Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuebleuepoliti02pari

REVUE

DES

COURS LITTÉRAIRES

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

Fr. Lit.
R.

REVUE

DES

COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

COLLÉGE DE FRANCE — SORBONNE
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS — FACULTÉ DE DROIT — BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
FACULTÉS DES LETTRES DES DÉPARTEMENTS — SOCIÉTÉS SAVANTES
UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES
SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE ET DES VILLES DE PROVINCE
CONFÉRENCES LIBRES

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DEUXIÈME ANNÉE

197141
9.7.25

PARIS
GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

Londres
Bipp. Baillière, 219, Regent street.

New-York
Baillière brothers, 440, Broadway.

Madrid
C. BAILLY-BAILLIÈRE, PLAZA DEL PRINCIPE ALFONSO, 16.

1864-1865

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 1. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 3 DÉCEMBRE 1864.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

PHYSIQUE — CHIMIE — ZOOLOGIE — BOTANIQUE — ANATOMIE — PHYSIOLOGIE
GÉOLOGIE — PALÉONTOLOGIE — MÉDECINE

Paraît tous les Samedis.

Paris.	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours littéraires.

Six mois. . .	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger, 20 fr
Un an. . . .	—	26	—	30	— 35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Les professeurs des universités allemandes, par **M. Elias Regnault**.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — **Histoire et archéologie.** — Cours de **M. Léon Heuzey** : Le paysage en Grèce.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. **Littérature grecque.** — Cours de **M. Egger** : Des lettres attribuées à Xénophon.

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS. — **Droit civil.** — Cours de **M. Valette** : Effets et application de la loi.

CHRONIQUE.

Paris, 2 décembre 1864

La matière ne nous manquera pas cette année. En ce moment même, les Facultés des départements ouvrent leurs cours dont nous espérons détacher quelques importantes leçons. Dès lundi prochain, le Collége de France et la Sorbonne ouvriront les leurs; c'est une mine où nous puiserons largement. Le même jour commenceront les *Soirées littéraires* de la Sorbonne. En même temps des cours libres s'inaugurent de toutes parts.

On nous assure que le Conseil impérial de l'instruction publique n'a pas eu à statuer sur moins de soixante à quatre-vingts demandes d'autorisation, et son avis a été presque toujours favorable. C'est au point qu'on se demande si la nécessité de l'autorisation pourra être maintenue longtemps encore. On sait que les livres classiques, pour avoir droit d'entrée dans les colléges de l'État, ont besoin de l'autorisation préalable du Conseil impérial; mais qu'est-il arrivé? C'est qu'il se produit un si grand nombre d'ouvrages de ce genre, que le Conseil impérial ne peut trouver le temps de les examiner, et non-seulement le Conseil impérial, mais une commission instituée à cet effet et qui travaille sans relâche toute l'année. Devant cette accumulation qui va toujours grossissant, on va, suivant toute apparence, prendre un parti héroïque : c'est de supprimer l'autorisation, en sorte que tous les livres classiques se trouveront autorisés de fait, sauf le cas spécial ou tel ou tel de ces livres sera expressément défendu. Peut-être l'abondance des demandes d'autorisation pour faire des cours libres, si elle continue à s'accroître chaque année en de si grandes proportions, amènera-t-elle un résultat analogue. En attendant, on les autorise avec une libéralité que nous nous plaisons à reconnaître. Mercredi dernier, des conférences littéraires ont recommencé dans le local de la rue de la Paix : c'est M. Deschanel, le *lecturer* tant aimé du public, qui les a inaugurées par une leçon sur le *Gamin de Paris au* XV*e siècle*, en d'autres termes, sur François Villon. Il sera suivi par M. Philarète Chasle, le savant et spirituel professeur de littératures étrangères; par M. Legouvé, de l'Académie française, qui a recueilli, l'an dernier, de si éclatants succès à la salle Barthélemy.

On sait que M. Duruy désire propager dans nos villes de province le mouvement si marqué qui se produit à Paris. Beaucoup de villes se sont déjà imposé des sacrifices pour avoir des lectures, des conférences, des soirées littéraires. Nous en publierons quelques-unes.

D'autre part, les démarches que nous faisons en pays étranger, pour nous procurer au fur et à mesure des leçons des professeurs les plus renommés, continuent à nous donner les meilleures espérances.

Aujourd'hui, nous vivons encore sur notre approvisionnement; mais on voit que, dès notre second numéro,

nous n'aurons plus que l'embarras du choix parmi tant de leçons professées de toutes parts.

Le *Journal des Débats* s'est occupé, dans son numéro du 24 novembre, de l'enseignement supérieur en province. M. Prévost-Paradol s'élève contre la disproportion trop grande, suivant lui, qui existe entre la situation faite aux professeurs des Facultés de départements et celle des professeurs des Facultés de Paris.

Dans l'étude de M. Élias Regnault sur les professeurs des universités allemandes, par laquelle débute notre numéro de ce jour, nos lecteurs trouveront des détails intéressants et curieux. Nous ne ferons qu'une remarque. Il n'y a que le haut enseignement qui ouvre aux classes bourgeoises de l'Allemagne des fonctions honorables et convenablement, quoique modestement rétribuées; c'est pourquoi, dit M. Élias Regnault, on rencontre dans le professorat allemand tant d'hommes éminents. L'observation est fort juste et part d'une connaissance exacte des institutions allemandes; mais ne pourrait-on ajouter qu'en Allemagne, comme ailleurs, le professorat attire tout naturellement les intelligences qui ont le goût des lettres ou de la science et le désir de les propager, quels que soient d'ailleurs les avantages ou même l'honneur qui y sont attachés? Il s'y mêle, en général, un désintéressement réel. Il en est de l'enseignement comme de la littérature militante et des beaux-arts. On s'y adonne parce qu'on l'aime. A chercher d'autres raisons, il ne serait peut-être pas bien facile de comprendre pourquoi le professorat français se recrute d'une manière si distinguée.

LES PROFESSEURS

DES UNIVERSITÉS ALLEMANDES.

Un des phénomènes les plus remarquables que nous présente l'Allemagne, c'est l'influence puissante qu'y exercent les professeurs des universités sur l'opinion, soit en politique, soit en religion. Toutes les grandes idées de réforme partent de la chaire des professeurs; tous les faits politiques de quelque importance y prennent naissance. Dans l'insurrection nationale de 1813, les professeurs furent les instigateurs, les guides et même les soldats de la lutte contre l'étranger; de 1815 à 1830, les universités furent les centres d'action de l'esprit libéral; enfin, en 1848, au parlement de Francfort, sur 566 membres, on comptait 104 professeurs, et c'était surtout par eux que se faisait le travail des comités; c'était parmi eux que se recrutaient les plus éminents orateurs de la tribune.

Aujourd'hui les questions à l'ordre du jour, celle de l'unité allemande, du Slesvig-Holstein, etc., ont pour point de départ les enthousiasmes plus ou moins justifiés des professeurs. Nous ne voulons pas examiner ici jusqu'à quel point ils sont, dans ces questions, en accord avec la logique et la justice; nous constatons seulement le fait de leur influence incessante sur tous les mouvements qui agitent l'Allemagne.

Cette importance du professorat tient à plusieurs causes. D'abord à la constitution politique de l'Allemagne. Dans un pays où domine encore l'esprit féodal, où la carrière militaire est la seule en honneur dans les familles riches et dans la petite noblesse, où toutes les fonctions officielles sont réservées à la bureaucratie, les hommes intelligents qui n'appartiennent pas aux castes privilégiées n'ont de ressources que dans les études littéraires et scientifiques.

D'un autre côté, les simples écrits, soit en littérature, soit en science, les publications de librairie, sont très-maigrement rétribués par l'éditeur; de sorte que la chaire devient une ressource presque nécessaire pour tout homme voué aux travaux intellectuels. Il en résulte que les hommes éminents, en toutes les branches des études sérieuses, cherchent dans l'enseignement public, non-seulement un théâtre pour le développement de leurs idées, mais aussi un abri contre les misères de la vie matérielle. Aussi tous les grands noms de l'Allemagne se rencontrent-ils dans la pléiade universitaire. Pour ne citer que les vivants, Liebig est professeur de chimie à l'université de Munich; Ranke, professeur d'histoire à l'université de Berlin; Sybel, le meilleur historien de la Révolution française, occupe la même chaire à l'université de Bonn; Ewald, la grande autorité biblique, est à Göttingue; Mommsen, l'historien de Rome, à Berlin; Döllinger, professeur d'histoire ecclésiastique, à Munich. Si nous remontons à la génération précédente, nous rencontrons les noms de Niebuhr, Schlegel, Grimm, Schleiermacher, Stahl, Zumpt, Schiller, et avant ceux-ci Hegel, Schelling, Fichte et Kant. En resumé, tout grand écrivain en Allemagne est professeur. Gœthe seul a fait exception : un emploi de cour le faisait vivre, et lui laissait ainsi toute l'indépendance de son génie.

Mais Schiller offre un triste exemple des misères qui accompagnent les premiers efforts du travail intellectuel. Ses plus belles années se passent à faire de la littérature de pacotille, à traduire des livres français pour une misérable pitance. Un jour, il avoue à Gœthe qu'il ne lui reste que quatre sous en poche, et qu'il ne sait comment s'en procurer davantage. Enfin, sur la recommandation de Gœthe, il fut nommé professeur à Iéna. La chaire cependant était sans appointements; mais les étudiants, pour chaque cours, donnent une rétribution, quoique les payements soient loin d'être réguliers. Schiller, à cette occasion, écrit à un ami : « L'académie d'Iéna compte 900 étudiants; si je puis en attirer à mon cours seulement un cinquième, et que la moitié de ce cinquième paye régulièrement, j'aurai un revenu de 100 louis. »

Autrefois le professeur ne recevait rien de l'État et ne devait compter que sur le produit de ses leçons; aujourd'hui la plupart des universités sont soutenues en

partie par les fonds publics. Quelques-unes ont des propriétés à elles, provenant de donations ou d'autres sources. Ainsi, l'université de Munich a des propriétés d'une valeur de 7 500 000 francs, provenant en partie de donations qui lui ont été faites lors de la suppression des monastères bavarois; ce qui lui fait un revenu d'environ 200 000 francs, auquels l'État ajoute 75 000 francs. L'université de Heidelberg, une des plus anciennes de l'Allemagne, n'a aucun revenu, mais reçoit 275 000 francs du gouvernement de Bade. L'université de Bonn possède un revenu d'environ 10 000 francs, et reçoit 375 000 francs de l'État.

Aujourd'hui donc, le professeur allemand est payé en partie par l'État, en partie par les étudiants, sans être dépendant ni de l'un ni des autres. Mais ni les appointements, ni les rétributions d'étudiants ne montent très-haut. Les appointements varient depuis 1200 jusqu'à 7500 francs, et quelquefois 10 000 francs pour des hommes d'une réputation exceptionnelle. Les rétributions d'étudiants varient depuis 10 francs jusqu'à 50 francs pour un cours de six mois. Pour empêcher la concurrence entre les professeurs, quelques gouvernements ont fixé un minimum de rétribution, avec interdiction aux professeurs de prendre au-dessous. Mais ces prescriptions ont quelquefois été éludées par la restitution secrète d'une portion de la rétribution. Il y eut même un professeur qui prit l'habitude de donner à ceux qui suivaient sa classe des cigares ou du chocolat.

C'est la Prusse qui a la réputation de payer le mieux ses professeurs, et l'on dit que la rétribution y est payée plus exactement que dans l'Allemagne du Sud. Il arrive souvent que lorsqu'une autre université fait à un professeur des offres plus avantageuses, celle où il se trouve fait des efforts pour le conserver; ce qui amène naturellement une augmentation d'appointements.

C'est l'État qui fixe et paye les appointements; ce payement toutefois n'implique aucune servilité envers l'État, aucune dépendance du professeur; mais la liberté de l'enseignement repose bien plutôt sur le fait que sur le droit, et a pour garantie les mœurs bien plus que la loi. En réalité, les professeurs sont sous le contrôle des gouvernements; ils sont parmi les fonctionnaires, et soumis aux mêmes règles que les autres fonctionnaires. Il y a quelques semaines à peine, un professeur de médecine à Kœnigsberg a été destitué pour avoir présidé une réunion où fut approuvée l'adresse de la chambre des députés que le roi avait refusé de recevoir. La décision prise en cette occasion par le ministère, et ratifiée par le roi, portait que la conduite du professeur était un manque de respect envers le roi, et « une démonstration hostile contre l'opinion royale ». Une telle conduite, ajoutait-on, était punissable en vertu de la loi municipale de la Prusse, qui déclare que les fonctionnaires doivent une fidélité et une obéissance spéciales au chef de l'État.

Il s'est produit d'autres exemples plus fâcheux. En 1837, sept professeurs de Göttingue, parmi les plus célèbres de l'Allemagne moderne, Dahlman, Ewald, les frères Grimm et Gervinus, furent destitués pour avoir protesté contre la suspension de la constitution. Ce fait déplorable montre, du reste, que les professeurs ont soin d'entretenir la jeunesse dans le culte du droit, en se faisant eux-mêmes les gardiens de la loi. Y a-t-il beaucoup de nos universitaires prêts à mériter une destitution ainsi motivée ?

En 1847, l'ex-roi de Bavière, pendant la domination de Lola Montès, suspendit plusieurs professeurs de l'université de Munich, parmi lesquels était Döllinger. Il est vrai que cet acte fut promptement châtié par l'expulsion de Lola Montès, et l'abdication de son royal protecteur. Mais dans tous les cas, quoique ces actes fussent arbitraires, ils n'excédaient pas les pouvoirs légaux de l'autorité. L'État a toujours le droit de destituer les professeurs, mais il est soumis au contrôle de l'opinion publique.

Il est vrai que ces mesures de rigueur sont principalement provoquées par des faits politiques, et que les théories spéculatives se donnent pleine carrière. Cependant même les libres penseurs sont tenus à certains ménagements. Fichte donna sa démission à Iéna, par suite des attaques dirigées par ordre supérieur contre l'athéisme de ses écrits. Heine assure que Hegel se faisait obscur à dessein, et il ajoute qu'un jour, le professeur lui ayant parlé en termes fort intelligibles, se retourna aussitôt d'un air alarmé, pour voir si quelqu'un avait pu l'entendre. Le même Heine insinue que Kant écrivit sa *Critique de la raison pure* en partie par crainte de la police.

Puisque nous parlons de Kant, donnons quelques détails sur cet illustre personnage.

La ville de Kœnigsberg, à laquelle le dernier couronnement du roi de Prusse a rendu une certaine célébrité, a un titre encore plus sérieux à la renommée : elle a été le berceau et la constante résidence de Kant pendant soixante-dix ans. Il y est né, et n'en est jamais sorti, demeurant dans une maison modeste et retirée, derrière le vieux palais. Chaque matin, été comme hiver, le vieux soldat qui le servait entrait dans sa chambre à cinq heures moins cinq minutes, et lui disait : «Il est l'heure. » Le philosophe se levait aussitôt, s'habillait avec une étonnante rapidité, et à cinq heures il était assis à table pour prendre une ou deux tasses de thé, rien de plus; fumait une pipe et recueillait ses idées pour le travail du jour. A sept heures, il sortait pour faire son cours, et à son retour il se mettait au travail jusqu'à une heure moins un quart. Régulièrement à cette heure, il s'habillait pour dîner, prenait un verre de vin pour exciter son appétit, et se trouvait prêt à recevoir un ou plusieurs convives invités par lui. Jamais il ne dînait seul; à son déjeuner, au contraire, il était tellement accoutumé à la solitude, qu'une fois un ami étant entré chez lui à son heure matinale, et lui demandant de partager son repas, Kant fut tout embarrassé, et finit par demander à son ami de se placer de manière à n'être pas vu, ajoutant que depuis un demi-siècle il n'avait jamais vu près de lui âme qui

vive pendant qu'il prenait son thé du matin. Mais à dîner, il ne pouvait pas supporter d'être seul. Toujours il prenait soin d'inviter d'avance deux ou trois amis, et un jour qu'aucun d'eux ne se présentait, il envoya son domestique dans la rue pour inviter à sa table le premier passant venu.

Le dîner durait deux heures au plus ; il se passait fort agréablement, le grand métaphysicien traitant dans un style simple et familier tous les sujets du jour, surtout les sujets politiques, dont il était très-amateur. Sa passion à cet égard était si prononcée, que souvent dans la matinée il se jetait avidement sur les journaux, qu'il dévorait avec ardeur. En dehors de ce goût un peu mondain, il se tenait dans son cabinet comme dans un sanctuaire. Ce n'est que quand ses convives sortaient de son cabinet pour entrer dans la salle à manger, que Kant se relâchait de sa gravité philosophique.

Après dîner, il faisait une promenade régulière dans une petite allée de tilleuls, appelée aujourd'hui l'*allée du philosophe*. Sa promenade était toujours solitaire, excepté dans les jours nuageux, où son domestique le suivait, un parapluie sous le bras. Kant avait deux raisons pour se promener seul : d'abord il voulait méditer à l'aise; ensuite il ne voulait pas ouvrir la bouche. Il se persuadait qu'en respirant par les narines, l'air arrivait plus graduellement à ses poumons, et qu'il courait ainsi moins de risque de s'enrhumer.

De retour chez lui, il lisait les journaux. Dans la soirée, il prenait des notes pour son cours du lendemain, ou pour d'autres travaux, lisait et méditait sur ses lectures, écrivant en outre toute idée qui lui surgissait à l'esprit. Il se couchait à dix heures; mais un quart d'heure avant, il suspendait toute occupation et débarrassait son esprit de toute pensée qui aurait pu l'empêcher de dormir. Sa chambre à coucher n'était jamais chauffée; les fenêtres étaient maintenues fermées, été comme hiver, et la lumière en était exclue aussi soigneusement que l'air.

Telle était la vie quotidienne d'un philosophe qui a eu tant d'influence sur le mouvement intellectuel de son siècle. Dans cette vie se rencontre à chaque pas une théorie. Il avait même une théorie pour tailler les plumes; mais il ne savait pas en faire l'application : c'était son domestique qui les taillait pour lui. En somme, ne rencontrons-nous pas dans tous ses actes je ne sais quelle recherche de l'idéal ?

On doit remarquer qu'en dehors de ses cours, Kant n'a aucune communication avec les étudiants. C'est là un parti pris chez beaucoup de professeurs. Autrefois, quand le siége des universités était dans de petites villes, les professeurs et les étudiants étaient nécessairement rapprochés. Mais depuis le commencement du siècle, certaines universités ont été transportées dans de grandes villes, ou bien les anciennes villes universitaires se sont agrandies, ou enfin de nouvelles universités ont été créées dans des capitales. Ces changements ont eu pour résultat une séparation complète des professeurs et des étudiants.

Au surplus, les professeurs s'abstiennent systématiquement de tout contrôle sur ceux qui suivent leurs cours, même au sein de l'amphithéâtre. Ils ont pour principe qu'un professeur ne doit pas être un tuteur. Il n'a d'autre devoir à remplir que de faire sa leçon et de la faire le mieux possible. Ensuite, que les étudiants soient exacts ou attentifs, c'est leur affaire. « Le professeur, disent-ils, qui veut exiger l'exactitude ou l'attention n'est plus un professeur. » En vertu même des théories de liberté, l'étudiant doit avoir le droit de profiter ou de ne pas profiter des leçons.

D'après le même système, beaucoup de professeurs sont opposés même aux examens à la suite des études. « Une des plaies de notre époque, dit Jacob Grimm, est l'accumulation d'examens, par lesquels l'État croit se garantir contre l'invasion et l'ignorance, et ne fait que se livrer à l'invasion de la médiocrité. »

Le même professeur blâme énergiquement tout système d'examen préliminaire avant l'admission à l'université, parce que les universités, dit-il, doivent être, comme les églises et les théâtres, ouvertes à tout le monde, et que la première leçon peut allumer l'étincelle de l'intelligence endormie. Toute loi restrictive, au contraire, favorise la médiocrité et arrête l'essor des âmes indépendantes. C'est d'après ces principes que le professeur se regarde comme entièrement quitte envers l'étudiant lorsqu'il lui a donné sa leçon d'une heure académique.

Du reste, si l'étudiant allemand a la liberté de ne rien faire, il a aussi le droit de faire un choix parmi toutes les branches des connaissances humaines. Chaque université offre l'ensemble d'une véritable encyclopédie. Prenons pour exemple le programme semestriel de l'université de Heidelberg, qui n'est certes pas une des plus importantes. — En théologie, il y a des leçons sur l'histoire universelle de l'Église chrétienne, la géographie et les antiquités de la Bible, l'explication de l'Ancien et du Nouveau Testament ; l'histoire du dogme, l'histoire moderne de l'Église depuis la paix de Westphalie, l'histoire des prédicateurs depuis la Réforme ; l'analyse des discours des prédicateurs renommés depuis la Réforme, etc. — En droit : la procédure criminelle ; l'histoire du jury en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suisse; le droit canon et la loi ecclésiastique chez les catholiques et les protestants ; le droit international, les Pandectes, le droit féodal; le droit civil en France, en Allemagne, et spécialement en Prusse et dans le duché de Bade ; les institutions politiques à Rome, l'histoire du droit romain, etc., etc. — En médecine : une longue énumération de quarante-six cours différents. — En philosophie : les branches diverses de l'économie politique, la philologie, la logique, l'histoire de la philosophie ; lectures esthétiques sur le *Faust* de Gœthe ; la chimie expérimentale; l'histoire moderne des Etats européens,

l'histoire de l'Allemagne, l'histoire de la littérature allemande; l'histoire des poëmes homériques; la langue sanscrite, les antiquités romaines; anatomie des plantes, botanique; psychologie, philosophie de l'histoire et histoire de la philosophie; géométrie, minéralogie, géologie, zoologie; langue arabe, littérature et langue orientales, Dante et la littérature italienne, Shakespeare; grammaire comparée, mathématiques, optique, électricité; physiologie des plantes avec recherches microscopiques; commerce et traités de commerce; Platon, la politique d'Aristote; la renaissance; histoire grecque, histoire constitutionnelle d'Athènes.

Voilà un échantillon des études universitaires en Allemagne. Du reste, comme il y a une complète liberté d'enseignement, tout professeur peut choisir la matière de son cours, varier à sa fantaisie et se donner pleine carrière.

Une malheureuse coutume s'est introduite dans les cours publics en France : c'est celle d'applaudir le professeur. Les étudiants, par là, se constituent juges de leur maître, car on ne peut nier que le droit d'applaudir n'entraîne le droit de dénigrer. Et cependant la plupart de nos professeurs sont si fiers de ces manifestations, qu'en imprimant leurs leçons, ils prennent grand soin de mettre les applaudissements entre deux parenthèses. Cette puérilité n'existe pas chez les professeurs allemands; cette outrecuidance n'existe pas chez les étudiants. Si le professeur fait impression sur son auditoire, il s'en aperçoit au silence éloquent qui accompagne ses paroles, et le calme extrême avec lequel sont faites et accueillies les communications les plus intéressantes serait un sujet de stupéfaction pour un public français. En revanche, si les étudiants allemands mettent un grand flegme à écouter, les plus laborieux mettent une grande ardeur à prendre des notes. Un professeur de Halle nous raconte assez plaisamment ses travaux d'annotation quand il était sur les bancs. « Je prenais des notes, dit-il, à la plupart des leçons, parce que je ne pouvais me fier à ma mémoire pour récapituler chez moi la somme de cinq ou six cours par jour. Avec quelques professeurs il fallait écrire tout ou rien : par exemple, avec Schleiermacher, qui parlait très-vite et en phrases si artistement arrangées, que souvent on n'en saisissait le sens qu'au dernier mot. Il en résultait que, pendant une heure, la main courait jusqu'à en être engourdie; et ce n'était qu'à mon retour chez moi que je pouvais me rendre compte de la leçon. Il en était tout autrement avec Hegel. Les notes qu'il avait devant lui étaient écrites tantôt en haut, tantôt en bas de son papier, tantôt sur une feuille, tantôt sur une autre, et ses paroles s'enchevêtraient de la même manière en phrases laborieuses et incorrectes. On avait la substance de sa pensée, mais il fallait lui donner une forme. Je sais par expérience que la traduction des pensées de Hegel, dans mon langage ordinaire, me fatiguait plus la tête, avec plus de fruit, il est vrai, qu'une leçon de Schleiermacher ne me fatiguait la main. »

Un vieux professeur, dont la voix était faible, mais qui tenait à ce que ses auditeurs prissent leurs notes correctement, commençait ainsi son cours : « Ecrivez, messieurs, s'il vous plaît. — *Pensée d'un officier général*..... virgule, s'il vous plaît..... *sur les duels*..... un point avec un trait. »

Toutes ces originalités, ces manières si éloignées des nôtres, ce laisser aller accordé aux étudiants, n'empêchent pas que la nation allemande ne soit la plus savante du monde. Si la mission d'une université est de donner la science, on peut affirmer que les universités allemandes y sont fidèles. Partout elles défrichent pour nous le domaine intellectuel, en histoire, en philosophie, en esthétique. Nous ne faisons qu'exploiter les terres qu'elles ont ensemencées. Les Anglais prétendent que les universités allemandes font des savants, mais que les universités britanniques font des hommes. Les Anglais se trompent : ce qui fait chez eux des hommes, ce sont les institutions politiques. Mais dans les pays où, comme en Allemagne, les lois empêchent d'être homme, on est trop heureux de pouvoir, en toute liberté, se faire savant.

ELIAS REGNAULT.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

COURS DE M. LÉON HEUZEY.

Le sol et le paysage en Grèce.

La Grèce peut être définie une presqu'île qui en porte une autre (1). La seconde presqu'île est même tellement détachée de la première, que les anciens la considéraient comme une île, et l'appelaient l'île de Pélops, le Péloponèse. Ils la comparaient à une feuille de platane divisée en cinq lobes, et reliée seulement à la terre ferme par un mince pédoncule, qui est l'isthme de Corinthe.

Cette double péninsule est isolée par deux mers, du côté de l'Asie par la mer Egée, du côté de l'Italie par la mer Ionienne; au nord, l'accès est assez large, mais il ne cessa d'être obstrué, pendant toute l'antiquité, par des peuples guerriers et barbares, les Thraces, les Macédoniens, les Illyriens. Placés ainsi dans une situation écartée, loin de la grande voix des invasions, à l'abri de ces vastes déplacements de peuples qui balayaient l'Asie et le nord de l'Europe, les Grecs eurent tout le loisir de développer leur génie propre et de se former un caractère bien tranché.

D'autre part, les mers qui isolent la Grèce sont toutes

(1) Voyez une autre leçon de M. Heuzey, sur *l'intérêt que les sujets tirés de l'histoire grecque offrent aux artistes*, dans le 49e numéro de notre première année 1863.

semées d'îles : on dirait des pierres jetées dans un gué et qui invitent à le franchir. Ces îles permirent aux Grecs de se mettre de bonne heure en rapport avec les nations étrangères, sans s'exposer aux inconvénients d'un voisinage trop direct. C'est par elles qu'ils reçurent les premiers éléments de la civilisation asiatique; c'est par elles que la race grecque se répandit à son tour vers l'Asie Mineure et vers l'Italie, y portant les progrès d'une civilisation nouvelle.

Considérée en elle-même et dans sa configuration intérieure, la Grèce présente un contraste remarquable : c'est un pays de montagnes au milieu de la mer. Ailleurs les montagnes et la mer sont deux mondes à part, séparés par des régions étendues, complétement opposés l'un à l'autre. En Grèce, ces deux mondes se touchent, se pénètrent, se mêlent sans aucune transition. Un grand rameau détaché des Alpes, le Pinde, pénètre d'abord dans la Grèce, dont il forme l'épine dorsale; mais arrivé au cœur du pays, au Parnasse, qui est le véritable nœud de tout le système, il éclate, il se brise et rayonne dans tous les sens.

En vain les géographes marquent-ils encore sur leurs cartes des chaînes et des bassins; le voyageur ne voit devant lui qu'un réseau inextricable de crêtes inégalement soulevées. Les eaux, loin de suivre leur cours naturel au milieu de ces multiples barrières, passent même par-dessous, les percent, les brisent, ou bien s'arrêtent brusquement et forment des lacs. En même temps, la mer se mêle partout à la terre, l'entame, la découpe et insinue ses mille bras jusqu'au milieu des montagnes. Quelques-unes des plus hautes cimes, comme l'Olympe, le Taygète, plongent directement dans les flots par leurs dernières pentes. Les îles ne sont aussi que des montagnes qui nagent au milieu des eaux. Les plus grandes, comme la Crète et l'Eubée, s'allongent en chaînes continues; les plus petites, comme les Cyclades ou les îles Ioniennes, s'alignent par séries et sont comme semées dans la mer.

Ainsi la Grèce est, dans toute la force de ces deux mots, un pays à la fois maritime et montagneux.

De là, chez les populations qui l'habitent, une double vocation, deux éducations, deux tempéraments qui semblent s'exclure : le Grec est en même temps un montagnard et un marin. Dans les temps les plus reculés, comme aujourd'hui, des hauts rochers où il a fixé sa demeure, le paysan grec voit la mer, qui l'invite à la navigation, en lui montrant des mouillages sûrs et des côtes prochaines. Chaque village a plus bas, au pied de la montagne, son petit port, son échelle, avec sa flottille de petits bâtiments tirés à sec sur le sable. Cet homme qui était hier berger, chasseur ou brigand, descend sur le rivage; il met une barque à la mer et se fait marchand ou pirate. Il n'y a pas là seulement deux genres de vie différents, mais deux esprits opposés. On attribue volontiers au montagnard un esprit contemplatif, de l'enthousiasme, de la fierté et de la bravoure militaire, un grand attachement à ses usages et à son pays, non sans une certaine étroitesse dans les idées. Au contraire, le marin, surtout le marin de la Méditerranée, par suite de sa vie changeante, de son frottement avec beaucoup de peuples, se distingue par un esprit vif, industrieux et fin, sans préjugés comme sans convictions bien fortes, par un caractère astucieux et mobile.

En parcourant l'histoire, on est souvent étonné de trouver réunies chez les Grecs ces deux natures qui semblent inconciliables. Il y a à la fois dans le Grec un poëte et un rhéteur, un enthousiaste et un roué; seul il sait allier une grandeur de pensée incontestable avec une finesse qui va jusqu'à la subtilité de l'esprit et à la fausseté du caractère. Cette dualité se remarque surtout dans quelques hommes qui représentent plus particulièrement le génie grec.

En politique, c'est, par exemple, Thémistocle, grand homme d'État et mauvais citoyen, qui, pendant qu'il sauve Athènes, rançonne ses alliés et traite avec ses ennemis. Dans le domaine des lettres et de la pensée, c'est Platon, qui, du sein des arguties et des sophismes, prend tout à coup son essor et s'élève aux conceptions les plus sublimes. Ce qui reste des frontons du Parthénon nous surprend par une élévation de pensée, une largeur d'exécution tout à fait appropriées au style colossal; mais qui n'y admire en même temps une grâce fine, spirituelle, une souplesse merveilleuse qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer à côté d'un style si grandiose? Nous retrouvons bien chez quelques modernes le même caractère de grandeur, par exemple chez Michel-Ange; mais alors le terme opposé fait défaut; il a dû sacrifier la grâce à l'énergie. Le génie grec sait tout réunir et tout fondre ensemble : c'est l'harmonie ou l'équilibre des contraires; or, ce contraste se trouve déjà dans le sol de la Grèce, par l'union de la mer et des montagnes.

La nature accidentée de la Grèce eut encore un autre résultat non moins favorable au développement des arts, en amenant l'isolement des diverses peuplades qui l'habitaient. Sur ce sol tourmenté, les communications sont difficiles, et par suite fort rares; les routes ne sont que des sentiers; on rencontre à chaque instant des défilés où quelques hommes suffiraient certainement pour arrêter une armée. Chaque tribu demeura ainsi confinée dans son coin de plaine, avec sa forteresse sur un rocher; son isolement lui fait regarder ses voisins d'un œil défiant, et en quelque sorte comme des ennemis. Cette diversité est augmentée encore par les différences de climat et de vie dans un espace très-limité. Vous quittez la plaine brûlante de Corinthe, où de bruns moissonneurs coupent déjà les blés mûrs qui petillent sous le soleil de juin; avant le soir, vous trouvez en Arcadie les seigles verts encore sur pied; de blonds Arcadiens aux yeux bleus qui vous reçoivent au seuil de leur cabane, perdue dans les sureaux en fleur, au milieu du bruit et du mouvement des troupeaux. Le lendemain matin, vous foulez la neige, sous les sapins, dans les hautes régions des montagnes.

Cette division du pays en petits États isolés par la nature permit à chacun de développer son génie propre, et amena l'infinie variété que nous admirons. C'est ce même état de choses qui se reproduisit dans les républiques italiennes de la renaissance. Nous savons quelles aptitudes variées apportèrent, chacun de leur berceau, les artistes de cette époque, élevés au milieu du recueillement des montagnes d'Urbino, dans les plaines de Florence ou de Milan, ou dans les lagunes de Venise.

Enfin, la Grèce fut toujours un pays pauvre, non pas au point d'être écrasée par sa misère, mais assez pour être forcée de vivre de son industrie. Cette noble pauvreté fut aussi une des causes qui contribuèrent à faire la Grèce artiste. Les montagnes recélaient bien quelques mines d'argent et de cuivre, mais d'une richesse médiocre; ses plaines étroites produisaient peu de céréales, mais elle commença par tirer parti de ses vignes et de ses oliviers, et par en exporter les produits. Puis elle sut mettre à profit des objets sans valeur, par la forme qu'elle leur imprima : ce fut l'origine des arts. Avec l'argile de son territoire, Corinthe fabrique des vases de forme élégante, qui se répandent sur toutes les rives de la Méditerranée; Athènes transforme la pierre du Pentélique et de Paros en sculptures admirables que se disputent les villes étrangères; bientôt même, en ouvrant ses écoles, elle tirera directement un revenu de son intelligence.

Après avoir étudié, dans sa constitution générale, le sol de la Grèce, il convient de faire connaître les détails extérieurs qui lui donnent la couleur et la forme, et qu'on appelle d'un mot le *paysage*. Cette connaissance est surtout indispensable au peintre qui, fidèle à la grande tradition du Poussin, accorderait dans ses tableaux une large place à la nature, sachant par quels liens intimes l'homme se rattache à la terre qui le porte, et combien la réunion des figures et du paysage peut donner à une composition historique de profonde unité et de puissante harmonie.

Celui qui, dès son enfance, a vécu entouré de prairies comme celles de la Normandie, de forêts comme la forêt de Fontainebleau, de montagnes vertes et boisées comme les montagnes de l'Auvergne ou des Vosges, s'est habitué à chercher la beauté du paysage dans l'intensité de la végétation, dans les détails des premiers plans, le groupement des arbres, le miroitement des eaux et les mille accidents de la lumière. Tout rempli de ces impressions, il ne trouve d'abord dans la Grèce qu'une terre sèche et triste. Fût-il prévenu d'avance et mis en garde contre sa première impression, il n'échappera pas à ce désenchantement. On trouve dans les campagnes grecques de beaux accidents de végétation, mais point de végétation continue. Le ton dominant du paysage est donné par une roche de marbre d'un gris violacé, qui perce partout le sol. Toutes les collines en sont faites, et les plus hautes montagnes ne sont elles-mêmes que des roches gigantesques. Cet aspect désolé est sans doute augmenté de nos jours par l'état de dépopulation du pays, le déboisement et le défaut de culture. Ce serait une erreur grave de le transporter dans une représentation antique. Quand on voit les résultats qu'obtiennent certains villages grecs de la montagne, à force de patience et d'industrie, les eaux amenées de loin, les champs cultivés en gradins, les jardins soutenus par de véritables fortifications, l'espace de chaque arbre conquis sur le rocher, on se figure les prodiges de culture qu'avait dû produire l'activité miraculeuse des anciens habitants. Des villes, des bourgs qui se touchaient presque, une population tellement pressée, qu'on se demande comment elle pouvait tenir dans d'aussi étroites limites, devaient communiquer à ces déserts une vie maintenant disparue.

Le peintre de sujets grecs devra nécessairement tenir compte de cette différence. Cependant, dans l'antiquité comme de nos jours, le caractère général du pays n'a pas changé. Au lieu d'étaler, comme nos campagnes, un riche habit de verdure, la terre grecque laisse voir à nu le modelé de ses muscles et leurs plus fines attaches. Mais aussi quelle incomparable beauté dans ces formes nues ! La Grèce est tout entière taillée dans le marbre, et cette pierre, faite pour la sculpture, a pris d'elle-même, dans ces masses naturelles, des lignes sculpturales. Les mouvements du sol s'y montrent partout en relief, tandis que sur nos plateaux monotones, ils sont le plus souvent ciselés en creux. Les horizons, infiniment variés, présentent de toutes parts des profils hardis, reliés par des transitions d'une merveilleuse délicatesse. En face de ces montagnes, on comprend que la végétation ne ferait que gâter la pureté de leurs contours, on ne souhaite point pour elles d'autre voile que les bois clair-semés jetés sur leurs dernières pentes, de même que, devant la Vénus de Milo, personne ne regrette que le sculpteur ait laissé glissé à mi-corps la draperie de la déesse.

Le voyageur qui s'arrête quelque temps en Grèce tombe bien vite sous le charme irrésistible de ces belles lignes. De jour en jour, il est moins choqué de l'aridité du sol; il s'habitue à prêter moins d'attention aux détails du paysage pour s'attacher à ses formes générales. Il finit même par reconnaître que cette manière de regarder la nature est supérieure à la première, en constatant que la nouvelle éducation qui s'est faite en lui du sens de la vue l'aide à saisir plus vivement les lignes d'une statue ou les proportions d'un monument d'architecture. Il comprend alors comment l'incessante contemplation de ces horizons, en forcant les Grecs à chercher les plaisirs de leurs yeux dans les grands traits du paysage, les préparait admirablement aux conceptions de la plastique, avant même qu'aucun sculpteur fût né parmi eux. Ajoutez que la transparence de l'air conserve à ces profils toute leur précision. C'est surtout vers le soir, lorsque les détails intérieurs se fondent et se perdent dans les masses, que les contours prennent une finesse exquise et qui ne se retrouve sous aucun autre ciel. Qu'un berger,

à cette heure, paraisse sur un rocher, s'appuyant sur son bâton, dans cette pose familière si souvent reproduite sur les vases et sur les bas-reliefs, sa silhouette s'enlève si nettement, qu'elle s'imprime aussitôt dans l'esprit, et fait naître, chez celui même qui n'a jamais tenu un crayon, l'envie de la dessiner. Il n'en fallait pas davantage pour donner aux artistes grecs ce sentiment des lignes qu'ils possèdent au plus haut degré, et qui fait reconnaître leur main jusque dans les moindres ornements de leur architecture.

Le grand élément de décoration dans les paysages grecs, celui qui donne au sol la vie et la couleur, ce n'est pas la végétation, c'est la lumière. Ce pays de marbre est comme un miroir qui la reflète dans toute sa splendeur, et la reproduit dans la succession de ses mobiles accidents. Au milieu du jour, elle est écrasante. « Le soleil, comme dit un hymne homérique, lance à la terre des regards terribles du fond de son casque d'or. » Les ombres sont courtes et plombées; les plans s'effacent; la perspective aérienne disparaît. Une vapeur lumineuse voile le bleu du ciel. Cette splendeur, uniformément intense, communique même quelquefois à la nature un caractère presque effrayant, qui s'associerait bien avec un sujet triste, par exemple avec la représentation d'un Œdipe errant ou de toute autre scène de fatalité et de douleur. Le soir ou le matin, au contraire, lorsque le soleil s'incline à l'horizon, le paysage s'anime et se transfigure; les plans s'accusent et se décomposent à l'infini. Les montagnes et les îles lointaines se parent de tons de pourpre et d'azur si transparents, qu'elles semblent peintes sur le fond du ciel. Les levers et les couchers de soleil n'offrent jamais ces couleurs éclatantes, qui font ressembler l'horizon à une fournaise. Dans Homère, l'Aurore n'a que les coudes et le bout des doigts marqués de rose. Des nuances tendres, étendues comme au pinceau, se fondent rapidement dans une blancheur immense : c'est, selon la belle expression d'Eschyle, « le Jour aux blancs coursiers » qui paraît.

Cette vive lumière fut, pour les artistes grecs, un agent actif et puissant, avec lequel ils durent sérieusement compter. C'est par ces brûlants soleils qu'il faut contempler un temple grec : les parties saillantes produisant par leurs ombres portées une véritable décoration qui change d'heure en heure, les frontons et les colonnes resplendissent, tandis que la *cella*, sanctuaire intérieur du dieu, reste enveloppée dans une obscurité mystérieuse, qui fait le caractère religieux du monument. L'intensité de la lumière grecque eut une autre influence sur l'éducation des artistes, particulièrement pour la peinture. Que dans l'atelier d'un peintre hollandais, un rayon de soleil se glisse au travers des vitres, on le suit avec amour, on se plaît à le voir s'accrocher aux meubles, aux ustensiles familiers, se jouer dans les plis des étoffes, lutter avec les lueurs du foyer, s'éteindre dans les recoins sombres. Mais comment s'attacher à ces détails sous un ciel inondé de clarté, où l'on vit en plein soleil, où, comme dit un poëte, on « marche dans la lumière ». Les peintres grecs furent ainsi conduits à négliger les recherches du clair-obscur, pour s'attacher de préférence à des effets d'ombres plus larges et plus simples.

La mer est en Grèce un autre élément de variété et de décoration; il n'y a guère de paysage où l'on n'aperçoive par quelque endroit sa nappe d'un bleu intense ou d'un pourpre foncé, souvent aussi toute scintillante, qui reflète, comme le ciel, tous les accidents de lumière. Ce n'est pas notre pâle Océan, triste et grandiose à la fois, qui fait penser à l'infini; la Grèce représente la familiarité des deux éléments, et les gazons verts y sont baignés par les flots. La mer pénètre si avant dans les terres, qu'elle y prend l'aspect, ici d'un grand lac, qui semble sans rive, comme le golfe d'Éleusis, là d'un véritable fleuve coulant dans une vallée, comme l'Euripe.

La végétation, quoique clair-semée, contribue aussi pour sa part à l'ornement des paysages grecs. Il suffit partout d'un peu d'eau pour faire sortir du sol de merveilleux détails. On rencontre des prairies, de fraîches vallées entre des rochers, des forêts suspendues à des précipices, des promontoires boisés qui s'avancent au milieu des moissons. De grands arbres isolés ou groupés en petit nombre marquent les plans du paysage. D'autres ombragent de loin en loin, sur une éminence, quelque pauvre chapelle qui a remplacé un temple païen; c'est un reste pieusement conservé des anciens bois sacrés de la Grèce.

Dans les espèces d'arbres qui, en Grèce, donnent un caractère particulier au paysage, il faut placer au premier rang l'olivier, consacré à Minerve, très-commun sur les pentes rocheuses de la mer. Il formait autour d'Athènes des bois séculaires, conservés en partie jusqu'à nos jours, et d'une vitalité si puissante, que, brûlés et hachés par les Perses et les Lacédémoniens, ils repoussaient toujours. Aussi l'olivier était-il pour les Athéniens un arbre éternel et sacré. Sophocle l'appelle le *désespoir des épées ennemies*.

Le palmier est un arbre étranger au pays; cependant on citait, dès l'antiquité, celui de Délos, au pied duquel Latone avait donné le jour à Apollon. Nous savons que le cyprès atteignait de grandes proportions, et formait aux abords des villes, comme aujourd'hui encore à Smyrne et à Constantinople, des bois magnifiques. Le platane règne sur les rivages par sa hauteur prodigieuse et la vaste circonférence de ses rameaux, souvent assiégés de vignes sauvages. Il ombrage les fontaines, borde les torrents et les rivières, comme dans la célèbre vallée de Tempé. En Orient, c'est l'arbre du repos : au milieu des ardeurs du jour, il couvre tour à tour les scènes bachiques ou les graves entretiens des philosophes. Son vaste feuillage sert quelquefois d'abri à toute l'assemblée. Avant de s'embarquer pour le siége de Troie, c'est sous un beau platane, des racines duquel jaillissait une source vive, que les chefs des Grecs dressent un autel pour sacrifier aux dieux. C'était aussi, suivant un usage

reste cher aux Orientaux, l'arbre des places publiques, dont il domine les édifices par ses masses imposantes. Ainsi l'Agora d'Athènes était entourée de platanes que Cimon y avait fait planter. Le peuplier à rameaux étalés rivalise souvent de grandeur et de beauté avec le platane; les Grecs lui prêtaient un caractère funèbre et en faisaient l'ornement des fleuves infernaux. A côté de ces arbres, la végétation basse du torrent est formée par les myrtes, par de gigantesques roseaux, et surtout par le brillant laurier-rose, que tous les voyageurs modernes célèbrent à l'envi, comme pour réparer l'oubli des anciens. Le pin, qui est de petite espèce, croît sur les rivages de la mer, où il forme des bois peu serrés. L'orme se rencontre dans les plaines du nord de la Grèce. Les hautes montagnes produisent seules les châtaigners, le sapin et le hêtre. Enfin, parmi les différentes sortes de chênes, le chêne vert se distingue par son feuillage foncé et persistant, qui ajoute beaucoup au charme sévère des paysages grecs.

Cette esquisse serait sans doute bien insuffisante pour donner aux artistes l'idée d'une nature qu'ils n'ont pas vue. Peut-être, cependant, les indications qui précèdent leur permettront-elles de reconnaître ailleurs, par exemple dans le midi de la France, des paysages qui reproduisent plus ou moins le ciel, la nature, le climat de la Grèce. D'ailleurs, les voyages sont aujourd'hui si fréquents et si faciles, que chacun peut rencontrer dans les cartons d'un ami des études faites sur place, où il puisera l'impression vive et féconde que la parole est impuissante à donner. — Emile Alexandre.

FACULTÉ DES LETTRES.

LITTERATURE GRECQUE (1).

COURS DE M. EGGER

(de l'Institut).

Des lettres attribuées à Xénophon.

Après avoir puisé à la source pure des mémoires écrits par un contemporain qui a pris part aux faits qu'il raconte, tel que la *Retraite des dix mille* de Xénophon, l'historien de la Grèce antique se demande s'il est impossible de trouver chez Xénophon ou chez les auteurs qui vécurent à son époque d'autres monuments, également précieux par l'ingénuité de l'écrivain et la sincérité de son témoignage. Il songe alors à une douzaine de *Lettres* attribuées à Xénophon.

Malheureusement ces lettres sont apocryphes pour la plupart. Mais, comme l'a dit M. Boissonade dans un mémoire où il montre que la collection des prétendues *Lettres de Cratès* n'est que l'œuvre d'un rhéteur (*Notice et extr. des manuscrits*, t. XI), « il est une sorte d'intérêt » et de charme attaché à tout ce qui nous reste de l'an- » tiquité, surtout lorsque s'y joint l'attrait des grands » noms. »

Ces paroles nous autorisent au moins à examiner, d'une manière générale, ce que furent, dans la littérature grecque, les correspondances privées, les conditions au milieu desquelles elles ont pu arriver jusqu'à nous, et quel usage l'histoire en doit faire.

Montesquieu a dit, en parlant des lettres de Cicéron et de ses amis : « Elles sont le chef-d'œuvre de la naïveté » de gens unis par une douleur commune, et d'un siècle » où la fausse politesse n'avait pas mis le mensonge par- » tout. On n'y voit point, comme dans nos lettres mo- » dernes, des gens qui veulent se tromper, mais des amis » malheureux qui cherchent à se tout dire. »

L'antiquité, en effet, n'offre rien d'aussi intéressant dans les écrits de cet ordre, mais c'est là l'effet du grand naufrage des lettres grecques. On ne peut douter que beaucoup de lettres des personnages célèbres de la Grèce n'eussent été recueillies; nous le savons par le témoignage des rhéteurs qui avaient étudié, en présence de ces collections, les lois du style épistolaire, qui y puisent leurs citations, qui y renvoient leurs disciples. On ne voit pas sans quelque étonnement qu'Aristote est cité comme le modèle du genre ; mais le génie de ce philosophe n'était pas moins admirable par sa souplesse que par son étendue. Nous ne connaissons aujourd'hui que le naturaliste savant, le métaphysicien austère, le critique pénétrant; Cicéron loue l'enjouement de ses dialogues, et le rhéteur Démétrius signale dans ses lettres, recueillies par Artémon, les deux qualités essentielles de la correspondance : « la grâce et la simplicité » (1).

Mais nous pouvons affirmer que l'usage de la correspondance fut très-rare chez les Grecs avant l'époque d'Alexandre. D'abord, nous avons à ce sujet le témoignage de l'histoire; nous y voyons les généraux se borner à des communications verbales. Nicias dérogea une fois à cet usage, et le soin avec lequel Thucydide relève cette dérogation prouve qu'elle était rare : « Comme il craignait » que ses délégués n'exposassent pas le véritable état des » choses, faute de talent et de mémoire, peut-être aussi » pour complaire à la multitude, il consigna ses obser- » vations par écrit. C'était, selon lui, le meilleur moyen » de faire connaître aux Athéniens toute sa pensée, sans » qu'elle fût affaiblie en passant par l'organe d'un messa- » ger, et de les mettre à même de délibérer en parfaite » connaissance de cause. Ces envoyés partirent donc » chargés de sa dépêche et des explications orales qu'ils » devaient ajouter. » VII, 10.

Puis Thucydide cite cette dépêche, mais nous pouvons douter qu'il la cite textuellement. Les circonstances étaient, ce semble, trop périlleuses pour que Nicias eût

(1) Voyez première année, nos 4, 8, 25, 27, 30, 32, 36, 48, 49, 51.

(1) Voyez tout le passage de Demetrius relatif au style épistolaire, traduit par M. Egger : *Essai sur la critique chez les Grecs*, pages 275-278.

le loisir de tracer un portrait satirique des Athéniens, tel que celui-ci : « Il est dans vos habitudes de n'écouter » que ce qui vous plaît, sauf à vous irriter ensuite si l'é- » vénement ne répond pas à votre attente. » A cette lettre, qui du moins garde peut-être quelques traces de sa forme première, on en peut joindre une autre du Lacédémonien Hippocrate (Xénoph., *Hell.*, I, 1), une autre d'Agésilas (Plutarque, c. XLI). Voilà les seuls monuments épistolaires, contemporains de la guerre du Péloponèse, que nous puissions citer avec quelque confiance. Faut-il s'en étonner ? Une feuille de papyrus coûtait alors à peu près 5 francs de notre monnaie, et la possession d'une bibliothèque est, à cette époque d'épanouissement littéraire, signalée comme une chose extraordinaire (1). Avec le temps, les rapports de la Grèce avec l'Égypte devinrent plus fréquents, la consommation du papyrus s'étendit; le nombre des livres s'accrut avec rapidité. Les correspondances authentiques durent se multiplier; quelques-unes purent être recueillies. Mais, d'un autre côté, les écoles de rhéteurs se multiplièrent aussi. Là les élèves s'y exerçaient à faire parler ou écrire les personnages célèbres, d'après le caractère général de leurs ouvrages, en les plaçant dans des circonstances historiques où ils avaient joué un rôle mémorable. Beaucoup de ces harangues et de ces lettres fictives, composées soit par le maître pour servir de modèle à ses disciples, soit par les disciples eux-mêmes, nous sont parvenues sous le nom des personnages mis en scène.

Rien d'ailleurs n'est moins étrange que cette sorte de substitution de personnes, si l'on songe que l'idée de la propriété littéraire, avec la rigueur que nous lui attribuons, est toute moderne. On ne trouve dans les législations grecque et romaine presque aucune trace de dispositions destinées à protéger cette propriété, et, de plus, certains usages athéniens s'opposaient même à ce qu'elle se constituât régulièrement. On sait que devant les tribunaux chaque partie, d'après la législation de Solon, plaidait elle-même. Mais tous les plaideurs n'avaient pas reçu de la nature ou acquis par l'étude l'art de toucher et de persuader; ils s'adressaient donc le plus souvent, malgré la loi toujours violée ici par la force même des choses, à un rhéteur célèbre, tel qu'Antiphon ou Lysias, qui composait un discours que le plaideur apprenait par cœur et récitait devant les juges. Ce discours, vendu par l'auteur, ne lui appartenait plus, ne portait plus son nom; tel autre rhéteur y venait puiser des arguments, des artifices oratoires, des phrases toutes faites, et la confusion était telle, que, pour les grammairiens anciens eux-mêmes, les questions d'authenticité étaient déjà fort difficiles à résoudre : et, par exemple, on croyait, sans pouvoir le prouver d'une manière certaine, que de tous les discours attribués à Lysias, la moitié au moins n'était pas due à cet orateur éminent. La même confusion régnait dans les ouvrages philosophiques. Socrate n'avait rien écrit. Son enseignement était donné sous forme de conversations familières. Un dialogue composé après coup ne donne que la moitié de la vérité; il n'offre qu'une image forcément infidèle. Cette délégation à un disciple comportait dans la transmission bien des inexactitudes, involontaires chez Xénophon, mais volontaires chez Platon, qui transforme, étend, élève la doctrine du maître.

Enfin l'histoire elle-même fléchit sous les complaisances de la rhétorique. Nous avons blâmé l'emploi, dans les ouvrages historiques, de harangues artificielles; mais ce mensonge n'était pas commis sciemment par les auteurs. Ils y étaient conduits, à leur insu, par les habitudes contemporaines. L'exactitude complète et sévère que nous exigeons aujourd'hui à cet égard n'a jamais été, pour les anciens, qu'une préoccupation secondaire; ils n'y ont pas vu le premier de leurs devoirs.

Quand l'école d'Alexandrie fut fondée, la critique dut ouvrir une instruction sévère devant cette multitude de livres, de mérites fort divers, de provenances douteuses, que l'activité grecque avait produits depuis plus de deux siècles. Le texte même des chefs-d'œuvre variait incessamment par suite de l'ignorance ou de l'infidélité des copistes. Il fallut demander compte à tous ces documents de leurs droits à la confiance et à l'admiration. On voit naître alors des préoccupations nouvelles de classement, de recherches grammaticales, de discussions en tout genre. Déjà l'orateur Lycurgue, à Athènes, avait fait rétablir aussi exactement que possible le texte des trois grands tragiques grecs (1). Par les soins de Zénodote, d'Aristophane de Bysance, d'Aristarque, le canon des auteurs classiques est dressé, la récension des poëmes homériques est faite avec les soins et les scrupules dignes des monuments qu'il fallait sauver. A Pergame, l'école rivale des Alexandrins se signale par des travaux du même genre. Mais nous ne savons pas jusqu'à quel point a été poussée cette œuvre de correction et de critique dont bien des résultats sont perdus. Rien, en particulier, n'égale la confusion qui règne, sur ce point, dans les écrits des philosophes. Il suffit d'ouvrir Diogène Laerce pour voir combien d'incertitude régnait dans le catalogue des œuvres de chaque auteur. Aussi a-t-on pu accepter de confiance les épistolographes grecs, et surtout les épîtres socratiques, avant que la critique moderne eût pris les habitudes et le besoin de précision qui la caractérisent, et qu'elle eût à sa disposition les procédés sûrs

(1) Xénophon, *Entret. memor.*, IV, 2.

On lit, dans Diogène Laerce, que Platon acheta cent mines (9000 fr.) trois petits traités de Philolaus, et qu'Aristote acheta trois talents (16 200 fr.) quelques volumes de Speusippe.

(1) Ptolémée Evergète emprunta cet exemplaire pour en avoir au musée d'Alexandrie une copie exacte. Les Athéniens ne voulurent s'en dessaisir que moyennant un gage, et la copie seule fut renvoyée. Le bibliophile couronné perdit son gage pour conserver son édition *princeps*.

qu'elle n'a conquis qu'en descendant dans les derniers détails de l'histoire et de la philologie grecques.

La première édition d'un recueil de lettres grecques est due aux Aldes (Venise, 1499). Il y en eut une nouvelle édition, avec traduction latine, sous le nom de Cujas, à Orléans, en 1625. Les épîtres socratiques (de Socrate et de ses disciples) ont été publiées par Léo Allatius (Paris, 1637), et beaucoup plus correctement par Orelli (Leipzig, 1815). La première discussion que souleva ce recueil date du XVIIIe siècle, et est relative aux *Lettres de Phalaris*. Richard Bentley, qui a porté dans l'érudition une vivacité et un esprit dignes de Voltaire, a prouvé qu'elles étaient apocryphes. M. Boissonade est arrivé aux mêmes conclusions pour les lettres de Diogène et de Cratès (*Notices et extraits de manuscrits*, X et XI). Récemment, M. Karsten a examiné les lettres attribuées à Platon, déjà citées par Cicéron, et qui, si elles ne sont pas authentiques, furent du moins composées à une époque où l'Académie était encore florissante, où la tradition du maître n'était pas encore défigurée. D'ailleurs le style en est pur, les événements auxquels il est fait allusion sont les uns bien constatés, les autres probables ; les situations sont naturelles. Dans de telles circonstances, la critique est fort embarrassée : elle doit tenir un compte sérieux de monuments qui offrent, pour le fond et pour la forme, une réelle valeur. Telle lettre du recueil des *Épîtres socratiques* mérite une attention qu'elle n'a pas obtenue jusqu'à présent. Par exemple, la lettre XXXe (édit. Orelli) est adressée à Philippe, roi de Macédoine, par un auteur inconnu. Quelques-uns ont cru que c'était Speusippe, ennemi d'Isocrate. Rien, dans le texte, ne peut faire suspecter l'authencité du document; la multiplicité des faits et la minutie du détail nous empêchent de croire que ce soit l'œuvre d'un sophiste, qui se serait renfermé au contraire dans les lieux communs ou les faits très-généralement connus. L'auteur recommande à Philippe un certain Antipater qui avait écrit l'histoire grecque au point de vue macédonien. Il blâme beaucoup Isocrate de n'avoir pas fait valoir tous les services que les ancêtres de Philippe avaient rendus à la Grèce. Comme Hercule était le fondateur de cette dynastie, et que les Héraclides avaient conquis la Thessalie et la Calcidique, le roi de Macédoine faisait valoir cette ancienne conquête à l'appui de ses prétentions. On conçoit qu'un historien se plaçât à ce point de vue pour ouvrir à Philippe un accès au milieu de la Grèce déchirée. De plus, Isocrate avait été le maître, l'ami et ensuite le secrétaire du général athénien Timothée, qui avait combattu et les Lacédémoniens, et les alliés révoltés d'Athènes. L'auteur de la lettre rappelle ce fait à Philippe; il semble lui envoyer le programme d'un livre historique qu'Antipater pourra composer à la cour de Pydna et répandre de là dans toute la Grèce. Cette lettre mérite certainement de prendre place au milieu des débris d'Éphore et de Théopompe, dans ce groupe d'ouvrages dont les auteurs avaient mis leur science au service de l'idée macédonienne et monarchique. Cela nous conduit naturellement aux lettres attribuées à Xénophon. Elles ne sont pas authentiques, et ne renferment d'ailleurs aucun fait nouveau ; on voit qu'elles ont été composées avec des idées éparses dans les autres ouvrages de Xénophon, que l'auteur, quel qu'il soit, rapproche avec peu d'adresse. Elles ne méritaient donc notre attention que comme faisant partie de ce groupe d'ouvrages apocryphes dont nous avons voulu montrer l'origine et la valeur. Ces lettres sont au nombre de douze. Sept sont tirées du recueil de Stobée, et n'offrent que des lieux communs sur la philosophie de Socrate, sur les bienfaits de l'éducation, sur la mort de Gryllus. Les premières sont tirées des *Entretiens mémorables*. Les autres sont le développement du mot célèbre de Xénophon apprenant la mort de son fils : « Je savais qu'il était mortel. » Cela est digne de Sparte et peu admirable : quelques larmes d'un père désolé nous toucheraient davantage. Mais au moins il faudrait laisser à cette phrase, vraie ou non, la brièveté qui la caractérise, et ne pas la délayer comme fait le sophiste auteur de la prétendue lettre de Xénophon à Sotira, femme de Gryllus :

« Non, tant de douleur ne convient pas pour une » mort. Vous saviez que la naissance est pour les » hommes le commencement d'une route dont la mort » est le terme. Il est mort, c'est un sort commun, même » à qui ne le veut pas; mais il est mort noblement, c'est » l'acte de qui le veut, et d'un homme dont l'âme est » formée au devoir. Heureux donc Gryllus!... »

C'est un petit exercice de style dans le genre, si répandu parmi les anciens, des *Consolations*.

Les cinq autres lettres attribuées à Xénophon se lisent dans les *Épîtres socratiques*. Dans la première, il relève ses divergences avec Platon concernant la philosophie de Socrate; les deux suivantes sont des invitations adressées à des amis pour venir célébrer la fête de Diane à Scillonte. Elles n'offrent rien qui ne soit connu d'ailleurs, et le style est peu digne de celui qu'on nommait l'*Abeille attique*. Quant aux deux dernières, il y a lieu de les retirer à Xénophon pour les attribuer à Eschine. Elles paraissent écrites de Mégare, immédiatement après la mort de Socrate, l'une à Xanthippe, l'autre à Cébès et Simmias. Or, à ce moment, Xénophon était en Asie avec Agésilas. Au contraire, Eschine s'était retiré à Mégare avec les autres disciples de Socrate, le séjour d'Athènes n'étant pas sûr pour eux. La première lettre est mentionnée dans un manuscrit comme étant d'Eschine; la deuxième, qui la suit immédiatement, ne porte pas de nom d'auteur, ce qui fait croire qu'elle est du même que la précédente. On sait d'ailleurs qu'Eschine était très-lié avec Cébès et Simmias. Nous adoptons, en conséquence, l'opinion d'Orelli, qui les attribue à Eschine. Avec ce changement rien n'empêche de les croire authentiques : le style en est naturel, les pensées simples et touchantes. Nous avons un tableau de la famille de Socrate, tracé par une main assez ferme en traits corrects et purs, et qui peut prendre place non loin des chefs-d'œuvre historiques

que nous analysons avec autant d'intérêt que d'admiration.

En résumé, l'étude des collections épistolaires n'est pas, on le voit, un sujet aussi stérile qu'on le pourrait croire. Pour les temps classiques, ces collections ne nous offrent guère que des morceaux apocryphes; mais elles soulèvent maint problème de critique et d'histoire où peut s'arrêter utilement la curiosité du philologue et de l'homme de goût. — Charles de La Berge.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Titre préliminaire (fin). — Effets et application de la loi.

Nous avons vu successivement la loi sanctionnée, promulguée et publiée. Indiquons maintenant les effets qu'elle peut produire quant aux temps et quant aux lieux : c'est l'objet des articles 2 et 3.

La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif, dit l'article 2, consacrant ainsi très-explicitement le principe de la non-rétroactivité des lois. Est-ce à dire cependant qu'on ne pourrait faire aujourd'hui de lois ayant un effet rétroactif? C'est ce qu'il nous faut déterminer, car le Code Napoléon n'est, après tout, qu'une loi comme les autres, et le pouvoir législatif peut, sans aucun doute, abroger ou restreindre les règles qu'il a précédemment proclamées.

Si le principe de la non-rétroactivité des lois était consacré positivement dans la Constitution comme il l'est dans le Code, les législateurs eux-mêmes seraient évidemment tenus de s'y conformer, car la Constitution ne peut être à la merci d'un des corps qu'elle organise et qui n'existent que par elle; c'est, en quelque sorte, la loi suprême, et elle est placée au-dessus des lois comme celles-ci sont supérieures aux simples règlements émanés du pouvoir exécutif. Aussi l'article 26 de la Constitution actuelle charge-t-il le sénat de s'opposer à la promulgation des lois qui lui porteraient une atteinte quelconque. Les constitutions de 1793 et de l'an III proclamaient d'une manière absolue la non-rétroactivité des lois, et il en est encore ainsi aux Etats-Unis; mais la Constitution de 1852 n'en a point parlé, et dès lors une loi qui recevrait un effet rétroactif ne serait pas inconstitutionnelle et ne tomberait pas sous le coup de l'article 26. Ce serait peut-être une mauvaise loi; mais le sénat ne pourrait la repousser, et il faudrait lui obéir.

En fait, le principe de la non-rétroactivité des lois n'a presque jamais été violé sciemment, et on l'a toujours considéré comme une règle tutélaire, essentielle à la sécurité des citoyens.

Dans les assemblées politiques, les discussions soulevées sur le cercle d'action de ce principe ont été surtout relatives au droit pénal. La Constitution de 1793 le proclamait dans le style déclamatoire du temps : *L'effet rétroactif des lois serait une tyrannie.* Le Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, article 3, disait : *Nul délit ne peut être puni de peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'il fût commis.* Enfin l'article 4 du Code pénal actuel, celui de 1810, reproduit textuellement les mêmes expressions.

Il résulte certainement de tous ces textes qu'on ne peut appliquer à des faits antérieurs une loi augmentant la pénalité qui les frappait autrefois, ou punissant un acte qui ne l'était pas jusque-là. Mais, à l'inverse, si la pénalité est admise ou même complétement supprimée, il faut appliquer immédiatement la loi nouvelle, même aux faits antérieurs à sa promulgation. Qui pourrait, en effet, invoquer la loi ancienne? La société seule évidemment, et elle n'y a plus d'intérêt dès qu'on a reconnu l'inutilité ou l'exagération de la peine ancienne. Le décret impérial du 23 juillet 1810, rendu pour l'application du Code pénal, consacre cette règle dans son article 6 : « Les cours et tribunaux appliqueront aux crimes et aux délits les peines édictées par les lois pénales au moment où le crime a été commis. Néanmoins : dans le cas où la nature de la peine prononcée par le nouveau Code serait moins rigoureuse que celle du Code actuel (Code de 1791), les cours et tribunaux appliqueront le Code nouveau. »

On a même été plus loin dans l'application de cette règle. Un crime est commis sous l'empire d'une législation donnée; puis survient une législation plus douce à laquelle succèdent des peines plus rigoureuses, et c'est alors seulement que le coupable est saisi. La Cour de cassation, chambre criminelle, dans un arrêt du 1er octobre 1813, a décidé que c'était encore la législation la plus douce, c'est-à-dire la législation intermédiaire, qu'il fallait appliquer. Il s'agissait de vols sur les grands chemins, commis dans des provinces italiennes réunies alors à la France. La législation locale primitive punissait ce fait de la peine de mort, et le Code de 1791 de vingt-quatre ans de fers, tandis que le Code de 1810 le frappait des travaux forcés à perpétuité. Le coupable était, en quelque sorte, considéré par la Cour de cassation comme ayant acquis le droit de subir la peine plus douce du Code de 1791, et dès lors on ne pouvait plus le priver de ce droit.

Voilà pour les matières criminelles. Quant aux matières civiles, il faut faire quelques distinctions. Parlons d'abord de ce qui concerne l'état des personnes, c'est-à-dire l'ensemble de nos relations dans la cité et dans la famille, l'état de Français, d'époux légitime, d'enfant naturel ou adoptif, etc. L'état une fois acquis ne peut se trouver enlevé par une législation nouvelle, tout le monde en convient. Ainsi une loi qui créerait de nouveaux empêchements de mariage, ou reculerait l'époque de la puberté légale, ne pourrait priver de la qualité d'époux celui qui l'aurait régulièrement acquise auparavant. De même, si l'on exigeait des conditions plus sévères pour l'acquisition de la qualité de Français, on n'enlèverait pas pour cela cette qualité aux étrangers déjà naturalisés. Les lois relatives à la majorité ne sont pas du même genre, et, si elles en reculaient l'époque, elles seraient immédiatement applicables, car elles enlèveraient simplement certaines aptitudes. Il ne faut donc pas voir là une question d'état, et c'est ainsi qu'on l'a toujours entendu. Ainsi, la loi du 20 septembre 1792 a fixé la majorité à vingt et un ans pour toute la France. Auparavant c'était en général vingt-cinq ans; mais en Nor-

(1) La *Revue* publiera régulièrement chaque semaine le cours de M. Valette. — Voyez pour les quatre premières leçons, les nos 51 et 52 de notre première année.

mande notamment c'était vingt, et tout le monde a toujours reconnu que les jeunes Normands alors maîtres de leurs droits comme majeurs de vingt ans fussent placés en minorité jusqu'à ce qu'ils eussent atteint leur vingt et unième année.

Quant à la propriété et à ses divers démembrements, usufruit, servitudes, etc., remarquons que la loi qui supprimerait un mode d'acquérir, n'empêcherait pas pour cela la propriété ou l'usufruit d'avoir été régulièrement acquis auparavant suivant ce mode. Mais, inversement, le bénéfice d'un nouveau mode d'acquérir ne pourrait être invoqué pour des faits antérieurs à la loi qui l'établit.

Des règles nouvelles sur les conventions n'auraient point davantage d'effet rétroactif. Ainsi la loi qui supprimerait le prêt à intérêt n'empêcherait pas les prêteurs de continuer à exiger les intérêts stipulés valablement à l'origine. Le cours des idées est aujourd'hui tout autre. Mais lorsque la loi du 3 septembre 1807, limitative du taux de l'intérêt, succéda à une législation assez confuse, dont le fond était de permettre les intérêts *in infinitum*, cette loi eut soin de dire en terminant qu'elle n'innovait rien aux contrats antérieurs à sa promulgation, lesquels contrats continueraient à recevoir leur exécution.

Ce que nous disons des créances, nous le dirons aussi de la libération et des modes de l'opérer. Il en est de même des servitudes, c'est-à-dire des charges imposées à un fonds pour l'utilité d'un autre fonds. Il y avait autrefois certaines servitudes, notamment celles de passage et de puisage, qu'on pouvait acquérir par une longue possession dont la durée variait suivant les lieux. Or, l'article 690, C. Nap., ne permet plus d'acquérir ainsi que les servitudes à la fois continues et apparentes, c'est-à-dire pouvant s'exercer sous le fait actuel de l'homme, et se révélant par des ouvrages extérieurs, la servitude d'aqueduc, par exemple, et les servitudes que nous venons de citer ne sont pas de ce genre. Mais l'article 691 vient valider toutes celles qui avaient déjà été acquises par longue possession au moment de la promulgation du titre des servitudes (18 pluviôse an XII); seulement on ne peut plus compléter, sous l'empire du Code, la possession nécessaire à cette acquisition, parce que dans ce cas il n'y avait qu'une simple espérance que la loi pouvait parfaitement enlever.

Tout ce que nous venons de dire peut se résumer en un mot : *la loi nouvelle n'enlève pas les droits acquis.*

L'article 2098, 2°, C. Nap., en fait une nouvelle application, lorsqu'il décide que le privilége du Trésor public ne pourra nuire aux droits antérieurement acquis à des tiers. Dernier exemple. Beaucoup de rentes étaient autrefois considérées comme immeubles, et à ce titre susceptibles d'hypothèque, privilége que la loi du 11 brumaire an VII vint leur enlever. Cependant l'article 654, Proc. civ., supposant une rente saisie par les créanciers et vendue par autorité de justice, consacre positivement les droits hypothécaires consentis avant la loi du 11 brumaire an VII.

Mais la loi nouvelle s'appliquera toutes les fois qu'elle aura modifié de simples aptitudes. Ainsi, qu'une loi nouvelle porte l'âge de la puberté à dix-sept ou vingt ans, et un individu né au moment de la promulgation de la loi, mais non encore marié, ne pourra venir prétendre qu'il avait le droit de se marier plus tôt, et qu'on n'a pu lui enlever ce droit. De même une loi qui limiterait au dixième degré la succession des collatéraux atteindrait évidemment tous ceux qui n'ont pas encore recueilli, car ils n'ont encore qu'une simple aptitude.

Les lois de procédure et de compétence s'appliquent aussi dès qu'elles sont rendues, et un accusé ne pourrait évidemment réclamer pour lui la reconstitution de tribunaux depuis longtemps supprimés. Aussi M. Valette s'est-il fort étonné de voir discuter, en 1848, la légalité du renvoi devant la haute cour de justice des accusés de l'attentat du 15 mai.

Voilà pour les principes généraux de la matière; quant aux questions de détail, elles sont trop minutieuses et trop délicates pour être abordées ici; c'est à l'étude de ces questions que sont consacrés tous les ouvrages intitulés : *Questions transitoires.*

L'article 3 règle les effets des lois quant aux lieux. *Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire*, dit le premier alinéa, c'est-à-dire les étrangers aussi bien que les nationaux. Tout doit s'entendre très-largement dans ce texte; ainsi ce ne sera pas seulement les lois proprement dites, mais aussi les décrets, ordonnances, règlements, touchant la police, la sûreté, la salubrité, etc.

Quand des étrangers viennent devant les tribunaux français pour discuter des droits purement personnels, on les renvoie en général devant les tribunaux de leur pays, pour statuer définitivement sur leur état; mais cela n'empêche pas de prendre des mesures provisoires dans un but de protection qui se rattache plus ou moins aux principes de l'article 3. S'agit-il d'une demande en séparation de corps, on ne séparera point les époux, mais on autorisera la femme à quitter le domicile conjugal, si elle y court des dangers. On ne donnera pas non plus de tuteur aux mineurs, mais on pourvoira provisoirement à l'administration de leur personne et de leurs biens.

Les immeubles, même ceux possédés par les étrangers, sont régis par la loi française, continue l'article 3. — Cela comprend toutes les règles relatives au régime de la propriété, aux modes d'acquérir et se libérer des servitudes, etc. C'est ce qu'on appelait autrefois les *statuts réels;* statuts étant l'équivalent des lois, et réels, parce que la propriété foncière était considérée comme la propriété par excellence, *res*.

Cet article prouve bien que les étrangers ont le droit d'être propriétaires en France, mais non qu'ils pourront le devenir par un mode quelconque, et cela est si vrai, que les rédacteurs du Code avaient notamment refusé aux étrangers le droit d'acquérir par succession, donation ou testament (art. 726 et 912), restriction supprimée depuis.

La disposition du second alinéa de notre article était déjà en vigueur dans l'ancienne jurisprudence, et l'on comprenait notamment dans ces statuts réels, outre les lois relatives au régime des immeubles, celles qui régissaient leur dévolution par succession.

Les statuts personnels comprennent l'ensemble des règles relatives à l'*état* et à la *capacité* des personnes; d'après le troisième alinéa de notre article, ces règles suivent le Français, même en pays étranger.

Notre article reconnaissant aux étrangers le droit de posséder des immeubles en France, il résulte par un *à fortiori* évident qu'ils pourront également y posséder des meubles. Ces meubles seront-ils aussi régis par la loi française? Oui, en principe : par exemple, si l'étranger qui loue un appartement n'en paye pas le loyer, il faut bien que son mobilier soit saisissable par la loi française. Mais ici nous ne sommes plus enchaînés, comme pour les immeubles, par une proscription positive du Code, nous admettons notamment que la loi étrangère régit la succession des meubles.

Cette loi gouvernera-t-elle également l'état et la capacité des étrangers résidant en France? Oui, par une juste réciprocité de ce que le Code décide pour les Français. Ainsi les Allemands établis chez nous ne seront majeurs qu'à vingt-cinq ans; de même, si un oncle étranger a épousé sa nièce dans un pays où cela était permis, son mariage sera valable en France. Dans certains cas pourtant, l'ordre public s'opposerait à l'observation de la loi étrangère. Ainsi, on ne tolérerait pas la polygamie, même chez un Turc. Il n'y a donc rien d'absolu dans ces matières, et l'on a vu en effet l'interdiction d'un prince allemand privée de tout effet en France, parce que cette interdiction avait été prononcée à l'étranger sur des motifs purement politiques.

Quant à la forme des actes et à tout ce qui s'y rattache, la loi à suivre est celle du lieu où l'on se trouve. Ce principe de raison était consacré dans le projet du Code par un article spécial, qu'on a retranché de peur qu'il ne serve de point de départ à une extension exagérée de ce principe; mais il n'en existe pas moins, et il est appliqué bien des fois dans le Code, notamment en matière de mariage, d'actes d'état civil (art. 45), etc. Il y a cependant des exceptions; car, pour ne citer qu'un seul exemple, l'article 999 permet au Français de faire partout son testament en la forme olographe, quoique cette forme puisse parfaitement n'être pas admise par la loi du pays où il se trouverait. Mais ajoutons que l'étranger, au moins au point de vue de la loi française, pourrait toujours faire en France un testament olographe, quand bien même sa loi nationale ne l'y autoriserait pas.

Quand il s'agit d'interpréter un acte, on doit consulter les usages du lieu où il a été passé (art. 1159). Toutefois, en matière de mariage, les époux doivent plutôt se référer, pour leur régime matrimonial, aux lois et coutumes de leur domicile, et c'est ainsi que la question a été jugée dans presque tous les cas, si ce n'est quand il s'agissait d'étrangers ayant perdu tout esprit de retour dans leur patrie.

Nous arrivons maintenant au dernier objet du titre préliminaire : l'application de la loi, c'est-à-dire aux articles 4 et 5 qui concernent l'office du juge. L'article 4 lui ordonne de juger dans tous les cas sans pouvoir prétexter le *silence*, l'*obscurité* ou l'*insuffisance* de la loi; et l'article 5 lui défend de juger autrement qu'en terminant le procès qui lui est actuellement soumis.

La première disposition est très-simple et ne nous arrêtera pas longtemps. Le tribunal régulièrement saisi d'un procès doit le trancher d'une manière quelconque, sans pouvoir prétendre que cela lui est trop difficile, soit que la loi ne prévoie pas positivement le cas qui lui est soumis, ou que ce qu'elle en dit ne se comprenne pas bien. En un mot, le juge français ne peut jamais répondre comme le juge romain : *Non liquet*. S'il n'a pas de disposition positive s'appliquant précisément à la difficulté soulevée, il déduira la solution des principes généraux du droit; et, d'ailleurs, on a tant légiféré, surtout depuis soixante-dix ans, qu'il serait bien étonnant de trouver un cas resté tout à fait en dehors des diverses prescriptions législatives.

C'est donc un devoir strict pour le juge de juger dans tous les cas. Lorsqu'il s'y refuse, il s'expose à des dommages-intérêts : il y a alors ce qu'on appelle déni de justice, et l'article 505 du Code de procédure civile en fait un des cas de prise à partie. Au Code pénal, l'article 185 prévoit aussi le même délit pour le punir d'une amende de 200 à 500 francs, avec interdiction de toute fonction publique pendant cinq ans.

Le juge doit donc souvent interpréter la loi; mais le seul genre d'interprétation qui lui soit permis c'est l'interprétation usuelle, *interpretatio fori*, ou, si vous voulez, l'interprétation de raison. Il lui est positivement interdit de recourir à l'interprétation réglementaire, c'est-à-dire de procéder par voie de disposition générale et réglementaire pour l'avenir : tels étaient autrefois les *arrêts de règlement* des parlements, et c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui l'*interprétation par voie d'autorité*, expression très-équivoque, car le juge qui tranche un procès fait évidemment œuvre d'autorité, quoique à un autre point de vue. L'ordonnance de 1667, *sur la réformation de la justice* (tit. Ier, art. 7), essaye déjà d'enlever aux parlements le droit de faire des règlements de ce genre, car Louis XIV voyait, avec raison, un empiétement sur le pouvoir législatif, c'est-à-dire sur les prérogatives de son autorité royale. Mais la faiblesse de la royauté fit bientôt tomber en désuétude les principes de cette ordonnance, et l'interprétation des lois resta entre les mains des parlements, d'une manière très-large, jusqu'en 1789. — Émile Aglave.

CHRONIQUE.

Lundi 28 novembre, le nouvel amphithéâtre de la Faculté de droit a été envahi, vers deux heures, par un auditoire nombreux qui venait assister au discours d'ouverture de M. Batbie, professeur d'économie politique. L'affluence était telle que les couloirs de l'amphithéâtre étaient occupés par une foule compacte, et qu'à l'intérieur les travées étaient encombrées par des auditeurs qui se tenaient debout. Lorsque le professeur a paru, accompagné de nombreux amis qui se pressaient derrière sa chaise, l'auditoire l'a reçu par des applaudissements bruyants et prolongés. Dix minutes se sont écoulées sans qu'il ait pu obtenir le silence. Désespérant de voir se calmer cette effervescence, M. Batbie a levé la séance, et n'a reparu qu'après un quart d'heure, rappelé par les réclamations de l'auditoire. Il a eu de la peine à obtenir un silence complet, et sa voix a été souvent couverte par le bruit qui venait du couloir. Les auditeurs qui étaient dans la salle écoutaient dans le plus grand calme; mais ceux du dehors, étant mal placés et n'entendant pas le professeur, faisaient un tel bruit, que la continuation de la leçon est devenue impossible. La séance a été renvoyée au vendredi 2 décembre, à deux heures et demie. Quand le professeur est sorti, un grand nombre d'étudiants, pour lui témoigner leurs regrets du tumulte qui s'était produit, l'ont accompagné jusqu'à son domicile, rue Jacob. M. Batbie, sur la porte de la maison qu'il habite, leur a adressé quelques paroles qui ont été chaleureusement applaudies, et les a priés de se séparer par respect pour la légalité. Les étudiants se sont séparés immédiatement pour obéir à la voix de leur professeur, et la rue Jacob, un instant encombrée, a été aussitôt dégagée.

Nous apprenons avec regret que la seconde séance, qui a eu lieu aujourd'hui, a été également troublée par des manifestations bruyantes.

FACULTÉ DE DROIT. — *Histoire du droit romain et du droit français.* — *Cours de M. de Valroger. Programme sommaire.*

I. — 17 novembre. La Gaule d'après les témoignages de l'antiquité.

II. — 16 novembre. La Gaule d'après les découvertes et les hypothèses de la science contemporaine.

III. — 22 novembre. Époque romaine. Comment Rome s'assimile peu à peu les provinces. Transformation de la Gaule.

IV. — 24 novembre. Institutions administratives de l'empire au temps de sa grandeur : gouvernement central ; régime provincial.

V. — 26 novembre. Libertés locales ; régime municipal ; corps de métier ; assemblées provinciales ; *concentus* de Lyon. — Nous publierons prochainement cette leçon *in extenso*.

VI. — 29 novembre. Système militaire et financier de l'empire romain.

VII. — 1er décembre. Organisation judiciaire : le droit romain devient le droit de la Gaule ; que peut-il rester des origines celtiques ?

— Les soirées littéraires de la Sorbonne recommenceront le lundi 5 décembre, à huit heures précises du soir, dans l'ordre suivant :

5 décembre. M. Boissier, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne. — Lettres de Cicéron et de madame de Sévigné.

12 décembre. M. Levasseur, professeur d'histoire au lycée Napoléon. — Nouvelles découvertes dans l'Afrique centrale.

19 décembre. M. Batbie, professeur à la Faculté de droit. — L'homme aux quarante écus. — Les physiocrates.

9 janvier. M. Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis le Grand. — L'avare dans Molière et dans Balzac.

11 janvier. M. Perrot, professeur de rhétorique au lycée Louis le Grand, ancien membre de l'École d'Athènes. — Excursions chez les Kurdes de la province d'Angora.

23 janvier. M. Charles, professeur de philosophie au lycée Louis le Grand. — Les visionnaires au XIXe siècle.

30 janvier. M. Grégoire, professeur d'histoire au lycée Bonaparte. — Politique extérieure de Louis XIV. Louvois.

Des conférences littéraires et scientifiques se sont ouvertes, rue de la Paix, 7, le mercredi 30, à huit heures et demie du soir. On y entendra MM. Babinet, de l'Institut ; Philarète Chasles, du Collége de France ; Émile Deschanel, ancien maître de conférences à l'École normale supérieure ; Samson, sociétaire de la Comédie Française ; Ch. Bataille, professeur au Conservatoire ; Barral ; Louis Jourdan, etc., etc.

M. Samson parlera tous les vendredis ; M. Émile Deschanel tous les mercredis.

Les Entretiens et Lectures, fondés rue de la Paix, en 1860, sont définitivement transférés, 16, rue Cadet, dans la salle du Grand-Orient de France. Leur réouverture aura lieu le dimanche 4 décembre, à deux heures et demie. — Nous citerons, parmi les noms des orateurs inscrits, ceux de MM. H. Martin, Ed. Texier, T. Delord, Victor Borie, Victor Meunier, Joignaux, F. de Lasteyrie, Henri Favre, Ch. Lemonnier, Victor Chauvin, Legault, Élisée Reclus, Ch. Bataille, A. Hébrard, Gasperini, Agricol Perdiguier, Audiganne, de la Landelle, Sauvestre, Champfleury, Bouchardat, Henri Brisson, Marc Bayeux, Pessard, Jules Claretie, H. de la Madelène, Castagnary, Henri Fouquier, Lissagaray, etc.

— La plupart des villes de France s'empressent d'organiser des *Conférences littéraires et scientifiques*, destinées à généraliser l'instruction supérieure, et à la faire sortir des limites des villes qui ont des Facultés. Lille reçoit de Douai les professeurs dont les cours sont fort appréciés ; Marseille accueille avec un vif plaisir l'enseignement que lui apportent les professeurs de la Faculté d'Aix ; enfin Nîmes vient d'imiter cet exemple, et son conseil municipal a décidé que, pendant quatre mois, du 1er décembre au 30 mars, le lundi de chaque semaine, de huit à dix heures du soir, des conférences auraient lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville. Ces leçons comprendront pour la première année : la philosophie, l'histoire de France, la littérature française, la physique ; elles seront faites principalement par des professeurs appartenant aux diverses facultés de Montpellier, qui recevront une indemnité pour frais de voyage et de séjour.

— Dans le but de donner aux étudiants de Lunéville, Pont-à-Mousson, Metz, Toul, Commercy et Bar-le-Duc, la faculté de suivre les cours des Écoles de droit, de médecine et de pharmacie qui se tiennent à Nancy, la Compagnie des chemins de fer de l'Est vient de créer des cartes d'abonnement à prix réduits, spécialement destinées à MM. les étudiants.

Faculté des lettres. — Programme des cours du premier semestre 1864-1865.

PHILOSOPHIE. — Les mercredis, à une heure et demie, et les jeudis, à dix heures et demie, M. CARO, professeur, exposera et discutera quelques théories modernes sur la Nature et sur Dieu.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. — Les mardis, à une heure et demie, et les mercredis, à neuf heures et demie. M. PAUL JANET, professeur, exposera l'Histoire de la philosophie grecque depuis Thalès jusqu'à Socrate.

LITTÉRATURE GRECQUE. — Les lundis et mardis, à trois heures. M. EGGER, professeur, traitera des ouvrages de Plutarque et des principaux écrivains grecs de son temps.

ÉLOQUENCE LATINE. — Les jeudis et samedis, à trois heures. M. LE CLERC, professeur. — M. BERGER, agrégé de la Faculté, suppléant, fera l'Histoire de l'éloquence latine depuis la mort de Cicéron jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

POÉSIE LATINE. — Les mardis et samedis, à dix heures et demie, M. PATIN, professeur, traitera de la Poésie latine du temps de César, et particulièrement de Lucrèce et de Catulle.

ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — Les mercredis, à dix heures et demie, et les samedis, à une heure et demie, M. NISARD, professeur. — M. GANDAR, ancien professeur de Faculté, suppléant, traitera de Montesquieu et de son temps.

POÉSIE FRANÇAISE. — Les jeudis, à midi et demi, et les vendredis, à neuf heures et demie. M. SAINT-MARC GIRARDIN, professeur. — M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier, suppléant, traitera de la Poésie française dans la première moitié du XVIIIe siècle.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — Les lundis, à une heure et demie, et les jeudis, à neuf heures et demie, M. MÉZIÈRES, professeur, traitera de la Littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècle, et particulièrement des œuvres de Dante.

HISTOIRE ANCIENNE. — Les lundis, à onze heures, et les vendredis, à une heure et demie. M. ROSSEEUW SAINT-HILAIRE, professeur. — M. GEFFROY, ancien professeur de Faculté, suppléant, traitera des Rapports de l'empire romain avec les peuples barbares.

HISTOIRE MODERNE. — Les mardis et vendredis, à midi un quart. M. H. WALLON, professeur, fera l'histoire des guerres de religion dans la seconde moitié du XVIe siècle.

GÉOGRAPHIE. — Les mercredis et vendredis, à trois heures, M. Auguste HIMLY, professeur, exposera la Géographie physique, historique et politique des États européens d'origine slave et scandinave.

Les cours de la Faculté s'ouvriront le lundi 5 décembre 1864, à la Sorbonne.

Collége de France. — Programme des cours littéraires du premier semestre 1864-1865.

DROIT DE LA NATURE ET DES GENS. — M. AD. FRANCK, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, exposera les

Principes philosophiques du droit civil, les mardis, à une heure et demie, et les Doctrines des publicistes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les samedis, à deux heures et demie.

Histoire des législations comparées. — M. Laboulaye, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, exposera l'histoire de l'Administration et de la Législation française sous le règne de Louis XVI, les lundis, à midi et demi, et il lira et commentera l'*Esprit des lois* de Montesquieu, les vendredis, à la même heure.

Économie politique. — M. Michel Chevalier, sénateur, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, professeur. — M. Baudrillart, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, suppléant, traitera du Travail, les mardis et jeudis, à midi.

Histoire et morale. — M. Alfred Maury, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, traitera, les mercredis, à midi et demi, de l'Histoire de la civilisation du XIVe au XVIIe siècle, et les samedis, à la même heure, des Données historiques que l'on peut tirer de l'étude des noms propres.

Épigraphie et antiquités romaines. — M. Léon Renier, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, exposera les règles de l'Épigraphie latine, les mardis, et traitera de l'Histoire des grandes fonctions de l'empire romain, les jeudis, à dix heures et demie.

Philologie et archéologie égyptienne. — M. de Rougé, conseiller d'État, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, expliquera les principaux monuments historiques de l'Égypte, les mercredis, et le texte du papyrus Saillier n° 3, les vendredis, à dix heures.

Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque. — Nota. Le successeur de M. Renan n'est pas encore nommé.

Langue et littérature arabe. — M. Caussin de Perceval, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur. — M. Defrémerie, suppléant, expliquera le *Coran*, à partir du chapitre XXXVIe, divers morceaux de la Chrestomathie de Freytag, et le *Voyage à la Mecque*, d'Ibn Djobaïr, d'après l'édition de M. W. Wright, les lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Langue et littérature persane. — M. Jules Mohl, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, expliquera l'*Histoire des Sassanides*, par Fitdousi, et le *Divan de Hafiz*, les mercredis et jeudis, à dix heures.

Langue turque. — M. Pavet de Courteille expliquera le *Hunnayoun Nameh* et l'*Histoire des Tatars* d'Aboul-Gazi, en turc oriental, les mardis et vendredis, à une heure et demie.

Langue et littérature chinoise et tartare-mandchou. — M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, expliquera le Chou-King, le livre des Annales impériales, avec le commentaire de Chin-hao, les lundis et jeudis, à trois heures.

Langue et littérature sanscrite. — M. Foucaux expliquera le drame de *Sakountalâ*, de Kalidâsa, les mercredis, à onze heures; le livre des lois de Yâdjavnalkya, les samedis, à la même heure.

Langue et littérature grecque. — M. Rossignol, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, interprétera le *Prométhée* d'Eschyle et celui de Platon, dans le *Protagoras*, et les éclaircira l'un et l'autre, en faisant l'histoire du mythe de Prométhée, les mercredis et vendredis, à midi et demi.

Éloquence latine. — M. Ernest Havet, professeur, traitera de l'Éloquence latine à l'époque chrétienne, les mercredis et samedis, à deux heures.

Poésie latine. — M. Sainte-Beuve, membre de l'Institut, Académie française, professeur. — M. Martha, chargé du cours, traitera, les mardis, à midi, de la Vie et des œuvres d'Horace. — Le jeudi, à la même heure, il expliquera les *Adelphes* de Térence.

Philosophie grecque et latine. — M. Charles Lévêque étudiera, les vendredis, à deux heures, la Philosophie de la liberté dans les systèmes antiques depuis Platon jusqu'au Ve siècle après J. C.; les lundis, à onze heures trois quarts, explication des textes.

Langue et littérature française du moyen age. — M. Paulin Paris, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, exposera les diverses rédactions françaises du Livre des sept sages de Rome et de ses continuations, les lundis et jeudis, à deux heures.

Langue et littérature française moderne. — M. Louis de Lomenie traitera des Idées et des mœurs en France au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits, les mercredis, à deux heures et demie. — Les samedis, à onze heures trois quarts, il étudiera les principaux écrivains du XVIIe siècle.

Langues et littératures étrangères de l'Europe moderne. — M. Philarète Chasles donnera, le mardi, à trois heures, l'Histoire comparative des littératures du nord et du midi de l'Europe, pendant les années 1860, 1861, 1862 (roman, drame, histoire). — Les lundis, à la même heure, explication des textes.

Langue et littérature slave. — M. N..., professeur. — M. Alex. Chodzko, chargé du cours, traitera de l'Épopée chez les peuples slaves, les lundis, à midi et demi; les mercredis, à la même heure, il expliquera le texte de la Chronique de Dalémil.

Grammaire comparée. — M. N..., professeur. — M. Michel Bréal, docteur ès lettres, chargé du cours, exposera les lundis, à onze heures, les Principes de la grammaire comparée du sanscrit, du grec, du latin et des langues germaniques; les jeudis, à la même heure, il fera l'analyse étymologique et grammaticale d'un texte latin.

Faculté de théologie. — Programme des cours du premier semestre.

Cours de théologie dogmatique. — Les vendredis, à trois heures, et les samedis, à huit heures. Monseigneur l'évêque de Sura, professeur. M. l'abbé Hugonin, chargé du cours, traitera de la Société religieuse dans ses rapports avec la société domestique et la société civile.

Cours de théologie morale. — Les samedis, à neuf heures et demie, et les lundis, à huit heures. M. l'abbé Gratry, professeur, étudiera, au point de vue moral, l'Évangile de saint Jean.

Cours d'histoire ecclésiastique. — Les mercredis, à une heure et demie, et les vendredis, à neuf heures. M. l'abbé Perreyve, professeur, exposera l'histoire de l'Église pendant le IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Cours de droit ecclésiastique. — Les jeudis, à deux heures, et les vendredis, à dix heures et demie. M. l'abbé Bourret, professeur, exposera la Transformation de la société romaine par le droit chrétien.

Cours d'écriture sainte. — Les mercredis, à trois heures, et les lundis, à dix heures et demie. Monseigneur Meignan, évêque nommé de Châlons, vicaire général, professeur. M. l'abbé Dourif, suppléant, fera l'Histoire critique de l'exégèse biblique en Allemagne.

Cours de langue hébraïque. — Les mardis et samedis, à une heure, M. l'abbé Barges, professeur, expliquera alternativement la Genèse et le prophète Jérémie.

Cours d'éloquence sacrée. — Les mardis, à trois heures moins un quart, et les jeudis, à neuf heures. M. l'abbé Freppel, professeur, exposera l'Histoire de l'éloquence chrétienne dans l'école d'Alexandrie, en s'attachant particulièrement aux écrits de Clément et d'Origène.

Les cours de la Faculté s'ouvriront le lundi 5 décembre 1864, à la Sorbonne.

Le propriétaire gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 2. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 10 DÉCEMBRE 1864.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

PHYSIQUE — CHIMIE — ZOOLOGIE — BOTANIQUE — ANATOMIE — PHYSIOLOGIE
GÉOLOGIE — PALÉONTOLOGIE — MÉDECINE

Paraît tous les Samedis.

Paris.	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours littéraires.

Six mois.....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Ouverture du cours de M. Batbie. — Inauguration des soirées littéraires de la Sorbonne.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Grammaire comparée.** Cours de **M. Michel Bréal** : De la méthode comparative dans l'étude des langues.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Histoire des législations comparées** — Cours de **M. Laboulaye** : De la législation criminelle en Angleterre. — Police, interrogatoires, grand et petit jurys.

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS. — **Droit civil.** Cours de **M. Valette** : Des personnes qui naissent Françaises et de celles qui le deviennent

CHRONIQUE.

Paris, 9 décembre 1864.

Lundi dernier, les portes du Collége de France et celles de la Sorbonne se sont ouvertes simultanément. Jusqu'à l'heure où nous écrivons, chaque leçon a successivement attiré une affluence considérable. Nous publierons *in extenso* la plupart de ces leçons d'ouverture, qui ont presque toujours l'avantage d'être de larges résumés du cours qui a précédé ou du cours qui va suivre, et d'embrasser dans son ensemble quelque vaste sujet de philosophie, de littérature, d'histoire ou de législation.

Au Collége de France, la plus grande nouveauté de cette année scolaire, c'était l'enseignement de la grammaire comparée, qu'un décret récent y a transféré. La nouvelle chaire était occupée par un nouveau professeur, et ce motif nous a déterminés à donner dès aujourd'hui le discours d'ouverture de M. Michel Bréal.

A l'heure même où M. Michel Bréal inaugurait cet enseignement au milieu d'une foule empressée, M. Laboulaye reprenait le sien avec son succès habituel, et retrouvait, toujours aussi vive, la sympathie accoutumée d'un nombreux auditoire. M. Laboulaye s'occupera, le lundi, de la législation et de l'administration françaises sous Louis XVI, et le vendredi, de l'*Esprit des lois* de Montesquieu. Nous publierons intégralement toutes les leçons du lundi.

Le vendredi 2 décembre, à deux heures et demie, M. Batbie a pu ouvrir son cours devant un auditoire très-attentif, qui ne l'a interrompu que pour applaudir les principaux passages de sa leçon. Nous ne parlerons pas des désordres regrettables qui se sont produits à l'extérieur; aujourd'hui que tout est rentré dans l'ordre, il est inutile de revenir sur des faits qui commencent à être oubliés.

M. Batbie a commencé par établir que le but de toute société est son développement intellectuel et moral, mais que nous étions soumis à des besoins nombreux qui nous obligent à travailler pour les satisfaire. La production des richesses est une nécessité qui absorbe la plus grande partie de notre activité. Un fait aussi considérable doit être régi par des lois, dont l'existence est démontrée par l'observation et peut d'ailleurs être affirmée *a priori*. Si ces lois n'existaient pas, les faits économiques seraient les seuls qui n'auraient pas de règle, et il ne serait plus vrai de dire que la nature ne fait rien par soubresaut. A l'existence de ces lois, que pourrait-on opposer? La liberté de l'homme qui dérange à chaque instant les prévisions les mieux calculées? « Ce serait, a dit M. Batbie, se faire une idée fausse de la liberté humaine. Notre liberté ressemble à celle des vagues, qui ne peuvent pas dépasser une certaine ligne sur la grève, et qui, dans

l'espace assigné à leurs mouvements, obéissent tantôt à la tempête, tantôt au génie tutélaire du commerce. »

S'il y a des lois économiques, l'objet de la science existe. Quant à la science, il y a plus de cent ans qu'elle marche, se développe et prend une influence croissante dans les conseils des gouvernements. M. Batbie a réfuté les attaques dirigées contre la nouvelle science par les jurisconsultes, les moralistes et les hommes d'État. Il a pris occasion de ces attaques pour fixer la place qu'occupe l'économie politique parmi les autres sciences morales et politiques. Ensuite il a montré les rapports qui unissent la religion, la morale, le droit et l'histoire avec l'économie politique. Afin de montrer les rapports de cette science avec l'histoire, M. Batbie a esquissé à grands traits les principaux événements qui ont transformé les sociétés humaines, en étudiant leurs causes et leurs résultats économiques. Nos conditions de publicité ne nous permettent de reproduire que ce passage, qui met en lumière un point de vue historique des plus intéressants :

« Vous avez la mémoire encore remplie des merveilles de l'Orient et des richesses des rois qui ont tour à tour occupé la scène historique dans les temps anciens. Les noms d'Alexandrie, Thèbes aux cent portes, Ninive, Babylone et tant d'autres villes célèbres flottent dans vos souvenirs; votre imagination aime ces magnificences, et vous trouvez sans doute que la vie européenne est mesquine et prosaïque, si on la compare à cette large existence que, d'après nos impressions historiques, nous attribuons aux Orientaux de l'antiquité. Ce n'est là qu'un éblouissement causé par une histoire incomplète. Pénétrez plus profondément dans la condition de ces peuples, et vous trouverez que celui qui cultive la terre n'en est pas propriétaire, qu'il la possède aux conditions les plus dures, qu'il n'est sûr de rien, qu'il ne peut même pas compter sur une part fixe, si petite qu'elle soit, et que les exactions des souverains par la grâce desquels il possède, viennent à chaque instant tromper ses espérances. En un mot, ces monarques magnifiques ne règnent pas sur des citoyens libres et indépendants, et leurs richesses ne sont que les dépouilles des campagnes accumulées dans quelques villes capitales. Aussi, lorsqu'ils conduisaient leurs armées contre l'Europe, ces immenses troupeaux d'hommes étaient facilement mis en déroute par les armées de citoyens que leur opposèrent les petites républiques de la Grèce. Ceux qui ont cherché à expliquer les honteuses défaites des armées de Xerxès et de Darius se sont trop attachés à l'influence amollissante du climat de l'Orient. Entre le climat de la Grèce et celui de l'Asie, la différence n'était pas assez sensible pour rendre compte de faits aussi extraordinaires. La véritable cause, c'est que les soldats de Xerxès et de Darius n'étaient en somme que des êtres dégradés, sans courage, parce qu'ils n'avaient jamais été libres; tandis que les soldats des Thermopyles, de Marathon et de Salamine étaient des citoyens, des propriétaires participant à la souveraineté, maîtres chez eux, maîtres sur la place publique, et aimant leurs gouvernements, qui garantissaient leur propriété et leur indépendance. C'est surtout par la différence du régime économique que s'explique le dénoûment de la lutte entre l'Orient et l'Europe.

» Quand elles eurent assuré leur indépendance contre le Mède, les petites républiques se firent la guerre et luttèrent pour l'hégémonie de la Grèce. Pendant longtemps les victoires des Athéniens attirèrent dans leur ville des richesses considérables; le développement de la fortune créa des hommes de loisir, comme il en faut pour la culture des beaux-arts. Assurément la richesse matérielle n'a pas suffi pour produire le grand siècle de Périclès, et la cause principale est certainement dans la supériorité naturelle du génie athénien; elle a cependant facilité le mouvement littéraire et artistique, en lui procurant la protection sans laquelle il n'aurait pas marché. Supposez le génie athénien à Lacédémone : assurément il n'y aurait pas eu dans cette ville un siècle de Périclès, parce que le culte des beaux-arts est peu conciliable avec le régime du brouet noir.

» La Grèce, comme tout le reste de l'univers, fut absorbée dans l'empire romain. Cette grande masse politique (la plus considérable qui ait jamais existé) a duré des siècles, tandis que les grandes monarchies qui le précédèrent ou le suivirent n'eurent qu'une existence éphémère. Son succès extraordinaire et sa chute s'expliquent par des causes diverses; mais l'économie politique en fournit une explication qui n'est pas la moins satisfaisante. Le grand secret de la politique romaine est dans la perfection de son mode de colonisation. Lorsqu'une province était conquise, il s'agissait de la conserver. Le moyen militaire consistait à entourer la portion conquise par des légions placées à la frontière. Dans l'intérieur, on instituait des pouvoirs administratifs énergiques, et l'on envoyait souvent des colons de la capitale. Cette mesure avait le double avantage de rejeter hors de Rome le trop-plein de la population (ordinairement une portion dangereuse) et de préparer l'assimilation de la province par la fusion du pays conquis avec des citoyens romains. Dans la période de prospérité, la vie partait du centre aux extrémités, et Rome triomphait parce qu'elle envoyait son sang aux provinces. Sous l'empire, la situation changea; Rome, devenant égoïste, attira au centre toute la vie des extrémités. La fiscalité des empereurs suça les richesses des provinces, et, par des exactions intolérables, rendit la propriété onéreuse, ce qui équivalait à une suppression par l'impôt du droit des particuliers. Vous connaissez tous la misérable condition des curiales, ces propriétaires qu'une loi cruelle rendait solidairement responsables de la rentrée des impôts. Ils échappaient à leurs dignités par tous les moyens, au point que la législation les retint dans la curie par une disposition qui rendit leurs honneurs obligatoires. L'esclavage volontaire fut le seul abri qu'on ne pût pas leur enlever, et plusieurs aimèrent mieux la vie animale de l'esclavage que la responsabilité tourmentée des honneurs municipaux. Une fois que la propriété eut été supprimée par l'excès des impôts, l'empire romain devint semblable aux empires de l'Orient dont je vous parlais tout à l'heure, et, n'ayant plus pour se défendre une population de citoyens propriétaires intéressés à sa durée, il tomba comme un cadavre où la putréfaction remonte des extrémités au centre. Il se soutint artificiellement par la puissance de son administration et par la force qui est inhérente à toute organisation régulière; mais peu à peu la vie se retira, et lorsque les barbares se ruèrent en oiseaux de proie sur ce gigantesque corps politique, ils n'eurent pas à le tuer, car il était mort de lui-même à la suite des excès de fiscalité qui avaient ruiné son tempérament économique.

» C'est une chose vraie, quoique invraisemblable, que la condition des individus fut meilleure sous l'administration des chefs barbares. A la vérité, ils s'approprièrent une portion des terres appartenant aux vaincus; mais ce fait de guerre une fois consommé, les propriétaires furent plus heureux, parce que la fiscalité des conquérants était moins savante, et partant moins oppressive que celle des empereurs romains. Cette amélioration fut surtout sensible sous l'administration régulière et modérée de Charlemagne. Les grands possesseurs de terres concédées en fief n'avaient pas encore pu devenir oppresseurs, parce que leurs titres n'étaient pas irrévocables; ils étaient, par la fragilité de leur droit, maintenus dans les bornes de la modération. Les choses changèrent bien de face lorsque, sous les débiles successeurs de Charlemagne, fut proclamé le principe de la perpétuité et de l'hérédité des fils. A partir de ce moment, la souveraineté étant incorporée à la terre, l'oppression des vassaux fut d'autant plus intolérable qu'elle était pratiquée par des pouvoirs locaux, rapprochée des opprimés, sans contrôle supérieur. Montesquieu, qui a vu la féodalité près de sa chute, la compare à un grand arbre majestueux; si vous la considérez à son origine, vous pourrez la comparer à l'hydre aux têtes nombreuses et menaçantes qui repoussent à mesure qu'on les coupe. Au point de vue économique, la féodalité fut un régime déplorable, parce qu'elle rapprocha l'oppresseur de l'opprimé, et qu'elle livra le droit individuel, sans défense, aux vexations des pouvoirs locaux. Il faut, messieurs, que la liberté soit une

bien grande pour qu'elle ait pu passer à travers les mailles serrées du réseau féodal. On aurait pu craindre que l'individu écrasé sous le pied des barons féodaux ne se relèverait jamais, et que le droit serait éternellement foulé par la force brutale. Il se releva par le commerce, qui fonda le tiers état, et le tiers état grandit peu à peu, obtint la participation aux pouvoirs publics, et finit par occuper une place prépondérante chez toutes les nations européennes. La bourgeoisie est née du commerce, et comme elle a été l'instrument de nos progrès dans la voie libérale, on peut dire qu'une cause de l'ordre économique a été l'origine de nos libertés.

» Le rôle du tiers état a été plus ou moins important, suivant la nation que l'on considère ; il a été aussi plus ou moins rapide. Mais il n'est pas une nation européenne dont l'histoire ne soit, en grande partie, mesurée par les actions et les progrès du tiers état. Il en est autrement des pays de l'Orient qui adoptèrent la religion de Mahomet. Là point de bourgeoisie et point de propriétaires; c'est l'État qui est le grand propriétaire, et les paysans ne sont que des possesseurs non protégés par le droit. Ainsi le veut Allah, ainsi le proclame son prophète. La religion du Coran n'est point de nature à élever la dignité humaine. Je crois cependant qu'on a attaché trop d'importance à l'influence des croyances religieuses pour expliquer l'abaissement moral des peuples orientaux. La preuve en est que le paganisme ne fut pas un obstacle au développement de l'individu dans les républiques grecques. Aussi n'est-ce pas à l'impureté des croyances qu'il faut attribuer l'abrutissement des Turcs, mais à cette loi de Mahomet qui supprime la propriété privée pour tout attribuer à l'État. La raison est économique et point religieuse. »

Dans la dernière partie de sa leçon, M. Batbie a examiné cette proposition de Rossi : « *L'économie politique n'est pas seule maîtresse du monde.* » Le professeur a établi que toutes les sciences avaient tour à tour exercé une action prépondérante, et que l'économie politique avait, comme toutes les autres, eu ses jours de domination exclusive. Il a prouvé que la révolution française avait eu surtout des causes et une occasion économiques, et qu'en Angleterre la politique des partis avait été disloquée par la ligue de Cobden contre la législation des céréales.

Après avoir tracé un parallèle entre les hommes de principes et les politiques d'expédient, M. Batbie a expliqué sa pensée en opposant l'exemple de Turgot, dont le nom est chaque jour plus glorieux, quoiqu'il ait succombé, à l'exemple de Maurepas, que l'histoire a oublié, quoiqu'il se soit conservé au pouvoir. C'est après ce parallèle que M. Batbie a terminé son discours en adressant à son jeune auditoire des conseils pleins de mouvement, de fermeté et d'élévation.

Lundi dernier, à huit heures du soir, les *Soirées littéraires* de la Sorbonne se sont inaugurées par une conférence de M. Boissier, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, sur les *Lettres de Cicéron et de madame de Sévigné.*

M. Boissier a fait d'abord remarquer qu'il y a déjà longtemps qu'on a eu l'idée de comparer les lettres de madame de Sévigné à celles de Cicéron. On le faisait déjà du temps de madame de Sévigné. Le savant Corbinelli disait que l'orateur romain serait jaloux d'elle. Il est certain que ces deux correspondances ont tant de rapports entre elles, que M. Boissier a dû renoncer à les exposer tous. Il s'est borné à chercher ce qu'elles nous apprennent de la vie privée de leurs auteurs et de la vie de famille, telle qu'elle était organisée à leur époque.

Il a commencé par nous introduire dans le ménage de Cicéron; il a montré ce pauvre grand homme souffrant de l'humeur aigre de sa femme, des malheurs de sa fille Tullia, et des désordres de son fils, qui mit sa gloire à être le plus grand buveur de son temps. A ce tableau il a opposé celui de la famille de madame de Sévigné. Le contraste s'établit de lui-même. Madame de Sévigné et Cicéron, malgré tant de différences, se ressemblent par cette vivacité d'impression, par cette mobilité d'imagination qui troubla leur vie, mais qui fit de tous les deux d'incomparables écrivains. Tullia et madame de Grignan étaient philosophes toutes les deux, et l'on soupçonne que leur philosophie n'était pas exempte d'un peu de pédantisme. Charles de Sévigné ne passa guère mieux sa jeunesse que Marcus Cicéron, et il fréquentait les maisons légères de Paris avec autant d'ardeur que l'autre hantait les cabarets d'Athènes.

Mais à côté des rapprochements viennent les différences. M. Boissier n'a pas eu de peine à montrer la distance qui séparait la vie de famille à l'époque de Cicéron, de celle que dépeint madame de Sévigné. Il y a loin du mariage antique, si facilement brisé par le divorce, où la femme a si peu de part à la pensée de son mari, au mariage tel que le comprend et le pratique une société chrétienne. Le XVIIe siècle est déjà fort en progrès sur l'antiquité; et nous, ne sommes-nous pas en progrès sur le XVIIe siècle ? Il a suffi à M. Boissier, pour le montrer, de recueillir quelques-unes de ces anecdotes que l'on trouve en si grand nombre dans les lettres de madame de Sévigné, et qui montrent ce qui manquait encore à la vie de famille pour qu'elle fût aussi pure et aussi honnête qu'elle doit l'être. Il a fait voir combien la vie du monde, au milieu de laquelle les femmes vivaient alors, les exposait à plus de périls; comment la vie d'aujourd'hui, plus retirée, plus solitaire, en les enfermant davantage dans les devoirs et les plaisirs de leur ménage, les soustrait aux sensations malsaines.

Afin de rendre plus manifestes les progrès que la vie de famille n'a cessé de faire jusqu'à nos jours, M. Boissier a isolé et étudié à part un membre de la famille, celui qui en est l'âme et le lien : l'enfant. Il a montré combien l'importance de l'enfant a grandi depuis l'époque de Cicéron, qui trouve « que lorsqu'ils meurent au berceau, il ne faut pas s'en occuper », jusqu'à notre temps, où l'enfant est devenu le maître et quelquefois le tyran de la famille. La conclusion du professeur a été qu'il ne trouvait pas notre époque aussi triste et aussi sombre qu'on le prétend. La vue des misères des siècles passés, exposées dans ces correspondances sincères, lui prouve que le nôtre, pour beaucoup de choses, vaut mieux; et

il pense qu'il ne faut pas le cacher, pour ne pas désespérer et décourager les gens d'aujourd'hui, et ne pas leur ôter l'envie de bien faire en leur enlevant d'avance l'espérance de réussir.

Cette leçon a obtenu un grand succès, dû à la fois à l'heureux choix du sujet et au talent du professeur.

COLLÉGE DE FRANCE.

GRAMMAIRE COMPARÉE.

COURS DE M. MICHEL BREAL.

De la méthode comparative dans l'étude des langues.

Au début de ces leçons de grammaire comparée, je sens tout le poids de la responsabilité qui repose sur moi. Vous auriez voulu, et autant que personne j'aurais désiré que cet important et difficile enseignement fût introduit au Collége de France par l'éminent indianiste que les suffrages du Collége avaient proposé en première ligne. M. Adolphe Regnier était le représentant naturel d'une science qu'il a fait avancer par de remarquables travaux. En apportant dans ses leçons les qualités qui distinguent ses ouvrages, une méthode exacte et rigoureuse, une rare pénétration d'esprit, des vues larges et élevées, M. Regnier aurait fondé un enseignement que nous pouvions opposer sans crainte aux chaires de philologie comparée dont l'Allemagne et l'Angleterre sont justement orgueilleuses. Personne, mieux que lui, ne pouvait naturaliser parmi nous une science qui, pour nous agréer, a besoin de beaucoup de rectitude et de réserve, et qui, sans rien perdre de ses vertus natives, doit contracter le ton et adopter les allures de l'érudition française. M. Regnier a cru ne pouvoir déférer au vœu spontanément exprimé par le Collége. A son défaut, je viens vous apporter la promesse de mon dévouement à des études qui ont été et qui seront à l'avenir le travail constant de ma vie. J'essayerai de mériter votre indulgence, de justifier le vote des professeurs et de répondre au choix du Ministre, en consacrant tous mes efforts à la tâche honorable qui m'a été confiée.

Nouvelle au Collége de France, la chaire de grammaire comparée ne date pourtant pas d'aujourd'hui. Elle a été instituée, il y a douze ans, à la Faculté des lettres, et M. Hase, qui en fut alors chargé, a terminé par cet enseignement sa vie longue et bien remplie de savant et de professeur. Par son éducation littéraire, M. Hase appartenait à l'école des Heyne et des Villoison, et il avait depuis longtemps marqué sa place à leurs côtés, quand les premiers résultats de la linguistique arrivèrent à sa connaissance. Mais il ne conçut pas contre la science nouvelle les sentiments de hauteur ou de dédain qui se sont fait jour chez quelques philologues étrangers. La bienveillance de son caractère, non moins que la largeur de son esprit, le préservèrent de cette faiblesse. Tout en continuant de se vouer de préférence aux travaux qui avaient assuré sa renommée, il suivit avec attention les progrès de la grammaire comparée. Lorsque, en 1852, il fut chargé de cet enseignement, il y apporta sa connaissance profonde des idiomes classiques. Quant à la méthode comparative, elle lui était familière, au moins par un de ses côtés, car il l'appliquait en maître aux diverses époques de la langue grecque. Quand M. Hase, soit dans sa belle édition du *Thesaurus*, soit dans son cours, retraçait l'histoire d'un mot grec et le suivait à travers toutes ses transformations, depuis Homère jusqu'aux écrivains byzantins ou jusqu'aux chants populaires de la Grèce moderne, il faisait pour la langue hellénique ce que la grammaire comparée essaye de faire pour l'ensemble de la famille indo-européenne. Nous l'avons vu, pendant douze ans, et presque jusqu'à la dernière heure, parcourir d'un pas lent, mais sûr, le cercle de son enseignement, mêlant à ses leçons des digressions qu'il savait toujours rendre instructives, et semant sur son chemin les trésors d'une érudition exacte, curieuse et attrayante.

Cependant je ne voudrais pas affirmer que le cours de M. Hase répondît exactement à l'idée qu'on peut se faire, d'après les grands travaux de ce siècle, d'un cours de grammaire comparée. Ce qui caractérise cette science nouvelle, c'est moins encore le nombre des idiomes qui forment la matière des observations que la méthode qui préside aux rapprochements et la direction générale des recherches. De tout temps on a comparé le latin au grec, et les langues anciennes aux langues modernes; mais le goût avait plus de part à ces comparaisons que la rigueur scientifique, et les observations, qui pouvaient être justes, n'étaient ni assez approfondies, ni assez enchaînées entre elles. Quand on relit aujourd'hui le livre ingénieux où le président de Brosses exposait ses vues sur l'origine du langage, ou le mémoire, d'ailleurs si remarquable, que Fréret a composé sur la parenté des langues de l'Europe, on éprouve la même impression que doit ressentir le géologue ou le physiologiste, en se reportant aux théories hypothétiques ou aux classifications superficielles du dernier siècle. Ce n'était pas la sagacité ni le savoir qui manquaient à de Brosses et à Fréret; il leur manquait deux choses : un terme de comparaison pour classer les faits qu'ils avaient observés, et un instrument de précision pour rendre les observations plus sûres et plus complètes. La découverte du sanscrit vint fournir l'un et l'autre.

Comment un idiome asiatique, dont les Grecs et les Romains ont ignoré jusqu'au nom, nous a-t-il pu mieux renseigner sur la structure des langues de la Grèce et de l'Italie que ne l'avaient su faire ceux qui autrefois parlaient ces langues et qui en avaient fait un examen appro-

fondi ? D'où vient que la découverte du sanscrit a marqué une ère nouvelle dans les études de linguistique, et qu'elle n'a pas rendu moins de services aux savants qui s'occupent des idiomes germaniques, slaves ou celtiques, qu'à ceux qui veulent se rendre compte de la formation du grec et du latin ? Il importe de répondre à ces questions, car le rôle du sanscrit dans les recherches grammaticales a donné lieu à de nombreux malentendus. D'excellents esprits ont pu penser qu'une langue, en apparence si éloignée de nous, était un objet de stérile curiosité, ou qu'instructive et intéressante par elle-même, cette étude devait rester réservée aux seuls orientalistes; ou bien encore, tout en reconnaissant le rapport qui unit le sanscrit aux idiomes de l'Europe, on s'est trompé sur la nature de ce rapport, et l'on n'a pas toujours compris de quel genre est le secours que les recherches grammaticales doivent tirer de la langue de l'Inde. Je voudrais, au début de ces leçons, définir la méthode comparative, et montrer pourquoi le sanscrit, interrogé à propos, apporte la lumière et l'ordre dans l'étude des langues de l'Europe. C'est là, je le sais, un sujet quelque peu aride, et les usages de cette maison m'autorisaient à vous présenter, pour commencer, des vues plus générales et un thème moins didactique. Mais je crois que dans un cours de grammaire comparée, la méthode est la première chose qu'il faut mettre en lumière. Une fois que vous aurez approuvé le principe de notre science, vous accueillerez plus volontiers les résultats auxquels elle conduit. Nous ne sommes pas ennemis en France de ce qui est nouveau; mais les voies mal définies nous répugnent, et l'obscurité, en toutes choses, nous est odieuse.

Pour faire l'épreuve d'une méthode, il est bon de la mettre à l'œuvre sur un terrain qui soit très-connu. Le groupe indo-européen comprend un vaste ensemble d'idiomes; outre le sanscrit, le grec et le latin, il contient les dialectes de la Perse, de l'Arménie et du Caucase, le celte, ainsi que les langues germaniques et slaves. Mais je ne ferai pas défiler sous vos yeux une armée aussi bigarrée. Une pareille revue nous procurerait probablement plus de fatigue que d'instruction, et notre regard, éparpillé sur trop d'objets à la fois, finirait par ne plus rien distinguer. Ce serait une erreur de croire que l'intérêt et le profit de ces recherches soit en raison du nombre des idiomes comparés : tout dépend de la netteté et de la rigueur des observations. Il vaut donc mieux nous restreindre aux langues classiques; ce que nous aurons dit des rapports qui unissent le sanscrit, le grec et le latin, nous pourrons l'étendre quelque jour aux autres idiomes de la famille.

Quand les fondateurs de la Société asiatique de Calcutta, commençant à s'enquérir du passé de l'Inde, entreprirent l'étude du sanscrit, ils furent étonnés de la ressemblance frappante qui existait entre le vocabulaire de cette langue et celui des langues anciennes de l'Europe. Ce qui augmenta la surprise, c'est que la similitude était d'autant plus parfaite, que les idées exprimées étaient plus simples : les mêmes mots, en sanscrit, en grec et en latin, servaient à désigner la parenté, les membres du corps humain, les animaux domestiques, les nombres, toutes ces notions qui ont dû fournir les premiers mots de chaque langue, et qui excluent l'hypothèse d'un emprunt. Les ressemblances ne se bornaient pas au vocabulaire : elles s'étendaient à la partie la plus intime de la langue, à l'organisme grammatical. On retrouva en sanscrit les mêmes moyens de dérivation et de composition qu'en latin et en grec; les mêmes suffixes pour marquer le comparatif et le superlatif; les mêmes désinences pour indiquer les cas, les nombres, les temps, les voix et les modes. On remarqua aussi qu'en général les mots paraissaient plus intacts, les flexions plus pleines et plus régulières en sanscrit que dans les langues classiques, qui semblaient avoir subi en bien des endroits des altérations et des contractions. L'affinité était indubitable; mais il était plus facile de la constater que de l'expliquer. La première supposition qui se présenta fut que les Hindous étaient les ancêtres des peuples de l'Europe, et que le sanscrit était la langue mère du grec et du latin. Mais un examen plus attentif montra que cette hypothèse n'était pas fondée : bien qu'en général le sanscrit nous donne des formes plus archaïques que le latin ou le grec, on trouva pourtant un certain nombre de points où il est surpassé en fidélité par les langues classiques. Elles ont gardé un petit nombre d'anciennes formes qui manquent en sanscrit; elles se sont préservées de quelques altérations dont fut atteint de bonne heure le système phonique de la langue indienne. C'est tantôt l'un, tantôt l'autre de ces idiomes qui présente un état de conservation plus parfait. Le même raisonnement qui avait fait reconnaître depuis longtemps que le latin ne pouvait en aucune façon être regardé comme une langue dérivée du grec, dut faire admettre que ni le grec ni le latin n'étaient dérivés du sanscrit. On reconnut (et c'est le principe qui sert encore aujourd'hui de fondement à la grammaire comparée) que le sanscrit n'est pas la souche qui a porté nos langues de l'Europe, mais qu'il est une branche sortie de la même tige.

On commença donc à rapprocher le sanscrit du grec et du latin, et l'on s'aperçut aussitôt qu'une comparaison de ce genre reposait sur un principe plus stable, et donnait des résultats plus sûrs que la grammaire grecque et latine, telle qu'elle avait été cultivée jusqu'alors. Ce qui a toujours empêché l'étude comparative du grec et du latin de donner tout le fruit qu'on en attendait, c'est qu'elle pouvait bien relever des différences de forme et constater des divergences grammaticales; mais, une fois qu'elle avait mis en présence les deux langues qu'elle comparait, il lui était impossible de distinguer avec certitude ce qui était original et primitif de ce qui était nouveau et altéré. Quelle est, de *septem* ou de ἑπτά, de πέντε ou

de *quatuor*, de *sum* ou de εἶμι la forme la mieux conservée ? Les désinences latines en *bam* et *bo*, qui servent à marquer l'imparfait et le futur, dans *amabam*, par exemple, et dans *amabo*, et qui n'ont pas d'analogues en grec, sont-elles anciennes ou nouvelles ? Le supin latin est-il une forme de création récente, appartenant spécialement à la langue de l'Italie, ou est-ce une forme primitive que le grec a perdue ? Sans sortir du grec, quel est le dialecte le plus ancien ? ἵπποιο renferme-t-il un allongement, ou bien ἵππου une contraction ? A ces questions et à cent autres de même nature, la grammaire gréco-latine ne pouvait rien répondre, ou ne répondait que par des hypothèses. Elle se trouvait en présence d'un problème qui était insoluble avec les seules données qu'elle possédait.

Je suppose que nous ayons conservé d'un ancien auteur latin, de Plaute, par exemple, des manuscrits assez nombreux, mais tous de même famille, tous plus ou moins altérés, mutilés et interpolés. Les variantes de ces manuscrits, qui nous serviront bien à reconnaître que le texte est corrompu, ne nous aideront que médiocrement à le restituer. Mais qu'un bon et ancien exemplaire de Plaute, d'une récension différente, le palimpseste de la bibliothèque Ambrosienne, par exemple, vienne à être retrouvé : non-seulement je comprendrai mieux l'écrivain et j'aurai une idée plus nette du texte primitif, mais les variantes des autres manuscrits s'expliqueront d'elles-mêmes, les mutilations, les interpolations paraîtront au jour, ainsi que le principe qui a présidé à ces altérations. Grâce au guide que nous aurons trouvé, nous serons en mesure de contrôler nos manuscrits, qui, à leur tour, pourront nous servir à vérifier et à corriger dans ses défectuosités le texte nouvellement découvert.

Telle est la nature du secours que le sanscrit est venu nous apporter. Il fut le terme de comparaison que la philologie classique avait vainement cherché jusque-là. Comme l'époque où le sanscrit s'est détaché de la souche indo-européenne est évidemment plus reculée que celle où le latin a commencé à se distinguer du grec, et à plus forte raison que celle où le grec s'est divisé en dialectes, tous les doutes devaient cesser, quand le sanscrit venait confirmer l'authenticité d'une forme ou l'ancienneté d'une loi.

En rapprochant de *septem* et de ἑπτα le nom de nombre sanscrit de *saptan*, de τεσσαρες et de *quatuor*, le pluriel *catvâras* (quatre), de *sum* et de εἶμι la première personne *asmi*, on vit, au premier coup d'œil, de quel côté étaient les altérations les plus fortes et de quelle façon ces altérations s'étaient produites. En observant que les supins latins, comme *statum*, *datum*, *notum*, correspondent, dans la langue de l'Inde, à des infinitifs comme *sthâtum*, *dâtum*, *jnâtum*, on reconnut que le supin est une forme ancienne, et l'on vit du même coup quelle en est la valeur originaire : c'est un infinitif, ou, pour mieux dire, un nom verbal, très-voisin, par sa formation, des substantifs comme *interitus*, *raptus*, *cursus*. Un coup d'œil jeté sur la conjugaison sanscrite fit constater que la désinence de l'imparfait *amabam* et celle du futur *amabo* sont de création nouvelle, et un examen attentif prouva que ces terminaisons *bam*, *bo*, proviennent d'un verbe auxiliaire, le même qui se retrouve dans l'anglais *to be*, et dans l'allemand *ich bin*, du *bist*. La question si longtemps controversée des dialectes grecs reçut enfin sa solution, car on vit que tous contenaient des formes anciennes à côté de formes plus ou moins altérées. Entre les génitifs ἵπποιο, et ἵππου, il n'y eut plus d'hésitation possible, pour savoir lequel des deux était le plus intact : ἵπποιο, qui lui-même est pour ἵπποσιο, correspond aux génitifs sanscrits en *asya* comme *açvasya* ; l'ι, en tombant, amena le rapprochement des deux ο : ἵπποο, et cette dernière forme se contracta en ἵππου. Jusque-là les faits de la grammaire classique, connus en eux-mêmes, présentaient autant d'énigmes quand on voulait en saisir le rapport. Ils ressemblaient à une histoire dont nous saurions les événements pris un à un, mais où l'enchaînement serait nul et où toutes les dates nous échapperaient. Un témoin inattendu vint du fond de l'Orient trancher des débats séculaires, introduire dans l'histoire des langues une chronologie au moins relative, mettre chaque fait à sa place et fournir ce critérium incontestable sans lequel aucune science ne peut avancer.

Il y a un moyen indirect, mais frappant, de montrer le service que la découverte du sanscrit a rendu aux études grammaticales : c'est de faire, en quelque sorte, la contre-épreuve, et de voir où était arrivée la philologie classique, réduite à ses seules forces, au commencement de ce siècle et dans un ouvrage capital d'un de ses plus illustres représentants. Gottfried Hermann était un esprit de beaucoup de hardiesse et de vigueur : il avait reconnu les lacunes et les défauts de l'enseignement grammatical de son temps, et il se proposa d'y remédier, non par la méthode comparative encore inconnue, mais par tous les moyens qui étaient à sa disposition, par une analyse plus approfondie des dialectes, par un examen critique des grammairiens anciens et par le contrôle de la philosophie. Son traité sur la réforme de la grammaire grecque, rempli de vues spirituelles, est encore aujourd'hui d'un haut intérêt.

Mais que faut-il penser quand Gottfried Hermann considère l'ablatif comme un cas de création récente que le grec n'a jamais connu, dont les Latins ont été privés dans les premiers temps, et qu'ils ont imaginé pour éviter des équivoques et pour débarrasser leur datif du trop grand nombre d'emplois dont il était chargé ? Bornant à ce sixième cas l'étendue possible de la déclinaison, l'auteur démontre par des arguments tirés de la nature de l'esprit humain, qu'il ne saurait y avoir de langue possédant une déclinaison plus complète. Au moment où il publiait son livre, les premières grammaires sanscrites arrivaient en Europe, et l'on y pouvait voir que la langue de l'Inde a huit cas, en dépit des raisons déduites de la philosophie de Kant. L'analyse com-

parative devait prouver plus tard que l'ablatif latin est [illegible] que d'anciens ablatifs semblables par la forme aux ablatifs [illegible] latins, [illegible]

M. [illegible]

— [illegible] —

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES.

COURS DE M. [illegible] LABOULAYE.

De la législation criminelle en Angleterre (1) : Police, interrogatoires, grand et petit jurys.

Il y a deux choses qui constituent la culpabilité : l'acte et la volonté.

La volonté seule ne fait pas le crime; elle peut faire le péché et la faute morale, mais elle ne tombe pas sous le coup de la loi humaine. Avant l'acte, la société ne peut pas punir : d'abord parce qu'aucun tribunal humain ne peut découvrir une volonté que n'est pas encore venu révéler un acte extérieur; en second lieu, parce que la société n'a le droit de punir que pour se défendre, et tant que la volonté n'est pas réalisée, la société n'est pas attaquée.

L'acte ne fait pas non plus le crime à lui seul. Il faut qu'il ait été précédé de la volonté; sinon l'acte, quelque déplorable qu'il puisse être, n'est jamais criminel, et dans ce cas l'agent est excusable.

On le voit : l' « excuse » (*ex causa*, ce qui met hors de cause) est fondée sur l'absence ou défaut de volonté. Les jurisconsultes anglais ont ramené à trois chefs principaux les différents cas où l'agent du crime est excusable : défaut général de raison, et par conséquent de volonté; déviation de la volonté; oppression de la volonté par une force matérielle ou morale. Sous le premier chef se rangent l'enfance, la folie, la manie et l'ivresse.

Lorsque la folie n'est pas complète, on dit qu'il y a manie; mais c'est dès [illegible] que commence la folie, et toute manie ne constitue pas une excuse. Les jurisconsultes anglais posent en principe qu'une insanité partielle ne peut pas exempter un homme de la responsabilité de ses actes.

Il y a deux siècles, lord Hales disait qu'il était fort difficile de trouver la ligne invisible qui sépare la complète folie de la folie partielle. Cette ligne invisible, on ne l'a pas trouvée encore, et il est fort probable qu'on ne la trouvera pas de si tôt, sila philosophie et la psychologie ne viennent au secours du jurisconsulte.

C'est pourtant la question comprise [illegible] Et qu'est-ce que [illegible] d'autres termes, que c'est le [illegible] et de la [illegible] Il est permis de supposer la [illegible] Il peut être [illegible] et [illegible] le [illegible] que les motifs qui nous font agir pèsent dans les deux plateaux. La folie, ce n'est pas l'absence d'imagination ou de la faculté de raisonner, de calculer; c'est l'absence de cette faculté pondératrice qui, tant qu'elle gouverne, établit un juste équilibre entre les deux plateaux. Quand elle [illegible], il ne reste plus qu'une balance folle, qui oscille à tort et à travers.

Quant à cette folie temporaire et volontaire qu'on appelle ivresse, la loi anglaise la regarde plutôt comme une [illegible] que comme une excuse. La loi de Pittacus raisonnait de même, quand elle punissait une fois l'ivrogne pour son ivresse, et une autre fois pour l'acte qu'il avait commis pendant l'ivresse.

Là-bas [illegible] pourtant : « l'ivrognerie habituelle a amené une folie à peu près constante, cette folie (quoique volontaire à l'origine) est considérée comme une maladie, et c'est une cause d'excuse comme d'autres folies accidentelles qui, peut-être, n'ont pas une cause plus respectable.

Arrivons aux excuses de la seconde catégorie. Ici la raison est dans toute sa plénitude : la volonté peut même présider à l'acte, mais le but qu'elle atteint n'est pas celui qu'elle poursuivait.

C'est ce qui a lieu d'abord quand on commet un acte illégal par malheur ou mauvaise chance, par hasard. Ainsi un chasseur tire dans un fourré, il tue un homme; il ne sera pas déclaré coupable. Le chasseur [illegible] lorsque la volonté a accompagné l'acte, en ce sens qu'il voulait tirer un coup de fusil; mais ce qu'il n'avait pas la volonté de faire, c'est le meurtre qu'il a commis. L'intention criminelle n'existe pas.

La question changerait de face si l'acte en lui-même était défendu par la loi, si cet homme, ce meurtrier malgré lui, [illegible] Il n'y aura pas [illegible] par [illegible] et [illegible] avec l'illégalité de l'acte.

Il y a une [illegible] de la [illegible] de méprise et d'erreur. On force de nuit ma maison; je crois que c'est un voleur, je tire, comme c'est mon droit; je tue un [illegible] nocturne. Il n'y a pas culpabilité de ma part.

Mais [illegible] tue un hérétique parce qu'elle croit qu'elle en a le droit, elle reste coupable d'un meurtre. « Nul n'est censé ignorer la loi. » Et les Anglais poussent si loin cette maxime, qu'il a été décidé qu'un étranger ne pourrait se justifier en alléguant que le fait qu'on lui reproche n'est pas puni dans son pays.

Dans la [illegible] Cependant la volonté est [illegible] par la [illegible] et la [illegible].

Blackstone se demande d'abord s'il y a sujétion, et par suite s'il doit y avoir excuse dans le cas où le magistrat a commis un acte normalement inique en obéissant à la loi. Pourra-t-il être inquiété plus tard sous un autre régime ? C'est la question de toutes les persécutions dirigées pendant la première révolution contre les officiers du *tyran* (c'était alors le titre officiel de Louis XVI). Il ne faut pas dire qu'un tel magistrat est coupable parce qu'il a mieux aimé obéir à la loi des hommes qu'à celle de Dieu; car il peut avoir agi de bonne foi, il peut avoir trouvé cette loi juste et salutaire : toute question de ce genre reviendrait alors à celle de savoir si le magistrat a agi consciencieusement. Blackstone décide qu'il y a contrainte de la volonté, et que c'est une cause d'excuse. Cette décision peut ne pas satisfaire la conscience de tous; c'est ainsi cependant que nous amnistions le bourreau. L'excuse est valable, la honte reste.

Dans l'ordre des relations privées, la loi anglaise admet comme contrainte d'un supérieur, et par suite comme excuse, la sujétion de la femme au mari, quoique l'autorité du père et du maître n'excuse ni l'enfant ni le serviteur. Cette excuse, tirée de la dépendance de la femme, vient des idées germaniques; on la trouve déjà dans les lois d'Ina, le west-saxon, et on la retrouve dans les lois scandinaves. Mais il y a des exceptions; et, au cas de meurtre, d'assassinat (le *robbery*, ou vol avec violence, fait question), comme pour tous les crimes et délits commis par la femme sans contrainte ou compagnie de son mari, elle est responsable comme toute femme *sole*, c'est-à-dire non mariée. De même pour la tenue d'un mauvais lieu, délit où l'intrigue du sexe féminin (dit Blackstone) a la part principale, la femme, quoique mariée, est responsable; c'est d'ailleurs à la femme à défendre l'honneur du foyer.

Les écoles de droit naturel ont, avec un soin singulier, étudié la question de savoir si un homme torturé par la faim peut être excusé pour avoir volé un morceau de pain. Grotius et Puffendorf soutiennent que oui, ce qui tient chez eux à l'idée d'une communauté primitive que la société a rompue : le voleur rentre dans sa propriété. Cette doctrine se trouve dans Britton (chap. x) et dans le *Myrror* (chap. IV, § 6), mais la loi anglaise ne l'admet pas.

Pour la repousser, on invoque d'abord le témoignage de Cicéron (*De off*, III, 5) : « *Suum cuique incommodum ferendum est potius quàm de alterius commodis detrahendum.* » Cette maxime est excellente quand il s'agit d'aises et de bien-être, mais Cicéron n'a pas entendu parler de l'extrême nécessité qui domine la volonté.

Blackstone cite aussi la règle juive : « Si un voleur vole pour satisfaire son âme quand elle est affamée, il rendra au septuple, et donnera toute la substance de sa maison. » Mais cette règle même excuse celui qui n'a rien. Que rendra-t-il en effet ?

On dit enfin que la propriété des particuliers serait dans une trop grande insécurité, si elle pouvait être envahie par les besoins d'autrui, besoins dont nul ne peut être juge que celui qui s'en autorise. Ce raisonnement prouve simplement qu'il y a des cas nombreux qu'on ne doit pas excuser, mais il ne porte pas contre l'homme qui meurt de faim.

La vraie, la seule raison, c'est qu'il y a en Angleterre des maisons où tous les pauvres, même étrangers, trouvent du pain et un abri. On les soumet à de rudes travaux, de peur d'encourager la paresse; mais personne n'est obligé de mourir de faim par respect pour la loi.

Restent enfin deux cas curieux examinés par Blackstone.

Il y a une espèce de nécessité qui n'est l'effet ni de la violence, ni de la peur, mais qui est le résultat de la raison et de la réflexion, et qui oblige un homme à faire un acte qui, sans cette obligation, serait criminel. C'est lorsqu'un homme n'a que le choix entre deux maux et choisit le moindre. Il y a bien là une espèce de nécessité : ce n'est pas volontairement qu'il agit. Par exemple, un agent de la force publique a mission d'arrêter un criminel; on lui résiste. Versera-t-il le sang, ou laissera-t-il échapper le coupable ? Un général d'armée est chargé de disperser une émeute; loin d'obéir à ses injonctions, l'émeute grossit. La laissera-t-il poursuivre son cours, ou ordonnera-t-il à ses soldats de tirer sur les rebelles ? Il y a à choisir entre deux maux. En pareil cas, on versera le sang pour arrêter le criminel ou pour contenir l'émeute, et comme la saisie d'un grand malfaiteur et surtout la paix du royaume sont d'extrême importance pour la chose publique, elles excusent la félonie qui résulterait du meurtre. Mais l'officier qui a ordonné de tirer est responsable : il faut qu'il prouve la nécessité. En Angleterre et en Amérique, l'officier et le soldat sont traduits devant le jury; de cette façon, la vie du citoyen n'est pas à la merci du gouvernement.

A ces incapacités résultant de l'absence de volonté, la loi anglaise ajoute une incapacité de mal faire tirée de l'excellence et de la perfection de la personne, perfection qui s'étend à la volonté comme à toutes les qualités de l'esprit : c'est l'excellence de la perfection du souverain. Le roi ne peut mal faire, dit Blackstone.

La loi n'a pris aucune précaution à son égard. La raison en est simple et moins haute que ne le dit ici Blackstone; il en donne ailleurs le vrai motif (l. I, chap. I). C'est que toute justice implique supériorité de pouvoir, et comme personne n'est supérieur au roi, personne ne peut exécuter la justice contre lui. Autrefois la papauté jugeait les rois, mais l'indépendance politique serait compromise si l'on admettait encore un pareil tribunal. D'ailleurs, on peut trouver une sorte de garantie contre les actes du souverain dans la responsabilité de ses agents. Peu d'hommes se rendront complices de ses mauvais desseins, s'ils doivent trouver leur châtiment dans la justice des hommes, qui, en pareil cas, précède toujours en Angleterre la justice de Dieu.

Lorsqu'en dehors de tout cas d'excuse plusieurs personnes participent au même crime, la culpabilité n'est

pas, en général, la même pour chacune d'elles; elle varie avec le rôle respectif que celles-ci ont soutenu dans le crime. C'est ce qu'exprime la distinction un peu grossière que fait la loi française entre les auteurs et les complices, et la différence qu'établit la loi anglaise d'une manière autrement fine et judicieuse entre le *principal* et l'*accessory* (auteur principal et auteur accessoire).

L'étude de la théorie anglaise peut être d'une grande utilité pour le législateur français. Les jurisconsultes anglais ont, en cette matière, démêlé les nuances avec une délicatesse extrême; on pourrait dire avec une subtilité artistique, dont nous devrions faire notre profit.

L'utilité de ces distinctions est grande, soit au point de vue du prévenu, soit au point de vue des questions à poser au jury. Il importe, en outre, de proportionner la peine à la culpabilité. Or la culpabilité n'est pas la même dans le conseil, dans l'assistance, etc. Citons cette observation judicieuse de Beccaria : « Lorsque plusieurs hommes s'unissent pour affronter un risque commun, plus le danger est grand, plus ils cherchent à le rendre égal pour tous. Si les lois punissent plus rigoureusement l'exécuteur que le simple complice, il sera plus difficile de trouver un homme qui se contente d'être l'exécuteur, puisqu'il courra un risque plus grand que ses complices..... Ces réflexions paraîtront trop métaphysiques à qui ne réfléchira pas qu'il est très-utile que les lois diminuent autant que possible les motifs d'accord entre les complices. »

Ces observations de Beccaria sont parfaitement justes et elles ne sont pas trop philosophiques : la psychologie est une science d'où dépend le progrès des législations criminelles. Les lois seront plus compliquées, plus minutieuses, soit; mais en faisant connaître à chacun ses droits, ses devoirs, ses risques, elles augmentent chez chacun le sentiment de la responsabilité; et quand elles punissent, elles ne ressemblent pas à cette marâtre qui, au moindre bruit, fouette tous ses enfants à tort ou à travers, mais à cette mère intelligente qui recherche le vrai coupable, et qui ne frappe le malheureux qu'après lui avoir fait comprendre qu'il méritait son châtiment.

Le premier degré de procédure, c'est l'*arrest*, c'est-à-dire l'appréhension de la personne suspecte, afin qu'elle ait à répondre du crime dont on l'accuse.

L'arrêt peut être fait de quatre façons : par un officier avec *warrant* ou mandat; par un officier sans mandat; par un particulier sans mandat; par cri public, *by hue and cry*.

Qu'est-ce que l'arrêt par *hue* et *cry?* Quand une félonie (assassinat ou vol) se commet sur le grand chemin, si la victime ou quelqu'un de sa compagnie vient trouver le constable de la ville prochaine, et lui commande de lever *hue* et *cry*, en donnant le signalement du *félon* et indiquant le côté par où il a fui, le constable convoque immédiatement les habitants à une poursuite générale. S'ils ne trouvent pas le coupable, le constable donne avis au constable de la ville la plus rapprochée, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le coupable soit pris ou pourvuivi « jusqu'au bord de la mer » (Rastall). C'est proprement une chasse à cor et à cri, instituée dans le temps où les communes étaient responsables des crimes commis sur leur territoire, comme le sont encore aujourd'hui les tribus algériennes et celles des possessions anglaises de l'Inde.

On voit que la loi anglaise encourage la coopération des particuliers à la poursuite des coupables : elle autorise la cour à accorder des indemnités à ceux qui ont quitté leurs travaux pour y prendre part.

Les moyens d'arrestation ne manquent pas, et cependant c'est une plainte commune en Angleterre que la poursuite des crimes est imparfaite : c'est qu'il faut que quelqu'un se mette en jeu; il n'y a pas de magistrat spécialement chargé de l'enquête et de la poursuite. Mais ces reproches, justes en ce qui touche la province, ne le sont plus pour Londres et plusieurs autres grandes villes, où la police est organisée de la manière la plus énergique.

La police anglaise a été organisée par le statut du 27 août 1839 : elle se compose de constables, de sergents, d'inspecteurs, d'intendants et d'un chef de la police.

L'unité administrative, c'est l'inspecteur, qui répond à peu près à notre commissaire de police; il a sous ses ordres un certain nombre de sergents et de constables dont il est responsable. C'est à lui qu'on amène toute personne arrêtée : il renvoie le prévenu sous caution, ou le garde en prison jusqu'au lendemain matin, à l'ouverture de l'audience des cours de police. Il s'occupe de la comparution des témoins et transmet son rapport au surintendant; il est toujours présent à l'audience et témoigne ainsi de la subordination de la police à la justice. Il n'en est pas toujours de même en d'autres pays.

Pour les crimes graves, un des grands moyens qu'emploie la police anglaise est le libre concours de l'accusateur ou partie lésée. En France, il semble que lorsque la victime a fait sa déposition, son droit est épuisé : c'est cependant la personne la plus intéressée à découvrir la vérité et souvent aussi la plus capable de le faire. En Angleterre, on admet également dans l'instruction, pour l'accusateur et pour l'accusé, le concours de l'avocat; l'avocat de l'accusé peut se mettre en rapport avec le constable, témoin le plus important de l'affaire, s'éclairer et préparer la défense tout à loisir.

On peut discuter et discuter longuement sur la question de savoir si la police est mieux faite à Paris qu'à Londres. Mais ce qui est certain, c'est qu'à Londres la police est très-populaire, et dernièrement Garibaldi la saluait comme un bienfait (*Journal des Débats*, 21 avril 1864). Cela se comprend. A Londres, il n'y a point de police politique : un Anglais pense, parle et écrit comme il l'entend, sans avoir rien à craindre de la police, qui s'occupe de la tranquillité publique, et rien de plus. Point de police administrative qui vienne gêner le travail et la liberté du citoyen : il y a des règlements, mais

toute infraction aboutit à un tribunal, qui est le tribunal commun; point de police préventive qui ait le droit d'arrêter les gens, de faire ses enquêtes à son gré, et qui domine la justice. Il n'y a qu'une police, la police judiciaire, auxiliaire et servante de la justice. Voilà le grand secret de cette popularité.

Une autre raison, c'est que cette police est responsable. Le constable ne peut pas se cacher sous le manteau de l'instruction secrète, et il n'a pas pour le protéger un supérieur qui a toujours une certaine faiblesse pour des gens qui le servent et ne voit qu'un excès de zèle là où les citoyens voient un envahissement de leurs droits. Son supérieur lui fera même payer souvent, séance tenante, des dommages et intérêts à l'accusé : car derrière le prévenu est la presse aux mille voix, qui racontera à toute l'Angleterre le tort fait à un misérable, et jettera la pierre à qui de droit. C'est là un bienfait de la publicité : c'est elle qui fait la douceur et la patience des constables.

Lorsqu'un délinquant est arrêté, il doit être conduit sans délai devant un ou plusieurs juges de paix. Une fois les dépositions reçues, si le juge est d'avis qu'il n'y a pas charge suffisante, il ordonne de mettre immédiatement le prévenu en liberté. S'il est d'avis contraire, le juge envoie l'inculpé en prison ou l'admet à donner caution, selon les cas; mais le rôle du juge est terminé : pendant l'emprisonnement, le prévenu n'a à craindre ni interrogatoire, ni surprise.

L'instruction anglaise a plus d'un défaut, et les Anglais sont loin de se le dissimuler. Mais chaque jour elle se perfectionne; car tout grand procès criminel occupe et émeut le pays : orateurs à la chambre, commissions du parlement, observations du grand et du petit jury, réclamations de la presse, écrits particuliers, rien ne manque pour tenir la nation en éveil sur ce grand intérêt de la justice. Les Anglais, nous l'avons déjà dit, aiment la publicité autant que nous en avons peur. Chez eux, c'est d'en bas que part l'impulsion; chez nous, il semble qu'elle ne puisse venir que d'en haut. A ce propos, il est peut-être piquant de faire remarquer que l'Angleterre est une aristocratie et que la France se croit une démocratie.

Si nous examinons cette instruction en détail, nous y voyons trois excellentes choses : la publicité, le silence que peut garder l'accusé, une procédure véritablement contradictoire. Reprenons-les séparément.

En premier lieu, publicité de l'instruction. Sur ce point, il n'y a pas de doute en Angleterre; tout le monde y défend le principe de la publicité, au point de vue de la justice, comme au point de vue politique : on y a l'horreur du secret.

Le secret de la procédure préparatoire est né du désir d'obtenir l'aveu de l'accusé (que la loi anglaise ne s'escrime pas à obtenir, parce qu'elle présume l'accusé innocent), et de l'intérêt public, qui veut isoler le prévenu et lui ôter tout moyen de faire appel à ses complices, à la pitié et à l'opinion publiques. Mais la loi anglaise s'est placée à un point de vue opposé. Au moment où le prévenu est exposé aux plus grandes restrictions de sa liberté, prison, perquisitions domiciliaires, etc., elle juge nécessaire de le protéger contre toute rigueur inutile, de le prendre sous sa garde et de veiller sur lui. Au point de vue anglais, la justice elle-même n'a qu'à gagner à ce que l'instruction se fasse en plein jour : car, d'une part, on coupe court ainsi à toutes les fausses rumeurs qui égarent le juge instructeur et exaltent les témoins; et, d'autre part, les journaux, en donnant l'éveil, amènent des preuves nouvelles à charge ou à décharge.

Les Anglais sont si convaincus des avantages de la publicité, qu'ils ne veulent même pas que l'accusé puisse demander le secret dans son intérêt, comme on l'a proposé en Amérique. Pour eux, la publicité est d'ordre public.

Quant au droit qu'a l'accusé de garder le silence, tout le monde est aussi d'accord sur ce point, et pour ne pas troubler ce droit, la loi a défini les questions que le juge peut faire à l'accusé. C'est à l'accusateur à prouver son accusation : jusque-là l'accusé est présumé innocent. Qu'a-t-il besoin de chercher à se justifier et de faire des réponses dont on s'armera contre lui?

Avec le système français on aboutit quelquefois à fatiguer, à magnétiser l'accusé et à lui arracher ainsi des aveux. Mais une fois devant le jury, en présence de ses vrais juges, l'accusé retire souvent sa confession, contredit le procès-verbal, attaque le juge, et jette ainsi dans l'âme du jury la plus pénible incertitude.

En troisième lieu, la procédure est contradictoire : l'accusé est confronté avec ses témoins; il a le droit de les contrôler, de leur poser des questions, dès les préliminaires de l'instruction, il peut se servir d'un avocat et faire entendre les témoins à décharge.

On croit en Angleterre que l'avocat, dont la présence serait dangereuse à nos yeux, facilite l'examen des témoins, peut appeler l'attention du juge sur les points importants, s'opposer à des mesures illégales, et servir à recueillir les preuves à décharge : c'est pour ainsi dire un auxiliaire de la justice.

Nous arrivons aux côtés faibles du système anglais.

A Londres et dans les grandes villes, on est satisfait de la manière dont s'instruisent les affaires : une police active, vigilante, des associations qui poursuivent les crimes, des avocats de talent, des magistrats éprouvés, une presse sans cesse éveillée, tout assure la prompte arrestation des coupables et la bonne instruction des procès. Mais on se plaint en général que dans les Comtés l'instruction est mal faite; la police est absente; les juges de paix n'ont point toujours de connaissances juridiques suffisantes; ce sont leurs clercs ou greffiers qui instruisent l'affaire, et souvent avec négligence, parce qu'ils sont mal payés. De sorte qu'on a senti la nécessité d'établir quelque chose qui ressemble à un ministère public.

Mais les Anglais ne veulent pas importer chez eux le ministère public français, et cela pour deux motifs; d'abord, parce qu'il faudrait instituer un grand nombre de fonctionnaires qui seraient une lourde charge pour l'État; et que ce pouvoir serait impopulaire, puisqu'on mettrait dans la main d'un homme le droit terrible de poursuivre ou de ne pas poursuivre.

En second lieu, parce que le principe tutélaire de la justice criminelle en Angleterre, c'est la parfaite égalité de l'accusation et de la défense, et qu'avec un ministère public cette égalité n'existe pas. Les Anglais citent souvent nos débats criminels, et le double rôle qu'y joue le procureur général. S'il attaque, c'est un avocat violent et qui ne respecte rien; si on l'attaque, c'est un magistrat inviolable. Où est l'égalité ?

En Angleterre on voudrait, d'une part, laisser à la poursuite privée les délits qui n'ont guère qu'un intérêt particulier; et d'autre part, choisir parmi les avocats, sans les tirer de leurs fonctions, des accusateurs publics, auxquels le juge de paix enverrait les pièces, à défaut d'accusateur privé; au besoin même et en présence d'un accusateur privé, on donnerait à cet accusateur public le droit de prendre l'affaire en main et de figurer dans l'instruction.

Au résumé, instituer un avocat de la poursuite sans en faire un fonctionnaire permanent, et ne rien changer aux institutions essentielles du droit anglais, publicité, procédure contradictoire, égalité de l'accusation et de la défense, voilà ce que l'on demande aujourd'hui. Stephen dit quelque part : Laisser les avocats accuser aujourd'hui et défendre demain, c'est le vrai moyen de leur donner l'esprit d'impartialité et d'indépendance.

Une fois que les procès verbaux et interrogatoires ont été remis au clerc du juge, on dresse l'acte d'accusation. Cet acte s'appelle *indictment*.

Le système anglais est tout à fait différent du nôtre. En France, l'acte d'accusation n'est dressé qu'après que la chambre des mises en accusation a prononcé. En Angleterre et en Amérique, l'acte d'accusation arrive tout préparé au grand jury ou jury d'accusation, qui n'a qu'à se prononcer par *found* ou *not found* (trouvé ou non trouvé coupable). De cette manière, le tribunal qui doit statuer sur le mérite de l'accusation est saisi de charges précises et nettement formulées; en second lieu, l'acte n'est que le simple exposé des faits et des dépositions, et non plus, comme en France, une pièce d'éloquence, un plaidoyer contre l'accusé, où sa biographie est retracée tout entière et les faits interprétés contre lui.

En Angleterre, l'acte d'accusation n'est autre chose que l'exposé des faits, dépouillés de toute appréciation et de tout jugement; son objet est de faire connaître clairement au prévenu le crime dont il est accusé et de donner au jury ces faits dans une formule nette et précise. Il n'est pas permis de présenter dans l'acte d'accusation des probabilités, des suppositions, ni d'y joindre des preuves; encore moins d'y tracer le caractère et la vie de l'accusé pour en tirer des conséquences. L'*indictment* ne doit pas même parler des autres crimes qu'a pu commettre l'accusé, ni rappeler qu'il a été déjà condamné, par cette idée fort juste que la récidive ne doit avoir d'influence que sur la peine et non sur le jugement, et que, par conséquent, on n'en doit parler que quand le jury a reconnu la culpabilité. Autrement, c'est influencer le jury et lui faire condamner un homme, non pour le fait dont il est accusé, mais pour un crime commis autrefois et déjà puni.

Passons au grand jury, ou jury d'accusation.

C'est un principe fondamental du droit anglais, que personne ne peut être poursuivi pour un crime ou un délit, sans que douze jurés au moins aient prononcé l'accusation. Et comme il faut aussi douze voix pour le verdict du petit jury, nul ne peut être condamné sans avoir été trouvé coupable par vingt-quatre de ses concitoyens : sérieuse garantie pour la liberté.

On peut discuter longuement sur le mérite du grand jury. Il a d'abord le mérite certain d'offrir une grande garantie politique. On cite plusieurs exemples de poursuites que n'a point voulu autoriser le grand jury, et notamment celle que le gouvernement voulait intenter au docteur Swift pour avoir publié ses *Lettres d'un drapier*, en 1723. Ces fameuses lettres étaient dirigées contre le roi George Ier, qui avait concédé à un industriel la fabrication d'une monnaie de cuivre pour l'Irlande. L'effet de ce pamphlet fut tel, que personne ne voulut recevoir le cuivre maudit, et que le roi dut retirer la concession. Mais on n'a pas de peine à prouver qu'en dehors de la garantie politique, le grand jury offre à l'accusé une faible garantie; que, par sa rapidité à admettre l'accusation, il favorise souvent le chantage et les mauvaises intentions du *prosecutor*, et qu'il coûte beaucoup d'argent, de temps et de déplacements aux citoyens, et notamment aux témoins.

Ces reproches peuvent avoir une part de vérité; reconnaissons toutefois que notre chambre des accusations n'offre pas plus de garanties à l'accusé, et qu'elle favorise tout autant l'accusation. Il est vrai qu'elle ne dérange pas les citoyens, mais elle supprime la garantie politique et ôte à la justice son humanité.

Le parti le plus sage serait de conserver ce jury avec toutes ses attributions et de rendre ses audiences publiques. La publicité forcerait les jurés à examiner consciencieusement l'affaire : l'œil du public est un grand censeur, il stimule et rend vertueux.

Nous arrivons au petit jury, c'est-à-dire aux débats.

Le jury est une institution très-ancienne; on en retrouve les traces chez les barbares et pendant tout le moyen âge. Cette raison suffirait pour le rendre cher aux Anglais. Antique est pour eux synonyme de cher, de sacré. Volontiers ils diraient à leurs femmes ce que Caton dit à la sienne en un jour de tendresse : *Nil antiquius te habeo* « Je n'ai rien de plus antique (de plus cher)

que toi. » Je ne sais, ajoute M. Laboulaye, si nos dames françaises goûteraient ce compliment.

Quand les membres du jury ont été tirés au sort, on les installe, et l'huissier leur adresse une belle formule, qu'il est fâcheux d'entendre nasiller par un officier subalterne qui n'en comprend pas toujours le sens : « Le pays, c'est vous. »

L'accusé n'est pas interrogé. C'est l'accusateur qui prend le premier la parole pour exposer simplement l'accusation, et non pour effaroucher la conscience du juge, ni lui montrer éloquemment la société et la propriété chancelant sur leurs bases, s'il acquitte le prévenu.

La plus grande sagesse préside en Angleterre à l'admission des preuves. On est d'abord parti de ce principe que c'est à l'accusateur à faire la preuve totale, et que l'accusé est présumé innocent. En second lieu, le juge doit écarter tous les témoignages qui ne répondent pas aux débats : on ne cherchera pas, par exemple, si un médecin accusé d'empoisonnement a écrit contre le christianisme ou brigué la croix de la Légion d'honneur.

Quand le jury s'est formé une conviction, il rend son verdict, et il le rend à l'unanimité. Le jury anglais n'a à répondre qu'à une seule question : L'accusé est-il coupable ? On pense en Angleterre que, loin de simplifier, la multiplicité des questions ne fait qu'embarrasser et troubler la conscience du juré.

Les circonstances atténuantes, qui chez nous jouent un si grand rôle dans le verdict de notre jury, n'existent pas dans la procédure criminelle anglaise. Nos voisins ont adopté un système qui est peut-être préférable. Le jury a la faculté de se mouvoir à son aise dans l'échelle des crimes, et de qualifier celui dont il reconnaît l'accusé coupable. Un exemple servira d'éclaircissement. Soit une accusation de viol, et supposons que l'accusé ne soit convaincu que d'avoir porté des coups. Comment le jury français se tirera-t-il d'affaire? Va-t-il acquitter le prévenu, ou le déclarer coupable purement et simplement, ou admettre des circonstances atténuantes? Ce seraient là tout autant de mauvaises sentences, car l'accusé sera ou impuni ou puni trop sévèrement, ou puni pour un autre fait que celui dont il est coupable. Le jury anglais résout très-simplement la question en qualifiant lui-même le fait. « Non coupable de viol, dira-t-il, mais coupable de coups. »

En Angleterre, le jury peut provoquer la destitution d'un constable ou de tout autre officier public; il peut même critiquer la loi : c'est son droit. C'est grâce à ces libertés publiques que les Anglais sont si attachés à leur constitution; ils ont les véritables avantages d'une démocratie : c'est l'opinion qui gouverne; loin d'en avoir peur, on l'accueille avec gratitude, et, au besoin, on la provoque.

Ainsi, c'est par la publicité, par des franchises de toutes sortes, que les Anglais perfectionnent leurs institutions nationales; moins patients que nos voisins, nous nous précipitons et nous nous arrêtons tour à tour : sans nous donner la peine de les semer et de les faire croître, nous prenons tout faits nos arbres de liberté, mais on sait comment ils poussent. — E. Mir.

FOCULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALLETTE.

Titre préliminaire (fin) : Interprétation de la loi. — Titre premier : Des personnes qui naissent Françaises et de celles qui le deviennent.

Avec la Révolution s'ouvre une ère nouvelle, et l'interprétation de la loi fut soumise successivement à divers régimes que nous devons exposer.

Pendant la première époque qui s'ouvre avec l'Assemblée constituante, on déclara clairement que l'auteur de la loi a seul le droit de l'interpréter : *Hujus est interpretare cujus est condere.* C'était déjà le principe de Louis XIV disant aux parlements en 1667 : « *Si la loi est obscure, retirez-vous par-devers moi.* » D'après la loi des 16-24 avril 1790 *sur l'organisation judiciaire* (tit. II, art. 12), les juges avaient le droit de réclamer l'interprétation d'une loi obscure soulevant des difficultés dans la pratique; mais c'était là une faculté dont ils pouvaient parfaitement ne pas user, en se contentant d'appliquer la loi de leur mieux. La loi des 27 novembre et 1er décembre 1790 (art. 21), en instituant le tribunal de cassation, rendit indispensable l'interprétation législative de la loi, lorsque ce tribunal supérieur aurait cassé deux fois sur les mêmes motifs la décision des tribunaux ordinaires dans une affaire, et que le troisième tribunal saisi par lui aurait jugé comme les deux premiers. Il fallait alors attendre une déclaration du Corps législatif sanctionnée par le roi, et cette déclaration rendue, le tribunal de cassation devait s'y conformer dans son jugement. La Constitution de 1791 (tit. III, ch. v, art. 21) confirma ce système. Mais la Constitution de l'an III (art. 256) vint le simplifier en déclarant qu'il faudrait recourir à l'interprétation réglementaire du Corps législatif après une seule cassation, dès que le jugement rendu par le second tribunal serait attaqué par les mêmes motifs que le premier. Enfin, la Constitution de l'an VIII (art. 78) revint à peu près aux errements antérieurs en déclarant qu'après le second jugement le tribunal de cassation devait se prononcer une seconde fois avant de recourir à l'interprétation législative. Seulement, le second jugement de la cour de cassation devait être rendu, non plus par la chambre civile seule, mais par toutes les chambres réunies : c'est ce qu'on appellera un peu plus tard une audience solennelle.

Le vice capital de ce système, c'est que le corps législatif, préoccupé de graves discussions politiques, n'avait souvent pas assez de loisir pour donner la déclaration interprétative qu'on attendait de lui; et, pendant

(1) Voyez les nos 51 et 52 de la première année et le no 1er de la seconde.

ce temps, les procès restaient indéfiniment suspendus, puisque personne ne pouvait plus les trancher.

Dans la seconde période, pour éviter ces graves inconvénients, on abandonne la maxime : *Hujus est interpretare cujus est condere*. Le gouvernement, qui propose la loi, est également chargé de l'interpréter souverainement, au lieu et place du Corps législatif, après deux arrêts de cassation fondés sur les mêmes motifs, et ce soin est confié au conseil d'Etat, au sein duquel la loi a été préparée, et qui est mieux placé que personne pour en déterminer la portée. De là de précieux *avis du conseil d'Etat*, dont nous aurons souvent occasion de faire usage. Ce système a son origine dans une loi des 16-26 septembre 1807, et un avis du conseil d'Etat des 17-26 décembre 1823 décida qu'il n'avait pas été abrogé par la charte de 1814.

Mais comme le public se défiait alors des interprétations données par le gouvernement de la Restauration, une loi des 30 juillet-1er août 1828 rendit au Corps législatif seul le droit d'interpréter la loi. Seulement, pour que le cours de la justice ne soit pas interrompu par les délais presque toujours très-longs, inévitables dans ce système, on décida que la troisième cour impériale, devant laquelle la cour de cassation renverrait l'affaire en litige, la jugerait souverainement.

Ce régime avait pour conséquence d'intervertir en quelque sorte la hiérarchie judiciaire et d'exposer l'unité de législation que la cour de cassation est chargée de maintenir, puisque l'opinion d'une cour impériale pouvait prévaloir sur la sienne. Aussi la loi du 1er avril 1837, corrigeant cette anomalie, rendit le dernier mot à la cour de cassation, en ce sens que la troisième cour impériale saisie par elle devait se conformer à son arrêt pour la question de principe, tout en restant maîtresse d'apprécier à son gré la question de fait pour laquelle la cour de cassation est incompétente. Depuis la constitution de l'an VIII (1800), le second arrêt de la cour de cassation doit toujours être rendu chambres réunies, et c'est là ce qu'on s'est habitué à appeler un arrêt souverain. Mais il ne faudrait pas en conclure pour cela que la cour de cassation possède le pouvoir réglementaire. Elle tranche simplement la question pendante, mais sans engager le moins du monde l'avenir, à tel point que nous l'avons vue bien des fois revenir elle-même sur des opinions qu'elle avait consacrées longtemps même dans des arrêts souverains. D'ailleurs, la loi des 30 juillet-1er août 1828 disait positivement (art. 2), qu'en cas de second arrêt de cassation fondé sur les mêmes motifs que le premier, on proposerait aux chambres, dans la session suivante, une loi interprétative. Mais cette disposition n'a presque jamais été observée.

Art. 6. — On ne peut déroger par des conventions » particulières aux lois qui intéressent l'ordre public. » — Le sens de cet article, c'est que les juges doivent toujours appliquer les lois relatives aux bonnes mœurs, nonobstant toutes conventions qui prétendent y déroger. Ces conventions sont censées non-écrites. On trouve des applications de ce principe dans les articles 307, 686, 791, 900, 946, 965, 1131 à 1133, 1837, etc. Rentrent aussi dans l'article 6 toutes les lois établissant des pénalités ou même tenant simplement à l'ordre public, quoique leur inexécution n'entraîne aucune conséquence pénale. Ainsi seraient frappés de nullité les conventions par lesquelles on s'engagerait à ne pas remplir ses devoirs d'électeur, de juré, de garde national, ou bien à renoncer à une fonction publique pour y faire parvenir un autre, sauf des cas particuliers pour lesquels des lois spéciales ont dérogé, notamment en ce qui concerne les officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers, greffiers, commissaires-priseurs, etc., qui ont le droit de présenter un successeur depuis la loi de finances de 1816.

L'article 6 emploie le mot *lois*, parce qu'il se trouve dans la rubrique du titre; mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait une loi positive pour appliquer sa disposition; une simple loi morale suffirait, et, comme nous le disions dans la première leçon, c'est par là que la morale entre un peu dans le droit.

LIVRE PREMIER.

DES PERSONNES.

L'objet de ce livre, qui comprend onze titres, est de considérer les personnes en elles-mêmes au point de vue de leur situation dans la société ou dans la famille, et des diverses capacités qu'elles peuvent avoir. Il correspond à peu près à ce qu'on appelait autrefois les statuts personnels.

TITRE PREMIER.

DE LA JOUISSANCE ET DE LA PRIVATION DES DROITS CIVILS.

Cette rubrique est un peu vague. L'objet du titre est de déterminer quels sont ceux qui ne jouissent pas de toute l'étendue des droits civils, qu'ils soient étrangers ou qu'ils aient subi certaines condamnations rigoureuses, et d'indiquer ensuite quelle sera leur condition.

Laissons d'abord de côté les effets des condamnations judiciaires, qui sont l'objet d'un chapitre à part, et voyons de suite quels sont les Français, quels sont les étrangers.

Art. 7. — « L'exercice des droits civils est indépen- » dant de la qualité de citoyen, laquelle ne s'acquiert » et ne se conserve que conformément à la loi constitu- » tionnelle. » — Cela veut dire que le législateur n'entend point parler ici des droits politiques. Ainsi, les femmes françaises n'ont jamais la qualité de citoyens; les mâles même ne peuvent l'avoir qu'après leur majorité, et encore ne l'ont-ils pas tous, même sous le régime du suffrage universel. Cependant toutes ces personnes sont Françaises, et elles ont la jouissance des droits civils; mais elles ne font point partie du corps politique de la nation, et par suite elles ne pourraient être ni magistrats, ni jurés, ni électeurs, ni gardes nationaux, etc.

La qualité de *citoyen* s'acquiert et se conserve conformément à la loi constitutionnelle. C'était alors la constitution de l'an VIII qui traitait ce point dans ses articles 2 et 3 :

Art. 2. — « Tout individu né et résidant en France » qui, âgé de vingt et un ans, s'est fait inscrire sur le re- » gistre civique de son arrondissement communal, et » qui a demeuré pendant un an sur le territoire de la » république, est citoyen français. » — Ainsi, l'individu né en France ne pouvait devenir citoyen au plus tôt qu'à vingt-deux ans. Mais ces registres civiques ne furent pas tenus bien longtemps, et aujourd'hui l'on devient citoyen français par le seul fait de l'accomplissement de ses vingt et un ans. On ne pourra, il est vrai, voter que dans l'endroit où l'on réside depuis plus de six mois; on compte dans ce calcul le domicile de minorité.

D'après l'article 3, l'étranger ne pouvait devenir citoyen français qu'à trente et un ans au plus tôt.

On applique encore aujourd'hui certaines parties de la constitution de l'an VIII, notamment l'article 4, qui enlève la qualité de citoyen — mais non celle de Français,

qui donne la jouissance des droits civils — à tous ceux qui ont subi une condamnation afflictive ou infamante, et aussi l'article 5, en ce qui concerne les faillis seulement, car, depuis 1848, les serviteurs à gages ne sont plus exclus des droits politiques.

Il est bien entendu qu'en perdant la qualité de Français, on perd, à plus forte raison, celle de citoyen français.

« Tout Français jouira de droits civils », dit l'article 8. Les rédacteurs ont sans doute voulu bien faire ressortir l'égalité de tous les Français; mais il faut avouer qu'aujourd'hui cet article est presque une naïveté, à moins qu'on ne veuille y chercher une distinction entre la jouissance et l'exercice des droits, distinction qui est très-réelle, mais à laquelle les rédacteurs n'ont certainement pas songé. L'expression *droits civils* est souvent équivoque, et les rédacteurs du Code lui ont donné, suivant les cas, deux sens très-différents : d'abord, un sens large dans lequel il comprend tout ce qui concerne les rapports des particuliers entre eux, c'est-à-dire les droits privés, puis un sens restreint auquel il désigne ceux de ces droits appartenant exclusivement aux nationaux.

Comment reconnaîtrons-nous qu'un individu est Français? Voilà ce qu'il faut déterminer maintenant, et ici nous distinguerons ceux qui naissent Français et ceux qui acquièrent cette qualité après leur naissance; les premiers seuls nous occuperont aujourd'hui.

Art. 9. — « Tout individu né en France d'un étran-
» ger pourra, dans l'année qui suivra sa majorité, récla-
» mer la qualité de Français, pourvu que, dans le cas
» où il résiderait en France, il déclare que son intention
» est d'y fixer son domicile, et que, dans le cas où il ré-
» siderait en pays étranger, il fasse sa soumission de se
» fixer en France, et qu'il s'y établisse dans l'année à
» compter de l'acte de soumission. »

Art. 10. — « Tout enfant né d'un Français en pays
» étranger est Français. Tout enfant né en pays étranger
» d'un Français qui aurait perdu la qualité de Français
» pourra toujours recouvrer cette qualité en remplissant
» les formalités prescrites par l'article 9. »

Ces deux articles sont le siége de la matière, et cependant nous n'y voyons pas figurer l'immense majorité des Français, c'est-à-dire ceux qui naissent en France de parents français. En voici la raison : dans le projet primitif, l'article 9 était rédigé tout autrement; il consacrait l'ancien principe européen, qui attachait irrévocablement la nationalité au lieu de la naissance. Tout individu né en France était donc Français, d'après le projet primitif. C'était aussi ce que disait Pothier : « Les » vrais et naturels Français sont ceux qui naissent dans » l'étendue de la domination française. » Mais ce principe fut abandonné dans le cours de la discussion, et on laissa simplement à l'individu né en France de parents étrangers une aptitude spéciale à devenir Français, s'il le voulait, lors de sa majorité. L'article 9 ayant été modifié, comme nous l'avons vu, et ne comprenant plus les individus nés en France d'un Français, on aurait dû supprimer dans l'article 10, 1°, les mots *en pays étranger*.

On voit ici combien il est nécessaire d'indiquer la filiation historique des idées pour comprendre comment le Code a pu procéder ainsi en exposant la théorie de la nationalité. Prises en elles-mêmes, ces dispositions paraissent tout à fait incohérentes ; mais cette confusion est un résultat des remaniements subis par le projet primitif.

L'article 10 traite de la seconde source de la nationalité, celle qui dérive de la famille. C'était le principe romain, et le Code lui donne une plus grande force qu'au principe du moyen âge, attachant la nationalité au lieu de naissance, car les enfants d'un Français naissent toujours Français, même à l'étranger, tandis que les enfants nés en France d'un étranger ne sont plus Français de droit.

Reste à voir ce que nous devrons décider quand la nationalité des parents sera différente. S'il y a mariage, pas de difficulté dans la plupart des cas, puisque d'après les articles 12 et 19 la femme prend toujours la nationalité de son mari. Mais si la nationalité du mari changeait après le mariage, celle de la femme ne serait plus nécessairement modifiée dans le même sens, et ils pourraient avoir des nationalités différentes : l'enfant suivrait alors de préférence celle du mari. Hors mariage, la nationalité des parents peut très-bien n'être pas la même et si l'enfant a été reconnu par ses deux auteurs, il est naturel de lui faire prendre celle du père, car dans nos mœurs l'enfant se rattache bien plus étroitement au père dont il porte le nom, et en cas de dissentiment, la loi fait toujours prédominer la volonté du père sur celle de la mère. L'article 158 en fournit un exemple entre mille. Si la nationalité du père a changé pendant la grossesse, et que, par exemple, de Français qu'il était au moment de la conception, il soit devenu étranger lors de la naissance, nous croyons que l'enfant prendra la nationalité du moment de la conception, et naîtra Français, car il avait cette qualité dans le sein de sa mère, et il n'a pu la perdre par la déchéance de son père.

Quant aux enfants dont on ne connaît ni le père ni la mère, il est incontestable qu'ils sont Français lorsqu'ils sont nés en France, et étrangers en cas contraire : l'ancien principe européen reprend ici tout son empire. On ne peut appliquer l'article 9 à ces individus nés en France de parents inconnus, car il est presque certain que leurs auteurs étaient Français. L'acte du 4 juillet 1793 et le décret impérial du 19 janvier 1811 les traite purement et simplement comme Français.

Arrivons maintenant aux détails de l'article 9. L'individu né en France d'un étranger n'est plus Français de plein droit comme avant 1789; le Code lui permet seulement de réclamer cette nationalité, s'il le désire, mais seulement dans l'année qui suit sa majorité. Avant d'avoir fait son choix, cet individu se trouve dans une position singulière. Il est Français sans condition : mais en attendant son option, faut-il le traiter provisoirement comme Français? M. Vallette ne le croit pas, et en effet l'article 2 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée le dispense de la conscription; il n'y sera soumis que s'il déclare vouloir être Français, et dans l'année qui suivra cette déclaration. La question s'est présentée plusieurs fois devant la cour de cassation à propos de l'admission aux écoles du gouvernement, qui exigent la qualité de Français, et l'on a toujours décidé qu'il ne fallait pas l'admettre. Vainement déclare-t-il qu'il réclamera sa qualité de Français lors de sa majorité : cela ne lui enlève pas le droit de changer d'avis à cette époque, et il se trouverait ainsi avoir recueilli le bénéfice de la qualité de Français, sans en supporter les charges, et même en la répudiant ensuite : résultat d'autant plus grave dans l'espèce, que son admission à l'école a empêché l'entrée d'un élève français, car le nombre d'élèves à admettre chaque année est toujours fixé limitativement. Cette décision peut paraître fort dure pour un enfant qui a été élevé en France, et ne connaît pas d'autre patrie, car on lui ferme ainsi bien des carrières.

Mais si l'on avait voulu lui accorder immédiatement dans ces circonstances les prérogatives du naturel fran-

cais, il aurait fallu en même temps lui permettre de déclarer, avec l'assistance de ses parents, qu'il entendait bien être Français, et consacrer la validité de cette déclaration à peu près comme celle de l'acceptation d'une succession faite par le tuteur d'un mineur.

Supposons maintenant que l'individu dont parle l'article 9 a revendiqué en temps utile la nationalité française. Devra-t-il dès lors être considéré rétroactivement comme Français du jour de sa naissance? La question présentait un grand intérêt avant la loi du 14 juillet 1819, qui abroge les articles 726 et 912, puisque, si l'on adopte la négative, cet individu ne pouvait recuelllir les successions, donations ou legs à lui échus avant sa déclaration. Il y aurait encore intérêt aujourd'hui si nous avions des lois réservant certains droits aux Français de naissance, par exemple celui d'être magistrat, comme cela se voit aux Etats-Unis. Des lois de ce genre n'existent pas chez nous. Cependant la question a été soulevée dans la pratique, et un arrêt de la cour de cassation du 19 juillet 1848 a décidé que la déclaration une fois faite, l'individu placé dans la position prévue par l'article 9 devait être considéré comme Français du jour de sa naissance. C'est aussi l'opinion de M. Vallette. En effet, l'article 20, qui proscrit positivement la rétroactivité, renvoie exclusivement aux articles 10, 18 et 19, régissant des cas plus ou moins analogues que nous étudierons plus tard; mais il ne parle aucunement de notre article 9 : il est impossible de voir là un oubli involontaire du législateur que le juriconsulte puisse réparer.

La déclaration exigée par l'article 9 doit être faite dans l'année de la majorité; mais de quelle majorité veut-on parler? Est-ce la majorité française ou la majorité étrangère, telle qu'elle est réglée par la loi des parents? Voilà ce qu'il reste à déterminer.

La situation de cet individu est équivoque. On ne le traite pas encore comme Français avant sa déclaration, on ne le soumet pas à la conscription : comment, dès lors, lui appliquer la loi française? D'ailleurs, l'opinion contraire est très-dure pour lui, car s'il se trouve encore mineur à l'étranger lorsque la loi française le déclarait majeur, il ne sera pas libre de sa personne et ne pourra faire sa déclaration en temps utile.

On a bien argumenté de l'article 3 de la constitution de l'an VIII, pour qui la naturalisation prend la majorité française comme point de départ. Mais cet argument ne prouve rien, car dans l'article 3 de la constitution de l'an VIII, la fixation de vingt et un ans est une disposition toute favorable à l'étranger; c'est simplement une limite inférieure, qui ne saurait lui causer aucun préjudice, puisqu'il peut toujours, à tout âge, faire sa déclaration et commencer son stage de naturalisation. Au contraire, dans le cas de l'article 9, le délai périmé, tout est fini. Cependant M. Vallette croit que dans tous les cas il faudrait exiger au moins vingt et un ans, quand même la loi étrangère fixerait la majorité à un âge moins avancé, car la déclaration rendant l'enfant Français rétroactivement du jour de sa naissance, nous aurions un mineur dont nous ne saurions comment régler la capacité et la condition, et qui se serait en quelque sorte émancipé tout seul, peut-être malgré ses parents, à un âge ou notre législation ne lui permet aucun acte important.

La loi du 22 mars 1849, dérogeant à l'article 9, permet de réclamer la qualité de Français à toute époque : 1° quand on a servi dans les armées françaises de terre ou de mer; 2° quand on a satisfait à la loi du recrutement sans exciper de son extranéité. L'individu placé dans un de ces deux cas a supporté volontairement les charges de la qualité de Français : il est juste qu'il en ait aussi les droits, d'autant plus que s'il ne les a pas réclamés en temps utile, c'est évidemment par oubli, négligence ou ignorance, mais non pas par mauvaise volonté.

Enfin la loi du 7 février 1851 crée une position particulière qui est en quelque sorte l'inverse de celle que régissait l'article 9. Elle décide que l'enfant né en France d'un étranger qui lui-même y est né, est Français de droit, à moins que dans l'année de sa majorité il ne réclame la nationalité étrangère, soit devant la municipalité du lieu de sa résidence, — ce qui est le droit commun en matière d'actes intéressant l'état des personnes, — soit aussi devant les agents diplomatiques ou consulaires du gouvernement étranger auquel il veut se rattacher. Cette loi, à l'élaboration de laquelle M. Vallette lui-même a beaucoup contribué, avait surtout pour but de couper court aux priviléges injustes que s'attribuaient des individus habitant la France de père en fils depuis très-longtemps, et traités partout comme Français, mais qui ne manquaient pas d'exciper de leur extranéité traditionnelle pour échapper aux charges de la nationalité, et notamment à la conscription. Plus de 400 000 personnes se trouvaient dans cette position bizarre.

Nous avons maintenant à parler de ceux qui acquièrent véritablement la qualité de Français, et qui ne l'acquièrent que pour l'avenir, suivant le prescrit de l'article 20. Nous en distinguerons quatre classes :

1° L'enfant d'un Français qui a perdu sa qualité;
2° La femme étrangère qui épouse un Français;
3° L'étranger naturalisé;
4° L'habitant d'un territoire réuni à la France.

D'après l'article 10, second alinéa, l'enfant d'un Français qui a perdu sa qualité peut toujours recouvrer la qualité de son père, en remplissant les formalités de l'article 9. Sa position est meilleure que celle de l'enfant né en France d'un étranger, en ce sens qu'il peut faire sa réclamation à tout âge et en tout temps; mais elle est moins bonne d'un autre côté, car, d'après l'article 20, cette déclaration n'a aucun effet rétroactif.

M. Vallette croit que le bénéfice de cette disposition s'applique à l'enfant d'une femme française qui s'est fait naturaliser à l'étranger; mais il ne va pas jusqu'à permettre à l'enfant d'une femme française mariée avec un étranger, de prétendre qu'il est l'enfant d'un Français ayant perdu sa qualité, et qu'il peut dès lors invoquer le bénéfice de l'article 10. 2°. En effet, la nationalité de cet enfant est celle de son père, et en supposant que la loi française, à l'imitation de ce qui se passe en Angleterre, par exemple, ait conservé à la mère sa qualité de Française, il n'en aurait pas moins été étranger.

Le décret du 9-15 décembre 1790, article 22, reproduit dans la constitution de 1791, titre II, article 2, fait exception à ces règles en faveur des religionnaires expatriés par suite de la révocation de l'édit de Nantes : leurs descendants, à quelque degré que ce soit, et même par les femmes, sont déclarés naturels français et peuvent toujours jouir des droits attachés à cette qualité, en revenant fixer leur domicile en France.

L'article 12 décide que l'étrangère qui épouse un Français devient immédiatement Française, quand même elle déclarerait vouloir conserver sa nationalité étrangère, et que sa loi l'y autorisait effectivement. L'article 19

consacre le principe inverse. Mais dans un cas comme dans l'autre il ne s'agit que de la nationalité au moment du mariage, la seule que la femme ait prévue et pu, par conséquent, accepter au moins implicitement. Si le mari, étranger au moment du mariage, se fait ensuite naturaliser Français, sa femme ne le suivra pas nécessairement dans cette nouvelle condition.

Nous arrivons à la naturalisation. D'après la constitution de l'an VIII, art. 3, l'étranger devenait Français par un séjour de dix ans en France. Le Code accepta simplement la loi constitutionnelle. Mais on sentit le besoin de faire à l'étranger, pendant ce stage de dix ans, une position moins dure que celle des étrangers ordinaires, et l'article 13 lui accorda la jouissance de tous les droits civils. Comme il n'était pas encore Français, il ne jouissait naturellement d'aucun droit politique.

Vint un avis du conseil d'Etat, du 20 prairial an XI, validé comme tous les décrets impériaux par la jurisprudence de la cour de cassation, qui exigea une autorisation du gouvernement pour que l'étranger puisse établir valablement son domicile en France; d'où la conséquence qu'il ne pourrait faire compter pour son stage ses années de résidence sans autorisation. Telle est l'opinion que M. Vallette a toujours vu enseigner, et cependant cet avis du conseil d'Etat n'a jamais été appliqué dans la pratique, parce qu'il n'avait pas été inséré au *Bulletin des lois*. Cependant la loi actuellement en vigueur, celle des 13-21 novembre, 3-11 décembre 1849, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France, a consacré cette disposition très-rigoureuse.

Mais nous avons à constater une innovation bien plus considérable. Après la constitution de l'an VIII, des publicistes professèrent qu'il ne fallait pas permettre à un homme de s'agréger librement au corps social qui lui plaisait, et que le gouvernement devait avoir un certain droit de contrôle à cet égard. Le décret du 17 mars 1809 consacra cette opinion, en décidant qu'après avoir rempli toutes les conditions exigées, l'étranger devrait encore obtenir sa naturalisation du gouvernement. La loi de 1849 reproduit cette disposition dans son article 1er, qui est encore aujourd'hui en vigueur, sauf que le conseil d'Etat n'ayant plus aucun pouvoir de décision propre, la naturalisation pourrait être prononcée maintenant même contre l'avis du conseil d'Etat. Mais cette loi de 1849 dispense de l'autorisation préalable avant le stage tout étranger qui avait déjà commencé son stage à cette époque.

Enfin, un sénatus-consulte du 19 février 1808 permet de naturaliser après un stage d'un an seulement l'étranger qui a rendu de grands services à la France, ou qui a apporté dans son sein des talents, des inventions ou une industrie utiles. Les autres conditions de la naturalisation ordinaire subsistent du reste. Voilà l'état actuel de la matière, et il faut remarquer, en terminant, que l'autorisation de résidence accordée à l'étranger peut toujours lui être retirée.

Lorsqu'un étranger est naturalisé en France, ses enfants encore mineurs, nés à l'étranger, peuvent réclamer la qualité de Français dans l'année de leur majorité, suivant les formes et avec les priviléges de l'article 9 (loi du 12 février 1851, article 2). Quant aux enfants déjà majeurs, ils ont le même droit dans l'année de la naturalisation de leur père.

On a contesté, il y a quelque temps, que l'individu ainsi naturalisé jouisse de la plénitude des droits politiques, et on lui refuse notamment le droit de siéger au Sénat et au Corps législatif. Sous les gouvernements antérieurs une loi seule pouvait accorder ce droit à l'étranger, et il faut voir dans cette exigence un reste des traditions de l'ancien régime. Une ordonnance datée du même jour que la Charte, 4 juin 1814, décidait que, pour siéger dans les chambres, l'étranger même déjà naturalisé devait obtenir des lettres royales vérifiées par les chambres, et nommées lettres de grande naturalisation. Cette disposition fut notamment appliquée à deux membres de cette Faculté : M. Blondeau, ancien doyen, né à Namur (Belgique), et M. Rossi, né en Italie, qui siégea plusieurs années à la Chambre des Pairs. La Charte de 1830 ne changea rien à cet ordre de choses. Mais en 1848, l'ordonnance de 1814 fut oubliée au milieu de l'invasion du suffrage universel, et le gouvernement provisoire accorda un grand nombre de naturalisations. Les lois d'alors déclarèrent éligibles tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans, et électeurs tous les Français non frappés d'incapacité pour certaines causes spéciales. La loi de 1849, article 1er, rétablit la grande naturalisation, en exceptant toutefois (article 5) de cette exigence nouvelle les étrangers naturalisés avant sa promulgation.

Émile Algave.

CHRONIQUE.

Faculté de droit. *Histoire du droit romain et du droit français. Cours de M. de Valroger. — Programme sommaire.*

VIII. 3 décembre. — Décadence de l'empire romain. Ses causes, sa date, etc. — Son progrès. — État des villes.

IX. 6 décembre. — État des campagnes : commencement de la servitude, de la glèbe et du pouvoir seigneurial.

X. 8 Décembre. — Efforts des empereurs pour arrêter cette décomposition : réorganisation de l'empire; autres essais de remèdes, leur impuissance.

Les professeurs du Collége de France ont procédé dimanche à la présentation de deux candidats pour la chaire d'hébreu, vacante par la révocation de M. Renan. Ils ont présenté deux israélites, MM. Munk et Derenbourg, comme premier et second candidat.

M. Munk, membre de l'Institut, est, on le sait, atteint de cécité. M. Derenbourg est, dit-on, correcteur pour les langues orientales à l'Imprimerie impériale. Nul doute que M. Munk ne soit nommé.

— La province continue à organiser les cours publics récemment recommandés par la circulaire du ministre de l'instruction publique. Les journaux d'Auvergne nous apprennent que des cours de cette nature ont été solennellement inaugurés à Riom, le 2 décembre, par le recteur de l'académie, M. Francisque Bouillier.

Nous rappellerons à nos abonnés de la *Revue des cours littéraires* que pour recevoir la *Revue des cours scientifiques*, il leur suffit d'envoyer à M. Germer Baillière, comme supplément, une des sommes suivantes :

Six mois. Paris.....	7 fr.	Départements...	8 fr.
Un an. ...	11 fr.	— — ...	12 fr.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 3. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 17 DÉCEMBRE 1864.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	1[illegible]	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

AVIS. — L'abondance des matières et le nombre croissant de nos abonnés nous décident à donner aujourd'hui, sans augmentation de prix, un supplément de huit colonnes.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — Histoire ancienne. — Cours de **M. A. Geffroy :** Leçon d'ouverture : Le monde romain et les barbares.

COLLÉGE DE FRANCE. — Grammaire comparée. — Cours de **M. Michel Bréal :** De la méthode comparative appliquée à l'étude des langues (suite et fin).

Soirées littéraires de la Sorbonne. — Conférence de **M. Ens. Levasseur :** Les découvertes récentes en Afrique.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Comment se perd et se recouvre la qualité de Français.

CHRONIQUE.

Paris, 16 décembre 1864.

La santé de M. Rosseeuw Saint-Hilaire ne lui ayant pas permis de reprendre son cours cette année, c'est M. Geffroy qui a été chargé de la suppléance. Dans sa première leçon, le nouveau professeur a retracé la période la plus critique que la société humaine ait traversée, celle qui a mis fin aux temps antiques et commencé l'histoire moderne, en renouvelant le monde européen. On pourrait presque appliquer à M. Geffroy ce qu'on a dit d'un célèbre historien, qu'il abrége tout parce qu'il voit tout : à force d'érudition, il a su faire tenir en quelques pages ce vaste résumé où il dépeint à la fois, par une multitude de traits saillants et rapides, l'empire romain qui s'écroule et les peuples nouveaux qui vont prendre sa place. L'importance de cette leçon et le désir de ne pas la scinder nous ont déterminés à grossir d'un supplément le présent numéro.

La rentrée solennelle des Facultés des lettres et des sciences de Clermont-Ferrand a eu lieu le 16 novembre dernier, sous la présidence du nouveau recteur de l'Académie, M. Francisque Bouillier. Dans un discours animé et plein de considérations élevées, M. le recteur a passé en revue les principales réformes récemment introduites dans l'instruction publique. Nous citerons deux passages relatifs à l'enseignement supérieur :

« Peut-être justice entière n'a-t-elle pas toujours été rendue à l'enseignement supérieur des départements. Depuis vingt ou trente ans, que d'hommes distingués ont passé dans les chaires des Facultés de la province ! que d'hommes distingués y sont encore ! Quelle longue et brillante liste on ferait de leurs travaux littéraires et scientifiques, de leurs ouvrages et de leurs découvertes !

» Ce sont des membres du haut enseignement qui, pour la plus grande part, ont fait la géologie, la faune, la flore de nos principales provinces ; qui ont formé, qui ont classé presque toutes les grandes collections scientifiques ; qui sont à la tête des jardins de botanique, des musées d'histoire naturelle. Ce sont eux qui déchiffrent les inscriptions, qui dépouillent les archives, qui mettent en lumière et qui publient les documents les plus importants pour l'histoire de nos villes, de nos anciennes provinces et de la France tout entière. Enfin quelle part aussi n'ont-ils pas dans les travaux des principales sociétés savantes et dans leur activité renaissante ! . . . . .

» Quand partout l'ardeur augmente et les efforts redoublent, l'enseignement supérieur ne voudra pas rester en arrière. Messieurs les professeurs des Facultés, il y a, dans cette Académie, des villes voisines qui sollicitent l'honneur de vous entendre, des villes où vous attendent avec impatience des auditeurs d'élite. Cédez à des vœux qui ne sont pas moins flatteurs pour vous qu'honorables pour les populations qui vous appellent. Ne soyez pas avares, soyez plutôt prodigues de votre

parole, de votre science, de vos lumières. Allez et enseignez, répandant partout le goût des lettres et des sciences, en même temps que la juste renommée de votre nom et de vos travaux.

» Pas de zèle, disait un homme d'État célèbre à des serviteurs trop ardents d'un pouvoir nouveau. Je ne sais, messieurs, si cette recommandation singulière a pu avoir quelque à-propos dans la politique; mais je tiens qu'elle est fausse, qu'elle est perverse, quand il s'agit de l'instruction du peuple, de la culture des âmes et des intelligences. »

FACULTÉ DES LETTRES.

HISTOIRE ANCIENNE.

COURS DE M. A. GEFFROY.

Leçon d'ouverture : Le monde romain et les barbares.

Messieurs.

Permettez qu'en montant dans cette chaire de la vieille Sorbonne pour vous entretenir de l'histoire de l'antiquité, je salue à la manière antique le génie du lieu, les dieux protecteurs, les hôtes bienveillants. Choisi par la confiance de M. Rosseeuw Saint-Hilaire pour le suppléer pendant cette année, je dois remercier ses collègues qui ont appuyé sa proposition, et le ministre dont la rare compétence rendait pour moi l'assentiment particulièrement précieux. Le savant doyen et les professeurs de cette faculté, avant de m'accueillir presque comme un collègue, étaient déjà pour moi des maîtres ou des amis respectés, et nul succès ne peut être obtenu ici par le dernier venu d'entre nous dont les aînés ne puissent réclamer une large part. Je dois remercier en particulier le titulaire de cette chaire : après une longue période d'un enseignement auquel, vous le savez, il apportait une ardeur généreuse, M. Rosseeuw Saint-Hilaire a voulu prendre quelques mois de repos ; M. Rosseeuw Saint-Hilaire se reposera, messieurs, en poursuivant sa remarquable *Histoire d'Espagne*, œuvre de longue haleine, parvenue à son VIIIe volume œuvre de vaste science et de conviction profonde. Vous y retrouvez l'écho de cette parole facile et élégante, cette délicatesse d'émotions artistiques et littéraires, et en même temps cette chaleur de cœur qui vous charmaient dans les cours de M. Rosseeuw Saint-Hilaire. Il faudra que vous teniez un grand compte au professeur suppléant de la difficulté que lui créera votre souvenir, et je tâcherai, moi, de me rappeler seulement l'engagement d'honneur que j'ai contracté envers le ministre, envers M. Rosseeuw Saint-Hilaire et ses collègues, et envers vous.

Permettez-moi encore, messieurs, de ne pas écarter en ce moment, mais d'invoquer au contraire, comme autant de chers auspices, les souvenirs ineffaçables que m'a laissés une carrière déjà longue, ceux du vieux collége royal de Louis le Grand, ou bien ceux de la Faculté des lettres de Bordeaux, ou ceux, pour moi tout vivants encore, de la conférence d'histoire ancienne à l'École normale.

Messieurs, M. Rosseeuw Saint-Hilaire a traité devant vous, pendant l'année dernière, l'histoire du règne d'Auguste, et il vous a montré les premiers développements du christianisme, appelé à régénérer le monde. Je ne pouvais mieux faire que de choisir pour sujet du cours de cette année la suite même de la grande période historique dont il vous avait présenté le commencement. Pour pouvoir vous offrir moi-même un tableau de quelque étendue, qui ne manquât pas cependant des limites nécessaires, j'ai choisi un aspect particulier de l'époque impériale, qui nous permettra, je pense, de joindre aux vues d'ensemble l'étude attentive de certains traits appelés à grandir dans la physionomie générale de l'histoire. Examiner les rapports de l'empire romain avec les barbares, c'est étudier dans son germe et dans son primitif essor la plus grande révolution dont l'histoire ait gardé le souvenir, la transformation du monde antique et païen, et la naissance de l'Europe moderne et chrétienne ; c'est observer, d'une part, la Rome impériale déployant toutes les ressources de son génie militaire et politique dans une lutte suprême où s'agitent ses destinées, et, d'autre part, les sentiments, les idées, les mœurs appelés à grossir le faisceau de la civilisation générale.

Rome a été la première puissance au monde qui ait reçu distinctement la mission de constituer en une société régulière et politique les nations auxquelles était dévolue la direction intellectuelle et morale de l'avenir. Cette mission formait un étrange contraste avec ce que les peuples connaissaient jusqu'alors. La société antique était en proie à la discorde, à la haine. Rappelez-vous soit le récit d'Eumée dans le XVe chant de l'Odyssée, soit le magnifique préambule d'Hérodote : quelle terreur sur la Méditerranée! les pirateries des Phéniciens en désolent toutes les côtes; la vieille Egypte craint le voisinage de la mer et repousse tout navire; Thoas enfin immole à ses dieux tout étranger jeté sur son rivage; l'homme est vraiment pour l'homme, suivant le mot du poëte comique, un loup dévorant : *Lupus est homo homini.*

Dans cet âge de fer la constitution de la cité antique repose sur l'égoïsme et le privilége; la cité grecque elle-même proclame la *xénélasie.* Étrange contradiction du génie hellénique! Epris de l'idéal et de l'abstrait, habile à édifier des théories, à saisir et à rendre les différents aspects de la vérité philosophique ou morale, ingénieux même à ébaucher les formes politiques, comme autant de moules qu'il inventait et brisait tour à tour, il n'a pas su retenir par des institutions les peuples qui accouraient à sa lumière. Doué d'un admirable essor, il savait faire accepter ses colonies sur tous les rivages, il s'élançait avec un Alexandre jusqu'aux extrémités de l'Orient, et disséminait par toute l'Asie les feux brillants qui marquaient au loin son passage; mais nulle part il ne créait un véritable organisme politique. Des traditions de religion et de gloire nationales, tels étaient, à vrai dire, les seuls liens des États grecs entre eux. Il faut ajouter celui d'une langue commune : aussi loin que résonne, purement pro-

noncé, l'harmonieux idiome d'Hésiode et d'Homère, aussi loin s'étend le sol sacré de la patrie : tout peuple qui ignore le langage de Sparte ou d'Athènes ou qui, par sa prononciation imparfaite, en altère la mélodie, se range au nombre des barbares, avec lesquels ni le feu, ni la terre et l'eau ne doivent être en partage.

Rome paraît avoir adopté tout d'abord, elle aussi, le principe de l'isolement et de l'exclusion Le sillon du Palatin est sacré, et Rémus est tué pour l'avoir dédaigneusement franchi. La loi des Douze Tables appelle du même nom l'ennemi et l'étranger. La guerre, telle que Rome la fait pendant ses premiers siècles, est implacable; le vaincu, si on ne l'égorge, lui, sa femme et ses enfants, accepte des conditions dont Tite-Live nous a conservé la formule (I, 38); il livre «sa personne, sa ville, sa terre avec l'eau qui y coule, ses dieux termes, ses temples, ses objets mobiliers ; toutes les choses qui appartiennent aux hommes et toutes celles qui appartiennent aux dieux, il les remet au peuple romain ». Avant la bataille, Rome a évoqué les dieux de son ennemi en les suppliant d'abandonner la ville assiégée et de venir dans ses propres murs : «S'il y a ici un dieu, s'il y a une déesse qui protége cette ville, je te prie, ô grand dieu ! je te prie, ô grande déesse, de déserter ces lieux, d'y répandre la terreur, et de venir chez moi et les miens.» (Macrobe, *Saturnales*, III, 9.) Si l'ennemi est vaincu, c'est que ses dieux l'ont abandonné en effet, et sa religion est désormais interdite.

Tant que Rome est soumise à ses mœurs primitives et à une constitution purement aristocratique, cette doctrine aveugle persiste. Mais, dès qu'entre ses citoyens la lutte des parties s'engage, les chefs du peuple, animés par le désir de trouver au dehors d'utiles alliances, demandent pour les Latins, et pour les Italiens ensuite, le partage de la cité romaine. La lutte fut ardente et longue entre les défenseurs de l'ancien privilége et les partisans du droit nouveau ; le consul Manlius, prenant à témoin Jupiter et la vieille loi romaine, jura de poignarder de sa main le premier étranger qui siégerait au sénat. Mais enfin les maximes d'une autre politique triomphèrent ; les principaux des Latins entrèrent dans la curie, et bientôt la colonie et le municipe reproduisirent au loin l'image de la cité romaine. L'œuvre que les chefs populaires avaient commencé à édifier, ils surent la défendre contre des ennemis qui s'annonçaient par de sinistres avertissements ; le serment de haine qu'Annibal avait prononcé enfant contre Rome, continuait de retentir au delà du Rhin et du Danube, et Rome courut un terrible danger quand Mithridate, du fond de l'Asie, faillit entraîner contre elle Germains et Celtes dans une action commune avec les Teutons et les Cimbres. Marius, après qu'il eût triomphé de ces peuples comme de Jugurtha, crut avoir assez fait pour boire à la coupe de Bacchus, et César lui-même n'entreprit sa campagne au delà des Alpes que pour enlever une riche proie aux peuples germains et les tenir à distance de l'Italie. La Gaule fut soumise après dix années de guerres. Vous vous rappelez, messieurs, l'admirable tableau tracé par César du dernier épisode : Vercingétorix sortit d'Alésia ; il avait monté son plus beau cheval de bataille et revêtu sa plus belle armure ; il se dirigea au galop vers le lieu où siégait le proconsul, tourna en cercle autour du tribunal, mit pied à terre, et, prenant son épée, son javelot et son casque, il les jeta devant le vainqueur. Le noble génie de la Gaule semblait abdiquer avec lui ; mais la résistance continuait au delà du Rhin, et César, en traversant le fleuve, avait ouvert une route par où il prévoyait bien que les légions devraient repasser.

Au retour, voulant récompenser la Gaule cisalpine qui l'avait secondé avec zèle, César fit étendre le droit de cité jusqu'aux Alpes, et voulut même que plusieurs de ces Gaulois transalpins qu'il venait de combattre en fussent revêtus. Que devenaient dès lors la doctrine égoïste et l'esprit d'exclusion de la société antique? La guerre même allait donc enfanter l'union entre les peuples. Des territoires barbares étaient assimilés et adjoints au sol sacré de la primitive patrie ; l'héritier de Marius et des Gracches avait brisé la barrière qui séparait encore l'Italie du reste du monde; la cité, affranchie des conditions matérielles de distances, de langage, de mœurs, prenait un caractère de spiritualité jusqu'alors inconnu, et enfantait, en dehors de la fraternité que pouvait créer la commune origine, une fraternité d'idées et de sentiments ayant, ainsi que l'autre, sa conscience, ses devoirs, son héroïsme : des hommes qui vivaient éloignés les uns des autres furent avides de participer à de communs priviléges et se virent ainsi engagés dans les mêmes destinées sociales, et il y eut désormais un foyer intense de propagande civilisatrice dont les rayons devaient peu à peu s'étendre. Rome républicaine, après avoir lutté pendant cinq cents ans contre les peuples pélasgiques qui l'entouraient et contre les groupes dispersés de la grande race celtique, après avoir, en un siècle, soumis la Grèce et les débris misérables de l'empire d'Alexandre, achevait énergiquement son œuvre en réunissant sous une même domination, par ses concessions politiques, les peuples riverains de la Méditerranée.

A quel prix cependant Rome s'était donnée ainsi toute à tous, messieurs, vous le savez. La ruine de la vieille religion et du vieux droit y avait entraîné la ruine de la constitution et des mœurs, et la lutte des partis y avait dégénéré en guerre civile. La guerre civile, après avoir ensanglanté Rome pendant tout un siècle, depuis le jour où le premier des Gracches fut tué, dans une émeute, de la main d'un tribun, jusqu'au jour de la bataille d'Actium, détruisit la république, et avec elle la liberté. De l'une et de l'autre les Romains des derniers temps conservaient à peine l'image ; ils ne connaissaient plus que ces ambitieux que le poëte Lucrèce, leur contemporain, a vus, non sans une pitié profonde, «suer leur sang à se débattre dans les sentiers étroits de leur passion ». César, plus grand qu'eux tous, il est vrai, reproduit cependant en lui-même

le double aspect de ces destinées de la république : admirable par sa politique libérale, qui fait de lui l'homme du progrès et de l'humanité, mais détestable quand il donne la main à Catilina, quand il proclame, effrontément sceptique et athée, qu'il n'y a point de dieu, et que, pour ce qu'on appelle la justice, il est assez bon de l'observer en général, mais point s'il s'agit de satisfaire son ambition, ce qui faisait douter à l'honnête Tite-Live s'il était heureux ou malheureux qu'un si grand homme eût vécu.

Voilà, messieurs, l'héritage qui a été légué à la Rome impériale : une double destinée, l'engageant d'une part dans la guerre contre les peuples barbares, c'est-à-dire encore insoumis, et l'engageant aussi, vous le voyez, plus elle se livre par des concessions politiques et plus elle se prodigue elle-même, dans une voie de dissolution et de ruine. Qu'a-t-elle fait de cet héritage ? Le mouvement de la conquête s'est-il continué de concert avec le progrès d'une politique libérale, et, s'il s'est arrêté un jour, est-ce parce que le génie de Rome faiblissait enfin en présence de nouveaux ennemis, en face d'autres barbares qui devaient lui résister, ayant eux aussi un premier rôle à réclamer dans l'histoire ?

Messieurs, il ne faut pas dénier à l'empire romain ce qu'il a eu de mérites, car il lui en faut beaucoup pour faire contre-poids au souvenir des cruautés d'Octave, et il n'y en aura peut-être jamais assez pour tempérer le sentiment qu'excitent en nous les noms seuls de Tibère, Caligula, Néron, Vitellius, Domitien, Commode, Héliogabale. Il est juste de se rappeler d'abord de quelle oppression les derniers temps de la république aristocratique avaient accablé les provinces, en dépit des concessions intéressées de quelques chefs de partis; le principat d'Auguste apporta aux populations une délivrance inespérée. Les formes de la république furent conservées; on dit même qu'Auguste délibéra avec Agrippa et Mécène s'il n'en rétablirait pas tout l'édifice ; les pages où l'historien grec Dion Cassius nous a rapporté cette fameuse délibération, transportée sur notre scène tragique par le grand Corneille, nous conservent peut-être dans la harangue de Mécène un grave document officiel, comme serait un mémoire rédigé et discuté par ordre de l'Empereur, car on voit Auguste exécuter plus tard presque toutes les réformes qui y sont proposées. Quoi qu'il en soit, c'était, d'une manière incertaine encore et peu précise, une monarchie qui s'inaugurait : à défaut de la liberté républicaine, les empereurs allaient donner l'égalité. Ce qui subsistait de l'ancienne noblesse fut réduit; les gouverneurs des provinces, tout-puissants naguère, durent obéir, et il ne fut plus permis à un Verrès de braver les lois divines et humaines. Bien plus, la politique des Césars, voulant trouver un appui contre les mécontentements qui les entouraient dans Rome, rechercha l'affection des provinces, et s'appliqua, par des concessions nouvelles, à les élever au niveau de la cité maîtresse. On les vit multiplier les priviléges municipaux, étendre le droit italique, qui exemptait de la contribution foncière, et appeler les Gaulois eux-mêmes au sénat, en attendant que la fameuse constitution Antonine proclamât membres de la cité romaine tous les hommes libres qui habitaient l'*orbis romanus*. Ainsi Rome impériale continuait à l'égard des peuples déjà soumis la tradition de Rome républicaine ; ainsi l'unité du gouvernement préparait les voies à la grande unité du christianisme.

L'habileté de cette politique intérieure fut secondée au commencement de l'empire par l'admirable énergie de la guerre faite au dehors. Tout le premier siècle, d'Auguste aux Antonins, forme une période héroïque pendant laquelle il semble que Rome recommence ses anciennes destinées. Non-seulement l'Asie, où il faut redemander les enseignes des légions de Crassus, mais encore toute la région montagneuse entre les Alpes et le Danube et la Germanie au delà du Rhin deviennent des champs de bataille où paraissent quelques-uns des hommes qui ont fait le plus d'honneur à l'empire. C'est d'abord Drusus, le beau-fils d'Auguste : après avoir combattu dans les défilés du Tyrol, comme les Romains des premiers temps de la république dans les défilés des Apennins, il conçoit le hardi projet de soumettre la Germanie jusqu'à l'Elbe, et pénètre en effet avec ses troupes aux bords de ce grand fleuve. Comme Marius, il plie ses soldats à de rudes et utiles travaux. Comme César, dont il reprend les traces, il fait la guerre en civilisateur, ouvre des routes, établit des camps qui deviendront des villes, mêle aux opérations de terre les expéditions maritimes et s'embarque à la recherche d'anciennes colonnes d'Hercule, qui lui rendront peut-être une ancienne voie du commerce phénicien dans la mer du Nord. Cher aux légions, qui admirent son courage ; cher aux citoyens de Rome, qui respectent l'austérité de sa vie privée, et font secrètement des vœux afin qu'il obtienne le pouvoir, dont il usera, pensent-ils, pour rétablir la république, il meurt à trente ans, sur cette terre de Germanie, mais en laissant pour fils Germanicus. Celui-là aussi est un grand caractère : voyez-le témoignant de sa piété profonde envers les glorieux souvenirs, lorsque, par respect pour Athènes, il ne consent à y entrer qu'avec un seul licteur, et quand il se donne, sur le rivage d'Ilion, le spectacle des vicissitudes humaines. Ses contemporains l'égalaient à Scipion ou bien à Alexandre. Le surnom que son père lui avait légué, il le mérita par les mêmes vertus sur les mêmes champs de bataille : il vengea Varus et triompha sur le Véser d'un formidable effort de la Germanie pour maintenir son indépendance, puis il s'en alla mourir en Orient, âgé, lui aussi, de trente ans à peine, et le peuple romain, en se rappelant Germanicus, Drusus son père et le jeune Marcellus, tous trois enlevés si tôt à de si grandes espérances, pleura, dit Tacite, ses courtes et malheureuses amours. Tibère lui-même, envoyé par Auguste neuf fois au delà du Rhin, montra dans ces campagnes de solides vertus. Il ne faut pas oublier Auguste enfin, de qui la force d'âme inspira

et soutint de si persistants efforts. Les Germains, de leur côté, n'étaient pas inférieurs à leurs puissants ennemis. Arminius, le chef et le héros de la guerre d'indépendance, avait appris à connaître les ressources du génie romain, et il les mettait habilement au service de sa patrie; Marbod, qui avait groupé tous les peuples suéviques, lui offrait une puissante alliance sur les bords du Danube. Si Rome n'avait brisé cette ligue par une adroite politique unie à son courage, elle en eût ressenti en deçà de ses frontières les plus terribles effets.

Ces guerres furent suivies d'une conquête civilisatrice, car la séve de l'antique Rome n'était pas épuisée. Non-seulement la rive occidentale du Rhin, avec ses populations toutes germaniques, forma deux nouvelles provinces au commencement du règne d'Auguste; mais, un peu plus tard, sous le nom de terres décumates, ou soumises à l'impôt de la dîme, une grande partie de la rive droite fut aussi comprise dans l'empire, avec une portion considérable de la rive septentrionale du Danube. A peu près vers le même temps, Trajan, soumettant la Dacie, portait la frontière aux monts Carpathes. La culture romaine franchissait avec les nouveaux colons le Rhin et le Danube. Les Roumains des principautés danubiennes appellent encore aujourd'hui le tonnerre «la voix de Trajan», et conservent dans leur idiome beaucoup de mots latins, de même qu'on trouve chez leurs frères, les Valaques du Pinde et de l'Olympe, les vestiges incontestables de quelques vieux symboles de l'Italie. Quant aux progrès que la civilisation romaine fit rapidement dans la région des terres décumates, il suffit d'avoir visité les musées archéologiques de l'Allemagne occidentale pour admirer quel en fut l'essor. Les Romains se précipitèrent vers ces belles rives; ils s'emparèrent de toutes les ouvertures de vallées et les fortifièrent; leur religion, d'accord avec leur recherche du bien-être, adopta les nombreuses sources thermales qui nous attirent encore vers ces contrées, et nous retrouvons aujourd'hui au fond de ces sources bienfaisantes les pièces de monnaie antiques offertes en *ex-voto*. Le pays se couvrit de grandes villes, de colonies et de municipes, où la langue et les mœurs furent toutes romaines; lorsqu'au temps de Vespasien, c'est-à-dire au commencement même de cette colonisation, quelques tribus restées purement germaniques pressèrent les habitants de Cologne de se joindre à elles après avoir égorgé la population romaine, ils répondirent qu'ils ne tueraient pas ceux qui étaient déjà devenus parmi eux époux, pères et frères, mais qu'ils devaient défendre ensemble une commune patrie. Bâle, Strasbourg, Saverne, Coblentz et Mayence, Cassel, Spire, Worms, Ems et Bade, toutes les grandes villes de la contrée du Rhin, Augsbourg dans celle du Danube, reçurent pendant le premier siècle de l'empire la puissance et l'éclat que continua leur prospérité moderne. A en juger par les nombreuses inscriptions qui nous restent, Rome, dans ce nouveau développement de son action civilisatrice, se montra libérale et tolérante; elle ouvrit un asile à tous les cultes, aux anciennes divinités germaniques et celtiques, aux mythes orientaux, au soleil sous le nom et le symbole de Mithra, aux sept dieux planétaires, au dieu des Vosges, au dieu Pennus, à la déesse Ardoinna, à Teutatés et à Hésus, aussi bien qu'aux déesses mères, à Jupiter et à Mercure.

Ainsi Rome, dans cette première période de l'empire, triomphait par sa politique traditionnelle et sa persistante énergie. Au dedans elle avait favorisé l'essor du gouvernement municipal et soulagé les provinces. Au dehors ses vertus militaires n'avaient pas faibli, et sa conquête paraissait profiter encore au progrès d'une civilisation supérieure.

De cette période héroïque Rome possède encore aujourd'hui un magnifique monument. Je veux parler de la colonne Trajane, dont un art ingénieux vient d'exposer, dans une des salles de notre musée du Louvre, une intéressante reproduction. Quel hymne de triomphe que cette série de bas-reliefs sculptés en l'honneur du vainqueur des Daces! Les dieux eux-mêmes ont voulu s'y joindre, et ce divin Soleil qui tantôt, sous la figure d'un bel adolescent, ménage aux soldats la fraîcheur du matin, tantôt, sous les traits d'un ardent vieillard, aveugle l'ennemi par ses rayons obliques, et ce divin Danube, qui semble inviter l'armée romaine à s'engager sur ses rives, et cette déesse de la Victoire, que l'on voit inaugurer la seconde campagne contre les Daces en inscrivant les succès de la première, et ces dieux barbares enfin, ces dragons ailés qui s'inclinent devant les aigles romaines. Ce secours d'en haut paraît ici mérité : général et soldat apparaissent avec les antiques vertus des temps de la république; accompagné de ses deux lieutenants, Trajan est partout, soit que, du haut du *suggestus*, il harangue ses troupes, soit que, la main sur la garde de son épée, il reçoive la soumission ou l'hommage, soit qu'enfin, la tête voilée, il sacrifie aux dieux. Mais rien n'égale l'activité du soldat : il abat une forêt, jette sur le fleuve un pont de bateaux, taille la pierre, prépare la chaux ou le mortier, et construit un camp qui deviendra une ville; sa religion le veut ainsi; le général ne donnera jamais l'ordre du combat avant que les entrailles des victimes ne se soient montrées propices, et il est donc nécessaire que l'armée, sûrement retranchée, reste libre de ne s'engager qu'à son heure. Il faudra d'ailleurs, après la guerre, occuper le pays par des garnisons ou par des colonies; le désert cesse partout où le Romain a passé en vainqueur, *ubi Romanus vicit, habitat*. Quant à l'ennemi (et c'est ici, outre les Daces, presque toute la barbarie germanique, et les Sarmates, couverts d'écailles, et les Suèves aux cheveux noués sur le front), le courage désespéré de sa défense ne sert qu'à rehausser la victoire des Romains. Vaincu, il se précipite dans les eaux du fleuve, après avoir tué son bétail et mis le feu à ses moissons; vieillards, femmes et enfants n'ont plus qu'à implorer, en se prosternant à terre, le pardon du vainqueur. Il ne reste aux chefs, s'ils ont pu fuir jusque dans leurs montagnes, où le Romain les atteindra

bientôt, d'autre ressource qu'une mort volontaire. La scène qui montre Décébale, avec les principaux rois barbares, buvant le poison (nous pouvons en croire le commentaire de Bartoli et celui de Ciaccone), est une des plus curieuses que puissent offrir les bas-reliefs de la colonne Trajane. L'urne est au milieu de la funèbre assemblée, qui se tient dans une contrée rocheuse et déserte ; chacun y vient puiser à son tour; voici les cadavres de ceux qui ont déjà succombé, voici les mourants que la douleur torture et ceux que l'extrême péril et la faim peut-être vont réduire à la même résolution et aux mêmes angoisses : aucun d'eux n'échappera à la vengeance des dieux, protecteurs de l'empire romain.

Messieurs, ce triomphe que les vainqueurs se décernaient sur le marbre, avec le secours d'un art encore merveilleux, au commencement du second siècle, cessait alors même d'être incontesté. Nous avons de la même date une autre sorte de monument, qui peut servir de contre-partie : je veux parler du livre de Tacite sur les mœurs de la Germanie. C'est un beau livre, d'abord et surtout parce que c'est l'œuvre désintéressée d'un ardent patriote. Tacite a été le témoin ému du premier siècle de l'empire. Pendant le règne des mauvais empereurs, il a observé du fond de sa retraite ; la vigoureuse jeunesse des peuples barbares lui est apparue comme une inquiétante menace en présence de certains signes déjà distincts de la caducité romaine ; il a eu le courage d'instituer ce redoutable parallèle et de le montrer à ses concitoyens; mais il n'a pas perdu pour cela, ce dont je l'admire, le goût ni l'amour de sa patrie. C'est de plus un livre empreint d'un sentiment profondément humain : ailleurs Tacite se montre volontiers avec la défiance ou même le mépris des hommes ; ici, au contraire, il semble qu'il se réconcilie avec la nature humaine, tant il prend plaisir au spectacle de certaines qualités sincères.

Au point de vue de l'histoire générale, rien de plus précieux que les quarante-six chapitres de ce livre sur la Germanie. Il n'est autre chose que le livre de nos origines à nous tous, peuples de l'Europe moderne, qui avons puisé la vie dans le mélange de l'esprit romain et de l'esprit germanique, fécondés par l'inspiration chrétienne. Il faut mesurer son importance à la grandeur du rôle réservé par la Providence aux peuples qu'il dépeint. Que sont ces peuples germains, sinon les descendants et les héritiers de ces Scythes et de ces Gètes dont l'antiquité grecque a admiré avec étonnement les traditions mystérieuses? Rameau détaché de la grande race indo-européenne, tandis que leurs aînés, répandus sur les bords de l'Indus et du Gange, y créaient tout un monde d'idées religieuses et morales, éternel honneur de l'esprit humain, tandis que la Grèce et Rome enfantaient au midi de l'Europe la civilisation classique, ils ont erré dans les solitudes du Nord jusqu'au moment où ils ont entendu l'appel du christianisme. Tacite les voit s'approcher : il a une vue, incomplète assurément, mais profonde de l'avenir, et il décrit les mœurs, les idées, les sentiments de ces peuples à la veille du jour où ces sentiments, ces idées, ces mœurs, héritage accumulé et réservé pendant beaucoup de siècles, vont se mêler au brillant héritage de la Grèce et de Rome pour donner naissance à la civilisation de l'Europe moderne. Quel moment plus solennel dans l'histoire générale de l'humanité ? Tout ce que les historiens précédents, César, Diodore de Sicile, Hérodote, n'ont pu qu'entrevoir, se montre ici tout entier, et le peintre est Tacite.

Je me propose, messieurs, de consacrer une partie de nos entretiens à un commentaire très-développé du livre sur la *Germanie*. Ce commentaire consisterait d'abord à retrouver la série des traditions barbares dans l'antiquité et à reconstituer de la sorte la physionomie morale des races qui se sont mêlées à nos origines. Ce n'est pas tout : il y aurait lieu d'invoquer, si l'on voulait éclairer ces figures d'un jour nouveau, la comparaison des témoignages de Tacite avec ceux que nous offrent la civilisation primitive de l'Allemagne moderne et celle des Germains du Nord ou Scandinaves. Le nord de l'Europe, qui n'a reçu le christianisme que fort tard, a particulièrement conservé pures de tout contact les anciennes croyances; elles ont passé dans les chants épiques, tels que l'*Edda* et les *Niebelungen;* ou bien en de curieux récits, composés de prose et de vers, comme les *Sagas ;* ou bien encore en de nombreux monuments législatifs, comme celui qu'on appelle le *Gragas*. L'étude attentive de ces monuments, rédigés après la conversion au christianisme, il est vrai, mais tout imprégnés encore des idées païennes, nous offrirait, malgré la différence des dates, d'utiles et quelquefois de lumineux rapprochements. Par exemple, quand Tacite nous parle expressément, mais en peu de mots, des vengeances héréditaires et de l'usage fréquent de la *composition*, où trouverons-nous le commentaire? Dans les lois barbares, qui sont des recueils de coutumes ; mais aussi dans les sagas islandaises, où nous verrons, sous forme de récit, le tableau vivant d'une société animée par les mêmes instincts et les mêmes passions que Tacite a remarqués chez les anciens Germains, de qui elle est sœur. La saga de Nial, en particulier, n'a pas d'autre sujet que la haine de deux femmes, puis de deux familles, les querelles au sujet des wehrgelds, les procès, les vengeances que cette inimitié entraîne. Quand Tacite nous parle des assemblées publiques où les Germains assistaient en armes, le souvenir nous revient de nos champs de mars et de nos champs de mai; n'oublions pas non plus les libres *things* du Nord. Ils se tiennent sur les hauts lieux, près d'un temple où se font les sacrifices. Ce sont en même temps des assemblées politiques et des assises judiciaires, des réunions d'affaires et de commerce. C'est là que se décident les expéditions et que les principaux de la nation ou de la tribu font triompher la volonté commune. Bien plus, le *thing* est une occasion de rendez-vous général. C'est un marché où l'on fait ses provisions jusqu'à la saison prochaine, une rencontre solennelle où,

d'une manière authentique, aux yeux de tous, se passent les contrats, se règlent les transactions, se concluent les mariages. Quiconque a des relations à entretenir; quiconque tient à sa considération, à sa clientèle, à son crédit; quiconque aspire à la notoriété, au renom, ne manque pas de venir au *thing*. Le scalde y raconte la saga ou bien y récite le poëme; le lutteur y montre sa force et son adresse, et les spectateurs se mettent de la partie... Voilà l'ancien *thing* du Nord. Il se pourrait bien, messieurs, que la peinture convînt, par plusieurs côtés, aux champs de mai de nos pères, et peut-être aussi aux assemblées des Germains de Tacite.

Lorsque Tacite, enfin, nous parle de trêves qui, sous les auspices de la religion, interrompaient parfois les violences de chaque jour, n'avons-nous pas l'interprétation éloquente et vive de ses paroles dans cette belle formule scandinave :

Nous proclamons, la main dans la main, qu'il y aura paix ici pour tout le monde, amis et alliés, hommes et femmes, esclaves et servantes. Que maudit soit celui qui violera cette paix solennelle; qu'il soit exilé sur la terre, partout où l'homme écarte de sa demeure les bêtes fauves, partout où le feu brûle et la terre verdoie, partout où la mère enfante le fils, et où l'enfant qui commence à parler appelle sa mère; partout où l'homme allume un foyer, où le bouclier luit, où le soleil brille, où la neige s'étend au loin; partout où croît le sapin, où le faucon vole (que le vent propice enfle ses ailes !); partout où la terre est cultivée, où les eaux descendent vers la mer, où le laboureur sème le grain. Et nous, soyons réconciliés et partout unis, sur montagne ou rivage, sur terre ou glacier. Joignons nos mains, observons la foi jurée. (Grettis Saga.)

Messieurs, le livre de Tacite, qui, par la date de sa composition, se place précisément au seuil du second siècle après Jésus-Christ, nous annonce à la fois l'entrée définitive des peuples germains sur la scène historique et la fin de la période d'héroïsme qui a valu aux Romains de l'empire de premiers succès contre ces peuples. Le second siècle, celui des Antonins, est une époque de bel et majestueux équilibre, mais déjà cependant avec des signes funestes. Le stoïcisme produisit alors, il est vrai, d'admirables fruits. Déjà, dans les cruelles épreuves que les Romains avaient subies sous un Caligula et un Néron, il avait inspiré et soutenu un Thraséas, qui ne voulut pas assister à l'apologie de Néron parricide, et de qui tout l'empire voulait savoir non-seulement ce qu'il disait et ce qu'il permettait qu'on dît devant lui, mais encore ce qu'il refusait de dire ou d'entendre. On reste dans l'étonnement, cela est vrai, devant les maximes de Sénèque, de Marc-Aurèle et du *Manuel* d'Épictète. Apollonius de Tyane, le Jean-Jacques, le Saint-Simon de son temps, avait résolu de rendre les hommes meilleurs, et il essayait d'y parvenir avec le secours d'une doctrine secrète où les plus vertueux de toutes les nations seraient initiés. Cette ardeur philosophique et morale concordait avec un remarquable progrès dans plusieurs directions : l'empire s'avançait vers l'unité par les institutions politiques, la souveraineté étant devenue purement monarchique, et chacune des provinces se voyant tour à tour appelée à donner un empereur; l'empire s'avançait vers l'unité par le droit, l'empereur lui-même devenant le juge universel et s'emparant de la justice civile pour la soumettre à l'équitable droit prétorien; les travaux des grands jurisconsultes, Gaïus, Papinien, Paul, Ulpien, devaient achever l'œuvre de la législation romaine, détruire sans violence les coutumes des nationalités diverses, et abaisser ainsi les barrières qui divisaient encore les différentes provinces de l'empire. Bien plus, un trafic d'une grande activité multipliait les rapports entre les hommes; ce n'était plus seulement d'une extrémité à l'autre du vaste empire que les vaisseaux des négociants romains échangeaient leurs marchandises : du port de Myos-Hormos, sur la mer Rouge, des centaines de navires partaient chaque année pour l'Inde. Auguste avait reçu des présents des rois de ce pays; le roi de Taprobane avait envoyé sous Claude une riche ambassade, et les Romains eux-mêmes, au temps des Antonins, envoyaient des députés au pays des Sères. C'étaient là assurément des signes de prospérité générale. Percez cependant sous l'enveloppe extérieure, et vous trouvez déjà un étrange désordre moral. Ouvrez les lettres de Pline le jeune : combien les âmes sont incertaines et troublées! que de terreurs et de vaines superstitions ! que de suicides, combien de meurtres par la main des esclaves! « Le consul Afranius Dexter a été trouvé mort dans son lit; Largius Macedo, l'ancien prêteur, a été brûlé vif par ses gens. Les esclaves n'égorgent plus avec préméditation, s'écrie Pline épouvanté, mais par fureur; il ne faut pas se croire en sûreté parce qu'on est maître indulgent et humain ! » Et les fantômes qui hantent la nuit les maisons désertes ! et les délateurs ! et les captateurs de testaments ?

Que sera-ce, si nous ouvrons Lucien ! C'est ici que le second siècle nous apparaîtra comme une obscure mêlée des superstitions de l'Occident et de l'Orient, qui menaçait de livrer le monde romain, s'il n'était pas renouvelé, à la plus profonde décadence morale. Quel Babel déjà dissolue que la Rome de Lucien ! Voilà les prêtres de la déesse babylonienne Mylitta et ceux de l'égyptienne Isis; voici les Bacchanales renouvelées, les processions des Corybantes, qui, parés de longues robes jaunes, les bras nus, des épées et des haches dans les mains, dansent et hurlent au son des tambours, des cymbales et des flûtes, et se roulent à terre, la bouche écumante, en proie à leurs convulsions mystiques. Mages et magiciens, astrologues, diseurs de bonne aventure, marchands d'oracles, fabricants d'onguents, de philtres et d'amulettes, voilà le pestilentiel essaim qui est venu s'ajouter pendant le second siècle à ce que Rome possédait déjà de superstitieux et d'incrédules, de rhéteurs et de parasites, de délateurs, d'affranchis corrompus, d'esclaves et de gladiateurs révoltés.

En présence de cette anarchie morale, le stoïcisme était impuissant; il ne s'adressait pas à la foule, et le petit nombre même apprenait de lui à mourir, quand il

eût fallu vivre et lutter. La société romaine se roidissait avec souffrance contre le christianisme. L'établissement d'une vaste unité par le droit et les institutions politiques pouvait ne préparer qu'une centralisation oppressive. Rome paraissait ne plus résister déjà qu'avec peine à la corruption au dedans et aux attaques des barbares au dehors. Contre ceux-ci elle avait pris, depuis Adrien, l'attitude défensive, et Marc Aurèle avait dû consacrer la plus grande partie de son règne à repousser les incursions incessantes des Parthes, des Quades et des Marcomans.

La décadence est visible immédiatement après le second siècle et dès que commence l'anarchie militaire. Cette décadence va provoquer l'invasion.

Les témoignages ne nous manquent pas sur cette dernière et décisive époque. Sans parler des écrivains ecclésiastiques qui, de bonne heure, prirent parti dans toutes ces luttes, l'*Histoire* d'Ammien Marcellin et le recueil des lois impériales restitué sur le modèle du Code de Théodose II nous rendent une peinture fidèle et authentique. Il est vrai qu'Ammien n'est pas un Tacite ; le temps qu'il décrit n'a pas non plus ce qui restait d'énergie et de grandeur au premier siècle de l'empire : l'époque et l'historien sont également diminués. Le contraste est d'autant plus sensible, qu'Ammien se fait l'imitateur exact de Tacite : il commence son livre, dont nous avons perdu les treize premiers livres, où finissent les *Histoires* ; les mêmes scènes sont reproduites comme à dessein : seulement tout est plus chétif et plus bassement cruel ; le pouvoir des affranchis est remplacé par les obsessions des eunuques, l'exil par le chevalet du bourreau. De son côté, le Code théodosien enregistre les efforts du gouvernement impérial qui se débat contre de nombreux fléaux, et il est pour nous le plus sûr témoin de son impuissance.

Le despotisme impérial, telle est la forme sous laquelle se montre tout d'abord la décadence. L'influence de la corruption venue de l'Orient apparaissait tout à l'heure, dès le temps des Antonins, dans le désordre des croyances religieuses et morales ; nous la retrouvons ici faisant invasion jusque dans les institutions politiques. Dioclétien orne le premier son front du diadème, dont Constantin fera l'insigne inséparable de la puissance souveraine. Ce n'est là qu'un signe extérieur, et ces deux princes luttent encore avec énergie ; mais, à mesure que les difficultés s'accumulent, on voit le souverain se réfugier dans un isolement funeste au sommet de cette hiérarchie administrative que Dioclétien a créée. Les derniers empereurs deviennent comme de muettes idoles qui rappellent l'inertie de l'antique Orient. On se demande si l'on est bien à Rome, quand on lit déjà dans Ammien Marcellin le récit de l'entrée triomphale de l'empereur Constance, vêtu de soie et de pourpre, monté sur un char d'or paré de pierres précieuses, et suivi d'un cortége magnifique. La multitude romaine, habituée au luxe inouï des fêtes et des jeux publics, fut cependant, dit Ammien, saisie d'admiration, et un tonnerre d'acclamations fit retentir monts et rivages. Constance en fut un instant troublé, mais sans quitter toutefois cette attitude immobile qu'il avait constamment montrée aux provinces. Se baissant, tout petit qu'il était, quand le char passait sous les hautes voûtes des arcs de triomphe, il ne tournait pas plus la tête ni les yeux que si son cou n'eût pas été flexible. On eût dit une statue. Voilà, messieurs le portrait d'un empereur romain de la fin du quatrième siècle. Vous reconnaissez la folie du despote oriental ; vous vous rappelez le Xercès d'Hérodote, qui fouette l'Hellespont et lui jette des fers.

Les provinces ne connurent bientôt plus l'empereur que par les cruautés du fisc. La plaie de l'esclavage avait ici, comme partout dans l'antiquité, tari les vraies sources de la richesse. Jadis Rome républicaine avait laissé les *latifundia* s'étendre et dévorer la petite propriété, et la terre d'Italie, mal cultivée par des bras serviles, avait enfanté la *malaria*, et compté sur les blés de la Sicile et de l'Afrique. Rome impériale ne fut pas plus habile : l'esclavage continua d'étouffer le travail libre ; il y eut un commerce actif, mais qui resta entre les mains d'un petit nombre et qui vécut de priviléges. Des *negotiatores* romains, riches capitalistes, allaient s'établir dans les provinces, dont ils accaparaient, sans beaucoup de concurrence, les produits naturels. En dehors des blés et des denrées de première nécessité, ce commerce ne recherchait que ce qui pouvait satisfaire un luxe insensé. Il fallait naviguer jusque vers les plages de l'Afrique et de l'Inde, pour qu'à Rome cent lions combattissent en un jour dans le cirque, et pour qu'on vît au triomphe d'Aurélien vingt éléphants et deux cents animaux rares de l'Orient et du Midi, avec seize cents gladiateurs. « Il fallait, dit Pline l'ancien, aller disputer le murex aux monstres de la mer pour donner à une grande dame les moyens de plaire plus promptement à un adultère. » Il fallait rapporter à grand'peine la soie de la Sérique, pour qu'une matrone romaine pût se montrer à tous les regards sous une étoffe transparente. Ainsi inspiré, le commerce de Rome, au lieu de créer la richesse, ne pouvait que contribuer à en tarir les sources ; il entretenait l'opulence d'un petit nombre et favorisait les vices de tous. L'industrie ne devait pas moins souffrir en l'absence du travail libre. Les ouvriers et artisans étaient si rares, que, si quelque roi barbare en avait attiré chez lui, on les lui enlevait à la fin de chaque guerre par un traité. Faut-il rappeler enfin les préjugés aveugles, l'ancienne mésaventure de cet habile inventeur d'un métal, peut-être l'aluminium, que Tibère, craignant de voir déprécier l'argent et l'or, fit décapiter immédiatement, et ce fameux édit du *maximum*, par lequel Dioclétien, pour arrêter une élévation des prix considérable, prétendit les fixer sous peine de mort ?

Le trésor impérial, sans ressources fécondes, devait cependant entretenir, en présence des barbares, des armées considérables et qu'il ne fallait pas mécontenter. La troupe infinie de la domesticité impériale avait ob-

tenu des immunités qu'on avait étendues à des classes entières, ainsi qu'aux grandes villes, dont la populace pouvait devenir inquiétante ; de sorte que le fisc ne trouvait à prendre que dans les campagnes, et seulement sur le peu qu'il y avait de petites propriétés. Il faut lire dans Salvien et dans Lactance quel fléau c'était que le passage du fisc dans une province : le Digeste connaît quatorze moyens que le fisc employait pour s'adjuger ou, suivant une expression dont la langue latine s'enrichit alors, pour confisquer les petits domaines des provinces. Que devenait le possesseur? Dépouillé ou bien ne pouvant plus suffire aux charges qu'on lui imposait, il se mettait, lui et son bien, sous la protection d'un grand propriétaire; il devenait colon, et ne conservait comme tel qu'une apparence de liberté. « Comme Circé transformait jadis les hommes en bêtes, s'écrie Salvien, le malheur transformait ces petits possesseurs de créatures libres en esclaves. » Ou bien ils mouraient de misère sur leur champ qu'ils n'avaient plus les moyens de cultiver, après avoir vendu leurs enfants, soit pour l'*ergastulum*, soit pour la débauche. La stérilité gagnait ainsi les provinces, la terre étant répudiée par celui qui la possédait. La seule Campanie, la plus belle contrée de l'univers, dit Florus, la Campanie avec Pouzzoles, Naples, Capoue, Misène, Baïa, tous les plus poétiques séjours, offre 528,000 arpents en friche au commencement du ve siècle. On fuit donc aux barbares : ils sont plus voisins que jamais, et déjà ils ont pris insensiblement possession de l'empire.

Reconstituer l'histoire intérieure de la Germanie pendant les deux siècles qui ont précédé l'invasion serait une difficile entreprise. Est-il vrai qu'un législateur religieux, Odin, commandant alors la guerre sainte, ait soulevé les peuples du Nord et donné le branle ainsi au mouvement qui devait produire la grande invasion? Nous en serons toujours peut-être réduits au doute sur ces obscures questions. Il est toutefois évident qu'une grande agitation s'est manifestée dans cette masse incohérente de peuples et de tribus vers la fin du second siècle. De grands changements se sont accomplis sur l'immense frontière de l'empire. Les Suèves, qui formaient depuis le temps de César une grande nation voisine du Rhin, ne se montrent plus que fort amoindris et transportés sur le Danube; les populations gothiques se révèlent au nord de la mer Noire; de grandes confédérations enfin occupent tout le vaste territoire de l'Allemagne moderne et substituent leurs différents noms à la dénomination commune de Germanie : ce sont les Alamans, les Saxons, les Francs, noms destinés à grandir, et qui apparaissent ici pour la première fois dans l'histoire. Peut-être ne serait-il pas impossible de distinguer chez ces peuples un progrès politique qui se serait accompli à la suite de leur première lutte contre les Romains. La royauté germanique, telle qu'on se la figure d'après les récits d'Ammien Marcellin, offre à la vérité les mêmes traits en général que lui attribue Tacite; mais cependant celle des Goths, issue des mêmes commencements, prend bientôt un développement considérable, destiné à exercer une grande influence dans le premier travail de formation de l'Europe moderne.

Contre cette barbarie nouvelle, différente de celle que Tacite avait connue, la Rome des deux derniers siècles livra encore des combats. L'empereur Décius mourut héroïquement, avec son jeune fils, contre les Goths ; Aurélien, Probus, Julien l'Apostat, Constantin, Théodose, déployèrent, mais trop tard, une mâle énergie : leurs victoires n'empêchaient pas les incursions déjà fréquentes des Germains. L'empire se défendait mal aussi par d'autres armes : les codes sont remplis de dispositions puériles par lesquelles il semble que les empereurs aient voulu se faire oublier des barbares. On interdit, sous peine de confiscation et de mort, de vendre au delà des frontières le sel, le vin, l'huile, les armes et le fer; l'or ne doit pas non plus passer chez les peuples voisins ; le code prend même soin de noter que, si l'on en découvre chez eux, on devra s'efforcer de le soustraire avec subtilité (*subtili auferatur ingenio*). Ces vaines précautions ne suffisaient pas plus que le courage de quelques empereurs à protéger l'immense digue qui défendait l'empire. En vain l'avait-on resserrée vers la fin du troisième siècle, en abandonnant la Dacie et les terres décumates, ce qui rétablissait la frontière du Rhin et du Danube ; battue par les flots incessants de ces innombrables et inquiètes populations, avant de céder entièrement, elle laissa passage aux infiltrations successives de la barbarie.

La grande invasion germanique a été en effet préparée par une lente prise de possession du sol romain, qui s'ouvrait peu à peu aux barbares. Ils y entrèrent d'abord en opprimés. Après chaque campagne au delà du Danube et du Rhin, un grand nombre de vaincus étaient vendus comme esclaves. Les uns, c'étaient les plus heureux, devenaient serfs rustiques attachés à la terre; ceux qui étaient à la fois vigoureux et braves, et qui s'étaient bien battus contre les légions romaines, étaient dressés au métier de gladiateurs; ils continuaient à combattre pour le plaisir du peuple romain. Les plus jeunes, s'ils étaient beaux et bien doués, allaient se perdre dans la fange des théâtres. Vous connaissez, messieurs, cette inscription que l'on a trouvée à Antibes : « Aux mânes de l'enfant Septentrion, âgé de douze ans, qui parut deux jours au théâtre d'Antibes, dansa et plut (*Antipoli in theatro biduo saltavit et placuit*). Il eut du moins l'hommage d'un tombeau, pensez-vous ; prenez garde : Néron bâtit un monument « aux mânes d'un vase de cristal ». Plus terrible encore peut-être fut le sort du fils d'Arminius, né à Ravenne, dans la captivité; Tacite a laissé seulement entrevoir par un mot sinistre qu'il fut un jouet entre les mains du vainqueur (*ludibrio conflictatus*). Pour beaucoup de ces malheureux, la servitude devenait intolérable : ils se donnaient la mort, comme ce gladiateur germain qui s'enfonça dans la gorge une éponge fixée au bout d'un bâton, comme cet autre qui se brisa la tête sur la roue du chariot qui le conduisait

au cirque, ou ce troisième qui s'égorgea de la même lance avec laquelle le peuple assemblé attendait qu'il perçât élégamment son adversaire : « Si ces infâmes et ces scélérats savent si bien sortir de la vie, s'écrie le stoïcien Sénèque, qui rapporte à titre de beaux enseignements ces sanglants épisodes, ne le saurons-nous pas faire, nous qui avons cultivé notre raison ? »

Il est certain que Rome recevait des barbares plus d'un viril exemple, et l'empereur Julien, renouvelant un mot d'Aristophane, parle quelque part avec respect de ces hommes des bords du Danube, « tout de chêne et d'érable », de qui il tenait son humeur austère. Aussi, après avoir fait leur entrée dans l'empire en opprimés et en vaincus, les barbares y parurent-ils bientôt comme alliés. C'était une ancienne coutume des Romains d'emprunter aux peuples étrangers des contingents auxiliaires qui formaient les troupes légères de la légion, et prenaient place dans les cohortes, particulièrement dans les ailes de cavalerie. Employés à combattre leurs compatriotes de Germanie, ces barbares pouvaient bien être quelquefois d'une fidélité douteuse. A la fameuse journée d'Idistavisus, quand, sur la fin de l'action, Arminius, après s'être couvert à dessein le visage du sang de sa blessure, se fraya un passage, les Cauques auxiliaires le reconnurent à sa ruse et le laissèrent échapper. Mais l'ascendant de la discipline romaine triomphait d'ordinaire, et les légions durent pendant longtemps des forces nouvelles au concours des Suèves et des Sarmates, des Bataves et des Francs.

La politique impériale avait d'ailleurs repris les traditions de l'ancien sénat romain; elle s'était efforcée d'attirer à elle les principaux rois barbares, soit pour régner en leur nom sur leurs propres sujets, soit pour les diviser entre eux et les ruiner l'un par l'autre. C'était ainsi que Rome avait si promptement achevé jadis la conquête de la Grèce et de l'Asie. Déjà le célèbre adversaire de Jules César, Arioviste, avait reçu du sénat le nom de roi et le titre d'ami; Arminius lui-même avait commandé dans les armées romaines un corps de Germains, et il y avait appris la langue latine ; le frère de ce héros de l'indépendance germanique s'appelait d'un nom romain, Flavius, et combattait du côté des légions; le fils de ce Flavius enfin, élevé dans Rome, reçut, comme son père, le droit de cité, prit le nom d'Italicus et fut envoyé aux Chérusques, qui demandaient un roi, comme Vonon le fut aux Parthes, avec la secrète mission de vendre la liberté des peuples.

Le contact perpétuel des populations sur la frontière acheva ce que les relations politiques des empereurs avec les tribus et les rois de la Germanie avaient commencé. Rome avait voulu d'abord faire le vide autour d'elle et ménager une ceinture de déserts entre ses provinces et les possessions barbares; mais ces marches étaient sans cesse envahies, soit par des peuples hostiles, soit par des tribus non fixées, qui y imploraient un refuge; le chef d'une de ces hordes ne pouvait comprendre le refus calculé des Romains : « O soleil, s'écriait-il, et vous, astres, voudriez-vous éclairer un sol inhabité ! » Quels que fussent les efforts de Rome, les alliances, le commerce, les échanges inévitables de la vie de chaque jour attiraient et mêlaient profondément la barbarie dans l'empire. Les camps solidement établis jadis par les Romains sur le Rhin et sur le Danube étaient devenus, avons-nous dit, de grandes villes, et ces villes avaient à certains jours des marchés où les Germains apportaient les denrées de l'intérieur. Les vétérans et les légionnaires eux-mêmes qui avaient reçu, dans les derniers temps, des terres sur les bords des deux grands fleuves, avaient avec eux leurs familles, *caritates suas* ; en face d'eux, sur l'autre rive, se trouvaient des villages barbares : comment des liens multiples, comme des associations de commerce, des amitiés, des mariages, n'auraient-ils pas réuni les populations? La décadence de l'empire ne faisait qu'accélérer cette vie indépendante et spontanée qui se manifestait aux frontières. Les empereurs, aux abois, demandaient aux barbares de nouveaux corps d'auxiliaires à mesure que diminuaient dans les armées romaines l'esprit militaire et la discipline; ils leur offrirent même les terres de l'empire devenues désertes, afin que le fisc ne perdît pas tous ses revenus. Sous le nom de *lètes*, de nombreuses colonies germaniques reçurent des domaines, principalement sur le territoire de la Gaule et de la Belgique, avec la mission de les cultiver et de les défendre. Ainsi, ces barbares qui avaient paru pour la première fois dans l'empire romain à titre de vaincus et d'opprimés, étaient devenus d'utiles, puis d'indispensables auxiliaires, et enfin de dangereux protecteurs. Les faibles empereurs et leurs sujets les invoquaient également. Les Burgundes, que de nombreux mariages avaient unis aux familles de la province lyonnaise, vinrent s'établir dans cette partie de la Gaule avec leurs femmes et leurs enfants, sans rencontrer de la part des habitants une sérieuse opposition; c'étaient d'ailleurs des gens de métier, d'humeur paisible, et le roi Gondicaire, fondateur de ce royaume, fut reconnu par l'empereur Honorius, qui lui accorda le titre de maître de la milice. Le royaume des Visigoths dans le midi de la Gaule s'établit également par suite d'un accord avec la politique romaine, qui s'appuya pendant plus d'un demi-siècle sur ces nouveaux défenseurs. En réalité, l'empire se morcelait ainsi en souverainetés barbares, dont l'indépendance n'attendait, pour être absolument déclarée, que l'extinction définitive du pouvoir impérial dans le désordre de l'invasion.

L'empire n'aurait pu, sans doute, échapper à sa ruine qu'en adoptant plus tôt et plus sincèrement le christianisme. S'il s'était livré à l'Évangile au temps d'un Trajan, d'un Antonin, d'un Marc-Aurèle, quand le stoïcisme éveillait dans les grandes âmes le sentiment de la dignité humaine, quels fruits eût portés cette séve morale unie à ce que Rome possédait encore de ressources matérielles ! Pour avoir refusé cette féconde union, l'empire eut pour ennemie, à vrai dire, la puissance cachée qui

grandissait en lui. Le christianisme, en séparant de l'obéissance politique la foi religieuse, pour ouvrir à celle-ci l'unique et sûr asile de la conscience humaine, en rendant uniquement à César ce qui était à César, méconnut tout d'abord les dieux de l'empire et la divinité de l'empereur. Au milieu des vices de la société païenne, il fit une sorte de sécession, et, avec cette force attractive qu'exerce la vérité, il vit monter vers lui toutes les forces vives qui subsistaient dans l'empire. Après trois siècles d'inutiles persécutions, il vit Constantin arborer la croix, puis Théodose et ses débiles successeurs mettre à son service, en implorant son appui, le peu de force qu'ils conservaient. Il n'était plus temps : la réconciliation avait été trop tardive et trop peu complète. Même après le temps de Constantin, le paganisme avait survécu dans les mœurs, avec les jeux du cirque et les combats de gladiateurs. Le paganisme ne cessa même d'être officiellement accepté qu'au commencement du ve siècle par un édit d'Honorius. La rupture fut donc irrévocable; saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, met à néant toute la gloire de cet empire, si elle doit rester inutile au christianisme : « *Acceperunt mercedem suam, vani vanam.* » Et saint Paul avait déjà dit : Nous nous tournons vers les gentils : « *Ecce convertimur ad gentes.* »

Cependant de très-savants hommes ont cru pouvoir compter pour nulle la part des peuples germaniques dans la construction de la société chrétienne ; bien plus, l'invasion n'a apporté que tout mal, suivant eux : elle a détruit les arts et les lettres, abaissé l'esprit humain, empêché le christianisme de recueillir ce qui subsistait de la civilisation antique, pour le ranimer en le transformant par sa seule inspiration. Si l'on voulait parler seulement des grandes invasions, telles qu'elles survinrent au ve siècle, nous ne voudrions pas nous séparer de ceux qui les maudissent, à moins de les considérer, ainsi que l'ont fait les écrivains contemporains, comme des châtiments célestes. Mais nous avons vu qu'elles avaient été précédées par une fusion lente et successive des populations germaniques dans l'empire ; nous avons dit que certains royaumes barbares même s'étaient fondés sans lutte et du consentement des empereurs. C'est là qu'il faut chercher la véritable invasion et les éléments de la nouvelle société. Certes, Rome païenne ne succombait pas sans léguer un riche héritage : son droit et son administration survivaient; mais ce droit avait besoin d'être régénéré; cette administration, s'appliquant à un corps qu'abandonnait la vie, n'était plus qu'une savante machine d'oppression et de tyrannie. Les peuples germains ont apporté la séve nouvelle qui devait servir d'admirable instrument au christianisme. Ils avaient à un très-haut degré le sentiment de l'individualité et de la dignité humaine, qu'ils traduisaient par une grande confiance et un grand dévouement de l'homme envers l'homme. On a voulu à tort trouver ici une contradiction qui n'existe pas. Quand le Germain se dévouait à un chef, ce n'était pas en abdiquant sa liberté ; loin de là, nos rois carlovingiens eux-mêmes seront encore tenus de consulter leurs fidèles en vue de chacune de leurs entreprises ; l'obéissance est conditionnelle, le libre arbitre est réservé : en face du principe d'autorité, que Rome a fondé en gouvernant les peuples, le principe de la liberté politique, inconnu des anciens, est introduit dans le monde. Certaines institutions du moyen âge qu'on a voulu dater de l'empire romain, afin de montrer l'inutilité de l'invasion, n'ont réellement pas cette origine. Le colonat pouvait bien, par exemple, offrir une ébauche du système féodal; mais celui-ci ne fut réellement constitué que lorsque les sentiments et les mœurs germaniques y firent le commandement exempt d'absolutisme et l'obéissance exempte de servitude. Ainsi seulement se développa la féodalité, ce système de gouvernement hiérarchique où la souveraineté était en raison de la propriété; elle fut un bienfait, tout au moins dans sa première période, parce qu'elle organisa une commune protection et rattacha les populations au sol, abandonné sous le mauvais gouvernement des derniers temps de l'empire. Le génie des nations germaniques a seul été la source fraîche et vivifiante qui a donné au moyen âge chrétien le naïf élan de la chevalerie et des premières croisades. Pendant que les lettres et l'art immortel de l'antiquité sommeillaient dans la poussière et les ruines, il a enfanté les merveilles de l'art gothique, et la Renaissance enfin n'a été si grande et si glorieuse que parce qu'il fut donné à l'esprit humain d'entrer alors en possession de tous ses titres, en voyant s'ajouter aux riches héritages de l'antiquité et du christianisme les trésors de vie intellectuelle et morale qu'avait accumulés toute une famille de peuples injustement dédaignés du monde antique.

A. Geffroy.

COLLÉGE DE FRANCE.

GRAMMAIRE COMPARÉE (1).

COURS DE M. MICHEL BRÉAL.

De la méthode comparative dans l'étude des langues (suite et fin).

En même temps que la connaissance du sanscrit mettait de l'ordre dans les faits grammaticaux, elle avait encore pour résultat d'augmenter singulièrement la précision des observations. La langue de l'Inde est d'une rare transparence, grâce à son antiquité et au travail d'une longue suite de grammairiens, les plus ingénieux et les plus subtils qui aient jamais été. Quand on rapproche un mot grec ou latin du mot sanscrit correspondant, on s'aperçoit aussitôt que le sens étymologique devient plus

(1) Voyez le n° 2.

clair, et que les formes grammaticales prennent plus de relief et de netteté. Comme si nos yeux s'étaient armés du microscope, des syllabes entières, dont nous voyions à peine la trace, reparaissent dans leur intégrité; les éléments constitutifs du mot se découvrent à la vue, et l'on distingue clairement les soudures qui se sont opérées entre la racine, le suffixe et la désinence. Nous ne sommes pas obligés de recourir en sanscrit, pour décomposer les mots, à une dissection violente : les diverses parties qui ont servi à les former se détachent d'elles-mêmes, et nous constatons sans peine la valeur et le rôle de chacune des pièces qui ont concouru à former l'ensemble. Ce n'est donc pas un médiocre avantage pour le philologue de consulter la langue sanscrite avant de se prononcer sur l'origine ou sur le sens des termes ou des formes en grec et en latin. Au lieu d'user sa vue sur des monnaies dont la légende est effacée et l'effigie douteuse, il a devant lui la médaille presque à fleur de coin, avec son inscription encore lisible et son empreinte encore fraîche.

Je voudrais, par quelques exemples, montrer le degré de précision que le sanscrit est venu ajouter aux recherches grammaticales. Le secours qu'il apporte, en bien des rencontres, à l'étude des langues classiques, est comparable à celui que nous tirons du latin pour l'étude du français. En effet, quoiqu'il ne puisse être question d'un rapport de filiation directe, l'état de conservation du sanscrit est si parfait, qu'il fournit souvent les mêmes renseignements que s'il était la langue mère du grec et du latin.

Pour reconnaître, par exemple, comment se sont formés les futurs français, comme *je porterai*, *je servirai*, nous consultons les autres langues romanes et la basse latinité, qui nous apprennent que *je porterai* est pour *ego portare habeo*, *je servirai* pour *ego servire habeo*. Cette syllabe *ai* qui termine notre futur n'est autre chose que le présent de l'auxiliaire *avoir*. Dans certaines langues novolatines, l'union de l'infinitif et de l'auxiliaire n'est pas encore complète. Ainsi en espagnol, *je le ferai* se dit *hacer lo he*, c'est-à-dire *facere illud habeo*, et en provençal, *je vous dirai* se rend par *dir vos ai*; *nous vous dirons*, par *dir vos em*. En présence de ces faits, il ne peut y avoir de doute sur l'origine de notre futur. Mais comment distinguerai-je la composition des futurs grecs, comme καλέσω, « j'appellerai », φιλήσω, « j'aimerai », λύσω, « je délierai », μενῶ, « je resterai », si je ne consulte pas une langue qui remplisse à l'égard du grec le même office que le latin à l'égard du français, et qui me mette sur la voie de l'origine de cette lettre σ, que le grec, ne pouvant l'expliquer, appelle la figurative du futur ? Nous voyons qu'en sanscrit le verbe εἶμι correspond à un verbe *asmi*, dont la racine est *as;* cette syllabe *as* est devenue *es* en latin et en grec, ainsi que l'attestent l'infinitif *esse*, la troisième personne *est*, en grec, ἐστί, le futur ἔσομαι. C'est précisément la racine du verbe εἶμι, devenu verbe auxiliaire, que nous trouvons plus ou moins contractée ou mutilée dans les futurs comme καλ-έσ-ω, φιλ-ήσ-ω pour φιλε-έσ-ω, λύ-σω pour λυ-έσ-ω, μεν-ῶ pour μεν-έ-ω, qui lui-même est pour μεν-έσ-ω. De même que le futur français s'est formé par l'adjonction de l'auxiliaire *avoir*, le futur grec a pris l'auxiliaire *être*, et il n'y a d'autre différence entre les deux langues que celle qui provient en grec d'une soudure plus intime.

On rencontre en français beaucoup de mots déclassés, c'est-à-dire sortis de la catégorie grammaticale à laquelle ils appartenaient dans le principe, et de forme tellement effacée, qu'il serait impossible, sans le secours du latin, de reconnaître l'empreinte dont ils avaient été autrefois marqués par la grammaire. Ainsi le mot *viande* est pour nous un substantif féminin singulier; mais il représente en réalité un participe pluriel neutre, formé du verbe *vivere : vivenda*. *Viande* voulait dire anciennement ce qu'il faut pour vivre, et nous voyons en effet que dans les textes du moyen âge il est employé dans le sens général de « provision, nourriture ». « Sa viande estoit un peu de poirée », dit l'auteur de la *Vie d'Isabelle*, sœur de saint Louis. « On ne pouvoit mie assez trouver viandes aux hommes et aux chevaux », rapporte la Chronique de Saint-Denis. Des déclassements analogues se rencontrent dans les langues anciennes. Ainsi, aux yeux des Latins, le mot *femina* était un substantif; mais, en réalité, il est un participe formé de la même manière que les participes grecs en μενος, μενη, μενον. *Femina* vient d'une racine *fe*, qui veut dire « allaiter, nourrir », et qui a donné, entre autres dérivés, *fetus*, *fecundus*, *felix*. Le sens propre de *femina* est « celle qui allaite ». On retrouve en sanscrit, employée comme verbe, cette racine qui ne subsiste en latin que dans ses dérivés et dans ce participe détaché du verbe qui a disparu.

La méthode comparative, on le voit, emploie les mêmes procédés, et elle n'est pas moins utile, qu'il s'agisse de débrouiller les origines du français à l'aide du latin, ou d'éclairer le grec et le latin en les rapprochant du sanscrit. Mais cette étude des langues, si intéressante par elle-même, a en outre des applications nombreuses et fécondes. Permettez-moi d'en rappeler quelques-unes.

Quand la grammaire comparée n'aurait pour résultat que de rendre les grammaires ordinaires plus logiques et plus simples, il faudrait déjà la tenir en haute estime. Quel est l'écolier dont le bon sens n'ait protesté intérieurement, quand son rudiment, après lui avoir expliqué qu'on répond par l'ablatif à la question *ubi*, ajoute que, dans telle et telle circonstance, on y répond par le génitif; qu'on dit bien, par exemple, avec l'ablatif : *Natus est Parisiis*, mais qu'il faut dire avec le génitif : *Natus est Lutetiæ?* Le désarroi de notre élève deviendra encore plus grand, lorsque, arrivant à la même règle en grec, on lui apprendra que c'est par le datif que, dans cette langue, on répond à la question de lieu. La grammaire comparée met fin à ces contradictions et à ces incertitudes; elle nous apprend que le grec et le latin ont possédé anciennement un cas qu'on appelle locatif,

dont le rôle était d'exprimer l'emplacement où l'on est, et dont le caractère distinctif était la désinence *i*. Ce cas a subsisté pour les noms de ville de la première et de la deuxième déclinaison latine; il existe encore en grec dans les noms, comme Σολαμῖν, et nous le retrouvons en latin dans des formes isolées, comme *domi*, *ruri*. La grammaire traditionnelle formule ses prescriptions comme les décrets d'une volonté aussi impénétrable que décousue : la philologie comparée fait glisser dans ces ténèbres un rayon de bon sens, et, au lieu d'une docilité machinale, elle demande à l'enfant une obéissance raisonnable.

Mais notre science n'éclaire pas seulement la structure grammaticale des langues classiques; elle nous permet d'en mieux apprécier les qualités, et, par ce côté, elle touche de près à la critique littéraire. De même qu'après avoir voyagé à l'étranger nous apercevons plus nettement les traits distinctifs de la nation dont nous faisons partie, le meilleur moyen de constater ce qui appartient en propre à un idiome, c'est de le comparer à la langue d'où il est sorti ou à celles dont il s'est anciennement séparé. Le grec et le latin ne sont pas la simple continuation de l'idiome primitif de la race indo-européenne : ils ont innové sur beaucoup de points; ils ont acquis des facultés nouvelles, et le génie de ces races si bien douées se révéla d'abord dans leur langue, qui fut la première de leurs œuvres d'art. Mais comment distinguerons-nous les qualités acquises des qualités reçues au berceau, et comment pourrons-nous reconnaître, parmi tant de biens héréditaires, ce qu'elles doivent à elles-mêmes, si nous ne rapportons les idiomes classiques à un état plus ancien, et si nous ne les rapprochons, à défaut de la langue mère aujourd'hui perdue, de l'une des sœurs issues du même sein? Les témoignages d'admiration n'ont jamais manqué au grec et au latin; mais nos éloges seront à la fois plus précis et plus justes, si nous pouvons dire ce que ces langues étaient à leur origine, et ce qu'elles sont devenues, grâce aux progrès de la raison et au génie d'une race qui mêlait une audace inventive au respect de la tradition.

Essayons, en ce qui concerne le grec, de montrer quelques-uns des résultats que peut donner ce genre d'analyse.

La langue indo-européenne primitive, autant que nous en pouvons juger par le monument le plus ancien qui nous en est resté, c'est-à-dire par les Védas, n'est pas, comme on pourrait être tenté de le croire, une langue pauvre et grossière. Elle est, au contraire, une langue sonore, harmonieuse, d'une rare délicatesse dans ses procédés grammaticaux, abondamment pourvue en mots et en flexions de toute espèce. Mais on peut lui adresser le même reproche qu'aux œuvres de la statuaire antique; d'une beauté de formes irréprochable, elle laisse à désirer pour l'expression. Le vocabulaire védique est riche; mais, d'une part, il comprend beaucoup de mots synonymes, et les mêmes mots, d'un autre côté, sont susceptibles d'acceptions très-diverses; c'est la confusion féconde d'une époque créatrice. La langue grecque n'a rien laissé périr de ces richesses; mais, comme une sage ménagère, elle sépare ce qui est dissemblable, et destine à de nouveaux usages ce qui était surabondant. La même racine *bhâ*, dans les Védas, veut dire « briller » et « parler », car il semble que l'homme, au premier jour de son existence, confondait ses sensations et assimilait l'éclat de la voix à celui de la lumière. Le grec distingue soigneusement ces deux ordres d'idées, et fait un triage parmi les dérivés de la racine *bhâ* : les uns, comme φάος, « lumière », φαέθω, « briller », φαίνω, « paraître », φέγγος, « éclat », se rapportent à l'idée de jour et de clarté; les autres, comme φημί, « je dis », φάσκω, « je parle », φωνή, « le son », φθόγγος, « la voix », emportent spécialement l'idée de bruit et de parole. En voyant une ligne de délimitation si exacte séparer les dérivés d'une même racine, nous constatons l'effort fait par l'esprit hellénique pour écarter toute occasion d'erreur. Sans créer aucun mot nouveau, les Grecs enrichissent leur langue, car c'est accroître sa fortune que d'en éloigner les causes de désordre; et ce n'est pas au nombre, mais à la valeur, et, en quelque sorte, au titre des mots, que s'estiment les ressources d'un idiome.

Le même fait s'est produit pour la grammaire : celle des Védas a une singulière variété de formes, une quantité vraiment étonnante de suffixes et de flexions. Mais ce mécanisme si compliqué ne répond pas à ce qu'on serait en droit d'en attendre, et l'on ne voit pas toujours l'utilité de ces rouages si nombreux et si bien agencés. Beaucoup de suffixes védiques ne modifient pas d'une façon sensible le thème auquel ils viennent se souder; et il arrive souvent que plusieurs formes grammaticales expriment la même notion et peuvent se remplacer l'une l'autre. Il semble que le langage, dans l'exubérance et l'insouciance de la jeunesse, oublie de faire valoir les ressources qu'il s'est créées, et qu'au lieu d'employer ce qu'il a produit, il tire continuellement de lui-même de nouvelles richesses. La Grèce, parmi cette profusion de formes, a fait un choix : elle en garde une partie, rejette ce qui est de trop, ou bien attache une valeur précise et distincte à ce qui faisait double emploi dans le principe. La grammaire comparée nous montre bien, par exemple, que les quatre différents temps qui expriment en grec le passé, à savoir, l'imparfait, l'aoriste, le parfait et le plus-que-parfait, existent dans la langue des Védas; mais ils sont usités pêle-mêle l'un pour l'autre, et il est impossible d'apercevoir une nuance qui les sépare. Et, de fait, quand, par l'étymologie, on en analyse la composition, on ne voit pas d'où ils auraient pris des acceptions différentes. Le grec n'a pas laissé sans emploi ces divers moyens d'expression; par des distinctions fines et justes, il sépare, dans l'usage, l'imparfait de l'aoriste et le parfait du plus-que-parfait; attribuant à chacun une fonction à part, il change en *temps* véritables ce qui n'était, dans le principe, que des formations différentes. L'esprit grec, s'em-

parant des forces inactives du langage, en a varié les applications et doublé la puissance.

C'est surtout dans la syntaxe que nous pouvons surprendre les progrès que la Grèce a fait faire à la pensée humaine. La langue des Védas est énergique et concise, propre aux inversions, remplie d'images splendides et capable d'élans passionnés : c'est, en un mot, la langue de la poésie lyrique. Mais la syntaxe, c'est-à-dire cet ensemble de procédés qui permet d'unir et de subordonner les idées et les jugements, est, dans les Védas, des plus élémentaires. Comme dans le parler d'un enfant, les propositions se suivent, et ne s'enchaînent ni ne se pénètrent jamais. Le grec, aux qualités poétiques de l'idiome des Védas, joint des ressources nouvelles, qui montrent que la langue a été à l'école de la dialectique. Cet heureux mélange de synthèse et d'analyse, qui permet tantôt de concentrer plusieurs idées dans un mot et tantôt de les détailler et de les placer l'une à côté de l'autre ; ces conjonctions qui sont comme les articulations de la phrase; ces divers modes de la conjugaison grecque, auxquels la langue, par une création qui lui est propre, a donné les plus riches développements ; ces propositions subordonnées qui disposent la pensée sur divers plans, suivant leur importance, et qui font d'une période de Platon comme un tableau qui a sa perspective et ses lointains ; tout cet assemblage de qualités opposées, toutes ces ressources d'un art profond, quoique en grande partie instinctif, on les chercherait vainement en sanscrit, et on ne les trouverait au même degré dans aucun autre idiome de la famille indo-européenne. Il y a un mot charmant qui revient souvent dans Homère, et qui caractérise à merveille la langue grecque : ἔπεα πτερόεντα. Paroles ailées, en effet, langue admirable, le plus merveilleux instrument que l'esprit d'un peuple ait jamais façonné ! Mieux nous en aurons observé le développement, plus nous en connaîtrons l'histoire, plus nous aurons de motifs pour l'aimer. A l'admiration un peu confuse que nous devons à notre éducation classique, la grammaire comparée fait succéder une appréciation réfléchie, qui nous fait découvrir, dans les aptitudes particulières à la langue grecque, les propres traits distinctifs du génie hellénique.

J'ai insisté, un peu trop longuement sans doute, sur cet exemple qui nous montre combien la grammaire comparée touche de près à l'histoire littéraire. Mais elle a encore d'autres applications. Il y a une question, souvent débattue par la philosophie, qui tire de notre science des lumières inattendues : c'est la question de l'origine du langage.

Si l'invention du langage humain a paru souvent un problème inexplicable, ce ne sont pas tant les noms donnés aux objets qui ont embarrassé le philosophe, que ces syllabes additionnelles, ces suffixes, ces flexions, dépourvus en apparence de toute valeur propre, et dont le seul rôle semble être de modifier l'idée principale ou d'indiquer les relations que nos idées ont entre elles. On s'est demandé comment, aux premiers jours de son histoire, l'homme a pu inventer des exposants de rapports si bien combinés, et à l'aide de quel autre langage il en a fait comprendre l'usage à ses semblables. La grammaire comparée démontre que les désinences étaient, à l'origine, des racines ayant une existence individuelle : elle observe comment elles sont venues s'ajouter à d'autres racines, et elle parvient souvent à faire voir que ce qui est flexion dans une langue est resté préposition ou pronom dans une autre. Ces longues listes de désinences que nous apprenons au collége sous le nom de déclinaisons et de conjugaisons, ne sont pas pour la grammaire comparée une suite de signes algébriques s'adressant uniquement à la mémoire. Elle en pénètre la signification primitive : elle montre que la déclinaison se compose d'une série de pronoms ou de prépositions, exprimant des idées de localité, qui viennent s'ajouter tour à tour à une racine nominale; elle fait voir que la conjugaison consiste dans l'addition des pronoms personnels à une racine verbale, prise tantôt à l'état nu, et tantôt renforcée ou redoublée, ou augmentée d'une racine verbale auxiliaire. Devant ces faits, le problème se simplifie et s'éclaire. La grammaire comparée n'apporte pas une théorie nouvelle sur l'origine du langage : elle montre ce qu'une langue est à son origine. Ce n'est pas la première fois que l'observation persévérante dissipe les obscurités et arrive à une conclusion positive et naturelle, là où la raison, toujours trop prompte à abdiquer, était disposée à voir un mystère.

Il me resterait à vous parler des informations que la grammaire comparée a fournies à l'histoire. Mais vous connaissez ces belles découvertes de notre siècle : qui n'a entendu parler de ces antiques Aryas, dont la philologie, par des prodiges de pénétration, a retrouvé l'état social, les usages, les idées, les croyances, et dont l'histoire morale nous est aujourd'hui mieux connue que certaines époques de l'histoire romaine ? La méthode comparative, appliquée à l'étude des langues, a renouvelé la carte ethnographique du globe. Elle a découvert des liens de parenté entre des peuples qui, comme les Grecs et les Perses, se traitaient l'un l'autre de barbare, et elle a constaté une diversité d'origine entre des nations qui, comme les Grecs et les Égyptiens, se croyaient étroitement unies. Elle a déchiffré des textes dont le sens était perdu depuis des siècles, reconquis sur le passé des époques qu'on pouvait croire vouées pour toujours à l'oubli, et reconnu dans la langue un témoin fidèle de temps disparus sans laisser ni annales, ni monuments. Les titres généalogiques d'une partie de l'humanité ont été retrouvés. La conformité des idiomes, pareille à ces antiques symboles que les Grecs emportaient en signe de parenté ou d'alliance, a fait reconnaître comme frères des peuples séparés les uns des autres par la distance, par les mœurs, par la religion et par la diversité de leur destinée. En même temps se sont expliquées certaines affinités profondes, certaines ressemblances d'aptitude et

de génie, qui caractérisent les races aussi bien qu'elles distinguent les nations et les personnes, et qui empêchent de confondre le groupe indo-européen, considéré dans son ensemble, avec le groupe sémitique, et avec les autres fractions de la grande famille humaine.

Ce sont là les corollaires de notre science. Il n'est personne qui les ignore. Mais ce serait peu de prendre connaissance des résultats de la grammaire comparée, si nous n'étions en mesure de les contrôler, et si nous ne travaillions à les confirmer et à les accroître. Les théories de linguistique générale, les vues d'ensemble, les grands aperçus historiques, toutes ces considérations élevées que nous aimons en France, et avec raison, finiraient par s'épuiser ou par s'éloigner de la vérité, si nous dédaignions l'étude des faits du langage, et si nous cessions de nous servir par nous-mêmes de l'instrument de vérification et de contrôle, qui est en même temps l'instrument des découvertes, je veux dire l'observation. C'est par le détail que les sciences vivent et se renouvellent. Le jour où nous nous contenterions de recevoir de seconde main la science toute faite, nos théories seraient bientôt faussées par des expériences inexactes, ou, ce qui ne vaut guère mieux, nous aurions des vues générales dont nous ne saurions prouver la solidité. Ce doit être ici le laboratoire philologique, et je voudrais nous y voir travaillant ensemble, dans cet esprit de recherche sévère, à la propagation et au progrès de notre science. Ai-je besoin de dire que nous ne devons nous laisser devancer par aucun peuple étranger dans ces belles études? Nos traditions les plus récentes s'y opposent. A côté du nom de Humboldt et de Grimm, l'Europe savante place le nom immortel d'Eugène Burnouf. C'est là, pour son pays, un engagement aussi bien qu'un titre d'honneur. Nous nous devons à une science que nous avons le droit de regarder en partie comme française.

M. Bréal.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE.

CONFÉRENCE DE M. LEVASSEUR.

Les découvertes récentes en Afrique.

M. Levasseur parlait de géographie, et au début de sa leçon il a voulu marquer la place que doit occuper dans l'ensemble des sciences morales cette étude trop négligée dans notre pays, où l'on n'a pas l'humeur voyageuse ni le goût des langues étrangères, et où l'on n'est pas stimulé, comme en Angleterre, par les incessantes relations d'un commerce très-actif sur toute la surface du globe et d'une émigration continue, à connaître avec exactitude le détail des pays lointains.

« La géographie, a dit M. Levasseur, est sœur de l'histoire et a droit aux mêmes égards : l'une nous fait connaître les développements successifs de l'humanité dans le temps ; l'autre nous montre dans l'espace les développements divers et simultanés des nations qui composent la grande famille humaine. C'est une mine inépuisable d'observations pour le moraliste, qui peut, en parcourant les régions du globe, saisir sur le fait même des civilisations à leur naissance, à leur apogée ou à leur déclin. C'est une étude nécessaire au politique, qu'elle éclaire sur les intérêts complexes des Etats, sur leurs alliances naturelles et leurs antipathies. Elle suit le commerce à mesure qu'il s'étend dans les deux hémisphères, et en même temps elle le devance et le guide, en lui révélant des routes qu'il ne connaît pas encore et des besoins qu'il peut aller satisfaire : elle est, à ce titre, le complément de l'économie politique, à laquelle elle n'est pas liée par des liens moins étroits qu'à l'histoire.

» L'Afrique, dont je me propose de vous entretenir, en est une preuve. C'est l'intérêt commercial qui, au XIVe siècle, a poussé les Portugais à s'avancer de rivage en rivage jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et, quand Vasco de Gama, doublant ce cap, eut abordé aux Indes, ce ne fut pas seulement le commerce du monde dont la face fut renouvelée, ce fut la science économique, qui naquit dans l'Europe moderne. »

M. Levasseur a montré comment, après s'être contenté pendant trois siècles de côtoyer ce grand continent et d'exploiter le commerce de ses ports, l'Europe du XIXe siècle, pour laquelle les mers n'avaient plus de secrets, a porté son active curiosité sur les régions les plus rebelles à son influence, l'Australie et l'Afrique. L'Australie colonisée est en train de devenir une succursale de l'Europe. L'Afrique, opposant son climat meurtrier et sa population nombreuse, ne pouvait donner lieu à une pareille occupation. L'Europe y envoya ses voyageurs pour y fonder, à défaut de colonies, de solides relations commerciales.

Mungo Park, le premier de ces voyageurs, date du temps où l'Angleterre, repoussée du continent par ses guerres avec la France, cherchait, pour les produits de ses manufactures, des débouchés lointains. Après Mungo Park, qui périt, comme bien d'autres devaient périr après lui, victime de son dévouement à la science, Denham et Clapperton, les frères Landet et le courageux René Caillé, firent connaître le cours du Niger et éclairèrent les routes du Soudan.

Ce n'étaient encore que les prémices. Mais, depuis quinze ans, de nouveaux et de plus importants voyages ont eu lieu ; aujourd'hui l'Europe a pénétré jusqu'au cœur de l'Afrique et percé le mystère de la vie africaine : s'il reste encore beaucoup de découvertes à faire, les grandes lignes du moins sont désormais tracées. La science le doit surtout à l'intelligence et à l'intrépidité de trois hommes dont les noms sont, ainsi que ceux de Mungo Park et de René Caillé, à jamais associés à l'histoire de l'Afrique : Livingstone, Barth, Speke.

Le professeur a suivi ces trois voyageurs dans leurs

découvertes : Livingstone au lac Ngami, puis aux bords du Zambèse, et dans ses deux traversées de l'Afrique australe, de Saint-Paul de Loanda à Quelémani; Barth, de Tripoli au Soudan, et à travers le Soudan, de Tombouctou au lac Tchad; Speke avec Burton d'abord, puis avec Grant, au lac Tanganyika, et ensuite au lac Nyanza, que le professeur considère avec Speke comme étant le grand réservoir d'où commence à s'écouler vers le nord le grand fleuve qu'on nomme, dans la vallée de l'Égypte, le Nil. Ces sources que l'on cherche depuis la plus haute antiquité, sont trouvées; il ne reste qu'à vérifier et à rectifier les détails de la découverte.

Après avoir montré les difficultés que rencontrent à chaque pas dans leurs entreprises les hardis découvreurs de l'Afrique, M. Levasseur a représenté dans un tableau sommaire ce vaste océan d'hommes qui depuis un temps immémorial vivent, s'agitent, s'entre-détruisent sur cette terre, sans sortir de la barbarie. A qui la faute? Est-elle à la nature? Non. L'Afrique tout entière n'est pas un Sahara, et le Sahara lui-même n'est pas aussi désert et aussi uniformément inculte qu'on le pense. On a comparé quelquefois l'Afrique à une assiette renversée, et la comparaison est assez juste. De toutes parts, des côtes plus ou moins basses, et qui, à mesure qu'on s'éloigne de la mer, se relèvent; à dix ou quinze lieues du rivage, une chaîne de montagnes qui forme comme une vaste couronne autour de la partie centrale; au delà de la chaîne, un immense plateau variant de 500 à 1500 mètres, et renfermant, ici des plateaux intérieurs battus des vents, sol aride et climat sain; là des vallées fertiles, mais malsaines, avec de grands forêts et une végétation luxuriante. C'est dans ces vallées, à des hauteurs diverses, que sont les lacs, tels que le Ngami, le Nyanza, le Tchad; et c'est par elles que s'écoulent les fleuves, arrêtés quelquefois au milieu de leur course dans les bas-fonds, d'autres fois perçant la couronne des montagnes et descendant de cataracte en cataracte jusqu'à la mer. De riches civilisations se sont développées sur des terrains moins favorisés.

Là, comme presque partout, la cause première du mal est dans l'homme. « L'homme fait la terre », et si depuis des milliers de siècles la terre africaine est encore inculte et la société barbare, c'est que l'homme a manqué d'intelligence et d'énergie.

M. Levasseur s'est appliqué à montrer les causes qui ont maintenu depuis l'antiquité la plus reculée ces populations dans un tel état d'infériorité, et il a signalé surtout l'ignorance grossière et étroite, qui ne permet à aucune grande pensée de germer dans l'âme, et qui la laisse sans aucun autre horizon que celui de sa dégradation présente; en second lieu, le brutal despotisme des chefs, qui, aussi grossiers d'ordinaire que leurs sujets, n'ont d'autre règle que la satisfaction de leurs caprices, et se jouent de la vie comme de la fortune de leurs sujets; en troisième lieu, les guerres privées, qui mettent sans cesse les armes aux mains de ces petites tribus et ajoutent à la tyrannie du monarque la dévastation de l'ennemi, achèvent d'enlever toute sécurité au travail. Ces guerres ont pour motif principal la chasse à l'homme, c'est-à-dire la capture du bétail humain, qu'on vend ou qu'on utilise pour son propre usage. De toutes les plaies de l'Afrique, l'esclavage est la plus hideuse. La condition des femmes n'est pas un côté moins triste de cette société. Les femmes sont non-seulement des bêtes de somme, mais une marchandise lucrative : le père vend sa fille ou la loue pour un temps déterminé; les mariages ne se font pas autrement, à moins que la femme n'ait été enlevée par le mari dans une razzia faite sur quelque tribu voisine. Une pareille situation peut se résumer en deux mots : le mépris de l'homme. L'humanité est dans ces régions une vile matière que la force pétrit et broie au gré de ses intérêts ou de ses caprices. Là où l'homme est méprisé, il est impossible qu'il s'élève au-dessus du niveau sous lequel il est courbé. Dans la vie sociale, nous n'avons de valeur que par le sentiment de notre propre dignité, qui fait que nous nous respectons nous-mêmes et que nous imposons aux autres le respect. Ce sentiment, qui se fortifie avec le perfectionnement de notre intelligence et l'assouplissement de la nature à nos volontés, nous soutient dans le travail qui conduit à la science et au bien-être, et dans la défense de nos droits contre la violence. Hors de là, il n'y a que servitude et abjection. M. Levasseur a appuyé ces considérations de nombreux exemples, et il a terminé cette partie de sa leçon en montrant à quelles conséquences conduisent de pareils vices : à une paresse presque incurable et à une immense misère. Du nord au midi, depuis les Touareg, qui se serrent le ventre avec leur ceinture quand ils n'ont pas à manger, jusqu'aux Boschimen, qui mangent des sauterelles et des chenilles, toute cette société meurt de faim et vit, à peine vêtue, sous des tentes ou dans des cahutes de chaume.

Quel intérêt pousse donc les Européens à visiter de pareilles sociétés? Le désir de savoir d'abord, et ce serait assez; puis le désir de lier des rapports commerciaux, qui profiteraient à la fois à l'Europe et à l'Afrique.

Les Anglais ont été les premiers à prendre position. Ils sont à Khartoum, à Lagos, au Cap. De Malte et de Gibraltar ils envoient par les caravanes de Tripoli et du Maroc leurs cotonnades au Soudan. Les Français ne peuvent les laisser seuls maîtres de ce marché, car les circonstances ont créé à la France de grands intérêts dans ces contrées. Par l'Algérie et par le Sénégal, nous enserrons en quelque sorte le Soudan occidental. Pour profiter d'une telle situation, il suffit de rouvrir les chemins que l'occupation française a fermés, et rappeler les caravanes qui depuis trente ans et plus se sont détournées de l'approche des chrétiens. Au Sénégal, un homme a merveilleusement compris ces intérêts, et cherche avec autant d'intelligence que de zèle à rattacher Saint-Louis à Tombouctou : c'est le général Faidherbe, sous les ordres duquel d'importantes explorations ont déjà été faites. En Algérie, un jeune officier, M. Duveyrier, a tenté de reconnaître

quelques-unes des routes du désert; il a réussi, et déjà quelques tribus de Touareg nous tendent la main. Nous éprouverons de grandes difficultés dans l'opposition égoïste des Maures et dans les divisions incessantes des Touareg, mais il faut savoir persévérer dans une entreprise utile.

Il n'y a de progrès véritable dans une nation qu'autant que s'élève le niveau moyen de la moralité et de l'intelligence. Depuis trois siècles, les missionnaires, catholiques ou protestants, n'ont obtenu que des résultats insignifiants. Le commerce, en stimulant l'industrie par l'appât du bien-être, finira peut-être par éveiller quelque goût du travail, et donnera alors à l'homme plus de valeur et de dignité. Il faudra du temps; mais il ne faut jamais désespérer du bien, et pour produire le bien, il faut agir.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Comment se perd et se recouvre la qualité de Français.

Supprimée en 1848, la nécessité de la grande naturalisation pour siéger dans les chambres fut rétablie par l'article 1er de la loi de 1849.

Cette disposition est-elle encore en vigueur? On a beaucoup discuté là-dessus dans ces derniers temps; mais en fait, on ne l'applique plus : le prince Poniatowski a été nommé sénateur par un simple décret, ce que le Sénat a reconnu très-régulier, avec raison suivant M. Valette. En effet, la loi organique électorale qui nous régit actuellement déclare éligibles tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans, et personne ne conteste aux étrangers naturalisés la qualité d'électeurs. On pourrait bien dire que la grande naturalisation existait sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, bien que les lois électorales de 1817 et de 1831 n'en parlassent point; mais à cela nous répondons que ces lois n'énuméraient pas les incapacités électorales comme le fait la loi organique actuelle, aux dispositions de laquelle on ne peut dès lors rien ajouter sans aller directement contre le texte législatif. D'un autre côté, notre opinion arrive à un résultat bien plus logique, car il n'est pas naturel de refuser à l'étranger naturalisé le droit d'être élu député, quand tout le monde lui permet d'être ministre et d'exercer les plus hautes fonctions de l'État, par exemple celles d'amiral ou de maréchal, qui le rendraient de droit membre du Sénat : or, il faut bien reconnaître que dans ce cas les lettres de grande naturalisation ne pourraient jamais être nécessaires.

Reste un dernier mode d'acquisition de la qualité de Français, qui ne demande pas de grands développements, c'est la réunion d'un territoire à la France. Pothier s'en occupait déjà avec détail, et pour en citer une application toute récente, nous pourrons rappeler l'annexion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice. Du reste, dans les cas de ce genre, on accorde généralement un certain délai aux habitants du pays réuni pour déclarer s'ils veulent conserver leur ancienne nationalité. C'est ce que décide notamment l'article 6 du traité de 1860, relatif à l'annexion de la Savoie.

Nous avons vu comment s'acquiert la qualité de Français; voyons maintenant comment elle se perd.

Nous devons distinguer cinq cas, dont trois sont régis par l'article 17.

Le premier, c'est la naturalisation acquise en pays étranger; et cela se comprend, car une double nationalité impose des devoirs incompatibles, notamment en ce qui concerne le service militaire. Mais il ne suffirait pas de l'abdication de la qualité de Français, même constatée authentiquement, comme on l'a permis à Genève, où l'on peut en quelque sorte envoyer sa démission de citoyen.

Pour appliquer notre disposition, il faut que la naturalisation ait été volontairement acquise, ce qui élimine tous les pays où elle résulte simplement d'un séjour prolongé pendant un certain temps, par exemple les républiques de l'Amérique du Sud.

Il faut aussi qu'il s'agisse d'une naturalisation pleine, produisant des effets complets. Un Français pourrait évidemment se faire placer à l'étranger, par une mesure du gouvernement du pays, dans une position favorisée qui lui permettrait d'exercer une partie des droits des nationaux, à peu près comme un étranger autorisé par notre gouvernement à fixer son domicile en France y jouit de tous les droits civils. C'est une position mixte sur les effets de laquelle on a eu souvent à se prononcer, notamment en ce qui concerne la *dénisation* anglaise, laquelle confère à l'étranger la jouissance de presque tous les droits civils, sauf cependant celui de recueillir des successions immobilières. Cette dénisation est accordée par la reine, tandis que la naturalisation pleine exige un bill du Parlement. Un arrêt de la cour de cassation du 19 janvier 1819 a décidé que la dénisation acquise en Angleterre ne faisait point perdre la qualité de Français, parce que celui qui l'obtenait n'était pas complétement assimilé aux naturels du pays. — Un bill du Parlement anglais du 10 août 1844 a transformé la dénisation, en permettant aux ministres de concéder directement aux étrangers la jouissance d'une partie plus ou moins considérable des droits civils, suivant ce qu'ils jugeraient convenable, mais sans pouvoir dans aucun cas accorder la jouissance des droits politiques. Un arrêt de la cour de Paris du 27 juillet 1859 a prononcé sur les effets de cette nouvelle situation, et malgré le serment d'allégeance que doit prêter à la reine d'Angleterre celui qui veut l'obtenir, on n'a pas jugé pour cela qu'il ait perdu la qualité de Français, parce que ce serment n'est pas un serment de fidélité, et comprend simplement l'obéissance aux lois établies, obligation que la seule résidence sur le sol anglais suffit à faire contracter.

Le second cas de perte de la qualité de Français, c'est l'acceptation *non autorisée par le gouvernement* de fonctions publiques étrangères, et cela quand même l'exercice de ces fonctions n'exigerait ni n'entraînerait aucunement la naturalisation, car nous rentrerions alors dans notre premier cas. Un décret du 26 août 1811 contient de nombreuses dispositions à cet égard, et bien que dépassant évidemment les limites du pouvoir exécutif, il a été reconnu obligatoire

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1 et 2 de la seconde.

comme tous les autres par la cour de cassation, sauf en ce qui concerne les dispositions abrogées par des lois postérieures, et il y en a certainement qui sont dans ce cas : par exemple, la peine de confiscation prononcée par l'article 6 ne peut pas être appliquée, attendu que l'article 57 de la Charte de 1814 l'a positivement abrogé. Ce même article 6 enlève le droit de succéder aux Français qui acceptent ainsi des fonctions publiques étrangères. Mais est-ce là tout simplement une conséquence de la perte de la qualité de Français, ou faut-il y voir une peine distincte infligée à ces individus ? Dans le premier cas, les articles 726 et 912, qui proclament l'incapacité de recueillir des étrangers, ayant été abrogés par la loi du 14 juillet 1819, la disposition de l'article 6 du décret de 1811 doit être également supprimée, et c'est l'opinion de M. Valette, qui a toujours vu dans les termes de ce décret une déclaration solennelle des conséquences les plus graves de la perte de la qualité de Français faite pour frapper plus vivement les esprits.

L'article 17, 2°, s'appliquera évidemment toutes les fois que la fonction publique acceptée par le Français lui donnera une certaine part à l'exercice de la puissance publique étrangère, par exemple s'il devient ministre, général, gouverneur d'une province, juge, etc. Mais un avis du conseil d'État du 21 janvier 1812 (Tripier, v° *Naturalisation*, p. 1301) l'étend beaucoup plus loin.

Il en excepte sans doute les religionnaires fugitifs à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, qui n'ont pas profité de la loi des 9-15 septembre 1790. Mais il y soumet le Français qui reçoit à l'étranger un titre héréditaire : duc, comte, baron, etc., — ce qui ne peut évidemment pas constituer une fonction publique, — et même celui qui accepte un service quelconque auprès de la personne du souverain ou des membres de sa famille, par exemple une place de chambellan, qui rentre évidemment dans la haute domesticité, mais non dans les fonctions publiques. Enfin cet avis applique l'article 17, 2°, avec aussi peu de raison aux commis de tous grades travaillant dans les bureaux d'une administration publique, car, en définitive, un chef de division lui-même ne fait que préparer pour le ministre les éléments de la décision à prendre, et le rôle des commis inférieurs se borne à peu près à un travail manuel. Mais tout en blâmant cette interprétation abusive de la loi, nous devons l'accepter, car l'avis du conseil d'État du 21 janvier 1812 ayant été approuvé par l'Empereur et inséré au *Bulletin des lois* constitue l'équivalent d'un décret, et nous savons que la jurisprudence de la cour de cassation valide tous les décrets impériaux, même quand ils empiètent évidemment sur le domaine législatif. Il y a, du reste, une foule de cas non prévus par l'avis du conseil d'État de 1812, et dans lesquels on peut discuter sur l'application de l'article 17, 2°, par exemple l'acceptation d'une chaire dans une université étrangère, d'une place de médecin dans un hospice ou un établissement public, d'une charge de ministre d'un culte, etc. Ce sera là une question de fait, mais le plus souvent il n'y aura véritablement pas fonction publique. M. Valette croit cependant qu'il faudrait reconnaître ce caractère aux fonctions d'évêque, qui donnent une véritable autorité, et un décret de 1808 applique même cette doctrine aux évêques *in partibus*, qui n'ont pourtant aucune juridiction territoriale.

La première édition du Code contenait entre le 2° et le 3° actuel de l'article 17 une disposition qui a disparu dans l'édition de 1807 ; elle punissait de la perte de la qualité de Français l'*affiliation à toute corporation étrangère exigeant des distinctions de naissance*. Cela fait surtout allusion aux chapitres et corporations religieuses de l'Allemagne, exigeant de leurs candidats certaines preuves de noblesse. On a sans doute supprimé cet alinéa en 1807, parce que le gouvernement songeait déjà à rétablir la noblesse parmi nous.

Le troisième cas de perte de la qualité de Français, c'est l'établissement fait en pays étranger sans esprit de retour (article 17, 3°). La perte de l'esprit de retour doit toujours être prouvée contre celui à l'égard de qui on l'invoque : c'est en définitive une question de fait. Le sens du dernier alinéa de l'article 17, c'est qu'un établissement de commerce, quelles que soient son importance et sa durée, ne peut jamais être invoquée comme preuve de l'esprit de retour. Il ne faudrait cependant pas en conclure qu'on ne puisse faire cette preuve contre un commerçant. On le pourra toujours, mais en invoquant contre lui des faits étrangers à son établissement de commerce.

L'article 18 permet au Français qui a perdu sa qualité, en vertu de l'article 17, de la recouvrer assez facilement. On ne le traite pas comme un étranger ordinaire, et on ne le soumet pas aux longues épreuves de la naturalisation. Il lui suffira de rentrer en France avec l'autorisation de l'Empereur, en promettant d'y fixer son domicile, et de renoncer à toute distinction contraire à la loi française, par exemple aux titres héréditaires étrangers, proscrits par l'avis du conseil d'État du 21 janvier 1812, ou même aux décorations étrangères qu'il aurait pu recevoir, à moins qu'il n'obtienne du gouvernement français l'autorisation de continuer à les porter.

Le décret du 26 août 1811, article 12, dit du reste que le chef de l'État peut, par des lettres de relief, relever les Français des déchéances qu'ils ont encourues en vertu de ce décret et de l'article 17 du Code. Cette disposition est fort intéressante, non dans l'hypothèse de l'article 18, où elle ne change pas grand'chose, puisque l'autorisation du gouvernement était déjà exigée, mais dans celle de l'article 21, qui impose pour redevenir Français toutes les conditions exigées de l'étranger ordinaire pour la naturalisation. Il s'agit dans cet article 21 du service militaire pris à l'étranger sans autorisation, ou de l'affiliation à une corporation militaire étrangère. Le décret de 1811, si rigoureux en général, est donc ici un adoucissement véritable, puisque les lettres de relief suppléeront à tout.

Du reste, toutes ces dispositions ne sont pas appliquées bien rigoureusement dans la pratique, et, pour ne citer qu'un exemple, personne ne s'est avisé de contester la qualité de Français au général Allard, qui avait organisé et commandé pendant longtemps l'armée du roi de Lahore.

Quatrième cas de perte de la qualité de Français : Il résulte du décret du 27 avril 1848, qui inflige cette peine aux propriétaires d'esclaves. Mais la loi du 28 mai 1858 a décidé qu'il ne s'appliquerait pas à ceux dont la possession était antérieure au décret de 1848, ou résultait de conventions matrimoniales, donations, successions ou legs.

Enfin, reste un cinquième cas de perte de la qualité de Français, qui n'a pas besoin de développement : c'est la cession d'une province faite par la France. Les habitants de la province cédée deviennent étrangers, sauf le délai d'option qui leur est toujours accordé en pareil cas, comme nous l'avons dit en parlant de l'hypothèse inverse, c'est-à-dire la réunion d'un territoire à la France.

Mais il ne suffit pas de déterminer quelles personnes sont Françaises et quelles étrangères; il faut encore mettre en relief l'intérêt de cette distinction, c'est-à-dire montrer en quoi la situation faite aux étrangers en France diffère de la condition des Français. Nous avons donc à étudier maintenant la condition des étrangers, en mettant à part, bien entendu, tout ce qui concerne les droits publics ou politiques.

Les lois de police et de sûreté, et celles qui régissent les immeubles, s'appliquent évidemment aux étrangers comme aux Français. Mais il résulte, *à contrario*, des deux premiers alinéas de l'article 3, que le statut personnel des étrangers doit les suivre en France. C'est, du reste, une règle de bon sens. Or, le statut personnel comprend surtout l'*état* et la *capacité* : l'état, c'est-à-dire la situation d'une personne dans la société et dans la famille, ses rapports de père, d'époux, d'enfant, etc.; la capacité, c'est-à-dire son aptitude à exercer certains droits, à faire certains actes, à remplir certaines fonctions juridiques. Nous n'aurons donc à nous occuper, ni de la capacité, ni de l'état.

Mais, en mettant à part le statut personnel régi par la loi étrangère, nous devons nous demander si les étrangers jouissent en France de tous les droits civils. Leur position est sans doute meilleure aujourd'hui qu'elle ne le fut autrefois, mais ils sont encore dans une situation d'infériorité réelle sur bien des points. Avant d'examiner les textes aujourd'hui en vigueur, il faut jeter un coup d'œil sur l'historique de la question.

Dans l'ancien droit, les étrangers ou aubains (*albini*, gens d'Albion, suivant les uns; *alibi nati*, suivant les autres) étaient fort maltraités. Les coutumes de certaines provinces les faisaient même tomber en servage, au moins à l'origine. Plus tard, on les soumit simplement à des tributs particuliers, fort lourds, du reste, dans bien des cas. Mais s'ils vivaient libres, ils mouraient encore serfs, et laissaient leur succession au seigneur d'abord, et plus tard au roi. C'est ce qu'on appelait particulièrement le *droit d'aubaine*, bien que cette expression désigne aussi la partie du droit qui concerne les étrangers. On finit cependant par admettre que l'étranger pourrait transmettre ses biens à ses enfants, si ceux-ci étaient Français; ce qui arrivait assez souvent, car, d'après la législation d'alors, tout enfant né en France était Français. S'il y avait à la fois des enfants français et des enfants étrangers, la faveur accordée aux premiers profitait également aux autres, et ils venaient tous ensemble à la succession de leur père; disposition fort remarquable à tous égards, car elle prouve que le droit de succéder n'était nullement considéré à cette époque comme un droit civil, *stricto sensu*, réservé aux seuls Français : c'est là une idée toute moderne. Le principe ancien était de soumettre la succession des étrangers à des restrictions fort dures, mais toutes dans l'intérêt du fisc. Dès que cet intérêt n'était plus en jeu, comme dans le cas présent, par exemple, on rentrait dans le droit naturel, et les étrangers étaient admis. Cela est si vrai, que, lorsque l'étranger défunt laissait des parents français autres que des enfants, ces parents ne lui succédaient pas, tandis que les enfants étrangers partageaient le privilége de leurs frères français, parce que le roi n'était plus intéressé dans le débat.

Mais l'étranger pouvait transmettre ses biens par donation entre-vifs, et même par donation à cause de mort, faite dans un contrat de mariage, bien que le droit de laisser un testament lui fût enlevé, par suite de l'influence des idées romaines. Remarquons enfin que les étrangers pouvaient très-bien recevoir par donation entre-vifs, mais qu'ils ne pouvaient jamais succéder à des Français, disposition que nous retrouverons dans le Code.

Tel était l'ancien droit d'aubaine. Mais il reçut des adoucissements successifs. D'abord on en exempta les étrangers illustres qui se rendaient à la cour de France, les étrangers qui apportaient chez nous des découvertes utiles, les marchands fréquentant certaines foires, notamment celles de Beaucaire. Puis on avait conclu avec presque toutes les nations de l'Europe des traités stipulant l'abolition réciproque du droit d'aubaine dans les deux pays contractants, le plus souvent pour le remplacer par un *droit de détraction*, qui n'attribuait plus au roi qu'une partie de la succession, par exemple le dixième, comme cela avait eu lieu dans le traité avec l'Angleterre (1). Toutes les fois que le droit d'aubaine n'existait pas vis-à-vis de certains étrangers, leurs parents, même étrangers, leur succédaient, ce qui prouve bien qu'on n'avait jamais pensé à enlever aux étrangers la capacité de succéder. L'article 726 du Code était donc, sous certains rapports, bien plus sévère que l'ancien droit, puisqu'il établit réellement cette incapacité d'une façon absolue; quand l'étranger défunt laissait à la fois des enfants étrangers et des enfants français, ces derniers prenaient toute la succession. Enfin, l'article 912 enlevait même aux étrangers le bénéfice des donations entre-vifs faites à leur profit, ce qui n'avait jamais existé sous l'ancien droit. Quant au mariage, il avait toujours été permis entre Français étrangers; mais, sous l'empire du Code, le Français ne pouvait plus rien donner à son conjoint étranger, par contrat de mariage, ce qui lui aurait été permis auparavant. D'un autre côté, le Code ne confisquait plus la succession de l'étranger comme le faisait l'ancien droit, et les parents français, s'il y en avait, pouvaient parfaitement la recueillir : l'État ne venait jamais que par déshérence. Ajoutons, pour terminer, qu'autrefois comme aujourd'hui, l'étranger était moins bien traité que le Français sous le rapport de la contrainte par corps, et devait également fournir la caution *judicatum solvi* (art. 16), quand il se portait demandeur contre un Français.

Arrive la Révolution française. Les idées d'égalité universelle qu'elle proclamait devaient évidemment profiter aux étrangers. En effet, une loi des 6-18 août 1790 commença par abolir les droits d'aubaine et de détraction. Les successions des étrangers n'étaient donc plus confisquées. Mais comme il restait des doutes sur le point de savoir si les étrangers pourraient succéder aux Français ou recueillir les legs qu'ils leur feraient, le décret-loi des 8-15 avril 1791 vint le leur permettre positivement. Les étrangers se trouvèrent alors traités à cet égard comme les nationaux eux-mêmes, et l'Assemblée constituante fit de tous ces principes des règles constitutionnelles qu'elle inséra dans la Constitution des 3-14 septembre 1791 : d'où elles passèrent dans la Constitution directoriale du 5 fructidor an III (art. 335). Cependant on ne changea rien aux règles spéciales sur la contrainte par corps et la caution *judicatum solvi*.

Telle était la situation des étrangers en France au moment de la rédaction du Code; elle fut alors notablement modifiée,

(1) Un rapport présenté par Rœderer au conseil d'État, le 24 thermidor an IX (Fenet, t. VIII, p. 691), donne la liste de tous les États avec lesquels la France avait conclu des traités de ce genre.

et les articles 726 et 912 revinrent en partie sur les concessions de la Constituante. Au lieu de les admettre à la participation de tous les droits civils, l'article 11 ne leur accorde plus que les droits reconnus aux Français par des traités dans leur propre pays (1).

Mais, en mettant à part le cas de conventions diplomatiques, les termes de l'article 11 et sa combinaison avec les autres dispositions du Code laissent subsister bien des ambiguïtés sur la condition des étrangers. Ici encore le mot *droits civils* est fort obscur, et il est difficile de dégager clairement la pensée du législateur. A-t-on voulu mettre les étrangers sur le même pied que les Français, sauf les restrictions qui leur sont imposées dans certains cas par des dispositions spéciales? Ou bien ne doivent-ils jouir que des droits qui leur sont concédés explicitement ou implicitement par les textes législatifs? Entre ces deux systèmes, l'un très-rigoureux, l'autre très-libéral, se place un système mixte qui entend droits civils au sens du *jus proprium civitatis* des Romains, et distingue entre les règles du droit des gens, *jus gentium*, communes à toutes les sociétés (vente, obligations, etc.), et les règles qui sont un fruit de la civilisation et une pure création du droit civil (testaments, hypothèques légales, etc). Les étrangers participeraient aux premières, mais les seconds leur seraient refusés. Ce système était déjà le système romain, et l'on peut dire que c'est encore aujourd'hui celui de la pratique sous l'empire du Code.

Examinons, pour nous éclairer, la suite des idées du législateur. « *Tout Français jouit des droits civils* », dit l'article 7. Mais l'expression *droits civils* est-elle prise au sens large ou au sens étroit? Désigne-t-elle l'ensemble des droits privés, ou seulement les droits particuliers aux Français? Ce dernier sens se trouve évidemment dans certaines rubriques de notre titre, notamment dans celle-ci : « *De la privation des droits civils par la perte de la qualité de Français.* » Il est évident que ce sont là les droits propres de la cité. Les articles 11 et 13 parlent encore de droits civils, et d'un côté comme de l'autre il faut bien encore entendre les droits propres aux citoyens français, pour ne pas arriver à une rigueur insoutenable. Il paraît donc plus naturel d'admettre les droits dont la législation a voulu régler ici la communication aux étrangers : ce sont les droits civils *stricto sensu*.

Émile Alglave.

(1) Art. 11. — « L'étranger jouira en France des mêmes droits civils que ceux qui sont ou seront accordés aux étrangers par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendra. »

CHRONIQUE.

— M. Victor Chauvin, directeur de la *Revue de l'instruction publique*, a fait le 9 décembre, dans la salle de la rue Cadet, une savante et ingénieuse leçon sur les *Romanciers de l'antiquité*.

— Voici quelques-uns des cours récemment autorisés dans les départements :

Amiens : M. Bohn, sur Descartes, Franklin, saint Vincent de Paul. etc.; M. Dubois, sur Colbert et Turgot; M. Tivier, sur les auteurs classiques français.

Bône (Algérie) : M. Olivier, sur la littérature.

Carcassonne : M. Foncin, sur l'histoire de France.

Colmar et Guebwiller : M. Ém. Boissière, sur des sujets littéraires.

Libourne : M. de Fages-Latour, sur la littérature dramatique.

Macon : MM. Gandier, sur la littérature du XVIIe siècle ; et Labbé, sur la philosophie morale.

Nancy : M. de Metz-Noblat, sur l'économie politique.

Nice : MM. Bazin et Filon, sur la littérature; M. Giraud, sur l'histoire ; M. Fréd. Passy, sur l'économie politique.

La Rochelle : M. Gaultier de Claubry, sur la littérature.

Strasbourg : M. Bergmann, sur Dante ; M. Campaux, sur la poésie du XVe siècle; M. Fustel de Coulanges, sur des sujets littéraires; M. Goguel, sur l'antiquité classique; M. Grandsard, sur la femme dans Sophocle; M. Kirschleger, sur Gœthe; M. Schnitzler, sur le congrès de 1814; M. Spach, sur Lessing; M. Grün (en allemand), sur Shakespeare.

Toulouse : M. Molinier père, sur le théâtre espagnol; M. Molinier fils, sur la conquête de l'Algérie ; M. Rosy, sur quelques femmes auteurs ; M. Vaïsse, sur l'histoire de Toulouse au XVIIIe siècle.

Versailles : M. Aderer, sur les femmes dans Molière ; M. Dauban, sur madame Roland; M. Fleury, sur l'histoire d'Angleterre; M. Leroi, sur Louis XIV à Versailles; M. Leune, sur les philosophes dans la vie pratique; M. Sayous, sur Frédéric le Grand et sur la Renaissance; M. Soulié, sur Louis XVI et Marie-Antoinette à Versailles.

En outre, MM. Germain, Réveilloux, Jeannel, professeurs à la Faculté des lettres de Montpellier, sont autorisés à faire des conférences dans la ville de Nîmes.

Ecole impériale des chartes. — Année 1864-1865.

Palais des Archives de l'empire, rue de Paradis au Marais, n° 16.

Première année. — 1° Lecture et déchiffrement des écritures des divers siècles ; abréviations ; formules ; caractères extrinsèques des chartes et des manuscrits. 2° Usage des sceaux ; valeur des monnaies. — M. Lacabane, professeur; les samedis, à deux heures et demie. — M. Bourquelot, professeur adjoint ; les mercredis, à onze heures. —

3° Étude du latin du moyen âge, de la langue vulgaire dans ses principaux dialectes du Nord et du Midi; formation de la langue nationale. — M. Guessard, professeur ; les mercredis et les samedis, à midi et demi.

Deuxième année. — 1° Monuments écrits considérés dans leurs diverses espèces, leurs caractères intrinsèques, leur authenticité et leurs rapports avec l'histoire et les usages du temps. — M. Quicherat, professeur, les mercredis, à deux heures et demie. — M. de Mas-Latrie, professeur adjoint, sous-directeur des études; les jeudis, à une heure.

2° Classement des archives et des bibliothèques publiques. — M. Vallet (de Viriville), professeur adjoint ; les mardis et les jeudis, à deux heures et demie.

Troisième année. — 1° Géographie politique, ecclésiastique et civile ; divisions et subdivisions du territoire. 2° Système des monnaies, poids et mesures. 3° Histoire des institutions politiques de la France au moyen âge. — M. Lacabane, professeur; les mardis, à une heure. — M. Bourquelot, professeur adjoint ; les vendredis, à deux heures et demie.

4° Archéologie et arts du moyen âge, étude des sceaux, histoire de l'industrie. — M. Quicherat, professeur; les vendredis, à midi.

5° Éléments du droit civil, du droit canonique et du droit féodal. — M. Tardif, professeur adjoint; les mardis et les jeudis, à dix heures et demie.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 4. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 24 DÉCEMBRE 1864.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — **Philosophie.** — Cours de **M. Caro** : Leçon d'ouverture. De la situation actuelle du spiritualisme.

EXPOSITION DU BOULEVARD DES ITALIENS. — **Beaux-arts.** — Causerie de **M. Alexandre Dumas** : Eugène Delacroix ; sa vie et ses œuvres.

FACULTÉ DE DROIT. — **Législation pénale comparée.** — Cours de **M. Ortolan** : Du droit de punir. — **Droit civil.** — Cours de **M. Valette** : Condition des étrangers en France.

Bulletin des cours littéraires.

Paris, 23 décembre 1864.

Nous publions aujourd'hui la leçon d'ouverture par laquelle M. Caro a pris possession, le 14 décembre, de la chaire laissée vacante par la mort de M. Adolphe Garnier. Les travaux de son regrettable prédécesseur, la liberté des convictions en matière philosophique, l'égalité du droit d'attaque et du droit de défense, tel est le sujet qu'avec beaucoup de tact et d'à-propos le nouveau professeur a choisi.

Immédiatement après cette grave leçon, on trouvera une *lecture* d'un genre bien différent. Nous publions, et nous publierons beaucoup de savantes leçons des professeurs de la Sorbonne et du collége de France, et, certes, entre ces professeurs et l'auteur des *Trois Mousquetaires* on ne trouverait pas grand'chose de commun, il serait plus facile de relever des contrastes que des ressemblances. C'est la profondeur même de cette différence qui nous a donné l'envie d'insérer la Causerie que M. Alexandre Dumas père a faite, le 15 décembre, à la salle d'Exposition du boulevard des Italiens. Aussi bien, puisqu'il prenait fantaisie à M. Alexandre Dumas de monter dans une chaire, il pouvait être intéressant d'assister à cette tentative nouvelle de l'auteur fertile qui, après avoir écrit tant de pièces de théâtre, tant de récits de voyage, tant de romans, s'essayait pour la première fois dans le talent de parler en public. Inévitablement on devait trouver là l'occasion de faire quelques remarques qui ne manquent pas de portée. Quoi de plus manifeste, nous dirons même de plus éclatant, que ce goût, chaque jour plus vif, qui porte le public vers les cours, les entretiens, les conférences de toute sorte? Et n'en est-ce pas un signe notable que de voir un écrivain si connu, et qui est bien loin de dédaigner sa notoriété universelle, chercher dans une conférence publique un moyen d'entretenir, plus sûrement que par l'émission d'un roman nouveau, son énorme popularité? Il s'est dit sans doute que c'était la mode, et il s'est hâté de s'y mettre. Une autre observation peut s'ajouter à celle-là. On s'attendait à une improvisation; M. Alexandre Dumas s'est contenté de lire un manuscrit. Il a eu tort; une improvisation, quelle qu'elle fût, aurait plu davantage à l'auditoire, qui était venu avec l'espérance non de l'entendre lire, mais de le voir parler. Rappelons-nous que ses amis disent de toutes parts et depuis longtemps qu'il n'a pas d'égal dans l'art charmant de la causerie, que sa conversation est une merveille de facilité et d'esprit, que « sa verve étincelante roule de l'or comme le Pactole », etc., etc. Eh bien! malgré l'abondance et la richesse de cette verve si vantée, devant un auditoire tout porté aux applaudissements et pour accomplir la tâche assez facile de coudre ensemble une série d'anecdotes, l'art d'improviser en public a paru à M. Alexandre Dumas, qui pourtant n'a jamais péché par le manque

de confiance en lui-même, trop difficile pour qu'il osât s'y risquer. Notons cela, car il nous semble que, pour les auditeurs de la Sorbonne et du Collége de France, cet exemple est de nature à leur faire mieux sentir et apprécier plus haut le mérite des professeurs dont l'habile parole sait à la fois les captiver et les instruire en s'inspirant de leur présence et en s'animant de leur contact.

E. Y.

FACULTÉ DES LETTRES.

PHILOSOPHIE.

COURS DE M. E. CARO.

Leçon d'ouverture.

Vous vous étonneriez justement, messieurs, si mes premières paroles n'étaient pas des paroles de remercîment pour les professeurs de la Sorbonne, mes maîtres et mes amis, qui par leur libre élection ont fait de moi leur collègue ; pour les membres du conseil académique, dont les suffrages unanimes ont confirmé le choix de mes premiers juges; et pour M. le ministre de l'instruction publique, qui a bien voulu me conférer ce titre, une des plus hautes récompenses qui puissent consacrer une carrière laborieuse. Pour m'encourager à porter dignement le poids de cet enseignement qui m'est confié, j'ai gardé l'impression toujours vive des sympathies qui m'accueillirent, il y a cinq ans, dans une suppléance que je remplissais à cette même place, pendant un de ces exils momentanés auxquels la maladie et le chagrin avaient condamné le professeur. J'ai besoin, en ce moment surtout, de rappeler à ma pensée ce que fut alors pour moi cet auditoire, bien des fois peut-être renouvelé depuis ce temps, mais dont la bienveillance restera un des meilleurs souvenirs de ma vie.

Cette chaire, où je parle, a été souvent vide dans ces derniers temps, jusqu'au jour où mon collègue M. Janet y fut provisoirement appelé, avant d'aller porter dans une chaire voisine l'autorité précoce de sa science et le solide éclat de sa parole. Le maître distingué, auquel elle appartenait depuis plus de vingt années, ne faisait plus ici que de courtes apparitions, cruellement interrompues. Mais chaque fois, la crise passée, son dévouement persistant à la science, un courage qui se faisait illusion sur ses forces, un irrésistible attachement à cet enseignement qui était devenu plus qu'une douce habitude, je dirai presque une pieuse passion, le ramenaient dans cette chaire, vers ses auditeurs, sa seconde famille. Un jour cependant, vaincu par la douleur plus que par la souffrance, M. Garnier tomba pour ne plus se relever.

L'Université, messieurs, a le culte de ses morts; et ce culte, je me garderai bien de le laisser périr entre mes mains. Quelle meilleure occasion, d'ailleurs, de retracer, devant les yeux parfois distraits du public, l'image d'un de ces nobles esprits qui ont consacré leur rapide passage parmi les hommes à les instruire des hautes vérités, à les rendre meilleurs? Et à ce titre, quel souvenir ne devons-nous pas, en entrant dans cette chaire, au professeur qui a rempli presque jusqu'au dernier jour la tâche austère de chercher le vrai et d'en communiquer aux hommes la durable impression, par ses exemples aussi bien que par ses écrits? C'est de lui aussi que l'on pouvait dire justement que *sa vie elle-même enseignait*. Elle était une méthode vivante, une philosophie en acte. Si nous voulions fixer par un trait unique cette attachante physionomie, nous dirions que le signe de cette vie a été une admirable probité de pensée.

Vers 1826, au moment où M. Garnier entrait dans ces années où la vocation se fixe, la philosophie spiritualiste dominait avec éclat en France. Un enseignement incomparable attirait alors vers elle, avec l'adhésion raisonnée des meilleurs esprits, les faveurs mobiles de l'opinion. Un grand mouvement intellectuel était créé, entretenu, dirigé, en même temps qu'un triomphe populaire était obtenu en faveur de ces doctrines spiritualistes, si naturelles à l'esprit humain et surtout à l'esprit français, qui y trouve l'expression la plus haute et la plus complète de la réalité.

Époque remarquable par la rencontre de quelques intelligences supérieures, de quelques talents originaux et hors de prix; époque merveilleuse par la fécondité des recherches, par la nouveauté des idées, par toutes les nobles curiosités de l'esprit en même temps éveillées, et par toutes les grandes émotions du beau en même temps ressenties, par l'activité presque héroïque de l'intelligence qui se précipitait dans tous les sens à la conquête de l'inconnu, et aussi, messieurs, par la candeur du public, enthousiaste alors jusqu'aux illusions. L'esprit critique n'avait pas encore flétri ces espérances enchantées, ni désolé l'imagination neuve des générations qui représentaient la jeunesse du siècle.

Ce ne fut pas directement au maître le plus illustre que s'attacha la studieuse intelligence de M. Garnier. Les circonstances l'avaient fait l'élève de M. Jouffroy ; sa propre volonté, ses goûts, son tempérament d'âme le retinrent auprès de cet excellent guide, et firent de l'élève un disciple. Conduit par ce maître éminent, il remontait jusqu'à la source un peu froide peut-être, mais limpide et transparente, de la philosophie écossaise.

Il s'y arrêta longtemps, se défiant sans doute des vastes horizons que tentait alors la voile intrépide de M. Cousin, et restant au bord de l'infini sans oser s'y aventurer.

L'originalité, en philosophie, ne résulte pas uniquement des grandes audaces de la pensée et des créations supérieures du génie. Elle résulte aussi du développement naturel de certains esprits excellents et droits qui, travaillant par goût et par choix dans l'ordre des vérités moyennes, donnent à une doctrine un accent tout personnel par la profondeur de la conviction ou par l'ingénieuse nouveauté de l'exposition. Cette originalité fut

précisément celle de M. Garnier. Ayant une fois goûté avec M. Jouffroy le charme sevère des méthodes lentes et des analyses bien faites, s'étant initié au travail minutieux mais sûr de la psychologie, il avait contracté, dans cette discipline, des habitudes qui firent de lui une des intelligences les plus exactes et les mieux réglées de ce temps-ci. Tel se présente à nous M. Garnier, avec cette savante et saine méthode, avec cet art à la fois sévère et ingénieux, avec cet ensemble de qualités bien équilibrées et ce mélange de justesse et de pénétration, qui donnent à ses écrits un caractère à part et leur assurent l'honneur de survivre à beaucoup d'œuvres plus bruyantes. Sur plusieurs points, il nous semble qu'il a heureusement renouvelé la doctrine généralement reçue dans l'enseignement philosophique ; sur beaucoup d'autres, qu'il l'a rectifiée et approfondie; sur tous, qu'il a laissé la trace d'un esprit libre et fin, nullement sectaire, inventeur par le détail des théories, sinon par une de ces grandes conceptions qui renouvellent la science, amoureux des idées claires et des expériences bien conduites, cartésien avec sobriété, Écossais avec choix, pas du tout Allemand, éclectique à sa manière, et qui de sa vie n'a eu d'intolérance que pour l'ambitieuse obscurité des esprits faux, et pour l'infatuation de la mauvaise métaphysique.

Mais à quels signes distinguait-il la bonne métaphysique? A des signes très-simples, dont le premier et le plus expressif, à son gré, était la clarté de l'idée, non pas cette clarté superficielle qui n'est qu'une des formes de l'impuissance, mais cette clarté savante qui vient de l'effort de la pensée pour se définir elle-même, et que l'on a pu appeler la bonne foi des philosophes. Personne n'excellait comme lui à dissiper les nuages de la spéculation ou à faire tomber l'enivrement des fausses sublimités, par un mot juste et bien dit, souvent par un sourire où perçait quelque chose de l'ironie de Socrate.

Le terrain où il se réfugiait avec bonheur contre l'invasion croissante des idées obscures, celui où il aimait à poser ses pas affermis, c'est le terrain de la psychologie. C'est là qu'il est un guide éprouvé et sûr autant qu'aimable. Qu'on lise ce vaste *Traité des facultés de l'âme*, qui restera comme une des œuvres les plus complètes de la philosophie moderne ; on sera étonné du nombre d'idées justes et neuves qui s'y font jour sous la simplicité d'un style très-naturel, un peu nu peut-être, un peu dépouillé, mais que l'auteur lui-même refusait d'animer et d'orner, par une sorte de pudeur de la raison, par haine pour l'affectation et pour l'emphase, fidèle jusqu'au bout à ce que j'appellerai son bon génie, la droiture naturelle du sens philosophique, la sincérité de l'accent personnel, et ce genre de distinction si rare de nos jours, la distinction dans le bon sens.

Tel il se montrait dans son enseignement et dans ses écrits, tel il était dans ses entretiens familiers, une des meilleures parties de sa vie philosophique ; méthodique et pénétrant, exact et fin, dévoué même dans les loisirs de la vie privée à la recherche du vrai, toujours préoccupé de mieux faire, de mieux penser, de trouver quelque solution meilleure aux grands problèmes qui sont l'objet même de la philosophie, et qui l'inquiétaient moins pour lui-même que pour les autres. Pour lui, sur les points principaux, sa doctrine était arrêtée, son esprit avait trouvé la lumière, son âme la paix. Mais il aurait voulu répandre cette lumière tout entière et cette paix autour de lui. Sans faire l'apostolat bruyant ni fastueux de ses idées, il aimait à les propager, il estimait à un trop haut prix ses convictions pour ne pas essayer de les partager avec les intelligences plus dénuées ou plus inquiètes. Personne n'eut à un plus haut degré que lui cette charité philosophique de la doctrine qui n'est heureuse qu'en se répandant.

En même temps que son influence se faisait sentir sur un certain nombre d'esprits doucement conquis, M. Garnier jouissait avec reconnaissance du bonheur qui semblait lui être départi libéralement par une Providence amie. La haute situation à laquelle il était arrivé dans l'Université, sans trop d'efforts ni de luttes, cette chaire de la Sorbonne tranquillement possédée, entourée des sympathies d'un public d'élite, l'autorité chaque jour accrue de son nom, toutes ces conditions extérieures de la vie publique semblaient faites pour combler les vœux d'une âme plus difficile et moins modeste que la sienne. Si vous ajoutez à cela le souvenir de cet intérieur si particulièrement aimable, de cette hospitalité intelligente, de ces nombreux amis qui se pressaient autour de son foyer et qui venaient y chercher des entretiens doucement enjoués ou de graves pensées, qui donc, il y a sept ans, ne se serait écrié, en traversant cette maison : « Le bonheur est là? »

Il y était, en effet; mais il n'y est pas resté. Cette félicité si bien méritée a été anéantie. Un coup de foudre vint et tout fut renversé. Dès lors, malgré les soins les plus tendres et le dévouement le plus délicat, la vie de M. Garnier ne fut plus qu'une lutte impuissante contre le mal. De quel nom les médecins appellent ce mal, il n'importe. C'était le cœur qui était frappé aux sources vives de la vie : il ne pouvait guérir.

Ce serait peut-être excéder le droit de la parole publique que de rappeler, par le détail, combien de qualités aimables survécurent en lui à ce grand désastre, et ornèrent presque sans éclipse les derniers jours de cet homme de bien. Qu'il nous suffise de dire qu'il eut le courage, jusqu'à l'heure suprême, d'essayer de prendre goût à la vie. Un dernier bonheur lui était réservé : l'Institut l'appela dans son sein. Cette consécration d'une vie de travail le trouva encore sensible à cette sorte de jouissances humaines, qu'il croyait à tout jamais finies pour lui. Il recueillit avec émotion cette tardive joie. C'est d'une séance à l'Institut qu'il sortit pour se retirer à la campagne, où il s'éteignit quelques jours après. Du moins, il ne souffrit pas, et c'est à peine s'il s'aperçut de ce rude passage, si redouté même par les consciences les plus pures, même par les saints et par les sages.

Il faut, messieurs, que le noble exemple de cette vie consacrée aux devoirs austères de la pensée ne soit pas perdu pour nous; il faut qu'il nous excite au travail, et qu'il répande parmi nous une généreuse émulation de bien faire. Mais le meilleur moyen de profiter de cet exemple, c'est de tenter librement notre voie, sans prétendre vous ramener dans celle où M. Garnier a si heureusement conduit plusieurs générations qui se sont succédé dans cette enceinte. Avant tout, il faut que chacun de nous reste dans la mesure de ses forces et dans les conditions de son esprit. Le peu qu'il est vaut toujours mieux que ce qu'il voudrait et ne pourrait pas être.

D'ailleurs, sans aller jusqu'à dire que les questions changent en philosophie, à coup sûr peut-on affirmer que l'intérêt des questions se déplace, et sans que l'on doive suivre toujours la mobilité du goût public, peut-être cependant n'est-il pas mauvais de consulter, dans une certaine mesure, les inquiétudes ou les curiosités de la raison générale. Ce n'est pas au hasard que se déterminent, dans l'atmosphère des âmes, ces grands courants qui les emportent dans des directions fixes, pendant des périodes déterminées. Ces variations, quelque capricieuses qu'elles paraissent être au premier abord, au fond sont réglées par des lois fort délicates, qui pour n'être pas réductibles aux formules de l'algèbre, n'en sont pas moins souverainement agissantes, et se font sentir aux esprits mêmes qui prétendent s'y dérober par l'indépendance ou la hauteur de leur raison solitaire.

Le problème fondamental, il y a vingt-cinq ans, traité assidûment dans cette chaire, était la définition des sciences philosophiques, leur organisation en tant que sciences distinctes et séparées, la distinction de la psychologie et de la physiologie. Aujourd'hui, il est une autre question, non moins grave assurément, qui se pose obstinément devant tous les esprits, que l'on voit s'élever à chaque instant du choc des opinions, à toute occasion, à propos de chaque découverte nouvelle, de chaque progrès des sciences. Cette question inévitable, c'est celle des origines: D'où vient le monde? D'où vient l'homme? Le monde, tel qu'il est aujourd'hui déployé sous nos yeux, dans la variété si compliquée de ses phénomènes, s'explique-t-il naturellement, comme on le soutient, par la seule vertu des lois permanentes, ne dérivant que de soi, expression mathématique des actions et des réactions qui se passent dans l'infinie multitude des éléments d'une matière éternelle, éternellement en mouvement? N'y a-t-il rien à chercher ni au-dessus ni au delà? Ou bien faut-il au contraire conclure du spectacle que contemple l'esprit humain dans le monde varié et réglé de la sensation et du spectacle mille fois plus beau, plus harmonique, plus grand qu'il se donne à lui-même dans le monde des idées, que la nature et ses forces, que le monde et ses lois, que la matière et son mouvement ne suffisent pas à rendre raison d'eux-mêmes, et qu'il faut chercher dans la métaphysique l'explication dernière du monde?

Or, la recherche métaphysique commence dans l'esprit humain dès que l'esprit s'élève au-dessus des phénomènes de la physique et de la chimie, c'est-à-dire au-dessus de la sphère du déterminisme absolu, qui mesure le vrai domaine de la nature. Qui dit *nature*, au sens rigoureux du mot, tel que le définissent les nouvelles écoles, dit enchaînement nécessaire de faits et de lois: c'est l'objet propre sur lequel s'exercent les sciences positives. Là où la nécessité, où l'enchaînement des faits dans une série continue dont chaque terme appelle l'autre, n'apparaît pas clairement à l'esprit, c'est que la science positive n'est pas encore parvenue jusqu'à ce point. Un nouveau progrès de cette science rétablira l'anneau qui manque dans cette chaîne immense, par laquelle sont reliés entre eux tous les phénomènes. La métaphysique s'oppose, par contraste, à cette notion du mécanisme universel. Elle embrasse cet ordre supérieur de faits, de réalités et de causes qui échappent, non pas seulement aux prises actuelles, mais aux prises possibles du déterminisme scientifique. L'ordre tout spirituel des forces vives et des causes, qui est son domaine propre, est en dehors du champ des télescopes, et aucune expérimentation sensible ne pénétrera jamais dans cette sphère, qui ne s'ouvre qu'aux perceptions les plus délicates de la conscience et aux pures intuitions de la raison.

Je sais bien que je parle ici un langage suspect : *métaphysique, monde intelligible, ordre supérieur des forces vives et des causes*, que d'hérésies élevées en quelques mots contre l'esprit des théories modernes qui tendent à prévaloir autour de nous! C'est qu'en effet là est le grand débat de l'heure présente, débat qui a pu souvent perdre sa vraie physionomie et s'altérer dans mille incidents de détail, mais qui, réduit à ses vrais termes, consiste à se demander (et c'est une question souveraine que nul esprit sincère ne peut fuir) si la métaphysique est ou n'est pas un vain mot, parce qu'elle est une chose vaine; s'il y a lieu de mépriser à tout jamais ces inquiétudes de la raison, ces *appels* passionnés de l'*âme humaine*, si elle peut se contenter des satisfactions que lui promet une philosophie sentimentale, qui se donne elle-même pour une poésie, si l'on peut la condamner sans appel aux sacrifices que lui impose le positivisme, aux troubles et aux déceptions que lui réserve le panthéisme, malgré l'apparente grandeur de ses résignations et de ses tristesses.

Tel sera, messieurs, l'objet de nos études pour cette année. C'est, à vrai dire, une défense de la métaphysique que l'on entreprend. On osera plaider devant vous pour ses droits méconnus. Nous nous demanderons s'il y a, dans ce problème des origines, une aussi grande diversité de solutions qu'on le croirait d'abord, à voir la confusion des hommes et des systèmes. Nous nous demanderons si toutes ces solutions ne peuvent pas se ramener à ces deux conceptions fondamentales : ou les lois intention-

nelles réglant le développement du monde, ou les forces aveugles se démêlant dans le chaos primitif à travers des combinaisons en nombre infini — l'ordre manifestant un choix ou l'ordre manifestant une nécessité — la nature supprimant Dieu ou se subordonnant à lui.

A traiter ce problème, je mettrai tout mon effort et toute ma conscience. Est-ce à dire que j'espère le résoudre d'une manière satisfaisante pour tous ceux qui me feront l'honneur de m'écouter? Dieu me garde d'une pareille présomption! Je ne crois même pas qu'il y ait lieu d'en attendre jamais une solution définitive, qui réconcilie tous les esprits sincères dans une même évidence. Nous nous expliquerons, sur ce sujet, un de ces jours; nous essayerons de faire voir que les sciences philosophiques comportent un genre de démonstration tout spécial qui ne peut, en aucun cas, être assimilé ni à la démonstration rationnelle des sciences mathématiques, ni à la démonstration expérimentale des sciences physiques, et dès lors il sera suffisamment clair que sans exclure ni la recherche, ni l'effort, ni l'espérance, ni le progrès, cependant la nature de la vérité philosophique la rend incompatible avec les conditions de l'évidence positive.

Mais, si l'on ne peut espérer, sans quelque illusion, d'amener jamais les vérités de l'ordre moral au même degré, ou plutôt au même genre d'évidence, il y a lieu cependant de faire un travail qui n'est pas inutile : mieux poser les questions; réduire et simplifier les diverses solutions proposées sur l'origine des choses; en discuter quelques-unes; marquer nettement les motifs de notre adhésion à l'une de ces solutions plutôt qu'aux autres; en un mot, donner les motifs de nos croyances philosophiques. Voilà ce que nous essayerons de faire. A ceux qui nous reprocheraient d'apporter un parti pris dans ces redoutables problèmes, nous répondrons que vraiment ce ne serait pas la peine de vivre, si l'on ne pouvait parvenir à quelques clartés sur ces hautes et difficiles matières; ce ne serait pas la peine de donner tant d'années à ce travail de la pensée, ne perdant pas de vue un seul instant ces grandes questions, les retournant sans cesse dans des méditations sincères, en poursuivant les solutions diverses à travers toutes les écoles et tous les livres, essayant de les comparer entre elles et de les estimer à leur juste valeur, si de tout ce travail, de cette agitation continue de la pensée, de cette application constante aux mêmes problèmes ne sortait pas le droit d'avoir une conviction et de s'y tenir au milieu de cette perpétuelle mobilité d'impressions contradictoires qui emporte la plupart des hommes. Qu'on nous réfute, soit; mais qu'on nous reconnaisse au moins le droit d'avoir un ensemble d'opinions raisonnées, une doctrine qui soit en même temps pour nous une science et une foi, un appui pour la vie, une certitude pour la raison. Voilà tout ce que nous demandons.

Avec la Métaphysique, c'est le Spiritualisme que nous venons défendre. A bien prendre les choses, les deux causes se confondent en une. Ce n'est plus, je le sais, le spiritualisme triomphant comme en 1826, à l'époque mémorable dont nous vous avons rappelé les splendeurs; c'est le spiritualisme militant qui s'offre ici devant vous. Les temps sont passés où il représentait aux yeux des jeunes générations la nouveauté, le progrès. Qu'importe? Si l'on est parvenu à lui enlever la popularité, chose éphémère, on ne lui ravira pas cette chose éternelle, la vérité, s'il l'a une seule fois possédée. Eh bien! que dans la fortune nouvelle qui lui est faite, le spiritualisme ait du moins l'intelligence de sa situation; je dirai plus, qu'il ait le courage de s'en réjouir et le bon sens d'en comprendre les avantages. Qu'il accepte avec une bonne grâce toute virile les exigences nouvelles de ce régime de lutte et de combat. Ce régime, après tout, vaut mieux pour lui que la molle adhésion de l'indifférence publique, que cette approbation de complaisance, que l'opinion, préoccupée d'autres soins, accordait il y a quelque temps, par pure habitude, aux enseignements de la philosophie traditionnelle. Le plus grand péril, pour une doctrine philosophique, c'est une domination trop facile qui ne la contraint pas chaque jour à de nouveaux efforts, c'est-à-dire à des progrès. Il y a de ces triomphes plus mortels que les grandes batailles auxquelles nous assistons depuis dix années, et qui du moins ont eu le mérite de ramener vers les problèmes de cet ordre l'attention du public, et en l'inquiétant sur l'issue du combat, de le passionner.

Voici quelles sont, selon moi, les principales conditions auxquelles doit s'assujettir le spiritualisme contemporain, s'il veut faire tourner à son profit la décisive épreuve qu'il subit en ce moment.

La première condition me paraît être qu'il ne prenne aucun ombrage des sciences positives, de leurs progrès, de leurs conquêtes. Une vérité n'a rien à craindre d'une autre vérité. Si l'accord de l'une et de l'autre ne se montre pas immédiatement, il se fera plus tard, n'en doutez pas. S'il ne se fait pas, c'est que notre doctrine est incomplète ou fausse par quelque côté : c'est un avertissement qu'il la faut élargir et compléter.

Reconnaissons donc les sciences positives dans la pleine liberté de leurs méthodes, acceptons leurs résultats sans mesquines chicanes, quand même ces résultats dérangeraient quelques-unes de nos conceptions métaphysiques. Mais ici il faut bien distinguer deux choses que l'opinion confond trop souvent : les faits et les conclusions que certaines personnes en tirent prématurément.

Les faits, quand ils sont bien observés, bien démontrés, quand ils ont acquis tous leurs titres de légalité scientifique, empressons-nous de les enregistrer, d'en accroître le trésor des connaissances; tenons-les en grande considération, et n'essayons jamais de les nier ou de les altérer systématiquement. Mais ne confondons pas dans le même respect, d'une part, les faits, d'autre part, les hypothèses ou explications provisoires par lesquelles on prétend en rendre compte, et les in-

ductions que l'on s'empresse d'en faire sortir. Ces hypothèses souvent imprudentes, ces inductions hâtives, cette philosophie prématurée que l'on veut construire à tout prix sur la base encore incertaine ou trop étroite de certains faits, les vrais savants les rejettent. Ceux qui les recherchent et les poursuivent avec une joie indiscrète pour la plus grande confusion du spiritualisme, ce sont ces esprits aventureux que la science sérieuse n'avoue pas et qui la compromettent. La science elle-même a ses enfants terribles.

J'espère que cette distinction essentielle sera de nature à mettre d'accord tous les esprits raisonnables. Accepter loyalement tous les faits successivement découverts par les sciences positives sans en altérer le caractère, sans en restreindre la vraie portée, c'est notre strict devoir ; mais aussi ne pas souffrir qu'une philosophie de hasard et d'aventure s'empare de quelques faits encore incertains et incomplétement observés, ou de quelques autres d'une signification très-restreinte, pour les tourner contre nous et en accabler nos doctrines, c'est notre droit aussi, et nous le maintiendrons. On accuse souvent les spiritualistes de prendre parti dans les querelles qui viennent à s'émouvoir entre les savants et d'introduire subrepticement la métaphysique dans des questions où elle n'a que faire. S'il y a des spiritualistes qui ont mêlé des considérations de cet ordre à des débats purement scientifiques, nous reconnaissons volontiers qu'ils ont tort, qu'ils devaient laisser le débat se poursuivre dans le domaine pacifique de l'expérimentation pure, et se bien garder de philosopher hors de propos. Mais, de bonne foi, accordez-nous que l'exemple leur a été souvent donné par les mêmes adversaires qui les accusent aujourd'hui. Rappelez-vous certains débats récents, encore présents à toutes les mémoires. On s'est beaucoup moqué des prétendues naïvetés de la philosophie spiritualiste qui s'est imaginé qu'elle était engagée dans la querelle, et qui a voulu y prendre part. Mais quelques adversaires trop impatients n'avaient-ils pas commencé ? N'était-ce pas mêler encore la métaphysique aux problèmes de la science naturelle, que de tirer des conclusions contre elle d'expériences plus ou moins exactes, plus ou moins comprises, plus ou moins fidèlement interprétées? N'avons-nous pas entendu dans les deux camps plus d'un cri de joie indiscret? Des deux parts, cela est également regrettable.

Il ne faut pas qu'on puisse dire que nous avons peur des faits. Étudions-les sincèrement, sans nous trop presser de leur imposer un sens métaphysique, sans les tirer violemment à nous du côté de nos doctrines. Laissons-les s'amasser avec ordre et s'organiser silencieusement dans l'ombre du laboratoire. N'essayons pas de leur faire dire plus qu'ils ne signifient. Et surtout sachons bien reconnaître les grands services que les sciences positives rendent à l'esprit humain en le débarrassant d'une foule d'hypothèses et de préjugés, et même à la philosophie, en lui offrant l'occasion de vues nouvelles, chaque jour élargies, sur la nature. Je n'aurai garde, messieurs, de jamais médire des sciences. Si la métaphysique apporte dans les idées que les sciences nous donnent du monde sensible l'ordre et la lumière des notions supérieures, elle reçoit aussi en échange, de la réalité mieux observée et mieux connue, de précieuses clartés. Elle coordonne les éléments innombrables qui constituent la connaissance de la nature ; mais c'est dans la connaissance de plus en plus intime de cette même nature qu'elle recueille les signes sensibles d'une pensée suprême. La raison nous donne Dieu comme cause des êtres contingents ; l'expérience nous le donne comme pensée active et souveraine intelligence. Elle tire la notion de cause de la région intelligible et la montre répandue dans le monde, le pénétrant dans ses dernières profondeurs. La raison nous fait concevoir le principe de l'ordre dans son abstraction la plus sévère; l'expérience nous montre l'ordre réalisé dans les splendeurs vivantes du *Cosmos*.

Que la philosophie spiritualiste fasse donc alliance avec les sciences positives : c'est mon vœu le plus sincère. De plus, qu'elle entre dans la lutte contemporaine, bien déterminée à accepter toutes les chances bonnes ou mauvaises du combat, sans se faire aucune illusion ni sur la gravité de la lutte qu'elle aura à soutenir, ni sur la nature des armes qu'elle y doit employer. Qu'elle accepte, non pas avec résignation, mais avec empressement, avec joie, la liberté de discussion la plus complète et toutes les conséquences qu'elle entraîne. Son honneur est là, son salut aussi.

Mais plus on est attaché à la liberté de discussion, dans ces hautes matières de la métaphysique et de la science, plus il est aisé de comprendre qu'elle vous impose des devoirs rigoureux, je dirai presque des obligations de conscience.

La première règle doit être, surtout dans cette chaire, de s'abstenir rigoureusement de toute polémique directe et personnelle. Pour ma part, je ne redoute rien tant que de voir les discussions philosophiques glisser sur la pente vulgaire des récriminations, des insinuations, des représailles. Cette petite guerre d'épigrammes déshonore, en vérité, ceux qui la font bien plus que ceux qui la subissent. Je voudrais que tous ceux que des convictions contraires amènent dans l'arène brûlante de la polémique portassent, inscrites dans leur cœur, ces belles paroles d'un de nos plus illustres contemporains, M. Guizot : « Les personnes embarrassent et enveniment les questions... *Je ne veux avoir pour adversaires que les idées.* » Et ailleurs : « La polémique personnelle creuse les abîmes qu'elle prétend combler, car elle ajoute l'obstination des amours-propres à la diversité des opinions. »

La seconde règle, applicable aux discussions actuelles de la philosophie scientifique et religieuse, le même auteur nous la traduit dans un noble langage : « Quelles que soient les idées, il faut admettre la sincérité pos-

sible de ceux qui les professent; la discussion n'est sérieuse qu'à cette condition, et ni l'énormité intellectuelle de l'erreur, ni ses funestes conséquences pratiques n'excluent sa sincérité. »

J'en ajouterai une troisième, messieurs: c'est d'essayer de comprendre dans leur vrai sens ces idées que nous devons combattre, d'interpréter à fond ces théories nouvelles, sans trop nous arrêter à des erreurs manifestes ou à des contradictions de surface. C'est un des plus regrettables travers de la polémique que d'embarrasser l'adversaire dans des piéges ingénieusement puérils, de le surprendre en flagrant délit de contradiction avec lui-même, et de rechercher des triomphes aussi faciles qu'insignifiants sur des malentendus. Cette tactique ne devrait être pratiquée qu'à l'égard de ceux-là mêmes qui s'y arrêtent et s'y complaisent. Mais pour les adversaires sérieux de la métaphysique spiritualiste, il faut d'autres armes et mieux trempées. En toute question, élargissons le débat, élevons-le; plaçons-le à cette hauteur où toute personnalité s'efface et disparaît, où les idées seules sont en jeu. Si nous n'y trouvons pas la paix, nous y trouverons au moins le combat qui ennoblit, la lutte désintéressée des doctrines.

Ce sont là les principales règles que le spiritualisme doit observer rigoureusement, dans la controverse où sa fortune est engagée. Mais, en définitive, ces règles sont-elles si difficiles à pratiquer? C'est demander s'il est difficile de respecter l'homme dans l'examen et la discussion de ses idées. Que faut-il donc pour cela? Rien de plus, qu'aimer sincèrement la vérité. Il faut l'aimer assez pour en respecter même l'illusion dans ceux qui se dévouent à cette recherche ardue. Il faut montrer qu'on tient inébranlablement aux droits de la pensée libre, pour les autres comme pour soi. La grande épreuve de l'esprit libéral, dans les discussions philosophiques ou religieuses, c'est précisément de s'habituer à la liberté de la pensée, même chez des adversaires, c'est d'aimer cette liberté, même quand elle nous gêne et nous contrarie.

Tel est, messieurs, ce que j'appellerais volontiers le programme moral d'un enseignement philosophique appelé souvent, par les conditions qui lui sont faites, à se mêler aux discussions qui agitent et passionnent l'opinion. C'est à vous de juger si j'y resterai fidèle. Je ne puis répondre en ce moment que de ma bonne volonté et de ma bonne foi. Quelque chose, du reste, je le sens, me garantira contre tous les entraînements de la polémique : c'est l'estime toute particulière que j'ai depuis longtemps conçue pour quelques-uns des philosophes de ce temps, qui ont fait la plus rude guerre à nos doctrines. Quand on sait dans quels esprits élevés, sincères, absolument désintéressés, se sont produites quelques-unes des théories que nous combattrons, quand on songe dans combien de belles intelligences s'est insinuée de nos jours cette dialectique secrète qui dissout tous les principes de la métaphysique, on sent d'avance, non pas sa raison désarmée (elle n'abdique pas ses droits), mais son cœur défendu par d'irrésistibles sympathies contre les tentations vulgaires de la polémique intolérante, la plus désastreuse des polémiques, parce qu'en irritant les plus nobles passions, en inquiétant les droits les plus sacrés de la pensée, elle fait un mal irréparable à la vérité qu'elle prétend défendre. Il est facile d'être juste, quand on estime sincèrement ses adversaires.

En abordant cette tâche, croyez bien, messieurs, que je ne m'en dissimule à moi-même aucune des difficultés. Je n'ignore pas qu'aujourd'hui nous avons affaire non-seulement à l'argumentation la plus ingénieuse et la plus subtile, mais en même temps à la séduction presque irrésistible qu'exercent sur l'opinion la hardiesse de certaines idées et leur apparente nouveauté. L'esprit critique s'est singulièrement poétisé lui-même : il excelle à répandre, à insinuer dans les esprits je ne sais quelle présomption de noblesse, de grandeur, d'élévation d'âme, de supériorité de tout genre. Tandis qu'on représente les partisans des doctrines spiritualistes comme de timides et vieux enfants, esclaves de la routine, obstinément attachés à leur précepteur ou à leur nourrice, les philosophes des nouvelles écoles sont, à les en croire, les seuls qui sachent s'affranchir et qui osent confier leur jeune liberté à l'unique amour du vrai.

On nous a tracé souvent, dans ces derniers temps, de brillantes peintures qui attirent beaucoup d'âmes en les troublant. On a vanté les amertumes sublimes de la science pure, plus dignes d'un noble cœur que les jouissances inertes d'un dogmatisme vieilli. On a dit, dans un très-beau style, le charme mélancolique de l'affranchissement définitif et *la tristesse qu'inspirent de grandes ruines.* Tout récemment encore, dans une page qui vivra comme une des plus belles de ce temps, écrite avec un mâle et sombre enthousiasme auquel le lecteur résisterait en vain, on nous esquissait le portrait pas trop idéal, réel même si l'on veut, du vrai *savant*, investigateur désintéressé des grands problèmes, étudiant tout, sans parti pris, sans désir, même sans espérance. Il sait que rien n'est sûr, que sa pensée à lui-même est un instrument bien défectueux, qui ne lui livre qu'une vérité purement relative, dépendant de l'imperfection de ses organes. Et même pourquoi cherche-t-il? Il sait d'avance que tant qu'il y aura des hommes sur la terre, on cherchera ainsi toujours et que *le dernier mot, reculant sans cesse, ne se trouvera jamais.* Et pourtant il cherche toujours, comme s'il devait trouver... Il n'essaye pas de se tromper lui-même sur le principe des choses. De bonne heure, il a su comprendre l'implacable indifférence de la nature, et cette loi d'universelle destruction par laquelle s'entretient la vie universelle. Et, du moment qu'il a compris cette loi, il ne s'abandonne pas à des lamentations enfantines sur ce qui doit être. Comprendre, c'est voir la nécessité des choses. Et quelle folie de se révolter contre ce qui ne peut pas être autrement qu'il n'est? Il sait bien qu'il n'est pas exempt lui-même de ce verdict universel de l'impi-

toyable et indifférente nature. Il s'y soumet d'un cœur aussi résolu que son esprit est calme : l'avenir qu'il entrevoit ne lui fait pas peur ; il aime mieux espérer le néant que payer de mots la vanité de son être, qui veut à tout prix survivre. Absorbé dans la contemplation unique de ces lois naturelles, éternellement existantes, qui produisent, par le jeu multiple et l'entrecroisement de leurs effets, le spectacle varié du monde et de l'histoire, dédaignant toutes ces illusions divinisées que crée la parole humaine, tout ce peuple vain d'idoles et de fantômes dont nous remplissons un ciel imaginaire, il tient son esprit en présence des faits. Quelque cruelle que soit la vérité, elle est la vérité : elle vaut mieux que le plus brillant mensonge. Dans cette rapide existence dont il connaît mieux que personne la fragilité, il n'aura eu qu'un souci, qu'un bonheur, préserver sa pensée de l'illusion.

Certes, messieurs, je ne méconnais pas la beauté de cette image. Ce savant, c'est le sage de Lucrèce ajoutant au calme mépris pour les réalités invisibles et à l'indifférence des grands épicuriens l'ardente curiosité d'une époque scientifique. Il y a je ne sais quelle tristesse sublime dans l'idée de cet homme voué à l'analyse, à l'examen, et poursuivant si loin l'illusion dans les retraites les plus cachées de sa raison et de son cœur, qu'il n'hésite pas, plutôt que d'épargner une seule chimère, à sacrifier toutes les croyances et tous les espoirs dont l'expérience ne lui donne pas la preuve. Mais n'y aurait-il pas aussi à tracer, en face de ce type, un beau et noble portrait, celui d'un philosophe dévoué au vrai, mais estimant qu'on peut trouver, sinon la vérité absolue, du moins des parties de la vérité, d'un prix inestimable, et accroissant chaque jour le trésor intime de ses convictions et de ses espérances ? Ce sera Jouffroy, si vous voulez ; ce sera Maine de Biran, traversant par une série de méditations continues tout l'intervalle qui sépare la philosophie de la sensation de la métaphysique religieuse la plus élevée. Ce sera tel esprit que vous voudrez, de la famille de Platon, épris de la vérité, mais l'aimant trop pour s'imaginer qu'elle puisse à tout jamais fuir son étreinte, se croyant fait pour elle, elle pour lui.

Le philosophe idéal, tel que j'aime à le concevoir, ne dédaigne aucun moyen de recherche, aucune science. Seulement il ne s'attache exclusivement à aucune. Il n'enchaîne pas sa pensée uniquement aux obscures et lentes inductions qui sortent de quelques sciences naissantes : l'archéologie, par exemple, ou la géologie ; il n'attend pas uniquement du hasard de ces fouilles, dans les ruines des vieilles civilisations ou dans les débris du berceau de notre globe, des révélations qu'elles ne donnent que bien incertaines et incomplètes sur ce grand problème des origines... Il ne se place pas seulement en face de la réalité extérieure ; il étudie aussi cette partie de la réalité qu'il porte en lui-même ; il consulte cette portion de la nature, qui est sa conscience, son âme ; il recueille avec soin les clartés intérieures de sa pensée ; il interroge les idées supérieures dont l'ensemble constitue sa raison. C'est à la lumière de ces idées qu'il contemple le monde ; plus il l'étudie, moins il peut concevoir que ce monde soit l'œuvre de la mécanique pure, et que des lois sourdes aient pu produire cet ordre des phénomènes et des êtres tout pénétré de pensée. En se donnant le grand spectacle des choses, il s'efforce d'en saisir les harmonies, non pas à la manière poétique de Bernardin de Saint-Pierre, mais à la manière vraiment philosophique de Leibnitz. Partout il voit le progrès harmonique des forces et des lois, depuis le plus bas degré où se manifeste l'être, dans cette multitude de choses aveugles, de corps inorganiques, jusqu'à la plante où la vie commence, la vie organisée, c'est-à-dire définie, entretenue par certaines fonctions et certains organes propres à ces fonctions ; jusqu'à l'animal, chez lequel se rencontre le premier éveil de la sensation, le premier retentissement de la vie dans une sorte de conscience vague, ébauche imparfaite, germination suspendue de la pensée ; jusqu'à l'homme enfin. Ici, notre philosophe rencontre un attribut dont rien n'avait pu lui donner l'idée dans les degrés inférieurs de l'être : la *personnalité*. Dans l'homme, l'intelligence affranchit l'être ; la pensée émancipe la force jusque-là captive dans les liens de la fatalité physique ou de l'instinct. A la force aveugle s'ajoute l'intelligence, et vous voyez naître ce magnifique phénomène : la liberté. Dès lors aussi commence l'ordre moral avec toutes ses splendeurs. La *loi* apparaît sous sa forme la plus belle. Ce n'est plus comme dans le monde inorganique, la loi physique ou chimique, réglant dans un ordre invariable la succession des phénomènes. Ce n'est plus, comme dans le monde organique, la *loi physiologique*, exerçant sa tutelle spéciale pour la perpétuité de l'espèce, ni la *loi de l'instinct*, exerçant sa protection expresse pour la conservation de l'individu, fatalité de plus en plus intelligente, si l'on veut, mais encore fatalité. C'est la loi par excellence, la loi des âmes et des volontés ; non plus la *nécessité*, mais l'*obligation*, qui s'impose à l'activité libre en la respectant, en la soumettant à l'évidence du principe moral, mais sans anéantir la possibilité du choix contraire, *libre nécessité*, si je puis dire, ou plutôt nécessité telle qu'elle peut exister dans un être libre.

C'est ici, messieurs, que le philosophe que je veux peindre recueille le grand enseignement qui ressort de la contemplation de l'ordre moral. Il arrive, par la logique intérieure de sa pensée, à concevoir que cet ordre moral ou humain, qui comprend toutes les notions de la responsabilité, de la liberté, de la dignité, ne peut pas être le produit des règnes inférieurs, et qu'il y a là un abîme que rien ne peut combler, si ce n'est l'expresse volonté d'une cause intelligente... Il s'assure lui-même de plus en plus que ce n'est pas l'animal qui est notre être véritable, mais l'esprit ; que ce n'est pas l'instinct qui est l'instrument fatal et l'aveugle artisan de l'histoire, mais la pensée, divine ouvrière du progrès. L'idée de la spiritualité s'élève en lui et se confirme. Cet

ordre moral, est-ce donc lui-même qui le crée en le concevant? Ou bien faut-il croire que ces phénomènes, la pensée, la liberté, résultent de quelque équilibre mécanique, de quelque arrangement nouveau de molécules? S'il ne peut concevoir rien de semblable, ce n'est pas moi, à coup sûr, qui le condamnerai.

En même temps qu'il a admiré les grandeurs de l'ordre moral, il a recueilli partout les signes sensibles d'une pensée supérieure dans cette harmonie des forces et des lois, dans cette hiérarchie des êtres. Et à mesure qu'il étudie plus profondément les secrets de la nature, il se rend mieux compte à lui-même des innéités de sa raison; il s'étonne de voir combien son entendement est naturellement fait pour comprendre la nature, comment il est prédestiné à la science. Les signes de l'ordre ne sont pas plus profondément empreints dans le monde qu'ils ne le sont dans sa pensée. Il reconnaît que la raison de l'homme est disposée pour concevoir la raison des choses. Il jouit de cette dernière harmonie, qui l'aide à comprendre toutes les autres, et sans prétendre ni tout expliquer ni tout comprendre, il s'élève irrésistiblement à cette conception de l'ordre universel qui n'est que pensée, intelligence, raison déployée dans l'infini matériel des mondes et dans cet autre monde, la conscience de l'homme? A ce moment, le sentiment du divin le pénètre et l'inonde; les clartés du monde intelligible arrivent jusqu'à lui : Dieu se révèle de toutes parts; la science, commencée dans la recherche, s'achève dans l'adoration.

Tout cela serait-il donc un mensonge? Tout cela n'est-il, comme on le prétend, qu'une illusion, un rêve? Cet ordre d'idées, tel que j'ai essayé de me le représenter, n'a-t-il pas aussi sa logique, sa grandeur et sa beauté? J'aurais voulu vous en convaincre, messieurs, et vous laisser, en vous quittant, cette dernière impression.

E. Caro.

EXPOSITION DU BOULEVARD DES ITALIENS.

CAUSERIE DE M. ALEXANDRE DUMAS.

Eugène Delacroix, sa vie et ses œuvres.

Malgré le prix élevé des places, la salle était remplie de fort bonne heure. Autour des auditeurs brillaient dans leurs cadres les toiles aux chaudes couleurs où Delacroix a fixé les rêves de son ardente imagination. C'était de lui que M. Alexandre Dumas allait parler, et ces tableaux étaient comme des témoins qui allaient rendre plus vivante encore la causerie de l'auteur de *Monte-Cristo*.

Ce fut au milieu des bravos les plus retentissants que M. Alexandre Dumas s'installa dans son fauteuil. Puis un certain mouvement de déception se fit sentir dans l'auditoire : M. Dumas venait de tirer un manuscrit. On n'allait pas l'entendre causer, mais lire.

Le lecteur raconta d'abord assez brièvement l'enfance du grand peintre, qui était fils d'un préfet de l'empire, naquit à Charenton en 1798, et à l'âge de trois ans avait eu cette singulière fortune d'être successivement pendu, brûlé, noyé, empoisonné, étranglé, et de n'en pas mourir : ce qui prouve manifestement, c'est M. Alexandre Dumas qui le dit, et nous n'y contredirons pas, qu'il était prédestiné.

Puis le conteur suit l'enfant à travers ses années de collége, dans la douce vie de famille qu'il mène, entouré de l'affection de son père et de sa mère; il le conduit ainsi jusqu'à l'atelier de Guérin.

Chemin faisant, il nous donne quelques détails sur le caractère de Delacroix, et en même temps, ce qui fait visiblement plaisir à l'auditoire, sur le sien.

« Delacroix était, dit-il, très-économe. Je ne sais si mon ami Desbarolles a fait une étude sur sa main, mais à coup sûr la main de Delacroix est aussi curieuse que celle de Lamartine, cette autre main qui a fait tant de choses merveilleuses sur le papier.

» Delacroix ne me voyait pas une fois qu'il ne me dit : Pensez-vous à l'avenir, cher ami? Mettez-vous quelque chose de côté? Et lorsque je lui répondais : Ma devise est *Deus dedit, Deus dabit*, il me pressait la main en poussant un gros soupir. »

Voilà donc Delacroix dans l'atelier de Guérin. M. A. Dumas, y rencontrant Géricault, nous raconte comment Géricault sortit de l'atelier du respectable auteur de *Clytemnestre*.

Un jour, les élèves de Guérin, c'est une plaisanterie qui s'est bien souvent répétée depuis, suspendent au-dessus de la porte de l'atelier une cruche pleine d'eau, que l'on pouvait faire basculer à volonté en tirant une corde. On attendait un camarade, avec la charitable intention de lui verser sur la tête le contenu de la cruche. La porte s'ouvre; Géricault tire la corde : c'était M. Guérin qui entrait. Le jeune homme fut banni pour un an de l'atelier.

M. Alexandre Dumas nous raconte une visite qu'il fit dans sa jeunesse à l'illustre auteur du *Naufrage de la Méduse*.

« J'ai connu, dit-il, ou plutôt j'ai vu Géricault; lui ne me vit ni ne me connut. Complétement ignoré à cette époque, je n'avais pour lui que l'importance d'un jeune curieux visitant un atelier. J'avais rencontré, chez l'auteur du *Marius à Minturnes*, le colonel, depuis général Brot, qui m'avait pris en amitié, parce que j'étais le fils d'un général de la république. Le colonel avait une maison où il logeait le plus de libéraux possible, et entre autres Béranger, Manuel, Horace Vernet, dont les tableaux venaient d'être refusés parce qu'il s'obstinait à mettre des cocardes tricolores aux soldats de la république et de l'empire, au lieu de leur mettre des cocardes blanches, comme on le lui demandait. Géricault était le seul des locataires du colonel qui n'avait pas d'opinion politique; il avait son atelier sur le même carré qu'Horace Vernet, qu'il avait pris en haine, à cause de la nature de son talent. Chaque fois qu'un visiteur se trompait de porte et demandait Horace Vernet chez Géricault, celui-ci répondait invariablement : « M. Horace Vernet? la boutique à côté! »

Le colonel Brot me dit un jour : « Venez donc chez Géricault voir le tableau du *Naufrage de la Méduse*, afin que vous ayez plus tard le souvenir d'un des plus grands peintres qui aient jamais existé.

« Quand nous entrâmes, il était occupé à dessiner sa main gauche avec sa main droite : « Que diable faites-vous donc là?

lui dit le colonel. — Vous le voyez, je m'utilise; jamais ma main droite ne trouvera un aussi beau sujet d'étude anatomique que ma main gauche. »

Géricault, lorsque cette scène se passait, n'avait plus que huit jours à vivre.

Revenons à Delacroix. Nous arrivons à son premier triomphe, il faudrait plutôt dire à sa première bataille.

Il est à la veille d'envoyer au salon de 1822 son tableau de la *Barque du Dante*, sa première et l'une de ses plus belles œuvres. Mais pour cela, il lui fallait un cadre : comment se le procurer? Un cadre de cette dimension coûterait cinq cents francs; Delacroix trouvait la dépense bien lourde pour sa bourse. Un charpentier qui demeurait dans sa maison lui propose de lui en faire un; Delacroix accepte. Le brave homme assemble quatre planches, les ajuste, les polit de son mieux. Des sculptures, une ornementation quelconque, il n'y fallait pas songer; son talent n'allait pas jusque-là. Delacroix étend là-dessus de la colle de poisson, et avec de la poudre d'or fait un sablé. Il avait un cadre : il envoya ainsi son tableau au Musée.

Un jour, il va au salon se contempler dans son œuvre. O miracle! le *Dante* resplendit dans un cadre magnifique. C'était le baron Gros qui lui avait fait cette surprise. Delacroix court chez lui.

Il sonne. Le hasard fait que c'est le baron lui-même qui vient lui ouvrir. « Qui êtes-vous? — Monsieur le baron, je viens vous remercier d'avoir fait mettre un cadre à mon *Dante*. — Ah! vous êtes le jeune homme du bateau! Ah çà! savez-vous que vous avez fait un chef-d'œuvre. . . de couleur, bien entendu, car quant au dessin, ce n'est pas votre fort! Vous bousillez, mon ami; venez chez nous, vous apprendrez à modeler! »

Dans l'atelier de Gros se trouvaient alors ses trois chefs-d'œuvre, les *Pestiférés de Jaffa*, la *Bataille d'Aboukir*, la *Bataille d'Eylau*, que le gouvernement du roi Louis XVIII venait de lui renvoyer. Delacroix n'en pouvait détourner les yeux. « Jeune homme, lui dit Gros, je suis obligé de sortir; s'il y a quelque chose qui vous intéresse ici, regardez, étudiez; seulement ne manquez pas, en vous en allant, de remettre la clef au concierge. » Delacroix s'oublia dans l'étude de ces magnifiques peintures. Quand Gros revint, il fut surpris de l'y retrouver encore : « Mon jeune ami, lui dit-il, voilà trois heures que vous regardez mes tableaux; c'est un honneur que personne ne leur a jamais fait! »

La *Barque du Dante* fut vendue deux mille francs. « Il prit ensuite à Delacroix la fantaisie de concourir pour le prix de Rome. Il y avait soixante esquisses au concours, Delacroix obtint le numéro soixante! »

Deux ans plus tard, il envoyait au salon cette admirable toile du *Massacre de Scio*, qui est certainement une des plus belles œuvres sorties de l'école française. Cette violente peinture rompait brutalement avec toutes les traditions artistiques de la république et de l'empire. Le premier tableau de Delacroix, la *Barque du Dante*, avait pu laisser quelque indécision sur la marche que suivrait l'artiste. On ne pouvait voir là encore le parti pris, la ferme volonté de rompre avec ce qui était alors la saine tradition (il y a toujours de saines traditions à toutes les époques); mais le *Massacre de Scio* tranchait nettement la question : les Gérard, les Guérin, tous ceux qui s'étaient endormis sur l'oreiller de David, reconnurent le révolutionnaire... en peinture. On cria sus à l'ennemi. D'un autre côté, ce fut un enthousiasme sans frein. Delacroix fut à vingt-cinq ans proclamé un maître; il eut ses admirateurs, ses fanatiques. Le baron Gros, qui s'était montré si bienveillant pour lui, l'abandonna. « Ce n'est pas le massacre de Scio, disait-il, c'est le massacre de la peinture. » Un jour, au salon, Delacroix l'aborde avec respect : « Monsieur, lui dit le baron, il ne s'agit pas de saluer les gens, il faut encore bien dessiner et ne pas confondre la bonne peinture avec la mauvaise. »

« M. Thiers, ajoute le narrateur, ne manqua pas plus à Delacroix pour le *Massacre de Scio* que pour la *Barque du Dante*. Un article non moins louangeur que le premier fut publié par lui dans les colonnes du classique *Constitutionnel*. Le gouvernement acheta ce tableau 6000 francs pour le musée du Luxembourg. Pendant que Delacroix l'exécutait, Géricault était mort. La moitié des 6000 francs passa à des achats à la vente de Géricault, l'autre à un voyage en Angleterre. »

Ce fut dans cette phase de prospérité que le grand artiste fit son *Tasse dans la maison des fous*, son *Hamlet*, sa *Grecque sur les ruines de Missolonghi*, et son cher *Marino Faliero*, dont les mésaventures fournissent un thème fertile à la verve du conteur.

Ne pouvant citer toutes ces anecdotes, rappelons seulement un certain cabriolet bouton-d'or, devant lequel Delacroix tombe en extase, et dont la couleur hasardée lui donna juste le ton qu'il cherchait pour le fond de son tableau, puis l'histoire du prince royal chargeant M. Alexandre Dumas d'acheter *Marino Faliero* pour remplacer une tabatière destinée à Victor Hugo. Delacroix refusa de vendre sa toile.

Au salon de 1826, il avait exposé son *Justinien* et son *Christ au jardin des Oliviers*.

L'apparition de son *Sardanapale* fut le signal d'un *tolle* général. « L'auteur de *Sardanapale*, disait-on, n'a plus qu'à se faire un bûcher de sa toile, qu'à suivre le modèle qu'il a choisi, qu'à monter avec lui sur ce bûcher et à s'y brûler, comme le roi d'Assyrie, avec son portier et sa femme de ménage. » Delacroix eut le courage de vivre.

Quand vint la révolution de 1830, Delacroix, l'homme aux habitudes aristocratiques, se souvint qu'il était le fils d'un fonctionnaire de la république et de l'empire : l'apparition du drapeau tricolore sur les barricades l'enivra, et il fit d'inspiration cette admirable toile intitulée *le 28 juillet* 1830, une œuvre superbe, toute pleine de la passion du moment, lugubre et enthousiaste, à laquelle les beaux vers de Barbier peuvent servir de magnifique commentaire.

« Regardez ce tableau, dit M. Alexandre Dumas, il a une grande qualité, c'est de vivre de la vie de 1830. Regardez cela, ce sont de vrais pavés, de vrais gamins, de vrais hommes du peuple, du vrai sang, de vrais morts. Delacroix a mis un fusil et non pas une pique dans les mains de la Liberté, parce que ce n'est pas la liberté de 93, mais celle de 1830. »

Ce fut une bien bizarre destinée que celle de ce tableau.

Le gouvernement de Juillet l'acheta 3000 francs, à la condition, exigée par le peintre, qu'on ne l'enverrait pas en province.

Arrive le procès des ministres. On commence, dans les conseils du roi, à trouver que la liberté a bien ses inconvénients. Le gouvernement tient sa promesse en n'envoyant pas le tableau de Delacroix en province; mais il le décroche prudem-

ment de son clou et le relègue au grenier. Un étage de plus, on mettait la Liberté sur les toits, et « nous avions quelques dizaines d'années plus tôt le couronnement de l'édifice. »

Puis on permit au peintre de reprendre son tableau. Survint 1848 : voilà la Liberté qui sort de l'atelier une seconde fois, et qui reprend le chemin du Luxembourg. Elle y fit une seconde station de trois mois; mais, après les journées de juin, elle remonta au grenier et attendit des jours meilleurs.

Elle attendit jusqu'en 1855. Delacroix voulut qu'à l'Exposition universelle la *Liberté* figurât dans son œuvre complète. Là-dessus grand émoi parmi les organisateurs de l'exposition. Il faut en référer à l'empereur. « Ce tableau est-il bon? demande l'empereur. — Sire, M. Delacroix l'estime un de ses meilleurs. — Eh bien, qu'on l'expose avec les autres. »

Puis le conteur nous ramène au règne de Louis-Philippe. En 1833, le roi donne un bal costumé aux Tuileries. Presque toutes les illustrations politiques étaient invitées à ce bal, toute la bourgeoisie parisienne, mais pas un artiste. Bocage arrive chez Alexandre Dumas : « Voulez-vous faire une chose dont on parlera plus que du bal des Tuileries? Donnez un bal le même jour. — Vous plaisantez, et qui aurais-je à mon bal? — Vous aurez tous les hommes qui ne vont pas chez le roi Louis-Philippe, tous les poëtes, les peintres, tous ceux qui ne sont pas de l'Académie : il me semble que c'est assez distingué. »

L'idée de Bocage est adoptée d'enthousiasme. « Je vais de ce pas, dit M. Alexandre Dumas, chez Lafayette, chez Béranger, chez Chateaubriand : voilà déjà trois célébrités que Louis-Philippe ne peut avoir! »

Tous les hommes qui appartiennent au monde des lettres et des arts veulent être du bal d'Alexandre Dumas. « C'était une belle époque que celle-là, s'écrie le conteur, et il y avait une sainte fraternité dans l'art qu'on ne reverra peut-être jamais! »

Mais comment le romancier va-t-il faire pour recevoir toutes ces illustrations? Son appartement est un peu comme la maison de Socrate. Il habitait alors square d'Orléans, au troisième. En face de lui, sur le même palier, il y avait un logement de quatre pièces, qui non-seulement était vide, mais où il n'y avait rien que des glaces, et sur le mur ce papier gris qui sert de support au papier de tenture. Le propriétaire de la maison prête cet appartement à Alexandre Dumas pour son bal. Celui-ci convoque, pour en improviser la décoration, le ban et l'arrière-ban des peintres, ses amis. C'est Louis et Clément Boulanger, Decamps, Ziegler, Alfred et Tony Johannot, Nanteuil, Grandville, Ciceri, et jusqu'à Barye, le grand sculpteur, qui veut faire aussi sa partie; enfin, Delacroix.

Tous se mettent à l'œuvre, entreprennent de peindre à fresque les panneaux et le plafond. Tony et Alfred Johannot, dans leur zèle, peignent la nuit. Le lendemain, ils s'aperçoivent qu'ils ont fait des cieux verts et de la neige jaune. Ciceri, le grand décorateur, refait en quelques coups de brosse l'œuvre des deux frères. Tout va pour le mieux. Seul, Delacroix ne vient pas. Enfin, le jour du bal, il arrive, pas trop matin. Que va-t-il faire? Un passage de la mer Rouge? En ce cas, c'est tout fait. La mer s'est retirée, les Hébreux sont passés, les Égyptiens ne sont pas encore arrivés, il n'a qu'à laisser son panneau vide et à se reposer.

Non! il fera un roi Rodrigue. Sans quitter sa redingote, sans retrousser ses manchettes, il se met en quatre coups de crayon à tracer son esquisse. Quelle esquisse! il était le seul à y voir quelque chose. Et puis le voilà qui brosse, qui brosse, et don Rodrigue qui se dresse sur sa selle, sa longue lance auprès de lui, triste, morne, au milieu des morts et des blessés. A trois heures, le peintre avait achevé son œuvre. C'était splendide. A cinq heures, grâce à un grand feu, tout était sec. On plaça les banquettes contre les murailles. Le soir on dansait. Heureux furent les invités!

Un peu plus tard, M. de Mornay part avec une mission pour le Maroc. Alexandre Dumas, qui apparaît toujours comme le *Deus ex machinâ* dans la vie du grand peintre, fait si bien que M. de Mornay emmène avec lui Delacroix, et nous devons à ce voyage la *Noce juive*, l'*Empereur Abd-er-Rhaman*, quelques esquisses de cavaliers arabes et de soldats marocains, etc.

Il y a une chose qui chagrine M. Alexandre Dumas dans la vie de Delacroix. Delacroix a toujours eu la faiblesse de vouloir être de l'Académie; il y est arrivé, mais à quel prix? au prix de quelles sollicitations, de quelles souffrances d'amour-propre, de quelles faiblesses même! N'avait-il pas, par exemple, celle d'aller applaudir *Tancrède*, une mauvaise tragédie de Voltaire, pour gagner le cœur de ses juges!

Enfin il est nommé, et, à peine nommé, il rencontre Dumas. — « Vous ne me faites pas vos compliments? dit le peintre. — Ma foi! non, lui répond le romancier, vous étiez une unité, vous n'êtes plus qu'un quarantième! »

Delacroix est mort le 13 août 1863, vivant seul, extrêmement retiré, n'ayant auprès de lui que deux fidèles serviteurs : son valet de chambre, Jean Pottu, et sa femme de ménage, Jenny Leguillon.

Il a demandé par son testament à être enterré au père Lachaise, dans un endroit écarté, sur la hauteur, et il a voulu qu'on ne plaçât ni buste, ni statue sur sa tombe. Pour respecter ses dernières volontés, ses amis lui préparent un monument qui sera la reproduction exacte du tombeau de Scipio Barbatus.

Pour terminer, M. Alexandre Dumas a cité les intéressantes relations que M. Théophile Silvestre et M. Charles Blanc ont écrites sur les derniers moments d'Eugène Delacroix. — L. Danicourt.

FACULTÉ DE DROIT.

LÉGISLATION PÉNALE COMPARÉE.

COURS DE M. ORTOLAN.

Du droit de punir.

Nous devons commencer l'étude de la pénalité par l'exposition de ce que j'appelle la théorie fondamentale du droit pénal. Cette théorie se compose de trois problèmes qui ont été trop souvent confondus, et qu'il s'agit de distinguer soigneusement. Le premier est un problème d'histoire : comment la société s'est-elle attribué la puissance de punir? Le second est un problème de droit : quand la société punit, est-ce un droit qu'elle exerce ou une force dont elle abuse? Troisième problème, problème d'utilité : quel est le but utile que poursuit la société par l'application de la peine?

Les commencements des institutions humaines sont informes et grossiers ; si nous cherchons l'origine historique de la pénalité, nous la trouvons non pas dans une pensée spiritualiste, mais dans un instinct matériel et brutal. Le point de départ de la peine est un sentiment passionné de réaction, la vengeance. Ce sentiment, ou plutôt cet instinct, est ensuite érigé en droit, et le droit de vengeance se transmet de mâle en mâle dans les familles comme l'hérédité. C'est ce que nous montrent, non-seulement les coutumes germaniques, mais les livres de Moïse, les récits des voyageurs en Asie, en Afrique et dans le nouveau monde, les poésies antiques de la Grèce et jusqu'aux ciselures placées par Homère sur le bouclier d'Achille. Plus tard, ce droit de vengeance devint susceptible de se payer à prix d'argent, et le meurtrier put racheter le sang versé au moyen d'une *composition ;* mais ce ne fut pas sans que les vieilles mœurs protestassent. On trouve dans un historien germain, Saxo Grammaticus, un chant de barbares qui m'a toujours beaucoup frappé. Un guerrier se plaint du luxe envahissant et de la corruption toujours croissante ; c'est un vieillard, *laudator temporis acti :*

« Autrefois, s'écrie-t-il, personne n'apportait sur la table des cruches ou des coupes : on n'avait nul besoin d'écuelles peintes, et chacun puisait au tonneau. Mais alors qui aurait souffert qu'on rachetât en payant le meurtre de ses proches? Qui jamais, en échange du sang de son père, serait allé demandé un prix à l'assassin? »

Malgré ces plaintes, l'usage de la *composition* s'établissait ; le droit de vengeance resta cependant en principe. Tout le progrès dans les temps modernes, jusqu'à la révolution de 1789, s'est réduit à bien peu de chose : il a consisté à substituer au droit de vengeance privée la vengeance publique, la vengeance du roi. Et je veux vous en montrer la preuve dans un de ces manuels qu'on plaçait entre les mains des étudiants pour les initier à la science du droit : c'est un ouvrage qui a eu sa vogue, l'*Institution au droit français*, de M. Argou, avocat au parlement de Paris ; l'édition est de 1753. Voici ce que nous y lisons : « Quoique un particulier se trouve offensé en son honneur ou en ses biens par le crime d'un » autre, il ne lui est pas permis de poursuivre la punition du crime ; la vengeance est défendue aux hommes, » et il n'y a que le roi qui la puisse exercer par ses officiers, en vertu du pouvoir qu'il tient de Dieu. »

Que la vengeance publique remplace la vengeance privée, ce n'en est pas moins un principe haineux, vindicatif qui est la base de la pénalité ; la peine est cruelle, barbare, atroce même ; on recherche la douleur pour la douleur ; il faut que le coupable sente la mort, et il n'y a pas pour le crime de supplices trop raffinés. Tel est le fait ; mais le fait a beau prendre la place du droit, il ne saurait parvenir à s'y substituer.

Est-ce pour la société un droit que d'employer la force collective dont elle dispose contre un individu isolé, pour lui infliger un mal? Il y a eu sur ce sujet tant de théories diverses, qu'il est difficile de s'y reconnaître, et qu'on comprend à la rigueur le dédain du législateur et du jurisconsulte pratique pour toutes ces spéculations. Toutefois, si l'on demande à chacune de ces théories son dernier mot, on les voit se grouper autour d'un certain nombre d'idées-mères. L'une de ces idées est celle de la vengeance. La vengeance est un instinct naturel ; on en a conclu qu'elle est légitime : cela se fait par instinct, donc c'est juste. D'autres criminalistes reconnaissent que la vengeance est une mauvaise passion, que les actes auxquels elle pousse amènent forcément l'anarchie ; ils en déduisent que la société doit, dans son intérêt, se substituer à l'individu, et appliquer elle-même la peine pour apaiser la vengeance privée : cela produit un résultat utile, donc c'est juste. Mais, de même que les premiers confondent le problème historique avec le problème de droit, les seconds, les partisans de la *vengeance épurée*, confondent le problème de droit et le problème d'utilité. Un autre système repose sur le contrat social : les hommes l'ont convenu ainsi, donc c'est juste. Mais fonder sur la convention le droit de punir, c'est une erreur manifeste ; car, pour qu'une convention soit valable, il faut que les parties soient en état de la contracter librement ; et où donc chaque homme en particulier aurait-il pris le droit de punir son semblable? Quatrième théorie : Le délit cause un mal à la société, le coupable doit donc réparer par la peine le mal dont il est l'auteur. Mais dire que pour réparer un mal il faille en infliger un autre, c'est noyer l'idée de réparation, au lieu de la faire apparaître. Il y a encore la théorie de la conservation : la société, mise en péril par le délit dont un de ses membres est victime, se défend en frappant le coupable. Mais se défendre, c'est repousser une attaque, et il n'y a plus d'attaque une fois que le mal est fait. Dira-t-on que ce sont les délits futurs qu'on veut atteindre? Alors, pour être logique, il faudrait sévir contre les auteurs de ces délits futurs. A quoi bon toutes ces théories ? vient dire avec cynisme un publiciste anglais d'un immense mérite, Bentham? La peine est juste parce qu'elle est nécessaire. Partant de ce principe, il emploie la finesse de son merveilleux talent d'analyse à donner ce que l'on peut appeler la *petite monnaie* de l'utilité, les théories de la prévention, de l'intimidation, de la correction, etc.

Mais c'est encore là une confusion de deux idées entre lesquelles il y a un abîme, l'utile et le juste. Une comparaison va vous en faire sentir la différence : prenez un être inférieur à l'homme, descendez même jusqu'aux végétaux ; voici une plante que l'ardeur du soleil a courbée vers la terre ; elle languit, ses feuilles pendent desséchées ; elle présente tous les signes de la douleur, qui se traduit, chez l'arbuste comme chez l'homme, par un affaissement. Vienne l'eau que l'on verse à son pied, et vous la voyez se redresser, se ranimer, revivre, en un mot. Vous avez là l'idée de l'utile ; au contraire, si vous voulez l'idée du juste, il faut vous élever jusqu'à l'homme

dans ses rapports avec ses semblables; restreindre la justice à l'utilité, c'est rabaisser et mutiler la nature humaine.

La notion abstraite et métaphysique du juste nous montre que le bien doit être rémunéré par le bien, le mal par le mal. Ce rapport nécessaire que perçoit notre raison sert de fondement à un nouveau système, celui de la *justice absolue*. Le coupable a fait le mal; il faut, pour que la justice soit satisfaite, qu'il souffre un mal en échange. La théorie utilitaire disait : « *Nemo prudens punit » quia peccatum est, sed ne peccatur.* » « Si après le premier dé- » lit, écrivait Romagnesi, il était certain qu'il ne s'en com- » mettra pas d'autre, la société n'aurait pas le droit de » punir; » et voici, telle qu'elle est formulée par Kant, la conclusion à laquelle aboutit le système de la rémunération : « Si la société était sur le point de se dissou- » dre, et le dernier meurtrier en prison, il faudrait le » mettre à mort pour que l'homicide ne retombât pas » sur le peuple qui aurait négligé de le punir. » Mais si la théorie de l'utilité nous rabaissait, celle-ci nous élève dans une sphère où la justice humaine ne peut atteindre. Toutes deux sont donc dans l'erreur; arrivons à la vérité.

Le bien doit être rémunéré par le bien, le mal par le mal; cette idée, — je pourrais dire ce sentiment, car nous souffrons lorsque la proportion vient à être renversée, — cette idée nous montre que le coupable doit être puni. Pour faire voir que la société a le droit de le punir, il faut joindre à la notion du juste celle de l'utile, et faire apparaître l'intérêt de la société à infliger le châtiment. « Pourquoi me frappes-tu? dit le coupable au pouvoir » social. — Tu le mérites. — Qui te donne le droit de » me punir? — L'intérêt de ma conservation. » La justice établit la légitimité de la peine, l'utilité le droit de l'infliger.

D'après ce que je viens de dire, vous apercevez la solution du troisième problème. La pénalité concourt à la conservation et au bien-être de la société, en faisant observer le droit au moyen d'un mal imposé à celui qui le viole. Si exacte que soit cette formule à laquelle l'analyse nous conduit, elle est encore trop générale pour nous indiquer exactement le résultat qu'il faut demander à l'application des peines. Si nous voulons le savoir, il faut étudier les effets du délit. Le mal causé par le délit est multiple : il consiste dans l'alarme publique, l'ébranlement de la confiance dans l'autorité sociale, la crainte de la récidive, l'influence du mauvais exemple. Remarquez même que sans l'influence de l'exemple et le danger de la récidive, l'alarme ne se produirait pas. Tout cela est étroitement lié. La peine doit donc avoir pour but de dissiper l'alarme et de faire renaître la confiance, en conjurant le danger des récidives chez le coupable et de l'imitation chez les autres. Pour cela, il y a deux moyens. Le premier, qui est le plus grossier, c'est d'infliger au délinquant un mal physique qui empêche la récidive et inspire la crainte à ceux qui seraient tentés de commettre le même crime. Un homme a blasphémé : la langue coupée (ordonnances de Louis IX); il a tiré l'épée dans le palais du roi : la main droite coupée (statuts anglais); il a commis certains actes contre les mœurs : la mutilation. Mais à ce compte, une seule peine serait véritablement efficace, la mort. Le second moyen, qui n'a pas encore suffisamment pénétré dans les institutions sociales, c'est de travailler à la correction morale du coupable, de le régénérer, d'en faire un homme de bien, tâche difficile, mais non pas impossible à accomplir. Que la peine soit un mal, il le faut pour intimider les imitateurs; mais qu'elle soit aussi une correction, c'est le plus sûr remède contre les récidives. Le mal, quant au physique; le bien, quant au moral, voilà la formule qui nous donne le but de la pénalité. — Leriche.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Condition des étrangers en France.

De l'examen comparatif des différents articles de notre titre, il semble bien résulter que les droits civils dont parle ici le législateur sont les droits civils, *stricto sensu*, dans le sens du *jus proprium civitatis* des Romains, c'est-à-dire les droits privés propres aux citoyens français, parce qu'ils sont une création du droit civil national, et qui ne sont communiqués aux étrangers que par une concession bénévole.

Mais quels sont précisément tous ces droits civils propres aux citoyens français? Voilà ce qui est très-difficile à indiquer, et ce qui est pourtant indispensable dans le système mixte dont nous parlions précédemment, puisque ce système refuse tous ces droits civils aux étrangers, et ne leur accorde que la participation aux règles du droit des gens. Il y a sans doute des droits que l'étranger a toujours, et nécessairement en France, par exemple celui d'être propriétaire même d'immeubles, car nos lois le supposent dans bien des cas (1). Il peut aussi se marier avec une Française, car les articles 12 et 19 règlent les conséquences de ce mariage au point de vue de la nationalité. Mais pourra-t-il adopter, obtenir un brevet d'invention, avoir la propriété d'une marque de fabrique, d'un ouvrage littéraire et scientifique, etc.? voilà la difficulté, et par suite les controverses qui commencent. Les adoptions faites sous l'empire du droit intermédiaire sont certainement valables, car la loi de 1792, qui en organisait les formes, valide rétroactivement toutes celles qui avaient été faites par acte authentique, depuis la proclamation du principe, en 1791, sans distinguer si c'était par des étrangers ou par des Français; et une loi de 1793 a décidé que l'étranger adopté par un Français devenait lui-même Français, ce qui

(1) Voy. les n°s 51 et 52 de la première année, et les n°s 1, 2 et 3 de la seconde.

(2) Bien des législations étrangères, et notamment la législation anglaise, refusent aux étrangers toute part à la propriété du sol national.

prouve surabondamment que les étrangers étaient admis à participer à l'adoption.

Mais le système mixte est excessivement dangereux en jurisprudence, et d'une application très-difficile, parce qu'on peut toujours discuter sur le point de savoir si tel privilége rentre dans le droit des gens ou fait partie du droit civil proprement dit. Le dernier système, — celui qui refuse aux étrangers tous les droits qui ne leur sont pas accordés au moins implicitement par un texte législatif, — paraît beaucoup trop rigoureux pour nos mœurs actuelles, et ses partisans eux-mêmes sont obligés d'en mitiger les conséquences dans l'application. Aussi M. Valette préfère-t-il le premier système, le plus libéral de tous, celui qui accorde aux étrangers tous les droits civils qu'une disposition spéciale ne leur a pas enlevés. Les articles 8, 11 et 13 ne sont plus alors qu'une disposition provisoire sur laquelle on se réservait de revenir en discutant chaque matière spéciale.

Dans les travaux préparatoires du Code, MM. Bigot-Préameneu et Grenier disent positivement que les différents titres du Code indiqueront les droits civils enlevés aux étrangers, ce qui légitime complétement notre manière de voir. L'ensemble de ces droits constituera, si l'on veut, les droits civils proprement dits.

Par application de ce système général, M. Valette admet les étrangers à participer aux hypothèques, qui ne sont en définitive que des droits particuliers sur les immeubles ; il les admet aussi à figurer, même aujourd'hui, dans l'adoption. La pratique paraît préférer en général le système mixte qui n'accorde aux étrangers que le droit des gens, et en conséquence elle leur refuse toute part à l'adoption. C'est là une vieille théorie romaine dont l'influence nous domine encore, bien que son application sérieuse soit presque impossible. Si l'on ne veut exclure les étrangers que des institutions qui sont une pure création du droit civil national, pourquoi leur enlever le droit de succéder, qui existe partout? Comment ne pas considérer la donation entre-vifs comme une institution du droit des gens, et par quel moyen justifier dès lors l'article 912, qui en enlevait le bénéfice aux étrangers, avant la loi de 1819? C'est à peine si l'exclusion des testaments elle-même, malgré les traditions romaines qui l'expliquent, peut s'accorder aujourd'hui avec les idées que nous combattons, car toutes les nations modernes pratiquent cet acte, qui est entré ainsi véritablement dans le droit des gens. Toutes les dispositions restrictives de notre Code à l'égard des étrangers s'expliquent bien plus naturellement par le désir d'éviter qu'ils ne s'enrichissent trop facilement en France. Il n'y a dès lors aucune raison de leur refuser le droit d'adopter.

La jurisprudence admet aussi qu'ils peuvent avoir un domicile en France, même sans avoir été autorisés par l'empereur à l'établir. Si l'article 102 parle spécialement des Français, en donnant la définition du domicile, c'est qu'il voulait distinguer le domicile civil du domicile politique, que les étrangers ne peuvent évidemment avoir. Mais, en définitive, le domicile est avant tout une question de fait, puisque c'est le lieu du principal établissement; il est certain, quoi qu'on en dise, que l'étranger peut avoir un établissement de ce genre : c'est donc là qu'il sera assigné, que sa succession s'ouvrira, etc.

Dans un certain nombre de lois spéciales, pour lever toute difficulté, on a indiqué explicitement les droits qui seraient accordés aux étrangers. Ainsi, la loi du 21 avril 1810 sur les mines, les admet à être concessionnaires de mines en France; le décret du 16 janvier 1808 sur la Banque de France les autorise à posséder des actions de cet établissement; l'article 40 du décret du 5 février 1810 sur l'imprimerie et la librairie les assimile aux Français pour ce qui concerne ces matières. La loi du 5 juillet 1844 leur permet d'obtenir des brevets d'invention, et le décret du 28 mars 1852, de poursuivre devant les tribunaux français les contrefaçons de leurs ouvrages faites en France, quand même ces ouvrages auraient été publiés à l'étranger. En ce qui concerne les marques de fabrique, la Cour de cassation avait jugé plusieurs fois que la contrefaçon des marques de fabrique des étrangers ne tombait point sous le coup de la loi pénale, quand même les fabriques seraient situées en France. C'était encore une application du système général qui refuse aux étrangers la participation aux institutions créées par le droit civil national. Mais la loi du 23 juillet 1857 sur les marques de fabrique a décidé que les étrangers auraient la propriété de leurs marques de fabrique avec les mêmes priviléges que les Français, pourvu que leurs établissements fussent situés en France : cette loi est donc moins favorable que le décret du 28 mars 1852, qui n'apporte pas la même restriction à la propriété littéraire. Enfin la loi du 12 juin 1860, article 3, admet les étrangers à faire des versements aux caisses de retraite pour la vieillesse, de la même manière que les nationaux, à qui ce privilége avait été exclusivement réservé lors de la fondation de ces caisses en 1853.

De toutes les lois relatives aux étrangers, celle qui a le plus amélioré leur condition depuis la confection du Code, c'est la loi du 14 juillet 1819, qui abroge les articles 726 et 912, en permettant désormais aux étrangers de recueillir les successions, donations ou legs qui leur seraient faits en France, de la même façon que les Français eux-mêmes. Cette loi fut sollicitée par les chambres dans les formes de la Constitution d'alors ; au fond, elle avait un but purement politique ou économique. En 1819, on n'est plus guidé par les motifs de générosité et de fraternité universelle qui inspiraient la Constituante ; on veut simplement attirer en France les capitaux étrangers, en assurant aux étrangers qui achèteraient des propriétés immobilières parmi nous la certitude de les transmettre à leurs parents ou aux amis de leur choix, même étrangers. Le système du Code était du reste plus rigoureux que celui de l'ancien droit lui-même qui accordait aux étrangers le bénéfice des donations entre-vifs. Mais la rubrique de la loi de 1819, *loi relative à l'abolition des droits d'urbaine et de détraction*, n'en est pas moins très-inexacte, et il est à remarquer qu'on n'avait pas alors l'habitude de faire voter le titre des lois comme cela se pratique aujourd'hui : il était tout simplement ajouté dans les bureaux, lors de la promulgation. En réalité, les droits d'urbaine et de détraction abolis par la Constituante n'avaient jamais été rétablis. Ces droits accordaient au roi tout ou partie de la succession, à moins qu'il n'y ait des enfants français, auquel cas leurs frères étrangers, s'ils en avaient, concouraient avec eux, parce que le roi était désintéressé dans la question. Tous les autres parents, même français, étaient évincés complétement. C'était au fond une confiscation véritable. Mais le Code de 1802 ne contient rien de semblable. Les étrangers étaient déclarés incapables de succéder ; mais la succession d'un étranger n'était pas confisquée pour cela ; elle arrivait aux parents français, s'il y en avait, et l'Etat ne la recueillait jamais que par déshérence, s'il ne se présentait aucun héritier capable.

Nous avons déjà parlé de plusieurs décrets impériaux, illé-

gaux peut être en eux-mêmes, mais validés par une jurisprudence constante, et notamment celui du 20 août 1811 : ils prononcent des peines rigoureuses contre les Français qui perdent cette qualité en se faisant naturaliser à l'étranger, ou en acceptant des fonctions publiques étrangères, notamment la mort civile et la confiscation de tous les biens ; mais la seconde de ces peines ayant été supprimée en 1814, et la première en 1854, il n'en peut plus être question aujourd'hui. Reste donc l'incapacité de recueillir des successions, donations ou legs que mentionnent encore ces textes. Certains auteurs ne veulent pas voir dans cette incapacité une simple conséquence de la perte de la qualité de Français, conséquence supprimée par la loi du 14 juillet 1819 qui met les étrangers sur le même pied que les Français à cet égard ; ils la considèrent comme une peine spéciale et distincte que la loi de 1819 n'a pas abrogée. Mais M. Valette croit qu'en pareille matière, on doit toujours incliner aux interprétations douces, d'autant plus que la loi de 1819 ne fait aucune distinction. D'ailleurs, en examinant bien les termes et le système général du décret du 20 août 1811, on comprend bien vite que le législateur n'avait d'autre intention que de frapper plus fortement les esprits en énumérant solennellement toutes les conséquences de la perte de la qualité de Français. En effet, il n'y a pas dans l'article 7 de ce décret une seule disposition qui ne se trouve déjà dans le Code : spécialement quant à l'incapacité de succéder, l'auteur du décret la considérait si peu comme une peine, qu'en mentionnant son application aux Français qui se font naturaliser à l'étranger sans autorisation préalable du gouvernement, il ajoute qu'il n'en sera pas de même en cas d'autorisation ; ce qui se comprend dans une énumération des effets légaux de la naturalisation en pays étranger, mais ce qui aurait été bien inutile à dire pour une peine nouvelle qu'on n'étend jamais par analogie au delà du texte législatif.

Le second article de la loi de 1819, qui prend des mesures pour protéger les héritiers français contre leurs cohéritiers étrangers, se rattache trop étroitement à la matière des successions pour pouvoir être expliqué ici.

Grâce à ces adoucissements successifs, la condition des étrangers ne diffère plus beaucoup de celle des Français eux-mêmes, en ce qui concerne les droits civils ; aussi un très-grand nombre d'étrangers viennent-ils vivre au milieu de nous, et l'on compte à Paris seulement plus de 40 000 Allemands qui, dans toutes les relations de la vie civile, ne s'aperçoivent guère de ce qu'ils ne sont pas Français. Cependant l'étranger reste encore soumis à quelques dispositions spéciales, notamment en ce qui concerne les procès : nous allons les parcourir successivement.

Supposons d'abord l'étranger défendeur. En matière personnelle, le principe est que le défendeur doit être assigné devant le tribunal de son domicile (Code de procédure civile, art. 59, 1°). L'article 14 du Code Napoléon prive en partie l'étranger du bénéfice de ce principe.

« Art. 14. — L'étranger même non résidant en France pourra être cité devant les tribunaux français pour l'exécution des obligations par lui contractées en France avec un Français ; il pourra être traduit devant les tribunaux de France pour les obligations par lui contractées en pays étranger envers des Français. »

Voilà sans doute une rédaction qui paraît tout à fait étrange. Il semble qu'on ait voulu varier les expressions dans chaque membre de phrase : c'est là une recherche de style fort dangereuse dans un Code, et dont nos législateurs français n'ont pas toujours su se garantir. D'un autre côté, il est évident qu'une seule phrase exprimerait mieux tout ce que contient l'article ; il suffit d'ajouter *ou à l'étranger* dans la première phrase, après les mots *contractées en France*, et la seconde devient immédiatement inutile. Mais il y a de tout cela une raison historique. Dans le projet du Code, lorsque l'obligation avait été contractée en France, l'étranger pouvait être cité devant nos tribunaux, même lorsqu'on ne le trouvait pas en France, parce qu'il avait en quelque sorte accepté implicitement la juridiction française en contractant sur notre territoire. C'était d'ailleurs un principe juridique fort connu que le lien du contrat, *forum contractus*, entraînait très-souvent la compétence du tribunal. Mais si l'obligation avait été contractée en pays étranger, les mêmes raisons n'existaient plus, et l'étranger ne pouvait plus être traduit en France que s'il y était trouvé. Ces deux phrases se comprenaient alors très-bien, puisqu'elles exprimaient des décisions différentes, et il y avait même entre les deux cas la légère nuance qui sépare le mot *citer* du mot *traduire*. Toute différence ayant été effacée dans la discussion, on aurait dû réunir les deux phrases en une.

L'article 14 parle d'obligations *contractées* ; mais il ne faudrait pas entendre ce mot trop rigoureusement, et restreindre aux obligations nées d'un contrat un principe général qui s'étend évidemment à toutes les obligations, de quelque manière qu'elles se soient produites, par contrat, quasi-contrat, délit, quasi-délit, etc. Ainsi, on l'applique très-souvent en cas d'abordage en pleine mer d'un navire français par un navire étranger qui n'avait pas pris toutes les précautions exigées par les règlements maritimes, négligence qui constitue un quasi-délit.

Le Code n'a pas prévu le cas où deux étrangers auraient à plaider ensemble. En matière réelle, les tribunaux français doivent certainement trancher le procès, car le juge compétent est alors celui de la situation (Code de procédure civile, article 59, 3°). Il n'y a pas non plus la moindre difficulté en matière criminelle ou correctionnelle, puisque, d'après l'article 3 du Code Napoléon, les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. En dehors de ces cas, le principe général est que les tribunaux français ne sont pas compétents entre étrangers ; cela est tout à fait incontestable pour ces statuts réels.

Supposons maintenant l'étranger demandeur.

« Art. 16.—En toutes matières autres que celles de commerce, l'étranger qui sera demandeur sera tenu de donner caution pour le payement des frais et dommages-intérêts résultant du procès, à moins qu'il ne possède en France des immeubles d'une valeur suffisante pour assurer ce payement. »

On a voulu éviter de la part de l'étranger des procès intentés inconsidérément, et qui ne l'exposeraient pas beaucoup, parce qu'il pourrait facilement disparaître, sans laisser de biens en France, et fût-il très-riche dans son pays, les jugements qu'on peut obtenir en France contre lui ne seraient pas exécutoires en pays étranger. D'ailleurs, il peut être condamné aux dépens (art. 130, Code de procédure civile) et même à des dommages-intérêts, pour le fait même du procès qui causera très-souvent à l'adversaire un préjudice matériel en le dérangeant de ses affaires, et un préjudice moral en le diffamant ou en compromettant son crédit ; et afin d'assurer le payement de ces diverses sommes, on demande à l'étranger une garantie, une caution, c'est-à-dire une

personne qui s'engage pour lui et payera à sa place le cas échéant (art. 2011). Les articles 2018 et 2019 énumèrent toutes les conditions que doit remplir une caution.

La règle contenue dans l'article 16 était établie partout en France de temps immémorial ; elle résultait de la pratique des parlements qui l'appliquaient même aux souverains étrangers. On en peut citer des exemples fameux.

Dans la pratique, avocats, tribunaux, artistes, jurisconsultes, tout le monde appelle la caution de l'article 16, caution *judicatum solvi*, caution de payer le jugé. C'est une expression que les romanistes scrupuleux critiquent avec quelque raison, car le droit romain ne contenait aucune règle analogue à celle qui nous occupe maintenant ; la caution *judicatum solvi* qu'on y trouve mentionnée n'avait aucun rapport avec la nôtre, puisqu'elle était due par celui qui défendait au procès intenté à un tiers. L'institution du droit romain qui rappelle le plus notre article 16, ce serait encore la caution *pro expensis*, introduite par la novelle 112 de Justinien.

On ne pouvait exiger une caution semblable de l'étranger défendeur, car la défense étant de droit naturel, ne doit jamais être entravée, et d'ailleurs ce serait fournir aux gens malintentionnés un moyen trop simple de vexer les étrangers en leur intentant de mauvais procès, car on ne trouve pas toujours facilement de caution. On dispense aussi de la caution *judicatum solvi* l'étranger sur qui un Français fait pratiquer une saisie en vertu d'un titre exécutoire, et qui prétend que ce titre ou que ses effets ont été détruits par un payement postérieur. Bien que ce soit lui qui introduise l'instance, il n'a pas pris les devants, et en réalité il ne fait que se défendre. Sera aussi dispensé de la caution *judicatum solvi*, d'après la pratique générale, bien que quelques difficultés aient été élevées sur ce point, l'étranger condamné en première instance et qui interjette appel. L'appel est considéré comme une suite de la procédure de première instance. Mais il n'en serait pas de même du pourvoi en cassation.

Les articles 166 et 167 du Code de procédure civile développent en l'appliquant la règle de l'article 16 ; ils distinguent pour les soumettre tous les deux à la caution le demandeur principal et le demandeur intervenant ; ce dernier est celui qui intervient dans un procès primitivement soulevé entre deux tiers, soit pour soutenir un des deux plaideurs qu'il a intérêt à voir triompher, soit pour défendre ses propres intérêts contre tous les deux. Au Code de procédure la caution *judicatum solvi* constitue une exception particulière qui doit être proposée, sous peine de déchéance, avant de plaider au fond, et même préalablement à toute autre, dit l'article 166, et M. Valette la fait passer même avant l'exception d'incompétence pour laquelle l'article 169 répète la même formule.

La caution *judicatum solvi* est due en toutes matières autres que celles de commerce, dit l'article 166. Devant les tribunaux de commerce, les frais sont peu considérables, parce qu'il n'y a pas d'avoués, et les affaires se jugent très-vite. Sans doute, si l'on va en appel devant la Cour impériale, on retombe dans la procédure ordinaire ; mais ce n'est pas le cas le plus fréquent, et d'ailleurs les opérations commerciales exigeant une grande rapidité, doivent être débarrassées, autant que possible, de toutes les entraves judiciaires dans l'intérêt de tout le monde. Lorsque les tribunaux civils siégent commercialement, ils ne peuvent encore faire donner la caution *judicatum solvi*, parce qu'ils doivent juger comme le ferait un tribunal de commerce ordinaire. É. Alglave, avocat.

BULLETIN DES COURS.

Faculté de droit. — Histoire du droit romain et du droit français. Cours de M. de Valroger.

XI. — 10 décembre. — Le Christianisme ; persécution et histoire. — Constitution de l'Église ; commencements du droit canonique.

XII. — 13 décembre. — Rapports de l'Église et de l'État dans l'empire devenu chrétien.

XIII. — 15 décembre. — Les barbares ; les grandes invasions ; chute de l'empire d'Occident.

XIV. — 17 décembre. — Destinées ultérieures de l'Italie : 1° les Ostrogoths ; édit de Théodoric ; — 2° Rétrécissement de l'autorité impériale ; — 3° Les Lombards ; monuments de leur droit ; — 4° Nouvel empire d'Occident.

XV. — 20 décembre. — Les Anglo-Saxons dans l'île de Bretagne ; législation anglo-saxonne. — Colonisation bretonne de la péninsule armoricaine.

XVI. — 22 décembre. — Établissement des Visigoths et des Burgondes dans la Gaule ; caractère et suite de ces établissements. — *Lex romana Visigothorum* ou *forum judicum*. — Code bourguignon ; le papien.

XVII. — 24 décembre. — Fondation de la monarchie franque. — Exposé critique des controverses.

Bibliothèque impériale. — Programme des cours du premier semestre.

Cours d'arabe. — Les mardis et samedis, à midi et demi. M. Reynaud.

Arabe vulgaire. — Les mercredis et vendredis, à onze heures et demie. — M. Caussin de Perceval.

Cours de persan. — Les mercredis et vendredis, à une heure. — M. Schefer.

Cours de turc. — Les jeudis et samedis, à quatre heures. — M. Barbier de Meynard.

Cours d'arménien. — Les lundis et mercredis, à trois heures. — M. Éd. Dulaurier.

Cours de grec moderne. — Les mardis et samedis, à onze heures. — M. Brunet de Presles, professeur, exposera les principes de la grammaire et de la prononciation du grec moderne ; il expliquera des chants populaires, des discours ecclésiastiques et des traductions récentes d'ouvrages français.

Cours d'indoustan. — Lundis et jeudis, à une heure. — M. Garcin de Tassy.

Cours de chinois moderne. — Les mercredis et vendredis, à dix heures et demie. — M. Stanislas Julien expliquera le drame chinois intitulé *Hou-lan-ki* (l'histoire du cercle de craie).

Cours de malais et de javanais. — Les mercredis et vendredis, à deux heures. — M. l'abbé Favre.

Cours de japonais. — Les mardis et samedis, à deux heures. — M. Léon de Rosny.

Cours d'arabe algérien. — Les lundis et jeudis, à onze heures. — M. de Slane, membre de l'Institut.

Cours de tibétain. — Les lundis, à quatre heures, et les jeudis, à trois heures. — M. Léon Feer.

La première année de la Revue des cours littéraires forme un fort volume in-4° de 800 pages, et se vend au bureau du journal, broché : 15 francs ; relié en maroquin, pour étrennes : 20 francs.

Mêmes prix pour la première année de la Revue des cours scientifiques.

Les deux volumes pris ensemble coûtent, brochés : 26 francs, et reliés : 36 francs.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 5. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 31 DÉCEMBRE 1864.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES. — Littérature étrangère. — Cours de **M. Mézières** : Dante et ses œuvres.

FACULTÉ DES LETTRES — Géographie. — Cours de **M. Himly** : Les États slaves et scandinaves.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : De la mort civile (fin). — Dégradation civique.

Bulletin des cours. — MM. Philarète Chasles, Egger, Wallon, Geffroy.

Paris, 30 décembre 1864.

Pour le moment, nous avons en portefeuille les leçons suivantes :

Théologie. — La leçon d'ouverture de M. l'abbé Freppel sur les Pères de l'Église grecque (Sorbonne).

Philosophie. — La leçon d'ouverture de M. Franck, de l'Institut, sur la philosophie du droit civil (Collége de France); celle de M. Ch. Lévêque sur la philosophie de la liberté dans les systèmes postérieurs à Platon (Collége de France); les trois premières leçons de M. P. Janet, de l'Institut, sur le caractère et la portée de la science philosophique (Sorbonne).

Législation. — Les quatre premières leçons de M. Laboulaye, de l'Institut, sur l'administration et la législation françaises sous Louis XVI (Collége de France); une leçon de M. de Valroger sur les libertés municipales dans l'empire romain (Faculté de droit de Paris); la leçon d'ouverture de M. Paringault sur l'enseignement du droit criminel (Faculté de droit de Nancy).

Histoire et géographie. — La leçon d'ouverture de M. H. Wallon, de l'Institut, sur les guerres de la France et de l'Italie au XVIe siècle (Sorbonne); celle de M. Feer sur le bouddhisme tibétain (Bibliothèque impériale).

Littérature française. — Une leçon de M. Paulin Pâris, de l'Institut, sur la langue et la littérature françaises au moyen âge (Collége de France); une leçon de M. Gandar sur Montesquieu (Sorbonne); une leçon de M. L. de Loménie sur les mœurs du XVIIIe siècle, et particulièrement sur la famille des Mirabeau (Collége de France); une leçon de M. Saint-René Taillandier sur la poésie au XVIIIe siècle (Sorbonne); une leçon de M. Paul Albert sur le rôle des gens de lettres au XVIIIe siècle (Faculté des lettres de Poitiers).

Littérature latine. — La leçon d'ouverture de M. Patin, de l'Académie française, sur Lucrèce et Catulle (Sorbonne); celle de M. Berger sur l'éloquence latine après Cicéron (Sorbonne); celle de M. Havet sur l'éloquence latine à l'époque chrétienne (Collége de France).

Littérature grecque. — Une leçon de M. Jules Denis sur la valeur historique des discours de Thucydide (Faculté des lettres de Caen); trois leçons de M. Egger, de l'Institut, sur les différences du grec ancien et du grec moderne (Sorbonne); la leçon d'ouverture de M. Brunet de Presle, de l'Institut, sur le grec moderne (Bibliothèque impériale).

Littératures étrangères. — Une leçon de M. Philarète Chasles sur l'étude comparative des littératures du Nord et de celles du Midi (Collége de France); une leçon de M. Renald sur la littérature italienne comparée aux autres littératures modernes (Faculté des lettres de Poitiers).

Beaux-Arts. — Des leçons de M. Heuzey sur l'art grec (École des Beaux-Arts).

Voyages. — La conférence qu'a faite cette semaine M. Guillaume Lejean, consul de France, sur ses aventures en Abyssinie et sur l'esclavage aux bords du Nil Blanc (salons de la rue de la Paix).

Nous avons en outre des études composées spécialement pour la *Revue* par M. P. Challemel-Lacour, sur les universités anglaises; par M. A. Geffroy, sur les universités scandinaves; par M. Eugène Véron, sur l'enseignement supérieur français; par M. Émile Alglave, sur l'enseignement de l'École des Chartes.

Tel est notre bilan au 1er janvier 1865, sans préjudice de toutes les leçons que nous nous proposons de recueillir au fur et à mesure, soit en France, soit à l'étranger, et de quelques autres études sur l'enseignement supérieur dans les différents pays de l'Europe.

M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, a fait tout récemment dans cette ville une conférence qui a vivement intéressé les habitants. Il avait pris pour sujet l'histoire des Arvernes. Il a d'abord montré l'origine des peuples qui se sont établis dans les Gaules, et particulièrement de la race vigoureuse qui a peuplé l'Auvergne. Il a étudié ses mœurs, ses usages, sa religion. Il l'a suivie à travers les âges, au milieu de ses exploits qui ont plus d'une fois fait trembler les Romains. Le professeur s'est arrêté au moment où Vercingétorix va repousser les soldats romains des hauteurs de Gergovie, situées tout près de Clermont. Cette glorieuse journée sera le sujet d'une seconde conférence, qui ne saurait être écoutée avec plus d'attention et de chaleur sympathique que la première. On a vu par là combien le public de nos départements s'empresse aux conférences historiques qui retracent les annales particulières d'une province en les rattachant à l'histoire générale de la France, et on nous permettra de souhaiter que l'exemple de M. Olleris soit suivi.

C'est une femme qui, samedi dernier, a parlé à l'auditoire de la rue de la Paix. Madame Esther Sezzi a de l'esprit, elle a fait des études étendues sur le sujet qu'elle devait traiter (*les femmes pauvres*); elle est plus que sûre de son débit : mais ce qui montre combien le public français est peu accoutumé à voir une femme dans une chaire d'enseignement, c'est le soin même avec lequel madame Sezzi avait cru devoir se préparer à cette épreuve jusqu'à étudier préalablement la manière de prononcer chaque syllabe. Nous espérons qu'à la prochaine occasion madame Esther Sezzi donnera un peu plus à l'inspiration du moment. Elle a assez de talent pour se permettre un peu de hardiesse.

FACULTÉ DES LETTRES.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

COURS DE M. MÉZIÈRES.

Dante et ses œuvres.

Messieurs,

Dès les origines de la littérature italienne dont, l'année dernière, je vous ai promis de vous entretenir, et dont la loi de nos programmes ramène d'ailleurs le retour dans l'enseignement de cette chaire, nous rencontrons un nom qu'il ne nous est pas permis d'écarter, un de ces noms qui dominent et résument une époque. L'étude de Dante s'impose à tous ceux qui veulent savoir comment est née, d'où est sortie la poésie au delà des Alpes. Par lui seul s'explique la création d'une langue et d'une littérature. Avant lui, il n'y avait que des œuvres imparfaites ; le premier il a laissé de grandes œuvres. Je n'ai donc pas besoin d'excuses pour vous parler de lui, quoiqu'il ait été chez nous plus étudié peut-être qu'aucun poëte moderne. Je ne me sens même pas découragé, je l'avoue, par le grand nombre de travaux critiques dont il a été l'objet, — non que j'en méconnaisse la valeur, surtout quand des hommes tels que Fauriel, Ozanam et V. Le Clerc, y attachent leurs noms,— mais parce qu'un si vaste sujet ne s'épuisera jamais, tant qu'il restera des esprits dignes d'en comprendre la grandeur.

Tout ce qu'a pensé, tout ce qu'a senti, tout ce qu'a espéré et souffert le moyen âge ; ses mœurs rudes et ses goûts raffinés, ses appétits grossiers et ses élans mystiques, ses haines farouches et ses dévouements sublimes, sa science rétrécie par la crédulité, et sa théologie élargie par l'imagination, ses tendances individualistes et ses plans humanitaires se retrouvent, sans se heurter, dans la puissante unité de la *Divine comédie*. Qui se flattera d'avoir saisi tous les aspects d'un spectacle aussi changeant que peut l'être la nature humaine, à l'heure de ses luttes les plus complexes et de ses plus laborieuses transformations? Bien hardi serait celui qui croirait dire le dernier mot sur l'œuvre de Dante, et ne rien laisser à faire à ses successeurs. Personne même n'y prétend. Chacun choisit plutôt pour objet de ses études un des côtés de ce génie universel, comme pour déclarer qu'on désespère de l'embrasser tout entier. Les uns voient en lui le théologien, d'autres le politique, un troisième le philosophe et le savant. C'est dans ces sens divers que s'exerce surtout la critique en Allemagne, en Italie et en France, depuis le commencement de ce siècle. Mais il y a au fond de la *Divine comédie* autre chose que la théologie, que la politique, que la philosophie et que la science ; si les critiques l'oublient quelquefois dans leurs préoccupations exclusives, les nombreux traducteurs du poëme ne cessent de le rappeler au public, par leurs défauts aussi bien que par leurs qualités. Qu'y a-t-il de plus

difficile à transporter dans une langue étrangère ? Sont-ce les opinions politiques ou religieuses du poète? N'est-ce pas plutôt la poésie même qui pénètre à travers les systèmes et les abstractions, et qui, au milieu des obscurités d'une métaphysique subtile, fait rayonner d'un éclat merveilleux des formes, des images ou des sentiments?

Dante a su tout ce que pouvait savoir un homme de son temps, il a résumé la science et les aspirations du moyen âge ; et cependant tout ce qu'il nous apprend sur les besoins et sur les mœurs de plusieurs siècles nous intéresserait-il au même degré, serait-il lu et admiré, comme il l'est, si ses idées ne se réfléchissaient dans une âme poétique qui les éclaire en les colorant? Quel que soit le mérite de ses théories, ce qu'il y a de plus grand chez lui, c'est le poëte, et c'est aussi le poëte que je me propose surtout d'étudier avec vous. Si l'on examine de près sa vie et ses écrits, on verra qu'il a eu, dès son enfance, l'instinct de la grande poésie ; on verra que ce sentiment, toujours plus vif et plus profond, il l'a porté partout avec lui, dans ses études, dans les charges publiques, dans ses projets politiques, dans les vicissitudes de son exil, dans les luttes de la vie militante aussi bien que dans le recueillement de la vie contemplative. Tout ce qu'il a touché, il l'a vivifié par la force secrète qui l'animait ; tout ce qu'il a vu, il l'a vu à la lumière d'une imagination que ne satisfait ni n'arrête la réalité.

Je n'entends pas dire par là que le sens du réel ait manqué à l'homme qui a laissé tant de peintures vivantes. Certaines formes, certains objets sensibles se gravaient dans son esprit et reparaissaient ensuite, tels que ses yeux les avaient contemplés, au premier appel de sa mémoire. En se reportant aux souvenirs que lui avaient laissés les spectacles de la nature, il revoyait, avec une précision admirable, tantôt les feuilles d'automne tomber des arbres les unes après les autres, jusqu'à ce que les branches eussent rendu à la terre toutes leurs dépouilles (*Inferno*, c. III), tantôt, dans les premières matinées du printemps, la gelée blanche couvrir la terre d'un manteau semblable à celui de la neige et se fondre ensuite aux rayons du soleil (*Inferno*, c. XXIV), tantôt les petits ruisseaux descendre jusqu'à l'Arno des vertes collines du Casentin, en se creusant des canaux d'une molle fraîcheur (*Inferno*, c. XXX), tantôt enfin les nuages envelopper le voyageur sur les sommets des Alpes (*Purgatorio*, c. XVII), ou le souffle de la tempête déraciner les chênes de leurs flancs escarpés (*Purgatorio*, c. XXXI).

Mais ce ne sont pas ces scènes matérielles qui arrêtent le plus longtemps sa pensée. Il aime à s'arracher aux choses de la terre pour percer les ténèbres du monde invisible et promener ses rêves à travers l'infini. La sphère des idées pures l'attire, comme un invisible aimant, loin de la réalité tangible. Étudiant, soldat, magistrat, ambassadeur, il poursuit un idéal que ne réalise aucune des institutions humaines auxquelles il s'associe, et partout où l'envoie sa destinée, il oppose aux spectacles trop réels dont il est témoin, les splendeurs que se révèle à elle-même son insatiable imagination. Il a vécu sans doute de la vie active et pratique, il est allé chercher la science à Bologne et entendre à Paris, dans la rue du Fouarre, de la bouche de Siger, ces leçons hardies qui effarouchaient l'inquisition ; il a combattu à Campaldino au premier rang de l'armée florentine ; il s'est fait inscrire parmi les médecins de sa ville natale, pour exercer ses droits de citoyen ; il a passé par les principaux conseils et par la magistrature suprême de la république, en attendant qu'il portât à Boniface VIII les plaintes des Florentins. Mais sur les bancs de l'école, sur le champ de bataille, au sein des délibérations politiques, à la cour pontificale, et plus tard chez les princes qui lui offrent tour à tour leur hospitalité, ses rêves le suivent et lui présentent de l'humanité une image infiniment supérieure à ce que voient ses yeux autour de lui. S'il redescend alors des hauteurs qu'habite volontiers sa pensée, c'est pour reprocher aux hommes de ne pas ressembler aux types de justice, de charité, de bonne foi qu'il a conçus en se détachant des liens terrestres. Du haut de l'Empyrée, entouré des anges et des bienheureux qu'il vient de créer par le sublime effort de son esprit, il jette de temps en temps un regard de dédain sur ses compatriotes qui rampent encore, cloués à la terre, livrés aux passions et aux appétits sensuels, tandis que lui, il a depuis longtemps déployé ses ailes, pour aller se joindre à la troupe des sages, des justes et des saints.

Cette tendance à sortir sans cesse des limites de la réalité, à se représenter les choses sous leur aspect le plus poétique et le plus idéal, se fait sentir jusque dans le tour même que donne le poëte aux événements historiques qu'il mêle à ses fictions. Qui reconnaîtrait, par exemple, dans le portrait de l'amant de Francesca, si novice, si tendre, dont la vertu ne résiste pas à la lecture d'un roman, un amoureux de plus de quarante ans, longtemps marié et père de famille ? Soupçonnerait-on, en assistant au supplice d'Ugolin, que ce père si aimé des siens avait chassé de Pise un de ses petits-fils, pour gouverner la ville à sa place, et que deux des victimes qui mouraient avec lui, dans la tour de la Faim, étaient non pas des enfants, comme le fait supposer le récit dantesque, mais des hommes mûrs, mariés, dont les fils même atteignaient déjà l'âge viril ? Dante les a rajeunis, sans souci de la vérité brutale, en artiste qui ne prend pas ses tableaux tout faits dans la nature, mais qui les arrange pour l'effet poétique et qui ramène les détails trop vulgaires de la réalité aux proportions plus harmonieuses de l'art. De cette sanglante bataille de Campaldino où, tout jeune, il avait fait partie de l'escadron sacré de Florence, et qui avait dû lui laisser tant de souvenirs, le seul qu'il ait voulu transmettre à la postérité est celui qui, ouvrant la plus libre carrière à son imagination, lui permettait de remplacer l'histoire par la légende. De ce qu'il a vu lui-même, des actes de courage qu'ont accom-

plis sous ses yeux ses compatriotes ou ses ennemis, il ne nous dit rien; mais tout entier au plaisir de tirer d'un fait historique une fiction poétique, il nous raconte, comme s'il en avait reçu la confidence, la mort mystérieuse du comte de Montefeltro que personne n'avait vu mourir, dont le corps même n'avait pas été retrouvé.

S'agit-il non plus de ce qu'il a pu voir, mais de ce qu'il a senti, quoi de plus poétique et de moins terrestre que son amour pour Béatrix! Assurément je ne crois pas, comme se le sont figuré quelques critiques amoureux d'abstractions, que la fille de Folco Fortinari soit un pur symbole, une allégorie, sans autre origine que la fantaisie du poëte. Béatrix a vécu, elle était belle, elle a été vue par Dante, à l'âge de neuf ans, dans une fête chez son père, elle lui a inspiré une passion platonique; plus tard elle a été gravement malade, elle s'est mariée et elle est morte à vingt-quatre ans. Mais dans la prose de la *Vie nouvelle* aussi bien que dans les vers de la *Divine comédie*, comme son image reste vague, immatérielle, difficile à saisir autrement que par la pensée et par l'imagination! De quel voile mystérieux le poëte l'enveloppe pour la dérober à toute curiosité vulgaire! Même en tenant compte des formes abstraites et conventionnelles de la poésie amoureuse au XIIIe siècle, ne nous semble-t-il pas étrange de lire des confessions si obscures, si enveloppées, si énigmatiques? Que d'ombres laissées sur une figure dont on aimerait à retrouver les principaux traits? Dans le portrait que Dante trace de sa maîtresse, rien n'appartient à la matière; tout est de l'ordre moral et spirituel. Il ne nous fait connaître ni sa taille, ni sa démarche, ni la couleur de ses cheveux, ni la moindre ligne de son visage; à peine même nous parle-t-il des actions de sa vie, tant il a peur de mettre le pied sur le terrain de la réalité. Une rencontre, un salut rendu ou refusé par Béatrix, une maladie : voilà les incidents d'un amour qui absorbe toutes ses pensées, d'où dépend tout son bonheur. Quelle tendance poétique une passion d'une telle nature ne révèle-t-elle pas, lorsqu'elle se manifeste pour la première fois chez un enfant de neuf ans, qu'elle persiste avec les années et qu'elle finit par se confondre avec les aspirations les plus hautes de l'âme qui l'a conçue? Si le rôle de Béatrix grandit dans le poëme de Dante, si elle devient le symbole de la théologie, elle ne cesse pas pour cela de représenter aux yeux du poëte la jeune fille qu'il a aimée sur la terre; c'est bien la fille de Fortinari, et non pas une vaine abstraction, qui le reçoit des mains de Virgile au sommet de la montagne du Purgatoire, qui lui reproche les erreurs de sa jeunesse, pour le forcer à s'en repentir, et qui lui adresse, en souvenir de leur amour, ces paroles où revit leur passé : « Jamais la nature et l'art ne t'offrirent un plaisir tel que les beaux membres où je fus enfermée et qui sont maintenant réduits en poussière. » Elle n'a même d'autre titre, cette enfant de Florence, qui serait restée inconnue sans son amant, elle n'a d'autre titre à s'asseoir aux pieds de la Vierge, à côté des femmes les plus célèbres de la Bible, de Rachel, de Rébecca et de Judith, que la passion de l'homme qui s'est attaché à elle dès son enfance, qui n'a cessé de l'aimer comme l'image terrestre du beau et du bien, qui promettait à la fin de la *Vie nouvelle* de lui élever un monument, et qui, concentrant sur cette tête chérie tout son spiritualisme, a voulu personnifier en elle la science de la religion.

La naissance, le développement et la dernière transformation d'un amour si exclusivement spirituel, ne peuvent s'expliquer que par la force d'un sentiment poétique éclos de très-bonne heure dans l'âme d'Alighieri et survivant à toutes les épreuves, à toutes les souffrances, à toutes les déceptions de la vie. Si la poésie tient une telle place dans son existence, si elle s'empare de lui au point de ne lui laisser voir que le côté idéal de la plus matérielle des affections humaines, nous ne nous étonnerons pas qu'elle pénètre à travers toutes ses pensées, et que, là même où son imagination est enchaînée par des dogmes rigoureux, elle fasse de soudaines irruptions. Les mêmes yeux qui ont vu dans la jeune Béatrix le miroir de toutes les perfections morales, là peut-être où d'autres ne voyaient que la beauté de la chair, verront dans cette même Béatrix transformée en symbole théologique, bien des aspects qu'un théologien n'aurait pas soupçonnés et qu'un poëte seul pouvait découvrir. Je ne partage nullement l'opinion de ceux qui regardent Dante comme un précurseur de la Réforme ou qui surprennent chez lui quelques indices de révolte contre la foi. Ainsi que beaucoup de penseurs du moyen âge, où la foi n'était ni si générale, ni si solide que nous le disent des historiens superficiels, il a peut-être été traversé par le doute auquel n'échappent guère les esprits vraiment philosophiques de tous les temps; il semble même, lorsqu'il confesse ses fautes à Béatrix, sur le seuil du paradis terrestre, faire allusion à une époque de trouble intérieur où il aurait été entraîné loin des croyances de sa jeunesse; mais, avec l'aide de sa bien-aimée, grâce à la protection providentielle qu'elle n'a cessé d'étendre sur lui, il a vaincu la tentation, et, à l'heure où il écrit la *Divine comédie*, la vérité du christianisme lui apparaît avec une lumineuse évidence. D'intention, personne n'est plus chrétien que lui et ne se croit plus orthodoxe. Est-ce à dire pour cela que son orthodoxie ne soit pas quelquefois dérangée, sans qu'il s'en doute, par l'exubérance de son imagination? Les théologiens accepteraient-ils toutes ses opinions? Parmi ses fictions poétiques, n'y en a-t-il pas un certain nombre qui ne s'accordent guère avec ce qu'enseigne l'Église? N'est-ce point un païen, Virgile, qui, sous la protection d'une sainte et de plusieurs anges, lui ouvre l'accès de l'enfer et du purgatoire? Un autre païen, Stace, qui le conduit jusqu'à la porte du paradis? N'a-t-il pas fait de Caton, également païen et de plus suicide, le gardien de la montagne de la Pénitence? N'est-ce point du droit de sa seule fantaisie, sans la permission des théologiens, qu'il a placé parmi les bienheureux : d'une part, l'empereur Trajan, de l'autre, un

Troyen qui vivait douze cents ans avant l'ère chrétienne, le vertueux Riphée?

Justissimus unus
Qui fuit in Teucris et servantissimus æqui.

S'il y a un dogme sacré pour l'Église, c'est assurément celui de l'infaillibilité spirituelle du pape, ce qui n'a pas empêché Dante de plonger un pape en enfer, sous prétexte d'hérésie. En revanche, il a mis en purgatoire le fils de Frédéric II, Mainfroy, tué à la bataille de Bénévent, sous le coup d'une excommunication; Mainfroy, dont le légat du souverain pontife avait fait déterrer les ossements pour les jeter aux chiens. Dans le poëme de Dante, c'est l'excommunié qui triomphe et qui prononce contre la cour de Rome ces sévères paroles : « Par la malédiction d'un pape, l'amour divin n'est pas tellement perdu qu'il ne puisse revenir. »

Voilà les hardiesses de ce libre, de cet ardent esprit qui ne se soumet pas toujours à la lettre du dogme, et qui, sous le théologien, sous le chrétien convaincu, laisse percer le poëte impatient de toute entrave apportée à ses conceptions.

Mais c'est surtout en politique que se manifeste chez Dante la prédominance de l'imagination sur toutes les autres facultés de son esprit. Pendant qu'autour de lui les Italiens se battent pour des intérêts de castes ou de personnes, dans la sphère étroite d'une cité ou d'une province, il entrevoit, dès sa jeunesse, un idéal de gouvernement qui embrassera la chrétienté tout entière et qui assurera le bonheur non d'une ville, ni d'une seule classe d'hommes, ni d'un État, mais de l'humanité. On a fait beaucoup d'efforts depuis le commencement de ce siècle, les uns pour établir qu'il avait commencé par être Guelfe et fini par être Gibelin; d'autres, pour démontrer que les idées gibelines remontaient chez lui à une époque antérieure à sa jeunesse, et qu'il avait écrit le *Traité de la monarchie*, où il les exprime, avant de quitter Florence. Des deux côtés, on attache trop d'importance à ces vaines dénominations de partis. Dante n'a réellement appartenu à un parti que pendant les premières années de sa vie, à l'âge où il n'avait pu se faire encore d'opinion personnelle, où les traditions de sa famille le classaient d'avance parmi les Guelfes. Mais, dès qu'il eut réfléchi sur l'avenir de son pays, sa vigoureuse intelligence eut bientôt dépassé les bornes étroites qui fermaient l'horizon de ses amis et de ses adversaires politiques. Bien au-dessus des tendances démagogiques des Guelfes et des prétentions aristocratiques des Gibelins, lui apparut l'idée d'une monarchie universelle, réglant, dans sa toute-puissance, la destinée du monde chrétien. Déjà sans doute il méditait son plan de réforme sociale, lorsqu'au plus fort de la lutte des Noirs et des Blancs, il témoigna une impartialité si différente des passions de son temps, en faisant éloigner de la ville les chefs des deux factions, sans en excepter son meilleur ami, Guido Cavalcanti. Condamné à l'exil, à la confiscation, à la mort par les Noirs qui ne lui pardonnent pas l'indépendance de ses opinions, va-t-il épouser, ainsi qu'on le croit trop généralement, les sentiments des Gibelins, exilés comme lui, et comme lui ennemis des nouveaux maîtres de Florence? Non, messieurs, il ne se fait pas plus Gibelin qu'il n'avait voulu se faire Noir. Il partage, pendant quelque temps, les plans de campagne des proscrits, parce qu'il n'a pas d'autre moyen de rentrer dans sa patrie; mais cela ne veut pas dire qu'il partage leurs idées politiques. Il sait bien au contraire qu'il n'y a presque rien de commun entre ses nouveaux compagnons et lui; parmi les amertumes de l'exil, la plus cruelle à ses yeux, comme il le dit au XVIIe chant du *Paradis*, c'est d'*être tombé au milieu d'une compagnie méchante et stupide, qui bientôt se tournera tout entière contre lui*. Guelfes et Gibelins lui inspirent un égal mépris; il ne trouve chez eux qu'intérêt, ambition étroite, rivalités personnelles; rien de généreux, rien de grand; aucune conception supérieure aux passions du moment. Il les jette pêle-mêle en enfer : Filippo Argenti à côté de Farinata, Roger à côté d'Ugolin; au VIe chant du *Paradis*, il accuse les uns d'*opposer les lis à l'aigle romaine*, les autres de *confisquer à leur profit l'étendard impérial, si bien qu'il est difficile de voir quels sont les plus coupables*. Est-ce un Gibelin qui a écrit ces vers indignés? «Qu'ils fassent, les Gibelins, qu'ils fassent leurs menées sous un autre étendard, car on le suit mal, quand on le sépare toujours de la justice (1). »

Non, messieurs, Dante n'a été l'homme d'aucun parti; il n'a voulu appartenir à aucun, et il a pris soin de nous dire, dans un vers célèbre, qu'il avait mis son honneur *à être son propre parti à lui-même* (2). Il ne s'attache à rien de ce qui existe; il place plus haut ses espérances. Inquiet des luttes du présent, indigné de l'instabilité et de l'impuissance des factions qui se disputent l'Italie, cherchant un remède politique aux maux du monde, mais, avec la foi d'un chrétien, ne le concevant pas en dehors des institutions divines, il se rejette en arrière, il se retourne vers le passé; et, du mélange des traditions romaines avec les aspirations du moyen âge, rapprochées et renouvelées par sa puissante imagination, il compose une théorie du gouvernement qui doit réaliser le rêve du règne de Dieu sur la terre, toujours poursuivi depuis le ve siècle et toujours différé. Il prend pour base de son système l'unité religieuse et politique de la chrétienté : unité bien souvent entrevue, obtenue dans les sentiments par l'inspiration commune qui anime les arts et la littérature, pendant plusieurs siècles, sur le point de passer dans les faits par le rapprochement qu'amène le grand

(1) Faccian gli Ghibellin, faccian lor arte
Sott' altro segno; che mal segno quello
Sempre chi la giustizia e lui diparte.
(*Paradiso*, c. VI.)

(2) ..... Sì ch'a te fia bello
Averti fatta parte per te stesso.
(*Paradiso*, c. XVII.

mouvement des croisades entre tous les membres de la famille chrétienne; mais depuis lors, brisée par le développement des nationalités diverses, par la formation des langues et surtout par les guerres de la papauté et de l'empire.

Ces deux puissances, qui ont divisé l'Italie, le poëte veut les rapprocher en assignant à chacune d'elles un rôle distinct. A l'une, à l'empire, il attribue la suprématie dans l'ordre temporel; à l'autre, à la papauté, la suprématie dans l'ordre spirituel. Suivant lui, l'empereur doit gouverner les peuples et les conduire à cette félicité passagère qui est le but de l'homme sur la terre, mais que sa déchéance, depuis le péché originel, l'empêche d'atteindre sans un secours divin. Le pape, de son côté, gouverne les âmes et leur montre le chemin de la béatitude éternelle qu'elles n'obtiendraient pas non plus par les seules forces de la nature humaine. Tous deux, l'empereur et le pape, absolument indépendants l'un de l'autre, ne relèvent que de Dieu, et relèvent de lui au même titre; tous deux sont institués pour le bien du monde; tous deux investis d'une souveraineté distincte, mais égale. Au pape la direction exclusive des consciences; à l'empereur la direction suprême de la société civile. Dante se fait ainsi l'adversaire déclaré de la thèse qu'a soutenue Grégoire VII; et, voulant relever l'empire de l'abaissement où le tient la papauté, il réclame pour le premier une origine divine, que confirment, à ses yeux, les plus glorieux souvenirs de l'histoire. Si la papauté tient ses titres de l'Évangile, et si, par l'Évangile, elle remonte à la Bible et à Moïse, l'empire tient les siens de la Rome des Césars, et, par Rome, il remonte à Énée. Le rôle que les Juifs ont joué dans l'ordre spirituel, les Romains le jouaient dans l'ordre temporel. Pendant qu'à Jérusalem se conservait la vraie tradition religieuse, à Rome se conservait la vraie tradition politique. Héritier d'Auguste, l'empire n'est pas moins sacré que la papauté, héritière de Jésus-Christ. Jésus-Christ lui-même l'a proclamé; il a reconnu la légitimité du gouvernement des Césars, en naissant sous le règne de l'un d'eux, et en acceptant la juridiction d'un proconsul romain. Les destinées de Rome, les grands hommes qu'elle a produits, les grandes choses qu'elle a faites, les grands périls dont elle a été délivrée, attestent la mission providentielle qu'elle avait à remplir et que doit continuer, au même lieu, le saint empire romain.

Élever l'existence d'une monarchie universelle à la hauteur d'un dogme, établir qu'elle n'est pas moins nécessaire à l'ordre du monde, ni moins conforme aux desseins de Dieu que la papauté : voilà la doctrine politique qui ressort du plan général de la *Divine comédie*, et que mille détails révèlent. Virgile, le chantre d'Énée, y représente le vieil esprit de Rome, comme Béatrix y représente l'esprit de l'Église. Les attentats contre l'empire romain n'y sont pas moins punis que les attentats contre la foi. Pyrrhus, roi d'Épire, Sextus Pompée et Attila expient, dans le cercle des violents, le crime d'avoir attaqué la puissance romaine, comme Frédéric II expie, parmi les hérésiarques, sa révolte contre le dogme. Au plus profond de l'enfer, à l'endroit où l'archange déchu élève au-dessus de la glace trois têtes arrosées de larmes et de sang, et où, dans chacune de ses trois mâchoires, il broie un pécheur, quels sont les coupables que Dante a réservés à ce dernier supplice? Ceux qui ont trahi le premier des Césars à côté de celui qui a trahi Jésus-Christ : Brutus et Cassius, les ennemis de l'empire, à côté de Judas, l'ennemi de Dieu. Dans le limbe, au contraire, parmi les païens vertueux auxquels il n'a manqué que la foi pour être sauvés, figurent des personnages qui n'ont d'autres titres à être cités que les services qu'ils ont rendus à Rome : Électre, l'aïeul d'Énée, Penthésilée, venue au secours des Troyens contre les Grecs; Lavinie, Latinus, tous les ancêtres légendaires de la race latine. Au paradis, les empereurs, Constantin, Justinien, Trajan même, quoiqu'il faille inventer une légende pour faire de lui un chrétien, reçoivent les mêmes honneurs que les grands saints et les grands théologiens. De là aussi l'impitoyable animosité du poëte contre les souverains pontifes qui ont porté la main sur l'empire et convoité la puissance temporelle. Si l'empereur, dans l'ordre civil, doit être aussi respecté que le pape, dans l'ordre spirituel, quiconque l'attaque combat la volonté de Dieu, et mérite le même châtiment que les hérétiques. La papauté, pouvoir essentiellement moral, n'a rien à démêler avec le pouvoir politique, qui appartient exclusivement à l'empire; lorsqu'elle cherche à ébranler ou à supplanter celui-ci, elle commet le même crime que l'autorité laïque qui travaillerait à renverser l'Église.

Que d'illusions poétiques suppose une théorie qui tient si peu de compte des passions humaines, et qui, rapprochant deux rivaux, les réunissant tous deux dans l'enceinte de Rome et partageant entre eux la domination du monde, ne prévoit pas que leur harmonie puisse être troublée par leur mutuelle ambition! N'était-ce point demander aux peuples modernes la moins vraisemblable des concessions que de les engager à reconnaître l'autorité d'un chef unique, au moment même où, de toutes parts, faisait explosion le sentiment des nationalités? En supposant même ce chef placé si haut qu'il n'eût rien à souhaiter ni rien à craindre, que sa seule fonction fût de maintenir la paix parmi les hommes, devait-il être pour cela à l'abri du vertige que donne au plus sage la possession de la toute-puissance? Qui défendrait au besoin contre lui cette liberté individuelle et cette autonomie des peuples que Dante, soucieux de la dignité de l'homme autant que des droits particuliers de chaque nation, n'entendait pas lui sacrifier? Et si par hasard il oubliait que les peuples n'étaient pas faits pour lui, mais qu'au contraire il était fait pour le bonheur des peuples, qui lui rappellerait ses devoirs? Qui l'obligerait à les remplir?

De tous côtés, le poëte rencontrait l'impossible. Ses chimères se heurtaient à la réalité. Il eût fallu, pour

réaliser son rêve, une société de saints; il eût fallu que le mal cessât subitement sur la terre, qu'il ne restât plus parmi les hommes ni ambition, ni perfidie, ni cupidité; il le sentait, et, comme l'indique le dessein général de son poëme, il voulait régénérer le monde par la vertu. A tous ceux auxquels il s'adresse, il prêche ce qu'il y a de plus difficile à obtenir des hommes : le détachement des jouissances terrestres, le renoncement, le sacrifice, l'abnégation aux pieds de Dieu, en vue de la félicité éternelle. A la démocratie florentine, si fière, si ombrageuse, si jalouse de son indépendance, il demande de se remettre entre les mains de l'empereur, son plus vieil ennemi. A ces mêmes Florentins, chez lesquels la richesse, acquise par le travail et par le commerce, a développé l'amour du luxe, le goût de toutes les délicatesses de la vie, il propose, comme modèles, la pauvreté, la simplicité de mœurs et l'austérité de leurs ancêtres. Il leur remet en mémoire, avec amertume, le temps *où leur patrie vivait en paix, sobre et pudique, où Bellincion Berti marchait avec une ceinture de cuir et d'os, où sa femme revenait de son miroir sans avoir le visage peint, où les familles des Nerli et del Vecchio se contentaient d'un simple vêtement de peau, et leurs femmes du fuseau et de la quenouille* (*Paradiso*, c. XV). Aux papes, en lutte avec l'empire, chefs du parti guelfe, il demande d'oublier leurs vieilles inimitiés, de recevoir dans cette ville éternelle, d'où ils s'arrogeaient le droit de déposer les princes, les successeurs de Frédéric Barberousse et de Frédéric II, les chefs du parti gibelin, et de leur remettre ce pouvoir temporel, ce glaive de saint Pierre dont ils s'étaient si souvent armés contre les Hohenstaufen. Il ose leur dire que l'Église romaine, pour avoir confondu en elle les deux gouvernements, le spirituel et le temporel, est tombée dans la fange (*cade nel fango*) (*Purgatorio*, c. XVI). Il allait plus loin encore : il exigeait des souverains pontifes, des prélats, des cardinaux, le sacrifice de ces richesses qui faisaient une partie de leur puissance, de ce luxe qui, en frappant les yeux de la foule, augmentait l'influence qu'ils exerçaient sur les esprits. Il leur rappelait que saint Pierre et saint Paul ne *s'engraissaient pas dans l'opulence, qu'ils ne couvraient pas leurs palefrois de riches manteaux, mais que tous deux, maigres et pieds nus, prenaient leur nourriture dans n'importe quelle hôtellerie* (*Paradiso*, c. XXI). L'Église ne doit rien posséder, leur disait-il dans son hardi langage; tout ce qu'elle garde, tout l'argent dont elle n'est que la dépositaire, appartient aux pauvres, ou, pour employer sa belle expression, à ceux qui demandent au nom de Dieu (*Paradiso*, c. XXII). Aux prêtres enrichis, aux *moines dont les capuchons sont des sacs pleins de mauvaise farine*, il oppose l'exemple de saint Benoît qui a fondé son ordre par la prière et par le jeûne, ou ce sublime dévouement de saint François d'Assise, ces fiançailles d'un jeune homme avec la pauvreté, qu'ont immortalisées presque en même temps les vers de la *Divine comédie* et le mystique pinceau de Giotto.

C'est ainsi que Dante aspire sans cesse à l'idéal, qu'il attend de l'humanité des vertus extraordinaires, et qu'il espère amener tous les hommes à un degré de perfection que les plus nobles d'entre eux ont seuls atteint. Le succès de sa politique est à ce prix; elle ne peut réussir qu'à force de vertu. Politique d'imagination à coup sûr, peu applicable aux affaires de ce monde, qui ne se transportera pas du domaine de la poésie dans celui de la réalité.

Et pourtant le poëte, par cela même qu'il s'élève au-dessus de toutes les considérations d'intérêt présent et pratique, qu'il contemple les choses en philanthrope plutôt qu'en homme d'État, devance quelquefois son siècle et y jette des idées, qui, lorsque la civilisation aura élargi les pensées des politiques, ne paraîtront ni si téméraires ni si impraticables qu'elles le paraissaient à ses contemporains. Quand il séparait si sévèrement l'Église de l'État, quand il assignait à chacun de ces deux pouvoirs son rôle distinct, n'établissait-il pas le principe sur lequel reposent les États modernes? L'Église libre dans l'État libre, telle qu'il la concevait, n'est-ce point le dernier mot de ceux qui veulent affranchir la société religieuse de toute oppression politique et la société civile de toute domination théocratique? Lui aussi, avant Pétrarque et avant Machiavel, il a appelé de ses vœux l'unité de l'Italie, qui n'est pas un besoin né d'hier, comme le disent les écrivains intéressés à la combattre, mais dont la dure main des étrangers a fait sentir de tout temps l'impérieuse nécessité aux patriotes italiens. Exprimée par le premier écrivain de génie de la péninsule, puissamment servie par l'avénement de la langue nationale que Dante créait de toutes pièces, cette idée patriotique ne s'est jamais depuis lors effacée ni même obscurcie; adoptée tour à tour par les princes, par les souverains pontifes, par la foule, elle est restée au fond des cœurs comme la protestation d'un peuple qui ne voulait pas mourir et qui ne pouvait vivre qu'à la condition d'être uni. Le grand ministre, qui a obtenu du patriotisme ce que le poëte du moyen âge attendait de la force, pouvait faire remonter la tradition de sa politique jusqu'au plus ancien monument de la littérature italienne et retrouver un ancêtre dans le vieil Alighieri.

Celui-ci, après ces larges perspectives que s'ouvrait son génie sur la réalité possible, revenait, par une pente naturelle, vers la poésie pure et vers le monde abstrait qu'aimait à peupler son imagination. « O imagination, dit-il quelque part, qui nous enlève quelquefois tellement hors de nous-mêmes, que l'homme n'entend pas sonner autour de lui un millier de trompettes, qui donc t'anime, si les sens ne t'excitent pas? Ce qui t'anime, c'est une lumière qui se forme dans le ciel ou par elle-même, ou par la volonté qui l'envoie ici-bas. » (*Purgatorio*, c. XVII.) C'était là en effet sa muse favorite, la source intarissable d'où jaillissait sa poésie; c'est elle qui le promenait à travers l'espace invisible et qui déroulait devant ses yeux les mystères impénétrables de l'enfer, du purgatoire et du paradis. Que de scènes, que de

merveilleux spectacles elle a évoqués devant lui, et que de fois elle a changé le théâtre de ses lointains voyages!

Vous vous rappelez, messieurs, ces descriptions toutes imaginaires, et cependant si nettes, si énergiques, qu'un jeune artiste de nos jours a pu les traduire par le crayon mieux que la plume ne les traduira jamais. Vous entendez la tempête souffler sur les âmes des voluptueux, et, sans se ralentir un instant, les emporter, comme une troupe d'étourneaux, dans un tourbillon inexorable et éternel. Vous voyez les gourmands frissonner sous la pluie qui leur fouette le visage, pendant que Cerbère les poursuit de son triple aboiement; les prodigues, les avares marcher les uns au-devant des autres, en portant des fardeaux, s'entre-choquer, reculer sous la violence du choc, et retourner à la charge pour se rencontrer encore et subir encore une nouvelle douleur; les hérésiarques, cernés par les flammes, brûler dans leurs tombeaux; les violents, nager dans une mer de sang, poursuivis par les flèches des centaures; les flatteurs, les courtisans, se débattre au milieu des immondices qui montent jusqu'à leurs bouches serviles; les simoniaques, agiter leurs pieds flamboyants hors des trous où plonge dans la nuit le reste de leur corps; les faux prophètes, la tête retournée sur leurs épaules, regarder éternellement en arrière pour expier le tort d'avoir trop regardé en avant; les hypocrites, se traîner sous le poids des chapes de plomb doré qui les écrasent; les schismatiques, les fauteurs de scandal, montrer leurs corps ouverts, depuis le menton jusqu'au ventre, par l'épée d'un démon; enfin les traîtres, enfoncés jusqu'aux yeux dans la glace, claquant des dents, verser des larmes qui gèlent sur le bord de leurs paupières ensanglantées.

Puis tout à coup la scène change. A la ténébreuse horreur, à l'*air mort* de l'enfer, succède un air pur et lumineux; aux teintes sombres, aux spectacles lugubres, la douce couleur du saphir oriental. Ce ne sont plus des démons aux formes hideuses qui traversent l'espace, mais des messagers divins, au visage rayonnant, au doux sourire, aux ailes blanches, montés sur des barques qui laissent à peine derrière elles un sillon d'azur. Ce ne sont plus les gémissements ni les imprécations des damnés qu'on entend, mais des voix harmonieuses qui chantent avec amour le psaume *de la délivrance*. Le purgatoire s'ouvre, et s'il y reste encore des traces de douleur, si, quand on a franchi l'escalier de marbre qui y conduit par des degrés resplendissants, on y découvre encore des malheureux couchés sous des fardeaux ou couverts d'un cilice, ou enveloppés de fumée, ou condamnés à courir sans trêve, ou étendus la face contre terre, ou exténués de faim, ou brûlant dans les flammes, du moins l'espérance jette-t-elle un reflet de bonheur sur leurs fronts humiliés, en entr'ouvrant pour eux les splendeurs prochaines de la félicité éternelle.

Mais c'est surtout pour peindre ce dernier séjour que Dante a réservé tout l'effort de son génie. Au sortir du paradis terrestre qui couronne la montagne du Purgatoire, après avoir respiré le parfum d'une brise odoriférante, après avoir entendu les oiseaux chanter sous les feuilles et les ruisseaux courir sur les fleurs, le mystique voyageur se trouve transporté en face du soleil dont la flamme embrase l'horizon et lance des étincelles, comme le fer qui sort bouillant de la fournaise. La lumière et l'harmonie s'unissent dans un merveilleux accord pour enchanter ses sens et pour remplir son âme d'une ivresse idéale. Tantôt les bienheureux, brillants comme des rubis entourés de rayons d'or, forment autour de sa tête une première, puis une seconde couronne et accomplissent en cadence leur mouvement circulaire; tantôt ils composent une croix sur laquelle figure le corps de Jésus-Christ; tantôt ils ondulent en suivant le rhythme régulier de la musique céleste, et se divisent pour tracer sur le ciel des lettres flamboyantes; tantôt leur troupe lumineuse se concentre pour représenter un aigle aux ailes déployées ou s'éparpille pour figurer l'échelle mystérieuse du vieux Jacob. Enfin l'Empyrée se dévoile. Un fleuve de lumière coule, avec des reflets fauves, entre deux rives bordées de primevères; des étincelles en sortent et tombent parmi les fleurs pour se relever ensuite et se replonger dans le torrent. A peine le poëte s'est-il baissé vers cette eau sainte, à peine y a-t-il mouillé le bord de ses paupières, que de nouvelles clartés lui apparaissent, qu'il voit les élus rayonner comme les feuilles d'une rose éblouissante de blancheur et se suspendre autour du fleuve de feu, comme un coteau chargé d'herbes et de fleurs se regarde dans le lac où il mouille ses pieds.

Visions splendides, ravissements ineffables, effusions d'amour, torrents de lumière et d'harmonie, tout ici nous pénètre du sentiment de la béatitude éternelle, comme en enfer tout nous pénètre du froid de la mort et de la damnation. La même main qui a décrit avec tant de force tant de scènes terribles, composera ses peintures célestes des nuances les plus délicates et des plus douces couleurs. Le peintre des damnés ne trouvera plus sous son pinceau que de riantes images. Lui qui a fait pleurer et crier la nature humaine, qui l'a livrée saignante aux plus cruels supplices, il pansera ses blessures en la berçant d'un rêve de volupté infinie et d'immortelle félicité.

Dans cette fécondité si riche et si souple, vous reconnaîtrez, messieurs, ce qui est la marque la plus haute du génie poétique : la faculté de se représenter à soi-même, sous les formes les plus vives, les objets les plus opposés, de faire sortir des choses horribles une poésie forte, et des scènes nobles une poésie tranquille, mais surtout la puissance de se mouvoir et de nous traîner à sa suite, hors de toute réalité, à travers un monde surnaturel, peuplé d'êtres que l'œil n'a jamais vus, de tableaux qui n'ont point eu de modèles terrestres et de conceptions dont la nouveauté grandiose nous arrache à nous-mêmes. Dante ne serait ni un savant, ni un politique, ni un théologien, qu'il nous troublerait encore jusqu'au plus pro-

fond de notre être, par ses seules qualités poétiques, par ce qu'il y a de hardi dans son imagination et de pénétrant dans sa sensibilité.

Aucun homme assurément n'a été plus que lui touché de son œuvre; aucun n'a écrit sous le coup d'émotions plus sincères et n'a suivi, avec plus de sollicitude, avec plus de larmes peut-être, le développement de sa pensée. Il ne prenait pas la plume, par pur amour de l'art, uniquement pour le plaisir de satisfaire ses instincts poétiques. Accablé des malheurs de sa patrie, épouvanté des symptômes de décadence qui se révélaient au sein de la société chrétienne, il jette le cri d'alarme; il montre l'écueil caché, et s'il traite si durement l'humanité, s'il l'humilie sous le poids de ses fautes, s'il la force à contempler ses crimes dans le miroir implacable qu'il lui présente, ce n'est point pour la joie stérile de la convaincre de son néant, mais par un profond sentiment de pitié, avec le désir de la réveiller, de la régénérer par la pénitence et de la conduire enfin vers ce port de la béatitude éternelle, dont il lui décrit, avec tant de magnificence, la beauté sereine et l'incomparable splendeur. Ces êtres imparfaits, qui lui inspirent quelquefois de si violents accès d'indignation, auxquels il reproche leurs erreurs avec une véhémence si passionnée, il les aime pourtant en même temps qu'il les juge; il voudrait les sauver, il leur indique la voie du salut, il ne les accable que pour les convertir; et, faisant, le premier, passer dans la poésie la grande pensée du christianisme, l'idée de la solidarité des hommes entre eux, il choisit pour héros, non pas comme les poëtes anciens, un chef ou une nation, mais la race humaine tout entière, dont il résume en sa personne les amères douleurs et les saintes espérances. Aussi ne peut-on employer une expression trop large pour caractériser, dans toute sa grandeur, la *Divine comédie*. On ne dit point assez quand on l'appelle l'épopée nationale de l'Italie. Elle mérite d'être appelée l'épopée des peuples chrétiens, et, tant que les peuples chrétiens mèneront le monde, elle restera le poëme religieux de l'humanité.

MÉZIÈRES.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

GÉOGRAPHIE.

COURS DE M. HIMLY.

Les États slaves et scandinaves.

L'année dernière, l'histoire des grandes découvertes géographiques de ce siècle nous a menés jusqu'aux pôles, à la suite des hardis voyageurs poussés par l'amour de la science dans ces régions inexplorées. Je reviens aujourd'hui vers notre vieille Europe, point de départ de ces excursions lointaines; mais ce n'est pas sur les contrées les plus privilégiées de ce continent, la France, l'Allemagne ou l'Angleterre, que je compte diriger votre attention. Je veux vous conduire vers le Nord, vers les États slaves et scandinaves. Géographie comparée de la Suède, de la Norvége, du Danemark et de l'empire de Russie, tel sera, cette année, le but de nos études.

Vous me pardonnerez si le tableau que je vais essayer de vous tracer ne brille pas par l'unité; le sujet lui-même ne la comporte pas. Rien de plus dissemblable, en effet, que la grande monarchie russe et les trois royaumes scandinaves.

Ici, comme dans toute description géographique générale, nous étudierons premièrement le sol, puis l'homme considéré en lui-même au point de vue physiologique et ethnographique, et enfin la nation dans son développement politique et social. Voyons d'abord la nature et la configuration du sol. C'est là surtout qu'on aperçoit bien les différences profondes que je vous faisais pressentir tout à l'heure. D'une part, la Russie est la grande plaine orientale de l'Europe; elle apparaît sur la carte comme un immense plateau, dont les reliefs sont à peine sensibles. La Scandinavie, au contraire, fait partie de la montueuse Europe occidentale; de cette région aux contours variés, aux aspects multiples, découpée par des mers immenses, sillonnée en tout sens par des fleuves et des montagnes qui en font la plus belle contrée géographique du monde.

La Russie tout entière, et même l'appendice qui se prolonge sous le nom de *plaines de la basse Allemagne*, ne connaît point les montagnes. C'est évidemment un ancien fond de mer, le reste de cette méditerranée septentrionale qui, dans les temps anté-historiques, faisait la contre-partie de la Méditerranée actuelle. Il ne reste plus aujourd'hui de cet océan des premiers âges que les golfes sinueux de la mer Baltique, la mer Blanche, et quelques lacs intérieurs.

La grande plaine orientale est circonscrite par trois chaînes de montagnes, l'Oural, le Caucase, les Carpathes, dont l'altitude est de beaucoup inférieure à celles de l'Europe occidentale. Le Caucase n'appartient pas, à proprement parler, au système européen. C'est plutôt une dépendance de l'Asie. Il se continue, en effet, avec le plateau iranien, et joue, par rapport au plateau oriental de l'Europe, le même rôle que l'Altaï et l'Himalaya, vis-à-vis du plateau asiatique. C'est la plus élevée et la plus compacte des trois chaînes. Ses crêtes montent jusqu'aux nuages, et sont recouvertes de neiges éternelles. Son inviabilité est surtout remarquable. C'est grâce à elle et à leur courage que les soldats de Schamyl ont résisté si longtemps à la tyrannie des czars. Le Caucase offre à peine deux ou trois passages, par où se sont accomplis jadis le flux et le reflux des invasions.

L'Oural, beaucoup moins élevé, est aussi plus facile à franchir, mais son étendue en longueur est plus considérable. C'est la véritable borne entre l'Europe et l'Asie. Moins heureux que les Caucasiens, les habitants de l'Oural sont aujourd'hui complétement soumis à la domination russe. Les populations indigènes ont, depuis longtemps,

cédé la place à l'industrie moscovite, qui exploite avec le plus grand succès les riches districts aurifères de l'Oural moyen.

Quant à la troisième borne, celle des Carpathes, je ne vous en parlerai pas pour le moment, car elle appartient tout entière à la monarchie autrichienne. De même que l'Oural, les Carpathes offrent de nombreux et faciles passages. Ce sont aussi des montagnes peu élevées, sauf vers le centre de la chaîne, où se trouve un îlot de granit qui atteint le niveau des neiges éternelles. Géographiquement, c'est la borne occidentale du plateau européen.

J'arrive aux caractères physiques de la plaine russe. C'est une plaine riche et fertile, non pas tracée au cordeau, et absolument unie comme les *savanes* de l'Amérique du Nord, ou les *pampas* de l'Amérique du Sud; au contraire, les ondulations et les collines y abondent. Nulle part, cependant, elles ne s'élèvent jusqu'à la hauteur de simples monticules. C'est sur les flancs onduleux de ces collines, arrosés par des fleuves larges et multipliés, que s'étalent les beaux champs de blé et les magnifiques prairies de la Russie centrale; grenier inépuisable pour les populations compactes et industrieuses de l'Occident. Ce n'est que dans la partie septentrionale que la terre végétale fait défaut. Là commencent les marais, et avec eux la solitude et le désert. Les steppes marécageuses de la haute Russie diffèrent beaucoup, d'ailleurs, de celles de l'Asie, où le sable et le granit dominent.

J'ai dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de montagnes. Vous connaissez cette grande ligne de chaînes montueuses, qui va des monts Ourals jusqu'au cap Tarifa, en Espagne. Eh bien, cette barrière ne s'élève guère, en moyenne, au delà de 100 mètres, d'un bout à l'autre de l'empire russe. Le point culminant de la Russie est sur le plateau de Valdaï, à 300 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer. C'est pourtant de ce plateau quinze fois moins élevé que les Alpes, que descend le quadruple système fluvial de la Russie.

Les fleuves russes sont énormes, comme la plaine qu'ils arrosent. Le Volga est trois ou quatre fois plus grand que le Rhin; la Dwina, le Don, le Dniester, le Dnieper et l'Oural, ne le cèdent en rien à nos grands fleuves français. Mais ces fleuves sont paresseux, peu profonds, et coulent difficilement, à cause de l'insuffisance de leurs pentes. Ils s'étendent en nappes, et s'endorment en quelque sorte vers leur embouchure, où ils forment de vastes *limans* ou deltas négatifs, avant de se jeter dans la mer. Tels sont les limans du Dnieper et du Don, sur le littoral de la mer Noire.

Plus heureuse aujourd'hui qu'il y a deux cents ans, la Russie touche les quatre mers vers lesquelles se dirigent ses fleuves. Mais aucune de ces mers n'est ouverte. La mer Blanche, couverte de glaces durant la plus grande partie de l'année, est à peine abordable pour les vaisseaux. La mer Baltique, resserrée entre les deux presqu'îles scandinaves, est aussi sans issue pour la marine russe. La mer Caspienne n'est, à vrai dire, qu'un grand lac intérieur. Quant à la mer Noire, elle est barrée par le Bosphore, cette porte de la maison, comme disait Alexandre Ier, dont l'Occident s'obstine à garder la clef. Le peuple russe est, d'ailleurs, antipathique à la navigation. Pierre le Grand a eu beau se faire mousse, et prêcher d'exemple, il n'est point parvenu à faire des marins de ses sujets. Aussi la flotte russe figure-t-elle toujours au dernier rang des marines européennes.

La péninsule danoise rappelle, jusqu'à un certain point, la plaine russe. Le Danemark est en effet complétement plat; sous ce rapport, il se relie très-naturellement à l'Allemagne du Nord. Il y a, il est vrai, dans le Jutland, un point culminant qui a reçu des habitants du pays le nom de *Montagne céleste*. Mais tout est proportionnel en ce monde. L'Olympe danois n'a pas plus de 200 mètres d'élévation. Ici donc, comme en Russie, dépression complète. Mais, tandis que la plaine russe est exclusivement continentale, la péninsule cimbrique et les îles qui l'entourent donnent à la monarchie danoise un caractère essentiellement maritime.

Ce n'est pas que la mer soit toujours une bonne voisine pour le Danemark. Ses côtes sablonneuses ont été plus d'une fois déchirées par l'Océan. C'est ainsi que le 3 février 1825, il plut à la mer d'abattre une longue bande de terrain qui forme aujourd'hui un vaste golfe, le Limfjord, au nord du Jutland. Ailleurs, ce sont des îles, des villages, des villes tout entières qui ont été englouties sous les vagues de la mer du Nord. Mais, en revanche, la mer nourrit les races maritimes, et leur donne une énergie et une audace indomptables. La terre elle-même éprouve les effets bienfaisants de son voisinage. Les belles îles danoises, avec leur végétation vigoureuse, rappellent au voyageur les plus beaux sites de la Grande-Bretagne. La verte Erin pourrait à peine soutenir la comparaison avec l'île de Seeland. C'est à sa pointe septentrionale que se trouve la ville d'Elseneur (*Elsingor*), illustrée par le génie de Shakspeare et les malheurs d'Hamlet, encore plus que par la résidence des anciens rois de Danemark. Du haut de la forteresse de Kronburg, qui domine la ville, on découvre le plus beau panorama que l'imagination puisse rêver. D'un côté apparaît le Sund, avec ses milliers de voiles blanches et les fertiles campagnes de l'île; dans le lointain, on voit se dessiner les côtes de la Suède, et le front neigeux des Dofrines.

La Suède et la Norvége, qui font suite à la péninsule danoise, n'offrent plus le même caractère. Ici rien qui rappelle la plaine orientale. Nous sommes dans la région des hautes montagnes, dans l'Europe de l'occident. La presqu'île scandinave fait pendant à la Grande-Bretagne, comme la presqu'île des Baléares, celle de l'Apennin et l'Espagne se correspondent à l'autre extrémité du continent européen. Comme la Grande-Bretagne, la Scandinavie s'étend à peu près directement du sud au nord.

A l'ouest, elle est baignée par l'Océan. Mais le sol, légèrement incliné sur ses bords, ne tarde pas à s'élever pour former la longue chaîne des alpes Dofrines, dont les plus hauts sommets atteignent 2500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les côtes sont sillonnées de lacs, de fleuves, de torrents, et découpées par des îles et des golfes nombreux. C'est sur le versant occidental, entre les îles de Loffoden, que se trouve le fameux gouffre de Malström. Ce versant est un peu moins escarpé que le versant oriental. Nous avons vu la même disposition se présenter pour les îles Britanniques; mais, malgré les similitudes orographiques des deux pays, il y a entre eux des différences très-prononcées. La Scandinavie a une nature plus âpre; son sol est moins fertile, sa population plus clair-semée: ainsi s'expliquent peut-être les rôles si divers joués par ces deux contrées dans l'histoire du monde.

Les Alpes scandinaves, un peu moins élevées que les Alpes françaises, n'en sont pas moins couvertes de neiges éternelles, à cause de la proximité du pôle. Elles ont des beautés plus sauvages, des escarpements plus vertigineux encore que ceux du Mont-Blanc : ce ne sont que châteaux de granit entassés les uns sur les autres, ravins abrupts dont le fond recèle des torrents impétueux. Leurs eaux, en s'accumulant dans les bas-fonds, forment souvent des lacs immenses, plus vastes et non moins pittoresques que ceux de la Suisse. La mer elle-même s'avance en certains endroits jusque sur les flancs des montagnes. C'est du fond de ces anses profondes que descendirent jadis les hardis marins qui, 500 ans avant Colomb, songèrent à découvrir un nouveau monde. Dès le IVe siècle, avant Jésus-Christ, ils avaient côtoyé la fameuse Thulé. Au IXe siècle après Jésus-Christ (874), les Norvégiens, sous la conduite d'Ingolph, allèrent fonder en Islande la première colonie européenne.

Les lacs de la Scandinavie sont un peu plus grands que ceux de la Russie. Comme le Ladoga et le Wega, le Wener et le Weter sont de vraies mers intérieures dont les vagues sont très-élevées. Par contre, les fleuves sont beaucoup moins étendus que ceux de la plaine orientale. Ce sont pour la plupart de véritables torrents, dont le lit, encombré de rochers énormes et bordé de falaises escarpées, oppose une barrière infranchissable aux envahissements. Les marins du pays possèdent seuls assez d'adresse et de courage pour affronter ces terribles écueils. Aussi les pilotes suédois sont-ils cités avec raison comme les plus hardis compagnons du monde. Au milieu de leurs monts impénétrables, loin de tout voisin fâcheux, ils se sentent les vrais rois de la terre. L'heureux habitant des vallées, enrichi par l'agriculture, affranchi de toute vassalité féodale, n'est ni plus fier ni plus respecté.

Quelles sont l'origine et la physionomie générale des différents peuples qui habitent cette partie de notre continent? Je veux dès aujourd'hui vous dire en peu de mots mon opinion sur ce point.

Il est probable que primitivement, vers ces temps reculés, sur l'obscurité desquels la philologie seule peut jeter un peu de lumière, c'était la race finnoise qui occupait la plaine russe et la presqu'île scandinave. Aujourd'hui que les Finnois n'existent plus que sporadiquement en Laponie et dans certaines parties de la Russie, le caractère ethnographique des deux régions est fort nettement tranché. La Suède, le Danemark et la Norvége sont peuplés par les Scandinaves, la Russie par les Slaves. A côté des Scandinaves, il y a quelques milliers d'Allemands qui, hier encore, se plaignaient fort d'être opprimés par les Danois. Aujourd'hui, ce sont quelques milliers de Danois qui se plaignent d'être tyrannisés par les Allemands. Le sort de la guerre a pour le moment interverti les rôles.

A l'égard des populations de la Russie, je serai un peu moins affirmatif. Car ici la question est un peu plus compliquée. Cependant, je dois vous le dire tout d'abord, je n'ajoute aucune foi à cette affirmation de la haine qui voudrait faire des Russes une horde de Tartares Mandchoux. Les ressentiments des Polonais sont fort naturels et fort respectables; mais c'est en vain qu'ils protestent de la noblesse de leur race. Leur sang n'est pas plus pur que celui des Russes; car ils appartiennent les uns et les autres à la grande famille slave. Ce sont des frères ennemis. Les trois royaumes du Nord sont exclusivement peuplés de Scandinaves; tandis qu'à côté des Slaves de la Russie, il y a plusieurs centaines de peuples divers. Ce mélange, sur lequel nous insisterons plus tard, afin de le débrouiller s'il est possible, se continue d'ailleurs en Allemagne jusqu'aux Balkans.

La diversité des croyances religieuses de ces différents peuples n'est pas moins remarquable que leur variété d'origine. C'est triste à dire et douloureux à envisager; mais il est encore quelques milliers de païens en Europe, parmi les Lapons et les Samoyèdes. La résignation étant une vertu chrétienne, il faut bien en prendre son parti. Du reste, la plupart des empires du Nord sont chrétiens. Le Danemark, la Suède et la Norvége ont été convertis vers l'an mil. L'orthodoxie russe est plus ancienne. Les bandes de Rourik, après avoir fait trembler Constantinople, se convertirent peu à peu au christianisme par les soins pieux, peut-être aussi un peu intéressés, des empereurs d'Orient (IXe siècle après Jésus-Christ). Les Suédois sont devenus schismatiques au XVIe. Quant aux Russes, ils s'appellent eux-mêmes orthodoxes, tandis qu'à Rome on les traite d'hérétiques. A côté des Russes, il y a des Polonais qui sont catholiques romains, des juifs, des luthériens et des mahométans d'origine tartare.

Je passe maintenant au rôle historique et politique des deux empires russe et scandinave. Ce rôle a été d'abord assez modeste. Il est vrai que pendant la période païenne, les barbares du Nord ont été la terreur de l'Europe civilisée; mais ces voyages de pillards n'ont pas un grand intérêt au point de vue géographique. L'histoire territo-

riale des États slaves et scandinaves ne commence que vers l'an mil, avec leur conversion au christianisme. Elle se résume en deux faits principaux. Le premier consiste dans les mouvements incessants et les combinaisons diverses qui ont eu lieu dans les trois royaumes de Suède, de Norvége et de Danemark. L'union de Calmar, en 1397, avait réuni les trois royaumes sous le sceptre de Marguerite de Waldemar. Ainsi s'éteignit pour un instant la lutte entre la Suède, la Norvége et le Danemark. Mais cette trêve ne dura pas longtemps. La guerre recommença bientôt entre les trois pays, et dura jusqu'en 1523, où Gustave Wasa chassa définitivement les Danois de la Suède. La Norvége resta unie au Danemark jusqu'en 1815. Alors elle fut de nouveau séparée du Danemark au profit de Bernadotte. Depuis elle est restée incorporée à la Suède, et le Danemark a formé un royaume à part.

Le second fait caractéristique après ces luttes intestines, ce sont les efforts des Danois et des Suédois, pour élargir et même dépasser leurs limites naturelles. Mais les uns et les autres ont toujours fini par être refoulés dans leurs domaines. C'est ainsi qu'au XIIe siècle, les Waldemar ont essayé de faire de la Baltique un lac danois. Ils ont prêché le christianisme l'épée à la main. Un instant même, au XIIIe siècle, ils ont possédé la Prusse, la Livonie, la Poméranie, le Holstein. Mais leur domination n'a eu qu'une très-courte durée.

Les rois de la maison d'Oldenbourg ont été plus heureux dans la presqu'île du sud. En échange de la Norvége, le roi de Danemark avait reçu le Sleswig et le Holstein en 1815, et avait été déclaré membre de la Confédération germanique comme duc de Lauenbourg. Mais la guerre de 1864, si désastreuse pour le Danemark, lui a fait perdre ces trois duchés. Il est aujourd'hui réduit au deux tiers de sa population, et ne compte plus que 1 600 000 habitants.

De son côté, la Suède avait conquis, au moyen âge, la Finlande au nom du christianisme. Plus tard, au XVIe et au XVIIIe siècle, sous Gustave Wasa, Gustave-Adolphe et Charles XII, elle était arrivée à dominer la plus grande partie du nord de l'Europe. Elle possédait alors la Finlande, l'Ingrie, l'Esthonie, la Livonie ; tandis que Gustave-Adolphe, en tombant à Lutzen, lui léguait la Poméranie avec Wismar, Brême et Verden. Mais ce que l'Allemagne vient de faire pour le Danemark, la Russie l'a fait à la mort de Charles XII, et plus tard, en 1809, pour la Suède et la Norvége. Aujourd'hui, les trois royaumes sont réduits à leur plus simple expression. La Suède a perdu la Finlande et tout le littoral de la mer du Nord. Elle est complétement enfermée dans la presqu'île scandinave. C'est à peine si les trois contrées réunies forment un total de sept millions d'hommes. Mais ces hommes sont honnêtes, éclairés et libres. Cela compense bien des choses.

L'empire russe joue un tout autre rôle, et fait, quoique parvenu depuis peu, une bien autre figure dans le monde. Les traditions russes et polonaises coïncident sur les bords du Dnieper, à Kiew, la ville sainte, qui excite encore aujourd'hui l'ambition des nobles polonais. De là les Polonais se sont étendus vers l'Occident et les Russes vers l'Orient. Mais, tandis que les Polonais se civilisaient et comptaient au nombre des puissances chrétiennes de l'Europe occidentale, les Russes tombaient sous le joug tartare. La grande horde d'Or (horde de Kaptschak), menée à la conquête du monde par Batou, petit-fils de Gengiskan, fut pendant deux cents ans la maîtresse du Nord.

Ce ne fut qu'au XVe siècle, sous Ivan III Wasilevitch, que les Russes chassèrent les Mongols et se constituèrent en une seule nationalité du côté de l'Asie. Ils conquirent Kasan et Astrakhan, les deux grandes villes du cours inférieur du Volga. Mais quand ils essayèrent de percer vers l'Europe, ils furent partout repoussés. Vous vous rappelez les paroles dédaigneuses de Sully, qui voulait renvoyer le grand-duc de Russie au fin fond de la Moscovie, si, par aventure, il lui prenait encore envie de faire un mouvement. Aujourd'hui, les choses sont bien changées. D'asiatique qu'elle était sous Henri IV, la Russie est devenue européenne, beaucoup trop européenne.

Au XVIe siècle, elle conquiert Kiew, Smolensk, Novogorod, et plus tard, à la mort de Charles XII, Pierre le Grand fonde Saint-Pétersbourg et donne une flotte à la Russie. Dès lors le grand-duché de Russie prend le nom d'empire de Russie, et s'agrandit de la Livonie et de l'Esthonie. En 1772, 1793 et 1795, la Pologne est partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Dès lors la Lithuanie, la Courlande, la Volhynie, la Podolie deviennent provinces russes; tandis qu'au sud, les armées de Catherine II gagnent à Azof, sur les Turcs, la bataille de 1774, qui leur donne la navigation de la mer Noire. De 1784 à 1792, la Crimée et la Géorgie sont conquises, et l'empire des tzars s'étend jusqu'au Dniester. Enfin, Alexandre Ier enlève la Bessarabie aux Turcs et la Finlande aux Suédois. Plus tard, par la coupable complaisance de Napoléon, le traité de Tilsit (1807) lui donnera le duché de Varsovie avec le titre de roi de Pologne. En 1814, les traités de Vienne ratifient la spoliation en stipulant une constitution pour les Polonais. On sait ce qu'elle est devenue depuis.

Il ne restait plus à la Russie qu'à conquérir Constantinople. C'est vers ce but que tendaient tous les efforts de Nicolas. Il semblait y toucher déjà, lorsque la guerre de 1854 est venue mettre un terme à ses envahissements. Pour la première fois depuis trois cents ans la Russie a reculé : espérons que ce ne sera pas pour mieux sauter.

Depuis, l'ambition d'Alexandre II semble s'être tournée du côté de l'Asie. Le Caucase, qui avait si longtemps et si héroïquement résisté à la domination russe, est tombé à son tour. L'indomptable Schamyl a dû lui-même s'avouer vaincu. La plus grande partie de la Sibérie et une portion de l'Amérique du Nord, l'Amérique russe, sont devenues peu à peu la proie du colosse. La Cochinchine et le Japon sont aussi, depuis peu, ses tributaires.

Actuellement la Russie a une superficie de 100 000 lieues carrées, et en y comprenant les provinces américaines et asiatiques, cette surface est six fois plus grande. C'est à peu près la neuvième partie de la surface terrestre. Sa population, y compris les peuplades asiatiques, s'élève à 74 millions d'hommes, le double à peu près de celle de la France. Ajoutez à cela que cet immense troupeau humain obéit à un seul maître, qui est à la fois empereur temporel et empereur spirituel, prophète et autocrate.

Une telle puissance ainsi concentrée et fortifiée par le fanatisme est une menace perpétuelle pour l'Europe. Varsovie est enfoncée comme un coin entre l'Autriche et la Prusse; et, malgré Sébastopol, la Russie a toujours le regard tourné vers Constantinople, où l'attirent les sympathies de l'orthodoxie grecque et le panslavisme si habilement exploité par Nicolas. — F. Taule.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Condition des étrangers en France (fin).
Dégradation civique.

La caution *judicatum solvi* est exigible des étrangers dans toutes les matières civiles et devant les tribunaux de répression, comme devant les tribunaux civils; car, en cas de délit, la partie lésée a le choix entre les deux juridictions (C. instr. crim., art. 3), et, si un étranger se porte ainsi partie civile dans un procès criminel ou intente directement une action devant le tribunal correctionnel, il n'en sera pas moins soumis à la caution de l'article 16.

D'après l'article 167 (C. proc. civ.), l'étranger qui justifie posséder en France des immeubles suffisants pour assurer le payement des frais et dommages-intérêts, est dispensé de fournir caution; mais rien, dans ce texte, ne lui impose l'obligation de consentir sur ces biens une hypothèque au profit du défendeur (voy. art. 2114, C. Nap.). Sans doute, la sûreté serait alors bien plus grande, car il aurait beau vendre ou hypothéquer ses biens, le défendeur serait toujours sûr de ne subir aucun préjudice. Mais c'est là un danger bien éloigné, et nous pouvons d'autant moins ajouter à la loi une pareille exigence, que faire consentir une hypothèque par l'étranger, ce serait, en quelque sorte, l'obliger indirectement à fournir caution, contrairement à la décision positive du Code : sans doute ce ne serait plus alors une personne qui répondrait pour lui, mais ce serait un immeuble, c'est-à-dire ce qu'on appelle quelquefois une *caution réelle*.

Mais la sûreté la plus palpable et en même temps la plus usitée dans la pratique, c'est encore le dépôt au greffe ou à la caisse des dépôts et consignations d'une somme d'argent dont le montant est fixé par le tribunal. On n'a plus besoin alors d'une caution personnelle, ce qui est toujours ennuyeux à chercher et souvent difficile à trouver.

La dernière question qui nous reste à examiner, et que les jurisconsultes controversent encore, bien que la pratique paraisse à peu près fixée, c'est celle de savoir si l'étranger demandeur est encore tenu de fournir caution quand il plaide contre un autre étranger. Nous avons vu, en effet, que les étrangers ont quelquefois à plaider ensemble devant les tribunaux français, par exemple en matière réelle, bien que le Code n'en parle pas. M. Valette avait d'abord trouvé très-naturel de ne pas tenir compte de cette circonstance et d'exiger la caution dans tous les cas; car les deux étrangers licitants peuvent très-bien appartenir à des nations ennemies l'une de l'autre, ou être séparés par des inimitiés personnelles qui les exciteraient à se persécuter réciproquement. D'ailleurs, le texte de l'article 16 du Code de procédure ne fait aucune distinction. Mais, depuis, M. Valette est revenu à d'autres sentiments. En effet, la liaison des idées et la suite générale des dispositions de notre titre semblent bien indiquer qu'il s'agit exclusivement de protéger les Français contre les étrangers qui voudraient abuser à leur égard des facilités de fuir que leur procure leur extranéité. Un arrêt du parlement de Paris du 13 août 1571 et un jugement du tribunal de la Seine du 25 janvier 1847 exigeaient la caution *judicatum solvi*, même lorsque le défendeur était étranger comme le demandeur. Mais, depuis, un arrêt de la Cour de cassation du 15 avril 1842 et un arrêt de la Cour de Paris du 12 avril 1856 ont refusé aux étrangers défendeurs le droit de l'exiger, en se fondant sur ce que ce droit était placé dans le titre *De la jouissance des droits civils*, et devait dès lors être réservé aux Français. Du reste, la jurisprudence a beaucoup varié sur ce point, comme on peut s'en convaincre en relevant, sous l'arrêt de la Cour de Paris du 12 avril 1856, les arrêts de la même Cour cités par l'arrêtiste, et qui décidaient la question en sens inverse, notamment un arrêt ordonnant le dépôt d'une somme de 100 000 francs, à titre de caution, dans un procès entre le duc de Cambridge et le duc de Brunswick, que ses agnats avaient interdit suivant les formes de la législation allemande, et qui prétendait que cette interdiction n'était pas valable en France. Mais aujourd'hui la pratique paraît bien s'accorder à refuser la caution lorsque deux étrangers sont en cause, et ce avec grande raison, suivant M. Valette; car si l'étranger défendeur pouvait l'exiger dans l'ancien droit, ce n'était qu'en s'y soumettant lui-même, ce qu'il est évidemment impossible d'appliquer sans l'empire du Code, et dès lors, rejetant la seconde partie du système, on doit rejeter aussi la première. (Voy. Pothier, *Des personnes*, tit. II.)

La situation de l'étranger est encore inférieure à celle du Français au point de vue de la contrainte par corps. En effet, le Français n'est contraignable par corps que d'une manière très-exceptionnelle pour dettes civiles, et en matière commerciale, où la contrainte par corps est la règle, elle ne s'exerce encore contre lui que si la dette est de 200 francs au moins (voy. art. 2059 à 2070, C. Nap., et loi du 17 avril 1832 *sur la contrainte par corps*). L'étranger, au contraire, est toujours contraignable par corps, en matière civile comme en matière commerciale, dès qu'il est condamné envers un Français pour une somme principale de 150 francs (loi du 17 avril 1832, art. 14). Mais, en vertu de l'article 18 de cette même loi, les femmes étrangères ne sont pas soumises à ces rigueurs exceptionnelles. De plus, la loi du 10 septembre 1807 autorise tout Français à faire arrêter provisoirement l'étran-

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3 et 4 de la seconde.

ger qu'il prétend son débiteur, sur simple ordonnance du président du tribunal de première instance et avant aucun jugement qui admette sa prétention. Mais il doit alors intenter son action dans les huit jours, et l'étranger peut toujours obtenir son élargissement en consignant la somme réclamée ou en justifiant qu'il possède en France, soit un établissement de commerce, soit des immeubles suffisants pour répondre du payement de la condamnation (loi de 1832, art. 15 et 16).

Enfin l'article 1268 du Code Napoléon offre au débiteur insolvable et de bonne foi un dernier moyen d'échapper à la contrainte par corps qui le menace, c'est de faire *cession de biens*, moyennant quoi on lui laissera la liberté de sa personne, s'il remplit, d'ailleurs, les conditions exigées. Ce secours suprême est refusé à l'étranger, parce qu'il pourrait avoir à l'étranger des biens inconnus dont il priverait ainsi fort facilement ses créanciers français.

Enfin remarquons, en terminant, que l'étranger ne pourrait être témoin ni dans un testament (art. 980, C. Nap.), ni à plus forte raison dans un acte notarié ordinaire, puisque la loi du 25 ventôse an XI exige pour tous les autres même la jouissance des droits politiques. Mais les termes de l'article 37 prouvent qu'il pourrait être témoin dans un acte de l'état civil.

Quant à la qualité de tuteur, M. Valette ne croit pas que l'étranger puisse l'obtenir en France; car ce sont là, en quelque sorte, des fonctions publiques, et cela est si vrai, qu'elles sont interdites aux Français privés de la jouissance des droits politiques. Cette question sera, du reste, examinée dans la matière de la tutelle.

Telle est en France la condition générale des étrangers ordinaires; mais il nous reste encore à parler de ceux qui se trouvent dans une situation particulière et plus favorisée, c'est-à-dire des articles 11 et 13 :

Art. 11. — « L'étranger jouira en France des mêmes droits civils que ceux qui sont ou seront accordés aux Français par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendra. »

Dans le projet du Code (voy. Fenet, t. VIII, p. 10), on avait établi une réciprocité pure et simple : tout étranger avait chez nous la situation qui était faite aux Français par les lois de son pays : la rédaction de l'article 912 porte encore les traces de ce système. Mais à la suite des discussions, on ne voulut pas que les variations des législations étrangères pussent réagir immédiatement sur la nôtre, et qu'un gouvernement étranger eût ainsi le moyen de procurer certains avantages en France à ses nationaux sans notre concours et pour ainsi dire malgré nous. La réciprocité de l'article 11 devint donc purement diplomatique, et elle fut, du reste, assez souvent appliquée. Ainsi, depuis la confection du Code et avant la loi du 14 juillet 1819, des traités fort nombreux avaient supprimé en faveur des nationaux de beaucoup de pays, par exemple ceux de la Confédération du Rhin, qui comprenait alors une grande partie de l'Allemagne, l'incapacité de recueillir en France les donations, successions ou legs à eux échus. Un traité du 24 mars 1760 avec la Sardaigne, devenue aujourd'hui l'Italie, et un autre du 17 juillet 1828 avec la Suisse, suppriment également pour les nationaux de ces deux pays la caution *judicatum solvi*, etc. Lors de la rédaction du Code sous le consulat, les traités devaient être votés par les chambres; la réciprocité diplomatique de l'article 11 impliquait donc alors une véritable concession législative. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui, car les traités sont faits par l'empereur seul, sans aucune participation du Corps législatif (Constitution du 22 janvier 1852, art. 6).

Art. 13. — « L'étranger qui aura été admis, par l'autorisation du roi, à établir son domicile en France, y jouira de tous les droits civils tant qu'il continuera d'y résider. »

Cette autorisation est le point de départ du stage (dix ans ou un an, suivant les cas) exigé pour la naturalisation. L'étranger qui l'a obtenue est complétement assimilé aux Français pour tout ce qui concerne les droits civils; mais il est bien entendu qu'il n'a aucune part aux droits politiques. Quant à l'exigence finale de l'article, *tant qu'il réside en France*, il faut l'entendre dans un sens raisonnable ; il s'agit là d'un départ véritable sans esprit de retour, et il est certain qu'on n'aurait pas égard à un voyage momentanée comme tout le monde en fait pour ses affaires ou ses plaisirs.

Depuis la loi du 14 juillet 1819, l'étranger ainsi autorisé n'a plus besoin de l'article 13 pour recueillir les successions, donations ou legs à lui échus; mais, grâce aux priviléges qu'il lui confère, il échappera à la caution *judicatum solvi* et à la contrainte par corps exceptionnelle, ce qui implique le droit de faire cession de biens comme un Français; il pourra lui-même user contre les étrangers de ces rigueurs exceptionnelles, au moins dans l'opinion de M. Valette, car tout le monde n'est pas d'accord sur ce point; enfin, il a le bénéfice de l'article 14, et pourra par conséquent appeler un étranger devant les tribunaux français; mais, par contre, il pourra lui-même y être cité, dans tous les cas, puisqu'il a son domicile en France. Enfin, dans l'opinion qui refuse aux étrangers ordinaires le droit d'adopter et d'être adopté en France, il faudrait nécessairement lui accorder ce droit. Quant aux statuts personnels, c'est-à-dire l'état et la capacité, on admet généralement qu'il reste soumis à la loi nationale ; mais comme nous n'avons aucun texte impératif à ce sujet, M. Valette pense qu'il convient de faire exception pour les étrangers qui ont perdu tout esprit de retour : par exemple, les Polonais chassés de leur pays par l'usurpation russe, et fixés en France depuis si longtemps, qu'ils sont pour ainsi dire considérés comme Français.

DE LA PRIVATION DES DROITS CIVILS PAR SUITE DE CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.

Nous arrivons à une matière très-différente, quoique voisine de celle des étrangers.

Il ne s'agit plus maintenant de nationalité, mais de dégradations résultant de condamnations judiciaires. La principale dégradation de ce genre existant lors de la rédaction du Code était la mort civile, et c'est à l'étude de cette situation particulière qu'est consacrée toute la section II du second chapitre de notre titre.

Le mort civilement était frappé d'un grand nombre d'incapacités : il ne conservait que les droits essentiels pour soutenir son existence et la participation aux institutions du droit des gens. Il pouvait donc être propriétaire, faire le commerce, acquérir des biens, plaider même devant les tribunaux en se faisant représenter par un curateur spécial. Mais par une sorte de conséquence métaphorique, on ouvrait sa succession qui était dévolue à ses parents, suivant l'ordre réglé par la loi, nonobstant tout testament contraire ; son mariage était dissous et il était impossible d'en contracter un autre (art. 25). Cette dernière conséquence était déjà blâmée par le premier consul, qui la trouvait trop rigoureuse, et en effet le mariage

est de droit naturel, et même aux époques les plus barbares on n'en avait jamais exclu les étrangers.

L'article 23 du Code Napoléon faisait résulter la mort civile de toute condamnation à la mort naturelle, ce qui n'était pas une superfétation, comme nous le verrons tout à l'heure; l'article 24 ajoutait en outre que les autres peines afflictives perpétuelles emporteraient également la mort civile, lorsque la loi y attacherait cet effet, et c'est ce qui eut lieu dans l'article 18 du Code pénal.

En cas de condamnation par contumace (art. 26, C. Nap.), la mort civile était encourue, non pas du jour où la condamnation devenait irrévocable, comme d'autres incapacités que nous étudierons plus tard, mais seulement du jour de l'exécution, soit réelle, soit par effigie, si le condamné s'était évadé postérieurement à l'arrêt. Cette exécution par effigie se faisait alors en attachant l'arrêt de condamnation à un poteau par la main du bourreau. Aujourd'hui, en vertu de l'article 472 (instruct. crim.), modifié par une loi du 2 janvier 1850, elle consiste simplement dans l'apposition d'affiches à la porte du domicile du condamné, à celle de la mairie de sa commune, et enfin à la cour d'assises qui a rendu l'arrêt; ces affiches sont de plus insérées dans les journaux, et l'on en envoie un extrait au directeur des domaines du département, qui doit régir ses biens comme des biens d'absent.

En cas de condamnation par contumace (art. 27, C. Nap.), l'accusé est absent et la cour juge seule; il n'y a ni jury, ni défenseur, ni plaidoiries sur le fond : les parents de l'accusé peuvent seulement expliquer les motifs de son absence, et les acquittements sont fort rares. Un arrêt par contumace ne présente donc pas beaucoup de garanties sérieuses, mais il ne peut jamais être exécuté. En effet, de deux choses l'une : si le condamné se présente ou est saisi dans les vingt ans, l'arrêt de contumace est anéanti de plein droit, avec toute la procédure criminelle (art. 476, instr. crim.), et on le jugera une seconde fois; si le condamné n'est retrouvé qu'après les vingt ans, on ne le juge plus de nouveau, mais la peine matérielle est prescrite (art. 635, instr. crim.), et par conséquent il n'est plus permis de l'inquiéter. L'arrêt de contumace ne peut donc jamais être appliqué qu'en ce qui concerne les condamnations civiles, par exemple les dommages-intérêts qui auraient pu être prononcés au profit de la partie civile. Cependant tout n'est pas fini au point de vue du droit criminel, car les incapacités et les dégradations résultant de la condamnation subsistent toujours, et notamment la mort civile (art. 32, C. Nap.). Mais comme les arrêts de contumace n'offrent pas une grande garantie, on n'a pas voulu en faire résulter immédiatement la mort civile; on a donné au condamné pour se représenter un délai de cinq ans, à partir de l'exécution par effigie : s'il se présente dans ce délai, la mort civile ne l'a jamais atteint, et le procès recommencera, toutes choses étant entières; s'il se présente après les cinq ans révolus, mais dans les vingt ans du prononcé de l'arrêt, la mort civile l'aura atteint (art. 30) à partir de l'expiration de la cinquième année, et tous ces effets se seront produits à ce moment. En supposant qu'à la suite de cette seconde procédure, il soit acquitté ou condamné seulement à une peine inférieure n'emportant plus la mort civile, il n'en aura pas moins été mort civilement pendant un certain temps, et il sera revenu ensuite à la vie civile à partir du second arrêt; mais les effets de la mort civile auront été produits dans le passé, et sur bien des points ils constitueront au profit des tiers des droits acquis que le second arrêt ne pourra effacer. Ainsi, on ne rendra pas au condamné sa succession, maintenant distribuée à ses héritiers; il ne recouvrera pas les successions, donations ou legs à lui échus pendant sa mort civile, et qu'il n'a pu recueillir à cause de cette circonstance; son mariage restera dissous et son conjoint conservera le droit de se remarier avec un autre. Un arrêt de la Cour de Paris du 4 juillet 1857 et un arrêt de la Cour de cassation du 21 juin 1858 ont même décidé que l'abolition de la mort civile n'avait pas enlevé ce droit au conjoint de l'époux frappé de mort civile avant la loi du 31 mai 1854, bien qu'il fût revenu à la vie civile en vertu de cette loi.

Plusieurs des conséquences de la vie civile blessaient profondément le sentiment public; aussi fut-elle abolie d'assez bonne heure dans la plupart des pays où le Code Napoléon avait survécu à la domination française. En Belgique, c'est la constitution même qui la supprima (1831). En France, plusieurs projets furent présentés aux chambres législatives, et un rapport de M. Demante père, du 13 septembre 1851, allait sans doute être suivi d'effet, quand les événements politiques du 2 décembre vinrent tout arrêter. Cependant la loi du 8 juin 1850 sur la déportation avait déjà supprimé la mort civile dans ce cas particulier, et M. Valette lui-même avait fait ajouter au texte les mots *en aucun cas*, pour qu'il fût bien entendu que la mort civile était supprimée aussi bien pour la déportation dans une enceinte fortifiée que pour la déportation simple. L'article 3 de cette loi annonçait, du reste, la suppression prochaine et radicale de la mort civile dans tous les cas où elle s'appliquait encore.

Au moment où fut rendue la loi du 31 mai 1854, il n'y avait donc plus que deux peines emportant mort civile, la mort naturelle et les travaux forcés à perpétuité. En abolissant la mort civile, la loi de 1854, comme celle de 1850, la remplaçait par d'autres déchéances moins sévères, quoique très-rigoureuses encore. L'état particulier établi par la loi de 1854, article 2, comprend à la fois la dégradation civique, l'interdiction légale et certaines incapacités particulières.

La dégradation civique est une déchéance spéciale dont les effets sont perpétuels au lieu de se produire simplement pendant la durée de la peine, comme l'interdiction légale. Du reste, ce n'est pas la loi de 1854 qui l'a imaginée; elle existait déjà auparavant comme principale dans quelques cas (art. 8, 2°, C. pén.), et elle était en outre attachée comme peine accessoire à toutes les peines afflictives et infamantes temporaires, telles que les travaux forcés à temps et la réclusion (art. 28, C. pén.). On ne faisait pas figurer dans cet article 28 les peines afflictives perpétuelles, parce qu'elles emportaient alors la mort civile, déchéance bien plus rigoureuse, et comprenant d'ailleurs et au delà toutes les incapacités attachées à la dégradation civique. L'article 34, Code pénal, énumère toutes les conséquences de la dégradation civique. En définitive, cette peine consiste presque exclusivement dans la privation de droits politiques ou humorifiques, tels que les droits de voter et d'être élu, d'être juré, expert, membre d'un conseil de famille, tuteur (si ce n'est de ses propres enfants, et sur l'avis conforme du conseil de famille), fonctionnaire public, de tenir école, de faire partie de la garde nationale ou de l'armée, de porter des décorations, etc.; elle ne touche pas aux droits privés, car la qualité de tuteur-curateur ou membre d'un conseil de famille constitue en quelque sorte une fonction publique.

Les effets de la dégradation civique, — qu'elle ait été prononcée comme peine principale ou comme peine accessoire, — peuvent toujours être détruits par la réhabilitation, dont les formalités sont indiquées avec détail au Code d'instruction criminelle.

L'interdiction légale, au contraire, ne frappe le condamné que pendant la durée de la peine principale. Du reste, c'est moins une peine qu'une mesure de précaution, et même jusqu'à un certain point de protection à l'égard du condamné. On ne veut pas qu'il puisse par de scandaleuses dépenses adoucir les effets de la peine qu'il subit, ou se procurer les moyens de faciliter son évasion. D'un autre côté, il ne peut gérer ses biens pendant qu'il est à la prison ou au bagne, et il faut bien dès lors que quelqu'un soit chargé de le faire à sa place. Dès avant la loi du 31 mai 1854, l'article 29, Code pénal, attachait cette incapacité particulière de même que la dégradation civique à toutes les peines afflictives ou infamantes temporaires, excepté le bannissement, parce que dans ce cas le condamné simplement expulsé de France pouvait très-bien gérer sa fortune, se procurer tous les plaisirs qui lui convenaient, puisque c'était là une peine simplement infamante. L'interdiction légale plaçait le condamné dans une situation fort analogue à celle du mineur ou de l'interdit pour cause de folie, c'est-à-dire, qu'il n'a plus l'administration de sa fortune, qu'il ne peut plus s'obliger ou libérer ses débiteurs, vendre ses biens, etc. A l'expiration de la peine, son tuteur lui rend ses comptes absolument comme le tuteur d'un dément revenu à la raison (art. 30, C. pén.), et s'il vient à mourir pendant la durée de la peine, les comptes sont rendus à ses héritiers. Nous disons tout cela, quoique la loi du 31 mai 1854 ne renvoie pas à l'article 30, Code pénal; mais cela va de soi, car il est de l'essence d'une tutelle de comporter une reddition de compte à son expiration; d'ailleurs, l'article 469, Code Napoléon, qui est général, suffirait à la rigueur. L'article 31, Code pénal, décide que le condamné ne doit recevoir aucune portion de ses revenus, tandis qu'en matière de tutelle ordinaire, le Code ordonne de consacrer les revenus du mineur à son éducation, et ceux de l'interdit à son entretien et son logement. ÉMILE ALGLAVE, avocat.

BULLETIN DES COURS.

COLLÉGE DE FRANCE. — M. Philarète Chasles a ouvert le 26 décembre, au Collége de France, la *vingt-cinquième* année de son cours sur les littératures étrangères.

Les deux *premières leçons* ont été consacrées à l'explication (d'après les textes) des mouvements religieux et antireligieux en Allemagne, en Angleterre, en France, depuis cent ans. — 26 et 27 décembre.

La *troisième* et la *quatrième* auront pour sujet le livre nouveau du protestant Newman, converti au catholicisme (*Apologia de vita sua*). — 9 et 10 janvier.

La *cinquième* et la *sixième* seront consacrées aux poésies de Tennyson, Markgraff, Dingelssedt.

FACULTÉ DES LETTRES. — HISTOIRE ANCIENNE. — COURS DE M. GEFFROY.

I. — 9 décembre. — Le monde romain et les barbares. Cette leçon a été insérée dans le n° 3 de la *Revue*.

II. — 16 décembre. — Ethnologie de l'empire romain au lendemain de la bataille d'Actium. — Les trois races touranienne, sémitique, aryenne sont en présence. — Description de l'Orient : Gètes, Scythes, Arabes, Parthes. — Résumé de l'histoire des Parthes. — Provinces de l'Orient : Thrace, Macédoine, Grèce, Syrie, Égypte. — Antoine a tenté prématurément d'établir l'empire d'Orient.

III. — 19 décembre. — Conférences sur la Germanie de Tacite. — Biographie de Tacite tirée de ses ouvrages, des lettres de Pline le Jeune et des inscriptions.

FACULTÉ DES LETTRES. — LITTÉRATURE GRECQUE. — COURS DE M. EGGER.

I. — 5 décembre. — De la langue grecque. — Cette leçon sera insérée dans la *Revue*.

II. — 12 décembre. — Études sur Plutarque. — Description physique de la Béotie. Caractère de ses habitants. Ils n'étaient pas aussi inférieurs aux autres Grecs qu'on l'a cru sur le témoignage des poëtes comiques. — Description des monuments de la Béotie, d'après Pausania et Strabon. — Hésiode, Pindare, Corine.

III. — 19 décembre. — État de la société et des esprits à Rome sous l'empire, au moment de la naissance de Plutarque. — Écoles de déclamation. Lectures publiques. Bibliothèques. Secrétaires des empereurs. — Écrivains grecs à Rome avant Plutarque : Denys d'Halicarnasse, Strabon, l'empereur Claude, Épictète, Musonius, Pamphila d'Alexandrie.

FACULTÉ DES LETTRES. — HISTOIRE MODERNE. — COURS DE M. WALLON.

I. — 6 décembre. — Leçon d'ouverture qui sera insérée dans la *Revue*.

II. — 9 décembre. — État de l'Europe à la mort de François Ier. — Abdication de Charles Quint. — Bataille de Saint-Quentin. — Prise de Calais. — Traité de Cateau-Cambrésis.

III. — 13 décembre. — Mort de Henri II. — Minorité de François II. — État des partis. — Commencements de la réforme en France. — Lefèvre d'Étaples. — Brissonnet. — Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. — Analyse et lecture de ses lettres.

IV. — 16 décembre. — Analyse chrétienne de l'institution chrétienne de Calvin.

V. — 20 décembre. — La réforme. — Guillaume Farel. — Œcolampade.

— ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — Cours d'histoire et d'archéologie : M. Heuzey, professeur, les vendredis à deux heures et demie. — Cours d'esthétique et d'histoire de l'art : M. Taine, professeur, commencera son cours le mercredi, 20 janvier, à deux heures.

— Le cercle agricole de la rue de Beaune tiendra tous les vendredis, du mois de janvier au mois d'avril, à huit heures du soir, des conférences littéraires et scientifiques. Voici les conférences qui auront lieu au mois de janvier :

Le 6, M. Deschanel : François Villon.

Le 13, M. Payen : Viandes alimentaires; viandes de cheval; mollusques. Expériences.

Le 20, M. Deschanel : Henry Murger.

Le 27, M. l'abbé Moigno : L'industrie linière.

La librairie Germer Baillière commencera en 1865 la publication d'une nouvelle bibliothèque consacrée à l'HISTOIRE CONTEMPORAINE, qui se composera de volumes de 300 à 400 pages format in-18, au prix de 3 fr. 50 c.

Le premier ouvrage publié sera l'*Histoire de la Révolution française*, par Th. Carlyle, traduite de l'anglais par MM. ELIAS RÉGNAULT et ODYSSE-BAROT, qui paraîtra dans quelques jours. Cette histoire se composera de trois volumes intitulés : *La Bastille, la Constitution, la Guillotine*.

La première année de la REVUE DES COURS LITTÉRAIRES forme un fort volume in-4° de 800 pages, et se vend au bureau du journal, broché : 15 francs ; relié en maroquin, pour étrennes : 20 francs.

Mêmes prix pour la première année de la REVUE DES COURS SCIENTIFIQUES.

Les deux volumes pris ensemble coûtent, brochés : 26 francs, et reliés : 36 francs.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 6. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 7 JANVIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES. — **Poésie latine.** — Cours de **M. Patin :** Lucrèce et Catulle.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Voyages.** — Conférence de **M. Guillaume Lejean :** Les populations du Nil Blanc.

Soirées littéraires de la ville de Strasbourg. — Conférence de **M. J. H. Schnitzler :** Catherine II et sa cour.

Droit civil. — Cours de **M. Valette :** Des actes de l'état civil.

Bulletin des cours.

Paris, 6 janvier 1865.

M. Guillaume Lejean, consul de France en Abyssinie, s'est acquis, on le sait, une juste célébrité par les rapports qu'il a eus avec le roi Théodore, monarque au cœur orageux, aux aventures étranges, et surtout par ses efforts intelligents pour établir l'influence française dans ces pays lointains. Comme M. Lejean, après nous avoir parlé des populations du Nil Blanc dans la conférence que nous publions aujourd'hui, nous en annonce une seconde où il nous entretiendra de l'Abyssinie, des mœurs qui s'y rencontrent et des événements qui s'y passent, nous lui réservons la parole, et nous devons nous abstenir de retracer mal ce qu'il racontera mieux que nous.

Madame Ida Brüning fait à la salle Beethoven des lectures allemandes tirées des chefs-d'œuvre de Schiller et de Goëthe. Voilà encore une femme qui s'exerce à la parole publique, mais ici il s'agit moins d'enseignement que de déclamation. Madame Ida Brüning retrouve à la salle Beethoven un succès auquel elle était déjà habituée.

FACULTÉ DES LETTRES.

POÉSIE LATINE.

COURS DE M. PATIN
(de l'Académie française.)

De la poésie latine au temps de César, et en particulier de Lucrèce et de Catulle.

Messieurs,

J'ai choisi pour le sujet du cours de cette année la poésie latine au temps de César, et je ne cacherai pas que ce qui m'a déterminé à ce choix, c'est surtout le désir d'insister de nouveau sur l'étude de Lucrèce.

Les premières leçons du cours précédent avaient été consacrées à de longs prolégomènes qui conduisaient au poëme *de la Nature* par diverses voies, et d'abord par l'histoire de la poésie didactique antérieurement à Lucrèce ; puis, par une autre histoire encore, celle de la philosophie d'Epicure, et particulièrement de son introduction, de son établissement à Rome, de son action sur les opinions, sur les mœurs, sur la littérature des Romains.

De là j'avais passé à des considérations sur le caractère peu poétique, antipoétique même de cette philosophie ; sur ce qui avait permis à Lucrèce d'en tirer, avec un succès si inattendu, non un chef-d'œuvre de poésie, car la perfection y manque, mais, malgré son imperfection, une véritable merveille de l'art.

J'avais dû chercher à distinguer, à définir les éléments du génie de Lucrèce, ce qui a fait de lui un poëte si éloquent, si sublime même, sa profonde conviction philosophique, sa sympathie si vive pour les misères de la condition humaine, auxquelles il lui semblait que la philosophie dont il s'est rendu l'interprète apportait un re-

mède assuré ; la puissance, la richesse singulière d'une imagination capable de tout animer, de prêter aux notions les plus abstraites, comme a dit Boileau,

..... un corps, une âme, un esprit, un visage ;

cet art enfin, qui n'a appartenu à personne autant qu'à lui, de soutenir à la fois, sans jamais sacrifier l'un à l'autre, le rôle du philosophe et celui du poète, de mêler intimement, si intimement que l'analyse a peine à décomposer ce mélange, le raisonnement, l'argumentation du philosophe et le mouvement passionné, l'expression pittoresque qui appartiennent au poëte.

J'avais dû faire remarquer que Lucrèce, si riche de son propre fonds, ne négligeait cependant pas de s'aider de richesses étrangères, et que dans ce poëme même, dirigé contre la religion officielle, il introduisait encore sous forme de symboles, d'allégories, ces fables, ces récits mythologiques contre lesquels était dirigé tout l'effort de son raisonnement et de sa poésie.

J'avais fait dans le génie si original de Lucrèce la part de l'imitation. Car les génies originaux eux-mêmes ne s'interdisent pas l'imitation. Si originaux qu'ils soient, ils ont des antécédents, des points de départ auxquels il est intéressant et utile de remonter. Je m'étais appliqué à marquer les rapports de Lucrèce avec ceux qu'on peut appeler ses maîtres, et qu'il appelle lui-même de ce nom, chez les Grecs, avec Empédocle, chez les Romains, avec Ennius ; car, vous le savez, l'auteur des *Annales* était aussi l'auteur de l'*Epicharme*, antécédent lointain du *De natura rerum*.

Une inspiration plus prochaine dont j'avais dû également tenir compte, c'est l'amitié, l'affection de Lucrèce pour Memmius, à qui ses enseignements étaient adressés, et à qui, s'ils eussent été plus écoutés, ils eussent pu épargner bien des peines morales, bien des disgrâces politiques. J'avais dû retracer la vie de Memmius, qui nous est fort connue et qui est fort curieuse à connaître ; puis celle de Lucrèce, sur laquelle on a moins de détails, m'attachant à trouver dans ses vers ce qui peut donner de la vraisemblance aux quelques circonstances qu'on en raconte. La biographie du poëte m'avait conduit à l'histoire de son œuvre ; j'avais passé en revue tous les hommages, tous les jugements dont le poëme *de la Nature* a été l'objet chez les anciens et chez les modernes, et, à dater de la renaissance, tous les travaux auxquels ce grand monument de l'antiquité a donné lieu, éditions, commentaires, traductions, imitations, réfutations ; enfin, à ce propos, j'avais appelé l'attention de mes auditeurs sur deux productions de grand intérêt : l'une, un poëme, ou plutôt une ébauche de poëme latin, intitulé : *De principiis cogitandi*, ouvrage dans lequel l'illustre poëte anglais Grey, avec une rare élégance de style, une brillante imagination, avait entrepris de faire pour la philosophie de Locke ce que Lucrèce avait fait pour la philosophie d'Epicure ; l'autre, ce poëme si célèbre où le cardinal de Polignac, en vers souvent dignes d'avoir été inspirés par Lucrèce, a non-seulement réfuté la doctrine d'Epicure, mais souvent très-heureusement exposé les principes de la philosophie moderne, et particulièrement les doctrines de Descartes.

Que nous reste-t-il à faire aujourd'hui ? C'est de considérer ce poëme dans son ensemble, d'analyser chacun des six livres dont il se compose, de suivre dans chacun d'eux, d'une part l'ordre philosophique des idées, et d'autre part ce qui s'y trouve si étroitement uni, l'ordre poétique des ornements qui leur servent de parure ; de s'arrêter enfin à quelques parties principales et d'en éclairer par des observations de détail et des rapprochements le rare mérite, la singulière beauté.

Tel sera le sujet des leçons de ce premier semestre ; dans le second, j'étudierai un autre poëte, Catulle, duquel la poésie latine a reçu ce qui lui manquait encore, même après Lucrèce, je veux dire la précision de la forme poétique, cette perfection dont Catulle a transmis le modèle, modèle encore incomplet sans doute, à Virgile et à Horace. Il a été en cela leur prédécesseur, et l'a été encore à d'autres titres ; il a devancé Virgile dans l'épopée par sa petite composition épique des *Noces de Thétis et de Pélée* ; il a devancé Horace, qui ne s'en est pas assez souvenu, dans la poésie lyrique ; de même il a ouvert la carrière élégiaque à toute une élite de poëtes, Cornélius Gallus, Tibulle, Properce, Ovide. Son petit livre, ce livre si court, *lepidus libellus*, comme il l'appelle, est une annonce complète, une sorte de préface de la poésie du siècle d'Auguste.

J'établis, vous le voyez, une distinction entre deux âges poétiques que d'ordinaire on confond. L'âge de César et l'âge d'Auguste me semblent en effet vraiment distincts, bien que l'un ait amené l'autre. Je crois apercevoir entre eux les mêmes différences que celles qu'on remarque aujourd'hui dans l'histoire de notre littérature du XVIIe siècle, entre les écrivains qui se sont produits aux temps agités de la Fronde et ceux qui ont fleuri dans ces longues années du régime sévèrement monarchique de Louis XIV. On ne peut méconnaître et l'on ne méconnaît plus chez les premiers, avec moins de régularité, moins de perfection, une plus grande liberté d'allure : eh bien, cette différence, elle s'est fait sentir également dans les lettres latines au temps où Rome passa de la république à l'empire. Auguste a tout pacifié, même l'éloquence, a dit Tacite, et s'il n'a pas rendu à la poésie le service fâcheux de la pacifier comme le reste, du moins peut-on dire qu'il l'a fort disciplinée. Avant lui, sous César, mais non par le fait de César, la poésie avait plus de liberté ; sa verve, encore très-inégale, était plus vive ; son expression, plus abandonnée, plus négligée, plus rude, quelquefois même plus incorrecte, était plus énergique. Nos études de cette année nous mettront à même de reconnaître dans le progrès continu de la poésie latine vers la perfection cette différence que je vous signale. Ce que les deux âges, celui d'Auguste et celui de César, ont eu de commun, c'est un égal amour des arts, des lettres,

et en particulier de la poésie : mais ils en ont bien usé différemment, le second au sein des loisirs que le pouvoir absolu, la théocratie d'Auguste avait faits aux Romains et dont Virgile l'a remercié :

..... Deus nobis hæc otia fecit ;

l'autre, au contraire, parmi les violences, les terribles agitations où s'anéantissait l'ancienne constitution de l'Etat. C'est une chose étrange, ou du moins qui nous paraît étrange, que dans ce septième siècle de Rome, rempli tout entier par les luttes acharnées de l'aristocratie et de la démocratie, par les querelles sanglantes de Sylla et de Marius, de Pompée et de César, de ceux qu'on a appelés les derniers des Romains et des triumvirs, dans ce siècle de dissensions intestines, de guerres civiles, de proscriptions, au milieu du déchaînement de toutes les ambitions, de toutes les cupidités, des passions les plus inhumaines, il y ait eu place encore pour le goût ardent de toutes les élégances sociales, de ces arts qui paraissent l'ornement, l'accompagnement naturel de la paix. On devrait s'étonner qu'un pareil goût n'ait pas davantage adouci les mœurs, si le même contraste ne s'était renouvelé en d'autres temps, en Italie sous les Médicis et en France sous les Valois. Cette société si turbulente, si violente, aimait les vers ; elle en lisait, elle en faisait. Tous ces hommes emportés par le tourbillon politique, c'étaient des poëtes, des poëtes amateurs du moins. Et cela n'est pas seulement vrai de Cicéron, homme de lettres autant qu'homme d'Etat, dans la vie duquel les lettres alternaient avec les affaires, qui dans son âge mûr, dans sa vieillesse, se consolait de ses chagrins politiques en revenant aux études de sa jeunesse, composait des traités de rhétorique, des livres de philosophie, reprenait même ses exercices de versification et de poésie, complétait sa traduction d'Aratus, entreprenait de mettre en vers les grands actes de son consulat et les malheurs de son exil, et, après qu'il se fut réconcilié avec César, les merveilleuses expéditions du grand capitaine dans les Gaules et la Bretagne. Mais César lui-même, à qui Cicéron ne manquait pas d'envoyer régulièrement ses productions poétiques, attachant un grand prix à son suffrage, César dont les moments étaient si remplis et si précieux, il en avait qu'il donnait aux lettres. Je ne parle pas de ses Commentaires, c'était encore de l'action : *eodem animo scripsit quo bellavit.* Je ne parle pas de son *Anti-Caton*, c'était encore un acte politique, une réplique à l'éloge de Caton, ce dernier défenseur de la constitution républicaine ; je parle de ses livres sur l'*Analogie*, où il ne dédaignait pas de descendre à des questions de grammaire et de style pour les soumettre à Cicéron et à Varron ; je parle des quelques vers qu'il composa comme d'autres à l'occasion. N'est-ce pas une chose curieuse, qu'au plus fort de la guerre civile, au moment où il partait pour l'Espagne afin d'y livrer bataille aux lieutenants de Pompée, il se soit distrait des ennuis du voyage en écrivant en vers ce que je pourrais appeler, en me servant d'une expression de notre temps, ses « impressions de voyage » ? Nous n'avons malheureusement pas cette pièce ; nous n'en avons que le titre conservé par Suétone, il était intitulé : *Iter*. César doit donc être mis au nombre des hommes du monde qui s'occupaient alors de poésie, qui s'amusaient à versifier. Si vous prenez le *Brutus* de Cicéron, cette galerie des orateurs de Rome, parmi ceux de ses contemporains dont Cicéron a tracé le portrait, au talent desquels il a rendu hommage, il y en a beaucoup qui unissaient à l'éloquence la poésie. Calvus, cet adversaire véhément de Vatinius ; Calvus, un des bons orateurs du temps, était un ami de Catulle, avec qui il échangeait de petits vers épigrammatiques, de petits vers amoureux ; il chantait Quintilie comme Catulle chantait Lesbie, et, entrant avec le grand poëte dans une lutte plus sérieuse, il opposait à sa petite épopée des *Noces de Thétis et de Pélée* une composition épique du même genre sur l'aventure de la nymphe *Io*.

Cette passion pour les lettres, cette métromanie qui possédait la société romaine tout entière au temps de César comme au temps d'Auguste, est pour ainsi dire le fond sur lequel se dessine la figure de deux grands poëtes, non plus de poëtes amateurs comme ceux dont je viens de parler, mais de véritables poëtes, dont la poésie n'était pas seulement la distraction, l'amusement, mais la vocation spéciale, l'unique ambition.

Lucrèce, Catulle ont vécu l'un et l'autre loin des affaires ; ils n'ont participé aux querelles du temps que par leurs affections intimes. Catulle, comme notre la Fontaine, avait fait deux parts de sa vie ; il donnait la première aux charmes dangereux de la passion amoureuse, beaucoup plus qu'il n'eût fallu pour son bonheur, comme lui-même se l'est reproché. Vous vous souvenez peut-être de quelle manière inattendue il termine la belle traduction qu'il a donnée de l'ode passionnée de Sapho. Après s'être appliqué les expressions brûlantes de ce morceau célèbre, tout à coup il s'interrompt et se reproche le mauvais usage qu'il fait de ses loisirs. Il se dit à lui-même : « C'est l'oisiveté, Catulle, qui te perd, elle que tu aimes, qui fait ta joie, ton orgueil, elle qui a perdu avant toi de puissants monarques, des villes florissantes. »

Otium, Catulle, tibi, molestum est, etc.

Ce n'est pas le seul passage où l'on voie Catulle gémir lui-même sur cette vie de plaisirs et de désordres qui avait bien son amertume. Une autre de ses pièces commence ainsi : « Malheureux Catulle, renonce à ta folie, et ce » qui a fini, tu le vois bien » (il veut parler de l'amour de l'inconstante Lesbie), « regarde-le comme perdu. »

Miser Catulle, desinas ineptire, etc.

L'autre portion de sa vie, Catulle l'a consacrée, en amant passionné de la perfection poétique, à la compo-

sition laborieuse de ces vers d'un tour si facile qu'il appelle des bagatelles, et que cependant il destine à l'avenir, auxquels il ne craint pas de promettre l'immortalité. Ecoutez en quels termes Catulle dédie son petit recueil de vers à l'un de ses amis, à l'historien Cornelius Nepos :

« A qui offrir ce joli petit livre, tout nouveau, tout » frais poli par la pierre ponce?» Vous voyez que l'élégance coquette des recueils de vers est chose très-ancienne. « A toi, Cornelius, qui faisais profession de regar- » der comme quelque chose mes bagatelles, alors même » que, seul en Italie, tu osais développer toute la suite » des âges dans trois ouvrages bien doctes, par Jupiter, » et de grand labeur. Accepte donc mon petit livre, si » peu qu'il vaille, et puisse la vierge ma patronne (il veut » parler de Minerve) le faire durer plus d'un siècle. »

Quoi dono lepidum novum libellum, etc.

Quel agréable mélange de modestie et de juste orgueil! Cette pièce charmante renferme le secret de la passion de Catulle pour cette perfection poétique à laquelle il est arrivé, moins peut-être que Virgile et qu'Horace, mais un peu avant eux.

La même passion littéraire, avec un caractère plus grave, car elle s'unissait à la passion philosophique, a rempli toute la vie de Lucrèce. Lucrèce est un épicurien conséquent, ce que n'étaient pas tous les épicuriens de son temps; ce que n'était pas Cassius, l'ami et le second de Brutus; ce que n'était pas Hirtius Pansa, qui périt sous les murs de Modène en combattant contre Antoine. En épicurien conséquent, Lucrèce fuit les engagements dangereux de la vie politique; il s'est retranché dans le repos, dans la sécurité d'une condition privée, et là, comme dans une sorte d'asile, il s'est donné pour unique occupation de sa vie la contemplation de la nature, l'érection d'un grand monument poétique destiné à consacrer la vérité des choses, ce qui du moins lui semble être la vérité. Ce grand monument, il veut l'ériger à la fois et pour la gloire de Rome et pour le bien de l'humanité. C'est de lui-même qu'il parle, c'est son temps qu'il décrit, c'est sa propre sécurité au sein du trouble universel qu'il célèbre dans ce passage fameux qu'on cite sans cesse, qu'on ne peut trop citer, dans ce passage où il représente, sur les sommets élevés et sereins où réside la sagesse, son sage épicurien qui contemple, de son observatoire philosophique, les erreurs des hommes fourvoyés dans toutes les routes de la vie, luttant de génie, contestant de noblesse, s'épuisant en efforts pénibles et le jour et la nuit, surnageant enfin et arrivant à saisir pour un moment le faîte de la puissance et de la grandeur. Triomphe malheureux! il arrache à Lucrèce un cri de pitié pour les insensés qui font un tel usage de ce peu de jours qui est notre vie. Je vous rappelle comme je peux cet admirable passage; mais je ferai mieux de vous le redire dans son texte, que sans doute vous vous citez intérieurement :

Sed nil dulcius est, etc.

C'est, je pense, avec un même retour sur lui-même que, dans un autre passage, Lucrèce s'écrie : « Laissez-les donc lutter vainement, s'épuisant en efforts, se couvrant d'une sueur de sang dans l'étroit sentier de l'ambition. »

... Sine, incassum defessi, sanguine sudent,
Augustum per iter luctantes ambitionis.

Ce n'est pas par allusion, mais d'une manière plus directe, que Lucrèce, dans un autre endroit encore, dépeint la situation paisible, tranquille, qu'il s'était faite par le culte de la poésie et de la philosophie au milieu de l'agitation universelle. Ecoutez dans quels termes il en parle, s'adressant à son ami Memmius :

« Je ne me cache pas que les systèmes obscurs des Grecs, il est bien difficile de les rendre clairement dans nos vers latins, surtout lorsqu'il faut user de tant de mots nouveaux à cause de l'indigence de la langue et de la nouveauté des sujets. Et toutefois l'attrait de ta vertu, la douceur espérée de contenter une amitié si chère m'engagent à surmonter toutes les fatigues, à veiller sans relâche durant les nuits sereines, cherchant par quelles paroles et dans quels vers je pourrai faire luire à ton esprit une lumière qui éclaire pour lui les plus profonds secrets de la nature. »

Sed tua me virtus tamen, et sperata voluptas
Suavis amicitiæ, quemvis perferre laborem
Suadet, et inducit noctes vigilare serenas
Quærentem dictis quibus et quo carmine demum
Clara tuæ possim præpandere lumina menti,
Res quibus occultas penitus convisere possis.

Ce sont là des vers admirables et en même temps bien caractéristiques; ils expriment à la fois beaucoup de choses, la passion de la science, l'ambition de pénétrer dans les secrets de la nature et d'y faire pénétrer avec soi une intelligence amie, enfin les délices de l'étude, du recueillement solitaire. C'est de ces nuits consacrées à l'étude qu'est résulté le poëme *de la Nature*, ce grand monument philosophique, on peut lui donner ce nom, malgré la fausseté de la doctrine, ce grand monument philosophique et poétique que Lucrèce a pu achever, mais non conduire à sa perfection, interrompu qu'il a été par une mort prématurée qu'on dit avoir été volontaire. Toutefois, s'il nous l'a laissé imparfait, il l'a laissé avec toute sa grandeur, et c'est cette grandeur que nous avons maintenant à considérer. Nous voilà au pied de l'édifice; avant d'en passer le seuil et d'y pénétrer, il convient de s'arrêter quelques instants à contempler l'ensemble du monument et ses majestueuses proportions.

Quelle était la pensée de Lucrèce? La pensée même

d'Epicure. Il y a tout un magnifique éloge d'Épicure répandu çà et là dans le *De natura rerum* : Lucrèce y loue partout son maître d'une originalité qu'il n'avait pas certainement, du moins au degré qu'il suppose. Chacun sait qu'Epicure avait emprunté sa physique à Leucippe et à Démocrite, et sa morale à Aristippe. Mais ce qui peut-être lui appartenait, c'était d'avoir subordonné dans son système la physique à la morale. C'est aussi ce qu'a fait Lucrèce. Dans son poëme, ce qui occupe le plus de place, c'est la physique ; mais ce qui toutefois fait la vie de l'ouvrage, c'est l'intention morale. Morale ! cela demande une explication et des réserves, car on peut la trouver aussi bien immorale. Si d'une part il aboutit à des conseils très-sages, très-salutaires pour la pratique de la vie, et ressemblant beaucoup à ceux que devait donner Horace dans ses satires et surtout dans ses épîtres, il a pour point de départ des principes bien faux, bien tristes, bien funestes. L'erreur de Lucrèce est rachetée par beaucoup de sincérité, beaucoup de bonne foi, par une grande honnêteté d'intention. Lucrèce est profondément convaincu de la vérité du système dont il s'est rendu l'interprète ; non-seulement il le croit vrai, mais il le croit salutaire ; il pense remplir un devoir envers l'humanité, animé qu'il est pour elle, pour ses misères, d'une profonde pitié, en le popularisant par ses vers. De là son éloquence incomparable, véhémente, pathétique, souvent sublime.

Ces réserves faites pour Lucrèce et contre Lucrèce, il faut exposer sa pensée. Lucrèce n'entreprend rien de moins que de combattre et d'abolir, s'il le peut, deux croyances, celles précisément qui nous semblent si secourables et si consolantes, deux croyances qu'il juge contraires au bonheur de l'homme : la croyance à l'immortalité de l'âme, la croyance à l'action de la divinité dans le gouvernement du monde, c'est-à-dire à ce que nous nommons la Providence. Tel est le dessein hardi de Lucrèce. Dans l'exposition d'un système immoral, il a cependant, répétons-le, sa moralité par la sincérité de sa conviction, et une intention réellement honnête. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

Ces croyances qu'il veut combattre sont celles de l'humanité tout entière ; elles reposent sur l'idée que chacun se fait de la nature. Pour les effacer de l'esprit des hommes, il faut donc donner de la nature une explication nouvelle. Le poëme sera cette explication. Lucrèce divise, comme tout le monde, la nature en nature spirituelle et nature matérielle. C'est là sa division secrète ; mais il en a une autre plus apparente. Son ouvrage se partage en six livres. Dans les deux premiers, il traite de ce qui compose, suivant lui, la nature spirituelle et matérielle, l'espace, les atomes, le mouvement. Il en traite d'après Epicure, et en combattant, chemin faisant, les opinions contraires. Dans les troisième et quatrième livres, mêlés également d'exposition et de réfutation, il s'occupe particulièrement de la nature que l'on dit spirituelle. Dans le troisième livre, il la trouve tout à fait conforme à la nature matérielle, composée des mêmes éléments et soumise comme elle à la loi de la dissolution. Dans le quatrième, il explique par la doctrine des simulacres (les simulacres, ce sont de certaines superficies détachées des corps et qui viennent frapper nos organes), il s'applique, dis-je, à expliquer par cette doctrine la sensation, la perception externe, les idées, les sentiments, la volonté elle-même. Restent les deux derniers livres, le cinquième et le sixième. Ils sont consacrés à la nature matérielle, de même que les deux précédents l'ont été à la nature spirituelle. Ils sont dirigés contre la providence divine, de même que les deux précédents se proposaient pour but de nier l'immortalité de l'âme. Dans le cinquième, il s'efforce d'expliquer sans l'intervention des dieux, pour lui inutile, par le seul concours de ces trois principes, espace, atomes, mouvement, la formation du monde qu'il ne juge pas éternel, qu'il ne juge pas divin, qui, selon lui, a commencé et doit aussi finir. Il fait donc l'histoire du monde, en particulier de notre globe ; de cette histoire il passe à celle de l'homme et des sociétés humaines, et dans cette histoire, au moyen de causes naturelles qu'il découvre avec sagacité, ou qu'il imagine avec hardiesse, il parvient à se passer complétement de l'intervention divine. Dans le sixième, qui est une sorte d'appendice au cinquième, de même que le quatrième était une sorte d'appendice au troisième, il donne l'explication comme il la conçoit des principaux phénomènes réguliers et irréguliers de la nature physique.

Voilà, messieurs, quel est le contenu de ce grand poëme. De ces six livres, les moins attrayants sont certainement les deux premiers, dans lesquels le poëte traite des notions abstraites de l'espace, des atomes et du mouvement, et en même temps ce sont peut-être les plus merveilleux par l'art avec lequel Lucrèce a réussi à animer ces abstractions. Il y a là des trésors d'imagination et de poésie qui ont été mis en lumière dernièrement dans une thèse soutenue devant notre faculté par un savant et spirituel professeur de la faculté de Lyon, M. Hignard. Il a très-bien montré comment Lucrèce avait réussi, dans une exposition de nature si abstraite, à répandre sur les matières les plus obscures et les plus arides la clarté, la grâce, l'agrément, l'intérêt. Dans le quatrième et le sixième livre sont passés en revue un grand nombre de faits intellectuels ou physiques mal expliqués, c'est la faute d'Epicure, mais ce qui est le mérite de Lucrèce, admirablement décrits. Il excelle, en effet, à décrire les phénomènes, ceux de l'esprit aussi bien que ceux de la nature physique ; il le fait en observateur très-exact, très-pénétrant, avec la plus grande habileté d'écrivain et un incomparable talent de poëte. Ces deux livres abondent en détails souvent pleins d'attrait et de charme ; mais les deux livres capitaux, qui forment la partie principale de son œuvre, sont le troisième et le cinquième. Le troisième, avec des conclusions bien fâcheuses, puisqu'elles aboutissent à la mortalité de l'âme, est un véri-

table chef-d'œuvre de raisonnement, de dialectique pressante, d'éloquence poétique. C'est dans ce livre, on s'en souvient, que se trouve ce fameux passage sur la mort que Montaigne admirait tant, qu'il a cité presque en entier et commenté comme il lui appartenait de commenter. Le cinquième livre est peut-être plus beau encore. Il contient une histoire imaginaire, il est vrai, mais où le poëte rencontre souvent la vérité probable, de notre globe, de notre race, de la société, de tout l'ensemble des choses humaines. On ne peut mieux caractériser ce livre qu'en disant que c'est une sorte d'épopée philosophique. On peut voir par ce simple exposé que cette composition est très-bien ordonnée, que le plan en est simple et vaste, d'une intelligence facile et d'un effet imposant; il n'est pas plus méthodique que ne le voudrait la poésie, et pas moins régulier que ne l'exigerait la philosophie.

Appartient-il à Lucrèce, ou faut-il en faire honneur à Epicure lui-même, à qui le poëte aurait emprunté non-seulement son sujet, mais encore l'ordonnance de son œuvre? Vous savez qu'on a retrouvé dans les charbons d'Herculanum des fragments du livre d'Épicure : Περὶ φύσεως. En comparant ces fragments avec l'œuvre de Lucrèce, on a pu se convaincre que Lucrèce avait été un traducteur très-exact des idées de son maître, mais qu'il ne lui avait pas emprunté le plan de son poëme. Ce plan, Lucrèce l'a exposé lui-même dans ses cent cinquante premiers vers, sans aucune sécheresse didactique, avec une sorte d'abandon capricieux, s'interrompant à tout instant par des digressions épisodiques d'un grand intérêt. Toutefois, au milieu même des écarts de ce long morceau, le poëte philosophe ne néglige pas de faire ressortir son dessein principal, la grande lutte où il s'engage contre les croyances générales de l'humanité. Il sait bien que, choquant à ce point les opinions reçues, il a besoin d'apologie; aussi, dans ce début, s'applique-t-il à montrer que ses doctrines ne sont pas, comme on pourrait le croire, des doctrines d'impiété; qu'elles ne s'attaquent, au contraire, qu'à des superstitions, à des erreurs, sources de crimes et de misères. C'est à ce propos qu'il rappelle éloquemment, pathétiquement, d'après Euripide et Eschyle, le sacrifice d'Iphigénie. Lucrèce sait bien aussi qu'il se fait l'interprète d'une doctrine souvent obscure; il promet de l'éclaircir, de la rendre facile et agréable. En poëte justement préoccupé du succès littéraire et de ces agréments de la forme qui l'assurent, il appelle d'abord la beauté sur son œuvre. La beauté, c'est l'attribut de cette déesse qu'on suppose présider à l'entretien de la nature, de cette nature qu'il veut célébrer. Les hommes l'appellent Vénus, et les Romains la révèrent comme l'auteur de leur race. Il accepte de la tradition religieuse, politique, littéraire, ce qui n'est pour lui qu'un symbole philosophique. Il fait acte de paganisme au début même d'un livre où il entreprend de détrôner les dieux, mais je l'ai dit quelquefois, et j'aurai souvent à le répéter, c'est un paganisme tout littéraire, semblable à celui d'Empédocle lui-même. Pour Empédocle, vous le savez, la nature obéissait à deux forces : l'amitié, la discorde, *rerum concordia discors*; et cette amitié féconde, il l'appelait de son nom mythologique Aphrodite.

C'est donc ainsi que débute Lucrèce, par un magnifique éloge poétique, philosophique surtout de la déesse Vénus. Il prie cette déesse de communiquer à son œuvre le don de la beauté, elle le doit par considération pour son ami Memmius, favori de la déesse (il ne méritait que trop que Lucrèce parlât ainsi de lui, et dans ce passage Vénus, que le poëte, dans ses premiers vers, avait revêtue de formes sévères, reprend son caractère érotique et galant). Vénus peut tout sur Mars. Il faut qu'elle obtienne du dieu qu'il laisse régner sur la terre la paix sans laquelle le poëte n'aurait pas la liberté nécessaire pour se livrer à ses spéculations philosophiques, à son travail poétique, et sans laquelle aussi Memmius, un personnage politique qui se doit au service de Rome, ne pourrait lui prêter une attention entière. Voilà ce que Lucrèce demande à cette déesse Vénus, qu'il consent à adorer comme un autre, en littérateur seulement et en philosophe; car, ne l'oublions pas comme on a fait quelquefois, elle n'est pour lui qu'un symbole philosophique : « Mère d'Énée et de sa race, etc. »

.Eneadum genitrix.....

Voilà, messieurs, ce célèbre début de Lucrèce. Jamais prière n'a été mieux exaucée, du moins dans le premier des vœux qu'elle exprime. Le poëte qui demande pour ses vers le don de la beauté l'a déjà obtenu au moment où il le demande. Il n'y a rien dans la poésie latine et même, on peut le dire, dans la poésie de tous les temps, de plus beau que ce morceau. Quand on passe des vers des prédécesseurs de Lucrèce, d'Ennius, de Pacuvius, d'Attius et de Lucilius, des vers de Cicéron, contemporain de Lucrèce, à ce début du *De natura rerum*, on se trouve transporté dans un monde complétement nouveau. Il dut causer aux Romains, qui n'avaient jamais rien entendu de pareil, une ravissante surprise. Nous-mêmes, accoutumés que nous sommes à la beauté virgilienne, nous ne pouvons ne pas nous étonner de la voir par avance égalée. En effet, c'est déjà du Virgile. Cette poésie à laquelle son caractère de beauté suprême, universelle et éternelle, enlève en quelque sorte sa patrie et sa date, de savants éditeurs cherchent à la vieillir par les archaïsmes souvent douteux d'une orthographe surannée; mais ce qui la caractérise précisément, c'est une jeunesse toujours florissante comme celle des vers d'Homère, *semper florentis Homeri*, ainsi qu'a dit Lucrèce son disciple. Ces vers, messieurs, méritent qu'on s'y arrête, qu'on en fasse une étude attentive. J'y ai seulement touché aujourd'hui; je crois de mon devoir d'y revenir, avec quelque détail, dans une prochaine leçon.

heureux si le commentaire ne paraît pas trop indigne du texte et de votre bienveillante attention.

PATIN.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

VOYAGES.

CONFÉRENCE DE M. GUILLAUME LEJEAN

(Voyez ci-dessus le Massaïa.)

Les populations du Nil Blanc.

Messieurs,

C'est une banalité reçue et très-fausse, comme toutes les banalités, que le Français ne sait pas voyager. Et qui dit cela? Ce sont précisément des Français. Je ne l'ai jamais entendu dire soit par un Anglais, soit par un Allemand, et si jamais vous voyagez en Orient, vous vous convaincrez du contraire.

Je sais bien que si vous consultez les registres des chancelleries, vous y verrez un plus grand nombre d'Italiens, de Grecs, d'Allemands ou d'Anglais. Mais est-ce bien un voyageur que l'homme qui quitte son pays pour spéculer sur le café, le coton, la cannelle? Est-ce même vraiment un voyageur que le jeune gentleman qui parcourt l'Europe ou l'Orient par ordonnance de son précepteur, comme les malades vont à Nice par ordonnance du médecin? Messieurs, je ne le pense pas, et si nous défalquons ces deux classes, nous trouverons que nos compatriotes forment encore la majorité des voyageurs en Orient et principalement en Afrique. Ce qui peut tromper peut-être là-dessus, c'est qu'en général ils sont un peu égoïstes, ils jouissent de leurs impressions, mais ils ne les font guère partager aux autres; ils n'écrivent pas ou écrivent fort peu. Cependant ils ont deux aptitudes remarquables, et qui constituent principalement le voyageur: ils ont une grande souplesse à se faire aux mœurs des populations parmi lesquelles ils vivent, à entrer dans leur caractère national, et ils peuvent ainsi recueillir beaucoup plus d'observations morales que la plupart des autres voyageurs. Puis ils ont une certaine audace, simple, joyeuse, si je puis le dire, qui leur fait affronter le danger comme si c'était la chose la plus naturelle du monde.

Ici, messieurs, je touche à un point délicat. Un de mes amis, dont le nom est aujourd'hui européen, un jeune voyageur suisse, M. Werner Mantzinger, après avoir rempli dans l'Afrique orientale une mission qui lui avait été confiée par le grand-duc de Saxe-Gotha, vit à Gotha un géographe de cabinet très-connu, M. Petermann, qui le loua fort courtoisement de ce qu'il avait fait, vanta son rapport que tous les journaux allemands venaient de publier, et ajouta : « Mon cher ami, parlons franchement : vous avez énuméré dans votre rapport les dangers que l'on court en visitant l'Afrique centrale; ces dangers-là ne sont-ils pas un peu une invention de voyageur pour se rendre intéressant? » La question était au moins indiscrète. M. Mantzinger n'y répondit pas, mais ce furent les événements qui répondirent pour lui. Deux jours après, M. Petermann recevait la nouvelle de la triste fin d'un pauvre voyageur prussien, mort au centre de l'Afrique, dans le moment où il allait chercher les papiers d'autres voyageurs, ses compatriotes, morts également.

Il m'est souvent arrivé, messieurs, que des personnes qui avaient senti s'éveiller en elles le désir de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, m'ont franchement demandé quelles étaient les chances de succès, de luttes, de souffrances, de mort même qui pouvaient les atteindre. Je leur ai répondu : « Si vous laissez derrière vous une famille à qui vous deviez compte de votre existence, ne partez pas; si vous ne vous sentez pas assez fort pour renoncer au doux confort européen, ne partez pas. Mais si vous êtes libre, résolu, si vous voulez à tout prix savoir, si vous voulez scruter les mystères de l'Afrique jusque dans leurs dernières profondeurs; si vous voulez étudier sur le vif les questions que nous agitons à travers une tempête de livres et de journaux, et surtout si vous êtes assez intelligent pour saisir sous une enveloppe toujours brutale, quelquefois un peu grossière, la véritable noblesse et la véritable grandeur de cette nature que vous allez voir, eh bien! partez! Vous aurez faim, vous aurez soif; vous mangerez des choses impossibles, vous boirez une eau qui aura tantôt la couleur de l'encre et tantôt la couleur de l'absinthe; vous subirez des chaleurs excessives; vous aurez la fièvre, et malgré tout cela, très-probablement vous survivrez. Lorsque vous serez revenu en Europe, toutes vos souffrances passées ne vous laisseront plus qu'un souvenir, je dirai presque de bonheur, et vous n'aspirerez qu'à une chose, c'est à recommencer! L'Afrique est une séduction vraiment redoutable : quand on y a touché, il faut qu'on y revienne.

» Il y a pourtant des chances fatales. Le nombre des compatriotes que nous avons perdus depuis quelques années dans ces hasardeuses expéditions le prouve assez, mais il ne faut pas se les exagérer. Un excellent moyen de braver tous les dangers de l'Afrique et d'en revenir sain et sauf, c'est d'être parfaitement persuadé qu'on ne mourra pas. Si, malgré tout cela, il vous arrive malheur; si vous n'avez pas été égoïste, si vous avez songé à honorer votre pays, à faire profiter la science, la civilisation, l'humanité, des souffrances que vous avez endurées : eh bien! vous aurez inscrit votre nom à côté des noms glorieux de Clapperton, de Mungo Park, de Richardson, et de tant d'autres que je pourrais citer. Franchement, je ne vous plaindrai pas. »

Par là vous comprendrez, messieurs, comment, après un premier voyage en Afrique, lorsque l'occasion me fut offerte d'y retourner avec une mission officielle il y a

quelques années, je la saisis avec empressement. Je ne fis que traverser l'Égypte. Je remontai la longue vallée du Nil par une route que je connaissais déjà, et après deux mois d'un voyage assez pénible, j'arrivai à Khartoum, qui fut en quelque sorte ma première étape à l'entrée de l'Abyssinie. Ce nom de Khartoum vous est nouveau. Vous le chercheriez même sur la plupart des cartes, que vous ne l'y trouveriez pas; ce qui prouve, par parenthèse, que nos faiseurs de cartes ne sont pas en général bien au courant de la science. Khartoum est la ville la plus considérable de l'Afrique centrale. Elle n'existait pas il y a trente ans, et aujourd'hui elle est beaucoup plus importante que Tombouctou même, de légendaire mémoire.

Lorsque vous avez remonté le Nil, à partir du Caire, pendant deux mois environ, et que vous avez fait près de cinq cents lieues le long de cette vallée grandiose, mais un peu monotone, vous arrivez en face d'une grande pointe sablonneuse sur laquelle s'élèvent les débris d'un palais que Saïd-pacha s'y était fait bâtir il y a une dizaine d'années. Le palais n'a pas été terminé, il tombe en ruines, et c'est précisément en face de ces ruines que vous voyez se réunir deux fleuves immenses qui sont les principales artères de l'Afrique centrale. Ces deux fleuves sont d'importance très-différente. On les appelle le fleuve Blanc et le fleuve Bleu; leur réunion forme le Nil. Le fleuve Bleu est assez connu, sa source du moins. Il descend du plateau abyssin; c'est le plus petit des deux. Il a environ deux cents pas de large, et très-peu d'eau dans la saison sèche; mais lors de la saison des pluies, il apporte au Nil le tribut de toutes les eaux qui descendent de l'Abyssinie, c'est-à-dire des masses effroyables. Ces eaux qui ont traversé des terrains rougeâtres sont teintes en rouge, et cette couleur, combinée avec le bleu un peu sombre du ciel que le fleuve reflète, prend une teinte violacée qui a quelque chose d'assez sinistre. On l'appelle le fleuve Bleu, et quelquefois le fleuve Vert; je l'appellerais plutôt le fleuve Rouge, et c'est du reste, je crois, le nom que lui donnent les indigènes, les Nubiens.

Le fleuve Blanc est tout autre. Si le Nil Bleu est torrentueux, rapide, sauvage, le Nil Blanc roule des eaux d'un blanc sale, laiteux, et descend avec une sorte de tranquillité indolente de régions supérieures qu'on ne connaît guère encore aujourd'hui. Les anciens l'appelaient le «fleuve qui vient de la nuit», ou plutôt, je crois, le fleuve qui vient de l'inconnu, du mystère. Effectivement, le mystère qui planait sur les sources du fleuve Blanc lorsque Pline écrivait, ce mystère, vous le savez, n'est pas encore éclairci. Les sources du fleuve Blanc sont toujours parfaitement inconnues. L'admirable voyage du regretté capitaine Speke a fait faire un pas immense à la question. Nous connaissons maintenant à peu près sans interruption le cours de l'immense artère qui va de Khartoum jusqu'au lac Nyanza; mais il est évident que ce lac est un lac traversé comme la plupart des grands lacs de l'Europe, celui de Genève et le Ladoga par exemple, et qu'il faut chercher au delà les sources du fleuve Blanc.

Sans m'appesantir sur cette question un peu étrangère à mon sujet, je dirai que cet admirable site, je parle du confluent du fleuve Bleu et du fleuve Blanc, n'avait pas échappé à l'œil très-clairvoyant de Méhémet-Ali. Ce grand homme avait compris qu'au point de jonction des deux plus grandes voies commerciales de l'Afrique orientale il fallait élever une ville qui pourrait changer les conditions commerciales et économiques du monde africain. Il donna des ordres pour en bâtir une sur cette pointe sablonneuse parcourue seulement par quelques Arabes mendiants, et qu'on appelait Khartoum. Cette plage appartenait à un chef bédouin, auquel le gouvernement la prit sans indemnité aucune. J'ai vu à Khartoum la fille de ce chef: c'est une femme âgée, aveugle, très-pauvre, et à qui je fus adressé pour avoir quelques renseignements sur l'histoire du pays, renseignements qu'elle me donna du reste avec beaucoup d'obligeance. Elle reçut avec gratitude et dignité le petit secours que je lui donnai, et je constatai une chose assez curieuse, c'est que dans ce pays où, comme dans beaucoup d'autres, la richesse est tout, cette femme, malgré son extrême pauvreté, était encore très-respectée de la population. On l'appelait sans ironie aucune la *propriétaire de Khartoum*, propriété qui, par parenthèse, ne lui était guère productive. Les fondements de Khartoum furent jetés vers 1832 ou 1833, et déjà en 1837 cette ville comptait environ 15 000 âmes, chiffre qui devait s'élever vers 1852 à 40 000 : ce fut là du reste l'apogée de sa grandeur. En 1856, le gouvernement égyptien, qui avait concentré à Khartoum son état-major, toutes ses forces civiles et militaires, toute son action politique dans le Soudan, craignit que le gouverneur général entre les mains duquel toutes ces forces seraient réunies ne vînt à se déclarer indépendant. Or, comme entre le Soudan et l'Égypte il y a un désert de deux cents lieues environ, et que par conséquent un chef disposant de vingt mille hommes de bonnes troupes, se retranchant derrière ce désert, aurait pu aisément braver toute la puissance de l'Égypte, le gouvernement égyptien brisa par prudence ce faisceau : il créa cinq petites préfectures, à la tête desquelles on mit des hommes sûrs, correspondant directement avec le gouvernement central du Caire, et Khartoum fut ruinée. Son commerce n'était encore qu'un commerce de luxe alimenté par la présence d'un état-major, d'autorités civiles et militaires, et de sept à huit mille hommes de garnison. Avec la garnison et l'état-major partirent les commerçants qui s'y étaient installés à leur suite.

Quand j'arrivai à Khartoum, il y a quatre ans, la ville était dans sa période de décadence. Elle comptait cependant encore 32 000 âmes environ. Cette population était composée d'éléments assez hétérogènes.

Je n'ai rien de particulier à vous dire du corps des

fonctionnaires, ni du commerce indigène, qui ressemble parfaitement au monde commercial du Caire, d'Alexandrie, de Suez, et qui n'a aucun caractère bien tranché. Parmi ces commerçants se trouvaient des chrétiens d'Orient, généralement Arméniens ou Syriens; ils avaient à peu près les mêmes habitudes que les autres, et je dirai aussi le même degré de moralité. Dans une situation intermédiaire entre les commerçants et le peuple, il y avait les fakis, c'est-à-dire le clergé. Quoique l'esprit de Khartoum ne soit pas extrêmement religieux, cependant la ville nourrit six cents à sept cents moines. De même il y a parmi les fakis une corporation qui répond assez exactement à notre clergé séculier. Les prêtres enseignants n'ont aucun rapport avec les derviches, qui sont plutôt les moines mendiants de l'islamisme. Le mot de derviche d'ailleurs n'est pas arabe, c'est un mot turc.

Un faki est généralement un homme un peu lettré, c'est-à-dire sachant lire, écrire, et ayant de certaines notions de médecine usuelle. Il est bien vêtu, et jouit partout d'une certaine considération, qu'il doit du reste à sa moralité. J'ai trouvé dans cette classe plus d'honnêteté que dans le reste de la population musulmane de Khartoum.

Comme il n'est pas du tout admis parmi les musulmans que le prêtre doive vivre de l'autel, les fakis ont tous, en dehors de leurs fonctions religieuses, une industrie particulière : la plupart sont petits colporteurs, joailliers, etc. Une industrie qui leur est spéciale, c'est la fabrication des amulettes. Les musulmans, qui crient beaucoup contre l'idolâtrie, ne se permettraient pas d'avoir des fétiches comme en ont les païens ; mais ils ont un talisman, l'amulette, qui est un verset du Coran écrit sur un morceau de papier fendu en deux et attaché au bras gauche. L'amulette a toutes les vertus possibles : celle, par exemple, de rendre celui qui le porte invisible dans une bataille, de chasser la fièvre, et non-seulement de préserver l'homme, mais aussi les bestiaux, ou de garantir la maison de l'incendie. Je dois dire que les fakis ne m'ont pas paru avoir une grande confiance dans l'efficacité de leurs petits remèdes. J'avais pour domestique un faki, jeune homme très-intelligent, et qui parmi les matelots de mon équipage jouissait d'une grande popularité. Toutes les fois qu'un homme était atteint d'une fièvre, ce qui était assez fréquent, vite on appelait le faki. Il commençait par se faire délivrer huit piastres, c'est-à-dire quatre sous : c'était, comme vous voyez, à bon marché. Puis il écrivait un verset du Coran sur un morceau de papier, plaçait le papier dans une jatte d'eau et faisait avaler cette eau-là à ses malades. Eh bien, la plupart du temps les malades guérissaient, non, sans doute, par la vertu du papier; mais, vous le savez, dans l'état de fièvre, le moral a une grande action, et lorsqu'un homme est profondément persuadé que tel remède qu'il a pris lui rendra la santé, il a beaucoup de chances de la recouvrer. Cependant mon faki, quand il avait la fièvre, n'avait pas recours aux amulettes. Il venait tout doucement entre deux portes me demander un peu de *quina-quina*. C'est le nom qu'il donnait au sulfate de quinine. Je lui demandai plusieurs fois si ses versets du Coran ne pouvaient chasser sa fièvre ; il souriait, ne répondait rien, et continuait à me demander du quina-quina.

Parlons maintenant des Européens de Khartoum, de ce qu'on appelle un peu emphatiquement la « colonie ». C'est un groupe d'une trentaine de familles, beaucoup moins influentes par le nombre que par leurs relations avec le gouvernement d'une part, avec le haut commerce du Caire et d'Alexandrie de l'autre. Cette colonie se compose ou se composait du moins, à l'origine, de deux catégories très-distinctes, les fonctionnaires et les commerçants.

Les fonctionnaires étaient généralement des officiers au service égyptien, des chirurgiens-majors de l'armée, et des hommes que certaines circonstances qu'il n'est point nécessaire de révéler avaient amenés dans un pays où l'on n'a guère à répondre de ses actions et où la force est la suprême loi.

Peu à peu s'étaient joints à eux un certain nombre de commerçants, principalement employés au service du monopole égyptien. Le gouvernement égyptien, à l'époque des premières découvertes sur le fleuve Blanc, avait monopolisé tout le commerce dans la haute et la basse Égypte. Les représentants des États européens firent de si vives instances en faveur de la liberté commerciale, qu'ils l'obtinrent, et une fois obtenue dans la haute Égypte, on finit par l'avoir aussi aux bords du fleuve Blanc.

Dans les premiers temps de cette liberté commerciale, en 1850, les troubles du Soudan rendaient trop aléatoires les chances de profit. Les Européens qui vinrent s'établir les premiers au fleuve Blanc furent des hommes dont l'énergie et l'habileté étaient incontestables, mais dont les autres qualités l'étaient peut-être moins. Cependant c'est à leur persévérance que le gouvernement égyptien dut la découverte d'une ressource commerciale que certainement ses agents n'eussent pas trouvée eux-mêmes, et que je crois assez peu connue, du moins en Europe. Ce sont eux qui, sur le Nil Blanc, créèrent le commerce de l'ivoire.

Cette découverte, qui est assez récente, a un caractère presque légendaire; elle remonte à une trentaine d'années. Un commerçant européen, — je crois que c'est M. Grandcolet, Piémontais, qui a écrit un livre fort intéressant sur le fleuve Blanc, — faisait avec les nègres du Nil un petit commerce de verroterie qui lui rapportait d'assez beaux bénéfices. Un jour qu'il s'était arrêté chez le chef d'un village, il aperçut fichées en terre, dans la cour de l'habitation, deux dents d'éléphant qui pouvaient avoir chacune une valeur de 500 francs. Il demanda au chef la permission d'emporter une de ces dents en échange d'une poignée de verroterie qui valait à peu près 50 centimes. Le chef lui dit : « Je le veux bien; je vous donnerai même toutes les deux pour rien,

et si vous voulez en avoir d'autres, je vous en procurerai. » Comme on le pense, la proposition fut acceptée. Le chef mena M. Grandcolet dans un village voisin, où il trouva des cours entièrement palissadées avec des dents d'éléphant.

Je n'ai pas besoin de dire avec quel empressement les commerçants de Khartoum se jetèrent sur cette mine. Ce fut une époque de fortunes très-rapides. On découvrit deux et trois cents villages dans les environs du fleuve, remplis de provisions d'ivoire dont les indigènes ne faisaient rien, et qu'ils étaient heureux d'échanger contre une poignée de verroterie.

Malheureusement une certaine concurrence indiscrète s'en mêla; on révéla peu à peu aux nègres, qui ne sont pas aussi enfants qu'on se l'imagine, la valeur de l'ivoire. Les prix montèrent avec une extrême rapidité. L'ivoire qu'on avait en 1840 pour une valeur de 1 ou 2 francs, c'est-à-dire à 50 000 pour 100 de bénéfice, se vendit 30 ou 40 francs, ce qui, ajouté aux frais de transport, devenait déjà sérieux. C'est alors que quelques traitants mal inspirés firent ce calcul assez simple au point de vue de leur intérêt, mais qui l'est moins au point de vue de l'humanité: « Si j'achète à un nègre pour 1000 francs d'ivoire, et que je sois obligé de lui donner en échange pour 400 francs, non de verroterie, mais d'instruments de labourage, d'armes, de lances, j'aurai du profit, mais je ferai très-lentement fortune. Il y a une chose beaucoup plus simple, c'est de prendre aux nègres leur ivoire sans le payer, et, s'ils résistent, de les prendre eux-mêmes. »

C'est en effet ce que firent quelques traitants. Les nègres avaient une grande peur des armes à feu; on en profita. Mais cette peur elle-même disparut. Les nègres sont assez braves; ils se défendirent, fort souvent même ils attaquèrent: de sorte qu'aujourd'hui on ne peut plus se hasarder au fleuve Blanc sans avoir pour escorte une véritable armée. Ce fut alors une guerre continuelle et qui fut marquée par des actes horribles.

Un jeune homme de seize ans, Maltais d'origine, agent d'un traitant dont le capitaine Speke a parlé dans la relation de son voyage, était campé à Gondokoro, sur le fleuve Blanc, avec quatre-vingts hommes environ. Il traita avec un chef nègre, propriétaire d'ivoire, pour une certaine quantité. En général, les nègres sont assez fidèles observateurs de leur parole, du moins les nègres du fleuve Blanc. Celui-ci eut le malheur de se laisser séduire par la surenchère d'un concurrent, auquel il donna la préférence. A cette nouvelle, le Maltais se rendit avec tout son monde au village du nègre, le cerna et emmena prisonniers le chef et la plupart de ses hommes. Il les mena à sa barque, leur marchanda leur mise en liberté, les taxa arbitrairement, les plus riches à une certaine quantité d'ivoire, les autres à une quantité moindre, et peu à peu, en échange de tout l'ivoire qui se trouvait dans le village, tous les nègres furent mis en liberté, sauf un seul, un malheureux qui n'avait pas de famille ou dont la famille n'avait pu fournir la quantité d'ivoire exigée pour le rachat. Le Maltais jugea à propos de faire ce qu'il appelait un exemple. Il fit couper les poignets, le nez, les oreilles et la langue du nègre, fit de tout cela un chapelet, le lui pendit au cou, et le renvoya au village ainsi mutilé.

Par ce qu'a fait un jeune homme de dix-sept ans, il est aisé de s'imaginer ce que pouvaient faire d'autres hommes disposant de moyens plus puissants.

Malgré ces exemples, les voyageurs qui ont visité le Soudan depuis une dizaine d'années, et qui ont décrit Khartoum, me paraissent avoir dépeint sous des couleurs trop noires les Européens qui l'habitent. La majorité, à coup sûr, méritait tout le mal qu'on en a dit, mais on trouve à Khartoum des Européens honnêtes, qui ont le droit de se plaindre de la réputation collective qu'on fait à la colonie tout entière, et qui s'en sont plaints en effet.

Imputer à tous les Européens, sans exception, toutes les mauvaises actions commises par un certain nombre d'entre eux, c'est agir comme les Soudaniens eux-mêmes. Pour ceux-ci, en bien ou en mal, tout Européen est responsable de ce que font les autres. A cette distance, la différence de nationalité disparaît. Aux yeux des Soudaniens, un Anglais, un Français, un Italien, un Hollandais, sont des compatriotes; ce sont des blancs, des frères, responsables les uns des autres. Très-fréquemment on est venu me réclamer des sommes dues par ceux qu'on appelait mes frères; informations prises, les frères pour lesquels on me priait de payer étaient des voyageurs grecs, hollandais, espagnols que je n'avais jamais connus, et qui avaient passé dans le pays dix ans auparavant. Cette idée de la responsabilité collective est toute naturelle en des pays longtemps divisés par familles et par tribus, où la *vendetta* était en vigueur.

De cette constitution familiale et patriarcale des populations soudaniennes résulte un fractionnement qui a toujours empêché les Nubiens, les Soudaniens, de former un grand État. Aussi ont-ils toujours été à la merci de tous les aventuriers un peu hardis qui ont voulu faire un coup de main et se créer parmi eux des principautés éphémères.

Parmi les Européens très-recommandables qui ont habité Khartoum, il me suffira de vous citer M. Alfred Peney, qui a représenté la France ou du moins l'esprit français, dans ce qu'il a de plus aimable et de plus hospitalier, pendant les dix-huit ans qu'il a été le directeur médical et le chef réel de la colonie européenne du Soudan. Je vous citerai aussi M. Bolognesi, jeune négociant italien, qui s'est engagé le premier sur le fleuve des Gazelles il y a environ huit ans, et Grandcolet, né en Savoie, qui fut agent consulaire de Sardaigne jusqu'au moment où la Savoie fut réunie à la France. Il est mort à Khartoum, en 1856, après avoir publié sur le Soudan un livre fort amusant, sinon par-

faitement exact, car il avait une imagination enthousiaste, et c'est à lui surtout qu'il faut attribuer les échecs de ceux qui, sur la foi de ses peintures, sont venus, les uns ensevelir leur fortune, les autres laisser leur vie sur les bords du Nil Blanc.

Deux hommes, deux frères dont la vie ne manque pas d'un certain intérêt dramatique, ont commencé l'année dernière à se faire un nom parmi les plus hardis chasseurs du Nil Blanc. Ce sont les frères Poncet, dont l'un, Jules, a publié en 1862 une notice sur le fleuve Blanc fort intéressante, non-seulement pour les chasseurs, mais pour tous les amateurs de la science géographique; ce livre, trop peu connu, se recommande par une très-grande simplicité et une sincérité exceptionnelle. Les frères Poncet sont les neveux d'un agent consulaire qui fut tué dans un combat contre les nègres, près de Gondokoro, en 1856. A cette époque, l'un avait seize ans, l'autre quatorze. C'est à cet âge qu'ils se trouvèrent à la tête d'une entreprise immense, et exercèrent presque une sorte de pouvoir princier au fleuve Blanc. Cela peut vous donner une idée de la situation toute particulière de ceux qu'on appelle les traitants d'ivoire au fleuve Blanc. Les deux adolescents avaient à diriger à la fois un dépôt à Khartoum, où ils centralisaient les résultats de leurs chasses et leurs bénéfices commerciaux, et de plus quatre stations dans l'intérieur, deux sur le fleuve Blanc, une sur le fleuve des Girafes, la dernière sur le fleuve des Gazelles. Chacune de ces stations était occupée à demeure par vingt ou trente chasseurs d'éléphants, de rhinocéros et d'hippopotames. Le produit de ces campagnes était transporté chaque année de Khartoum au Caire, où était établie la grande maison dont MM. Poncet étaient les agents à Khartoum.

M. Jules Poncet a eu, il y a deux ans, une chance assez singulière, c'est celle d'offrir son concours à un roi puissant contre les entreprises d'une sorte de pirate qui allait conquérir ses États.

Il y a un peuple nègre qui occupe à peu près cent vingt lieues de terrain le long du fleuve Blanc, et qui se divise en vingt-quatre capitaineries féodales sous la suzeraineté d'un roi. Ce sont de véritables géants. Les hommes de six pieds ne sont pas rares parmi eux. Une taille de cinq pieds huit pouces à peu près m'a paru être leur stature moyenne, bien qu'à vrai dire je me sois abstenu de les mesurer de très-près. Ils sont très-braves; mais jusqu'ici, bien qu'ils se soient très-souvent battus contre les traitants, ils ont toujours méprisé l'usage des armes à feu. Lorsque, à la suite d'une action contre les blancs, ils ont réussi à saisir quinze à vingt fusils, ils les brisent, font du feu avec les crosses, et se servent du fer pour fabriquer des lances.

Leur Etat, comptant 800 000 hommes environ sur une étendue de cent vingt lieues, était nécessairement très-peu concentré. Cette dissémination offrait une grande prise aux aventuriers qui les guettaient. Il se trouva un faki qui, après avoir commencé la chasse à l'ivoire sur le fleuve Blanc avec un mauvais fusil, avait fini par se trouver, je ne sais comment, à la tête de deux ou trois cents bandits. Tout individu qui voulait, au prix de quelque danger, vivre de piraterie et d'aventure, venait grossir sa troupe. Il y joignit cinq ou six cents nègres des environs. Muni de quatre ou cinq pièces de canon et d'un bateau à vapeur qui avait appartenu à Saïd-pacha, et qui était à la disposition de qui voulait le louer, il attaqua cette nombreuse population, brûla ses villes les plus importantes et se dirigea sur la capitale. Jules Poncet passait près du théâtre de ces événements. Il apprit que leur roi craignait un assaut de bandits. Il disposait de quatre-vingts hommes armés, excellents tireurs : c'était bien peu contre un millier d'individus, dont deux ou trois cents cavaliers bien montés; mais il avait pour lui le respect qu'inspire au fleuve Blanc un drapeau européen. Les frères Poncet ne faisaient jamais d'expédition de chasse sans arborer le drapeau français.

Ils conseillèrent au roi de se mettre à l'entrée de sa capitale, de déployer leur drapeau devant son palais, et puis de le défendre contre toute attaque. Ils étaient sûrs que la vue du drapeau français arrêterait les envahisseurs; mais le roi, par une sorte de gloriole, refusa le secours de J. Poncet, et ce refus fut cause de sa perte. Deux jours après, le faki donna l'assaut au palais et à la ville, tua huit cents hommes, et conquit à peu près la moitié de l'empire.

Messieurs, je ne vous ai point encore parlé de mes aventures de voyage en Abyssinie et de la traite des esclaves au Soudan, comme je vous l'avais promis. Je vous demanderai la permission d'en faire le sujet d'une prochaine séance et, par de nouveaux détails, je parviendrai peut-être à vous donner un aperçu un peu exact de ce pays fort étrange. — L. Danicourt.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA VILLE DE STRASBOURG.

CONFÉRENCE DE M. J. H. SCHNITZLER.

Catherine II et sa cour.

M. Schnitzler, on le sait, est l'auteur d'ouvrages très-savants et très-estimés sur les Russes et la Russie. Personne plus que lui n'était capable de faire connaître à un auditoire éclairé Catherine II et sa cour. Nous extrayons de cette intéressante conférence le passage suivant :

Outre les réceptions du palais d'hiver, où toute la cour était admise, il y en avait de privilégiées auxquelles Catherine n'invitait, avec les personnes de son plus intime entourage ou revêtues des plus hautes charges de la cour ou de l'État, que celles dont la société lui plaisait particulièrement. Ces réunions-là ont rendu célèbre le nom de l'Ermitage, véritable palais des arts et de la littérature. « L'Ermitage, dit Coxe, est un édifice séparé du Palais d'hiver, avec lequel il communique

par une galerie couverte. On l'appelle ainsi, parce que c'est là que l'impératrice se retire quelquefois : car d'ailleurs il n'a d'un ermitage que le nom ; les appartements, au contraire, sont très-spacieux et décorés avec une magnificence vraiment royale. C'est dans cette retraite favorite que l'impératrice passe ordinairement une heure ou deux tous les jours, et le jeudi soir, elle y donne un bal particulier, et un souper aux principales personnes qui forment sa cour. Les ministres étrangers et les autres y sont rarement invités ; toute cérémonie, dit-on, est bannie de ces parties. On en exclut tous les domestiques, et l'on sert le souper et les autres rafraîchissements sur de petites tables qui s'élèvent au travers du plancher par une trappe. On trouve dans les divers appartements des règlements sur la manière dont on doit se conduire dans cette société choisie... Un de ces règlements était écrit en français, je l'ai retenu, et le voici : « Asseyez-vous où vous voulez, et quand il vous plaira, sans qu'on vous le répète mille fois. »

Ces lignes se lisaient, en effet, sur un écriteau spécial et de la main de l'impératrice. Le règlement proprement dit, avec lequel Coxe les confond, les répétait, art. 4, sauf quelques légères variantes. Ce règlement était fort curieux. En voici la traduction d'après Svignine :

Règlements auxquels doivent se soumettre ceux qui entreront céans.

Art. 1er. — Ils laisseront leurs dignités à la porte, ainsi que leurs chapeaux et leurs épées.

Art. 2. — Ils se dépouilleront également de toute prétention à l'étiquette, de tout orgueil, s'il se trouvait qu'ils en eussent, et, en un mot, de tout ce qui pourrait ressembler à de la fierté.

Art. 3. — Ils seront gais sans pétulance ; ils auront soin de ne rien briser, de ne rien endommager, et ils s'abstiendront de mordre quoi que ce puisse être.

Art. 4. — Ils seront assis ou debout selon leur bon plaisir ; ils marcheront quand la fantaisie leur en viendra, sans faire attention à personne.

Art. 5. — Ils ne parleront ni trop, ni trop haut, pour que les autres n'en aient point les oreilles incommodées.

Art. 6. — Ils discuteront sans chaleur et sans emportement.

Art. 7. — Ils ne soupireront ni ne bâilleront, de peur de communiquer leur ennui à la compagnie.

Art. 8. — Si quelqu'un imagine quelque amusement innocent, les autres s'y prêteront de bonne grâce.

Art. 9. — A table, on mangera comme et ce qu'on voudra, mais on boira avec mesure, afin que chacun puisse retrouver ses jambes pour retourner chez lui.

Art. 10. — Toute contestation sera oubliée en sortant, et ce qui sera entré par une oreille devra sortir par l'autre.

Si quelqu'un est convaincu, par la déposition de deux témoins, d'avoir enfreint les règlements ci-dessus énoncés, le coupable, pour chaque délit, sera condamné à boire un verre d'eau froide, sans en excepter les dames, et à lire une page de la *Télémachide*.

Celui qui enfreindra trois articles du règlement dans la même soirée, sera tenu de réciter six strophes de la *Télémachide*.

Celui qui enfreindra le dixième article sera exclu de la société.

Quelle ingénieuse et excellente leçon de politesse, pour une société un peu matérielle encore dans ses goûts, et où les habitudes brutales n'étaient pas encore déracinées !

On écoutait d'abord la musique de chambre exécutée par quelques artistes éminents, ou le chant de quelque grand talent vocal ; puis on s'amusait à différents jeux, on proposait des énigmes, on jouait aux gages, à colin-maillard même ou à la corde ; ou bien l'on faisait venir des violons et l'on se mettait à danser, en donnant la préférence aux danses nationales. Le même sentiment déterminait le choix des vêtements. Les dames ne se présentaient qu'en costume russe, et Catherine leur en donnait l'exemple. Entre Noël et le jour des Rois, on chantait des chansons analogues aux amusements du peuple à cette époque de l'année ; on jouait aux anneaux, on se disait la bonne aventure en jetant dans de l'eau froide de la cire ou de l'étain fondus. L'impératrice mettait elle-même tous ces amusements en train : il lui suffisait d'un coup d'œil ou d'un mot pour exciter et entretenir la joie. Il était expressément défendu de se lever devant elle par respect, quand elle s'approchait de quelqu'un pour lui adresser la parole. Catherine, comme le fait observer un écrivain russe, semble avoir voulu accorder à la société choisie qu'elle réunissait dans son palais les priviléges d'une république, charmante utopie dont elle aimait à se donner elle-même la jouissance.

Pendant le bal, l'impératrice tenait cercle, adressant à chacun de ces mots heureux dont elle avait le secret. La conversation, à l'Ermitage, était piquante, et l'impératrice ne se montrait pas le moins spirituel des interlocuteurs.

Le comte de Ségur a prétendu que Catherine II n'était pas spirituelle. Réfutons-le par une citation tirée de la correspondance de Voltaire et de Catherine.

Voltaire lui avait écrit : « Vivez heureuse, madame, achevez tous vos ouvrages, soyez la gloire du siècle et de l'Europe. Je recommande Moustapha à vos braves troupes : ne pourrait-il pas aller passer le carnaval de 1771 à Venise avec Candide?... J'ai encore une autre grâce à vous demander, c'est de vouloir bien vous dépêcher d'achever ces deux grands ouvrages, afin que j'aie le plaisir d'en parler à Pierre le Grand, à qui je ferai bientôt ma cour dans l'autre monde. »

« Vous me priez, monsieur, répondit Catherine, d'achever incessamment et la guerre et les lois, afin que vous en puissiez porter la nouvelle à Pierre le Grand dans l'autre monde. Permettez que je vous dise que ce n'est pas le moyen de me faire finir de sitôt. A mon tour, je vous prie bien sérieusement de remettre cette partie le plus longtemps que faire se pourra. Ne chagrinez pas vos amis de ce monde pour l'amour de ceux qui sont dans l'autre. Si là-bas, ou là-haut, chacun a le choix de passer son temps avec telle compagnie qu'il lui plaira, j'y arriverai avec un plan de vie tout prêt et composé pour ma satisfaction. J'espère bien d'avance que vous voudrez m'accorder quelques quarts d'heure de conversation dans la journée : Henri IV sera de la partie, Sully aussi, et point Moustapha. »

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Des actes de l'état civil.

L'interdiction légale cesse avec l'application matérielle de la peine, disons-nous ; mais pour les peines perpétuelles auxquelles l'interdiction légale s'applique maintenant en vertu de la loi du 31 mai 1854, cette remarque semble superflue ; il n'en est rien pourtant, et nous devons toujours noter cette différence entre la dégradation civique et l'interdiction légale ; car d'abord le condamné peut être gracié, et alors l'interdiction légale tomberait immédiatement, bien que les

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4 et 5 de la seconde.

effets de la dégradation civique continuassent à s'appliquer; puis, en admettant même — ce qui est très-douteux dans l'état actuel de la législation — que le chef de l'État puisse remettre la dégradation civique au condamné quand elle est simplement une peine accessoire, toujours est-il qu'il pourrait certainement remettre la peine principale toute seule, dont la suppression entraînerait la fin de l'interdiction légale, tout en conservant les effets de la dégradation civique. La remise de la dégradation civique, en tant que peine accessoire, constituerait en définitive une réhabilitation détournée; or tous les textes (voy. C. instr. crim., art. 619 et suivants) semblent bien supposer nécessairement, pour la réhabilitation, soit l'accomplissement réel de la peine depuis cinq ans au moins, soit des lettres de grâce antérieures, remplaçant cet accomplissement matériel.

Il ne s'élève guère qu'une difficulté sur toutes ces dispositions, — et encore n'est-elle pas bien grave dans la pratique, — c'est celle de savoir si l'interdiction légale peut résulter d'une condamnation par contumace.

Les effets de l'interdiction légale commencent quand la condamnation est devenue irrévocable, et elle le devient, en cas de condamnation contradictoire, soit à l'expiration du délai de trois jours accordé au condamné pour se pourvoir en cassation, soit au rejet de ce pourvoi, s'il a été formé. En cas de condamnation par contumace, la dégradation civique, — que le Code pénal rapproche presque toujours de l'interdiction légale, — la dégradation civique commence du jour de l'exécution par effigie.

Mais l'interdiction légale ne s'appliquant que pendant la durée de la peine, et la peine édictée par un arrêt de contumace ne pouvant jamais être subie dans quelque hypothèse qu'on se place, on ne voit pas comment l'interdiction légale pourrait être appliquée. Sans doute, le texte ne semble pas distinguer entre les condamnations contradictoires et les condamnations par contumace; mais il ne faut pas s'arrêter à cela, car la distinction qui n'est pas dans la loi résulte invinciblement de la force des choses. D'ailleurs, pourquoi nommer un tuteur à un homme en fuite, dont les biens sont gérés par l'administration des domaines comme biens d'absent? Cela n'a aucun intérêt. En admettant que le condamné reparaisse seulement après vingt ans, c'est-à-dire quand la peine matérielle sera prescrite, l'interdiction légale tomberait encore, de même que l'administration des domaines devrait dans ce cas lui rendre compte de la gestion de ses biens. On a bien supposé sans doute que le condamné par contumace pourrait avoir à exercer des actions spécialement attachées à la personne, et pour lesquelles l'administration des domaines, chargée exclusivement de la gestion des biens, ne pourrait le représenter, par exemple une action en désaveu; mais ce sont là des cas tout à fait extraordinaires dans lesquels il y aurait lieu à nommer au condamné un tuteur *ad hoc* pour plaider en son nom.

Jusqu'ici les condamnés aux peines afflictives perpétuelles sont dans la même position que les condamnés aux peines afflictives temporaires. Mais l'article 3 de la loi du 31 mai 1854 introduit une déchéance nouvelle pour les condamnés aux peines perpétuelles; il les frappe de la double incapacité de donner ou de recevoir par donation entre-vifs ou par testament, si ce n'est pour cause d'aliments, et alors dans une mesure que les tribunaux doivent apprécier. C'est là un reste des dispositions de l'article 25, Code Napoléon, relatives à la mort civile : on a voulu laisser subsister une différence entre les condamnés aux peines perpétuelles et les condamnés aux peines temporaires. Remarquons bien, du reste, que l'article 3 de la loi de 1854 contient une véritable déchéance, et non une simple privation de l'exercice d'un ou plusieurs droits comme l'interdiction légale; elle se rapprocherait plutôt de l'interdiction civile, dont elle est, si l'on veut, une aggravation spéciale pour les condamnés aux peines perpétuelles. Le rapporteur de la loi s'est donc trompé en supposant que l'on pourrait recourir aux formes de l'article 511, Code Napoléon, pour doter les filles du condamné et tourner ainsi les conséquences de l'incapacité qui le frappe; du reste, le commissaire du gouvernement releva son erreur avec raison. Si le conseil de famille et le tuteur pouvaient faire ainsi un avancement d'hoirie ou une donation à cause de mariage au nom du condamné, ils pourraient de même recevoir pour lui des donations, successions ou legs, et dès lors l'article 3 de la loi de 1854 deviendrait une lettre morte. D'ailleurs, tout en établissant la nécessité d'interpréter la loi dans ce sens, M. Valette trouve cette disposition trop rigoureuse, car il est bizarre de voir un individu qui a conservé intactes les puissances paternelle et maritale ne pouvoir aucunement user des priviléges reconnus utiles par la loi pour maintenir l'ordre dans la famille, et compenser au besoin les inégalités de fortune existant entre eux. Il est vrai que, d'après l'article 4 de la loi de 1854, le gouvernement a le droit de remettre au condamné, en tout ou en partie, les déchéances qui l'atteignent, et dès lors il pourra très-bien l'autoriser à faire une libéralité à ses enfants : si la peine n'est pas encore complétement subie, l'interdiction légale durant encore, cette libéralité serait faite au nom du condamné par son tuteur.

Quand nous disons que le condamné à une peine perpétuelle ne peut *faire* de testament, il faut bien entendre par là qu'il ne peut en *laisser* un, et que celui qu'il aurait fait antérieurement à sa condamnation est immédiatement annulé. En effet, jusqu'à la mort du testateur, un testament ne doit être considéré que comme un projet; à ce titre, il est toujours révocable et ne peut jamais conférer de droit acquis à personne.

Enfin, en cas de condamnation par contumace, la disposition de l'article 27, Code Napoléon, — qui faisait commencer la mort civile cinq ans seulement après l'exécution par effigie, — a été conservée pour ces incapacités spéciales qui constituent en quelque sorte une mort civile restreinte. Mais la dégradation civique et l'interdiction légale partent toujours du moment où la condamnation est devenue irrévocable.

Si le condamné contumace se présente après les cinq ans révolus, mais avant que la prescription de la peine soit accomplie, l'arrêt de contumace tombe immédiatement, et M. Valette pense que par application de l'article 476, 1°, instruction criminelle, tous les effets privatifs de droit produits depuis l'expiration des cinq ans s'évanouissent immédiatement dans le passé comme pour l'avenir. Ainsi, le condamné contumace que l'on retrouve ainsi pourrait recueillir alors les successions, donations ou legs à lui échus depuis l'expiration des cinq ans. Sans doute, les articles 476, 2°, instruction criminelle, et 30, Code Napoléon, décident le contraire pour la mort civile; mais la mort civile est abolie, et avec elle sont effacés tous les textes qui en réglaient les effets; la loi du 31 mai 1854, en établissant une déchéance nouvelle pour remplacer la mort civile, n'a pas reproduit pour cette déchéance

la disposition exceptionnelle de l'article 30, Code Napoléon, et dès lors nous ne pouvons l'y étendre par analogie, et aggraver ainsi la peine, car nous sommes en matière pénale où les raisonnements de ce genre sont interdits.

L'article 5 de la loi de 1854 décide que les effets de la mort civile déjà encourue lors de sa promulgation cesseront pour l'avenir, sauf les droits acquis aux tiers; le condamné revient donc à la vie civile, mais son mariage reste dissous, et son conjoint peut toujours se remarier (Cass., 21 juin 1858), sa succession ne lui est pas rendue; seulement, à sa mort naturelle, les biens qu'il a pu acquérir depuis sa condamnation ne reviendront plus à l'État par droit de déshérence; ils appartiendront à ses héritiers naturels ou même testamentaires, dans le cas où le gouvernement l'aurait autorisé à faire un testament valable.

L'article 6, si on le prenait à la lettre, semblerait décider que les condamnés à la déportation n'auraient pas le bénéfice de la loi de 1854, et ne reviendraient pas à la vie civile comme les autres condamnés qui l'avaient perdue. Ce serait pourtant là une grande erreur, car la pensée de la loi est une pensée toute bienveillante. La loi du 8 juin 1850 avait déjà supprimé la mort civile pour les personnes déportées postérieurement à sa promulgation, en établissant pour elles un état particulier; on ne voulait pas que la loi nouvelle pût aggraver cet état. C'était donc une application du principe de non-rétroactivité, et si la nouvelle doit rester lettre morte quand ses dispositions sont plus rigoureuses, elle ne s'en appliquera pas moins lorsqu'elles seront plus douces. Quant aux condamnés antérieurs à la loi du 8 juin 1850, comme ils n'avaient pas joui du bénéfice de cette loi, ils auront toujours besoin de la loi du 31 mai 1854 pour revenir à la vie civile.

TITRE II.

DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Les actes de l'état civil sont des actes relatifs à l'ensemble de l'état des personnes, *status*, c'est-à-dire la situation de chacune dans la société et dans la famille, par exemple les rapports de père et de fils, de parents, d'époux, etc. Tout cela est fort intéressant dans un très-grand nombre de cas, pour la dette alimentaire, les questions de succession et une foule d'autres. Les actes de l'état civil constatent les principaux événements de la vie produisant des conséquences juridiques quant à l'état des personnes. Ces événements sont surtout les naissances, les mariages et les décès; on y constate aussi les reconnaissances d'enfants naturels, les adoptions et le divorce (art. 264 et 294, C. N.), supprimé aujourd'hui par la loi du 8 mai 1816. Il y a encore d'autres événements se rapportant à l'état des personnes, et qu'on aurait pu faire inscrire sur les registres de l'état civil; la crainte de trop surcharger les officiers d'état civil en a sans doute empêché. Telle est, par exemple, la réclamation de la qualité de Français que peut faire dans l'année de sa majorité l'enfant né en France de parents étrangers, ou la réclamation de la qualité d'étranger que peut faire à la même époque l'enfant né en France de parents étrangers, qui eux-mêmes y sont nés (loi des 7-12 février 1851). Ces déclarations, faites, il est vrai, le plus souvent devant les officiers d'état civil, ne sont pas constatées sur des registres spéciaux. Enfin, il y a des faits qui ne sont aucunement relatés devant les officiers d'état civil, bien qu'ils entraînent une véritable modification dans l'état des personnes, par exemple la séparation de corps.

A l'époque barbare et dans les premiers temps du moyen âge, l'état civil en France, comme dans le reste de l'Europe, était constaté d'une manière fort irrégulière; on n'avait guère d'autre ressource que les papiers domestiques et les indications mises fort souvent sur les livres d'heures de la famille. Cet état de choses dura très-longtemps en Angleterre, où un système plus régulier eut beaucoup de peine à s'organiser. En Écosse, le mariage est encore aujourd'hui purement consensuel; on se marie devant des témoins, dont la parole servira en cas de contestation, absolument comme on vendrait sa maison ou son bœuf. Ce sont généralement les forgerons qui font métier de présider ainsi aux mariages, et ils tiennent même des notes pour aider leur mémoire, le cas échéant; voilà ce qui a fait parler des mariages devant le forgeron; mais il ne faudrait pas s'imaginer que les forgerons aient en Écosse une prérogative quelconque à cet égard. Les Anglais appellent souvent le mariage écossais, mariage de Gretna-green, du nom d'un des premiers villages écossais qu'on rencontre en quittant l'Angleterre, et cette expression est même devenue proverbiale chez nos voisins, dans un sens satirique, parce qu'on profitait souvent du voisinage de l'Écosse pour passer la frontière et aller ainsi se marier à peu de frais devant le forgeron de Gretna-green.

C'est le clergé catholique qui est le véritable fondateur des actes de l'état civil, surtout en France; mais tout en lui en laissant la rédaction et la garde, l'autorité civile ne tarda pas à les réglementer. Nous trouvons d'abord, en août 1539, l'ordonnance de Villers-Coterets, articles 50 et 51, qui ordonne de mentionner la date de la naissance dans les actes de baptême que doivent dresser les curés, et de tenir note, en outre, du décès des bénéficiers, afin que l'on pût exactement constater l'expiration du délai après lequel le roi pouvait nommer aux bénéfices, faute à la cour de Rome d'y avoir pourvu auparavant. En mai 1579, l'ordonnance de Blois, article 181, ordonne aux greffiers de poursuivre l'apport au greffe d'un double des registres de baptêmes, mariages et sépultures, tenus par les curés. Enfin, le titre XX de 1667 contient une foule de règles fort sages sur la tenue et la valeur des registres. Avant la révocation de l'édit de Nantes, les registres tenus par les ministres protestants faisaient foi comme les registres des prêtres catholiques; mais à partir d'août 1685, tout cela fut supprimé, et l'état civil des protestants resta fort incertain et fort précaire jusqu'en 1787, époque où un édit de Louis XVI le fit constater par certains officiers de justice.

L'article 7, titre XX de la Constitution de 1790 chargeait l'Assemblée législative de faire une loi pour régler la tenue des actes de l'état civil par des officiers civils; la loi du 20 septembre 1792 vint remplir ce vœu en confiant la tenue des actes de l'état civil aux municipalités, formées alors d'éléments assez complexes, et qui déléguaient un ou plusieurs de leurs membres pour recevoir ces actes. Cette loi reproduit presque textuellement les dispositions de l'ordonnance de 1667, sauf que le double, qui ne reste pas entre les mains de l'officier d'état civil, n'était plus déposé au greffe du tribunal, mais confié aux directoires de départements, corps délibérants dont les attributions correspondaient à peu près à celles des préfets de nos jours. La tendance des législateurs de cette époque était bien plus administrative que judiciaire; mais le

Code en est revenu au système de l'ordonnance de 1667, et aujourd'hui c'est encore au greffe du tribunal qu'est déposé l'un des doubles faits par l'officier d'état civil. La surveillance des registres a été aussi enlevée aux fonctionnaires de l'ordre administratif pour être confiée aux procureurs impériaux. D'un autre côté, la loi du 28 pluviôse an VIII, art. 56, avait déjà conféré les fonctions d'officiers d'état civil aux maires et adjoints qui venaient d'être institués. Une loi du 3 mars 1822 charge les administrateurs des lazarets d'y tenir les registres de l'état civil. Le chapitre V de notre titre, art. 88 et suivant, donne des règles détaillées sur les actes d'état civil des militaires en campagne. Enfin les articles 47 et 48 sont relatifs aux Français qui se trouvent en pays étranger.

Art. 47. — « Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger fera foi, s'il a été rédigé dans les formes usitées dans ledit pays. »

Art. 48. — « Tout acte de l'état civil des Français en pays étranger sera valable, s'il a été reçu conformément aux lois françaises par les agents diplomatiques et les consuls. »

L'article 47 n'est, en définitive, qu'une application de la règle *locus regit actum*; le même principe est reproduit spécialement pour le mariage dans l'article 170; mais il est bien entendu qu'il ne s'agit que des formes, car l'aptitude d'un Français à contracter mariage restera toujours régie par la loi française; *les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français même résidant en pays étranger*, dit l'article 3. Un Français mineur de dix-huit ans ne pourrait donc aller valablement se marier en Espagne, où les lois du pays le lui permettraient.

Quant à la compétence attribuée par l'article 48 aux agents diplomatiques et aux consuls, elle se justifie par cette considération que les officiers du pays n'entendraient souvent pas la langue française, ignoreraient nos lois, nos usages, et seraient, par conséquent, peu propres à constater notre état civil.

Le principe que le mariage est un contrat civil ayant été proclamé par la Constitution de 1790, article 7, titre II, un certain nombre de personnes se crurent autorisées, en attendant que ce principe fût organisé, à se marier devant un officier civil quelconque, par exemple devant un notaire; on vit même des mariages contractés par-devant huissier. La loi du 20 septembre 1792, section IV, article 9, valida tous ces mariages en ordonnant cependant de venir les déclarer devant les officiers d'état civil qu'elle instituait. Mais la Cour de cassation a jugé, avec raison, que le défaut de cette déclaration n'empêchait pas la validité du mariage.

La jurisprudence a décidé aussi que le Français qui se marie avec une étrangère, ou l'étrangère qui épouse un Français, ne peut recourir à l'article 48 et à la compétence des agents diplomatiques et consulaires qui s'y trouve organisée. Le ministre des officiers d'état civil du pays devient alors indispensable. Dans l'espèce plaidée devant la Cour de cassation, il s'agissait d'un négociant français nommé Godin, qui avait épousé le 6 novembre 1793, devant le vice-consul français de Constantinople, une sujette turque, mademoiselle Soma Ripa, qui donna son nom à l'arrêt célèbre du 10 août 1819. On argumentait naturellement de l'article 165, qui ordonne de contracter le mariage devant l'officier d'état civil d'un des époux, et à l'étranger le consul français paraît bien avoir cette qualité pour nos nationaux. Mais la Cour de cassation repoussa cet argument, et avec raison. En effet, dans l'hypothèse de l'article 165, le maire français a, en quelque sorte, une compétence générale pour tous les Français, tandis que le consul n'a évidemment aucune compétence pour la femme étrangère, et les tribunaux du pays ne pourraient évidemment reconnaître un pareil mariage contracté au mépris de la règle *locus regit actum*. Au contraire, le fonctionnaire public du pays est compétent pour les deux parties, pour la femme étrangère, en vertu de sa nationalité, et pour le mari français, en vertu de la règle *locus regit actum*. D'ailleurs, la loi du 20 septembre 1792, en vigueur lors du mariage de mademoiselle Soma Ripa, ne donnait aucune compétence aux consuls, et cet argument, qui n'a pourtant pas été invoqué dans le procès, était décisif suivant M. Valette. En effet, la compétence des consuls est de droit nouveau; elle fut introduite par le Code; au contraire, même dans l'ancien droit, il était déjà admis que les Français pouvaient se marier dans la chapelle de l'ambassade.

Nous arrivons maintenant à la forme des actes, et, avant d'entrer dans les détails, nous poserons d'abord cinq principes généraux :

1° L'officier d'état civil ne peut être ni partie intéressée, ni déclarant, ni témoin dans l'acte qu'il reçoit comme fonctionnaire public; on ne peut évidemment faire des déclarations, — ce qui est le rôle du déclarant, — ou les contrôler, — ce qui est le rôle du témoin, — quand on est chargé de les recevoir. C'est un principe de bon sens qui a toujours été reconnu, et nous n'aurions même pas besoin d'en parler si nous n'avions l'exemple d'un maire qui s'était marié lui-même.

2° Sauf le cas de mariage, dans lequel il prononce l'union des époux, l'officier d'état civil n'est qu'une sorte de commissaire enquêteur, qui doit se borner à écouter et constater ce qu'on lui dit; la loi du 20 septembre 1792, article 12, le disait positivement, et l'article 35 du Code Napoléon le répète. Cependant la pratique lui permet, — avec raison suivant M. Valette, — de provoquer par ses questions la déclaration des faits que la loi désire faire constater.

3° L'officier d'état civil ne doit pas mentionner les faits que l'acte n'est pas destiné à relater. Ainsi l'acte de décès ne doit pas indiquer comment la personne est morte (art. 85); on ne peut pas non plus admettre dans les actes de naissance la constatation d'une filiation que la loi interdit de reconnaître, d'une filiation adultérine ou incestueuse par exemple (art. 335); l'officier d'état civil doit de même refuser son ministère aux personnes qui n'ont pas le droit de se marier ensemble pour une raison quelconque : cela rentre dans la matière que nous traitons, parce que les personnes qui viennent ainsi déclarer leur volonté de se prendre pour mari et femme n'ont pas le droit de faire cette déclaration.

4° En principe, tous les registres de l'état civil doivent être tenus doubles; un des originaux reste aux archives de la commune, et l'autre est envoyé à la fin de chaque année au greffe du tribunal civil (art. 43) : c'est à ce second original que l'on joint les différentes annexes des actes de l'état civil, telles que procurations, autorisations, etc. (art. 44). Cependant le registre des publications de mariage et oppositions est tenu simple, et déposé au greffe à la fin de l'année; aux archives de la commune, ce registre ne servirait à rien, puisqu'on n'en prendra jamais d'extraits, tandis qu'au greffe du tribunal il peut être utile à constater dans les procès d'état. D'ail-

leurs, la loi suppose toujours qu'il y aura plus d'ordre, et par suite de certitude de conservation au greffe du tribunal que dans la plupart des archives communales. Suivant l'importance de la commune, il y aura un seul registre pour tous les actes, ou bien un pour chaque genre d'actes, naissances, mariages et décès (art. 40). La loi du 20 septembre 1792 exigeait toujours trois registres, mais c'était trop compliqué pour les petites communes.

5° L'acte d'état civil une fois dressé, il ne peut plus y être rien changé qu'en vertu d'un jugement, et encore se borne-t-on dans ce cas à copier le jugement de rectification à sa date, sur le registre, en le mentionnant ensuite en marge de l'acte rectifié. Ces rectifications ne sont ordinairement prononcés que sur la demande des parties intéressées ; mais le ministère public peut aussi les requérir dans l'intérêt de l'ordre public par exemple, en cas d'usurpation de qualifications nobiliaires et aussi dans l'intérêt des indigents.

É. ALGLAVE, avocat.

BULLETIN DES COURS.

FACULTÉ DE DROIT. — *Histoire du droit romain et du droit français. Cours de M. de Valroger.*

XVIII. — 27 décembre 1864. — Grandeur et faiblesse de la monarchie franque. — Monuments de son droit; lois générales ou capitulaires.

XIX. — 29 décembre. — Lois particulières des divers peuples incorporés dans la monarchie franque. — Généralités. — Loi salique.

XX. — 3 janvier 1865. — Loi ripuaire. — Prétendue loi des Francs Chamaves. — Lois des Alemans, des Bavarois, des Frisons, des Saxons, des Thuringes.

XXI. — 5 janvier. — Sources du droit romain dans la monarchie franque. — Monuments de la pratique : chartes, formules.

Errata. — Le programme inséré dans le n° 4, page 68, contient plusieurs erreurs typographiques. Dans la leçon XIV, ligne 2, au lieu de *rétrécissement*, il faut lire *rétablissement*, — et dans la leçon XVI, ligne 3, au lieu de *Lex romana Visigothorum* ou *forum judicum*, il faut lire *et forum judicum*.

— CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX. — Lundi 9 janvier 1865. — M. URBAIN FAGES : Le grand siècle de la poésie chinoise.

Mardi 10. — M. CHARLES SAUVESTRE : Charles Fourier ; sa vie et sa théorie.

Mercredi 11. — M. ÉMILE DESCHANEL : Cyrano de Bergerac.

Jeudi 12. — M. SIMONIN : Une excursion dans les quartiers pauvres de Londres.

Vendredi 13. — M. ERNEST DESJARDINS : Les Satiriques français au XIXe siècle.

Samedi 14. — M. HENRI DE PARVILLE : Revue orale des sciences. — Machine Lenoir ; expériences nombreuses.

Lundi 16. — M. EUG. YUNG : Le Roman dans l'histoire.

— M. Munck, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient d'être nommé professeur des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, au Collége de France, en remplacement de M. Renan. Nous publierons sa leçon d'ouverture.

— ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — C'est le *vingt-cinq* janvier, et non le 20, comme nous l'avons annoncé par erreur, que M. Taine ouvrira son cours d'esthétique et d'histoire de l'art.

— BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE. — M. Feer, chargé du cours de tibétain à l'École des langues orientales, consacre la leçon du jeudi (à trois heures) à un exposé de l'histoire du bouddhisme.

— Les CONFÉRENCES DU QUAI MALAQUAIS sont rouvertes depuis le 20 décembre ; elles sont suivies par le public avec le même empressement que l'an dernier. Les trois premières séances ont été remplies par des leçons de M. Félix Hément sur le *Monde de l'air*. Nous rappellerons que ces conférences sont spécialement destinées aux dames.

— M. J. J. Weiss publiera le 15 janvier un volume d'*Essais sur l'histoire de la littérature française*. On y trouvera quelques-unes des leçons que M. J. J. Weiss, aujourd'hui rédacteur du *Journal des Débats*, a faites, comme professeur de littérature française, à la Faculté d'Aix.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Volumes publiés de la Bibliothèque de philosophie contemporaine.

In-18 à 2 fr. 50.

H. TAINE.....	Le Positivisme anglais, étude sur Stuart Mill.
H. TAINE.....	L'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle.
PAUL JANET....	Le Matérialisme contemporain. Examen du système du docteur Büchner.
ODYSSE-BAROT.	Philosophie de l'histoire.
ALAUX.....	La Philosophie de M. Cousin.
AD. FRANCK....	Philosophie du droit pénal.
AD. FRANCK....	Philosophie du droit ecclésiastique : Des rapports de la religion et de l'Etat.
ÉMILE SAISSET.	L'Ame et la vie, suivi d'une étude sur l'Esthétique française.
AUG. LAUGEL...	Les Problèmes de la nature.
CH. LÉVÊQUE....	Le Spiritualisme dans l'art.
CHALLEMEL-LACOUR.	La Philosophie individualiste, étude sur Guillaume de Humboldt.
ALB. LEMOINE..	Le Vitalisme et l'animisme de Stahl.
CH. DE RÉMUSAT.	Philosophie religieuse : De la théodicée naturelle en France et en Angleterre.
MILSAND.....	L'Esthétique anglaise, étude sur M. John Ruskin.
A. VÉRA.....	Essais de philosophie hégélienne.

La librairie Germer Baillière commencera en 1865 la publication d'une nouvelle bibliothèque consacrée à l'HISTOIRE CONTEMPORAINE, qui se composera de volumes de 300 à 400 pages format in-18, au prix de 3 fr. 50 c.

Le premier ouvrage publié sera l'*Histoire de la Révolution française*, par Th. Carlyle, traduite de l'anglais par MM. ELIAS REGNAULT et ODYSSE-BAROT, qui paraîtra dans quelques jours. Cette histoire se composera de trois volumes intitulés : *la Bastille*, *la Constitution*, *la Guillotine*.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 7. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 14 JANVIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	— 26	— 30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Droit naturel.** — Cours de **M. Franck** : Les principes philosophiques du droit civil.

NOTRE-DAME DE PARIS. — **Philosophie catholique.** — Conférence du père **Hyacinthe** : Le déisme.

SORBONNE. — **Philologie comparée.** — Cours de **M. Eichoff** : La poésie dans l'Inde primitive, et la poésie homérique.

FACULTÉ DE DROIT. — Cours de **M. Valette** : Des actes de l'état civil.

Bulletin des cours. — MM. CARO, J. SIMON, etc.

Paris, 13 janvier 1865.

Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur la leçon d'ouverture de M. Franck. Ces pensées généreuses sont toujours opportunes ; depuis le jour où l'éminent professeur les exprimait, leur à-propos s'est accru encore.

L'apparition du père Hyacinthe dans la chaire de Notre-Dame a presque été un événement. Attentifs à satisfaire le goût de nos lecteurs, qui s'intéressent à toutes les formes de la parole enseignante, nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui la conférence qu'a faite dimanche dernier le père Hyacinthe dans la cathédrale de Paris. Grâce à la sténographie, nous avons pu, outre les principales parties que nous citons textuellement, reproduire en substance toutes les autres d'une manière très-complète et très-exacte.

Nos lecteurs pourront ainsi se former par eux-mêmes une idée fort nette de l'éloquence du père Hyacinthe, beaucoup mieux, en tout cas, que par des comptes rendus insuffisants, qui ne donnent que le squelette de ces conférences si vivantes, si animées pour ceux qui les entendent.

COLLÉGE DE FRANCE.

DROIT NATUREL.

COURS DE M. FRANCK
(de l'Institut).

Les principes philosophiques du droit civil.

Messieurs,

Je reprends avec joie la tâche dans laquelle, depuis tant d'années, vous avez le courage de me suivre, et qu'après chaque interruption votre bienveillant accueil, votre sympathique empressement me rend plus chère. C'est à vous que je suis redevable de cette rare fortune, de confondre mes devoirs avec les plus douces émotions de ma vie. Je ne voudrais point me faire passer à vos yeux pour plus stoïque que je ne suis. La mission publique de servir la science, et une science aussi désintéressée, d'un ordre aussi élevé que celle qui nous réunit ici, est sans doute, par elle-même, une source de nobles jouissances qui ne sont point payées trop cher par une vie de labeurs et de veilles ; mais combien cette mission devient plus belle, ou tout au moins plus aimable et plus facile à remplir, par le concours persévérant et l'indulgence infatigable que vous voulez bien m'accorder ! Ce sentiment ne m'est pas seulement précieux à cause des forces que j'y puise, il l'est aussi, il l'est surtout par l'enseignement qu'il porte avec lui. Il est la preuve que l'amour de la vérité, une parole sincère qui n'a jamais flatté per-

sonne, une foi ardente dans les hautes destinées de l'homme et les saintes lois de la justice, éveillent toujours des échos dans la jeunesse française : car ce sont là, messieurs, je le sais, mes seuls titres auprès de vous. J'y joindrai encore l'amour et le respect de la liberté, de cette liberté réglée par la raison dont Dieu a fait la marque distinctive de notre nature et sans laquelle les autres biens que je viens de nommer, la justice, la vérité, la dignité humaine, ne sont que des mots dépourvus de sens.

Après vous avoir entretenus assez longtemps des questions et des systèmes qui tiennent au droit politique, mon intention était d'aborder avec vous l'étude du droit international ou du droit des gens. Mais vous l'avouerai-je? mon courage a fléchi devant ce dessein. Le moment me paraît mal choisi pour exposer les règles d'humanité, de justice, de solidarité morale, qui doivent présider aux relations mutuelles des peuples, lorsque, des côtes de la Baltique jusqu'aux mers du Japon et de la Chine, et d'un hémisphère à l'autre, la terre paraît livrée à l'empire de la force; lorsqu'un ministre des affaires étrangères au service d'un des grands États de l'Europe a pu dire publiquement, sans provoquer un seul mot de réprobation : « La force prime le droit »; lorsque les traités les plus authentiques et les plus solennels ne semblent plus rien avoir d'obligatoire pour ceux qui peuvent impunément se passer la fantaisie de les fouler aux pieds. Une politique récente, appliquant aux traités un mot bien connu sur les forteresses, a l'air de dire que les traités sont faits pour être violés, comme les forteresses pour être prises. Il ne faut pas mettre la conscience des hommes à une trop rude épreuve. Quand les idées d'où dépendent l'honneur et l'avenir des sociétés sont manifestement en opposition avec les faits, il y a de la prudence et une sorte de pudeur à les dérober à la discussion, comme nous gardons à l'abri des profanes regards les hôtes les plus chastes de notre foyer domestique au sein d'une ville prise d'assaut ou abandonnée momentanément à la licence. Le monde est-il donc aujourd'hui dans une de ces situations critiques? Je voudrais bien en douter; mais je ne le puis quand je vois au loin cette guerre fratricide qui déchire depuis quatre ans un des rares États où la liberté a trouvé un asile. Je ne le puis quand je vois plus près de nous un autre peuple, inoffensif et honnête, qui aurait dû être protégé par sa faiblesse même, livré malgré les traités, malgré la garantie de l'Europe, à la puissance brutale du nombre et aux calculs d'une sordide convoitise. Je ne le puis quand j'arrête ma pensée sur un spectacle plus lamentable encore... Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet. Je me rappelle qu'autrefois, dans les grandes monarchies de l'Orient, lorsqu'un des dignitaires de l'empire avait encouru la disgrâce du prince, c'était l'usage de lui jeter un voile sur la tête et de le reléguer à l'écart, afin que sa personne maudite ne pût blesser une seconde fois la pensée et les regards du souverain irrité. Ce même traitement, les puissances et l'opinion publique de l'Europe le font subir à une héroïque nation, qu'on achève d'étouffer dans son sang. Ses souffrances sans exemple et son obstination à ne pas vouloir mourir sont devenues des crimes contre la tranquillité générale. Son nom même excite l'impatience des gens sages et des esprits rangés.

Comme la justice et la bonne foi sont après tout les fondements nécessaires des relations humaines, on peut s'attendre à ce que, dans un temps plus ou moins prochain, l'iniquité et la déloyauté apportent avec elles leurs inévitables conséquences. Mais en attendant que ce moment arrive, vous me permettrez d'ajourner les problèmes du droit international pour les questions non moins intéressantes et toujours opportunes du droit civil. A vrai dire, les mêmes principes qui doivent nous servir à expliquer celles-ci renferment aussi et nous fournissent, en quelque façon, d'avance la solution de ceux-là. Comment supposer, en effet, qu'on respectera l'indépendance des peuples, leurs territoires, leurs lois, leurs mœurs, leur commerce, leur industrie, si l'on ne voit aucune raison de respecter la personne humaine dans sa liberté, dans sa conscience, dans ses affections et ses instincts naturels, dans les fruits de son travail? Aussi, pour fonder ou tout au moins pour renouveler chez les modernes la science du droit des gens, il a presque suffi à Grotius de transporter les règles du droit civil dans les rapports d'un gouvernement ou d'un État avec tous les autres. Mais le droit civil tel que le comprenait l'auteur du traité *De la guerre et de la paix*, c'est celui des Romains, c'est-à-dire une œuvre nécessairement incomplète, puisqu'elle ne répond qu'aux besoins et aux idées d'une époque déjà fort éloignée de nous, et qui n'est point remarquée particulièrement pour la douceur de ses mœurs. Nous puiserons à une source plus abondante et plus pure. Toutes les lois que nous oserons proposer, nous les demanderons à la conscience même de l'homme, libre de toute contrainte, affranchie de l'autorité du passé, mais éclairée par la double lumière de l'Évangile et de la révolution de 1789.

Il y aurait de la précipitation et un défaut de méthode à entrer immédiatement dans le cœur de notre sujet. Avant de rechercher comment les principes du droit naturel s'appliquent aux relations de la vie civile, nous sommes obligés de considérer le droit naturel en lui-même; il faut nous attacher à l'idée du droit sous sa forme la plus universelle, la plus élevée, la plus libre des passions humaines, et nous demander à quelles conditions elle subsiste en nous, à quelles conditions et par quelle puissance elle se réalise dans l'ordre social. Ne vous effrayez pas, messieurs, de ce langage quelque peu abstrait : je ne vous dirai rien qui ne s'adresse, non-seulement à votre raison, mais aux fibres les plus vivantes de votre cœur.

Il y a une première proposition sur laquelle je devrais insister avec force, parce qu'elle est la pierre angulaire de l'édifice que je veux construire, mais que je me con-

tenterai d'énoncer, persuadé que je suis qu'elle n'a pas besoin d'autre démonstration, et qu'il serait difficile de trouver, même en géométrie, un axiome plus évident. Si l'homme a des devoirs, l'homme a des droits. Ces deux termes, au fond, ne diffèrent l'un de l'autre que par la place qu'ils occupent. Le droit que, à juste titre, je revendique sur les autres, c'est le devoir qu'ils ont à remplir envers moi, et les devoirs que j'ai à remplir envers eux, au moins les plus impérieux et les plus indispensables, c'est le droit qu'ils ont à revendiquer sur moi. Le père est obligé de nourrir, d'élever et d'instruire son enfant; donc l'enfant a le droit d'être nourri, élevé et instruit par son père. Cette corrélation, aussi claire que le jour, détruit de fond en comble ces abominables doctrines qui justifient l'esclavage par l'autorité paternelle, en s'efforçant, sur cette base ruineuse, de construire du même coup le despotisme politique.

Oui, si l'homme a des devoirs, l'homme a des droits. Il n'y a qu'un mysticisme inconséquent, ou les défenseurs intéressés de l'obéissance passive qui puissent soutenir le contraire. Mais l'homme a-t-il des devoirs? Cette question s'est présentée souvent dans le cœur et sur les lèvres de ceux qui voudraient bien recueillir les bénéfices de notre condition sans en porter les charges. Dieu me garde de reculer les limites déjà assez vastes de mon domaine et d'ajouter un cours de morale a un cours de droit! Cependant je suis tenu de démontrer que, le devoir supprimé, le droit disparaît avec lui, et qu'il ne reste plus de place parmi les hommes que pour la force ou la ruse, pour la tyrannie et pour l'esclavage, ou pour l'anarchie, pire que tous deux. Quelques mots me suffiront pour atteindre ce but.

Le droit, messieurs, sous sa plus grande extension, dans son caractère le plus général et le plus facile à saisir, c'est la défense imposée aux autres de m'assujettir à leurs passions, à leurs intérêts ou à leurs besoins, de se servir de moi comme d'un instrument et d'une chose. C'est l'obligation pour eux de me laisser vivre et agir comme un être qui s'appartient et qui n'appartient qu'à lui, en un mot de respecter ma qualité d'être libre. Examinons l'un après l'autre tous les droits que je puis revendiquer dans l'ordre social : le droit de posséder, le droit de tester, le droit de contracter, le droit de parler, le droit d'écrire, de professer extérieurement ma croyance; vous y trouverez autant de manières différentes d'user de ma liberté, consacrées sous la condition de respecter la liberté d'autrui et l'autorité publique qui en est la garantie, c'est-à-dire la société elle-même. C'est donc une prétention au moins étrange de parler de justice et de droits à défendre, d'une autorité légitime à exercer, quand on n'admet point la liberté. Et je ne parle pas seulement de la liberté civile; je parle aussi de la liberté politique, car l'une est la condition de l'autre.

Mais pourquoi la liberté serait-elle respectée en moi? Pourquoi la conserver à ceux qui l'ont et la donner à ceux qui ne l'ont pas? Par cette raison qu'elle est dans la nature, ou que je suis, ce que l'esprit de système a vainement cherché à contester, l'auteur et le maître de mes actions, que j'obéis à mes propres desseins et non à l'impulsion d'un instinct irrésistible? Cela ne suffit pas; car tout ce qui est naturel n'est pas sacré pour moi. La force aussi, la force brutale est dans la nature, et je lui résiste quand elle me menace ou me blesse. Les passions sont dans la nature, et je les combats dès qu'elles franchissent les bornes légitimes. La douleur est dans la nature, et je m'étudie à la tromper ou à la faire disparaître. La pauvreté est dans la nature, et je m'entoure de toutes les splendeurs de l'industrie et des arts. Faut-il voir dans la liberté l'état le plus conforme à nos intérêts? Oui, sans doute, mais cela ne suffit pas davantage pour l'imposer à mon respect et à celui de tous, pour en faire cette chose sainte qu'on appelle le droit. Ce qui est simplement utile ne présente pas ce caractère. Puis, de quelle façon la liberté est-elle l'état le plus conforme à nos intérêts? C'est lorsqu'on songe à l'intérêt universel, à l'intérêt de la société, de l'humanité entière. Mais l'intérêt universel n'est-il pas souvent en conflit avec l'intérêt particulier, l'intérêt de tous avec celui de quelques-uns? Et quand ceux-ci se trouvent armés de tous les moyens de se défendre, au nom de quel principe leur demanderez-vous de se sacrifier?

Je suis libre et je dois rester tel pour toute créature intelligente, parce que ma liberté a une destination plus haute que les fins misérables auxquelles tendent à m'abaisser l'intérêt ou la passion, ceux d'autrui ou les miens. Elle m'a été donnée pour obéir à la loi qui m'est propre, et la loi qui est propre à un être raisonnable, c'est de suivre la raison; de la raison n'émanent que des prescriptions universelles, inviolables, absolues, qui, révélées aussi par le sentiment ou la voix du cœur, prennent le nom de conscience. La fin d'un être libre et par suite de la liberté elle-même, c'est donc l'accomplissement des ordres de la conscience, c'est-à-dire de la loi du devoir. La loi du devoir imprime à tout mon être, à toutes mes facultés, et avant tout à ma liberté, le caractère inviolable, le caractère auguste dont elle est elle-même revêtue : car qui veut la fin veut les moyens. C'est elle qui fait de moi un objet de respect pour mes semblables et de mes semblables pour moi. C'est elle qui fait de moi une personne, c'est-à-dire un être qui n'appartient qu'à lui, parce que la loi qu'il doit suivre est celle de sa raison et de sa conscience. C'est elle, enfin, qui constitue le droit.

Le droit ne subsiste donc que par le devoir. C'est dans ces deux choses indissolublement unies qu'il faut chercher la grandeur de l'homme, la grandeur de la vie, la souveraineté de l'homme sur la nature; car il est vrai qu'elles nous font les souverains légitimes des créatures qui ne sont point appelées à la même fin, qui ne portent pas le sceau de la même consécration. Pascal, après avoir comparé l'homme à un roseau pensant, et après

avoir montré quelle est sa faiblesse devant l'univers, continue en ces termes : « Mais, quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt » (*Pensées*, page 10, édit. Havet). Non, la noblesse de l'homme ne consiste pas à savoir qu'il meurt, mais à savoir pourquoi il doit vivre. C'est le but de son existence, avec la faculté de l'atteindre par lui-même, qui fait toute sa dignité. C'est la loi morale et la liberté qui, sur les fronts les plus humbles, même quand ils sont courbés sous le poids de l'humiliation et de la souffrance, forment un diadème plus beau que celui des rois.

J'ai résolu de rechercher quels sont les principes qui accompagnent ou qui soutiennent dans notre esprit l'idée du droit. Celui que je viens d'exposer n'est pas le seul. Il se lie étroitement à une autre croyance, sans laquelle toutes les règles de la morale et du droit sont incomplètes et incompréhensibles. La croyance dont je veux parler est celle qui reconnaît en nous une âme immortelle, destinée à conserver au delà de cette vie la conscience de son individualité, le sentiment de sa déchéance ou de sa valeur personnelle. L'immortalité de l'âme, la distinction de l'esprit et de la matière, ces deux articles fondamentaux de la vieille foi du genre humain, ont toujours rencontré des contradicteurs; mais ils n'ont jamais été attaqués avec plus de vivacité et d'ensemble que de nos jours. Ce qui rend ces nouveaux adversaires plus dangereux que leurs devanciers, c'est qu'ils ne marchent à leur but qu'en bon ordre et avec art; c'est qu'ils se sont, en quelque sorte, distribué les rôles, échelonnés en différents groupes, du scepticisme au panthéisme, du panthéisme au matérialisme. Devant chacune de ces horribles stations, une portion considérable de la population des écoles et des salons s'arrête comme fascinée, parce qu'on a pris soin de dissimuler leurs noms et de les couvrir de fleurs. Il ne faut pas que cette méprise se prolonge indéfiniment. Sous les dehors décevants d'un idéalisme qui prétend au prestige de la jeunesse, sachons découvrir des doctrines décrépites, qui ne sont bonnes qu'à flétrir les âmes et à briser les courages.

Ni le panthéisme, ni le matérialisme ne peuvent se concilier avec l'idée de la liberté, confondue elle-même, comme nous l'avons vu, avec l'idée du droit et réclamée par la conscience comme une condition du devoir. Je laisse de côté le scepticisme qui a cessé même d'être un système pour devenir cet égoïsme pratique, cet épicurisme brutal qui, pourvu que la caisse soit garnie et la rue tranquille, ne désire rien, ne s'inquiète de rien, laisse passer toutes les doctrines et applaudit à tous les faits accomplis. Je reviens au panthéisme et au matérialisme, qui, sous un faux air de nouveauté, affectent une générosité et une élévation répudiées par leurs principes. Mais il est bien entendu que je ne les discute qu'au point de vue de notre sujet, pour repousser l'influence funeste qu'ils ne manqueraient pas d'exercer sur la science du droit.

Si l'on était aujourd'hui aussi conséquent (je ne mets pas en doute la sincérité) que le furent au XVIIe siècle Hobbes et Spinoza, le procès serait bientôt vidé. « L'homme est un loup pour son semblable », disait le premier de ces deux philosophes, ne voyant pas autre chose dans notre nature que ce qui est dans la bête, et n'imaginant pas une autre digue à ses instincts féroces que la force brutale du despotisme. « En vertu du droit naturel, écrit le second, tous les poissons jouissent de l'eau, et les plus gros mangent les petits. » C'est sous une image plus pittoresque la pensée de Hobbes, c'est-à-dire que la justice n'est qu'une chimère, et que le droit se confond avec la force. Ces horribles aveux ont été remplacés par un langage plein d'onction et de douceur. On parle de poésie, d'art, d'idéal, d'amour, et, grâce à ces noms magiques si puissants sur l'imagination de la jeunesse et sur le cœur des femmes (je ne le dis pas pour les blâmer, mais au contraire pour faire leur éloge), on croit pouvoir faire bon marché des prescriptions impérieuses du devoir, des règles absolues du droit, du sentiment de notre responsabilité, et de la foi sacrée du spiritualisme dont la ruine, si elle était possible, entraînerait tout le reste.

Il faut qu'on le sache bien, l'art et la poésie sont le luxe de la vie, je veux dire de l'âme; mais, avant le luxe, il faut le nécessaire. Je veux bien qu'on admire Shakspeare et Titien, Dante et Michel-Ange, Racine et Raphaël, qu'on visite curieusement les galeries du Louvre, les musées de Dresde, de Florence et de Rome; qu'on applaudisse avec transport, quand le talent de l'exécution vient se joindre au génie du maître, les mélodies de Mozart, de Weber, de Rossini, de Meyerbeer; mais, au nom du ciel, toute notre vie est-elle là? Est-ce que nous n'avons pas auparavant notre dette à payer à la famille, à l'amitié, à la patrie, à la charité, à la vérité, à nous-mêmes? Est-ce que nous n'avons pas, dans toutes les positions sociales, des devoirs indispensables à remplir, des droits imprescriptibles à conquérir ou à conserver; des affligés à consoler, des aveugles à remettre dans leur chemin, et, pour commencer par nous, plus aveugles souvent et plus affligés que tous les autres; des instincts à réprimer, des passions à contenir, d'incurables douleurs à supporter avec résignation, de malfaisantes ténèbres à chasser de notre esprit et de notre cœur? Pour trouver les forces que réclame cette grande tâche, il faut pénétrer jusqu'au principe immortel auquel elle est imposée; il faut se dire qu'il n'y a qu'une âme immortelle qui soit capable d'y suffire; qu'il n'y a qu'une âme immortelle qui ait pu en être jugée digne, et à laquelle soient attachées de si nobles prérogatives; qu'il n'y a qu'une âme immortelle qui puisse dompter la matière et se vaincre elle-même; qu'il n'y a qu'elle d'assez durable pour assister à la réparation des iniquités qui la blessent, et recueillir le prix des sacrifices

qu'on exige d'elle. L'idéal, la poésie ne brilleront jamais ailleurs d'une lumière aussi vive que dans cette claire conscience de notre destinée. Et quant à l'amour, si avili par les lettres contemporaines, si cruellement insulté dans les romans, au théâtre, jusque dans certains livres de morale, l'amour, dont la peinture est quelquefois remplacée par une dissection d'anatomie, je ne l'ai jamais compris qu'avec le respect et le plus absolu dévouement, accompagné des plus généreux élans de la nature humaine, inspirateur des plus belles pensées, et comme une étincelle de l'amour divin mêlé au feu terrestre des passions humaines.

Si nous sommes arrivés jusqu'ici, ce n'est point pour nous y arrêter. Il nous reste encore à franchir une étape suprême, sans laquelle toutes les autres sont perdues, parce qu'elles n'ont pas d'issue. De même que le droit suppose le devoir; le devoir, l'existence et l'immortalité de l'âme; toutes ces vérités ensemble supposent l'existence de Dieu, compris comme la source, le modèle, le type ineffable, la perfection infinie des facultés spirituelles qui sont en nous, par conséquent de la liberté et de la personnalité. L'athéisme de nos jours est devenu plus poli que celui de la fin du XVIIIe siècle. On ne dit plus comme Delalande : « Il faut être un imbécile pour croire en Dieu. » On ne le met pas au défi, comme Sylvain Maréchal, l'auteur du *Dictionnaire des athées*, de nous prouver qu'il est en nous punissant de nos blasphèmes. Ceux-là même qui le mettent à l'écart veulent bien, ainsi que s'exprime le chef de l'école positiviste, « lui tenir compte de ses services provisoires ». Le plus grand nombre pousse la condescendance jusqu'à laisser subsister son nom et à lui garder une place dans leurs théories. Mais qu'est-ce qu'il est pour eux? Tout ce qu'on veut, excepté lui-même. La substance des êtres, la loi du monde, la formule de l'existence, la catégorie de l'idéal, l'unité, l'identité de l'être et du non-être, et bien d'autres choses aussi compréhensibles et aussi réelles. On lui accorde toutes les perfections, excepté celle de l'existence; on voudrait laisser croire qu'un attribut aussi vulgaire est indigne de lui. Vains efforts pour dissimuler une infirmité dont on souffre et dont on rougit : la négation de Dieu.

Dieu, en effet, n'existe point s'il n'est pas ce que nous avons dit, s'il ne sait pas qu'il est, s'il n'est pas le juge, le père, la providence, le créateur du genre humain, s'il n'est pas l'esprit infini, la raison souveraine, la suprême liberté, l'ordonnateur du monde moral aussi bien que du monde physique. Or, au point où nous sommes arrivés, comment nous refuser à lui reconnaître tous ces attributs? Est-ce que la loi morale, bien plus encore que les lois physiques et toutes celles qui sont parties de la main des hommes, ne suppose pas un suprême législateur? Est-ce que la raison, la liberté, ces deux puissances merveilleuses qui dominent à la fois la matière et l'esprit, ma personne et l'univers, et dont je n'aperçois en moi que l'ombre, n'existeraient pas hors de moi et au-dessus de moi dans leur perfection infinie? Écoutez bien, messieurs, ces paroles qui me reviennent à l'esprit; elles ne sont pas d'un métaphysicien ni d'un théologien, mais d'un philosophe politique et d'un des plus grands jurisconsultes de notre pays. « Ceux qui ont dit, écrit Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. I, chap. I), qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde ont dit une grande absurdité; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui aurait produit des êtres intelligents? » L'éclat qui rejaillit de cette splendide vérité sur le sujet de nos études est facile à apercevoir. Si la loi morale n'est pas seulement la loi de notre raison, mais la loi de Dieu, le droit qui en est la condition nécessaire devient la consécration imprimée à notre âme par son divin auteur ou le sceau dont notre Père céleste a marqué tous ses enfants, afin de montrer qu'ils n'appartiennent qu'à lui, qu'ils ne doivent exister que pour lui, et que toute créature qui viendrait usurper sa place se rend coupable d'impiété, sans préjudice du crime qu'elle aurait commis envers ses semblables.

Ces considérations nous amènent sur un terrain brûlant. La science du droit, si étroitement unie aux principes du spiritualisme et aux idées religieuses, ne devient-elle pas à cause de cela une partie de la religion même? Rien de pareil n'est à craindre, quand même il n'y aurait sur la terre qu'une seule religion, car le droit avec le devoir dont il découle, la liberté avec laquelle il est confondu, est une idée de la raison, une vérité philosophique; lui attribuer un autre caractère, lui reconnaître une autre origine, une origine surnaturelle, c'est le détruire dans son principe et inféoder du même coup la personne humaine au despotisme le plus implacable et le plus jaloux qui ait jamais existé, le despotisme théocratique. Ce serait dire que rien n'est légitime, et que rien n'est permis que ce qui a été approuvé formellement, non-seulement par les livres saints, mais par l'autorité qui a mission de les interpréter; que rien ne m'appartient, ni ma personne, ni mes biens, si cette même autorité ne l'a décidé ainsi; ce serait, au lieu de la liberté, le pire des esclavages, l'esclavage de l'âme et de la pensée. D'ailleurs une religion ne parle point de liberté et de droit, elle ne parle que de soumission et de devoir, et, en agissant ainsi, elle obéit aux conditions de son existence. La religion, en effet, non pas celle-ci plus que celle-là, mais toute religion, considère la loi morale comme un ordre de Dieu; elle n'y voit pas autre chose. Or, devant un ordre émané d'une puissance infinie et incompréhensible, il n'y a qu'à se soumettre, à s'incliner et à se taire.

Mais voici, pour conserver à la science du droit son indépendance et son caractère philosophique, une raison bien autrement importante. Il n'y a pas sur la terre une seule religion, il y en a plusieurs. Cela dure depuis l'origine de la société, et à quelque croyance qu'on appartienne, il y a des raisons d'admettre que

cela durera longtemps encore. Toutes ces religions ont pour caractère commun de s'exclure réciproquement. Cette exclusion des doctrines s'étend jusqu'aux personnes et enfante les persécutions. Qui mettra, ou plutôt qui a mis un terme à ce fléau? Qui a persuadé et persuadera dans l'avenir aux citoyens d'un même État, divisés par leurs opinions religieuses, de vivre en paix les uns avec les autres et de consacrer leurs efforts réunis au service de la patrie? Qui persuadera à des nations entières, divisées par les mêmes motifs, de se respecter mutuellement dans leur indépendance et de travailler ensemble à l'œuvre commune de la civilisation? Le droit naturel et rien que lui; le droit naturel mis en pratique par les pouvoirs laïques de la société. Hors de ce droit, c'est la force brutale qui intervient au nom de la charité et de l'amour de Dieu; car il ne suffit pas de dire que vous avez pour vous la vérité. Les autres croient aussi l'avoir, et ont la même foi dans leur dogme; entre les deux, qui prononcera? Le droit naturel ou la force brutale, il n'y a pas d'autre issue. La religion elle-même, l'autorité religieuse, surtout là où elle est faible, n'a donc pas d'autre refuge, d'autre appui que le droit naturel et la liberté, et, de gré ou de force, elle est obligée d'invoquer leur nom.

Pour éclairer cette situation d'une lumière encore plus vive, je vous demande la permission, messieurs, de vous rendre compte d'une correspondance que j'ai eu l'honneur d'entretenir avec un des plus hauts dignitaires de l'Église. Cela seul est déjà un effet remarquable et cher à ma mémoire du principe de la tolérance. Il y a quelques années, un journal avait recueilli une des faibles leçons que vous avez la bonté de venir écouter. Il y était question, comme vous pouvez vous en douter, de droit naturel. J'en prenais la défense contre ceux qui le nient, et, comme une des conséquences les plus bienfaisantes du droit naturel, je louais avec une certaine chaleur la liberté de conscience. Un illustre prélat, cardinal et archevêque, qui m'avait connu professeur dans un obscur collége de province, m'adressa à ce sujet des représentations sur un ton, je me plais à le reconnaître, plein de politesse et de bienveillance, et que devraient imiter certains journaux religieux rédigés par des laïques; mais après tout, il me faisait un crime de croire à l'objet de mon enseignement, et particulièrement au principe de la tolérance mutuelle en matière de foi. Je vais vous citer une partie de ma réponse, non pour imiter ces amoureux qui le sont avant tout de leur éloquence, et qui lisent à tout venant les belles lettres qu'ils adressent à l'objet de leur passion, mais parce que j'y trouve le résumé le plus exact de l'expression la plus fidèle de ma pensée. Vous me pardonnerez seulement ce qui peut y être resté de personnel.

« Vous me reprochez, monseigneur, avec une extrême vivacité, le respect que je professe pour la liberté de conscience. La liberté de conscience n'est pas seulement un article fondamental de la loi naturelle; elle est écrite dans la constitution française; elle fait partie de nos lois civiles; elle a été proclamée et mise en pratique, depuis le commencement de ce siècle, par tous les pouvoirs qui ont successivement gouverné notre pays.

« Que moi, monseigneur, je médise de la liberté de conscience, ou que je garde sur elle un silence dédaigneux, il faudrait qu'avant cela je fusse devenu le plus lâche, le plus stupide et le plus ingrat des hommes. C'est à la liberté de conscience que je dois, après Dieu, tout ce que je suis, c'est-à-dire le peu que je suis. Je lui dois d'avoir une patrie et le bonheur de la servir avec amour dans la mesure de mes forces. Je lui dois le respect des autres et de moi-même. Je lui dois autre chose encore, que, sans doute, vous ne soupçonnez pas. Je lui dois l'amour et l'admiration que m'inspire le christianisme, et le sentiment qui me porte à le glorifier quand je trouve, dans la voie que je parcours, la trace de ses bienfaits.

« Mais ce n'est pas en se plaçant à un point de vue personnel qu'on peut reconnaître ce qu'il y a de vrai ou de faux dans un principe. La liberté de conscience a cet avantage d'être la protectrice de tous ceux qui ont le droit et le besoin d'être protégés. Là où l'Église catholique est la plus faible, elle défend l'Église catholique, comme ailleurs elle défend les Églises protestantes, la synagogue ou toute autre minorité, quand elle est inoffensive pour l'ordre social. Si la liberté de conscience avait été reconnue en Angleterre au XVIe et au XVIIe siècle, Cromwell ne se serait pas baigné dans le sang des catholiques irlandais; Henri VIII n'eût pas fait tomber sur un échafaud les têtes vénérables de Fisher et de Thomas Morus. Si la liberté de conscience était aujourd'hui reconnue en Suède, un Suédois ne serait pas condamné à la spoliation et au bannissement pour avoir passé du protestantisme au catholicisme. Si la liberté de conscience était reconnue en Russie, on n'aurait pas vu, sous le règne de Nicolas Ier, de pauvres religieuses soumises au plus affreux martyre, et rappeler sous un prince chrétien les persécutions de Néron et de Dioclétien. »

Quoique ces lignes soient écrites depuis des années, je ne vois rien à en retrancher, je ne vois rien à y ajouter aujourd'hui. Les événements récents qui se sont accomplis sous nos yeux pourraient leur servir de ratification. Mais, grâce au ciel, la liberté de conscience n'est plus en péril dans le monde; ceux qui l'outragent avec le plus d'audace, ceux qui font enlever de leurs cellules, au milieu de la nuit, de pauvres moines pour les disperser au milieu des déserts, sont obligés de dissimuler les persécutions religieuses sous le masque de la politique et de je ne sais quelle démocratie de contrebande. Au triomphe de la liberté de conscience vient se joindre dans le monde entier celui de la liberté individuelle; car voyez ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique.

Voilà plusieurs millions d'hommes qui se révoltent contre leur patrie, afin d'étendre sans mesure la honte

et la plaie de l'esclavage. Non contents du pouvoir que leur donne la constitution de la conserver au milieu d'eux, ils voudraient en infecter leurs voisins et la république entière. Eh bien, que leur arrive-t-il? Pour défendre l'esclavage, ils sont obligés d'émanciper leurs esclaves et d'armer des régiments de nègres affranchis. Qui oserait encore, en présence de ce merveilleux spectacle, nier la supériorité du droit sur la force, et douter que la liberté ne soit l'essence de la société, aussi bien que de la personne humaine?

A. FRANCK.

NOTRE-DAME DE PARIS.

CONFÉRENCE DU PÈRE HYACINTHE
(de l'ordre des Carmes)

Le déisme.

Le père Hyacinthe a d'abord rappelé que, dans ses précédentes conférences, il s'était efforcé d'atteindre dans ses racines l'erreur des systèmes contraires à la personnalité de Dieu. La première de ces racines, selon lui, la racine métaphysique, c'est la confusion entre l'idée de l'être parfait et l'idée de l'être indéterminé, deux idées éternellement présentes à l'esprit humain, mais profondément dissemblables. La racine historique et religieuse, c'est le déisme. Déjà l'orateur, s'attachant au déisme, lui avait reproché de ne donner qu'une explication très-imparfaite, très-défectueuse, très-insuffisante de la constitution personnelle de Dieu. Aujourd'hui il lui demandera s'il donne une explication suffisante de l'action personnelle de Dieu sur le monde et sur l'homme.

Avant de commencer, il rappelle la distinction essentielle qu'il a faite au début de ses conférences entre le déisme et le spiritualisme. « Le spiritualisme, dit-il, n'en pouvant être un des maîtres, je m'honore d'en être un des disciples. C'est une philosophie. Le déisme est une religion ou veut l'être; et entre une philosophie et une religion il y a un abîme. »

Puis l'orateur distingue entre deux sortes de déisme : « l'un par ascension et l'autre par décadence; l'un qui monte, qui s'élève au-dessus de l'erreur inférieure, et qui gravite involontairement peut-être, inconsciemment surtout, mais qui gravite vers le christianisme; l'autre, au contraire, qui, retombant du christianisme où il n'a pas eu la force de se maintenir, descend lentement, involontairement aussi, inconsciemment aussi, mais descend cependant vers les tristes régions du panthéisme et de l'athéisme. Le déisme est une heure de crépuscule. Le déisme qui s'élève est un crépuscule du matin; celui qui descend, c'est un crépuscule du soir. »

Laissant de côté l'action de Dieu sur la nature, sujet qu'il espère traiter dans une autre conférence, et à propos duquel il montrera « la signature authentique du Dieu personnel », le père Hyacinthe se bornera aujourd'hui à l'action personnelle de Dieu sur l'homme, sur l'homme considéré dans sa double vie, dans sa vie collective qui se déploie sur le grand théâtre de l'histoire, dans sa vie individuelle qui a l'âme pour sanctuaire.

Aux yeux du déiste conséquent, Dieu a-t-il une place dans l'histoire? Il est saisi comme nous tous du spectacle de cette série de faits divins ou prétendus divins, qui se nomment le christianisme, le christianisme dans le grand sens du mot, renfermant le judaïsme et la religion patriarcale, dans cette simple et majestueuse ordonnance qui faisait dire à saint Paul ces trois mots sublimes résumant l'histoire religieuse du monde : « Le Christ hier, aujourd'hui, dans tous les siècles », *Christus in sæcula!* et qui faisait dire à un docteur de l'Église grecque cette autre parole plus étonnante peut-être et non moins vraie : « L'Église catholique est le commencement de toutes choses. » Voilà la série qui se présente aux yeux de l'observateur religieux.

Le déiste est obligé de reléguer en une sphère exclusivement naturelle l'action de Dieu dans l'histoire.

« Or, s'écrie le père Hyacinthe, l'action de Dieu dans l'histoire déborde de toutes parts la sphère naturelle. Elle élève l'homme plus haut, elle le laisse retomber plus bas. Plus haut, messieurs, puisque Dieu, qui est le maître de sa sagesse et de son amour, a placé la fin de l'homme et du genre humain dans un ordre supérieur à notre nature; plus bas, puisque, par une permission de cette même sagesse et de ce même amour, il a laissé l'homme retomber, par la chute et ses conséquences, dans des régions inférieures, non-seulement à la grâce, mais à la nature elle-même; loi formidable, mais glorieuse, des extrêmes, qui gouverne l'univers tel que Dieu l'a fait : *A fine usque ad finem.* Sous l'empire de cette loi, la création s'est dilatée tout à coup; une voie inattendue, incommensurable, s'est ouverte devant le progrès de l'homme et de la société. Le point de départ a reculé dans l'abîme; le point d'arrivée s'est élevé dans les cieux. Voilà le plan de Dieu; voilà cette loi du péché originel et de la rédemption, qu'on représente comme une borne infranchissable aux progrès de l'homme et de l'humanité, la voilà telle qu'elle est : une loi de progrès qui ne trouve pas le progrès naturel suffisant, mais qui a laissé reculer l'homme derrière sa nature dans le gouffre, et lui a dit : « Remonte à la hauteur de toi-même, remonte plus haut que toi-même, remonte plus haut que les anges, remonte jusque dans le sein de Dieu! » Ah! je comprends maintenant le sens de ces deux humanités, de ces deux jumeaux qui luttent dans les entrailles du monde, comme Jacob et Esaü dans les entrailles de leur mère; une humanité qui n'est pas seulement l'humanité antique, mais l'humanité contemporaine, dans les civilisations décrépites de l'Asie, et les barbaries stagnantes de l'Afrique. Que devient la loi du progrès humanitaire, fatal, anti-chrétien, en présence de cette décadence ou de cette immobilité? Et en face de cette humanité qui s'arrête ou qui tombe, une humanité toute différente, celle qui s'appelle l'Occident, l'Europe, la France, qui monte malgré ses défaillances, malgré ses écarts, parce qu'une loi supérieure l'élève, la loi du Christ qu'elle porte dans ses flancs comme un divin poison, comme un divin remède!

» Dieu s'est ceint au matin des siècles. Il n'a pas attendu

ce siècle et cette heure. Il a ceint à ses flancs cette humanité qu'il aime jusque dans ses rébellions, et il est parti avec elle, guide et compagnon de son pélerinage. Rien ne l'a rebuté. Il converse avec les hommes, après comme avant leur péché, avec Adam et Ève dans l'opprobre de leur nudité, avec Caïn dans le sang fumant de son fratricide, avec Israël dans les abominations sans cesse renaissantes de ses idolâtries. Il menace, il châtie, il pardonne; mais toujours il aime, amant jaloux, mais fidèle. Enfin délaissé, après avoir visité la tente des patriarches et la solitude des prophètes, il pousse jusqu'au bout son étrange amour pour notre race; il va satisfaire sa divine passion, et le voilà qui presse sur sa poitrine la nature humaine unie à la nature divine dans la personne de Jésus-Christ, vrai Dieu et homme tout ensemble. Les noces de l'Agneau sont accomplies : l'humanité et la divinité se sont épousées au milieu des temps. Le plan de Dieu sur l'histoire apparaît maintenant dans toute sa grandeur. »

Ici l'orateur salue la Jérusalem nouvelle, la cité véritable, descendant du ciel pour prendre la place de l'antique Jérusalem, de la Jérusalem terrestre qui n'en était que le symbole matériel. Qu'elle tombe sous les coups des Romains, la Jérusalem terrestre, afin que la nouvelle Jérusalem se détache des liens trop étroits, des formes trop nationales, et s'en aille à travers le monde, embrassant toutes les nations, parlant toutes les langues, pacifiant toutes les haines, et préparant, malgré les résistances et les passions, l'accomplissement de l'œuvre de Dieu sur la terre, le dénoûment du plan historique de l'humanité, l'union parfaite de tous les hommes dans une seule société spirituelle.

« J'ai compris ce plan, ajoute l'orateur. Si Dieu a agi quelque part, c'est là qu'il a agi. »

Le déisme, s'il est conséquent, doit nier toute cette tradition religieuse de l'humanité. A ses yeux, cette grande histoire religieuse se résume ainsi : une longue superstition dans ce qu'on appelle l'Ancien Testament, aboutissant à un culte idolâtre dans le Nouveau. S'appuyant sur des faits surnaturels qu'on appelle miracles, et établissant des vérités surnaturelles qu'on appelle mystères, la révélation biblique, pour le déiste, est une superstition. Puis quand la Bible a donné son fruit, le christianisme, c'est une idolâtrie. Le Christ est un homme qui a révélé le premier efficacement l'unité de Dieu au monde, et qui du même coup a détruit plus efficacement encore l'unité de Dieu dans le monde. « Moi et mon Père, a-t-il dit, nous ne sommes qu'un. » Il a établi dans le monde la plus pure et la plus sublime, et, par là même, la plus dangereuse et la plus incurable des idolâtries.

« Si j'étais déiste, j'aurais le courage d'aller jusqu'au bout : j'écrirais la *Vie de Jésus* comme on n'a pas su l'écrire en ce siècle. J'oserais regarder en face ce Galiléen, qui, depuis deux mille ans, tient l'humanité sous son charme, l'humanité qui croit et qui l'adore comme un Dieu, l'humanité qui ne croit pas et qui le proclame comme un héros et un sage. Je lui dirais fièrement, dans l'intrépidité de ma conscience : « Descends de ton trône doublement usurpé, du trône humain comme du trône divin. Séducteur, si tu fus un halluciné, tu n'as droit qu'à la pitié, et si tu fus un imposteur, tu n'as droit qu'à la haine ! »

Mais qui oserait dire et écrire ces choses? Les âmes mêmes qui ne sont plus chrétiennes conservent un sens chrétien qui demeure; et puis il y a le sens humain dans ce qu'il a de noble, de généreux; et enfin, au-dessus même du sens humain et du sens chrétien, il y a cette loi mystérieuse qui ne permet que très-rarement à l'homme de maudire en face celui que les démons confessent. C'est pourquoi le déiste s'arrête inconséquent, ému, en face de cette grande et touchante figure qui est pour lui la plus profonde énigme de l'histoire.

Mais, après avoir nié toute cette tradition religieuse de l'humanité, comment la remplacer par une autre tradition? Le Dieu sans manifestation positive, sans culte réel ici-bas, est d'invention toute récente. On pourrait dire le pays, le siècle, l'année où il est né; dans quels livres son nom s'est écrit pour la première fois, et comment nos écrivains du XVIIIe siècle sont allés le chercher en Angleterre pour le populariser dans notre pays d'abord, et de là en Europe. Ce Dieu des déistes est bien moderne : il n'a pas de tradition dans le passé; on n'essaye pas de lui faire une tradition philosophique comme la tradition biblique, car les philosophes anciens ne l'ont pas connu. Les philosophes anciens, par la bouche du divin Platon, invoquaient l'envoyé céleste, le Dieu qui devait venir un jour sur la terre pour y enseigner son culte. Voilà comment la philosophie ancienne était déiste.

« Quoi! c'est là un Dieu saint? Mon Dieu à moi, quand il a voulu prendre une chair, il a purifié par avance les veines de sa mère virginale; mon Dieu à moi, quand il a voulu s'incarner pour la seconde fois dans une doctrine, il a suscité une Église qui, au milieu des défaillances individuelles, demeurera fidèle et intacte dans sa doctrine. Il n'a pas voulu se mêler à un sang impur, à des pensées erronées. Mais le Dieu du déisme, insoucieux de se créer une tradition véridique et pure, il a été porté dans les flancs « souillés » du judaïsme et du christianisme; et quand, de nos jours, il essaye de se détacher de cette maternité de la superstition et de l'idolâtrie, il tombe à terre sans vie, sans force, impuissant à marcher de son propre pas, et pour ainsi dire mort-né sous les yeux de ses adorateurs; ce Dieu que ni le décret de l'Être suprême, ni la théophilanthropie, ni la religion naturelle, ni le théisme chrétien, ni aucune de ces erreurs, les unes ridicules, les autres généreuses, n'ont pu faire vivre. »

Le déisme n'a pas de puissance sur l'humanité, pas plus dans le présent que dans le passé. A part quelques esprits éminemment métaphysiques, mais qui oublient qu'ils sont nés d'une femme, nés de la race humaine, la grande humanité lui échappe.

« L'humanité a pour bases ces trois grandes faiblesses qui sont des forces immenses : la femme, l'enfant, le peuple. Voilà les assises de l'humanité. Demandez donc à la femme, à l'enfant, cette espérance de la race humaine; demandez

donc au peuple, cet espoir de l'avenir, ce qu'ils peuvent faire, dans leurs joies et leurs douleurs, du Dieu des déistes. C'est un Dieu qui ne vit pas et qui ne fait pas vivre.

» Est-ce qu'il est possible, ce silence de Dieu dans l'histoire ? Un silence momentané, je le conçois. Le silence momentané de Dieu, les prophètes étaient les premiers à le reconnaître tout en s'en plaignant : *Exsurge, quare obdormis, Domine.* Combien de fois n'ai-je pas dit moi-même, dans ma solitude et dans ma prière : « Lève-toi, Seigneur ! » Mais un silence qui n'est jamais interrompu par une parole ou par un fait plus éloquent que la parole elle-même, ce silence éternel du Dieu des déistes qui laisse sans direction la raison de l'humanité, c'est le néant; et je comprends très-bien, pour ma part, en face du déisme un instant triomphant, le panthéisme, l'athéisme, le naturalisme, l'erreur impersonnelle se levant et disant à l'humanité, comme l'Église, dans l'office de ce jour, se le dit à elle-même : « Lève-toi, *surge et illuminare, Jerusalem.* Lève-toi et illumine-toi. » Allons donc, disent-ils, laissez tomber de vos yeux les écailles de votre Dieu personnel; cessez de tendre vers le ciel vide des mains impuissantes; éclairez-vous de vos propres lumières. O humanité ! levez-vous et marchez, et n'attendez de secours pour créer la grande cité humaine que de vos propres forces, de vos propres vertus ! »

C'est ainsi que le déisme laisse disparaître de l'histoire l'action personnelle de Dieu, et, la laissant disparaître, ouvre un passage à d'autres systèmes qui nient la réalité personnelle de Dieu lui-même.

Mais le Dieu du déisme se réfugie-t-il du moins dans le sanctuaire de la conscience humaine? Quelle est l'action personnelle de ce Dieu, qui n'est pas le Dieu chrétien, sur les âmes humaines? L'éminent orateur est le premier à en convenir : l'âme humaine, éclairée par une raison suffisamment développée, peut et doit se démontrer à elle-même l'existence d'un Dieu unique et personnel. Le traditionalisme a commis une inconcevable erreur, en déniant à la raison humaine le pouvoir de cette glorieuse démonstration. Seulement la vie de l'âme ne se développe pas vis-à-vis de ce Dieu comme s'il était personnel. L'âme du déiste n'est pas persuadée pratiquement de la personnalité de son Dieu. Ce Dieu du déisme n'exerce une influence personnelle ni sur les actions ni sur la pensée de l'homme. Il reste dans un nuage vague, indécis. Le sentiment du déiste vis-à-vis de son Dieu est timide et superficiel. Dieu lui est connu, dit-il, dans sa nature parfaite; il le sait infiniment parfait, et doit s'arrêter là. Et il peut ajouter que les docteurs du catholicisme ont dit eux-mêmes : « Le Seigneur habite dans une nuée »; que tous les grands mystiques, depuis saint Denis l'Aréopagite jusqu'à saint Jean de la Croix, ont proclamé l'incompréhensibilité et presque l'inconcevabilité de Dieu, et qu'ils ont dit qu'en la présence de Dieu il fallait contenir les mouvements de son âme dans un silence qui remplisse et anéantisse la pensée elle-même. Ainsi il ne faut pas toucher à la nature divine, ni la rabaisser aux conceptions humaines. Après avoir brisé les idoles de métal et de bois dans les temples antiques, il faut briser les conceptions idolâtriques de l'intelligence, de l'imagination et du sentiment, laisser à Dieu sa hauteur. C'est encore ce Dieu mort-né dont l'orateur parlait tout à l'heure : «On veut l'élever, dit-il, ce Dieu, et dans sa grandeur il trouve son infirmité et sa mort. Il est comme cet enfant dont Job enviait le destin : « J'aurais été comme si je n'étais pas, transporté du » sein de ma mère dans le sein du tombeau. ». Ce Dieu qu'on fait si grand, il est comme s'il n'était pas.

Dieu ne peut être vivant pour l'homme que par le miracle, il faut que l'âme humaine ait communiqué avec Dieu par le miracle.

« Oui ! sans doute je suis le premier à le proclamer, les vrais miracles sont rares, ils sont très-rares dans l'histoire. Dieu en est avare, parce qu'il est sage; mais voici la merveille, c'est que chaque homme en particulier, au sein du christianisme, revit la grande vie de l'humanité, chaque homme en particulier est témoin des miracles, auditeur des révélations, spectateur de la gloire du Dieu du Sinaï et du Calvaire ! Mon Dieu ! je n'ai qu'à me souvenir de mon enfance, des douces leçons de ma mère et de l'enseignement du prêtre de ma première communion, et il me semble que moi aussi j'ai habité sur cette terre des miracles, que j'ai couché ma tête enfantine à côté de celle de Jacob, au pied de l'échelle mystérieuse qui s'en allait de la terre au ciel, au sommet de laquelle s'appuyait Jéhovah, et où les anges descendaient et montaient tour à tour. J'ai dormi au désert, sous le ciel étoilé de l'Orient, j'ai suivi Moïse et Élie au pied de l'Horeb, j'ai gravi avec eux les flancs du Sinaï. J'ai entendu la voix de Dieu qui s'élevait dans la tempête, et je l'ai écoutée; et puis mieux que cela, j'ai entendu dans la nuit de Noël les pasteurs qui chantaient autour de l'humble crèche. J'ai suivi le divin Enfant, je l'ai vu grandissant; plus tard j'ai contemplé Jésus attirant sur sa poitrine et bénissant de ses douces mains les petits enfants que repoussaient les apôtres, puis j'ai gravi le Golgotha, et j'ai pleuré avec les saintes femmes autour de la croix et du sépulcre. J'ai vécu cette vie biblique, la foi est une vue; je l'ai sentie en rapport personnel avec mon âme, et voilà pourquoi je crois à un Dieu vivant personnel, dont les entrailles se sont émues, et qui m'a visité d'en haut : *Per viscera misericordiæ in quibus visitavit nos, oriens ex alto.* »

Il y a pour les chrétiens une vie supérieure à la raison humaine, une vie divine, une action immédiate, personnelle de Dieu sur nos âmes sanctifiées par la grâce; il y a une vie qui est la vie même de Dieu, communiquée à notre âme; nous avons non-seulement la science spéculative, mais la science pratique, expérimentale de Dieu. Action personnelle de Dieu sur l'intelligence humaine, réaction personnelle de l'homme vers la Divinité, voilà ce qui manque au déisme.

Que dire de l'amour ! C'est surtout à ces profondeurs de l'âme que le Dieu du déisme est impuissant.

Où sont, dans le déisme, les puissantes aspirations de l'âme vers Dieu? Où est ce commerce avec Dieu, qui trempait l'oreiller des saints de leurs larmes, pendant la nuit; qui faisait tressaillir non-seulement leurs âmes, mais leur chair et leurs os? Pour le déiste, Dieu est loin, il est dans les hauteurs du ciel; il n'y a pas de contact entre le cœur de l'homme et le cœur de Dieu. Qui es-

suiera les larmes de la douleur qui creuse et qui dévore, si nous n'avons plus le Dieu chrétien qui aime et pleure avec nous, sans cesser d'être Dieu, mais en se faisant homme, non-seulement par l'incarnation, mais par sa sympathie pour les sentiments de l'homme, mais en se mêlant à son âme par une action incessante! C'est le Dieu des chrétiens qui est le Dieu des grandes amours et des grandes douleurs, et c'est pour cela que la partie affectueuse et douloureuse de l'humanité échappe au déisme. Le peuple, les enfants, les femmes, ont besoin du Dieu chrétien, ou retombent dans une négation haineuse de la Divinité.

L'amour vis-à-vis de Dieu, c'est la prière. Or, la prière s'éteint devant le Dieu du déiste, ou ne subsiste que par un effort inconséquent de la pensée en contradiction avec elle-même. On dit que la prière implique un miracle; non, elle implique une providence qui dirige les lois de la nature dans le sein des besoins moraux de l'homme, elle implique un père qui est dans les cieux, un père qui ne dédaigne pas de vêtir le lis des champs d'une parure plus éclatante que celle de Salomon dans sa gloire, ce Dieu de l'Évangile, ce Dieu de la grâce, dont l'action personnelle entre dans la liberté humaine sans la violenter, mais en la dirigeant.

En face de ce Dieu, on comprend la prière; avec le Dieu du déisme, on sent l'asphyxie qui vous saisit à la poitrine.

L'amour vis-à-vis de Dieu, ce n'est pas seulement la prière, c'est aussi le devoir. Le déiste généreux, éclairé, a le sentiment du devoir, c'est vrai, mais ce devoir prend une direction tout humaine. Il consiste surtout dans le respect de la dignité personnelle, de la dignité d'autrui, et de cette même dignité humaine en soi. Où est Dieu? Où sont les efforts que fait le déiste pour se relever vers Dieu sur cette pente que descend incessamment la faiblesse humaine?

L'amour vis-à-vis de Dieu, quand nous avons violé le devoir, c'est l'expiation. Nous avons tous péché; qui peut nier dans son passé au moins une faute grave contre la loi morale écrite dans nos cœurs? Eh bien! en face de ce Dieu muet du déisme, qui me dit qu'il y aura un pardon? La faute existe, elle est certaine, le pardon est-il certain?

Qui tirera ma conscience de cette angoisse? Et puis à quel prix sera le pardon, à quelle condition sera l'expiation? Silence toujours! Et si mon crime est toujours devant ma face, je m'enfoncerai dans les sombres régions du désespoir, et j'irai peut-être aboutir au suicide, ou bien, oubliant mon crime, je dirai : « C'est la faute de la faiblesse humaine, de l'emportement de mes jeunes années, je n'ai rien à expier, » et je m'étourdirai sur cette faute non pardonnée. Voilà la conscience humaine dans le vague lamentable où la laisse l'incertitude de l'expiation!

Point de culte sérieux, pratique, durable, là où la personnalité de l'homme n'est pas reliée à la personnalité divine, mais une vague rêverie sentimentale, une vague abstraction métaphysique, et enfin point d'expiation pratique, mais l'oubli de la légèreté mondaine ou le désespoir de la conscience troublée.

C'est pourquoi les faits de la conscience comme ceux de l'histoire sont rebelles au déisme, parce que l'homme n'y exerce pas une action personnelle sur l'homme, parce que Dieu n'y est pas en rapport personnel avec l'homme,

« Alors trouve son accomplissement la grande loi que j'ai signalée. Le pôle de la personnalité infinie, qui est Dieu, et le pôle de la personnalité finie, qui est l'homme, sont ébranlés. Sur l'âme s'étend ce voile obscur, ce voile froid et glacé, le suaire du tombeau, le suaire de l'universelle impersonnalité.

» Il est à espérer, messieurs, que l'ère de la critique radicale qui a nié tour à tour et progressivement l'Église d'abord, puis le christianisme, et enfin le Dieu personnel, va bientôt se clore, et que l'humanité réconciliée avec Dieu et avec elle-même entrera dans l'ère des grandes applications, que je dois saluer aujourd'hui, en terminant, comme je l'ai saluée au commencement de l'Avent. Oui! l'ère des grandes applications, cette ère qui est dans l'avenir, et qui n'est pas dans le passé! Dans le passé, la fixation des lois immortelles de la raison humaine, des lois immortelles de la révélation chrétienne; dans le passé, le code des grandes lois immuables de la société chrétienne, et l'Église ne cessera pas de les invoquer. Mais dans l'avenir, comme aussi dans le présent, l'application toujours neuve, toujours jeune, toujours progressive de ces lois immuables!

» Un philosophe de l'antiquité disait avec une mélancolie charmante qu'on ne se baignait pas deux fois dans le même fleuve; et moi je dirai sans mélancolie, et dans la joie de mon âme : On ne revoit pas deux fois le même siècle. Donc notre ère glorieuse, elle est en avant, je le répète, elle n'est pas en arrière. L'instinct des peuples l'annonce d'un bout du monde à l'autre; tous les grands penseurs catholiques le proclament. Pour n'en nommer qu'un seul, et certes un penseur dont l'orthodoxie est sévère, selon le comte de Maistre, nous devons nous tenir prêts à une grande rénovation religieuse et sociale qui doit changer le monde comme il n'a pas été changé une seule fois, si ce n'est par le christianisme.

» Et maintenant, messieurs, au moment de vous quitter, j'ai deux devoirs à remplir; ils me sont également doux. Le premier, c'est de vous remercier de la sympathie si sérieuse, si vraie, que j'ai trouvée en vous. J'aurais peine à me l'expliquer en face d'une parole inconnue hier, et toujours si défectueuse; mais je l'ai compris, vous avez senti que je n'ai apporté dans cette chaire qu'une seule passion, celle de la vérité, et de vos âmes; et vous avez vu tout d'abord que je n'arborais qu'un seul drapeau, le seul que je veuille servir, un drapeau que tous vous savez, sinon suivre, au moins respecter; le drapeau de l'Église catholique. Mon second devoir, c'est précisément de soumettre à cette Église un enseignement qui a touché à tant et de si délicates questions. Je le soumets à votre pieux et savant archevêque. J'ai eu la joie et l'honneur de parler en sa présence, et j'ai trouvé en lui l'appui dont mon inexpérience avait besoin, l'appui de son caractère sacré, de sa haute et ferme intelligence, et (pourquoi ne le dirais-je pas, puisque je l'ai ressenti?) l'appui de son cœur véritablement paternel,

» Et enfin, puisque sous l'empire de cette grande loi de la vie personnelle l'Église se résume et se personnifie à plus haut encore que l'évêque, dans l'évêque des évêques, le père des pères, le pontife romain, je soumets ma parole, comme mon âme, à cette autorité suprême. Ah! j'ai sucé avec le lait d'une mère chrétienne le respect et l'amour du saint-siége. Avec la grâce de Dieu, j'emporterai cette obéissance intacte et triomphante au tombeau. »

Après cette conférence, M. l'archevêque est monté en chaire, et a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs.

Avant de bénir cette nombreuse et intelligente assemblée, je veux exprimer ma vive gratitude, et à l'orateur qui vient de descendre de cette chaire, et à ses auditeurs.

Je remercie et je félicite l'éminent conférencier de sa doctrine, de son éloquence et de ses sentiments généreux. Il a du premier essor atteint une région où l'on ne parvient qu'avec des qualités supérieures, et où il s'est frayé sa route à côté des grands maîtres de la parole qui ont fait et font encore l'honneur de cette chaire et le charme de cet auditoire. Je lui sais gré d'avoir, tout en combattant les fausses doctrines avec un esprit vigoureux et ferme, traité les personnes, je dirais avec une courtoisie de Français, s'il n'y avait pas un mot meilleur encore et plus digne de lui, avec la charité du prêtre et de l'apôtre. Il a bien fait, du reste, d'inaugurer ses conférences par l'exposition et la discussion des erreurs radicales où va s'évanouir une philosophie qui, à force de critiquer subtilement la raison pure, en est venue, sous le fouet vengeur de la logique, jusqu'à déclarer la guerre à la raison chrétienne; puis, dans ses analyses implacables et malsaines, à bouleverser tous les éléments de nos connaissances, et n'a plus laissé au fond de l'esprit humain qu'une sorte de *caput mortuum* énigmatique, objectif ou subjectif, comme ils disent, homme ou Dieu, rêve ou réalité, ou, pour mieux dire, ni l'un ni l'autre, la négation universelle et la contradiction absolue. Ils ont tout confondu et tout nié, la personnalité, qui fait notre grandeur morale, la liberté, l'autorité, la loi, la vertu.

L'attention même avec laquelle vous l'avez suivi dans ces considérations toutes rationnelles et quelquefois abstraites me sont un sûr garant de l'intérêt sympathique qu'il excitera plus tard en vous présentant la vérité religieuse sous ses autres aspects, aussi variés, aussi saisissants, aussi lumineux, car la vérité religieuse est d'abord un fait, elle s'appuie, à son départ, sur des preuves inébranlables, en sorte que l'esprit doit les prendre pour radicalement vraies, pour peu qu'il veuille exercer sa fonction logique, c'est-à dire obéir aux lois du raisonnement. Et, de plus, cette vérité prise en elle-même et par son côté théorique, non-seulement ne répugne pas à l'entendement humain, mais se trouve en harmonie avec les principes les plus élevés de la raison, en sorte qu'elle atteint par ses propres lumières à l'exactitude de toutes les sciences. Et enfin cette vérité, qui ne peut rester sans influence sur notre vie, parce que la conviction détermine l'action, se suffit elle-même par sa valeur pratique, par les bienfaits qu'elle a répandus et répand encore sur le monde. C'est ce que notre orateur ne manquera pas de vous expliquer avec cette beauté de doctrine et cet éclat de parole qui le distinguent, et je l'en remercie d'avance. »

Le Père Hyacinthe est attendu à Bruxelles, où il fera une conférence, le 17 de ce mois, dans l'église de Sainte-Gudule. Nous ne pouvons assurer que l'éloquent religieux prêchera la station du prochain carême à Notre-Dame; cependant il n'a pas dit adieu à cette chaire, comme on vient de le voir par le discours de M. l'archevêque.

SORBONNE.

PHILOLOGIE COMPARÉE.

COURS DE M. EICHOFF.

La poésie dans l'Inde primitive et la poésie homérique.

M. Eichoff, professeur honoraire de Faculté, correspondant de l'Institut, fait dans la salle des concours de la Sorbonne un cours libre fréquenté par un public studieux. Nous extrayons de sa première leçon de cette année un passage où la poésie indienne et celle d'Homère se trouvent rapprochées par un exemple saisissant.

« En face de la littérature grecque et romaine, dont la comparaison avec les œuvres modernes est déjà si pleine d'intérêt, s'est révélée depuis quelques années, aux extrémités de l'Orient, une littérature vieille de trente siècles, et apparaissant tout à coup dans l'éclat de sa séve printanière, pour servir, non de modèle, prétention qu'elle n'aura jamais, mais au moins d'inauguration à toutes les littératures de l'Occident :

Primo sole nitens, primos tulit India flores.

» Les Védas, le Manava, la Ramaïde, la Bharatide, œuvres imposantes de divers âges, antérieures par leurs traditions aux chants d'Orphée, d'Hésiode et d'Homère, comment résister au désir de vous en signaler quelques passages, de glaner dans ce champ si vaste et encore si inexploré! L'ancienne littérature indienne abonde en enseignements de tout genre; car à la contemplation de la nature la plus grandiose, la plus magnifique, se joint chez elle le reflet des tendances les plus nobles, la mise en scène des plus belles vertus. Une atmosphère lumineuse et sereine entoure ces manifestations premières des vœux, des douleurs et des joies d'un peuple naïf et enthousiaste, aux yeux duquel tout s'anime dans l'espace, tout prend une âme, une vie intellectuelle : hommes, animaux, plantes et montagnes, éléments et constellations. Ce sont sans doute des rêves exagérés que récuse souvent le bon goût; mais cette aspiration constante de la terre vers le ciel a son côté moral, sa portée saisissante et vraie qui atteste un haut spiritualisme. Car, au milieu de ces formes fantastiques, l'âme humaine reste pure et dévouée, et la droiture de ses principes domine toute illusion extérieure. Bien loin de s'absorber, comme on l'a prétendu, sous une contemplation stérile ou un anéantissement stupide, l'homme, dans l'ancienne littérature indienne, est appelé par l'action et l'épreuve à la responsabilité la plus austère; le devoir est sa première loi, comme le ciel est sa seule espérance. Aussi avec quelle zèle la vertu est prêchée, soutenue, encouragée dans la lutte de la vie! quels exemples de piété filiale, d'affection fraternelle, de fidélité conjugale, n'offre pas la poésie sanscrite dans son antique efflorescence! Quel beau spectacle, au milieu de cette nature, si splendide, si éblouissante, que le récit simple et vrai de chaque victoire morale humblement accomplie, non en vue des jouissances terrestres, mais par respect pour la conscience!

» Je demanderai à ne citer aujourd'hui qu'un exemple de cette lutte émouvante entre deux sentiments également profonds, également légitimes, l'amour et le devoir. Qui ne con-

naît dans Homère les adieux d'Hector et d'Andromaque? Nous trouvons dans Valmiki, l'antique auteur de la Ramaïde, la peinture d'une scène pareille, dont je donnerai le résumé succinct.

» Râma, prince royal d'Aoude, docile aux ordres de son père qu'enchaîne un funeste serment, va partir comme anachorète pour un exil de quatorze ans dans les forêts lointaines, et échanger un trône qui lui est dû contre les plus rudes privations. Il résiste aux larmes de sa mère, aux supplications de son frère, au désespoir de tout un peuple, aux regrets mêmes de son père, qu'il veut sauver malgré lui du parjure; mais il doit, pour la dernière épreuve, se séparer de sa femme, bien résolu de lui épargner les poignantes amertumes de l'exil. Sitâ, modèle de tendresse conjugale, insiste auprès de lui pour le suivre et partager toutes ses souffrances, comme Andromaque insiste auprès d'Hector pour être témoin de ses combats :

« Hector, ton courage va te perdre ; tu n'as donc point pitié de cet enfant si tendre, ni de moi, malheureuse, qui bientôt devrai te pleurer! Je n'ai plus ni père, ni mère bien-aimée; mes sept frères ont péri sous le fer du divin Achille. Tu es maintenant mon père, ma mère, mon frère, toi mon vaillant époux! Aie compassion, et reste près des murs ; n'expose pas ton enfant à devenir orphelin, ton épouse à devenir veuve ! »

» Me bornant à rappeler ces traits, si éloquemment développés par le poëte, je citerai maintenant la parole de Sitâ :

« Noble époux, je le jure par mon amour et par ma vie, sans toi je ne voudrais pas habiter le ciel même. N'es-tu pas mon maître, mon chef, mon guide, ma divinité? Je veux m'exiler avec toi : c'est ma résolution suprême... Avec toi, j'irai me nourrir de fruits et de racines sauvages. Ma présence sera peu importune, tant j'aspire à contempler les fleuves, les montagnes, les bois, les forêts, revêtue de la robe d'écorce, avec Râma pour protecteur!... L'épouse qui suit son époux comme son ombre, qui marche quand il marche, s'arrête quand il s'arrête, heureuse d'unir à lui son âme, n'ayant pour but que cette union, continuera après la mort à suivre les pas de son époux... Jamais je ne t'ai offensé en action, en parole, en pensée; pourquoi donc méditer cet injuste abandon? Vivre avec toi, c'est le ciel; vivre sans toi serait l'enfer ; exauce donc mon ardent désir : que j'aille en exil avec toi ! »

» Hector, dont le premier devoir est de tenter de sauver sa patrie, ne saurait consentir aux vœux d'Andromaque, que son amour s'efforce de consoler dans la triste prévision de sa perte :

« Épouse chérie, calme ton affliction ; aucun mortel ne saurait m'immoler avant l'arrêt fixé par le sort. Mais ni le désastre de Troie, ni les maux qui menacent et ma mère et mon père, ne me touchent autant que les tiens. Ah! puisse la terre couvrir ma froide dépouille avant que j'entende tes plaintes, les cris de ta captivité! »

» Le chef indien, appelé à un plus grand effort, à étouffer sa valeur guerrière pour se réduire au rôle passif de pénitent, ne saurait poursuivre son sacrifice jusqu'à infliger à Sitâ un refus qui trancherait ses jours :

« Râma, frappé au cœur par ces plaintes si touchantes, sentit fléchir sa force virile sous les larmes brûlantes de la douleur. Relevant avec tendresse l'épouse prosternée à ses pieds, il lui fit entendre des paroles d'amour et de consolation :

» Moi non plus, femme au gracieux visage, je n'aspirerais sans toi aux joies du ciel ; et quelle autre crainte pourrait m'atteindre sous le regard du Dieu créateur? Mais je ne voulais pas exposer ton front si pur, ton corps si délicat aux amères privations de la forêt... Toi cependant les considères comme nulles, ne considérant que moi seul ; tu restes unie à moi comme la gloire de ma vie. Viens donc et suis-moi, femme chérie, ainsi que le souhaite ton cœur ! Car te complaire en tout est mon plus saint désir. »

» Ces paroles de deux âmes fidèles ne respirent-elles pas comme un souffle biblique, comme une réminiscence lointaine des mœurs et des vertus patriarcales? Sans doute l'admirable scène grecque exprime, d'une manière émouvante, les craintes de l'épouse et de la mère, les prévisions de l'isolement, le pressentiment des désastres qui devaient bientôt fondre sur Troie; et, au milieu de ces tristes pensées, l'image radieuse du jeune Astyanax vient jeter un rayon de lumière calme et sereine sur cette nuit de douleurs. Que dire en effet de la prière d'Hector résigné à sa destinée, n'invoquant les dieux que pour son fils, et de ces larmes d'Andromaque que voile un ravissant sourire, si ce n'est que tout cela est sublime et de la plus frappante vérité? Mais c'est une vérité terrestre, une vive image d'angoisses passagères ; ce n'est pas l'intuition de l'avenir, de l'avenir céleste que Râma et Sitâ ne voudraient atteindre que réunis, et qu'ils ne pourront obtenir qu'au prix des plus durs sacrifices. »

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Des actes de l'état civil.

Après l'officier public qui dresse l'acte, deux ordres de personnes figurent principalement dans les actes de l'état civil, les déclarants et les témoins, qui sont ordinairement distincts, comme on le voit en matière d'actes de naissance, dans les articles 55 et 56. Suivant le prescript de l'article 37, les témoins doivent être mâles et majeurs; on a vu un acte de mariage annulé parce que trois témoins sur quatre étaient des femmes. D'ordinaire deux témoins suffisent; cependant l'article 75 en exige quatre pour le mariage. Les témoins n'ont pas d'autre rôle que de voir si l'officier public dresse l'acte conformément aux déclarations qui lui sont faites. Les déclarants, au contraire, peuvent être des personnes quelconques; ce sera souvent des femmes, en matière d'actes de naissance. Mais pour les actes de décès, les déclarants jouent en même temps le rôle de témoins, et par suite doivent remplir les conditions de l'article 37. Du reste, l'article 36 permet au déclarant qui ne peut venir lui-même de se faire représenter par un fondé de pouvoirs spécial et authentique. En cas de divorce, l'article 294 exigeait que les déclarants se présentassent eux-mêmes, et c'est à cette restriction que fait allusion le commencement de l'article 36.

Nous trouvons ensuite dans notre titre toute une série de

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4 et 5 de la seconde.

dispositions de détail sur la tenue des registres; il suffira de lire les articles pour en prendre suffisamment connaissance. (Voy. les art. 34, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 49, 51, 52, 53, 54 et 55.)

Le procureur impérial est spécialement chargé de la surveillance des officiers d'état civil, et il doit examiner les registres à la fin de l'année, au moment où on les apporte au greffe pour faire prononcer par le tribunal civil, jugeant dans ce cas correctionnellement, les peines encourues par l'officier d'état civil pour les infractions qu'il aurait pu commettre. L'inscription d'un acte sur une feuille volante a été considérée comme beaucoup plus grave; elle constitue un délit puni par l'article 192 du Code pénal d'un mois à trois mois de prison, et de 16 francs à 200 francs d'amende; dans ce cas, on n'a plus accordé à l'officier d'état civil le même privilége que pour les infractions plus légères; il devra comparaître devant le tribunal correctionnel, dont le jugement sera inscrit à sa date sur les registres de l'état civil, et tiendra lieu ainsi de l'acte qui aurait dû s'y trouver. Il est bien entendu qu'outre ces pénalités, l'officier d'état civil reste tenu des réparations civiles ordinaires pour les torts que sa négligence a pu causer aux parties.

Il ne nous reste plus, dans le premier chapitre de notre titre, que deux articles, les articles 45 et 46; ceux-ci ont une importance réelle; ils indiquent quelle est la foi due aux actes de l'état civil, et comment on peut les remplacer.

Art. 45. — « Toute personne pourra se faire délivrer par les dépositaires des registres de l'état civil des extraits de ces registres. Les extraits délivrés conformes aux registres, et légalisés par le président du tribunal de première instance ou par le juge qui le remplacera, feront foi jusqu'à inscription de faux. »

Les actes de l'état civil appartiennent au public, et tout le monde a le droit d'en prendre connaissance : en effet, l'intérêt des tiers peut s'y trouver fortement engagé, et il importera souvent beaucoup de savoir si un individu est mineur, si une femme est mariée, et avec qui, si telle personne est morte, et à quelle époque, etc., car ces diverses circonstances ont une importance capitale dans les questions de capacité et de succesion, par exemple. Au contraire, la loi du 25 ventôse an XI, article 23, défend aux notaires de communiquer les actes qu'ils reçoivent à d'autres personnes qu'aux parties intéressées, ou à leur ayant cause; les tiers ne peuvent en obtenir copie que sur une ordonnance du juge.

Ces extraits des registres de l'état civil sont délivrés par les dépositaires de ces registres, c'est-à-dire le maire ou le greffier, suivant l'endroit où l'on s'adresse. Dans certaines communes, on avait pris l'habitude de faire délivrer les extraits par les secrétaires des mairies. Un avis du conseil d'État du 2 juillet 1807, et le décret du 20 juillet même année, valident ces extraits, tout en déclarant qu'ils avaient été délivrés irrégulièrement, et qu'ils ne pourraient plus l'être ainsi à l'avenir. Les secrétaires des mairies n'ont aucun caractère public; ce sont des commis qui préparent le travail, et voilà tout; mais les véritables dépositaires des registres, et par conséquent les personnes légalement capables d'en délivrer des extraits, ce sont les maires et adjoints.

Font foi jusqu'à inscription de faux les extraits *délivrés conformes aux registres*, dit la seconde partie de l'article 45. Que doit-on entendre par là; faudra-t-il vérifier la conformité de l'extrait avec le registre, pour que cet extrait fasse foi? C'est en effet le principe général posé par l'article 1334, et applicable par exemple, sans aucun doute, aux actes notariés; mais si l'on décidait de même pour les actes de l'état civil, ce ne seraient plus les copies qui feraient foi, comme le dit cependant l'article 45, ce seraient seulement les originaux, ainsi que cela ressort clairement de la rédaction de l'article 1334. Notre matière fait donc exception, et l'on comprend en effet que le législateur se soit arrêté devant les inconvénients nombreux qu'entraîneraient les déplacements continuels des registres de l'état civil, tandis qu'il est toujours facile au notaire d'apporter une de ses minutes. Le sens de l'article 45, c'est que les extraits, pour faire foi, doivent être déclarés conformes aux registres par les officiers publics qui les délivrent. L'individu contre qui on invoque un semblable extrait, et qui en soupçonne la fidélité, peut toujours aller lui-même s'en faire délivrer un autre dont il surveillera la confection, et qu'il apportera ensuite au tribunal. Quant à la légalisation, c'est, d'une manière générale, la reconnaissance et l'attestation de la sincérité d'une signature, attestation et reconnaissance émanant d'une autorité supérieure; les faux offrent ainsi une difficulté de plus, puisqu'il faudrait imiter la légalisation et la signature du président du tribunal, en même temps que celle de l'officier d'état civil. En matière d'actes d'état civil, la légalisation est nécessaire dans tous les cas, tandis que pour les actes notariés, aux termes de l'article 28 de la loi du 25 ventôse an XI, elle n'est exigée que lorsque la copie doit servir hors du ressort de la cour impériale, s'il s'agit d'un notaire de première classe, ou bien hors du département, s'il s'agit d'un notaire de seconde ou de troisième classe. Cette plus grande indulgence se comprend aisément, car les notaires sont en général plus stables que les officiers d'état civil, et d'ailleurs leur signature, étant déposée au greffe des tribunaux sera plus facile à reconnaître.

Les extraits régulièrement délivrés *font foi jusqu'à inscription de faux*, dit l'article 45. Cela signifie qu'on doit provisoirement admettre leur sincérité, et que celui qui voudra la contester sera obligé de recourir à une action très-délicate, très-coûteuse, remplie de dangers pour lui, à savoir, l'inscription de faux. Mais l'acte d'état civil ne prouve pas avec cette force tout ce qui s'y trouve écrit; la disposition de notre article ne s'applique qu'aux faits constatés par l'officier d'état civil comme s'étant passés devant lui, *de visu et auditu*, pour emprunter le langage des jurisconsultes. Ainsi, quand un acte d'état civil constate qu'il a été déclaré que telle femme était accouchée, il est prouvé, jusqu'à inscription de faux, que cette déclaration a été faite, mais non qu'elle était véridique; la filiation n'est donc pas établie jusqu'à inscription de faux. En effet, l'article 147 du Code pénal condamne les faussaires aux travaux forcés à temps, tandis que l'attribution mensongère d'un enfant à une femme n'est punie que de la réclusion par l'article 345, preuve évidente que ce mensonge transporté dans un acte d'état civil n'y constitue pas un faux proprement dit, c'est-à-dire n'est point prouvé jusqu'à inscription de faux.

Art. 46. — « Lorsqu'il n'aura pas existé de registres ou qu'ils seront perdus, la preuve en sera reçue tant par titres que par témoins; et, dans ces cas, les mariages, naissances et décès pourront être prouvés tant par les registres et papiers émanés des père et mère décédés que par témoins. »

Cet article est reproduit presque textuellement de l'ordonnance de 1667 (titre XX, art. 14). Il contient du reste une application du principe général énoncé dans l'article 1348 : la preuve testimoniale est toujours admise, quand on est mis par

la force des choses dans l'impossibilité de se procurer une preuve écrite. Pour profiter du bénéfice de l'article 46, il y a deux faits bien distincts à établir. Le premier, c'est la non-existence des registres ou leur perte; on prouve ainsi qu'on est bien dans le cas exceptionnel prévu par l'article. La non-existence des registres sera aujourd'hui un fait très-rare, car l'administration s'est de plus en plus perfectionnée à cet égard, et toutes les communes reçoivent maintenant leurs registres en temps utile. Mais ce qui peut encore arriver, c'est que les registres soient tenus sans ordre et les actes intervertis, preuve évidente qu'ils ont été inscrits irrégulièrement et après coup. La doctrine admet presque universellement que des registres ainsi tenus équivalent à des registres non existants, et le texte de l'article 5 de la loi du 13 janvier 1817, *relative aux moyens de constater le sort des militaires absents*, vient confirmer cette opinion, puisque en admettant la preuve testimoniale, lorsque la tenue des registres a éprouvé des interruptions notables, il déclare agir en conformité de l'article 46, Code Napoléon. La seconde preuve à faire dans le cas de l'article 46, c'est celle de l'état civil lui-même, qu'on prétend établir. Cette preuve se fera par tous moyens, mais notamment par l'audition de témoins et la production de toute espèce de papiers domestiques *émanés de parents décédés*, dit le texte. On a voulu trouver dans ces mots une malice qui n'y est certainement pas. La loi ne se défie point des papiers provenant des parents encore vivants, et ne craint de leur part aucune altération qui aurait pour but de préparer la preuve d'un fait mensonger. Elle parle ici de parents décédés, parce que s'ils étaient encore vivants, on les entendrait eux-mêmes, au lieu d'examiner leurs papiers, ce qui serait à la fois plus naturel et plus instructif.

Quand les registres sont régulièrement tenus, on n'est pas admis, en principe, à prouver par témoins que l'acte qu'on invoque n'y a pas été inscrit. Cependant la jurisprudence s'est quelquefois montrée trop facile sur ce point. En matière de mariage, la preuve par témoins pourra cependant être faite, dans tous les cas, à l'aide d'un détour. On citera l'officier d'état civil devant le tribunal correctionnel; si l'on réussit à établir par un moyen quelconque le fait du mariage, l'officier d'état civil sera condamné, et le jugement inséré dans les registres de l'état civil aura la même valeur que l'acte de mariage qui aurait dû y être. Enfin, en matière de filiation, l'article 320 offre un moyen bien simple de remplacer l'acte de naissance qui ne se trouve pas sur les registres pour une cause quelconque : ce moyen, c'est de recourir à la possession d'état, qu'on établira, du reste, le plus souvent par témoins.

Actes de naissance. — Les dispositions relatives à cette matière sont presque textuellement reproduites de la loi du 20 septembre 1792, titre III. La déclaration de la naissance doit être faite dans les trois jours de l'accouchement à l'officier d'état civil du lieu auquel l'enfant est présenté (art. 55). Dans la pratique, on le porte ordinairement à la mairie; mais s'il y avait danger pour la santé de l'enfant, l'officier d'état civil pourrait se transporter dans la maison où a eu lieu l'accouchement. On a beaucoup discuté, il y a quinze à vingt ans, sur l'opportunité d'organiser un système de visites à domicile dispensant de transporter les enfants à la mairie; les gens de l'art se plaignaient beaucoup de ce transport, et avec raison, car les grands froids comme les grandes chaleurs peuvent être très-funestes à la santé des nouveau-nés. A Versailles, des mesures de ce genre ont été prises depuis longtemps, et les enfants sont visités sur place par des médecins. Mais on peut abandonner ces soins à la prudence et à la sollicitude des municipalités, l'article 56 étant assez large dans ses termes pour s'appliquer à toutes les combinaisons convenables, et n'exigeant qu'une seule chose, la présentation de l'enfant à l'officier d'état civil ou à son représentant.

L'article 56 indique les personnes qui *doivent* faire la déclaration de la naissance devant l'officier d'état civil. Ces personnes sont particulièrement celles qui ont assisté à l'accouchement, et il arrivera souvent que ce seront des femmes. L'acte de naissance est dressé alors en présence de deux témoins *mâles et majeurs*, qui remplissent là en quelque sorte une fonction publique, et assistent l'officier d'état civil avec mission de le surveiller, mais qui n'ont du reste nul besoin d'avoir assisté à l'accouchement. Le Code exige bien que la déclaration de la naissance soit faite dans les trois jours de l'accouchement, mais il n'édicte aucune sanction pour assurer l'exécution de cette prescription ; le Code pénal de 1791 était également muet sur ce point : on avait eu peur d'éloigner de l'accouchement par la crainte d'une peine des personnes capables de donner à la mère, dans cette circonstance, des secours utiles. Mais c'était là une crainte évidemment exagérée, et l'article 346 du Code pénal de 1810 punit le défaut de déclaration dans les trois jours d'une amende de 16 francs à 300 francs, et d'un emprisonnement de six jours à six mois.

Un avis du conseil d'État du 8 brumaire an XI, approuvé le 13 du même mois, décide qu'après l'expiration des trois jours, l'acte de naissance ne pourra plus être dressé qu'en vertu d'un jugement. Mais lorsqu'on a négligé de faire la déclaration en temps utile, il arrive quelquefois que, pour échapper aux peines de l'article 346, on rapproche la naissance d'un jour ou deux, quelquefois plus; c'est là une véritable fraude qui, en rajeunissant l'enfant d'autant, peut avoir de graves conséquences pour lui aussi bien en sa faveur qu'à son détriment : par exemple, au point de vue du recrutement, des calculs de grossesse légales, de la capacité de recueillir les donations à lui échues, etc.

D'après l'article 57, l'acte de naissance doit contenir le jour, l'heure et lieu de la naissance, le nom de l'enfant et les prénoms qui lui seront donnés; enfin les prénoms, noms, professions et domicile des père et mère, ainsi que des témoins. En matière de filiation naturelle, on ne doit évidemment pas inscrire dans l'acte le nom du père, qui est toujours incertain, à moins que ce père n'y consente, soit par lui-même, soit par un fondé de procuration spéciale et authentique. Mais en ce qui concerne la mère, M. Valette croit qu'il faut toujours recevoir la déclaration de son nom, car l'article ne fait aucune distinction à cet égard entre la filiation naturelle et la filiation légitime. Il est bien vrai qu'il n'en fait pas non plus pour le père; mais là cette distinction est forcée, puisque la recherche de la paternité est interdite par nos lois, et d'ailleurs comment les déclarants pourraient-ils désigner avec certitude le père de l'enfant que met au monde une femme non mariée? Cette désignation ne peut être de leur part qu'une supposition dénuée de toute valeur juridique. La cour de cassation a toujours admis cette doctrine, appliquée du reste dans la pratique, et le Code pénal la consacre implicitement, puisqu'il punit de la réclusion l'attribution mensongère d'un enfant à une femme qui n'est réellement pas accouchée. S'il s'agissait de propos tenus en public, sans déclaration

devant un officier d'état civil, ce serait simplement une affaire d'amende, ou tout au plus d'emprisonnement; la déclaration mensongère ne peut être punie de la réclusion que parce qu'elle fait éprouver un dommage bien plus considérable à la prétendue mère, et quel pourrait être ce dommage plus étendu, si la déclaration faite ainsi mensongèrement ne constituait pas une preuve, ou au moins une présomption d'accouchement? Il y a eu diffamation, je le veux bien; mais la diffamation n'est jamais punie de réclusion, et la peine la plus grave qui puisse l'atteindre, c'est un emprisonnement plus ou moins prolongé. L'officier d'état civil doit donc recevoir l'indication de la mère naturelle, et M. Valette expliquera plus tard comment cette indication, à son avis au moins, emportera la preuve de la maternité naturelle.

Un décret du 4 juillet 1806 prévoit le cas où des enfants seraient morts presque aussitôt après leur naissance, et avant que cette naissance ait été déclarée. Il se peut alors que ces enfants fussent mort-nés, ou au moins non viables, double circonstance qui les aurait empêchés de compter jamais parmi les vivants aux yeux de la loi; de telle sorte, par exemple, qu'ils n'auraient jamais recueilli les successions à eux échues, et ne pourraient les transmettre à leurs propres héritiers. Mais il se peut aussi que ces enfants soient nés régulièrement conformés, et n'aient péri ensuite que par accident. Ce point ayant une extrême importance, la loi n'a pas voulu qu'il fût décidé à la légère dans un acte de l'état civil, qui constituerait ainsi une présomption en faveur d'un fait peut-être entièrement inexact. L'officier d'état civil doit se borner à constater ce qu'il voit, c'est-à-dire qu'il lui a été présenté un enfant sans vie, et l'on discutera ensuite, s'il y a lieu, devant les tribunaux, la question de savoir s'il était ou non viable au moment de sa naissance.

Les articles 58 à 62 inclusivement terminant le chapitre des *actes de naissance* ne contiennent que des dispositions de détail, et il suffira de les lire pour en prendre connaissance.

Actes de mariage. — Nous exposerons ce qui les concerne au titre du *mariage*.

Actes de décès. — D'après l'article 77, l'inhumation ne peut être faite que vingt-quatre heures après le décès, et sur une autorisation délivrée par l'officier d'état civil, qui doit se transporter auprès du cadavre. Dans la pratique, il se fait remplacer par un médecin plus compétent que lui pour des constatations de ce genre. L'article 78 ne fixe aucun délai obligatoire pour la rédaction de l'acte de décès, mais l'officier d'état civil sera nécessairement averti dans un délai assez court, puisqu'on a besoin de son autorisation pour l'inhumation, qui ne peut être retardée bien longtemps. Du reste, la rédaction des articles 80 et 84 semble bien indiquer chez le législateur le désir de voir dresser l'acte dans les vingt-quatre heures; mais il n'y a sur ce point aucune prescription positive, et à plus forte raison aucune sanction pénale, comme pour les actes de naissance.

L'article 78 réunit dans les mêmes personnes le rôle de déclarant, et celui de témoin; ces personnes devront donc être mâles et majeures, et l'on conçoit en effet cette exigence: car pour venir déclarer la mort, il suffit de voir le cadavre, et il ne sera pas difficile de trouver dans le voisinage des personnes remplissant toutes ces conditions; l'accouchement, au contraire, ne peut jamais avoir lieu que devant un nombre très-restreint de personnes, et il fallait dès lors accorder à tout le monde sans distinction le droit de venir déclarer la naissance.

Nous trouvons ensuite une série d'articles régissant des cas particuliers: l'article 80, celui de décès dans les hôpitaux; les articles 81 et 82, celui de mort violente; les articles 83 et 84, celui d'exécution capitale, ou de décès dans une maison de réclusion. D'après l'article 85, aucune de ces circonstances ne doit être mentionnée dans l'acte de naissance; on ne constate que le fait du décès. Enfin, les articles 86 et 87 indiquent comment on doit procéder pour assurer la constatation et la preuve facile du décès survenu en pleine mer. Nous avons déjà parlé du cas où des enfants dont l'acte de naissance n'était pas encore dressé sont présentés sans vie à l'officier d'état civil.

L'article 79 est plus important. Il indique les différentes mentions que doit contenir l'acte de décès: prénoms, nom, âge, profession et domicile du défunt; prénoms et nom de son conjoint, s'il était veuf ou marié; prénoms, noms, âges, professions et domiciles des deux déclarants, et s'ils sont parents du défunt, à quel degré ils le sont. On ajoutera, si on le peut, les prénoms, nom, âge, profession et domicile du défunt, ainsi que le lieu de sa naissance.

Dans tout cela, nous ne voyons pas figurer la mention du jour et de l'heure du décès, quoiqu'on l'inscrive dans la pratique, par imitation de ce que la loi ordonne pour les actes de naissance. Le silence du législateur est ici très-volontaire. On a craint, en exigeant cette mention, d'élever ainsi une présomption grave et prématurée sur une matière trop importante; car, suivant le jour ou même l'heure à laquelle on place un décès, on peut changer d'une manière notable l'ordre légal des successions.

Un décret du 3 janvier 1813, article 18, est relatif aux individus qui périssent dans des travaux de mine, éboulements, irruptions de gaz délétères, irruptions des eaux, etc. Si les corps sont retrouvés, les officiers de police et d'état civil doivent se les faire présenter avant l'inhumation, conformément à l'article 81 du code Napoléon, pour dresser procès-verbal de l'accident; si les corps ne sont pas retrouvés, l'acte de décès ne pourra être inscrit sur les registres qu'en vertu d'un jugement.

Actes de l'état civil concernant les militaires hors du territoire du royaume (art. 88 à 98). — Pour les militaires et autres personnes employées à la suite des armées, il y a des officiers d'état civil militaires. Mais cette compétence spéciale ne s'appliquerait pas aux Français établis ou de passage dans un pays étranger, sans faire partie de l'armée à un titre quelconque; ils devront nécessairement s'adresser aux officiers d'état civil du lieu, ou aux agents diplomatiques et consulaires français.

Cette compétence des officiers d'état civil militaires, les personnes qui font partie de l'armée ne pourraient-elles pas y renoncer volontairement pour aller se marier, par exemple, devant les officiers d'état civil étrangers, ou les agents diplomatiques français? Merlin, dans son *Répertoire de jurisprudence*, a toujours soutenu la négative, prétendant que cette compétence des officiers militaires était exclusive de toute autre. Et, en effet, la rédaction de l'article 88 paraît justifier cette doctrine, en déclarant que « les actes de l'état civil con-
» cernant les militaires ou autres personnes employées à la
» suite des armées seront rédigés dans les formes prescrites
» par les dispositions précédentes, sauf les exceptions conte-

» nues dans les articles suivants. » Cette restriction ne peut évidemment s'appliquer aux articles 47 et 48, placés bien avant celui-ci. L'opinion de Merlin repose d'ailleurs sur des considérationstrès-sérieuses; car, le plus souvent, on ne saura pas où aller trouver l'acte de mariage dressé par un officier d'état civil étranger, et, d'un autre côté, les militaires français pourraient abuser des formes du mariage d'après la loi étrangère pour tromper indignement les familles du pays.

Malgré toutes ces raisons, la compétence exclusive des officiers militaires n'a pas triomphé dans la pratique. C'est qu'en effet, l'acte d'état civil est souvent une chose très-urgente, pour laquelle on ne saurait dès lors accumuler trop de facilités. Par exemple, une femme accouchera dans un village écarté, où se trouvent seulement quelques traînards, et il faudrait souvent se transporter à de très-grandes distances pour rejoindre l'officier compétent dont la résidence est toujours essentiellement mobile, tandis qu'on a sous la main le maire ou le curé de l'endroit. Puis il s'élèverait des difficultés inextricables pour le mariage, car la règle *locus regit actum* étant consacrée par toutes les législations européennes, les tribunaux du pays n'admettraient certainement pas la validité d'un mariage contracté devant les officiers d'une armée étrangère, qui ravageait peut-être alors leur pays. Quant aux agents diplomatiques et consulaires français, ils sont certainement d'une incompétence absolue, à l'égard des étrangers, comme nous l'avons démontré précédemment en commentant l'arrêt Sommaripa. La compétence des officiers d'état civil locaux reste donc la seule applicable.

Rectification des actes de l'état civil (art. 99 à 101). — La rectification des actes de l'état civil ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un jugement, sur la demande des parties intéressées et les conclusions du ministère public. Les articles 855 à 858 du Code de procédure civile, indiquent comment on devra procéder dans ce cas. Les rectifications, avec le jugement qui les contient, seront inscrites à leur date sur le registre de l'état civil, et mention en sera faite en marge de l'acte rectifié, dont on ne pourra plus désormais délivrer de copie, sans y joindre celle du jugement de rectification. Le jugement de rectification ne peut être opposé aux parties intéressées qui n'y ont pas été appelées : c'est une application des principes généraux sur la chose jugée.

Le ministère public doit être entendu dans toutes les demandes en rectification des actes de l'état civil, mais il se borne à donner ses conclusions en qualité de partie jointe accessoire. Il y a cependant des cas où le ministère public joue le rôle de partie principale, et peut poursuivre d'office la rectification. L'étendue plus ou moins grande qu'on doit accorder à cette exception a soulevé les plus vives controverses. Chez nous, le ministère public n'a la plénitude de son action qu'en matière pénale. Dans les matières, il doit se borner en principe à donner ses conclusions, si ce n'est dans les cas où la loi lui accorde positivement le droit d'action. Or, l'article 46 de la loi du 20 avril 1810, sur l'*organisation judiciaire*, charge le ministère public de poursuivre l'exécution des lois et jugements *dans les dispositions qui intéressent l'ordre public*. Il peut arriver, en effet, que personne n'ait intérêt à poursuivre l'application de telle règle législative, très-importante cependant : c'est ainsi qu'une ordonnance a autorisé le ministère public à faire déclarer la perte de la qualité de Français qu'avaient encourue certains officiers pour des causes diverses.

Pour prendre un exemple dans notre matière, il peut également arriver qu'un individu âgé en réalité de plus de vingt ans ait un acte de naissance qui ne lui en donne que dix-neuf et demi, et il y aura alors utilité évidente à faire rectifier cet acte, pour le soumettre au recrutement suivant la loi commune : c'est encore le ministère public qui agira dans ce cas. Cette doctrine est consacrée par un avis du conseil d'État des 8-12 brumaire an XII, et par deux arrêts de la cour de cassation du 22 janvier 1862. L'article 122 du tarif du 18 juin 1811 mentionne effectivement les frais occasionnés par la poursuite d'office de rectifications d'acte d'état civil exercée au nom du ministère public et dans l'intérêt de la loi. La loi de finance du 25 mars 1817, confirmée par une loi du 10 décembre 1850, article 3, déclare que ces actes seront enregistrés gratuitement, non-seulement lorsque le ministère public agira dans l'intérêt de la loi, mais encore lorsqu'il poursuivra d'office la rectification d'actes d'état civil relatifs à des personnes notoirement indigentes. Enfin, la loi du 10 juillet 1850, modificative des articles 75 et 76, Code Napoléon, qui oblige les futurs époux à déclarer à l'officier d'état civil, au moment de la célébration du mariage, s'ils ont fait ou non un contrat de mariage, et quel régime ils ont adopté. Cette loi autorise en même temps le ministère public à poursuivre d'office la rectification des déclarations erronées, sans préjudice de l'action des parties intéressées.

É. ALGLAVE, avocat.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — PHILOSOPHIE. — COURS DE M. CARO.

I. — 21 et 28 décembre. — De la nature des sciences philosophiques. — Du genre de preuves qui leur sont propres.

II. — 14 et 21 janvier. — Du problème des origines. — Nombre limité des solutions que ce problème comporte.

— CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX. — Lundi 16 janvier. — M. Eug. Yung se propose de traiter cette question : « L'histoire peut-elle être aussi intéressante que le roman? » Il tirera ses exemples de l'*Amour dans le mariage*, par M. Guizot; de *Robert Emmet*, par madame X***; de l'*Histoire de Marie Stuart*, par M. Mignet, et des *Amours de Henri IV*, par M. de Lescure.

Mardi 17. — M. Ch. Sauvestre : Charles Fourier.

Mercredi 18. — M. Deschanel : Madame de Sévigné.

Jeudi 19. — M. Jules Labbé : Grégoire VII.

Vendredi 20. — M. Vapereau : De la moralité dans l'art; le théâtre contemporain (suite).

Samedi 21. — M. Delaunay : La vieille fille.

— On annonce que M. Munck, successeur de M. Renan au Collége de France, ouvrira son cours le 30 janvier.

— M. Jules Simon, député de la Seine, vient de faire à Lyon, au palais des Arts, une conférence sur les bibliothèques populaires. Salué par des applaudissements qui se sont renouvelés plusieurs fois, l'éloquent orateur, entraîné par son sujet, a prononcé un véritable discours sur l'instruction des classes ouvrières. L'empressement du public, l'attention avec laquelle il a écouté, nous sont un sûr garant que les efforts de M. Jules Simon ne seront pas perdus, et que tous ceux qui l'ont écouté tiendront à concourir à la création de bibliothèques populaires.

Sommaire de la Revue des cours scientifiques du 14 janvier 1865.

COLLÉGE DE FRANCE. Médecine expérimentale. Cours de M. *Claude Bernard* : II. Du milieu intérieur comme champ d'action de la médecine expérimentale. III. De la méthode d'investigation dans les recherches de médecine expérimentale. — MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. Physiologie comparée. Cours de M. *Vulpian* : La moelle épinière est-elle excitable? — HÔPITAL DE LA CHARITÉ. Physique médicale. Conférences de M. *Remak* (de Berlin) : Application du courant constant au traitement des névroses. — ÉCOLE DE PHARMACIE. Chimie minérale. Cours de M. *Riche* : Les équivalents. L'oxygène.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 8. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 21 JANVIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	— 35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS. — **Littérature française.** — Cours de **M. Paul Albert**. Du rôle des gens de lettres dans le XVIIIe siècle.

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS. — **Histoire du droit.** — Cours de **M. de Valroger :** Les libertés municipales dans l'Empire romain.

Bulletin des cours.

Paris, 20 janvier 1865.

Encore de nouveaux cours libres qui s'ouvrent. MM. Barral, de Lavergne (de l'Institut), Jules Duval, Albert de Broglie (de l'Académie française), Augustin Cochin, Guillaume Guizot, Louis Reybaud (de l'Institut), et autres hommes distingués, vont commencer prochainement des conférences sur différents sujets littéraires, économiques et scientifiques dans la salle de la rue Bonaparte.

On sait que la ville de Strasbourg compte parmi celles qui s'intéressent le plus aux lectures publiques. L'année dernière, la *Société littéraire de Strasbourg* a convié une dizaine de fois les habitants à ces savantes et utiles distractions. Le 300e anniversaire de la naissance de Shakspeare a été le jour qu'elle avait choisi pour inaugurer ses conférences, dont la première a été consacrée par M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres, à une étude sur la vie et les œuvres du grand poëte anglais. A propos de quoi on remarquera que si cet anniversaire glorieux n'a pu être célébré à Paris, il l'a été, et dignement, dans l'ancienne capitale de l'Alsace. Nous avons publié l'an dernier la conférence de M. Waddington *sur l'amour platonique*, et celle de M. Campaux sur la *Question des femmes au* XVe *siècle* (p. 459, 492 et 507). Toutes ces conférences ont été depuis réunies en un volume, suivant un usage répandu dans les villes savantes de l'Allemagne, et que la *Société littéraire de Strasbourg* leur a emprunté. On le sait, à certains jours, chaque année, les professeurs des universités allemandes font quelques leçons où le public tout entier est convié, et qui sont assez semblables à nos *soirées littéraires et scientifiques* de la Sorbonne, instituées l'année dernière. Dans un certain nombre de villes, ces leçons sont publiées ensemble, et forment chaque année un volume qui s'ajoute aux volumes précédents. Strasbourg paraît vouloir imiter cet exemple, et assurément des recueils de ce genre, se succédant d'année en année, méritent de prendre une place honorable dans les archives d'une cité.

FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

COURS DE M. PAUL ALBERT.

Du rôle des gens de lettres dans le XVIIIe siècle.

Messieurs,

Ainsi que le prescrivent les règlements, je dois étudier avec vous cette année la littérature française au XVIIIe siècle.

Je n'ai point choisi tel ou tel écrivain, tel ou tel genre pour m'y renfermer. Ce n'est pas que j'ignore l'avantage incontestable qu'il y aurait pour moi à restreindre mon sujet pour le mieux proportionner à mes forces. Mais, à vrai dire, je n'ai pas eu le courage de faire un choix, et il m'a semblé que je n'en avais pas le droit. En effet,

quelque jugement que l'on porte sur les principaux écrivains du XVIIIe siècle, il faut bien le reconnaître, ils sont tous unis, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils le sachent ou non, dans une œuvre commune. Les séparer, sacrifier celui-ci au profit de celui-là, c'est se condamner volontairement à une vue incomplète du mouvement des idées, et, par suite, à l'inintelligence du grand événement qui clôt et résume le labeur de ce siècle.

Peu d'entre eux (je parle des plus grands) ont assisté à la redoutable explosion; mais tous l'avaient préparée et comme rendue inévitable. Chacun d'eux, en mourant, eût pu dire avec Voltaire :

J'ai fait plus en mon temps que Luther et Calvin.

Ni les contemporains, ni la postérité immédiate, ni les hommes de notre âge ne s'y sont trompés. Tous ont été unanimes, tous se sont écriés : « Ce sont eux qui ont fait la révolution! » Seulement, chez les uns, ce cri a été un cri de colère et de malédiction; chez les autres, un cri d'amour et de reconnaissance. Le moment est-il enfin venu de clore ce long débat? La responsabilité qui pèse incontestablement sur ces révolutionnaires de la veille doit-elle être une condamnation ou une glorification? Vous me permettrez, messieurs, de me ranger parmi ceux qui font remonter à 1789 l'inauguration d'une ère bienfaisante, et qui ne regrettent rien des institutions et des priviléges dont la Déclaration des droits de l'homme annonçait la suppression. Que des erreurs, que des crimes mêmes aient suivi cette noble et pure revendication du droit, nul ne le déplore plus amèrement que les amis sincères du progrès retardé ainsi dans sa marche; mais de ces erreurs et de ces crimes serait-il juste de se faire une arme pour attaquer ce qu'il y a d'immortel dans l'œuvre de la révolution? C'est ce qui frappait M. de Tocqueville, cet esprit si judicieux et si modéré, lorsqu'il rendait ce bel hommage aux fondateurs de la liberté parmi nous. Voici ses paroles : « Je n'ai jamais rencontré dans l'histoire de révolution où l'on ait pu voir au début, dans un aussi grand nombre d'hommes, un patriotisme plus sincère, plus de désintéressement, plus de vraie grandeur. La nation y montra le principal défaut, mais aussi la principale qualité qu'a la jeunesse, à savoir, l'inexpérience et la générosité.»

Comment de simples gens de lettres, la plupart sans naissance, sans fortune, sans action directe sur les événements, ont-ils pu exercer une influence aussi considérable sur leur temps, et amener insensiblement les esprits à envisager, à préparer, à accomplir une rénovation complète de la France? Voilà, messieurs, ce que je voudrais rechercher avec vous en ce moment. Une telle étude est l'introduction indispensable de celles qui suivront. Avant de présenter les acteurs au public, il faut dresser la scène où ils doivent paraître.

Au XVIIe siècle, les gens de lettres ne sont rien; au XVIIIe siècle, ils sont tout. Pourquoi? Le mouvement des idées sous le gouvernement absolu de Louis XIV est nul ou presque nul. Les sujets n'ont que des devoirs et n'ont aucun droit. Le roi a des droits qui lui viennent de Dieu, et il n'a des devoirs à remplir qu'envers Dieu. Louis XV osera dire encore en mourant « qu'il ne doit compte de sa conduite qu'à Dieu seul ». Dans une société ainsi organisée, où les choses de l'État et celles de la religion sont réglées et fixées d'une manière immuable et absolue, la littérature est forcément pacifique et admirative. Elle est une parure pour la société, non un guide, encore moins une arme. D'idées politiques, religieuses ou sociales qui lui appartiennent en propre, elle n'en saurait avoir, car le droit d'examen et de contrôle n'existe pas. Chacun est persuadé que ce qui est, est bien et ne saurait être autrement. De là la perfection de la forme. Les œuvres longuement préparées, mûries, corrigées, ont une sorte de sérénité majestueuse qui impose. La pensée simple, claire, sûre d'elle-même, s'étale avec une complaisance et une autorité royales. Admirables écrivains, qui portent fièrement et sans curiosité le poids de la tradition! On les suit avec plaisir, avec respect jusqu'au point où ils s'arrêtent. Là se dresse la grande, l'infranchissable barrière devant laquelle ils se sont prosternés. Les écrivains du XVIIIe siècle l'ont jetée par terre.

D'où leur vint une telle puissance? Demandez-le à Joseph de Maistre et aux prétendus libéraux de son école, ils vous répondront sans hésiter : « Elle leur vint du démon. La révolution est œuvre satanique. Le génie du mal s'incarna en Rousseau, en Voltaire, l'homme au hideux *rictus* que vous savez, celui à qui M. de Maistre voulait faire élever une statue... par la main du bourreau. » Mais à qui ce fanatisme puéril imposerait-il aujourd'hui? Nous ne nous contentons plus de ces explications qui n'expliquent rien : « Dieu l'a voulu. C'est l'œuvre du démon. » Grâce à ce XVIIIe siècle diabolique, grâce à cette philosophie de l'histoire qu'il a créée, nous osons interroger les événements, leur demander ce qu'ils sont, quelles causes les ont préparés et produits. Par là, si je ne me trompe, nous rendons à la vérité un hommage digne d'elle, en lui montrant que nous l'aimons et la cherchons dans la sincérité de nos cœurs; nous maintenons les droits imprescriptibles de la raison humaine, et nous croyons ne pas dépouiller Dieu de son pouvoir infini en refusant de voir dans l'homme innocent ou coupable un être sans liberté et sans responsabilité, un simple jouet entre des mains puissantes et capricieuses.

Recherchons donc les causes qui firent des écrivains du XVIIIe siècle les véritables chefs de la nation, et, pour cela, replaçons-les dans le milieu où leur action devait s'exercer.

Vous savez, messieurs, quelle était la constitution de la société française à la mort de Louis XIV. Le roi, la noblesse, le clergé, les parlements, voilà le pays. Le roi est absolu. Il ne l'était pas avec Henri IV, ni même avec Louis XIII; il l'est devenu avec Louis XIV : grand mal-

heur pour la royauté. C'est Louis XIV qui a perdu Louis XVI. Plus d'états généraux, plus de parlement libre, plus d'Eglise libre, plus de noblesse libre. Tout est dans la main du roi. Je ne parle pas du tiers état; il n'existe alors que pour payer les impôts. Le grand roi meurt. Les conséquences désastreuses de soixante ans de despotisme se manifestent de toutes parts. Elles éclatent, non-seulement dans la misère générale du pays épuisé par des guerres longues, injustes, antinationales; mais, ce qui est bien plus grave, dans la corruption profonde des institutions et de l'esprit public. Ce n'est pas impunément, en effet, que, pendant un demi-siècle, on suspend la vie dans les grands corps de l'Etat. Lorsque cesse la léthargie, elle est suivie de mouvements fiévreux et désordonnés. L'action calme et mesurée est alors chose impossible; l'excès et l'intempérance deviennent la loi. C'est que la liberté seule est la vraie éducatrice des hommes; c'est elle qui leur enseigne chaque jour, par la pratique des devoirs publics, le respect des institutions et l'amour de la légalité, c'est-à-dire les principes essentiels au maintien de la vie publique dans un pays. Louis XIV ne voulut subir nul contrôle, de quelque côté qu'il vînt; il n'accepta, dans son œuvre de gouvernant, nulle collaboration. Quand il mourut, tous les ressorts, violemment comprimés, se détendirent; les morts ressuscitèrent, voulurent agir, et agirent en effet souvent par simple besoin d'action, ne sachant au juste ce qu'ils faisaient et ce qu'ils voulaient. De là, messieurs, la physionomie générale du XVIIIe siècle, qu'on peut appeler une réaction passionnée et désordonnée contre le XVIIe. Je me garderai bien de tout approuver dans cette explosion intempérante. Permettez-moi de la caractériser d'un mot : il y eut alors anarchie, c'est-à-dire, il y eut de tous les côtés à la fois une revendication tumultueuse du droit de gouverner ou de contrôler les actes du gouvernement. Aucun des grands corps de l'État ne sut quelles étaient ses attributions et la limite de ses attributions. Nul ne fut content de son partage; tous voulurent empiéter : si bien que de conflit en conflit, de lutte en lutte, de coup d'État en coup d'État, tous arrivèrent pêle-mêle, haletants, éperdus, à la veille du grand jour qui devait faire à chacun sa part, et la part la plus grosse à celui qui jusque-là n'avait été rien et allait être tout.

Suivez avec moi ce mouvement. Voyez ce que furent alors la royauté, la noblesse, le clergé, les parlements.

Je ne parlerai point des infamies de la vie privée de Louis XV, l'homme le plus méprisable de son temps; mais qui ne voit combien ces turpitudes ruinèrent le prestige de la royauté? Les désordres de Louis XIV avaient encore une certaine dignité. Jamais les passions de l'homme ne lui firent oublier qu'il était roi : il gouverna lui-même, assuma sur sa tête la responsabilité de tout, et n'abandonna à ses maîtresses que de l'argent ou des titres. Louis XV, par une inconséquence qui est comme la loi du XVIIIe siècle, tour à tour et par caprice gouverna et fut gouverné. En général, les affaires de l'Etat l'ennuyaient, ce qui ne l'empêchait pas de sortir parfois de son inertie pour frapper à faux quelque grand coup. Jamais homme n'a pris plus tranquillement son parti de la honte que celui qui se consolait de l'abandon de la Pologne et de la ruine de nos colonies en mettant la du Barry à la place de la Pompadour. Plus que Louis XIV peut-être il était infatué de son pouvoir absolu, mais c'eût été pour lui trop lourde besogne que de l'exercer d'une manière continue. Il se bornait à rappeler de temps en temps à son peuple que lui seul était le maître, et il usait ainsi une autorité dont il ne savait se servir. Du fond de sa retraite honteuse, le roi accapareur, le roi redouté des mères, entendait chaque jour les imprécations menaçantes qui montaient au ciel contre lui. Il lisait au bas de sa statue des inscriptions pleines de mépris, comme celle-ci : *Statua statuæ*, ou d'indignation, comme cette autre :

> Il est ici comme à Versailles,
> Il est sans cœur et sans entrailles.

Que lui importait? « Cela durera bien autant que moi », disait-il. Mot profond; car il prouve que non-seulement Louis XV prévoyait ce qui allait suivre, mais qu'il en reconnaissait d'avance la légitimité.

Après le roi, la noblesse. Laissons aussi de côté les mœurs des grands seigneurs et des grandes dames du XVIIIe siècle. C'est, je le sais, supprimer près de la moitié de son histoire. Mais à qui la faute, si cette brillante et généreuse noblesse française en est venue à ne former plus qu'un peuple de courtisans corrompus, corrupteurs, insolents? De l'oisiveté, à laquelle l'ont condamnée Richelieu et Louis XIV. Jadis elle prenait part au gouvernement; elle avait non-seulement des priviléges, mais des droits politiques; elle était l'auxiliaire et l'ornement de la royauté. Louis XIV, en lui enlevant toute participation aux affaires, en lui faisant abandonner les provinces, où elle avait une action réelle et efficace, pour l'absorber et l'anéantir dans l'oisiveté de la cour, la corrompit d'abord, puis la sépara de plus en plus du reste de la nation. Sous Louis XV, elle resta inutile, suspecte au roi, haïe ou méprisée du reste du pays. Qu'est-ce, du reste, qu'une classe qui a des priviléges, et ne rend point de services? Vous vous rappellerez le mot profond de Beaumarchais : — « Noblesse, fortune, un rang, des places, qu'avez-vous fait pour tant de biens? Vous vous êtes donné la peine de naître! » — Et la reprise dramatique qui suit : « Tandis que moi, morbleu! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calcul pour subsister seulement qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes! » — Ecoutez ce que, quarante ans avant Beaumarchais, l'homme du tiers, disait un grand seigneur, ministre de Louis XV, le comte d'Argenson : « La noblesse a bien l'air de n'être que les frelons de la ruche, qui mangent le miel sans travailler. »

Vous expliquez-vous maintenant comment il se fit qu'au XVIIIe siècle la noblesse, dont l'existence et les priviléges étaient intimement unis à l'existence même de la royauté, sembla faire cause commune avec les écrivains qui proclamaient la liberté et l'égalité des hommes? Le généreux enthousiasme de la nuit du 4 août a prouvé qu'il y avait chez elle autre chose qu'un caprice de la mode ou un engouement irréfléchi pour des nouveautés hardies. La nécessité de réformes, et de réformes radicales, était devenue si impérieuse, que ceux-là même qui avaient tout à perdre à une révolution l'appelaient de leurs vœux et y travaillaient. — Noble inconséquence après tout! Un secret instinct avertissait la noblesse de l'événement prochain d'une société plus équitablement constituée; il lui répugnait de n'avoir que des priviléges. Elle aussi elle eût voulu avoir des droits, les exercer. Seulement, elle n'eût pas voulu renoncer à toutes les distinctions dont elle jouissait. Elle réclamait un peu plus de liberté, un peu plus d'égalité, non la liberté, non l'égalité.

J'arrive au clergé. Lui aussi, comme la royauté, comme la noblesse, fut emporté dans la grande tempête. Ce fut contre lui surtout que s'éleva l'esprit nouveau. Tout fut attaqué à la fois, le dogme dont il était dépositaire, sa constitution intérieure, ses priviléges, et les auxiliaires souvent dangereux qu'il eut dans les corporations religieuses. Faiblement défendu par la puissance royale et par les parlements, toujours défiants et soupçonneux à son endroit, il ne sut pas repousser des attaques si vives, si multipliées et qui portaient sur tous les points à la fois. Il participait au relâchement général des mœurs. Les petits abbés du XVIIIe siècle sont restés comme le type de la légèreté mondaine et de la corruption élégante. Aux Bossuet, aux Fléchier, aux Fénelon, succèdent les Dubois, les Tencin, les Bernis. La discipline fléchit, et avec elle l'autorité du caractère. Plus de grands hommes, et peu d'hommes commandant le respect. Ajoutez à cela les immenses richesses dont on savait la source et dont on ne voyait pas l'emploi; une intolérance qui se manifeste par des persécutions odieuses ou ridicules; des luttes interminables sur des questions obscures et sans intérêt; la satisfaction donnée aux philosophes de railler et ceux qui condamnent et ceux qui sont condamnés; l'intervention de la force armée pour l'administration des sacrements; la défection éclatante d'un certain nombre d'ecclésiastiques se mettant au service de l'*Encyclopédie;* tous les signes enfin d'une décadence qui n'échappait à personne, et que presque tous signalaient avec joie. Ce fut une satisfaction universelle, quand la fameuse société de Jésus, qui depuis plus de cent cinquante ans exerçait en France une puissance redoutable, fut condamnée, supprimée non-seulement en France, mais dans des pays profondément catholiques, comme l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, avertissement bien grave donné aux ordres religieux et qu'ils ne comprirent pas. Ils ne virent pas que leurs richesses excessives, et pour lesquelles ils ne payaient aucun impôt, les dîmes qu'ils percevaient, l'oisiveté dans laquelle ils vivaient (j'excepte les bénédictins, ces héros modestes de l'érudition), les trafics dans lesquels ils compromettaient la dignité de leur caractère et la fortune de leurs correspondants, tout cela faisait d'eux comme des parasites et des oppresseurs de la société. Il y eut une violente secousse, et j'ose dire qu'elle fut bienfaisante. Ceux que la prospérité avait amollis retrouvèrent aux jours de l'épreuve les vertus qu'ils allaient oublier, et, en perdant des biens et des priviléges, ils reconquirent cette autorité morale qui fait aujourd'hui du clergé français l'admiration du monde entier.

Les parlements, encore une ruine de la révolution. Ils tiennent dans l'histoire du XVIIIe siècle une place considérable. Le parlement de Paris casse le testament de Louis XIV, et entre en lutte ouverte avec la royauté. Exilé à plusieurs reprises, cassé en 1771, rétabli par Louis XVI trois ans après, il est une preuve éclatante de l'anarchie de cette époque. La situation de la France d'alors réclamait impérieusement la salutaire action d'un corps considérable, destiné à servir de contre-poids et de régulateur à tous les pouvoirs en discorde qui agitaient le pays sans satisfaire aucun de ses besoins sérieux. Le parlement eût peut-être souhaité de jouer ce rôle. Deux choses l'en empêchèrent : ses attributions mal définies, et la vénalité des offices. Il voulut être un corps politique, et il n'en avait pas le droit. Les coups d'État dont il fut victime étaient des actes arbitraires et violents; mais les résistances du parlement, si raisonnables qu'elles nous paraissent, ressemblaient fort à des empiétements. Enfin, la vénalité des charges ne pouvait que nuire à sa considération. Il eût voulu tenir la place des états généraux, avec la permanence de plus; il lui manquait pour cela la consécration indispensable de l'élection. L'argent ne peut conférer aux membres d'un corps l'autorité que donne le suffrage libre du peuple. De là les contradictions sans nombre où tomba le parlement et la position fausse qu'il eut toujours. Est-ce un adversaire courageux du despotisme royal? Oui, tel il se montre dans ses refus d'enregistrement, dans ses remontrances, dans l'acceptation de l'exil et de la dissolution. Par là il satisfait les vives aspirations du pays vers un gouvernement moins arbitraire. Mais, en même temps, il essaye de réprimer l'essor de l'esprit nouveau. Il condamne au feu les œuvres de Voltaire, de Rousseau, des encyclopédistes; il sévit contre les écrivains eux-mêmes et les force à chercher leur salut dans la fuite. C'est sa popularité seule qui souffre de ces persécutions. Il prononce l'abolition de l'ordre des jésuites, fait publier un compte rendu de leurs constitutions; démontre à la France, à l'Europe entière que cette société, obéissant à un chef étranger, ayant un code particulier, est un danger pour la sécurité publique; que ses membres, en y entrant, doivent abdiquer leur qualité de Français. Par

là il est l'interprète de l'opinion publique. Mais en même temps, à Paris, à Toulouse, à Abbeville, les horribles exécutions des Calas, des Labarre, des Lally, soulèvent contre les juges fanatiques l'indignation universelle. Situation bizarre et qui peint bien le désordre de ce siècle! Quand le parlement tient tête à la royauté et s'arroge des prérogatives qu'il n'a pas, il est populaire; on peut dire alors qu'il représente l'opinion publique. Quand il poursuit les écrivains, quand il censure, suspend, supprime l'*Encyclopédie*; quand il se porte comme vengeur de la religion; en un mot, quand il exerce les pouvoirs judiciaires qui lui sont dévolus par les lois, il compromet aux yeux de la nation son autorité morale, et la faveur publique passe du côté de ses victimes.

Eh bien! messieurs, toutes ces institutions, tous ces corps privilégiés en lutte les uns avec les autres et avec la justice, tout cela devait se transformer ou périr. Et ce n'est pas seulement la voix des philosophes qui proclamait cette nécessité, chacun des grands corps de l'État en vint à la proclamer de lui-même. A la veille de la convocation des états généraux, le roi renonçait spontanément à un pouvoir sans contrôle, et admettait en principe la participation de la nation au gouvernement. La noblesse réclamait la convocation périodique des états, le vote de l'impôt par une assemblée nationale; elle acceptait sa part des charges publiques, se bornant à réclamer une appellation qui pût sauver sa vanité, la *taille noble*. Le clergé reconnaissait les scandales de l'Église, le relâchement de la discipline; il renonçait à une partie de ses priviléges, acceptant l'égale répartition des impôts; demandait l'admissibilité de tous aux charges de robe et d'épée jusqu'alors réservées à la noblesse. Quant au tiers état, cette classe dont un publiciste contemporain disait : « C'est la seule qui ne vive pas d'abus et qui en meure quelquefois », sa présence seule dans l'assemblée annonçait une révolution. Spectacle instructif et consolant! Jamais la force de la vérité et de la justice ne s'imposa d'une manière plus impérieuse à la conscience des hommes, puisqu'elle fit taire la voix de l'intérêt et de l'amour-propre. Qui pourrait douter encore de la légitimité, de la nécessité d'une révolution que tous réclament à l'envi, moins complète, il est vrai; mais la terrible logique des événements admet-elle ces restrictions timides où se retranchait encore l'orgueil des classes privilégiées? Aussi je ne puis m'associer, je l'avoue, à l'espèce de terreur rétrospective qui saisit M. de Tocqueville lorsque, faisant l'inventaire et l'addition de toutes les réformes réclamées par chacun des trois ordres, il découvre que les vœux du pays ne vont à rien moins qu'à une révolution complète. Je cite ses paroles : « Je lis attentivement les cahiers que dressèrent les trois ordres avant de se réunir en 1789; je dis les trois ordres, ceux de la noblesse et du clergé, aussi bien que celui du tiers. Je vois qu'ici on demande le changement d'une loi, là d'un usage, et j'en tiens note. Je continue ainsi jusqu'au bout cet immense travail, et quand je viens à réunir ensemble tous les vœux particuliers, je m'aperçois avec une sorte de terreur que ce qu'on réclame est l'abolition simultanée et systématique de toutes les lois et de tous les usages ayant cours dans le pays. »

Introduisons enfin sur cette scène tumultueuse ceux qui doivent y jouer le principal rôle, les gens de lettres.

Il ne faut pas que la légèreté, je dirai même la frivolité extérieure de la plupart des ouvrages de cette époque vous fasse illusion. A part quelques écrivains du troisième ou du quatrième ordre, qui n'étaient que des amuseurs publics, des ouvriers en colifichets, rien de plus sérieux au fond que la littérature du XVIIIe siècle. Je dirai même rien de plus dramatique. N'isolez pas les uns des autres des soldats qui combattent sous le même drapeau, avec des armes différentes, je le veux bien, mais qu'ils dirigent tous contre le même adversaire. Pénétrez dans le détail, il le faut, mais avec le détail reconstituez la physionomie générale du temps; ne négligez rien : la brochure, la chanson, le roman, la pièce de théâtre, le traité d'histoire, de philosophie, de législation, d'économie politique, tout concourt au même but; et ce but, c'est de bâtir au-dessus de la société en dissolution une société nouvelle où tout fût conforme à la raison et à la justice. Bien des théories, je dirai même bien des utopies contradictoires sont lancées dans le monde. Il y a un problème redoutable à résoudre, tous le sentent bien, et voilà l'unité de l'esprit du siècle; chacun apporte sa solution, voilà l'anarchie. Voltaire et Montesquieu entrent les premiers dans la carrière; après eux les encyclopédistes, puis Rousseau, puis les économistes, et bien d'autres encore. Il y a comme un enivrement universel de cette jouissance profonde et laborieuse de penser par soi-même, de retourner en tous sens des questions que jusque-là on croyait interdites à l'esprit humain, et qui n'étaient qu'ajournées. — Le temps des œuvres purement littéraires est passé. On n'écrit plus pour prouver qu'on écrit bien. On écrit pour combattre une erreur, un préjugé, une injustice, pour annoncer une vérité méconnue ou redoutée; pour plaider par-devant l'opinion publique une cause que la royauté, la noblesse, l'Église, les parlements, s'obstinent vainement à condamner encore. Et ce n'est plus à un public restreint qu'on s'adresse, à une élite de connaisseurs réunis dans un salon, et dissertant gravement sur le choix d'une épithète, le mérite d'une chute ingénieuse ou la finesse d'une agréable peinture. C'est la nation tout entière qu'on veut pour juge; car les sujets qu'on traite intéressent toute la nation. Elle est spirituelle, frondeuse, et de mœurs franchement légères; elle hait la pédanterie et la pesanteur, cette hypocrisie de la science; elle lira beaucoup, mais vite, car son plaisir la réclame, et il faut que la lecture elle-même soit un plaisir et non une fatigue. Aussi quelle verve, quel entrain, que d'à-propos chez les écrivains! Comme ils décochent rapidement des traits acérés et qui pénètrent!

Adieu la période majestueuse et soporifique! Chez les nouveaux auteurs, la phrase s'élance rapide, dégagée, armée en guerre: c'est une flèche qui vole. Les plus sérieux dans l'unité de leur œuvre (je parle de Montesquieu et de Voltaire) laissent dans leurs cabinets les lourds in-folio dont ils se nourrissent et l'austérité de la science qui est leur idole. Pour eux, les épines; pour le public, les roses. Ils parent leur œuvre, la font brillante, séduisante, plus que mondaine parfois, pour la faire agréer du monde. Ils renoncent (sacrifice si rare!) à faire montre de ces richesses d'érudition si lentes, si pénibles à acquérir. Ils consentent à ce que leur œuvre paraisse légère, superficielle, sans portée, diront les sots graves ou les envieux. Le succès est à ce prix; non le leur seulement, non celui de leur amour-propre, mais celui des idées auxquelles ils ont voué leur vie, celui de l'émancipation des esprits, celui de la glorification de la raison humaine, celui de la revendication du droit. Ils élèvent les générations qui naissent, ils les forment au rôle important que leur prépare un avenir prochain. Ils font sentir à ces Parisiens moqueurs, qui n'y pensaient peut-être pas, ce que c'est qu'un roi à qui on répète dès son enfance qu'il est le maître souverain de la vie et des biens de ses sujets, que son pouvoir vient de Dieu, et qu'il n'a de devoirs qu'envers Dieu. Ils osent demander si Dieu a fait les peuples pour les rois ou les rois pour les peuples. Jusqu'alors il n'y avait que des sujets, eux ne voient plus que des citoyens. — « Le genre humain avait perdu des titres, dit Voltaire, Montesquieu les lui a rendus. » — Qu'est-ce que la noblesse? se demandent-ils encore, et sur quel fondement reposent les priviléges dont elle est si vaine? Et remontant le cours des âges jusqu'au delà des temps historiques, ils retrouvent l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu, égal à l'homme, ayant partout les mêmes droits et les mêmes devoirs. — Qu'est-ce que le clergé? D'où lui viennent ses immenses richesses? Quel droit a-t-il à ne prendre aucune part aux charges publiques? Les causes qui ont pu motiver la création des ordres religieux subsistent-elles dans une société où chacun doit vivre de son travail, où les pauvres et les infirmes ont seuls le droit de vivre du travail des autres? Qu'est-ce que la justice, sinon la plus haute et la plus pure expression du droit parmi les hommes? Et l'argent suffit-il pour conférer à celui-ci ou à celui-là la plus délicate mission qui puisse échoir à un mortel? L'accusé doit-il être traité en coupable? Le juge doit-il être accompagné du bourreau? Est-ce par la question et la torture que la vérité doit être recherchée? Le but du châtiment est-il la destruction ou l'amendement du coupable? Existe-t-il enfin ici-bas un pouvoir, un seul qui ait le droit d'interroger l'âme humaine, de lui demander compte de ses croyances religieuses, ou même de son incrédulité; de rechercher celui-ci ou celui-là pour des opinions dont il ne doit compte qu'à sa conscience? — Religion, politique, législation, économie politique, sur tous les points ils rencontrent des institutions, des usages ou des préjugés consacrés par le temps et comme inviolables. Combien en reste-t-il aujourd'hui? Ce qui était alors un paradoxe est devenu un lieu commun; ce qui n'était qu'une opinion personnelle poursuivie, condamnée par les puissances établies comme séditieuse et anarchique, est aujourd'hui le fondement même sur lequel repose notre ordre social et judiciaire. Voilà quelle fut l'œuvre de ces écrivains; voilà ce que les hommes d'aujourd'hui doivent à ceux d'autrefois. Tel qui nie la dette profite du bienfait et frappe ceux qui l'ont délivré avec les chaînes qu'ils ont fait tomber de ses mains.

Ce travail de critique universelle a un double aspect, il est particulier et général. Tantôt il s'adresse aux Français du XVIIIe siècle, tantôt à tous les hommes de tous les temps et de tous les pays. Tel abus, tel préjugé est propre à la France; il faut que le bon sens public des Français en fasse bonne et prompte justice. Vite on saisit la première occasion qui se présente: ce sera le refus de sépulture pour Adrienne Lecouvreur, le procès de Calas, un sujet de prix donné par la Sorbonne. Aussitôt vers, mémoires, pamphlets, éclatent. Où se cacheront les fanatiques et les bourreaux? Où fuir ce redoutable Voltaire à qui rien n'échappe, qui entend tout, voit tout, recueille tout, qui donne en même temps l'hospitalité aux Sirven et au ci-devant jésuite le père Adam, échappé au naufrage de sa compagnie; qui dote la petite-fille de Corneille, et fait pâlir sur leurs siéges les *Busiris en robe?* Puis, quand il a soulevé l'opinion publique, et qu'elle s'est imposée aux juges eux-mêmes; quand une tardive réhabilitation a été accordée aux victimes d'un fanatisme aveugle; quand l'ardeur de la lutte est apaisée, le philosophe rentre en lui-même. Seul avec sa pensée, il s'élève au-dessus des événements du jour et des misères qui ont attristé son âme; il monte jusqu'à la pure et sereine région des idées et des principes, et il écrit le *Traité de la tolérance*, ce code de l'avenir, dont il est le premier rédacteur.

Que dans cette recherche fiévreuse d'un état social plus équitable il se soit produit plus d'un paradoxe, plus d'une utopie bizarre et même dangereuse, ce n'est pas moi qui le nierai. 89 ne peut me cacher 93; mais je ne veux pas que 93 me fasse maudire 89. Il y a dans Rousseau, dans Mably, dans les économistes, tel principe absolu qui est gros des tempêtes futures. Je vois poindre sur les ruines du despotisme d'un seul cet autre despotisme plus redoutable encore qu'on appelle celui de l'État. Il est vieux comme le monde, celui-là. Je l'ai connu à Sparte, et, tout en admirant sa force, il m'a fait horreur; je l'ai retrouvé dans la république de Platon, et il s'appuyait sur l'esclavage, la communauté des femmes et des biens; je le retrouve encore dans le roman de Fénelon: c'est le gouvernement de Salente, gouvernement tout paternel, à qui il ne manque que la liberté et l'égalité. Pour être exercée au nom de tous, la

tyrannie n'en est pas moins une tyrannie. Membre d'une société, j'ai des devoirs à remplir envers elle; mais elle en a à remplir envers moi. Elle doit me garantir la possession et la libre disposition de mes biens; elle doit m'unir intimement à elle, non m'absorber. Je sais les dangers de l'individualisme, et je prie Dieu que la sagesse des gouvernants en préserve mon pays; mais cent fois plus terribles encore sont ceux du communisme. Les publicistes du XVIIIe siècle eussent reculé d'effroi et d'indignation, si on leur eût montré les conséquences de leurs principes traduits en faits. C'étaient eux qui, de tous les philosophes, passaient pour les plus inoffensifs : ils ne faisaient ni pamphlets, ni satires, ni petits vers. Plongés dans l'étude et la méditation, ils semblaient planer au-dessus de la société tumultueuse, où leurs doctrines radicales déposaient le germe des luttes horribles qui ont éclaté sous nos yeux.

Mais, me direz-vous, comment la royauté, l'Église, les parlements, investis de pouvoirs si étendus, permirent-ils aux novateurs des attaques si multipliées et si audacieuses? C'est là, messieurs, encore un des signes du temps, et des plus curieux. Les grands corps de l'État sont secrètement hostiles les uns aux autres. Chacun d'eux se défend comme il peut; mais il trouve peu d'aide et de sympathie chez les autres. La noblesse et les parlements se consolent aisément des critiques dirigées contre le clergé. Celui-ci, de son côté, nourrit contre le parlement, qui a refusé longtemps de le seconder dans sa lutte contre le jansénisme et qui a prononcé la suppression de l'ordre des jésuites, de secrètes rancunes. Les grands seigneurs méprisent les robins et se réjouissent des mortifications subies par les gens d'Église. Les ministres craignent l'odieux et le ridicule de mesures répressives qui ne répriment rien. Cependant la société ne peut rester désarmée en présence d'adversaires si nombreux et si opiniâtres. Ils seront donc punis. Mais la logique de la situation est plus forte que tout. Le pouvoir ne frappe qu'à regret, et avec une mollesse qui est comme un aveu d'impuissance. Il craint l'explosion de l'opinion publique; et lui-même, au fond, se sent plein d'indulgence pour les coupables. De là les transactions curieuses si fréquentes alors. On lance contre l'écrivain séditieux un décret de prise de corps; mais en même temps on l'avertit sous main de faire ses préparatifs de départ, et on lui laisse tout le temps de mettre sa personne en sûreté. Que si une lettre de cachet l'envoie à la Bastille, sans jugement, cela va sans dire, il y reste fort peu de temps, et il y est traité avec tous les égards possibles. Il y reçoit ses amis, leur donne à dîner, et sort de là cent fois plus populaire. Le parlement fait brûler les livres par la main du bourreau. Cérémonie ridicule, qui fait vendre immédiatement toute l'édition et celles qui suivent. Les magistrats eux-mêmes, et le directeur de la librairie, cachent chez eux les exemplaires recherchés par la police; chacun se dispute l'honneur de donner un asile au coupable. C'est lui qui triomphe. La persécution accroît sa gloire et son profit. Être poursuivi devient une distinction enviable, la consécration du mérite, et, pour tout dire en un mot, une mode. Les acteurs et les actrices se font mettre aussi à la Bastille et au Fort-l'Évêque. Fréron lui-même, ce journaliste dévot et conservateur, brigue cet honneur et est assez heureux pour l'obtenir. Quelle société que celle où les délits sont un titre de gloire, et où les châtiments ne nuisent qu'à ceux qui les infligent!

Aussi, dès le milieu du XVIIIe siècle, il n'y a vraiment pas d'autre puissance debout que celle des écrivains. L'autorité morale que n'ont pu conserver la royauté, la noblesse, l'Église, les parlements, ce sont les écrivains qui en héritent. Le contrôle qu'ils exercent sur toutes choses est accepté ou subi. Le gouvernement permet la publication de l'*Encyclopédie*, cet arsenal énorme où l'esprit d'examen aiguise ses traits les plus acérés. Quelques volumes paraissent; l'effroi saisit les ministres, le privilége est retiré. Mais telle est la pression de l'opinion publique, qu'il faut bientôt lever la suspension. Nouvelles hardiesses des écrivains : nouvelle suspension, bientôt suivie d'une autorisation nouvelle. Si le gouvernement l'eût refusée, cette autorisation, Voltaire convoquait dans son château de Ferney, pays neutre, tous les encyclopédistes, et faisait exécuter le travail sous ses yeux. Ainsi s'imposait l'esprit de liberté, ainsi s'établissait la domination des écrivains. Les velléités de résistance de la part du pouvoir ne faisaient que la consacrer d'une manière plus éclatante aux yeux du public. On voyait qu'il eût voulu empêcher ce qu'il était forcé de subir. Je ne sais pas de pire situation pour une autorité quelconque. Bientôt il sera fort difficile au roi et à ses ministres de faire recevoir aux Académies les écrivains ou les savants de leur choix. C'est Voltaire qui fait les élections, et il ne veut que des philosophes. Le malheureux Lefranc de Pompignan expiera cruellement l'audace qu'il a eue d'attaquer en pleine Académie la philosophie du jour. Une ineffaçable teinte de ridicule reste attachée à son nom, et nul ne lit ses vers sacrés depuis que Voltaire a dit : « Sacrés ils sont, car personne n'y touche. »

La toute-puissance du parti philosophique éclate alors à tous les yeux. Elle se répand au dehors; elle pénètre jusque dans les cours des rois, et ceux-ci la saluent et la traitent d'égale à égale. Des princes viennent à Paris, non pour voir le roi ou les ministres, mais pour dîner avec les encyclopédistes. Les rois de Prusse, de Suède, de Danemark, l'impératrice de Russie, une foule de princes d'Allemagne, recherchent avidement l'honneur d'être les correspondants de Voltaire, et lui composent une sorte de cour. C'est aux philosophes qu'ils demandent ces correspondances si curieuses qui les associent de loin au mouvement des idées en France. Catherine II attire à sa cour Diderot, et plus tard Bernardin de Saint-Pierre; Frédéric II a toute une Académie composée de savants et de littérateurs français. L'empereur Joseph II,

violent et sans génie, va bientôt essayer de mettre en pratique une partie des théories des philosophes du XVIIIe siècle, et tentera par le despotisme une révolution qui ne peut se faire que par la liberté. Un enthousiasme universel pour la raison et la justice semble posséder tous ces rois absolus, philosophes d'un jour qui devaient bientôt maudire et proscrire ce qu'ils avaient adoré.

Deux noms dominent ce siècle : Voltaire et Rousseau. Voilà les deux écrivains sur lesquels admirateurs et détracteurs, tous incarnent le travail philosophique du XVIIIe siècle. Étrange association! Jamais deux hommes ne furent plus différents, plus opposés l'un à l'autre. Dès le début, un secret instinct les avertit qu'ils travaillent tous deux à la même œuvre : ils cherchent à se connaître, à s'aimer. Vainement! Rousseau, venu plus tard, Rousseau, plébéien révolté, cerveau malade, accomplit dans l'amertume de son cœur un travail sombre. L'ironie de Voltaire n'est pas faite pour lui : il ne sait rire ni railler. Ce n'est pas lui qui eût écrit ce vers charmant :

Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

Pour lui, il n'y a point de sots, il n'y a que des victimes et des bourreaux. Voltaire se fût arrêté à la Déclaration des droits de l'homme; qui sait jusqu'où fût allé l'auteur du *Contrat social!* Où finit l'œuvre de Voltaire, celle de Rousseau commence. Il sera l'oracle de la Convention. Guide dangereux, dangereux surtout aux imaginations faibles et violentes, qui se complaisent et s'usent dans une tristesse sans objet. C'est de là que sortent les fanatiques, les gens qui ne rient jamais, et que rien ne désarme; ces gens sensibles qui prodiguent les exclamations et les sentences de mort sans sourciller. Combien plus humain, plus profondément sensible était Voltaire, l'homme qui sait rire, s'indigner, pleurer, non sur l'espèce humaine en général, mais sur les misères qu'il voit, qu'il soulage, dont il poursuit la réparation! Tout est contraste entre ces deux hommes. Qu'importe! la voix publique s'obstine à les réunir; et Joseph Chénier parle au nom des contemporains et de la postérité, lorsqu'il s'écrie :

Un moment divisés par l'humaine faiblesse,
Vous recevez tous deux l'encens qui vous est dû.
Réunis désormais, vous avez entendu
Sur les rives du fleuve où la haine s'oublie
La voix du genre humain qui vous réconcilie!

Et ne croyez pas, messieurs, que Rousseau fût le seul des écrivains de ce temps qui n'obéît pas au mot d'ordre émané de Voltaire. Vous retrouveriez dans le parti philosophique lui-même l'anarchie qui règne dans le reste de la société. Voltaire a des détracteurs parmi ses disciples. Il en est plus d'un qui le traite de bonhomme et de poltron. « Quoi! le patriarche croit encore à Dieu! Lui, qui ne sait ce que c'est que l'âme, il hésite à la croire matérielle! Il s'imagine que l'homme est autre chose qu'une ingénieuse machine faite pour sentir et jouir! Il conserve encore je ne sais quel respect pour ces êtres monstrueux contre nature, qu'on appelle des rois, des nobles, des prêtres! S'il n'est un apostat, c'est au moins un traînard. Laissons-le dans la vieille ornière où il s'obstine, et poursuivons notre voie. » Oui, messieurs, voilà ce que pensaient et disaient, moins respectueusement encore, les enfants perdus de la philosophie, non ceux qui ont fait la révolution, mais ceux qui en ont fait un objet d'épouvante universelle. Le grand vieillard sut résister à ces fanatiques d'un nouveau genre. Il refusa de les reconnaître pour ses enfants légitimes; et, de ses mains épuisées, il consolida l'édifice chancelant des croyances publiques que ces téméraires sapaient dans sa base. Un de ses derniers ouvrages est une réfutation en quelques pages, comme il savait les faire, d'un livre intitulé : *Des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*, par un docteur en médecine, fougueux matérialiste, grand admirateur de Rousseau, et qui établissait le néant sur des déclamations pleines de sensiblerie. « Nous vous félicitons, lui dit Voltaire, de jouir du néant. C'est un grand empire : régnez-y; mais insultez un peu moins les gens qui sont quelque chose. » J'ai oublié de dire que ce docteur en médecine s'appelait Marat.

Parlerai-je de leurs adversaires? Oui, pour dire qu'ils en eussent mérité de plus redoutables. Qui connaît aujourd'hui les écrits de Desfontaines, de Nonotte, de Patouillet, de Trublet, de l'abbé Guillon, d'Abraham Chaumeix, de Caveyrac et de tant d'autres? Voltaire les traînait avec lui, comme Boileau traînait Faret, Cotin, Saint-Amand. Les amateurs savent les noms de Fréron, de la Beaumelle, de l'abbé Guérin, de Lefranc de Pompignan, de Palissot, et peut-être en ont-ils lu quelques pages. Ce n'est ni l'esprit, ni la malice, ni quelquefois même la science, qui ont manqué à la plupart des adversaires des philosophes, c'est quelque chose que rien ne remplace : la conviction. La plupart d'entre eux n'ont dû leurs succès passagers qu'à ce penchant mauvais de la nature humaine qui nous pousse à applaudir à toute attaque dirigée contre ceux dont la supériorité nous offusque. Les philosophes étaient devenus trop puissants; on n'était pas fâché de leur voir essuyer de temps en temps quelque petite humiliation. Ainsi, dans ce siècle étrange, toute autorité, même celle de l'esprit, était discutée, contestée, parfois même raillée. Mais ces éclipses de la faveur publique ne duraient qu'un jour. Les adversaires des philosophes prônés la veille étaient oubliés le lendemain. O légèreté de l'opinion! quels cruels retours elle inflige à ceux qui la courtisent! Objets de l'engouement du jour, ils sont bientôt abandonnés par ceux-là mêmes qui les ont poussés dans la voie dangereuse où ils sont tombés. Il y en eut alors un bien triste exemple. Le poëte Gilbert, stimulé par l'archevêque de Paris, lance contre les philosophes une virulente satire; on le porte aux nues. Triomphe d'un jour! L'archevêque de Paris,

pour lui témoigner sa satisfaction, lui donne cent louis, l'invite à dîner à l'office avec ses laquais, et le laisse mourir à l'hôpital. Les œuvres de haine et de colère s'effacent bientôt du cœur et de la mémoire des hommes, comme les passions qui les ont inspirées. Est-ce la satire qui a sauvé de l'oubli le nom de Gilbert? Non; c'est le chant plaintif et tendre qu'il murmurait sur le grabat, où nul de ses amis de la veille ne vint consoler sa dernière heure.

Jeunes gens, c'est à vous que je voudrais m'adresser en finissant. Bien pénible souvent est la mission de celui qui enseigne; mais il y a en elle d'austères jouissances qui consolent de tout. La première est d'éveiller dans des âmes jeunes et promptes à recevoir les impressions des idées et des sentiments qui leur étaient inconnus. Mais aussi quelle grave responsabilité! Malheur à moi, si mon enseignement ne réussissait qu'à jeter le trouble dans vos pensées! Malheur à moi, si, en cherchant à exciter en vous la passion du vrai, je n'excitais pas en même temps celle du bien! Le sujet dont je vous entretiendrai cette année est brûlant. Partout vous lirez, partout vous entendrez sur le XVIIIe siècle les jugements les plus contradictoires. Vous êtes parvenus à l'âge où vous devez prononcer à votre tour. Du jugement que vous porterez dépend, soyez-en bien convaincus, la direction que prendra votre vie. Eh bien, qu'il me soit permis de vous rappeler les simples et fermes paroles qu'adressait naguère à des lycéens le vénérable archevêque de Paris : « Soyez de votre temps! » c'est-à-dire travaillez, méditez, jugez dans toute l'indépendance de votre esprit. Depuis plus de cent cinquante ans, un immense travail de révision se fait dans le monde; il se continue et se continuera longtemps encore. Il faut que vous en preniez votre part. Ce sera pour restaurer des choses à demi-mortes, ou pour leur porter le dernier coup; ce sera pour hâter l'avénement d'une vérité encore méconnue, ou bien, hélas! pour lutter en vain contre une vérité qui va s'imposer. Ce qui importe, c'est d'être soi; c'est de porter devant tous, à ciel ouvert, sa foi et sa responsabilité. C'est ce que firent tous les hommes du XVIIIe siècle. Ils ont été dans leur œuvre sincères et intrépides. C'est par là qu'ils ont été forts, c'est par là qu'ils ont vaincu. Qu'ils se soient trompés quelquefois, qui le nie? Qu'ils aient eu raison souvent, qui oserait le contester? Reprenons ensemble les pièces du procès; refaisons, sans péril cette fois, le chemin où nos devanciers ont rencontré tant d'abîmes qu'ils ont affrontés sans pâlir. C'est à ce travail d'impartiale critique que je vous appelle avec confiance.

Vous allez bientôt, sous des maîtres pleins de savoir, étudier les fondements et les principales dispositions du droit chez les Romains. Il s'agit aussi de rechercher ici les origines du droit nouveau, de celui qui, élaboré par les écrivains du XVIIIe siècle, inauguré en 1789, a été définitivement promulgué dans le Code Napoléon. Égalité devant la loi, mariage civil, liberté de conscience : voilà, sans parler des autres, les grandes conquêtes de ce siècle. Pour moi, je vous l'avouerai sans détour, c'est avec une pieuse reconnaissance que j'ai recueilli cette part de l'héritage de nos pères, et je voudrais vous les faire aimer. Quand je songe à eux, ce n'est point la puissance et l'éclat de leur génie qui me frappent; c'est leur dévouement profond à ce qu'ils croyaient la vérité, leur amour passionné du bien. Aussi, de tous les vers de Voltaire, celui que je me répète le plus souvent à moi-même, est celui-ci, d'un sentiment si vrai et si simple :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.

Et à toutes les réparties célèbres qu'on lui attribue, je préfère les deux mots qu'il prononça en posant ses deux mains sur la tête du petit-fils de Franklin : « Dieu et liberté! »

PAUL ALBERT.

FACULTÉ DE DROIT.

HISTOIRE DU DROIT.

COURS DE M. DE VALROGER.

Les libertés municipales dans l'Empire romain.

La centralisation vigoureuse qui se remarque dans les institutions de l'Empire romain en est peut-être la face la plus imposante et la plus faite pour frapper les esprits amoureux de l'unité, qui font consister la perfection de l'État dans la simplicité de ses rouages, et pour qui l'idéal d'un bon gouvernement est une vaste machine où tout est mis en mouvement par un ressort unique. Mais ceux qui regardent comme un plus beau spectacle celui des populations assez avancées et assez sages pour savoir se gouverner elles-mêmes, ceux-là se tourneront avec plus de sympathie vers une autre face des institutions romaines du même temps, vers les libertés locales et administratives qui tempéraient heureusement le caractère absolu de la constitution politique. C'est surtout à ces libertés que l'Empire dut la forte vie qui l'anima longtemps. Nous verrons en effet cette vie diminuer à mesure que les libertés locales s'affaiblissent. Lorsque l'Empire commence à pencher vers sa ruine, la centralisation tend de plus en plus ses ressorts, et loin d'arrêter ainsi, comme elle l'espérait, la décadence qui envahit tout, elle semble encore en précipiter la marche, tant il est vrai que cette centralisation n'était pas dans l'Empire romain le vrai foyer de la vie sociale.

I. Longtemps la science historique fut dominée par cette idée que la civilisation romaine avait sombré tout entière au milieu de la grande invasion barbare, que les institutions de l'Empire furent alors complétement anéanties et que les villes elles-mêmes, privées de tout droit d'administration propre, n'avaient pas tardé à tomber dans un état voisin de la servitude. On faisait alors de l'émancipation des villes aux XIIe et XIIIe siècles

un octroi de la Royauté : c'était Louis le Gros qui avait institué les communes. Telle est la thèse que proclame encore le préambule de la Charte de 1814.

Cette Charte fut un grand bienfait pour la France, puisqu'elle lui apporta le gouvernement représentatif; mais elle était une médiocre autorité historique. Aussi, vers 1819, il parut dans un journal hostile à la Restauration des *Lettres* écrites d'un style brillant et remplies d'une érudition neuve, qui attaquaient la thèse de la Charte et le prétendu octroi royal des communes par Louis le Gros; on y développait cette idée que le mouvement communal du XIIe siècle fut un véritable mouvement révolutionnaire, quelque chose comme un prélude de notre révolution de 1789. L'auteur de ces lettres était un jeune homme encore inconnu, mais destiné à devenir bientôt célèbre, M. Augustin Thierry, et c'était là le premier jet du bel ouvrage qu'il devait publier plus tard sous ce titre : *Lettres sur l'histoire de France.* Il y avait certainement beaucoup de vérité dans la thèse développée par M. Augustin Thierry, mais une vérité mêlée d'exagération, et l'auteur partait lui-même de l'idée fausse qui avait cours alors, en supposant que le régime municipal romain avait disparu tout entier après la chute de l'Empire, au milieu du grand naufrage de l'invasion.

A peu près à la même époque, de l'autre côté du Rhin, l'illustre M. de Savigny publiait une savante histoire du droit romain au moyen âge. La persistance du régime municipal se liait trop étroitement à la persistance du droit romain, pour que M. de Savigny ne fût pas conduit, en étudiant les destinées de ce droit, à rechercher les débris des institutions municipales de l'Empire conservés au moyen âge. L'historien allemand tourna en effet ses regards de ce côté, et il s'attacha à démontrer la persistance continue d'un certain régime municipal aux époques où l'on croyait que les dernières traces s'en étaient complétement effacées. Ce point de vue, que M. de Savigny avait mis en lumière, fut repris ensuite par M. Raynouard, qui en fit la base de son *Histoire du régime municipal* publiée en 1826. Les libertés de nos villes du moyen âge auraient eu, suivant lui, une origine exclusivement romaine. L'exagération de M. Augustin Thierry conduisait M. Raynouard à une exagération contraire. Sans doute l'influence de la tradition romaine contribua au mouvement communal du XIIe siècle; mais il fallait faire aussi la part de l'insurrection, et ne pas oublier non plus l'intervention de la Royauté, qui joua incontestablement un certain rôle dans tous ces événements. L'histoire de nos libertés municipales ne pouvait être éclaircie qu'à la condition de démêler d'abord ces influences diverses. C'est à M. Guizot que revient cet honneur. Le premier il a exactement déterminé et apprécié d'une manière lumineuse la part qu'il faut attribuer dans la formation des libertés communales, soit à l'élément romain, soit à l'élément insurrectionnel, soit enfin à l'autorité royale. Du reste, sur la fin de sa vie, M. Augustin Thierry est revenu lui-même de ses exagérations premières. Dans la magnifique introduction de ses *Récits mérovingiens* et dans la préface qu'il a mise en tête du premier volume des monuments inédits de l'*Histoire du tiers état*, il a rendu aux traditions municipales romaines la part d'influence qui leur revient légitimement dans l'histoire de nos libertés locales.

II. Rome avait établi des colonies dans l'Italie tout entière. Le gouvernement de ces colonies fut organisé comme celui de la métropole, et chacune d'elles devint pour ainsi dire une image de Rome : « *Populi romani » coloniæ quasi effigies parvæ simulacraque quædam esse » videntur,* » dit Aulu-Gelle. La constitution romaine se prêtait, du reste, merveilleusement à cette imitation, car son caractère était essentiellement municipal. Toutes les magistratures de Rome n'étaient, à vrai dire, que les magistratures d'une ville qui devint la maîtresse du monde, et dont le gouvernement dut subir un changement inévitable par suite de ce développement de puissance extraordinaire.

Rome ne se borna pas à jeter des colonies sur divers points de l'Italie. Son but constant fut d'établir partout son influence d'abord, sa domination ensuite, et elle réussit en effet à imposer à la plupart des villes italiennes un joug véritable, déguisé sous l'apparence de rapports amicaux. La ville, unie à Rome par ces rapports mensongers d'alliance, recevait une communication plus ou moins complète des droits de cité; en retour de cette concession, le peuple allié devait contribuer aux charges de l'État romain (*munera*), ce qui fit donner à ces villes alliées le nom de *municipes* : « *Municipes appellantur*, dit Ulpien, *muneris participes recepti in civitatem ut munera nobiscum facerent.* » Aulu-Gelle (XVI, 13) confirme cette étymologie. Le mot *municipe* ne désignait donc originairement autre chose qu'un État obligé de contribuer aux charges publiques de Rome. Ainsi entendu, ce mot paraît avoir bien peu de rapport avec les idées qu'on réveille aujourd'hui en parlant de régime municipal. Il y a pourtant au fond une relation étroite entre la signification primitive du mot et celle qu'il a prise avec le temps. En s'obligeant à supporter une partie des charges publiques de Rome, les cités alliées conservaient un gouvernement jusqu'à un certain point indépendant; elles avaient le droit de s'administrer elles-mêmes et de régir leurs intérêts locaux avec une assez grande liberté. Voilà comment ce mot, avec son sens primitif, en vint à exprimer l'idée d'une cité jouissant d'un certain *self-government.* Plus tard, il prit encore une autre acception, et désigna une agrégation d'habitants qui étaient entre eux *munerum participes.* Parallèlement à cette communauté de charges, Rome établit une participation au gouvernement des affaires communes; les mots *régime municipal* sont ainsi devenus l'expression d'un mode d'existence politique qui présente à la fois ces deux caractères.

Le régime intérieur des différentes villes d'Italie devait sans doute offrir des variétés nombreuses; il est cependant probable que leur constitution se rapprochait beaucoup de celle de Rome. Il vint un moment où la ressemblance s'accrut par une organisation d'ensemble donnée aux villes italiennes : ce fut aux derniers temps de la République, lorsque l'Italie eut arraché à Rome une complète égalité avec le peuple-roi. La constitution intérieure de ces villes prit alors une trop grande importance dans l'organisation générale de la République pour ne pas être réglementée avec soin. Elle le fut effectivement. Beaucoup de textes nous parlent d'une *lex municipalis* rendue à cette époque et qui organisa le régime municipal en Italie. Cette loi paraît due à César, car elle est mentionnée quelquefois sous ce titre : *lex Julia municipalis*. Nous ne la trouvons pas au Digeste, mais peut-être en possédons-nous un fragment dans la table d'Héraclée.

En 1732, des fouilles exécutées près du golfe de Tarente, sur le territoire de l'ancienne ville d'Héraclée, firent apparaître deux fragments d'une feuille de cuivre sur laquelle on lisait d'un côté une inscription grecque, et de l'autre un texte latin, qui parlent d'abord de déclarations à faire à Rome par-devant les censeurs, puis des suites des proscriptions, et enfin de l'organisation intérieure des villes auxquelles le texte se rapporte : *Quæ municipia, coloniæ, præfecturæ civium romanorum in Italia sunt, erunt, etc.* »

On sait qu'à la suite de la guerre sociale, la cité romaine fut offerte aux municipes d'Italie qui accepteraient les conditions posées par Rome. On a supposé que la table d'Héraclée est un fragment de la *lex Julia municipalis*, qui organisa alors le régime municipal en Italie. Quoique cette hypothèse ait beaucoup de vraisemblance, elle a soulevé des objections sérieuses; mais les doutes qui existent encore sur le véritable caractère de la table d'Héraclée ne peuvent empêcher de reconnaître que la plupart de ses dispositions se rapportent au régime municipal de l'Italie vers les derniers temps de la République, et cela nous suffit.

C'est là qu'il faut se reporter pour étudier le régime municipal romain dans sa jeunesse et sa plus grande vitalité. Le gouvernement que nous y trouvons est profondément républicain; chaque cité a des magistrats investis de ce que nous appellerions maintenant le pouvoir exécutif; à côté d'eux est placé un Sénat qui délibère sur les affaires les plus importantes; enfin le peuple, réuni en assemblée, exerce le pouvoir législatif et nomme tous les magistrats. C'est en définitive l'organisation de Rome elle-même dans ses grandes lignes.

III. Sous l'Empire, le régime municipal ne resta pas renfermé dans les limites de l'Italie. Ce n'était pas une chose tout à fait nouvelle que la participation des provinces au droit de gouverner elles-mêmes leurs intérêts locaux. Les lois qui, sous le nom de *formulæ provinciæ*, organisaient un pays après sa soumission, ces lois avaient quelquefois garanti aux cités provinciales un certain *self-government*. Ainsi nous apprenons par les *Verrines* de Cicéron que la *lex Rutilia* avait réservé ce privilége aux villes de la Sicile, et la correspondance de Pline le jeune avec Trajan constate une disposition semblable dans la *lex Pompeia* qui avait organisé la province de Bithynie. Cette politique bien entendue fut continuée et développée par les empereurs romains. Le régime municipal rayonna dans toutes les provinces, et les villes y reçurent généralement une organisation calquée plus ou moins fidèlement sur la constitution municipale des villes d'Italie.

Comment s'opéra cette transformation? Le livre L du Digeste contient plusieurs titres consacrés aux matières municipales, et l'un d'eux porte pour rubrique : *Ad legem municipalem*. Beaucoup d'auteurs se sont appuyés sur cette indication pour admettre que la loi qui avait organisé le régime municipal en Italie aux derniers temps de la République fut ultérieurement étendue aux provinces à une époque qui n'est point connue d'une manière précise, et devint ainsi la loi commune de l'Empire. L'étude attentive des textes où il est question d'une *lex municipalis* prouvent que ces mots ne furent pas toujours employés avec la même signification; s'ils désignent quelquefois la grande loi rendue pour toute l'Italie vers la fin de la République, fort souvent aussi ils s'appliquent, non plus à une loi générale votée à un moment déterminé, mais à des mesures locales, à des lois spéciales qui constituèrent à diverses époques le régime municipal des différentes villes de l'Empire : c'est ce que Paul appelle quelque part *lex civitatis*, et Callistrate, *lex loci*. Le régime municipal ne fut donc point octroyé aux provinces par une loi unique rendue à un certain moment, mais par une série de mesures successives, locales et spéciales, qui organisèrent un jour la constitution de telle ville, le lendemain celle de telle autre. Cette idée, déjà très-vraisemblable auparavant, me paraît aujourd'hui pleinement démontrée par la découverte de statuts municipaux que Domitien donna à deux villes d'Espagne. J'en parlerai dans un moment avec quelques détails.

En même temps que le régime municipal gagnait ainsi en diffusion, il perdit beaucoup en indépendance. L'intervention active du gouvernement central dans l'administration des provinces ne s'arrêta point devant l'autonomie des villes. L'organisation municipale subit ainsi de nombreux et profonds changements. Cela ne doit pas nous étonner: puisque le régime municipal réfléchissait la constitution politique, il dut inévitablement se ressentir des vicissitudes de cette constitution.

A quelles sources irons-nous puiser la connaissance du régime municipal romain dans cette seconde période de son existence? Il faut citer en première ligne plusieurs titres des Pandectes, qui nous fournissent de nombreux fragments des ouvrages consacrés à ces matières par les jurisconsultes de la grande époque. Mais

ces textes, découpés par les ciseaux de Tribonien, n'ont dû conserver que les dispositions qui cadraient encore avec l'état des villes, lorsque Justinien publiait ses compilations. Les principes qui auraient le mieux caractérisé la seconde période du régime municipal romain ont dû être écartés comme ne s'accordant plus avec la situation actuelle des choses. Cette considération donne un grand prix à tous les textes contemporains de la seconde période, qui ont pu nous parvenir par une autre voie, en échappant à une altération systématique. Dans ce genre, nous pouvons citer d'abord la correspondance de Pline le jeune avec Trajan; à chaque instant, le gouverneur de la Bithynie en réfère au prince pour les affaires des villes de sa province, et nous donne ainsi des renseignements précieux. Les lettres de Fronton, retrouvées de nos jours, ajoutent quelques traits intéressants à ceux que nous fournit cette correspondance. Signalons ensuite les documents épigraphiques : les grands monuments dont se couvrirent les provinces romaines, aqueducs, cirques, arcs de triomphe, etc., ne témoignent pas seulement de l'état florissant des villes qui les élevaient; ils nous apprennent aussi les circonstances de leur construction, le nom des magistrats qui y présidèrent, et ils jettent quelquefois une vive lumière sur la pratique du régime municipal. Il n'y a pas jusqu'aux monuments funéraires qui ne puissent fournir des indications intéressantes, car la vanité humaine y a fait graver avec soin l'énumération des fonctions exercées par le défunt.

L'épigraphie romaine nous a transmis des textes plus étendus; ce que nous écrivons sur un papier qui ne sera bientôt que poussière, Rome le gravait sur le bronze. Des feuilles de métal auxquelles on avait ainsi confié des textes législatifs nous ont conservé de précieux débris de l'antiquité. Je mentionnais tout à l'heure une découverte faite en Espagne. Des fouilles exécutées à Malaga, en 1851, firent apparaître inopinément deux tablettes sur lesquelles se lisaient en partie deux actes de Domitien portant organisation du régime municipal dans les villes de Malaga et Salpensa. Ces fragments, publiés par un savant de Malaga, venaient d'émouvoir l'Allemagne, quand leur authenticité fut contestée par M. Laboulaye, dans un mémoire où brillaient l'érudition variée et la vive imagination du savant académicien. L'attaque fut repoussée par mon honorable collègue M. Giraud, dans des *Lettres* où une forme piquante révèle la plus solide érudition. Les doutes sont aujourd'hui complétement dissipés sur cette question, et il n'en restera que le souvenir d'une polémique qui fait honneur à la science française.

Dans l'histoire du régime municipal romain, il est de la plus grande importance de conserver un vif sentiment des différentes phases qu'il présente. Il est en effet trois périodes bien distinctes : c'est d'abord une période de jeunesse exprimée par la table d'Héraclée; puis vient une période de virilité à laquelle correspondent les Pandectes et les textes épigraphiques que j'ai mentionnés; enfin arrive une période de vieillesse, ou plutôt de décrépitude. L'étude que je vais faire se rapporte au second âge; mais pour bien le comprendre, il faudra sans cesse remonter au premier.

IV. Le régime municipal ayant été organisé par Rome à l'image de sa propre constitution, il dut subir l'influence des révolutions qui changèrent le caractère de cette constitution.

Reportons-nous à l'époque de la République. La constitution reposait alors sur le jeu de trois grands pouvoirs : peuple, Sénat, magistrats.

A ceux-ci appartenait ce que nous appelons le pouvoir exécutif, mais sous la direction et le contrôle du Sénat, qui était l'âme du gouvernement. Au-dessus du Sénat lui-même planait le pouvoir suprême du peuple.

Dans la constitution républicaine de Rome, le peuple était le véritable souverain : il exerçait cette souveraineté dans ses *comices*. Ce furent d'abord des assemblées de *curies*, plus tard des assemblées de *centuries*, enfin des assemblées de *tribus*. Ces trois combinaisons, qui correspondent à trois âges de la constitution romaine, réfléchissent les trois éléments qui dominèrent successivement à Rome : d'abord le patriciat, qui était une aristocratie de race, puis une aristocratie de fortune; enfin la démocratie dont l'irrésistible ascendant mena Rome par l'anarchie au pouvoir absolu.

Si de Rome je me tourne vers les municipes, je retrouve des assemblées populaires. Mais il n'y a point à y chercher les trois phases que je viens de montrer dans les comices de Rome. Lorsque le régime municipal fut organisé, les assemblées par tribus étaient devenues dominantes : c'est sur ce type que durent être modelés les comices municipaux.

Le peuple romain avait exercé dans ses comices le pouvoir législatif, le pouvoir électoral, et même le pouvoir judiciaire au grand criminel. La table d'Héraclée fait allusion au pouvoir judiciaire exercé par le peuple dans les municipes; mais sous l'Empire, il n'y eut plus de justice populaire ni à Rome ni dans les municipes.

Le pouvoir législatif appartint d'abord au peuple des villes comme à celui de Rome : Cicéron parle d'une loi rendue dans la petite ville d'Arpinum, où il avait vu le jour. Mais on sait que le pouvoir législatif du peuple romain ne survécut pas longtemps à l'Empire; les empereurs se servirent du Sénat pour mettre le peuple à l'écart, en faisant voter par ce corps, sous la forme de sénatus-consultes, les résolutions qui, sous la République, auraient fait la matière de lois. Puis ils en vinrent à se passer de cette formalité et à exercer eux-mêmes sans déguisement le pouvoir législatif. De bonne heure, il n'est plus question de lois émanées du peuple romain, elles sont remplacées par des constitutions impériales. Les choses prirent la même tournure dans les municipes, sans toutefois que le changement ait été aussi complet. Le peuple cessa en général d'être appelé à voter les mesures défé-

rées jusque-là à sa décision. Il n'est guère mention sous l'Empire que des décrets de la Curie. Quand une affaire exige l'intervention d'une autorité plus élevée, c'est le gouverneur de la province et non plus la Cité qui intervient. Cependant on retrouve encore par-ci par-là des traces de sa participation à certaines mesures.

Le peuple de Rome ne conserva pas mieux l'élection des magistrats que le vote des lois. Dès l'époque de Tibère, elle fut transférée au Sénat. Il paraît s'être conservé d'abord un simulacre de ratification par les comices des choix du Sénat; mais ce n'était qu'une forme vaine destinée à disparaître bientôt. Les municipes gardèrent plus longtemps leurs comices électoraux. Sur les murs de Pompéi,— engloutie, comme on le sait, par la grande éruption du Vésuve, en l'an 79 de notre ère, — on a trouvé des espèces d'affiches électorales annonçant et recommandant certaines candidatures. Il y avait donc encore à cette époque des élections populaires dans les municipes. La loi de Malaga en atteste la persistance jusqu'à une époque un peu plus avancée. Cette loi, rendue sous Domitien, a plusieurs articles relatifs aux élections. L'assemblée est présidée par un des premiers magistrats de la cité. On vote *curiatim*, dit le texte, c'est-à-dire, selon toute apparence, par sections; les suffrages donnés *per tabulas* se déposent dans des *cistæ*, nous dirions aujourd'hui dans des urnes, sous la surveillance de scrutateurs appartenant à une autre section. Pour plus de garantie, chaque candidat a le droit d'adjoindre à ces scrutateurs des surveillants de son choix. La majorité des voix de chaque section désigne l'élu de cette section. Ces résultats partiels sont portés devant le magistrat qui préside l'assemblée. Le sort détermine l'ordre dans lequel les votes des diverses sections seront publiés; dès que, par suite de cette publication, un candidat a obtenu la majorité des sections, il est proclamé sans plus attendre : c'est ce qu'on appelait *renuntiatio*. Voilà quelles étaient encore, au temps de Domitien, les formes des élections municipales. C'est une vive et précieuse image de ce qu'avaient été dans d'autres temps les élections romaines.

On trouve bien plus tard des traces d'élections populaires dans les municipes; quelques villes conservaient encore leur droit d'élection sous Constantin. Mais d'une manière ou d'une autre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, les choses prirent dans les municipes le même cours qu'à Rome : la Curie fut chargée de nommer les magistrats, sauf à tenir plus ou moins compte du vœu populaire; on n'aperçoit plus d'assemblées électorales dans les cités jusqu'au jour où elles furent appelées à se donner des *defensores*, institution qui n'appartient pas à l'époque que j'étudie.

V. La Curie des municipes, comme le Sénat de Rome, ne constituait d'abord que le second pouvoir gouvernemental. Par suite de l'effacement du peuple, ce pouvoir devint le premier.

Le nom de *Sénat*, pour désigner le conseil de la cité, se trouve à chaque ligne dans la table d'Héraclée. Il révèle le caractère de ce conseil, imitation du Sénat romain. Dans les Pandectes, le conseil de la cité est appelé *ordo*. Plus tard encore, le mot de *curie* prévalut. Ce nom était usité depuis longtemps. Dès l'origine, les membres avaient porté le nom de *décurions;* ils le conservèrent longtemps; celui de *curiales* finit par s'y substituer. C'étaient au fond des sénateurs des municipes. Le nom de sénat fut même conservé en beaucoup d'endroits par la vanité locale, pour désigner le conseil de la cité.

Quelles étaient les attributions de ces conseils? Le Sénat romain avait eu dans la constitution républicaine un rôle considérable, bien que limité par la souveraineté populaire. L'avénement de l'Empire sembla élargir les attributions du Sénat, qui était substitué en quelque sorte au peuple : mais ce ne fut qu'une apparence. Le rôle de ce grand corps était en réalité singulièrement amoindri, et il ne fut bientôt plus qu'un instrument de l'omnipotence impériale.

Quelque chose de ces vicissitudes se réfléchit dans la constitution des municipes. Là aussi il y eut une époque, — celle qui vit naître le régime municipal, — où le sénat local était subordonné au peuple, seul investi de certains droits. Plus tard le pouvoir du Sénat s'élargit aux dépens de celui du peuple. Mais dans les municipes comme à Rome, ce ne fut qu'une transition à un autre ordre de choses. — S'agissait-il de nommer des magistrats, à Rome, l'empereur désignait au Sénat des candidats dont l'élection par ce corps n'était plus qu'une formalité. Le gouverneur de la province indiqua de même aux conseils des cités ceux qu'ils devaient choisir; seulement, comme les magistratures municipales ne relevaient pas du pouvoir impérial au même degré que les magistratures de Rome, les sénats municipaux conservaient en général plus de liberté dans leurs choix. — S'agissait-il de délibérer sur des mesures de gouvernement ou d'administration, à Rome, les sénatus-consultes n'exprimèrent plus que la volonté du prince, qui finit même par se passer de cette forme. Les gouverneurs des provinces ne respectèrent pas non plus l'indépendance des sénats municipaux; ils exerçaient sur leur actes un contrôle sévère, une active influence; ils attirèrent de plus en plus à eux la décision des principales affaires locales. Le rôle des conseils municipaux s'amoindrit ainsi chaque jour. Cependant, sauf cette pression qu'ils subissaient, l'administration locale continua de reposer en grande partie sur eux.

Comment se recrutait la Curie? Pour comprendre sa composition, il faut encore se reporter à l'histoire du Sénat romain. Ce Sénat fut formé à l'origine de trois cents membres; ce nombre était en rapport visible avec les trente tribus de la vieille Rome : chacune fournit dix représentants au conseil de la cité. Le Sénat resta composé ainsi tant que dura la République; mais aux sénateurs proprement dits s'ajoutaient d'autres personnages qui avaient droit d'opiner dans le

Sénat. Quand les historiens nous parlent des délibérations de ce corps, ils distinguent souvent les sénateurs et ceux *quibus in senatu sententiam dicere licet*. Quels étaient les personnages qui avaient ainsi droit d'opiner dans le Sénat sans être sénateurs? C'étaient les magistrats en exercice, et même les magistrats sortis de fonctions jusqu'à la fin du lustre courant; à l'expiration de chaque période de cinq ans, les censeurs remplissaient les vides qui s'étaient formés dans le Sénat. A cet effet, ils jouirent pendant longtemps d'une latitude qui finit par soulever de vives réclamations. Un changement notable eut lieu. La loi *Ogulnia* détermina les règles d'après lesquelles les censeurs devraient procéder.

Nous ne savons pas au juste quel fut le système substitué à l'omnipotence dont les censeurs avaient joui jusque-là; mais on entrevoit qu'ils devaient recruter le Sénat parmi les magistrats sortis de fonctions. Les magistratures déférées par le peuple ouvraient ainsi l'accès du Sénat. Cicéron dit un jour en ce sens que le Sénat était recruté par les suffrages populaires. Ce passage a été l'occasion d'hypothèses erronées. Certains auteurs en ont induit que l'élection des sénateurs fut attribuée au peuple, ce qui est tout à fait inadmissible. Seulement, en élisant les magistrats parmi lesquels devait se recruter le Sénat, le peuple exerçait une influence décisive, quoique indirecte, sur la composition de ce corps. Auguste se saisit du pouvoir censorial comme des autres et le transmit à ses successeurs. Mais les empereurs ne s'astreignirent point à l'observation des règles qui avaient limité autrefois le pouvoir des censeurs, se donnant toute carrière pour former un Sénat à leur convenance; ils ne s'enfermèrent même point dans le nombre jusque-là respecté de trois cents membres.

Du Sénat de Rome je reviens aux sénats municipaux, c'est-à-dire aux curies des cités. Au lieu de trois cents membres que compta le premier Sénat de Rome, on trouve dans beaucoup de villes un conseil de cent décurions; mais rien ne prouve que ce fût là une règle absolue. Il est plus vraisemblable que le nombre des décurions fut proportionné à l'importance et à la population de chaque cité.

Aucun témoignage précis ne nous apprend comment se recrutait la curie. Il est vraisemblable que ce point était réglé moins par des principes généraux et absolus que par les lois locales qui organisèrent le régime municipal des différentes villes. Ces lois purent offrir des diversités dans les détails, mais il est probable qu'il y régnait au fond un certain droit commun. Quel pouvait être ce droit? Je crois qu'au premier âge du système municipal, les choses se passèrent dans les municipes comme à Rome. Des personnages qui, sous le nom de *quinquennales*, faisaient l'office des Censeurs de Rome, remplissaient périodiquement les vides produits au sein de la Curie, en élevant au décurionat, dans un ordre réglé, les magistrats sortis de fonctions. Le choix populaire qui élevait aux magistratures composait alors indirectement la Curie municipale. Mais ce système fut changé. Un passage du jurisconsulte Paul établit que de son temps les candidats aux magistratures municipales devaient être décurions. Il fallait donc alors entrer d'abord dans la Curie pour devenir ensuite magistrat. C'était maintenant la Curie qui devenait la pépinière des magistratures, tandis qu'autrefois les magistratures avaient été la pépinière de la Curie. Comment se recruta alors la Curie? On ne peut supposer que le peuple, dépouillé du droit d'élire ses magistrats, ait obtenu l'élection de décurions. La Curie eut donc désormais à se compléter par son propre choix.

Ce premier changement fraya la voie à un second plus grave encore. Au temps de la décadence romaine, nous verrons la Curie se compléter encore à l'occasion en appelant dans son sein des membres étrangers; mais ce ne sera plus que dans le cas où les familles curiales ne suffiraient pas à la remplir. Il y a en effet, à cette époque, des familles spécialement vouées à ce rôle; le décurionat se transmet avec le sang. Comment ce principe s'établit-il? Nous ne trouvons aucune loi qui l'ait introduit comme une nouveauté; ce fut donc la coutume qui l'implanta peu à peu. Supposez que le curiale à remplacer ait laissé un fils qui possède les qualités requises; ce fils est un candidat naturel; son titre est d'autant plus facilement accueilli, que ceux qui le choisissent préparent ainsi un précédent qui pourra être utile à leurs propres enfants. Comment ne se serait-il pas formé au sein des curies une entente pour exclure les étrangers? Après ce premier pas, on en fit un autre : le décurion ne se contenta bientôt plus de cette perspective; il désira assurer à son fils, de son vivant même, l'entrée de la Curie. On alla jusqu'à ne pas attendre que le fils eût l'âge voulu : des enfants recevaient le titre de curiale pour en remplir plus tard les fonctions. Ainsi se constitua peu à peu par l'usage le principe que nous voyons en vigueur dans la seconde période de l'Empire, sans qu'aucune loi l'ait introduit. Le fils du curiale est alors curiale lui-même par droit de naissance, ou plutôt par une fatalité de sa naissance; car dans la décadence de l'Empire ce principe pesa sur les familles curiales comme une servitude détestée. Voilà ce que les curiales n'avaient pu prévoir en cédant à la propension naturelle qu'ont les membres d'un corps à inféoder dans leurs familles les avantages de leur position.

Les avantages attachés au décurionat étaient un haut rang et diverses immunités. Les fonctions curiales étaient gratuites; mais l'usage admettait des distributions analogues à ce que nous appelons des jetons de présence.

Les divers membres de la curie n'y siégeaient pas confusément; les rangs étaient réglés entre eux par des règles précises calquées sur celles du Sénat de Rome. L'*album* de la curie était dressé conformément à ces règles; la décurie placée en tête se détachait des autres; ses membres jouaient dans la Curie un rôle particulier. Le premier des *decemprimi* se distinguait lui-même par

le titre de *primus Curiæ*. Ce personnage prenait sans doute à l'occasion la présidence du sénat municipal. On peut supposer aussi que les *decemprimi* formaient une sorte de conseil étroit, chargé d'expédier les affaires les moins importantes. Les autres étaient réservées à la décision de la Curie entière; mais cela ne veut pas dire que la présence de tous les membres fût indispensable; il en fallait seulement les deux tiers pour que l'assemblée fût régulièrement constituée. Les votes se donnaient dans l'ordre déterminé par l'*album*, et le décret se rédigeait dans des formes analogues à celles des sénatus-consultes : je ne serais même pas surpris que plus d'un sénat municipal ait décoré ses résolutions de ce nom pompeux. Certaines villes n'appelèrent-elles pas Capitole l'édifice où siégeait leur Curie?

Il s'en fallait bien cependant que ces décisions fussent souveraines. Le gouverneur de la province exerçait une surveillance de tous les instants sur l'administration municipale. Il réformait sans scrupule les résolutions qu'il désapprouvait. Certaines affaires exigeaient une autorisation du pouvoir supérieur : c'était, par exemple, l'aliénation des biens municipaux, ou l'établissement de taxes sur l'introduction des denrées. Souvent même le gouverneur, pour ne pas prendre la responsabilité d'une décision grave, en référait à l'empereur. La liberté municipale fut ainsi restreinte de plus en plus, les villes furent considérées comme des mineurs sur qui devait s'exercer la haute tutelle du gouvernement. Le gouvernement impérial ne se renferma même pas dans ce rôle; il en vint à attirer dans ses mains la plus grande partie de l'administration municipale. La centralisation obéissait en cela à ses tendances envahissantes. L'immixtion du gouvernement fut d'ailleurs provoquée par des abus graves, car l'administration municipale fut loin d'être toujours soigneuse, intelligente et probe.

Sauf ce contrôle du pouvoir supérieur, c'est aux Curies qu'il appartenait de diriger et de surveiller la gestion des magistrats municipaux. La délibération appartenait à la Curie, l'action aux magistrats. Il est temps de nous occuper de ces derniers.

VI. Ici encore il faut tourner ses regards vers la constitution politique de Rome. La Royauté primitive y fut remplacée par des consuls investis d'un pouvoir presque aussi étendu, mais avec deux différences capitales. D'abord le consulat était annuel, tandis que la Royauté avait été viagère. Puis le Consulat était partagé entre deux personnages, pour que le pouvoir de l'un tempérât celui de l'autre.

Avec le temps, le Consulat fut démembré, et d'autres magistratures furent établies pour exercer certaines attributions confondues d'abord dans celles des consuls. C'est ainsi que l'on créa une préture pour l'administration de la justice, une édilité chargée de la police, une questure préposée à la gestion financière. Ces fonctions n'étaient pas toutes du même rang, et l'usage établit un certain ordre dans lequel on s'élevait des dignités inférieures aux plus élevées. Aucune prorogation n'était permise, à la fin de l'année, dans la même fonction; il fallait même un certain intervalle pour pouvoir exercer de nouveau une fonction qu'on avait exercée déjà.

Nous retrouverons ces règles relativement aux magistratures municipales. Elles se partagent de même entre deux personnages dont le titre est semblable; elles sont aussi limitées à une durée d'un an, et l'on observe une marche graduelle analogue dans la carrière des honneurs. Il n'y a pas jusqu'à la défense des prorogations qui n'ait été transportée de la constitution politique dans la constitution municipale. Il reste à voir si nous retrouverons aussi dans les magistratures municipales les diverses magistratures établies à Rome par suite de l'expulsion de la Royauté et du démembrement du Consulat.

A la tête de la cité étaient deux magistrats, appelés en conséquence *duumviri*. Dans les inscriptions leur titre est souvent suivi des deux lettres J. D., *juri dividundo*, exprimant qu'ils présidaient à la justice municipale. Dans d'autres inscriptions, ce sont d'autres lettres, Æ. P., qu'on lit à la suite du titre d'un duumvir: ces lettres signifient *ædilitiæ potestatis*, et indiquent des duumvirs remplissant une fonction analogue à celles des édiles de Rome. Considérés ensemble, ces deux duumvirats constituaient un quatuorvirat.

Il n'est donc pas étonnant qu'il soit parlé tantôt de *duumviri*, tantôt de *quatuorviri;* ce n'est pas une raison pour supposer que la principale magistrature de la cité fut partagée suivant les cas entre deux ou entre quatre personnes. Seulement il se peut que toutes les villes n'aient pas eu à la fois des *duumviri juri dividundo* et des *duumviri ædilitiæ potestatis;* dans certaines localités, les *duumviri J. D.* purent cumuler la police avec leurs autres fonctions, comme les consuls l'avaient fait à Rome avant la création de l'édilité. Certaines villes n'eurent ainsi que deux duumvirs, tandis que d'autres en avaient quatre.

Le rapport de la première magistrature municipale avec le Consulat est évident. L'analogie des deux dispositions fut parfaitement comprise; elle flattait la vanité des duumvirs, qui en vinrent quelquefois à prendre le titre de *Consuls*, quoique ce titre ne leur ait jamais appartenu légalement. Ces magistrats empruntèrent même à ceux de Rome leurs licteurs et leurs faisceaux.

Des questeurs municipaux figurent dans quelques inscriptions; mais la mention en est trop rare pour faire penser qu'il y en eût communément dans les Cités.

La Censure était apparue dans la constitution romaine avec une physionomie qui la distinguait profondément des autres magistratures. Partagée comme elles entre deux personnes, elle échappait à la règle de l'annalité: les censeurs restaient en fonctions pendant un lustre entier. La Censure répondait à des besoins qui se faisaient sentir dans les municipes comme à Rome. Y eut-il des censeurs municipaux? Ceci demande quelques explications. Outre les deux classes de duumvirs qui constituaient ensemble un quatuorvirat, les inscriptions

mentionnent souvent une haute fonction remplie par des *quinquennales*. M. de Savigny, en s'occupant du régime municipal dans son *Histoire du droit romain au moyen âge*, pensa que les *quinquennales* avaient correspondu aux censeurs de Rome. Cette idée très-juste le conduisit à une autre qui l'était moins. Il supposa que les *quinquennales* avaient été des magistrats autres que les *duumviri juri dividundo*. Ainsi, non-seulement les villes auraient eu leur censure, mais cette censure, de même qu'à Rome, aurait constitué une magistrature spéciale remplie par des personnages distincts. Or, il paraît bien plus probable que les *quinquennales* furent simplement les *duumviri J. D.* de chaque année lustrale. Tous les cinq ans, il y avait à prendre dans les municipes certaines mesures analogues à celles qui se renouvelaient à Rome aux mêmes époques; les duumvirs J. D. de l'année étaient chargés de ce soin. Investis ainsi extraordinairement des fonctions de censeurs, ils tiraient de là un nom et un rang qui les distinguaient des duumvirs des autres années.

Nous nous sommes tenus jusqu'ici dans les hautes sphères de l'administration; il faut en descendre. Au-dessous des magistrats dont je viens de parler étaient placés des fonctionnaires investis d'un rôle inférieur, comme les *irénarques*, qui ressemblaient assez à nos commissaires de police. — Des agents d'un autre genre étaient les *curatores*, à qui la Curie avait confié le soin de quelque affaire spéciale. Rien de fixe dans ces commissions qui se constituaient suivant le besoin du moment. Aussi trouve-t-on des *curatores* de toutes sortes mentionnés dans les monuments du droit. L'épigraphie offre une nomenclature encore plus riche. Ces curateurs étaient presque toujours nommés par la Curie, mais les inscriptions prouvent qu'ils l'étaient quelquefois par l'empereur. Il y eut un *curator* qui se distingua de tous les autres par son importance et son caractère, c'est le *curator reipublicæ*. Les fonctions étendues qu'annonce ce titre font contraste avec la mission spéciale et très-bornée des autres. Les textes relatifs au *curator reipublicæ* montrent en lui un économe chargé de régir la fortune municipale : il recouvre les créances de la ville, fait rentrer en sa possession les biens usurpés sur elle, touche ses revenus, passe les baux qui la concernent, etc. En un mot, il gère la fortune municipale.

Il est probable que ce fut d'abord extraordinairement et par mesure exceptionnelle que les empereurs créèrent des *curatores reipublicæ*. Les mesures de ce genre, en se répétant, donnèrent naissance à une institution qui fut assez généralisée pour que Ulpien ait écrit sur ce sujet un livre dont les Pandectes nous ont conservé quelques fragments. Les villes de langue grecque eurent un *lagista*, qui était un *curator reipublicæ* sous un autre nom. Ce curateur paraît avoir toujours été à la nomination de l'empereur. Par ce moyen, la centralisation envahit en grande partie l'administration économique des villes.

La Gaule dut au régime municipal une époque très-prospère. L'agriculture et le commerce prirent un grand essor; plusieurs villes devinrent le siége d'industries actives. En même temps florissaient les arts, qui dotèrent les villes de ces beaux monuments dont nous admirons encore les restes; on y voit aussi de savantes écoles. Grâce à la vive aptitude qui le caractérisait, le Gaulois s'initia promptement aux lettres grecques et latines. Le génie de notre pays s'épanouit ainsi dans tous les sens.

Si cette prospérité avait duré, la Gaule n'aurait point eu sujet de regretter son indépendance. Mais l'Empire romain était condamné par les vices de sa constitution à une décadence que la Gaule partagea aussi. Je l'exposerai plus tard; vous verrez ce que devint alors le régime municipal romain, et à quel point sa triste fin contraste avec le tableau que je viens de vous présenter.

BULLETIN DES COURS.

MM. Barral, Albert de Broglie, Coste, A. Cochin, Jules Duval, Albert Gaudry, Albert Gigot, Guillaume Guizot, Léonce de Lavergne, Louis Reybaud, viennent d'être provisoirement autorisés à faire des conférences scientifiques et littéraires dans l'hôtel de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue Bonaparte, 44. Ces conférences auront lieu les mardis et samedis, à huit heures et demie précises du soir.

24 et 31 janvier et 7 février, M. de Lavergne : Adam Smith.
28 janv. et 4 févr., M. A. Gaudry : Fouilles géologiques en Grèce.
14 et 21 février, M. Coste : De la génération spontanée.
11 et 18 févr., M. Barral : Des sciences appliquées à l'agriculture.
7, 14 et 21 mars, M. J. Duval : Passé et avenir des colonies.
4, 11 et 18 mars, M. Albert Gigot : Procédure criminelle.
28 mars et 4 avril, M. Louis Reybaud : Les ouvriers de la laine.
25 mars, 1er et 8 avril, M. Albert de Broglie : Du rôle de la morale dans les œuvres de goût.
18 et 25 avril, M. Cochin : Histoire de Paris.
22 et 29 avril, et 2 mai, M. Guillaume Guizot : De l'état actuel de la critique littéraire.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Lundi 23 janvier. — M. Charles Boissière : Molière.
Mardi 24. — M. D. Charnay : Voyage anecdotique à Madagascar.
Mercredi 25. — M. Émile Deschanel : Du burlesque et de la parodie à propos d'Orphée aux enfers et de la belle Hélène.
Jeudi 26. — Madame Esther Sezzi : Les femmes pauvres (suite).
Vendredi 27. — M. Samson : Étude sur le Tartufe.
Samedi 28. — M. Ernest Morin : Les grands voyageurs. J. H. Speke; ses aventures dans son voyage à la recherche des sources du Nil.

CONFÉRENCES DU QUAI MALAQUAIS.

Mardi 24 janvier. — Sarcey : Les femmes au théâtre.
Mardi 31 janvier. — Le docteur Déclat : Hygiène de l'enfance.
Mardi 7 février. — Sauvestre : Éducation de la jeune fille en famille.
Mardi 14 février. — Ernest Morin : Madame Roland et son temps.

La vente considérable de notre dernier numéro nous a obligés à faire un nouveau tirage. Nous sommes maintenant en mesure de répondre à toutes les demandes auxquelles le manque d'exemplaires nous avait momentanément empêchés de satisfaire.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 9. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 28 JANVIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Les Universités anglaises. — Oxford. — I. L'Institution, par **M. P. Challemel-Lacour.**

COLLÉGE DE FRANCE — **Éloquence latine.** — Cours de **M. Havet :** I. Le christianisme philosophique.

FACULTÉ DES LETTRES. — **Littérature grecque.** — Cours de **M. Egger :** Du grec ancien et du grec moderne.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Du domicile.

Bulletin des cours.

Paris, 27 janvier 1865.

Nos lecteurs ont sans doute lu la circulaire que le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs sur les cours publics libres. Certes on pourrait désirer que les conditions imposées à ceux qui désirent traiter devant le public des sujets littéraires et scientifiques fussent beaucoup moins étroites. Reconnaissons cependant qu'au point de vue juridique, le seul auquel le ministre ait voulu se placer, cette circulaire s'est appliquée à élargir quelques restrictions que les précédents administratifs imposaient à la liberté du haut enseignement. Ce n'est pas encore assez; mais pour obtenir davantage, il paraît qu'il faut attendre une loi sur l'enseignement supérieur, annoncée depuis quinze ans. On ne voit pas que le gouvernement soit à la veille d'en faire une, et il est à souhaiter que le public continue à manifester son goût pour les cours libres, afin que cette loi soit plus libérale que les règlements actuels, si jamais nos législateurs ont l'occasion de la discuter et de la voter.

On sait que le ministre de l'instruction publique a invité l'Académie des inscriptions et belles-lettres à lui faire connaître son opinion sur la convenance d'introduire la prononciation moderne dans l'enseignement de la langue grecque. L'Académie a nommé une commission composée de MM. Egger, Guigniaut, de Saulcy, Brunet de Presle, Dehèque, Alexandre et Rossignol. Quand la commission aura exprimé son avis, le ministre décidera. Cette question, jointe à quelques publications importantes, telles que celle où M. Gustave d'Eichtal propose de faire du grec moderne une langue internationale, a ravivé l'intérêt qui s'attache à la langue de la Grèce contemporaine. Mais cet à-propos n'était pas nécessaire pour que nos lecteurs lussent avec autant d'empressement que de fruit la savante leçon de M. Egger que nous donnons dans le présent numéro.

Parmi les conférences qui se tiennent dans les villes de province, nous devons signaler particulièrement celles de M. Foncin, à Carcassonne. M. Foncin entreprend de retracer l'*Histoire de France* en vingt-quatre leçons, — à l'usage, dit-il, de la classe ouvrière. Nous avons entre les mains son discours d'introduction, et le talent de généralisation qui s'y rencontre, l'art de peindre une époque en quelques traits saillants, d'embrasser de vastes horizons sans que cette étendue fasse tort à la netteté des appréciations, telles sont les qualités qui nous donnent à croire que l'enseignement de M. Foncin ne sera pas seulement utile à la classe ouvrière. Qui n'écouterait avec plaisir un résumé vif et savant de l'histoire de France? En eût-on dans la mémoire une connaissance très-exacte et très-complète, l'histoire de France se renouvelle sans cesse; elle n'est pas faite, elle se fait. Nous savons même qu'on lui imprime volontiers telle ou telle physionomie, selon le régime politique

sous lequel on vit, et selon les idées qui sont à l'ordre du jour; de plus, la recherche attentive des documents qui éclairent le passé, et l'étude qui s'en fait, les travaux qui se publient de toutes parts, modifient ou réforment continuellement certains jugements qui avaient paru définitifs. C'est pourquoi une revue à la fois sincère et rapide de nos annales, se tenant au courant de l'érudition actuelle pour y mettre les auditeurs, sera en tout temps une bonne chose, et en tout cas une bonne idée.

« Le croira-t-on ! s'écriait en 1862 M. le docteur Mahu au congrès des philosophes allemands, il n'y a encore que huit universités allemandes qui possèdent des chaires de provençal ? » Le croira-t-on ! dirons-nous en France, il n'y a pas chez nous une seule chaire de provençal. L'ancienne littérature de notre pays ne nous touche pas d'assez près, à ce qu'il semble, et nous laissons aux étrangers le soin d'en expliquer l'histoire et d'en faire comprendre l'importance. M. Paul Meyer, ancien élève de l'École des chartes, déjà connu par de nombreuses publications, a pris sur lui de combler cette lacune. Il a demandé au ministre de l'instruction publique et obtenu la permission de faire à l'École des chartes une série de leçons sur la langue et la littérature provençales. La première leçon a eu lieu lundi dernier devant les maîtres et les élèves de l'École, et devant un public choisi qu'avaient attiré la nature du sujet et le mérite du professeur. Un intérêt tout particulier s'attache à une matière encore si peu connue et à des études qui, depuis Raynouard et Fauriel, sont restées chez nous à peu près stationnaires.

Nous donnerons dans notre prochain numéro la leçon d'ouverture de M. Taine à l'Ecole des beaux-arts.

LES UNIVERSITÉS ANGLAISES.

PREMIÈRE LETTRE.

Oxford. — L'institution.

A M. LE DIRECTEUR DE LA *Revue des cours.*

Je serais tenté de commencer ces lettres par l'énumération d'un certain nombre de noms de savants, pour vous rappeler le rang qu'occupe l'Angleterre dans les sciences qui sont la gloire du XIXe siècle. Ce rang n'est inférieur à celui d'aucune autre nation. En histoire et en archéologie, en philologie et en linguistique, comme en géologie et dans les sciences physiques et naturelles, vous trouvez au delà du détroit des noms de premier ordre. Il importe de ne pas l'oublier avant de vous présenter un tableau très-sommaire de l'état et de l'organisation des universités anglaises. Il résultera en effet de ce tableau que l'enseignement y est fort au-dessous du niveau moyen de l'enseignement supérieur dans quelques parties du reste de l'Europe, et vous vous demanderez d'où viennent tant de savants illustres, puisqu'ils ne peuvent sortir de ces institutions encore si fortement empreintes de l'esprit du moyen âge. Nulle part peut-être les programmes, les méthodes et l'esprit ne nous rapprochent davantage de ce *trivium* et de ce *quadrivium* de scolastique mémoire. Mais c'est, monsieur, qu'à côté de ces traditions surannées, la liberté fait son œuvre; c'est que dans un pays où nul joug extérieur n'assujettit les esprits à l'uniformité, la routine des institutions n'empêche pas l'indépendance des individus, et que le souffle de l'esprit moderne, la curiosité scientifique, dont rien, pas même la puissante Église anglicane, n'empêche la circulation, y suscitent nécessairement et en grand nombre des esprits investigateurs, inventifs et originaux.

Je commencerai par Oxford. L'université d'Oxford le dispute presque en antiquité vénérable à celle même de Paris. Sa gloire a été grande durant tout le moyen âge, et la liste des célébrités en tout genre qui en sont sorties depuis son origine, serait longue. Un vieil historien d'Oxford s'écrie dans son enthousiasme : « Quelle université, je vous prie, peut produire un invincible Hales, un admirable Bacon, un excellent et solide Middleton, un subtil Scott, un correct Burley, un vaillant Baconthorpe, un original Ockham, un industrieux Halcot, un profond Bradwardin, tous noms qui ont fleuri dans l'espace d'un siècle au sein de la nôtre ? » Et il ajoute triomphalement : « On ne niera pas que l'art d'argumenter avec subtilité en théologie n'ait pris naissance en Angleterre et ne soit notre gloire propre. Il a passé de là en France et s'est répandu en Italie, en Espagne et chez les autres nations. De sorte que si l'Italie se vante que la Grande Bretagne a reçu son christianisme de Rome, l'Angleterre à son tour peut se glorifier d'avoir donné à l'Italie son école de théologie. » Hélas ! ces beaux temps sont passés; soit appauvrissement du sol, soit maligne influence du siècle, Oxford même ne produit plus d'invincible Hales et de profond Bradwardin. Mais son caractère ne s'est pas complétement effacé, et les rapports d'Oxford, de son enseignement, de son personnel enseignant et enseigné, avec l'Église, sont encore fort étroits.

Si vous prenez le *Great Western railway*, vous descendez au bout de deux heures à peu près, dans une ville d'un peu plus de 20 000 âmes, et qui a un caractère singulier. Vous y voyez bien un certain nombre de boutiques de marchands, mais ce qui vous frappe d'abord, c'est un nombre considérable d'édifices d'un aspect assez triste, et d'où s'exhale comme un air de couvents. Vous vous demandez quel est entre ces édifices l'Université, et, si l'on vous montre celui auquel ce nom appartient en particulier, vous n'y reconnaîtrez ni le plus grand ni le plus splendide. Mais, en réalité, l'Université, ce sont tous ces édifices réunis. C'est à la fois l'Université proprement dite et les Colléges. La première, fondation originale et noyau central de cette agglomération, s'est peu à peu amoindrie devant la grandeur croissante des *colléges*,

qui ont fini par en absorber à peu près les fonctions et les priviléges. Cet envahissement est taxé d'abus; il a engendré des inconvénients de plus d'un genre; il a fini par abaisser une institution fondée dans l'intérêt de l'État, contrôlée, dotée de priviléges par l'autorité publique, et par l'annihiler presque au profit de fondations accessoires et contingentes, créées, réglementées, dotées par la munificence particulière, dans l'intérêt de certains individus favorisés.

Permettez-moi d'entrer dans quelques détails sur cette révolution, ou plutôt cette transformation insensible qui vous donnera la clef de l'état de choses actuel. J'ai précisément sous la main un certain nombre de documents qui nous apportent à cet égard une pleine lumière. Le premier est un *blue book*, c'est-à-dire une de ces enquêtes amples et solides, un peu massives toutefois, comme en publie le gouvernement anglais. De cette enquête, terminée en 1852, est sortie, deux ans après, une loi qui a modifié en quelques points la distribution des vastes revenus et la vieille constitution de l'Université. Un livre publié il y a trois ans, autre document riche en informations précieuses, l'*Éducation à Oxford*, par le professeur E. Thorold Rogers, affirme que sur beaucoup de points la loi est stérile. Vous savez assez, en effet, combien un vieil abus, quand il s'est une fois durci sous le ciel de l'Angleterre, est difficile à entamer. Enfin, je dois mentionner un excellent travail sur Oxford, par M. Laugel, publié, il y a quelque dix-huit mois, dans la *Revue germanique*.

Lorsque la commission nommée par la reine réclama des autorités universitaires, par l'organe du vice-chanlier, les renseignements dont elle avait besoin, non-seulement elle ne put les obtenir, mais encore il lui fut déclaré que ces autorités étaient disposées à contester la légalité même de la commission. C'est que l'Université est un petit monde, un État indépendant qui a sa constitution, ses droits, ses priviléges, son gouvernement.

Les statuts par lesquels l'Université est ou plutôt devrait être gouvernée — car un grand nombre ont été changés ou sont tombés en désuétude — datent de Charles Ier. En 1635, il confirma tous ses priviléges, et l'année suivante, plus heureux que le roi Édouard VI et d'autres encore, il imposa par lettres patentes et fit accepter à l'Université un code qui réunissait aux statuts anciens des lois et règlements nouveaux. C'est l'archevêque Laud, le terrible théoricien du pouvoir absolu, qui avait présidé à la confection de ce code. C'est une question, souvent agitée, jamais résolue, que celle de savoir si l'Université possède ou non le droit de modifier ces statuts. Mais la difficulté, surtout depuis le milieu du siècle dernier, a été souvent tranchée en fait. L'Université ne s'est pas fait faute de se légiférer elle-même à fréquentes reprises, et qui plus est, d'abroger des parties considérables du code de Laud, sans jamais se donner la peine de recourir à l'autorité royale.

Voulez-vous savoir maintenant quel est le gouvernement de ce petit État? La corporation universitaire est représentée d'abord par un chancelier, titre purement honorifique que porte en ce moment lord Derby. Vous l'avez vu présider majestueusement l'année dernière les fêtes brillantes et encore plus bruyantes, données par l'Université à son ancien élève le prince de Galles et à sa gracieuse épouse. Mais le gouvernement véritable réside d'abord dans le conseil hebdomadaire, qui se compose d'un vice-chancelier, de deux *proctors* (*procuratores*), et des vingt-trois principaux de colléges; le premier est élu par les principaux, aussi bien que les proctors, auxquels appartient la nomination des examinateurs, une part notable dans le choix des prédicateurs et délégués, et l'administration de la discipline universitaire. Enfin, au-dessus du conseil, se trouve la *chambre de convocation*, composée de tous les docteurs et maîtres ès arts, résidents ou non-résidents, dont les noms sont inscrits sur les registres d'un collége. Son pouvoir législatif se borne en fait à accepter ou à rejeter sans amendement les mesures proposées par le conseil hebdomadaire. Mais à elle appartient le patronage de l'Université. C'est elle qui nomme le chancelier, les représentants de l'Université au parlement, plusieurs professeurs, divers officiers de l'Université, et, de plus, elle a droit de *veto* sur un certain nombre d'autres nominations.

Vous avez remarqué qu'en somme l'autorité réelle appartient au conseil hebdomadaire, et que la présence dans ce conseil des vingt-trois principaux de colléges leur assure la direction absolue de toutes choses. Vous avez là le résultat et l'explication tout à la fois de la transformation complète qu'a subie l'Université depuis son origine. Mais que ce mot de collége ne vous fasse pas illusion, il ne représente nullement ce que vous entendez en France par ce mot. Le collége à Oxford est l'établissement où réside, au moins temporairement, un étudiant qui veut prendre ses degrés; on ne peut appartenir à l'Université qu'en appartenant à un collége. Voilà déjà un singulier privilége, mais plus étrange encore que vous ne pensez par ses conséquences; car il a amené peu à peu l'instruction tout entière à se donner dans les colléges. Les chaires de l'Université sont désertées; les professeurs ne peuvent trouver un auditoire capable de les entendre, et en sont venus à regarder leurs fonctions comme des sinécures. La véritable, la primitive, la glorieuse Université a péri, *stat magni nominis umbra*, étouffée par ces vingt-trois *lodging houses*, véritables pensions, dont, pour prix d'un maigre enseignement, les chefs et titulaires se distribuent les riches revenus.

Autour de toutes les grandes universités du moyen âge, à Paris, à Louvain, en Italie, en Allemagne, il s'était fondé, grâce à des munificences particulières, des colléges pour abriter ou entretenir des étudiants pauvres, ou pour protéger les jeunes gens contre les dissipations et le désordre, en leur ouvrant des établissements où ils étaient soumis à une certaine discipline. Nulle part ces

établissements secondaires n'ont détrôné les universités; ils ont fini par disparaître, tandis qu'en Angleterre ils ont duré, ils ont grandi, et sont, à l'heure qu'il est, de véritables, quoique chétives universités. Les étudiants vivaient autrefois dans des maisons particulières. Quelquefois ils se réunissaient sous la direction d'un maître ès arts ou d'un gradué dans une des facultés supérieures, et occupaient avec lui une maison sous le nom d'auberge, d'hôtel, généralement sous le nom de *hall*. Il y avait trois cents de ces *halls* au commencement du XIVe siècle. Diverses circonstances amenèrent leur déclin, et l'on supprima définitivement le petit nombre de ceux qui subsistaient encore, en constituant un monopole au profit des colléges.

Ces colléges avaient été fondés par des personnes vaniteuses ou magnifiques, à diverses époques, et dans des intentions différentes. Tantôt, comme je l'ai dit, c'étaient de purs établissements de charité, destinés à entretenir des étudiants pauvres pendant la durée de leurs études, mais non au delà; tantôt les colléges étaient fondés pour donner aux jeunes étudiants un chez eux, une maison où ils fussent à l'abri de la vie turbulente et désordonnée qui était autrefois en grande partie celle des universités; des agrégés ou *compagnons* (*fellows*), devaient habiter avec eux; il ne pouvait être question de *fellows* non-résidents. D'autres fois, l'intention des fondateurs, en réunissant ainsi les étudiants en communauté, peut être parfaitement rendue par l'expression des vieux juristes, *ad orandum et studendum;* il s'agissait surtout de dresser, sous la direction et par l'exemple des *fellows*, les jeunes gens à la piété. Enfin, il existait des colléges fondés purement et simplement pour favoriser les études ou certaines d'entre elles. Que sont devenues les intentions des fondateurs? Il n'en reste plus trace; aujourd'hui, les colléges n'existent plus, même pour favoriser les études, dans le sens où l'entendaient les fondateurs. Car leurs énormes revenus ne sont plus appliqués que pour une partie minime aux besoins de l'enseignement. Ils sont distribués presque entièrement à l'état-major des colléges.

Cet état-major se compose avant tout des principaux et des *fellows*, que je traduis par agrégé ou associé, faute d'un mot plus précis. Les principaux sont nommés par les agrégés ou une commission choisie parmi eux. Vous pouvez imaginer quelles animosités, quels intérêts ces élections allument ou irritent; les intrigues pour l'élection future commencent longtemps avant la mort du principal actuel. Car ce sont des places lucratives que celles-là, il y en a dont le revenu est de 60 et 80 000 fr.; le revenu moyen est de 20 à 30 000; c'est encore un assez bel appât. Vous croyez peut-être qu'au moins les avantages, les bénéfices, le titre de *fellow*, sont au concours? Sur les 512 places de fellow qui existent à Oxford, il y en a juste 22 auxquelles un jeune homme puisse espérer d'atteindre, en satisfaisant encore à d'autres conditions que celles de la capacité. Le reste est réservé soit à des personnes instruites dans certaines écoles, soit à des parents du fondateur, soit aux natifs de certaines localités particulières, ce qui a suggéré à des maris prudents l'idée d'envoyer leurs femmes accoucher dans certains villages favorisés, pour établir le droit de leurs enfants; la rente des *fellows* est généralement de 5 à 6000 fr. par an; beaucoup s'élèvent plus haut. Ces messieurs, si grassement rentés, et qui n'ont d'autre obligation que d'être gradués et célibataires, puisqu'ils ne sont pas même tenus à la résidence, sont la vraie puissance de l'Université; ils élisent les principaux, et les principaux sont tout; c'est aussi parmi eux que se recrutent les maîtres enseignants (*tutors*) et les divers officiers de l'Université. Il existe encore des bourses de sous-gradués, de *scholar*, mais bien misérables à côté de celles des *fellows*. La loi de 1854 a essayé de modifier légèrement cet état de choses, plus que bizarre pour un esprit français : vous avez vu ce que pense un homme compétent, un professeur d'Oxford, du succès de cette entreprise.

Le revenu de l'Université proprement dite, provenant de biens territoriaux et de placements dans les fonds publics, du produit de sa presse et de diverses contributions, s'élèvent à 2 millions de francs, et ses dépenses obligées à une somme presque égale. Le revenu des colléges atteint pour le moins 10 millions; c'est une somme supérieure au budget de bien des petits États allemands. Sur ce chiffre, il faut mettre de côté à peu près 5 millions pour la valeur annuelle des bénéfices attachés aux divers colléges, peut-être 2 millions pour les frais de ce revenu affecté à l'éducation des sous gradués, et de 3 à 4 millions pour celle qui est distribuée entre les gradués.

Ma lettre s'est allongée outre mesure. J'aurais pu exposer en moins d'espace et plus à fond peut-être toute l'organisation de notre université de France. Mais il n'y a rien de simple en Angleterre. Les choses ne s'y réduisent pas comme chez nous à un mécanisme lumineux; la marque compliquée que le temps imprime à tout, la diversité, ou, si vous voulez, la confusion qu'il introduit dans des institutions où tout change et où rien ne périt, oblige, dès qu'on veut en parler, à des détails irréductibles. Mais il me semble que rien peut-être n'était plus propre à faire entrer dans l'intimité d'une organisation si contraire à la nôtre que cet exposé. J'ai cru aussi qu'il n'était nullement étranger à l'objet que se propose votre *Revue*. Vous n'aurez rien, ou bien peu de chose, à emprunter en fait de cours publics aux universités anglaises; vous serez réduit sans doute, si vous voulez en présenter quelque échantillon à vos lecteurs, à le choisir parmi les *lectures* faites dans quelque établissement extra-universitaire. Pourquoi? Vos lecteurs commencent peut-être à l'entrevoir. Mes prochaines lettres achèveront, j'espère, de le leur faire entendre.

P. CHALLEMEL-LACOUR.

COLLÉGE DE FRANCE.

ÉLOQUENCE LATINE.

COURS DE M. ERNEST HAVET.

I.

Le christianisme philosophique.

Messieurs,

J'ai annoncé que je traiterais de l'éloquence latine à l'époque chrétienne. Si je n'ai pas dit de l'éloquence des Pères de l'Église latine, c'est pour laisser une place, si petite qu'elle soit, à des écrivains qui représentent encore à cette époque la littérature profane, comme Fronton et Apulée, c'est aussi peut-être pour ne pas rappeler par ce nom des Pères de l'Église le cours que Rigault avait inauguré dans cette même chaire avec tant d'éclat. Mes forces, dont j'ai de plus en plus à me défier, ne me permettraient pas de me tracer le plan si large qu'il avait abordé avec l'ambition bien légitime de sa brillante jeunesse, si brusquement et si tristement éteinte. Je ne prétends pas exposer l'histoire générale de la littérature chrétienne. J'étudierai avec vous cette littérature sacrée de la même façon que j'ai étudié depuis deux ou trois ans les lettres profanes, en prenant un écrit d'abord, puis un autre, et en mêlant à l'analyse de ces écrits des commentaires et des réflexions.

Aujourd'hui seulement, je vous présenterai quelques considérations plus générales.

Il y a sans doute une littérature latine chrétienne, et il ne faut pas refuser d'employer ce mot, dont l'usage est très-légitime, pourvu qu'on sache bien ce qu'il veut dire et qu'on n'entende pas par là une littérature qui ne serait que chrétienne. Quelques esprits belliqueux, qui ont cherché à élever une sorte de barrière entre la littérature chrétienne et la littérature profane, ont voulu écarter celle-ci de l'éducation de la jeunesse qu'ils remplissaient seulement de la première, sans s'apercevoir qu'il n'y a pas de littérature chrétienne dans le sens où ils prennent ce mot, c'est-à-dire qui ne soit que chrétienne, comme il y a, par exemple, une littérature juive.

Le monde gréco-romain, après les Ptolémées, s'est trouvé en présence d'une littérature judaïque qui ne tenait, en effet, rien de lui, qui lui était profondément étrangère, et véritablement originale; mais la littérature chrétienne est venue à la suite de plusieurs siècles de littérature latine profane, absolument comme la littérature française du XVIIIe siècle à la suite de celle du XVIIe. Elle en est tout imprégnée, elle y a toutes ses racines. Les grands écrivains et les grands orateurs de cette époque sont tout pleins de leur Cicéron et de leur Sénèque, et le jour où l'on voudrait, imitant Platon qui mettait Homère à la porte de sa république, mettre les lettres profanes à la porte de l'instruction publique, elles auraient bien le droit de dire : Rendez ce qui est à nous, rendez Cicéron et Sénèque, et si l'on reprenait aux Pères leur Cicéron et leur Sénèque, il leur resterait moins qu'on ne croit.

La littérature latine chrétienne est donc simplement un certain âge de la littérature latine, qui a son caractère particulier. Mais, non-seulement les qualités générales de l'esprit, les dons de la langue, l'art de composer, de parler ou d'écrire, l'art de raisonner, un certain fonds d'idées, auxquelles on a donné, comme vous savez, ce grand nom d'humanités, non-seulement tout cela a été tout préparé pour les Pères par l'élaboration de la littérature latine profane et de la littérature grecque; mais, dans un sens plus précis encore, la littérature profane a préparé la littérature chrétienne, et à un certain point de vue, il est très-légitime de le dire, elle est déjà une littérature chrétienne. Cela revient à dire qu'il y a déjà, avant le christianisme, un esprit chrétien, et c'est la vérité. Le christianisme date nécessairement de la croyance au Christ, mais ce qu'on nomme l'esprit chrétien est antérieur, dans une certaine mesure, au christianisme, et existait déjà dans la littérature philosophique.

Comment définir cet esprit chrétien? C'est, ce me semble, quelque chose de plus que le simple esprit de moralité; c'est une sorte d'exaltation du sentiment moral qui lutte, non pas précisément contre la nature (car cette exaltation du sentiment moral est bien le fait de la nature humaine), mais qui domine les côtés inférieurs et vulgaires de notre nature, qui s'élève au-dessus d'elle, en s'épurant et en aspirant à l'idéal. Ainsi du sentiment moral se développant dans les âmes d'élite, naît, par exemple, un amour du bien moral, du beau, qui devient tellement vif, tellement passionné, qu'il finit par exclure tout le reste; du sentiment moral, naît la passion de la vertu, de cette vertu qui, si on pouvait la voir avec les yeux, comme dit Cicéron, d'après Platon, rendrait les hommes merveilleusement amoureux d'elle. En même temps que l'amour de la vertu, grandit dans les âmes l'aversion du mal moral, qui rend insupportable le poids d'une conscience mécontente d'elle-même. Ces deux choses, l'amour du bien et l'horreur du mal, portées jusqu'à l'exaltation, voilà ce dont je crois pouvoir dire que c'est déjà, dans la littérature profane et philosophique, quelque chose du sentiment chrétien.

Il en résulte bien des conséquences. Cet amour du bien moral, en devenant, comme toutes les grandes passions, exclusif, conduit les hommes à dédaigner les richesses, les honneurs, la vie même, et ce dédain se montre de deux manières, tantôt par la disposition de l'âme à sacrifier tout cela au bien suprême, au bien moral, qui est tout pour elle; tantôt, chez des âmes moins fortes, et dans des occasions moins pressantes, quand il n'y a pas véritablement à choisir, par le simple dégoût de tous ces biens. La vanité du plaisir, des honneurs, de la vie, toutes ces choses sont exprimées très-fortement, comme vous le savez, dans Lucrèce. C'est en vain, dit-il, que l'épicurien use de tous les amusements,

de toutes les voluptés, puisque le plaisir même a je ne sais quelle amertume qui le fait souffrir au milieu des fleurs. Ce sentiment-là, ce dégoût de tout ce qui n'est pas pureté, élévation morale, c'est ce qu'on appelle ordinairement un sentiment chrétien.

Qualibus in tenebris vitæ quantisque periclis
Degitur hoc ævi, quodcunque est!

Au milieu de quelles ténèbres et de quels dangers s'écoule la vie! a dit ailleurs ce même Lucrèce. Je cite les poëtes, parce que les sentiments qu'expriment les poëtes sont des sentiments véritablement universels, et non pas des thèses d'école.

O curvæ in terras animæ et cœlestium inanes!

Si je vous disais que ce vers est d'un orateur chrétien, et que vous eussiez oublié Perse, vous le croiriez!

Le dédain des biens vulgaires, et réciproquement la patience à supporter les maux; c'est tout l'enseignement moral du christianisme, et c'est aussi le fond de ces fameuses Tusculanes, qui inspiraient à Érasme un si grand respect pour Cicéron. C'est encore dans Cicéron qu'on lit cette pensée toute chrétienne : « Toute la philosophie n'est que la préparation à la mort. » *Tota philosophia mortis commentatio est.* Entre cette pensée de Cicéron et celle qui enferme l'anachorète dans sa cellule, en face d'une tête de mort, il n'y a que la différence d'un degré de plus d'exaltation et de passion.

Si ces idées-là sont seulement acceptées par les intelligences qu'elles éclairent, si elles restent dans cette région sereine dont parle Lucrèce, qui, lui, n'y a pas toujours vécu, elles y forment déjà ce qu'on pourrait appeler la religion de la philosophie. Mais il y a quelque chose au delà de la religion pure et simple, c'est la dévotion. Eh bien! la philosophie, cette philosophie préparatrice du christianisme, a été jusqu'à la dévotion. Ce point a été récemment développé, à l'occasion de Sénèque, dans un livre de M. Martha sur les *Moralistes du temps des Césars;* et le voisinage de l'auteur ne doit pas m'empêcher de dire combien ce livre est précieux par la science, par la lumière de la pensée, par l'élévation des sentiments, et aussi par le style, qui semble fait à souhait pour le plaisir des esprits délicats.

Dans son étude sur Sénèque, M. Martha développe précisément ce que j'appelle la dévotion philosophique. Cette passion morale n'étant plus distraite, comme chez Cicéron, par les préoccupations de la vie publique, grâce aux loisirs forcés que fit à tous les Romains le despotisme des empereurs, remplit peu à peu l'âme tout entière, qui se replia sur elle-même, et fit à ceux qui la ressentaient le plus vivement une vie à part. La dévotion philosophique remonte certainement plus haut encore, et elle est déjà dans Platon. Mais on voit encore mieux, au temps de Sénèque, la société morale se diviser en mondains et en dévots, en hommes qui se laissent aller à l'entraînement des affaires, des plaisirs, qui vivent de la vie extérieure et un peu animale, et en hommes qui, repliés sur eux-mêmes, sont uniquement préoccupés de la santé de leur âme. *Salus*, disent les Latins. *Salus* veut dire santé, et ce mot *salut* est le mot même de la dévotion chrétienne. Voyez cet homme, dit Sénèque, il n'est pas de la foule, il est occupé de son salut, *ad salutem spectat.*

C'est dans cet asile de la dévotion philosophique, qu'à ces plaisirs, qu'à ces bruits tumultueux du monde on oppose les plaisirs de la conscience. Sénèque a encore dit ce mot, qu'on pourrait aussi croire plus moderne : « C'est chose sévère que la vraie joie. » Le commerce avec la foule est mauvais, funeste; il faut se clore, se renfermer dans la solitude, recourir même à la retraite, à la séparation d'avec le monde.

Ce procédé si habituel de la dévotion au siècle de Louis XIV, vous le trouvez donc déjà dans Sénèque : la retraite pour le salut. On y ajoute des exercices divers pendant un certain nombre de jours; on couche sur la dure, on vit de la vie des anachorètes ou des cyniques. Ces philosophes pratiquent l'examen de conscience; ils ont déjà des réflexions sur le bon usage des maladies. Ainsi la dévotion philosophique avait précédé et préparé la dévotion chrétienne, et vous ne serez pas étonnés que les Pères grecs, héritiers plus savants de l'ancienne tradition que les Pères de l'Église latine, désignent la vie même des dévots par l'expression de « vie philosophique »; que Grégoire de Nazianze nous dise que Jean-Baptiste, dans le désert, vivait de la « vie philosophique ».

Cette exaltation du sentiment moral, qui transformait l'homme pris en lui-même, le transformait aussi dans ses rapports avec ses semblables; il dominait l'égoïsme, et enseignait l'humanité. *Caritas generis humani*, la charité du genre humain; c'est un mot de Cicéron. Puis viennent les réclamations de Sénèque pour les esclaves : « Ce ne sont pas des esclaves, ce sont des hommes. » L'esprit du stoïcisme était un esprit d'égalité.

Enfin, la doctrine qui épurait la morale épurait aussi la théologie. On s'élevait au-dessus de l'homme naturel; on s'élevait aussi au-dessus des dieux naturels. L'un des premiers progrès de cette épuration, c'est de ne considérer la divinité que comme une; cela se fit d'abord par instinct, puis par principes. Le stoïcisme réussit à professer l'unité de Dieu à l'aide d'un détour; dire nettement : Il n'y a qu'un Dieu, c'eût été un défi à la religion consacrée, qu'on ne pouvait se permettre; on enseigna la *prévoyance* ou *providence* des dieux. Les stoïciens avaient fait de ce mot *Providence* une personnification qui revenait d'une manière tellement perpétuelle, que Cicéron les plaisante dans un de ses *Dialogues*, en leur parlant de leur « vieille, la Providence. » C'est un mot qu'ils avaient toujours à la bouche pour remplacer celui de Dieu, qu'on ne se permettait pas au singulier; mais si l'on ne se le permettait pas dogmatiquement et en enseignant, on le faisait dans la conversation; l'instinct l'amenait continuellement aux lèvres; l'idée de l'unité divine se répandait de plus en plus. Le monde

gréco-romain s'acheminait tout seul à une espèce de christianisme, non pas celui des temps apostoliques, ou des temps du moyen âge, mais à quelque chose comme le christianisme vulgaire d'aujourd'hui. Il n'y a peut-être pas beaucoup de différence entre un chrétien comme tout le monde, comme vous tous, et un honnête homme comme la philosophie grecque et romaine était près d'en faire à elle toute seule.

La plus saillante des différences qu'on signale entre l'esprit philosophique et l'esprit chrétien, c'est que la philosophie était, dit-on, le privilége des classes supérieures et des esprits lettrés. Peut-être, en reconnaissant la justesse de ce trait, ne faut-il pas se l'exagérer, et est-il à propos de nous tenir en garde contre une illusion de perspective historique. Nous ne connaissons la philosophie morale des Latins que par Cicéron et Sénèque. Voilà tout ce qui nous en reste. Nous aurions les livres de Brutus, que ce serait encore la même chose, c'est-à-dire que nous aurions toujours affaire à des hommes qui étaient les princes de Rome, les représentants les plus éminents et les plus élevés de l'aristocratie romaine. Il est à croire que la philosophie descendait beaucoup plus bas, se faisait, au besoin, beaucoup plus populaire. Au-dessous des stoïciens, il y avait encore les cyniques, ces espèces de moines mendiants de la philosophie. Ces philosophes, qui peuplaient les rues, et auxquels les femmes de mauvaise vie tiraient la barbe en passant, comme nous le raconte Perse, n'avaient rien des allures aristocratiques de Cicéron et de Sénèque, et il est à croire que leur philosophie se faisait volontiers familière et populaire. Nous voyons par les *Entretiens* d'Épictète, recueillis par Arrien, que dans ce temps les philosophes s'appliquaient à parler aux femmes et aux ignorants.

La vérité est que nous savons très-peu de chose du monde antique. En comparant, par exemple, le Nouveau Testament aux livres bibliques, nous sommes vivement frappés du contraste qu'ils présentent. C'est qu'il y a entre eux plus de deux cents ans d'intervalle, et que ces deux cents ans ont été occupés chez les Juifs par des discussions et des prédications dont il n'est plus resté aucune trace. De même, entre Cicéron et Sénèque, il n'y a pas de monument de la philosophie latine, voilà pourquoi Sénèque nous paraît si neuf. Mais Sénèque n'est que le témoin éloquent de tout un ensemble de mœurs philosophiques qui existaient autour de lui, et avant lui.

La plus remarquable de ces habitudes est la direction de conscience. Il y a des philosophes qui sont de véritables directeurs d'âmes. Parmi ces directeurs, il s'en trouve qui ont en face d'eux, non plus des disciples fervents, mais des incrédules, des railleurs. Laissez-le rire, dit Sénèque, parlant d'un de ces hommes, peut-être que je viendrai à bout de le faire pleurer. Messieurs, un mot comme celui-là, vous le rencontreriez dans Fénelon, dans un directeur d'âmes chrétiennes, que vous le trouveriez parfaitement à sa place.

Cependant, quoique le monde allât de lui-même à une espèce de christianisme, le christianisme qui a été, celui de l'histoire, n'en fut pas moins une révolution. Il y a par moments, dans le monde, un vent qui se lève, un courant qui entraîne tout. Le christianisme s'est propagé par l'enthousiasme. Ce n'est pas que l'enthousiasme fût inconnu au monde païen. Ce polythéisme, que les Pères de l'Église et nous-mêmes traitons si lestement, que nous voyons toujours à travers la mythologie d'Ovide, avait aussi passionné les cœurs et remué les peuples. C'est le fanatisme polythéiste qui a favorisé l'invasion de Philippe de Macédoine en Grèce. L'enthousiasme enfin n'a pas été étranger même à la philosophie. Il a inspiré au stoïcisme ses *paradoxes*, que M. Martha appelle ingénieusement : *la folie de la sagesse humaine*. Cependant, il y eut dans le christianisme un bien autre enthousiasme, qui a donné l'accent à l'éloquence des Pères de l'Église chrétienne.

Le principe, la source de cet enthousiasme nouveau, c'est d'abord la foi. L'idée d'une révélation intérieure de Dieu à l'âme humaine appartient aussi à la philosophie; il y a une belle lettre de Sénèque, où il dit qu'il n'y a pas besoin, pour devenir un homme vertueux, d'implorer une statue, et de demander au sacristain de nous élever jusqu'à son oreille. Le Dieu est près de nous; il est en nous, et l'on peut appliquer là ce vers de Virgile : «Quel Dieu est ici, je n'en sais rien, mais il y a un Dieu.»

Je ne puis vous montrer cette sorte de théologie, que j'ai appelée presque chrétienne, mieux dessinée, plus éclatante que dans un passage du neveu et disciple de Sénèque, de Lucain.

Le poëte nous montre, dans sa *Pharsale*, Caton qui, en traversant dans sa dernière lutte contre César le désert de Libye, passe devant le temple de Jupiter Ammon. On lui dit de consulter l'oracle, de lui demander non-seulement quels seront les événements de la guerre, mais si l'on doit finir par se soumettre ou continuer la résistance, et voici comment Lucain imagine la réponse de Caton :

« Mais lui, plein du Dieu qu'il portait dans le silence de sa pensée, laissa tomber de son cœur des paroles qui valaient un oracle : Que veux-tu, Labienus, que je demande? Si j'aimerai mieux mourir libre en combattant que d'avoir le spectacle de la tyrannie? S'il est vrai que la vie n'est rien, même la plus longue, et s'il importe qu'elle dure plus ou moins? Si la force peut quelque chose contre l'honnête homme? ou si la fortune perd ses menaces quand elle a en face d'elle la vertu? Si c'est assez de ne vouloir que l'honnête, et si le succès ajoute rien à son prix? Je sais tout cela, et Ammon ne saurait l'enfoncer plus avant dans mon cœur. Tous, tant que nous sommes, nous tenons intimement aux dieux; dans le silence même du temple, nous ne faisons rien que par une inspiration d'en haut. La divinité n'a pas besoin des paroles; l'auteur de notre vie nous a dit une fois pour toutes, en nous faisant naître, ce qu'il nous est permis de savoir. Il n'a pas choisi ces déserts stériles pour se révéler à quelques oreilles, il n'a pas enseveli dans ces sables la vérité. Dieu réside partout où est la terre, la mer, l'air et le

ciel, partout où est la vertu. Pourquoi chercher si loin les dieux? Jupiter, c'est tout ce que tu vois et tout ce que tu sens. »

Certes, messieurs, le dédain des Pères pour la mythologie, leur façon de la rabaisser, leur polémique contre les oracles ne peuvent dépasser cela. Il y a ici une élévation telle, que loin de trouver mauvais que je l'égale au christianisme, peut-être une certaine critique me reprocherait de ne pas la mettre au-dessus, et appliquerait aux révélations locales de l'Horeb ou du Thabor cette parole du poëte : Il n'a pas choisi ces déserts pour se révéler à quelques oreilles. Mais si cela convient à la plénitude de la sagesse moderne, à plus forte raison cela donnait-il alors toute satisfaction aux âmes de ce temps, et les Pères de l'Église ne firent que répéter sur tous les tons et à toutes les oreilles ce que Lucain avait dit en si beaux vers.

Je reviens à eux, étant quitte envers ce que j'ai appelé le christianisme philosophique; je reviens à l'éloquence vraiment chrétienne et sacrée, et je dis qu'elle offrait aux hommes une révélation plus présente, plus sensible que cette révélation de la conscience humaine, un révélateur qui avait vécu, qu'on touchait pour ainsi dire, qui était mort et qui avait donné l'exemple du combat et du martyre. Il y a dans le surnaturel, ainsi enfoncé dans les esprits par le dogme, à la fois un principe de certitude et un principe d'espoir; de certitude d'abord. Ce qui est révélé ainsi vient de Dieu, et la parole de Dieu même incarné ne peut souffrir de doute. Aussi les incertitudes et les hésitations de la philosophie sont condamnées tout d'un coup. Vous savez ce que la conviction donne d'animation à l'éloquence. Être sûr de tout ce qu'on dit, regarder chacune des paroles qu'on avance comme une parole divine, voilà certes une grande force oratoire! J'ai entendu un homme qui a assisté à toutes les luttes oratoires de l'époque parlementaire, et qui les avait spirituellement jugées, émettre un jour cette maxime que la première condition pour être un grand orateur, c'est de mépriser son auditoire. Eh bien, la certitude d'une vérité qui était divine et toute neuve, révélée d'hier seulement aux élus, donnait aux Pères un accent incomparable de dédain et d'orgueil. Ils ne pouvaient douter de rien. Aussi est-ce là un des ressorts de leur éloquence, qui s'est perpétué à travers les siècles jusqu'à l'éloquence de Bossuet :

« *Que je méprise* ces philosophes qui, mesurant les desseins de Dieu à leurs pensées, etc.! »

Le mot n'y est pas toujours, mais l'accent est partout le même. C'est la marque de l'éloquence théologique que ce mépris de la philosophie, et cela était chez les Pères plus fort peut-être encore et plus sincère que chez Bossuet; car Bossuet, qui avait beaucoup des ressources de l'avocat dans son talent, affectait peut-être le mépris pour n'avoir pas l'air embarrassé. Mais les Pères n'affectaient pas. Qu'étaient-ce, en effet, que les lumières de la sagesse humaine auprès de celles de la révélation? De là, le ton de confiance et d'emphase de leur éloquence. Ils se vantent que leur prédication est toute-puissante, qu'elle transforme brusquement les hommes, et du matin au soir changent un débauché en un saint, et ils défient les philosophes de rien faire de semblable. Il y a là un peu d'illusion, sans doute, mais croire au miracle, c'est déjà jusqu'à un certain point faire un miracle, et c'est là ce qu'on sent en eux.

Ce n'était pas seulement cette certitude d'avoir pour eux la vérité qui faisait leur force, c'était encore une espérance immense et nouvelle; l'espérance d'une autre vie, non pas flottante et lointaine, comme celle que la philosophie avait pu imaginer, non pas l'immortalité aristocratique du songe de Scipion, une sorte de fantasmagorie de la gloire, projetée sur le néant; mais une autre vie toute prochaine, dans laquelle tout à l'heure on allait entrer, car les premiers chrétiens croyaient que le monde allait finir tout à l'heure. C'était là pour les âmes un bien autre sujet d'enthousiasme. Aussi, vous trouvez là-dessus dans les Pères des tons que la philosophie ne donne pas. Il y a déjà dans Cicéron, au sujet de cette immortalité qui se confond presque avec la gloire, des appels qui ne sont pas sans grandeur; mais il n'y a pas des choses comme celles que je trouve dans saint Cyprien écrivant au milieu d'une peste, d'une maladie épidémique qui ravage sa province. Vous allez voir avec quel dédain il traite la vie et ses misères.

« Si les murs de votre maison chancelaient de vétusté, si le toit tremblait sur votre tête, si l'édifice entier, ébranlé dans sa charpente, miné, fatigué par les ans, vous menaçait d'une ruine prochaine, ne vous empresseriez-vous pas d'en sortir? Si un orage, si une tempête furieuse vous surprenait en mer, et que les flots soulevés vous annonçassent un naufrage imminent, ne gagneriez-vous pas le port en toute hâte? Eh bien! le monde chancelle, il croule; tout vieillit, ou plutôt tout finit et présage sa ruine, et vous ne rendez pas grâce à Dieu, vous ne vous réjouissez pas de ce qu'une mort prompte nous dérobe à ces ruines, à ces naufrages, à tous ces fléaux qui nous menacent?

» Nous devons considérer, mes très-chers frères, et penser souvent que nous avons renoncé au monde, et que, si nous y séjournons encore, c'est comme étrangers et voyageurs. Tendons les bras vers ce jour qui assigne à chacun sa demeure, qui nous arrache à la terre et nous délivre des embûches de ce siècle pour nous donner le céleste royaume du paradis? Quel est l'homme éloigné de la patrie qui ne se hâte d'y rentrer? Quel est le navigateur faisant voile vers sa demeure qui ne souhaite ardemment un vent favorable pour pouvoir embrasser bientôt ceux qu'il aime? Eh bien! nous regardons le ciel comme notre patrie, les patriarches comme nos pères. Pouvons-nous ne pas être empressés, ne point hâter le pas, pour voir notre patrie et saluer nos pères? Des milliers d'amis nous attendent là-haut; nos pères, nos frères, nos enfants nous y attendent rassemblés en troupes innombrables, et tranquilles sur leur bonheur, ils s'inquiètent de notre salut. Oh! quelle joie, et pour eux et pour nous, de nous voir et de nous embrasser les uns les autres! Quelle félicité de régner dans ce céleste royaume, d'y vivre toujours, sans crainte de mourir! »

La foi était donc un premier principe d'enthousiasme; il y en avait un autre peut-être prédominant et qui est cause que la foi même a eu une action si contagieuse; car cet enthousiasme du surnaturel, il ne suffit pas de vouloir le produire, il ne suffit pas que le surnaturel se

montre, il faut qu'il puisse se faire accepter, et pour cela, il faut qu'il trouve les âmes dans un état d'ébranlement qui vient d'ailleurs, mais dont il profite. C'est précisément ce qui est arrivé alors. Ce principe d'enthousiasme, c'est l'immense besoin d'affranchissement dont les individus et les nations étaient alors possédés. La grande raison du triomphe de la foi nouvelle, c'est qu'elle s'offrait aux vaincus, aux humiliés, aux petits de toute espèce comme une revanche contre les puissants. Dans tous les temps, vous voyez les vaincus et les opprimés chercher volontiers des dieux en dehors de la religion de leurs maîtres. Au moment où la domination des Romains était la plus lourde, le Dieu des Juifs se présente, et il est d'avance le Dieu de tous les vaincus. Ils se précipitent avec entraînement, avec passion dans cette communauté chrétienne, à la tête de laquelle est un Dieu qui ne réside pas au Capitole, et ils forment ainsi une cité nouvelle, une *cité de Dieu* en face du peuple dominant. De là, ces accents de combat, ce ton de polémique ardente qui enflamme, par exemple, les hardiesses d'un Tertullien. Vous connaissez tous cette fameuse tirade : Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous emplissons tout, les villes, les camps, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. De là, plus tard, cette autorité dans le langage des évêques devenus des magistrats populaires, et comme des tribuns qui opposent la loi divine à la loi des empereurs, protégeant les opprimés contre les oppresseurs, les pauvres contre les riches. Cela éclata, vous le savez, au IVe siècle. C'est là le rôle des Ambroise devant les Théodose, des Grégoire devant les Arcadius et leurs ministres, et par conséquent cela existait déjà dès l'origine, et dès l'origine, en effet, on se réfugiait ainsi dans cette loi divine; on y cherchait un asile contre l'autre loi, dont on n'avait pu secouer le joug. La propagation du christianisme a été une grande coalition des vaincus contre les vainqueurs. De là, dans les Pères, non-seulement l'enthousiasme intérieur du sentiment purement religieux, mais toutes les ardeurs de la passion politique et d'une sorte de conspiration populaire.

Les anciens, qui ont eu chez eux bien des luttes de passions et d'intérêts, n'avaient pas cette idée du droit, au nom de laquelle on s'agite dans le monde moderne. Cette idée du droit, elle s'est produite pour la première fois sous la forme religieuse. Le droit nouveau, ça été le Dieu nouveau. C'est ce Dieu nouveau sous l'empire duquel le monde s'est précipité avec tant de passion et de fureur, et c'est là ce qui enflamma l'éloquence des Pères, depuis Cyprien et Tertullien dans les temps de combat, jusqu'à Ambroise et Jérôme dans les temps de la domination de l'Église.

A cette puissance toute nouvelle de l'éloquence chrétienne, il y a pourtant des compensations. Tout sentiment exalté et qui, au lieu de s'inspirer de la seule raison, va au delà et la dépasse, rachète presque toujours la force par quelque faiblesse. Ainsi, j'ai dit combien, quand on s'appuie sur la certitude d'un dogme, on assure un ton plus ferme et plus dominant à l'éloquence, mais cela a son danger, c'est qu'il faut être sûr de tout, et comme les doutes, les embarras viennent de tous côtés, comme les ténèbres, à mesure qu'on regarde, s'étendent de plus en plus épaisses sur ce qu'on avait cru, au premier abord, être la lumière, il en résulte un embarras extrême de l'intelligence, qui enfante ce qu'on peut appeler déjà la scolastique. Les deux inconvénients attachés à la fois au surnaturel, c'est la scolastique et le fanatisme.

Occupons-nous d'abord de la scolastique.

Rappelez-vous les terribles discussions sur la Trinité, sur la personne divine, sur la double nature du Christ, qui ont mis le monde d'alors en combustion, et qui, dans l'ordre littéraire, se traduisaient en une subtilité et en une faconde si fatigantes. Après les disputes sur la Trinité sont venues celles du libre arbitre. Vous savez encore de combien d'arguties tout cela est hérissé. C'est une condition attachée au dogme lui-même. Il entraîne nécessairement avec lui la théologie et la scolastique, et au point de vue littéraire, il fait traverser au lecteur des déserts d'ennui, d'un ennui égayé quelquefois par le ridicule. Il y a dans les Pères des allégories inimaginables, d'incroyables puérilités. Tertullien, par exemple, s'emporte contre les robes de couleur, et dit que si Dieu avait trouvé bon que la laine fût colorée, il aurait fait les moutons bleus ou rouges, et que puisqu'il les avait fait blancs, c'est qu'apparemment il avait voulu qu'on ne fît que des vêtements blancs.

Voilà pour la scolastique. Quant au fanatisme, il n'exclut pas l'éloquence, seulement il la gâte, et je vais en donner un échantillon qui ne fera pas tort au grand écrivain que je citerai; c'est un morceau bien connu, mais qui est trop de mon sujet pour que je ne le reproduise pas, c'est la péroraison de l'écrit de Tertullien sur les spectacles.

J'aurai à revenir sur ce livre et à le considérer particulièrement pour ce qu'il nous apprend sur la société d'alors et sur les circonstances qui faisaient anathématiser ainsi les spectacles. Je n'en détacherai en ce moment que la péroraison, où la question des spectacles n'est plus en jeu. Seulement, l'orateur dit en finissant à ses auditeurs, je ne veux pas dire ses lecteurs, car il y a tant de passion dans cet écrit qu'il semble avoir été fait pour un auditoire et non pour être lu : Vous aurez assez d'autres plaisirs; et alors, après avoir énumuré tous les plaisirs qu'ils peuvent trouver dans la pratique de la religion, il arrive à la description du magnifique spectacle que leur réserve la fin du monde. Ce spectacle est tout proche; le rideau va se lever, c'est l'expression de Tertullien, et on va voir la grande journée du dernier jugement. Voici comment il la représente, et quels plaisirs il promet aux chrétiens à la place de ceux qu'il leur demande d'abandonner.

« Voici ce jour du jugement qui se lève inopinement sur les na-

tions; ce jour qu'elles insultent et qui doit d'une même flamme dévorer ce vieux monde avec toutes ses créations ! »

D'abord ici vous apercevez déjà le danger attaché à cette espérance si vive; elle est accompagnée de la condamnation de la vie présente, devenue sans intérêt comme sans avenir.

« Quelle vaste scène, quels objets d'admiration, de risée et de joie, de voir tous ces fameux monarques dont on nous annonçait l'apothéose, gémissant au fond des ténébreux abîmes avec Jupiter lui-même, et tous ses témoins ! Et ces magistrats persécuteurs du nom chrétien se tordant sur des brasiers vengeurs, plus cruels que ceux qu'ils allumèrent contre les chrétiens. Et ces sages, ces philosophes, en présence de leurs disciples condamnés aux mêmes flammes, couverts de confusion, pour prix des leçons où ils enseignaient que Dieu ne s'inquiète de rien, que nous n'avons point d'âme, ou que nos âmes passent dans d'autres corps. Et ces poëtes, jetés tout abasourdis et palpitants de honte, non plus au tribunal d'un Rhadamante ou d'un Minos, mais aux pieds du Christ. *C'est alors qu'il faudra entendre la voix de ces tragédiens*, avec les nouvelles notes qu'y ajoutera le sentiment de leur propre infortune. *C'est alors qu'il faudra voir ces funambules gambader bien plus haut dans les flammes...* Ah ! de pareils spectacles, de pareils triomphes, quel préteur, quel consul, quel questeur, quel pontife, si libéral qu'il soit, vous en donnera jamais ? »

Cela devient pour nous, qui sommes refroidis, presque ridicule, mais n'oublions pas qu'à l'époque où Tertullien écrivait, il y avait des persécuteurs et des martyrs ! C'est la traduction, mais la traduction terrible de ce que disait un jour Voltaire en riant : « Je rirai bien quand vous serez damné. » Il ne faut pas prendre cela sur le ton de Voltaire. Il est évident que les bûchers allumés causaient ce genre d'éloquence ; aussi je ne condamne pas tant cette fureur que je ne déplore cette désespérance du lendemain, cette croyance qu'il ne reste plus aux hommes rien à faire qu'à se croiser les bras pour mourir. Voilà ce que j'appelle l'infirmité attachée à cet élan d'une espérance surhumaine.

Maintenant vous vous dites peut-être : Cela, c'est du mauvais goût, du mauvais raisonnement. Tout le monde sait qu'on n'est plus alors à la grande époque des lettres anciennes ; on est dans un temps de décadence, de demi-barbarie. Par conséquent il ne faut pas abuser, contre les grands génies de l'Église, de cet état barbare du monde d'alors. Il faut considérer si quelqu'un autour d'eux avait une éloquence plus raisonnable, plus sage et plus vraie, et si on ne la trouve pas, il faut rendre à la leur un plein et entier hommage.

Messieurs, j'accepte ce raisonnement en ce qui regarde les personnes, les hommes dont il s'agit de juger et de mesurer l'éloquence : les Tertullien, les Ambroise, les Augustin ; je reconnais sans difficulté qu'ils étaient parmi les plus beaux génies et les cœurs les plus généreux de leur temps, et qu'ainsi à leur égard l'admiration universelle ne s'est pas trompée, qu'elle n'a pas été déçue par la superstition ; qu'enfin les Pères de l'Église sont bien véritablement de grands maîtres.

Mais si, m'élevant au-dessus des personnes, je juge l'éloquence théologique elle-même, alors cette barbarie du temps devient une accusation et non une excuse.

Ces défauts dont je parlais tout à l'heure, le mauvais goût, le mauvais raisonnement, l'ignorance en fait d'histoire, l'ignorance quant au monde physique (vous savez que Lactance s'élève avec la plus grande indignation contre l'idée des antipodes), ne sont pas des circonstances extérieures qu'il faille éliminer pour mieux apprécier l'éloquence théologique ; ils sont les conditions mêmes de son existence et de son développement. C'est précisément parce que ces temps étaient des temps d'ignorance et de barbarie que l'éloquence théologique a fleuri ; c'est pour cela qu'elle a été si puissante ; c'est dans ce milieu seulement qu'elle pouvait s'épanouir, de sorte qu'on ne peut la séparer de ces choses pour la juger.

Pour mieux le comprendre, comparons l'éloquence chrétienne dans les Pères, à l'éloquence de la chaire française au XVIIe siècle et dans Bossuet. Ici la scène est changée, et nous sommes loin de la barbarie. Je ne veux pas dire que vous ne trouveriez pas même dans Bossuet ces deux infirmités théologiques, d'une part la scolastique subtile ou même ridicule, si l'on ose dire ce mot quand il s'agit d'un tel homme, de l'autre, le fanatisme intraitable. Il n'en est pas moins vrai que Bossuet lui-même est un esprit d'un sens supérieur et admirable, et que son temps est un temps de lumière, de raison et de goût. Mais aussi l'éloquence sacrée n'a plus, au temps de Bossuet, les racines profondes qu'elle avait au temps des Pères, Alors elle devenait la maîtresse du monde ; elle s'assurait pour des siècles l'empire sur l'esprit humain. Au contraire, l'éloquence théologique du XVIIe siècle, exposée à la lumière du bon goût, du bon sens, de la science physique et de la vraie connaissance de l'homme et du monde, a beau être soutenue à la fois par la tradition des siècles et par le génie d'un Bossuet, elle ne s'empare pas des hommes, elle ne mène plus les peuples à sa suite, elle reste impuissante dans son éclat même, et puis elle s'éteint tout d'un coup ; et le lendemain du jour où Bossuet a fait entendre sa magnifique parole, on voit crouler l'édifice qu'il semblait avoir affermi et décoré pour l'éternité !

Ainsi autour des Pères il y a le mauvais goût, l'ignorance, la barbarie ; c'est dans ce milieu que règne leur éloquence, et cette éloquence fonde la domination ecclésiastique et l'asservissement de la pensée. Autour de Bossuet, il y a la lumière renaissante, il y a Descartes, la science nouvelle, la philosophie nouvelle, le règne de la raison et du goût. Dans ce milieu, l'éloquence sacrée demeure stérile, la théologie meurt au milieu de son apparent triomphe ; elle rentre dans le sanctuaire, le monde ne la connaît plus, et à mesure qu'elle s'efface, la liberté monte et l'esprit humain s'affranchit. C'est sur cette réflexion que je termine.

FACULTÉ DES LETTRES.

LITTÉRATURE GRECQUE.

COURS DE M. EGGER.
(de l'Institut.)

Du grec ancien et du grec moderne.

Messieurs,

J'avais songé d'abord à commencer, selon mon usage, le cours de cette année, par un aperçu du sujet que nous devons étudier ensemble. Quelques considérations particulières, dont je vais vous faire juge, me convient à traiter aujourd'hui, d'une façon plus générale, de l'histoire de la langue grecque et de ses destinées jusqu'à notre temps. Plus que jamais, les questions relatives à cette histoire préoccupent l'attention publique dans notre pays. Naguère le manifeste généreux d'un philhellène, M. G. d'Eichthal, et d'un savant Athénien, M. Renieri, invitait les hellénistes et les politiques de l'Occident à saisir comme un instrument de civilisation, pour tous les peuples riverains de la Méditerranée, le grec tel que le parle et l'écrit la société élégante de l'Hellade régénérée. Pour hâter cette alliance de l'Orient et de l'Occident, les deux auteurs demandaient que la prononciation orientale du grec fût substituée, sans retard, dans nos écoles, à celle qui, depuis trois siècles environ, y est seule usitée. Saisi par eux de cette grave question, le ministre de l'instruction publique l'a soumise à une académie compétente, et l'académie, sans méconnaître les difficultés pratiques d'une telle réforme, en a pourtant reconnu la légitimité. Or, un des arguments dont les Grecs ont toujours appuyé les instances qu'ils renouvellent en ce moment, c'est que le grec n'est pas une langue morte, mais que le romaïque se rattache en droite ligne à l'antiquité classique. En tout cas, ils prétendent que si la barbarie a déformé le bel idiome de l'antiquité, c'est seulement depuis l'invasion des Turcs; à ce compte, les traditions classiques n'auraient guère subi qu'une interruption de quatre siècles, et il serait facile d'en renouer aujourd'hui la chaîne. Voilà, messieurs, la doctrine que vous trouverez dans le récent manifeste de M. Renieri; vous la retrouverez encore dans une dissertation que publiait, il y a quelques mo s à Berlin, sur la prononciation grecque, un jeune Hellène de Corfou, M. Anastase de Lunzi.

Cette doctrine mérite examen, et Plutarque nous en est une occasion plus naturelle qu'il ne semble, car il appartient à un siècle où l'on fait volontiers commencer la décadence de l'hellénisme, la *décadence*, mot commode, et sur lequel il importe de s'entendre. En général, il est utile pour nous de nous arrêter de temps à autre sur ce long chemin de l'histoire pour nous rendre compte de la tâche accomplie, et de celle qui reste à accomplir. Il faut, pour ainsi dire, s'orienter au milieu du nombre encore infini de personnages et de faits que présente cette littérature si riche, malgré les pertes nombreuses qu'elle a subies. Placé assez loin du temps où brilla l'atticisme, et précédant de quelques années ce renouvellement d'élégance que caractérise le nom des atticistes, tels que Lucien; écrivain éminent, sans être correct, n'appartenant à aucune école, mais nous aidant à les comprendre toutes, Plutarque nous conduit tout naturellement à une étude générale sur les vicissitudes de la langue hellénique à travers les âges. Aussi bien, cette histoire des langues s'est fait, de nos jours, une méthode et des instruments dont la précision permet de résoudre, avec plus de clarté, certains problèmes, sur lesquels hésite ou s'égare la science des maîtres qui nous ont précédés.

Rappelons d'abord sur ce point, comme un principe fondamental, la distinction profonde du lexique ou vocabulaire, et de la grammaire d'une langue. L'ancienne linguistique ne tenait guère compte que du vocabulaire et des racines; la linguistique d'aujourd'hui, quand elle compare deux langues, attache autant, sinon plus d'importance à leurs formes grammaticales qu'à leurs vocabulaires. Cela posé, demandons-nous ce que l'on entend par la barbarie du grec moderne, et ce que l'on attend de son retour aux formes de l'idiome antique.

Pour le vocabulaire, il n'est pas douteux que le romaïque ne soit, au fond, identique avec le grec ancien; peu importe, à cet égard, qu'il ait accepté ou subi, d'abord, et de toute antiquité, l'intrusion d'un grand nombre de mots latins, puis, et durant le moyen âge, celle d'une foule de mots importés, soit par les envahisseurs musulmans, soit par les conquérants chrétiens qui ont si longtemps séjourné, ou qui séjournent encore sur le sol hellénique. Il faudrait que de telles intrusions fussent bien multipliées pour étouffer l'originalité d'une langue. Notre français en subit tous les jours, sans rien perdre, en vérité, de sa physionomie nationale. Chaque fois qu'une découverte de l'industrie ou de la science transporte chez nous de l'étranger quelque produit ou quelque procédé nouveau, elle nous le donne d'ordinaire sous le nom même que lui ont assigné les inventeurs. La réciproque est notre droit, et il y a peu d'inconvénient à ce libre échange des mots et des idées. Par conséquent, peu importe, en définitive, que les Grecs réussissent aujourd'hui à expulser plus ou moins complétement tous ces mots intrus dont la présence dans leur langue leur rappelle l'antique oppression des Italiens et des Français, ou l'oppression plus récente des Turcs. Ce qu'il importe de savoir, c'est si les divisions, les principes, les formes de leur grammaire distinguent nettement l'idiome actuel de la langue ancienne. Or, sur ce point, rien n'est plus vrai que l'opinion exprimée il y a cent cinquante ans, par le savant Lang sur ce sujet (Altdorf, 1707), à savoir, que le romaïque est au grec ancien, avec quelques différences de moins, ce que l'italien est au latin.

Les preuves de cette assertion peuvent être rapidement résumées. Comme les autres langues néo-latines,

et seulement à un moindre degré qu'elles, le romaïque a simplifié la déclinaison et la conjugaison; des cinq cas d'autrefois, il n'en a conservé que quatre, s'arrêtant ainsi à moitié chemin d'un progrès que les idiomes néo-latins ont poussé jusqu'au bout, lorsque après avoir réduit les six cas du latin à deux, ils ont fini par les supprimer absolument. Des cinq modes de la conjugaison, il a supprimé l'optatif et l'infinitif; aux formes synthétiques si fréquentes dans la langue classique, il a substitué, le plus souvent, des périphrases; il a, du même coup, simplifié la syntaxe. Ces ressemblances entre le grec moderne et les dialectes romans sont si frappantes, qu'un savant français, Bonamy, a cru pouvoir les expliquer par l'influence même de l'occupation franque en Orient, et particulièrement dans le duché d'Athènes, opinion erronée, sans aucun doute, car les changements que Bonamy explique ainsi sont, pour la plupart, bien antérieurs à 1204, mais qui prouve, du moins, à quel point le romaïque rentre dans le plan général, et, pour ainsi dire, dans le moule des langues néo-latines. C'est qu'il y a là, messieurs, un phénomène dont les causes nous échappent, mais dont on ne peut méconnaître le caractère général à travers le moyen âge gréco-latin. Les modifications qui, du latin, ont fait sortir les langues néo-latines, et qui ont changé le grec ancien en romaïque, sont presque toutes antérieures et étrangères aux actions du dehors. Elles dépendent du développement organique d'une langue abandonnée à la puissance de l'instinct populaire, durant les siècles où la tradition littéraire s'affaiblit, où la discipline grammaticale se relâche, où les maîtres du langage savant ont perdu leur autorité. C'est dans ces conditions seulement que se modifie d'une manière profonde la grammaire d'une langue; il faut ce désarroi d'une société qui n'a plus d'écoles régulières, pour que se produisent des changements, tels, par exemple, que l'insertion de nouveaux auxiliaires dans la conjugaison, comme cela se voit dans le verbe romaïque qui a deux auxiliaires de plus (θέλω et ἔχω), que le grec ancien. Que l'on se figure, en effet, au temps où Fénelon nous conseillait de nous enrichir par des emprunts aux langues germaniques, que l'on se figure un Français essayant d'accréditer dans notre usage un auxiliaire emprunté à l'anglais ou à l'allemand, et l'on sentira tout de suite quelle distance il y a entre l'emprunt de vingt mots utiles pour la science ou pour l'industrie, et le moindre petit changement capable d'altérer la constitution organique de la phrase française, telle que l'a réglée, dès le moyen âge, l'instinct populaire, seul capable de créer ou de remanier profondément un idiome. Ainsi la prise de Constantinople n'est et n'a pu être que la plus éclatante catastrophe d'une histoire, durant laquelle le grec a traversé bien d'autres altérations parmi les révolutions et les désastres de la patrie hellénique. Ce ne sont ni les Arabes, ni les Français, ni les Turcs, qui lui ont fait perdre l'usage de l'infinitif; il a fallu des siècles d'ignorance et de négligence pour que soient tombées de l'usage les lettres caractéristiques de cette flexion, si importante dans la conjugaison ancienne; et même l'absence de l'infinitif a paru quelque chose de si étrange à quelques érudits, comme fut notre contemporain M. Fauriel, qu'ils inclinaient à voir là moins un fait de corruption récente qu'une tradition d'indigence primitive, rattachant ainsi le grec moderne au grossier idiome des Pélasges. Quoi qu'il en soit, à l'égard de cette question spéciale, on peut démontrer l'existence d'une langue populaire inférieure et parallèle à l'idiome des lettrés, non-seulement durant les siècles du moyen âge antérieurs à 1204, mais, en remontant de proche en proche, jusque dans les siècles de l'antiquité classique.

— Ici M. Egger cite successivement en témoignage :

1° Un chroniqueur du IXe siècle;

2° Une lettre de l'empereur Héraclius;

3° Des fragments du texte grec de l'Évangile, où l'on trouve, soit pour la syntaxe, soit pour le vocabulaire, des ressemblances frappantes avec le grec moderne. —

On peut même remonter plus haut et dans des textes du siècle d'Alexandre, surtout dans les inscriptions, qui nous ont conservé tant de pages des dialectes municipaux ou patois de l'ancienne Grèce, faire voir quelques particularités qui ont fini par s'étendre et devenir les règles mêmes du langage vulgaire chez les Grecs nos contemporains. Un exemple frappant en ce genre, c'est l'accusatif éolien de la première déclinaison en αις, que l'on retrouve à la fois, et dans l'usage de Lesbos, au temps de Sappho, et dans l'idiome d'aujourd'hui. Bien plus, il y a tel mot dans la langue homérique, comme le verbe κάμνειν, qui n'a que dans le grec vulgaire de notre temps le sens que lui donne Homère et avec lequel ne l'emploient jamais Platon ni Thucydide. C'est là un des témoignages les plus frappants de ce fait que le grec vulgaire a ses racines dans la plus haute antiquité. A la lumière de ces rapprochements, on s'explique bien comment il y eut de tout temps en Grèce un ou plusieurs idiomes populaires, tantôt cachés par l'éclat de la langue littéraire, tantôt reparaissant pour ainsi dire au ciel et à la publicité, dans les pays ou dans les siècles qui n'avaient point de littérature.

En résumé, le grec moderne est très-proche parent du grec ancien, mais il en est très-distinct. On ne peut méconnaître son originalité grammaticale, et, à vrai dire, on ne la méconnaît pas; mais aujourd'hui plus que jamais on la dédaigne. Avant la guerre de l'indépendance et le triomphe de la nationalité hellénique, le grec moderne ne s'était guère produit que par de grossiers écrits en prose; à peine en avait-on rédigé la grammaire, et le premier essai en ce genre est l'ouvrage de Simon Portus, dédié en 1639 au cardinal de Richelieu, et que du Cange a réimprimé en tête de son Lexique.

La révolution de 1821 a bien donné quelque impulsion à la pratique littéraire du grec moderne : elle a

rendu l'Europe curieuse de recueillir les moindres débris de la poésie populaire des paysans grecs et des Pallikares. Mais elle n'a rien pu relever, rien pu produire qui réponde aux justes ambitions de la Grèce régénérée. Celle-ci rougit volontiers d'une langue qui porte tant de stigmates de la servitude, qui flotte et varie d'année en année, de pays en pays, sans que la main d'un homme de génie ait su la marquer d'une empreinte durable. De tout cela on se laisse aller à conclure qu'il vaut mieux renoncer simplement au grec populaire, et rétablir peu à peu l'usage du grec ancien.

C'est à quoi tendent d'un effort visible les grammairiens et les littérateurs grecs de l'Orient. On n'enseigne dans les écoles d'Athènes que le grec ancien. La prose et la poésie, la prose surtout, tendent à en reprendre les formes une à une. On semble n'avoir d'autre souci que de mesurer doucement à la force d'esprit du pauvre peuple les innovations auxquelles on veut l'habituer.

Eh bien, messieurs, quelque généreuse que soit l'intention qui suggère ces réformes et qui anime ces efforts, je ne crois pas que nos Hellènes fassent là le meilleur emploi de leur talent. J'admire la facilité de quelques-uns d'entre eux à parler, à écrire un langage tout voisin de celui de saint Jean Chrysostome ou même de Plutarque; je ne lis pas sans une vive sympathie, dans les actes d'une société littéraire de Constantinople, des mémoires qu'Aristote aurait pu comprendre; mais malgré tout, je crois que c'est un véritable égarement du patriotisme de vouloir remonter ainsi le cours des siècles, et de faire sous nos yeux ce que l'Italie du XIVe siècle aurait fait, si elle eût découragé Dante et Pétrarque d'ennoblir l'italien par des chefs-d'œuvre, et si elle eût réservé toute son admiration pour leurs vers latins ou leur prose latine. Qu'on ne s'y trompe pas : en effet, si les lettrés grecs réussissent dans leur entreprise, nous aurons assisté à la suppression d'une langue vivante et moderne sacrifiée, par ceux même qui l'avaient apprise de naissance, à un idiome vraiment mort depuis des siècles. Chose singulière, les Hellènes, qui nous reprochent d'avoir créé artificiellement, pour prononcer le grec, une méthode toute pédantesque, auront déserté eux-mêmes une langue vraiment populaire, pour reprendre l'usage de celle qui n'existait plus que dans les écoles et dans les livres.

Mais je vais plus loin. Ce renouvellement de la langue ancienne a, selon moi, plus d'apparence que de réalité : il satisfait les Hellènes par un air de bonne tenue savante et d'élégance mondaine; mais, au fond, ce calque de la phrase antique, transporté chez nous pour exprimer des idées toutes modernes, produit des faux sens et des dissonances bien choquantes. Il ne suffit pas de prendre un mot dans le Lexique de Polybe ou de Plutarque; il faudrait encore lui conserver le sens qu'il avait chez ces écrivains, sous peine de troubler notre esprit par des changements dont rien ne l'avertit, et qui, à chaque instant, nous déconcertent. J'ouvre un journal, une revue, un almanach littéraire, et à chaque page je rencontre des tours de phrases, des expressions qui n'ont du grec ancien que la forme matérielle, mais qui, en réalité, justifient trop bien le spirituel axiome d'un critique moderne : « Maintenant, on écrit en français dans toutes les langues de l'Europe. » Sous les mots grecs, partout je retrouve le français.

De ces critiques, messieurs, dont la franchise se concilie avec une vive sympathie pour la Grèce renaissante, conclurai-je que les nouveaux Hellènes doivent renoncer à réformer le langage populaire des générations qui les ont immédiatement précédés sur la scène du monde? Dieu me garde d'une telle rigueur! L'état du romaïque au commencement du XIXe siècle appelait et justifiait mainte correction de détail. On pouvait et l'on peut encore l'améliorer d'une main prudente et ferme; on peut le réformer, en un mot, mais je supplie qu'on n'aille point jusqu'à le transformer. En général, ces ingénieux héritiers de la Grèce antique me semblent trop préoccupés de retrouver la beauté extérieure de son langage. Je voudrais, pour leur intérêt et pour leur honneur, qu'ils fussent plus préoccupés des idées que des mots, des choses que des formes, et parmi cette école, de jour en jour plus nombreuse, qui renouvelle en Grèce le culte des sciences et des lettres, j'encouragerais surtout ceux qui songent à former des hommes. Quand la Grèce se sera faite à la pratique régulière des institutions libérales, quand elle aura reconstitué ses écoles sur un fond d'érudition solide et sévère; en un mot, quand elle aura des citoyens, des savants, des penseurs, elle aura bientôt des écrivains.

E. Egger.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Des actes de l'état civil.

TITRE III.

DU DOMICILE.

Le domicile indique une relation entre une certaine personne et un certain lieu : c'est le lieu où cette personne a son principal établissement (art. 102). Dans la définition technique de ce qu'on appelle *domicile*, ce mot n'exprime pas le lieu matériel, mais le rapport de l'homme avec ce lieu. Mais quand le législateur dit, dans l'article 102 : « *Le domicile de tout Français, quant à l'exercice de ses droits civils, est un lieu où il a son principal établissement* », il n'entend pas le moins du monde par là que nous devrons exercer tous nos droits civils dans le lieu qu'il détermine.

Nous pouvons exercer ces droits partout où il nous plaira, c'est-à-dire vendre, acheter, contracter, nous obliger dans

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de la seconde.

quelque lieu que ce soit. Mais lorsque la loi veut qu'un certain acte civil soit fait dans un endroit déterminé, c'est toujours le domicile de l'article 102 qu'elle indique, parce que c'est là qu'on va naturellement trouver une personne, et qu'elle a d'ailleurs ses relations habituelles. Ainsi, le mariage est célébré par l'officier d'état civil du domicile d'un des futurs époux (art. 165); un acte d'adoption doit se faire devant le juge de paix du domicile de l'adoptant (art. 353), et un acte de tutelle officieuse devant le juge de paix du domicile de l'enfant (art. 363), etc. Mais ce qu'on a voulu bien indiquer dans l'article 102, c'est qu'on n'entendait point parler du domicile politique réglementé alors par la Constitution du 22 frimaire an VIII, article 2. Ce domicile s'acquérait par une inscription sur les registres civiques de son arrondissement communal, faite à vingt et un ans accomplis, et suivie d'une résidence d'un an sur le territoire français. On pouvait donc parfaitement n'avoir pas de domicile politique, ou l'avoir autre part que son domicile ordinaire.

On peut du reste, sans perdre son domicile dans un certain lieu, s'en absenter même pendant un temps assez long, par exemple pour accomplir un voyage d'affaires, pour aller aux eaux, etc. Mais, en général, on habite le plus ordinairement à son domicile, on y revient après chaque absence momentanée, et l'on y a toujours une personne qui nous y représente. Cependant, lorsqu'une absence est assez prolongée, elle peut alors constituer une résidence distincte du domicile : l'article 116 distingue très-nettement les deux choses. Le Code de procédure civile n'est pas moins clair. En matière personnelle, dit l'article 59, le défendeur sera assigné devant le tribunal de son domicile, et s'il n'a pas de domicile — ce qui signifie presque toujours s'il n'a pas de domicile *connu*, — devant le tribunal de sa résidence.

Mais le mot *domicile* désigne quelquefois tout simplement l'*habitation* d'une personne, par exemple quand on parle de *violation de domicile* (Cod. pén., art. 184). C'est même le sens qu'il prend le plus habituellement dans le langage ordinaire.

On peut aussi faire *élection de domicile* dans un endroit où l'on n'a pas son domicile réel, tel qu'il est réglé par l'article 102. Par exemple, un Lyonnais qui m'emprunte de l'argent à Paris fait élection de domicile chez un notaire qui dresse l'acte de prêt. Cela veut dire qu'il consent à être traité comme s'il était domicilié à Paris; je pourrai donc le citer devant le tribunal de la Seine, et faire remettre les exploits chez le notaire dans l'étude duquel il a élu domicile.

Nous avons déjà vu, en étudiant les actes de l'état civil, un certain nombre de cas où la question du domicile est très-importante à considérer; en général, c'est au domicile d'une personne qu'on doit dresser tous les actes d'état civil qui la concernent. Dans la suite de ces études, nous aurons à chaque instant occasion de citer le domicile pour indiquer les effets qui lui sont attachés. Mais la détermination du domicile présentait encore dans l'ancien droit un autre intérêt fort considérable, qui n'existe plus aujourd'hui. La France était alors découpée en un certain nombre de coutumes plus ou moins différentes les unes des autres, et le domicile d'un individu faisait son statut personnel, c'est-à-dire indiquait parmi toutes ces lois locales celle qui devait régir sa capacité et le sort de sa succession mobilière; car les meubles, dans quelque endroit qu'ils puissent se trouver, sont toujours censés être au domicile de leur propriétaire. Ainsi, la règle du sénatus-consulte velléien, interdisant aux femmes de répondre pour autrui, était en vigueur dans une partie de la France, mais n'était pas reçue dans l'autre; de sorte que suivant la province où une femme avait son domicile, les obligations de ce genre qu'elle aurait pu contracter étaient valables ou ne l'étaient pas. Tout cela a disparu aujourd'hui, puisque le statut personnel est maintenant le même pour tous les Français. Mais l'article 110 dit encore que la succession s'ouvre au lieu où le défunt avait son domicile. Cela, sans doute, ne peut plus exercer aucune influence sur l'ordre dans lequel cette succession sera dévolue, ni changer les règles qui la régiront. Mais il en résultera que tous les actes nécessaires à la liquidation de cette succession se feront dans cet endroit; s'il s'élève quelques contestations, elles seront portées devant le tribunal du lieu; si l'un des héritiers ne veut pas accepter cette succession, ou ne veut l'accepter que sous bénéfice d'inventaire, c'est au greffe de ce tribunal qu'il devra le déclarer; si l'héritier bénéficiaire a besoin d'une autorisation judiciaire pour accomplir certains actes importants dépassant les limites ordinaires d'une gestion, c'est encore ce même tribunal qui la lui donnera. Ce ne sont là que des actes de juridiction gracieuse; mais nous pouvons supposer aussi des contestations entre les cohéritiers nécessitant un partage judiciaire ou une licitation, des demandes en garantie des lots entre les copartageants, lorsque l'un d'eux a été évincé par un tiers, ou même une action en rescision du partage pour cause de lésion de plus du quart : toutes ces questions seront encore portées devant le tribunal du *de cujus*. (C. Nap., art. 784, 793, 822; C. de Proc., art. 59, 6e alin., etc.)

En matière de tutelle, nous verrons plus tard, sur l'article 406, que c'est encore au dernier domicile des parents que s'ouvre la tutelle, et que son siége reste établi jusqu'à la majorité ou l'émancipation, bien que le mineur lui-même ait son domicile chez son tuteur.

Enfin, c'est encore le domicile qui donne droit de participer à certains avantages municipaux, dans les communes qui ont des propriétés privées, et surtout des bois, par exemple aux répartitions de bois d'affouage ou de construction. (C. for., art. 105.)

Dès le premier jour de sa naissance, on a un domicile, qu'on appelle souvent *domicile d'origine* : c'est celui de ses parents. Mais ce domicile, on peut très-bien le changer par la suite, lorsqu'on a la direction de sa personne et de ses affaires. En mettant à part certaines circonstances qui produisent de plein droit ce changement, l'article 103 déclare que la translation du domicile d'un lieu dans un autre s'opère par la réunion de deux circonstances, l'une de fait, la résidence réelle dans ce second lieu, l'autre purement intellectuelle, l'intention d'y fixer son principal établissement. De ces deux circonstances, la première est bien facile à constater; quant à la seconde, l'article 104 offre un moyen bien simple de l'établir, c'est de faire deux déclarations, l'une à la municipalité du lieu que l'on quitte, l'autre à celle du lieu où l'on veut transférer son domicile. A défaut de cette double déclaration, — à laquelle on ne pense presque jamais dans la pratique, — l'intention de transférer le domicile s'apprécie d'après les circonstances (art. 105).

La nomination à une fonction publique *temporaire* ou *révocable*, dit l'article 106, n'emporte pas translation du domicile, à moins, bien entendu, qu'on n'ait manifesté cette intention d'une manière quelconque.

L'article 107 fait antithèse à l'article 106. Il déclare que l'acceptation de fonctions publiques conférées à vie, par exemple celles de juge, emporte translation immédiate du domicile dans le lieu où l'on doit les exercer. Cette disposition déroge à la pratique de l'ancien droit, telle qu'elle nous est attestée par Pothier. Ainsi, en supposant une personne qui accepte des fonctions inamovibles, et qui meurt chemin faisant, en se rendant au lieu où elle doit les exercer, sa succession sera ouverte dans ce lieu où elle n'a peut-être jamais mis les pieds. On aurait mieux fait de conserver la doctrine de Pothier (*Traité des personnes*, n° 15), qui exigeait ici encore, pour transférer le domicile, la réunion du fait et de l'intention; l'acceptation des fonctions inamovibles ne laisse aucun doute sur l'intention; mais il faut en outre le fait, c'est-à-dire l'arrivée réelle du fonctionnaire dans le lieu où il doit remplir sa charge. Ce serait d'ailleurs beaucoup plus conforme au principe général de l'article 103, qui s'applique sans exception dans tous les autres cas.

Nous avons dit qu'on manifestait l'intention de transférer son domicile en faisant une double déclaration. C'est là une formalité très-négligée dans la pratique, et à laquelle il serait cependant fort prudent de recourir dans une foule de cas; en effet, la translation du domicile peut quelquefois n'être pas très-claire par elle-même, et il y a alors une foule de contestations possibles auxquelles on couperait court en se conformant à l'article 104.

A défaut de cette déclaration, divers indices peuvent faire présumer le transfert du domicile dans un autre lieu. Par exemple, la personne a été poursuivie plusieurs fois devant le tribunal de ce lieu, et elle n'a pas réclamé son renvoi pour incompétence du tribunal; elle participe dans ce lieu aux distributions des bois d'affouage, y paye sa contribution personnelle et y exerce ses droits politiques; enfin elle y réside habituellement. Tout cela se ramène donc en définitive à une question de fait que le tribunal jugera comme le ferait un jury.

L'acceptation d'une fonction publique amovible n'entraîne pas la translation du domicile, dit l'article 106, mais elle ne l'exclut pas non plus. En fait, le fonctionnaire pourra très-bien avoir l'intention de fixer son domicile dans le lieu où l'appellent les devoirs de sa charge; c'est même ce qui arrivera le plus souvent. Il n'y aura pas de doute, par exemple, s'il se marie dans ce lieu, y achète des propriétés considérables, s'y fait aménager une maison à sa convenance, etc. En un mot, on pourra toujours, en faisant abstraction de la fonction amovible, prouver que le fonctionnaire a perdu tout esprit de retour dans son ancien domicile, à peu près comme on prouve contre le commerçant français établi à l'étranger que, abstraction faite de son établissement de commerce, il a perdu tout esprit de retour en France (art. 17). Les deux cas présentent une grande analogie. A propos du principe contenu dans l'article 106, on cite souvent un arrêt du parlement de Paris, décidant qu'un directeur des fortifications, envoyé de Paris en Bretagne, où il avait résidé cinquante-quatre ans d'une manière continue, avait cependant conservé son domicile à Paris, et que sa succession devait s'y ouvrir.

On peut transférer son domicile par une double déclaration, dit l'article 104; mais il ne faudrait pas pour cela que cette déclaration couvrît un mensonge évident. Un arrêt de la cour de Paris, du 26 juillet 1862, consacre positivement ce principe dans une hypothèse où le transfert du domicile n'avait eu d'autre but que d'éviter la compétence du tribunal de la Seine. En effet, dans toutes les dispositions de la loi, la fraude est toujours exceptée.

Nous passons maintenant au domicile *accessoire* ou *de dépendance*. Il y a des personnes qui ne peuvent avoir de domicile particulier, et qui empruntent nécessairement celui d'une autre personne.

Ces personnes sont énumérées dans les articles 108 et 109. Nous y trouvons d'abord la femme mariée, qui n'a point d'autre domicile que celui de son mari: c'est là, suivant Pothier, une conséquence de l'état de subordination dans lequel elle est placée vis-à-vis de son mari. L'ancien droit fait exception pour le cas de séparation de corps. Aujourd'hui les termes de l'article 108 paraissent aussi absolus que possible. Aussi Merlin a-t-il soutenu que la femme même séparée conservait son domicile chez son mari, et que sa succession devait s'ouvrir là où était placé ce domicile. Mais l'opinion de Merlin n'a pas trouvé d'écho, et il s'est évidemment abusé dans cette circonstance. Sans doute, les termes de l'article 108 sont très-absolus; mais c'est que le législateur n'a voulu parler que de la situation ordinaire d'une femme mariée; il a d'autant moins pensé à la séparation de corps, qu'au moment où fut voté cet article, on ne savait pas encore au juste si le nouveau Code admettait ou non la séparation de corps. Cette institution, — seul moyen de relâcher le mariage sous l'ancien régime, — avait en effet été supprimée par les lois révolutionnaires, qui mirent en place le divorce, et elle ne fut rétablie que par le Code civil. Encore ce Code ne lui consacre-t-il que six articles tellement brefs, qu'ils n'indiquent même pas les effets de la séparation de corps, si ce n'est la séparation de biens qu'elle entraîne nécessairement dans tous les cas, ce qui force les tribunaux et les jurisconsultes à recourir à tout moment aux règles du divorce pour interpréter la séparation de corps. Si l'on veut prendre l'article 108 absolument à la lettre, pourquoi ne pas interpréter de même l'article 214? Cela est évidemment impossible, je le vois bien, car il ne peut plus être question pour la femme séparée de corps de l'obligation de cohabiter avec son mari. Mais il ne serait pas plus raisonnable de faire remettre chez le mari les exploits destinés à la femme, car ces exploits risqueraient fort de ne jamais parvenir à leur adresse, la séparation de corps étant suivie d'ordinaire d'une interruption complète de toutes relations entre les époux.

Le mineur non émancipé a son domicile chez son père et sa mère ou chez son tuteur; après l'émancipation, comme il a l'administration de sa fortune, il est naturel de lui permettre de se choisir lui-même son domicile (C. Nap., art. 108). Dans l'ancien droit, on n'avait pas voulu que le domicile du mineur voyageât avec celui du tuteur, parce que ces changements auraient pu entraîner des variations considérables dans les règles gouvernant la capacité du mineur, et régissant le sort de sa succession mobilière. Mais ces considérations n'existant plus aujourd'hui, on a bien fait de lier étroitement le domicile du mineur à celui de son tuteur, puisqu'il ne s'agit plus, en définitive, que de remises d'exploits, de compétence des officiers ministériels pour les actes que nécessite la liquidation de la succession, etc.

Les interdits pour cause d'imbécillité, démence ou fureur, et les interdits légalement, ont aussi leur domicile chez leur tuteur. Dans les deux premières éditions du Code, l'article 108 employait le mot *curateur*, parce que c'était le nom que por-

tait généralement dans l'ancien droit la personne chargée de veiller aux intérêts des aliénés interdits; mais on a changé cette expression avec beaucoup de raison, en 1816, pour mettre la terminologie de cet article en harmonie avec le texte des articles de la tutelle. (Art. 505 et suiv.)

Le domicile de dépendance dont parle l'article 109 est un peu différent de ceux-là. Il s'agit de majeurs travaillant régulièrement chez un maître, et demeurant avec lui dans la même maison; en raison de cette double circonstance, la loi les regarde comme ayant le même domicile que le maître. Le mineur émancipé doit être ici assimilé au majeur, puisqu'il a également le droit de se choisir un domicile; mais il n'en serait pas de même d'une femme mariée non séparée de corps, qui conserve toujours son domicile chez son mari.

É. ALGLAVE, avocat.

BULLETIN DES COURS.

— Le *Bulletin administratif* du ministère de l'instruction publique contient l'explication suivante :

« L'ouverture des conférences nouvelles qui doivent avoir lieu rue Bonaparte, à partir du mardi 24 janvier, a été publiquement annoncée en vertu d'une autorisation régulière; mais une décision ultérieure de M. le ministre de l'instruction publique a réduit de dix à sept le nombre des orateurs autorisés.

» Cette décision est motivée sur ce qu'il importe au plus haut degré, dans les circonstances actuelles, de conserver aux cours publics le caractère exclusivement scientifique ou littéraire que pourrait leur enlever la notoriété politique de certains noms, contre la volonté même d'honorables orateurs, et indépendamment du sujet traité.

» La nouvelle décision n'accorde plus la faculté de prendre part aux conférences qu'à MM. Barral, Coste, Jules Duval, A. Gigot, Guillaume Guizot, Louis Reybaud et Gaudry. »

Ces messieurs ont renoncé, dit-on, à profiter de l'autorisation qui a été retirée à leurs collègues.

— Le même recueil contient la note suivante :

« Dans une conférence qui a eu lieu le dimanche 15 janvier, dans la salle de la rue Cadet, l'orateur est sorti de son sujet pour se livrer à des digressions et à des allusions politiques. Par décision du 16 janvier, le ministre de l'instruction publique lui a interdit de prendre part dorénavant aux conférences de la rue Cadet. »

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

Histoire de la philosophie (cours de M. P. JANET).

Jusqu'ici M. Janet a établi les principes de l'histoire de la philosophie, et indiqué les grandes classifications des écoles. Puis il a abordé la question des rapports de la philosophie grecque avec la philosophie de l'Orient. A partir de mardi dernier, il a commencé et continuera pendant plusieurs leçons l'exposition de la philosophie indienne d'après les derniers travaux; puis après quelques indications sur les autres doctrines orientales, et sur les analogies plus ou moins profondes qu'on a cru y trouver avec les philosophies grecques, et enfin il parlera de la philosophie d'Ionie, qui a été la première de toutes.

Littérature étrangère (cours de M. MÉZIÈRES).

Décembre. — Origines de la littérature italienne. — La langue d'oc et la langue d'oïl formées longtemps avant la langue italienne. — Influence des troubadours et des trouvères sur les premiers poëtes de l'Italie. — Théories amoureuses du midi et du nord de la France. — Conception plus philosophique de l'amour en Italie. — Premiers poëtes italiens. — École de Sicile, école de Bologne, école de Toscane.

Janvier. — Amours de Dante. — Béatrix. — *La vie nouvelle*. — Vie politique de Dante. — Ses ambassades. — Ses efforts pour faire dominer à Florence le sentiment national sur l'esprit de parti. — Son insuccès; son exil.

Histoire ancienne (cours de M. GEFFROY).

Vendredi 23 décembre 1864. — L'état politique et moral de l'Occident au lendemain de la bataille d'Actium : projets et mort de César; deuxième triumvirat; chute de la république; organisation impériale. Octave n'accepte que des dignités anciennes et consacrées par l'usage (imperium ou pouvoir militaire, préfecture des mœurs ou censure, puissance tribunitienne); ses efforts pour ramener les Romains aux mœurs antiques. — Eloge de l'ancienne Italie par les poëtes, recherche des traditions et des antiquités nationales. — L'agriculture remise en honneur. — Les Géorgiques. — État de la Gaule et de l'Espagne.

Lundi 26. — Biographie de Tacite. — Analyse de ses ouvrages (suite et fin).

Vendredi 30. — Du règne de Tibère d'après les historiens anciens et modernes (14-37 après J. C.). Il faut distinguer dans sa vie trois périodes : 1° Jusqu'à l'âge de cinquante-six ans, c'est-à-dire jusqu'à son avénement à l'empire, sa conduite est irréprochable. 2° Pendant les neuf premières années de son règne, son gouvernement est absolu et sévère, mais juste, de l'aveu de Tacite lui-même (*Annales*, IV, 6). 3° Après la mort de tous les jeunes princes de sa famille, et surtout après la mort de Drusus (23 après J. C.), Tibère, aigri par la douleur, et corrompu par la servilité de ceux qui l'entourent, devient fourbe et cruel. La mort de Séjan est le signal des réactions sanguinaires et violentes qui remplissent la dernière partie de son règne.

Lundi 9 janvier 1865. — Commentaire historique et philologique du premier chapitre de la *Germanie* de Tacite.

Vendredi 13. — Étude sur la société romaine sous l'empire, d'après Tacite : la famille des Césars; les sénateurs; le peuple; les épicuriens; les stoïciens. — Courage de quelques femmes : les deux Arria, Fannia, Pauline, femme de Sénèque. — Tacite et Saint-Simon.

Lundi 16. — Commentaire du deuxième chapitre de la *Germanie*.

Vendredi 20. — Connaissances géographiques des anciens sur le Nord de l'Europe. — Commerce des Phéniciens et des Carthaginois. Voyageurs grecs : Pythéas. — Pline et Strabon. — Premiers rapports de Rome avec les Germains : Cimbres et Teutons, le roi Teutobochus. — Expédition de Jules César. Campagnes de Drusus et de Tibère. Défaite de Varus. — Campagne de Germanicus. — Géographie de la Germanie.

Lundi 28. — Commentaire du 3e chapitre de la *Germanie*.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Samedi 28 janvier. — M. ERNEST MORIN : Voyages et découvertes du capitaine Speke.

Lundi 30. — M. ERNEST DESJARDINS : Alfred de Musset.

Mardi 31. — M. CORTAMBERT : Les illustres voyageuses.

Mercredi 1er février. — M. DESCHANEL : Roméo et Juliette.

Jeudi 2. — M. J. J. WEISS : Favart.

Vendredi 3. — M. SAMSON : L'art de dire.

Samedi 4. — M. ASSELINE : Le roman populaire contemporain.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Viennent de paraître :

MEUNIER (VICTOR). LA SCIENCE ET LES SAVANTS EN 1864, 1re année. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

GARNIER. DICTIONNAIRE ANNUEL DES PROGRÈS DES SCIENCES ET INSTITUTIONS MÉDICALES, comprenant par ordre alphabétique de matières l'analyse de tous les travaux faits en France et à l'étranger, précédé d'une Introduction par M. le docteur AMÉDÉE LATOUR. 1re année, 1864. 1 vol. in-18 de 500 pages. 5 fr.

MÉNIÈRE. LES CONSULTATIONS DE MADAME DE SÉVIGNÉ, étude médico-littéraire. 1 vol. in-8. 3 fr.

DE VALCOURT. CLIMATOLOGIE DES STATIONS HIVERNALES DU MIDI DE LA FRANCE (Pau, Amélie-les-Bains, Hyères, Nice et Menton,). 1 vol. in-8. 3 fr.

Sous presse, pour paraître la semaine prochaine.

LE PREMIER VOLUME DE LA BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE :

CARLYLE. HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. Traduction par MM. ÉLIAS RÉGNAULT et ODYSSE-BAROT. 1er volume : *la Bastille*. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

L'ouvrage sera complet en 3 volumes.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 10. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 4 FÉVRIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — **Esthétique.** — Cours de **M. H. Taine :** Leçon d'ouverture. L'œuvre d'art.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Littérature du moyen âge.** — Cours de **M. Paulin Pâris :** L'enseignement officiel et l'enseignement populaire au moyen âge ; le livre des Sept Sages.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Des absents.

Bulletin des cours.

Paris, 3 février 1865.

Contrairement aux nouvelles habitudes que nous nous sommes imposées, nous nous voyons obligés de donner en deux fois la leçon d'ouverture de M. Taine. Nous ne pouvons en publier aujourd'hui que la première moitié, qui remplit plus de dix colonnes, l'auteur n'ayant pas encore eu le temps de réviser la seconde sur la sténographie. Cette seconde moitié paraîtra dans notre prochain numéro.

Une communication faite aux journaux par le comité franco-polonais a appris au public que l'autorisation que ce comité croyait avoir obtenue de renouveler les conférences dont il a pris l'initiative l'année dernière, à la salle Barthélemy, vient de lui être retirée. D'autre part, l'autorisation verbale que M. Ath. Coquerel fils avait reçue s'est de même changée en une interdiction.

A propos des réflexions que nous avons faites la semaine dernière sur l'absence de toute chaire spécialement affectée à la littérature provençale, on nous a fait remarquer que l'enseignement de cette littérature n'est pas absolument négligé, et que nous-mêmes, l'an dernier, nous avons publié une savante leçon (p. 245 et suiv. où M. Philarète-Chasles, avec son éclat accoutumé, résumait en traits vifs et brillants les influences poétiques et fécondes que la Provence a fait rayonner autour d'elle au moyen âge. Mais il nous semble que ce que M. Philarète-Chasles n'a pu faire que pendant quelques mois, parce que l'étendue de son enseignement l'appelle vers toutes les parties de l'Europe, mérite d'être fait, avec suite et continuité, par un professeur exclusivement adonné à l'étude d'une littérature dont M. Philarète-Chasles a si heureusement rappelé l'importance.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

ESTHÉTIQUE.

COURS DE M. H. TAINE.

L'œuvre d'art.

Messieurs,

En commençant ce cours, je voulais vous demander deux choses dont j'ai grand besoin : votre attention d'abord, ensuite et surtout votre bienveillance. L'accueil que vous voulez bien me faire me persuade que vous m'accorderez l'une et l'autre. Je vous en remercie d'avance très-vivement et très-sincèrement.

Le sujet dont je compte vous entretenir cette année est l'histoire de l'art, et principalement de la peinture en Italie. Avant d'entrer dans le cours lui-même, je voudrais vous en indiquer la méthode et l'esprit.

I.

Le point de départ de cette méthode consiste à reconnaître qu'une œuvre d'art n'est pas isolée, par con-

séquent à chercher l'ensemble dont elle dépend et qui l'explique.

Le premier pas n'est pas difficile.

D'abord et visiblement une œuvre d'art, un tableau, une tragédie, une statue, appartiennent à un ensemble, je veux dire à l'œuvre totale de l'artiste qui en est auteur. Cela est élémentaire. Chacun sait que les différentes œuvres d'un artiste sont toutes parentes, comme filles d'un même père, c'est-à-dire qu'elles ont entre elles des ressemblances marquées. Vous savez que chaque artiste a son style, un style qui se retrouve dans toutes ses œuvres. Si c'est un peintre, il a son coloris, riche ou terne, ses types préférés, nobles ou vulgaires, ses attitudes, sa façon de composer, même ses procédés d'exécution, ses empâtements, son modelé, ses couleurs, son faire. Si c'est un écrivain, il a ses personnages violents ou paisibles, ses intrigues compliquées ou simples, ses dénoûments tragiques ou comiques, ses effets de style, ses périodes, et jusqu'à son vocabulaire. Cela est si vrai, qu'un connaisseur, si vous lui présentez une œuvre non signée d'un artiste un peu éminent, est capable de reconnaître à quel artiste appartient cette œuvre, et cela presque certainement; même, si son expérience est assez grande et son tact assez délicat, il peut dire à quelle époque de la vie de l'artiste, à quelle période de son développement appartient l'œuvre d'art que vous lui avez présentée.

Voilà le premier ensemble auquel il faut rapporter une œuvre d'art. Voici le second.

Cet artiste lui-même, avec l'œuvre totale qu'il a produite, n'est pas isolé. Il y a aussi un ensemble dans lequel il est compris, ensemble plus grand que lui-même, et qui est l'école ou famille d'artistes du même pays et du même temps, à laquelle il appartient. Par exemple, autour de Shakespeare qui, au premier coup d'œil semble une merveille tombée du ciel, un aérolithe, on trouve une douzaine de dramatistes supérieurs, Webster, Ford, Massinger, Marlowe, Ben Jonson, Flechter et Beaumont, qui ont écrit du même style et dans le même esprit que lui. Leur théâtre a les mêmes caractères que le sien; vous y trouverez les mêmes personnages, violents et terribles, les mêmes dénoûments meurtriers et imprévus, les mêmes passions soudaines et effrénées, le même style désordonné, bizarre, excessif et splendide, le même sentiment exquis et poétique de la campagne et du paysage, les mêmes types de femmes délicates et profondément aimantes. — Pareillement, Rubens semble un personnage unique, sans précurseur et sans successeurs. Mais il suffit d'aller en Belgique et de visiter les églises de Gand, de Bruxelles, de Bruges ou d'Anvers, pour apercevoir tout un groupe de peintres dont le talent est semblable au sien; Crayer d'abord qui fut considéré de son temps comme son rival, Seghers, Van Oost, Everdingen, Van Thulden, Quellin, Hondhorst, d'autres encore que vous connaissez, Jordaens, Van Dyck, qui tous ont conçu la peinture dans le même esprit, et qui parmi des différences propres gardent toujours un air de famille. Comme Rubens, ils se sont complus à peindre la chair florissante et saine, la riche et frémissante palpitation de la vie, la pulpe sanguine et sensible qui s'épanouit opulemment à la surface de l'être animé, les types réels et souvent les types brutaux, l'élan et l'abandon du mouvement libre, les splendides étoffes, lustrées et chamarrées, les reflets de la pourpre et de la soie, l'étalage des draperies agitées et tortillées. Aujourd'hui leur grand contemporain semble les effacer sous sa gloire; mais il n'en est pas moins vrai que pour le comprendre il faut rassembler autour de lui cette gerbe de talents dont il n'est que la plus haute tige, et cette famille d'artistes, dont il est le plus illustre représentant.

Voilà le second pas. Il en reste un troisième à faire. Cette famille d'artistes elle-même est comprise dans un ensemble plus vaste qui est le monde qui l'entoure, et dont le goût est conforme au sien. Car l'état des mœurs et de l'esprit est le même pour le public et pour les artistes. Ils ne sont pas des hommes isolés. C'est leur voix seule que nous entendons en ce moment à travers la distance des siècles; mais au-dessous de cette voix éclatante qui vient en vibrant jusqu'à nous, nous démêlons un murmure et comme un vaste bourdonnement sourd, la grande voix infinie et multiple du peuple qui chantait à l'unisson autour d'eux. Ils n'ont été grands que par cette harmonie. Et il faut bien qu'il en soit ainsi. Phidias, Ictinus, les hommes qui ont fait le Parthénon et le Jupiter olympien, étaient, comme les autres Athéniens, des citoyens libres et des païens, élevés dans la palestre, ayant lutté, s'étant exercés nus, habitués à délibérer et à voter sur la place publique, ayant les mêmes habitudes, les mêmes intérêts, les mêmes idées, les mêmes croyances, hommes de la même race, de la même éducation, de la même langue, en sorte que par toutes les parties importantes de leur vie ils se trouvaient semblables à leurs spectateurs.

Cette concordance devient encore bien plus sensible si l'on considère un âge plus rapproché du nôtre; par exemple la grande époque espagnole, qui s'étend depuis le XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe; celle des grands peintres, Velasquez, Murillo, Zurbaran, Francisco de Herrera, Alonzo Cano, Moralès; celle des grands poëtes, Lope de Vega, Calderon, Cervantès, Tirso de Molina, don Luis de Léon, Guilhem de Castro et tant d'autres. Vous savez que l'Espagne, à cette époque, était toute monarchique et catholique, qu'elle vainquait les Turcs à Lépante, qu'elle mettait le pied sur l'Afrique et y faisait des établissements, qu'elle combattait les protestants en Allemagne, les poursuivait en France, les attaquait en Angleterre, qu'elle convertissait et subjuguait les idolâtres du nouveau monde, qu'elle chassait de son sein les juifs et les Maures, qu'elle épurait sa propre foi à force d'auto-da-fé et de persécutions, qu'elle prodiguait les flottes, les armées, l'or et l'argent de son Amé-

rique, le plus précieux sang de ses enfants, le sang vital de son propre cœur, en croisades démesurées et multipliées, avec une telle obstination et un tel fanatisme, qu'elle en tomba épuisée au bout d'un siècle et demi sous les pieds de l'Europe, mais avec un tel enthousiasme, avec un tel éclat de gloire, avec une ferveur si nationale, que ses sujets épris de la monarchie en qui se concentraient ses forces, et de la cause à laquelle ils dévouaient leur vie, n'éprouvaient d'autre désir que celui d'exalter la religion et la royauté par leur obéissance, et de former autour de l'Église et du trône un chœur de fidèles, de combattants et d'adorateurs. Dans cette monarchie d'inquisiteurs et de croisés qui gardent les sentiments chevaleresques, les passions sombres, la férocité, l'intolérance et ce mysticisme du moyen âge, les plus grands artistes sont les hommes qui ont possédé au plus haut degré les facultés, les sentiments et les passions de ce public qui les entourait. Les poëtes les plus célèbres, Lope de Vega et Calderon, ont été des soldats d'aventure, des volontaires de l'Armada, des duellistes et des amoureux, aussi exaltés, aussi mystiques dans l'amour que les poëtes et les don Quichotte des temps féodaux; catholiques passionnés, si ardents, qu'à la fin de sa vie un d'entre eux devient familier de l'Inquisition, que d'autres se font prêtres, et que le plus illustre d'entre eux, le grand Lope, disant la messe, s'évanouit à la pensée du sacrifice et du martyre de Jésus-Christ. Partout ailleurs nous trouverions des exemples semblables de l'alliance et de l'harmonie intime qui s'établit entre l'artiste et ses contemporains. Et l'on peut conclure avec assurance que si l'on veut comprendre son goût et son talent, les raisons qui lui ont fait choisir tel genre de peinture ou de drame, préférer tel type et tel coloris, représenter tels sentiments; c'est dans l'état général des mœurs et de l'esprit public qu'il faut les chercher.

Nous arrivons donc à poser cette règle que pour comprendre une œuvre d'art, un artiste, un groupe d'artistes, il faut se représenter avec exactitude l'état général de l'esprit et des mœurs du temps auquel ils appartenaient. Là se trouve l'explication dernière; là réside la cause primitive qui détermine le reste. Cette vérité, messieurs, est confirmée par l'expérience. En effet, si l'on parcourt les principales époques de l'histoire de l'art, on trouve que les arts apparaissent puis disparaissent en même temps que certains états de l'esprit et des mœurs auxquels ils sont attachés. Par exemple, la tragédie grecque, celle d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, apparaît au temps de la victoire des Grecs sur les Perses, à l'époque héroïque des petites cités républicaines, au moment du grand effort par lequel elles conquièrent leur indépendance et établissent leur ascendant dans l'univers civilisé; et nous la voyons disparaître avec cette indépendance et cette énergie, quand l'abaissement des caractères et la conquête macédonienne livrent la Grèce aux étrangers.—De même l'architecture gothique se développe avec l'établissement définitif du régime féodal dans la demi-renaissance du XIe siècle, au moment où la société, délivrée des Normands et des brigands, commence à s'asseoir; et on la voit disparaître au moment où ce régime militaire de petits barons indépendants, avec l'ensemble de mœurs qui en dérivait, se dissout vers la fin du XVe siècle, par l'avénement des monarchies modernes.—Pareillement la peinture hollandaise s'épanouit au moment glorieux, où, à force d'opiniâtreté et de courage, la Hollande achève de s'affranchir de la domination espagnole, combat l'Angleterre à armes égales, devient le plus riche, le plus libre, le plus industrieux, le plus prospère des États européens; et nous la voyons déchoir au commencement du XVIIIe siècle, quand la Hollande, tombée au second rôle, laisse le premier à l'Angleterre, se réduit à n'être qu'une maison de banque et de commerce bien réglée, bien administrée, paisible, où l'homme peut vivre à son aise, en bourgeois sage, exempt des grandes ambitions et des grandes émotions.—Pareillement enfin la tragédie française apparaît au moment où la monarchie régulière et noble établit, sous Louis XIV, l'empire des bienséances, la vie de cour, la belle représentation, l'élégante domesticité aristocratique, et disparaît au moment où la société nobiliaire et les mœurs d'antichambre sont abolies par la Révolution.

Je voudrais vous rendre sensible par une comparaison cet effet de l'état des mœurs et des esprits sur les beaux-arts. Lorsque partant d'un pays méridional vous remontez vers le nord, vous vous apercevez qu'en entrant dans une certaine zone on voit commencer une espèce particulière de culture et une espèce particulière de plantes : d'abord, l'aloès et l'oranger, un peu plus tard l'olivier ou la vigne, ensuite le chêne et l'avoine, un peu plus loin le sapin, à la fin les mousses et les lichens. Chaque zone a sa culture et sa végétation propres, qui commencent au commencement de la zone et finissent à la fin de la zone. La plante et la culture lui sont attachées. C'est elle qui est leur condition d'existence; c'est elle qui par sa présence ou son absence les détermine à paraître ou à disparaître. Or qu'est-ce que la zone sinon une certaine température, c'est-à-dire un certain état de la chaleur et de l'humidité; en un mot, un certain ensemble de circonstances régnantes, analogue dans son genre à ce que nous appelions tout à l'heure l'état général de l'esprit et des mœurs? De même qu'il y a une température physique qui par ses variations détermine l'apparition de telle ou telle espèce de plantes; de même il y a une température morale qui par ses variations détermine l'apparition de telle ou telle espèce d'art. Et de même qu'on étudie la température physique pour comprendre l'apparition de telle ou telle espèce de plantes, le maïs ou l'avoine, l'aloès ou le sapin, de même il faut étudier la température morale, pour comprendre l'apparition de telle espèce d'art, la sculpture païenne ou la peinture réaliste, l'architecture mystique ou la littérature classique, la musique voluptueuse, ou la poésie idéaliste. Les productions de l'esprit humain, comme celles de la

nature vivante ne s'expliquent que par leur milieu.

Voilà l'étude que je me propose de faire devant vous cette année pour l'histoire de la peinture en Italie. Je tâcherai de recomposer devant vos yeux le milieu mystique dans lequel se sont produits Giotto et Beato Angelico, et pour cela je vous lirai les morceaux des poëtes et des écrivains légendaires, dans lesquels on peut voir l'idée que les hommes de ce temps-là se faisaient alors du bonheur, du malheur, de l'amour, de la foi, du paradis, de l'enfer, de tous les grands intérêts de la vie humaine. Nous trouverons ces documents dans les poésies de Dante, de Guido Cavalcanti, des religieux franciscains, dans la *Légende dorée*, dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, dans les *Fioretti* de saint François, dans les historiens comme Dino Compagni, dans cette vaste collection de chroniqueurs rassemblés par Muratori, qui peignent si naïvement les jalousies et les violences de leurs petites républiques. Ensuite je tâcherai pareillement de recomposer devant vos yeux le milieu païen dans lequel, un siècle et demi plus tard, se sont produits Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Titien, et pour cela je vous lirai, soit dans les mémoires des contemporains, de Benvenuto Cellini, par exemple, soit dans les diverses chroniques tenues au jour le jour à Rome et dans les principales cités de l'Italie, soit dans les dépêches des ambassadeurs, soit enfin dans les descriptions de fêtes, de mascarades et d'entrées de villes, des fragments qui vous montreront la brutalité, la sensualité, l'énergie des mœurs environnantes, et en même temps le vif sentiment poétique, les goûts pittoresques, le grand sentiment littéraire, les instincts décoratifs, le besoin de splendeur extérieure qui se rencontraient alors aussi bien dans le peuple et la foule ignorante que chez les grands et les lettrés.

Supposez, maintenant, messieurs, que nous réussissions dans cette recherche, et que nous arrivions à marquer, avec une netteté complète, les différents états d'esprit qui ont amené la naissance de la peinture italienne, son développement, sa floraison, ses variétés et sa décadence. Supposez qu'on réussisse dans la même recherche pour les autres siècles, pour les autres pays, pour les différentes espèces d'art, l'architecture, la peinture, la sculpture, la poésie et la musique. Supposez que, par l'effet de toutes ces découvertes, on parvienne à définir la nature et marquer les conditions d'existence de chaque art : nous aurions alors une explication complète des beaux-arts et de l'art en général, c'est-à-dire une philosophie des beaux-arts; c'est là ce qu'on appelle une *esthétique*. Nous aspirons à celle-là, messieurs, et non pas à une autre. La nôtre est moderne, et diffère de l'ancienne en ce qu'elle est historique et non dogmatique, c'est-à-dire en ce qu'elle n'impose pas de préceptes, mais qu'elle constate des lois. L'ancienne esthétique donnait d'abord une définition du beau, et disait, par exemple, que le beau est l'expression de l'idéal moral, ou bien qu'il est l'expression de l'invisible, ou bien encore qu'il est l'expression des passions humaines; puis, partant de là comme d'un article de code, elle absolvait, condamnait, admonestait et guidait. Je suis bien heureux de ne pas avoir une si grosse tâche à remplir; je n'ai pas à vous guider, j'en serais trop embarrassé. D'ailleurs, je me dis tout bas qu'après tout, en fait de préceptes, on n'en a encore trouvé que deux; le premier qui conseille de naître avec du génie : c'est l'affaire de vos parents, ce n'est pas la mienne; le second qui conseille de travailler beaucoup, afin de bien posséder son art : c'est votre affaire, ce n'est pas non plus la mienne. Mon seul devoir est de vous exposer des faits et de vous montrer comment ces faits se sont produits. La méthode moderne que je tâche de suivre, et qui commence à s'introduire dans toutes les sciences morales, consiste à considérer les œuvres humaines et, en particulier, les œuvres d'art comme des faits et des produits dont il faut marquer les caractères et chercher les causes. Rien de plus. Ainsi comprise, la science ne proscrit ni ne pardonne; elle constate et elle explique. Elle ne vous dit pas : « Méprisez l'art hollandais, il est trop grossier, et ne goûtez que l'art italien. » Elle ne vous dit pas non plus : « Méprisez l'art gothique, il est maladif, et ne goûtez que l'art grec. » Elle laisse à chacun la liberté de suivre ses prédilections particulières, de préférer ce qui est conforme à son tempérament, et d'étudier, avec un soin plus attentif, ce qui correspond le mieux au développement de son propre esprit. Quant à elle, elle a des sympathies pour toutes les formes de l'art et pour toutes les écoles, même pour celles qui semblent le plus opposées; elle les accepte comme autant de manifestations de l'esprit humain; elle juge que plus elles sont nombreuses et contraires, plus elles montrent l'esprit humain par des faces nouvelles et nombreuses; elle fait comme la botanique qui étudie, avec un intérêt égal, tantôt l'oranger et le laurier, tantôt le sapin et le bouleau; elle est elle-même une sorte de botanique appliquée, non aux plantes, mais aux œuvres humaines. A ce titre, elle suit le mouvement général qui rapproche aujourd'hui les sciences morales des sciences naturelles, et qui, donnant aux premières les principes, les précautions, les directions des secondes, leur communique la même solidité et leur assure le même progrès.

II.

Je voudrais appliquer tout de suite cette méthode à la première et à la principale question par laquelle s'ouvre un cours d'esthétique, et qui est la définition de l'art. Qu'est-ce que l'art, et en quoi consiste sa nature? Au lieu de vous imposer une formule, je vais vous faire toucher des faits. Car il y a des faits ici comme ailleurs, des faits positifs et qui peuvent être observés, j'entends les œuvres d'art rangées par familles dans les musées et les bibliothèques, comme les plantes dans un herbier et les animaux dans un muséum. On peut appliquer l'analyse aux uns comme aux autres, chercher ce qu'est une

œuvre d'art en général comme on cherche ce qu'est une plante ou un animal en général. On n'a pas plus besoin dans le premier cas que dans le second de sortir de l'expérience, et toute l'opération consiste à découvrir, par des comparaisons nombreuses et des éliminations progressives, les traits communs qui appartiennent à toutes les œuvres d'art, en même temps que les traits distinctifs par lesquels les œuvres d'art se séparent des autres produits de l'esprit humain.

Pour cela, parmi les cinq grands arts, qui sont la poésie, la sculpture, la peinture, l'architecture et la musique, laissons de côté les deux derniers, dans lesquels l'explication est plus difficile; nous y reviendrons ensuite. Ne considérons d'abord que les trois premiers. Ils ont tous, comme vous le voyez, un caractère commun : celui d'être, plus ou moins, des arts d'imitation.

Au premier coup d'œil, il semble que ce soit là leur caractère essentiel, et que leur objet soit l'imitation aussi exacte que possible. En effet, il est bien clair qu'une statue a pour objet d'imiter un homme vivant, qu'un tableau a pour but d'imiter des personnages réels avec des attitudes réelles, un intérieur de maison, un paysage tel que la nature en fournit. Il n'est pas moins clair qu'un drame, un roman, essaye de représenter exactement des caractères, des actions, des paroles réelles, et d'en donner une image aussi précise et aussi fidèle qu'il est possible. En effet, quand l'image est insuffisante et inexacte, nous disons au statuaire : « Ce n'est pas ainsi qu'on fait une poitrine ou une jambe. » Nous disons au peintre : « Les personnages de votre second plan sont trop grands, le coloris de vos arbres est faux. » Et nous disons à l'écrivain : « Jamais un homme n'a senti ou pensé comme vous venez de le dire. »

Mais il y a d'autres preuves plus fortes. D'abord, l'expérience de tous les jours. Quand on regarde ce qui se passe dans la vie d'un artiste, on s'aperçoit qu'elle se divise ordinairement en deux parties. Pendant la première, dans la jeunesse et la maturité de son talent, il regarde les choses elles-mêmes, il les étudie minutieusement et anxieusement; il les maintient sous ses yeux; il se travaille et se tourmente pour les exprimer, et il les exprime avec une fidélité scrupuleuse, même outrée. Arrivé à un certain moment de la vie, il croit les connaître assez, il n'y découvre plus rien de nouveau; il laisse de côté le modèle vivant, et avec les recettes qu'il a ramassées dans le courant de son expérience, il fait un drame ou un roman, un tableau ou une statue. La première époque est celle du sentiment vrai; la seconde, celle de la manière et de la décadence. Si nous regardons la vie des plus grands hommes, nous ne manquerons presque jamais d'y découvrir l'une et l'autre. La première chez Michel-Ange a été fort longue, et n'a guère duré moins de soixante ans; vous voyez dans toutes les œuvres qui l'ont remplie le sentiment de la force et de la grandeur héroïque. L'artiste en est imbu : il ne songe pas à autre chose. Ses dissections nombreuses, ses innombrables dessins, son analyse constante de son propre cœur, son étude des passions tragiques et de leur expression corporelle, ne sont pour lui que des moyens de manifester au dehors l'énergie militante dont il était épris. Voilà l'idée qui descend sur vous de tous les coins et de toute la voûte de la chapelle Sixtine. Entrez tout à côté, dans la chapelle Pauline, et considérez les œuvres de sa vieillesse, la *Conversion de saint Paul*, le *Crucifiement de saint Pierre;* considérez même le *Jugement dernier* qu'il fit à soixante-sept ans. Les connaisseurs, et même ceux qui ne sont pas connaisseurs, remarquent tout de suite que les deux fresques sont peintes de recette, que l'artiste possède un certain nombre de formes et s'en sert de parti pris, qu'il multiplie les attitudes extraordinaires, les raccourcis curieusement cherchés, que la vive invention, le naturel, le grand élan de cœur, la vérité parfaite dont les premières œuvres sont remplies, ont disparu, en partie du moins, sous l'abus du procédé et sous la domination du métier, et que s'il est encore supérieur aux autres, il est grandement inférieur à lui-même.

On peut faire la même remarque sur une autre vie, celle de notre Michel-Ange français. Dans les premières années de sa vie, Corneille a été frappé aussi par le sentiment de la force et de l'héroïsme moral. Il l'a senti autour de lui dans les vigoureuses passions que les guerres de religion avaient transmises à la monarchie nouvelle, dans les actions audacieuses des duellistes, dans le fier sentiment de l'honneur qui occupait des âmes encore féodales, dans les tragédies meurtrières que les conspirations des princes et les exécutions de Richelieu donnaient en spectacle à la cour, et il a créé des personnages comme Chimène et le Cid, comme Polyeucte et Pauline, comme Cornélie, Sertorius, Émilie et les Horaces. Plus tard, il a fait *Pertharite*, *Attila* et tant de tristes pièces où les situations se tendent jusqu'à l'horreur, où les générosités se perdent dans l'emphase. Les modèles vivants qu'il avait contemplés ne remplissaient plus la scène du monde; du moins, il ne les cherchait plus, il ne renouvelait pas son inspiration. Il faisait de recette avec le souvenir des procédés qu'il avait trouvés autrefois dans le moment de l'enthousiasme, avec des théories littéraires, avec des dissertations et des distinctions sur les péripéties théâtrales et les licences dramatiques. Il se copiait et s'exagérait lui-même; la science, le calcul et la routine remplaçaient pour lui la contemplation directe et personnelle des grandes émotions et des actions vaillantes. Il ne créait plus : il fabriquait.

Ce n'est pas seulement l'histoire de tel ou tel grand homme qui nous prouve la nécessité d'imiter le modèle vivant et de demeurer les yeux fixés sur la nature; c'est encore l'histoire de chaque grande école. Toutes les écoles (je ne crois pas qu'il y ait d'exception) dégénèrent et tombent précisément par l'oubli de l'imitation exacte et l'abandon du modèle vivant. C'est le cas de la peinture pour le style des muscles et de poses outrées

qui ont suivi Michel-Ange, pour les amateurs de décorations théâtrales et de rondeurs charnues qui ont suivi les grands Vénitiens, pour les peintres de boudoir et d'alcôve par lesquels a fini la peinture française du XVIIIe siècle. C'est le cas en littérature pour les versificateurs et les rhéteurs de la décadence latine, pour les dramaturges sensuels et déclamateurs par lesquels a fini le drame anglais, pour les fabricants de sonnets, de pointes et d'emphase de la décadence italienne. Entre tous ces exemples, j'en choisirai deux seulement, mais très-frappants. Le premier, c'est la décadence de la sculpture et de la peinture dans l'antiquité. Il suffit pour en avoir l'impression vive de visiter tour à tour Pompéi et Ravenne. A Pompéi, les peintures et sculptures sont du Ier siècle ; à Ravenne, les mosaïques sont du VIe et remontent au temps de l'empereur Justinien. Dans cet intervalle de cinq cents ans, l'art s'est gâté d'une façon irrémédiable, et cette décadence est venue tout entière de l'oubli du modèle vivant. Au Ier siècle subsistaient encore les mœurs de la palestre et les goûts païens. Les hommes portaient le vêtement lâche, le quittaient aisément, allaient au bain, s'exerçaient nus, assistaient aux combats du cirque, contemplaient encore, avec sympathie et avec intelligence, les attitudes actives du corps vivant; leurs sculpteurs, leurs peintres, leurs artistes, entourés de modèles nus ou demi-nus, pouvaient les reproduire. C'est pour cela que vous voyez à Pompéi, sur les murailles, dans les petits oratoires, dans les cours intérieures, de belles femmes dansantes, de jeunes héros dispos et fiers, de fortes poitrines, des pieds agiles, tous les gestes et toutes les formes du corps exprimés avec une justesse et une aisance auxquelles l'étude la plus minutieuse aujourd'hui ne sait plus atteindre. Peu à peu, pendant les cinq siècles qui suivent, tout change. On voit disparaître les mœurs païennes, les habitudes de la palestre, le goût de la grande nudité. On n'étale plus le corps, on le cache sous des vêtements compliqués et sous un étalage de broderies, de pourpre, de magnificences orientales. On n'estime plus le lutteur et l'éphèbe, mais l'eunuque, le scribe, la femme, le moine; l'ascétisme gagne, et avec lui le goût de la rêverie molle, de la dispute creuse, de la paperasserie et de l'ergotage. Les bavards usés du bas Empire remplacent les vaillants athlètes grecs et les durs combattants romains. Par degrés, la connaissance et l'étude du modèle vivant sont interdites. On a cessé de le voir; on n'a plus sous les yeux les œuvres des anciens maîtres, et on les copie. Bientôt on ne copie que des copies de copies, et ainsi de suite; et à chaque génération, on s'éloigne d'un degré de l'original. L'artiste cesse d'avoir sa pensée et son sentiment personnel; c'est une machine à calquer. Les Pères déclarent qu'il n'invente rien, qu'il transcrit des linéaments indiqués par la tradition et acceptés par l'autorité. Cette séparation de l'artiste et du modèle conduit l'art à l'état où vous le voyez à Ravenne. Au bout de cinq siècles, on ne sait plus représenter l'homme qu'assis ou debout, les autres attitudes sont trop difficiles, l'artiste ne peut plus les faire. Les mains, les figures, sont roides et ont l'air cassé, les plis du vêtement sont de bois, les personnages semblent des mannequins, les yeux ont envahi toute la tête. L'art est comme un malade atteint d'une consomption mortelle; il va languir et mourir.

Dans un art différent, chez nous et dans un siècle voisin du nôtre, nous trouvons un autre cas d'une décadence semblable amenée par des causes semblables. Au siècle de Louis XIV, la littérature atteignit un style parfait, d'une pureté, d'une justesse, d'une sobriété dont on n'a pas d'exemple, et l'art théâtral surtout trouva une langue et une versification qui parurent à toute l'Europe le chef-d'œuvre de l'esprit humain. C'est que les écrivains avaient autour d'eux des modèles et ne cessaient de les observer. Louis XIV parlait parfaitement, avec une dignité, une éloquence, une gravité toutes royales. Nous savons par les lettres, les dépêches, les mémoires des personnages de la cour que le ton aristocratique, l'élégance continue, la propriété des termes, la noblesse des façons, l'art de bien dire, se rencontraient chez les courtisans comme chez le prince, en sorte que l'écrivain qui les fréquentait n'avait qu'à chercher dans sa mémoire et dans son expérience pour y trouver les meilleurs matériaux de son art.

Au bout d'un siècle, entre Racine et Delille, un grand changement s'est accompli. Ces discours et ces vers avaient excité tant d'admiration, qu'au lieu de continuer à regarder les personnages vivants, on s'était renfermé dans l'étude des tragédies qui les peignaient. On avait pris pour modèles non les hommes, mais les écrivains. On s'était fait une langue de convention, un style académique, une mythologie de parade, une versification factice, un vocabulaire vérifié, approuvé, extrait des bons auteurs. C'est alors que l'on vit régner ce style intolérable dont la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci ont été infestés, espèce de jargon dans lequel une rime attirait une rime prévue, où l'on n'osait nommer une chose par son nom, où l'on désignait un canon par une périphrase, où la mer s'appelait Amphitrite, où la pensée emprisonnée n'avait plus ni accent, ni vérité, ni vie, et qui semblait l'œuvre d'une académie de cuistres, digne de régenter une fabrique de vers latins.

La conclusion semble donc qu'il faut rester les yeux fixés sur la nature, afin de l'imiter du plus près possible, et que l'objet de l'art, c'est la complète et exacte imitation.

H. Taine.

— La fin au prochain numéro. —

COLLÉGE DE FRANCE.

LITTÉRATURE DU MOYEN AGE.

COURS DE M. PAULIN PARIS.

L'enseignement officiel et l'enseignement populaire au moyen âge : le livre des Sept sages.

Un trouvère contemporain de Philippe Auguste, Jean Bodel (d'Arras), a placé au début d'un de ses ouvrages (la Chanson de gestes des *Saxons*), cinq vers déjà bien souvent cités, et dont le sens aujourd'hui ne me semble plus avoir été parfaitement compris. Les voici :

Ne sont que trois matières à tout homme entendant,
De France, de Bretagne et de Rome la grant ;
Et de ces trois matières n'y a nule semblant,
Li conte de Bretagne sont et vain et plaisant,
Cil de France sont vrai, chaque jour apparant,
Cil de Rome sont sage et de sens apprenant.

Nous avons tous dit que ces vers ne présentaient aucune ambiguïté, et qu'ils rappelaient les trois sources d'où l'on pouvait autrefois tirer des sujets de récits et de poésies populaires, c'est-à-dire la Bretagne, la France et l'antiquité représentée par le nom de Rome. Les poëmes de Troie, de Thèbes, d'Énée, de Jules César seraient ainsi venus de Rome; les contes d'Artus et de la Table ronde appartiendraient à la Bretagne, et la France réclamerait la propriété des chansons de gestes de Charlemagne et de ses pairs.

Aujourd'hui, je m'aperçois que l'explication est fort incomplète. Non, ce n'est pas là ce que Jean Bodel a voulu faire entendre, et nous nous étions trop hâtés de commenter ses paroles. Pour mon compte, cela m'est plus d'une fois arrivé, et m'arrivera peut-être plus d'une fois encore. J'ai cependant déjà beaucoup vécu avec les hommes et les monuments du moyen âge; mais que voulez-vous? on croit découvrir, et avant de distinguer clairement on se presse de mettre l'univers, un univers de quelques centaines d'esprits curieux, dans la confidence de la découverte. Après tout, cet empressement porte plus de bons fruits que de mauvais. L'univers dont je parle, et dont vous faites, messieurs, la meilleure et la plus nombreuse partie, examine à son tour, approuve ou conteste, et finit par trouver la véritable solution de la question débattue. C'est ainsi que l'histoire littéraire s'étend et s'éclaire. Heureux nous-mêmes, si la postérité se souvient assez de nos efforts pour daigner reconnaître que nous nous sommes aventurés des premiers, au risque de nous égarer, dans la voie que ceux qui nous suivront, avertis par nos fréquentes chutes, pourront parcourir d'un pas mieux assuré!

Jean Bodel, dans ce vers :

Cil de Rome sont sage et de sens apprenant,

n'a donc pas entendu parler des grands poëmes dont les héros appartenaient à l'antiquité grecque ou latine; car on ne trouvait pas dans ces poëmes de meilleurs exemples et de plus sages que dans les ouvrages d'origine française ou bretonne. Toutes les chansons de geste (vous êtes maintenant, messieurs, familiarisés avec ce mot) ont entre elles une parfaite analogie de caractère; celles d'Alexandre ou de César étaient pour les auditeurs aussi vraies que celles d'Ogier, de Roland ou de Guillaume d'Orange. Mais par les récits venus de Rome, et remplis de sens et de sagesse, Bodel a voulu désigner une série d'ouvrages qui déjà depuis longtemps avaient fait fortune en France sous les noms d'*Histoire des Sept sages de Rome*; de *Marquès*, sénéchal de Rome; de *Proverbes de Caton*, de Rome, et de *Gestes des Romains*. L'origine de ces productions, destinées tantôt à former le cœur ou l'esprit d'un jeune homme, tantôt à justifier ou combattre une accusation, en provoquer ou conjurer le châtiment, remontait aux premiers temps de la société. C'était une sorte de morale en action, qui n'avait pas tardé à comporter tous les genres de récits, même ceux qui se rapprochaient le moins de la bonne doctrine des mœurs, comme il est aisé de s'en convaincre en lisant les *Mille et une nuits*, qui descendent en ligne assez directe du même ordre de compositions. Voilà ce que dans le moyen âge nos poëtes et conteurs populaires appelaient les gestes, les histoires romaines. Ainsi, pour suivre la pensée de Jean Bodel, la troisième et dernière source à laquelle puisaient les trouvères comprenait les apologues ou ysopets, l'histoire des Sept sages, les castoiements, et tous les exemples sérieusement allégués comme règles de conduite, exemples où ces règles se rencontraient en effet assez souvent, mais qu'on n'y rencontrait pas toujours. Il n'y avait assurément rien de commun entre ces récits et les souvenirs de l'antiquité. Mais comme en arrivant jusqu'à nous, et venant agrandir le domaine de l'enseignement populaire, il avait fallu les distinguer des traditions nationales, les conteurs qui les introduisaient les donnèrent comme venant de Rome, parce que le nom des anciens maîtres du monde était seul (en dehors des traditions de France et de Bretagne) demeuré familier aux auditeurs populaires.

Mais, non-seulement ces prétendues histoires romaines n'avaient rien de commun avec l'histoire et la littérature de Rome, ceux qui les écoutaient avec tant d'intérêt ignoraient même tout ce qui pouvait, de près ou de loin, se rapporter aux hommes, aux choses, aux livres de l'antiquité. Rome, sa langue, son histoire et sa littérature étaient lettre close pour ceux auxquels s'adressaient les jongleurs. Cette assertion pourrait avoir l'air d'un paradoxe, si vous ne me permettiez de l'examiner avec quelque développement.

Remarquons d'abord qu'un sens précis est attaché au dernier mot du vers de Bodel :

Ne sont que trois matières à nul homme entendant.

Entendant doit être la contre-partie du mot *lisant*. Bodel s'adressait aux *entendants*, et non pas aux *lisants*.

Il ne s'agit pas, en effet, dans les vers que j'ai cités, de matières à traiter devant les *savants*, les *clercs*, les *lisants*, trois adjectifs alors à peu près synonymes; mais de celles qui pouvaient espérer un favorable accueil d'une réunion de *simples gens*, de *non clercs* et *entendants*, trois autres mots également synonymes. Si Jean Bodel avait voulu parler des clercs, il eût trouvé dans les auteurs sacrés et profanes, et dans les maîtres des Sept arts, bien d'autres sujets d'entretien que les gestes françaises, les lais bretons et les moralités romaines; mais c'est un poëte populaire qui parle à tous ceux qui n'ont pas été mis aux lettres, qui n'ont pas appris le latin, qui ne savent pas lire et qui n'ont retenu, dans toutes les choses de l'antiquité, que des noms, ou plutôt l'ombre de quelques grands noms, à force de les entendre répéter par les écoliers, au milieu de phrases latines pour eux d'ailleurs inintelligibles.

Quand nous étudions les premières œuvres de nos trouvères français, il ne faut pas un instant oublier l'état de la société, à cette époque si différente de la nôtre. Depuis un temps immémorial, nous avons une grande corporation plus ou moins officielle, chargée de l'éducation scientifique et littéraire de tous ceux qui veulent occuper les nombreux emplois de l'administration publique, ou qui veulent suivre ou devancer le courant des sciences acquises. L'Université existait chez nous, et dans des conditions assez analogues, dès le XIIe siècle. Elle distribuait des grades, faisait des bacheliers, des maîtres ou chevaliers ès lois, ès arts, ès lettres. Elle dirigeait l'intelligence d'une foule innombrable rassemblée de toutes les contrées, même de la Grèce schismatique et de l'Espagne musulmane; elle répandait à pleines mains la science que lui avait léguée l'antiquité latine, en se croyant obligée de l'ajuster assez violemment au lit de Procuste appelé la Théologie. Aristote ouvrait les portes de la physique, de la métaphysique et de la logique. Euclide présidait à la géométrie; Priscien, Macrobe et Martianus Capella à la grammaire, à la rhétorique, à l'intelligence des poëtes et des prosateurs anciens, tels que Virgile, Horace, Ovide, Lucain, Térence et Juvénal; Cicéron, Sénèque et Quintilien; Justin, Suétone, Valère-Maxime, Orose, Pline et Solin. Pendant que les livres saints, les œuvres d'Origène et de Tertullien, de saint Augustin et de saint Jérôme devenaient le sujet incessant de nouveaux commentaires, les médecins pâlissaient sur les livres de Gallien et d'Hippocrate, et les légistes sur toutes les parties du Code, du Digeste et des Pandectes. De l'université de Paris procédait toute science; il n'y en avait pas en dehors d'elle. Par elle et par les filles qu'elle avait établies en Angleterre, en Allemagne, en Italie et dans nos provinces françaises, le monde chrétien était abondamment fourni de tous ses prêtres, de tous ses médecins, légistes, avocats, diplomates, tabellions, copistes et libraires. « La fontaine de » Clergie », disent excellemment les grandes chroniques de Saint-Denis, « par qui sainte Église est soutenue et » enluminée, fleurit à Paris. Et, comme aucuns veulent » dire, Clergé et chevalerie sont toujours si d'un accord » que l'une ne peut estre sans l'autre. En trois régions » ont habité en divers temps. En la cité d'Athènes fut » jadis le puis de philosophie, et en Grèce la fleur de » chevalerie. De Grèce vinrent à Rome, de Rome sont à » Paris venues, et Dieu par sa grâce veuille que longue- » ment y soient maintenues! »

Assurément, cette grande, cette incomparable université de Paris ignorait encore, ou plutôt savait mal bien des choses. Dépositaire de toutes les théories scientifiques, elle était trop persuadée que rien n'avait échappé à l'immense faisceau de connaissances que l'antiquité lui avait léguées. Elle croyait fortement qu'on ne pouvait dire mieux ni autrement que les anciens n'avaient dit. C'était à ses yeux grande témérité d'oser résoudre des questions de physique, de métaphysique ou de cosmographie d'une façon nouvelle. Combattre Aristote ou Ptolémée, passait dans la bruyante rue du Fouarre, *fragosus Straminum vicus*, comme la désigne Pétrarque dans une de ses lettres, une hérésie qui, pour n'être pas aussi rudement repoussée que les dissidences théologiques, ne causait pas moins de scandale. L'Université, qui plus tard devait si rudement reprocher à l'Église son ancienne intolérance, en appela même plus d'une fois, jusqu'au XVIIe siècle, au bras séculier contre les ennemis d'Aristote, et si Copernic ou Galilée avaient publié leurs admirables découvertes au XIIIe siècle, ou même au XVIe, dans le sein de l'université de Paris, ils n'en auraient pas été quittes apparemment, comme en Italie Galilée, pour quelques mois de reclusion. La véritable gloire des temps modernes, messieurs, c'est d'avoir senti que le seul moyen de continuer les Grecs et les Romains, c'était de briser les bandelettes du savoir antique, dont le moyen âge n'avait pu se débarrasser. Mais enfin il ne faut pas que nous l'oubliions, le savoir et le non-savoir de ce moyen âge, c'est le savoir et le non-savoir de l'antiquité. Le XIIIe siècle ne trouva ni la poudre à canon, ni l'imprimerie, ni la véritable astronomie, qui fait de notre terre un des infiniment petits de la création; ni le mouvement universel, ni les lois de l'attraction et de l'électricité; ni les merveilleux effets de la vapeur comprimée, ni la circulation du sang, ni tant d'autres grandes vérités reconnues par suite du volontaire affranchissement de la pensée; mais le moyen âge aurait pu se consoler d'avoir ignoré tant de choses, en songeant que les contemporains de Périclès et d'Auguste n'étaient pas plus avancés que lui-même : le taxer personnellement d'ignorance, c'est donc appliquer sur son honnête visage un soufflet aussi justement mérité par l'antiquité tout entière, l'antiquité que Voltaire n'en appelait pas moins la *savante antiquité*, et qui ne fut pas après tout si déshéritée, si intellectuellement abaissée, pour n'avoir pas soupçonné tant de choses que nous savons aujourd'hui.

Mais le grand tort de l'Université, cette expression de

la science du moyen âge, fut une obstination fatale à former une nation dans la nation; à maintenir jusqu'au XIVe siècle une barrière insurmontable entre la foule qui venait à elle et la foule bien plus considérable qui n'y venait pas. Elle se ravit ainsi de ses propres mains le don de découvrir et de créer. Elle lisait, elle écrivait, elle parlait latin; elle ne permettait de lire, d'écrire et de parler que latin. Le latin, langue essentiellement morte, existait seule pour elle; le français, si hautement placé dans l'estime des étrangers, était à ses yeux indigne de recevoir le noble dépôt de la science et des lettres; il fallait le réduire à servir d'intermédiaire aux lecteurs, près de ceux qui ne lisaient pas. Car alors, messieurs, savoir lire, c'était savoir le latin; on n'apprenait jamais l'un sans l'autre. Il est vrai que plus d'une fois, dès le XIIe siècle, les clercs, dans l'intérêt des non-lisants, écrivirent, traduisirent en français quelques-uns de leurs livres latinisés; mais ces livres, lus à la simple gent par des échappés de l'École, ne s'élevaient pas dans une autre sphère que celle des chants, des récits et des enseignements religieux et moraux, qui retentissaient dans les rues et places publiques. Il est encore vrai que le nombre des clercs et latinistes était alors aussi grand qu'il peut l'être aujourd'hui, puisqu'ils occupaient toutes les fonctions de l'Église, de la magistrature et de l'administration, puisqu'il n'y avait pas un moine, une religieuse, un sous-diacre, un notaire, un médecin, un libraire, un copiste qui ne fût clerc; mais hors de la clergie que j'appellerai officielle, il n'y avait plus que de rares lecteurs clair-semés parmi les jongleurs et les ménestrels, enfants perdus, désavoués du royaume d'éloquence, c'est-à-dire de l'Université.

Je me trompe : dans les hauts rangs de la société, les femmes se livrèrent fréquemment aux mêmes études que les clercs, et méritèrent le nom de subtiles et grandes clergesses. Elles prenaient des leçons au logis, remplissaient auprès de leur baron, ainsi nommaient-elles volontiers leur époux, baron ou non baron, les fonctions de lecteur ou d'écrivain. Elles étudiaient les poëtes, les moralistes anciens. Dioscoride leur apprenait les vertus des simples ou plantes médicinales, et par les livres traduits de l'arabe elles arrivaient à distinguer les complexions, les tempéraments, les influences climatériques, etc. Telles avaient été la mère de Godefroy de Bouillon, plusieurs comtesses de Champagne, la reine Alienor de Guyenne, et la célèbre Héloïse, abbesse du Paraclet.

Il reste en France, aujourd'hui, autant de non-lisants qu'il y avait de lisants dans les deux grandes époques de la littérature populaire, le XIIe siècle et le XIIIe. Mais un plus grand intervalle sépare aujourd'hui ceux qui savent lire de ceux qui ne le savent pas. Celui qui de notre temps n'a pas appris à lire ne sait absolument rien, et ne se soucie aucunement des choses de l'esprit. Nous avons ainsi plusieurs millions de nos contemporains qui n'ont jamais entendu prononcer un seul des grands noms de la littérature ancienne et moderne. Le sentiment littéraire ne va pas chez eux au delà des almanachs de l'un des deux Mathieu, celui de Liége ou celui de la Drôme. Il en était autrement au moyen âge. Si le nombre des non-clercs était plus élevé, il y avait pour eux une sorte de deuxième Université qui ne demandait rien à la première, qui ne devait rien aux liseurs, pénétrait tous les rangs, et pour ainsi dire tous les individus de l'un et de l'autre sexe. C'était l'Université des ménestrels et des jongleurs, donnant ses leçons en plein air, dans les carrefours, dans les rues, autour des églises, dans les cours et jardins des maisons et des châteaux; fonctionnant chaque jour, ne chômant que durant le mauvais temps, et toujours se tenant assurée d'un auditoire pour le moins aussi attentif que celui de la rue du Fouarre et de tout le quartier si justement appelé le *pays latin*. Je conviens volontiers, messieurs, que quelques rares docteurs de cette deuxième Université professent encore à Paris, dans les Champs-Élysées et sur la place où fut la Bastille; en province, durant la tenue des foires et marchés. Mais quelle différence entre l'art des modernes saltimbanques et celui des anciens jongleurs! Quel contraste entre les jeux de Robin et Marion, d'Aucassin et Niccolette, et les refrains de nos orgues de Barbarie! Comment a-t-on remplacé les Chansons d'Ogier, de Guillaume d'Orange et de Roncevaux; les fabliaux d'Estourmi, de la Bourse pleine de sens, les lais d'Aristote et de l'Oiselet, enfin mille autres récits qui, s'ils ne se recommandaient pas par la décence et la moralité du fond, avaient au moins la poésie de l'expression et l'agrément de la forme?

Je ne sais si l'on a déjà remarqué que les ménestrels, les jongleurs et tous les maîtres de la seconde Université eurent une tout autre influence que les docteurs solennels de la première, sur la littérature et la poésie des temps modernes. On aurait grand'peine à citer un seul roman, un seul poëme, un seul mystère, une seule farce dramatique, une seule chanson dont l'inspiration ne procédât pas de leur enseignement. La jonglerie du moyen âge, sans l'aveu, sans le secours des latinistes, ouvrit l'esprit, excita la verve, éveilla l'imagination de l'Europe entière. Et cependant Taillefer, « qui si bien chantait »; Raimbert de Paris, « à l'aduré courage »; Turold, auteur présumé de la Chanson de Roland, ne savaient pas apparemment mieux lire au commencement du XIIe siècle, que leur émule Brisebarre, ce bon versifieur du XIVe siècle, auteur de la dernière branche des chansons d'Alexandre, et dont un clerc du commencement du siècle suivant parlait ainsi : « Brisebarre de Douay » fist le livre de l'École de Foi, et le Trésor Notre-Dame » le serventois :

> S'amour n'estoit plus puissant que nature,
> No foy seroit legière à condamner.

» Et plusieurs autres livres qui bien sont à recommander, car ses fais et ses dis furent bons; et n'estoit » point clers, et ne savoit ne lire n'escrire. »

De l'œuvre de tous ces recommandables «non lisants» procède l'Amadis espagnol, aussi bien que les épopées héroïques et badines de l'Italie. Boccace est venu leur demander ses romans et plusieurs de ses nouvelles. Pétrarque lui-même n'a pas dédaigné d'imiter nos chansonniers pour mieux célébrer la belle et vertueuse Laure. Il n'y a pas une pièce du poëte anglais Chaucer qui ne soit venue de nos fabliaux et de nos romans. Est-ce du *Trivium* et du *Quadrivium* de l'Université que les Villehardoin, les Joinville, les Jean Lebel et les Froissart ont pris des leçons d'histoire? Bien loin de là, messieurs; ce qui donne une physionomie si vraie, si originale à l'histoire, à la poésie, à la prose, à l'architecture, à la peinture du moyen âge, c'est l'insouciance complète de nos premiers auteurs français pour tout ce qu'on enseignait dans les écoles et pour tout ce qu'avaient pu produire de chefs-d'œuvre les plus grands esprits de l'antiquité, les Cicéron, les Virgile, les Aristote, les Phidias et les Vitruve.

Ces considérations sont de la plus grande importance dans l'étude de nos origines littéraires. Des deux anciens enseignements, celui de l'école et celui de la place publique, le premier seul nous est resté. Je n'ai pas besoin de dire qu'il est plus étendu, plus satisfaisant, moins entravé que celui de l'ancienne université. Pourquoi faut-il que le second ait perdu dans la proportion de ce que le premier a gagné! Les jeunes gens mis aux lettres aujourd'hui sont beaucoup plus instruits que leurs devanciers, mais ceux qui ne reçoivent pas le bienfait de l'éducation publique, notre populaire enfin, est beaucoup moins exercé aux choses de l'esprit, moins curieux de toutes les œuvres d'imagination, plus absorbé dans la contemplation des intérêts matériels. Il a perdu cette délicatesse d'ouïe qui distingua longtemps nos Français de leurs voisins les Allemands et les Lombards, et qui les faisait aisément reconnaître entre tous, comme les anciens Athéniens au milieu des autres Grecs. Ils avaient leur poésie, leur histoire, leur doctrine des mœurs, une langue bien faite et dont les Anglais, les Italiens, les Grecs modernes eux-mêmes enviaient la netteté, l'élégance et la grâce. Leurs historiens, j'en conviens, étaient assez brouillés avec la chronologie, avec le sincère souvenir des faits; mais au moins leurs infidélités venaient encore en aide à l'orgueil national. Heureuse nation, disaient les étrangers, pour laquelle Dieu fit descendre du ciel la sainte ampoule et les fleurs de lis; qui peut compter parmi ses grands hommes un Charlemagne, un Roland, un Girard de Roussillon, un Guillaume d'Orange! Et pendant que nos jongleurs chantaient à pleine voix les faits d'Alexandre et de Judas Machabée, la victoire de Vimeu et la prise d'Antioche, que faisaient les docteurs de l'Université? Ils versifiaient à l'imitation de Virgile, Aristote ou Priscien; ils composaient des histoires universelles, moins fabuleuses sans doute, mais que peu de gens lisaient et que personne ne s'avisait d'écouter.

Voilà pour l'histoire. Si de la poésie nous passons à l'enseignement populaire de la morale, nous reconnaîtrons que pour ne rien devoir non plus à la philosophie de Platon, Aristote, Zénon, Horace ou Sénèque, cet enseignement n'en était pas moins réel et efficace. Pour suppléer à ce que l'antiquité fournissait aux clercs, les non-clercs avaient les ysopets, les fables de Me Renart, les paraboles venues du fond de l'Orient et transportées par une sorte de chaîne non interrompue des bords de Gange, aux rives de la Loire, de la Seine et du Rhône.

Or, vaut-il mieux ignorer que de savoir mal? Grande question que bien des hommes graves n'osent résoudre. Si nous préférons l'ignorance absolue, nous devons reconnaître aux Français non lisants de nos jours, une grande supériorité : car ceux du moyen âge, tout en croyant peut-être n'ignorer de rien, avaient de tout ce qu'ils croyaient savoir une idée très-confuse et très-mensongère. La grande illusion était alors de penser que le monde ressemblait à notre propre famille, et que les conditions de la société n'avaient jamais sensiblement changé. Ils ne s'approchaient pas des objets, ils les approchaient d'eux-mêmes. C'est ainsi qu'ils introduisaient dans l'ancienne Grèce, dans l'ancienne Rome, dans l'antique Orient les rois, les barons, les chevaliers, les clercs et les vilains, les dames et damoiselles, le pape, les moines, les prouvaires et les évêques. Curieux de tous les récits d'histoire étrangère, comme avant eux les Gaulois, ils imposaient aux personnages de tous les temps et de tous les pays le costume français. Nul respect des noms, des mœurs et des époques aucune idée de ce que nous appelons la couleur locale. Le grand voyageur Marc Pol voulut un des premiers, au XIVe siècle, dicter, car il ne savait pas écrire, la fidèle relation de ce qu'il avait vu et observé. On fut deux cents ans avant d'ajouter foi, non à ce qu'il racontait de réellement incroyable, mais à ce qu'il disait des véritables mœurs et de la véritable histoire des peuples qu'il avait visités.

Mais pourquoi, messieurs, vous ai-je entraîné si loin du sujet que je me propose d'étudier avec vous cette année? Pour vous prévenir contre le penchant de juger des études et de la science du moyen âge par ce que nous en trouvons dans les premiers livres écrits en français. Ces livres sont l'expression des connaissances et des ignorances populaires; ils ne représentent pas les études et le savoir des clercs. Tous les clercs savaient au XIIe siècle qu'Hippocrate avait été un éminent médecin grec, Virgile un grand poëte contemporain de César Auguste, et bien que de toutes les études celle de l'histoire fût la plus négligée dans l'Université, nul de ceux qui la fréquentaient n'admettait que des empereurs et des rois eussent jamais porté les noms de Poncianus, Phisens, Laurin ou Dolopathos; qu'un Marquès eût été sénéchal de Rome, que sept sages eussent constamment formé le conseil de l'empereur. Il ne faut donc pas trop se hâter, en lisant des méprises aussi grossières, de s'é-

crier : Quels siècles d'ignorance ! quelle crédulité puérile ! quel oubli de tous les éléments de critique ! Non, messieurs, il faut seulement dire : Voilà ce qu'au XIIe siècle le populaire, la simple gent pensait de Virgile, de Caton, d'Hippocrate, de Vespasien ou de Dioclétien, faisant du poëte un magicien, de Caton un des sept sages, d'Hippocrate le médecin d'Auguste, de Vespasien et de Dioclétien des empereurs chrétiens. Assurément, si du moyen âge nous ramenons les yeux autour de nous, nous ne trouverons plus un seul homme capable de connaître aussi mal Hippocrate, Virgile et Caton, mais nous en trouvons des milliers, que dis-je? des millions qui n'auront jamais entendu prononcer leurs noms, ni même les plus grands noms des temps modernes, Bayard, du Guesclin, Condé, Luxembourg, Corneille, Bossuet et Racine, ce qui nous ramène à la première question : Lequel vaut mieux de mal savoir et de suppléer par l'imagination à ce qu'on ne sait pas, ou de ne rien savoir et de ne rien imaginer.

On a déjà dit qu'à l'exception de la sainte Bible il n'y avait pas eu de récits transportés dans autant de pays et de langages divers que la légende dont les Occidentaux ont fait le livre des Sept sages. C'est l'histoire d'un jeune prince faussement accusé par sa marâtre et préservé du dernier supplice par l'effet d'une suite de récits que viennent faire les sages conseillers du roi, père de l'accusé. Les orientalistes s'accordent à reconnaître que la plus ancienne forme de l'ouvrage est sanscrite, et que cette première forme est antérieure de plusieurs siècles à l'ère vulgaire. Du sanscrit, le récit passa dans l'ancienne langue des Perses, le Pehlvi, puis dans le persan moderne; les Arabes se l'approprièrent, puis les Juifs et les Grecs. Est-ce à la suite de la première croisade que nos jongleurs la rapportèrent en France? On ne saurait en découvrir la moindre preuve, et l'on peut tout aussi bien conjecturer que cette précieuse conquête avait été le résultat des fréquents rapports établis du VIIIe au XIIe siècle entre les Maures, les Juifs, les chrétiens d'Espagne, et notre population française. Le voyage de Galice, que le tombeau de saint Jacques rendait cher à nos bourgeois et à nos chevaliers de France, ouvrait le chemin de Valence, de Séville, de Grenade et de Cordoue; on se laissait naturellement entraîner dans cette quête d'aventures, les jongleurs y trouvant l'occasion de chanter et conter, d'apprendre et de recueillir. Les hommes d'armes prenaient volontiers des soudées, non-seulement des rois chrétiens mais des émirs sarrasins, presque toujours en guerre l'un contre l'autre. Le fameux Thomas de Marle, un des héros de la première croisade, et qui, l'un des premiers, monta sur les créneaux de Jérusalem, avait commencé par se signaler en Espagne sous la bannière d'un roi de Cordoue. Après un séjour plus ou moins prolongé, ils revenaient plus opulents, plus renommés qu'ils n'étaient partis, et donnaient aux autres le désir de courir les mêmes dangers et de rencontrer les mêmes aventures.

Ce qui me porte à croire que le récit des Sept sages nous est directement venu d'Espagne, c'est que nous devons incontestablement à cette contrée un autre recueil d'histoires non moins célèbre, recueil également formé en Orient et présentant les plus frappants rapports d'origine, de fortune et de caractère avec le livre des Sept sages. Un juif espagnol, baptisé sous le nom de Pierre-Alphonse en 1106, avait traduit en latin ce recueil sous le nom de *Disciplina clericalis*, bientôt retraduit en français sous celui de *Castoiement* ou *enseignement d'un père à son fils*. Pierre-Alphonse, né en 1062, mourut, suivant les Biographies, peu de temps après sa conversion, et tout doit porter à croire que la *Disciplina clericalis* fut composée avant son abjuration. Ce livre ne doit rien assurément aux voyages d'Orient; il est arrivé d'Espagne en France, et probablement quelques années avant les prédications d'Urbain II et de Pierre l'Ermite. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même de l'*Histoire des Sept sages?* Pourquoi, tandis que les Grecs l'empruntaient aux conteurs turcs ou arabes, ne l'aurions-nous pas reçue des ménestrels et des pèlerins qui, dès le Xe siècle, se plaisaient à parcourir l'Espagne? La seule différence que l'on puisse avoir droit d'établir entre la *Disciplina clericalis* de Pierre-Alphonse et l'*Histoire des Sept sages*, c'est que la première fut traduite en latin sur un autre livre arabe ou persan, et que la traduction latine devint aussitôt la matière d'une traduction française; tandis que l'*Histoire des Sept sages* fut, durant longtemps, la propriété des jongleurs, et ne devint un livre que d'après les récits plus ou moins modifiés par ces jongleurs.

Aussi je ne rechercherai pas, comme les savants critiques qui m'ont devancé, Sylvestre de Sacy, Dacier, Legrand d'Aussy et Loiseleur-Deslongchamps, Keller et Th. Wright, si le Roman des Sept sages fut traduit du grec plutôt que de l'arabe, de l'hébreu plutôt que du grec; je dirai qu'il ne procède pas d'un livre arabe, hébreu, grec ou latin, mais des récits faits par nos jongleurs en plein air; et c'est le seul moyen d'expliquer les grandes différences qu'on peut remarquer dans les rédactions diverses. Les jongleurs n'avaient pas attendu une traduction littéraire pour dire l'histoire du fils de l'empereur, de la male marâtre et des Sept sages, comme ils l'avaient entendue raconter. Ils la répétaient, et c'est ainsi que les mères et les nourrices ont longtemps dit aux enfants les Contes des fées, avant que Perrault ne s'avisât de les écrire. Cette transmission, orale avant d'être littéraire, explique tous les changements de noms propres et de noms de lieux qui se sont introduits dans les divers récits; car le jongleur n'était pas dans les mêmes conditions que le clerc traducteur : il avait besoin d'être compris tout d'abord et d'intéresser sans trop longs préambules. Il ne pouvait donc, en s'adressant à une assemblée populaire, parler des rois ou sultans de l'Inde ou de la Perse, de brahmanes ou de vizirs, de sultane ou de maîtresse favorite. Les noms de

Syntipas ou Sendebad, de Bibor ou de Beria auraient paru venir de l'autre monde. Ils durent se débarrasser de ces entraves, en conservant le fond des aventures dont l'intérêt était en effet indépendant des temps, des lieux et des noms propres. Cependant, voulant garder dans leurs altérations une certaine réserve, ils placèrent leurs personnages à quelque distance et ménagèrent quelque perspective. En effet, un souverain absolu, qui pouvait d'un mot envoyer son fils à la mort, et si longtemps écouter tant d'histoires, ne pouvait être Français; ils en firent un empereur de Rome; la sultane favorite devint l'impératrice, et ce nombre de sept leur remettant en mémoire les *sages* de la Grèce, ils changèrent les sept vizirs de la légende orientale en sept sages de Rome, au nombre desquels ils ne manquèrent pas de mettre le sage Caton si fâmeux au moyen âge par les proverbes qu'on lui attribuait, même dans les écoles, et qu'il n'avait assurément jamais composés. Nous aurons mainte occasion de revenir sur ces proverbes dans le cours de nos entretiens.

Et maintenant que j'ai dit comment le livre des *Sept sages de Rome* avait été, dans l'origine, le livre indien de *Sendebad*, ou pour le moins le livre persan des *Sept vizirs, du pédagogue, du jeune homme et de la jeune femme du roi*, comment il avait dû de l'Orient pénétrer en Grèce et en Espagne, et de l'Espagne nous arriver sous ce nom d'*Histoire des Sept sages de Rome*, il me reste à vous exposer rapidement les différentes rédactions faites en France de cette fameuse légende orientale et à reconnaître l'ordre dans lequel ces rédactions ont dû se produire.

La rédaction, apparemment la plus ancienne et la plus conforme à la tradition orale, est en prose. Elle fut très-estimée durant le XIIe siècle et le XIIIe, si nous en jugeons d'après le grand nombre de manuscrits que nous en avons conservés. Elle porte ordinairement le nom de *Roman des Sept sages de Rome*.

Celle qui s'en rapproche le plus est écrite en latin. Je ne crois pas cependant qu'elle doive rien au roman français que je viens de mentionner. Il y a des différences et des bévues particulières que l'auteur aurait aisément évitées s'il avait eu sous les yeux un texte écrit. Cette rédaction latine a souvent été imprimée dans le XVe siècle et le XVIe; mais je n'en connais qu'un seul exemplaire conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et cet exemplaire date seulement du XVe siècle. L'ouvrage doit être beaucoup plus ancien.

Vient ensuite un poëme, un long poëme qui conserve encore assez bien la tradition ordinaire, mais qui la développe et lui donne un tour particulier. L'auteur était encore plus étranger que les deux précédents prosateurs à toutes les études universitaires; il confond non-seulement tous les échos qui lui parviennent de la véritable histoire, mais même il ne sait pas exactement les légendes populaires qu'il allègue ou qu'il prétend répéter. C'est pourtant un assez bon poëte, un esprit assez subtil, assez inventif, comme nous ne serons pas embarrassés de le prouver. M. Adelbert Keller en a donné une première édition il y a quelques années, d'après le manuscrit unique de notre Bibliothèque impériale.

En dehors de ces trois rédactions qui précèdent directement la composition orale, si je puis ainsi parler, nous avons un poëme plus long que le précédent, et que l'auteur dit avoir traduit d'un livre latin que l'on n'a pas encore retrouvé. Ce latiniste se nommait Jean et était moine de l'abbaye de Hauteseille dans l'évêché de Metz. Il avait écrit son livre dans les vingt dernières années du XIIe siècle, comme l'atteste l'épître d'envoi adressé à Bertrand, évêque de Metz à cette époque, épître qu'à défaut de son livre nous avons au moins conservée (1).

Nous n'y découvrons pas un moyen de savoir si le moine Jean avait suivi un texte écrit en langue étrangère, ou s'il avait suivi un récit populaire, sans s'astreindre à une imitation servile. Nous savons seulement que le titre qu'il lui avait donné était : *De rege vel Septem sapientibus*, et cela nous fait déjà conjecturer qu'il différait du *Roman des Sept sages*, puisque dans celui-ci le souverain père du prince accusé n'est pas un roi, mais un *empereur* de Rome. En l'absence du texte latin, nous ne pouvons juger l'ouvrage que d'après le poëme en vers; l'habile trouvère qui le composa, nommé Herbert, l'avait présenté au fils de Philippe-Auguste, le prince Louis, avant l'année 1223, date de son avénement à la couronne. Herbert se plaît à rappeler qu'il s'est contenté de mettre en roman, c'est-à-dire en français, le beau latin du moine de Hauteseille. Mais enfin, qu'il ait été traducteur très-libre ou très-servile, nous n'en devons pas moins penser que ce livre du roi *Dolopathos de Sicile*, ne suit que très-imparfaitement la tradition consacrée de l'histoire des Sept sages. C'est un agréable poëme, qui fait beaucoup d'honneur au talent d'Herbert, mais qui, restant à côté du récit consacré, n'a pas eu la moindre influence sur les autres rédactions de l'histoire des Sept sages. Personne, que je sache, ne l'a reproduit, ne l'a imité; on s'en est tenu au fond de l'ancien récit, ou bien l'on est parti de là pour composer des continuations nombreuses et fécondes elles-mêmes en imitations. Il est donc fâcheux que les érudits et les critiques qui, jusqu'à présent, ont essayé de faire connaître cette série de compositions, les aient rapportées toutes à ce livre du roi Dolopathos, comme si les autres formes de l'histoire des Sept sages en procédaient régulièrement. C'était tout le contraire. Jean de Hauteseille et Herbert avaient oublié le but de la composition primitive; ils ne contèrent que pour conter, sans s'in-

(1) Le savant philologue Mussafia vient de retrouver dans la bibliothèque impériale de Vienne le texte latin de Jean de Hauteseille, que M. Loiseleur-Deslongchamps avait confondu avec l'autre livre latin imprimé : *De Septem sapientibus*, dont il diffère entièrement.

quiéter de l'impression favorable ou défavorable que les exemples devaient laisser dans l'esprit du roi; ils se sont livrés à des digressions à perte de vue; ils ont tout sacrifié aux détails; les sages qui n'ont aucun sujet de s'intéresser au sort du jeune prince, et qui n'ont pas été chargés de l'instruire, viennent, on ne sait pourquoi, l'un après l'autre, conter une histoire, et puis se retirent pour ne plus reparaître.

Il suffisait donc de comparer les nombreux manuscrits qui contiennent le roman des Sept sages, avec le seul qui nous ait été conservé intégralement, le Dolopathos, pour voir que celui-ci n'était qu'une imitation très-libre du premier, et que pour se rapprocher le plus de la tradition primitive, il n'en fallait tenir qu'un faible compte. C'est ainsi que je me propose d'étudier avec vous cet ordre de compositions qui me semble avoir eu tant d'influence sur toute la littérature européenne. Je m'attacherai d'abord à la rédaction la plus simple, la plus primitive, c'est-à-dire au livre appelé le *Roman des Sept sages*, dont l'exécution doit appartenir au XIIe siècle; je rapprocherai constamment cette rédaction de la rédaction latine et du roman en vers; puis j'arriverai en dernier lieu au poëme de Dolopathos. Ces quatre ouvrages me conduiront à suivre chacune des histoires racontées dans les imitations qu'on en retrouve aujourd'hui chez les Italiens, les Espagnols et les Anglais, depuis Boccace, l'auteur du *Prince Lucanor* et Chaucer, jusqu'à Galland, l'abbé Blanchet, Petis de la Croix, la Fontaine et Voltaire. Vous voyez, messieurs, que le sujet est fécond en rapprochements, et qu'il ouvre un libre champ aux appréciations critiques et littéraires. Notre légende a laissé des traces dans les romans de la Table ronde; on en reconnaît même déjà l'influence incontestable dans le fameux livre de Geofroi de Monmouth, *Historia Britonum*, qui lui-même délia la langue de nos plus anciens romanciers français. Ainsi les lais des bardes armoricains n'ont pas été la seule source à laquelle aient puisé les ingénieux chantres d'Artus, de Merlin et de Lancelot du Lac; les contes et les fables qui avaient passé de l'Inde dans notre Occident, ont fourni aussi leur contingent aux charmants tableaux que nos trouvères léguèrent à la poésie et à la romancerie modernes. C'est là ce qu'il ne nous sera pas possible de mettre en doute, après avoir étudié les différentes rédactions de l'histoire des Sept sages et de leurs curieuses continuations.

Nous suivrons cette histoire traditionnelle dans les meilleurs manuscrits. Ceux d'entre vous qui voudront bien s'intéresser à la suite de nos entretiens, auront tous les moyens de s'y préparer, et d'en conserver un durable souvenir. Il existe déjà de fort bonnes dissertations du célèbre orientaliste Sylvestre de Sacy, sur les plus anciens textes persans de cette légende; on peut les consulter dans les tomes IX et X des *Notices et extraits de manuscrits*. M. Dacier a étudié la rédaction grecque intitulée *Syntypas*, dans le quarante et unième volume des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*; le grand rabbin Carmoly a donné en 1849 la traduction des *Paraboles de Sandabar*, forme hébraïque de la même légende orientale. Et avant lui, en 1838, un savant et habile indianiste, enlevé trop tôt à la haute littérature, M. Loiseleur-Deslongchamps, avait publié son excellent *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe*. A la suite de cet ouvrage, qu'on ne saurait trop louer, M. le Roux de Lincy a donné une analyse complète et de nombreux extraits parfaitement choisis du Dolopathos; puis un bon texte du *Roman des Sept sages*. Dans les études auxquelles nous allons nous livrer, nous aurons rarement l'occasion d'ajouter quelque chose à l'édition de M. de Lincy. Quelques années auparavant, un savant allemand, M. Keller, avait publié le texte latin du même ouvrage, d'après un manuscrit plus correct et plus ancien que celui de la Bibliothèque impériale; puis le texte du poëme français anonyme, d'après le manuscrit de notre même grande bibliothèque. Enfin un des volumes bien connus de la collection elzévirienne de Paul Jannet est consacré au texte complet du roman de Dolopathos, d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale. Avec ce volume, que chacun de vous peut aisément se procurer, et avec l'*Essai sur les fables indiennes*, de M. Loiseleur-Deslongchamps, dont le libraire Techener a été l'éditeur, vous aurez, messieurs, les meilleurs moyens de juger et de contrôler les études que j'aurai l'honneur de vous soumettre, et vous comprendrez aisément l'intérêt qui s'attache à suivre le différent ordre des fictions que la romancerie du moyen âge s'est appropriées, puis a transmises à la littérature moderne; enfin je me trompe fort, ou vous demeurerez persuadés qu'en fait de contes et de récits fabuleux, les meilleurs sont ordinairement les plus anciens. Mais si la France n'a rien à réclamer dans l'invention de la plupart de ces histoires, au moins nous sera-t-il permis de reconnaître que c'est par elle, surtout, qu'elles ont fait fortune chez nos voisins d'Angleterre et d'Italie, et que sans le secours de notre poésie orale et populaire, elles auraient longtemps encore tardé à franchir les limites de la littérature orientale. C'est ce rayonnement de la poésie française sur le reste de l'Europe chrétienne, qu'il faut de plus en plus accoutumer les autres nations à reconnaître, et plus nous étudierons les premiers monuments écrits de notre littérature, plus nous multiplierons les moyens de confirmer cette démonstration. La France, dès le XIIe siècle, était sous ce rapport, ce qu'elle n'a plus cessé d'être, l'objet de l'attention particulière, de l'imitation et de l'admiration des étrangers, et, au risque de répéter ce que j'ai déjà dit, tandis que tous les trésors de la science antique étaient distribués par notre université de Paris, tous les trésors de la poésie, de l'imagination passaient de la bouche de nos trouvères, de nos jongleurs et de nos conteurs populaires, dans les livres de toutes les autres nations, que nous ne songions pas alors à imiter, et qui ne cessaient de puiser

chez nous leurs meilleures et leurs plus poétiques inspirations.

Paulin Paris.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Du domicile (suite).

Une personne peut-elle avoir plusieurs domiciles? Sans entrer à ce sujet dans de grandes discussions de principes, M. Valette déclare hardiment qu'il ne le croit pas.

En effet, il est impossible de comprendre qu'un homme ait dans plusieurs lieux son *principal* établissement, ou que sa succession s'ouvre à la fois dans deux endroits différents. Mais ce qui peut arriver, c'est qu'une personne ait un domicile apparent distinct de son domicile réel, et soit ainsi obligée de supporter les conséquences de ce domicile apparent qu'elle s'est donné; elle devra par exemple plaider devant le tribunal de ce lieu lorsqu'elle y sera citée. Cela, du reste, ne fait rien à la question, car on peut parfaitement accepter la compétence d'un tribunal qui n'est pas le sien. Mais quand il s'agira d'ouvrir la succession, il faudra bien chercher et trouver le véritable domicile; car on ne peut ouvrir à la fois la succession dans deux endroits différents.

Peut-on n'avoir pas de domicile? Autre question qu'il faut bien examiner, puisque tout le monde le fait, mais qui en réalité est très-peu pratique. On a d'ordinaire un domicile d'origine qu'on ne perd que par l'acquisition d'un autre; cependant M. Valette n'est pas de l'avis de ceux qui disent qu'on a toujours et nécessairement un domicile. En effet, l'enfant né en France de parents étrangers, qui fait dans l'année de sa majorité la déclaration de l'article 9 n'est obligé de fixer son domicile en France que dans l'année de cette déclaration, et jusque-là il n'a évidemment pas de domicile français. On peut faire des observations analogues sur les art. 10, 18 et 19. Mais les vagabonds et gens sans aveu, qui de père en fils vaguent à travers la France sans s'arrêter nulle part, où leur trouver un domicile? Sans doute, en remontant indéfiniment parmi leurs ancêtres, on finirait bien par trouver, fût-ce à la quatrième génération, ou même plus loin encore, un individu qui ne menait pas cette vie errante et avait un véritable domicile. Mais ce serait une puérilité de prétendre que ce domicile s'est transmis jusqu'à eux, car ils n'ont peut-être jamais été dans cet endroit, et n'y ont pas conservé la moindre relation.

Quant aux étrangers, M. Valette croit avec la jurisprudence qu'ils peuvent avoir un vrai domicile en France, bien qu'ils n'aient pas été autorisés par le gouvernement à l'y établir. En effet, le domicile est avant tout une question de fait; et nul doute qu'un étranger ne puisse avoir en France son principal établissement.

Il ne nous reste plus à expliquer que l'article 111, qui traite du domicile d'élection et qui est ainsi conçu : Le débiteur que nous supposerons par exemple domicilié à Lyon, fait élection de domicile à Paris pour faciliter, le cas échéant, les poursuites que son créancier aurait à exercer contre lui. L'élection de domicile comprend deux choses tout à fait distinctes : la compétence du tribunal et le lieu de remise des exploits. On pourrait très-bien ne consentir à l'élection de domicile que pour l'un de ces deux objets, par exemple pour la compétence du tribunal; alors le Lyonnais serait bien traduit devant le tribunal de Paris, mais les exploits lui seraient envoyés à Lyon. Inversement, on pourrait accepter que les exploits soient adressés à Paris à un domicile élu, et ne pas vouloir renoncer pour cela à la compétence de son propre tribunal.

Dans la pratique, les deux points sont habituellement réunis, et c'est ce que suppose notre article en disant que *les significations, demandes et poursuites relatives à l'acte contenant élection de domicile, pourront être faites au domicile convenu, et devant le juge de ce domicile.*

Lorsque les significations doivent être faites au domicile élu, il ne suffit pas d'indiquer la localité où l'on entend élire domicile; il faut encore indiquer dans cette localité une personne chez laquelle on remettra les exploits. La convention comprend alors deux points distincts : d'abord l'obligation irrévocable pour le débiteur d'avoir au domicile élu une personne chargée de recevoir à sa place les exploits, puis la désignation de cette personne, qui n'est en définitive autre chose qu'un mandataire du débiteur. Or, un mandataire peut perdre la confiance de son mandant, et l'article 2003 permet toujours à ce dernier de le révoquer; d'ailleurs, le mandataire peut aussi mourir ou quitter la localité, et dans ce cas il faudra bien le remplacer. Le débiteur qui a élu domicile chez une personne déterminée aura donc le droit d'en désigner un autre, dans la même ville, quand il le voudra, et le créancier ne pourra pas s'en plaindre, car en définitive il lui est indifférent de faire remettre les exploits chez une personne plutôt que chez une autre. Le plus souvent ces élections de domicile se font chez des hommes d'affaires ou des officiers ministériels, comme les notaires, et il est admis dans la pratique que le mandat confié par le débiteur à l'officier ministériel passe de droit à son successeur.

L'élection de domicile étant faite d'ordinaire dans le seul intérêt du créancier, celui-ci peut très-bien y renoncer et envoyer les exploits au domicile réel, ou même citer son débiteur devant le tribunal de ce domicile (voy. l'art. 111 et l'art. 109 *in fine*, Cod. de proc.); le tout à moins que les circonstances n'indiquent que l'élection de domicile était faite dans l'intérêt du débiteur en même temps que dans celui du créancier, et ne constituait pas dès lors pour celui-ci une simple faculté à laquelle il était libre de renoncer.

La simple promesse de payer dans un lieu n'emporte pas élection de domicile dans ce lieu, si ce n'est en matière commerciale, où l'on suppose facilement des élections de domicile, pour faciliter les poursuites du créancier et assurer la régularité des payements. L'article 420 du Code de procédure civile, dans le Titre spécialement consacré à la procédure devant les tribunaux de commerce, admet que cette promesse, en matière commerciale, constitue une élection de domicile tacite en ce qui concerne la compétence du tribunal; en effet, cet article permet à la fois d'assigner le défendeur devant le tribunal de son domicile, devant celui dans l'arrondissement duquel la promesse a été faite et la marchandise livrée, et enfin devant celui dans l'arrondissement duquel le payement devait être effectué.

---

(1) Voy. les n°s 51 et 52 de la première année, et les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de la seconde.

Lorsque le créancier a obtenu un jugement qui condamne son débiteur, l'élection de domicile conserve-t-elle encore sa valeur? Quelques décisions judiciaires ont admis que le jugement épuisait les effets de l'élection de domicile, et qu'en conséquence la teneur de ce jugement ne pouvait être notifiée au débiteur qu'à son domicile réel. Mais M. Valette n'est pas de cet avis, et un certain nombre de décisions judiciaires consacre son opinion. La notification du jugement condamnant le débiteur à remplir une obligation qu'il a consentie dans un acte, paraît bien une formalité *relative à l'exécution* de cet acte. On a soutenu, il est vrai, que ce n'était plus l'acte qu'on exécutait, mais le jugement. A cela il est facile de répondre que chez nous les jugements ne créent pas des droits nouveaux, et n'opèrent pas une sorte de novation judiciaire, comme cela avait lieu dans les idées romaines. Les jugements ne font, en définitive, que constater des droits préexistants, et l'on ne peut admettre qu'un plaideur voie ses droits diminuer parce qu'il les a fait vérifier judiciairement. Pour nous résumer, le jugement en question, ordonnant l'exécution de l'acte, est bien relatif à cet acte, suivant les termes très-larges de l'article 111.

Il y a chez nous un certain nombre de cas dans lesquels l'élection de domicile est obligatoire. Par exemple en matière d'opposition au mariage, l'opposant doit faire élection de domicile dans le lieu indiqué pour la célébration du mariage (art. 176); il faut que les futurs époux puissent faire lever l'opposition sans aucun retard, si elle est mal fondée, et pour cela il est indispensable qu'ils aient le droit de faire les citations et d'obtenir un jugement sur place. Le législateur est en effet très-favorable au mariage, et il n'oublie pas qu'un mariage reculé est bien souvent un mariage manqué.

L'article 2148, n° 1, exige aussi de la part de tout créancier qui prend une inscription hypothécaire une élection de domicile dans l'arrondissement du bureau où il requiert cette inscription, afin qu'il soit plus facile aux intéressés, le cas échéant, d'obtenir une main-levée judiciaire de cette inscription, et aussi d'y faire les notifications, afin d'arriver à la purge des hypothèques. (Voy. C. Nap., art. 2156 et 2183; aj. art. 2152.)

Quant aux élections de domicile que les plaideurs font chez leurs avoués, elles ont simplement pour but de permettre la signification à ces officiers ministériels des différents actes de la procédure.

TITRE IV.

Des absents.

Dans le langage vulgaire, quand on dit d'une personne qu'elle est *absente*, on entend simplement exprimer par là qu'elle *n'est pas présente* pour le moment sur les lieux où l'on se trouve soi-même. Mais dans le langage technique, cette expression prend un autre sens, très-différent de celui-là et bien précis; l'absent, tel que l'entend notre titre, c'est l'individu qui a quitté sa résidence ordinaire, et dont on ne reçoit plus de nouvelles depuis un certain temps, ce qui rend son décès assez probable, d'autant plus probable que les dernières nouvelles remonteront à une date plus reculée.

Cependant la loi emploie souvent le mot *absent*, avec son sens vulgaire de non présent; par exemple, au Code Napoléon lui-même, dans l'article 316, en matière de désaveu; au Code de procédure, dans les articles 909, 3°, et 911, 2°, en matière d'apposition de scellés après décès, etc. Dans le titre *des Successions*, les rédacteurs du Code, plus préoccupés qu'autre part du sens technique de ce mot, ont eu grand soin de ne jamais lui en donner d'autre; certains articles, par exemple l'article 819, évitent même l'emploi de ce mot au sens vulgaire avec une véritable affectation.

Dans la matière de l'absence, les rédacteurs du Code ont un véritable mérite d'originalité que nous n'aurons pas souvent l'occasion de leur reconnaître ailleurs. En effet, leur travail n'est presque toujours qu'une compilation des solutions de l'ancien droit, quelquefois même une reproduction presque textuelle d'un traité de Pothier ou d'une ordonnance de l'ancien régime. Ici, au contraire, le droit romain, d'ordinaire si fécond, ne fournissait rien. Quant à l'ancien droit, il présentait seulement quelques règles éparses et fort peu uniformes.

On admettait cependant presque partout dans la vieille France les règles suivantes : 1° Quand un individu disparu de sa résidence ordinaire restait un certain temps, plus ou moins long, suivant les différents lieux, dix ou quinze ans par exemple, sans donner de ses nouvelles, sa succession était dévolue à ses héritiers naturels; mais on ne favorisait pas de même les légataires qui ne pouvaient jamais exercer de droit sur la succession du *de cujus*, qu'à la condition de prouver préalablement son décès. 2° Avant l'époque à laquelle avait lieu cet envoi en possession, les tribunaux prenaient quelques mesures provisoires pour assurer l'administration des biens de l'absent. 3° Ceux qui avaient des droits subordonnés à la condition de l'existence de l'absent ne pouvaient plus exercer ces droits. C'est là, du reste, un principe de bon sens qu'on applique encore aujourd'hui d'une manière générale. En effet, quand on veut exercer au nom d'un individu un droit qui lui est échu, la première chose à faire, c'est de prouver que ce droit lui est réellement échu; donc, s'il s'agit d'un droit n'appartenant à cet individu que pendant sa vie, par exemple une pension viagère, il faudra pour la réclamer prouver qu'il existe encore. Or, il résulte de la définition même que nous avons donnée de l'absence qu'une pareille preuve est impossible à faire dans ce cas, puisqu'une personne absente est celle dont l'existence est devenue incertaine, de telle sorte qu'on ne peut plus dire avec certitude si elle est morte ou si elle vit encore. 4° Le conjoint de l'absent ne pouvait jamais se remarier, si longue qu'eût été l'absence; ce qui est toujours la suite du même principe, car l'époux qui veut se remarier doit d'abord prouver son droit de convoler à de secondes noces, droit qui résulte du décès de son premier conjoint. Cependant Pothier et quelques autres auteurs permettaient à l'époux présent de se remarier lorsqu'il s'était écoulé cent ans depuis la naissance de l'époux absent, parce que la mort de ce dernier leur semblait alors tout à fait certaine; la durée d'un siècle est, en effet, sauf de très-rares exceptions, le terme le plus éloigné de la vie humaine.

Tels sont les antécédents du Code Napoléon sur la matière de l'absence. Voyons maintenant ce Code lui-même.

Le premier projet ne parlait que de la déclaration d'absence et de ses effets. Mais avant que le moment soit venu de déclarer l'absence, n'y avait-il pas lieu de prendre quelques mesures pour protéger les intérêts de l'absent ou ceux des personnes qui avaient avec lui des rapports juridiques, par exemple ses créanciers, ses co-communistes, les nus propriétaires des immeubles dont il était usufruitier, etc. Ce qui avait arrêté les rédacteurs, c'était la crainte de s'immiscer trop faci-

lement, sous prétexte d'absence, dans les affaires d'une personne qui pourrait très-bien être fort mécontente de cette intervention étrangère. Mais c'était là un scrupule exagéré. On a donc ajouté après coup dans le projet le premier chapitre de notre titre, celui qui est intitulé *De la présomption d'absence*. Au fond, la présomption d'absence est une des périodes de l'absence, et la rubrique du titre IV englobe dans la même expression ceux qu'une analyse plus avancée distingue en *présumés absents* et *absents déclarés*. La rubrique de la deuxième section du chapitre III, *Des effets de l'absence relativement aux droits éventuels*, etc., emploie encore le mot *absent* avec la même généralité.

En ce qui concerne le mariage, nous n'avons à faire aucune distinction de période, car si longtemps qu'ait duré l'absence, et à quelque période qu'on se trouve, le conjoint présent ne peut jamais se remarier qu'à la condition de prouver d'abord le décès de son conjoint absent, ce qui lui est impossible tant que l'absence dure. En effet, si l'on pouvait prouver le décès de l'absent, l'absence cesserait par cela même, et l'on entrerait dans un autre ordre de faits. Le Code n'admet même point le tempérament reçu dans l'ancien droit au témoignage de Pothier, et consistant à permettre à l'époux présent de se remarier quand il s'était écoulé cent ans depuis la naissance de son conjoint absent. Mais si le nouveau mariage de l'époux présent a été célébré par surprise, en trompant l'officier d'état civil, la situation deviendra tout autre, et les mêmes principes qui nous faisaient tout à l'heure interdire ce mariage, nous conduiront maintenant à décider qu'il ne sera plus permis de le critiquer qu'en établissant l'existence, au moment du second mariage, du premier conjoint alors absent. C'est en effet cette seule circonstance qui donne le droit d'attaquer le mariage, et par conséquent c'est la première chose à prouver lorsqu'on veut le faire annuler. L'article 139 déclare en principe que ce mariage ne peut être attaqué que par l'époux absent ou son fondé de pouvoir, *muni de la preuve de son existence*.

En ce qui concerne les droits pécuniaires, nous avons à distinguer dans l'absence deux périodes bien tranchées : la première qui s'étend du moment de la disparition jusqu'à la déclaration d'absence ; elle fait l'objet des articles 112, 113 et 114 ; la seconde qui part de la déclaration d'absence, et finit soit par le retour de l'absent, soit par la preuve acquise de son existence ou de son décès. Cette seconde période se subdivise elle-même en deux autres : d'abord celle de l'*envoi en possession provisoire* des biens de l'absent, qui a lieu à la suite, et comme conséquence de la déclaration d'absence, puis celle de l'*envoi en possession définitive*, qui est prouvée lorsqu'il s'est écoulé trente ans depuis la déclaration d'absence de l'individu, ou cent ans depuis sa naissance. Les envoyés en possession provisoire n'ont d'autres droits que ceux qui rentrent dans une administration un peu large (art. 125, 126 et 128), et ils acquièrent définitivement comme compensation des charges que leur impose cette administration, une partie notable des fruits produits par les biens de l'absent (art. 127). Au contraire, les envoyés en possession définitive ont le droit de disposer comme un propriétaire véritable.

É. Alglave, avocat.

BULLETIN DES COURS.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE.

Lundi 6 février. — M. Emile Chasles, professeur à la Faculté des lettres de Nancy : Cervantes.

13 février. — M. Zeller, maître de conférences à l'École normale : Léon X.

20 février. — M. Delavigne, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse : Fontenelle et la marquise de Lambert.

6 mars. — M. Deltour, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis : De l'éducation littéraire des femmes au XVIIe siècle.

13 mars. — M. Aderer, professeur de rhétorique au lycée de Versailles : Les femmes de Molière.

20 mars. — M. Alfred Maury, de l'Institut : De la société romaine sous les premiers empereurs, comparée à la société française sous l'ancien régime.

27 mars. — M. Bertin, professeur au lycée de Saint-Louis : Madame, mère du régent.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Mardi 7 février. — M. Gaston de Saint-Valry : Critique théâtrale.

Mercredi 8. — M. Deschanel : Les mémoires de la reine Margot.

Jeudi 9. — Le docteur Declat : Des êtres microscopiques.

Vendredi 10. — M. Samson : L'art de dire.

Samedi 11. — M. Ferdinand de Lasteyrie : Les États-Unis avant la guerre, scènes de mœurs.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

En vente aujourd'hui :

Histoire de la Révolution française, par Th. Carlyle, traduite de l'anglais par MM. Élias Régnault et Odysse-Barot. 1 vol. in-18 de 360 pages. 3 fr. 50

Cet ouvrage inaugure la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*.

Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française, Dom Deschamps, son système et son école, d'après un manuscrit et des correspondances inédites du XVIIIe siècle, par Émile Beaussire. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Volumes publiés de la Bibliothèque de philosophie contemporaine.

In-18 à 2 fr. 50.

H. TAINE..... Le Positivisme anglais, étude sur Stuart Mill.
H. TAINE..... L'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle.
PAUL JANET.... Le Matérialisme contemporain. Examen du système du docteur Büchner.
ODYSSE-BAROT. Philosophie de l'histoire.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit pénal.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit ecclésiastique : Des rapports de la religion et de l'Etat.
ALAUX..... La Philosophie de M. Cousin.
ÉMILE SAISSET. L'Ame et la vie, suivi d'une étude sur l'Esthétique française.
AUG. LAUGEL... Les Problèmes de la nature.
CH. LÉVÊQUE.... Le Spiritualisme dans l'art.
CHALLEMEL LACOUR. La Philosophie individualiste, étude sur Guillaume de Humboldt.
ALB. LEMOINE.. Le Vitalisme et l'animisme de Stahl.
CH. DE RÉMUSAT. Philosophie religieuse : De la théodicée naturelle en France et en Angleterre.
MILSAND..... L'Esthétique anglaise, étude sur M. John Ruskin.
A. VÉRA..... Essais de philosophie hégélienne.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 11. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 11 FÉVRIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... Paris, 15 fr. Départ., 18 fr. Étranger, 20 fr.
Un an..... — 26 — 30 — 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Les Universités anglaises. — Oxford. — II. L'enseignement, par **M. P. Challemel-Lacour.**

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — **Esthétique.** — Cours de **M. H. Taine :** L'œuvre d'art (fin).

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHONE. — **Instruction des classes ouvrières.** — Conférence de **M. Jules Simon :** Les bibliothèques populaires.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Des absents.

Bulletin des cours.

Paris, 10 février 1865.

Nous avions été informés trop tard de la conférence que M. Jules Simon devait tenir à Lyon pour nous mettre en mesure de la faire sténographier. Cependant nous n'avons pas désespéré d'en obtenir un compte rendu d'une étendue et d'une exactitude convenables. De retour à Paris, M. Jules Simon a bien voulu nous apprendre qu'il en avait vu une analyse rédigée par deux auditeurs, et nous autoriser à la reproduire. M. Piaton, le propriétaire de cette analyse, a eu l'obligeance de la mettre à notre disposition. Nous lui en sommes très-reconnaissants, et nos lecteurs le seront comme nous.

Nous publierons dans notre prochain numéro la leçon d'ouverture de M. Munck, successeur de M. Renan au Collége de France, ainsi qu'une analyse très-détaillée et très-exacte de la conférence que M. J. J. Weiss vient de faire dans les salons de la rue de la Paix, sur *Favart, son théâtre et son temps.*

LES UNIVERSITÉS ANGLAISES (1).

DEUXIÈME LETTRE.

Oxford. — L'enseignement.

A M. LE DIRECTEUR DE LA *Revue des cours.*

Nos voisins sont bien heureux. Rien ne les oblige à se hâter de pourvoir au plus vite à leur avenir en se mettant, par des études professionnelles aussi rapides que possible, à même d'occuper dans le monde une position. La plupart des jeunes gens qui sortent de l'école, pourvus d'un très-mince bagage classique, pour entrer à l'Université, sont de familles assez riches pour attendre encore de longues années avant d'exercer une profession déterminée. On ne fait à Oxford ni des avocats, — ils se forment en général dans le cabinet d'un *barrister* ou dans quelques établissements privés ; — ni des médecins, — ceux-ci sortent des hôpitaux et d'un petit nombre d'écoles de médecine également indépendantes ; on y fait des théologiens, et surtout des bacheliers ès arts.

Vico aurait-il raison, et les *ricorsi* seraient-ils vraiment la loi des choses humaines ? Voilà bientôt trois siècles, Bacon se plaignait, dans son livre *sur l'avancement des Sciences*, d'une spécialisation trop grande et trop hâtive des études : « Je trouve étrange, disait-il, que parmi tant de colléges fondés en Europe, et consacrés à des professions particulières, on n'en voie aucun destiné à l'étude libre des arts et des sciences en général. S'imaginer que la philosophie et les connaissances générales sont des études oiseuses, c'est oublier que toutes les professions reposent sur elles et y tiennent par leurs racines. » Aujourd'hui, le cercle est accompli ; la voix de Bacon a été trop écoutée, et l'on élève une plainte toute

(1) Voy. le n° 9.

contraire à la sienne; on se demande en beaucoup d'endroits, on se demande surtout à propos d'Oxford, jusqu'à quand des jeunes gens, déjà en âge d'agir utilement, devront traîner cinq ou six ans sur des généralités stériles, sur un luxe d'antiquités et de connaissances qui ne les mènent à rien.

A Oxford comme partout, le nom imposant d'Université a autrefois exprimé une réalité, l'ensemble des études théoriques et pratiques qui constituent la connaissance humaine et fournissent la société de ses fonctionnaires obligés, la réunion des quatre Facultés : les arts, la théologie, le droit et la médecine. Actuellement Oxford instruit encore une grande partie du clergé anglican; mais sa gloire à cet égard, cette gloire tant vantée par un historien que je vous citais dans ma dernière lettre, est bien éclipsée. A peine l'hébreu y est-il étudié; l'histoire ecclésiastique est presque entièrement inconnue de la grande majorité des étudiants; les *Épîtres* de saint Paul, *proh pudor!* ces épîtres, le vrai fondement de la foi protestante, n'ont jamais été pour la masse de ceux qui sont dans les ordres l'objet d'une étude critique. Oxford a cessé entièrement d'être une école de médecine; il y a plus, l'Université encourage très-peu, même à l'heure qu'il est, le progrès des études dans les diverses sciences qui sont pour l'étudiant en médecine la condition nécessaire de ses études professionnelles. Le nombre des avocats et juristes qui ont passé par Oxford va diminuant chaque jour; Cambridge seul compte encore au barreau et dans les tribunaux quelques-uns de ses gradués. A Oxford, le droit civil est tombé dans une complète désuétude, et l'on s'y soucie même assez peu de beaucoup de connaissances générales qui seraient d'une utilité directe pour ceux qui se destinent à cette carrière.

Le jeune étudiant arrive à Oxford avec une ambition qui généralement ne le tourmente guère, et qui, dans tous les cas, est toujours la même : c'est de prendre le degré de bachelier ès arts, auquel il arrive au bout de la quatrième année. Il est immatriculé sans nul examen. Autrefois il était astreint à suivre à l'Université certains cours publics un nombre de fois déterminé par semaine; il devait *argumenter* publiquement à certains intervalles, ce qui le conduisait, après deux ans, au titre enviable de *sophiste général*. Enfin, un examen public, qui roulait sur la grammaire, la rhétorique, la logique, la philosophie morale, la géométrie et le grec, sans parler de l'usage familier de la langue latine, était l'épreuve capitale. Cet examen, terminé à sa gloire, l'élevait au degré de bachelier ès arts, acheminement à celui de maître ès arts, que personne n'ambitionne plus. Les choses sont bien changées à cette heure. Plus de cours publics à suivre; plus d'argumentations *sur les parvis* à engager et à soutenir; plus de titre de sophiste général à gagner, bien que la chose n'ait pas péri avec le nom. Au bout d'un certain temps de séjour à l'Université, l'étudiant subit un premier examen non public, où il désigne lui-même, dans un programme donné, les sujets sur lesquels il veut être interrogé. J'y vois figurer, entre autres, quelques livres d'Homère, quelques pièces des tragiques grecs, les *Géorgiques*, Térence, Juvénal, puis une partie d'Euclide et les éléments de l'algèbre et de l'arithmétique. Plus tard, il subit son premier examen public, dont l'institution ne remonte qu'à 1850. Cet examen embrasse, avec le texte des quatre Évangiles, des matières analogues à l'examen précédent, plus la logique, qui remplace, si l'on veut, Euclide et l'algèbre; enfin une série de sujets supplémentaires pour ceux qui aspirent aux honneurs, c'est-à-dire qui se proposent de concourir plus tard aux titres lucratifs de *fellow* et de *scholar*. Arrive enfin l'examen final. L'Université reconnaît quatre *écoles*, à chacune desquelles est assigné un programme particulier : l'école d'Humanités, *litteræ humaniores*, l'école des Sciences mathématiques et physico-mathématiques, l'école des Sciences naturelles, enfin l'école de Loi et histoire moderne. Vous voyez ici tout ce qui reste de l'ancienne division des facultés ; l'école de Loi et histoire moderne rappelle seule la Faculté de droit, représentée uniquement dans le programme par les Institutes de Justinien, ou par la partie de Blackstone qui concerne la loi de propriété réelle. A la Faculté de médecine se rapporte d'assez loin l'école de Sciences naturelles, dont le programme roule en partie sur la chimie et la physiologie. Le candidat au degré de bachelier doit répondre devant deux jurys différents sur deux de ces quatre programmes, dont l'un doit être de toute nécessité le programme de l'école d'Humanités, où figurent entre autres, avec quelques philosophes et quelques historiens anciens, les Actes des apôtres, le contenu des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, les preuves de la religion, enfin les Trente-neuf articles démontrés par l'Écriture.

Tel est l'ensemble et la marche des études universitaires, qui ne sont pas seulement curieuses par plusieurs détails, mais bien plus encore par leur esprit général. Ne vous semble-t-il pas en effet, comme à moi, qu'elles jettent une véritable lumière sur maintes particularités du génie de l'Angleterre? N'y cherchez pas la coordination, la philosophie, la spéculation élevée; on n'y aperçoit pas la moindre apparence de pensée systématique; elles ne se composent que de fragments; mais ces fragments sont empruntés aux choses que la tradition a consacrées; on étudie la morale dans l'*Éthique* à Nicomaque, la logique dans l'*Organon* d'Aristote, la géométrie dans les *Éléments* d'Euclide, la philosophie dans Cicéron. La science, les classiques et les trente-neuf articles y sont juxtaposés sans qu'on s'avise le moins du monde qu'il puisse exister dans tout cela rien d'incompatible. Mais cet ensemble répond fort bien, jusque dans sa bizarrerie, aux tendances et à la nature de l'esprit de nos voisins, solide et étroit, traditionaliste et positif. Il n'y a pas de danger qu'un cours d'études ainsi entendu ouvre à la pensée des espaces qui puissent la tenter, quand bien même la hardiesse du vol serait, ce qu'elle n'est cer-

tainement pas, le caractère de l'intelligence anglaise.

Vous allez voir si le personnel enseignant et la méthode suivie sont capables d'élargir et d'élever ce programme. Ouvrez les statuts, vous y verrez figurer dans la Faculté des arts onze lecteurs publics ou professeurs, dans la Faculté de théologie deux professeurs, dans la Faculté de droit et dans la Faculté de médecine un professeur. Mais les facultés n'existent plus. Si vous vous trouvez à Oxford, et qu'il vous prenne fantaisie d'entendre un des illustres de l'Université, il y a grande chance pour qu'on vous apprenne que le cours où vous désiriez aller n'existe plus même de nom, à moins qu'une fondation perpétuelle n'ait conservé le professeur; mais si le professeur existe, c'est pour toucher les revenus de la chaire, non pour l'occuper. Les salles de l'Université sont silencieuses, et, si de loin en loin ce silence est troublé par quelque lecture populaire ou par un professeur jaloux de toucher une contribution éventuelle qui lui est accordée, il parle dans le désert. Où donc l'enseignement se donne-t-il ?

Dans chaque collége, il existe un certain nombre de *tutors* (que je vous demande la permission d'appeler des répétiteurs, bien qu'ils ne répètent qu'eux-mêmes), choisis par le principal, exclusivement, ou à peu près, parmi les *fellows*. Ces *tutors* avaient dans l'origine pour unique fonction de surveiller les jeunes gens du collége, de les empêcher de faire des dettes et de réprimer toute extravagance par rapport au costume, à la coupe et à la longueur des cheveux, etc. Plus tard, ils ont été chargés d'inculquer aux étudiants les principes d'une bonne morale, de les exercer sur les auteurs désignés, de leur enseigner les rudiments de la religion, surtout les trente-neuf articles. Maintenant ils font tout; ils sont les seuls maîtres. Peu à peu les cours de l'Université, négligés peut-être par les titulaires, délaissés comme superflus et gênants par les élèves, ont dépéri et cessé. Ceux-ci ont trouvé plus commode de se faire mâcher et remâcher la besogne à domicile par des répétiteurs déjà gradués ou près de l'être, trop bien payés pour être fort exigeants et qui ne leur imposent ni par la science ni par l'âge. Les répétiteurs de collége et ceux qu'on appelle répétiteurs privés ont absorbé ainsi tout l'enseignement. Pour la plupart d'entre eux, ce n'est pas une profession, c'est un métier transitoire, qu'ils exercent pour gagner quelque argent en attendant mieux. Aussi n'y mettent-ils ni beaucoup de goût ni beaucoup d'ardeur. Le même répétiteur enseigne toutes sortes de choses : il explique les Actes des apôtres et le binôme de Newton; il fait traduire Tite-Live et expose la théorie des équivalents. A trois ou quatre ils doivent suffire à l'enseignement de la littérature classique, de l'histoire ancienne, de la philosophie morale, de la métaphysique, de la logique, de la théologie, des mathématiques et des sciences naturelles. Il y a tel répétiteur gradué de la veille et ayant vécu un peu trop largement à l'Université, qui répète pendant dix heures de suite pour payer ses dettes. Vous vous imaginez si ce métier, pratiqué par un homme imberbe qui se charge de tout, doit lui rétrécir l'esprit et lui inspirer de la suffisance.

Les commissaires de 1852 ont parfaitement reconnu les inconvénients graves d'un tel système, et ils se sont prononcés d'une manière décisive pour un retour au système des cours publics. L'absence d'un corps d'hommes instruits, qui consacrent leur vie à la science et à l'enseignement académique, les a frappés comme une étrange lacune, et ils ont proclamé le rétablissement d'un tel corps comme l'unique moyen de régénérer les études, de leur rendre ce qu'elles ont perdu par-dessus tout, l'élévation. Mais vous ne croyez pas sans doute que cette réclamation n'ait pas rencontré d'obstacles. On ne dépossède pas sans peine des répétiteurs acharnés à leur traitement, des principaux qui ont plaine puissance; on ne réforme pas ainsi une vieille machine qui résiste par sa masse, et dont la constitution dure autant par ses vices enracinés que par ses qualités mêmes. Il s'est rencontré des gens à qui le rétablissement du système des cours publics a paru le renversement même de la véritable idée de l'éducation, un moyen décevant et fastueux de compromettre la vraie culture de l'esprit, et de substituer le clinquant français à la solidité anglaise. Oui, monsieur, notre exemple a été invoqué pour repousser l'introduction d'un système qui a été qualifié de corrupteur. Le révérend Mark Pattison, sous-recteur et *tutor* d'un des colléges d'Oxford, peu ami des changements d'aucune espèce et profond observateur, a découvert qu'une grande cause, la principale peut-être, de nos malheurs, c'est l'idée fausse que nous nous faisons de l'éducation; c'est surtout le système des cours publics.

«En France domine une idée superficielle de l'éducation, dont on voit les effets. Non-seulement une érudition vraie est une rareté en France, dans quelque branche que ce soit; mais quand elle se rencontre, elle n'est pas appréciée. Le chaos de politique spéculative, où tout principe de gouvernement a péri dans ce pays, tient non pas seulement au défaut d'un enseignement qui inculque une foi politique quelconque, mais à l'absence d'une étude profonde de la morale et de la science de l'esprit. L'éducation populaire que chacun reçoit le met en état d'entendre assez les termes de la politique pour raisonner sur la matière, mais non pas pour approfondir les principes de la science. Peu d'hommes, d'ailleurs, sont aussi peu capables d'un vrai travail d'esprit que la moyenne des Français instruits. Mais le but auquel vise leur éducation secondaire et celui des facultés sont assez bien atteints; la surface de l'esprit est polie : on parle bien, on comprend vite, on a une teinture des expressions scientifiques; des notions variées sur toutes sortes de sujets, et surtout une connaissance étendue des caractères et des époques historiques y comptent parmi les mérites les plus réels. Une éducation qui ne vise qu'à cela y arrive fort bien par la facile méthode des cours publics.

L'étudiant est fort à son aise; on ne lui demande pas un grand effort d'esprit pour suivre ce que le professeur est tenu d'habiller de la façon la plus séduisante, et sa vanité est flattée par la déférence qu'on témoigne à son bon goût et à son jugement et par l'effort qu'on fait pour captiver son attention. L'adolescent, quand il est enfin sur les bancs de l'amphithéâtre, est un juge et un critique; il n'est pas un élève. »

Vous me pardonnerez de vous avoir dit ce que pense de nous un gradué d'Oxford; il n'est pas bon d'ignorer en quelle estime est tenu par messieurs les gradués cet enseignement de la Sorbonne, du Collége de France, des Facultés, des grandes Écoles, dont les cours éclatants comptent à nos yeux pour une de nos gloires.

Je n'ai pas à défendre cet enseignement contre le révérend d'Oxford, ni à lui expliquer comment un cours public peut n'être pas superficiel; comment il ne dispense nullement de l'étude personnelle, solitaire, et comment il la suppose au contraire; je n'ai pas à lui faire entendre que c'est justement en se tenant sur les sommets de la science, en en marquant les grandes lignes capitales, en ramenant les détails et les théories à certains points lumineux, qu'il habitue l'esprit à ces conceptions générales, sans lesquelles il y a des pédants, mais point de savants. Les commissaires de 1852 auront sans doute répondu à ses objections, mais, je le gagerais, sans le convaincre. Rien n'a la tête dure, à l'endroit des réformes proposées, comme un *tutor* bien renté.

En énumérant les moyens propres à reconstituer le système des professeurs, ces commissaires signalaient la nécessité de les rétribuer sans parcimonie. Ceux qui existent encore sont fort inégalement payés. Les professeurs de théologie reçoivent en moyenne, les pauvres gens, de 20000 à 50000 francs. Le Ciel, en tous lieux, a pitié des siens. Avec les chaires de droit, d'histoire, de chimie, d'astronomie, nous tombons de 5000 à 10000 francs; d'autres reçoivent moins encore. Ces traitements si inégaux dépendent des fondations faites en leur faveur: il y a tel professeur payé avec le produit d'un champ, le loyer d'une maison, l'intérêt d'un capital dans les fonds publics. Ces revenus, quels qu'ils soient, sont suffisants pour des sinécures; nous dirions en France excessifs. Mais si l'enseignement était réel, il n'y aurait qu'à souscrire au vœu des commissaires et au mot de Bacon, qui savait ce que vaut l'argent, et qui l'aimait peut-être un peu trop : « Les maîtres dans les sciences sont les gardiens des provisions où les hommes engagés dans les professions actives vont puiser; ils ont donc droit à en avoir leur part; si les pères des sciences sont à la diète, les fils ne seront pas forts : *Patrum invalidi referent jejunia nati.* »

J'aurais encore à vous parler, entre autres moyens d'enseignement réunis à Oxford, des muséums et des bibliothèques. Il n'en existe pas moins de onze plus ou moins riches. Partout où il ne faut que de l'argent, vous aurez toujours à admirer avec quelle largeur les choses sont faites en Angleterre. C'est à Oxford que se trouve la Bibliothèque de Bodley, que tout savant connaît; une des plus belles du monde, et la plus utile, non-seulement par les cinq cent mille volumes et les nombreux manuscrits qu'elle possède, par la clarté et l'abondance des catalogues, par son organisation matérielle, mais encore, et surtout, par la libéralité avec laquelle livres et manuscrits sont mis à votre disposition, et par la politesse et la courtoisie de tous les employés. Que de fois j'ai désiré que messieurs de la rue Richelieu fussent tentés, par amour des livres, d'aller passer leurs vacances à Oxford ! Peut-être rapporteraient-ils de la Bibliothèque bodléienne autre chose que des curiosités bibliographiques ! P. Challemel-Lacour.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

ESTHÉTIQUE.

COURS DE M. H. TAINE (1).

L'œuvre d'art (fin).

III.

Cela est-il vrai de tous points, et faut-il conclure que l'imitation absolument exacte est le but de l'art?

Si cela était, messieurs, l'imitation absolument exacte produirait les plus belles œuvres. Or, en fait, il n'en est pas ainsi. Car d'abord, dans la sculpture, le moulage est le procédé qui donne l'empreinte la plus fidèle et la plus minutieuse du modèle, et certainement un bon moulage ne vaut pas une bonne statue.—D'autre part, et dans un autre domaine, la photographie est l'art qui, sur un fond plat, avec des lignes et des teintes, reproduit le plus complétement, et sans erreur possible, le contour et le modelé de l'objet qu'elle doit imiter. Sans doute la photographie est pour la peinture un auxiliaire utile; elle est quelquefois maniée avec goût par des hommes cultivés et intelligents. Mais, après tout, elle ne songe pas à se comparer à la peinture.—Enfin, pour prendre un dernier exemple, s'il était vrai que l'imitation exacte fût le but suprême de l'art, savez-vous quelle serait la meilleure tragédie, la meilleure comédie, le meilleur drame? La sténographie des procès en cours d'assises; en effet, toutes les paroles y sont reproduites. Il est clair cependant que, si l'on y trouve parfois un trait de naturel, une explosion de sentiment, c'est comme un grain de bon métal dans une gangue pâteuse et grossière. Elle peut fournir des matériaux à l'écrivain, elle n'est pas une œuvre d'art.

On dira peut-être que la photographie, le moulage, la sténographie, sont des procédés mécaniques, qu'il faut laisser les machines hors de la question, et comparer une œuvre d'homme à une œuvre d'homme. Cherchons

(1) Voyez le n° 10.

donc des œuvres d'artistes aussi minutieusement exactes que possible. Nous avons au Louvre un portrait de Denner. Il travaillait à la loupe, et mettait quatre ans à faire un portrait. Rien n'est oublié dans ses figures, ni les rayures de la peau, ni les marbrures imperceptibles des pommettes, ni les points noirs éparpillés sur le nez, ni l'affleurement bleuâtre des veines microscopiques qui serpentent sous l'épiderme, ni les luisants de l'œil où se peignent les objets voisins. On demeure stupéfait : la tête fait illusion, elle a l'air de sortir du cadre ; on n'a jamais vu une pareille réussite ni une pareille patience. Mais en somme une large esquisse de Van Dyck est cent fois plus puissante, et ni dans la peinture, ni dans les autres arts, on ne donne le prix aux trompe-l'œil.

Une seconde preuve plus forte que l'imitation exacte n'est pas le but de l'art, c'est qu'en fait, certains arts sont inexacts de parti pris. D'abord la sculpture. Ordinairement une statue est d'une seule couleur, celle du bronze ou celle du marbre ; de plus, les yeux sont sans prunelles. C'est justement cette uniformité de la teinte et cette atténuation de l'expression morale qui contribuent à sa beauté. Car regardez les œuvres correspondantes où l'imitation a été poussée jusqu'au bout. Il y a dans les églises de Naples et d'Espagne des statues coloriées et habillées, des saints vêtus d'un froc véritable, la peau jaunâtre et terreuse comme il convient à des ascètes, les mains sanglantes et le flanc percé comme il convient à des stigmatisés ; à côté d'eux, des madones en habillements royaux, en toilettes de fête, vêtues de soie lustrée, parées de diadèmes, de colliers précieux, de frais rubans, de dentelles magnifiques, la chair rosée, les yeux brillants, les prunelles formées d'une escarboucle. Par cet excès de l'imitation littérale, l'artiste arrive à produire non pas le plaisir, mais la répugnance, souvent le dégoût, et quelquefois l'horreur.

Il en est de même dans la littérature. La meilleure moitié de la poésie dramatique, tout le théâtre classique grec et français, la plus grande partie des drames espagnols et anglais, loin de copier exactement la conversation ordinaire, altèrent la parole humaine de propos délibéré. Chacun de ces écrivains fait parler ses personnages en vers, impose à leurs discours le rhythme et souvent la rime. Cette falsification est-elle nuisible à l'œuvre ? En aucune façon. L'expérience en a été faite de la manière la plus frappante dans une des grandes œuvres de ce temps, l'*Iphigénie* de Gœthe, écrite d'abord en prose et ensuite en vers. Elle est belle en prose, mais en vers quelle différence ! Ici, visiblement, c'est l'altération du langage ordinaire, c'est l'introduction du rhythme et du mètre qui communique à l'œuvre son accent incomparable, cette sublimité sereine, ce large chant tragique et soutenu qui transporte l'esprit bien loin au delà des vulgarités de la vie ordinaire, qui redresse devant nos yeux les héros des anciens jours, la race oubliée des âmes primitives, et, parmi elles, la vierge auguste, interprète des dieux, gardienne des lois, bienfaitrice des hommes, en qui toutes les bontés et toutes les noblesses de la nature humaine se concentrent pour glorifier notre espèce et pour relever notre cœur.

IV.

Il faut donc, dans un objet, imiter de très-près quelque chose, mais non pas tout. Il reste à démêler cette portion à laquelle l'imitation doit s'attacher ; je réponds d'avance : « Les rapports et les dépendances mutuelles des parties. » Pardonnez-moi cette phrase abstraite : ceci va devenir plus clair.

Vous voilà devant un modèle vivant, homme ou femme, et vous avez pour le copier un papier grand comme deux fois la main, et un crayon. Certainement on ne peut pas vous demander de reproduire la grandeur des membres, votre papier est trop petit ; on ne peut pas non plus vous demander d'en reproduire la couleur, vous n'avez que du noir et du blanc à votre disposition. Ce qu'on vous demande, c'est d'en reproduire les rapports, et d'abord les proportions, c'est-à-dire les rapports de grandeur. Si la tête a telle longueur, il faut que le corps ait tant de fois la longueur de la tête, le bras une autre longueur également dépendante de la première, la jambe de même, et tout le reste ainsi. — On vous demande encore de reproduire les formes ou rapports de position : telle courbure, tel ovale, tel angle, telle sinuosité dans le modèle doit se répéter dans la copie par une ligne de même nature. Bref, il s'agit de reproduire l'ensemble des rapports par lesquels sont liées les parties, rien autre ; ce n'est pas la simple apparence corporelle que vous devez rendre, c'est la logique du corps.

De même, vous voilà devant un caractère agissant, devant une scène de la vie réelle, populaire ou mondaine, et l'on vous prie d'en écrire le tableau. Pour cela, vous avez vos yeux, vos oreilles, votre mémoire, peut-être un crayon avec lequel vous pourrez griffonner cinq ou six notes ; c'est peu de chose, mais c'est assez. Car ce qu'on vous demande, ce n'est pas de rapporter toutes les paroles, tous les gestes, toutes les actions du personnage ou des quinze ou vingt personnes qui ont figuré devant vous. Ici comme tout à l'heure, on vous prie de marquer des proportions, des liaisons, des rapports : premièrement, de garder exactement la proportion des actions du personnage, j'entends de faire prédominer dans votre exposé les actions ambitieuses si le personnage est ambitieux, les actions avaricieuses s'il est avaricieux, les actions violentes s'il est violent ; ensuite, d'observer la liaison réciproque de ces mêmes actions, c'est-à-dire de provoquer une réplique par une réplique, de motiver une résolution, un sentiment, une idée, par une idée, un sentiment, une résolution précédente, et, outre cela, par la situation actuelle du personnage ; outre cela encore, par le caractère général que vous lui avez prêté. Bref, dans l'œuvre littéraire comme dans l'œuvre pittoresque, il s'agit de transcrire non le dehors sensible des

êtres et des événements, mais l'ensemble de leurs rapports et de leurs dépendances, c'est-à-dire leur logique. Ainsi, en règle générale, ce qui nous intéresse dans un être réel, et ce que nous prions l'artiste d'extraire et de rendre, c'est sa logique intérieure ou extérieure; en d'autres termes, sa structure, sa composition et son agencement.

Vous voyez en quoi nous venons de corriger la première définition que nous avions trouvée; nous ne l'avons point détruite, mais épurée; nous venons de découvrir un caractère plus élevé de l'art, qui devient ainsi une œuvre de l'intelligence et non plus seulement de la main.

V.

Cela est-il suffisant, et trouve-t-on que les œuvres d'art se contentent simplement de reproduire les rapports des parties? Point du tout, car les plus grandes écoles sont justement celles qui altèrent le plus les rapports réels.

Considérez, par exemple, l'école italienne dans son plus grand artiste, Michel-Ange, et, pour préciser les idées, rappelez-vous son chef-d'œuvre, les quatre statues de marbre placées à Florence sur le tombeau de Médicis. Ceux d'entre vous qui n'ont pas vu l'original en connaissent au moins les copies. Certainement, dans ces hommes, surtout dans ces femmes couchées qui dorment ou s'éveillent, les proportions des parties ne sont pas les mêmes que dans les personnages réels. On n'en trouverait pas de semblables, même en Italie. Vous y verrez de jolis jeunes hommes bien habillés, des paysans qui ont les yeux luisants et l'air sauvage, des modèles d'académie qui ont les muscles fermes et les gestes fiers; mais ni dans un village, ni dans une fête, ni dans les ateliers, en Italie ou ailleurs, aujourd'hui ou au XVIe siècle, aucun homme et aucune femme réelle n'a ressemblé aux héros indignés, aux vierges colossales et désespérées que le grand homme a étalées dans la chapelle funéraire. C'est dans son propre génie et dans son propre cœur que Michel-Ange a trouvé ces types. Il a fallu, pour les atteindre, l'âme d'un solitaire, d'un méditatif, d'un justicier, âme emportée et généreuse, égarée au milieu d'âmes amollies et corrompues, parmi les trahisons et les oppressions, devant le triomphe irrémédiable de la tyrannie et de l'injustice, sous les ruines de la liberté et de la patrie; lui-même menacé de mort; sentant que s'il vivait, c'était par grâce et peut-être pour un court répit; incapable de plier et de se soumettre; réfugié tout entier dans cet art par lequel, dans le silence de la servitude, son grand cœur et son désespoir parlaient encore. Il écrivait sur le piédestal de sa statue endormie : « Dormir est doux, et encore plus être de pierre, tant que durent la misère et la honte. Ne rien voir, ne rien sentir, est mon bonheur; ainsi ne m'éveille point. Ah! parle bas. » Voilà le sentiment qui lui a révélé de pareilles formes; c'est pour l'exprimer qu'il a changé les proportions ordinaires, allongé le tronc et les membres, tordu le torse sur la hanche, creusé les orbites, sillonné le front de plis semblables au froncement des sourcils d'un lion, enflé sur l'épaule une montagne de muscles, roidi sur l'échine les tendons et les vertèbres cramponnés les uns dans les autres comme une chaîne de fer trop tendue dont les anneaux vont se briser.

Pareillement, considérons l'école flamande, dans cette école le grand Flamand, Rubens, et dans l'œuvre de Rubens un des tableaux les plus frappants, la *Kermesse*. Vous n'y trouverez pas plus que chez Michel-Ange l'imitation des proportions ordinaires. Allez en Flandre, regardez les types, même dans les moments de joie et de bombance, dans les fêtes de Gayant, à Anvers ou ailleurs. Vous verrez de bonnes gens qui boivent bien, qui mangent mieux, qui fument avec beaucoup de sérénité d'âme, flegmatiques et sensés, l'air terne, avec de grands traits irréguliers, assez semblables aux figures de Téniers. Quant aux superbes brutes de la *Kermesse*, vous ne rencontrerez rien de semblable. Et certainement c'est d'ailleurs que Rubens les a tirées. Après les horribles guerres de religion, cette grasse Flandre, si longtemps dévastée, avait fini par atteindre la paix et la sécurité civile. La terre y est si bonne et les gens y sont si sages, qu'on avait retrouvé du premier coup le bien-être et la prospérité. Chacun sentait cette abondance et cette plénitude nouvelles; et le contraste du présent et du passé poussait à la jouissance les rudes instincts corporels, lâchés comme des chevaux et des taureaux après un long jeûne dans une prairie verte et dans les fourrages entassés. Rubens les sentait en lui-même, et la poésie de la grosse vie plantureuse, de la chair satisfaite et dévergondée, de la joie brutale et gigantesquement épanouie, venait s'étaler dans les sensualités abandonnées, dans les rougeurs luxurieuses, dans les blancheurs et dans les fraîcheurs des nudités qu'il prodiguait. C'est pour exprimer ce sentiment que dans cette kermesse il a élargi les troncs, épaissi les culasses, tordu les reins, enluminé les joues, ébourriffé les cheveux, allumé dans les yeux une flamme sauvage de convoitise effrénée, déchaîné le tintamarre de la ripaille, des brocs cassés, des tables renversées, des hurlements, des baisers, de l'orgie, et le plus étonnant triomphe de la bestialité humaine qu'un pinceau de peintre a jamais représenté.

Ces deux exemples montrent que l'artiste, en modifiant les rapports des parties, les modifie dans le même sens, avec intention, de façon à rendre sensible un certain *caractère* essentiel de l'objet, et, par suite, l'idée principale qu'il s'en fait. Notons ce mot, messieurs. Ce caractère est ce que les philosophes appellent l'essence des choses; et, à cause de cela, ils disent que l'art a pour but de manifester l'essence des choses. Nous laisserons de côté ce mot d'essence, qui est technique, et nous dirons simplement que l'art a pour but de manifester le caractère capital, quelque qualité saillante et principale, un point de vue important, une manière d'être essentielle

de l'objet. Nous touchons ici à la véritable définition de l'art, et nous avons besoin d'une clarté complète. Il faut donc insister et marquer avec précision ce que c'est qu'un caractère essentiel. Je réponds tout de suite que c'est *une qualité dont toutes les autres, ou du moins beaucoup d'autres dérivent suivant des liaisons fixes.* Pardonnez-moi encore cette explication abstraite, elle va devenir sensible par des exemples.

Le caractère essentiel d'un lion, celui qui le range à sa place dans les classifications de l'histoire naturelle, c'est d'être un grand carnassier. Vous allez voir que presque tous les traits, soit du physique, soit du moral, dérivent de ce caractère comme d'une source. Au physique d'abord, les dents en ciseaux, une mâchoire construite pour broyer et déchirer; il le faut bien, puisque étant carnassier, il se nourrit de chair et de proies vivantes. Pour manœuvrer ces deux redoutables tenailles, il a besoin de muscles énormes, et pour loger ces muscles, de fosses temporales proportionnées. Ajoutez aux pieds d'autres tenailles, des griffes terribles, rétractiles, la marche agile sur les extrémités des doigts, une détente de cuisses terrible qui le lance comme un ressort; des yeux qui voient clair la nuit, parce que la nuit est le meilleur temps de la chasse. Un naturaliste qui me montrait son squelette me disait : C'est une mâchoire montée sur quatre pattes. De plus, toutes les particularités morales sont à l'unisson : d'abord l'instinct sanguinaire, le besoin de viande fraîche, l'incapacité de se contenter de tout autre aliment; ensuite la force et la fièvre nerveuse par laquelle il concentre une masse énorme de forces dans le court moment de l'attaque ou de la défense; par contre-coup, les habitudes somnolentes, l'inertie grave et sombre dans les moments vides, les longs bâillements après l'emportement de la chasse. Tous ces traits dérivent de son caractère de carnassier, et c'est pour cela que nous l'avons appelé le caractère essentiel.

Considérons maintenant un autre cas plus difficile, une contrée entière avec ses innombrables détails de structure, d'apparence, de culture, avec ses plantes, ses animaux, ses habitants, ses villes, les Pays-Bas, par exemple. Leur caractère essentiel est d'être formés par des *alluvions*, c'est-à-dire par les grands dépôts de terre que les fleuves charrient et répandent à leurs embouchures. De ce seul mot naissent une infinité de particularités qui composent toute la manière d'être de la contrée, non-seulement ses dehors physiques et ce qu'elle est par elle-même, mais encore l'esprit et les qualités morales et physiques des habitants et de leurs œuvres. D'abord, dans la nature inanimée, les plaines humides et fertiles. Cela est nécessaire à cause du grand nombre et de la largeur des fleuves, et du vaste dépôt de terre végétale. Ces plaines sont toujours vertes, parce que les grands fleuves tranquilles et paresseux, les innombrables canaux aisément établis dans le sol plat et humide, entretiennent une fraîcheur perpétuelle. Vous voyez maintenant, et par la seule force du raisonnement, l'aspect du pays, ce ciel blafard, pluvieux, sans cesse rayé d'averses, et, même dans les beaux jours, voilé comme d'une gaze délicate par les vapeurs légères qui s'envolent du sol moite, et forment un dôme diaphane, un tissu aérien de minces flocons neigeux au-dessus de la grande corbeille verdoyante ouverte à perte de vue, et arrondie jusqu'à l'horizon. Dans la nature animée, cette multitude et cette richesse des pâturages appellent les grands troupeaux tranquilles, agenouillés dans les herbes ou mangeant à pleine bouche, qui parsèment de taches jaunâtres, blanches, noires, l'interminable surface plate et verte. De là cette quantité de lait et de chair, qui, jointe aux grains, aux légumes produits par la terre plantureuse, fournit aux habitants la nourriture abondante et à bon marché. On pourrait dire qu'en ce pays, l'eau fait l'herbe, qui fait ce bétail, qui fait le fromage, le beurre et la viande, qui tous ensemble avec la bière font l'habitant. En effet, de cette grasse vie et de l'organisation physique imbibée d'air humide, vous voyez naître le tempérament flamand, le naturel flegmatique, les habitudes régulières, la tranquillité d'esprit et de nerfs, la capacité de prendre la vie raisonnablement et sagement, le contentement continu, le goût du bien-être, partant le règne de la propreté et la perfection du confortable. Les conséquences vont si loin, qu'elles s'étendent jusqu'à l'aspect des villes. Dans les pays d'alluvion, le moellon manque; on n'a pour pierre que la terre cuite, briques ou tuiles; comme les pluies sont grandes et fréquentes, les toits sont fort penchés; comme l'humidité est continue, on vernit les façades. Partant, une ville flamande est un réseau de bâtisses rougeâtres ou brunes, toujours nettes, souvent luisantes, aux toits pointus : çà et là s'élève une vieille église bâtie de galets ou de petites pierres assemblées par un ciment; des rues soigneusement entretenues se déploient entre deux files de trottoirs d'une propreté incomparable. En Hollande, ils sont de briques et souvent parsemés de faïences; à cinq heures du matin, on voit les servantes à genoux les lessiver avec un torchon. Jetez les yeux à travers les vitres luisantes; entrez dans un club paré d'arbres verts, où le parquet est poudré de sable incessamment renouvelé; visitez ces tavernes peintes de couleurs claires et douces, où les tonneaux rangés étalent leurs rondeurs brunes, où la mousse jaunâtre déborde des verres curieusement ouvragés. Dans tous ces détails de la vie ordinaire, dans tous ces signes du contentement intime et de la prospérité durable, vous verrez les effets du caractère fondamental qui s'est imprimé dans le climat et dans le sol, dans le végétal et dans l'animal, dans l'homme et son œuvre, dans la société et l'individu.

Par ces innombrables effets, vous jugez de son importance. C'est lui que l'art a pour but de mettre en lumière, et si l'art entreprend cette tâche, c'est que la nature n'y suffit pas. Car le caractère n'est que dominant; il s'agit de le rendre dominateur. Il façonne les objets réels, mais il ne les façonne pas pleinement. Il est gêné dans son ac-

tion, entravé par l'intervention d'autres causes. Il n'a pu enfoncer une empreinte assez forte et assez visible dans les objets qu'il a marqués de son sceau. L'homme sent cette lacune, et c'est pour la combler qu'il invente l'art.

En effet, reprenons cette kermesse de Rubens. Ces florissantes commères, ces superbes ivrognes, toutes ces poitrines et toutes ces trognes de brutes débridées et empiffrées, ont peut-être trouvé dans les mangeailles du temps quelques figures analogues. La nature exubérante et trop nourrie aspirait à produire des mœurs et des corps aussi grossiers et aussi grands, mais n'y atteignait qu'à demi; d'autres causes intervenaient pour refréner l'essor de l'énergie joyeuse et charnelle. D'abord la pauvreté : dans les meilleurs temps et dans les meilleurs pays, beaucoup de gens n'ont pas assez à manger, et le jeûne, du moins la demi-abstinence, la misère, le mauvais air, tout ce qui accompagne l'indigence atténue le développement et l'impétuosité de la brutalité native : l'homme qui a pâti est moins fort et plus retenu. La religion, la loi, la police, les habitudes imprimées par le travail régulier, opèrent dans le même sens; l'éducation y aide. Sur cent naturels qui, dans des conditions convenables, auraient fourni à Rubens des modèles, il y en a peut-être cinq ou six qui ont pu lui servir. Maintenant, songez que ces cinq ou six, dans les fêtes réelles qu'il pouvait voir, étaient perdus dans un mélange de figures plus ou moins médiocres et plus ou moins ordinaires; considérez encore qu'au moment où il les regardait, ils n'avaient pas l'attitude, l'expression, le geste, l'entrain, le costume, le débraillement nécessaires pour rendre visible la surabondance de la grosse joie. Par toutes ces insuffisances la nature appelait l'art à son aide; elle n'avait pu assez marquer le caractère, il fallait que l'artiste la suppléât.

Il en est ainsi dans toute œuvre d'art supérieure. Lorsque Raphaël faisait sa Galatée, il écrivait que les belles femmes étant rares, il suivait une certaine idée qu'il avait. Cela signifie que, concevant d'une certaine façon la nature humaine, sa sérénité, son bonheur, sa douceur fière et gracieuse, il ne trouvait point de modèle qui l'exprimât suffisamment. La paysanne ou l'ouvrière qui posait devant lui avait les mains déformées par le travail, les pieds gâtés par la chaussure, l'œil effarouché par la honte ou avili par le métier. Sa Fornarine elle-même a les épaules trop tombantes, l'arrière-bras maigre, l'air dur et borné; s'il l'a peinte à la Farnésine, c'est en la transformant tout entière, et pour cela il a développé dans la figure peinte le caractère dont la figure réelle ne renfermait que les indications et les fragments.

Ainsi le propre d'une œuvre d'art est de rendre le caractère essentiel, ou du moins un caractère important de l'objet, aussi dominateur et aussi visible qu'il se peut, et pour cela l'artiste élague les traits qui le cachent, choisit ceux qui le manifestent, corrige ceux dans lesquels il est altéré, refait ceux dans lesquels il est annulé.

Nous voici maintenant parvenus à la définition de l'œuvre d'art. Jetez pour un instant, messieurs, vos regards en arrière, et regardez le chemin que nous avons parcouru. Nous sommes arrivés par degrés à une conception de l'art de plus en plus élevée, et partant, de plus en plus exacte. Nous avons cru voir d'abord que son but était d'imiter l'apparence sensible. Puis, séparant l'imitation matérielle de l'imitation intelligente, nous avons trouvé que ce qu'il veut reproduire dans l'apparence sensible, ce sont les rapports des parties. Enfin, remarquant que les rapports peuvent et doivent être altérés pour conduire l'art à son faîte, nous avons établi que si l'on étudie les rapports des parties, c'est pour y faire dominer un caractère essentiel. Aucune de ces définitions ne détruit la précédente, mais chacune d'elles corrige et précise la précédente, et nous pouvons, en les réunissant toutes, et en subordonnant les inférieures aux supérieures, résumer ainsi qu'il suit tout notre travail : «L'œu» vres d'art ont pour but de manifester quelque carac» tère essentiel ou saillant, partant quelque idée impor» tante, plus clairement et plus complétement que ne le » font les objets réels. Elle y arrive en employant un en» semble de parties liées, dont elle modifie systémati» quement les rapports. Dans les trois arts d'imitation, » sculpture, peinture et poésie, ces ensembles corres» pondent à des objets réels. »

VI.

Cela posé, messieurs, on voit, en examinant les différentes parties de cette définition, que la première est essentielle et la seconde accessoire. Il faut dans tout art un ensemble de parties liées que l'artiste modifie de façon à manifester un caractère; mais il n'est pas nécessaire dans tout art que cet ensemble corresponde à des objets réels, il suffit qu'il existe. Donc, si l'on peut rencontrer des ensembles de parties liées qui ne soient pas imitées des objets réels, il y aura des arts qui n'auront pas pour point de départ l'imitation. C'est ce qui arrive, et c'est ainsi que naissent l'architecture et la musique. En effet, en dehors des liaisons, des proportions, des dépendances organiques et morales que copient les trois arts imitateurs, il y a des rapports mathématiques que combinent les deux autres arts qui n'imitent rien.

Considérons d'abord les rapports mathématiques perçus par le sens de la vue. Les grandeurs sensibles à l'œil peuvent former entre elles des ensembles de parties liées par des lois mathématiques. Car d'abord un morceau de bois ou de pierre peut avoir une forme géométrique, celle d'un cube, d'un cône, d'un cylindre ou d'une sphère, ce qui établit des relations régulières de distance entre les divers points de son contour. — En outre, ses dimensions peuvent être des quantités liées entre elles dans des proportions simples, et que l'œil peut aisément sai-

sir ; sa hauteur peut être deux, trois, quatre fois plus grande que l'épaisseur, et l'épaisseur que la largeur, ce qui fait une seconde série de rapports mathématiques. — Enfin, plusieurs de ces morceaux de pierre ou de bois peuvent être placés les uns sur les autres, ou les uns à côté des autres, symétriquement, selon des distances et des angles liés par des dépendances mathématiques. — Sur cet ensemble de parties liées, s'établit l'architecture. L'architecte, ayant conçu tel caractère dominant, la sérénité, la simplicité, la force, l'élégance, comme jadis en Grèce et à Rome, ou bien l'étrangeté, la variété, l'infinité, la fantaisie, comme aux temps gothiques, peut choisir et combiner les liaisons, les proportions, les dimensions, les formes, les positions, bref les rapports des matériaux, c'est-à-dire de certaines grandeurs visibles, de manière à manifester le caractère conçu.

A côté des grandeurs perçues par la vue, il y a les grandeurs perçues par l'ouïe, j'entends les vitesses des vibrations sonores ; et ces vibrations, étant des grandeurs, peuvent former aussi des ensembles de parties liées par des lois mathématiques. En premier lieu, comme vous le savez, un son musical est composé de vibrations continues de vitesse égale. et cette égalité met déjà entre elles un rapport mathématique.

En second lieu, étant donné deux sons, le deuxième peut être composé de vibrations une, deux, trois, quatre fois plus rapides que celles du premier. Les deux sons ont donc entre eux un rapport mathématique, ce que l'on figure en les mettant sur la portée musicale à une certaine distance l'un de l'autre. Par conséquent, si au lieu de deux sons, on en prend un certain nombre situés à des distances égales, on fera une échelle ; cette échelle est la gamme, et tous les sons se trouvent ainsi liés entre eux d'après leur position sur la gamme.

Vous pouvez maintenant établir ces liaisons, soit entre des sons successifs, soit entre des sons simultanés. Le premier genre de liaison constitue la mélodie ; le second constitue l'harmonie. Et voilà la musique, avec ses deux parties essentielles, fondée comme l'architecture sur des rapports mathématiques que l'artiste peut combiner et modifier.

Mais la musique a un second principe, et ce nouvel élément lui communique une vertu propre et une portée extraordinaire. Outre ses qualités mathématiques, le son est analogue au cri, et à ce titre il exprime directement, avec une justesse, une délicatesse et une puissance sans rivales, la souffrance, la joie, la colère, l'indignation, toutes les agitations et toutes les émotions de l'être vivant et sentant, jusque dans les plus imperceptibles nuances et dans les secrets les plus inconnus. Par cette face il est semblable à la déclamation poétique, et fournit toute une musique, la musique expressive, celle de Gluck et des Allemands, par opposition à la musique chantante, celle de Rossini et des Italiens. Mais quel que soit le côté qu'un compositeur ait préféré, les deux côtés n'en subsistent pas moins ensemble, et les sons constituent toujours des ensembles de parties liées à la fois par leurs rapports mathématiques et par la correspondance qu'ils ont avec les passions et les divers états intérieurs de l'être moral. En sorte que le musicien qui a conçu un certain caractère important et saillant des choses, la tristesse ou la joie, telle autre idée ou tel autre sentiment, quel qu'il soit, peut choisir et combiner à son gré dans ces liaisons mathématiques et dans ces liaisons morales, de façon à manifester le caractère qu'il a conçu.

Aussi tous les arts rentrent dans la définition présentée : dans l'architecture et la musique, comme dans la sculpture, la peinture et la poésie, l'œuvre a pour but de manifester quelque caractère essentiel, et emploie pour moyen un ensemble de parties liées dont l'artiste combine ou modifie les rapports.

VII.

Maintenant que nous connaissons la nature de l'art, nous pouvons comprendre son importance. Auparavant nous ne faisions que la sentir, c'était là une affaire d'instinct et non de raisonnement ; nous éprouvions du respect ou de l'estime, mais nous ne pouvions expliquer notre estime et notre respect. A présent nous sommes capables de justifier notre admiration, et de marquer la place de l'art dans la vie humaine. Par beaucoup de points, l'homme est un animal qui tâche à se défendre contre la nature ou contre les autres hommes. Il faut qu'il pourvoie à sa nourriture, à son habillement, à son logement ; qu'il se défende contre la mauvaise saison, la disette et les maladies. Pour cela, il laboure, il navigue, il exerce les différentes sortes d'industries et de commerces. De plus, il faut qu'il perpétue son espèce et se préserve des violences des autres hommes. Pour cela, il forme des familles et des États ; il établit des magistrats, des fonctionnaires, des constitutions, des lois et des armées. Après tant d'inventions et de labeurs, il n'est pas sorti de son premier cercle, il est encore un animal, mieux approvisionné et mieux protégé que les autres, mais il n'a encore songé qu'à lui-même et à ses pareils. A ce moment, une vie supérieure s'ouvre, celle de la contemplation, par laquelle il s'intéresse aux causes permanentes et génératrices desquelles son être et celui de ses pareils dépendent, à ces caractères dominateurs et essentiels qui régissent chaque ensemble et impriment leurs marques dans les moindres détails. Pour y atteindre, il a deux voies : la première, qui est la science, par laquelle, dégageant ces causes et ces lois fondamentales, il les exprime en formules exactes et en termes abstraits ; la seconde, qui est l'art, par laquelle il manifeste ces causes et ces lois fondamentales, non plus en définitions arides, inaccessibles à la foule et intelligibles seulement pour quelques hommes spéciaux, mais d'une façon sensible, et en s'adressant non-seulement à la raison, mais encore aux sens et au cœur de l'homme le plus ordinaire. L'art a

cela de particulier, qu'il est à la fois supérieur et populaire, qu'il manifeste ce qu'il y a de plus élevé, et qu'il le manifeste à tous.

H. Taine.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU RHONE.

CONFÉRENCE DE M. JULES SIMON
(député de la Seine).

Les bibliothèques populaires.

On m'a demandé de venir à Lyon pour donner quelques explications sur la manière de former des bibliothèques populaires et de les faire réussir.

J'ai bien envie de faire comme les prédicateurs, qui, avant de commencer leur discours, font connaître leur plan; et de vous dire que je donnerai d'abord quelques renseignements sur l'organisation des bibliothèques populaires, et qu'ensuite je montrerai les avantages qu'elles peuvent avoir pour la moralité, la richesse publique et la liberté. Je conviens tout le premier qu'il n'y a dans ce sujet et dans ce plan rien de bien attrayant et surtout rien de bien nouveau. Mais il ne s'agit ici, ni de ma personne, ni de votre plaisir; nous avons une œuvre à fonder en commun, une œuvre importante, et nous sommes réunis pour nous y encourager mutuellement; c'est à elle, à elle seule que nous songerons, vous et moi. On parle quelquefois du bonheur d'attacher son nom à une œuvre utile : je ne comprends pas ce que vient faire là la vanité; le vrai bonheur au contraire, c'est de faire un peu de bien, et de ne pas paraître. Dans cette même salle où nous voici, quelques-uns de vos concitoyens inauguraient naguère l'*Enseignement professionnel*. Savez-vous leurs noms? Tenez-vous à les savoir? Pour moi, je n'ai pas même eu l'idée de les demander. Je ne tiens pas à connaître mes collaborateurs : il me suffit de savoir qu'il y a là un service à rendre, un noble but à atteindre. Quiconque travaille pour la science et la civilisation, travaille pour la liberté.

Je vous fais là, messieurs, sans y songer, l'histoire de la *Société Franklin*, au nom de laquelle je vous parle. Voilà quelques années qu'elle a été créée à Paris; mais par qui? je ne saurais vous le dire. Aucun des ouvriers de cette œuvre ne veut y attacher son nom; et nous autres qu'elle a recrutés, un peu dans tous les camps, nous ne voyons en elle qu'un instrument de propagande pour les Bibliothèques populaires. Nous n'avons pas même d'autre parti pris que d'apporter à des hommes de bonne volonté le concours d'autres hommes de bonne volonté. Nous faisons simplement et exactement tout ce qu'on nous demande. S'agit-il de fonder une Bibliothèque, nous essayons de la fonder; ou d'aider une Bibliothèque déjà faite, nous nous efforçons de lui venir en aide. Demande-t-on un cadeau de livres, nous donnons ceux que nous avons, et nous en demandons pour en donner. Veut-on au contraire les acheter, nous nous faisons commissionnaires, intermédiaires, expéditeurs. En un mot, nous sommes prêts à tout. Si même on a besoin d'un membre de la Société pour apporter à une École naissante quelques paroles cordiales et fraternelles, nous payons avec plaisir de nos personnes. On peut user de nous librement, tant qu'on veut, sans crainte d'abuser. Réussirons-nous? Dieu le sait et je l'espère. Peut-être avons-nous le droit de dire que nous avons déjà réussi à frayer la voie et à donner l'exemple.

La première recommandation que j'ai à vous faire, messieurs, c'est de ne pas dédaigner les petites choses et les petits commencements, et de ne pas vous laisser rebuter par la disproportion des moyens avec le but. Imitez en cela la Société Franklin, et Franklin lui-même, qui n'arriva à la grandeur que par la simplicité. Vous avez eu le bonheur de fonder du premier coup votre enseignement professionnel. Si vous ne pouvez pas en faire autant pour vos Bibliothèques, ne rougissez pas d'un début plus humble : la grandeur de la cause l'anoblit. Il y a de la gloire à écrire le *Discours de la méthode*, et il n'y en a pas à composer un bon alphabet; pourtant, si cet alphabet rend plus accessibles les abords de la science et diminue le nombre des déshérités, celui qui l'a fait a bien mérité de l'humanité. Sa vie est obscure, mais elle est utile! Qui de vous n'est entré dans une école de village, et n'y a vu, avec une sympathie profonde, au milieu d'une quarantaine d'enfants déguenillés, le pauvre instituteur occupé tout le jour à sa rude et pénible tâche? Spectacle vulgaire pour une âme vulgaire; grand spectacle pour une âme un peu élevée, plus grand peut-être que celui du haut enseignement distribué à la Sorbonne et dans les Académies. C'est que, dans ces hautes régions, on fait de la science, et que, dans les écoles de village, on fait la civilisation.

On commence quelquefois avec rien : ce n'est pas pour vous que je le dis, je sais où je parle; mais il est bon de montrer ce que peut une volonté ferme, abandonnée à elle-même. L'association de Rochdale a été fondée en 1844, par vingt pauvres ouvriers tisseurs dont tout le monde se moquait, et qui n'avaient entre eux tous que 28 livres de capital. Ils font aujourd'hui par année 160,000 liv. sterl. (4 millions) d'affaires. Que cet exemple ne soit pas perdu. Il suffit d'un homme, et même, quand il s'agit d'une Bibliothèque, il suffit d'un livre. Un bon livre qui circule est déjà une Bibliothèque. Il ne faut ni fortune, ni talents, ni influence; un ouvrier de bonne volonté achète quelques livres et les prête à ses voisins; voilà un commencement et une espérance. Si l'on se pénétrait profondément de cette pensée, que le bien est toujours facile, on rougirait en vérité d'en faire si peu.

Il y a trois semaines nous inaugurions des cours du soir, dans un village des environs de Paris. On me pria, comme député de l'arrondissement, de dire quelques mots

sur cette institution naissante, et je profitai de l'occasion pour supplier l'administration de joindre à l'enseignement une Bibliothèque. Tout aussitôt le maire qui était assis à côté de moi, me tira par mon habit, et comme nous étions en famille : « Vous en parlez, dit-il, bien à votre aise ; vous oubliez combien la commune est pauvre. — Oui, lui répondis-je, la commune est pauvre, mais le maire est riche ! Donnez-nous seulement l'armoire, et même ne la donnez pas trop grande, car c'est moi qui la remplirai. Je la remplirai de livres assez médiocres, ne pouvant guère donner que les miens. Les membres du conseil municipal se cotiseront pour nous offrir chaque soir, en hiver, une bûche et une bougie, et voilà la bibliothèque fondée. » Elle le fut en effet, sans plus de peine ni de cérémonie ; elle fonctionnait dès le lendemain, et avec du temps et de la bonne volonté, qui sait ce qu'elle pourra devenir ?

Ainsi pas de difficultés pour les livres. Vous croyez qu'il y en a pour le local ? pas du tout ; nous avons la mairie. La mairie est trop petite ? allons à l'école. L'école ne peut nous recevoir ? quelqu'un des associés nous prêtera sa chambre. Au besoin, notre bibliothèque tiendra sur le coin d'un établi. Tout nous est bon dans les commencements. Il ne s'agit que de naître.

Mais peut-être manquerons-nous de lecteurs ? C'est possible, avec nos 600,000 enfants qui ne vont pas à l'école, avec nos conscrits dont les deux tiers ne savent pas lire. Il y a, en France, plus de mille communes sans écoles ; il y en a assurément plus de dix mille où les adultes les plus érudits savent à peine épeler. Il arrivera plus d'une fois que les livres attendront, poudreux et délaissés, sur les rayons de la bibliothèque. Voilà, de toutes les difficultés, la plus triste et la plus navrante. Est-ce une raison de se décourager ? Au contraire ! il faut porter le remède là où est le mal. Il faut savoir être seul. Il faut savoir persévérer. Vouloir une fois, ce n'est pas vouloir. Le propre de l'homme, sa grandeur, sa force, c'est de vouloir continûment. Le présent a beau être rebelle, l'avenir vous appartient, si vous voulez. Ayez de la foi pour avoir de la force. Vous ne doutez pas du progrès ? Vous croyez que le monde marche ? Soyez donc sans crainte : quelque haut que votre but soit placé, le monde y arrivera.

Reste la question du choix des livres. Grande question : demandez à tous les pères de famille ! Choisir un livre pour un ignorant, c'est la même chose que choisir un précepteur pour un enfant. Nous, lettrés, nous passons souvent d'un livre à un autre, et quelquefois trop rapidement : un livre n'est pour nous qu'un ami de hasard. L'ignorant s'arrête longtemps sur le même livre ; il lui faut du temps pour le comprendre ; il le médite après l'avoir compris ; il n'a pas de terme de comparaison pour le juger ; il se livre à lui tout entier avec une crédulité naïve ; c'est un ami dans la forte expression du mot, ou plutôt c'est un maître. N'oubliez pas cependant que ce maître n'a d'autre alternative que d'être un corrupteur ou un bienfaiteur : il fera du bien, si seulement il ne fait pas du mal ; il habituera l'ignorant de la veille à lire et à aimer lire ; songez donc, avant tout, à rendre la lecture aimable, et pourvu qu'un livre soit moral, ne lui demandez pas, d'une façon trop absolue, d'être instructif. C'est déjà faire du bien à l'humanité, que de lui procurer un plaisir honnête.

Je conviens que nous n'avons pas en France, comme en Angleterre et en Allemagne, une foule de livres écrits spécialement pour les ouvriers. Je ne sais s'il faut nous en plaindre. A la place de cette littérature, quelquefois un peu niaise et dont l'unique mérite est souvent d'être inoffensive, nous aurons les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, dont nous tâcherons modestement de nous contenter. Ah ! rien n'est trop beau pour le peuple ! Nos grands romanciers et nos grands dramaturges se donnent la peine d'écrire des ouvrages pour lui, et de se mettre, comme ils disent, à sa portée. Que ne se reposent-ils de cette besogne sur Corneille, Racine, Shakespeare, Schiller, et même au besoin sur Eschyle et sur Sophocle ? Dans les jours de solennités publiques où l'on ouvre gratis tous les spectacles, le boulevard a beau donner ses plus brillants mélodrames, le vaudeville ses plaisanteries les plus fameuses, l'opéra ses décors les plus éblouissants : c'est à *Polyeucte* et à *Britannicus* qu'on s'écrase. Corneille, s'il vivait encore, ne demanderait pas d'autres spectateurs. Il faut des spectateurs raffinés pour des beautés de convention ; mais pour les beautés éternelles, il ne faut que des hommes.

Je borne là mes conseils : vous vous inspirerez des circonstances. Dans un pays aussi varié que le nôtre, où tout change de clocher en clocher, excepté ce culte de l'honneur qui fait de tous les Français une famille, il ne peut pas y avoir de règle bien générale. J'ai voulu vous montrer seulement que la tâche est délicate, mais pas trop difficile. Je voudrais vous montrer à présent combien elle est noble.

Je voudrais, messieurs, vous montrer ou plutôt vous rappeler l'importance du service que vous rendrez en restituant, pour ainsi dire, leur patrimoine aux déshérités de l'intelligence. A Dieu ne plaise qu'en vous parlant de l'ouvrier et de la condition de l'ouvrier, je veuille exciter chez vous une pitié maladive pour ceux de nos frères qui travaillent dans les ateliers du matin au soir et quelquefois du soir au matin. L'ouvrier n'accepte la pitié de personne. Il aime le travail qui le fait vivre ; il en est heureux, il en est fier. Il sait qu'il lui doit, outre le pain de sa famille, la sécurité, la dignité. Il réserve, comme nous, sa pitié pour les oisifs. A une époque de douloureuse mémoire, les ouvriers de Lyon avaient une fière devise : *Vivre en travaillant !* Je leur en donne une autre : *Vivre pour travailler !* Et je suis sûr qu'ils me comprennent.

J'en suis sûr, car je connais leur cœur, et j'ose dire au milieu d'eux, que je le connais par le mien. Mais, messieurs, nous sommes des hommes pratiques, nous voyons

la vie comme elle est, et si nous pensons, avec raison, que les ouvriers ne doivent pas être plaints parce qu'ils travaillent, avouons aussi de bonne foi qu'ils ne mènent pas une existence de sybarites. Quand un bon ouvrier quitte le soir son métier, après avoir poussé la navette, tenu la barre, ou frappé l'enclume pendant dix heures, douze heures, quatorze heures peut-être, et qu'il peut se dire : « J'ai gagné ma journée, » deux mots familiers mais pleins de noblesse, ne peut-il pas ajouter aussi qu'il a bien droit à une heure de repos et de plaisir? Qu'en pensez-vous, messieurs? Ce repos d'une heure, qu'on marchande quelquefois comme une grâce, ne serait-il point par hasard une des premières nécessités de la vie? J'entends bien que d'habiles gens, tout occupés d'augmenter le salaire, comme si cette grande affaire était l'unique affaire de la vie, conseillent à l'ouvrier de ne pas perdre une minute, de se fatiguer sans trêve ni relâche jusqu'à l'épuisement, et de ne mettre d'autre intervalle que le sommeil entre le travail d'aujourd'hui et celui de demain. Voilà une morale qui pourrait bien être impuissante à force d'être dure. Quand nous élevons un enfant, nous avons soin de faire une part pour la récréation à côté de l'étude; et même, dans les premières années, nous donnons au repos et au plaisir la plus large part; à mesure que l'enfant grandit et que le temps brunit ces jeunes boucles de cheveux blonds, nous devenons sans doute plus sévères. Ne le soyons jamais trop; rappelons-nous que notre machine humaine a besoin d'être réparée souvent pour durer longtemps, et que le travail perd en intensité ce qu'il gagne en durée. Laissons à l'adolescent, et à l'homme même, une récréation. Accordons-la surtout à l'ouvrier; si ce n'est par humanité, que ce soit par calcul.

Ce mot de récréation me plaît; c'est un mot bien fait; il dit bien ce qu'il veut dire, il contient toute une doctrine. Oui, nous avons tous besoin d'une récréation, et plus nous sommes bons travailleurs, plus la récréation nous devient nécessaire. Mais, messieurs, il faut savoir à quoi l'employer, et ce n'est pas toujours si facile. Pour nous qui avons passé notre enfance dans un collége, et qui depuis n'avons cessé de regarder les livres comme nos meilleurs amis, c'est à eux que nous avons naturellement recours quand notre esprit demande à se reposer et à se détendre; mais pour ce compagnon du marteau et de l'enclume, qui peut-être a été tout au plus une année ou deux à l'école primaire, et qui ne sait pas assez lire pour trouver du plaisir dans ses lectures, que fera-t-il le soir pendant que vous veillez à côté de votre lampe, le corps en repos et l'esprit charmé? Faudra-t-il qu'il se jette sur sa dure couche, où le froid le poursuit, et qu'il fasse deux parts de sa vie, une pour le sommeil, l'autre pour le travail inexorable? S'il entre au cabaret... Ah! je le sais; le cabaret est une maison de perdition pour l'ouvrier. S'il a le malheur de s'y oublier, il y perd sa dignité, sa santé, son avenir, le pain de ses enfants: c'est son plus terrible ennemi. Combien de fois ne l'ai-je pas dit? Combien de fois n'ai-je pas souhaité qu'il me fût permis de monter sur les tables des cabarets pour injurier le monstre en face? pour montrer aux ivrognes toute l'horreur de leur conduite? pour leur rappeler, comme un remords, leur vie passée, qu'ils sont en train de flétrir, et cette famille absente qui les attend dans les larmes? Mais ici, messieurs, où nos homélies ne seraient pas à leur place, où nous parlons parmi des ouvriers laborieux et des pères de famille honnêtes, reconnaissons que tant que nous n'aurons pas ouvert des cours et des bibliothèques, nous serons les complices des malheureux qui vont se perdre dans les cabarets. Où iront-ils en hiver? Beaucoup n'ont ni cheminée dans leur chambre, ni charbon dans leur fournil. S'ils n'ont pas de famille, que feront-ils de leur loisir entre ces quatre murailles? Et même s'ils en ont, ne faut-il pas, pour passer tous les jours une heure ensemble, une occupation agréable et attachante? Ce que vous dites aux ouvriers sur les cabarets, ils le savent mieux que vous; c'est la morale courante des ateliers : personne n'est plus sévère que le bon ouvrier pour l'ouvrier sans conduite. Mais ce n'est pas tout que de prêcher. Une école, une bibliothèque valent mille fois mieux qu'un sermon. Quand l'ouvrier sort de l'atelier, le soir, transi de froid ou percé par la pluie, et qu'au détour de la rue sombre il voit flamber un feu clair dans l'âtre du cabaret, qu'il entend la chanson joyeuse et le cliquetis des pots qui s'entrechoquent, ouvrons lui vis-à-vis une petite chambre modeste mais confortable, bien éclairée, bien chauffée, où l'attendent sur un rayon d'aimables livres, pleins de belles histoires, d'attrayants récits, de discussions sérieuses, de nobles maximes. Il suffit qu'il y vienne une fois pour être tenté d'y revenir. Il ne trouvera là ni les excitations bruyantes, ni les plaisirs grossiers, ni les amitiés suspectes du cabaret; il y trouvera le sentiment de sa dignité et de sa force, le bonheur de rêver et de penser, la solution de ses doutes, les horizons brillants et nouveaux de la science, la mâle et puissante saveur d'un plaisir qui est un travail, et qui, en récréant l'esprit, l'ennoblit et le fortifie.

A ce motif de bien faire, tiré de l'humanité et de la justice, vient s'en joindre un autre moins sentimental; c'est qu'en offrant le travail intellectuel à l'ouvrier, comme dédommagement du travail manuel, vous ajoutez à sa valeur industrielle, à son habileté dans sa profession, vous créez, non-seulement une augmentation de bonheur, mais une augmentation de richesse. Nous ne sommes pas faits, vous et moi, pour dédaigner les questions économiques. Nous mettons, comme spiritualistes, l'idéal avant tout, sans que notre amour pour l'idéal nous fasse oublier ou dédaigner les besoins de la matière. Il faut penser, mais il faut vivre; il faut tirer de son travail un profit légitime; il faut rester à la tête de sa profession, ou y monter. Or, vous savez tous comme moi, et mieux que moi messieurs, l'importance de l'outil; on n'est bon ouvrier qu'à condition d'avoir un marteau bien à sa

main, un métier commode, complet, mis au niveau des derniers perfectionnements. Et que dirons-nous des facultés de l'homme et de son intelligence, si ce n'est qu'elle est le premier outil du travail, et qu'un ouvrier ne peut la développer sans développer en même temps sa force productrice? L'intelligence est le vrai capital de ceux qui n'ont pas de capital. Un grand fait, récemment accompli, rend la démonstration de cette vérité à la fois plus évidente et plus urgente. Jusqu'au dernier traité de commerce, les Français travaillaient pour ainsi dire entre eux, ou du moins ils ne luttaient qu'entre eux, à l'abri de ce grand mur de la protection qui leur réservait exclusivement le marché national. Ce mur abattu, il ne nous reste plus de protection factice; nous sommes réduits, ne nous en plaignons pas, à nous protéger nous-mêmes. Dans cette condition nouvelle de concurrence universelle, cherchons quelles sont nos ressources. Il ne dépend pas de nous d'avoir autant de fer et de houille que nos voisins, ni de nous procurer les matières premières à meilleur marché, ni de trouver dans le vaste monde de plus nombreuses escales et des comptoirs plus avantageux. Notre effort doit porter surtout sur la main-d'œuvre; c'est elle que nous devons songer à perfectionner; c'est elle seule qui dépend de nous. Disons-nous en même temps, pour nous donner du courage, que de tous les organes de l'industrie, la main-d'œuvre est le plus important, et que, dans les conditions les plus inégales d'ailleurs, la supériorité de la main-d'œuvre assure le triomphe au peuple qui la possède. On s'est demandé souvent quel était en Europe le meilleur ouvrier. Chaque peuple a ses dons particuliers; l'Anglais est fort, l'Allemand est patient, l'Italien industrieux. Les habitudes font plus encore peut-être que la nature; ainsi la division du travail rend l'ouvrier anglais incomparable pour la tâche restreinte et unique qu'il accomplit toute sa vie sans se rebuter, avec la régularité d'une machine. Nous avons dans la vivacité de notre esprit, et dans la force de notre imagination, de puissants éléments de succès; nous en avons aussi, messieurs, dans notre courage, car ce n'est pas seulement sur les champs de bataille qu'éclate et triomphe la *furie française*. Dans certaines industries, la faculté maîtresse, celle qui doit dominer chez le fabricant, c'est le goût. Il y a des siècles que les Français sont les premiers ouvriers du monde pour tout ce qui touche aux arts industriels, et pourquoi ne dirais-je pas (vous ne me croyez pas capable de vous flatter; si vous me connaissiez, vous sauriez que je ne flatte jamais), pourquoi ne dirais-je pas que c'est à la sûreté et à la finesse de votre goût que la fabrique lyonnaise a dû jusqu'ici sa renommée et sa prospérité? En de telles matières, messieurs, il ne suffit pas que le patron, le dessinateur, le coloriste aient du goût. Si l'ouvrier lui-même n'a pas le sentiment de l'art, s'il n'a pas l'œil artiste, s'il ne sait pas être fier de la perfection de ses produits, la fabrique ne tarde pas à décroître. Est-ce vrai? Je ne dis là que ce que vous expérimentez tous les jours. Mais comment former un ouvrier, qui soit en même temps un artiste? Il y a, je le sais bien, un enseignement qui n'a pas besoin d'écoles ni de maîtres. Nos Parisiens, par exemple, deviennent artistes, rien qu'en se promenant dans nos rues et en se mêlant avec nous à la vie commune. S'ils entrent, le dimanche, dans un musée, ils y admirent le génie inspiré de Raphaël, la couleur magique de Rubens et de Rembrandt, le dessin correct, la composition savante du Poussin. Nos jardins leur offrent partout des modèles de la statuaire antique, mêlé aux chefs-d'œuvre des Coustou et des Coyzevox. Nous avons, dans nos galeries, des meubles, des émaux, des bijoux, que le moyen âge et la renaissance ont légués à notre admiration et à notre imitation. Cependant, messieurs, suffit-il d'étaler ces richesses? Suffit-il de traverser ces musées? N'y a-t-il pas une éducation première sans laquelle les chefs-d'œuvre même de l'art sont comme un livre fermé et scellé? Mettez un ignorant devant les bergers du Poussin; il restera froid. Ses yeux verront; son âme ne comprendra pas, son cœur ne sentira pas. Qu'on lui apprenne seulement à lire; qu'on lui apprenne à penser par le commerce des livres; qu'il reçoive la sainte et puissante initiation de la vie intellectuelle. Si on le remet, ainsi transformé et renouvelé, en présence du chef-d'œuvre, on jugera, par son émotion, de la puissance de l'éducation. Voir n'est rien, il faut savoir voir. Pour devenir un artiste, il faut commencer par être un homme.

Je ne puis m'empêcher, messieurs, en vous parlant ainsi, de vous avertir que les Anglais, nos concurrents naturels, sont déjà à l'œuvre. On nous dit souvent que nous sommes le premier peuple du monde : nous l'avons été, nous sommes faits pour l'être; nous le sommes peut-être encore. Nous resterons, je veux le croire, à notre rang. A une condition pourtant; à la condition de travailler. Entendez bien ce que je veux dire : à la condition de travailler à notre avancement intellectuel, à la condition d'étudier. A l'heure qu'il est, nous sommes plus ignorants que les Allemands, les Suisses, les Hollandais, les Écossais. Dans un régiment français, les deux tiers des soldats, plus de soixante sur cent ne savent pas lire couramment; dans un régiment prussien, il y a tout au plus trois soldats illettrés sur cent. N'est-ce pas à mourir de honte? Quand j'ai crié sur les toits cette triste vérité, on m'a accusé de manquer de patriotisme. Le vrai patriote est celui qui connaît le mal et qui en cherche le remède. Nous donnons sept à huit millions à l'instruction primaire pour trente-sept millions d'habitants; l'Angleterre donne vingt-cinq millions pour une population moitié moindre. Je le dis par patriotisme, et c'est par patriotisme aussi que j'ajoute : c'est une honte! Depuis le traité de commerce, l'Angleterre a créé dans son *Comité du Conseil de l'enseignement* un département des sciences et arts, et elle l'a doté d'une somme de 135 582 livres (3 389 550 francs). Avec cette ressource, elle a fondé déjà de tous côtés des classes d'enseigne-

ment professionnel qui ont été immédiatement remplies. La statistique donnait, en 1863, 16 000 élèves pour les classes supérieures de dessin, et 4 000 élèves pour les classes de sciences appliquées. En y joignant 79 845 élèves qui fréquentent les écoles fondées en dehors du département des sciences et arts, on trouve que l'Angleterre, dont la population est inférieure à la nôtre de plus de moitié, ne compte pas moins de 99 845 élèves dans ses écoles d'enseignement professionnel. Gravons bien ces chiffres dans nos souvenirs, non pour nous effrayer, mais pour redoubler de courage. Nous sommes le même peuple qui, depuis trois siècles, gouverne le monde des idées et celui des arts. Nous avons une bataille à livrer, mais nous sommes accoutumés à vaincre!

Oui, une bataille, la grande, la décisive, la glorieuse bataille, la bataille de la science contre l'ignorance, de la civilisation contre la barbarie. Nous avons, messieurs, des ennemis que nous nous faisons à plaisir. Les hommes mettent une borne dans un champ, ils appellent cela une frontière, et ils déclarent qu'au delà de cette borne seront les ennemis. Que de sang répandu, que de gloire follement conquise pour maintenir des séparations souvent contraires aux intérêts moraux et matériels des peuples! Quelles sanglantes épopées dont il ne reste rien que des haines héréditaires, de longues années perdues, des richesses enfouies, et peut-être, comme compensation unique, quelques beaux vers dans un poëme national! Mais la grande armée que nous formons aujourd'hui, et qui, s'il plaît à Dieu, effacera la gloire de l'ancienne, ne connaît d'autres conquêtes que celles dont tout le monde profite et n'a d'autres ennemis que les ennemis mêmes de l'humanité. C'est l'armée de la civilisation et du progrès : puisse la bénédiction de Dieu reposer sur elle!

Il me reste, messieurs, à vous dire quelques mots des services que vous rendrez à la liberté en propageant parmi vous les écoles et les bibliothèques. La liberté est adorée en France, et, s'il faut tout dire, elle y est plus adorée que connue. On dit quelquefois que nous croyons aimer la liberté, et qu'au fond c'est l'égalité seule que nous aimons; que la liberté est aimée, connue, pratiquée en Angleterre, et que trois quarts de siècle passés dans les agitations des révolutions n'ont réussi à implanter en France que le culte de l'égalité. Pour moi, qui crois fermement qu'il n'y a pas de liberté sans égalité, ni d'égalité sans liberté, je dirai que nous avons conquis l'une et l'autre en 1789, en ce sens qu'elles sont écrites dans nos constitutions et dans nos lois, et qu'elles y resteront consacrées à jamais, et que pourtant, avant qu'elles deviennent chez nous une vérité réelle et vivante, il nous reste à conquérir encore l'égalité devant l'instruction. J'oserai presque avouer que la Révolution française ne sera terminée que quand tous les Français sauront lire. Nous sommes en possession du suffrage universel : puisque le peuple juge souverainement, il faut qu'il soit en état de s'éclairer par lui-même sur les conditions et les conséquences de son vote. Mais ce n'est pas seulement dans l'exercice du scrutin que l'ignorance est un obstacle à la vraie liberté et à la vraie égalité. Voulez-vous mesurer d'un seul coup ce que peut l'éducation pour l'émancipation de l'homme? Supposez que, par un miracle, ou plus simplement, par une victoire, nous ayons dans nos mains la destinée de la Russie. Prenez une de ces provinces plus qu'à demi barbares, où le serf, abruti sous le poids d'un long esclavage, n'appartient à l'humanité que par la fatigue et la douleur, et faites-lui, de votre grâce souveraine, une constitution qui le déclare libre. Voilà les serfs affranchis; ils sont citoyens, ils votent, ils peuvent être élus; ils peuvent penser, eux qui ne pouvaient pas même se plaindre. Sont-ils libres? Le sont-ils réellement? Ils le seront, messieurs, quand ils sauront ce que c'est que la liberté. Prenez maintenant la méthode inverse. Donnez-leur des lumières à pleines mains, sans briser leurs fers, sans toucher à leur état social. Du jour où ces serfs, puisqu'ils le sont encore, pourront lire seulement les débats de la Constituante française, que vaudront contre eux les lois russes? Que restera-t-il de leur esclavage? Disons-le donc bien bien haut, messieurs, on peut, on doit faire dans un parlement des lois libérales; mais l'atelier où se trouve la liberté, c'est l'école!

Voici une pensée qui m'est souvent venue dans ces derniers temps, et qui m'obsède. Les ouvriers lyonnais me comprendront. Ils forment une population sobre, laborieuse et rêveuse : c'est le tempérament philosophique; les idées philosophiques ne peuvent leur sembler étrangères. Depuis plusieurs années, malgré les splendides créations de la science, je sens, je crois sentir dans la société une diminution, un affaiblissement, quelque chose qui ressemble à la décadence. Où donc est le mal? Avons-nous moins de lettrés? une civilisation moins raffinée et moins polie? des mœurs plus relâchées? Non, en vérité, ce n'est rien de tout cela. C'est la foi qui nous manque, elle seule. En politique, en religion, en philosophie, nous savons analyser, critiquer, nous savons comprendre : nous ne savons plus croire. Je vois autour de moi des savants, des artistes, des imaginations brillantes et puissantes : je mets la main sur le cœur, il ne bat plus. A force de tout comprendre et de tout amnistier, nous nous sommes désintéressés de tout. Il n'y a plus parmi nous de ces hommes qui, à défaut de génie, avaient un caractère, et qui, par le caractère, étaient maîtres des autres hommes et presque de la destinée; car tout cède à la volonté, quand elle est forte et persévérante. Or ce qui fait la volonté, ce qui fait un caractère, c'est la foi, c'est l'idée pour laquelle on veut vivre et pour laquelle on saurait mourir. Quoi donc, est-ce que le monde s'arrêterait? Non, messieurs : jamais le monde ne s'arrête dans sa marche vers un avenir meilleur; mais le progrès ne fait pas toujours son chemin avec les mêmes auxiliaires. Il a pris et quitté

la Grèce ; il a pris et quitté Rome ; il a pris la France : la quittera-t-il ? Jamais peuple ne l'a mieux servi et n'a été plus propre à le servir. Nous avons été dans le monde comme la main visible dont Dieu se servait pour opérer ses miracles : *Gesta Dei per Francos*. Ce que nous avons été, nous le serions encore sans le scepticisme qui nous envahit. Ce scepticisme est-il universel ? Il ne l'est pas, il ne l'est pas ! et c'est là ce qui doit à la fois nous rassurer et nous avertir. Le peuple ne connaît pas ce mal qui alanguit et énerve nos classes lettrées. Le peuple est plein d'aspirations, d'espérances, d'idées pour lui nouvelles, encore confuses, mais qu'il parviendra, si on l'y aide, à classer et à définir. Il croit, il veut croire. Il a, si je puis le dire, la sainte fièvre de l'égalité et de la liberté. Un cri s'élève de toutes parts dans les ateliers pour demander la création de nouvelles écoles. Ces lèvres avides demandent à s'abreuver aux sources pures de la science. Le monde a déjà vu, il y a dix-huit siècles, un spectacle pareil, quand la société romaine agonisante, mais encore éclairée, savante et polie, vit marcher contre elle, sous le nom de chrétiens, une armée de barbares qu'elle prit pour la destruction, et qui était au contraire la rénovation. Peut-être l'avénement de la démocratie sera-t-il aussi pour nous le commencement d'une ère nouvelle. Aidons-la, appelons-la ; ouvrons-lui tous les trésors de la science. Que ce soit notre œuvre, notre consolation, notre salut ! Nos pères ont vu et fait de grandes choses. Ils ont renversé la Bastille, écrit pour la France et pour tous les peuples la première Constitution libre, réformé toutes les lois au nom de la sagesse et de l'équité, promené sur tous les champs de bataille notre glorieux drapeau et notre glorieuse civilisation française. Voilà leur lot, et il est bien grand. Mais si notre génération parvient à fonder partout des écoles et à détruire partout l'ignorance, si elle appelle le peuple entier à la vie intellectuelle, si avec lui et par lui elle ouvre à la pensée des horizons nouveaux, si elle donne une jeunesse nouvelle à ce monde épuisé et vieilli, qui ne lui envierait cette noble part? Et qui n'opposerait avec orgueil, aux grands événements dont nos pères ont été les témoins et les promoteurs, la Révolution du XIXe siècle ?

Je voudrais tenir à la main un livre, un bon livre, et vous le présenter dans cette antique salle, qui désormais est une école. O livre, lui dirais-je, sois le symbole de la dernière et de la plus féconde des révolutions ! Deviens l'humble commencement d'une grande chose ! Passe de main en main, et d'atelier en atelier ! Réunis les hommes dans la sainte communion de l'idée ! Inspire l'amour du bien, en inspirant l'amour de la science ! Porte dans tous les cœurs les souvenirs de notre histoire et l'amour de la patrie française ! Ce sont là, messieurs, mes derniers vœux et mes dernières paroles : il est temps que je vous quitte. Je vous fais ici mes adieux. Bon espoir, bon courage ! Répandez la liberté avec les lumières !

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Des absents (suite).

Voilà une vue générale du sujet ; nous n'avons plus maintenant à donner que des détails, et encore les abrégerons-nous beaucoup, parce que la matière de l'absence étant très-difficile, son étude a été reportée en grande partie dans le cours de troisième année, où elle sera faite avec de grands développements.

Les articles 141 à 143 indiquent quelques mesures de précaution à prendre pour les enfants en cas de présomption d'absence ; mais ces mesures particulières seront mieux comprises quand nous étudierons la tutelle. Lorsque l'absence a été déclarée, on applique purement et simplement les règles de la tutelle, comme nous le verrons plus tard.

Relativement aux droits pécuniaires, on peut dire que la vie est incertaine pendant la présomption d'absence, tandis que la mort est devenue probable pendant l'envoi en possession provisoire, puisqu'on ouvre le testament de l'absent, et que l'on permet à tous ceux qui ont des droits subordonnés au décès de l'absent d'exercer provisoirement les mêmes droits en donnant caution (art. 120 et 123). Enfin, ce décès devient très-probable à partir de l'envoi en possession définitive, puisqu'on donne aux envoyés le droit de disposer de ses biens, et que les cautions sont déchargées (art. 129).

Pendant la présomption d'absence, on prend seulement quelques mesures de précaution indiquées par les articles 112 et 113.

« ART. 112. — S'il y a nécessité de pourvoir à l'administration de tout ou partie des biens laissés par une personne présumée absente, et qui n'a point de procureur fondé, il y sera statué par le tribunal de première instance, sur la demande des parties intéressées. »

Si l'absent a laissé un intendant, un gérant ou un fondé de pouvoirs quelconque pour administrer ses biens, on le laissera en fonction, à moins qu'il ne se rende coupable de malversations évidentes. Si un parent de l'individu disparu s'est chargé de cette administration, on la lui laissera d'ordinaire. Mais il faudra bien que le tribunal intervienne pour charger une personne de ce soin, si les biens du présumé absent restent à l'abandon. Le tribunal compétent est celui du dernier domicile de l'individu disparu ; mais s'il y avait des biens éloignés sur lesquels ce tribunal ne se croirait pas suffisamment renseigné, il pourrait envoyer une commission rogatoire au tribunal de la situation, pour lui demander de désigner une personne spécialement chargée de l'administration de ces biens. Du reste, il n'y a rien de bien strict en cette matière, et M. Valette — d'accord avec beaucoup d'interprètes — croit même que le tribunal de la situation pourrait, en cas d'urgence, prendre immédiatement les mesures nécessaires, sans attendre la commission rogatoire du tribunal du domicile.

Lorsqu'il s'agit d'opérations auxquelles les notaires sont plus ordinairement mêlés, inventaires, comptes, liquidations

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de la seconde.

ou partages, etc., l'article 113 ordonne que le tribunal désigne toujours un notaire pour représenter le présumé absent. Cette disposition nous vient de la loi des 27 janvier, 11 février 1791, et du décret des 29 septembre, 6 octobre même année, article 7. Pour toutes les autres opérations, le tribunal est maître de désigner la personne qui lui paraît la plus convenable. Bien que l'article 113 n'en parle pas, il faut évidemment supposer, pour qu'il s'applique, que le présumé absent n'a pas laissé de procureur fondé, car alors ce procureur suffirait à tout, et il serait tout à fait inutile de désigner un notaire pour représenter le présumé absent; l'article 7 du décret de 1791 l'indiquait du reste positivement. Les successions auxquelles l'article 113 fait allusion sont celles qui étaient échues au présumé absent avant sa disparition. En effet, il est incapable de recueillir celles qui pourraient lui échoir depuis sa disparition, car la première condition pour qu'un individu soit héritier, c'est de prouver d'abord qu'il existait réellement au moment de l'ouverture de la succession. Les articles 135 et 136 lèveraient du reste tous les doutes à cet égard, s'il était possible d'en avoir. Cependant il peut arriver aussi, — et M. Valette en a vu plusieurs exemples,—que les cohéritiers du présumé absent l'admettent bénévolement à partager la succession avec eux, parce qu'ils espèrent qu'il reviendra prochainement, et il y aurait lieu alors d'appliquer l'article 113.

Les mesures indiquées dans l'article 112 peuvent être réclamées par tous les intéressés, c'est-à-dire par toutes les personnes qui ont un intérêt pécuniaire quelconque à la conservation des biens de l'individu disparu. Ce seront d'abord les créanciers de cet individu, qui trouvent dans ses biens la sûreté du payement de leurs créances, et même les créanciers conditionnels, car l'article 1180 leur permet de faire même avant l'échéance de la condition tous les actes conservatoires de leur droit, ce qui comprend évidemment la faculté d'invoquer le bénéfice de l'article 112; puis les co-communistes du présumé absent, les nus propriétaires d'immeubles dont il aurait l'usufruit, ou les usufruitiers de biens dont il serait nu propriétaire; ses locataires, fermiers à baux et métayers, ou les propriétaires d'un immeuble dont il aurait la jouissance à un titre quelconque. Enfin M. Valette accorde le même droit aux héritiers présomptifs de l'individu disparu, bien que cela ait été contesté. Sans doute, en règle générale, les héritiers présomptifs ne sont pas des créanciers, et ils n'ont qu'une simple espérance toujours résoluble, non un droit acquis. Mais il n'en est pas moins vrai que si l'absence se prolonge, l'envoi en possession provisoire sera prononcé, non pas en faveur des héritiers existant au moment de la déclaration d'absence, mais en faveur de ceux qui existaient lors de la disparition (art. 120). Si les individus qui étaient héritiers à cette époque sont morts depuis, ils auront transmis leurs droits à leurs propres héritiers, car l'envoi en possession est une sorte de succession provisoire qui se trouve avoir été ouverte au moment de la disparition. Les héritiers présomptifs ont donc un droit éventuel aux biens du présumé absent, et dès lors ils sont parties intéressées à la conservation de ces biens, au sens de l'article 112.

« Art. 114. — Le ministère public est spécialement chargé de veiller aux intérêts des personnes présumées absentes, et il sera entendu sur toutes les demandes qui les concernent. »

L'article 83, 7°, du Code de procédure civile, d'accord avec notre article, range effectivement les procès intéressant les absents parmi les causes communicables au ministère public, et sur lesquelles il doit être entendu. Il est certain que le ministère public peut aussi requérir les mesures de précaution et de surveillance indiquées dans les articles 112 et 113; mais il n'a pas qualité pour se porter demandeur ou défendeur en son nom, c'est-à-dire pour intenter ou soutenir les actions qui le concernent. L'affaire lui est simplement communiquée, ainsi que le décide l'article précité du Code de procédure. Le ministère public conclut, mais n'agit pas; il est *partie jointe* et non *partie principale*.

Le notaire chargé de représenter le présumé absent, en exécution de l'article 113, ne le représente que dans les opérations faites à l'amiable ou dans les procédures gracieuses; cependant la pratique admet aujourd'hui qu'il pourrait intenter des procès au nom du présumé absent qu'il représente. D'après M. Valette, si le notaire jugeait qu'un procès devient nécessaire, il devrait en référer au tribunal, et celui-ci commettrait, pour intenter le procès ou pour y défendre, soit le notaire lui-même, soit toute autre personne qu'il jugerait convenable.

É. Alglave, avocat.

La *Revue des cours scientifiques* donne aujourd'hui un supplément de SEIZE COLONNES, que l'étendue exceptionnelle et l'importance de la conférence de M. Gratiolet *sur la physionomie* rendaient nécessaire. On trouvera également dans ce numéro la conférence de M. Jamin, sur l'*aimant*, et trois leçons du cours de médecine expérimentale de M. Claude Bernard, sur l'*absorption intestinale*, contenant plusieurs expériences, encore inédites, du professeur.

BULLETIN DES COURS.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Lundi 13 février. — M. E. Cortambert : Les deux Amériques et les dernières explorations.

Mardi 14. — M. Bertin : Le Bourgeois gentilhomme dans la comédie contemporaine.

Mercredi 15. — M. E. Deschanel : Les romans de Marivaux.

Jeudi 16. — M. E. Desjardins (cours régulier) : Les grandes époques de l'histoire de France. Première époque : Gaulois et Romains, nos premiers pères, nos premiers maîtres. Les monuments.

Vendredi 17. — M. Samson : Étude sur Tartuffe (fin).

Samedi 18. — M. Ferdinand de Lasteyrie : Les États-Unis avant la guerre (suite).

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Bibliothèque d'Histoire contemporaine :

T. CARLYLE. Histoire de la Révolution française, traduite de l'anglais par MM. Élias Regnault et Odysse-Barot. 1er volume : *La Bastille*. In-18 de 360 pages. 3 fr. 50

L'ouvrage sera complet en trois volumes. Le second volume sera intitulé : *la Constitution*, et le troisième volume : *la Guillotine*.

Les ouvrages suivants, dus à la plume de divers écrivains français et étrangers, paraîtront successivement dans cette Bibliothèque : *Histoire de Napoléon Ier*, 1 vol. — *Histoire de Louis-Philippe*, 1 vol. — *Lord Palmerston*, 1 vol. — *La Révolution italienne*, 1 vol.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 12. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 18 FÉVRIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	— 26	— 30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Les Universités anglaises. — Oxford. — III. Les Étudiants, par **M. P. Challemel-Lacour.**

COLLÉGE DE FRANCE. — **Langue hébraïque.** — Cours de **M. Munk :** Leçon d'ouverture ; du monothéisme juif.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Littérature dramatique.** — Conférence de **M. J. J. Weiss :** Favart, son théâtre et son temps.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Du mariage.

Bulletin des cours.

Paris, 17 février 1865.

M. Munk, dont nous publions la leçon d'ouverture, a mérité sa nomination au Collége de France par des travaux très-remarquables. Né en 1805, à Glogau, en Silésie, il est venu de bonne heure à Paris, où il s'est perfectionné dans la connaissance des langues orientales en suivant le cours de M. de Sacy. Ses études ont porté principalement sur la philosophie juive au moyen âge. Il a publié, outre un volume fort savant sur la *Palestine*, des *Mélanges de philosophie juive et arabe*, et commencé une traduction et un commentaire de Moïse Maïmonide, ce juif si hardi, que M. Saisset appelait un «précurseur de saint Thomas d'Aquin». Frappé de cécité, il y a douze ans, il a dû quitter un emploi qu'il exerçait à la Bibliothèque impériale. Il est membre de l'Institut depuis 1858 ; il est aussi secrétaire et membre du consistoire central des israélites. Ses opinions scientifiques diffèrent en plusieurs points de celles de son prédécesseur, en ce point particulièrement que le monothéisme lui paraît une croyance essentiellement juive, et non pas sémitique, comme le pense M. Renan.

LES UNIVERSITÉS ANGLAISES (1).

TROISIÈME LETTRE.

Oxford. — Les Étudiants.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Revue des cours.*

Quel que soit le prix de l'expérience, il faut bien le payer aux dieux. Il n'y a point de méthode, point de conseils ni de précautions qui puissent en dispenser ou y suppléer. Les bénéfices et les frais de la vie d'étudiant sont fort imparfaitement représentés par le titre d'avocat, le diplôme de docteur : il y a dans les cinq ou six ans de travail, et de liberté qui y conduisent une somme d'observations sur les autres et sur soi-même, une suite de sottises, de folies et d'imprudences, conditions indispensables d'une virilité ultérieure, qui doivent entrer dans le bilan final. Il en est à cet égard de l'Angleterre comme de l'Allemagne et de la France : la sagesse ne s'y acquiert pas gratuitement. Mais il existe à côté de cette analogie de notables différences. Le jeune étudiant est perdu à Paris dans une foule immense ; il s'habitue, quels que soient d'ailleurs son tour d'esprit et son éducation première, à y regarder le monde en grand, et il ne se distingue pas des autres citoyens. A aucune époque, même au temps où le quartier des écoles n'avait pas perdu tout caractère et réunissait dans les modestes hôtels de ces vieilles rues historiques, remplacées aujourd'hui par de larges boulevards, une population qui se connaissait, qui avait même manière de vivre et mêmes plaisirs, et qui parfois prenait feu tout à coup à l'ardeur des mêmes passions, les étudiants de Paris n'ont constitué une société ressemblant, même de très-loin, à une

(1) Voy. les nos 9 et 11.

corporation. Au contraire, les petites villes d'Université allemande forment un monde clos, où règnent des idées et des mœurs particulières, que la plupart y laissent au moins en partant, avec la casquette de couleur, la rapière, les bottes à canons et les insignes du corps. En Angleterre, vous trouvez à l'Université, sur une moindre échelle et avec moins de dignité apparente, toute la nation officielle, ses qualités, ses vices, ses vanités, ses préjugés, ses abus.

Oxford est un esprit. Or, chaque année il est inscrit sur les registres de l'Université de trois cent cinquante à quatre cent cinquante élèves nouveaux. On peut admettre qu'il y a toujours dix ou onze mille Anglais vivants, qui se considèrent comme fils intellectuels de la vénérable institution. Vous pouvez apprécier par là quelle place elle tient dans l'histoire morale de l'Angleterre. Elle est une puissance à beaucoup d'égards indépendante, presque un petit État; elle a ses finances, sa législation, ses tribunaux, sa juridiction, son code. Elle a son génie traditionnel et presque immuable, qui, sous beaucoup de rapports, résume parfaitement celui de l Angleterre. L'Église, l'esprit de hiérarchie auquel nous appliquons le mot fort impropre ici d'aristocratie, les priviléges de l'argent, vous reconnaissez là trois traits essentiels de l'Angleterre, et vous les retrouvez plus ou moins accentués dans la constitution et les habitudes universitaires.

Ainsi, pour être immatriculé, il faut souscrire les trente-neuf articles, *religious test;* obligation qui ne laisse pas d'enlever à Oxford un assez grand nombre d'étudiants au profit de Cambridge, où elle n'existe pas, et qui dénote clairement une connexion étroite entre l'Université et l'Église anglicane. Peut-être aurez-vous entendu dire que l'esprit de corps universitaire est le niveau qui momentanément égalise tous les rangs, que le bonnet carré couvre les plus basses origines, qu'enfin les étudiants d'Oxford forment entre eux une véritable république. Ne prenez pas cela trop à la lettre. La classe aristocratique y garde son prestige et ses priviléges. Glands d'or pour les nobles sur le bonnet carré, glands de laine pour les étudiants ordinaires, robes de soie pour les uns, robes de laine pour les autres, ces distinctions anciennes, auxquelles on affecte bien de n'attacher aucune importance, n'en rappellent pas moins, à ceux qui pourraient les oublier, les différences du nom et de la qualité. Il y a plus, la rétribution à payer en se faisant immatriculer n'est pas la même pour le gentilhomme et le plébéien; elle est graduée selon le rang : autre pour le fils d'un duc, d'un prince ou d'un marquis, autre pour le fils d'un comte ou d'un vicomte, autre enfin pour les fils d'évêques, de barons, de chevaliers, de baronnets, d'archidiacres, d'*esquires*, de docteurs, de gentlemen, de clergymen, de plébéiens. Elle varie de trois cent cinquante francs à quarante. Ce n'est pas un privilége peu estimé en Angleterre que celui de payer davantage; mais il en est d'autres attachés à celui-là, tels que celui d'avoir le pas sur ses supérieurs académiques, de prendre ses degrés plus tôt que les autres étudiants, et divers avantages qui témoignent d'une déférence à l'égard du rang, profondément ridicule dans une institution d'éducation. Mais voici qui est plus extraordinaire encore. L'Université reconnaît deux classes d'étudiants, celle des *gentlemen commoners*, et celle des simples *commoners;* on peut se faire inscrire dans l'une ou dans l'autre de ces catégories, établies uniquement sur l'inégalité de la fortune, et dont la première donne à ceux qui la composent droit de faire plusieurs dépenses interdites aux étudiants de la seconde. Inutile de dire que ceux de la première catégorie représentent en général les plus arriérés par l'esprit, et que le *gentleman commoner* est une proie toute désignée aux parasites, qui ne manquent pas plus à Oxford qu'ailleurs. Nous voilà bien loin de la France, monsieur. Mais on découvre très-vite en Angleterre que les préjugés, loin d'y être vus de mauvais œil, y sont au contraire considérés comme une sorte de ciment social, et qu'un des principes de l'éducation est bien moins de prévenir contre eux l'esprit de la jeunesse que d'y enfoncer ce que doit toujours en contenir la tête d'un véritable Anglais.

Du reste, cette éducation est chère; elle coûte, lorsque l'étudiant est très-rangé, de vingt à vingt-cinq mille francs pour les quatre années. Je parle des dépenses de nécessité absolue. Tous les étudiants doivent appartenir à un collége; ils y prennent une chambre dont le loyer varie de cent cinquante à quatre cents francs, et dont le mobilier leur est cédé sur une évaluation d'arbitres par leur prédécesseur. Mais ils ont pour la plupart un autre domicile en ville. Ils sont bien obligés de coucher au collége, et les statuts prescrivent de rentrer avant neuf heures du soir; en réalité, la porte reste ouverte au moins jusqu'à minuit, et lorsqu'ils rentrent plus tard, les étudiants sont, selon un vieil usage parisien que vous avez encore pu connaître, frappés d'une amende au profit du portier dont elle forme le plus important revenu. Le statut impose également aux étudiants de prendre leur repas au collége; mais cet article est de ceux que les colléges ont trop d'intérêt à laisser dormir pour le faire exécuter; les autorités n'y tiennent la main qu'en certains cas, par exemple lorsqu'on veut empêcher les étudiants d'aller à une course de chevaux dans quelque localité éloignée d'Oxford.

De tout cela vous concluez facilement, monsieur, quelle doit être la vie d'Oxford. Les étudiants, qui n'ont pas de cours obligatoires à suivre, ne font rien pour la plupart; beaucoup y oublient le peu qu'ils savaient des classiques en arrivant, et plusieurs y font des dettes, qui quelquefois les poursuivent jusqu'aux dernières années de la vieillesse. Mais en revanche ils s'y forment à l'existence du parfait gentleman. Les clubs, les soupers et ce qui s'ensuit, les chevaux et les voitures, les courses et les paris, la chasse, le cricket, occupent leurs loisirs et passionnent leur esprit. Lorsque le matin ils ont paru à la chapelle, souvent la tête encore brouillée,

le pied appesanti par le grog et le champagne de la nuit, ils sont libres, lorsque les vapeurs qui leur obscurcissent le cerveau sont dissipées, de vaquer à leurs plaisirs. On déjeune dans sa chambre, ou l'on se rend au club, puis on attelle le *tandem*, et l'on fait une promenade dans quelque localité des environs, où l'on a cherché et trouvé une aventure. Car sous la surface ordonnée, monotone, unie et parfaite des habitudes anglaises, vous ne doutez pas qu'il ne se cache des satisfactions pour tous les goûts. La débauche se dissimule : excepté peut-être à Londres et dans quelques grandes villes, le vice a des allures discrètes et les apparences de la respectabilité; il porte des habits convenables et parle un langage pudibond; mais il vit. A Oxford même, dans une ville où les autorités universitaires sont armées d'un pouvoir presque absolu, des maisons plus que suspectes continuent d'exister, au grand scandale des fellows puritains. Les étudiants trouvent plus aisément encore à la campagne de quoi varier leurs distractions, non parfois sans quelque péril; on m'a parlé de plusieurs cas où un mariage, fâcheux à plusieurs égards pour les parents et les amis d'un sous-gradué, a été le résultat de ces expéditions.

Les clubs sont un des dangers de la vie d'Oxford; on y mange, on s'y enivre, on y joue. Deux d'entre eux, le *Quintain* et l'*Isis-club*, ont dû, il y a peu d'années, être supprimés par les autorités du collége de Christ-church. Un autre club, le *Ballingdon cricket-club*, qui, je pense, doit exister encore, est un des clubs les plus gais qui se puissent imaginer; gaieté anglaise, bien entendu, qui consiste principalement à manger plus que de raison, à boire tant qu'on peut lever son verre, et à brailler, tant que la langue n'est pas paralysée et de ce gosier discord qui est un don particulier des Anglais, d'indescriptibles joyeusetés auxquelles le poivre manque beaucoup moins que l'esprit. L'étudiant débarqué d'hier y est invité par un ancien et tenu pour sa bienvenue de s'enivrer avec la compagnie.

Vous comprenez, monsieur, que les dettes soient une des plaies d'Oxford. Il y règne un goût pour la toilette et la parure, dont vous ne pouvez vous faire une idée; il n'est pas rare que la dépense en cigares et en tabac d'un étudiant s'élève à quarante livres, c'est-à-dire mille francs par an. Les chevaux, les chiens, la chasse, les voitures, les épiceries, le vin, le whisky, les clubs, le jeu, qui, poursuivi à outrance, revient et envahit tout par accès, tout cela dévore bien plus que la plupart des familles ne veulent ou ne peuvent donner. Les jeunes gens trouvent à Oxford et ailleurs crédit sans aucune peine. Des mesures de tout genre ont été prises pour mettre un frein à ces écarts, sans grand succès jusqu'à cette heure.

Les délits en général, les infractions à la discipline, les dettes, ressortissent d'une manière à peu près exclusive aux autorités de l'Université, spécialement à une cour, présidée par le vice-chancelier ou son assesseur, à laquelle sont déférées les poursuites contre ceux qui appartiennent à l'Université, et, en certains cas, contre les habitants de la ville eux-mêmes. Des plaintes fréquentes ont été élevées contre cette juridiction, et l'assesseur de la cour a tout simplement refusé en termes catégoriques de répondre aux commissaires de 1852. L'administration des *proctors*, chargée de diriger la police de l'Université, a soulevé également des plaintes nombreuses. Je dois dire toutefois, pour prévenir une erreur à laquelle on est fort exposé en France, que cette police n'implique l'espionnage à aucun degré : l'Angleterre aujourd'hui ne connaît pas cette institution tutélaire. Quant à la discipline des colléges, elle relève avant tout du principal, et de quelques officiers connus sous les noms divers de vice-gérant, sous-gardiens, censeur, doyens, etc.

Peut-être désirez-vous savoir quelles sont les peines appliquées aux étudiants et aux sous-gardiens. De la part de l'Université, ce sont d'abord certains travaux littéraires, vrais pensums auxquels les étudiants ont l'esprit de ne pas être humiliés de se soumettre; puis des amendes, des arrêts dans l'enceinte du collége, la *rustication* (exil temporaire), enfin l'expulsion. Les deux premières peines sont infligées pour les infractions légères aux règlements, comme de paraître en certaines circonstances sans la robe académique, ou la violation du statut *de vehiculis*, qui soumet le plaisir de la voiture à l'autorisation préalable; la dernière, qu'on applique très-rarement, est réservée aux cas scandaleux. Les peines appliquées par les autorités collégiales sont les mêmes; mais il faut y ajouter l'admonition du principal en présence des fellows, et deux sortes d'éloignements qui n'entraînent pas l'expulsion. Ils sont connus sous le nom du *Liceat migrare* et du *Bene discessit*, d'après les premiers mots des formules latines par lesquelles ils sont dénoncés aux délinquants. L'étudiant atteint de la première peut aller dans une autre Université, ou bien être admis après un intervalle d'un an dans un autre collége d'Oxford; la seconde, moins grave, oblige l'étudiant à passer d'un collége dans un autre, ou plutôt dans un collége destiné expressément à recevoir ceux qui se trouvent dans ce cas et où les dépenses sont plus fortes. En sorte que cette migration forcée revient à une pénalité pécuniaire.

J'aurais, monsieur, bien d'autres détails à vous donner encore. Mais c'est assez; vous pouvez, je crois, parfaitement apprécier maintenant la nature du haut enseignement en Angleterre; vous pouvez, s'il vous convient, la critiquer, l'admirer d'autant plus à l'aise, que jamais en France il ne prendra fantaisie à personne de l'imiter ou de lui rien emprunter, quand même un emprunt serait possible, ce que je ne pense pas. Nos voisins et nous, nous ne saurions nous entendre sur l'idée de l'éducation. A Oxford, les étudiants n'apprennent rien ou apprennent fort peu de chose de ce que les programmes indiquent, et ces programmes nous paraissent l'antipode de l'esprit philosophique. Mais ils apprennent une chose précieuse, la vie anglaise; ils se pénètrent à leur aise des principes

constitutifs de cette grande existence politique, dans laquelle ils seront quelques années plus tard appelés à entrer. Tout est combiné, institution, enseignement, relations, pour éteindre en eux jusqu'au germe de l'enthousiasme et des rêves, auxquels s'allume la flamme des révolutions. Tout les prépare à reconnaître et à maintenir cet ensemble de traditions et de priviléges, d'abus et de libertés, que les esprits conservateurs proclament comme la vérité absolue, que les esprits éclairés ou affranchis regardent seulement comme une vérité toute relative, mais dont les plus hardis n'essayent jamais que fort timidement d'isoler le bien et de secouer le joug.

En France, l'éducation est spéculative; elle est aussi peu française et aussi philosophique que possible. Peut-être même l'est-elle un peu trop; en Angleterre, elle est profondément anglaise. La science y est peu cultivée pour elle-même, soit par les étudiants, soit par les professeurs. Vous en avez vu les raisons. Et pourtant, outre une tradition glorieuse, Oxford donne encore à l'Angleterre des esprits qui ne sont pas, mais qui deviennent des savants. Ces *fellowships*, dont je vous ai parlé dans une dernière lettre avec des ménagements que n'ont pas pour cette institution beaucoup d'Anglais, ces pensions accordées à certains gardiens favorisés, sont fréquemment un abus stérile; mais il arrive qu'elles portent aussi leurs fruits. Jadis elles étaient quelquefois données à perpétuité; elles ne le sont jamais à présent; mais quand elles tombent d'aventure à des hommes distingués, elles sont un secours qui leur permet d'essayer leurs forces, qui les soustrait aux soucis du lendemain, qui les met à même enfin de se livrer aux études désintéressées, sans rien sacrifier de leurs hautes ambitions. Voilà comment du sein des abus sort un réel avantage. Dans un pays où la concurrence et le mouvement des affaires emportent les hommes comme dans un tourbillon, et où la fièvre de l'intérêt menacerait d'éteindre jusqu'au culte des choses idéales, la liberté se corrige elle-même, et, bien loin de condamner chacun à l'isolement, de vouer à une détresse incurable ceux dont l'âpre amour du gain n'excite pas l'activité et qui sont portés à se plonger dans la science, elle leur ménage quelque part un lieu paisible où les bruits du dehors n'arrivent pas, où, grâce aux munificences d'un fondateur catholique mort il y a quatre cents ans, un érudit, un philosophe, un savant peut travailler aujourd'hui par ses recherches tranquilles à l'affranchissement des esprits. Oxford est encore une des maîtresses colonnes du grand édifice aristocratico-religieux : et pourtant ses murs abritent quelques-uns des auteurs de ce livre qui s'appelle *Essays and Reviews*, si libre dans sa modération, et même une petite école de positivistes, très-fervente, quoique très-discrète, n'y serait pas introuvable.

P. Challemel-Lacour.

COLLÉGE DE FRANCE.

LANGUES HÉBRAIQUE, CHALDAIQUE ET SYRIAQUE.

COURS DE M. MUNK
(de l'Institut).

Du monothéisme juif.

Messieurs,

En montant dans cette chaire, je ne me dissimule pas les difficultés que j'aurai à vaincre pour répondre à la bienveillance des corps savants qui m'ont honoré de leurs suffrages et pour justifier la confiance du ministre éclairé qui préside aujourd'hui aux destinées de l'instruction publique. Des exigences de toutes sortes rendront ma tâche bien difficile. La mémoire de l'illustre orientaliste qui pendant près de quarante ans a occupé cette chaire vivra longtemps parmi nous : le souvenir impérissable de sa vaste science, aussi variée que profonde, m'impose des devoirs dont je connais toute la gravité. Je sais aussi que de vifs et sincères regrets ont accompagné dans sa retraite le savant éminent que je suis appelé à remplacer dans cette chaire, où son érudition, son talent, sa jeunesse semblaient lui promettre un long et brillant avenir. Je m'associe à ces regrets, et je déplore, autant que qui que ce soit, la fatalité impérieuse des circonstances qui sont venues interrompre le cours de ses leçons dès leur début. Quant à moi, je ne puis plus, hélas! vous apporter ici que les débris de mes souvenirs. J'espère que vous les accueillerez avec bienveillance.

Dès aujourd'hui j'aurai besoin de votre indulgence : frappé de cécité depuis douze ans environ, je ne puis ni lire, ni écrire; entièrement retiré du monde, je n'ai pas non plus l'habitude d'improviser. Je ne pourrai donc pas, comme c'est l'usage, vous adresser de discours d'ouverture proprement dit, c'est-à-dire vous parler avec suite sur un sujet déterminé. Cependant je crois devoir vous entretenir quelques instants, ne fût-ce que dans le langage de la simple conversation, de l'objet de ce cours et de quelques questions qui s'y rattachent.

L'objet du cours, son nom le dit, c'est un cours de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, par conséquent un simple cours de grammaire, consacré, pour ainsi dire, à l'enseignement matériel de ces langues, abstraction faite du parti que voudront en tirer les auditeurs pour leurs études respectives, soit sacrées, soit profanes.

Est-ce à dire que, strictement renfermé dans les limites de ce programme, je m'abstiendrai de toute espèce d'exégèse, que je m'interdirai toute explication relative, par exemple, à la grammaire comparée, à la géographie, à l'histoire, à l'archéologie? Telle n'est pas, telle ne peut point être mon intention. Les documents que nous aurons à expliquer, en partie les plus anciens monuments écrits du genre humain, présentent souvent des difficultés que la seule analyse grammaticale n'est pas ca-

pable de résoudre, et pour lesquels il faudra bien chercher ailleurs des éclaircissements. D'un autre côté, la haute antiquité de ces documents les rend propres parfois à jeter un éclair de lumière sur l'histoire des peuples anciens qui environnaient le théâtre de la Bible et qui ne nous ont laissé aucun monument écrit. Sous ces deux rapports donc une foule d'observations utiles et intéressantes se présenteront à l'esprit de l'interprète.

Un seul genre d'exégèse sera absolument exclu de nos leçons, c'est l'exégèse dogmatique ou théologique. Les plus illustres docteurs de l'Église et de la synagogue s'accordent à reconnaître que certains passages de l'Écriture, certains discours des prophètes, ont un double sens : un sens simple, rationnel, historique, et un sens allégorique, typique ou dogmatique. Il y a par conséquent deux espèces d'exégèse, l'une basée sur la raison et sur les études philologiques et historiques, l'autre basée sur la foi et sur une antique tradition. Les deux exégèses courent parallèlement ensemble, sans se toucher ni s'exclure l'une l'autre.

Saint Jérôme, par exemple, dans son commentaire sur le prophète Osée, en expliquant ces mots du onzième chapitre : « Et de l'Égypte j'ai appelé mon fils », dit expressément qu'on attribuerait à l'Évangéliste une absurdité (ou comme il s'exprime, *stultitiam et imperitiam*), en soutenant que, selon lui, le prophète n'a eu en vue que le sens typique. Il est évident au contraire, dit saint Jérôme, que le prophète a voulu parler du grand événement historique de la sortie d'Égypte; mais à côté de cela, il a donné à ses paroles un sens typique ou messianique.

Saint Thomas, dans sa *Somme de théologie*, là où il parle du paradis terrestre, dit en thèse générale : « *In omnibus quæ Scriptura per hunc modum (narrationis historicæ) tradit, est pro fundamento tenenda veritas historiæ; desuper expositiones spirituales fabricandæ.* »

Les docteurs de la synagogue sont encore plus explicites. L'Écriture, disent-ils, peut s'interpréter de soixante-dix manières (c'est-à-dire de beaucoup de manières, comme on dirait en latin : *sexcentis modis*). Mais, ajoutent-ils, jamais le texte sacré ne peut se dépouiller de son sens simple et littéral. Ailleurs ils disent que le sens simple est une chose à part, et le dogme une chose à part. En effet, les prophètes étaient des orateurs populaires, qui parlaient au peuple sur la place publique. Il fallait donc que leurs discours eussent avant tout un sens intelligible pour leur auditoire, et que leurs paroles pussent s'appliquer aux circonstances de temps et de lieu; mais, en même temps, ils faisaient des allusions à certains dogmes ou à certains événements futurs que leurs contemporains n'étaient pas encore capables de comprendre.

Ici, dans cette chaire, uniquement consacrée aux études philologiques et historiques, nous n'aurons à nous occuper que du sens simple et historique; l'exégèse dogmatique doit être entièrement abandonnée aux chaires de théologie et d'Écriture sainte, établies pour les différentes communions religieuses. La foi traditionnelle appartient au for intérieur; elle est en quelque sorte une révélation individuelle, critérium de la vérité aussi bien que la raison, mais critérium purement subjectif. Chaque croyant admet la tradition dans laquelle il a été élevé, mais il doit respecter toutes les autres. A Dieu ne plaise que je veuille jamais y porter la moindre atteinte! mais je ne voudrais pas non plus que mon silence même pût être considéré comme une attaque indirecte et tacite contre des traditions dont j'accepte les unes et dont les autres seront toujours pour moi l'objet d'un pieux respect.

Après cette déclaration, que j'ai crue nécessaire, je reviens aux trois langues dont nous aurons à nous occuper.

L'hébreu, le chaldéen et le syriaque appartiennent à une famille de langues que depuis la fin du dernier siècle on est convenu d'appeler *langues sémitiques*, parce que, disait-on, les peuples qui les parlaient étaient de la race de Sem, fils de Noé. Ces peuples sont : les Assyriens, les Babyloniens ou Chaldéens, les Syriens, les Phéniciens, les Hébreux, les Arabes et les Ethiopiens. La dénomination de *langues sémitiques* a été critiquée; on a fait observer avec raison que les Phéniciens et les Éthiopiens étaient, selon la Genèse, de la race de Cham, et non de celle de Sem. Des critiques plus avancés, posant en principe que la conformité des langues est une preuve évidente de l'homogénéité des races, soutenaient hardiment que les Phéniciens et les Ethiopiens étaient des Sémites, et que c'était par erreur, ou même par malice, que l'auteur de la Genèse les a relégués dans la famille de Cham. C'est là une critique fort commode, émanée plutôt d'une certaine coquetterie sceptique que du désir de chercher et de connaître la vérité.

Quant aux Ethiopiens, il y en avait de la race de Sem et de la race de Cham. Le mot Αἰθίοπες chez les Grecs, et le mot *Cousch* chez les Hébreux, désignent en général tous les peuples du midi du monde connu des anciens, ou de la zone torride, Sémites ou Chamites. Ceux qui parlaient le dialecte sémitique appelé *ghéez* étaient sans contredit des Sémites. C'était une colonie d'Arabes himijarites, qui, ayant passé le golfe Arabique, étaient venus s'établir en Afrique à côté des Ethiopiens indigènes, lesquels étaient des Chamites et parlaient un dialecte chamite.

Pour ce qui est des Phéniciens, la question est un peu plus embarrassante, mais ne me paraît pas insoluble. Il faut se rappeler que, selon Hérodote, les Phéniciens étaient venus des côtes de la mer Rouge, c'est-à-dire probablement du golfe Persique, s'établir en Palestine. Cette migration dut avoir lieu dans la plus haute antiquité; car, lorsque Abraham l'Araméen arriva en Palestine avec sa famille, les Chananéens y étaient déjà établis. «Le Chananéen était alors dans le pays» dit la *Genèse* (XII, 6). Les Phéniciens s'établirent au milieu des peuples aborigènes de la Palestine, appelés Rephaïm, Émim, Zouzim,

Zamzoumîm, Awîm, etc., dont la Bible ne nous indique pas la race et qui pouvaient, par conséquent, être des Sémites et parler un dialecte sémitique. Les Phéniciens adoptèrent peu à peu la langue de ces aborigènes. Cette hypothèse expliquerait en même temps l'existence de quelques débris chamites dans la langue des Phéniciens, et notamment du pronom personnel *anokh* ou *anokhi* (moi), qui ne se trouve dans aucune autre langue sémitique, excepté dans l'hébreu, presque identique avec le phénicien, mais où l'on emploie à côté d'*anokhi* le pronom sémitique *ani*.

Un fait analogue arriva aussi chez les Hébreux. Les Abrahamides, Araméens d'origine, arrivés en Palestine, adoptèrent peu à peu la langue palestinienne, c'est-à-dire celle des aborigènes et des Phéniciens. Mais ils conservèrent des débris de la langue de leurs ancêtres araméens, et notamment l'important verbe *Haya* ou *Hawa* (*être*), qui était dans un intime rapport avec le nom de Dieu, *Yahwé* ou *Jehova*, *celui qui est* ou l'*être* universel, tandis que les Phéniciens exprimaient le verbe *être*, comme les Arabes, par *cawan* ou *cân*. Il y a plus de trente ans que j'ai cru reconnaître le verbe *cân* dans deux vers puniques du *Pœnulus* de Plaute. Les orientalistes ont longtemps contesté l'exactitude du fait, mais maintenant l'inscription phénicienne de Marseille et celle du sarcophage d'Eschmounézer, roi de Sidon, ont confirmé l'exactitude du fait, que personne ne conteste plus.

Quoi qu'il en soit de ces questions ethnographiques, qu'il me serait impossible d'épuiser ici, je crois qu'on pourrait donner aux langues sémitiques un nom beaucoup plus caractéristique, en les appelant langues *trilittères* ou langues *dissyllabiques*, car, aussi haut que nous pouvons remonter dans l'histoire des langues sémitiques, celles-ci nous présentent des racines de trois lettres liées ensemble par deux voyelles et formant deux syllabes, tandis que les langues indo-européennes ont toutes des racines monosyllabiques. Ainsi, par exemple, le verbe *faire* s'exprime en sanscrit par *kri*, en grec par *ποι*, en latin par *fac*, en allemand par *mach;* mais en assyrien par *'abas*, en phénicien par *pa'al*, en hébreu par *paal* ou *'asâ*, en araméen par *abad*, en arabe par *fa'al*, en éthiopien par *gabar*. Quelle que soit la diversité des racines dans chacune des deux familles, vous voyez, d'un côté, toujours des monosyllabes, et de l'autre des racines de deux syllabes.

Je ne m'étendrai pas sur ce qu'on a dit de la pauvreté des langues sémitiques; car cela nécessiterait des détails techniques qui ne seraient pas ici à leur place. Si je dis *pauvreté*, je ne veux pas parler d'une pauvreté de racines et de mots; car aucun dictionnaire n'est peut-être plus riche sous ce rapport que le dictionnaire arabe. Mais je veux parler de la pauvreté des formes grammaticales, de la déclinaison, de la conjugaison, de l'impuissance absolue d'exprimer des idées abstraites, de l'absence totale ou presque totale de verbes et de substantifs composés, — et l'on sait quelle est, sous tous ces rapports, la richesse des langues indo-européennes. Enfin je veux parler de la simplicité de la syntaxe. Les langues sémitiques ne s'embarrassent pas dans de grandes périodes; les propositions se suivent sans art, sans autre lien que la conjonction *et;* la diction prosaïque ressemble au langage des enfants. Il est à remarquer que les Arabes, par exemple, même à l'apogée de leur civilisation au moyen âge, ne sont jamais parvenus à avoir des historiens supportables; leurs historiens et leurs chroniqueurs racontent comme des enfants. Un Thucydide, un Tite-Live, un Tacite seraient absolument impossibles dans une langue sémitique quelconque. Lorsque les Arabes ont voulu faire du style élégant, ils sont tombés dans le puéril et l'insipide. Ce sont des allitérations, des assonances, des jeux de mots, toutes sortes d'artifices qui peuvent bien un moment chatouiller l'oreille, mais qui, à la longue, deviennent insipides et fatigants. Permettez-moi de vous en donner une idée en citant quelques phrases d'une traduction que j'ai essayée autrefois des *Séances ou Nouvelles de Hariri*. Un prédicateur dit, par exemple, en parlant de la mort :

Quand l'heure malheureuse arrivera,
Quelle œuvre pieuse te survivra?
Quand dans la tombe tu reposeras,
Qu'est-ce que tu opposeras,
Aux questions qu'on te posera?
Quand devant Dieu tu plaideras,
Qui est-ce qui t'aidera?
Depuis longtemps les années t'atteignaient pour t'éveiller,
Mais tu feignais de sommeiller.

Et figurez-vous tout un ouvrage d'histoire écrit dans ce style comme, par exemple, la vie de Timour par Hu-Arabscha! Cela devient insipide et fatigant.

Mais il me tarde d'arriver aux Hébreux. J'emploierai les moments qui me restent aujourd'hui à vous parler de leur croyance monothéiste, et de la poésie que cette croyance a produite. On a beaucoup écrit dans ces dernières années sur le caractère général des Sémites, et je croirais presque répéter une banalité en vous disant que la pauvreté du langage tient à une pauvreté des idées, de l'imagination, des sentiments. Je ne répéterai donc pas ce que d'autres ont écrit sur ce sujet beaucoup mieux qu'il ne me serait possible de le dire ici. Mais il me semble qu'on n'a pas été juste envers les Hébreux, en les confondant, sous tous les rapports, avec les autres peuples sémitiques.

On leur a attribué à tous la même religion, qu'on a appelée la religion des Sémites, et on leur a attribué à tous l'*instinct* du monothéisme, comme si l'idée du monde la plus spéculative, cette idée que les plus grands philosophes de l'antiquité ne sont parvenus à concevoir qu'imparfaitement, pouvait être une chose d'instinct, surtout chez des peuples auxquels, d'un autre côté, on déniait avec raison toute aptitude à la spéculation philosophique.

Mais ne croyez pas que le prétendu monothéisme des

Sémites saute aux yeux, qu'il s'impose spontanément, irrésistiblement à la pensée de l'historien qui cherche la vérité avec un esprit libre de toute prévention. Au contraire, il se dérobe partout à la vue, et il a fallu de grands efforts pour le rendre saisissable. C'est tout un échafaudage de déductions philologiques que le plus léger souffle suffit pour renverser. Point de preuves historiques, point de critique sérieuse basée sur des documents authentiques. Au contraire, presque chaque page de la Bible et de nombreux passages des auteurs profanes donnent à cette hypothèse le plus éclatant démenti. Car ce n'est qu'une hypothèse, une théorie établie à priori dans un certain but, et, chaque fois qu'on a voulu l'appliquer, on a rencontré des exceptions. Les Sémites, a-t-on dit, étaient monothéistes : Mais les Assyriens? Exception. Les Babyloniens? Exception. Les Syriens et les Phéniciens? Exception. Ce qui veut dire que la race sémitique était essentiellement monothéiste, excepté — tous les peuples sémitiques. «Mais vous oubliez les Arabes?» me dira-t-on; «leurs monuments ne sont-ils pas là pour prouver leur foi en un seul Dieu?» Et quels monuments, je vous prie? Une série de noms propres péniblement ramassés dans des écrits relativement modernes, et interprétés avec une sagacité philologique qui méritait pour s'exercer des sujets plus sérieux. Mais j'ouvre le livre de Josué et j'y lis : «Josué dit à tout le peuple : Ainsi a parlé Jéhova : De l'autre côté du fleuve demeuraient vos ancêtres jadis, Taré père d'Abraham et père de Nahor, et ils adoraient *des faux dieux*. » Est-ce clair? J'ouvre Hérodote, et j'y lis que les anciens Arabes adoraient Vénus Urania sous le nom d'*Alilat*, c'est-à-dire Alilâhet, la déesse par excellence, l'Astarté des Syriens et des Phéniciens, celle que le prophète Jérémie appelle la reine du ciel.» J'ouvre le Coran, et j'y lis les noms de plusieurs divinités païennes qu'avaient adorées les anciens Arabes.

D'ailleurs, *ex fructu arbor agnoscitur*. Qu'a produit le prétendu monothéisme des Arabes? Rien, absolument rien. Les anciens Arabes n'ont pas plus laissé une littérature que les Syriens, les Phéniciens et d'autres peuples sémitiques. Plus de dix siècles avaient passé sur les tombeaux des derniers prophètes, lorsque l'Arabe fit retentir les premiers sons de ses chants monotones. Et que sait chanter l'Arabe? Sa vanité, son orgueil, son égoïsme, un beau chameau, un noble coursier, une lance droite, une flèche rapide, quelquefois une belle femme. L'hospitalité, voilà toute sa vertu; la vengeance, voilà sa passion dominante. Mais qu'a produit le monothéisme des Hébreux? *Un monument plus durable que le bronze*, plus élevé que la majestueuse hauteur des pyramides, pour parler avec Horace :

Monumentum ære perennius,
Regalique situ pyramidum altius.

Comparez un moment les *Psaumes* avec le recueil des poésies lyriques arabes appelé *Hamâza*, et dès les premières lignes vous serez frappés du contraste profond qui existe entre les deux recueils.

Les Psaumes commencent :

« Heureux l'homme qui n'est pas entré dans le conseil des impies, qui ne s'est pas arrêté sur le chemin des pécheurs, qui ne s'est pas assis dans l'assemblée des moqueurs, mais qui trouve son plaisir dans la loi de Jéhova, qui médite sur cette loi jour et nuit. Il sera comme un arbre planté sur le bord de l'eau, qui donne son fruit en temps convenable, et dont la feuille ne se fane jamais; il réussira dans tout ce qu'il entreprendra, etc. »

Voyons le commencement du *Hamaza* : « Si j'étais de la tribu de Mazen, les fils d'une femme perdue, qu'elle donna à Dzohl, fils de Scheiban, n'auraient pas pillé mes chameaux; car tout un peuple animé de courage se serait levé pour sa défense. » Etc. Et plus loin : « Là-bas, dans la carrière, sous le rocher, gît un assassiné dont le sang n'a pas été vengé. » Et ailleurs : « On pleure sur nous; mais nous ne pleurons sur personne, car nous avons le cœur plus dur que les chameaux. » Voilà des sentiments nobles, des pensées sublimes! Averroès, le philosophe arabe, le grand commentateur des œuvres d'Aristote, a déjà dit dans son commentaire sur la *Poétique*, que les anciens Arabes n'ont célébré aucune autre vertu que la valeur et la gloire, mais qu'au fond ils n'en parlent pas pour encourager les autres, mais seulement par pure vanterie.

On a dit encore que les noms des dieux sémitiques désignent tous une certaine suprématie : *Baal*, le maître; Adonis, mon seigneur; *Moloch*, le roi, etc. Il est vrai qu'on a oublié *Astarte*, *Derketo*, *Dagon*, *Camôs*, etc. Mais n'importe, admettons la suprématie. On a conclu de là que les Sémites durent, au moins primitivement, adorer un Être suprême, un Dieu unique, qui, ensuite, s'est en quelque sorte dédoublé par le contact fortuit des cultes indo-européens. Les dieux sémitiques, a-t-on dit, ne sont rien par eux-mêmes, et ne représentent que les attributs, les épithètes du Dieu suprême; tandis que les dieux indo-européens agissent pour leur propre compte, de leur propre volonté, de leurs propres forces, de leur propre mouvement.

Je l'avoue, cette autonomie des dieux indo-européens, je la cherche et je ne la trouve pas. Les Grecs n'ont-ils pas leur Ζεύς κύδιστος μέγιστος? Les Romains n'ont-ils pas leur Jupiter *optimus maximus?* Les forces et les phénomènes de la nature, les grands événements historiques, ne sont-ils pas souvent ramenés directement à Ζεύς, à Jupiter? Ainsi, par exemple, au commencement de l'*Iliade*, après avoir parlé de la colère d'Achille, qui causa des « myriades de malheurs » aux Grecs, le poëte ajoute : Διὸς δ'ἐτελείετο βουλή. « Ainsi fut accomplie la volonté de Zeus». Et pourtant, immédiatement après, il dit que ce fut Apollon qui causa la querelle entre Agamemnon et Achille. Dans l'*Odyssée*, Ulysse raconte que le dieu Éole lui donna, pour son départ, une

outre remplie de vents mugissants, et il ajoute que c'est le fils de Kronos qui a confié à Éole le gouvernement des vents, et lui a donné le pouvoir de les apaiser ou de les exciter selon sa volonté :

Κεῖνον γὰρ ταμίην' ἀνέμων ποίησε Κρόνιωνς
ἡμὲν παυέμεν ἠδ' ὀρνύμεν, ὅν κ' ἐθέλῃσιν.
(*Odyssée*, X, 21-22.)

Dans un fragment d'*Alcée*, on lit :

Ὕει μὲν ὁ Ζεύς (Jupiter fit pleuvoir);

absolument comme dans la Bible : « *Jéhova fit pleuvoir.* »

De même Horace dit (I, 2) :

Jam satis terris nivis, atque diræ
Grandinis misit pater.

On pourrait citer beaucoup d'autres exemples; ne serait-on pas en droit de dire, d'après cela, que les Grecs et les Romains étaient monothéistes, et que les noms de leurs divinités ne sont que des attributs de Zeus ou de Jupiter? comme on le dit, en effet, dans le traité du *Monde,* attribué à Aristote, et qui, dans tous les cas, a pour auteur un païen,

Mais non : ni les Sémites, ni les Indo-Européens n'étaient monothéistes; s'il y a une différence entre les deux races, — et certes il y en a une, — c'est celle-ci : les Sémites, manquant d'imagination, n'adoraient que ce qui frappait vivement leur vue, leurs sens: le soleil, la lune, les planètes, les constellations du zodiaque, etc., tandis que l'imagination des Indo-Européens leur faisait voir partout des divinités, dans la nature sublunaire comme au firmament; leurs poëtes leur montraient partout la trace d'un Dieu. En un mot, les Sémites étaient astrolâtres, comme on le voit dans de nombreux passages de la Bible; les Indo-Européens adoraient toute la nature. Mais les uns et les autres confondaient la créature avec Dieu; ni les uns ni les autres n'ont pu s'élever jusqu'à l'idée d'une cause première absolue, unique, indépendante du monde, créatrice. C'est là le vrai monothéisme, et ce monothéisme, nous ne le trouvons que chez les Hébreux seuls.

Où les Hébreux ont-ils puisé ce monothéisme? On n'a pas osé dire qu'ils l'aient appris en Égypte, car qui ne connaît la grossière idolâtrie des Égyptiens? Juvénal dit :

Quis nescit qualia demens
Ægyptus portenta colat; crocodilon adorat
Pars hæc, illa pavet saturam serpentibus ibin.

Serait-ce dans la sagesse des prêtres égyptiens, dans leurs mystères, que Moïse aurait puisé son monothéisme? Cette sagesse, nous la connaissons peu; mais s'il nous en reste quelque chose dans le galimatias du *Rituel funéraire*, cela devait faire horreur à un esprit lucide et positif comme l'était celui de Moïse.

Non, on ne peut voir dans le monothéisme d'Abraham et de Moïse qu'un fait providentiel, l'intervention directe de la Providence dans les destinées de la race humaine, et notamment dans son éducation religieuse, fait providentiel que je ne prétends pas vous expliquer; mais vous en connaissez d'autres semblables dans le développement des idées religieuses du genre humain. C'est précisément pour éviter de reconnaître ce fait providentiel, qu'on a inventé l'*instinct* du monothéisme, qu'aurait possédé toute la race sémitique, et qui, comme nous l'avons vu, n'est qu'une chimère.

On comprendra maintement que les Hébreux n'aient pas cultivé les arts. L'art était la mission des Grecs. La mission des Hébreux, c'était de connaître Dieu et de le faire connaître au monde. Dans l'art plastique notamment, ils étaient au-dessous des autres peuples sémitiques, ou même ils l'avaient en abomination; car l'art plastique n'est que l'imitation, l'idéalisation, la déification de la nature, et celle-ci, pour l'hébreu, s'effaçait complétement devant le Dieu créateur.

Mais dans la poésie lyrique, et probablement aussi dans la musique, arts qui reproduisent les sentiments, et qui ne s'arrêtent pas au culte de la beauté matérielle, les Hébreux ont surpassé tous les peuples de l'antiquité.

Les Hébreux n'ont pas non plus brillé dans la philosophie; car la philosophie est le culte de la pensée humaine, qui, abandonnée à elle-même, ne peut aboutir tout au plus qu'au panthéisme, c'est-à-dire à un Dieu qui n'est pas libre dans ses mouvements, qui n'a pas créé le monde par sa volonté, et qui n'est qu'une fatalité, organisatrice du monde divinisé.

Ne vous méprenez pas sur le sens de mes paroles, et ne croyez pas que je veuille faire une sortie contre la philosophie. A Dieu ne plaise ! Je ne suis adversaire que du panthéisme, qui dans ma conviction est identique avec l'athéisme. L'esprit humain émane de l'esprit de Dieu : l'homme, dit l'Écriture, a été créé à l'image de Dieu. Mais je crois qu'il y a entre l'esprit humain et l'esprit absolu, qui est Dieu, un rapport incommensurable, et que l'esprit humain ne peut mesurer l'absolu qu'approximativement. Permettez-moi de m'expliquer par un exemple emprunté aux sciences mathématiques : La courbe hyperbolique et son assymptote sont deux lignes qui, à leur point de départ, se trouvent à une certaine distance l'une de l'autre. Plus vous les prolongez, plus elles se rapprocheront l'une de l'autre. Mais prolongez-les à l'infini, elles ne pourront jamais se toucher, et il restera toujours entre les deux lignes une certaine distance, qui, quelque minime qu'elle puisse être, ne deviendra jamais égale à zéro. La philosophie et l'absolu me paraissent offrir quelque ressemblance avec ces deux lignes; la philosophie est sans terme, mais non sans but. Le travail grandiose de l'esprit humain, que nous admirons dans l'histoire de la philosophie, a pour but de le rapprocher de l'absolu, mais il ne l'atteindra jamais complétement. Il restera toujours entre l'esprit humain et l'absolu une distance, quelque minime qu'elle puisse être, qu'il faudra combler par une hypothèse. Et l'hypothèse est-elle autre chose que la foi? L'athée tranche la difficulté en

niant l'absolu; Moïse l'a tranchée en disant : Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Il n'a pas voulu par là fermer la porte à la philosophie, mais au panthéisme, à l'athéisme. Ce premier verset de la Bible n'a pas empêché les Philon, les Avicebron, les Maïmonide dans la synagogue, les Albert le Grand, les saint Thomas, les Duns Scots, dans l'Église, de se livrer aux spéculations philosophiques les plus profondes et les plus subtiles.

J'aurais encore bien des choses à vous dire sur la tendance éminemment morale de la poésie biblique. Je me bornerai à faire ressortir encore deux points importants. Je ferai remarquer d'abord que les poëtes indo-européens placent l'âge d'or au commencement des temps et proclament ainsi la dégénération successive de l'univers. La poésie biblique place l'âge d'or à la fin des temps, et proclame ainsi le progrès continuel, la perfectibilité du genre humain et sa perfection finale. Un écrivain célèbre a dit naguère qu'il faut à l'humanité la terre pour terre promise et le monde pour Jérusalem. C'est là toute la tendance de la poésie biblique et notamment du prophétisme. L'écrivain auquel je fais allusion ne se doutait pas qu'en parlant comme il l'a fait, il reproduisait presque littéralement un passage des anciens commentaires allégoriques de la synagogue, appelés *Midraschim*. « Comment, y demande-t-on, le petit pays de Palestine pourra-t-il contenir un jour tous ses enfants? Jérusalem, répond-on, sera aussi grande que la Palestine, et la Palestine sera aussi grande que toute la terre. »

Le deuxième point, c'est que la poésie biblique seule exprime des sentiments qui peuvent être compris par les hommes de tous les pays et de tous les siècles; seule elle peut prétendre à l'universalité. Pour bien comprendre la poésie brahmanique, il faut être hindou ; pour bien sentir toutes les beautés d'Homère, de Pindare, de Sophocle, il faut savoir s'identifier avec l'esprit hellénique. Pour bien comprendre la poésie biblique, on n'a besoin que d'être homme.

Lisez l'Écriture sainte avec des sentiments essentiellement humains, et vous suivrez avec transport le psalmiste dans les élans lyriques que lui inspire son Dieu. Vous entendrez avec une vraie terreur ce simple berger de Thékoa (Amos) « qui fait rugir Jéhova du haut de Sion et lançait de Jérusalem sa parole de tonnerre. Et les pâturages des bergers deviennent déserts, et la cime du Carmel se dessèche, et il crie : Trois et quatre fois malheur sur les crimes de Damas et de Gaza, de Tyr et d'Édom, d'Amon et de Moab, de Juda et d'Israël. »

Vous pleurerez avec le vieux Jérémie, lorsque, sur les ruines de Jérusalem, il désire que sa tête se change en eau et ses yeux en sources de larmes pour pleurer jour et nuit les malheurs de son peuple, auquel son âme tendre, remplie d'amour et de patriotisme, fait encore luire dans le lointain quelques faibles rayons d'espoir.

Par les visions d'un Isaïe, d'un Michée, vous serez transportés dans les temps heureux de l'avenir, où l'ours et la génisse iront paître ensemble, où la brebis se couchera à côté du loup, et le nourrisson jouera sur le trou de la vipère, où la guerre aura disparu, où les hommes seront assis en paix sous la vigne et le figuier, et où la terre sera remplie de la connaissance de Dieu comme les abîmes des mers sont remplis d'eau.

Le livre de Job vous initie dans les secrets de la Providence et de la justice divines; les pompeuses images de l'enthousiaste Elihou, la majestueuse théophanie, y fascinent encore vos regards; le poëte fait encore errer votre imagination dans le pays des merveilles, sur les bords du Nil.

Et déjà le Cantique des cantiques se présente pour délasser vos sens agités. Car, ainsi que l'a fait observer Eichhorn, le Cantique des cantiques a été placé dans les bibles hébraïques immédiatement après Job, et Eichhorn croit y voir l'intention de faire ressortir le contraste qui existe entre les deux compositions poétiques. Ici, un drame pastoral déroule devant vos yeux les scènes d'une nature enchanteresse ; le berger et sa bergère vous dépeignent l'amour avec toutes ses délices et tous ses tourments. « Je vous en conjure, ô filles de Jérusalem, par les cerfs et les gazelles de ces champs; n'excitez pas l'amour, ne l'éveillez pas jusqu'à ce qu'il lui plaise. C'est l'ardeur du feu, une flamme divine, que les flots et les torrents ne pourraient éteindre ! »

Bientôt après, vous trouvez le chant du cygne du peuple hébreu. « Tout a son temps, et une époque est assignée à toute chose sous le ciel ! Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, tout est vanité. »

Toute la Bible, enfin, est une grande épopée, dont Dieu et son peuple sont les héros : « Lorsque Israël était jeune, je l'aimais; de l'Égypte j'ai appelé mon fils». Ainsi parle Dieu par la bouche du prophète Osée. Nous voyons grandir ce fils. Dans les jours de bonheur, il n'a pas voulu reconnaître son père; les jours de malheur arrivent, et il se jette dans ses bras avec un sincère repentir. Les chantres de Sion quittent le sol sacré et ils suspendent leurs harpes aux saules pleureurs sur les fleuves de Babylone. Et quand les vainqueurs leur disent : « Chantez-nous le chant de Sion, « ils répondent : « Comment pourrions-nous chanter les chants du Seigneur sur une terre étrangère? »

Voilà de la poésie, qui fera toujours vibrer une corde dans les cœurs des hommes de tous les pays et de tous les siècles. Voilà la poésie de l'humanité !

Aussi, quand le plus grand poëte lyrique des Romains, celui dont Quintilien dit : *lyricorum fere solus legi dignus*, quand Horace, après avoir chanté les Pyrrha, les Chloé, les Lydie, et Mécène et Auguste, revient à des méditations plus sérieuses, à ses *carmina non prius audita*, qu'il ne veut pas communiquer au *profanum vulgus*, ne dirait-on pas alors, qu'il imite les psaumes ou l'Ecclésiaste lorsqu'il chante :

Est ut viro vir latius ordinet
Arbusta sulcis : hic generosior

Descendat in campum petitor;
Moribus hic, meliorque fama
Contendat; illi turba clientium
Sit major : æqua lege necessitas
Sortitur insignes et imos :
Omne capax movet urna nomen.

Je m'arrête ici. J'aurais voulu vous parler encore des littératures chaldaïque et syriaque, l'une toute juive, l'autre toute chrétienne, l'une et l'autre servantes de la littérature hébraïque. Mais je dois remettre cet entretien à un autre temps. Peut-être en ferai-je une introduction au cours de langues chaldéenne et syriaque du deuxième semestre. Pour aujourd'hui, je prends congé de vous, et je finis comme j'ai commencé, en réclamant votre indulgence en faveur de ma situation et en sollicitant votre bienveillance. — Isaie Levaillant.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. J. J. WEISS.

Favart, son théâtre et son temps.

M. J. J. Weiss a commencé par déterminer en quelques mots la place que tient Favart et le rôle qu'il a joué dans l'ensemble de la littérature française.

Il a dit ce qu'était ce genre nouveau, réellement créé par Favart, l'Opéra-Comique; quel en était le caractère et la portée. Puis il a tracé en ces termes le tableau des origines de l'Opéra-Comique :

« Les origines de l'Opéra-Comique remontent assez haut. Elles sont plus humbles, mais aussi plus nationales que celles de son rival fastueux, le grand Opéra. En 1645, Mazarin s'avisa le premier, je crois, de vouloir faire représenter en France un grand opéra italien, la *Festa teatrale*. La Fronde n'avait pas encore éclaté; mais la cour et la ville avaient déjà leurs préventions contre le ministre. On refusa un amusement introduit par lui et qui sentait le terroir d'où il venait lui-même. Vaincu une première fois, l'Opéra triompha avec le pouvoir absolu; il semble que ses pompes eussent manqué aux pompes du grand règne. On le rétablit vers 1676. Il eut le bonheur d'avoir pour parrains, à cette seconde naissance, Lulli et Quinault. La musique de Lulli faisait alors fureur; les beaux vers de Quinault ne rencontraient point d'oreilles rebelles; car le sévère Boileau a plutôt censuré les opéras que les tragédies de Quinault; les machines étaient admirables. Mais le tout, Lulli, Quinault, les machines composaient une sorte de spectacle que les purs Français, dès ce temps-là, s'avouaient tout bas n'être pas tous les jours prodigieusement gai. La Bruyère, qui avait reçu dans ses veines plus d'une goutte du sang des Frondeurs, la Bruyère, qui a toutes les audaces, osa déclarer, sans s'inquiéter du scandale de la cour et des gens du bel air, que l'Opéra, avec sa déclamation notée, devait être décidément rangé parmi les genres ennuyeux. Il faut dire que la Bruyère n'a pu même avoir soupçon de la grande musique. Cependant des comédiens sans nom s'étaient mis, à partir de 1678, à représenter sur un théâtre informe, tour à tour à la foire Saint-Laurent et à la foire Saint-Germain, des farces grossières, mêlées de vaudevilles et d'ariettes rimées sur des airs connus. C'était ce théâtre de la foire qui devait devenir un jour l'Opéra-Comique. Les laquais de loisir, les recruteurs avinés, les soldats en débauche y formaient dans l'origine tout le parterre. Là on livrait au gros rire de la foule, tantôt des tableaux des mœurs de la rue, tantôt des types d'une bouffonnerie brutale, tantôt des anecdotes scandaleuses, tantôt d'impertinentes parodies des chefs-d'œuvre de la scène française. Là tout était cynique, sujet, paroles et gestes. Le cynique était si bien la règle du genre, que Favart lui-même, malgré son bon goût parfait, n'a pu s'empêcher d'y produire deux ou trois pièces d'un goût plus que risqué. Et c'est là que de son temps même, devant un public devenu cependant plus délicat, le sieur Vadé, célèbre par les vices de son style, ne pouvant l'être par des qualités qu'il n'avait pas, fit fleurir ce qu'on a appelé le genre poissard; c'est là que l'abbé Voisenon venait parfois étaler son bel esprit graveleux. A la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence, la mode s'introduisit parmi les gens de condition de fréquenter assidûment ce théâtre. La foire Saint-Laurent et la foire Saint-Germain devinrent le rendez-vous de quiconque cherchait des plaisirs faciles. Avec un public plus relevé, ce théâtre populaire reçut une organisation plus réglée, et vers 1719 ou 1720, il reçut le nom d'Opéra-Comique. Des écrivains de renom se mirent à travailler pour lui; le dépit y conduisit Lesage, brouillé avec les comédiens français, et la misère y jeta Piron. S'ils adoucirent le ton cynique qui y régnait, ce serait se hasarder beaucoup de prétendre qu'ils y établirent définitivement la décence. Le jeune théâtre garda toutes ses fâcheuses libertés et le public son goût du licencieux; seulement, le public voulait désormais que l'on eût de l'esprit. Le chemin était ouvert aux jeunes auteurs. Personne ne put se croire déshonoré de débuter sur une scène où Lesage avait cherché asile après *Turcaret*, et que Piron n'avait pas abandonnée après la *Métromanie*. En même temps qu'eux, ou à leur suite, parurent Dorneval, Fuselier, Pannard, Fagan, de Boissy, enfin Favart, qui y donna sa première pièce, les *Jumelles*, en 1734, et qui dès 1741 et 1743 y remporta deux de ses grands succès avec la *Chercheuse d'esprit* et le *Coq du village*. Le sieur Monnet, qui reçut en 1743 le privilége de l'Opéra-Comique, y opéra une révolution. Il obtint ordonnance du roi pour écarter du parterre la livrée et la canaille. Peu après, il transmit la direction à Favart. Le théâtre était en pleine prospérité, et il avait droit de ne plus compter que sur de beaux jours. Mais il comptait sans l'envie!

L'Envie aux doigts crochus, au teint pâle et livide — (si l'envie était bannie du reste de la terre, elle

se retrouverait dans le cœur des gens de théâtre, auteurs, comédiens et comédiennes) — l'Envie épiait depuis longtemps d'un œil chagrin les succès de l'Opéra-Comique. Il y avait trois théâtres privilégiés, seigneurs de vieille roche, l'Opéra, la Comédie française et la Comédie italienne, qui n'avaient pas tous les jours leurs aises, et qu'irritait la fortune constante de ce nouveau venu, chaussé de sabots, parlant avec des gestes de malotru une langue plus que rustique. Deux ou trois fois, de 1720 à 1743, ils intervinrent contre lui au nom de leurs priviléges. La Comédie française lui fit interdire les paroles, l'autorisant d'ailleurs à chanter; l'Opéra lui fit interdire les chants, ne trouvant point de mal à ce qu'il parlât; et la Comédie italienne lui retira ce qui était à la fois parole et chant, les ariettes. Il ne restait plus au malheureux théâtre que les gestes. L'adversité est mère de l'industrie. Pendant que les acteurs étaient réduits à la pantomime, de grands cartons descendaient du cintre, sur lesquels était inscrit le dialogue qu'ils auraient dû débiter. Le spectateur les lisait, et lorsque venaient les ariettes sur des airs connus, comme ce n'était point là un public de bégueules, la salle entière chantait à pleine gorge. Messieurs de l'Opéra et de la Comédie française se trouvaient avoir ainsi changé, par le scandale, un spectacle qui n'était qu'agréable en un plaisir irrésistible. On comprend que ce résultat les satisfit fort peu. Ils usèrent alors des grands moyens, et, à force d'intrigues, d'importunité et d'obstination, ils réussirent à obtenir du roi la fermeture de l'Opéra-Comique. Cela arriva en 1745. L'Opéra-Comique ne fut rétabli que plusieurs années après, mais cette fois avec un privilége assuré et des droits définis, et en 1769, son ancienne ennemie, la Comédie italienne, mourant de langueur, fut trop heureuse de se fondre avec lui. »

Après ce tableau des origines de l'Opéra-Comique, M. Weiss a rapidement raconté la vie de Favart. Puis il est passé à l'examen de son théâtre. Il en a exposé le caractère général en ces termes :

« Favart, dans la plupart de ses opéras comiques, s'est surtout arrêté aux mœurs champêtres. Il a eu la prétention de peindre et de faire parler les paysans. Un trait général frappe d'abord quand on remonte à la source de toute comédie, à Molière. S'il y a quelque vérité dans Favart, combien elle est loin de la rude et puissante vérité de Molière ! Prenez, par exemple, les deux ou trois scènes villageoises par lesquelles passe don Juan; Charlotte et Mathurine nous représentent la réalité absolue de la condition et de l'esprit paysan; les héroïnes de Favart ne nous représentent trop souvent qu'une réalité mêlée de convention, ou tout au moins une réalité effacée et adoucie. Cela est champêtre, et n'est point rustique. Ce n'est plus la ville et ce n'est pas encore le village. En veut-on tout d'abord la preuve? Qu'on regarde au langage. En tout auteur, en tout pays, en tout état de civilisation, la langue est le signe matériel et concret, l'expression même des mœurs et de l'insaisissable esprit. Jetons-nous donc, *in medias res*, au beau milieu d'une tirade ou d'un couplet de Favart. Au premier degré de ce langage, c'est-à-dire au point où il est le plus près de la nature, voici ce qu'on trouve :

LE TABELLION.

Et Thérèse, t'aime-t-elle ?

PIERROT, *gaiement*.

Oui, mon parrain. Alle ne m'a pourtant pas dit que je sis son amoureux ; je ne lui ai pas dit non plus qu'alle est ma maîtresse ; mais je devinons tout ça.

LE TABELLION.

Comment donc as-tu réussi?
Comment donc as-tu réussi?

PIERROT.

Je la lorgnons toujours ainsi.
Al' voit que je l'admire,
Et pis al' se met à rire,
Et pis j'me mets à rire aussi ;
Et pis j'nous mettons à rire.

LE TABELLION.

Tu n'as jamais répliqué plus clairement ?

PIERROT.

Jarnicoton ! je n'ai jamais pu (1).

Voici ce qu'on trouve encore :

Çà, Jeannot, en bonne foi,
Qu'est-ce qui m'fait tourner la tête ?
Çà, Jeannot, en bonne foi,
Diras-tu que ce n'est pas toi (2) ?

Dans ce genre de dialogue et dans les couplets de ce genre, le naturel est achevé sans doute. Il l'est, sauf une légère nuance. C'est le naturel dégrossi; c'est le naturel du langage paysan, moins une saveur de brutalité, et un épanouissement de rondeur, d'ignorance, de ruse âpre, ou, à l'occasion, d'épouvantable niaiserie qui n'échappe jamais à Molière. A un second degré, le langage, tout en restant naturel, prend déjà une petite pointe de finesse et de politesse. Ainsi, quand Jeannette dit :

Dès que je vois passer Jeannot,
Tout aussitôt je m'arrête ;
Quoique Jeannot ne dise mot,
Près d'lui chacun m'paraît bête.
Quand i' m'regarde, i' m'interdit ;
Je deviens rouge comme un' fraise ;
Apparemment que l'on rougit,
Lorsque l'on est bien aise.

Ainsi encore, quand Bastien énumère tous les témoignages qu'il a reçus de l'amour de Bastienne :

Si j'allons dans la prairie,
All' me guette venir de loin.
Pour m'faire queuq' tricherie,
All' se gliss' derrièr' le foin.

(1) *Le Coq du village*, scène II.
(2) *Jeannot et Jeanneton.*

All' me jette de la tarre,
Et queuquefois aussi, da,
All' me pousse dans la mare :
Ce sont des preuves que ça.

Ou, quand Bastienne reprend :

D'une gentile rosette
J'ons orné son flageolet ;
Ce n'est pas que je la r'grette :
Malgré moi l'ingrat me plaît.
Mais, pour parer ce volage,
J'ons défait mon biau corset.
Faut-il qu'une autre l'engage,
Après tout ce que j'ai fait !

Ainsi encore, quand madame Rapé, jalouse de madame Froment, qui a comme elle des vues sur Pierrot, lui reproche ses agaceries et traduit lestement le *malo me Galatea petit :*

Un jour qu'il dormait au frais.
Vous lui jetîtes une orange ;
Ça l'éveillit ; puis après,
Vous vous enfuîtes dans la grange ;
Mais avant vous vous fîtes voir.

En tout cela, le fond naturel se recouvre déjà d'un imperceptible vernis, qui n'est pas tout à fait du village, même d'un village du pays de France, où un tant soit peu de coquetterie et de subtilité de langage est plus vraisemblable qu'en aucun autre pays d'Europe. Ici surnage un terme de la langue de Racine; là c'est une circonstance qui est mal choisie, et qui nous fait penser aux bergers enrubanés et aux bucoliques factices des romans de chevalerie. A chaque instant perce le Parisien du XVIIIe siècle, avec son goût de l'analyse, de la réflexion, des observations morales. La réflexion a un air aisé, et l'analyse, au lieu de viser à la finesse, vise à la naïveté ; ce n'en est pas moins l'analyse et la réflexion.

Il semble au surplus que l'unique affaire de tout ce monde-là soit la galanterie. Dans le village, tel que le conçoit Favart, il n'y a ni gardeuses de moutons, ni cultivateurs, ni vignerons, ni maîtres durs à acquérir et durs à conserver, ni fermiers soucieux de la rente à payer, ni journaliers accablés sous le faix. L'unique profession qui y soit connue, profession charmante, est d'être amoureux et de se le dire. Prenez le *Coq du village*, une des quelques pièces de Favart qui méritent d'être sauvées de l'oubli. Toute la république villageoise n'est agitée que d'un événement, et comme nous dirions aujourd'hui, que d'une question : Qui aura l'honneur d'épouser Pierrot? Ce Pierrot n'est point par lui-même un phénix. « Tant qu'il y avait des garçons dans le village, les filles le dédaignaient, et Pierrot n'était pas regardé. » Mais tout ce qui était à marier est parti pour la milice, hormis Pierrot. Filles et femmes s'arrachent Pierrot. « Elles sont après moi pis que des enragées; l'une me bâille une taloche, l'autre une mornifle; stelle-là tire le cordon de ma freize; stelle-ci fait choir mon chapeau; et tout ça, parce qu'elles m'aiment, voyez-vous. » Les voilà donc toutes affolées, et madame Froment, la fermière, et madame Râpé, la maîtresse de la plus fameuse hôtellerie, et Thérèse, et Collette, et Mathurine. On finit par le tirer à la loterie, et le sort, aidé à propos, prononce pour Thérèse. L'heureux village que celui où l'on a le loisir d'instaurer de telles loteries, et où chacun est passé maître dans la gaie science! Jusqu'à la petite Gogo, qui, à onze ans, est déjà dressée à la passion régnante, qui est non-seulement d'aimer, mais encore d'observer avec une satisfaction de connaisseur tout le remue-ménage de l'amour. Elle remarque fort bien que chacune bâille d'ennui quand Pierrot n'est point là. Elle sait positivement que

..... Une fille sage
N'est heureuse qu'en ménage.

Son petit doigt le lui a dit. Et il faut convenir que voilà un petit doigt qui est devenu bien vite savant. Avec toute leur simplicité villageoise, les femmes de Favart ont reçu un souffle lointain; le vent de Paris leur est arrivé. Même quand elles sont ingénues, elles le sont par système. Thérèse, dans le *Coq du village*, prise d'un accès de rigueur, dit tout à coup à son amant : « Pierrot, je vous défends de me voir. — Il faudra donc, réplique le pauvre Pierrot, que je ne voie plus rien? » Et Thérèse aussitôt de reprendre : « Mais vous n'êtes pas obligé de m'obéir, vous. » Certes, ce mot-là s'échappe de source. Cela est dit très-simplement. Au fond, cependant, Marivaux eût-il mieux dit? Eût-il dit d'une autre manière?

Favart n'a jamais plus péché contre la réalité des choses, que quand il a voulu présenter dans la vie au village le contraste complet de la vie de luxe. L'influence d'une culture plus raffinée se trahit alors chez lui, non-seulement par la quantité de choses fines et ingénieuses que débitent ses paysans, mais encore, et surtout, par l'excès maladroit de l'opposition, établie entre le village et la ville, entre les salons avec leurs magnificences et leurs grandeurs, et les champs avec leur humble et facile félicité. Telle est l'idée mère, et tel est le défaut dominant d'*Annette et Lubin*. Cette comédie d'*Annette et Lubin*, si l'on veut bien nous passer un anachronisme, est en quelque façon le roman de *Paul et Virginie*, d'un homme d'esprit à la recherche de tout ce qui constitue un parallèle de rhétorique dans les règles, pittoresque, brillant, construit avec une impitoyable symétrie. Beaucoup de finesse, encore plus d'art, le léger assaisonnement de sensualité nécessaire à un *Paul et Virginie* d'opéra comique, et surtout des sentences morales, tant qu'on en veut! Cousin et cousine, Annette et Lubin ont grandi ensemble au fond de leur village, amants, amis, heureux et ingénus comme Paul et Virginie dans leur île. C'est de la ville qu'arrivent pour eux les méchants et la méchanceté comme de la vieille Europe pour Paul et Virginie! Ces méchants que leur envoie le monde, qui sont-ils? Un jeune seigneur, inhumain par étourde-

rie ou par indifférence; un perfide bailli, grossièrement amoureux d'Annette, qui la voudrait enlever à Lubin. Le bailli cherche à inspirer aux deux pauvres enfants toutes sortes de terreurs, de scrupules et de remords sur leur amitié. De fait, cette amitié est demeurée innocente; il y a même intention visible et évidente, de la part de Favart, de la donner comme l'idéal de cette heureuse et absolue ignorance du mal qu'aucun souffle n'a terni. L'idéal, Bernardin de Saint-Pierre l'atteindra d'un bond! Favart ne le soupçonne même pas; il est à mille lieues des sources fraîches et vierges. Il n'y a ici nul idéal, pas le plus mince rayon de la grande poésie. Et il n'y a au fond nulle innocence native. Il y a deux jeunes enfants intacts; voilà tout. A mille petits mouvements qui leur échappent, on ne peut s'empêcher de songer que si leur amitié est restée innocente, c'est, n'en déplaise à Favart, un grand bonheur et un grand hasard. Je me défie de l'ignorance de Lubin parce qu'elle est forcée; Lubin ignore, par exemple, de quelle façon on se marie en bonne forme par-devant la société; se peut-il qu'il l'ignore en des lieux où pénètrent les baillis, et probablement aussi les notaires? De plus, quoique Lubin soit évidemment tourmenté d'un étrange besoin de mortifier sans cesse la ville, en nous étalant sa simplicité d'homme des champs, il rencontre pour Annette des manières de déclaration bien alambiquées. Il sait dire, en lui offrant une branche de roses :

Pour donner encor plus de grâce
Aux fleurs dont pour toi j'ai fait choix,
Contre ton sein que je les place :
Ces deux roses en feront trois.

Ignorer ce que c'est qu'un contrat de mariage, et tourner le madrigal avec un talent si achevé!

Ne soyons pas cependant trop rigoureux de peur de voir les paysans de Favart plus faux qu'ils ne sont. Plaçons-nous là où Favart lui-même plaçait son point de mire. Supposons, pour un instant, que, sans rien perdre de leur ignorance absolue en tout le reste, Annette et Lubin aient pu trouver et acquérir, par une sorte d'inspiration mystérieuse et soudaine, la science achevée du langage élégant. Nous serons alors vraiment charmés de la justesse piquante de leurs réflexions. Nous comprendrons qu'après avoir lu le matin quelques pages des *Lettres persanes*, disputé le jour avec un encyclopédiste, et peut-être marivaudé discrètement, en tout bien, tout honneur, derrière un paravent dessiné d'après Vanloo, les jeunes seigneurs, les coquettes marquises, les fines bourgeoises, les galants magistrats et les petits abbés crussent sincèrement que c'était le goût vrai de la nature, l'amour profond des champs, qui naissaient en eux, quand le soir, à l'Opéra-Comique ou à la Comédie italienne, ils savouraient ce dialogue, ou plutôt ce duo d'Annette et de Lubin, incomparable assaut de vers pimpants et de gentils pensers, de ceux dont il a été dit : *Amant alterna Camœnæ.*

ANNETTE.

Toutes ces maisons magnifiques,
Qu'à la ville on trouve partout,
Ne valent pas nos toits rustiques;
Ces feuillages nouveaux sont bien plus de mon goût
Que ces planchers pleins de dorure,
Où l'on ne voit le bonheur qu'en peinture.

LUBIN.

Les grands ne sont heureux qu'en nous contrefaisant;
Chez eux la plus riche tenture
Ne leur paraît un spectacle amusant
Qu'autant qu'elle rend bien nos champs, notre verdure,
Nos danses sous l'ormeau, nos travaux, nos loisirs :
Ils appellent cela, je crois, un paysage.

ANNETTE.

Ah! Lubin, nous devons bien aimer nos plaisirs,
Puisqu'il faut tant d'argent pour en avoir l'image.

LUBIN.

Pauvres gens!... leur grandeur ne doit pas nous tenter;
Ils peignent nos plaisirs au lieu de les goûter.

. . . . . .

ANNETTE.

Eh! que ne viennent-ils, comme nous, deux à deux,
Habiter ici des cabanes,
Courir, sauter, danser, prendre part à nos jeux?

LUBIN.

Bon! ils marchent comme des cannes.

ANNETTE.

Ils sont bien à plaindre. Pour moi,
Je suis légère et j'en profite.
Lubin, j'aime à courir bien vite,
Surtout quand je cours après toi.

Le genre une fois accepté, quelles jolies modulations! quels sons filés! quel entrelacement exquis et harmonieux! On a envie de chanter les vers de Favart au lieu de les dire! Favart n'a point duré au théâtre, comme Sedaine, bien qu'il soit plus charmant écrivain et plus habile versificateur que Sedaine. Il lui a manqué un musicien qui brodât sur ses vers une partition digne d'eux. Il aurait bien le droit de soupirer : « Heureux Sedaine, d'avoir rencontré un Grétry! » Écoutez, par exemple, cette romance d'Annette :

Il était une fille,
Une fille d'honneur,
Qui plaisait fort à son seigneur.
En son chemin rencontre
Ce seigneur déloyal,
Monté sur son cheval.

Mettant le pied à terre,
Entre ses bras la prend;
Embrasse-moi, la belle enfant.
Hélas! ce lui dit-elle,
Le cœur transi de peur,
Volontiers, monseigneur.

Mon frère est dans ses vignes;
Vraiment, s'il voyait ça,
Il l'irait dire à mon papa.
Montez sur cette roche.

Jetez les yeux là-bas :
Ne le voyez-vous pas?

Tandis qu'il y regarde,
La finette aussitôt
Sur le cheval ne fait qu'un saut.
Adieu, mon gentilhomme ;
Et zeste, elle s'en va :
Monseigneur reste là.

Cela vous apprend comme
On attrape un méchant :
Quand on le veut, on se défend.
Mais on ne voit plus guère
De ces filles d'honneur
Refuser un seigneur.

Il n'y a plus ici d'effort à faire, il n'y a plus un genre à supposer, à admettre ou à subir, pour se laisser prendre aux vers de Favart. Tout est à sa place en cette chanson légère, et elle enlève. On n'a plus le droit de dire, après l'avoir lue, que les Anglais et les Allemands ont inventé la ballade. Les Anglais et les Allemands ont une espèce de ballade à eux, rien de plus, et nous en avons une autre à nous, rien de moins. »

A cette esquisse générale du théâtre de Favart, M. Weiss a ajouté un examen détaillé de la *Chercheuse d'esprit* et des *Trois sultanes*. L'analyse du caractère de Roxelane, dans les *Trois sultanes*, lui a fourni quelques-unes des plus heureuses inspirations de cette soirée. Il en a pris texte pour terminer son entretien par des considérations d'un accent élevé sur la sociabilité française et son rôle dans le monde. Il a rencontré là quelques notes de véritable éloquence. Remaniée, cette conférence pourrait fournir un chapitre original de plus au nouveau livre de M. Weiss, les *Essais sur l'histoire de la littérature française* (1), qui obtiennent en ce moment un vif et légitime succès.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (2).

COURS DE M. VALETTE.

TITRE V.

Du mariage.

L'ensemble de notre titre ne se rapporte qu'à l'*état*, c'est-à-dire aux relations des époux en tant que mari et femme, sauf quelques règles à part sur la capacité de la femme et certaines obligations résultant du mariage. Les relations pécuniaires des époux sont l'objet d'un titre spécial placé dans le troisième livre du Code sous la rubrique : *Du contrat de mariage et des droits respectifs des époux.*

L'importance du mariage est évidemment très-grande, puisque c'est lui seul qui est l'origine de la filiation légitime, et qui crée la parenté légitime d'après laquelle est réglé l'ordre légal des successions. Les grands avantages attachés par la loi au mariage sont du reste parfaitement justifiés, car cette institution est la garantie des bonnes mœurs, de l'ordre public, enfin de l'éducation morale, intellectuelle et même physique des enfants ; car les enfants naturels sont le plus souvent abandonnés à eux-mêmes, dans des circonstances aussi funestes au développement des organes qu'à celui de l'esprit et du cœur.

Les Institutes de Justinien définissent le mariage : « *Viri atque feminæ conjunctio individuam vitæ consuetudinem continens.* » Ces derniers mots, — en mettant à part les controverses qu'ils ont soulevées, — désignent ce que nous appellerions aujourd'hui une communauté complète d'existence, de telle sorte que la femme prenne dans la société le rang et les titres du mari. Les Romains avaient aussi une sorte d'union d'une nature inférieure, un *concubinatus*, bien différent, du reste, de ce que nous appelons aujourd'hui concubinage, puisqu'il était reconnu et consacré par la loi. Il est resté encore quelque chose d'analogue dans le monde moderne, surtout en Allemagne : c'est le mariage morganatique, ou de la main gauche, sorte d'union inégale qui ne donne ni à la femme ni aux enfants le rang et la position sociale du mari. Mais ces pratiques n'ont point persisté chez nous.

M. Portalis, dans le *Discours préliminaire*, définit le mariage : « La société de l'homme et de la femme ayant pour but de perpétuer l'espèce, de s'aider par des secours mutuels à supporter le poids de la vie et de partager leur commune destinée. »

Depuis la loi du 8 mai 1816, qui supprime le divorce, et la loi du 31 mai 1854, abolitive de la mort civile, on peut dire que l'indissolubilité du mariage est complète en France. Seule la mort d'un des deux époux peut maintenant le disssoudre, et l'article 227 doit être corrigé dans ce sens.

Nous avons dit que le mariage était très-favorisé par la loi. En effet, certaines conventions qui seraient défendues partout ailleurs sont permises dans le contrat de mariage, par exemple certaines donations contraires aux règles du Code en cette matière. Ainsi, en principe, on ne peut disposer à l'avance de sa propre succession par des actes irrévocables ; mais on le peut, par exception, dans un contrat de mariage (art. 1082 et suiv., Cod. Nap.) Nous verrons de même admettre l'inaliénabilité de l'immeuble dotal, ce qui était bien contraire aux idées du législateur moderne, qui cherche partout à supprimer ou à diminuer, autant que possible, les entraves apportées à la libre circulation des biens, telles que les retraits, les substitutions, etc. Il faut avouer, du reste, que l'admission du régime dotal dans le Code souleva les plus grandes difficultés.

Nous savons déjà que le mariage se contracte par une déclaration solennelle des époux, faite devant le maire du domicile de l'un d'eux, ou l'adjoint qui le remplace, en présence de quatre témoins mâles et majeurs (art. 75). Cette déclaration est constatée immédiatement dans un acte inscrit par le maire sur les registres de l'état civil, et signée par lui ainsi que par les époux et les témoins, quand ils savent le faire (art. 39 et 76). L'acte de mariage est d'ailleurs un acte authentique, et par conséquent il fait preuve, jusqu'à inscription de faux des mentions que l'officier d'état civil a faites *de visu et auditu*, conformément à ce que nous avons dit plus haut sur l'article 45.

---

(1) Un volume in-12 chez Michel Lévy.

(2) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 11 de la seconde.

CHAPITRE PREMIER.

LES QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES POUR POUVOIR CONTRACTER MARIAGE.

Ce chapitre détermine les diverses qualités que doivent présenter, tant en elles-mêmes que l'une par rapport à l'autre, les personnes qui veulent se prendre pour mari et femme, ainsi que les conditions extrinsèques exigées pour que le mariage soit possible.

Autrefois, pour pouvoir se marier, il fallait d'abord avoir ce que l'on appelait la vie civile. Mais c'est là une condition dont on n'a plus à s'occuper aujourd'hui, depuis l'abolition de la mort civile par la loi du 31 mai 1854. Nous n'avons pas à nous occuper davantage des différentes positions que chaque personne occupe dans la société, car la loi ne connaît pas de mésalliance. Elle permet aussi l'union des personnes appartenant à des nationalités différentes, sauf à les réunir ensuite dans une nationalité unique, celle du mari (art. 12 et 19).

La première condition du mariage c'est évidemment le consentement mutuel des époux; il s'exprime devant l'officier d'état civil par une déclaration des futurs, qu'ils veulent se prendre réciproquement pour mari et femme. Dès que cette déclaration est faite, c'est-à-dire dès que les deux futurs époux ont répondu *oui*, chacun de leur côté, à la question que leur adresse l'officier d'état civil, et que celui-ci les a déclarés unis au nom de la loi, le mariage est légalement formé.

L'acte qui est rédigé et signé aussitôt par les époux et les témoins n'a d'importance qu'au point de vue de la preuve. Aussi, en admettant qu'un des époux meure subitement après ces déclarations faites, et avant que l'acte soit rédigé, le mariage n'en serait pas moins très-valablement contracté, et il produirait tous ses effets ordinaires; la communauté de biens aurait existé, et l'époux survivant profiterait immédiatement des gains de survie qu'il devait recueillir au décès de son conjoint. Cette hypothèse a l'air d'une fantaisie purement romanesque, et cependant elle s'est présentée devant les tribunaux; on a même plaidé que le mariage n'était pas valablement contracté, opinion qui, bien entendu fut repoussée par les tribunaux.

Puisque c'est le consentement des futurs époux qui fonde le mariage, il est évident qu'il n'y aurait pas de mariage s'il n'y avait pas de volonté intelligente (art. 146), par exemple si l'on amenait devant l'officier d'état civil un individu en état d'ivresse complète, de folie ou même d'imbécillité entière, qui dirait *oui* sans rien comprendre à ce qu'il dit ni à ce qui se passe autour de lui. Toutes ces hypothèses, il faut bien l'avouer, seront très-rares dans la pratique, par suite de la grande publicité qui entoure le mariage. Mais ce qui arrive plus souvent, c'est que le consentement n'est qu'apparent, ou qu'il est insuffisant, parce qu'il a été arraché par la violence ou surpris à l'aide d'une erreur portant sur la personne même du conjoint, sur son identité, je suppose, cas qui est admis par tout le monde.

L'article 146 embrasse également toutes ces hypothèses, que nous retrouverons du reste à propos de l'article 180, en traitant des nullités de mariage.

Notre chapitre premier énumère quatre conditions principales exigées pour pouvoir contracter mariage : 1° L'âge compétent, c'est-à-dire dix-huit ans pour les garçons et quinze ans pour les filles (art. 144). 2° L'inexistence de tout autre lien matrimonial dans lequel serait déjà engagé l'un des futurs époux (art. 147). 3° Le consentement des ascendants, du conseil de famille ou d'un tuteur *ad hoc*, jusqu'à un certain âge (art. 148 à 150, 159 et 160), et, après cet âge, au moins la demande par des actes respectueux et formels du conseil des ascendants, lorsque ceux-ci refusent de consentir au mariage (art. 151 et suiv.). 4° L'inexistence entre les deux époux de certains liens de parenté ou d'alliance au degré où le mariage est prohibé (art. 161 et suiv.).

Outre ces quatre conditions principales, traitées avec développement dans notre chapitre, il y en a d'autres encore que nous rencontrerons plus tard, par exemple le délai de dix mois de viduité imposé aux veuves par l'article 228; l'autorisation de leurs supérieurs hiérarchiques pour les militaires; l'inexistence entre les deux futurs époux de certains liens de parenté purement civile engendrés par l'adoption (art. 348), etc.

L'absence d'une des conditions requises constitue ce qu'on appelle un *empêchement de mariage*. Il y aura donc empêchement de mariage : 1° Si l'homme n'a pas dix-huit ans révolus ou si la femme n'en a pas quinze. 2° Si l'un des futurs époux a déjà été marié, et que son mariage ne soit pas légalement dissous. 3° Si l'un des futurs époux n'a pas obtenu le consentement, soit de ses ascendants, soit de son conseil de famille, soit de son tuteur *ad hoc*, ou, dans le cas où il peut se passer du consentement de ses ascendants, s'il n'a pas au moins requis leur conseil par des actes respectueux. 4° Si les deux futurs époux sont parents ou alliés au degré prohibé par la loi. 5° Si la femme qui veut se marier est veuve depuis moins de dix mois. 6° Si l'homme est militaire et n'a pas obtenu le consentement de ses supérieurs hiérarchiques. 7° Si les deux futurs époux sont unis par certains liens de parenté purement civile résultant de l'adoption, etc.

Les empêchements de mariage se divisent en deux classes :

1° Les empêchements à la fois prohibitifs et dirimants, dont la violation entraîne la nullité du mariage qui a été contracté sans en tenir compte. Presque tous les empêchements dont s'occupe notre chapitre sont dans ce cas : défaut d'âge compétent; existence d'un lien matrimonial antérieur; défaut d'autorisation des ascendants jusqu'à l'âge de vingt et un ans pour les filles et de vingt-cinq ans pour les garçons; et, s'il n'y a pas d'ascendants, défaut d'autorisation de la famille jusqu'à vingt et un ans pour les deux sexes; parenté ou alliance au degré prohibé; et enfin insuffisance ou vices du consentement des époux (art. 146). En tout, cinq empêchements dirimants. Nous retrouverons, du reste, tous ces empêchements en expliquant le chapitre des *demandes en nullité de mariage*, car à chaque empêchement dirimant correspond un cas particulier de nullité de mariage.

2° Les empêchements simplement prohibitifs dont la violation n'entraîne pas la nullité du mariage. Citons notamment le défaut d'actes respectueux pour requérir le conseil de ses ascendants, lorsqu'on peut d'ailleurs, d'après son âge, se passer de leur consentement; l'inobservation par la femme du délai de dix mois de viduité; le défaut d'autorisation de ses supérieurs hiérarchiques pour un militaire; l'existence entre les deux époux des rapports de parenté purement civile engendrés par l'adoption, etc.

« Art. 144. — L'homme avant dix-huit ans révolus, la femme avant quinze ans révolus, ne peuvent contracter mariage. »

L'ancienne législation, prenant pour règle le développement matériel des organes bien plus que la maturité de l'esprit, permettait le mariage de l'homme à quatorze ans et celui de la femme à douze. La loi du 20 septembre 1792, article 1er, exigea une année de plus, c'est-à-dire quinze ans pour les hommes et treize ans pour les femmes. Mais cela était insuffisant, car à un âge aussi peu avancé, on n'est pas encore capable de diriger une famille. Aussi les rédacteurs du Code eurent-ils soin de reculer ce terme, et c'est à eux qu'est due la fixation actuellement en vigueur, dix-huit ans pour les hommes et quinze ans pour les femmes.

Mais, d'après l'article 145, l'empereur peut accorder des dispenses d'âge *pour des motifs graves*, et autoriser le mariage avant l'âge fixé par l'article 144. L'appréciation de la gravité des motifs allégués appartient du reste au chef de l'État.

L'article 1er de l'arrêté du 20 prairial an XI décide que ces dispenses seront accordées sur l'avis du procureur impérial du domicile de l'impétrant et le rapport du grand juge (le ministre de la justice). Dans la pratique, on n'en obtient jamais avant dix-sept ans révolus pour les hommes et quatorze ans pour les femmes. Enfin, des ordonnances spéciales ont autorisé les consuls généraux à délivrer des dispenses de ce genre dans les pays situés au delà de l'Atlantique.

Il y a donc un âge minimum exigé pour le mariage; mais la loi n'a jamais fixé à l'autre extrémité de la vie une limite au delà de laquelle il ne serait plus permis de se marier. Le mariage est toujours possible, même dans la vieillesse la plus avancée, bien qu'on soit alors inhabile à la génération, parce qu'il n'a pas pour but unique la procréation des enfants; la loi y voit aussi une société de secours et d'assistance, et c'est à ce titre qu'elle continue à l'autoriser *in extremis*, c'est-à-dire au moment où la mort est déjà imminente.

Dans l'ancien droit, la déclaration du roi du 26 novembre 1639 avait enlevé tout effet civil au mariage *in extremis*, quand un homme épousait, aux approches de la mort, une femme avec laquelle il avait vécu en concubinage; une ordonnance de 1697 étendit cette disposition aux cas où c'était la femme qui épousait *in extremis* l'homme avec lequel elle entretenait des relations illicites. Le but de ces rigueurs, c'était d'engager les concubins à ne pas attendre pour se marier les derniers moments de leur vie. Du reste, le mariage *in extremis* était parfaitement valable quand les deux époux n'avaient jamais eu auparavant de relations illicites. Sous l'empire du Code, le mariage *in extremis* n'est exposé qu'à un danger, c'est d'être annulé pour défaut de publicité. En effet, il ne sera presque jamais célébré à la mairie, et cette circonstance constitue un des éléments de la publicité du mariage. Mais nous verrons plus tard que les juges ont un certain pouvoir d'appréciation dans cette matière, et ils auront à décider si le mariage, bien que célébré dans une maison particulière, l'a cependant été assez publiquement et avec assez de garanties de contrôle pour ne pas être entaché du vice de clandestinité (voy. art. 193).

É. Alglave, avocat.

BULLETIN DES COURS.

Le nombre total des cours d'enseignement supérieur autorisés jusqu'à ce jour pour l'année scolaire 1864-1865 est de 469.

— M. Chavée fait dans la salle de l'Institut musical, rue Saint-Lazare, 50, un cours sur les antiquités italiennes. Il profite des ressources de l'épigraphie et de la philologie comparée pour exposer le caractère, les mœurs et la langue des anciens Étrusques, des Ombro-Samnites et des Latins.

Faculté de droit. — *Histoire du droit romain et du droit français (cours de M. de Valroger)* (1).

XXII. — 7 janvier. — Histoire interne du droit dans la monarchie franque. Divers éléments de la population; la classe servile : prédominance de la servitude de la glèbe.

XXIII. — 10 janvier. — Rapports de clientèle et de patronage au sein de la classe libre. Transformation de la propriété : la censive.

XXIV. — 12 janvier. — Origine des fiefs et de la noblesse française.

XXV. — 14 janvier. — Organisation administrative de la monarchie franque.

XXVI. — 17 janvier. — L'armée; les finances.

XXVII. — 19 janvier. — Constitution politique. Transmission de la couronne. Caractère de l'autorité royale.

XXVIII. — 21 janvier. — Les champs de mars et de mai : origine du gouvernement représentatif.

XXIX. — 24 janvier. — Rapports de l'Église et de l'État : pouvoir de l'Église dans l'État; pouvoir du prince sur l'Église.

XXX. — 26 janvier. — Organisation judiciaire. Justice ecclésiastique et justice laïque. Justice royale, municipale, seigneuriale.

XXXI. — 28 janvier. — Des principes d'après lesquels s'administrait la justice : personnalité des lois barbares; commencement des coutumes territoriales.

XXXII. — 31 janvier. — Droit civil. Du droit relatif aux personnes.

XXXIII. — 2 février. — Du droit relatif aux choses.

XXXIV. — 4 février. — Institutions de famille : droit matrimonial; origine du douaire et de la communauté.

XXXV. — 7 février. — Droit successoral : privilége de la masculinité; dévolution des biens dans la famille; origine de la réserve coutumière.

Conférences de la rue de la Paix.

Lundi 20 février. — M. Guillaume Lejean : L'Abyssinie. Sept mois de captivité chez le roi Théodore.

Mardi 21. — M. Charles Boissière et Mlle Jenny Sabatier : Soirée dramatique et littéraire.

Mercredi 22. — M. Deschanel : La *Nouvelle Héloïse*.

Jeudi 23. — M. E. Desjardins : Attila, Clovis.

Vendredi 24. — M. Samson : le *Misanthrope*.

Semedi 25. — M. D. Charnay : Souvenirs du Mexique.

Librairie Germer Baillière.

Viennent de paraître :

BRIERRE DE BOISMONT. Du suicide et de la folie suicide, 2e édit. 1 fort vol. in-8 de 800 pages. 7 fr.

BEAUSSIRE (Émile). Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

T. CARLYLE. Histoire de la Révolution française, traduite de l'anglais par MM. Élias Regnault et Odysse-Barot. 1er volume : *La Bastille*. In-18 de 360 pages. 3 fr. 50

Cet ouvrage fait partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*.

MEUNIER (Victor). La Science et les savants en 1864, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

(1) Voy. le *Bulletin des cours* des nos 1, 2, 4 et 6, et le n° 8.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 13. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 25 FÉVRIER 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — Philosophie. — Cours de **M. Charles Lévêque** : La liberté et le fatalisme.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — Voyages. — Conférence de **M. D. Charnay** : Souvenirs de Madagascar.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Des empêchements du mariage.

Bulletin des cours.

AVIS. — Nous donnons aujourd'hui, sans augmentation de prix, un supplément de *huit colonnes*.

Paris, 24 février 1865.

Des conférences littéraires ont été récemment inaugurées à Caen avec un grand succès. La première a été consacrée par M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres, à une étude sur Guillaume le Conquérant, sur le rôle qu'il a joué comme guerrier, comme politique, comme législateur, et le choix de ce sujet était tout naturel dans une ville où tant de souvenirs rappellent son génie créateur, dans une salle qu'il a construite, près de la tombe où, après d'étranges vicissitudes, ses restes reposent aujourd'hui.

On pourrait peut-être établir une sorte de statistique du développement intellectuel des diverses populations de la France d'après le goût qu'elles manifestent pour les conférences publiques. Dans les cinq départements qui forment le ressort de l'académie de Rennes on n'en a pas organisé une seule. Ailleurs, au contraire, telle petite ville en a institué un grand nombre et les suit avec un remarquable empressement. A Montbéliard, par exemple, ville de sept mille âmes, douze personnes de bonne volonté, presque toutes d'un savoir distingué, se sont proposées spontanément à l'autorité municipale, et leurs conférences attirent une telle affluence, que la plus vaste salle de la ville est insuffisante, et qu'on a prié les orateurs de les répéter une seconde fois, à quelques jours d'intervalle, afin que ceux qui n'ont pu entrer la première fois n'en soient pas privés et puissent les entendre à leur tour.

A Genève, des conférences publiques ont lieu tous les ans dans la salle du Grand-Conseil. Cette année, M. Jules Barni a dû traiter de la *morale publique*, et M. Humbert, ambassadeur de la Confédération suisse au Japon, raconter ses voyages dans les Indes orientales, en Chine, au Japon et dans l'Amérique du Nord. Nous comptons publier deux des conférences de M. Jules Barni.

COLLÉGE DE FRANCE.

PHILOSOPHIE.

COURS DE M. CH. LÉVÊQUE.

Le fatalisme et la liberté.

Messieurs,

L'année dernière, j'ai étudié et discuté devant vous les diverses théories de la sensibilité contenues dans les systèmes antiques, et j'ai comparé ces théories aux doctrines correspondantes dans les systèmes modernes. Avec un empressement et une bienveillance sympathiques dont vous m'avez fait une douce habitude, depuis dix années que j'ai l'honneur d'enseigner à Paris, tant à la Sorbonne qu'au Collége de France, avec une

attention patiente qui ne s'est jamais lassée, et qui atteste l'invincible attrait des questions philosophiques, quelle que soit la faiblesse de celui qui les traite, vous avez assisté à ces leçons qui, en vous parlant des émotions, des affections, des passions de l'homme, vous entretenaient de l'âme qui vit en vous. Je n'ai point à revenir sur ces recherches, où j'ai mêlé constamment la critique à l'exposition des systèmes et la théorie à l'histoire. Le nouveau sujet que j'aborde réclame tout notre temps. Laissez-moi du moins vous rappeler la dernière conclusion à laquelle nous avaient conduits ces investigations délicates, complexes, difficiles, mais profondément instructives et salutaires. Cette conclusion, présentée déjà et exprimée dans les plus belles pages de Platon et d'Aristote, c'est qu'au-dessus de ses autres affections, l'âme humaine a un sentiment du bien, une soif plus ou moins ardente de la perfection, un irrésistible amour de l'infini qui tend à la porter sans cesse au delà d'elle-même et au-dessus du monde et des êtres créés. Cet élan inné, ce maître ressort de nos énergies, est le principe des progrès de l'humanité. Quand l'humanité y obéit, elle s'élève et donne le spectacle imposant de ses grandeurs; quand elle y résiste, elle s'abaisse, elle décline et ne lègue guère à la postérité que le souvenir de ses plus tristes misères.

L'homme peut, à son gré, obéir ou résister à ses élans naturels. Bien plus, il peut en diminuer ou accroître la puissance. L'homme est donc libre. C'est de la liberté de l'homme que je me propose de vous parler cette année. Et vous comprenez qu'ainsi je ne ferai que continuer nos études antérieures.

Mais si le cours de nos travaux ne m'eût entraîné vers ce grand sujet de la liberté et du libre arbitre, les circonstances actuelles, l'état présent de la philosophie, m'eussent, je l'avoue, déterminé à le choisir. Peut-être n'en est-il aucun autre qu'il soit plus urgent de poser à nouveau.

En effet, messieurs, n'êtes-vous point frappés comme moi de la place considérable qu'occupe aujourd'hui dans les discours comme dans les écrits ce mot de liberté? N'êtes-vous pas frappés en même temps de la promptitude avec laquelle semblent le comprendre ceux devant lesquels on le prononce, alors même qu'ils n'ont de leur vie essayé d'en pénétrer l'intime signification? En ce moment, je me contente de nommer la volonté libre, la liberté. Je ne la définis pas, et tous pourtant vous m'entendez et savez plus ou moins ce que j'ai dans la pensée. Qu'est-ce à dire, sinon que chacun a quelque notion de ce que c'est qu'être libre? La philosophie constate ce fait et s'en réjouit. Toutefois elle estime que, sur un tel objet, les vagues notions sont insuffisantes : ce n'est point assez pour un être libre de n'avoir que l'instinct de l'éminent caractère dont sa nature est marquée; que dis-je? il perd ce caractère aussi longtemps qu'il l'ignore ou dès qu'il le méconnaît, car ce qui distingue essentiellement la liberté, c'est que l'être qui la possède en a la conscience. La première condition pour posséder la liberté, c'est donc de se sentir libre; la seconde, c'est de savoir à fond en quoi consiste la nature de la liberté. La première ne laisse pas que d'être assez universellement remplie; quant à la seconde, il importe qu'elle le soit. A ce prix seulement, toutes les formes de la liberté, qui ne sont en réalité que des aspects divers ou des prolongements du libre arbitre, se dessinent, se distinguent, se définissent. Sans cela, le principe étant imparfaitement connu, les conséquences en demeurent obscures ou ne sont pas déduites, ou le sont mal et ne persistent pas. Je me suis quelquefois demandé pourquoi les Athéniens, qui aimaient avec passion la liberté, n'en avaient joui que pendant de si courtes années. Les causes de ce phénomène furent nombreuses, assurément. Mais ceux dont la conscience n'élevait encore aucune objection contre l'institution de l'esclavage, ceux qui faisaient mourir Socrate, parce qu'il pensait autrement qu'eux, avaient-ils donc du libre arbitre de l'homme une idée claire et complète? De nos jours, au contraire, n'est-ce pas la puissance et le progrès de cette idée, autant et plus que la force des armes, qui prépare en Amérique l'affranchissement de toute une part de l'espèce humaine?

Pourtant, messieurs, tandis que cette idée du pouvoir autonome de l'âme humaine ne saurait jamais être assez lumineuse, tandis que la conscience n'en saurait jamais être trop vive, il se produit en ce moment des systèmes dont l'effet inévitable est d'en obscurcir la notion. Supposez que l'homme ne soit pas une cause, mais seulement un organisme; supposez que celle de nos actions qui nous paraît libre au plus haut degré ne soit que le résultat d'une impulsion organique; que cette impulsion soit provoquée par une impulsion précédente, celle-ci encore par une autre, et ainsi de suite à l'infini : dans une pareille hypothèse, le libre arbitre ne devient-il pas une pure illusion? Allez jusqu'au bout de cette pensée : supposez que non-seulement notre sang, notre bile, nos nerfs, mais encore les influences extérieures qui agissent sur notre constitution physiologique, soient exclusivement les ouvriers de nos facultés, de notre caractère, et, pour faire court, de notre âme elle-même, réduite à n'être qu'une résultante de forces physiques et chimiques, où retrouverons-nous notre libre arbitre, où prendrons-nous notre liberté?

Et néanmoins, par une bizarre inconséquence qui ne sera pas pour nos descendants un médiocre sujet de surprise, des esprits jeunes, ardents, généreux, qui auraient honte, je ne dis pas de nier le libre arbitre, mais de le mettre en doute une minute seulement, accueillent avec sympathie, saluent avec applaudissement des théories dont les auteurs, j'en suis convaincu, sont eux-mêmes généreux et libéraux, mais qui ne vont rien moins qu'à supprimer dans l'homme la puissance autonome, c'est-à-dire la volonté libre, et à trancher ainsi la racine de toutes les libertés civiles, politiques, reli-

gieuses. Cette conséquence désastreuse ne sera peut-être pas tirée des principes qui la contiennent par les intelligences élevées. Mais qui nous assure que tout le monde les imitera? La logique a ses pentes irrésistibles; les esprits exercés s'y retiennent, les autres roulent jusqu'en bas. Or, rouler sur celle-ci, ce serait aboutir tôt ou tard au rétablissement dans le monde du dogme sinistre de la fatalité.

En présence d'idées généreuses, mais plus ou moins obscures encore et qui demandent à être éclairées, en présence aussi de tendances fatalistes qu'excite et fortifie une science expérimentale enivrée de ses progrès, le devoir de la philosophie est clair comme le jour : il consiste à maintenir intacte la notion de la liberté, à écarter les nuages dont on l'enveloppe, à en raviver énergiquement dans les âmes le sentiment inné.

Voilà pourquoi j'ai résolu d'étudier cette année le développement progressif de l'idée du libre arbitre dans les systèmes antiques. Le titre de cette chaire m'impose l'obligation de me placer au point de vue historique. Il ne me défend pas; que dis-je? bien compris, il me prescrit de chercher la théorie dans les systèmes, de la juger sans cesse, d'en recueillir les éléments vrais et de compléter, chemin faisant, cette conscience du passé par la conscience plus réfléchie et plus distincte dont la lumière éclaire et dont les procédés guident la philosophie actuelle. Ainsi, et en réalité, notre travail de cette année aura pour objet de reviser historiquement et théoriquement la doctrine de la liberté, telle que l'enseigne aujourd'hui l'école spiritualiste. Mais avant de la soumettre à cette épreuve, il est nécessaire de l'esquisser ici en quelques traits rapides, de faire connaître la méthode qui l'établit, les objections qu'elle soulève, et comment il est possible de résoudre scientifiquement ces objections.

L'homme est-il une cause libre, c'est-à-dire une force se déterminant elle-même à produire certains actes, certains effets dont elle est le premier principe? C'est là, messieurs, une question de fait. Or, cette question, chacun d'entre vous la résout à chaque instant par l'observation directe de lui-même au moyen de la conscience. Vous sentez-vous force au même titre et au même degré, ni plus ni moins, que le vent qui souffle, que l'eau qui coule, que la plante qui pousse, que l'animal qui poursuit et dévore sa proie? Non. Il y a dans votre nature quelque chose de toutes ces forces; mais il y a aussi quelque chose de plus dont vous proclamez l'existence, quand vous dites : je veux, je ne veux pas, et dont vous attestez la puissance quand vous agissez ou n'agissez pas conformément à votre volonté. Cette puissance volontaire, cette cause libre qui est en vous, bien plus, qui est vous-mêmes, s'exerce à l'égard de toutes les autres forces qui sont en vous, au moins dans une certaine mesure. Vous êtes une cause libre à l'égard de votre corps, en ce sens qu'il dépend de vous de mouvoir vos membres. La théorie de la sensation transformée, léguée à notre siècle par Condillac, entraînait la négation de la volonté libre. M. Laromiguière, en rétablissant le phénomène de l'attention en psychologie, avait commencé la réintégration de la volonté. Mais la volonté est d'une évidence encore plus frappante dans le fait du mouvement de nos membres librement produit. Ce fait, mis en lumière par M. Maine de Biran, est la preuve éclatante de notre propre causalité, et nous met en possession d'une première donnée métaphysique absolument incontestable. Toutefois ce fait n'est pas la seule manifestation de la cause en nous : il dépend encore de nous de diriger nos mouvements intellectuels, de regarder attentivement les objets, de réveiller nos souvenirs assoupis, de gouverner nos raisonnements, de méditer sur nos idées les plus hautes. Il dépend enfin de nous d'obéir ou de résister aux impulsions aveugles de l'instinct et aux excitations les plus puissantes de la sensibilité. Ainsi, l'homme est une cause, une cause tantôt productrice, tantôt seulement directrice, mais certainement une cause libre.

Voilà ce que dit la conscience, et, aussi longtemps qu'on se maintient dans cette région pure et lumineuse, aucun nuage ne se forme, aucun doute ne se produit. Où donc commencent les difficultés? Elles commencent, messieurs, dès que l'on considère attentivement les influences qui agissent de toutes parts sur notre volonté; elles se multiplient, s'accumulent et semblent voiler le fait lui-même de la liberté dès qu'on oublie le témoignage du sens intime et que l'on s'obstine à ne plus tenir compte que des influences, surtout des influences extérieures et physiques. On dit alors aux psychologues : Vous vous trompez de bonne foi; mais enfin vous vous faites illusion quand vous croyez être une cause; ce sont les influences physiologiques et physiques qui vous dominent et qui vous mènent.

Ces influences, la psychologie spiritualiste n'a jamais prétendu les nier. Toujours elle les a reconnues; mais elle s'est appliquée à les mesurer, à en calculer l'effet et l'énergie. Après des travaux profonds, des observations nombreuses, de fines analyses, elle croyait avoir démontré que les motifs et les mobiles inclinent la liberté de l'homme, mais ne la contraignent jamais, du moins à l'état normal, et tant que la liberté ne s'est pas abandonnée elle-même ou enlacée elle-même dans des liens que ne rompent pas toujours les plus héroïques efforts.

Puisque ce magnifique résultat des efforts de nos maîtres est remis en question; puisqu'une certaine méthode physiologique s'attaque plus ou moins ouvertement au libre arbitre, cette racine de toutes les libertés, posons à nouveau le problème, et suivons nos adversaires partout où ils entraînent le débat; allons avec eux sur le terrain de la physiologie, de l'histoire, de l'ethnographie, de la climatologie, de la médecine, du régime. Mais portons aussi partout avec nous cet incorruptible témoin de la liberté, la conscience, lequel doit non-seulement être toujours consulté, mais toujours entendu le

premier, puisqu'il est, qu'on nous passe le mot, le seul témoin oculaire du phénomène.

L'homme a le pouvoir de résister aux influences des motifs et des mobiles qui le sollicitent à agir. Bien plus, parmi ces forces intérieures ou extérieures, il en est qu'il peut gouverner comme un habile cavalier gouverne l'animal qui le porte; bien plus encore, il en est qu'il peut modifier, transformer même au point de les rendre bienfaisantes, de malfaisantes qu'elles étaient. Cependant, si nous disions que l'empire qu'il lui est donné d'exercer sur lui-même, sur ses semblables, sur son corps et sur la nature, il le possède dès qu'il voit le jour; si nous disions qu'il n'a point à le créer en partie lui-même, qu'il en jouit sans le conquérir, qu'il le conserve sans le défendre, qu'il l'a toujours au même degré, que jamais enfin il n'en perd rien, quelles que soient ses imprudences et ses fautes, nous ouvririons aux objections des adversaires du libre arbitre une porte que les plus habiles raisonnements ne réussiraient plus à fermer. Avouons-le : nous sommes au début de la vie une chose beaucoup plus qu'une personne; plus tard, si nous voulons, nous devenons une personne beaucoup plus qu'une chose; mais ce progrès est notre propre ouvrage, et c'est à la liberté elle-même de développer les germes de la liberté.

Chez l'enfant, le pouvoir personnel n'est guère qu'une force virtuelle que chaque journée et chaque souffrance font graduellement passer à l'acte. Chez le jeune homme, ce pouvoir est une énergie militante, souvent victorieuse, souvent vaincue, mais qui grandit dans la lutte, quand elle a le courage de ne pas rendre les armes dès les premiers combats. Chez l'homme mûr qui, par de nobles efforts, a su préserver et accroître le trésor des puissances de la jeunesse, et creuser à sa volonté le lit profond des viriles habitudes, le règne du pouvoir personnel est fondé : la nature obéit, la liberté commande. Tout n'est pas fini, il est vrai : parfois le corps enchaîné et les passions réduites se révoltent encore; des séditions éclatent de temps en temps; l'homme n'a pas cessé d'être homme, mais il est maître de lui-même, et, s'il ne l'est pas devenu, une voix secrète le lui reproche, en lui criant qu'il ne tenait qu'à lui.

La science de l'âme doit donc reconnaître que la liberté, une quant à son principe et à son essence, est soumise à la loi du progrès et peut présenter des développements divers. Elle doit avouer qu'il est des moments et des âges où les influences qui l'environnent et la pressent ont sur elle des prises plus nombreuses et plus fortes. La religion le proclame, puisque avant l'âge de sept ans elle n'admet ni coupables ni pénitents. La loi le proclame aussi, puisque, dans la société politique comme dans la société civile, elle distingue des majeurs et des mineurs. Mais les mineurs sont déjà des êtres libres; la philosophie le sait; elle croit, en conséquence, que la liberté doit être étudiée, autant que possible, à tous ses degrés. Elle ne se forge pas à plaisir un type de l'humanité à la fois invariable et introuvable. Le psychologue qui s'observe lui-même à l'âge de cinquante ans ne prétend pas décrire l'homme tel qu'il est au sortir du sein de sa mère. Mais il est un principe qui domine toute science et que la philosophie a eu la gloire de poser dans son évidente vérité : c'est que l'esprit est tenu, en toute recherche, de procéder du plus connu au moins connu, de ce qui est très-clair à ce qui l'est moins. Qu'il soit curieux, intéressant, important même de savoir jusqu'à quel point est libre un enfant de six mois, on l'accorde; qu'il soit utile à la science de rechercher dans les racines sanscrites quelle idée les Aryas se formaient de la liberté et s'ils en avaient l'idée, nous ne le contestons pas. Mais enfin quel est l'observateur qui, ayant sous la main le phénomène qu'il se propose d'étudier, et maître de le produire en pleine et directe lumière et à son maximum de puissance, ira commencer par le considérer à son minimum d'intensité, sous un jour douteux, et dans des livres ou des monuments sur le sens desquels l'opinion des savants n'est pas encore unanime? Dans les questions de fait, rien ne vaut l'expérience immédiate, rien ne vaut l'expérimentation quand celle-ci est possible. Suis-je libre, et, si je le suis, en quoi consiste ma liberté? Évidemment personne ne sait cela et peut me le dire mieux que ma conscience, et, quant à vous, messieurs, personne ne vous le dira mieux que la vôtre, pourvu que je sache la faire parler. De plus, nous sommes en mesure de savoir cela à l'instant même, directement, sans intermédiaire. Au contraire, nous ne pouvons apprendre qu'indirectement, et par conséquent moins sûrement, quoique sûrement encore, si l'enfant est libre, si les Athéniens l'étaient et se croyaient tels, si les Aryas l'étaient, si les aliénés le sont. La psychologie directe doit donc être scientifiquement la première; la psychologie indirecte ne doit venir qu'ensuite, soit pour compléter et contrôler la première, soit pour y suppléer en ce qui touche les âges, les états, les époques historiques que la conscience personnelle n'atteint pas et où elle ne peut que se reconnaître plus ou moins.

Ces réflexions étaient nécessaires, messieurs. Il faut, en effet, qu'il soit bien entendu que la psychologie spiritualiste ne dédaigne aucune source d'information, et qu'elle aspire à décrire l'homme de tous les temps et de tous les âges, dans ce qu'il présente de fixe et de permanent, et aussi d'uniformément variable, puisque la variabilité périodique est une sorte de permanence. Il importe aussi de maintenir que, sur des faits actuels et invisibles par nature, la conscience a une compétence et une autorité infiniment supérieure à celles de l'érudition et de l'archéologie, qui ne connaissent que le passé (quand elles le connaissent), et à celle de la physiologie, à laquelle la perception de l'invisible est interdite. Pour l'histoire de la philosophie, c'est au second rang qu'il faut la placer, immédiatement après l'observation actuelle, car elle est, elle aussi, la voix de la conscience

parlant à distance dans les œuvres des grands penseurs.

Faisons dès à présent de la psychologie directe; interrogeons notre conscience, et demandons-lui ce qu'elle sait de notre liberté. A son témoignage, nous n'en ajouterons d'autres qu'autant qu'il sera nécessaire pour rendre assez nette cette première esquisse.

Un premier coup d'œil jeté sur notre nature spirituelle y distingue plusieurs formes de la volonté libre. La liberté nous apparaît d'abord comme tantôt virtuelle et tantôt actuelle. En effet, notre pouvoir personnel n'agit pas toujours : il est des moments où, fatigués de diriger nos facultés ou de les mettre en mouvement, nous les laissons aller au hasard. C'est comme une abdication momentanée de notre liberté, pendant laquelle nous savons que, quand il nous plaira, nous ressaisirons les rênes flottantes de notre existence. C'est ce que j'appelle la liberté virtuelle. Si, au contraire, je prends à l'instant un parti et si j'agis en conséquence de ma décision, ma liberté est agissante ou actuelle; elle passe à l'acte au lieu de demeurer à l'état de pure puissance. Remarquons, en outre, que la liberté virtuelle peut être inconsciente ou consciente : consciente dans l'âme qui sait qu'elle la possède; inconsciente, par exemple, dans l'âme de l'enfant, qui ignore encore s'il possède la liberté, mais qui en porte au fond de lui-même le germe fécond.

La liberté est encore: ou bien simplement prévoyante et se préparant elle-même, soit à telle action, soit à une série d'actions futures; ou bien acquise, c'est-à-dire ayant établi son empire et prête à l'exercer lorsque les circonstances réclameront le déploiement de son énergie. L'homme qui, chaque jour, presque à chaque heure, s'étudie lui-même, s'apprend à se voir venir, s'exerce à ployer dans le sens du bien ses penchants, ses aptitudes, ses passions mêmes, attend au passage ses élans les plus spontanés, et aussitôt les contient ou les maîtrise au point de les transformer en forces bienfaisantes, celui-là institue en lui-même la liberté prévoyante. Et lorsque, par cette noble et persévérante éducation de son âme, il a assuré la rectitude de son jugement, assoupli ses énergies diverses, affermi son vouloir, si des conjonctures difficiles se produisent, loin d'être pris au dépourvu, il dispose d'une liberté acquise, éclairée, avertie et puissante en même temps, qui se décide sans délibérer, agit sans hésiter, et qui souvent, sinon toujours, triomphe sans combat, parce que depuis longues années un combat incessant avait à peu près consommé la victoire. La liberté prévoyante, c'est le travail personnel qui forme et fonde le caractère; la liberté acquise, c'est le caractère formé, fondé, édifié.

Il nous semble, messieurs, que ce sont bien là des états ou plutôt des degrés différents de la liberté. Il nous paraît non moins évident qu'à chacun de ces degrés du développement de nos forces libres correspond un degré inverse d'influence des forces fatales qui sont en nous, ou qui du dehors agissent sur nous, telles que l'instinct, la passion, le tempérament, le régime, le climat, l'état général de notre pays ou de l'humanité. Chez l'enfant, l'empire de la liberté est presque nul, et au contraire celui de la fatalité est énorme; chez l'homme, qui, à la sueur de son visage, a fondé en lui-même un beau et ferme caractère, l'empire de la liberté est grand, tandis que la tyrannie de la fatalité est réduite à la plus extrême faiblesse. Parmi les hommes qui vivent à l'état sauvage, le plus parfait est toujours infiniment plus soumis aux influences fatales que le premier venu entre les hommes civilisés. Ainsi, lorsque le libre arbitre est attaqué, ceux qui le défendent doivent demander à leurs adversaires quelle est la liberté dont ils parlent et à quel degré ils la prennent, afin de varier les arguments selon la différence des cas. Que si les penseurs qui font dériver exclusivement la liberté humaine du climat, du régime, de la race, et qui la nient par là même, confondent les âges et les temps, on doit les contraindre à distinguer les temps et les âges, on doit les amener à reconnaître que, dans l'homme, les forces fatales et les puissances libres sont en raison inverse les unes des autres, de telle sorte que, quand les unes grandissent, les autres diminuent, et réciproquement.

Cette loi est d'une importance capitale; et même j'ose dire qu'elle est la clef de la question de la liberté. En effet, messieurs, s'il était vrai, comme on le prétend aujourd'hui, que la puissance personnelle de l'homme, c'est-à-dire son caractère, fût le résultat des influences fatales de sa nature, l'enfant et le sauvage, en qui prédominent les influences purement naturelles, seraient plus hommes et plus parfaits, en tant qu'hommes, que l'homme mûr et civilisé. Accordez-vous cela? Mais si l'homme est d'autant plus une personne disposant librement d'elle-même que les influences fatales et naturelles sont en lui plus soumises et plus réduites, n'est-il pas évident qu'en nous la liberté s'oppose à la nature fatale comme une force s'oppose à une autre force ? Or, qui donc jamais concédera que de deux forces qui croissent et décroissent en sens inverse, et qui se combattent, se balancent et tour à tour se dominent, celle qui en dernière analyse triomphe de son antagoniste, soit précédemment l'effet et la résultante de celle-là? Qui jamais accordera que le cavalier, qui assurément dépend un peu de son cheval, et que l'ouvrier, qui dépend, j'en conviens, un peu de son outil, soient le résultat et l'effet, le premier de son cheval, le second de son outil ?

Prouvons donc, dès à présent, par une revue rapide des principaux faits de conscience relatifs à la liberté, que la loi qui vient d'être posée est vraie, et que la puissance libre d'une part, et d'autre part l'influence des mobiles et des motifs, s'opposent en nous à titre de forces profondément distinctes.

Et d'abord l'homme est libre au regard de lui-même, et en lui-même au regard de son intelligence. Mené dans ses premières années par des sensations, bientôt il se re-

tourne contre ses sensations, et à son tour il les mène. Il conduit ses facultés, il les applique, il les discipline, non certes sans travail, mais non pas toujours sans succès. Ses premiers progrès viennent de l'exercice de cette liberté naissante; il n'en ferait aucun, privé de cette liberté. Il choisit les objets de ses pensées. Et aussi, quoi que lui aient conseillé ou enjoint ses pensées, il choisit le but de ses actions. Il connaît le bien, et, malgré cette connaissance, résolûment il fait le mal. Platon a dit quelque part que celui-là qui a une fois connu le bien ne peut plus mal faire. Platon s'est trompé. Le bien une fois connu, il reste à l'accomplir : ce dernier effort, la liberté se le réserve ; et, soit qu'elle le fasse, soit qu'elle consomme l'action mauvaise, elle sait que c'est elle qui a opéré, et que l'intelligence n'a pu que lui prêter son flambeau. Non, l'intelligence n'est pas l'ouvrière unique de la vertu ou du vice, puisqu'il y a des génies pervers et des saints ignorants. Si l'intelligence nous conduisait fatalement, l'éducation serait inutile, l'instruction suffirait, et celle-ci ne suffit pas. Même dans l'ordre du vrai, la raison n'est pas maîtresse absolue. Voyez ce qui se passe aujourd'hui : les vieilles opinions discutées, les nouveaux systèmes attaqués, les croyances remises au creuset, et souvent, hélas! s'évanouissant en fumée. Où est la cause de tout cela? Où est la force qui résiste aux idées, qui les secoue, les ébranle, les ruine, ou les reprend, les épure et les rétablit? C'est la raison, direz-vous, qui juge et doute, qui critique et qui croit. Sans doute, la raison fait cela; mais elle n'est pas seule à le faire; une autre énergie est là qui pèse sur la raison et lui donne parfois l'âpre et dangereux plaisir de se nier elle-même. Cette autre force, c'est la liberté unie à la pensée, et, pour ce motif, nommée la liberté de penser. On en connaît les périls; mais comment en contester l'existence et les heureux fruits quand elle est sagement dirigée? Et ce pouvoir admirable et terrible à la fois, s'il déchaîne les tempêtes de l'esprit, prouve du moins, avec une éclatante évidence, que la liberté de l'homme ne reçoit de chaînes d'aucune intelligence, pas même de la sienne.

Libre à l'égard de son intelligence, l'âme humaine l'est aussi à l'égard de sa sensibilité, mais d'une autre façon et moins directement. Il dépend de moi d'accomplir, par un effort plus ou moins grand, les divers actes dont mon esprit est né capable; mais je ne puis à volonté jouir ou souffrir, aimer ou haïr. A l'improviste, sans ma permission, malgré moi, la sensation, le sentiment, se glissent dans mon âme, la charment, l'affligent, l'agitent, la troublent. Ils ne paraissent ni ne disparaissent à mon simple commandement. Il y a donc dans ma vie sensible plus de fatalité que dans ma vie intellectuelle. Toutefois, cette fatalité, il est en mon pouvoir de la restreindre ou de l'accroître. L'éducation prouve l'existence de ce pouvoir, puisqu'elle le dirige, ou plutôt puisqu'elle apprend à l'homme encore jeune à le diriger. Pris à sa naissance, un sentiment n'a jamais toute sa force. Cette force augmente rapidement par la pensée continuelle, par la poursuite ardente, par la présence surtout de l'objet qui nous a émus. Or, penser à l'objet aimé ou haï, le poursuivre, rester en sa présence, c'est agir; agir fréquemment dans le même sens crée l'habitude et en forge les chaînes pesantes. Mais c'est la liberté qui agit : c'est donc elle qui change le sentiment en passion; c'est donc aussi la liberté qui nourrit et fortifie la fatalité primitive du sentiment, et de cette fatalité naturelle tire une fatalité artificielle tellement impérieuse, qu'on a pu la nommer une seconde nature. Oui, messieurs, nous sommes les libres artisans de nos habitudes. Ajoutons aussitôt que les habitudes excellentes sont une heureuse fatalité qu'il faut à tout prix instituer en nous, parce que c'est la fatalité du bien, fatalité qui nous laisse cependant libres encore, car ce que nous avons édifié, nous pouvons toujours le détruire. Il suffit pour cela d'opposer à une habitude l'habitude contraire, et cela en bien comme en mal. L'intervention de la liberté dans la formation, la destruction, la modification des habitudes, tel est le grand fait, le fait considérable que les adversaires du libre arbitre oublient sans cesse et que sans cesse ils défigurent. Nous aurons soin de le leur présenter avec persévérance et de mettre dans son vrai jour cette puissance lente, mais sûre, qui transforme tout en nous, tout, ai-je dit, même les effets du tempérament, sinon le tempérament lui-même.

Oui, messieurs, l'habitude voulue, l'habitude librement prise et gouvernée, étend son empire bienfaisant ou funeste jusque sur notre constitution physique elle-même. De nos jours, on croit tenir le secret des génies et des caractères quand on a pu dire que les hommes célèbres étaient bilieux ou sanguins, nerveux ou lymphatiques. Cela revient à expliquer tout l'homme par son corps, et à faire de l'âme la résultante des forces matérielles de la constitution physique. A cela, Socrate répondait par la victoire complète qu'il avait remportée sur son tempérament naturellement enclin aux passions brutales. A cela, Platon, son disciple, répondait, dans le *Phédon*, par la bouche même de Socrate, que si l'âme n'était que la résultante du corps, l'âme serait toujours au même ton que le corps et ferait toujours invariablement ce qui résulte d'un état donné du corps. Ainsi, quand le corps a faim, l'âme accorderait toujours et tout de suite à manger ou à boire à son corps affamé ou altéré, tandis qu'à son gré elle lui inflige la diète. A cela, les saints ont mille fois répondu par le jeûne, les macérations et les cilices. N'importe, messieurs, nous tiendrons l'objection pour nouvelle, nous la discuterons dans tous ses détails.

Aussi bien, ce n'est là qu'une face de cette autre objection, très en vogue de notre temps, qui va exagérant au delà de toute limite l'influence de la race, et principalement l'influence du climat. ce premier agent, dit-on, de la formation des races

Je n'ai pas, vous le pensez bien, l'intention d'examiner ici en quelques minutes une théorie qui demande à

être serrée de près et discutée à fond. Mais puisqu'on pousse à outrance la théorie, jusqu'à un certain point admissible, de l'influence des climats, et puisqu'on semble couvrir les excès où l'on s'égare de l'autorité de Montesquieu, il convient dès à présent de ramener à ses véritables termes l'opinion si souvent alléguée de ce profond observateur.

Dans son traité de l'*Esprit des lois*, et principalement au livre XIV, chapitre II, Montesquieu attribue en effet au climat une influence considérable sur la sensibilité et sur le caractère de l'homme. Je ne crois pas que l'on puisse exprimer cette idée avec plus de force qu'il ne l'a fait dans les passages suivants :

« Dans les pays froids, on aura peu de sensibilité pour les plaisirs; elle sera plus grande dans les pays tempérés; dans les pays chauds, elle sera extrême. Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les distinguer, pour ainsi dire, par les degrés de sensibilité. J'ai vu les opéras d'Angleterre et d'Italie; ce sont les mêmes pièces et les mêmes acteurs; mais la même musique produit des effets si différents sur les deux nations : l'une est si calme et l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable.

» Il en sera de même de la douleur : elle est excitée en nous par le déchirement de quelque fibre de notre corps. L'auteur de la nature a établi que cette douleur serait plus forte à mesure que le déchirement serait plus grand. Or, il est évident que les grands corps et les fibres grossières des peuples du Nord sont moins capables de dérangement que les fibres délicates des peuples des pays chauds : l'âme y est donc moins sensible à la douleur. Il faut écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment. »

Et un peu plus loin : « Vous trouverez dans les climats du Nord des peuples qui ont peu de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité et de franchise. Approchez des pays du Midi, vous croirez vous éloigner de la morale même; des passions plus vives multiplieront les crimes; chacun cherchera à prendre sur les autres tous les avantages qui peuvent favoriser ces mêmes passions. Dans les pays tempérés, vous verrez des peuples inconstants dans leurs manières, dans leurs vices mêmes et dans leurs vertus; le climat n'y a pas une qualité assez déterminée pour les fixer eux-mêmes. »

Certes, voilà de quoi faire pâmer d'aise ceux qui se représentent l'homme, soit comme une cornue pleine de substances chimiques et plus ou moins chauffée par les feux du soleil; soit comme une plante qui végète vivement ou faiblement; soit comme un bel animal qui grelotte ou transpire, qui engraisse ou maigrit, qui fait plus ou moins de bile, et qui avec sa bile sécrète ses vices et ses vertus. Mais voici maintenant en quels termes Montesquieu limite et explique sa théorie :

Livre XIX, chapitre IV : « Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières, d'où il se forme un esprit général qui en résulte.

» A mesure que dans chaque nation une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. La nature et le climat dominent presque seuls sur les sauvages; les maximes gouvernent les Chinois, etc., etc. »

Vous entendez, messieurs, ces deux passages. Le sens en est d'une clarté parfaite. Reprenons une à une les idées qui y sont contenues : 1° Le climat et la nature ne sont pas les seules forces qui gouvernent les hommes. 2° Il y a d'autres forces que celles-là, la religion, les lois, les maximes (c'est-à-dire des choses que ne comprennent apparemment ni les cornues, ni les plantes, ni les animaux). 3° Quand les forces morales et religieuses s'accroissent, les forces naturelles leur cèdent d'autant. 4° Enfin, si le climat et la nature agissent quelque part, non pas seuls, mais *presque* seuls, c'est uniquement chez les sauvages. Telle est au fond la véritable théorie de Montesquieu sur l'influence des climats. Ce sera aussi la nôtre. Mais tant s'en faut que cette doctrine substitue le climat, le tempérament, bref, les forces physiques et fatales à la liberté; qu'au contraire elle nous montre la nature et la bête obéissant peu à peu à liberté, comme l'état sauvage obéit graduellement à la civilisation.

C'est par la méthode expérimentale, c'est par des faits soigneusement observés, lentement accumulés, qu'on réfutera avec succès ce fatalisme actuel qui a cent yeux pour apercevoir les effets du climat, et qui est aveugle en présence des prodiges qu'accomplit journellement la liberté de l'homme. Encore un coup, que les sauvages, les barbares, que les montagnards même, cantonnés sur leurs plateaux élevés ou dans leurs hautes et étroites vallées, subissent fortement l'influence du climat et en portent sur leurs traits, dans leurs mœurs, dans leurs facultés, l'empreinte ineffaçable, il n'y a pas à le nier. Il en sera de même des personnes qui demeurent attachées à leur sol natal comme le lierre au tronc d'arbre près duquel il a poussé. Disons plus : le climat aura toujours de larges prises sur quiconque ignorera qu'il possède à un haut degré la volonté et la puissance de s'y soustraire. Mais outre que le seul instinct de la conservation met l'homme le plus grossier en lutte avec la nature, le force à en rendre plus lâches chaque jour les étreintes, tantôt malsaines, tantôt mortelles, et lui donne ainsi graduellement la conscience de son libre pouvoir et la résolution d'en user; comment, en un siècle tel que le nôtre, ne pas apercevoir quels signalés avantages l'homme remporte sur la nature, lorque, averti par ses semblables et surtout par la science, il se retourne, regarde en face la fatalité physique, et lui dit énergiquement : « Autant qu'il est en moi, je te vaincrai ! » Dès que l'âme a prononcé ce mot, elle n'est plus asservie au monde et à la matière : elle s'en sert. De ce jour, la nature entière n'est plus pour elle un maître; ce n'est qu'un instrument qu'elle manie désormais au gré de ses intérêts, de ses ambitions ou de ses vertus.

Je n'hésite pas à l'affirmer : au spectacle de nos triomphes sur le climat, le tempérament, la maladie même, Montesquieu, s'il vivait aujourd'hui, restreindrait en plus d'un point, bien loin de l'exagérer, la portée de sa théorie. Il verrait que nos soldats sont aussi vaillants dans les sables du Sahara que sous les neiges de la Russie, parce qu'ils veulent être vaillants où qu'ils se battent. Montesquieu verrait que les Anglais de 1860 ont voulu devenir aussi habiles que nous dans les arts appliqués à l'industrie, et qu'ils y ont réussi au point d'ébranler l'idée par nous trop caressée de notre invincible supériorité. Et nous-mêmes, messieurs, que ne nous apprend pas chaque journée du pouvoir qu'a sur le corps la libre volonté de l'âme? Une âme énergique se fait en tout lieu le climat dont elle a besoin, soit à force de courage, soit à force d'industrie. Tel homme, que je pourrais nommer, a travaillé en Turquie par 45 degrés de chaleur, comme il travaille à Paris, dans son cabinet, au mois de décembre, par 10 degrés de froid. Tel autre, ou le même peut-être, n'avait reçu en naissant qu'une constitution frêle, délicate, aussitôt épuisée par le moindre labeur; il s'est donné dix ans pour changer cette constitution, et il l'a transformée. Tel autre, atteint au cœur d'une de ces maladies que le moindre excès rend foudroyantes et mortelles, mais prévenu et guidé par la science, a mené jusqu'à un âge avancé son corps toujours suspendu entre la mort et la vie, et a su fournir une noble carrière utile à la philosophie et à son pays, laissant après lui les écrits et la réputation vénérée d'un sage.

Une multitude de faits pareils se présentent à ma pensée. Bornons-nous aujourd'hui à ceux que j'ai cités. Aussi bien, je vous l'ai dit, ce n'est encore ici qu'une esquisse; mais vous y verrez, je l'espère, non que la puissance de l'homme est sans bornes, mais que, dans des limites qui semblent reculer de jour en jour, l'homme est libre à l'égard de la nature, du climat et du tempérament, et que sa liberté est distincte de toutes les forces qui l'environnent, comme son âme elle-même est distincte de son corps.

Avant de vous quitter, messieurs, et pour compléter ces vues préliminaires sur la libre volonté de l'homme et sur les méthodes qui établissent l'existence de cette volonté à titre de vérité scientifique, il me reste à toucher un dernier point. Au-dessus des innombrables influences grandes ou petites, faibles ou fortes, directes ou indirectes, visibles ou invisibles, intelligentes ou aveugles, avec lesquelles notre destinée est de lutter, il en est une par qui toutes les autres existent, et qui, de même qu'elle les a toutes créées, les pourrait toutes anéantir. C'est, permettez-moi cette expression appelée par mon sujet, c'est l'influence divine. Reconnaître cette influence est l'acte suprême de la raison, comme la proclamer est l'acte suprême du langage. Reconnaissons-la, messieurs, et proclamons-la, puisque parmi les influences sur nous exercées par les êtres finis, il n'en est aucune qui ne nous sollicite à la concevoir. Reconnaissons-la encore à cette action plus secrète, mais certaine autant que profonde, qui l'a fait sentir à notre raison, à notre cœur, à notre liberté elle-même : à notre raison, par l'idée d'une cause infinie ; à notre cœur, par l'attrait puissant de la bonté et de la beauté parfaites; à notre liberté, par ces penchants heureux qui nous inclinent au devoir et nous aident à l'accomplir, comme aussi par l'impression d'un modèle idéal de perfection et de sainteté. Nier cette triple action de Dieu sur l'âme, c'est une erreur; l'erreur opposée consisterait à déclarer cette triple action irrésistible et fatale. On est dans le vrai, selon nous, quand on croit à la fois, et que Dieu agit sur l'homme, et que l'homme est libre de céder à cette action ou d'y résister. Mais, messieurs, céder à l'influence divine ou y résister nous est-il possible dans l'hypothèse où la substance de Dieu est identique avec celle de l'homme? En d'autres termes, le panthéisme, qui professe l'unité des substances, ne fait-il pas de la volonté humaine un pur élément du développement divin, et ne tombe-t-il pas, qu'il le sache ou non, dans le plus absolu fatalisme? La conciliation entre son principe fondamental et la liberté, il y a deux mille ans que le panthéisme la cherche. L'a-t-il trouvée? Non. Toujours il a été contraint, ou d'affirmer la liberté et de se nier lui-même, ou de s'affirmer lui-même et de nier la liberté. A éviter l'une ou l'autre de ces extrémités, Plotin et Proclus ont vainement épuisé leur génie. Spinoza, Schelling et Hégel n'y ont pas mieux réussi. Que d'autres tentent d'accomplir ce que n'ont pu exécuter de si vigoureuses intelligences ; qu'ils essayent, avec des bras moins puissants, de soulever encore une fois ce rocher de Sisyphe, au risque certain d'en être écrasés. Pour nous, les leçons du passé ont quelque chose à nous apprendre. Entre la liberté et le panthéisme, nous choisissons la liberté. Et ainsi nous tenons que, dans la mesure de l'humanité, l'homme est libre, même à l'égard de l'influence divine.

Voilà, messieurs, la question de la liberté telle qu'elle se pose aujourd'hui. Vous savez maintenant quelle est la méthode qu'elle réclame, quelles sont les objections qu'elle soulève et les réponses que la philosophie spiritualiste oppose à ces objections. Comment les anciens, c'est-à-dire comment Platon, Aristote, les stoïciens, les néoplatoniciens, et surtout Plotin et Proclus, ont-ils compris et résolu ce grand problème? Jusqu'où l'ont-ils conduit? où l'ont-ils laissé? Que leur a-t-il manqué pour l'embrasser dans toute son étendue? C'est ce que nous chercherons dans la suite des leçons de cette année. Nous contrôlerons les théories des anciens et par les théories modernes et par nos investigations personnelles. Aucune lumière, aucun témoignage, aucun fait ne sera par nous négligé.

En effet, messieurs, à quoi nous servirait de connaître les métaux, les plantes, les animaux; à quoi servirait aux générations présentes d'avoir appris, et la distance qui nous sépare des astres, et le poids de ces grands corps,

et même la composition chimique du soleil; à quoi nous servirait d'avoir fait reculer en tous sens les horizons de la science, si nous venions à perdre la notion de notre âme et de ce qu'il y a dans notre âme de plus personnel, de plus noble, de meilleur? A la science de l'univers, n'allons pas sacrifier la science de l'homme. Un tel sacrifice n'est pas nécessaire, et rien ne le saurait compenser. Étudions les forces fatales, mais étudions plus attentivement encore notre puissance libre. Que la postérité, messieurs, ne puisse jamais dire de nous que, si nous n'avons pas goûté tous les fruits de la liberté, c'est que nous l'avions ou niée, ou méconnue.

CHARLES LÉVÊQUE.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

VOYAGES.

CONFÉRENCES DE M. D. CHARNAY.

Souvenirs de Madagascar.

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, j'étais à Madagascar : j'avais l'honneur de faire partie de la commission française qui devait parcourir l'île, en étudier les productions, et, sous la protection de Radama II, ouvrir Madagascar au commerce européen. Il en a été de cette compagnie d'exploration comme de toutes celles qui l'avaient précédée; les événements l'empêchèrent de poursuivre ses projets. Elle n'a fait qu'entrevoir le but sans l'atteindre. Je ne puis donc vous rapporter de ce voyage une longue explication de ce que nous avons accompli, mais seulement des récits de ce que nous avons vu.

Vous le savez, Madagascar est une des plus grandes îles connues; c'est, après Bornéo, l'une des plus riches; sa superficie égale celle de la France, car elle a trois cent cinquante lieues de long sur cent vingt-cinq de largeur moyenne. Placée au sud-est de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique, elle a pour satellites, au nord-est les Comores, à l'est, dans l'océan Indien, l'île de Sainte-Marie, Maurice et Bourbon.

En 1506, un Portugais, Fernand Suarez, revenant de l'Inde, fut jeté par la tempête sur une côte inconnue. C'est ainsi que Madagascar fut découverte. Charmé par le bel aspect de la contrée, Suarez fit un rapport à son gouvernement, qui résolut de s'y établir. Le commerce avec les Malgaches ne pouvait alors prendre beaucoup d'importance; il se borna à quelques échanges. Le Portugal cependant, espérant davantage, envoya des soldats et des missionnaires. Les Malgaches, qui ont été de tout temps réfractaires à l'éducation religieuse, ne mangèrent pas les missionnaires, comme le firent quelquefois les sauvages de l'Océanie; ils se contentèrent de les tuer. Les Portugais se découragèrent de leurs vaines tentatives; ils abandonnèrent l'île, et, pendant plus d'un siècle, les Européens ne s'occupèrent plus de Madagascar.

Cependant Madagascar méritait leur attention. Posséder cette île, c'était s'assurer la domination de la mer des Indes, car elle commande l'entrée de l'océan Indien du côté du cap de Bonne-Espérance, et domine, d'autre part, l'entrée de la mer Rouge dont elle n'est pas fort éloignée : position qui était autrefois beaucoup plus importante encore qu'aujourd'hui. En outre, le sol est riche et fertile; on y a constaté la présence de métaux précieux, nous y avons nous-mêmes reconnu l'existence d'un vaste bassin houiller; des forêts immenses, des bois magnifiques couvrent la plus grande partie de l'île, et les ports de la côte occidentale peuvent rivaliser avec les plus beaux de l'Amérique du Nord.

En 1652, le gouvernement français forma la grande compagnie d'Orient. Une expédition fut envoyée à Madagascar; elle échoua d'une façon désastreuse. Au reste, il faut l'avouer, l'histoire de nos essais de colonisation à Madagascar est bien peu flatteuse pour notre amour-propre national. Pendant deux cents ans, nos expéditions se sont succédé sans relâche, nous y avons dépensé des millions, prodigué le plus pur de notre sang, et, après tant d'efforts et de sacrifices, nous ne sommes pas plus avancés en 1865 qu'au premier jour. Nous le sommes peut-être moins, car aujourd'hui nos titres sont périmés, notre influence anéantie, et nous n'avons pas où poser le pied sur le sol de Madagascar.

Ce n'est pas que l'héroïsme ait manqué aux soldats envoyés par la France. Mais à Madagascar comme ailleurs, les commandants des expéditions, pleins de morgue envers leurs administrés, de cruauté tyrannique envers les indigènes, réussirent à la fois à décourager les colons et à s'aliéner les habitants du pays. Dans une colonie naissante, il faut laisser à chacun son libre arbitre; il faut que chacun ait le droit de cultiver ici du tabac, là du coton, de planter des choux, si bon lui semble, sans que personne intervienne. Il faut aussi de la persévérance, de la suite dans les idées, qualités qui ont toujours fait défaut aux colonisateurs français.

La bravoure ne saurait y suppléer. Je vous disais tout à l'heure que le courage n'a pas manqué aux Français qui tentèrent la conquête de Madagascar. Dussiez-vous me taxer d'un peu de chauvinisme, je veux, comme consolation offerte à notre fierté patriotique, opposer au tableau des mécomptes de notre colonisation un trait d'héroïsme militaire que je rencontre dans l'historien Flacourt.

« Nous avions dans la campagne, aux environs du fort Dauphin, un troupeau de bœufs; les habitants nous les enlevèrent. Le commandant envoya douze hommes à leur recherche. A peine partis, ces douze hommes se virent entourés de 6000 Malgaches, et sommés de se rendre. L'officier qui était à leur tête, nommé Larche, refusa. Au moment d'en venir aux mains, il s'agenouilla avec ses compagnons; tous entonnèrent le *Veni Creator*; puis, résolus à mourir, ils commencèrent le feu. Six chargeaient les armes pendant que les autres tiraient. Le combat dura

depuis midi jusqu'au soir. Ils reculaient ainsi peu à peu du côté du fort, jusqu'à ce que mourant de faim, accablés de fatigue, ayant épuisé leurs munitions, ils n'eurent plus d'autre ressource que de s'acculer à un petit monticule, où ils attendirent la mort. Mais le chef malgache fut saisi d'une telle admiration à la vue d'un si grand courage, qu'il leur envoya des vivres, demanda une entrevue à l'officier, leur promit une amitié fidèle en échange de la leur, et leur dit :

« Quels hommes êtes-vous donc ? Nous avons ouï parler des Anglais, » des Portugais et des Hollandais, mais vous n'êtes point comme eux ; » la vue de la mort ne vous effraye pas. Vous êtes bien plutôt des lions » que des hommes ; assurément, vous n'appartenez point à la même » espèce que les autres. »

J'avoue que cet éloge, quoique sortant d'une bouche toute barbare, n'est pas désagréable pour une oreille française. Malheureusement l'héroïsme seul ne fonde point des colonies. Les Anglais, dont je ne veux pas dire de mal, ont peut-être dans leurs fastes moins de hauts faits que nous ; mais dans l'art de la colonisation ils réussissent beaucoup mieux. Pourquoi ? Un employé de la compagnie des Indes, que je rencontrai sur un bateau à vapeur en revenant de Bombay, entreprit un jour de m'expliquer cela. « La raison de vos échecs, me dit-il, c'est peut-être que dans vos colonies le militaire est tout, le civil rien. C'est le contraire chez nous. Ainsi, moi qui vous parle, je gouverne, vers les frontières de la Chine, un district qui compte environ 600 000 habitants. J'y suis seul obéi. Chez nous l'armée n'a qu'une fonction, celle de nous défendre. » Mon Anglais voyait-il juste ? C'est à vous d'en juger. Mais si les Anglais sont des colonisateurs si habiles et si heureux, devons-nous les jalouser, nous opposer au rôle civilisateur qu'ils jouent dans l'univers ? Non. Aujourd'hui les Anglais ne fondent plus de colonies pour eux seuls ; ils colonisent au nom et au profit de toute l'Europe ; ils appellent dans leurs établissements, non-seulement leurs compatriotes, mais les Allemands, les Suédois, les Français à qui il plaît de s'y rendre ; en un mot, les hommes de toutes les races. Dans quelques années, l'Australie, devenue libre, ne sera plus une colonie anglaise, mais européenne. On peut dire que les Anglais sont des agents préposés à la dispersion de la race blanche sur la surface du globe. Laissons-leur ce rôle puisqu'ils l'ont pris.

La population de Madagascar se compose de quatre groupes principaux. Les Sakalaves sont au sud et à l'ouest, les Betsimisaraks à l'est, les Autankares au nord, les Ovas occupent le centre. Les Ovas, fort différents des autres, ont soumis l'île presque entière à leur domination. Ce sont des hommes de race jaune, des Malais. On suppose qu'ils descendent d'anciens pirates qui vinrent se réfugier sur les côtes de Madagascar, et qui, repoussés vers le centre de l'île, finirent par se grouper et s'établir sur les plateaux d'Émyrne. Les Sakalaves leur disputent encore les derniers débris de leur indépendance. Quant aux Betsimisaraks, ils ont été réduits à la servitude.

Tamatave est bâtie sur la pointe d'Hastie, ainsi appelée du nom d'un sergent anglais qui fut envoyé en 1822 par le gouverneur de Maurice, avec la mission de civiliser Tananarive, de réorganiser les troupes de Radama Ier, et de combattre notre influence. Tamatave n'offre pas un type bien pur de la société malgache, par suite du contact des Européens. Ainsi on y trouve 300 ou 400 traitants, qui ne passent point en général pour gens fort honorables ; presque tous ont été rejetés par la civilisation comme des épaves sur cette plage lointaine. Leur grande ambition est de s'unir à des femmes malgaches, qu'ils se disputent et s'enlèvent à qui mieux mieux. Ce ne sont pas précisément les attraits de ces dames qui enflamment leur ardeur ; la plupart sont d'un âge mûr, et il faut un vrai courage pour en faire des compagnes ; mais il y en a qui ont du bien au soleil, des terres, des bœufs, du riz, ce qui permet à leurs heureux prétendants de vivre à l'aise sans travail et sans souci. Je dois ajouter, pour être équitable, que les Anglais de Tamatave gardent assez de dignité pour ne se point livrer à cette petite spéculation peu morale.

Outre les traitants, Tamatave est habitée par des porteurs qui vont et viennent de Tananarive à la côte, et par la garnison indigène composée d'Ovas.

L'Européen qui arrive à Tamatave débarque sur une longue plage de sable bordée de palissades. Çà et là on rencontre quelques porteurs. Les uns sont nus, sauf le *langouti*, qui leur tient lieu de la traditionnelle feuille de vigne ; les autres sont couverts d'un *lamba* de coton. Celui-ci vous salue en souriant : c'est un Malgache ; celui-là vous regarde d'un œil colère et méchant : c'est un Ova. Le premier voit dans les Européens de futurs libérateurs ; le second les craint et les hait comme de futurs conquérants. Les Ovas ont une telle peur des étrangers, qu'ils leur défendent de construire des maisons de pierre ou de bois. Ce serait, à leurs yeux, comme une prise de possession du sol.

En pénétrant dans la ville, on entre dans le quartier malgache ; il est formé de petites cases assez propres, tendues de *rabanes* et tapissées de nattes ; chacune renferme un fût de *betza-betza*, sorte de liqueur fermentée très-appréciée des Malgaches. Plus loin on aperçoit le marché ; c'est un assemblage de marchandises hétéroclites : des paniers remplis de sauterelles, des bananes, des bouteilles vides, de vieilles ferrailles, des fruits, de vieux habits et quelques cotonnades anglaises. Puis viennent le quartier des Ovas et la maison des Pères. Tout au bout, c'est la campagne, déserte et nue, où certaines clartés produites par la réverbération des eaux laissent deviner des marécages. Des forêts et les montagnes de l'Ankove ferment l'horizon.

Même dans le centre de la ville, de larges flaques d'eau stagnante répandent l'influence délétère des miasmes paludéens.

La maison de notre hôte s'élevait au milieu d'une vaste cour plantée de pamplemousses, de mangliers et d'orangers. Elle était assez haute, divisée en deux com-

partiments, tendue de rabanes et tapissée de nattes qui étaient toujours dans un état de parfaite propreté.

Le *ravenal* est un arbre bien précieux pour les Malgaches. Il pourvoit à tous leurs besoins. C'est une sorte de palmier éventail dont les feuilles sont très-longues. On l'utilise tout entier, depuis la feuille jusqu'aux tiges et au tronc. Avec le tronc on fait des poteaux qui soutiennent les maisons; avec les tiges des feuilles on confectionne les claies qui forment les murailles de la petite cabane; avec les feuilles séparées de leurs tiges on couvre la maison. On en fait aussi des cuillers et des fourchettes, même des verres. Les Malgaches ne se servent que de feuilles de raneval pliées d'une certaine façon pour manger et pour boire.

Le costume des femmes malgaches est assez joli. Il se compose du *canezou*, sorte de veste assez difficile à enfiler, dans laquelle on entre par la tête, et qui ressemble au corset, avec cette différence qu'il ne déprime pas la taille et ne gêne point les mouvements; puis vient une sorte de jupon, et enfin le *simbou*, grande pièce d'étoffe aux couleurs éclatantes dans laquelle les femmes se drapent avec une certaine grâce. Quant aux hommes, ils s'enveloppent d'une simple pièce de coton. Les Ovas se revêtent d'un grand châle appelé *lamba*, bien fabriqué, d'une rare finesse de tissu, et orné d'une bordure de couleur vive.

Veut-on étudier les vrais Malgaches, ceux qui n'ont eu encore aucun contact avec les Européens, et qui ont gardé sans mélange et sans altération les mœurs qui leur sont propres, il faut s'avancer dans l'intérieur.

Un prince indigène, nommé Ferdinand Fiche, dont nous avions fait la connaissance, nous proposa d'être notre guide et notre interprète dans une excursion de ce genre. A Madagascar, les chemins, les voitures, les chevaux sont inconnus; les bœufs ne servent qu'à être mangés. On ne voyage qu'en *tacon*, c'est-à-dire porté à dos d'homme dans un fauteuil à double brancard. Ce fauteuil n'est quelquefois qu'en toile; il n'a rien de confortable; cependant, pour un Malgache, aller en tacon est une partie de plaisir. Les porteurs abondent, et se disputent l'honneur ou le bonheur de vous faire accepter leurs services. Il en faut au moins douze pour un tacon, afin qu'ils puissent se relayer. On trouve un peu de poisson dans les villages situés au bord des lacs, du riz et du poulet dans les autres. Pour le reste, il faut l'emporter avec soi, c'est-à-dire toute sorte de provisions ainsi qu'une batterie de cuisine et même des marmites pour cuire la nourriture des porteurs.

Nous nous rendîmes à Jvondrou pour nous embarquer sur les pirogues de notre ami malgache Ferdinand. Le littoral n'a rien de bien attrayant. Quand on a vu les forêts vierges du nouveau monde, celles de Madagascar n'offrent pas de grandes séductions. La végétation est rabougrie; ce sont des plantes bizarres, comme le *vacoa*, de petits palmiers, des citronniers sauvages et un peu plus avant un bel arbre, le copalier, dont l'écorce est blanchâtre et l'apparence majestueuse.

Ferdinand nous attendait à Jvondrou avec ses pirogues; ses esclaves l'entouraient, la pagaie à la main. Dès que nous fûmes embarqués, les pirogues s'enfoncèrent dans les lacs qui bordent la côte et qui s'étendent sur une longueur de soixante-dix à quatre-vingts lieues. Elles s'ouvraient un chemin au milieu des nénuphars, entre des rives bordées de sauges gigantesques, de *ravenals*, de *raffias* dont les tiges servent à tisser les *rabanes*. A notre approche, des nuées de canards s'élevaient, des perroquets noirs s'envolaient en criant du côté des grands bois. Nous arrivâmes le soir à Ambavarano (*bouche de l'eau*); c'est l'entrée des lacs.

Nous nous rendîmes le lendemain à Nossi-Malaza, ce qui veut dire: « Ile des délices. » Tout prétentieux qu'il soit, ce nom est mérité. L'île s'étend au milieu d'un grand lac, fraîche, coquette, couverte de verdure. Une barque nous avait précédés, afin de nous préparer une case à notre usage et de quoi déjeuner.

Il n'y a pas de peuple au monde qui exerce l'hospitalité comme les Malgaches. Quand vous arrivez, attendus ou non, ils vident aussitôt une case pour la mettre à votre service; ils vous apportent du riz, des poulets, du poisson, s'ils en ont; ils vous offrent tout ce qu'ils possèdent.

Le déjeuner fut servi sur ces grandes feuilles de ravenal qui sont les nappes du pays; il se termina, selon l'usage, par un coup de *ranapang*, qui tient lieu de café. C'est de l'eau de riz brûlé, dont la teinte est noirâtre, et dont on se sert comme digestif à la fin du repas. Puis on nous annonça la visite du chef; en d'autres termes, nous allions assister à un *kabar*.

Le kabar est une institution toute nationale. Un étranger arrive, kabar! un Malgache d'une tribu voisine, kabar! Pour la moindre circonstance, sur le moindre prétexte, on convoque une assemblée où chacun discute, depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

Pour nous, c'était le kabar de l'hospitalité. Le vieux chef arrivait avec une vieille femme, suivis tous deux d'une foule considérable. Tout le village voulait voir de près le *vasa*, c'est-à-dire le blanc. Le vieillard avait apporté du riz très-blanc, du poisson, des poulets vivants qui auraient bien voulu s'en aller. Quand tout le monde fut assis, il prit la parole pour nous souhaiter la bienvenue. Le matin, nous avions récompensé assez largement ceux d'entre les siens qui avaient concouru au débarquement de nos bagages. A son entrée, nous lui avions serré la main. Touché de notre munificence et de notre cordialité: « Rarement, dit-il, j'ai vu des étrangers aussi doux. » Il ajouta qu'il était très-flatté de la manière dont nous l'avions « reçu. » C'est lui, par le fait, qui nous recevait. « Voilà, continua-t-il, le riz de nos champs, les poissons de nos lacs, c'est tout ce que nous pouvons vous offrir; acceptez-le de bon cœur. » Je lui remis, en échange, des hameçons, des aiguilles,

chose rare et précieuse pour des Malgaches; j'y joignis une piastre; aussitôt sa verve s'échauffa fort : « Tu es mon père, s'écria-t-il; tu es ma mère ! Jamais je n'ai vu un étranger aussi extraordinaire. » Il déclara qu'un si bel événement devait passer à la postérité, qu'il y prendrait la forme d'une légende et se chanterait chez ses enfants, ses petits-enfants, et jusqu'à ses arrière-petits-enfants. Je pense qu'à l'heure qu'il est il ne s'en souvient plus.

Tout étourdi de ces éloges, je fis un tour dans le village. L'île de Nossi-Malaza a environ deux kilomètres de long sur un kilomètre de large. Le village en occupe le milieu, et la case du chef est au centre du village. En face s'élève la case où il rend la justice. Sur la place, j'aperçus un piquet surmonté de trois ou quatre crânes de bœufs qui consacraient le souvenir des fêtes de la circoncision. Les Malgaches, en effet, circoncisent les enfants. Cette coutume leur vient probablement des Arabes qui ont dû autrefois fréquenter le nord de l'île. Sacrifier un bœuf pour chaque petit enfant circoncis serait une dépense trop lourde pour ces pauvres gens. Ils attendent qu'il en soit né vingt ou trente pour les circoncire tous à la fois, et ils ne tuent qu'un bœuf, dont le crâne est suspendu en souvenir de l'opération.

J'entrai dans la case du chef, composée d'une seule pièce. A droite se trouvait le foyer, entre quatre piquets de bois qui supportaient les ustensiles de ménage. Un peu plus loin, un lit grossier pour le maître de la case. Quant aux enfants, ils couchent pêle-mêle au milieu de la maison. Là sont des provisions de riz, ici des vêtements, puis des rabanes pour les esclaves, et de belles étoffes brillantes pour les filles et la femme du chef. Quand nous entrâmes, une nichée d'enfants et de jeunes filles attaquait une pyramide de riz qui disparut dans les estomacs affamés.

Je voudrais vous parler maintenant des « mœurs » des Malgaches, mais il y a à cela une petite difficulté, c'est que les Malgaches n'en ont pas. Ils sont tout sensuels. La satisfaction de leur appétit, je ne dirai pas de leurs affections, est pour eux la chose la plus naturelle du monde. Quant à la chasteté, ils n'en ont pas la moindre notion. Ils sont polygames, mais la polygamie n'est pas chez eux une institution comme chez les musulmans. Remarquons ici la variété des mœurs dans l'univers. Dans les pays civilisés de l'Occident, on trouve la monogamie, qui est à coup sûr la seule bonne institution, la seule véritablement morale; puis vient la polygamie musulmane qui est réglée par les lois, puis la polygamie malgache, qui est à peu près libre, et enfin la polyandrie du Thibet où une famille de frères se réunit pour n'avoir qu'une seule femme, par économie, dit-on.

Chez les Malgaches, la femme renvoyée trouve un autre mari qui l'accepte, les enfants restent au père, et la nouvelle femme qui vient habiter la case les aime comme s'ils étaient siens. Du reste l'adoption est un usage très-répandu à Madagascar; celui qui n'a pas d'enfant en prend un, qui devient son fils. Il y a dans tout cela une facilité de mœurs incroyable. Vous savez jusqu'où elle va. Si le Malgache vous donne sa case, il vous offre en même temps sa fille et sa femme. Il y met une simplicité qui n'a rien d'impudique; c'est presque un acte religieux qu'il accomplit. Tout cela se passe au grand jour. Etonné, confondu devant de tels usages, on se reporte aux temps antiques en voyant cette jeune fille, amenée publiquement à l'étranger, précédée des esclaves, accompagnée de sa mère, suivie des siens; il n'y manque que le temple de Vénus où doit s'achever le sacrifice.

Les missionnaires catholiques et protestants ont vainement lutté contre ce relâchement des mœurs; malgré toute l'influence qu'ils ont à Madagascar, malgré leur persévérance, car voilà vingt ans qu'ils ont entrepris cette tâche difficile, leurs efforts demeurent infructueux. Il faut peut-être attribuer en partie cet échec à l'antagonisme des Pères catholiques et des Méthodistes protestants, car ils sont toujours en guerre, se dénigrant les uns les autres, et se traitant réciproquement d'imposteurs. Le moyen le plus sûr de convertir le Malgache ou l'Ova, c'est de le combler de présents. La piastre est à Madagascar le corrupteur ou le civilisateur par excellence; c'est comme la langue d'Ésope, le meilleur ou le pire morceau, suivant l'usage qu'on en sait faire. Les Malgaches reçoivent indifféremment, à droite et à gauche, des Pères et des Méthodistes, quitte à se moquer des uns comme des autres, quand ils viennent les mains vides.

La France possède à Madagascar une petite île, Sainte-Marie, qui se trouve à vingt-cinq lieues de Tamatave, et qui ne peut franchement passer pour une colonie, car on n'y trouve pas un seul colon, mais seulement un petit poste de douze employés, s'administrant entre eux. Le gouverneur veut à toute force convertir les habitants; il a peut-être raison, mais ces malheureux Malgaches sont tellement étourdis de ce système, qu'ils préfèrent la tyrannie militaire des Ovas à la tyrannie religieuse du gouverneur. Le gouverneur n'aime pas la danse; ces gens-là n'aiment qu'à danser et à s'amuser du matin au soir. Le gouverneur veut qu'on se marie; ils aiment à changer de femmes, selon leur bon plaisir. Ils résistent opiniâtrément à des transformations sociales qu'ils ne peuvent comprendre, et s'y dérobent de toutes manières.

En fait de civilisation, il ne faut pas brusquer les instincts et faire violence aux caractères; de longues années suffiront à peine pour les modifier, si toutefois on peut y parvenir autrement que par le mélange des races. On a voulu tout d'abord astreindre le Malgache à des pratiques qui dépassent son intelligence bornée; on a, pour ainsi dire, voulu l'élever à l'égal du blanc, sans le faire passer par l'échelle progressive qui pourrait le conduire jusque-là. Un pareil système est mauvais; il ne saurait qu'annuler les qualités naturelles du Malgache, le démoraliser par l'hypocrisie et lui faire perdre le res-

pect du blanc qu'il regarde comme son supérieur.

Les Pères consacrent tout leur temps à l'éducation des enfants. Quand les parents viennent à la messe, on leur donne d'ordinaire un coco de riz. Ils viennent en foule; mais quand on cesse de leur donner cette récompense, ils ne viennent plus. Là, comme ailleurs, pas d'argent, pas de suisse.

Un jour, on finit par décider vingt hommes et vingt femmes à se marier pour de bon. On dit à chacun des hommes : « Toi, tu vas épouser celle-ci, et toi, celle-là. » On leur avait fait préalablement quelques présents; ils passèrent par où l'on voulut. Dix-huit mois après, les Pères furent avertis que quelques-uns de ces Malgaches qu'ils avaient mariés désiraient faire baptiser leurs enfants. Grande joie des Pères. Ils ne s'avisèrent pas que l'espoir de quelques nouveaux présents pouvait avoir contribué à leur édifiante résolution; ils préférèrent croire que la semence avait germé, et s'en réjouir comme d'un miracle. Les couples arrivèrent, ornés d'enfants assez nombreux, et la cérémonie commença. Au moment de verser l'eau du baptême, le prêtre voulut adresser une allocution aux parents; il les regarda, puis tout à coup : « Mais ce n'est pas ta femme! » dit-il à l'un, et à l'autre : « Ce n'est pas la femme! Ah! malheureux, qu'avez-vous fait? » Ils avaient tous permuté.

Il n'y a pas moyen de rien obtenir de ces pauvres gens; ils sont rebelles à toute espèce de religion, et je suis sûr que Gall n'aurait pas trouvé la bosse de la religiosité sur leurs têtes; ils n'ont ni temples, ni prêtres, ni culte; à peine leur trouve-t-on quelques superstitions. Ils reconnaissent cependant le Zanahar, le bon génie; l'Angatcha, le mauvais génie, et le Zanahar-be, le grand Esprit. Mais ils ne s'adressent qu'au mauvais génie. « Le bon esprit, disent-ils, est bon; pourquoi le prier? C'est le mauvais génie qu'il faut supplier, puisqu'il est méchant. » Raisonnement assez curieux, qui ne prouve pas en faveur de la reconnaissance humaine.

Avec des mœurs semblables, on conçoit que les naissances soient peu nombreuses. La population va diminuant. La promiscuité est inféconde, et la chasteté seule fonde les grandes familles. L'enfance est en outre exposée à Madagascar à des dangers sans nombre. Quelques sorciers, appelés je crois *ampounsaves*, président à leur naissance, et, suivant le jour, la semaine, le mois, suivant tel ou tel caprice de leur imagination, leur prédisent un avenir brillant ou les condamnent à mourir. On tue donc ou l'on abandonne ceux qui naissent sous de prétendues influences néfastes. Ceci se passe même à Nossi-bé, malgré la surveillance des autorités françaises. Bien peu de ces pauvres petites créatures condamnées échappent à la mort. Quelques mères cependant essayent de conjurer le sort fatal. Les unes exposent leur enfant, et si une main amie le recueille et l'adopte, il vivra. Les autres le déposent sur le passage d'un troupeau de bœufs, et, s'il n'est pas écrasé, le charme est rompu, il vivra. Les femmes malgaches sont très-bonnes mères, en dépit de ces effroyables superstitions contre lesquelles elles ne peuvent lutter. Elles éprouvent un ardent désir d'avoir des enfants, et, pour appeler la fécondité dans leurs entrailles stériles, elles ont recours aux pratiques les plus bizarres, à celle-ci par exemple. Elles prennent une petite pierre d'une forme déterminée, et vont l'exposer dans un endroit désigné par l'ampounsave. Si, à une époque fixée, la pierre se trouve à la même place et dans la même position, elles espèrent que le grand Esprit les rendra fécondes. On rencontre à Madagascar des pyramides de ces petites pierres.

Les sentiments affectueux des Malgaches se marquent particulièrement dans leur sollicitude pour les malades et leur culte pour les morts. Quand l'un d'eux est malade, la case ne désemplit jamais de visiteurs qui apportent leurs remèdes, leurs prières et leurs évocations pour guérir leur ami menacé. Si le malade succombe, ce sont des cris assourdissants; femmes, enfants, vieillards, se roulent avec désespoir, s'arrachent les cheveux, et tombent ensuite dans un morne abattement; puis quelques-uns s'approchent du cadavre, et lui tiennent mille discours consolateurs ou désolés. « Pourquoi nous as-tu quittés? Tu as du froment, du riz, de l'argent, des bœufs; que te manquait-il parmi nous? » La cérémonie, comme chez tous les peuples primitifs, est accompagnée de danses, de chants funèbres et combats simulés, qui, le plus souvent, arrosés de libations fréquentes, convertissent le deuil en orgie sacrilége. Le mort est revêtu de riches étoffes, d'une richesse relative, bien entendu; il est enveloppé dans une écorce d'arbre, et introduit dans un tronc de bois dur, taillé en forme de cercueil. Sur la tombe, la piété des enfants et des femmes entretient de petites offrandes expiatoires. Ce sont des coupes de *betza-betza*, un peu de riz, des poulets, des plumes d'oiseau, etc. Tout le champ des morts en est parsemé.

Si nous arrivons à ce que nous n'osons pas nommer l'art malgache, nous trouvons un peuple passionné pour le musique, mais dont les instruments sont restés primitifs. C'est d'abord le bambou qu'on tape avec de petits bâtons; puis le *dze-dze*, instrument monocorde, composé d'une calebasse, et d'une tige flexible. Mais la *valia* ne manque pas d'un certain charme. C'est un gros bambou dont on a soulevé les fibres; sous ces fibres, on a placé de petits chevalets, à des distances inégales, de manière à former des gammes. La valia rend des sons agréables, qu'on pourrait comparer à ceux d'une guitare un peu sourde. Parmi les danses nationales, deux seulement offrent quelque caractère : la danse du riz et la danse de la sagaie. Celle du riz est dansée par un homme qui, drapé dans son lamba, fait le simulacre de toutes les opérations dont se compose la culture du riz, depuis les semailles jusqu'à la récolte; la danse de la sagaie, plus émouvante, cherche à imiter le spectacle de la guerre; aux cris du danseur, à ses gestes vio-

lents, à ses bonds d'énergumène, on le prendrait plutôt pour un possédé que pour un acteur de comédie.

Quant au goût littéraire du Malgache, je dois dire qu'il est très-vif pour un peuple aussi barbare. Le Malgache vit sous un beau climat, sur une terre féconde, rien ne lui manque des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins matériels; il a donc beaucoup de loisirs, et s'il ne danse pas, s'il ne chante pas, il faut qu'il parle; car sa langue est harmonieuse. Un orateur est pour lui un grand artiste; il le vénère, il l'aime, il l'écoute avec admiration. Lorsque, le soir venu, le goût de la causerie réunit les habitants devant la case du chef, ils ouvrent, pour ainsi parler, une lutte de bien dire. Le sujet ne fait rien à l'affaire; l'orateur invente, allonge, brode quelquefois; il est applaudi s'il s'exprime avec élégance. Les Malgaches ont à leur service pour ces joûtes oratoires des proverbes, des charades, des comédies ou des fables dont quelques-unes méritent d'être citées. En voici une :

Trois hommes se rencontrent; l'un est un médecin très-habile, l'autre a la vue la plus perçante du monde, et le troisième est un hercule d'une vigueur incomparable. Tout d'un coup l'homme à la vue perçante s'écrie : « Je vois dans le sud de l'île la fille d'un roi qui est malade. » Le médecin répond : « Si j'étais là, je la guérirais. » L'homme fort poursuit : « Vous n'avez qu'à entrer dans ma barque. » Et d'un seul coup de pagaie il les porte à l'endroit indiqué. Le médecin se présente et guérit la malade, mais le roi avait promis la main de sa fille à qui la sauverait. Le médecin réclame la main de la princesse, l'homme à la vue perçante se récrie : « C'est moi qui l'ai vue le premier; sans moi vous n'auriez pas pu la guérir. » Et l'hercule à son tour de dire : « C'est grâce à la vigueur de mon bras que vous êtes arrivés à temps, je réclame la princesse. » A qui faut-il accorder la récompense promise? La question n'est pas encore résolue.

Les Malgaches ont pour la propriété un si grand respect, qu'elle n'a pas besoin de code pénal. Dans l'intérieur de l'île (car à Tamatave tout le monde est voleur, grâce au contact des Européens), si le maître s'absente de sa case, il lui suffit de planter un piquet devant sa porte ouverte pour que personne n'ose en franchir le seuil, et ce simple dieu lare devient le sûr gardien de la pauvre cabane. De même, la bonne foi subsiste chez eux sans culte établi, l'esprit de famille sans moralité, et la pudeur sans chasteté.

Si maintenant nous jetons les yeux sur les Ovas, dominateurs des Malgaches, nous n'en ferons pas les mêmes éloges. Nous trouverons à peu près chez eux les mêmes penchants, les mêmes inclinations; mais tout ce que le Malgache fait par instinct, par bonté d'âme, l'Ova le fait par calcul. Lui aussi, il vous livrera sa femme et sa fille, mais il le fera pour de l'argent. Et puis il est l'oppresseur, le Malgache est l'opprimé. L'excuse de l'Ova, c'est qu'il a été jeté sur cette côte de Madagascar, qu'il y a été mal accueilli, qu'il a été réduit en servitude avant d'y réduire les autres, et que peut-être il ne fait que se venger. Il a plus d'intelligence, plus d'esprit de suite que le Malgache, et il était inévitable qu'il sortît vainqueur de la lutte.

Le premier grand homme des Ovas fut Andrianampouine, père de Radama Ier, et grand-père de ce Radama II, dont vous connaissez les résurrections successives. Aidé par les Anglais, ce premier chef sut grouper les diverses tribus des Ovas, en faire un seul et même peuple, qu'il précipita du haut des plateaux du centre de l'île, dans les plaines du Ménabé à l'ouest, et sur la côte de Tamatave dont il soumit les populations.

Radama Ier, son successeur, était une espèce d'homme de génie. A l'âge de vingt-cinq ans, il avait soumis la plus grande partie de Madagascar, organisé son peuple, discipliné son armée, et l'on ne saurait lui refuser les qualités guerrières. Peut-être qu'avec lui, s'il ne fût mort si jeune, les Ovas seraient devenus tout autres, mais le règne de Ranavolo, sa femme, qui lui succéda, vint tout compromettre. Ranavalo était une espèce de tigresse femelle, qui faisait couper à la fois mille, deux mille, trois mille têtes de Malgaches. Elle n'a jamais procédé que par le massacre et l'incendie.

Quant à Radama II, on en a fait un chrétien d'instinct et un grand homme pour le peu qu'il a vécu. Tous les témoignages sont unanimes pour glorifier sa jeunesse. Du temps de sa mère, alors que les exils, les meurtres se multipliaient, il allait de côté et d'autre, sauvant celui-ci, arrachant celui-là des mains des sicaires maternels. Il eut les commencements d'un Néron, il en eut la fin. Il mourut étranglé dans son palais, au milieu de toutes les débauches et de toutes les bestialités. On n'a donc pas à regretter sa personne; ce qui est regrettable c'est la prépondérance qu'il nous assurait à Madagascar.

A ce propos, je dois dire qu'on a eu tort, à mon avis, de traiter d'égal à égal avec ce chef barbare d'une population peu estimable. On a eu tort d'aller chez les Ovas leur demander l'autorisation d'exploiter un pays qui nous appartenait. Que dis-je? On a été jusqu'à importer parmi ces sauvages, qui ne savaient pas ce que c'était, l'usage des titres nobiliaires. Eh quoi! Voilà dix siècles que nous luttons contre les priviléges, que nous cherchons à secouer le joug des inégalités sociales, et c'est nous qui allons les établir chez les Ovas! On a même créé un ordre de chevalerie, la croix de Radama. Un ordre de Radama, quelle bouffonnerie! Eh bien! Imaginez un Papou orné d'un collier de dents humaines; faites de ce collier un ordre, et vous trouverez des Européens pour le porter! J'ai vu des milliers de lettres, dont quelques-unes signées de hauts personnages, adressées au duc d'Émyrne, aujourd'hui M. Lambert comme devant, pour solliciter cette étrange décoration.

L'état social des Ovas rappelle quelque peu, à certains égards, l'organisation de la république romaine. A Tananarive réside le prince, le roi ou la reine. Aujourd'hui, c'est une reine, qui en est à son sixième époux.

Sur les six, il y en a trois qu'elle a empoisonnés de sa main; les trois autres sont vivants. Chaque jour il y a audience chez elle. Les courtisans sont là, composant le sénat. Le premier ministre sert de tribun du peuple. Chaque jour on tient un kabar. Les grands seigneurs ont, comme à Rome, leurs clients, à qui ils racontent, en sortant de chez la reine, ce qui s'est passé; ceux-ci, à leur tour, ont des clients, à qui ils le répètent, et ainsi de suite. C'est une espèce de télégraphie; par ce moyen les nouvelles circulent en peu de temps d'un bout à l'autre de l'État.

L'armée n'a pas d'uniforme; chaque homme invente son costume. Les Ovas ont la folie du galon. Un caporal, un sergent, s'il a quelque fortune, se ruinera pour couvrir son habit de galons d'or, pour se procurer des épaulettes d'une longueur démesurée; puis il couvrira son chef d'un chapeau à claque, d'un képi, d'une casquette, au besoin d'un capuchon de mousseline. Presque toujours la rage du galon a pour corrélatif la servilité. Il en est ainsi à Madagascar. Quels que soient les ordres qu'on lui donne, l'Ova les exécute; quelque atrocité qu'on lui fasse commettre, il la commet de sang-froid; il est insolent et lâche, deux vices qui vont toujours de compagnie; il est faux, plat et cruel.

On rencontre à Tananarive un usage assez remarquable, le père et la mère prennent le nom de leurs fils, qu'ils font précéder du titre de *Reini* et *Reinéni*, qui veut dire *père de. . .* ou *mère de. . .* Cette coutume me semble propre à exciter l'émulation des enfants, bien qu'à vrai dire elle ne paraisse pas chez les Ovas produire cet effet salutaire. Elle fait penser à Cornélie, qui n'avait pas de nom plus cher que celui de « mère des Gracques », et, si nous cherchons plus près de nous, à la noble femme qui fit graver sur sa tombe : « Ci-gît la mère des trois Dupin. »

Je terminerai en vous lisant quelques articles du Code des Ovas. On y trouve des lois véritablement draconiennes, mais çà et là on est bien surpris d'y rencontrer des exhortations qui ressemblent à des maximes chrétiennes égarées dans un code sauvage. Celle-ci, par exemple : « Si vous avez des peines ou des chagrins, soit hommes, soit femmes ou enfants, faites-en part aux officiers et aux juges de votre village, pour que vos peines et vos chagrins me parviennent. » Et cette autre : « Soyez amis tous ensemble, aimez-vous les uns les autres, parce que je vous aime tous également, et ne veux éloigner de moi l'amitié de personne par des paroles amères. » N'est-il pas étrange de trouver de telles maximes chez un peuple si méprisable? Voici un article d'un autre genre : « Celui qui aura des médicaments qui ne lui viendront pas de ses ancêtres a ordre de les jeter. Celui qui ne suivra pas mes lois sera marqué au front, et ne pourra porter les cheveux longs, ni des vêtements de toile propre, ni un chapeau sur la tête. »

Et, pour finir, je vous citerai cet article : «Tout homme non marié sera déclaré mineur.» Cet article-là pourrait donner beaucoup à réfléchir aux politiques; il inquiéterait bien des gens chez nous, mais en tout cas il ne saurait déplaire aux jeunes filles.

D. Charnay.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Du mariage.

Art. 147. — « On ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier. »

La bigamie, c'est-à-dire le fait de contracter un second mariagé avant que le premier ne soit légalement dissous, constitue un crime puni des travaux forcés à temps par l'article 340 du Code pénal.

Cet article frappe également de la même peine l'officier d'état civil qui prête sciemment son ministère à un pareil mariage. La disposition de l'article 147 est une règle d'ordre public applicable aux étrangers eux-mêmes, sans qu'on ait d'ailleurs à s'occuper de ce que leur loi nationale peut décider à cet égard. Ainsi, bien que la bigamie soit une chose parfaitement licite, d'après la législation et les mœurs de la Turquie, on ne permettrait pas à un Turc valablement marié dans son pays, de se marier de nouveau en France. Nous verrons plus tard que, d'après l'article 184, notre article 147 est un de ceux dont la violation entraîne la nullité du mariage.

Dans l'ancien droit, les promesses de mariage faites avec certaines formes, et qu'on nommait fiançailles, constituaient un empêchement, — non dirimant, il est vrai, mais au moins prohibitif, — au mariage que l'un des fiancés voudrait contracter avec une autre personne que son fiancé. Mais aujourd'hui une promesse de mariage, dans quelque forme qu'elle soit faite, ne peut plus constituer à aucun degré un empêchement au mariage que l'un des fiancés voudrait contracter avec une personne quelconque; la liberté des parties reste tout à fait entière jusqu'au moment du prononcé de l'union par l'officier d'état civil. Cependant, même sous l'empire du Code Napoléon, une promesse de mariage peut encore donner lieu à des dommages-intérêts contre celui qui la rompt sans motifs suffisants, de nature à être exposés en justice. En effet, sur la foi de cette promesse, l'autre partie a pu faire des acquisitions de mobilier ou autres dépenses; elle a pu se démettre d'une fonction qu'elle exerçait, ou changer de résidence pour se rapprocher de la famille de son futur conjoint, etc. Ce sont là des dommages appréciables en argent, et si le futur époux les a causés par sa légèreté ou son caprice, il en doit la réparation en vertu du principe général de l'article 1382 : « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.* » Le juge appréciera l'importance du dommage dont il s'agit, et fixera en conséquence le montant des dommages-intérêts.

---

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10 et 11 de la seconde.

Art. 148. — « Le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, la fille qui n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis, ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère ; en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. »

Le fils à partir de dix-huit ans, et la fille à partir de quinze ans ont la capacité de se marier, mais ils ne peuvent encore user de cette capacité qu'à la condition d'obtenir le consentement de leurs père et mère. Il doit arriver un moment où ils pourront en user librement, même contre le gré de leurs parents; on pourra dire alors qu'ils sont majeurs quant au mariage, avec d'autant plus de raison, que l'article 152 emploie le mot majorité pour caractériser leur position nouvelle. En ce qui concerne les actes ordinaires de la vie civile, la majorité a été fixée à vingt et un ans accomplis par les articles 388 et 488. Mais le mariage étant un acte très-important, et à l'occasion duquel on est exposé plus que dans toute autre circonstance aux séductions les plus dangereuses pour un jeune homme, le législateur a cru devoir reculer ici la majorité ordinaire, au moins relativement aux fils, qui restent soumis jusqu'à vingt-cinq ans à l'obligation d'obtenir, pour se marier, le consentement de leurs père et mère. Nous verrons plus loin que si tous les ascendants sont morts, ou incapables de manifester leur volonté, et que le mariage ne doive plus être autorisé que par un conseil de famille, on rentre dans la règle ordinaire ; le fils peut alors se marier valablement, sans autorisation, dès qu'il est âgé de vingt et un ans révolus.

Quant aux filles, on n'a pas cru devoir déroger, en ce qui les concerne, à la fixation de la majorité ordinaire, telle qu'elle est contenue dans l'article 488, et en conséquence elles peuvent se marier sans le consentement de leurs parents dès qu'elles ont atteint vingt et un ans révolus. Cette différence établie entre les deux sexes ne doit pas nous étonner; sans invoquer le développement de la raison, qui est généralement plus précoce chez les filles, il est certain qu'elles trouvent beaucoup plus facilement à se marier lorsqu'elles sont jeunes, et l'opposition peut-être fort mal fondée d'un ascendant risquerait quelquefois de leur faire manquer un établissement très-avantageux, dont elles ne retrouveraient souvent plus l'équivalent lorsqu'elles auraient atteint vingt-cinq ans. Ce danger est beaucoup moins à craindre pour les garçons, qui d'ailleurs, dans l'état actuel de nos mœurs, se marient beaucoup plus tard que les filles.

Nous verrons, du reste, tout à l'heure, que même après la majorité matrimoniale, les fils ou les filles qui veulent se marier contre le gré de leurs ascendants sont encore tenus de remplir à leur égard certaines formalités particulières (art. 152 à 155).

Lorsque l'enfant qui veut se marier a encore ses père et mère, ce sont eux qui doivent autoriser le mariage, et jusqu'à la majorité matrimoniale leur consentement est une condition *sine qua non* de ce mariage, car l'article 148 dit : « Le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, la fille qui n'a pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis, *ne peuvent* contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère. » C'est bien ici un empêchement dirimant dont la violation entraîne la nullité du mariage, et en effet l'article 182 dit positivement qu'un tel mariage est nul, en indiquant par quelles personnes il peut être attaqué.

En cas de dissentiment entre le père et la mère, c'est l'avis du père qui doit prévaloir; il suffira donc, pour rendre le mariage valable.

L'article 4 de la loi du 20 septembre 1792 donnait déjà la même décision. Mais il ne faudrait pas en conclure que l'enfant pourrait s'entendre avec son père, et se marier ensuite sans même en parler à sa mère. L'article 148 exige le consentement de la mère comme celui du père; il ajoute bien que celui du père suffira, s'il y a dissentiment entre le père et la mère; mais comment pourrait-il y avoir dissentiment entre eux, si la mère n'a même pas été avertie du projet de mariage de son enfant? Il est indispensable que la mère soit mise en demeure de se prononcer sur le mariage projeté; on pourra sans doute ne pas tenir compte de son avis, mais il lui aura du moins été possible de faire entendre au père comme à l'enfant des représentations qui les convaincront peut-être.

Lorsque la mère persistera à refuser son consentement au mariage, l'officier d'état civil devra exiger qu'on lui apporte, d'une manière quelconque, la preuve qu'elle a été au moins consultée et mise à même de se prononcer. Un des moyens de se procurer cette preuve sera l'emploi des actes respectueux dont nous allons parler dans un instant.

Quand le père et la mère assistent à la célébration du mariage, ils donnent leur consentement de vive voix, et l'officier d'état civil en fait mention dans l'acte qu'il inscrit sur les registres. S'ils ne sont pas présents sur les lieux, ils peuvent faire constater leur consentement dans un acte authentique, passé devant un notaire, et qui sera présenté à l'officier d'état civil.

D'après l'article 73, cet acte doit contenir « les prénoms, noms, professions et domiciles du *futur époux*, et de tous ceux qui auront concouru à l'acte, ainsi que leur degré de parenté. » D'après M. Valette, le *futur époux*, dont l'article l'occupe, est celui à qui l'on accorde l'autorisation de se marier; et les derniers mots de l'article désignent ceux qui donnent cette autorisation. Ainsi, l'article 73 n'exigerait dans l'acte d'autorisation de mariage que la mention de celui qui autorise et la mention de celui qui est autorisé. Mais tout le monde n'entend pas ainsi l'article 73. D'après certains auteurs, le *futur époux* dont on parle ici ne serait pas l'individu autorisé à se marier, mais son futur conjoint; quant à l'individu autorisé, lui-même, l'acte d'autorisation devait tout naturellement le désigner, et l'article n'avait pas besoin de le dire en termes formels. M. Valette ne croit pas qu'on puisse torturer ainsi le texte de la loi, quand sa seule lecture indique un sens clair et naturel. Mais d'un autre côté, il reconnaît que l'autorisation, pour être sérieuse, doit mentionner le nom de l'autre futur époux. Une autorisation générale de se marier avec qui l'on voudrait ne serait en définitive que l'abandon indirect du droit d'autorisation, et lorsque la loi exige le consentement des parents, elle entend évidemment qu'il sera donné en connaissance de cause.

Art. 149. — « Si l'un des deux (le père ou la mère) est mort, ou s'il est dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement de l'autre suffit. »

Le consentement d'un seul des père et mère suffit quand l'autre n'existe plus, ou est dans l'impossibilité de manifester sa volonté. La disposition de notre article s'appliquera, par exemple, si le père est mort, interdit, absent ou même simplement *présumé absent*, car dans un sens large l'absence comprend aussi la présomption d'absence. En effet, quand le

père a disparu, l'article 141 transporte à la mère toutes les prérogatives de la puissance paternelle, éducation et surveillance des enfants, administration de leurs biens, etc. Même lorsque le père est présent et capable de volonté, la mère possède toujours vertuellement la puissance paternelle, mais sans en avoir l'exercice actuel ; son droit est dominé par celui du père qui est chef de la famille, et il s'exerce seulement lorsque le père n'est plus là.

Remarquons, du reste, que le droit d'autoriser le mariage ne se rattache pas à la tutelle, mais bien à la puissance paternelle, de telle sorte que si le père était mort, et que la mère, pour une raison quelconque, ne fût pas tutrice de ses enfants, elle n'en conserverait pas moins seule le droit d'autoriser leur mariage.

Art. 150. — « Si le père et la mère sont morts, ou s'ils sont dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les aïeuls et aïeules les remplacent : s'il y a dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule de la même ligne, il suffit du consentement de l'aïeul.

» S'il y a dissentiment entre les deux lignes, ce partage emportera consentement. »

Quand le père et la mère sont tous deux morts, ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le droit d'autoriser le mariage passe aux aïeuls et aïeules, puis à défaut de ceux-ci, aux bisaïeuls et bisaïeules, et ainsi de suite en remontant de degré en degré, dans la ligne directe ascendante. Mais, dès qu'on arrive aux aïeuls et aïeules, il y a deux lignes, la ligne paternelle, composée des ascendants du père, et la ligne maternelle, composée des ascendants de la mère. Chaque ligne est représentée par les ascendants les plus proches en degré qu'elle comprend ; ainsi, s'il y a un aïeul et une aïeule dans une ligne, ils seront consultés tous les deux ; et, en supposant qu'ils ne soient pas d'accord, c'est celui de l'aïeul qui prévaudra sur celui de l'aïeule, comme nous avons vu dans l'article 148 l'avis du père prévaloir sur celui de la mère. S'il n'y a qu'une aïeule, elle sera seule consultée, quand même il y aurait encore des bisaïeuls dans la même ligne, et ainsi de suite.

L'article 150 demande le consentement des deux lignes, comme l'article 148 demandait le consentement de la mère avec celui du père. Mais de même que nous avons vu l'article 148 déclarer, qu'en cas de dissentiment entre le père et la mère, l'autorisation du père suffisait, l'article 150 décide aussi que si les deux lignes sont en désaccord, ce partage emportera consentement, quand même la ligne consentante serait représentée par un ascendant fort éloigné, même par une femme, une bisaïeule par exemple, tandis que la ligne opposante serait encore au complet. La loi n'établit en effet aucune préférence *entre les deux lignes*, en raison de la proximité ou du sexe de l'ascendant qui les représente.

Art. 151. — « Les enfants de famille, ayant atteint la majorité fixée par l'article 148, sont tenus, avant de contracter mariage, de demander par un acte respectueux et formel le conseil de leur père et de leur mère, ou celui de leurs aïeuls et aïeules, lorsque leur père et leur mère sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté. »

Nous supposons maintenant que les enfants de famille sont arrivés à la majorité pour le mariage, telle qu'elle est fixée par l'article 148. Sans doute ils pourront alors se marier valablement, malgré leurs père et mère ou leurs ascendants ; mais au moins devront-ils demander leur conseil. C'est là une règle de discipline domestique ; on n'a pas voulu permettre aux enfants de se marier sans même en parler à leurs parents, ou en ne leur en parlant que d'une manière très-légère. Si les père et mère, et en cas de décès des père et mère, si les autres ascendants refusent d'autoriser le mariage, l'enfant, avant de passer outre, devra faire des actes respectueux et attendre un certain temps après ces actes. En matière de mariage, la puissance paternelle dure donc un peu plus longtemps que pour les autres actes de la vie civile, car le fils ne peut absolument pas se marier contre le gré de ses père et mère ou de ses ascendants avant l'âge de vingt-cinq ans révolus ; tandis qu'il est majeur pour tous les autres à partir de vingt et un ans, et à tout âge, si avancé qu'on le suppose, fils ou filles sont également obligés de faire des actes respectueux, s'ils veulent contracter un mariage désapprouvé par leurs père et mère, ou par leurs ascendants, lorsque leurs père et mère sont morts, ou incapables de manifester leur volonté. Ainsi, à tous les points de vue, en ce qui concerne le mariage, la puissance paternelle, après le décès des père et mère, remonte de degré en degré aux ascendants paternels et maternels, au lieu de passer entre les mains du tuteur et du conseil de famille.

L'origine des actes respectueux est fort ancienne ; ils remontent à une ordonnance du mois de février 1556, qui les impose à tous les enfants de famille, quel que soit leur âge, sous peine d'exhérédation. Il n'y a plus maintenant aucune sanction semblable à celle-là. Jusqu'à la majorité de l'article 148, le consentement des père et mère ou des ascendants est exigé à peine de nullité ; ce consentement constitue alors une formalité *irritante* dont la violation entraîne la nullité du mariage. Mais le défaut d'actes respectueux n'a jamais été considéré que comme un empêchement simplement prohibitif, et à aucune époque il n'a été question d'annuler un mariage, parce que les actes respectueux n'avaient pas été faits. Dans l'ancien droit, la majorité, quant au mariage, était fixée à trente ans pour les fils et vingt-cinq ans pour les filles, même en Normandie, où la majorité ordinaire avait lieu à vingt ans. Quant ils avaient dépassé cet âge, les enfants devaient encore faire des actes respectueux, et s'ils négligeaient cette formalité, ils s'exposaient à être déshérités par leurs père et mère ou ascendants auxquels ils n'avaient pas fait les actes respectueux exigés. Il y avait en effet quatorze ou quinze cas dans lesquels il était permis de déshériter ses enfants ou petits enfants, et parmi ces causes d'exhérédation se trouvait le défaut des actes dont nous parlons. Aujourd'hui, au contraire, il n'y a plus d'exhérédation possible ; par suite de ce principe nouveau, l'enfant a toujours sa part de réserve qu'on ne peut lui enlever, si ce n'est dans les cas légaux d'indignité énumérés limitativement par l'article 727, et qui sont fort rares. Il est vrai que l'ascendant peut détacher de sa succession légitime pour la donner ou léguer à des tiers toute la *portion de biens disponible* (art. 913), c'est-à-dire la partie de leur succession, dont la loi leur permet de disposer à leur gré ; mais le défaut d'actes respectueux n'augmente pas leur droit à cet égard, et cette circonstance est sans aucune influence sur le montant de la quotité disponible.

Un arrêt de règlement du 27 août 1692 emploie pour désigner les actes respectueux l'expression *sommation respectueuse*, qui a servi de texte à tant de plaisanteries. Le mot *sommation* paraît en effet peu compatible avec la nature de pareils actes, et le mot *respectueuse*, qu'on lui accole, semble bien moins en être le correctif que l'antithèse. Quoique l'expression *sommation respectueuse* soit assez usitée dans la pratique et dans le

langage des arrêtistes, il vaut mieux éviter de l'employer, ce qu'on fait du reste généralement dans les actes notariés. Elle a du reste donné lieu à des procès, et un arrêt de la cour de cassation du 4 novembre 1807 (affaire Morel) a déclaré suffisant un acte dans lequel l'enfant déclarait qu'il « prie et supplie humblement, *somme* et interpelle ses parents avec tout le respect qu'il leur doit », etc. La cour impériale dont l'arrêt était attaqué avait également trouvé cet acte valable; mais le tribunal de première instance l'avait déclaré insuffisant. Dans une autre affaire, la cour de Bordeaux annula un prétendu acte respectueux dans lequel on avait oublié de dire que l'enfant demandait le conseil de ses parents. C'est là, en effet, un point essentiel dont l'absence altérait la nature de l'acte, car il ne s'agit pas seulement d'informer authentiquement ses parents de l'intention où l'on est de se marier, il faut encore demander leur avis, afin de s'en éclairer avant de prendre une résolution définitive.

Art. 152 (1). — « Depuis la majorité fixée par l'article 148 jusqu'à l'âge de trente ans accomplis pour les fils, et jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans pour les filles, l'acte respectueux prescrit par l'article précédent, et sur lequel il n'y aurait pas de consentement au mariage, sera renouvelé deux autres fois, de mois en mois; et un mois après le troisième acte, il pourra être passé outre à la célébration du mariage. »

Art. 153. — « Après l'âge de trente ans, il pourra être, à défaut de consentement sur un acte respectueux, passé outre un mois après à la célébration du mariage. »

Art. 154. — « L'acte respectueux sera notifié à celui ou ceux des ascendants désignés en l'article 151, par deux notaires ou par un notaire et deux témoins, et dans le procès-verbal qui doit en être dressé il sera fait mention de la réponse. »

De vingt-cinq à trente ans pour les fils, et de vingt et un à vingt-cinq ans pour les filles, l'acte respectueux doit être renouvelé de mois en mois, et l'on ne peut procéder au mariage qu'un mois après le dernier. Après l'âge de trente ans, dit l'article 153 — ce qui doit s'entendre exclusivement des fils, — et ajouterons-nous après l'âge de vingt-cinq ans pour les filles, un seul acte respectueux, et il est permis, un mois étant écoulé, de passer outre à la célébration du mariage.

L'acte respectueux doit être notifié par deux notaires, ou par un notaire assisté de deux témoins. En général, c'est aux huissiers qu'est confié le soin de faire les notifications, les citations, en un mot toutes les communications qu'on veut rendre authentiques. Mais on a trouvé que leur intervention dans une circonstance de ce genre serait blessante pour les parents, et par conséquent contraires à la nature d'un acte qui est qualifié de *respectueux*. Le ministère des notaires, confidents et conseillers ordinaires des familles, notamment pour tout ce qui concerne le mariage, ne pouvait avoir ce caractère offensant.

Les formalités des actes respectueux ont donné lieu à bien des difficultés, d'autant plus que les parents cherchent le plus souvent toutes sortes de prétextes, pour entraver ou reculer au moins le mariage de leur enfant, lorsque le projet de mariage leur déplaît. Les actes des huissiers se remettent aussi bien au domicile qu'à la personne, parce que leur but est simplement d'avertir quelqu'un d'une circonstance qui l'intéresse, et que ce but est atteint dans un cas comme dans l'autre. Très-différent est le caractère des actes respectueux, qui sont essentiellement destinés à *requérir le conseil des ascendants*. Il faut donc commencer par faire toutes les tentatives possibles pour pénétrer jusqu'à l'ascendant dont on demande les conseils, et les actes respectueux, bien dressés, ne manquent jamais de rendre compte de toutes ces tentatives. Cependant, comme l'ascendant ne peut arrêter indéfiniment par sa mauvaise volonté les conséquences des dispositions de la loi, s'il s'arrange obstinément de façon à ne pas se laisser rencontrer ou aborder, on finira par déposer simplement l'acte respectueux à son domicile; mais il ne faut en arriver là qu'à la dernière extrémité. Ainsi un jugement du tribunal de la Seine a fort justement annulé un acte respectueux que le notaire s'était borné à laisser chez le concierge, dès la première tentative qu'il avait faite pour rencontrer l'ascendant, et sans renouveler cette tentative. Avec cette manière de procéder, comment, en effet, pourrait-on appliquer la fin de l'article 154, qui oblige le notaire à insérer au bas de l'acte respectueux la réponse que lui a faite l'ascendant?

Le Code n'a pas exigé la présence de l'enfant aux actes respectueux, parce que le plus souvent il y a déjà eu avant les actes respectueux des explications amiables entre les parents et les enfants, et que ces explications n'ayant pas abouti, la présence de l'enfant serait plutôt de nature à irriter les parents qu'à faciliter une conciliation. Du reste, l'ascendant peut faire insérer, dans l'acte respectueux qu'il reçoit, une réponse aussi développée qu'il le juge convenable, et dans tous les cas, le notaire doit avoir soin d'en mentionner la substance (art. 154).

« Art. 155. — En cas d'absence de l'ascendant auquel eût dû être fait l'acte respectueux, il sera passé outre à la célébration du mariage, en représentant le jugement qui aurait été rendu pour déclarer l'absence, ou, à défaut de ce jugement, celui qui aurait ordonné l'enquête, ou s'il n'y a point encore eu de jugement, un acte de nootriété délivré par le juge de paix du lieu où l'ascendant a eu son dernier domicile connu. Cet acte contiendra la déclaration de quatre témoins appelés d'office par ce juge de paix. »

Lorsque les ascendants sont tous morts ou déclarés absents, on doit rapporter pour chacun d'eux soit l'acte de décès, soit le jugement qui déclare l'absence, ou celui qui ordonne l'enquête (voy. art. 116); et dans le cas où aucun jugement n'a pas encore été rendu, on fait dresser par le juge de paix du dernier domicile connu de l'ascendant un acte de notoriété constatant sa disparition.

Cette série de dispositions paraissait s'enchaîner assez bien en principe; mais il se présentait souvent dans la pratique les plus grandes difficultés, parce que, au moment de se marier, beaucoup d'individus ne savaient pas ce que leurs ascendants étaient devenus depuis bien longtemps, et n'étaient pas d'ailleurs assez riches pour faire les recherches nécessaires ou se procurer tous les actes que leur demandait l'article 155.

L'avis du conseil d'État du 4 thermidor an XIII vint remédier à ces inconvénients. Voici quelles étaient en résumé ses

(1) Les rédacteurs du Code s'étant contenté de poser le principe, mais ayant oublié d'organiser dans le titre *Du mariage*, tel qu'il fut soumis au Corps législatif, les détails de la matière des actes respectueux; on rédigea plus tard, pour combler cette lacune, une loi spéciale formée de six articles (art. 152 à 157), qui fut décrétée le 21 ventôse an XII, et intercalée dans le titre *Du mariage*, en vertu de la loi du 30 ventôse an XII, *contenant la réunion des lois civiles en un seul corps de lois, sous le titre de Code civil des Francais (appelé plus tard Code Napoléon)*.

dispositions. D'abord, si les aïeuls et aïeules assistent au mariage, leur simple affirmation suffit à prouver le décès des père et mère, sans qu'il soit besoin de fournir d'actes de décès régulier. Supposons maintenant que tous les ascendants sont morts, absents ou disparus; s'il s'agit du mariage d'un mineur, l'autorisation du conseil de famille remplaçant celle des ascendants, prouve par cela même suffisamment leur disparition ou leur décès; s'il s'agit, au contraire, du mariage d'un majeur, les deux futurs époux et les quatre témoins du mariage déclareront sous serment que, bien qu'ils connaissent les futurs époux, ils ignorent le lieu du décès des ascendants et celui de leur dernier domicile. Cette déclaration sera mentionnée dans l'acte de mariage, et l'on pourra ainsi passer outre à la célébration.

Les articles 156 et 157 indiquent les pénalités qui frappent l'officier d'état civil lorsqu'il n'a pas mentionné le consentement des ascendants, ou n'a pas exigé la preuve que les actes respectueux avaient été faits.

Art. 158. — « Les dispositions contenues aux articles 148 et 149, et les dispositions des articles 151, 152, 153, 154 et 155, relatives à l'acte respectueux qui doit être fait aux père et mère dans le cas prévu par ces articles, sont applicables aux enfants naturels légalement reconnus. »

Art. 159. — « L'enfant naturel qui n'a point été reconnu, et celui qui, après l'avoir été, a perdu ses père et mère, ou dont les père et mère ne peuvent manifester leur volonté, ne pourra, avant l'âge de vingt et un ans révolus, se marier qu'après avoir obtenu le consentement d'un tuteur *ad hoc* qui lui sera nommé. »

Les enfants naturels légalement reconnus sont soumis, pour tout ce qui précède, aux mêmes obligations que les enfants légitimes, mais vis-à-vis de leurs père et mère seulement, et non à l'égard de leurs ascendants supérieurs, auxquels ils ne se rattachent point légalement : c'est là un principe général qu'on applique, par exemple, en leur refusant toute part à la succession de ces ascendants (art. 756); on n'a fait d'exception à ce principe que pour les empêchements de mariage résultant de la parenté, parce qu'il y avait là en jeu un principe d'honnêteté publique (voy. art. 161). En cas de défaut des père et mère pour une cause quelconque, on nommera donc à l'enfant un tuteur *ad hoc*, qui sera chargé d'autoriser son mariage. Mais cette formalité ne sera nécessaire que jusqu'à vingt et un ans, sans distinction entre les sexes. Comme on ne croit plus guère aujourd'hui que le tribunal puisse nommer lui-même ce tuteur *ad hoc*, il faudra bien réunir le conseil de famille de l'enfant pour lui demander cette nomination ; et dès lors on pourrait trouver qu'il eût été plus simple de charger ce conseil lui-même d'autoriser le mariage du mineur. Mais comme souvent on ne connaîtra pas même la famille du père ou de la mère, il faudra presque toujours composer le conseil avec des voisins ou des individus qualifiés (1), c'est-à-dire avec des gens qui seront fort peu affectionnés au pupille; et le législateur a cru qu'un pareil conseil ne s'intéresserait pas assez au mineur pour prendre tous les renseignements nécessaires et donner une autorisation parfaitement motivée. Le tuteur *ad hoc*, au contraire, a une responsabilité plus lourde, parce qu'elle est plus concentrée, et cela l'engagera, avant d'autoriser le mariage projeté, à examiner de plus près les inconvénients ou les avantages qu'il peut offrir.

(1) Nous étudierons l'organisation du conseil de famille à propos de la tutelle, sur les articles 407 et suivants.

Art. 160. — « S'il n'y a ni père ni mère, ni aïeuls ni aïeules, ou s'ils se trouvent tous dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les fils ou filles mineurs de vingt et un ans ne peuvent contracter mariage sans le consentement du conseil de famille. »

Quand il n'y a plus aucun ascendant en état de manifester sa volonté, c'est le conseil de famille qui doit autoriser le mariage; mais, comme nous l'avons déjà dit, il n'y a plus alors de différence entre le fils et la fille : pour l'un comme pour l'autre l'autorisation n'est exigée que jusqu'à l'époque de la majorité ordinaire, c'est-à-dire jusqu'à vingt et un ans.

Les décisions du conseil de famille en matière d'autorisation de mariage sont-elles souveraines, ou bien le tribunal exerce-t-il sur elles un haut contrôle, et peut-il les réformer?

Il y a bien des cas où les tribunaux peuvent intervenir pour réformer les décisions du conseil de famille. Ainsi nous verrons plus tard que la personne désignée pour tuteur, et qui ne parvient pas à faire admettre par le conseil de famille des causes d'excuses qu'il croit légitimes, peut se pourvoir à ce sujet devant les tribunaux (art. 440); que le tuteur destitué par le conseil peut assigner le subrogé-tuteur devant le tribunal de première instance pour se faire déclarer maintenu en la tutelle (art. 448), etc. Pourra-t-on aussi, dans notre matière, recourir aux tribunaux pour modifier la décision du conseil? On a parfois décidé l'affirmative en s'appuyant sur l'article 883 du Code de procédure, qui est placé dans un titre consacré spécialement aux *avis de parents*. « Toutes les fois que les délibérations du conseil de famille » ne seront pas unanimes (*dit cet article* 883), l'avis de chacun » des membres qui le composent sera mentionné dans le pro- » cès-verbal. Les tuteurs, subrogé-tuteur ou curateur, même » les membres de l'assemblée, pourront se pourvoir contre la » délibération, etc. » Cet article paraît tout à fait général : ne peut-on pas y trouver pour le tribunal le droit d'exercer un contrôle supérieur même sur les matières relatives au mariage? En un mot, la pensée des rédacteurs du Code de procédure n'est-elle pas d'innover, et d'accorder au tribunal une prérogative que ne lui reconnaissait certainement pas le Code Napoléon, à savoir celle d'autoriser un mariage dont la famille ne voudrait pas, ou de repousser un mariage qu'elle approuverait? La même question se présentera pour l'émancipation, qui est également prononcée sur délibération du conseil de famille (art. 478); et il s'agira aussi de savoir si l'article 883 du Code de procédure civile a entendu permettre au tribunal de se substituer à ce conseil pour prononcer une émancipation qu'il a refusée, ou pour interdire une émancipation qu'il a au contraire admise.

La question peut paraître douteuse en présence des termes absolus de l'article 883 du Code de procédure civile; et M. Valette lui-même avait autrefois penché dans le sens de l'affirmative (1). Mais, après de nouvelles réflexions, il lui semble maintenant trop hardi d'admettre que les rédacteurs du Code de procédure aient voulu modifier dans un simple article d'application les principes généraux du Code Napoléon, et surtout, en supposant que telle ait pu être leur intention, qu'ils ne l'aient pas au moins formellement exprimée. Sans doute, le conseil de famille peut se tromper et repousser un mariage qui est peut-être très-sortable : mais n'en est-il pas de même des parents, avec cette circonstance de plus que la

(1) Voy. Valette, *sur Proudhon*, t. I, p. 399, note *a*, II.

nécessité de leur autorisation s'étend jusqu'à vingt-cinq ans pour les fils, au lieu de s'arrêter à vingt et un ans, comme cela a lieu pour le conseil de famille? Cependant personne assurément ne prétendrait faire intervenir les tribunaux pour réformer l'avis des parents (1). D'ailleurs la doctrine adverse serait d'une application très-difficile dans la pratique. En effet, dès qu'on recourrait à l'intervention du tribunal, il faudrait aller plaider devant lui, et par conséquent révéler et discuter en audience publique les motifs qui ont déterminé la décision du conseil de famille. Or, ces motifs sont fondés d'ordinaire sur des appréciations tout à fait intimes, qui seraient de nature, si on les publiait, à susciter à leurs auteurs toutes sortes d'inimitiés. Les membres du conseil de famille consentiraient donc souvent à un mariage, — qu'ils jugent au fond très-peu convenable, — dans la crainte que leur refus d'autorisation ne leur attirât des désagréments. Enfin les considérations qui s'opposent à un mariage tiennent fort souvent à des questions de fortune, que les familles désirent beaucoup ne pas révéler au public; c'est même un scrupule de ce genre qui, lors de la discussion de la loi du 21 juin 1843 *sur la forme des actes notariés*, a empêché d'exiger la présence réelle du second notaire dans les contrats de mariage, parce qu'on a pensé qu'il n'y aurait peut-être fort souvent qu'un seul notaire jouissant assez pleinement de la confiance des parties pour qu'elles consentent à lui révéler tout ce qui est relatif à l'état de leur fortune. Aussi, bien que quelques arrêts isolés aient admis la prétendue innovation de l'article 883, Code de procédure civile, l'intervention du tribunal dans cette matière a été repoussée par la grande majorité des décisions judiciaires (voy. notamment un arrêt de la cour de Dijon du 14 mai 1862), et peut-être même étonnerait-on beaucoup de magistrats en leur proposant d'autoriser un mariage.

É. Alglave, avocat.

(1) Pothier (Contrat de mariage, nos 332 et 336) admet également l'intervention des tribunaux en matière d'autorisation de mariage, pour réformer l'avis des parents comme pour réformer celui du conseil de famille. Mais l'opinion de Pothier n'étant certainement plus applicable aujourd'hui en ce qui concerne les parents, elle perd toute son autorité relativement au conseil de famille, les motifs donnés étant les mêmes dans un cas que dans l'autre.

BULLETIN DES COURS.

Faculté des lettres de Paris.

Philosophie. — Cours de M. Caro.

M. Caro, dans les leçons du mois de janvier et dans celles du mois de février, a déterminé et classé les théories philosophiques sur les rapports de Dieu et du Monde.

Il les a divisées en trois groupes principaux :

1° Celles qui divisent la Nature (Panthéisme), soit dans ses phénomènes et dans la force qui les produit (Naturalisme), soit dans son Principe ou sa Substance, distinguée des réalités concrètes par lesquelles elle se manifeste (Idéalisme).

2° Celles qui expliquent la Nature sans Dieu (Matérialisme, — Athéisme).

3° Celles qui cherchent la raison du Monde et de l'ordre du Monde dans une Cause intelligente, distincte de la série de ses effets (Spiritualisme philosophique et Spiritualisme religieux).

Il a esquissé à grands traits l'histoire des théories panthéistiques dans la philosophie de l'Inde et de la Grèce, pour en faire ressortir les lois fondamentales qui constituent l'essence du panthéisme.

Dans les leçons du mois de mars, le professeur vérifiera l'exactitude de ces lois, en les appliquant à l'examen comparé des différentes formes du panthéisme moderne.

Littérature grecque. — Cours de M. Egger.

Le cours de M. Egger se divise, chaque année, en deux séries de leçons, les unes (celles du lundi) d'histoire et de critique littéraire, les autres (celles du mardi) d'explication philologique. Cette année le professeur traite, dans les leçons du lundi, de la vie et des écrits de Plutarque, et il a successivement exposé :

1° L'état des lettres et des mœurs à Rome et en Béotie au temps de Plutarque. 2° La biographie de ce philosophe. 3° Ses doctrines sur le mariage, sur l'éducation des enfants, sur l'amour et sur l'amitié, sur la religion et sur la vie à venir. 4° Ses opinions sur les principaux systèmes de philosophie grecque.

Cette étude a aussi pour objet d'apprécier la méthode et le style de Plutarque à l'aide de nombreuses citations de ses écrits; elle s'étend même aux traducteurs français, dont un surtout, Amyot, semble associé pour jamais à la célébrité de l'auteur grec.

Dans les leçons du mardi, plus spécialement faites en vue des candidats à la licence ès lettres et aux agrégations, M. Egger a déjà expliqué et commenté de nombreux extraits du VIIe chant de l'*Iliade* et du XIe chant de l'*Odyssée*. Il se propose d'achever le semestre par l'étude de quelques odes de Pindare, qui seront comparées aux chœurs de diverses tragédies grecques choisies parmi celles qui figurent aux programmes des concours universitaires.

Conférences de la rue de la Paix.

Mercredi 1er mars. — M. Deschanel : Mademoiselle de Lespinasse.
Jeudi 2. — M. E. Desjardins : La religion chrétienne en Gaule.
Vendredi 3. — M. Samson : Le *Misanthrope*.
Samedi 4. — M. Ernest Morin : Jeanne d'Arc au point de vue moderne.

— Le dernier numéro de la *Revue des cours scientifiques* contient deux conférences faites aux *Soirées de la Sorbonne* : l'une par M. Bertrand (de l'Institut), sur Newton; l'autre par M. Pasteur (de l'Institut), sur les fermentations, ainsi que deux leçons de botanique de M. Chatin.

Le numéro d'aujourd'hui contient la récente conférence de M. Troost sur le feu (Soirées scientifiques de la Sorbonne), trois leçons du cours de médecine expérimentale de M. Claude Bernard (Collége de France), et une leçon de M. Vulpian sur la physiologie comparée du système nerveux (Muséum d'histoire naturelle).

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

En vente aujourd'hui :

Critique et histoire de la philosophie, fragments et discours, par Émile Saisset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Du suicide et de la folie suicide, par M. le docteur Brierre de Boismont. 1 vol. in-8, 2e édition. 7 fr.

Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française : Dom Deschamps, son système et son école, par M. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 14. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 4 MARS 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.		
Un an.....	— 26	— 30	— 35		

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS. — Éloquence sacrée. — Cours de **M. l'abbé Freppel :** Les Pères de l'école d'Alexandrie et la papauté primitive.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE VERSAILLES. — Histoire. — Conférence de **M. Édouard Sayous :** Frédéric le Grand; son caractère et sa politique.

Droit civil. — Cours de **M. Valette :** Du mariage des prêtres. — Publicité des mariages.

Bulletin des cours.

Paris, 3 mars 1865.

Une société libre pour l'*enseignement supérieur des femmes* est en train de se fonder à Paris sous la direction de M. Félix Hément, l'organisateur des conférences du quai Malaquais. Voici en quels termes les fondateurs expliquent leur projet :

« Les femmes, on le sait, sont en général étrangères aux sciences. Faute de quelques notions qui leur donneraient l'intelligence d'une langue qu'elles ne comprennent pas, elles restent insensibles au merveilleux enchaînement de découvertes et d'inventions qui se déroulent devant elles. C'est en vain que la nature nous livre un à un tous ses secrets; elles n'ont guère pour ce grand spectacle que des yeux indifférents ou distraits. On n'exagère pas en disant que tout un monde leur est à peu près fermé.

» Ce que nous disons de l'étude des sciences d'une manière absolue est également vrai, dans une certaine mesure, de l'enseignement littéraire. Peu d'entre elles, d'ailleurs, peuvent fréquenter les cours publics où elles puiseraient des connaissances sérieuses et élevées, et elles ne sont pas préparées par leur instruction antérieure à de solides études. Combien, au contraire, sont sensibles aux choses de l'esprit, avides même d'être initiées au mouvement des idées de notre temps, pourvu que le professeur s'accommode aux heures où elles sont de loisir, et qu'il approprie les questions de science, d'histoire ou de philosophie à l'état de leurs connaissances et à l'ouverture de leur esprit.

» Et cependant les femmes sont les institutrices du premier âge. Avant d'aller à l'école, l'enfant n'est-il pas complétement confié à leurs soins pendant les premières années, qui sont peut-être les plus importantes? Cet enfant qu'on amène sur les bancs n'est pas un jeune sauvage : il a déjà subi un certain développement. Comment les mères pourraient-elles donc, sans avoir elles-mêmes des notions sur toutes les choses de la nature et de la vie, répondre aux questions sans fin de l'enfance curieuse?

» A ce double point de vue de mieux former les femmes pour la société où elles vivent et les mères pour leur rôle providentiel, il est donc bien temps qu'une instruction solide et appropriée ne soit plus le privilége des hommes. En partageant ce privilége, ce sont encore les hommes qui retireront du partage le plus grand bénéfice.

» Voilà en peu de mots de quelles préoccupations naissent les conférences que nous voulons instituer. »

La Société instituera des conférences hebdomadaires d'histoire, de littérature et de sciences, et de quinzaine en quinzaine, des conférences sur les arts et sur des sujets divers. C'est là une entreprise dont l'intention est excellente; l'appel des fondateurs sera sans doute entendu, et le succès de leur œuvre n'est pas douteux, si elle rencontre toutes les sympathies qu'elle mérite.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

ÉLOQUENCE SACRÉE.

COURS DE M. L'ABBÉ FREPPEL.

Les Pères de l'école d'Alexandrie et la papauté primitive.

Messieurs,

Lorsqu'on s'arrête devant un monument dont les vastes proportions frappent les regards, le premier mou-

vement de l'esprit n'est pas d'en examiner les détails, mais bien de l'embrasser dans une vue d'ensemble. Subjugués par la grandeur du spectacle qui s'offre à nos yeux, nous commençons par contempler l'édifice du sommet à la base, nous observons le lieu où il est placé, le fond sur lequel il se détache, ce qui l'avoisine et l'entoure; puis, ce que nous recherchons sous cette masse imposante, c'est l'idée qu'elle exprime, son but, sa raison d'être. Alors seulement nous pénétrons à l'intérieur pour analyser nos impressions, et en vérifier la justesse.

Ainsi en est-il des ouvrages de l'esprit, ces créations bien autrement hautes, que nous rencontrons sur le sol de l'histoire. Avant de les étudier pièce par pièce, nous aimons à en saisir par un premier coup d'œil l'étendue et la portée.

Pour m'en tenir à cette illustre pléiade d'écrivains de l'école d'Alexandrie, je me demande tout d'abord quelle place elle est venue prendre dans l'histoire littéraire des trois premiers siècles, quel est le sens et le caractère de son œuvre, par quoi les Alexandrins se distinguent des écrivains qui les ont précédés et suivis, à quels besoins de l'esprit répondent la tendance et la nature particulière de leurs travaux; en un mot, je me propose de déterminer aujourd'hui le rôle qu'a joué l'école d'Alexandrie dans cet espace de temps qui sépare les Pères apostoliques des théologiens et des orateurs du quatrième siècle.

Les travaux des premiers Pères avaient un triple objet, selon qu'il s'agissait de maintenir la foi et la discipline au sein de l'Église, de défendre la religion chrétienne contre le polythéisme, ou de réfuter les hérésies.

Depuis les écrits des Pères apostoliques jusqu'aux œuvres de Tertullien et de saint Cyprien, toute une série de lettres et de traités se propose de régler la vie chrétienne par l'application des préceptes de l'Évangile. Ce qui domine dans ces instructions pour la plupart courtes et familières, c'est le ton de l'homélie ou de la parénèse. Exhorter à la pratique des vertus chrétiennes, ranimer la foi dans le cœur des fidèles, réprimer les désordres qui se glissent parmi eux, faire ressortir l'efficacité des moyens de salut, tels que la prière et les sacrements, voilà le but de cette littérature naissante. Les lettres pastorales de saint Clément et de saint Cyprien sont restées, à cet égard, des modèles qu'il serait difficile de surpasser, Mais à côté de ces belles productions de l'esprit chrétien, les besoins de la religion persécutée avaient donné naissance à une deuxième branche de la littérature ecclésiastique. Il n'était pas moins nécessaire, en effet, de repousser les assauts des ennemis du dehors que d'entretenir et de développer la vie religieuse dans l'intérieur de la société chrétienne. Alors les apologistes s'étaient levés avec l'ardeur qu'inspirait la défense de la plus sainte des causes, et depuis saint Justin jusqu'à Tertullien une deuxième série d'écrivains était venue faire refleurir les formes de l'art antique rajeuni par un esprit nouveau. Ce n'était plus l'homélie, l'exhortation morale, avec les doux épanchements de la charité chrétienne, mais le plaidoyer de l'orateur qui, fort de son droit, plein du zèle de la vérité, flétrit les violences d'une procédure inique, réfute les calomnies contre ses frères, et oppose aux vices des tyrans l'innocence et la sainteté des victimes. Enfin, messieurs, les luttes de l'Église avec l'hérésie avaient obligé l'éloquence sacrée à se développer sous une troisième forme; car les sectes la menaçaient d'un danger non moins grand que le polythéisme, et s'efforçaient de la dénaturer dans son dogme et sa morale. De là les ouvrages de controverse, ces travaux d'une analyse si ferme et si patiente, soit qu'ils combattent l'hérésie dans une réponse générale, comme le traité de saint Irénée contre les gnostiques, soit qu'ils réfutent chaque hérésie isolément. En résumé, moralistes, apologistes, controversistes, tous avaient mis la main à l'œuvre, ceux-ci pour faire triompher l'Évangile des passions humaines, ceux-là pour venger le christianisme des calomnies de ses persécuteurs, et les défenseurs de l'Église, voués à ce travail incessant, pouvaient se flatter d'avoir jusque-là fait face à tous les périls. Il semblerait donc, messieurs, que l'activité théologique et littéraire du IIIe siècle se fût exercée dans tous les sens, et qu'il ne dût plus rester de voie nouvelle au travail de l'esprit chrétien.

Cependant, à considérer la prodigieuse impulsion que l'intelligence humaine avait reçue du christianisme, et les vastes perspectives que la foi ouvrait devant elle, comment supposer que la raison, placée devant ce nouvel ordre de choses et d'idées, ne chercherait pas à creuser une mine si féconde pour enrichir le trésor des connaissances humaines? Sans doute, l'esprit aventureux des gnostiques s'était perdu dans ces hautes régions, désormais accessibles aux spéculations de l'esprit; mais sans imiter leur témérité, ne serait-il pas possible de renouveler leur tentative avec plus de succès, en se laissant diriger par le fil conducteur de la foi? N'était-ce pas le moyen le plus sûr de désabuser tant d'esprits éblouis par le système de ces faux savants, que d'opposer à la gnose pseudonyme, la véritable gnose, la science de la foi, la philosophie de la religion? N'était-ce pas la meilleure réponse qu'on pût opposer aux Grecs, qui, éblouis de leur culture intellectuelle, méprisaient le christianisme, comme incapable d'élever ses adhérents au-dessus d'une foi aveugle?

Les apologistes chrétiens, et Tertullien en particulier, avaient montré par le tableau des erreurs du vieux monde que la raison humaine s'égare quand elle reste abandonnée à elle-même; mais tout en laissant ces conclusions intactes, ne serait-il pas possible de démontrer, d'autre part, que la philosophie, dans ce qu'elle avait de vrai et de légitime, préparait les voies au christianisme? Au lieu de creuser un abîme entre le passé et le présent, ne vaudrait-il pas mieux jeter un pont de l'un à l'autre, et sans méconnaître ce qui devait nécessairement diviser les esprits, ne rien négliger de ce qui pouvait

les rapprocher? L'unité de l'histoire ne montrerait-elle pas avec plus d'éclat par ces harmonies providentielles, et dès lors le plan divin ne se déroulerait-il pas avec plus de majesté et d'ensemble? Le polythéisme avait abusé de tout, de l'art, de la science, de la littérature, de la philosophie : Était-ce une raison pour se priver de ressources précieuses qui, mises au service de la foi, tourneraient à son profit et faciliteraient son triomphe?

Vous le concevez sans peine, cette direction d'idées ne pouvait manquer d'être suivie par les uns ou par les autres dans le troisième siècle de l'Église. Il y avait là une place à prendre, une mission à remplir, qui pouvait être féconde en résultats. Supposez donc des hommes qui, par les tendances philosophiques de leur esprit et par le milieu auquel ils appartiennent, inclinent davantage à saisir la doctrine chrétienne par le côté que je viens de décrire. Ils chercheront à établir les rapports de la science et de la foi, à montrer l'accord de la religion avec la philosophie; ils essayeront d'approfondir les dogmes révélés, de les justifier aux yeux de la raison, de les coordonner entre eux dans une vaste synthèse. Ils rattacheront à la théologie toutes les branches des connaissances humaines, pour les faire servir d'auxiliaires à la foi, ils recueilleront dans le vieux monde toutes les semences de vérité qui s'y trouvent éparses comme autant de rayons échappés d'un foyer central et unique de la vérité; et, portant ainsi dans la doctrine ce coup d'œil large et pénétrant, ils élèveront en face des écoles de la Grèce et des sectes gnostiques le majestueux édifice de la philosophie chrétienne. Voilà ce que les Alexandrins ont osé, c'est leur gloire d'avoir entrepris cette tâche comme c'est leur mérite d'avoir su la remplir dans la limite que les ressources du temps et les difficultés de l'œuvre marquaient à leur génie.

Et pourquoi, messieurs, un tel rôle était-il dévolu de préférence aux écrivains de l'école d'Alexandrie? Le milieu où ils vivaient devait leur en suggérer l'idée, et la trempe particulière de leur esprit les en rendait capables. Lorsqu'on étudie les productions de l'art et de la science aux différentes époques de l'histoire, il est impossible de méconnaître qu'elles se développent suivant le génie des peuples, et sous l'empire de circonstances qui en expliquent l'origine. Je n'ignore pas que de nos jours on a souvent exagéré cette influence du caractère des races sur les ouvrages de l'esprit, l'action des temps et des lieux sur le développement des idées. L'auteur d'une *Histoire de la littérature anglaise* a poussé, il n'y a pas longtemps, ce genre d'explication jusqu'aux dernières limites de la fantaisie; mais ces exagérations, dont Montesquieu avait donné l'exemple, ne doivent pas nous faire perdre de vue le rôle que jouent ces causes secondaires dans les desseins de la Providence. Là où l'école fataliste essaye d'introduire une sorte de géométrie inflexible, qu'elle transporte mal à propos de l'ordre matériel dans l'ordre moral, nous plaçons le jeu libre des forces humaines dirigées par une main invisible, vers un but permanent. Il en est, messieurs, des races comme des individus. Dieu proportionne leurs aptitudes à la mission qu'il leur confie. L'une reçoit dans une plus grande mesure le sens pratique, l'esprit d'ordre et de discipline, l'autre le génie de la spéculation, le goût des recherches, le don de l'initiative; celle-ci est plus propre aux travaux qui exigent une application opiniâtre, une grande patience d'analyse et d'érudition; celle-là réussit mieux à prêter à la doctrine l'éclat de la forme, le charme du langage ; ici l'activité extérieure absorbe davantage l'énergie des hommes; là une vie plus concentrée appelle de préférence les méditations de l'esprit. Admirable économie de la Providence qui maintient en équilibre tant de forces si opposées, les distribue et les rallie, les groupe et les dispose sur ce vaste échiquier qu'on appelle l'histoire! Et ne croyez pas que cette loi ne s'applique qu'à l'ordre naturel; non, saint Paul l'a dit, dans la société chrétienne, où les individus et les peuples viennent se réunir sans se confondre, l'esprit de Dieu se manifeste également par la variété de ses dons. En recevant de l'Église le principe de vie qui la transforme, chaque race y porte avec elle ses qualités natives, elle a sa part dans les progrès de la science et de la vie religieuse, et cette part répond à ses aptitudes spéciales suivant cette loi qui veut que l'ordre divin vienne se greffer sur l'ordre humain.

Lors donc que nos adversaires croiront nous embarrasser, en déclarant que le sens pratique de la race latine, et en particulier le génie organisateur de Rome, les habitudes mystiques de l'Orient, l'esprit philosophique de la Grèce, se sont rencontrés dans l'Église primitive pour y exercer une action puissante, nous répondrons que cela est vrai. Qui donc a jamais nié que Dieu fasse entrer dans le plan de l'histoire, comme autant de ressorts visibles ou cachés, ce qu'il a départi aux hommes d'énergie et d'intelligence? Cela est dans la nature des choses; mais ce qui n'est pas naturel, c'est que ce mélange d'éléments si disparates, au lieu d'engendrer la confusion, ait pu aboutir à l'unité; que des forces si contraires, venant à s'entrechoquer n'aient pas fait voler en éclats l'œuvre naissante, que des parties si hétérogènes, aient pu former un tout bien ordonné; que l'Église ne se soit pas dissoute en mille sectes, renouvelant le spectacle des religions anciennes; que des races tellement divisées par le caractère et le génie aient pu s'embrasser et vivre côte à côte au sein d'une même société religieuse; c'est qu'au milieu de ce conflit d'Orientaux et d'Occidentaux, de Grecs et de Latins, jusqu'alors si désunis, l'Église, se recrutant parmi toutes les nations de la terre, ait pu laisser à chacune sa physionomie propre et les réunir néanmoins toutes, autour d'un symbole identique et sous l'empire d'une même hiérarchie. Voilà le miracle d'unité que les divisions de race ne font que rendre plus éclatant, et c'est en présence de ce fait immense que le bon sens et la logique obligent de conclure à la divinité de l'Église.

S'il est vrai de dire que les ouvrages de l'esprit, même les plus élevés, portent l'empreinte des temps et des lieux qui les ont vus naître, vous ne serez pas surpris que je veuille trouver dans le caractère des Alexandrins et dans le milieu où ils ont vécu une explication du rôle qu'ils ont joué l'histoire des lettres chrétiennes. Assurément il serait téméraire d'affirmer que des essais de ce genre n'auraient pas pu être tentés ailleurs qu'à Alexandrie; gardons-nous d'employer des formules aussi absolues, lorsqu'il s'agit des œuvres de l'éloquence ou des travaux de la philosophie. Tout en conservant à chaque race les caractères qui la distinguent, n'oublions jamais que le génie le plus spéculatif des quatre premiers siècles de l'Église, après Origène, saint Augustin a vécu en Afrique, et que le moraliste le plus pratique qui ait paru dans le même espace de temps, saint Jean Chrysostome, appartient à l'Orient. L'ordre intellectuel n'admet pas de lignes de démarcation si nettement tracées. L'esprit souffle où il veut, dit l'Évangile, et la direction qu'il suit échappe fort souvent aux calculs de l'homme. Toutefois ne confondons pas non plus l'exception avec la règle, et n'allons pas méconnaître la loi qui préside au développement de l'intelligence. Ainsi, pour ma part, je serai fort surpris de trouver, par exemple, dans l'une des églises de l'Asie Mineure l'esprit spéculatif se développant comme dans l'École d'Alexandrie. Ce qui domine dans ce groupe de communautés chrétiennes fondées par les Ignace et les Polycarpe, c'est le sens conservateur et traditionnel. Saint Irénée en est le représentant le plus vrai et le plus complet. Certainement, aucun Alexandrin n'égalera le disciple de saint Polycarpe dans la réfutation des hérésies : cet explorateur infatigable, comme l'appelle Tertullien, avait fouillé les coins et recoins de la gnose avec une patience et une sagacité qui éloignent toute comparaison. Mais, par contre, ne demandez pas à cet esprit si sobre et si retenu les hardiesses ni l'élan vigoureux de Clément ou d'Origène. Saint Irénée est par excellence l'homme de la tradition dont il développe les enseignements avec une admirable sûreté de coup d'œil, mais ce n'est pas lui qui montrera l'accord de la religion avec la vraie philosophie, qui songera à présenter les vérités révélées dans leur enchaînement logique, et à démontrer que le vieux monde a été une préparation doctrinale au monde nouveau. Ni la nature des travaux auxquels il s'est livré, ni sa vie ne l'avaient mis à portée de creuser ce problème qu'allait aborder l'école d'Alexandrie.

J'en dirai autant de l'école d'Afrique dont Carthage était le centre. Entre Carthage et Alexandrie, ces deux reines du littoral africain, il n'y avait que les sables de la Lybie; mais quelle distance quand on envisage les qualités et les habitudes de l'esprit! Tertullien et Origène occupent à peu près les deux pôles extrêmes dans l'histoire littéraire des trois premiers siècles. Certes, l'esprit philosophique ne faisait pas défaut au prêtre de Carthage, à cet homme qui a traité les sujets les plus divers avec une égale facilité, mais la direction toute pratique de ses travaux l'éloignait de la spéculation. Ce qui le préoccupait avant tout, c'est de déterminer les conditions de la moralité humaine, de régler les rapports entre l'esprit et la chair, de serrer le frein aux passions par les sévérités de la discipline chrétienne, et d'exposer les dogmes avec une rare précision. Il les envisage de préférence par leur côté psychologique, par leur influence sur la vie religieuse et morale. D'ailleurs sa longue carrière n'a été qu'une polémique continuelle. C'est son goût et sa force. Or, les hommes de cette trempe sont plus propres à saisir dans les doctrines qu'ils combattent les lignes de séparation que les points de contact. L'harmonie leur échappe tandis que les contrastes éclatent à leurs yeux. Ajoutons que le montanisme, en aigrissant le caractère naturellement austère et farouche de Tertullien, avait fini par le rendre hostile à tous les progrès de l'art. Comment pourrions-nous donc rencontrer chez lui un essai de conciliation entre la science hellénique et la foi chrétienne?

Quant à saint Cyprien, son disciple, c'est l'évêque chrétien dans le sens le plus vrai du mot, l'homme d'action qui s'inquiète moins de la métaphysique que des mœurs. Fortifier la discipline, resserrer les liens de la hiérarchie, défendre l'unité de l'Église contre toute rébellion, ranimer le courage des fidèles en face des persécuteurs, réveiller l'amour du sacrifice en face de l'égoïsme païen, telle a été l'occupation continuelle de cet homme encore plus remarquable par la profondeur du sens moral et la noblesse du caractère que par l'élévation de l'esprit. Il n'y a place dans une telle vie ni pour les stromates de Clément, ni pour le périarchon d'Origène.

Ainsi la comparaison des goûts et des tendances qu'on observe chez les écrivains du troisième siècle nous ramène vers Alexandrie comme vers le milieu le plus favorable au développement de la philosophie chrétienne. C'est dans cette ville, alors la plus littéraire du monde, que Philon avait conçu l'idée d'une philosophie du dogme où l'hellénisme serait venu prêter son appui à la religion mosaïque. C'est là que Plotin essayera de fonder dans un vaste synchrétisme les divers systèmes de l'Orient et de la Grèce. C'est également à Alexandrie que Clément et Origène appliqueront l'esprit philosophique aux données de la révélation chrétienne. Il y a des lieux destinés à servir de théâtre aux grandes opérations de l'intelligence, comme il y a des races qui en deviennent les instruments privilégiés.

Alexandrie était devenue le principal foyer de la civilisation du vieux monde. En jetant ce poste avancé à l'extrémité du continent africain en face de l'Europe et de l'Asie, le génie du fondateur avait-il pressenti la merveilleuse destinée qu'une telle situation assurerait à son œuvre? Toujours est-il que la colonie d'Alexandre n'avait pas tardé à devenir la principale étape des peuples orien-

taux sur la route de l'Occident grec et latin. C'est par ce canal qu'allait s'effectuer désormais l'échange des idées entre des races si étrangères les unes aux autres. A mesure que la Grèce épuisée par les luttes intestines laissait s'éteindre les rayons de sa gloire passée, son influence allait revivre avec son esprit sur l'antique terre des Pharaons, sous le sceptre intelligent des Ptolémée. Il est vrai que ces rejetons de la mère patrie, transplantés sur les bords du Nil, n'avaient pas réussi à y porter avec eux cette séve puissante qui circulait dans la littérature grecque au temps de Périclès ou de Platon; les grands siècles ne se répètent pas à de si courts intervalles et on ne suscite pas le génie par des moyens factices. Les Ptolémée eurent beau réunir des masses de volume dans leur Σέραπειον, ouvrir leurs musées à une élite de savants richement dotés, ni leurs largesses royales, ni leurs immenses collections ne suffisaient pour faire éclore des œuvres vraiment originales. Jusqu'à Philon, cette restauration littéraire dont Alexandrie était le centre, n'avait abouti qu'à des travaux d'érudition et de philologie, travaux fort estimables sans doute, qui n'ont pas peu contribué à faciliter l'intelligence des chefs-d'œuvre de la Grèce, mais qui n'auraient pas laissé dans l'histoire de traces bien profondes, si des tentatives plus sérieuses n'étaient venues s'y ajouter.

Qu'est-ce donc qui pouvait ranimer la vigueur de l'esprit hellénique? Le souffle de l'Orient! C'est de là que devait venir l'impulsion, et le réveil de l'esprit philosophique n'a pas eu d'autres causes. Quand les doctrines orientales, cachées dans le sanctuaire de l'Égypte et de la Perse, se furent révélées au sein de l'antiquité, il se fit un grand travail d'idées dans les écoles. Le génie grec s'empara de ces théories étrangères pour les mêler à ses propres conceptions. Ce fut à qui apporterait dans ces tentatives de fusion plus d'audace et de persévérance. Par suite de ce mouvement des esprits, Alexandrie était devenue une nouvelle Athènes, plus vaste et non moins bruyante que l'ancienne. Les portefaix eux-mêmes y tenaient école. Déjà, quand César était venu dans la capitale de l'Égypte, il avait trouvé jusque dans les carrefours des philosophes qui argumentaient en plein vent.

La fermentation des esprits fut portée à son comble quand le christianisme eut offert un nouvel élément aux luttes de l'intelligence. Alors Alexandrie offrit cet étonnant spectacle d'une ville où tous les systèmes s'étaient donné rendez-vous pour s'y combattre par les armes de la science. Comment s'étonner dès lors de la couleur philosophique que l'enseignement chrétien y revêtit de bonne heure?

Noble mission que celle de l'école d'Alexandrie! Dans cette même ville où le plus aventureux des gnostiques, Valentin vient de pousser la spéculation jusqu'aux limites de l'extravagance, elle va placer la science de la loi en face de la fausse gnose. Il y avait dans cette entreprise de quoi stimuler l'ardeur de grands esprits; et cependant, le dirai-je, ce n'est pas sans une certaine appréhension que je les vois s'engager sur cette route où le sol est si glissant et où les écarts sont si faciles. N'est-il pas à craindre qu'en voulant résoudre ces problèmes si délicats des rapports de la science et de la foi, de la religion et de la philosophie, ils n'arrivent à confondre quelque peu, à déplacer les limites de l'une et de l'autre? Sauront-ils toujours imposer à l'esprit spéculatif ce frein qui l'empêchera de se lancer à perte de vue dans des théories hasardeuses? Bacon disait : « Il faut aux spéculatifs moins des ailes que du plomb. » Pouvons-nous espérer rencontrer chez les Alexandrins une mesure toujours juste dans leur estime fort louable pour les princes de la philosophie grecque? N'iront-ils pas jusqu'à leur emprunter, sinon quelques opinions dangereuses, au moins certaines formes de langage peu correctes? Leurs tentatives de rapprochement et de conciliation seront-elles exemptes de tout esprit de concession trop large et trop facile à contenter? En deux mots, la rectitude et la fermeté du sens théologique égaleront-elles chez les Alexandrins la hardiesse et l'originalité du talent? Mais ce que nous pouvons affirmer sans crainte, c'est que de pareils écarts, s'il s'en produit, n'échapperont pas à la vigilance de l'autorité qui réside au centre de la société chrétienne. Ici encore le pouvoir modérateur dont l'Église de Rome est le siége, a su retenir les esprits sur une pente périlleuse.

Il y a des écrivains protestants ou rationalistes qui s'obstinent à fermer les yeux sur cette intervention si féconde de la papauté pendant les trois premiers siècles de l'Église. Pour moi, j'en suis d'autant plus frappé que la situation de l'Église persécutée rendait ce rôle moins facile. Que les papes aient exercé cette haute magistrature des idées sans trouver de résistance au sein des nations conquises à la foi; ce spectacle, tout merveilleux qu'il est, étonne moins l'observateur sérieux! Mais que du fond des catacombes, au milieu de persécutions sans cesse renaissantes, ils aient suivi le mouvement des idées dans le monde entier, faisant face à tous les dangers qui menaçaient le christianisme, sans que nulle controverse ait pu tromper leur surveillance ni leur zèle; voilà ce qui est de nature à ne pas laisser le moindre doute sur la suprématie des successeurs de saint Pierre : permettez-moi d'insister sur cette fonction de la papauté, pendant les âges qui nous occupent. Aussi bien la rencontrons-nous active et manifeste dans l'histoire de l'école chrétienne d'Alexandrie.

Chaque race, avons-nous dit, en entrant dans l'Église, y porte avec elle ses qualités natives, qu'elle met au service de la foi, et c'est sous l'influence de ces forces multiples dirigées par l'action providentielle, que s'accomplit le travail de l'esprit chrétien dans la voie du progrès scientifique et moral. Mais n'est-il pas juste d'ajouter que les défauts accompagnent les qualités dans cette rencontre des peuples au sein d'une même société reli-

gieuse? S'il est facile d'observer dans chaque homme une tendance particulière qui, si elle devient exclusive, l'entraînera dans l'erreur ou dans le vice; la même observation s'applique, avec non moins de justesse, à ce groupe d'individus qui compose une nation. Ici, c'est un manque d'équilibre entre l'imagination et le jugement; là, une qualité morale qu'une prédominance trop marquée convertit aisément en défaut. Plus loin, ce sont des goûts, des préférences qui, n'étant pas contenus dans de justes limites, amènent à la longue une certaine étroitesse de vues et de sentiments; plus loin, des habitudes d'esprit qui se refusent à l'intelligence ou à l'application complète d'une doctrine. Laissez se développer sans les entraver ces germes de désordre, vous verrez se produire les plus funestes divisions. Eh bien! je ne crains pas de le dire, abandonnées à elles-mêmes en l'absence d'une autorité centrale qui les rattachât les unes aux autres, les Églises particulières dont se composait alors la grande société des fidèles, auraient suivi autant de directions opposées, et le christianisme aurait été dissous infailliblement.

Laissons parler les faits. Vous allez voir que dans les trois premiers siècles, chaque tendance trop exclusive d'une Église particulière, a trouvé dans l'Église de Rome son correctif et son contre-poids. Je m'arrête devant les trois groupes particuliers où la vie religieuse s'est manifestée avec le plus d'éclat, les Églises d'Asie Mineure, d'Afrique et d'Alexandrie. Assurément, rien n'est plus louable que le sens traditionnel qui caractérisait les Églises de l'Asie mineure, et leur opposition aux témérités de la fausse science, de la Gnose; mais encore fallait-il que cet esprit de conservation ne dégénérât pas en une sorte de routine s'attachant à la lettre plutôt qu'à l'esprit des institutions religieuses. Or, on ne saurait méconnaître que dans cette partie du monde l'attachement à des usages particuliers n'aient mis en péril des intérêts plus graves. La controverse sur la solennité de la Pâque en est une preuve. En s'obstinant à conserver les coutumes de la synagogue pour le choix du jour consacré à ce grand acte de la liturgie chrétienne, Polycrate d'Éphèse, et les évêques de son parti ne comprenaient pas combien il importait de rompre les derniers liens qui rattachaient l'Église au judaïsme. A propos de la validité du baptême des hérétiques, Firmilien de Césarée et ses adhérents songeaient à se retrancher dans une tradition locale, contrairement aux règles de la discipline générale. N'oublions pas, d'autre part, que le millénarisme est sorti de l'Asie Mineure avec sa représentation matérielle d'un prétendu règne du Christ de mille ans sur la terre, et que l'idée étroite et exclusive des montanistes y a pris naissance. On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'au milieu de ces colonies chrétiennes si florissantes, l'esprit judaïque, si vivement combattu par saint Paul à Colosse, à Éphèse, tendait à revivre. Eh bien! d'où partit la voix qui conjura le danger de l'Église à Rome. Le pape Anicet, le pape Victor, celui-ci par les menaces, celui-là par la persuasion, cherchèrent à étouffer ces germes de discorde qui fermentaient dans les Églises de l'Asie Mineure. Le pape saint Étienne ne montrera pas moins de zèle à étouffer chez Firmilien et ses partisans leur attachement servile à leurs coutumes locales que rien ne justifiait.

C'est ainsi que l'Église de Rome s'attachait à retenir dans les limites de la vérité ceux qui cherchaient à les franchir, neutralisant les défauts de chaque race, sans entraver aucune dans l'essor de ses qualités. L'action de ce pouvoir modérateur s'observe encore mieux dans l'Église d'Afrique. Cette race énergique et ardente qui produisait des hommes tels que Tertullien et Cyprien, offrait au christianisme de précieuses ressources. Quand l'Africain embrassait la foi, il ne se donnait pas à demi, et ces natures fougueuses transformées par l'Évangile, tournaient vers le bien l'énergie qu'elles avaient déployée dans le mal. Elles se sentaient pour le schisme et l'hérésie une haine vigoureuse, qui montre combien l'esprit d'ordre et de discipline animait l'Église d'Afrique. Mais, qui ne voit en même temps que cette sévérité du sens moral pouvait facilement dégénérer en rigorisme? Des tendances de ce genre se manifestèrent. A plusieurs reprises, dans cette partie du monde chrétien, on avait vu des évêques porter la rigueur des pénitences imposées aux pécheurs, jusqu'à une dureté peu conforme à l'esprit évangélique. Cependant à l'exagération est encore plus visible dans la controverse sur le baptême des hérétiques. D'après le dernier concile tenu à Carthage sous saint Cyprien, les hérétiques, en se séparant de l'Église, auraient perdu le pouvoir d'administrer validement le baptême. Cette impuissance, les Donatistes l'étendront à toute personne qui se trouve en état de péché.

Qui se rendra l'organe de la résistance au milieu de ces exagérations? Encore l'Église romaine. A l'égard de la réconciliation des pécheurs, le pape saint Corneille donnera aux Églises d'Afrique des instructions où la miséricorde s'allie à une juste sévérité. Je n'ai pas besoin de rappeler avec quelle énergie saint Étienne combattit la doctrine de Carthage sur le baptême conféré par les hérétiques; et si les Africains avaient écouté la voix du pontife, l'hérésie des donatistes aurait été étouffée dans son germe. Ici encore une tendance particulière, exclusive, trouve son correctif dans l'Église de Rome, laquelle s'empresse de conjurer les dangers qui peuvent sortir des défauts inhérents au caractère de la race africaine.

Et maintenant, messieurs, si je me tourne vers l'École d'Alexandrie, j'y retrouve avec une égale sollicitude cette prévoyance qui caractérise l'Église mère et maîtresse de toutes les autres. Le génie spéculatif des Alexandrins les éloignera quelquefois d'une saine interprétation de l'Écriture et de la doctrine. A les voir s'aventurer sur les sommets de la métaphysique chrétienne, nous ne pouvons guère espérer que leur marche sera toujours également droite et sûre. Si, à la hauteur où ils s'élèvent, la foi qui leur sert de guide les empêche de perdre l'équilibre, du moins y aura-t-il des moments où nous les ver-

rons pencher d'un côté ou de l'autre; mais il en sera de ces déviations comme de celles qui s'étaient produites dans les Églises d'Asie Mineure et d'Afrique. Rome saura les signaler, et prémunir les esprits contre une direction d'idées qui s'éloigne de la saine doctrine. Les avertissements partis de la chaire pontificale ne manqueront pas à Origène, et le pape Pontien condamnera les erreurs de cet audacieux génie. Quand un des disciples d'Origène, saint Denis, semblera mettre en danger l'unité de la nature divine, en combattant l'hérésie de Sabellius, le pape appellera son attention sur une terminologie inexacte, et blâmera vivement certaines tendances particulières à l'école d'Alexandrie. Si les écrivains de cette école avaient continué à suivre les instructions contenues dans ce précieux document, il est probable que l'arianisme n'aurait pas pris naissance au milieu d'eux.

Je le répète, messieurs, ce rôle de l'Église romaine pendant les trois premiers siècles, au milieu des Églises particulières dont elle dirige le mouvement et réprime les écarts, cette intervention si ferme et si intelligente est de nature à frapper les esprits les plus prévenus.

Elle est là, cette Église centrale, au cœur de la société chrétienne, tenant la balance droite entre des forces contraires, et ramenant à l'unité cet immense travail d'idées qui s'opère autour d'elle, et dans les sens les plus divers. On me dira : c'est de la sagesse! Oui, sans doute, c'est de la sagesse, mais quand la sagesse prend de tels caractères, telles proportions, qu'elle s'identifie, pour ainsi dire, avec une institution, qu'elle dure dix-huit siècles sans avoir reçu de démenti ni des hommes, ni des choses, il est permis de conclure que ce n'est plus la sagesse humaine seulement, mais la sagesse qui vient de Dieu. — Sténographié par L. Danicourt.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE VERSAILLES.

CONFÉRENCE DE M. ÉDOUARD SAYOUS.

Frédéric le Grand; son caractère et sa politique.

Messieurs,

Parmi les princes qui ont régné au XVIIIe siècle, il y avait des égoïstes de courte vue, qui bornaient leurs désirs à la jouissance du moment, et qui regardaient avec calme autour de leur trône chancelant la société aigrie et frémissante, peu soucieux du déluge qui attendait leurs successeurs. Mais d'autres souverains, non moins personnels dans leurs actions, mettaient plus de grandeur dans l'égoïsme. Ils voyaient au delà de l'heure qui s'écoule, au delà de la génération présente; ils voulaient construire une œuvre solide, plus forte que le temps, objet d'admiration pour la postérité. Ils profitaient des vices, des misères morales de leur époque, non pas avec le découragement du philosophe sincère, ou en levant les épaules comme le sage désabusé, mais avec le sourire sarcastique de la volonté peu scrupuleuse qui triomphe. Reconnaissez-vous, messieurs, en face du roi de France Louis XV, le roi de Prusse Frédéric?

C'est de Frédéric le Grand que je voudrais retracer le portrait devant vous, interrogeant les aspects divers de sa physionomie, surtout le côté politique, qui dominait toujours, et que les autres traits, loin de le faire disparaître, ont toujours mieux fait ressortir. Lui-même a pris soin de se peindre dans de nombreux écrits, spécialement dans une vaste correspondance politique tout intime avec son frère, correspondance accessible depuis quelques années, mais en grande partie inexplorée. Dans ces lettres politiques, il se montre tel que nous nous le figurons, tel aussi que les peintres ont conservé son image. Ses traits étaient fortement dessinés, énergiques, osseux. Un nez long et pointu, des yeux vifs, perçants, railleurs, lui donnaient un air de finesse pénétrante et dangereuse. Je ne sais quelle expression dure et narquoise animait ce visage peu fait pour plaire à l'artiste, et lui ajoutait cette séduction étrange qui attire la foule vers les natures insolentes. C'est bien là l'homme qui, tout bronzé encore du champ de bataille, ou, la veille du combat, inclinant son front chargé de soucis auprès d'une lampe solitaire, à côté d'une carte de la Silésie ou d'une dépêche de la cour de Versailles, écrivait à ses amis les philosophes, ou faisait des vers sur la destinée. Quand même ces vers seraient ce que Voltaire a dit, ils n'en prouveraient pas moins une nature peu commune. Qu'importent des longueurs ou des platitudes, et Dieu sait s'il s'en trouve, dans des vers composés entre l'Autrichien et le Russe, au moment d'être écrasé, dans le désespoir? Ce que j'admire ici, c'est cette volonté, cette possession de soi-même, cet esprit fait aux difficultés, rompu au danger, familier avec le désespéré et l'impossible, qui bravait en face la destinée et jouait avec elle; esprit français, s'il en fut, singulièrement éloigné de la candeur et de la rêverie allemande, qui faisait bon visage au péril plutôt que de lui demander de vagues ou de sinistres inspirations.

Mais poëte, oh! non; un prince qui veut mériter ce titre ne doit pas se contenter de versifier. Les vers ne font pas plus le poëte que l'habit ne fait le moine. Des vers à la veille de Rosbach, fort bien. Espérons après cela que le cœur de Frédéric, livré plus d'une fois à des émotions poignantes, frémira à la vue du malheur d'autrui. Une nation expirante lui arrachera, sans doute, quelques larmes, ou si la fatalité de la politique veut qu'il lui porte les derniers coups, il en gémira le premier; il ne pourra entrevoir sans tristesse, dans un avenir prochain, et hélas! dans un avenir sans limites, toutes ces tortures et tous ces exils... — Que nous sommes loin de compte! Le poëte de Potsdam et de Rosbach n'épargnera pas à la Pologne expirante une seule machination, une seule ironie, une seule insulte.

Mais si ce n'est un poëte, c'est du moins un philosophe. Quel homme a jamais entendu autour de lui un

concert de louanges plus harmonieux et plus flatteur? Les grands destructeurs de la monarchie française ne trouvaient pas assez d'encens pour le héros prussien. Dans les salons philosophes de Paris où se préparait la grande révolution de la fin du siècle, on causait avec enthousiasme de ses victoires. Entrons chez madame du Deffand, par exemple. Les duchesses en grande toilette, les économistes en costume noir, en tenue sévère; les abbés, trop à leur aise sous le costume qu'ils portent; tout ce monde frivole, profond, spirituel, chimérique, que dit-il des événements d'Allemagne? Soyez sûrs qu'il s'occupe beaucoup moins des armes de la France que du sort du roi de Prusse; pour lui sont toutes les anxiétés et toutes les espérances.

Eh! n'a-t-il pas vécu avec les philosophes, n'a-t-il pas été, pendant sa dure jeunesse, nourri et consolé par la philosophie? Quand son terrible père, chagrin, jaloux, maniaque, ne faisait pas manœuvrer ses grenadiers de six pieds, on pouvait être sûr qu'il se récréait à tourmenter son héritier, un jour, se contentant de le gronder ou de l'enfermer, ou de le battre, une autre fois, comédien plus sinistre, le forçant d'assister au supplice d'un ami. Sous cette rude éducation, qui trempait fortement son âme, mais qu'il était excusable de ne pas apprécier pendant qu'il la subissait, il déplorait l'effet des superstitions, des manies humaines. En ce temps-là, il parle des préjugés, il foudroie l'ambition, il construit de belles théories sur le bonheur des peuples et sur le prince parfait qu'il oppose au prince de Machiavel. Mais quand arrive l'heure de la puissance, avec de sérieuses inquiétudes, il change de manière de voir. Il ne ferme pas la porte à ses amis, ce serait maladroit, mais au lieu de les écouter, il les exploite; au lieu de les suivre dans leurs enthousiasmes, il s'abrite derrière eux; au besoin, il les pousse devant soi pour se ménager quelque bonne affaire.

Messieurs, il est étrange que des hommes comme les philosophes du dernier siècle, qui certes ne manquaient pas de pénétration, et qui n'étaient pas indulgents pour les ridicules, aient été flattés, dupés, passez-moi le mot, bernés par leur ami Frédéric. Il a continué à leur usage les phrases de sa jeunesse, quand même il n'y croyait plus, et s'ils se brouillaient quelquefois avec lui, ils ne cessaient guère de le prendre au sérieux. Frédéric avait fait semblant plus d'une fois de s'ouvrir à Voltaire de ses projets politiques, et un jour que celui-ci, le prenant au mot, lui parlera d'un traité, il ne s'apercevra pas qu'il s'est trompé d'heure, qu'il a confondu Frédéric dans son cabinet avec Frédéric après souper. Quand on opposait à Frédéric de bonnes raisons, il ne disait pas non, mais il laissait voir que pour lui mieux valaient cent mille hommes. Il n'avait cessé de maudire ou de laisser maudire autour de lui les jésuites; vienne le jour où cet ordre est aboli, renoncé par la cour de Rome elle-même, son digne frère écrira : «Plusieurs d'entre » eux se trouveront amenés à chercher un asile dans vos » États, et à y faire couler une partie de leurs richesses.» Et Frédéric les accueille presque seul entre les princes de l'Europe. Qui oserait lui faire des reproches serait vraiment bien reçu.

Il faut reconnaître qu'en apprenant des écrivains de son temps à jouer de la philosophie, Frédéric s'est donné un instrument bien utile pour la pratique des affaires. Oui, Frédéric, écrivain et philosophe, est un voile qui recouvre Frédéric politique; mais ici, comme bien souvent, le voile transparent se rapproche tellement du portrait, qu'il n'en est plus séparable. C'est là précisément ce qui donne à cette figure je ne sais quoi de piquant et d'unique. S'il n'avait pas eu l'esprit aiguisé et mordant des philosophes de son époque, son histoire aurait été tout autre, ou du moins il ne se présenterait pas à nous le même dans chacune de ses actions; nous ne trouverions pas en lui le politique, toujours souple, toujours ironique, toujours présent.

Présence d'esprit, j'insiste sur ce trait de sa nature : quel homme jamais en eut un plus grand besoin? Sans doute cette redoutable alternative, l'empire du monde ou le tombeau, ne s'est pas posée devant lui. Sa destinée n'a affronté aucun extrême, et jamais il n'a connu ce double excès de la gloire sans limites et du malheur sans exemple qui entoure des noms plus illustres encore que le sien d'une auréole ineffaçable. Il n'a pas eu les Pyramides et Austerlitz; il n'a pas risqué non plus Sainte-Hélène : c'est un malheur pour sa gloire. Mais nous le trouverons aux époques les plus critiques de sa vie de souverain aux prises avec mille périls, ou flottant entre mille écueils, toujours heureux à la fin, parce qu'il était toujours actif et présent.

Voyons-le au moment où la guerre de sept ans va s'ouvrir. Il est déjà connu en Europe par deux guerres glorieusement soutenues, par deux traités habilement négociés, qui lui ont assuré pour quelque temps la possession de la Silésie, province au cœur de l'Allemagne. Mais, s'il est redouté en Europe et à Vienne, il n'est pas accepté : on lui trouve quelque chose du parvenu. Pour lui, il répond aux dédains menaçants de la cour d'Autriche par une haine implacable, une haine d'homme d'esprit. Cette cour avait certains ridicules qui ne lui échappaient pas, un orgueil que le malheur ne faisait qu'irriter; mieux que de l'orgueil, une sorte de fatuité, une prétention à l'infaillible, au divin. Marie-Thérèse a eu de beaux jours, un jour surtout, lorsqu'elle apparut aux Hongrois, princesse détrônée et courageuse, et souleva leurs acclamations; et elle a été la mère de Marie-Antoinette. Mais, à cela près, Frédéric n'avait pas tout à fait tort lorsqu'il raillait cette souveraine, femme de sens et d'un sens élevé, mais inégale d'humeur, agitée et solennelle, véritable enfant dans ses moments de fortune, comme devait l'être, avant ses malheurs, la reine de France; il avait beau jeu aussi lorsqu'il peignait le ministre Kaunitz, le plus brusque et le plus cérémonieux

des hommes, qui aimait à jouer l'oracle dans le conseil, et qui, lorsque l'impératrice risquait une parenthèse, se levait gravement, saluait jusqu'à terre et sortait.

Ses épigrammes ne se bornaient pas à ce monde étrange de Vienne, que nul n'a pénétré si bien que lui. C'était depuis longtemps un feu ouvert sur toutes les cours de l'Europe; sur le roi d'Angleterre, qu'il représentait comme un bon caporal allemand, gardant sur le champ de bataille une pose de maître d'armes; sur les ministres anglais, qu'il détestait parce qu'il faisait comme eux, et qu'il regardait, lorsqu'un intérêt commun les rapprochait de lui, comme de mauvais alliés.

En Russie, c'était l'impératrice Élisabeth; en France, c'était autrefois le maréchal de Belle-Isle, esprit généreux, mais chimérique, qui arrangeait à son gré la carte d'Europe. Un jour, Frédéric, qui l'avait reçu dans son camp en qualité de négociateur, lui demandait pourquoi il était si songeur. «Ah! sire, je ne sais que faire de cette Moravie. — Donnez-la à l'électeur de Saxe.» Belle-Isle fut enchanté de l'idée et ajouta un article à son projet. Un autre jour, c'était la favorite de Louis XV, madame de Pompadour, et le cardinal de Bernis, dont on sait qu'il raillait la stérile abondance; c'était toute la cour, excepté le roi lui-même, dont l'humeur insouciante l'agaçait, mais dont il parlait avec quelque ménagement, vénérant peut-être en lui le successeur de Louis XIV, grand objet de son admiration.

Il est fort joli, sans doute, et il peut être longtemps populaire de se moquer ainsi de tout le monde, mais cela est dangereux, car ceux qui finissent par être informés vous en veulent d'autant plus qu'ils se sont rendus vos complices dans le ridicule d'autrui. Tous ces amours-propres froissés se sont donné la main, et dans un temps où la personne des rois et des ministres était presque tout, il n'en fallait pas davantage pour qu'une guerre terrible éclatât.

Pour la première fois de sa vie, Frédéric fut longtemps à se douter de quelque chose. Il ne s'apercevait pas que Vienne, Saint-Pétersbourg et Dresde préparaient leurs armées et faisaient des plans de partage de ses États (il s'en souviendra plus tard); il ne voulait pas voir que les flatteries de Kaunitz et de Marie-Thérèse s'insinuaient à Versailles, que la mode venait, pour le plus grand dommage de notre monarchie, de le regarder comme un parvenu qu'il fallait briser. Un ennemi de ce côté-là, il ne le croyait pas possible. Il savait l'histoire de France mieux que le roi de France lui-même (hélas! ce n'était pas difficile), et, parmi les fantaisies échappées de sa plume, il composa une lettre que le cardinal de Richelieu était censé lui adresser pour le remercier, lui Frédéric, de suivre mieux que Louis XV les traditions de la politique française en Allemagne.

La guerre de sept ans fut donc pour Frédéric une nécessité cruelle et inattendue, mais elle fut aussi une bonne fortune. Elle lui donna ce qui lui manquait encore, le merveilleux, le prestige du danger vaincu. Il n'était auparavant qu'un parvenu heureux et habile, qu'une bonne ligue devait anéantir. Elle était venue, cette ligue, pour le mettre bien plus haut en provoquant le déploiement de son génie. Toujours en armes et toujours la plume à la main, il jetait le trouble dans le camp ennemi et la division dans les cours alliées. Il ne voulait ni ne pouvait innover dans ses plans de campagne. A la tête d'une petite armée harcelée de trois côtés, il ne pouvait, comme Napoléon Ier avant Marengo ou Austerlitz, savoir où il serait tel jour, où il battrait tel corps de l'ennemi; mais il savait courir de l'un à l'autre, et le Russe venait briser son élan contre les bataillons prussiens exacts comme des machines, et l'Autrichien, lent dans toutes ses manœuvres, se laissait surprendre lorsque sa lenteur même ne déroutait pas les plans de Frédéric : « La foi peut transporter les montagnes, disait-il, mais non les Autrichiens.» Il savait profiter de toutes les fautes, ne se laisser désespérer par aucun malheur, compter les morts de l'ennemi et recommencer aussitôt après une nouvelle marche. Et ce n'était là encore que la moitié de son activité. Pendant ces sept années, il cherchait les défauts de cuirasse de l'alliance bizarre formée contre lui; il attirait les petits princes allemands sous ses drapeaux; il envoyait partout des émissaires secrets; il soulevait les Turcs contre l'Autriche. Et c'est ainsi que, désespéré en 1757, plus désespéré en 1760, il se retrouva en 1763 l'arbitre de l'Europe.

Messieurs, ce n'était pas là un médiocre ouvrage; mais l'opinion publique, qui se formait alors, voyait un génie surhumain dans ce chef-d'œuvre d'habileté et de patience. Quel spectacle en effet! Un roi de fraîche date, le roi de quelques provinces éparses du Rhin au Niemen, avait pu tenir tête aux hordes sauvages de la Moscovie, aux officiers expérimentés de l'empereur, à la vieille gloire de la France. Et ce vainqueur était un roi philosophe. Ses triomphes étaient comme des victoires nationales pour quiconque pensait et écrivait. Mieux encore, le camp de Bohême ou de Silésie avait été une école de patriotisme. Ce que la guerre de cent ans fut pour la France, la guerre de sept ans venait de l'être pour la Prusse. Il n'y avait plus seulement un Brandebourg, une Silésie, un duché de Prusse, mais une patrie nouvelle, formée par le danger commun, par les douleurs communes. Sous les drapeaux de Frédéric, une nation s'était fondée.

Laissons quelques années s'écouler. Tout paraît tranquille en Europe. Tout est tranquille en Occident; mais les politiques qui ne se laissent pas tromper par les apparences regardent du côté du Nord. Là, Frédéric n'est pas resté oisif.

Il a vu, dans cette vaste Pologne longtemps protégée par les noms héroïques de Jean Casimir et de Sobieski, une décadence croissante qui touche à la ruine. Plus de roi : celui qui porte ce titre ne peut rien. Plus de loi :

une noblesse turbulente et tyrannique se rassemble à cheval sans autre projet que le désordre et l'ostentation. Plus de tolérance : les protestants et les schismatiques sont opprimés, à côté du Russe et du Prussien. La proie est toute prête pour qui saura la prendre. Mais il faut que les voisins de la Pologne s'entendent, ou elle se défendra par l'équilibre de leur jalousie ; ils s'entendirent par Frédéric.

Messieurs, on s'est beaucoup demandé quel était le véritable auteur du partage de la Pologne. Aucune des puissances contractantes n'a songé à abandonner sa part, mais chacune d'elles a rejeté sur les deux autres la responsabilité de cet acte. Je crois qu'il faut répondre : l'auteur, c'est d'abord tout le monde, ensuite Frédéric.

Tout le monde d'abord. Les idées politiques ont tellement changé peu après les événements dont je parle, qu'on a oublié le milieu où ils s'étaient accomplis. Au XVIIIe siècle, ce que nous appelons les nations n'existait pas ; il y avait des provinces dont la population et la richesse étaient connues, et qui figuraient dans les contrats que passaient entre elles les maisons souveraines. Cette pitié, dont nul ne se défend dans notre siècle pour une population opprimée, n'était pas ressentie. L'infortune de la Pologne a été grande ; les moyens n'ont pas étonné comme ils l'auraient dû.

Ensuite Frédéric : nul de ses contemporains ne voyait aussi juste ni aussi froidement dans les affaires. Il voulait comme un autre arrondir son territoire ; seulement il y réussissait mieux qu'un autre, ses moyens étant aussi variés et aussi souples que sa conscience à l'abri du scrupule.

Son premier soin est d'empêcher toute amélioration dans l'état de la Pologne. Les fléaux qui la travaillent doivent être soigneusement entretenus, envenimés ; car si elle venait à être délivrée, le petit royaume de Prusse pourrait être à jamais arrêté dans sa marche. Aussi s'entend-il avec l'ambitieuse et éminente impératrice de Russie, Catherine la Grande, autre génie froid et implacable. On convient, longtemps avant le partage, par un traité régulier, d'interdire aux Polonais tout changement dans les institutions qui les perdent. Roi sans pouvoir, nation sans unité, lois sans justice, tout cela doit rester au nom du respect dû aux vieilles coutumes et à la liberté du peuple. La Pologne sera minée chaque jour par cette comédie de liberté.

Mais jamais Frédéric ne se laissait dominer par un point de vue unique ; bientôt son inquiétude lui vient du côté des Russes : « C'est, écrivait-il, une terrible puis-» sance qui dans un demi-siècle fera trembler toute » l'Europe. Issus de ces Huns et de ces Gépides qui dé-» truisirent l'empire d'Orient, ils pourraient bien dans » peu entamer l'Occident, et causer aux Autrichiens des » sentiments de douleur et de repentir de ce que par » leur fausse politique ils ont attiré cette nation barbare » en Allemagne et lui ont enseigné l'art de la guerre. » Ainsi écrivait Frédéric avec ce don prophétique que semble avoir communiqué la Pologne à tous ceux qui ont parlé d'elle. Louis XIV voyait aussi, cet autre esprit pénétrant dans les choses de la politique, qu'un jour le Moscovite, l'empereur et l'électeur de Brandebourg pourraient se partager la Pologne ; il voyait cela juste un siècle avant le moment dont nous parlons, alors que les cavaliers polonais, sans rivaux pour l'impétuosité et l'audace, semblaient tenir fièrement tous les peuples à distance, dans le présent et dans l'avenir. Voici maintenant Frédéric qui montre du doigt, à travers la Russie à moitié asiatique qui sort des mains inhabiles d'Elisabeth et de Pierre III, la Russie envahissante et conquérante d'un demi-siècle plus tard.... comptez : de 1815.

Il me paraît évident que cette crainte de la Russie a pour un temps préservé la Pologne. Frédéric s'intéressait à elle. Il se félicitait de voir les Polonais « ouvrir les » yeux sur le précipice qui s'ouvrait devant eux. » « Je » suis, écrivait-il aussi, très-résolu à ne point m'embar-» quer dans une guerre qui ne nous regarde point et » dont le fruit serait pour un autre. » Il ne s'exprimait pas ainsi en vue du public ou de l'opinion, et nous sommes heureux de trouver dans une correspondance intime les vrais sentiments qui l'agitaient. Il n'estime pas sa politique perfide et malfaisante : il ne veut pas que le fruit en soit pour un autre.

Aussi se tourne-t-il, et sans effort, du côté de la maison d'Autriche. Il reçoit ses avances avec plaisir, mais non sans défiance, car « le chat, disait-il, demeure chat, quoi » qu'il fasse. » Il en savait quelque chose : lui-même, dans ces entrevues de gens qui se haïssaient, plus spirituel que ses adversaires, il s'amusait grandement, et il faisait la patte de velours avec ces vieux ennemis dont il accueillait les gentillesses avec une aigreur dissimulée, toute prête à se montrer formidable. Les Turcs étaient ses alliés, et il ne tenait qu'à lui d'exciter une guerre entre l'Autrichien et le Russe, mais il n'était pas homme à préférer à son intérêt le plaisir de voir ses ennemis s'entre-détruire. Cette guerre aurait tout remis en question. Qui pouvait se flatter d'arrêter dans ses progrès la puissance victorieuse ? Il fallait la paix : la paix seule pouvait couronner sa lente et flottante politique, et les événements se précipitaient, favorables à ses desseins, mais plus rapides qu'il ne l'avait prévu.

Dans l'hiver de 1770 à 1771, le prince Henri se trouvait à Saint-Pétersbourg. Beaucoup plus jeune que Frédéric, il le servait sans l'aimer, et il répondait à ses prévenances, à ses flatteries même, par une jalousie indigne de tous deux. Une de ses lettres nous raconte une scène qui peint bien la légèreté cruelle du XVIIIe siècle : dans une soirée de la cour on causait de mille riens futiles ; quelqu'un vient à raconter d'un air indifférent que les Autrichiens ont mis la main sur deux starosties polonaises. « Et pourquoi le roi de Prusse n'en ferait-il pas autant ? dit en riant l'impératrice. — Il faut bien que chacun ait quelque chose », ajoute un vieux général de la

guerre de Sept-Ans. On s'observe, on entre en pourparlers.

Mais ce qu'on offrait d'abord était peu de chose : l'évêché de Varmie, enclavé dans la Prusse ducale. Frédéric joua l'homme insouciant pour se faire donner bien davantage : la Prusse occidentale. Ce pays maritime et industrieux des environs de Dantzig, qui réunissait les deux moitiés de ses États, le rendait maître du commerce de la Pologne, et lui assurait un lot dans les partages successifs qu'il prévoyait inévitables. Alors il prend son parti, et pèse sur l'Autriche pour la faire entrer dans le complot.

Croyez-vous, messieurs, que le roi philosophe s'inquiète du mal qu'il va faire, ou du blâme qu'il va encourir? Ce souci est peut-être le seul qui ne l'effleure même pas. La Pologne n'était point populaire alors dans l'Europe littéraire, et les spoliateurs étaient vantés par les écrivains les plus indépendants, pour leur sagesse et leur humanité. Mais il s'inquiétait des lenteurs de la cour d'Autriche; il avouait que « la possession seule décide » en pareille matière » et que dans cette incertitude on ne sait que répondre aux « étrangers. » Il lui fallait un accord unanime, car la spoliation ne pouvait être irréparable sans la complicité de tous. Enfin, les trois puissances prirent chacune leur part, paisiblement, consciencieusement, comme après une saisie par huissier. L'Europe apprit la nouvelle avec honte, peut-être avec jalousie. Les conquérants, malgré le calme de leur conscience, parurent éprouver quelque temps, à défaut de remords impossibles, le regret qui punit quelquefois les grands coupables, le regret de n'avoir pas osé davantage, et de voir leurs complices partager avec eux.

Le grand artisan de cette conquête savait combien elle était solide, et lui qui se défiait toujours, il écrivait gaiement à son frère ces mots où se peint un esprit familier avec le blasphème et qui se complaît dans le sacrilége : « Nous communierons du même corps » eucharistique qui est la Pologne, et si ce n'est pour » le bien de nos âmes, cela sera sûrement pour le bien » de nos États. »

Frédéric est arrivé maintenant à la vieillesse : mais il ne la consacrera pas au repos. Cette dernière partie de son règne, la moins connue, a certainement été la plus pure. Mais elle manque d'éclat; elle n'est pas signalée par des victoires, ni par de tristes triomphes politiques. Il y a plus : nous sommes arrivés tout près des grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, assez près des traités de 1815 : tous ces remaniements semblent effacer l'ouvrage de Frédéric. Il est aisé de voir cependant qu'il a préparé l'Allemagne de nos jours en sauvant la Bavière de la maison d'Autriche et par la formation d'une ligue défensive des petits souverains. Il est surtout intéressant de voir Frédéric, à la veille de la Révolution, diriger le congrès de Teschen, dernier souvenir de la vieille tradition des traités de Westphalie, de la glorieuse politique des Henri IV et des Richelieu.

Essayons de pénétrer dans ces salons où se tenait le dernier rendez-vous de la vieille diplomatie. Plusieurs de ces mêmes hommes, douze ans plus tard, se retrouveront à Pilnitz ou à Coblentz, effrayés d'un danger inconnu, déroutés par le spectacle d'un peuple en armes. Aujourd'hui ils sont encore dans toute leur quiétude, au milieu des parchemins du saint Empire, traçant comme il leur plaît des lignes sur la carte d'Europe, nullement dérangés par des voix importunes. Ils vont et viennent, se transmettent les nouvelles, discutent avec froideur et politesse, se communiquent un plan d'attaque ou de défense par un coup d'œil furtif. Ils aiment à trouver des mots spirituels pour couvrir des ambitions entêtées, et des paroles de modération pour voiler un immense orgueil. Tous richement vêtus, couverts de broderies et de décorations; à leurs gestes aimables, à leurs manières exquises, on dirait un salon de Versailles, si l'on n'entendait parler de Bavière, d'électeur, de bulle d'or.

Frédéric était tout étonné de jouer maintenant un rôle défensif et pacifique, tout effrayé des discussions de droit où il se trouvait lancé. « Je deviens, disait-il, » un petit Cujas, un Puffendorf, un animal empesé de la » rouille de Ratisbonne. » Railleur toujours plus amer, il n'épargnait pas même les Allemands dont il défendait les intérêts : « Ce sont des pauvres espèces, écrivait-il, » je ne me soucie pas d'être leur don Quichotte. » Ou encore : « Pas d'argent, pas de princes d'Allemagne. » Il s'indignait surtout en les voyant vendre leurs sujets à l'Angleterre pour la guerre d'Amérique. Mais son grand objet d'aversion et de sarcasmes était Joseph II, qu'il traitait comme un enfant brouillon, lui écrivant des lettres d'une franchise inouïe, et s'excusant gracieusement de n'avoir personne auprès de lui pour lui dicter les compliments d'usage. Il poursuivait cette famille jusque sur le trône de France. Il accueillait avec plaisir les pamphlets dont on accablait sans justice et sans courage la reine Marie-Antoinette. Ses lettres témoignent d'une certaine joie lorsqu'il apprenait le discrédit croissant du gouvernement de Louis XVI. Mais la Révolution, lui qui prévoyait tout, il ne la soupçonnait pas. Prodigieusement l'homme de son siècle, par la routine de ses habitudes, comme par la hardiesse de ses idées, il ne sortait pas des vieux moyens de gouvernement : une administration vigoureuse, une caisse bien remplie, une armée bien disciplinée. Il n'a jamais senti le besoin d'autre chose, et lorsqu'il formait une ligue de princes allemands, il n'entendait point commencer un mouvement national et démocratique, mais couronner sa longue lutte contre la maison d'Autriche.

Tels furent les derniers travaux, telles furent les dernières pensées de Frédéric vieilli, perclus de douleurs, mais fort devant la vieillesse comme devant le danger, et opposant aux plus cruelles atteintes les sarcasmes de son humeur railleuse et la persistance de sa volonté. Jusqu'au dernier moment il écrivit de sa propre main; et ceux qui ont étudié de près cet homme unique, avec

une admiration réservée, pour la première fois ne peuvent se défendre d'être émus à la vue de ces caractères indécis, de ces mots à moitié illisibles qu'il traçait encore lorsque ses yeux commençaient à s'obscurcir.

Mais nulle vieillesse de souverain ne fut plus verte ni plus tranquille. Les grands princes qui ont vécu longtemps comme lui et qui sont morts sur leur trône, ont presque toujours cruellement payé vers la fin des triomphes difficilement purs. Il n'a pas vu comme Auguste ses meilleures légions anéanties, sa famille déshonorée et réservée à tous les crimes. Il n'a pas vu comme Louis XIV deux fortes et brillantes générations de princes moissonnées devant lui, et tant de défaites après tant de victoires. D'où serait venue sa tristesse? Les douleurs de son corps n'étaient que le lot de son âge, après tant de fatigues et d'émotions. Quel aurait été son tourment? Ce n'était pas l'effroi de l'avenir : ce qu'il avait construit si lentement, il le sentait solide; ce n'était pas la décadence de ses facultés : elles n'avaient pas ce faux brillant qui les rend altérables; et ce n'était pas son génie, car son génie n'avait été que le comble de l'habileté. Il a gagné tout entier sa tombe glorieuse, devant laquelle, à défaut des larmes que l'on réserve au malheur et de l'enthousiasme qui ne s'attache qu'aux grandes âmes, on gardera cependant le silence qui témoigne le respect. Ils sont plus grands et plus admirables les génies puissants, hardis, novateurs, qui s'élèvent au-dessus du reste des hommes, et qui éclairent les hommes par leurs belles actions et par leurs erreurs, par leur grandeur et par leur chute. Mais elles sont rares aussi, ces volontés persistantes et souveraines, ces volontés nettes et implacables, qui ne se laissent égarer par aucune fausse lueur, et qui avant la mort atteignent juste le but qu'elles s'étaient marqué.

Ed. Sayous.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Des empêchements de mariage.

Le dernier empêchement de mariage mentionné dans notre chapitre, c'est la *parenté* ou l'*alliance* à un degré suffisamment rapproché. La prohibition du mariage entre parents ou alliés est universellement admise chez tous les peuples, au moins en ligne directe. Elle est fondée sur trois ordres de considérations distincts : d'abord des considérations morales, et particulièrement la crainte de voir s'établir des relations illicites dans la famille si l'on avait l'espérance de pouvoir les légitimer par la suite; puis des considérations politiques, comme le désir de mêler les familles; enfin même des considérations physiologiques relatives aux conséquences funestes des mariages consanguins au point de vue de la propagation de l'espèce (1).

La parenté, c'est le lien qui unit des personnes descendant les unes des autres (parenté en ligne directe) ou descendant d'un auteur commun, sans descendre pour cela l'une de l'autre (parenté collatérale). Ainsi le père et le fils sont parents en ligne directe; deux frères sont parents en ligne collatérale, etc. L'article 736, placé au titre *des successions*, définit du reste la ligne directe *la suite des degrés entre personnes qui descendent l'une de l'autre*, et la ligne collatérale *la suite des degrés entre personnes qui ne descendent pas les unes des autres, mais qui descendent d'un auteur commun.* La ligne directe peut, en quelque sorte, être comparée à une échelle simple, et la ligne collatérale à une échelle double dont l'auteur commun occupe le sommet. Chaque génération forme un degré. En ligne directe, on compte donc autant de degrés qu'il y a de générations entre les personnes que l'on considère; ainsi, à l'égard du père, le fils est au premier degré, le petit-fils au second, et ainsi de suite (art. 737). En ligne collatérale, les degrés se comptent par les générations depuis l'un des parents jusqu'à l'auteur commun, et depuis celui-ci jusqu'à l'autre parent. Les frères sont donc au deuxième degré, l'oncle et le neveu au troisième, les cousins germains au quatrième, et ainsi de suite (art. 738). Rien n'est plus simple que ce mode de computation qui nous vient des Romains (2).

L'alliance ou affinité (*affinitas*), comme disaient souvent nos anciens jurisconsultes, suppose toujours un mariage antérieur. Elle est définie par Pothier : *le rapport qui unit l'un des conjoints par mariage et les parents de l'autre conjoint.* Ainsi les parents de ma femme sont mes alliés, et ils sont mes alliés au même degré qu'ils sont les parents de ma femme. En effet, l'alliance n'est au fond qu'une image de la parenté, comme le prouve les expressions mêmes employées chez nous pour désigner les alliés : le père de notre femme est notre beau-père (les Anglais l'appellent *father-in-law*), sa mère notre belle-mère, son fils notre beau-fils, sa fille notre belle-fille, etc. Malheureusement ces expressions sont souvent amphibologiques, parce qu'elles désignent à la fois deux personnes très-distinctes l'une de l'autre : ainsi, quand une personne parle de sa belle-fille, on ne sait pas s'il s'agit de la femme de son fils (sa bru) ou de la fille que sa femme a eu d'un premier mariage, et ainsi de suite. Nous avons tout lieu de regretter, à cet égard, le langage si savant et si précis des Romains, qui n'admettait jamais la moindre équivoque.

Le droit canonique, qui était autrefois le droit civil de la France, a présenté de grandes variations relativement à l'étendue des prohibitions de mariage résultant de la parenté.

---

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 et 13 de la seconde.

(1) Il paraît même constaté, en effet, que beaucoup d'enfants sourds-muets sont le fruit de mariages contractés entre propres parents, même dans les limites admises par la loi.

(2) En ligne directe, le droit canonique compte les degrés comme le droit romain et le droit français moderne; mais, en ligne collatérale, au lieu de compter les degrés des deux côtés, comme on le ferait sur les deux branches d'une échelle double, il ne les compte que d'un côté seulement. Ainsi les cousins germains qui sont au quatrième degré, d'après le mode de computation adopté par le Code, seraient au second degré en droit canonique. Il ne faut pas oublier que le droit canonique était le droit commun de la France avant 1789, notamment en ce qui concerne le mariage.

On eut même des exemples d'annulations de mariage sous prétexte de parenté, qui étaient de véritables scandales, car on remontait à l'infini dans la recherche de la parenté, et à une certaine époque, par suite des alliances qui avaient uni entre elles presque toutes les maisons régnantes de l'Europe, il était même devenu très-difficile pour les souverains de se marier sans que leur mariage fût exposé à quelque nullité. Le concile de Latran, de 1215, limita les prohibitions de mariage, en ligne collatérale, au quatrième degré inclusivement, ce qui ne signifie pas du tout au degré de cousins germains, comme on l'a dit plus d'une fois dans les débats sur ces sortes de questions. En effet, le droit canonique ne comptant les degrés que d'un seul côté, c'est-à-dire d'une des parties à l'auteur commun, les parents au quatrième degré canonique sont petits-fils des cousins germains. Lorsque la distance n'était pas la même des deux côtés entre le parent et l'auteur commun, on comptait du côté où il y avait le plus grand nombre de degrés, ce qui tendait à faciliter un peu le mariage. Du reste, des dispenses étaient accordées, sans grande peine entre cousins, surtout au delà du deuxième degré.

La loi du 20 septembre 1792 était bien plus indulgente, et ses prohibitions ne s'étendaient pas fort loin en ligne collatérale, car elle ne défendait que le mariage entre frères et sœurs. Ce mariage paraît en effet tellement contraire à la nature, qu'il n'a été admis nulle part, si ce n'est chez quelques peuples anciens, tels que les Égyptiens. Il est bien entendu que dans la loi du 20 septembre 1792, comme sous l'empire du droit canonique, la parenté en ligne directe, si éloignée qu'elle fût, constituait toujours un empêchement de mariage.

Le Code va un peu plus loin que la loi du 20 septembre 1792, mais ses prohibitions sont encore restreintes dans des limites fort resserrées.

Art. 161. — « En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels, et les alliés dans le même ligne. »

Entre parents en ligne directe, la prohibition du mariage est absolue et indéfinie, sans distinction entre la filiation naturelle et la filiation légitime; ce qui est à remarquer, car en principe les enfants naturels n'ont aucune relation légale avec leurs ascendants autres que leurs père et mère, et ne leur succèdent même pour aucune portion (voy. art. 757). Mais en matière de mariage, il y a une raison d'honnêteté publique qui est décisive. On ne doit pas davantage faire de distinction entre l'alliance légitime et l'alliance simplement naturelle, car les mots *dans la même ligne* signifient évidemment dans la ligne telle qu'elle vient d'être déterminée, c'est-à-dire *légitime ou naturelle*. On ne peut donc pas plus épouser la fille naturelle de sa femme que sa propre fille naturelle; mais M. Valette croit que la parenté ou l'alliance naturelle ne peut être un empêchement au mariage que lorsqu'elle est légalement établie, comme nous le verrons plus tard.

Art. 162. — « En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels et les alliés au même degré. »

Art. 163. — « Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. »

En ligne collatérale, le mariage est d'abord interdit entre parents et alliés, légitimes ou naturels, au second degré. L'article 163 prohibe même encore le mariage au troisième degré, c'est-à-dire entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, prohibition que la loi du 20 septembre 1792 n'admettait pas, mais qui existait en droit romain, où on considérait l'oncle et la tante comme étant *loco parentum*, et remplaçant en quelque sorte les père et mère. Seulement, comme la parenté commence à s'éloigner bien davantage, l'article 163 ne parle plus de l'alliance ni de la parenté *naturelle*, comme le font les articles 161 et 162; et ceci ne peut être un oubli du législateur, puisqu'il y avait bien pensé dans les articles précédents.

Le grand-oncle et la petite-nièce, la grande-tante et le petit-neveu sont-ils compris implicitement dans la disposition qui prohibe le mariage entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu? On trouve dans le *Bulletin des lois*, sous la date du 7 mai 1808, une décision de l'empereur qui interdit de tels mariages, comme tombant sous le coup de la prohibition édictée par l'article 163; mais cette décision n'ayant jamais été signée, et ne portant le contre-seing d'aucun ministre, n'a point paru régulièrement rendue, et l'on s'est accordé, en général, à ne point la regarder comme obligatoire. Cependant le mariage entre le grand-oncle et la petite-nièce n'en doit pas moins être condamné comme contraire à nos mœurs, et rentrant dans l'esprit évident, et même dans les termes de l'article 163. Un grand-oncle, c'est toujours un oncle, et une union si peu conforme au vœu de la nature ne doit point être favorisée (1).

Art. 164. — « Néanmoins il est loisible au roi de lever, pour des causes graves, les prohibitions portées par l'article 162 entre beaux-frères et belles-sœurs, et, par l'article 163, aux mariages entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. »

Un arrêté du 20 prairial an XI a réglé le mode de délivrance de ces dispenses, ainsi que de celles qui autorisent le mariage avant l'âge requis par l'article 144. Elles sont accordées par le chef de l'État, aujourd'hui l'empereur, sur le rapport du grand juge (le ministre de la justice) et sur l'avis du commissaire du gouvernement (aujourd'hui le procureur impérial) près le tribunal de première instance du domicile de l'impétrant, s'il s'agit d'une dispense d'âge compétent, ou près le tribunal de première instance du lieu où doit se célébrer le mariage, s'il s'agit des dispenses relatives à la parenté ou l'alliance autorisées par l'article 164.

Nous avons fini l'étude des empêchements de mariage établis par notre chapitre premier. Mais il y a encore d'autres empêchements qui se trouvent consacrés, soit dans d'autres parties du Code, soit dans des lois spéciales.

L'article 348 établit certains empêchements de mariage par suite des liens de parenté purement civile résultant de l'adoption.

Art. 348. — « L'adopté restera dans sa famille naturelle, et y conservera tous ses droits; néanmoins le mariage est prohibé :

» Entre l'adoptant, l'adopté et ses descendants;

» Entre les enfants adoptifs du même individu;

» Entre l'adopté et les enfants qui pourraient survenir à l'adoptant;

(1) Le droit romain ne permettait pas le mariage entre le grand-oncle et la petite-nièce, bien que ces deux personnes ne fussent parentes entre elles qu'au quatrième degré. La règle admise par les Romains était en effet que le mariage était défendu entre deux parents collatéraux toutes les fois que l'un d'eux touchait immédiatement à l'auteur commun, ce qui est évidemment le cas du grand-oncle et de la grande tante.

» Entre l'adopté et le conjoint de l'adoptant, et réciproquement entre l'adoptant et le conjoint de l'adopté. »

Les empêchements de mariage résultant de l'article 348 ne sont que des empêchements simplement prohibitifs : ce point est généralement reconnu ; et en effet les articles 182 et 184 ne font aucune mention de l'article 348.

Nous en dirons autant de l'article 228, qui établit également un empêchement de mariage simplement prohibitif.

Art. 228. — « La femme ne peut contracter un nouveau mariage qu'après dix mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent. »

Un décret du 16 juin 1808 décide que les militaires en activité de service ne peuvent se marier sans en avoir obtenu l'autorisation, les officiers du ministère de la guerre, les sous-officiers et soldats du conseil d'administration de leur corps. Ce décret fut étendu aux officiers de marine par un autre décret du 3 août 1808, aux commissaires ordonnateurs (intendants militaires), officiers de santé et autres personnes attachées au service des armées par un nouveau décret du 28 août 1808 ; aux officiers réformés jouissant d'un traitement de réforme par un avis du conseil d'État du 21 décembre 1808 ; aux officiers, sous-officiers et soldats de la gendarmerie par une ordonnance du 29 octobre 1820, et enfin aux sous-officiers et soldats de la garde municipale de Paris par une ordonnance du 29 janvier 1832.

Le décret du 16 juin 1808 indique comme sanction des dispositions qu'il vient d'édicter, la destitution pour l'officier, et la perte, tant pour lui que pour sa veuve et ses enfants, de tout droit aux pensions et récompenses militaires. Mais il ne prononce aucunement la nullité du mariage, et il suppose même nécessairement que ce mariage reste valable, puisqu'il parle de la veuve et des enfants, comme nous venons de le dire. Le décret du 16 juin 1808 et autres actes postérieurs, n'établissent donc qu'un empêchement de mariage simplement prohibitif.

En étudiant le chapitre II de notre Titre, nous allons voir que le mariage doit être précédé de deux publications destinées à l'annoncer (art. 63 et 166) ; et nous verrons en même temps que le défaut de publications constitue aussi un empêchement de mariage, mais un empêchement simplement prohibitif, comme les trois précédents.

L'engagement dans les ordres sacrés constitue-t-il un empêchement de mariage (1) ? M. Valette a toujours cru qu'il était impossible de faire passer ainsi dans la législation civile des règles du droit canonique. Les jurisconsultes qui ont voulu trouver là un empêchement de mariage ne peuvent citer un seul texte de loi qui serve de base solide à leur opinion. Tout ce que l'on pourrait faire, ce serait de discuter au point de vue législatif l'opportunité qu'il y aurait à tenir ici un certain compte des règles du droit canonique. En effet, la loi française n'affecte pas d'ignorer l'existence des religions, comme le font certaines lois étrangères ; les prêtres catholiques, en raison de leur seule qualité, jouissent chez nous de certains priviléges et sont dispensés de certaines charges, par exemple de celle d'être juré et garde national, de servir dans les armées de terre ou de mer, etc. On aurait donc pu interdire leur mariage, qui est presque toujours un scandale public ; mais on ne l'a pas fait.

(1) Il s'agit ici non-seulement de la prêtrise, mais encore du diaconat et du sous-diaconat.

La loi du 18 germinal an X, généralement connue sous le nom d'*articles organiques* du Concordat, est souvent invoquée par ceux qui considèrent l'engagement dans les ordres sacrés comme un empêchement de mariage. Cette loi fait (art. 6) de l'infraction des règles canoniques reçues en France un cas d'appel comme d'abus ; mais il est impossible de trouver dans cette disposition la consécration en matière purement civile, de toutes les règles canoniques admises avant 1789. D'ailleurs, M. Portalis, mieux placé que personne pour apprécier le sens et la portée des articles organiques, puisqu'il a été chargé de les soutenir devant le Corps législatif, M. Portalis dit positivement, en exposant les motifs de cette loi, et plus tard du Titre *du mariage*, que l'engagement dans les ordres sacrés ne constitue pas un empêchement dirimant dans l'ordre civil. On a bien prétendu que M. Portalis ne disait pas ce qu'il pensait, et que ses paroles n'avaient d'autre but que de dissimuler l'importance véritable des concessions faites à l'Église catholique, pour les faire accepter par l'opinion ; mais il est impossible d'admettre qu'un organe du gouvernement, et surtout un homme du caractère de M. Portalis, soit venu, en présentant un projet de loi, dire précisément le contraire de la vérité.

Il semble qu'il devrait être tout à fait impossible d'aller jusqu'à prétendre que le mariage est *nul* lorsque l'homme était engagé dans les ordres sacrés, car aucun texte ne prononce cette nullité. Bien plus, en admettant que les articles organiques du Concordat aient établi une nullité de ce genre, le chapitre IV, consacré aux demandes en nullité de mariage, l'aurait implicitement abrogé en n'en parlant pas, puisque l'article 7 de la loi du 3 ventôse an XII abroge les lois, coutumes, réglements, etc., dans toutes les matières qui font l'objet du présent Code. Cependant un jugement du tribunal de la Seine (25 janvier 1865) prononce cette nullité, qui n'avait encore été admise jusqu'ici par aucun tribunal.

D'un autre côté, dire que l'engagement dans les ordres sacrés ne constitue qu'un empêchement simplement prohibitif, c'est faire une distinction dont on n'aperçoit pas bien la raison. D'ailleurs, un rapport de Portalis du 3 frimaire an XI repousse cette manière de voir, puisqu'il déclare que l'on ne pourrait fonder une opposition sur une circonstance de ce genre. Cependant plusieurs arrêts de la cour de cassation (21 février 1833 et 23 février 1847) ont admis, en se fondant sur les articles 6 et 26 de la loi du 18 germinal an X, que l'engagement dans les ordres sacrés constituait un empêchement simplement prohibitif ; mais d'autres décisions judiciaires, et notamment un jugement du tribunal de Périgueux du 25 juillet 1862, ont repoussé cette doctrine.

CHAPITRE II.

DES FORMALITÉS RELATIVES A LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE.

Art. 165. — « Le mariage sera célébré publiquement, devant l'officier civil du domicile de l'une des deux parties. »

Cet article traite de la publicité du mariage et de la compétence de l'officier de l'état civil, compétence réglée, si l'on veut, dans un intérêt de publicité ; mais que la loi considère à part. La publicité dont notre article parle principalement est celle qui accompagne le mariage ; elle comprend trois éléments : 1° célébration du mariage à la mairie ; 2° portes de la mairie non fermées, de manière à ce que tout le monde puisse entrer ; 3° présence de quatre témoins mâles et majeurs (comp., art. 37 et 75).

Quant à la publicité qui précède le mariage, elle consiste

surtout dans les publications, sortes de *bans civils* comparables aux bans religieux que l'on proclame à l'église.

Art. 166. — « Les publications ordonnées par l'article 63 au titre *Des actes de l'état civil*, seront faites à la municipalité du lieu où chacune des parties contractantes aura son domicile (1).

En résumé, il doit y avoir deux publications faites à deux dimanches consécutifs, et l'on ne peut se marier que le troisième jour, après la seconde publication, c'est-à-dire le mercredi qui la suit. Les publications ne sont valables que pour une année. A partir du moment où le mariage est possible, en vertu de l'article 64 *in fine*, si le mariage n'est pas célébré avant l'expiration de l'année, on ne pourra plus le célébrer ensuite qu'en remplissant de nouveau toutes ces formalités.

En France, les publications sont fort négligées dans la pratique, et l'on se contente de dresser un acte qui mentionne leur accomplissement, et reste affiché à la porte de la mairie pendant le délai légal. Mais on les fait encore avec beaucoup de soin presque partout, à l'étranger, dans les pays où le Code Napoléon est resté en vigueur, par exemple en Belgique.

La règle qui exige deux publications est soumise à certaines exceptions : on peut obtenir dispense de la seconde publication.

Art. 169. — « Il est loisible au roi ou aux officiers qu'il préposera à cet effet de dispenser pour des causes graves, de la seconde publication. »

L'arrêté du 20 prairial an XI, articles 3 et 4, profitant de la faculté laissée au gouvernement par cet article, établit, pour ce qui concerne ces dispenses, une délégation permanente en faveur des commissaires près les tribunaux civils d'arrondissement (les procureurs impériaux).

Au contraire, les dispenses relatives à la parenté ou alliance, à l'âge compétent pour se marier ne sont pas déléguées, et ne peuvent pas l'être (v. art. 145 et 164); elles émanent directement de l'Empereur, qui les délivre sur le rapport du ministre de la justice, et le procureur impérial donne simplement son avis, au bas de la demande des parties intéressées qu'il est chargé de transmettre à la chancellerie.

Les publications doivent être faites au domicile de chacun des futurs époux, et en outre, s'ils sont mineurs quant au mariage, au domicile des ascendants sous la puissance desquels ils se trouvent, à cet égard ou à celui du conseil de famille (art. 168). Mais cette exigence n'existe pas lorsque l'enfant ne doit faire que des actes respectueux, car on ne peut plus dire alors qu'il soit placé *sous la puissance* de ses ascendants, quant au mariage.

Le mariage sera célébré *devant l'officier civil du domicile de l'une des parties*, dit l'art. 165. L'article 102, que nous avons étudié plus haut, définit le domicile, *le lieu où une personne a son principal établissement;* mais l'article 74, au Titre *Des actes de l'etat civil*, après avoir dit, comme l'article 165, que l'on se marie dans la commune où l'un des deux époux a son domicile, ajoute immédiatement : « *Ce domicile, quant au mariage, s'établira par six mois d'habitation continue dans la même commune.* » C'est là ce que l'on s'est habitué à nommer dans la doctrine le *domicile matrimonial*. Il résulte, par exemple, de cette disposition, qu'un juge au tribunal de la Seine, bien certainement domicilié à Paris (v. art. 107), qui va passer six mois aux eaux ou à la campagne, pourra parfaitement s'y marier. Mais supposons que deux mois après son retour à Paris, ce juge veuille se marier avec une femme qui n'y réside elle-même que depuis moins de six mois : le pourra-t-il? Certains auteurs ont prétendu que non, parce que, suivant eux, lorsque l'article 165 dit que le mariage sera célébré devant l'officier d'état civil du domicile d'une des parties, il entend se référer au domicile matrimonial tel qu'il a été réglé par l'article 74. M. Valette n'est point de cet avis. L'article 165 déclare que l'on se marie à son domicile, et le domicile est défini par l'article 102. Le législateur qui vient de consacrer au domicile un Titre tout entier, ne peut, au moins sans en prévenir expressément, attacher un autre sens à ce mot. L'article 74 est simplement destiné à faciliter le mariage, en permettant de se marier dans un endroit où l'on n'aurait pas son vrai domicile, mais où l'on résiderait au moins depuis six mois ; il se peut aussi que l'on ait réellement son domicile dans un certain endroit, mais que cela soit difficile à établir: une résidence de six mois, toujours très-simple à constater, coupera court à toutes les contestations qui pourraient s'élever à ce sujet. Entendu d'une manière restrictive, l'article 74, au lieu de contenir une disposition libérale, serait au contraire extrêmement gênant, puisqu'il rendrait le mariage impossible dans certains cas. Enfin l'opinion contraire ne peut expliquer d'une manière satisfaisante la disposition de l'article 167, qui se comprend au contraire très-facilement dans le système de M. Valette. En effet, après avoir décidé que les publications auraient lieu au domicile des deux parties, le législateur se souvient que ce domicile, quant au mariage, pourrait n'être établi que par six mois de résidence, et il exige alors que les publications soient faites au dernier domicile, c'est-à-dire au vrai domicile, le domicile actuel où l'on veut se marier n'étant qu'un domicile matrimonial.

L'examen des travaux préparatoires du Code est décisif en faveur de l'opinion de M. Valette. On y voit en effet que dans la séance du conseil d'État du 4 vendémiaire an X, le premier consul demande si l'on pourra se marier au lieu où l'on aura son domicile, bien que l'on réside ailleurs depuis plus de six mois, et Tronchet répond qu'on le pourra certainement, car l'on ne perd pas le droit de célébrer son mariage à son domicile pour avoir acquis le droit de le célébrer ailleurs.

---

(1) Art. 63. — « Avant la célébration du mariage, l'officier d'état civil fera deux publications à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune. Ces publications, et l'acte qui en sera dressé, énonceront les prénoms, noms, professions et domiciles des futurs époux, leur qualité de majeurs ou de mineurs, et les prénoms, noms, professions et domiciles de leur père et mère. Cet acte énoncera en outre les jours, lieux et heures où les publications auront été faites : il sera inscrit sur un seul registre, qui sera coté et paraphé comme il est dit en l'article 41, et déposé chaque année au greffe du tribunal de l'arrondissement. »

Art. 64. — « Un extrait de l'acte de publication sera et restera affiché à la porte de la maison commune pendant les huit jours d'intervalle de l'une à l'autre publication. Le mariage ne pourra être célébré avant le troisième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. »

Art. 65. — « Si le mariage n'a pas été célébré dans l'année, à compter de l'expiration du délai des publications, il ne pourra plus être célébré qu'après que de nouvelles publications auront été faites dans la forme ci-dessus prescrite. »

On objecte quelquefois l'avis du conseil d'État de 4e complémentaire an XIII, qui dit que « les militaires, lorsqu'ils se » trouvent sur le territoire de l'Empire, ne peuvent contrac- » ter mariage que devant les officiers d'état civil des com- » munes où ils ont résidé sans interruption pendant six mois, ou » devant l'officier de l'état civil du lieu où leurs futures épouses » ont acquis le domicile fixé par l'article 74 du Code civil. » Mais c'est dépasser la portée de cet avis que d'y voir la prédominance exclusive de l'article 74. Il ne s'agissait pas de savoir si les militaires pourraient se marier à leur domicile, ce qui n'était mis en doute par personne. Mais dès qu'ils ne se mariaient pas à leur domicile, la question était de voir s'il ne fallait pas se contenter pour eux, exceptionnellement, d'une résidence qui n'aurait pas duré six mois. C'est là le seul objet de l'avis du conseil d'État, lequel n'a pas été consulté sur la question actuelle.

On pourrait se demander si, quand on veut se marier dans un lieu où l'on a que son domicile réel, mais non six mois de résidence, on est tenu de faire des publications au lieu de sa dernière résidence, outre celles qui sont faites au domicile. Dans la théorie qui admet l'affirmative, le domicile matrimonial complet comprend à la fois deux éléments : le domicile réel et la résidence de six mois. Si l'on a seulement une résidence de six mois, il faut compléter le domicile matrimonial par des publications au domicile réel, exigées en vertu de l'article 167. Si l'on a seulement le domicile réel sans la résidence de six mois, il faut de même, compléter le domicile matrimonial par des publications au lieu de la dernière résidence de six mois. Mais la loi n'a pas consacré cette exigence, qui d'ailleurs serait souvent puérile. En effet, l'individu qui se marie ainsi à son domicile réel a pu résider moins de six mois dans plusieurs villes successivement, de sorte que pour trouver un séjour de six mois consécutifs, il faudra peut-être remonter à une résidence très-éloignée, et qui n'a laissé aucun souvenir. Au contraire, le domicile réel, étant le principal siége des affaires d'une personne, laisse toujours des traces plus durables, et l'on conçoit que la loi ait exigé de doubles publications dans ce cas, tandis qu'elle ne le faisait pas dans le cas inverse.

É. Alglave, avocat.

BULLETIN DES COURS.

Les lectures et conférences publiques de Toulouse, qui se tiennent le soir dans les galeries du Capitole, obligeamment mises à la disposition des lecteurs et des orateurs par l'administration municipale, ont attiré jusqu'ici un concours inespéré d'auditeurs. Les dames se montrent les plus empressées. On ne se plaint que de l'exiguité des salles.

Six orateurs se sont déjà fait entendre. M. Musset, docteur ès-sciences, a étudié la fable de la *Cigale et la fourmi* au point de vue scientifique et moral ; M. Rozy a présenté une étude sur Eugénie de Guérin, l'une des gloires littéraires du Languedoc. M. Émile Waïsse a fait une lecture sur l'état de Toulouse au XVIIIe siècle. M. le docteur Molinier a raconté ses excursions dans le Sahara algérien. Enfin, MM. Molinier père et Florentin Ducas ont appelé l'attention de leurs auditeurs sur le théâtre espagnol et sur la poésie méridionale. La variété de ces sujets n'a pas peu contribué à tenir l'attention du public en haleine et à assurer le succès de l'institution.

— M. Mézières, professeur à la Sorbonne, a fait à Reims une remarquable conférence. Il a parlé de la fondation du *Spectateur* d'Addison, le premier journal anglais d'une réelle valeur.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Lundi 6 mars. — M. Ferdinand de Lasteyrie : Les États confédérés avant la guerre.

Mardi 7. — M. N. Joly : La génération spontanée.

Mercredi 8. — M. E. Deschanel : Simples lectures : 1° Les *Figures jeunes*, poésies nouvelles, par M. Ratisbonné. 2° *Grandeur et décadence d'une serinette*, par Champfleury.

Jeudi 9. — M. Er. Desjardins : Les temps mérovingiens.

Vendredi 10. — M. Samson : *Andromaque* et *les Plaideurs*.

Samedi 11. — M. N. Joly : L'homme fossile.

La *Revue des cours scientifiques* publie dans son numéro d'aujourd'hui la conférence qu'a faite à Paris mercredi dernier M. le professeur N. Joly, de Toulouse, sur *la génération spontanée*.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

En vente aujourd'hui :

Le Protestantisme libéral, par M. le pasteur Th. Bost, 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Table des matières.

Chap. Ier. Pourquoi nous sommes protestants et non pas catholiques. — Chap. II. Pourquoi nous sommes libéraux et non pas orthodoxes. — Chap. III. Religion et théolopie. — Chap. IV. Du surnaturel. — Chap. V. De la liberté. — Chap. VI. Du péché considéré dans sa réalité, son origine et ses effets. — Chap. VII. Du moyen de salut. — Chap. VIII. Conséquences pratiques.

Critique et histoire de la philosophie, fragments et discours, par Émile Saisset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Du suicide et de la folie suicide, par M. le docteur Brierre de Boismont. 1 vol. in-8, 2e édition. 7 fr.

Volumes publiés de la Bibliothèque de philosophie contemporaine.

In-18 à 2 fr. 50.

H. TAINE..... Le Positivisme anglais, étude sur Stuart Mill.
H. TAINE..... L'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle.
PAUL JANET.... Le Matérialisme contemporain. Examen du système du docteur Büchner.
ODYSSE-BAROT. Philosophie de l'histoire.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit pénal.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit ecclésiastique : Des rapports de la religion et de l'Etat.
ALAUX..... La Philosophie de M. Cousin.
ÉMILE SAISSET. L'Ame et la vie, suivi d'une étude sur l'Esthétique française.
AUG. LAUGEL... Les Problèmes de la nature.
CH. LÉVÊQUE.... Le Spiritualisme dans l'art.
CHALLEMEL-LACOUR. La Philosophie individualiste, étude sur Guillaume de Humboldt.
ALB. LEMOINE.. Le Vitalisme et l'animisme de Stahl.
CH. DE RÉMUSAT. Philosophie religieuse : De la théodicée naturelle en France et en Angleterre.
MILSAND..... L'Esthétique anglaise, étude sur M. John Ruskin.
A. VÉRA..... Essais de philosophie hégélienne.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 15. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 11 MARS 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — **Éloquence française.** — Cours de **M. Gandar :** Montesquieu : *Lettres persanes, Grandeur et décadence des Romains.*

ACADÉMIE DE GENÈVE. — **Littérature grecque.** — Cours de **M. Bétant :** Pausanias.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Voyages.** — Conférence de **M. Guillaume Lejean :** L'Abyssinie.

Bulletin des cours.

Paris, 10 mars 1865.

Nous publierons dans nos prochains numéros quatre *soirées littéraires de la Sorbonne :* la conférence de M. Delavigne, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, sur les *Salons du dix-huitième siècle, à propos de Fontenelle et de la marquise de Lambert;* celle de M. Deltour sur l'*Éducation littéraire des femmes au dix-septième siècle*, celle de M. Aderer sur les *Femmes dans Molière*, et enfin celle de M. Alfred Maury (de l'Institut) sur la *Société française de l'ancien régime comparée à la société romaine du temps des premiers empereurs*. Il est inutile de faire remarquer à nos lecteurs que ces quatre conférences, faites dans le même local, se rapprochent les unes des autres par une certaine analogie des sujets. Malheureusement la maladie d'un de nos sténographes nous contraint d'ajourner la publication de la conférence de M. Delavigne, qui devait paraître dans notre numéro d'aujourd'hui. C'est donc par la conférence de M. Deltour que nous commencerons.

Pour éviter à l'avenir, autant qu'il est possible, de pareils contre-temps, nous venons de réorganiser sur un pied nouveau notre service de sténographie, qui se trouve placé maintenant sous la direction de M. Corby, réviseur des sténographies au Sénat.

A l'Académie de Genève, outre les cours ordinaires qui composent l'enseignement régulier, il se fait chaque année un certain nombre de cours libres et gratuits. Parmi ces derniers, on remarque cet hiver celui que donne M. Bétant, principal du Gymnase et du Collége classique, sur le premier livre de Pausanias, c'est-à-dire sur les antiquités et les monuments d'Athènes indiqués dans ce livre. M. Bétant était tout particulièrement préparé à cette tâche; auteur d'un *Lexique* et d'une traduction de Thucydide fort appréciés des savants; il a, en outre, longtemps vécu en Grèce, où il a été le secrétaire de Capo d'Istria, et c'est sur les lieux mêmes qu'il a étudié les matières qui font l'objet de son cours.

FACULTÉ DES LETTRES.

ÉLOQUENCE FRANÇAISE.

COURS DE M. E. GANDAR.

Montesquieu et la critique littéraire.

Messieurs,

Nous avons consacré ensemble trois années d'études à passer en revue l'histoire de l'éloquence française au temps de Pascal, de Bossuet, de Fénelon. Les éditions successives du livre des *Caractères*, les lettres datées de Grignan par madame de Sévigné quelques semaines avant sa mort, l'agitation que causèrent dans les esprits la querelle fameuse du Quiétisme et la publication du *Télémaque*, nous ont fait atteindre la fin du XVIIe siècle; les ouvrages composés par Fénelon dans sa disgrâce et les Mémoires de Saint-Simon nous ont conduits jusqu'à

la dernière heure de ce long règne signalé par tant de chefs-d'œuvre. Nous voici donc au début de la Régence, déjà engagés dans l'histoire du XVIIIe siècle; avec *Œdipe*, le règne de Voltaire va commencer. Mais nous retrouverons Voltaire plus tard, à l'apogée de son influence, et nous traverserons avec lui le milieu du siècle. Je voudrais cette année partir des *Lettres persanes*, ne pas dépasser l'*Esprit des lois*, et, dans cet intervalle (1721-1748), c'est au récit de la vie de Montesquieu, c'est à l'examen raisonné de ses œuvres que je me propose de rattacher le mouvement philosophique et littéraire dont elles ont été l'expression la plus élevée et la plus durable.

Le sujet est vaste, et je ne prétends pas, messieurs, en embrasser, dès le premier jour, toute l'étendue. J'y ai fait d'avance deux parts : dans le semestre d'hiver, mon dessein est de vous raconter la jeunesse de Montesquieu, le premier éveil de son esprit, son passage à l'Académie des sciences et au parlement de Bordeaux, sa vocation littéraire définitivement consacrée par l'éclatant succès des *Lettres persanes*, sa réception à l'Académie française; puis ses voyages, ses lectures, et la retraite studieuse d'où sortit le livre des *Considérations*, qui marque dans sa vie l'époque de la maturité. Nous nous arrêterons à ce moment solennel où il sentit lui-même un invincible besoin de se recueillir pour donner au monde, après quatorze années de silence et de labeur obstiné, l'*Esprit des lois*, ce livre si neuf et si sage, si profond et si attachant, le plus surprenant qu'il ait composé, le plus puissant et le plus fécond que nous ait laissé le XVIIIe siècle.

Lorsque le moment sera venu de prendre dans l'*Esprit des lois* le sujet de longs entretiens, j'essaierai, messieurs, de vous dire, mieux que je ne le pourrais faire en ce moment, quel est l'intérêt qui s'attache pour nous à ces graves études et de quel point de vue je suis décidé à les entreprendre. Permettez-moi de me borner pour aujourd'hui aux *Lettres persanes*, aux *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, et de vous indiquer d'avance, d'une façon sommaire, mais précise, à quel titre, dans quelle mesure, dans quel esprit le commentaire de ces deux ouvrages doit nous conduire successivement à étudier le mouvement général des esprits sous la Régence, à jeter un coup d'œil sur l'histoire romaine, et à comparer entre eux les grands écrivains qui en ont fait l'objet de leurs méditations; comment enfin j'espère suivre cette méthode sans que l'on m'accuse de perdre de vue l'objet propre de la critique littéraire ou d'en oublier les véritables règles.

I.

En ce qui touche les *Lettres persanes*, la question, messieurs, paraît tout d'abord facile à résoudre. Ce livre, publié en 1721, a pour objet principal d'offrir la peinture satirique des dernières années du règne de Louis XIV et des premières années de la Régence (1712-1720). Pour replacer cette peinture en pleine lumière et savoir à quel point elle s'écarte ou s'approche de la vérité, il n'est pas seulement légitime, il est nécessaire d'envisager l'époque qu'elle représente, et de chercher à se faire une idée juste du changement qui se produit dans les mœurs et dans les idées, plutôt encore que des événements qui s'accomplissent à ce moment de notre histoire.

Ce ne fut pas le moindre des services rendus aux lettres par M. Villemain, alors que ses éloquentes leçons étaient les fêtes de la Sorbonne, de consacrer par un éclatant exemple cette loi de la critique moderne qui veut qu'on applique la méthode historique à l'étude des ouvrages de l'esprit, et que l'on considère la littérature comme l'expression de la vie morale des sociétés. Peu de livres portent d'une manière aussi sensible que les *Lettres persanes* les signes du temps auquel ils appartiennent.

Et d'abord on sait quelle faveur les accueillit dans leur nouveauté. L'auteur avait beau cacher par bienséance un nom que rien, d'ailleurs, n'avait encore signalé à la curiosité publique : en quelques semaines, ce nom caché et obscur fut populaire. Les libraires (c'est Montesquieu lui-même qui prend plaisir à le conter) allaient tirant les écrivains par la manche et portant de l'un à l'autre cette demande indiscrète : Faites-nous des *Lettres persanes*. Le livre surprit l'admiration de ceux mêmes qu'il scandalisait par ses hardiesses, et l'Académie française, que Montesquieu, par la bouche du plus caustique de ses voyageurs, accusait d'être « un corps bizarre », en proie à la « fureur du panégyrique », fait « pour parler et non pas pour voir », vit si bien toutes les ressources de son esprit, qu'elle ferma volontairement les yeux sur l'abus qu'il en avait fait; et, de bonne grâce, elle lui pardonna de s'être moqué d'elle, alors qu'il se moquait de toutes choses.

Il peut sembler que la supériorité du talent de Montesquieu et que l'agrément du livre suffisent pour en expliquer la fortune; comme il est juste, sans aucun doute, de reporter au génie de Pascal et de Fénelon tout l'honneur de la surprise mêlée d'enthousiasme qui salua l'apparition des *Provinciales* et du *Télémaque*. Et toutefois, messieurs, quels que soient dans ces chefs-d'œuvre le prix de la pensée et les beautés de la forme, il faut bien dire qu'aux yeux des contemporains, un des principaux titres de chacun d'eux, ce fut de venir à son heure et de répondre au vague besoin qui agitait confusément les esprits. De tels succès font époque dans l'histoire d'un peuple aussi bien que dans la vie d'un homme.

Et certes j'estime assez la raison humaine et ce bon sens dont chacun garde sa part, en dépit de l'ignorance et des préjugés, pour ne pas croire qu'à toute autre époque un Pascal aurait eu prise sur les âmes par sa dialectique et son éloquence incomparables. Mais les *petites lettres* n'ont pu devenir la lecture de tout le monde et rester pendant trente ans, pour les meilleurs juges, le livre par excellence, que parce qu'elles parlaient de Jansénius,

d'Arnauld, de la grâce, c'est-à-dire des conditions de la destinée humaine et de la règle de nos devoirs, à une génération fatiguée des chimères romanesques, des formes vides de la rhétorique et des puérils raffinements du bel esprit, impatiente de brûler « ce qu'elle avait adoré », pour se reprendre aux réalités les plus sérieuses de la vie, et faire son plaisir, à la comédie comme au sermon et dans les livres, de la vive peinture des mœurs et des sévères leçons de l'expérience.

L'émotion causée par le *Télémaque* atteste un autre état social, d'autres sentiments dans les âmes. Venait-elle des emprunts faits par le poëte aux fictions de l'antique Olympe, du souvenir d'Homère, de Sophocle et de Virgile, mêlé avec tant de grâce aux plus pures inspirations du christianisme? Non, messieurs, la poésie n'était plus guère de saison, et la prose enchanteresse de Fénelon aurait pu laisser dans leur nonchalante indifférence ceux qu'avaient si peu touchés les vers d'*Athalie* et le suprême effort du génie de Racine. Mais Fénelon mettait la main sur les blessures qui saignaient au fond des cœurs; les épisodes de son poëme offraient, comme dans un rêve, aux imaginations attristées par la monotonie solennelle de Versailles, l'air limpide et le ciel bleu de la Grèce, la simplicité des mœurs primitives et les délices de l'âge d'or; à la voix de Mentor qui commande sans cesse aux rois d'être sans faste, d'aimer la paix, d'obéir aux lois, de se sacrifier au bien des peuples, la France se rendit compte de l'invincible lassitude et du morne abattement qui achevaient de la gagner, tandis que Louis XIV, accoutumé à regarder ses volontés comme la loi vivante, étendait sur les consciences le droit du sceptre et le droit de l'épée, et achevait d'épuiser son royaume pour servir, jusque sous la main de la mort, l'intérêt d'une vaine gloire et la folle passion des conquêtes.

Passer de Fénelon à Montesquieu, ce n'est pas déchoir; mais quel changement, messieurs, dans les idées, dans le tour d'esprit, dans le langage! La Bruyère avait pu écrire en 1688 ces paroles expressives qui donnent tant à réfléchir : « Un homme né chrétien et Français se trouve contraint dans la satire : les grands sujets lui sont défendus ; il les entame quelquefois et se détourne ensuite sur de petites choses qu'il relève par la beauté de son génie et de son style. » Avec les *Lettres persanes*, on est loin des réticences de la Bruyère et des insinuations du *Télémaque*. On sent bien que Louis XIV a cessé de régner, et que sa mort a émancipé l'opinion publique. La satire peut user de représailles; désormais son domaine n'a plus de limites; elle ne craint pas de violer même l'arche mystérieuse où Descartes avait pris soin d'enfermer les croyances qui se dérobent par leur nature au libre examen de la raison.

Le mal n'est pas, selon moi, messieurs, que la discussion, à laquelle on avait si longtemps défendu les grands sujets, mette à les revendiquer tous une ardeur excitée par tant d'années d'injuste contrainte : c'est qu'elle touche aux questions les plus graves sans gravité. Sans un très-vif désir de les résoudre, elle y cherche un jeu pour l'esprit, un sujet de paradoxe et de bravade. Montesquieu en fait l'aveu : une des choses qui scandalisent Usbek, c'est qu'en France on badine partout, « on badine au conseil, on badine à la tête d'une armée ». Était-ce, comme il le dit, le « caractère général de la nation »? Il est certain que c'était l'humeur du jour, et que Montesquieu n'avait fait aucun effort pour s'en défendre.

Non-seulement la pensée est audacieuse et le ton frivole, la règle était de ne s'appesantir sur rien; plus que jamais les longs ouvrages faisaient peur; c'était trop des vingt-quatre chants du *Télémaque*, des huit pages que Pascal, alors même qu'il a le temps d'être court, s'accordait pour la moindre des *Provinciales*. Dès qu'une lettre a quatre pages, si elle entame une question grave, Montesquieu a peur qu'elle n'exige de ses lecteurs une attention et une persévérance dont la plupart ne sont pas capables. Il faut qu'on puisse à tout instant fermer le livre, afin d'y revenir sans préméditation, sans fatigue, et que le sujet se renouvelle avec autant de caprice que dans les conversations du soir auxquelles préside l'enjouement d'une femme d'esprit.

La forme de lettres avait précisément cet avantage d'ôter à un livre qui semblait fait uniquement pour amuser les désœuvrés, l'apparence même d'un dessein sérieux, la régularité du plan et cette fâcheuse nécessité des transitions. On passait ainsi sans motif d'une épigramme à une scène de mœurs, d'une anecdote à la discussion d'un point de philosophie ou de politique. Si c'est Usbek qui parle, on sent dans ses jugements sur les hommes et sur les choses un fond naturel de gravité mélancolique. Rica est jeune, d'humeur légère; ses impressions les plus vives sont peu profondes et peu durables ; les moindres détails suffisent pour éveiller sa curiosité comme pour la satisfaire; il jouit sans arrière-pensée du jour qui s'écoule et du spectacle changeant qui se renouvelle incessamment sous ses yeux : lorsqu'il a quitté la Perse pour accompagner un ami, c'était le plaisir qu'il cherchait, ce n'était pas la sagesse.

Viennent-ils vraiment du fond de l'Asie, ces Persans qui prennent si vite notre esprit et nos usages? Montesquieu ne tient guère à rendre l'illusion complète; la couleur locale est un élément d'intérêt dont il use et qu'il néglige à son choix, pure affaire ou de fantaisie ou de politique : a-t-il risqué des traits qui peuvent alarmer des esprits prudents, qui l'auraient alarmé lui-même dix ans plus tard? « N'oubliez pas, dira-t-il, que ce sont des barbares venus de loin; on est, à Ispahan, de la religion de Mahomet. » Et, du même coup, sur les lèvres de ces voyageurs fantastiques, la satire est plus piquante, et l'on aurait mauvaise grâce à lui refuser la liberté de tout dire. Puis, cette satire est devenue une espèce de roman; et c'était là, Montesquieu ne l'ignorait pas, un dernier moyen de plaire, le plus sûr de tous.

Veut-on mesurer une fois encore la distance qui le

sépare de Pascal? La comédie, dans les *Provinciales*, est au début : si vraie et si fine, qu'elle rappelle les *Dialogues* de Platon, et que Molière en fit son étude. Mais à mesure que le débat s'échauffe, Pascal est le premier qui se lasse de ce reste de fiction, mêlé, comme un agrément profane, aux idées sérieuses dont il a pris en main la défense. Il laisse là ces personnages qu'il faisait si bien mouvoir et parler, prend la parole à son tour pour mettre à néant les objections dont on cherche à l'embarrasser. Peu à peu l'ironie même est une arme qu'il dédaigne; pour porter le dernier coup à ses adversaires, il ne veut plus leur opposer que l'inébranlable fermeté de sa conviction et les accents pathétiques arrachés à son noble cœur par l'indignation et par la pitié.

Montesquieu fait tout autrement. Il n'aurait garde de perdre de vue l'intrigue romanesque dont les péripéties rompraient au besoin la monotonie de son livre, et dont le dénoûment seul peut le faire finir par une catastrophe inattendue et touchante. Il y a huit ans qu'Usbek a quitté la Perse. A-t-il assez vécu parmi les étrangers pour se guérir des préjugés de sa nation? Montesquieu permet qu'on en doute. Ce qui est certain, c'est qu'il a laissé trop longtemps ses femmes prisonnières dans son sérail de Fatmé, sous la garde de leurs eunuques. D'abord elles accusaient une absence qui prouvait trop que celui dont elles se partagent l'amour est jaloux de leur tendresse sans y répondre. Puis l'ennui pénètre dans leur solitude, et la captivité leur devient odieuse. Zélis, en allant à la mosquée, laisse tomber son voile; Zachi s'est donné une compagne; la belle Roxane a reçu un jeune homme dans les lieux inaccessibles où des yeux toujours ouverts, mais qui ne voient pas toujours, veillent sur l'honneur du maître absent. Dès lors il faut oublier Paris, les débats du jansénisme, le système de Law, les remontrances et la disgrâce du parlement : Usbek n'est plus occupé que de sa honte et de sa vengeance. Elle est vraiment trop complète : le sérail est baigné de sang, et Roxane, que le poison va réunir à celui qu'elle aimait, meurt en exhalant son fier courroux comme une héroïne de tragédie.

Je ne sais, messieurs, si ce coup de théâtre a jamais fait verser beaucoup de larmes; aujourd'hui, les pleurs de Roxane ne nous touchent pas plus que la jalousie d'Usbek; on passe les lettres qui vont au sérail ou qui en viennent. Elles ont vieilli comme vieillissent les modes. En 1721, il paraissait tout simple qu'un écrivain déjà très-sérieux, bien qu'il ait tout fait pour qu'on en doutât, ne perdît pas une aussi belle occasion de donner à son ouvrage l'attrait de la singularité, et de jeter parmi tant de propos un peu sérieux, qui sentent l'école et le cabinet, une pointe de sensualité et de libertinage. Montesquieu agit peut-être moins par calcul que par entraînement; il est pourtant de sang-froid, mais c'est un des caractères du siècle : il a passé quelque chose des habitudes licencieuses de la Régence dans le tour d'esprit, sinon dans les mœurs, des hommes mêmes qui n'avaient à se rejeter, pour leur excuse, ni sur l'enivrement de la jeunesse, ni sur la fougue d'une imagination déréglée. Montesquieu a glissé plus d'une fois sur cette pente : le *Temple de Gnide* est une peinture de la volupte; à propos des climats ou de la forme des mariages, on trouvera jusque dans l'*Esprit des lois* des propos qui feraient rougir une honnête femme.

Mais c'est assez dire à quels indices se reconnaît la date des *Lettres persanes*; je craindrais de n'en demander qu'à l'histoire le commentaire. L'histoire jette sur l'étude des œuvres de l'esprit de vives lumières; il ne lui appartient pas, messieurs, d'y tout expliquer. Parvenez, en l'interrogeant, à connaître la physionomie générale du temps où l'écrivain est destiné à naître et à vivre, le courant des mœurs, les changements du goût public et le hasard des circonstances; tenez compte des premières impressions de l'enfance, de l'éducation reçue dans la famille, au sein de l'école, et dans les livres et dans le monde; appelez encore au secours de l'histoire la science délicate qui observe les conditions apparentes de la vie morale et se flatte de saisir les secrets rapports du développement de la pensée avec le jeu des organes, la santé du corps et tous les phénomènes du monde extérieur : il est, dans les profondeurs de l'âme, quelque chose qui échappe aux prétentions d'une critique moins ambitieuse qu'elle n'est étroite. Essayerez-vous de définir le *je ne sais quoi*, la naïveté, la grâce? Emprisonnerez-vous dans vos arides formules le don de l'imagination créatrice, l'inspiration qui surprend ceux qu'elle élève au-dessus d'eux-mêmes et la libre originalité du génie?

Montrer à quel point Montesquieu était de son temps, c'est la partie de notre tâche la plus facile, mais c'est la moindre. Sans chercher désormais à expliquer ce qui ne s'explique pas, l'objet propre de la critique littéraire est de saisir chez l'écrivain, dès son coup d'essai, les traits qui commencent à lui donner une physionomie personnelle, ce qui fait qu'il est lui-même, qu'il s'appartient, qu'il se distingue du milieu qui l'entoure aussi bien qu'il s'affranchit de l'influence du passé.

L'auteur des *Lettres persanes* a beau faire, il est froid dans la peinture des passions; il est emprunté dans le badinage. Mais s'agit-il de découvrir, après la Bruyère, la clef d'un caractère; arrive-t-il qu'Usbek, pour tromper l'ennui des heures vides, médite sur les principes des lois et sur les changements des empires, alors, messieurs, on ne sent plus d'effort : toute affectation a disparu; le cours limpide de la pensée et l'extrême justesse de l'expression nous avertissent que nous n'avons plus affaire à un auteur préoccupé de l'effet qu'il veut produire, mais à l'homme même, rentré, par un heureux oubli, dans son naturel, et qui peut, sans étude et sans artifice, nous entretenir de l'objet habituel de ses réflexions.

Là on commence à entrevoir quelques-uns des principes les plus féconds de l'*Esprit des lois*, à démêler les qualités essentielles et distinctives du beau génie qui,

déjà, conçoit le dessein de cette grande œuvre avec le pressentiment qu'il y peut suffire. Doué d'une promptitude et d'une mobilité singulières, il paraît d'abord tout effleurer ; une application trop soutenue l'effraye, l'uniformité le tue ; il excelle à renouer le fil d'un raisonnement, mais il aime à le rompre; peu fait pour s'attacher à une idée avec une constance opiniâtre, mais capable d'en creuser le fond du premier regard, s'il est rare qu'il s'arrête sur un sujet et qu'il l'épuise, il n'arrive guère qu'il y ait touché sans y porter la lumière. Son goût pour le changement, pour la nouveauté, l'exposait à manquer de mesure et de justesse; il était permis de soupçonner, sous les témérités de toutes sortes où il se joue, quelque chose de plus que l'ardeur indiscrète de la jeunesse, et, dans la suite, on put vraiment témoigner quelque surprise en voyant tant de prudence régler, sans le comprimer, l'essor d'une pensée si libre. C'était alors un esprit sans frein, mais curieux, pénétrant, hardi, sincère, en garde contre toute apparence trompeuse et contre ses propres illusions; au fond, malgré des entraînements passagers, il n'avait point de parti pris, il était sans passion. Je sais, messieurs, qu'on lui en a fait un reproche, et il est vrai que la passion est le ressort de la vie, qu'elle est une des sources vives de l'éloquence ; mais combien elle est dangereuse dans une existence vouée à la recherche désintéressée de la vérité ! et telle était désormais l'unique ambition de Montesquieu. Du reste, il est aisé de reconnaître que cette âme sereine, étrangère à toutes les ivresses qui exaltent ou qui aveuglent, s'ouvre sans peine à tous les sentiments généreux : Montesquieu est humain, compatissant, zélé pour le bien public et pour les progrès de la raison; il n'a pas la flamme de Rousseau, ni les transports fiévreux qui se mêlent à ses élans d'enthousiasme; mais il ne garde pas non plus, en observant le train de ce monde et les infirmités de notre espèce, l'éternel sourire, la moqueuse indifférence et la paresse de cœur de Fontenelle.

II.

Treize années séparent les *Lettres persanes* des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734). Cette fois, Montesquieu avait choisi un sujet bien fait pour exercer sa haute raison; il a eu le courage et la sagesse de s'y tenir sans y mêler aucun hors-d'œuvre pour l'égayer. Il faudra donc, pour apprécier le mérite de cette nouvelle composition, entrer avec Montesquieu au cœur même de son sujet, en examiner les difficultés et les ressources, reconnaître s'il l'avait choisi à propos et selon ses forces ; suivre sa pensée à tous les degrés de la mise en œuvre, dans sa façon d'interpréter les textes, dans la mesure et la forme qu'il donne à ses jugements.

Je reculerais, messieurs, devant cette tâche si j'étais tenu, moi aussi, de reprendre l'histoire romaine par le détail, de produire sur chaque point mes preuves pour décider si Montesquieu a tort ou raison, s'il a su tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, et si les progrès de la science ont, depuis un siècle, démenti ses affirmations, affaibli ou confirmé ses conjectures. Heureusement, il doit nous suffire de prêter l'oreille aux discussions qui se poursuivent entre les doctes sur la valeur des témoignages que Montesquieu a suivis de bonne foi, et de faire, à notre tour, sommairement, sans trop de timidité, sans trop d'audace, la part de l'ignorance, celle de la prévention, celle de la poésie et du roman dans les récits qui ont servi de matière aux considérations du philosophe. Il ne convient pas à la critique littéraire de s'aventurer davantage sur le terrain épineux de l'érudition historique. Ce qui est pour elle d'un sérieux intérêt, c'est de bien savoir comment Montesquieu se représente, comment il peint, comment il juge les faits et les hommes, tels que les traditions accréditées les offraient à sa vue perçante.

On a souvent parlé à ce propos du *Discours* de Bossuet *sur l'histoire universelle*, et aussi des *Réflexions* de Saint-Évremond *sur les divers génies du peuple romain*. Le rapprochement est légitime, inévitable. Avant de le faire à notre tour, il ne sera pas inutile de remonter plus haut pour suivre à travers les siècles, non pas seulement les idées que Montesquieu emprunte à ses devanciers, mais l'espèce de fascination que le génie de Rome et le souvenir de sa grandeur ont exercée sur les plus fermes esprits du moyen âge et de la Renaissance. Vous jugerez, messieurs, par vous-mêmes, s'il n'en est pas resté quelque trace, après Montesquieu, jusqu'à nos jours.

Prenez la *Comédie* de Dante et son *Traité de la monarchie :* Rome y apparaît comme un colosse, je dirai plus, comme une idole. Entre toutes les villes, elle est la ville unique et prédestinée, la capitale éternelle et nécessaire. C'est le rêve du poëte, c'est le besoin des nations, c'est l'immuable décret de la Providence, que Rome possède le successeur de César et le successeur de Pierre; il est temps de lui rendre, pour consoler son veuvage, ces deux flambeaux de la monarchie universelle.

Le patriotisme généreux, mais chimérique, de Pétrarque ne se contente pas de renouveler pour la poésie les triomphes du Capitole. Rome est pour lui l'objet d'un amour mystique, aussi ardent que son amour pour Laure, plus durable encore, car il a usé sa vie entière à la servir. Pétrarque veut fixer sur les bords du Tibre, tour à tour ou tout à la fois, Étienne Colonna et Rienzi, Urbain V, revenu de la nouvelle Babylone où il est captif, et Charles IV, tiré de l'exil où il languit, chez les Germains, sur une terre sauvage et brumeuse. Pour rendre à l'Italie ses splendeurs perdues, rien ne paraît impossible au poëte citoyen, pas même de concilier le Sacerdoce avec l'Empire, ni le pouvoir arbitraire d'un seul avec les vertus républicaines et la liberté.

Le temps des rêves et des symboles était passé quand Machiavel entreprit de commenter Tite-Live : labeur austère et plein de tristesse, car, en lisant ce récit des premiers exploits et des premiers triomphes d'un peuple

qui se préparait à de si hautes destinées, l'Italien du XVIe siècle ne pouvait se défendre d'un perpétuel retour sur l'abaissement et les souffrances de sa patrie. Pensée amère et bientôt malsaine : Machiavel voudrait à tout prix ramener les anciens jours ; et, de même que, dans le *Prince*, il pardonne d'avance à celui qui chasserait la tyrannie étrangère de cacher sous la cautèle du renard l'orgueil et la cruauté du lion, il emprunterait sans remords à la politique romaine tous les moyens qui ont servi à la conquête de l'univers.

Le prestige se renouvelait avec les progrès de l'érudition ; nous touchons à une époque où l'antiquité classique est devenue à son tour l'objet d'un culte qui ne permet plus guère le libre examen, et Rome surtout garde ce privilége, qu'on l'admire et ne la juge plus. Pour des yeux éblouis, tout est bien près de se confondre : les rois, les consuls, les tribuns, les empereurs, la grandeur et la décadence, le bien et le mal ; on a toujours affaire au peuple-roi, placé dès son origine en dehors des conditions communes de l'humanité, et l'histoire romaine prend pour les imaginations troublées les formes vagues d'un Panthéon idéal où se dressent pêle-mêle les statues de César et des assassins de César, des triumvirs et de leurs victimes ; toutes les sortes de fanatisme y viendront chercher l'autorité d'un exemple et la vision de l'apothéose.

L'entraînement est irrésistible ; il n'est donné à personne de s'en défendre entièrement. Montaigne peut bien, même en parlant des demi-dieux, garder sur les lèvres le sourire de l'ironie : les Romains sont pour Montaigne des demi-dieux. Ils ont gardé le cothurne jusque sur le théâtre de Shakspeare ; en vain la suite de l'action les montre-t-elle faibles comme nous le sommes, avilis ou criminels ; au dénoûment, le poëte fait amende honorable aux héros de Plutarque : les piques s'abaissent en signe de deuil, les clairons sonnent la marche funèbre, et, dans l'adieu suprême, c'est le pire ennemi du vaincu qui invite la Nature elle-même à se redresser avec orgueil pour dire au monde entier : « C'était un homme ! » Corneille saura bien un jour, par la bouche de Nicomède, venger la mémoire d'Annibal et relever les rois humiliés par les menaces du sénat. Mais lorsqu'il mettait sur la scène Horace, Émilie et la « veuve du grand Pompée », la candeur de son enthousiasme ne lui permettait pas d'observer toujours les nuances : dans cette perspective lointaine qui les transfigure, les maîtres du monde ont toujours quelque chose d'héroïque, de surhumain ; ils parlent le langage qui convient à leurs desseins gigantesques, et parfois on sent que Corneille, pour se tenir à leur hauteur, Corneille, si grand lorsqu'il reste dans son naturel, est naïvement allé apprendre le sublime à l'école de Lucain et de Balzac.

A Dieu ne plaise, messieurs, que je laisse tomber un seul instant sur Bossuet le soupçon d'avoir cédé, comme les poëtes, au désir d'embellir la vérité pour rehausser le prix de leurs fictions ! Sans juger les Romains en toute rigueur, d'après la sévérité des maximes évangéliques, l'historien chrétien n'a déguisé aucune de leurs fautes. Après les avoir montrés tels qu'ils étaient, ambitieux, perfides, cruels par instinct et par politique, il s'écriait, pour laisser, s'il était possible, une impression vive dans le cœur de son royal élève : « Faut-il dominer à ce prix ? et le commandement est-il si doux, que les hommes le veuillent acheter par des actions si inhumaines ? » Mais quelle que soit l'énergie de tels reproches, Bossuet les fait en passant, comme on fait, dans une apologie loyale, les concessions nécessaires, sans les affaiblir, sans y insister. Les Romains sont les héros de Bossuet comme ils étaient ceux de Corneille ; entraîné vers eux par un élan magnanime, il s'exalte au souvenir de leurs vertus ; il applaudit à leurs succès ; sa foi même est intéressée aux progrès du peuple qui prépare, en réunissant l'univers sous ses lois, le merveilleux établissement du christianisme et de l'Église.

Nous pouvons maintenant ouvrir au hasard le livre des *Considérations* : à chaque page et dès les premières lignes éclatera, messieurs, l'originalité de Montesquieu. Il a dissipé cette nuée transparente et lumineuse dont la vénération des siècles avait enveloppé Rome, comme ces divinités de la Fable qui laissaient à peine entrevoir aux hommes la beauté céleste dont un œil mortel n'aurait pu supporter l'éclat. Tout aussitôt elle est redescendue des cimes vagues où flottent les poétiques illusions dans l'atmosphère commune où s'agitent les réalités vivantes ; elle est rentrée dans le domaine de l'histoire pour y être placée à son rang et jugée d'après les règles de la critique ordinaire.

Sa part, messieurs, reste assez belle. L'auteur des *Lettres persanes* abordait l'histoire romaine avec une entière liberté d'esprit ; mais les années et les réflexions l'avaient guéri de l'amour du paradoxe ; ayant désormais aussi peu de goût pour les nouveautés téméraires que pour les redites banales de la superstition scolastique, il se piquait uniquement d'être impartial, et il avait senti qu'une des marques les plus certaines de l'impartialité, c'est le respect des grandes choses. Il n'était donc point tenté de rapetisser lui-même son sujet : pour lui aussi, le peuple romain était, « de tous les peuples du monde, le plus fier, le plus hardi, le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes », le peuple auquel « on ne se lasse pas de revenir », pour tirer de sa fortune et de sa conduite des leçons plutôt que des exemples.

Montesquieu expliquera donc à son tour les progrès de cette fortune, admirable à ses yeux, surtout parce qu'elle n'est pas l'œuvre capricieuse du hasard, mais la conséquence naturelle et juste de causes qui n'échappent entièrement, ni aux lumières de la raison, ni à l'effort de la volonté humaine. Il est vrai que Bossuet, sur ce point, lui avait laissé peu de chose à faire ; mais je sais gré à Montesquieu d'avoir marqué plus fortement, parmi les maximes de la politique romaine, celles que le succès n'a pas justifiées, et appelé de leurs noms les

crimes qui ont pu contribuer à la victoire, mais qui l'ont souillée.

Il montre la même clairvoyance, la même sûreté de sens moral dans l'appréciation des luttes intérieures qui ont d'abord entretenu l'émulation entre les ordres, puis allumé les guerres civiles, et enfin ruiné la république. On lui a reproché de confondre les destinées de la république avec celles de Rome; de faire commencer trop tôt la décadence; de porter d'iniques sentences sur César et sur Auguste. Pour moi, j'admire qu'il ait eu l'esprit assez ferme pour ne point balancer à dire que Rome est déchue, malgré les conquêtes qui doublent l'étendue de son empire, du jour où ce n'est plus pour la patrie que les armées combattent, où la loi n'est plus respectée, où la corruption des mœurs privées suit l'affaiblissement de l'esprit public; et je lui pardonne sans peine d'avoir rêvé pour César un rôle plus digne de son génie, ou laissé peser sur Auguste, malgré la douceur de son règne et des bienfaits célébrés par tant de beaux vers, le souvenir trop vite effacé d'Octave, de son hypocrite ambition et de ses froides cruautés.

Pour traverser le règne des Césars qui ont succédé à Auguste, Montesquieu rencontre un guide qu'il devait aimer à suivre: c'est Tacite, plus passionné que lui, plus amer, trop amer peut-être, et, sous l'impression douloureuse des horreurs qu'il avait vues de ses propres yeux, naturellement porté à trop mépriser les hommes. On a pu plaider contre lui la cause, non de Tibère, mais de l'administration impériale; qui voudrait prendre la défense d'un Caligula et d'un Néron? Montesquieu n'a pas connu ces tentations d'un cerveau malade. Il juge, comme Tacite, cette « épouvantable tyrannie »; c'est en parlant de Caligula, qui était « un vrai sophiste dans sa cruauté», qu'il s'interrompt, pour considérer avec une si poignante éloquence la déplorable fin où devait aboutir « tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions », et il se hâte, car il lui en coûte d'arrêter longtemps sa pensée sur des attentats qui ont déshonoré Rome et qui avilissent l'humanité. Heureux lorsqu'il retrouve, dans la longue suite des empereurs, une âme « noble, grande et belle », comme celle de Trajan, un sage tel que Marc-Aurèle, dont il puisse parler « avec un secret plaisir », dont les belles actions l'attendrissent, et lui rendent une meilleure opinion des hommes et de lui-même.

Mais les stoïciens, « secte admirable », dit Montesquieu, n'étaient qu'une secte; la religion chrétienne venait régénérer le monde, mais non cette cité de la terre, qui allait céder la place à la *cité de Dieu*. Le philosophe suit « avec une curiosité triste » les accidents qui retardent ou les causes qui précipitent la chute d'un empire condamné à périr pour s'être écarté des règles de conduite qui avaient servi à le fonder. Voici Rome à la merci des barbares, humiliée devant la « grandeur d'Attila »; l'empire d'Occident tombe après quatre siècles de convulsions; celui d'Orient traîna pendant des siècles sa lente agonie. On dirait que Montesquieu a repris des forces, qu'il est à l'aise pour traiter cette partie de son sujet, où il n'est ni soutenu ni gêné par le souvenir de Polybe ou de Tacite, de Machiavel ou de Bossuet. Il excelle à caractériser les vices de ces Grecs abâtardis, « grands parleurs, grands disputeurs, naturellement sophistes», attentifs à poursuivre des querelles théologiques plus frivoles qu'elles n'étaient obscures, livrés misérablement en proie « au petit esprit », tandis que les Turcs envahissent, et que déjà Mahomet menace d'effacer les derniers restes de la grandeur romaine.

Ainsi Montesquieu a retracé jusqu'au bout, de main de maître, la décadence de l'un et de l'autre empire. J'hésiterais, messieurs, à lui en faire honneur, s'il méritait qu'on l'accusât de se complaire dans ce lamentable spectacle. Mais un tel soupçon ne peut tomber sur l'écrivain véridique, qui laisse échapper à tant de reprises, dans les derniers chapitres de son livre, l'aveu de sa lassitude et de son dégoût. Cependant il ne faut pas que l'historien recule devant les amertumes de sa tâche: si ce n'est pas la fortune qui gouverne le monde (ainsi que Montesquieu se glorifiait de le croire et de le prouver); si chacun de nous a, dans le cercle étroit de son action et dans l'humble mesure de ses forces, quelque chose à faire pour seconder les progrès du bien, pour arrêter les progrès du mal, il serait insensé, sans doute, de laisser tomber dans l'oubli les exemples faits pour soutenir une ambition généreuse et pour ranimer l'espérance. Mais peut-être n'est-il pas moins indispensable de nous accoutumer à discerner, malgré le prestige de la gloire, dans les exemples les plus éclatants, la part de l'imprudence ou de l'injustice, et d'étaler à nos yeux la longue suite d'épreuves terribles et nécessaires où toute société politique est entraînée par l'insensible corruption de son principe, l'abandon des sages maximes et l'affaiblissement des caractères.

On a pu discuter, dans les *Considérations*, l'exactitude des faits et même la vérité des jugements; il n'y a qu'une voix, messieurs, sur la beauté des peintures de Montesquieu. C'est une merveille qu'il ait pu resserrer un sujet immense dans un cadre aussi étroit, sans rien sacrifier d'essentiel, sans tomber dans la confusion, dans l'obscurité. Il abrége tout, mais il fait tout voir; un trait lui suffit pour résumer un caractère et une époque. Veut-il rappeler l'avénement de Claude? « Caligula ayant été tué, le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le temps qu'ils délibéraient, quelques soldats entrèrent dans le palais pour piller; ils trouvèrent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur : c'était Claude; ils le saluèrent empereur.» Trois lignes ont suffi pour laisser de l'ignominie du nouveau César, du règne de la soldatesque et de l'irrémédiable humiliation de l'empire, une de ces fortes images qui obsèdent la mémoire et font naître une suite sans fin de réflexions viriles.

S'agit-il de représenter, non plus la physionomie

d'un personnage et une scène particulière, mais deux siècles pris dans les annales du monde entier? Voici les rois saisis, à la seule pensée de Rome, d'un respect mêlé d'épouvante. « Elle mit d'abord les rois dans le silence, et les rendit comme stupides... Ainsi des rois qui vivaient dans le faste et dans les délices n'osaient jeter des regards fixes sur le peuple romain, et, perdant le courage, ils attendaient de leurs bassesses quelque délai aux misères dont ils étaient menacés. » Et, sur cette foule sans nom de princes « vaincus d'avance par les délices et l'orgueil, ou par la crainte », se détache la fière attitude de Mithridate, « un roi magnanime qui, dans les adversités, tel qu'un lion qui regarde ses blessures, n'en était que plus indigné ».

Mais l'admiration redouble, lorsque Montesquieu, par un dernier effort de cette concision lumineuse et pittoresque, donne la vie à de pures conceptions de l'esprit. Telle est cette réflexion sur Tibère, et l'exécrable abus qu'il savait faire d'une mensongère légalité : « Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois, et avec les couleurs de la justice, lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étaient sauvés. » Pour définir l'union dans un corps politique, Montesquieu oppose à l'agitation féconde, qui est le signe et l'une des conditions de la vie chez les peuples libres, l'accord apparent du despotisme asiatique, qui cache toujours une division réelle : « Le laboureur, l'homme de guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance, et si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres. »

Ces peintures saisissantes, où l'énergique brièveté du dessin est relevée par la puissance de la couleur et la magie du clair-obscur, nous rappelleraient au besoin que Montesquieu revenait de Rome ; que, sous la chaude lumière du ciel d'Italie, il avait pris plaisir à contempler, comme Poussin, le relief vigoureux et sobre des bas-reliefs antiques, et que, à côté des chefs-d'œuvre échappés à l'idéal pinceau de Raphaël, il avait aussi fait ses délices des tableaux du Corrége et de Michel-Ange.

Mais nous n'étudierons pas la perfection du style de Montesquieu comme une chose à part, étrangère au sujet qu'il traite et facile à détacher des idées qu'il exprime; nous n'y chercherons pas des beautés apparentes, superficielles, tirées d'une application ingénieuse des vains procédés de l'école. Si ces belles pages ont à nos yeux un si grand prix, c'est que nous refusons d'y voir un leurre jeté par un art perfide sur les affirmations inconsidérées d'un historien mal informé ou prévenu. Non, messieurs, l'imagination n'est point sortie du seul rôle qui lui convienne dans le sévère domaine de la philosophie et de l'histoire; elle a aidé la science à pénétrer dans les ténèbres du passé; elle a prêté ses pinceaux à la critique pour rendre sensibles la vraisemblance des conjectures, la rigueur des principes, la solidité des raisonnements : presque autant que la raison même, elle était au service de la vérité.

E. Gandar.

ACADÉMIE DE GENÈVE.

LITTÉRATURE GRECQUE.

COURS DE M. BÉTANT.

Pausanias.

Pausanias occupe une place à part dans la littérature grecque; c'est le plus instructif des écrivains du second ordre, celui qui nous fournit les plus précieux documents sur la vie artistique de la Grèce; enfin, l'exactitude de ses descriptions est telle que, de nos jours encore, il sert de guide à tout homme instruit qui entreprend de visiter ce glorieux pays.

L'ouvrage de Pausanias, intitulé Περιήγησις τῆς Ἑλλάδος, se compose de dix livres, dont chacun est consacré à l'une des parties de la Grèce. Le premier décrit l'Attique et la Mégaride; le second, Corinthe, Sicyone, Phlionte et l'Argolide; le troisième, la Laconie; le quatrième, la Messénie; le cinquième et le sixième, l'Élide; le septième, l'Achaïe; le huitième, l'Arcadie; le neuvième, la Béotie; le dixième, la Phocide.

On voit que Pausanias a laissé dans l'ombre plusieurs contrées de la Grèce, soit qu'elles offrissent moins d'intérêt aux amateurs d'antiquités auxquels il destinait spécialement son livre, soit qu'il réservât ces pays pour un travail particulier.

Il est probable que Pausanias a publié successivement les différentes parties de son ouvrage. Au moins est-il prouvé que la description de l'Attique est de beaucoup antérieure aux livres suivants. Cela ressort avec évidence d'une lecture attentive. Pausanias rectifie dans les derniers livres plusieurs assertions contenues dans le premier. Par exemple, au livre septième (chap. 20), il s'excuse de n'avoir pas mentionné dans la description d'Athènes l'Odéon d'Hérode, parce qu'à l'époque où son premier livre fut publié, cet édifice n'existait pas. En rapprochant les indications de cette espèce, on a calculé qu'il devait s'être écoulé une quinzaine d'années entre la publication du premier livre de la *Périégèse* et celle des livres postérieurs. On s'en aperçoit au style. La composition des derniers livres annonce une plus grande maturité, un jugement plus ferme, une meilleure critique historique. Les transitions y sont mieux ménagées; les digressions plus rares, et le langage moins affecté. A notre point de vue, il est regrettable que la description d'Athènes n'ait été, pour ainsi dire, que le coup d'essai de l'auteur.

Ce que nous connaissons de la biographie de Pausa-

nias se borne à quelques indications, fournies occasionnellement par lui-même. Philostrate (*Vie des sophistes*) parle d'un Pausanias de Césarée en Cappadoce, qui exerça à Rome la profession de rhéteur, et qui était disciple d'Hérode Atticus; mais, quoique le périégète fût, à n'en pouvoir douter, un rhéteur de cette époque, rien ne prouve l'identité de ces deux personnages de même nom. Ce qui ressort de plusieurs passages de la description de la Grèce, c'est que l'auteur séjourna longtemps, non pas en Cappadoce, mais en Lycie, et particulièrement à Magnésie, près du Sipyle. Plus d'une fois il cite Hérode Atticus, mais sans faire allusion à ses talents oratoires, et sans donner à entendre qu'il le connût personnellement. Telle est du moins l'opinion de MM. Sirbelis et Schubart; au contraire, M. François Lenormant (*Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XXI) se prononce pour l'identité des deux homonymes.

L'époque où vécut Pausanias est clairement déterminée par plusieurs passages de son livre. Il était contemporain des empereurs Adrien et Antonin le Pieux. La plus récente de ces données chronologiques correspond à l'an 161 après Jésus-Christ, date de la mort du dernier de ces empereurs. Le premier livre a été écrit du vivant d'Adrien.

—M. Bétant cherche ensuite à apprécier l'ouvrage de Pausanias au double point de vue du fond et de la forme. Il le compare avec les différents auteurs qui, avant lui, avaient entrepris la description de la Grèce, et notamment avec Strabon. Celui-ci, antérieur de 130 ans à Pausanias, avait consacré à ce sujet trois livres de sa *Géographie*.—Mais d'abord, par une étrange destinée, l'ouvrage de Strabon demeura très-longtemps à peu près inconnu; il ne commence à être cité que dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ensuite Strabon est essentiellement géographe. Il visite presque uniquement les côtes de la Grèce; en dehors de la topographie, ce pays semble n'avoir pour lui qu'un intérêt purement littéraire; la géographie homérique est sa grande préoccupation, et la majeure partie de ses trois livres semble être un savant commentaire du catalogue des vaisseaux dans l'*Iliade*. Pausanias aspire avant tout à dresser l'inventaire des richesses artistiques que la Grèce, quoique bien dépouillée par les Romains, contenait encore à cette époque; il veut que son ouvrage serve de guide aux voyageurs lettrés, aux amateurs des objets d'art et des traditions antiques. Au surplus, ne demandez à Pausanias ou à Strabon ni descriptions pittoresques, ni tableau des beautés de la nature, ni relief des pays parcourus. On l'a maintes fois remarqué : le sentiment esthétique, appliqué à la nature inanimée, appartient à l'esprit moderne. Un fait suffit pour le prouver : la peinture ancienne n'a pas produit de paysagistes. Le paysage fait complétement défaut ou n'est qu'accessoire dans les peintures murales d'Herculanum et de Pompéi. On préférait les sujets de nature animée, tant on était préoccupé de la vie pratique. César, traversant nos Alpes, n'a pas un mot d'admiration pour le mont Blanc, mais le Jura est pour lui un *mons altissimus*, à cause de son importance stratégique.

Cette absence de la faculté descriptive n'empêche pas Pausanias d'être fort exact dans l'indication des localités. Un jour, dit M. Bétant, je suivais la route de Corinthe à Argos, en compagnie d'un détachement de cavalerie grecque. La chaleur était excessive; hommes et chevaux mouraient de soif. Nous approchions du vallon de Némée. J'avais, par aventure, un volume dépareillé de la traduction française de Pausanias par Clavier, et, chemin faisant, je tâchais d'établir un rapprochement entre l'état actuel des lieux et la description antique. Je tombai sur le passage relatif à la fontaine d'Adraste, et je fis des vœux pour qu'elle existât encore, sans trop l'espérer. A quelques pas de là, nous fûmes agréablement surpris par le murmure de l'eau si désirée, qui n'a point tari depuis l'expédition des sept chefs. Un peu plus loin, le même livre nous apprit que de Cléone à Argos il y avait deux chemins : l'un plus long et plus commode; l'autre plus court, mais malaisé. Je m'approchai du général Coloutroni, le commandant de notre escorte, et lui demandai des détails sur la route que nous suivions. A coup sûr, Pausanias lui était inconnu, car il ne savait pas lire; néanmoins il me répondit par les propres paroles du voyageur ancien, qui sortit encore une fois victorieux de l'épreuve.

Le mérite de l'ouvrage de Pausanias consiste plutôt dans le fond que dans la forme. Celle-ci est souvent gênée; on sent le sophiste, qui ne s'exprime pas dans la langue de tout le monde, mais qui vise à l'imitation d'inimitables modèles. Son style affecte de se mouler sur celui de Thucydide, mais la ressemblance n'est qu'extérieure, et parfois assez maladroite. Cela est surtout sensible dans les morceaux historiques. Pausanias, en effet, a cru bien faire en intercalant dans ses descriptions de localités des digressions, quelquefois très-étendues, véritables morceaux d'histoire, qui souvent se rattachent au sujet par un fil d'une extrême ténuité. Il a voulu montrer son érudition, au risque de détruire l'unité littéraire. Il n'a garde de citer les historiens classiques, qui étaient dans les mains de tous, mais il a une prédilection marquée pour les particularités moins connues. C'est ainsi qu'il s'étend à plusieurs reprises sur la période si obscure des successeurs d'Alexandre, sur l'invasion des Gaulois en Grèce et dans l'Asie Mineure, sur les guerres de Messénie et sur les exploits légendaires d'Aristomène, périodes de l'histoire que n'avait abordées aucun des grands écrivains grecs, mais qu'il avait étudiées dans les compositions moins célèbres du poëte Phtianos et de l'historien Myron de Priène.

Nous n'avons pas le droit de nous plaindre de ces digressions, car elles contiennent d'ordinaire des faits obscurs ou inconnus, et sont tirées d'auteurs qui n'ont pas été conservés. Elles sont surtout fréquentes dans le premier livre, quoiqu'il s'en trouve aussi dans les sui-

vants; en revanche, ceux-ci renferment un plus grand nombre d'observations sur l'histoire naturelle.

C'est déjà pour Pausanias une recommandation suffisante que de servir encore aujourd'hui d'itinéraire aux voyageurs en Grèce, comme il faisait jadis pour les touristes romains. Le voyage de Grèce était pour ceux-ci à peu près ce qu'est pour nous celui d'Italie; les arts y occupaient la première place. On tenait à passer pour tant soit peu connaisseur, et Pausanias satisfaisait à merveille cette prétention. En effet, il offre d'innombrables notices sur les monuments et objets d'art que renfermait la Grèce. A cet égard, il se place sur son véritable terrain, et peut-être y aurait-il quelque reproche à lui faire de ne s'y être pas exclusivement tenu. Au fond, Pausanias est archéologue plutôt qu'artiste; souvent nous regrettons qu'il ne soit pas entré dans plus de détails au sujet de tel monument, au lieu de se borner à nous dire qu'il mérite d'être vu. Toujours est-il qu'aucun autre auteur ancien n'approche de son exactitude dans l'énumération des richesses artistiques que la Grèce, quoique bien dépouillée, possédait encore. En général, Pausanias s'attache à l'antiquité plutôt qu'à la beauté. Cela provient sans doute de sa spécialité d'antiquaire, peut-être aussi de ce qu'alors les objets véritablement anciens étaient plus abondants en Grèce, parce que les amateurs romains, dans leurs spoliations organisées, avaient dédaigné les œuvres archaïques, pour s'abattre de préférence sur les chefs-d'œuvre plus modernes et plus parfaits. Nouvelle raison pour nous de regretter que Pausanias ait publié sa description d'Athènes antérieurement à son séjour à Rome, où il aurait pu contempler tant et tant de merveilles ravies à la Grèce, et accumulées dans cette ville, comme tout le reste, par la raison du plus fort.

M. Lenormant, dans son Mémoire sur la manière de lire Pausanias, a démontré que la description d'Athènes ne doit pas être prise pour un itinéraire dans le sens absolu du mot. Il y a deux hommes dans Pausanias, l'archéologue et le littérateur. Le premier enregistre les détails avec une scrupuleuse exactitude; le second les groupe de temps à autre, afin de donner à son livre un ensemble et des proportions littéraires. Si l'on ne voit chez lui que la première de ces qualités, on risque de se fourvoyer. Bien des erreurs sur la topographie d'Athènes sont nées de ce qu'on a voulu à toute force le suivre pas à pas.

Pausanias arrive par mer et débarque au Pirée. La première terre d'Attique qu'il aperçoit est le cap Sunium, preuve qu'il venait d'Asie et qu'il avait traversé les îles de l'Archipel. Après un coup d'œil jeté sur le Pirée, Munychie et Phalère, il prend la route qu'on suit encore aujourd'hui pour gagner la ville d'Athènes; il y entre par la porte Dipyle, située à l'extrémité occidentale du Céramique intérieur. Pour s'orienter au milieu des monuments sans nombre que renfermait Athènes, son plan d'itinéraire est très-judicieusement tracé. Il commencera par visiter la ville basse, puis l'Acropole, puis les environs immédiats d'Athènes, et enfin les principaux dèmes de l'Attique.

Les monuments de la ville basse étaient, comme le dit Eschine, entassés dans l'enceinte de la place publique. Pausanias se dirige donc de la porte Dipyle vers l'ancienne Agora, en côtoyant à main droite les collines des Nymphes, du Pnyx et de l'Aréopage, jusqu'au Prytanée, qui marquait l'extrémité méridionale de la place. Il tourne ensuite vers le nord pour atteindre la nouvelle Agora, et longe le versant occidental de l'Acropole, en suivant la rue des Hermès. Parvenu à l'extrémité septentrionale de la citadelle, il s'en écarte pour faire une excursion dans le quartier moderne, la ville d'Adrien, et groupe autour de sa description de l'Olympéion les autres particularités de cette partie d'Athènes, telles que la fontaine Ennéacrounos, et le stade d'Hérode, sans cependant mentionner l'arc ni l'aqueduc d'Adrien, qui peut-être n'existaient pas alors. Puis il reprend la rue des Trépieds, suit le versant oriental de la citadelle en passant devant le théâtre de Bacchus, et arrive ainsi à l'entrée de l'Acropole, où il pénètre par le sentier latéral qui débouche au-dessous du petit temple de la Victoire sans ailes. Le parcours de la citadelle était naturellement indiqué. Il redescend par l'escalier de Pan, visite le Pnyx et l'Aréopage, et en prend occasion pour énumérer les tribunaux athéniens. De cette manière, il a parcouru ce qu'il y avait de plus curieux dans la ville, et il ne lui reste plus qu'une promenade à faire dans le Céramique extérieur, avant de se diriger vers Eleusis et Mégare.

— M. Bétant termine par l'énumération complète des éditions de Pausanias et des travaux philologiques dont cet auteur a été l'objet. Sous forme de démonstration et de commentaire intuitif, il promet de donner une série de plans et de vues d'Athènes, pouvant jusqu'à un certain point tenir lieu d'un travail qui manque encore à notre littérature : je veux dire une illustration du voyage de Pausanias.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. GUILLAUME LEJEAN

(Consul de France à Massouah).

L'Abyssinie.

J'ai précédemment raconté comment, traversant le territoire égyptien pour me rendre en Abyssinie, je m'étais vu contraint à passer la saison des pluies estivales à Khartoum, sur le Nil (1). Cette saison n'a rien de commun avec notre hiver européen. Les pluies de l'Afrique tropicale ne durent que trois mois, mais ce sont de véritables

(1) Voy. le n° 6 (7 janvier 1865).

cataractes qui noient le pays, détrempent les routes et les rendent impraticables aux caravanes. Les torrents coupent toute communication. Ajoutez qu'à la même époque on voit pousser sur les routes une sorte de grande graminée de cinq à six pieds de haut, assez analogue à celle qui couvre les prairies des États-Unis, et à travers laquelle il est impossible de se frayer un chemin. Vers la fin d'octobre les pluies cessent; on se hâte de brûler les herbes, et l'on parvient à rétablir un passage pour les chameaux.

Ce moment arrivé, je hâtai mon départ. Je serrai la main à quelques amis que je laissais sur le champ de bataille de la science militante. Il y en avait plusieurs que je ne devais plus revoir. Les uns sont allés mourir dans le fleuve Blanc, comme le docteur Steudner; d'autres vivent peut-être encore, mais depuis dix-huit mois on n'en a plus de nouvelles. Quant à W. Baker et à sa charmante femme, qui sont partis il y a deux ans vers l'équateur, leur sort est complétement inconnu.

Ma petite caravane se composait de trois serviteurs et de quelques bêtes de charge. Pour éviter le désert, où j'aurais pu m'égarer, je suivis d'abord le fleuve Bleu, puis je coupai à l'est vers l'Abyssinie.

Sennar est la seule ville intéressante que je rencontrai sur ma route. Malgré une apparence de nom biblique, c'est une ville très-moderne, bâtie, il y a trois cent cinquante ans, par un peuple nègre venu de l'ouest, et qui a fondé un empire sur les bords du fleuve Bleu. C'est l'unique exemple d'un peuple nègre qui ait conquis une population blanche et qui ait établi un gouvernement assez régulier. Cet État, disparu depuis quarante ans, était plutôt agricole que militaire, contrairement à l'usage des grandes monarchies nègres des pays tropicaux. Des historiens assurent que chaque année le roi de Sennar était obligé de labourer un champ dans une fête célébrée en l'honneur de l'agriculture. Il est certain que l'empire de Sennar, qui s'étendait depuis la mer Rouge jusqu'à Dongolah, a laissé parmi les populations le souvenir d'un gouvernement protecteur, paternel et nullement oppressif. Cependant on y trouvait quelques détails qui sentaient la monarchie nègre. Ainsi un haut fonctionnaire, personnage de grande naissance, avait pour mission de couper la gorge au roi. Je m'explique. Le roi était dominé par une oligarchie qui avait le droit de le condamner à mort quand elle trouvait qu'il gouvernait mal : arrêt dont l'exécution était confiée à un fonctionnaire spécial. Toutefois, pendant toute la durée de la monarchie, il n'y a pas eu plus de sept ou huit exécutions capitales de ce genre.

Le voyageur Bruce, de qui nous tenons ces détails, reçut l'hospitalité chez ce fonctionnaire chargé de tuer le roi : « Ne courez-vous pas, lui dit-il, un grand danger en vivant à la cour d'un souverain à qui vous serez peut-être un jour obligé de couper la gorge? Ne craignez-vous pas qu'en prévision de cette triste fin, et pour l'éviter, il ne vous joue un vilain tour? — Non, répondit-il; je crois le roi assez habile pour comprendre son intérêt : que je vive ou non, s'il est condamné, il aura toujours la gorge coupée; mieux vaut pour lui être exécuté par moi, avec tous les égards possibles, que par le premier va-nu-pieds venu. »

Au bout de trois semaines j'arrivai dans un pays très-beau, très-riche, assez plat. Les lignes du paysage y sont douces; tout y est flottant. La végétation n'a pas de caractère bien tranché : elle n'est ni tout à fait tropicale, ni tout à fait tempérée; il en est de même de la population. C'est le grand district cotonnier de cette région; il fournit seul à la consommation de l'Afrique orientale, où tous les vêtements sont de toile de coton. Au lieu de s'acharner sur des territoires où la culture est d'un rapport si aléatoire, l'industrie, qui est souvent routinière, ferait bien de tourner ses tentatives vers les bords du fleuve Bleu.

La dernière ville que je traversai avant de toucher la frontière abyssinienne, s'appelle Gallabad. C'est le chef-lieu d'une république nègre, grande à peu près comme la moitié d'un département français, et fondée par des noirs parmi des populations blanches et rouges. Il y a une grande zone de populations noires depuis le Nil jusqu'au Sénégal qui sont encore dans toute la ferveur de l'islamisme, et qui fournissent chaque année un contingent énorme au pèlerinage de la Mecque. Ces pèlerins, quoique très-pieux, sont très-positifs; tout en accomplissant leur saint pèlerinage, ils font le commerce : ce sont d'excellents colporteurs. Rencontrent-ils un pays où il leur semble qu'ils vivront mieux que dans leur patrie, qui n'a rien de bien agréable, ils y restent. A Gallabad, ils trouvaient l'hospitalité et des gens qui parlaient leur langue. C'est ainsi qu'en cinquante ans un village est devenu une petite république. Elle est faible, il est vrai; située entre deux États puissants, l'Égypte et l'Abyssinie, elle rend hommage et paye tribut, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, selon que l'un ou l'autre paraît plus redoutable. C'était autrefois l'Égypte; aujourd'hui c'est l'Abyssinie.

Entre l'Égypte et l'Abyssinie se déroule un grand espace couvert d'une forêt vierge qui est longue de deux journées. C'est, à proprement parler, ce que dans l'Europe du moyen âge on appelait une *marche*. Vous le savez, une *marche* était une certaine étendue de terre vague, déserte, que deux peuples belligérants laissaient entre eux afin de ne pas être surpris par des invasions réciproques. La forêt dont je vous parle n'est guère habitée que par des bêtes féroces, et notamment par les lions et les éléphants. C'est un pays de chasse où les Abyssins viennent chercher l'ivoire qu'ils doivent fournir, à titre de tribut, à leur souverain.

Au bout de trois jours je rencontrai un groupe de paysans qui s'en allaient au marché. J'examinai avec curiosité ce spécimen d'un peuple nouveau. Je m'attendais à lui trouver quelque ressemblance avec les Arabes parmi lesquels j'avais vécu; je fus tout étonné de voir

que, sous le rapport des traits, il ressemblait plutôt à un peuple européen. Le teint variait depuis le café au lait léger jusqu'à une teinte foncée ferrugineuse assez voisine du teint des nègres. Il me semblait que j'étais dans une contrée de l'est ou du sud-ouest de la France. Un caractère très-particulier de l'Occident, et que l'Orient n'a pas, c'est une grande variété de physionomie : chez les Orientaux on trouve plutôt un masque universel que des individus. Voyez un Arménien, un Bulgare, un Druse ; vous aurez vu tous les Druses, tous les Bulgares, tous les Arméniens. Au contraire, chez ces paysans abyssins, je découvrais des types aussi variés que dans la race européenne.

Je ne vous parle pas des tracasseries qui me furent faites à propos de mes passeports ; cela dura tout un mois. Après ces délais interminables, je franchis la frontière, et j'arrivai à Debra-Tabor, résidence actuelle de l'empereur d'Abyssinie.

J'avais lu tous les livres qui ont été publiés en Angleterre, en France et en Allemagne, sur l'Abyssinie, et je me trouvai, en arrivant dans le pays, en face d'une nature et d'un peuple entièrement différents de ce que je m'étais imaginé. Pour les définir, une seule phrase suffit : sous tous les rapports, nature, mœurs, institutions, l'Abyssinie est un coin de la vieille Europe égaré en Afrique.

Toute cette région africaine dans laquelle j'avais voyagé depuis trois ans fait partie de la zone tropicale. Elle a pour caractères généraux l'abaissement du terrain presque au niveau de la mer, la rareté des eaux, une végétation toute différente de celle des régions tempérées. Ces caractères, je les avais trouvés près de l'équateur, du 4e degré de latitude nord jusqu'aux frontières de l'Égypte et au bord de la mer Rouge. Lorsque j'arrivai en Abyssinie, je me vis en face d'un plateau coupé à pans perpendiculaires, présentant la forme d'une forteresse gigantesque de 2300 pieds de hauteur. Les terres basses qui se trouvent au pied de l'Abyssinie ont une hauteur moyenne de 300 à 500 pieds. Les terres hautes ont donc un escarpement de 1800 pieds au-dessus de la mer. De là je pouvais voir des plaines immenses et des massifs de petites montagnes qui servent d'intermédiaires. De ce point si élevé elles me semblaient de véritables tanières. Des montagnes me faisaient l'effet de n'avoir pas plus de trois pouces de haut.

Cette énorme citadelle a environ deux cent cinquante lieues de diamètre ; elle est occupée par une population dont le chiffre vrai est inconnu : je l'ai évalué à 4 millions. C'est peu ; mais la guerre civile qui désole le pays a empêché l'accroissement auquel la nature se prêtait ; car il est difficile de voir une nature plus splendide que celle qui s'étale sur les grands plateaux abyssins. C'est une série de plaines à ondulations très-douces comme dans la Normandie ; toutes les cultures de l'Europe y réussissent du premier coup.

Les plateaux supérieurs sont la vraie patrie des Abyssins. Le pays qui s'étend immédiatement à leur pied est loin d'avoir l'aridité du désert africain ; des rivières l'arrosent sur une étendue de sept à huit lieues, et la pluie y entretient une fécondité désordonnée partout où elle tombe. Fécondité stérile du reste, car la forêt vierge qui couvre les terres basses ne produit rien qu'un petit nombre de fruits que mangent les éléphants et les autres animaux. L'espèce d'arbre qui y domine est magnifique, mais très-vénéneuse : c'est le *kollgual*, de la grande espèce des euphorbes : il a la forme d'une girandole superbe, d'un vert foncé, atteignant jusqu'à quarante pieds de haut et terminé à chacune de ses branches par un bouquet de fleurs jaunes du plus grand éclat. Le poison qui s'en dégage est très-violent.

Les Abyssins ne descendent pas dans les terres basses ; aussi ne font-ils pas de guerres au delà de leur pays, et sont-ils à l'abri des invasions étrangères : leur plateau ne saurait être attaqué que par un certain nombre de routes où l'on ne peut défiler qu'homme par homme. En outre, ils sont très-braves. C'est ce qui explique pourquoi l'Abyssinie est le seul pays chrétien de l'Orient qui n'ait jamais été conquis.

Comment se fait-il qu'une population à traits parfaitement européens soit venue habiter ce pays sans laisser de traces de son itinéraire ? On ne saurait le dire. Physiquement, la race est très-belle ; moralement, elle est beaucoup plus difficile à définir. Elle est douée d'un caractère singulier qui n'a rien d'africain. L'Africain a une certaine facilité de mœurs ; quand son intérêt n'est pas directement en jeu, il est gai, facile, ouvert, insouciant. L'Abyssin, au contraire, est sérieux, froid, extrêmement fier.

La chrétienté abyssinienne s'est fondée il y a plus de quinze cents ans. Il en est d'elle comme de tous les cultes établis depuis longtemps, et qui ne sont plus soutenus par un enthousiasme de fraîche date. On les pratique, mais sans ferveur. L'Abyssin est moins religieux que dévot. Je parle du peuple, car dans la classe éclairée le mysticisme qui forme le fond du caractère national se réveille par l'action de la lecture et de la méditation réunies. Le clergé abyssinien est très-nombreux. Il a de riches dotations ; cependant la plupart des prêtres exercent des professions diverses. Le nombre de ceux qui se consacrent exclusivement à la vie ecclésiastique est très-restreint. Beaucoup d'Abyssins quittent l'habit militaire pour se faire moines ; après qu'ils ont, dans ce pays où le soldat se croit tout permis, usé et abusé de la licence des camps, le temps vient où ils jugent à propos de faire pénitence. Alors ils entrent au couvent, et deviennent aussi humbles et aussi patients qu'ils avaient été tapageurs et sabreurs quand ils étaient soldats.

Les Abyssins s'intéressent très-vivement aux questions théologiques. Il y a trois ou quatre ans, les habitants de Gondar, capitale de l'empire, étaient divisés par une grande querelle. Les nobles, les bourgeois, les marchands, qui font un trafic énorme de cafés, trouvaient le temps de discuter avec passion sur le nombre des nais-

sances de Jésus-Christ. Le Christ est né de toute éternité : première naissance. Il est né de la vierge Marie : deuxième naissance. Il a été baptisé par saint Jean : troisième naissance. Le clergé tenait pour deux naissances, l'aristocratie commerçante pour trois. Afin de mettre un terme à cette discussion universelle, l'empereur dut réunir un concile ; il déclara que ceux qui n'embrasseraient pas l'opinion à laquelle il s'était rangé auraient la tête coupée immédiatement. Le bourreau était là avec son grand sabre. Les dissidents se hâtèrent de se convertir, de bouche, mais non de cœur, je puis vous l'affirmer.

La monarchie abyssinienne n'est pas précisément absolue, mais très-centralisée. Elle a la prétention d'avoir deux mille huit cents ans de date, et de descendre de Salomon et de la reine de Saba. Sans remonter si haut, l'empereur d'Abyssinie était, il y a quatre cents ans à peu près, un puissant monarque qui étalait dans les cérémonies publiques le luxe et l'éclat orgueilleux de la majesté babylonienne ; il se montrait peu à son peuple, et, quand il apparaissait, il s'entourait d'une splendeur prestigieuse. Son pouvoir était fermement établi, parce qu'il y joignait un caractère pontifical. Un souverain qui passait pour descendre de Salomon et de la reine de Saba n'était pas seulement, aux yeux des Abyssins, un souverain purement civil ; c'était pour eux, en quelque sorte, un frère de Jésus-Christ : cette parenté le rendait inviolable. Les révolutions s'agitaient bien au-dessous de lui, mais sans l'atteindre, et les conspirations ne pouvaient aller jusqu'à la tentative de le détrôner. Comme signe de sa royauté pontificale, il portait une couronne formée de deux rangs de diamants et terminée par un dôme que surmontait une croix byzantine. J'ai vu cette couronne sur la tête de Théodore, souverain actuel ; elle est assez lourde, mais fort belle. Le souverain s'appelle *Négous*, abréviation du titre officiel : NEGOUS NAGAST KA AITHIOPIYA, *Roi des rois d'Éthiopie*.

L'empire abyssin, il y a trois ou quatre siècles, se divisait en quarante-quatre provinces qui s'intitulaient des royaumes ; beaucoup, en effet, avaient été des royaumes, qui furent conquis peu à peu. Cet État pouvait alors embrasser un espace égal à celui de la France, de l'Espagne et de l'Italie réunies. La royauté s'appuyait sur une noblesse héréditaire et pourtant révocable, car les fonctions étaient soumises, pour la forme du moins, à la nomination du souverain.

Les Négous concentrèrent peu à peu le pouvoir entre leurs mains ; devenus tout-puissants, ils tombèrent dans la mollesse, vécurent en dehors de leurs armées et devinrent de vrais rois fainéants. Pendant ce temps les nobles déchirèrent le pays par les guerres intestines, se disputant le titre de *ras*, ou connétable, qui conférait un pouvoir d'autant plus vaste, que le Négous n'exerçait pas le sien. Le dernier des *ras* (Ali) vivait il y a douze ans, tout-puissant. Son nom est familier à ceux qui connaissent les ouvrages sur l'Abyssinie, soit de MM. Lefebvre, Féret ou Tamisier. Ce ras Ali, qui fut le dernier connétable de la race légitime en Abyssinie, recevait dans son palais les voyageurs. C'était un homme très-bon, indolent, laissant volontiers gouverner ; se sentant le pouvoir en mains, il ne tenait pas au titre. C'était peut-être une faute. Les Abyssins, peuple formaliste, ne devaient obéir qu'à un homme ayant le pouvoir et le titre de ce pouvoir, et c'est ce qui explique le prestige du souverain actuel qui, en 1852, n'était encore que l'aventurier brillant dont je vais vous esquisser la vie accidentée.

A ce propos, permettez-moi de vous raconter un conte de fées, qui est pour beaucoup d'Abyssins un article de foi.

Dans les derniers jours de 1852, un jeune officier abyssin nommé Cassar, et surnommé Kuaranya, homme de grande noblesse, mais de peu de fortune, qui commençait à se faire connaître par quelques coups de main brillants dans les guerres anarchiques que se livraient les nobles, se trouvait campé avec un groupe de cavaliers dans les environs du lac *Zana*. Un jour, vers l'heure de midi, il prit avec lui quelques cavaliers et se dirigea vers les bords du lac. Quand il n'en fut plus séparé que par une trentaine de pas, il fit arrêter ses cavaliers, et s'avança, accompagné seulement d'un petit page qui portait son bouclier. Lorsqu'un bosquet l'eut dérobé à la vue de ses compagnons, il trempa le bout du pied dans l'eau, et prononça deux ou trois paroles. Aussitôt une sorte de nuage s'éleva au-dessus du lac ; cinq ou six noirs en sortirent, entourant un grand noir qui portait une couronne sur la tête, et dont ils paraissaient les esclaves. Ils lui dressèrent un trône fort riche. Pendant ce temps l'officier, les bras croisés, le regardait. Une fois assis sur ce trône improvisé, le grand noir dit à l'officier : « Me reconnais-tu ? — Oui, répondit l'officier, tu es le démon. Serai-je empereur ? — Oui, tu le seras, mais tu auras beaucoup de luttes à soutenir et de périls à surmonter. — Ce n'est pas là ce que je te demande. Régnerai-je ? — Oui ! » dit le démon, qui disparut aussitôt avec ses esclaves au milieu du nuage.

L'officier n'était autre que ce Théodore II, qui règne aujourd'hui sur l'Abyssinie. Les Abyssins croient si bien à ce conte, que les plus violents ennemis de Théodore ne lui reprochent pas sa cruauté ; mais la plus grande injure qu'ils profèrent contre lui, c'est de l'appeler un démoniaque. A l'époque où Théodore lança un décret qui enjoignait aux soldats irréguliers de retourner chez eux et de ne plus infester le pays, une sorte de couplet satirique circula. On y disait à Théodore : « Tu as ordonné que chacun retourne au pays de ses pères ; eh bien ! retourne dans tes régions maudites du Kuara, et que le diable rentre sous l'eau ! »

Théodore est né en 1818, dans une petite ville des bords du lac de Tana ou Zada. A la mort de son père, qui était de grande maison comme je l'ai dit, son héritage fut pillé par des collatéraux avides ; il avait alors sept à huit ans. Des voisins le recueillirent et le mirent dans un couvent pour le soustraire aux dangers des

guerres civiles. Il y gagna une éducation très-forte. Théodore n'est pas seulement le premier soldat de l'Abyssinie, c'est encore un lettré très-intelligent.

Sa mère se vit réduite à vendre du *cousso* dans les rues de Gondar, et elle vécut dans la misère jusqu'au jour où son fils, devenu homme et se sentant peu de goût pour l'habit de moine, recruta soixante-dix hommes et se mit à la solde de l'un des grands barons qui guerroyaient entre eux. Il fut remarqué par la reine douairière, la princesse *Menine*, qui le prit pour vassal et lui donna le commandement de ses gardes. Pour une bagatelle, une vache, je crois, qui lui fut refusée, il se brouilla avec la princesse; elle se battit contre lui, reçut dans le combat un coup de lance, fut faite prisonnière, et se vit obligée de livrer à son vainqueur la ville de Gondar comme prix de sa liberté.

Une fois maître de Gondar, le futur roi guerroya de tous côtés : « Je ne suis pas responsable de ce que je faisais alors, me dit-il un jour, j'étais l'ennemi de tout le monde, et tout le monde était mon ennemi. » Au bout de quatre ou cinq ans, il avait fini par battre tous les barons ses voisins, chassa le connétable, et n'eut plus en face de lui que le gouverneur du Tigré.

Ce gouverneur s'appelait Oubié. C'était un habile homme, et sa politique très-adroite lui avait valu le surnom de « renard abyssin ». Il savait comment on se fait une réputation en maniant la publicité. Vers 1840, il reçut des voyageurs européens, Rocher Lefebvre et le major Harris ; quoiqu'il les vît d'un mauvais œil, il s'appliqua à leur plaire : aussi fut-il loué avec effusion et avec enthousiasme dans les ouvrages que ces voyageurs publièrent sur l'Abyssinie, et l'on fut assez surpris en Europe, quand on apprit, il y a une dizaine d'années, qu'un homme dont le nom était tout à fait inconnu avait vaincu et renversé en une seule bataille ce gouverneur si vanté.

La chute d'Oubié rendit Théodore maître de l'Abyssinie. Il ne restait que le roi légitime, renfermé dans son palais de Gondar. Théodore ne tint même pas compte de ce fantôme de roi sans pouvoir, et, la veille même de la bataille où succomba Oubié (5 février 1855), il se décida hardiment à substituer une dynastie nouvelle à celle des rois fainéants. Le lendemain de la victoire, il se fit couronner en très-grande pompe, et prit le titre de Théodore II, roi des rois. Adopter ce nom était un coup de maître. Il y avait eu au XIIe siècle, en Abyssinie, un roi nommé Théodore, qui n'avait guère fait parler de lui; mais, je ne sais à quelle occasion et à quelle époque, une sorte de prophétie avait couru, qui annonçait qu'un prince du nom de Théodore réunirait toute l'Abyssinie sous son sceptre, écraserait les rebelles, « casserait la tête » à l'islamisme, et recouvrerait Jérusalem, dont la possession est encore aujourd'hui pour les Abyssins ce qu'elle était au moyen âge pour les croisés, c'est-à-dire le point culminant de leur ambition. Dans une sphère moins poétique et plus positive, le nouveau Négous s'occupa avec une patience et une énergie inflexibles des réformes que réclamait l'ordre social ébranlé par vingt-cinq ans de guerres civiles acharnées. Les corps francs furent licenciés, l'agriculture protégée, la noblesse dominée, et le corps des douze grands juges inamovibles, qui avait contribué jusque-là à tenir la monarchie en tutelle, convaincu de prévarications nombreuses, fut dissous tout entier. « Il n'y aura plus, dit le Négous, qu'un seul juge, et ce sera moi ! » C'était hasardeux; mais, au point de vue politique, cette résolution était fort habile. Ces fonctions judiciaires plaçaient entre ses mains une police immense et de grands moyens d'action.

Je logeais près du palais, et chaque nuit j'étais réveillé à deux ou trois heures du matin par les cris des plaideurs qui venaient prendre leur rang. Ils se mettaient en file devant la résidence impériale. Vers les trois heures, le Négous se levait et jugeait le peuple avec beaucoup de patience et d'impartialité.

Quant au clergé, dont les propriétés de mainmorte étaient immenses, — la constitution lui octroyait le tiers du territoire de l'empire, — le Négous, trouvant que c'était beaucoup pour dix à douze mille prêtres, leur assigna un certain chiffre de rentes, et déclara leurs terres propriétés de l'État. Cette mesure fut accueillie avec faveur, et ici, comme en quelques autres points, on peut remarquer que Théodore, luttant à sa manière contre les tristes effets du système féodal, s'est servi quelquefois des mêmes remèdes que certains gouverneurs de l'Europe pour combattre les mêmes maux. Par suite de ces décrets, fermement maintenus, l'ordre se rétablit, le commerce, l'agriculture fleurirent, et, de 1855 à 1860 ou 1861, l'Abyssinie a joui d'une prospérité intérieure qu'elle ne connaissait plus.

L'idéal personnel du Négous est celui d'un empereur chrétien du moyen âge : c'est d'être pieux, juste, brave et libéral. Bien que l'impôt, qui se perçoit en Abyssinie sur des bases très-régulières, verse beaucoup d'argent dans ses coffres, il est souvent aux expédients, et je vous confierai tout bas que je lui ai prêté une fois quarante dollars; mais quand ses caisses sont pleines, il donne à tout le monde : pourvu qu'il ait dans ses caves de la poudre et des milliers de fusils, l'argent lui importe peu.

J'avais été chargé par le gouvernement français de négocier avec lui un traité de commerce. On commençait à s'occuper en Occident de ce souverain réformateur; l'Angleterre lui faisait des avances, qu'il avait très-bien reçues; il avait sur les puissances européennes des notions assez exactes. La France cependant lui était inconnue. Un Anglais qui se trouvait près de lui, James Bell, homme de vues très-élevées, qui professait beaucoup d'estime pour notre pays, lui inspira le désir de nouer des relations avec notre gouvernement; mais Théodore était trop orgueilleux pour faire les premiers pas. Les Français qu'il avait vus de près l'avaient mis en défiance. C'étaient des individus fort peu honorables pour

la plupart, faiseurs de chemins de fer, fabricants de canons à dix-huit coups, qui étaient venus s'abattre sur l'Abyssinie, pensant avoir affaire à une espèce de Radama qu'ils allaient exploiter. Le Négous était perspicace, et tout en leur ouvrant largement sa bourse, il leur fit parfaitement comprendre qu'il n'était pas leur dupe. Un d'eux, plus hardi que les autres, avait promis de revenir en ballon. Le Négous, flairant une mystification, lui répondit : « Eh bien ! soit ; mais, en attendant, vous me permettrez de conserver, comme garantie de votre promesse, vos armes et vos bagages ; si vous revenez, je vous rendrai tout cela au quadruple. » Le voyageur fut pris au piége et fut puni de sa hâblerie par la perte de ses bagages, qu'il ne revint pas chercher à travers les airs. Malgré cet épisode et d'autres tout aussi peu favorables de ses rapports avec les Français, il apprit mon arrivée avec joie, et me le témoigna par une lettre franche et originale que j'ai conservée.

Absent de sa capitale en ce moment, il y revint en toute hâte, et notre première rencontre eut lieu d'une façon presque romanesque. Comme je passais dans un sentier, je vis venir dans ma direction un groupe d'hommes richement habillés, et, m'étant rangé contre le talus de la route, je remarquai parmi eux un bel homme vêtu avec une extrême simplicité, et s'appuyant sur une lance. Une simple casaque lui serrait le corps, un manteau sans ornement était jeté sur ses épaules. Les officiers qui l'entouraient portaient au contraire des pourpoints brodés sur toutes les coutures. L'homme au manteau était Théodore II. Si j'avais été au fait de l'étiquette abyssine, je n'aurais pas hésité un instant à le reconnaître, car le privilége des Négous est d'avoir les deux épaules couvertes d'un manteau, tandis que les assistants doivent rabattre le leur jusqu'à la ceinture. En passant près de moi, il me fit un salut très-gracieux, et m'invita à le suivre. Il allait assister à une expérience de tir au canon. Quand nous fûmes arrivés, il me fit asseoir sur son tapis, et je pus l'observer avec soin pendant que ses yeux suivaient attentivement la portée du projectile. Ma réception officielle eut lieu le lendemain avec beaucoup d'éclat. Je lui remis des présents fort beaux, qu'il reçut avec une grave courtoisie : « L'amitié de la France, me dit-il, est supérieure à tous les présents du monde. »

Je ne pus cependant m'entretenir aussitôt avec lui de l'objet de ma mission, car, cinq jours après, il partait pour réduire un chef d'insurgés. Tous les hommes qui avaient fait résistance aux réformes de l'empereur avaient été jetés dans les prisons de l'État ; la plupart étaient des nobles turbulents ou des conspirateurs dangereux ; mais parmi eux se trouvaient aussi beaucoup de gens honorables, très-respectés, et leur arrestation provoqua des soulèvements populaires sur divers points de l'empire. Malgré les sévérités de la répression, une révolte nouvelle éclatait de temps en temps.

Théodore m'engagea à l'accompagner dans l'expédition qu'il allait commander. Je me gardai bien de refuser, non par esprit d'aventure, comme il paraît qu'on m'en a charitablement soupçonné, mais parce que le voyant dans de bonnes dispositions, j'en voulais profiter pour préparer le succès de ma mission. Comme nous partions, il s'aperçut que ma monture, fatiguée par un voyage de cinq jours, avait peine à suivre son état-major, et me donna gracieusement un cheval et une mule de prix qui sortaient de ses écuries. Ce fut le premier acte d'une série d'amabilités et de compliments à l'orientale que nous échangeâmes pendant trois semaines. Le réveil devait être pour moi brusque et inattendu.

L'issue de cette campagne ne répondit pas à la promptitude avec laquelle elle avait été entamée. Le Négous, imprévoyant comme le sont tous les Africains, avait négligé le service des approvisionnements. Les insurgés se battaient très-bien, et les paysans répondaient à coups de fusil aux réquisitions qui leur étaient faites. L'empereur, après avoir fait incendier vingt-deux villages que je vis brûler sous mes yeux, dut renoncer à l'entreprise et rentrer sous sa tente.

Il devint invisible. Rien cependant ne me donnait à croire que ses bonnes intentions fussent changées à mon égard ; il m'envoyait même des fruits de sa table, mais je comprenais que son humeur était aigrie par son échec, et que de longtemps il ne serait pas opportun de lui parler de ma mission. D'autre part, je reçus des nouvelles de Massouah qui me rappelaient à mon poste, et je demandai à y retourner. Si, dès cette époque, j'avais connu Théodore comme je l'ai connu plus tard, un peu à mes dépens, je n'aurais pas fait une pareille demande, et j'aurais sacrifié tous les intérêts secondaires qui m'appelaient dans la mer Rouge.

Le Négous se dit : Voilà un envoyé français qui croyait assister à ta gloire, et qui n'a été que le témoin de ton échec ; il ne faut pas qu'il parte... En conséquence il me dit de rester jusqu'à ce qu'il lui plût de me renvoyer. Je crus qu'il y avait en cette affaire (ce qui était vrai) des intermédiaires malveillants ; mais vous comprendrez les motifs qui m'obligent sur ce point délicat à garder une très-grande réserve. J'insistai avec une vivacité respectueuse, qui ne fit qu'aggraver les choses. Le Négous se crut, paraît-il, offensé par moi. Je fus mis en prison et aux fers pendant vingt-cinq heures, attaché par des menottes fort lourdes à un soldat qui répondait de moi sur sa tête, gardé chez moi par un peloton de soldats que commandait un officier supérieur, et je ne fus relâché qu'avec la promesse de rester en Abyssinie jusqu'à ce qu'il plût au Négous de me donner mon congé. Mais je dois ajouter que Théodore II s'attacha à rendre mon internement le plus doux possible. J'avais la liberté de voyager, et bien qu'il ne me vît peut-être pas avec plaisir prendre des notes sur son pays, il donna des ordres pour me faciliter mes études géographiques.

Je vous demande la permission, messieurs, de vous raconter une autre fois, si l'occasion m'est offerte, la

suite de mon séjour même en Abyssinie et les circonstances dramatiques qui éclatèrent après mon départ. Je voudrais vous transmettre sur un homme que j'admire, et un pays qui me paraît intéressant, les idées que je me suis faites de l'un et de l'autre. Je tiens à exposer devant l'opinion publique la question de l'Abyssinie, non par sentiment de vanité, et pour m'en rendre, pour ainsi dire, propriétaire, mais parce qu'elle s'impose à nous, et que la puissance de notre pays dans ces parages lointains s'y trouve sérieusement intéressée.

Guillaume Lejean.

BULLETIN DES COURS.

Faculté de droit. — *Histoire du droit romain et du droit français* (cours de M. Valroger) (1).

XXXVI. — 9 février. — Droit pénal de la monarchie franque. Pénalité pécuniaire; pénalité afflictive.

XXXVII. — 11 février. — Procédure civile et criminelle. Preuves judiciaires : cojureurs, ordalies, combat.

XXXVIII. — 14 février. — Démembrement de l'empire de Charlemagne : royaume de France. Etat de dissolution intérieure. Développement nouveau des rapports de vassalité et de la servitude de la glèbe.

XXXIX. — 16 février. — La polyarchie seigneuriale achève de se constituer, les justices seigneuriales par des chartes d'immunités, les seigneuries titrées, duchés, comtés, etc., par la conversion des offices en fiefs. Avénement de la troisième race.

XL. — 18 février. — Rapports de l'Eglise et de l'Etat au temps de la décadence carlovingienne. Les fausses Décrétales.

XLI. — 21 février. — Epoque féodale. Aperçu de l'état de la France au XIe siècle.

XLII. — 23 février. — Progrès sociaux des XIIe et XIIIe siècles. Agrandissement du domaine royal. Affranchissement des communes.

XLIII. — 25 février. — Restauration du droit romain ; ses conséquences.

XLIV. — 2 mars. — Monuments du droit français au XIIIe siècle.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Samedi 11 mars. — M. N. Joly : L'homme fossile.
Lundi 13. — M. Villiaumé : Jeanne d'Arc.
Mardi 14. — Madame Esther Sezzi : Les femmes et la mode.
Mercredi 15. — M. Deschanel : Balzac ; *La Peau de chagrin*.
Jeudi 16. — M. Ernest Desjardins : Les maires du palais. Charles-Martel. Les Arabes en France.
Vendredi 17. — M. Adrien Huart : La propriété littéraire.
Samedi 18. — M. Henri de Parville : Analyse spectrale. Les rayons invisibles. Chaleur sans feu. Expériences de Tyndall. Les métaux du soleil.

— Un cours public et libre de littérature française a été inauguré à Sens avec le plus grand succès par le jeune professeur de rhétorique du lycée de cette ville, M. Frary. Les *Moralistes français*, tel est le sujet choisi pour les leçons de cette année. Après avoir montré tout l'intérêt qui s'attache à ces études, et les aperçus nouveaux qu'on peut y rencontrer, M. Frary a successivement abordé Montaigne et la Rochefoucauld, en rattachant la critique de leurs œuvres à l'histoire de leur vie et à celle du temps où ils ont vécu. Il a ensuite considéré Molière et la Fontaine comme moralistes, et il compte étudier au même point de vue la Bruyère, Marivaux, Vauvenargues et Duclos. Cette série de conférences se terminera par l'examen des *Pensées* de Joubert.

BIBLIOGRAPHIE.

ANTÉCÉDENTS DE L'HÉGÉLIANISME DANS LA PHILOSOPHIE FRANÇAISE, PAR M. BEAUSSIRE. — CRITIQUE ET HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE, PAR M. ÉMILE SAISSET. — LE PROTESTANTISME LIBERAL, PAR M. TH. BOST.

Les trois derniers volumes qui viennent de paraître dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* ont, à divers titres, une assez grande importance. L'auteur des *Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française*, M. Beaussire, a découvert dans la bibliothèque de la ville de Poitiers un manuscrit volumineux qui contient tout un système de philosophie inventé et développé par un moine du XVIIIe siècle, dont il est parvenu à découvrir le nom. Ce système, très-hardi et très-nouveau pour le temps, n'avait pas passé inaperçu du vivant de l'auteur, qui s'appelait dom Deschamps. On en trouve des traces dans les *Mémoires, correspondances et ouvrages inédits de Diderot :*

A propos de ce système, le savant moine échangea des correspondances avec les premiers philosophes du temps, Rousseau, Voltaire, Diderot, Helvétius, d'Alembert. Et M. Beaussire a eu la bonne fortune de retrouver, en original, la plus grande partie de ces lettres. Il les a insérées dans son volume, dont elles augmentent le prix. On n'est pas peu surpris en s'apercevant que ce moine est un précurseur de Hegel, et qu'il esquissait d'avance une philosophie qui devait tenir tant de place et soulever tant de discussions dans le XIXe siècle. M. Beaussire a employé tout son talent à éclaircir ce point et à mettre en lumière une doctrine qui paraît donner à la France l'antériorité sur l'Allemagne dans la voie de ce qu'on appelle l'*hégélianisme*, laissant d'ailleurs au lecteur la liberté de juger jusqu'à quel point cette antériorité doit être considérée comme une gloire pour la France et pour le clergé catholique, auquel appartenait dom Deschamps.

On trouvera dans le volume où sont réunies des études de critique et d'histoire philosophique de M. Émile Saisset des idées bien différentes de celles que poursuivait dans la solitude du cloître le moine de Poitiers. Jacqueline Pascal, Aristote et Leibniz, origine et formation du christianisme, *Soliloques* de saint Augustin, *Ennéades* de Plotin, ontologie, grands docteurs du moyen âge, dialectique, par cette liste on peut juger à la fois de l'importance et de la variété des sujets qui remplissent ce dernier volume d'un philosophe très-distingué. On connaît les qualités de M. Émile Saisset : élégance de style, finesse de l'analyse, mesure exacte dans les appréciations, spiritualisme très-décidé, recherche sincère des points d'affinité qui peuvent rapprocher la philosophie et le christianisme. La mort récente et si regrettable de l'auteur donne une sorte d'attrait à ces études, que son frère, professeur de l'Université, a pieusement recueillies.

Ce n'est pas tout à fait sortir des sujets familiers à M. Saisset que de quitter son volume pour prendre celui de M. le pasteur Th. Bost. Ici nous rencontrons la définition et l'explication de ce qu'on appelle depuis quelques années le « protestantisme libéral », et M. Bost nous fait comprendre par une argumentation nerveuse les dissentiments théologiques qui séparent en deux fractions égales la communauté protestante de Paris. Ces dissentiments ont attiré très-fortement, dans ces temps derniers, l'attention du public, et un premier échec électoral de M. Guizot l'a encore ravivée. Il est donc important de se rendre compte des doctrines qui sont en lutte, et l'on ne saurait y parvenir plus sûrement qu'en lisant l'ouvrage où M. Th. Bost examine pourquoi les protestants de son parti sont « libéraux » et non pas « orthodoxes ». On remarquera les chapitres consacrés aux différences qui séparent la religion et la théologie, au surnaturel, à la liberté, et enfin aux conséquences qui, suivant l'auteur, doivent découler des principes qu'il pose. « Pour nous, dit-il, c'est une réformation qui ne le cédera pas en importance à la réformation du XVIe siècle, et qui sera même plus radicale. »

(1) Voy. le *Bulletin des cours* du n° 12 (18 février 1865).

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 16. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 18 MARS 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... . Paris, 15 fr. Départ., 18 fr. Étranger, 20 fr.
Un an..... — 26 — 30 — 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE. — Litterature et morale. — Conférence de **M. Deltour :** L'éducation littéraire des femmes au XVIIe siècle.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — Litterature grecque. — Cours de **M. Egger :** De la prononciation du grec ancien et du grec moderne.

Paris, 17 mars 1865.

Dimanche dernier, après la distribution des prix de l'Association philotechnique, qui a fondé, parallèlement à l'Association polytechnique, en différents quartiers et dans la banlieue de Paris, des cours d'instruction populaire (1), les membres du comité et les professeurs de la Société se sont réunis dans un banquet auquel assistait M. Charles Robert, secrétaire général du ministère de l'instruction publique. M. Ch. Robert a prononcé un discours où nous remarquons le passage suivant :

« Les cours libres, c'est la création en France, depuis trois mois, de sept cents foyers de lumière qui n'ont allumé et n'allumeront aucun incendie. »

Nous citons cette phrase, parce que, venant d'un haut fonctionnaire de l'État, elle paraît répondre, d'une part, aux craintes qui s'étaient exprimées au Sénat l'année dernière sur le danger de laisser ouvrir des cours libres, et, d'autre part, à quelques craintes toutes contraires qui se sont éveillées dernièrement sur les dispositions du Gouvernement à l'égard des cours libres qui voudraient s'établir, et même à l'égard de ceux qui sont autorisés.

(1) Voyez le discours prononcé par M. Glachant à l'ouverture de la section de Suresnes, dans le n° 50 de notre première année.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE.

CONFÉRENCE DE M. DELTOUR.

De l'éducation littéraire des femmes au XVIIe siècle.

Mesdames, Messieurs,

Je ne crois pas avoir besoin de justifier devant vous le sujet dont je viens vous entretenir. Si je ne me trompe, un double intérêt s'attache à cette question, que je n'ai pas la prétention d'embrasser tout entière, mais dont je voudrais au moins toucher quelques points : un intérêt littéraire et — le mot est peut-être un peu ambitieux pour cette humble conversation — un intérêt moral.

On vous le disait il y a quinze jours, avec beaucoup de vérité et de finesse : si l'on examine les caractères de la littérature française, il est impossible de méconnaître l'influence qu'a exercée sur son développement l'esprit de société, c'est-à-dire les femmes. Notre littérature est fille des littératures anciennes ; mais les deux points par lesquels elle s'en distingue le plus nettement, c'est, je le crois, l'action des idées chrétiennes et l'action de la société polie, des salons.

Dès le XVIe siècle, cette influence se manifeste avec l'aurore même de la renaissance par un esprit charmant, Marguerite d'Angoulême, la bonne reine Marguerite, comme dit madame de Sévigné. Non-seulement Marguerite est un écrivain plein de délicatesse ; elle a été surtout la protectrice de tous les lettrés, de tous les poetes, de tous les savants de son temps ; elle les a accueillis dans sa petite cour d'Angoulême, ou dans son petit royaume de Navarre, ou bien à Paris ; elle a été leur aimable médiatrice auprès de son frère : c'est à elle que revient, en bonne justice, la meilleure part dans

cette gloire de Père des lettres, qui est le titre le moins contestable, le plus pur de ce roi peut-être trop longtemps vanté.

On vous a montré l'influence de l'esprit de société au XVIIIe siècle. On vous l'a fait voir s'exerçant avec tant de puissance à travers tous les salons qui se succèdent, depuis celui de madame de Lambert jusqu'à celui de madame de Staël; j'ajouterai celui de madame Récamier, qu'on ne saurait séparer du grand mouvement littéraire qui a fait l'honneur du premier tiers du XIXe siècle.

Mais si jamais cette influence a été forte, incontestable, c'est à coup sûr au XVIIe siècle, dans cet âge unique, décisif pour les lettres françaises, où la langue se fixe, où le goût et l'esprit français se constituent, où notre littérature revêt ces qualités qui font sa grandeur, avec ce mélange d'imperfection qui est toujours dans les choses humaines, avec ces défauts qui procèdent peut-être un peu de la société, comme aussi quelques-unes des qualités qu'on remarque en elle.

Jamais, à coup sûr, l'esprit de société ne fut plus puissant qu'au XVIIe siècle; jamais il ne se produisit plus de femmes brillantes; jamais il n'y eut de rapports plus intimes, plus habituels entre les écrivains et le monde; jamais enfin l'éducation littéraire des femmes ne fut plus forte ni plus complète.

Ces considérations m'amènent naturellement au second point que je vous signalais tout à l'heure.

Est-il bon que la femme participe ainsi aux choses de l'esprit? Faut-il accepter la théorie, ou, pour éviter ce mot trop ambitieux, les idées du bonhomme Chrysale (je ne veux pas dire de Molière), qui condamne la femme à être étroitement renfermée dans le cercle de son ménage, à être la première servante de l'homme; qui veut

> Que la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse?

Ou bien faut-il que la femme, qui est destinée à être épouse et mère, qui est chrétienne, ait l'esprit et le cœur ouverts à tout ce qui doit intéresser et agiter son mari, à tout ce qui doit développer ses enfants, enfin à tout ce qui lui permet de mieux comprendre sa religion et de la pratiquer avec plus de raison, comme il convient à une personne intelligente et libre?

Ces derniers mots, messieurs, sont d'un grand écrivain, d'un grand esprit qui déjà a été nommé ici il y a quinze jours, et dont j'ai bien le droit de répéter encore le nom dans cette Sorbonne, dont il est une des gloires, dans cette salle qui a retenti autrefois des accents de sa merveilleuse éloquence.

Vous connaissez l'admiration de M. Cousin pour les femmes du XVIIe siècle. Vous connaissez cette brillante galerie, où il a réuni les portraits de quelques-unes des plus illustres. D'abord et avant tout, madame de Longueville, la belle et séduisante madame de Longueville, héroïne suivant le cœur de M. Cousin, la première et la plus fidèle passion du philosophe; puis la noble et pure mademoiselle de Hautefort, véritable héroïne de Corneille, sœur des Chimène, des Émilie, des Pauline; puis madame de Chevreuse, dont il est plus facile de louer l'esprit et l'activité ambitieuse que la conduite; puis madame de Sablé, autre brillante habituée de l'hôtel de Rambouillet, qui, dans sa maturité austère, a ouvert un salon dont nous parlerons, et qui a eu sur la littérature une influence utile, en donnant le goût des recherches de morale et de philosophie. Enfin, une femme bien inférieure pour la naissance et pour le rang à celles que je viens de nommer, mais qui, par son esprit, par ses nobles qualités, avait mérité d'être introduite dans le salon de l'hôtel de Rambouillet, mademoiselle de Scudéri, l'illustre Sapho, la dixième muse, comme on l'appelait alors, qui, dans *Cyrus* et *Clélie*, a été l'historien de cette société brillante. En effet, M. Cousin l'a bien montré, tous ses récits sont allégoriques; tous les portraits que nous rencontrons dans le *Cyrus* et dans la *Clélie* représentent des personnages du salon de l'hôtel de Rambouillet et du salon de mademoiselle de Scudéri elle-même. Enfin, à propos de mademoiselle de Scudéri, de mesdames de Longueville et de Sablé, M. Cousin a peint encore, et l'illustre marquise de Rambouillet, et sa fille Julie d'Angennes, et la grande Mademoiselle, étrange héroïne d'une époque si étrange elle-même, ambitieuse, altière, romanesque, qui avait rêvé une couronne, qui avait conçu la vie sur le modèle d'un poëme épique, mais qui se lassa enfin de ce rôle majestueux, se laissa tomber de Corneille en Scarron, et donna à sa tragédie le dénoûment d'une épopée burlesque.

A côté de ces noms que je viens de citer, il en est d'autres qui se rencontrent souvent sous la plume de M. Cousin. D'abord des femmes auteurs, qui furent en même temps femmes du monde, comme la charmante madame de la Fayette, madame de la Suze, le dernier reste du sang des Coligny; madame de Brégy; madame Deshoulières, talent aimable, sans beaucoup d'élévation ni de force. Puis d'autres femmes, ornement des salons et protectrices des gens de lettres. Avant tout la charmante et spirituelle Henriette, duchesse d'Orléans; puis madame de la Sablière, qui recueillit la Fontaine, Gassendi, l'orientaliste d'Herbelot, et d'autres encore; et puis l'altière duchesse de Bouillon, une nièce de Mazarin, avec ses sœurs, dont il est difficile de dire beaucoup de bien sous d'autres rapports, mais qui toutes ont brillé par leur instruction et par leur esprit. Puis les trois brillantes et spirituelles Mortemart: madame de Thianges, madame de Montespan et la savante abbesse de Fontevrault. A côté d'elles, la piquante madame de Coulanges, cousine de madame de Sévigné; et une autre femme, très-peu populaire depuis Saint-Simon, mais dont on ne peut nier l'esprit, le jugement et le goût, madame de Maintenon. Enfin, celle que M. Cousin proclame la reine de ce cercle brillant, celle qu'il appelle une femme de génie, celle qu'il rapproche de

Molière, madame de Sévigné, avec sa fille, madame de Grignan, dont elle est inséparable.

Ce n'est pas sans dessein, messieurs, que j'ai différé jusqu'ici de prononcer ce nom. En effet, c'est à madame de Sévigné que j'ai résolu de m'arrêter; c'est autour d'elle, du moins, que je me propose de grouper une partie des renseignements que j'ai pu recueillir sur la question qui m'occupe; c'est en elle que je veux saisir le type le plus complet, le plus parfait de l'éducation littéraire des femmes au XVIIe siècle.

Trois raisons m'y ont décidé : la première, c'est que madame de Sévigné appartient à la fois aux deux grands âges si différents qui se partagent le XVIIe siècle, l'âge de Mazarin, celui qui a les préférences un peu exclusives de M. Cousin, et l'âge du règne personnel de Louis XIV. Elle s'est formée dans la première moitié du siècle, et elle s'est perfectionnée dans la seconde : M. Cousin le reconnaît lui-même. Une autre raison de mon choix, c'est que nous retrouvons autour de madame de Sévigné la plupart des grandes dames que je viens de nommer. La troisième, enfin, c'est que nous avons pour nous guider une source précieuse de renseignements et de lumières, cette admirable correspondance, si riche, si variée, qui ne nous laisse d'autre embarras que l'abondance même des richesses.

Je n'ai pas la prétention, dans le cercle restreint où je suis emprisonné, de peindre toute la vie de madame de Sévigné, ni même d'analyser ce talent si souple, si riche, si varié, où les contraires s'unissent si heureusement, où tant de grâce s'allie à tant de raison, tant de gaieté à tant de sérieux, tant de verve et d'éclat à tant de solidité et de profondeur. Non, je prendrai seulement trois points de la vie de madame de Sévigné : d'abord sa première éducation; puis l'école autrement féconde et puissante de la société de son temps, de l'hôtel de Rambouillet et des salons qui lui succèdent; enfin l'époque où commence une nouvelle cour, un nouvel âge littéraire, la jeune cour, la jeune poésie, c'est-à-dire le règne personnel de Louis XIV.

Après avoir caractérisé rapidement ces trois époques, je me demanderai, et ce seront mes conclusions, ce que madame de Sévigné et les grandes dames que nous rencontrerons autour d'elle ont pu devoir à cette forte éducation; si cette épreuve a été bonne ou mauvaise pour elles; s'il eût mieux valu qu'elles restassent étrangères à ce grand mouvement des esprits, enfin qu'elles ne se fussent pas formées à cette école littéraire du XVIIe siècle, si diverse dans ses enseignements, école des salons, école de la chaire chrétienne, école du théâtre, école même de la théologie et de la philosophie, car nous verrons que ces matières ne sont pas restées étrangères aux femmes de ce temps.

II.

Mademoiselle Marie de Rabutin Chantal naquit, vous le savez, en 1626; elle fut de bonne heure orpheline. Elle avait dix-huit mois quand son père, le baron de Chantal, après un duel qui avait fait scandale, voulant fuir la colère de Richelieu, alla prendre part au siége de la Rochelle et se fit tuer dans le combat de l'île de Ré. Sa mère mourut quelques années plus tard; elle avait alors six ans. Bientôt mourut à son tour son aïeule maternelle, madame de Coulanges, qui fut sa première institutrice. Puis, deux ans plus tard, elle perdit son dernier appui, son grand-père, ce bon vieillard, Philippe de Coulanges, ancien financier et alors conseiller d'État.

Ainsi, à dix ans et demi, elle a perdu tous ses grands parents. Il lui reste bien encore son aïeule maternelle, la mère Marie de Chantal, plus tard canonisée sous le nom de sainte Chantal. Mais depuis longtemps séparée de sa famille et du monde, elle ne pouvait songer à recueillir la jeune fille, pour qui, du reste, elle témoigne dans plusieurs lettres une très-vive tendresse.

On choisit alors pour tuteur de mademoiselle de Chantal son oncle, Christophe de Coulanges, abbé de Livry, qu'elle a immortalisé sous le nom du *Bien bon*. Il pouvait être effrayé de cette tâche assez délicate; mais il l'accepta néanmoins avec un grand empressement, et pendant cinquante ans il s'est dévoué complétement à la fortune, aux intérêts, à la famille de sa nièce, pour laquelle il a été le meilleur, le plus vigilant et le plus fidèle des amis. Madame de Sévigné en parle au moment de sa mort avec la plus tendre reconnaissance : « Il m'a tirée, dit-elle, de l'abîme où j'étais à la mort de » monsieur de Sévigné; il a gagné des procès; il a re- » mis toutes mes terres en bon état; il a payé mes dettes; » il a fait de la terre où habite mon fils la plus jolie et » la plus agréable du monde; il a marié mes enfants : » en un mot, c'est à ses soins continuels que je dois la » paix et le repos de ma vie. »

Comment se fera l'éducation de mademoiselle de Chantal? C'était alors l'usage presque général de mettre les jeunes filles au couvent; souvent on les y plaçait de fort bonne heure, dès l'âge de cinq ans, comme le fit plus tard madame de Grignan pour sa fille aînée, et elle avait ses raisons pour cela : son intention était de l'y laisser; c'était un moyen de décider ces *vocations équivoques* dont parle madame de Sévigné. Nous voyons une grande partie des femmes de ce temps commencer leur éducation au couvent. Ainsi, quand les deux nièces de Mazarin, Marie et Hortense Mancini, arrivent à Paris, elles sont placées au couvent des Filles de Sainte-Marie, à Chaillot. Mademoiselle de Thianges quitte l'Abbaye aux Bois pour épouser le duc de Nevers. Madame de Grignan elle-même passa quelque temps au couvent des Filles Sainte-Marie de Nantes, et peut-être plus tard, à Paris, à celui de la Visitation. Nous voyons encore Racine obtenir l'autorisation de mettre deux de ses filles à Port-Royal, dans cette maison suspecte et persécutée, à laquelle il tenait par tant de liens. Mademoiselle de Chantal échappa à ce qu'elle appelle plus tard la prison, en s'étonnant d'avoir eu la barbarie d'y jeter sa fille.

Elle put développer librement son corps et son esprit dans cette belle abbaye de Livry qu'elle aimait tant, au milieu de ces beaux jardins, de ces chèvrefeuilles odorants, sous les ombrages de cette belle forêt en partie détruite aujourd'hui. Combien de fois, plus tard, nous la retrouvons allant évoquer à Livry les impressions de sa jeunesse, se reposer du fracas de Paris, ou bien penser à ce qu'elle a de plus cher au monde, à sa fille !

Cependant ce n'est pas à Livry seulement que mademoiselle de Chantal fut élevée. Elle dit quelque part qu'elle a passé sa belle jeunesse à Sucy, petit village situé à quatre lieues de Paris, entre Ormesson et Boissy-Saint-Léger. M. de Coulanges, son grand-père, y avait fait construire une belle maison, qui passa à son fils aîné; il est probable que mademoiselle de Chantal s'y rendit souvent avant la mort de son grand-père, et que l'habitude continua même sous la tutelle de l'abbé. Nous en avons la preuve dans une lettre à son cousin Emmanuel de Coulanges, auteur de tant de couplets, quelquefois spirituels, toujours vifs et enjoués, le gai, le frivole Coulanges. Elle lui dit ces paroles gracieuses : « Le moyen » que vous ne m'aimiez pas? C'est la première chose » que vous avez faite quand vous avez commencé d'ou- » vrir les yeux; et c'est moi aussi qui ai commencé la » mode de vous aimer et de vous trouver aimable. »

Quels seront les maîtres de mademoiselle de Chantal? Le premier fut peut-être l'abbé de Livry lui-même, qui n'était pas un bel esprit, sans doute, qui était avant tout homme d'administration, *amoureux des beaux yeux de sa cassette*, et veillant aussi avec une scrupuleuse attention sur celle de sa nièce. Quelque part, madame de Sévigné dit : « Je me sais gré d'être une substance qui pense et » qui vit, sans quoi la société de notre bon abbé m'amu- » serait peu. » Cependant il a pu commencer les études de mademoiselle de Chantal. Enfin, en 1640, alors qu'elle avait quatorze ans, on lui donna pour maîtres deux des hommes les plus fameux de ce temps, deux des coryphées de la littérature, dont l'un jouait le premier rôle à l'Académie française, nouvellement fondée; qui tous les deux étaient fort considérés à l'hôtel de Rambouillet, Chapelain et l'abbé Ménage.

Aujourd'hui nous voyons Chapelain à travers les épigrammes et les satires de Boileau, à travers la triste célébrité de sa malencontreuse épopée; mais, il ne faut pas s'y tromper, en 1640 Chapelain était une grande puissance : c'était lui qui avait rédigé les statuts de l'Académie; c'était lui qui avait tenu la plume dans le jugement de l'illustre corps sur la tragédie du *Cid*; ce fut lui qui, avec Vaugelas, eut la plus grande part dans la rédaction de la Grammaire et du Dictionnaire français. Il était courtisé de tous les gens de lettres, même de Balzac, qui ne cesse de faire son éloge dans sa correspondance. Il avait déjà composé plusieurs ouvrages en prose et en vers. On vantait son Discours sur le poëme épique, qu'il publia en 1623, en tête de l'édition française de l'*Adone* du chevalier Marini. Ses vers sont très-rudes et très-emphatiques; mais sa prose est généralement simple et naturelle, sans aucun mélange d'affectation et de subtilité, bien qu'un peu lourde et gourmée. Du reste, Chapelain, très-versé dans l'étude des langues, et possédant parfaitement le grec, le latin, l'espagnol et l'italien, pouvait être un très-bon maître pour mademoiselle de Chantal.

L'abbé Ménage était moins connu et plus jeune que Chapelain. Il y avait à peine dix ans qu'il avait quitté Angers, sa patrie, pour venir à Paris; il y avait moins encore qu'il avait laissé la robe d'avocat pour entrer dans les ordres, afin d'obtenir quelques bénéfices qui lui permissent de se livrer à son goût pour l'érudition et la poésie. Il n'avait encore rien composé, ni ses ouvrages sur la langue française, ni son commentaire sur Malherbe, ni ses gros travaux d'érudition qu'on ne lit plus guère aujourd'hui, ni ses œuvres de poésie qu'il a recueillies lui-même avec tant de soin, et si souvent publiées de son vivant. Mais il était reçu à l'hôtel de Rambouillet, où l'avait introduit Chapelain, et il était protégé et pensionné par le fameux coadjuteur, plus tard cardinal de Retz.

Érudit, grammairien, poëte, Ménage se piquait aussi de galanterie; il a eu plusieurs charmantes élèves pour lesquelles il a soupiré, non-seulement en français et en italien, mais encore en latin et en grec. De ce nombre fut d'abord mademoiselle de Chantal. Nous avons de Ménage et de madame de Sévigné des lettres très-curieuses, publiées pour la première fois dans l'excellente édition que M. Regnier vient de donner, et qui fait partie de la collection des grands auteurs éditée par la maison Hachette. Dans ces lettres, on trouve des traces non équivoques de bouderies et de raccommodements entre le maître et l'élève. Mademoiselle de Chantal semble prendre assez légèrement la passion que Ménage nourrit pour elle; elle se moque de lui d'une façon assez peu déguisée. Voici un petit billet fort joli en ce genre. Il paraît que madame de Sévigné avait parlé à Ménage de sa *défunte amitié*, et que celui-ci avait relevé le mot non sans amertume. Voici ce que lui répond madame de Sévigné : (En effet, quoique la date soit incertaine, il est probable que mademoiselle Chantal était déjà mariée.)

« C'est vous qui m'avez appris à parler de votre amitié comme d'une *pauvre défunte;* car, pour moi, je ne m'en serais jamais avisée, en vous aimant comme je fais. Prenez-vous-en donc à vous de cette vilaine parole, qui vous a déplu; et croyez que je ne puis avoir plus de joie que de savoir que vous conservez pour moi l'amitié que vous m'avez promise, et qu'elle est ressuscitée glorieusement. »

Cependant Ménage n'était pas content, et, peut-être par dépit amoureux, il adressa la meilleure part de ses hommages à une autre personne, plus tard amie et alliée de madame de Sévigné, mademoiselle de Lavergne, la future madame de la Fayette. Il l'a chantée sous le nom de *pulchra Laverna*, la belle Laverne. Or, comme Ménage,

dans ses vers, faisait plus d'un emprunt textuel aux anciens, et qu'il est sans doute ce personnage de Vadius à qui Trissotin dit si vivement :

> Va, va restituer tous les honteux larcins
> Que réclament sur toi les Grecs et les Latins!

un plaisant fit une épigramme latine où il lui disait : « Toi qui pilles les écrits des savants poëtes, il n'est pas étonnant que tu adresses ton culte à *Laverna* la déesse des voleurs . »

Madame de Sévigné apparemment prit fort légèrement les infidélités de Ménage, car nous avons d'elle une piquante lettre où elle a l'air de s'en moquer un peu. Je n'ai pas le temps de vous la lire; mais je veux vous citer à ce sujet un fait assez curieux. Un jour, madame de Sévigné, ayant à sortir pour quelques emplettes, ne pouvait emmener avec elle sa femme de chambre. Ménage se trouvait là, elle le pria de l'accompagner, en disant : « Je ne crains pas que l'on en parle.» Et comme les prétentions galantes de Ménage étaient blessées par ce langage, elle ajouta : « Mettez, mettez-vous dans mon carrosse, sinon je vous irai voir chez vous.»

Arrivons à quelque chose de plus sérieux, aux études mêmes de mademoiselle de Chantal. Elle apprit d'abord l'italien : c'était la langue du monde, et il n'était pas possible d'entrer dans la société du temps sans la parler, ou du moins sans l'entendre. Elle y était très-versée, car sans cesse dans ses lettres elle cite le Tasse, Pétrarque, Guarini et même l'Arioste. Elle savait également l'espagnol, quoique le fait nous soit moins prouvé. La littérature espagnole était fort goûtée à l'hôtel de Rambouillet ; on y trouvait ce goût du grand, du chevaleresque, cette sublimité souvent voisine de l'emphase, qui est le caractère des romans de mademoiselle de Scudéri et de la Calprenède, et qui est aussi un des traits les plus saillants du génie et des tragédies de Corneille. Enfin, elle apprit aussi le latin, et elle ne se distingue pas en cela des femmes de son temps; car la liste serait longue à dresser des grandes dames qui à cette époque ont étudié le latin. D'abord nous citerons mademoiselle de Scudéri, madame de la Suze, madame Deshoulières; mademoiselle Dupré, qui parlait quatre langues, qui était grande cartésienne, et qui, de plus, faisait des petits vers; madame de la Sablière, l'abbesse de Fontevrault; enfin madame de la Fayette, qui a eu pour maîtres Ménage et le père Rapin. Elle était tellement forte, qu'elle embarrassait ses maîtres eux-mêmes. Un jour qu'il s'était élevé une discussion entre eux sur le sens d'une phrase, pour les mettre d'accord, elle leur dit : « Vous n'y entendez rien ni l'un ni l'autre. » Elle leur donna la véritable explication : les deux savants durent s'avouer vaincus.

Mais je n'ai pas encore parlé des études françaises de mademoiselle de Chantal, et c'est là pourtant le point important de son éducation. Il est bien certain que Chapelain et Ménage lui ont appris cette nouvelle langue française qui se formait alors. Madame de Longueville, madame de Sablé, parlaient admirablement; c'étaient de charmantes diseuses dans un salon; mais elles n'écrivent pas bien; il leur manque les qualités qui font le bon style, la précision, la netteté, la libre allure de la phrase. Madame de Sévigné, madame de la Fayette, au contraire, connaissent tous les secrets de l'art d'écrire. Elles le doivent en partie à leurs maîtres, qui, appelés à juger leurs compositions, discutèrent avec elles la propriété des expressions, polirent leurs phrases, leur enseignèrent ce qui est de métier dans le style. Nous en avons la preuve dans une correspondance nouvellement découverte de madame de la Fayette avec Ménage, où nous voyons qu'elle le consulte souvent sur le choix de telle ou telle expression qui l'embarrasse. Femme très-scrupuleuse dans son style, très-attentive à rendre toutes les nuances de la pensée, et là, comme dans sa conduite, *très-vraie,* suivant l'expression de M. de la Rochefoucauld, elle voulait se rendre compte de tout et ne rien livrer au hasard.

Outre la langue, que madame de Sévigné connut à fond, elle apprit aussi la littérature. Elle étudia certainement les premiers chefs-d'œuvre de Corneille : le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte;* ces trois dernières tragédies ne furent publiées qu'en 1643. Il est probable que Ménage et Chapelain les lui apportèrent, ainsi que les œuvres nouvelles des écrivains célèbres du temps. Plus tard, nous voyons que c'est Ménage qui envoie à madame de Sévigné, aux Rochers, la onzième Lettre provinciale de Pascal. Elle lut ainsi certainement les odes de Malherbe, les lettres et les traités de Balzac, et les œuvres de tous ces poëtes qui brillaient à l'hôtel de Rambouillet, où elle allait bientôt paraître elle-même, où elle était annoncée déjà par les éloges de Ménage et par les vers qu'il avait composés en l'honneur de son élève.

Nous arrivons à la seconde période de la vie de madame de Sévigné, celle où elle a fréquenté tous les salons de l'époque, depuis la Fronde jusqu'au règne personnel de Louis XIV.

III.

Mademoiselle de Chantal épousa à dix-huit ans, en 1644, le marquis de Sévigné. Ce mariage ne fut, vous le savez, ni très-heureux ni de longue durée. Elle en passa presque entièrement les deux premières années aux Rochers, qu'elle a rendus si célèbres. Puis en 1646, après la naissance de sa fille, mademoiselle de Sévigné, les deux époux vinrent à Paris pour un procès, et aussi sans doute pour jouir des plaisirs de la société.

Déjà à cette époque, l'hôtel de Rambouillet touchait à son déclin. L'année précédente, la belle Julie d'Angennes avait enfin récompensé la constance de M. de Montausier en l'épousant; bientôt elle allait partir avec lui pour le gouvernement de Saintonge et d'Angoumois, qu'on venait de lui donner. Cependant il reste encore deux années d'éclat au fameux hôtel, sur lequel je ne

veux pas m'arrêter, parce qu'ici même, il y a un an à peu près, on en a tracé le tableau avec beaucoup de vivacité et d'intérêt.

Parmi les personnes qu'y rencontra madame de Sévigné se trouvaient madame de Longueville, madame de Sablé, la comtesse de Maure, madame de Lavergne, qui bientôt deviendra madame Renaud de Sévigné; sa jeune fille, l'élève de Ménage, la future madame de la Fayette; mademoiselle de Scudéri, madame de Plessis-Guénégaud; parmi les hommes de lettres, Corneille, qui avait lu toutes ses tragédies jusqu'à *Rodogune* devant cet aréopage, quelquefois sévère. On se rappelle qu'il condamna le sujet de *Polyeucte*. Le roi de ces réunions était encore Voiture, dont on vous a tracé aussi le portrait, Voiture qui devait mourir deux ans plus tard, en laissant comme adieu à l'hôtel de Rambouillet le fameux sonnet d'*Uronie*, origine de la grande querelle des *uraniens* et des *jobelins*. En effet, un poëte plus jeune que Voiture, Benserade, avait fait un sonnet que beaucoup de personnes admiraient; c'était le sonnet de *Job*. On lui opposa le sonnet de Voiture. De là une guerre civile, dont M. Cousin a raconté avec complaisance tous les détails dans l'*Histoire de la jeunesse de madame de Longueville*. Là se trouvaient encore Balzac, qui bientôt alla fuir au fond de l'Angoumois les troubles de la Fronde; la Calprenède, qui avait commencé à publier son roman de *Cléopâtre*. On sait que les vingt-trois volumes de cet ouvrage, si cher à madame de Sévigné, *malgré le style qui est maudit*, parurent successivement, et tinrent pendant douze ans le public en haleine. Là, enfin, madame de Sévigné retrouvait Chapelain et Ménage; elle y faisait connaissance avec Segrais et avec d'autres poëtes qui l'ont chantée, Montreuil et Marigny; elle y voyait son voisin de Livry, le spirituel bossu Saint-Pavin, qui lui adressa, avant et après son mariage, ses hommages désintéressés.

Quels sont les fruits que madame de Sévigné a pu recueillir de cette société?

C'est d'abord l'esprit de conversation, cet esprit qu'elle possède à un si haut point, et qui fera plus tard un des charmes de sa correspondance. Une lettre, c'est une conversation à distance, et les qualités qui font réussir dans un salon, la verve, les saillies, les vives répliques, ne sont pas moins à leur place dans le style épistolaire que dans les causeries d'une société brillante. Enfin, c'est là aussi, sans nul doute, qu'elle a pris ce goût de la grandeur chevaleresque et de la galanterie idéale, qui la rend quelquefois un peu sévère pour Racine, et qui fait qu'à son admiration très-légitime pour « son vieil ami Corneille » se joint un faible pour « les grands sentiments et les grands coups d'épée » de la Calprenède.

Bientôt, comme je l'ai dit, le départ de M. de Montausier, les troubles de la Fronde et la mort de M. de Rambouillet amenèrent la fermeture du fameux salon.

Je ne veux pas parler de l'époque de la Fronde, où M. de Sévigné joua son rôle à titre de neveu du cardinal de Retz, et du chevalier Renaud de Sévigné. Je passerai et sur ses galanteries scandaleuses, et sur le duel où il périt en 1651. Quand madame de Sévigné, veuve à vingt-cinq ans, revint à Paris avec sa fille et son fils, la Fronde se continuait encore au milieu des fêtes de toutes sortes, comédies, ballets, mascarades, carrousels, jeux de bague, jeux de colin-maillard. Les combats, les émeutes, se mêlaient à toutes ces folies, et le bruit du canon n'étouffait pas le son des violons.

Après le retour de Louis XIV et de Mazarin, en février 1653, les fêtes reprirent de plus belle. Mais sans m'arrêter à cette société bien frivole, j'indiquerai seulement quelques salons qui n'ont pas été sans influence sur la littérature.

D'abord je citerai celui de mademoiselle de Scudéri, rue de Beauce. Ce fut véritablement mademoiselle de Scudéri qui recueillit l'héritage de l'hôtel de Rambouillet. Là nous retrouvons de temps en temps les grandes dames qui avaient brillé au fameux hôtel; mais le fond du salon était plutôt bourgeois et disposé à outrer par l'imitation les qualités et les goûts du salon de madame de Rambouillet. En outre, les littérateurs y donnaient le ton, au lieu de le recevoir comme à l'hôtel de Rambouillet. Chapelain, Ménage, qui dominaient dans les *samedis* de la rue de Beauce, y introduisirent un ton un peu guindé et un peu pédant, de la solennité et de l'affectation. Ce fut une seconde Académie, avec son ordre du jour, son secrétaire, Pellisson, son archiviste, Conrart; Voiture y fut continué non-seulement par le spirituel Sarrasin, mais par beaucoup de petits poëtes de société. Là se développa cette manie de rimer qui fit plus de tort que de bien à la littérature; c'est là que se produisirent toutes ces petites pièces, madrigaux, sonnets, épigrammes, stances, bouts-rimés, lettres mêlées de prose et de vers, dont plus tard Boileau et Molière ont tant raillé la pauvreté prétentieuse; c'est là que ces deux poëtes puisèrent quelques-uns de leurs types les plus curieux. Je ne veux insister que sur deux détails qui caractérisent cette société, et d'abord sur ce que Conrart, dans ses manuscrits, appelle *la journée des madrigaux*. Un jour, en effet, la fièvre de la poésie gagna tout le monde; elle passa du salon jusqu'à l'antichambre et dans les cuisines, et les valets rivalisèrent avec leurs maîtres. Citons ce curieux récit de Conrart : « La poésie, passant l'antichambre, les salles et les garde-robes mêmes, descendit jusques aux offices. Un escuyer qui estoit bel esprit ou avoit volonté de l'estre, et qui avoit pris la nouvelle maladie, acheva un sonnet de bouts-rimés, sans suer que médiocrement, et un grand laquais fit pour le moins six douzaines de vers burlesques. »

Voilà des marquis de Mascarille et des vicomtes de Jodelet tout prêts pour Molière !

Un autre détail assez amusant, que nous devons à M. Cousin, c'est l'histoire du sonnet de M. du Raincy.

Ce jeune homme élégant, fils d'un riche financier, célèbre par sa magnificence, par ses folies, par la liberté de ses opinions, se mêlait aussi de faire des vers, et il y avait de brillants succès. Il fit un jour le madrigal suivant, qui excita l'admiration de la société des samedis :

Chers ennemis de mon repos,
Beaux yeux, dont mon esprit prend sa force et son être,
Hélas ! pourquoi mal à propos
Le méconnaissez-vous, après l'avoir fait naître ?
Sans doute, vous craignez de paraître trop doux,
Si vous me permettez d'exposer devant vous
Les violents transports de mon ardeur extrême.
Mais, ô trop aimables vainqueurs,
Si vous ne voulez voir que j'aime,
Pour le moins voyez que je meurs !

Ces vers excitèrent la jalousie de Ménage. Il imagina d'opposer au sonnet de M. du Raincy un sonnet de Guarini; puis il traduisit en italien le madrigal de M. du Raincy et le donna comme étant du Tasse. Ainsi M. du Raincy se trouva, malgré ses protestations, convaincu ou gravement suspect de plagiat. On se divisa sur le mérite des sonnets : les uns préféraient celui de M. du Raincy, d'autres celui de Guarini, d'autres celui que l'on croyait l'œuvre du Tasse, et Chapelain tomba dans cette grosse erreur. Madame de Sévigné était alors en Bretagne : consultée par Ménage qui lui envoya les pièces du procès, elle avoua qu'elle préférait les vers de M. du Raincy. Nous avons sa réponse dans une lettre que Ménage cacha soigneusement et qui ne fut trouvée qu'après sa mort. Elle fait honneur au goût de la spirituelle élève, qui osa être d'un avis contraire à celui de ses maîtres. Bientôt mademoiselle de Scudéri, qui soupçonnait quelque supercherie, obtint de Ménage l'aveu de la vérité. Qui fut confus ? Ce fut Chapelain, convaincu d'avoir admiré comme l'œuvre du Tasse des vers italiens de la façon de Ménage. Ainsi commença entre les deux amis un refroidissement qui dégénéra bientôt en une complète rupture.

Un autre salon qui a eu peut-être une influence un peu meilleure sur la littérature du temps, c'est celui de Mademoiselle. Cette princesse, qui, pendant la Fronde, avait joué à Paris le rôle de reine, fut exilée, après le retour du roi, à son château de Saint-Fargeau, en Bourgogne. Pour charmer les loisirs de cette retraite forcée, elle y amena une troupe de comédiens qui représentèrent toutes les pièces nouvelles à mesure qu'elles étaient jouées à Paris. Mademoiselle était accompagnée aussi de son gentilhomme, de son secrétaire des commandements, du poète Segrais, de ses deux *aides de camp* pendant la Fronde, la comtesse de Fiesque et madame de Frontenac, et d'une grande partie des belles frondeuses qui avaient fait aux Tuileries l'ornement de sa cour. Là, pour charmer les loisirs de la campagne, on se livra à la littérature, on lut les poëtes, on disserta sur leurs beautés, et, sous la direction de Segrais, Mademoiselle elle-même se fit auteur. Elle commença à rédiger ses mémoires, elle fit des vers assez mauvais, elle l'avouait elle-même. Enfin, en 1657, de retour à Paris, elle donna deux petits romans, dont l'un, la *Princesse de Paphlagonie*, miniature du *Cyrus* ou de la *Clélie*, est un tableau de la société de Saint-Fargeau et du Luxembourg. Mais ce qui est plus important à noter, c'est le nouvel amusement de société qu'elle imagina et qui devint fort à la mode. Un beau jour, elle demanda aux dames de sa cour d'écrire elles-mêmes leur portrait; et, comme il convenait dans une affaire si délicate, elle donna l'exemple. Elle fit son portrait, celui du roi, celui de Monsieur, du grand Condé et de différents personnages de la cour. On l'imita, et nous devons à cette mode un charmant portrait de madame de Sévigné, tracé par madame de la Fayette avec une délicatesse d'esprit et de style qu'elle n'avait encore révélée par aucun ouvrage. Il accompagne les principales éditions des *Lettres* de madame de Sévigné. Comme je l'ai dit, les portraits firent fureur; on en fit dans tous les salons. Les mémoires du temps en sont remplis; ceux du cardinal de Retz et de la Rochefoucauld en contiennent un grand nombre. L'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy, est une galerie de portraits, où il s'en trouve un aussi injuste que cruel de sa cousine, madame de Sévigné. La mode des portraits gagna jusqu'à la chaire; madame de Sévigné dit de Bourdaloue qu'*il s'est mis à peindre les gens*. Nous arrivons ainsi jusqu'à la Bruyère, dont les *Caractères* sont le dernier et le meilleur fruit de cette mode des portraits.

Un autre salon, celui de madame de Sablé, inaugure, à la même époque, une littérature beaucoup plus sérieuse. Madame de Sablé, retirée à Port-Royal, y avait réuni une société composée moitié de théologiens, moitié de gens du monde. Là figurent Pascal, les Arnauld, Nicole, le jurisconsulte Domat, madame Périer, sœur de Pascal, et des personnes du monde, M. et madame de Montausier, le prince et la princesse de Conti, le grand Condé, madame de Longueville, la comtesse de Maure, M. de la Rochefoucauld, madame de la Fayette, madame de Sévigné, etc. Madame de Sablé introduisit dans cette société l'habitude des discussions philosophiques et surtout morales. Elle y lut ses petits écrits sur l'*éducation* et sur l'*amitié*. On s'appliqua dans son salon à ramasser les observations morales sous cette forme piquante et incisive qui s'appelle les *pensées* ou les *maximes*. C'est là que prit naissance le livre des *Maximes* de la Rochefoucauld, et sans doute aussi celui des *Pensées* de Pascal, que les solitaires de Port-Royal publièrent avec les fragments du grand ouvrage que préparait Pascal quand la mort vint le saisir. Les maximes furent bientôt à la mode comme les portraits ; on en remplit tous les ouvrages. M. de Corbinelli, un des amis de madame de Sévigné, eut même la singulière idée de réduire en maximes tous les ouvrages de Cicéron et de Tite-Live. Madame de Sévigné se garda bien d'admirer ce tour de force ; mais je pourrais citer d'elle bon nombre de pen-

sées profondes qui ne le cèdent en rien à celles de la Rochefoucauld ou de la Bruyère, celle-ci, par exemple, à propos d'une querelle entre M. et madame de Grignan et M. de Forbin-Janson, évêque de Marseille : « Rien n'est plus capable d'ôter tous les bons sentiments que de marquer de la défiance; il suffit souvent d'être soupçonné comme ennemi pour le devenir ; la dépense en est toute faite, on n'a plus rien à ménager. Au contraire, la confiance engage à bien faire : on est touché de la bonne opinion des autres, et l'on ne se résout pas facilement à la perdre. » Cette pensée aussi juste que profonde se retrouve dans la Rochefoucauld sous cette forme concise : « Notre défiance justifie la tromperie d'autrui.» Et Vauvenargues l'exprime dans cette phrase, où l'on retrouve toute son âme : « Il ne faut pas trop craindre d'être dupe. »

Avant d'abandonner cette période littéraire, je ne puis me dispenser de dire quelques mots d'une autre société qui fit beaucoup de bruit, celle de Fouquet. Vous connaissez Fouquet avec son rôle de Mécène, avec cette cour de littérateurs et de belles dames dont il s'entoura à Saint-Mandé et dans son château de Vaux. Ce fut là que les vieux poëtes se rencontrèrent avec quelques-uns des hommes qui ont illustré le règne de Louis XIV : Chapelain, Cotin, Ménage, mademoiselle de Scudéri, y paraissaient avec le jeune la Fontaine, pensionné par le surintendant. Corneille, qui n'avait rien écrit pour le théâtre depuis l'échec de *Pertharite* en 1653, pressé par les instances de Fouquet, donna en 1659 son *Œdipe*. Enfin, on sait que ce fut dans la fameuse fête de Vaux que Molière, déjà populaire depuis les *Précieuses ridicules* (1659) et l'*École des maris* (1661), donna la comédie des *Fâcheux*.

Madame de Sévigné n'assistait pas à cette brillante fête suivie de si près d'une éclatante disgrâce. Elle apprit en même temps la terrible nouvelle de l'arrestation de Fouquet et celle de la découverte d'une fameuse cassette où, parmi des lettres compromettantes pour beaucoup de grandes dames, se trouvaient plusieurs billets très-innocents qu'elle avait écrits à Fouquet pour des affaires de famille, et que celui-ci, par une légèreté inconcevable, avait confondus avec les autres. Madame de Sévigné parle avec une noble douleur de cette affaire dans plusieurs lettres adressées à M. de Pomponne, à Ménage et à Chapelain ; elle réclame leurs services pour combattre la malignité publique et pour faire connaître la vérité. Chose singulière, ce fut celui qui traçait à ce moment même, de madame de Sévigné, un portrait des plus injurieux, ce fut son cousin Bussy qui fit éclater son innocence. Inquiet d'une lettre qu'il avait écrite à Fouquet, il vint à Paris pour voir M. le Tellier ; il l'interrogea en même temps sur l'affaire de sa cousine. Celui-ci lui répondit que les lettres de madame de Sévigné étaient « les plus honnêtes du monde et d'un caractère de plaisanterie ». Bussy publia partout cette réponse et prit chaudement la défense de sa cousine. Comme on s'étonnait de cette conduite peu d'accord avec son caractère : « Je n'aime pas le bruit, répondit-il, à moins que je ne le fasse. »

IV.

Le procès de Fouquet, que madame de Sévigné a raconté avec tant d'éloquence à son ami M. de Pomponne, me conduit à la troisième partie de mon sujet, à l'âge du règne personnel de Louis XIV. Trois faits caractérisent pour nous cette nouvelle époque : c'est le moment où mademoiselle de Sévigné paraît dans le monde; celui où commence l'éclat de la nouvelle cour; celui enfin où une nouvelle littérature, soutenue par la cour, commence la guerre contre les écrivains de l'âge précédent, et travaille à changer le goût public.

Je regrette que le temps m'interdise de vous parler de l'éducation de mademoiselle de Sévigné, de ses études d'italien, de latin, de français, des lectures variées et fortes qu'elle fit sous la direction de sa mère. Madame de Sévigné tenait à ce que le goût de sa fille « n'eût pas les pâles couleurs » ; aussi voulut-elle qu'elle fût initiée même à la philosophie de Descartes, alors aussi répandue dans le monde que parmi les savants. Nous trouvons dans les lettres de madame de Sévigné des traces nombreuses de cette vogue ; souvent elle touche par des allusions plaisantes aux questions cartésiennes. Ainsi elle écrit à sa fille : « Je pense, donc je suis. Je pense à vous avec tendresse, donc je vous aime. Je pense à vous uniquement de cette manière, donc je vous aime uniquement. » — « Je vous aime trop, dit-elle ailleurs à son gendre, M. de Grignan, pour que les *petits esprits* (les esprits animaux) ne se communiquent pas de vous à moi. » Cependant elle est révoltée de la théorie de l'animal-machine; elle se refuse absolument à l'admettre, elle proteste contre elle avec éloquence : « Parlez un peu au cardinal (le cardinal de Retz, grand cartésien) de vos machines, de machines qui aiment, de machines qui ont une élection pour quelqu'un, de machines qui sont jalouses, de machines qui craignent. Allez, allez, vous vous moquez de nous ; jamais Descartes n'a prétendu nous le faire croire. »

Mais si madame de Sévigné est très au courant de toutes ces questions, si elle a un faible pour Descartes, qu'elle désigne toujours à sa fille sous ce nom : « *votre père Descartes* »; si les nièces du philosophe, qu'elle rencontre à Rennes, ont, par cette parenté même, le privilége de la séduire; si elle leur trouve plus d'esprit qu'à toutes les autres et même plus de talent par la danse, elle ne se donne point pourtant pour une véritable cartésienne. « Elle est, dit-elle, trop *grossière* pour les choses abstraites »; elle les étudie seulement assez pour n'être point « comme une sotte bête » entre sa fille, le maître de sa fille, l'abbé de la Mousse et un autre cartésien, leur ami Corbinelli.

Madame de Grignan, au contraire, a pénétré dans toutes les profondeurs de la philosophie nouvelle; elle

connaît les ouvrages de Rohault et des autres disciples de Descartes, elle lit et discute en Provence la *Recherche de la vérité* de Malebranche. Elle écrit même sur ces questions. C'est ainsi qu'elle envoya à sa mère, pour mademoiselle Descartes, une sorte de mémoire qui ravit madame de Sévigné, mais au sujet duquel la mère et la fille demandent le secret à mademoiselle Descartes; car il y avait alors quelque danger à être cartésien, et les idées nouvelles ne manquèrent pas de cette consécration dernière, la persécution. Adopté par Port-Royal et par l'Oratoire, le cartésianisme fut violemment combattu par les jésuites. Madame de Sévigné écrit à sa fille : « Les jésuites ont fait défendre aux pères de l'Oratoire d'enseigner la philosophie de Descartes, et par conséquent au sang de circuler. » Ce dernier trait fait allusion à une pièce bien connue de Boileau, l'*Arrêt burlesque* où le satirique défendait par une ironie bouffonne les principes cartésiens. Ailleurs madame de Sévigné dit : « Je n'ai pas voulu que M. de Corbinelli ait été à des assemblées de beaux esprits, parce que je sais qu'il y a des barbets qui rapportent à merveille ce qu'on dit à l'honneur de votre père Descartes. » Et M. de Bussy, qui connaît les convictions cartésiennes de madame de Grignan, en conclut que la *belle Madelonne*, comme il l'appelle, «sent un peu le fagot». Cependant madame de Grignan fut toujours trop prudente et trop circonspecte pour s'exposer à un danger véritable. Ce n'est pas là ce qui inquiète sa mère : elle craint plutôt que ces études sévères ne dessèchent le cœur de sa fille, et elle est souvent tentée d'attribuer à la *philosophie*, comme elle dit, cette froideur, qu'elle est bien forcée quelquefois de reconnaître en elle, malgré les illusions de son excessive tendresse.

En effet, la froideur est le défaut que les admirateurs mêmes de mademoiselle de Sévigné lui ont reproché dans les vers où ils la célèbrent. On connaît ceux de la Fontaine :

> Sévigné, de qui les attraits
> Servent aux Grâces de modèle,
> Et qui naquîtes toute belle,
> A votre indifférence près.

Que ne peut-on lui appliquer ces vers de Racine :

> Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce
> Qui me charme toujours et jamais ne me lasse.

Ce qui manquait en effet à sa personne, et ce qui manque à son style, c'est cette grâce « plus belle encore que la beauté », cette grâce qui est l'expression de l'âme dans le style comme dans la physionomie. Elle écrit avec pureté, avec naturel, avec distinction; mais ses lettres n'ont nulle part l'attrait irrésistible de celles de sa mère.

Au moment où mademoiselle de Sévigné, âgée de seize ans, allait éblouir la cour par l'éclat de sa beauté et par son talent pour la danse, et exciter l'enthousiasme des la Fontaine, des Benserade et des Saint-Pavin, quel était le caractère de cette cour? Le roi, marié depuis quatre ans, n'avait pas encore perdu cette passion pour les ballets que Mazarin et sa nièce, Olympe Mancini, avaient inspirée à son adolescence. Mademoiselle de Sévigné eut l'honneur de danser avec lui, plusieurs années de suite, dans les ballets de Benserade, où elle figurait avec Madame et avec les plus brillantes dames de la cour. La vogue des ballets continua longtemps encore, et les opéras de Quinault et de Lulli leur succédèrent à partir de 1672. Mais, bien que le roi n'ait renoncé à figurer dans ces représentations qu'en 1670, frappé (c'est un fait bien acquis) des vers fameux de *Britannicus*, déjà, avant cette époque, avaient commencé pour lui des goûts plus sérieux; son âme s'était ouverte aux plaisirs de la belle poésie, de la grande littérature; il était devenu capable de comprendre et d'encourager par sa faveur Molière, Boileau, Racine, Bossuet, Bourdaloue, tous ces grands hommes qui ont fait la meilleure gloire de son règne.

Si je ne me trompe, cette heureuse transformation est due à deux femmes éminentes ; et, puisque je cherche ici l'influence qu'une éducation littéraire exerce sur les femmes, je me plais à signaler cette preuve nouvelle du bien qu'on peut lui devoir. La première de ces deux femmes est Marie Mancini, nièce de Mazarin. Comme ses sœurs elle fut admise de bonne heure dans l'intimité d'Anne d'Autriche et élevée auprès de la reine et de son fils. C'était une Italienne très-passionnée, nourrie des poëtes de son pays. Elle goûta fort les tragédies de Corneille et les longs romans de d'Urfé, de la Calprenède et de mademoiselle de Scudéri. Tous ces grands sentiments exaltaient son imagination, et elle fit bientôt partager ses goûts au jeune Louis, en même temps qu'elle prit un grand empire sur son cœur. Cette passion commença par la reconnaissance. En 1658, dans un voyage en Flandre, après la bataille des Dunes, le jeune roi tomba gravement malade : on le crut perdu; alors tous les courtisans allèrent porter leurs hommages au duc d'Orléans. Seule, Marie demeura fidèle à son jeune compagnon et pleura amèrement sa mort annoncée. Louis, revenu à la santé, fut instruit de ces larmes, et l'influence de l'âme de Marie Mancini acheva ce qu'avait commencé le cœur. Elle lui fit admirer ces poëtes qu'elle aimait tant et qu'elle lisait avec une passion contagieuse ; elle lui fit honte de son ignorance, lui apprit l'italien, lui donna le goût de la lecture, le sentiment des lettres et des arts. Un instant on put croire qu'elle serait saluée du titre de reine de France; mais elle-même, peut-être, travailla contre sa grandeur. C'est madame de la Fayette qui le dit dans la *Vie d'Henriette d'Angleterre*. Marie enseigna trop bien à Louis XIV le métier de roi : elle lui avait fait honte de la vie dissipée qu'il menait loin des affaires; elle lui avait montré ce qu'il y a de beau et de noble à gouverner un peuple, à être réellement l'arbitre des destinées d'un grand royaume. Mazarin vit le danger qui menaçait son pouvoir; il comprit que sa nièce, loin de le servir, serait pour lui un redoutable adversaire : il

s'opposa donc, avec une apparence de généreux désintéressement, à ce mariage disproportionné. Vous connaissez le dénoûment : le roi pleura, mais Marie dut partir. Au moment de la séparation, elle dit à son amant, avec une touchante douleur : « Vous m'aimez, vous êtes le roi, et je pars ! » Paroles charmantes qui ont été recueillies par Racine dans sa *Bérénice :*

Vous êtes empereur, seigneur, et vous pleurez !

Mais le bien qu'avait fait Marie ne fut pas perdu : la première elle avait développé l'intelligence longtemps négligée de Louis XIV ; la première elle avait éveillé en lui le sentiment et le goût des grandes choses ; sans elle, peut-être, les sens eussent étouffé l'esprit, et nous lui devons ainsi, suivant l'expression du spirituel historien des nièces de Mazarin, M. Amédée Renée, que Louis XIV n'ait pas été un Louis XV.

On connaît mieux l'influence d'une autre femme supérieure, Henriette, duchesse d'Orléans, dont le nom est inséparable de l'éloquence de Bossuet et des charmants récits de madame de la Fayette. Le roi n'avait eu d'abord pour elle que de l'éloignement ; mais, après son mariage avec le duc d'Orléans, elle excita bientôt en lui des sentiments bien différents, et elle fut, pendant quelques années, la reine de toutes les fêtes, au Louvre, à Saint-Germain, à Fontainebleau. Formée à la fois par l'étude et par les salons, passionnée pour la poésie, juge délicat (c'est Bossuet qui l'atteste) de la beauté des ouvrages de l'esprit, elle fut la première à comprendre le mérite supérieur des quatre écrivains qui allaient réformer la poésie ; elle fit de la Fontaine un gentilhomme de sa chambre ; elle encouragea toutes les hardiesses de Molière et de Boileau, qui commençaient leur guerre contre les poëtes de l'âge précédent, et, sans nul doute, elle contribua beaucoup à décider en leur faveur le roi, qui accepta la dédicace de leurs œuvres et les soutint énergiquement contre leurs puissants ennemis. On sait qu'elle reçut les premières confidences d'*Andromaque*, et qu'elle honora de ses larmes cette touchante tragédie. Plus tard elle provoquait entre Racine et Corneille le fameux *duel* des *Bérénice*. Un jour, elle aperçut Boileau au lever du roi ; elle lui fit signe de s'approcher, puis elle lui récita à l'oreille, avec un aimable sourire, ce vers du *Lutrin* :

Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

Est-il possible de rendre à un auteur un hommage plus délicat et plus flatteur ?

Quand elle mourut, dans tout l'éclat de la beauté, de l'esprit et de la jeunesse, ses poëtes chéris étaient devenus les poëtes du roi ; leurs ouvrages embellissaient toutes les fêtes de la cour ; ils avaient vaincu les pâles imitateurs de l'hôtel de Rambouillet et fait triompher la cause de la raison, du naturel, de la vérité, de la passion, sur la fausse délicatesse, sur la grandeur ampoulée, sur la froide galanterie.

J'aurais voulu donner quelques détails sur cette lutte dont il est difficile aujourd'hui de comprendre l'importance ; j'aurais voulu montrer quels périls courait, avant les comédies de Molière et les satires de Boileau, la poésie, tombée de plus en plus dans la frivolité et dans les raffinements prétentieux du bel esprit ; combien ces poëtes, aujourd'hui ridicules, étaient puissants par leurs protecteurs, leurs relations, leur nombre ; quelles cabales ils formèrent contre leurs agresseurs, et comment ils réussirent souvent à entraver la marche de Molière et de Racine.

Mais j'ai à peine le temps de rechercher en courant l'accueil que madame de Sévigné et ses amies, formées à l'école de l'âge précédent, firent à cette nouvelle littérature, et le jugement qu'elles portèrent sur ces jeunes poëtes qui attaquaient leurs protégés et leurs maîtres. Disons-le hautement, en conservant de la sympathie pour ces poëtes qui les avaient chantées, en leur témoignant les égards que méritait leur caractère, elles ont su de bonne heure se séparer de leur cause, et se ranger du côté du bon sens et du bon goût. Si madame Deshoulières et la duchesse de Bouillon cabalent contre Racine en faveur de Pradon ; si le duc de Nevers, frère de la duchesse, écrit contre Boileau en compagnie du poëte Desmarets de Saint-Sorlin et de l'abbé Têtu, c'est dans la société de madame de Sévigné, chez madame de Plessis-Guénégaud, chez M. de Pomponne, chez M. de la Rochefoucauld, chez le cardinal de Retz, chez Gourville, que Molière, Boileau, Racine, viennent lire leurs œuvres nouvelles. C'est là que l'*Alexandre*, le *Tartufe*, le *Trissotin* (ce fut le premier nom des *Femmes savantes*), les *Satires*, l'*Art poétique*, le *Lutrin*, étaient applaudis par des hommes comme ceux que je viens de nommer, et par des femmes comme mesdames de la Fayette, de Coulanges, de Thianges, Scarron, de Richelieu, de Fontevrault, enfin par madame de Sévigné, qui rend compte à sa fille de ces lectures, et qui partage l'admiration de ses amis.

Molière n'est pas pour elle un écrivain que l'on juge et sur lequel on puisse avoir deux avis ; c'est la Comédie elle-même destinée à nous corriger de nos ridicules. Elle le cite sans cesse, comme la Fontaine et Corneille ; elle y fait sans cesse allusion. Qu'un ridicule se présente à elle : « C'est dommage, écrit-elle, que Molière soit mort ; il aurait fait de ceci une bonne farce. » Quelqu'un lui semble-t-il avoir quelque analogie avec Tartufe : « Le pauvre homme ! » s'écrie-t-elle. Quelqu'un, avec une feinte humilité, vient-il s'accuser lui-même et renchérir sur les torts qu'on lui reproche avec une exagération qui a pour but de faire croire qu'il n'en a aucun, elle éclate aussitôt : « C'est du ton de Tartufe, dit-elle :

Oui, mon frère, je suis un méchant, un coupable. »

Enfin, partout le mot de comédie lui rappelle Molière, et à ses yeux les deux ne font qu'un.

Il était naturel qu'elle eût un goût très-vif pour

la Fontaine, qui l'avait chantée, qui avait chanté sa fille, qui avait été, comme elle, si éloquemment fidèle à la disgrâce de Fouquet. Personne n'a jugé ses *Fables* avec plus de délicatesse et de vivacité; personne ne les a mieux défendues contre les critiques de certains pédants dont elle dit que « cette porte leur est fermée et la sienne aussi ».

Elle pouvait avoir plus de préventions contre Boileau; cependant elle admire franchement son talent; comme M. de Pomponne, «elle est enchantée, enlevée, transportée de la perfection des vers de la *Poétique*»; elle envoie à sa fille l'*Arrêt burlesque*, en ajoutant : « Lisez cette pièce avec attention, et voyez combien il y a d'esprit. » Quand elle veut raffermir l'admiration de madame de Grignan pour leur vieil ami Corneille, c'est de l'autorité de Boileau qu'elle s'appuie : « Despréaux en dit encore plus que moi. » Et elle n'estime pas moins son caractère que son esprit; elle lui dit, à propos de Chapelain qui se mourait : « Vous n'êtes cruel qu'en vers. » Elle a sur lui un mot plein de justesse : « La vérité lui sort de tous les côtés. »

Elle ne pouvait avoir autant de vivacité pour Racine. Elle avait été nourrie dans le culte de Corneille; elle aimait dans ces belles tragédies sa jeunesse même et les nobles plaisirs dus à ces chefs-d'œuvre. D'ailleurs, avec son goût pour les grands sentiments, l'héroïsme des personnages de Corneille devait lui plaire beaucoup plus que les proportions plus humaines de ceux de Racine. En outre, la rivalité directe qui s'engagea entre les deux poëtes, les succès croissants du jeune homme et la froideur du public pour les dernières œuvres du vieillard, devaient affliger madame de Sévigné et la disposer à la sévérité. Mais ses torts sont beaucoup moins grands qu'on ne les avait faits; elle n'a jamais dit ce mot, qu'on s'obstine à lui prêter : «Racine passera comme le café.» Elle n'a jamais cabalé contre lui; elle ne nomme même pas ses indignes rivaux, les Pradon, les Coras et les Leclerc, et elle reconnaît en bien des occasions, et notamment à propos d'*Esther*, son esprit et son talent.

Il en était de même de ses amies, et particulièrement de madame de la Fayette. Cette femme, dont les amis vantent sans cesse la sincérité, la droiture, la *vérité*, et qui, à ce naturel, unit tant de délicatesse, ne pouvait pas être insensible aux qualités de Racine, pas plus qu'à celles de Molière et de Boileau. Que l'on étudie les trois romans qui ont fait sa gloire, la *Princesse de Montpensier*, *Zaïde* et la *Princesse de Clèves*, il est impossible qu'on ne remarque pas dans les deux derniers un progrès immense. M. Cousin attribue ce progrès aux conseils de Segrais, qui, expulsé en 1672 par Mademoiselle, dont il avait combattu le mariage avec Lauzun, fut recueilli par madame de la Fayette; à ceux du savant Huet, et surtout de M. de la Rochefoucauld. Pour moi, j'y verrais pardessus tout l'influence de Racine, les fruits d'une étude attentive et profonde d'*Andromaque*, de *Bérénice*, de *Bajazet* et d'*Iphigénie*.

Semblables aussi étaient les sentiments de la brillante madame de Coulanges, si célèbre alors pour ses lettres, qu'on se disputait. Elle a sur *Mithridate* un jugement très-vif, qui nous la montre plus sensible aux rôles touchants de Monime et de Xipharès qu'à la vigueur du caractère du vieux roi : « *Mithridate*, écrit-elle à madame de Sévigné, est une pièce charmante; on y pleure, on y est dans une continuelle admiration. On la voit trente fois, et on la trouve plus belle à la trentième qu'à la première. »

Ainsi pensaient également madame de Thianges, madame de Montespan, qui inspira à Louis XIV l'idée de nommer Racine son historiographe; madame de Fontevrault, qui lui fit corriger sa traduction du *Banquet* de Platon, et qui chercha, même avant madame de Maintenon, à ranimer sa muse.

A ce propos, je citerai une anecdote assez piquante, racontée par Ménage, et qui montre quels étaient, en 1675, les auteurs favoris du grand monde. « En 1675, madame de Thianges donna en étrennes une chambre toute dorée, grande comme une table, à M. le duc du Maine. Au-dessus de la porte, il y avait en grosses lettres, *Chambre du sublime*. Au dedans, un lit et un balustre, avec un grand fauteuil dans lequel était assis M. le duc du Maine, fait de cire, fort ressemblant. Auprès de lui, M. de la Rochefoucauld, auquel il donnait des vers pour les examiner. Autour du fauteuil, M. de Marcillac et M. Bossuet, alors évêque de Condom. A l'autre bout de l'alcôve, madame de Thianges et madame de la Fayette lisaient des vers ensemble. Au dehors du balustre, Despréaux avec une fourche empêchait sept ou huit méchants poëtes d'approcher. Racine était auprès de Despréaux, et un peu plus loin la Fontaine, auquel il faisait signe d'avancer. » Cette singulière allégorie confirme ce que nous avons dit du jugement de ces nobles dames.

Ainsi elles n'ont pas été insensibles à cette poésie si franche et si pleine qui tranche, par ses caractères de justesse et de bon sens, avec la poésie de l'âge précédent. Elles ont complété, réformé en partie, à cette école, leur éducation littéraire. D'ailleurs, à l'influence des poëtes se joignit aussi celle des grands prosateurs du temps. Il ne faut pas oublier Port-Royal, dont les ouvrages furent si populaires; Pascal, dont madame de Sévigné a si admirablement apprécié les *Petites lettres*; Nicole, dont elle voulait « faire un bouillon et l'avaler», et même les livres théologiques de Saint-Cyran et d'Arnauld. Madame de Sévigné est très-versée dans ces questions alors si controversées de la grâce et de la liberté. Elle a sur ces deux points des théories très-hardies et quelquefois contradictoires. Le plus souvent elle est pour les jansénistes, qu'elle appelle « nos frères »; et il faut l'avouer, bien que les jansénistes aient pour eux l'autorité de la vertu, de l'austérité, de la science, et enfin de la persécution, cette dernière auréole, ils sont le plus souvent hors du vrai, et l'excès de leurs doctrines donne raison à leurs adversaires. Madame de Sévigné en con-

vient quelquefois. Nous avons d'elle un aveu très-curieux sur ce point. Elle soutient que l'homme est libre, malgré la prédestination où l'emprisonnent les docteurs de Port-Royal : « Les jésuites, écrit-elle, n'en disent pas encore assez, et les autres donnent sujet de murmurer contre la justice de Dieu, quand ils affaiblissent tant notre liberté. »

Indépendamment de ces moralistes et de ces théologiens, il faudrait citer les sermonnaires : Bossuet d'abord, le plus grand de tous, qui est pour madame de Sévigné l'idéal même de l'éloquence. Mais à l'époque où madame de Grignan part pour la Provence, Bossuet a cessé de prêcher. Le grand prédicateur du temps est Bourdaloue, dont elle parle si souvent et avec tant d'admiration, dont elle dit dans une de ses lettres : « Il m'a souvent ôté la respiration par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la justesse de ses discours, et je ne respirais que quand il lui plaisait d'en recommencer un autre de la même beauté. »

Nous voyons donc que l'éducation de madame de Sévigné, comme celle de ses amies, s'est faite par les salons, par la chaire, par la lecture des livres les plus variés, y compris la théologie et la philosophie. Quelles conclusions tirer de cet examen? Quel bien ou quel mal a fait cette participation des femmes aux choses de l'esprit? Quelle a été l'influence morale de cette éducation?

V.

Eh bien! messieurs, sans doute ces grandes dames n'ont pas toutes échappé à ces fautes éclatantes que nous connaissons par les mémoires du temps; mais nous trouvons aussi bien des pénitences longues, austères, et vraiment admirables, comme celle de madame de Longueville, qui dura vingt-sept ans; comme celles de mademoiselle de la Vallière, de madame de la Sablière et de madame de Coulanges. Nous trouvons aussi un courage héroïque en face de la mort, comme chez Henriette d'Angleterre, enlevée par un coup si brusque, si cruel, dans toute la fleur de sa jeunesse et de sa beauté. Nous trouvons le courage encore plus difficile peut-être de lutter pendant de longues années contre la maladie : ce fut celui de madame de la Fayette, que l'on accusait d'être une malade imaginaire, mais dont les maux, on put le reconnaître après sa mort, n'étaient que trop réels et trop nombreux. Madame de Sévigné a pu dire de son amie : « Elle fut vraie en cela comme en tout le reste. »

Enfin, pour prendre madame de Sévigné elle-même, cette éducation si forte, cette habitude des choses de l'esprit, elle leur a dû, suivant son propre aveu, « de l'avoir sauvée de l'oisiveté et de l'ennui, « *deux terribles bêtes* » ; ajoutons deux bêtes très-dangereuses et très-mauvaises conseillères. Cette éducation a pu contribuer à la rendre, malgré les graves torts de son mari et les séductions qui l'entouraient, une épouse irréprochable; elle l'a rendue meilleure mère, plus capable de diriger ses enfants; car, on ne peut le nier, elle a fait de sa fille une personne fort instruite et vraiment distinguée, et de son fils, le marquis de Sévigné, un homme de goût, de sens, d'esprit, un véritable « honnête homme », dans le sens du XVIIe siècle. Elle a dû encore à la littérature de supporter avec courage l'éloignement de sa fille, la gêne de ses dernières années, les atteintes de la vieillesse, dont, il est vrai, elle n'a senti le poids que bien tard; car longtemps elle a mérité ce nom de *mère-beauté*, que lui donnait Coulanges. Enfin elle lui a dû une mort sublime, dont M. Grignan dit ce que je vais vous lire : « Cette femme si tendre et si faible pour tout ce qu'elle aimait n'a trouvé que du courage et de la religion, quand elle a cru ne devoir songer qu'à elle-même. Nous avons dû remarquer, par l'usage qu'elle a su faire des qualités qu'elle avait amassées, de quelle utilité et de quelle importance il est de se remplir l'esprit de bonnes choses et de ces saintes lectures, pour lesquelles madame de Sévigné avait une avidité surprenante. »

Messieurs, la question, je crois, est tranchée par cet examen. Oui, Chrysale a tort, et Clitandre a raison, et avec lui Molière, qui n'a pas été, je le crois, un ennemi de l'éducation littéraire des femmes. Il a combattu l'excès, la pédanterie : il n'aime pas les femmes docteurs; il ne veut pas qu'elles clouent de l'esprit à tous leurs propos, qu'elles affichent la science; il veut qu'elles se cachent de leur étude, qu'elles conservent enfin toujours ce voile de pudeur et de modestie qui relève les charmes de leur esprit comme il rehausse les grâces de leur personne. Mais il était bon alors, il est bon toujours qu'une femme soit instruite; aujourd'hui, peut-être plus que jamais, et pour deux raisons : pour la société même, et pour la famille. La société s'en va, dit-on : il n'y a plus de salons, on ne sait plus causer. C'est aux femmes à ramener autour d'elles par leur esprit, par leur instruction, les jeunes gens qui trop souvent s'en éloignent; à les arracher à l'attrait du cigare, du cercle, du cheval, peut-être même à des divertissements moins avouables; c'est aux femmes à relever par leur influence le théâtre, tombé si bas aujourd'hui, et à lui donner plus de délicatesse et plus de décence. Enfin, dans la famille, c'est aux femmes à faire cesser ce divorce des âmes dont on se plaint aujourd'hui, à se rendre capables de partager les pensées qui agitent leurs maris, de s'intéresser à leurs travaux et de les comprendre. C'est aux femmes aussi qu'il appartient de commencer l'éducation de leurs enfants, et de jeter en eux les germes des bonnes pensées et des bons sentiments. Que l'on cherche autour du berceau des grands hommes, presque toujours on y trouvera une mère distinguée qui a ouvert leur intelligence, élevé leur cœur, allumé en eux la passion des grandes choses. Eh bien, nous devons tous avoir cette ambition pour nos filles; nous devons songer que de plus en plus, dans l'état de notre société, avec les occupations qui saisissent l'homme et

l'absorbent presque tout entier, la femme sera la première institutrice de l'enfant.

Elle est donc bien vraie cette parole d'un homme, chez qui le culte des femmes est une tradition de famille, M. Legouvé : « Savez-vous pourquoi il faut bien élever les femmes? Parce que c'est le meilleur moyen de bien élever les hommes. »

F. Deltour.

FACULTÉ DES LETTRES.

LITTÉRATURE GRECQUE (1).

COURS DE M. EGGER
(de l'Institut).

De la prononciation du grec ancien et du grec moderne.

On sait que les Grecs modernes prononcent le grec ancien d'une manière tout à fait différente de celle que nous avons apprise au collége et qui a été longtemps enseignée dans toutes les écoles de l'Occident. Parmi les tentatives honorables du patriotisme hellénique que nous avons admirées, tout en critiquant ce qu'elles nous paraissaient offrir d'exagéré (1), la recherche de la *véritable prononciation du grec ancien* est une des plus dignes d'intérêt, et par son importance réelle, et par la vive ardeur que les Hellènes apportent à soutenir leur usage, qu'ils voudraient nous voir adopter. Or, de toutes les raisons qu'ils font valoir, celle qui les touche le plus et qui suscite les plus persévérants efforts est l'espérance de voir l'Occident renouer des relations directes et plus intimes, non-seulement avec le petit royaume actuel de Grèce, mais avec la Grèce antique, avec l'Athènes de Périclès et de Démosthène, la seule, comme nous l'avons dit, à laquelle ils s'attachent et qu'ils voudraient ressusciter. Leurs efforts n'ont pas été sans résultat, puisque M. le ministre de l'instruction publique a saisi l'Académie des inscriptions et belles-lettres de la question qui nous occupe, et que cette compagnie a émis un avis favorable à la prononciation orientale.

Il y a, on le voit, un rapport étroit entre cette question des deux prononciations rivales et l'histoire de la langue grecque et de ses destinées. Un sujet si étendu ne saurait être traité ici dans tous ses détails, qui appartiennent d'ailleurs plus spécialement à la chaire de grec moderne. Nous ne donnerons qu'un bref aperçu de l'histoire même de ces débats et des principes qui doivent diriger la critique en des discussions si difficiles.

I.

Lors de la renaissance des lettres grecques en Occident, les savants hellènes qui apportaient en France et en Italie les chefs-d'œuvre antiques y apportèrent aussi la prononciation du grec usitée dans leur pays, et pendant un demi-siècle personne ne récusa sur ce sujet leur compétence. Mais quand la réflexion succéda à un premier enthousiasme, quand furent publiées des grammaires destinées à fixer et à améliorer l'enseignement pratique des Gaza et des Lascaris, quelques doutes s'élevèrent sur la légitimité de la prononciation de ces premiers maîtres. Toutefois les doutes firent d'abord peu de bruit. Erasme, à qui l'on attribue les règles de notre prononciation universitaire, n'avait touché à ce sujet qu'en passant, car l'opuscule où il aborda la question, *De recta latini græcique sermonis pronuntiatione* (1528), n'est point un traité régulier de la matière. Non-seulement les preuves qu'il apporte à l'appui de ses réclamations sont insuffisantes, mais il ne paraît même pas attacher un grand prix à cette innovation. Le titre promet autre chose que ce que donne le livre, où l'auteur, obéissant aux caprices de son esprit ingénieux et sceptique, pose maintes questions sans les résoudre et sans même s'y attacher avec un sérieux effort d'attention. Il fait discourir un lion et un ours sur divers sujets d'éducation, et, entre autres, sur la prononciation du latin et celle du grec. Rien n'est plus loin d'un traité dogmatique et pour le fond et pour la forme. Mais ici, comme en d'autres matières plus graves, les doutes et les plaisanteries d'Erasme éveillèrent les esprits, et les enhardirent jusqu'à des témérités qu'il n'avait pas crues possibles, qu'il blâma peut-être, et que du moins il ne paraît pas avoir jamais pratiquées. Son petit colloque, avidement lu et réimprimé, fit grand bruit, comme le prouvent des ouvrages analogues publiés dès 1529, et surtout en 1542, le débat qui eut lieu à l'université de Cambridge, où le recteur Etienne Gardiner prit parti pour la prononciation orientale contre la méthode des novateurs, et alla jusqu'à édicter des peines corporelles contre les écoliers coupables de préférer celle-ci.

La discussion se prolongea pendant le XVIe siècle, et on peut la suivre dans les éditions successives de la Grammaire de Nicolas Clénard (ou Kleinharts), qui fut comme le Lhomond de ce temps. Le nom glorieux des Estienne y est mêlé, à tort ou à raison, dans la publication du dialogue intitulé *Philopappus*, dialogue que composèrent les petits-fils du chancelier de L'Hôpital, sous les yeux et sans doute avec les notes d'un de leurs précepteurs, curieux témoignage de l'intérêt que prirent à ces questions les plus grands personnages de ce siècle.

Le XVIIe siècle vit le triomphe de la prononciation dite érasmienne. Peu à peu avaient disparu des écoles les maîtres hellènes qui avaient été les patrons naturels, convaincus et autorisés, de la prononciation orientale. On ne gardait plus le souvenir de leurs services ; les représentants de la Grèce en Occident n'étaient plus les illustres et malheureux exilés de 1453 : c'étaient les Budé, les Ramus, les Estienne, dont l'autorité faisait oublier celle des pauvres Hellènes.

---

(1) Voy. le n° 9 de cette année.

Voici comment Lancelot s'exprime dans la préface de la *Méthode de Port-Royal*, au sujet de la prononciation : « Il faut bien prendre garde que ce qui nous a in» troduit cette mauvaise prononciation (la prononcia» tion orientale) n'a été que cette arrivée des Grecs en » France et en Italie, il y a environ deux cents ans, qui, » n'ayant plus trouvé dans l'Occident aucune trace de » cette langue, nous ont donné la prononciation que la » barbarie avait déjà introduite dans leur pays. » Et plus loin : « Il y a plus de cent ans qu'Erasme, étant » encore à Louvain, en composa un livre exprès, où » nous voyons qu'il l'a établie entièrement. » Assertions fort inexactes, mais qui ne furent point discutées et qui répondent à l'opinion alors générale.

Au XVIIIe siècle, Rollin dit, dans son *Traité des études* : « Le premier soin des maîtres est de leur enseigner (aux » jeunes gens) à bien lire le grec, et de les accoutumer » d'abord à la prononciation usitée de tout temps dans » l'Université et recommandée si soigneusement par les » savants. J'appelle ainsi celle qui apprend à prononcer » comme on écrit. » Cinquante ans plus tard, Lefranc de Pompignan, dans une note de sa traduction d'Eschyle, ne craindra pas d'affirmer que la vraie prononciation du grec ne s'est conservée en France que grâce à l'Université « de Paris ». Voilà comment s'étaient effacés les souvenirs de la Renaissance.

Et cependant les Hellènes auraient pu invoquer une possession ininterrompue, et leurs droits n'étaient pas sans rencontrer çà et là d'habiles défenseurs. L'Université même, comme l'a prouvé son savant historien pour les temps modernes, M. Ch. Jourdain, n'avait pas accepté sans résistance la prononciation érasmienne. Au XVIIe siècle, quelques savants hommes prononçaient encore à l'orientale, et parmi eux il faut compter Ménage : « Je lis et prononce le grec de la manière dont toute la » Grèce le lit et prononce aujourd'hui. Ceux qui lisent » et prononcent autrement ont bien de l'entêtement et » de la prévention. » (*Menagiana*, p. 391.) Molière, qui l'a mis en scène, dans les *Femmes savantes*, sous le personnage de Vadius, lui fait dire (comme il prononçait en effet) :

On voit partout chez vous l'ithos et le pathos.

L'ithos de Vadius, c'est l'ἦθος ou la passion douce, opposée dans les rhétoriques grecques à πάθος, la passion violente.

Au commencement du XVIIIe siècle, Claude Capperonnier, fort habile helléniste, saisit l'Université d'une double proposition : 1° Publier une nouvelle édition du commentaire d'Eustathe sur Homère; 2° publier un traité de la vraie prononciation grecque. Ces deux projets, si distincts en apparence, tenaient en réalité fort étroitement l'un à l'autre, car Eustathe nous révèle dans Homère des assonances qui ressemblent à des rimes, mais qui n'existent, à la vérité, que si l'on prononce les mots à la façon moderne. De l'étude d'Eustathe était sorti peu à peu le gros livre de Capperonnier sur la *prononciation*. La proposition de l'auteur fut favorablement accueillie, mais demeura sans effet, et son travail est resté manuscrit au dépôt de notre Bibliothèque impériale, où il mériterait d'être plus souvent consulté.

Les événements politiques firent plus que la curiosité des érudits pour ramener les hellénistes à l'usage de la prononciation orientale. L'insurrection grecque encouragée par Catherine II, et celle des Souliotes, émurent l'Europe. Au commencement de ce siècle, une nouvelle émigration de Grecs savants vint plaider dans l'Occident la cause de la nationalité hellénique, et la question qui nous occupe touche de trop près à la vie littéraire et politique de cette race pour n'avoir pas repris dès lors une sorte de popularité. Ne soyons donc pas surpris du grand nombre de livres publiés sur ce sujet depuis le commencement du siècle : la création d'une chaire de grec moderne, occupée successivement par Villoison et par M. Hase, et qui l'est aujourd'hui par M. Brunet de Presle, exigeait d'ailleurs que les preuves des deux systèmes contraires fussent de nouveau et soigneusement examinées. En 1812, Anastase Georgiadès publia à Paris une dissertation en latin et en grec pour défendre la prononciation orientale. En 1825, Minoïde Mynas, dans sa *Calliope*; en 1830, Constantin Œconomos, à Saint-Pétersbourg, abordèrent le même sujet dans le même esprit. En 1846, en vue de la fondation de l'École d'Athènes, M. Alexandre fit au ministre un rapport sur la nécessité de réformer la prononciation grecque dans l'Université. Enfin, tout récemment encore, paraissait en ce sens la dissertation d'un jeune Ionien, M. Anastase de Lunzi. Nous avons dit qu'un premier succès a couronné les efforts patriotiques des Hellènes, et l'invitation ministérielle dont nous avons parlé nous convie à une étude sérieuse de la question.

II.

Il doit sembler étrange que cette discussion, prolongée avec une égale bonne foi et beaucoup de science de part et d'autre, n'ait pas abouti à un résultat définitif et accepté de tous. La question n'est effectivement pas susceptible d'être résolue d'une façon complète et précise : on prétend retrouver la prononciation des anciens grecs, et ce but ne peut être atteint avec les instruments dont nous disposons.

Rien n'est plus varié que les sons de la voix humaine; rien, par conséquent, n'est plus difficile que de noter les inflexions de la parole par des signes auxquels on puisse attribuer une valeur invariable et distincte, une valeur que chacun puisse retrouver à l'inspection des caractères qui la représentent dans l'écriture. Il suffit d'ouvrir une grammaire d'une langue étrangère quelconque pour nous en convaincre. En anglais, en allemand, il y a des combinaisons de consonnes, il y a des diphthongues dont aucun précepte grammatical ne saurait enseigner, dont aucune combinaison de signes alphabé-

tiques ne saurait figurer exactement la prononciation. Nous pouvons, à cet égard, approcher plus ou moins de la vérité sans jamais l'atteindre.

Comment donc espérer que l'on rétablira l'ancienne prononciation grecque sur des documents écrits? Il y a longtemps que cette impuissance de l'écriture à traduire exactement la parole a été remarquée. Par exemple, Quintilien nous dit qu'il est impossible de représenter par l'écriture certains défauts de prononciation réels, qui cependant n'avaient pas de nom en latin, et qu'il désigne par leurs noms grecs : « *Et illa per sonos aversabuntur*, QUÆ DEMONSTRARI SCRIPTURÆ NON POSSUNT, *vitia* OREIS *et* LINGUÆ : ἰωτακισμοὺς et μωλακισμοὺς, ἰσχνόφωνας et παχύφωνας *felicioribus fingendis* [illegible] *Graeci vocant : sicut* καλοστομίαν, *quam vox quasi in recessu oris sedetur.* » Le grammairien Festus, au mot *Quingentum*, dit qu'on écrivait anciennement *Quiingentum*, en faisant sentir que la première syllabe était longue. Ici encore il y a une différence de prononciation cachée sous l'identité de l'écriture *quin*, et que nous ne pouvons découvrir, car dans notre prononciation cette syllabe est longue nécessairement.

On voit quelle large part d'erreur et d'incertitude il faut réserver dans les conclusions que l'on veut tirer des monuments écrits sur la question qui nous occupe. Or les Erasmiens, aussi bien que les Hellènes, invoquent à l'envi les témoignages écrits à l'appui de leurs prétentions contradictoires :

Iuvenis intra mœnia bellum et pestis.

On a voulu tirer parti des transcriptions du grec en latin ou en d'autres langues, telles que les langues sémitiques, et l'on a interrogé là-dessus les textes et les inscriptions. D'après ce que nous venons de dire, on conçoit combien cette méthode offre peu de garanties. Par exemple, du fait que des noms grecs terminés en ις et en ης seraient terminés en latin par la désinence *is*, on ne pourrait conclure à l'identité de prononciation de l'ι et de l'η, mais seulement à une certaine ressemblance.

Même incertitude en ce qui regarde les dérivations d'une langue dans l'autre, et les rapports étymologiques. Les Hellènes, qui prononcent le β comme notre *v*, rapprochent volontiers *volo* de βούλομαι, et *vorace* de βορά. Mais il peut y avoir eu permutation du β et du *v*, sans que ces lettres, qui sont de même organe, soient prononcées pour cela de la même manière ; et quand on voit dans une même langue une gutturale se changer en labiale, et réciproquement, comme chez les Grecs, où l'on disait βλέφαρον et γλέφαρον, γουνὸς et βουνὸς, on reconnaît que l'identité radicale de deux mots peut se cacher sous des divergences considérables d'orthographe et de prononciation. D'ailleurs, dans le cas discuté ici, *imber*, qui est certainement le même qu'ὄμβρος, témoignerait contre l'identité primitive des sons β et *v*. Réciproquement, le *v* des Latins était traduit en grec, tantôt par ου, tantôt par β. Ainsi, pour *Valerius*, on trouve tantôt Ουαλέριος, tantôt Βαλέριος. Il n'y a donc rien à tirer de ces rapprochements.

On ne peut pas davantage demander au Latin la preuve que le θ et le χ des Grecs, que nous confondons respectivement, dans la prononciation universitaire, avec le τ et le κ, fussent aspirés. Si, en effet, le Latin les a transcrits ordinairement par *th* et *ch*, cependant, *lat-ere* est évidemment le même que λαθ, thème verbal de λαθάνω; *pat-i* est le même que παθ-εῖν. L'étymologie contredirait ici la preuve tirée des transcriptions.

Une autre cause d'erreurs se trouve dans les arguments empruntés aux dialectes locaux de la Grèce. Par exemple, dans les inscriptions béotiennes, les désinences des noms de la deuxième déclinaison, au pluriel, sont souvent υ pour οις, τὺς ἀθρώπους, au lieu de τοῖς ἀθρώποις. On y écrit aussi αι par ει. Cela prouve l'analogie des sons υ et οι, η et αι, mais non, comme nous l'avons déjà démontré, leur identité. En tout cas, ces variétés dialectiques forment un arsenal où les deux partis peuvent puiser avec le même avantage et avec les mêmes périls.

Enfin, on a eu recours aux allitérations, aux jeux de mots épars dans les poètes comiques, et dont les oracles ne se faisaient pas faute. Thucydide (II, 54) rapporte qu'au moment de la peste d'Athènes, on se rappela cet ancien oracle :

ἥξει Δωρικὸς πόλεμος καὶ λοιμὸς ἅμ' αὐτῷ.
Viendra la guerre Dorienne, et la peste avec elle.

« A ce sujet, il s'éleva une contestation; quelques-uns » soutenaient que, dans ce vers, il y avait anciennement » non pas la peste (λοιμός), mais la famine (λιμός). Cepen- » dant le premier de ces mots prévalut, comme de rai- » son, à cause de la circonstance; les hommes mettaient » leurs souvenirs en harmonie avec leurs maux. » Faut-il invoquer ce vers à l'appui de la prononciation orientale qui donne le même son à οι et à ι? Non; il suffit qu'il y eût analogie de prononciation pour que la confusion ait été possible, et Thucydide nous explique d'ailleurs assez bien comment la superstition populaire se prêta à cette confusion.

On a souvent cité, dans la question qui nous occupe, le vers suivant d'une comédie de Cratinus :

Ὁ σίβυλλος, ὥσπερ πρόσθεν, βῆ βῆ κἀνεφύσα δακτύλῳ.
(Le sibylle s'avance en disant *be*, *be*, comme une brebis.)

Nous ne savons si l'acteur prononçait *bê*, *bê*, ou *vê*, *vê*; mais la prononciation moderne *vi*, *vi*, n'est pas même à discuter ici, puisque Cratinus a écrit certainement βε, βε, l'η étant alors inconnu à l'orthographe attique. D'ailleurs, et en général, les onomatopées sont de mauvaises preuves dans une pareille discussion, parce qu'elles expriment seulement une imitation grossière, et qui varie selon les peuples, du cri des animaux. C'est même l'honneur du langage humain de ne s'assimiler qu'imparfaitement le langage des bêtes.

Descendrons-nous maintenant jusqu'aux jeux de mots et aux calembours? Ils nous fourniront des indices plus

vagues encore de l'ancienne prononciation. Diogène le Cynique, suivant Diogène de Laerte (VI,52), voyant dans un bain un homme qui avait volé des habits, il lui dit : « Viens-tu ici pour oindre ton corps ou voler un autre habit? » (ἐπ' ἀλειμμάτιον ἢ ἐπ' ἀλλ'ίματιον). Même prononcés suivant la méthode universitaire, les deux mots se ressemblent assez pour satisfaire aux lois d'un genre de plaisanterie où l'on se contente de l'à peu près.

Tous ces exemples, nous le répétons, sont peu concluants, et, sur ce sujet, tout système absolu est, par cela même, erroné. La prononciation ancienne, en admettant qu'il ait existé, à l'âge classique, une seule prononciation dans toute la Grèce, ne pourrait être retrouvée par les moyens dont nous disposons. Mais cette prononciation que l'on cherche n'a jamais existé. Les inscriptions montrent suffisamment la variété des dialectes et des prononciations chez les divers peuples helléniques : dès l'antiquité, l'usage avait maintes fois changé chez ces peuples eux-mêmes. Platon, dans le *Cratyle*, fait dire par Socrate à Hermogène : « Tu sais que nos ancêtres » faisaient beaucoup usage des lettres ι et δ; ce qu'on » remarque encore dans le langage des femmes, qui » conservent plus que nous l'ancienne tradition; tandis » qu'aujourd'hui nous substituons l'ε ou l'η à l'ι, et le ζ » au δ, parce que ces lettres nous paraissent avoir plus de » noblesse. » Si le grec avait subi de telles modifications au temps de Platon, quels changements n'ont pas dû s'opérer dans une langue parlée depuis trois mille ans! Ce qu'on peut raisonnablement chercher, c'est donc la prononciation en usage dans telle ou telle contrée de la Grèce, à telle ou telle époque de l'antiquité. Dans ces limites, les témoignages écrits peuvent avoir une certaine valeur, et, parmi eux, quelques témoignages explicites des grammairiens et des rhéteurs sont d'un grand prix. Malheureusement, on les a souvent confondus avec mainte note sans valeur extraite des glossaires et des traités sur l'orthographe, où l'orthographe même est d'ordinaire altérée par les copistes du moyen âge. Tout ce vain luxe écarté, il reste dans les écrits des grammairiens et des rhéteurs bien peu de pages dont nous ayons à faire quelque profit. Par exemple, au temps d'Auguste, Denys d'Halicarnasse (*De l'arrangement des mots*, ch. XIV) range les voyelles longues dans l'ordre suivant, d'après la différente ouverture des lèvres nécessaire pour les prononcer : α, η, ω, υ, ι ; ce qui prouve clairement que η, υ, et ι ne pouvaient avoir pour lui un seul et même son, celui de l'ι, qu'ils ont dans la prononciation moderne. A la fin du IIe siècle de notre ère, Sextus Empiricus, dans son livre contre les grammairiens, identifie, pour le son, les diphthongues αι avec ε, et ει avec ι; mais il combat ceux qui donnent le même son à l'η et à l'ι.

On voit, par ces deux exemples, que sur plusieurs points, la prononciation orientale moderne n'est certainement pas conforme à la prononciation grecque des premiers siècles de notre ère. Ces changements se sont faits peu à peu; ils ont dû se multiplier durant la longue décadence des études classiques au moyen âge. L'ignorance et la barbarie ont alors effacé bien des traces de la tradition que nous nous efforçons de ressaisir.

En résumé, il est impossible de reconstituer l'ancienne prononciation d'une langue au moyen des monuments écrits. Il n'y a pas eu, à l'âge classique, une prononciation uniforme dans toute la Grèce. La prononciation variait selon les pays, et dans chaque pays elle a changé suivant les siècles. C'est ce qui ressort très-nettement d'une distribution chronologique et géographique des témoignages, selon la méthode déjà indiquée par Georgiadès, en 1812, et appliquée par Liskovius (Leipzig, 1825), dans un livre dont nous ne saurions trop recommander la lecture. La prononciation des Grecs modernes est certainement fautive sur quelques points, pour lesquels nous possédons des témoignages positifs. Mais, si l'on veut échapper à une controverse inextricable, il est bon d'accepter, malgré ses défauts, cette prononciation orientale moderne, qui est la tradition de tout un peuple, et qui nous met en communication facile avec les Hellènes régénérés. Considérée avec impartialité, elle nous paraît représenter le plus souvent, avec assez d'exactitude (surtout pour les consonnes), la prononciation la plus usitée vers le commencement de l'ère chrétienne.

Quatorze lettres n'ont pas dû changer, savoir :

α, ε, ι, ο, ω, δ, θ, λ, μ, ρ, φ, χ, ψ, ξ

Sept ont été à peine modifiées :

ς, ζ, π, κ, τ, γ, ν.

Trois seulement ont tout à fait changé de son :

η, υ, β.

De très-bonne heure, ει, η, ι se sont confondus. De très-bonne heure aussi υ et οι se sont confondus entre eux, mais non avec le premier groupe. La confusion des cinq sons, désignée sous le nom d'iotacisme, est de date récente, et ne remonte peut-être pas plus haut que le VIIIe siècle. — Camille de la Berge, licencié ès lettres.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Lundi 20 mars. — M. Eug. d'Auriac : Jules César.
Mardi 21. — M. Arthur Pougin : Meyerbeer.
Mercredi 22. — M. Émile Deschanel : Le prince de Ligne.
Jeudi 23. — M. Er. Desjardins : Pepin et le pape; Charlemagne.
Vendredi 24. — M. Asseline : Diderot et le XIXe siècle.
Samedi 25. — M. Barral : De la navigation aérienne.

Sommaire de la Revue des cours scientifiques du 18 *mars* 1865.

Salons de la rue de la Paix. Conférence de M. *N. Joly* : L'homme fossile; les habitations lacustres. — Muséum d'histoire naturelle. Cours de M. *Vulpian* : Physiolgie du bulbe rachidien. Nœud vital.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 17. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 25 MARS 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE. — **Littérature et morale.** — Conférence de **M. A. Aderer** : Les femmes dans Molière.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON. — **Littérature ancienne.** — Cours de **M. Hignard** : Des progrès de l'érudition moderne dans l'étude de l'antiquité.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Des oppositions au mariage.

Bulletin des cours.

Paris, 24 mars 1865.

Un des principaux banquiers de Paris, M. Bischoffsheim, fait construire pour l'hiver prochain, derrière le nouvel Opéra, une salle magnifique destinée à des réunions artistiques, littéraires et scientifiques. Des conférences libres s'y tiendront le soir plusieurs fois par semaine. Le produit en sera consacré à des œuvres de bienfaisance, et spécialement à la *Société de l'enseignement professionnel des femmes*. Un comité chargé d'organiser ces conférences et lectures scientifiques et littéraires est en train de se former.

A Marseille, un autre banquier fait construire également une très-belle salle affectée à la même destination.

Ces deux nouvelles suffisent pour montrer l'essor que prend en France le goût des conférences et soirées littéraires.

A propos de la conférence de M. Aderer sur les *Femmes dans Molière*, il nous paraît équitable de faire savoir à nos lecteurs que M. Thévenin, dont nous avons publié des conférences l'an dernier, prépare depuis longtemps un ouvrage sur le même sujet, et qu'il a toujours été dans son intention de lui donner le même titre.

Nous publierons dans notre prochain l'importante conférence faite à la Sorbonne par M. A. Maury (de l'Institut), qui a bien voulu la rédiger pour nous.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE.

CONFÉRENCE DE M. A. ADERER.

Les femmes dans Molière.

Quoi qu'en ait dit la célèbre inscription : « Connais-toi toi-même » gravée au fronton du temple de Delphes, ce qu'il importe le plus à l'homme de connaître, ce n'est pas lui-même, c'est sa femme, s'il en a une ; et s'il n'en a pas, il ne lui sera pas inutile d'avoir quelques lumières sur celle d'autrui. Cette connaissance est particulièrement nécessaire aux jeunes gens ; car, malgré tant de déclamations et les embarras réels occasionnés par les mœurs modernes, je vois qu'il est encore assez de mode de se marier ; mais elle n'est pas aisée à acquérir. Les uns y renoncent et s'ensevelissent dans le célibat ; c'est dommage, beaucoup auraient fait d'excellents maris ; vous les reconnaîtrez à leur embonpoint, qui marque une vocation manquée ; car, suivant un poëte célèbre :

> La vertu seule est grasse, et les mauvais sujets
> Ont beau manger et boire, ils n'engraissent jamais.

Les autres courent le monde et au delà, cherchant ce qu'ils appellent de l'expérience, croient en amasser beaucoup, reviennent chez eux, se marient, et sont tout surpris de rencontrer dans leur femme une variété, mauvaise ou bonne, que rien ne leur avait fait prévoir. Les plus hardis se jettent tête baissée dans le mariage ; grave imprudence qui livre au hasard l'acte le plus sérieux de la vie. Comment donc faire, si l'expérience nous vient trop tard pour que nous en puissions profiter ? Eh bien, s'il y a ici, comme je le pense, des jeunes gens

désireux de se marier, je veux leur proposer un moyen de le faire sûrement. Les auteurs dramatiques en général, et Molière en particulier, ont fait agir et parler un grand nombre de femmes douées de qualités et de défauts très-divers. Étudions ensemble ces caractères, et quand vous vous serez ainsi formé un idéal, vous chercherez par le monde la femme qui le réalise; vous la trouverez assurément. En tout cas, l'épreuve vous coûtera moins cher, dans tous les sens; vous en serez quittes pour un peu de temps perdu.

Peut-être serait-il à propos de nous enquérir d'abord d'une belle-mère, car souvent on épouse sa belle-mère en même temps que sa femme; or, il serait fâcheux de débuter en ménage par une brouille de famille, et c'est un malheur qui arrive quelquefois. Mais ce personnage est rare dans Molière. Madame Pernelle, Béline, Philaminte, Madame Jourdain sont à peu près les seules mères qu'il ait peintes. Il n'y a pas là une grande variété pour éclairer notre choix, il faut donc y renoncer et nous occuper de trouver notre fiancée.

La première idée qui se présente, c'est que nous la façonnions nous-même; elle sera ainsi plus selon nos souhaits. C'est l'idée d'Arnolphe, autrement dit M. de la Souche, car ce bourgeois vaniteux rougit de porter le nom de son père, et, d'un tronc pourri de sa ferme, s'est fait un nom de seigneurie, à l'exemple de ce paysan

. . . . . qu'on appelait Gros Pierre,
Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'enteur faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Ile en prit le nom pompeux.

Il voudrait se marier; mais il craint que les accidents qui peuvent suivre le mariage, et il a pris ses précautions pour les prévenir. Il a rencontré chez une paysanne, chargée de famille, une jeune fille qu'il a remarquée dès l'âge de quatre ans pour son air doux et posé. Il la fait élever dans un petit couvent, selon sa politique,

C'est-à-dire ordonnant quels soins on emploierait
Pour la rendre idiote autant qu'il se pourrait.

Il veut qu'elle soit d'une ignorance extrême :

Et c'est assez pour elle, à vous en bien parler,
De savoir prier Dieu, m'aimer, coudre et filer.

Enfin, après l'avoir mitonnée pendant treize ans, la jugeant à la fois assez grande et assez sotte, il l'a reprise chez lui pour la préparer directement à l'honneur qu'il lui destine. Il l'enferme dans une maison écartée, sous la garde de deux domestiques qui ne sont guère propres à lui donner de l'esprit. Là, il la sermonne, lui rappelle la bassesse de son origine, vante sa propre générosité, fait enfin tout ce qu'il faut pour être détesté. Le moyen qu'une jeune fille épouse avec plaisir un homme qui lui fait du mariage la peinture suivante :

Le mariage, Agnès, n'est pas un badinage...
Votre sexe n'est là que pour la dépendance,
Du côté de la barbe est la toute-puissance;
Bien qu'on soit deux moitiés de la société,
Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité :
L'une est moitié suprême et l'autre subalterne.

Mais toutes ces précautions et toute cette morale n'ont pu empêcher Agnès d'être remarquée par le jeune Horace. Celui-ci est tout miel et tout sucre, et, au rebours d'Arnolphe, il ne promet que bonheur dans le mariage :

Il jurait qu'il m'aimait d'une amour sans seconde;
Il me disait des mots, les plus gentils du monde,
Des choses que jamais rien ne peut égaler,
Et dont, toutes les fois que je l'entends parler,
La douceur me chatouille, et là dedans remue
Certain je ne sais quoi dont je suis tout émue.

Agnès a bien plus de penchant à croire Horace : elle le croit, et Arnolphe, malgré son expérience, est confondu par la jeune ingénue, qui n'y met pas même de méchanceté. C'est un trait du génie de Molière et la leçon même de la comédie. Qu'un jaloux soupçonneux soit trompé par sa femme,

Ce n'est qu'une aventure ordinaire et commune;

c'est une lutte d'esprit et de ruse où l'homme doit être vaincu. Mais Agnès n'est ni rusée ni perverse. Arnolphe s'est perdu lui-même; ou plutôt c'est l'idée de tenir une femme dans l'ignorance pour l'avoir mieux dans la main, que le poëte a condamnée par ce dénoûment.

En effet, de quel droit prétendrions-nous mettre sous le boisseau une lumière si vive? Quoi! nous défendrions à une femme d'écrire même ses comptes de ménage? C'est la pensée d'Arnolphe; il ne la cache pas :

Dans ses meubles, dût-elle en avoir de l'ennui,
Il ne faut écritoire, encre, papier ni plumes;
Le mari doit, dans les bonnes coutumes,
Écrire tout ce qui s'écrit chez lui.

Et nous-mêmes, quel agrément trouverons-nous dans le commerce d'une femme, abêtie par une ignorance systématique? De quoi s'entretiendront ces nouveaux époux, lorsqu'après le tumulte de la noce, ils se retrouveront dans la douceur du tête-à-tête? Quelle sera leur conversation? La voici, ouvrez Molière :

. . . . . La promenade est belle.
— Fort belle.
— Le beau jour!
— Fort beau.
— Quelle nouvelle?
— Le petit chat est mort.
— C'est dommage, mais quoi!
Nous sommes tous mortels, et chacun est pour soi.

D'ailleurs, cette ignorance ne saurait durer toujours. Il n'est au pouvoir de personne d'empêcher un esprit de penser, de rêver, surtout l'esprit d'une femme. Or, à quoi rêvent les jeunes filles? Je n'en sais rien, et je suis obligé de m'en rapporter là-dessus à un poëte illustre,

mais peut-être mal informé, qui fait ainsi parler l'une d'entre elles, au moment de s'endormir :

. . . . . Ah! demain, quand j'y pense,
Ce jeune homme étranger qui va venir dîner!
C'est un mari, je crois, que l'on veut nous donner.
— Quelle drôle de chose! ah! j'en ai peur d'avance!
Quelle robe mettrai-je? une robe d'été?
Non, d'hiver, cela donne un air plus convenable;
Non, d'été, c'est plus jeune et c'est moins apprêté.
— On le mettra sans doute entre nous deux à table;
Ma sœur lui plaira mieux.— Bah! nous verrons toujours!
Des éperons d'argent! un manteau de velours!
Ma tante était bien laide avec ses vieux panaches
Hier soir à souper. — Comme mon bras est blanc!
Tra deri da.—Mes yeux se ferment.—Des moustaches!...
— Il la prend, il l'embrasse et se sauve en courant...

A défaut de ses rêves, le commerce de la société lui révélerait bientôt son ignorance ; car on ne saurait, une fois mariée, la tenir sous les grilles et les verroux. Malheur au mari à qui sa femme aura le droit de dire, comme Agnès :

Vous m'avez fait en tout instruire joliment,
Croit-on que je me flatte, et qu'enfin dans ma tête
Je ne juge pas bien que je suis une bête?
Moi-même j'en ai honte, et, dans l'âge où je suis,
Je ne veux plus passer pour sotte, si je puis.

Quand une femme s'aperçoit qu'elle est sotte, il est à présumer qu'elle ne le sera pas longtemps. Qu'opposerez-vous à cette démangeaison de curiosité qui la tourmente? la peur de l'enfer? et, comme dit Arnolphe,

. . . . . des chaudières bouillantes
Où l'on plonge à jamais les femmes mal vivantes?

Mauvais moyen ! inutile intimidation ! D'abord, à force de parler du diable, on donne envie de le voir; témoin cette châtelaine du XIVe siècle, de qui le chevalier de la Tour-Landry raconte que son mari, lui voyant passer la plupart de son temps devant le miroir, disait toujours qu'elle y verrait le diable. Ce qui ne manqua point d'arriver, car un jour qu'elle se mirait plus longuement que de coutume, elle aperçut derrière la glace le diable qui lui faisait une si horrifique grimace qu'elle en devint comme démoniaque. Le noble auteur ne dit pas qu'elle se soit corrigée pour cela. Puis, est-ce la peur qui doit inspirer la vertu des femmes? Que la religion soit le fondement de leur éducation, je le veux ; mais plutôt que la crainte du diable, il faut mettre en leur âme l'amour de Dieu. Que j'aime bien mieux cette parole de saint François de Sales : « Il faut tout faire par amour et rien par force. » Renonçons donc, nous aussi, à chercher dans la contrainte le bonheur et la sécurité de notre ménage. Rappelons-nous ces mots qu'un orateur ancien adressait aux maris de son temps : « Plus vous avez de pouvoir, plus vous en devez user avec modération. Soyez les maris de vos femmes plutôt que leurs maîtres! » Cette parole a été entendue. La femme régénérée n'est plus l'esclave, mais l'égale de l'homme. La société est toujours divisée en deux moitiés, puisqu'enfin cette division est dans la nature ; mais l'une n'est plus moitié suprême et l'autre subalterne, comme le voulait Arnolphe ; elles vont au moins de pair aujourd'hui ; la toute-puissance n'est plus du côté de la barbe ; elle appartient plutôt à la moitié qui, généralement, n'en a pas.

Nous ne saurions nous accommoder d'une femme élevée à la façon d'Agnès. L'ingénue ou la niaise n'est pas notre fait. La savante nous conviendrait-elle mieux? Je pourrais vous montrer ici avec quelle finesse d'observation et quelle fécondité de génie Molière a tracé dans la même pièce trois portraits différents du même ridicule : Bélise, la précieuse de la vieille roche, plus âgée que Philaminte, restée fille comme mademoiselle de Scudéri, entêtée des chimères de la pure galanterie, plus occupée de la langue que de la science, assez bonne femme au demeurant, mais folle ; Philaminte, qui n'a pas tellement vaqué à la philosophie qu'elle n'ait trouvé le temps de se marier, d'avoir des enfants et de mener Chrysale en bête, par le nez. Passionnée pour la science aussi bien que pour les vers, elle possède des connaissances véritables, quelque mauvais usage qu'elle en fasse, et elle est même capable de bons sentiments : quand elle a reconnu la bassesse de Trissotin et la noble conduite de Clitandre, elle avoue son erreur et revient à lui sans arrière-pensée. Mais il n'en est pas moins vrai que tout va de travers chez elle,

Qu'on y sait comment vont lune, étoile polaire,
Vénus, Saturne et Mars, dont je n'ai point affaire,
Et dans ce vain savoir, qu'on va chercher si loin,
On ne sait comment va mon pot, dont j'ai besoin,

qu'elle dédaigne son mari, et qu'enfin, par suite de son entêtement, sa fille Henriette a failli épouser un plat intrigant ;— Armande, enfin, qui a hérité des défauts de sa mère, et ne possède aucune de ses qualités. Elle est même plus vicieuse. Elle est jalouse, envieuse, rageuse. Elle essaye de brouiller Henriette avec Clitandre, et d'exciter contre tous les deux les passions de Philaminte. Elle souffre du bonheur des autres, et, quand les choses s'arrangent au dénoûment, le dernier mot qui lui échappe est encore un cri de l'égoïsme :

Ainsi donc à leurs vœux vous me sacrifiez!

Mais pourquoi m'arrêterais-je à ce travers, puisqu'il n'y a plus de femmes savantes, dans le sens où Molière l'entendait, c'est-à-dire de femmes pédantes? Ce n'est pas vous, mesdames, qui mériteriez ce reproche, vous qui ne venez pas chercher ici le pédantisme de la science, mais un délicat et noble divertissement. S'il en reste quelques-unes, elles habitent des hauteurs d'où l'humilité de notre condition ne nous permet pas d'approcher. Dans les moyennes régions, on trouve seulement des femmes instruites. Peut-être même, en se corrigeant de la pédanterie, l'éducation des filles est-elle tombée dans un autre excès. Les arts d'agrément,

surtout la musique, y ont pris une telle place que peu de femmes sont capables aujourd'hui de soutenir un entretien sérieux. C'est une des causes qui ont fait dégénérer chez nous l'art charmant de la conversation, où l'esprit français fut longtemps sans égal. Je n'ai garde de médire de la musique : Molière me le défend par l'exemple du maître de M. Jourdain, qui, pour avoir douté que la musique et la danse fussent le fondement des États, attira sur les épaules de sa philosophie une réfutation péremptoire. Je ne demande pas que les filles apprennent le latin, ainsi que le permet Fénelon, ni qu'elles lisent saint Augustin, comme madame de Sévigné; mais je veux que les écrivains de génie aient une place sur leur étagère à côté des partitions des maîtres, et que le piano fasse taire quelquefois ses gammes pour laisser entendre les voix éloquentes et harmonieuses des grands poëtes et des grands prosteurs.

La pédanterie n'est pas dans les femmes un effet de la nature : elles ne naissent pas pédantes, elles le deviennent; il y faut la contagion de l'exemple, du soin, de l'application, de l'étude, car ce n'est pas sans peine, dit Labruyère, qu'elles arrivent à plaire moins. Mais les filles peuvent naître coquettes, et même elles naissent toutes coquettes, dans un sens qu'il est à propos de déterminer : « Les filles, dit Fénelon, naissent avec un désir violent de plaire;..... une coiffe, un bout de ruban, une boucle de cheveux plus haut ou plus bas, le choix d'une couleur, ce sont pour elles autant d'affaires importantes. » On peut dire, en ce sens, que toutes les femmes sont coquettes. Il n'est pas de petite fille, si petite qu'elle soit, qui ne rie à sa belle robe. Plus grande, elle parera sa poupée, jusqu'à ce que, la poupée ayant tort, elle n'ait plus le temps de songer qu'à sa personne. Ce goût naturel est innocent, pourvu qu'on le modère ; car si la jeune fille s'y livre avec excès, il peut avoir des suites fâcheuses pour elle. Mais il y a une autre sorte de coquetterie, moins innocente, et, Dieu merci, un peu plus rare, que la Bruyère a caractérisée en la distinguant de la galanterie : «Une femme galante veut qu'on l'aime ; il suffit à une coquette d'être trouvée aimable et de passer pour belle. La première passe successivement d'un engagement à un autre; la seconde a plusieurs amusements tout à la fois. Ce qui domine dans l'une, c'est la passion et le plaisir, et dans l'autre la vanité et la légèreté. La galanterie est un faible du cœur, ou peut-être un vice de la complexion; la coquetterie est un dérèglement de l'esprit. »

Cette coquetterie suppose une civilisation raffinée, l'indépendance des femmes, l'empressement des hommes autour d'elles, un commerce facile et suivi entre les deux sexes. Aussi les anciens ne l'ont-ils pas connue. Quelle mine aurait fait une coquette dans ces réunions de guerriers où Agamemnon, le roi des rois, dépeçait de ses mains le bœuf du sacrifice, le mettait à la broche et en distribuait le dos entier aux convives qu'il voulait honorer ? Vénus, apparaissant à Anchise dans les forêts solitaires qui furent leur chambre nuptiale, était une déesse galante, mais non pas une femme coquette. Hélène elle-même subit la violence de Pâris plutôt qu'elle ne s'y prêta; elle se regardait comme l'instrument dont les dieux s'étaient servis pour perdre l'Asie. C'est la pensée de Priam et des vieillards qui, la voyant s'avancer vers la tour où ils discourent, pareils à des cigales harmonieuses, n'ont pour elles aucun mot de reproche, admirent sa beauté et rejettent sur le destin la faute de leurs malheurs. Enfin, après la ruine de Troie, Ménélas reprend sa femme sans rancune, et Homère nous les montre à Sparte vivant comme deux bons époux dont aucun ne rougit du passé. Dans Athènes, ville si renommée pour l'élégance de ses mœurs, les femmes sont encore reléguées dans le gynécée. Aristophane les représente volontiers comme des êtres malins et malfaisants, dont les moindres défauts sont de voler le maître et de boire son vin. Les habitudes de la vie publique qui éloignaient les hommes des femmes rendaient la coquetterie impossible. Elle ne put fleurir que chez ces courtisanes, célèbres par leur esprit autant que par leur beauté, et chez lesquelles Socrate se rencontrait avec Périclès. Rome, dans sa jeunesse, était trop occupée et trop austère pour perdre, comme dit le vieil Horace, le temps avec des femmes, et plus tard elle s'enfonça dans une corruption où la coquetterie eût étonné comme une vertu. Son théâtre comique, qui est contemporain de son âge viril, ne renferme pas, que je sache, une femme coquette; il fourmille de femmes galantes. La coquetterie est donc un fruit de nos sociétés modernes, mais elles semblent l'avoir cultivé avec prédilection. On peut dire que le XVIIe siècle, avec sa cour et ses salons, n'a pas peu contribué à en propager la semence, et, comme s'il avait craint d'en perdre l'honneur, il a fixé dans un tableau immortel les traits d'une coquette achevée, de Célimène.

Célimène est jeune ; elle a vingt ans ou peut-être un peu davantage, car on n'est pas obligé de la croire tout à fait sur parole. C'est une vérité reconnue, même des savants, j'entends les savants qui se piquent de quelque savoir-vivre, que les années ont plus de douze mois pour les femmes. Comme Josué arrêtait le soleil pour achever la victoire des Israélites, les heures suspendent leur cours pour elles, afin qu'elles puissent charmer plus longtemps. Célimène est belle; on le voit assez par l'empressement de tant d'adorateurs et par la satisfaction qu'elle a d'elle-même. Elle est riche, elle est noble, car cette pièce n'est pas une comédie bourgeoise; les marquis qu'on y voit figurer sont des familiers de Versailles, qui, venus à la ville, fréquentent chez une femme de leur qualité. Enfin, elle est veuve, et je profiterai de l'occasion pour faire remarquer l'art attentif avec lequel Molière a dressé l'état civil de ses personnages. Il a marié M. Jourdain, le bourgeois gentilhomme, parce que les travers de ce bourgeois sont inoffensifs et que madame Jourdain conserve dans son intérieur son

rôle et son importance. Argan, le malade imaginaire, est marié, parce qu'autour d'un vieillard qui est ou se croit menacé de mourir, il se rencontre assez souvent quelque lady Tartufe pour inspirer le testament et mettre la main sur la succession. Mais Harpagon est veuf; en effet, qu'aurait fait une femme dans une maison où les chevaux même sont condamnés à l'abstinence? Il y a longtemps que madame Harpagon est morte, la pauvre femme, morte de bourrades et de privations. Célimène donc est veuve, et cet état explique sa coquetterie. Tant de manéges et de ruses ne se comprendraient pas dans une fille; ils scandaliseraient dans une femme mariée; le veuvage sauve au moins les apparences.

Célimène a de l'esprit; mais quel esprit? car il y en a deux sortes, sans compter toutes les autres. D'abord l'esprit naïf et bénin qui rit des choses ou de soi-même, puis l'esprit mordant et méchant qui rit surtout des autres. Le premier est l'esprit de la Fontaine; le second est l'esprit de Voltaire et de Célimène. Saint-Simon raconte que les courtisans évitaient de passer sous les fenêtres de madame de Montespan, surtout quand le roi y était avec elle, parce qu'ayant infiniment d'esprit, de tour et de plaisanterie fine, elle donnait les ridicules les plus dangereux du monde. Ils appelaient cela *passer par les armes*. Je doute que madame de Montespan elle-même s'entendît mieux que Célimène à faire subir aux gens cette sorte d'exécution militaire. Quelle verve, mais aussi quelle méchanceté dans les portraits qu'elle trace de ses adorateurs, depuis le grand flandrin de vicomte qui crache dans un puits pour y faire des ronds, jusqu'à l'homme à la veste qui s'est jeté dans le bel esprit et veut être auteur malgré tout le monde! Avec quelle malignité elle dévisage ses amis mêmes, par exemple, cet oncle Damis qui

> ...Les deux bras croisés, du haut de son esprit,
> Regarde avec pitié tout ce que chacun dit.

Mais nulle part l'esprit caustique de Célimène ne se révèle mieux que dans son entrevue avec Arsinoé. Cette Arsinoé est une prude, et si vous voulez savoir ce que c'est qu'une prude, demandez-le à Célimène.

C'est le dépit et la jalousie qui amènent Arsinoé, et, sous couleur de s'intéresser à la réputation de Célimène, elle lui rapporte tout ce qu'on dit ou tout ce qu'elle invente elle-même de plus fâcheux sur sa conduite. Mais quelle réplique elle reçoit! avec quel sang-froid et quel art du monde Célimène improvise une histoire pareille où, sans paraître y toucher, elle met à jour les secrètes passions et l'envie de la prude! Arsinoé n'y reviendra pas, soyez-en sûrs; elle a trouvé plus fort qu'elle; elle attendra sa vengeance des imprudences de Célimène.

Ainsi la jeunesse, la beauté, la fortune, l'esprit, voilà des dons qui expliquent l'attachement d'Alceste pour Célimène. Toutefois, quel abîme entre leurs caractères! Célimène est coquette, Alceste est la franchise même; Célimène aime le monde, Alceste le hait; Célimène se complaît dans tous les jeux d'esprit et dans ce commerce galant qui excite l'indignation d'Alceste. Et pourtant Alceste adore Célimène.

Comment expliquer ce choix étrange dont Philinte a bien raison de s'étonner? J'en vois plusieurs motifs. D'abord l'esprit de contradiction, qui fait que, dans l'ordre physique, un homme grand épouse d'ordinaire une petite femme, et réciproquement, et qui, dans l'ordre moral, a donné lieu à cet adage, que l'harmonie naît des contrastes. Puis Alceste se sent emporté par cette espèce de fatalité que l'on a toujours regardée comme un des caractères de l'amour. Aux yeux des anciens, l'amour est un délire que les dieux inspirent aux mortels pour les égarer ou les punir :

> C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Au XVIIe siècle, c'est une révélation soudaine, un coup de foudre qui frappe l'homme ou la femme en présence de l'objet qu'ils doivent aimer. Les docteurs des deux sexes qui se réunissaient à l'hôtel de Rambouillet, et surtout mademoiselle de Scudéri, avaient même fait de cette fatalité de l'amour une théorie que Molière exprime en ces termes dans les *Précieuses ridicules :*

> « Premièrement, un amant *doit* voir au temple ou à la promenade, ou dans quelque cérémonie publique, la personne dont il devient amoureux; ou bien être conduit *fatalement* chez elle par un parent ou un ami, et sortir de là tout rêveur et mélancolique. »

Quelque mépris qu'il ait pour les précieuses, leurs raffinements et leur jargon, Alceste est trop de son temps pour n'avoir pas éprouvé un effet à peu près semblable. Aussi, quand Philinte lui remontre combien les habitudes de Célimène sont en désaccord avec les siennes, il répond naïvement :

> Il est vrai; ma raison me le dit chaque jour;
> Mais la raison n'est pas ce qui règle l'amour.

Nous avons expliqué l'amour par une autre théorie, fort ancienne, puisqu'elle a son origine dans la Bible, mais que nous n'avons pas moins donnée comme une nouveauté. L'homme seul est un être incomplet; il sait qu'il lui manque quelque chose, et une force intérieure le pousse à combler le vide qu'il sent en lui. Tant qu'il n'a pas trouvé de quoi le remplir, il souffre et appelle douloureusement la moitié qui lui manque. S'il la rencontre, il la reconnaît d'abord et se porte vers elle de toute la puissance de son âme; le charme qui l'attire et le bonheur qu'il éprouve, c'est le sentiment et la joie de l'amour. Théorie charmante et poétique, mais dont, par malheur, il est trop aisé d'abuser. En effet cette recherche de ce qui manque à l'homme est difficile. Peut-être que la moitié dont j'aurais besoin pour me parfaire n'est plus en ce monde depuis longtemps; peut-être n'y est-elle pas encore. Si je me trompe en croyant la reconnaître, n'aurai-je pas le droit et même le devoir de tenter une nouvelle épreuve? C'est ce que pense don Juan, qui poursuivant son idéal et ne le rencontrant nulle part, va de l'une à l'autre, et non content d'aban-

donner les sujets de ses expériences, leur reproche encore de n'être pas celle qu'il cherche. Est-il bien sûr qu'il cherche quelqu'un? Mais revenons au Misanthrope.

Il a, comme tous les hommes, un peu de fatuité, et il se flatte de corriger Célimène :

. . . . . Sans doute ma flamme
De ces vices du temps pourra purger son âme.
— Si vous faites cela, vous ne ferez pas peu,

lui répond Philinte, et en effet la tâche est difficile ; mais elle a de quoi tenter Alceste.

Quel qu'en doive être le succès, Alceste aime Célimène, et celle-ci en abuse cruellement. Tant d'amants importunent Alceste; il voudrait qu'elle les éloignât,

Car un cœur bien épris veut qu'on soit tout à lui ;

mais elle a plus besoin encore du commerce des galants que de l'amour d'Alceste; elle minaude et refuse de s'expliquer. Sans doute l'affection du Misanthrope est un peu rude ; il ne sait point pousser le doux, le tendre et le passionné ; il va droit au but par le chemin le plus court, et ne ménage ni Célimène, ni ses complaisants. Mais cette âpreté même est la marque d'un sentiment profond que Célimène ne comprend pas. Elle a écrit à Oronte; la lettre surprise est dans les mains d'Alceste ; il accourt furieux, éclate, puis se calme, et lui qui tout à l'heure accusait sa maîtresse, il la prie à genoux de se justifier :

A vous prêter les mains ma tendresse consent;
Efforcez-vous ici de paraître fidèle,
Et je m'efforcerai, moi, de vous croire telle.

Que voit cependant Célimène dans un homme capable d'un pareil sacrifice et d'un tel attachement? Vous l'allez savoir par le billet qu'elle a écrit à Clitandre : « Pour l'homme aux rubans verts (c'est Alceste), il me divertit quelquefois avec ses brusqueries et son chagrin bourru; mais il est cent moments où je le trouve le plus fâcheux du monde. »

Enfin, les perfidies de Célimène sont découvertes, elle s'est jouée de tous ses amants ; ils le savent, ils en ont la preuve écrite. Tous l'abandonnent en l'accablant de leurs mépris; Alceste seul lui demeure quand tout lui manque, et lui propose encore de l'épouser. Il n'y met qu'une condition, c'est qu'elle quittera le monde avec lui. Elle refuse, non par un scrupule de délicatesse qu'il faudrait louer, mais parce que

La solitude effraye une âme de vingt ans.

L'amour d'Alceste ne saurait lui suffire. Sans doute il est difficile pour une femme accoutumée aux douceurs élégantes de la société, d'y renoncer tout à coup. Madame de Staël, sur les bords du lac de Genève, regrettait son ruisseau de la rue du Bac et écrivait cette phrase caractéristique : « Nous sommes avides d'anecdotes, même en présence du mont Blanc (1). » Mais ce qui explique surtout le refus de Célimène, c'est le manque de cœur. Une femme honnête cherche une âme qui la comprenne, un mari qu'elle aime et auquel elle s'attache toute. Une coquette n'est guidée que par la vanité. Si elle éprouvait un sentiment vrai, elle ne serait plus coquette, car l'amour est exclusif. Elle n'aurait plus assez de présence d'esprit pour diriger et tenir en harmonie cette foule de rivaux intéressés à se supplanter. Ils fuiraient bientôt, avertis par un geste, par un sourire, par une rougeur, par un rien, de la préférence qu'elle accorde à l'un d'eux. Il ne faut donc pas espérer d'elle un sentiment qui la corrigerait, si elle pouvait l'éprouver. Ainsi de la beauté, de l'éclat, de l'esprit, de la ruse, tout ce qu'il y a de plus séduisant au dehors ; et au dedans, un cœur sec : voilà la coquette, voilà Célimène. On dirait de ces fruits que certains voyageurs prétendent avoir rencontrés aux environs de la mer Morte, qui se parent des plus brillantes couleurs, et ne laissent dans la bouche que cendre et amertume. Je ne suis pas sûr que de tels fruits existent, et, en tout cas, ils sont rares; mais ce qui l'est moins, ce sont les coquettes. Que Dieu donc nous préserve des Célimènes !

Vous me blâmeriez, mesdames, si je trompais la confiance de l'ami inconnu que j'ai promis de marier, et si je me débarrassais de lui en l'unissant à l'une des personnes que nous venons de rencontrer. Vous diriez, avec raison, qu'il n'avait pas besoin de moi pour faire un sot mariage. S'il a consenti, comme Émile, à me prendre pour guide, c'est qu'il croit que je lui tiens en réserve quelque Sophie moins fragile que l'autre. Je ne lui aurais pas moi-même offert mon entremise, si je n'avais eu l'espoir de le contenter. Mais que de gens ne partagent ni son illusion ni la mienne ! Nous voulons une femme parfaite; Sganarelle ne croit même pas qu'il y en ait de supportables :

Les femmes, en un mot, ne valent pas le diable.

Aussi est-il résolu à ne pas se marier. C'est aussi le dessein où s'arrête un autre Sganarelle, qui, joué par la jeune Isabelle, s'écrie :

Malheureux qui se fie à femme après cela !
La meilleure est toujours en malices féconde ;
C'est un sexe engendré pour damner tout le monde ;
Je renonce à jamais à ce sexe trompeur,
Et je le donne tout au diable, de bon cœur !

Arnolphe enfin, trompé dans sa prétendue sagesse, s'en prend, comme ses confrères, aux défauts des femmes, et s'il persiste à en épouser une, ce n'est pas du moins qu'il croie à leur perfection :

Ce n'est qu'extravagance et qu'indiscrétion ;
Leur esprit est méchant et leur âme fragile ;
Il n'est rien de plus faible et de plus imbécile,
Rien de plus infidèle ; et, malgré tout cela,
Dans le monde on fait tout pour ces animaux-là !

(1) Lettre de madame de Staël publiée pour la première fois par M. le baron de Gérando, *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1864.

Nous associerons-nous à ces désespoirs comiques? Hélas! il n'est rien de parfait ici-bas, pas même la femme; c'est beaucoup lorsqu'un être créé fait luire à nos yeux quelques rayons affaiblis de la vraie perfection et de l'éternelle beauté. Cette perfection même, dont nous sommes si avides, nous l'entendons de cent façons différentes. Les nègres ne trouvent-ils pas leurs femmes fort belles? Au jugement du fagotier que le bâton vient de transformer en médecin, l'idéal de la femme, c'est d'être muette. « Qui est, s'écrie-t-il, ce sot-là qui ne veut pas que sa femme soit muette?» Malgré cette diversité de sentiments et ces préventions, il est aisé de dire ce qui convient à un honnête homme qui ne se contente pas de trouver, en rentrant chez lui, sa robe de chambre préparée et son dîner cuit à point. Il lui faut cela, sans doute, mais de plus une femme qui le comprenne, qui réponde à ses sentiments, qui console ses chagrins, qui répande la paix et la sérénité dans le cœur du mari, comme elle met l'ordre dans la maison. Nous cherchons une femme, non une servante. Nous serions-nous mal adressés en la demandant à Molière?

Non. On aurait tort de croire que Molière soit un ennemi acharné des femmes, et qu'il les maltraite de parti pris. Il est bien obligé de représenter leurs défauts, puisqu'enfin elles en ont, et que les défauts sont avec les ridicules la propre matière de la comédie. Mais en homme qui connaît le monde et les femmes, il les a mises aussi quelquefois dans un beau jour. C'est un trait de son génie de savoir garder la mesure, et l'une des consolations qu'on éprouve en le lisant, c'est la beauté de ces caractères, fermes entre les excès, et conservant dans leur langage et dans leur conduite l'aimable modération de la vertu. Ces personnages manquent dans Regnard. Celui-ci a eu le malheur de croire et le triste courage de dire par deux fois que l'homme est un être pervers, pour qui la vertu n'est qu'une grimace :

> Le plus saint est celui qui se cache le mieux.

Aussi ne rencontre-t-on nulle part dans ses œuvres la figure d'un homme vertueux. Ses plus honnêtes gens ont quelque péché sur la conscience : le Distrait souhaite la mort de son oncle; l'Éraste du *Légataire* vole le sien. L'exacte raison de Molière est bien éloignée d'une pensée si désolante et si fausse. Il a connu les hommes et il les a peints; mais jamais il ne les a calomniés. Il a trouvé parmi eux des méchants et des fourbes cachés sous le manteau de la vertu ou de la religion; mais cette méchanceté ou cette hypocrisie n'ont point fermé ses yeux aux sincères vertus des autres. Il les a vues, et il s'est plu à leur donner une place dans la comédie, qui, pour être, comme il le voulait, le tableau du monde, doit reproduire le bien comme le mal.

Ses pièces nous offrent donc l'esquisse de plusieurs femmes estimables, par lesquelles il paraît s'être essayé au portrait qu'il voulait achever plus tard. C'est d'abord Léonor, de l'*École des maris*, personne si sage, si réservée, et qui répond si dignement à la confiance de son tuteur. Ce tuteur n'a point cherché à l'abêtir, ni à l'enfermer; il a souffert qu'elle vît

> . . . . . les belles compagnies,
> Les divertissements, les bals, les comédies.

Elle aime à dépenser en rubans, en linge, en parure; eh bien! il tâche de la contenter, et il estime que cette toilette et ces distractions sont des plaisirs qu'on peut,

> Lorsque l'on a du bien, permettre aux jeunes filles.

Un article du testament paternel oblige sa pupille à l'épouser; mais il n'a pas dessein de la contraindre; il la laisse libre dans son choix, et l'affection de Léonor le récompense de sa bonté. Écoutez-la au sortir d'un bal où elle a essuyé les fades galanteries d'un tas de jeunes fats. En vain sa suivante Lisette lui représente que leur empressement l'honore et que chacun, voulant se rendre agréable, fait cet hommage à sa beauté. « Moi, répond-elle avec le dépit du bon sens,

> . . . . . Je ne vois rien de plus insupportable,
> Et je préférerais le plus simple entretien
> A tous les contes bleus de ces diseurs de rien.

Voilà les sentiments que l'indulgence et la confiance ont développés en Léonor. Ariste, son tuteur, l'épouse, et il fait bien. Si elle jouait un rôle plus important dans la pièce, peut-être aurions-nous en elle la femme qu'il nous faut. Mais elle ne fait qu'apparaître; elle se montre assez pour se faire aimer, trop peu pour nous permettre d'apprécier tout son mérite. C'est une perfection en herbe.

Après elle vient Éliante. Elle est douée d'une qualité bien précieuse, qui manque, dit-on, quelquefois aux femmes, la sincérité :

> La *sincère* Éliante a du penchant pour vous.

Esprit droit et sensé qui a compris le cœur du Misanthrope, et pour cette raison fait de lui un cas particulier. Elle estime ce qu'il y a de noble et d'héroïque dans ce caractère, et ne cache point le penchant qui la porte vers Alceste. Elle n'est pas jalouse de Célimène; au contraire, elle fait tous ses efforts pour conserver l'harmonie entre les deux amants. Quand Alceste accourt furieux avec la lettre qu'il a surprise, elle tâche d'apaiser sa colère, de dissiper ses soupçons, de ménager un rapprochement. Mais si un jour la coquetterie de Célimène rebutait en le déchirant le cœur d'Alceste, elle pourrait se résoudre à recevoir ses vœux et à tâcher de le guérir; voilà les limites où son amour se renferme. Elle est franche avec tout le monde, avec Célimène comme avec Philinte, comme avec elle-même. Elle se peint enfin dans ce vers admirable que beaucoup, je dis des plus considérables, auraient besoin de mieux savoir de pratiquer :

> Moi, je suis pour les gens qui disent leur pensée.

Pourquoi faut-il qu'elle soit un peu âgée? Sans avoir vu son acte de naissance, je ne puis guère lui donner moins

d'une trentaine d'années. Une plus vive jeunesse serait-elle capable de tant de prudence, de réserve, de sagesse? Peut-être même notre jeune homme la trouverait-il un peu froide et raisonnable. Aussi n'est-ce pas encore elle que je lui conseille de prendre. Ne poussons pas à bout sa patience; il est temps de lui proposer enfin la femme qui doit fixer son choix.

Elle s'appelle, de son nom de fille, *Henriette;* nom charmant, que par une rencontre, peut-être accidentelle, ont porté dans le même temps la fille de Henri IV, cette malheureuse reine d'Angleterre, si dévouée à son mari et à ses enfants, et cette gracieuse duchesse d'Orléans dont Racine a peint dans *Bérénice* les amours combattus, dont Bossuet a si douloureusement déploré la perte prématurée. — Son nom de femme est *Elmire.* — Elle est née dans une famille qui ne promettait guère une telle merveille. Elle a pour mère Philaminte, la savante; pour tante, la folle Bélise; pour sœur, la pédante et jalouse Armande. Son père est Chrysale, un bon bourgeois, à qui les travers de sa femme et de sa sœur ont fait prendre en haine les lettres comme la science. Entre le corps et l'esprit dont il est formé, il est aisé de voir auquel il donne la préférence :

> Oui, mon corps est moi-même, et j'en veux prendre soin;
> Guenille, si l'on veut; ma guenille m'est chère.

Il fait plus de cas d'un bon rôti que d'un bon mot, et visite plus souvent sa cuisine que sa bibliothèque. De tous les livres de Philaminte, il n'estime qu'un gros Plutarque « à mettre ses rabats ». N'était-il pas à craindre que, placée entre un père trop bourgeois et une famille pédante, Henriette ne contractât les défauts de l'un ou des autres? Elle a mieux fait; elle a laissé à chacun ses travers, empruntant ce qu'avaient de bon Chrysale et Philaminte. Ainsi s'est formée la perfection de son caractère.

Je me la représente volontiers comme une fille de dix-neuf à vingt ans, plutôt petite que grande, plus grasse que maigre, d'une figure ordinaire, qui ne plaît qu'à une vue attentive, mais dont l'effet plus lent est aussi plus durable. Clitandre s'y est trompé d'abord, et a commencé par offrir à Armande son cœur qu'Henriette ne laissera plus échapper. On voit bien qu'elle a du sang de Chrysale dans les veines. Elle n'éprouve nulle répugnance pour les choses du ménage; elle n'épluche pas les herbes avec Martine, mais elle sait les faire éplucher. Et pourquoi non? Pourquoi, née dans une condition bourgeoise, n'en remplirait-elle pas les devoirs? J'insiste d'autant plus volontiers ici que je suis soutenu par des auteurs graves autant qu'aimables, non pas gens de roture, mais personnes de qualité. Madame de Sévigné ne parle pas sans quelque dédain de ses visiteurs qui s'étonnaient qu'elle préférât les comptes d'un fermier aux contes de la Fontaine.

Fénelon prescrit aux mères d'apprendre à leurs filles l'*économie d'une maison bourgeoise*. Dans les instructions qu'il a composées pour l'administration des sacrements, il n'a pas oublié le mariage, et parmi les recommandations qu'en ce moment solennel il adresse au jeune mari, je trouve la suivante : « Accoutumez votre femme à l'application, *au travail domestique, aux détails du ménage.* » Ces occupations, en effet, sont le rôle et la dignité de la femme; car, suivant le même Fénelon, « il faut un génie bien plus élevé et plus étendu pour s'instruire de tous les arts qui ont rapport à l'économie.... que pour jouer, discourir sur des modes, et s'exercer à de petites gentillesses de conversation ». C'est aussi le vrai bonheur, et l'on ne voit pas sans regret que beaucoup de femmes, étrangères aux affaires de leur mari, qu'elles ne connaissent souvent que par leur ruine, soient devenues, par leur faute, une sorte d'objet de luxe qu'il entretient chèrement et qu'il montre, mais auquel il ne tient que par vanité. Les femmes ne savent pas ce qu'elles se préparent de désagréments dans cette vie, et peut-être de remords dans l'autre pour avoir laissé servir sur leur table un rôti mal cuit!

Henriette n'y est point exposée. Sans se rendre familière aux domestiques, elle sait leur parler et elle en est obéie parce qu'elle s'en fait aimer. Voyez comme Martine lui est attachée. Lorsqu'on veut imposer à sa jeune maîtresse Trissotin pour mari, la bonne servante, chassée par Philaminte, mais ramenée par Chrysale, prend la défense d'Henriette avec une verve que le cœur inspire :

> Par quelle raison, jeune et bien fait qu'il est,
> Lui refuser Clitandre? Et pourquoi, s'il vous plaît,
> Lui bâiller un savant, qui sans cesse épilogue?
> Il lui faut un mari, non pas un pédagogue.

Henriette prend la vie et le mariage pour ce qu'ils sont, sans tant raffiner :

> Les suites de ce mot, quand je les envisage,
> Me font voir un mari, des enfants, un ménage,
> Et je ne vois rien là, si j'en puis raisonner,
> Qui blesse la pensée et fasse frissonner.

Que cette simplicité est aimable! et combien elle est plus chaste que le dégoût prétentieux d'Armande! Le langage d'Henriette est franc, parce qu'elle ne soupçonne point de mal dans une action qu'elle voit faire à tant de monde; celui d'Armande est plein d'images impures, parce qu'elle a sali sa pensée en la traînant sur des détails auxquels Henriette n'a pas songé. Le bon sens qui inspire celle-ci la guidera dans toute sa vie. C'est sa qualité dominante; elle la tient de Chrysale, car, si, au jugement de sa femme, il a l'esprit formé d'atomes trop bourgeois, Chrysale n'est pourtant point un sot; il estime les gens pour ce qu'ils valent, non pour ce qu'ils ont. Il a même voyagé, et il a retenu quelque chose de ses voyages. Par moments, les souvenir de sa jeunesse l'élèvent au-dessus de lui-même. N'est-il pas touchant de l'entendre s'écrier, en voyant Clitandre et Henriette qui, la main dans la main, sous le regard paternel, s'entretiennent de leur affection :

. . . . . Oh! les douces caresses!
Cela regaillardit tout à fait mes vieux jours,
Et je me ressouviens de mes jeunes amours.

En disant cela, le bon Chrysale a le sourire sur les lèvres et les larmes dans les yeux.

Henriette ne donne point dans les travers de Philaminte, et celle-ci s'inquiète de ce qu'aucun esprit ne se fait voir en sa fille. Elle en a pourtant, et de l'excellent. Une douce ironie règne dans sa discussion avec Armande sur le mariage :

. . .Tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve taillée à faire un philosophe;
Si le vôtre est né propre aux élévations
Où montent des savants les spéculations,
Le mien, ma sœur, est né pour aller terre à terre,
Et dans les petits soins son faible se resserre.

Elle sait fort bien mettre Armande en contradiction avec ses propres maximes, lorsque, malgré ses principes, la philosophe se met en colère comme une simple mortelle :

Hé! doucement, ma sœur. Où donc est la morale
Qui sait si bien régir la partie animale,
Et retenir la bride aux efforts du courroux?

Avec quelle malicieuse bonhomie elle répond à Bélise qui lui reproche de faire une étrange figure pendant la lecture de Trissotin :

Chacun fait ici-bas la figure qu'il peut,
Ma tante; et, bel esprit, il ne l'est pas qui veut.

Elle est plus méchante pour Trissotin :

Peut-être que mes vers importunent madame?
— Point, je n'écoute pas.

Boutade bien sensible à un auteur vaniteux! Elle se tire aussi ingénieusement d'affaire avec Vadius, que toute la famille embrasse pour l'amour du grec et qui s'avance pour embrasser aussi Henriette au même titre :

Excusez-moi, monsieur, je ne sais pas le grec.

Ce trait, qui paraît n'accuser que l'ignorance d'Henriette, ne frappe-t-il pas aussi Philaminte, Armande et Bélise?

Elle est même instruite, quoiqu'elle n'en dise rien. Mais si elle a le bon goût de cacher son savoir, si aucun vers de son rôle ne le trahit, en demandant à Clitandre, son amant, les qualités qu'il estime dans une femme, nous saurons celles qu'il a cru rencontrer dans Henriette. Il n'aime pas les femmes docteurs; mais il ne s'accommoderait pas non plus d'une femme ignorante. Il consent qu'une femme ait des clartés de tout; seulement

Il aime que souvent, aux questions qu'on fait,
Elle sache ignorer les choses qu'elle sait;
De son étude enfin *il veut* qu'elle se cache
Et qu'elle ait du savoir sans vouloir qu'on le sache,
Sans citer les auteurs, sans dire de grands mots
Et clouer de l'esprit à ses moindres propos.

Du savoir sans prétention, voilà donc ce que Clitandre a cru trouver dans Henriette; c'est une des raisons pour lesquelles il l'aime. Car Clitandre n'est ni un ignorant ni un sot; sa dispute avec Trissotin en fournit la preuve. Il méprise ce qu'il appelle le savoir obscur de la pédanterie; il se vante, peut-être avec excès, de n'avoir pas consacré ses veilles à se barbouiller de grec et de latin; mais il a la science du monde, la connaissance des choses et des hommes. Un esprit distingué, comme est le sien, poli par le commerce de la cour, ne se serait pas attaché à Henriette, si elle était aussi bête qu'elle se plaît à le dire. La façon même dont elle le dit, prouve contre elle, et le voile de modestie qui couvre son savoir est un attrait de plus pour ceux qui, comme Clitandre, ont su le soulever.

Mais un don plus précieux que l'esprit même, et que Henriette possède dans un haut degré, c'est le cœur. Elle est heureuse d'aimer et d'être aimée; elle accepte sans coquetterie les vœux que Clitandre lui adresse; elle se complaît dans cet amour qui la venge des dédains d'Armande et l'élève à ses propres yeux. Incapable de légèreté et de perfidie, elle se confie à son amant, sans craindre aucun changement de sa part. Sa sœur voudrait l'inquiéter sur la solidité de cette affection qu'une autre a précédée, et lui demande si elle croit que toute autre flamme soit morte dans le cœur de Clitandre. Que répond-elle?

Il me l'a dit, ma sœur, et pour moi, je le crois.

Mot profond, où s'exprime toute la confiance d'un cœur honnête et dévoué. Le dévouement est en effet l'un des caractères du véritable amour; et quelle femme est plus dévouée qu'Henriette? Elle aime bien Clitandre; elle lui donne mille preuves de sa tendresse; elle n'oublie rien pour faire réussir leur mariage; si son espoir est trompé, si Philaminte est inexorable, elle ne sera à nulle autre personne; elle se retirera dans un couvent. Cette promesse qui serait une vaine parole chez une autre, est sérieuse dans la bouche d'Henriette. Cependant, quand par les lettres que son oncle a supposées, elle se croit ruinée avec sa famille, elle refuse d'épouser celui qu'elle chérit. Nous sommes bien loin de ces amours bruyants, mais égoïstes, pour qui l'annonce d'une telle ruine ne serait qu'une raison de plus de presser le mariage. Le refus d'Henriette marque son bon sens ordinaire; elle sait que la gêne dans un ménage, même le mieux assorti, engendre tôt ou tard la mauvaise humeur. Combien de jeunes couples, pour l'avoir oublié, se sont fait l'amour pendant six mois, et la moue pendant le reste de leur vie!

Enfin, Henriette a de la tête, ce qui est loin d'être un défaut dans une femme. Je m'étonne, pour moi, que les maris mettent tant d'amour-propre à n'être pas menés par leurs femmes; ceux qui sont menés avaient besoin de l'être; et, d'ailleurs, y a-t-il une condition plus douce que de se laisser conduire, quand on se sait bien conduit? Les femmes peuvent se trouver dans des situations difficiles; il est bon qu'elles sachent s'en tirer; la fer-

meté vis-à-vis du monde leur est aussi nécessaire que la douceur à la maison. Henriette est justement dans un de ces périls. On lui refuse Clitandre qu'elle aime pour la donner à Trissotin qu'elle méprise. Au lieu de perdre courage et de se lamenter, elle va trouver elle-même Trissotin; elle essaye de lui faire entendre le langage de l'honneur et de la raison; puis, le trouvant obstiné à épouser sa dot, elle va jusqu'à lui faire craindre les accidents que peut entraîner la violence faite à une fille que l'on épouse malgré elle. Enfin, comme il est assez vil pour se résigner même à ce malheur, pourvu qu'il tienne l'argent, elle éclate, indignée d'une telle bassesse, et lui déclare en face, avec une ironie méprisante, qu'elle renonce au bonheur de l'avoir pour époux. Peut-être trouverez-vous que dans cette scène admirable Henriette prend trop de liberté, et qu'elle sort de la réserve imposée à son sexe et à son âge. Mais rappelez-vous la franchise habituelle de son caractère, l'espèce de solitude que les dédains de sa sœur et de sa mère ont faite autour d'elle, l'expérience précoce qu'elle y a acquise, l'extrême péril que court son bonheur, et enfin le langage du temps, moins réservé dans les termes, sans que peut-être le fond fût plus corrompu. Vous ne refuserez plus alors d'approuver sa démarche et d'estimer sa franchise et sa fermeté.

Voulez-vous la voir à l'œuvre dans une circonstance plus grave encore et sortir à sa gloire d'une des situations les plus difficiles qui furent jamais? Ouvrez le *Tartufe*. Ce n'est plus Henriette qu'elle s'appelle, c'est Elmire; mais sous un autre nom vous reconnaîtrez la même personne. Elle est mariée à Orgon qui l'a épousée en secondes noces, et lui a apporté un grand fils et une grande fille. Rien n'est plus malaisé pour une belle-mère encore jeune que de se conduire dans un tel cas avec assez de prudence pour ménager toutes les susceptibilités. Ce fils et cette fille, qui auraient pu la voir d'un œil jaloux, elle a su se ménager leur amitié. « Elle est d'une humeur douce, » dit lui-même Damis. Orgon s'en plaint :

> Pour mon fripon de fils je sais vos complaisances.

Marianne ne lui est pas moins attachée. Tous deux lui ont confié le secret de leur amour pour Valère et pour la sœur de Valère, et elle travaille à satisfaire leurs vœux par un double mariage. Elle connaît la malheureuse faiblesse de son mari, elle en souffre, et cependant elle a su conserver dans les enfants le respect de l'autorité paternelle. Damis a sans doute l'emportement d'un jeune homme; mais il revient à son père dès qu'il le sait malheureux. Et Marianne! quelle vénération pour Orgon et quelle douceur! Si elle aime Valère, c'est de l'aveu d'Orgon qui avait engagé sa parole. On veut lui donner Tartufe; elle résiste, mais avec une modération pathétique qui élève le style comique à la hauteur de la tragédie. Cet accord, cette soumission, ces sentiments si louables sont dus en partie à l'influence d'Elmire. Toutefois je ne me dissimule pas que c'est aussi un trait du temps, et je marquerai à ce propos une bizarrerie curieuse de nos mœurs. Les jeunes filles, dans Molière, n'attendent pas toujours l'ordre d'un père pour se choisir un époux; elles se révoltent quelquefois; mais, dans leur révolte même, le père ou la mère gardent pour elles un caractère sacré; elles tâchent d'éluder ou de fléchir leur volonté; mais elles ne l'enfreignent pas. Cette soumission, qui plaisait alors, ne nous contenterait plus. Vous connaissez l'*Honneur et l'Argent* de M. Ponsard, pièce honnête, s'il en fut. Je ne dirai pas que c'est son principal mérite, parce que j'aurais l'air de la dénigrer, et l'honnêteté est de nos jours assez rare au théâtre pour qu'on sache gré à un auteur d'y être resté fidèle. Il y a dans cette pièce deux jeunes filles, Laure et Lucile, l'une timide et soumise, l'autre pétulante et espiègle. Laure par obéissance renonce à George qu'elle aime, se laisse marier malgré elle à M. Richard, un banquier qu'elle ne connaît pas. Lucile l'excite à la résistance d'un ton résolu et raisonneur qui n'indique pas la superstition du respect filial :

> Sans doute, la raison du père de famille
> Est le meilleur gardien qu'ait une jeune fille.
> Il faut de ses conseils faire le plus grand cas.
> Mais pourtant ils n'ont pas le pouvoir qu'ils n'ont pas!

Le sacrifice consommé, Laure est malheureuse, Laure est maltraitée, Laure est ruinée par la banqueroute de son mari. Cependant elle n'a pas un murmure contre son père; elle prévient même les reproches qu'il pourrait s'adresser. Eh bien! je le demande à tous ceux qui ont vu ou lu cette pièce; laquelle des deux jeunes filles a notre sympathie? Ne sommes-nous pas comme impatientés par la résignation de Laure, et complices des conseils que lui donne Lucile? Ainsi nous applaudissons à des maximes que nous serions bien fâchés de voir pratiquées par nos filles. Cet imprudent esprit de liberté que nous encourageons marque-t-il une décadence ou un progrès? Je le laisse à décider à de plus habiles, mais je sais gré à Elmire d'avoir entretenu Marianne dans les habitudes d'une soumission vraiment respectueuse, à laquelle on n'avait pas encore substitué une chose tout autre sous le même nom.

Elle donne elle-même l'exemple des égards que l'on doit à l'âge et à la parenté. Son acariâtre belle-mère ne la ménage pas; cependant elle lui répond poliment, lui fait honneur, la reconduit. Elle voit du monde; mais, quoi qu'en dise madame Pernelle, les méchants seuls peuvent trouver à mordre sur sa conduite. Elle est surveillée par Tartufe qui l'épie, moitié par avarice, moitié par convoitise brutale; elle sait ménager même Tartufe, et ne se résout que malgré elle, poussée par une nécessité inévitable, à la ruse qui doit le démasquer. C'est dans cette scène et dans la façon dont elle est amenée que se montrent avec le plus d'éclat l'art du poëte et le mérite d'Elmire. Si elle avait été moins séduisante, elle n'aurait peut-être pas inspiré à Tartufe la passion qui le

perd. Si nous avions conçu quelques doutes sur sa vertu, Molière n'aurait osé risquer ni la déclaration de Tartufe, ni la scène où il se démasque. Que la conduite d'Elmire, en ces deux occasions, est prudente et sage en même temps que ferme! Malgré l'offense que Tartufe lui a faite, elle n'en dirait rien, si l'indignation de Damis ne rendait sa réserve inutile.

La plus honnête femme du monde peut se trouver exposée aux entreprises d'un malotru. Les tartufes non plus ne manquent pas qui cherchent à la circonvenir pour en faire l'instrument de leurs desseins. C'est un grand honneur pour elle quand elle se dérobe à cette profanation et résiste à cette épreuve, comme Elmire, sans éclat, mais avec fermeté; c'est la consécration de sa vertu.

Voilà la femme qui convient à un honnête homme; Elmire ou Henriette, je la présente avec confiance à notre jeune amoureux. Qu'il épouse l'une ou l'autre, il ne s'en repentira pas, et l'on peut donner une idée du bonheur qu'il lui devra. Elle l'aimera d'un amour calme et réfléchi, sans emportement et sans tempête, mais sans caprices et sans changement. Elle veillera sur la maison, mettra l'ordre partout et saura commander ce qu'elle sait faire par elle-même. Elle l'égayera par ses saillies qui n'auront pas pour sujet la chronique scandaleuse du monde, mais qui partiront de son enjouement naturel et de sa satisfaction. Elle s'associera à ses projets, le ranimera, s'il le faut, par des conversations sérieuses, lui ouvrira des chemins pour sortir d'embarras. Quand les enfants viendront, elle ne s'en remettra pas à une autre du soin de les élever, et, le temps venu de les instruire, ne prendra conseil que d'elle-même et de son mari. Si elle rencontre quelque piége, elle l'évitera doucement. Enfin la famille reluira tout entière de ce bonheur que peut y répandre une femme aimante, ferme, spirituelle et sensée. Heureux qui possède une Elmire ou une Henriette!

Toutefois, dans ces conditions même, que notre jeune homme n'espère pas trouver dans le mariage un bonheur parfait. Je le dis, non avec cet esprit de dénigrement qui a inspiré tant de plaisanteries sur une chose excellente et sainte, mais avec la force de la conviction et la chaleur de l'expérience. En multipliant nos attaches, nous augmentons les prises que le malheur a sur nous, et en répandant notre être hors de nous-mêmes, nous offrons un large but à ses traits. Cette femme, qui faisait notre consolation et notre joie, elle peut échapper de nos bras, peut-être au moment même où elle nous donne, au prix de sa vie, une nouvelle raison de l'aimer. Cet enfant, ce portrait où se reconnaissaient deux âmes, un souffle peut l'effacer, et la petite voix gémissante ira grossir ce grand vagissement, mélancoliquement répété par Virgile dans des vers qu'un père, frappé d'un coup pareil, peut à peine relire sans pleurer :

Continuo auditæ voces, vagitus et ingens
Infantumque animæ flentes in limine primo.

Si Dieu nous épargne ces épreuves extrêmes, ne nous croyons pas quittes pour cela. Tandis que certains romans compromettent la vérité et la morale en peignant le mariage comme un enfer, d'autres leurrent dangereusement les imaginations inexpérimentées lorsqu'ils le représentent comme l'état qui réalise tout ce que l'amour a rêvé. Il en est du mariage, comme de toutes les conditions humaines. « La vie, a dit M. de Tocqueville, n'est ni un plaisir ni un supplice, c'est une affaire grave dont nous sommes chargés, et qu'il faut terminer à notre honneur. » Le mariage est un état où le sérieux des devoirs à remplir est tempéré par de très-douces jouissances, mais le plaisir, ni même le bonheur, ne sont ici le principal, ce n'est que l'assaisonnement. Voilà à quoi l'on peut raisonnablement s'attendre. Promettre ou espérer davantage, c'est préparer à soi-même ou aux autres de douloureuses déceptions.

A. Aderer.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

COURS DE M. HIGNARD.

Des progrès de l'érudition moderne dans l'étude de l'antiquité.

Voici un extrait de la leçon d'ouverture de M. Hignard, dont nos lecteurs connaissent le nom, cité avec éloge par M. Patin dans une leçon que nous avons publiée (voy. le n° 6, 7 janvier 1865) :

« La science de l'antiquité est en progrès comme toutes les autres, et de nos jours particulièrement, elle s'est renouvelée soit par des découvertes capitales, soit par une manière nouvelle de voir les choses qui tient à l'esprit même de notre siècle. Oui, quelque hardie que cette assertion puisse paraître, je ne crains point de le dire : si l'étude des lettres grecques et latines a été jadis plus répandue, plus universelle, de nos jours elles sont mieux connues et mieux comprises. Je le répète, au premier abord cela a l'air d'un paradoxe ; les grands travaux de nos maîtres du XVIe et du XVIIe siècle semblent défier toute comparaison. Les énormes in-folio des Scaliger, des Saumaise, des Casaubon, des Estienne nous effraient comme ces épées du moyen âge, dont nos faibles mains ne sauraient supporter le poids. On est tenté de croire que ces héros de la critique savante n'ont eu que des descendants dégénérés, que cet âge d'or de l'érudition a eu aussi son âge de fer, et que notre siècle, en progrès par tant d'autres côtés, sur ce point du moins est en décadence. C'est là une erreur. Non que je veuille rabaisser ici la gloire de nos devanciers ; mais d'abord il est naturel de penser qu'en profitant de leurs travaux on devait aller plus loin ; ensuite, l'esprit scientifique qui caractérise le XIXe siècle a eu son influence sur l'étude de l'antiquité comme sur toutes les autres ; de ce point de vue, nous avons pu apercevoir des choses qui avaient échappé aux érudits des siècles précédents ; il nous a été donné de pénétrer plus profondément dans la connaissance, dans le sentiment de ces chefs-d'œuvre si souvent déjà étudiés et expliqués, et ils se sont quelquefois montrés à nous sous un jour imprévu qui nous les faisait paraître tout nouveaux.

Je voudrais vous indiquer quelques-uns de ces aperçus propres à

notre siècle, qui ont renouvelé pour nous la science de l'antiquité. Je dois placer en première ligne l'étude des manuscrits. Autrefois les plus savants critiques lisaient surtout les auteurs anciens dans les éditions imprimées; or ces éditions, même les meilleures, trahissaient par leurs obscurités, par leurs variantes, par leurs divergences, une imperfection native et un vice profond qui a frappé vivement nos contemporains. Ce sera une des gloires du XIXe siècle d'avoir cherché en toutes choses le certain, l'exact, le solide. Appliqué à l'ordre littéraire, cet esprit devait infailliblement conduire à rechercher les origines de ces textes évidemment incertains et fautifs, par cela même qu'ils variaient. On s'est dit enfin que pour admirer avec quelque sûreté les œuvres des anciens, il fallait au moins savoir, autant que cela était possible, ce que les anciens avaient réellement écrit, et la conséquence immédiate de cette idée, c'est qu'il fallait avant toute chose rechercher, examiner, comparer les copies antérieures à l'invention de l'imprimerie, les classer d'après leurs différences et leurs ressemblances, tâcher de découvrir, par les règles de la paléographie, l'époque où chacune d'elles a été écrite, et en remontant ainsi aux plus anciennes, retrouver les sources les plus pures, celles où il est le plus vraisemblable que le texte primitif se soit conservé. Tel est a été le point de départ d'un immense travail qui n'est point encore terminé, mais qui a déjà produit d'admirables résultats. On a fouillé ces vastes collections du Vatican, de la bibliothèque Laurentienne à Florence, de notre Bibliothèque Impériale, de l'Ambrosienne de Milan, bien d'autres encore; on a dépouillé avec une exactitude minutieuse tous les manuscrits qu'elles contiennent; on en a relevé les moindres variantes. Une critique pénétrante, dirigée par de sûres méthodes, les a rangés en classes, en familles, et a distingué ceux qu'on peut tenir pour vraiment originaux de la foule bien plus nombreuse des reproductions plus ou moins altérées. Cette comparaison a permis de constater deux points très-importants. Le premier, c'est que les éditions *princeps* des classiques, qui remontent en général à la fin du XVe siècle, ont été faites pour la plupart sur un seul texte. Les lacunes, les passages illisibles, les erreurs de copie, tous les défauts enfin de ce texte, reproduits et aggravés dans l'imprimé, créaient à la critique des difficultés inextricables; grâce aux autres manuscrits que nous avons aujourd'hui à notre disposition, on parvient souvent à les corriger avec la plus entière certitude. En second lieu, il a été visible que les érudits du XVIe et du XVIIe siècle qui ont révisé les éditions *princeps* avaient apporté à ce travail beaucoup d'esprit et de talent, mais aussi une extrême hardiesse et une conscience beaucoup trop large. J'aurai souvent l'occasion, en étudiant avec vous le poëte Lucrèce, de vous signaler l'étrange sans-façon avec lequel le texte de ce beau poëme a été retouché, arrangé, remanié par plusieurs éditeurs. J'emprunterai ces exemples au commentaire qu'un savant professeur de Berlin, M. Lachmann, en a donné récemment. C'est surtout aux Allemands, messieurs, il faut le dire ici, que nous sommes redevables de cette vaste reconstruction des textes anciens. M. Lachmann en particulier a rendu en ce genre les plus signalés services, aidé, il est vrai, d'une nombreuse pléiade de jeunes savants, ses élèves, qui travaillent sous sa direction, et dont il centralise les découvertes. L'érudition française est restée en retard, précisément parce que chez nous les efforts sont isolés, et que nous n'avons point, comme en Allemagne, de ces écoles où tout le monde, maîtres et disciples, collabore à une même œuvre, se divisant la tâche et mettant en commun les résultats. Mais si nous avons laissé à nos voisins l'honneur de ce travail, il est une tâche maintenant qui nous revient de droit, celle d'apprécier et de contrôler ce qu'ils ont fait. Les Allemands ont beaucoup de science, mais aussi beaucoup d'imagination. Leur zèle, leur persévérance, leur ardeur de recherche sont extrêmement louables, extrêmement méritoires, et nous ne saurions être trop reconnaissants des services qu'ils nous rendent par leurs patients labeurs; mais ils en compromettent parfois les résultats par des conclusions précipitées et aventureuses. Pour M. Lachmann en particulier, s'il a très-souvent raison contre les éditeurs qui ont altéré le texte de Lucrèce, nous verrons aussi que quelquefois il se trompe. On peut en dire autant de la plupart de ses compatriotes. Ils nous apprennent une foule de choses curieuses et instructives, mais leurs jugements ne sont point sans appel. Il arrive parfois que la joie de leurs découvertes les enivre au point de fausser leur vue; des détails insignifiants prennent à leurs yeux une importance capitale, et deviennent la base ou la clef de voûte de tout un système. De là bien des théories qui ne tiennent pas devant l'examen, bien des conclusions qu'il est permis de réformer tout en profitant de ce qu'elles ont de vrai; et, modestie à part, on peut avoir quelque espérance d'atteindre la vérité quand on contrôle la science allemande avec le bon sens français.

Ainsi l'étude attentive et la comparaison des manuscrits ont considérablement amélioré depuis cinquante ans le texte des écrivains anciens. Beaucoup d'obscurités ont disparu qui provenaient d'une altération matérielle, ou de l'ignorance du scribe sur la copie duquel les premières éditions ont été calquées; ces belles œuvres ont été débarrassées de plus d'une retouche, de plus d'un replâtrage, passez-moi ce mot, que des éditeurs peu scrupuleux y avaient ajoutés, tantôt pour éclaircir ce qu'ils ne comprenaient pas, tantôt pour suppléer à ce qu'ils n'avaient pu lire, tantôt pour leur prêter ce qu'ils croyaient être un agrément de plus. Sans doute nous ne pouvons espérer qu'on ait retrouvé ainsi la lettre authentique des écrivains anciens. La certitude sur ce point ne sera jamais possible. Figurez-vous, je vous prie, quelles vicissitudes ces écrits ont traversées, depuis le jour où un homme de génie en a tracé sur le papyrus les lignes précieuses. Et encore je parle d'écrits; et nous avons lieu de croire que quelques-uns de ces beaux ouvrages, les plus beaux même, les poëmes d'Homère, n'ont vécu pendant de longues années, pendant des siècles peut-être, que dans la mémoire plus ou moins sûre, plus ou moins respectueuse, de nombreuses générations de chantres errants. Mais à ne les prendre qu'à dater du moment où ils ont été confiés à cette frêle matière qui éternise la pensée humaine, à quels périls, à quelles chances d'altérations n'ont-ils pas été exposés! Sans compter tant de chefs-d'œuvre que le temps ou la main des Barbares nous a ravis, perte à jamais regrettable, ceux mêmes qui ont échappé à ce naufrage nous sont-ils parvenus exactement tels que les avait enfantés la pensée créatrice? On n'ose le croire en songeant au grand nombre de mains diverses par lesquelles ils ont dû passer pour arriver jusqu'à nous, au grand nombre de copistes qui les ont reproduits, et dont plusieurs sans doute, soit par ignorance, soit par distraction, soit pour faire preuve de bel esprit, ont plus ou moins modifié et altéré les copies antérieures. Le plus ancien des manuscrits que nous possédions de Lucrèce, celui qu'on désigne, à cause de sa forme, sous le nom d'*Oblongus*, et qui est un des joyaux de la bibliothèque de Leyde, ne peut guère être reporté au delà du IXe siècle. Il y avait près de mille ans que le poëme existait; et pendant ces mille ans, qui peut dire combien il y avait eu d'intermédiaires entre ce parchemin et le rouleau où la main du poëte déposa ses inspirations? Je faisais naguère ces réflexions, messieurs, en feuilletant avec respect ces pages jaunies par tant de siècles. Mais je me rassurais en répétant ces beaux vers que je déchiffrais par la mémoire bien plus que par les yeux. Quelles qu'aient pu être les altérations de détail, ce n'en est pas moins l'œuvre du grand poëte. En tout cas, nous nous en rapprochons aussi près que cela est possible par la comparaison des anciennes copies. En constatant où elles varient, nous limitons les parties suspectes, et en faisant la part du doute, nous mettons désormais à l'abri de ses attaques le domaine de l'admiration.

» Il est facile de comprendre que ce travail de notre siècle, ces recherches savantes, ces découvertes inattendues donnent aux études

dont j'ai à vous entretenir un intérêt tout nouveau. Mais d'autres raisons encore, si je ne me trompe, en ont renouvelé l'attrait. Autrefois on étudiait surtout les œuvres de l'antiquité pour les apprécier d'après des règles précises et pour y chercher des modèles. A la longue cette préoccupation devait émousser le sentiment et faire tourner l'admiration au lieu commun. C'est ce qui est visible chez la plupart des critiques du XVIIIe siècle, l'abbé Batteux et la Harpe, par exemple. De nos jours, cette méthode théorique et dogmatique est en discrédit; c'est surtout à un point de vue historique que nous étudions les littératures. Et en cela notre siècle a suivi sa pente, car c'est le siècle de l'histoire; à aucune autre époque les sciences historiques n'ont joui d'autant de faveur et n'ont accompli d'aussi grands progrès que depuis cinquante ans. Aujourd'hui, l'histoire ne se contente plus de raconter les événements du passé, elle veut pénétrer dans la vie même des sociétés qui nous ont précédés sur le globe, en faire un tableau complet et sensible, en être, pour ainsi dire, la « résurrection ». C'est le mot d'un homme qui a bien le droit d'être entendu en pareille matière, car il a été un des chefs de ce mouvement. Bien qu'il y ait un peu d'excès dans une prétention si haute, tout le monde reconnaît que jamais l'histoire n'avait donné à ses lecteurs un sentiment aussi profond et aussi vif du passé. Cela vient en grande partie de ce que nos historiens s'isolent davantage, par l'imagination, de l'état actuel des choses; de ce qu'ils se transportent plus complètement dans les lieux, dans les temps, dans le milieu social où se sont passés les faits qu'ils exposent. L'étude des littératures a servi cette tendance, mais aussi elle en a profité. Elle a fait mieux comprendre les sociétés éteintes, les divers âges de l'humanité; mais ces lumières qu'elle répandait sur l'histoire l'ont éclairée à son tour, et plus d'un écrivain, plus d'un poëte de l'antiquité classique a pris, si je puis ainsi parler, une physionomie nouvelle, quand on a lu son œuvre en se plaçant par la pensée au temps où il a écrit, dans le milieu intellectuel et moral où il a vécu.

J'ajoute que l'histoire a éclairci bien des obscurités qui ne tenaient qu'à l'ignorance des faits, des mœurs, des lois, des institutions. L'érudition et l'archéologie qui jouissent aujourd'hui, même dans la société élégante, d'une sorte de vogue, y ont contribué pour une large part, et il est tel ouvrage que leurs découvertes ont enrichi de commentaires entièrement neufs. L'épigraphie, qui de nos jours a fait de tels progrès, qu'elle paraît, si longtemps après Muratori, une science toute nouvelle, apporte aussi son contingent à ce vaste travail qui reconstitue sous nos yeux le vieux monde grec et romain; et si les livres font souvent comprendre les inscriptions, sur bien des points aussi les inscriptions aident à comprendre les livres. Enfin, une autre cause moins importante, mais toutefois appréciable, contribue à raviver en nous le sentiment des littératures antiques. Nos pères voyageaient peu, les voyages étaient si coûteux, si difficiles, parfois si périlleux! Pour promener jusqu'à Rome sa curiosité érudite, il fallait être un des grands de ce monde, comme Montaigne ou le président Bouhier, ou bien être assuré, comme Monfaucon, de trouver partout sur sa route la fraternelle hospitalité des couvents. Quant à la Grèce, jusqu'au comte de Choiseul-Gouffier, à peine quelques rares explorateurs en visitaient les ports, et il avait fallu bien du courage à notre compatriote Jacob Spon pour accomplir ce voyage dont aujourd'hui encore nous lisons le récit avec tant d'intérêt. Je suis heureux, messieurs, de rendre cet hommage à l'un des hommes qui ont le plus honoré la ville de Lyon. Il est bien juste qu'un peu de gloire rayonne sur son tombeau, puisque tant de travaux, tant de services rendus à la science, n'ont eu d'autre récompense qu'une vie misérable et une mort prématurée. Aujourd'hui, les choses ont bien changé. Nous n'avons point de goût plus vif que celui des voyages, et les moyens de satisfaire ce goût sont devenus bien plus faciles. Aller à Rome n'est plus une affaire; le modeste budget d'un professeur y suffit sans trop de peine. Beaucoup d'entre nous ont eu le bonheur de voir ces lieux doublement illustres, ces deux Romes superposées l'une à l'autre, où la croix du Christ surmonte la colonne de Trajan; où, en rencontrant d'humbles religieuses, on se rappelle involontairement le vers d'Horace qui se promet l'immortalité « tant que le pontife et la vierge silencieuse graviront les degrés du Capitole » :

Dum Capitolium
Scandet cum tacita virgine pontifex;

où le successeur de saint Pierre accueille avec un sourire si paternel les pèlerins des quatre coins du monde sur l'emplacement même de ces jardins où les premiers chrétiens servaient à Néron de torches vivantes pour éclairer ses jeux. La Grèce est encore un peu moins accessible; le vieux proverbe sur Corinthe n'a pas cessé d'être vrai. Toutefois l'amour de la science conduit chaque année dans ces lieux célèbres plus d'un hardi chercheur d'inscriptions et de ruines, prêt à donner sa vie pour une découverte, comme l'illustre et infortuné Ottfried Müller, qui mourut, vous le savez, en Béotie, d'un mal dont il avait pris le germe en fouillant le vieux sol de Delphes si bien connu aujourd'hui, grâce aux travaux de MM. Vescher et Foucart. Ces noms vous rappellent, messieurs, que notre patrie a la gloire d'avoir fondé au pied de l'acropole d'Athènes et d'y entretenir à grands frais une école de jeunes savants, de jeunes hellénistes, qui, par de fortes études, d'intelligentes recherches, de beaux et féconds voyages, se préparent à continuer dignement l'honneur de l'érudition française; quelques-uns déjà se sont signalés par d'importantes découvertes et ont pris rang parmi les maîtres de la science. Mais en outre, même pour nous qui, moins heureux, n'avons pu visiter ces lieux inspirateurs, il nous est bien plus facile qu'autrefois d'en avoir une idée précise, d'en connaître les monuments et les ruines, d'étudier sans quitter notre foyer les chefs-d'œuvre d'Ictinus et de Phidias. Sans compter tant de statues, tant de bas-reliefs dont nos riches musées offrent à notre admiration soit la reproduction exacte, soit même les originaux, un art nouveau, un art charmant, nous donne le calque fidèle non-seulement des monuments et des inscriptions, mais des lieux eux-mêmes. Le soleil, avec une exactitude qu'aucun crayon ne saurait atteindre, dessine pour nous les lignes imposantes du Parthénon, les gracieux restes du temple d'Érechthée, et les courbes des montagnes, et la dentelure des rivages. Un peu d'imagination aidant, nous faisons, nous aussi, au coin du feu notre voyage de Grèce. Nous pouvons du moins nous entourer ainsi à peu de frais et sans peine de ce qu'il fallait autrefois aller chercher bien loin; nous pouvons vivre au milieu des chefs-d'œuvre de l'art antique, et leur étude n'est point sans utilité pour celle des littératures. Elle forme notre goût au sentiment du beau, du grand, tel que le comprenaient les anciens; elle nous fait pénétrer le secret de cette mesure, de cette proportion, de cette harmonie, qui sont les mérites propres du génie grec : après avoir longtemps contemplé l'œuvre du sculpteur et de l'architecte, il semble que nous comprenions mieux celle du philosophe ou du poëte, si différente sans doute, mais qui émane du même esprit. »

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

De la publicité des mariages.

Le Code exige diverses garanties de publicité avant la célébration du mariage et au moment de cette célébration.

(1) Voy. les nos 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de la seconde.

Mais une fois le mariage contracté, il n'y a plus aucune règle de ce genre. Il n'est pas inutile de faire cette remarque, parce que dans l'ancien droit on exigeait en outre, après la célébration du mariage, que les époux vécussent publiquement comme mari et femme, de manière à se donner mutuellement la possession d'état d'époux légitime. L'ordonnance de 1639 consacrait particulièrement cette exigence, et si cette possession d'état faisait défaut, elle décidait que les enfants, *sentant plutôt la honte du concubinage que la dignité du mariage*, ne recueilleraient point la succession de leurs père et mère, d'où l'on avait conclu que dans le même cas les époux ne pourraient profiter des bénéfices pécuniaires qu'ils se seraient réciproquement attribués.

La rigueur de pareilles prescriptions s'explique dans l'ancien droit, parce que la publicité du mariage était beaucoup moins sérieuse avant 1789 que de nos jours. Cette publicité était réglée alors par les actes du concile de Trente, qui exigeait la célébration du mariage devant le propre curé ou le prêtre délégué. Mais cette célébration se faisait souvent dans une pauvre chapelle de village, et à des heures telles que presque personne n'y assistait; puis on dispensait très-facilement des publications, qui auraient au moins averti le public. Les prêtres catholiques se prêtaient souvent à donner de grandes facilités aux parties. *Le ministre du contrat*, comme disait Portalis, *était un dépositaire fidèle et discret*. La facilité du clergé à cet égard s'expliquait du reste, parce qu'il s'agissait très-souvent de mariages de conscience. On appelait *mariages secrets*, ces mariages qui remplissaient les conditions littérales de publicité données par la possession d'état, bien qu'au fond il n'y eût pas eu de publicité; l'expression de *mariages clandestins* était réservée à ceux qui violaient les règles de publicité de la célébration, et qui étaient alors entachés d'un vice incontestable.

Les articles 170 et 171 traitent des mariages contractés à l'étranger.

Art. 170. — « Le mariage contracté en pays étranger entre Français, et entre Français et étrangers, sera valable s'il a été célébré dans les formes usitées dans le pays, pourvu qu'il ait été précédé des publications prescrites par l'article 63, au titre *Des actes de l'état civil*, et que le Français n'ait point contrevenu aux dispositions contenues au chapitre précédent. »

La disposition principale de l'article 170 n'est qu'une application du principe général posé par l'article 47 pour tous les actes de l'état civil. Mais si les formes de la loi étrangère sont admises pour les personnes qui se trouvent hors de France, il ne faut pas oublier que, d'après l'article 3, *les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même résidant en pays étranger*. Tout en suivant pour les formalités de la célébration du mariage les règles admises dans le pays où il se trouve, le Français n'en doit pas moins se conformer aux dispositions de la loi française en ce qui concerne, par exemple, les empêchements de mariage résultant du défaut d'âge compétent, de la parenté ou de l'alliance à un certain degré, de l'existence d'un mariage antérieur non légalement dissous, etc. Par exemple, un Français qui n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans ne pourrait se marier valablement nulle part; de même le mineur a besoin partout du conseil de ses ascendants; le Français déjà marié ne pourrait, avant le décès de son conjoint, se marier en Turquie, où la polygamie est permise : son mariage, très-valable aux yeux de la loi turque, serait nul devant la loi française; et ainsi de suite.

Le mariage contracté par un Français en pays étranger, suivant les formes usitées dans ce pays « sera valable, dit » l'article 170, *pourvu qu'il* ait été précédé des publications » prescrites par l'article 63 ». L'emploi de ces mots « *pourvu que* » indique-t-il que si cette formalité a été négligée, le mariage sera nul? Pour les mariages contractés en France, le défaut de publications ne constitue jamais une condition irritante : cela est incontestable; mais lorsque le mariage est contracté à l'étranger, les publications deviennent plus importantes, parce que dans certains cas elles formeront le seul élément de la publicité de ce mariage en France. M. Valette pense qu'il faut laisser une certaine latitude aux tribunaux sur cette question, qui est en définitive une question de fait, et telle est aussi la jurisprudence : elle examine s'il y a eu ou non une intention frauduleuse. Lorsque le mariage aura réellement été tenu secret, ils pourront l'annuler; mais il n'y aurait aucune raison d'user d'une pareille rigueur si, bien que les publications n'aient pas été faites, le mariage a reçu en France une publicité souvent bien plus grande que celle qui résulte des publications : par exemple, s'il a été annoncé dans les journaux, si l'on a envoyé des lettres de faire part, etc.

Art. 171. — « Dans les trois mois après le retour du Français sur le territoire du royaume, l'acte de célébration du mariage contracté en pays étranger sera transcrit sur le registre public des mariages du lieu de son domicile. »

Cet article établit une publicité postérieure au mariage, mais qui est assez peu usitée dans la pratique; elle serait pourtant fort utile, car tout le monde pourrait ainsi lever facilement des copies de l'acte de mariage, tandis qu'à l'étranger on ne pourra se les procurer qu'au prix de bien des lenteurs et de bien des embarras. On reconnaît du reste universellement qu'il n'y a là aucune cause de nullité, car il serait trop facile au Français, lorsqu'il ramène sa femme en France, d'annuler ainsi son mariage en se bornant à ne pas le faire transcrire sur les registres de l'état civil. L'arrêt de la cour de cassation du 29 novembre 1840 déclare même que le mariage non transcrit est valable non-seulement quant au lien, mais aussi relativement à des intérêts purement pécuniaires, tels que l'existence de l'hypothèque légale de la femme (voy. art. 2121). L'article 171 n'est qu'un article d'ordre au moyen duquel on peut forcer l'officier d'état civil français à transcrire sur ses registres, dans un intérêt d'ordre général, l'acte de mariage célébré à l'étranger.

CHAPITRE III.

DES OPPOSITIONS AU MARIAGE.

Les actes d'opposition au mariage, d'après l'article 66, doivent être signés sur l'original et sur la copie par les opposants ou leurs fondés de procuration spéciale et authentique, exigence qui a pour but de bien établir l'intention formelle et résolue de l'opposant. Ils sont signifiés par ministère d'huissier à la personne ou au domicile des parties, et en outre à l'officier d'état civil d'une des communes dans lesquelles les publications ont été faites. Cet officier doit mettre son visa sur l'original (art. 66), de manière qu'il ne puisse prétendre plus tard n'avoir pas reçu l'opposition, ce qui mettrait en conflit l'affirmation de deux fonctionnaires publics, l'officier d'état civil d'un côté, et l'huissier de l'autre. Enfin l'officier

d'état civil mentionne immédiatement sur le registre des publications l'opposition qu'il vient de recevoir (art. 67). Les oppositions peuvent être faites dans beaucoup de communes différentes. En effet, s'il arrive que les futurs époux n'aient pas leur domicile, mais seulement six mois de résidence dans la commune où ils vont se marier, il faudra faire à la fois des publications dans cette commune et dans celle du domicile respectif de chacun d'eux; puis s'ils sont mineurs quant au mariage, il faudra également en faire au domicile des ascendants ou du conseil de famille (art. 168). La garantie qu'offrent toutes ces publications, en augmentant la notoriété du projet de mariage, c'est que les futurs époux devront présenter à l'officier d'état civil, au moment de la célébration du mariage, un certificat émané du maire de toutes les communes où les publications ont été faites, et constatant qu'il n'y a pas eu d'opposition (art. 69). Il est vrai qu'une opposition pourrait se produire après la délivrance du certificat; mais on évitera cet inconvénient en retardant le plus possible cette délivrance, et le mieux, pour les opposants, est de faire leur signification à l'officier du lieu où ils seront.

L'article 68 (1) semble bien dire que l'officier d'état civil doit s'arrêter devant toute opposition, quelle qu'elle soit, et ne célébrer le mariage que lorsqu'on lui en présente la mainlevée amiable ou judiciaire. Cependant les articles 172 à 175 restreignent beaucoup le cercle des personnes qui peuvent former opposition, et les motifs pour lesquels elles peuvent le faire. Que signifieraient donc ces indications précises, si toute opposition devait arrêter l'officier d'état civil?

La pensée du législateur, en restreignant le droit d'opposition, c'est d'en empêcher de mal fondées qui feraient peut-être manquer un mariage fort convenable. Sans doute, si l'opposition est mal fondée, le tribunal en donnera main levée; mais ne lèvera-t-il pas également l'opposition d'un ascendant ou d'un collatéral dans le cas de l'article 174, lorsqu'il n'y aura pas une cause légitime d'empêchement? On allègue aussi que l'opposant pourra être condamné à des dommages-intérêts : cela est encore vrai; mais il en est de même pour le collatéral ou le tuteur, usant du droit que lui confèrent expressément les articles 174 et 175. M. Valette croit donc qu'il faut entendre par les expressions de l'article 68, non pas une opposition quelconque, mais une opposition avec la qualité exigée et l'indication des motifs, s'il ne s'agit pas d'un ascendant (voy. art. 176).

Telle n'est point cependant l'opinion qui triomphe généralement dans la pratique, et que professe la majorité des auteurs. On admet que l'officier d'état civil doit s'arrêter devant une opposition quelconque, à moins qu'elle ne soit tout à fait ridicule et irrégulière dans la forme. C'est, dit-on, au tribunal et non à l'officier d'état civil qu'il appartient de juger la valeur d'une opposition. Il est à regretter que le Code n'ait pas été aussi clair que la loi du 20 septembre 1792 (tit. IV, art. 9), laquelle déclarait positivement nulles et non avenues toutes oppositions faites en dehors des cas et formes prévus. Mais cette doctrine est la plus saine et la plus sûre; s'il existe des empêchements légaux au mariage, tout le monde pourra en avertir officieusement l'officier d'état civil, et celui-ci ne manquera pas de s'arrêter devant une semblable communication; souvent même, en passant outre, il s'exposerait lui-même à des peines plus ou moins sévères, suivant la gravité de l'empêchement que l'on n'aurait pas respecté. Ainsi, en cas de bigamie, l'officier d'état civil qui prête sciemment son ministère est frappé de la même peine que les époux eux-mêmes, c'est-à-dire des travaux forcés à temps (Cod. pén., art. 340). Lorsqu'il s'agit seulement de la violation de l'article 228, Code Napoléon, — qui interdit à une veuve de se remarier dans les dix mois qui suivent la mort de son premier mari, — l'officier d'état civil est puni d'une amende de 16 à 300 francs, etc. On voit donc que ces oppositions officieuses ont une certaine efficacité, puisqu'elles arrêteront presque toujours l'officier d'état civil, lorsque l'empêchement invoqué sera sérieux, et en même temps une sanction au moins indirecte, car si l'officier d'état civil a passé outre, elles constatent sa mauvaise foi, et l'exposent ainsi à des poursuites ou à la destitution. Mais ce ne sont point là de véritables oppositions produisant un effet direct et propre.

Le principe qui paraît résulter de tous les textes de la loi sur cette matière, c'est que la faculté de former une opposition proprement dite n'est accordée qu'à ceux qui ont un certain droit personnel d'arrêter le mariage, ou qui exercent sur l'un des futurs une autorité, soit de puissance, soit au moins de direction. En effet, parmi les cas dans lesquels l'opposition est permise, on ne voit figurer ni le défaut d'âge compétent pour se marier, ni l'existence entre les deux futurs époux d'un lien de parenté ou d'alliance au degré où le mariage est prohibé, etc. Cela s'explique aisément : dans toutes ces hypothèses, il suffira d'avertir officieusement l'officier d'état civil. Voyons maintenant les différents cas dans lesquels on peut former opposition au mariage, et les personnes qui ont qualité pour le faire. Ces personnes sont indiquées limitativement par les articles 172, 173, 174 et 175, et, dans toutes les hypothèses prévues par ces articles, nous allons retrouver l'esprit général de la loi, tel que nous venons de l'indiquer.

ÉMILE ALGLAVE, avocat.

(1) Art. 68. — « En cas d'opposition, l'officier d'état civil ne pourra célébrer le mariage avant qu'on lui en ait remis la main levée, sous peine de trois cents francs d'amende et de tous dommages-intérêts. »

BULLETIN DES COURS.

Les *Soirées littéraires* de Valenciennes ont été inaugurées par une conférence de M. Louise sur Corneille et Racine. L'orateur a su trouver sur un sujet si connu des aperçus intéressants. Voici un passage de cette conférence, qui sera publiée, dit-on, aux frais de l'administration municipale :

« Peut-être faut-il regretter qu'aucun exemple n'ait engagé Corneille à chercher des sujets dans nos vieilles annales. Le succès du *Cid* a fait penser qu'il eût trouvé une mine féconde dans les récits de la chevalerie. Mais enfin que lui auraient-ils fourni? Des aventures, du merveilleux barbare? Perte médiocre pour la scène. Des sentiments sublimes? Ne lui a-t-il pas suffi, pour en créer, de Tite-Live et de lui-même? Où pouvait-il trouver des types plus beaux que ceux de Pauline, du vieil Horace et d'Émilie?

» Il aimait à transporter l'histoire sur le théâtre, en l'agrandissant, et l'on peut croire que les règles lui ont interdit beaucoup de sujets très-poétiques qui ne pouvaient pas se prêter à leurs exigences. Peut-être y avons-nous perdu plusieurs beaux rôles, comme ceux de Nicomède et de Cléopâtre. Quoi qu'il en soit de ces regrets hypothétiques, et en admettant qu'il eût consenti à descendre des hauteurs idéales qu'il donne à la tragédie, nous doutons qu'il eût vraiment réussi dans la peinture libre de l'histoire. Voué à la peinture exclusive du grand,

il sentait son imagination s'éteindre, dès qu'il sortait de sa voie, et il n'avait pas comme ressource cette variété nécessaire au drame, tel que l'ont conçu Shakspeare et Schiller.

» Peut-être eût-il peint Macbeth ou la reine Marguerite ; mais non pas Iago, Shylock ni Richard III.

» Laissons les rêves, et acceptons Corneille tel que l'ont fait Dieu et son temps. Ne lui demandons pas d'être un Shakspeare; il n'y eût peut-être pas consenti; et, tout patriotisme à part, nous croyons qu'il n'y eût pas gagné. Ces deux grands hommes se partagent le monde; mais l'un tourne ses regards vers le réel, et l'autre vers l'idéal. L'un se joue dans tous les accidents de la vie, la présente sous toutes les formes, en reproduit l'horreur et le charme, peint avec une force incroyable l'amour, le remords, l'ambition, tous les revers et toutes les passions humaines; il peint les grâces de l'enfance, la tendresse de la femme, l'énergie de l'homme dans les temps barbares; il ressuscite les héros de Plutarque et les géants farouches des guerres civiles de son pays; nouvel Homère, il déchaîne, dans vingt batailles, les lords belliqueux, et la reine au cœur implacable, *furie d'orgueil et de vengeance*; il dispose de toutes les ressources de la nature, il l'associe tout entière à ses tableaux; il mêle sans efforts, ou plutôt malgré lui, le rire et les larmes; il ne connaît pas ce respect humain qui n'ouvrait notre théâtre qu'aux rois et aux grands, promenant sur la scène, avec une verve égale, le prince et le goujat, la jeune vierge et le scélérat ignoble; il lutte de puissante fécondité avec la force mystérieuse qui refait sans cesse le monde. Il ne s'intéresse qu'à elle; il la suit partout avec la même ardeur, et trouve en passant le temps de méditer sur la poussière des tombeaux. Mais cette poussière éloquente ne lui donne aucun enseignement, et le poëte ne trouve pas un mot pour éclairer l'homme sur sa destinée. Shakspeare est franchement sceptique et fataliste. Ses poëmes, image de la vie, contiennent, comme elle, une profonde tristesse, avec quelques moments d'ivresse ou de gaieté mélancolique, mais sans moralité comme sans espérance !

» L'autre, philosophe chrétien, se détache de la terre, s'inquiète peu de la vie réelle, ombre vaine, qui pourtant n'a jamais déployé plus de puissance que dans ses vers; parfois il nous montre les passions, plus souvent la volonté qui les dompte. Profondément spiritualiste, il n'envisage que l'âme, et s'il la peint, c'est pour l'exalter, pour fortifier en elle les sentiments qui *font sa noblesse*. Les affections profondes et pures ont leur place dans son œuvre; mais c'est le devoir compris et voulu qui triomphe. Tantôt il sacrifie l'amour du Cid à l'honneur de son père; tantôt, comme dans *Cinna*, ses héros sont dignes par le cœur d'être les maîtres du monde.

Mais il trouve encore à monter : dans *Polyeucte*, les sentiments s'élèvent à une hauteur inouïe; une lumière divine éclaire les trois personnages, et, *ce qu'il y a de plus grand sur la terre*, s'élève avec une tranquille majesté vers le ciel !

Il ne connaît pas ce monde et ne sait être que sublime; c'est Dieu qu'il peint dans des créatures dignes de lui. Son drame austère présente aux hommes le véritable idéal de la vie, et remplit le cœur de force et d'un solide espoir d'immortalité. Tous deux sont grands, tous deux sont vrais; car tous deux nous révèlent les forces vives dont se compose notre nature. Ne choisissons pas, mais gardons-nous de préférer quelque gloire que ce soit à celle de Corneille. »

— Après cette conférence, d'autres se sont succédé de semaine en semaine; M. Foucart a traité, dans une première soirée, de l'*Histoire de l'usure dans l'antiquité et à l'époque catholico-féodale;* et, dans une seconde, de la question du taux de l'intérêt et l'organisation du crédit. M. Léon Dumont a parlé, à l'occasion de madame de Staël, de l'éducation des femmes, et de l'extension que devraient recevoir, selon lui, leurs aptitudes légales; il a cherché dans les œuvres de son héroïne la confirmation de ses idées. — Voici les conférences qui sont annoncées : M. Guillaume, architecte, racontera un voyage qu'il a fait en Asie Mineure avec une mission du gouvernement; M. Cellier, rédacteur en chef du *Courrier du Nord*, fera une causerie intitulée : *A travers les rues, souvenirs du vieux Valenciennes;* M. Lejeal, une étude historique sur la princesse de Condé et son séjour à Valenciennes (1653); M. Gustave Lejeal, sur les *chapitres nobles* dans le nord de la France; M. Caffiaux traitera de l'*Administration du Hainaut français sous Louis XIV*. Tandis que, dans beaucoup de villes de province, les conférences sont faites presque exclusivement par des professeurs, nous remarquons qu'à Valenciennes elles sont faites en majeure partie par des personnes étrangères à l'Université.

— Les *Soirées littéraires* de Caen se tiennent dans la salle de la distribution des prix du lycée, qui se trouve toujours remplie. M. Foucher de Careil a fait une première conférence sur Gœthe, une seconde sur Richard-Lenoir; M. Olivier, ingénieur en chef, a traité de la pisciculture; M. Malherbe, de la lecture à haute voix; M. Hippeau, outre sa conférence sur Guillaume le Conquérant, dont nous avons parlé, en a fait une seconde sur Segrais, une troisième sur Fontenelle.

— La ville d'Évreux a institué, sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, dix-neuf conférences qui ont lieu dans le vaste amphithéâtre du Jardin des plantes. L'élite de la société, ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers, s'y portent avec un empressement extrêmement remarquable. M. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen, fera en trois séances l'étude des caractères de l'esprit français au moyen âge, au XVIIe siècle et au XVIIIe.

— Tous les samedis, à quatre heures, dans les salons de la rue de la Paix, 7, M. Richard Cortambert, secrétaire de la Société de géographie de Paris, continue ses causeries géographiques sur toutes les parties du monde. Il a déjà fait la description des continents asiatique, africain et américain, passé en revue les mœurs des principales populations, et décrit à larges traits les grands voyages exécutés dans l'ancien et le nouveau monde. Il parlera, le 1er avril, de l'Océanie nouvelle et des explorations si intéressantes accomplies par Burke et Mac-Donall Stuart. Il terminera, le samedi 8 avril, la première série de ses conférences par la comparaison des races latine, germanique et slave, et par le tableau rapide de la civilisation européenne.

UNION CENTRALE DES BEAUX-ARTS APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE
(15, place Royale).

Dimanche, 26 mars, à une heure. — M. Albert Jacquemart : De la céramique, histoire de l'ornementation.

Mercredi, 29 mars, à huit heures du soir. — M. Aimé Millet : De la sculpture. — M. Charles Blanc : Grammaire des arts du dessin.

Vendredi, 31 mars, à huit heures du soir. — M. Ferdinand de Lasteyrie : De la peinture sur verre. — M. Davioud : De l'architecture et de l'industrie artistique.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Lundi 27 mars. — M. Gourdault : Les romans anglais. Charles Dickens. *Les privilégiés et les pauvres gens.*

Mardi 28. — M. Bertin : *Le Bourgeois gentilhomme* dans la comédie contemporaine.

Mercredi 29. — M. E. Deschanel : Shakspeare. *Hamlet.*

Jeudi 30. — M. Desjardins : *Les Normands et la conquête de l'Angleterre.* (Augustin Thierry.)

Vendredi 31. — M. Desbarrolles : Descartes et les philosophes allemands.

Samedi 1er avril. — M. D. Charnay : Souvenirs et impressions de voyage. Le Canada et les États-Unis.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 18. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 1er AVRIL 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — Histoire moderne. — Cours de **M. Wallon :** Des guerres de France et d'Italie au XVIe siècle.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE. — Études orientales. — Cours de **M. Léon Feer :** Le bouddhisme tibétain.

SALLE DE LA RUE CADET. — Voyages. — Conférence de **M. Victor Chauvin :** Les vrais Robinsons.

Paris, 31 mars 1865.

Depuis notre dernier numéro, la liste des conférences qui devaient se tenir dans la rue de la Paix cette semaine a été modifiée. Demain soir, samedi 1er avril, c'est M. J. J. Weiss qui parlera à la place de M. Charnay. Piron, Gresset, la *Métromanie* et le *Méchant :* tel est le sujet de cette conférence, que nous reproduirons *in extenso*.

M. Bertrand (de Grenoble), membre de l'Association philotechnique, nous adresse une intéressante brochure dont il est l'auteur, et qui a été favorablement accueillie, le 26 septembre dernier, par le congrès scientifique d'Amsterdam. Nous y rencontrons le passage suivant :

« Nous regardons comme excessivement utile de créer dans nos principales villes des cours publics comme ceux qui fonctionnent à Paris. Il faut unir toutes ces associations d'enseignement libre, non-seulement par un journal hebdomadaire ouvert à toutes les reproductions importantes, mais encore par des commissions de professeurs qui iront périodiquement en province faire des leçons exceptionnelles. »

Ce que souhaite M. Bertrand commence à se réaliser pour la littérature. L'exemple le plus frappant est celui de M. Deschanel, qui vient de parcourir un certain nombre de villes de départements, en laissant dans chacune d'elles l'agréable et durable souvenir d'une de ces conférences que le public parisien ne se lasse pas d'écouter.

FACULTÉ DES LETTRES.

HISTOIRE MODERNE.

COURS DE M. H. WALLON
(de l'Institut).

Des guerres de France et d'Italie au XVIe siècle.

Peu de siècles ont été plus féconds que le XVIe siècle en péripéties de tout genre; peu ont vu se produire des événements d'une influence plus considérable pour toute la suite de l'histoire. C'est l'époque où viennent de commencer les guerres d'Italie, et avec elles cette rivalité de domination qui enfantera le système politique des temps modernes. C'est l'époque où le retour vers l'antiquité, une recherche plus ardente, une étude plus enthousiaste de ses monuments amènent une sorte de révolution dans le domaine des lettres et des arts : la Renaissance. C'est le temps enfin où, au nom de réforme, le schisme se fait dans la chrétienté en Occident, schisme qui ne doit pas seulement séparer certaines églises du saint-siége, mais qui va mettre l'hostilité entre les nations, qui divisera les citoyens d'un même pays, et d'où naîtront les guerres les plus acharnées ; car « les guerres de frères sont terribles, » comme disait le tragique :

Χαλεπὸν γὰρ πολεμεῖν κατὰ φῦλα.

La France a une place considérable dans la gloire et dans les malheurs de cette période. Elle devance tous

les peuples dans ces guerres de conquête qui vont changer le régime des États européens. Elle se place à côté de l'Italie dans le mouvement de la Renaissance. Elle aura sa part aussi, après l'Allemagne, dans la Réforme, et sera plus qu'aucun autre pays victime de ses déchirements. Nous avons exposé l'an dernier l'histoire de la première moitié de ce siècle, période ouverte avec éclat par la France, mais où l'on voit bientôt la maison d'Autriche, avec Charles-Quint, prendre dans l'Europe et dans la chrétienté une position qui domine tous les événements postérieurs. Un aperçu rapide de ces révolutions nous paraît donc l'introduction naturelle à l'histoire qui va suivre.

Ce qui provoqua ce grand conflit des peuples dont la suprématie de l'Europe est le prix, c'est l'invasion de Charles VIII en Italie.

L'intervention étrangère en Italie datait de loin sans doute : elle n'avait, pour ainsi dire, pas cessé depuis l'invasion des barbares. C'est l'histoire du moyen âge, comme ce sera l'histoire des temps modernes. Qu'on se rappelle Charlemagne, Othon le Grand et toute la suite des empereurs revendiquant l'Italie, comme leur domaine, contre les papes, qui luttent pour son indépendance; et après le grand interrègne, les prétentions rivales des maisons de France et d'Aragon. Mais enfin les dynasties formées par ces maisons étaient devenues nationales à Naples et en Sicile, et les républiques ou principautés italiennes gravitaient autour de quelques États plus puissants dont l'union pouvait protéger la patrie commune. Leur rivalité perdit tout; ce sont les Italiens eux-mêmes qui rappelèrent l'étranger.

On sait avec quel empressement et quelle folle confiance Charles VIII répondit à cet appel. Il se jette à corps perdu dans cette brillante aventure, se fait donner en route l'argent qu'il n'avait pas, trouve toutes les portes ouvertes, conquiert le royaume de Naples sans autre peine que d'y entrer : il n'eut de mal que pour en sortir ; mais il se fraya le chemin par une victoire. Si tout s'était borné là, la France y aurait peu perdu, et l'Italie y eût gagné un grand enseignement. Mais l'éveil était donné à toutes les ambitions étrangères, et les Français d'ailleurs n'avaient pas repassé les Alpes sans esprit de retour.

C'est ce qui parut dès les commencements de Louis XII.

Louis XII avait sur l'Italie des prétentions de deux sortes : celles de la maison d'Anjou ou de la couronne de France, dont il héritait, sur le royaume de Naples, et celles de sa propre maison sur le duché de Milan. Il eut d'abord plein succès. Le Milanais fut pris, perdu et repris, avec le concours de Venise. Louis XII se trouvait par là affermi dans le nord. Il avait une prépondérance incontestée dans le centre, par la dépendance où Alexandre VI se trouvait à son égard, et par le patronage qu'il exerçait sur les petits seigneurs de la Romagne. Il aurait pu étendre même son influence sur le royaume de Naples. Le roi de Naples, rétabli après le départ de Charles VIII, faible et fort exposé entre le roi d'Aragon qui, de la Sicile, n'avait qu'un pas à faire pour entrer dans son royaume, et le roi de France qui pouvait bien songer à y revenir, se serait plus volontiers appuyé de la France, si Louis XII, renonçant à le dépouiller, eût consenti à le laisser vivre en paix dans sa clientèle. C'était donc pour la France une grande et forte position; mais Louis XII allait tout perdre par sa faute.

Au sud, non content d'avoir Naples dans son alliance, il voulut la placer sous sa domination, et pour y arriver, il appela au partage du pays celui qu'il en devait tenir éloigné à tout prix, le roi d'Aragon, roi de Sicile ; partage qui s'accomplit par la plus odieuse trahison, mais qui ne dura pas : les copartageants se brouillèrent, et Ferdinand, venu naguère à l'appel des Français, finit par les mettre à la porte.

Au centre, même imprévoyance. Louis XII croyait s'attacher plus étroitement Alexandre VI en abandonnant à César Borgia les petits seigneurs de la Romagne : c'était livrer aux mains des Borgia une force qui, du vivant même d'Alexandre VI, pouvait devenir embarrassante pour la France, et qui, à sa mort, échut au pape Jules II. Or, Jules II voulut surtout se servir de la puissance pontificale pour chasser de l'Italie tous les barbares, à commencer par les Français.

Au nord, du moins, la position de Louis XII était bien établie, et c'est là qu'il avait le plus d'intérêt à se maintenir. Le Piémont était à son service et lui ouvrait les Alpes du côté de la France, et pour les fermer du côté de l'Allemagne, il avait, à titre d'alliée, Venise. Venise, la première puissance maritime de l'Italie, devenue en même temps puissance continentale, dominant les cours d'eau qui vont des montagnes à la mer, avait elle-même besoin de s'appuyer de la France contre les haines des diverses puissances aux dépens desquelles elle s'était agrandie. Il y avait donc une sorte de solidarité entre les deux États, et leur union les rendait inattaquables. Que fait Louis XII? Il se tourne contre Venise; il fait cause commune avec les puissances qui lui portent envie, et pour mieux l'accabler, il appelle à envahir en même temps que lui ses provinces, la puissance qu'il lui importait le plus d'en repousser, l'Autriche : exactement comme il l'avait fait pour le royaume de Naples et par des voies non moins odieuses; car on ne sait vraiment qu'admirer le plus dans cette politique, de son aveuglement à l'égard du but qu'elle poursuit ou de sa perfidie dans les moyens qu'elle emploie.

Elle eut son châtiment. Les Vénitiens tinrent héroïquement contre leurs agresseurs. Vaincus par Louis XII en une journée qui devrait compter parmi nos défaites (la bataille d'Aignadel), ils arrêtèrent Maximilien en lui opposant l'esprit de liberté de leurs propres sujets volontairement affranchis de leur domination; et ils eurent ainsi le temps de détacher de la ligue le pape Jules II.

Bientôt Jules II forma avec eux et avec les autres une autre ligue contre la France. La Sainte-Ligue (comme on disait), un moment déconcertée par la furie française de Gaston de Nemours, à Brescia, à Ravenne, reprit l'ascendant à sa mort, et la France, repoussée de l'Italie, se vit bientôt envahie dans ses propres frontières. Elle ne s'en tira que grâce aux divisions qui éclatent toujours entre alliés quand il s'agit, non plus de combattre l'ennemi commun, mais de partager ce qu'il abandonne.

Voilà les résultats des premières guerres d'Italie, et l'on voit si Louis XII y a fait mieux que Charles VIII. Charles VIII s'y jette en étourdi. Il va, gagne et perd: mais s'il doit s'en aller, il signale sa retraite par une victoire; et l'Italie, qu'il abandonne, c'est à elle-même qu'il la laisse. Louis XII veut être plus politique, mais sa politique est de la pire espèce. C'est la politique enseignée alors par Machiavel et pratiquée, il le faut dire, par beaucoup d'autres que par le roi de France: politique odieuse dans ses procédés, qui ne vise qu'au succès, et qui, chez Louis XII, n'aboutit qu'au revers. Il faut rendre hommage aux vertus privées et politiques de ce roi : bon, excellent prince, humain, clément, père du peuple; mais quand on ne voit que la politique extérieure, on dirait volontiers : ramenez-nous à Louis XI.

Son successeur ne fut pas un Louis XI. Ce fut François Ier.

François Ier était doué des qualités les plus brillantes : beau jeune prince, la fleur de la chevalerie, il donnait les plus grandes espérances, et elles furent d'abord justifiées. Rappelé en Italie par les divisions nées du partage des dépouilles de la France, il passe les Alpes par une route de chasseur de chamois, et s'y révèle aux Suisses étonnés par une éclatante victoire, une bataille de deux jours, un « combat de géants », comme on l'appela : Marignan. Le voilà donc, dès le début, maître de la position, et nul ne songe à la lui disputer. Léon X traite avec lui de la paix et signe le concordat; les petits princes de l'Italie suivent. Les Suisses deviennent ses alliés. Ferdinand craint déjà pour Naples, et Maximilien eût été infailliblement rejeté au delà des Alpes, si peu que le vainqueur eût aidé les Vénitiens à en finir avec lui. Henri VIII, éloigné de ce champ de bataille, mais toujours prêt à profiter de ces diversions pour attaquer la France à sa convenance, fait la paix lui-même, comme si toute occasion de cette sorte lui était ravie pour longtemps. Mais parmi ceux qui, des premiers, traitèrent avec la France, était un jeune prince, petit-fils de Ferdinand et de Maximilien, Charles d'Autriche, qui alors régnait sur les Pays-Bas. Ce petit pays, qui paraît au début dans la clientèle de la France, est le point où se forme l'orage qui va fondre sur le royaume et renverser, avec plus de péril encore pour l'Europe, la suprématie de François Ier.

De quel danger était ce petit prince, c'est ce que l'on pouvait voir dès lors sans qu'il fallût pour cela un œil bien perspicace. Il était l'héritier de la maison d'Autriche. Or, on sait ce qu'avait fait déjà pour elle, ce que promettait de faire encore la politique des mariages, heureusement secondée par le hasard des successions. Il y avait au nord de la France une maison qui réunissait déjà dix ou douze héritages accumulés, la maison de Bourgogne : Maximilien d'Autriche épousa l'héritière de Bourgogne. Il y avait au sud, de l'autre côté des Pyrénées, une autre maison qui réunissait toutes les couronnes d'Espagne : un double mariage unit au fils et à la fille de Ferdinand et d'Isabelle la fille et le fils de Maximilien. Les couronnes d'Espagne devaient appartenir au fils de Ferdinand : il meurt et elles passent à la fille, épouse du fils de Maximilien, Philippe le Beau.

Charles d'Autriche était le fils aîné de Philippe le Beau, mort en ce temps-là, et se trouvait ainsi l'héritier direct des deux maisons, de l'Espagne et de l'Autriche. Dans une pareille situation, la pensée unique de la France aurait dû être d'empêcher un prince qui avait déjà les Pays-Bas, de recueillir tout à la fois ces deux autres grandes successions; et la chose n'était pas impossible. Charles avait un frère, Ferdinand, élevé auprès de son aïeul d'Espagne, et à qui ce dernier eut la pensée de léguer ses couronnes. Le projet n'était pas déraisonnable. Charles avait un assez bel héritage à recueillir en Germanie, et l'intérêt de l'Espagne n'était pas de lier sa fortune à la politique qui pouvait inspirer Charles dans ces contrées. Il n'eût donc pas été besoin de peser beaucoup sur les résolutions de Ferdinand pour le porter à ce parti, et si François Ier eût renoncé, en vue de ce résultat, à ses prétentions sur Naples, la sacrifice n'eût pas été bien regrettable. — Il ne fit rien. Ferdinand le Catholique laissa toutes ses couronnes à Charles d'Autriche; et François Ier s'empressa de conclure avec le nouveau roi le traité de Noyon, qui lui donnait pleine sécurité pour aller recueillir ce grand héritage. Charles promettait d'épouser une fille qui venait de naître à François Ier, et François Ier, en raison de ce mariage, non-seulement lui cédait ses droits sur Naples (ce qui n'était pas un dommage), mais il gardait le silence sur la Navarre, ce qui était la lui abandonner.

Charles avait donc une première succession : la succession de Ferdinand, l'Espagne et toutes ses dépendances; et une seconde était prête à s'ouvrir : celle de Maximilien. Dans la succession de Maximilien, il y avait ses États héréditaires, et, à leur égard, rien à faire; mais il y avait aussi l'Empire : c'était là plus grosse part; et l'Empire était électif. Or, si depuis trois ou quatre générations il était resté dans la maison d'Autriche, il ne lui était pas encore acquis par une sorte de prescription; et les répugnances de l'Allemagne conspiraient avec les justes craintes de ceux qui, en Europe, voulaient l'empêcher de passer à Charles-Quint. C'était bien là ce que voulait François Ier, et c'était ce que lui commandait la politique : empêcher à tout prix que la

couronne de l'Empire vint s'ajouter à tant de couronnes. Que fait-il pour cela? Il imagine de la demander pour lui-même : c'était la faire donner à Charles-Quint. Les électeurs, en effet, se montrèrent d'abord assez partagés entre les deux, selon qu'ils y trouvaient leur intérêt; mais quand il s'agit de se décider, l'or pesant à peu près le même poids dans les deux plateaux de la balance, ils se trouvèrent en position de se résoudre conformément aux intérêts généraux. Ils auraient voulu ne point perpétuer la maison d'Autriche dans l'Empire; mais ils redoutaient bien davantage de mettre sur le trône impérial un roi aussi absolu que François Ier. Le roi de France aurait eu tout crédit, s'il eût secondé leurs répugnances contre l'Autriche pour faire nommer tel autre prince d'Allemagne. En voulant se faire élire lui-même, il fit nommer Charles-Quint.

Dès ce moment, la situation du monde est changée. François Ier est toujours dans le Milanais, d'où il paraît dominer l'Italie; mais Charles-Quint a réuni cette masse d'États, qui, de l'Espagne à la Sicile et à Naples, de Naples aux provinces autrichiennes, et de l'Allemagne aux Pays-Bas, enveloppe la France et coupe l'Europe en deux parts comme pour en dominer tout le mouvement. La situation du monde est changée; et le monde pourtant n'a pas l'air de s'en apercevoir. Telle est l'impression que François Ier a causée dès ses débuts, qu'on le regarde toujours comme un péril pour l'Europe; et, quand la rivalité éclate, c'est contre lui que les principales puissances, Henri VIII, le pape, etc., se liguent avec Charles-Quint. François Ier, il le faut dire, dans cette France bien ramassée et déjà fort unie, avait plus de ressources que Charles-Quint n'en pouvait tirer de tant de pays étrangers les uns aux autres, et séparés par les intérêts les plus divers. La lutte n'était donc pas si inégale qu'on l'aurait pu croire; mais ces ressources furent mal employées. Le Milanais fut perdu, repris et perdu encore; et la France se vit sérieusement menacée, quand le connétable de Bourbon, n'écoutant que ses ressentiments, tendait la main d'un côté à Henri VIII, de l'autre à Charles-Quint, pour les amener à Paris. Il fallut, pour ouvrir les yeux à l'Europe, que ce roi qu'on s'était habitué à craindre, et qui, après la retraite de l'armée envahissante, reparaissait encore une fois de sa personne en Italie, y fût frappé lui-même d'un désastre plus grand que n'avait été sa victoire de Marignan même : la bataille de Pavie.

C'était un bien rude coup et bien imprévu, sans doute. Si peu de temps auparavant l'armée impériale, désorganisée, semblait lui livrer le nord de l'Italie; le pape lui faisait des avances; le royaume de Naples même paraissait menacé : et voici que les chances d'une bataille font tomber ce roi redouté aux mains de son adversaire. Mais les conséquences de la journée ne furent pas aussi funestes qu'on l'aurait pu craindre. La puissance de Charles-Quint s'est enfin montrée ce qu'elle est. Partout, même en Angleterre, on sent qu'il faut se rapprocher de la France. Aussi, dès le temps de sa captivité, François Ier peut-il voir le mouvement se prononcer; et, quand il sort de prison par le traité de Madrid, tout le monde se fait son complice, pour qu'au prix même de sa foi il rompe avec Charles-Quint.

Mais ici encore des fautes politiques compromirent sa situation.

Pour garder cette place qui lui était faite à la tête de l'Europe en vue de résister à la suprématie de Charles-Quint, il eût fallu qu'il prît constamment pour guide l'intérêt général. Or, trop souvent il ne parut agir que dans un intérêt particulier. Quoique sorti de prison, quoique ayant rompu le traité, il traîne toujours quelque chose de sa chaîne. Ses fils sont en ôtage : les ravoir sans se soumettre aux conditions qu'il a jurées, telle est la principale préoccupation de son esprit. Il ne reprend donc la guerre qu'avec hésitation. Il accepte les avances des Italiens; il les laisse commencer la lutte alors qu'il n'est pas encore en mesure de les soutenir, le regard toujours tourné vers l'Espagne, et tout prêt à désarmer, s'il voit un signe favorable à ses désirs. La guerre fut de tout point fatale à ceux qui s'étaient portés en avant, comptant trop sur son aide : fatale au duc de Milan, qui est forcé de rendre son château; fatale au pape, qui voit Rome prise d'assaut par des bandes forcenées. Elle ne fut pas plus heureuse au roi de France, quand enfin son armée entra en Italie. Il aurait dû, le bon-sens le disait, se fortifier au nord avant tout, et négliger le sud; et, de cette sorte, il aurait pu reconquérir le Milanais : mais il aurait fallu le restituer à son allié Sforza; il aima mieux conquérir Naples, qu'il eût gardée pour lui-même. L'expédition, mal conduite, fut mal soutenue. La conquête de Naples avorta; et l'Italie se vit contrainte à se soumettre. Le pape signa le traité de Barcelone, et François Ier lui-même, bientôt après, le traité de Cambrai (1529).

Le traité de Cambrai, moins onéreux pour la France que le traité de Madrid, fut plus fatal à son influence. A Madrid, François Ier cédait à la force; à Cambrai, c'était librement qu'au prix de conditions moins dures pour lui-même, il abandonnait l'Italie à Charles-Quint, et avec l'Italie la prépondérance dans le monde. Était-il résolu à la subir? Et s'il songeait à la repousser, retrouverait-il pour la combattre des alliés qu'il avait sacrifiés ainsi? Il était difficile d'en garder l'espérance. Mais il y avait dans le monde d'autres ennemis de la prépondérance de Charles-Quint, et des ennemis irréconciliables : les protestants et les Turcs. Les protestants qui, vers ce temps-là même, à la diète de Spire, avaient, par leur *protestation*, gagné leur nom et levé leur drapeau contre l'Empire; les Turcs qui, avec Soliman, s'étaient reportés vers l'Europe, et qui venaient de prendre dans Belgrade la clef de la Hongrie.

Des ennemis nécessaires de Charles-Quint semblaient être des alliés naturels pour François Ier. Mais pouvait-il en user sans plus de scrupule! Le roi de France s'hono-

rait du titre de roi très-chrétien; il se glorifiait d'être le soutien de la foi et le défenseur de la chrétienté contre l'islamisme depuis le temps des croisades. Aussi François Ier avait-il d'abord songé à se procurer d'autres appuis.

La France, n'ayant point de barrières contre l'Allemagne, a d'autant plus besoin d'avoir derrière elle des freins pour la retenir. Derrière l'Allemagne, il y a la Hongrie, la Pologne et les États scandinaves. La Hongrie est aujourd'hui dans la dépendance de l'Autriche; la Pologne râle encore sous la main qui l'étreint; le Danemark vient d'être brisé. Mais alors ces trois pays étaient encore pleins de force et de vie. C'est de ce côté que François Ier s'était tourné dès le commencement. Seulement, il le faut dire, la maison d'Autriche l'y avait devancé : des mariages lui avaient allié le Danemark et la Hongrie; la Hongrie lui était même politiquement rattachée par un traité éventuel de succession. Quant à la Pologne, dont les dispositions étaient excellentes, elle ne pouvait prêter un concours assez actif au roi de France. Dans les circonstances nouvelles où il se trouvait, François Ier accepta donc les deux alliances qui s'offraient à lui : il ouvrit des relations avec les protestants d'Allemagne et envoya des affidés vers Soliman.

Les premiers rapports de François Ier avec les Turcs étaient antérieurs au traité de Cambrai. On en signale la trace dès après la bataille de Pavie. Un envoyé fut chargé, dit-on, de provoquer, en forme de diversion, la grande invasion de Soliman, qui aboutit à la bataille de Mohacz, et mit fin, avec le roi tué dans la bataille, à l'indépendance de la Hongrie (1526). Si (ce qui est peu probable) cette invasion ne s'était faite qu'à l'appel de François Ier, jamais diversion n'eût tourné plus directement contre le but que l'on se proposait. La fin de la dynastie de Hongrie ouvrait le droit de succession éventuelle, stipulé dans ses traités de mariage avec l'Autriche. Désormais, la Hongrie était nécessairement autrichienne ou turque; et, malgré des antipathies de race, c'est sous la protection de l'Allemagne que les Hongrois se devaient placer, s'ils ne voulaient abjurer leur foi. — Après le traité de Cambrai, François Ier prit des allures plus décidées. Il députa vers les protestants confédérés à Smalkalde, et il envoya Rincon vers les Turcs.

Cette politique allait intervertir les rôles entre François Ier et Charles-Quint.

Charles-Quint va jouer un personnage bien nouveau, ce semble, dans l'histoire du pouvoir impérial. Jusque-là, l'Empire était rival de la papauté; avec Charles-Quint il se fait son auxiliaire. Charles se pose comme le défenseur de la chrétienté à l'intérieur et au dehors. Ce rôle que les rois de France revendiquaient et que François Ier réclamait toujours officiellement, quoique en secret il s'y montrât si peu fidèle, ce rôle échoit à Charles-Quint. Il est vrai qu'en paraissant ne vouloir que le bien général, il n'y sacrifiait pas ses intérêts. En Italie, il ne pouvait avoir aucune vue sur les États du pape. Même, empereur et maître de tant d'États, il sentait que Rome est une capitale qui appartient à un autre empire; et, du reste, ce patronage qu'il offrait au saint-siége lui créait à lui-même une influence qui récompensait largement son concours. Hors de l'Italie, combattre les protestants, c'était affermir sa puissance en Allemagne; et combattre les Turcs, c'était protéger les domaines de sa propre maison. Mais enfin ces intérêts particuliers s'accordaient avec ce qui était regardé comme d'un intérêt général; et, dans ces conditions, nul ne pouvait lui faire un crime de les soutenir.

Mais l'intérêt général ne pouvait-il pas être invoqué aussi par François Ier? N'était-ce rien que de revendiquer contre la suprématie de Charles-Quint l'indépendance de l'Europe? Et dans les alliances qu'il acceptait pour défendre cette grande cause, n'aurait-il pas pu s'autoriser d'une autre liberté : la liberté de conscience?

Oui, sans doute, François Ier pouvait se dire qu'en luttant contre Charles-Quint il ne combattait pas seulement pour sa propre cause; mais en s'alliant aux protestants et aux Turcs, ce n'était pas de la liberté de conscience qu'il entendait se faire le champion. La liberté de conscience était chose fort étrangère à son temps. Les protestants ne la reconnaissaient pas plus que lui; car s'ils la réclamaient pour eux, ils la déniaient aux autres : comme, par exemple, lorsque, à la voix de Luther, ils tombaient sur les paysans qui, au nom de l'Évangile, demandaient aussi qu'on introduisît dans leur état quelque réforme; ou lorsque, toutes sectes réunies, ils se tournaient contre les anabaptistes, parce que les anabaptistes tiraient des exemples de la Bible une autre forme de société que la société établie. Et pour ne point parler seulement de questions sociales, est-ce que les pays luthériens en Allemagne, est-ce que l'Angleterre sous Henri VIII, est-ce que Genève sous Calvin, ont connu la liberté de conscience? La liberté de conscience était une sauvegarde qu'on invoquait lorsqu'on était en péril, et qu'on rejetait quand on avait la force. Les catholiques au XVIe siècle l'ont réclamée tout comme les protestants, selon les temps et les pays, sans qu'on puisse leur en faire plus de mérite. Dans l'édit de Nantes même, après les douloureuses épreuves de nos guerres religieuses, la liberté de conscience n'est encore qu'une transaction. Pour qu'elle fût autre chose qu'un expédient, il fallait que, par une expérience prolongée, on arrivât à comprendre qu'en toute chose rien de plus sûr que la maxime : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. » Ne nous étonnons donc pas qu'au temps de François Ier on n'en fût point encore arrivé là. En se rapprochant des protestants d'Allemagne, François Ier subissait une nécessité politique; il faisait une chose que son intérêt lui commandait et que sa conscience n'avouait pas; car alors comment eût-il persécuté chez lui ce qu'il soutenait chez les autres? — En pouvait-il être autrement des Turcs?

Les Turcs sont entrés aujourd'hui dans le droit public de l'Europe. Ils y sont entrés si avant, qu'ils sont devenus comme la clef de voûte de l'édifice. Autant on se préoccupait jadis de les chasser, autant on met de soin à les retenir à leur place. Que ferait-on s'ils nous faisaient défaut? L'Europe tomberait dans la plus étrange confusion. Les Turcs ont donc été compris, par l'accord ou, pour mieux dire, par la conspiration de tous les intérêts les plus contraires, dans le système de l'équilibre européen; et l'intérêt de l'Église ne souffre pas de cette alliance avec les infidèles. Si, en effet, la population continue d'être fanatique (on en a eu récemment de sanglantes preuves), le gouvernement est un des plus tolérants du monde. Nos ordres religieux trouvent en Turquie une protection, une faveur même, qu'assurément dans beaucoup d'États catholiques ils ne rencontrent pas.

Voilà ce que sont les Turcs aujourd'hui; et, dans ces conditions, s'allier à eux n'a rien que de naturel. Mais il n'en était pas ainsi au temps de François Ier. Les Turcs alors étaient dans toute l'ardeur de leur fanatisme, et c'était le principal stimulant de leurs conquêtes. Ils conquéraient encore pour leur foi : y aider, c'était donc travailler à la propagation de l'islam; les appeler dans un pays, c'était y sacrifier le christianisme, changer les églises en mosquées, livrer les populations chrétiennes à la servitude ou les contraindre à l'abjuration. Était-ce là ce qu'un roi, je ne dis pas très-chrétien, mais purement et simplement chrétien, alors comme aujourd'hui encore, si les conditions étaient les mêmes, pourrait vouloir? Non, sans doute; et François Ier, quand il envoyait des ambassadeurs à Constantinople et entretenait des relations avec Soliman, disait bien haut que son unique but était de protéger les personnes et les biens contre les excès d'un peuple pour qui les chrétiens étaient moins que des hommes; mais par le fait, quand il excitait Soliman contre Charles-Quint, quand il sollicitait le concours de ses armées et de ses flottes, il livrait la Hongrie à l'islamisme; il était complice de ces enlèvements de femmes et d'enfants que les Turcs opéraient sur les rivages de l'Italie. Une pareille alliance était assurément bien moins avouable que l'alliance protestante. Donc François Ier, quand il luttait contre Charles-Quint, défendait un intérêt général et un principe : le principe de l'indépendance de l'Europe; mais quand, pour soutenir cette lutte, il s'était réduit lui-même à faire alliance avec les protestants et les Turcs, il faisait une chose qu'il ne pouvait pas se justifier dans sa propre conscience, puisqu'il persécutait les protestants; une chose qu'il ne pouvait davantage avouer devant la chrétienté, puisque c'était la chrétienté elle-même qu'il livrait à l'islamisme.

Voilà pourquoi la politique de François Ier, tout en poursuivant un but hautement avouable, en est réduite à tenir ses moyens dans l'ombre. Charles-Quint, au contraire, agit au grand jour; et le péril dont il menace la liberté de l'Europe, péril qui rend la résistance de François Ier si légitime, est oublié devant ce plus grand péril qui va fondre sur la chrétienté, et qu'il prend à tâche de conjurer en combattant Soliman.

Tout l'intérêt se trouve alors ramené vers cette lutte. François Ier s'efface; Henri VIII, qui, par son divorce, vient de rompre en même temps avec Rome et avec Charles-Quint, se rapproche bien de François Ier, mais sans sortir de la défensive. Charles-Quint, ayant tout à la fois en présence les protestants et les Turcs, se tourne du côté où est le vrai péril. Il transige avec les protestants à Nuremberg, et marche vers Soliman.

Ce grand duel, qui fixait tous les regards de l'Europe, n'aboutit point, comme on le sait, à une rencontre. Les deux adversaires demeurèrent en présence, l'un dans les murs, l'autre sous les murs de Vienne; mais Charles-Quint n'en sortit pas, et Soliman ne l'y vint pas attaquer. Après quoi, on les vit l'un et l'autre chercher le succès et la gloire dans deux directions opposées, Soliman à Bagdad (1534), Charles-Quint à Tunis (1535).

François Ier, tout en se tenant à l'écart dans ce conflit, ne laissait pas que d'épier les avantages qu'il en pourrait tirer; et il y trouva l'occasion de rentrer en Italie. Le duc de Milan l'avait offensé; le duc de Savoie lui refusait passage : il prit le pays qu'on lui refusait de traverser, et il était aux portes du Milanais quand la mort de Sforza lui laissa l'espérance d'obtenir de Charles-Quint, par une investiture, ce qu'il avait déjà tant de fois pris et perdu par le sort des armes. On sait comment Charles-Quint, revenu de Tunis, trompa son attente. Il éclate, et son rival est chassé de l'Italie; mais lui-même est forcé à son tour de quitter la France qu'il avait envahie.

Ce n'était qu'un prélude, et l'on s'attendait à voir les deux rivaux, ramenés l'un contre l'autre, déployer toutes leurs ressources. Mais François Ier ne sait pas mieux user des alliances qui s'offrent à lui : il ne semble avancer que pour faire au plus vite un pas en arrière. Il députe à la ligue de Smalkalde; il fait un traité avec Soliman, et ce traité cache sous les formes d'une convention commerciale une alliance offensive. François Ier et Soliman doivent attaquer de concert l'Italie, Soliman par le sud, François Ier par le nord. Soliman vient; mais François Ier lui fait défaut, et cette défection est bientôt suivie d'un abandon réel. Effrayé lui-même du plan d'invasion qu'il a osé concerté sans l'oser exécuter, craignant de voir cette alliance divulguée et l'Europe entière se lever pour lui en demander compte, il accepte avec empressement les ouvertures du pape, et conclut la trêve de Nice (1538).

La trêve de Nice marque un changement complet dans la politique. On put croire un moment qu'à la voix du pape, les deux rivaux allaient unir leurs forces pour le bien de la chrétienté tout entière; Charles-Quint était disposé à faire des concessions en Italie. Il abandonnait provisoirement à la France la Savoie et le Piémont; il lui faisait espérer un arrangement pour le Milanais. Avec cela, l'équilibre semblait rétabli, et François Ier n'hésitait pas à abandonner de son côté des alliés dont il croyait n'avoir plus besoin. Il promettait à l'empereur

de l'aider contre les ennemis de la chrétienté, ce qui était ouvertement se déclarer contre les protestants et les Turcs. Les engagements de la trêve de Nice, les paroles et les bons procédés échangés à l'entrevue d'Aigues-Mortes, et le passage de Charles-Quint à travers la France (1540), quand il allait d'Espagne réprimer la révolte de Gand ; cette hospitalité, si loyalement offerte, si hardiment acceptée, tout faisait croire à un rapprochement sincère et durable. Mais ce bon accord était à une condition que Charles-Quint n'avait jamais bien franchement accueillie : un partage de l'Italie avec la France. Il recula au moment de conclure. Plutôt que d'admettre un prince français en Italie, il lui eût donné les Pays-Bas ; il les offrit, on refusa : c'était une nouvelle rupture. Mais François Ier, recommençant la lutte, devait-il retrouver les mêmes moyens pour la soutenir ? Il retrouva encore, sinon les protestants, rebutés de ses défections, au moins les Turcs, moins attentifs aux choses de l'Occident. Son ambassadeur, Rincon, leur avait dit que la trêve de Nice était toute à leur avantage ; et les Turcs avaient bien voulu l'en croire, comme des gens qui n'avaient pas besoin d'y regarder de fort près. L'alliance, cette fois, devait nécessairement aboutir ; et Charles-Quint s'en préoccupait, non sans raison. Pour s'en garder et mettre l'Europe en demeure d'y pourvoir avec lui, il voulut en avoir la preuve écrite, et fit tendre une embuscade à l'envoyé français qui, revenu à Paris, en rapportait à Constantinople les engagements de la France. Ses agents commirent la double maladresse de manquer les dépêches et de tuer l'ambassadeur.

Ce crime dont Charles-Quint est innocent, on le veut croire, mais qui était commis à son service et dont il gardait toute la responsabilité, mettait ostensiblement le bon droit du côté de François Ier et lui donnait les moyens de parler haut devant les cours de l'Europe. Charles-Quint, placé dans une fausse position, mit encore contre lui la fâcheuse impression d'un revers, dans sa campagne d'Alger (1541). François Ier reprenait donc l'avantage ; mais il ne tarda pas à le perdre par le contre-coup de cette alliance même au moyen de laquelle il avait cru se le mieux assurer. Charles-Quint avait voulu prouver à l'Europe l'alliance de François Ier avec les Turcs, en saisissant et en publiant, en regard de ses dénégations, ses dépêches. Qu'était-il besoin de papiers pour prouver cette alliance, quand le nouvel envoyé français, Paulin de la Garde, et Barberousse, amenaient vers les côtes d'Italie les flottes unies des deux nations ; quand ils ravageaient les côtes du royaume de Naples ; quand ils bombardaient Nice (1543) ; quand François Ier, pour continuer une année encore ces exploits et retenir les Turcs à son service, faisait évacuer et livrait comme logis aux Turcs la ville de Toulon ? Il y eut alors un cri universel contre François Ier : il était l'ennemi de la chrétienté tout entière. Henri VIII voulut faire acte de bon chrétien en s'unissant à Charles-Quint pour enlever à la France quelque morceau de province ; et, malgré la victoire de Cérisoles et les espérances qu'elle donnait en Italie (1554), François Ier dut songer uniquement à se défendre contre cette double invasion qui le menaçait par le nord : invasion retardée heureusement par les vues diversement intéressées des deux alliés, et interrompue du côté le plus menaçant par la diversion des Turcs en Hongrie. François Ier laissa Henri VIII maître de Boulogne, et signa avec Charles-Quint le traité de Crespy (1544).

François Ier, dans ce traité, devait faire plusieurs concessions : rendre les places qu'il avait conquises sur le duc de Savoie depuis la trêve de Nice ; rendre Stenay au duc de Lorraine. Mais il gardait presque toute la Savoie et le Piémont ; le Milanais était promis à son deuxième fils, le duc d'Orléans, en vue d'un mariage qui restait indécis quant à la personne. Il achetait ces avantages au prix de renonciations qui ne lui coûtaient guère (Naples, l'Artois, etc.), et d'un abandon d'alliés qui y étaient, d'ailleurs, assez indifférents : je veux parler des Turcs. Charles-Quint voulait être libre de tourner ses forces contre les protestants, qui commençaient à l'inquiéter, ou contre les Turcs, dont on vient de rappeler les nouveaux progrès en Hongrie. Cette fois, ce fut avec les Turcs qu'il souhaitait de faire une trêve, pour se tourner contre les protestants ; et François Ier se montra fort empressé à le seconder dans cette voie : c'était se libérer de l'engagement de le servir par le concours de ses forces ; c'était d'ailleurs, s'il arrivait à opérer ce rapprochement, se faire absoudre lui-même des relations qu'il entretenait depuis si longtemps avec les infidèles. On pourrait oublier Nice, et croire qu'il n'avait jamais songé qu'à arrêter, comme il le prétendait, la marche de l'islamisme, à frayer la route où s'engageait après lui Charles-Quint. Il souhaitait donc maintenant cette paix : le Milanais promis au duc d'Orléans rétablissait l'équilibre entre les deux puissances en Italie, et supprimait la principale cause de la guerre. Mais le duc d'Orléans mourut : plus d'espoir d'obtenir le Milanais par mariage ; plus de moyen même d'empêcher la conclusion de cette trêve qui, en ôtant à Charles-Quint toute inquiétude du côté des Turcs, devait le rendre moins accommodant partout ailleurs. Que fera François Ier ? Ce qu'il a fait après tous les autres traités de paix, après Madrid, après Cambrai, après Nice et le voyage de Charles-Quint à travers la France. Réconcilié avec Henri VIII qui rend Boulogne pour de l'argent, il cherche à remuer encore le monde contre Charles-Quint. C'est l'objet de toutes ses missions : à Constantinople, où ses ambassadeurs ont pour instruction de résoudre les difficultés, et pour but réel d'en faire naître ; en Allemagne, où il excite les protestants en leur parlant des armements des Turcs ; à Venise, où il exagère les préparatifs des protestants allemands. Au fond, dans tout cela il n'y avait que des bruits dont il se berçait le premier avant de chercher à en remuer les autres. Charles-Quint était plus fort que jamais : libre du côté des Turcs, il triomphe des protes-

tants à Muhlberg. Mais déjà François Ier était mort.

Ce règne, si brillant au début, finissait donc dans une agitation stérile. Comment François Ier en était-il arrivé là? Est-ce la faute de son ambition, et doit-on chercher la cause de ses revers dans les entreprises mêmes qui avaient d'abord fait sa grandeur et sa gloire? Non; l'objet de la politique française était légitime; et si la guerre d'Italie était en soi une chose fatale, ce n'est pas à François Ier qu'on la peut reprocher. François Ier héritait d'une situation qu'il avait à soutenir. Il ne pouvait pas se résigner à laisser l'Italie aux mains de Ferdinand et de Maximilien, qu'y avait introduits la politique insensée de Louis XII. Du moment que l'Espagne était à Naples et l'Autriche aux portes de Venise, il y avait pour François Ier nécessité de prendre position au delà des Alpes : l'occupation du Milanais par la France était, dans cette situation, une condition de l'équilibre européen. Mais ce qu'il fallait surtout pour maintenir l'équilibre entre les puissances, c'était d'empêcher les couronnes d'Espagne ou d'Allemagne de se réunir sur la même tête : sur la tête d'un prince qui, maître des Pays-Bas, se trouvait, à ce titre même, l'allié naturel de l'Angleterre. Or, c'est ce que François Ier pouvait faire, et ce qu'il n'a pas fait : faute capitale de sa politique, qui pèsera sur tout son règne et sur la suite de l'histoire. Dès ce moment, la lutte est forcément engagée; et, dans les premiers temps, c'est François Ier qui demeure l'objet de toutes les défiances; c'est contre lui que les ligues se forment, comme si en lui était tout le péril. La bataille de Pavie met la situation sous son vrai jour. Dès lors, la France a perdu sa suprématie; mais ce rang qu'elle occupait, non sans péril pour les autres États, elle peut le retrouver à leur tête pour les protéger contre la suprématie bien autrement dangereuse de Charles-Quint. François Ier ne prend cette situation que pour la compromettre par des fautes nouvelles. Il abandonne ses alliés italiens à Cambrai. Il est bientôt forcé d'en chercher d'autres : il s'adresse aux protestants et aux Turcs; mais il ne les accepte qu'en les désavouant; il est toujours prêt à les abandonner, et il les sacrifie dès qu'il espère arriver au but par une autre voie; il les sacrifie avec d'autant moins de scrupule, qu'il croit ainsi alléger sa conscience. C'est ce qu'il fit à la trêve de Nice, à la paix de Crespy. Il y perdit ses alliés et ses peines, et mourut sans pouvoir empêcher son rival, réconcilié par lui-même avec les Turcs, de mettre le comble à sa puissance en accablant les protestants.

Ce n'est donc pas l'ambition qui a perdu François Ier et amené ses revers; car, nous le répétons, son ambition était motivée, et l'objet qu'il poursuit avec tant de ténacité, quoique souvent il prenne les dehors d'un intérêt de famille, était un intérêt public, où l'Europe entière, comme la France, avait sa part. Ce qui le perdit, c'est ce qu'il y eut de peu sincère dans sa politique, conséquence de la fausse position où il s'était mis; et le vrai principe des fautes qui l'avaient réduit là doit se chercher dans le vice de son gouvernement personnel, dans son despotisme : sa volonté devenue la loi publique : « Car tel est notre bon plaisir »; et cette volonté, qui s'affranchit du contrôle des États, asservie au caprice d'une femme, d'une maîtresse; l'impôt levé arbitrairement et dépensé sans règle, et les intérêts les plus urgents de la paix, de la guerre, compromis et perdus, parce que celui qui veut être tout dans l'État, qui décide de toutes les affaires, est tout entier à ses plaisirs. Tout l'argent ne fut pas dilapidé, sans doute; et il faut tenir compte à François Ier des encouragements qu'il a donnés aux lettres et aux arts; il a sa part de gloire dans le mouvement de la Renaissance. Il faut lui tenir compte aussi de la persévérance qu'il a montrée dans l'infortune, de la ténacité qu'il a mise dans une lutte qui était plus qu'une rivalité d'homme à homme, plus qu'une rivalité même de nation, qui était au fond la résistance de l'Europe, exposée à une domination capable de l'asservir; et cette lutte, malgré ses revers, ne demeura pas absolument sans fruit. François Ier, chassé de l'Italie, se raccrocha aux Alpes, et il les retint sous la main de la France, puisqu'il gardait le Piémont et la Savoie. C'était avoir encore les portes de l'Italie, et y tenir un pied pour y marcher, à l'occasion, plus avant. Mais on n'en a pas moins le droit d'être sévère envers lui comme envers ceux qui, dans une grande situation, ont compromis la fortune de la France. François Ier, au début, assure une position dominante à son pays; c'est par sa faute que cette prépondérance est passée à la maison d'Autriche. Il résista à cette prépondérance, et son fils après lui, et nous lui en savons gré. Mais à l'intérieur, en mettant, comme on disait, la royauté hors de page, il abandonnait la France à des hasards qui ne devaient pas tarder à lui être bien funestes.

Les questions agitées entre François Ier et Charles-Quint continuent de se débattre entre ce dernier prince et Henri II, et elles ne devaient se résoudre qu'après l'abdication de Charles-Quint. Le traité de Cateau-Cambrésis, qui suivit de près la mort de l'empereur, marque une halte dans ce mouvement des affaires étrangères. Il marque aussi pour la France le commencement d'une période où les affaires intérieures vont prendre le pas sur les autres, et ouvrir le royaume à l'étranger; période pleine d'agitations, de crimes et de misères, dont on ne se console qu'en voyant grandir parmi ces épreuves celui qui, parvenu au trône, saura chasser l'ennemi, calmer les passions, et donner à la France cette juste position, où, sans menacer l'indépendance des autres, elle tient en main la balance et sait la faire respecter.

H. Wallon.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

ÉTUDES ORIENTALES.

COURS DE M. LÉON FEER.

Le bouddhisme tibétain.

Nos études, messieurs, ont toujours paru retranchées dans une retraite inaccessible ; leur nature toute spéciale a jeté comme un voile sur leur importance philosophique, historique et littéraire, pour ne laisser voir qu'une bizarrerie étrange, aussi éloignée de nos idées et de nos mœurs que le Tibet l'est de notre ciel. Néanmoins le cours naturel des choses et d'incessants progrès dissipent peu à peu ces préjugés, et tendent à ajouter à l'importance que je signalais tout à l'heure une utilité pratique. Aujourd'hui que les relations avec l'extrême Orient deviennent de plus en plus fréquentes, que la Chine et le Japon s'ouvrent aux nations européennes, que la France, reprenant les traditions de Louis XIV, fonde, avec de nouveaux éléments de succès, un établissement dans l'Inde transgangétique et s'y crée une influence sérieuse et durable, les études qui doivent nous occuper ici prennent un certain degré d'actualité.

Je ne parle pas seulement des relations directes et suivies qui, par un mouvement successif, gagnant de proche en proche, s'établiront sans doute, quelque jour, avec les parties les plus reculées et les moins visitées de l'Asie centrale, spécialement avec le Tibet. Mais c'est du côté de la Chine et de l'Inde transgangétique que doivent être dirigées les recherches qui auraient pour résultat de rattacher la langue tibétaine à d'autres idiomes, et de découvrir les affinités qu'elle peut avoir avec telle ou telle autre langue. Une des tâches de la philologie, de nos jours, est de saisir, d'après une méthode scientifique rigoureuse, les rapports essentiels qui existent entre diverses langues, et accusent une commune origine, une véritable parenté, de manière à former des groupes dans lesquels chaque idiome vient se placer, sans choix arbitraire, par la seule évidence de faits scientifiquement constatés, en vertu d'un procédé de généralisation et de comparaison appliqué d'après des lois fixes et certaines.

L'étude du tibétain, à cause de sa nouveauté et du grand intérêt qu'elle présentait et présente encore à de tout autres points de vue, n'est guère entrée encore dans cette voie de la philologie comparée. Elle y entrera peu à peu ; mais, pour la lui faire suivre, il n'y a qu'à lui imprimer la direction même indiquée par les cours d'eau qui descendent du Tibet et se rendent en Chine ou dans la péninsule transgangétique ; c'est dans ces contrées que des raisons géographiques aussi bien que philologiques nous invitent à chercher des affinités naturelles de langue et de race avec le Tibet. Quand ces pays auront été mieux étudiés, que les diverses langues en auront été mieux connues, et qu'un système de généralisation, à la fois large et prudent, aura été appliqué à la grammaire comparée de ces divers idiomes, l'histoire primitive de cette partie du monde s'éclairera sans doute d'une lumière nouvelle ; peut-être alors nous surprendrons dans le passé d'antiques relations que les circonstances et le cours des âges avaient interrompues.

Du reste, ce qui fait toujours l'intérêt capital des études tibétaines, ce qui, malgré la position exceptionnelle du Tibet, son éloignement des mers, les montagnes gigantesques qui l'enferment, l'âpreté de son climat, le maintient en communication officielle ou non officielle, ouverte ou cachée, avec toute l'Asie orientale, c'est la chose du monde qui agit le plus sur les hommes, qui contribue le plus à former les caractères et les mœurs, la religion. Il est vrai que plusieurs peuples de cette vaste région, ceux de l'Inde transgangétique en particulier, ne paraissent pas actuellement avoir de relations suivies avec les Tibétains. Les rapports qui ont dû exister entre eux se perdent dans la nuit du passé. La religion même n'est point aujourd'hui un lien visible pour les populations des montagnes méditerranées et celles des terres basses maritimes. Et cependant cette religion est la même pour les unes et pour les autres : toutes elles ont les mêmes livres sacrés, reconnaissent le même auteur de leur religion, révèrent les mêmes personnages de l'histoire et de la légende. Le bouddhisme, qui s'est établi avec une si grande puissance chez tous les peuples de l'Asie orientale, qui y a créé un sacerdoce puissant et respecté, n'est pas actuellement, n'a même peut-être jamais été, pour tous ces peuples, un principe d'union, une source de communications actives et fréquentes ; mais même chez ceux qui sont restés le plus séparés les uns des autres, il a créé des institutions identiques qui manifestent un accord remarquable ; et c'est un spectacle assez étonnant que de voir les populations nomades des plaines âpres et stériles de l'Asie centrale, et les habitants de la luxuriante île de Ceylan, des rives chaudes et fertiles du *Më-nam* et des bords du golfe de Bengale, avoir les mêmes croyances, obéir à la même discipline, reconnaître l'autorité des mêmes livres religieux.

Le bouddhisme, qui, d'après les calculs les plus récents et les mieux établis, compte aujourd'hui trois cent quarante millions de sectateurs, cinq millions de plus que le christianisme, se divise en deux grandes sections, le bouddhisme du nord et le bouddhisme du sud. Au bouddhisme du sud appartiennent l'île de Ceylan et les principaux peuples de l'Inde transgangétique, notamment les Barmans et les Siamois. Le bouddhisme du nord comprend les Tibétains, les Mongols, les Mandchous et tous les peuples tartares adonnés au bouddhisme, les bouddhistes chinois et japonais. Cette distinction n'est pas seulement géographique ; elle est aussi historique, en ce sens que la propagation de la doctrine et du culte ne s'est pas faite en même temps,

de la même manière et sous la même forme pour l'une et l'autre fraction du bouddhisme.

L'Inde a été le berceau de cette religion et est demeurée longtemps le foyer d'où elle a rayonné au loin. Mais dans la marche qu'elle a suivie vers le sud, elle a commencé par s'établir fortement et de très-bonne heure dans l'île de Ceylan, par s'emparer de cette île, par s'y créer une existence propre et indépendante; et c'est de là qu'elle a été portée aux peuples de l'Inde transgangétique. La propagande qui aurait été dirigée de l'Inde même vers ces peuples, s'il en a effectivement existé une, fut étouffée par celle qui partit de Ceylan; et cette île, malgré des révolutions qui semblaient devoir lui faire perdre ce privilége, est demeurée pour les bouddhistes du sud le point de départ de leurs croyances et le centre de leur culte. La langue dans laquelle le bouddhisme fut apportée aux Singhalais ou habitants de Ceylan, et qui est le *pali*, sanscrit populaire du pays de Magadha en Inde, s'est conservée chez eux et chez leurs disciples comme langue sacrée; il est en grande faveur dans l'île et dans la Péninsule; de là vient que le barman et le siamois contiennent une très-forte proportion de mots *palis*, et que le langage religieux y est entièrement *pali*.

Tel fut le mode de propagation du bouddhisme méridional; bien autre fut celui du bouddhisme septentrional.

Porté directement de l'Inde, mais à une époque bien plus tardive, et après des tentatives diverses, aux Chinois, aux Tibétains et à quelques autres peuples; transmis par ceux-ci à des nations plus lointaines, il s'est maintenu plus longtemps que le bouddhisme du sud en communications directes avec l'Inde, et ce n'est que lentement, par degrés, qu'il s'est créé au Tibet un centre et un pontificat devant lequel s'incline aujourd'hui la presque totalité des bouddhistes du nord. Ce qui distingue encore cette propagation des doctrines du Bouddha Çâkyamuni dans les régions septentrionales, c'est qu'elle fut faite au moyen du sanscrit : c'est sur des originaux sanscrits qu'ont été formées les collections de livres bouddhiques du nord, comme celles du midi l'ont été sur des originaux *palis*. Les bouddhistes indiens paraissent avoir eu peu de sympathie, au moins dans le principe, pour la langue sacrée de leurs adversaires, les brahmanes : prédicateurs d'une religion toute populaire, antisacerdotale, c'est-à-dire opposée au sacerdoce de naissance constitué par le brahmanisme, ils semblent n'avoir adopté le sanscrit que tardivement, comme à regret, par une sorte de concession; et encore ne se servent-ils guère que d'un sanscrit très-incorrect. Quoi qu'il en soit, cette langue finit par prendre le dessus et par devenir langue sacrée dans le nord. Mais elle ne conserva pas son rang comme le *pali* garda le sien dans le midi. La difficulté des communications, plus grande de l'Asie centrale à l'Inde que de la péninsule transgangétique à l'île de Ceylan, fut peut-être une des causes de cette déchéance; mais la principale doit être cherchée dans la lutte terrible que les successeurs de Çâkyamuni eurent à soutenir dans l'Inde, lutte qui absorba tous leurs efforts et empêcha le bouddhisme indien de maintenir la primauté à laquelle il avait droit. L'extinction totale de la doctrine et du culte sur les bords du Gange, vers la fin du moyen âge, acheva de faire disparaître le lien qui rattachait les bouddhistes du nord à leur mère patrie religieuse.

Mais pendant qu'il déclinait dans l'Inde, le bouddhisme, au milieu de bien des révolutions, s'était organisé avec une force remarquable au centre de l'Asie, sur la lisière de l'Inde, entre les Tartares, les Mongols, les Chinois et les peuples des deux péninsules, en un mot, au Tibet; il s'y était créé une hiérarchie religieuse, s'y était donné un et même deux pontifes suprêmes. Les livres bouddhiques avaient été traduits dans la langue du pays avec une fidélité dont tous les traducteurs bouddhistes ont, du reste, été jaloux. Quand le bouddhisme fut extirpé de l'Inde, que les livres sanscrits de cette religion, détruits par des adversaires implacables, eurent disparu à tel point qu'il en est beaucoup qui ne se retrouvent plus, et que ceux qui subsistent n'ont pu être conservés que secrètement dans quelque obscure province, les bouddhistes du nord oublièrent l'Inde et le sanscrit, malgré le souvenir qui en revient sans cesse dans leurs livres religieux; ne voyant plus d'autre chef religieux que le *Dalaï-Lama* de Lhassa et le *Pan-tché-ria-po-tché* de Tassilhunpo, ils n'accordèrent plus d'autorité canonique qu'aux livres tibétains. Et c'est ainsi que le tibétain a remplacé le sanscrit comme langue sacrée dans le nord.

Si le bouddhisme avait subsisté dans l'Inde, ce pays, dont l'influence intellectuelle et religieuse a été si puissante, eût sans doute maintenu dans le monde bouddhique une unité rigoureuse : il fût demeuré le centre et le foyer de la religion comme il en avait été le berceau; on fût venu y chercher, de toutes les contrées qui avaient reçu la *bonne loi*, l'enseignement le plus savant, les textes sacrés les plus authentiques, les institutions les plus parfaites, les exemples les plus admirables; en un mot, le modèle de la vie religieuse. Il n'en fut pas ainsi : la persécution qui anéantit le bouddhisme dans l'Inde ne le détruisit pas au dehors, il est vrai, elle l'y fortifia plutôt; mais elle rompit l'unité du monde bouddhique, ou du moins elle fut la principale des causes qui décidèrent cette rupture et la rendirent définitive. Les deux fractions qui paraissent avoir toujours été divisées, mais qui auraient pu se réunir à la longue, ayant un centre commun, restèrent séparées; et voilà comment aujourd'hui les bouddhistes, avec les mêmes traditions, les mêmes livres sacrés, la même religion, livres indiens, religion tout indienne, forment deux communautés distinctes, et reconnaissent deux langues sacrées si différentes l'une de l'autre, — les bouddhistes du sud un idiome indien, mais populaire, les bouddhistes du nord un idiome monosyllabique d'une origine et d'une nature tout autres que celles qui distinguent l'idiome sacré des brahmanes.

Les travaux qui se font avec activité sur le bouddhisme du nord et sur le bouddhisme du sud ont pour résultat d'attester d'une manière de plus en plus positive l'identité des deux fractions de cette religion : c'est bien un même arbre qui s'est partagé en deux grandes branches ; la même sève circule dans l'une et dans l'autre. Le bouddhisme semblait cependant exposé à bien des chances d'altérations : religion populaire créée pour la multitude par un prédicateur de multitudes; religion de propagande portée par le prosélytisme à des peuples divers; religion mutilée enfin, puisque la source en fut comme tarie par la persécution brahmanique, il semble qu'il eût dû s'anéantir quand ses livres furent traduits dans tant de langues, que l'esprit éminemment indien de ce culte fut en contact avec l'esprit de peuples tout différents. Il a résisté à ces causes de ruine et à bien d'autres : il est vrai que des superstitions étrangères s'y sont souvent mêlées; il a même, dans le nord, pris un développement et formé tout un système qui porte un nom spécial, le lamaïsme, et qui, s'il n'est point contraire aux principes du bouddhisme, s'il est fondé sur ces principes, n'en est pas moins une évolution propre du bouddhisme septentrional étrangère à l'Inde. A travers toutes ces vicissitudes, le bouddhisme est néanmoins resté lui-même; et cette persistance tient à deux causes principales qui l'ont préservé d'une dissolution certaine : 1° une organisation simple, mais forte, appuyée sur une discipline sévère qui maintient la tradition, sans imposer à la faiblesse humaine un joug insupportable; 2° la conservation d'une langue sacrée qui, malgré une ignorance très-profonde et très-étendue, garantit le maintien de l'enseignement dans sa pureté. Que si, au lieu d'avoir une seule langue sacrée, le bouddhisme se trouve en avoir deux, cet état de choses déjà ancien l'a peut-être préservé de quelque commotion redoutable, ou du moins lui assure l'étendue de sa prépondérance. Il a été utile au maintien de son empire qu'une langue non indienne devînt langue sacrée au nord de l'Inde, et qu'une langue indienne, la langue propre du bouddhisme selon toutes les apparences, restât l'idiome sacré du sud. Les textes écrits dans les deux langues, et qui pour l'une ne sont que des traductions, pour l'autre sont peut-être des écrits originaux, maintiennent de part et d'autre une tradition, une loi, un enseignement identiques : les traductions faites dans les langues vulgaires sont, du reste, d'une exactitude telle, et se sont conservées avec une telle intégrité, que c'est à peine si l'on y remarque une déviation du texte originaire. Ainsi s'explique-t-on comment des peuples séparés par des distances considérables, sans communications régulières, ont conservé intacts, chacun de leur côté, des textes d'une même provenance. Et c'est une juste raison que les éditeurs du *Journal asiatique* de Londres, en publiant en regard deux traductions d'un des livres les plus importants de la discipline bouddhique, traductions faites séparément et sans que les auteurs eussent réciproquement connaissance de leur travail, l'une sur le texte *pali*, l'autre sur le texte chinois, ont remarqué la permanence et l'immutabilité durant tant de siècles, d'une religion dont l'un des principaux enseignements est le principe de l'instabilité universelle.

Le caractère primitif de ces livres sacrés a été si fidèlement conservé, que rien n'a pu en altérer le type original, ni leur donner une physionomie plus particulière aux divers pays qui les ont respectivement reçus ou à ceux qui seraient devenus postérieurement des centres religieux. Les livres bouddhiques, en quelque langue qu'on les lise, ne nous transportent jamais, ni dans l'île de Ceylan, la terre sacrée des bouddhistes du sud, ni dans le Tibet, où se dresse le trône pontifical des bouddhistes du nord; c'est toujours sur les bords du Gange qu'ils nous ramènent : l'Inde est constamment demeurée le point de départ, le centre spirituel de cette religion; et l'étude du bouddhisme, avec son immense variété, n'est au fond qu'une branche, un développement, un épanouissement des études indiennes.

Aussi les travaux scientifiques qui s'exécutent dans l'Inde, et qui se rattachent à nos études, sont-ils dignes du plus vif intérêt. C'est sur l'un d'eux que je voudrais aujourd'hui, messieurs, appeler quelques instants encore votre attention. « Je n'hésite pas à penser », disait il y a deux ans M. Barthélemy Saint-Hilaire, en parlant d'un arbre célèbre dans l'histoire du Bouddha, « qu'il serait possible de le retrouver, et je ne se- » rais pas étonné que quelque jour un des officiers de » l'armée anglaise, si intelligents et si courageux, ne » nous apprît qu'il a fait cette découverte (1). » Cette prévision se réalisait dans le temps même où le savant écrivain l'exprimait. Un officier anglais, célèbre par des explorations antérieures qui lui ont fait acquérir une très-grande expérience en ces matières, le colonel Cunningham, attaché au gouvernement de l'Inde comme inspecteur des travaux archéologiques, a commencé en 1861-62, au nom de ce gouvernement, une série d'explorations et de fouilles dans toutes les localités auxquelles s'est attaché le souvenir du Bouddha. La marche qu'il a suivie et le guide qu'il a choisi sont d'autant plus remarquables, qu'ils nous ramènent à des livres chinois traduits et commentés par des savants français, preuve nouvelle de la variété des études bouddhiques et du lien qui en unit les parties les plus divergentes.

Si le colonel Cunningham n'avait eu à sa disposition que les livres indiens bouddhiques, dont bien peu, il faut le dire, ont encore été étudiés, il eût sans doute pu accomplir sa mission dans une certaine mesure. Mais elle fut singulièrement facilitée et rendue plus fructueuse par les indications bien plus abondantes, bien plus sûres, et à quelques égards indispensables, qu'il trouva dans deux auteurs chinois dont il est nécessaire de dire ici quelques mots.

(1) *Le Bouddha et sa religion*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Paris, 1862, p. 30.

Du ve au xe siècle de notre ère, il y eut un mouvement remarquable qui sembla porter la Chine sur l'Inde, mouvement tout pacifique, signalé par de nombreux voyages. Quelques-uns de ces voyages eurent un caractère officiel, et furent accomplis par des personnages marquants, de hauts fonctionnaires envoyés en mission et chargés de faire des rapports au point de vue des intérêts politiques et commerciaux; mais les hommes qui jouèrent le principal rôle dans ces pérégrinations furent des religieux. La plus grande partie de ces voyageurs furent, en effet, des docteurs bouddhistes, et des plus éminents, qui se rendaient dans l'Inde pour puiser à sa source la loi du maître, visiter les couvents, prendre part aux séances publiques, être témoins en un mot de la vie intellectuelle et religieuse de l'Inde bouddhique, et enfin rapporter dans leur pays soit les livres qui leur manquaient, soit des copies nouvelles de ceux qu'ils avaient déjà, soit même la collection complète de *trois recueils* qui forment l'ensemble des écritures bouddhiques.

De ces pieux voyageurs, les plus célèbres sont Fa-hion, qui exécuta son voyage tout à la fin du IVe siècle, et Hiouen-thsang, qui partit en 629 et ne rentra dans son pays qu'en 645, après dix-sept années d'absence, pendant lesquelles il avait visité l'Inde, habité ses couvents, pris part aux débats oratoires qui s'y renouvelaient si fréquemment, visité plusieurs fois ou habité longuement quelques localités particulièrement remarquables, et recueilli sur les pays qu'il n'avait pas parcourus les renseignements les plus exacts. Tout ce que ces pèlerins ont fait, tout ce qu'ils ont vu, les circonstances de leur voyage, les détails relatifs aux contrées qu'ils ont visitées, les légendes qu'ils ont écoutées et notées avec un soin scrupuleux, tout cela est noté avec la précision et la parfaite exactitude qui est le trait caractéristique de l'esprit chinois, dans le *Fo-koué-ki* (mémoire sur le royaume de Bouddha), qui est la relation de Fa-hian, et dans le *Si-yu-ki* (mémoire sur les contrées occidentales), qui est l'ouvrage de Hiouen-thsang, ainsi que dans la biographie de ce pèlerin écrite par deux de ses disciples.

C'est à des savants français que nous devons la connaissance de ces livres importants. Abel Rémusat a traduit l'ouvrage de Fa-hian; depuis, M. Stanislas Julien nous a donné en français les deux ouvrages relatifs à Hiouen-thsang, sa vie par ses disciples, et ses mémoires, c'est-à-dire la description des pays qu'il a visités ou dont il a eu des nouvelles certaines. Le service que M. Stanislas Julien a rendu aux études bouddhiques par cette importante publication s'est trouvé encore augmenté par le travail qu'il a dû faire sur les noms propres, défigurés et rendus méconnaissables par les Chinois. Il a fallu une patience prodigieuse, une science immense et un labeur infini, pour retrouver les mots sanscrits sous leur enveloppe chinoise, et donner la clef du système de transcription adopté par les bouddhistes de l'*empire du milieu*. M. Stanislas Julien a résolu ce difficile problème; il a restitué les noms sanscrits-chinois avec la plus entière certitude, et donné les règles de la méthode par laquelle il est toujours facile de remonter d'un nom chinois bouddhique à l'original sanscrit. On peut juger des conséquences de ce résultat, qui met à notre disposition les indications si précises du docteur bouddhiste de la Chine, sans que nous en puissions concevoir aucun doute, par les avantages que le colonel Cunningham en a retirés.

C'est armé de la relation des pèlerins chinois qu'il a entrepris et exécuté ses fouilles : c'est d'après leurs données qu'il a choisi les lieux à observer, qu'il a recherché les monuments anciens; c'est sur les descriptions données par eux qu'il s'appuie, soit pour identifier un monument, soit pour en fixer l'âge d'une manière approximative, en concluant, de la comparaison de l'état actuel des lieux avec la description des pèlerins, que tel monument leur est postérieur ou antérieur ou date des temps qui les séparent l'un de l'autre. Presque partout il a pu retrouver des traces, soit du Bouddha, soit de son culte, malgré les doubles profanations des brahmanes, qui sont les persécuteurs acharnés du bouddhisme, leur ennemi naturel, et des musulmans, qui ne savent pas supporter une autre religion que l'islam.

C'est ainsi que notre savant voyageur a retrouvé à Bouddha-Gaya, parmi d'autres souvenirs bouddhiques, l'arbre célèbre, ou du moins un des remplaçants de l'arbre primitif sous le feuillage duquel Çakyamouni trouva la sagesse absolue : car c'est toujours sous un arbre qu'on arrive à la perfection et qu'on devient Bouddha. A Rajgir, dans le Behar, l'ancienne Râjagriha, capitale du pays de Magadha, et premier théâtre de la vie active du Bouddha, mais qui fut de bonne heure abandonnée par ses sectateurs, il a reconnu la position de la ville, souvent décrite par les auteurs indiens, la montagne où le futur Bouddha faisait sa retraite, et les sources d'eau chaude dont le nom avait été donné à l'une des portes de la ville, celle même par laquelle entra Çakyamouni la première fois qu'il fit son apparition. Non loin de Râjagriha, le colonel Cunningham a pu découvrir les vestiges étendus du célèbre couvent Nâlanda, lieu que la première section du *Kanjur* tibétain nous représente, peut-être par anachronisme, comme ayant été un foyer de science dès avant la naissance de Çakyamouni, et où Hiouen-thsang a séjourné dans le temps où l'enseignement bouddhique s'y donnait avec le plus d'éclat.

A Bénarès, lieu également vénéré des brahmanes et des bouddhistes, et la seule de ces antiques cités qui ait survécu à la gloire d'autrefois, le savant colonel a visité, avec un nouvel intérêt et de nouveaux moyens d'instruction, des ruines qu'il avait explorées jadis, il y a déjà trente ans. Le bois des Gazelles, célèbre dans la légende et dans l'histoire, subsiste encore, quoique probablement sous une forme quelque peu différente, et un *tamna*, ou parc des Antilopes, rappelle encore aujourd'hui le *Mrigadâva*, ou enclos des gazelles, des livres san-

scrits. C'est dans le parc des Gazelles que, selon la légende, Çakyamouni, étant roi des cerfs dans une existence antérieure, se serait offert à la place d'une biche, pour lui conserver son faon, à un roi amateur de la chasse, auquel, d'après un traité, cette biche devait être livrée : et ce qui augmente le mérite de cette belle action, c'est qu'il fit ce sacrifice en faveur d'une des biches, non de son propre troupeau, mais du troupeau de Dévadatta, son cousin, qui était cerf comme lui dans ce temps-là, et qui préludait déjà aux méchancetés sans nombre par lesquelles il devait s'efforcer d'entraver les efforts du Bouddha pour le bien de tous les êtres. C'est encore dans ce parc des Gazelles, que, selon l'histoire, une histoire bien mêlée de légendes, il est vrai, mais qu'on ne peut absolument rejeter, Çakyamouni, dans ce que les bouddhistes appellent sa dernière existence, ce qui est pour nous sa vie, fit tourner la roue de la loi, c'est-à-dire commença la prédication de ses doctrines. Le monument célèbre parmi les bouddhistes, que le roi Tçôka y fit élever en mémoire de cet événement, paraît s'être conservé jusqu'à nous dans la tour appelée aujourd'hui *Dhamek*, l'une des plus importantes ruines de Bénarès, et que M. Cunningham avait attentivement fouillée dans ses précédentes excavations. Le savant explorateur voit dans le mot *Dhamek*, par lequel cet édifice est désigné, une contraction du mot sanscrit *Dharmadêçaka*, docteur ou prédicateur de la loi : il est, dans tous les cas, difficile d'y méconnaître le mot *Dharma*, en langage vulgaire (pali et prakrit) *Dhamma*, la loi, constamment employé pour exprimer la doctrine ou la religion du Bouddha. Les débris de statue retrouvés à Bénarès représentent le Bouddha dans l'attitude du prédicateur, comme les statues de Bouddha-Gaya le représentent dans celle du contemplatif, de l'ascète absorbé dans la méditation.

Je ne terminerai pas, messieurs, ces quelques mots sur les intéressants travaux du colonel Cunningham, qui, dans la première partie de ses explorations, avait étudié vingt-quatre localités, sans parler encore d'une d'entre elles, de celle où s'accomplit l'événement célèbre connu sous le nom d'entrée dans le Niwâna, en langage vulgaire, la mort de Bouddha. Les savants, il faut le dire, ont joué de malheur avec cet événement capital de l'histoire : je ne parle pas des discussions soulevées sur la nature de l'état que le mot Nirvâna exprime, discussions qui ne sont pas encore épuisées; mais en ce qui concerne le fait lui-même, les savants ne savent encore quelle place lui donner dans le temps, incertitude fâcheuse pour tout l'ensemble de la chronologie indienne; et ils ont commis, à ce sujet, une erreur géographique en le plaçant en Assam, dans une contrée beaucoup trop orientale, et tout à fait en dehors du théâtre ordinaire des pérégrinations du fondateur du bouddhisme. Cette erreur, abritée du nom de Csoma, qui en est l'auteur, ne peut subsister devant les témoignages formels des pèlerins chinois, et c'est en suivant leur précieux itinéraire que le colonel Cunningham a cru découvrir le lieu précis où mourut Çakyamouni, près de Kuçinâgara (ville de l'herbe kuça), selon les livres bouddhiques, dans les environs du village actuel de Kasia. Le nom de Kasia, qui peut se prononcer Kusia, rappelle bien le nom antique, et les monuments que la piété des fidèles bouddhistes pouvait vénérer à l'aise au IVe et au VIIe siècle paraissent représentés aujourd'hui par une masse de ruines appelées *Matha-kuar-ka-kot*, c'est-à-dire, le *fort du prince décédé*. On sait que Çakyamouni était fils de roi; et bien que sa royauté ne soit jamais invoquée par les docteurs bouddhistes, qui ne veulent voir en lui que le sage accompli, le parfait Bouddha, le souvenir a bien pu s'en perpétuer dans les masses populaires, et se fixer par un nom qui l'exprimerait encore aujourd'hui.

J'espère en avoir dit assez pour montrer que l'étude du bouddhisme est plus vivante et plus florissante que jamais. Les obscurités de l'histoire et de la doctrine de cette célèbre religion ne sont pas sans doute complétement dissipées; mais le jour qui s'est déjà fait sur cette nuit profonde ne fera que grandir. Si l'on compte les années, le temps n'est pas éloigné où l'on discutait encore l'antériorité ou la postériorité réciproque du bouddhisme et du brahmanisme, et où l'on avait besoin de prouver l'antériorité du brahmanisme : si l'on regarde aux résultats acquis, ce temps est déjà loin de nous. Malgré les entraves qui embarrassent encore sa chronologie, l'histoire du bouddhisme n'en est pas moins la base la plus solide de l'histoire générale de l'Inde, et c'est par lui sans doute, à cause de son caractère particulier de popularité et de publicité, autant que de l'époque tardive de son apparition, que cette histoire commence à s'éclairer. Toutes les questions importantes qui se rattachent à cette branche d'études approchent de plus en plus d'une solution complète et définitive. On puise à toutes les sources d'instruction, on en fait en quelque sorte jaillir de nouvelles : les pèlerins chinois des siècles passés et les ruines de l'Inde moderne s'unissent pour nous apporter leurs témoignages; les écrits qui sont en vénération chez les divers peuples bouddhiques sont interrogés avec soin; chaque littérature fournit son contingent dans cet ensemble de recherches. La littérature tibétaine a déjà rendu de grands services à ces études, et l'on sait tout ce que le *Salitanstara*, traduit par M. Foucaux, a fourni de renseignements pour l'histoire du bouddhisme; elle est appelée à en rendre encore. Les cent volumes de son *Kanjur*, sans parler de bien d'autres ouvrages, représentent une Somme bouddhique d'une étendue respectable, qui n'a pas moins de poids à raison de sa vaste étendue et de l'autorité considérable dont elle jouit dans toute une partie de la communauté bouddhique qu'à raison des éléments qu'elle renferme. C'est une mine presque inépuisable : il s'y trouve sans doute, comme dans tous les livres bouddhiques, force énumérations, force légendes, une métaphysique quintessenciée et vaporeuse, mais l'histoire y a aussi sa place; et je ne pense pas qu'aucun recueil boud-

dhique présente un tableau plus vif et plus animé de l'Inde au moment de l'apparition de Cakyamouni et durant sa vie, que celui qui nous est offert dans le *Dulva*, la première section des livres canoniques des bouddhistes du nord. Si la légende et des remaniements postérieurs ont accru considérablement et même altéré cette histoire, il est indubitable néanmoins que la tradition y a conservé une foule de traits authentiques, et que la physionomie générale du premier siècle de l'ère bouddhique doit s'y retrouver retracée avec une fidélité plus grande qu'on ne l'attendrait d'une imagination si prompte à s'élancer en dehors des limites du sens commun. On trouve dans ces livres une masse de documents qui permettent de restituer une portion importante des annales de l'humanité.

L. Feer.

SALLE DE LA RUE CADET.

CONFÉRENCE DE M. VICTOR CHAUVIN.

Les vrais Robinsons.

Il y a deux ans, M. Victor Chauvin a publié sur ce sujet un volume qu'il signa avec M. Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève. En empruntant à cet ouvrage les éléments de sa conférence, il a voulu restituer publiquement à son savant collaborateur la part très-importante qui lui revenait dans l'œuvre commune, et après un court préambule consacré à cet acte de justice, il a continué en ces termes :

« Il n'y a très-probablement personne, parmi ceux qui m'écoutent, qui n'ait lu le roman fameux dont le héros a donné son nom à toute une classe d'infortunés sur lesquels je veux aujourd'hui appeler votre attention. Le *Robinson Crusoé* est un chef-d'œuvre; le *Robinson Suisse*, un livre excellent; et presque tous les ouvrages du même genre possèdent, plus ou moins, des qualités réelles. Cela tient au plan singulièrement heureux sur lequel ils sont conçus. Dans ce cadre ingénieux, il y a place pour des incidents dramatiques et saisissants, pour des renseignements scientifiques très-variés, et présentés sous une forme agréable; il y a surtout la grande leçon morale qui se dégage toujours du spectacle de l'homme isolé, mais luttant avec courage. Aussi, moraux sans fadeur, intéressants sans danger, les Robinsons réunissent presque tous les conditions exigées par le poëte latin : l'utile et l'agréable.

» J'ai dit : intéressants sans danger; je me trompe. Ces livres, quel que soit d'ailleurs leur mérite, présentent tous un danger commun. Chez les enfants, surtout, dont l'imagination est généralement vive et impressionnable, ils frappent puissamment l'esprit; ils séduisent, ils fascinent, ils excitent le désir de réaliser ces merveilleuses aventures aux résultats toujours heureux. Il est bien peu de lecteurs qui n'aient subi cette attraction, et la robinsonade si connue, si charmante de Bernardin de Saint-Pierre enfant, n'est qu'un des mille exemples de cet entraînement général. Heureusement, si le danger est incontestable, il n'est pas grave, dans les conditions de civilisation où nous nous trouvons. D'ailleurs, il y aurait, pour le conjurer, un moyen bien simple : ce serait d'opposer l'histoire au roman, la réalité à la fiction.

» Au lieu de gracieuses idylles, où tout est pour le mieux dans la meilleure des solitudes; où les obstacles ne paraissent que pour être vaincus, où tout finit bien, toujours et partout, parce qu'il n'en coûte à l'auteur qu'un trait de plume pour sauver ses héros, nous aurions sous les yeux des drames sombres, navrants, où règne en souveraine l'inexorable fatalité, et qui inspirent toujours la pitié, souvent l'effroi.

» Je voudrais vous raconter brièvement quelques-uns de ces drames, cinq ou six tout au plus, choisis dans la multitude. Car le nombre des vrais Robinsons est bien plus grand qu'on ne le suppose généralement. Et je ne parle ici que des Robinsons connus, les moins nombreux à coup sûr, et les moins intéressants. Depuis que l'homme ose lutter contre la mer, combien de malheureux ont péri, Robinsons ignorés, sur des plages désertes : les uns, et ce sont les plus heureux, au bout de quelques jours; les autres après dix, vingt, trente ans, attendant chaque jour l'heure de la délivrance, et succombant enfin à la misère, au désespoir, à la vieillesse, loin de tous ceux qui les avaient aimés, et qui les croyaient depuis longtemps rayés du nombre des vivants! Tous ceux-là n'ont laissé d'autre trace de leur passage sur la terre que quelques ossements blanchis, restes sans nom qu'outragent éternellement, sur quelque rocher inconnu, les vents et les tempêtes! Pour eux, l'histoire, hélas! sera toujours muette, et le secret de leurs douleurs est mort avec eux!

» Il y a eu des Robinsons de toute antiquité, mais, si vous le voulez bien, nous passerons tout d'abord au déluge, c'est-à-dire aux temps modernes. Il me suffira de vous citer les Robinsons mythologiques : Philoctète dans l'île de Lemnos,

Ariane aux rochers contant ses injustices, etc.

Puis les Robinsons de la légende religieuse : saint Maclou, saint Brandan et cent autres. Enfin ceux de la légende historique, comme le roi Sébastien, qui, du champ de bataille d'Alcaçar-Kébir, où il périt avec toute son armée, fut, selon la tradition, emporté par Dieu dans l'île *Incoberta*, île cachée où, couronne en tête et sceptre en main, gardé par deux lions, il doit dormir mille ans, puis ressusciter pour conduire le Portugal à la conquête du monde. Je ne parlerai point des Robinsons qui, comme Anna d'Arfet et Macham, dans l'île de Madère, sont intéressants, mais dont les aventures ne paraissent pas suffisamment authentiques. Pour être court, et rester

dans l'histoire, nous irons tout d'abord jusqu'à un Robinson du XVI siècle. »

M. Chauvin raconte alors la curieuse histoire du matelot espagnol Pedro Serrano, jeté par un naufrage sur l'île qui, de son nom, s'est appelée Serrana. Prodigieux nageur, il survécut seul au sinistre, et parvint à gagner cet îlot sablonneux, dépourvu de bois, d'eau potable, de toute végétation. Il ne possédait que son couteau et quelques vêtements, qui ne tardèrent pas à se pourrir sous l'action de ce climat à la fois pluvieux et chaud. Heureusement l'île était fréquentée par d'innombrables tortues, auxquelles il dut son unique aliment. D'abord il les mangeait crues et buvait leur sang; bientôt la nécessité le rendit industrieux : il songea à se procurer du feu, non-seulement pour faire cuire ses aliments, mais aussi pour produire une colonne de fumée destinée à attirer l'attention des navigateurs. Il chercha vainement un silex sur son île, et ce ne fut qu'après avoir souvent plongé qu'il put s'en procurer un. A défaut de bois, il employait, pour alimenter son feu, de la graisse de tortue, des arêtes de poisson, des herbes marines desséchées; en un mot, toutes les épaves qu'il pouvait ramasser. Pour se désaltérer, il recueillait l'eau de pluie dans des carapaces de tortue. Après trois ans de cette vie solitaire, il fut fort surpris un matin en voyant un étranger dans son île. Ce nouveau venu, Espagnol comme lui, avait, comme lui aussi, survécu seul à la perte du navire qu'il montait. Leur premier mouvement fut une grande joie : ils mirent tout en commun, puis, par une singulière bizarrerie, ils se disputèrent pour un motif futile, et faillirent en venir aux coups. Du reste, ils ne tardèrent pas à se réconcilier, et vécurent toujours ensuite dans la meilleure intelligence. Enfin, au bout de sept ans, délivrés par des compatriotes que leur aspect terrifia, et qu'ils ne purent rassurer qu'en leur récitant à haute voix le *Credo*, ils revinrent en Europe. Le compagnon de Serrano mourut en route. Quant à lui, il fut présenté à Charles-Quint, qui lui accorda une pension de 4800 ducats sur les fonds en réserve au Brésil. Mais le malheureux n'en jouit pas; il mourut en mer, en allant toucher le premier quartier de sa rente.

A la même époque souffraient, sous d'autres cieux, trois infortunés dont la touchante et romanesque aventure se rapporte plus directement à notre histoire. Tout le monde sait que le Malouin Jacques Cartier a découvert le Canada. Mais ce que l'on sait moins, c'est que Cartier était tout simplement le premier pilote de François de la Roque, sieur de Roberval, nommé, en 1540, amiral et gouverneur des terres neuves du Canada. Ce que l'on ignore presque généralement, c'est que ce Roberval, marin énergique, mais cruel et violent, ajouta volontairement, dans un jour de colère, un chapitre aussi curieux que triste à l'histoire des vrais Robinsons.

Chargé d'établir une colonie en Amérique, il emmenait avec lui sa nièce Marguerite, accompagnée d'une gouvernante. Pendant le voyage, une intrigue se noua entre Marguerite et un jeune gentilhomme breton. Ces relations ayant été découvertes, Roberval jura de tirer une vengeance terrible de cet affront, dans lequel il voyait une atteinte portée à son propre honneur. Il ne dit rien au jeune homme, dans la crainte sans doute de blesser une famille puissante, mais sa colère ne s'appesantit que plus dure sur les deux femmes. La flotte se trouvait alors dans les environs de Terre-Neuve. Roberval choisit, dans ces parages désolés, une petite île déserte, que l'on a appelée depuis *île de la Damoiselle*, et il y abandonna sa nièce et la gouvernante, avec quelques provisions. Le jeune homme voulut partager leur sort, et il se fit mettre à terre avec son arquebuse et son épée. Grâce à lui, les trois exilés s'installèrent et vécurent tant bien que mal pendant quelques mois : malheureusement il mourut bientôt. Marguerite était enceinte, et il lui fallut, malgré sa position, aller à la chasse et pourvoir à ses besoins, ainsi qu'à ceux de sa vieille gouvernante. Elle accoucha et essaya d'élever son enfant, mais elle resta bientôt chargée seule de ce soin, car la gouvernante succomba aussi à la misère et aux privations. L'enfant ne put être sauvé par la tendresse de sa mère, et au bout de dix-sept mois Marguerite se trouva seule sur l'île. Ce ne fut que dix-huit mois plus tard qu'elle fut délivrée par des pêcheurs bas bretons. Nous ne donnons ici, on le comprend, qu'un très-court résumé de ce drame touchant dont l'orateur a raconté ainsi le dénoûment.

« Au moment de quitter pour toujours cette terre fatale, Marguerite venait dire un dernier adieu aux trois tombes qu'elle avait creusées sous les sapins de la forêt. Elle pria et pleura longtemps, et, quand ses libérateurs voulurent l'arracher à ce triste lieu où elle laissait toutes ses affections, un douloureux regret la saisit, un pieux souvenir l'arrêta. Impuissante à supporter le déchirement de cet adieu suprême, elle perdit de vue, et le souvenir de ses misères, et la délivrance qui l'attendait, et la patrie qui allait lui être rendue. Il fallut que les rudes marins, dont elle avait béni la venue providentielle, l'entraînassent presque malgré elle. Ils la sauvèrent, mais nul ne la consola....., et ni la France, ni la famille ne lui firent oublier cet îlot désolé, où les grands sapins couverts de neige abritaient le dernier sommeil de tous ceux qu'elle avait aimés. »

L'orateur développe ensuite l'aventureuse odyssée de Leguat et de ses neuf compagnons (1690-1698), réfugiés bannis de France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; d'abord Robinsons volontaires pendant deux ans à l'île Rodrigue, puis, pendant six années, soumis aux plus terribles épreuves et à des souffrances inouïes sur l'île Maurice et sur un rocher voisin. Ce récit, extrait tout entier de la relation publiée en 1708 par Leguat lui-même, est trop long pour être résumé ici, même dans ses principaux traits, mais il est saisissant et dramatique au plus haut point.

M. Victor Chauvin ne pouvait, dans un tel sujet, omet-

tre l'histoire de Selkirk et celle de l'Indien Mosquito de Juan Fernandez, types reconnus de Robinson Crusoé et de Vendredi : toutefois ces faits étant relativement plus connus que les autres, il s'est contenté de les indiquer rapidement.

L'ordre chronologique l'amenait ensuite à un épisode presque aussi connu, et non moins intéressant : l'histoire de la colonisation de l'île Pitcairn par Adams et les révoltés de la *Bounty*. On sait qu'en 1789, dans la nuit du 27 au 28 avril, l'équipage de ce bâtiment, irrité des duretés du capitaine Bligh, se souleva sous le commandement du premier lieutenant Fletcher Christian ; que les mutins se débarrassèrent du capitaine en le renvoyant dans un canot avec quelques matelots fidèles ; que restés maîtres du bâtiment, ils errèrent d'île en île, cherchant une retraite ignorée pour échapper aux lois de la Grande-Bretagne ; qu'enfin, après mille vicissitudes, ils s'établirent à Pitcairn avec des femmes amenées par eux de Taïti. Là, du reste, ils ne vécurent pas encore en paix, car peu de grands États ont eu, proportionnellement, plus de crimes et de sang versé à leur origine ; peu aussi, après cette période de laborieuse organisation, ont présenté un tableau plus riant et plus agréable. Pendant les soixante dernières années, l'histoire de Pitcairn est une vraie pastorale, qui n'a guère été troublée que pendant quelques mois. Malheureusement tout tend à changer aujourd'hui, et l'orateur n'a pas voulu laisser à son auditoire des illusions romanesques.

« Aux dernières nouvelles, dit-il, l'île était devenue trop petite pour nourrir sa population : il a fallu transporter une partie des habitants sur d'autres îles de la mer du Sud. En même temps, la civilisation européenne a gagné les bons insulaires. Ils riraient aujourd'hui de leurs pères, qui, en 1814, lorsqu'ils virent pour la première fois une vache à bord du *Briton*, discutaient gravement pour savoir si c'était une chèvre énorme ou un cochon gigantesque. Aujourd'hui Pitcairn doit avoir son imprimerie et son journal, et vous verrez qu'avant dix ans on y fera des conférences. »

M. Chauvin a terminé par le récit de la robinsonade toute récente (1849) de M. Ernest Charton (frère de l'honorable directeur du *Magasin pittoresque*) et de ses compagnons, à l'île Saint-Charles (archipel des Galapagos). Fidèle à la variété qu'il avait apportée dans toutes les parties de cette conférence, l'orateur a présenté dans M. Charton un Robinson intéressant, non-seulement à cause de son nom bien connu en France et de la date récente de son aventure, mais encore parce qu'il ne devait son isolement à aucune des causes ordinaires : son navire avait été volé pendant qu'il était à terre. Les détails de son séjour sur l'île sont aussi des plus curieux. Citons seulement un trait caractéristique. Pendant quelque temps, M. Charton put procurer quelques aliments à ses compagnons en faisant les portraits de quelques misérables déportés de la république de l'Équateur, seuls habitants de l'île. Il n'avait qu'un carnet de poche et un seul crayon. Son tarif était fixé à douze pommes de terre par portrait, s'il ne taillait son crayon qu'une fois ; les délicats, qui voulaient que le crayon fût taillé deux fois, payaient double.

M. Victor Chauvin a conclu en ces termes :

« J'arrêterai ici cette revue extrêmement incomplète. Jamais, d'ailleurs, cette sinistre histoire n'aura dit son dernier mot. Chaque jour y ajoute une nouvelle page, et peut-être en ce moment même, sur quelque îlot désolé, perdu dans l'immensité des mers, quelques malheureux voient commencer pour eux cette affreuse existence de misères, de désespoir et d'abandon. Est-ce donc une pensée de découragement qui doit être notre conclusion? Non certes ; c'est une impression toute différente que j'éprouve moi-même, et que je veux essayer de vous laisser. A côté de la compassion qu'excitent de si grandes infortunes, on ressent une juste fierté, un légitime sentiment d'estime pour la dignité humaine, en voyant l'homme faible, isolé, sans autres ressources que son énergie, lutter, souvent avec succès, contre la nature, contre les éléments, contre une implacable fatalité acharnée à sa perte. »

BULLETIN DES COURS.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Lundi 3 avril. — M. Villiaumé : Jeanne d'Arc ; sa mort ; sa réhabilitation.

Mardi 4. — M. Désiré Charnay : Le Canada et les États-Unis. Souvenirs anecdotiques de voyage.

Mercredi 5. — Madame Esther Sezzi : L'esprit des bêtes.

Jeudi 6. — M. Ernest Desjardins : Les grandes époques de l'histoire de France. La chevalerie.

Vendredi 7. — M. Samson : Beaumarchais. *Le Mariage de Figaro.*

Samedi 8. — M. Charles Battaille : Déclamation lyrique. Étude de rôles. *Fra-Diavolo.*

— Un retard inattendu nous oblige à remettre à notre prochain numéro la savante conférence de M. A. Maury sur *la Société romaine sous les premiers empereurs, comparée à la Société française de l'ancien régime.*

AVIS. — Nous prévenons ceux de nos lecteurs qui ont l'habitude d'acheter la *Revue* au numéro que s'ils désirent s'abonner pour une année, on leur tiendra compte, en déduction du montant de l'abonnement, du prix des numéros achetés séparément, à raison de 25 centimes par numéro. L'abonnement part du 1er décembre de chaque année.

Sommaire de la Revue des cours scientifiques du 1er avril 1865.

Faculté de médecine. Conférences historiques. M. *Verneuil :* Les chirurgiens érudits ; Antoine Louis. — Muséum d'histoire naturelle. Physiologie comparée. Cours de M. *Vulpian :* Physiolgie du bulbe rachidien ; le nœud vital. — Faculté de médecine. Histologie. Cours de M. *Robin :* Évolution embryogénique des tissus. — Bulletin des cours.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 19. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 8 AVRIL 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	— 26	— 30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE. — **Histoire et morale.** — Conférence de **M. Alfred Maury** : La société romaine au temps des premiers empereurs, comparée à la société française de l'ancien régime.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Voyages.** — Conférence de **M. D. Charnay** : Souvenirs anecdotiques du Mexique : les Indiens.

Bulletin des cours. — M. MÉZIÈRES.

AVIS. — Nous donnons aujourd'hui, sans augmentation de prix, un supplément de *huit* colonnes.

Paris, 7 avril 1865.

On lit dans le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique :*

« La faveur dont jouissent les cours publics reste la même. D'un bout à l'autre de la France, les autorités municipales, départementales et académiques, le professorat, les corps savants, les Sociétés et les particuliers, ont rivalisé de zèle, de talent et de convenance pour rendre heureux et faciles les commencements de l'institution nouvelle. Partout le public a reconnu, par des sympathies marquées, les efforts tentés pour l'intéresser et pour l'instruire. L'hiver prochain verra sans doute se rouvrir la plupart des cours que l'été va fermer ; d'autres s'établiront dans les mêmes conditions et avec le même succès à côté des premiers ou dans les localités qui en ont été privées jusqu'ici. »

Parmi les conférences qui ont le mieux réussi dans les départements, nous pouvons signaler celles de M. Bohn, à Amiens, sur l'*Ame humaine dans l'histoire;* de M. Foucher de Careil, à Caen, sur *Gœthe;* de M. Bertereau, à Angoulême, sur les *Essais de Montaigne*; de M. Reynald, à Angoulême, sur *Don Quichotte.*

A propos du supplément que l'étendue exceptionnelle de la conférence de M. Maury nous décide à donner aujourd'hui, on nous permettra de faire remarquer que nous avons préféré nous imposer un sacrifice plutôt que de scinder une leçon qui aurait perdu à ne point paraître tout entière dans un seul numéro.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE.

CONFÉRENCE DE M. ALFRED MAURY
(de l'Institut).

La société romaine au temps des premiers empereurs comparée à la société française de l'ancien régime.

Chaque âge a ses prédilections particulières pour tel ou tel ordre de récits, pour telle ou telle nature de faits. Ce qui amuse l'enfant n'a déjà plus d'attrait pour le jeune homme; l'âge mûr ne s'intéresse guère qu'aux faits sérieux, et le vieillard se complaît dans ses souvenirs et le rappel des événements de sa vie passée. Sous ce rapport comme sous bien d'autres, les sociétés se rapprochent des individus. Une société déjà mûre, ou arrivée à une sorte de vieillesse, demande à l'histoire ce que n'y cherche pas une société dans l'enfance, une société qui n'a pas dépassé la première période de son développement. Nous étudions maintenant l'histoire dans un tout autre esprit qu'on ne le faisait en France il y a deux ou trois siècles. Jadis on s'attachait de préférence à retracer la vie et surtout les exploits des souverains, des grands capitaines. Hors de là on ne sortait guère des descriptions de batailles, du récit des fêtes ou des grandes calamités. L'histoire gardait encore à cette époque quelque chose de l'épopée et du chant populaire dont elle est sortie.

Il est bon de le rappeler en effet ici : les vers sont nés avant la prose ; on a commencé par célébrer par des paroles rhythmées ou cadencées, par des chansons et des hymnes, la mémoire des événements qui avaient le plus frappé l'imagination. Ce sont ces chants qui ont fourni le fond de compositions plus étendues et plus étudiées que nous nommons des poëmes et dont l'*Iliade* et l'*Odyssée* dans l'antiquité, le *Romayana* et le *Mahabharata* dans l'Inde, les romans de chevalerie au moyen âge, nous présentent les types les plus connus. Puis est arrivé l'annaliste qui, sans assujettir ses phrases à la mesure dont le but est d'aider la mémoire autant que de plaire à l'oreille, a inscrit année par année, mois par mois ou même jour par jour, la mention des événements arrivés sous ses yeux. A côté de lui s'est bientôt placé le chroniqueur qui a interrogé les monuments et les témoignages et résumé, dans un style plus modeste, ce qu'antérieurement le poëte avait presque seul le privilége de raconter. Il grossit toutefois sa relation d'une foule de détails que négligeaient les chants populaires et les épopées. Cette transformation de l'histoire fit place à des transformations nouvelles, car la curiosité devint chaque jour plus exigeante ; on s'intéressa à des événements et des circonstances dont les poëtes ne disaient rien, que les annalistes passaient sous silence. Dans le principe, l'historien ne s'occupait que de certains hommes, de certaines individualités qui avaient dominé leur temps, personnifié leur nation et dont le nom béni ou détesté avait comme étouffé par son bruit le nom de moins illustres contemporains. On fit graduellement une place aux acteurs secondaires du drame de l'histoire ; on voulut que chacun eût sa mention. Enfin, dans ce siècle, on est allé plus loin : on s'est efforcé de recomposer jusqu'à la vie de ce qu'on pourrait appeler les personnages muets, en bien plus grand nombre que les autres, car sur la scène du monde ceux qui se taisent, mais n'en pensent pas moins, font toujours le gros de la troupe. Bref, on ne se contenta plus de la biographie des hommes célèbres et de l'exposé des grands événements, on s'attacha à découvrir comment avaient vécu les masses ; on tenta de saisir jusque dans ses plus infimes et modestes rouages le jeu de la machine sociale aux différentes époques. L'histoire se démocratisa.

C'est dans cet esprit nouveau, messieurs, que je tenterai de vous exposer ce qu'était la société romaine, il y a dix-huit cents ans. Je n'ai pas l'intention de vous retracer l'histoire bien connue des premiers empereurs et des événements qui firent de l'Empire la plus grande puissance dont nous ayons gardé mémoire ; mon but est, en évoquant devant vos yeux une société qui ne nous apparaît que morte dans les livres, de mieux vous faire comprendre la distance qui la sépare de la nôtre ; vous apprécierez alors, sans exagération, sans prévention, le progrès accompli, et, pour exalter les temps modernes, vous ne serez plus tentés de ravaler les temps anciens. Certains portraits d'empereurs qu'on rencontre dans Suétone, Tacite, Dion Cassius, Hérodien et les historiens de l'*Histoire auguste* sont si repoussants et si hideux, qu'ils répandent sur tout ce qui les entoure l'aversion ou l'effroi. Les vices, les crimes des souverains et de leurs familiers, portent ombre aux vertus et aux mérites du temps, et l'on est trop enclin à attribuer à tous les Romains la corruption ou la cruauté de quelques-uns de leurs maîtres.

Des biographies scandaleuses peuvent être vraies, mais elles ne composent pas toute l'histoire ; si, par exemple, un de nos contemporains prétendait donner le tableau de nos mœurs en recueillant les cancans du demi-monde, même du grand monde, des comptes rendus de cours d'assises et de police correctionnelle, est-ce que nous aurions là une image fidèle ! On en agit pourtant ainsi pour la Rome impériale, ville où tout se répétait et se disait : *omnium gnara et nihil reticens*, comme l'appelle Tacite (*Annales*, XI, 27), où la rumeur colportait plus les scandales que les bonnes actions. Cicéron s'en plaignait déjà (*Discours pour Cœliüs*), et cinq cents ans plus tard, saint Jérôme nous représente encore Rome remplie de médisances et de commérages (épître 127).

Ceux qui veulent voir toute l'histoire romaine au Ier siècle dans les actes d'un Caligula, d'un Néron ou d'un Domitien, se traînent encore dans les vieux errements et prennent la biographie des rois pour les annales d'une nation. Si nous voulons vraiment connaître la société romaine d'alors, il nous faut recueillir tous les traits épars qu'elle a laissés, la recomposer en imagination pour la faire ensuite poser sur nos yeux de façon à constater en quoi elle ressemble à la nôtre, en quoi elle en diffère.

Auguste avait reconstruit en grande partie l'ancienne Rome, quatre-vingts édifices avaient été achevés ou rebâtis par ses ordres ; et l'on sait qu'en mourant il se vantait de laisser de marbre une ville qu'il avait reçue de briques. Des voies moins étroites avaient remplacé les rues tortueuses de la vieille cité. Quelques grandes artères telles que l'*Alta semita*, la *Via lata*, mettaient directement en communication des quartiers éloignés. L'incendie de la ville sous Néron avait eu à peu près le même effet que l'incendie de Londres en 1666. Plus de dix quartiers de la ville furent en partie reconstruits sur un meilleur plan.

Un respect religieux avait fait conserver l'enceinte de Servius Tullius, mais la Rome des rois n'était plus en réalité qu'un quartier, et les demeures les plus splendides, plusieurs édifices les plus somptueux s'élevaient dans les faubourgs, absorbés dans la ville, qui comprenait quatorze régions, répondant à peu près à nos arrondissements. Il est arrivé là ce qui est advenu à Londres, à Vienne, à Paris, où les faubourgs ont fini par éclipser et comme étouffer la ville primitive. La Rome carrée ne pouvait plus suffire en effet à un développement industriel et commercial, à une population toujours crois-

sante qui peut être évaluée à 650 000 personnes libres au temps d'Auguste et à plus du double, si l'on compte les esclaves et les étrangers. Les auteurs de la Rome d'alors parlent en des termes qui nous reportent à nos villes modernes les plus importantes. Le terrain était si cher et l'espace si circonscrit, que l'on cherchait à réduire le plus possible l'épaisseur des murs mitoyens, sans en diminuer pourtant la solidité. Les rues étaient encombrées de passants et d'ouvriers. Pendant la journée les chars, les litières et les chaises à porteurs, alors aussi en usage que sous Louis XIV, circulaient dans toutes les rues auxquelles elles donnaient une singulière animation. Le nombre de ces véhicules s'était extraordinairement multiplié depuis le gouvernement impérial. Déjà Horace se plaignait du mouvement bruyant dont Rome était remplie de jour comme de nuit. Dès l'aurore, ainsi que cela a lieu encore à Naples ou à Florence, certains artisans, les boulangers, par exemple, criaient leurs denrées et leurs marchandises. De l'intérieur des écoles, comme nous l'apprend Martial, s'échappait la voix des écoliers épelant tout haut leur leçon. Le retentissement des marteaux et des scies remplissait les rues qui commençaient à s'encombrer de ces chariots pesants dont Juvénal nous montre chacun obligé de se garer au plus vite.

Les professions les plus diverses avaient déjà leurs représentants dans la ville éternelle ; les auteurs et les inscriptions en font foi. Dans la campagne et presque jusqu'aux extrémités de l'Italie, l'agriculture était poussée à un degré de science ou d'avancement dont les écrits de Caton, de Varron et de Columelle témoignent avec évidence. Si l'on rapproche leurs ouvrages du célèbre traité d'Olivier de Serres, écrit au commencement du XVIIe siècle, on se convaincra que sous les Valois on n'en savait pas beaucoup plus, en fait de culture, que sous les Césars.

Les innombrables ruines, les monuments de toute sorte qui nous restent de la Rome impériale nous attestent à quel degré d'extension et de perfectionnement l'art et plusieurs industries y avaient été portés. Il est à peine nécessaire de rappeler avec quel succès la philosophie et les lettres étaient cultivées. Le temps ne nous a transmis qu'une minime partie des ouvrages composés au Ier siècle de Rome, mais les poëtes, les orateurs, les érudits et les philosophes dont les écrits ont été cités comme appartenant à ce siècle, sont en très-grand nombre. — Tout cela n'implique-t-il pas, messieurs, l'ordre, la sécurité et le bien-être, puisque l'expérience nous enseigne que ce sont là les conditions indispensables pour que, dans un pays, le travail, la richesse, le luxe, puissent se maintenir et s'étendre. Si dans Rome, la folie furieuse des Césars eût fait couler le sang tous les jours, si l'existence comme la fortune des citoyens avait été sans cesse à la merci d'un tyran capricieux, si une soldatesque effrénée avait journellement répété ses saturnales, s'il n'y avait eu que des riches insolents et fripons, sans pitié, sans mœurs, que des esclaves courbés sous le fouet et traités comme des bêtes, comment la population romaine serait-elle arrivée à un tel degré de civilisation et de grandeur, et les signes extérieurs seuls ne suffisent-ils pas à nous convaincre que les choses ne se passaient pas dans toute la société comme dans le palais d'un Néron ou d'un Domitien ? Il y avait sans doute des moments de trouble et d'agitation, même de terreur et de carnage, ainsi qu'il y en a eu à Paris depuis quatre-vingts ans, mais ces crises passées, la société reprenait son assiette et la civilisation sa marche.

Assurément Rome, comme toutes les grandes métropoles, était le réceptacle de bien des impuretés, bien des turpitudes et bien des misères ; mais si l'on n'y voulait voir avec les satiriques que des capteurs d'héritages, des époux infidèles, des gens perdus de dettes et de débauches, des serviteurs malhonnêtes, on se laisserait aller à la même exagération que si l'on admettait l'absence de toute sécurité dans les rues de Rome, parce que les poëtes nous parlent des nombreux filous qui s'y rencontraient, ou parce que Pline nous dit que la fréquence des vols avait obligé jusqu'à la plèbe de mettre des volets à ses fenêtres. Même à Londres, où la race des pick-pockets est si florissante, l'immense majorité des promeneurs rentre chez soi les poches intactes, et à Paris, parce que nous faisons ce que Pline nous dit des Romains, nous ne tenons néanmoins pas la ville pour un un pur repaire de coupe-gorge.

Ce qui a donné le change à beaucoup de critiques c'est qu'on a regardé la transformation sociale opérée à Rome par l'influence de la Grèce, des mêmes yeux que les vieux Romains. Ceux-ci, en effet, criaient à la corruption en présence de l'envahissement du luxe, des arts, de la philosophie et des lettres, parce que les habitudes devenaient plus polies, les manières plus recherchées, et qu'ainsi que nous l'apprend Sénèque, l'élégance avait remplacé ce qui était à peine de la propreté. Les vieux Romains confondaient trop souvent la rudesse avec la vertu, la dureté avec le courage ou l'énergie. Être aimable et instruit, c'était à leurs yeux s'amollir, et en présence de la séduction exercée par l'esprit et le goût des Grecs, ils s'affligèrent sur la perte des mœurs antiques. Il est vrai que les progrès matériels, que l'accroissement de la richesse, une plus grande délicatesse, ou si l'on veut, un plus grand raffinement dans les habitudes et les idées, sont presque toujours accompagnés d'un certain amollissement.

L'influence exercée par la Grèce sur Rome est en tous points comparable à celle que l'Italie exerça sur nous au XVIe siècle.

La pureté des mœurs s'en ressentit ; les arts furent cultivés avec succès, la langue se perfectionna, l'industrie prit de notables développements, l'administration et la justice subirent d'utiles réformes; mais à la faveur de ces changements, la licence pénétra bien souvent, et une cour démoralisée donna de fâcheux exemples à une

bourgeoisie et à une noblesse qui ne l'étaient pas. La Rome impériale acheta également le progrès en bien des choses par un affaiblissement de certaines parties de la moralité humaine qui apparaissait aux partisans du vieux régime républicain comme une effroyable corruption. Il y avait des Alcestes et des Chrysales du temps qui vantaient cette grande roideur des vertus du vieil âge, et se révoltaient à la vue de matrones devenues des femmes du monde et de beaux esprits. Reste à savoir si ces *laudatores temporis acti* ne s'exagéraient pas à leur tour singulièrement les vertus de leurs ancêtres. Toutefois, on doit le reconnaître, les Romains l'emportaient beaucoup en moralité sur les Grecs. Polybe, ce mégalopolitain qui avait résidé à Rome au IIe siècle avant notre ère, remarquait que dans cette ville rien n'était plus honteux que de se laisser corrompre, que de s'enrichir par des voies injustes. Il écrivait : « Autant on y estime une richesse acquise honnêtement, autant on méprise celle qui s'acquiert par des procédés illégitimes. » Et le rapprochement qu'il faisait des Romains et de ses compatriotes est fort peu à l'avantage de ceux-ci.

Que deux ou trois siècles plus tard, l'accroissement des besoins, l'amour de l'argent, développé par l'extension du commerce et de l'industrie, eussent rendu moins rigide cette primitive austérité, cela est vraisemblable. Rome tendait à devenir une ville de commerce et d'affaires, tandis que ses habitants n'étaient guère dans le principe que des cultivateurs économes, mais passablement enclins à l'avarice. Maîtres durs et usuriers impitoyables, leur vertu était quelque peu orgueilleuse, comme celle des Caton, et leur mépris pour les richesses ne rendait ni leur autorité plus douce, ni leur besoin de pouvoir moins prononcé. Toutefois, au premier siècle de notre ère, il devait encore subsister bien des traces de l'antique probité romaine, de cette religion du devoir et de cette observation scrupuleuse de la loi qui font les grands peuples. Sinon, comment avec tant de causes d'agitations, un pouvoir suprême si instable, des révolutions militaires si fréquentes, l'empire aurait-il duré si longtemps? Comment surtout aurait-il exercé sur les peuples barbares une influence si profonde? Les nombreux monuments gravés sur la pierre, le corps imposant de lois et d'édits que le Code théodosien et le Digeste nous ont conservés, attestent une administration intelligente et bien entendue, qui, dans plusieurs de ses mesures et de ses règlements, ne le cède en rien à la nôtre. Ainsi, au lieu de ces extorsions arbitraires qu'ordonne ou tolère en Orient le souverain, au lieu de ce despotisme capricieux que n'enchaîne aucune prescription, aucune loi, au lieu de ces formes immobiles du gouvernement patriarcal promptement dégénéré en une tyrannie insupportable, dans Rome, tout est réglé par des lois claires et circonstanciées, qui s'améliorent avec le temps, dont s'adoucit la rigueur par un sentiment d'équité de plus en plus apparent dans la législation, à mesure que l'on s'éloigne de l'époque décemvirale. La propriété est garantie; la preuve en est dans ces lois d'expropriation analogues aux nôtres, dont il est fait mention par Frontin, en son *Traité des aqueducs*, écrit à la fin du Ier siècle. La levée des impôts s'opère par l'intermédiaire de publicains, c'est-à-dire de fermiers généraux, mode encore bien imparfait, mais qui constitue pourtant déjà un progrès sur la levée arbitraire des tributs et sur les extorsions des officiers. Chaque jour, le gouvernement romain s'attache d'ailleurs à établir pour la perception des impôts des mesures qui en arrêtent les abus, et qui rendent plus difficile l'improbité. Sans doute, les publicains se montraient singulièrement exigeants ; mais le peuple pouvait faire entendre ses plaintes, et souvent il était écouté. Tandis que dans les gouvernements despotiques de l'Orient et chez les barbares, toute idée de garantie était à peu près inconnue. L'un des empereurs dont la mémoire est restée le plus en horreur à l'humanité, veillait lui-même sur ce point à ce que le peuple ne fût pas molesté, et se montrait plus libéral que ceux qui l'entouraient. Indigné de la cupidité des publicains qui donnait lieu à des réclamations universelles, Néron, pour couper l'abus dans sa racine, eut l'idée de supprimer toutes ces contributions indirectes (*vectigalia*), qu'affermaient les traitants, comme cela se pratiquait dans l'ancien régime. Il ne fallut rien moins que les réclamations du sénat pour l'empêcher d'exécuter ce projet. Les sénateurs alléguaient contre la suppression des *vectigalia*, je suis presque tenté de dire des droits réunis, tant les motifs qu'on donne en faveur de leur maintien ressemblent à ceux qu'on faisait alors valoir, les sénateurs alléguaient, dis-je, que c'était compromettre l'équilibre du budget, et dès lors le salut de l'empire; qu'il était impolitique d'abandonner d'anciens impôts auxquels on s'était habitué. Néron céda; mais afin de donner aux contribuables de justes garanties, il voulut que l'on publiât les tarifs des droits perçus, tarifs que le public n'avait pas jusqu'alors connus. Il accorda le droit de prescription pour les réclamations d'impôts qui n'auraient pas été faites dans le cours de l'année, ou, comme nous dirions, dans le cours de l'exercice. Il voulut que les contestations entre les contribuables et les publicains fussent portées devant le tribunal du préteur. Ces mesures équitables ne vous frappent-elles pas, messieurs, par leur esprit tout moderne, et ce hideux Néron, accordant à ses sujets des garanties que nous n'avions pas encore sous Louis XIV, n'est-ce pas là une preuve de l'esprit d'équité qui animait l'administration romaine? Sans justice, en effet, sans probité, sans attachement aux devoirs, comment cette hiérarchie d'attributions, cette activité et cette vigilance obligée qui constituaient l'administration romaine, si intelligente et si active, auraient-elles subsisté près de trois siècles? L'empire n'aurait été qu'une succession non interrompue de catastrophes, au milieu desquelles toute confiance, toute sécurité seraient devenues impossibles. Et cependant, nous voyons s'établir alors des industries qui témoignent de l'existence

de l'une et de l'autre. Il y avait à Rome et dans les principales places de l'empire des banquiers, ce qu'on appelait des *argentarii*, qui pratiquaient le change et l'escompte, qui payaient des traites et faisaient des avances, et qui continuèrent à exister jusqu'à l'époque de Justinien, prince auquel ils durent de nouveaux priviléges. C'était, dès le temps de Cicéron, une profession assez considérée. Si la loi leur accordait des avantages, elle exigeait d'eux, en retour, l'exécution scrupuleuse des engagements sous des peines sévères.

Au temps de la république, ce n'étaient encore que de simples changeurs qui se tenaient au Forum, non loin du temple de Castor; mais à ces véritables *sarraf*, comme diraient les Orientaux (*veteres argentarii*), en avaient succédé d'autres sur le banc desquels (*banco*, en latin *mensa*) se traitaient des affaires beaucoup plus importantes.

L'État avait aussi des institutions qui dénotent pareillement la confiance et la sécurité publiques; des caisses de retraites pour l'armée, des bureaux pour les distributions de secours alimentaires aux nécessiteux, des cartes (*tesseræ frumentariæ*), ou bons de pain, qui permettaient d'acheter le blé à un prix réduit, et qu'on délivrait aux prolétaires.

Tout cela nous montre que les empereurs comprenaient que leur intérêt était lié à la prospérité publique. Tibère, en présence d'une crise financière et d'un avilissement factice des terres que les détenteurs ruinés se voyaient obligés de vendre avec des pertes énormes, établissait un fond de 100 millions de sesterces, sur lequel on prêtait sans intérêts pour un délai de trois ans, à la condition d'engager ces biens-fonds pour le double de la somme empruntée. Vous le voyez, messieurs, la caisse du crédit foncier n'est pas une idée nouvelle. La mesure de Tibère porta les plus heureux fruits; les propriétaires purent attendre, afin de vendre dans des conditions meilleures, et ceux qui spéculaient sur leur embarras et feignaient de ne pas vouloir acheter, offrirent des prix plus équitables.

Voilà ce que nous rapporte Tacite, que l'on ne saurait accuser de condescendance pour Tibère, et voilà qui nous prouve combien l'administration romaine était souvent tutélaire. Le gouvernement des Césars n'a donc pu être si monstrueux, ou tout au moins aussi tyrannique qu'on nous le dépeint souvent, et les indices que nous avons en certains points de sa sagesse laissent penser que parmi ses agents, que parmi ses sujets, il y avait bien des vertus et des mérites que l'histoire a trouvé moins d'intérêt à enregistrer, préférant nous raconter les crimes de la cour.

Mais pour nous convaincre davantage que la distance n'était pas si grande qu'on s'est plu à le supposer entre la Rome impériale et les grandes capitales de l'Europe, je ne dis pas dans ce siècle, les récents progrès nous ont mis par trop au-dessus de ce que l'antiquité a produit de meilleur, mais il y a deux ou trois cents ans, que l'on compare la société française à Paris sous Henri IV, sous Louis XIII et les premières années du règne de Louis XIV, à la Rome des premiers Césars, et l'on sera frappé de nombreuses analogies.

La religion occupait dans la société romaine, comme dans la vieille société française, une place considérable; elle était étroitement liée au gouvernement et aux institutions publiques. Nos aïeux étaient fort dévots; les Romains ne l'étaient pas moins. Polybe écrivait : « La dévotion a pris parmi les Romains de tels développements, et pénétré si profondément dans la vie privée comme dans les affaires publiques, qu'on ne saurait rien imaginer au delà. » Vous le savez, messieurs, le clergé constituait jadis chez nous le premier ordre de l'État; le roi était alors le protecteur et le défenseur armé de la religion. La loi était à la fois catholique et française. On rencontrait quelque chose d'analogue dans l'ancienne Rome. Les solennités du culte consacraient les actes du pouvoir et se mêlaient incessamment à tous les événements de la vie publique. Et le spectacle que sous ce rapport présentait la Rome impériale, se rapprochait singulièrement de celui de Paris, au commencement du XVIIe siècle. Dans notre cité, on sait combien étaient multipliés les églises, les chapelles, les lieux consacrés par quelque image sainte. Il n'y avait guère de rue qui ne contînt deux ou trois édifices réservés au culte. A Rome, les temples, les *sacella*, les statues de divinités, se présentaient à chaque pas. Chaque sanctuaire avait son ministre, et la multiplicité des prêtres de diverses catégories était de tous points comparable à celle des abbés, des membres de congrégations religieuses, des moines sous l'ancien régime. L'énumération des diverses catégories de prêtres à Rome serait presque aussi longue que celle des paroisses, des collégiales, des maisons conventuelles à Paris, il y a deux ou trois siècles. A la tête de ce clergé païen était placé le souverain pontife, véritable évêque, présidant le collége des huit pontifes, qui constituaient une sacrée-consulte. C'était, en réalité, le chef de la religion, et les empereurs furent investis de ce ministère auguste. Venaient ensuite les sept pontifes *minores*, et les trois flamines *majores;* puis le roi et la reine des sacrifices (*rex sacrificulus*); les prêtres sibyllins, les sept épulons, les trentes curions dirigés par le curion *maximus*, les seize *sacerdotes publici*, etc., à côté desquels se plaçaient les prêtres de certaines divinités spéciales, les *augustales*, ou prêtres d'Auguste, ceux d'Hercule, du Soleil. Les augures et les aruspices formaient une classe à part, et les custodes des temples une catégorie subalterne analogue à nos sacristains. Les ministres du culte, victimaires, chantres, musiciens, remplissaient des offices également subalternes, analogues à ceux de nos chantres et de nos bedeaux. Enfin des enfants aidaient, comme nos enfants de chœur, les prêtres dans l'accomplissement des saints rites.

Si l'on songe aux fêtes nombreuses que comprenait le calendrier romain, au retour à très-courts intervalles de solennités religieuses, on comprendra que dans la ville

Éternelle on devait à tout moment coudoyer des ministres saints : seulement leur costume était différent des nôtres; ils étaient vêtus de blanc ou de blanc et de pourpre, coiffés d'un bonnet particulier dont la forme variait suivant la nature du sacerdoce. Ces prêtres allaient et venaient sans cesse; ils entraient dans les temples pour offrir quelque sacrifice ou s'acquitter de quelques rites, marchaient dans des processions où était portée quelque image de Dieu. Les démonstrations extérieures auxquelles donnait lieu le sentiment religieux n'étaient guère différentes de celles des chrétiens modernes; on s'inclinait, on se prosternait en portant la main à la bouche (d'où le mot *adoration*), on élevait les bras au ciel, en prononçant à haute voix des vœux ou des prières; toutefois on se couvrait la tête, au lieu de la découvrir. On chantait des hymnes, et une véritable liturgie réglait tout ce cérémonial. Les sacrifices sanglants, voilà seulement ce qui distinguait l'ancien culte du nôtre; car pour les autres détails il y avait bien des ressemblances : même vénération pour les simulacres sacrés que l'on baisait pieusement, devant lesquels on suspendait des *ex voto*, même exhibition dans les temples d'objets vénérés et de pieuses offrandes autour desquels on allumait des cierges ou des lampes; pareille multiplicité des processions. En un mot, on retrouve là tout ce déploiement de dévotion extérieure qui se continue encore en Italie, et qui chez nos aïeux effaçait trop souvent la religion du cœur.

Quoique revêtues de moins hautes dignités sacerdotales que les hommes, les femmes avaient aussi leur part dans le ministère sacré. Les vestales placées sous la direction de la vestale *maxima*, peuvent être comparées à nos religieuses; elles faisaient des vœux de trente ans; dix années de noviciat, dix années de ministère pour l'entretien du feu sacré, dix années employées à l'instruction des novices. On leur permettait alors de rentrer dans le monde; mais ayant depuis longtemps renoncé à ses jouissances et dépassé l'âge de l'hymen, elles préféraient presque toujours achever leur vie dans les saintes fonctions. Les prêtresses de la bonne déesse formaient quelque chose d'analogue à nos congrégations de femmes. L'épouse du grand flamine de Jupiter partageait avec lui les soins du sacerdoce, et celle du roi des sacrifices était chargée de certaines fonctions spéciales. Le respect qu'inspirait pour ces femmes le ministère sacré qui leur était confié, peut se comparer à celui qu'on avait pour les nonnes et les filles de Dieu.

Il est vrai que chez les Romains les prêtres ne formaient pas une caste à part, qu'un citoyen pouvait exercer à la fois des fonctions civiles, militaires et religieuses, et c'est là sans doute une distinction à faire entre leur clergé et le nôtre. Remarquons toutefois qu'en France, jusque il y a un siècle, le clergé, quoique séparé par son caractère du reste de la nation, n'en était pas moins journellement mêlé aux affaires les plus profanes, et menait en bien des cas une vie plus séculière que religieuse. Les hautes fonctions politiques étaient souvent occupées par des prélats; une foule d'ecclésiastiques remplissaient les emplois de professeurs, de secrétaires, d'instituteurs, de bibliothécaires, voire même d'hommes d'affaires. Nombre d'abbés n'avaient d'ecclésiastique que l'habit et ne s'occupaient en réalité que de choses mondaines. On cite bien des personnages qui avaient abandonné avec autorisation la vie ecclésiastique et embrassé ensuite la profession des armes. Les grandes dames avaient souvent des abbés à demeure chez elles, encore plus à titre de complaisants que de directeurs spirituels. Les bénéfices ecclésiastiques dégénéraient en véritables pensions destinées à faire vivre somptueusement, ou du moins agréablement, bien des hommes qui n'avaient embrassé la prêtrise que pour en obtenir.

Ajoutez à cela que les prêtres de l'ancienne Rome jouissaient de certains priviléges et se voyaient imposer certaines observances rigoureuses qui les séparaient, assez profondément, du reste des citoyens. La plupart étaient nommés à vie. Ils étaient exemptés du service militaire. Quelques flamines, et surtout le flamine de Jupiter, devaient se conformer à une véritable règle. Bien des actes même indifférents lui étaient, pour des raisons, symboliques et religieuses, sévèrement interdits. Le roi des sacrifices ne pouvait exercer aucune magistrature, remplir aucune fonction civile ni militaire, pas même haranguer le peuple comme un simple citoyen. En échange de ces prescriptions les sacerdoces auxquels elles étaient imposées, notamment le flaminat de Jupiter et la royauté des sacrifices, jouissaient d'honneurs particuliers. On exigeait aussi des prêtres des mœurs plus pures et une conduite plus sévère; et comme l'humaine nature est toujours la même, le clergé païen se dédommageait d'un côté des privations qui lui étaient imposées de l'autre. Et cette gourmandise qu'on a reprochée parfois aux abbés et aux moines, on en accusait déjà les pontifes et les prêtres saliens. On reconnaissait un ministre des dieux à son ventre énorme, si l'on en croit le satirique Perse. A part ce petit défaut et les désordres de certains dignitaires ecclésiastiques, pour appliquer à l'antiquité une expression moderne, désordres qui se sont aussi retrouvés chez quelques-uns de nos anciens prélats, parce qu'alors, comme dans la Rome antique, on recherchait les hautes fonctions sacrées, bien souvent par pure ambition, les prêtres donnaient l'exemple d'une vie régulière et pieuse; car il leur était enjoint de ne s'approcher des autels que purs de cœur et de corps, *puri et mundi*, que l'âme occupée de la sainteté de leur ministère (voy. Vopiscus, *Aurélien*, c. XIX.)

De l'aveu des Grecs, les Romains s'étaient attachés à conserver au sacerdoce sacré un caractère pur et honorable, ils ne voulaient pas que les fonctions sacrées fussent tirées au sort ni vendues à prix d'argent; ils imposaient des garanties d'âge, de caractère et de fortune.

Il y avait dans les nombreuses congrégations ou con-

fréries dont Rome était remplie, dans ce qu'on appelait des colléges, associations placées sous la protection spéciale d'une divinité comme nos vieilles corporations l'étaient sous celle d'un saint, une police assez sévère, des règlements auxquels chaque membre devait se soumettre. Ces colléges, qui tantôt répondaient à nos congrégations, tels étaient les *Saliens*, les *frères Arvales*, les *Luperci*, tantôt à des corps de métiers, avaient toujours des fêtes communes et se réunissaient à certaines époques, pour offrir, à la divinité sous la protection de laquelle ils s'étaient placés, leurs prières et leurs sacrifices. De grands festins étaient l'accompagnement indispensable de ces fêtes, comme chez nos pères il n'y avait pas de fête de patron de la corporation, sans repas du corps. Les dîners de la Sainte-Barbe et de la Saint-Crépin en sont encore des restes.

Le culte ne présentait d'ailleurs à Rome presque rien de ces cérémonies inconvenantes et de cette licence qui déshonoraient trop souvent la religion des Grecs. Les solennités sacrées gardaient un caractère grave et recueilli, et, à part quelques amusements populaires, quelques farces de mauvais goût qui se produisaient au temps de certaines fêtes, par exemple à l'époque des Saturnales et des Lupercales, et qui rappellent notre carnaval ou la *fête des fous*, on ne faisait rien d'indigne de l'idée élevée qu'on avait des divinités. La religion romaine, en effet, messieurs, était fort distincte de la religion des Grecs avec laquelle nous sommes trop enclins à la confondre, parce que les premiers appliquaient aux dieux des seconds les noms de leurs propres dieux. Cette confusion, opérée de bonne heure, permit à Rome l'introduction de divinités étrangères et de rites qui n'appartenaient pas à la religion de l'État. Mais il n'y avait pas à cet égard autant de liberté qu'on se l'imagine.

Le sénat veillait à la conservation des anciens usages religieux; il prononçait souverainement sur l'admission ou le rejet des nouveaux cultes dont on sollicitait l'admission, et ordonnait toutes les cérémonies religieuses extraordinaires. L'esprit de cette surveillance était éminemment politique; les Romains, comme nos pères, confondaient l'attachement à la religion de l'État avec le patriotisme, et pensaient que l'introduction de cultes étrangers portait les hommes à suivre d'autres lois que celles du pays et devenaient une source de sédition et de révolte. Il n'y avait donc, comme de nos jours, de liberté que pour les cultes reconnus par l'État, et ceux que les nécessités particulières, que des circonstances spéciales avaient fait accueillir, malgré leur caractère contraire à l'esprit romain, comme cela arrivait pour le culte asiatique de Cybèle, étaient soumis à une surveillance toute spéciale, tolérés plutôt que reconnus, à la manière dont le protestantisme était traité avant la révocation de l'édit de Nantes. Dans ces cultes étrangers, en effet, on ne retrouvait pas toujours la pureté et la décence de la religion romaine, mais le mépris qui s'attachait, dans l'esprit des gens éclairés et honnêtes, à quelques-uns de ces sacerdoces exotiques, ignobles ou ridicules, ne portaient pas plus atteinte à la considération que l'on avait pour le culte en général, que le discrédit qui avait jadis frappé certains ordres, comme les Capucins et les Cordeliers, n'avait ébranlé le respect qu'inspirait en général la vie monastique.

Mais, direz-vous peut-être, messieurs, je ne vous entretiens ici que des formes extérieures de la religion romaine. Il ne pouvait y avoir entre le culte catholique et le polythéisme italique, qu'une ressemblance apparente et superficielle. Je ne veux nullement établir que la théologie incohérente et souvent enfantine des anciens, ait une étroite parenté avec les dogmes du christianisme. A cet égard, il n'y a pas de comparaison possible, mais, remarquons-le, la théologie romaine, précisément parce qu'elle était d'une extrême pauvreté, laissait libre carrière aux croyances et aux interprétations individuelles. Les ignorants, le bas peuple, ne cherchaient pas à pénétrer au fond même de la religion; ils n'éprouvaient pas le besoin de se rendre un compte exact du caractère, du rôle et des attributs des dieux. Ces problèmes n'attiraient point l'attention publique, pas plus qu'au moyen âge, et jusque de nos jours, on ne s'est occupé, dans la classe illettrée, d'approfondir les principes véritables de la religion. Les choses n'ont donc pas beaucoup changé. Le progrès avait eu beau s'accomplir dans les conceptions religieuses, le bas peuple n'en profita guère, et demeura attaché presque aux mêmes superstitions. Les noms changèrent, voilà tout. Et la preuve, c'est qu'on retrouve encore aujourd'hui dans les campagnes de l'Italie une foule d'idées et d'usages qui datent de l'antiquité.

Quant à la classe instruite, qui s'était imbue de la philosophie grecque, elle repoussait les fables grossières dont le polythéisme romain était entaché; elle faisait subir à des degrés divers une épuration à la mythologie. Or, vous le savez, messieurs, la philosophie hellénique, le platonisme surtout, a été une introduction au christianisme. Les Pères de l'Église l'ont reconnu. C'est à ses lumières qu'ils ont éclairé et défini les dogmes chrétiens. Les Juifs eux-mêmes, si supérieurs aux Grecs et aux Latins sous le rapport religieux, avaient fait à la philosophie de ceux-ci de nombreux emprunts.

Josèphe, dans son traité pour répondre aux accusations dirigées contre ses compatriotes, dit lui-même que les véritables philosophes grecs sont d'accord avec les Juifs. — Qu'on lise les écrits philosophiques de Cicéron, le traité des *Devoirs* ou celui de la *Nature des dieux*, les ouvrages de Sénèque, et l'on se convaincra que, quoiqu'ils admissent une foule de dieux secondaires, les Romains de cette époque se faisaient de la divinité suprême une idée pure et élevée et étaient déjà sur la voie du christianisme.

Donc, en ce qui touche la classe éclairée, et à Rome sous les empereurs, l'instruction était singulièrement ré-

pandue ; on peut dire, sans risquer d'être taxé d'exagération, que les lumières, dans le domaine des idées religieuses et philosophiques, ne le cédaient guère à celles du XVIe et du commencement du XVIIe siècle. La scolastique n'avait-elle pas vécu presque exclusivement au moyen âge sur Aristote, et, depuis la renaissance jusqu'à Descartes, n'est-ce pas Platon qui a défrayé l'enseignement philosophique, même de l'Église ?

Pour être juste cependant, il faut convenir que, malgré leur philosophie, bien des Romains restaient les esclaves des plus puériles et des plus incroyables superstitions. Les gens instruits s'affranchissaient des grandes, mais ils étaient encore enlacés par les petites. Les historiens font foi de la croyance aux prodiges, aux mauvais présages, aux amulettes, aux charmes, aux apparitions ; elle s'est trouvée chez les plus fermes esprits du temps. Mais à cet égard encore la distance qui sépare les Romains de nos aïeux n'est pas considérable. Est-ce que les mêmes chimères n'ont pas préoccupé nos ancêtres? Les chroniques du moyen âge sont remplies de la mention d'apparitions célestes, de pronostics miraculeux, de contes diaboliques, et chacun sait quelle foi on avait encore au XVIe siècle dans l'astrologie, la magie, les charmes et les incantations. Nous rencontrons aussi ces superstitions chez les plus grands esprits ; d'un côté chez un Turenne, et de l'autre chez Képler. Cette même alliance de la superstition et de la cruauté qui s'observe chez plusieurs empereurs romains n'a-t-elle pas existé chez un Louis XI, et depuis, chez un Rodolphe II ?

Ainsi, tout en constatant que sous le rapport moral, la société française l'emportait par certains côtés sur la société romaine, parce que celle-ci n'était pas chrétienne, nous retrouvons cependant dans l'une et l'autre des formes analogues du sentiment religieux associées à de pareilles défaillances intellectuelles. C'est la science, la vraie science qui nous a éclairée, et cette science n'était pas beaucoup plus avancée au commencement du XVIIe siècle qu'au temps des premiers empereurs. Entre la physique d'avant Descartes et celle d'Aristote et de Sénèque, entre l'astronomie d'avant Copernic et celle d'Hipparque et de Ptolémée, la distance est certainement bien moins prononcée qu'entre la science actuelle et celle d'il y a trois siècles.

Mais poursuivons les comparaisons et les rapprochements. Ne nous en tenons pas à la religion et à la philosophie, et voyons quel était l'état social aux premiers temps, la condition des différentes classes. Si on la rapproche du spectacle que présentent les temps modernes, on trouvera assurément des différences assez profondes. Non-seulement si l'on met en regard les Romains des Césars des Français d'autrefois, mais même si l'on compare les premiers aux Italiens de la Renaissance. A Rome il n'y avait pas eu de féodalité ; dès lors ces vestiges nombreux de la société féodale que nous offre l'ancienne France ne se rencontraient pas. L'esclavage fournit un nouveau trait de dissemblance. Toutefois ce serait une erreur d'imaginer que les deux sociétés, la société romaine et la société moderne d'il y a trois siècles environ, ne se touchent pas encore par bien des points.

Si dans les premiers temps de la république, patriciens et plébéiens constituaient deux castes profondément tranchées ; si l'esclavage était un joug insupportable qui faisait de l'homme une partie du bétail, les choses avaient changé au temps de l'empire, précisément par suite du progrès des idées de justice et d'humanité, qui sont un des caractères d'une civilisation ascendante. Les vieilles familles patriciennes s'étaient pour la plupart éteintes ou elles étaient tombées dans la misère ou l'obscurité dès le temps de Jules César ; et le sang noble s'épuisait si vite, que Tacite nous apprend dans ses *Annales* que, dès le règne de Claude, la majeure partie des familles sénatoriales qui dataient de Jules César avaient disparu. Un fait analogue a été observé pour la noblesse moderne.

En fait, la noblesse n'était plus une affaire de race, mais de chance et de faveur. Certaines familles, par leur crédit et leurs richesses envahissaient héréditairement les dignités, mais un retour de fortune, le caprice d'un empereur pouvait déraciner ces grandeurs éphémères, et le plus pauvre, un simple chevalier, un affranchi, arrivèrent aux emplois les plus considérables. L'intérêt avait poussé aux affranchissements ; on s'était aperçu des avantages du travail libre, et l'esclave *dispensator*, l'esclave *villicus*, de plus en plus rapproché de son maître, par l'éducation comme par les idées, n'apparaissait plus comme une chose, quoiqu'il le fût encore dans la loi : il avait lui-même des esclaves sous ses ordres (*vicarii*). Tous les jours la société libre se grossissait d'hommes nouveaux, qui arrivaient promptement à marcher de pair, parfois même à éclipser des ingénus de vieille race. Quant aux autres, ils formaient la classe nombreuse des clients. En France, dans l'ancien régime, nous n'avions pas le nom, mais nous avions la chose ; et par leur crédit et par leur opulence les nobles tenaient une bonne partie de la roture dans leur dépendance. On rencontrait des affranchis ou des fils d'affranchis dans toutes les fonctions, et la cour des empereurs en fourmillait.

Horace était fils d'un affranchi, et Mécène se plaisait pourtant dans sa société. Sans doute le préjugé aristocratique tenait encore ces parvenus pour des gens sans naissance. On dînait chez eux volontiers, mais on méprisait quelque peu leur basse extraction. En un mot, ils inspiraient les mêmes sentiments que les nobles, il y a deux cents ans, avaient pour la roture enrichie. Alors aussi les hommes nouveaux commençaient à faire concurrence à ceux qui s'honoraient de leur naissance. Si en France, au XVIIe siècle, l'esclavage n'y existait pas, si le servage était aboli, en revanche la condition des gens des campagnes n'était pas beaucoup plus douce que celle des esclaves romains attachés à la glèbe. On peut

le voir par ce que dit madame de Sévigné, et d'autre part, si l'on rapproche les scènes où Plaute et Térence font comparaître des esclaves domestiques de celles où Molière, Regnard, Destouches, introduisent des valets, on trouvera un langage et des habitudes analogues. Sans doute le valet d'autrefois ne voyait pas sa chaîne rivée à la demeure de son maître ; on pouvait le chasser ou il pouvait demander son compte. Mais dans la pratique, cela ne se faisait guère. Il n'y avait pas alors, comme aujourd'hui, ces perpétuelles mutations dans la domesticité et cette concurrence de services qui la facilite. Un valet chassé était un homme à peu près perdu, qui ne trouvait pas facilement à se replacer. On restait fort longtemps chez les mêmes maîtres; souvent les enfants succédaient aux pères, aussi traitait-on les serviteurs quelque peu comme ces esclaves que les Latins appelaient *vernæ*. C'était le régime patriarcal avec ses avantages et ses inconvénients; car il ne faut pas l'oublier, l'esclavage n'était pas toujours une dure condition ; si elle enlevait la liberté, elle assurait au moins l'existence que la liberté n'assure pas toujours. Le maître était souvent serviable et bienveillant; aussi beaucoup inspiraient-ils à leurs serviteurs des sentiments profonds d'affection. L'histoire romaine, à dater des guerres civiles, abonde en traits du plus admirable dévouement d'esclaves pour leurs maîtres. On en trouvera notamment beaucoup dans Appien. Bien des inscriptions funéraires témoignent de la piété d'esclaves pour leur maître. Mais, par contre, j'en conviens, il y avait bien des mauvais maîtres ; plusieurs battaient leurs esclaves, leur infligeaient de durs châtiments; comme il y a deux siècles, combien y avait-il d'Arsinoé qui *battait ses gens et ne les payait pas!* que de jeunes gentilshommes ou de vieillards acariâtres rossaient leurs valets, leur cassaient la canne sur les épaules! Un seigneur en voulait-il à un autre, il envoyait ses gens tomber sur ceux de son rival, et l'on peut voir à cet égard, dans les mémoires contemporains, combien cet abus était fréquent au commencement du siècle de Louis XIV. Toutefois, il faut reconnaître qu'il subsistait encore au temps de l'Empire bien des restes de ce despotisme impitoyable des anciens pères de famille envers leurs serviteurs ; l'on peut citer pour cette époque plusieurs traits de cruauté des maîtres, qui ne se voyaient chez nous que par exception, et qui provoquaient d'ailleurs les rigueurs des grands jours du parlement, comme cela arriva à Clermont en 1665 et 1666. La fourche, le fouet, les verges, les chaînes, la torture, la marque, la mort, voilà de quelles peines on pouvait menacer un esclave insolent ou indocile; mais tout nous indique que la grande majorité des maîtres n'usaient guère de ces armes terribles remises entre leurs mains. L'opinion commençait d'ailleurs à réprouver ces rigueurs; et sous Néron, quand l'assassinat d'un maître par son esclave fit demander l'application d'une ancienne loi qui prescrivait de mettre à mort tous ceux qui n'avaient pas dénoncé le coupable, l'indignation de la foule fut telle et son attitude fut si menaçante, que Néron dut recourir à la force pour faire exécuter cette loi cruelle que le sénat se refusait d'abord à appliquer; Adrien interdit les *ergastula*. Dans les pays à esclaves, dans les États-Unis du Sud, par exemple, la majorité des planteurs, investis d'un pouvoir égal à celui du maître romain, n'en abuse que rarement. Tous ceux qui ont habité les États du Sud reconnaissent que les faits que madame Beecher Stowe a mis en relief dans sa *Case de l'oncle Tom* ne sont que des exceptions. Son roman exagère le mal, et les recherches historiques faites de nos jours ont montré de même qu'on s'était beaucoup exagéré la condition malheureuse des serfs au moyen âge. En bien des localités, les paysans d'il y a trois siècles, habitant dans des huttes infectes, paraissent avoir été aussi malheureux que les esclaves *rustici*, confinés dans les chambres souterraines de l'*ergastulum ;* et la condition des ouvriers mineurs dans certains pays n'est guère meilleure que celle des esclaves que les Romains condamnaient aux carrières. Eh bien, si une société chrétienne a pu admettre, sans retourner à la barbarie, en Europe le servage, en Amérique la servitude; si ces conditions, Dieu merci, totalement disparues de chez nous, ont été pourtant compatibles avec un certain bien-être des classes laborieuses, n'est-il pas naturel d'admettre un fait semblable pour l'antiquité? Et ce trait si connu d'un Vedius Pollion, faisant jeter aux murènes un esclave maladroit, et quelques autres traits du même genre n'ont été rapportés avec tant d'horreur que parce que c'étaient des exceptions, des énormités. Si l'on recueillait dans les journaux les exemples, hélas! encore assez communs de parents se livrant sur leurs enfants à d'incroyables sévices et cherchant à les faire périr par la souffrance et la faim, on pourrait de même prétendre qu'en France l'autorité paternelle n'est qu'une monstrueuse tyrannie. A Rome, il y avait bien des mauvais maîtres : faut-il s'en étonner, quand à Paris il y a encore tant de gens sans entrailles pour leurs domestiques ! Mais il ressort de bien des faits que la condition servile était sinon toujours douce, du moins supportable dans la grande majorité des familles. Employés à des travaux très-divers représentant autant nos ouvriers que nos valets, ils étaient loin d'être réduits tous à la même abjection, à un joug également lourd. Beaucoup étaient mal logés et misérablement nourris, et l'on en vit s'enfuir de la maison des maîtres pour échapper à cette dure condition. Mais que de chambres de domestiques on fait aujourd'hui qui ne sont pas plus logeables que les *cellæ familiares!* que de maîtres laissent jeûner leurs servantes! Les petits ménages n'avaient qu'une esclave, comme ils n'ont aujourd'hui qu'une bonne; elle filait, travaillait au linge, s'occupait à moudre le blé, à fendre le bois, nettoyait la maison et apprêtait chaque jour les repas pour la famille.

Vous le voyez, messieurs, elle faisait exactement ce que font nos servantes; mais chez les riches, le nombre des esclaves était singulièrement multiplié, et il rappe-

lait cette domesticité si nombreuse des anciennes maisons nobles. Il y a deux ou trois siècles, chaque grand seigneur, fût-il même endetté, n'en tenait pas moins à honneur d'avoir un grand nombre de gens. Les plus riches entretenaient à gages une légion d'officiers et de domestiques si nombreuse, qu'on ne saurait comparer leur maison qu'à celle de nos modernes souverains. On retrouvait là la même hiérarchie et toutes les fonctions, depuis les plus humbles jusqu'à celles qui conféraient une autorité quasi égale à celle du maître, depuis l'homme de peine et le palefrenier jusqu'à l'intendant et au précepteur des enfants. Tout cela se retrouvait dans l'ancienne Rome; mais ce que nous appelons des domestiques s'appelait des esclaves, parce que le lien qui rattachait le serviteur au maître était plus resserré et moins flexible. Toutefois, dans la pratique, tous ces esclaves n'étaient guère différemment traités de nos valets d'il y a deux ou trois cents ans; très-différente était la condition de l'esclave employé comme *sumptuarius* (économe), comme échanson, nous dirions aujourd'hui comme maître d'hôtel, comme *dispensator* ou caissier, comme secrétaire et comme copiste, comme lecteur, comme interprète, comme métayer ou surveillant des travaux, et celle des esclaves occupés des soins les plus grossiers, avec lesquels le maître n'avait que peu de rapports. Gens de toute origine et de toute valeur, ils arrivaient à Rome des diverses parties du monde.

Notons qu'à l'époque impériale on ne rencontrait plus guère dans la condition servile d'hommes de l'Italie ou des provinces romaines voisines. C'étaient presque exclusivement des individus que le commerce ou la guerre avaient tirés des plus lointaines provinces et en avaient gardé toute la barbarie. C'est là ce qui atténuait un peu l'injustice de la servitude. Alors que l'esclave paraissait de tous points le semblable du citoyen romain, le pouvoir absolu donné à celui-ci sur son serviteur était exorbitant; mais quand cet esclave était moralement très-inférieur à son maître, son état de sujétion ne choquait pas autant, bien qu'il fût encore injuste. Moins il y a de différence de langue, d'habitudes et d'idées entre les individus et les peuples, plus il est facile d'amener entre eux des sentiments de réciprocité et de fraternité. Voilà pourquoi dans les guerres que les nations européennes se font entre elles, il y a moins d'inhumanité et de violence, plus de respect pour le faible et le vaincu. Mais quand une de ces nations fait la guerre à des sauvages, à des barbares, l'Européen ne reconnaît plus en eux son semblable, et la barbarie de ses ennemis le rend barbare à son tour. Eh bien, je le répète, à Rome, sous les empereurs, les esclaves étaient pour la plupart barbares. La servitude devenait conséquemment pour eux une condition moins dure, car elle ne contrastait pas autant avec leur état antérieur. Si elle leur enlevait la liberté, elle ne leur enlevait pas une existence douce et heureuse; elle devenait même pour eux un moyen d'éducation et de civilisation, et le Romain, supérieur à son esclave, avait plus de droit à lui commander. Ces idées, messieurs, sur le droit qu'a l'homme civilisé d'imposer la servitude à ceux qui ne le sont pas, blessent aujourd'hui nos sentiments de justice; mais il y a deux ou trois siècles, elles ne les blessaient pas, et c'est encore là un côté par lequel l'ancienne société française se rapproche de celle des Romains. Sous Louis XIV, on mettait aux galères, c'est-à-dire qu'on imposait quelque chose d'analogue à ce qu'il y avait de plus dur dans la servitude antique, les prisonniers faits sur les Turcs. On peut lire à cet égard un curieux travail de M. Pierre Clément; mais, comme on n'avait pas assez de galériens, c'est-à-dire d'esclaves de l'État, on envoyait dans les bagnes ceux qui avaient le malheur de ne pas penser comme les autres en fait de religion. On y mettait les protestants, qui se trouvaient là enchaînés avec des Turcs et des voleurs.

En présence de pareils faits, ne nous représentons donc pas la société antique comme moralement si inférieure à la nôtre, et si dans les campagnes les esclaves des Romains travaillaient souvent enchaînés, si leur nourriture était misérable, s'il y avait pour eux autant de dureté que de mépris, rappelons-nous qu'il y a trois siècles les paysans de diverses provinces se trouvaient dans une condition souvent presque aussi misérable, et s'ils jouissaient d'un peu plus de liberté, ils n'étaient pas moins méprisés. L'État en France se montrait alors aussi inhumain que l'était le maître antique. L'horreur des supplices ne le cédait guère, il y a deux siècles et plus, à ceux que les Romains infligeaient aux esclaves et aux étrangers, et l'intolérance religieuse s'est montrée presque aussi cruelle.

J'ai dit, messieurs, qu'on s'exagère l'infériorité morale et intellectuelle des Romains au temps des Césars; j'en trouve une autre preuve dans ce que nous savons de l'éducation chez eux. Lisez Quintilien, et vous vous convaincrez du soin que l'on prenait des enfants. Les conseils que donne ce rhéteur sont empruntés à ce qui se pratiquait dans les familles les plus éclairées. Et l'empereur Auguste avait déjà donné l'exemple d'une éducation sévère pour les enfants : lui qui ne permettait à ses petits enfants de parler et de ne rien faire en secret, et qui reprochait comme un acte inconvenant à un jeune homme de bonne famille d'avoir été présenter ses compliments à sa fille à Baies. On remettait l'enfant aux soins d'une nourrice qui devait bien parler sa langue et que l'on choisissait bonne et affectueuse. Tandis que quelques-uns faisaient instruire leurs enfants à la maison, la majorité les envoyait dans les écoles publiques, dans ce que nous appellerions aujourd'hui des institutions, des pensions, car ces écoles étaient des entreprises particulières où chaque maître suivait la méthode d'enseignement de son choix et qu'il regardait comme la meilleure. Il y avait pour les enfants des familles les plus distinguées des écoles où l'on enseignait toutes les

sciences libérales, d'autres, pour la plèbe, que nous appellerions primaires, où l'on montrait à lire, à écrire, à compter, à calculer l'intérêt de l'argent. Ces écoles-là étaient généralement tenues par des affranchis et la rétribution en était fort modique. Le matin, on voyait les écoliers aller par bandes à la classe; les enfants de condition élevée s'y rendaient isolément accompagnés d'un esclave ou d'un pédagogue. Dès l'âge de sept ans, au plus tard, les enfants commençaient à fréquenter les écoles. Tout cela ressemble beaucoup à ce qu'était l'éducation publique il y a deux ou trois siècles. Dans les grandes familles, l'enfant le plus ordinairement avait son précepteur ou son pédagogue, chargé de former l'esprit et le cœur de son élève, et tous les conseils que donne Quintilien sur l'éducation montre que les Romains n'étaient pas moins soucieux de développer chez l'enfant les vertus que l'intelligence. On leur faisait apprendre par cœur ou copier des sentences morales, les paroles des grands hommes ou le récit des grandes actions. On surveillait davantage les jeunes gens, et les maîtres les plus vigilants évitaient de les laisser trop en contact avec ceux dont l'âge était encore tendre, pour que rien ne pût porter atteinte à la pureté de ceux-ci. Je ne parle pas seulement des écoles de philosophie qui jouaient un grand rôle dans l'éducation publique, car les philosophes étaient souvent appelés comme des consolateurs, de bons conseillers; on peut lire à cet égard l'excellent ouvrage de M. Martha. Cette classe d'hommes répondait à celle de nos savants et tenait des écoles pour les adultes; les jurisconsultes, les orateurs, les grammairiens et les géomètres prenaient aussi des élèves. A l'époque de nos vieilles universités, alors que la France ne comptait pas autant de professeurs éminents, on s'efforçait d'attirer de l'étranger tous ceux dont l'enseignement pouvait jeter quelque éclat. César, par le même motif, avait accordé le droit de citoyen romain à tous les professeurs d'arts libéraux.

Les femmes étaient appelées aussi aux bienfaits de l'éducation. Leur condition sous les empereurs s'était singulièrement élevée, et, remarquons-le, messieurs, la condition des femmes est une des mesures les plus sûres du degré de la civilisation. Les Romaines de l'époque impériale ont été fort maltraitées par les satiriques, et l'on en a conclu qu'elles menaient toutes une vie frivole et dissolue. Assurément il y a des traits empruntés à la réalité dans Juvénal et dans Martial, mais il faut faire grandement la part de l'hyperbole, et ne pas plus voir dans leurs sarcasmes et leurs épigrammes la peinture vraie des mœurs de la majorité des Romaines que dans la satire de Boileau, les anecdotes de Tallemant des Réaux et de Bussy-Rabutin, l'image de la majorité des Françaises au temps de Louis XIV.

Sans doute, les femmes sous l'empire ne menaient plus toutes cette vie simple et retirée que leur imposaient les anciennes mœurs et que regrettaient les admirateurs du vieux temps. Toutefois, quoiqu'elles se fussent beaucoup émancipées, les Romaines étaient loin d'avoir renoncé à ces devoirs domestiques qu'elles mettaient jadis leur plus grande gloire à remplir, de manière à faire régner dans leur maison l'ordre et l'économie. Plus d'un témoignage établit que sous les empereurs les bonnes ménagères ne manquaient pas, et que beaucoup passaient une partie de la journée à filer et à tisser comme le faisaient nos grand'mères. S'il existait, ainsi qu'en font foi les inscriptions, des apprêteurs de vêtements et des couturiers, il est cependant certain que les Romaines ne connaissaient pas nos marchandes de modes; c'était à la maison que se confectionnaient les vêtements destinés à l'usage de la famille. Les travaux de la quenouille et de la navette étaient une partie essentielle de l'éducation des femmes. Suétone nous apprend que la fille et les petites-filles d'Auguste filaient et tissaient elles-mêmes, et cet empereur ne portait aucun vêtement qui ne fût l'œuvre de sa femme ou de sa sœur. Les dames riches se faisaient au reste aider de servantes auxquelles elles distribuaient la tâche. Dans tout ce qui est rapporté, au temps des empereurs, des occupations des Romaines, on retrouve la femme d'intérieur de notre temps, et encore plus celle d'il y a deux ou trois siècles; elle donnait des ordres aux esclaves, elle avait les clefs des coffres, elle commandait le dîner; mais si l'on voulait qu'elles fussent de bonnes ménagères, on ne prétendait pas pourtant laisser en friche leur intelligence, et ce progrès datait de ce que l'on a appelé, assez à tort, la décadence des mœurs romaines. Les filles comme les garçons fréquentaient les écoles. Martial, dans une de ses épigrammes, nous parle d'un maître d'école dont la face souriait peu aux garçons et aux filles qu'il enseignait. C'est que les Romains en étaient encore, en fait de méthode d'enseignement, où en étaient nos ancêtres, très-prodigues de la patoche et du fouet. Les maîtres d'école romains frappaient aussi les enfants dans la main, avec une lanière de cuir ou avec un brin de férule. Il y a deux siècles, quelques esprits avancés s'élevaient contre ces procédés barbares, et de même, à la fin du premier siècle de l'empire, Quintilien remarquait que ces châtiments humiliaient plus les élèves qu'ils ne leur inspiraient l'amour du travail, et il préférait, comme Horace, qu'on stimulât leur zèle par des récompenses. Sans doute on était plus doux à l'égard des jeunes filles auxquelles on imposait aussi des leçons : on leur faisait notamment apprendre par cœur des passages des bons auteurs, surtout des poëtes.

Quelquefois la mère, si elle était instruite, se chargeait de l'éducation de ses filles et leur lisait Homère et Virgile. D'autres fois le père se réservait cette tâche; Auguste donna lui-même à ses petits-enfants des leçons d'écriture, de grammaire et d'orthographe. Dans certaines familles, le pédagogue ou précepteur donnait des leçons aux enfants des deux sexes, pratique qui avait ses dangers, car il nous a parlé d'instituteurs qui avaient

enseigné à leurs jeunes élèves des arts beaucoup trop libéraux.

La jeune fille recevait donc, au moins dans les classes élevées, un éducation littéraire tout aussi développée, plus développée peut-être que celle de nos grand'mères. De bonne heure elles étaient enlevées à la conduite de la nourrice sur laquelle dans les hautes classes la mère se reposait presque toujours du soin de ses enfants. C'était là aussi, comme vous le savez, messieurs, l'usage de nos aïeux. Ces nourrices pour lesquelles garçons et filles conservaient un tendre attachement, toute servile qu'eût été leur condition, prodiguaient leurs caresses aux enfants de leurs maîtres et les amusaient de leurs histoires merveilleuses. C'est près d'elles que les petites Romaines jouaient à la poupée; le mot, comme la chose, est d'origine latine; à Rome, les jeunes filles se livraient plus que les nôtres à ces jeux et à ces exercices qui assouplissent le corps. Mais leurs amusements étaient analogues à ceux de nos enfants et comme eux, elles jouaient à la balle.

On enseignait ensuite à la jeune fille de bonne maison les arts d'agrément : la musique et la danse, qui prenaient parfois dans son éducation une place plus grande que des enseignements plus solides. La danse, comme nos anciens menuets, consistait surtout en mouvements cadencés du corps et des bras où l'on se formait à la grâce des manières, à la distinction, à la dignité du maintien, qualités fort prisées chez la femme. Les jeunes filles apprenaient à chanter en s'accompagnant de la lyre. Ces chants étaient souvent plus propres à amollir le cœur et à échauffer les passions qu'à perfectionner la voix et l'oreille. Aussi ne manquait-il pas de familles rigoristes qui condamnaient cette imitation de la Grèce et ne permettaient à leurs filles que des chants religieux. Tout cela rappelle passablement ce qui s'observait chez nous il y a deux cents ans. Dans les fêtes en l'honneur des dieux, aux jours de prières publiques, des chœurs de jeunes filles des plus nobles familles, paraissaient dans les processions en chantant des hymnes. Les femmes à la mode se livraient comme distraction, dans leur intérieur, à la culture de la musique, et on en cite plusieurs qui répétaient au son du luth des passages des poëtes. C'étaient les romances du temps.

Quoique l'éducation des femmes fût à Rome, comme vous le voyez, assez soignée, elle ne se prolongeait pas autant peut-être que chez nos ancêtres, où les couvents jouaient un rôle absolument inconnu dans l'antiquité. En revanche, elle devait commencer plus tôt, à raison de la précocité des femmes dans les contrées méridionales. A peine une fille était-elle nubile, c'est-à-dire âgée de douze ans, qu'on songeait à la marier; rarement on attendait jusqu'à dix-sept. Une fille de vingt ans était regardée comme une vieille fille. Pour la conclusion de l'hymen, comme aujourd'hui, comme aux temps de nos pères, les parents consultaient les convenances, je veux dire leurs convenances, et la jeune fille devait accepter avec soumission l'époux qu'on lui destinait. Son inclination était d'autant moins prise en considération qu'à Rome, comme chez nos aïeux, on fiançait les jeunes filles de très-bonne heure, parfois même dès l'enfance. Les amis de la famille, les entremetteurs se chargeaient de négocier l'affaire presque à l'insu des intéressés. La célébration des fiançailles se faisait avec solennité, mais elle ne changeait en rien la condition des deux parties qui demeuraient comme elles étaient devant jusqu'au moment des épousailles définitives. De même chez nos aïeux, il n'était pas rare de voir une fiancée, même une mariée, attendre au couvent l'âge où il lui serait permis de devenir épouse, et l'on rencontrait au collége des maris ou des promis de dix à douze ans.

Le mariage proprement dit se célébrait à Rome avec autant de pompe que chez nous. On déployait à cette occasion un grand luxe ; on traitait somptueusement ses amis, et chacun se donnait des airs de riche. La toilette de la mariée était alors chose aussi grave qu'aujourd'hui. Cette mariée, comme les nôtres, portait un voile sur la tête, qui lui retombait sur les épaules; mais la couleur en était rouge. C'était un beau jour pour la jeune fille que celui où elle se rendait à l'autel et assistait au sacrifice qui consacrait son hymen. Au premier siècle de notre ère, on n'en était plus au temps où la femme était regardée comme l'esclave et la propriété de son mari, où elle se trouvait dans son absolue puissance. Les femmes s'étaient bien émancipées; elles stipulaient leur indépendance, elles gardaient leur fortune privée et leurs biens. Le régime dotal commençait à être adopté par tous, et par l'appât d'une belle dot, le mari subissait les exigences du contrat. La rédaction de ce contrat était la partie capitale de la solennité des noces. Les amis, les parents, les clients y assistaient et signaient souvent comme témoins. Tout alors était en fête : demeure de la mariée, demeure du marié étaient brillamment illuminées, tendues de tapis, de couronnes et de rameaux verts. C'était ce jour-là que la jeune mariée était affranchie de la puissance paternelle, dont la rigidité rappelait beaucoup plus les habitudes de nos ancêtres que les nôtres, car la plupart des hymens se contractaient avec la stipulation que la femme serait *sui juris*, qu'elle ne passerait pas sous l'autorité absolue de son mari, et si elle pouvait rester encore sous la tutelle de son père, ce n'était plus qu'une tutelle nominale; elle devenait ainsi maîtresse de maison sans être esclave de son mari.

Aussi était-ce sans regrets qu'elle faisait ses adieux à sa poupée et à ses joujoux qu'elle avait conservés jusque-là et qu'elle consacrait dans le temple de Vénus. Elle entrait chez son époux comme en triomphe. Jadis on devait l'y conduire sitôt le lever de l'étoile du soir. Mais la civilisation romaine avait eu, comme la nôtre, pour conséquence de reculer le coucher de plus en plus avant dans la nuit, et, au temps des empereurs, c'était à la clarté des flambeaux que l'on reconduisait la mariée.

Le son des flûtes et de joyeuses chansons lui faisaient cortége. Tout cela rappelle beaucoup ce qui se pratique encore dans nos campagnes où se conservent les mœurs d'il y a deux cents ans. Un repas terminait la noce; la mariée y était placée à côté de son époux. On n'épargnait rien, et bien des parents se ruinaient le jour où ils mettaient leurs enfants en ménage ; aussi les familles à fortune modique qui condamnaient ces extravagances allaient-elles, par économie, faire la noce à la campagne.

Je pourrais, messieurs, vous donner ici le tableau détaillé de la vie domestique des Romains. Je me bornerai à quelques remarques. Les auteurs ont fort mal parlé des Romaines de l'époque impériale; ils ont pris soin de nous rappeler leurs prodigalités, leur inconduite et même leur débauche. Cependant, si les femmes romaines avaient cessé de se cloîtrer au sein de la demeure maritale, comme cela s'était longtemps pratiqué, si la fortune était pour beaucoup, comme aujourd'hui, une source d'oisiveté et une occasion de luxe, il y avait à côté de cela de bonnes bourgeoises qui vivaient honnêtement avec leurs maris, et les habitudes de respect pour le sexe subsistant encore, on doit en conclure que le beau sexe était encore respectable. Les Romains se piquaient, en effet, sur bien des points, de ces procédés qui caractérisent la vieille galanterie française. Jamais un Romain des vieux temps ne se serait permis devant une femme un mot déshonnête; dans la rue, on lui cédait toujours le pas. Ce respect allait si loin, qu'en vertu d'une ancienne loi personne ne pouvait obliger à descendre de char un homme qui s'y trouvait avec une femme. Bien des traits de l'histoire de l'époque impériale prouvent, et l'ascendant que les épouses exerçaient sur leurs maris, et l'attachement que bon nombre avaient pour eux, le dévouement et la fidélité dont elles faisaient souvent preuve à leur égard.

Qu'il y eût une multitude de courtisanes, de femmes galantes, de femmes frivoles, cela est incontestable; Rome était une grande ville comme Paris. On a beaucoup parlé de la corruption des mœurs de l'époque impériale, parce qu'on voit des femmes mêlées aux intrigues politiques, se montrer dans des festins, recevoir des visites sans utilité, s'occuper follement de leur parure, prendre plaisir à élever de petits chiens ou des oiseaux, jouer aux dames ou aux dés, préférer les ouvrages de broderie à la quenouille des anciennes Sabines, lire des poésies érotiques, et se livrer à des conversations indiscrètes. Et tout cela, messieurs, n'est-ce pas l'histoire de bien des dames de notre temps, qui passent le jour à se parer et à lire des romans, n'est-ce pas là aussi l'histoire de bien des *précieuses* sous Louis XIV, mêlées également aux intrigues de cour et de gouvernement. Je le répète, il n'en faut pas conclure des traits qui nous sont rapportés, que Rome ne renfermât que des femmes perdues, et quand nous trouvons jusque dans le palais de Néron la vertu d'une Octavie, l'héroïque dévouement des femmes qui la servent; quand Tacite nous parle plusieurs fois de femmes qui avaient suivi leurs maris en exil, comme l'attestent certaines inscriptions, ne sommes-nous pas fondés à admettre qu'il y avait bien des heureux ménages et des épouses fidèles. Les mœurs pouvaient s'être relâchées, mais l'opinion continuait à flétrir la débauche et l'incontinence, et je n'en veux pour preuve que le stigmate de l'infamie resté attaché au métier de courtisane, que ces éloges prodigués dans les inscriptions funéraires aux femmes restées *univiræ*, à celles qui avaient été *castissimæ*, et dont la bonté s'était fait sentir sur tous ceux qui les entouraient : *mater omnium hominum, parens omnibus subveniens*, comme disent les inscriptions.

A la distance où nous sommes, n'apercevant que les turpitudes de la société romaine, nous nous laissons aller à croire qu'elle est là toute entière; mais examinez de plus près les reproches adressés aux Romains de l'empire, et vous vous convaincrez que leur infériorité n'est pas si grande, à notre égard, puisqu'on pourrait nous adresser à peu près les mêmes reproches.

Il ne serait pas difficile, en effet, en choisissant ses personnes et ses scènes, de tracer de Paris un tableau aussi désolant que celui qu'on nous donne de la Rome impériale, d'autant plus que je soupçonne qu'on a un peu exagéré en laid le portrait des Césars. A côté, d'ailleurs, d'un Caligula, d'un Néron, d'un Domitien, nous trouvons un Auguste, un Vespasien, un Titus. Le règne d'un Tibère présente encore une belle période, et il y a eu quelques moments sereins sous celui de Néron. Je concède qu'enivrés du pouvoir absolu, les Césars se sont souvent vautrés dans le sang et la boue, mais je soutiens que pareils désordres ne trouvaient pas dans les classes moyennes, et même dans les classes élevées, de très-nombreux imitateurs. N'avons-nous pas vu, sous le gouvernement corrompu de Louis XV, la bourgeoisie à Paris et dans les provinces, la noblesse de robe, et bien des gens de la noblesse d'épée, garder l'honnêteté, observer les convenances, pratiquer la vertu, en dépit des funestes exemples donnés à Versailles.

Quelque chose d'analogue a dû se passer sous les empereurs romains, et si la supériorité morale du christianisme fut la cause la plus puissante et la plus efficace de sa rapide propagation dans Rome, c'est qu'il y avait là bien des âmes assez pures ou assez nobles pour comprendre cette supériorité. Les cœurs corrompus non-seulement ne pratiquent pas la vertu, mais ils la mésestiment comme une faiblesse ou une duperie, et ils sont incapables d'en sentir le prix. Puisque donc dans tous les rangs de la société, depuis le palais des Césars, où, dès le règne de Domitien, la foi nouvelle compta des partisans, jusqu'aux classes les plus infimes de la population, l'Évangile fut prêché avec succès, c'est que les grandes vérités morales qui s'y trouvent rencontraient pour les recevoir des esprits déjà préparés. La philosophie et ce qu'on peut appeler la piété païenne avaient fait une

foule d'âmes honnêtes et de cœurs généreux. Et ces grands sentiments qu'on trouve dans un Tacite, est-il vraisemblable qu'il en eût seul le privilége? Les sociétés avancées, surtout dans les grandes capitales, renferment toujours des éléments nombreux de désordre et de dissolution morale, inséparables d'un grand développement de la richesse et du bien-être. Ces éléments, ils apparaissent avant comme après les Césars, sous les empereurs païens comme sous les empereurs chrétiens, dans Rome comme dans Byzance. Il y a des périodes de relâchement et d'affaiblissement des mœurs qui tiennent à la marche même de la civilisation et aux transformations sociales. Dans ces époques de crises, la boue remonte pour ainsi dire à la surface, et elle trouble la limpidité apparente du torrent de la vie sociale ; mais à des époques plus tranquilles, elle n'en existe pas moins ; seulement elle demeure à des profondeurs où notre œil ne va pas la chercher.

La société nous semble alors meilleure et plus pure qu'elle ne l'est en réalité et réciproquement, durant ces périodes agitées, où le vice et le crime surnagent à la surface, nous sommes trop tentés d'admettre que la corruption s'étend à toutes les couches.

La Rome des Césars a eu ses scènes sanglantes, ses hideux spectacles, ses dégoûtants tableaux; mais à côté de ces horreurs nous trouvons une civilisation en progrès, des mœurs moins rudes et moins cruelles que celles des premiers Romains, un nombre plus grand d'hommes appelés à jouir des avantages sociaux, une culture intellectuelle plus répandue. Si la liberté politique a presque totalement disparu, nous trouvons en revanche une législation plus humaine et plus éclairée. Entre la société française d'il y a deux ou trois siècles et la société romaine sous les premiers Césars, nous ne voyons pas de distance bien marquée. Aussi, sans déprécier nos aïeux, rendons plus de justice à cette époque impériale, qui a donné à Rome deux siècles et demi de puissance et de grandeur, qui a fait pénétrer la civilisation chez les peuples auxquels il était réservé de se partager son héritage.

Assurément la civilisation moderne est une grande et belle chose, mais il ne faut pas qu'elle nous rende injustes à l'égard des civilisations antiques. Nous qui accusons avec tant de sévérité Rome impériale de sa corruption et de ses désordres, nous oublions que nous en avons aussi notre part. Nous noircissons trop les Romains sans songer que, vue de près, notre figure est loin d'être sans taches, et que nos grandeurs sont comme celles de Rome associées à bien des misères.

Alfred Maury.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. D. CHARNAY.

Souvenirs du Mexique : les Indiens.

Je veux vous entretenir du Mexique, mais non pas du Mexique que vous connaissez; car on a publié tant de livres, tant de brochures sur ce pays, et les journaux nous ont donné un si grand nombre d'articles mexicains, que vous en savez assurément autant que moi sur la partie du nouvel empire qui s'étend de Vera-Cruz à Mexico. Et puis tout le monde n'est-il pas allé au Mexique? Cependant j'en dirai deux mots et, ne fût-ce que pour vous rappeler les étapes victorieuses de nos troupes, je veux les graver une fois de plus dans votre mémoire.

Deux routes conduisent de Vera-Cruz à la capitale. Celle de droite passe par Puente-Nacional, Plan del Rio, Jalapa. Nous voilà en terre tempérée; car vous savez que le Mexique est divisé en plateaux : la terre chaude au niveau de la mer; la terre tempérée, dont Jalapa serait le centre, et la terre froide, qui va de Perote à Mexico. Si, au contraire, nous prenions la route de gauche, nous passerions par la Soledad, le Chiquihuite, Cordova et Orizaba, terre tempérée, puis nous atteindrions la terre froide, en gravissant la cumbre d'Aculcingo, et, passant par Puebla, nous arriverions à Mexico.

Je me bornerai, pour ce qui touche le haut Mexique, à cet itinéraire à vol d'oiseau. J'ai l'intention de parcourir avec vous les États de Tabasco, de Chiapas, de Tehuantepec et d'Oaxaca. La traite est longue; cependant, si vous le voulez bien, je m'arrêterai deux minutes à Vera-Cruz.

On a fait de Vera-Cruz une ville orientale, c'est un tort; elle n'a de l'Orient que le climat. Rien de moins poétique que cette ville toute marchande, où les églises, écrasées, ne montrent à l'œil que des dômes ventrus et des clochers bâtards; ses maisons manquent d'élégance (je ne parle point de l'intérieur, toujours très-confortable). Ces murailles sans ornementation, écorchées par le vent du nord, noircies par la pluie, laissant tomber çà et là les platras de leurs boursouflures, n'offrent aux visiteurs qu'une surface lépreuse et désolée. Aux alentours, des dunes de sable, point de verdure; au loin, des marais : la campagne est inhabitable et la ville est un séjour d'ennui.

Deux êtres cependant frappent le voyageur à Vera-Cruz : le *cargador* et le *zopilote*. Le cargador est l'individu qui, lors de votre arrivée, débarquera vos bagages, et les transportera du môle à la douane et à l'hôtel. Ces divers trajets sont courts, mais il n'importe; il fait payer cher, et il s'en trouve bien. C'est grâce à son tarif élevé qu'il étale au soleil le luxe qui vous surprend, car le cargador est un petit maître, et quel qu'il soit, nègre, métis, Indien ou *sambo*, son pantalon de belle toile de

Hollande est toujours d'une blancheur immaculée, et rien n'égale la finesse et l'élégance de ses chemises de batiste brodée.

Le zopilote est un petit vautour noir que vous avez pu remarquer au Jardin des plantes, et qui vit à Vera Cruz par quantités innombrables. Les rues en sont pleines, les toits des maisons couverts, et le soir les dômes des églises disparaissent sous les sombres attroupements de ces commensaux de la cité.

Le zopilote est l'hôte indispensable de toutes les villes de terre chaude au Mexique; il y exerce un ministère public, il se sent nécessaire; aussi voit-on bien qu'il est chez lui. L'incurie mexicaine lui a laissé le droit et le devoir de débarrasser les villes des immondices de chaque jour. Ce petit vautour est un édile qui se charge de la grande et de la petite voirie; il fouille le ruisseau, purge l'égout, enlève les cadavres. Chaque matin, il est curieux de voir avec quelle voracité il se précipite sur la desserte des cuisines que les domestiques viennent déposer dans les rues. C'est alors une mêlée, un combat, des cris à ne rien entendre; les chiens s'en mêlent, et la place est en un instant nettoyée. L'utilité du zopilote est si bien reconnue, que l'administration inflige une amende de 25 piastres (125 francs) pour le meurtre d'un seul de ces petits vautours; aussi le zopilote vit-il heureux et tranquille, tantôt virgulant le ciel de son vol rapide, tantôt promenant sa paresse dans les rues de la ville, ou dormant étalé sur les terrasses des maisons.

Nous partirons maintenant pour Carmen. Carmen ou *la Lagune*, est une grande île plate et boisée, qui s'étend à l'embouchure des rivières de Tabasco. C'est un séjour triste et monotone, foyer d'émanations morbides, de fièvres intermittentes et de fièvre jaune. Aussi la première recommandation faite à l'étranger est celle de partir au plus vite. Je n'y demeurai que trois jours. Carmen est le chef-lieu commercial des bois de teinture; c'est un privilége que lui a cédé Campêche.

Palissada, que nous trouvons après quatre jours de navigation sur le fleuve Uzumasinta, est un comptoir où les grandes maisons d'exploitation entretiennent leurs principaux agents; c'est aussi là que se trouvent groupés le plus grand nombre de travailleurs indiens. J'ai deux mots à dire de ces Indiens et de l'exploitation qu'ils subissent.

L'esclavage est aboli, ou à peu près, vous le savez, et quoique un Anglais célèbre, Vilberforce, passe pour être l'initiateur de la mesure, nul peuple au monde n'est plus que nous anti-esclavagiste; c'est grâce à nous surtout que l'esclavage se meurt dans l'univers, et la France aura seule le droit, dans les siècles à venir, de réclamer la gloire de l'idée. Malgré nos luttes cependant, l'esclavage aboli renaît et se transforme partout où deux races d'aptitudes différentes se trouvent en contact: l'esclavage s'appelle aujourd'hui l'*engagement*.

Il faut l'avouer, l'Indien, comme le nègre, a le travail en horreur, et l'on se demande quelquefois si ce labeur forcé n'est pas moral au fond, et si la civilisation ne se doit point à elle-même de se servir encore quelque temps d'une mesure qu'elle réprouve. Dans l'État de Tabasco, par exemple, nul n'aura de travailleurs s'il n'endette l'individu. Les lois exigent que l'endetté s'acquitte envers un créancier, et comme on a soin de toujours entretenir la dette, de l'accroître même, chose toujours facile, le débiteur devient esclave, et pour changer de maître, il lui en faut trouver un autre qui rembourse le premier.

Cette excursion de Carmen à Palissada n'offrant aucun intérêt particulier, je me tairai sur les rives basses du fleuve et les quelques plantations qui le bordent. A Palissada, nous nous embarquerons de nouveau, mais cette fois sur un esquif léger, conduit par deux hommes, et qui s'appelle *cayuco*. Le cayuco est un tronc d'arbre creusé; celui qui me transportait dans le haut du fleuve pouvait juste contenir sa cargaison, à savoir, quatre petits ballots, ma personne, placée à l'abri sous un auvent de nattes, et les deux Indiens qui me servaient de guides.

Le cours de l'Uzumasinta prend alors un caractère plus accentué; les rives s'élèvent et bravent l'inondation; de droite et de gauche, les forêts s'étendent dans leur virginale splendeur; des palmiers élèvent çà et là leurs têtes gracieuses, et des arbres immenses laissent pendre jusque sur les eaux leur feuillage sombre. Au matin, tout est vivant dans cette nature puissante: les eaux fourmillent de poissons; de nombreux crocodiles nagent silencieusement autour de la pirogue, et des bandes d'oiseaux aquatiques s'élèvent à notre approche. Sur la rive, le caïman endormi se réveille au bruit de nos rames et s'élance dans le fleuve; d'élégants iguanes se précipitent et disparaissent; des singes hurleurs, calmes et stupides, viennent pousser au-dessus de nos têtes leur épouvantable cri, pendant que des perroquets bruyants traversent et sillonnent l'espace. Mais l'admiration se lasse; la terrible chaleur qui vous accable, l'horrible gêne qui, des journées entières, vous tient dans la même posture, rendent l'âme insensible à ces tableaux enchanteurs. Ah! que l'étonnement est cher, et que de souffrances un voyageur doit braver avant de pousser un cri de joie!

Pour ma part, le moment heureux fut celui de ma délivrance : j'avais vécu quatre jours enchâssé dans cet affreux cayuco; il me semblait que j'eusse perdu l'usage de mes jambes, et d'effroyables maux de tête accusaient assez les ardeurs du soleil. Ce fut dans cet état que j'arrivai à Las Playas.

Las Playas est un gros village où les Indiens du haut du fleuve et de la montagne viennent s'approvisionner de sel et de quelques marchandises européennes importées dans ces parages. Un vaste marais, sorte de port naturel dans la saison des pluies, s'étend jusqu'au pied des cases, et font du village le lieu le plus malsain de la terre. L'Uzumasinta se divise en cet endroit en mille canaux étroits, où maintes fois nos Indiens s'éga-

rèrent, et nous n'eûmes pendant de longues heures d'autre compagnie que les iguanes et les caïmans. Moins terribles que leur réputation, les crocodiles, tout en fuyant l'aspect d'un homme sur la rive, deviendraient de formidables adversaires dans leur élément. Le chien est leur proie favorite, mais il sait faire preuve d'une habileté extraordinaire pour échapper à ses ennemis.

Lorsque, par exemple, un chien oublié par son maître veut traverser un bras de rivière, et regagner son logis, il s'arrête sur le bord du rivage, gémit, aboie, hurle de toutes ses forces. Son raisonnement est simple : « Au bruit que je fais, pense-t-il, le crocodile, très-friand de ma chair, s'empressera vers l'endroit où je l'appelle; ce sera à qui arrivera le premier pour s'emparer d'un animal aussi bête. » Le chien jappe donc; il aboie, et la comédie dure tout le temps qu'il juge nécessaire pour attirer ses ennemis; puis lorsqu'ils sont là, tout près, cachés dans la vase, se gaudissant entre eux et savourant d'avance une proie si facile, il part comme une flèche, va passer en sécurité la rivière à 500 mètres au delà, et, jappant et bondissant sur la plage, il se moque du caïman, qui, paraît-il, se laisse toujours prendre à cette ruse. Voilà certainement plus que de l'instinct, c'est de l'intelligence.

La contrée qu'il nous fallut traverser pour atteindre le village de Palenqué est un véritable paradis terrestre. Figurez-vous un ensemble de forêts vierges coupées de clairières et de ruisseaux; animez le tout d'une multitude d'oiseaux au brillant plumage, aras, perruches, faisans, perroquets; faites gronder dans les forêts le miaulement du chat-tigre, les hurlements des singes, le grognement du pécari, et vous aurez une idée de cet admirable, de ce merveilleux coin de terre.

Palenqué n'est qu'un pauvre village perdu dans la solitude au pied de la Cordillère, mais connu de tous les savants, et qui doit sa grande célébrité aux ruines qui l'avoisinent. Ces vieux temples et ce magnifique palais se trouvent à quatre lieues environ, enfoncés dans la forêt vierge. Je ne veux rien dire de ces monuments qui ont eu leurs historiens. La science ignore encore l'origine et l'histoire des peuples qui les élevèrent; l'expédition scientifique du Mexique en découvrira peut-être quelque chose : comme visiteur, si j'avais à rendre mes impressions, je dirais que ces monuments sont originaux, essentiellement américains, et que les peuples de l'ancien monde n'ont rien à revendiquer, pas plus dans l'architecture que dans l'ornementation qui les distingue.

De Palenqué je devais me rendre à Mitla. C'est un trajet de près de 1200 kilomètres; il me fallait traverser deux fois la Cordillère, et si j'avais trouvé quelques difficultés dans la première partie de mon voyage, de là seulement allaient dater mes plus cruelles épreuves.

La plus grande partie de la *sierra* est inaccessible aux mules et aux chevaux; tous les transports se font à dos d'homme, et quiconque veut parcourir la contrée est réduit à le faire pédestrement, à moins qu'une grande fortune ne permette de nombreux serviteurs et toute une légion d'Indiens. Quant à moi, j'étais de la première catégorie : c'est dire que j'allais à pied. Pour mes bagages, le préfet de Palenqué me fournit huit Indiens de la montagne qui retournaient dans leur village. L'alcade vint me les présenter : je payai d'avance le prix convenu, ce qui était une fort mauvaise inspiration, vous le verrez plus tard; tout étant prêt, je fis mes adieux à mon hôte, qui, pour m'épargner la fatigue de la première journée dans la plaine, mit deux chevaux à ma disposition.

Les Indiens, mes porteurs, ne paraissaient pas. « Vous n'avez point à vous en inquiéter, me dit-il; ils vont très-vite et vous rejoindront bientôt. Je le quittai sur cette assurance, accompagné d'un vieux domestique qui me servait de guide et devait ramener les chevaux. J'avais pour toute suite un jeune Mexicain qui s'était engagé comme mon serviteur; mais sa paresse, son peu de force et d'énergie intervertirent les rôles, et le maître devint le serviteur pour le reste du voyage.

Nous arrivâmes au rendez-vous désigné vers les onze heures du matin. Nous n'y trouvâmes personne. Je retins le guide, qui voulait absolument regagner son village. Le soir nous étions seuls encore, et nous fûmes obligés de passer cette première nuit à la belle étoile, sans autre nourriture qu'un peu de *posole* (pâte de maïs crue qu'on délaye dans de l'eau); les deux chevaux broutèrent le feuillage à l'entour, et nous avions pour nous garder un feu magnifique allumé dans le milieu de la petite clairière où nous campions. Le jour suivant, l'attente fiévreuse qui me dévorait fut encore déçue : point de porteurs, solitude complète; simple repas de *posole*, car nos Indiens s'étaient chargés de nos provisions; dépit bien naturel de ce retard inexplicable. Vers midi, deux habitants de la montagne passèrent auprès de nous. Mon guide, qui parlait leur langue, leur demanda des nouvelles de Palenqué; j'appris alors que mes Indiens avaient dépensé en libations la paye que j'avais avancée; que, s'étant enivrés, ils s'étaient battus; que le chef de Palenqué les avait enfermés, châtiment qui m'atteignait beaucoup plus directement que les coupables, lesquels cuvaient en paix leur *anizado* dans la prison de l'endroit. Le préfet me faisait dire que je n'avais pas à m'inquiéter pour si peu, que je pouvais tranquillement continuer mon voyage; que bientôt mes porteurs m'auraient rejoint, et qu'il allait prochainement les mettre en liberté. C'était charmant et naïf à la fois! Attendre! Où? dans la forêt! Continuer! et comment? sans guide, sans vivres, sans bagage et sans pouvoir me faire entendre de personne!

« Suivez ces deux Indiens, me dit l'habitant de Palenqué; moyennant une légère rétribution, ils porteront vos couvertures et vos effets. Quant aux vivres, il vous reste encore du *posole* que vous partagerez avec eux, car ils n'en ont pas : du reste, le village de San-Pedro est proche et vous y arriverez sous peu. »

Je me laissai persuader par l'éloquence de mon guide; et, m'étant muni d'un long bâton pour la route, je suivis les deux Indiens. Le Palenquéen me vit partir avec un sourire de satisfaction, sourire méphistophélique que je me rappelai plus tard. Peu lui importait ce que je pouvais devenir; il regagnait ses pénates, c'était assez.

Je partis donc, le cœur alerte, espérant en quelques heures atteindre le village désiré. Tout alla bien d'abord, et nous franchîmes d'un pas agile la montée passablement rapide des premiers contre-forts de la sierra; mais bientôt nos jambes affaiblies par le demi-jeûne de la veille et de la journée perdirent de leur élasticité. Plus vigoureux que mon petit domestique, je suivais moins péniblement la marche de nos guides. Pour eux, insouciants de notre faiblesse et de nos fatigues, ils poursuivaient, gravissant avec une déplorable rapidité le sentier perpendiculaire de la montagne. Indifférents aux signes que je leur faisais de ralentir leur marche, sourds aux cris de désespoir du Mexicain, ils continuaient leur pas accéléré. Un moment vint où je fus obligé d'employer la menace; je fis mine de les coucher en joue : ils s'arrêtèrent, mais ce ne fut que pour repartir de plus belle. José perdit alors tout courage; ses jambes refusant de le porter, il se coucha dans le petit sentier, et, se roulant avec rage, fou de douleur, il accabla les Indiens et moi de blasphèmes et de malédictions : « Ah! maudit soit le jour où je vous connus! disait-il; allez, poursuivez, abandonnez-moi, et que ma mort retombe sur votre tête ! » Nous nous arrêtâmes de nouveau.

Une petite aventure vint nous distraire et donna au malheureux le temps de reprendre ses esprits. De grands cris venaient d'éclater vers la gauche du sentier, et les Indiens, désignant mon fusil par une pantomime expressive, me firent comprendre qu'il y avait là pour nous une bonne aubaine. Les Indiens pensaient au dîner : ce qui me fit présumer que San-Pedro était loin encore et que nous ne devions pas y arriver de la journée. Il y avait plus de cinq heures que nous marchions; nous montions toujours, et la nuit s'avançait.

Je suivis donc mes guides avec empressement dans les fourrés de la forêt, et nous tombâmes bientôt au milieu d'une troupe de singes. Je choisis le mieux en vue, je tirai : le malheureux tomba sans pousser un cri; quant à ses compagnons, ils nous regardèrent d'abord avec une muette stupeur, puis des grognements sourds, avant-coureurs de la colère, s'échappèrent de toutes les poitrines. Un d'eux se précipita d'un bond; je craignis une attaque, et, n'ayant plus rien dans mon fusil, je me rejetai dans la direction du sentier, accompagné de mes Indiens chargés du corps du défunt. José, quelque peu remis, nous suivit en soupirant; bientôt après nous atteignîmes un petit plateau où se trouvait un toit de feuillage, abri dressé pour les voyageurs.

Ma victime était un singe hurleur de grande taille, à poil noir, et dont les reins charnus me promettaient un magnifique rôti. Je remarquai qu'un autre singe de la même troupe nous avait suivis, passant d'un arbre à l'autre : c'était la femelle, sans doute; et je ne pus qu'admirer la constance de la malheureuse, car elle ne nous abandonna qu'à la nuit, après avoir assisté au dépouillement et à la cuisson de son époux. Nous fîmes un repas délicieux, on le comprendra; nul remords n'agita mon sommeil, et le lendemain nous repartions dès l'aube à la recherche de l'introuvable San-Pedro. Mais la marche était plus facile, la descente commençait, et sur les deux heures de l'après-midi nous arrivions enfin dans le village tant désiré.

Les Indiens nous abandonnèrent, emportant comme provision de route la moitié du rôti de la veille. Pour moi, je devais attendre mes porteurs; je résolus donc d'aller demander l'hospitalité dans quelque cabane de l'endroit. San-Pedro est un village purement indien; les cases, éparses çà et là sur les éminences d'une plaine montueuse, n'offrent rien d'original : c'est une petite plaine dénudée et entourée d'une ceinture de forêt. Il y avait une église, mais point de curé; j'étais donc livré à la merci d'une population hostile : en effet, ma première tentative ne fut pas heureuse.

La cabane où j'entrai ne renfermait que des femmes, qui poussèrent, à mon aspect, des cris d'effroi, et se sauvèrent en toute hâte. Je m'étais cependant efforcé d'imprimer à ma physionomie un sourire aimable; mais ce furent grâces perdues. Ces cris d'épouvante avaient attiré tout le personnel du village : ce n'étaient que femmes; les hommes étaient au bois, occupés de leur *milpa*, c'est-à-dire de leur culture. Ces Indiennes me considéraient d'un œil étonné, chacune paraissait se demander d'où pouvait venir un tel personnage; et chaque fois que j'approchais, c'était un recul de leur part et de nouveaux cris. Nous ne pouvions nous entendre, car j'ignorais jusqu'à la première lettre de la langue : ces gens-là ne parlent point espagnol. Cependant, à l'interrogation répétée de *gobernador* (gouverneur, chef), l'une de ces créatures, plus hardie ou plus charitable que les autres, me désigna vers la droite, à quelque distance, une case d'assez respectable apparence.

Je m'y rendis pour y trouver même réception inhospitalière. Trois jeunes filles à demi-nues broyaient à genoux du maïs sur des *métates* de granit; elles se dressèrent avec épouvante; une vieille femme, vraie mégère, courut à ma rencontre, et, armée d'une énorme cuiller à pot, fit mine de me barrer le passage. Je l'écartai doucement et pénétrai dans l'intérieur. Une fois dans la place, je résolus d'y rester. J'y étais d'autant plus disposé que j'avais faim et qu'au milieu de la première pièce une immense jarre lançait à gros bouillons une fumée des plus odorantes.

Je m'avançai donc vers mon hôtesse et, d'un visage riant, désignant ce pot, objet de mes convoitises, je me servis de cette pantomime à l'usage de tous les peuples, qui consiste à faire agir en va-et-vient l'index de chaque

main devant la bouche ouverte : il fallait être idiote pour ne point comprendre. J'appuyai la démonstration de la vue d'une pièce blanche, assurant ainsi la vieille de la pureté de mes intentions ; mais elle me répondit par un geste négatif des plus formels, insinuant par là qu'elle n'avait rien à m'offrir et que j'allasse chercher fortune ailleurs. Je perdis ma peine à négocier, on ne voulut rien entendre, et je vois encore cette vieille debout, les yeux enflammés, demi-nue, toute ridée, avec ses seins pendants. Le tableau ne manquait pas d'originalité, d'autant que deux gamins d'une dizaine d'années chacun, déjà familiarisés avec ma présence, s'étaient approchés de nous, et, sans plus s'inquiéter de notre entrevue qui tournait à l'aigre, s'emparèrent de chaque sein de la vieille et se mirent à teter avec avidité. J'admirai ces petits malheureux dans leur gloutonne impudence, me rappelant une mère truie et ses deux marcassins.

En tournant la tête par hasard, j'aperçus en dehors, se prélassant et picotant de çà et de là, toute une belle famille de poules, gouvernée par un magnifique coq blanc. Ma résolution fut tôt prise, et, soit préméditation de ma part, soit mauvaise chance de la sienne, le malheureux coq fut la victime choisie. Je m'élançai à sa poursuite, la course fut acharnée. Notez que cette chasse d'un nouveau genre se faisait en plein village, au milieu des malédictions des femmes, qui cependant n'osèrent point s'y opposer. Je fatiguai le coq, il se rendit, et j'abusai, je l'avoue, de ma victoire, jusqu'à lui tordre le cou. Ventre affamé n'a point d'oreilles. Je présentai le coq à la gouvernante, la priant de le préparer; je lui remis deux réaux dans la main comme prix du bipède, et m'allai coucher sur ma couverture en attendant que la table fût dressée.

Quelques instants après, l'Indienne m'apportait l'animal parfaitement plumé, mais cru et non vidé. Ainsi, vous le voyez, l'aimable femme me prenait pour un sauvage : la créature civilisée, c'était ; elle je ne représentais à ses yeux que la barbarie. Ce que c'est que de nous, et que l'esprit de village est puissant ! Je n'eus rien de mieux à faire que de prendre le poulet et de l'aller plonger dans le liquide bouillant du pot au feu. Une demi-heure plus tard il était dévoré, et depuis longtemps je dormais du sommeil du juste, lorsque je fus réveillé en sursaut. Je me vis avec surprise entouré d'un groupe d'hommes malveillants. L'un d'eux me fit signe de vider la place : c'était le gouverneur en personne qui, au moyen de quelques mots espagnols, me fit comprendre que je n'avais aucun droit à son hospitalité, et que j'eusse à déguerpir. Il y avait, disait-il, une cabane commune à la disposition des passants. Toute résistance était inutile, et d'ailleurs je n'étais point dans mon droit.

Je partis, guidé par un enfant qui me conduisit jusqu'au *cabildo* (c'est le nom donné à la cabane commune). Cette cabane était déjà remplie d'une foule d'Indiens venant de toutes les parties de la sierra, descendant à Las Playas ou remontant à leurs villages. De mes gens de Palenqué, pas de nouvelles.

La nuit que je passai dans cet infâme *cabildo* fut une des plus terribles que puisse me retracer ma mémoire. Tous ces Indiens nus ou en chemise répandaient dans l'atmosphère une odeur *sui generis* qui soulevait le cœur. Hideux et sales, ils avaient importé de leur village dans ce cloaque des échantillons de tous les parasites connus : en vérité, toute la vermine du globe semblait s'être donné rendez-vous au *cabildo*. Je ne pouvais en sortir, il pleuvait à torrents. Enveloppé dans une couverture, au milieu de cette poussière vivante, je croyais littéralement sentir mon corps se mouvoir et changer de place. Je ne pus fermer l'œil, et pendant trois nuits encore j'endurai ce supplice oublié dans l'enfer de Dante.

J'eus, un soir, une joie immense. Chaque jour j'allais au loin à la rencontre de mes porteurs; ils arrivèrent enfin. A ma vue, ils baissèrent la tête comme des coupables ; l'un d'eux me montra piteusement une large blessure, conséquence de l'orgie et de la lutte qui l'avait suivie. Je ne leur fis point de reproches, ils ne m'eussent point compris, et j'étais d'ailleurs trop heureux de pouvoir changer de linge et de dormir dans un hamac, au-dessus de la pourriture où j'avais croupi trois jours. J'avais de plus quelques provisions, et, ce qui valait mieux dans les circonstances présentes, de la poudre et du plomb. Nous devions partir le lendemain à cinq heures du matin, tout était donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Je dormis comme un loir, et quand je m'éveillai il faisait grand jour. Mon premier regard chercha mes Indiens, je ne les aperçus pas. Mes bagages étaient bien là, symétriquement rangés, tels que je les avais vus la veille; seulement les lanières d'écorce qui servent à les fixer sur le dos des porteurs avaient disparu. « Mes hommes sont dehors, pensai-je, ils ont voulu respecter mon sommeil. » Néanmoins le soupçon me heurta comme un glaive; je me précipitai hors de la cabane : pas le moindre porteur. Je courus m'informer au village, refusant de croire à la lâcheté d'un pareil abandon. Il n'y avait plus d'illusion possible : j'étais seul et je ne devais compter que sur moi-même.

A l'aide d'un Indien, je transportai mes bagages dans la hutte d'un habitant ; puis, muni de quelques ustensiles, couvertures, manteaux, munitions, je me lançai au hasard sur le sentier de Tumbala. Ici, messieurs, commence une nouvelle série d'épreuves que j'abrégerai ; je vous ai déjà trop occupé de ma mince personnalité, je passe donc sur les péripéties d'une marche hésitante de trois jours dans les forêts vierges, sur les aventures de la tente, les terreurs de la nuit, les hurlements des tigres et le fracas de l'orage. Ah ! que de serments je fis alors de ne plus quitter ma patrie, si Dieu me permettait jamais de la revoir ! que de défaillances dans ces nuits sans sommeil, au milieu de ces solitudes peuplées de

fantômes et de voix mystérieuses! Que de poésie! Cependant, fatigues, souffrances, serments, tout est oublié; l'attrait de l'inconnu, le charme du merveilleux m'attire encore, et je ne conserve plus de ces moments d'angoisse qu'un délicieux souvenir.

Passons à Tumbala. Le curé de ce village m'attendait, il était temps que j'arrivasse. Mon entrée fit événement. Le gouverneur, effrayé de ma figure terreuse et barbare, de mon costume délabré, de mon air hagard, me voulut désarmer, ce que je ne lui permis pas; au nom du curé, il se découvrit et me conduisit à la demeure du *padre*.— « *Hombre!* s'écria celui-ci en me voyant. Ah! mon ami, comme vous voilà fait! » Je le mis au courant de mes aventures, et le digne homme n'eut pas assez de malédictions pour mes lâches serviteurs. Je lui donnai leurs noms, car tous étaient du village: «Justice sera faite me dit-il, et fût-ce dans six mois, ils me le payeront!» Deux journées de repos dans la maison de mon nouvel ami me remirent complétement de mes fatigues.

Tumbala se trouve placé sur l'un des points culminants de la sierra *Madre;* l'œil domine, du haut de ces rochers, une vaste étendue de forêts. Les deux cents cabanes disséminées sur le plateau ne donnent qu'une faible idée de l'importance de Tumbala, dont la population s'élève à 10 ou 12 000 habitants; mais, vivant pour la plupart dans les bois, ils ne viennent que rarement au village. Cette existence sauvage entretient chez ces hommes une vie insouciante et libre, affranchis du lien que leur impose la présence des blancs. Indépendants de fait, ils ne reconnaissent le gouvernement mexicain que par une taxe d'un réal par tête et par mois, ce qui donne un total de 7 fr. 50 centimes par année. Les seules autorités du village sont, d'une part, le gouverneur, dont le pouvoir fictif consiste à recevoir la taxe, et, d'autre part, le curé, à qui reviennent tous les pouvoirs réels.

Il est prêtre, roi, maître absolu. Non pas qu'il en abuse, car son influence est la seule efficace et peut seule contrebalancer les penchants intraitables de ses sauvages subordonnés. Tous ne s'adressent à lui qu'avec le plus profond respect; ses paroles sont des oracles, ses arrêts ont force de loi. Il punit ou récompense, et le châtiment qu'il applique est accepté sans murmure. La prison et la bastonnade, voilà tout le code pénal; il est simple et primitif, mais suffit à tous les délits. Le nombre de coups varie de douze à cent cinquante. Chose bizarre! nous trouvons chez ces Indiens un progrès que nous décrirons sans en espérer, sans en entrevoir du moins la réalisation: ce progrès, c'est la réhabilitation par le châtiment. Il ne peut entrer dans les idées de ces natures primitives qu'un homme puni soit encore un homme coupable. Tout châtiment lave la faute. Quoi de plus logique en effet? Le forfait commis, la loi purgée, la société déclare l'individu quitte envers elle comme envers la loi, et le reçoit dans son sein sur le pied de l'égalité la plus complète; ce privilége s'étend aux fautes les plus graves. Il faut ajouter, il est vrai, que ceci n'est possible que chez un peuple à peu près sauvage ou dans une société parfaite, et nous sommes, hélas! encore loin de la perfection.

Il arrive souvent qu'un coupable, jugeant sa faute au-dessus du châtiment appliqué, réclame pour la satisfaction de sa conscience un supplément de peine, grâce toujours accordée; d'autres fois, il lui arrive de demander tant en plus pour une faute à venir. Pendant mon séjour à Tumbala, deux frères préférèrent douze coups de fouet au déplaisir de se réconcilier.

Les Indiens de cette partie de la montagne servent de bêtes de somme pour le transport des produits; c'est leur seule industrie et leur seul moyen de battre monnaie. L'Église par ses mille et une ventouses absorbe tout ce numéraire; aussi le curé se fait-il une rente assez belle. Un mariage se paye 125 francs, un baptême 25, un enterrement 25; tant une messe, tant une confession, tant le droit d'étole. La cure de Tumbala rapportait, me dit le *padre*, 30 000 francs, qu'il partageait avec l'évêque. Cela n'empêche point la prestation en nature: chaque jour, c'est tant de poules, tant de mesures de maïs, tant de mesures de haricots. Au premier appel du *padre*, l'Indien accourt et répare la maison: vous voyez alors les habitants groupés comme les abeilles d'une ruche, travaillant au son du tambour, et en mesure, s'il vous plaît. Ils soignent les chevaux, s'envolent au loin porteurs d'une missive, et reviennent heureux, leur commission remplie. Si le curé voyage, une troupe nombreuse s'élance en avant pour aplanir la route, et si le cheval, comme il arrive, ne peut suivre le maître, c'est à qui écherra l'honneur de porter le saint homme.

Les mariages se font généralement par fournées, dix ou vingt à la fois: « Économie de temps, me disait le curé, et puis, au lieu de vingt orgies, nous n'en avons qu'une: c'est de la moralité. » Pour la confession, le *padre* se sert du même moyen expéditif: deux coupables à la fois viennent avouer des fautes graves ou légères, et cela à haute voix, sans se préoccuper des fautes du voisin. Chose étrange! deux époux se rendent à la même heure au tribunal de la pénitence, et comme, tout sauvage qu'il est, l'Indien est, de même que chaque créature, tributaire de l'inconstance humaine, il se produit parfois de plaisantes surprises. Les deux coupables se lancent bien quelques regards furibonds au travers du grillage de bois, mais, absous l'un et l'autre sous promesse de mieux faire, les deux époux, réconciliés avant d'avoir vu la paix du ménage troublée, regagnent ensemble leur cabane. La confession s'est faite devant Dieu, il a pardonné, tout est dit: c'est encore le système de la réhabilitation. Il en serait tout autrement si l'Indien surprenait sa femme ou qu'il fût instruit de sa faute: il la tuerait.

Le soir venu, les Indiens viennent avec leurs femmes et leurs filles baiser les mains du *padre* et lui demander sa bénédiction; les étrangers présents doivent accorder la même faveur, et j'y acquiesçai de tout mon cœur. J'avais donc passé en revue tout le personnel de Tum-

bala, et je n'avais point été séduit par les beautés de l'endroit. Le curé, qui m'observait, me dit alors : « Avouez qu'il est facile de résister à la tentation. » Je m'inclinai; mais mon hôte admettait sans doute une exception à la règle, car la gouvernante du presbytère était jeune et belle: mais peut-être n'était-elle point de Tumbala.

Au milieu des louanges méritées que je m'empresse de prodiguer au dévouement du prêtre dans la montagne, on pourrait facilement glisser quelques critiques: une ignorance crasse (l'un d'eux me demanda si la France était une ville comme Vera-Cruz), un fort penchant à l'ivrognerie, de la dissolution dans les mœurs, surtout chez les curés rapprochés des villes. Mais ces péchés mignons, pour le pays, ne blessent personne et ne sauraient soulever l'antagonisme ou l'indignation des ouailles. Il faut bien s'y résigner. Rien n'est absolu ici-bas : la vérité d'au delà des Pyrénées et la vérité d'en deçà n'est pas la même. Chaque peuple a sa morale, contraste choquant avec celle d'un autre peuple. Parlons du bien quand nous le trouvons, et taisons le mal autant qu'il est possible : la sagesse est compagne de la tolérance.

D. Charnay.

BULLETIN DES COURS.

M. Mézières a fait à Reims, comme nous l'avons dit, une remarquable conférence sur Addison. Un de nos correspondants nous envoie à ce sujet la note suivante :

Addison fut une puissance, ou plutôt il créa une puissance, la presse. Le fondateur du journalisme dans la libre Angleterre et dans le monde fut un modeste et pauvre collégien qui, de succès en succès, de triomphe en triomphe, s'éleva, au milieu de l'estime publique, des vers latins au titre de chantre officiel des victoires de Marlborough, de cette fructueuse fonction au ministère, et du ministère au trône nouveau, d'où, avec son journal, il régna sur l'Angleterre.

Esprit distingué, observateur délicat, écrivain pur et élégant, Addison dut surtout sa puissance à l'honnêteté, à l'impartialité et à la modération de son caractère. Il voyait les haines s'envenimer, l'Angleterre se diviser de plus en plus, et plus que jamais en proie aux wighs et aux tories, deux troupes d'animaux farouches près de se dévorer. Adoucir l'âpreté du caractère anglo-saxon, apaiser les haines, habituer ses compatriotes à donner aux autres la liberté qu'ils réclamaient pour eux-mêmes, les unir dans l'amour de la commune patrie, tel fut le but qu'Addison se proposa et poursuivit, sans jamais dévier de sa ligne de conduite, dans le *Spectateur*. Et pendant qu'un enfant de la France, sorti en même temps que lui des bancs du collége, et devenu roi du siècle, faisait dominer ses idées généreuses par le sarcasme et la violence, le sage Anglais calmait les aigreurs et les emportements, à force de réserve, d'impartialité et de respect pour les personnes, dans la guerre aussi implacable qu'amusante qu'il faisait aux vices, aux ridicules et aux travers.

Pour conserver cette impartialité, avec quelle franche habileté Addison se cache derrière les divers acteurs de son drame quotidien, dans l'unique article qu'il donne chaque jour au public! Ce n'est pas lui, c'est un gentilhomme campagnard, un militaire, un ci-devant jeune homme, un vieux beau, un commerçant, qui, chacun entiché des préjugés de sa caste, se donnent tour à tour le plaisir très-naturel d'exalter leurs vertus et de tomber chacun sur les vices des classes auxquelles il n'appartiennent pas. Quels types originaux et bien anglais que ce gentilhomme qui se débarrasse si galamment des mauvais sermons de son chapelain et se fait lire un excellent recueil de son choix ; ce bourgeois de la cité en contemplation dans la bourse de Londres, où il voit, avec un légitime orgueil, affluer les richesses du monde entier; enfin, le Spectateur lui-même avec son éternel mutisme!

Ces personnages donnent dans un article unique, mais à des jours différents, tout ce que nous trouvons chaque jour dans nos feuilles : le bulletin politique, le bulletin financier, les nouvelles à la main, la critique littéraire. Si le bulletin politique calme les haines, tout en disant la vérité à chacun, la critique littéraire forme le goût avec une justesse parfaite, adoucit l'âpreté de la nation par la contemplation du beau, et tend à substituer le spiritualisme de notre littérature au matérialisme de la scène anglaise.

On dit souvent, au sujet de nos cours publics : Mais pourquoi toujours nous parler des anciens, nous dire ce que faisaient les anciens, ce que pensaient les anciens? Nous sommes les modernes, parlez-nous donc de nous, de notre temps, et en votre nom, comme faisaient la Bruyère, Voltaire et Addison. MM. Villemain, Saint-Marc-Girardin et la jeune pléiade qu'ils ont formée, parlent des anciens parce que les anciens ont dit des choses toujours vraies, et que ces éternels préceptes de la sagesse et du goût deviennent plus imposants en se présentant à nous sous l'autorité et le patronage d'un grand nom. Mais remarquez comme ils savent faire tourner les idées des anciens au profit des générations présentes !

Ce fut le grand mérite de la leçon de M. Mézières. Était-ce Addison, était-ce M. Mézières qui nous exhortait à nous permettre toutes les divergences d'opinions, pourvu que nous unissions toutes nos forces pour le bonheur et la gloire de notre commune patrie? Était-ce Addison, n'était-ce pas plutôt M. Mézières qui s'élevait contre les doctrines désolantes de l'athéisme? Enfin, cette morale si pure et si humaine que nous a fait aimer M. Mézières, c'était bien celle d'Addison; mais l'accent convaincu de sa voix nous montrait que c'était aussi la sienne. Qu'eût fait de plus le jeune orateur, s'il eût abrité ses principes sous l'autorité d'un ancien? eût-il été meilleur patriote, moraliste plus humain, penseur plus éclairé? Il nous a fait aimer son héros, il s'est fait aimer lui-même; il nous a pénétrés de leurs principes communs.

Eugène Fialon.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Lundi 10 avril. — M. de Chancel : Le théâtre de Georges Sand.

Mardi 11. — M. Richard Cortambert : Le docteur Livingston.

Mercredi 12. — M. Deschanel : Charles Perrault. *Les Contes de Fées.*

Jeudi 13. — M. Ernest Desjardins : Les croisades.

Viennent de paraître :

La Science de l'invisible, études de psychologie et de théodicée, par M. Ch. Lévêque, professeur au Collége de France. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

Du plaisir et de la douleur, par M. Francisque Bouillier, inspecteur général de l'Université. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 20. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 15 AVRIL 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement peut du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE. — Grec moderne. — Cours de **M. Brunet de Presle :** M. Hase, et les savants grecs émigrés à Paris sous le premier empire et sous la restauration.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE. — Littérature espagnole. — Conférence de **M. Émile Chasles :** Cervantes.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE VERSAILLES. — Histoire. — Conférence de **M. Fleury :** L'Angleterre et son organisation politique.

Bulletin des cours. — M. Geffroy.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

GREC MODERNE.

COURS DE M. BRUNET DE PRESLE
(de l'Institut).

M. Hase, et les savants grecs émigrés à Paris sous le premier empire et sous la restauration.

En venant aujourd'hui m'asseoir à la place d'un maître illustre et vénéré, dont les leçons pleines d'un sérieux intérêt ont, il y a plus de trente ans, fixé ma vocation pour l'étude du grec, qui m'a prodigué jusqu'à ses derniers jours encouragements et conseils, et dont les témoignages réitérés de bienveillance et d'estime, après m'avoir valu l'honneur d'être son collègue à l'Institut, sont devenus mon meilleur titre à l'honneur de lui succéder dans cette chaire, pourrais-je ne pas vous parler avant tout et surtout de M. Hase? En acquittant la dette de ma reconnaissance, je suis certain de répondre au sentiment qui réunit encore une fois tant de collègues et d'amis de M. Hase pour s'associer aux hommages auxquels il a tant de droits. Puisse le souvenir du plus indulgent des hommes protéger celui de ses élèves auquel est échue la tâche difficile de continuer l'enseignement qu'il avait inauguré en France, je ne dirai pas avec tant d'éclat (M. Hase fuyait l'éclat autant que d'autres le recherchent), mais avec un désir d'être utile auquel le succès n'a point fait défaut! De nos jours beaucoup de professeurs ont, par leur savoir et leur éloquence, su réunir un auditoire nombreux et sympathique : mais on peut dire que M. Hase, dans l'enseignement d'une langue dont l'utilité semble au premier abord très-restreinte, content d'un petit groupe d'élèves assidus qui devenaient autant d'amis, a partagé avec les maîtres les plus célèbres l'honneur de faire école, privilége rare en un temps où tel est le mouvement des idées qu'elles se pressent, se choquent et s'effacent mutuellement. Quiconque avait franchi, quelquefois par hasard, le seuil de cette petite salle où l'École des langues orientales a grandi comme cachée à l'ombre de la Bibliothèque, était surpris et charmé de toutes les vues neuves et variées dont la première page venue d'un auteur vulgaire fournissait l'occasion au docte professeur de grec moderne. Possédant à fond dans toute son étendue cette langue grecque qui a servi d'expression à tant de beaux génies, et qui, plus qu'aucune autre, a contribué à propager la civilisation, M. Hase aimait à remonter le cours des siècles et à montrer dans les modifications successives du langage, dans l'introduction de mots étrangers ou d'acceptions nouvelles, l'influence des révolutions politiques ou religieuses, le changement des mœurs et des idées dont les langues présentent toujours un fidèle reflet. Quelquefois il établissait des rapprochements entre le grec moderne et les langues néo-latines qui ont subi des transformations analogues, et préludait ainsi au cours de philologie comparée qu'il a eu l'honneur d'inaugurer dans le haut enseignement. En un mot, ce qui a fait le caractère spécial de la méthode

de M. Hase, c'est d'avoir montré, mieux qu'on ne l'avait fait encore, l'union étroite et féconde de l'histoire et de la philologie.

Quoique M. Hase écrivît notre langue avec une correction remarquable, son élocution était laborieuse. Il ne craignait pas de se reprendre pour trouver l'expression la plus juste, ni d'allonger ses phrases par des parenthèses instructives; mais il semble qu'on ne l'en écoutait qu'avec une attention plus soutenue. Il avait d'ailleurs cet art, je dirais presque cet innocent artifice, qui, dans les temps antiques, a fait le charme des entretiens de Socrate, de paraître chercher avec ses disciples et de les amener à trouver eux-mêmes la solution des problèmes dont ses études et ses veilles lui avaient donné la clef. Dans ses leçons jamais rien de doctoral, une sorte de promenade à l'aventure dans les champs de l'histoire, et si le programme qu'il s'était tracé n'était pas toujours rigoureusement suivi, du moins on était certain de rapporter de son cours des faits nouveaux, qu'il avait puisés aux sources mêmes, ou des observations ingénieuses, et qu'il fallait recueillir de sa bouche : car, pour lui, satisfait de les avoir communiquées à ses élèves, il ne se préoccupait pas de les consigner dans un livre. D'une modestie, d'une timidité même dont n'ont pu le guérir ni les hommages de l'Europe savante, ni les témoignages flatteurs des gouvernements, il hésitait toujours à se mettre en avant. Pour le décider à prendre la plume, il fallait, ce qui chez lui l'emportait sur tout le reste, l'accomplissement d'un devoir, ou le désir de rendre un service.

Par un acte de ses dernières volontés, M. Hase a légué à la bibliothèque de l'université où il avait fait ses études, ses nombreux papiers, cette masse de notes et d'extraits qu'il avait amassés pour ses cours ou pour des ouvrages restés inédits. Ce n'est pas sans regret que nous avons vu partir ces précieux autographes que nous nous étions habitués à considérer comme acquis à la France, de même que nous comptions leur auteur parmi nos illustrations nationales. Cependant nous n'avons pas à nous plaindre du partage que M. Hase a fait des fruits de ses veilles entre les deux patries qui avaient des droits à sa reconnaissance et qu'il n'a jamais séparées dans ses affections. Ces manuscrits seront, nous n'en doutons pas, recueillis en Allemagne avec un soin religieux, et probablement on en formera quelque jour un livre qui restera comme le monument de cette longue et studieuse existence.

Mais tout ce que M. Hase avait extrait de ses lectures, et que sa mémoire si fidèle lui fournissait toujours à propos, c'est chez nous qu'il n'a cessé de le répandre de vive voix, soit à son cours de grec moderne, soit à l'École polytechnique, au conseil de l'école des Chartes, à la commission de l'école d'Athènes, à la Faculté des lettres et jusque dans les examens du baccalauréat, partout enfin où il se trouvait en rapport avec la jeunesse qu'il aimait et dont il se faisait aimer. Ce qu'il a prodigué de la sorte, comme une semence qu'on jette au vent, a rencontré une terre où les idées justes germent rapidement et n'aura été perdu ni pour la science ni pour sa propre réputation. Il a été donné à M. Hase de voir se multiplier les succès des jeunes gens dont il avait encouragé les débuts et qu'il ne perdait jamais de vue dans leurs diverses carrières. En Afrique, des officiers sortis de l'École polytechnique emploient les loisirs de leurs campagnes à rechercher les traces instructives de la colonisation romaine. A la Sorbonne, au Collége de France, des professeurs qui ont déjà conquis une autorité magistrale font sentir les beautés variées de la littérature grecque, ou exposent l'organisation compliquée de l'Empire romain. Ailleurs des archéologues, des paléographes, des numismates, éclairent les textes et les monuments de l'art par d'heureux rapprochements, explorent les bibliothèques dont ils exhument des documents ignorés, ou portent dans notre histoire nationale, trop longtemps négligée, la sûreté des méthodes des savants d'Alexandrie; des membres de l'École d'Athènes commentent avec autant de savoir que de goût les monuments qu'ils ont rencontrés dans leurs explorations; d'autres, au milieu d'occupations multiples, conservent le feu sacré des lettres; et tous se plaisent à proclamer qu'un mot de M. Hase éveilla un jour chez eux le goût des études qui font l'honneur ou le charme de leur vie. Il y avait là de quoi flatter l'orgueil du maître! M. Hase en jouissait avec une joie paternelle. C'est aussi avec un sentiment touchant qu'il se plaignait à moi l'année dernière de survivre à l'un de ses chers élèves, devenu son collègue à la Bibliothèque et à l'Académie, et dont je ressens douloureusement l'absence en ce jour.

N'avais-je pas le droit de vous dire que M. Hase a fait école? Cette famille, qui s'accroissait d'année en année, s'est trouvée réunie en un commun deuil le 24 mars dernier, quand s'est répandue la triste nouvelle que M. Hase, dont on oubliait le grand âge en le voyant suffire avec la même ponctualité, la même netteté d'esprit, à ses nombreux devoirs, avait posé la plume et quitté la vie avec la sérénité que donne la conscience d'une tâche dignement remplie. Aux adieux qui lui furent adressés sur le bord de sa tombe au nom de l'Académie des Inscriptions, de la Bibliothèque impériale, de la Faculté des lettres et de l'École des langues orientales, et dont chacun eût suffi pour honorer une vie de savant, bien des voix dans la foule ajoutaient quelques traits touchants. Plusieurs de ses élèves, de ses collègues dans les diverses sociétés savantes dont il faisait partie, ont voulu lui payer à leur tour un tribut d'estime et de regrets. Ces éloges sont présents à votre mémoire, et je craindrais de les affaiblir en voulant les résumer. Il appartient à une voix plus autorisée d'apprécier l'ensemble de la vie et des travaux de M. Hase; je veux maintenant m'attacher à vous faire connaître l'origine du cours de grec moderne, qui a occupé une grande place dans la vie de M. Hase, et auquel il avait su donner une si

grande importance. Il est des exemples que, sans se flatter de les imiter, il faut avoir toujours devant les yeux.

Bien que j'aie vécu pendant des années en relations presque journalières avec M. Hase, non-seulement à son cours et à la Bibliothèque, mais dans le monde, où il consentait encore à cette époque à passer quelques soirées, ce n'est pas de sa bouche que j'aurais pu recueillir des détails sur sa vie. Je n'ai pas connu d'homme qui parlât moins de lui-même et de ses travaux. Il semblait n'être occupé que de ceux des autres. On le trouvait toujours prêt à relire, à corriger avec un soin minutieux tout ce qu'on venait soumettre à son jugement. On se demandait souvent quand il avait trouvé le temps d'acquérir des connaissances si variées et si exactes. A l'âge où d'ordinaire on aime à se reporter en souvenir vers ses jeunes années après une carrière couronnée de succès, il se taisait sur ses débuts laborieux qui eussent été cependant pleins d'utiles enseignements pour notre génération prompte à se rebuter des obstacles. La vie de M. Hase serait le meilleur commentaire de la sentence de Virgile : *Labor omnia vincit.*

Des biographes que je crois bien informés disent que Charles-Benoît Hase naquit à Sulza en 1780, qu'il fit ses premières études au gymnase de Weimar où il eut Böttiger pour maître, et qu'il les continua aux universités d'Aelmsted et d'Iéna. Doué d'un tempérament robuste qui, jusqu'à la fin de sa carrière, lui a permis de se livrer sans interruption ni défaillance à des travaux prolongés souvent une partie des nuits; unissant la circonspection à la force de volonté, un jugement calme et sain à l'ardeur de s'instruire, il était à vingt ans en possession de la solide instruction classique qui fait l'honneur des universités allemandes, et il vint à Paris en 1801 sans projet arrêté, je crois, de s'y fixer, et seulement pour voir ce qu'il trouverait à y apprendre de plus.

Le moment ne semblait pas favorable pour y poursuivre des études philologiques. Les anciens établissements scientifiques avaient été renversés par la révolution française et les savants dispersés. Les créations nouvelles ou n'avaient pas encore pris racine, ou n'étaient qu'en projet, et l'esprit du temps portait surtout à l'étude des sciences physiques et mathématiques. Cependant, si les encouragements publics manquaient pour l'étude des langues et de l'antiquité, quelques hommes d'élite, par leurs efforts et leurs talents, devaient bientôt rendre à la France, même dans cette branche des connaissances humaines, le plus brillant éclat. C'était Sylvestre de Sacy, qui eut la plus grande part à la fondation de cette école, et dont les plus savants orientalistes français et étrangers s'honorent aujourd'hui de se dire les disciples. C'était Millin qui, par ses voyages archéologiques, ses explorations des musées et des collections particulières, par ses publications et surtout par la fondation du *Magasin encyclopédique,* recueil ouvert à toutes les communications qui intéressaient la science, avait ranimé l'étude des monuments figurés. C'était enfin Villoison, dont je vous demande la permission de vous entretenir quelques instants, car c'est par lui que le grec moderne a été introduit dans l'enseignement public en France, et, bien qu'une mort prématurée ne lui ait pas permis de réaliser les plans qu'il avait conçus, il a trouvé dans M. Hase, sur l'avenir duquel il eut une grande influence, un digne continuateur.

Les débuts de Villoison dans la carrière de l'érudition avaient eu un singulier retentissement. En 1772, l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres avait sollicité et obtenu du roi l'autorisation d'admettre dans son sein le jeune d'Ansse de Villoison avant les vingt-cinq ans fixés par le règlement. « M. de Villoison, disait la requête, ayant prévenu l'âge des connaissances profondes, il est juste qu'il en recueille le fruit avant les autres hommes. » A la publication du *Lexique homérique d'Apollonius* avait succédé un travail sur les plus anciens textes du Nouveau Testament et des *Anecdota* recueillis dans la bibliothèque de Saint-Marc. C'est là qu'il eut l'heureuse fortune de rencontrer un des plus remarquables manuscrits de l'*Iliade*, accompagné de notes marginales des anciens grammairiens. L'espoir de retrouver en Grèce un exemplaire semblable de l'*Odyssée* le conduisit en Orient. Il accompagna en 1785 son collègue à l'Académie, M. le comte de Choiseul Gouffier qui, après avoir visité la Grèce une première fois en 1776, guidé par son amour des arts, y retournait comme ambassadeur de France à Constantinople, entouré d'un groupe d'artistes et de savants.

M. de Choiseul ne se borna pas, comme beaucoup de ses devanciers, à mesurer les ruines des monuments antiques et à en recueillir quelques débris; il décrivit avec un vif enthousiasme et fit dessiner les sites d'une nature toujours jeune et toujours belle qui encadrent les restes des chefs-d'œuvre de l'antiquité, et dont le contraste faisait vivement sentir le regret de la triste condition dans laquelle étaient tombés les descendants des Hellènes.

M. de Choiseul ne passa pas au milieu d'eux distrait ou indifférent. Et comment n'aurait-il pas été frappé du mouvement qui s'opérait alors en Orient dans tous les esprits, et de la séve nouvelle qui faisait surgir de vigoureux rejetons de la vieille souche hellénique?

En 1770, l'impératrice Catherine de Russie avait envahi la Turquie et soulevé les Grecs, en faisant briller à leurs yeux, l'espoir qu'ils n'ont jamais abandonné, de voir rétablir l'église de Sainte-Sophie et relever le trône de Constantin. Des marins, des chefs d'*armatoles* avaient répondu avec empressement à cet appel, et prouvé que toute valeur n'était pas éteinte en Grèce. Cependant, les combinaisons de la politique engagèrent Catherine à signer une paix avantageuse pour la Russie, en stipulant en faveur des chrétiens sujets de la Turquie quelques conditions qui n'empêchèrent pas la Morée d'être impitoyablement ravagée. Les Hellènes, abandonnés de l'Eu-

rope, ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes. Ils avaient entrevu le jour de la liberté, ils voulurent s'en rendre dignes. Ils se répandirent en Europe pour étudier et commercer. Venise, Trieste, Vienne, Odessa, Moscou, Saint-Pétersbourg eurent leurs colonies grecques, qui ne perdirent jamais de vue la mère patrie. Les Grecs qui avaient acquis de l'instruction, au lieu d'écrire dans les langues de l'Europe qu'ils s'étaient rendues familières, composaient des ouvrages originaux ou des traductions dans le grec vulgaire qui, sous leur plume, commençait à se relever. De riches négociants faisaient les frais de ces éditions, qu'ils envoyaient gratuitement en Grèce ou fondaient des écoles dans leurs villes natales. Les drogmans et les hospodars grecs favorisaient de toute leur influence ces tentatives de régénération, dans lesquelles le clergé grec était entré avec non moins d'ardeur.

Villoison, qui allait de monastère en monastère à la recherche des manuscrits, s'était lié avec plusieurs ecclésiastiques grecs chez lesquels il avait été surpris de rencontrer plus d'instruction qu'on ne le supposait en Europe, depuis que la prononciation factice, introduite dans nos universités sur une opinion irréfléchie d'Érasme, avait élevé une barrière entre l'Occident et la Grèce. Villoison ne trouva pas les manuscrits anciens qu'il était venu chercher, mais il comprit que la langue vivante des Grecs et leurs usages traditionnels étaient le meilleur commentaire de l'antiquité, et qu'il fallait en suivre la trace jusqu'à nos jours à travers le moyen âge byzantin.

Tout plein de cette idée féconde qu'un autre compagnon du comte de Choiseul, Guys, a esquissée dans son *Voyage littéraire de la Grèce*, Villoison revint avec le projet d'écrire une histoire générale de la Grèce ancienne et la description de son état présent. Mais peu de temps après son retour en France les progrès de la révolution troublèrent son existence. Sa naissance, ses relations et la vivacité de ses opinions l'exposaient à trop de dangers à Paris. Il se retira donc à Orléans, où, confiné dans une riche bibliothèque, il relut, la plume à la main, tous les auteurs anciens, et, deux fois, la volumineuse collection byzantine, pour en extraire les passages qui devaient entrer dans la réalisation de son plan. Dès que la tourmente fut passée, il revint à Paris, et les conservateurs de la Bibliothèque nationale l'autorisèrent à ouvrir un cours de grec dans les salles mêmes de ce grand établissement, persuadés qu'ils étaient que leur mission ne se borne pas à acquérir et à conserver des livres, mais qu'il leur appartient encore d'en rendre la lecture plus accessible et plus profitable à la science.

Le cours de grec ne dura guère plus d'un semestre, non pas à cause des vingt-quatre francs par mois que Villoison, ruiné par la révolution, était forcé de demander à ses élèves, mais parce qu'il y prodiguait plus d'érudition que n'en pouvait supporter le public d'alors. Cependant, parmi les auditeurs de Villoison, qui presque tous sont devenus des professeurs distingués, il y en avait un qui ne s'effrayait pas de la plus vaste érudition. C'était ce jeune étudiant allemand arrivé récemment d'Iéna et qui ne cherchait que des occasions de s'instruire. Seulement il lui eût été difficile de continuer à payer le cours, car il s'était laissé voler sa bourse peu de temps après son arrivée à Paris et cherchait à donner des leçons pour vivre. Villoison, qui se rappelait avec reconnaissance l'accueil que, dans sa jeunesse, il avait reçu à Veimar, vint en aide à M. Hase de la façon la plus délicate, en feignant de lui demander lui-même des leçons, et bientôt il s'établit entre eux une telle communauté d'études et de travaux que plus tard on aurait pu croire qu'ils avaient parcouru la Grèce ensemble. M. Hase fut initié par Villoison à la lecture des manuscrits et à la prononciation des Grecs ; il lui dut aussi la connaissance de M. de Choiseul, dont la conversation instructive et la distinction de manières et de langage firent sur lui une grande impression. Enfin, c'est dans cette société qu'il eut l'occasion de faire la connaissance de quelques Grecs instruits qui ouvrirent à sa curiosité de nouveaux horizons.

Villoison s'était fait l'avocat chaleureux des Grecs modernes à l'Académie des inscriptions où il avait repris sa place, dans le *Magasin encyclopédique* et dans les cercles lettrés où sa parole animée ajoutait encore à l'autorité de son expérience. Un cours de grec moderne fut ajouté pour lui à ceux de l'École des langues orientales vivantes. Mais ce titre ne répondait pas à l'idée qu'il s'était faite de l'état et de l'utilité de cette langue. Selon lui, et c'était aussi l'opinion de la plupart des Grecs, on ne pouvait pas, on ne devait pas séparer le grec en deux langues, l'une ancienne, l'autre moderne. A quel moment placer cette séparation ? A côté d'une langue fixée par les chefs-d'œuvre littéraires, il s'établit toujours un langage familier qui s'en écarte de plus en plus avec le temps et surtout selon le degré d'instruction. On peut constater que, dès le XIIe siècle, le peuple parlait généralement en Grèce un idiome qui ne diffère pas beaucoup de celui dont il se sert aujourd'hui, tandis que les classes supérieures de la société s'efforçaient de maintenir l'usage de la langue ancienne, au moins dans les écrits. Il en fut ainsi jusqu'à la chute de Constantinople, et, même depuis, dans le clergé, qui était resté toujours à la tête de son troupeau, la tradition n'était pas interrompue. L'Évangile, la liturgie, les discours de saint Basile et de saint Chrysostome étaient les modèles dont on cherchait à se rapprocher en écrivant. Dans les écoles de la Grèce, on n'a jamais enseigné d'autres principes de grammaire que ceux de Lascaris et de Théodore de Gaza. Il y avait donc un grec littéraire et un grec vulgaire, une langue écrite et une langue parlée, qu'on abandonnait à elle-même et dont on aurait voulu dissimuler l'existence aux étrangers. D'autres Grecs, et ce n'étaient pas les moins instruits, pensaient, au contraire, qu'il fallait accepter l'œuvre du temps ; que le peuple, comme les enfants, avait dans son ignorance un instinct logique qui lui permettait de créer

une langue plus simple et en réalité plus régulière que cet ensemble d'idiotismes qui ont eu leur raison d'être, mais dont on ne peut surcharger à tout jamais la grammaire sans nuire au libre essor de la pensée ; qu'il suffisait de purger le grec de tout mélange étranger pour avoir une langue simple dans ses allures, riche par l'ancien vocabulaire dans lequel elle a bien le droit de puiser quand tous les peuples lui ont fait des emprunts, langue harmonieuse et se prêtant avec une admirable souplesse à tout exprimer. C'est là, je crois, quoique la polémique continue, qu'est l'avenir de la langue grecque; mais, pour Villoison, ce qu'il recherchait dans le grec populaire c'étaient les lumières qu'il pouvait répandre sur le grec ancien. Il obtint que la chaire nouvellement créée serait transportée au Collége de France sous le titre de *grec ancien et moderne*. La première condition de cette alliance, eût été de substituer à la prononciation introduite dans nos écoles la prononciation traditionnelle en Grèce, réforme désirée par la plupart des hellénistes, que quelques-uns adoptèrent dès lors, et que nous pouvons espérer voir enfin réaliser au grand profit des études grecques. Malheureusement, Villoison mourut avant d'avoir commencé ses leçons, au mois d'avril 1805, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Je voudrais pouvoir vous lire les passages d'une préface latine dans laquelle M. Hase a déploré l'étendue de cette perte pour la science et pour lui-même. Sous l'impression d'une vive émotion, M. Hase s'est élevé dans cette page jusqu'à l'éloquence. Toutes les qualités qu'il énumère dans son maître : savoir varié, mémoire prodigieuse, empressement à obliger, se retrouvaient dans le disciple, et il y joignait une mesure, un goût de la perfection jusque dans les détails et un aménagement de son temps, si je puis me servir de cette expression, qui lui a permis de suffire aux fonctions diverses qui se sont accumulées sur lui. Mais alors son mérite modeste était encore trop peu connu. On ne crut pas pouvoir remplacer Villoison, et la chaire fut supprimée.

M. de Choiseul, qui avait pu mieux apprécier M. Hase, lui confia la publication d'un manuscrit rapporté par lui de Constantinople et dont Villoison s'était d'abord chargé. Ce livre avait contenu trois traités de Lydus, sur les magistratures romaines, sur les mois et sur les signes célestes. Ce dernier était à moitié détruit par le temps, et l'obscurité du sujet accroissait les difficultés matérielles de lecture. Ce fut à celui-là que M. Hase s'attacha de préférence. Sa restitution des passages perdus est un tour de force d'érudition qui plaça de prime abord l'éditeur du *de Ostentis* au premier rang des érudits. Vers le même temps, M. Hase avait obtenu au cabinet des manuscrits grecs une petite place à laquelle il sut donner aussitôt une grande importance par la manière dont il la remplit.

Les victoires d'Italie avaient fait transporter dans notre Bibliothèque un grand nombre de manuscrits grecs enlevés de la Vaticane et qui n'avaient presque jamais été consultés. M. Hase se mit à les cataloguer ou, pour mieux dire, à les lire de façon à pouvoir signaler tout ce qu'ils contenaient de curieux, les passages inédits ou les textes qui méritaient d'être collationnés. Ce grand travail était terminé lorsque les chances de la guerre nous enlevèrent ce qu'elles nous avaient donné; mais, grâce au travail de M. Hase, les savants peuvent avoir des indications précises sur tout ce que ces manuscrits renferment. Nous n'aurons pas perdu tout à fait le fruit de cette conquête.

A la fin de cette même année 1815, le cours de grec moderne, auquel on ajouta la paléographie grecque, fut rétablit à l'École des langues orientales, et cette fois M. Hase y fut nommé. Non-seulement personne ne connaissait comme lui l'histoire de la langue grecque, depuis ses origines jusqu'à nos jours à travers toutes les transformations que l'introduction du christianisme, la translation à Constantinople du siége de l'empire, les croisades, les conquêtes des Francs, des Vénitiens et enfin des Turcs, lui avaient fait subir, mais il la parlait avec facilité, bien qu'il ne fût sorti du cabinet des manuscrits que pour visiter d'autres bibliothèques en Italie. Pour comprendre comment M. Hase était parvenu à connaître toutes les formes de langage usitées dans les diverses provinces de la Grèce, ses mœurs, ses coutumes, il faut avoir été témoin, comme je l'ai été souvent, de l'art avec lequel, en évitant les conversations oiseuses, il savait tirer de chacun quelques faits précis, ne fût-ce qu'un détail topographique qui se classait aussitôt dans sa mémoire. Il était arrivé de la sorte à connaître si bien la géographie de la Grèce que, lorsqu'il visita la Morée pour la première fois en 1837, son guide, voyant qu'il désignait d'avance les défilés des montagnes, lui demanda s'il était un des capitaines de la guerre de l'indépendance. Les occasions de causer avec des Grecs étaient cependant assez rares en France au commencement de ce siècle. Nos écoles n'étaient pas comme aujourd'hui fréquentées par une jeunesse studieuse venue d'Orient. Pendant le règne de Napoléon, les espérances des Grecs et de la société secrète l'*Hétérie* se tournaient du côté de la Russie. Ils comptaient toujours sur l'accomplissement des projets de Catherine. Quelques-uns cependant, malgré l'abandon de l'Égypte, et l'oubli de cette généalogie qui avait un moment fait reconnaître dans le jeune héros un descendant des Comnènes établis en Corse et l'héritier légitime du trône de Constantinople, malgré l'alliance avec le sultan Sélim, quelques-uns, dis-je, persistaient à penser que la liberté leur viendrait plutôt de France, et ils travaillaient à cimenter l'union de deux peuples entre lesquels l'éducation et la pente naturelle de l'esprit ont établi tant de rapports et de sympathies.

Ce fut aussi par un petit nombre de Grecs, Chrysoloras, Jean Lascaris, Hermonyme de Sparte, qu'au xve siècle la langue grecque fut introduite dans notre Université de Paris. Ce n'étaient pas des hommes de lettres de profession. Les uns avaient été mêlés à la politique,

d'autres étaient dans des positions plus humbles, mais au moment où la barbarie menaçait de détruire la civilisation en Orient, tous comprirent que leur mission était de transmettre à des peuples plus heureux tout ce qu'ils en pourraient sauver. Autour d'eux se groupèrent des esprits d'élite, Longueil, Budé et des étudiants venus de l'étranger, Reuchlin qui introduisit la langue grecque en Allemagne, et Érasme de Rotterdam, qui devint bientôt si célèbre. La vive impression que la présence de ces Grecs imprima aux études, et l'enthousiasme qu'ils communiquèrent pour l'antiquité ont été consignés dans le livre de l'anglais Hody *De græcis illustribus linguæ græcæ instauratoribus*, et M. Villemain dans son *Lascaris* a fait revivre quelques-unes de ces nobles figures.

Les Grecs qui vinrent à Paris au commencement du XIXe siècle ont passé presque inaperçus au milieu des grands événements de nos temps agités et des splendeurs de la civilisation. Il y avait cependant aussi parmi eux des hommes remarquables, et presque tous étaient animés d'une de ces grandes pensées qui élèvent le cœur, et qui leur a fait supporter courageusement la misère et parfois d'injustes mépris. Ils n'apportaient plus les chefs-d'œuvre d'Homère ou de Platon. La littérature grecque elle-même semblait être devenue le domaine exclusif des savants de l'Occident. Enfants déshérités, les Grecs venaient solliciter humblement une part des trésors paternels. Mais cependant, ils ont pu s'acquitter envers les hellénistes qui les avaient accueillis par respect pour leurs ancêtres. Même les moins instruits, avaient conservé le sentiment intime du génie de leur langue, sentiment qui s'était un peu perdu parmi nous. Ils nous rapportaient aussi quelque chose de cet enthousiasme pour l'antiquité qui animait les savants de la Renaissance, dont ils rappelaient les qualités et les défauts.

J'ai encore connu la plupart de ces Grecs, précurseurs à Paris de la régénération de leur patrie. Quelques-uns ont été des amis de mon père, ainsi que de M. Hase, et vous me pardonnerez, messieurs, si je m'arrête avec prédilection sur ces souvenirs de ma jeunesse.

Le premier nom qui s'offre et qui suffirait à personnifier cette alliance de la France et de la Grèce, est celui de Coray. Nous aurons souvent occasion de revenir sur ses travaux, qui eurent tant d'influence sur la langue, et même sur les destinées de son pays.

Coray était né à Smyrne, en 1748. Par ses premiers succès à l'école, il mérita d'hériter de la bibliothèque que son grand-père maternel avait léguée à celui de ses petits-fils qui montrerait le plus de goût pour l'étude. En Hollande, où son père l'avait envoyé vers 1775, pour diriger un comptoir de commerce, il trouva le temps d'étudier les sciences, l'allemand, le français et d'autres langues européennes. De retour à Smyrne, en 1779, il vit un incendie consumer les bazars, et avec eux la fortune paternelle. Ce fut pour lui l'occasion de se livrer sans partage à la culture des sciences et des lettres, qui l'avaient toujours attiré. Il se rendit à Montpellier pour étudier la médecine, seule profession qui ouvrît alors pour les Grecs une carrière avantageuse et tant soit peu sûre en Turquie. Quelques ouvrages étrangers sur la médecine, qu'il traduisit en français, l'aidèrent à se soutenir pendant ses quatre années d'études, et il obtint le titre de docteur d'une façon assez brillante pour que ses professeurs l'encourageassent à venir se fixer à Paris.

Il y arriva en 1778, et fut témoin de la révolution, dont il adopta les principes en en déplorant les excès. Il en a retracé les principaux épisodes dans une série de lettres en grec, adressées à un de ses compatriotes de Smyrne, qui ne sont pas les documents les moins curieux de cette époque. En 1799, il fit paraître son édition des *Caractères* de Théophraste, en grec et en français, et l'année suivante, le traité d'Hippocrate *Des airs, des eaux et des lieux*, qui lui valut dix ans plus tard un des prix décennaux. Chargé par Napoléon, avec Laporte du Theil, Gosselin et Letronne, de la traduction française de Strabon, il reçut en récompense une pension de deux mille francs. Il n'avait qu'à persévérer dans cette voie et à se faire naturaliser Français pour s'assurer une belle position dans l'Université, et arriver à l'Institut, où il était apprécié et comptait beaucoup d'amis. Mais Coray se réservait d'être un jour citoyen de la Grèce affranchie, et c'est uniquement à son pays qu'il consacra désormais sa plume.

En 1798, au moment de l'expédition d'Égypte, il avait publié sous le titre de *Trompette guerrière* (Σάλπισμα πολεμιστήριον) un appel aux armes qui avait retenti presque autant que les chants de Rhigas. Mais quand il vit l'espoir de la délivrance par les armes ajournée, c'est en propageant les lumières qu'il tendit au même but. Il commença sous le titre de *Bibliothèque grecque*, un choix des auteurs classiques, accompagnés de prolégomènes et de commentaires en grec, dans lesquels il éclaircissait beaucoup de passages des anciens par des rapprochements avec les formes de la langue actuelle, et travaillait à rapprocher celle-ci de l'hellénique. Ces éditions, distribuées gratuitement en Grèce, grâce à la libéralité des frères Zosimas, y exercèrent une immense influence, et en même temps les hellénistes d'Occident, appréciant la correction des éditions de Coray, furent forcés de se familiariser avec l'idiome moderne.

Coray était lié avec la plupart des hellénistes français, Boissonade, Clavier, Courier, Thurot, surtout, dont il fut quelquefois le collaborateur. M. Hase et lui ne pouvaient manquer de s'estimer; cependant leurs relations ne furent pas, je crois, très-intimes. D'abord, l'un et l'autre étaient si laborieux, qu'ils ne sortaient guère de leurs cabinets; puis Coray, dans son admiration pour l'antiquité, professait un grand dédain pour le moyen âge byzantin, pour ses disputes théologiques, ses rhéteurs ampoulés et ses méchants poëtes, et il avait peine à comprendre qu'un helléniste comme M. Hase parût se complaire à de pareilles œuvres, Cependant lui-

même, dans les dernières années de sa vie, reconnut que pour se rendre compte de l'état d'une langue et des améliorations dont elle est susceptible, il ne faut pas franchir à pieds joints quinze siècles de son existence.

Dans les *Atacta*, qui sont le dernier et non le moins intéressant de ses travaux, Coray a publié les poëmes barbares du moine Ptochoprodrome, et il en a tiré, ainsi que des romans du moyen âge, des éléments précieux pour compléter ou rectifier le savant lexique de Ducange.

M. Hase eut dans sa jeunesse plus de relations avec l'élégant traducteur grec de la *Pluralité des mondes* de Fontenelle, Kodrikas d'Athènes, homme de savoir et d'esprit, mais qui s'est donné le tort d'attaquer Coray avec peu de mesure. Les réformes un peu radicales que le grand helléniste finit par faire accepter généralement, choquaient au début bien des gens qui l'accusaient de pédantisme, et lui reprochaient aussi de ne pas ménager assez le clergé grec, longtemps seul refuge de la nationalité. Kodrikas, qui avait été attaché à la chancellerie du patriarcat et des princes de Moldavie, attaqua Coray dans des brochures telles que sa Σχολαστικοκαταργησις, adressée à des journaux grecs de Vienne. Il ne restera de toute cette polémique que la jolie comédie de Néroulos, intitulée Κορακιστικά.

Kodrikas était venu en France au commencement du siècle comme attaché à une légation ottomane, mais il ne se soucia pas de retourner vivre sous le gouvernement turc. Il devint chez nous interprète du ministère des affaires étrangères pour le grec moderne. Dans les salons de Paris, sa conversation piquante l'avait fait reconnaître pour un véritable Athénien. Il a publié une brochure en français sur l'opinion de quelques hellénistes touchant le grec moderne, où il rectifie les idées arriérées que l'on se faisait alors sur l'état de cette langue. Son livre, intitulé Μελέτη τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης, dont le premier volume fut imprimé à Paris en 1818, est une étude sur beaucoup de questions, encore aujourd'hui débattues, et l'on regrette que l'auteur, mort en 1827, ne l'ait pas complété.

Venu, comme Kodrikas, à Paris avec une légation ottomane, M. Manos renonça de même à la carrière diplomatique pour se livrer tout entier aux lettres anciennes, et fut parmi nous un représentant honorable de ces Grecs du Phanar auxquels leurs compatriotes ont quelquefois reproché trop amèrement de s'élever par l'intrigue, mais qui ont fait servir leur influence et leur fortune au bien de leur pays. Avant 1821, ils avaient réussi à implanter la civilisation grecque dans les provinces danubiennes, et ils ne désespéraient pas de transformer l'empire turc, dont ils dirigeaient en grande partie les relations extérieures par les fonctions du drogmanat. Souvent divisés par les combinaisons de la politique européenne, et par les rivalités de leurs ambitions, ils s'accordaient pour fonder des écoles et pour protéger l'instruction. Jamais ils n'hésitèrent à donner leur fortune et leur vie pour leurs croyances, et firent, avec une grande abnégation, le sacrifice de leur position élevée à l'indépendance grecque. En 1825, M. Manos a professé à l'Athénée, dans la chaire de Laharpe, un cours de littérature grecque moderne. M. Didot, qui avait été témoin à Cydonie et à Constantinople de l'ardeur avec laquelle les savants grecs avaient travaillé au grand dictionnaire intitulé Κιβωτός (*Arche de la langue grecque*), pria M. Manos de s'associer avec M. Hase, pour la révision du *Nouveau trésor de la langue grecque*. Malheureusement, M. Manos fut enlevé aux lettres au début de cette grande entreprise.

Un autre Constantinopolitain d'une condition très-différente a vécu de longues années à Paris dans le sanctuaire des lettres grecques, inconnu à ses compatriotes et peut-être oublié bientôt des savants aux travaux desquels il apporta un utile concours : je veux parler de Sypsomos. M. Gail, auquel on devra toujours de la reconnaissance, ne fût-ce que pour n'avoir pas désespéré de la langue grecque quand elle semblait abandonnée de tous, eut aussi le mérite de rappeler à l'examen des anciens manuscrits grecs. Il en avait été nommé conservateur; mais il n'avait pas, je crois, une grande habitude de les lire : c'est un art qui ne s'acquiert pas en un jour. Il rencontra Sypsomos, lui offrit le vivre et le couvert chez lui, à la Bibliothèque, et le chargea des collations de Thucydide et de Xénophon. Plus tard, M. Hase, qui avait apprécié son exactitude, lui confia des copies ou des collations de manuscrits pour des savants étrangers. Tant qu'un rayon de jour éclairait les tables de la Bibliothèque, Sypsomos était là, semblable à ces calligraphes du moyen âge qui sont représentés dans les peintures de quelques manuscrits. Pour peu qu'il ait retenu le quart de ce qu'il avait lu, ce devait être un puits de science. Il suffira de dire ici, pour son éloge, que, dans bien des cas, M. Hase le consultait.

Un des Grecs qui mérite à tous égards d'être ici mentionné, est Grégoire Zalyk de Thessalonique. Né en 1780, il étudia dans les diverses écoles de la Grèce sous les professeurs alors les plus célèbres, tels que Lampros Photiadis et Manuel de Ténédos, puis il vint à Paris en 1802, chargé d'une mission du prince Callimachi. Il s'attacha au comte de Choiseul Gouffier, qui le prit comme secrétaire, et l'employa utilement pour la rédaction de la seconde partie de son grand ouvrage. Zalyk prit aussi part à l'édition du livre de Lydus *De magistratibus*, avec M. Hase. Il est probable qu'en retour Zalyk dut plus d'une fois consulter ce savant pour la rédaction de son *Dictionnaire français-grec*, qui parut à Paris en 1809, et qui est très-supérieur à celui de Ventotis. Ce livre, dont Mablin, Dureau de la Malle et Boissonade rendirent un compte favorable dans les journaux du temps, est précédé de considérations très-justes sur la langue grecque moderne. En 1816, Zalyk fut appelé à un poste important à Constantinople. Après une vie agitée, consacrée à son pays, Zalyk revint, en 1827, mourir à Paris, où sa veuve publia un de ses derniers ouvrages, la traduction

grecque du *Contrat social*, avec le concours de Nicolopoulos.

On trouve ce dernier nom mêlé à tout ce qui s'est fait au commencement du siècle, pour éclairer la Grèce ou pour la relever dans l'estime du monde. Doué du patriotisme ardent qui est commun chez les Grecs, Nicolopoulos était exempt des tristes jalousies qui trop souvent les divisent. Il n'avait pas même cet amour-propre exclusif qu'on excuse chez les poëtes (et il avait droit à ce titre). Il a fait des vers dans lesquels il savait allier la grâce naturelle des poésies populaires à la pureté de langage d'un érudit. Ces poésies, qu'il a éparpillées un peu partout, mériteraient d'être recueillies. On se souvient de son ode *Au printemps*. Son ambition était de faire de Paris le centre intellectuel des Grecs répandus en Europe. Il a plusieurs fois essayé d'y créer des journaux littéraires grecs; mais les difficultés des communications de poste et de librairie, qui entravent encore nos relations avec l'Orient, ne permirent pas à ces recueils de se soutenir. Il fut du moins un correspondant actif du *Mercure* grec de Vienne (λόγιος Ἑρμῆς), et, en même temps qu'il instruisait la Grèce de tout ce qui se passait d'important pour elle en France, il faisait connaître les Grecs les plus marquants par des articles dans nos journaux ou nos biographies, et par ses conversations avec les hommes de lettres, les savants et les artistes avec lesquels sa position de sous-bibliothécaire de l'Institut le mettait en relations journalières. Il avait aussi fondé une société hellénique pour propager l'instruction par la publication de livres populaires. Malheureusement, l'impression d'un ou deux volumes eut bientôt absorbé les ressources de notre société. Pour Nicolopoulos, il poursuivait seul une entreprise qui l'a occupé toute sa vie, celle de doter sa patrie d'une belle et bonne bibliothèque. Son modeste traitement et le prix des leçons qu'il donnait, sur lesquels il prélevait à peine de quoi se nourrir, passaient à la salle des ventes de livres. Les meilleures éditions des classiques grecs, les ouvrages les plus importants dans toutes les littératures qu'il étudiait avec une égale ardeur, augmentaient chaque jour son trésor, dont, par un rare effort de générosité, il eut le courage de se séparer de son vivant. Dès que la Morée fut libre, il envoya sa bibliothèque à la ville dont il était originaire. Pour lui, quand il eut emballé lui-même ses chers volumes et accompagné jusqu'au roulage la dernière caisse qu'il était bien tenté de suivre, accablé de fatigue et miné par les privations, il entra à l'Hôtel-Dieu, où il est mort.

Je crois voir encore tous ces types fortement caractérisés d'une génération qui a disparu. J'aurais voulu vous dire quelques mots de mon vieux maître Théocharopoulos, ancien précepteur des princes Hypsilanti, auteur d'une grammaire française à l'usage des Grecs et d'autres ouvrages destinés à faciliter les relations des deux peuples, mais il ne vint à Paris que plus tard, après le désastre des *hétéristes*.

L'heure me presse, et cependant, permettez-moi de rendre encore un dernier témoignage à un de ces hommes dont le beau caractère a laissé chez moi un des plus purs souvenirs. Je l'ai vu mourir, il y a peu d'années, âgé de plus de quatre-vingts ans, dans un grand dénûment après des débuts brillants dans la vie ; mais sur son misérable grabat il conservait une inaltérable sérénité en lisant l'Évangile et en songeant à l'indépendance d'une partie de son pays, pour lequel il rêvait encore des destinées plus prospères. Nicolas Milonas de Céphalonie était un de ces Ioniens qui, pour n'avoir jamais souffert du despotisme des Turcs, n'en ressentaient pas moins vivement toutes les douleurs, toutes les espérances de la patrie commune. En 1798, il s'engagea dans les chasseurs de Corcyre avec Bourbaki, qui a quitté le service de France en 1827, pour aller se faire tuer glorieusement sous les murs d'Athènes; avec Bulgari, Loverdo, qui a pris part comme général de division à la conquête d'Alger, et d'autres qui ont versé leur sang pour la France sans perdre le souvenir de leur patrie.

Le nom de Milonas est cité pour une action d'éclat dans le *Précis* de la division française du Levant. Il fit ensuite les campagnes d'Italie comme officier d'ordonnance du général Saint-Cyr. Avec ce goût pour les lettres qu'on trouve en Grèce chez le militaire comme chez le négociant, tout en guerroyant, il s'occupa de livres. Je lis dans la préface de la *Géographie* de Mélétios, imprimée à Venise, qu'il eut une grande part à cette édition. Il engagea aussi son ami Thésée (M. Nicolas Thésée, que j'ai aussi connu; les Grecs d'alors aimaient à prendre des noms héroïques), il l'engagea, dis-je, à faire imprimer à Florence la paraphrase grecque de l'*Iliade* par Théodore Gazis ; puis il obtint du ministre de la guerre de déposer quelques mois l'épaulette pour venir étudier sur les bancs de nos écoles, et c'est alors qu'il se lia intimement avec M. Hase.

Mais la Russie avait déclaré la guerre à la Turquie ; Milonas courut faire la campagne du Danube en qualité de major. En 1815, on le retrouve près du colonel Church, qui enrôlait des volontaires grecs pour une tentative contre la Turquie. En 1821, il était vice-consul de Russie à Chio au moment des massacres, et employa tout ce que sa position et surtout son énergie lui fournirent de moyens pour arracher des victimes à la fureur des soldats turcs, puis il courut au siége du Misistra sans prendre le temps de quitter son uniforme russe, ce qui causa sa disgrâce. Malade et ruiné, il revint en France, où son plus grand plaisir était d'assister encore au cours de M. Hase, devenu le rendez-vous des réfugiés grecs et des philhellènes.

Je me suis laissé trop aller peut-être à ces souvenirs personnels, au lieu de tracer l'histoire de la langue et de la littérature grecques que vous pouviez attendre au début de ces leçons. C'était ma première pensée. C'est un sujet que j'ai essayé de traiter il y a vingt-cinq ans, à un âge où l'on hésite moins. Mais j'ai relu ces jours der-

niers le discours d'ouverture du cours de grec moderne par M. Hase, et je vous avoue que je ne me suis pas senti le courage de refaire, assurément moins bien, ce qu'il avait esquissé de main de maître. Je me réserve d'y revenir dans la suite de nos entretiens avec les développements que le sujet comporte. Mais il m'a semblé que la littérature n'était pas l'objet principal de ce cours. C'est surtout de vive voix qu'on doit apprendre les langues vivantes, et j'ai voulu vous faire connaître les hommes de la bouche desquels M. Hase et moi-même avons recueilli quelques parties de la tradition grecque. Les livres se défendent eux-mêmes de l'oubli, mais la transmission orale, il faut bien se garder de la laisser interrompre. Elle nous rattache au passé de la façon la plus sûre; elle établit entre les peuples les liens les plus étroits. On ne sait pas assez en France de combien d'avantages ou de plaisirs on se prive en ne se mettant pas en état de parler les langues, que trop souvent on se borne à étudier dans les livres. Combien des étrangers qui voyagent chez nous, et qui sont souvent les hommes les plus remarquables de leurs pays, savent gré à l'hôte qui les accueille avec quelques mots de leur langue! Combien, à notre tour, nous profitons mieux des voyages quand nous pouvons interroger les gens de toutes classes sur les monuments, les usages, les mœurs! Pour les résidents politiques en Orient, cette connaissance des langues est un des plus grands moyens d'influence. Et quand il s'agit du grec, dont on a déjà dans le lycée appris les principes fondamentaux, il est vraiment regrettable de perdre le fruit de plusieurs années d'études lorsqu'il suffirait de quelques mois peut-être d'exercice pour entrer en pleine possession d'une langue si riche dans le passé, et pour laquelle s'ouvre encore un brillant avenir.

Les Hellènes, placés sur les confins de l'Europe et de l'Asie, à laquelle ils appartenaient par leurs origines et où ils ont reporté après Alexandre les lettres et les arts, ont été à toutes les grandes époques de l'humanité les plus actifs intermédiaires entre les civilisations de ces deux parties du monde. Ils se croient appelés à propager de nouveau en Orient les sciences qu'ils viennent étudier chez nous avec tant d'ardeur. Cette confiance, cette présomption, si l'on veut, est une grande force. Ne les décourageons pas. Je rappelais en commençant l'intérêt varié que l'érudition de M. Hase répandait dans ses leçons, mais j'essayerais en vain de le suivre dans cette voie, et lui-même, d'ailleurs, nous tracerait aujourd'hui un plan différent. Il a consigné dans ses additions à la nouvelle édition du *Thesaurus*, dont, la veille de sa mort, il corrigeait les dernières épreuves, ses remarques sur les acceptions successives des mots de la langue ancienne. Les observations plus générales sur la marche des langues appartiennent désormais au cours de philologie comparée. La paléographie grecque a cessé de figurer sur le même programme que le grec moderne, auquel elle enlevait une bonne partie de la leçon. Espérons qu'une science sans laquelle les monuments écrits des divers âges resteraient souvent lettre close, et qui touche par tant de points à l'histoire littéraire, ne restera pas longtemps sans interprète en France. La Paléographie à laquelle Villoison avait travaillé une partie de sa vie s'est perdue, et les papiers de M. Hase ont passé à l'étranger; mais il savait que parmi ses élèves, il en était un surtout auquel ne manquent ni les traditions ni l'expérience personnelle pour reprendre cet enseignement.

Ce qui reste au programme de ce cours, c'est l'enseignement pratique du grec moderne. La langue actuelle est assez belle, et j'ai surtout assez de foi dans l'avenir de sa jeune littérature pour espérer qu'elle méritera de vous intéresser. J'ai osé solliciter cette part de l'héritage de M. Hase, quoique sentant vivement tout ce qui me manque de qualités natives et d'expérience pour faire un professeur. Mais, je croirai avoir fait quelque chose si je puis vous faire partager la vive prédilection que j'ai toujours éprouvée pour cette langue et pour ceux qui la parlent. Ce fut le grand intérêt de ma vie. Je lui dois des amitiés précieuses, sur lesquelles je compte pour soutenir mes efforts. Je compte aussi sur le concours bienveillant des Grecs instruits qui ont toujours encouragé mes études, et près desquels je vous servirai d'intermédiaire jusqu'à ce que vous puisiez à la source même une connaissance plus intime et plus sûre de la langue grecque.

Mais la condition la plus nécessaire pour qu'un enseignement devienne profitable, c'est qu'il s'établisse entre le professeur et les auditeurs des relations de confiance et de sympathie, et si je n'avais pas eu l'espoir de les obtenir, je ne me serais pas décidé à débuter à mon âge dans une carrière à laquelle je n'étais pas préparé. Pour faire dès aujourd'hui connaissance avec les jeunes gens qui seraient disposés à suivre ce cours, je crois devoir leur dire dans quelle disposition d'esprit je le commence.

Pendant environ dix ans, de seize ans à vingt-six, à l'époque où je fréquentais les cours de MM. Hase et Boissonade, j'ai travaillé avec ardeur, j'ai fait bien des projets, copié des manuscrits, écrit des préfaces pour des livres qui sont restés dans mes cartons. Plus tard, soit par ma faute, soit par celle des circonstances, j'ai fait peu de chose. Les mystérieuses écritures de l'Égypte et les problèmes de sa chronologie m'avaient attiré, sans cependant me faire jamais perdre de vue la Grèce, dont je saluais avec joie les rapides progrès. Je suis arrivé ainsi à l'âge où il faut dire adieu aux longs projets. Cependant, le jour où la bienveillance de mes collègues et des professeurs de cette École m'a désigné au choix du ministre pour succéder à M. Hase, je me suis senti repris d'une ardeur presque juvénile. Ces travaux dont j'avais autrefois formé le plan et dont plusieurs sont encore à faire, attireront peut-être quelques jeunes esprits capables de les réaliser. Je serai heureux de mettre à leur disposition les matériaux que j'avais pu rassembler.

On a souvent comparé la science à ce flambeau que dans une de leurs fêtes les Athéniens se passaient l'un à l'autre. Malheur à celui qui le laissait éteindre entre ses mains! Ce flambeau, M. Hase l'a tenu longtemps haut et ferme. Puissé-je, quand il plaira à Dieu, le remettre à mon successeur sans l'avoir laissé trop pâlir!

J'entends dire que de l'autre côté du Rhin, on prétend que les études grecques menacent de décliner en France. S'il en était ainsi, nous pourrions peut-être alléguer pour excuse que d'autres études y attirent surtout l'activité intellectuelle, et, sans parler des sciences physiques dont les applications immédiates récompensent ceux qui s'y livrent, dans le domaine de l'érudition des voies nouvelles ont été ouvertes et présentent de vastes horizons. L'Inde, l'Égypte, la Chaldée commencent à livrer les secrets de leur antique civilisation. D'intrépides et savants voyageurs parcourent tout l'ancien monde de l'Atlas au Liban et jusqu'à l'extrême Orient; on est même sur la trace des pèlerins bouddhistes qui ont probablement porté jusque dans le nouveau monde une partie des croyances de l'Inde et des modèles de ses monuments. A côté de ces brillantes conquêtes des preux errants de la science, notre labeur journalier sur les livres, l'étude des textes et des grammaires peuvent paraître monotones et fastidieux. On a besoin de se répéter le vieux proverbe grec : Σπάρταν ἔλαχες κείναν κόσμει. Quelle que soit la terre que le sort nous ait départie, il faut la cultiver. La langue grecque est un terrain profond et fertile qui est encore loin d'être épuisé. Les problèmes que présente la langue actuelle, soit qu'on remonte à ses origines, soit qu'on suive ses développements et qu'on cherche à deviner son avenir, sont pour les hellénistes une occasion d'investigations nouvelles. Si pour aiguillonner au travail l'émulation est nécessaire, je pourrais vous apporter les publications qui depuis quelque temps se succèdent rapidement en Allemagne, soit sur des chroniques byzantines, soit sur les chants populaires, dont il faut se hâter de recueillir les derniers échos. La France avait donné l'exemple. Qu'elle ne se laisse pas devancer aujourd'hui! Pour ranimer ces études, par elle-même attachantes, il suffira d'y mettre un peu de notre patriotisme.

Brunet de Presle.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA SORBONNE.

CONFÉRENCE DE M. ÉMILE CHASLES.

Cervantes.

Messieurs,

Nous avons tous lu *Don Quichotte*. C'est la gloire des grands génies que leurs œuvres, vivant dans toutes les mémoires, deviennent universelles. Cervantes est passé aujourd'hui dans le patrimoine intellectuel de l'Europe. Partout son nom éveille un même souvenir, et voilà, entre nous qui ne nous connaissons pas, une connaissance commune. Les écrivains d'élite rapprochent les hommes.

Ce n'est pourtant pas de *Don Quichotte* que je veux vous parler aujourd'hui, c'est plutôt de l'auteur que du livre, parce que l'auteur, dont la biographie n'est pas faite complétement, expliquera le livre, dont la place est marquée et conquise.

Je dis que la biographie de Cervantes n'est pas achevée. On l'a publiée plusieurs fois, et elle est toujours à faire. Pourquoi? C'est d'abord parce qu'elle est très-complexe et très-obscure; c'est ensuite parce qu'il ne suffit pas de raconter des faits pour comprendre un homme; il faut connaître sa vie morale et intellectuelle, la suite de ses pensées, le progrès de son œuvre et l'ensemble de ses écrits.

Cervantes a écrit des poésies nombreuses, un poëme entier, plus de quarante pièces de théâtre, des nouvelles, des pages d'histoire.... Ce n'est pas tout; il a été mêlé, par ses voyages et ses campagnes, aux débats les plus solennels de son temps; il s'est intéressé, comme observateur, aux peuples et aux événements qu'il a rencontrés; il s'est enfin placé un instant, comme témoin et comme acteur, au milieu des conflits politiques de son pays. Ce que j'avance ici, messieurs, je l'ai étudié avec soin sur des documents positifs. D'ailleurs on recueille en ce moment de pareils témoignages sur Cervantes dans plusieurs pays de l'Europe, et naguère, chargé d'une mission en Espagne, j'ai pu voir que la patrie de Cervantes élève un monument sérieux à cette gloire nationale.

Aujourd'hui j'esquisserai seulement les principaux traits de la vie de Cervantes, en la replaçant dans le milieu où sa pensée a acquis une largeur de jugement incomparable. Vous reconnaîtrez, je l'espère, que *Don Quichotte*, son chef-d'œuvre, le résumé de toute sa vie et de toutes ses réflexions, est en même temps un acte de courage et une œuvre de génie.

Ce livre, il l'a écrit à l'âge de soixante ans, dans la dernière période de sa vie. Avant de railler l'enthousiasme chevaleresque de don Quichotte, Cervantes avait vécu lui-même en enthousiaste et en chevalier. Il adora dans sa jeunesse ce que sa vieillesse brûla. L'écrivain qui railla la noblesse pauvre et les grands coups d'épée fantastiques, était un gentilhomme pauvre, descendant d'une illustre famille, qui à vingt ans rêvait la guerre, les exploits invraisemblables, et, comme récompense, l'illustration militaire. Il a plus d'une fois tracé le portrait idéal du jeune et vaillant Espagnol (*gallardo Español*) tel qu'il l'admirait. Braver la mort, chercher le danger, mépriser l'argent, c'est ce qui lui paraissait le plus naturel et c'est ce qu'il fit pendant dix ans (1570-1580) — à Lépante, où il fut mutilé, — à Alger, où il fut esclave et souleva quatre fois les captifs, — et, plus tard, aux Terceires, où il nous combattit,— enfin devant Philippe II, à qui il osa dire, du haut d'un théâtre de Madrid, qu'il fallait changer de politique.

Il fit mieux encore, messieurs. Le courage militaire et public est soutenu par l'orgueil, mais la patience solitaire, sans témoin, au milieu des épreuves, exige toute notre force morale. Cervantes eut cet autre courage lorsqu'il se vit, en 1588, après dix-huit ans de labeurs, réduit à la misère.

Il abandonna résolûment la vie militaire et la vie littéraire, tout ce qu'il aimait au monde. On le vit, devenu commis aux vivres, acheter de l'huile et des grains pour l'approvisionnement de la flotte. Puis on ne le vit plus et on l'oublia; le roi Philippe II ne pensait guère aux soldats qui l'avaient servi. Dix années s'écoulèrent ainsi, de 1588 à 1598.

En 1598 commença une période nouvelle de la vie de Cervantes, et une sorte de révolution dans la vie publique de son pays. Philippe II mourut; on transporta la capitale de Madrid à Valladolid, on regarda comme des hommes du passé les grands dignitaires de la veille, les soldats du monarque défunt, ses serviteurs, ses favoris et ses favorites. Cervantes, qui nous a laissé un sonnet railleur sur les agitations de ce moment, contempla en souriant l'éternel spectacle des petites vanités et des ambitions mesquines qui s'entre-disputaient les places. Au fond, l'heure n'avait rien de solennel pour les esprits vulgaires qui ne voient dans la fin d'un règne que le commencement d'un autre. Pour les esprits généreux ou réfléchis, il n'en était pas de même. Ils arrêtèrent leurs regards sur le règne qui venait de s'achever, afin d'en mesurer l'étendue et l'effet social. L'Espagne, sous la direction du feu roi, avait élevé contre l'Europe entière l'orgueil de ses entreprises, attaquant tour à tour ou en même temps le Nord et le Midi, l'Occident et l'Orient. Elle avait assailli l'Angleterre, écrasé les Pays-Bas, convoité la couronne de France, continué l'occupation de l'Italie méridionale, et cela, quand elle avait d'une part à lutter contre l'islamisme sur la Méditerranée, en Grèce et en Afrique, de l'autre, à créer un monde nouveau en Amérique. Or, en 1598, quels sont les résultats de ces efforts multiples et gigantesques? Les Turcs sont toujours installés en Europe; la victoire de Lépante est demeurée aussi stérile que glorieuse. Les Anglais ont grandi sous les menaces du roi d'Espagne, tandis que l'Océan joue avec les débris de l'*Armada*. La France, enveloppée d'abord et en apparence vaincue, se raille de l'Espagne dans la *Satire Ménippée*, et, reprenant tout ce qu'elle a perdu, signe le traité de Vervins, qui est de 1598. Les Pays-Bas, foulés, meurtris, sanglants, se résignent à devenir une puissance coloniale; les *Gueux*, jetés à la mer, se transforment en marins et en négociants transatlantiques. L'Allemagne, sommée de choisir entre Rome et Luther, prend le rôle même qu'on lui interdit; elle se fait la terre classique de la « libre pensée », selon l'expression même de Cervantes (voy. *Don Quichotte*, épisode de Riscote le Morisque). Quant au nouveau monde, son or a traversé l'Espagne pour enrichir l'Europe.

Tel est le bilan de la monarchie espagnole quand meurt Philippe II. L'état de décadence politique où il laisse un beau pays, héroïque, puissant et riche, a sa cause morale dans une double erreur partagée par le roi et la nation.

L'Espagne, en effet, s'était trompée sur la marche du temps. Elle n'avait pas vu que les conditions d'existence des États européens changaient d'heure en heure, que le moyen âge était mort et que son propre avenir dépendait d'un progrès d'idées. Pour coloniser le nouveau monde, pour employer l'or d'Amérique, pour achever l'unité territoriale de la péninsule espagnole, pour réaliser son rêve ambitieux en imposant à l'Europe la suprématie castillane, pour chasser les Turcs de la Méditerranée, il fallait une marine, des officiers, des écoles, un système économique et commercial entièrement nouveaux.

Cervantes, qui pensait ainsi et qui a répandu dans toutes ses œuvres l'impression de sa pensée, eût voulu que l'aristocratie espagnole partagea cette conviction. A elle appartenait de diriger son action dans le sens des destinées nouvelles du pays, en se disciplinant, comme il appartenait au roi de former un groupe compacte des diverses provinces espagnoles, d'assouplir aux idées nouvelles le génie rude d'une nation ombrageuse, de faire l'éducation de son peuple, et enfin de choisir avec tact les hommes les plus propres à l'aider dans son œuvre.

Or l'aristocratie fut aussi aveugle dans son orgueil que sublime dans son courage. Les gentilshommes moururent héroïquement sur les champs de bataille des deux mondes. Leurs femmes et leurs filles se jetèrent dans un mysticisme hautain.

Le roi Philippe II, au lieu d'adoucir les passions du pays et les haines des rivaux, poussa aux dernières limites l'esprit de domination et d'autorité; il aida l'inquisition (cette imprudence célèbre), réduisit les Morisques au désespoir, tua les Indiens, brûla les Hollandais, défia l'Europe, et brisa d'un mot le zèle même de ses serviteurs. Ce monarque, qui avait la rigidité d'esprit d'un ascète, fut sans doute un homme convaincu; son excuse est dans la sincérité de sa foi. Mais grâce à lui, le siècle d'or de l'Espagne fut un siècle de fer.

C'est le mérite de Cervantes d'avoir ressenti profondément le malheur de son pays. Depuis le moment où il le comprit, son œuvre fut celle d'un homme qui avertit les autres. Lisez l'ensemble de ses écrits; il y a un point, visible, où il trahit cette préoccupation nouvelle, un moment où en lui l'imagination fait place à l'observation, où sa plume laisse échapper des vérités sociales et politiques qui désormais prennent un accent d'amertume et d'ironie. Bref, il rompt décidément avec le régime intellectuel de son temps et de son pays. Il étudie l'Espagne, il la juge; il demande des comptes à la noblesse castillane.

Est-ce à dire qu'il se donne le ton d'un prophète et qu'on puisse faire de lui un *voyant*, à la façon moderne?

Non, il a vu et il voit un état de choses qu'il comprend; sa provision est faite d'expérience. Lui-même, il se reconnaît coupable comme ses compatriotes. Il a été ébloui autant que personne et il met à sa charge une bonne part de ses maux. Mais c'est précisément son examen de conscience et le sentiment qu'il a de ses illusions qui lui révèle les illusions de l'Espagne. Son âge, sa vie, sa perspicacité naturelle lui donnent des prévisions instinctives que les événements justifient déjà. Il devine et il redoute l'avenir. Ce n'est pas un lynx qui voit dans les ténèbres, c'est un homme plein de raison qui, poussé par les pressentiments du bon sens, entreprend de montrer enfin à tous l'erreur publique dans laquelle ils vivent. Encore le fait-il peu à peu, avec des hésitations et des tâtonnements dont la trace est visible dans ses œuvres. Tantôt il s'abandonne à ses pensées les plus sévères, tantôt il se contient et effleure doucement son grave sujet, tantôt encore il se décide à employer une forme qui sera celle de son chef-d'œuvre, l'ironie gracieuse, facile et profonde.

Il ne débute pas par la gaieté et l'*humour*. Tout au contraire, ses premiers écrits, dictés par un sentiment douloureux, sont directement agressifs. Il veut employer les moyens extrêmes, frapper fort, marquer du ton de Juvénal sa colère et sa tristesse. Blessé par la vie, il ne se maîtrise pas, il saisit la plume âpre et sarcastique d'un homme qui attaque son ennemi. En un mot, il écrit des satires.

« Allons! dit-il à son propre génie, médis, pique, » mords, emporte la pièce (*Dialogue de Scipion et Bar-* » *ganza*). »

Le voilà jetant sur le papier des contes, où il étale les maladies de l'Espagne, des analyses impitoyables, des critiques fiévreuses et toute une galerie de portraits. Il nous conduit dans un hôpital et nous y fait voir, couchés sur des grabats, quelques-uns des fous de son temps. Le monde des misérables, des coquins, des insensés qu'il nous entr'ouvre est une introduction au monde des puissants et des pharisiens qu'il nous fait entrevoir, par opposition. On trouve alors dans ses récits des explosions de colère qui font penser à notre Alceste, et des déclarations formelles de misanthropie : « Mal faire est le « propre de l'homme », écrit-il sans sourciller.

A ces contes il mêle des allégories fantastiques et sombres. Il représente les pauvres sous la forme de deux chiens qui vaguent la nuit dans les rues; pauvres animaux, qui ont droit aux coups de bâton et qui n'ont pas de langage pour accuser leurs bourreaux! Cervantes donne la parole à ces martyrs. « Dans les temps mauvais, dit-il, il arrive des prodiges... De nos jours les chiens ont parlé. »

Quels portraits ne font pas ces deux pauvres qui ont beaucoup vu et beaucoup souffert! En voici un entre vingt : celui de Camacha, la vieille, qui est mystique, dévote et sorcière. « Je suis sorcière, et je cache mes » nombreux défauts sous le manteau de l'hypocrisie..... » Quelques-uns m'estiment comme vertueuse et m'ho- » norent; mais il n'en manque pas qui me disent à deux » doigts de l'oreille un nom de fête. Une fois un juge » colérique et un bourreau..... Mais c'est passé : tout » passe, les souvenirs s'effacent, la vie ne revient pas, la » langue se fatigue, les nouveaux événements font ou- » blier les anciens..... Je donne des marques de charité » chrétienne. Je ne suis pas si vieille que je ne puisse » vivre encore une année, malgré mes soixante-quinze » ans. Et, quoique je ne puisse jeûner à cause de l'âge, » ni prier longtemps à cause des vertiges, ni faire des » pèlerinages à cause de la faiblesse de mes jambes, ni » donner l'aumône parce que je suis pauvre, ni penser » à bien faire parce que j'aime à médire du prochain, » ni faire le bien parce qu'il faudrait d'abord le penser » et que mes pensées sont toujours mauvaises, néan- » moins je sais que Dieu est plein de bonté et de misé- » corde !... »

Ce portrait, que j'abrége à regret, fait penser aux doctrines célèbres sur la grâce quand même, — à Tartufe, — à l'*Instruction* de Bossuet sur les faux mystiques, à tous les débats religieux qui, cinquante ans plus tard, agitèrent le monde et l'Église. On voit que Cervantes abordait avec une verve et une pénétration singulières les questions les plus graves.

Eh bien, il se ravisa tout à coup. La satire déplaisait à son esprit généreux, et d'ailleurs ne le conduisait pas à son but, car les invectives et la causticité ne ramènent jamais personne d'une erreur. Tracer avec du fiel quelques lignes corrosives sur un papier frémissant est une tâche facile. Le plus souvent, un pamphlet n'est qu'une escrime de l'esprit, et le pamphlétaire n'est qu'un malade qui prétend en guérir d'autres. Le cœur ulcéré qui cherche là un soulagement se trompe; les armes empoisonnées blessent les mains qui les manient. Cervantes qui avait promis d'écrire de nouvelles satires y renonça. « Mon ange gardien m'apparut, écrit-il simplement, et » il me dit : « Prends garde que tu es chrétien, et que » le plus grand péché des hommes est de s'abandonner » à leur rage quand ils sont au désespoir. »

Il changea le ton de ses nouvelles, il adoucit son observation; et, dans une série de créations charmantes, il peignit le monde, non plus comme un repaire de bandits, mais comme une scène sur laquelle se mêlent à qui mieux mieux les fous graves et les fous étourdis. Son plaisir fut de montrer les uns en face des autres, d'opposer l'alcade, « majestueuse et péripatétique personne, sérieuse comme l'âne », au *picaro*, qui est le meilleur fils du monde, le plus spirituel des voyageurs et le plus parfait des chevaliers d'industrie. Cette nouvelle galerie, pleine de caprice et de gaieté, lui donna à lui-même le secret de son génie. L'allure légère qu'il essayait, les traits libres et sûrs dont il dessinait ces personnages comiques, la bonhomie de ses alcades et de ses picaros, lui parurent être la véritable forme de la grande ironie

qui recouvre de toute sa gaieté populaire les pensées les plus philosophiques.

Il n'avait pas cessé de réfléchir sur le rôle de l'Espagne et de l'aristocratie, ni de chercher les moyens de les avertir sans faire la leçon à son temps, ni le procès à son pays. Il voulait éviter le pédantisme, le mensonge, la cruauté. Loin d'ériger ses malheurs personnels en malheurs publics, il avait horreur de ceux qui, puisant une philosophie dans leur colère, cachent sous l'éloquence des malédictions les mécomptes de leur orgueil, et sous l'éclat de leur esprit la souffrance horrible des cœurs atrophiés. D'ailleurs, la force n'est pas là; la jeunesse du cœur, la fraîcheur de la pensée, font seules l'éloquence. Cervantes croyait que la belle humeur est persuasive. Sa rupture avec le siècle ne devait être ni une injure, ni une apostasie; son amour pour l'Espagne, son enthousiasme pour les arts, son goût noble pour le bien-dire et le bien-faire, gardaient toute leur énergie; et plus ils étaient refoulés, plus ils devaient éclater un jour.

Ils éclatèrent dans une œuvre merveilleuse qui réunit toutes les observations sévères et toutes les ironies gracieuses. Cervantes fit un portrait en pied du Castillan du moyen âge, survivant au moyen âge, entrant dans ce monde moderne avec sa lance, son bouclier et son casque. Il l'appela *don Cuissard*, c'est le sens du mot don Quichotte. Ce héros ridicule, ce très-noble et très-fou personnage, cette intelligence élevée, généreuse et fourvoyée, personnifiaient l'Espagne du XVIe siècle. Cervantes s'amusa à dessiner sa propre histoire dans les aventures de l'hidalgo sublime, incorrigible et dépenaillé; et le jour où un plagiaire imbécile essaya de continuer don Quichotte, Cervantes lui répondit : « Don Quichotte, c'est moi-même ! »

Si l'on doutait de cette assimilation imprévue, — et l'on en doutera d'autant plus, que personne jusqu'ici ne l'a remarquée, —je dirais, pour justifier ce que j'avance : Lisez la dernière page de *Don Quichotte*, et vous y trouverez un texte formel. « Adieu, ma petite plume, demeure-là; que personne n'ose te toucher; si quelqu'un » s'en avisait, tu lui crieras : Halte-là ! Don Quichotte et » moi ne faisons qu'un (*somos para en uno*). Il a agi, puis » j'ai écrit. »

Ainsi s'expliquent, l'une par l'autre, la vie et l'œuvre de Cervantes. Il a servi son pays par les armes et par la pensée, par son enthousiasme de jeune homme, et, quand il vieillit, par son ironie joyeuse et salutaire.

ÉMILE CHASLES,
Professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE VERSAILLES.

CONFÉRENCE DE M. FLEURY.

De l'Angleterre et de son organisation politique.

Parmi les conférences qui, deux fois par semaine, attirent depuis cinq mois la foule à l'hôtel de ville de Versailles, une des plus remarquables a été celle de M. Fleury.

Depuis Platon et Aristote, pour ne pas dire depuis Moïse et Homère, depuis que le monde est monde, on cherche la meilleure forme de gouvernement; on la cherchera sans doute bien des siècles encore. L'Angleterre l'a-t-elle trouvée ? Quels sont, du moins, les résultats de ses efforts pour atteindre ce but? Voilà des questions que se peuvent poser également l'homme d'État, le philosophe et l'historien. Si le meilleur système est celui qui, en se prêtant le mieux au progrès, est le moins exposé aux révolutions, l'Angleterre qui, à travers des crises de toutes sortes, jouit de la paix à l'intérieur depuis plus d'un siècle et demi, semble plus que toutes les autres nations approcher de la solution du problème. Que, chez elle, ce problème politique se complique d'un problème social qui, lui aussi, devra tôt ou tard être résolu, c'est une autre affaire : M. Fleury n'a pas cru devoir s'en occuper. Il a voulu seulement montrer comment s'est formé le gouvernement de ce grand peuple : il l'a fait en historien philosophe, en historien de l'école de M. Guizot, en observateur impartial, aussi éloigné de la diatribe que du panégyrique.

L'impartialité dans l'histoire : M. Fleury a commencé sa leçon par présenter comme une loi cette qualité, une des plus précieuses conquêtes de l'esprit moderne. Après les nobles exemples qui ont été donnés, et parfois non sans courage, par des hommes tels que MM. Guizot, Voigt, Hurter, Léop. Ranke et Macaulay, il n'est plus permis de rien sacrifier à de vieilles rivalités. Ce serait répéter de pompeuses déclamations sans profit pour le patriotisme. Chaque nation a son mérite propre : restons toujours ce que nous avons été, des promoteurs ardents, désintéressés des grandes idées. Peu nous importe que les Anglais depuis plus d'un demi-siècle se montrent opposés au système métrique, qu'ils aient cherché à entraver la gigantesque entreprise du canal de Suez : le système décimal entrera chez eux malgré eux, et, en dépit d'eux aussi, la mer Méditerranée et la mer Rouge ne tarderont pas à mêler leurs eaux. Les Anglais ne seront pas les derniers à profiter des avantages qu'offrira au commerce du monde cette nouvelle voie de communication. Car s'ils sont parfois rétrogrades quand ils cèdent aux suggestions de la jalousie ou de l'intérêt mal entendu, on ne saurait leur refuser l'esprit pratique et une aptitude merveilleuse à saisir tout ce qui peut être utile. De là leur incontestable supériorité dans les choses qui demandent avant tout de l'expérience,

comme l'agriculture, l'industrie, la marine et les colonies.

Voilà ce que l'Angleterre doit surtout à certaines qualités du caractère national ; elle doit aussi ces avantages, comme elle doit sa constitution politique aux génies des différentes races qui se sont rencontrées sur son sol à des intervalles plus ou moins longs, et qui, en s'y mêlant dans des proportions diverses, ont formé sa population.

Après avoir posé ces principes, M. Fleury a fait la part de chacune des races qui se sont établies en Angleterre. Des Celtes, qui furent les premiers habitants de l'île de Bretagne, il est resté peu de chose, presque rien. Il est resté moins encore de l'invasion romaine, qui a laissé ailleurs, en France par exemple et en Espagne, des traces si profondes. « Ce fut, a dit l'orateur, comme une neige touchée par le vent du midi. » Mais il n'en a pas été de même de la race germanique, qui deux fois a conquis la Grande-Bretagne, par les Anglo-Saxons et par les Danois. Il n'en a pas été de même, non plus, de la conquête normande.

Qu'est-ce donc que l'élément germanique a donné à l'Angleterre? Ce qu'il portait avec lui, ce que Tacite admirait déjà en lui, le respect de la femme, le dévouement de l'homme à l'homme et les principes de la monarchie tempérée. Quant à l'invasion normande, son apport n'a pas été moins considérable : elle a donné à l'Angleterre sa puissante aristocratie, la première du monde. La noblesse anglaise est née le 14 octobre 1066, sur le champ de bataille de Hastings.

Que fut d'abord cette noblesse? Les seigneurs anglo-saxons vaincus furent dépouillés par les vainqueurs. A leur place, dans leurs châteaux, s'installèrent les aventuriers de toute nation qui avaient suivi Guillaume le Bâtard. Aux vieux comtes nationaux succédèrent des hommes de peu, des hommes de rien à qui le Conquérant avait distribué la conquête, maisons et terres, bêtes et gens, non toutefois sans se faire à lui-même une bonne part, quinze cents fiefs de chevalier, assurant ainsi l'indépendance de la royauté en face des barons plus ou moins puissants qu'elle créait.

Ces nouveaux nobles, d'ailleurs, durant bien des années, eurent autre chose à faire qu'à inquiéter les rois. Il leur fallait vivre sur cette terre ennemie, où chaque homme voyait en eux un maître, un spoliateur exécré, où de chaque sillon s'élevait contre eux une haine implacable. Ils se rapprochèrent peu à peu des vaincus, des gens des villes : ils avaient besoin les uns des autres; à côté de la noblesse se forma ainsi et grandit vite la bourgeoisie presque aussi puissante qu'elle. Pendant le travail nécessairement assez lent de cette double reconstitution sociale, la royauté se trouvait à l'aise. Que pouvaient, en effet, ces roturiers d'hier contre des rois d'un caractère énergique jusqu'à tout braver? Comparez ces seigneurs de par la grâce royale, un Guillaume *le Tambour*, par exemple, avec quelque grand feudataire français, comme le duc de Bourgogne. Comparez d'autre part ce Conquérant, surnommé Guillaume *à la grande vigueur*, avec nos premiers Capétiens, qui ne se maintiennent sur le trône qu'à force d'adresse, en travaillant dans l'ombre, en s'effaçant le plus souvent, en cherchant presque à se faire pardonner leur titre de rois.

Cependant la royauté normande, si puissamment constituée, tend à exagérer son principe : la force, en elle, tourne bientôt à la violence, l'audace à la tyrannie. Mais en même temps la noblesse a grandi, elle a pris racine dans le pays ; et le jour où un prince pour qui rien n'était sacré, Jean sans Terre, à la tête de bandits étrangers, voulut la traiter comme il avait fait ses plus proches parents, elle se souleva, et, chose remarquable, elle ne se trouva pas seule : ces barons, fils de Normands, furent soutenus par les gens des villes, par la bourgeoisie anglo-saxonne. Jean fut forcé de céder à cette formidable coalition, et le 19 juin 1215, il accepta la grande Charte. Il la signa en frémissant : « Autant aurait valu me demander ma couronne », dit-il ; il la signa pourtant : les libertés anglaises reposaient dès lors sur une base inébranlable. L'aristocratie était armée pour la lutte : c'est elle qui demandera à la royauté de nouveaux sacrifices, et ces sacrifices, elle saura en tirer le plus grand profit en y faisant participer les bourgeois. Soixante ans après la promulgation de la grande Charte, un fils du vainqueur des Albigeois, un Simon de Montfort, devenu comte de Leicester, vainqueur de Henri III à Evesham (1264), institue la Chambre des communes en appelant des députés des villes dans le Parlement, où ne figuraient auparavant que des seigneurs temporels et spirituels.

Quatre chevaliers par comté, deux bourgeois par cité, siégeant côte à côte, formèrent la nouvelle représentation nationale.

Représentation réelle, complète, car la nation existait dès lors dans ses deux principaux éléments, la noblesse et la bourgeoisie. Unis par les mêmes intérêts, ces deux éléments le furent bientôt par la même passion violente, tenace : la haine de la France. La guerre de cent ans, que soutint cette haine, montra bien tout de suite que l'Angleterre était faite. Mais, d'autre part, si elle prouva que la France était à faire, on peut dire aussi qu'elle la fit, au moins en partie. Vers la fin de cette lutte implacable, Jeanne d'Arc, pleurant au milieu de ses premiers triomphes, s'écrie : « Jamais je n'ai vu sang de Français, que mes cheveux ne levassent ! » Ce cri sortait de l'âme même de la France. Cette jeune fille, venue de la Lorraine, des extrémités du royaume, au secours de la France, disait assez hautement que la France était née.

Dès lors, les Anglais n'auront plus si bon marché d'une chevalerie vaillante, bouillante, mais mal unie et sans appui dans la masse de la nation. Ce qui leur avait donné la victoire à Crécy et à Poitiers, c'était leur infanterie représentée par les archers saxons. Avec Jeanne

d'Arc, le peuple chez nous prend aussi sa place dans les luttes de l'indépendance nationale, et si l'infanterie française, c'est-à-dire par excellence le peuple armé, ne doit se montrer dans toute sa force que deux siècles plus tard, à Rocroy, en 1643, on ne tardera pas à reconnaître qu'elle a bien su réparer le temps perdu.

M. Fleury a continué ainsi, jusqu'au commencement de ce siècle, ce tableau de l'histoire d'Angleterre, démontrant toujours que la force de cette nation vient d'un heureux accord et d'un développement simultané de ses deux éléments constitutifs : la noblesse normande, la bourgeoisie saxonne. Cette admirable pondération se retrouve dans la langue anglaise : sur près de 50 000 mots, il n'y en a que 12 000 d'origine germanique; mais ce sont les termes fondamentaux.

Ainsi, dès le commencement du XVe siècle, l'Angleterre pouvait paraître définitivement constituée, à peu près comme elle l'est aujourd'hui. Il fallait, en effet, qu'elle le fût déjà bien fortement pour résister aux secousses profondes qui devaient l'ébranler dans les deux siècles suivants. La guerre des Deux-Roses aurait anéanti toute autre aristocratie : on put croire un moment que la royauté, devenue avec Henri VII maîtresse du sixième des terres nobles, allait changer de nature et reprendre le caractère absolu qu'avaient cherché à lui donner les premiers princes normands. Il n'en fut rien. Les prétentions excessives de Henri VIII, qui voulut être tout dans la nation, roi et pape, préparèrent la révolution de 1649. Il se met à la tête de la réforme, mais pour l'accomplir à son profit. Tout ce qui lui fait opposition est abattu par lui : les catholiques sont décapités, les hérétiques brûlés; il ne fait pas entre eux d'autre différence, et 60 000 victimes, prises dans les deux partis, font maudire sa tyrannie. Elle tombe avec lui; mais il en reste quelque chose : l'Église anglaise, définitivement organisée sous Élisabeth. Toutefois, cette révolution religieuse a déterminé un double courant, et l'agitation va bientôt envahir le domaine de la politique. A côté de la réforme de la cour, qui a produit les anglicans, il y a la réforme populaire, d'où vont sortir successivement les presbytériens, les indépendants, les niveleurs, la révolution de 1649, la république de Cromwell. On va d'une extrémité à l'autre, comme toujours : après la tyrannie royale, la tyrannie démocratique. Mais rien d'excessif ne peut durer : antimonarchique, antiaristocratique, la révolution de 1649 n'était pas née viable.

Après onze ans d'exil, les Stuarts remontent sur le trône, et l'Angleterre raffole de Charles II; elle pardonne tout à ce Louis XV anglais : son indolence, ses mœurs dissolues, sa réaction violente contre le presbytérianisme, parce que sous son règne tend à se rétablir l'équilibre des forces nationales. Mais quand Jacques II, violant tous ses serments, manquant à tous ses devoirs, sacrifie les anglicans aux catholiques, n'écoute que les caprices d'une volonté sans frein, vend l'Angleterre à Louis XIV et remet tout en question, réforme religieuse et réforme politique; la nation blessée, trahie, se sépare de lui : son gendre, Guillaume d'Orange, n'a qu'à se montrer pour lui enlever la couronne.

La révolution de 1688 est le triomphe de l'aristocratie. C'est elle qui désormais gouvernera l'Angleterre. « Les rois, dit énergiquement M. Fleury, s'appelleront désormais Robert Walpole, lord Chatham, Pitt, Fox, Castlereagh, Canning. »

Voilà le résultat de six siècles d'efforts non interrompus, pendant lesquels tous les éléments de la société anglaise ont essayé leurs forces, presque toujours simultanément, sans du moins s'exclure absolument les uns les autres. En définitive, chacun de ces éléments primitifs, après bien des tâtonnements, après bien des fortunes diverses : aspirations exagérées, succès inouïs, immenses revers, s'est fait et a gardé dans la nation la place qui lui convient. Voilà l'œuvre d'un génie essentiellement pratique. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette histoire de l'organisation politique de l'Angleterre, ce sont les destinées de l'aristocratie : seule elle a réalisé l'idée d'un patriciat acceptable et accepté de tous, d'une noblesse qui n'excite aucune jalousie, que ne mine aucune haine.

L'orateur a été amené tout naturellement à comparer cette puissante aristocratie anglaise avec celle de l'ancienne Rome, la seule qui l'égale, a-t-il dit. Mais la première a bien plus d'éléments de durée, car elle se recrute sans cesse dans une bourgeoisie très-énergique et très-intelligente, tandis qu'après les grandes guerres celle de Rome n'eut plus en présence d'elle qu'un ramas d'affranchis sans force, sans vertu, sans racines dans le passé. En outre, les Césars déciment l'aristocratie romaine, tandis que la royauté est pour l'aristocratie anglaise une ancre de salut presque inébranlable.

Telle a été, en substance, cette savante et intéressante leçon. L'orateur n'a rien affirmé sans preuves, et l'on s'est étonné avec raison qu'il ait pu en si peu de temps dérouler tant de faits caractéristiques et répandre de si vives clartés sur un sujet si vaste et si important. — E. Cougny.

BULLETIN DES COURS.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

Mardi 18 avril. — M. Charles Emmanuel : Causerie sur l'astronomie.

Mercredi 19. — M. Deschanel : *Othello*.

Jeudi 20. — M. Ernest Desjardins : Les Croisades.

Vendredi 24. — M. Samson : La *Phèdre* de Racine.

Semedi 22. — M. Charles Battaille : Les *Noces de Figaro*. Beaumarchais. Mozart. Exécution musicale.

Faculté des lettres de Paris. — *Histoire ancienne* cours de M. Geffroy.

Vendredi 27 janvier. — Guerre des Romains en Germanie sous Tibère.

— Germanicus venge la défaite de Varus à Teutberg par la victoire d'Idistavisus (Hastembeck, en Hanovre, 16 ans après Jésus-Christ). — Les efforts d'Arminius pour maintenir l'indépendance germanique sont paralysés par des divisions dans sa famille et dans son pays. — Dans sa famille, Ségeste, son oncle et son beau-père, est allié des Romains. — Dans son pays, tandis que les Germains du nord combattent pour l'indépendance et repoussent l'organisation romaine, au sud, Maroboduus, chef des Marcomans, essaye d'établir cette organisation sur les bords du Danube. — Tumelda, femme d'Arminius, prisonnière des Romains. — Le fils du héros germain, né dans la captivité, meurt à Ravenne dans un combat de gladiateurs. — Après une lutte nouvelle contre Maroboduus, Arminius meurt, tué par ses sujets, qui l'accusent d'aspirer à la tyrannie. — Légende d'Arminius : dans les souvenirs du peuple allemand, il se confond avec l'ancienne divinité germanique Irminn. — Arminius, sa femme et son fils dans la littérature allemande moderne.

Lundi 30 janvier. — Des chants chez les peuples barbares (chants religieux, militaires, etc.).

Vendredi 3 février. — Histoire de la Gaule sous les Césars. — Fondation de Lyon. Révolte de Florus et de Sacrovir sous Tibère (21 ans après J. C.). Les Gaulois sont aidés par les Germains, dont un grand nombre avaient été violemment amenés en deçà du Rhin (Ubiens transportés à Cologne par Agrippa ; 40 000 Sicambres transportés en Belgique par Tibère). — Folies de Caligula. Expéditions dérisoires en Germanie et en Bretagne. — Persécution du druidisme, commencée dès les premiers temps de l'empire, et aggravée par Claude. — État religieux de la Gaule avant la conquête romaine. — Deux doctrines : l'une très-élevée, enseignée par les Druides, et qui recrutait ses adeptes dans les classes supérieures ; l'autre plus humble, répandue parmi le peuple, et qui n'était qu'un fétichisme ou polythéisme local. — Tandis que les empereurs proscrivent systématiquement le druidisme, ils respectent les divinités populaires, et même les admettent dans le Panthéon romain. On trouve un grand nombre d'inscriptions latines en l'honneur des divinités gauloises : Taranis, Vogesus, Arduanna, etc. L'expédition de Suetonius Paulinus en Bretagne, sous le règne de Claude (50 ans après J. C.), a pour but d'atteindre le druidisme dans sa dernière retraite. — A la faveur des guerres civiles, les Druides essayent un suprême soulèvement contre Rome. Guerre de Civilis ; Sabinus et Éponine (69 ans après J. C.), Velléda. — Pour la répression, les Romains sont aidés par les Gaulois eux-mêmes (Séquanais). En effet, l'influence de la civilisation romaine avait été réellement bienfaisante en beaucoup de points. (Gaulois admis au sénat sous Claude. Écoles nombreuses créées en Gaule, monuments publics, etc.).

Lundi 6 février. — Ethnologie des peuples germains : leur physionomie, leur stature, etc. — Du sol de la Germanie ; des métaux ; distribution des grandes forêts.

Vendredi 10 février. — Utilité de la littérature scandinave, et surtout de la littérature islandaise, pour compléter ce que les écrivains grecs et latins nous ont appris des peuples barbares. Devant la prédication chrétienne, le paganisme scandinave cherche un asile en Islande au IXe siècle. Les mœurs, les institutions, les idées du passé scandinave s'y conservent dans une société calquée sur la société germaine primitive. — Traditions religieuses. Les Eddas. Analyse de l'ancienne Edda, dont l'auteur est Sœmund, mort en 1135. — Cosmogonie et mythologie scandinaves. — Application aux dieux germains énumérés par Tacite.

Lundi 13 février. — Flore et faune de la Germanie d'après les auteurs anciens (César, Tacite, Pline l'ancien, etc.).

Vendredi 17 février. — Suite de l'Edda. Traditions héroïques. Le héros Sigurd. Comparaison de l'Edda et du Niebelungen.

Lundi 20 février. — Minéralogie et métallurgie dans l'ancienne Germanie. Armes des Germains. Manœuvres militaires.

Vendredi 24 février. — Des sagas islandaises. Sagas historiques. Analyse de quelques-unes de ces sagas.

Lundi 6 mars. — Formation de l'armée germaine. Chefs militaires. Prophétesses.

Vendredi 10 mars. — Du livre de Tacite sur les Germains. Des sources. Du texte. — Tacite décrit exactement les phénomènes de la nature, et distingue les peuples par leurs traits les plus saillants. — Le climat de la Germanie, que les Romains trouvaient rigoureux, a-t-il changé? Non ; mais le pays était alors couvert de forêts. Crainte que les forêts inspiraient aux Romains. Témoignages des auteurs. — Les Romains ne goûtaient pas les beautés de la nature. Villas romaines.

Lundi 13 mars. — Assemblées du peuple chez les Germains. Liberté individuelle.

Vendredi 17 mars. — Étude morale du livre de Tacite sur les Germains. Est-ce une utopie, un pamphlet ? — Dans toute la littérature ancienne, on voit les esprits portés à placer chez les peuples sauvages le bonheur parfait, une espèce d'âge d'or, que l'on recule dans l'espace comme dans le temps (dans les Védas, c'est chez un peuple placé au nord de l'Himalaya ; pour Hérodote, la parfaite sagesse existe chez les Hyperboréens et les Scythes ; Anacharsis, etc.; pour Horace, elle existe chez les Gètes et les Thraces). Tacite a groupé sur les Germains les traits de cet idéal. — Le grand historien n'a pas toujours écarté l'utopie de son œuvre. Voyez surtout (*Annal.*, III, 26) un passage sur l'*état de la nature* qui conduit à un rapprochement inattendu de Tacite et de J. J. Rousseau. — Néanmoins, ces vues un peu chimériques ne retirent aucune valeur à son ouvrage, dont l'exactitude est attestée par tant de témoignages. Il n'a pas eu davantage l'intention de faire la satire de son pays : la leçon naît du contraste, et les allusions se présentent d'elles-mêmes, par exemple, à propos du respect des Germains pour la femme, à propos de la simplicité de leur vie. Mais il manifeste en plus d'un passage des idées romaines et patriotiques.

Lundi 20 mars. — Organisation politique et judiciaire des Germains. Bouclier et framée donnés aux jeunes gens. Esprit aventureux des Germains. Dévouement du compagnon pour le chef.

Vendredi 24 mars. — Les systèmes religieux et politique des Germains d'après Tacite. — L'historien latin a admis les dieux étrangers dans son histoire, comme Rome les admettait dans son panthéon, en les identifiant avec les divinités classiques qui présentaient les mêmes attributs ou qu'on honorait d'un culte semblable. Il est possible aujourd'hui de retrouver les divinités scandinaves, Odin, Thor, Freya, sous le Mercure, le Mars, l'Isis, adorés par les Germains, d'après Tacite. — Du culte d'Isis dans l'empire romain. — Respect religieux des Germains pour les forêts. Système politique des Germains. — Bien qu'il dût paraître étrange à Tacite, qui trouvait là des éléments et des principes absolument étrangers à la *cité antique*, l'écrivain latin a décrit fidèlement et sainement apprécié le monde germanique dans ses caractères essentiels : la liberté individuelle, la condition des femmes, lademi-indépendance des esclaves. — Origines de la civilisation moderne écrites dans la *Germanie*. Les Germains ne peuvent donc être assimilés aux sauvages du nouveau monde, comme le veulent Robertson et M. Guizot. — Les sauvages n'ont ni passé ni avenir historiques. Les Germains ont un noble passé, qu'on retrouve dans leur mythologie et dans leurs traditions épiques, et au temps de Tacite ils allaient entrer dans le monde de l'histoire.

— Notre collaborateur, M. Eugène Véron, vient de publier à la librairie Hachette un volume aussi intéressant qu'approfondi sur les *Associations ouvrières de consommation, de crédit et de production en Angleterre, en Allemagne et en France*.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 21. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 22 AVRIL 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — Littérature anglaise. — Conférence de **M. Jules Gourdault** : Les romans de Charles Dickens.

ACADÉMIE DE GENÈVE. — Philosophie. — Cours de **M. Jules Barni** : De la morale publique.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Des oppositions au mariage.

Nous publierons dans notre prochain numéro la conférence de M. J. J. Weiss sur *Piron et Gresset*, et, très-peu de temps après, une leçon de M. Taine sur *Léonard de Vinci*. Nous commencerons le mois prochain la publication intégrale du cours de M. Laboulaye, et celle de quelques importantes leçons des professeurs les plus célèbres de l'Allemagne.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. JULES GOURDAULT.

Les privilégiés et les pauvres gens dans les romans de Charles Dickens.

Charles Dickens est peut-être, de tous les romanciers contemporains de la Grande-Bretagne, le plus intraduisible, le plus excentrique, le plus anglais, et cependant, malgré cette saveur toute britannique, il est, par certains côtés caractéristiques, très-accessible à l'esprit français.

Cela tient surtout, je crois, à la couleur générale de ses idées et de ses sentiments dans l'ordre social. Dickens est le romancier démocratique et égalitaire de la Grande-Bretagne : l'égalité, cette chose si française, est aussi sa principale préoccupation; avocat des petits et des malheureux, il fait une guerre sans merci à tout privilége et à toute puissance qui ne lui paraissent pas marcher de front avec la justice et la charité, et l'on comprend qu'il arrive ainsi à faire vibrer, chez nous autres Français, une corde toujours délicate et toujours tendue.

L'œuvre de Dickens est immense, et, je vous avoue que ce n'est pas un médiocre embarras pour moi que d'être obligé de faire un choix parmi tant de productions qui, toutes, y compris celles où la critique a le plus beau jeu, sont remarquables par des côtés très-brillants. Je vais tenter seulement de mettre en lumière trois points de vue sous lesquels il me semble que le talent et la physionomie de Dickens sont le mieux accentués.

C'est d'abord la sollicitude avec laquelle il fouille et retourne la vie intime des petites gens, des pauvres gens, de ceux qu'on appelle des « gens de rien » ; c'est la verve satirique avec laquelle, comme je le disais tout à l'heure, il plaide la cause des petits et des malheureux contre le riche et le puissant; quand je dis *contre* le riche et le puissant, j'ai bien peur de me tromper, c'est peut-être *auprès* du riche et du puissant que je devrais dire, car les romans de Dickens ne sont pas des réquisitoires, mais des appels chaleureux à une charité fraternelle; ce qui y domine, ce n'est pas le ton de la colère et de l'amertume, c'est plutôt une espèce de commisération persuasive. Dans tous, cet accent ému monte comme une sorte de flot depuis la première page jusqu'à la dernière, et, s'il y a quelquefois de la déclamation, cette déclamation n'est que dans la forme; le fond est bien étudié et bien réel.

Voilà donc le premier point de vue sous lequel je puis considérer Charles Dickens. Mais il y a plus d'une manière de voir et de retracer la vie du misérable et du meurt-de-faim. On peut, par exemple, en retracer exclusivement les vilains aspects; en ce cas, on ne montre qu'un des côtés de la médaille; les jugements qu'on porte de cette façon, sur les choses et les hommes ne sont que des jugements borgnes, et l'on court grand risque d'être faux et injuste. Ce n'est pas ainsi que fait Dickens : il se plaît, il est vrai, à peindre la vie du nécessiteux et du prolétaire; il prend au hasard un individu dans cette foule hâve et déguenillée, et vous met en lui devant les yeux le résumé des misères navrantes qu'il veut qu'on saisisse; il s'apitoie sur le sort de ces déclassés à qui l'on crie en se détournant et en s'éloignant : « Que le ciel vous aide et vous pardonne ! », sans songer que si les hommes aidaient et pardonnaient un peu plus, la pitié du ciel et son assistance auraient moins à faire ici-bas.

Dickens toutefois n'est pas exclusif dans ses peintures; il présente le bien et le mal; il raconte les choses telles qu'elles sont; il voit, il est vrai, la misère laide, avilie, vicieuse et même criminelle; il nous la montre rôdant le jour d'un air sinistre autour des heureux et des insouciants, crochetant la nuit la porte du riche, ou bien, comme dans un de ses romans intitulé *Paris et Londres en* 1793, plongeant au sein du marquis endormi dans son alcôve un couteau vengeur avec cette devise : « De la part de Jacques. » *Jacques Bonhomme!* — mais Dickens n'oublie aucun des traits du tableau; il a soin d'ajouter que ces misères sont trop souvent la faute du riche et du puissant, le fait de son orgueil et de sa cruauté. Cette peinture du privilégié, c'est la deuxième chose qui est remarquable dans ses romans, et le second point sur lequel je me propose d'insister.

Quand Dickens nous a introduit dans le sombre taudis où le sommeil demeure frissonnant et affamé, il nous prend de nouveau par la main et il nous conduit vers les hauts étages de l'humanité, qui sont plus propres, mieux aérés, mieux parés, mais qui ont aussi leur lèpre morale; et alors, au sortir des riches hôtels, des palais somptueux, il se retourne vers les mendiants, il leur dit de prendre courage : « Voyez, vous n'êtes pas pétris d'un autre limon que vos maîtres; eux et vous, en mal comme en bien, vous êtes frères; vous avez, il est vrai, des taches aux mains et au front; qu'importe ! tant que ces taches ne vous viennent que de la poussière du travail ! » Vous voyez, messieurs, quelle est l'idée du romancier, et si vous songez que nous sommes en Angleterre, c'est-à-dire dans un pays libre, ce qui permet à Dickens de se dispenser de l'embarras des sous-entendus et des réticences; si vous songez que ce pays libre est un pays d'aristocratie, de morgue hautaine, de préoccupations positives et pratiques, vous devinez la portée morale de ces leçons, vous sentez que les traits acérés de cet éloquence satirique atteignent toujours quelqu'un ou quelque chose, et que le romancier enfonce le coin profondément dans les entrailles de cette société anglaise, un peu étrange en définitive, et à laquelle nulle autre au monde ne ressemble.

La troisième chose que je voudrais faire remarquer dans Dickens, c'est la manière dont il poétise, non-seulement le monde physique, les objets inanimés, mais encore les vulgaires routines et le train monotone de la vie commune. Poétiser..., ce mot, peut-être, n'a pas le sens qu'on lui prête. Les hommes de talent ou de génie ne poétisent pas, à proprement dire, la réalité; la réalité en elle-même est tout imprégnée de poésie; la moindre scène de ménage est pleine d'un parfum mystique que l'âme simple, quand elle se recueille, respire en silence et à son insu, mais que l'âme éloquente, quand elle veut s'en donner la peine, sait fixer et rendre sensible par des mots. Eh ! mon Dieu ! est-ce que la dualité de la nature humaine ne s'affirme pas surtout de cette manière? Nos sens ne sont que des misérables, des impuissants au secours desquels vient notre âme. Ils épellent, mais c'est l'âme qui lit couramment, c'est elle qui éclaire les obscurités, c'est elle qui complète les mots inachevés, c'est elle qui devine les mots qui manquent.

Je sors maintenant des généralités pour suivre Dickens dans quelques-uns de ses romans. J'accusais tout à l'heure l'Angleterre d'être avant tout un pays de négoce, une société de gens d'affaires; j'avais raison, mais, en réalité, il y a deux Angleterre : l'Angleterre des gens égoïstes et l'Angleterre des gens de cœur, et le roman de Dickens intitulé : *les Temps difficiles*, va nous montrer ces deux Angleterre aux prises l'une avec l'autre.

Les Temps difficiles, c'est tout simplement l'histoire d'un ouvrier qui est malheureux et qui est honnête. Il n'y a là ni péripéties laborieuses, ni enchevêtrements de faits ou d'intrigues, ni coups de théâtre inattendus. On s'achemine par une route unie, à travers des choses *qui sont arrivées*, comme on dit, et qui malheureusement arrivent tous les jours, vers un dénoûment rendu bien navrant par la simplicité même des situations et des éléments dramatiques mis en œuvre par le romancier. La voix de ceux qui vous intéressent dans ce récit est une voix douce, sans éclat et sans soubresauts, une voix qui se fait entendre sans fatiguer bien longtemps après qu'on a tourné la dernière page du volume, et rien qu'en cela, Dickens a atteint le but qu'il s'est proposé : il a voulu vous laisser dans l'âme quelque chose du murmure de ces pauvres aux regards baissés qui vous ont croisé dans la rue, et dont la plainte revient en vous comme une sourde mélodie de Glück.

Deux types principaux dans *les Temps difficiles* représentent l'homme mathématique et égoïste, tel qu'il existe en tout pays et particulièrement en Angleterre. C'est d'abord M. Gradgrind, qui a pour devise que dans la vie on ne doit tenir compte que des faits, que le reste n'est bon à rien, que l'homme est un vase destiné à être rem-

pli de faits jusqu'au goulot. Il ne sort pas de ce principe, que deux et deux font quatre, et rien de plus. Assurément ce n'est pas pour lui que madame de Staël a pu dire que l'esprit est un mélange de la connaissance des hommes et de celle des choses, car pour M. Gradgrind, l'homme est encore une chose, un fait, au même titre que la spirale de fumée qu'exhale la cheminée d'une locomotive. Quant à cette vie intime de l'âme, quant à ce sentiment et à cette rêverie qui conservent en nous l'image et la préoccupation de tout ce qui est noble et beau, ce ne sont que paroles dénuées de sens, un souffle creux, *flatus vocis*, comme on disait au moyen âge en parlant des idées générales, des *universaux*. L'homme raisonnable doit se prendre soi-même pour but de tous ses efforts, n'estimer au monde que trois choses, la santé, passe encore pour celle-là, l'argent, la puissance. La santé, c'est-à-dire un fait aux joues rebondies, aux solides poumons. L'argent, un deuxième fait qui, multiplié par lui-même, enfante des merveilles de numération écrite ou parlée. La puissance, enfin, un troisième fait auquel les deux premiers conduisent assez facilement, comme une double avenue à un beau château.

M. Gradgrind est certainement un des types d'homme positif les plus curieux que Dickens ait dépeints. Nous allons en voir tout à l'heure un autre en la personne de M. Dombey, et j'en connais un tout différent encore dans un autre de ses romans : c'est cette espèce d'homme pratique et d'égoïste qui étale une feinte philosophie humanitaire, qui se répand en tirades de philanthropie, qui trouve partout l'occasion de placer des leçons de morale et de se livrer aux considérations les plus touchantes sur l'harmonie du grand tout. Celui-là ne saurait même digérer sans attendrissement. « — Quand je considère, dit-il, d'après ce que m'ont appris les anatomistes, l'économie de la digestion, je vois que c'est un des ouvrages les plus merveilleux de la nature. Je ne sais pas ce qu'éprouvent les autres; mais ce m'est une grande satisfaction humble de penser, quand je jouis de mon dîner, que je mets en mouvement la plus belle machine dont nous ayons connaissance; il me semble véritablement en de tels moments que j'accomplis une fonction publique. Oui, quand j'ai remonté cette sorte de montre intérieure, si j'ose employer cette expression, et que je sais qu'elle va, je sens que la leçon offerte par elle aux hommes fait de moi un des bienfaiteurs de mon espèce. »

Qui se ressemble s'assemble. L'ami intime ou plutôt, pour ne pas employer ici de mot dont le sens puisse faire illusion, l'associé *en fait* de M. Gradgrind, c'est le manufacturier Josué Bounderby, l'homme qui va répétant partout qu'il est le fils de ses œuvres, qui proclame à son de trompe son ancienne misère, un vrai fanfaron d'humilité, et qui de plus ne porte jamais de gants, n'ayant pas, comme dit Charles Dickens, grimpé à l'échelle sociale avec des gants parce que cela gêne pour monter haut.

M. Gradgrind, M. Bounderby, voilà des gens comme il n'en manque pas à Cokeville, la cité fumeuse et travailleuse, où vivent les acteurs du drame que Dickens raconte ; et vous sentez tout ce qui se cache d'essentiellement britannique sous ce nom de *Cokeville*. Cokeville, en effet, n'est-ce pas cette contrée avant tout manufacturière, marchande, vendeuse et revendeuse, vivant parmi la cendre et la fumée grise, au bruit éternel des marteaux, des pistons à vapeur et des mille machines dont le nombre augmente tous les jours ?

La peinture que fait Dickens de cette cité de cyclopes est des plus caractéristiques : une ville qui renferme une infinité de grandes rues qui se ressemblent toutes, plus, une infinité de petites rues qui se ressemblent encore davantage, habitées par des gens qui se ressemblent également, qui font, aux mêmes heures, d'un bout de l'année à l'autre, résonner le même pavé sous le même pas pour aller accomplir le même ouvrage. Nulle poésie ni dans l'aspect matériel ni dans l'aspect immatériel de cette cité. C'est la ville du fait par excellence. L'hôtel de ville aurait pu être l'hôpital, l'hôpital aurait pu être l'hôtel de ville. Partout le fait, rien que le fait. Les écoles publiques, des faits; les rapports de maîtres à ouvriers, des faits; et il ne se passe rien que des faits depuis l'hospice de la Maternité jusqu'au cimetière.

M. Gradgrind a deux enfants, un fils et une fille qu'il élève naturellement dans le système du fait : mais, à père avare fils prodigue. La fille de M. Gradgrind, Louise, est précisément une nature rêveuse, aimante, expansive et toute en dehors; ce que voyant, son père ne sent que davantage la nécessité de lui broyer sans désemparer l'intelligence et le cœur dans le moulin de la science exacte et brutale. Et il réussit, du moins en apparence. Cette âme vieillote de jeune fille, en qui l'on a tué toute aspiration généreuse, tout sentiment vrai et délicat, toute grâce imaginative, devient, après une lutte mêlée de doutes et de colères, lutte admirablement racontée par le romancier, une nature habituée à s'anéantir elle-même, à ne prononcer qu'un seul mot : qu'importe ! et à recevoir passivement l'empreinte du fait et des événements. Toute jeune elle a été fiancée à M. Bounderby; elle l'épouse, et la voilà pour la vie enchaînée comme une autre Andromède à ce tronc noueux de l'arbre pratique; mais, hélas ! Persée le libérateur ne doit pas venir pour elle.

Une heure sonne cependant où les torts du chiffre sont dévoilés, où ce je ne sais quoi d'impondérable et d'incalculable, qui porte le nom de sentiment, ruine cet échafaudage mathématique, sur lequel un cœur pèse d'un poids trop lourd. En dépit des efforts combinés de M. Gradgrind et de M. Bounderby, il reste au fond de l'âme de Louise des rêves, des besoins d'affection, des faiblesses, si vous le voulez, capables de se développer; c'est qu'une créature ne dérobe pas à une autre créature, du seul fait de sa volonté, la partie immatérielle de son être, ce qui est la fleur, le soleil, le printemps et l'été de sa vie. Cette flamme intérieure qui nous ré-

chauffe, on s'imagine l'avoir éteinte, on se trompe, elle continue de couver en nous, malgré tout. — M. Bounderby, tout entier à ses nobles opérations de spéculateur ne devine pas le ver solitaire, l'ennui, qui ronge le cœur de sa femme; il ne voit pas que l'amère rosée du chagrin coule chaque jour en sa demeure comme cette autre rosée qui humecte au matin l'herbe des prairies; mais ce qu'il ne voit pas, un autre le verra pour lui; ce sera le séducteur émérite, le rôdeur blasé et ennuyé, l'homme sceptique bien enveloppé dans sa quiétude insouciante. Celui-là dresse habilement ses batteries, et il espère bien faire sa proie de cette isolée que rien ne défend. Mais le bellâtre cette fois n'en doit pas être le bon marchand. Au lieu d'aller au rendez-vous qu'elle lui a donné pour se défaire de ses obsessions, Louise va sur-le-champ trouver son père et elle ouvre enfin toute grande devant lui la porte si longtemps condamnée de son cœur; elle fait ressortir à ses yeux toutes les hontes et tous les périls que peut engendrer cette éducation du fait qu'il lui a donnée. Voici à peu près le sens de ses paroles : « Père, si j'avais été complétement aveugle, si j'avais été obligée de chercher mon chemin à tâtons, il me semble que j'y aurais vu mille fois plus clair qu'avec ces yeux que vous m'avez mis dans la tête. Il me semble que j'aurais été mille fois plus heureuse, plus aimante, plus satisfaite, plus innocente, plus femme surtout que je ne le suis aujourd'hui. Oh! vous avez beau faire, toutes vos formules générales, tous vos chiffres, toutes vos définitions ne pourront jamais accorder les antipathies qui séparent les natures individuelles, à moins que l'anatomie elle-même ne découvre où il faut plonger le scalpel pour atteindre jusqu'aux secrets du cœur. »

Ainsi parle la pauvre femme, et alors le père misérable de jeter au loin son compas, de jeter sa règle à calcul, de biffer, mais trop tard, les chiffres de l'opération commencée et de courber la tête avec cet aveu : « On m'avait assuré qu'il y avait deux sortes de sagesse, une sagesse de tête et une sagesse de cœur. J'ai pensé que la première pouvait suffire à tout; il se pourrait bien cependant qu'elle ne suffise pas réellement à tout. »

Voilà, messieurs, un des fruits du système Gradgrind. Quant à Tom, le frère de Louise, nature sèche, maussade, dépravée, l'éducation du fait le conduit droit au vol, et, pour toute justification, lorsqu'il comparaît devant son père, il lui jette à la tête ces mêmes calculs mathématiques, ces phrases clichées de son catéchisme utilitaire. Il lui dit que, pour lui, le mal ressort comme un corollaire inévitable des colonnes croisées de la table de Pythagore, et que les rouages du système social sont à ses yeux mis en mouvement par une espèce de mécanique où l'intérêt personnel joue le rôle de la force élastique de la vapeur.

M. Gradgrind, M. Bounderby, voilà les types du privilégié égoïste dans le roman des *Temps difficiles;* voyons maintenant celui du misérable. Il nous faut le chercher dans ces sombres quartiers de Cokeville, dans le dédale de ces vieilles rues, où fermente je ne sais quel trop plein de vie qui fait songer à ces marécages de l'Amérique surpeuplés du fond à la surface. Entrons donc dans le réduit d'Étienne Blackpool l'ouvrier. Il est situé dans une de ces ruelles comme il y en a beaucoup à Londres, comme il s'en trouve encore en France dans quelques grandes villes de province et même à Paris, malgré le marteau du démolisseur. Les portes et les corridors des maisons dans ces ruelles de Londres sont tellement étroites, que pour y enlever les morts, l'entrepreneur des pompes funèbres est obligé de disposer d'une échelle noire qu'il applique contre les croisées afin, comme dit Charles Dickens avec sa façon humoristique, d'aider ceux qui ont fini de monter et de descendre à tâtons des escaliers trop étroits à se glisser plus commodément hors de ce monde par les fenêtres.

Étienne Blackpool est un tisserand au métier mécanique, un de ces ouvriers vieux avant l'âge, vieux de soucis et de misère, au front plissé, aux épaules voûtées, avec ce regard un peu vague de ceux que ressaisit incessamment, tous les jours que Dieu fasse, le même travail machinal. Étienne, toutes les fois qu'il lève les yeux vers les lois qui régissent la société anglaise aristocratique, et qui font à quelques égards la part si belle aux uns et si nulle aux autres, ne peut s'empêcher de murmurer une parole qui lui revient aux lèvres dans tous ses déboires : *C'est un gâchis, un vrai gâchis!* Et savez-vous ce que lui répond M. Bounderby, le manufacturier qui l'emploie, lorsque par hasard il entend cette plainte faible et timide : « Ah! je vois ce que c'est, vous voudriez aller à quatre chevaux et manger de la soupe à la tortue! »

Il s'agit bien de soupe à la tortue, messieurs; c'est tout simplement le drame de deux existences brisées sans recours qui se déroule sous les yeux secs de ce maître sans cœur et sans pitié; car, à côté d'Étienne Blackpool, il y a une ouvrière, au visage doux et modeste, à la mise simple et soignée, qui va et vient à heure fixe, la taille enveloppée du même châle grossier à l'appel des cloches de la fabrique, une de ces ouvrières comme nous en avons tous rencontré, dont la figure porte le reflet de je ne sais quel labeur patient et obstiné, qui fait que, sans savoir pourquoi, on se retourne quand elle passe pour la suivre quelques instants du regard.

Cette ouvrière, dans *les Temps difficiles*, s'appelle Rachel; ce n'est pas la femme d'Étienne, bien qu'une affection mutuelle les unisse; il ne l'a pas non plus, d'une façon plus expéditive et plus commode, associée à sa destinée; non : une innocente communion de cœur et de pensées, voilà le seul lien qui existe entre eux; car Étienne est marié, et sa femme *qui a mal tourné*, comme on dit, s'est mise à boire, à vagabonder, à vendre meubles et effets. Le mari a en vain essayé de la ramener par tous les moyens; ajoutant le travail de la nuit à celui du jour, il l'a payée pour qu'elle se tînt éloignée de lui; elle l'a quitté, puis elle est revenue, l'a quitté encore pour

rapporter de nouveau chez lui ses ivresses et ses blasphèmes. A la fin, le malheureux, à bout de courage, voudrait rompre cette indigne union, et se remarier avec Rachel : les gens comme il faut ne se remarient-ils pas tous les jours? se dit l'ouvrier en méditant. C'est vrai ; mais, en Angleterre, les gens comme il faut ont..... *ce qu'il faut* pour se remarier, de l'argent, beaucoup d'argent.

Voyez plutôt : pour sortir de l'abîme où il se débat, Étienne devrait d'abord intenter un procès devant la cour des docteurs en droit canonique, puis un deuxième procès devant la cour des plaids communs, puis un troisième devant la chambre des lords; puis il aurait à obtenir un acte du parlement qui lui permît de convoler en secondes noces; et, en supposant que tout marchât bien, il lui resterait encore à payer une somme telle qu'elle équivaudrait pour lui à une fortune. Décidément la loi est trop chère pour Étienne.

La destinée d'Étienne Blackpool est à peu près le pendant de celle de Jeanne la frangeuse, la sœur de Pique-Vinaigre, cette misérable prisonnière de la Force, dont Eugène Sue nous peint si éloquemment les douleurs dans ses *Mystères de Paris*. Elle aussi, elle a un mari qui, après avoir tout vendu pour boire, la laisse entre les quatre murs de sa mansarde, sans autre richesse que ses enfants déguenillés; puis, quand la charité a donné à la petite famille un mobilier et des hardes nouvelles, le mari revient, traînant après lui une insolente fille de joie. En sa qualité de chef de la communauté, il s'installe à l'aise, il bat la femme, il bat les enfants, il dispose de tout sans faire œuvre de ses dix doigts. Mais, une concubine sous le toit conjugal, des sévices exercés devant témoins, tout cela légitime une séparation; c'est vrai, la loi parle ainsi; mais cette loi, que peut-elle pour enlever la racine des maux que souffre Jeanne la frangeuse? Elle ne peut, par le bénéfice de l'assistance judiciaire, que consacrer l'isolement de l'infortunée ; sa vie n'en restera pas moins amère et empoisonnée.

Il faut donc qu'Étienne Blackpool boive le calice jusqu'à la lie. Prévenu à tort d'avoir fomenté une coalition d'ouvriers, il se voit chassé comme un bouc émissaire de la fabrique de M. Bounderby; il s'en va donc tristement, quittant la ville aux briques rouges, aux cheminées noires, aux rues charbonneuses et aux âmes de pierre; il s'en va jusqu'au jour où, accusé par les circonstances du vol dont Tom Gradgrind est l'auteur, il accourt en hâte vers Cokeville pour se disculper, et chemin faisant, la nuit, il tombe dans un puits abandonné, où ses amis le retrouvent expirant.

Vous voyez, messieurs, quels sont les éléments mis en œuvre par Dickens. Je ne crois pas qu'il y ait un récit plus simple et plus émouvant que l'histoire de cet ouvrier. L'écrivain anglais sonde jusqu'au fond les plaies sociales, mais avec quel tact et quelle habileté; comme sa main est habile à marier les nuances et les couleurs du tableau, à répartir l'ombre et la lumière ! Le but de Dickens n'est pas de faire peur : la peur est un prétexte trop commode pour l'égoïsme; il désire toucher et attendrir. Il nous conduit à la vérité idéale la plus pure et la plus consolante par la peinture achevée de la réalité positive ; conclusion : moins de gendarmes et de geôliers ; de bonnes lois, des institutions équitables : voilà le remède qu'il propose.

C'est aussi la pensée de notre illustre George Sand, lorsqu'il écrit : « Nous voulons que la vie soit bonne, parce que nous voulons qu'elle soit féconde. Il faut que Lazare quitte son fumier, afin que le pauvre ne se réjouisse plus de la mort du riche; il faut que tous soient heureux, afin que le bonheur de quelques-uns ne soit pas criminel et maudit de Dieu, et la tombe ne doit pas être un refuge où il soit permis d'envoyer ceux qu'on ne veut pas rendre heureux. »

Je n'aurais pas montré complétement le genre de peinture et de satire de Dickens, si, à côté de M. Gradgrind et de M. Bounderby, je ne plaçais M. Dombey, ce type tout anglais du commerçant qui veut avoir en commerce une dynastie. Il n'a peut-être pas d'ancêtres, mais il veut avoir des descendants, être le point de départ d'une tradition commerciale qui se continuera comme une tradition de noblesse et de royauté. Au fond, c'est grâce à ce genre d'orgueil que le peuple anglais a pu fonder ce vaste empire du négoce qui embrasse le monde entier; c'est ce sentiment, cet instinct de souveraineté commerciale qui a conduit sa gigantesque compagnie des Indes à régner sur cent millions d'hommes en Asie. Mais ici, dans Dickens, il s'agit du revers de cette belle médaille; il s'agit des côtés mesquins, odieux et misérables de cette grande fierté britannique. Qu'est-ce que M. Dombey, ou plutôt *Dombey et fils*, car les deux mots, moralement, sont inséparables? C'est le négociant qui se croit le centre d'un système planétaire humain, qui s'imagine que la terre est faite pour le commerce de sa maison, la mer pour le transport de ses bâtiments, le soleil et la lune pour éclairer ses spéculations, les pauvres gens pour collaborer, moyennant un salaire plus ou moins honnête, à l'accomplissement de son idée fixe; la femme, enfin, pour assurer à son nom l'hérédité de cette opulence. Pour lui, tout le monde a sa place marquée dans l'économie de son négoce; êtres et choses sont autant de pièces de ménage subordonnées et classées suivant leur importance vis-à-vis de lui. Tout ce qui reste en dehors, tout ce qui ne rentre pas dans cet orbite n'est que fausse pièce, sans cours légal. Au physique, vous voyez d'ici M. Dombey: c'est le corps roide et empesé, reluisant de la tête aux pieds, une majesté commerciale qui s'avance toutes fibres tendues, craquant dans sa cravate blanche et son habit noir.

M. Dombey a déjà inscrit sur l'enseigne de sa maison cette formule de raison sociale : *Dombey et fils*, bien que

son fils, l'héritier de sa caisse et de son négoce, ne fasse encore que de naître; mais l'orgueil impatient de M. Dombey devance l'avenir. A cet enfant qui vagit à peine dans ses langes, il lui confère dès le berceau le titre pompeux d'associé. Quant à la mère, on la laisse mourir, faute de soins, au sortir des douleurs de l'enfantement : il s'agit bien maintenant de femmes! Florence, la petite fille de M. Dombey, qui a seule recueilli le dernier soupir de la moribonde, se voit reléguée dans l'isolement et l'oubli. Dombey fils, voilà le phare lumineux sur lequel chacun doit avoir désormais les yeux fixés. Avec quelle préoccupation jalouse le père se propose de veiller sur son héritier ! Il veut que rien ne s'interpose entre lui et son fils; il veut qu'aucune affection étrangère ne projette une ombre sur sa propre image au fond du cœur de cet enfant; il l'élève donc seul, à sa guise, pour le commerce et pour la richesse. Mais tous les Dombey, quels qu'ils soient, oublient de compter avec la nature. Celle-ci, dédaignée, réclame ses droits. La phthisie saisit le nouveau-né; gens de service et mains mercenaires ont beau s'agiter sur l'ordre du père, on a beau veiller, gâter, câliner l'héritier chétif des Dombey : nuls soins ne peuvent conjurer la marche de la terrible maladie. On envoie en vain au bord de la mer ce spectre d'enfant, *à qui les os font toujours mal;* l'affection même de la petite Florence ne saurait arracher son esprit à la mélancolie, ni ses poumons à la consomption.

On a beaucoup critiqué, je crois, ce caractère d'enfant bizarre, *rococo*, comme l'appellent les gens bornés qui le servent et l'approchent, cet enfant malade de cette maladie qui semble concentrer au-dedans de nous toutes nos forces, toute notre faculté d'être et de vivre; cet enfant toujours occupé à se demander près de sa fenêtre en quel lieu vivent habituellement les oiseaux sauvages qui planent sur la mer pendant l'orage, d'où viennent les vents, d'où partent les nuages et où ils s'arrêtent.

Ces rêveries qui peuvent paraître bizarres à Dombey, le spéculateur, n'ont cependant rien que de très-naturel. Plus d'un d'entre nous, dans son enfance, regardant par les vitres de la salle d'étude les branches crier et s'agiter dans la cour banale du collége, ou les nuées courir dans le cercle étroit de son horizon, a éprouvé les mêmes impressions; plus d'un d'entre nous, tout songeur, un coude irrévérencieux en travers de la page d'Ovide ou de Quinte-Curce, s'est adressé longtemps, plus longtemps peut-être qu'il ne l'eût fallu pour l'intérêt du devoir à faire, des questions bizarres touchant les oiseaux et les vents du ciel. D'ailleurs, c'est dans l'expression de ces menus détails qu'éclate le talent merveilleux de Dickens : il se place, en prenant la plume, dans les circonstances les plus ordinaires, et peu à peu l'intérêt vous cloue devant un tableau sur lequel l'œil s'arrêterait à peine si la main du romancier n'y avait passé. Dickens a écrit *David Copperfield*, son chef d'œuvre, et aussi à quelques égards l'histoire de sa vie, sur les données matérielles et morales les plus communes que l'on puisse trouver : ce qu'il y a de beau dans ce roman est donc une affaire d'interprétation et de mise en scène.

Donc le fils de M. Dombey meurt, malgré tous les soins, comme il a vécu, dans les rêves et dans les extases. Florence, l'enfant de rebut, l'âme blottie solitairement dans un petit coin, ne reconquiert pas néanmoins l'amour de son père. Il faut lire dans Dickens comment, timide et tremblante, elle descend le soir, à la dérobée, le sombre escalier de la maison, s'arrêtant palpitante sur le seuil de la chambre de M. Dombey, qu'elle n'ose franchir; il faut lire dans Dickens comment cette expansion de tendresse filiale est éternellement comprimée par le regard froid et indifférent de M. Dombey; il faut lire enfin dans le romancier comment la jeune fille, espérant toujours gagner l'affection de son père, s'efforce d'acquérir une foule de qualités qu'elle croit propres à éveiller sa sympathie, et étudie, dans la société d'enfants de son âge, cet art si simple de se faire chérir, et ce je ne sais quoi auquel on sourit, qu'elle s'imagine ne pas posséder, jusqu'au jour où, souffletée par le doigt brutal de son père, elle s'enfuit, égarée de honte et de colère, du toit paternel.

Ce type de M. Dombey, comme celui de M. Gradgrind, m'a toujours rappelé cette histoire fantastique de l'*homme sans ombre* que raconte l'Allemand Chamisso. A l'aspect de ce personnage étrange qui ne projette en marchant aucune silhouette derrière lui, tout le monde prend peur et s'enfuit en se signant. Je songe en effet que chacun de nous, moralement, épand son ombre autour de soi : c'est ce reflet sympathique et indéfinissable qui est comme la projection et l'ombre de notre douceur morale et de notre puissance d'aimer. A voir une physionomie, on devine si celui à qui elle appartient vit enveloppé d'une atmosphère de bonté et de charité. Eh bien, cette ombre, ce reflet de l'âme et du cœur, M. Dombey l'avait, comme l'homme de Chamisso, Peter Schlemihl, vendue au diable, c'est-à-dire à l'esprit de mercantilisme et aux intérêts d'ambition commerciale. Il n'était plus dès lors qu'un personnage coupé à pic, qu'une nature âpre n'offrant aucune pente douce pour monter jusqu'à son sentiment et jusqu'à son cœur ; par sa seule vue, il effrayait et il rebutait : celaétait juste et naturel.

Bien que les roideurs du caractère de M. Dombey aient été puissamment accentuées par Dickens, le romancier a pourtant trouvé dans son inépuisable imagination un type de femme encore plus âpre et plus entier : c'est celui d'Édith, la seconde femme de M. Dombey. Cette femme, qui, pendant de longues années, a été blessée et martyrisée dans sa dignité et dans sa pudeur, a conscience de son abaissement. Exposée en vente comme une marchandise par une mère cupide et avilie, elle garde au fond de son cœur une colère toujours prête à faire explosion, et ne présente à qui l'achète qu'un vi-

sage exprimant l'ennui et la fatigue. Elle s'est prêtée en silence et avec dédain à la transaction passée avec Dombey le négociant ; mais malheur à lui s'il n'observe pas les clauses tacites du contrat ! C'est ce qui arrive en effet. L'orgueil de M. Dombey ne déteste pas tout d'abord l'orgueil d'Édith ; il se réjouit même de ces airs hautains qu'il a la conscience de pouvoir briser ; l'espérance d'obtenir le triomphe, après une lutte et un choc, exalte encore sa vanité. On dirait qu'il espère, par la victoire, ajouter à son propre orgueil l'orgueil terrassé de son adversaire. Mais, cette fois, le despote a tort dans ses calculs : le jour même où Florence s'exile du toit paternel, Édith, pour compléter l'expiation du père, s'enfuit elle-même avec le gérant de la maison, en se donnant, à dessein, toutes les apparences de l'adultère ; et le fier négociant reste seul enfermé dans ses sombres pensées, sans que son calme et son arrogance se démentent.

A ce drame ardent et passionné il faut pourtant un dénoûment. Celui que Dickens a choisi n'est pas tel qu'on l'aurait voulu, et paraît bien fade et invraisemblable après cette succession de scènes poignantes et cette série de portraits si colorés. A la fin, M. Dombey est ruiné, et il prend le parti de se tuer. S'il se tue, tout est bien : je parle, bien entendu, au point de vue de la conception et de l'exécution littéraires. Mais Dickens, qui, pendant son récit, ouvre volontiers toute grande la source des larmes, ne s'accommode pas de ces dénoûments tout d'une pièce et que réprouve la morale publique. Plutôt que d'être logique et d'obéir jusqu'au bout aux exigences de l'art et de la vérité, il aimera mieux finir par une berquinade, par un tableau de famille attendrissant et une conversion élégiaque. La petite Florence arrivera juste à temps pour sauver M. Dombey du suicide, pour conquérir son affection, obtenir de lui qu'il la marie à celui qu'elle aime, et finalement le métamorphoser en le meilleur des pères et bientôt même des grands-pères.

Je voudrais maintenant vous dire quelque chose du genre d'imagination et de poésie particulier à Charles Dickens. Aucun écrivain n'a, dans ses peintures, employé des couleurs plus vives, plus tenaces, je dirai presque plus tourmentées. Il tient le pinceau d'une main fébrile et son œil se fixe sur les objets avec une telle opiniâtreté, que le romancier côtoie parfois de près l'hallucination : on dirait d'une vision qui l'obsède ; il évoque, un peu à la façon d'Hoffmann, des tableaux qui sont l'exacte reproduction de la réalité, et qui ont pourtant un air fantastique. Les objets les plus simples prennent sous sa plume une physionomie tellement accentuée, qu'ils semblent s'enlever de terre insensiblement et monter là haut dans la sphère aérienne de la fantaisie.

Je ne connais pas de livre qui alimente mieux la rêverie qu'un roman de Dickens. Il a un art tout particulier pour associer le monde extérieur à la vie des âmes et à leurs impressions. Pour lui, il n'y a rien de muet ni d'immobile dans la nature. C'est un enchantement et une féerie incroyables. Je ne sais combien d'êtres étrangers, d'âmes mystérieuses, dont vous ne soupçonniez pas même l'existence, se mettent à tourbillonner en frémissant tout autour de vous. Une feuille ballottée par le vent devient pour Dickens la matière de tout un poëme : il la suit dans ses tournoiements et dans ses culbutes ; il la pourchasse à travers les fossés, les sillons, les arbres, où elle va se coller tout effarée. Le vent lui-même, qui persécute si âprement cette pauvre feuille desséchée, n'échappe pas davantage à ce regard toujours en sentinelle ; ce n'est plus un courant atmosphérique plus ou moins violent, c'est une sorte de sylphe, de lutin, qui ne saurait se tenir en repos. Tantôt, furtif et honteux, il se glisse en rampant le long des murs ; tantôt il se précipite, avec effraction et comme un voleur, dans le clocher d'une église ou dans une chambre dont la fenêtre mal close cède à son étreinte ; et puis le voilà qui prend des ailes de chauve-souris pour aller heurter le plafond à tort et à travers ; il a des éclats de rire sonores qui font peur et des gémissements plaintifs qui font pitié. Et le grillon du foyer, avec son bruit sec et monotone, quel interlocuteur touchant et infatigable il peut être, quand on s'y prête, pour qui l'écoute assis en silence et solitairement au coin du feu !

C'est justement là le mérite et la puissance du poëte de rendre sensibles toutes ces choses. Ces impressions-là existent en nous, mais à l'état vague et latent ; pour qu'elles deviennent nettes et pour qu'on puisse s'en rendre compte, il faut faire un effort d'esprit. Eh bien, l'artiste nous dispense de cet effort qui coûterait à notre paresse, en ramassant dans un cadre et en fixant sur la toile tous les éléments épars et confus de cette poésie. Il trouve le mot juste et précis qui répond au sentiment que nous éprouvons. S'agit-il, par exemple, d'un écolier qui songe à l'approche des vacances et qui attend l'heure de la délivrance dans sa petite chambre de pensionnaire, dont les murs sont tapissés d'un papier aux dessins bizarres, et dont la pendule avec son tic-tac semble lui tenir un langage d'être humain : il dira qu'à mesure que l'époque heureuse s'approchait, les lions et les tigres qui grimpaient après les murs de la chambre devenaient doux et folâtres ; que les vilaines figures grimaçantes des rosaces du tapis prenaient un air plus aimable, et que la vieille et grave horloge elle-même s'informait avec un intérêt plus bienveillant de la santé du jeune pensionnaire. Cette fantaisie n'est pas outrée. Il est certain que le monde extérieur prend une physionomie différente, suivant l'état de notre âme et la nature de nos sentiments. Sommes-nous gais et pleins d'espérance, l'être inanimé semble nous sourire ; notre cœur, au contraire, est-il voilé par la tristesse, une teinte sombre enveloppe toutes choses à nos yeux. C'est là une loi de sympathie à laquelle nous sommes tous soumis ; tous, bons ou mauvais, hommes éclairés ou ignorants, gens de la rue ou gens des salons, nous avons, à une heure donnée, une effluve de songes et de rêveries excitée en nous

par les images du dehors. C'est un des liens mystérieux qui nous attachent au monde sensible. C'est surtout aux jours de l'enfance et de la jeunesse qu'une véritable fraternité s'établit entre le cœur humain et ce qui l'entoure; nous mettons alors volontiers une part de nous-mêmes en dehors de nous, ne séparant pas nos impressions de la réalité qui les provoque, souffrant ou nous réjouissant de l'air de tristesse ou d'épanouissement des choses matérielles. Plus tard, quand nous sommes devenus vieux, quand l'expérience est venue, comme on dit, quand nous avons appris à nous renfermer en nous-mêmes et à substituer assez volontiers le monde abstrait et intérieur au monde sensible et visible, cette solidarité est bien moins étroite; nous sommes moins frappés des spectacles extérieurs; le *non-moi*, comme on dit en métaphysique, a été vaincu et refoulé par le *moi*. Et cependant, grâce à Dieu, cette scission n'est jamais complète; la curiosité et l'intérêt que nous inspire l'être externe persistent jusqu'à notre dernier soupir; tant que les yeux ne sont pas fermés à la lumière, nous trouvons ou croyons trouver une pensée ou un sentiment inscrit au front d'une muraille, un rêve ondoyant dans l'aspect d'une chambre ou d'un paysage : la raison a beau se défendre et sourire, nous savons que l'imagination est la plus forte.

Ce qu'il faut dire néanmoins de Dickens, c'est que sa poésie n'est pas de la grande poésie : il se prend trop exclusivement aux petits côtés, aux détails des choses et des hommes, et ne voit pas assez les grandes lignes et l'ensemble. Que George Sand, par exemple, aborde les mêmes tableaux que le romancier anglais, quelle différence de peinture! Ce sont pourtant les mêmes horizons, la même nature, les mêmes arbres, les mêmes phénomènes physiques et moraux que retracent les deux écrivains; mais où l'un regarde par un microscope, l'autre élargit son optique. Avec George Sand, l'idée s'élève et arrive à une sorte d'attendrissement généreux; elle parcourt la sphère immense de la création; elle prend possession du monde visible et s'élance de là vers l'infini. Dickens, dont la pensée est plus étroite, circonscrit au contraire le cercle de ses descriptions; il prend les objets l'un après l'autre, et se plaît à les buriner à part; son travail est très-souvent merveilleux; mais ce n'est là, en définitive, qu'œuvre menue et de détail.

Je suppose qu'un esprit de la trempe de celui de George Sand ait à peindre les impressions qui, durant un voyage en diligence, traversent l'âme d'un voyageur. Comment s'y prendra-t-il? Il ne manquera pas de s'élancer d'un bond hors de cette banquette de coupé où le personnage reste assis. La vue de la campagne et des mille aspects que déroule la route en fuyant ne seront qu'un vague encadrement pour ses pensées et ses sentiments; il s'entretiendra avec lui-même; il demeurera le plus possible dans la sphère des choses générales et philosophiques, en se ménageant seulement sur la nature extérieure des échappées de vue larges et grandioses.

Le voyageur de Dickens, lui, s'établira commodément sur son siége, écoutant le grelot des chevaux, le frôlement des harnais, le bonjour amical des piétons qui passent; ou bien il appuiera mollement sa tête somnolente sur les coussins; il songera à la bonne halte de l'auberge, où l'on respire le fumet savoureux des cuisines et où un grand feu brille dans l'âtre. Si la voiture traverse un village, il jettera un regard curieux à droite et à gauche; il dira tout ce qu'il a vu : les paysans devant leurs portes, les petites charrettes de maraîchers qui encombrent la voie, et jusqu'aux canards et aux pourceaux qui se vautrent en grognant dans le ruisseau; il parlera même du pavé inégal qui force le voyageur juché sur l'impériale de la diligence à se bien tenir, et décrira la piteuse tête que fait le compagnon de droite ou de gauche, quand, après une nuit de mauvais sommeil entremêlé de cauchemars haletants, il ouvre au matin un œil hagard et rougi et s'efforce de ramener sous son bonnet fourré des cheveux indisciplinés qui semblent avoir pris en quelques heures une crue de trois mois. Certes, après un pareil tableau et tant de détails, chacun de nous pourrait, en suivant le même itinéraire que le voyageur de Dickens, retrouver et saisir toutes les impressions qu'il a éprouvées; car le romancier a véritablement jalonné la route d'autant de traits précis et indicateurs que le petit Poucet du conte de Perrault semait de miettes de pain le long du sentier de la forêt.

Il m'est impossible de faire ressortir tous les côtés caractéristiques du talent de Dickens; je ne puis, par exemple, vous parler de la façon dont il manie les éléments destinés à produire la terreur, ni de la puissance saisissante et presque fantastique avec laquelle il retrace les rêves, les hallucinations des cerveaux frappés ou malades; je ne puis suivre non plus la naissance et le développement de l'amour dans le cœur de ses héros et de ses héroïnes; il y aurait là matière à toute une étude longue et curieuse. Je dirai seulement que ce romancier, qui fait littéralement pleurer le lecteur, le secoue aussi, quand il veut, par un rire inextinguible. Le comique de Dickens est d'une bouffonnerie incroyable. Ce n'est pas le trait de l'esprit français dans ce qu'il a de fin, de délicat et de distingué; ce n'est pas non plus la verve claire et ailée d'un de ces vaudevilles de notre façon, qui ont de plus en plus le privilége de mettre en belle humeur tous les peuples de la terre. Non, la plaisanterie anglaise a toujours quelque chose de sérieux et au fond d'un peu mélancolique : c'est l'*humour*, une faculté toute spéciale de nos voisins d'outre-Manche, un je ne sais quoi qui n'est pas de la gaieté dans le sens véritable du mot, quelque chose de grotesque et d'extravagant, qui fait rire à n'en pouvoir plus, et que les Anglais savent vous débiter en demeurant roides et empesés.

Si, au lieu de prendre, comme sujet principal d'étude, le roman des *Temps difficiles*, et celui de *Dombey et fils*, je m'étais attaché particulièrement à celui qui est intitulé :

David Copperfield, j'aurais eu l'occasion de mieux mettre en lumière une autre faculté très-remarquable de Dickens; c'est l'art de rendre les vagues réminiscences du passé et de faire défiler comme dans une procession fantasmagorique les figures et les événements qui ont rempli la vie d'un personnage. Cela est peut-être plus facile à Dickens qu'à tout autre romancier, car il a l'habitude de prendre ses héros dès le berceau, et de les conduire, par la main, à travers les phases heureuses et malheureuses de leur existence, en insistant surtout sur ces péripéties du monde intime et domestique qui occupent toujours la première place chez les romanciers de la Grande-Bretagne.

Dickens a écrit certains de ses romans comme chacun de nous repasse ses souvenirs et songe aux jours écoulés depuis sa naissance. C'est tout le passé d'un individu, d'un être moral, d'une âme qui se redresse lentement et successivement, chaque fait venant à sa place, chaque sentiment reparaissant à son heure. Cette façon de concevoir et d'exécuter me rappelle une composition artistique que tout le monde connaît, les *Souvenirs* de Célestin Nanteuil.

Dans une chambre délabrée, un vieillard est assis sur un escabeau; il tisonne, les deux bras pendants sur ses genoux et les yeux fixés sur l'âtre qui pétille. On devine qu'il songe au temps qui n'est plus, à sa jeunesse, à ses illusions, parties je ne sais où, où s'en vont probablement petit à petit l'éclair de l'œil et les cheveux, car de la cheminée, à chaque coup que donne sa pincette, s'échappe sous la forme de spectres indécis une foule d'images et de souvenirs réchauffés tout à coup au feu du foyer. Le vieillard se revoit d'abord tout enfant, jouant avec ses camarades à travers les rues de son village; puis, bien vite, sans s'en rendre compte, il a grandi, le voilà fait homme; son cœur a rêvé d'amour et l'on aperçoit dans le coin de la toile une jeune fille aux longs cheveux et au clair regard; puis, c'est probablement un ancien soldat, d'autres fantômes ondoient à côté, fantômes de batailles, de bivouacs dressés sous le ciel noir, de marches haletantes à travers les neiges de la Moscovie, puis ce sont d'autres visions encore, car il faut que la résurrection soit complète : le vieillard s'écoute chantant les joyeuses chansons du cabaret ou de la cantine; il se revoit vidant en bruyante société bouteilles et cruches au large ventre, tandis que le bal noue là-bas ses sarabandes. Puis, vient le mariage, qui met au berceau de petits enfants, et à côté du berceau une ménagère qui leur tend les bras en souriant.... Puis, plus rien, c'est-à-dire plus rien de net et de distinct, tout cela se croise, se heurte et s'enchevêtre; un nuage passe dans la mémoire du vieillard, la nuit enveloppe son cerveau; les fantômes, les ombres et les souvenirs, tout a disparu, et il reste seul sur son escabeau, remuant d'une main tremblotante les derniers tisons sous la cendre et se demandant sans doute, sans pouvoir se répondre, pourquoi les souvenirs reviennent ainsi, puis s'envolent, pour revenir et s'envoler encore.

Eh bien, certains romans de Dickens, et *David Copperfield* entre autres, sont une semblable évocation, au travers d'une ombre flottante, de ce que le temps emporte avec lui. Le lecteur regarde, sur l'escabeau où l'attachent la curiosité et la rêverie, et bientôt mille scènes s'animent et se peuplent; c'est un pêle-mêle dans lequel une multitude de figures s'agitent autour d'une figure principale vers laquelle tout converge et qui est à la fois le commencement et la fin.

Il va sans dire, messieurs, qu'avec la meilleure volonté du monde, je n'ai pu faire ressortir ici tous les traits caractéristiques de la physionomie et du talent de Dickens. Cette courte conférence, cet exposé nécessairement sec et rapide, n'est à l'œuvre si considérable et si multiple du romancier anglais, que ce qu'est un livret à un tableau; il eût fallu que je pusse insister sur certains points non moins curieux que ceux sur lesquels j'ai essayé d'appeler votre attention, mais le temps me manque, et je me borne à renvoyer chacun de mes auditeurs à une lecture personnelle et solitaire. Cependant, si je ne me trompe, l'essentiel me paraît fait. Avant d'être citoyens de notre pays, nous sommes citoyens du monde, nous faisons partie de l'humanité en général : par conséquent ce qu'il faut tout d'abord chercher dans un écrivain d'une autre nation et d'une autre langue, ce sont les pensées et les sentiments par lesquels il n'est pas spécialement Français, Anglais, Italien ou Allemand, mais par lesquels il est homme. Si cette langue universelle tant rêvée n'existe pas encore, il y a du moins déjà, grâce surtout au mouvement généreux de ce siècle, une somme d'idées communes qui est comme la conscience collective du monde moderne. Quand un homme, à Londres ou à Berlin, prononce ou écrit une parole émue en faveur de ceux qui souffrent, tous les cœurs, à Paris, doivent battre d'un même sentiment de pitié et de sympathie; quand un homme, qui est né et qui a vécu sous un autre ciel que le nôtre, se donne la peine de sonder les plaies de la société à laquelle il appartient, et d'en indiquer le remède d'une façon douce, charmante et persuasive, dans des livres qui sont, non-seulement l'honneur intellectuel d'un pays, mais encore son honneur moral, il faut qu'à l'étranger tout homme qui pense et qui sent, rende hommage à cet écrivain.

C'est ce que j'ai essayé de faire ce soir, sûr d'avance de la sympathie que rencontrent toujours dans les âmes françaises de pareilles questions de charité et de fraternité.

JULES GOURDAULT.

ACADÉMIE DE GENÈVE.

PHILOSOPHIE.

COURS DE M. JULES BARNI.

De la morale publique.

Un ministre du roi Louis XVIII, effrayé des progrès de l'esprit démocratique, que la Restauration cherchait vainement à refouler, s'écriait un jour avec amertume : « La démocratie coule à pleins bords. » Le courant que M. de Serre dénonçait en 1820 n'a fait que croître depuis ce temps : il a rompu les digues qu'on lui voulait opposer et s'est élargi de plus en plus. Et ce n'est pas seulement en France, c'est aussi en Suisse, dans ce pays si bien préparé pour le recevoir, et chez tous les peuples les plus avancés de l'Europe, que ce courant s'est répandu. Chez tous ces peuples il se fait un travail qui tend à rétablir l'égalité du droit entre tous les membres du corps social, et à restituer aux classes jusque-là deshéritées leur place légitime dans la société.

C'est là un fait nouveau dans l'histoire de l'humanité. Il y a bien eu des démocraties dans l'antiquité ; il suffit de nommer la démocratie athénienne, qui occupe le premier rang parmi elles ; mais, outre que ces démocraties sacrifiaient beaucoup trop l'individu à l'État, elles s'appuyaient sur une monstrueuse iniquité : l'esclavage.

L'esprit de la démocratie moderne repousse un tel fondement. A la vérité, il y a encore aujourd'hui dans le monde des démocraties qui prétendent maintenir l'esclavage ; mais c'est précisément cette plaie qui a causé le déchirement que nous avons vu éclater récemment entre les États-Unis d'Amérique, et la lutte engagée entre eux aura certainement pour effet l'entière abolition de cette iniquité. Il faut que la démocratie américaine soit purgée de cette souillure.

La démocratie européenne n'a point à s'en purifier, mais il est d'autres vices contre lesquels elle doit se prémunir pour ne pas s'égarer et manquer le but qu'elle poursuit.

Il y a, en effet, démocratie et démocratie : il y a la vraie démocratie, et il y a la fausse ; il y a la bonne, et il y a la mauvaise.

Il y a une soi-disant démocratie qui n'est autre chose que la tyrannie de la foule, ne reconnaissant d'autre règle que son caprice, foulant aux pieds les lois et les droits les plus sacrés et terrifiant la société par ses violences. Ce n'est point là la démocratie, mais la démagogie. La démocratie n'est pas le règne de la force brutale, mais celui du droit commun.

Il y a une autre espèce de soi-disant démocratie à laquelle (ceci est une vérité banale) la première conduit infailliblement, mais qui peut être amenée aussi par d'autres causes, et qui, en tous cas, n'est pas moins condamnable : c'est celle qui se livre à un maître, lui abandonne ou lui laisse prendre tous les pouvoirs, et se tient pour satisfaite dès que l'égalité règne dans la servitude. Ce n'est pas là non plus la démocratie, qui n'est pas l'égalité dans la servitude, mais la liberté dans l'égalité.

La démagogie et la tyrannie ne sont pas la démocratie ; elles en sont les écueils. La démocratie ancienne y a souvent sombré, malgré les avertissements de ses sages ; et d'éclatants exemples ont déjà montré que la démocratie moderne n'est pas elle-même à l'abri de ces dangers.

Il est encore une autre mauvaise démocratie que l'antiquité ne pouvait juger ainsi, mais que la société moderne doit repousser comme un fléau : c'est celle qui étouffe la liberté individuelle et les droits imprescriptibles de l'homme sous la loi de la majorité, c'est-à-dire sous le despotisme du nombre, despotisme qui, pour être légal, n'en est pas moins le despotisme. Ça été là, dans l'antiquité, le défaut des démocraties, et en général de toutes les constitutions politiques : elles immolaient l'individu à l'État. Tel n'est pas, ou du moins tel ne doit pas être le caractère de la démocratie moderne, et sur ce point elle ne saurait accepter sans réserve la théorie du *Contrat social*. La démocratie moderne doit se fonder sur le respect du droit individuel et laisser à chacun le plein exercice de toutes ses facultés, en un mot toute sa liberté.

Je viens d'indiquer, en distinguant la bonne démocratie de la mauvaise, les vices que doit éviter la démocratie moderne et ce qu'elle doit être si elle veut réaliser le progrès qu'annonce son avénement dans le monde. Mais elle ne pourra éviter ces vices et se montrer ce qu'elle doit être, qu'à la condition de se donner pour base des mœurs conformes à ses vrais principes, c'est-à-dire, en un mot, de s'appuyer sur la morale. Sans la morale, en effet, et sans les mœurs qu'elle exige, il n'y a pas de véritable et solide démocratie. Ceci me conduit au second des deux termes que je veux rapprocher dans cette leçon pour vous en montrer le lien. Considérons d'abord ce second terme en lui-même, comme nous avons fait le premier ; nous les rapprocherons ensuite.

Qu'est-ce que la morale ? C'est, comme son nom même l'indique, la *règle des mœurs*, c'est-à-dire la loi ou l'ensemble des lois d'après lesquelles *nous devons* nous conduire pour *bien agir*, pour *faire le bien*.

Cette définition, que j'ai rendue aussi simple et aussi claire que possible, suppose, d'une part, que nous nous reconnaissons soumis à une règle de ce genre, à une loi du devoir ou du bien ; et, d'autre part, que nous sommes capables d'y conformer notre conduite en dépit des entraînements de nos passions ou des suggestions de notre intérêt personnel.

Or, ces deux faits nous sont attestés par la plus simple observation de nous-mêmes, et c'est sur ces deux éléments que repose notre valeur morale. Sans eux elle ne serait plus qu'une illusion, et c'est alors qu'il serait vrai de dire que l'homme n'est qu'un animal perfectionné.

Constatons d'abord le premier de ces deux faits, à savoir, que nous nous reconnaissons soumis à une loi du devoir ou du bien. C'est là un fait d'expérience intime; si ce fait est d'une tout autre nature que ceux de l'ordre physique, comme la digestion ou la circulation du sang, il n'en est pas moins patent et ne peut pas plus être nié. Il suffit de descendre en soi-même pour l'y voir briller. C'est ce que je veux montrer par un exemple familier, celui dont le philosophe Kant aimait à se servir.

Un dépôt m'a été confié secrètement. Il me serait fort avantageux de me l'approprier; en agissant ainsi, je n'aurais d'ailleurs aucun risque à courir, car celui qui me l'a confié est mort sans avoir révélé son secret à personne. Mais, quelque grand et sûr avantage que m'offre cette conduite, je reconnais aussitôt que je ne dois pas agir ainsi, qu'une loi sacrée m'*oblige*, comme elle obligerait dans le même cas tout autre homme, à restituer le dépôt qui m'a été confié, et qu'en me l'appropriant, je ne me conduirais pas en homme de bien, en honnête homme. Je me reconnais donc ici soumis à une loi du devoir, à une loi morale, qui, à ce titre, est nécessairement la même pour tous les hommes.

D'où me vient l'idée de cette loi, si incommode parfois, mais si impérieuse? La langue vulgaire, d'accord avec la langue philosophique, répond : De la conscience. Mais qu'est-ce au fond que la conscience, sinon la lumière de la raison, cette lumière qui, suivant la parole même de l'Évangile, illumine tout homme venant en ce monde? D'où viennent l'autorité et les caractères que j'attribue à cette loi? De son évidence rationnelle.

On allègue, à la vérité, contre l'évidence rationnelle et l'universalité des lois morales les divergences des opinions humaines en matière de moralité : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà », suivant le mot emprunté par Pascal à Montaigne. Mais ces divergences, trop réelles, ne portent que sur l'interprétation de ces lois, non sur leur existence même; elles s'expliquent, soit par un défaut d'attention occasionné par quelque passion ou quelque intérêt dominant, soit en général par un défaut de culture. La raison est dans chacun de nous, et elle est en soi la même pour tous, mais il faut savoir l'interroger. C'est, suivant la parole que je rappelais tout à l'heure, une lumière qui illumine tout homme; mais cette lumière, pour briller dans tout son éclat, a besoin d'être dégagée des nuages qui l'offusquent. Elle est donc aussi, en ce sens, le prix de nos efforts.

Le second fait, celui de notre liberté morale, n'est pas moins évident que le premier, et il suffit aussi de descendre en soi-même pour le constater de la manière la plus irréfragable.

Je reprends l'exemple dont je me suis déjà servi. Mon intérêt ou ma passion me pousse à m'approprier le dépôt qui m'a été confié; mais mon devoir me commande de le restituer. Est-ce que je ne me sens pas le maître de résister à l'impulsion de ma passion ou de mon intérêt, et de faire ce que le devoir me commande? Et si je succombe à la tentation, est-ce que je ne sens pas qu'il dépendait pourtant de moi de résister et de vaincre? est-ce que je ne m'*impute* pas cette faute à moi-même, et par suite est-ce que je ne m'en reconnais pas justement puni par le remords qui me poursuit? Je me sens donc libre, et c'est pourquoi je me tiens pour *responsable* de ma conduite. Je n'ai pas besoin d'autre preuve de ma liberté : elle est un fait attesté par le plus clair et le plus irrécusable de tous les témoignages, le témoignage du sens intime.

Mais ici encore on allègue bien des difficultés.

Les unes sont tirées de l'observation elle-même : on montre l'homme gouverné par ses penchants, comme une marionnette par les fils qui la font mouvoir. Je réponds que les penchants, quelque puissants qu'ils soient, ne sont cependant pas tout-puissants, puisque je me sens libre de leur résister et que je leur résiste en effet. Que si par hasard ils deviennent en réalité irrésistibles, alors en effet, je cesse d'être libre; mais cela n'est pas l'état normal dans la vie de l'homme, c'est au contraire une anomalie, un désordre qui a un nom particulier, un triste nom, la *folie* ou l'*aliénation*.

Les autres viennent de certains systèmes métaphysiques qui ne peuvent se concilier avec la liberté morale de l'homme, et qui trouvent plus simple de la nier, comme, par exemple, le matérialisme de d'Holbach, ou, dans un autre ordre d'idées, le panthéisme de Spinoza, ou telle doctrine théologique sur l'omnipotence divine ou sur la prescience divine, etc. Mais un système, quelque spécieux qu'il soit d'ailleurs, ne prouve rien contre un fait. Ce n'est pas aux faits à se plier aux systèmes, c'est aux systèmes à s'accommoder aux faits. La liberté morale est un fait qu'aucune théorie métaphysique ou théologique ne saurait détruire, et dont la vérité subsiste à ce titre dans l'esprit même de ceux qui la nient par système.

Obligation morale et liberté morale, voilà donc deux points aussi solidement assurés que puisse l'être aucune vérité, car ce sont des *vérités de faits*. Pour les trouver et les fixer, il n'est besoin de recourir à aucune hypothèse transcendante, à plus forte raison à aucun principe surnaturel; il suffit de descendre en soi-même et de se reconnaître. L'observation qui les fournit n'est sans doute pas l'observation physique, mais le physique n'est pas tout l'homme, et les variétés morales que je viens de rappeler ne sont pas moins certaines que les vérités physiques les mieux établies.

Il résulte aussi de ce que je viens de dire que la morale est, dans ses bases, indépendante de toute métaphysique, c'est-à-dire de tout système sur l'âme et sur Dieu.

Quelles que soient l'origine, la nature et la destinée ultérieure de l'âme, qu'elle soit un principe essentiellement distinct du corps et pouvant lui survivre, ou qu'elle se confonde avec l'organisation et doive périr avec elle; dans tous les cas, la loi morale n'en conserve pas moins,

aux yeux de l'homme qui consulte sa raison, toute son autorité. De même, quels que soient la nature de Dieu et ses rapports avec le monde et avec l'humanité, qu'il soit un être distinct du monde ou qu'il n'existe qu'en lui; qu'il soit, comme on dit en termes d'école, *transcendant* ou *immanent*, l'autorité de la loi morale reste toujours la même. Je ne veux pas dire que la morale soit sans lien aucun avec la métaphysique : la raison qui nous dicte nos devoirs a sans doute elle-même un principe supérieur, où il est légitime de rattacher la morale. Que celle-ci cherche donc son couronnement ou sa sanction dans une certaine métaphysique, rien de mieux; mais ce n'est pas cette métaphysique qui donne à ses lois leur valeur. Bien loin de dépendre de la métaphysique, la morale nous fournit au contraire un moyen pour juger les systèmes de la métaphysique, et peut-être est-ce elle qui projette la plus sûre lumière sur ses obscurs problèmes.

De même est-elle indépendante de tout dogme théologique et de tout culte. Sans doute les religions, en donnant aux préceptes de la morale la forme d'ordres dictés par Dieu lui-même, en y ajoutant, au nom de Dieu, la promesse de certaines récompenses ou la menace de certains châtiments, ont pu leur communiquer une force qu'ils n'auraient pas eue sans ce secours, et elles ont été par là de puissants auxiliaires pour la morale même. Aussi voyons-nous tous les anciens législateurs recourir à cette forme, non par l'effet d'un calcul politique, comme on le croyait trop au XVIIIe siècle, mais en obéissant instinctivement à une nécessité de leur époque. La forme religieuse est pour la morale, comme pour tout le reste, la forme primitive de l'humanité. Mais à mesure que l'humanité grandit et que sa raison se fortifie, elle dégage les lois morales de cette enveloppe; ou, si elle y reconnaît encore des *lois divines*, c'est parce que la raison même proclame leur autorité absolue. Un progrès s'est fait en ce sens dans l'antiquité avec l'aide des philosophes; il s'est renouvelé dans les temps modernes par le moyen de la Réforme et de la philosophie, et il ira toujours grandissant, à mesure que l'humanité elle-même se développera. Ce progrès est d'autant plus important et nous devons d'autant plus nous efforcer de le hâter, que les religions n'ont pas été seulement pour le genre humain des instruments de moralisation, mais qu'elles ont aussi exercé et qu'elles exercent encore aujourd'hui, à beaucoup d'égards, une action malfaisante. L'exclamation du poëte latin : *Tantum religio potuit suadere malorum*, n'est-elle vraie que par rapport au paganisme, a-t-elle cessé de l'être depuis, et n'a-t-elle plus de nos jours aucune application?

Telle est donc la morale : l'ensemble des *lois rationnelles* qui *doivent* gouverner nos mœurs, ou, en un seul mot, de nos *devoirs*. L'exposition régulière de ces devoirs constitue la *science morale;* leur pratique désintéressée est la *moralité* même ou la *vertu;* leur violation, l'*immoralité*, le *vice* ou le *crime*.

Je dois ajouter encore, pour compléter ces indications sommaires, que de la même source d'où dérive le devoir dérive aussi le droit : c'est parce que je suis un être raisonnable et libre, une personne en un mot, que j'ai des devoirs à remplir, et c'est pour cela aussi que j'ai des droits, dont le respect constitue à son tour un devoir pour mes semblables, de même que le respect de leurs droits est un devoir pour moi. Le droit et le devoir sont ainsi corrélatifs, et à ce titre la morale les embrasse tous deux.

Voyons maintenant quels sont les rapports de la morale ainsi déterminée avec la démocratie. Il est aisé de les déduire des idées que j'ai données de l'une et de l'autre.

Dans la démocratie, tous les hommes sont proclamés égaux, non sans doute de fortune ou de biens (c'est là une égalité impossible), mais de droits; de droits naturels d'abord, et de droits civils et politiques ensuite, et tous ces droits, ils les possèdent dans toute leur plénitude. D'où la formule : la liberté dans l'égalité. Car la liberté, c'est le droit d'exercer tous ses droits (ou ce qui constitue l'*autonomie* de la personne humaine), et l'égalité est le corollaire de ce droit individuel, qui est le même pour tous (*isonomie*).

Or, pour qu'une société d'hommes soit capable d'un tel état social, il faut que ses membres aient l'intelligence et le respect des droits inhérents à leur qualité d'hommes, c'est-à-dire qu'ils aient la connaissance et l'amour de leurs devoirs sociaux. Autrement la liberté dont ils jouissent dégénère en licence, l'égalité n'est bientôt plus qu'une commune servitude, et ainsi la société retombe dans les écueils que j'ai signalés plus haut, la démagogie ou l'anarchie et la tyrannie, ou tout au moins l'oppression de l'individu par l'État. La démocratie a donc sa condition dans la morale. En ce sens, on peut dire que le problème démocratique se résout dans le problème moral. Supposez une société d'hommes ayant tous un parfait respect de leurs droits réciproques, et observant tous leurs devoirs les uns à l'égard des autres : le problème serait résolu. Ce n'est là, sans doute, qu'un idéal, que l'infirmité humaine ne permettra jamais à aucune société de réaliser complétement; mais toutes doivent tendre à s'en approcher, et le moyen nécessaire pour cela, c'est la *culture morale*.

Je sais bien que le problème social est un problème complexe, et que d'autres éléments doivent intervenir aussi dans la constitution de la société démocratique : l'*élément économique*, dont la fonction est de pourvoir au *bien-être* des membres de la société, et l'*élément politique*, dont la fonction est de leur assurer l'ordre avec la liberté; mais chacun de ces éléments, quoique ayant sa fonction propre, est si étroitement lié à l'élément moral, qu'il ne peut rien sans lui et qu'il a besoin de s'appuyer sur lui pour n'être pas impuissant. C'est ce que je voudrais montrer en peu de mots.

Vous voulez, dirai-je aux économistes, répandre et

assurer par des institutions économiques le bien-être dans le peuple. Fort bien, je vous loue et je suis avec vous. Si l'homme ne vit pas seulement de pain, il vit de pain, et la misère, outre qu'elle est dégradante, est mauvaise conseillère, *malesuada fames;* le bien-être au contraire, au moins un certain bien-être indispensable, rend plus aisé l'accomplissement de nos devoirs sociaux. Mais, quelle que soit l'excellence de vos moyens économiques, le bien-être lui-même ne sera jamais assuré, et tous vos efforts seront perdus, si vous n'avez pas affaire à des hommes ayant le respect d'eux-mêmes et l'habitude de leurs devoirs envers leur famille ou envers la société, mais à des individus débauchés, ivrognes, paresseux, imprévoyants, égoïstes, indifférents à tous leurs devoirs. Les économistes parlent bien de l'équilibre des intérêts, et ils ont raison de le chercher; mais cet équilibre ne sera jamais parfait et il sera toujours instable. Il faut donc que la morale vienne en aide à l'économie politique. Les institutions dont celle-ci prétend doter la démocratie ne peuvent prospérer qu'à la condition de trouver un appui dans les bonnes mœurs. De là encore la nécessité de la culture morale.

La morale est plus évidemment encore l'indispensable soutien de la politique, surtout de la politique démocratique.

Que serait un État, si bien réglée qu'en fût la constitution, où les citoyens manqueraient de tout respect pour leurs droits réciproques et n'auraient à cet égard aucun souci de leurs devoirs? Mon hypothèse se détruit sans doute d'elle-même, car cette bonne constitution que je suppose ne saurait elle-même exister dans un pareil État; mais fût-elle possible, les lois ne seraient observées, si elles l'étaient, que par l'effet de la contrainte, ou plutôt elles ne le seraient pas. Il y a longtemps qu'on l'a dit : Que sont les lois sans les mœurs (*quid leges sine moribus*)? Il est donc vrai de dire que sans cette vertu qui réside dans le respect du droit et de la justice, les États manquent du soutien qui leur est nécessaire. En ce sens, j'applaudis aux paroles que Platon fait prononcer à Socrate dans ce dialogue où il le montre conversant avec Alcibiade sur la politique (*Le premier Alcibiade*) : « Ainsi, mon cher Alcibiade, les États, pour être heureux, n'ont besoin ni de murailles, ni de vaisseaux, ni d'arsenaux, ni d'une population nombreuse, ni de puissance *si la vertu n'y est pas*... Et si tu veux bien faire les affaires de la république, il faut que tu donnes de la vertu à ses citoyens. » — Et il ajoute que, comme on ne peut donner ce qu'on n'a pas, il faut qu'Alcibiade et tout homme qui veut s'occuper de l'État songent à acquérir pour leur propre compte la vertu qui est le soutien des États.

Cette vérité s'applique plus particulièrement aux États démocratiques, où tous les citoyens sont appelés à participer, directement ou indirectement, aux affaires publiques, à la confection des lois, au gouvernement, à l'administration de la justice. C'est là surtout qu'il importe que le sentiment et le respect du droit vivent dans les âmes et forment les mœurs publiques. Autrement, qu'arrivera-t-il? Ou le déchaînement de la démagogie, c'est-à-dire de la force brutale, ou au moins l'oppression de la minorité par la majorité, ou, dans le gouvernement lui-même, l'anarchie et bientôt le despotisme. Les institutions démocratiques ont sans doute par elles-mêmes une vertu moralisatrice : elles développent dans l'homme le sentiment de sa dignité, en faisant de lui une personne au lieu d'une chose, un citoyen au lieu d'un sujet; elles développent aussi en lui l'*esprit public*, que le despotisme a pour effet d'étouffer dans les âmes; mais encore faut-il que ces institutions soient elles-mêmes secondées par les mœurs de ceux auxquels elles s'appliquent. Comment la liberté se maintiendra-t-elle dans l'égalité, et comment l'égalité elle-même subsistera-t-elle, si le respect de la liberté et ensemble celui de l'égalité, c'est-à-dire en somme le respect du droit commun, n'est pas la vertu des citoyens? Montesquieu a donc eu, en ce sens, parfaitement raison de dire que la vertu est le principe du gouvernement républicain, et singulièrement du gouvernement démocratique, comme la crainte est celui du gouvernement despotique, et de placer dans la perte de cette qualité essentielle la cause de la ruine des démocrates. « Le principe de la démocratie se corrompt, dit-il fort bien (*Esprit des lois*, livre VIII, chap. II), non-seulement lorsque l'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander.... Il se forme de petits tyrans qui ont tous les vices d'un seul. Bientôt ce qui reste de liberté devient insupportable; un seul tyran s'élève, et le peuple perd tout, jusqu'aux avantages de la corruption. »

Ainsi, par quelque côté qu'on envisage la question, on arrive à ce résultat que, pour élever un édifice démocratique qui ne soit ni la démagogie, ni l'anarchie, ni la tyrannie, ni en mot aucune espèce de despotisme, il faut construire sur un terrain moral.

Il ne faut rien exagérer pourtant. L'état démocratique ne peut se passer de certaines vertus; mais il n'exige pas, comme on se plaît souvent à le prétendre pour le déclarer impossible, que tous les citoyens soient des anges ou des héros. Les anges ne sont pas de ce monde, les héros sont rares en tous pays ; la démocratie le sait et n'en demande pas tant.

Elle sait aussi, d'ailleurs, que, si la morale et la politique sont étroitement liées, celle-ci a, par rapport à celle-là, des limites qu'elle ne saurait dépasser sans tomber dans la tyrannie et sans manquer le but même qu'elle poursuivrait. Il est vrai que la confusion de ces deux domaines, qui a été l'erreur des républiques et des philosophes de l'antiquité, s'est perpétuée jusque chez quelques-uns des écrivains les plus éminents du XVIIIe siècle, comme Rousseau, Mably et Montesquieu lui-même; mais elle est trop contraire à l'esprit moderne pour qu'il soit désormais bien difficile de la dissiper. On commence

à comprendre aujourd'hui que la politique et la morale ne sont pas absolument identiques. Le domaine de la politique est celui du droit, c'est-à-dire de tout ce qui peut nous être légitimement imposé par une contrainte extérieure. Ajoutez au règlement du droit naturel, droit antérieur et supérieur en soi à toute convention, mais qu'il faut bien fixer par des lois positives, celui des intérêts collectifs auxquels il peut nous convenir de pourvoir par des conventions publiques, qui deviennent aussi des lois pour chacun de nous, et vous aurez tout le domaine de la politique; sa juridiction ne s'étend pas au delà. Le reste, c'est-à-dire tout ce qui dans la morale n'est pas *de droit*, appartient exclusivement au for intérieur, au domaine de la conscience. Que la politique, que la démocratie particulièrement soit intéressée à l'observation de ces devoirs qui ne regardent que la conscience, qu'elle en favorise même l'action, s'il est possible, par les moyens qui sont de son ressort, à la bonne heure; mais elle n'a pas le droit de les imposer par la force dont elle dispose. Lorsqu'elle méconnaît la limite de sa juridiction et qu'elle empiète sur le domaine propre de la morale, elle tombe dans une tyrannie insupportable, elle est condamnée à employer les plus détestables moyens, l'espionnage des mœurs, l'inquisition des consciences, toutes choses qu'il faut laisser aux régimes théocratiques ou en général aux gouvernements absolus; et elle favorise ce qu'il y a de plus odieux au monde, l'hypocrisie. C'est ce que n'ont pas compris les philosophes dont je parlais tout à l'heure. Ainsi Montesquieu, pour citer le plus modéré, pensait que les lois doivent entretenir la *frugalité* dans la démocratie. Il ne voyait pas que des lois de ce genre sont tyranniques et qu'elles n'engendrent ordinairement qu'une fausse vertu. En cela il s'éloignait, et sur ce même point Jean-Jacques Rousseau et surtout Mably, un écrivain qu'on ne lit plus guère aujourd'hui, mais qu'on lisait beaucoup au XVIIIe siècle, se sont éloignés encore davantage de l'esprit moderne, qui tend à rendre à la conscience son autonomie et sa liberté, à l'affranchir du joug intempérant de la politique, et à resserrer celle-ci dans les limites du droit, qui est son vrai domaine. *Illa se jactet in aula.*

Mais il ne faut pas non plus, sous prétexte d'affranchir la morale de la politique, rompre le lien qui les unit. Ce dernier danger est, il faut le reconnaître, le plus grand pour la démocratie moderne. Il n'y aurait rien de plus funeste pour l'avenir de ses institutions que de regarder la morale comme une chose politiquement indifférente, comme une chose qui ne touche en rien à la politique et ne la regarde nullement. Ce matérialisme pratique ne pourrait manquer d'être fatal à la démocratie. Il faut reconnaître au contraire, et rappeler sans cesse à ceux qui seraient disposés à l'oublier que, quelle que soit la distinction des domaines, la morale est étroitement et inséparablement liée à la politique, à la politique démocratique surtout, que j'ai définie : la liberté dans l'égalité. En réglant la liberté par la loi du devoir, elle en assure le légitime exercice et la maintient; et, en donnant à l'homme le respect de l'homme, elle fonde dans son cœur le sentiment et dans sa conduite la pratique de l'égalité. Toute la démocratie est là.

On peut donc tirer de la morale, c'est-à-dire des lois mêmes de la raison, l'exposition des vertus propres à fonder le règne de la vraie démocratie et opposer ces vertus aux vices qui peuvent l'atteindre et la perdre. Ce n'est point ici une œuvre de spéculation ou de curiosité théorique, mais une œuvre éminemment pratique. Les hommes ont besoin d'apprendre à connaître et à aimer leurs devoirs, cela résulte de ce que j'ai dit plus haut; il faut donc les aider dans cette tâche en leur retraçant ces devoirs sous la forme qu'exige le progrès des esprits, c'est-à-dire sous la forme rationnelle, mais aussi sous une forme populaire, débarrassée de tout appareil scientifique, intelligible à tous. Et cela est facile; car, de toutes les parties de la philosophie, il n'y en a pas qui se prête plus aisément à cette forme que la morale, ce besoin commun et ce commun patrimoine de l'humanité. Il convient de l'appliquer à la démocratie et pour son usage, et de s'éclairer dans ce travail des lumières amassées par cette philosophie éternelle dont parle Leibniz, et aussi de l'expérience que nous ont apportée ces dernières années, si fécondes en enseignements. Puissé-je ne pas porter d'une main trop faible ce flambeau de la vie, que nous ont transmis les générations précédentes, et puisse ce flambeau, dans mes mains ou dans d'autres plus puissantes, servir à guider nos contemporains ! Il y va du salut de la démocratie, c'est-à-dire de l'avenir de la société moderne.

Jules Barni.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Des oppositions au mariage (suite).

Art. 172. — « Le droit de former opposition à la célébration du » mariage appartient à la personne engagée par mariage avec l'une des » deux parties contractantes. »

La première personne qu'indique la loi, comme pouvant s'opposer au mariage projeté, est le conjoint déjà engagé lui-même par mariage avec l'une des deux parties. Évidemment ce conjoint, en formant opposition, ne fait que défendre ses droits. Et, ajoutons tout de suite que sa qualité d'époux étant exprimée dans l'*acte d'opposition*, indique par là même et suffisamment *le motif* de cette même opposition (comp. art. 176).

L'article 172 suppose un mariage préexistant, et non pas une simple *promesse de mariage*, parce que celle-ci ne pourrait constituer un empêchement à une autre union. Nous n'avons plus même dans notre droit de *fiançailles* consacrées par la loi et en-

(1) Voy. les n°s 51 et 52 de la première année, et les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 17 de la seconde.

traînant des obligations civiles. Les tribunaux pourront seulement, lorsqu'une des deux parties rompra un projet de mariage, par caprice et sans motifs légitimes, allouer à l'autre partie des dommages et intérêts correspondant au préjudice par elle éprouvé, et ce, par application du principe général posé dans les articles 1382 et 1383. Sur ce point la jurisprudence est constante.

Art. 173. — « Le père, et à défaut du père, la mère, et à défaut » de père et mère, les aïeuls et aïeules, peuvent former opposition au » mariage de leurs enfants et descendants, encore que ceux-ci aient » vingt-cinq ans accomplis. »

Les ascendants ont aussi qualité pour former opposition au mariage de leurs descendants. Il y a là un droit d'*autorité* et de *direction* qui s'exerce fort utilement dans un acte aussi important que le mariage, et dont la garantie naturelle se trouve et dans leur plus longue expérience et dans l'affection qu'ils sont présumés avoir pour leurs descendants. Et d'ailleurs, il s'agit ici de la formation d'une nouvelle famille qui doit être la leur et continuer leur descendance. En cette matière, on suit entre les ascendants un ordre hiérarchique, analogue à celui que nous avons vu établi en matière d'autorisation de mariage (comp. art. 148 à 150). C'est d'abord le père qui a qualité pour former opposition; à défaut du père, ce droit passe à la mère, et ensuite aux ascendants supérieurs.

D'après notre article, les père et mère etc., « peuvent former » opposition au mariage de leurs enfants et descendants encore » que ceux-ci aient vingt-cinq ans accomplis », c'est-à-dire lors même que le futur époux (on suppose que c'est le fils) a atteint l'âge où il peut se marier sans le consentement de ses père et mère (1); tant que le futur époux n'a pas atteint cet âge, un acte d'opposition en forme ne serait pas nécessaire, puisque le consentement des père et mère, ou à leur défaut celui des ascendants est exigé pour le mariage, et que l'officier de l'état civil est rigoureusement tenu de s'en assurer (comp. art. 73, 76, 4°, 156, et C. pén. 193). Nous verrons aussi que l'absence de ce consentement est un empêchement de la nature de ceux qu'on appelle *dirimants*, et qui emportent la nullité du mariage (voy. art. 182 et 183). Mais si l'on suppose que l'officier de l'état civil, par suite de quelque fraude, telle que la production d'un faux acte de naissance, se disposerait à célébrer le mariage d'un individu soumis à la nécessité de l'autorisation et non autorisé, l'opposition de l'ascendant pourra être fort utile, puisqu'elle viendra mettre obstacle à la célébration (voy. art. 68). Cependant, même en ce cas, l'opposition ne serait pas toujours indispensable, et il pourrait suffire d'avertir l'officier de l'état civil, en lui faisant connaître l'existence des ascendants et leur refus d'autorisation.

C'est surtout lorsque le futur époux a dépassé l'âge de vingt et un ans ou de vingt-cinq ans (suivant qu'il s'agit de la fille ou du fils), que le droit d'opposition devient précieux entre les mains des ascendants. En effet, dès que l'enfant a atteint l'âge où il pourra se passer d'un consentement à son mariage, les ascendants trouveront dans la faculté de s'opposer au mariage, un dernier moyen de mettre un obstacle, sinon définitif, au moins temporaire, à l'union qu'ils désapprouvent.

Nous verrons tout à l'heure, sur l'article 176, qu'ils ne sont pas obligés, comme les collatéraux, d'indiquer dans l'acte d'opposition les motifs sur lesquels ils se fondent. Souvent ils n'auront pas de motif légal proprement dit : leur but ne sera que de tenir le mariage en échec, d'arrêter ainsi leur descendant, et de l'obliger à des réflexions plus sérieuses sur l'acte si important dans lequel il va s'engager. Sa résolution, et même celle de l'autre partie, pourra être ainsi ébranlée, et peut-être vaincue, ne fût-ce que par crainte du scandale. Dans ce cas, l'opposition produit ainsi un effet décisif; et certes, la possibilité de ce résultat n'a pas échappé au législateur, lorsqu'il a organisé pour les ascendants un droit illimité d'opposition.

Mais si la main levée de l'opposition est demandée par le futur époux, il faudra bien que, devant les tribunaux, les ascendants allèguent des motifs valables, c'est-à-dire quelque empêchement reconnu par la loi, sinon l'opposition ne pourrait être accueillie. Ils se fonderont, par exemple, sur l'état de démence du futur époux, en se chargeant de provoquer l'interdiction (comp. art. 174). Quelquefois aussi l'opposition sera basée sur le défaut d'actes respectueux, ou sur l'irrégularité de ces actes, s'ils ont été faits (voy. art 151 à 158). Mais si les ascendants n'ont pas présenté de moyen *légal*, pouvant constituer un *empêchement* proprement dit, la main levée de l'opposition devra être accordée, quoique d'ailleurs les ascendants aient eu des raisons plus ou moins graves de refuser leur consentement, tirées de la diversité des positions, de la différence d'âge, ou de la conduite de l'autre futur époux, etc. Cette doctrine, après quelque hésitation, s'est définitivement établie dans la pratique. S'il en eût été autrement, le sort des projets de mariage aurait été abandonné à une sorte de pouvoir discrétionnaire sans limites, et la majorité quant au mariage, fixée par l'article 148, serait devenue illusoire.

Lorsque les père et mère existent, et sont capables de manifester leur volonté, les ascendants supérieurs n'ont très-certainement pas qualité, d'après notre article, pour former opposition au mariage; mais la mère elle-même, d'après ce même article, ne peut être admise qu'« à défaut du père », et, selon nous, il faut s'en tenir strictement aux termes de l'article, et ne jamais permettre à la mère de former opposition à un mariage que le père approuve, au moins tacitement, puisqu'il ne s'y oppose pas. Si la mère a été consultée, et qu'elle ait refusé son consentement, l'enfant, même avant l'âge où le consentement lui est nécessaire, peut se marier avec le seul consentement de son père, puisque, d'après l'article 148, « en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. » Si l'on suppose que la mère n'a pas été consultée, sans doute elle pourra se plaindre d'un oubli aussi inconvenant et aussi blâmable, et elle aura le droit d'en avertir l'officier de l'état civil, qui devra certainement se refuser de célébrer le mariage jusqu'à ce qu'on lui fournisse la preuve que la mère a été consultée, en rapportant, soit une déclaration volontaire émanée de la mère à ce sujet, soit la copie d'un acte respectueux qui lui aura été régulièrement signifié. Ces moyens suffisent pour assurer le respect de l'autorité de la mère dans les limites où la loi l'a consacrée; et il est aussi dangereux qu'inutile de lui mettre entre les mains un droit formel d'opposition, qui pourrait la placer directement en collision avec le père, et devenir ainsi une cause de division dans le ménage.

A défaut des père et mère, le droit de former opposition passe aux aïeuls et aïeules (et de là aux ascendants supérieurs), dans chacune des deux lignes, paternelle et mater-

(1) On sait que pour les filles cet âge est celui de la majorité ordinaire, ou de vingt et un ans accomplis (voy. art. 148).

nelle, en suivant *dans chacune d'elles* l'ordre de priorité (comp. art. 150) (1).

Et la loi n'établissant ici *entre les deux lignes* aucune prééminence, il semble que l'autorisation donnée par l'une d'elles ne devrait pas enlever à l'autre le droit d'opposition qui lui appartient, d'après les termes généraux de l'article 173.

Tout ce que nous venons de dire des ascendants s'applique aux père et mère naturels tout aussi bien qu'aux père et mère légitimes ; mais il faut s'arrêter à eux dans cette assimilation, car l'enfant naturel n'a aucun lien réel qui le rattache aux ascendants supérieurs.

Nous avons déjà vu l'article 158 faire cette distinction en ce qui concerne le consentement à donner au mariage et les actes respectueux : car il ne mentionne que les père et mère des enfants naturels légalement reconnus ; et parmi les articles auxquels il renvoie (2), il ne comprend pas l'article 150, où il est question des aïeuls et aïeules. Un ascendant, autre que le père ou la mère, ne saurait donc avoir qualité pour former opposition au mariage de son descendant naturel, puisque ni son consentement, ni son conseil, ne sont jamais exigés par la loi (comp. à ce sujet l'art. 756).

Art. 174. — « A défaut d'aucun ascendant, le frère ou la sœur, l'oncle ou la tante, le cousin ou la cousine germains, majeurs, ne peuvent former aucune opposition que dans les deux cas suivants : 1° Lorsque le consentement du conseil de famille requis par l'article 160 n'a pas été obtenu ; 2° lorsque l'opposition est fondée sur l'état de démence du futur époux. Cette opposition, dont le tribunal pourra prononcer main levée pure et simple, ne sera jamais reçue qu'à la charge, par l'opposant, de provoquer l'interdiction, et d'y faire statuer dans le délai qui sera fixé par le jugement. »

A défaut d'aucun ascendant (3), la loi confie à certains collatéraux très-rapprochés le droit de former opposition au mariage. Tous sont des parents qui ont avec le futur époux des rapports, sinon d'autorité proprement dite, au moins de direction et de conseil, et qui ont une position, ou supérieure, ou égale dans la hiérarchie de la famille. Encore ces collatéraux ne peuvent-ils user de leur droit qu'en se fondant sur certains motifs déterminés limitativement.

Les collatéraux dont il s'agit sont d'abord le frère et la sœur, puis l'oncle et la tante, qui remplacent en quelque sorte les père et mère, et enfin les cousins et cousines *germains*, c'est-à-dire les enfants d'un oncle ou d'une tante. Ce sont, de tous les cousins, les plus rapprochés, puisqu'ils sont parents au quatrième degré (4).

On remarquera que le neveu et la nièce ne sont pas compris dans l'énumération de notre article 174. Ils ne seront donc pas admis à s'opposer au mariage de leur oncle ou de leur tante, bien qu'ils soient parents au troisième degré. Le neveu occupe en effet dans la famille une position inférieure à celle de l'oncle, quoique, dans certains cas exceptionnels, il puisse être plus âgé que lui. On a regardé comme inconvenant qu'il pût venir former opposition au mariage.

(1) Aussi l'article 174 ne permet-il à des collatéraux de former opposition qu' « à défaut d'aucun ascendant ».

(2) A savoir les articles 148, 149 et 151 à 155.

(3) On les suppose tous morts ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté. (Comp. art. 150 et 160.)

(4) Germains, *germani*, c'est-à-dire étant presque dans les rapports de frères et de sœurs. Il ne s'agit pas ici des parents dits *germains*, par opposition aux *consanguins* ou utérins (comp. art. 752). Ainsi le fils du frère *consanguin* ou *utérin* de mon père est pour moi un *cousin germain* dans le sens de notre article, c'est-à-dire un cousin *au degré le plus rapproché*.

D'après le texte de l'article 174, l'opposant doit être *majeur* ; le mineur émancipé lui-même n'aurait point qualité pour faire l'acte important dont nous nous occupons. Et il est également certain que le tuteur du parent mineur ne pourrait former opposition en son nom : il s'agit ici, en effet, d'un droit tout à fait personnel, qu'on peut trouver opportun d'exercer ou de ne pas exercer, suivant les cas, et pour lequel on ne peut être représenté par un tiers.

L'opposition des divers collatéraux ci-dessus indiqués n'est admise que dans deux cas :

1° *Lorsque le consentement du conseil de famille requis par l'article* 160 *n'a pas été obtenu.* La loi du 20 septembre 1792 ne mentionnait point ce premier cas. Sans doute le législateur de cette époque n'avait pas jugé nécessaire de conférer aux collatéraux le droit d'opposition dans le cas dont il s'agit, puisque le mariage ne pouvait être célébré par l'officier de l'état civil que sur la production du consentement donné par la famille ou ceux qui la remplaçaient (1).

Mais il peut arriver que l'officier de l'état civil soit induit en erreur à ce sujet, si, par exemple, on lui avait produit un acte de notoriété (voy. art. 71 et 72) dans lequel le futur époux aurait fait mensongèrement attester qu'il avait atteint sa majorité. Il n'est pas non plus impossible que le conseil de famille ait d'abord donné son consentement, et, sur de nouvelles informations prises, l'ait ensuite rétracté. En effet, tant que le mariage n'est pas célébré, la volonté de ceux dont l'autorisation est requise peut changer comme celle des contractants eux-mêmes. On peut enfin supposer que l'opposant prétendrait que le conseil de famille dont l'autorisation est produite était irrégulièrement composé, et que des mesures doivent être prises pour une convocation nouvelle.

Il est évident que si le consentement du conseil de famille n'ayant pas été obtenu, ou étant retiré, l'officier de l'état civil est instruit de cette circonstance, son devoir est de se refuser à célébrer le mariage, même en l'absence de toute opposition. Et nous savons même qu'en passant outre à la célébration, il s'exposerait à des peines correctionnelles. (Voy. art. 156, et Cod. pén. 193, déjà cités plus haut.)

2° Les mêmes collatéraux peuvent encore former opposition en se fondant *sur l'état de démence du futur époux.* Ce second cas était déjà prévu dans la loi du 20 septembre 1792 ; seulement cette loi exigeait que l'opposition fût formée à la fois par deux parents au moins (tit. IV, sect. 3, art. 3). Aucune restriction de ce genre n'existe plus aujourd'hui. Plusieurs parents peuvent sans doute agir simultanément ; mais chacun d'entre eux peut former, sans le concours des autres, une opposition valable. Le texte de l'article 174 suppose que l'opposant allègue l'état de démence du futur époux ; mais le mot *démence* est pris ici dans un sens générique, comprenant aussi l'*imbécillité*, ou idiotisme ; en un mot toute espèce de dérangement ou d'affaiblissement notable et habituel des facultés intellectuelles (2).

(1) A savoir, les cinq plus proches parents paternels ou maternels pris dans le district, ou des voisins du mineur, à défaut de parents. (Loi du 20 septembre 1792 sur l'*état civil*, tit. IV, sect. 1, art. 6, 7, 8 et 9.)

(2) Dans l'article 489, le mot *démence* est pris par opposition à l'*imbécillité* ou à la *fureur* (ou folie furieuse).

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 22. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 29 AVRIL 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	— 35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Littérature dramatique.** — Conférence de **M. J. J. Weiss** : Piron et Gresset, la *Métromanie* et le *Méchant*.

Soirées littéraires d'Amiens. — Conférence de **M. Ed. Bohn** : Descartes.

Bulletin des cours.

Paris, 28 avril 1865.

M. le Ministre de l'instruction publique a prononcé samedi dernier, à la Sorbonne, devant les délégués des Sociétés savantes de France, qui venaient d'y tenir leur session annuelle, un discours plein de réflexions et de renseignements d'un intérêt tout particulier pour les lecteurs de la *Revue des cours*.

Les félicitations et les remercîments adressés par le Ministre aux Sociétés savantes ont porté sur trois points : d'abord sur l'importance de leurs travaux; puis sur le concours qu'elles prêtent à la formation des bibliothèques scolaires; enfin, et surtout, sur la part très-active qu'elles ont prise à l'établissement des cours publics et conférences libres, qui se propagent avec éclat dans presque toutes les parties de la France.

Le prix du concours institué parmi les Sociétés savantes pour le travail qui rectifierait ou compléterait, qui, en un mot, perfectionnerait le plus utilement, sur quelque point important, l'*Art de vérifier les dates*, cet admirable monument de l'érudition française, a été décerné à M. Chazaud, dont les patientes recherches ont quelque peu mis en pièces l'ancienne généalogie des Bourbons. Le *Moniteur* a publié mercredi dernier le compte rendu de M. Amédée Thierry, rapporteur de ce concours. Parmi les mémoires lus ou présentés au congrès des Sociétés savantes, on a remarqué celui de M. Tissot, sur l'*établissement et les statuts de l'inquisition en Franche-Comté*, et celui de M. Quénault sur le *siége de Granville en* 1793.

Les bibliothèques scolaires acquièrent un développement notable; celles des écoles primaires ont une grande analogie avec ces *Bibliothèques populaires* qui commencent à se former, et à propos desquelles M. Jules Simon prononçait naguère à Lyon un beau discours que nous avons publié (voyez notre n° 11).

Mais il tardait à M. Duruy de parler de ces cours publics dont le rapide développement et l'incontestable succès sont pour lui un vrai titre de gloire. Comme les journaux ne se conservent guère, et qu'une revue, au contraire, se garde sur les rayons des bibliothèques privées, où elle forme des volumes successifs, il nous paraît utile de résumer ici les renseignements les plus importants contenus dans le discours de M. le Ministre.

Pendant les cinq mois qui viennent de s'écouler, 751 cours libres se sont ouverts dans toute la France. A Paris, on le sait, les conférences libres sont nombreuses et suivies. Celles que nous avons publiées, celle que nous publions aujourd'hui même, montrent assez que quelques-unes sont fort remarquables. Ne parlons donc que des départements.

Dans les départements, 169 cours ont été patronnés par les Sociétés savantes, 18 par les Sociétés industrielles, 253 par les municipalités, 11 par les chambres de commerce, 20 par les préfets, etc.

Parmi ceux qui les ont professés, on compte : 10 membres de l'Institut, 60 professeurs de Facultés, 184 professeurs de lycées ou colléges, 61 fonctionnaires de divers ordres, 8 magistrats, 2 officiers, 16 professeurs

libres, 104 médecins, 8 pharmaciens, 32 avocats, 6 archivistes, 3 prêtres, 3 pasteurs, 5 architectes, 70 hommes de lettres, 4 artistes, 136 personnes appartenant à d'autres professions.

Quant au succès, il a été généralement considérable. Quelques leçons ont réuni jusqu'à 1200 auditeurs (à Lyon, Rouen, Riom, Caen, Châlons, etc.). Presque toujours les salles les plus vastes dont les municipalités disposaient, se sont trouvées trop petites. En certaines villes, il a fallu recommencer le lendemain la leçon pour ceux qui n'avaient pu l'entendre la veille.

Nous publions, dans le présent numéro, un extrait d'une conférence de M. Bohn, comme spécimen de ces *Soirées littéraires* de province auxquelles l'empressement du public local a si vivement répondu.

En présence de si beaux résultats, nous croyons, comme M. le Ministre de l'instruction publique, que ce n'est pas là « une mode qui passera ». Nous avouons que, comme lui, nous avons intérêt à le croire, mais nous voyons que quarante-cinq villes pensent comme M. le Ministre et comme nous. Elles ont inscrit un crédit nouveau à leur budget communal pour assurer l'avenir des conférences. Quelques sociétés savantes ont fait frapper des médailles pour consacrer l'origine et constater le succès de la « nouvelle institution ». Enfin, l'augure le plus favorable et le signe le plus certain de la prospérité future des cours libres, c'est que l'enseignement des Facultés, loin de souffrir de cette concurrence, a vu s'accroître presque partout le nombre et l'assiduité des auditeurs. Ainsi le succès des conférences libres profite aux chaires de l'État, et le mérite des professeurs officiels profite aux conférences libres, en répandant sous deux formes différentes le goût de la parole enseignante.

Alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amicè.

Les deux enseignements se forment un public mutuel par un effet réciproque dont la *Revue des cours* a déjà, à son grand avantage, ressenti le contre-coup.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. J. J. WEISS.

Piron et Gresset : la Métromanie et le Méchant.

Je viens vous entretenir aujourd'hui des deux œuvres qui ont le plus marqué sur la scène comique au XVIIIe siècle, la *Métromanie* de Piron et le *Méchant* de Gresset. Ces deux comédies ont pu être inscrites dès le premier jour parmi les ouvrages durables de notre littérature. Elles vivront autant que vivra la langue que nous parlons. Ce n'est point par caprice que nous les unissons dans un même entretien littéraire et dans une même étude. Elles sont en effet, non pas seulement du même siècle, mais encore du même moment de notre histoire, puisqu'elles se sont suivies à une distance de neuf années : la *Métromanie* de Piron a été représentée en 1738, et le *Méchant* de Gresset en 1747. Elles appartiennent au même genre, la comédie de caractère, en cinq actes et en vers, où le XVIIe siècle excella, dont Corneille avait tracé le cadre, que Molière et Regnard portèrent à leur point de perfection, qui a trouvé son apogée dans le *Misanthrope*, et qui n'a fait que déchoir de plus en plus jusqu'à nos jours. Le grand mérite de l'une et de l'autre est le style, vigoureux et plein, échauffé d'une verve puissante chez Piron, aimable, léger et facile chez Gresset. Le grand défaut de l'une et de l'autre, c'est que l'intérêt dramatique y est médiocre, soit qu'on le cherche dans l'action, soit qu'on le demande à la peinture des caractères qui sont esquissés d'une plume trop rapide et trop superficielle dans le *Méchant ;* dans la *Métromanie*, trop en dehors du train universel et éternel de la vie; et, ce qui achève l'analogie, c'est que pour cette double cause les deux pièces ont eu cette destinée commune qu'on ne saurait plus guère les représenter sans exciter l'ennui, et que cependant on ne cessera point de les lire et d'éprouver à les lire un plaisir de premier ordre. Car la première et la plus certaine condition de salut pour une œuvre littéraire, c'est le style; la seconde, le style encore, et la troisième, toujours le style. Je le dis du moins pour les œuvres écrites dans notre langue. Les grands critiques de l'Allemagne, qui ont beaucoup étudié toutes sortes de littératures, sont enclins à penser que le fond est tout sans la forme, et que l'étoffe peut être belle indépendamment du dessin. Je ne dis pas non, et je n'établis point de règle pour le sanscrit, le zend et le patagon. Je ne parle que pour le pays de France. Il y a eu de nos jours, parmi nous, un romancier dévoré de génie, en qui le génie fut énorme et infatigable. Le style et l'art de la composition lui ont manqué. Dans vingt ans, on ne le lira peut-être plus, lui et tout son génie, de même qu'on ne lit plus les drames de Diderot, où ne manque pas pourtant l'invention. On saura encore par cœur dans cent ans les plus belles pages du roman d'*Adolphe* écrit par un homme qui, en ce genre, n'avait que du talent et de l'éloquence sans le moindre rayon de génie.

Il y a donc entre la *Métromanie* et le *Méchant* de notables analogies. Les deux auteurs, qui diffèrent par le talent, l'humeur, le caractère, la vie qu'ils ont menée, ont eu cependant, eux aussi, des traits de ressemblance assez accusés pour donner prétexte à les réunir ; il y a eu deux ou trois points où ils se sont touchés, rencontrés et confondus. Ils ont reçu chez les jésuites, avec le même goût et le même enthousiasme, le même genre d'éducation, et cette éducation est la plus rigoureusement et la plus exclusivement classique et littéraire qui se puisse imaginer; d'où cette lutte de l'un et de l'autre avec Térence, avec Ménandre, et surtout avec le modèle des modèles, Molière, dont ils se sont contentés d'emprunter les

cadres et d'imiter les formes. Et voici un second trait commun de caractère qui est l'effet de cette première éducation. Ils ont eu la même passion, à laquelle ils ont sacrifié fortune et carrière, la passion des vers. L'art des vers a été leur préoccupation dominante ; je dis l'art des vers et non la poésie, l'art des vers et non le métier d'écrire. C'est une nuance que je n'ai pas besoin d'expliquer à des Français, et qui d'ailleurs s'expliquera tout à l'heure assez d'elle-même. Enfin, dernier trait et le plus saillant, Gresset et Piron sont de la province. Vers 1689, c'est-à-dire vers le temps où Piron naissait en plein Bourg, à Dijon, dans la boutique d'un apothicaire, l'influence souveraine de Louis XIV et de la cour avait consommé une révolution qui semblait faire de la littérature française la chose propre et exclusive de Paris et de Versailles. La Rochefoucauld, la Bruyère, Fénelon, Bossuet, Molière, Racine, la Fontaine, voire même Saint-Simon, sont tous de Paris et de la cour. La cour remplit toute l'âme de Saint-Simon qui la hait, comme de Racine qui l'aime à en mourir. Versailles et Paris ont donné un même cachet aux plus grandes œuvres du temps; elles composent comme une harmonieuse symphonie où la base des chants les plus divers et les plus originaux est une note uniforme. Gresset et Piron non-seulement sont de la province, mais encore ils sont chacun de sa province, chacun de son village. Il est sensible qu'ils aiment avec passion le crû où ils ont grandi, d'où ils sont issus. Piron ne quitta Dijon qu'à trente ans et à regret, chassé par la faim comme le loup hors de la forêt natale. Toute la jeunesse de Gresset se passa à Arras, à Amiens ou dans les riantes villes du pays de la Loire. Sur soixante-huit ans qu'il vécut, Paris le posséda douze ans ; puis il courut se cacher à Amiens, vivre et mourir au gîte. Ce qu'a ajouté d'originalité propre à leurs œuvres, ce fonds provincial et cette passion du terroir, la suite de cette étude le développera.

Commençons par le premier en date, Piron. Il y a une légende sur Piron : libertin, cynique, sans tenue et sans mœurs, que vous avez tous dans l'esprit. Tâchez de l'y bien garder; moi, je vais tâcher de l'en ôter. Je commence, et avant tout commentaire, par vous rappeler les dates principales, et, si vous voulez me passer cette expression, le matériel de la vie de Piron. Il naît à Dijon le 9 juillet 1689 : il meurt à Paris en 1773, à quatre-vingt-quatre ans. De 1689 jusqu'en 1719, il vit à Dijon, à la charge de sa famille, ne voulant être, malgré les semonces d'un père devenu morose avec l'âge, ni commis de finances, ni prêtre, ni médecin, ni même avocat exerçant, quoiqu'il eût pris ses grades en droit. Que fait-il donc? Il fait d'abord à vingt ou vingt-trois ans cette ode fameuse et scandaleuse dont on ose à peine dire le titre, qui plus tard lui ferma à Paris tous les chemins y compris celui de l'Académie, qui n'a pas peu contribué à dégrader sa réputation, qui a donné de lui à la postérité, facile à tromper comme les contemporains, la plus fausse idée, mais qui, lorsqu'elle fut conçue et écrite de tête et débitée après boire, pour une espèce de tournoi poétique avec le jeune Jeannin, depuis conseiller, eut le plus grand succès dans la capitale de la Bourgogne, s'y répandit de main en main malgré l'auteur, avec une promptitude foudroyante, et fit de lui l'homme en vogue de Dijon, ville charmante dont le grand défaut n'est pas l'excès de pruderie. Que fait-il encore? La guerre aux gens de Beaune; il est le porte-étendard des francs Dijonnais contre les ânes de Beaune, ainsi les appelait-on, et c'est un rude porte-étendard. On peut s'en assurer en lisant l'un de ses meilleurs écrits, le *Voyage à Beaune*, véritable iliade gauloise dont il est à la fois l'Achille et l'Homère dégingandé. Dijon, défendu et célébré par lui, le récompense en popularité ; on le choie, on se l'arrache, lorsqu'un beau jour un événement inattendu ruine sa famille ; son père lui signifie qu'il ne le peut plus nourrir, et voilà Piron qui, poussé par le démon des vers, dit adieu à la côte sacrée où fleurit le chambertin. Il ira vivre à Paris comme il pourra, de poésie. Par malheur, la poésie, qui est la première et la plus belle des vocations, est certainement aussi le dernier des métiers. Il s'aperçut bien vite qu'il fallait y joindre quelques autres ressources. Il vécut d'abord, comme fit Jean-Jacques Rousseau, du métier de copiste, à quarante sous par jour, chez les Belle-Isle. En 1722, il réussit à forcer les portes du théâtre de la Fère, et il obtint un éclatant succès avec *Arlequin Deucalion*, l'un des chefs-d'œuvre du genre. Dès lors il ne cessa de travailler pour ce théâtre : ce fut son gagne-pain et un laborieux gagne-pain, car on payait alors les auteurs dramatiques, non d'après le nombre des représentations, mais un prix une fois fait. En même temps, Piron poursuivait un objet plus haut, le rêve de ses rêves, le Théâtre-Français, les succès dans le genre tragique ou la comédie noble. Il fait jouer en 1728 les *Fils ingrats*, tragédie bourgeoise plutôt que comédie, en cinq actes et en vers; en 1730, *Callisthène*, tragédie héroïque; en 1733, *Gustave Wasa*, tragédie encore; en 1734, *Fernand Cortès*, tragédie toujours; en 1737, la *Métromanie*, qui devait faire oublier tout le reste, quoique tout le reste, notamment les *Fils ingrats*, contienne de vraies beautés. Au milieu de tout cela, il écrit des préfaces, des apologies, force vers sur toutes sortes de sujets, épigrammes, contes grivois, fables, chansons, épîtres, même une ode sur la bataille de Fontenoy, au besoin des paraphrases de psaumes. En 1753, l'Académie française, sans qu'il eût voulu faire de visites, le nomme à l'unanimité au fauteuil laissé vacant par la mort de Languet. Et savez-vous ce qu'était Languet? Archevêque de Sens. L'auteur de la fameuse ode chargé de prononcer l'oraison funèbre d'un archevêque! Un malveillant fait parvenir cette ode terrible à l'ombrageux Boyer, évêque de Mirepoix et académicien. Boyer court chez le roi, et celui-ci, qui avait pourtant bien des raisons pour être indulgent, ne peut s'empêcher, l'ode étant officiellement dénoncée, de casser l'élection sollicitée par lui. Une pension sur la cassette, que Piron ne de-

manda point et que Montesquieu lui fit avoir, compensa pour l'auteur de la *Métromanie* ce léger déboire. Il n'y avait pas eu d'autre événement dans sa vie, sinon qu'en 1741 il s'était marié d'une façon assez bizarre. Il avait épousé, ses panégyristes disent une lectrice, mais les historiens les plus exacts disent, et il faut dire, une femme de chambre de la marquise de Mimeure, qui se faisait appeler mademoiselle de Bar, mais qui, de vrai, se nommait du nom de son défunt mari, Quenaudon, veuve et point demoiselle. C'était une personne qui possédait quelque bien, environ onze cents livres de rentes; originale, dit-on, ayant le genre d'esprit qui convenait à Piron, très-versée dans la littérature rabelaisienne et la bibliothèque bleue. Elle avait cinquante-trois ans et Piron tout autant quand se fit le mariage. Il est vrai que Collé, qui a connu mademoiselle de Bar et qui nous a tracé son portrait, certifie qu'elle n'avait jamais été plus jeune à aucun âge. C'était là une circonstance atténuante de ses cinquante-trois ans. Et puis Piron la connaissait depuis vingt ans. Elle ne le dérangeait ni de ses goûts, ni de ses habitudes, ni de son état. Grand point pour un homme occupé et surtout pour un écrivain.

Voilà tous les événements saisissables de la vie de Piron : littérature et état civil. Mais nous n'avons encore là que les faits extérieurs et les points de repère. Tâchons de pénétrer plus avant, de bien voir l'homme, le caractère et le genre d'esprit. Ce que j'ai à dire là-dessus, je le résume en deux mots : ne vous exclamez pas trop, ne criez pas au paradoxe, Piron était foncièrement un honnête homme; il avait l'âme droite et élevée; et son vrai genre de talent n'était autre que le genre noble. Ce n'était point par une aberration de l'amour-propre littéraire, c'était par un secret et sûr instinct de son génie naturel qu'il allait vers la tragédie. S'il n'en ressentait pas les tendres passions, il en possédait l'énergique et magnanime langage. Quoi! lui l'auteur de l'ode abominable! Oui, lui-même.

Alexis Piron est essentiellement un type. Il a exprimé en haut-relief les aptitudes, les penchants et les passions d'une race et d'une ville. Ç'a été un de ces hommes *à part* qui ne sauraient maîtriser le démon intérieur, qui pour cette cause ne se possèdent pas tout à fait eux-mêmes, et de qui l'on peut dire selon le sens le plus rigoureux du mot : « C'est un inspiré! c'est un génie, ou il a du génie. » Et de ce génie les racines plongent au loin et au large dans le sol. Piron est une individualité plutôt qu'un individu, c'est-à-dire qu'il résume en lui une série d'individus. Il est la continuation, le prolongement, et le développement d'autres que de lui-même. Il couronne avec éclat le travail caché et l'histoire latente d'une famille. L'effort de plusieurs générations et un amas d'aïeux aboutit à lui. Remarquez son grand-père maternel : c'était le sculpteur Dubois, de qui les œuvres remplissent les églises de Dijon. Remarquez, en un autre sens, son père l'apothicaire, Aimé Piron : c'était un gai compositeur de *noëls*, sorte de poésies du cru, à la fois cantiques et chansons grivoises, où le sublime se mêle à la farce. Souche abondante en séve; nature forte et prime-sautière, le plus redoutable faiseur d'épigrammes que possédât la Bourgogne avant qu'Alexis Piron fût arrivé à l'âge d'homme. Échevin, il brillait aux festins de gala que donnaient aux notables de la province pendant leurs séjours à Dijon, les Condés, à qui appartenait le gouvernement de Bourgogne. Les Condés amenaient avec eux de Paris le génovéfain poëte, Santeuil, qui était à eux, comme on disait en ce temps-là, et qui avait la réputation d'être vert et gaillard en ses propos, de parler sur toute chose extrêmement français. On le mettait aux prises avec Aimé Piron. A ces joûtes de la riposte et du quiproquo hasardeux, Dijon battait bel et bien Paris, et Aimé Piron Santeuil. Ce n'étaient point des flèches subtiles finement décochées, que les épigrammes d'Aimé Piron : c'étaient de vigoureuses douches tombant dru et d'aplomb sur les têtes. « Une fois entre autres, dit Alexis Piron, mon joyeux père étant assis (à une fête donnée par le prince de Condé) à côté du maire de Beaune, le maire de Châtillon, qui était à la gauche du maire de Beaune, se trouvant dans un mouvement d'enthousiasme, se leva et s'adressa au prince : « Monsei-» gneur, à la santé de Votre Altesse et de tous vos illus-» tres aïeux. » Dieu sait la risée! Le bruit cessé, mon pauvre père, que Dieu absolve! cria du même ton : « Monseigneur, ce n'est qu'un regaigneux; il a dérobé » cela dans la poche du maire de Beaune. » Celui-ci, en fureur, voulait battre mon père, qui se défendit. Le prince les sépara. Parlez-moi de ces scènes du bon temps. »

Quiconque a habité la province a dû remarquer que c'est précisément dans les familles de moyenne et de petite bourgeoisie, telle qu'était la famille de Piron, que se conserve avec le plus de ténacité, le moins de mélange et d'adoucissements venus de la civilisation générale, la saveur indigène, le caractère de la race. Et la race burgonde a son caractère à elle, l'un des plus accusés qui se trouvent encore en France; *le Bourguignon salé*, dit un proverbe du cru. Et entre toutes les villes de Bourgogne, Dijon est peut-être la plus bourguignonnante. Ville bien à part, qui a eu son rôle propre dans le développement général de notre esprit et de notre littérature, parce que son originalité a été résistante et persistante. Regardez d'abord la ville du dehors, avec ses toits de tuiles bariolées, ses clochers et ses clochetons, sa flèche bizarre, hardie et tortue, sa tour cathédrale surmontée de la famille Jacquemart, on dirait un volumineux et fantastique château de pâtisserie qui émerge sur le vert de la plaine. Entrez ensuite dans la ville, considérez l'architecture des maisons : celles du peuple s'arrondissent à la base comme s'enfle le ventre d'un de ces gourmands qui servent d'enseigne à un marchand de comestibles; celles où résidaient la noblesse et la magistrature lettrée du XVIIIe siècle, un Bouhier, un de Brosses, un Buffon, élégantes, coquettes et d'ailleurs bien proportion-

nées en leurs diverses parties, sont coiffées d'un toit immense, presque aussi vaste à lui seul que le reste de l'édifice ; il semble qu'on ait tout voulu mettre en greniers comme pour réserver la place à d'abondantes provisions. Larges panses d'une part; de l'autre, têtes énormes. Considérez les produits du pays : le chambertin nourricier et capiteux, l'âpre moutarde, le pain d'épice chargé de substances de haut goût, la plus succulente charcuterie qu'il y ait au monde. Après tout cela, considérez la population elle-même ; voyez ces femmes, aux formes riches, que la nature a créées pour être d'incomparables nourrices; voyez, dans les faubourgs, ces puissantes faces d'hommes, ces trognes bourgeonnées, contentes, rubicondes, épanouies, ces plantureuses et triomphantes bedaines. Maisons, produits et hommes, le trait qui domine partout, c'est la force, un peu épaisse, l'exubérance, la redondance. De là résulte un insatiable besoin d'expansion. Dès avant Clovis, les Gaulois et les Romains des bords de la Saône observaient que de tous les barbares les Burgondes étaient les meilleurs vivants, les plus faciles à se communiquer, ceux qui avaient le plus besoin de rencontrer et de présenter eux-mêmes bon visage d'hôte. Encore aujourd'hui, les gens du Bourg, le quartier populeux de Dijon, définissent leur ville une ville *ben affable*, en s'arrêtant longuement sur l'*a ;* car les spondées plaisent aux oreilles dijonnaises. Affable de *fari, parler*, ce qui est pour l'homme l'incessante manière de s'épandre au dehors.

Ainsi force et redondance, tel est le trait principal de cette race, qui exclut la finesse d'esprit et la délicatesse de sens autant du moins que, dans la nature multiple et variée de l'homme, les contraires s'excluent. Force et redondance! De là, l'on peut tirer deux choses bien contraires : d'une part, la jovialité, même grossière; d'autre part, les dons sonores et sculpturaux, l'art oratoire, l'éloquence dans toute sa vigoureuse majesté et dans toute sa hauteur, mais, aussi à l'occasion, brutale et dure. On peut tirer de là le Piron de l'ode libertine, et aussi le Piron qui écrira la *Métromanie*, et qui saura dans *Callisthènes* faire parler à Alexandre un langage digne de ses grandes actions. On peut tirer de là Bossuet tout entier. le Bossuet magnifique des *Oraisons funèbres*, le Bossuet énergique et abandonné qui, dans ses sermons, et surtout dans le *Traité de la concupiscence*, ne recule devant aucune façon de dire, le Bossuet, sans pénétration d'esprit et sans finesse, qui coule d'un jet dans le bronze ce portrait de Cromwell, dénué de nuances, aussi faux qu'admirable. On peut tirer de là Crébillon, à la fois cynique et tragique; et on peut en tirer Rameau, avec la grande musique. Tous, en quelque genre qu'ils se soient engagés, ont pour qualité saillante (je dis simplement *saillante*, et je ne dis pas *maîtresse*) l'abondance vigoureuse, et, à défaut de la largeur d'esprit, l'ampleur du ton et du langage. Quelque distance qui sépare le haut et sévère chrétien qui a écrit le *Discours sur l'histoire universelle* et le « bon enfant » (trop bon enfant) qui s'est rendu coupable de l'*Ode à Priape*, les vers de Piron, là où il réussit, valent, pour la fermeté, l'air de grandeur et la certitude du jet, la prose de Bossuet. Qui les a entendus ne saurait les oublier : ils se *gravent*.

J'ignore quel a pu être, à l'origine de notre race, dans la langue primitive de nos aïeux, les Aryas, le sens précis du radical *gra*, qui se retrouve avec des significations bien diverses en plusieurs mots des langues de souches germanique, grecque et latine. Mais chose singulière ! quelque signification que les mots formés de cette racine aient pris dans la suite des temps, ils s'appliquent tous assez bien au génie burgonde et à ses œuvres : *gras, graver*, γραφειν, *graben*, *grave* et même *graveleux*. Surtout graveleux, mais un graveleux bonhomme, étalé, candide, jaillissant à l'aise et sans contrainte, presque patriarcal. Ce n'est que le goût des bonnes farces, auquel on sacrifie tout, même, s'il le faut, la décence ; même, s'il le faut, la vie d'un homme. Il y a dans les archives et l'histoire indigènes tel récit de prise de bec entre deux présidentes à mortier, au sortir de vêpres, qui ne paraîtrait point trop dépaysé parmi les meilleures gaudrioles des dames de la Halle au bon temps; et vous savez tous comment Santeuil mourut victime d'une facétie meurtrière, à la suite d'une des ripailles dijonaises du prince de Conti, empoisonné par deux bourgeoises de Bourgogne, ses voisines à table, qui, le voyant en verve et le voulant exciter encore davantage, versèrent, sans y entendre autrement malice, leur tabatière dans le vin qu'il buvait. La fameuse ode elle-même, l'ode immonde, ne paraît pas avoir produit, nous l'avons déjà dit, sur les purs Bourguignons de l'époque l'effet de scandale ou de dégoût qu'elle produisit ensuite dans les salons et les boudoirs parisiens. « Si la justice vous inquiète, dit alors à Piron le président Bouhier; si l'on vous presse trop pour savoir l'auteur du délit, vous direz que c'est moi. » Et de fait, l'ingénieux et érudit président, très-amateur de poésies secrètes en toutes langues, était bien homme à regretter un peu de n'être pas l'auteur du chef-d'œuvre clandestin. Ne voyez-vous pas maintenant comment a dû et pu naître, sur ce terroir, l'ode fâcheuse à laquelle on réduit trop encore aujourd'hui l'idée qu'on se fait de Piron? Après quelques heures passées à une table copieuse, à deviser et à se défier entre joyeux compères, la main sur les amphores trop pleines, Piron a « éternué » les strophes grossières l'une après l'autre, comme plus tard il éternuait, selon sa propre expression, des épigrammes contre les gens de Beaune, Voltaire, l'abbé Desfontaines et tous ses ennemis. Les strophes, par malheur pour lui, sont sorties de son cerveau tout armées de rimes sonnantes et d'expressions mises en leur place, ayant tout ensemble la facture, le tour et l'accent, ce qui rendait le crime impérissable. Le crime, en effet, a plané sur toute sa vie.

Ce ne fut pourtant pas une vie où manquèrent les actions et les qualités dignes d'estime. Avec quelle ardeur et quelle énergie il se mit au travail, une fois arrivé

à Paris, pour se créer une existence indépendante, nous l'avons déjà vu. Il ne voulait, en effet, et il ne pouvait rien demander qu'au travail. Il n'avait nulle intrigue, pas même ce peu d'intrigue légitime auquel il faut bien se résoudre pour lutter sans trop de désavantage contre la sottise et la médiocrité; à ce point qu'il n'eût pas réussi à faire représenter la *Métromanie* elle-même par très-hauts et très-puissants seigneurs, messieurs de la Comédie-Française, si l'autorité, intéressée par M. de Maurepas, ne se fût mêlée de l'affaire. Il possédait quelques amis de tout rang pour le plaisir d'en avoir et non, comme Voltaire, pour le profit qu'il eût pu en tirer : Collé et mademoiselle Quinault, M. de Livry et l'abbé Legendre, la marquise de Mimeure et madame Doublet; mêlant volontiers le cabaret à quelques salons de bonne compagnie; s'égayant avec celui-ci, recevant de celui-là, dans une heure de gêne, quelque service d'argent délicatement déguisé, ou, dans une heure soucieuse, un panier de bon vin; mais ne sortant guère du cercle intime qu'il s'était une fois choisi. Là, dans la meilleure société comme dans la mauvaise, le fonds candide et ingénu de sa nature était si connu et si peu suspect, qu'on l'appelait à l'ordinaire le *grand benêt*, le *grand nigaud*, le *grand bimbin*. On ne pouvait assez admirer que cet innocent eût accumulé tant de sacriléges nauséabonds dans une seule ode.

Comme il était homme d'esprit et abandonné, n'ayant à aucun degré la sottise (pourtant nécessaire) de la tenue, et prêt à dire, comme la Rochefoucauld, que « la gravité est un mystère du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit », il souffrait facilement qu'on le traitât sans conséquence, mais non point qu'on ignorât ce qu'il valait, lui et la vocation qui était en lui. Le jour où il arriva à un financier qui recevait de vouloir donner le pas sur le poëte à un homme de qualité en disant, ce qui est bien un mot de financier : « Eh! monsieur le comte, c'est un auteur; ne faites point de façons; » Piron ne fut pas long à riposter : « Puisque les qualités sont connues, je reprends mon rang et je passe. » Nul fiel, malgré son terrible talent pour les épigrammes; nulle méchanceté. Il ne poursuivit de sa rancune que deux ou trois personnes : le maréchal de Belle-Isle, l'abbé Desfontaines et Voltaire. Le premier ne lui avait même pas payé exactement les quarante sous par jour stipulés pour ses gages de copiste; c'était bien le moins qu'au moment où il fut question d'enterrer de Belle-Isle à Saint-Denis, auprès de Turenne, Piron proposât pour épitaphe :

> Ci-gît le glorieux à côté de la gloire.

Le second l'avait calomnié. Le troisième, jaloux de le voir accueilli sur un bon pied chez la marquise de Mimeure, avait, par un trait digne de Vadius et de Trissotin, dénoncé à la dame du logis l'ode, l'ode éternelle et inévitable qu'elle ignorait encore. En vérité c'étaient là des griefs, et encore la haine de Piron, même contre Voltaire, fut-elle toujours exempte de noirceur; c'était une haine gaie, une Muse ricaneuse et sans vergogne de l'épigramme plutôt qu'une déesse Até. Il avait trop de décousu dans sa vie pour ourdir des malignités savantes.

Mais ce qui fut sa vertu éminente, c'est le désintéressement. Peu de poëtes ont poussé aussi loin le dédain de l'argent et de la fortune qui convient si bien à un poëte. Jeune, l'occasion lui fut offerte, à Dijon, de se pousser dans les fermes. Il eût pu, comme il l'a dit lui-même dans la préface de la *Métromanie*, morceau de prose tordue, de style rocailleux et hérissé, qu'on lit cependant avec plaisir, parce qu'on s'y découvre et qu'on s'y éclaire, le vrai Piron, trop obscurci par le Piron de la légende, il eût pu, « de millions en millions, s'élever par degrés jusqu'à mourir gendre ou beau-père de tout ce qu'il y avait de mieux. Tout cela ne le gagna point. Deux choses le rebutèrent de cette sorte d'élévation : l'aller et le revenir, la façon d'y parvenir et le désagrément d'y être parvenu. » Plus tard, en 1733, après le succès de la tragédie de *Gustave de Suède*, il refuse les présents que lui fait offrir la reine de Suède Ulrique-Éléonore, charmée de l'hommage rendu à son aïeul : « Je ne demande pour tout plaisir à la reine, dit-il, que d'envoyer dix mille hommes à notre allié le roi Stanislas. » Et comme, après un autre trait analogue, Voltaire lui disait, non sans aigreur : « Vous n'êtes pourtant pas riche, mon pauvre Piron. — Cela est vrai, répliqua-t-il, mais je m'en f... ; c'est comme si je l'étais. » Voilà bien le poëte qui s'écrie dans la *Métromanie*, en parlant de la profession d'avocat :

> Ce mélange de gloire et de gain m'importune;
> On doit tout à l'honneur et rien à la fortune.

Pauvre, soutenu par les dons de ses amis, n'ayant pas encore reçu du roi Louis XV la maigre pension qui, à partir de 1753, assura sa subsistance, il trouvait le moyen de venir en aide à ses frères de Dijon, de pourvoir, presque seul, à l'entretien de sa mère, de recueillir chez lui une de ses nièces dénuée de ressources; et dans quel moment encore! Dans un moment où il était réduit lui-même à la plus affreuse situation de famille. A la suite d'une scène, peu agréable, chez M. de Carvoisin, neveu et héritier de la marquise de Mimeure, sa femme avait eu un évanouissement, puis une attaque de paralysie au côté gauche, puis une attaque de folie. Enfin elle devint furieuse jusqu'à battre son mari, et le resta pendant deux ans. On le pressa de s'en séparer. « M. de Fleury, le procureur général, nous dit Collé » dans son *Journal*, avait offert à Piron une maison où » elle serait bien traitée et bien soignée, moyennant » quatre-vingts livres de pension; ce n'était ni l'hôpital, » ni les petites-maisons. Piron ne voulut jamais se prêter » à cet arrangement, et il a cependant souffert tout ce » qu'on peut souffrir d'une personne qui a perdu » entièrement la raison et qui se portait souvent aux » dernières violences. » Quand elle mourut, soignée

par lui jusqu'à sa dernière heure, « tout le monde fut » témoin de la douleur que cette mort causa à Piron, » et des larmes suivies et durables qu'elle lui fit ré- » pandre. » N'est-ce point là, dans un tel état de fortune, se conduire admirablement? Ajoutez qu'il était presque aveugle. Ainsi vécut-il ! Peu de vies d'écrivains, ce nous semble, ont été plus dignes, sinon pour la tenue extérieure, du moins pour le fonds d'esprit et de caractère. Esclave indépendant de sa vocation, il ne voulut être que faiseur de vers et ne conçut rien d'enviable à côté de cela. Personne peut-être, à côté de lui, si ce n'est Lesage, n'eut plus le désir impatient de vivre libre, sans autre maître que le démon intérieur, sans autre marque d'honneur que le talent. Genre d'amour-propre et de dignité qui en vaut bien d'autres! C'est quelque chose après tout que de pouvoir écrire d'avance sur sa propre tombe la fière et dédaigneuse épitaphe :

> Ci-gît Piron qui ne fut rien,
> Pas même académicien,

surtout quand on laisse derrière soi la *Métromanie*.

Vous connaissez tous, messieurs, la *Métromanie*. Vous vous rappelez comment le démon des vers plane sur toute la pièce, comment tous les personnages ou en font, ou font semblant d'en faire, ou affectent de ne rien goûter au monde plus que les vers, depuis le riche Francaleu, prêt à donner Lucile, sa fille, au plus pauvre des compositeurs de sonnets, jusqu'à Lucile elle-même qui aime Dorante pour les élégies qu'elle croit qu'il fait; comment ceux mêmes qui représentent la vile prose, Lisette et l'oncle Baliveau, sont, bon gré, mal gré, entraînés malgré eux dans l'enfer de la *Métromanie*. Vous avez présents à l'esprit le caractère et le nom des personnages ; d'abord les deux métromanes : le métromane amateur, le riche Francaleu, qui s'est découvert à cinquante ans du génie pour la poésie, et à qui cela passera comme cela est venu, et le métromane incurable, le poëte féru pour la vie de l'absurde démon, le jeune Damis, orphelin, que l'oncle Baliveau, capitoul de Toulouse, a envoyé à Paris pour faire son droit, qui ne fait que des vers et surtout des dettes, et qui, obligé par ses créanciers de se cacher, en attendant qu'on le représente à la Comédie-Française, a trouvé asile chez Francaleu, sous le faux nom de M. de l'Empirée; avec eux et pivotant autour d'eux, Baliveau qui vient à Paris solliciter une bonne lettre de cachet contre son poëte de neveu; Dorante, amoureux de Lucile, que Damis a présenté à Francaleu sous un faux nom aussi, par la raison que le père de Dorante et Francaleu sont en procès; enfin, l'indolente Lucile, qui se décide à aimer Dorante le jour où elle apprend que son père lui permettrait probablement d'épouser toute la terre, excepté lui. Vous savez le lieu de l'action, le château de Francaleu, auprès de Paris, où tous les personnages se trouvent réunis à la même heure, poussés chacun par son idée maîtresse, celui-ci pour rêver à l'aise sous des ombrages inaccessibles aux recors, celui-là pour voir sa chère Lucile, ce troisième pour obtenir de l'amitié de son vieux camarade Francaleu la lettre de cachet après laquelle il court; tous ensemble enrôlés, par Francaleu, à mesure qu'ils se présentent, dans une troupe d'amateurs que Francaleu destine à jouer une pièce de sa façon. Car Francaleu a fait ni plus ni moins qu'une comédie dont le sujet, très-peu neuf, est l'arrivée imprévue d'un père sévère, tombant tout à coup au milieu des étourderies de son fils; et il en machine la représentation dans son château, tandis que se prépare à la Comédie-Française la représentation d'une pièce de Damis. Je n'ai pas besoin de vous remettre en mémoire la maîtresse scène où l'oncle Baliveau et son neveu Damis, chargés par Francaleu, l'un de jouer le père morose, l'autre de jouer le fils déréglé, et ne sachant à l'avance, ni l'un ni l'autre, le nom du partner qui leur donnera la réplique, se trouvent mis tout à coup en présence l'un de l'autre pour répéter; leur surprise à tous deux, le rire effronté du neveu, l'explosion non jouée cette fois de l'oncle Baliveau, si conforme à l'esprit du personnage qu'il représente, ce qui amène le vers fameux de Damis :

> Est-ce vous qui parlez, ou si c'est votre rôle?

Ni cet accident ni aucun autre n'ébranle la généreuse folie de Damis. Sa pièce tombe aux Français : c'est la cabale. Lucile, que Francaleu lui offre, à lui qui n'a rien, aime Dorante et se marie avec lui; il n'en a souci. Une demoiselle Mériadec de Kersic, de Quimper, qu'il veut épouser, sans l'avoir vue, pour les vers qu'elle publie au *Mercure*, et à laquelle il a voué un amour égal et semblable à celui de Don Quichotte pour Dulcinée, se trouve n'être à la fin qu'un pseudonyme du quinquagénaire Francaleu; même ce dernier coup de baguette du destin ne dissipe pas chez lui l'ivresse de l'enchantement des vers.

> Muses, tenez-moi lieu de fortune et d'amour!

Voilà son dernier cri ! Un bien beau vers et qui est tout Piron !

La *Métromanie*, que Voltaire appelait la *Piromanie*, n'est pas, comme les *Précieuses ridicules* ou les *Femmes savantes*, la simple peinture d'un ridicule. Elle appartient à un genre de comédie où l'auteur se met lui-même en scène avec ses passions et ses instincts préférés, et où se mêle beaucoup de sympathie pour les faiblesses sur lesquelles on provoque le sourire du spectateur. Les côtés odieux ou ridicules du caractère du métromane, Molière les a pleinement étalés, et sans pitié, dans Oronte, Trissotin et Vadius. La comédie de Piron n'a pas de ces violences; c'est une comédie tempérée. Littérairement et à ne considérer que l'effet scénique, la décadence est grande. Historiquement et moralement, il n'en est pas de même. A ce point de vue, le changement de ton qu'on observe dans la comédie de caractère au XVIIIe siècle n'est pas à regretter; et, comme on n'apporte guère un

ton nouveau sans apporter des qualités nouvelles, même littérairement, la décadence ne s'étend pas à tout. En quoi la *Métromanie*, ou le *Glorieux*, ou le *Méchant*, les trois chefs-d'œuvre de la comédie en cinq actes et en vers au XVIIIe siècle, sont au-dessous et cent fois au-dessous, non-seulement du *Tartufe*, du *Misanthrope*, de l'*École des femmes*, mais encore de l'*Étourdi*, du *Légataire universel* et du *Joueur;* je n'ai pas besoin de vous le dire, chacun le sait bien. Ce qui était forme inventée et vivante au XVIIe siècle n'est plus que forme étudiée et languissante au XVIIIe; ce qui était génie est devenu art, et ce qui était art n'est plus que recette. L'art, le génie ont-ils donc disparu de partout? Non; ils se sont déplacés; et parmi cette décadence des facultés, qui étaient éminentes en Molière et en Regnard, je distingue des sources fraîches d'inspiration que Regnard et Molière n'ont pas connues: je vois des nouveautés à leur tour vivantes, quoique jetées dans un cadre ou vieilli ou flétri. C'est là-dessus que je voudrais arrêter votre attention.

A côté de la comédie de caractère, qui déjà se précipite et se précipitera de plus en plus de chute en chute, naît et s'élève la comédie de mœurs. Les noms des personnages sont déjà un indice de cette transformation. Si je peins le caractère général de l'avare, je puis l'appeler d'un nom de convention *Harpagon*. Un oncle vrai, en qui rien de général ne fait saillie et où je veux peindre quelques nuances particulières de l'état d'oncle, je l'appelle d'un nom réel *Baliveau*. Et ainsi dans la pièce de Piron apparaît déjà, à côté des noms traditionnels de comédie, tels que Damis et Dorante, un nom de nous autres, dûment inscrit sur les registres de l'état civil. Peinture de mœurs bourgeoises; voilà, à beaucoup d'égards, la comédie de Piron. Nous entrons par cette comédie d'un degré plus avant dans la bourgeoisie réelle. Et ces mœurs bourgeoises ne sont pas données, comme dans Molière, pour essentiellement et grossièrement ridicules. Elles ont de la dignité et de la douceur. Élevé parmi elles, sous les yeux d'un père probe et d'une mère honnête femme, parmi des maximes chrétiennes, Piron a constamment senti le prix de telles mœurs. « Les *mœurs* » sont sa grande préoccupation; c'est le mot qui revient à chaque instant dans la préface de la *Métromanie*, et, soit qu'on l'entende dans le sens général où nous le prenons aujourd'hui, soit qu'on le réduise à la signification particulière que lui donnait Piron (*respecter la morale, avoir de la moralité*), Piron a des « mœurs ». Il y a des mœurs dans la *Métromanie*, et de bonnes mœurs. C'est dans la *Métromanie* que se trouve, pour indiquer un certain genre d'ouvrage, le vers si heureux :

> La mère en prescrira la lecture à sa fille.

Et il mérite de s'y trouver, puisque la *Métromanie* est une des premières comédies de notre répertoire où la mère ait pu mener sa fille sans risquer de l'embarrasser et de la faire rougir. A ce double point de vue de la comédie de « mœurs » et de la dignité de la vie bourgeoise, il y a un abîme, des jeunes gens sans scrupule de Molière ou de ses beaux esprits si bas et si cuistres, à ce fou de Damis qui sait tenir son rang dans le monde, qui n'a guère eu de maîtresses que dans les colonnes du *Mercure* et les nuages, qui est le plus désintéressé des hommes et le plus généreux, même avec ses rivaux. Il y a surtout un abîme, des femmes et des jeunes filles du théâtre de Molière, à Lucile. Ah! sans doute les traits dominateurs, dans le comique et le tragique, que sait découvrir le grand peintre de caractère manquent ici totalement. Il est perdu le relief que Molière donnait à Célimène, à Angélique, à Agnès, à Elmire, à toutes enfin. Ce n'est qu'une esquisse. Le dessin, toutefois, en est non-seulement spirituel, précis et ferme, mais encore original et neuf. Voici d'abord ce qui est spirituel et ferme; c'est le portrait de l'indifférente et nonchalante personne :

> Je vous l'ai dit cent fois : c'est une nonchalante,
> Qui s'abandonne au cours d'une vie indolente;
> De l'amour d'elle-même éprise uniquement;
> Incapable en cela d'aucun attachement,
> Une idole du Nord, *une froide femelle*,

(C'est Lisette qui parle et aussi le Dijonnais énergique.)

> Qui voudrait qu'on parlât, que l'on pensât pour elle;
> Et, sans agir, sentir, craindre, ni désirer,
> N'avoir que l'embarras d'être, de respirer.

Et voici ce qui est neuf, c'est que Lucile est une fille modeste et assez docile. Bien qu'elle s'éprenne tout de suite, selon l'éternelle loi de la nature féminine, de ce qu'elle suppose qu'on lui défendra, elle n'a nul dessein de révolte contre l'autorité paternelle. Je n'ose assurer qu'elle s'y soumettrait tout à fait. Elle cherchera du moins à la fléchir plus qu'à la heurter. Nous ne sommes pas encore arrivés à cette ravissante Chloé du *Méchant;* nous sommes sur le chemin.

La langue et le style de Piron ne sont pas ses moindres mérites. M. Sainte-Beuve a excellemment défini Piron « un des affronteurs de la rime ». Piron, en effet, emporte le vers et la rime, comme après un violent assaut : il composait de tête, et il lui arriva de réciter de mémoire aux comédiens toute une tragédie de lui. Il n'y a que les vers vigoureux et pleins, énergiquement frappés, énergiquement soudés l'un à l'autre que l'esprit peut retenir ainsi. On ne s'étonne pas du tour de force de Piron à la Comédie-Française, quand on relit et qu'on repasse ces tirades et ces alexandrins fameux de la *Métromanie* que chacun sait par cœur :

> Voilà de vos arrêts, messieurs les gens de goût!
> . . . . . .
> Le bon sens du maraud quelquefois m'épouvante!
> . . . . . .
> Car, monsieur, excusez; mais, vous et votre femme,
> Vous avez fait un corps où je veux mettre une âme.
> . . . . . .
> On tenait table encore; on se serre pour nous.
> La joie en circulant me gagne, ainsi qu'eux tous.

Je le sens ; j'entre en verve, et le feu prend aux poudres ;
Il part de moi des traits, des éclairs et des foudres.

De tels vers, à peine dits, marquent, en quelque sorte, leur empreinte sur le cerveau, et pour toujours. C'est vraiment de la haute éloquence que les deux plaidoyers de Damis et de Baliveau pour et contre la poésie. Ce sont vraiment « des traits, des éclairs et des foudres ». Les mouvements n'y sont peut-être pas aussi souples et aussi pathétiques que la pensée y est nourrie. Mais l'expression y est toujours admirable; elle nous porte et nous soutient d'une aile nerveuse :

DAMIS.

Ce mélange de gloire et de gain m'importune ;
On doit tout à l'honneur et rien à la fortune.
Le nourrisson du Pinde ainsi que le guerrier
A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier.
L'avocat se peut-il égaler au poëte ?
. . . . . .
Scarron même l'emporte aujourd'hui sur Patru.
. . . . . .
. . . . . .
Du guerrier le mérite est sans doute éminent ;
Mais presque tout consiste au mépris de la vie,
Et de servir son roi la glorieuse envie,
L'espérance, l'exemple, un je ne sais quel prix,
L'horreur du mépris même inspire ce mépris.
. . . . . .
. . . . . .
Infortuné ! je touche à mon cinquième lustre,
Sans avoir publié rien qui me rende illustre !
On m'ignore, et je rampe encore à l'âge heureux
Où Corneille et Racine étaient déjà fameux.

BALIVEAU.

Mais les beautés de l'art ne sont pas infinies !
Tu m'avoueras, du moins, que ces rares génies,
Outre le don qui fut leur principal appui,
Moissonnaient à leur aise où l'on glane aujourd'hui.

DAMIS.

Ils ont dit, il est vrai, presque tout ce qu'on pense ;
Leurs écrits sont des vols qu'ils nous ont fait d'avance ;
Mais le remède est simple : il faut faire comme eux ;
Ils nous ont dérobés, dérobons nos neveux ;
Et tarissant la source où puise un beau délire,
A tous nos successeurs ne laissons rien à dire.
Un démon triomphant m'élève à cet emploi :
Malheur aux écrivains qui viendront après moi !

Avais-je tort de vous dire tout à l'heure que les vers de Piron, quand ils sont réussis, valent la prose de Bossuet ? Le style de la *Métromanie*, à la vérité, n'est pas toujours sans reproche ; on y trouve, pour prendre un vers de Piron lui-même, on y trouve

Du faible, du clinquant, de l'obscur et du faux,

rarement « du faux et du clinquant, » plus souvent « du faible, » plus souvent encore et trop souvent « de l'obscur. » Les beaux endroits égalent les plus beaux de notre langue poétique. Il n'y a rien au-dessus comme vers français, comme art de faire les vers. C'est du Corneille et du Malherbe. On sourit d'ordinaire, on se moque et l'on se scandalise de la supériorité que Piron s'attribuait, à la Comédie-Française, sur Voltaire. Il s'appelait, vous le savez, « l'auteur de *Fernand Cortès*, » et il appelait Voltaire « le faiseur de *Sémiramis*. » Et, un jour que les comédiens se plaignaient de ce qu'il ne donnait de pièces qu'à de bien rares intervalles, tandis que Voltaire produisait sans cesse : « Je le crois bien, répondit-il, Voltaire travaille en marqueterie, et moi je jette en bronze. » Je ne trouve pas cet orgueil de Piron si sot et si peu justifié. Piron avait raison d'abord en ce point, qu'il travaillait durement et avec conscience, et que, s'il ne rencontrait pas toujours la perfection du vers, il la cherchait du moins de bonne foi, tandis que Voltaire la cherchait aussi peu qu'il la rencontrait. Ensuite, le mot n'est déjà pas si injuste, à la date où on le place, car c'était une époque où Voltaire était surtout goûté du public pour ce qu'il y a de plus contestable parmi ses œuvres ; je veux dire pour ses poëmes en vers (tragédies, épîtres morales, épopées). Piron parlait donc surtout du talent des vers. Eh bien, oui ! le vers de Voltaire sent la marqueterie, et le vers de Piron a la sonorité du bronze comme il en a la durée. Pour l'ampleur, pour la majesté, pour le retentissement, je dirais presque pour l'air d'autorité, y a-t-il dans tout Voltaire vingt vers à mettre à côté des beaux vers de la *Métromanie*, qui soient aussi attrapés et aussi remplis !

Et Piron n'a pas seulement la force et le ton magnifiques. Il a été une ou deux fois exquis. Sans rappeler une scène touchante qui termine l'*École des Pères*, c'est Piron qui fait dire à Damis, accusé de nourrir des ambitions trop hautes dans une fortune trop basse :

A ce que nous sentons que fait ce que nous sommes !

Que de choses ce vers renferme ! Que de sensations il suppose dans l'âme de Piron ! Quel jour il ouvre sur lui ! Par tout ce qu'il laisse entendre, par les rêveries qu'il éveille, c'est peut-être le vers le plus délicat de notre littérature avant 89. Et c'est un Bourguignon du Bourg qui l'a écrit ! Tant il est vrai qu'il faut se défendre de ces théories excessives qui prétendent enfermer les hommes, leurs facultés et leur génie dans une définition absolue !

Je suis mes idées comme elles se présentent dans cette causerie, et je ne veux point quitter la *Métromanie* sans revenir sur une chose que j'ai dite au début. J'ai dit que la *Métromanie*, pour appartenir à la grande comédie, retraçait un genre de caractère trop en dehors du train universel de la vie humaine. Ce n'est pas, en tout cas, un caractère ou un ridicule en dehors du train de l'esprit français. La métromanie est ou a été, surtout dans la société d'avant 89, un travers national et classique.

Il ne faut que ce faible à décrier un homme.

La maladie a un peu baissé de nos jours. Elle est à la

fois moins répandue et moins aiguë. Elle est aussi moins intéressante; elle ne repose plus, comme autrefois, sur un fonds d'enthousiasme ingénieux. On trouve encore, clairsemés dans nos provinces, de ces gens qui cultivent l'ode, l'épître en vers et la fable, qui concourent pour l'*Églantine* aux jeux floraux, qui se font imprimer, malgré Minerve; à qui l'on dit volontiers, en se moquant, dans leur petite ville :

Vous, poëte! Eh bon Dieu! depuis quand? Vous?

et qui pourraient répondre comme Francaleu :

Moi-même!
Je ne saurais vous dire au juste le quantième,
Dans ma tête, un beau jour, ce talent se trouva;
Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva.

mais ils ne donneront pas leur fille, richement dotée, à Damis qui n'a rien. Ils ne diront pas :

Le mérite une fois aura valu l'argent.

Voilà la nuance que les sépare de Francaleu, qui les classe à tout jamais dans la pure prose, dans le notariat honoraire. Au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe siècle, il y avait de l'idolâtrie et du fanatisme, il y avait une étincelle de feu sacré dans ce travers de la métromanie. L'art des vers était un culte. Le premier, en date, des métromanes, fut peut-être le roi Charles IX qui disait à Ronsard, avec tant d'exagération et de sincérité :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.

Et le dernier des métromanes de l'ancien régime, à l'ancienne mode, aura été, sans aucun doute, ce M. de la Brézolière, dont il est parlé dans les *Mémoires* de madame de la Rochejacquelein. « Il avait été mis hors la loi, et » il était réduit à se cacher. C'était un fort aimable vieil- » lard. Il avait voulu se déguiser en paysan; mais il » portait sous cet habit du linge fin, des manchettes, » une montre et des odeurs. Il faisait de jolis vers de » société et y attachait tant d'importance, qu'un jour » qu'il répétait une épître à ma mère, on vint avertir de » l'arrivée des Bleus; le pauvre M. de la Brézolière ne » pouvait se décider à s'en aller sans finir son épître, et » il continuait à la réciter en se retirant. » Ainsi finit l'antique métromanie, comme beaucoup d'excellentes choses de la société d'autrefois, après la déroute de Savenay.

L'amour des lettres, qui en faisait le fond, fut après tout, aux deux derniers siècles, la vraie grandeur et la vraie politesse; c'était lui qui tempérait l'orgueil, qui rendait la vie de salons intime, et cette intimité, délicieuse, qui consolait de la disgrâce, qui embellissait jusqu'à l'exil; c'est par lui que cet âge d'or de la poésie ou *des vers*, en dépit de tous les vices sociaux que le politique et le moraliste ne peuvent s'empêcher d'y relever avec amertume, garde à nos yeux un charme et une grâce impérissables, et fléchit même, quand il le faut, la rigueur de ces deux bêtes moroses qu'on appelle un moraliste et un politique; certain d'être toujours attaqué, mais plus certain encore de n'être jamais délaissé. Pour moi, l'amour des lettres me séduit alors, partout où je le rencontre, même là où il prêtait à rire aux contemporains. En vérité, je n'ai plus le courage de trouver Oronte ridicule avec ses petits vers, quand je songe que maintenant il dédierait à Phillis un traité sur l'extraction du minerai, enjolivé de sa couronne ducale. Turcaret même avait ses heures de poésie :

Recevez ce billet, charmante Phillis,
Et soyez assurée que mon âme
Conservera toujours une éternelle flamme,
Comme il est certain que trois et trois font six.

Turcaret avait composé lui-même, et tout seul, ce triomphant quatrain. Bien qu'il eût de quoi solder un poëte, il ne souffrait pas qu'un autre lui fît ses chefs-d'œuvre. Il se prétendait aussi bel esprit que personne. Sotte prétention tant que l'on voudra! Du moins Turcaret avait-il le vague soupçon de quelque chose dont il faut tirer plus vanité que de l'argent. C'est par quoi cet immonde sac d'or redevenait presque un homme. Lesage ne se moquerait plus aujourd'hui de son faible, et c'est une fantaisie qui ne prendrait guère à Turcaret, s'il ressuscitait à la Bourse, de rimer des madrigaux, même saupoudrés d'arithmétique. Aussi éprouve-t-on un plaisir d'un goût singulier et persistant à se voir transporter au milieu des mœurs littéraires des deux derniers siècles. Quelques descriptions qu'on en ait déjà faites, la comparaison avec le monde présent fait toujours paraître la description nouvelle. De telles mœurs ne ressemblent à rien de ce que nous avons sous les yeux. Ce commerce quotidien, entre personnes connues, de prose et de vers, ces philosophes pratiques qui mettent tout en rimes,

Toujours de jolis vers,
Toujours une table
De peu de couverts;

ces amitiés cimentées par une demi-douzaine de lettres d'un tour vif; ces haines implacables, à propos d'une tragédie, qui s'exhalent en sonnets, et ces sonnets qui se terminent par des menaces de coups de bâton : tout cela est loin de nous, hélas! et ne reviendra plus. Je ne regrette pas les coups de bâton, ni même beaucoup les sonnets; avec Châteaubriand, Lamartine, Musset, Victor Hugo, Balzac, Stendahl, George Sand, Mérimée, nous avons eu bien autre chose que des sonnets. Ce que je regrette, c'est l'estime qui s'attachait alors à toutes les bagatelles de l'esprit.

C'est cette estime qui, au XVIIIe siècle, assura le succès, la popularité et la vogue de Gresset, quoiqu'il y ait dans *Vert-vert* autre chose qu'une bagatelle.

Né en 1709, à Amiens, d'une famille de robe, Gresset fut élevé aux Jésuites, d'abord à Arras, ensuite à Louis-le-Grand. Les Jésuites, qui exerçaient volontiers leurs élèves à d'agréables et puérils badinages littéraires,

tantôt en latin, tantôt en français, purent lui donner le cadre, la façon et la première idée grossière de son charmant poëme. Ils le rompirent aux souplesses de main nécessaires pour l'écrire. Gresset fit chez eux d'excellentes études; et, après les avoir terminées, il resta quelque temps affilié à l'ordre en qualité de novice. Devenu à son tour professeur, on l'envoya enseigner dans les principaux colléges de l'ordre, à Moulins, à Tours, à Rouen. Puis on le rappela à Paris. C'est à Rouen qu'à l'âge de vingt-cinq ans, en 1734, il avait fait paraître *Vert-vert*, expression achevée de cette gentillesse mutine qui est une des qualités de notre esprit. La malignité du temps y voulut voir tout autre chose que ce qui s'y trouvait. La société mondaine qui inclinait à la philosophie, et les cabales dévotes que tout effrayait vaguement et qui découvraient la philosophie partout, ne manquèrent pas de prendre *Vert-vert* pour un tableau impie et libertin de la vie claustrale. On le célébra et on le proscrivit à ce titre. Sur les dénonciations de la supérieure générale des Visitandines, qui aurait dû sourire et se délecter, Gresset fut relégué du collége de Louis le Grand à la Flèche; genre d'avancement dèslors connu et pratiqué dans les corps enseignants, et alors, comme depuis, appliqué avec avantage par les cuistres aux gens de mérite. Que faire? Ce qu'avait fait en cas semblable un mondain de même robe, Fléchier. Gresset, qui n'avait pas encore été ordonné, sortit de l'ordre. Il vint à Paris, y passa dix années parmi la plus brillante société; et, quoiqu'il soit de ceux qui aient pris soin de vivre à l'abri des regards curieux de la postérité, nous savons vaguement qu'aucun genre de succès ne lui manqua.

Il lui manqua cependant, selon toute vraisemblance, de se sentir heureux de ce train de vie. C'était, en effet, et avant tout, un homme de province et de petit cercle. Il aimait uniquement la retraite, parmi des mœurs cordiales et simples. Il aimait ce genre d'indépendance, le plus précieux de tous, qui consiste à ne vivre que pour soi et les siens, et que le monde nous ravit. Il l'a dit et répété à satiété dans la *Chartreuse :*

Heureux qui, dans la paix secrète,
D'une libre et sûre retraite
Vit ignoré, content de peu,
Et qui ne se voit point sans cesse
Jouet de l'aveugle déesse,
Ou dupe de l'aveugle dieu!
. . . . . .
. . . . . .
Où sont, hélas! ces douces heures
Où dans vos aimables demeures,
Partageant vos discours charmants,
Je partageais vos sentiments!
Dans ces solitudes riantes
Quand me verrai-je de retour?
Courez, volez, heures trop lentes,
Qui retardez cet heureux jour.
. . . . . .
. . . . . .
Je regrette la bonhomie,
L'air loyal, l'esprit non pointu,
Et le patois tout ingénu
Du curé de la seigneurie,
Qui, n'usant point sa belle vie
Sur des écrits laborieux,
Parle comme nos bons aïeux,
Et donnerait, je le parie,
L'histoire, les héros, les dieux,
Et toute la mythologie,
Pour un quartaut de Condrieux.

Il avait d'ailleurs bien et amplement montré cette pente de son humeur dans *Vert-vert*. Car, qu'est-ce que *Vert-vert*, si ce n'est le divin poëme des joies retirées, des bonheurs cachés et « des souvenirs délectables? » L'effet que fit sur lui, par contraste, le monde parisien avec ses superficies et ses inconstances, et le goût qu'il avait pour un autre monde, produisit la comédie du *Méchant*, qui fut jouée en 1743; comédie toute semée de vers-proverbes et de tirades qui sont les meilleures de nos épîtres morales. Il n'y a point dans le *Méchant* l'éloquence de la *Métromanie;* mais il n'y a non plus rien qui sente le travail et la dureté. Ce qui manque à la *Métromanie*, le charme et la facilité limpide, on le trouve ici à profusion; aussi le *Méchant* se lira toujours plus et avec plus de plaisir que la *Métromanie;* tout y coule aisément; on y peut puiser à pleines mains; c'est la vraie richesse.

Quoique le caractère principal soit vrai et valût la peine d'être peint, quoiqu'on soit encore exposé à rencontrer dans le monde cette inquiétude du mal et ce goût désintéressé de l'intrigue, que Gresset a si adroitement saisis dans le personnage de Cléon, on doit remarquer et on a déjà remarqué avec raison que Cléon, dans la pièce de Gresset, n'est qu'un prétexte à la satire. Gresset met en action, dans la bouche de Cléon, toutes les médisances contre le monde parisien qu'il n'a point voulu éditer sous sa responsabilité propre. Si l'on voulait définir exactement le *Méchant*, il faudrait dire que cette comédie est la revanche de la province contre Paris. Comment la comédie du XVIIe siècle, comment le poëte de la cour et de la ville, Molière, a traité la province, vous vous le rappelez tous. Il l'a incarnée, il l'a écrasée sous des types violents et admirables, tels que M. de Pourceaugnac et la comtesse d'Escarbagnas. M. de Pourceaugnac n'est plus guère une figure de nos jours; je n'oserais pas dire que la comtesse d'Escarbagnas (les ridicules féminins offrant plus de résistance à l'œuvre du temps que les ridicules masculins) ne subsiste pas encore quelque part, non plus comtesse, à la vérité, mais bourgeoise considérable, femme de riche industriel, de notaire ou du député de la circonscription. Et après ces créations individuelles, Molière a tracé le tableau général en dix lignes éternelles :

Vous irez, par le coche, en sa petite ville,
Qu'en oncles et cousins, vous trouverez fertile,
Et vous vous plairez fort à les entretenir.
D'abord, chez le beau monde, on vous fera venir.
Vous irez visiter, pour votre bienvenue,
Madame la Baillive et madame l'Élue,
Qui, d'un siége pliant, vous feront honorer.
Là, dans le carnaval, vous pourrez espérer,
Le bal et la grand'bande, à savoir deux musettes,
Et parfois Fagotin et les marionnettes.

Mettez les chemins de fer à la place du coche, madame la directrice de l'enregistrement et madame la générale à la place de

Madame la Baillive et madame l'Élue,

le tableau est encore vrai en plus d'un lieu; il semble dater d'hier. Quelle est cependant la réponse de la province à ce Paris si fier. La voici, telle que Gresset l'a faite. Elle n'est pas non plus ménagée :

Puis! il m'ennuie à la mort,
Et je ne vous fais pas un fort grand sacrifice
En m'éloignant d'un monde à qui je rends justice ;
Tout ce qu'on est forcé d'y voir et d'endurer,
Passe bien l'agrément qu'on peut y rencontrer.
Trouver à chaque pas des gens insupportables,
Des flatteurs, des valets, des plaisants détestables,
Des jeunes gens d'un ton, d'une stupidité !
Des femmes d'un caprice et d'une fausseté !
Des prétendus esprits, souffrir la suffisance,
Et la grosse gaîté de l'épaisse opulence,
Tant de petits talents où je n'ai pas de foi ;
Des réputations, on ne sait pas pourquoi ;
Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes...
Des ouvrages vantés qui n'ont ni pieds ni têtes,
Faire des soupers fins où l'on périt d'ennui ;
Veiller par air, enfin se tuer pour autrui ;
Franchement, des plaisirs, des biens de cette sorte,
Ne font pas, quand on pense, une chaîne bien forte,
Et, pour vous parler vrai, je trouve plus sensé
Un homme sans projets dans sa terre fixé,
Qui n'est ni complaisant, ni valet de personne,
Que tous ces gens brillants, qu'on mange, qu'on fiponne,
Qui, pour vivre à Paris, avec l'air d'être heureux,
Au fond n'y sont pas moins ennuyé qu'ennuyeux.

Et après avoir ainsi saccagé Paris en gros, le doux Gresset le crible par le menu. Il n'épargne rien de tout ce que vous rencontrez tous les jours dans nos salons, dans nos cafés, sur nos boulevards. Voulez-vous les talents de Paris :

Il ne nous reste plus que des superficies,
Des pointes, du jargon, de tristes facéties ;
Tant qu'à force d'esprit et de petits talents.
Dans peu nous pourrions bien n'avoir pas le bons sens !

Voulez-vous le jeune homme à la mode :

Des riens, des airs, du vent : en trois mots le voilà.

Le conquérant quadragénaire :

Un fat qui s'aime, qui s'adore.
Et qui peut rester fat. N'en voit-on pas sans cesse,
Qui, jusqu'à quarante ans, gardent l'air éventé,
Et sont les vétérans de la fatuité.

La femme bel esprit :

Courant après l'esprit, ou plutôt se parant
De l'esprit répété qu'elle attrape en courant.

La capricieuse :

Tour à tour je l'ai vue
Ou folle, ou de bons sens, sauvage ou répandue ;
Six mois dans la morale, et six dans les romans,
Selon l'amant du jour et la couleur du temps.

Et, pour peindre la sotte fatuité du Parisien à l'égard de la province, quel trait joli et imprévu que le vers célèbre mis par Gresset dans la bouche d'un de ses personnages :

Ce sont d'assez beaux yeux pour des yeux de province.

Pour que l'œuvre fût complète, il ne fallait pas seulement dénigrer Paris; il fallait encore glorifier la province. Gresset n'y a point manqué. On trouve bien dans la pièce un portrait satirique du gentilhomme de province, du seigneur terrien, qui semblerait, à la première vue, indiquer que Gresset n'a point suivi son plan avec rigueur :

Il ne vous fera pas grâce d'une laitue.

Regardez-y de près cependant; de ce portrait même, tracé par la main malveillante de Cléon, se dégage je ne sais quoi de sympathique. Et, en cinq ou six autres endroits, nous avons le panégyrique en bonne forme des profonds contentements de la province :

Vous connaîtrez bientôt, par votre expérience,
Que le bonheur du cœur est dans la confiance,
Un commerce de suite avec les mêmes gens,
L'union des plaisirs, des goûts, des sentiments,
Une société peu nombreuse et qui s'aime,
Où vous pensez tout haut, où vous êtes vous-même,
Sans lendemain, sans crainte et sans malignité.

Ceci n'est ni plus ni moins, à le bien prendre, que la contre-partie et le pendant de

Vous irez, par le coche, en sa petite ville.

Et comme tout y est vrai et bien senti ! A chacun sa proie et sa part de butin en ce monde. Molière, errant dans les lointains bailliages, y chasse et vise les ridicules et les monstrueuses sottises; Gresset y reflète les émotions douces et poétiques, la tranquille et innocente félicité. Là où Molière, avec les yeux puissants du génie, n'avait découvert que madame d'Escarbagnas, Gresset, conduit par l'instinct de son cœur, Gresset, affamé « de bonnes gens, » s'en va cueillir dans une clairière des bois la plus délicieuse des marguerites, Chloé.

C'est ce caractère de Chloé qui est le grand charme et la grande nouveauté de la comédie du *Méchant*. Ah ! qu'elle est bien, celle-là, du couvent de *Vert-vert !* Per-

sonne encore n'avait osé ou su mettre l'innocence vraie au théâtre; et personne, depuis, ne l'y a mise avec autant de bonheur, d'une touche aussi juste et aussi discrète. Gresset a admirablement senti que Chloé perdrait à être trop longtemps dépeinte, et il ne l'a qu'indiquée; fidèle en cela à la nature elle-même, qui n'a rien créé de plus charmant que l'âme, les attitudes et toute la manière d'être d'une jeune fille à seize ans; mais qui, aussi, n'efface rien plus vite que ce premier rayon de pure jeunesse. Il ne lui fait dire que quelques paroles de résignation sur sa mère, jalouse d'elle et qui la tourmente :

Ma mère est ma maîtresse; il lui faut obéir;
Puisse-t-elle, à ce prix, cesser de me haïr;

et sur Valère, l'ami de son cœur, que Paris, après un court séjour, lui renvoie gâté et fanfaron de mal :

Si Valère m'aimait, s'il songeait que je l'aime,
J'aurais dû, quelquefois, l'apprendre de lui-même.
Que les hommes sont faux, et qu'ils savent, hélas!
Trop bien persuader ce qu'ils ne sentent pas!

Puis il l'achève, ou plutôt il achève de nous la laisser entrevoir par les sentiments qu'elle inspire : d'abord à Cléon, qui devance un peu l'âge et la devine telle qu'elle se développera plus tard :

Il faut, pour m'attacher, une âme simple et pure,
Comme Chloé, qui sort des mains de la nature,
Faite pour allier les vertus aux plaisirs,
Et mériter l'estime en donnant des désirs;

ensuite à Valère, plus vraiment épris et qui s'attache pour d'autres causes :

Ah! qu'un premier amour a d'empire sur nous.
J'allais braver Chloé par mon étourderie;
La braver! J'aurais fait le malheur de ma vie!
Ses regards ont changé mon âme en un moment;
Je n'ai pu lui parler qu'avec saisissement;
Que j'étais pénétré! que je la trouve belle!
Que cet air de douceur, et noble et naturelle,
A bien renouvelé cet instinct enchanteur,
Ce sentiment si pur, le premier de mon cœur!

Remarquez ce dernier vers, pour ce qu'il exprime et pour la façon dont il l'exprime : la poésie, au XVIIe siècle, n'en a pas de semblable. Voici, de compte fait, deux vers délicats entre tous, celui-ci et celui de Piron :

A ce que nous sentons, que fait ce que nous sommes,

que nous trouvons aujourd'hui à inscrire à l'actif du XVIIIe siècle, et qui n'ont ni équivalent ni précédent, même dans le tendre et passionné Racine. C'est qu'une nouvelle classe, la bourgeoisie, et la bourgeoisie provinciale, arrive à la lumière, prend possession de la littérature et envahit le théâtre. Elle y apporte avec elle des mœurs toutes neuves et des sensations toutes fraîches. La comédie de caractère va mourir; la comédie de sentiment est née.

Gresset voulut conformer sa vie à ses maximes. Las de Paris, il en disparut en pleine gloire. Il prit sa retraite peu de temps après le succès du *Méchant*, et alla se fixer à Amiens, sa ville natale, où il se maria. Il y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1777, et n'en sortit plus qu'à de rares intervalles. Heureux et sage s'il n'en fût, en effet, jamais sorti et s'il se fût mieux souvenu de ce qu'il avait dit un jour :

Persuadé que l'harmonie
Ne verse ses heureux présents
Que sur le matin de la vie,
Et que sans un peu de folie
On ne rime plus à trente ans,
Suivrai-je un jour, à pas pesants,
Ces vieilles muses douairières
Qui meurent aux bruits des sifflets!

Au milieu de sa retraite, l'envie de faire parler de lui le ressaisit comme une fièvre intermittente, et deux ou trois fois il revint à Paris chercher les sifflets. Chaque fois qu'il y parut, ce fut pour déclamer pesamment et froidement contre les mœurs du siècle. Hélas! il ne les connaissait même plus. Ajoutez qu'au milieu de tout cela, vivant dans l'intimité de l'évêque d'Amiens, l'abbé d'Orléans de la Motte, celui-là même qui, par ses *monitoires*, poussa au bûcher le malheureux la Barre, et, partageant cette dévotion étroite et excessive, il eut l'idée de faire publiquement amende honorable de sa vie de poëte, et de demander pardon à la Vierge d'avoir eu de l'esprit, lui qui avait eu l'esprit si innocent! C'est alors que Voltaire lui décocha la sanglante épigramme :

Gresset, doué du double privilége, etc.

La sentence était malheureusement aussi juste que cruelle. Gresset avait été au collége mondain exquis, ce qui est bien difficile : il redevint dans le monde un homme de collége. Il y a un sort attaché à la robe de professeur : c'est aussi la robe de Nessus. Quand Gresset parut à Paris pour la dernière fois, en 1774, et qu'il répondit au discours de réception de Suard, à l'Académie française, son échec fut complet. Il n'y eut qu'un cri contre ce revenant.

Quelle surprise pour la société du XVIIIe siècle, qui se figurait, sous ce nom de Gresset,

Les jeux, les ris, l'aimable liberté,

de ne plus trouver en lui qu'un pédant aigri et suranné!

Quoi! c'était là ce perroquet divin!

Sa vie avait été trop longue de moitié, et peut-être une vogue prématurée lui avait fait illusion sur la portée de son talent et sur l'étendue de ses forces. C'était un esprit aimable qui avait eu son heure de génie et d'invention originale, rien de plus, et c'est beaucoup; un esprit tout féminin pour la grâce, la souplesse, le gentil babil abondant et inépuisable, le don d'égratigner en faisant patte de velours. Faisons ce que durent faire en 1774 ses vieux admirateurs, lorsqu'ils cherchèrent à re-

trouver son image effacée à travers les maussades considérations *sur l'influence du langage dans les mœurs*. Fuyons vite de quarante ans en arrière. On aime à se représenter toujours Gresset tel qu'il fut au bel âge, professeur ignoré, jouissant de sa jeunesse et de son obscurité délicieuse, soit à Moulins, soit dans cette molle et riante ville de Tours, ville de séminaristes coquets et de fringants hussards, moitié ecclésiastique, moitié dragonne, qui a l'air d'une boîte de fruits confits. Il était là dans sa cage; et quel bon petit coin ce devait être, tout rempli d'innocentes douceurs, si l'on en juge par *Vert-vert!* Que n'y fût-il resté toujours, au lieu de courir après la célébrité! La gloire n'était point son fait, mais bien plutôt la vie heureuse :

... Si les bons cœurs étaient toujours heureux!

Il était né, comme son trop aimable et trop fugitif perroquet, pour pétiller et s'éteindre, portes closes, dans un cercle de femmes de tout âge, avec les jeunes, les jolies et les vives en majorité, pour ne jamais sortir de ce nid délectable, pour y être fêté, flatté, choyé, accablé de caresses, étouffé de gourmandises, pour y savourer, en un mot, à tout instant du jour, ce qui était peut-être indispensable à sa délicate nature, et ce qui, selon lui, est né chez les Visitandines :

Les petits soins, les attentions fines.

On le voit ainsi, vivant au milieu des gentillesses et des scènes mignonnes, admis, par le privilége de l'âge ou du peu de conséquence, aux mille séduisantes privautés qui n'engagent à rien, fouillant tous les tiroirs à chiffons, furetant les cases les plus secrètes, perchant au réfectoire, se glissant à la toilette, venant partout

..... briller, caracoler,
Papillonner, siffler, rossignoler,

voltigeant de sœur Thècle, qui oubliait pour lui ses moineaux, à sœur Mélanie, « en guimpe toujours fine », et là, parmi les caquets moqueurs, les mines étouffées et les rires hypocrites des jeunes et des jolies, n'épargnant pas, le perfide et le vilain, les bons coups de langue à mère Angélique, sur ses lourdes jambes qui ne coururent jamais, et à mère Cunégonde, sur son unique dent. Voilà Gresset dans son centre, et c'est bien vrai qu'avant de connaître le monde, il se l'était figuré comme un grand couvent de Visitandines, avec plus d'espace et d'élégance friande. Mais Gresset, jeté dans la lutte ardente des philosophes et des dévots! Gresset, pris entre les instructions de son confesseur, qui lui fait brûler ses comédies, et la voix sarcastique de Voltaire, qui lui crie :

Gresset se trompe; il n'est pas si coupable!...

Gresset vieilli et débitant des homélies de moine en habit de ville! Un vieux Gresset, un vieux Vert-vert! Quelle idée impossible présentent ces mots! C'est qu'il faudrait mourir à temps. Le poëte grec a eu mille fois raison de le dire :

Celui que les dieux aiment meurt jeune,

surtout quand son génie n'était qu'une fleur aimable de jeunesse, éclose avec le soleil du matin et déjà passée avec lui.

J. J. Weiss.

SOIREES LITTÉRAIRES D'AMIENS.

CONFÉRENCE DE M. BOHN.

Descartes (1).

« Il est malaisé, a écrit Descartes quelque part, de tirer une Diane ou une Minerve d'un bloc de marbre qui n'est pas ébauché. » Puisqu'il me suggère lui-même cette métaphore, je dirai que sa première, sa plus grande hardiesse, c'est d'avoir voulu faire lui-même sa statue. Gœthe a fort bien dit : « Dès que nous sommes nés, le monde commence à agir sur nous, et ainsi jusqu'à la fin, et en tout. » C'est-à-dire, pour reprendre notre image, que c'est le monde qui fait la statue qui doit sortir du marbre informe que nous sommes en naissant. Imaginez, messieurs, un bloc de pur Carare placé à la porte d'un atelier, à côté un maillet et un ciseau, au-dessus cette inscription : « Statue à faire; chacun est prié d'y donner un coup de ciseau en passant; » enfin, derrière, l'artiste qui avait été chargé de faire la statue, attendant les collaborateurs que la fortune voudra bien lui envoyer. Si vous voyiez jamais cela, messieurs, quel rire! *Spectatum admissi...*, et c'est pourtant l'histoire des trois quarts des hommes.

« Dès que nous sommes nés, a dit Gœthe qui observait bien les choses, le monde commence à agir sur nous et ainsi jusqu'à la fin, et en tout. » Oui, notre statue, nous la laissons faire au monde entier, et le dernier ouvrier qui y mette la main, c'est nous-même. Eh bien! messieurs, voici la grande hardiesse de Descartes : il a fait rentrer le bloc de Carrare dans l'atelier, il a pris le maillet et le ciseau, et il a fait lui-même sa statue.

Maintenant, je n'ai plus qu'à traduire cela dans un autre langage. Avant Descartes, on acceptait tout de l'autorité; Descartes nous dit qu'il ne faut rien recevoir que du libre examen. Avant Descartes, ce qui fondait la vérité, c'était l'assertion d'autrui, la parole du maître, le livre accepté, l'opinion régnante; Descartes nous dit que ce qui doit fonder la vérité pour nous, c'est notre assertion à nous-même, c'est la parole du maître intime, ce sont les tables d'airain de la conscience, c'est le décret de la raison. Avant Descartes, la société était souveraine; depuis Descartes, c'est l'individu. Ne craignez rien, messieurs, la société n'est pas perdue parce qu'elle

(1) Nous ne donnons ici qu'un court extrait de cette conférence. Nous comptons publier tout entière, dans une de nos prochaines livraisons, une autre conférence de M. Bohn, faite à Amiens comme celle-ci, sur *l'âme humaine dans l'histoire*.

n'est plus souveraine, et nous la retrouverons par l'individu.

Messieurs, quelle révolution! Descartes est le véritable initiateur de la société moderne. Aujourd'hui, c'est une vérité banale que tout est fait pour l'individu; à qui le devons-nous surtout, si ce n'est à Descartes, relevant de l'oubli cette grande parole de l'Évangile : « Rendons à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu; » cette parole qui affirmait en face de César, c'est-à-dire de toutes les puissances extérieures, quelles qu'elles soient, les droits de la conscience individuelle. Ce n'est donc pas seulement un changement de méthode philosophique, c'est le changement de la conception sociale, c'est la fin de la société ancienne où dominait l'État, c'est le commencement de la société nouvelle où doit régner l'individu.

Messieurs, je ne dissimulerai rien : Descartes n'avait pas prévu les conséquences sociales de son entreprise, je dirai même qu'il ne les avait pas cherchées. Voici un passage de la *Méthode*, qui nous semble résumer parfaitement sa pensée sur ce point :

« Jamais mon dessein ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer mes propres pensées, et de bâtir dans un fond qui est tout à moi. Et, bien que je remarquasse en ceci diverses difficultés, elles n'étaient point toutefois sans remède, ni comparables à celles qui se trouvent en la réformation des moindres choses qui touchent le public. Ces grands corps sont trop malaisés à relever étant abattus, ou même à retenir étant ébranlés, et leurs chutes ne peuvent être que très-rudes. Et si je pensais qu'il y eût la moindre chose en cet écrit par laquelle on me pût soupçonner de cette folie, je serais très-marri de souffrir qu'il fût publié. »

Qui n'admirerait ici cette politique sage? « Ces grands corps sont trop malaisés à relever étant abattus. » Non, Descartes ne peut être soupçonné de cette folie, d'avoir voulu renverser d'un seul coup l'ordre de choses établi; mais il a donné un exemple individuel, et la contagion de cet exemple, gagnant de proche en proche avec la puissance de la vérité, a fait le progrès social.

Descartes doute pour arriver à la vérité. « Je suppose donc que toutes choses que je vois sont fausses; je me persuade que rien n'a jamais été de ce que ma mémoire menteuse me représente; je pense n'avoir aucun sens; je crois que le corps, la figure, l'étendue, le mouvement et le lieu ne sont que des fictions de mon esprit; qu'est-ce donc qui pourra être assuré véritable? »

Certes, voilà un doute bien fort, et il me semble voir quelque Michel-Ange taillant sa statue, et de son ciseau puissant faisant voler en éclats toute cette matière inutile où la figure à venir est engagée.

Regardons : la figure est dégagée.

« Je me suis persuadé qu'il n'y avait rien du tout au monde; mais me suis-je aussi persuadé que *je n'étais point?* Tant s'en faut, j'étais sans doute, si je me suis persuadé quelque chose. — Mais il y a je ne sais quel trompeur très-puissant et très-rusé qui emploie toute son industrie à me tromper toujours. Il n'y a donc point de doute que je suis, s'il me trompe; et, qu'il me trompe tant qu'il voudra, il ne saura jamais faire que je ne sois rien, tant que je penserai être quelque chose.—*Je pense, donc je suis.* »

Ah! voilà la statue, mais c'est une statue vivante; ce qui est certain, ce qui est indubitable, ce qui est vrai, c'est *moi*. Et quand même tout serait incertain, douteux et faux, il reste toujours *moi*.

Moi, voilà la troisième parole de Descartes, et c'est la parole de vérité, et c'est la parole de vie.

Descartes est l'homme de la Renaissance : car il fonde la philosophie de la vie. Vous connaissez le mot de Pascal : « On s'attendait de trouver un auteur, et on trouve un homme; alors on est ravi. » C'est la surprise et le ravissement que nous cause Descartes. On pourrait dire de la vérité qu'il nous révèle : « On s'attendait à trouver une idée, et on trouve l'homme. » L'homme, l'homme vivant, voilà la matière nouvelle de la philosophie. Nous sommes loin de la scolastique; la scolastique creusait des idées, la philosophie nouvelle ouvre les entrailles de l'homme; la scolastique raisonnait sur des abstractions, la philosophie nouvelle se prend à la réalité; la scolastique détruisait la vie, la philosophie nouvelle la recueille et la fait éclater en gerbes de lumières.

« Connais-toi toi-même, » avait dit Socrate quelque vingt siècles auparavant, et presque aussitôt après, cette parole avait été oubliée; Descartes la ranime et la promulgue de nouveau. Dès le *Discours de la Méthode*, nous sentons que nous revenons au grand air de la vie; le *Discours de la Méthode* est écrit en français, et vous avez pu juger tout à l'heure en quel français! La philosophie du moyen âge, elle, parlait latin, mais le latin c'est la langue des morts; à partir de la Renaissance, nous sommes des vivants, et nous ne comprenons plus quand on nous parle latin.

D'ailleurs, pour dire *moi* il faut savoir parler français. Quelle puissance dans ce mot! Lorsque Louis XIV voulut donner la formule de la plus absolue souveraineté qu'on eût encore vue chez nous, il n'employa pas d'autre mot : « L'État, c'est moi. » Sans doute, comme l'a dit Pascal, le *moi* est haïssable; oh! oui haïssable, quand il ne sert qu'à traduire une mesquine vanité; mais admirable, quand il sert à poser, en face de toutes les fatalités de ce monde, la seule chose qui puisse tenir tête aux fatalités : la *personne*. Et voilà pourquoi le *moi* est le digne objet de la philosophie; c'est que le *moi*, c'est la *personne*, que la *personne*, c'est la *liberté*; qu'un être libre est un *principe*, et que les *principes* sont l'objet même de la philosophie.

Descartes a peu parlé de la liberté, mais ce qu'il en a dit est du premier ordre. Dans le *Journal* de ses pensées de vingt ans, il a osé écrire ceci : « Dieu a fait trois miracles : les choses de rien, le libre arbitre, et l'homme-Dieu. » Et plus tard, arrivé à la pleine maturité de la

pensée, il a su encore enchérir sur ce jugement. « Je ne puis me plaindre, écrivait-il dans ses *Méditations*, que Dieu ne m'ait pas donné un libre arbitre ou une volonté assez ample et assez parfaite, puisqu'en effet je l'expérimente si ample et si étendue qu'elle n'est renfermée dans aucunes bornes. Et ce qui me semble ici bien remarquable est que, de toutes les autres choses qui sont en moi, il n'y en a aucune si parfaite et si grande que je ne reconnaisse bien qu'elle pourrait être encore plus grande et plus parfaite.— Il n'y a que la volonté seule ou la seule liberté du franc-arbitre que j'expérimente en moi être si grande que je ne conçois point l'idée d'aucune autre plus ample et étendue, en sorte que c'est elle principalement qui me fait connaître que je porte l'image et la ressemblance de Dieu. »

Messieurs, vous commencez à bien comprendre, je pense, la valeur de Descartes en philosophie. Comme il va droit à la vérité en toutes choses ! et comme ici encore il a rencontré juste ! La *personnalité*, c'est elle en effet qui est notre vraie grandeur, et si la philosophie française est si grande entre toutes, c'est qu'elle a établi son centre dans la personne humaine. Je cherche ailleurs la personne humaine, et je ne la trouve pas. J'en ramasse péniblement les morceaux après les subtiles dissections des Écossais, et je ne parviens pas à la rétablir; au milieu des vastes constructions des Allemands, elle m'échappe. Si je prends le scalpel du matérialiste, j'ai beau fouiller la fibre de chair, la personnalité ne pousse pas un cri; et si je m'élève avec l'idéaliste dans les hauteurs de la pensée pure, je vois la personnalité s'évaporer comme une nuée. Le scepticisme la nie, et le mysticisme la tue. Mais la philosophie française, la philosophie de Descartes, si j'avais à la définir par son trait dominant, je l'appellerais la *philosophie de la personnalité*.

Voyez-vous la conséquence ? C'est que pour faire notre philosophie, il ne nous faut pas seulement des intelligences, il nous faut des personnes, et que la philosophie, avant d'être une doctrine, est nécessairement une vie. Ah ! le beau moyen d'être philosophe... sans le savoir; être une personne ! Une personne ! J'ai eu l'insigne bonheur de rencontrer au seuil de ma carrière un homme digne de ce nom, et je ne saurais vous dire ce que cette rencontre opéra en moi. Je sentis que j'étais en présence d'une force, et que tous ceux que j'avais connus jusque-là ne pouvaient s'y comparer; je sentis, parce que je l'éprouvais moi-même, la puissance que peut avoir un homme sur un autre homme; je sentis que le monde n'appartient ni à la richesse, ni à la puissance, ni à la gloire, ni au savoir, ni à l'éloquence, mais à la personnalité.

Ed. Bohn.

BULLETIN DES COURS.

M. Philibert Soupé a fait à Lyon, au nom de la *Société de l'enseignement professionnel du Rhône*, une conférence publique sur la *littérature et le peuple*. Il a retracé avec une rapide concision les impressions salutaires que le peuple pourrait retirer de l'étude de la littérature ; il a fortement insisté sur les bienfaits de l'instruction, qui ouvre et qui ouvrira de plus en plus aux classes laborieuses l'accès de ces sources fécondes. Pour donner une idée de cette conférence, et du sentiment qui l'animait, nous ne pouvons mieux faire que de citer le passage suivant :

« Dans ce XIXe siècle, qui paraît si admirable, dès qu'il aura cessé d'exister, la philanthropie emprunte toutes les délicatesses de la charité : à l'aumône qui froisse et humilie quelquefois, on substitue des marques de sympathie vraiment fraternelles et qui honorent. Avez-vous lu récemment dans les journaux ce qui se pratique déjà depuis trois années dans la petite bourgade de Saint-Josse-ten-Noode, aux portes de Bruxelles? C'est une chose si naïve et en même temps si touchante, selon moi, que je vais vous le rappeler; car, ainsi qu'on l'a dit, il s'agit d'une des meilleures institutions imaginées jusqu'à présent pour rehausser le niveau moral des populations laborieuses. Tous les dimanches d'hiver, trois cents personnes environ de la classe la moins aisée, hommes, femmes et jeunes gens, se réunissent, le soir, à tour de rôle et avec des billets distribués d'avance, dans une salle prêtée à cet effet par l'administration communale. Elles y trouvent des professeurs, des artistes, des gens du monde des deux sexes qui les reçoivent en invitées et leur font les honneurs de la soirée. Des entretiens sont engagés sur les divers sujets qui peuvent profiter à l'auditoire : hygiène, géographie, voyages, beaux-arts; entretiens tout familiers, dont chacun ne doit pas durer plus de vingt minutes, et qui sont séparés et variés par des récréations musicales. La main d'une femme, d'une grande dame, de madame la baronne de Crombrugghe, a présidé à cette intéressante fondation, qui compte parmi ses souscripteurs cinq ministres, deux sénateurs et quatre députés du royaume de Belgique, deux ambassadeurs étrangers. Des musiciens en renom, des littérateurs distingués, sont fiers de se faire entendre dans ces réunions. Les ouvriers, ayant désiré coopérer aux frais qu'elles entraînent, payent, pour y être admis, la rétribution la plus modique, et un journal publié tous les quinze jours, à raison de deux francs par an, perpétue le souvenir de ces causeries hebdomadaires. Qu'en dites-vous, messieurs? Des soirées données au peuple par les membres les plus éminents de la haute société, et employées à l'amuser honnêtement, à l'instruire agréablement ! C'est là sans doute une œuvre d'égalité et de concorde dont les cœurs vaniteux ou les esprits légers pourraient sourire, mais que je voudrais voir imitée partout ! »

Le second semestre des cours de la Faculté des lettres s'ouvrira le lundi 1er mai. Le même jour, à trois heures, M. Egger, professeur de littérature grecque, reprendra la série de ses leçons sur Plutarque. Il traitera particulièrement de divers opuscules historiques de cet écrivain, et de ses *Vies des hommes illustres*.

— L'Association polytechnique, qui a fondé en 1860 les conférences publiques et gratuites à Paris, les continuera dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine, le dimanche, à dix heures du matin.

30 avril et 7 mai. — M. Frédéric Passy : De la monnaie.

14 et 21 mai. — M. Amédée Burat : De la richesse minérale de la France comparée à celle des autres pays.

28 mai et 4 juin. — M. Franck (de l'Institut) : Des principes du droit naturel et de leurs rapports avec la famille.

11 et 18 juin. — M. Batbie : De l'impôt.

M. Martelet traitera de l'utilité des études scientifiques pour la classe ouvrière.

M. Saint-René Taillandier analysera le *Cid* et le *Menteur*.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 23. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 6 MAI 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

ENTRETIENS LITTÉRAIRES DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN. — **Histoire et morale.** — Conférence de **M. Edmond de Pressensé** : Le sentiment religieux dans la Révolution française.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI. — **Littérature italienne.** — Cours de **M. Karl Hillebrand** : De l'apostolat de Dante et de son influence.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Littérature contemporaine.** — Conférence de **M. Camille de Chancel** : Le théâtre de George Sand.

Bulletin des cours.

AVIS. — Nous donnons aujourd'hui, sans augmentation de prix, un supplément de HUIT COLONNES.

Paris, 5 mai 1865.

On sait que des fêtes commémoratives du 600e anniversaire de la naissance de Dante sont à la veille de se célébrer à Florence. La coïncidence de cette date avec celle du transfert de la capitale ne pourra qu'augmenter la solennité et la portée de cette manifestation nationale. C'est la première fois que l'on fête dans l'Italie nouvelle, sous les yeux mêmes du souverain, avec le concours du pays entier, celui qui n'a vécu que pour l'unité et la liberté de sa patrie. Aussi la fête aura-t-elle un caractère universel, national et local à la fois. Les arts, les lettres et même la politique y prendront part.

Pendant quinze jours, les rues de Florence vont être remplies de cavalcades, de cortéges, de chars historiques; le palazzo del Bargello, la maison de Dante, celle de Béatrice, seront visitées processionnellement. Des régates sur l'Arno, des courses de chevaux aux Cascines, un carrousel à la façon du XIIIe siècle, des représentations gratuites aux seize théâtres de la ville, des feux d'artifice à Boboli, des illuminations, des drapeaux et des guirlandes, voilà pour amuser le peuple florentin. Une exposition dantesque, composée de tous les manuscrits, éditions anciennes et curieuses des œuvres de Dante, portraits du poëte, dessins des châteaux et des couvents qu'il habita pendant son long exil, objets de toute sorte enfin, se rapportant à lui, attirera les artistes et les curieux qui affluent déjà de tous côtés.

Un congrès de savants tiendra journellement ses séances au *Palazzo Vecchio*, où chacun voudra apporter sa petite contribution, et où la discussion de tous les points controversés de la science dantesque éclaircira peut-être bien des obscurités et résoudra des difficultés que l'érudition isolée n'avait pu surmonter encore. Saint-Pétersbourg et Moscou, Édimbourg et Oxford, Heidelberg et Berlin, y enverront des représentants de cette science qui rayonne autour d'un seul nom. On n'a pas encore perdu l'espoir d'y voir le plus éminent des commentateurs de Dante après M. Witte, le célèbre *philalé-thès*, autrement dit le roi Jean de Saxe, que le roi d'Italie vient de convier par une lettre autographe. Quant à notre Université de France, elle sera représentée par trois professeurs de l'enseignement supérieur : M. Mézières, de la Faculté de Paris, dont nous avons publié une leçon sur *Dante et ses œuvres* dans notre numéro du 31 décembre dernier; M. Hippeau, de la Faculté de Caen, déjà chargé d'une mission scientifique pour Florence sous le ministère de M. Rouland, et M. Karl Hillebrand, de la Faculté de Douai, que de nombreux voyages ont presque naturalisé en Toscane et que le roi Victor-Em-

manuel a décoré, il y a peu de mois, pour ses travaux sur le moyen âge italien (1).

Toutes les cités de l'Italie enfin envoient des députations pour assister à l'inauguration du monument qui s'élèvera en face de l'antique église de Santa-Croce, dont la façade a été tout nouvellement restaurée avec beaucoup de goût. C'est sur ce théâtre des luttes terribles qui déchirèrent la république de Florence et l'Italie entière, que la nation viendra sceller le pacte de concorde et d'unité sous le patronage de celui qui a souffert plus que tout autre des dissensions d'un autre âge.

Nous avons voulu nous associer à cette fête à notre manière, en donnant aujourd'hui à nos lecteurs, moyennant un supplément, une savante leçon de M. Hillebrand sur l'*apostolat et l'influence de Dante.*

ENTRETIENS LITTÉRAIRES DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN.

CONFÉRENCE DE M. EDMOND DE PRESSENSÉ.

Du sentiment religieux dans la Révolution française.

Je désire vous présenter une rapide esquisse du développement du sentiment religieux sous la révolution française. Au premier abord, quand on se reporte par la pensée vers le XVIIIe siècle, on ne songe certes à rien de pareil; et cependant nous pourrions affirmer d'avance qu'un grand ébranlement n'a pu se produire au sein de l'humanité, sans avoir son contre-coup dans ce domaine. L'homme ne peut pas être remué jusqu'au fond de l'âme sans être atteint dans sa fibre religieuse, car ce qu'il y a dans l'homme de plus fondamental et, si j'ose dire, de plus humain, c'est ce qu'il a de divin.

Jetons un rapide coup d'œil sur l'état de la religion, au moment où la révolution va éclater.

Nous sommes à la fin du XVIIIe siècle, c'est-à-dire après cette époque où la religion a été battue en brèche de toutes parts, aussi bien par les passions que par l'esprit; et, il faut le dire, l'attitude qu'avait prise la religion à cette époque nous fait comprendre la véhémence de cette opposition.

Quoique le XVIIe siècle passe à raison et à bien des égards pour un grand siècle, le legs qu'il laissait était redoutable au point de vue religieux. Il avait placé la France sous le coup de l'intolérance la plus odieuse. Le crime de la révocation de l'édit de Nantes, coïncidant avec le réveil des instincts libéraux, devait porter l'atteinte la plus grave au respect que la France professait pour la religion.

Il semble qu'après la fin, la triste fin du règne de Louis XIV, l'esprit français éprouve une ardente impatience à rompre toutes ses lisières et à secouer le joug qui a si longtemps pesé sur lui. Cette ardeur, qui ne peut pas se satisfaire dans le domaine politique, où règne le despotisme, cherche un dédommagement dans le domaine de la pensée. De là l'essor si rapide de ce qu'on peut appeler l'insurrection morale contre toute autorité. Certes l'incrédulité du XVIIIe siècle peut revendiquer des circonstances atténuantes, et c'est l'Église elle-même qui les lui fournit.

Je ne connais rien de plus triste que la situation du christianisme en France, vers le milieu du XVIIIe siècle. Sous quelle forme se présente-t-il à nous? Sous la forme d'une Église qui opprime, d'une Église qui retient avec énergie tous ses priviléges, correspondant à de grandes iniquités sociales; d'une Église qui, au fond, n'a plus la ferveur et qui unit aux maximes du moyen âge les mœurs d'une société dissolue. On rencontre alors des dominicains élégants, des inquisiteurs à talon rouge, fréquentant les salons et les ruelles. Ce mélange d'impiété et d'intolérance jette un grand discrédit sur la religion.

En même temps, une génération jeune, passionnée de liberté, se crée une religion purement humaine et tout à fait incomplète; mais enfin une religion qui a la foi et l'enthousiasme, et qui marche à la conquête des droits humains. De ce côté sont la séve, l'enthousiasme, les croyances énergiques, tandis que de l'autre côté vous n'avez qu'une résistance passive. Il se trouve ainsi que les sentiments généreux, et en particulier le sentiment de la justice, auguste entre tous, sont niés par l'Église; nous voyons naître en quelque sorte ce lamentable, ce terrible malentendu, dont la France souffre encore, ce désaccord entre tout ce qui est libéral, généreux et ce qui représente officiellement la foi et la religion.

De là cette incrédulité qui se propage peu à peu de classe en classe; de là cette croisade passionnée qui a l'*Encyclopédie* pour drapeau; de là ce rire terrible de Voltaire, et aussi cette véhémente indignation, quand il le met au service de la liberté religieuse et de la tolérance; de là, enfin, cette opposition si tranchée à la fin du XVIIIe siècle, entre l'idée de justice et l'idée religieuse. Si à cette époque vous aviez parcouru les salons de Paris, si vous aviez été témoin des prodiges de l'étincelante conversation française, vous auriez été convaincus que c'était fait du christianisme. Et pourtant il est à la veille de renaître, et une foi presque héroïque va se retremper dans le martyre.

N'oublions pas un fait qui a son importance : la société française n'était pas à cette époque démocratisée comme elle l'est aujourd'hui. Aujourd'hui, la France entière respire la même atmosphère intellectuelle. Aussi, quand il se produit tel ou tel mouvement d'idées dans les hautes sphères sociales, nous en retrouvons bientôt le contre-coup dans les différentes classes de la nation. Il n'en était pas de même au XVIIIe siècle. L'impiété régnait en haut, mais la foi se conservait en bas. Lors de la prise de la Bastille, le peuple n'eut rien de plus pressé que de faire un pèlerinage à Sainte-Gene-

(1) Si l'un ou l'autre des travaux qui seront lus au *Palais Vieux* devait intéresser particulièrement le public français, nous avons pris nos mesures pour être à même de le reproduire dans nos colonnes.

vière, et certes, s'il n'avait pas subi l'action d'excitants extraordinaires, il n'aurait pas donné plus tard de si terribles exemples d'une impiété dévergondée.

Nous arrivons au grand, au glorieux mouvement de 1789.— Je ne toucherai à l'histoire politique que dans la mesure nécessaire pour faire comprendre le mouvement religieux qui s'est produit. — L'aurore de la révolution n'est pas un moment favorable pour le développement du sentiment religieux. Alors toutes les préoccupations sont tournées vers la politique. C'est une lutte à mort entre l'ancienne société, qui veut conserver ses priviléges, et la nouvelle, qui veut avoir sa place au soleil de la patrie. C'est un moment unique comme le printemps, plein de séve et d'enthousiasme, où éclatent des journées telles qu'on en voit rarement dans l'histoire des peuples. Je ne connais rien de plus beau que la nuit du 4 août. Il est vrai que les débats les plus irritants furent bientôt soulevés; mais, dans cette première période, la question religieuse est plus ou moins reléguée au second plan. La religion qui passionne le plus alors, c'est la religion politique; elle a pour apôtres Mirabeau, avec sa parole enflammée, et Barnave, avec son éloquence persuasive; c'est cette religion-là qui soulève les masses et qui occupe tous les cœurs et tous les esprits.

La pensée religieuse ne se réveille qu'un peu plus tard; mais, dès qu'elle apparaît, elle se fait sa place, la place qui lui appartient : je veux dire la première.

Quand on étudie avec quelque attention les annales si émouvantes de notre révolution, on est frappé d'un fait que les historiens ont trop laissé dans l'ombre. On reconnaît que la question qui, au fond, a exercé l'action la plus grande sur les destinées de la révolution, c'est la question religieuse. Dès que la conscience est en jeu, immédiatement, — c'est là l'honneur de l'humanité, — tous les autres intérêts pâlissent et s'effacent devant cet intérêt supérieur.

Dans cette grande reconstruction sociale à laquelle notre pays se livrait, la nécessité de régler les intérêts religieux et ecclésiastiques devait se présenter bientôt. La religion et l'État étaient unis, dans l'ancienne France, par un lien si étroit, qu'il était impossible de distinguer, dans bien des cas, ce qui était, à proprement parler, du domaine de l'État ou du domaine de la religion. On ne pouvait donc tenter une réforme un peu profonde de la société, sans être amené fatalement à toucher à la religion, à ses intérêts et à sa situation.

L'Église catholique était alors la seule reconnue; l'Église de la minorité n'existait pas, et pourtant c'était cette Église proscrite qui gardait intact l'honneur du Christ. Oui, l'honneur de la religion était sauvegardé par ces proscrits, qui célébraient au désert un culte furtif, par ces protestants qui, à plusieurs reprises, dans ce XVIIIe siècle incrédule, payèrent leur foi de leur sang. Ils n'avaient pas de droit social; ils n'avaient pas même le droit de naître ou de mourir. L'Église catholique avait seule une existence légale, et son pouvoir était immense. Elle occupait une grande portion du territoire, par suite des legs nombreux qu'elle avait reçus, et malgré les précautions que l'État avait prises pour borner ses richesses. Ses revenus s'élevaient à la somme de près de 300 millions par an. Une multitude d'établissements religieux couvraient notre patrie; les vœux perpétuels étaient reconnus par l'État; le roi prêtait le serment d'extirper l'hérésie; les biens du clergé étaient exempts d'impôts. L'Église était, en conséquence, une grande institution politique qui avait les droits et les priviléges les plus abusifs. Il n'était donc pas possible de toucher à l'ancienne organisation sociale sans toucher à l'Église.

L'Assemblée nationale voulut faire disparaître toutes ces immunités, tous ces priviléges. En cela elle avait raison; mais elle alla plus loin, elle voulut organiser la société religieuse sur le même pied que l'État, selon cette vieille erreur française qui consiste à mettre partout la main du pouvoir civil, même dans les convictions et dans les affaires intimes de la conscience.

La question n'est pas de savoir si ce qu'elle proposait valait mieux que ce qui existait auparavant; mais ce qui était grave, c'était qu'une assemblée politique prétendît régler des questions qui étaient purement du ressort de la religion, comme la réorganisation du clergé. On voulait substituer l'élection des évêques et des prêtres par les fidèles à leur nomination directe par le pape et par le pouvoir civil. C'était faire de l'organisation religieuse au premier chef; c'était s'immiscer dans des questions de conscience. L'Église de France s'alarma de voir l'Assemblée nationale se constituer en concile, et vouloir trancher, à la majorité des voix, des questions si délicates. La constitution civile du clergé provoqua de violentes réactions et de violentes oppositions.

Ces oppositions, je le déclare, étaient légitimes. Nous regrettons seulement que l'Église, qui réclamait ses droits au nom de la conscience, se soit jetée à son tour, et pour son compte, dans les agitations de la politique. Le haut clergé avait épousé la cause de l'ancien régime, et nous avons aujourd'hui entre les mains des pièces qui ne permettent aucun doute à cet égard. Or, du moment que l'Église devenait un parti politique, elle était mal fondée à se plaindre des empiétements du pouvoir civil sur ses libertés. Elle avait cherché à réaliser à son profit cette union funeste de la religion et de la politique dans une circonstance mémorable. L'Assemblée nationale était au plus fort des débats sur la constitution civile du clergé. Un député, le chartreux dom Gerle, jeta inopinément au milieu de la délibération la proposition suivante : « L'Assemblée reconnaît que la religion catholique étant la seule religion de la France, nul autre culte que le sien ne pourra être publiquement célébré. » C'était supprimer l'égalité religieuse devant la loi, c'était anéantir l'une des plus importantes conquêtes de 89, l'une de celles sur lesquelles on était le

moins disposé à revenir. Mais la droite de l'Assemblée, c'est-à-dire le clergé et la grande aristocratie, accueillit cette proposition avec passion, et, se levant tout entière, déclara qu'on ne pouvait pas la discuter, qu'on ne mettait pas Dieu aux voix, et qu'il fallait proclamer immédiatement et sans discussion, que la religion catholique était la religion de la France. La gauche comprit qu'il y avait là un piége, et réussit à faire ajourner le vote au lendemain. Paris prend feu, les meneurs l'ameutent, et le lendemain l'Assemblée se réunit sous le feu des colères populaires. L'atmosphère était embrasée. Ce fut une de ces séances dramatiques comme la révolution devait en présenter un si grand nombre. Les deux côtés de l'Assemblée se lançaient les invectives les plus violentes ; enfin la majorité l'emporta, et la proposition fut écartée.

Vous voyez combien l'ancien clergé de France, qui se plaignait si vivement des atteintes que l'État portait à la conscience chrétienne, savait peu la respecter. Demander, en effet, que le catholicisme fût la religion unique de la France, c'était évidemment inaugurer de nouveau ce funeste mélange de la politique et de la religion, contre lequel on allait protester.

A peine ce vote eut-il passé, que des émissaires en portèrent la nouvelle dans les départements. Des troubles éclatèrent, le sang coula à Montauban et à Nîmes ; la passion religieuse s'enflamma de plus en plus. L'Assemblée, exaspérée de voir le parti de la résistance se faire une arme des passions religieuses, imagina d'imposer à tout les prêtres l'obligation de prêter serment à la constitution civile du clergé.

Ce fut la plus grande faute de la révolution ; car le serment engage la conscience, et rien n'était plus insensé et imprudent que de contraindre le clergé à jurer une constitution qui blessait ses convictions les plus intimes. Quand l'Assemblée vota ce décret, toute la portion de ses membres qui appartenait au haut clergé déclara apporter en sacrifice à la patrie, ses biens, ses places, plutôt que de prêter un serment impie à ses yeux. La scène fut très-belle, et vous comprenez combien une pareille attitude devait enflammer les passions religieuses, soit dans la Vendée, soit dans le Midi.

C'est dans ces circonstances que l'Assemblée nationale remit ses pouvoirs à l'Assemblée législative. Celle-ci fut dominée par ce brillant parti de la Gironde, qui nous a eus tous pour admirateurs, et à bon droit, car jamais on ne vit tant d'éloquence réunie à tant de courage. Qui a oublié, après l'avoir lu dans l'histoire de M. Thiers, leur dernier et sublime banquet ? Cette mort héroïque jette un reflet de poésie sur toute leur carrière publique. Cependant, à les juger de sang-froid, on doit reconnaître qu'ils contribuèrent puissamment à faire sortir la révolution de la voie du droit.

Ils arrivèrent des départements, très-décidés à ne pas gouverner selon la justice, mais selon les passions populaires. Leur politique ne diffère pas beaucoup de celle des Montagnards. Ils s'arrêtèrent devant l'effusion du sang, et cela les honore ; mais, comme les Montagnards, ils pratiquèrent le principe funeste et immoral du salut public, qui a été la raison d'État de la révolution ; sans cesse ils subordonnèrent la justice et l'équité aux circonstances. C'est ainsi que le 11 novembre 1791, ils firent passer un décret par lequel tous les prêtres qui n'auraient pas prêté serment, même ceux qui n'étaient que de simples particuliers aux yeux de la loi, seraient consignés au chef-lieu de leur département ; si quelque trouble, quelque émeute éclatait dans leur commune, ils étaient déclarés responsables de ces troubles et condamnés à la déportation. Ce décret était abominable, et ce n'était vraiment pas la peine de faire une si grande révolution pour reprendre à ce point les errements du despotisme.

A la suite de ce décret, le roi, encouragé par un certain nombre d'ex-constituants, vrais représentants des principes de 1789, opposa son *veto* à la délibération de l'Assemblée.

C'est ce *veto* du roi, infiniment plus libéral que les décrets de l'Assemblée, qui souleva les plus terribles agitations d'un bout du pays à l'autre, et qui amena la violation des Tuileries au 20 juin. Ce fut pour avoir refusé de retirer ce *veto* que l'infortuné monarque fut coiffé du bonnet rouge, qu'il vit son palais pris d'assaut au 10 août, et que lui-même fut jeté dans la prison du Temple.

Avec la Convention commence la persécution ouverte, et c'est précisément à cette terrible époque que nous pouvons constater le réveil du sentiment religieux au sein de la France révolutionnaire.

Disons un mot d'abord, et un mot empreint du plus profond respect, pour cette famille vraiment royale enfermée dans les immondes cachots du Temple et soumise à toutes les tortures que vous savez. Reconnaissons que là aussi la religion a eu quelques-unes de ses plus nobles manifestations ; mais reconnaissons également, pour être entièrement impartial, la trace d'une éducation religieuse imparfaite, qui permit la dissimulation et le mensonge à la veille du supplice. Devant la Convention, Louis XVI déclare nettement qu'il n'a jamais connivé avec l'étranger ; or, il suffirait de la correspondance de Marie-Antoinette, dernièrement publiée, pour nous donner la conviction contraire. Oublions cette légère tache pour admirer ce qu'il y a de noble dans l'attitude du roi martyr, et surtout cette charité sublime dont son testament est la touchante expression. Quel contraste avec le testament de Sainte-Hélène, où l'on retrouve les mêmes haines, les mêmes passions qui ont agité le grand vaincu dans la plénitude de la vie et de la puissance ! Qui n'a donné des larmes à cette reine arrachée à ce que la vie des cours a de plus brillant, et qui a su supporter les dernières souffrances avec un courage si indomptable, avec une dignité de mère et de reine si touchante ! Les dernières publications sur Marie-Antoinette la font aimer davantage ; d'ailleurs on n'a pas le droit de se montrer sévère pour ceux qui

ont été jetés soudain dans un pareil tourbillon. Comment passer sous silence celle qu'on peut appeler l'ange de la famille royale, cette princesse Élisabeth, qui avait accepté dès le début le rôle du dévouement le plus entier, et qui représente, par sa piété élevée, un des plus beaux types que l'histoire nous ait légués.

Parlons maintenant du clergé, et d'abord du clergé insermenté, de celui qui avait refusé le serment. Quelle transformation! Sans doute la piété n'explique pas seule son courage. On me citait cette anecdote caractéristique. Un des hauts dignitaires du clergé s'était signalé, avant la révolution, par la légèreté de ses mœurs et par son incrédulité. Quand la persécution éclata, un de ses anciens amis lui dit : « Serez-vous fidèle à la cause de l'Église, vous qui êtes si peu croyant? — Vous parlez du prêtre, répondit-il, vous verrez le gentilhomme. » Je veux bien croire que ce sentiment d'honneur, qui a tant d'action sur les âmes françaises, a joué son rôle dans l'héroïsme manifesté à cette époque par les représentants du haut clergé; mais il serait injuste d'expliquer seulement par une raison humaine le ferme courage qui a été déployé, non pas seulement par des archevêques qui avaient de grands noms à soutenir, mais par un si grand nombre d'humbles prêtres. Quand on parcourt les mémoires de cette époque, on est frappé de la somme d'héroïsme qui tout d'un coup s'est trouvée dans cette France naguère si frivole.

Le clergé insermenté fut admirable; je parle spécialement de celui qui resta en France. Quant à celui qui prit part à l'émigration, il ne demeura pas étranger aux intrigues politiques, bien qu'il ait compté plus d'un prêtre excellent, sachant souffrir l'exil avec une noble résignation : je parle surtout des hommes de foi qui vécurent en France sous le couteau pour pouvoir donner les secours spirituels aux fidèles. A Paris, les prêtres qui ne voulaient pas se rallier à la nouvelle Église affluaient en grand nombre. Mais la liberté religieuse, qui avait été si expressément proclamée en droit, ne subsista pas longtemps en fait. Une mesquine tyrannie proscrivit toute réunion religieuse tenue en dehors du culte officiel, et les prêtres insermentés, traqués de toutes parts, trouvèrent d'abord un refuge dans la capitale plus facilement qu'ailleurs. Ils se faisaient journaliers, jardiniers, et se livraient à des travaux manuels pour gagner leur pain; mais ils ne perdaient aucune occasion de porter des consolations aux mourants et aux condamnés, et de célébrer la messe en secret. Le temps des grandes cérémonies était passé; on se contentait d'un autel rustique ou de l'établi d'un menuisier; un grand nombre de fidèles se réunissaient ainsi, au péril de leur vie, pour célébrer ces messes proscrites.

A l'époque de la Terreur, quand ces prêtres étaient saisis, ils étaient immédiatement guillotinés; quand la Terreur languit quelque peu, on les jetait sur les pontons avant de les déporter, et ils y étaient si maltraités, qu'ils soupiraient après la déportation. Les *Mémoires des prisons sous la révolution* renferment des détails très-pathétiques sur leurs affreuses souffrances.

Quand on les avait arrêtés, ils étaient l'objet des huées de la populace; on les entassait dans une prison trop étroite, on leur refusait le nécessaire; puis on les jetait sur un navire en rade de Rochefort, où ils étaient surveillés par les patriotes les plus intolérants et les plus farouches; ils ne pouvaient s'y livrer aux moindres actes du culte sans s'attirer les traitements les plus durs. Et quand on pense qu'ils n'avaient qu'un mot à dire pour être délivrés, et qu'ils ne l'ont pas dit, on admire profondément leur courage. Il est vrai qu'à ce moment ils auraient pu faire un sérieux retour sur les actes de leur propre Église, et songer qu'ils étaient traités comme les galériens protestants; ils savaient maintenant par eux-mêmes ce qu'il en coûte d'être aux prises avec la tyrannie religieuse!

Ce réveil du sentiment religieux que nous signalons dans le clergé français, la noblesse française qui encombrait les prisons n'y a pas échappé. Je sais bien que tout n'était pas édifiant; vous avez lu sans doute dans les Mémoires que plus d'une fois on essaya sous les verrous de recommencer la vie mondaine avec ses futilités, et qu'on chercha à en ressaisir le charme excitant à la veille même des exécutions sanglantes. Il y avait alors, si je puis dire, une sorte d'habitude de la mort soudaine. C'était devenu une chose toute simple. Cependant un grand nombre de ces prisonniers revinrent à des pensées sérieuses; les prisons connurent des scènes sublimes. Je vous rappelle pour mémoire la grande scène du couvent des Carmes, lors des massacres de septembre. Je ne connais rien de plus beau dans l'histoire des martyrs que l'attitude de ces prêtres qui, se groupant autour de l'archevêque d'Aix, reçoivent tous sa bénédiction et s'embrassent les uns les autres au moment d'être égorgés par le fer des assassins. La noblesse française a fourni des exemples non moins pathétiques.

Plusieurs d'entre vous, messieurs, connaissent sans doute les Mémoires de madame la marquise de Montaigu, de la famille de Noailles, belle-sœur de madame de la Fayette.

Vous savez que trois générations de la famille de Noailles se trouvèrent réunies sur la fatale charrette : la vieille duchesse de Noailles, âgée de quatre-vingt-six ans; la duchesse d'Ayen, sa fille, modèle de toutes les vertus et de la piété la plus noble; enfin, la fille de celle-ci, la vicomtesse de Noailles, âgée de vingt-six ans. La vicomtesse était une épouse adorée, une mère chérie; elle était donc attachée à la vie par les liens les plus doux et les plus sacrés. Mais elle ne pense pas à elle, elle ne songe d'abord qu'à soutenir son aïeule défaillante, puis sa mère. Un vieux prêtre qu'elles avaient connu autrefois avait été aposté pour leur donner l'absolution sur le passage de la fatale charrette, et c'est lui qui nous raconte cette fin tou-

chante. Il n'y a pas dans son récit un reflet de poésie; c'est l'homme le plus simple, avouant sa propre frayeur. Rien de plus prosaïque que son récit; mais de cette prose quelles figures se détachent !

Je ne connais pas de mot plus beau, plus généreux, dans l'histoire des martyrs, que celui de la vicomtesse de Noailles oubliant tout au moment de monter sur l'échafaud pour jeter cette supplication à sa jeune compagne de supplice qu'elle venait d'entendre blasphémer : « En grâce, demandez pardon ! »

Si le clergé insermenté déploya un noble courage, reconnaissons aussi que l'autre clergé, par trop décrié, l'égala presque en héroïsme, lorsque, sous la Convention, la furie révolutionnaire ne connaissant plus de bornes, la religion officielle même devint un crime et un motif de condamnation.

Vous vous rappelez, sans doute, les scènes inouïes qui eurent lieu dans la Convention, lorsque Hébert et Chaumette vinrent proposer la suppression complète de la religion, et demandèrent qu'on lui substituât le culte de la Raison. Vous vous rappelez à quelles orgies la révolution en délire se livrait. Eh bien! nous retrouvons là avec bonheur la conscience chrétienne dans sa majesté et dans son inflexible résistance à une oppression impie. Plusieurs évêques, plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels un ancien pasteur du désert, étaient montés à la tribune et avaient abjuré hautement leur foi. Dans le passé, avaient-ils dit, ils n'avaient été que des jongleurs; après tout, ils ne reconnaissaient d'autre pouvoir que la souveraineté du peuple; ils s'inclinaient devant ce peuple, qui ne voulait plus de Dieu, et ils n'en voulaient pas plus que lui. A ce moment, se leva un homme qu'on a beaucoup calomnié, un homme qui a eu quelques exagérations de langage, Grégoire, évêque de Blois. Il était entré avec beaucoup d'ardeur dans le mouvement révolutionnaire, sans cependant approuver jamais les persécutions. C'était un vrai croyant. Comme il était dans un des bureaux de l'Assemblée, on était allé le chercher. « A ton tour, lui dit-on, d'abjurer ton Dieu », et on le pousse à la tribune.

Laissons-le parler, messieurs :

« J'entre ici, dit-il, n'ayant pas de notions au sujet de ce qui s'est passé avant mon arrivée. On me parle de sacrifice à la patrie, j'y suis habitué. S'agit-il de religion, cet article est hors de votre domaine.... »

Messieurs, tenir un pareil langage ce jour-là, c'était agir en héros. La Terreur avait atteint son point culminant; il suffisait d'un mot des proconsuls pour être envoyé à l'échafaud. La Convention presque tout entière était acquise à l'impiété : les uns suivaient le courant par conviction, les autres par peur, et ce n'étaient pas ceux qui criaient le moins fort. Dans une telle situation, résister avec cette audace, en face de la commune de Paris et de la Convention, c'était vraiment se dévouer à la mort. Quant à moi, je ne connais rien de plus beau dans l'histoire de la révolution que cette page des Mémoires de Grégoire. Il raconte qu'après être descendu de la tribune, il fut entouré par les conventionnels les plus ardents, et qu'on demanda sa tête pendant plusieurs jours : c'est un miracle qu'il ait échappé à cet extrême péril.

Le culte de la Raison ne subsista pas longtemps. Robespierre, fidèle disciple de Rousseau, réservait à la France une autre religion, celle de son maître bien-aimé, la religion de l'Être suprême, y compris la peine de mort pour ceux qui ne la pratiqueraient pas. Car vous savez que Rousseau, dans le *Contrat social*, a bien eu soin de déclarer que, s'il fallait une religion libérale qui exclût les mystères et les miracles, il fallait aussi que cette religion fût acceptée sous peine de mort.

Robespierre était un fidèle disciple de Rousseau, surtout à cet égard. Après les orgies d'impiété qui eurent lieu à Notre-Dame, il fit décréter la liberté des cultes, c'est-à-dire le culte qu'il voulait instituer sous peine de mort, et célébra cette fameuse fête de l'Être suprême, qui fut voisine de sa chute. Il y joua le rôle de grand pontife, marchant en tête avec son fameux habit bleu, et une gerbe dans la main, et laissant une grande distance entre lui et la Convention, afin de mieux marquer sa supériorité. Ce jour-là, il gravit le premier degré de l'échafaud.

Au lendemain de cette fête, il faisait voter l'abominable loi de prairial, qui fut un scandale, même sous la Terreur : le tribunal révolutionnaire condamnait sans que nul témoignage fût nécessaire, sans la production d'aucune pièce et en refusant à l'accusé l'assistance d'un avocat. Cette loi entraîna la réaction de thermidor.

Le régime qui succéda eut quelque semblant de liberté religieuse, bien que jamais la liberté des cultes n'ait été sérieusement reconnue en France, ni dans les derniers jours de la Convention, ni sous le Directoire. Boissy-d'Anglas, le 18 nivôse an III, eut beau faire décréter que la république ne salarierait aucun culte, et que chacun serait libre de pratiquer le sien à sa guise, de cruelles violences n'en continuèrent pas moins à être exercées contre les prêtres. La loi contre les prêtres insermentés ne fut pas retirée. Cependant cette liberté si restreinte suffit pour que la France vît refleurir la religion de toutes parts.

Nous sommes à la fin du siècle de Voltaire, au lendemain des orgies du culte de la Raison et de la profanation de Notre-Dame. Eh bien! il suffit que la religion puisse respirer, pour qu'immédiatement, comme un ressort détendu, elle reprenne une vigueur et une énergie nouvelles. Quand on lit les journaux ecclésiastiques de cette époque, aussi bien ceux des insermentés que ceux des assermentés, on voit que dans l'absence de toute protection, le culte se rétablit partout. Ce fait a été passé sous silence par les historiens de la révolution. Ils ne nous disent pas que, malgré les tracasseries de toute espèce et la malveillance d'une certaine partie

des populations, le culte se rétablit spontanément dans quarante mille paroisses.

Les détails les plus significatifs nous sont donnés à cet égard. A Troyes, par exemple, le peuple ne veut plus quitter l'église, et se sent tellement heureux d'avoir retrouvé son foyer religieux, qu'il ne peut se rassasier de cantiques. Des scènes pareilles se répètent sur toute la surface du pays et jusque dans les moindres communes.

C'est alors qu'apparait une secte nouvelle, celle des théophilanthropes, continuateurs du culte de l'Être suprême. Leur religion était très-raisonnable; pas de miracles, pas de mystères. Dans le temple, on se contentait d'écrire de belles maximes de tolérance, de prêcher la foi en Dieu, les bonnes mœurs, la saine morale; on avait bien soin d'éliminer tout ce qui peut offusquer la raison humaine. Si nous nous en rapportons aux idées de quelques libres penseurs, cette religion aurait dû rallier à elle la masse des esprits raisonnables, d'autant plus qu'elle était très-favorisée par le Directoire, qui comptait parmi ses membres un des fondateurs du culte nouveau. Eh bien! la théophilanthropie nous prouve qu'une religion sans miracles et sans mystères ne peut pas vivre. Cependant les théophilanthropes employaient tous les moyens pour attirer à eux la foule. Quand on célébrait un mariage, on avait soin de lâcher deux colombes, comme emblème de la fidélité; le prêtre était revêtu d'une belle robe blanche, et l'on faisait venir des choristes de l'Opéra; mais, lorsque l'argent manqua, il n'y eut plus de choristes, les sociétaires durent chanter eux-mêmes les cantiques, et, comme ils n'avaient pas la voix agréable, le culte fut abandonné. Il était déjà mort d'extinction, quand le premier consul l'abolit.

La théophilanthropie était professée par des hommes éminents, des savants, des magistrats, des orateurs. La moitié de la cathédrale de Paris était affectée à ses cérémonies. Partout les autorités la secondaient, en proscrivant la célébration du dimanche, auquel on avait substitué le décadi. Malgré tout, la théophilanthropie s'en allait mourant, et le culte chrétien se rétablissait aussi bien au sein de l'ancienne Église qu'au sein des Églises protestantes, dont le nombre était déjà assez considérable à l'avénement du premier consul. Du reste, pendant la Terreur, sauf quelques rares exceptions, le protestantisme resta fidèle à la foi de ses pères, et si l'on put y remarquer un certain relâchement dans les croyances, c'est que les protestants, trouvant leurs meilleurs amis dans les philosophes, avaient subi leur influence, dont ils profitaient. Mais, vers l'an 1799, leurs églises étaient partout en voie de réorganisation.

Quant à l'Église qui n'avait pas voulu prêter serment, elle occupait le premier rang, et, tant à Paris que dans les départements, son action était considérable. Nous en avons la preuve dans la chronique hebdomadaire du journal publié en son nom. De même, l'Église des anciens assermentés, de ceux qui avaient autrefois prêté le serment et formé l'Église constitutionnelle, était en pleine voie de progrès. Elle avait tenu plusieurs conciles à Paris, dont les actes sont fort beaux; elle avait rétabli dans son sein l'ordre matériel et moral. Après avoir traversé des jours très-difficiles, la religion se rétablissait par sa propre force, et tout lui présageait une durable prospérité.

Telle était incontestablement la situation religieuse de la France en 1799, à la veille du concordat. Il importe de signaler ce réveil spontané de la foi, pour sauvegarder l'honneur du christianisme. Quelque jugement qu'on puisse porter, au point de vue politique, sur la conclusion du concordat, il est faux que le premier consul ait relevé les autels, et tous ceux qui ont à cœur la religion doivent s'en réjouir. Quels seraient, en effet, ces autels qui pourraient être relevés par un décret du gouvernement? Que serait donc cette religion qui hier était morte, et qui aujourd'hui se réveille parce qu'on lui a fait place au *Moniteur?* Serait-ce là la religion de l'esprit et du cœur, qui règne par la persuasion et qui gagne les âmes par de libres adhésions? Non. Les autels étaient relevés depuis longtemps; ils l'étaient alors que la religion était proscrite, alors que les prêtres se réunissaient dans l'ombre pour célébrer les mystères de la foi; ils étaient relevés, alors que le christianisme produisait de nouveaux martyrs dans cette France du XVIIIe siècle, qui semblait avoir désappris l'Évangile, et qui se vantait d'avoir écrasé l'*infâme;* ils l'étaient, alors qu'aux premières lueurs de liberté, le culte se rétablissait jusque dans les communes les plus éloignées du centre. Les autels se sont relevés d'eux-mêmes, et les convictions religieuses n'ont pas attendu un mot d'ordre semblable à une consigne pour éclore au soleil brûlant de la persécution dans les consciences renouvelées.

Napoléon écrivait un jour : « Je prie M. l'évêque de Poitiers de changer l'esprit de son diocèse. » Il est plus facile de changer un uniforme que l'esprit d'un diocèse. Mais ce mot qui vous fait sourire serait le commentaire naturel de la fameuse formule : « Le premier consul a relevé les autels. » Non, messieurs, cela n'est pas! je l'affirme au nom de l'histoire et de la vérité.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

COURS DE M. KARL HILLEBRAND.

De l'apostolat de Dante et de son influence.

I.

Le but de Dante, en composant la *Divine Comédie*, a été de prêcher à ses contemporains, de leur enseigner des vérités qu'ils oubliaient. La *Divine Comédie* — le savant doyen de la Faculté de Strasbourg a fort bien

raison d'insister sur ce point — est un poëme didactique. N'en déplaise aux professeurs d'esthétique qui ont décrété que ce genre, faux et sans raison d'être, devait être banni des littératures modernes, le premier et le plus grand poëme moderne est un poëme didactique : Dante veut enseigner.

Que telle soit son intention, mille passages des trois Cantiques le prouvent. Il invoque le précédent de saint Paul descendant dans l'autre monde pour se rendre digne de l'apostolat; à tout instant il prend note des circonstances afin de pouvoir les *redire aux hommes*. Quand, au purgatoire, il cause avec Marco Lombardo, il ne l'interroge sur l'origine du mal sur terre que pour ajouter aussitôt : « Dis-la moi, *afin que* je la voie et *la montre aux autres* » (*Purg.*, XVI, 64); lorsqu'il rencontre Guido Guinicelli, le plus grand de ses prédécesseurs, il lui demande qui il est « afin de le mettre sur le papier. » (*Ibid.*, XXVI, 64.) Toutes les visions des derniers chants du *Purgatoire*, toutes les épreuves qu'il y subit, cette sorte d'initiation mystique et le double baptême qu'il y reçoit, ne sont, en définitive, autre chose qu'une consécration de son apostolat. Il est ordonné prêtre de la vérité. « Note, lui dit Béatrice, et, telles que je les ai dites, *redis ces paroles aux vivants*, pour qui vivre n'est que courir à la mort, et, lorsque tu les écriras, aie soin de ne pas céler ce que tu as vu. » (*Ibid.* XXXIII, 52.)

Parfois, malgré son courage et son dévouement, il semble reculer devant cette tâche effrayante d'être le *vas Dei*, l'instituteur de l'humanité égarée; mais alors un mot le relève : « Là bas, dans le monde éternellement amer, dit-il à son aïeul Cacciaguida, et sur le mont dont je quittais le beau sommet, enlevé par les yeux de ma dame, et ensuite dans le ciel, de lumière en lumière, *j'ai appris ce qui, si je le redis, aura pour beaucoup une aigre saveur*; aussitôt la flamme dans laquelle était renfermé Cacciaguida, « resplendit comme aux rayons du soleil un miroir d'or », puis il répondit : « Les consciences noircies, soit par leur propre honte, soit par celle d'autrui, sentiront seules ta rude parole; *néanmoins, tout mensonge écarté, publie toute ta vision*. Ton cri sera comme le vent qui frappe plus fortement les plus hautes cimes : et ce ne sera pas pour toi un médiocre honneur. » (*Par.*, XVII, 64 et suiv.) Y a-t-il dans le monde un doute ou une fausse croyance sur quelque point, comme sur la prédestination, sur la résurrection des corps, sur la nature de l'espérance, ce sera saint Pierre Damien (*Ibid.*, XXI, 76), ce sera saint Jacques (*Ibid.*, XXV, 40 et 129) qui le chargeront d'en instruire l'humanité, et saint Pierre lui-même lui recommande « *de ne pas cacher, quand il retournera au monde, ce que lui-même ne lui cache pas.* » (*Ibid.*, XXVII, 64.)

C'est donc bien l'enseignement de l'humanité que se propose le poëte, l'enseignement dans le sens le plus vaste du mot, un enseignement *encyclopédique*. Le plus souvent il mettra cet enseignement en action, il frappera par des exemples, et même par des formes tangibles, comme lorsqu'il conforme la structure de son enfer à la théorie, légèrement modifiée, d'Aristote sur la morale. L'architecture de l'enfer dantesque implique en effet tout un système de morale, par cela même qu'elle gradue les peines selon que les coupables ont péché par incontinence, bestialité ou malice, tout comme le mont du purgatoire constitue un exposé palpable du système théologique des voies du salut. Fréquemment aussi le poëte se sert de l'allégorie pour communiquer ses leçons; parfois enfin il expose directement et sous forme abstraite, le doctrines qu'il veut répandre. C'est ainsi qu'il se laisse expliquer bien des lois astronomiques, bien des phénomènes physiques, tels que les taches de la lune (*Par.*, II, 45) et beaucoup d'autres; c'est ainsi que, dans l'ordre de la théologie, il définit lui-même, dans l'examen que lui font subir les apôtres, la nature de la Foi (*Par.*, XXIV, 63), de l'Espérance (*Par.*, XXV), de la Charité (*Par.*, XXVI), qu'il éclaircit ailleurs le dogme de la Rédemption (*Par.*, VII), qu'il glorifie enfin en vers sublimes, dans la prière la plus splendide qui ait jamais été écrite, la théorie si compliquée de la grâce :

> Vergine madre, figlia del tuo figlio...
>
> (*Par.*, XXXIII.

Parlerai-je de la façon admirable dont il expose ses idées philosophiques? Qu'il parle de métaphysique pure et du principe de l'univers selon Platon (*Par.*, XIII), ou qu'il célèbre, ainsi qu'il l'a fait en mille endroits de son poëme, mais surtout dans le *Purgatoire*, la liberté morale (voy. surtout *Purg.*, VI, XVI, 65 à 85, XVII, 90, XVIII, 1; *Par.*, V, 18), ou qu'il fasse de la psychologie péripatéticienne, comme dans sa rencontre avec Marco Lombardo (*Purg.*, XVI, 85), le maître ne cesse jamais d'être poëte, et l'on se demande comment il a été possible de revêtir ces abstractions d'une forme aussi harmonieuse et aussi séduisante. Après de pareils prodiges, on ne s'étonne plus qu'il ait trouvé les mots les plus propres et le style le plus animé pour enseigner l'histoire, soit que, par la bouche de l'empereur Justinien, il raconte à larges traits les exploits du peuple élu, depuis la prise de Troie jusqu'à César (*Par.*, VI), soit qu'il mette sur les lèvres du vieux croisé Cacciaguida une description des mœurs politiques et des coutumes privées de la Florence du XIIe siècle (*Par.*, XV), et un catalogue politique de noblesse florentine, sorte de *peerage* de sa patrie. (*Ibid.*, XVI.) Rappellerai-je les endroits où Dante enseigne directement ses théories politiques? Ils sont innombrables. Ici la passion anime tout, et le caractère utopique du système idéalise le sujet que traite le poëte. (Voy. surtout *Purg.*, VI, XVI, 106 et *Par.*, XXVI et XXVII.) Tout cela se confond dans un seul et immense système, comme tous ses efforts tendent à un but unique et idéal qui est d'instruire l'humanité, de l'instruire sur sa double destinée, le bonheur temporel et le bonheur éternel,

II.

Vous savez, messieurs, quel est le grand système dont Dante attend la régénération de l'humanité et son salut dans le monde à venir.

D'un côté, des nations indépendantes les unes des autres, mais vivant en paix, en harmonie et en liberté, parce qu'elles obéissent à un empereur, arbitre suprême qui personnifie la loi et qui leur garantit ainsi le bonheur ici-bas, tout en les préparant à la béatitude éternelle. D'un autre côté l'humanité entière sauvée par la foi du Christ, foi dont le pape est chargé de maintenir la pureté; car il n'a d'autre charge que de veiller à ce que les dogmes et la révélation restent intacts : charge sublime, puisque la révélation dans toute sa pureté peut seule sauver l'homme. Voilà donc ce qui devrait être, mais ce qui n'est pas; cette harmonie générale est troublée, elle doit être rétablie. Le poëme de Dante n'a d'autre but que ce rétablissement de l'harmonie que Dieu a voulu voir exister sur la terre ; le poëte n'est en réalité que la voix de Dieu, l'apôtre qui montre à l'humanité comment elle s'est égarée, comment elle peut retrouver le droit chemin.

« Si le monde présent est dévoyé, lui dit une des âmes qu'il rencontre dans le purgatoire (*Purg.*, XVI, 85), la cause en est en vous, en vous elle doit être cherchée : et je vais la découvrir. L'âme sort de la main de celui qui se complaît en elle avant qu'elle soit, comme une petite fille qui rit et qui pleure et ne sait pourquoi; simplette elle sort, cette âme qui ne sait rien, sinon que, mue par celui qui l'a créée pour la joie, elle se tourne volontiers vers ce qui l'égaye. »

Maintenant voyons le principe du mal qui envahit cette âme si pure à l'origine, et qui bientôt va gagner l'univers entier.

« D'un léger lien l'âme sent d'abord la saveur, et, se trompant, elle court après, si un guide ou un frein ne détourne son amour. Il convint donc qu'il y eût des lois pour imposer ce frein, et il convint qu'il y eût un roi qui discernât au moins la tour de la vraie cité. Il y a bien des lois, mais qui les prend en main? Personne, parce que le pasteur qui est préposé peut ruminer, mais n'a pas les ongles fendus (1). C'est pourquoi le peuple, qui voit son guide rechercher le seul bien dont il est avide (l'argent), s'en repaît lui-même et ne demande rien de plus. C'est pour avoir été mal régi que le monde est devenu criminel et non parce que sa nature est corrompue. *Rome qui rendit le monde heureux avait coutume d'avoir deux soleils, qui montraient les deux routes, celle du monde et celle de Dieu. L'un a éteint l'autre, et l'épée est jointe à la crosse*, et c'est un malheur que par vive force ils aillent ensemble, parce que, quand ils sont joints, l'un ne craint pas l'autre... Aujourd'hui l'Église de Rome, confondant en soi les deux pouvoirs, tombe dans la fange.

— O Marc, répond Dante, tu raisonnes bien, et à présent je comprends pourquoi les fils de Lévi furent exclus de l'héritage. » Encore une de ces nombreuses allusions à *la funeste dot* du pouvoir temporel, qui, selon Dante, a détourné la papauté de la vraie voie. Combien de fois le poëte ne revient-il pas sur cette confusion des pouvoirs, à laquelle il attribue tous les maux dont l'Italie est affligée! Parfois les termes sont d'une vivacité extrême, telle que je ne puis pas même les lire, de crainte de blesser des esprits moins habitués que Dante à séparer le sacerdoce de la personne indigne qui en peut être revêtue. Rien ne dépasse en véhémente éloquence l'apostrophe terrible de saint Pierre contre ceux qui ont *usurpé son siége*, et qui se sont faits hommes de faction, au lieu de rester dépositaires et gardiens de la foi chrétienne. (*Par.*, XXVII.)

Est-ce à dire que Dante soit réformateur dans le sens de Luther, qui semble lui avoir emprunté ses plus violentes diatribes contre la papauté? Non, messieurs, et il faut réfuter sur ce point les théories défendues avec tant de savoir et si peu de discernement, par M. Rossetti et M. Aroux : il n'y eut jamais chrétien plus orthodoxe que Dante. Le courant qui précède la réforme du XVIe siècle fut double : les uns attaquaient le dogme, ce sont les Albigeois, les Patérins, les adhérents du frère Dulcin, les philosophes sceptiques : Dante les met tous en enfer, bien qu'il rencontre parmi eux ses meilleurs amis, et des hommes que, à d'autres égards, il considère comme des modèles. Les autres s'en prenaient aux mœurs du clergé et réclamaient une réforme générale, analogue aux réformes partielles que saint François et saint Dominique avaient faites dans la vie monacale. C'est de ceux-là qu'est Dante; comme le *saint athlète* (saint Dominique), il frappe sur les *broussailles hérétiques*, mais comme saint François, pieux et doux émule de saint Dominique, il prêche le mariage avec la pauvreté. Personne ne distingua avec plus de soin la dignité sacrée et le dignitaire corrompu. Ce Boniface VIII, qui est de sa part l'objet de tant d'invectives impitoyables, dont la place est déjà marquée presque au fond de l'enfer, ce Boniface VIII devient pour lui le Christ lui-même, de nouveau *flétri et flagellé*, quand la main brutale de Guillaume de Nogaret vient s'appesantir sur le vicaire de Dieu. Nicolas III, qu'il rencontre dans le même fossé des *Malebolge*, a beau lui inspirer le mépris le plus profond, le *respect des clefs suprêmes et du manteau papal* arrête l'insulte sur ses lèvres. Plût à Dieu, tel est son refrain constant, que les papes distinguassent les limites qui séparent leur sphère d'activité de celle des princes! Le monde jouirait de la paix que Dieu lui avait réservée.

Là, en effet, est la source de tout le mal, aux yeux de Dante. L'homme est destiné à jouir du bonheur dès ici-bas; ne pouvant y arriver seul, Dieu a voulu qu'il vécût dans l'État : l'État est donc d'institution divine, et il forme la base et en même temps le cadre de la communauté religieuse. C'est dans ces limites que peut et que doit s'exercer simultanément la vie active et la vie con-

(1) Jéhovah (*Levitieus*, XI) ordonna aux Hébreux de manger exclusivement des animaux ruminants et aux ongles fendus. Le moyen âge, donnant un sens allégorique à tous les mots de la Bible, voit dans ces animaux la nourriture morale de l'homme, qui doit être de science (ruminante), et d'activité (les ongles fendus). Or le pape ne peut avoir cette seconde qualité, que Dieu a réservée pour César.

templative selon les règles et les lois que Dante a mission de rappeler au monde, parce qu'elles sont oblitérées, selon les lois et les règles, dis-je, qui ont été données par les philosophes et les législateurs antiques d'un côté, par la révélation et les Pères de l'autre. L'une et l'autre enfin de ces deux conditions de la vie humaine, l'activité et la contemplation, sont accomplies par deux guides et deux gardiens divins, l'Empereur et le Pape. Mais pourquoi, hélas ! s'arrogent-ils sans cesse des droits qui ne leur reviennent pas ? Pourquoi l'Empereur se mêle-t-il de questions religieuses ? Pourquoi le pape empiète-t-il sur le domaine temporel ? Pourquoi les héritiers d'Auguste oublient-ils leur devoir et restent-ils au delà des Alpes ? Pourquoi les successeurs de saint Pierre quittent-ils la ville sainte pour aller s'établir loin du siége prédestiné de l'Église ?

En voyant les manifestations de tendresse que le seul nom de la patrie commune provoque chez Sordello et Virgile, le poëte se demande pourquoi le patriotisme est mort dans l'Italie contemporaine, et il s'écrie (*Purg.*, VI, 78) :

« Ah ! pauvre Italie, séjour de douleurs, navire sans pilote dans une grande tempête, non plus maîtresse du monde, mais bouge infâme ! Au seul doux nom de la patrie, voilà une âme généreuse qui s'empresse d'accueillir un concitoyen : et, au temps où nous vivons, tes habitants sont toujours en guerre ; ceux qu'enferment un même mur et un même fossé se dévorent mutuellement. Cherche, malheureuse, sur les rivages que baignent tes mers, puis regarde en ton sein ; vois s'il y a un coin de terre italienne qui jouisse de la paix... »

Si je lisais la suite, vous verriez un exemple frappant de l'art avec lequel Dante passe de la tristesse à l'indignation, de l'indignation à l'ironie, du pathétique au comique, et comment il sait, dans une seule harangue, fondre les contrastes les plus accusés.

III.

Voilà donc le but sublime que poursuit le poëte-apôtre : rétablir l'harmonie troublée de la vie humaine, rappeler aux princes leurs devoirs, aux peuples leurs droits, à l'Empereur la portée de sa mission, au Pape les limites de son activité. Voilà la grande utopie du moyen âge qu'il voudrait réaliser, l'utopie de l'unité. Chose étrange, c'est au moment où le rêve du moyen âge s'évanouit, où disparaît ce mirage trompeur qui a déçu tant de générations, au moment où dans une étreinte suprême les deux puissances universelles, la Papauté et l'Empire, lassées et épuisées d'une si longue, d'une si terrible lutte, s'affaissent pour ne plus se relever, sinon avec des idées toutes différentes ; c'est au moment où les nationalités se forment, c'est à ce moment que l'homme même qui va créer la nationalité italienne, se lève pour chanter ce passé qui s'éloigne. Pas une idée, pas un sentiment, pas un intérêt de ce grand passé qui ne se retrouve dans cette épopée gigantesque, foyer resplendissant où viennent se concentrer, comme en un point unique, les mille rayons d'une civilisation périssante : la *Divine comédie* est le chant du cygne du moyen âge.

On a comparé ce poëme au dôme gothique, qui dans sa vaste structure réunit toutes les aspirations du passé, dont les étranges détails se fondent dans une sublime harmonie, qui s'élève jusqu'aux nues et abrite tout un monde. La comparaison n'est pas juste : ce n'est pas le poëme de Dante qui ressemble à ce dôme, car il est achevé, complet, régulier, fini, comme les œuvres de l'antiquité classique. Ce qui ressemble à cette cathédrale partout et nécessairement inachevée, c'est le système de Dante, c'est son utopie, son rêve, rêve et utopie du moyen âge tout entier, idéal qui ne fut jamais réalisé, parce qu'il est irréalisable. Le moyen âge veut l'impossible. Voyez la cathédrale gothique. Deux gigantesques tours pareilles aux deux colonnes de l'empire dantesque dominent l'immense nef et, dans une émulation audacieuse, prétendent atteindre le ciel ; mais bientôt le bras de l'ouvrier se fatigue, la foi s'affaiblit, le sens primitif se perd, des éléments hétérogènes s'agrégent aux murs inachevés, et c'est avec un sentiment de mélancolique admiration que le petit-fils contemple ce monument, impérissable témoignage des hauteurs auquel aspirait un âge qui n'est plus, de l'orgueil enthousiaste qui l'a animé, de la grandeur et, hélas ! de l'impuissance de l'homme qui sait concevoir une si noble idée sans jamais pouvoir donner la vie à sa conception.

Je l'ai dit ailleurs, c'est le propre des grands cœurs, bien plutôt que des grands génies, de s'attacher opiniâtrément aux idées qui ont été la gloire et le bonheur des siècles passés, mais qui ont fait leur temps pour ne plus revivre jamais. C'est ainsi que nous voyons les Eschyle et les Aristophane, les Caton et les Brutus, aussi bien que les Dante et les Compagni, se cramponner avec toute l'énergie des âmes sincères à des formes politiques surannées, dans lesquelles l'histoire leur a enseigné à chercher le salut de leur pays. Rien de plus naturel, en effet, surtout pour des hommes chez lesquels l'imagination et l'enthousiasme dominent l'intelligence et le sens pratique. Ceux qui se targuent le plus de leur prescience s'aperçoivent souvent, au terme de leur carrière, que les temps ont changé et qu'ils ont fait fausse route toute leur vie. Qui ne le sait par l'expérience ? Ce changement a lieu d'une façon si insensible, les conditions de la société se sont transformées si radicalement sans que nous nous en doutions le moins du monde, les idées de nos pères sont si loin d'être les nôtres, que parfois on est tenté de se demander si la vérité n'est pas, elle aussi, relative comme presque toute chose en ce monde. Tel a combattu toute sa vie avec conviction, avec courage, avec dévouement, pour une cause bonne, et n'a point réussi à la sauver ; le vaisseau qu'il montait a sombré : faut-il qu'il perde son temps à en chercher les débris, à tirer de l'abîme le gouvernail qui a dirigé jusque-là son

vaisseau, ou vaut-il mieux qu'il cherche ailleurs son salut? Pendant les époques agitées où toutes les traditions historiques périssent, celui-là mérite bien de son pays qui veut lui conserver un de ces soutiens éprouvés; mais au réveil, au lendemain de ces terribles bouleversements, s'il est toujours d'un grand cœur de jeter un regard en arrière sur la mer traversée pendant une nuit d'orage, de regretter la terre perdue et les souvenirs qu'on y a laissés, il n'est point permis à l'homme d'action d'essayer d'y revenir. — Qui peut le nier? C'est la démocratie qui infiltra au corps politique d'Athènes la maladie morale dont il devait mourir; les beaux jours de rude et honnête simplicité étaient déjà loin au temps d'Aristophane : toutes les âmes distinguées s'efforcèrent de retenir le passé. Comme le poëte comique, le vieil Eschyle, Socrate, Platon, dirent, et ils ne se trompaient pas, que le mal était dans la démocratie; mais quoi? aucun effort ne pouvait plus évoquer les mœurs, les sentiments, les idées du passé. Les hommes d'État, Périclès surtout, comprirent ce que les poëtes ne voyaient pas, et, voulant être de leur temps, renoncèrent au passé. C'est qu'il faut savoir s'accommoder de ce qui est, quand même ce qui est nous blesserait; il faut travailler sur l'étoffe qui est sous nos mains, tirer parti des éléments qui constituent la société nouvelle, améliorer si l'on peut; mais on n'a pas le droit de venir réclamer la restauration factice de ce que le courant irrésistible des révolutions a déraciné et emporté; et si les regrets sont plus puissants que la confiance, qu'on continue de chanter le passé et de le faire revivre dans l'art, mais qu'on n'essaye pas de le ressusciter dans la réalité.

Pareille chose eut lieu à Rome, lorsque les honnêtes gens rêvèrent le rétablissement de cette république aristocratique qui avait fait la gloire du peuple-roi. Ils ne se doutaient pas que tout, autour d'eux, avait changé. Depuis cent ans, le premier Gracchus avait déjà sapé les fondements de la République, lorsque Caton ne s'apercevait pas encore qu'il n'y avait plus à Rome ni patriciens, ni républicains, ni Romains; qu'il n'y avait plus qu'une plèbe et un homme. Son cœur se brisa quand il vit la vérité, comme le cœur de Dante fut brisé le jour de la mort de Henri de Luxembourg. Mais Dante était chrétien et poëte : il se réfugia dans la foi et dans l'art, et, sur la ruine de ses rêves chéris de bonheur universel dans une terre pacifiée, il bâtit le plus grandiose monument que l'homme ait conçu, et y cisela en traits indélébiles les figures qui animaient autrefois ce monde mort à jamais.

C'est ce monde qu'il s'était obstiné, lui et beaucoup d'autres, à croire vivant encore, et cependant jamais il n'y eut de transformation plus radicale que celle que l'Europe avait subie pendant le XIIIe siècle. Sur le seuil de ce siècle se projette encore la grande ombre de Frédéric Barberousse évoquant toutes les traditions de l'Empire. Quand il mourut à la tête de la chrétienté armée contre l'islamisme, loin du théâtre qu'il avait si longtemps rempli de sa voix puissante, le monde était encore un : il n'y avait qu'une religion, le catholicisme; qu'une loi, la loi romaine; qu'une langue, la langue des anciens Césars : l'unité était partout. Cent ans plus tard, tout avait changé : le grand schisme divisait l'Europe; les langues modernes s'étaient formées; un tiers-état indépendant grandissait partout; les derniers vestiges de la noblesse germaine avaient disparu dans la grande mêlée des Guelfes et des Gibelins; le premier chevalier de la chrétienté était allé chercher ses alliés sous le croissant; l'Italie du Midi avait reçu une organisation moderne qui détruisait tous les vieux éléments ou du moins les assimilait. La maison de France avait tué la féodalité depuis la Garonne jusqu'au Rhin, car c'est de la France que partit l'idée d'une grande nationalité, et c'est d'abord sous Philippe le Bel qu'apparut la conséquence de cette idée, c'est-à-dire la résistance aux deux pouvoirs universels. L'Allemagne s'entre-déchirait et ses souverains aimaient mieux s'enrichir chez eux que d'aller chercher une gloire peu lucrative à Naples ou à Jérusalem. Une autre génération avait grandi, d'autres intérêts réclamaient leurs droits, d'autres idées divisaient les âmes. Mais un pareil enfantement est douloureux : l'Italie se tordait sur son lit de souffrances, « semblable à la malade qui ne peut trouver le repos sur sa couche, et en se retournant s'escrime contre sa douleur ». Elle ne pouvait savoir qu'elle allait mettre au monde le plus beau fruit que l'histoire ait vu mûrir dans sa longue course : la Renaissance.

Tout ce travail latent n'existe pas pour le poëte. Le plus laborieux des ouvriers qui ont hâté les temps nouveaux, ne vit que dans le passé, il ne cesse de poursuivre sa grandiose utopie. Tout, autour de lui, change; il ne s'en aperçoit pas, car il est seul, seul avec son génie dans ce monde troublé et divisé par mille intérêts hostiles, seul, comme le furent toujours les prophètes. Car vraiment, c'est un prophète biblique que cet austère poëte du moyen âge. Semblable à Isaïe, il a la colère de l'amour; comme lui, il secoue les générations affolées de vanité. Comment n'aurait-il pas été seul, cet apôtre qui se voit en possession de la vérité, ce médecin qui veut guérir des maux qu'on chérit, qui veut ouvrir les yeux de ceux qui ne veulent pas voir, se faire entendre de ceux qui ne veulent pas entendre? Le monde ne le comprend pas, l'évite, lui tourne le dos, et les âmes vulgaires et suffisantes passeront à côté de lui, pour ne voir que les aspérités de son génie. Ce fut un homme difficile à vivre, vous dira Villani, hautain et acariâtre. Ah! oui, messieurs, il était hautain, car il méprisait tout ce qui était vil; il était difficile à vivre, car il ne connaissait pas les transactions, les atermoiements du monde; haineux, il l'était, mais sa haine était pour le mal. Oh! oui, il fut seul, et passa sa vie obscurément; à peine si nous pouvons le suivre de loin dans son long et pénible exil. L'aimable Pétrarque, Pétrarque qui charmait tout le monde, souple courtisan qui savait s'accommoder de tout, ne fut jamais seul, et nous pou-

vons compter chaque jour de sa facile existence. Celui-là choisit le lot agréable; il est juste que la postérité le voie, sinon confondu, du moins mêlé à la foule qu'il a aimée; il est juste que Dante lui apparaisse seul, comme un phare lumineux dans l'océan des âges.

Dante a donc rempli sa mission en prophète, en idéaliste, avec passion. La qualité distinctive, celle qui domine dans la nature d'un peuple, se retrouve toujours dans sa littérature, et sans prétendre épuiser en un seul mot une chose aussi complexe que la nature d'un peuple, on peut dire cependant que c'est l'intelligence qui caractérise le génie français, que la sentimentalité domine chez l'Allemand, que le caractère est ce qui constitue le fonds de la vie et de la littérature anglaises, et que la passion enfin est le trait commun de tous les Italiens. C'est cette passion que vous rencontrez chez le premier Italien, chez Dante, passion fougueuse, véhémente, terrible, mais féconde, bienfaisante, saine. Dante est idéaliste, ai-je dit, mais ce n'est pas un de ces idéalistes banals, âmes pures et candides, je le veux bien, mais esprits nécessairement myopes, qui ne voient le mal nulle part, qui supposent le bien partout, et qui prêteraient à Satan lui-même des motifs honnêtes, des intentions pures. Oh! non, Dante n'est pas idéaliste dans ce sens; il voit le mal, et c'est pourquoi il aime, il admire le bien. Comment, en effet, admirer la vertu, si l'on ne voit le vice, comment honorer les instincts élevés de l'homme, si l'on ne flétrit ses instincts vulgaires; comment rendre justice au bien, en un mot, si on le confond avec le mal? Non; Dante est idéaliste dans un autre sens, non-seulement parce qu'il est doctrinaire politique, et qu'il poursuit un but idéal et irréalisable, mais encore, et surtout, parce qu'il ne s'arrête jamais à l'apparence; parce qu'il pénètre au fond des choses, qu'il voit l'idée, pour me servir du terme de Platon, et que l'accident disparaît à ses yeux; il est idéaliste surtout parce qu'il ne cesse à aucun instant de sa vie douloureuse d'avoir les yeux fixés sur un but élevé, au-dessus des intérêts personnels et immédiats. C'est avec passion qu'il poursuit ce but, mais cette passion n'est pas la haine seulement, c'est aussi l'amour. Il méprise les âmes tièdes et indifférentes qui n'ont pas la force de haïr; quant à lui, il hait, car il sait aimer. Sans doute, il s'indigne bien des fois à la vue des hontes humaines; pareil à saint Pierre, qui rougit comme l'horizon au soleil couchant, son front se couvre d'une sainte pourpre à la vue d'un siècle corrompu, et il frappe sans pitié sur les *loups rapaces* qui usurpent le *trône;* mais cette indignation est sœur de l'enthousiasme le plus naïf, le plus ardent qu'on puisse concevoir. Oui, Dante a la colère, il a l'orgueil, — il est le premier à l'avouer, — il a le mépris, mais il a aussi la tendresse, la justice, l'amour, l'admiration. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'âme plus aimante, plus tendre; toute sa vie n'a été qu'un long amour, vous le savez, et aucun poëte n'a exprimé d'une façon plus pénétrante, plus touchante ce sentiment, le plus délicat du cœur humain. Rappelez-vous le *Purgatorio* et ces expressions si intimes, si cordiales, si affectueuses, si naïvement attendrissantes qu'il sait trouver pour saluer ses amis; rappelez-vous le *Paradiso* et ce fleuve d'amour radieux qui embrasse l'univers; rappelez-vous enfin ces mille formes d'admiration, de soumission, d'attachement et de respect pour Virgile, son *doux guide!* Voilà la vraie modestie, non celle qui cache hypocritement son propre mérite, mais celle qui reconnaît avec joie le mérite d'autrui. Qu'il est touchant, ce grand poëte qui admire comme des modèles qu'on ne peut atteindre ceux-là mêmes que la postérité placera bien au-dessous de lui! Sans doute, Dante se rendait justice à lui-même, mais il le pouvait, car jamais il ne marchanda le respect sympathique au moindre mérite de son prochain; il savait mépriser, mais il en avait le droit, car il savait admirer, et celui-là seul qui sait admirer a le droit de jouir de cette *volupté du dédain* que les âmes vulgaires ne connaissent point.

Dante est impitoyable, je le sais, et comme vous, je frissonne toutes les fois que je lis ce passage de l'*Enfer* où il refuse de secourir le malheureux enfoncé dans la glace, qui le supplie en termes si déchirants de lui ouvrir sa paupière congelée pour que les larmes accumulées puissent couler un moment. Mais cette dureté n'est pas de l'insensibilité; c'est l'inflexibilité d'un grand caractère, c'est le courage viril du devoir et de la justice, qui manque à nos âmes efféminées. La justice, messieurs, ce fut là peut-être, avec l'amour, la plus belle des vertus de Dante. Quoi qu'en pensent tous ceux qui parlent de lui sans le connaître, il a été ennemi des Gibelins autant que des Guelfes, se plaçant au-dessus des partis, et partant isolé, utopiste dont l'homme d'État a le droit de sourire; mais n'est-ce pas cette position impartiale qui, seule, a pu lui donner le droit et la possibilité d'exercer sa fonction de haut justicier? Si Dante avait été un homme pratique, un chef de parti, il aurait peut-être été placé à la tête de quelque république du XIVe siècle, il n'aurait pas été le grand juge qui a cité devant son tribunal austère le moyen âge tout entier.

V.

Le but que Dante se proposa en écrivant la *Divine comédie*, il ne l'a pas atteint, nous l'avons vu; il ne pouvait l'atteindre. Est-ce à dire cependant que son poëme n'a exercé aucune influence? N'est-ce qu'un monument d'art et de curiosité, est-ce une œuvre sans vie que Dante a laissée, objet d'admiration pour l'artiste, objet d'étude pour l'historien? L'action en a été si grande, au contraire, qu'aujourd'hui encore nous en ressentons les effets. L'effet obtenu est différent de celui que le poëte s'est proposé; il n'en est pas moins remarquable; on peut dire sans exagération que la *Divine comédie* a été la pierre angulaire de l'unité italienne, et il me semble que c'est là un résultat qui n'est point à dédaigner.

Mille choses nous font encore aujourd'hui rechercher

le poëme. Ne l'oublions pas, Dante a été le premier poëte moderne; son poëme, le premier poëme original des temps nouveaux. Il est aussi le seul qui ait survécu, qui n'ait pas vieilli. Toutes les autres œuvres poétiques du moyen âge peuvent intéresser l'érudit et l'historien, la *Divine comédie* est la seule qui, jeune comme au premier jour, attire et réunit les regards attentifs de tous les esprits cultivés. Dans tout grand poëte, il y a deux poëtes : celui de la vérité éternelle, qui, à travers l'écorce et la forme passagère, voit l'essence des choses qui ne passe pas; le poëte qui, au-dessus des intérêts et des idées du moment, s'attache aux passions de la nature humaine qui sont de tous les temps; mais il y a aussi l'homme de son époque qui, imbibé de l'air ambiant, pénétré des formes qui l'entourent, les fixe à jamais. Si cette époque, au lieu d'être simple, naturelle, naïve, est artificielle, raffinée, saturée de sophismes scolastiques et de préjugés conventionnels, comme celle de Dante, quelle ne doit pas être la puissance du génie qui, tout en reproduisant ces formes fausses du jour, sait y saisir le fond idéal et vrai! Tel a été le génie de Dante. Et, tandis que toutes les grandes épopées dans lesquelles une civilisation entière vient se refléter, ont été des œuvres collectives du génie national, la *Divine comédie* seule, et le *Faust* de Gœthe, ont été des œuvres originales, personnelles, portant partout l'empreinte d'une grande individualité. De là l'influence immense qu'exercent ces deux poëmes. Comme l'homme de génie fascine et subjugue tous ceux qui l'approchent, quelquefois malgré eux, ainsi ses œuvres captivent même la postérité la plus éloignée, et tracent sur l'océan des âges de longs et ineffaçables sillons.

Cette action de la *Divine comédie* a été double, littéraire et politique.

Dante a fondé l'unité littéraire de l'Italie avant d'en fonder l'unité politique. Qu'est-ce qui fait que, dès le XIVe siècle, les Napolitains et les Lombards se reconnaissent comme membres d'une même nation, quand, cent ans auparavant, ils se combattaient comme deux peuples étrangers? N'est-ce pas que l'œuvre du grand exilé leur appartient à tous également? C'est à peine si, avant Dante, une poésie populaire timide balbutiait dans les divers dialectes de la Péninsule; ce sont des poésies siciliennes ou toscanes, ce n'est pas de la poésie italienne. Dès l'apparition de Dante, la langue italienne eut, pour ainsi dire, conscience d'elle-même. Au dialecte de telle ou telle province succéda l'italien *illustre*, *aulique*, *noble*, comme Dante l'appelle lui-même, et qui appartenait au Romagnol comme au Vénitien, au Ligure comme au Toscan.

Innombrables sont les artistes qui ont été inspirés par la *Divine comédie*, qui se sont formés à cette école, depuis les peintres du XIVe siècle, qui couvrirent de fresques énergiques et touchantes les murs de toutes les églises toscanes, jusqu'au vieux maître qui a conçu le *Jugement dernier*, qui a chanté le poëte qu'il avait médité pendant de longues années, et dont chaque œuvre porte l'empreinte de l'héritage dantesque.

Mais la *Divine comédie* n'a pas été seulement l'école des artistes; elle a été l'école de toutes les intelligences éclairées de l'Italie. Dante est le premier artisan de la Renaissance. Il ne s'en doutait pas lui-même; il n'a voulu donner qu'une encyclopédie du savoir du moyen âge, et il a ouvert des voies toutes nouvelles. C'était un bien grand mérite déjà que de donner cette encyclopédie, de faire sortir des colléges cette science enfouie jusque-là; de la vulgariser en y ouvrant accès à tous, mais il fit plus : il donna la vie à cette histoire romaine, qui avait été lettre morte jusqu'à lui; il révéla l'antiquité, sinon tout entière, du moins ce qu'il en pouvait apercevoir. Son livre fut une sorte de livre de classe pour tout Italien. Partout des chaires s'élevèrent pour l'expliquer, et tous les commentateurs, comme Bocace, le prirent pour texte de leur enseignement, texte qui leur servait à instruire les générations des XIVe et XVe siècles dans la mythologie, la philosophie, la littérature ancienne. Jusqu'en plein XVIe siècle, Machiavel le cite comme une source authentique d'où il tire d'importantes doctrines politiques.

Bien plus grande encore a été l'influence de Dante sur l'Italie moderne. Pendant les cinquante ans de martyre que vient de traverser l'Italie, et dont elle est sortie régénérée, la *Divine comédie* a été le drapeau autour duquel on s'est rallié de toutes parts. Ce n'est pas seulement la langue, affadie et débilitée par les voluptueux versificateurs des XVIIe et XVIIIe siècles, qui s'est retrempée à cette source; ce n'est pas seulement la poésie des Ugo Fosoto, des Leopardi, des Niccolini, qui s'est inspirée à cette fontaine de jouvence du langage mâle et sublime, c'est encore l'esprit national qui s'y est abreuvé et fortifié. Dans les longues épreuves de ce siècle de douleurs, la *Divine comédie* a été un moyen, un prétexte, si vous voulez, de professer son patriotisme et ses idées libérales. On prétendait faire de la grammaire et de l'archéologie italiennes, on faisait de la politique nationale. Pendant plus d'un demi-siècle, le grand proscrit a été le modèle, son livre a été la consolation de tous ceux qui ont souffert pour leur patrie. Le principe fondamental de l'Italie nouvelle, l'État libre dans l'Église libre, on l'a retrouvé chez Dante comme chez Machiavel, et c'est en suivant l'exemple du poëte du moyen âge que la génération contemporaine a entrepris de prouver au monde que l'on peut condamner la réunion du pouvoir spirituel et du gouvernement politique dans les mêmes mains, sans renoncer à la foi la plus entière et la plus rigoureuse. L'avenir nous dira si ce rêve de Dante peut se réaliser; mais ce que je ne crains pas de dire dès à présent, c'est que l'Italie nouvelle a été l'œuvre indirecte de celui qui, il y a six siècles, donna aux Italiens une langue commune et la conscience de leur nationalité. — Sténographie par ' D.)

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. CAMILLE DE CHANCEL.

Le théâtre de George Sand.

Il y a vingt-cinq ans, au mois d'avril 1840, George Sand aborda la scène pour la première fois, et fit représenter au Théâtre-Français une pièce intitulée *Cosima*.

Vous savez tous que George Sand est un grand, un très-grand romancier; mais vous ne savez peut-être pas ce qu'était cette pièce de *Cosima* par laquelle elle débuta au théâtre. *Cosima* représente la double lutte d'une femme partagée, d'abord entre l'affection qu'elle éprouve pour son mari, affection très-réelle, pleine d'estime et de confiance, et un entraînement tumultueux vers un amant; puis, dans cet entraînement même vers cet homme qui la domine, partagée entre l'illusion qui peut la perdre et la clairvoyance qui peut la sauver, partagée entre la haine et l'amour. La haine dans l'amour, tel était le sous-titre de cette pièce dans laquelle étaient exprimées les hésitations, les faiblesses, les résistances d'une femme fascinée, et qui se débat sous la fascination. Le sujet, vous le voyez, était complexe, délicat, essentiellement féminin. Il fut traité par George Sand avec franchise, avec passion, mais avec une certaine inexpérience de la scène. La pièce méritait d'être écoutée : elle fut sifflée, et brutalement, grossièrement sifflée.

A ce propos, permettez-moi de dire, en passant, un mot sur le sifflet.

De nos jours, au théâtre, le sifflet ne s'attaque presque jamais aux choses inutiles, plates, banales; il s'attaque quelquefois à des chefs-d'œuvre, presque toujours à des œuvres méritantes. Quand le sifflet s'attaque à des chefs-d'œuvre, les chefs-d'œuvre, qui ont la vie forte, qui portent en eux un souffle divin, ont raison du sifflet, qui a l'haleine courte; mais quand le sifflet s'attaque à des œuvres simplement méritantes comme *Cosima*, il les abat, et il ferme la route à leurs auteurs découragés. Vers 1840, nous avions cette bonne fortune littéraire, que les deux écrivains qui ont élevé le roman en France à des hauteurs qu'il n'a atteint chez aucun autre peuple, Honoré de Balzac et George Sand, songeaient à transporter à la scène les ressources et les inventions de leur génie ; le sifflet leur a barré le chemin. De là un grand retard dans notre art dramatique. Il a fallu attendre dix ans pour avoir les belles soirées de *François le Champi* et de *Claudie;* il a fallu attendre l'arrivée de M. Dumas fils, la rupture de M. Émile Augier avec l'école dite du bon sens, pour avoir ces comédies d'actualité, de mœurs contemporaines, qui nous passionnent aujourd'hui, et que Balzac aurait probablement créées depuis longtemps, si le sifflet avait bien voulu le lui permettre.

George Sand sifflée, et, je le répète, grossièrement sifflée, publia sa pièce avec une préface. De cette préface, je vous demande la permission de vous lire quelques lignes dans lesquelles George Sand explique son ambition dramatique et la manière dont elle entend le théâtre.

« L'auteur a voulu faire à sa manière. Il se sentait impuissant à produire de grands effets de situation, et il ne comprenait pas la nécessité de tenter une voie au-dessus de ses forces, à une époque où l'énergie du drame a été portée si haut par de plus grands talents que le sien. Il a été persuadé, et il l'est encore, qu'on pourrait intéresser par le développement d'une passion sans incidents étrangers, sans surprise, sans terreur. Ce serait un intérêt d'un autre genre, moins saisissant, moins rapide, sans doute ; mais, dans tous les arts, chaque artiste exprime le sentiment qu'il a de la vie dans la mesure de ses facultés, ou selon l'inspiration qu'il en reçoit au moment de son travail. Les vrais auteurs dramatiques de ce temps verraient, sans colère, s'établir un genre de productions théâtrales naïves, analytiques, de sentiments intimes, qui habitueraient le public à savoir changer d'émotions et à s'intéresser aux petits événements de la famille après avoir frémi et applaudi avec transport au spectacle des grandes passions et des faits éclatants. Mais une portion du public repousse avec précipitation ce qui dérange ses habitudes et ce qui n'est pas l'imitation servile des maîtres. Le public s'éclairera avec le temps. »

« Productions théâtrales naïves, analytiques, de sentiments intimes » : je vous prie de retenir ces mots.

Dix ans après la chute de *Cosima,* George Sand, encouragée par un grand artiste qui était alors directeur de l'Odéon, essaya de nouveau le théâtre avec *François le Champi*, et cette fois elle eut un grand succès. Depuis ce moment, George Sand n'a plus cessé de travailler régulièrement pour la scène; elle a fait représenter une vingtaine de pièces ; quelques-unes ont eu de ces chutes qu'on nomme des succès d'estime, d'autres ont eu de véritables succès. Les grandes soirées dramatiques de ces dernières années ne se nomment pas toujours la *Dame aux camellias*, le *Demi-monde*, les *Faux bonshommes*, le *Fils de Giboyer*, *Dalila*, *Montjoie*, elles se nomment aussi *François le Champi*, *Claudie*, *Flaminio*, *Maître Favilla*, le *Marquis de Villemer*.

Esprit chercheur, George Sand, qui trouve dans le roman, tous les quatre ou cinq ans, une voie nouvelle, est allée puiser ses inspirations dramatiques à des sources multiples. Elle a puisé d'abord, et c'était son droit, dans ses propres romans, quand elle a fait *François le Champi*, *Flaminio*, *Mauprat*, le *Marquis de Villemer;* elle a puisé dans Shakspeare, quand elle a fait *Comme il vous plaira;* elle a puisé dans Sedaine, quand elle a fait le *Mariage de Victorine;* elle a puisé dans les improvisateurs italiens, quand elle a fait les *Vacances de Pandolphe*. Les improvisateurs italiens et leur comédie spontanée, *Comedia del l'arte*, Sedaine, Shakspeare, Hoffmann aussi avec ses côtés fantastiques, Alfred de Vigny avec son drame intime de *Chatterton*, Diderot avec ses théories de tragédie bourgeoise, ont eu leur influence sur son esprit; mais quelles que soient les origines de ses pièces, qu'elles soient inspirées par le grand Shakspeare, ou plus modestement par Sedaine, qu'elles soient tirées de romans antérieurs ou spécialement conçues pour la scène, elles

se distinguent toujours par une certaine manière de procéder, naïve, analytique, intime, qui est la manière indiquée dans la préface de *Cosima*.

George Sand se plaît à mettre au théâtre des passions qui s'ignorent ou qui se taisent, à lever discrètement les voiles dont elles s'enveloppent, à les mettre aux prises avec des incidents familiers tirés de la vie quotidienne; et dans des scènes intimes, sous le jeu d'insinuations qui les font sortir de leur prudence, sous l'action de jalousies qui leur font perdre leur réserve, elle les montre palpitantes, émues, pudiques. Avant que le héros d'une de ses comédies ait proclamé son amour, avant que l'héroïne ait vu clair dans son propre cœur, le public a deviné leurs sentiments à des soupirs, à des regards, à des élans subitement réprimés. Il y a dans ces pièces des effusions qui s'arrêtent soudain comme intimidées; il y a des ruptures qui ne vont pas jusqu'au bout, qui tombent en chemin, doucement vaincues; il y a des réticences, des demi-aveux, des nuances exquises. Pour bien comprendre et bien suivre ces pièces délicates et de fine analyse, il faut, plutôt que des esprits déliés, des cœurs sensibles. Le théâtre de George Sand est un théâtre où les femmes pleurent beaucoup. Pour bien jouer ces pièces, il faut des artistes qui soient non-seulement très-intelligents, mais surtout très-poétiques, comme l'est, par exemple, cette frêle et vaillante actrice, mademoiselle Thuillier, qui a rendu avec tant de charme et de vérité la physionomie de mademoiselle de Saint-Geneix; comme l'étaient aussi ces deux pauvres mortes, mademoiselle Fernand, qui fut à l'Odéon Edmée de Mauprat, et madame Rose Chéri, qui fut au Gymnase Françoise et Victorine; comme l'était encore ce jeune acteur qui fut, pendant quelques soirs, à côté de mademoiselle Thuillier, le marquis de Villemer, Ribes, qui, malade, avait répété le rôle, qui, mourant, l'avait joué, crachant sur la scène du vrai sang, mais voulant avoir cet honneur de donner son dernier souffle d'artiste à une œuvre littéraire et à une femme de génie.

Mais pourquoi dans ce théâtre tant d'élans qu'on réprime, tant de larmes qu'on cache? Pourquoi ces héroïnes ne confessent-elles leur amour qu'au milieu des tortures morales? et pourquoi ces hommes bien épris ne vont-ils pas droit à la femme aimée, l'éloquence aux lèvres? Certes, ils seraient éloquents, parlant sous la dictée du romancier qui a écrit *Valentine* et *Consuelo*. Avec cette question, nous touchons au centre même, au cœur de l'œuvre dramatique de George Sand.

Ils se taisent, ils hésitent; elles se taisent, elles n'avouent leur amour que dans le martyre, parce que leur âme est presque toujours partagée entre deux sentiments délicats; entre une passion quelquefois inconsciente, et des fiertés et des scrupules qui la leur font maîtriser. Je prends comme exemples quatre pièces. J'en pourrais prendre davantage, je pourrais les prendre presque toutes; mais je craindrais d'obscurcir mon explication en y introduisant trop de personnages. Je prends donc quatre pièces seulement parmi les plus applaudies, non pas que les plus applaudies portent plus que les autres l'empreinte de la manière de George Sand, mais parce qu'elles sont probablement les plus connues de vous, et qu'avec elles vous me contrôlerez plus facilement. Je prends *François le Champi*, *Claudie*, le *Mariage de Victorine*, le *Marquis de Villemer*.

Qu'est-ce que François le Champi? Un enfant trouvé qui croit aimer comme un fils, alors qu'il aime comme un amoureux, la belle meunière qui a recueilli, élevé, choyé son enfance. — Qu'est-ce que Claudie? Une fille séduite qui tâche d'étouffer un nouvel amour, ne voulant ni tromper l'homme qu'elle aime, ni lui confesser le passé. — Qu'est-ce que Victorine? La fille d'un vieil employé, naïvement éprise du fils du négociant chez lequel son père travaille et habite, et se laissant entraîner à un froid mariage sans dire le mot, sans faire le geste qui suffiraient pour la sauver, mais qui pourraient aussi la faire soupçonner d'ambition. — Qu'est-ce que mademoiselle de Saint-Geneix, l'héroïne du *Marquis de Villemer*? Une institutrice distinguée, placée dans une famille aristocratique, et s'efforçant de décourager l'amour autour d'elle, parce qu'elle sait qu'avec les affections trop vives qu'elle éveillerait, elle éveillerait aussi des préjugés qui la repousseraient et avec lesquels elle ne veut pas accepter la lutte.

Voilà ces quatre pièces. Vous le voyez, dans chacune le personnage principal est partagé entre sa passion et un sentiment qui le décide à la cacher ou à la combattre : François, partagé entre son amour et une certaine pudeur qui l'empêche de comprendre qu'il aime la femme qu'il a longtemps regardée comme une mère; Claudie, partagée entre son amour et sa fierté; Victorine, entre son amour et son ignorance; mademoiselle de Saint-Geneix, entre son amour et ses scrupules. Nous sommes ici, comme chez le vieux Corneille, en présence de cœurs divisés; je ne dirai pas entre deux devoirs contradictoires, car il n'y a jamais de contradiction réelle entre les devoirs sérieusement envisagés, mais en présence de cœurs divisés entre deux sentiments délicats. C'est, dans les proportions et dans les milieux que comporte la vie bourgeoise et de travail, le Cid et Chimène; c'est le Cid et Chimène sans la cour d'Espagne, sans le tintamarre castillan, sans les pompes chevaleresques, les panaches et les batailles. C'est Chimène, mais Chimène simple moissonneuse, et, mon Dieu! lavant peut-être des assiettes au puits d'une métairie, après une journée de labeur. C'est le Cid, mais le Cid ouvrier charpentier, comme dans le *Pressoir*, et compagnon du tour de France.

Je voudrais vous montrer de près, vous faire toucher en quelque sorte ces expositions de sentiments cachés ou pudiques, dans lesquelles George Sand excelle. Pour cela, je vais détacher successivement de chacune des pièces que je viens de nommer la scène dans laquelle apparaît, pour la première fois, la passion du principal personnage.

Je commence par *François le Champi*. Voici la situation : François est revenu chez la meunière qui l'a élevé; il la retrouve toujours belle, veuve, mais embarrassée dans ses affaires, menacée d'un procès dangereux par la Sévère, une mauvaise femme qui a été la maîtresse de son mari, et inquiète des allures de sa petite belle-sœur, Mariette, une jeunesse très-jolie, mais un peu volontaire et un peu coquette. La scène a lieu entre cette Mariette, qui revient de chez la Sévère, et François le Champi : François, tranquille, questionneur, railleur; Mariette, irritée, boudeuse, coquette, et finissant par éclater de dépit et fondre en larmes. François alors devient sérieux :

Voyons, Mariette, ne pleurez point et ne prenez point en mal ce que je vais vous dire. Il ne faut plus aller chez la Sévère, ma bonne demoiselle; ce n'est pas la place d'une personne comme vous.

MARIETTE.

Et qui vous dit que je la fréquente déjà tant?

FRANÇOIS.

Vous avez beau vous en cacher, je vous dis, moi, que vous y allez un peu plus souvent que tous les jours, et que vos moutons sont gardés par le tiers et le quart qui cause de vous, tandis que vous courez sur des chemins où vous auriez dû laisser pousser l'herbe bien haute avant que d'y mettre le pied ! Je sais bien qu'on se divertit et qu'on est fêtée au logis de la Sévère. On y rencontre des galants qui, tous, sont pour le bon motif; car vous êtes riche, et vous pourriez vous passer d'être belle avec les prétendants que la Sévère vous présente à choisir; mais ça flatte toujours d'être courtisée et louangée, et, pour ce plaisir là, vous ne craignez pas de faire à Madeleine un chagrin qui lui fend le cœur.

MARIETTE.

Madeleine ! Madeleine ! Pourquoi me parlez-vous de Madeleine ? Elle sait bien que je ne songe point à la chagriner ; mais vous, si vous avez du déplaisir, dites-le, et je verrai ce que j'ai à répondre. Pourquoi est-ce que vous fourrez toujours ma belle-sœur là-dedans?

FRANÇOIS.

Mariette, il ne manque pas de gens qui aimeraient à vous persuader à leur profit; mais, quant à moi, je ne saurais le faire au détriment de l'amitié que vous devez à Madeleine.

MARIETTE.

Toujours Madeleine !

Supposez cette scène bien jouée, par des acteurs qui en expriment toutes les intentions : il est évident pour le spectateur que Mariette songe au Champi et que le Champi ne songe pas à Mariette. Mais comment ce garçon reste-t-il si froid devant cette jeunesse si jolie et si bien disposée? La jalousie clairvoyante de Mariette a jeté un nom qui explique la pièce et ce qui se passe dans le cœur du Champi : « Madeleine ! toujours Madeleine ! »

Je continue par *Claudie*. Claudie est venue avec son grand-père faire la moisson chez les Fauveau ; le vieux étant tombé malade, Claudie est restée plus longtemps qu'elle ne voulait au logis des Fauveau ; et Sylvain Fauveau s'est épris de plus en plus de cette jolie fille vaillante et triste. Mais Denis Ronciat, le séducteur de Claudie, est venu rôder par là, Denis Ronciat dont Pierre Dupont a dit :

Un homme dont les caquetages
Vous mettraient comme chat et chien,
Et qui brouillerait vingt ménages
Plutôt que d'arranger le sien.

Donc Denis Ronciat est venu, et il a parlé si bien, ou plutôt si mal, que la fermière, la grande Rose, vient de rudoyer Claudie et de lui signifier que sa présence était un embarras dans la maison; si bien que Sylvain Fauveau arrive à son tour, la rage au cœur, et voulant questionner la jeune fille. Il faut qu'elle parle, qu'elle avoue, qu'elle ait confiance, et peut-être Sylvain pardonnera. Mais les questions de Sylvain ne font pas sortir Claudie de sa réserve. En vain Sylvain lui demande si elle sait ce que la bourgeoise a contre elle. Claudie répond simplement : Non. En vain Sylvain, insistant, lui demande si elle ne craint pas que quelqu'un de son endroit, Denis Ronciat, par exemple, ait mal parlé d'elle. Claudie répond simplement : « Je ne crains pas qu'aucune vérité dite sur mon compte me mérite l'affront des bons cœurs et des honnêtes gens ! — Sans doute, réplique Sylvain ; aussi vous devez aller au-devant des accusations. Une personne comme vous doit vouloir emporter l'estime d'un chacun. »

CLAUDIE.

Ça ne regarde que moi.

SYLVAIN.

Ça regarderait pourtant l'homme qui vous aimerait !

CLAUDIE.

Qui m'aimerait !... Je ne veux point être aimée.

SYLVAIN.

Vous souhaitez pourtant vous marier?

CLAUDIE.

Vous vous trompez bien.

SYLVAIN.

Oh ! par exemple, si Denis Ronciat voulait vous épouser, vous feriez peut-être votre devoir et votre contentement en le voulant aussi ?

CLAUDIE.

Je crois que je ne ferais ni l'un ni l'autre.

SYLVAIN.

Ce n'est point ce qu'il dit !

CLAUDIE.

Il parle de moi ? Eh bien, moi, je ne parle point de lui !

SYLVAIN.

Écoutez, Claudie, ne vous faites point comme ça arracher les paroles une par une. Parlez-moi ; marquez-moi de la confiance. Dites-moi comment et depuis quand vous connaissez cet homme-là. Ce que vous me direz, je le croirai ; mais si vous ne me dites rien, je crois tout. Voyons ! ne nous quittons pas comme ça ! Ça fait trop de mal. Votre conduite avec moi n'est point franche. Vous vous taisez toujours, je le sais ; mais le silence est quelquefois une offense à la vérité, pire que les paroles. On est coquette, des fois, en ayant l'air d'être farouche. On attire les gens en ayant l'air de les repousser. Claudie ! Claudie ! il faut tout me dire.

Mais l'aveu qu'il demande ne sort pas des lèvres de Claudie ; et la jeune fille se retire. Seulement, en se retirant, et pendant que Sylvain en pleurs tombe sur un banc, Claudie jette un long regard mélancolique sur ce

jeune homme qu'elle ne doit plus revoir et avec lequel elle aurait pu être si heureuse. Ce regard de Claudie dément son silence et sa froideur de tout à l'heure : Sylvain est aimé.

Je passe au *Mariage de Victorine*. La famille du négociant Vanderke vient de faire ses cadeaux de noces à Victorine. La jeune fille est restée seule devant ces richesses inattendues. Des moires ! des perles ! des dentelles ! elle touche toutes ces choses, et se dit qu'elle va être bien belle et bien heureuse. Oh ! oui, bien heureuse ! Et plus Victorine se dit qu'elle va être heureuse, plus elle s'attriste. Survient Alexis Vanderke, le fils du négociant. Il apporte son cadeau à son tour : une montre, une montre qu'il avait déjà confiée un jour à Victorine, la veille d'un duel, d'un duel de jeune homme, que Victorine seule avait deviné dans la maison. Devant ces souvenirs, devant ce cadeau, les larmes de Victorine se sèchent, la joie revient, l'expansion. Elle pleurait tout à l'heure, elle rit maintenant. Comme Victorine est bien jeune et bien naïve, il n'est pas impossible qu'elle ignore la cause de ses joies et de ses larmes; mais cette cause, le spectateur la connaît maintenant : c'est Alexis.

Je termine ces citations par le *Marquis de Villemer*. J'ouvre la pièce au second acte, après la première rencontre d'Urbain et de Diane de Saintrailles. La marquise de Villemer a préparé pour son fils un riche mariage; il ne dépend que d'Urbain d'épouser la belle Diane. Mais Urbain a trouvé dans mademoiselle de Saint-Geneix, la lectrice de sa mère, la véritable compagne de sa vie, la femme qui l'acceptera tout entier avec ses étrangetés, avec ses rêveries sérieuses. Aussi, pendant que toute la famille empressée reconduit Diane de Saintrailles, Urbain retient mademoiselle de Saint-Geneix et la prie d'annoncer à la marquise que le mariage projeté est un vain rêve. Puis, dans une allusion qui reste toujours indirecte par respect, mais qui reste constamment transparente par la solennité et l'émotion d'Urbain, il fait mademoiselle de Saint-Geneix arbitre de leurs deux destinées. La jeune fille repousse, non, écarte ce cœur qui s'offre à elle. Mademoiselle de Saint-Geneix partie, arrive le duc d'Aléria, le frère du marquis, le joyeux viveur; Urbain lui confie un grand secret : il a un fils qu'il fait secrètement élever chez des paysans. Le duc saisit avec joie l'occasion qui se présente d'être utile à son frère, et il offre de reconnaître l'enfant.

URBAIN.

Merci ! mon ami.

LE DUC.

Tu acceptes ?

URBAIN.

Non pas ! je refuse. Un nom, vois-tu, c'est un esclavage, et je veux que mon fils soit libre. Élevé dans les montagnes par des paysans, il commence par acquérir la force physique. Plus tard, je lui donnerai la force morale. Peut-on l'avoir, et, si on l'a, peut-on l'exercer dans le monde absurde où nous vivons, toi et moi ? Non. On appartient à une caste, à un rocher qui nous écrase à jamais la poitrine. Les devoirs du rang, les convenances ! Avec ces mots-là, on violente nos sentiments ou l'on pervertit nos idées. Je veux que mon fils soit affranchi de ces liens irritants, puérils ! Je veux que le travail soit un levier dans sa main vigoureuse, et non un boulet rivé à son pied meurtri. Je veux qu'il se sente l'artisan de son avenir et le maître de sa vie ; et, le jour où son cœur parlera sérieusement, je veux qu'il puisse épouser une paysanne, une servante, si bon lui semble ! sans que personne vienne lui dire : « Halte-là ! le sang des Villemer coule dans tes veines et te force à réunir deux blasons au lieu d'associer deux âmes ! » Et sans que la femme aimée, sourde à son sanglot, lui dise qu'elle met sa gloire et sa vertu à le repousser !

Je ne vous cite pas ces paroles comme une appréciation parfaitement calme, parfaitement impartiale des charges et des inconvénients que peut entraîner l'héritage d'un nom ; mais je vous les donne comme le cri sincère, déchirant, de la passion. Devant ce rugissement, on comprend à quelle profondeur mademoiselle de Saint-Geneix est aimée ! Entre mademoiselle de Saint-Geneix et le marquis, il n'y a eu jusqu'ici pas une parole tendre échangée, pas un serrement de main. Le marquis, pendant deux actes, a traversé la pièce, grave, muet; mais voilà une explosion, un jet de flamme et de fumée qui fait mesurer l'intensité de l'incendie.

C'est de cette manière, tantôt passionnée comme dans le *Marquis de Villemer* et *Claudie*, tantôt ingénieuse comme dans le *Mariage de Victorine* et *François le Champi*, que George Sand révèle les sentiments cachés de ses personnages. Ces sentiments, elle les suit dans les phases successives et, en apparence, contradictoires de leurs développements. Elle montre des cœurs qui souffrent, qui saignent, qui se dévouent, qui se sacrifient. Avec elle, le drame est essentiellement psychologique. Peu d'incidents étrangers aux émotions intimes des personnages ; pas d'événements accumulés ; pas de surprises, pas de coups de théâtre. Aussi, les habiles, les constructeurs de grandes charpentes dramatiques, les faiseurs de vaudevilles et de mélodrames disent : « Mais ce ne sont pas là des pièces. » Eh bien, sans doute, ce ne sont pas des pièces à leur façon. Voilà tout.

Le public aussi, le public qui est devenu très-connaisseur sur les choses secondaires de l'art ; le public qui, ayant vu jouer beaucoup de pièces, est devenu très-expert dans la question de l'entrée et de la sortie des personnages ; le public, qui ne se contenterait plus aujourd'hui des dénoûments naïfs de Molière, trouve quelquefois que ces pièces ne sont pas assez solides, assez résistantes, assez *corpsées*. Le public a peut-être raison, mais dans une limite que je tiens à indiquer. Les pièces de George Sand, au point de vue dramatique, sont quelquefois mal conduites ; au point de vue psychologique, elles sont toujours logiquement déduites.

Je m'explique. Dans toute œuvre théâtrale véritablement digne du théâtre, — il est évident qu'il n'est point question ici du répertoire courant de la Porte Saint-Martin et de l'Ambigu, — dans toute œuvre théâtrale qui est une œuvre d'art, il y a deux choses : une construction matérielle, une construction morale ; un dévelop-

pement de sentiments exprimé et contenu dans un développement d'action. Chez George Sand, le développement de l'action est quelquefois défectueux; le développement des sentiments est toujours irréprochable. Il y a des scènes amenées par des incidents dramatiques mal choisis; mais ces scènes mal amenées, elles sont vraies et à leur place.

Pour bien vous faire saisir cette distinction, je prends deux exemples : l'un dans *Flaminio*, l'autre dans le *Marquis de Villemer;* et naturellement je prends deux passages très-contestés, très-discutés de ces deux pièces ; je veux dire l'abandon de Flaminio par la grande dame qui le protége, à propos d'une guitare trouvée chez lui, et la rupture de la marquise de Villemer avec mademoiselle de Saint-Geneix, à la suite des bavardages d'une femme écervelée.

Je commence par *Flaminio*. Voici le sujet de *Flaminio*. Une femme du meilleur monde, veuve, expérimentée, Anglaise, s'ennuie au milieu des petits calculs et des petites passions du grand monde. Le hasard lui faisant rencontrer un aventurier, un bohème poussé en pleine liberté, avec toute la séve d'instincts d'artiste, avec tout l'épanouissement de la jeunesse, elle est étonnée, émue par cet homme qui contraste poétiquement avec les hommes qu'elle est habituée à voir dans les salons. Puis, ayant reconnu que ce bohème, sous ces insouciances joyeuses, cache des délicatesses exquises, elle s'attache à lui, veut lui consacrer sa vie, l'épouser. Voilà le sujet : il est peut-être très-romanesque; mais, étant donné tel quel, il est évident que de ce sujet étudié par un dramaturge qui est un penseur, par un dramaturge qui est un moraliste, par un dramaturge qui a une ambition plus haute que celle de mener à bonne fin, après beaucoup d'incidents inattendus et de péripéties amusantes, le mariage d'un monsieur et d'une dame, il est évident que de ce sujet découle naturellement la situation suivante : c'est qu'à un certain moment cette grande dame sera blessée par les grossièretés et les lacunes de l'éducation première de son protégé; c'est qu'à un certain moment cette femme sera humiliée par les souvenirs qui sortiront du passé de ce bohème. De même dans le *Marquis de Villemer*, étant donnée l'idée mère de la pièce, une jeune fille pauvre, aux gages d'une femme aristocrate, inspirant une grande passion au fils de cette dame et l'épousant, il est évident encore qu'à un certain moment, quelque pure, quelque méritante que soit la jeune fille pauvre, quelque juste, quelque bonne que soit la femme aristocrate, il est évident qu'à un certain moment cette demoiselle de compagnie ne sera, aux yeux de cette marquise, qu'une intrigante.

Flaminio renié, ou du moins momentanément renié par sa protectrice, mademoiselle de Saint-Geneix éconduite par la marquise de Villemer, ces deux situations étaient contenues dans les données mêmes des pièces, comme les feuilles et les fleurs sont contenues dans la graine qu'on jette en terre. Il est possible que les incidents dramatiques qui amènent ces situations soient mal choisis : dans *Flaminio*, c'est une guitare ; dans le *Marquis de Villemer*, ce sont les bavardages d'une femme sans cervelle. La marquise écoute trop facilement ces bavardages ; la guitare est puérile ; je le veux bien; mais ce qui n'est pas puéril, ce qui n'est pas invraisemblable, ce qui était dans la logique des pièces, ce qu'il fallait mettre à la scène, et ce que George Sand a bien fait d'y mettre, ce sont ces deux situations : Flaminio abandonné, mademoiselle de Saint-Geneix injustement humiliée par la marquise de Villemer ! Les gens d'esprit qui disent (et j'en ai entendu) : « Mais les pièces étaient finies : Flaminio allait épouser sa protectrice ; mademoiselle de Saint-Geneix allait épouser son marquis; tout était arrangé, tout le monde était d'accord : voilà un commérage bien fâcheux et une guitare bien inopportune, qui font recommencer inutilement des pièces terminées et très-heureusement dénouées. » Les gens d'esprit qui raisonnent ainsi peuvent être de fins connaisseurs quand il s'agit d'un gros mélodrame, mais à propos d'une comédie intime de George Sand, je les trouve des moralistes insuffisants.

J'ai essayé de vous montrer la manière dramatique de George Sand, l'originalité, la personnalité de ses procédés à la scène. Je diviserais volontiers son théâtre en quatre groupes : le groupe des pièces consacrées à la vie rustique, composé de *François le Champi*, de *Claudie* et du *Pressoir;* le groupe des pièces consacrées à la vie artistique, composé de *Flaminio*, du *Démon du foyer*, de *Maître Favilla;* le groupe des pièces de fantaisie et de pastiche, composé du *Mariage de Victorine*, continuation de Sedaine, de *Comme il vous plaira*, arrangement de Shakspeare, du *Drac*, des *Vacances de Pandolphe;* le groupe, enfin, plus difficile à déterminer, mais dans lequel je ferais entrer *Mauprat*, *Françoise*, le *Marquis de Villemer*, réunissant ces trois pièces, parce que j'y verrais, plus spécialement que dans les autres, la femme montrée comme la providence vivante de l'homme, l'inspiration et la récompense des fortes actions et des grandes pensées.

Les pièces de George Sand nous font voir habituellement l'humanité dans sa vie réelle, quotidienne, de travail et de famille, mais par le beau côté, par le côté des sentiments généreux. Il y a peu de méchants dans ce répertoire. J'ai fouillé toutes les pièces qu'a fait jouer George Sand ; je les ai fouillées comme aurait pu faire un gendarme chargé d'opérer des arrestations, ou un juge d'instruction chargé de découvrir des coupables, et je n'y ai pas trouvé plus de quatre ou cinq personnages réellement vicieux. Et encore, pour la plupart, ils ne sont pas absolument odieux. George Sand leur tend presque toujours une bonne pensée à laquelle ils s'accrochent et avec laquelle ils atténuent leur culpabilité. Ainsi, dans *François le Champi*, la Sévère, qui n'a été pendant sa jeunesse qu'une espèce de lorette rustique, et qui est en train, avec les années, de devenir quelque

chose de pis, la Sévère ne va pas jusqu'au bout du procès injuste qu'elle intentait à Madeleine. Dans *Claudie*, Denis Ronciat, le séducteur, a un bon mouvement; après avoir offert de l'argent à Claudie pour réparer le passé, il offre sa personne et sa main que Claudie refuse. Dans *Mauprat*, Jean de Mauprat, Jean le tors, ce burgrave berrichon couvert de meurtres, de trahisons, de rapines, eh bien, il se transfigure; il s'idéalise, en quelque sorte, en prenant les allures colossales d'un type. C'est un bandit, mais c'est en même temps le dernier des francs-seigneurs; sa vie est une vie de vol et d'assassinats, mais elle est la dernière forme et l'expression dernière de la féodalité dépaysée au milieu du XVIIIe siècle, de la féodalité qui meurt, oiseau de ténèbres, sous les clartés de la philosophie et devant l'aube déjà rayonnante de 1789.

Ainsi donc, peu de méchants dans ce répertoire; en revanche, l'amour filial, le désintéressement de l'artiste, la tolérance pour les fautes naïves, le pardon pour les faiblesses loyales, la réhabilitation par le travail, y sont enseignés. L'amour vrai, désintéressé, y triomphe des calculs égoïstes et des préjugés de caste, et il en triomphe, non-seulement au dénoûment par le mariage, mais dans tout le courant de la pièce, par les sympathies qu'il provoque. Il y a là de bons exemples et de fortifiantes émotions; il y a là, ce qui manque trop souvent dans les pièces contemporaines, de l'idéal. Et puis, il y a aussi, par moments, dans certaines scènes, comme un grand souffle qui passe, un grand souffle embaumé qui vient des champs.

George Sand, en effet, grand paysagiste dans ses romans, a su introduire le paysage à la scène. En France, sous ce rapport, nous n'avions pas été gâtés au théâtre. Tandis que nos voisins, les Anglais, les Allemands, dans les grands drames de Shakspeare et de Gœthe, mêlaient tous les bruits de la nature aux voix des passions humaines, notre tragédie classique semblait ne pas savoir qu'il y eût des étoiles, des bois, des fleurs, des oiseaux. J'ai cherché dans les tragédies de Racine un arbre, un pauvre petit arbre, je ne l'ai pas trouvé. Notre comédie classique, c'est-à-dire Molière, a bien mis quelquefois des paysans à la scène; mais Molière n'a guère vu dans ses paysans que des espèces de grotesques, à la façon de ses Turcs et de ses apothicaires. Beaumarchais a bien dénoué le *Mariage de Figaro* dans les jardins du comte Almaviva; mais dans ces jardins, dans ces bosquets, Beaumarchais n'a vu qu'un lieu propice aux rendez-vous et aux surprises, une espèce de salon plus commode que les salons ordinaires, parce qu'il a plus de portes par lesquelles on peut entrer, plus de portes par lesquelles on peut sortir et plus de cabinets où l'on peut se cacher. Il a fallu que Mozart vînt, qu'il prît cette scène et la mît en musique, pour qu'il nous fût donné de respirer les parfums de cette nuit d'Espagne et de ce jardin plein d'orangers. Un poëte de nos jours, qu'il faut bien toujours citer quand il s'agit d'innovations littéraires, Victor Hugo, grand paysagiste, lui aussi, dans ses poésies lyriques, n'a pas oublié la nature dans ses drames. Dans *Hernani*, dona Sol, le soir de ses noces, rêve au clair de lune et demande une chanson au rossignol; dans les *Burgraves*, Régina, par un soir d'automne, regarde le soleil couchant qui empourpre le mont Taunus, et les hirondelles qui fuient à tire d'ailes. Mais ce ne sont là, dans les drames d'Hugo, que des fenêtres un moment ouvertes sur la campagne, aussitôt refermées. Il a été donné à George Sand de mêler, d'une façon plus intime, le paysage à l'action. Elle a fait du décor champêtre une sorte de personnage, muet sans doute, mais inspirateur des discours et des sentiments des personnages humains qui parlent au milieu. Elle a groupé au coin des bois, elle a assis au revers des montagnes des scènes qui, dans ces sites, sont vraies, charmantes, poétiques, et qui, transportées partout ailleurs, deviendraient invraisemblables, brutales, grossières. La première rencontre de Flaminio avec l'Anglaise qui deviendra sa protectrice, cette première rencontre a lieu dans les Alpes. C'est là, devant un chalet, parmi les rochers, que, pendant un déjeuner sur la mousse, Flaminio, déguisé sous un costume d'emprunt et parlant librement d'art, de pauvreté, d'amour, émeut cette dame. Sur cette haute montagne, bien loin, bien au-dessus des villes, du monde, des conventions sociales, l'émotion de l'Anglaise est poétique. Changez le décor, ôtez la montagne, les rochers, vous n'avez plus qu'une séduction grossière.

Il est encore, dans ce théâtre de George Sand, une idée sur laquelle je n'insisterai pas aujourd'hui, mais que je dois noter. George Sand, dans ses pièces comme dans ses romans, montre volontiers la femme meilleure que l'homme. Son appréciation est-elle juste ? Difficile question! La femme est-elle vraiment meilleure que l'homme ? Mesdames, je crois que oui.... Mais je ne me charge pas de le prouver..., ce soir du moins; car je n'ai plus que le temps de résumer en deux mots tout ce discours et tout le répertoire de George Sand : Le théâtre de George Sand est un théâtre analytique et idéaliste.

CAMILLE DE CHANCEL.

BULLETIN DES COURS.

M. Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, a fait à l'hôtel de la préfecture de cette ville une intéressante conférence sur les *Rapports de la beauté plastique et de la beauté morale*. Après avoir prouvé par quelques exemples que l'une ne va pas sans l'autre chez Homère, et que déjà Eschyle, Sophocle, Virgile insistent davantage sur « le charme de l'âme » à propos de leurs héroïnes, M. Campaux a indiqué en quelques traits rapides que les poëtes postérieurs au christianisme de Dante, Shakspeare, Milton, le Tasse, Corneille, Racine, Chateaubriand, Alfred de Musset, sont arrivés

à une conception tout idéale de la beauté, et il a terminé ainsi :

« Conclurons-nous de là que la beauté plastique est chose indifférente? Dieu nous garde d'un pareil blasphème, nous qui admirons surtout dans l'œuvre de Raphaël l'harmonieuse fusion qu'il a su faire de la beauté plastique de la Grèce et du sentiment chrétien ; mais si une belle âme gagne en charme à habiter un beau corps, celui-ci gagne encore plus à avoir une belle âme pour hôtesse ; et c'est, il faut le reconnaître, une chose bien puissante que la grâce morale qui, même à côté des beautés les plus radieuses, peut donner du charme à la forme la plus disgraciée, et quelquefois la transfigurer.

» Quant à la beauté plastique, si elle a dans la pureté du sang sa source la plus profonde, la pureté du sang, à son tour, n'a pas de gardienne plus sûre et plus incorruptible que la pureté des mœurs ; et celle-ci, qui n'est autre chose, au fond, que la sévère et chaste économie de l'étincelle même de la vie, n'a pas d'asile plus sacré que la famille ou le mariage, sans lequel la famille n'est pas ; et cela peut faire comprendre tout ce qu'il y a d'intime et de nécessaire dans le lien qui unit la beauté plastique à la beauté morale. »

— M. Noël a fait à l'hôtel de ville de Versailles une conférence sur l'*harmonie dans le style*. Il n'a pas insisté longtemps sur l'harmonie « mécanique », qui consiste à rechercher les mots dont le son est agréable, et à donner à la phrase une cadence satisfaisante pour l'oreille ; abordant l'harmonie imitative, il l'a divisée en deux sortes : celle qui imite par le son les objets, et celle qui consiste à suivre le mouvement de chaque pensée par une cadence qui s'y approprie, de façon qu'il y ait dans la conduite et l'allure générale de la phrase une certaine musique qui corresponde aux mouvements mêmes de l'âme. Celle-là demande véritablement de l'art et du génie, et M. Noël s'est attaché à en analyser toutes les délicatesses. Son sujet lui donnait cet avantage, dont il a heureusement profité, de pouvoir réunir dans une sorte de cadre, et citer avec un grand talent de lecteur, des pages de nos meilleurs écrivains choisies avec beaucoup de tact et de goût.

BIBLIOGRAPHIE.

Parmi les doctrines philosophiques que notre siècle a vu naître, le positivisme est certainement une des plus remarquables. On peut l'apprécier à des points de vue fort différents, mais il est incontestable qu'elle a une grande valeur comme signe caractéristique de notre époque, et qu'elle se relie au développement immense qu'ont pris de nos jours les sciences expérimentales.

On se souvient encore des articles que M. Janet a consacrés dans la *Revue des Deux-Mondes*, et la réfutation de cette doctrine, telle qu'elle a été transformée par le célèbre disciple d'Auguste Comte, M. Littré. Ces articles et les études que M. Janet a faites sur M. Renan, M. Taine et M. Vacherot, ont été réunis dans un volume qui paraîtra sous quelques jours dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. La *Crise philosophique*, tel est le titre du livre de M. Janet, et, en effet, la réunion seule de ces quatre noms : M. Renan, M. Taine, M. Vacherot et M. Littré, est féconde en instruction sur la phase critique que traverse en ce moment la philosophie française. Si différents à tant de points de vue, ils s'accordent tous à repousser comme surannées les doctrines qui sont classiques dans la patrie de Descartes.

Il paraîtra en même temps dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* un autre livre qu'il est curieux de rapprocher de celui-là : *Matérialisme et spiritualisme*, telle est le titre de l'ouvrage de M. Leblais, et il n'est pas nécessaire de dire qu'il est conçu dans un esprit bien différent du précédent. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de ce volume, c'est qu'il est précédé d'une préface écrite par M. Littré lui-même, et dans laquelle il répond aux objections que lui adresse M. Janet dans la *Crise philosophique*.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Volumes publiés de la Bibliothèque de philosophie contemporaine.

In-18 à 2 fr. 50.

H. TAINE..... Le Positivisme anglais, étude sur Stuart Mill.
H. TAINE..... L'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle.
PAUL JANET.... Le Matérialisme contemporain. Examen du système du docteur Büchner.
ODYSSE-BAROT. Lettres sur la philosophie de l'histoire.
ALAUX..... La Philosophie de M. Cousin.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit pénal.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit ecclésiastique : Des rapports de la religion et de l'Etat.
ÉMILE SAISSET. L'Ame et la vie, suivi d'une étude sur l'Esthétique française.
ÉMILE SAISSET. Critique et histoire de la philosophie (fragments et discours).
CH. LÉVÊQUE .. Le Spiritualisme dans l'art.
CH. LÉVÊQUE... La Science de l'invisible. Études de psychologie et de théodicée.
AUG. LAUGEL... Les Problèmes de la nature.
CHALLEMEL-LACOUR. La Philosophie individualiste, étude sur Guillaume de Humboldt.
CH. DE RÉMUSAT. Philosophie religieuse : De la théodicée naturelle en France et en Angleterre.
ALB. LEMOINE.. Le Vitalisme et l'animisme de Stahl.
MILSAND..... L'Esthétique anglaise, étude sur M. John Ruskin.
A. VÉRA..... Essais de philosophie hégélienne.
BEAUSSIRE.... Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française.
FRANCISQUE BOUILLIER. Du plaisir et de la douleur.
BOST..... Le Protestantisme libéral.
ED. AUBER.... Philosophie de la médecine.

Viennent de paraître :

La Science et les savants en 1864, par M. Victor Meunier, rédacteur scientifique de l'*Opinion nationale*. 1re année, 1 vol. in-18 de 366 pages. 3 fr. 50

Dictionnaire annuel des progrès des sciences et institutions médicales, comprenant par ordre alphabétique de matières l'analyse de tous les travaux faits en France et à l'étranger pendant l'année, relatifs aux sciences médicales, par M. Garnier ; précédé d'une Introduction par M. le docteur Amédée Latour. 1re année, 1864. 1 vol. in-18 de 500 pages. 5 fr.

Paléontologie stratigraphique. — De la Faune quaternaire. Leçons professées au Muséum d'histoire naturelle pendant l'année 1864, par M. A. d'Archiac (de l'Institut). 1 vol. in-8. 3 fr. 50

Les Consultations de madame de Sévigné, étude médico-littéraire, par M. le docteur Ménière. 1 vol. in-8 de 145 pages. 3 fr.

Climatologie des stations hivernales du Midi de la France (Pau, Amélie-les-Bains, Hyères, Nice et Menton), par M. le docteur de Valcourt. 1 vol. in-8. 3 fr.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 24. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 13 MAI 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

UNIVERSITÉ DE GŒTTINGUE. — **Littérature ancienne.** — Cours de **M. E. Curtius :** La parole et l'écriture chez les Grecs.

ENTRETIENS LITTÉRAIRES DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN. — **Histoire et morale.** — Conférence de **M. E. Bersier :** Wilberforce.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Voyages.** — Conférence de **M. Ernest Morin :** L'Afrique et l'esclavage.

Bulletin des cours. — M. Philarète Chasles.

Paris, 12 mai 1865.

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs que nous publierions quelques leçons des professeurs les plus distingués de l'Allemagne. C'est par M. Curtius que nous commençons aujourd'hui.

M. Ernest Curtius est un des philologues les plus éminents d'outre-Rhin. Ses travaux sur la langue grecque sont connus de tous les savants. Il traite cette année-ci, dans son cours, des antiquités juridiques et de l'art en Grèce. Celui de ses discours faits à l'Université que nous donnons dans ce numéro permettra à nos lecteurs d'apprécier son intelligence et son érudition.

La faveur que la *Revue des cours* commence à prendre dans les pays étrangers vient sans doute de ce qu'elle y est regardée comme l'organe de l'enseignement supérieur français. En retour, n'est-il pas juste qu'elle prenne à tâche de donner à ses abonnés de France quelque idée de l'enseignement supérieur, tel qu'il est professé dans les autres pays? Si la *Revue* arrive à prendre, sans l'exagérer, ce caractère international, l'agrandissement de son cadre accroîtra, croyons-nous, son importance et son intérêt.

UNIVERSITÉ DE GOETTINGUE.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

COURS DE M. CURTIUS.

La parole et l'écriture chez les Grecs.

Les recherches historiques n'offrent pas de question d'un intérêt plus général que celle des relations intellectuelles entre les différents peuples du monde ancien. Les grandes découvertes, qui étaient réservées à notre époque, sur les premiers âges de l'humanité, ont modifié essentiellement l'idée qu'on s'était faite de l'antiquité. Ce qu'on prenait autrefois pour le commencement de tout, nous place maintenant au milieu de relations diverses qui nous reportent à des âges et à des états antérieurs, et l'esprit humain ne peut s'empêcher de se lancer avec une curiosité croissante dans les voies qui lui sont ouvertes.

La première impression qui résulte de ces rapports nouvellement aperçus, c'est que les traits particuliers et individuels vont s'effaçant en présence des analogies et des traits communs. C'est ce qui est arrivé en linguistique, au moment où l'on découvrait des rapports imprévus entre les langues. Leur caractère à chacune a semblé disparaître, jusqu'au moment où s'est produite une réaction en sens contraire, qui a restitué leur importance à la distinction des différents groupes de langues et à la physionomie propre de chacune d'elles. De même, dans la plus jeune branche de la science, la mythologie comparée, on ne trouvera la vérité qu'en suivant les deux directions en même temps. Ici, la question la plus importante concerne le peuple grec. Sa position à l'égard de l'antiquité qui le précède, c'est là dans l'histoire de la civilisation une question

vitale. Pour y répondre, il importe de s'attacher à un principe trop souvent perdu de vue : c'est qu'on ne doit pas se représenter l'extension de la culture intellectuelle comme un torrent entraîné en avant par une nécessité physique; il s'agit avant tout de découvrir les conditions spéciales qui portent un peuple à accueillir plus tôt ou plus tard, avec plus ou moins d'empressement ou de résistance, les inventions, les arts et les sciences. Un exemple frappant de ce fait nous est offert dans la plus importante des inventions humaines, l'écriture.

Il n'est pas de sujet dans l'histoire de la civilisation ancienne, sur lequel notre temps ait amassé plus de faits et de vues morales; et plus le sujet est approfondi, plus se manifeste l'insuffisance des idées qu'on s'en est faites jusqu'ici. Nous trouvons chez les Égyptiens des monuments qui remontent à quatre mille ans avant l'ère chrétienne, nous voyons le rouleau de papyrus et l'encrier parmi les ustensiles communs de la vie journalière. Et depuis que d'anciennes villes royales de l'Asie et des palais tout couverts d'écriture ont été exhumés, on croit avoir arraché aux ténèbres des temps les plus reculés toute une littérature scientifique des Babyloniens.

Les Grecs eux-mêmes attribuaient l'invention et la propagation de l'écriture surtout aux Phéniciens. Ceux-ci étaient des marchands qui ne songeaient qu'au lucre; mais ils ont donné aux peuples exploités par eux bien plus qu'ils ne leur ont enlevé : ils ont servi à répandre sur le sol vierge de l'Europe la semence nouvelle de la civilisation orientale. Les Grecs, qui ont été de si bonne heure en relation avec l'Orient, qui possédaient l'écriture, et pour qui ces relations ont été si fécondes, puisqu'ils leur ont dû les poids et les mesures, la navigation, la connaissance des astres et la supputation du temps, les rites du culte, les arts, les métiers; les Grecs, le plus curieux peuple du monde, pouvaient-ils manquer d'apprécier dans toute sa valeur et de s'approprier avec empressement la plus importante des inventions orientales? Cela paraît incroyable, c'est pourquoi beaucoup d'esprits ont cru devoir reporter un usage étendu de l'écriture jusqu'aux premiers commencements de la culture grecque. Il importe de tirer à clair la question; car de la solution qu'on y apporte dépend la manière de concevoir l'histoire de la civilisation hellénique. Vous me permettrez donc de vous signaler plusieurs points de vue propres à jeter sur cette question quelque lumière.

Il est difficile de décider ce qui, chez les peuples orientaux, a pu amener une application un peu étendue de l'écriture. Une de ses premières et de ses plus importantes applications, ce furent sans contredit les formules des lois faites pour être la règle immuable de la croyance et des coutumes. Leur consignation par écrit est si importante que les tables du Sinaï passent écrites des mains de Dieu à celles de Moïse; le législateur suprême est aussi l'auteur de l'écriture. Nous trouvons un fait analogue chez tous les peuples dont la religion repose sur une loi. Les Égyptiens avaient des livres sacrés, écrits par le dieu Thoth; chez les Indiens, Brahma passait pour avoir fait les lois qui portaient le nom de Manou; les Babyloniens avaient leurs monuments sacrés, écrits par Xisuthrus, et déposés dans le sol à Sippara, la ville de l'Écriture. Les peuples de l'Iran possédaient également dans les doctrines écrites de Zarathustra une règle fixe, un canon de la vie religieuse. Ici réside la différence la plus grave entre les Orientaux et les Hellènes : ceux-ci ne possèdent point de loi transmise par les ancêtres. Leur mission était de chercher le principe créateur dans l'esprit et dans la nature, librement, sans porter le joug d'aucune loi, et de développer spontanément sous la forme de la philosophie et de l'art l'idée de Dieu, qui repose dans l'homme. De là vient que dès le commencement l'écriture eut pour eux moins d'importance et n'eut pas la même consécration religieuse que chez les peuples précités. Ce qui, chez les Grecs, se trouvait dans des sanctuaires, écrit sur des tables, servait simplement à fixer certaines règles du culte et l'ordonnance extérieure du service divin; nulle part, on ne trouve trace de lois religieuses et de dogmes regardés comme émanant de la main de Dieu; nous ne voyons aucun de leurs dieux nationaux honoré comme inventeur de l'écriture.

Si les Grecs laissaient pleine liberté à la conscience dans le domaine de la croyance religieuse, ils avaient parfaitement senti la nécessité d'une précision légale dans celui du droit civil. Ils attachaient la plus grande valeur à la fixité d'une tradition : on croirait qu'ici, du moins, ils s'attachèrent à l'écriture comme moyen d'assurer le terrain du droit. Eh bien, aucun État grec ne débute par un document constitutionnel. Les plus fameuses constitutions ont subsisté des siècles sans loi écrite; elles reposaient sur la coutume sanctifiée par la parole d'un dieu; il fallait que la coutume se maintînt vivante dans les citoyens et s'engendrât pour ainsi dire incessamment. La loi n'existait pas hors d'eux comme une réalité indépendante, elle vivait en eux comme la voix de leur propre conscience. C'est lorsque la moralité de la vie civile fut ébranlée, lorsque l'harmonie de la communauté politique n'exista plus, lorsque les partis se furent formés, et qu'avec eux la défiance et la jalousie eurent pénétré entre les différentes classes de citoyens, c'est alors seulement que se manifesta le besoin de lois écrites. Mais alors même on ne songea pas d'abord à confier à l'écriture les lois fondamentales de la constitution, mais à déterminer les peines, afin de prévenir l'arbitraire des juges. C'est dans les États nouvellement formés de citoyens différents d'origine, et avant tout dans les colonies, qu'il fut nécessaire de fonder un droit public; ce droit, né d'une comparaison et d'un compromis entre les droits en vigueur dans différents lieux, ne pouvait être qu'une combinaison artificielle, il n'était pas la propriété intime des citoyens, il leur était extérieur, et devait par conséquent être placé devant leurs yeux en formules écrites. A mesure que les rapports sociaux se compliquaient dans la mère

patrie, que les vieilles coutumes des citoyens se décomposaient par suite de l'immigration étrangère, l'usage de législations écrites s'étendait. Mais il subsista toujours dans l'esprit grec un sentiment de répugnance à la domination de la lettre, aussi bien dans l'ordre judiciaire que dans l'ordre des lois politiques. Quant au premier, l'institution du jury telle qu'elle s'était développée à Athènes, contribuait à faire rendre les jugements plutôt selon l'esprit que selon la lettre des lois. Les juges n'avaient pas à appliquer tel paragraphe d'un code au cas en question ; ils devaient plutôt prononcer d'après leur sentiment du droit, formé sous la discipline de la loi ; ils se réservaient une certaine sphère d'indépendance, et l'art de la chicane ne prit jamais pied dans le forum attique. Il y a là une noble tendance à une conception intellectuelle du droit ; mais on ne peut y méconnaître non plus une certaine imperfection. Si grands que soient les services rendus par eux dans la formation du droit, les Grecs n'ont jamais atteint cette suprême qualité juridique, la précision, ils n'ont jamais atteint un état de droit à comparer quant à la solidité morale avec le droit romain, et capable, comme celui-ci, de servir, jusqu'en pleine décadence, d'appui aux sentiments nationaux.

Dans le droit public se manifeste la même répugnance contre l'autorité de la formule écrite. Les lois non écrites passèrent toujours pour les plus saintes de l'État, et les législateurs ne pensèrent jamais que sous la pression des circonstances à changer la coutume non écrite en la mauvaise monnaie de la lettre écrite ; car, sous couleur de fixer et d'affermir la tradition, la lettre en fait quelque chose d'extérieur, et par là l'ébranle : aussi faisaient-ils tout pour prévenir l'accumulation des lois, toute innovation portant atteinte à la garantie qu'elles offraient. Zaleucus lui-même, le premier auteur des lois écrites, comparait celles-ci aux toiles d'araignée qui arrêtent les mouches, mais que traverse l'hirondelle. Après les guerres contre les Perses, où les États grecs s'étaient conduits avec tant d'éclat, la philosophie s'attacha à justifier l'antagonisme professé par les partisans des vieilles coutumes contre les constitutions écrites. On trouva absurde d'assujettir les rapports toujours changeants de la vie à l'empire de la lettre absolue et morte ; on comparait la loi à un homme entêté, inflexible, ignorant les rapports des choses, on réclamait au lieu de cet emblême celui d'un homme raisonnable, capable de conduire la communauté par une volonté libre, et représentant la loi dans sa personne.

Aristote combat ces ennemis des lois écrites, il leur répond par une remarque fort simple, c'est qu'après tout l'État ne peut se passer de règles fixes, et il vaut mieux qu'au lieu d'être confiées à l'âme humaine, mobile comme les passions qui l'agitent, ces règles résident dans des lois indépendantes des variations personnelles.

Mais il faut que les lois écrites elles-mêmes soient assimilées à l'âme des citoyens, que ceux-ci s'en pénètrent profondément. C'est pourquoi la jeunesse les apprend par cœur. Des hommes sont institués, vrais représentants personnels de la loi, pour l'enseigner publiquement sous une forme musicale. Toute la vie publique des Grecs reposait sur les relations personnelles. De là une répugnance prononcée contre tout agrandrissement de la commune ; cette extension rendait impossible l'action collective des citoyens, et exigeait pour l'entente commune d'autres moyens que la parole vivante. La commune civile a, comme tout être organisé, sa mesure, et celle-ci ne doit pas être dépassée pour que la commune atteigne ses fins. Une commune trop petite n'a pas l'indépendance nécessaire pour former un État en possession de lui-même ; mais une commune trop étendue n'a plus l'ensemble voulu. Il faut que tous les concitoyens d'un même État puissent se connaître les uns les autres, pour que le choix des magistrats soit soustrait au hasard ; il faut que le général connaisse ses troupes, l'orateur son auditoire, pour exercer une action efficace. Il y a plus : Aristote, se rattachant ici de la manière la plus intime aux idées de l'ancienne politique des cités grecques, dit qu'il ne faut pas que l'assemblée des citoyens soit trop grande ; autrement on ne trouverait pas de héraut dont la voix fût assez forte pour en dominer le tumulte.

Nulle science n'a senti plus tôt le besoin de recourir à l'écriture que la médecine. Force était ici d'accumuler une masse de faits, que nulle mémoire réduite à elle-même ne pouvait embrasser. Ici reparaît clairement la divergence déjà signalée entre les Grecs et l'Orient. Chez les Égyptiens, il y avait des systèmes médicaux revêtus d'une autorité légale ; ils déterminaient un mode de traitement pour chaque maladie, et le médecin était tenu de se conformer à ces prescriptions : aussi le médecin était au fond tout à la fois un homme savant dans l'écriture et un jurisconsulte. Il fallait qu'il eût appliqué la cure prescrite sans succès pendant un nombre de jours déterminé, pour qu'il lui fût permis d'agir selon ses vues propres ; s'il s'y hasardait plus tôt, il le faisait à ses risques et périls. Ici encore les Grecs ne se firent jamais esclaves de la lettre ; ils traitaient la médecine comme une science libre, comme un art personnel, et les adversaires des constitutions pouvaient prétendre qu'il était aussi impossible de gouverner d'après un code de lois, que de guérir d'après des règles écrites. Aristote rejette avec raison cette analogie ; on ne peut guère supposer, en effet, que le médecin agisse sous l'influence de vues et de motifs personnels ; il n'en est pas de même d'un gouvernant.

Ainsi, dans le domaine de la religion, de la vie publique, des sciences expérimentales, les Grecs manifestent une répugnance décidée contre une application étendue et une autorité spéciale de l'écriture ; rien de surprenant si nous rencontrons le même sentiment dans la sphère d'activité la plus libre, celle de la création artistique. Ce fait est la clef de la littérature grecque ; aussi a-t-il donné lieu à de nombreuses discussions. Quiconque veut voir et comprendre, doit d'abord le tirer au clair. Des scru-

pules se sont élevés contre l'idée que de grands poëmes héroïques aient pu naître et se transmettre dans le peuple, de bouche en bouche, pendant des siècles sans l'écriture; ces scrupules sont écartés de plus en plus, grâce aux analogies indubitables découvertes dans d'autres littératures chaque jour mieux connues. Il ne s'agit pas ici de l'épopée homérique seulement. Toute la littérature hellénique, telle que l'a suscitée le goût de la conversation et du chant, porte ce caractère de communication d'homme à homme. Tous les chants, tous les drames étaient faits pour être transmis directement par le poëte ou ses interprètes au peuple; si Pindare ne peut exercer lui-même les chœurs des jeunes gens, il n'envoie pas ses odes solennelles sous forme d'une écriture morte, il dépêche son maître chanteur, « tablette vivante des muses ». On a fait un reproche aux premières histoires de l'effort qui s'y trahit pour captiver l'auditoire. Les récits d'Hérodote étaient déclamés par des acteurs, et les poëmes des philosophes, comme Empédocle et Xénophane, ces poëmes chargés de pensées, vivaient dans la bouche des rhapsodes.

Habitués comme nous le sommes dès l'enfance à la lecture, nous traduisons d'instinct la lettre muette en sons; nous vivifions la parole morte, comme le musicien, en lisant une partition, entend l'harmonie de l'orchestre, comme le naturaliste, dans la plante de l'herbier, aperçoit la fleur sur sa tige. Mais ne nous arrive-t-il pas, quand nous sommes seuls et que les paroles d'un poëte nous causent une émotion plus vive, de nous les lire tout haut à nous-mêmes? et ne reconnaissons-nous pas alors que la lecture silencieuse n'est qu'un pis-aller? N'apprécions-nous pas plus pleinement l'effet d'une œuvre poétique, lorsque nous l'entendons débiter de suite, au lieu de la lire, et, comme il arrive toujours, de nous appesantir sur tel ou tel détail, de nous abandonner aux idées étrangères qui s'y associent? C'est alors que nous en recevons dans toute sa force l'impression totale. Plus un homme est sensible à la poésie, plus aussi agit sur lui la parole vivante, et plus aussi il lui sera aisé de se placer au point de vue des Grecs. Chez eux, l'art n'était pas une parure, il était un élément essentiel de la vie; ils lui accordaient une valeur, une importance et un temps dont nous avons peine à nous faire une idée. Chez nous, c'est un privilége de l'éducation et de l'aisance que de participer aux jouissances de l'art; chez les Grecs, l'art était le support et le guide de la conscience religieuse, la consécration et l'explication des solennités nationales, le compagnon de tous dans les relations de la vie. On voit que de raisons avaient les Grecs pour ne pas se contenter de la ressource misérable de l'écriture.

Les Grecs perdaient bien plus que nous ne croyons dans un poëme simplement écrit. La poésie moderne est allée s'isolant de plus en plus des autres arts, les chefs-d'œuvre de nos poëtes ne font plus d'effet que lorsqu'ils sont portés à notre oreille par une bouche intelligente; mais il est bien rare que les interprètes réunissent un degré de talent et de culture qui ne trompe pas notre attente. L'art moderne est plus intellectuel, son action est moins dépendante de tous les moyens extérieurs; mais aussi il est moins vaste et moins complet. La poésie grecque, réduite à la parole écrite, ne saurait être appréciée. Paroles et mélodie étaient une seule et même chose; le rhythme, uni à la pensée comme l'âme au corps, ne saurait, sans l'aide de la déclamation artistique, être compris dans sa richesse, sa variété, expression parfaite de la succession des sentiments; la danse s'y joignait encore pour représenter aux yeux les mouvements internes; enfin les plus nobles chefs-d'œuvre apparaissaient dans les solennités publiques, et cela mettait le comble à leur effet.

Il n'en est pas de même, il est vrai, des ouvrages qui ne sont pas destinés à être déclamés par des artistes devant la cité assemblée, et qui s'adressent simplement à l'individu et visent à son instruction; ils supposent un usage très-étendu de l'écriture et un public qui lit. Mais aussi combien a été tardif chez les Grecs le développement de la prose, et combien lui a-t-il fallu de temps pour dépouiller le caractère poétique! La philosophie elle-même, c'est-à-dire celle de toutes les sciences qui cherche le plus à pénétrer dans la conscience individuelle et que sa nature soustrait le plus à la publicité, a résisté longtemps à la tendance qui la transformait en formules écrites. On le voit assez chez Platon, où s'est conservé dans son expression la plus haute le goût ardent des Grecs pour les jouissances du commerce intellectuel. Il pèse attentivement l'effet de la parole écrite et de la parole vivante, et celle-ci seule lui paraît posséder la vertu d'éveiller et de conduire les âmes en quête de la vérité. Pour lui, l'écriture est un moyen mécanique, rien de plus. Elle n'est pas, comme la parole, la médiatrice naturelle de la sagesse. La parole se grave directement dans l'âme de celui qui la reçoit, elle n'est exposée à aucun malentendu; dans l'écriture, la parole perd sa force électrique; le lien qui la rattache à l'âme humaine où elle naît en même temps que la pensée, ce lien est brisé. Aussi les vérités dernières de la doctrine de Platon n'ont été transmises que par la tradition orale, tout comme dans les législations les plus hautes formules étaient celles qu'on n'avait jamais écrites. Et dans ce que Platon a écrit, il a l'art d'effacer, autant que possible, le caractère de la transmission écrite, de transformer l'enseignement en entretien, de vivifier la parole morte. Certes Platon estimait à sa valeur l'héritage écrit des philosophes antérieurs, et il devait beaucoup à ce qu'il apprit en lisant leurs manuscrits; mais il n'en maintient pas moins le principe hellénique, que le sage tient de la nature le meilleur de sa science, et ce principe, il le confirme par la théorie qui fait de la science un souvenir, une réflexion personnelle sur les vérités éternelles déposées dans les profondeurs de l'âme humaine.

Assurément les Grecs n'ont pas méconnu l'importance de l'écriture, et ils ont vu de quelle puissance elle arme l'esprit humain. Ils l'ont appliquée avec un succès admirable à la conservation des trésors intellectuels; nous devons au zèle des Pisistratides et à leur amour des livres Homère, Hésiode, tels que nous les possédons. La manière dont les Grecs ont conçu et développé l'écriture porte la marque de leur sentiment de l'art; et, comme témoignages de la splendeur d'Athènes, il faut compter à côté du Parthénon les marbres nombreux où sont inscrits les trésors de la déesse de la cité, le tribut des alliés, l'état des forces de terre et de mer; on a commencé de bonne heure à graver sur le marbre certains faits sujets à s'oublier facilement, les noms des prêtres, des rois, des vainqueurs dans les jeux. Et pourtant, sous le rapport même de l'appui que l'écriture peut prêter à l'histoire, on peut voir combien peu les Grecs ont estimé son secours, dès qu'on leur compare ce que les Égyptiens nous ont laissé à cet égard. Les Grecs n'avaient pas cet esprit d'exactitude sèche d'où naît le goût de la chronologie historique. Ils étaient trop enclins à considérer l'histoire humaine sous des points de vue moraux, à y chercher de quoi instruire et élever l'âme, pour apprécier la fidélité et la nudité de la chronique. L'importance du rôle de l'écriture grandit avec la décadence des mœurs nationales; plus les lois furent écrites sur la pierre, moins elles vécurent dans l'âme des citoyens, plus s'obscurcit la conscience du droit. Lorsque la guerre civile et l'esprit de parti eurent éteint l'harmonie par laquelle l'art avait fleuri, lorsque la sophistique eut ébranlé les croyances des ancêtres, alors commença dans Athènes la rage de lire et de faire des livres que raille Aristophane. Mais le dédain traditionnel de l'écriture persista longtemps; on le voit à la place infime que l'opinion assigne à ceux dont l'écriture était la profession principale; la garde même des archives de l'État était confiée à un esclave public, et tandis que les autres découvertes avaient perdu leur caractère exotique et reçu droit de cité, les lettres conservèrent longtemps le nom de caractères phéniciens.

Aujourd'hui que dans l'histoire de la langue et des mœurs on cherche avant tout le caractère original des peuples, on ne peut s'empêcher de reconnaître un trait caractéristique de la race grecque dans la répugnance qu'elle éprouve pour l'écriture. On s'explique comment la connaissance d'une écriture alphabétique est déjà mentionnée dans Homère, et comment, néanmoins, des siècles se passent avant que l'usage de l'écriture prenne assez d'extension pour pénétrer dans la vie intellectuelle des peuples. Plus une invention étrangère importe au développement général d'un peuple, moins, lorsqu'il l'adopte, cette adoption a l'air d'un acte purement extérieur; plus un peuple est appelé et a commencé à se développer spontanément, et plus il sait s'approprier à propos et s'assimiler les éléments étrangers; au contraire, un peuple qui n'a point d'originalité propre accepte en bloc une civilisation étrangère et s'y absorbe.

Nous regardons les Grecs comme les auteurs d'une littérature vaste et complète, restée un type éternel pour les peuples venus après eux. Le fond caractéristique de cette littérature, son importance, c'est d'être devenue si tard une littérature, dans le sens étroit du mot. Ce n'est pas un éloge que de dire d'un homme qu'il parle comme un livre; on loue un livre, au contraire, lorsqu'on croit y entendre la voix d'un homme. C'est un signe par où se trahit encore notre éloignement naturel pour la langue écrite. Et cela provient de ce que par l'écriture la langue devient un objet de réflexion, elle perd ce qu'il y a en elle de spontané et de naïf, la chaleur d'une effusion directe de l'esprit. Ainsi se forme quelque chose d'artificiel et de froid; il faut ensuite des génies, comme un Luther, un Lessing, un Gœthe, pour ramener à la nature la langue faussée et la retremper aux sources populaires; l'art des Grecs est resté exempt de cette altération; il a gardé longtemps son naturel, sa fraîcheur et la grâce de l'accent populaire. Quelle distance n'y a-t-il pas à cet égard entre la langue poétique des Grecs et la langue latine, et comme il est aisé de reconnaître dans la Grèce même le moment où l'écriture prend la haute main! Ce que Platon avait fait, nul ne l'a fait après lui; Isocrate et ses élèves trahissent déjà en écrivant la préoccupation d'écrire.

L'unité d'un peuple, l'intime liaison de tous ses membres est aussi intéressée à l'action plus ou moins précoce, plus ou moins tardive de l'écriture sur la langue. La lecture, comme l'écriture, isole l'homme. Quiconque vit beaucoup avec les livres court risque de devenir étranger à la manière d'être et de voir de ses concitoyens. La lecture est un moyen si commode de suivre dans l'étude sa fantaisie! Elle rend insensible à l'attrait supérieur du commerce personnel, elle rend inhabile à la conversation. Voilà pourquoi l'écriture sépare ceux qui vivent ensemble, en rapprochant ceux qui sont séparés par le temps et l'espace. Les hommes cultivés s'isolent de la masse; ainsi se forment deux classes, qui par la pensée et le langage deviennent de plus en plus inintelligibles l'une à l'autre. Une telle division était diamétralement contraire à l'esprit des anciens, des Athéniens surtout; on comprend combien le développement tardif de l'écriture a dû contribuer non-seulement à conserver à la poésie et à la langue des Hellènes son caractère populaire, mais encore à maintenir dans la société civile l'unité et l'égalité, ces deux bases de la prospérité des républiques anciennes. Quant aux avantages qui résultent de l'écriture pour le développement de la langue, pour une intelligence plus profonde de son organisme, pour un emploi plus complet de ses ressources, ils importaient aux Grecs moins qu'on ne croit; grâce à un don naturel, ils étaient arrivés, sans l'aide de l'écriture, à manier leur langue avec perfection.

La parole et l'écriture, voilà encore aujourd'hui les

deux pivots de toute culture intellectuelle; et la question, tant de fois traitée par les rhéteurs de l'antiquité, de savoir laquelle est préférable comme moyen de communication entre les esprits, nous embarrasserait encore plus qu'eux, s'il fallait à toute force lui donner une solution exclusive.

Nous avons signalé l'amour et le culte pieux de la parole vivante comme un trait qui distingue les Grecs des peuples antérieurs, des peuples orientaux attachés à l'écriture; notre civilisation tient, à cet égard, le milieu entre les Grecs et les peuples de l'Orient, ou plutôt domine le contraste qu'ils nous offrent. Notre religion, notre morale reposent sur un document écrit, regardé comme une autorité sacrée et comme une règle de la vie morale. Il fournit le point de vue d'où il faut juger toute l'histoire de l'humanité, puisqu'il renferme toutes les révélations authentiques de Dieu aux hommes, c'est-à-dire toute l'histoire de la conscience religieuse développée sous la conduite de Dieu avant l'ère du christianisme. Il est le centre autour duquel se meut toute l'histoire depuis cette ère, puisque la destinée des peuples dépend avant tout de l'adoption ou du rejet de ce document. Il ouvre enfin à nos yeux la partie encore inachevée de l'histoire, en nous faisant connaître le but final. Nous ne sommes donc plus invités, comme les Grecs, à chercher en nous et autour de nous le Dieu vivant, et à découvrir par nos propres recherches quelle est notre destination. Nous n'avons qu'à maintenir la tradition, nous sommes liés comme les peuples de l'Orient par l'écriture et la loi. Cependant la même écriture nous apprend que la lettre tue et que l'esprit vivifie; elle autorise, elle provoque l'application de toutes les forces de l'esprit; elle veut que son contenu se renouvelle et se métamorphose sans cesse par la parole vivante et le progrès des connaissances; elle veut qu'ainsi se concilient en nous l'obligation légale et la liberté hellénique. Et à côté des Écritures nous trouvons l'héritage littéraire des siècles; et sur cet héritage, dont nous cherchons à prendre une possession chaque jour plus complète, végète et grandit, d'année en année, une littérature nouvelle. A mesure que le savoir se généralise, cette littérature se développe indéfiniment et travaille, sous mille formes, à offrir à la génération vivante tout ce qui, depuis les commencements de la science, a été pensé et recueilli sur les choses divines et humaines. Ainsi s'étend l'opinion que la parole perd de plus en plus de son importance, qu'il est plus aisé, qu'on a plus tôt fait d'interroger les livres que les maîtres, de fréquenter les bibliothèques que les salles de cours. Idée erronée qu'il faut combattre énergiquement, exagération dangereuse du rôle de l'écriture qu'il faut repousser, à l'exemple des Grecs. Dans la parole, l'homme se montre en même temps que la science, et l'action de l'homme est nécessaire pour que l'enseignement soit efficace et complet. Rien ne la remplacera jamais.

Traduit par P. Challemel Lacour.

ENTRETIENS LITTÉRAIRES DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN.

CONFÉRENCE DE M. E. BERSIER.

Wilberforce.

Quand les historiens futurs retraceront aux générations qui doivent nous suivre le tableau du XIXe siècle, un des faits les plus importants qui s'en détacheront sera certainement l'affranchissement définitif de la race noire.

Il y a dix ans, il y a cinq ans même, je n'aurais pas osé m'exprimer avec tant d'assurance; mais depuis cinq ans les faits ont marché avec une rapidité si prodigieuse, de tels résultats ont été obtenus, que ce qui aurait semblé alors la prophétie d'un esprit trop enthousiaste est aujourd'hui l'opinion de tout le monde. Il n'y a plus réellement aujourd'hui qu'une nation qui semble encore capable de protéger l'esclavage : c'est l'Espagne, c'est le pays d'où est sortie l'inquisition.

En racontant ce triomphe de la bonne cause, les historiens ne devront pas trop en faire honneur à l'humanité seule. Avouons-le, il est fort heureux que l'homme n'intervienne pas seul dans ses destinées. Il faut y reconnaître, quand on y regarde de près, l'action d'une cause supérieure à l'humanité, de cette cause qu'une certaine philosophie appelle la loi fatale du progrès et que les chrétiens appellent la Providence : la Providence, qui mène l'homme pendant que l'homme s'agite; la Providence, qui fait sortir des convulsions les plus sanglantes le triomphe des plus nobles causes, et qui semble souvent mesurer la grandeur des souffrances qu'elle impose à un peuple à la grandeur des délivrances et des progrès qu'elle lui apporte.

Je voudrais retracer la biographie de l'homme en qui la grande cause de l'abolition de l'esclavage s'est pour ainsi dire incarnée, de l'homme qui en a été pendant quarante ans l'apôtre infatigable. Je laisserai ici, le plus possible, parler les simples faits; ils ont d'ailleurs une telle éloquence, que j'aurai bien peu de réflexions à y ajouter.

Le 24 août 1759, naissait à Hull, dans le comté d'York, à l'est de l'Angleterre, un enfant dont la chétive apparence n'annonçait certes pas un de ces hommes qui doivent laisser ici-bas une trace profonde. Wilberforce resta pendant toute sa vie petit, maigre, chétif, souffrant des yeux, au point d'être souvent incapable de lire. Sa figure n'avait rien de remarquable, et en voyant son expression un peu étrange, trop mobile, tout à fait irrégulière, on était tenté d'abord de sourire; mais le sourire cessait dès qu'on l'entendait parler.

Sa voix était pleine, harmonieuse, singulièrement nuancée. A sept ans déjà, son maître d'école le plaçait sur une table, afin de donner à ses camarades un modèle de bonne élocution. Cette voix, qui devait plus tard devenir l'instrument des plus nobles causes,

fut pour lui une tentation, un péril dans sa jeunesse. En effet, il avait le goût et la passion du chant. Habile dans cet art, il y consacrait des heures entières, et son rare talent le faisait réussir en société. Le prince de Galles lui dit, pendant une soirée à laquelle il l'avait invité, qu'il n'avait jamais entendu une voix plus belle que la sienne. Éloge dangereux, car Wilberforce eut plus tard sujet de regretter le temps précieux qu'il avait consacré à ses romances au détriment de ses études, dont les lacunes se firent vivement sentir à lui dans sa vie active.

A onze ans, il est confié pendant quelque temps aux soins d'une tante, qui dépose en lui les premiers germes de ces profonds sentiments religieux qui devaient se réveiller plus tard avec tant de force.

Cette tante avait subi fortement l'influence du plus grand prédicateur anglais du siècle dernier, Whitefield. Vous savez que c'est aux efforts du méthodisme, surtout dans sa forme première, tel qu'il apparaît dans l'âme brûlante des Wesley et des Whitefield, qu'il faut rattacher le premier mouvement de retour de la société anglaise vers la religion, ce mouvement par lequel cette même Angleterre, que Voltaire et Montesquieu avaient trouvée convertie au déisme, revint au christianisme le plus fervent et le plus actif. Mais quand la famille de Wiberforce s'aperçut de la tournure que prenait son esprit sous ces nouvelles influences, elle fut effrayée. « Si j'étais resté à Wimbledon, dit-il, il est probable que je serais devenu un pauvre méthodiste. » Ses parents redoutèrent ses excès de zèle, ils le rappelèrent, et le voilà reprenant ses études au milieu de dissipations de toute espèce.

Il nous avoue dans son journal qu'à Hull, on dînait copieusement à deux heures, et qu'à sept heures on se remettait à table pour le souper, qui d'ordinaire n'en finissait pas. Voilà, en vérité, un régime qui n'était guère de nature à développer l'intelligence. Cependant, à ce moment même, on surprend chez lui un indice singulier de la vocation qui devait plus tard s'emparer de son âme. Un jour, à l'école, il charge un de ses camarades de porter une lettre à la poste. Cette lettre était destinée à l'éditeur d'un journal d'York. Wilberforce a eu la tentation de lancer dans le monde son petit article, tentation qu'ont partagée avec lui bien des jeunes gens à l'école; mais ce qu'il y a de frappant, c'est que cette lettre est une protestation contre la traite des nègres. Ainsi, à quatorze ans, sa conscience s'indigne déjà contre cet odieux trafic.

A dix-sept ans, il entre à l'université de Cambridge. La vie qu'y menaient alors la plupart des étudiants n'avait rien de bien relevé : on jouait et l'on buvait beaucoup. Wilberforce, naturellement éloigné de toute dissipation grossière, se forma bientôt une société à part, une espèce de cercle littéraire, dont faisait partie William Pitt, le second fils de lord Chatam. Wilberforce exerçait largement l'hospitalité à l'université de Cambridge. Il avait toujours chez lui un de ces fameux pâtés du Yorkshire, dont chaque visiteur pouvait couper un morceau et se régaler à plaisir.

Du reste, il perdit là beaucoup de temps; car il avait pour principe de négliger toutes les études pour lesquelles il ne se sentait pas de penchant. Ses amis l'encourageaient dans ce système commode. « Quand on est aussi riche que vous, lui disait-on, il n'est pas besoin de se casser la tête sur les mathématiques ou toute autre étude trop abstraite. »

Cependant, à ce moment même, il sent s'éveiller en lui un goût prononcé pour la vie politique. A peine l'âge de sa majorité a-t-il sonné, qu'apprenant que le siége de Hull au parlement est vacant, il n'hésite pas à se présenter. Le voilà donc, âgé à peine de vingt ans, luttant dans son comté contre les représentants de l'aristocratie. Son activité est telle, qu'il l'emporte avec éclat, et obtient à lui seul autant de suffrages que tous ses concurrents réunis. Il est vrai qu'il y dépensa 200 000 francs; mais on sait que les élections anglaises ne se font guère autrement.

Un petit trait, que nous trouvons dans son journal, montre qu'il savait très-bien, à l'occasion, se faire populaire. Il y avait à Hull un boucher nommé John Bell, personnage assez influent. Wilberforce réussit à se l'attacher et à gagner sa voix. Plus tard, John Bell voulut faire son tour d'Angleterre. Il vint à Londres, et s'empressa de faire visite au représentant de son comté. Wilberforce le reçut avec beaucoup de courtoisie; et, voulant même lui faire un honneur exceptionnel, l'invita à dîner avec de grands personnages, en lui recommandant toutefois de garder un silence prudent, afin que rien ne vînt trahir sa plébéienne origine. Mais il avait compté sans son hôte; au milieu du dîner, John Bell fut chargé de découper une pièce de roastbeef, et la nature reprenant le dessus : « Oh! monsieur Wilberforce, s'écria-t-il, je n'ai jamais tué une si belle bête de ma vie! »

Wilberforce était arrivé au parlement assez mal préparé à ses fonctions de législateur. Cependant il assista assidûment aux séances, et tout d'abord il marqua la ligne indépendante qu'il voulait suivre. Quoique partisan du cabinet conservateur de lord North, il vota toujours contre lui dans la question de la guerre d'Amérique.

Il était fort lié avec Pitt, et devint son ami le plus intime. Pitt, qui ne nous est pas très-sympathique, à nous autres Français, et pour cause, gagne beaucoup à être connu par les notes que Wilberforce a laissées sur lui. Déjà considérable à cette époque, malgré sa jeunesse, Pitt avait ses moments de gaieté bouffonne. Un jour, au sortir du parlement, il s'amuse à prendre les chapeaux de ceux qui étaient venus dîner chez lui; il les coupe en morceaux et les jette par la fenêtre dans son jardin. C'était là un des délassements de ce jeune législateur, qui commençait à jouer dans son pays un rôle assez impor-

tant pour qu'on pensât déjà à faire de lui un premier ministre.

Au milieu de la vie dissipée qu'il menait, Wilberforce fut pris par la passion du jeu. Eh bien ! savez-vous ce qui le sauva? Ce ne furent pas ses pertes, bien qu'il avoue lui-même avoir perdu en une seule fois 2500 livres. Non, ce fut un heureux coup de hasard. Il gagna un jour 16 000 francs; épouvanté de ce gain excessif, il ne voulut pas y toucher et jura de ne plus jouer. Il tint parole. On pourrait dire que ce trait peint l'homme tout entier.

Le parlement entra en vacances en 1783. Wilberforce fit alors un tour de France avec Pitt et Elliot, tous deux membres du parlement. Ils avaient la très-bonne et très-louable pensée d'apprendre le français, et ils se rendirent à Reims, afin de pouvoir balbutier quelques mots de français avant de venir à Paris. Mais comme ils restaient toujours ensemble et ne communiquaient au dehors que par l'intermédiaire de leur valet, qui était Irlandais, leurs progrès, comme bien vous pensez, ne furent pas très-rapides. Ils avaient négligé d'emporter des lettres de recommandation. Le séjour de ces jeunes Anglais à Reims préoccupa la police. Reims était une ville épiscopale; l'archevêque, M. de Périgord, était absent, son vicaire le remplaçait. L'intendant de police vient révéler au vicaire qu'il y a en ville trois grands personnages anglais, et que sans doute il se trame un complot contre la France. L'abbé fait venir les trois jeunes gens, s'aperçoit vite de la méprise, et leur demande ce qu'il peut faire pour leur être agréable. Pitt, qui avait, comme vous savez, un goût assez prononcé pour le vin, répond : « Il y a huit jours que nous sommes en Champagne, et nous n'avons encore pu nous procurer une bonne bouteille. » L'abbé s'empressa de combler ce vœu. Et plus tard, chose singulière, ce même abbé, émigré en Angleterre, reçut l'hospitalité de Wilberforce.

L'archevêque, de retour à Reims, leur fit le meilleur accueil, et leur donna des lettres de recommandation pour la cour, qui se trouvait alors à Fontainebleau. Marie-Antoinette rit beaucoup de leur aventure. Quant à Louis XVI, nous ne trouvons sur lui dans les notes de Wilberforce que ces mots : « Un petit homme perdu dans d'immenses bottes. »

A Paris, ils rencontrèrent Lafayette, qui venait de concourir avec tant de dévouement et de générosité à l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Dans les notes rapides que Pitt nous a laissées de ce voyage, on voit déjà quelle était sa perspicacité : « Les Français, écrit-il, pourront avoir beaucoup de liberté civile, mais jamais autant de liberté politique que nous. » Il faut avouer que jusqu'à présent sa prédiction s'est assez bien réalisée.

Un remaniement du ministère rappela en Angleterre les trois voyageurs. Pitt, à l'âge de vingt-deux ans, fut mis à la tête du cabinet. Wilberforce ne s'épargna pas pour fortifier la situation de son ami. Il se rendit dans le Yorkshire, un des comtés les plus importants de l'Angleterre, qu'il s'agissait de gagner au nouveau cabinet; il fallait lui concilier tout d'abord une réunion d'électeurs qui se tenait à York. Wilberforce apparaît, et les assistants de sourire; sa petite taille, son air peu imposant ne parlent pas en sa faveur. Mais à peine a-t-il commencé à parler, que tout le monde est entraîné. « J'ai vu, dit un des auditeurs, un mirmidon changé en géant. » Non-seulement la politique de Pitt triompha dans cette assemblée, mais on décida d'emblée que Wilberforce serait le représentant du comté d'York; quelques jours après il était élu. Il donna aussitôt sa démission de représentant de la ville de Hull, préférant être le député d'York, non-seulement parce que ce collége, plus influent, donnait plus d'autorité à sa voix, mais parce qu'il s'y appuyait sur la classe moyenne, et se mettait ainsi à l'abri des mouvements qui pouvaient se dessiner dans l'aristocratie. Il ne s'était pas trompé, car ses commettants lui restèrent toujours fidèles. Il avait alors vingt-cinq ans.

Après la session, il voyagea dans le midi de la France et en Suisse. C'est alors que se fit en lui le changement intérieur qui décida de sa vie tout entière.

Il avait emporté avec lui un petit ouvrage anglais, un traité religieux intitulé : *La naissance et les progrès de la vraie piété*, par Doddridge. Il lut ce livre avec son compagnon de voyage, Isaac Milner, ecclésiastique anglican, qui n'était guère plus religieux que lui. Cela les amena à lire chaque matin le Nouveau Testament, afin de voir où en étaient leurs convictions religieuses. De retour en Angleterre, Wilberforce n'était plus le même homme. Le premier sentiment qui s'éveille alors dans son âme, c'est le sentiment de la misère humaine; c'est aussi un profond regret et un profond remords en pensant que jusque-là il ne s'est occupé que de lui-même, de sa propre gloire, de son ambition personnelle. Il a de ces mots, partant d'un cœur contrit, qui rappellent à tous ceux qui ont lu l'histoire de Port-Royal la conversion de M. Lemaître, l'un des premiers solitaires qui vinrent se ranger autour de Saint-Cyran. Il renonce à ses relations mondaines, et, chaque jour, pendant deux heures, il lit des écrivains religieux, surtout Pascal; puis, se sentant assez fort dans sa résolution, il s'en ouvre à ses amis. C'est une chose touchante que le récit de son entretien avec Pitt, qui, beaucoup trop adonné aux affaires pour s'occuper de religion, le croit atteint d'une exaltation passagère, mais l'écoute avec une sympathie et un respect qui ne se démentiront jamais dans la suite.

Dans toutes les pages du journal de Wilberforce, à partir de ce moment-là, se trouvent des effusions qui rappellent celles de saint Augustin dans ses *Confessions*, des élans vers Dieu, des regrets amers du temps qu'il a perdu jusque-là, et des scrupules exagérés parfois, mais qui n'en trahissent pas moins tout ce qu'il y a de plus respectable dans la conscience d'un homme.

Cette ardeur aurait pu être mal dirigée. Elle aurait pu prendre une tournure ascétique qui l'aurait éloigné de

cette société où il devait agir. Mais il comprit qu'il était ici-bas pour faire l'œuvre de Dieu, et c'est ainsi qu'il envisagea désormais sa carrière. Il se plongea dans l'étude d'auteurs profanes, afin de devenir plus habile dans le maniement des affaires humaines; il s'occupa aussi de l'art oratoire : « Pourquoi, dit-il quelque part, ne deviendrais-je pas plus habile en éloquence, puisque c'est un moyen de réussir dans ce pays. » Il ne s'agissait plus pour lui d'un succès personnel.

Je me représente ce que devait éprouver, à cette époque, un Anglais, un grand personnage, un membre du parlement, quand sa conscience s'éveillait aux sentiments les plus sérieux de la responsabilité humaine, et quand il se demandait quel usage il avait fait de l'immense influence qu'il pouvait exercer. Qu'on se rappelle tout d'abord que l'Angleterre régnait sur une partie considérable du monde, et que, sur les bords du Gange comme en Amérique, c'était par millions qu'il fallait compter les êtres dont la destinée dépendait des résolutions qu'on prenait à Londres. Qu'on se rappelle ensuite que cette Angleterre même était entre les mains d'une aristocratie peu nombreuse, en sorte qu'une décision prise par un petit nombre d'hommes réunis à Westminster pouvait avoir un résultat incalculable sur le monde entier. Combien ces sentiments devaient être vifs dans un homme comme Wilberforce, à une époque où un procès fameux montrait les scandales et les abus de pouvoir qui se commettaient à l'abri du pavillon britannique ! C'est alors, en effet, qu'on accusait le trop célèbre Warren Hastings d'exercer au delà des mers un pouvoir tyrannique, de commettre des exactions inouïes, d'abuser de son autorité pour accomplir des cruautés sans nombre ; de s'être enrichi et d'avoir enrichi les siens en donnant aux Indiens l'exemple d'une barbarie abominable qui devait leur faire haïr à jamais le nom de chrétien. Je n'examine pas si ces bruits étaient fondés; mais ce que je constate, c'est qu'ils étaient acceptés, répétés partout, dénoncés à la tribune par la magnifique éloquence de Burke et de Sheridan, et qu'ils avaient eu dans le pays un immense retentissement. Eh bien, supposez un homme comme Wilberforce, sentant, en présence de ces faits, sa responsabilité comme chrétien devant Dieu et comme Anglais devant le parlement, vous comprendrez le combat qui se livre dans son âme. Ses regards se tournent d'abord vers la haute société anglaise, vers cette aristocratie entre les mains de laquelle cet immense pouvoir est déposé. Mais il la sait à la fois peu croyante et corrompue : c'est ainsi qu'il la juge. Que faire alors? C'est sur elle qu'il faut agir en premier lieu.

Quant à l'Église anglicane, l'état où elle se trouvait alors était peu fait pour rassurer Wilberforce. La plupart des évêques et des dignitaires, plus soucieux de leurs propres intérêts que de leurs devoirs, venaient passer leur temps à Londres, et laissaient le peuple dans l'ignorance religieuse la plus complète.

Wilberforce fonde une société pour la réformation des mœurs. Il emploie un moyen qui en France aurait attiré sur lui le ridicule, et qui en Angleterre produisit un grand effet. Il demande une proclamation royale contre les vices et l'immoralité. Il l'obtient : c'était en 1787. Un mouvement réformateur se prononce immédiatement, et un grand nombre d'évêques sont obligés de retourner dans leurs provinces et de visiter leurs paroisses trop longtemps négligées.

Wilberforce fait des visites dans la haute société pour enrôler les grands dans son œuvre réformatrice. Un vieux lord lui dit un jour : « Vous voulez réformer les mœurs des hommes? Eh bien, je vais vous montrer comment finissent ceux qui ont ce désir-là. » Et il le met en présence d'un tableau représentant le Christ crucifié.

Il était difficile de lui donner un meilleur encouragement.

C'est à ce moment-là même, en 1787, que Wilberforce inaugura l'œuvre qui allait immortaliser son nom. Le 28 octobre de cette année, je trouve pour la première fois dans son journal la note caractéristique que voici : « Dieu a mis devant moi deux grands projets : l'abolition de la traite des noirs et la réformation des mœurs de mon pays. »

D'où lui était venue l'idée d'abolir la traite? On a dit qu'elle lui avait été suggérée par une femme pieuse et distinguée, lady Middleton, dit-on. C'est une erreur : c'est de lui-même qu'il la tenait. Rappelons-nous qu'à quatorze ans, il se préoccupait déjà du sort des noirs. En 1780, il écrivait à Gordon, son ami, pour lui demander des détails sur la manière dont les nègres étaient traités dans la colonie d'Antigoa. En 1787, à dire vrai, la question de la traite commençait à remuer toute l'Angleterre. Des hommes généreux, tels que Granville, Sharpe, Ramsay, Clarkson, avaient donné l'impulsion à l'esprit public ; et si même nous remontons au delà, nous voyons que les quakers, établis en Amérique, et voyant de près la traite des noirs, avaient éveillé sur ce point l'opinion anglaise. Quoi qu'il en soit, en 1785, l'université de Cambridge avait mis au concours le sujet de la traite des noirs. Une dissertation latine de Clarkson avait remporté le prix. L'année suivante, elle était traduite et publiée par son auteur. Un mouvement de généreuse philanthropie agitait les esprits. Le 22 mai 1787, un comité se forme à Londres contre la traite des noirs ; il renferme douze membres, dont dix quakers. Wilberforce, sans donner son nom, en devient en réalité le membre le plus actif.

Nous avons vu, de nos jours, beaucoup d'injustices sociales tomber ainsi sous l'action collective d'associations qui soulevaient contre elles toutes les voix publiques, comme les trompettes d'Israël qui firent tomber les murs de Jéricho. En France, il n'a pas même été nécessaire de faire sept fois le tour de Jéricho, c'est souvent à la première attaque que les murailles sont tombées; mais il faut avouer aussi qu'elles se relèvent avec une

étonnante rapidité. Wilberforce se donna tout entier à cette œuvre. Il lui fallut vingt ans pour toucher au but; mais ce succès devait être définitif.

La tâche, à vrai dire, était énorme. Les vaisseaux de commerce anglais engagés dans la traite des noirs exportaient chaque année quatre-vingt-dix mille pauvres nègres des côtes de l'Afrique dans les colonies d'Amérique. Un homme de génie, l'éloquent Burke, avait été tellement saisi de cette iniquité, que déjà, vers 1780, il avait eu l'idée de porter cette question devant le parlement; mais il avait reculé, tant l'entreprise lui paraissait impossible. Wilberforce comprit qu'il devait soulever d'abord l'opinion publique. Un grand nombre de petits livres furent publiés, et l'effet en fut considérable. On n'apprit pas sans douleur que des nègres périssaient chaque année par milliers, victimes de la barbarie des capitaines anglais et sous le pavillon de l'Angleterre.

Wilberforce espérait agir d'une manière publique et officielle dès 1788; mais une maladie cruelle et prolongée arrêta ses efforts. Cependant il demanda à la chambre de s'occuper des abus de la traite dans la session suivante. L'année suivante, en effet, au 1er mai, un bill, qui fut approuvé par la chambre des lords, défendait un trop grand encombrement sur les vaisseaux négriers, en fixant comme maximum un nègre par tonneau de marchandise. Chose frappante, ce bill, que les députés des villes maritimes combattirent ardemment, contribua à leur fortune. Quand on mit moins de nègres sur les vaisseaux, il en mourut moins : armateurs et planteurs s'enrichirent.

Enfin, le 12 mai 1789, Wilberforce, complétement rétabli, prononçait son premier discours sur ce sujet. Dans un exorde habile, il présentait la traite des noirs comme une iniquité nationale, ménageant ainsi la susceptibilité des planteurs. Puis il examinait sa vraie nature, d'après une foule de témoignages recueillis par lui, et combattait les témoignages contraires. Enfin, en dernier lieu, il montrait les effets produits par la traite sur la race noire, sur les colonies et sur l'Angleterre elle-même. Ce discours, qui dura trois heures et demie, produisit une immense sensation.

Le meilleur juge en fait d'éloquence dans la chambre, Burke, déclara que la chambre et l'Europe tout entière devaient une reconnaissance bien méritée à l'orateur qui avait exposé cette question d'une manière si magistrale et si éloquente. « La question, ajoutait-il plus tard, a été exposée et soutenue avec tant de force et d'ordre, que ce discours égale tout ce que j'ai jamais entendu, et n'est pas même dépassé par les plus beaux monuments de l'éloquence grecque. »

Il ne paraît pas que Burke exagère, car Pitt aimait à dire que de tous les hommes qu'il avait entendus, Wilberforce était celui qui possédait au plus haut degré le don naturel de l'éloquence.

Bien que nous n'ayons plus de ce discours que quelques lambeaux conservés dans des notes, nous pouvons cependant nous faire une idée de certains mouvements qui durent produire un grand effet. Ainsi, après avoir interrogé tous les témoins qui pouvaient protester contre la traite, Wilberforce fait comparaître la Mort, qu'il appelle « ce témoin inflexible et irrécusable, dont les verdicts ne peuvent être ni achetés, ni repoussés ».

Mais ce ne sont là que des éclairs, et l'on se demande encore ce qui, dans l'éloquence de Wilberforce, arrachait à Burke et à Pitt de si éclatants témoignages d'adoration; quel talent ne fallait-il pas pour être loué de la sorte dans un parlement qui comptait des orateurs comme Sheridan, Pitt, Fox, etc. Voici, à mon avis, les traits qui distinguaient Wilberforce de tous ces hommes éminents. Il n'avait pas l'argumentation serrée, le dédain hautain et amer de Pitt; car, il faut le dire, ses sentiments religieux l'empêchaient de recourir à l'arme du ridicule, bien que deux ou trois fois il l'ait maniée avec une puissance écrasante. Il n'avait pas non plus les ironies prolongées de Sheridan, ses invectives sanglantes et ses tableaux splendides; il n'avait pas la prodigieuse vivacité d'esprit de Fox, ni l'imagination grandiose et la riche culture classique de Burke, tirant des auteurs anciens d'heureuses citations, qui arrivaient d'une manière si saisissante au milieu de ses discours. Mais il possédait quelque chose que personne n'avait au même point que lui : une ardente conviction, exempte de toute ambition personnelle, jaillissant d'un cœur qui débordait d'amour pour Dieu et pour ses semblables. Il avait en outre pour ses adversaires un respect dont il ne se départit jamais, et qui finit par lui concilier l'estime universelle. Surtout il avait cette conscience scrupuleuse, qui ne lui permettait jamais, même pour les besoins les plus pressants de sa cause, de faire dévier la vérité d'une seule ligne. Aussi ses paroles étaient-elles toujours crues. Joignez à cela une voix vibrante et harmonieuse qui exprimait toutes les notes de la pitié et de la sympathie, au point qu'en prononçant ces simples mots : « Pauvres créatures! » il faisait frissonner d'émotion l'auditoire tout entier.

Si grande pourtant que fût l'impression produite par cette discussion, elle ne termina rien. Wilberforce avait espéré un vote d'enthousiasme; il pensait qu'il suffirait de retracer le tableau de tant de tortures pour entraîner la chambre : il avait compté sans les intérêts commerciaux, contre lesquels il entrait en lutte; il avait compté sans la nature humaine. La chambre décida qu'un comité serait formé pour recueillir les différents témoignages et prendre des renseignements complets, et l'affaire fut remise à une autre session.

Je ne vous ferai pas le tableau de toutes ces luttes. Qu'il me suffise de dire que, de 1789 à 1795, la chambre des communes reprend la question plusieurs fois; qu'un jour elle accepte un bill à la première lecture et le repousse à la seconde; qu'elle le modifie pour le repousser encore; et qu'enfin, en 1795, Wilberforce s'aperçoit que

la majorité est de plus en plus contraire à ses vœux. Cependant, chose remarquable, tous les grands orateurs étaient de son côté : Burke, Sheridan, Fox, etc. Je pourrais même vous citer des pages admirables de Fox dans lesquelles il dépeint, avec une puissance incomparable, le danger d'un pouvoir qui n'est pas responsable. Il faut aussi rendre justice à Pitt. Comme homme, il a condamné la traite dès le principe et sans hésitation. Il l'a accablée d'une manière terrible, en disant qu'elle était pour l'Angleterre une tache odieuse, et toujours il persévéra dans cette opinion. Il encouragea Wilberforce et lui promit le succès; mais enfin Pitt était ministre, et ne voyait pas là une question de cabinet qui le forçât à se retirer, si le bill de son ami était repoussé. On a prétendu que Pitt n'avait jamais été sincère dans cette question, que toute sa conduite n'avait été qu'un rôle préparé à l'avance. Je ne le crois pas; et, pour vous en convaincre, il me suffira de rappeler un de ses plus beaux discours, traduit par M. Villemain, et dans lequel il montre, avec une logique accablante, que, d'après les doctrines des partisans de la traite, la Grande-Bretagne, elle aussi, aurait dû demeurer à jamais dans l'état de dégradation et de servitude où l'avaient plongée les Romains. Ce discours se termine par ce mouvement admirable :

« Si nous écoutons la voix de la raison et du devoir, si nous obéissons cette nuit à leurs conseils, quelques-uns d'entre nous pourront vivre assez pour contempler le revers du spectacle dont nous détournons aujourd'hui les yeux avec honte et regret. Nous pourrons voir les naturels d'Afrique engagés dans les paisibles travaux de l'industrie et dans les soins d'un commerce légitime ; nous pourrons voir les rayons de la science et de la philosophie poindre sur cette terre qui, dans une époque plus tardive encore, pourra briller d'une pleine lumière... Alors nous pourrons espérer que l'Afrique enfin, après toutes les autres parties du monde, recevra, vers le soir, ces félicités qui sont descendues sur nous avec tant d'abondance à une heure plus matinale de l'univers. Alors l'Europe, profitant de cette amélioration et de ce bonheur, recevra une juste compensation de sa générosité, s'il faut appeler générosité, de ne plus retenir ce continent sous les ténèbres qui, dans d'autres régions plus favorisées, ont disparu si vite :

. . . . Nos primus equis Oriens afflavit anhelis :
Illic sera rubens accendit lumina Vesper. »

A ce moment, au moment où Pitt annonçait cette aurore qui devait luire sur l'Afrique, un rayon de soleil levant venait éclairer la chambre, dont la séance avait duré toute la nuit. Il y eut alors dans toute l'assemblée un frémissement d'enthousiasme; mais ce brillant avenir dépeint par la bouche éloquente de Pitt ne devait pas cependant se réaliser de sitôt.

Malgré le concours de Pitt, Wilberforce se heurtait à deux circonstances défavorables. D'abord c'étaient les intérêts commerciaux qui étaient en jeu; les représentants de Liverpool disaient que leur ville allait être ruinée, si la traite était suspendue. Ensuite, il faut bien le dire, il se passait de l'autre côté de la Manche un événement qui avait un grand retentissement en Angleterre : c'était la révolution française. Or, que faisait la révolution française, surtout aux jours de la Terreur? Elle faisait appel à l'humanité, aux droits de l'homme, à la philanthropie, et c'était au nom de la fraternité que l'on coupait les têtes.

L'Angleterre en conçut une espèce d'aversion et de dégoût pour ces noms sacrés. En présence de cet état de choses, que pouvaient les appels de Wilberforce, quelque éloquents qu'ils fussent? Lui-même attribue l'insuccès de ses efforts à la révolution française d'abord, et aux guerres de l'empire, qui vinrent ensuite absorber toute l'attention de la chambre et du pays.

Savez-vous ce qui me frappe le plus chez Wilberforce, dans ces longues années d'insuccès où il est réduit à l'inaction? C'est sa douceur, son inaltérable confiance en Dieu. Il attend; il est plein de respect envers ses adversaires; et, puisque son œuvre principale ne réussit pas, il en poursuit une autre : il travaille au relèvement du peuple anglais.

Un trait sur mille vous montrera comment il employait son temps. Un jour, il va visiter à la campagne miss Hannah Moore, qui a produit des romans anglais assez estimés. Elle demeurait à Chadworth, dans un pays fort pittoresque. Wilberforce s'y rend, et le lendemain on l'engage à aller visiter les montagnes voisines, renommées pour leur beauté. Il rentre, et à l'heure du repas il ne peut pas manger. Wilberforce est allé admirer la nature, mais il a rencontré en chemin une population dégradée qui n'a plus de pasteur. Son cœur s'est serré, il n'a plus faim, il ne peut pas manger. Il s'ouvre à miss Hannah Moore; il lui expose sa douleur, il la lui fait partager, et il en résulte que, peu de temps après, plus de mille enfants étaient recueillis dans les écoles fondées par cette femme.

Voilà un de ces traits nombreux comme on en rencontre partout dans sa vie. C'est dans ces petits détails qu'on sent l'homme.

Si, pour être un grand bienfaiteur de l'humanité, il suffisait, à certains jours, de faire dans le parlement de son pays un discours éloquent, à coup sûr tout le monde voudrait se faire philanthrope; mais dans la vie de tous les jours, savoir s'intéresser aux petits, aux faibles, aux déshérités, voilà ce qui est grand, et voilà ce qui me remplit d'admiration pour Wilberforce.

Représentons-nous le spectacle qu'offrait son appartement, et cela tous les jours, d'après le témoignage de ses amis les plus intimes.

Son antichambre était toujours pleine de solliciteurs de toute espèce, qui venaient s'adresser à son cœur généreux, et miss Hannah Moore, d'une façon très-spirituelle, comparait cette antichambre à l'arche de Noé, remplie d'animaux purs et impurs. Il y avait là de pauvres habitants du Yorkshire qui venaient s'adresser à leur représentant, des membres de diverses associations charitables, des nègres des colonies, des missionnaires, et surtout des philanthropes, dont chacun avait à exposer quelque petit plan

de relèvement pour l'humanité : l'un voulait fonder une maison pour les pauvres ; un autre venait proposer un système d'hôpital sur un plan nouveau. Ce qu'il y avait de merveilleux, c'est que chacun s'en allait content. Chacun avait eu une bonne parole ou un secours ; et cependant Wilberforce aurait eu le droit de se plaindre, car ses visiteurs n'étaient pas tous honnêtes. Ainsi, il avait remarqué que, dans la bibliothèque de son antichambre, plusieurs ouvrages avaient disparu, et il dut remplacer les petits volumes par des in-folio, qui risquaient moins de s'égarer dans les poches de certains visiteurs distraits.

Cependant, malgré tous ces déboires, sa cause avançait. L'Église d'Angleterre l'avait prise sous sa protection, et une réaction silencieuse s'accomplissait de plus en plus dans les esprits. Wilberforce en recevait tous les jours des témoignages. Je ne veux vous en citer comme preuve que cette lettre du grand prédicateur Wesley, la dernière que cet homme excellent ait écrite :

« Ah ! lui disait-il, ne vous lassez point de faire le bien. Allez, au nom de Dieu et avec toute sa force, jusqu'à ce qu'enfin l'esclavage américain lui-même, le plus horrible que le monde ait jamais vu, ait complétement disparu. »

En 1800, Wilberforce obtint un puissant renfort. Vous savez qu'à cette époque l'Irlande eut son parlement transféré à Westminster, et les membres nommés par l'Irlande votèrent dans le sens de l'abolition. En 1804, le bill pour l'abolition obtint une première lecture, et réunit 124 voix contre 149. Mais en 1805, par suite d'une incroyable incurie, ce même bill fut repoussé par 470 voix contre 77. C'était un jour de fête, un célèbre chanteur débutait à l'Opéra. Il y avait foule, et un grand nombre d'amis de Wilberforce s'y trouvaient. Et c'est ainsi que, pendant des années encore, la traite des noirs s'est poursuivie, parce qu'on a voulu entendre un chanteur d'opéra.

Mais, dès lors, les choses marchent tout autrement. En 1806, la chambre des lords se prononce en faveur du bill de Wilberforce, et nous arrivons ainsi à la date à jamais célèbre du 24 février 1807. Ce fut ce jour-là que Wilberforce obtint le résultat de vingt années d'infatigable labeur, et que son bill fut converti en loi par 280 voix contre 16.

Dans cette enceinte, où il avait essuyé si longtemps les dédains et les paroles ironiques de ses collègues, sir Charles Romilly, s'adressant à Wilberforce, au nom du pays, n'hésita pas à le comparer à Napoléon, marchant de triomphe en triomphe, et construisant un monument à sa propre gloire ; mais au conquérant il préfère ce simple citoyen qui ce soir pourra reposer sa tête sur son oreiller, en se disant que la traite n'existera plus sous le drapeau britannique. La chambre, par trois salves d'applaudissements, appuya ces éloquentes paroles.

La conscience publique a ses retours. Quel exemple pour tout homme qui veut faire le bien ! Quelle excitation à marcher, coûte que coûte, en regardant fixement au but qu'on s'est choisi ! Cependant ne nous y trompons pas. C'était seulement la traite des noirs que Wilberforce avait détruite : l'esclavage restait debout. Il ne devait périr qu'en 1833, sous les efforts des dignes successeurs de Wilberforce, et principalement de sir Fowell Buxton, auquel Wilberforce avait confié cette noble mission.

Messieurs, j'aurais voulu vous parler de l'ouvrage de Wilberforce sur la religion des gens du monde ; j'aurais voulu vous retracer la noble vieillesse de cet homme excellent, suivant de loin les délibérations de son pays, répandant partout autour de lui la douce et communicative influence d'une piété toujours égale, toujours sympathique, toujours pleine d'affection, et que l'âge, en avançant, n'avait fait que vivifier davantage. Mais il me faut terminer.

Wilberforce mourut le 29 juillet 1833, à soixante-treize ans ; sur son lit de mort, il put apprendre que le parlement avait voté l'abolition de l'esclavage.

Quelques millions avaient suffi à l'Angleterre pour accomplir ce grand acte de justice et d'humanité. Hélas ! aujourd'hui, c'est par des sommes incalculables et des milliers de vies que l'Amérique, à son tour, doit payer la rédemption de cette race noire qu'il lui eût été si facile, il y a un demi-siècle encore, d'élever à l'école de la liberté.

Je n'essaye pas même, en terminant, de rapprocher tous les traits qui m'ont frappé dans le grand et pur caractère que nous venons d'étudier. Je n'en ferai ressortir qu'un : c'est l'alliance, constamment réalisée par Wilberforce, de la foi religieuse la plus fervente et de l'amour le plus passionné de la justice et du progrès. Il semble, en parcourant l'histoire de notre propre patrie, que ces deux grandes causes soient condamnées à ne pas s'entendre ; et, si vous y regardez bien, c'est leur divorce trop réel qui est la source cachée de nos pires souffrances. Pourtant le salut de notre société ne sera que dans l'union de la foi religieuse et de la liberté politique. Heureux celui, messieurs, qui, comme Wilberforce, fidèle à ces deux causes, les sert sans les séparer jamais ; car, ainsi qu'on l'a dit depuis longtemps, les droits de l'homme, sur lesquels a tant insisté le dernier siècle, ne seront vraiment reconnus et respectés que là où l'on aura commencé à reconnaître les droits de Dieu.

E. Bersier.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. E. MORIN.

L'Afrique et l'esclavage.

Les récentes découvertes des explorateurs Barth et Duveyrier dans l'Afrique centrale, Livingstone dans l'Afrique australe,

J'en passe, et des meilleurs!...

ont mis fin à l'hypothèse surannée d'une *Afrique sablonneuse, déserte* et *stérile*. Le mécanisme qui pompe l'eau et arrose la surface de notre globe paraît un des points essentiels de la grande architecture de l'univers. La circulation de l'eau sur notre planète, c'est la circulation du sang dans nos veines. Sur le plateau intertropical de l'Afrique, Speke a constaté que ces grands lacs placés sur les montagnes pour redescendre sur la terre et s'y déverser en bienfaisantes irrigations, créent une zone merveilleusement fertile. « Cette richesse est surprenante, nous disait-il à Paris; et, quoique je sois resté deux ans dans l'Inde, je n'ai jamais rien vu qui pût lui être comparé. »

Des études de Speke sur la structure géologique du bassin du Nil, il ne paraît pas résulter qu'on ait l'espoir d'y rencontrer les mines d'or rêvées jadis par l'imagination populaire. Il semblait au vulgaire qu'on ne pût trouver à moins ces sources mystérieuses du Nil vainement cherchées pendant quatre mille ans. L'alluvion du Nil donnera mieux que de l'or. C'était bon au XVIe siècle de haleter après l'or, « une chose excellente, écrit naïvement l'homme qui donna les mines de l'Amérique au roi des Espagnes, Christophe Colomb; avec l'or on fait vivre et marcher devant soi les désirs devenus des réalités; un pont d'or conduit en Paradis. » L'or a affranchi l'homme immobilisé à la glèbe et détruit la féodalité; il a créé la richesse industrielle; il a réveillé et sécularisé la terre endormie sous le réseau enchanté des légendes extatiques du moyen âge. La création de l'or, de la richesse mobile, a été une grande révolution: cela demeurera une page immortelle de l'histoire de la liberté. Mais le XIXe siècle porte une autre révolution dans ses flancs.

Notre siècle aspire à une plus merveilleuse conquête : à l'affranchissement de l'homme. Il sent que l'humanité est solidaire dans toutes ses parties. Cette guerre de libération est universelle, embrasse tous les climats, toutes les races. C'est en ce sens que la récente exploration de Speke va plus loin qu'à une révélation géographique.

L'Afrique nouvelle promet à notre industrie européenne un débouché immense, et à notre commerce, par une grande variété de matières premières, un aliment considérable. Y répondrons-nous, comme nous l'avons fait pour l'Amérique et l'Australie, par le refoulement et l'extermination des races indigènes, expédient que certains savants ont voulu ériger en théorie scientifique et qui donne à l'avide et cruelle colonisation de l'Espagne et de l'Angleterre une infériorité si étrange et si imprévue sur la douce, sereine et féconde colonisation des antiques Phéniciens et des Grecs? Notre siècle répugne heureusement à ces destructions de races, et les populations africaines sont assez serrées pour qu'on songe prudemment à la conciliation.

Pour prix des précieuses productions de leur sol, qu'avons-nous jusqu'ici apporté aux Africains? Nos vices. Demandez au nègre congo ce qu'il doit aux Portugais : l'abrutissement.

Nous n'avons pas créé l'esclavage en Afrique. Si certaines républiques de l'Afrique orientale l'ont aboli, il y existait de temps immémorial, et il a été un progrès relatif sur l'anthropophagie. Mais il était avant nous un accident de guerre, comme dans la Grèce ou dans l'Italie antique, et nous en avons fait un commerce régulier, une industrie organisée. Ah! ce fut un jour fatal pour l'Afrique que celui où les Espagnols, mal satisfaits des sauvages clair-semés et peu vigoureux d'Amérique, mécontents de voir les populations caraïbes fondre et disparaître tout entières dans les mines des Antilles, demandèrent des leçons de colonisation aux Portugais, qui, depuis le milieu du XVe siècle, employaient sur leurs plantations, à la côte occidentale d'Afrique, les robustes noirs du pays. Ils profitèrent de leurs exemples, et l'Afrique devint pour quatre siècles une *mine* comme une autre, une mine à esclaves.

En 1713, un traité de commerce accorde encore à l'Angleterre le droit d'introduire dans les colonies de l'Amérique espagnole tant de tonnes de nègres (144 000 noirs; traité d'Assiento). Elle a bien racheté ce tort plus tard par la prédication abolitionniste des Wilberforce et des Clarkson, et par le généreux acte d'abolition du 28 août 1833, qui donnait 500 millions pour la rançon de 800 000 hommes. En mai 1860, on osait encore former à la Havane une compagnie de spéculateurs sur la traite au capital de 1 250 000 dollars, ayant pour but d'importer 160 000 noirs en six ans; et, si Tunis a aboli l'esclavage dès 1847, un an avant la république française, si la lente Hollande vient enfin de s'en purifier en 1862, il s'épanouit, avec la complicité vénale du gouvernement, à Cuba et au Brésil. Nos yeux n'en seront délivrés dans le nouveau continent que lorsque l'*institution angulaire*, « le meilleur régime du travail », comme ont tenté de le nommer les hardis publicistes du Sud, sera tombée d'une lugubre et éclatante chute dans le seul État qui ne craigne pas de l'avouer et de s'en parer sans vergogne. La papauté elle-même, malgré la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, en dépit de Fénelon, qui maintient l'esclavage dans sa Salente évangélique, et de Bossuet, qui déclare que condamner l'esclavage ce serait condamner non-seulement le droit des gens, mais encore le Saint-Esprit, la papauté elle-même a répudié l'esclavage, dès 1839, par une bulle de Grégoire XVI.

L'esclavage disparaît aujourd'hui devant le dogme moderne de la dignité du travail. Il disparaît, parce qu'il opprime l'esclave, parce qu'il corrompt le maître. Il sombre en ce moment même au milieu d'une épouvantable tempête, juste châtiment d'une odieuse et perfide obstination.

Mais c'est au foyer même de la traite qu'il faut le poursuivre et l'anéantir. Abd-el-Kader écrivait hier à un journal musulman qui se publie à Paris : « Vous voulez réveiller le monde musulman; vous le croyez endormi : il est mort. » Mort surtout de persévérer dans l'esclavage qui avilit le travail et stérilise d'avance tout effort, empêche tout progrès. « L'esclave n'a pas d'âme », dit l'Arabe en lui pardonnant dédaigneusement un vol ou un homicide. « L'esclave n'a pas de bout », dit-il avec indulgence quand il trouve sa tâche inachevée.

La Turquie et l'Égypte ont bien pu, sur les sollicitations de la diplomatie anglaise, décréter l'abolition de l'esclavage; ces décrets hypocrites n'ont fait que rendre plus hideux, plus barbare (demandez-le à notre courageux consul Guillaume Lejean, dont le zèle n'a été lassé ni par l'inertie des diplomates ni par l'indifférence railleuse de Paris), un commerce que la loi condamne et que les mœurs protégent. L'esclavage, le supplice des longs voyages à la chaîne, la mutilation des hommes, l'infibulation des femmes, subsistent.

Les Arabes sont les entremetteurs de cet abominable trafic. Le bois d'ébène, comme ils disent en riant, rapporte plus que l'ivoire. La traite donne 1000 pour 100 et plus. A cent lieues de Zanzibar, dans l'Afrique orientale, un enfant coûte trois caleçons et une mesure de grains de corail; un homme, le double : on ne prend pas les vieux. A Zanzibar, un enfant coûte quinze dollars; un homme, vingt; un vieux, dix.

Quelques croiseurs dans la mer Rouge, le quart de ce que l'Angleterre entretient dans les eaux de la Guinée, auraient raison de cet infâme trafic, et le voyageur Burton les réclamait du consul d'Aden. Celui-ci le rabroua pour cet excès de zèle : ce serait compromettre le nom du sultan et le commerce anglais dans la mer Rouge. Il faut se rendre à ces raisons. « C'est sur notre race, s'écrie avec son orgueil d'Anglo-Saxon un honnête missionnaire anglais, Livingstone, que repose l'espoir du progès et de la liberté. Eh! n'est-il pas affligeant de voir qu'une partie de cette race pratique l'esclavage et que l'autre l'alimente! »

Comment sortir de là pourtant?

De ce plateau intérieur de l'Afrique que Speke a découvert se font jour, comme de belles routes ouvertes à notre commerce, dans la direction des trois mers de l'Afrique, des fleuves admirables : le Nil vers la Méditerranée, le Niger et le Congo vers l'Atlantique, le Zambèze vers l'océan Indien, etc.

Là, dit Speke, dans la région intertropicale, la terre est pour rien, et les bras nécessaires à la culture se trouvent sur les lieux mêmes. Le sol est riche; la couche supérieure est d'un beau grès argileux, qui, mêlé à une luxuriante végétation, forme un aussi bon terreau qu'on pourrait le désirer pour une serre en Europe. Le climat est sain : les chaleurs ne sont pas très-grandes, surtout dans la matinée et dans la soirée; les nuits ne sont jamais trop chaudes pour empêcher le sommeil rafraîchissant. Speke n'a jamais quitté les vêtements de laine et a dormi toutes les nuits entre deux couvertures. On a plus à souffrir de la chaleur en Angleterre que dans le Karagoueh, et encore plus dans le sud de la France en été. La grande élévation, au-dessus du niveau de la mer, du bassin de Nianza, du principal réservoir du Nil, assure la constance d'une température modérée. Là vit une population qui n'est point indigne de cet Éden inédit et virginal; population qui porte avec grâce le joug léger d'une vie abondante et aisée; se montre éducable; s'offre à l'influence européenne avec une conscience touchante de ce qui lui manque; donne la poignée de main à l'européenne, et mérite de recevoir de Speke le titre de *Français de l'Afrique*.

« Les Africains ont besoin de la France plus encore que le Mexique », nous disait spirituellement Speke, à Paris. La France n'a pas d'influence à ménager dans la mer Rouge aux dépens de l'humanité. Qu'elle éclaire, qu'elle affranchisse les populations noires. Portons-leur nos denrées; elles nous offriront les produits de leur sol. Le commerce légitime constituera dans ces régions la propriété, à laquelle la traite enlève toute sécurité. En Afrique, aujourd'hui, l'indigène ne cherche rien au delà des goûts de l'heure présente, qui sont vite satisfaits et à peu de frais. Entourés d'aliments abondants, excellents, qui s'offrent à leur main, dispensés de vêtement, ne cherchant d'abri que contre la pluie, les noirs n'apprendront de la civilisation fraternelle de l'Europe que les besoins, cet aiguillon nécessaire de l'invention humaine. Il faut que les sociétés humaines se patronnent et se soutiennent comme les astres s'équilibrent, se supportent et se guident mutuellement. Où est le soleil qui se meut par sa propre loi, étranger aux autres soleils?

Pour régénérer ce pays fertile, c'est bien plutôt sur le commerçant que sur le missionnaire qu'il faut compter : c'est l'avis de l'illustre émule de Speke, Burton. Ce n'est pas que le zèle du missionnaire fasse jamais défaut à sa tâche civilisatrice. Mais les joies lui sont comptées d'une main avare au milieu de ces barbares. Pendant le sermon, il arrive que ses ouailles lui dérobent son pauvre ménage. Un prosélyte docile qu'on croit touché de la grâce se laisse baptiser, puis se sauve avec sa garde-robe de catéchumène, disant : « Cela est bel et bon; mais cela remplit-il l'estomac? » Que de missions décimées par la fièvre, tandis que le peu de néophytes qu'elles ont faits sont surpris par les traitants, arabes ou chrétiens, et traînés en esclavage! L'indigène, dit Burton, quand il pourra s'enrichir par l'écoulement des produits qui l'entourent, ne voudra plus risquer sa vie dans des razzias perpétuelles qu'il fait chez son voisin,

avec l'espoir de le surprendre et de le capturer pour le vendre. Le commerce, en créant à l'Africain des intérêts soumis à ses relations avec les étrangers, adoucira ses mœurs et lui fera bien mieux comprendre la solidarité humaine que les meilleurs sermons. Et en effet, nous pourrions citer à Burton lui-même telle partie de l'Afrique occidentale où, dans ces dernières années, les populations qui faisaient la traite ont trouvé plus d'intérêt à garder leurs prisonniers pour faire la récolte de la gomme qu'à les vendre. C'est la connivence de l'acheteur de chair humaine qui seule ramène périodiquement les chasses à l'homme, parce qu'elle fait du gibier humain le seul objet de trafic ; trafic abominable qui pervertit les esprits au point que le vaincu trouve tout simple un sort qu'il eût imposé à son vainqueur, et qui, au fond, diffère peu de la condition précaire des sujets d'un nègre tyranneau. Mais il faut, dira-t-on, traverser l'insalubrité de la côte, comme il faut atteindre Mexico par Vera-Cruz. Eh bien, comment surmonte-t-on le soraï dans l'Inde? On regardait autrefois comme mortel de passer une nuit dans les jungles de l'Inde ; on sait maintenant que la malaria reste fixée sur la terre, comme une vapeur, pendant la nuit, et n'élève jamais ses miasmes plus haut que douze ou quatorze pieds. Aujourd'hui, on construit sa chambre à coucher à cette hauteur, et l'on y vit aussi bien que dans les districts les plus salubres.

Quelles ressources d'ailleurs, quelles richesses animales, végétales, minérales, offre ce beau pays! Les arbres montent à la hauteur des gommiers bleus de l'Australie. Inépuisables sont les pâturages : vaches, chèvres, porcs, volailles, pigeons, canards, perdrix, cailles, pintades, outardes, antilopes, zèbres, girafes, buffles, surabondent. Le café croît à profusion sans culture. Aloès, dattes, indigo, coton, en abondance : on n'en fait rien. Le riz y prospérerait; mais les indigènes le tiennent pour une chétive nourriture. La banane est prodiguée : bouillie, c'est notre pomme de terre ; mûre, un excellent fruit ; pressée, un breuvage supérieur aux vins légers d'Europe. Toutes les variétés de maïs, la pomme de terre, l'igname, tous les légumes de nos champs, réussissent admirablement. La canne à sucre pullule : on la mâche. Richesses de toute nature perdues jusqu'ici pour le monde ! Le coton, *king-cotton*, est là chez lui, le coton, qui, implanté à grands frais dans l'Inde, est en train d'y faire des villes de millionnaires. Pas de famine à redouter; une récolte succède à une autre, sans interruption, pendant toute l'année. Du fer, du cuivre, d'autres métaux, on en trouve dans les montagnes, à l'est et à l'ouest du Nyanza.

Un autre explorateur qui s'est enrichi dans le commerce des productions du haut Nil, Brun Rollet, laisse échapper de son côté un aveu qu'il est loyal de noter au passage. « Je n'affirme pas, dit-il, que les sauvages africains deviendront plus heureux, car, s'ils ont de grands défauts, ils sont loin de posséder la rouerie et l'astuce qui font la force de l'homme de la civilisation ! Ils sont plus avant que nous dans l'esprit de ce précepte : Aimons-nous les uns les autres. »

Et qui donc, en 1865, oserait prétendre que l'Afrique est condamnée à une barbarie éternelle ? Qu'on ne nous réponde pas en nous montrant le Congo et la Mozambique. Ce n'est pas l'œuvre de la nature, c'est l'œuvre des cupides et égoïstes traitants du Portugal, tristes colonisateurs qui, infidèles aux grands souvenirs de Gama et d'Albuquerque, coupent l'arbre par le pied pour recueillir le fruit, affament les populations pour les mieux exploiter. Détournons les yeux d'Haïti : cette réaction qui dure encore sur une terre brûlante contre le devoir et le travail, c'est notre atroce *code noir* qui l'a faite. Mais qu'on regarde Libéria, la république noire, cette heureuse tentative de l'éducation des noirs par la civilisation. Ces pauvres affranchis, rachetés par d'honnêtes petits souscripteurs des États du Nord, possèdent le travail et la persévérance, et leur dernière exposition à Monronvia l'a prouvé. Qu'on relise une récente étude, toute frémissante d'amour de la liberté et de généreuse éloquence, sur les nègres du Sud émancipés par les armées libératrices du Nord, qui inspirera à tous les lecteurs de M. Elisée Reclus le vœu ardent de le voir écrire l'histoire de l'abolition de l'esclavage. « Quelle joie pour les nègres d'ouvrir enfin ce terrible alphabet qu'ils n'auraient pu toucher autrefois sans risquer la torture du fouet, cet alphabet qu'un blanc n'eût pu leur faire déchiffrer, sans se voir condamné à des années d'emprisonnement ! » Le temps est passé des légendes qui font des fils de Cham les esclaves héréditaires des fils de Japhet, ou qui tirent de la tête du dieu antique, de ses bras, de ses pieds, des castes vouées fatalement à une destinée inégale, pour ceux-ci aristocratique, oppressive pour ceux-là.

Ces barbares de l'Afrique, qui arrêtent l'explorateur Decken à la côte orientale d'Afrique, Burton à la côte occidentale, dans la Guinée, qui s'étonnent naïvement de l'ardeur civilisatrice des Français à Alger et au Sénégal, qui se demandaient hier s'ils sacrifieraient l'explorateur du Nil, Speke, ne savent pas que nous apportons à l'Afrique nouvelle trois secrets puissants qui ont renouvelé la vieille Europe : la vapeur, qui a fait une révolution dans le monde physique ; le libre échange, qui est en train d'accomplir une révolution dans le monde du travail ; la démocratie, qui a abattu les murailles des castes privilégiées, et déjà leur enlève leur dernier rempart, l'ignorance publique. Aujourd'hui que *les impossibilités deviennent de plus en plus des vérités pratiques*, le progrès moral, par le travail libre et le libre commerce, fera bientôt remonter la race africaine au rang qu'elle doit reprendre dans la grande famille humaine, affranchie et pacifiée.

Pauvres gens ! avez-vous entendu Speke, le généreux voyageur, vous conter que l'Angleterre fut aussi sauvage que l'est aujourd'hui votre patrie, et que, dans une longue série de siècles, elle monta de degré en degré à

ce faîte de gloire et de civilisation qu'elle occupe, appuyée sur le travail et la liberté? Il y a mille huit cents ans, un savant écrivait à son ami, qui se trouvait dans les parages de la Grande-Bretagne : « Envoyez-moi des esclaves, mais pas de Bretons; ils sont stupides et inertes ; ce sont des hommes qui *ont égaré leur âme.* » De qui Cicéron parlait-il avec ce dédain imprévoyant? De la patrie de Shakespeare et de Byron, de Bacon et de Locke, de Hampden et de Wilberforce, de Fox et de Pitt, d'Adam Smith et de Law, de Watt et de Stephenson, de Livingstone, de Burton et de Speke.

Je vois l'Afrique, dans un avenir prochain, civilisée par l'échange pacifique de ses produits contre les nôtres, par le travail, la propriété, fruit du travail, et la liberté, garantie du travail. Ah ! le jour où flotteront librement nos pavillons sur ces mers affranchies, l'Afrique, la sœur cadette de l'Europe, émancipée et pardonnant généreusement les rigueurs exercées au nom d'un droit d'aînesse qui imposait une tutelle et qui a légitimé l'esclavage, élèvera une statue sur ses rivages. Puisse-t-elle rencontrer le ciseau brûlant et passionné d'un Auguste Préault, ce ciseau qui a si bien exprimé la reconnaissance des déshérités auxquels l'abbé de l'Épée rend, à Saint-Roch, la parole, la lumière et la liberté de l'âme. Sur le socle, les bons Africains écriront dans un oubli magnanime du passé, cet hommage de gratitude :

A L'EUROPÉEN SPEKE
L'AFRIQUE NOUVELLE.

BULLETIN DES COURS.

Collége de France. — *Cours de littératures étrangères comparées* (M. Philarète Chasles).

Le second semestre de ce cours s'est ouvert le 8 mai, à trois heures, au milieu d'une grande affluence. Il se composera, entre mai et juillet, de *dix-huit leçons*, dont les dix premières seulement se trouvent indiquées dans le sommaire qui suit :

Lundi 8 mai. — Plan du cours pendant le second semestre. Histoire de l'*humorisme* en Angleterre. Documents nouveaux sur Lawrence Sterne, auteur du *Voyage sentimental*. Ses imitateurs; sa vie.

Mardi 9 mai. — Lettres particulières de Sterne à sa femme et à Eliza Draper. Les petits Sterne du nord et du midi. *Artemus Ward*, l'Américain. *Bigelow-papers*.

Lundi 15 mai. — Autobiographies des musiciens et des acteurs. Louise Reichardt. Lettres nouvelles de Mozart. Moralité des grands maîtres.

Mardi 16 mai. — Confessions de *Karl Maria von Weber*. Sa jeunesse errante. Développement de son talent. Destinées de l'art musical contemporain. Meyerbeer et Weber, condisciples.

Lundi 22 mai. — Nouvelles éditions, fragments et lettres de mesdames *Karschin*, *Rachel Varnhagen von Ense*, *Swetchine* et *Carpenter*. Histoire d'une sœur de Charité protestante.

Mardi 23 mai. — Distribution de la charité et de l'aumône par les femmes contemporaines. La charité en France. Réformatrices des prisons et des coupables. Leurs livres et leurs travaux.

Lundi 29 mai. — Nouveaux documents sur la marche et le progrès des arts graphiques en Allemagne et en Angleterre. *Joshua Reynolds*. Ses lettres inédites.

Mardi 30 mai. — *Thorwaldsen* le sculpteur. Les lettres. Le Nord élevé par la Grèce. Marche de l'art vers le Nord.

Lundi 5 juin. — Le théâtre en Angleterre depuis Shakspeare. Découvertes allemandes nouvelles sur Shakspeare. Ouvrage allemand d'*Albert Cohn*. Importance de ce livre. Identité des génies teutoniques et anglais.

Mardi 6 juin. — Shakspeare était-il catholique? Opinions de M. Rio et du cardinal Wiseman. Découvertes nouvelles relatives à Hamlet. Comment le comte d'Essex a été le vrai type d'Hamlet.

Lundi 12 juin. — Autopsie historique universelle. Documents nouveaux sur Frédéric le Grand, Maurice de Saxe; sur Anne d'Autriche, Don Carlos, Philippe II. Rectifications. Hypothèses. Folies.

Mardi 13 juin. — Schiller attaqué, comme historien, par M. Janssen, de Fribourg. Nouveau livre de ce dernier. Justification de Schiller. Où doit s'arrêter l'analyse; latitude donnée à l'historien. Où s'arrête cette latitude.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

La crise philosophique : MM. Taine, Renan, Littré, Vacherot, par M. Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

Table des matières.

I. La philosophie de M. Taine. — II. La philosophie de M. Renan. — III. La philosophie de M. Littré. — IV. La philosophie de M. Vacherot.

Philosophie de la médecine, par le docteur T. C. E. Edouard Auber. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

La science des esprits. Révélation du dogme secret des kabbalistes. Esprit occulte des Évangiles. Appréciation des doctrines et des phénomènes spirites, par Éliphas Lévi. 1 vol. in-8 de 500 pages. Prix : 7 fr.

De l'exercice de la médecine. Nécessité de réviser les lois qui le régissent en France. Lettres adressées à M. Jules Simon par le docteur Delvaille (de Bayonne), précédées d'une lettre de M. Jules Simon. 1 vol. in-8 de 150 pages. Prix : 2 fr.

Critique et histoire de la philosophie, fragments et discours, par M. Emile Saisset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

La science de l'invisible, études de psychologie et de théodicée, par M. Charles Lévêque, professeur au Collége de France. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Sommaire de la Revue des cours scientifiques du 13 mai 1865.

Académie des sciences. Soirées scientifiques de la Sorbonne. Astronomie. Conférence de M. *Briot : Les nébuleuses*. — Collége de France. Médecine expérimentale. Cours de M. *Claude Bernard* (de l'Institut) : Critique expérimentale des travaux relatifs au curare : comparaison du curare et de la strychnine; action du curare sur le système nerveux grand sympathique. — Muséum d'histoire naturelle. Physique appliquée. Cours de M. *Becquerel* (de l'Institut) : Des phénomènes physiques chez les êtres vivants.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 25. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 20 MAI 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	— 26	— 30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

De l'enseignement supérieur français. — Première lettre, par **M. Eug. Véron.**

ÉCOLE DES CHARTES. — **Littérature du moyen âge.** — Cours de **M. Paul Meyer** : De la poésie provençale.

SORBONNE. — **Congrès des Sociétés savantes.** — Lectures de **M. Quénault** : Siége de Granville par les Vendéens en 1793.

Droit civil. — Cours de **M. Valette** : Des oppositions au mariage (fin).

Bulletin des cours. — Collége de France, — Sorbonne (programmes du second semestre).

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE.

(Première lettre.)

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Revue des cours.*

C'est chose convenue en France, qu'il n'y a que les Français qui sachent composer des livres. Cette vérité n'y rencontre guère d'opposition, et elle y est reçue assez volontiers comme un axiome. A supposer que quelques esprits mal faits puissent la trouver un peu trop absolue sous cette forme, je suis du moins parfaitement convaincu qu'elle a pour elle l'assentiment de la grande majorité, de celle dont l'opinion fait loi. Quoi de plus naturel en effet? Elle n'a rien de blessant pour notre amour-propre national, et il ne semble pas que notre modestie ait jusqu'à présent songé à s'en effaroucher. Du moment qu'il est accepté que nous marchons à la tête de la civilisation, et que la civilisation se fait surtout par les livres, il faut bien que nos livres soient supérieurs à tous les livres. C'est de la simple logique, et je renvoie à Aristote tous ceux, s'il s'en trouvait, qui essayeraient de le contester.

Je ne sais pas trop si les autres nations sont là-dessus du même avis que nous. Il est bien possible que les préjugés d'un patriotisme étroit et aveugle les portent à réclamer contre cet arrêt. Mais je ne doute pas, M. le Directeur, que vous ne soyez trop bon Français pour ne pas traiter, comme elle le mérite, cette extravagante prétention. Je crois donc que je puis considérer ma thèse comme suffisamment démontrée. Nous sommes des artistes, les autres sont des manœuvres; ils nous fournissent les matériaux, ils déterrent les idées; c'est nous qui leur donnons la forme et l'éclat.

Ce qui est vrai de nos écrivains ne l'est pas moins de nos professeurs. Imaginez, s'il est possible, la figure que ferait, devant un auditoire français, dans une chaire de Faculté, un Hegel avec son débit hésitant, avec ses phrases incorrectes, enchevêtrées, inachevées, avec tout ce lourd bagage de formules pédantesques, avec cet amas d'hérésies philosophiques et religieuses qui constituaient tout son enseignement! En supposant que l'autorité ne lui eût pas ôté la parole à la troisième phrase, il aurait bien vite lassé la patience de ses auditeurs, offensé leur goût, révolté leur conscience. Au bout de deux ou trois leçons il les eût tous chassés, et il fût bien probablement resté seul en tête à tête avec son appariteur. Kant lui-même aurait certainement été chez nous un assez médiocre professeur, car avec tous ses néologismes et ses grands mots, je n'ai jamais entendu dire qu'il ait passé pour fort éloquent. Or, l'éloquence c'est notre goût ou plutôt notre passion; c'est par là que nous brillons et que nous dominons; un professeur sans éloquence risque fort d'être bientôt un professeur sans auditoire, fût-il d'ailleurs le plus docte du monde.

Cette supériorité des professeurs français est surtout saisissante pour quiconque vient d'Allemagne. Pendant que le professeur allemand parle savamment et ennuyeu-

sement, allant, venant dans son sujet, le prenant tantôt par un bout, tantôt par un autre, et croyant avoir amplement témoigné de son respect pour l'unité, s'il n'a pas fait plus de deux ou trois digressions, le professeur français s'occupe avant tout de la disposition des parties, de la proportion des développements, de l'enchaînement des idées, sachant parfaitement que l'art d'enseigner ne consiste pas dans la profondeur des pensées non plus que dans leur nouveauté, et qu'il vaut mieux n'en exprimer qu'un petit nombre, bien disposées et bien développées, que de se perdre dans des entassements d'idées incohérentes et mal digérées, dont la multiplicité encombre la leçon et écrase l'attention de l'auditeur.

C'est ce que me disait, quelques jours après son arrivée à Paris, un jeune Allemand, qui avait suivi pendant plusieurs années les cours de l'université de Heidelberg : « A Heidelberg, disait-il, j'avais tous les soirs la tête et le poignet rompus. C'est l'effet ordinaire de l'enseignement allemand. Il faut se briser la main à prendre notes sur notes et ensuite se casser la tête à les comprendre. Ici, je vais aux cours les mains dans mes poches, et en rentrant chez moi, je résume, sans la moindre peine, ce que j'ai entendu. C'est se reposer que de travailler ainsi. »

Je ne connais pas de meilleur commentaire de ces vers d'Horace, qui semblent être la devise de nos professeurs :

> Ordinis hæc virtus erit et venus, aut ego fallor,
> Ut jam nunc dicat, jam nunc debentia dici,
> Pleraque differat et præsens in tempus omittat.

Ce besoin de netteté est un des caractères les plus saillants de l'esprit français. Le vague, l'indécis, l'embarrassé nous sont odieux. C'est une nécessité pour nous de tout définir, de tout classer, de tout ordonner. Nous ne voulons rien laisser au hasard, pas plus dans la vie que dans l'enseignement. Qu'il s'agisse de politique ou de religion, il nous faut des formules précises et nettes, des principes tranchés et absolus qui ne laissent aucune place au doute et à l'indécision ; notre premier besoin en tout, c'est de nous sentir appuyés à quelque chose de fixe et de solide; nous aimons à marcher entre des barrières, je dirais presque des garde-fous, qui nous préservent des écarts et nous défendent du vertige ; nous nous défions des caprices de la fantaisie et des hasards de l'inspiration personnelle.

Je trouve de cette disposition de notre esprit un témoignage bien remarquable dans un des derniers articles de M. Sainte-Beuve (1). Ce témoignage est pour nous d'autant plus précieux, qu'il part d'un étranger, d'un Allemand le comte de Senfft, qui fut ministre de Saxe à Paris de 1806 à 1810 : « Il quittait, après un séjour de près de quatre ans, dit-il dans ses mémoires, cette France, pays privilégié du ciel à tant de titres, où la civilisation, plus ancienne et plus complète qu'ailleurs, a donné *aux lois de l'honneur et de la probité cette fixité d'axiomes* qui, sans les faire peut-être observer davantage, ne *laisse en problème ni en discussion* rien de ce qui appartient aux bases des rapports sociaux et du commerce des hommes entre eux ; pays où *le langage a une valeur mieux déterminée*, où tous les ressorts de la vie sociale ont un jeu plus aisé, ce qui en fait, non comme ailleurs un combat, mais une source de jouissance. » Ce besoin de netteté et de précision, qui a façonné notre langue et qui domine nos rapports sociaux, est le fond même de notre nature, et il ne peut pas ne pas se retrouver dans nos livres et dans notre enseignement. Aussi a-t-on remarqué que les questions de méthodes tiennent dans nos préoccupations une plus large part que partout ailleurs. Cette qualité, nous la poussons parfois jusqu'à l'exagération. C'est même à cet excès que nous devons une partie de nos défauts. C'est par amour de la précision et par haine de l'imprévu que nos gouvernements se sont toujours appliqués avec tant de soin à déterminer tous les mouvements de notre vie politique et sociale; c'est par là que s'explique cette manie de réglementation qui gêne si souvent chez nous les efforts de l'initiative privée, et qui nous protége si bien contre nos propres écarts, qu'elle étouffe et supprime notre liberté. Simplicité et unité, voilà pour nous les deux grandes règles de l'existence au théâtre et dans les arts, comme dans la vie réelle, et à force de simplifier et d'unifier, nous finissons quelquefois par n'être plus que de simples rouages d'une machine unique, dont le mouvement nous écrase.

Je viens de lire dans votre *Revue* un grand nombre des leçons qui ont été professées l'année dernière et cette année à la Sorbonne, au Collége de France, dans les Facultés des départements, dans les Soirées littéraires. Partout j'ai été frappé du même caractère, partout j'ai retrouvé également la recherche de l'unité et de la simplicité, l'effort, plus ou moins habilement dissimulé, de tout ranger à sa place, de disposer les idées suivant l'ordre le plus propre à leur donner toute leur valeur; partout enfin éclate, sans pédantisme, le soin et l'art de la composition.

Mais d'où vient ce caractère d'ordre et de précision qui nous distingue si éminemment des autres peuples, et qui constitue, à proprement dire, le principal trait de notre génie national ? Car enfin, je suppose, M. le directeur, que vous ne croyez pas plus que moi au hasard. Tout fait, quelque petit ou grand qu'il soit, a nécessairement sa raison d'être dans un fait antérieur, et c'est précisément la recherche de la série de ces faits générateurs qui constitue la philosophie de l'histoire. Le fait qui nous occupe en ce moment est un des plus considérables de notre histoire, car il la domine tout entière, et elle eût certainement été toute différente de

(1) Souvenirs d'un diplomate : La Pologne (1811-1813). *Constitutionnel* du 26 décembre 1864.

ce qu'elle a été sans ce caractère d'ordre et de précision, dont notre enseignement supérieur est une des plus éclatantes manifestations.

On parle beaucoup chez nous depuis quelque temps des influences de race. M. Henri Martin a fondé là-dessus toute son histoire, et vous savez l'usage qu'en ont fait les théoriciens du principe des nationalités. Sans aller aussi loin qu'eux sur ce point et sans emprisonner tout le développement possible des peuples dans les considérations de races, je crois cependant qu'il y a là quelque chose de vrai, qui peut servir à éclairer l'histoire, pourvu qu'on n'en abuse pas.

Il est du moins incontestable que notre civilisation dérive pour une forte part de la civilisation romaine. Elle en dérive d'abord par l'empreinte profonde qu'a laissée sur notre pays une domination de plus de quatre cents ans, puis par les emprunts nombreux que depuis nous n'avons cessé de faire aux usages de l'administration et de la législation de Rome; elle en dérive enfin, et surtout, par l'étude, ininterrompue chez nous, des livres où les plus intelligents des Romains ont laissé la vivante image de leur génie. Or, ce génie est ce que devait être celui d'un peuple guerrier, conquérant, dominateur, un génie pratique et absolu, ennemi des abstractions et du vague. Politique avant tout, il veut partout l'ordre et la discipline, dans la vie privée aussi bien que dans les armées, dans la littérature comme dans l'administration. Né pour conquérir et pour asservir le monde, il lui faut partout des règles précises et facilement applicables, qui déterminent nettement ce qu'il considère comme les droits et les devoirs de chacun. C'est surtout dans l'administration des provinces conquises que les Romains ont déployé ce génie pratique, cette habitude et cette habileté de la réglementation précise et minutieuse à la fois, qui enlaçait les populations; ce luxe de prévisions qui armait le préteur contre toutes les éventualités et lui permettait en toute occasion d'agir avec énergie et décision. C'était pour eux une nécessité de situation, et quand leur empire est tombé, cessant de dominer par la force des armes, leur esprit n'a pas cessé de dominer par le prestige de la gloire, par les souvenirs et les habitudes de leur administration, par leurs codes et par leurs livres.

Charlemagne, en essayant de ressusciter leur empire, s'empressa d'adopter leurs usages. C'est par les lois romaines, c'est par l'imitation de l'administration romaine, qu'il tenta de réagir contre l'esprit épars et indiscipliné des Germains; et, dans leur longue lutte contre la féodalité, ses successeurs s'inspirèrent tous plus ou moins de son exemple. Le triomphe de la monarchie sur la féodalité, c'est en grande partie le triomphe de l'esprit romain sur l'esprit germanique. C'est ce qui explique pourquoi la monarchie absolue a pu s'établir si facilement en France, tandis qu'elle n'a jamais pu y parvenir en Angleterre.

Mais c'est surtout par l'éducation que le génie de Rome a prévalu chez nous. C'est l'étude des livres romains qui a discipliné nos esprits et qui a soumis nos intelligences, comme nos institutions politiques, à la centralisation romaine. Partout l'unité nous enserre et nos esprits lui sont assujettis comme le reste. Dans la philosophie, dans l'histoire, dans la critique, dans la littérature, dans la poésie, comme dans la religion, dans la politique, dans l'administration, tout chez nous se ramène à une doctrine générale, résumée en un petit nombre de principes absolus, qui dominent, éclairent, expliquent et contiennent tout, et qui, malgré les hérésies et les protestations sans cesse renaissantes du petit nombre, finissent toujours par reprendre l'empire, grâce à l'incessante conspiration de toutes les forces organisées de notre société et à celle de la plupart des intelligences, façonnées d'avance par une éducation toute romaine à la haine des innovations, à la crainte de l'imprévu. Ces principes implantés dans nos esprits nous ramènent sans cesse à eux, et l'habitude de leur obéir, aidée des résistances qu'oppose aux innovations l'opinion publique, fait hésiter les plus hardis et trouble les plus indépendants. Or, cette éducation, nous la recevons tous et de tous les côtés, par la pratique de la vie, par les relations sociales, par les obligations légales, aussi bien que par l'école, par le lycée et par les livres. Professeurs et élèves en sont également imbus. Grâce à l'étreinte puissante dans laquelle la centralisation enserre toute la France, que l'on vienne du midi ou du nord, de la Bretagne ou du Rhin, tous à peu près apportent avec eux les mêmes principes, les mêmes habitudes d'esprit, les mêmes manières d'envisager toutes choses, et, à cet égard, l'étudiant de Paris n'a rien à apprendre au camarade fraîchement débarqué du Poitou ou de l'Auvergne.

Cette unité de croyances sur les points les plus essentiels, cette conformité de principes dans toutes les choses importantes de la science et de la vie, établissent entre les professeurs et leur auditoire une facilité d'entente qu'on ne trouve pas ailleurs. Pendant que les uns expriment sans efforts des idées générales, qui semblent presque se classer et se coordonner d'elles-mêmes, tant elles se déduisent naturellement et simplement, les autres suivent et comprennent sans presque avoir l'air d'écouter, tant l'ordre lumineux du discours en éclaire toutes les parties, tant est préparé à en deviner d'avance les développements et les conclusions quiconque a fait ses études d'une manière à peu près complète.

Il n'y a rien, en effet, dans notre enseignement supérieur qui puisse dépayser le jeune homme sortant du lycée. Tout ce qu'il va entendre dans les cours des facultés, il le possède en germe dans l'instruction qu'il a déjà reçue. L'enseignement supérieur, dans la plupart des cas, n'est que le prolongement et le développement de l'enseignement secondaire. Il est plus détaillé, plus complet, mais sa méthode est la même, ainsi que son langage, ses principes, ses points de vue et ses conclusions. Les deux enseignements se pénètrent ou se juxtaposent; ils ne s'opposent jamais, et l'étudiant n'est guère en

danger d'entendre traiter de folie ou d'erreur ce qu'on lui a appris ailleurs à considérer comme juste et vrai.

Cette situation est singulièrement favorable au professeur. Presque toujours il se trouve devant son auditoire dans la position d'un avocat plaidant devant un tribunal d'avance convaincu de la justice de sa cause. Il n'arrive presque jamais qu'il ait à détruire dans l'esprit de ceux qui l'écoutent des préventions contraires à l'enseignement qu'il leur donne. Les dissentiments bien rares qui ont pu se manifester entre des professeurs et leur auditoire ont tenu, la plupart du temps, à des causes étrangères à l'enseignement lui-même. On peut donc dire que chez nous, le professeur, en parlant, se sent soutenu par l'assentiment presque unanime de ceux auxquels il s'adresse, et que même parmi ceux qui n'acceptent pas toutes ses conclusions, l'opposition porte plutôt sur des points secondaires que sur des principes vraiment essentiels.

Dans ces conditions, quel est le rôle du professeur? N'est-ce pas uniquement de préciser en les complétant les notions et les idées déjà établies, mais éparses, dans les intelligences? Et si tel est son rôle, qu'a-t-il de mieux à faire que de les reprendre une à une en les classant méthodiquement, chacune à son rang et à son ordre, et en les ramenant une à une au principe qui les contient? C'est donc toujours la même recherche de l'unité et de la précision qui domine, comme dans nos institutions politiques et civiles. Mais puisque notre but est de préciser et d'unifier, il est tout naturel que le même besoin qui, en s'imposant à notre esprit, le jette à la poursuite de cet objet, imprime à nos discours son propre caractère comme il l'a imprimé à notre langue. Partout enfin, en nous comme dans tout ce qui nous entoure, nous retrouvons l'empreinte profonde du principe logique qui préside à notre développement, et qui le guide presque à notre insu vers l'idéal que nous a transmis la civilisation latine. Comment serait-il croyable que, au milieu de ce mouvement qui nous porte vers la recherche de l'unité et de la précision, notre enseignement supérieur essayât seul de lutter contre les tendances propres à notre génie et à nos habitudes nationales?

Tel est, à mon avis, le côté vraiment sérieux de notre enseignement supérieur, celui par lequel il se rattache le plus intimement à tout ce qui constitue notre vie intellectuelle, par où il se trouve en conformité parfaite avec toutes nos habitudes morales et avec l'esprit de toutes nos institutions. C'est par ce côté enfin qu'il me paraît vraiment supérieur à l'enseignement de même ordre chez les autres nations de l'Europe.

Mais ce n'est pas là cependant ce qui frappe le plus les étrangers. Ce qu'ils ne peuvent assez admirer, c'est cet art tout français avec lequel, sans cesser d'être sérieux, quelques-uns savent tempérer la gravité par l'enjouement et allier le plaisant au sévère. Il y a pour eux dans ce mélange une singularité qu'ils ont peine à concevoir et un charme dont ils ne se lassent pas. Cet art, nous nous en apercevons à peine, tant nous y sommes habitués. Eux, au contraire, c'est ce qui les surprend avant tout, parce que ce genre de plaisir est à peu près inconnu chez eux. C'est par là que Voltaire a séduit toute l'Europe; c'est par là que les salons de Paris, au XVIIIe siècle, ont mérité leur célébrité et leur influence. Ce genre d'esprit, quoi qu'en disent les hommes d'humeur chagrine, qui n'admirent le passé que pour déprécier leurs contemporains, n'a pas disparu du milieu de nous. Nous n'avons plus de Voltaire, il est vrai, et les salons ont un peu baissé; cependant, vous le savez mieux que personne, monsieur le Directeur, nous ne manquons pas d'écrivains et de causeurs capables de plaire, même dans des sujets sérieux; et, sans que je les nomme, chaque lecteur les a présents à la pensée. Mais si cet heureux mélange de finesse, de sérieux et d'enjouement, venait à être banni de la presse et des salons, je suis sûr qu'on le retrouverait encore sur les lèvres de quelques-uns de nos professeurs, jusque dans les matières les plus graves, les plus rébarbatives d'aspect, et qui semblent le moins se prêter à ce genre d'agrément.

Tout cela aurait besoin d'être complété, développé, appuyé de preuves et d'exemples qui ne me manqueraient pas; mais il faudrait citer des noms, discuter des personnes, ce qui n'est pas possible pour une foule de raisons. Je m'en tiens donc à affirmer, sans prouver, qu'il n'y a pas de professeurs au monde qu'on puisse comparer aux nôtres pour la précision du langage, pour la clarté des développements, pour l'habileté de la composition, pour l'agrément de l'esprit. Il faut reconnaître que ce sont là de grandes et importantes qualités dans la pratique de l'enseignement. Est-il possible de rien désirer au delà? C'est ce que je me propose d'examiner dans d'autres lettres.

EUGÈNE VÉRON.

ÉCOLE DES CHARTES.

LITTÉRATURE PROVENÇALE.

COURS DE M. P. MEYER.

Dans le mouvement littéraire du moyen âge, il faut tout d'abord distinguer deux grands courants parfaitement distincts : d'une part, la littérature latine; de l'autre, les littératures vulgaires. La première, fille dégénérée de l'antiquité, vivifiée pour un temps par l'Église, est partout la même, parce qu'elle n'est originale nulle part. Elle est chrétienne, si l'on veut; elle n'est ni française, ni allemande, ni italienne. Qu'elle soit ecclésiastique ou didactique, sa nature est d'être exclusivement savante, et partout elle obéit à des lois fort différentes de celles qui régissent le développement des littératures vulgaires. Celles-ci appartiennent en propre au moyen âge. Elles y naissent sous l'influence d'idées et de senti-

ments locaux, et si, à une époque plus ou moins avancée de leur existence, elles empruntent quelques sujets à l'antiquité, elles les traitent de manière à se les assimiler complétement. La preuve de leur originalité est dans leur variété même, qui correspond à la diversité de leur origine et des milieux où elles ont vécu. Elles se répartissent naturellement en deux groupes : le groupe germanique et le groupe roman. Laissons de côté le premier, qui n'a pour nous qu'un intérêt indirect, et occupons-nous du second.

A l'heure présente, il y a dans le monde roman autant de littératures que d'idiomes. Au XIIIe siècle, les idiomes étaient plus nombreux, parce que telles langues, tels dialectes avaient leur existence propre, qui maintenant sont réduits à la condition de patois, et plus nombreuses aussi étaient les littératures. En Italie, on distingue d'abord les poëtes siciliens de la cour des Hohenstaufen, les poëtes toscans, qui furent leurs émules et leurs successeurs, les Lombards enfin et les Vénitiens, dont la littérature a plus d'affinité avec la France qu'avec le reste de l'Italie. L'Espagne, de son côté, nous offre trois mouvements littéraires nettement caractérisés : en Portugal, en Castille et en Catalogne. Enfin, la France a deux littératures auxquelles servent d'expression la langue d'oil et la langue d'oc.

Si maintenant, faisant un pas en arrière, nous examinons la situation littéraire des pays romans au XIIe siècle, nous lui trouvons un aspect bien différent. Le grand épanouissement poétique qui se manifeste au XIIIe siècle avec l'empereur Frédéric II en Italie, avec les rois Jacques Ier en Aragon, Alphonse X en Castille, Denis en Portugal, ne se laisse même pas prévoir; toute l'activité littéraire est encore réservée à la France. Nos deux vieilles littératures sont à leur apogée.

Essayons de les caractériser l'une et l'autre. Si nous considérons la littérature française au XIIe siècle, ce qui nous frappe tout d'abord, c'est l'immense développement de la poésie épique. De la masse se détachent quelques poëmes, déjà anciens à cette époque, et facilement reconnaissables à la rudesse de leur forme, au souffle guerrier qui les anime. Nous y sentons l'impression récente encore des luttes formidables dont ils ont conservé la tradition. Tels nous apparaissent la *Chanson de Roland*, la *Bataille d'Aliscamps*, *Garin le Loherain*. Ces poëmes, restés entièrement indépendants les uns des autres, ont une origine très-diverse. Une seule chose les rapproche : la forme qui pour tous est identique. Que conclure de là, sinon que la France du nord offrait un milieu particulièrement propre au développement de la poésie épique ? Et cette conclusion ira se fortifiant, si nous considérons le grand nombre de poëmes secondaires qui ont été composés sur le type de nos vieilles chansons, qui ont été greffés sur elles, qui les continuent avec plus ou moins d'originalité, qui tous cherchent à exploiter la faveur avec laquelle on accueillait ces belliqueux récits.

En Provence, au contraire, et par cette désignation, j'entends, comme on l'a fait au moyen âge, toutes les provinces de langue d'oc, l'épopée est restée à l'état rudimentaire. Ce n'est pas que le Midi manquât de traditions héroïques : la résistance qu'il opposa aux invasions des Sarrasins, les luttes de Waifer contre Pepin le Bref, fournissaient à la poésie épique une matière non moins riche que les expéditions de Charlemagne en Saxe ou en Espagne, qui, chez nous, ont fait surgir du Xe au XIIe siècle un tel flot de poésie, mais, soit que les chants épiques des Provençaux aient été oubliés de bonne heure, par suite de la faveur exclusive qui s'attachait à la poésie lyrique, soit peut-être que les traditions héroïques du Midi ne soient jamais arrivées à la forme poétique, il est maintenant établi, contrairement aux conclusions d'un historien célèbre, que l'épopée ne s'est point développée dans les provinces de langue d'oc, qu'elle n'y est représentée que par un seul monument : la *Chanson de Girart de Roussillon*.

Ainsi, l'examen des deux littératures nous a révélé une différence fondamentale quant à l'épopée. Portons maintenant la comparaison sur un autre terrain, celui de la poésie lyrique, nous trouverons de part et d'autre des types non moins distincts.

En France, la vieille poésie lyrique, celle qui n'a pas reçu l'influence des troubadours, a un caractère tout narratif, et par là elle témoigne d'une certaine parenté avec les chansons de geste. Nos anciennes pièces lyriques présentent une grande analogie avec les romances populaires; elles ont ordinairement pour sujet une aventure d'amour; c'est parfois tout un petit drame ayant ses péripéties et son dénoûment. Je vais en traduire une ou deux :

Quand arrive mai, le mois des longs jours, alors que les Francs de France reviennent de la cour du roi, Renaut revient, devant au premier rang. Il passa près de la demeure d'Érembour, mais il ne daigna pas lever la tête.

« Eh ! Renaut ami ! »

La belle Érembour, assise à la fenêtre au jour, tient sur ses genoux une étoffe de soie. Elle voit les Francs de France qui reviennent de la cour; elle voit Renaut, devant au premier rang. A haute voix elle parla ainsi :

« Eh ! Renaut ami !

» Ami Renaut, j'ai connu des jours où, lorsque vous passiez auprès de la tour de mon père, vous eussiez été dolent si je ne vous avais parlé. — Vous avez démérité, fille d'empereur, vous en avez aimé un autre, et m'avez oublié.

» Eh ! Renaut ami !

». — Sire Renaut, je m'en défendrai. Avec cent pucelles, avec trente dames qui m'accompagneront, je jurerai sur les corps saints que jamais je n'aimai autre que vous. Prenez-en l'amende, et je vous baiserai.

» Eh ! Renaut ami ! »

Le comte Renaut monta les degrés. Il était large des épaules, mince de la ceinture; ses cheveux étaient blonds et bouclés; en nulle terre on n'eût trouvé si beau bachelier. Érembour le regarde, et se prend à pleurer.

« Eh ! Renaut ami ! »

Le comte Renaut est monté en la tour ; il s'est assis sur un lit brodé à fleurs ; à ses côtes se place la belle Érembour. Lors recommencent leurs premières amours.

« Eh ! Renaut ami ! »

Cette autre chanson a été moins souvent citée :

En haute tour est assise la belle Isabelle ; elle met sa belle tête blonde dehors par un créneau ; ses larmes mouillent les pans de son manteau.

« Eh ! ami !

» Pour médisans, je suis chassée de mon pays. »

Elle se plaint, la belle, en soupirant : « Las ! fait-elle, cela va mal pour moi : je suis livrée à des étrangers, et de mes amis je n'attens aucun secours.

» Eh ! ami ! etc.

« Las ! fait-elle, quelle douleur est la mienne ! On m'appelait fille d'empereur, et l'on a fait d'un vilain mon seigneur (mari).

» Eh ! ami ! » etc.

Sa damoiselle vint se placer devant elle : « Madame qu'avez-vous à pleurer ? C'est justice, puisque vous avez dédaigné d'aimer.

» Eh ! ami ! etc.

» — Si je savais un courtois chevalier qui fût renommé et prisé pour sa vaillance, je l'aimerais de gré et volontiers.

» Eh ! ami ! etc.

» — Madame, je sais un chevalier qui pour sa vaillance est renommé et prisé. Il vous aimerait malgré tous.

» Eh ! ami ! etc. »

Il n'y a rien d'analogue dans la littérature provençale. La poésie des troubadours s'étend sur un espace de deux siècles, et certes le vers de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui fut l'un des chefs de la première croisade, diffère singulièrement, pour la forme comme pour le fond, de la chanson de Guiraut Riquier, le dernier des troubadours ; mais les deux poëtes ont au moins un trait commun, c'est qu'ils expriment leurs propres sentiments, qu'ils parlent en leur nom ; leur poésie enfin est personnelle, l'ancienne poésie lyrique française ne l'est pas.

Résumons ces différences : En langue d'oil, le fond de la littérature est une épopée très-impersonnelle, auprès de laquelle vit une poésie à la fois lyrique et narrative, qui offre le même caractère d'impersonnalité ; en langue d'oc, nous voyons dominer une poésie purement lyrique dont le trait distinctif est la personnalité.

La cause de ces différences doit être cherchée dans la diversité des civilisations au milieu desquelles nos deux littératures se sont produites. Je ne crois pas que l'influence de la race entre ici pour beaucoup en ligne de compte, ou, du moins, il me semble difficile de lui faire sa part exacte. Car, s'il est vrai que les Ibères ont dominé au midi et les Celtes au nord ; s'il est vrai encore que les Grecs ont possédé de nombreux et puissants établissements sur les côtes de la Méditerranée, il ne faut pas oublier que la civilisation romaine a pénétré ces races diverses, et a dû singulièrement atténuer l'originalité de chacune d'elles, puisqu'elle leur a fait oublier leurs idiomes propres. Tout au plus, pourrait-on admettre une influence germanique à l'origine de la poésie française. Les Francs, en effet, avaient une littérature épique déjà développée lorsqu'ils entrèrent dans les Gaules, et l'inspiration poétique peut avoir survécu, en se modifiant, à leur conversion au christianisme.

Mais, je le répète, la différence des civilisations suffit à rendre compte de la différence des littératures. La poésie des troubadours, toujours élégante, trop souvent recherchée, raffinée parfois jusqu'à l'excès, ne pouvait naître et vivre qu'au milieu d'une société élégante et polie. Cette société existait au midi dès le XIe siècle ; elle ne date guère, au nord, que du temps de Philippe-Auguste. Par contre, la rudesse des mœurs, un peu de barbarie même, et surtout une certaine candeur, qui fait accepter sans hésitation les faits les plus merveilleux, sont le fond nécessaire au développement de la poésie épique. Or ce fond ne manquait pas à nos ancêtres. Leur sentiment poétique, excité par la tradition des grandes luttes de Charlemagne, entretenu par le spectacle contemporain des croisades, rencontrait au XIe siècle des conditions telles qu'il ne pouvait se manifester que par l'épopée.

Des observations qui précèdent, il résulte que la littérature française et la provençale, toutes deux contemporaines, ont chacune leur originalité. Nées vers le même temps, elles suivent une marche parallèle, et ce n'est qu'assez tard qu'elles se connaissent, si je puis parler ainsi, et qu'elles exercent l'une sur l'autre une action réciproque. Dans la première, nous suivons le développement d'une poésie tout épique, et qui, en raison de ce fait, reste longtemps populaire ; dans la seconde, nous voyons une poésie, populaire aussi à l'origine, mais cependant personnelle, devenir bientôt artistique, c'est-à-dire arriver à un degré de culture où l'art a pour le moins autant de part que l'inspiration, où la forme prime le fond. De part et d'autre, nous assistons à la formation spontanée d'une littérature, phénomène qui s'est souvent reproduit dans l'histoire, mais qui jamais ne s'est présenté d'une manière aussi saisissable ; puisque les litttératures antiques, et celle même des Germains remontent trop haut pour qu'on en puisse apercevoir l'origine et suivre les premiers progrès, puisque enfin celles de l'Italie et de l'Espagne, dont nous connaissons assez bien les premiers débuts, manquent d'originalité, en ce sens que leur point de départ est précisément la poésie française ou la provençale.

Suivons maintenant le développement de la littérature provençale, tâchons d'en marquer les phases successives. C'est uniquement la poésie que nous avons en vue, car, si l'on excepte quelques sermons du XIIe siècle, la prose n'apparaît dans le midi qu'au XIIIe siècle, et n'est guère appliquée qu'à des ouvrages didactiques ou à des traductions.

Les origines de la poésie provençale, ou, pour parler plus exactement, ses premières manifestations sont diverses. Le plus ancien monument est un poëme rimant

par assonance sur le sujet de la *Consolation* de Boëce. Ce texte remonte au XIe siècle; un peu plus tard, nous rencontrons dans un manuscrit de saint Martial de Limoges, des chants liturgiques mêlés à des poésies latines de même nature. Mais l'idée de paraphraser en vers un ouvrage latin, ou de composer des hymnes romanes, œuvre assurément réfléchie, n'a pu se produire qu'à une époque où la poésie vulgaire existait déjà. D'où il suit que les documents dont je viens de parler, si importants qu'ils soient au point de vue de la langue, en ce qu'ils ont été conservés par des manuscrits contemporains à leur composition, ne peuvent néanmoins prétendre à la première place. Cette place devra rester inoccupée, car ceux à qui elle appartient manquent à l'appel; je veux parler des premiers troubadours, des poëtes populaires que les historiens du Xe et du XIe siècle désignent, non sans quelque mépris, par les termes de *joculatores* ou d'*histriones*. Ces histrions, ces jongleurs, nous ne les connaissons pas, car le plus ancien troubadour dont les recueils provençaux nous aient conservé les œuvres est le comte de Poitiers, Guillaume IX, qui composait au temps de la première croisade. Mais, comme la *Chanson de Roland* nous offre le type de ce qu'était la poésie française au XIe siècle, et même, par une extension qui n'a rien d'excessif, au Xe; ainsi nous pouvons, en étendant les inductions que les poésies des premiers troubadours nous fournissent, former des conjectures assez plausibles sur l'état de la poésie provençale au temps de Guillaume IX et avant lui.

Or, les premiers troubadours offrent certains caractères communs par lesquels ils se distinguent assez nettement de leurs successeurs. Chez eux, on remarque une simplicité de forme qui contraste singulièrement avec les rhythmes savants de la fin du XIIe siècle. C'est la preuve qu'ils avaient retenu la forme populaire, ou qu'au moins, ils s'en étaient peu écartés. D'autre part, ils se distinguent par une grande individualité. Leurs idées peuvent n'être pas toujours heureuses, mais elles ne sont pas communes; parfois même elles affectent un air paradoxal. Ainsi Guillaume IX commence ainsi l'une de ses pièces :

« Je ferai un vers sur un pur néant ; il n'y sera question ni de moi, ni de personne autre, ni d'amour, ni de jeunesse, ni d'autre chose. Il a été composé à cheval, en dormant. »

Le reste est sur ce ton.

Marcabrun, qui vivait au milieu du XIIe siècle, mais qui paraît avoir conservé les habitudes des jongleurs, parle ainsi de l'amour :

Famine, mortalité, guerre,
Ne font pas tant de mal en terre
Qu'Amour lorsqu'il s'unit avec la ruse.
Écoutez!
Quand il vous verra dans la bière,
Son œil ne sera pas mouillé,
Je vous dirai les mines d'Amour :
A vous il chante, à celui là il guigne;
Avec vous il parle, à un autre il fait des signes.
Écoutez!
Il vous semblera brûlant comme un feu de bois,
Pour peu que vous le touchiez.

Amour est comme l'étincelle
Qui, se prenant à la suie,
Enflamme le bois et le chaume.
Écoutez!
Il ne sait de quelle part fuir,
Celui que le feu consume.

Jadis Amour était droit;
Mais maintenant il est tortu et boiteux,
Et il a pris tel usage,
Écoutez!
Que là où il ne mord pas, il lèche
Plus âprement que ne fait un chat.

Qui fait alliance avec l'amour
S'unit au diable.
Point n'est besoin d'une autre verge pour le battre;
Écoutez!
Il ne sent pas plus que celui qui se gratte
Jusqu'à tant qu'il se soit écorché à vif.

Croyez-vous que je ne connaisse pas
Amour, s'il est aveugle ou borgne?
Ses paroles sont douces et empoisonnées.
Écoutez!
Sa piqûre est plus légère que celle d'une mouche;
Mais on a plus de peine à en guérir.

Qui triomphe d'une femme par adresse,
Il est droit que mal lui en advienne,
Ainsi que la lettre nous l'enseigne.
Écoutez!
Malheur sur nous!
Si tous vous ne vous en gardez.

Marcabrun, le fils de dame Brune,
Fut engendré en telle lune,
Qu'il sait d'amour comme il en retourne.
Écoutez!
Lui qui n'a jamais aimé femme,
Et ne fut jamais aimé d'aucune.

Ces idées un peu étranges, et toutefois empreintes d'un véritable sentiment poétique, diffèrent absolument de la conception de l'amour telle que nous l'offrent assez uniformément les troubadours, à partir du temps même où Marcabrun vivait. C'est que le cercle des idées poétiques n'était pas encore restreint comme il le fut plus tard. De ces exemples, et d'autres encore qu'il serait facile d'alléguer, on peut conclure que le caractère personnel qui distingue la poésie provençale s'y manifeste dès l'origine; qu'il y est même plus accentué qu'à l'époque de son plus brillant développement. C'est là un fait bien rare dans l'histoire des littératures où l'on voit d'ordinaire la poésie réfléchie, celle qui a conscience d'elle-même, se dégager peu à

peu d'une poésie tout entière à son objet, dans laquelle la personnalité du poëte ne se montre pas.

Les circonstances au milieu desquelles la poésie des troubadours se trouvait placée ne tardèrent pas à la ramener à un type plus uniforme, tout en favorisant son développement. Les seigneurs du midi, qui aimaient la poésie, qui parfois même la cultivaient, attirèrent à leurs cours les poëtes, et les y fixèrent. Dès lors, la poésie provençale entre dans une nouvelle phase, elle devient poésie de cour. Désormais le poëte s'appelle constamment troubadour; le nom de jongleur, reste aux poëtes populaires ou à ceux qui allaient chantant les poésies des troubadours. Le nombre de ces derniers devint si considérable que nous possédons les noms d'environ trois cent cinquante d'entre eux. Plusieurs s'acquirent une grande célébrité, et devinrent en peu de temps classiques. Tel nous apparaît Guiraut de Borneil, que ses contemporains ont appelé *maestre dels trobadors*. Les modèles gênent toujours la libre inspiration; il arriva donc que les troubadours se confinèrent dans un seul genre : la chanson et ses variétés. Ils s'efforcèrent de rivaliser avec les types accomplis qu'ils avaient sous les yeux, et l'essor de la poésie en fut, pour un temps, retardé. Le cercle d'idées dans lequel ils se meuvent est assez borné; l'amour, considéré comme source de tout bien, la louange des dames, le renouvellement du printemps, le gazouillement des oiseaux, les fleurs, la verdure tiennent une grande place dans leurs compositions.

« Je suis entouré de maîtres et de maîtresses qui m'enseignent à chanter, dit Jaufre Rudel, les prés, les vergers, les arbres et les fleurs, les concerts des oiseaux, leurs lais et leurs cris. »

« En avril, dit Bernart de Ventadour, quand je vois verdoyer les prés verts, et fleurir les vergers, et les ondes s'éclaircir, quand j'entends les oiseaux en liesse; — l'odeur de l'herbe en fleur et le doux chant des oiseaux me font renouveler ma joie. »

Et Gaucelm Faidit :

« J'ai entendu le rossignolet des bois qui s'ébaudit par amour en son langage, et me fait mourir d'envie; car celle que je désire ne se laisse point voir, et refuse de m'entendre. Et cependant, le doux chant qu'il fait, de concert avec sa compagne, relève un peu mon courage, et je vais réconfortant mon cœur en chantant, ce que je ne pensais faire de l'année. »

Ces idées simples et poétiques fournissaient une introduction toujours gracieuse aux chansons; mais, après le prologue vient la pièce, c'est-à-dire l'exposition ingénieuse, subtile même des sentiments du poëte. Les requêtes, les plaintes amoureuses n'intéressent en général que deux personnes : celle qui les adresse et celle qui en est l'objet; nous surtout qui recherchons le simple, le naïf, précisément parce que le milieu où nous vivons n'est ni l'un ni l'autre, nous ne sommes pas dans les conditions nécessaires pour sentir le charme de la poésie amoureuse.

Mais ici les idées ne sont pas seules à considérer; dans toute poésie artistique, la forme a une importance égale au fond. C'est là un fait dont il faut tenir compte, si l'on veut apprécier justement les troubadours. Que l'on goûte ou non leur poésie, on ne peut évidemment lui appliquer la même mesure qu'à la poésie populaire, qui vaut surtout par le contenu. Or, on ne peut qu'admirer la forme que les troubadours ont donnée à leurs productions. Leur type constant est la chanson, forme élégante et concise, plus propre au développement de l'idée que le sonnet qui en est dérivé, plus harmonieuse qu'aucun des types imaginés par la poésie moderne. Rien n'est plus surprenant que l'habileté dont ils font preuve dans l'agencement des rimes et la disposition des couplets, sinon l'aisance avec laquelle leur pensée se meut parmi ces entraves. Si leurs savantes combinaisons étaient de simples jeux d'esprit, si elles n'avaient d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, elles devraient être notées comme un signe de décadence, mais il en va tout autrement. Elles sont fondées sur le sentiment musical le plus délicat. Pour se rendre compte de leur valeur, il est nécessaire d'entrer à cet égard dans quelques détails techniques. J'ai dit que les premiers troubadours usaient d'une forme très-simple. Leur *vers*, pour me servir de la dénomination qu'ils emploient, est composé d'un nombre indéterminé de couplets assez courts, n'ayant le plus souvent que deux ou trois rimes différentes; mais de bonne heure, une disposition nouvelle apparaît : le couplet s'allonge, les rimes deviennent plus nombreuses, et se rangent selon un ordre variable à l'infini, mais dont le principe est immuable. En vertu de ce principe, le couplet devient comme une symphonie composée de trois parties : les deux premières se correspondent exactement pour le nombre des syllabes et pour les rimes, tandis que la troisième a une marche tout à fait indépendante. Je citerai comme exemple le texte des couplets que j'ai traduits précédemment :

En abrril, quan vei verdejar
Los pratz vertz els vergiers florir,
E vei las aiguas esclarzir,
Et aug los auzels alegrar;
L'odor de l'erba florida
El dous chanz que l'auzels crida
Mi fan mon joi renovelar.

(Bernart de Ventadour.)

Si l'on désigne par des lettres les rimes de ce couplet, on aura l'enchaînement suivant : *ab — ba — cca*.

Chez Gaucelm Faidit, troubadour moins ancien que Bernart de Ventadour, le couplet est plus développé :

Lo rossinholet salvatge
Ai auzit que s'esbaudeja
Per amor en son lengatge,
Em fai si murir d'enveja;
Quar leis cui dezir
No vei ni remir
Ni nom volc ogan auzir.
Pero pel dous chan
Qu'ilh e sa par fan

Esfortz un pauc mon coratge,
E vau conortan
Mon cor en cantan,
So qu'ieu non cugei far ogan.

La suite des rimes est celle-ci : *ab — ab — ccc dd a ddd.*

Si l'on ajoute qu'à cette disposition symétrique venait se joindre une juste alternance de syllabes accentuées et non-accentuées, de temps forts et de temps faibles, on aura décrit le type le mieux cadencé que la poésie lyrique ait jamais connu.

Et cependant, nous ne pouvons apprécier que très-imparfaitement le mérite de cette forme, puisque la notation musicale ne nous a été conservée que pour un très-petit nombre de pièces, et n'a été déchiffrée pour aucune. Selon l'expression pittoresque d'un troubadour, « un couplet sans musique est un moulin sans eau. »

Le développement excessif de la poésie lyrique dans les cours du Midi, paraît s'être opéré au détriment des autres genres. A la différence des cours françaises et allemandes, où les contes et les romans était accueillis avec la même faveur que les chansons, l'ancien vers des troubadours, prenant divers noms suivant l'objet qu'il traitait, paraît avoir régné à peu près sans partage durant tout le XIIe siècle. C'est là un fait sur lequel on a pu se méprendre quand on attribuait aux Provençaux les nombreux romans auxquels les troubadours font allusion, mais il est maintenant généralement admis que ces allusions se réfèrent à des ouvrages français.

Toutefois, l'amour exclusif d'une poésie élégante et raffinée ne pouvait se maintenir indéfiniment. Aussi voit-on se manifester dès le commencement du XIIIe siècle un goût moins fin peut-être, mais plus large. Guiraut de Borneil s'étonne de voir les contes accueillis par les mêmes applaudissements que les chansons. Et de fait, avec le XIIIe siècle apparaît la *nouvelle*, genre cultivé par Helias Fonsalada, Arnaud de Carcassonne, Raimon Vidal de Bezaudun, et qui n'excédant point à l'origine quelques centaines de vers, se développe rapidement jusqu'à devenir, avec *Flamenca*, le roman de mœurs.

Jaufre et *Blandin de Cornouailles*, œuvres de valeur inégale, appartiennent à la même phase de la littérature provençale. Ce sont des poëmes de cour. On en a la preuve pour *Jaufre*, qui est dédié à un roi d'Aragon.

C'est encore à la poésie de cour qu'on peut rattacher un ouvrage dont la valeur est plutôt historique que littéraire : la chanson de la croisade albigeoise. Nous verrons, en effet, dans le cours de ces entretiens, que les deux parties dont se composent ce poëme ont été composées, l'une par Guillaume de Tudela, sous l'inspiration du comte Baudouin, celui que Raimond VI, de Toulouse, son frère, fit pendre après la bataille de Muret pour le punir de s'être allié à Simon de Montfort ; l'autre par un poëte toulousain de la cour de Roger Bernard, fils du comte de Foix.

Ainsi la poésie provençale, un temps comprimée dans une forme brillante, mais étroite, reprenait les libres allures qu'elle avait eues à son origine; elle marchait, manifestant sa vie par ses variations mêmes et son expansion. Les événements politiques, qui, par la suite, devaient amener sa ruine, favorisèrent son développement en apportant une matière nouvelle à ses chants. Pendant sa période classique, les sujets lui avaient manqué; la grande poésie, en effet, n'a pas accoutumé de surgir du sein de la paix et du bien-être, mais ces conditions changèrent vers la fin du XIIe siècle. Alors on vit que les troubadours savaient chanter autre chose que les feuilles et les fleurs, le printemps qui renaît, les oiseaux qui gazouillent et les charmes de la dame qui leur accordait une part de sa bienveillance. D'autant plus attentifs aux événements qu'ils étaient plus près des têtes couronnées, ils prenaient au mouvement contemporain toute la part que pouvait s'attribuer la poésie. A certains égards, on peut dire qu'ils remplissent dans la société du moyen âge l'office de nos journaux, soit qu'ils réflètent l'opinion de leur temps, soit qu'ils réagissent contre elle. On connaît les *sirventes* de Bertrand de Born; mais, si l'esprit remuant et batailleur qui les anime était peu capable d'inspirer une poésie élevée, des sujets plus dignes ne manquaient cependant pas. Si les Sarrasins d'Espagne devenaient menaçants, si les chrétiens d'Orient réclamaient un secours trop longtemps attendu, les troubadours coulaient dans le moule concis de la chanson, qui, alors, devenait le sirventes, une poésie forte et mordante qui nous transporte bien loin de la fade galanterie dans laquelle ils excellent. Ainsi, lorsque le roi de Maroc Jacoub Almanzor, préparait l'expédition qui devait se terminer malheureusement pour les chrétiens par la bataille d'Alarcos, un troubadour d'ailleurs peu connu, Gavaudan, l'auteur de pastourelles où l'on ne remarque rien qu'une élégance assez commune, lança cet éloquent appel à la croisade :

« Seigneurs, par nos péchés s'accroît la force des Sarrasins. Saladin a pris Jérusalem, qu'on n'a point encore recouvré. Et voilà que le roi de Maroc défie tous les princes chrétiens, lui, ses Andalous et ses Arabes, armés contre la foi du Christ.

» Il a mandé tous les Alcavis, les Mazmudes, les Maures, les Goths, les Berbères; tous grands et petits sont rassemblés. La pluie n'est pas plus drue que leurs masses qui passent et couvrent les plaines. Cette charogne de milans, il la pousse au pâturage comme un troupeau de brebis, et derrière eux il ne reste bourgeon ni racine.

» Ils ont tant d'orgueil ceux qu'il a choisis, qu'ils se croient les maîtres du monde. Quand ils font halte dans les prés, Marocains et marabouts, ils crient avec moquerie : « Francs ! faites-nous place. A nous la » Provence ! à nous le Toulousain ! à nous toute la terre jusqu'au Puy ! » Ouït-on jamais si cruelle insulte de la part de ces chiens mécréants !

» Empereur ! entendez-le, et vous, roi de France, et vous son cousin, roi d'Angleterre, comte de Poitiers, c'est à vous de secourir le roi d'Espagne. Jamais ne s'est vue une si belle occasion de servir Dieu ; avec lui vous vaincrez les chiens d'infidèles, que Mahomet abuse.

» Jésus-Christ, qui nous a enseigné à faire une bonne fin, nous montre que la pénitence est la voie par laquelle nous obtiendrons le pardon du

péché d'Adam. Il nous assure qu'il nous mettra, si nous croyons en lui, parmi les bienheureux ; il sera notre guide contre les félons méprisés.

» Ne laissons pas, nous qui sommes dans la grande foi, nos héritages à ces noirs chiens d'outre-mer. Qu'on y songe avant d'être atteint par le danger. Les Portugais, les Galiciens, les Castillans, les Navarrais, les Aragonais, qui nous faisaient comme un rempart, ils les ont détaits et honnis.

» Quand on verra les barons croisés d'Allemagne, de France, de Cambresis, d'Angleterre, de Bretagne, d'Anjou, de Béarn, de Gascogne, réunis avec nous, et les Provençaux tout en une masse, sachez qu'avec l'épée nous romprons la presse, que nous abattrons têtes et bras jusqu'à entière destruction. Puis l'or sera réparti entre nous.

» Gavaudan en sera prophète : ses paroles seront un fait, les chiens périront ; et Dieu sera honoré et servi là où Mahomet était adoré. »

Puis, après ces entraînantes exhortations, venaient de mordantes invectives contre l'indifférence des princes à l'égard de la terre sainte. Au temps de Philippe-Auguste, ou de Frédéric II, la matière était abondante; aussi voyons-nous la verve des troubadours se répandre en sarcasmes :

« Aujourd'hui, l'antéchrist est venu pour le malheur du monde ; le bien s'effraye, le mal est sorti ; il a saisi les faux braves, les a pris et endormis. Il les tient mornes et sans force. Le roi de Paris aime mieux, à Saint-Denis, ou en Normandie, conquérir des esterlins que tout ce que Saladin tient en baillie. »

Écoutons Peirol au retour d'un pèlerinage à Jérusalem:

« Beau sire Dieu, si vous vouliez m'en croire, vous choisiriez mieux ceux que vous faites empereurs ou rois, à qui vous donnez châteaux et tours ; car plus ils sont puissants, plus ils vous méprisent. N'ai-je pas vu naguère l'empereur faire maints serments qu'il oublie maintenant, comme fait le Gascon une fois hors de péril.

» Empereur, Damiette vous attend, et nuit et jour pleure la blanche tour pour votre aigle qu'un vautour en a chassé. Il est lâche l'aigle qui se laisse prendre par un vautour. Honte sur vous, honneur au soudan ! »

Et ne croyez pas, messieurs, que l'inspiration qui anime ces sirventes ait une source cléricale; loin de là, elle dérive d'un sentiment tout personnel, elle persiste alors même que l'Église n'appelle pas les chrétiens aux armes. Lorsque le soudan d'Égypte, Bibars, eût occupé Césarée, c'était aux derniers temps de la littérature provençale, un troubadour dont le nom est resté inconnu, mais que les manuscrits désignent comme chevalier du Temple, s'étonna de voir le pape prêcher, en faveur de Charles d'Anjou, une sorte de croisade contre Manfred, et oublier la Syrie. Ses paroles sont étranges :

« Ire et douleur sont entrées dans mon cœur, tellement, que, pour un peu, je me tuerais sur-le-champ, car il nous faut déposer la croix que nous avions prise en l'honneur de celui qui fut crucifié. Croix et foi sont sans force contre les félons Turcs, que Dieu maudisse ! Mais il semble au contraire, à ce qu'on peut voir, que Dieu veut les soutenir pour notre perte.

» Pour commencer, ils ont pris Césarée et le fort château d'Arsuf. Ah ! sire Dieu, et où sont-ils, tant de chevaliers, tant de serviteurs, tant de bourgeois, qui étaient dans les murs d'Arsuf ?...

» Et n'allez pas croire que Dieu s'en repente : il a juré que pas un de ceux qui croient en Jésus-Christ ne demeurerait en Syrie. Il fera une mahommerie du moustier Sainte-Marie. Et puisque son fils, qui devrait en souffrir, y consent, nous devons le trouver bon.

» Bien fou est donc celui qui se bat contre les Turcs, puisque Jésus-Christ ne leur résiste pas. Ils ont vaincu Francs, Tartares, Arméniens, Persans, ils nous vainquent chaque jour ; car Dieu dort, qui jadis veillait, et Mahomet agit dans sa puissance, et fait agir le soudan.

» Le pape est large de pardons contre les Allemands pour les Arlésiens et les Français ; et cependant nos croix cèdent devant les croix de sols tournois : Qui le veut échange son pèlerinage contre la guerre de Lombardie. Je vous dis, en vérité, que nos légats vendent Dieu et les pardons pour de l'argent. »

Après des traits pareils, où l'on pourrait distinguer une pointe d'impiété, nous ne nous étonnerons pas de la liberté avec laquelle la poésie provençale juge les hommes et les choses. Dès les premières années du XIIIe siècle, elle entre pleinement dans sa période politique. C'est qu'alors, deux grands faits, indépendamment des croisades, fournissaient à sa verve une matière inépuisable : la corruption du clergé et l'invasion française.

Nous verrons avec quelle ardeur Peire Cardinal, Guilhem de Berguedan, Guilhem de Figueiras, flagellèrent les vices du clergé ; et le témoignage des troubadours nous paraîtra d'autant plus considérable que leur orthodoxie est moins suspecte. Aucun, en effet, n'a pris le parti des Albigeois; l'un même, qui a pour les clercs d'amers sarcasmes, va jusqu'à approuver l'inquisition, pourvu qu'elle procède avec modération : « Maintenant, dit-il, les clercs se sont faits inquisiteurs, et jugent à leur guise. Mais l'inquisition ne me déplaît pas, au contraire, il me plaît qu'ils chassent l'erreur, qu'avec de bonnes paroles, sans colère, ils ramènent les dévoyés à la foi, et que ceux qui se repentent trouvent merci. » Bien plus, Peire Cardinal, qui réunit dans ses invectives éloquentes les Français et les clercs, n'a pas pour ces derniers de plus grosse injure que le nom d'hérétiques et d'*ensabatés* (*essabatatz*).

La haine des Français, qui atteint son paroxysme dans la seconde partie du poëme de la croisade albigeoise, et qui persiste, avec le caractère d'une constante opposition, jusqu'aux dernières manifestations de la poésie provençale, n'était que trop justifiée. Quand la guerre, qui pendant vingt ans avait désolé le Midi, s'apaisa, quand Raimond VII et le troubadour-évêque Folquet de Marseille, furent rentrés dans Toulouse, l'un humilié, l'autre triomphant, l'antique splendeur des cours méridionales s'était évanouie sans retour. Alors beaucoup de troubadours émigrèrent, les uns en Espagne, d'autres en Italie, et la poésie s'éteignit lentement sur la terre où elle était née. Et cependant, telle était encore sa vitalité qu'un instant elle brilla d'un certain éclat en Castille, à la cour d'Alphonse X, et en Provence, sous les princes de la maison d'Anjou. Mais c'étaient là des recrudescences passagères. Après 1300 il ne reste plus rien de la poésie des troubadours, si bien que, lorsqu'en 1323 des citoyens de Toulouse, animés d'un sincère amour des lettres, mais peu instruits des conditions nécessaires au développement de

la poésie, entreprennent de fonder une académie, un consistoire, comme ils disent en leur langage savant, on voit bien qu'ils n'ont plus des anciens troubadours, *dels antics trobadors*, selon leur expression, qu'un souvenir lointain et effacé. Depuis longtemps les chants avaient cessé.

La littérature provençale a duré à peu près deux siècles et demi, temps qui fut bien rempli, à en juger par le nombre des œuvres et par leur valeur. Mais si l'on considère que cette littérature est tombée par suite de circonstances tout extérieures, qu'à l'époque où sa marche a été arrêtée elle était loin d'être épuisée, qu'elle entrait, au contraire, dans une voie de transformation, élargissant son cadre, admettant des formes nouvelles, laissant les lieux communs de l'amour pour s'inspirer des événements contemporains, on pensera sans doute qu'elle avait encore une longue carrière à fournir, et qu'elle serait peut-être devenue l'une des premières entre les littératures modernes.

Et si, nous plaçant en dehors des pays de langue d'oc, nous assistons au développement de la poésie artistique en Europe, le spectacle qui s'offre à nos yeux est plein d'intérêt et de grandeur. Comme ces plantes dont le pollen, dirigé par des lois mystérieuses, vient féconder d'autres plantes jusque-là stériles, ainsi nous voyons l'influence provençale gagner de proche en proche la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, et y faire fleurir des littératures qui sont demeurées célèbres, tandis que celle des Provençaux est presque oubliée. La science seule a pu lui restituer une place que la tradition ne lui avait pas conservée. Cette place n'est pas inférieure à celle que le latin occupe par rapport aux langues romanes; sans les troubadours, en effet, l'air de famille qui rapproche les trouvères français, italiens, castillans, portugais, et les minnesinger allemands resterait inexpliqué. La critique pénétrante des Italiens de la Renaissance, éclairée, du reste, par une tradition plus complète qu'ailleurs, ne s'y est pas trompée. Elle a reconnu la première que les troubadours étaient les précurseurs de Pétrarque et ne l'a point caché. En France, on ne s'est occupé sérieusement de leur histoire qu'à partir du XVIIIe siècle. Des matériaux immenses furent recueillis par Sainte-Palaye; des travaux plus efficaces furent entrepris par Raynouard. L'Allemagne, venue la dernière, reprit les études provençales au point où Raynouard les avait laissées. Diez, il y a quarante ans, leur donna une direction vraiment scientifique qui a été suivie et qui chaque jour produit de nouveaux résultats. Chez nous un homme seul (1), mon maître et celui de beaucoup d'entre vous, messieurs, a continué la tradition de Raynouard, et sans doute son enseignement ne se fût pas renfermé dans les limites de cette école, si tous ses instants n'étaient absorbés par le soin d'un recueil qui sera un double monument de la critique et de la littérature françaises.

Nous, messieurs, nous n'avons pas besoin de l'exemple qui nous est donné par l'étranger pour revenir à des études que nous n'aurions jamais dû abandonner. Nous nous souviendrons que la France s'est constituée l'héritière des provinces du Midi et qu'elle n'a pas le droit de mépriser l'une des parts de cet héritage; puis, considérant les causes qui amenèrent, au XIIIe siècle, la chute de la littérature provençale, nous penserons peut-être qu'il nous appartient, à nous Français du Nord, plus qu'à personne, de rechercher les monuments d'une splendeur à jamais disparue.

PAUL MEYER.

(1) M. Guessard.

SORBONNE.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES (1).

LECTURE DE M. QUÉNAULT
(sous-préfet de Coutances).

Siége de Granville par les Vendéens.

L'armée vendéenne, battue à Cholet, avait été obligée de quitter son territoire, qui, ruiné par ordre de la Convention, ne pouvait plus lui fournir sa subsistance. Accompagnée de femmes, d'enfants et de vieillards, elle ressemblait à une peuplade de barbares marchant à la recherche d'une patrie. Elle était parvenue à passer la Loire à Varades. Grâce à l'incapacité du général républicain l'Échelle qui, pour toutes instructions, avait intimé à son armée l'ordre de s'avancer majestueusement et en masse; qui, en lâchant pied le premier, avait rendu inutiles le courage et l'intelligence de Kléber, de Westermann et de Savary, cette armée fugitive avait remporté des succès sur lesquels elle ne devait plus compter à Laval, Entrammes et Craon. Ces victoires lui amenèrent de nombreuses recrues composées de Bretons. Elle s'était réorganisée à Laval, et l'armée républicaine démoralisée par ses récentes défaites, ne devait pas lui opposer d'obstacles. Les chefs hésitèrent entre ces deux partis: tenir la campagne en Bretagne, où ils étaient assurés de la sympathie et du concours de la population, ou atteindre un port voisin des possessions anglaises dont on aurait pu tirer des vivres et des renforts.

Comme ils étaient depuis longtemps en correspondance avec les gouverneurs de Jersey et de Guernesey qui préparaient contre la France une expédition combinée avec les Vendéens, et qui devaient faire débarquer sur nos côtes un corps composé d'Anglais et d'émigrés

(1) On sait que les Sociétés savantes des départements se réunissent tous les ans à la Sorbonne, dans la semaine qui suit Pâques, et qu'il s'y fait des lectures sur divers points d'érudition historique et scientifique, avant la séance où les prix des concours entre les Sociétés sont distribués par le Ministre de l'instruction publique. Nous avons déjà signalé le mémoire de M. Quénault.

français, ils se décidèrent pour ce dernier parti, et les gouverneurs anglais leur indiquèrent Granville comme le port le plus convenable pour le succès de cette opération.

Une longue correspondance saisie sur un chef vendéen et reproduite par M. Quénault, établit qu'un système de signaux avait été convenu pour le débarquement de l'armée anglaise, et qu'il était arrêté que dans le cas même où l'armée tout entière ne descendrait pas à terre, les croiseurs anglais viendraient au premier coup de canon au secours des Vendéens et débarqueraient des troupes, des munitions, surtout des pièces de siége dont les Vendéens manquaient pour attaquer la place.

Enorgueillis par leurs derniers succès, les Vendéens s'engageaient avec la plus grande confiance dans cette nouvelle entreprise ; confiance justifiée d'ailleurs par l'état de la Normandie presque entièrement dévouée à l'insurrection que fomentaient les Girondins.

L'Échelle, à la suite de son inqualifiable conduite, avait été suspendu de ses fonctions ; et se faisant justice à lui-même, il avait donné sa démission. Aussi méchant que lâche, il avait dénoncé l'armée de Mayence, et avait attribué à cette excellente troupe si bien commandée une défaite qui n'était due qu'à sa propre pusillanimité. Le Comité de salut public, accueillant cette dénonciation, ordonna la dissolution de l'armée de Mayence et sa répartition dans les autres corps destinés à agir contre les Vendéens ; mauvaise mesure qui accrut encore la désorganisation causée par la défaite de Laval. On ne pouvait compter que sur les corps détachés en Normandie pour arrêter les Vendéens dans leur marche.

Une correspondance entre quelques représentants du peuple, leurs rapports au Comité de salut public, démontrent le désarroi où les jetait la marche victorieuse de l'armée vendéenne et la terreur qu'elle leur inspirait. « Les brigands de la Vendée, dit le Carpentier, dans une lettre cité par M. Quénault, ne sont point une horde expirante ou fugitive, comme on l'avait dit après le passage de la Loire ; mais une armée de plus en plus redoutable qui multiplie ses envahissements et nos revers. »

L'armée royaliste cherchait donc un port non pour s'enfuir, mais pour y établir ses communications avec l'Angleterre, y recevoir des renforts, des munitions et des vivres, en faire en un mot le point de départ d'une expédition formidable contre la Convention.

M. Quénault retrace ensuite, d'après des pièces authentiques, toutes les mesures qui furent prises par le Carpentier et les généraux commandant en Normandie pour résister à l'armée vendéenne, et passe au récit du siége de Granville.

Arrivés aux portes de Granville, les Vendéens sommèrent le commandant et les officiers municipaux de se rendre. Ne recevant pas de réponse, ils se disposèrent à attaquer la ville de vive force, comptant la prendre par un coup de main ; ce fut une faute qui entraîna la ruine de leur armée.

Granville, sans être à cette époque une place très-forte, avait des remparts garnis de grosses pièces de siége ; les ouvrages de défense avaient été réparés. Si la garnison et les habitants se défendaient, un siége régulier était nécessaire. Les Vendéens avaient bien des pièces de campagne, mais ils manquaient de pièces d'un calibre suffisant pour battre en brèche les murailles de la ville.

L'entreprise qu'ils tentèrent eût été une folie, s'ils n'avaient pas compté sur une attaque des Anglais par mer et sur le débarquement d'une armée possédant des pièces de gros calibre. Ils devaient penser que le bruit du canon attirerait vers Granville la flotte qui stationnait à Jersey ou croisait dans ses parages. Ils devaient au moins espérer que, si toute la flotte ne venait pas à leur secours, on leur enverrait des renforts, des munitions et des pièces de gros calibre. Aucune de ces prévisions ne se réalisa.

La population de Granville n'était pas républicaine ; mais, composée en grande partie de matelots, elle avait la haine de l'Anglais, et elle était naturellement portée par ce sentiment à combattre des Français alliés avec les ennemis de la patrie. Elle avait aussi l'amour et l'honneur du clocher. Aussi se prépara-t-elle à une vigoureuse résistance. Femmes, enfants, vieillards, secondèrent les combattants avec un courage qui rappelait les temps antiques.

L'armée royaliste, pour battre la ville en brèche, établit des batteries sur le vieux fort Gauthier, qui avait été abandonné et démantelé par les assiégés comme ne pouvant pas résister du côté de la terre. Elle n'eut pas l'honneur de commencer le feu ; elle ne put que riposter à celui que les assiégés avaient ouvert contre elle pour toute réponse à la sommation qui leur avait été envoyée. Cette sommation fut remise le 14 novembre 1793, à midi et demi, et le feu commença immédiatement.

« Les batteries de l'ennemi, dit le Carpentier dans son rapport à la Convention, placées sur les restes du fort Gauthier et ailleurs, avaient aussitôt répondu aux nôtres. Sa cavalerie occupait le haut du faubourg Saint-Nicolas (sur la route d'Avranches), et son infanterie s'était jetée rapidement dans les maisons de la rue des Juifs placée sous les remparts. C'est de là qu'à travers les lucarnes et les toits un nombre infini de tirailleurs faisaient pleuvoir une grêle de balles sur les canonniers marins, qui se découvraient en servant les pièces. »

M. Quénault, s'appuyant sur la tradition granvillaise et sur quelques anecdotes qu'il tient de témoins oculaires, donne à entendre que le Carpentier, qui avait montré beaucoup d'intelligence et d'activité pour organiser la défense, aurait manqué de courage pendant le combat.

Quoi qu'il en soit, la population était pleine d'élan ; les autorités municipales lui donnaient l'exemple ; un des agents municipaux, M. Clément des Maisons, fut tué sur les remparts dès le commencement du siége. Les femmes et les enfants portaient sous un feu terrible des

munitions et des vivres aux batteries. Les Vendéens, protégés par le feu des tirailleurs cachés dans les maisons du faubourg essayèrent plusieurs fois de grimper sur les murailles au moyen de baïonnettes placées entre les pierres, mais ils furent toujours repoussés.

Le feu des tirailleurs royalistes installés dans le faubourg clouait les canonniers sur leurs pièces. Une sortie n'aurait pu avoir de résultat, les Vendéens ayant une armée dix fois plus nombreuse que la garnison granvillaise. Pour débusquer les tirailleurs, on se décida à incendier le faubourg. Les boulets rouges et les bombes ne produisant pas l'incendie aussi tôt qu'on l'espérait, on trouva quelques hommes intrépides qui, sous la conduite de l'adjudant général Vachot, allèrent y mettre le feu. Mais un vent de sud-est violent poussait la fumée et et les flammes vers la ville et faisait pleuvoir des charbons enflammés sur les toits. La population et la garnison montrèrent autant de dévouement et de courage à empêcher l'incendie de la ville qu'à se défendre contre les Vendéens.

Ceux-ci tentèrent une surprise. Ils firent le tour de la ville par la grève et essayèrent d'escalader le roc. A ce moment, deux frégates canonnières apparurent; les assaillants les prirent pour des bâtiments de guerre anglais, et leur courage redoubla; mais ces canonnières venaient de Cancale, attirées par le bruit du canon, au secours de Granville. Accablés par leur feu, les Vendéens perdirent beaucoup de monde.

Pourquoi les Anglais ne venaient-ils point? Le vent portait le bruit du canon vers leurs îles. Les émigrés français y comptaient les coups de canon; mais l'amiral Moira, interpellé par eux, prétendit n'avoir rien entendu. Son gouvernement, qui aimait mieux la continuation de la guerre civile et de l'anarchie en France que le rétablissement d'un gouvernement régulier et sympathique à l'Angleterre, lui avait ordonné d'être sourd.

Sans le secours des Anglais, les Vendéens n'étaient pas organisés pour s'emparer d'une place forte. Ils le reconnurent, mais trop tard. Le découragement et le désordre se mirent dans leur armée. Plusieurs de leurs chefs ayant cherché à s'embarquer, non sans doute pour fuir, mais pour aller demander compte aux Anglais de leur inconcevable absence, les soldats se crurent abandonnés par eux et méconnurent l'autorité de Larochejacquelein. Stofflet ne put les ramener à leur devoir qu'en arrêtant les chefs prétendus fugitifs au moment où ils allaient s'embarquer.

A l'aide d'une correspondance échangée entre les représentants le Carpentier et Laplanche, M. Quénault fait ressortir l'étrange conduite de ce dernier, qui commandait en chef le corps d'observation des généraux Sépher et Tilly. Campé à deux lieues de Granville, situé sur une hauteur qu'on voit de partout, il avait eu connaissance des événements, et, au lieu d'en profiter pour anéantir l'armée désorganisée des Vendéens, comme il le pouvait, il prit la direction de Cherbourg, tandis que les Vendéens prenaient celle d'Avranches, c'est-à-dire qu'il leur tourna le dos.

Le 28 brumaire, trois jours après la levée du siége, la la Convention décréta que Granville et sa garnison avaient bien mérité de la patrie, et que cette ville se nommerait désormais *Granville-la-Victoire*.

Ce siége, plein de mécomptes pour les royalistes, transforma leur armée victorieuse en un troupeau d'hommes, de femmes et d'enfants hors d'état de résister à l'attaque d'une armée régulière. N'étant pas poursuivie par les républicains, elle parvint à se réorganiser, et remporta même quelques succès à Dol et à Pontorson; mais à partir de ce moment elle n'eut que des revers, et, après avoir essuyé une terrible défaite au Mans, elle fut entièrement détruite à Savenay. On doit considérer le siége de Granville comme un des événements militaires les plus considérables de la guerre de Vendée. Tous les désastres des royalistes qui le suivirent en furent la conséquence. C'est devant Granville que le sort de l'insurrection vendéenne se décida.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

Des oppositions (suite et fin).

Lorsque l'opposition est fondée sur l'état de démence du futur époux, le tribunal peut en prononcer immédiatement la mainlevée pure et simple, s'il lui est dès à présent démontré que le motif invoqué n'a pas de base sérieuse, et n'est peut-être qu'un prétexte mis en avant pour entraver un mariage qui déplaît aux collatéraux. Si, au contraire, l'opposition se présente avec un caractère sérieux et plausible, elle ne pourra jamais être maintenue que provisoirement, et sous la condition pour l'opposant de provoquer l'interdiction du futur époux, et d'y faire statuer dans un délai qui lui sera fixé par le tribunal.

L'opposition ne pouvant être admise qu'à la charge par l'opposant de poursuivre l'interdiction, il semble que le législateur a supposé que, l'interdiction une fois prononcée, l'interdit devenait par là même incapable de contracter mariage.

Mais, selon nous, il ne faudrait pas admettre d'une manière absolue que le mariage d'un interdit serait nul, et que la nullité en devrait être nécessairement prononcée par les tribunaux. Sans doute l'officier de l'état civil ne devra jamais prendre sur lui de célébrer le mariage d'une personne interdite, lorsqu'il aura connaissance de cet état, car la présomption naturelle est que l'interdit ne peut donner le consentement qui est nécessaire pour le mariage (voy. art. 146). Mais n'y a-t-il pas des cas où les tribunaux pourront ordonner de passer outre à la célébration, par exemple si l'état de l'interdit présente des intervalles lucides parfaitement caractéri-

(1) Voy. les n°s 51 et 52 de la première année, et les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17 et 21 de la seconde.

sés (1)? Il est vrai que l'article 502 déclare que « tous actes passés » par l'interdit... seront *nuls de droit.* » Mais, dans le langage habituel de la loi et de la pratique, on n'a jamais dit que se marier soit *passer un acte.* Selon nous, cet article 52 n'a trait qu'aux *actes* proprement dits (aliénations, obligations, etc.), pour lesquels l'interdit est représenté par son tuteur (comp. art. 450, 505 et 509) (2).

Dans ses observations sur le titre *du mariage* (3), le tribunal de cassation avait demandé qu'on permît encore aux collatéraux de former opposition, en se fondant sur ce que l'une des deux parties est engagée dans les liens d'un mariage précédent, ou n'a pas encore l'âge requis par la loi. On aurait encore pu supposer le cas où les futurs époux seraient parents ou alliés au degré où le mariage est prohibé (4).

Mais une disposition de cette nature ne rentrait pas dans l'ordre des idées du législateur en cette matière, et, par suite, elle ne fut pas admise. En effet, presque jamais les oppositions n'ont pour but de révéler des empêchements légaux tenant à l'ordre public, et donnant lieu à une nullité absolue du mariage (5). Lorsque de tels empêchements existent, toute personne peut et doit même peut-être en avertir l'officier de l'état civil, qui s'arrêtera certainement devant une pareille communication, s'il la regarde comme bien fondée (6).

Les oppositions au mariage ont presque toujours pour fondement un certain droit de direction ou de protection de la personne, qui ne suppose pas même nécessairement l'existence d'un empêchement actuel. Aussi, comme nous l'avons vu, ce droit, sauf ce qui regarde le cas d'un précédent mariage (voy. art. 172), n'est établi qu'au profit des ascendants et de certains collatéraux très-rapprochés. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit des cas prévus par l'article 174, les opposants peuvent, dans un bref délai, justifier de la légitimité de leur opposition, en montrant que le consentement du conseil de famille n'a pas été obtenu, ou en fournissant la preuve de la démence, et provoquant l'interdiction, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus.

Art. 175. — « Dans les deux cas prévus par le précédent article, le tuteur ou curateur ne pourra, pendant la durée de la tutelle ou curatelle, former opposition qu'autant qu'il y aura été autorisé par un conseil de famille, qu'il pourra convoquer. »

Cet article ne figurait pas dans le projet primitif du Code ; il a été ajouté sur la proposition du Tribunat. Mais quand on cherche à l'appliquer dans tous ses détails, on y trouve des difficultés assez grandes.

Le Tribunat avait pensé qu'il était raisonnable, dans les mêmes cas où certains collatéraux peuvent former opposition, d'accorder cette faculté à la personne spécialement chargée de protéger le mineur, c'est-à-dire au tuteur ou au curateur, suivant que le mineur est ou non émancipé (1). Mais ce qu'il y a de peu explicable dans notre article, c'est qu'il exige une délibération préalable du conseil de famille autorisant le tuteur à former opposition au mariage. A cet égard, nous allons examiner successivement les deux cas d'application de l'article, tels qu'ils sont déterminés dans le précédent (174), auquel celui-ci renvoie.

Le premier cas est celui où le *consentement du conseil de famille requis par l'article* 160 *n'a pas été obtenu.* En effet, si le conseil de famille n'a pas été consulté, ou si l'ayant été, il a refusé son autorisation, ne semble-t-il pas que le tuteur ou le curateur devrait avoir, par là même, pleins pouvoirs pour s'opposer au mariage du mineur? Pourquoi exiger une autorisation formelle du conseil, lorsqu'il existe un empêchement d'une nature aussi évidente? A moins que l'on ne suppose le cas tout particulier, où le tuteur formerait opposition en vertu d'une nouvelle délibération du conseil de famille, qui reviendrait sur l'autorisation par lui donnée, ou qui, peut-être, aurait remplacé un ancien conseil de famille irrégulièrement composé, etc.

Dans le second cas, *lorsque l'opposition est fondée sur l'état de démence du futur époux*, il faut bien supposer que le conseil de famille avait donné son consentement; car, sans cela, nous retomberions dans le premier cas. Et alors il est bien embarrassant de comprendre comment le conseil de famille pourra autoriser le tuteur à former opposition à un mariage *auquel il a lui-même donné son consentement.* Si l'on suppose que le conseil de famille trouve maintenant peu convenable le mariage qu'il approuvait quelques jours auparavant, il est bien plus simple qu'il retire son autorisation, ce qu'il peut toujours faire, tant que le mariage n'est pas célébré.

Il est probable que les rédacteurs n'ont même pas entrevu toutes ces difficultés, et elles sont pourtant si grandes, que l'on a encore beaucoup de peine à trouver des hypothèses dans lesquelles cette seconde partie de l'article puisse raisonnablement s'appliquer. Ainsi on a supposé qu'il s'agissait d'un mariage autorisé *par un ascendant*, et auquel le tuteur prétendrait s'opposer, pour cause de démence du futur époux, qui est mineur. Mais cette décision contredit le texte même de l'article 174 (*à défaut d'aucun ascendant*), auquel renvoie l'article 175. On a imaginé encore le cas où il s'agissait d'un enfant naturel autorisé par un tuteur nommé *ad hoc* (conformément à l'art. 159), et au mariage duquel le tuteur ou curateur *ordinaire* voudrait former opposition. Cette dernière explication est sans doute fort ingénieuse ; mais il est bien difficile d'admettre que les rédacteurs, en employant des termes généraux comme ceux de notre article, aient eu en vue un cas aussi exceptionnel que celui de l'autorisation donnée par un tuteur *ad hoc.* Enfin on dit que peut-être le conseil de famille, tout en donnant son consentement au mariage projeté, qui lui paraît avantageux au mineur, autoriserait le tuteur (ou le curateur) à former opposition, à ses risques et périls, devant les tribunaux, en se fondant sur l'état de démence qu'il allègue, et qui est plus ou moins probable mais non encore certain pour le conseil.

(1) On a vu parfois interdire des sourds-muets tout à fait illettrés et incapables d'administrer leur fortune. Faudrait-il donc nécessairement lever leur interdiction pour leur permettre de se marier?

(2) Voy., sur ce point, M. Demolombe, t. VIII, nos 633 à 648, et notre *Explic. somm. sur le livre Ier du Code Nap.*, p. 363.

(3) Voy. Fenet, t. II, p. 459.

(4) « Il vaut mieux, disait le tribunal, appeler des *oppositions* que » d'exposer des *demandes* en nullité. »

(5) L'article 172 contient, à cet égard, une exception, déjà écrite dans la loi du 20 septembre 1792, et dont l'objet est de maintenir d'une manière parfaitement sûre le droit de l'époux, droit qui est menacé par le projet du mariage actuel. (Comp. art. 68.)

(6) L'article 340 du Code pénal punit de la peine des travaux forcés à temps l'officier public qui s'est rendu complice du crime de bigamie. — Voy. aussi l'article 194 du même Code.

(1) Selon nous, il est douteux que cette disposition puisse être appliquée au cas où il s'agirait d'un mariage projeté par un *interdit*, car notre article renvoie à l'article précédent (174), lequel suppose que l'interdiction doit être *provoquée* par l'opposant, si la démence est alléguée. (Comp. l'*Explic. somm. du livre Ier du Code*, par M. Valette, p. 102.)

ART. 176. — « Tout acte d'opposition énoncera la qualité qui donne à l'opposant le droit de la former; il contiendra élection de domicile dans le lieu où le mariage devra être célébré; il devra également, à moins qu'il ne soit fait à la requête d'un ascendant, contenir les motifs de l'opposition : le tout à peine de nullité et de l'interdiction de l'officier ministériel qui aurait signé l'acte contenant opposition. »

ART. 177. — « Le tribunal de première instance prononcera dans les dix jours sur la demande en mainlevée. »

ART. 178. — « S'il y a appel, il y sera statué dans les dix jours de la citation. »

ART. 179. — « Si l'opposition est rejetée, les opposants, autres néanmoins que les ascendants, pourront être condamnés à des dommages-intérêts. »

L'article 176 indique les différentes mentions que doit contenir l'acte d'opposition. Les articles suivants (177, 178 et 179) supposent que la mainlevée de l'opposition est demandée en justice. L'affaire, *requérant célérité*, est jugée comme matière sommaire (voy. Cod. de proc. civ., art. 404 à 413); et, à ce titre, comme à raison de sa nature même (1), elle est dispensée du préliminaire de conciliation. Le tribunal doit, dans les dix jours, rendre au moins un jugement préparatoire, s'il lui est impossible de prononcer son jugement définitif dans le même délai. En appel, la Cour impériale doit statuer aussi dans les dix jours *de la citation*, ce qui implique que cette citation est donnée *à bref délai* (voy. C. de pr., art. 72). On comprend la nécessité de faire marcher rapidement ces diverses procédures, puisqu'il s'agit d'un intérêt des plus graves, c'est-à-dire d'un mariage qu'une opposition mal fondée est peut-être venue arrêter, et que des embarras trop prolongés pourraient faire manquer. A ce sujet on remarquera ici que le pourvoi en cassation n'est pas *suspensif* en matière civile (voy. loi du 27 novembre, — 1er décembre 1790), et, par suite, l'exécution du jugement ou de l'arrêt qui ordonnent la mainlevée de l'opposition pourra avoir lieu nonobstant l'existence d'un pourvoi (2).

Si l'opposition est jugée mal fondée, les opposants, autres néanmoins que les ascendants, peuvent être condamnés à des dommages-intérêts; et, dans tous les cas, ils sont, comme toute autre partie qui succombe, condamnés aux dépens; sauf la faculté qui appartient aux tribunaux de compenser les dépens entre certains parents ou alliés. (Voy. C. de proc. civ., art. 130 et 131.)

Le ministère public peut-il former opposition à un mariage? Cette question divise encore aujourd'hui les jurisconsultes. D'une part, le chapitre consacré aux oppositions ne mentionne pas le ministère public, et par conséquent semble ici l'exclure. Mais, d'autre part, les articles 184, 190 et 191 lui accordent formellement le droit de demander la nullité d'un mariage dans certains cas où l'ordre public est gravement intéressé. Or, dira-t-on, celui qui a le droit de faire prononcer la nullité d'un mariage doit, à fortiori, pouvoir s'opposer à ce qu'un tel mariage soit contracté; car le bon sens dit qu'il vaut toujours mieux prévenir un mal que d'avoir à le réparer. Mais, dans cette circonstance, la valeur de l'argument par à fortiori peut être contestée. En effet, si une demande en nullité de mariage formée par le ministère public est repoussée par les juges, tout est terminé, la question est vidée, et le mariage n'en reçoit aucune atteinte; tandis qu'une opposition intempestive et mal fondée peut obliger à différer le mariage, et, dans certains cas, en amener la rupture. Ainsi la mainlevée de l'opposition n'empêcherait pas l'opposant d'avoir causé un mal irréparable (1).

La difficulté sur ce point semble devoir être tranchée à l'aide du texte de l'article 46 de la loi du 20 avril 1810 *sur l'organisation judiciaire* (2), qui investit, en principe, le ministère public du droit de poursuivre d'office l'exécution des lois dans les cas où l'ordre public est intéressé. Nous avons déjà vu l'avis du conseil d'État du 12 brumaire an XI reconnaître au ministère public, par application d'un principe semblable, le droit d'agir d'office pour faire ordonner par les tribunaux l'inscription sur les registres de l'état civil d'actes qui y auraient été omis. On a également admis, dans ces derniers temps, l'action du procureur impérial pour faire retrancher des mêmes actes certaines mentions de titres ou de distinctions honorifiques qui s'y trouvaient frauduleusement insérées (3).

La jurisprudence s'est prononcée en faveur de la doctrine que nous venons d'exposer; et, en ce sens, on peut voir notamment un arrêt de la Cour de Caen du 30 juillet 1856, et un autre de la Cour de cassation (chambre civile) du 21 mai de la même année.

É. ALGLAVE, avocat.

(1) En effet, l'objet du litige ne peut être la matière d'une *transaction*. Voy. Cod. de proc., art. 48 et 49.)

(2) Une exception avait été faite à la règle générale en matière *de divorce* par l'article 263, qui déclarait le pourvoi *suspensif*.

(1) De même, le droit de faire annuler un mariage ne sera-t-il pas accordé à tel ascendant qui n'aurait pas eu le droit d'opposition? (Comp. art. 173, 184, 186 et 191.)

(2) ART. 46. — « En matière civile, le ministère public agit d'office dans les cas spécifiés par la loi. Il surveille l'exécution des lois, des arrêts et des jugements; il poursuit d'office cette exécution dans les dispositions qui intéressent l'ordre public. »

(3) Voyez, à ce sujet, le nouvel article du Code pénal, modifié par la loi du 28 mai 1858.

BULLETIN DES COURS.

COLLÈGE DE FRANCE. — PROGRAMME DES COURS DU SECOND SEMESTRE 1865.

Droit de la nature et des gens. — M. AD. FRANCK, de l'Institut, continuera d'exposer les Principes philosophiques du droit civil, les mardis, à une heure et demie, et les Doctrines des publicistes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les samedis, à deux heures et demie.

Histoire des législations comparées. — M. LABOULAYE, de l'Institut, continuera d'exposer l'Histoire de l'administration et de la législation française sous le règne de Louis XVI, les lundis, à midi et demi, et il lira et commentera l'*Esprit des lois* de Montesquieu, les vendredis, à la même heure.

Économie politique. — M. BAUDRILLART, de l'Institut, continuera de traiter du Travail, les mardis et jeudis, à midi.

Histoire et morale. — M. ALFRED MAURY, de l'Institut, continuera de traiter, les mercredis, à midi et demi, de l'Histoire de la civilisation du XIVe au XVIIe siècle, et les samedis, à la même heure, des Données historiques que l'on peut tirer de l'étude des noms propres.

Épigraphie et antiquités romaines. — M. LEON RENIER, de l'Institut, expliquera les Inscriptions relatives à l'histoire des empereurs, les mardis, et traitera de l'Histoire des grandes fonctions de l'empire romain, les jeudis, à dix heures et demie.

Philologie et archéologie égyptienne. — M. DE ROUGÉ, de l'Institut, continuera d'expliquer les Principaux monuments historiques de l'Égypte, les mercredis, et le texte du papyrus Sallier n° 3, les vendredis, à dix heures.

Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque. — M. MUNK, de l'Insti-

tut, continuera d'expliquer, les lundis, à deux heures, les Livres d'*Esther*, d'*Esdras* et de *Néhémie*, dans leurs rapports avec l'histoire de Perse, et les mercredis, à la même heure, les Morceaux poétiques des livres historiques de l'*Ancien Testament*.

Langue et littérature arabe. — M. Defrémery continuera d'expliquer le *Coran*, à partir du chapitre LIe, le dernier morceau de la *Chrestomathie* de Freytag, et le *Voyage à la Mecque*, d'Ibn Djobair, d'après l'édition de M. W. Wright, les lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

Langue et littérature persane. — M. Jules Mohl, de l'Institut, continuera d'expliquer l'*Histoire des Sassanides*, par Firdousi, et le *Diwan* de Hafiz, les mercredis et jeudis, à dix heures.

Langue turque. — M. Pavet de Courteille expliquera le *Tarikhi-Katarina* et l'*Histoire des Tatars* d'Aboul-Gazi, en turc oriental, les mardis et vendredis, à une heure et demie.

Langue et littérature chinoise et tartare-mandchoue. — M. Stanislas Julien, de l'Institut, continuera d'expliquer le *Chou-king*, le *Livre des annales impériales*, avec le *Commentaire* de Tsaï-tchin, les lundis et jeudis, à trois heures.

Langue et littérature sanskrite. — M. Foucaux continuera d'expliquer le drame de *Sakountalâ*, de Kalidâsa, les mercredis, à onze heures, le *Livre des lois de Yâdjnavalkya*, les samedis, à la même heure.

Langue et littérature grecque. — M. Rossignol, de l'Institut, interprétera le *Prométhée* d'Eschyle et celui de Platon, dans le *Protagoras*, et les éclaircira l'un et l'autre, en faisant l'histoire du mythe de Prométhée, les mercredis et vendredis, à midi et demi.

Éloquence latine. — M. Ernest Havet traitera de l'Éloquence latine chrétienne, les mercredis, à deux heures, et exposera les samedis, à la même heure, l'Histoire abrégée de l'éloquence latine profane.

Poésie latine. — M. Martha continuera de traiter, les mardis, à midi, de la Vie et des Œuvres d'Horace. Les jeudis, à la même heure, il expliquera l'*Aulularia* de Plaute.

Philosophie grecque et latine. — M. Charles Lévêque, de l'Institut, continuera d'étudier, les vendredis, à deux heures, la Philosophie de la liberté dans les systèmes antiques depuis Platon jusqu'au ve siècle après J. C.; les lundis, à onze heures trois quarts, explication des textes.

Langue et littérature française du moyen âge. — M. Paulin Paris, de l'Institut, continuera d'exposer les diverses rédactions françaises du *Livre des sept sages de Rome* et de ses continuations, les lundis et jeudis, à deux heures.

Langue et littérature française moderne. — M. Louis de Loménie continuera de traiter des Idées et des Mœurs en France au xviiie siècle, d'après des documents inédits, les mercredis, à trois heures. Les samedis, à onze heures trois quarts, il étudiera les principaux écrivains du xviie siècle.

Langues et littératures étrangères de l'Europe moderne. — M. Philarète Chasles continuera de donner, les mardis, à trois heures, l'Histoire comparative des littératures du nord et du midi de l'Europe, pendant les années 1860, 1861, 1862 (roman, drame, histoire). Les lundis, à la même heure, explication des textes.

Langue et littérature slave. — M. Alexandre Chodzko continuera de traiter de l'Épopée chez les peuples slaves, les lundis, à midi et demi. Les mercredis, à la même heure, il expliquera le texte de la *Chronique* de Dalémil.

Grammaire comparée. — M. Michel Bréal, docteur ès lettres, traitera, les lundis, à onze heures, de la Déclinaison et de la Conjugaison en sanskrit, en grec, en latin et dans les langues germaniques. Les jeudis, à la même heure, il fera l'analyse étymologique et grammaticale d'un texte grec.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS (SECOND SEMESTRE).

Philosophie. — M. Caro continuera d'exposer et de discuter quelques Théories modernes sur la nature et sur Dieu, les lundis, à neuf heures et demie, et les mercredis, à une heure et demie.

Histoire de la philosophie. — M. Paul Janet continuera d'exposer l'Histoire de la philosophie grecque depuis Thalès jusqu'à Socrate, les mardis, à une heure et demie, et les samedis, à neuf heures.

Littérature grecque. — M. Egger traitera des Ouvrages de Plutarque, et des principaux écrivains grecs de son temps, les lundis et mardis, à trois heures.

Éloquence latine. — M. Berger continuera l'histoire de l'Éloquence latine depuis la mort de Cicéron jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, les jeudis et samedis, à trois heures.

Poésie latine. — M. Patin traitera de la Poésie latine au temps de César, et particulièrement des derniers livres de Lucrèce, les mardis et samedis, à dix heures et demie.

Éloquence française. — M. Gandar traitera de Montesquieu et de son temps, les mercredis, à dix heures et demie, et les samedis, à une heure et demie.

Poésie française. — M. Saint-René Taillandier traitera de la Poésie française dans la première moitié du xviiie siècle, les jeudis, à midi et demi, et les vendredis, à neuf heures.

Littérature étrangère. — M. Mézières traitera de la Littérature italienne au xiiie et au xive siècle, et particulièrement des œuvres de Dante, les lundis, à une heure et demie, et les jeudis, à dix heures.

Histoire ancienne. — M. Geffroy traitera des Rapports de l'empire romain avec les peuples barbares, les lundis, à onze heures, et les vendredis, à une heure et demie.

Histoire moderne. — M. H. Wallon continuera l'Histoire des guerres de religion dans la seconde moitié du xvie siècle, les mardis et vendredis, à midi un quart.

Géographie. — M. Auguste Himly continuera d'exposer la Géographie physique, historique et politique des États européens d'origine slave et scandinave, les mercredis et vendredis, à trois heures.

LIBRAIRIE GERMER-BAILLIÈRE.

Les deux volumes qui paraîtront le plus prochainement dans la Bibliothèque de philosophie contemporaine sont les suivants :

Matérialisme et spiritualisme, par M. Leblais, précédé d'une préface par M. Littré (de l'Institut).

De la morale dans l'antiquité, par M. Adolphe Garnier (de l'Institut), précédé d'une introduction par M. Prévost-Paradol (de l'Académie française).

Viennent de paraître :

Philosophie de la médecine, par le docteur T. C. E. Edouard Auber. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

La science des esprits. Révélation du dogme secret des kabbalistes. Esprit occulte des Évangiles. Appréciation des doctrines et des phénomènes spirites, par Éliphas Lévi. 1 vol. in-8 de 500 pages. Prix : 7 fr.

La crise philosophique : MM. Taine, Renan, Littré, Vacherot, par M. Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 26. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 27 MAI 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — Législation comparée. — Cours de **M. Ed. Laboulaye** : De l'administration française sous Louis XVI. — Première leçon.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — Esthétique et histoire de l'art. — Cours de **M. H. Taine** : Léonard de Vinci.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE.

COURS DE M. ED. LABOULAYE

(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

I.

Messieurs,

En consacrant nos entretiens de cette année à l'histoire de l'administration et de la législation françaises sous le règne de Louis XVI, nous verrons ce que fit, pour soutenir un régime qui périssait de mort naturelle, un prince animé des meilleures intentions, mais chez qui malheureusement la volonté ne fut pas suffisante, et à qui la faiblesse fut plus fatale que ne l'avaient été à ses devanciers l'indolence ou le vice.

Toutefois, quel que soit l'intérêt de cette étude, mon objet principal n'est pas de faire l'histoire de Louis XVI. Ce que je voudrais faire avant tout, c'est ce que j'appellerais l'inventaire de la monarchie expirante, un exposé complet de l'ancien régime. Le règne de Louis XVI est le moment où il est le plus facile d'en juger, parce qu'on ne peut reprocher aux vices du prince l'impuissance des institutions.

Voici donc mon programme : y avait-il une constitution en France, sous l'ancien régime, et quelle était cette constitution? Qu'étaient-ce que les pouvoirs du roi, des parlements, les priviléges du clergé et de la noblesse? Comment était constituée l'administration? Quels étaient les impôts? Comment s'administrait la justice civile et criminelle? Comment était organisée la police? En un mot, je désirerais donner le tableau le plus complet de ce qu'était l'ancienne France dans les derniers temps de la monarchie, en 1774, par exemple.

Puis, à côté des institutions, nous étudierons les idées qui préparaient l'avenir. Qu'avaient demandé Voltaire et Montesquieu? Que demandaient Mably, Rousseau, Turgot et les physiocrates, dont les idées ont joué dans la Révolution un rôle plus grand qu'on ne l'imagine communément? Quelles étaient les demandes de réformes dans la législation criminelle? Là nous trouverons des hommes qui devinrent célèbres, à divers titres, dans la Révolution, et qui, vers 1780, tâchaient d'attirer sur eux l'attention : l'un était Brissot de Warville, l'autre, qui devint l'*Ami du peuple*, s'appelait alors tout simplement Marat. C'est par l'humanité qu'il préludait à ce qui, plus tard, ne put plus s'appeler tout à fait de ce nom.

Puis nous verrons quel fut Louis XVI, quelles furent les réformes de Turgot, grand esprit qui aurait peut-être sauvé la monarchie si la nation avait pu le comprendre. Nous parlerons de Necker, un financier habile, de Calonne, un autre financier trop ingénieux, un de ces hommes qui dévorent le présent sans s'inquiéter du lourd fardeau qu'ils laissent à l'avenir ; nous dirons ce que furent Loménie de Brienne et tous ces sauveurs de l'État qui, au moment où se prépare la révolution, disparaissent soudain. Voilà le programme ; vous voyez qu'il est grand, intéressant et qu'il nous fera revenir sur une foule de points que chacun de nous croit connaître.

Mais quand on y regarde de près, on s'aperçoit vite qu'on ne les connaît qu'imparfaitement.

Quel est l'intérêt de cette étude? Sans doute la science est comme un grand jeu de patience; quel que soit le sujet qu'on traite, il y a toujours dans l'intelligence humaine un casier pour l'y mettre. Mais un professeur, — c'est le principe qui m'a toujours guidé dans mon enseignement, — doit toujours choisir le sujet qui peut être le plus utile à ses auditeurs. Ce qui m'a décidé à prendre ce sujet, c'est, vous le dirai-je, son intérêt actuel.

Le mot vous paraîtra étrange : laissez-moi expliquer ma pensée; mais, pour cela, je vais être obligé de faire un voyage un peu long dans le passé. Nous lirons ensemble une des pages les plus curieuses de l'histoire de l'esprit humain en général et de l'esprit français en particulier.

C'est une idée naturelle à l'homme, surtout pendant la jeunesse, de croire que les choses n'ont qu'un aspect, et que la vérité s'impose à nous par l'éclat même de sa lumière. Plus tard, on s'aperçoit que la vérité, au contraire, a des aspects très-divers, et que, suivant que nous avons les yeux fixés de tel ou tel côté, nous voyons autrement les objets. Il en est des choses de la science comme de celles de la vie. Il est probable qu'il y en a beaucoup parmi vous maintenant qui, regardant le professeur, ne voient pas leur voisin placé beaucoup plus près d'eux. De même l'histoire a des aspects qui s'imposent à une génération et qui échappent à une autre. Voyons pourquoi aujourd'hui il y a un intérêt très-grand à s'occuper de l'administration et de la législation françaises sous Louis XVI.

Si nous prenons l'histoire de France à l'époque de Louis XIV, — je vous demande pardon de remonter aussi loin, mais nous ferons le voyage si vite, que je ne vous tiendrai pas très-longtemps, — si nous prenons, dis-je, Louis XIV au moment de la paix de Nimègue, en 1678, nous assistons à un spectacle assez rare dans notre histoire : le peuple français est heureux et fier de son gouvernement.

Il y a sans doute des ombres au tableau; ainsi les protestants opprimés et menacés. Il y a des gens qui ne s'enthousiasment pas et qui disent, comme Lafontaine :

> Notre ennemi, c'est notre maître,
> Je vous le dis en bon français.

Il y a des gens qui peut-être s'inquiètent, comme Fénelon, qui voient qu'on grève lourdement l'avenir au bénéfice du présent; mais en somme la nation est heureuse; elle se reconnaît dans un prince qui a fait pour elle ce qui a tenu toujours le premier rang dans l'affection des Français : il a agrandi la France. Le gouvernement de Louis XIV est brillant : il construit beaucoup, on se bat beaucoup, les arts et les sciences sont protégés par le roi, à la condition, bien entendu, que les arts soient flatteurs, et la littérature monarchique. Le pays est fier de cette grandeur nouvelle et récolte ce qu'a semé Henri IV et patiemment cultivé Richelieu.

Cet éclat de la gloire de Louis XIV s'est projeté sur le siècle suivant. Voltaire, quand il écrit le *Siècle de Louis XIV*, l'écrit sans doute pour rendre hommage à ce qu'il a vu dans sa jeunesse, mais surtout pour exciter l'enthousiasme et réveiller le vieil honneur français endormi sous Louis XV. Pour lui, Louis XIV est un nouvel Auguste; tout date de lui; avant lui, tout est ignorance et barbarie. Du règne de Louis XIV datent le triomphe de la France dans les arts et dans les lettres, et l'avénement même de la philosophie. Ainsi le règne de Louis XIV semblait rejeter dans l'ombre tout le passé. Tout le passé fut déclaré sauvage, barbare. Le XVIe siècle, où pourtant il y a de plus grands caractères qu'au XVIIe, fut effacé; le moyen âge, on n'en parla plus; il se fit une espèce de rupture dans notre histoire, comme il s'en fit une dans l'histoire romaine avec le siècle d'Auguste, qui lui aussi fut le commencement d'un monde nouveau.

Plus tard, sous Louis XV, à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, la France n'est plus satisfaite de son gouvernement. Elle a le dégoût du présent. C'est là où commence la révolution dans les esprits, où l'on commence à sentir tout le poids de l'héritage que Louis XIV a légué à la France. Que ce dégoût du présent soit général, cela s'explique quand on voit où en sont les institutions françaises, et combien elles sont en opposition avec l'esprit nouveau.

Le roi, d'abord, est un indolent qui ne pense qu'à ses plaisirs. Louis XIV avait fait de la royauté un sacerdoce dont il était le prêtre et le dieu tout ensemble. Louis XV n'a qu'un désir, c'est qu'on oublie le roi de France, et qu'on le laisse vivre à sa guise à Trianon. On l'entend dire souvent, quand on lui parle de ses ministres, qu'il ne se mêle pas de ce que font ces gens-là. Le clergé, qui sous Louis XIV a jeté un grand éclat avec Bossuet, Fénelon, Massillon, le clergé se perd dans des querelles de sacristie, ou ne s'occupe que de ses intérêts matériels, il en est à la défense de ses immunités; ce pour quoi il combat, ce n'est pas pour le droit d'annoncer la parole de Dieu, c'est pour le droit de ne pas payer d'impôts, comme tout le monde, alors même que, suivant l'usage, il doit voter un don gratuit, don gratuit qui revient tous les ans, et qui est véritablement un impôt forcé. S'il proteste, s'il réclame, c'est contre toute idée de liberté, contre la presse, contre l'idée étrange qu'on pourrait revenir sur la révocation de l'édit de Nantes et faire rentrer les protestants. Quand il ne s'occupe pas de ses immunités, il est en querelle avec les parlements. Partout ce mélange de la religion et de la politique qui aujourd'hui nous dégoûte. Le clergé refuse les sacrements à qui n'est pas de son avis. Le Parlement ordonne, par arrêté, de faire communier et confesser les gens. Tout cela commence à révolter l'opinion.

Quant à la noblesse, elle joue un double jeu : à Paris, dans les salons, elle est libérale, elle plaisante sur tout ce qui se passe à la cour et à l'église. A Versailles, elle va tendre la main et demander des places et de l'argent.

Il y a là aussi des priviléges qui n'ont plus de raison d'être.

Un grand changement se fait dans les esprits. Voltaire et Montesquieu représentent la transition du règne de Louis XIV à celui de Louis XV. Leur jeunesse s'est passée sous la Régence. Voltaire demande une monarchie administrative, quelque chose comme ce que nous avons vu sous l'Empire. Quoiqu'il soit allé en Angleterre, il n'a pas ces idées de liberté que nous trouvons chez Montesquieu. Il résume tout son système dans ce mot : « Après tout, j'aime mieux être mangé par un lion que » par cent rats, » sans s'apercevoir que le problème est de ne pas être mangé du tout. Montesquieu, plus profond, désire davantage un gouvernement libre; mais c'est un esprit craintif et qui s'enveloppe de tant de réticences qu'il faut presque avoir le mot de la comédie pour le comprendre. Il parle du roi du Pégu, du roi de Siam; dans le langage du temps, le roi de Siam, du Pégu, c'est Louis XIV; mais ce n'est pas par ces formes détournées qu'on anime un peuple et qu'on excite l'enthousiasme.

Montesquieu a fini son œuvre en 1750. Alors apparaît une école toute nouvelle, école qui doit inspirer la Révolution. Robespierre aura pour évangile le *Contrat social*, mais les plus ardents révolutionnaires auront pour évangile les écrits de d'Holbach, de Diderot, d'Helvétius, etc. C'est un esprit nouveau qui rompt avec le christianisme et même avec la croyance en Dieu, et qui veut faire table rase. Trois idées nouvelles font leur entrée en France; ces trois idées sont soutenues par cette école, soutenues aussi par Voltaire, et d'autres gens qui ne sont pas des athées. C'est la nature, la raison et le progrès.

Jamais on n'a tant parlé de la nature qu'au XVIIIe siècle; mais les écrivains de ce temps-là ne l'entendent pas comme les anciens. Si vous lisez Cicéron, vous verrez que l'homme est d'autant plus conforme à la nature, qu'il est plus parfait; autrement dit, l'homme naturel, c'est l'homme idéal. Pour l'école nouvelle, c'est l'homme physique. Helvétius dit brutalement : « Les droits de l'homme, ce sont ses besoins. » Vous comprenez combien cette école est révolutionnaire par essence; combien peu le passé l'intéresse, combien même il lui est insupportable. Tout détruire, c'est se rapprocher de la nature.

Vient ensuite la raison. On croyait, au XVIIIe siècle, et cela explique la confiance de nos pères, que la raison humaine était un instrument infaillible, non-seulement pour juger, — après tout nous n'avons pas d'autre balance pour peser les choses, — mais pour créer. Dès qu'un homme avait inventé un système, on croyait que ce système pouvait vivre, de même qu'une vérité mathématique démontrée à un certain nombre d'hommes est immédiatement acceptée par tous les esprits. On voulait faire une constitution pour l'humanité tout entière, sans tenir compte ni du temps ni des lieux. Le passé était regardé comme tout à fait barbare. Ce sentiment des nationalités qui s'est réveillé si vivement dans ces derniers temps était absolument étranger aux hommes du siècle dernier. Ce qu'il fallait, c'était régénérer l'humanité. Vous ne verrez pas un de ces philosophes qui ne s'excuse d'être Français et ne veuille être l'ami du genre humain tout entier. C'est ce qu'exprimait, d'une façon un peu grotesque, mais très-pittoresque, Anacharsis Clootz, quand l'Assemblée législative le nomma citoyen français. Il voulait bien être Français, mais il voulait encore plus être citoyen du monde, et il fit ainsi ses remercîments à l'Assemblée : « Messieurs, mon cœur » est français, mais mon âme est sans-culotte. »

Quant à l'idée de progrès, cette idée, défendue par Turgot, est juste. Il est certain que l'homme est indéfiniment perfectible. Je ne vois pas le point où peut s'arrêter le perfectionnement de nos facultés, puisque chaque jour amène des créations nouvelles du génie de l'homme, que la science avance chaque jour, et que nous ne pouvons dire que le progrès de la civilisation n'amène pas un certain progrès dans la morale. Il suffit de voir, en effet, que certains actes qui nous révoltent, ne révoltaient pas nos pères, pour comprendre que la morale a marché. Mais l'idée des philosophes de cette époque était que ce progrès était fatal, ce qui contribuait beaucoup à les dégoûter du passé. Non ! le progrès n'est pas fatal ! C'est le produit de la liberté. Un peuple peut se perfectionner, mais il est des nations qui se perdent, comme il y a des hommes qui se perdent, et le progrès, ainsi entendu, n'est que le bon usage de la liberté. Ce n'est pas ainsi qu'on l'entendait au XVIIIe siècle; on s'imaginait alors qu'un progrès indéfini entraînait l'humanité vers un idéal toujours plus beau, et Condorcet, élève de Turgot, se demandait si l'on ne pourrait vaincre la maladie, et même triompher de la mort.

L'homme qui représente le mieux cette confiance dans l'idée du progrès, c'est Turgot. Lorsque Turgot, en 1776, présenta à Louis XVI un plan sur la municipalité, que nous examinerons plus tard avec attention, projet qui devait aboutir à fondre ensemble la noblesse, le tiers état et le clergé, sans toucher aux priviléges des trois ordres, il dit au roi : « En suivant ce plan, votre « Majesté aura un peuple neuf. » Louis XVI, avec son bon sens, répondit : « Voilà un peuple qui sera bien » promptement régénéré. » Nous savons qu'il a fallu, en effet, plus de temps pour transformer la nation.

Voilà les trois idées qui prévalaient alors : l'idée de nature, l'idée de raison et l'idée de progrès. Personne ne songe donc à rajeunir les vieilles institutions. Tout cela, c'est de la barbarie; il n'y a que le clergé et les parlements qui allèguent le passé; les historiens eux-mêmes ne s'en occupent que pour le maudire. Mably seul fait exception, mais s'il écrit son histoire c'est pour démontrer qu'il faut revenir au passé pour y retrouver la liberté.

Lorsque Louis XVI monte sur le trône, il se trouve en présence d'un peuple qui n'a plus de goût pour l'an-

cien régime. Les efforts du roi, nous le verrons plus tard, sont très-grands, mais mal dirigés, mal combinés. Il eût fallu à la tête de l'État un homme de génie; on avait un homme de bien, dont la volonté vacillait sans cesse. On peut dire qu'il était détrôné avant d'être roi; non parce que les philosophes, les mauvaises passions voulaient le renverser, mais parce que le peuple français ne voulait plus de son gouvernement. Il y avait dans tous ceux qui pensaient, qui parlaient alors, le désir immodéré, raisonnable ou déraisonnable, peu importe, d'avoir un gouvernement nouveau pour une société nouvelle. Aussi, dès que l'Assemblée constituante se réunit, l'ancien régime s'effondre. Il n'y a pas de résistance. Des décrets successifs abattent le clergé et la noblesse. En moins d'un an, l'œuvre est accomplie.

La vieille société française était une hiérarchie : la noblesse, le clergé, le tiers état, les jurandes, les corporations, formaient autant de gradins successifs au sommet desquels trônait la royauté. La Constituante brisa cette hiérarchie et fit de la royauté une magistrature à laquelle elle refusa l'indépendance nécessaire; ce fut même une de ses grandes erreurs de ne pas donner au pouvoir exécutif la force dont il a besoin pour défendre l'ordre et maintenir la liberté. Après avoir abattu, il fallait reconstruire. La Constituante se conforma aux idées qui régnaient alors. Si vous voulez lire les discussions de cette époque, à chaque instant vous verrez qu'on en appelle à la nature, à la raison, au progrès; personne n'en appelle au passé. Il s'agit de détruire les priviléges, et d'établir l'égalité; chacun apporte son système, mais il y a un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que le passé est mort. Tous les hommes de la Constituante étaient animés d'un zèle sincère pour la liberté française, et ils firent alors des efforts inouïs pour fonder l'égalité dans la liberté; ils essayèrent, par exemple, de rendre la vie aux communes et aux départements; ils transformèrent nos lois criminelles; ils établirent le jury d'accusation, le jury de jugement; ils donnèrent la liberté de la presse, la liberté religieuse, et rendirent, par un décret qui les honore, leurs droits de citoyens à tous les fils des protestants chassés ou tués sous Louis XIV, annulant, autant qu'une assemblée pouvait le faire, un passé odieux. Ces réformes sont les plus grands titres de gloire de l'Assemblée constituante, et ce n'est peut-être pas pour cela que vous la trouverez le plus louée par les historiens, parce qu'on s'est beaucoup plus occupé des luttes qui amenèrent la chute de la monarchie et celle de l'Assemblée elle-même que de cette grande œuvre de réorganisation. Mais, quand on examine l'histoire de l'Assemblée dans ses comités, on voit que ces hommes, s'ils se trompent souvent, sont animés des intentions les plus droites, et l'on a une estime profonde pour ceux qui, les premiers dans notre pays, essayèrent d'établir un libre gouvernement.

Sous la Convention, on parle surtout de la nature; c'est la mode, et tous les livres de cette époque ont une physionomie particulière. Aujourd'hui, si l'on voulait apprécier nos opinions en raison des livres de boudoir qui pullulent de toutes parts, on nous jugerait, je crois, assez mal, et nos petits-enfants, s'ils nous estiment d'après cette littérature, auront une pauvre idée de la moralité de leurs grands-pères. Ils n'auront vu que la surface. Eh bien! sous la Convention, il en était de même, on donnait au théâtre de petites pièces fades, *Annette et Lubin*, que sais-je? Pour amuser le public on faisait des livres tels que ceux de la Vicomterie : son premier ouvrage, ce sont les *Crimes des rois*, un gros volume; le second, les *Crimes des reines*, un plus gros volume; le troisième, les *Crimes des empereurs*; le quatrième, les *Crimes des papes*. La Vicomterie s'est arrêté là, et, selon moi, il y a mis trop de réserve; je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas publié les *Crimes des peuples*, puis les *Crimes des hommes*, qui ne sont pas toujours innocents, et enfin les *Crimes des femmes;* mais peut-être craignait-il que ce volume-là ne fût pas assez gros.

L'idée que le passé était un composé d'ignorance, de scélératesse et de folie, était si répandue alors, que Thomas Payne, l'Anglais qu'on avait mis dans la Convention, et qui croyait sincèrement ce qu'il disait, ne voulut pas condamner Louis XVI par le raisonnement suivant : « J'entends bien, dit-il à la Convention, que vous lui reprochez une foule de crimes, et je l'en reconnais coupable, mais vous dites en même temps qu'il était roi. Or, il est impossible d'être roi sans être un scélérat; c'est la position qui le veut. Moi-même, si j'étais roi, je deviendrais un scélérat. Je ne puis donc condamner Louis XVI, puisque, s'il a commis des crimes, c'est la royauté qui en est cause. » Et Payne refusa de condamner Louis XVI, ce qui lui valut plus tard un emprisonnement, avec cette petite note de Robespierre : « Arrêté dans l'intérêt du peuple. »

Après la Terreur, la France accablée fut prise du regret du passé. Personne ne voulait rétablir les priviléges du clergé ni de la noblesse. Si une révolution était bien faite dans toutes les âmes, c'était celle qui avait amené l'égalité; mais on commençait à regretter cette monarchie qui n'avait qu'une Bastille, tandis que la République en avait beaucoup; cette monarchie qui payait les rentes quelquefois, par hasard, tandis que la République ne les payait jamais. Il y avait un retour vers l'idée monarchique qui fut arrêté par le 18 fructidor; mais le 18 brumaire s'inspira de cet esprit, et une commune catastrophe confondit à la fois les amis de la liberté et les amis trop ardents de l'ancienne monarchie. Le règne de Napoléon fut une restauration. Le mot peut paraître hardi; madame de Staël dit, avec plus d'énergie encore, que ce fut une contre-révolution. C'est là ce dont il faut bien se persuader, qu'on approuve ou qu'on blâme le premier Consul.

Une chose certaine, c'est que le Consulat fut un démenti donné à la Constituante, et un retour éner-

gique vers l'ancienne administration de Louis XIV. Bonaparte, sans doute, ne voulut pas rétablir les priviléges, mais Louis XVI lui-même ne l'aurait pas fait, et nous avons une lettre de Mirabeau, très-curieuse, dans laquelle il dit au roi qu'en supprimant les priviléges du clergé, de la noblesse et des municipalités, la Constituante a fait plus pour la monarchie en six mois que Richelieu pendant tout son règne. Le premier consul ne rétablit pas les priviléges pour deux raisons : la première, c'est qu'en le faisant, il aurait blessé l'esprit français; la seconde, c'est que les priviléges, qui sont des oppressions par en bas, sont des libertés par en haut, et gênent singulièrement l'autorité du monarque. L'histoire nous montre que les priviléges ont toujours eu contre eux les peuples et les souverains, parce que les souverains ont toujours voulu se débarrasser de ce qui est liberté, et les peuples de ce qui est oppression.

Napoléon remit le clergé entre les mains de l'État, en rétablissant ce qu'on appelle les libertés gallicanes et que Fleury et Fénelon appelaient les servitudes gallicanes, libertés qui défendent à un évêque de correspondre avec le pape et de se rendre à Rome sans l'autorisation du gouvernement. La noblesse fut rétablie, mais sans ses priviléges; on eut une noblesse de cour qui différait, moins qu'on ne peut le croire, de la noblesse au temps de Louis XVI.

L'administration nouvelle fut la vieille administration restaurée. L'intendant s'appela préfet : ce fut toujours un fonctionnaire qui administrait un pays désarmé de tout droit à son égard, et qui était lui-même le serviteur d'une administration centrale dont il devait faire exécuter les ordres.

Quant à l'impôt, on en changea le nom. J'ai toujours remarqué que quand on touche à l'impôt c'est la seule chose qu'on en change. La gabelle rétablie s'appela l'impôt du sel, la taille s'appela l'impôt foncier, la capitation, l'impôt mobilier, etc., mais au fond, ce fut la même chose.

Pour ce qui est du droit criminel, Napoléon revint sur ce qu'avait fait la Constituante et le Directoire. Le Code criminel de 1808 fit rentrer dans notre législation les duretés de l'ordonnance de 1670 : la possibilité de tenir un homme enfermé indéfiniment en prison, la police pouvant arrêter un citoyen sans accusation préalable, etc.; en un mot, toutes les dispositions empruntées des libertés anglaises que la Constituante avait introduites dans la loi disparaissaient; on reprenait la vieille tradition et comme l'a dit madame de Stael, il semble que Napoléon ait voulu fonder un gouvernement « où il n'y eût rien de nouveau que lui-même ».

Sous un pareil régime il était naturel de songer au passé, mais pour en faire l'éloge. Sous l'empire on voit Louis XIV reparaître sur la scène non plus comme un despote, mais comme un grand souverain. C'est ce qui explique comment ces journalistes de l'Empire qui apprécièrent la littérature du XVIIe siècle, eurent quelquefois la faveur du monarque. Napoléon se reconnaissait volontiers comme l'héritier des idées et des conceptions de Louis XIV. On ne peut pas dire qu'il eût tort. Avec plus de génie, c'était la même façon d'entendre l'art de gouverner.

L'idée propre de l'empereur était celle-ci : il était assez puissant pour arrêter personnellement la Révolution, mais, lui disparu, elle reprendrait son cours. Il disait à M. Molé : « Je suis un signet mis à la page de la Révolution; après moi, elle recommencera où je l'aurai laissée. » Peut-être était-ce le désir de se faire considérer comme l'homme nécessaire qui lui dictait ces paroles; pourtant il y avait aussi chez lui ce sentiment qu'il avait fait une digue pour arrêter le flot de la Révolution, mais que, quoi qu'il fît, le flot montait toujours et devait tout emporter après lui. Et ce sentiment était si vif, qu'en 1814, il disait : «Ce n'est pas la coalition des rois, ce sont les idées libérales qui me renversent. » En effet, ces idées grandissaient toujours et donnaient à la France la lassitude d'un gouvernement qui ne la comblait que de gloire quand elle reprenait goût à la liberté.

La Restauration ne s'éloigne pas autant de l'Empire qu'on a pu le croire. Napoléon à l'île d'Elbe disait : « Ce que les Bourbons ont de mieux à faire, c'est de se coucher dans mon lit. » C'est ce qu'ils firent; mais ce lit, c'était celui de Louis XIV; ils retrouvaient dans l'administration impériale la vieille administration française.

La Restauration n'eut pas plus le désir de rendre leurs priviléges à la noblesse ou au clergé que ne l'avait eu Napoléon, et le roi Louis XVIII, qui avait accepté la Charte, sentit bientôt qu'avec cette demi-liberté qu'il laissait à la nation il pourrait mourir aux Tuileries. Mais si le roi était sage, et si de 1818 à 1819 il donna à la France des lois libérales sur l'organisation de l'armée, de la presse, etc., s'il fut permis au pays d'espérer pendant une trop courte période qui fut brusquement interrompue par l'assassinat du duc de Berri, il faut dire qu'au-dessous du roi cette sagesse n'existait pas. Un petit nombre d'émigrés qui faisaient plus de bruit qu'ils n'étaient menaçants, effrayèrent la France avec le nom de l'ancien régime. C'en fut assez pour réveiller dans le pays une haine ardente pour le passé, surtout quand la première victime de ce changement de règne était cette brave armée qui s'était si héroïquement battue pendant vingt ans. Un discours de M. Ferrand mit en feu la France entière. Il y parlait de ceux qui avaient suivi la ligne droite et de ceux qui avaient suivi la ligne courbe pour venir se ranger sous les lis. Ceux qui avaient suivi la ligne droite, c'était les émigrés, ceux qui étaient allés à Coblentz; ceux qui avaient suivi la ligne courbe, c'était ceux qui pendant vingt ans avaient combattu les ennemis aux frontières. Ces attaques maladroites faussèrent singulièrement les idées sous la Restauration. A la violence on répondit par la violence, et comme il y avait des gens qui voulaient prouver que tout avait été bon sous l'ancien régime et qui ne rougissaient pas d'élever une statue à

Louis XV au milieu des Champs-Élysées, d'un autre côté on poussait les choses à l'extrême, et l'on répondait à l'apologie de l'ancienne monarchie par les attaques du XVIIIe siècle; c'est l'époque où l'on réimprimait avec fureur et Voltaire et Rousseau. Ainsi s'explique également le succès d'un livre qui fut le manifeste d'un grand parti, plus encore qu'une histoire, je veux parler du livre de M. Thiers.

L'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers est un livre fait avec talent; mais une seule idée y domine, et cette idée, à mon avis, n'est pas juste. Voici l'idée de M. Thiers: « Vous nous attaquez, vous reprochez à la Révolution d'avoir chassé la noblesse, tué le roi; nous avons fait cela, mais nous avons sauvé la patrie. C'est la Révolution qui, avec ses quatorze armées, a sauvé la France envahie par l'étranger. » Voilà sans doute un très-bel argument oratoire, c'est celui de Scipion montant au Capitole, mais la conclusion qu'en tire M. Thiers ne me paraît pas fondée. Oui, ce sont nos armées qui ont sauvé la France; j'admettrai encore que c'est Carnot qui a, comme on le disait alors, organisé la victoire; mais quand j'aurai admis tout cela, je n'accepterai pas cette conclusion de M. Thiers, que la cause de la Révolution, celle de la France et celle de la liberté ne sont qu'une seule et même cause.

Il y a dans la Révolution, comme dans l'ancien régime, beaucoup de choses que je ne puis accepter, ni au nom de la France, ni au nom de la liberté; il y a des choses fort tristes, les journées de septembre par exemple, des excès dont un honnête homme détourne les yeux, mais dont la liberté n'est pas cause. Le défaut, le danger du livre de M. Thiers est de faire croire à la jeunesse, qui le lit avec intérêt, que la cause de la liberté et celle de la Convention sont intimement unies, et qu'il faut accepter en bloc la Révolution ou la rejeter en bloc.

Cette confusion dans les idées a été, chez nous, très-funeste à la liberté. Il en résulte en effet que, divisés, comme nous sommes, en partis, nous discutons sur des choses non discutables. Quand on parle de liberté, on vous répond par les massacres de septembre. Êtes-vous donc obligés de défendre les massacres de septembre? Pas du tout! De même, quand on parle de l'ancienne monarchie on vous parle de la Saint-Barthélemy, c'est bien loin! Ah! ne disputons pas ainsi sur les crimes qu'ont pu commettre nos ancêtres, car il y a une victime de toutes ces batailles, et c'est toujours la pauvre liberté!

Sous le règne de Louis-Philippe on étudia l'histoire, mais comme on le fait dans les temps paisibles, simplement, et pour connaître ce qui s'est passé avant nous. Après la chute de la République de 1848, les gens qui réfléchissent n'ont pu échapper à un problème qui s'est dressé devant eux : « Voilà, a-t-on dit, la France, un pays généreux qui aime la liberté et qui, plusieurs fois depuis soixante ans, tout d'un coup la laisse tomber. A un jour donné, le Français, ardent, énergique, se fera tuer pour la liberté; puis le lendemain, il la verra disparaître sans lui donner même un regret. » D'où cela vient-il? D'où vient que ces principes de 89 sont si vivants dans les âmes françaises que chacun s'en empare comme d'un drapeau, et que, quand on veut chercher comment ils sont appliqués, on ne les trouve plus. « Sacrés ils sont », comme dit un vers de Voltaire, « car » personne n'y touche. »

Et alors, en dehors des partis, au-dessus des partis, il s'est formé deux opinions dont l'une tend à grandir, bien que, selon moi, elle ne soit pas juste; dont l'autre, au contraire, me semble tout à fait digne d'attention.

La première est celle-ci.—Vous la trouverez dans beaucoup de livres modernes, notamment dans l'*Histoire des assemblées provinciales du règne de Louis XVI*, ouvrage très-intéressant de M. de Lavergne.— Nos pères ont fait une révolution, ils ont eu tort; il y avait sous Louis XVI plus de générosité dans les esprits qu'après la fatigue de la Révolution; plus de prospérité matérielle, de bien-être, moins de misère : en somme, la Révolution a été une erreur.

Le défaut de cette opinion, c'est de donner un sens restreint au mot de Révolution, et d'entendre par là les violences, et non pas en même temps l'entier changement de système, qui date de 1789. Sans doute, dans le premier sens, la Révolution n'était pas nécessaire. Les Révolutions pas plus que les maladies ne sont jamais nécessaires en théorie. Les crimes non plus! Quand les passions sont en jeu, trouvez un moyen de rendre les hommes raisonnables, que les privilégiés se dépouillent généreusement de leurs priviléges, que les hommes à qui vous donnez la liberté pensent à leurs devoirs et non pas seulement à leurs droits, qu'ils n'abusent pas de la liberté, ce sera une réforme et non une révolution. C'est justement pour cela que dans les pays où l'on peut discuter longtemps à l'avance, s'entendre et transiger, les révolutions s'appellent des réformes. Mais dans un pays aussi mal élevé politiquement que l'était la vieille France, dire que la Révolution n'a pas été nécessaire, c'est, je le crains, exprimer un regret, plutôt qu'écrire l'histoire; tout le monde a fait des fautes, on l'avoue, mais accuser tout le monde, c'est prouver que la Révolution était nécessaire, ou, en d'autres termes, qu'étant données les passions du moment, il était impossible de l'éviter.

Est-il vrai maintenant que cet ancien régime ait été aussi doux qu'on le dit? Était-il possible de l'améliorer de façon à satisfaire tous les besoins du pays? Est-il vrai que la Révolution n'ait rien donné que la monarchie n'eût aisément accordé? L'examen sincère de l'ancien régime nous montrera si cette opinion est bien ou mal fondée; c'est là sans doute une question qui ne manque pas d'intérêt.

A côté de l'opinion que je critique, tout en rendant justice à l'excellent sentiment qui l'inspire, il y en a une

autre qui a été soutenue avec beaucoup de talent par M. de Tocqueville, dans son livre sur l'*Ancien régime et la Révolution*. Il y a, dit-il, un très-grand obstacle à la liberté : c'est la centralisation. D'où vient la centralisation? On prétend que c'est une conquête de la Révolution, une conquête que l'Europe nous envie. Non, répond M. de Tocqueville, la centralisation ne date pas de la Révolution. C'est une invention de l'ancien régime. Et M. de Tocqueville a prouvé que nous sommes redevables de la centralisation à Louis XIV, à Richelieu, aux premiers Valois. Depuis l'apparition de ce livre, la centralisation a un peu perdu dans l'opinion.

Je crois que M. de Tocqueville était à moitié chemin d'une grande idée, et que l'étude de l'ancien régime nous amènera à une conclusion qui sera faite pour vous étonner. L'ancien régime subsistant au milieu du XIXe siècle, voilà un fait qu'on peut approuver ou condamner, mais sur lequel il ne faut pas se faire illusion. La plupart des gouvernements qui ont succédé à la Révolution se sont montrés pieux successeurs de Louis XIV.

C'est là ce que j'appelle l'intérêt actuel de nos études. Est-ce que je me fais illusion? est-ce que j'ai tort? Voyons-le, interrogeons le passé. Cherchons à connaître ce qu'était la France à la veille de la Révolution. Nous étudierons les choses en elles-mêmes, nous devrons laisser de côté beaucoup de préjugés. A mesure que j'avance dans la vie, et que j'essaye de défendre de mon mieux ce que j'ai toujours servi, je m'aperçois que cette pauvre liberté se trouve toujours victime des préjugés d'un autre temps. Tâchez donc, jeunes gens, d'oublier les passions du passé; ayez le courage d'aimer la liberté pour elle-même ; ne dites pas : Je suis du parti de Louis XIV, de Mirabeau, de Robespierre ; dites : Je suis du parti de la vérité, de la justice, de la raison. Pour avoir le droit d'arborer ce drapeau, il faut étudier tout, franchement, sincèrement, sans arrière-pensée. Pour ma part, je crois être exempt de préjugés, autant qu'un homme peut l'être en étant toujours de son temps et de son pays. Je m'adresse à vous en pleine confiance ; j'aime à croire que cette confiance est réciproque. Vos devanciers me l'ont témoignée, j'espère que vous ne me traiterez pas moins bien que ceux qui vous ont précédés autour de cette chaire, qui ont été mes auditeurs sympathiques autrefois, et que j'appelle aujourd'hui mes amis.

ED. LABOULAYE.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART.

COURS DE M. TAINE.

Léonard de Vinci.

Léonard de Vinci est le premier maître accompli de la Renaissance, l'homme en qui se trouve exprimé pour la première fois, d'une manière complète, ce système d'idées, cet ensemble de dispositions que l'on peut désigner sous le nom de « naturalisme ».

I. — SA VIE.

Il naquit en 1452, près d'Empoli, bourg florentin. Il était fils naturel de Ser Pietro d'Antonio, notaire de la république de Florence, et d'une certaine Catherine di Cartabriga. Enfant, il apprit l'arithmétique, et en quelques mois ses progrès furent tels, qu'il embarrassait son maître en lui proposant des difficultés. Ce goût pour les chiffres, qui n'est pas ordinaire chez les artistes, est caractéristique chez Léonard de Vinci, et s'accorde avec ses dispositions pour les sciences mécaniques. Nous lui trouverons bien d'autres talents qui n'ont rien de commun avec les beaux-arts. Son esprit était universel. Habile musicien, il excellait à jouer de la lyre, et il s'en accompagnait en improvisant « d'une façon divine », disent les contemporains. Par une aptitude toute spontanée, il dessinait et modelait avant d'avoir reçu aucune leçon. Son père, témoin de ses étonnantes dispositions, alla montrer ses dessins au peintre Verocchio, qui les admira et prit le jeune homme pour élève. Léonard de Vinci étudia sous lui la peinture avec passion ; mais, suivant une habitude qu'il garda toute sa vie, il ne se contentait pas de peindre, il sculptait, il façonnait avec de la glaise une quantité de têtes de femmes et d'enfants qui lui servaient de modèles pour ses dessins. En outre, il était devenu excellent géomètre et traçait des plans d'édifices. Étant encore tout jeune homme, il avait conçu le projet d'un canal entre Pise et Florence, exécuté des plans de machines qui devaient être mues par la force de l'eau, et médité les moyens d'aplanir des montagnes, de faire des souterrains, de nettoyer des ports, de soulever de grands poids, de dessécher des marais ; en sorte que sa cervelle ne se reposait jamais d'inventer.

A cette époque, chaque atelier de peinture était une sorte de boutique. Les élèves travaillaient comme des apprentis; et le maître leur confiait le soin d'exécuter une grande partie de ses tableaux. Un jour, dans un tableau de Verocchio qui représentait le baptême du Christ, Léonard fut chargé de peindre un ange. Cet ange, qu'on voit encore à Florence, parut si beau à côté des autres personnages de Verocchio, que le maître ne voulut plus toucher un pinceau. En effet, cet ange est d'un autre caractère que les personnages osseux et anatomiques de Verocchio; il est doux, suave; il a quelque chose de ce fondu, de ce moelleux que Léonard de Vinci mit plus tard dans toutes ses créations.

Ici se placent quelques anecdotes, une, entre autres, qui montre combien Léonard était naturellement inventif, ingénieux et chercheur. Son père le pria de peindre une rondache qu'un paysan, son voisin, avait faite avec du bois de figuier. Léonard porta dans une chambre isolée des lézards, des serpents, des

chauves-souris, des sauterelles, les bêtes les plus hideuses qu'il put imaginer; il retourna dans cette chambre tous les jours, et, malgré l'abominable odeur qu'y répandaient les cadavres de ces animaux, il se mit à peindre une tête de Méduse, dont ces bêtes formaient les cheveux. Il la disposa de façon que la lumière l'éclairât vivement; l'œuvre terminée, on crut voir un véritable monstre. La figure semblait sortir d'une caverne, jetant le feu par les yeux, la fumée par les narines et empoisonnant l'air. C'est dans cet attirail et avec cette expression qu'elle fut présentée au père de Léonard. Il recula d'horreur. « Trouvez-vous que j'ai réussi? dit Léonard. — J'emporte la rondache, répondit le père, et je crois que cela fera plaisir à notre voisin. » Mais, comme il avait le génie commercial, il fit exécuter par un artisan un autre pavois où était peint un cœur percé d'une flèche, le donna au voisin, et vendit la tête de Méduse, moyennant 100 ducats, à un marchand, lequel, plus ingénieux encore, la revendit 300 ducats au duc de Milan.

Vers 1483, ayant à peu près trente ans, Léonard s'aperçut qu'il ne pouvait pas faire fortune à Florence, les commandes et les faveurs de la maison des Médicis se trouvant toutes réservées à quelques favoris. Il écrivit au duc de Milan, Ludovic Sforza. La lettre nous est restée, et vous montrera la quantité de projets et d'inventions, le légitime orgueil et le génie qui couvaient dans cet esprit.

Voici des extraits de cette lettre :

« Mon très-illustre seigneur, ayant vu et considéré à présent, d'une façon suffisante, les œuvres de tous ceux qu'on répute maîtres et inventeurs des instruments de guerre, et remarquant que les inventions et opérations desdits instruments ne sont pas d'un effet au delà du commun, je m'efforcerai, sans attaquer personne, de me faire apprécier à Votre Excellence en lui découvrant mes secrets.....

» J'ai une manière de faire des ponts très-légers et faciles à porter, pour suivre et parfois mettre en fuite les ennemis; et d'autres à l'abri et inattaquables au feu et à la bataille, faciles et commodes à lever et à poser. En outre, une manière de brûler et détruire ceux des ennemis....

» Si par hauteur des remparts, par force du lieu et de la situation, on ne peut, dans le siége d'une place, employer les bombardes, j'ai le moyen de ruiner toute roche ou autre forteresse, quand elle serait assise sur roche.....

» J'ai des moyens, par souterrains et boyaux faits sans aucun bruit, d'arriver à un point donné, quand même il faudrait passer sous des fossés ou sous un fleuve.

» Je fais des chars couverts, sûrs et inattaquables, lesquels entrant dans les rangs de l'ennemi avec leur artillerie, il n'y a si grande multitude de gens d'armes qu'ils ne rompent. Et derrière pourront suivre les fantassins à l'abri et sans aucun empêchement.

» Besoin se présentant, je ferai des bombardes, mortiers, et des passe-volants de forme très-belle, et utiles au delà de l'usage commun.....

» Et si les choses se passent sur mer, j'ai le moyen de faire beaucoup d'instruments pour attaquer et défendre, et des équipements de navire qui résisteront au tir des plus grosses bombardes.

» En temps de paix, je crois pouvoir satisfaire, à l'égal de tout autre, dans l'architecture, dans la construction d'édifices publics et privés, et pour conduire l'eau d'un lieu à l'autre.

» De même, en sculpture, je ferai des ouvrages de marbre, bronze, terre; semblablement en peinture, tout ce qu'on peut faire, en comparaison de tout autre, quel qu'il soit.

» En outre, je pourrai travailler au cheval de bronze, qui sera une gloire immortelle et un honneur éternel pour l'heureuse mémoire du seigneur votre père, et de l'illustre maison des Sforza.

» Et si aucune desdites choses paraît impossible et infaisable à quelqu'un, je m'offre, et je suis prêt à en faire l'épreuve dans votre parc ou dans tout autre lieu qui plaira à Votre Excellence, à laquelle je me recommande humblement autant que je peux. »

Vous le voyez, il s'offrait seul pour remplir un programme qui aujourd'hui occuperait, non-seulement l'Académie des beaux-arts tout entière, mais encore une portion notable de l'Académie des sciences.

Accueilli à Milan, voici comment Léonard y débuta. Ce qui plaisait surtout en lui, c'était son rare talent de musicien. Il arriva au moment où un concours réunissait devant le prince les plus habiles musiciens de l'Italie. Il se fit entendre sur une lyre fabriquée de sa main et presque tout entière d'argent; elle avait la forme d'un crâne de cheval, Léonard ayant découvert que cette forme était la plus propre à rendre des sons pleins et vibrants. Vainqueur au tournoi des musiciens, il fut en outre proclamé le meilleur improvisateur de vers et de chant. En même temps il gagna la faveur du duc par l'abondance de ses idées, la beauté de sa conversation et l'agrément extrême de ses raisonnements et de ses paroles.

C'était une cour étrange que celle où il entrait, non pas qu'elle différât beaucoup des autres cours italiennes de ce temps-là, mais étrange pour nous, qui vivons au milieu de mœurs très-différentes. Le prédécesseur de Ludovic Sforza, Philippe Galéas Visconti, avait été assassiné en 1476 par trois jeunes gens, parce qu'il avait l'habitude, disent les historiens, non-seulement de déshonorer les femmes, mais de publier les circonstances de leur déshonneur, et non-seulement de tuer les hommes, mais de les faire périr dans des supplices très-choisis et très-raffinés. Du reste, homme de goût et d'esprit, lettré et amateur de belle latinité. C'est là le trait saillant : esprit, scélératesse et mollesse. Il se rencontrait bien à cette époque des gens capables d'assassiner ou d'empoisonner leur prochain; mais le courage militaire semblait perdu dans tous les rangs de la société, même dans les rangs supérieurs : « Les princes italiens, dit Machiavel, leur contemporain, croyaient, avant d'être rendus sages par les coups des guerres ultramontaines, qu'il suffisait à un prince de savoir apprécier dans les écrits une réplique piquante, rédiger une belle lettre, montrer dans ses paroles de la vivacité et de la finesse, tisser une fraude, s'orner de pierres précieuses et d'or, dormir et manger avec une plus grande splendeur que les autres, et réunir autour de soi toutes sortes de voluptés. » Ludovic le More, le protecteur de Léonard de Vinci, avait fini par devenir tout à fait pusillanime, et se piquait seulement de littérature et d'habileté; même à la fin, il ne voulait plus entendre parler de guerre, et toutes les fois qu'on racontait devant lui une action un peu violente, ses nerfs se crispaient de douleur. Mais il était charmant, fort aimable dans toutes ses façons; ses goûts étaient recherchés et élégants. Il bâtit l'université de Milan, et y appela de célèbres professeurs, Démétrius Chalcondyle, Mérula, et d'autres encore. Son secrétaire, nommé Calchi, était un latiniste et un helléniste du premier ordre, d'une mémoire prodigieuse, d'une érudition accomplie, digne, par l'es-

pèce et le nombre de ses titres, d'être secrétaire dans une illustre Académie. En outre, Ludovic fit venir le grand architecte Bramante à Milan. Il avait plaisir à se trouver au milieu des lettrés et des artistes illustres, des beaux parleurs et des érudits de son temps, et à les faire discuter sur toutes sortes de questions savantes ou ingénieuses. En voici une qui fut proposée par lui, et que Léonard traita dans un livre qui a été perdu : Quel est l'art le plus noble, celui du peintre ou celui du sculpteur? Léonard se décida en faveur de la peinture, en disant (j'en demande pardon aux sculpteurs) que l'art supérieur est celui qui exige « le moins de fatigue des mains ».

Vous pouvez juger quelle était l'activité d'un homme tel que Léonard, dans une pareille cour. On ne lui demandait pas seulement d'être utile, mais encore d'être agréable. On raconte que le roi de France étant venu à Milan, Léonard fut chargé d'imaginer en son honneur quelque chose d'ingénieux. Il fabriqua un lion mécanique qui marchait tout seul, et qui, étant arrivé devant le roi, s'ouvrit la poitrine et la montra toute pleine de lis, fleurs héraldiques de la maison de France. En 1489, il construisit, pour les fêtes de Jean Galéas et d'Isabelle d'Aragon, une machine appelée *Paradis*, d'où sortaient les sept planètes (il n'y en avait alors que sept), tour à tour représentées par des chanteurs habillés comme le veulent les poëtes, et chacun récitant des vers. En d'autres circonstances, il avait dessiné des ornements et fait exécuter des peintures pour l'appartement que Ludovic habitait dans le château de Milan; il avait fait construire des bains dans le parc, pour la duchesse Béatrix, et si vous parcourez le livre de ses dessins qui est conservé au Louvre, vous y trouverez un nombre infini de feuillages, d'animaux, de chars, de fantaisies composées pour les fêtes, dont il était le principal ordonnateur.

Malgré ces occupations, il n'abandonnait pas la peinture. Il fit les portraits de deux maîtresses du duc. C'étaient des personnes de grande qualité : l'une s'appelait Cécile Galerani, et l'autre Lucrèce Grivelli. On pense que le second de ces portraits n'est autre que la *belle Ferronnière* qui est au Louvre. Il peignit aussi la femme du duc, Béatrix d'Este, et Ludovic lui-même. La sculpture prenait aussi une part de son temps. Il faisait le modèle en terre d'une statue équestre en bronze, représentant le duc François Sforza, qui devait avoir vingt-trois pieds de haut et peser deux cent mille livres. Il y travailla seize ans, et l'on trouve dans ses notes : « Aujourd'hui j'ai recommencé le cheval. » Il avait étudié l'anatomie équestre et entrepris une quantité de dessins pour faire quelque chose de parfait; mais il n'était jamais content et tardait toujours. Quand Ludovic fut détrôné, le modèle en terre était seul achevé. Les Français arrivèrent à Milan. A cette époque, ils étaient fort grossiers : le cheval fut abandonné aux arbalétriers gascons, qui en firent une cible et le mirent en pièces à coups de flèches.

Je ne fais que mentionner ses grands travaux hydrauliques et mécaniques. Il rendit l'Adda navigable sur un espace de 200 milles; ce sont les nombreux travaux d'irrigation entrepris sous sa conduite qui fécondèrent la Lombardie et la couvrirent de ces moissons si vertes qu'on ne trouve pas dans le reste de l'Italie.

Mais la principale œuvre qu'il fit à la cour de Ludovic, vous le savez, c'est la *Cène*, gravée depuis par Morgens, et qu'on voit encore bien gâtée et trop restaurée au couvent de Santa-Maria delle Grazie. Permettez-moi de vous lire un passage d'un auteur contemporain, qui montre quels soins il mit à ce chef-d'œuvre.

« Du temps de Ludovic, quelques gentilshommes qui se trouvaient à Milan se rencontrèrent un jour au monastère des *Grâces*, dans le réfectoire des pères dominicains. Ils contemplaient en silence Léonard de Vinci, qui achevait alors son miraculeux tableau de la *Cène*. Ce peintre aimait fort que ceux qui voyaient ses ouvrages lui en dissent librement leur avis. Il venait souvent de grand matin au couvent des *Grâces*; et cela, je l'ai vu moi-même. Il montait en courant sur son échafaudage. Là, oubliant jusqu'au soin de se nourrir, il ne quittait pas les pinceaux depuis le lever du soleil jusqu'à ce que la nuit tout à fait noire le mît dans l'impossibilité absolue de continuer. D'autres fois, il était trois ou quatre jours sans y toucher, seulement il venait passer une heure ou deux, les bras croisés, à contempler ses figures, et apparemment à les critiquer en lui-même. Je l'ai encore vu en plein midi, quand le soleil dans la canicule rend les rues de Milan désertes, partir de la citadelle, où il modelait en terre son cheval de grandeur colossale, venir au couvent sans chercher l'ombre, et par le chemin le plus court, là donner en hâte un ou deux coups de pinceau à l'une de ses têtes, et s'en aller sur-le-champ.

» Le Vinci avait terminé le Christ et les onze apôtres; mais il n'avai fait que le corps de Judas : la tête manquait toujours, et il n'avançait point son ouvrage. Le prieur, impatienté de voir son réfectoire embarrassé de l'attirail de la peinture, alla porter ses plaintes au duc Ludovic, qui payait très-noblement Léonard pour cet ouvrage. Le duc le fit appeler, et lui dit qu'il s'étonnait de tant de retard. Vinci répondit qu'il avait lieu de s'étonner, à son tour, des paroles de Son Excellence, puisque la vérité était qu'il ne se passait pas de jour qu'il ne travaillât deux heures entières à ce tableau.

» Les moines revenant à la charge, le duc leur rendit la réponse de Léonard. « Seigneur, lui dit l'abbé, il ne reste plus à faire qu'une seule » tête, celle de Juda; mais il y a plus d'un an que non-seulement il n'a » touché au tableau, mais qu'il n'est venu le voir une seule fois. » Le duc, irrité, fait revenir Léonard. « Est-ce que les pères savent peindre? » répond celui-ci. Ils ont raison, il y a longtemps que je n'ai mis les » pieds dans leur couvent; mais ils ont tort quand ils disent que je » n'emploie pas tous les jours au moins deux heures à cet ouvrage. — » Comment cela, si tu n'y vas pas? — Votre Excellence saura qu'il ne » me reste plus à faire que la tête de Judas, lequel a été cet insigne » coquin que tout le monde sait. Il convient donc de lui donner une phy» sionomie qui réponde à tant de scélératesse : pour cela, il y a un an, » et peut-être plus, que tous les jours, soir et matin, je vais au Bor» ghetto, où Votre Excellence sait bien qu'habite toute la canaille de sa » capitale; mais je n'ai pu trouver encore un visage de scélérat qui » satisfasse à ce que j'ai dans l'idée. Une fois ce visage trouvé, en un » jour je finis le tableau. Si cependant mes recherches sont vaines, je » prendrai les traits de ce père prieur qui vient se plaindre de moi à » Votre Excellence, et qui d'ailleurs remplit parfaitement mon objet. » Mais j'hésitais depuis longtemps à le tourner en ridicule dans son » propre couvent. »

» Le duc se mit à rire, et, voyant avec quelle profondeur de jugement le Vinci composait ses ouvrages, comprit comment son tableau excitait déjà une admiration si générale. Quelque temps après, Léonard, ayant rencontré une figure telle qu'il la cherchait, en dessina sur la place les principaux traits, qui, joints à ce qu'il avait déjà recueilli pendant l'année, le mirent à même de terminer rapidement sa fresque. »

Vous voyez que ce célèbre Judas, qu'on voit au couvent delle Grazie, et qui a une vraie figure de coquin, n'est pas le prieur.

Ludovic avait accordé à Léonard une pension de

2000 ducats; mais, comme les finances de ces grands seigneurs italiens, qui vivaient pour s'amuser et dépensaient beaucoup, étaient souvent embarrassées, la pension de 2000 ducats était loin d'arriver exactement à son adresse. Un jour étant très-gêné, il écrit au duc qu'il n'a pu payer ses ouvriers, qu'il va être obligé de les renvoyer, et qu'il veut abandonner un art qui ne peut le nourrir. Ludovic eut honte, et n'ayant pas d'argent sous la main, il lui fit présent d'une vigne de seize perches aux environs de Milan. Mais il fut bientôt détrôné par les Français, qui revendiquaient les droits du roi Louis XII sur le duché, et Léonard, après la chute de son protecteur, se rendit à Florence, où il espérait trouver du travail.

Là il attendit quelque temps, et, faute de mieux, se laissa nommer par César Borgia (ce célèbre duc, le premier assassin et le premier empoisonneur de son temps), ingénieur en chef de ses armées. Vous voyez qu'il était bon, à cette époque, de savoir autre chose que la peinture. Il voyagea pour ce duc et fit un certain nombre d'études pour ses fortifications. Quand il revint à Florence en 1499, le peintre Filippino, chargé de faire dans un couvent de moines une peinture de sainte Anne, et plein d'admiration pour le talent de Léonard, lui céda sa commande. Léonard dessina donc un grand carton de sainte Anne, qui se trouve aujourd'hui en Angleterre; quand ce carton fut exposé dans son atelier, l'admiration fut si universelle, que pendant deux jours tout Florence défila pour le voir. Mais Léonard se dégoûtait volontiers de ses propres œuvres; au lieu de terminer ce tableau, il s'amusa à peindre les jolies femmes de la société florentine, notamment Ginevra di Benci et la célèbre Monna Lisa, femme de Francesco del Giocondo, gentilhomme florentin. On raconte qu'il mit quatre ans pour faire ce portrait. Pendant que Monna Lisa posait, afin d'entretenir sur ses lèvres le sourire si charmant et si délicat que nous y voyons encore, il l'entourait de musiciens, de chanteurs et de bouffons pour l'égayer. A ce propos, je dois mentionner une conjecture des érudits. Lorsqu'on vendit les tableaux appartenant au roi Louis-Philippe, un panneau de bois de cèdre, qui portait une peinture très-médiocre, fut acheté par un marchand de Paris, lequel, persuadé qu'un morceau de bois si précieux n'avait pu être employé pour une peinture si mauvaise, s'avisa de le gratter, et découvrit la figure d'une jeune femme, demi-couchée et presque nue, dont la tête était exactement celle de Monna Lisa. Il y a encore en Europe deux autres portraits dans lesquels, au-dessus du buste nu, la tête de Monna Lisa est évidemment reproduite. Les critiques et fureteurs de papiers, qui sont de terribles gens et qui s'obstinent à la recherche des actes de naissance et de mariage, ont découvert que le mari de Monna Lisa en était, à cette époque, à sa troisième femme, que, par conséquent, il n'était plus fort jeune; et rapprochant tout cela de ce qu'on sait de Léonard, de sa beauté, de sa grâce, de sa gloire, considérant qu'il est resté quatre ans à faire ce portrait, qu'il s'est chargé de tous les frais de mise en scène, ils ont conclu que le sourire de Monna Lisa s'adressait peut-être à son mari par raillerie, peut-être à Léonard par bienveillance, et peut-être à tous les deux à la fois.

Là-dessus le gonfalonier de Florence commanda à Léonard, pour l'hôtel de ville, un grand carton qui devait représenter la bataille d'Anghiari, gagnée par les Florentins sur Nicolas Piccinino, général du duc de Milan. Léonard se mit à l'œuvre avec un grand empressement, et comme il était connaisseur en chevaux, il représenta particulièrement des cavaliers à cheval et combattant. Dans le même temps, Michel-Ange fut chargé de peindre une bataille du même genre, et, par un singulier contraste, représenta des hommes nus qui sortaient de leur tente au son de la trompette. La composition de Léonard de Vinci fut admirée, mais celle de Michel-Ange le fut bien davantage. Léonard se sentit froissé; et ce qui acheva de le brouiller avec Michel-Ange, c'est que s'étant mis à peindre son carton, la préparation se gâta et jaunit complétement.

Il sortit de Florence, et se retira pendant quelque temps à Milan, qui était sous la domination des Français. Il y fut bien accueilli, aimé et très-admiré du maréchal de Chaumont, qui en était gouverneur, et fit divers portraits, entre autres celui de Trivulce. Quand les Français furent chassés, voyant que les événements l'obligeaient sans cesse à changer de séjour et à mener une vie vagabonde, il partit pour Rome, où il espérait que le pape lui donnerait de l'emploi. Mais il eût fallu solliciter, et Léonard était trop fier pour descendre aux humbles supplications. Il fit pour le chancelier du pape deux tableaux, une madone et un enfant Jésus; il en fit un autre petit qui se trouve à Rome, dans l'église de Saint-Onuphre. Le pape finit par lui commander quelque chose; suivant son habitude de raffiner sur tout, Léonard se mit à préparer lui-même des huiles et à distiller des herbes pour ses vernis, afin de les avoir plus exquis. Cela ne plut pas au pape, qui dit : « Cet homme ne finira rien, puisqu'il commence par la fin. » — Léonard, blessé, abandonna ce travail. Et là-dessus François Ier, qui estimait beaucoup Léonard, et qui aurait, s'il l'avait pu, fait transporter la *Cène* en France, lui offrit le titre de premier peintre à sa cour. Léonard accepta, se fit accompagner de plusieurs de ses élèves, notamment de Melzi, et s'installa à Amboise. Il était vieux, triste et fatigué; un grand changement s'était fait dans ses dispositions morales et dans ses croyances. Il ne peignit aucun tableau, pas même ce carton de sainte Anne que le roi voulait lui faire terminer; il ne s'occupa que de travaux hydrauliques, et mourut à Amboise, en 1519, non pas, comme le veut la légende, dans les bras de François Ier. On a conservé une lettre de Melzi, son élève favori, qui déplore sa mort comme celle d'un père, et un testament où Léonard, laissant de côté les spéculations philosophiques auxquelles il s'était

livré pendant sa vie, revient aux idées de sa première jeunesse. Il se recommande à saint Michel, prescrit des messes pour le repos de son âme, trente messes basses dans trois églises d'Amboise et plusieurs messes hautes. Ces grands retours sont fréquents en Italie; peut-être sont-ils plus naturels qu'ailleurs dans un génie comme celui-ci, universel, chercheur, se dégoûtant facilement, voluptueux, qui a pris dans la vie ce qu'il y a de meilleur, et que son lot si brillant, si complet, ne semble point avoir rendu content.

II. — Son caractère et son esprit.

A l'aurore de la Renaissance, il est bien difficile de trouver des documents qui permettent de tracer d'une manière satisfaisante le portrait des grands artistes; leur personne ressemble à leurs œuvres : ce n'est pas une figure, c'est une esquisse. Au temps de Léonard, il n'en est plus ainsi; nous sommes à une époque où l'on possède des textes assez nombreux pour remettre en lumière des figures exactes et complètes, et nous pouvons nous représenter des grands peintres aussi vivement que les grands écrivains qui vivaient à côté d'eux.

Si l'on en croit ses biographes, Léonard de Vinci avait « une beauté de corps qu'on a jamais louée suffisamment, et une grâce plus qu'infinie dans toutes ses actions». Sa chevelure était très-belle, sa barbe abondante. « Il paraissait comme un autre Hermès ou un autre Prométhée. » Notez ces deux mots très-justes et très-significatifs; ils désignent les premiers inventeurs des sciences et des arts, et l'on peut, en effet, ranger Léonard de Vinci à côté d'eux. « Son âme avait quelque chose de royal, son courage était magnanime. » C'était un cavalier très-hardi, admirable pour faire faire aux chevaux les sauts les plus dangereux. Sa vigueur était telle, qu'il tordait un battant de cloche et ployait un fer à cheval comme si c'eût été du plomb. Son adresse était extrême. Il semble qu'aucun des talents, pas même celui de la parole, ne lui ait manqué. Son génie, disent enfin ses panégyristes, était si grand, que « partout où il l'appliqua à des choses difficiles, il fit sans peine des œuvres parfaites». En un mot, il offre un des exemples les plus accomplis de ce genre d'esprit que les Italiens appellent *ingegno*, et qui est l'heureuse facilité de l'invention naturelle. On peut dire de lui ce que disait un auteur comique du parfait gentilhomme : « Il semble qu'il ait su tout sans avoir rien appris. »

Son caractère était très-noble. Il dit dans son *Traité sur la peinture* : « N'alléguez pas pour excuse votre pauvreté qui ne vous permet pas d'étudier et de vous rendre habile; l'étude de l'art sert de nourriture au corps aussi bien qu'à l'âme. Combien n'a-t-on pas vu de philosophes qui, étant nés au sein des richesses, y ont volontairement renoncé pour n'être pas détournés de leur but ! » Et ceci n'est pas simplement une phrase; ses actions ont été d'accord avec ces paroles. Il fut pour ses élèves un ami et un père; ils ne manquèrent jamais de l'accompagner dans ses nombreux voyages et de le suivre comme s'ils eussent été ses enfants. « N'ayant, pour ainsi dire, aucun bien et produisant peu, il entretenait cependant des serviteurs et des chevaux, et refusa de les renvoyer, même dans des moments de gêne. » — D'autres traits achèvent de montrer ce caractère aimable. — « Il avait un beau et éclatant sourire qui rassérénait les esprits les plus tristes; il était si persuasif, que les volontés les plus endurcies se laissaient vaincre par ses raisonnements, et ses paroles tournaient au oui ou au non les volontés les plus endurcies. Sa conversation était si agréable, qu'il attirait à lui tous les cœurs. » Il avait un grand amour pour tous les animaux, et l'on raconte que, passant devant des boutiques où l'on vendait des oiseaux, il les tirait de leur cage, payait le prix qu'on lui demandait, et les laissait s'envoler, leur rendant ainsi la liberté perdue. Reportez-vous à la dureté de mœurs de cette époque, à la rudesse et à l'insensibilité de ces hommes exposés sans cesse à de grands dangers et témoins de cruels supplices; il fallait quelque chose de bien délicat, de bien doux, de presque féminin dans un homme, pour qu'il fût capable de pareilles actions.

Je reviens sur ce mot *féminin*. Léonard semble avoir eu des gaietés, des caprices, des fantaisies, des nerfs tout autrement raffinés que ceux des hommes d'armes et de guerre qui l'entouraient. Il aimait à s'amuser d'une façon originale, ingénieuse, souvent même enfantine. Il fabriquait avec de la cire des animaux très-légers, pleins d'air, que le vent emportait. S'étant un jour procuré un lézard très-singulier, il lui fit, avec du vif-argent et des écailles prises à d'autres lézards, des ailes qui remuaient quand il marchait; il lui ajusta, en outre, des yeux tout particuliers, une barbe, des cornes; il l'apprivoisa, le tint dans une boîte et s'amusait à en effrayer ses amis. Une autre fois il rassemblait une quantité de vessies dans une salle qui communiquait par un tuyau avec la chambre voisine où il se tenait; de là il les remplissait d'air, si bien que les gens qui se trouvaient dans la salle étaient obligés de quitter la place, faute d'espace pour s'y maintenir. Il fit une quantité de folies, de gamineries, si vous voulez, de gentillesses de cette sorte. Ce sont les vives échappées de l'originalité fantasque; elle voltige au-dessus du sérieux de la vie, et l'oublie pour un moment.

Beaucoup d'autres traits laissent entrevoir la même âme étrange, disproportionnée et songeuse. Son meilleur ami fut Botticelli, ce peintre dont les figures ont une grâce maladive, une délicatesse si délicieusement frêle, une personnalité si ardente et si recueillie. Un de ses camarades fut Credi, dont le Louvre possède quelques œuvres et dont les têtes portent le même caractère languissant de douleur pensive et de rêve intime. De Léonard lui-même il nous reste un sonnet un peu dur de forme (on ne savait pas encore manier le langage), mais dont le sens et la morale annoncent une âme qui s'est beaucoup repliée sur elle-même, qui, étant

trop sensible aux choses du dehors, a fini par s'en détacher pour arriver à une résignation douce et triste, qui, n'aspirant plus à être heureuse, se contente du plaisir d'observer et de regarder.

Celui qui ne peut pas ce qu'il veut doit vouloir ce qu'il peut,
Car vouloir ce qu'on ne peut pas est folie.
Donc le sage doit se faire un précepte
D'ôter sa volonté de ce qu'il ne peut pas atteindre.
L'homme non plus ne doit pas toujours vouloir ce qu'il peut.
Souvent une chose paraît douce, et puis se tourne en amertume.
J'ai déjà pleuré d'avoir obtenu ce que j'avais désiré.

Son esprit est semblable à son caractère; la même disposition naturelle l'a poussé vers la science universelle avec une curiosité qui cherchait en tout le raffiné, l'exquis, le complet; qui ne se contentait de rien, qui voulait pousser toujours en avant, dépasser les autres, se dépasser soi-même, et qui avait toujours les yeux fixés vers l'infini et l'au delà.

Il y a trois classes d'hommes parmi ceux qui s'occupent de travaux d'esprit. On peut d'abord distinguer les gens qui s'emplissent d'érudition et se munissent de procédés, qui font de leur tête une bibliothèque et de leurs mains une machine à écrire ou une machine à peindre; en un mot, qui restent simples ouvriers. — Au-dessus de ceux-là se placent des hommes d'un talent véritable, mais qui se renferment dans ce talent : ce sont les spécialistes. Ils possèdent leur art, ils savent leur science, mais ils ne comprennent rien au delà. S'ils sont sculpteurs, ce sont des maçons perfectionnés; s'ils sont lettrés, ce sont de simples antiquaires. Ils sont utiles; mais, s'étant enfermés eux-mêmes dans un genre limité, ils ont comme une visière des deux côtés des yeux, et ne voient jamais rien en dehors de leur étroit horizon.

Mais il y a une troisième classe, celle des hommes supérieurs, qui, lorsqu'ils étudient les détails d'un art ou d'une science, ne les apprennent que pour s'en servir comme d'un piédestal, ou comme d'une échelle, afin d'atteindre à la vue la plus large possible de la nature tout entière. Je sais un chimiste éminent qui me disait : « Croyez-vous que j'ai employé quinze, vingt ans de ma vie à étudier des réactions, à peser des alcools, à doser des mélanges pour en rester là? Ce ne serait vraiment pas la peine d'y avoir dépensé tant de temps; mais j'ai jugé qu'il est impossible de se former une idée de la science et de la nature, si l'on s'en tient à des notions vagues, à des renseignements de seconde main. J'ai voulu toucher par moi-même les détails les plus intimes de la science; partant de là, je rayonne de tous côtés, aussi loin qu'il m'est possible, me servant de mes études spéciales comme de spécimens et d'exemples pour m'acheminer à des conclusions générales sur l'ensemble des choses. » — J'ai eu l'honneur de connaître, la dernière année de sa vie, Eugène Delacroix et de causer quelquefois avec lui. Bien que peu expansif, il sortait cependant, au bout d'un certain temps, de cette réserve qui lui était habituelle, surtout quand on le touchait à l'endroit sensible, qui était son art. Il me racontait une fois ses études anatomiques. Pendant longtemps, avec le sculpteur Barye, il avait dessiné des animaux au Muséum; on leur avait donné un lion écorché qu'ils éclairaient le soir avec des lampes. Delacroix l'avait dessiné dans toutes les attitudes, essayant de comprendre le jeu du moindre muscle. Ce qui l'avait le plus frappé, c'est que la patte antérieure du lion était le bras monstrueux d'un homme, mais tordu et renversé. Selon lui, il y a ainsi, dans toutes les formes humaines, des formes animales plus ou moins vagues qu'il s'agit de démêler, et il ajoutait qu'en poursuivant l'étude de ces analogies entre les animaux et l'homme, on arrive à découvrir dans celui-ci les instincts plus ou moins vagues par lesquels sa nature intime le rapproche de tel ou tel animal. Si maintenant vous examinez ses tableaux, vous remarquez le résultat de ces études et de ces divinations zoologiques. Ses lions sont des *chats* grandioses, parce qu'en effet le lion est une subdivision particulière de la grande espèce qui comprend tous les chats. Le monstre qui va dévorer son Angélique n'est pas un monstre d'opéra, une figure de carton non viable, mais un batracien énorme, parent de ces lézards fossiles qui ont rampé dans les bourbes et dans les fougères des marécages antédiluviens. C'est par des révélations de cette sorte que le moindre de ses tableaux frappe et porte coup. Gœthe agissait de même, et il en est ainsi de la plupart des grands hommes. Presque tous ceux qui ont voulu se faire, soit dans une science ou dans un art, une carrière large et glorieuse, ont fait converger autour de cette science ou de cet art toutes les études qui pouvaient s'y rattacher. Ils y ont apporté, non-seulement leur spécialité propre, mais l'ensemble des documents et des renseignements qu'ils avaient pu rassembler de tous côtés. C'est seulement de cette façon qu'ils sont parvenus à comprendre, à s'assimiler, à exprimer la complexité de la nature, et, par suite, à la retrouver, à la reproduire, à la refaire dans leur art. Car nulle œuvre naturelle, animal ou plante, n'est isolée; elle est baignée, trempée dans un flot d'influences passées et présentes. En sorte que celui qui veut la peindre d'une manière satisfaisante est obligé de remonter en esprit à la création de cette plante ou de cet animal, c'est-à-dire de démêler et d'embrasser cette multiplicité et cet enchevêtrement de causes de toute espèce qui se sont entrecroisées dans toutes les profondeurs du passé et du présent pour la former et la nourrir.

Pour cela, il faut travailler toute la journée et toujours. Léonard de Vinci avait toujours sur lui, dit-on, un petit livre sur lequel il prenait des notes, quel que fût l'objet qui se présentât. Il en faisait une sorte de magasin, et avait ainsi, selon le mot de notre grand Balzac, « son garde-manger toujours plein ». Ses manuscrits forment treize volumes écrits à rebours, pour échapper aux regards des curieux. Ses amitiés étaient aussi bien choisies que ses études. Il s'était lié avec

Marc-Antoine de Torre, philosophe éminent, qui professait à Pavie, écrivait sur l'anatomie, et appliqua le premier à la médecine la doctrine de Galien. Léonard fit sous sa direction un volume de dessins au crayon rouge et à la plume, représentant d'abord la charpente osseuse, puis tour à tour les divers revêtements des muscles et des tendons. Pareillement, il fut l'ami du mathématicien fra Luca Paciolo, et dessina soixante figures pour son livre *De divina proportione*. Ses propres recueils contiennent une quantité innombrable de plantes et d'animaux : singes, rats, chameaux, lions, mulets, ânes; en un mot, toutes les études que ferait le naturaliste, le zoologiste le plus curieux, le plus persistant, le plus infatigable. Il voulait se rendre compte de toute figure et de toute forme. Enfin, disent ses biographes, « sa curiosité fut si grande, que, philosophant sur les choses naturelles, il s'appliqua à comprendre les propriétés des plantes, à suivre et à observer le mouvement du ciel, le cours de la lune et les allées et venues du soleil. »

Mais ce qu'il y a de plus notable dans ses recherches scientifiques, c'est l'esprit complétement moderne dans lequel elles sont conçues. Il est le précurseur de Bacon dans les sciences expérimentales. Ce grand édifice sous lequel nous vivons aujourd'hui, ces connaissances solides de toutes sortes sur lesquelles s'appuie non-seulement notre vie spéculative, mais encore notre vie corporelle et pratique, doit reconnaître pour premier fondateur, non pas Galilée ou Bacon, mais Léonard, qui les a devancés. Il ne lui a manqué que de faire école; mais, quoiqu'il n'ait pas fourni une colonie de successeurs capables de continuer son œuvre, il n'en reste pas moins le premier qui, de lui-même, ait creusé à l'endroit exact où devait s'élever le monument.

Contre la coutume de son temps, il combat les philosophes partisans de l'autorité et loue uniquement l'expérience : « Si je ne sais pas comme eux, dit-il, alléguer les auteurs, j'allègue une chose bien plus grande et bien plus digne d'être écoutée, l'expérience. Ces gens-là marchent enflés et pompeux, vêtus et armés, non de leurs fatigues, mais de celles d'autrui, et ne m'accordent pas le fruit des miennes. Je suis inventeur, et ils me dénigrent. Combien plus doivent-ils être blâmés, eux qui ne sont pas inventeurs, mais récitateurs et trompettes des ouvrages d'autrui. »

Appuyé sur ce grand principe, il a fait des découvertes étonnantes. Venturi, qui, au siècle dernier, a déchiffré une partie seulement de ses manuscrits, y a trouvé des raisonnements et des théories admises dans la science un siècle plus tard. Ainsi, en mécanique, Léonard connaît la théorie des forces appliquées obliquement au bras de levier, les lois du frottement, l'influence du centre de gravité sur les corps en repos ou en mouvement, l'application du principe des vitesses virtuelles à beaucoup de cas que l'analyse supérieure a généralisés de nos jours. En optique, il décrit avant Porta la chambre optique, explique avant Maurolico la figure de l'image du soleil dans un trou angulaire. En hydraulique, il invente tout ce que Castelli retrouva un siècle après, et davantage. Il explique les coquilles fossiles par le retrait de la mer; il devine la théorie moderne de la combustion dans la respiration; il découvre que la scintillation des étoiles vient, non pas d'elles-mêmes, mais de notre œil; il fait toutes sortes de découvertes sur les canaux et les fortifications; il invente un compas de proportion à centre mobile, une sorte d'hygromètre pour mesurer la densité et la constitution de l'air, un casque de plongeur pour les pêcheurs de perles; il rédige des projets d'ailes et de machines pour voyager en l'air; il trouve le balancier des horloges; enfin, il n'est sorte de machine qu'il n'ait inventée. Et de tout cela il tire des conséquences. Il lisait Dante, Albert le Grand, se préoccupait de philosophie, et certainement connaissait les philosophes anciens. Les grands esprits de cette époque, Ficin, Politien, Pic de la Mirandole et Laurent de Médicis s'efforçaient de ranimer la noble sagesse antique; ils avaient fondé une académie platonicienne; des dames même se faisaient expliquer les doctrines les plus hautes de Platon, la différence des passions, le but et les principes de la morale, la vraie vertu, le vrai bonheur. Les lettrés interprétaient le christianisme de manière à le rendre le plus platonicien possible. On voit, par le livre du *Courtisan*, de Castiglione, combien les hautes spéculations, les subtiles discussions étaient à la mode dans les cours; l'Italie se faisait grecque et libre penseuse. Nous ne pouvons donc nous empêcher de croire que Léonard de Vinci, si amateur de l'antiquité, si curieux, si raisonneur, n'est pas resté étranger à ces recherches, et parmi les restaurateurs de la grande culture antique, nous pouvons rapprocher son nom, sans injure, des noms de Ficin, Valla, Politien, Pic de la Mirandole et Laurent de Médicis.

III. — Son œuvre.

Rassemblons maintenant tous ces traits, et voyons comment cette nature d'esprit s'est exprimée dans son œuvre. C'est un génie complet, qui a le goût et l'amour de la nature dans ses diversités innombrables; et, de plus, c'est un génie extraordinairement délicat, chercheur du raffiné et de l'exquis, presque féminin. De ces deux données on peut déduire presque tous les traits caractéristiques de sa peinture, et d'abord ses procédés.

Sa façon de faire était très-compliquée, et ses préparations très-longues. « Il commença beaucoup de choses et n'en finit aucune, dit Vasari, parce que son imagination se créait des difficultés si subtiles et si merveilleuses, qu'avec les mains, si parfaitement habiles qu'elles fussent, on ne pouvait y atteindre. » Il n'avait jamais fini d'amasser des matériaux et passait sa vie en études. Quand il voyait dans la rue certaine tête singulière, il était capable de la suivre un jour entier, et il se la gravait

si bien dans l'idée, que, rentré chez lui, il la dessinait comme si elle était encore devant ses yeux. Un jour, voulant faire un tableau de paysans en train de rire, il choisit certains hommes qu'il trouva convenables, fit amitié avec eux, et par le moyen de ses amis leur offrit un festin. S'étant assis près d'eux, il se mit à raconter les choses les plus folles et les plus plaisantes du monde, de telle façon qu'il les fit rire à gorge déployée. Là-dessus, observant très-attentivement tous les gestes qu'ils faisaient, il les imprima dans son esprit, et quand ils furent partis, il les dessina si parfaitement, qu'en les regardant, on riait autant qu'eux-mêmes ils avaient ri. Outre cela, il retouchait infiniment; même il raffinait et il innovait jusque dans les moyens matériels de l'art. Au lieu de s'en tenir aux anciens procédés qui nous ont conservé aussi fraîches qu'au premier jour les peintures de Van Eyck et d'Antonello de Messine, il distillait lui-même ses huiles et ses vernis; au bout d'un temps, le tableau s'écaillait, tombait ou poussait au noir. Aujourd'hui, quelques-unes de ses toiles ont changé de couleur, comme la *Vierge aux rochers;* d'autres n'ont plus que des tons gris ou noirs, comme la *Monna Lisa;* d'autres semblent recouvertes d'une espèce de brouillard. Enfin, toujours par un effet de ce caractère mécontent et chercheur, ses tableaux sont en très-petit nombre, et par ce côté, du moins, son œuvre ne donne pas une idée complète de ce qu'il était.

Elle n'en donne pas moins une idée supérieure, et un seul de ses tableaux suffirait à montrer toute la profondeur de son invention. Ce qui le distingue d'abord, c'est un modelé fondu qu'il a découvert et que personne n'a possédé à un degré pareil, sauf Corrége. Il le fait dans les teintes sombres et le demi-jour décroissant. Remarquez comme ce procédé est en harmonie avec son caractère. Une âme délicate ne peut pas s'accommoder de ces saillies, de ces duretés dans lesquelles se complaisaient Pollaiolo et les anatomistes qui occupaient alors le premier rang. Léonard le déclare expressément : « Les premiers peintres, dit-il, ne craignaient pas, pour faire montre de connaissances anatomiques, de faire saillir tous les muscles, de sorte que les corps nus ressemblaient à des sacs de noix ou à des paquets de raves. On doit apprendre l'anatomie, mais seulement pour faire saillir les muscles agissants et laisser les autres en repos. »

Une nature fine comme la sienne a besoin par-dessus tout d'un spectacle doux et aimable, de contours coulants et aisés; ses sens ne doivent pas être heurtés, mais caressés. C'est précisément cette délicatesse naturelle qui révèle à Léonard une chose qui avait échappé à tout le monde avant lui. Entre les objets même les plus rapprochés il y a une couche d'air qui, interposée entre notre œil et l'objet le plus éloigné, colore celui-ci d'une teinte bleuâtre. Il faut donc une décroissance continue de tons pour marquer la dégradation insensible des plans. On ne l'obtient complète qu'en noircissant beaucoup les parties sombres, et en interposant deux ou trois cents nuances de clair et d'obscur entre la pleine lumière et la pleine nuit. Une sorte de rêverie se développe dans l'esprit, quand on observe ces ombres décroissantes, cette gradation infinie, ces teintes noyées dans lesquelles les objets perdent leur âpreté sèche, pour s'arrondir, s'enfoncer et se fondre avec une douceur qui va jusqu'à la suavité. Considérez le saint Jean, il est tout dans l'ombre, sauf une mince ligne de lumière qui va du front au bras. Dans le petit Jésus du tableau de *sainte Anne*, une épaule, une joue, une tempe, émergent seules de la noirceur fluide. Léonard de Vinci était un grand musicien. Peut-être trouverait-on dans cette atténuation et dans cet accroissement ménagé de la couleur, dans cette vague magie troublante et charmante du clair-obscur, un effet qui ressemble aux *crescendo* et aux *decrescendo* des grandes œuvres musicales.

Cette délicatesse l'a conduit aux observations morales; il a découvert la psychologie des têtes. Il a été le premier peintre qui ait observé l'effet des passions humaines sur le visage et sur le corps. Auparavant, on connaissait très-bien un corps et un caractère; mais on ne savait pas rendre la transformation fugitive des traits du visage que produit une émotion. Léonard a profondément étudié cette partie de son art; ses études à cet égard sont innombrables. Il y a de lui notamment un recueil de caricatures violentes et savantes qui montrent combien il avait étudié l'effet expressif de la dégradation ou de l'exagération de chaque trait. Ce sont là des expériences pratiquées avec le crayon sur le muscle, pareilles à celles que M. Duchenne (de Boulogne) fait aujourd'hui avec l'électricité : on ne connaît la valeur d'un organe qu'en isolant et en outrant sa fonction. Pour vous rendre compte de ce genre de découvertes, regardez ensemble la *Cène* de Léonard de Vinci, celle de Giotto et celle de Ghirlandajo. Dans celle de Giotto, les apôtres sont immobiles, tous assis de même, le buste droit, avec des figures dignes, mais dépourvues de toute émotion. Dans la *Cène* de Ghirlandajo, qui est au couvent de Saint-Marc à Florence, les personnages ont plus de variété : ce sont des portraits aussi individuels et achevés que possible; mais le mot que dit le Sauveur : « L'un de vous me trahira », ne semble pas avoir eu d'effet sur eux; ils sont fixes. Ghirlandajo a pris douze personnages de Florence pour les faire figurer dans sa *Cène;* il les a dessinés et drapés noblement, voilà tout. Au contraire, chez Léonard de Vinci, les douze apôtres sont tous dans une attitude et une expression de figure suscitées par le mot du Christ. Il y en a un qui a l'air de dire : « Est-ce moi, Seigneur? » Et il se pose, avec un élan d'indignation, les mains sur la poitrine. D'autres se répètent entre eux la parole du Christ avec une expression de soupçon ou d'horreur; un autre se penche vers son voisin pour lui demander s'il a bien entendu. Judas enfin, au lieu de s'en aller piteusement, comme le petit juif rabougri du Giotto, jette un regard profond sur l'assemblée pour voir si la parole du Christ a été

comprise et s'il y a du danger pour lui-même. Il n'y a pas une tête dans tout le tableau qui n'indique un caractère distinct et n'exprime une nuance d'émotion distincte. Avec Léonard, l'accident, l'imprévu, l'instantané de la passion humaine est pour la première fois fixé sur la toile; vous n'avez plus seulement la représentation de personnages graves et de corps anatomiquement vrais, mais, ce qui est le dernier progrès et le terme extrême de la vérité naturelle, l'ondulation fuyante du sentiment qui ne fait que traverser l'âme, et dans son attouchement passager lui donne la vie.

Quel est le personnage idéal en qui se complaît un pareil talent? Il y en a toujours un pour chaque peintre, et la figure que volontairement et involontairement il a choisie et reproduite exprime mieux que toute autre son caractère et ses goûts. Chez Léonard, ce type qui revient sans cesse est celui d'un être sensitif, fin, presque féminin, d'une distinction et d'une grâce incomparables. Considérez au Louvre son *Bacchus*, et surtout son *saint Jean*. Le corps est svelte et élégant. Il se tord avec un mouvement charmant, étrange, de coquetterie voluptueuse, et l'œil coule sur les douces et délicates formes de ce corps nu. Sans la croix qu'il tient à la main, on le prendrait pour un bel adolescent de Platon. Est-ce même un homme? C'est une femme, un corps de femme, ou tout au plus un corps de bel adolescent ambigu, semblable aux androgynes de l'époque impériale, et qui, comme eux, semble annoncer un art plus avancé, moins sain, presque maladif, tellement avide de la perfection et insatiable du bonheur, qu'il ne se contente pas de mettre la force dans l'homme et la délicatesse dans la femme, mais que, confondant et multipliant, par un étrange mélange, la beauté des deux sexes, il se perd dans les rêveries et les recherches des âges de décadence et d'immoralité. Comparez ce saint Jean au jeune homme simple et sain de Raphaël, à Florence, et vous verrez la différence. Ce n'est pas la seule fois que Léonard a cherché ce type féminin; son Bacchus s'en rapproche; le portrait de Melzi, son élève favori, en tête de son grand livre de dessins, est la figure d'une belle jeune femme; quantité de dessins et d'études sont des indications semblables. Et quand ailleurs il garde le type viril, il l'adoucit; il ne le tourne jamais du côté de la force, mais du côté de la grâce, de l'élégance, de l'originalité exquise. Ses figures expriment une âme et un esprit incroyables; elles regorgent de sensations. A côté d'elles, les personnages de Michel-Ange ne sont que des gladiateurs héroïques. Les vierges de Raphael sont des enfants placides dont l'âme endormie n'a pas vécu; celles de Léonard de Vinci ont l'attrait de la sensibilité infinie et de l'intelligence supérieure. Voyez sa pudique et frémissante Léda, ses yeux baissés, sa taille svelte, et par contraste la tragique déesse de Michel-Ange. Regardez, à Rome, la figure de la *Vanité:* il est probable que jamais homme, avec quelques teintes et quelques contours, n'a mis tant de sentiment et de séduction dans une tête humaine.

J'ai cherché à me rendre compte du procédé par lequel il arrive à un si haut degré d'expression; voici, selon moi, ce qui donne à ses figures ce caractère absolumen- unique que personne n'a retrouvé. D'abord, elles ont fort peu de chair; car la chair exprime la vie animale et indique la nourriture abondante. Tout est dans les traits, qui sont extrêmement marqués et délicats, en sorte que par toutes ses lignes le visage parle et pense; rien n'est laissé à la vie végétative, tout exprime la vie intellectuelle. Par la même raison, la couleur est peu éclatante; le rouge et le rose, indices de la prospérité corporelle, y manquent presque complétement. Enfin, les parties du visage qui sont affectées aux actions purement animales sont autant que possible atténuées. Le menton et les lèvres sont très-minces et très-réduits; la lèvre supérieure est très-étroite; le menton est creusé, souvent effilé, très-différent de ce menton large et carré des statues grecques, qui leur donne un air d'ampleur et de tranquillité, mais en même temps quelque chose d'énergique et de matériel. En outre, Léonard creuse et bosselle le visage entier par toutes sortes d'ombres qui donnent une valeur particulière à chaque trait; des fossettes, des irrégularités viennent rompre l'uniformité sculpturale ou la rondeur luxuriante des joues. Surtout il creuse et développe l'arcade sourcilière; il élargit autant que possible l'œil, organe de l'expression et de la vie, en lui ajoutant ses alentours. Très-souvent, dans la *Vanité*, le *Bacchus*, le *saint Jean*, et une quantité d'études, il couronne la tête de merveilleux cheveux crêpelés, d'une profusion incroyable de torsades, de tresses couleur d'hyacinthe, entremêlées et superposées, végétation luxuriante qui a l'attrait de l'inouï et du fabuleux. Mais c'est surtout l'expression et le sourire qui sont étranges. Quand on s'arrête devant ses figures, il faut un certain temps pour arriver à se mettre en conversation avec elles: avec presque tous les autres peintres on y parvient vite; avec Léonard il en est autrement; non pas que leur sentiment soit peu marqué; au contraire, il transpire à travers l'enveloppe; mais il est trop délié, trop compliqué, trop en dehors et au delà du commun, insondable et inexplicable; il est double et triple, et par delà leur pensée visible on démêle confusément un monde d'idées secrètes, comme une délicate végétation inconnue sous la profondeur d'une eau transparente. Leur sourire mystérieux, celui de sainte Anne, de la Vanité, de saint Jean, de Monna Lisa, troublent et inquiètent vaguement: sceptiques, licencieux, épicuriens, délicieusement tendres, ardents, ou tristes, que de curiosités, d'aspirations, de découragement on y découvre encore! Oui, quelques hommes de cette époque, et notamment celui-ci, après tant de recherches dans toutes les sciences, dans tous les arts, dans tous les plaisirs, rapportent de leur course à travers les choses je ne sais quoi de souffrant, de tourmenté, d'étrange et de mélancolique. Ils vous apparaissent sous ces

différents aspects sans vouloir se livrer tout à fait; ils restent devant vous avec un demi-sourire ironique et bienveillant, derrière une espèce de voile. Si expressive que soit la peinture, elle ne laisse percer d'eux que la grâce complaisante et le génie supérieur; ce n'est que plus tard et par réflexion qu'on reconnaît dans ces orbites enfoncées, dans ces paupières fatiguées, dans ces plis imperceptibles de la joue, l'alanguissement des voluptés infinies et la lassitude du désir inassouvi.

De tous les peintres anciens, Léonard est le plus moderne; du premier coup il a été jusqu'au bout du naturalisme : nul n'a compris plus profondément la complexité et la délicatesse de la nature; nul ne l'a rendue avec une technique plus savante et des procédés plus complets. De même que dans ses œuvres scientifiques il a devancé son temps, possédé des méthodes, pressenti des vérités, entrevu un système que nous démêlons à peine aujourd'hui; de même dans la structure de ses corps et de ses têtes, dans la finesse et la mobilité de ses physionomies, dans l'étrange et maladive beauté de ses expressions, il a découvert d'avance ces sentiments complexes, sublimes, raffinés et délicieux que les poëtes exquis de notre siècle sont parvenus à exprimer : je veux dire la supériorité et les exigences de la créature trop fine, trop nerveuse, trop comblée, qui a tout et trouve que c'est peu de chose.

Ce sont ces intuitions qui remplissent les figures de Léonard de Vinci. Ni Michel-Ange, ni Corrége, ni Raphael, n'iront au delà.

H. Taine.

Un journal allemand demande si nous n'avons pas confondu M. E. Curtius, dont nous avons donné dans notre avant-dernier numéro une leçon si remarquée sur *la parole et l'écriture*, avec M. G. Curtius, un des grammairiens les plus distingués de l'Allemagne. Nous n'avons pas fait cette confusion, d'ailleurs facile à commettre, car ces deux savants ont pris l'un et l'autre la Grèce pour sujet de leurs travaux. On a entre autres écrits de M. G. Curtius, des *Essais comparatifs sur la grammaire grecque et la grammaire latine*, et un ouvrage de la plus haute valeur sur les *Principes de l'étymologie grecque*. Quant à M. E. Curtius, professeur à Gœttingue, il s'est occupé plus spécialement d'archéologie. Outre de très-intéressantes monographies sur *Olympie*, etc., il a donné sous ce titre : *le Péloponèse*, une description géographique et historique de la Péninsule, et il publie, depuis 1858, une savante *Histoire de la Grèce*, dont les premiers volumes ont déjà plusieurs éditions.

BULLETIN DES COURS.

Le goût des conférences est allé jusqu'à Bucharest. Les journaux de cette ville nous apprennent qu'elles attirent un public de plus en plus nombreux. Beaucoup de jeunes orateurs se sont fait inscrire. Quelques hommes qui se sont acquis de la célébrité dans la littérature, ou qui ont joué un rôle important dans le pays, se feront entendre. M. Héliade, qui est surnommé *le père de la littérature roumaine*, tiendra une conférence sur des questions de philologie nationale. M. Alexandresco en a donné une sur les *Chroniqueurs roumains*, et M. Ulysse de Marsillac, rédacteur en chef de la *Voix de la Roumanie*, a pris pour sujet *la vie de César*.

Ce n'est pas tout. Les lectures publiques se sont répandues de la capitale dans les provinces, et ont trouvé un écho dans plusieurs villes de la Roumanie : Galatz, Botosani, Braïla et Craïova.

— C'est demain dimanche, à dix heures, que M. Franck fait dans l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous les auspices de l'Association philotechnique, la conférence sur les *Principes du droit naturel et de ses rapports avec la famille*, que nous avons annoncée.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Derniers volumes de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Vol. in-18 à 2 fr. 50 c.

BEAUSSIRE. . . . Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française.

FRANCISQUE BOUILLIER. Du Plaisir et de la Douleur.

BOST. . . . . Le Protestantisme libéral.

ED. AUBER. . . . Philosophie de la médecine.

P. JANET. . . . . La Crise philosophique : MM. Taine, Renan, Littré, Vacherot.

AVIS.

Les abonnés de *six mois* dont l'époque de renouvellement coïncide avec le présent numéro, et qui désirent, à cette occasion, changer les conditions de leur souscription, et profiter des avantages que leur présentent, soit l'abonnement d'un an (juin 1865 à juin 1866), soit la souscription aux deux *Revues des cours littéraires et scientifiques*, sont priés d'avertir immédiatement M. Germer Baillière en lui envoyant un mandat sur la poste ou des timbres-poste.

Les abonnés qui d'ici au 31 mai n'auront fait parvenir aucun avis recevront, par l'entremise des porteurs, soit à Paris, soit dans les départements, une quittance analogue à celle qui leur a déjà été remise lors de leur première souscription.

Ceux de nos lecteurs qui, ayant les numéros de la *Revue* depuis le 1er décembre dernier, désirent les faire brocher en un demi-volume, sont priés de les adresser *franco* au bureau de la *Revue*, en y joignant 1 franc en timbres-poste, prix du brochage et du retour du volume.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 27. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 3 JUIN 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Bulletin des cours.

De l'enseignement supérieur français. — Deuxième lettre, par **M. Eug. Véron.**

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — Deuxième leçon.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — **Littérature grecque.** — Cours de **M. Egger :** Le paganisme au temps de Plutarque.

Paris, 2 juin 1865.

Nous entrons aujourd'hui dans notre second semestre. Pendant les six mois qui viennent de s'écouler, nous avons pris à tâche d'embrasser dans notre cadre toutes les formes de l'enseignement supérieur. D'une part, il y a l'enseignement supérieur institué par l'État, qui se compose du Collége de France, des Facultés de Paris et des départements, et des Écoles supérieures; d'autre part, il y a l'enseignement supérieur libre, qui se compose, pour le moment, des soirées littéraires de la Sorbonne et des villes de province, et des conférences qui se tiennent dans des locaux particuliers, tels que les salons de la rue de la Paix, de la rue Cadet, de la Chaussée d'Antin, du boulevard des Italiens, etc.

Il n'est aucun de ces établissements, soit publics, soit privés, dont nous n'ayons reproduit des leçons importantes. Nous avons choisi, avec tout le discernement dont nous sommes capables, celles qui nous ont paru le plus propres à intéresser nos lecteurs.

Au Collége de France nous avons emprunté huit leçons, de MM. Laboulaye, Franck, Lévêque, Michel Bréal, Munck, Paulin Pâris, Havet; à la Sorbonne, onze leçons, de MM. Caro, Patin, Egger, Mézières, Himly, Gandar, A. Geffroy, Wallon, l'abbé Freppel. La Bibliothèque impériale nous a fourni deux leçons de MM. Brunet de Presle et Léon Feer; l'École des beaux-arts, trois leçons, deux de M. Taine, une de M. Heuzey; la Faculté de droit de Paris, le cours de M. Valette et des leçons de MM. Valroger et Ortolan; l'École des chartes, une leçon sur la poésie provençale. Nous avons reproduit une conférence du P. Hyacinthe à Notre-Dame. Quant aux départements, nous avons publié des leçons faites dans les Facultés de Poitiers, de Douai et de Lyon.

Les conférences libres ont pris à Paris et en province une extension qui ne pouvait nous laisser indifférents. Il nous importait de mettre nos lecteurs en état de juger ce mouvement aussi remarquable que nouveau, et d'en apprécier les principaux caractères. Parmi ces conférences, il faut distinguer celles qui ont été instituées à Paris, par les soins du ministère de l'instruction publique, ou en province, par les soins ou avec le concours des municipalités, de celles qui sont nées de l'initiative privée. Celles de la première catégorie sont communément appelées *soirées littéraires;* celles de la seconde s'appellent simplement *conférences* ou *entretiens.*

Nous avons publié cinq soirées littéraires de la Sorbonne, de MM. Alfred Maury, Deltour, Aderer, Émile Chasles, Ém. Levasseur, et trois soirées littéraires faites à Versailles, à Amiens, à Strasbourg.

Quant aux conférences dues à l'initiative privée, nous leur avons accordé une place importante. Parmi les conférences qui se sont tenues à la rue de la Paix, nous avons reproduit jusqu'à présent celles de MM. J. J. Weiss sur Favart, et sur Piron et Gresset, de M. C. de Chancel sur le théâtre de George Sand, de M. Jules Gourdault sur les romans de Charles Dickens, de M. Guil-

laume Lejean sur les populations du Nil Blanc et sur l'Abyssinie, de M. E. Morin sur l'Afrique et l'esclavage, de M. Désiré Charnay sur Madagascar et sur le Mexique. Nous avons pris à la salle de la rue Cadet une conférence sur les vrais Robinsons; aux Entretiens littéraires de la Chaussée d'Antin, deux conférences de MM. de Pressensé et Bersier, l'une sur le sentiment religieux dans la révolution française, l'autre sur Wilberforce; à la salle du boulevard des Italiens, une causerie de M. Alexandre Dumas sur Delacroix et ses œuvres. Enfin la province nous a fourni une conférence, faite à Lyon par M. Jules Simon, sur les bibliothèques populaires. Par les choix que nous avons faits, nos lecteurs ont déjà pu observer quels sont les genres de sujets qui paraissent le mieux réussir dans les conférences libres. C'est là une étude intéressante sur laquelle nous reviendrons; nous chercherons à pressentir et à déterminer, d'après les essais divers dont nous aurons été les témoins, le mode d'enseignement qui, soit pour le fond, soit pour la forme, convient le mieux à ces entreprises de conférences libres, trop récentes encore dans notre pays pour être sorties de la période des expériences et des tâtonnements.

Ce n'est pas tout. Nous nous sommes permis quelques excursions en pays étranger, et nous avons placé à côté des leçons françaises deux leçons faites à Genève, dont une de M. Jules Barni, et une importante leçon de M. E. Curtius, professeur à l'université de Gœttingue.

Nous ne croirions pas justifier suffisamment notre titre si, à côté des leçons détachées prises çà et là, nous ne donnions un cours suivi et complet. Cet hiver, nous avons publié le cours de droit civil de M. Valette. Il nous a semblé que la publication de ce cours, rédigé avec une intelligence et une clarté qui ont mérité les éloges de M. Valette lui-même, rendrait service à nos lecteurs; car il n'est personne qui, dans une circonstance ou dans une autre, n'a éprouvé, n'éprouve ou n'éprouvera le besoin de connaître telle ou telle partie du Code, et d'avoir le commentaire d'un de nos jurisconsultes les plus éminents sur les prescriptions légales qui règlent les actes les plus importants de la vie privée. Nous ne nous dissimulions pas que ces leçons pourraient sembler un peu techniques à quelques-uns de nos abonnés; mais ceux-là pouvaient se dire qu'à la fin de l'année, quand ils auraient fait brocher la *Revue des cours*, ils posséderaient dans leur bibliothèque un volume contenant un excellent cours de droit civil toujours prêt à leur répondre dans les moments inévitables où ils auraient quelque intérêt à le consulter. C'est là un avantage pratique qu'ils ne pouvaient dédaigner, et dont la collection de la *Revue* doit tirer plus d'importance.

Cependant cette utilité, tout évidente qu'elle est, aurait paru trop spéciale si nous avions donné trop de développements au cours de M. Valette au détriment de la littérature proprement dite. C'est ce qu'il fallait éviter. Ici nous sommes en mesure de contenter tout le monde, en dépit du proverbe. Nous publierons vers la fin de ce mois, en une seule fois, une analyse des matières du cours de M. Valette qui n'ont pas encore été abordées dans les leçons publiées antérieurement, et qui nous paraîtront présenter le plus d'intérêt pour la généralité de nos lecteurs. Et, afin que ceux de nos abonnés qui n'apprécieraient pas suffisamment l'avantage de posséder un cours de droit civil si remarquablement professé, ne se plaignent pas de l'espace que ce résumé final occupera, ils l'auront, si l'on veut bien nous passer cette expression, par-dessus le marché, car nous le publierons en un supplément extraordinaire de *seize* colonnes.

Mais peut-être d'autres personnes, spécialement vouées à l'étude du droit, ont-elles souhaité ou espéré une reproduction plus étendue et plus détaillée dans toutes ses parties du cours de M. Valette. Nous pouvons les satisfaire à leur tour. La librairie Germer Baillière doit publier le cours de M. Valette, rédigé par M. Alglave et revisé par le professeur avec cette attention scrupuleuse et cette recherche d'une rigoureuse précision dans les formules juridiques qu'il a poussées plus loin qu'on ne l'avait fait avant lui. Une partie de ce volume, qui aura 600 pages environ, est déjà sous presse. Par une faveur toute spéciale, nos abonnés d'un an pourront l'acquérir au prix de revient, que nous serons prochainement en mesure de fixer.

A moins d'accident tout à fait imprévu, la première partie sera prête au 1er juillet prochain. Nous la tiendrons aussitôt à la disposition de tous ceux de nos abonnés d'un an qui nous en feront la demande en souscrivant au volume entier. La seconde partie paraîtra avant le mois de novembre. On aura ainsi, à un prix très-modique, un traité de droit civil de la plus haute valeur. Et par là nous aurons répondu à tous les désirs, ce dont nous nous trouverons suffisamment récompensés, si l'on nous tient compte de nos efforts pour obtenir ce résultat difficile.

Le cours suivi que nous comptons publier intégralement et *in extenso*, pendant le second semestre, nos lecteurs le savent déjà, c'est le cours de M. Laboulaye. Nous donnerons également une fraction du cours de philosophie de M. Paul Janet, professeur à la Sorbonne (trois leçons consécutives). Nous publierons en outre des leçons ou des analyses de cours du Collége de France, de la Sorbonne et des Facultés des départements, ainsi que des soirées littéraires faites en province, quelques conférences déjà faites rue de la Paix ou qui paraissent devoir se faire cet été dans quelques villes d'eaux, soit en France, soit près de nos frontières; enfin, des leçons particulièrement remarquables des universités d'Allemagne, d'Italie ou d'Angleterre.

Le nombre de nos abonnés a triplé pendant le semestre qui vient de finir. Ce succès nous encourage à persister dans le plan que nous avons suivi.

E. Y.

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE.

(Deuxième lettre.)

A Monsieur le Directeur de la *Revue des cours.*

Avez-vous vu jouer le *Misanthrope ?* Et vous rappelez-vous avec quelle facilité, avec quel élan, avec quelle brusquerie d'admiration Philinte interrompt le sonnet d'Oronte, pour s'écrier :

Je suis déjà charmé de ce petit morceau !....
Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Quel contraste avec l'hésitation, l'embarras d'Alceste ! Lui, l'homme des dures vérités, l'homme sans ménagement, dont le métier est de pester contre les détours et les feintes, il se trouble, il balbutie, il bat la campagne avant d'en venir au fait, et sa voix ne s'assure un peu que quand il croit avoir trouvé lui-même un détour ingénieux pour rendre sa pensée moins blessante. Pourquoi ce farouche ami de la franchise, si décidé « à rompre en visière à tout le genre humain » ne s'écrie-t-il pas tout d'abord, puisqu'il le pense, que les vers sont détestables,

Et qu'un homme est pendable après les avoir faits ?

C'est qu'il n'y a rien de facile comme de dire aux gens le bien qu'on pense d'eux, surtout quand on le pense véritablement, tandis qu'il est toujours désagréable et pénible de leur dire ce qu'on croit le plus vrai, même quand on est convaincu que cela peut être utile, si cette vérité est autre chose qu'un compliment.

Je me trouve un peu dans la situation d'Alceste. Vous m'avez demandé mon avis, et je tiens à vous le dire sincèrement. Mais en même temps je voudrais bien trouver le moyen de vous dire nettement ce que je pense sans vous scandaliser et sans être désagréable à personne. Plusieurs de mes anciens maîtres ont été ou sont encore dans l'enseignement supérieur. Un certain nombre de mes anciens camarades et de mes meilleurs amis occupent des chaires de Faculté, et quand j'y songe, je me sens bien tenté de me tirer d'affaire comme Philinte. Mais d'un autre côté, Philinte et ses semblables m'ont toujours inspiré une vive répugnance et je me reprocherais de leur ressembler, même pour vous faire plaisir. D'ailleurs de quoi s'agit-il ici ? de critiquer des personnes ? Pas le moins du monde. Les personnes, je les honore et je les estime, et je suis prêt à reconnaître hautement leurs qualités et leurs mérites. Je suis convaincu que, comparés individuellement avec les membres des universités étrangères, nos professeurs du Collége de France et des Facultés ne craindraient guère de rivaux, et que sur bien des points ils auraient une incontestable supériorité. Ce ne sont donc pas les hommes que je veux apprécier et critiquer ; c'est l'institution elle-même et la forme qu'elle a reçue dans notre pays. Cette forme, je la crois mauvaise, et d'autant plus mauvaise que les esprits qu'elle embarrasse et qu'elle paralyse sont par eux-mêmes plus distingués et plus éminents. Plus on exaltera leurs mérites divers, plus je me croirai autorisé à combattre des usages et des préjugés qui trop souvent imposent presque une apparence de médiocrité à des esprits originaux, qui écrasent leur initiative sous le joug d'une désespérante uniformité et qui, par là, enlèvent à des intelligences vigoureuses la plus grande part de l'influence que par elles-mêmes elles ne manqueraient pas d'obtenir sur le développement de notre civilisation.

Et ne croyez pas que ce soient là de vains compliments ou de simples précautions oratoires. Je dis et je crois fermement que, à considérer les hommes qui le composent, notre enseignement supérieur devrait et pourrait occuper dans la science une tout autre place que celle à laquelle il se résigne ; je dis et je crois fermement que s'il n'y arrive pas, c'est à l'institution qu'il faut s'en prendre, et à toutes les restrictions dont elle enveloppe les énergies individuelles ; et parmi ceux qui me liront, je suis sûr qu'il y en a plus d'un qui s'avouera à lui-même, sans peut-être oser le dire tout haut, qu'il aurait pu consacrer ses facultés et sa vie tout entière à quelque chose de mieux qu'à remplir des programmes vieillis et à essayer de rajeunir des traditions et des méthodes surannées.

Quoi qu'il en soit, et quoi qu'on puisse penser à cet égard, mon unique but, en faisant cette étude, est de travailler dans l'humble mesure de mes forces à préparer une réforme que je crois nécessaire et de signaler quelques-unes des causes qui me paraissent s'opposer au complet développement de notre enseignement supérieur. Je ne vois pas pourquoi nous continuerions à subir la suprématie de l'Allemagne en matière de science. Il me semble que nous pouvons l'égaler, si nous voulons. Ce que je voudrais supprimer, ce sont les obstacles que nous avons nous-mêmes accumulés sur notre route, et qui seuls nous empêchent d'avancer. Tant que nous ne nous mettrons pas résolûment à l'œuvre, nous aurons beau nous flatter, et essayer de nous consoler en nous vantant à nous-mêmes nos propres mérites ; nous serons comme ces malades qui s'entêtent à se dire bien portants, et qui se laissent périr plutôt que d'avouer leur malaise. Il est impossible de nous dissimuler plus longtemps que nous marchons à la remorque des nations voisines et que nous vivons d'emprunts. C'est de l'autre côté du Rhin que se fait la science, c'est là que va la chercher quiconque est jaloux de se tenir au courant du mouvement des idées. Nous sommes des vulgarisateurs, mais ce sont les Allemands qui trouvent et qui édifient. Presque toutes les grandes découvertes modernes dans l'ordre des idées, ce sont eux qui les ont faites, et c'est à peine si, chez nous, de loin en loin, quelques génies privilégiés ont pu entrer en lice avec eux. Pourquoi l'enseignement supérieur est-il si fécond chez eux, et l'est-il si peu chez nous ? Pourquoi la France, qui a été si longtemps à la tête de la civilisation, semble-t-elle déchoir chaque jour du rang qui lui appartenait encore

au siècle dernier? Devons-nous croire à cette fatalité des décadences, qui semble dans l'histoire assimiler la civilisation à ce flambeau que se passaient de main en main les coureurs des fêtes de Prométhée? Non, cette fatalité n'existe pas. Que les hommes y aient cru et s'y soient résignés tant qu'ils n'ont pas connu cette loi du progrès qui remet à chacun la responsabilité de son développement intellectuel, je le conçois et l'admets. Mais cette croyance n'est plus possible maintenant. Toute déchéance suppose nécessairement une erreur dans l'emploi qu'on fait de ses forces et impose l'obligation de chercher jusqu'à ce qu'on l'ait découverte. Cherchons donc où est l'erreur qui déconcerte nos efforts, et si nous la trouvons, hâtons-nous sans fausse honte de la réparer :

Cur nescire, pudens prave, quam discere malo?

Cet exorde est un peu plus long que celui d'Alceste, mais aussi s'agit-il d'autre chose que du sonnet d'Oronte. Maintenant permettez-moi de vous faire part de mes impressions personnelles.

La première fois que je me mis à suivre des cours publics, j'étais bien jeune ; je sortais du collége, et j'entrais dans les salles de la Sorbonne et du Collége de France avec une sorte de respect religieux. Je considérais les professeurs dont je venais suivre les leçons comme des êtres extraordinaires, pour qui la science ne devait plus avoir de mystères et je m'attendais à trouver dans leur enseignement toutes sortes de révélations. Je me disais que ce que j'avais appris au collége devait être bien peu de chose, comparé à ce qu'allaient m'apprendre ces hommes, les plus savants de la France, c'est-à-dire du monde entier.

En effet, je pris à les écouter un plaisir singulier. La plupart s'exprimaient avec une grande facilité, en un langage à la fois élégant et limpide; quelques-uns, avec une réelle éloquence, animée et entraînante, qui tenait l'auditoire sous le charme, et qui faisait aimer l'orateur. Mais bientôt, sauf pour deux ou trois cours, je m'aperçus qu'en voulant résumer ce que j'avais entendu, je ne trouvais plus que des détails bien classés ou des généralités élégamment ou éloquemment exprimées, mais rien qui modifiât ma pensée, qui m'ouvrît des horizons nouveaux, qui me tirât enfin hors de l'enseignement du collége. Tout était différent par la forme; par le fond, tout était identique. Au lieu de cette science nouvelle, indépendante, virile enfin, que j'étais venu chercher, je ne voyais que des rapprochements et des aperçus ingénieux, des explications subtiles ou profondes, mais rien de vraiment neuf, de vraiment fécond pour la pensée, aucune enfin de ces directions ou plutôt de ces illuminations que je me croyais en droit d'attendre.

Depuis, j'ai assisté à des cours de Facultés en province. Là, l'épreuve fut encore plus complète. La plupart des professeurs dont j'allais entendre les leçons, je les connaissais personnellement. Plusieurs étaient des hommes vraiment distingués, dont j'estimais singulièrement l'intelligence et le caractère, et cependant, tout en rendant pleine justice à l'élégance et à la précision de leur parole, à l'étendue de leurs connaissances, à la pénétration de leur esprit, à la justesse de leur jugement, je ne pouvais m'empêcher d'être frappé d'un fait singulier, c'est que leurs leçons ne valaient pas leur conversation, et qu'ils ne parlaient jamais si bien ni si juste que quand ils ne parlaient pas de la science qu'ils enseignaient. Quand, par hasard, en causant, ils y revenaient, je sentais revenir en même temps la note fausse, le convenu, l'axiome. Ils ne raisonnaient plus et ne regardaient plus; ils affirmaient. La mémoire remplaçait la pensée, et le langage appris chassait le langage naturel. Je comprenais que je me trouvais en présence d'une orthodoxie. Je sentais enfin quelque chose de ce qu'on éprouve, lorsque, après avoir causé de choses et d'autres avec un prêtre intelligent, on tombe tout d'un coup sur un point de morale religieuse ou de théologie. Au ton, au geste, au langage onctueux, à je ne sais quelles dissonances de tout l'ensemble, on voit qu'on n'a plus affaire au même personnage. Tout à l'heure, c'était un homme comme vous et moi, qui discutait et permettait qu'on discutât; c'était un homme d'esprit et d'étude qui avait vu, observé, compris, et qui appelait son expérience et son esprit à la défense de son opinion. Maintenant, c'est le théologien qui parle. On sent qu'il a derrière lui le pape, les conciles et quinze cents ans de domination. Il ne discute plus, il affirme, et il affirme d'autant plus que les choses qu'il dit, il les comprend moins, et qu'elles sont moins croyables.

C'est ce rapprochement qui, à force de me venir à l'esprit, a fini par me faire entrevoir l'existence d'une science particulière, qui n'est pas la science réelle : science convenue, incomplète et subtile, mais en même temps science impérieuse, et peu tolérante pour quiconque ose la discuter et lui demander ses titres; enfin, pour tout dire, la science officielle, qui a derrière elle l'État, les ministres, le budget, et parfois même les gendarmes et les tribunaux.

Tout cela ne m'était pas aussi présent, aussi nettement tranché que je le vois maintenant, mais je me sentais inquiet de cette scission de la science. Aussi, quelques années plus tard, étant de retour à Paris, je résolus d'en avoir le cœur net et de faire une expérience décisive. Je me remis pendant plusieurs mois à suivre les cours publics. Comme la première fois, j'en trouvai un certain nombre qui intéressèrent ma curiosité par la multiplicité des détails; d'autres, qui m'amusèrent et me retinrent par l'esprit et les élégances du langage. Mais de nouveau, d'original, si j'en excepte deux ou trois chaires, je ne trouvai rien de plus qu'auparavant. Le sentiment du vide me gagna rapidement, et cette fois, je me dis décidément qu'il devait y avoir là un vice organique, constitutionnel, dont l'effet était trop sensible et trop puissant pour qu'il fût lui-même bien difficile à trouver.

Une autre chose me frappait en même temps : c'était l'indifférence de l'auditoire pour la science proprement dite. On s'empressait à quelques cours, mais d'ordinaire, en en sortant, on causait d'autre chose, ou bien on discutait sur les qualités de parole de l'orateur. De son enseignement et de ce qu'on en avait retenu, rien ou presque rien. Il me paraissait clair que tous ces jeunes gens étaient venus là pour leur plaisir, plutôt que pour leur instruction. Ils s'inquiétaient peu de la valeur scientifique de ce qu'ils venaient d'entendre, et parfois j'étais tenté de me trouver bien exigeant de demander pour moi tout seul un enseignement auquel nul ne songeait, en place de cette éloquence ou de cet esprit qui faisaient les délices de tant de gens.

Ce qui acheva de me désenchanter, c'est que les auditeurs les plus empressés manquaient les cours pour les causes les plus futiles. Tout ce bel enthousiasme s'évanouissait devant la perspective d'une partie de chasse ou d'une promenade à la campagne, ou de moins encore. Cela m'avait étonné d'abord, mais je ne tardai pas à comprendre. Je me dis que des auditeurs sérieux et vraiment désireux de s'instruire ne se permettraient pas de telles licences, et je voyais que, en effet, les jeunes gens qui suivaient les cours scientifiques du Collége de France et de la Sorbonne, ne se les permettaient pas. Pourquoi? Parce que là les leçons se suivent, se tiennent et se relient par un enchaînement progressif, qui mène l'auditeur du connu à l'inconnu; parce que là on vient pour s'instruire, pour apprendre ce que l'on ne sait pas, et que s'absenter une fois, ce serait s'exposer à mille difficultés pour comprendre la suite.

Nos professeurs des cours littéraires n'ont pas le même avantage. L'enchaînement logique des questions y est beaucoup moins étroit; chaque leçon ne s'explique pas nécessairement par celles qui précèdent et par celles qui suivent. Mais ce qui est surtout à considérer, c'est que, grâce à la centralisation de l'instruction publique en France, grâce à l'uniformité traditionnelle des principes, des points de vue et des méthodes, l'enseignement supérieur n'est, en somme, qu'un développement de l'instruction secondaire, et que, par conséquent, dans la plupart des cas, presque tous ceux qui viennent écouter les professeurs des Facultés devinent parfaitement d'avance par quel côté sera envisagé le sujet, et quelles seront les conclusions générales. Ils savent où l'on aboutira et à peu près par où l'on passera. Le professeur ne peut donc guère renouveler l'intérêt de son cours que par le soin du détail et par les qualités particulières de sa parole.

C'est précisément ce qui arrive dans la plupart des cas, et c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on veut comprendre ce qui distingue nos cours de ceux des étrangers. Ici, ce qui fait l'intérêt, c'est moins la science et l'enseignement lui-même, que le talent, l'esprit, la personne de l'orateur. On vient l'entendre et l'applaudir plutôt qu'on ne vient s'instruire. On s'intéresse à l'homme plus qu'au professeur, au talent plus qu'au sujet. Or, si le sujet change, le talent reste. Il n'y a pas là de lacunes à craindre. Que l'on s'absente plus ou moins longtemps, on est toujours sûr, au retour, de retrouver l'orateur dont on aime à entendre la parole élégante, facile et éloquente. Pourvu que le professeur parle et qu'on l'entende, qu'importe le sujet de la leçon? Il est bien certain qu'il saura toujours la rendre intéressante.

Oui, mais il faut bien le dire, cet intérêt purement esthétique, qui s'attache à la forme, à la voix, au langage, au geste, au regard, à l'esprit de l'orateur, qui cherche la perfection de l'enseignement dans l'agrément, dans la facilité, dans le style et dans la composition des leçons, cet intérêt là n'est pas assez sérieux, assez profond. C'est une fumée qui monte à la tête, et qu'un souffle dissipe; c'est un entraînement qui se satisfait par des applaudissements, et qui ne leur survit guère. L'intérêt qui s'attache à la science elle-même est bien autrement durable; elle seule donne cette joie intime, profonde, inaltérable, qui résulte de l'agrandissement de l'intelligence, de l'extension des horizons, de la perception de vérités nouvelles, non encore soupçonnées, du développement de ces grands systèmes qui relient toutes les sciences en un faisceau pour expliquer l'homme et le monde, et faire entrevoir l'avenir par la leçon du passé!

Voilà ce que donne à ceux qui le suivent l'enseignement de l'Allemagne, voilà ce qui est trop rare chez nous. Pourquoi? C'est que partout, en France, les cadres sont tracés par les habitudes, par les règlements, par les programmes. Il ne s'agit plus que de les remplir. L'officiel, le convenu opprime les plus fermes esprits et les enlace de toutes parts. En Allemagne, tout au contraire, l'enseignement supérieur est libre; toutes les doctrines peuvent se produire, et du choc naît le mouvement et la flamme. Tout est là, et je vais tâcher de le prouver.

EUGÈNE VÉRON.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE

(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

II.

Au début de nos études sur l'ancienne monarchie, nous rencontrons une question qu'il faut d'abord examiner. Nous parlons de l'ancienne constitution française; on peut se demander et l'on s'est souvent demandé si la France avait une constitution avant 1789.

La question, selon moi, est une querelle de mots. Les passions s'en sont emparées; sans quoi elle nous sem-

(1) Voyez le numéro précédent.

blerait assez bizarre; mais, comme certaines opinions en ont fait leur drapeau, il est bon de l'examiner, non en nous occupant des mots, mais en nous occupant des choses. Les choses sont comme ces lingots d'argent qui pèsent toujours le même poids dans toutes les balances; on peut aisément se mettre d'accord sur le titre; les mots sont du papier-monnaie, une valeur de circulation qui change suivant les temps et les pays. Il faut toujours s'en méfier.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une constitution? Prenons une définition qui ne puisse blesser personne, et que tout le monde puisse accepter. C'est, dirons-nous pour commencer, la règle des pouvoirs publics, quitte à voir tout à l'heure que c'est quelque chose de plus.

L'ancienne France avait-elle une constitution qui réglât les pouvoirs publics? cette constitution était-elle écrite? Examinons d'abord cette dernière question; car, pour beaucoup de personnes, une constitution n'existe que quand elle est inscrite sur un diplôme, et qu'on peut la lire et l'étudier; mais c'est là une idée toute moderne. Il n'y a pas plus d'un siècle qu'on a senti le besoin d'avoir des constitutions écrites. Jusque-là, la constitution de toutes les vieilles monarchies d'Europe reposait sur des précédents et des coutumes. Un acte authentique n'est devenu nécessaire que lorsque les constitutions sont devenues des contrats entre les peuples et les rois.

Il y a de très-grands peuples qui n'ont jamais eu de constitution écrite. Ainsi Rome, au temps de la république, avait une constitution dont on peut retrouver l'ensemble, et qui repose tout entière sur ce qu'on appelle les précédents, en latin *mores majorum*. Ce fut sous l'empire seulement, quand on remit entre les mains de l'empereur toutes les magistratures qui avaient jusque là, en se balançant mutuellement, maintenu la liberté, que nous voyons quelque chose d'analogue à une constitution écrite. Des sénatus-consultes confèrent la suprême puissance à Auguste, à Tibère et à leurs successeurs. Justinien appelle *lex regia* cette charte de l'empire, que nous possédons au moins pour ce qui regarde Vespasien. Il existe un sénatus-consulte, gravé sur bronze, débris sauvé du *Tabularium* du Capitole, où nous voyons quelle était la loi qui donnait tous les pouvoirs à l'empereur. C'était une constitution écrite, mais d'une nature singulière, car elle contenait l'abdication du pays.

En Angleterre, il n'y a pas de constitution écrite. On ne peut nier cependant que ce pays n'ait une constitution. Il y a sans doute la grande charte, le bill des droits de 1689, qui donnent aux citoyens des garanties très-grandes; mais si vous alliez demander à un libraire anglais : « Donnez-moi la constitution anglaise, » il vous montrerait dix, vingt, trente volumes de commentaires sur la constitution, il ne pourrait vous donner la constitution elle-même.

Il en était de même en France; il y avait, sous l'ancienne monarchie, une constitution fondée sur la coutume, et qui n'était pas consignée dans un diplôme authentique.

Mais, à la fin du dernier siècle, quand l'Amérique s'émancipa, le premier soin des colonies devenues indépendantes fut de transformer leurs chartes coloniales en constitutions écrites. Et ces constitutions étaient précédées d'un bill des droits et de déclarations faites pour frapper les imaginations. Traduites en français par le duc de la Rochefoucauld, propagées et répandues par Franklin, elles furent certainement un des éléments de la révolution, ou, pour mieux m'expliquer, ce fut certainement une des idées principales de la révolution, qu'une constitution gagnait beaucoup à être écrite.

Les Américains n'avaient fait que consigner par écrit les libertés qu'ils avaient depuis longtemps; car, sauf la séparation d'avec l'Angleterre, il n'y avait rien de changé dans l'organisation des pouvoirs et le mécanisme de la liberté. Mais quand, en France, on vit pour la première fois cette constitution qui parlait en si bons termes de la liberté et des droits des citoyens, on s'imagina ingénument que le papier avait une vertu magique, et qu'en écrivant sur un parchemin que le peuple français serait libre, on fonderait la liberté. Cette idée qu'on peut changer les institutions d'un pays du jour au lendemain fut très-répandue pendant la révolution. Thomas Payne déclarait, au sein de la Convention, avec toute la naïveté de sa foi républicaine, qu'un peuple n'avait pas de constitution tant que chaque citoyen n'en avait pas au moins un exemplaire dans sa poche. Nous devrions être, à ce compte, le peuple le plus constitutionnel du monde, car nous pourrions aisément avoir une dizaine de constitutions dans notre poche sans cesser d'être Français.

Cette illusion a duré plus longtemps qu'on ne pense. Je me souviens que, dans ma jeunesse, un certain libraire, un soldat de l'ancienne armée, le colonel Touquet, imagina, comme spéculation, de faire des tabatières à la charte. C'était une boîte noire, avec un couvercle jaune sur lequel la charte était écrite tout au long. A cette époque, il n'y eut guère de bon patriote, prenant du tabac ou non, qui n'eût la charte dans sa poche. Assurément on croyait faire une démonstration patriotique et s'assurer de la liberté.

Cette idée d'une constitution écrite a été attaquée avec une virulence extrême par M. de Maistre, en 1814, dans son livre sur le *Principe générateur des constitutions et des institutions humaines*. De Maistre partait de cette idée très-juste que les institutions humaines sont l'œuvre du temps, et qu'on ne peut les changer par une loi. Comme il l'a dit, « faire une loi, ce n'est rien; la faire vouloir est tout, » et l'on ne peut la faire vouloir que par une longue éducation; par conséquent on ne peut changer une constitution du jour au lendemain. De Maistre en conclut que jamais une constitution n'a été écrite au début, et que, quand plus tard on est conduit à consigner par

écrit ce qui existe, c'est la preuve que la constitution va mourir. La rédaction n'est qu'une épitaphe anticipée.

De Maistre exagérait; mais son idée fondamentale était vraie. Les constitutions sont l'œuvre du temps, je l'accorde, pourvu qu'on y reconnaisse non pas l'œuvre de la fatalité, mais l'œuvre progressive de la raison humaine. Cette concession faite, il semble que peu importe au fond des choses que la constitution soit écrite ou non. L'écriture est la preuve de l'acte, elle n'est pas la chose même.

Sous l'ancien régime, disent les uns, la France avait une constitution. Non, disent les autres, s'il y en a une, montrez-nous là ! Cet argument est sans valeur. La France, sans doute, n'avait pas de constitution écrite, mais on ne peut conclure de là qu'elle n'avait pas de constitution. Voilà un premier point écarté.

Maintenant, y avait-il en France une constitution non écrite?

On donne fort souvent à ce mot de constitution un sens tellement général, qu'à le prendre ainsi il est impossible qu'un pays quelconque n'en ait pas une. Nous disons qu'un individu a une bonne ou une mauvaise constitution, c'est-à-dire telle ou telle manière d'être. Si, en parlant d'un peuple, nous prenons ce mot dans le même sens, il est clair que tout État a une constitution. Si je prends pour exemple la Turquie, pays qui ne passe pas pour très-constitutionnel, il n'en est pas moins évident qu'il a une constitution, puisqu'il existe. Cette constitution consiste dans cette réunion du caractère religieux et du caractère politique dans la personne du sultan, qui lui permet de confisquer constitutionnellement les biens de ses sujets, et, au besoin, de les étrangler constitutionnellement. C'est si bien une constitution, que si demain le sultan se convertissait à la religion grecque, la Turquie subirait une transformation radicale, il y aurait une réforme complète du gouvernement ottoman.

En ce sens général, qui revient très-souvent dans la discussion quand on est à bout d'arguments, il est évident que la France de l'ancien régime avait une constitution, puisque la France existait et qu'elle était une monarchie.

Il y avait même certaines règles qui n'étaient contestées par personne. Ainsi la loi salique, cette loi qui interdisait aux femmes de succéder au trône, n'était qu'une tradition, mais ce n'en était pas moins une loi fondamentale, et quand on demandait à Jérôme Bignon où elle était écrite, il répondait : « Ès cœurs des Français. » Une autre loi moins connue était celle qui déclarait qu'en cas de vacance du trône, le droit de déférer la succession appartenait à la nation. Sans doute il y avait des lois où était affirmé le caractère divin de la royauté, mais jamais la maison de France n'a prétendu qu'elle régnait par droit de conquête ou par un droit supérieur à celui de la nation. Elle se considérait, au contraire, comme ayant été choisie par le peuple français. C'était une espèce de pacte fait entre une famille et un peuple, et qui devait durer autant que cette famille elle-même. Mais si cette famille venait à s'éteindre, appartenait-il au dernier roi de désigner son successeur? Nos rois ne l'ont point pensé. Nous avons sur ce point un monument des plus curieux et dont je vous demande la permission de lire un passage, parce que je tiens à bien vous montrer quels étaient, sous l'ancienne monarchie, les rapports des rois et de la nation.

Vous savez que Louis XIV imagina de déclarer que les princes légitimés auraient la succession au trône dans le cas où la maison de France viendrait à s'éteindre. Cette disposition, à l'époque où elle était faite, semblait n'avoir de réalisation possible que dans un avenir fort éloigné, puisque la famille royale était alors fort nombreuse. Elle n'en était pas moins contraire aux traditions nationales. Un des premiers soins du regent fut de la faire casser par le parlement, et voici le discours qu'il mit dans la bouche du jeune Louis XV :

« Nous espérons que Dieu, qui conserve la maison de France depuis tant de siècles, et qui lui a donné dans tous les temps des marques éclatantes de sa protection, ne lui sera pas moins favorable à l'avenir, et que le faisant durer autant que la monarchie, il détournera par ses bontés le malheur qui avait été l'objet de la prévoyance du feu roi. Mais si la nation française éprouvait jamais ce malheur, ce serait à la nation même qu'il appartiendrait de le réparer par la sagesse de son choix. Et puisque les lois fondamentales de notre royaume nous mettent dans une heureuse impuissance d'aliéner le domaine de notre couronne, nous faisons gloire de reconnaître qu'il nous est encore moins libre de disposer de notre couronne. Nous savons qu'elle n'est à nous que pour le bien de l'État, et par conséquent l'État seul aurait droit d'en disposer..... Nous croyons donc devoir à une nation si fidèlement et si inviolablement attachée à la maison de ses rois la justice de ne pas prévenir le choix qu'elle aurait à faire.... notre intention étant de le conserver dans tous ses droits, en prévenant même ses vœux. »

Vous voyez qu'on reconnaît là très-clairement le droit de la nation ; tandis que, si l'on prend la constitution du premier empire, on voit qu'elle reconnaît à l'empereur le droit de se désigner un successeur. La vieille monarchie était donc plus fidèle à la souveraineté populaire. Il est vrai qu'à cette fidélité elle n'avait pas grand mérite, puisqu'elle pouvait se dire : « Ceci se passera quand nous n'y serons plus. »

Le roi parle ensuite de l'heureuse impuissance où il est d'aliéner son domaine. Il s'agissait là encore d'une de ces lois que tout le monde élude dans la pratique, bien que personne ne les conteste en théorie. L'inaliénabilité du domaine était un principe de notre constitution; seulement, si l'on ne vendait pas le domaine, on l'engageait; et, comme on l'engageait à peu près à perpétuité, parce qu'on n'était jamais en état de restituer les emprunts, ces engagements étaient, au fond, de véritables aliénations. Cependant le principe subsistait, et, à la révolution, on l'a invoqué.

Si nous joignons à cela une division en trois grandes classes, le clergé, la noblesse et le tiers état, nous aurons à peu près ce qu'on peut appeler l'ancienne constitution de la France; non qu'à la veille de 1789 on n'attaquât les privilèges de la noblesse et du clergé.

mais c'était en considérant l'avenir et non à propos du passé.

Voilà donc ce qu'on peut appeler l'ancienne constitution française. La France est une monarchie divisée en trois ordres, et le gouvernement appartient au roi par une délégation primitive de la nation. Mais ce n'est pas là ce que nous entendons aujourd'hui par une constitution. Qu'est-ce donc qu'une constitution? C'est une limitation des pouvoirs publics. C'est une loi fondamentale qui enferme les pouvoirs publics en de certaines bornes, et qui, par cela même, garantit la liberté des citoyens. On n'a jamais éprouvé le besoin de faire une constitution dans un gouvernement absolu. Quand on dit à un homme : « Nous vous donnons tout pouvoir sur nos personnes et sur nos biens», il est évidemment inutile d'écrire cela sur un papier. Ainsi le mot de constitution a un sens nouveau dans l'histoire : c'est la garantie de la liberté, la limite, la séparation des pouvoirs publics.

Dans l'ancienne France, on ne pouvait guère penser à faire un diplôme où serait rédigée une constitution de ce genre. Y avait-il, du moins en fait, sinon dans les lois, des limites assignées au pouvoir, des garanties assurées aux citoyens?

Nous arrivons ainsi à la question véritable, et quand on demandera si la France avait une constitution, il ne s'agira pas de savoir s'il y avait une monarchie et certains ordres dans l'État ; il s'agira de savoir si, en 1774, quand Louis XVI arriva au pouvoir, il y avait des limites à la puissance publique et des garanties pour la liberté des citoyens. C'est une question de fait à résoudre, et nous allons l'examiner. Toutefois, je demande auparavant à ouvrir une parenthèse pour vous prémunir, en quelque façon, contre mes paroles mêmes.

Quand on parle de la constitution d'un pays, il faut faire la part des mœurs, car on peut trouver une constitution libérale sur le papier et le despotisme dans l'administration, de telle façon que la liberté ne soit qu'un vain mot, et il est possible, d'un autre côté, qu'on puisse peindre de la façon la plus noire les institutions d'un pays, quoique les mœurs y soient très-douces. C'est la distinction qu'il faut faire quand on parle de l'ancienne France comme d'un pays despotique. La vieille France n'était pas un pays despotique, elle était un pays d'arbitraire.

L'arbitraire, c'est le despotisme qui dort paisiblement et laisse aller les choses, puis qui tout d'un coup se révèle et qui, à certaines heures, vient troubler la nation entière. Il est certain qu'avec une lettre de cachet, un ministre pouvait, sous l'ancienne monarchie, envoyer le premier venu à la Bastille; que le roi pouvait faire, par exemple, des lois d'extermination contre les protestants, inventer un crime qui n'existait pas, et confisquer les biens des malheureux condamnés pour ce crime nouveau. Il est certain qu'on peut trouver dans l'histoire de France la matière d'un très-énorme volume composé de tous les actes despotiques de nos rois; mais, en étudiant la société française, on verra que ces actes n'étaient pas fréquents, et qu'il en était de l'ancienne monarchie française comme des voyages en mer. Je me charge de faire une histoire des naufrages qui vous fera à tous dresser les cheveux d'horreur. On n'osera, après l'avoir lu, mettre le pied sur un vaisseau. Et cependant il y a bien des gens qui voyagent et qui, séparés de l'abime par une planche, affrontent sans inquiétude les dangers de l'Océan.

Dans l'ancienne monarchie française, le grand mal était moins dans la violence du gouvernement que dans un certain affaissement des caractères. Il n'y a de grands caractères que dans les pays libres, là où l'homme se sent ferme et marche la tête droite, étant sûr que si quelqu'un veut l'insulter ou lui nuire, la loi est là pour le protéger. Dans les pays où l'arbitraire règne, vous savez très-bien qu'avec un peu d'entregent, vous pourrez vous tirer d'affaire en courbant l'échine et en tendant la main. C'est là ce que faisait trop souvent notre ancienne noblesse. Tous ces gentilshommes, si braves sur le champ de bataille, allaient mendier dans les antichambres du roi. Depuis ce temps, nous sommes tous devenus un peu gentilshommes, et ce qui était le privilége d'une caste est devenu le privilége de la nation.

C'est ce qu'exprimait Marcel, un grand homme un peu oublié. Marcel, maître de danse sous le roi Louis XV, disait qu'en voyant des gens danser un menuet, il reconnaîtrait à coup sûr ce qu'ils étaient. Un jour qu'un gentilhomme allemand se présentait chez lui pour apprendre à danser, Marcel lui demanda de quel pays il était. L'autre lui dit : « Je suis Anglais ! » Et Marcel, qui était un peu philosophe, lui répondit : « Vous, monsieur, avec cette humble réserve et ces yeux baissés, vous un Anglais ! vous, le citoyen d'un pays libre ! Allons donc, monsieur, vous êtes l'esclave titré de quelque électeur allemand ! » Marcel indiquait le défaut de l'ancien régime français, qui était de ne pas laisser aux hommes le front droit et cette démarche qui appartient à des citoyens.

J'ai ouvert cette parenthèse parce que si nous trouvons que dans l'ancienne monarchie française il n'y a pas de garanties pour la liberté, il ne faut pas y voir non plus ce gouvernement terrible, qu'on nous dépeint trop souvent en le faisant beaucoup plus noir qu'il ne l'était en réalité. Nos ancêtres, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, ne se croyaient pas malheureux, ils ne se croyaient pas un peuple opprimé.

Voyons maintenant quelles étaient, sous ce gouvernement, les garanties de la liberté et les limites des pouvoirs publics.

Messieurs, je ne veux pas vous donner mon opinion, qui ne serait qu'une opinion ajoutée à celle de tant de personnes qui valent plus que moi. Je veux faire apparaître devant vous les événements et les choses, et vous constituer en jury pour prononcer sur cette question.

Vous savez qu'en 1763, Louis XV fit une paix peu

honorable pour la France, et qui, notamment, nous faisait perdre nos possessions d'Amérique. La guerre de sept ans avait coûté fort cher. Les chiffres vous paraîtront très-modestes, mais il faut penser que dans ce temps l'argent n'avait pas la même valeur qu'aujourd'hui, et qu'en 1775 la journée ordinaire d'un paysan était de six sous par jour. Durant la guerre de sept ans, la dette publique s'était accrue de quarante millions, et chaque année les dépenses publiques dépassaient de trente-huit à quarante millions les recettes. Aujourd'hui on ne s'inquiéterait pas de pareilles misères; mais c'était pour l'époque une très-lourde charge qu'il fallait faire porter sur l'impôt. Le parlement se refusa à l'enregistrement des édits d'impôt, et c'est à ce moment que commença cette guerre célèbre entre le parlement, qui se sent poussé par l'opinion et qui veut limiter la puissance monarchique, et la royauté qui veut se débarrasser de la tyrannie du parlement.

Le parlement de Besançon ayant refusé à son tour l'enregistrement des édits fiscaux, celui de Paris imagina alors cette théorie, que tous les parlements étant des représentants des états généraux, c'est-à-dire des représentants de la nation, dès qu'un parlement résistait, tous les autres devaient faire corps avec lui.

Louis XV tint un lit de justice, déclarant qu'à lui seul appartenait la puissance législative. Un peu plus tard, il disait qu'il ne devait compte de son administration qu'à Dieu. Le parlement voulut résister. M. de Maupeou devint chancelier en 1771. On brisa le parlement. Les parlementaires furent arrêtés la nuit et exilés. Un nouveau parlement, que le public appela le parlement Maupeou, remplaça l'ancien. C'est ce que le chancelier Maupeou appelait retirer le roi de France de tutelle. Il avait amené le roi à déclarer qu'à lui seul appartenait la toute-puissance législative et administrative. On avait arrêté les membres du parlement avec des lettres de cachet, on les avait envoyés en exil, on avait remboursé leurs charges au prix qu'on avait bien voulu fixer, si bien que la liberté des personnes et des propriétés avait été violée d'un même coup. Était-ce là un coup d'État, ou le roi avait-il le droit d'agir de la sorte? Étrange question si la France avait eu une constitution.

On sentit que l'opinion commençait à s'agiter et on voulut la gagner. Maupeou fit défendre son coup d'État dans le *Code des Français*, petit livre où sont réunies des brochures de jurisconsultes qui avaient des lumières toutes particulières sur les intérêts de l'État. En réponse à ce petit livre, trois avocats de Paris, Aubry, Mey et Maultrot en composèrent un autre qui fut publié vers 1775, à Amsterdam, en deux volumes in-4°, et qui porte pour titre : *Maximes du droit public françois*. C'est un ouvrage fort curieux, mais curieux à un autre point de vue que celui où les auteurs s'étaient placés. Si l'on y cherche quels étaient les vœux des Français en 1775, on découvre qu'ils demandaient déjà ce que nous voulons encore aujourd'hui, la liberté personnelle et une part d'influence dans le gouvernement. Mais quand on cherche sur quels principes se fondaient leurs réclamations, on est tout étonné de voir que ces trois publicistes invoquent au hasard le passé, et que, dans leurs huit cents pages, ils ont réuni des preuves historiques remontant à plus de mille années. Le peuple français doit-il avoir part à la puissance législative? Oui, car il l'avait sous Charlemagne. Le roi a-t-il le droit d'emprisonner les gens par lettres de cachet? On répond par une déclaration du parlement de Paris qui, au XVIe siècle, a dit les plus belles choses en faveur de la liberté; ce qui prouve, pour le dire en passant, que la France est un des pays où l'on a toujours le mieux parlé de la liberté, et où l'on s'est le plus souvent contenté d'en parler.

En un mot, ce livre montre ceci : à toutes les époques le peuple français demande la liberté, la noblesse et le clergé demandent l'accroissement ou le maintien de leurs priviléges, et au-dessus des trois ordres s'établit le pouvoir absolu. C'est cependant dans ce livre que les partisans de la monarchie française sont allés chercher leurs preuves. Pour nous, cette longue lutte de réclamations faites de tout temps prouve que les Français n'ont jamais voulu laisser prescrire contre la liberté, mais ne prouve nullement qu'ils l'aient jamais possédée.

Si l'on veut se faire une idée de ce qu'était le pouvoir du roi, il y a un exemple qui pourra nous éclairer. Lorsque Louis XVI monta sur le trône, il rétablit l'ancien parlement. Mais le parlement devint plus difficile à gouverner qu'il ne l'avait jamais été. En 1788, quand on en appelait de tous côtés aux états généraux, le roi dut faire enregistrer lui-même un édit fiscal. Dans l'ancienne tradition monarchique, le parlement était le conseil du roi; quand il faisait des objections, c'était le conseil du roi qui délibérait. Mais quand le roi était présent et parlait, toute délibération était interdite, et par conséquent le parlement devait rester muet. C'est ce qui arriva en 1788. Le parlement allait peut-être consentir l'enregistrement, mais le chancelier ne voulut pas le consulter et ordonna que l'édit fût enregistré immédiatement. Le duc d'Orléans, qui alors préludait à sa popularité, et qui avait peu l'habitude de la vie publique, dit en balbutiant au roi : « Sire, ce que vous faites n'est pas légal, il faudrait dire que l'enregistrement est fait par la volonté expresse de Sa Majesté, » et Louis XVI, qui n'avait pas la parole plus facile, répondit : « Si, c'est légal, puisque je le veux. »

Ce mot est la vraie définition, il faut le dire, de l'ancienne monarchie française. Le roi avait rarement de ces volontés qui forcent la nation à plier. On voit des querelles perpétuelles entre le parlement et le roi, mais ce sont des querelles d'amoureux. On finit toujours par s'arranger, bien souvent au bénéfice du parlement, pas toujours au bénéfice du peuple. Mais quand le roi dit : Je le veux, il faut toujours céder. Le fond même de cette constitution, c'est toujours la volonté royale. Il n'y a

donc pas de constitution dans le sens que nous donnons à ce mot.

Nous en avons une autre preuve et très-forte dans ce qui s'est passé à l'ouverture des états généraux, le 15 mai 1789. Un peu avant que l'union des trois ordres fût faite, on discutait dans la chambre de la noblesse, et un orateur disait qu'il fallait se rallier à l'antique constitution. Lally Tollendal, qui a été un des hommes les plus dévoués à la royauté, tout en étant un esprit libéral, demanda ce que c'était que cette antique constitution sur laquelle personne ne pouvait s'entendre. « Cette antique constitution ordonne-t-elle l'ouverture des états généraux? En ordonne-t-elle la périodicité? Non, car il y a cent soixante-quinze ans qu'on n'en a tenu. Contient-elle des dispositions protectrices de la liberté personnelle et de la propriété? Non, et vous êtes les premiers à vous en plaindre. Contient-elle des dispositions protectrices de la liberté de la presse? Il n'y en a pas trace. Y est-il parlé de la responsabilité ministérielle (car on l'a demandée en 1789)? Pas le moins du monde. Eh bien, disait Lally Tollendal, bénissez donc l'innovation, puisque c'est elle qui vous donnera la liberté. » Tel était le langage d'un homme fort dévoué à la monarchie, et qui ne croyait certainement pas faire une opposition factieuse.

Lorsque la monarchie fut en exil, les princes français se mirent à réfléchir sur cette antique constitution. L'exil est très-favorable aux réflexions. Lorsque après le 9 thermidor le Directoire s'établit, il y eut un moment où la famille royale entrevit la possibilité d'un prompt rétablissement; et en effet, s'il n'y avait eu là une autre personne qui avait la main plus leste et plus ferme, le général Bonaparte, les choses penchaient à un retour de la monarchie. Louis XVIII, — c'était le nom que se donnait Monsieur dans son exil, — fit alors une proclamation dans laquelle il parlait de cette antique constitution, dont la pureté avait été entachée et la vigueur énervée par les années. Il ne s'expliquait pas davantage. Il reçut une réponse violente d'un homme qui a joué un rôle étrange dans notre histoire, de M. de Calonne. C'était un intrigant taré, un esprit audacieux et sans scrupules. Après avoir par sa témérité financière singulièrement contribué pour sa part à la perte de la monarchie, il était devenu le conseil du comte d'Artois. Il n'avait certes pas la superstition du passé. Dans un livre intitulé : *Tableau de l'Europe*, il demanda où était cette antique constitution dont on parlait : « Pendant quarante ans, dit-il, je n'ai pu découvrir cette arche sainte. Où est la garantie de la liberté personnelle, où est celle de la propriété? où donc y a-t-il une loi qui dise ce que peuvent ou ne peuvent pas les parlements, ce que peuvent ou ne peuvent pas les états généraux? »

On voulut répondre à cette attaque. Louis XVIII chargea de ce travail un homme que le respect universel environnait, M. de Montyon. Vous connaissez tous M. de Montyon pour sa charité. M. de Montyon était un de ces citoyens français qui, comme Malesherbes, ont été de vrais Romains sous une monarchie. Fort jeune, il était maître des requêtes, lorsque, en 1766, on arrêta la Chalotais à Rennes, et qu'on décida qu'il serait jugé par une commission prise dans le conseil d'État. « Je combattis, dit M. de Montyon, ce que je considérais comme une injustice suprême, » et il ajoute : « J'étais seul. » Vous voyez que c'était un honnête jeune homme qui ne savait pas faire son chemin. En 1772, il refusa d'installer le nouveau conseil qui venait remplacer l'ancien, et il fut destitué. C'est donc un témoin en qui on peut avoir entière confiance; on peut accepter son œuvre comme celle d'un bon citoyen, et en même temps d'un serviteur dévoué de l'ancienne monarchie.

Cet ouvrage est daté de 1796. Imprimé à Constance, il fut plus tard réimprimé en Angleterre. Madame de Staël en a donné un passage dans un chapitre de son livre sur la Révolution que je ne peux trop vous recommander. Madame de Staël s'y demande précisément ce que nous nous demandons aujourd'hui, si la France avait une constitution avant 1789, et à ce point de vue elle apprécie l'œuvre de M. de Montyon.

M. de Montyon dit qu'il suffit de démontrer que la constitution existe, pour prouver qu'elle n'a pas été prescrite, et que le peuple français peut en réclamer l'exécution, il n'ose pas dire le rétablissement. Ce premier raisonnement est la condamnation même du système, car des lois qui n'ont pas été exécutées depuis des siècles, qu'est-ce que cela dans la pratique? L'auteur commence par reconnaître la division des ordres, et il dit que ces ordres ne composent pas la centième partie de la nation. Ce ne sont pas des castes fermées, ce sont, dit-il, des ordres privilégiés ouverts à tous les gens de mérite. Il n'a pas de peine à prouver que des hommes de la bourgeoisie sont arrivés à la noblesse. On peut citer en effet Chevert et Catinat. Quant au clergé, il est facile de prouver que les quatre cinquièmes du clergé sont des gens du tiers état. Sur ce point, il suffit de voir l'almanach de 1786 et 1787, pour reconnaître que Montyon a raison et tort tout ensemble, car si le clergé appartient au tiers état, l'épiscopat est entre les mains de la noblesse. Pour pouvoir servir Dieu dans l'épiscopat, il fallait d'abord être noble; ainsi, Dieu lui-même était intéressé à cette division des ordres. Le clergé, la noblesse avaient des charges particulières, et par conséquent il était naturel qu'ils eussent des priviléges. Je ne me charge pas de justifier cela, mais tel est le raisonnement de M. de Montyon.

Il voyait la France, non telle qu'elle était, mais telle qu'elle aurait dû être. Pour lui, la France était une série de corps constitués qui s'échelonnaient les uns au-dessus des autres. Intérieurement, dit-il, chacun de ces corps constitués est libre, il s'administre librement. Il y a d'abord les quarante mille communes de France. En 1789, on avait exigé de tout citoyen, pour être électeur, la valeur de trois journées de travail; suivant M. de

Montyon, l'ancien régime était plus libéral. La commune, sous l'ancienne constitution, s'administre elle-même par le suffrage universel, qui a toujours été protégé par nos rois, et elle fait elle-même ses affaires. Au-dessus des communes se trouvent les états provinciaux. Chaque province a sa représentation, chargée du vote et de la répartition de l'impôt et des dépenses provinciales; elle a le droit d'emprunter et au besoin elle prête son crédit à l'État. Voilà la théorie; car aussitôt après, M. de Montyon remarque que sous Louis XVI, il n'y avait que peu d'états provinciaux qui eussent conservé ce privilége de s'imposer eux-mêmes, mais il ajoute que Louis XVI avait voulu le leur rendre à tous.

Au-dessus planent les états généraux, qui ont de très-grands pouvoirs, suivant M. de Montyon. D'abord l'impôt ne se paye pas en France sans leur consentement. C'est là une vieille tradition qui vient de l'époque féodale. A cette époque barbare, on n'admettait pas qu'on pût prendre l'argent des gens sans leur consentement. L'idée contraire appartient aux époques très-avancées de l'histoire. Elle a prévalu par exemple avec l'administration romaine, c'est Rome qui nous l'a léguée; mais à l'époque féodale, on ne concevait pas un pareil système. « Si l'on peut me prendre deux sous sans mon aveu, a dit Locke, pourquoi ne me prendrait-on pas ma propriété tout entière? » Voilà l'idée féodale. C'était un axiome si bien établi dans l'ancienne France que l'impôt doit être consenti par ceux qui le payent, que la royauté elle-même ne l'a jamais contesté, même quand elle se passait du consentement du pays. Puis, c'est aux états généraux qu'appartient le droit de voter les grandes lois. M. de Montyon voit, dans cette division du pouvoir législatif, qui laisse au roi les lois ordinaires et réserve aux états généraux les grandes lois, de sérieuses garanties.

Quant à la puissance royale, le roi est le moteur placé au centre du système; toute action part de lui, c'est lui qui a l'initiative, on ne peut faire de loi qu'il ne l'accepte, percevoir d'impôts qu'il n'y consente. Il personnifie la nation. Il a le pouvoir législatif, le pouvoir administratif, le pouvoir financier. Comment ces pouvoirs sont-ils limités par le pouvoir judiciaire? M. de Montyon reconnaît l'autorité des parlements. Le roi, sans doute, a le pouvoir judiciaire comme tous les autres, mais il ne l'exerce jamais personnellement. Cependant Louis XV avait voulu juger personnellement dans le procès du duc d'Aiguillon. La magistrature est inamovible. M. de Montyon entend ce mot dans un sens meilleur que celui dans lequel nous l'entendons aujourd'hui. Nos pères avaient remarqué que les deux mobiles qui agissent sur la faiblesse humaine ce sont la crainte et l'espoir. Il ne faut pas que le magistrat puisse être placé entre la crainte d'une disgrâce ou l'espoir de l'avancement. Si vous ôtez la crainte en laissant l'espoir, cela est avantageux pour les magistrats, mais qu'y gagnent les justiciables? Ce n'est pas là l'inamovibilité telle qu'elle existait sous l'ancienne monarchie, cette inamovibilité qui faisait que Pothier restait toute sa vie conseiller au présidial d'Orléans, c'est-à-dire juge d'un tribunal de première instance.

Ce que dit M. de Montyon de la justice est vrai. Malheureusement il s'était formé des pouvoirs extrajudiciaires qui disposaient sans contrôle de la vie des citoyens.

Quant au pouvoir financier, c'est au roi qu'il appartenait de répartir les impôts entre les provinces. C'est à lui qu'il appartenait aussi de dépenser le produit de l'impôt, suivant qu'il le jugeait convenable pour les besoins de l'État. Voilà évidemment un des côtés très-faibles de l'ancienne monarchie. Elle avait une chambre des comptes qui prouvait très-bien qu'on avait dépensé l'argent du pays, mais qui n'empêchait nullement qu'on le dépensât, en sorte qu'elle gênait les manœuvres des petits voleurs, mais n'arrêtait nullement ceux qui entraînaient l'État en des dépenses funestes, dont ils avaient d'ordinaire le plus grand profit.

M. de Montyon donne encore au roi le pouvoir de faire les traités de paix, de faire la guerre, d'avoir des soldats, et par conséquent le moyen de les entretenir.

Telle était donc la vieille constitution française en 1787, d'après M. de Montyon. Vous voyez déjà qu'il y a là très-peu de garanties. La paix et la guerre sont entre les mains du roi, l'armée ne dépend que de lui, sans que le chiffre des soldats soit fixé. Il est peu question de la liberté individuelle, pas du tout de la liberté religieuse. Cependant, si imparfaite que soit cette constitution, elle avait encore un défaut, le défaut qu'avait malgré toutes ses perfections la jument de Roland : elle était morte. A quelle époque ces quarante mille communes se sont-elles administrées elles-mêmes? il serait difficile de le montrer. Dans l'histoire, on voit bien que pendant le moyen âge certaines communes se sont administrées; mais dès l'époque des Valois, on supprime peu à peu toutes ces libertés. — Sous le règne de Louis XIV, on est maire comme on est aujourd'hui notaire, avec de l'argent. Il y avait des villes qui avaient acheté pour elles-mêmes ces offices de maire, et sauvé moyennant finances leur liberté, mais on peut dire qu'en général la situation des communes était misérable. Quant aux états provinciaux, il suffit de lire ce qu'en dit madame de Sévigné pour voir ce que c'était que ces états de province sous Louis XIV. Il y a même une lettre où elle prouve que c'est une excellente invention, parce qu'on y donne de l'argent, non-seulement au roi, mais aux gouverneurs d'états : dans cette lettre à M. de Grignan, l'aimable marquise n'a qu'une préoccupation, c'est que M. de Grignan se fasse donner volontairement par les états le plus d'argent possible.

Quant aux états généraux, M. de Montyon pouvait leur donner tous les droits qu'il voulait ; il y avait cent soixante-quinze ans, en 1789, qu'on ne les avait réunis. Avec sa bonne foi ordinaire il disait que le roi, tout en reconnaissant les droits des états généraux, avait levé *provisoirement* des impôts. Or, vous savez qu'en France il

n'y a qu'une chose qui dure, c'est le provisoire, et qu'un très-vieil historien français, Philippe de Commines, écrivait cet aphorisme toujours jeune : « C'est une maxime » reçue en France, qu'impôt mis ne se retire jamais. »

Le pouvoir de faire la guerre, de réunir les armées, était aussi entre les mains du roi; si bien qu'on peut dire que tous les pouvoirs publics lui appartenaient, limités par l'opposition du parlement, opposition tolérée et qui pouvait disparaître, quand le roi disait : Je veux. Il en résulte qu'en 1789, si les uns disaient qu'il n'y avait pas de constitution en France, les autres soutenaient qu'il y en avait une, mais qu'on ne l'appliquait pas.

La conclusion irrésistible à laquelle on est poussé, c'est donc qu'il n'est pas exact de dire que la monarchie française ait jamais eu de constitution, si nous entendons par là une limite des pouvoirs publics et des garanties données aux citoyens. Que si, au contraire, on entend par constitution une certaine manière d'être qui n'était pas le despotisme, mais l'arbitraire, la France avait une constitution.

Comment se fait-il cependant qu'un homme comme M. de Montyon, qui avait des lumières et dont il faut reconnaître le beau caractère, ait pu croire qu'il y avait une constitution française? et comment à sa suite tant d'hommes de bonne foi, généreusement animés des meilleures intentions, ont-ils pu nous répéter la même chose? C'est là une de ces questions que j'aime beaucoup à examiner.

Quand on est jeune et qu'on est en contradiction avec son père, on se laisse aller à penser tout bas : Mon père est vieux, ses idées sont des préjugés d'autrefois! Il est vrai que plus tard nos enfants et nos petits enfants nous en punissent en faisant de même. Mais quand, au lieu de s'enorgueillir de la vérité qu'on croit avoir, on réfléchit, on se dit : « Oui, je crois que telle personne est dans l'erreur, mais où est la cause de cette erreur? Tant que je ne l'aurai pas trouvée, je ne serai pas sûr que ce n'est pas cette personne qui a raison. » C'est quand on a trouvé la cause de l'erreur qu'on peut être sûr d'être dans le vrai. Eh bien! l'erreur de M. de Montyon tenait à l'éducation et aux idées du temps où il avait vécu.

Aujourd'hui c'est dans l'avenir que nous cherchons le progrès; nous sommes tous plus ou moins disciples en ce point de Saint-Simon, l'inventeur du saint-simonisme, quand il disait : « L'âge d'or n'est pas derrière » nous, il est devant. » Je ne sais s'il est devant nous, mais ce dont je suis bien sûr, c'est qu'il n'est pas derrière. C'était là cependant que toute la vieille société française, et, avec elle, la vieille société anglaise, cherchaient les beaux jours, et les grands exemples, et il n'y a pas trente ans encore, qu'en Angleterre c'était toujours dans le passé qu'on fouillait pour trouver ce qui pouvait servir à l'amélioration du présent. Autant aujourd'hui nous nous effrayons peu de l'innovation, autant l'idée qu'une chose est nouvelle nous sourit, autant cette idée déplaisait à nos pères. Dans la libre Angleterre, quand on voulait introduire une liberté nouvelle, on allait chercher des textes dans le passé. On en trouvait toujours. Il est très-certain que si vous prenez une période de cinq à six cents ans, vous trouverez bien dans l'histoire d'un peuple un jour où un magistrat a prononcé une belle parole, où un corps a résisté à un roi. C'est là qu'on allait chercher des autorités pour dire : Cela s'est fait, donc cela peut se faire. Il y a encore, même aujourd'hui, beaucoup de ce penchant dans l'esprit anglais. Ainsi, quand il s'est agi de faire entrer un juif, M. de Rothschild au parlement, la Chambre des lords s'y est toujours refusée; mais le jour où l'on a prouvé par un vieil exemple qu'à cet égard la Chambre des communes était souveraine, la Chambre des lords a dit : C'est bien, cela ne me regarde plus, il y a un précédent. Notez que c'est là un grand élément de sécurité en Angleterre. Quand il s'agit chez nous d'une nouveauté, on dit : Nous allons à l'abîme. Un Anglais découvre un précédent, il dit : Cela s'est déjà fait, donc cela peut se faire; si bien qu'il est rassuré, et fait les choses les plus hardies sans s'inquiéter.

M. de Montyon disait : A quoi bon innover? Il y a dans la vieille monarchie assez de liberté pour pouvoir rassurer ceux qui veulent être rassurés et donner des garanties à tout le monde. Je crois que c'était là une erreur, mais il la partageait avec cette société qui se mourait sans pouvoir comprendre ce qu'était la société nouvelle qui sortait de l'ancienne comme un papillon d'une chrysalide.

On avait une vieille monarchie qui avait gouverné la France paternellement; paternellement, je le répète. L'ancien gouvernement n'était rien moins que cruel; il avait confiance entière dans le peuple. Il y avait donc entre eux bonne intelligence. Cette monarchie paternelle avait fini par paraître très-lourde, les impôts s'étaient accrus; nos pères trouvaient très-dur d'être conduits par un pouvoir qui leur administrait d'une main très-avare la liberté de penser et de croire; mais enfin c'était sous ce pouvoir qu'on avait vécu et que beaucoup de gens désiraient vivre. Pourquoi donc, disait M. de Montyon, ne pas le conserver, en le débarrassant des plantes parasites qui y ont étouffé, mais non détruit la liberté?

A côté de cela naissait une société nouvelle qui n'avait plus rien de commun avec la vieille France. Elle prétendait à l'émancipation complète de l'individu; elle voulait la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté des personnes et des biens, une part dans le gouvernement, et par-dessus tout l'égalité. Cela renversait toutes les idées des partisans de l'ancienne monarchie. Cet avenir nouveau leur semblait le triomphe de l'athéisme, du désordre et de l'anarchie. Ils s'attachaient au passé pour éviter la ruine universelle. Ils ne sentaient pas qu'un jour nouveau se levait sur le monde, et un jour plus pur que celui du moyen âge ou de la vieille monarchie. Ils avaient peur, mais non pas pour eux.

Voilà ce qu'il faut se dire quand on voit des gens comme M. de Montyon se tromper, mais il faut en même temps leur rendre complète justice et reconnaître que c'étaient des âmes grandes, des cœurs sincères, et qu'en tournant le dos aux idées de 1789, ils cherchaient, chose bizarre, la même chose que les honnêtes gens de la Révolution, je veux dire la justice et la liberté.

ED. LABOULAYE.

FACULTÉ DES LETTRES.

LITTÉRATURE GRECQUE

COURS DE M. EGGER
(de l'Institut).

Des œuvres morales de Plutarque et de leur utilité pour l'histoire religieuse de son temps (1).

Parmi les opuscules de Plutarque connus sous le nom d'*Œuvres morales*, il en est plusieurs qui forment un groupe naturel et offrent un intérêt très-vif à l'historien des religions et de la philosophie antiques. Nous voulons parler de ceux qui sont intitulés : *De l'inscription de Delphes; De la cessation des oracles; Pourquoi la Pythie ne parle plus en vers? De la superstition; Des délais de la vengeance divine*. Ils nous font connaître l'état des âmes au sein du polythéisme, vers le Ier et le IIe siècle après Jésus-Christ.

I.

Avant de suivre Plutarque sur ce terrain, il n'est pas inutile de rappeler quelles qualités et quels défauts il apporte dans cette exposition des doctrines.

Plutarque était né en Béotie, vers la fin du règne de Claude, dans la petite ville de Chéronée, et il y passa la plus grande partie de sa vie; car, après avoir voyagé en Italie dans sa jeunesse, il revint de bonne heure dans sa patrie, s'y maria, et y resta par une sorte de patriotisme, pour faire jouir ses concitoyens de l'estime et de la faveur qui pouvaient s'attacher à sa personne. « Je suis » habitant en une petite ville, dit-il avec une naïveté » charmante, et m'y tiens vouluntiers, de peur qu'elle » ne soit encore plus petite. » (*Vie de Démosthènes*, 3, trad. d'Amyot.) Il y exerça de modestes fonctions municipales, qu'il relevait par son assiduité et par son amour du bien public. « Ne fais point de doute, dit-il encore, » que moy-mesme Plutarque n'appreste à rire à plusieurs » de ceux qui passent par notre ville. Mais je répons à ceux » qui me reprennent quand ils me trouvent présent à » voir mesurer et compter la brique et la tuile, ou les » pierres, et le sable, et la chaux que l'on amène en la » ville : Ce n'est pas pour moi que je bâtis, c'est pour la » chose publique. Car il y a plusieurs autres choses, que » qui les exerceroit ou manieroit luy-mesme, il pourroit » sembler bas de cœur, sale et méchanique; mais si c'est » pour le public et pour le païs, ce n'est point acte de » cœur bas ne petit de se démettre jusques à prendre » voluntiers soing des moindres choses. » (*Instruction pour ceulx qui manient affaires d'État*, 15.)

Nous savons aussi, par son témoignage, qu'il fut archonte éponyme dans sa patrie (*Questions de table*, II, 10, et VI, 8). Il fut prêtre (*Sympos.*, VII, 2), et même prêtre d'Apollon Pythien, à Delphes (*Si le vieillard doit se mêler d'affaires publiques*, 17).

En 66, il suivait les leçons d'Ammonius, à Delphes. En 68, il vit à Rome l'avénement des Flavius. Il quitta sans doute cette ville quand Domitien en exila les philosophes.

Suidas dit qu'il fut consul, ce qui est douteux plutôt qu'invraisemblable. Une tradition du moyen âge le fait précepteur de Trajan auquel sont dédiés les *Apophthegmes des rois et capitaines*. Ce fait est peu probable, car Plutarque était du même âge que Trajan. On pourrait plutôt le croire précepteur d'Adrien.

Voilà les principaux renseignements qu'on possède sur la vie publique d'un écrivain qu'on aimerait tant à connaître, et cela suffirait pour nous attester la perte d'un grand nombre de ses ouvrages; car, au rapport d'Eunape (*Vies*, 2), il avait donné tant de détails sur lui-même et sur Ammonius son maître, que ce biographe crut inutile d'écrire leurs vies.

Nous n'avons aussi que des renseignements épars sur sa famille. Il semble que le goût de l'étude et des lettres y était héréditaire. Il avait conservé souvenir de son bisaïeul Nicarque, qui lui avait raconté quelques incidents de la défaite d'Antoine (*Ant.*, 68). Il avait connu son grand-père Lamprias (*Ant.*, 28), dont il nous fait connaître l'humeur enjouée (*Propos de table*, I, 5) : « Lamprias, notre grand-père, se montroit plus docte, » plus aigu et plus riche en inventions quand il avoit beu » qu'il ne faisoit en tout autre temps, disant qu'il res- » sembloit à l'encens, à qui la chaleur fait rendre ce » qu'il a de bonne odeur. »

Quant à son père, dont le nom ne nous est pas connu, Plutarque le vante en plus d'un passage pour sa vertu, sa prudence, sa connaissance des choses sacrées.

Il a immortalisé sa femme par le dialogue de l'*Amour*, et surtout par la *Consolation* qu'il lui adressa après la mort d'une fille. A la suite de quelques différends avec la famille de sa femme, le philosophe et celle-ci allèrent faire un sacrifice à l'Amour sur le mont Hélicon, et il a rapporté divers entretiens qu'il eut avec des étrangers venus à Thespies pour la fête religieuse. La conversation roule sur les passions qu'inspire le dieu auquel ils ont adressé des sacrifices, et il semble, au langage de Plutarque, qu'il n'a connu de l'amour que ses douceurs, dans la vie calme d'un mariage heureux.

Nous voyons par la *Lettre de consolation* qu'il avait eu alors de son mariage quatre fils et une fille. L'aîné des fils et la fille moururent tous jeunes. Des trois

(1) Nous donnons ici une analyse de la leçon du 13 mars, en la faisant précéder d'un résumé de quelques considérations antérieures qui lui servaient d'introduction.

autres fils, deux seulement sont nommés dans les écrits de leur père : Autobule et Plutarque.

On connaît à notre philosophe deux frères, Lamprias et Timon. Il paraît avoir aimé particulièrement le premier, auquel il cède souvent la parole, dans les *Dialogues*, pour exposer les opinions justes et vraies.

Tels sont les personnages au milieu desquels il a vécu, et cette société de famille contribua sans doute à former ce caractère de bonté facile et de gaieté douce que nous aimons dans les écrits du philosophe de Chéronée. Il les a placés dans ces *Dialogues* où il aborde familièrement tant de questions sérieuses, mais qui restent bien loin, sans doute, de la grâce et de l'atticisme de Platon.

Dans ceux de ces dialogues où il parle de l'amitié, il se montre plus sévère qu'Aristote, en avançant que l'on ne peut avoir qu'un seul ami. Mais ses ouvrages mêmes donnent un démenti à cette vue un peu systématique, et qu'avait adoptée notre Montaigne. Nous possédons vingt-cinq ou trente dédicaces de Plutarque adressées toutes à des amis : il en avait donc plus d'un.

Ce caractère affectueux de Plutarque ne se montre pas seulement dans les relations de la famille et de l'amitié. On a d'utiles témoignages de sa bonté envers les esclaves. Dans la *Vie de Caton l'Ancien*, après avoir raconté avec quelle dureté ce Romain traitait ses serviteurs, il ajoute : « A mes yeux, abuser de ses esclaves comme de bêtes de » somme, les chasser ou les vendre quand ils sont vieux, » c'est témoigner une excessive dureté de cœur, c'est » avoir l'air de croire que le besoin seul lie les hommes » entre eux.... Pour moi, je ne voudrais pas vendre même » mon bœuf de labour, parce qu'il aurait vieilli ; à plus » forte raison n'aurais-je pas le cœur d'exiler un vieux » serviteur de la maison où il est depuis si longtemps, et » qui est comme sa patrie. » (*Caton*, 5, trad. Pierron.)

» Souvent je me suis emporté contre mes esclaves » comme si l'impunité eût dû les rendre pires. A la fin, » je me suis aperçu que mieux valait qu'ils devinssent » pires par mon indulgence, que si j'allais me pervertir » moi-même par ma cruauté et mon zèle à les corriger. » Puis, j'ai vu que l'impunité avait ce résultat pour quel- » ques-uns, qu'ils rougissaient dès lors d'être mauvais, » et que le pardon amenait mieux, que les corrections, » un changement dans leur caractère : ils obéissaient à » un signe du maître, en silence et avec plus d'empres- » sement que quand ils étaient maltraités et frappés. Je » me suis ainsi convaincu que la raison est un meilleur » principe d'autorité que la colère (*De la colère*, XI). »

Les deux extraits qu'on vient de lire semblent réfuter suffisamment une anecdote que rapporte Aulu-Gelle (I, 26), et qui nous montrerait, au contraire, Plutarque bien dur envers ses esclaves.

Partout, il mêle la philosophie et les lettres aux intérêts journaliers de la vie ; c'est un des traits de son heureuse originalité. Mais, en tout sujet, la prudence du père de famille tempère les systèmes du philosophe. Par exemple, s'il revendique l'antique autorité du chef de famille pour prescrire à sa femme la modération dans la douleur, et s'il lui recommande de ne pas oublier, au milieu des malheurs domestiques, les soins qu'elle doit prendre de la maison, il fait cependant à son affliction une juste part et il s'attendrit avec elle sur la perte de leurs enfants. La vie en commun que nous avons vue, chez Xénophon, presque réduite à la direction matérielle du ménage, est ici une véritable communauté morale. Et, en maint passage, l'éloge que Plutarque fait du caractère des femmes, la complaisance avec laquelle il signale et honore leurs vertus, montrent quels progrès la morale domestique des anciens avait faits depuis Périclès et Socrate.

De même, ses *Préceptes sur la manière de lire les poètes*, nous rappellent, et par les précautions qu'il observe pour approprier cette lecture à l'éducation de la jeunesse, et par ses méthodes prudentes d'interprétation, quelque chose de la sévérité de Platon. Mais il ne bannit pas Homère des écoles : au contraire, il cite avec une complaisante profusion tous les vieux poètes, et, loin d'attribuer aux lettres une funeste influence, il les défend au besoin contre la rigidité épicurienne ou stoïcienne. Nulle part il n'énonce de préceptes absolus. Si on peut regretter, en plus d'un endroit de ses œuvres, la subtilité du sophiste, du moins il ne prend jamais en face du lecteur le ton impérieux et blessant du pédantisme. Toute son autorité est dans une érudition extraordinaire, mise au service d'un sens moral très-scrupuleux.

Cette érudition, il faut le reconnaître, a nui quelque peu au style du philosophe de Chéronée. Au lieu de dominer ses immenses lectures, il est, pour ainsi dire, dominé par elles. Il prend, à son insu, l'allure et le style de chacun des auteurs dont il se rappelle les pensées, ou plutôt l'idée se présente à lui comme à notre Montaigne, sous des formes anciennes, et il n'a guère soin de lui donner une expression personnelle. Chez lui, l'incertitude du plan, les digressions fréquentes et souvent inutiles, l'abondance mal réglée des détails ne laissent pas que de donner au lecteur quelque fatigue, et pourtant ces défauts mêmes constituent une réelle et précieuse originalité, dont le charme a toujours été vivement senti par les esprits délicats.

II.

D'après ces considérations générales, nous voyons ce que Plutarque doit être comme juge du polythéisme hellénique. Ce juge ne sera ni systématique ni crédule. Mais il ne faut pas non plus attendre de lui des appréciations d'ensemble sur les rapports de l'hellénisme avec la religion des Romains. Comme tous ses compatriotes, il est un peu indifférent pour la langue et la littérature latines. Il a donc recherché avec curiosité les traditions religieuses de la Grèce, et son séjour en Béotie, la patrie d'Hésiode et des Muses, entre la Phocide et l'Attique, favorisait naturellement de telles recherches. Mais, en revanche, il paraît avoir peu de souci des doctrines étrangères. D'ailleurs,

il n'accepte pas aveuglément toutes les fables du polythéisme, et son intelligence domine les puérilités mythologiques; mais en cela il reste avec Socrate et Platon sur le terrain de l'hellénisme : ses vues, plus grandes et plus généreuses, sur la divinité sortent de la religion nationale elle-même, et non d'une comparaison entre les divers cultes du monde connu, telle qu'un Romain pouvait la faire, comparaison qui conduisait facilement au scepticisme.

Au temps de Plutarque, le polythéisme était florissant dans toute la Grèce. Ne le retrouve-t-on pas tel encore dans les récits et les réflexions du voyageur Pausanias? Et dans notre auteur seul, nous trouvons mentionnés un grand nombre de cultes tels que celui de l'Amour à Thespies (*Dialogue de l'Amour*), et surtout le culte d'Apollon vivant encore à Delphes, où Plutarque, comme nous l'avons dit, avait exercé le sacerdoce et où il place la scène de plusieurs de ses dialogues religieux. Les cultes domestiques n'étaient pas moins assidûment célébrés que les cultes publics. Ainsi, Plutarque nous parle de libations faites autour du foyer (*Banquet des sept sages*), de repas funèbres (*De l'amitié fraternelle*). Ces cérémonies étaient faites par la famille entière : aussi notre philosophe en tire-t-il un argument puissant en faveur de l'union dans les familles. Si les frères se haïssent, comment honorera-t-on les dieux domestiques (*De l'amitié fraternelle*, 7)? De même il recommande les mariages entre Grecs, et non entre Grecs et Barbares. Comment le mari et la femme, qui doivent avoir mêmes amis, pourraient-ils adorer des dieux différents (*Préceptes de mariage*, 19)? Dans la *Lettre de consolation* adressée à sa femme, il lui recommande de ne pas négliger ces sacrifices malgré sa douleur. D'un autre côté, les initiations aux mystères n'avaient pas cessé. Plutarque s'était fait initier avec Timonène aux mystères de Bacchus (*Consolation*, 10), où l'immortalité de l'âme était enseignée sous les plus gracieux symboles.

Cette persistance du polythéisme, quand déjà la prédication chrétienne avait retenti à Rome et dans la Grèce, n'a rien qui doive nous surprendre si nous songeons à l'organisation de la cité antique. Le culte des dieux domestiques en était la base, et, comme l'a démontré M. Fustel de Coulanges dans un bel ouvrage récemment publié sur ce sujet, l'ordre politique avait pour but principal de protéger ce culte et de le perpétuer. La religion se soutenait donc grâce à la durée des institutions civiles, que les Romains maintenaient chez eux-mêmes et laissaient en grande partie aux peuples qu'ils avaient vaincus.

Mais si le polythéisme hellénique avait subi peu d'atteinte, une grande agitation religieuse régnait autour de la Grèce et sollicitait l'attention des philosophes. Dans des âmes avides de croyance, les superstitions orientales trouvaient un accès facile : les interprétations symboliques, les rêveries astrologiques livraient l'homme à toutes les fantaisies, à tous les hasards de la crédulité. Plutarque essaye de combattre les progrès de ce mal par son traité *De la superstition*. A vrai dire, cette traduction française ordinairement donnée au titre de ce livre, n'est pas exacte. Il ne faut pas oublier que δεισιδαιμονία est probablement la *crainte des démons*. Que sont ces démons? Dans la philosophie platonicienne, ce nom avait désigné des divinités intermédiaires entre Dieu et l'homme, des êtres supérieurs qui reliaient les créatures à leur auteur et accomplissaient les volontés de celui-ci. Bien qu'ils fussent inférieurs, en puissance comme en vertu, à ce maître suprême, on leur attribuait un caractère sacré. Quand les divinités étrangères s'introduisirent dans la Grèce, elle se présentèrent surtout avec ce caractère de génies ou de démons que l'on n'honorait point par les cérémonies régulières du culte national, mais par des rites secrets et bizarres, qui imprimaient dans l'âme des adorateurs un profond sentiment d'effroi. La connaissance vague que l'on avait des attributs de ces divinités ajoutait encore à cette terreur, et jetait l'homme dans une terrible et inévitable servitude. Plutarque n'hésitait pas à préférer à ces énervantes doctrines un athéisme qui laissait à l'esprit et au cœur quelque indépendance, et il pensait qu'il valait mieux croire que Dieu n'est point que de le concevoir comme un être méchant, qui fait ou qui permet mille choses criminelles ou ridicules. De même, ajoute-t-il (c. 10) : « J'aimerais mieux qu'on dit : Plutarque n'existe » pas, que d'entendre dire : Plutarque est un homme » faible, inconstant, chagrin, qui s'irrite facilement. »

En face de cette exagération de piété qui compromettait la religion, des germes de scepticisme commençaient à grandir dans les classes élevées, car le peuple, il faut le répéter, conservait à peu près intacte la foi de ses ancêtres. A la suite des assauts répétés de la philosophie épicurienne, et aussi par la lente et destructive action du temps, le paganisme était ébranlé : il luttait encore et cherchait à durer en se renouvelant par les subtilités de l'exégèse alexandrine, mais il était atteint au cœur. Déjà le sanctuaire de Delphes attirait moins de visiteurs curieux de consulter l'oracle. Les sceptiques demandaient pourquoi la Pythie rendait moins souvent des réponses, pourquoi elle les rendait en prose et non en vers, etc. D'autres élevaient contre la Providence cette redoutable objection de l'existence du mal sur la terre. Aux premiers Plutarque essaye de répondre dans ses *Traités sur les oracles* et *sur la Pythie*. La Grèce, dit-il, est dépeuplée; par conséquent, beaucoup d'oracles dont la nécessité était évidente dans les temps anciens, seraient aujourd'hui inutiles. « Épuisée par la guerre civile, » l'Hellade tout entière ne pourrait pas mettre sur pied » trois mille hommes, que la seule ville de Mégare en» voya jadis à la bataille de Platée. A quoi aurait servi » de laisser subsister un grand nombre d'oracles, sinon » à rendre cette solitude plus sensible? De quelle utilité » seraient aujourd'hui les oracles de Tégyre et de Ptoüs,

» où l'on trouve à peine dans tout un jour un berger qui » garde ses troupeaux. »

Cicéron (*De la divination*, II, 57) donne de la disparition des oracles (qui commençait dès son temps) une explication plus satisfaisante. « Depuis quand cette force » secrète donnée par les dieux à la Pythie, a-t-elle dis» paru? N'est-ce pas depuis que les hommes sont deve» nus moins crédules? »

A ceux qui demandent pourquoi la Pythie ne parle plus en vers Plutarque répond, en termes que le défaut d'espaces ne nous permet pas malheureusement de citer (1), que la poésie est la langue des temps anciens, la prose la langue des temps nouveaux, et que les dieux prennent le langage des hommes. Il y a là, et pour la critique littéraire et pour l'interprétation religieuse, une vue profonde. Oui, le développement de la pensée religieuse par la forme poétique est une loi de l'âme humaine qui nulle part ne s'est manifestée avec plus d'éclat que dans la Grèce primitive. La religion hellénique est intimement liée aux destinées de la langue grecque : la foi des vieux âges s'en est allée avec l'idiôme d'Homère, et un même siècle a vu tomber en discrédit la fable, l'épopée, le vers épique, et naître la philosophie, l'histoire et la prose.

A ceux qui objectent contre l'existence de Dieu l'existence du mal sur la terre, Plutarque répond par le *Dialogue sur les délais de la justice divine*. Il figure lui-même dans ce dialogue, et c'est lui qui discute les objections des sceptiques. A ceux qui se plaignent des lenteurs de la justice divine dans la punition des crimes, de l'encouragement tacite qu'y trouve le méchant, et du découragement dans lequel cette longue impunité du coupable peut jeter l'homme vertueux, Plutarque répond d'abord qu'il faut parler avec réserve de la divinité, et obéir à ses lois sans vouloir en approfondir le secret, de même, dit-il, que l'on respecte les lois humaines sans toujours apprécier l'évidence de leurs motifs. Dieu d'ailleurs, par sa patience, nous enseigne à éviter les punitions précipitées, il donne aux coupables le temps de se repentir et de réparer leurs fautes. Quelquefois le méchant même sert à l'exécution de ses desseins, ou bien il donnera le jour à des fils vertueux, et Dieu le laisse vivre jusque-là, comme « un laboureur qui cueille le fruit d'une plante » épineuse avant de l'arracher. »

Ce dialogue, par la finesse des aperçus, l'ordre des discussions, la solidité du style, l'élévation morale continue, est digne d'être rapproché des dialogues de Platon, dont il présente d'ailleurs une imitation visible, surtout dans la dernière partie. Nos idées modernes y relèvent cependant un trait que nous trouvons cruel. A son frère Timon qui se plaint de ce que les dieux punissent souvent le méchant dans la personne de ses enfants ou de ses concitoyens, et cela bien longtemps après le crime commis, Plutarque répond, et ici et dans le *Traité sur l'inscription de Delphes*, que la cité est indivisible comme la famille, et que toutes les générations y sont solidaires l'une de l'autre. Cela confirme ce que nous disions plus haut de la cité antique, qui était alors un être véritable, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux, et qui avait sa vie propre.

L'ouvrage se termine par la seule réponse que la philosophie ait trouvée à l'objection des épicuriens contre la Providence, c'est-à-dire la croyance à une vie future, où les méchants seront punis et les hommes vertueux récompensés. Comme Platon, Plutarque nous décrit ce monde futur dans un récit *mythique*, où un Cilicien nommé Thespésius, qui avait vécu dans le désordre, raconte une vision qui le ramena à la vertu (1).

Ces rapides analyses caractérisent Plutarque comme théologien moraliste. On voit qu'il est resté profondément grec : l'hellénisme est l'unité de sa vie et de ses ouvrages. Or, l'hellénisme (ce fut une de ses vertus et une des causes de la grandeur de la Grèce) donnait à l'âme humaine, en religion et en politique, une ferme confiance en sa propre dignité et en sa propre force, et cette confiance ne s'affaiblissait que fort lentement sous la leçon des malheurs qui avaient frappé la Grèce. Plutarque ressent les humiliations de son pays, mais sa conscience religieuse n'en est pas encore troublée jusqu'au doute. Et pourtant déjà se formait, déjà grandissait la religion qui devait bientôt porter de si rudes coups au paganisme. L'empire romain, auquel étaient liées désormais les destinées de la Grèce, contenait des germes de dissolution politique et morale qui n'échappaient pas, on le sait, aux regards pénétrants et attristés de Tacite, contemporain de Plutarque. Cependant le philosophe de Chéronée, fier du passé de sa patrie, content du présent, sans inquiétude sur l'avenir, se confiait aux traditions nationales comme à de sûres garanties du bon ordre dans la société. Il étendait paisiblement ses recherches à tous les objets du savoir humain, provoquait ou acceptait sur tout sujet la controverse, sans qu'aucune pensée funeste vînt traverser et troubler le charme et la sécurité de sa vie et de ses études.

Cette sécurité, d'ailleurs, lui est commune avec toute une école d'honnêtes écrivains du même temps, et nous aurons bientôt à nous demander comment Plutarque, Dion Chrysostome, Epictète, Arrien, et, parmi les Romains, Marc-Aurèle et Tacite ont pu apprécier si mal la nation juive, ignorer si longtemps le christianisme, ou le méconnaître si obstinément (2).

(1) Ce morceau est traduit par M. Egger dans ses *Mémoires de littérature ancienne*, p. 271-273.

(1) A ce que Plutarque dit, dans ce dialogue, de la Providence et de la Divinité, on peut ajouter la fin de son traité contre l'épicurien Colotès, et comparer le douzième discours de Dion Chrysostome, dont M. Egger a traduit des fragments. (*Histoire de la critique chez les Grecs*, p. 269 et suiv.)

(2) Sur l'état moral du monde antique au commencement de l'empire romain, relire l'intéressante conférence de M. Alf. Maury, publiée dans le n° 19 de la *Revue des cours littéraires* (8 avril 1865).

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 28. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 10 JUIN 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHETIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

De l'enseignement supérieur français. — Troisième lettre, par **M. Eug. Véron**.

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE. — **Morale.** — Première conférence de **M. A. Franck :** Le droit naturel et la famille.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Morale.** — Conférence de **Madame Esther Sezzi :** Les femmes et la mode.

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE (1).

(Troisième lettre.)

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Revue des cours.*

De tout temps on a remarqué que les siècles et les pays où il se produit le plus d'hérésies sont les plus religieux. Cela se conçoit. L'hérésie, par son existence même, suppose une préoccupation religieuse, en même temps qu'un effort de la pensée, une aspiration intellectuelle, qui ne sauraient se produire là où les âmes sont endormies dans l'indifférence et languissent sous l'oppression des formules et des pratiques énervantes. Les hérésies sont le sel de la terre et l'aiguillon des consciences. Pourquoi les grandes œuvres religieuses nous viennent-elles de l'Allemagne, si ce n'est parce qu'il y a là deux religions en présence, qui s'excitent et se réveillent l'une l'autre, et qui sans cesse renouvellent leur énergie par la défense et par l'attaque ?

Il en est de toutes les sciences morales et philosophiques comme de la science religieuse. Elles ne vivent réellement que par la discussion et la contradiction. De même que partout où il y a une religion d'État, la science religieuse décline et le sentiment religieux languit, de même languit et décline toute science adoptée, patronnée par l'État et par lui soustraite à l'action des stimulants dont elle a besoin.

« Un homme né chrétien et Français, disait Labruyère, est embarrassé pour écrire. Les grands sujets lui sont défendus. Il les entame quelquefois, et se détourne ensuite sur les petites choses qu'il relève par la beauté de son génie et de son style. »

Cela est vrai encore aujourd'hui, surtout en ce qui touche l'enseignement.

Nous jouissons, dit-on, de la liberté d'enseignement, et il faut bien le croire puisque notre législation la consacre. Mais, je le demande à tout homme de bonne foi, un candidat qui, aux examens universitaires, nierait les principes de la philosophie officielle, obtiendrait-il son diplôme? Quel scandale s'il refusait de considérer comme définitives les solutions de l'éclectisme moderne, s'il osait discuter et réfuter les doctrines de Spinosa, de Platon et Bossuet, ou s'il avait l'audace de présenter quelque système qui lui fût personnel ! Quelle stupéfaction s'il s'avisait de contester le génie de Charlemagne usant sa puissance à remettre debout le colosse tombé de l'empire romain, à ressusciter des souvenirs éteints et à affubler la France nouvelle des vieilles institutions du césarisme; s'il osait regretter que dans sa longue lutte contre la féodalité, la monarchie ait triomphé ; s'il tentait de rabaisser la gloire d'un Louis XIV, gaspillant au profit d'une ambition insensée la puissance nationale, sacrifiant des millions d'hommes à la poursuite d'une chimère et à la satisfaction de son orgueil ? Quelle indignation s'il avait l'audace de ne pas tout admirer dans Bossuet, de condamner ce fétichisme nobiliaire et monarchique qui, dans ses oraisons funèbres, lui fait si sou-

(1) Voyez les numéros 25 et 27.

vent sacrifier la vérité au désir de plaire et de louer; s'il osait l'accuser d'avoir donné pour fondement à son *Discours sur l'histoire universelle*, un fatalisme étroit et immoral; s'il ne craignait pas de montrer combien est souvent puéril et abaissé cet héroïsme tant vanté de Corneille; s'il était assez imprudent pour avouer que la poésie de Boileau le touche peu, que l'*Art poétique* le laisse froid, et qu'il y voit moins une œuvre de critique sérieuse, qu'un recueil de recettes puériles et de préceptes stériles ou faux; s'il se risquait enfin jusqu'à prétendre que le XVIIIe siècle, pris en masse, lui paraît supérieur au XVIIe, et qu'il trouve plus de génie, plus de grandeur et un plus noble emploi des facultés humaines dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, ou dans le *Dictionnaire philosophique*, dans l'*Esprit des lois* et dans l'*Histoire naturelle* que dans la compilation des maximes sauvages de la politique théocratique et même que dans la composition de la plus pompeuse des oraisons funèbres! Une seule de ces hérésies suffirait pour effaroucher l'orthodoxie universitaire. Ainsi donc partout, en philosophie, en histoire, en critique littéraire, nous nous heurtons aux barrières de la science officielle, au convenu, à l'indiscutable, et c'est là ce qu'on appelle la liberté de l'enseignement! Nous oublions toujours que la liberté, c'est la liberté des autres.

Les doctrines que l'enseignement supérieur n'admet pas dans ses examens, il est bien clair qu'il ne peut les admettre dans ses cours. Si quelque professeur tentait de les y introduire, il est bien certain que ce ne serait pas pour longtemps. Un exemple récent et éclatant ne peut laisser aucun doute à cet égard. A d'autres époques, qui ne sont pas encore bien éloignées de nous, quelques tentatives analogues d'émancipation ont eu un résultat semblable. Il faut donc bien le reconnaître, malgré la proclamation de la liberté, il y a en France une orthodoxie philosophique, une orthodoxie historique, une orthodoxie littéraire, qui ne sont guère moins intolérantes que l'orthodoxie religieuse.

A qui la faute? aux professeurs? Pas le moins du monde. Nourris, instruits dans l'orthodoxie universitaire, ils en ont tout naturellement les principes, et il est tout simple qu'ils les défendent, puisque ce sont les leurs. La faute est à l'État qui, au lieu de l'impartialité qu'il doit à toutes les opinions, se fait juge des doctrines, arbitre du goût, régulateur des intelligences, contrairement à son véritable rôle et à sa légitime fonction; qui donne aux uns la parole et la retire aux autres, et qui, pour plus de précaution, commence par étendre sur le pays tout entier l'inflexible niveau de ses programmes et de ses examens.

Et en supposant qu'il réussisse dans cette recherche de l'uniformité intellectuelle, quel avantage peut-il y trouver? Qu'importe à l'État ce que je pense de Platon, de Descartes, de Boileau? En payerons-nous plus ou moins bien les impôts? En serons-nous plus ou moins bons soldats? En serons-nous plus ou moins disposés à obéir aux lois? Cela assurera-t-il ou compromettra-t-il notre prospérité industrielle et commerciale? Que lui importe le reste et que peut-il y prétendre? Cela ne regarde que chacun de nous. Si encore il pouvait avoir la prétention de pouvoir mieux que tout autre juger de la vérité ou de l'erreur des doctrines, j'admettrais à la rigueur que, par amour désintéressé du vrai, il pût être tenté de lui prêter son appui. Mais non, les hommes qui décident ainsi à la majorité de quelques voix ce que des générations entières devront penser en matières philologique, historique ou littéraire, ce sont des ministres, des hommes d'État, des industriels, des commerçants qui, la plupart du temps, les connaissent à peine par ouï-dire, et qui décideraient tout au rebours, s'ils avaient reçu eux-mêmes un enseignement différent. C'est le hasard qui règle et qui fixe d'avance les croyances de tout un peuple.

Cette centralisation intellectuelle est un legs d'un autre âge. Cela se concevait lorsqu'il y avait une religion d'État, et que toutes les manifestations de la pensée devaient être subordonnées aux enseignements religieux. Maintenant ce n'est plus qu'une habitude, un débris du passé, un reste de la tyrannie théocratique.

Le seul résultat réel de cette réglementation des esprits, c'est de nous jeter sans cesse dans des oscillations violentes, et de perpétuer les inquiétudes de l'intelligence. En effet, l'État, par suite de son incompétence elle-même, adopte toujours les doctrines dominantes. Quand, sous la Restauration, MM. Guizot, Villemain et Cousin, malgré des résistances nombreuses, eurent, à force de talent, fait prédominer leurs méthodes et leurs doctrines, ils devinrent par leurs succès même les régulateurs et les centralisateurs de l'enseignement en France. Après avoir lutté pour établir leurs réformes et leurs innovations ils se firent grands maîtres et papes à leur tour, et leurs opinions devinrent la règle de toute orthodoxie. Voilà comment se font les dogmes dans l'enseignement, quand la machine politique est arrangée de manière à mettre tous les esprits dans la main du maître.

Mais voyez ce qui arrive. Toute doctrine qui devient dominante est, par cela même, bien près de céder la place à une autre. Une fois qu'elle s'est emparée de tous les esprits, elle les arme pour ainsi dire d'une force nouvelle et les pousse d'un pas en avant, ou plutôt elle y dépose un germe qui éclôra dans quelques-uns, et qui tôt ou tard donnera naissance à une doctrine nouvelle. Sans l'ingérance de l'État, toute doctrine en naissant trouverait le sol préparé par la doctrine même qui l'a précédée; elle s'étendrait de proche en proche dans les intelligences. Le progrès se ferait régulièrement, sûrement et sans violence.

Au lieu de cela, elle commence par trouver toutes les issues bouchées. Grâce à la centralisation intellectuelle, la doctrine qui doit disparaître refuse de céder la place; elle est cantonnée dans une foule de places fortes, sous la protection de l'État; elle est en possession de toutes

les intelligences, et les générations qui se succéderont sont d'avance et de par la loi marquées de son signe et enrôlées sous ses drapeaux. Elle règne et domine sans plus même se donner la peine de faire valoir ses titres, car elle a à son service toutes les forces de l'État. Elle reste maîtresse du terrain, grâce à cet appui étranger, et longtemps après qu'elle est morte, elle encombre encore les esprits qu'elle ne saurait plus animer. Voilà ce qui retarde et entrave le progrès; voilà ce qui amène les violences et les révolutions ou transformations subites qui étonnent les historiens; voilà pourquoi les réformes en toutes choses, au lieu de se faire graduellement et pacifiquement, ressemblent presque toujours à des torrents qui se précipitent avec d'autant plus de fracas que les obstacles opposés à leur cours les ont forcés d'accumuler leurs eaux en masses plus considérables; voilà pourquoi on renoncera un jour ou l'autre à protéger les doctrines, comme on a renoncé à protéger les religions, les industries et le commerce.

C'est par les minorités que se préparent tous les progrès; la raison en est que les intelligences sérieuses et fécondes sont nécessairement en petit nombre. La science officielle, qui nécessairement représente l'opinion de la majorité, se constitue donc en opposition avec le progrès par cela seul qu'elle accapare pour elle-même tous les moyens d'action, et qu'elle abuse de sa prédominance pour forcer la minorité à lutter à armes inégales.

Si elle est si sûre d'être la vérité, pourquoi tant de barrières? Ne dirait-on pas une armée aguerrie qui s'enferme derrière une triple muraille pour échapper à une poignée de conscrits mal armés?

Mais sans parler du progrès et des intérêts généraux de la civilisation, à laquelle il importe qu'aucun obstacle ne soit opposé au développement des esprits, comment ne voit-on pas que le privilége accordé à certaines doctrines est précisément ce qui les met en danger? Les hommes dont la mémoire en a été saturée dès l'enfance, à un âge où ils ne les pouvaient comprendre, ne songent guère plus tard à les examiner, parce qu'elles ont perdu tout attrait de nouveauté, et ils ne se soucient pas d'aller les entendre exposer de nouveau sous des formes à peine différentes dans les cours publics. Je sais bien que l'empressement du public des grandes et petites villes pour les Entretiens et lectures nouvellement institués semble me démentir. Eh bien, non; car s'ils ont réussi, c'est précisément parce que leur premier soin a été de ne pas ressembler aux cours de l'enseignement supérieur; c'est qu'ils s'appliquent à chercher la variété et l'actualité; c'est enfin que c'est un enseignement libre, et que chacun peut au moins espérer d'y trouver autre chose que la science officielle. Maintenant essayez : ôtez-leur ces caractères de variété, d'actualité, de liberté, imposez-leur des programmes officiels, installez dans ces chaires improvisées votre science privilégiée, marquée de l'estampille gouvernementale, et je gage que dès demain vos auditeurs auront disparu.

Mais plutôt faites le contraire. Donnez à vos professeurs le droit d'enseigner à leur guise, laissez à tous la liberté de les contredire, de dresser chaire contre chaire, et d'ici à un an les professeurs de l'enseignement supérieur, ceux qui sont vraiment dignes de ce nom, auront conquis la légitime influence qui leur manque. Et si quelques-uns n'y réussissent pas, soyez sûrs que ce seront ceux que n'aura pas réveillés cette secousse, et qui, au milieu de ce mouvement de liberté, auront gardé les allures de la science patronnée.

Une des raisons, et une des plus graves à mon avis, de l'immobilité de notre enseignement supérieur, c'est la doctrine universitaire de l'immutabilité de l'intelligence humaine, fondée sur le dogme de l'impersonnalité de la raison. Une fois qu'on part de cette donnée, que rien ne justifie dans les faits, on doit aboutir fatalement à la théorie de l'immobilité; car l'âme humaine, si elle est immobile et passive par nature, ne peut recevoir que du dehors l'ébranlement qui stimule la vie, et le progrès, loin d'être une loi de nature, n'est plus qu'un accident de situation.

Cette doctrine, que personne ne formule aussi crûment, et qu'on enveloppe de mille réticences, est cependant bien celle qui domine dans les esprits et qui transparaît à travers tous les voiles et tous les ménagements de la science officielle, peut-être même sans qu'elle en ait conscience. Du reste, elle a pour elle des autorités respectables, et l'antiquité tout entière n'en a pas connu d'autres.

Pour les anciens, en effet, l'intelligence est avant tout un miroir plus ou moins bien poli dont l'unique fonction est de refléter les objets du dehors avec les qualités qui leur sont propres. Le but de la science consiste donc à promener ce miroir de côté et d'autre, de manière qu'il reflète le plus grand nombre possible d'objets. La science, à ce point de vue, n'est qu'un entassement de souvenirs incohérents. C'est l'idée que s'en font encore aujourd'hui bien des gens. Mais cette conception finit par se modifier, grâce à l'observation d'un fait important. Il était impossible qu'on ne s'aperçût pas que les objets ou les faits reproduits dans le miroir intérieur y prenaient bientôt un caractère singulier; que toutes ces images individuelles se transformaient peu à peu en des résultantes uniques pour chaque catégorie de faits ou d'objets, par une sorte de réduction spontanée des caractères des impressions successives à un petit nombre de traits communs et généraux. La chose était trop évidente pour n'être pas vue. Mais cette action manifeste de l'intelligence ne put décider les philosophes à la croire agissante. Ils aimèrent mieux rester fidèles à leur vieille psychologie, et le *général* devint un des caractères propres à chaque objet : c'est la théorie d'Aristote. Les écoles religieuses eurent recours à une autre explication, à une sorte de révélation divine. Pour elles, ces conceptions abstraites et générales furent les *idées* mêmes des choses, des types divins, antérieurs aux choses elles-mêmes,

les formes incréées sous lesquelles les a conçues le créateur avant de les réaliser sous leurs apparences sensibles : c'est la théorie de Platon. Dans l'une comme dans l'autre, la puissance active de l'intelligence se trouve également niée. La forme intellectuelle des choses et leurs rapports font partie intégrante des choses elles-mêmes.

Cependant un nouvel élément s'ajoutait par là à la science, la notion de l'abstrait et du général, et l'on put arriver à la conception des lois et des ensembles. Ce nouveau caractère ne tarda pas à devenir dominant. Bientôt les abstractions et les définitions générales prirent la place des faits eux-mêmes, sans que l'on pût se douter de l'erreur que l'on commettait, puisque le *général* ou l'*idée* étaient considérés comme la partie vraiment essentielle des choses. C'est sur cette conception qu'est fondée la métaphysique, la science des idéaux, des entités réalisées, dont l'esprit domine encore notre enseignement philosophique et littéraire, malgré l'exemple des sciences naturelles, qui n'ont commencé à progresser que du jour où elles se sont débarrassées de ces chimères.

C'est ainsi que l'esprit antique s'est perpétué parmi nous. Il est facile d'en apercevoir les conséquences. Nos intelligences, encombrées de conceptions générales, de définitions, d'axiomes traditionnels, et qui, par cela même, ne peuvent contenir que les notions d'une science depuis longtemps dépassée, se trouvent sans cesse détournées de l'observation des choses réelles, et surtout de l'étude directe et attentive de l'esprit lui-même.

C'est quelque chose comme ce qui se produit dans la peinture, lorsque, au lieu d'étudier le modèle vivant, les artistes se contentent d'imiter ou de copier les œuvres de leurs prédécesseurs. Ainsi commencent toujours les décadences dans les sciences comme dans les arts.

On me dira peut-être que jamais la psychologie n'a été aussi cultivée que de nos jours. Il est vrai que le mot n'a jamais été plus répandu. Reste à savoir si tous ceux qui le répètent lui laissent le sens qu'il doit avoir. C'est ce que nous examinerons un peu plus tard. Ce qu'il me suffit de constater en ce moment, c'est que notre enseignement officiel reste dominé par l'esprit et par les procédés de la science d'autrefois.

L'homme étant considéré à priori comme toujours le même dans tous les temps et dans tous les lieux, il en résulte que les faits sont l'œuvre d'une sorte de fatalité plus ou moins déguisée, ou bien qu'ils ont eu par eux-mêmes leur propre raison d'être et leur propre influence. Donc il suffit de considérer les faits, et l'on peut les prendre à peu près indifféremment à quelque moment que ce soit de la série historique, sans en altérer sensiblement la signification. Il suffira, pour en apprécier la réelle influence sur les esprits, de nous reporter par la pensée en face de ces faits eux-mêmes. L'impression qu'ils font sur nous est la mesure exacte de leur puissance. Qu'il s'agisse d'apprécier un acte politique, une institution, un livre de poésie ou une doctrine philosophique, le procédé reste également applicable, exactement comme un miroir réfléchit également un paysage, une pierre ou un homme. L'image pourra bien être plus ou moins nette, suivant que la glace sera de plus ou moins bonne qualité, mais les lignes et les formes resteront toujours les mêmes. Il suffirait donc à la rigueur de lire les œuvres ou d'exposer simplement les faits. Si le professeur croit devoir les commenter, c'est uniquement pour bien fixer les nuances et les détails devant notre miroir intellectuel.

Mais ce procédé est long et deviendrait bien vite fastidieux pour un auditoire français habitué à la rapidité des mouvements, dans l'enseignement comme dans le reste. Aussi, la plupart du temps, le professeur se borne-t-il à exposer sa propre appréciation, c'est-à-dire le résumé plus ou moins complet de ses propres impressions. Il est vrai, et je ne fais nulle difficulté de l'avouer, que la plupart du temps ces impressions sont à peu de chose près celles qu'auraient éprouvées les auditeurs eux-mêmes en face des mêmes faits ou des mêmes œuvres. Aussi ne manquera-t-on pas de me dire que cela seul suffit à prouver, contrairement à ma thèse : 1° que l'intelligence est simplement soumise aux impressions du dehors ; 2° qu'elle est identique en chaque homme par ses parties principales ; 3° que l'enseignement qui, en une heure ou deux, communique à une centaine d'auditeurs des connaissances que chacun d'eux n'aurait pu acquérir que par un long travail, ne peut être considéré comme stérile.

C'est ce que nous allons voir. EUGÈNE VÉRON.

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE.

PREMIÈRE CONFÉRENCE DE M. A. FRANCK (de l'Institut).

Des principes du droit naturel et de ses rapports avec la famille.

Quelques-uns d'entre vous se rappellent sans doute cette pensée de Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, » le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pen- » sant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour » l'écraser, une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le » tuer ; mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait » encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait » qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'uni- » vers n'en sait rien. »

Ces paroles sont belles, parce qu'elles nous montrent qu'il y a une autre force, une autre grandeur, une autre puissance que celles qui résultent de la force matérielle et de la masse, parce qu'elles nous enseignent que toute la dignité de l'homme consiste dans la pensée.

Mais qu'il me soit permis de le dire, il y a quelque chose de plus élevé, de plus désirable que de savoir qu'on meurt, c'est de ne pas ignorer pourquoi on doit

vivre. Pourquoi donc vivons-nous? Pour quelle fin avons-nous été appelés sur cette terre? Quel doit être le dernier terme de nos aspirations et de nos efforts, le but de notre vie?

Messieurs, vous avez tous lu ce récit de la Bible, qui nous montre un puissant roi, monarque redouté d'un immense empire, descendant de son trône et s'exilant de son palais, pour aller au milieu des forêts se repaître d'herbe à l'instar des bêtes. Cette histoire, c'est la nôtre, quand nous oublions ce que nous sommes, ce que nous devons être; c'est l'histoire de tout homme qui méconnaît ou néglige ses dons, ses facultés, ses besoins les plus nobles, ceux qui appartiennent le plus essentiellement à sa nature, pour s'abandonner à ses instincts les plus vils, ceux qui lui sont communs avec les brutes.

L'homme ne connaît pas seulement la faim et la soif du corps; son âme aussi a faim et a soif; elle a soif de vérité, soif de justice, de science, de liberté. L'homme est enflammé, insatiable d'amour, d'admiration, de sacrifice, de dévouement. Il éprouve, non-seulement le besoin de connaître et d'adorer ce qu'il y a de bon et de beau dans sa propre nature et dans celle du monde extérieur, mais d'adorer aussi la source ineffable de toutes les existences, l'Être infini dont la pensée le pénètre et le poursuit sans relâche.

Avec ces appétits sublimes, nous avons tous reçu, nous portons tous en nous les moyens de les satisfaire. Par la raison, nous sommes en état de discerner le bien du mal, le juste de l'injuste, le vrai du faux, la vérité passagère et relative de la vérité éternelle et absolue. Par le sentiment, quand nous n'avons pas pris plaisir à l'étouffer et à le corrompre, nous sommes naturellement portés à aimer ce que la raison nous enseigne. Le sentiment et la raison unis ensemble, c'est la conscience, par laquelle, lorsque nous avons failli envers nous ou envers les autres, nous sommes punis avec plus de rigueur que par la loi humaine et la justice de nos semblables, et qui nous accorde aussi, quand nous avons bien fait, la plus douce, la plus sûre, la plus noble des récompenses. Enfin, par la liberté, qui a été un don du ciel avant d'être une conquête de l'homme, nous sommes capables d'accomplir et d'assimiler, en quelque sorte, à notre personne, ce que la raison et la conscience exigent de nous.

Tel est, messieurs, si je puis m'exprimer ainsi, le champ spirituel que Dieu nous a donné à défricher; tel est le capital qu'il a confié à nos mains, non pour l'ensevelir, mais pour le faire valoir, et dont il nous demandera un jour un compte sévère. Pour parler sans figure, ce sont toutes ces facultés ensemble que nous sommes tenus de conserver, de cultiver, de développer, jusqu'à ce qu'elles aient atteint la perfection qu'il est en notre pouvoir de leur donner, jusqu'à ce que nous manifestions en nous, dans tout son éclat, la puissance divine dont nous tenons tous ces dons.

C'est là, messieurs, ce qu'on appelle le devoir; c'est là ce qui constitue la but de notre vie, l'obligation suprême dans laquelle sont contenues et qui résume toutes les autres.

Noblesse oblige, disait-on autrefois dans le camp et sous le règne de l'aristocratie. C'était justice; on voulait que la noblesse ne fût pas simplement un privilége odieux, et l'on désirait au moins y ajouter quelques vertus. Mais il y a pour nous, messieurs, quelque chose de plus honorable, de plus glorieux que d'être baron, marquis, duc et même prince, et qui nous oblige, par conséquent, à quelque chose de plus grave, qui nous impose des devoirs plus sérieux. Qu'est-ce donc? — C'est d'être hommes!

Oui, celui qui a rempli les conditions par lesquelles on se rend digne de ce beau nom, celui-là peut regarder en pitié tous ces titres inventés par la vanité pour servir de pâture à la sottise, à la faiblesse et à l'ignorance! Vous le voyez, ce ne sont pas de vaines abstractions que je fais passer sous vos yeux; ce ne sont pas des chimères dont j'essaye de repaître vos esprits. Peut-on comprendre, en effet, que Dieu nous ait donné la raison pour ne pas lui obéir; que Dieu nous ait donné la liberté pour n'en pas faire usage? Or, la loi de la raison, devenue celle de notre vie tout entière; la loi de la raison et de la conscience élevée au-dessus de nos passions et de nos instincts, appelée à gouverner notre volonté; cette loi qui nous défend de rien faire qui soit indigne d'une créature raisonnable et libre, qui nous ordonne de faire tout ce qui est nécessaire pour revêtir notre être de tout son éclat, de toute sa dignité, de toute sa grandeur: telle est, dans sa plus haute et sa plus générale expression, la loi du devoir; telle est la base sur laquelle repose toute la morale.

C'est bien là une loi supérieure, inviolable, une loi divine, car il n'y a que Dieu qui ait pu nous commander d'élever notre intelligence et notre raison; il n'y a qu'un être intelligent, qu'une divine Providence qui puisse être regardée comme le législateur du monde moral, et c'est se faire une étrange illusion que de croire que le moins peut donner le plus, que la matière peut donner la pensée, que la force brute peut donner l'intelligence. Laissons loin de nous ces tristes rêveries, qui non-seulement dégradent la pensée, mais qui compromettent dans son principe le don précieux de la liberté! Soyez-en convaincus, celui qui prêche le matérialisme attente à la liberté, parce qu'il fait de vous un être semblable à votre brute, sans devoirs, et par conséquent sans droits, qu'un tyran, s'il le veut, peut asservir à ses volontés, qu'un plus habile que vous peut plier à ses desseins, quels qu'ils soient. La liberté et la religion, — et par là j'entends toute croyance spiritualiste, — la liberté et la religion sont sœurs, nul ne peut les séparer. La vraie religion soupire après la liberté; la vraie liberté ne peut subsister un seul instant sans la religion.

J'ai dû vous parler d'abord du devoir, parce que le

devoir est le fondement nécessaire du droit, et le droit est une conséquence inévitable du devoir.

Ce que je suis obligé de faire par une loi supérieure, par une loi intérieure, par une loi divine, nulle puissance humaine n'est autorisée à l'empêcher; ce que nulle puissance humaine, parmi les actes qui sont au pouvoir de ma volonté, n'est autorisée à m'interdire, voilà ce que j'appelle le droit.

Le droit, c'est le patrimoine inviolable de l'âme humaine, sur lequel aucun homme ne peut porter la main sans injustice; car la justice, c'est précisément le respect, le culte du droit. Le droit, c'est le sceau divin dont notre Père céleste a marqué tous ses enfants, afin de leur apprendre qu'ils n'appartiennent qu'à lui, et que toute créature qui voudrait se substituer à lui commettrait, non-seulement une injustice, mais une impiété et un sacrilége.

Mais, encore une fois, il n'y a pas de droit sans devoir; sans le devoir, le droit ne peut pas même être conçu par notre raison; réclamer le droit, et repousser le devoir, c'est ressembler à un homme qui, en répudiant toutes les lois de son pays, voudrait cependant les invoquer pour sa protection, soit chez lui, soit à l'étranger.

Non, messieurs, en acceptant les bénéfices et les honneurs de la vie, il faut en accepter les charges, charges pleines de douceur d'ailleurs, puisqu'elles sont la source, non-seulement de notre dignité, mais de notre félicité véritable.

S'il en est ainsi, à chacun des devoirs qui se trouvent compris dans cette obligation suprême qui est le but de la vie, répond un droit, un droit nécessaire, inviolable, inaliénable, qui, découlant du fond de notre nature, du principe immortel de notre existence, reçoit avec raison le nom de droit naturel.

C'est une énumération rapide de ces droits que je voudrais présenter à votre esprit avant d'arriver aux applications qui en résultent pour la famille.

Le premier de nos droits naturels, c'est celui de nous défendre contre tout ce qui menace injustement notre existence; c'est l'inviolabilité de la vie humaine, quand la vie humaine n'est pas employée à violer le droit d'autrui, car il n'y a pas de droit contre le droit. Le droit qui m'appartient appartient à tous mes semblables, et quand je m'en sers pour attaquer ce qui est à autrui, mon droit cesse d'exister, et il m'est justement retiré.

Vivre, c'est donc le premier de nos droits. Et pourquoi la vie humaine est-elle inviolable? Pourquoi ce droit primitif est-il consacré dans toutes les religions sous une forme unique : *Tu ne tueras point?* Est-ce parce que la nature recommande la vie de mes semblables à ma pitié? Mais j'ai pitié aussi des animaux, et cependant je les tue quand la faim me pousse à me nourrir de leur chair. Est-ce parce que je crains la vengeance? Mais quand même je serais sûr d'y échapper, je n'en frémis pas moins d'horreur à la pensée de rougir ma main dans le sang de mon semblable; il ne s'en élève pas moins au fond de ma conscience une voix terrible, qui crie dans ce langage que l'éloquence moderne n'imitera jamais : « Caïn, Caïn, qu'as-tu fait de ton frère? Le sang de ton frère crie contre toi vers l'Éternel! »

Telles sont, messieurs, l'infamie et l'horreur qui s'attachent à l'idée du meurtre. Comment expliquer cette infamie et cette horreur par la raison? C'est que la vie humaine est consacrée par la loi du devoir, par la loi divine, par la loi éternelle; c'est qu'elle a une destination supérieure à celle qu'elle peut recevoir de nos intérêts et de nos passions; c'est qu'elle doit servir à mûrir notre âme, à développer toutes nos facultés, à faire éclore le germe divin qui a été déposé dans notre argile.

Par là même il nous est interdit de trancher notre vie de nos propres mains, car la loi qui la rend inviolable dans autrui, et qui défend le meurtre, défend également le suicide.

Qu'est-ce que la vie, messieurs, à quoi sert-elle, si je ne puis l'employer à poursuivre ces fins pour lesquelles précisément elle m'a été donnée? A quoi me sert la vie, si elle appartient non pas à moi, mais à mes semblables; non pas à l'accomplissement de mes devoirs, mais à la satisfaction de leur cupidité et de leur orgueil? A quoi sert la vie sans la liberté?

A la rigueur, on peut dire que le droit d'être libre, d'user de sa volonté et de sa liberté pour l'accomplissement de ses devoirs, est plus sacré que la vie elle-même, car la vie est sacrée pour l'usage que nous en devons faire. Mais il est impossible d'établir des degrés dans l'absolu; et, quand on parle de droits inviolables, il n'est pas permis de dire que l'un soit plus sacré que l'autre.

Nous comprenons certainement que la vie humaine est sans prix et sans valeur, je n'ai pas besoin d'ajouter sans charme, quand elle est sans liberté; parce qu'alors ce n'est plus la vie d'un homme, d'une créature humaine, c'est la vie de la brute, de la plante, c'est une vie entièrement laissée à la discrétion d'autrui.

Que m'importe, après cela, l'inégalité des races? Je suis peu effrayé des objections qu'on a tirées de ce fait. Le nègre, dit-on, n'arrivera jamais au niveau de notre civilisation, ni à la hauteur de notre état social. Que m'importe? Laissez-lui alors les fonctions les plus humbles de la société, mais laissez-les-lui avec la liberté. Faites-en votre mercenaire, faites-en votre domestique, mais n'en faites pas votre esclave, n'en faites pas une chose; car un nègre, après tout, c'est un homme. Le nègre comprend la parole humaine; il comprend, dans une mesure plus humble, si vous voulez, la voix de la raison, il entend certainement celle de la conscience et du devoir; et si vous n'avez pas la cruauté de le repousser du seuil de vos temples, il viendra, par un mouvement irrésistible et spontané, se prosterner au pied du trône éternel.

Est-ce que c'est là ce qui caractérise les êtres placés par la nature en dehors de l'humanité?

Grâce à Dieu, nous avons eu le bonheur d'entendre les

derniers cris de l'esclavage expirant, mêlés aux derniers cris de la tyrannie que l'homme exerçait sur son semblable. Et ce progrès, désormais sans retour, désormais indiscutable, il a été acheté ce qu'il valait; car tout ce qui est précieux coûte son prix. L'homme de bien, le grand citoyen qui vient de mourir à son poste, après avoir défendu la liberté, après avoir défendu la loi de son pays, l'a dit avec raison : « Si Dieu a voulu que chaque goutte de sang tirée par le fouet soit payée par une autre goutte de sang versée par l'épée, qu'il en soit ainsi, car les jugements de Dieu sont justes et sont vrais. » Il entrait dans le dessein de la Providence de nous apprendre ce que valent la vie, la liberté humaine.

Voilà la démonstration historique de cette grande vérité, que la liberté n'est pas moins inviolable que la vie, et quiconque dépouille son semblable de sa liberté se rend en vérité coupable d'un crime égal à l'assassinat, quoique ce crime exige moins d'endurcissement et un moindre degré de perversité.

Messieurs, il y a à la liberté un accompagnement nécessaire : la liberté ne peut nous servir à rien, elle n'est qu'un mot, si non-seulement nous ne possédons rien, mais si nous ne pouvons rien posséder, si rien n'est à nous, non-seulement aucune des richesses acquises par notre travail, mais notre travail même ; si notre travail appartient à nos semblables, s'ils ont le droit de le dépenser pour leurs plaisirs ou leur intérêt, tandis que nous sommes condamnés à le leur fournir sans relâche. La liberté n'existe pas, je ne dirai pas sans la propriété elle-même, mais sans le droit de l'acquérir, sans le droit de propriété. Sous toutes les législations qui ont consacré l'esclavage, l'esclave ne pouvait rien posséder : c'était le premier effet de la servitude.

Réciproquement, celui qui ne peut rien posséder, celui qui est obligé de dépenser son bien quand il en a, ses labeurs, ses forces, son intelligence pour l'usage d'autrui, fût-ce même pour l'usage d'une association entière, fût-ce même pour l'usage de l'État, de cet État abstrait, vague, impassible, que certaines sectes nous ont représenté comme le but idéal de la société humaine; celui qui est obligé de dépenser son labeur pour cette chimère insaisissable, ou pour un être réel autre que lui-même, celui-là est véritablement esclave. La liberté, la propriété et le droit de propriété sont donc étroitement unis. En effet, nous voyons dans l'histoire que partout où l'on attentait à la propriété, la liberté humaine n'était pas en sûreté; et partout où la liberté humaine était compromise, la propriété l'était également.

Voyez seulement l'Orient, la Perse, par exemple, où tout appartient au prince, les biens, l'honneur, et à plus forte raison la liberté et la vie de ses sujets.

Voyez les instructions que Louis XIV laisse au dauphin : Louis XIV était l'homme du pouvoir absolu, c'est-à-dire qu'il niait toute liberté individuelle. Eh bien, il déclare à son héritier qu'à lui seul appartiennent tous les biens situés dans le royaume, et que ses sujets, laïques ou ecclésiastiques, en sont uniquement les économes; que le propriétaire, c'est le roi, parce que le roi c'est le maître.

Le droit de propriété, d'ailleurs, c'est la conséquence directe de la liberté elle-même. La liberté, c'est l'empire que j'exerce sur mon âme et sur ma volonté; de ma volonté et de mon âme ce droit passe à mon corps, qui est l'instrument de ma volonté ; de mon corps il passe aux objets matériels que l'un et l'autre ont contribué à produire et à façonner. Ces objets matériels ne sont donc en quelque sorte qu'une extension de ma personne et de ma liberté, qu'une représentation matérielle de cette faculté divine, incontestée et incontestable. La propriété et la liberté, encore une fois, sont inséparables.

Mais voici, messieurs, quelque chose de plus grave et de plus digne encore, s'il est possible, de notre respect.

Comment la liberté pourrait-elle exister, s'il m'était défendu de vivre conformément aux principes que je regarde comme l'expression de la vérité, conformément aux croyances que je regarde comme l'expression de la sainteté et de la justice, conformément enfin à ma conscience, alors, d'ailleurs, que ma conscience ne me commande rien qui soit en opposition avec le droit de mes semblables? Que devient la liberté individuelle, la liberté d'action, la liberté de mouvement, sans la liberté de conscience? Que devient-elle sous une tyrannie d'autant plus violente, qu'elle poursuit un but chimérique; car opprimer les consciences, c'est avoir la prétention de surprendre nos pensées, les sentiments les plus secrets de notre âme, et de les étouffer sous le poids des chaînes?

La liberté de conscience est donc non-seulement le complément, mais la condition nécessaire de la liberté individuelle; elle en est l'expression la plus haute et la plus sainte, car c'est l'éternel honneur de l'espèce humaine de mettre toujours l'ordre moral au-dessus de l'ordre matériel.

Aussi, quand nous voyons dans l'histoire une croyance assez forte pour avoir poussé des racines, pour avoir duré quelque temps dans les âmes, pour avoir produit des œuvres dignes de respect, cette croyance est une puissance contre laquelle échouent tous les efforts de la tyrannie; car celui qui la possède est prêt à lui sacrifier ses forces, son corps, son bien-être, sa personne tout entière, et même quelque chose de plus cher que lui-même, sa famille, ses enfants. L'histoire est pleine de martyrs et de héros qui ont sacrifié leur vie et celle de leurs familles, leur bien-être et celui de leurs enfants, quand la main impie de leurs semblables s'efforçait de leur ravir leur liberté religieuse, le premier des biens, le plus précieux de tous les droits. Il n'est rien de plus beau dans l'histoire que ce long martyrologe. Alors même que les martyrs auraient versé leur sang pour l'erreur, au-dessus de leurs erreurs vous rencontrez en eux le sentiment de la dignité morale de l'homme, une foi invin-

cible dans les droits inviolables de la conscience, et dans la lumière de cette conscience elle-même un gage certain de l'alliance qui existe entre l'homme et la Divinité; alliance qui ne peut se concevoir hors de la liberté.

Aussi quelle insulte à l'humanité que d'appeler la liberté de conscience un délire! Le délire, c'est de méconnaître ce droit sacré que les premiers chrétiens invoquaient contre les païens, et que l'humanité invoquera toujours contre toutes les forces brutales qui tendraient à l'avilir ou à l'écraser.

Si la liberté individuelle n'existe pas, n'est pas possible sans la liberté de conscience, la liberté de conscience elle-même n'existe pas, n'est pas possible sans la liberté de l'intelligence, sans la liberté de la pensée. Pour acquérir ces principes d'après lesquels je dois diriger ma vie, pour acquérir cette lumière qui éclairera ma conscience, pour conquérir cette vérité qui me paraît être la vérité suprême et éternelle, il faut que ma pensée puisse se développer suivant la loi naturelle qui la régit. Il ne faut pas qu'un homme s'interpose, si je puis m'exprimer ainsi, entre moi-même et mon esprit, entre mon être actif et mon être pensant, pour me dire : « Ton être pensant, ton intelligence, ta raison, iront jusque-là et n'iront pas plus loin, c'est moi qui te dicterai ta foi et ce que tu dois regarder comme la vérité; il t'est défendu de la chercher au delà. »

Il y a des hommes qui acceptent une telle autorité; ils en ont le droit, car ce que je dis de la liberté de la pensée s'applique à la liberté de la foi. L'une et l'autre doivent être de libres mouvements de l'âme humaine. Ce qu'il faut repousser, c'est un formulaire vide, imposé par la violence, la contrainte et la terreur, qui fait des hommes de vils esclaves, déshonorés par le masque qu'ils portent sur le visage, et par la servitude de l'âme, plus honteuse que celle du corps.

Mais comment serait-il au pouvoir de l'homme de réprimer la pensée? La pensée n'est-elle pas une force invincible, insaisissable, sur laquelle la tyrannie ne peut rien? Oui, certainement, la pensée est cela : elle porte ce divin caractère. Mais nous sommes des âmes unies à un corps, nos pensées ne se manifestent et ne se développent que par la parole; il faut, pour leur donner leur essor, le libre commerce de l'homme avec ses semblables; il faut que nos semblables parlent à notre âme comme nous parlons à la leur; il faut que nous puissions entendre leur voix et qu'ils entendent la nôtre. La pensée par la parole, c'est la respiration de l'âme, sans laquelle l'âme s'éteint, comme la vie sans la respiration du corps.

Quand la parole n'est pas une agression violente contre la société ou contre nos semblables, quand elle n'est pas un droit que je prétends tourner contre le droit, elle est aussi sainte que la pensée, aussi inviolable qu'elle.

Telle est, messieurs, l'énumération sommaire des droits que nous avons reçus de notre créateur, et qui nous appartiennent par cela seul que nous existons, par cela seul que nous sommes des hommes.

Tous ces droits, nous les apportons avec nous en naissant; mais il ne faut pas admettre, avec certains philosophes, avec les philosophes du dernier siècle, que nous en avons eu la jouissance dans ce qu'on appelle l'état de nature, et que c'est une société mal organisée, injuste, qui nous en a dépouillés. Non, messieurs, la conscience et l'usage de ces droits se développent comme nos facultés, par le travail. Nous ne possédons jamais nos facultés que par un effort sans relâche accompli sur nous-mêmes. De même ces droits n'existent pas s'ils ne sont notre conquête; ils ne nous sont chers que si nous les avons payés ce qu'ils valent, ou si nous avons su nous en rendre dignes par une longue suite de sacrifices et d'actes d'abnégation qui refoulent au second rang les besoins matériels. Sans doute, nous sommes obligés, sous peine de ne plus vivre, de tenir compte des besoins matériels; mais il faut les laisser à leur rang pour élever de plus en plus haut les besoins de l'âme dont la satisfaction doit être regardée comme le but suprême de la vie. Ce patrimoine spirituel nous échappe si nos sueurs ne le fécondent sans relâche.

Les efforts par lesquels nous conquérons nos droits se confondent avec ceux par lesquels la société elle-même se perfectionne, s'adoucit, s'ennoblit, épure ses institutions, et remplace le despotisme brutal des premiers âges par le règne des lois et l'autorité de la raison. La jouissance de nos droits est donc inséparable du perfectionnement de l'ordre social; elle suppose le respect des lois sur lesquelles cet ordre repose.

Arrivé là, messieurs, nous quittons les généralités, pour entrer dans le domaine de la famille. Nous avons à nous demander comment tous ces droits, tous ces devoirs ont été répartis naturellement dans la famille; comment la destination suprême d'où ces droits découlent se partage en quelque sorte entre deux personnes dont chacune est une créature humaine complète, dont chacune représente une âme, et qui cependant diffèrent par leurs facultés; en d'autres termes, c'est la grande question des fonctions morales qui, par l'entremise de la femme, s'accomplissent au sein du mariage, que nous aborderons dans une seconde et dernière conférence.

Ad. Franck.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE MADAME ESTHER SEZZI.

Les femmes et la mode.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, je vous prie, de vous entretenir un instant d'un fait personnel. Je serai brève.

La presse parisienne a été très-bienveillante pour moi, et je lui en suis reconnaissante du fond du cœur. Cependant un journal s'*étonne* de mon courage à prendre la parole. « Jusqu'ici, dit-il, nous avions vu des femmes affronter le public pour jouer de divers instruments, pour déclamer ou pour chanter; mais nous ne leur avions pas encore accordé le droit de parler. » Eh bien, mesdames, je vous en fais juge : n'est-ce pas un non-sens inqualifiable, puisque parler est justement la seule qualité que la nature nous ait départie avec un peu de générosité?

Un autre journal blâme avec énergie les tendances des femmes de notre époque à envahir la littérature et même les sciences. Autrefois, nous le savons, les femmes devaient filer la laine et garder la maison; mais depuis deux mille ans les idées ont tant soit peu progressé. Autrefois aussi, c'étaient des hommes qui, sur les théâtres de Rome et d'Athènes, remplissaient les rôles de femmes; aujourd'hui, ce sont de vraies actrices, et l'art ne s'en plaint pas. Or, si vous permettez à la femme artiste de venir sur nos scènes interpréter les œuvres de nos maîtres, si vous permettez à la femme du monde de se produire devant de nombreuses assemblées dans le seul but de faire apprécier ses talents, pourquoi défendre à la femme de lettres de vous soumettre sa pensée, ses théories, enfin le résultat de son travail? A nos conférences, il n'y a pas seulement des *docteurs*, de grands artistes y récitent des fragments de leurs rôles; des écrivains y lisent leurs ouvrages; de hardis voyageurs racontent leurs lointaines excursions; pourquoi donc ma parole n'y serait-elle pas admise? Cette chaire est libre, et toutes les fois que la pensée s'y maintiendra dans les limites imposées par les convenances, par l'art et la raison, elle doit pouvoir se manifester sans distinction de rang, de sexe ou de nationalité.

D'ailleurs, pourquoi jeter le blâme sur les femmes de lettres quand leurs ouvrages ne sont pas pernicieux? La nature, je le reconnais, assigne à la plupart d'entre nous une toute autre mission (et dans ce cas il y a culpabilité à ne pas accomplir sa tâche); mais combien sont exemptes des joies et des occupations de la maternité!

Une femme, en écrivant, n'est jamais guidée par l'ambition. Aucun emploi, aucune marque honorifique ne viendra la récompenser. Elle ne cherche qu'à propager des généreux sentiments ou bien à sauvegarder, par le travail, son indépendance et sa dignité; et, en admettant que la littérature ne soit pas pour elle un moyen d'existence, ce serait encore pour son cœur une soupape de sûreté. Tous ces motifs sont donc respectables. Enfin je ne pense pas qu'une femme, en composant des poésies et des romans (ou même en faisant des conférences), soit plus répréhensible, plus nuisible à la société qu'une musicienne. S'il y avait une petite différence, elle serait en faveur du *bas-bleu* dont on jette le volume au feu sitôt qu'il n'amuse plus. Faites donc trève à vos railleries, messieurs, et songez charitablement que les pauvres femmes auteurs n'ont peut-être pas eu le choix du métier.

Ceci dit, parlons de la mode.

Selon saint Prosper, c'est un vaste domaine où s'exerce l'imagination des femmes : là, elles règnent en souveraines. Ce qui nous explique, dit malicieusement l'auteur, pourquoi dans cet empire les changements sont si fréquents. Les femmes aiment les modes d'instinct, comme les hommes aiment les armes; c'est un instrument de conquête. Elles en comprennent si bien l'importance, que c'est entre elles, dans toutes les classes de la société, un continuel sujet d'entretien. Les modes seules ont la puissance de faire réfléchir les femmes : c'est, du moins, l'opinion de saint Prosper. Mais, selon moi, il généralise beaucoup trop : il aurait dû dire *certaines* femmes. Par exemple, celles dont nous aurons à nous occuper ce soir : les coquettes, puisqu'il faut les nommer. Il est bien entendu, mesdames, que cela n'atteint pas les personnes présentes, et qu'il ne se trouve aucune femme de ce caractère dans mon auditoire.

La mode, dit-on, ajoute aux charmes et aux succès de la femme. En revanche, que de piéges elle tend à son honneur! Privations, souffrances matérielles, petites transactions avec la conscience, démarches téméraires, crédits dangereux chez les marchands de nouveautés : rien ne coûte à la femme pour obtenir le vêtement nouveau, et, afin de s'en parer, elle s'élève jusqu'au sacrifice ou descend jusqu'à la faute. Combien voit-on chaque jour de vertus se noyer dans des rivières de diamants!

Il est vrai que les femmes ont un goût naturel pour tout ce qui est beau, élégant et riche; c'est à ce goût, nous dit Alphonse Karr, qu'il faut attribuer les plus grands progrès des arts et de l'industrie. En effet, les beaux châles, les bijoux, les belles dentelles, voilà presque le seul genre de gloire que les femmes puissent espérer, et les seules récompenses que la société leur permette d'ambitionner (à ce sujet, je ferai observer que ces récompenses ne vont pas toujours aux femmes les plus vertueuses). C'est encore une marque de distinction qu'on fait envisager aux femmes dès leur plus jeune âge. Ne dit-on pas à la petite fille : « Si tu es sage, on te mettra ta robe neuve. » Or, depuis l'enfance la robe neuve est, pour beaucoup de femmes, un événement de haute importance. Ainsi, nous dit encore Alphonse Karr, on ne se marie pas uniquement pour porter la toilette de mariée, mais croyez que cette pensée entre pour beaucoup dans le mariage. Je connais bon nombre de

maris qui n'auraient jamais été acceptés si l'on avait fait attention à eux; mais pour porter le voile et la couronne qui vont si bien, il faut se marier, et pour se marier, généralement il faut un mari... On le prend donc comme circonstance accessoire; mais, dans la pensée de la jeune fille, il reste au second plan, tandis que la première place appartient à la toilette de mariée.

Autre exemple. Une femme perd une parente (toujours une des femmes dont je parle) : la douleur est véritable, je veux bien le croire; mais au bout d'un instant elle se dit : « Allons, il faut songer à mon deuil. Que porte-t-on cette année? » Alors elle va chez la modiste et chez la couturière, qui lui enseignent la manière de témoigner honnêtement son affliction, et, vêtue de neuf, elle va faire des visites. Elle arrive chez une amie qui lui dit : « Vous avez donc perdu votre cousine? c'est bien malheureux... Oh! ma chère, le joli chapeau que vous avez là!... Elle était toute jeune, n'est-ce pas? Qui vous a donc vendu votre chapeau? — Le magasin du *Saule pleureur*. (Avec un soupir.) Il ne va pas trop mal, n'est-ce pas? — A ravir. J'ai pris une grande part à votre chagrin... — Elle fait un grand vide dans mon existence. (Avec un second soupir.) Vous avez là un bien joli peignoir rose. — Il est bien simple. Mais vous avez vous-même un délicieux manteau, où l'avez-vous acheté? — Au *Saule pleureur*, toujours. — Quel dommage que je n'aie pas su cela plus tôt, à la mort de mon oncle Pluchard! Vous savez, mon pauvre oncle Pluchard!... Étais-je mal habillée!... des modes de dix ans!... J'ai encore ma tante Dorothée... — A propos, comment va-t-elle? — Elle commence à se faire bien vieille; et si j'avais le malheur de la perdre, pauvre tante Dorothée!... Vous dites donc que le *Saule pleureur*... — Est à deux pas d'ici. — Certainement, j'espère bien... Mais enfin, si ce malheur arrivait... Tournez-vous donc un peu, chère belle... tout cela est du dernier goût, et je ne manquerais pas... » On annonce la tante Dorothée : la conversation change de sujet, et l'amie désolée jette un dernier coup d'œil, avant de se retirer, sur le séduisant peignoir rose pour en avoir un tout semblable le jour où elle ne sera plus en noir.

La mode s'introduit donc (car l'usage n'est qu'une mode prolongée) jusque dans la manifestation de la douleur, jusque dans le deuil; et, puisque nous en sommes à ce chapitre, il n'est pas indifférent de remarquer que les veufs portent celui de leurs femmes moitié moins de temps que les femmes ne portent celui de leurs maris. Pourquoi cette différence? On aura remarqué que leur douleur est de moitié moins durable.

Aujourd'hui, la mode n'est qu'une affaire de caprice et de fantaisie; mais autrefois chacun de ses arrêts avait sa raison d'être, et nous pourrions, en consultant ses annales, trouver des documents précieux pour l'histoire des peuples. Reflet des institutions d'un pays, résultat des différences climatériques, nous verrions aussi que la mode devient quelquefois la manifestation d'un principe, une marque d'honneur et même un signe de ralliement.

Je n'ai pas l'intention d'entreprendre une chronique générale de la mode : la tâche aurait de quoi faire reculer Timothée Trimm, et la France, à elle seule, par ses variations incessantes, nous donnerait beaucoup de travail; nous nous bornerons à rechercher l'influence des mœurs et du caractère des peuples sur la mode. Mais d'abord qui promulgue les édits de la mode? On n'a jamais pu le savoir. Entre les femmes et cette souveraine il y a un personnage mystérieux, qu'il est très-difficile de définir, mais dont il faut reconnaître la puissance : c'est *on*. Quand *on* a fait ceci ou ordonné cela, il faut obéir; le mari lui-même doit reconnaître la suprématie de monsieur *on*. Si ce mari, ou même un préfet de police, s'avisait de nous dicter des lois comme le fait *on*, de nous imposer des vêtements gênants ou ridicules comme le fait *on*, nous crierions à la tyrannie, au despotisme... et nous aurions raison; mais nous obéissons avec servilité à la mode, un des fléaux de nos sociétés modernes.

Pourquoi lui en vouloir? direz-vous. La mode est, il est vrai, pour les femmes une occupation frivole; mais c'est aussi un *passe-temps*. Précisément, et c'est un des griefs que je lui reproche. Elle fait perdre un temps précieux, nous éloigne de l'étude et restreint nos pensées. Résumons en peu de mots ces trois chefs d'accusation.

On a dit que la toilette était la littérature des femmes: pourquoi? C'est que la coquetterie et l'étude étant deux passions très-envahissantes, on ne saurait les mener de front. Il faut opter, et malheureusement nous prenons souvent parti pour la coquetterie. Or, comme nous n'avons qu'un certain nombre d'heures à dépenser par jour, si nous les employons exclusivement à parer notre personne, il ne nous en restera plus pour orner notre esprit. D'autre part, un proverbe nous apprend que le métier déteint toujours sur son homme, et c'est vrai. Une occupation continuelle, incessante, finit par imprimer à l'esprit, dans une certaine mesure, une certaine direction. Or, les femmes qui passent leur vie à ajuster des chiffons ou bien à faire des trous dans du linge, sous prétexte de broderie anglaise, finissent par juger les choses de ce monde à la longueur de leurs dentelles et de leurs rubans. Enfin les femmes coquettes sont nécessairement rivales entre elles, et cette rivalité entraîne de petites haines, de petites jalousies vraiment indignes d'un cœur honnête.

Les femmes, je les aime (j'ai de bonnes raisons pour cela), je les soutiens, je les défends par esprit de justice. Malheureusement je ne peux pas m'empêcher de reconnaître que le plus terrible ennemi de la femme, c'est la femme. Mais la Bruyère a dit : « Les hommes sont cause que les femmes ne s'aiment pas. » En effet, messieurs, si les femmes ne s'aiment pas, la faute en est à vous, qui comprimez leur esprit et leur cœur par une éducation fausse et incomplète; à vous, qui, maîtres et tuteurs de la femme, ne lui donnez pas la science de la vie pratique,

l'énergie nécessaire pour lutter quand votre appui vient à lui manquer, ni cette instruction qui assainit l'intelligence, la dépouille de ses erreurs, et fait juger d'une manière plus droite, plus généreuse, les faits, les choses et les hommes. «On énumère, nous dit M. Legouvé, tous les inconvénients de l'instruction; on met en oubli tous les périls de l'ignorance; l'instruction est un lien entre les époux, l'ignorance est une barrière. L'ignorance amène mille défauts, mille égarements pour l'épouse. Pourquoi cette femme est-elle dévorée d'ennui? Parce qu'elle ne sait rien. Pourquoi dépense-t-elle, afin d'acheter des bijoux, le prix d'un mois de travail de son mari? Parce qu'elle ne sait rien. Pourquoi l'entraîne-t-elle, malade ou fatigué, dans des fêtes qui lui pèsent? Parce qu'on ne lui a pas donné d'idées sérieuses; parce que le monde de l'intelligence est fermé sous ses pas; à elle donc le monde de la vanité et du désordre, et tel mari qui se moque de la science eût été par elle sauvé du déshonneur. »

L'origine de la mode remonte à notre mère Ève, et, bien que nous n'ayons pas des données bien précises à l'égard de sa toilette, nous pouvons cependant risquer des conjectures. Les premières parures d'Ève furent sans doute ses cheveux et des fleurs. Avec des lianes légères, arrachées aux sentiers du paradis, elle dut se faire des couronnes, des écharpes et des ceintures, et si, comme le prétendent les traditions, Ève était blonde, après s'être mirée dans les fontaines et les lacs de l'Éden, elle dut choisir l'aubépine, les pervenches et les myosotis. Si, au contraire, elle était brune, elle dut cueillir de préférence la grenade, le bouton d'or ou la rose purpurine. Adam était donc un époux heureux; il pouvait voir sa gracieuse compagne varier chaque jour sa toilette, sans être obligé, aux fins de mois, d'acquitter des factures (ce qui est le revers de la médaille pour les maris dont les femmes sont bien mises), mais lorsque la colère céleste eût chassé du paradis nos premiers parents, il fallut songer à se garantir des orages, des nuits froides et des hivers rigoureux. Les premiers paletots d'Adam furent sans doute empruntés aux chèvres, aux moutons, et fixés par des brins de joncs. Le grand art de Dussautoy n'existait pas encore, et Dussautoy lui-même eût été fort embarrassé, à cette époque, pour confectionner un de ses produits. Je m'imagine que, pour notre mère Ève, ce fut la partie la plus amère du châtiment. Vous figurez-vous, mesdames, Ève, si belle et si gracieuse, vêtue d'affreuses peaux de bêtes! Ce nouveau costume dut augmenter considérablement ses remords.

Quant aux enfants d'Adam, l'histoire nous parle de leur caractère, mais nullement de leur costume, et dans notre chronique il se trouve forcément une grande lacune. Nous passons au déluge.

Les peintres nous représentent Noé déjà vêtu de la draperie à l'antique; la draperie à l'antique existait donc avant le déluge? Cependant, en remontant à l'origine des peuples, on trouve que la première forme du costume est le manteau. En effet, quand l'homme souffrit du froid, il prit sur le dos d'un animal quelconque une dépouille, soit fourrure ou toison, et se la posa sur les épaules. Dès que cette toison eut été tissée, si grossièrement que ce fut, elle représenta un bout d'étoffe dont l'homme s'enveloppa, et ceci nous donne l'idée du pagne indien, de l'aïk arabe ou du plaid écossais. Ce fut la seconde phase du costume. Depuis, on tailla l'étoffe, on la teignit, on la façonna de mille manières.

Il est bien entendu, mesdames, que je ne parlerai pas ici des peuples qui, vivant sous des régions privilégiées, n'ont recours, pour se vêtir, qu'à des coquillages et à des plumes d'oiseaux. Selon moi, c'est une ornementation, mais non pas un costume, et, dans une chronique de modes, les peuples qui s'habillent doivent nécessairement avoir la préséance sur les peuples qui ne s'habillent pas.

Il paraît que la mode progressa promptement, car l'histoire nous montre les femmes célèbres des temps les plus reculés déjà vêtues magnifiquement. La reine de Saba, la belle Hélène, Judith, et, si nous en croyons M. Flaubert, la princesse Salambo, étaient des merveilles d'élégance, merveilles que nos grandes dames n'ont pas dédaigné de copier dans nos bals travestis.

Nous avons, pour nous guider dans l'histoire, les traditions d'abord, ensuite la sculpture, c'est-à-dire les bas-reliefs et les statues; cependant, nous ne devons nous servir de ces documents qu'avec la plus grande réserve. En effet, nos neveux ne seraient-ils pas complétement dans l'erreur, s'ils voulaient un jour juger de nos costumes par nos statues. En retrouvant celles de nos ponts, ils se diraient : les Françaises du XIXe siècle portaient une tunique flottante, et se coiffaient d'une forteresse. Plus tard, des fouilles amenant la découverte du groupe situé actuellement sur notre place des Victoires, ils se diraient encore : Nous sommes fixés au sujet du costume des rois de France : il se composait d'un manteau, de sandales et d'une perruque. Mais d'autres savants découvrant à leur tour la colonne Vendôme, répliqueraient : Vous vous trompez étrangement; les peuples d'autrefois conservaient très-longtemps leurs modes; puisqu'à l'époque de Napoléon Ier, ils avaient encore le costume de César! C'est d'autant plus vrai, ajouterait l'Académie d'alors, c'est d'autant plus vrai que nos archives gardent une chanson populaire de ces temps de vertus primitives. Son refrain prouve le profond attachement que les Français avaient pour leurs vêtements; il dit :

Mon vieil habit, ne nous séparons pas...

Et voilà pourquoi nous devons nous méfier des documents que nous lèguent les siècles passés.

A Athènes, nous disent les historiens, les femmes ruinaient leurs maris par des dépenses excessives. Pour réprimer ce luxe, on rendit une loi qui leur défendait

de sortir. Malheureusement, on les vit se dédommager en recevant des visites et en donnant des fêtes.

A Rome, dès le temps de la république, les mêmes excès se renouvellent. Les maris, effrayés de ce luxe qui envahissait toutes les castes de la société et menaçait de conduire l'État tout droit à sa perte, provoquèrent, par la voix du tribun Oppius, la loi *Oppia*, laquelle défendait aux femmes de porter sur elles, comme ajustement, une valeur de plus d'une once d'or. Combien de maris parisiens, s'ils le pouvaient, remettraient en vigueur la loi Oppia ! Hâtons-nous d'ajouter, pour les consoler, qu'elle ne dura pas longtemps. Les femmes, exaspérées de cette contrainte, envahirent un jour le forum, et l'abolirent; il n'en fut plus question; promulguée 215 ans avant l'ère chrétienne, elle avait à peine duré quatre lustres.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à l'occasion de cette loi Oppia, Valérius entreprit notre défense et répondit aux attaques du vieux Caton. Vous le savez, mesdames, ce personnage nous avait donné, dans un discours réputé magnifique, la gracieuse qualification d'animaux féroces. Heureusement, Valérius se posa en champion du beau sexe. Refuser aux femmes le luxe et la parure, dit celui-ci, c'est de la barbarie, c'est de la cruauté ! Ne sait-on pas que les femmes, loin d'être des animaux féroces, sont de belles petites bêtes, qui n'ont que ce plaisir au monde... Et c'est ainsi que Valérius nous défendit. C'est même le seul défenseur que nous ayons eu dans l'antiquité.

Les Grecques consacraient un temps infini aux soins de la tête, et nos coiffures les plus compliquées sont simples en comparaison des leurs. Elles apportaient aussi une attention particulière aux chaussures, dont il n'y avait pas moins de soixante espèces différentes ! Leurs pieds étaient petits, fort jolis; elles en étaient très-fières, et s'en occupaient beaucoup. Cela donna lieu à un incident assez fâcheux. Pendant quelque temps, à Athènes, les femmes de haut rang, investies d'un certain pouvoir, se réunissaient, pendant que les hommes étaient à la guerre, pour délibérer sur les affaires publiques. Or un jour, en séance, une d'elles vint à parler d'une nouvelle rosette de cothurne, appelée *nœud à la tyrrhénienne*. L'aréopage prête l'oreille; l'interrupteur montre l'effet de ces charmantes rosettes. Chaque membre du conseil veut alors essayer sur lui-même de confectionner ce nœud, et la délibération fut interrompue par une étude générale de la rosette à la tyrrhénienne !... Le croiriez-vous, mesdames, cela fit le plus fâcheux effet en ville, et il ne fut plus permis aux femmes de s'occuper des affaires de l'État; tant il est vrai que la coquetterie nous a toujours attiré mille désagréments. Ce qui nous excuse, c'est que nous pourrions dire comme la Fontaine dans sa fable du *Secret :*

> Nous connaissons à ce sujet
> Bon nombre d'hommes qui sont femmes !

Leicester et Buckingham étaient célèbres en Angleterre pour la recherche de leur mise. Brummel y fut surnommé le roi de la mode. En France, Henri III portait des gants parfumés, la nuit, afin que ses mains sentissent bon pendant le jour. Lauzun et le régent étaient des modèles d'élégance; les manchettes de M. de Buffon et le gilet de Robespierre ont pris place dans l'histoire; aujourd'hui, sur nos boulevards parisiens, que d'Alcibiades ! Seulement, sa robe *tissue d'air* ne serait peut-être plus de saison, au point de vue de l'autorité. Mais puisque le souvenir du bel Athénien nous a fait revenir à l'antiquité, il n'est pas inutile de vous rappeler une faiblesse de César. Lorsqu'il demanda au sénat et obtint l'autorisation de porter une couronne de laurier, il s'en réjouit, non parce que c'était une marque d'honneur, une consécration de sa puissance, mais parce qu'elle lui permettait de cacher son front, qui était alors dégarni de cheveux (1).

Nous pourrions ajouter mille exemples à cette nomenclature des coquetteries masculines; mais nous n'en avons pas encore fini avec les dames grecques et romaines.

Il y a un détail de leur costume que je ne veux pas passer sous silence. Les historiens nous disent qu'elles n'avaient ni poches à leurs tuniques, ni sacs, ni escarcelles, ni aumônières, ni quoi que ce fût de ce genre; on se demande tout naturellement où elles mettaient les petits objets qu'on emporte en sortant; eh bien, mesdames, elles les mettaient dans leurs ceintures de dessous (elles en avaient deux), et, comme cette ceinture de dessous était fort large et garnie de *baleines*, nous pouvons trouver, de nos jours, l'équivalent de cet ajustement. Du reste, ces objets étaient peu nombreux, car on nous apprend encore que la civilité puérile et honnête de cette époque condamnait les rhumes de cerveau à rester chez eux.

Restaient donc les clefs. Mais voyez, mesdames, combien, sous certains rapports, ces temps-là étaient en avant de notre progrès actuel. Les clefs, c'étaient des chatons de bagues, de mignons chatons de bagues, à l'aide desquels on pouvait ouvrir la porte d'un meuble, et même quelquefois la porte d'une maison.

La toilette d'une patricienne était, à ce qu'il paraît, une chose très-importante. Chacune de ses esclaves avait son attribution particulière. Celles-ci étaient chargées de certains vêtements; celles-là s'occupaient exclusivement de la coiffure. Les unes avaient soin des bijoux, les autres préparaient les parfums; il y en avait même qui s'occupaient spécialement des cosméti-

(1) C'est peut-être ce motif qui jadis décidait les convives à se couronner de fleurs dans les banquets. Heureusement cette mode n'est plus. Il serait plaisant de voir aujourd'hui nos militaires portant moustaches et nos hommes d'État portant besicles s'enguirlander de jasmin et de roses.

ques, car les dames d'alors connaissaient déjà ce grand art, et ne l'employaient pas seulement

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Autrefois, comme aujourd'hui, des femmes jeunes et charmantes unissaient l'art aux qualités de la nature. Malheureusement, tout cet attirail de coquetterie ne servit qu'à éloigner les hommes du mariage, et fit dire à Plaute : « Il y a deux choses qui causent de grands embarras, et sont très-coûteuses à équiper, ce sont les vaisseaux et les femmes. »

Nous disions que la mode était quelquefois la manifestation d'un principe, et même un signe de ralliement. En effet, n'a-t-on pas vu les roses blanches et les roses rouges désigner en Angleterre les partisans des maisons d'York et de Lancastre? Étienne Marcel, notre prévôt des marchands, dans sa révolte contre la royauté, faisait porter à ses hommes, pour qu'ils se reconnussent entre eux, un chaperon aux couleurs de la ville de Paris ; pendant les Cent-Jours, le bouquet de violette avait sa signification. A l'époque des croisades, chaque soldat de la foi portait une croix sur son vêtement. Il y avait même, au moyen âge, une autre mode qui consistait à porter les couleurs de sa dame (de nos jours, on n'admettrait plus ces indiscrétions).

Quant à nos uniformes militaires, si complets aujourd'hui, mais qui ne furent définitivement ordonnés que sous Louis XIV, ce n'était primitivement qu'un moyen de se reconnaître comme appartenant à tel chef ou à telle nation, et, à part un seul vêtement *uniforme*, que chaque soldat était tenu de porter, chacun d'eux pouvait s'habiller à sa guise. Au moyen âge, les guerriers portaient une écharpe. Les Romains portaient une capote ; les Francs, un sayon, qu'ils abandonnèrent sous la domination romaine, et ne reprirent qu'avec Charlemagne. Les Spartiates portaient une chlamyde rouge, mais c'était moins pour se rallier que pour cacher à leurs adversaires le sang qu'ils répandaient. Voyez, mesdames, comme ce peuple est défini tout entier dans ce détail de costume : les Spartiates ne voulaient même pas que l'ennemi vît leurs blessures !

Nous avons dit aussi que la mode était quelquefois l'expression d'un règne, et, bien qu'il soit assez difficile de la suivre en France, dans ses nombreuses évolutions, nous allons essayer de l'esquisser à ses phases les plus caractéristiques, à ses analogies les plus appréciables.

Pendant les troubles qui affligent les premiers âges de notre histoire ; pendant les invasions qu'il faut repousser ou subir ; pendant les guerres et les révoltes causées par les morcellements continuels du royaume, le costume est confus, incertain, sans cachet de nationalité. C'est un composé hétérogène de quelque chose des tribus primitives, et de quelque chose des peuples conquérants ou des hordes qui passent. Mais déjà, vers le VIIIe siècle (768), nous voyons se dessiner en relief le règne de Charlemagne. Indépendamment de son costume de chef guerrier, le roi avait son costume de souverain, qui était en étoffe d'or ; mais, nous dit Eginhart, il fallait insister pour qu'il voulût bien s'en revêtir. *En temps ordinaire, ses habits différoient peu de ceux des hommes du peuple.* Seulement, ils étaient fièrement portés, car Charlemagne avait toujours grand air, même *sous la bure.* Nous voyons que la soie, connue en Chine plus de 1200 ans avant l'ère chrétienne, ne fut importée en France que sous Charles VII, et si Éginhart mentionne une bordure de soie au bas de la tunique de son souverain, il faut croire qu'elle provenait d'Italie. Dans tous ces costumes, figure la fameuse épée dont nous avons gardé le souvenir ; Charlemagne ne s'en départissait jamais. Ce grand homme, qui était fort sobre, passait très-peu de temps à table, et moins encore à sa toilette.

Quelques siècles après, sous Louis IX (1226), voyez la transformation du costume ; il a pris une couleur mystique. Évidemment, le catholicisme jette alors sa teinte de poésie jusque sur les habits. Sous ce règne, si plein de droiture et de sagesse, règne préparé, il faut le dire, par Philippe-Auguste et par Louis VIII, les modes sont dignes et chastes. Pour garniture, on a l'hermine ; pour broderie, la fleur de lis. Que le pieux monarque aille guerroyer en Terre sainte, ou rende la justice sous les grands chênes de Vincennes, il y a dans le costume de cette époque grandeur et simplicité. La taille des femmes est naturellement recouverte par l'étoffe ; rien d'étrange, rien d'exagéré ; on voit que le mensonge n'est pas plus admis dans le vêtement que dans la parole. Mais, quelques siècles encore (1515), sous François Ier, souverain de galante mémoire, voyez la nouvelle transformation du costume, comme il trahit la direction des pensées, et ce commerce de galanterie qui règne à la cour. Non-seulement on a de riches étoffes de soie brochée, mais ces étoffes sont taillées d'une certaine manière qui a nom coquetterie. Les robes s'échancrent, les bras se découvrent, les hommes portent des souliers historiés, qui font valoir le pied ; de longs bas qui dessinent avantageusement la moitié du corps ; des bouffants qui amincissent la taille. Ces recherches de galanterie nous conduisent à Henri III, en pleine époque de mollesse et de dissipation. Les courtisans portent alors des pourpoints de satin blanc, des souliers de satin blanc, non pas à des fêtes solennelles, à de certains jours marqués, mais habituellement. Ils portent aussi des bracelets, des boucles d'oreilles ; de petits toquets de velours ornés d'aigrettes, et des perles dans les cheveux. Des fleurs jonchent le sol de leurs chambres.

Sous Henri IV, il y a un temps d'arrêt dans la marche des folies luxueuses ; ce roi a des faiblesses de cœur, c'est vrai ; il en a même plusieurs, et cependant il vit beaucoup en famille. Il a des habits de gala, mais il affectionne principalement un certain pourpoint noir que nous connaissons tous. Il travaille avec l'austère Sully qui, lui aussi, portait un pourpoint noir, et, sous ce

règne des pourpoints noirs, l'État fait des économies. A la mort de ce roi, il y avait 40 millions dans les caisses de l'État.

Comme notre réputation de bon goût était déjà établie à cette époque, lorsque Marguerite de Navarre vint rejoindre son frère à la cour, elle ne voulait apporter, dit Brantôme, que des étoffes et des ciseaux, alléguant qu'elle se ferait tailler des habits à la mode de France. « Non pas, lui dit sa mère, car c'est vous, ma mie, qui dicterez les belles façons de s'habiller. » En effet, une femme gracieuse et charmante, comme l'était Marguerite de Navarre, devait, à la cour de France, imposer les modes et non pas les subir.

Sous Louis XIII, le luxe, un moment stationnaire, reprend un nouvel élan, et sous Louis XIV, il s'épanouit. Là tout s'imprègne de la grandeur un peu orgueilleuse de celui qui disait : « L'État, c'est moi. » Le faste se révèle dans les palais, les jardins, les fêtes, les habits, les ameublements. Les couleurs sont un peu criardes, mais éclatantes. On adopte le *bleu de roi*, le jaune orange, le cramoisi, beaucoup de cramoisi ; les jupes de femmes sont amples et garnies de falbalas ; les habits d'hommes sont couverts de paillettes et de pierreries ; les rubans sont à profusion, et rien n'égale les proportions majestueuses de la perruque du *roi soleil !*

Cette manie que nous avons d'exagérer certaines parties de notre personne se manifeste assez fréquemment. De même, en Turquie, quelques hauts fonctionnaires ont des coiffures formidables, des coiffures qui rappellent par leurs dimensions ces fruits de nos jardins dont on fait des potages, et comme elle est d'étoffe blanche, c'est sans doute de cette contrée que nous vient cette expression : « Les gros bonnets du pays... »

Je vous parlais tout à l'heure d'un vêtement que les hommes portaient sous François Ier, et qui ne fut abandonné que sous Louis XIII ; vêtement dont l'enflure prodigieuse faisait valoir la finesse de la taille : les femmes, de leur côté, se sont, à plusieurs reprises, grossi démesurément les bras ; nous avons beaucoup ri des paniers de nos aïeules, ce qui ne nous empêche pas de porter aujourd'hui un ajustement qui n'a nulle part son équivalent comme volume... Mesdames, je crois qu'il est inutile de le désigner plus clairement. Je ne sais si nous visons à égaler la Montgolfière de Godard, mais avec cet appareil nous risquons de nous rompre le cou ; pendant les jours de pluie il remplace avantageusement la machine à balayer, et quand nous montons dans une voiture, je le dis avec un profond regret, mesdames, mais nous causons du scandale. Sans doute nous penserions avoir une moindre importance si nous avions un moindre volume.

Je vous parlais aussi de la perruque du *roi soleil*, nous nous en rapprochons singulièrement. Je ne voudrais certes pas établir une comparaison fâcheuse entre les dames de Paris et les sauvages ; cependant leur gloire consiste dans le même objet ; tel chef de tribu très-fier de porter six chevelures appendues à sa tête, est éclipsé par un autre chef qui en porte douze. La seule différence qui existe entre les sauvages et les Parisiennes, c'est que celles-ci ne tuent pas les gens pour s'emparer de ces précieux trophées ; elles se contentent d'acheter ces chevelures, et même à un assez bon prix. En vérité, le besoin d'une loi somptuaire se fait sentir au sujet des chevelures ; nous avons vu déjà bon nombre de ces édits survenus presque toujours à la suite des abus. Sous Henri II, on défendait la fourrure ; sous Charles VI, une loi frappait les ceintures dorées ; enfin, sous Louis XIV, une autre loi proscrivait les guipures. Or, pendant ce dernier règne, la coquetterie prend un développement extraordinaire ; elle saisit toutes les occasions de se manifester, rien ne lui est sacré. Ainsi, un jour, le révérend père Massillon était en chaire, et prêchait devant une nombreuse assemblée de belles pécheresses contre le luxe, la mode et toutes les vanités de ce monde. Prenant à partie les mouches qui faisaient alors fureur, il s'écria : « Eh quoi ! tout vous est bon pour plaire, femmes sans retenue ! Vous employez jusqu'à de fausses mouches pour orner votre visage ; mais, pour mieux attirer le regard des hommes, que n'en mettez-vous sur les épaules et jusque sous le fichu !.. » Ce fut un trait de lumière ; le lendemain toutes les dames avaient des mouches jusqu'aux limites du possible. On appela ces mouches « à la Massillon, » et voilà comment nos grand'mères profitaient des sermons.

Sur la fin de ce règne la mode s'assombrit ; la cour tourne à la pruderie ; les tragédies bibliques remplacent les ballets, madame de Maintenon porte des vêtements sévères et disgracieux, des coiffes noires, nous dit-on : le roi se fait vieux.

Sous Louis XV il y a recrudescence : même richesse avec plus d'élégance encore ; c'est le fini de l'art, l'apogée des exquises délicatesses. Malheureusement il en est de la mode comme des sociétés : le dernier degré du progrès est le premier de la décadence. Sous ce règne paraît la poudre. Hélas ! les neiges et les hivers viennent toujours assez tôt, pourquoi en prévenir la saison ? Jadis les patriciennes de Rome (j'avais oublié de mentionner ce détail) se teignaient les cheveux en rouge, cette teinte si riche qui semble la fusion d'un peu d'or et d'un rayon de soleil. Aujourd'hui la nuance chocolat semble réunir tous les suffrages.

Après Louis XV, nous arrivons à une époque de douloureuse mémoire. Passons promptement sur cette tourmente populaire, dont le point de départ fut un collier. Ne nous arrêtons pas davantage au premier empire, époque de transition, ébauche informe du grand art de la mise, mais qui fut cependant le premier jalon d'une ère nouvelle, celle dans laquelle nous sommes.

Disons-le tout d'abord : les modes actuelles sont tellement diverses, contradictoires, multiples, qu'on chercherait en vain leur corrélation avec les événements du jour. Nous changeons uniquement pour changer ; eh bien,

je ne comprends le changement que s'il a pour but une amélioration, et, il faut le reconnaître, les modes d'aujourd'hui sont en général élégantes et gracieuses; nos produits, dans cette branche de l'industrie, vont à tous les bouts du monde. Pourquoi donc ces modifications continuelles? Une fois qu'une chose est bonne et qu'elle va bien, il me semble qu'elle doit toujours être bonne et toujours aller bien. Je ne suis pas l'ennemie de l'élégance et du bon goût, loin de là, je ne condamne de la mode que ses inconstances, ses excentricités et surtout le trop grand empire qu'elle prend sur nous. Messieurs, si nous avons un peu dépassé les limites de la raison, ce n'est pas tout à fait notre faute, et voici comment. Les maris disaient sans cesse : Une femme comme il faut doit toujours éviter de se faire remarquer. Il n'appartient qu'aux pauvres créatures qui n'ont pas de salon de s'en faire un de la rue, des endroits publics, et d'y étaler leurs toilettes. Une femme comme il faut doit porter des vêtements simples, des couleurs sombres. Voyez la mère des Gracques, disiez-vous: la mère des Gracques n'avait absolument que ses enfants pour bijoux, et elle s'en contentait. Voyez Cléopâtre, disiez-vous encore; cette femme inspira un de ces amours dont on parle encore après deux mille ans. Eh bien, la première fois qu'Antoine vit cette princesse, elle était vêtue d'un peignoir, oui, mesdames, d'un simple peignoir (du moins c'est Xénophon qui le dit). Les femmes se rendirent donc à ces sages avis, allant à la promenade en capotes et en peignoirs... comme Cléopâtre, se rendant au spectacle en costume sombre et couvertes d'un modeste cachemire, cachemire honnête, celui-là, car on l'avait trouvé dix ans auparavant dans sa corbeille de noce. Or, tandis qu'elles étaient bien humblement blotties dans le coin de leurs loges, arrivaient bruyamment à droite et à gauche des créatures couvertes de bijoux et de dentelles, et les maris, si grands amateurs de la simplicité tout à l'heure ne cessaient plus d'avoir les lorgnettes braquées sur ces demoiselles. Les femmes firent donc des réflexions. En se parant, elles ne voulaient d'abord que neutraliser les chances de leurs adversaires. Je crois même qu'elles étaient dans leurs droits en essayant de retenir le cœur de leurs maris; seulement la pente est rapide, et dans le chemin elles ont oublié que le mieux est l'ennemi du bien. Cependant, messieurs, si vous n'aviez été aimables que pour vos femmes, si vous n'aviez admiré que vos femmes, tout cela ne serait pas arrivé, et vous ne pouvez plus leur en vouloir de chercher à devenir jolies, puisque la beauté est une des choses que vous estimez le plus dans ce monde.

Jusqu'à notre siècle on avait vu une grande analogie entre le costume de l'homme et celui de la femme. Tous deux suivaient les mêmes phases ascendantes, et parcouraient les mêmes ères de prospérité ou d'infortune; mais aujourd'hui il y a bifurcation. L'habillement de ces messieurs est simple, sévère, laid, si vous voulez, commode, pour leur laisser une grande liberté d'esprit et de mouvement, et surtout leur temps, chose précieuse à notre époque. Les femmes, au contraire, semblent multiplier les détails de leur toilette, ce qui nécessite une grande dépense d'argent et une grande dépense d'heures. Enfin, à force de chercher et de changer, on finit par se fourvoyer; ainsi nous voyons maintenant de petits écarts au bon goût, petits écarts que j'appellerais volontiers de petits ridicules.

Commençons par ces messieurs, car ils n'ont à mon sens qu'un petit ridicule dans leur mise, c'est le chapeau. Pourquoi n'en changent-ils pas, dira-t-on? La chose est difficile; mettrez-vous avec le costume actuel la toque à la Gessler, le béret de l'étudiant, le feutre à plume des mousquetaires, ou le bonnet à clochettes des clowns? Impossible d'y songer. Quelle idée auriez-vous d'un homme grave qui se coifferait comme Auriol ou comme d'Artagnan? Espérons que les temps (ils nous gardent encore de précieuses découvertes) vous apporteront, messieurs, des couvre-chefs plus gracieux; nous vous le souhaitons du fond du cœur.

Quant aux femmes, elles se permettent dans leur mise tant de petites excentricités, qu'on ne sait par laquelle commencer. Parlons des voiles : autrefois ils nous enveloppaient entièrement; plus tard ils ne couvrirent plus que la tête; aujourd'hui, ils font l'effet de petits loups Louis XV. Un journaliste (ces gens sont sans pitié) n'a-t-il pas eu l'idée de les appeler des muselières! Si je me permets de vous rapporter ce mot, mesdames, c'est qu'il a été reproduit par vingt journaux.

Autrefois aussi nous avions des boucles pour attacher nos ceintures, mais, en raison inverse des voiles, ces petits objets ont acquis de telles dimensions que tout le monde n'a plus la force de les supporter, d'autant plus que nous y avons passé des sangles de cuir. Or, ne trouvez-vous pas, mesdames, que c'est empiéter sur la garde-robe de Vermout ou de Bois-Roussel, et que ces héros seraient en droit de réclamer en échange des robes de gaz et des guirlandes de roses!

Nous voyons aussi depuis peu employer dans les toilettes des chenilles, des papillons, des limaçons, etc.; le papillon, passe encore, c'est presque une fleur animée, mais des coléoptères, mais des cantharides! Je pense que nous devons laisser ces insectes à l'histoire naturelle et à la médecine. J'ai vu jusqu'à des escargots employés dans la coiffure! Eh bien, nous devons encore laisser cette ornementation aux épinards et aux laitues, et même devons-nous débarrasser nos légumes de cette ornementation dès qu'ils franchissent le seuil de nos cuisines.

Passons à nos mouchoirs de poche. Grâce à nos grands confectionneurs, à nos habiles et patientes brodeuses, ce sont de véritables objets d'art, dignes d'un meilleur sort, et qui semblent perdre de vue l'usage auquel ils sont destinés; aussi présentent-ils de graves inconvénients. Dernièrement, à Londres, dans une exposition de broderie, les deux mouchoirs qui ont obtenu les premiers prix représentaient, l'un le couronnement de la reine

d'Angleterre, et l'autre la procession du saint sacrement. Comment oser éternuer dans de pareils mouchoirs? D'autres carrés de batiste étaient couverts de chasses à courre, d'essaims d'abeilles, de kiosques pleins de Chinois. Eh bien, je vous le demande encore, peut-on pleurer à son aise dans un kiosque plein de Chinois? Enfin on voyait, parfaitement exécuté au plumetis, un Christophe Colomb débarquant en Amérique, et recevant l'hommage des tribus indiennes; or je ne peux m'empêcher de penser que de malheureuses femmes perdent quelquefois la vue à ces travaux ingrats.

Je ne veux pas oublier de mentionner un petit paletot sans manches, qui a fait récemment une apparition timide, et je puis vous affirmer que le modèle le plus exact de ce vêtement, c'est le manteau d'un lévrier. Je n'ai aucun préjugé à l'égard de ces animaux que j'aime beaucoup, mais il ne me semble pas convenable de porter leurs costumes.

Je n'en finirais pas avec cette nomenclature. Tout cela, me direz-vous, est parfaitement innocent, et ne dénote qu'un excessif besoin de changement qui se manifeste dans nos habitudes, dans nos plaisirs et jusque dans nos affections. C'est une petite infirmité inhérente à la nation française, d'accord; mais nous sommes d'autant plus coupables que l'étranger accepte volontiers, et sans contrôle, ce qui vient de nous. Pour faire excuser nos folies nous invoquons la mode. On fait ses visites dans le monde de minuit à six heures du matin, c'est la mode; on médit un peu de sa voisine, c'est la mode; madame ruine monsieur en chiffons; monsieur délaisse madame pour des Madeleines... non repentantes, c'est la mode; pendant ce temps les domestiques nous dévalisent (pour eux, c'est toujours la mode); or, à ces jeux-là, mesdames, nous avons tout à perdre. Si nous suivons trop les modes, ces messieurs adopteront celle de ne plus prendre femme, et c'est une mode que nous devons éviter à tout prix, d'autant plus que l'anneau de fiancée devient presque aussi rare que celui de Salomon.

Mesdames, dans le cadre restreint d'une conférence, il m'a été impossible de parler de ces poétiques costumes du Levant, pays où les femmes sont des reines captives; et de ces beaux costumes espagnols et italiens des XVe et XVIe siècles, et de tant d'autres encore. Nous aurions trouvé des analogies curieuses entre ces costumes et les institutions, voire même l'esprit de ces peuples. Mais, pour en revenir au point essentiel, je crois, messieurs, quoi que vous en disiez, que le seul contre-poids à opposer à cette ennemie si entraînante qu'on appelle *la mode*, et qui n'est autre que la coquetterie, c'est l'instruction.

Il faut un aliment à l'imagination si vive des femmes, pourquoi ne pas les encourager au travail intellectuel? L'étude des belles-lettres est une occupation très-attrayante; en outre, elle a cet avantage de nous mettre en rapport continuel avec les plus hautes intelligences; il en résulte nécessairement une amélioration de nos pensées. Croyez-moi, messieurs, laissez les femmes lire dans vos livres, acquérir quelques-unes de vos idées; ne riez pas trop du savoir, c'est un préservatif, et faites en sorte qu'on ne dise plus de nous ce que disait Charles Nodier: «Il y a trois animaux très-longs à faire leur toilette, ce sont les chats, les mouches.... et les femmes.»

Esther Sezzi.

La conférence de M. Franck que nous publions aujourd'hui a été faite sous les auspices de l'Association polytechnique et non pas philotechnique, comme nous l'avions annoncé par erreur dans notre numéro du 27 mai.

Demain, 11 juin, M. Batbie fera sous les mêmes auspices une première conférence sur l'impôt.

— L'Association philotechnique donnera aussi des conférences scientifiques et littéraires qui auront lieu dans la salle du concours général, rue Gerson, n° 1, près la Sorbonne, à neuf heures et demie du matin. En voici le programme :

11 juin. — M. Ch. Bataille : Du chant et des chanteurs.

18 juin. — M. P. Deschanels : De quelques découvertes modernes en physique.

25 juin. — M. Paul Féval : Ch. Nodier et ses œuvres.

2 juillet. — M. Delsarte : Les sources de l'art.

9 juillet. — M. l'abbé Caselli : La télégraphie électrique.

CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

(Saison d'été, à Enghien, près Montmorency.

Les mercredis, à huit heures trois quarts du soir :

14 juin. — M. Samson.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

En vente aujourd'hui :

Science et démocratie, par M. Victor Meunier, rédacteur scientifique de l'*Opinion nationale*. 1 vol. in-18 de 400 pages faisant partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 3 fr. 50

Matérialisme et spiritualisme, par M. Alph. Leblais, précédé d'une préface par M. E. Littré (de l'Institut). 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

De la morale dans l'antiquité, par M. Ad. Garnier, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, précédé d'une introduction par M. Prévost-Paradol, de l'Académie française. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Entretiens populaires faits sous les auspices de l'Association polytechnique, et publiés par M. Évariste Thévenin. 5e série, 1864 : *Fréd. Passy :* Du progrès social par les machines. — *J. Duval :* Des colonies françaises. — *Barral :* De l'agriculture française en 1789 et en 1864. — *Saint-René Taillandier :* Le poëte Rotrou. — *Bouchardat :* De la misère. 1 vol. in-18 de 268 pages (Hachette). 2 fr.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 29. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 17 JUIN 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	— 26	— 30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

De l'enseignement supérieur français. — Quatrième et dernière lettre, par **M. Eug. Véron**.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — III. Les Parlements.

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE. — **Morale.** — Seconde conférence de **M. A. Franck :** Le droit naturel et la famille (fin).

Bulletin des cours. — M. LOUIS LACROIX.

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE (1).

(Quatrième et dernière lettre.)

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Revue des cours.*

Je regrette le tour qu'ont pris ces lettres. J'étais bien loin, dans le principe, de prévoir qu'elles m'engageraient dans une discussion purement philosophique; mais plus je réfléchis à la question que j'ai entrepris de traiter, plus il me paraît impossible d'en sortir autrement. En somme, l'enseignement n'étant qu'une manière d'agir sur l'intelligence, il est bien clair que tout dépend de l'idée qu'on se fait de la constitution intellectuelle de l'homme. La doctrine universitaire en est restée à la théorie antique. Elle me paraît fausse, et il faut bien que je dise pourquoi.

Je vais répondre d'abord aux objections que je me suis posées à la fin de ma dernière lettre.

Quand on affirme que l'intelligence humaine est essentiellement passive et soumise à des influences constantes qui résultent de la nature même des spectacles qui se présentent à elle, il est bien clair qu'on a la prétention d'énoncer un fait d'observation. C'est ce fait même que je nie. Il est possible que, abstractivement, le spectacle en question puisse être considéré comme ayant par lui-même et indépendamment de tout rapport avec l'homme, des caractères particuliers et essentiels; mais je n'en sais rien en fait, puisque pour moi il n'existe intellectuellement que par les impressions et les idées qui naissent en moi à son occasion. Placez-moi en face d'un combat de gladiateurs; je trouverai ce spectacle horrible; cela ne l'empêche pas d'avoir été fort divertissant pour les Romains. Il est bien certain que je verrai comme tout le monde des hommes qui s'agitent, des épées qui flamboient, du sang qui coule. Cela prouve tout simplement que mon œil est comme tous les yeux; mais il s'agit ici, non pas de l'effet physique, mais de l'impression intellectuelle. Du moment que cette impression peut être absolument contraire chez deux spectateurs placés à côté l'un de l'autre, il est faux de dire que l'intelligence soit absolument soumise à l'influence du spectacle et que le spectacle ait par lui-même un caractère propre et déterminé. Chez ceux même des spectateurs en qui l'impression pourra sembler à première vue identique, elle sera en réalité très-différente par le degré et par les mille impressions de détail qui s'y ajouteront pour la déterminer dans un sens ou dans l'autre. Si, au lieu d'un spectacle, nous prenons un objet, un arbre, par exemple, l'impression physique pourra bien être la même pour tous ceux qui le verront, mais l'impression intellectuelle sera toute différente, suivant que je serai menuisier, marchand de bois, chimiste ou peintre. Donc la considération de l'état mental du spectateur importe à la science tout autant que la nature propre de l'objet que l'on considère.

(1) Voyez les numéros 25, 27 et 28.

Par conséquent, pour répondre à la seconde objection, s'il n'y a pas d'inconvénient à ce que le professeur se borne à donner le résumé de ses propres impressions, cela tient uniquement à ce que ses impressions personnelles seront probablement en conformité avec celles de ses auditeurs, et nullement à ce que ce sont les seules que puisse susciter la connaissance directe des faits et des doctrines. Mais cette conformité elle-même, à quoi tient-elle? A ce que tous, professeurs et auditeurs, nourris des mêmes idées, formés par les mêmes méthodes, ayant les mêmes principes et les mêmes habitudes d'esprit, qu'ils ont puisées dans une éducation commune, se trouvent par là préparés tout naturellement à porter les mêmes jugements, sans qu'on en puisse conclure le moins du monde l'identité essentielle de toutes les intelligences.

Quand en histoire, par exemple, nous exaltons les services rendus à la France par l'habileté de Louis XI, par l'énergie de Richelieu, quand nous applaudissons aux efforts de la monarchie pour écraser la féodalité, et pour rompre l'équilibre dont le maintien a si bien réussi à l'Angleterre, quelle est l'idée qui nous domine et nous entraîne à notre insu, sinon un reste de ce fétichisme monarchique qu'entretient dans nos âmes l'admiration traditionnelle du XVIIe siècle, ou bien cette adoration instinctive de la force qui nous fait entrevoir dans le triomphe de la royauté la possibilité de cette prépondérance militaire que nous ne croyons pas trop chèrement achetée au prix de la liberté? Pourquoi tant d'éloges autour du nom de Charlemagne, dont tout le génie se réduit à avoir voulu ressusciter une civilisation morte qui ne le tentait que par les facilités qu'elle lui offrait pour tout dominer, de Charlemagne qui a consumé toutes les forces de son empire à poursuivre à travers des fleuves de sang un rêve impossible, si ce n'est parce que nous sommes imbus de ce patriotisme étroit qui mesure la grandeur d'une nation au nombre de lieues carrées qu'occupent ses soldats, et qui fait consister la gloire de la patrie dans les haines et les terreurs qu'elle inspire? Et Louis XIV, d'où lui vient son nom de Grand, par où a-t-il mérité les respects opiniâtres de l'histoire officielle, si ce n'est que, pour réaliser sa chimère de domination universelle, il a gaspillé dans la première partie de son règne, et l'argent, et le sang de ses sujets, au point d'être obligé dans la seconde de subir les conditions les plus humiliantes et d'assister vivant à la ruine de toutes ses espérances? Sa tyrannie, ses adultères, les dragonnades, les massacres des Cévennes, la dépopulation de la France, tout cela disparaît pour nous dans la gloire brutale de quelques victoires, dont on ne peut pas même lui attribuer l'honneur. Et en philosophie, et en littérature, et partout, c'est la même chose. Nous décidons, nous tranchons, non d'après notre opinion personnelle, appuyée sur un examen direct et approfondi, mais d'après des notions et des préceptes transmis, reçus à l'âge où l'enfant n'est pas en état de juger, qui se sont logés dans un coin de notre mémoire, et qui s'y élèvent tout doucement par l'habitude à la dignité d'axiomes. Or, qu'est-ce que ces notions, sinon le résumé abstrait d'un enseignement antérieur, qui se transmet ainsi, sous forme d'oracle, de génération en génération, qui menace d'enlacer encore nos arrière-descendants dans les liens d'une science depuis longtemps dépassée et de les maintenir sous le joug de vieux préjugés, indignes du temps où nous vivons? Parce qu'ils sont communs et à celui qui enseigne, et à ceux qui écoutent, en sont-ils pour cela plus vrais et plus respectables? Et cela empêche-t-il que nous tournions dans un cercle d'où le progrès ne saurait sortir?

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les hommes dont l'enseignement suppose tous ces préjugés n'y croient guère. Ceux qui vantent le plus hautement les grands massacreurs de nations et les coryphées du droit brutal de la force, sont souvent les plus pacifiques des hommes et les plus disposés dans la vie ordinaire à réprouver toute violence; ceux qui sont le plus emportés par l'admiration des *Oraisons funèbres* et du *Discours sur l'histoire universelle*, seraient les derniers à pardonner à un contemporain cette adoration de la race et du sang, poussée jusqu'au mensonge et au travestissement de l'histoire, et les premiers à rappeler à la raison l'historien qui ferait aujourd'hui de l'immobilité sociale l'idéal de la sagesse et de l'asservissement des nations le plus noble but de l'ambition humaine, et qui ne trouverait, pour exalter la puissance divine, rien de mieux que de la peindre sous les traits de la fatalité antique. Ceux enfin qui, dans leurs chaires, craignent le moins de nous présenter comme des modèles les hommes, les lois, les usages, les mœurs, les arts, les doctrines de l'antiquité, sont peut-être en même temps ceux qui croient le plus au progrès et qui consentiraient le moins volontiers à échanger la civilisation moderne pour cette perfection chimérique des premiers temps.

D'où vient donc cette contradiction? C'est tout simplement habitude d'esprit, illusion de perspective et d'éducation. Le caractère propre de tout enseignement officiel, c'est de s'immobiliser, de s'assujettir à la tradition, par cela même que sa méthode est de s'adresser non à la réflexion, mais à la seule mémoire. L'homme, façonné par lui dès ses premières années, engagé à son insu dans un système dont toutes les parties se prêtent un mutuel appui, sans que rien avertisse de l'erreur et sollicite l'examen, finit par établir dans son intelligence deux domaines distincts dont l'un appartient exclusivement au passé, aux souvenirs immobiles de l'éducation reçue, l'autre aux impressions changeantes, progressives du présent. Dans l'un s'agitent, se combinent et se développent les sentiments et les idées de la vie réelle, les êtres et les réalités vivantes et mobiles; dans l'autre dorment, sous la garde de la mémoire, les entités fantastiques et en quelque sorte légendaires, créées par l'admiration traditionnelle, les modèles et

les exemplaires immuables, les formes substantielles, les types. Or voulez-vous savoir ce que c'est qu'un type? M. Sainte-Beuve va vous le dire : « Type est un assez vilain mot, bien sec et bien roide, mais c'est une belle chose. L'avantage qu'il y a à passer à l'état de type, c'est que quand vous n'avez pas tout ce qu'il faut pour remplir la condition, on vous le prête; on vous donne le coup de pouce en beau et l'on vous achève. — Un type n'a plus de défauts. On critique, on chicane les individus, les talents à l'état simple et privé, on ne chicane pas les types. Tout chez eux est amnistié, tout est transfiguré. On les accepte de confiance; on ne les discute plus... Ils ont acquis l'immutabilité; ils sont parce qu'ils sont. Ils n'ont plus de compte à rendre. »

Pour notre enseignement, les doctrines et les hommes de l'antiquité ont tous passé à l'état de types; le XVIIe siècle également. Ils sont consacrés, et sur eux tout a été dit; il n'y a plus qu'à répéter. Et, en effet, rien n'est plus vrai, tant que nous resterons au même point de vue, et que nous suivrons la même méthode.

Le premier point, c'est donc de remettre l'homme à sa véritable place, au centre de toutes choses; c'est de rendre à l'intelligence ses véritables conditions d'existence et de développement, c'est de lui restituer son action, confisquée au profit de tout ce qui n'est pas elle. Il faut que nous en venions à comprendre qu'au lieu qu'elle soit saisie par les choses, c'est elle qui les saisit et les transforme par son rayonnement. A mesure que sa puissance d'action se développe et s'étend par son action même, elle réforme et corrige ses notions, elle les élève et les complète, elle les fait de plus en plus intellectuelles, elle les recrée à son image. L'anthropomorphisme grossier des premiers temps se spiritualise progressivement à mesure que l'esprit prend possession de lui-même et qu'il étend son horizon.

Mais cela n'est possible qu'à la condition de sortir du cercle étroit dans lequel les exigences officielles ont jusqu'à présent renfermé notre enseignement. Les civilisations grecque et romaine sont déjà trop près de nous, trop semblables à la nôtre pour que nous soyons vivement frappés des différences; quelque réelles et profondes qu'elles soient, nous ne sommes pas en état de les voir, d'abord parce qu'à l'époque où l'étude de l'antiquité s'est introduite chez nous, nous étions nous-mêmes des barbares, peu préparés à ce travail d'analyse intellectuelle, et que, depuis ce temps, la tradition admirative et les habitudes de l'éducation ont fermé nos esprits à toute innovation en ce genre; parce qu'enfin le progrès insensible des langues modernes a dénaturé et transformé insensiblement, et à notre insu, les œuvres antiques dans les traductions qu'on en a faites, et dans celles que nous nous en faisons à nous-mêmes en les lisant. Le caractère des mots dans les langues antiques est d'être vague et complexe. Ils se précisent à mesure que l'intelligence, en se développant, précise, définit et classe ses notions. Or, quand nous lisons les œuvres de l'antiquité, nous leur faisons subir exactement le même progrès; nous déterminons chaque mot et chaque idée dans le sens même de notre propre développement, et par conséquent nous en supprimons involontairement la plupart des caractères qui les distinguent des nôtres. Ceci seul demanderait de longs développements que je ne puis donner ici.

Mais si, au lieu de prendre pour unique sujet d'étude des littératures qui se prêtent sans trop de peine à ces transformations involontaires, nous remontions à la première antiquité, désormais ouverte à nos recherches; si, au lieu de nous confiner dans la Grèce et dans Rome, nous portions nos regards jusque dans l'Inde primitive, jusqu'aux premiers monuments connus de la pensée humaine, tels qu'ils nous sont conservés dans les Védas et dans les Psaumes (1), les confusions deviendraient impossibles. Là les divergences sont si éclatantes, qu'il faudrait bien que nous nous décidions à les apercevoir. Dès lors nous aurions un point de départ sérieux et une base d'opérations et d'observations solide. Nous trouverions là sous leur première forme les germes de la plupart des idées dont les modifications successives et progressives ont constitué les diverses civilisations. Nous verrions comment sont nées celles mêmes qui nous paraissent le plus éternelles, nous en pourrions suivre les transformations presque pas à pas, au lieu de les prendre par leur milieu, comme nous avons fait jusqu'à présent.

Le résultat serait que, en présence des faits, la doctrine de l'immutabilité et de la passivité des intelligences tomberait d'elle-même, que les sciences qui se rattachent à la psychologie seraient obligées de changer leur méthode et de se transformer comme la psychologie elle-même; que l'on comprendrait combien est peu sérieuse cette soi-disant psychologie contemporaine, qui se figure trouver l'explication des origines dans l'étude présente de l'esprit, tel que l'ont fait tant de siècles de civilisation, et qui prend pour des faits et des caractères primitifs les résultats d'une élaboration de je ne sais combien de milliers d'années. Les civilisations successives, désormais classées à leur rang dans la suite des temps, nous permettraient, par la comparaison avec l'état antérieur, de marquer le point précis du développement de chacune des idées sur lesquelles elles se fondent, et d'en suivre nettement la progression, jusqu'au jour où, ayant épuisé leur fécondité, elles subissent ces transformations que nous prenons pour des décadences, parce que nous négligeons la vue d'ensemble pour nous enfermer dans la considération exclusive de

(1) Il est bien clair que je ne parle pas ici des psaumes tels qu'on les trouve dans les traducteurs théologiques, qui les accommodent à leurs doctrines. Les Psaumes occupent dans la littérature hébraïque exactement la même place que les Vedas dans la littérature hindoue. J'espère démontrer prochainement, par une traduction littérale des psaumes, que la première religion des Hébreux ne diffère que par des détails de l'antique naturalisme de l'Inde.

certaines époques déterminées. Enfin de tout cela ressortirait une notion nouvelle du progrès, bien autrement large, compréhensive et nette qu'elle n'a pu l'être au milieu de toutes les restrictions et les ignorances d'une science étroite, sans base solide, réduite, pour toutes les questions d'origine, à remplacer l'observation par des abstractions et par de prétendus principes à priori qui ne s'expliquent pas plus eux-mêmes qu'ils n'expliquent le reste, et qui ne sont en somme que des déguisements de notre ignorance. Par là les choses remplaceraient les mots, et les observations de faits nous délivreraient de ces formules creuses et décevantes, dont l'unique résultat est de nous désintéresser, par des apparences d'explication, de la recherche des explications sérieuses.

Par conséquent, au lieu d'étudier chaque fait, chaque système, chaque œuvre en elle-même, isolément, indépendamment de tout le reste, comme une chose à part, entière, comme un tout, il faut les étudier dans leur rapport avec l'ensemble, comme parties constitutives d'un système plus vaste, qui n'est autre chose que l'histoire du développement de l'humanité. De là deux points de vue qui se complètent et s'éclairent l'un l'autre, et sans lesquels il ne peut y avoir de critique et d'enseignement sérieux ni en histoire, ni en philosophie, ni en littérature. Il faudrait premièrement étudier les œuvres en se reportant le plus possible au temps et au lieu où elles se sont produites et les apprécier par le rapprochement de tout ce qui les précède et les accompagne. Par là, on marquerait le rang qu'elles tiennent dans l'ensemble de la civilisation et le progrès qu'elles manifestent.

Mais ensuite il faudrait leur faire subir un second examen, à un point de vue complétement différent, en les comparant aux œuvres des temps modernes, et en faisant nettement ressortir toutes les différences des unes aux autres. C'est-à-dire que, dans chaque ordre d'idées, on aurait, à propos de chaque œuvre, l'occasion de rapprocher trois points éloignés les uns des autres, qui serviraient de jalons sur la route de l'histoire de l'esprit humain, et qu'il suffirait de considérer pour avoir des progrès accomplis de l'un à l'autre une idée parfaitement claire. Il n'y a plus désormais d'autre méthode possible pour la critique et pour l'histoire de toutes les sciences morales.

Mais il ne suffit pas que cette méthode nouvelle pénètre d'une façon sournoise et détournée dans notre enseignement, pour s'y confondre avec toutes sortes de procédés qui la rendraient stérile. Il faut qu'elle soit hautement proclamée, nettement appliquée, et alors notre enseignement ne tardera pas à se transformer.

Le développement des études orientales sera pour beaucoup dans ce résultat; il faut espérer que l'exemple de l'Allemagne ne tardera pas à nous engager dans cette voie. Heureusement l'héritage d'Eugène Burnouf est tombé entre des mains qui ne le laisseront pas dépérir, et l'on peut prédire un avenir fécond à ces études trop longtemps négligées chez nous.

Mais le remède vraiment infaillible pour élever notre enseignement, le remède héroïque, en ceci comme en bien d'autres choses, c'est la liberté. Qu'à côté des professeurs officiels on laisse à quiconque en voudra courir la chance le droit d'enseigner ce qu'il croit savoir, que tous puissent également apporter à la science et à la civilisation le concours de leur parole et de leurs recherches, et bientôt l'émulation, le mouvement, s'étendant de proche en proche, gagnera les plus immobiles et secouera ce sommeil qu'engendre le privilége. Alors on verra s'engager des joutes intellectuelles, où toutes les méthodes, toutes les doctrines pourront enfin mesurer leurs forces devant le seul juge qui puisse être impartial, devant le public.

Quel moment pourrait être mieux choisi pour une pareille réforme, que celui où nous voyons les professeurs des facultés entrer d'eux-mêmes dans la lice et chercher le sujet de leur enseignement dans la réfutation de ces doctrines qui n'ont pas le droit de se défendre sur le même terrain? Quel moment pourrait être mieux choisi que celui où de toutes parts éclate ce mouvement de rénovation intellectuelle qui peuple toutes les villes de professeurs volontaires et partout élève ces chaires improvisées que le public entoure avec tant d'empressement? Cet élan spontané est un de ces signes du temps qui s'imposent à la réflexion des hommes d'État vraiment dignes de ce nom, et qui témoignent d'un besoin trop vivement senti pour qu'on puisse le négliger. EUGÈNE VÉRON.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE

(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

III.

LES PARLEMENTS.

Nous avons essayé de définir ce qu'il faut entendre par l'ancienne constitution française. Le sens du mot constitution a tellement changé depuis le dernier siècle, et nous entendons par là une chose si différente de ce qu'entendaient nos pères, qu'entre l'ancienne constitution de la France et les constitutions postérieures à 1789, il n'y a aucune analogie.

Pour nous, une constitution est un diplôme national qui pose des bornes à l'autorité des gouvernants, assure des garanties à la liberté des citoyens, et détermine les rapports du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

---

(1) Voy. les numéros 26 et 27.

Elle suppose la souveraineté du peuple, dont le pouvoir exécutif n'est que le mandataire. La chambre, qui représente le pays, vote le budget et fait les lois; la liberté individuelle, la liberté de conscience, celle de l'industrie, celle de la pensée, sont reconnues et garanties. Ajoutez les journaux, la publicité; tout cela indique un état social très-différent de l'ancien régime. Nous sommes vraiment un peuple nouveau sur un territoire ancien. La seule partie de nos institutions qui soit un reste de l'ancienne monarchie, c'est l'administration.

Si par constitution, on entend, non la loi politique, mais l'organisation administrative, oui, la monarchie française était très-fortement constituée. La royauté avait fait des efforts inouïs pour établir, non-seulement l'unité nationale, mais l'unité administrative. De bonne heure, nos rois s'appliquent à abattre la noblesse, à faire de la nation un corps homogène. L'unité nationale nous est devenue si familière que nous ne pensons pas à ce qu'elle a dû coûter, bien qu'on s'occupe aujourd'hui des nationalités, et qu'on veuille diviser les nations suivant les races, chose difficile, à ce qu'il paraît, puisque nous avons vu l'Allemagne entreprendre une guerre pour arracher des Allemands au joug des Danois, et finir par soumettre des Danois au joug des Allemands. Si l'on divisait la France par races, on verrait que le peuple français est certainement celui qui contient le plus de nationalités différentes, et cependant, c'est de tous le plus uni. Nous avons des Celtes, des Basques, venus on ne sait d'où; des Normands scandinaves, des Alsaciens, Allemands d'origine, etc., et cependant nous ne formons qu'une seule nation. La monarchie qui a fondé cette unité a fait une grande chose, et c'est une étude fructueuse que celle de ses institutions.

Commençons par les parlements.

Pour nos anciens parlementaires, la France était une monarchie tempérée par des lois; le roi devait gouverner par justice et non à discrétion. C'est la distinction du despotisme et de la monarchie; dans le premier tout se fait par le caprice d'un homme; dans le second, c'est la loi qui règne; c'est à la loi qu'on obéit.

Henri IV, dans un de ses bons moments, disait qu'il avait au-dessus de lui deux puissances, Dieu et la loi. Belles paroles, sans doute; mais il faut ajouter que celui qui faisait la loi, c'était le souverain lui-même, en sorte qu'en respectant la loi, il ne faisait que respecter sa propre volonté.

C'était là pourtant une garantie. Il n'y en a pour personne, quand il est possible à un souverain de se défaire d'un homme en le faisant arrêter et tuer immédiatement. Il y en a davantage quand il faut faire une loi, quand on ne peut atteindre l'homme qu'on poursuit qu'en le comprenant dans une série générale. Cependant ce n'est pas encore une garantie très-effective. Cette nécessité de faire une loi empêchera bien une vengeance privée, mais elle ne défendra personne contre ces passions politiques, qui, souvent, sont communes au prince et au peuple; elle n'empêchera pas qu'on ne fasse des lois contre le protestantisme, contre le jansénisme, contre un parti. En réalité, si c'est un homme seul qui fait la loi, il n'y a pas une très-forte garantie pour les citoyens. C'est ce que sentaient nos pères. Aussi avaient-ils imaginé deux moyens pour tempérer quelque peu la puissance royale; la théorie des lois fondamentales, et l'enregistrement des lois par le parlement.

On supposait ou l'on admettait l'existence de certaines lois auxquelles nos rois eux-mêmes se déclaraient dans l'impuissance heureuse de toucher.

Quelles étaient ces lois fondamentales? La loi salique et l'inaliénabilité du domaine national. La loi salique était foncièrement nationale; les rois n'ont jamais voulu y toucher, et la nation la fit valoir lorsqu'en 1593, au temps de la ligue, le parlement déclara que l'héritier du trône devait être un successeur légitime de saint Louis, en ligne masculine, ce qui était proclamer Henri IV à la face même de la faction des Guises, maîtresse d'une partie de la France et de Paris.

L'autre loi fondamentale, celle qui défendait d'aliéner le domaine royal, était une garantie à la fois financière et politique. A l'origine, le domaine de nos rois défrayait toutes leurs dépenses. On ne voulait pas que les courtisans pussent abuser de la faiblesse du prince pour lui faire vendre le domaine royal. Malheureusement, on avait inventé un biais : ce domaine qu'on ne pouvait vendre, on l'engageait. Nos vieux parlementaires tiraient de cette loi de l'inaliénabilité la conséquence que les rois n'avaient pas le droit de démembrer la France, soit par traité, soit par cession forcée, soit par mariage, soit par apanage. L'unité nationale doit donc beaucoup à cette fermeté des parlements.

Enfin, on admettait encore comme loi fondamentale que, dans le cas où la famille royale viendrait à s'éteindre, c'était à la France seule qu'il appartenait de disposer de la succession au trône. La nation reprenait ses droits. Joignez à cela les priviléges de la noblesse et du clergé, vous aurez la liste à peu près complète de ces lois fondamentales que personne ne contestait.

A ces lois fondamentales, les parlementaires en ajoutaient deux autres. De ce que la France était, suivant eux, une monarchie tempérée, ils concluaient que la liberté et la propriété des citoyens devaient être assurées. C'est pourquoi ils n'acceptaient point volontiers ces commissions, ces tribunaux extraordinaires, qui jugeaient les sujets sur un caprice du roi. A cet égard, nous voyons le parlement défendre avec énergie ses priviléges, qui étaient ici ceux de la nation, et revendiquer avec feu le droit des citoyens de n'être jugés que par le parlement. Sous Louis XIII, ors de l'arrestation du maréchal de Marillac, on forma une première commission, puis une seconde, jusqu'à ce qu'on trouvât des commissaires dont on fût sûr. Le parlement protesta contre cette mesure, qui était un véritable assassinat. « C'est

au roi à donner le titre au crime, et à ses sujets d'exécuter sa volonté », répondait le roi, inspiré par Richelieu. Voilà une parole plus que despotique; en effet, comment échapper à une condamnation si c'est le même homme qui choisit les juges et décide du crime et de la peine?

Nous voyons de même les parlements protester contre les lettres de cachet; mais pour la création des commissions extraordinaires comme pour la délivrance des lettres de cachet, nos rois, ou plutôt leurs ministres, invoquaient un prétexte qu'on rencontre bien souvent dans l'histoire, et qui s'appelle, selon les temps, la raison d'État ou le salut public; grands mots qui n'ont jamais servi qu'à couvrir la violation du droit.

Venait ensuite la question de propriété. Les parlements soutenaient que l'impôt, étant un démembrement de la propriété, devait être consenti par les citoyens. Il est évident que si l'on peut prendre par l'impôt le vingtième du revenu de ma propriété sans mon aveu, rien n'empêche que plus tard on ne prenne le dixième, le quart, tout enfin. Il faut donc que les citoyens aient une défense, et c'est le vote de l'impôt.

Chez tous les peuples sur lesquels a passé le régime féodal, payer un impôt est un acte volontaire, une concession gracieuse. Il n'y a que les serfs qu'on puisse tailler à merci. Consentir l'impôt est le droit de l'homme libre. Les parlements défendaient donc la vieille coutume française, en disant que le vote de l'impôt était un droit des états généraux, et qu'en leur absence, c'était à eux, qui en étaient une délégation permanente, que ce droit revenait. Les ministres ne contestaient pas le principe, mais comme c'était aux rois qu'il appartenait de convoquer les états généraux, on négociait avec le parlement, et l'on tâchait de faire voter l'impôt provisoirement. On préférait un impôt provisoire, qui n'était pas discuté, à un impôt définitif, dont l'établissement aurait nécessité la convocation des états généraux.

Vous voyez que c'étaient là d'assez faibles garanties pour les citoyens. Il n'en est pas de même de l'enregistrement des lois.

Quand le roi avait rendu une ordonnance, on la portait au parlement qui, après l'avoir examinée, l'inscrivait sur ses registres, s'il l'approuvait. S'il ne l'approuvait pas, le premier président se rendait auprès du roi pour lui présenter les remontrances de la cour. Que ce mot de remontrances ne vous effraye pas. C'est un vieux mot français, qui n'avait pas le même sens qu'aujourd'hui. De nos jours, il a un air pédagogique, il se dit du blâme qu'un homme revêtu d'une autorité supérieure adresse à un inférieur. Chez nos pères, il avait bien plutôt le sens d'observation respectueuse ou de prière. Ainsi l'Université faisait des remontrances. Le clergé en faisait également. Il ne s'y attachait, à l'origine, aucune idée de révolte. Si le roi insistait, il fallait que le parlement cédât; si le parlement ne voulait pas céder, le roi tenait un lit de justice, et faisait enregistrer d'autorité la loi, qui faisait dès lors partie de la législation française.

Mais, dans ce cas, vous le voyez, il y avait là une espèce de conflit. Nos rois, en général, n'aimaient pas la violence; ils tenaient beaucoup à leur titre de pères du peuple, ce qui ne les empêchait pas de traiter quelquefois très-durement leurs enfants. Ils craignaient beaucoup le bruit et le scandale que faisait naître cette résistance du parlement. D'ordinaire, quand le ministre était habile, on négociait, on cédait sur tel point, on tâchait de gagner sur tel autre; les choses se passaient doucement. Quand on en venait à un lit de justice, le parlement s'inclinait d'ordinaire; mais c'était une extrémité fâcheuse qu'un lit de justice, et ce ne fut que sous Louis XV qu'on en fit un moyen ordinaire de gouvernement.

D'où venait cette autorité des parlements? Au XVIIIe siècle, dans les luttes du parlement et de la royauté, on a fait de grandes recherches pour découvrir l'origine de ces droits que le parlement réclamait, et qui venaient limiter la puissance législative du roi. On a fouillé dans les origines; on a remonté aux *olim*, et, somme toute, on n'a rien trouvé, ce qui n'est pas surprenant, car, à mon avis, il n'y a jamais eu de titre légitime, de charte stipulant le droit du parlement. C'était un usage fort ancien, fondé sur une tolérance de nos rois.

Voici, du reste, comment le parlement raisonnait. En France, depuis Charlemagne, et même avant lui, les rois n'ont jamais agi sans conseil. La preuve en est dans nos lois qui toujours portent pour mention : *Fait en conseil*, alors même qu'aucun conseil n'a été tenu. Nos anciens rois avaient un conseil, qui les accompagnait partout. Vers l'époque de saint Louis, ce conseil, qui était chargé d'administrer les affaires et de rendre la justice, se divisa en deux parties, l'une administrative, l'autre judiciaire. La première s'appela le conseil du roi, l'autre le parlement. Ainsi le parlement a été une portion du conseil du roi, et n'a pas cessé de l'être. A ce titre, il jouit du privilége de faire des observations sur la loi, privilége qu'il possède de toute ancienneté. Son droit, du reste, n'est, de ce chef, qu'un droit de conseil; lorsque ses remontrances ne sont pas acceptées par le roi, il est obligé d'enregistrer la loi, sauf à protester qu'il ne le fait que contraint et forcé. D'un autre côté, ajoutait-on, le roi, comme seigneur féodal, n'a jamais pu rien décider sans prendre conseil des douze pairs. Or, ces pairs de France siégent au parlement. Le parlement de Paris est la cour des pairs. En effet, sous Louis XIV, et pendant le XVIIIe siècle, nous voyons les pairs prendre siége et voter dans les affaires importantes, particulièrement dans les occasions où le parlement croit devoir refuser l'enregistrement. C'était là une des grandes raisons qui étaient alléguées. La dernière était celle-ci : Personne ne contestait aux états généraux le droit de voter sur les questions de finance et de domaine. Eh bien! les états généraux, quand ils n'étaient pas rassemblés, étaient représentés

par le parlement, que les états de Blois avaient surnommé « les états généraux au petit pied ». Ainsi, comme conseil du roi, comme cour des pairs et comme représentant des états généraux, le parlement se croyait le droit de vérifier les lois avant de les enregistrer.

En réalité, l'enregistrement n'avait dû être à l'origine qu'une sorte de promulgation. A une époque où l'imprimerie n'existait pas, il n'y avait pas de meilleure publicité que d'envoyer la loi aux tribunaux, afin qu'ils l'écrivissent sur leurs registres. Le parlement était une sorte de greffier, de notaire chargé d'enregistrer la loi, et je ne suis pas éloigné de croire qu'originairement ce notaire n'avait pas à juger la loi. Mais ce ne serait pas la première fois que, dans un pays sans liberté, la nation aurait profité de la tolérance dont on use envers un corps pour en faire le défenseur de ses droits. C'est l'opinion publique qui soutenait le parlement. Quand l'opinion était avec lui, il était très-fort, sinon il était très-faible. Ainsi s'explique comment il devint, en 1787, la terreur du roi, et disparut, deux ans plus tard, au milieu de l'indifférence générale.

Du reste, le parlement ne proclama jamais qu'il eût une part de la puissance législative, excepté peut-être vers 1787, au moment où l'opinion réclamait une représentation nationale avec tant de vivacité, que le parlement s'imagina qu'il allait en tenir lieu. Le parlement demeura toujours persuadé que toute atteinte portée à l'autorité royale serait un funeste malheur pour la nation tout entière; il ne se croyait que le droit de conseil. Il est vrai qu'il entendait que le roi finissait toujours par céder à la sagesse de son parlement. « Sire, disait au roi François Ier le parlement de Paris, vous ne pouvez vouloir que ce qui est bien. » On distinguait entre le pouvoir absolu du roi et son pouvoir raisonnable; c'était cette distinction qui autorisait les observations des parlements. En d'autres termes, le parlement tâchait d'entendre cette maxime : « Si veut le roi, si veut la loi », dans ce sens que le roi ne peut vouloir que ce qui est juste. Le roi et son parti l'entendaient au contraire en ce sens que, ce que veut le roi, la loi le veut. C'est ainsi, il faut bien le dire, que les rois l'ont toujours comprise dans toute l'Europe. La maxime anglaise : *A Deo rex, a rege lex*, et le proverbe espagnol : *Alla van leyes donde quieren reyes*, ne permettent guère de doute à ce sujet.

C'était donc une prérogative assez singulière que celle du parlement. Si le roi était bon ou faible, et s'il admettait les prérogatives du parlement, on écoutait les magistrats; sous un roi mauvais ou fort, on ne les écoutait pas. L'histoire du parlement est donc une série de tentatives, qui quelquefois réussissent, et quelquefois échouent.

Nous qui sommes habitués à des chambres qui font les lois, qui disposent de la bourse et de l'épée, de la paix et de la guerre, nous sommes tout prêts à dire qu'il n'y avait là nulle garantie : ce serait une erreur. Quand on voit les choses de près, on apprend à estimer les parlements, et à comprendre que ses résistances empêchèrent la monarchie française de devenir un pouvoir absolu. C'est toujours une barrière que de savoir que si l'on fait telle ou telle chose, il y aura un certain éclat, un certain scandale; qu'on aura contre soi l'opinion de ceux que la nation tout entière est accoutumée à respecter. En effet, cette magistrature qui se recrutait dans la petite noblesse, dans l'élite du tiers état, est ce que l'ancien régime a eu de plus respectable. La vieille France a connu des gloires plus éclatantes; celle-là fut la plus pure; pendant une longue suite de siècles, elle s'est maintenue intacte, et en tombant elle a emporté le respect de la postérité.

La première résistance remarquable qu'opposa le parlement eut lieu sous le règne de Louis XI. Louis XI n'était pas un prince facile; il n'aimait guère qu'on s'occupât de ses affaires; mais c'était ce que les jurisconsultes appellent un prince civil; il voulait régner par les lois, et non par la main des soldats, *manu militari*. Sous ce règne, un édit présenté au parlement parut si violent, que le parlement députa vers le roi son président et ses principaux conseillers. Le président la Vacquerie dit à Louis XI que les membres du parlement regrettaient de ne pouvoir faire la volonté du roi, mais que la loi leur semblait injuste, et qu'ils l'avaient chargé d'apporter leurs démissions entre les mains du roi, afin qu'on ne pût pas dire qu'ils n'avaient pas fait leur devoir. A cette époque, l'hérédité des charges n'existait pas; l'inamovibilité n'était pas établie. Louis XI écouta le parlement, et la Vacquerie eut l'honneur de cette courageuse opposition.

Au XVIe siècle, on voit le parlement résister à la cour de Rome et s'opposer notamment à ce concordat de 1516 en vertu duquel le pape enlevait aux Français le droit d'élire leurs évêques pour le donner au roi, en même temps que le roi donnait au pape ce qui ne lui appartenait pas, le droit de percevoir certains impôts en France. Autrement dit, le roi et le pape s'étaient donné mutuellement ce qui appartenait au peuple français, générosité qui ne coûtait cher ni à l'un ni à l'autre.

François Ier reçut fort mal l'opposition du parlement; il répétait sans cesse qu'il ne voulait pas d'un sénat de Rome ni de Venise; il voulait bien des remontrances, mais, quand il insistait, il fallait céder. Ce qui lui convenait, c'était cette opposition placide acceptée par tous les gouvernements, qui disent toujours : «Faites-moi de l'opposition, pourvu que vous cédiez. » Cela rappelle la plaisanterie d'Arlequin apportant à ses enfants un tambour et une trompette, et leur disant: « Amusez-vous bien, mais surtout ne faites pas de bruit. » Cette opposition-là n'est pas une barrière et n'a jamais rien empêché.

D'où venait l'autorité du parlement? Pourquoi l'opinion le suivait-elle? C'est que la sévérité de leurs mœurs

donnait à nos anciens magistrats une grande influence. Leur force, c'était leur vertu.

Quelle existence menaient donc ces vieux conseillers? Nous pouvons nous en rendre compte en consultant les livres qu'ils nous ont laissés. Je ne connais guère de lecture plus agréable que celle de nos jurisconsultes du XVIe siècle. Leurs ouvrages, qui sont nombreux, pourraient être étudiés avec fruit, si nous étions habitués à lire les in-folio. La langue française avait alors un charme et une souplesse qu'elle a perdus au XVIIe siècle sous l'influence de la littérature espagnole. Quand on lit ces vieux auteurs, les Pasquier, les Loysel, on y trouve une grâce singulière. En les écoutant, on sent qu'ils menaient une vie à part. C'étaient en effet des sages, mais des sages très-gais ; car nous rencontrons dans les œuvres de Pasquier toute une série de poëmes à propos d'une puce qui avait été vue sur les épaules de mademoiselle Desroches, une belle dame de Poitiers. Il y a des vers français, il y en a de latins, il y en a d'italiens, je ne répondrais pas qu'il n'y en eût de grecs.

C'étaient là leurs distractions ; mais ils vivaient d'une manière austère, n'allant pas à la cour, et, tout entiers à leur métier, ne songeaient qu'à faire respecter la loi. Un des exemples les plus curieux qu'on puisse citer de ces existences consacrées à l'étude et à la vie de famille, c'est celui d'un jurisconsulte du Poitou qui s'appelait Tiraqueau. Chaque année il lisait la Bible d'un bout à l'autre, le *Corpus juris civilis* et les *Novelles* tout entières ; chaque année il faisait un livre, et chaque année il avait un héritier. Cela dura quelque chose comme vingt-cinq ans. Si bien que, comme le dit une épigramme du temps, si Dieu ne l'avait retiré à lui, « il aurait empli le monde de livres et de Tiraqueaux ».

Tous ne sont pas aussi féconds que Tiraqueau, mais tous ont un caractère particulier de grandeur et de grâce. Un des plus respectables est Pasquier, qui vécut de longues années, et qui nous a laissé dans ses *Recherches* sur la France et dans ses *Lettres* une peinture de notre pays que l'on consulte trop rarement.

Voici ce que, dans une de ses *Lettres*, Pasquier nous dit du parlement. C'est dans le chapitre IV du livre II :

« Quand le parlement fut établi, il fut trouvé bon que les volontés générales de nos rois n'obtinssent pas lieu d'édit, sinon qu'elles eussent été vérifiées et *émologuées* en ce lieu. Grande chose véritablement, et vraiment digne de la majesté d'un prince, que nos rois, auxquels Dieu a donné toute puissance absolue, aient, d'ancienne institution, voulu réduire leurs volontés sous la civilité de la loi, et, en ce faisant, que leurs édits et décrets passassent par l'alambic de cet ordre public.

» Et encore chose pleine de merveille ! que dès lors que quelque ordonnance a été publiée et vérifiée en parlement, soudain le peuple français y adhère sans murmure, comme si telle compagnie fût le lien qui nouât l'obéissance des sujets avec le commandement de leurs princes, qui n'est pas œuvre de petite conséquence pour la grandeur de nos rois, lesquels, pour cette raison, ont toujours grandement respecté cette compagnie, encore que quelquefois, sur les premières avenues, son opinion ne soit en tout et partout rendue conforme à celle des rois. »

J'ai cité Pasquier de préférence, parce que ce n'était pas seulement un homme de beau langage, mais aussi un homme d'action, comme Pithou, comme Loysel, un homme qui, pendant la ligue, avait défendu vigoureusement la royauté. Nommé avocat du roi près la chambre des comptes, Pasquier trouva bientôt l'occasion de mettre en pratique les beaux principes qu'il défendait. Le roi avait besoin d'argent. On craignait la résistance de la chambre des comptes. Les édits bursaux, suivant l'espèce d'impôt auquel ils s'appliquaient, se portaient tantôt au parlement, tantôt à la chambre des comptes, tantôt à la cour des aides. Pour éviter toute remontrance, le roi envoya à la cour des comptes un prince du sang, le cardinal de Vendôme, avec cinq ou six seigneurs pour forcer l'enregistrement de l'impôt.

Il s'agissait ici de créations d'offices, moyennant finance ; c'était, pour me servir du langage de Pasquier, un édit « fondé sur l'ambition inexcusable, ou, pour mieux dire, inépuisable, d'*un tas de fols* qui achètent leurs états en gros et les débitent en détail ». En d'autres termes, sous le nom d'offices, ce qu'on achetait du roi, c'était le droit de piller le peuple au profit de l'officier.

En effet, c'était le grand malheur de notre vieille monarchie qu'on vendît des fonctions qui sont des démembrements de la puissance publique. Les gages qu'on y attachait étaient des droits à percevoir sur les particuliers. Par conséquent, on vendait à la fois la justice et l'impôt. Sous Louis XIV, ce fut le roi qui paya ces gages ; les offices furent alors un assez mauvais placement. Mais, comme disait Colbert au roi : « Que Votre Majesté se rassure : chaque fois qu'elle crée une charge, Dieu crée un sot pour l'acheter. »

Pasquier s'éleva avec vivacité contre cette inutile création d'offices, et termina son discours par les paroles suivantes, qu'il nous a conservées :

« Je sais bien que ce discours ne plaira à tous les corrompus du siècle, et que l'un d'eux me dira : Pasquier, il ne te fallait être avocat du roi, ou, l'étant, il te faut soutenir toute autre proposition que celle-là. C'est se heurter la tête contre un mur que de se heurter contre le temps.

» Et je lui répondrai au contraire qu'il ne fallait que je fusse avocat du roi, ou, l'étant, il faut que je découvre à mon maître ce que je pense importer à la manutention de son État. Je dois la vérité à mon roi : c'est une charge foncière annexée à ma conscience et à mon état, dont je ne me puis dispenser sans commettre félonie envers lui.... Il n'est pas dit que les remontrances que je vous fais sortent maintenant effet ; mais il n'est pas dit aussi que vous ne les reconnaissiez véritables à part vous, et en tout événement qu'on ne les connaisse quelque jour belles et bonnes. Dieu veuille que ce ne soit trop tard ! »

Le président, nommé Dolu, demanda au cardinal de Vendôme s'il n'entendait pas que la compagnie opinât. Le cardinal répondit qu'il n'était pas chargé de consulter le parlement, mais de faire enregistrer l'édit. « Alors, dit le premier président, notre présence n'y est donc requise. » Et il quitta son siége suivi de tous les membres de la cour, sauf Pasquier, qui resta en sa place comme avocat du roi.

Y aurait-il aujourd'hui, sans vouloir désobliger personne, beaucoup d'avocats du roi qui, dans la situation de Pasquier, parleraient comme lui ? Je ne le crois pas ; et si vous me permettez de le dire, ce ne sont pas les

avocats du roi que j'en accuse, mais le changement de nos institutions.

J'ouvre à ce propos une parenthèse qui me semble avoir de l'intérêt. Jusqu'au XVIe siècle, les rois n'avaient pas d'avocats en titre. On choisissait en France, comme aujourd'hui en Angleterre, un avocat pour plaider dans l'intérêt de l'État; la justice se trouvait ainsi dans sa situation naturelle, ayant à juger même contre l'État, quand il était nécessaire que la loi fût respectée. Lorsqu'on établit la vénalité des charges, on vendit celle que nous appelons aujourd'hui le ministère public. La vénalité, qui avait tant de défauts, qui fermait l'accès au mérite, qui, comme on disait alors, faisait réussir ceux qui entraient par la cheminée et écartait ceux qui devaient entrer par la porte, avait cependant cet avantage de donner au ministère public une complète indépendance : c'est pourquoi Pasquier pouvait parler si librement. Quand on a supprimé la vénalité, le ministère public est resté une fonction permanente; mais on ne lui a pas laissé cette complète indépendance dont il avait besoin. Celle de la justice s'en trouva atteinte dans les procès où l'État est en jeu. La magistrature assise est sans doute dans une situation parfaitement indépendante; mais elle a auprès d'elle une classe de magistrats qui sont en quelque sorte amphibies, avocats quand ils accusent, magistrats quand on leur répond. C'est là un très-grand inconvénient qui trouble ce que j'appelle la parfaite indépendance de la justice. Il faut qu'elle soit un pouvoir; c'est ce qu'on nous apprend dans toutes les constitutions et ce qu'on oublie dans les lois spéciales. Le système anglais, où le ministère public est exercé par des avocats particuliers, me paraît préférable; c'est le vieux système français, et peut-être y reviendra-t-on quelque jour.

Sous Henri IV le parlement ne fut pas souvent écouté. Henri IV était un très-grand roi, probablement le plus grand que nous ayons eu; mais précisément parce qu'il sentait sa valeur, il aimait à agir à sa guise, et les résistances du parlement le blessaient. Souvent d'ailleurs, il faut le dire, ces résistances n'étaient pas justes. Le parlement, en effet, a fait plus d'une fois une opposition mauvaise. Quand il s'agissait de défendre la France contre les prétentions de la cour de Rome, il était toujours sur le champ de bataille, et dépassait même souvent les limites de la sagesse. Quand il s'agissait de s'opposer à l'établissement d'un impôt, il le faisait avec un certain courage; quand il fallait attaquer les commissions judiciaires, il y mettait un véritable dévouement; mais pour tout le reste, il partageait les passions, les préjugés de son siècle. On ne doit pas trop s'étonner de ses dispositions hostiles à l'égard du protestantisme. Il était peuple et sentait comme le peuple de ce temps-là.

On s'arme souvent de ces faiblesses du parlement, pour déclarer que son rôle fut inutile, sinon même malfaisant. Mais chaque fois que je vois ainsi attaquer le rôle du parlement et des assemblées, rappeler que telle assemblée a fait une grande faute, que tel parlement en a fait une autre, je me demande d'abord s'il peut y avoir des parlements et des assemblées infaillibles, et s'il ne faut pas prendre l'espèce humaine avec ses défauts; je demande ensuite qu'on me montre des princes qui aient eu toujours raison et n'aient jamais commis de fautes : alors toutes ces critiques contre les parlements auront une apparence de vérité. Et comme de deux maux il faut choisir le moindre, je dirai que les parlements avaient le pouvoir d'empêcher souvent de mauvaises choses et d'en faire quelquefois de bonnes.

Une des circonstances les plus fâcheuses où le parlement eut tort de résister, fut l'enregistrement de l'édit de Nantes. Henri IV, vous le savez, avait promis aux protestants de garantir leur liberté. Cela ne convenait pas aux parlements composés de catholiques fervents. Henri IV insista; il fit venir le parlement, et lui tint le discours suivant :

« Quand vous ne voudrez vérifier l'édit, vous me ferez aller au parlement. Vous serez ingrats quand vous m'aurez causé cet ennui. La nécessité m'a fait rendre cet édit. Par la même nécessité j'ai fait autrefois le soldat. On en a parlé, je n'en ai pas fait le semblant. Je suis roi maintenant, je parle en roi, je veux être obéi. A la vérité, la justice est mon bras droit; mais si la gangrène est au bras droit, le gauche doit le couper. Quand mes régiments ne servent de rien, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne voudrez vérifier l'édit? Aussi bien le ferai-je passer. »

Et, en effet, il le fit passer. Mais quelque respect que j'aie pour la mémoire de Henri IV, je ne trouve pas que tous ses raisonnements soient bons. « Quand mes régiments sont mauvais, je les casse. » C'est parfait pour un régiment qui ne doit faire autre chose que la volonté de son chef; mais en conclure que la justice doit marcher comme un régiment, c'est aller loin. La justice n'a pas pour devoir de faire la volonté du roi, mais de faire respecter la loi. De la part de Henri IV, prince civil, la chose avait peu d'importance, mais son fils allait bientôt régner, qui devait dire au parlement : « Vous n'avez à vous occuper que de juger entre maître Pierre et maître Jean, et quand vous ferez autre chose, je vous rognerai les ongles de façon qu'il vous en cuira. » C'est le commentaire de la parole de Henri IV.

En 1620, Louis XIII rendit des édits bursaux pour avoir de l'argent (c'était la plaie de l'ancienne monarchie; il n'y avait pas d'ordre dans les finances, une multitude de gens avaient intérêt à demander de l'argent au roi, personne n'en avait à défendre la nation); quand furent portés ces édits au parlement, le premier président de Verdun se plaignit de ce que Louis XIII venait, contrairement aux priviléges du parlement, imposer son autorité personnelle; il déclara que ce n'était pas ainsi qu'en avaient usé les rois ses prédécesseurs, et qu'il voyait dans cette tentative un « déclin de la monarchie ». Puis l'avocat du roi, Servin, prit la parole, et voici comment au commencement du XVIIe siècle un avocat du roi parlait en présence du roi qui l'écoutait :

« Sire, dit-il, nous trouvons fort étrange que Votre Majesté procède

à la vérification de ses édits par des voies si extraordinaires que de venir en sa cour de parlement, contre les anciennes formes gardées de tout temps par vos prédécesseurs rois, et par vous jusqu'à hui, de nous envoyer vos édits, pour, en liberté de conscience, en dire nos avis, et les présenter à votre cour, qui en délibérerait en toute liberté. Et lorsqu'elle les trouvait de justice, les vérifiait à votre désir ; mais, si au contraire ils n'étaient trouvés justes, votre cour faisait des remontrances qui étaient toujours prises de bonne part.

» Mais aujourd'hui, sire, sans aucune apparence de toutes ces choses, et vous étant prévenu de mauvais conseils, venez en votre cour pour, par la splendeur de Votre Majesté qui doit servir de terreur à tous vos ennemis, nous ôter le moyen de délibérer avec la liberté de nos consciences et de vous représenter les inconvénients qui peuvent arriver de l'exécution de ces édits injustes, qui pourront un jour être cause du soulèvement de vos peuples, et qui les contraindront de faire des peuplades pour habiter les terres étrangères, où ils trouveront des dominations plus douces que la vôtre.

» Pardonnez, sire, à cette liberté française qui nous fait ainsi parler et prêter l'oreille aux clameurs de la veuve et de l'orphelin qui gémissent sous le faix des impôts, ce qui vous est dissimulé par vos conseils et qui vous est représenté aujourd'hui par votre cour de parlement, de laquelle sont sortis tous les bons et salutaires conseils qui ont jusqu'ici été donnés à vos prédécesseurs et à vous, et qui vous a fait entendre la nécessité de vos peuples. »

Servin, en finissant, déclara que, sans doute, Sa Majesté n'avait cédé qu'à de mauvais conseils, et que si elle voulait livrer au parlement les noms et titres de ceux qui l'avaient si mal conseillée, la cour ordonnerait immédiatement une information contre eux.

Sept ans plus tard, à l'époque de la grande puissance du cardinal de Richelieu, on apporta au parlement de nouveaux édits, toujours pour avoir de l'argent. Servin prit encore la parole. Il n'était déjà plus jeune. Il parla avec une telle vivacité, il s'anima tellement en défendant ce qu'il croyait les droits du peuple et de la justice, qu'il tomba évanoui aux pieds du roi. On l'emporta sans qu'il reprît connaissance, et il mourut dans la nuit. Sa mort inspira à l'un de ses confrères, le conseiller Bouguier, deux vers latins qui sont fort beaux :

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit, et oppressa pro libertate cadentem.

« Le même jour a vu Servin parlant pour la liberté et mourant pour la liberté perdue. »

Ces exemples vous prouvent que nos pères avaient raison de ne pas se considérer comme les sujets d'un despote. Quels qu'aient été les abus de l'ancienne monarchie, et ils étaient très-grands, la tournure de l'esprit français et la tolérance de nos rois maintenaient une liberté de paroles qui n'existe plus aujourd'hui. C'est pourquoi je regrette beaucoup la façon dont on nous apprend l'histoire.

Dans ma jeunesse, on ne nous apprenait que la chronologie : c'était insipide. On mettait l'histoire de France en vers. Je me rappelle les deux suivants sur les Mérovingiens :

Childebert eut Paris, Chilpéric eut Soissons,
Et Gontran Orléans si fertile en moissons.

Singulière manière d'enseigner l'histoire, la géographie et l'économie politique! Plus tard est venue l'histoire-bataille, puis l'histoire de l'unité française. L'unité française, qui est une belle chose, est devenue la justification de ce qu'il y a de moins justifiable au monde. Prenez toutes les histoires modernes, je ne veux nommer personne, mais vous verrez toujours que tout était permis pour arriver à cette unité. C'est la gloire de Louis XI, de Richelieu, de Louis XIV, d'y avoir travaillé; quiconque a résisté, que ce soient les parlements ou des particuliers, quiconque a fait obstacle était coupable, et devait disparaître. Il le fallait, dit-on, car il y a toujours une personne qui s'appelle : il le fallait; ce qui dispense d'avoir raison. On nous fait ainsi l'histoire la plus immorale, celle qui a pour principe la souveraineté du but. C'est par là qu'on a justifié tous les crimes politiques dans tous les temps. Que le but fût bon, je l'admets, mais le but ne justifie pas les moyens, et la moralité, en politique comme ailleurs, consiste à atteindre un but honorable par d'honorables moyens.

Si vous atteignez un excellent but par de mauvais moyens, vous léguez à l'histoire un enseignement détestable, et encore n'aurez-vous pas réussi. Quand vous aurez versé du sang pour faire triompher la vérité, vous aurez versé du sang, mais vous n'aurez pas fait triompher la vérité; quand vous aurez dressé des échafauds pour faire triompher la liberté, vous aurez dressé des échafauds, mais vous n'aurez pas fait triompher la liberté.

On composerait au contraire une très-belle histoire en recueillant dans nos annales tous les vestiges de l'esprit de liberté, toutes les traces de courage, de vertu, d'énergie laissées par ceux qui, dans tous les siècles de notre histoire, ont défendu la liberté et la justice, tels que Pasquier ou Servin. On aurait alors une histoire de France qui serait une histoire française.

Le grand malheur chez nous, c'est qu'il semble que la liberté y soit une étrangère venue en 1789 d'Amérique ou d'Angleterre, transplantée dans un pays qui n'était pas fait pour la recevoir, et il semble que la terre de France ne soit pas la terre des Francs. Eh bien! au contraire, si vous cherchez dans notre histoire vous trouverez mille exemples de cette liberté française. Je voudrais que cela fût mis en lumière; alors on comprendrait combien est vraie cette parole de madame de Staël, qu'en France, c'est le despotisme qui est nouveau. Ne sont-ce pas nos pères, tous ces hommes qui ont maintenu les droits de la nation, et prouvé par leur courage et leur énergie qu'en France on ne prescrit pas contre la liberté?

Ed. Laboulaye.

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE.

SECONDE CONFÉRENCE DE M. A. FRANCK
(de l'Institut).

Des principes du droit naturel et de ses rapports avec la famille (1).

II.

Mesdames, Messieurs,

« J'aime mieux, a dit un ancien, être le cousin de quelqu'un, que le frère de tout le monde. » Ce mot piquant, dirigé contre l'utopie communiste, renferme un sens profond. Il nous apprend que, même au sein de la société, l'homme se trouverait seul et abandonné s'il n'y était rattaché par les liens de la famille, et qu'un peuple qui voudrait se passer de cette sainte institution ressemblerait à un édifice dont les murs manquent de ciment. Que signifie, en effet, le nom de *frère* étendu à nos concitoyens et aux hommes en général; que signifie le nom de *mère* donné à la patrie, quand ces noms doux et chers ne répondent pas aux premiers souvenirs de notre enfance, aux premiers bégaiements de notre cœur, aux images adorées et ineffaçables dans lesquelles se personnifient pour nous toutes les joies, toutes les douceurs, toutes les tendresses du foyer? Dieu lui-même perdrait son titre le plus touchant; il ne pourrait plus être invoqué comme le père du genre humain, comme notre père qui est au ciel, si nous étions condamnés à ne pas rencontrer ici-bas celui qui est son image terrestre?

La société repose donc sur la famille; et la famille, ici toute démonstration est superflue, la famille repose sur le mariage. Mais le mariage, sur quoi repose-t-il?

Ce n'est pas assez dire qu'il est nécessaire à la famille, et par cela même à la société. Parler ainsi, c'est reconnaître son utilité plutôt que sa sainteté; c'est lui attribuer une base insuffisante; car s'il n'en avait pas d'autre, il faudrait dissoudre tous les mariages stériles, et punir par la séparation, par l'abandon, une faute qui est celle de la nature, un malheur qui appelle plutôt des consolations et un redoublement de tendresse que des châtiments.

Si le mariage n'existait que pour la famille, il faudrait exiger de la femme dont on veut faire la compagne de sa vie la force plutôt que la vertu, et exclure du titre d'épouse celle qui laisserait le moindre doute sur sa maternité future.

Et pourquoi parler seulement de la femme? ne conviendrait-il pas de mettre en pratique cette loi proposée par Auguste Comte, le fondateur de la *religion de l'humanité* et du positivisme? « Nul ne sera reçu à comparaître devant l'officier civil sans certificat de validité. » De pareilles propositions ne sont pas dignes d'être discutées.

La famille n'est elle-même que ce que le mariage la fait. Celui-ci est il sans honneur, sans dignité, une œuvre de puissance, de force de la part du mari, une œuvre de servitude de la part de la femme, une œuvre de fantaisie de la part de tous deux, le même rapport s'établit entre le père et les enfants : le despotisme et l'esclavage, le désordre et la confusion envahissent nécessairement la famille entière.

Le mariage porte donc en lui-même sa consécration. Il est par lui-même une société complète qui se suffit, qui a ses lois particulières. Fondé sur l'amour et le devoir, sur l'amour purifié, sanctifié par le devoir, sur le devoir paré de toutes les grâces et armé de toutes les puissances de l'amour, il risque de s'avilir et de se corrompre, s'il compte sur d'autres appuis, s'il cherche à se défendre par d'autres forces.

C'est dans cette union qu'il est tout entier, c'est dans cette union de l'amour et du devoir qu'est sa dignité et tout son avenir. Ce n'est qu'à ces conditions que le mariage est dans l'ordre naturel, dans l'ordre naturel selon la conscience; en d'autres termes, dans l'ordre moral. Le mariage d'intérêt, le mariage d'ambition et de vanité ne sont pas dans la nature. Le seul mariage naturel, j'allais dire le seul légitime, est celui qui s'appuie et repose sur ces deux bases inébranlables, l'amour et le devoir, qui a commencé avec ces deux nobles sentiments, qui doit finir avec eux, et ne se dissoudre qu'au moment de la séparation inévitable, du divorce éternel!

Cette union sainte de l'amour et du devoir est soumise à une condition : c'est que nous sachions quel rôle la femme est appelée à remplir dans notre existence; c'est que nous reconnaissions en elle une âme égale à la nôtre, quoique différente à certains égards, une âme appelée à compléter la nôtre par les qualités qui nous manquent.

La femme, en effet, est comme nous illuminée intérieurement par cette clarté de la conscience que l'on pourrait définir une grâce naturelle, et il arrive souvent que cette lumière brille en elle plus inaltérable et plus pure qu'en nous-mêmes. Elle est, comme nous, un être libre, une personne que nous n'avons pas le droit de dégrader, à qui nous n'avons pas le droit d'imposer nos passions et nos caprices, dût-elle même y consentir; car nul n'a le droit de s'avilir soi-même et de renoncer à sa dignité, et le titre de créature humaine le protége devant ses semblables, devant la société, devant Dieu.

A ce titre seul, la femme est notre égale; à ce titre elle est digne d'être notre compagne, au moins pour cette partie de notre vie qui relève des lois éternelles de la morale. Mais il y a quelque chose de plus : les mêmes facultés que nous trouvons en nous existent chez elle; seulement elles se manifestent par d'autres effets, s'exercent dans d'autres sphères, s'appliquent à d'autres fonctions, comme il convient à deux êtres que l'auteur de la nature a réunis dans la même tâche et dont l'union est d'autant

(1) Voyez le numéro précédent.

plus intime et d'autant plus nécessaire, que leurs aptitudes et leurs talents sont plus divers.

A l'homme toutes les hardiesses, toutes les forces, les rudes labeurs de l'industrie et de la science, le courage qui attaque et qui repousse, c'est-à-dire le courage actif, les idées abstraites, les austères méditations; à la femme la douceur, la patience, la résignation mêlée d'espérance, qu'on peut appeler aussi le courage passif; les travaux qui ornent et qui polissent, les sentiments tendres qui font le charme, la consolation, la poésie de l'existence, la finesse de l'esprit, et ce tact merveilleux, cette intuition soudaine qui ressemble à la divination. De là vient que chez presque tous les peuples de la terre on lui a demandé les secrets de l'avenir; en Grèce, elle montait sur le trépied de la pythonisse; elle rendait des oracles dans les forêts vierges de la Gaule; chez les Hébreux elle rivalisait avec les prophètes. Chacun des deux sexes a été paré par l'auteur de la nature des grâces et des attributs dont l'autre se voit privé, et toutes les différences qui existent entre leurs âmes se reflètent dans les formes de leur corps et dans les traits de leur visage. De là l'amour qui les attire l'un vers l'autre, qui les rend nécessaires l'un à l'autre pour tous les instants et toutes les sphères de l'existence.

Rien de plus profond, de plus vrai en soi que cette fable de l'Androgyne empruntée par Platon à l'antiquité orientale, et qui représente la créature humaine au moment où elle sortit des mains de Dieu, comme réunissant en elle les attributs que se partagent aujourd'hui les deux sexes. Le type idéal de la nature humaine était indivisible dans la pensée divine, représentée par l'âge d'or des payens et par le paradis terrestre des nations chrétiennes. Pour retrouver son unité perdue, sa perfection première, il est nécessaire de rassembler les qualités aujourd'hui partagées entre les deux moitiés du genre humain, et de cette nécessité, engendrée par le contraste du type divin avec la réalité du monde, est sorti ce qu'on désigne sous le nom de mariage.

De la diversité des facultés qui distinguent l'homme et la femme, en dépit de l'unité de leur nature, résulte la condamnation d'une erreur grossière que tous les utopistes, depuis l'auteur de la *République*, depuis Platon jusqu'aux écrivains de ces derniers temps, se sont en quelque sorte passée de main en main. L'égalité, ce n'est pas la similitude. Non, les femmes ne sont pas appelées à parcourir les mêmes carrières que les hommes. Si elles pouvaient s'y résoudre, elles auraient tout à perdre par la comparaison, et nous ne gagnerions pas beaucoup à les rencontrer à une place où elles cesseraient de nous être supérieures et nécessaires. Tout le monde y perdrait.

Non, quoi qu'elles aient elles-mêmes écrit et dit à ce sujet, elles ne sont pas destinées à commander des armées, à rendre la justice, à délibérer sur les affaires publiques, à haranguer la multitude, à prêcher dans les temples, à être les interprètes de la religion. La nature leur a refusé toutes les qualités exigées pour l'accomplissement de ces rares et difficiles fonctions : la force, le courage, le geste, la voix, l'inflexible volonté, les entraînements vigoureux de l'éloquence, la lutte ardente des partis ; grâce à Dieu, la femme n'a rien reçu de tout cela : qu'elle s'en félicite, qu'elle se félicite de ne pas apporter au foyer domestique les combats de la tribune, les combats du *forum*.

D'autres, à ma place, se demanderaient peut-être ce que deviendrait, dans l'hypothèse de la similitude complète, dans l'hypothèse que la femme doit parcourir les mêmes carrières que l'homme, ce que deviendrait, avec de pareils auxiliaires, le secret des délibérations....., où serait le terme des plaidoieries, la fin des harangues.... Mais à Dieu ne plaise que je traite autrement que d'une manière sérieuse la question la plus grave que nous présentent la morale et le droit naturel !

La place de la femme n'est pas au barreau, à la tribune ou sur les champs de bataille; sa place est au foyer domestique. Là elle est souveraine, là elle règne sans partage sur nos cœurs, là elle est véritablement notre consolation, notre charme, notre joie, notre force; là elle exerce un empire que nul, à moins de renoncer au bonheur, n'est tenté de lui disputer.

Est-ce donc une condition si modeste qu'elle doive éprouver de l'envie pour la nôtre? Non, du fond de ce sanctuaire, sa bienfaisante influence peut pénétrer dans toutes les sphères de l'ordre social. De ce doux foyer, ses rayons vivifiants peuvent se répandre partout.

Associée à la vie d'un souverain, d'un homme d'État, elle peut donner des entrailles même à la politique; elle peut réveiller dans un cœur énervé, amolli, endurci par l'exercice de la toute-puissance, l'amour de la patrie, de la liberté et de la gloire; elle peut y réveiller les sentiments de l'honneur, de l'humanité, de la clémence. Je l'avoue, j'ai toujours été jaloux, pour les honnêtes femmes, de l'influence qu'Agnès Sorel exerça sur Charles VII.

Associée à la vie d'un magistrat, elle saura tempérer la rigueur de la justice, adoucir l'orgueil que donne l'exercice constant de l'autorité, faire naître la modestie et la prudence que devraient toujours nous inspirer, même dans le sanctuaire de la justice, les jugements portés par les hommes.

Associée à la vie d'un philosophe, elle saura le faire sortir du désert des abstractions, l'empêcher de prendre un syllogisme pour une raison, lui faire entendre les accents du cœur, la voix du sentiment, l'amener, malgré ses hypothèses, à se prosterner devant le Dieu créateur, père et providence du genre humain.

Associée à la vie d'un artiste, elle lui ouvrira les sources de la vraie beauté et fera naître, éclater dans son âme l'étincelle de cette beauté divine, de cette beauté invisible qui seule anime les formes extérieures dont l'artiste, en général, est trop épris.

Associée à la vie du marchand, de l'artisan, du labou-

reur, elle saura faire pénétrer dans cette modeste demeure, dans cette âme affaissée sous le poids du travail et des soucis de chaque jour, un peu d'espérance, de consolation et de poésie; elle saura y rallumer, si toutefois il est éteint, le flambeau de l'idéal, le flambeau de la vie morale et de la religion.

Ainsi, messieurs, partout la femme trouve sa place; partout son influence bienfaisante peut s'exercer sans qu'elle ait jamais besoin de paraître sur la scène, semblable à cette nymphe antique à laquelle, selon la fable, le plus grand des législateurs de Rome demandait des inspirations, semblable au dieu invisible qui est caché dans le saint des saints. Est-ce là, messieurs, une destinée à dédaigner? C'est la seule qui explique et qui justifie le véritable amour, cet amour mêlé de respect, accompagné d'admiration, de dévouement et de reconnaissance; cet amour qui opère le plus grand de tous les miracles, celui d'animer deux corps par une seule âme. Bien que l'Écriture dise : Vous serez deux dans une seule chair,— parce que l'Écriture parlait alors le seul langage compris des hommes, — il faut traduire : « Vous serez une seule âme et un seul esprit »; voilà la loi suprême! C'est grâce à cette loi que la fidélité devient un devoir, que l'égalité des devoirs et des droits peut être reconnue, et que l'amour rend nécessaire, dans l'ordre social, dans l'ordre civil, comme dans l'ordre religieux, la sainte institution du mariage.

Cependant, qu'il y a loin de cette union, telle que nous venons de la définir, à celle qui, le plus souvent, a usurpé sa place parmi nous. La femme, je le veux bien, n'est plus, comme dans l'antique Orient, une propriété, une esclave; elle n'est plus, comme dans la Grèce, un objet d'art, une statue vivante qui ne brille que par la beauté de la forme, la beauté matérielle ; elle n'est plus, comme à Rome, une gardienne de la pureté de la race, sur laquelle on a épuisé toutes les ressources de l'oraison funèbre quand on a dit : « Elle a gardé la maison, elle a filé la laine, elle a vécu chastement. » Mais il y a autre chose : trop souvent, hélas! parmi nous, est-elle plus, est-elle autre chose qu'une dot? Trop souvent n'arrive-t-il pas que ses beaux yeux se confondent avec ceux de la cassette?

Le mariage, qu'est-il alors? Une affaire, et la plus triste de toutes; car le sentiment qui le fait naître c'est la convoitise; non pas même la convoitise du désir, mais une autre convoitise encore plus basse, celle de la cupidité.

« Épouser une veuve, dit la Bruyère, cela veut dire, en bon français, faire sa fortune. » Je crains bien que, si nous continuons à marcher dans cette voie, on n'en puisse bientôt dire autant de tous les mariages. La question d'argent, voilà le fléau de la société moderne, la question qui s'agite sous toutes les formes, qu'on rencontre partout. Vous voulez la fuir, et vous quittez dans ce but votre maison, votre atelier, votre cabinet; vous la rencontrez dans la maison voisine. Vous sortez de la vie réelle pour vous réfugier quelques instants dans le domaine de l'imagination, vous allez chercher quelque soulagement au théâtre, et vous l'y trouvez encore installée, plus âpre et plus vivante que jamais. Le théâtre ne retentit que de la question d'argent, les personnages qu'on met en scène sont tous des millionnaires; il semble que, à moins d'être millionnaire, on n'ait pas le droit d'exister!

Nous avons assisté il y a quelques années à la représentation d'une pièce de théâtre dont l'auteur est un homme d'imagination et d'un talent éprouvé. Rien de meilleur que ses intentions : il s'était proposé de chasser ce fantôme qu'on appelle la question d'argent, de l'exorciser, en quelque sorte, afin de laisser respirer à l'aise l'amour, la poésie et la jeunesse. Eh bien, relisez cette pièce aujourd'hui avec réflexion; vous y apprendrez qu'un modeste ménage, composé du père, de la mère et d'un enfant, ne peut être placé au-dessus de la pauvreté, ne peut même échapper aux étreintes de la misère que moyennant vingt mille livres de rentes. Vingt mille livres de rentes! Dussé-je faire sourire de ma naïveté les heureux de ce monde, je vous dirai, messieurs, je dirai surtout aux jeunes gens qui me font l'honneur de m'écouter : « Non, le bonheur ne coûte pas si cher, lorsqu'on sait le chercher où il est, et lorsqu'on s'en est d'abord rendu digne par une vie laborieuse et pure. Commencez par payer votre dette à la société en apprenant quelque profession utile et honorable, et quand vous aurez prouvé à vous-même et aux autres que vous la savez et que vous l'exercez en honnête homme, alors choisissez une compagne digne de vous et que vous puissiez appeler du nom que lui donne l'Écriture : « l'épouse de votre jeunesse ; » associez à votre destinée une chaste et tendre jeune fille dont le cœur batte à l'unisson de votre cœur, dont la pensée réponde à votre pensée, qui ne vous ait jamais demandé si le chemin de la fortune et des honneurs vous est ouvert, et que vous n'ayez jamais vous-même interrogée sur le chiffre de ses espérances, mais qui soit résolue à ne vivre que par vous et pour vous. Quand vous aurez fait cela, aussitôt vous sentirez croître votre force, grandir votre talent, s'élever votre âme. Vous serez soutenus, consolés, inspirés au dehors par cette même puissance qui fait la force, la joie et la grâce de votre foyer. »

Après cela, peut-être, les tapis manqueront sous vos pieds et les bronzes sur votre cheminée, la vaisselle plate sur votre table; — je ne veux pas répondre qu'en mourant vous laisserez une galerie de tableaux qui se vendra je ne sais combien de millions, — mais, croyez-moi, si vous n'ambitionnez pas ces avantages, vous serez plus fiers de vous-mêmes et plus contents de votre sort que les plus grands de la terre. N'ajoutez pas foi à ceux qui viendront vous dire que l'expérience, tôt ou tard, chassera ces illusions et vous fera repentir de ces beaux rêves; ces prophètes de malheur sont eux-mêmes les jouets d'un triste cauchemar. L'expérience, quand elle

découle d'une source pure et qu'elle accompagne une vie honorable, l'expérience nous apprend, au contraire, que là est le capital de la vie; qu'on a d'autant plus vécu qu'on a plus et mieux aimé, qu'on a bien placé et bien exercé son cœur.

Mais ce n'est pas assez de considérer le mariage au point de vue moral, il faut encore le comprendre comme une institution civile, placée sous la sauvegarde des lois de la société.

Comment, direz-vous, comment la société peut-elle intervenir ainsi dans les affaires de l'âme, dans les affaires du cœur? La société y est directement intéressée, parce qu'il faut que ses lois soient, autant que possible, l'expression de celles que nous impose notre conscience; parce que les lois de la société doivent se rapprocher du type idéal que nous devons poursuivre en nous-mêmes. La société, d'ailleurs, doit empêcher la dégradation de la personne humaine. Or, la femme est condamnée à une véritable servitude, si le mariage n'est pas placé sous la protection des lois, et la dégradation de la femme entraîne celle de l'homme; la dégradation de l'un et de l'autre, c'est la dissolution de la société elle-même. Il faut donc que la société protége les engagements pris, et, pour atteindre ce but salutaire, il faut qu'elle veille sur la foi jurée; il faut qu'à deux cœurs qui veulent s'unir l'un à l'autre par un amour légitime, qu'à deux existences qui veulent s'unir par un lien respectable elle puisse offrir un abri, un refuge contre l'inconstance, la légèreté, les outrages de l'égoïsme et de l'ingratitude. C'est surtout à la femme que cette protection est nécessaire, car l'homme est toujours en mesure de s'en passer. Aussi n'ai-je jamais compris qu'on ait osé représenter aux femmes l'abolition du mariage comme la condition de leur émancipation. C'est retourner à l'état de barbarie, à la servitude antique, à ces temps heureusement éloignés où une femme n'était prisée que pour sa beauté, où elle était traitée comme un objet de fantaisie qui, une fois la fantaisie satisfaite, peut être rejeté et abandonné. C'est faire renaître tous les outrages que la femme, méconnue dans ses droits les plus chers, avait à souffrir de la part d'une société à laquelle elle ne prenait aucune part. Le mariage, c'est donc à la fois la dignité et la liberté de la femme.

D'ailleurs le mariage, cet engagement pris par devant la loi, après avoir été pris dans la conscience, de s'appartenir sans retour l'un à l'autre, c'est la seule limite qui sépare l'amour légitime et honorable de celui qui ne l'est pas. « Vous m'aimez, dites-vous, vous m'aimez d'un amour qui m'honore, du seul amour qui convienne à une personne honorable et à une personne libre. Vous êtes prêt, ajoutez-vous, à tout sacrifier pour moi, et non seulement pour moi, mais pour mon honheur, ma dignité, même pour la seule félicité de me plaire, et vous refusez de me donner votre nom, de me reconnaître pour votre compagne devant votre famille, devant vos amis, devant la société tout entière ! Non, gardez pour vous vos hommages, ils sont un outrage qui me couvre de confusion. » Qu'est-ce qu'un homme pourrait répondre à une femme assez sensée pour lui tenir ce langage? Absolument rien, car ce langage, c'est celui de la vérité même, et c'est déjà un outrage qu'elle soit obligée de le tenir. Quant à celles dont la pensée ne s'élève pas jusque-là, ne dites pas qu'elles aiment, dites qu'elles s'abandonnent; une créature humaine qui s'abandonne, c'est une créature déchue qui met son refuge dans la pitié et non dans l'amour.

L'amour et la pitié sont deux choses essentiellement différentes. Le premier nous honore, nous grandit, le second nous abaisse, nous dégrade, et nous met au pouvoir de celui qui veut bien nous accorder ce misérable don de son âme. Je ne puis donc souscrire aux pensées exprimées dans un livre qui a fait, il y a quelque temps, beaucoup de bruit, et qui l'a mérité par le talent qu'on y rencontre. Je veux parler du livre intitulé : *De l'amour.*

On y représente la femme comme une infirme, une blessée, une malade, à qui tout doit être permis parce qu'elle n'a pas d'empire sur sa volonté, parce qu'elle n'a pas le gouvernement de son âme, à qui l'indulgence doit toujours être acquise, parce que la nature lui a refusé toute responsabilité. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de femmes qui acceptent une telle condition et si elles sont fort honorées d'un pareil hommage. Quant à moi, à leur place, je me sentirais blessé jusqu'au fond de l'âme, et, plutôt que de ressembler à cet être inerte que l'on caresse parce qu'il est plein de charme et de grâce, à cet enfant qu'on couve du regard, à qui l'on pardonne tout, parce qu'il ne peut rien et ne comprend rien, j'aimerais mieux être associé au sort du plus humble artisan, partager ses plus rudes travaux, être inondé comme lui de la sueur du travail de chaque jour, recevoir même ses reproches quand je ne me serais pas associé assez rudement à sa destinée, quand je ne lui aurais pas épargné un assez grand nombre des peines qu'il traverse pour arriver à gagner son pain quotidien : j'aimerais mieux ses rudesses, ses reproches, et jusqu'à ses injures que d'être relégué au rang des êtres dépourvus de toute responsabilité et qui n'ont plus le sens moral !

Et cependant, j'éprouve le besoin de vous le dire sans autre commentaire, dussé-je pour quelques instants déplaire à une partie de cette assemblée, celle pourtant dont les suffrages me sont particulièrement chers, je suis le partisan décidé du fameux article 213 du Code civil : « La femme doit obéissance à son mari, le mari doit protection à sa femme. » Oui, je le déclare, cet article me paraît juste et nécessaire.

Pourquoi cela? Comment cette subordination que j'approuve peut-elle se concilier avec la destinée que je fais à la femme, avec cette égalité absolue de droits et de devoirs que je réclame en son nom? Cette égalité absolue du droit et du devoir existe dans l'ordre moral, elle est fondée sur la confiance mutuelle, elle doit se déployer dans la

vie intérieure et le sanctuaire domestique; mais la communauté, à la prendre toute entière, est une personne civile qui réclame un représentant au dehors, qui a besoin de faire ses affaires extérieurement, qui est dans la nécessité de pourvoir à sa subsistance, de se défendre contre tout ce qui la menace. Qui donc la défendra, qui la représentera, qui exécutera ces rudes fonctions, qui sera son avocat, son défenseur, son tuteur, dans le conflit des affaires du dehors, devant les forces étrangères qui pourraient étendre leur action sur le ménage lui-même? Voilà la question.

Vous vous entendez à merveille, en vivant l'un près de l'autre, et tant que vous n'avez rien de commun avec la vie extérieure? mais s'il s'agit de prendre une décision importante, par exemple de changer de position, de domicile, d'aliéner une partie de vos biens, et si l'accord cesse d'exister? Je veux bien que les jours du paradis terrestre continuent de luire pour la plupart des ménages.... mais encore y en a-t-il quelques-uns qui font exception à la loi commune. Il devient donc nécessaire quelquefois de mettre l'accord entre ces deux volontés qui cessent de s'entendre. Comment fera-t-on cesser le dissentiment? Recourra-t-on au divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur? Autant dire alors que le mariage n'existe pas. Votera-t-on, comme dans les causes politiques, et la décision sera-t-elle rendue à la majorité des voix? il n'y en a que deux : il faut donc qu'il y en ait une qui l'emporte sur l'autre; laquelle?

Posée dans ces termes, la question est résolue : à la femme, encore une fois, la vie intérieure, la vie du sanctuaire; c'est là qu'elle déploie toute sa puissance, toute son énergie, d'autant plus efficace qu'elle est plus pénétrante et plus douce; c'est là qu'éclate, et c'est là que se déploie tout ce qu'il y a en elle de puissance merveilleuse. Elle est, comme l'a dit un ancien, la mère-abeille. Enlevez-la du centre de la ruche, le miel n'a plus de parfum ni de saveur : toute la couvée est dispersée. Mais ce n'est pas tout : cette ruche, il faut la défendre contre les frelons, il faut la gouverner au dehors. Le même cas se présente pour les nations. Les nations doivent avoir la liberté dans leur sein, c'est leur destinée, et celles qui ne l'ont pas encore ne manqueront certainement pas de l'obtenir. Mais au dehors, toutes sont représentées par les pouvoirs publics; c'est le gouvernement qui traite au nom de la nation devant l'étranger, c'est lui qui fait la paix ou la guerre; soit qu'il réside dans une assemblée, dans un corps de magistrats ou dans un seul homme, c'est lui qui est le représentant de la nation devant les puissances extérieures. Tout ce qu'il a décidé doit être accompli, tout ce qu'il a promis doit être tenu, toutes les résolutions qu'il a prises doivent être mises à exécution. Il en est de même de la famille par rapport au dehors : il faut une âme résolue à braver le poids du jour, les résistances matérielles, les vicissitudes de la fortune et de la concurrence, pour défendre la subsistance de la communauté, la vie de la famille. Il faut que d'abord l'homme se mette d'accord avec cet autre lui-même qui est sa femme, comme les gouvernements libres doivent d'abord se mettre d'accord avec les organes légitimes de la nation; qu'il ne dise pas comme certaine puissance du Nord : tout ce qui me convient lui convient. Au moment où la Russie voulait envahir la Turquie, l'ambassadeur de Russie disait au ministre de France : « Ne parlons pas de l'Autriche : tout ce qui nous convient lui convient. » Vous savez ce qui en est arrivé. Eh bien, il ne faut pas qu'un mari parle ainsi de sa femme. Il faut qu'il la consulte, que tous les droits que lui reconnaît la conscience morale soient respectés. Mais une fois la résolution prise, c'est à lui seul de la faire valoir, de l'exécuter; il est le gouvernement, il est le pouvoir temporel.

La femme, au contraire, est dans le mariage ce que le prêtre est dans la société; le pouvoir temporel ne lui convient pas.

Tout ce qu'elle gagne du côté du pouvoir temporel, elle le perd du côté du pouvoir spirituel. Qu'elle ne cherche donc pas à franchir les limites dans lesquelles la nature et la raison l'ont enfermée. C'est à cette condition seulement qu'il y a à la fois force et harmonie dans le mariage. Les auteurs de notre droit civil ont donc fait une chose sensée quand ils ont admis cet article, ce fameux article qui est pour les unes un objet de terreur, et pour les autres un texte d'ironie.

Il n'y a ici place ni pour l'ironie, ni pour la terreur: c'est l'expression même du bon sens et de la raison, et ce pouvoir accordé au mari est compatible avec la plus ineffable tendresse, avec la plus constante et la plus douce harmonie. Il ne faut pas que les moralistes ressemblent aux fabricants d'utopies qui nous ont poursuivis pendant trop longtemps de leurs rêves. Il faut qu'en nous montrant le but idéal, qui est toujours à une très-grande distance au-dessus de nous, ils nous montrent aussi les moyens pratiques qui peuvent nous aider à l'atteindre, et qui sont la garantie de la vie réelle; il faut qu'ils sachent respecter les lois quand elles sont respectables, qu'ils sachent leur rendre hommage quand elles répondent d'avance à un besoin de la raison et à un besoin de la nature humaine. Toutes les fois que je puis payer cette dette au génie législatif de ma patrie, j'éprouve la plus douce et la plus inaltérable jouissance. Je désire que le respect de la loi s'allie constamment à la poursuite d'un but idéal; c'est ainsi que les réformes pourront s'accomplir sans que la société puisse en ressentir le moindre dommage.

Je voulais, après vous avoir parlé du mariage, vous entretenir aussi des droits et des devoirs de la puissance paternelle, et des obligations réciproques qui lient entre eux tous les membres de la famille; je voulais surtout, c'était là un de mes plus chers désirs, défendre la famille démocratique telle que nos lois et notre société

l'ont constituée, contre de récentes tentatives qui ont pour but de la détruire afin de substituer à sa place, au nom même de la justice et de la liberté, l'œuvre de l'arbitraire et de l'orgueil, c'est-à-dire la famille aristocratique, tombée, il y a trois quarts de siècle, sous le souffle de la révolution.

Le temps m'ordonne de m'arrêter. Mais avant de me séparer de vous, je veux me féliciter d'avoir fait connaissance avec cette studieuse et intelligente assemblée, et je vous demande la permission d'exprimer le vœu que ma parole laisse dans vos souvenirs la même trace que laisseront dans les miens votre sympathique recueillement et votre accueil plein de bienveillance.

AD. FRANCK.

BULLETIN DES COURS.

M. Louis Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, vient de publier à la librairie Hachette, sous le titre de *Dix ans d'enseignement historique*, ses principales leçons sur l'histoire de France. Après une introduction sur l'*Union de la religion et de la science*, l'ouvrage se divise en deux parties. Voici les sujets traités dans la première, qui s'occupe particulièrement de la philosophie de l'histoire, de l'histoire ancienne et de celle du moyen âge : *la Loi de l'histoire*, *le Principe générateur des sociétés*, *Moïse historien et législateur*, *les Grecs et les Perses*, *Rome*, *l'Empire et l'Église*, *le Christianisme et l'islamisme*, *les Croisades*. Dans la seconde, M. Lacroix nous retrace ce qu'il appelle les « révolutions dynastiques de l'histoire de France ». Il nous montre successivement à l'œuvre les Mérovingiens, les Carlovingiens, les Capétiens directs, les Valois, les Bourbons depuis Henri IV jusqu'à la mort de Louis XV. Nous extrayons du discours sur les Carlovingiens le passage suivant, qui contient une appréciation remarquable du régime féodal.

L'empire romain paraissait encore plein de vigueur, que déjà commençait dans son sein un long et imperceptible travail de dissolution, qui le minait sourdement, et où l'on a vu comme un premier essai, une première efflorescence des institutions féodales qui, plus tard, couvrirent l'Europe entière. Dès le quatrième siècle, la législation s'en préoccupe, et le Code théodosien atteste les efforts tentés par le gouvernement impérial pour arrêter le mouvement qui pousse les populations, principalement celles des frontières, à rompre avec l'empire, à chercher d'autre protection que celle de l'État, à se donner des chefs particuliers, et à se recommander à des patrons qui sont déjà les seigneurs du moyen âge. Ce mouvement, tout concourut à l'accélérer et à le rendre irrésistible, l'inégalité des conditions et des personnes, les dangers de la société, les inquiétudes de chaque jour, l'incertitude de toutes les existences, le choc et le déplacement des populations, l'établissement des bénéfices militaires, l'action du compagnonnage germanique ; toutes ces causes réunies, agissant dans le même sens pendant plusieurs siècles, depuis Dioclétien et Constantin jusqu'à Hugues Capet, paralysèrent toutes les tentatives faites pour arrêter ce fractionnement, dont le terme devait être l'établissement de la féodalité.

Or ce triomphe de l'aristocratie féodale se justifie par les services qu'elle a rendus à la société, et qui constituent sa légitimité et sa raison d'être. Dans la défaillance de l'empire, lorsque l'État encore capable d'opprimer n'était plus assez fort pour se défendre, tandis que les puissants ne demandaient pas mieux que de le remplacer, les petits et les faibles accouraient à eux pour leur demander soulagement et protection. Avec l'accroissement des dangers et de la misère, et l'État s'affaissant de plus en plus, la recommandation personnelle s'imposa comme une inévitable nécessité. Les populations quittèrent la tutelle du souverain pour celle du propriétaire. Le fonctionnaire disparut. Il n'y eut plus dans la société que des seigneurs, des vassaux et des serfs, et la féodalité prit la place de l'État, parce qu'elle se montra capable de s'acquitter, à sa manière, des obligations qu'il ne savait plus remplir. C'est ce que l'on sentait instinctivement, et voilà pourquoi on allait à elle. Dans cette continuelle tourmente, où le navire de l'État, incapable de manœuvrer, semblait toujours à la veille de s'engloutir, la société, le laissant sombrer, se sauva sur les mille petits radeaux du régime féodal, et ce fut avec eux qu'elle arriva au port et qu'elle sortit saine et sauve de la crise, tant de fois renouvelée, des invasions. Elle arma les peuples, elle les mit partout sur le pied de guerre ; elles les fortifia, non-seulement sur les frontières, mais au cœur de chaque contrée. Le sol se hérissa de châteaux et de forteresses ; la société fut rendue imprenable ; la barbarie se fixa pour toujours, et la période des invasions fut définitivement close après six siècles de durée.

Il y a plus : à l'issue de cette transformation qui semblait devoir aboutir à sa ruine, la société se retrouva pleine de vie et de force, parce qu'au milieu de la situation tumultueuse qu'elle s'était faite, elle avait reconquis la liberté et des mœurs nouvelles. S'il n'y eut plus, à proprement parler, d'ordre politique, ni, par conséquent, d'organisation générale, on vit reparaître ces fortes institutions domestiques sans lesquelles il n'y a pas de civilisation solidement établie. Trop souvent l'État use et épuise la société, en détournant à son profit toute vie particulière, et en dévorant ses ressources plus vite encore qu'elles ne se renouvellent. Alors elle a besoin pour se refaire d'être ramenée à son type primitif qui est la famille, et de revenir à son point de départ, pour fournir une nouvelle carrière et recommencer un nouvel essai de civilisation. C'est ainsi que, dans sa dislocation politique, le monde occidental retrouva, pour se reconstituer, les traditions toutes vivantes du *mundium* germanique et du *patrocinium* romain, qui le recueillirent dans l'agonie de la vieille civilisation, et qui, assistés de l'Église, lui préparèrent une jeunesse nouvelle, en le replaçant dans un berceau. De sorte que le régime patriarcal, qui a présidé à l'origine des sociétés primitives, reparut de nouveau à l'origine de la société moderne, comme pour rappeler à l'individu et à l'État, toujours enclins à l'oublier au profit de leurs vues égoïstes, que la famille est le type et la condition de la vie sociale, l'élément fondamental, et pour ainsi dire la monade dont se compose les peuples. Grande leçon que nous donne l'histoire dans deux moments solennels du développement de l'humanité, et qui nous avertit qu'il ne faut jamais, sous peine de périr, que le progrès de la civilisation porte atteinte aux institutions domestiques, et affaiblisse ou dissolve les familles, sans lesquelles il n'y a plus qu'une poussière humaine, sans cohésion et sans résistance, bonne seulement à servir de jouet, tour à tour, au despotisme ou à l'anarchie.

Nous trouvons dans un des derniers numéros du *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique* quelques détails intéressants sur les soirées littéraires et scientifiques des départements. A Évreux, dit le *Bulletin*, M. Hippeau a été l'objet d'une véritable ovation. A Angoulême, M. Paul Albert, dont on n'a pas oublié la leçon sur *le rôle des gens de lettres au* XVIII*e siècle*, que nous avons publiée dans notre numéro du 21 janvier dernier, a « brillamment clos les conférences » par une étude sur *le roman au dix-septième siècle*.

Mais ce qu'il faut surtout signaler, c'est ce qui s'est passé à Auxerre. On sait que les conférences des départements sont gratuites. La *Société des sciences de l'Yonne*, qui organisait celles d'Auxerre, a dû prendre le parti d'établir un droit de 50 centimes sur les places réservées, comme une sorte de digue à l'empressement du public. Grâce au produit de ces places, la Société a pu renoncer au crédit ouvert par le Conseil municipal d'Auxerre, et, tous frais payés, il s'est trouvé un reliquat dont une partie a été employée à l'acquisition d'une machine Ruhmkorff pour le cabinet de physique du collége ; le surplus a été versé dans la caisse du Bureau de bienfaisance.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 30. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 24 JUIN 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	— 26	— 30	—	35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN. — Littérature ancienne. — Cours de **M. J. Denis** : De la valeur historique des discours de Thucydide.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — Littérature contemporaine. — Conférence de **M. Camille de Chancel** : Le théâtre de George Sand (seconde conférence).

Bibliographie. Science et Démocratie, par VICTOR MEUNIER.

FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

COURS DE M. J. DENIS.

De la valeur historique des discours de Thucydide.

Toute l'éloquence politique du siècle de Périclès est aujourd'hui dans Thucydide. L'antiquité possédait des recueils de discours plus ou moins authentiques d'Alcibiade et de Critias, selon Cicéron et Plutarque, et même de Périclès, selon Cicéron et Quintilien. Plutarque affirme, il est vrai, à deux reprises différentes, que Périclès n'avait rien laissé par écrit, ce que nous croyons volontiers. Mais Aristote paraît avoir eu sous les yeux des discours ou au moins des fragments de discours de cet homme d'État, puisqu'il en fait dans sa *Rhétorique* trois ou quatre citations, malheureusement trop courtes. Malgré leur peu d'authenticité, si ce n'est peut-être pour ce qui concernait Critias, ces recueils seraient utiles à comparer avec les pièces d'éloquence que Thucydide a mises dans son histoire; ils étaient fort anciens selon toute apparence, et Cicéron y reconnaissait les mêmes caractères et la même veine oratoire que dans notre historien. Ils sont aujourd'hui perdus sans avoir presque laissé de traces, et ce n'est que dans Thucydide que nous pouvons étudier Périclès et les orateurs politiques qui le suivirent immédiatement.

Mais une question se présente d'abord et nous arrête. Les discours que Thucydide prête à ses personnages ne sont-ils que des fictions, ou doit-on les regarder comme réels et authentiques dans une certaine mesure? En d'autres termes, l'éloquence de Tite-Live, au moins pour tout ce qui précède Caton et les Gracques, n'est certainement que l'éloquence de Tite-Live. En est-il ainsi de celle de Thucydide?

La critique en est trop restée sur ce sujet aux préventions de Denys d'Halicarnasse. Cet érudit de mauvais aloi, tout gâté de rhétorique, et qui fait parler les premiers rois de Rome avec la même philanthropie philosophique que des stoïciens, critique partout Thucydide, comme si ce grave historien n'était qu'un bel esprit imbu des habitudes des rhéteurs, et qui doit s'assujettir à leurs lois. Ici, c'est un discours déplacé, qu'en bonne rhétorique des généraux d'Athènes n'ont pu tenir, vu la douceur bien connue et la piété des Athéniens. Là, c'est Périclès qui, au lieu de supplier et de caresser le peuple irrité, comme le voulaient les circonstances et les préceptes de l'art, parle avec une hauteur impérieuse, parce qu'il a plu à Thucydide de le faire parler ainsi pour mieux rendre l'idée qu'il s'était formée de son caractère. Ailleurs, l'historien ne place une oraison funèbre la première année de la guerre, que parce qu'il voulait la mettre dans la bouche de Périclès. Quel homme de sens pourrait approuver, si l'on en croit Denys, ou le discours de Cléon au sujet des Lesbiens révoltés, ou ceux du Syracusain Hermocrate et de l'Athénien Euphémus devant le peuple de Catane, ou ceux d'Alcibiade, soit à Athènes, soit à Sparte? Les discours de Nicias s'opposant à l'expédition de Sicile ou

ses dépêches au peuple : à la bonne heure! voilà des pièces qui peuvent mériter les éloges des maîtres d'éloquence; voilà qui est conforme à l'art et à la vraisemblance. Peu importe à Denys que ces discours soient conformes à la vérité; ils lui paraissent vraisemblables, cela lui suffit; la vraisemblance se mesure évidemment à l'aune de la fausse rhétorique qui faisait les délices de Denys. En vérité, ces puérilités ne vaudraient pas la peine d'être rappelées, si elles n'influaient sur l'esprit des critiques modernes à l'insu d'eux-mêmes. Pour n'en citer qu'un seul, Daunou, malgré sa circonspection habituelle et toute française, le savant et judicieux Daunou écrit sans aucun scrupule : « Le caractère sérieux et austère de Thucydide ne permet aucunement de supposer (comme l'avait fait Meierotto, académicien de Berlin) qu'il ait entrepris une histoire tout exprès pour y insérer des harangues; mais on s'aperçoit assez, et trop peut-être, qu'il les a composées pour orner et compléter l'histoire. Il n'est guère possible de penser qu'il se borne à les transcrire ou à les abréger, à les revêtir de couleurs plus vives : tout annonce qu'il les invente, au moins la plupart; que le fond même lui en appartient; et qu'à l'exception de Périclès, il n'y a pas d'autre orateur que lui-même. »

Or, messieurs, rien ne me paraît moins évident, et je suis porté à croire Thucydide sur ce qu'il a fait beaucoup plus que les critiques modernes. Ne cherchait-il qu'un moyen ingénieux et dramatique d'expliquer ses idées sur les choses et sur les hommes, ou bien croyait-il faire acte d'historien, de témoin dans les discours dont il sème son ouvrage? On ne peut avoir là-dessus aucun doute, à moins de récuser sa véracité. Expliquant sa méthode et les précautions qu'il s'était imposées pour contrôler les rapports divers et souvent opposés qu'il avait sous les yeux, il fait cette déclaration formelle que l'on peut entendre d'une manière plus ou moins large, mais que personne n'est en droit de soupçonner d'imposture : « Quant aux discours prononcés aux approches de la guerre ou pendant sa durée, il eût été difficile de les rappeler exactement en propres termes, soit que je les eusse entendus personnellement, soit qu'ils m'eussent été rapportés d'ailleurs. Je prête à chacun le langage qu'il a dû tenir suivant les conjonctures, me tenant pour l'ensemble de la pensée le plus près possible de ce qui a été dit en effet. » Ainsi les termes sont presque toujours de Thucydide et non point de l'orateur : ce qu'il est facile de voir du reste au style qui est partout uniforme. Même pour les pièces que Thucydide aurait pu reproduire textuellement s'il fût resté à Athènes, telles que la lettre de Nicias, qui devait être conservée dans les archives de la république, nous avons, je crois, le langage de l'historien et non de celui qui parle, à peu près comme pour le discours de Claude, où Tacite nous conserve exactement les pensées de l'empereur, mais en les exposant dans son propre style, ou pour le discours de César, où Salluste nous donne certainement les arguments singuliers que César fit valoir devant le sénat, sans conserver les mots dont s'est servi cet ami secret des conspirateurs. Mais le fond général des pensées, le ton de l'orateur, et jusqu'à un certain point l'ordre de son développement, en un mot, tout ce qu'il y a d'essentiel doit appartenir au personnage et non à Thucydide. « Je me suis tenu, nous dit-il lui-même, aussi près que possible de ce qui a été dit effectivement pour l'ensemble de la pensée » : ce qui corrige et limite, on ne devrait pas l'oublier, la phrase qui précède immédiatement : « J'ai fait parler chacun comme il a dû parler selon la circonstance. » Mais comment Thucydide pouvait-il savoir ce qui avait été réellement dit? Est-ce pour l'avoir entendu lui-même? De toutes les harangues qu'il nous cite, il n'a pu entendre que les trois qu'il met dans la bouche de Périclès, et que la discussion de Diodote et de Cléon au sujet des Mityléniens révoltés, que le peuple venait de condamner à l'extermination en masse : car son exil qui suivit la prise d'Amphipolis par Brasidas, arriva dès la huitième année de cette guerre qui en dura vingt-sept. Pouvait-il consulter des publications faites par les orateurs eux-mêmes, ou des éphémérides? Il n'y avait pas encore de journaux, et l'on ne voit pas que les orateurs aient été dans l'usage de publier leurs discours avant Lysias, Antiphon et Critias. Ce qu'il pouvait connaître avec certitude et littéralement, c'étaient les résolutions ou les décrets, suite des discours prononcés. Il a donc été obligé d'avoir recours à la mémoire plus ou moins fidèle des auditeurs; et c'est sur leurs rapports, nécessairement fort incomplets et fort divers malgré l'art de la mnémotechnie, qu'il a dû choisir en discernant lui-même par la règle de la vraisemblance ce « qu'il convenait à chacun de dire, selon les conjonctures », selon son caractère personnel, ses opinions politiques et sa patrie. Cela, sans doute, laisse beaucoup de marge à la liberté de l'historien, et il a pu se tromper plus d'une fois sur le choix des arguments développés par les orateurs et surtout sur le plus ou moins de développement qu'ils avaient donné à ces raisons. Mais enfin Thucydide travaillait sur une matière donnée, et s'il a réellement fait ce qu'il dit afin d'observer les règles de rigoureuse exactitude qu'il s'était prescrites, on doit considérer ces discours non comme des fictions et des pièces d'éloquence fabriquées à loisir dans le cabinet, mais bien comme des discours réels, arrangés par l'historien et qui représentent cependant assez bien des discussions qui ont eu lieu certainement.

Si la question n'était pas obscurcie par le souvenir importun de la fausse méthode des autres historiens grecs ou latins, nous nous contenterions d'examiner la nature et le contenu des discours de Thucydide, en indiquant ce qui appartient à la cause et vraisemblablement à l'orateur, et ce qui paraît n'appartenir qu'au tour particulier d'esprit de notre historien, austère et sérieux jusqu'à la tristesse, réfléchi et profond jusqu'à la plus obscure subtilité. Mais tels sont les préjugés ré-

pandus sur ce sujet, qu'il est bon d'employer toutes les ressources que nous offre la critique pour les dissiper.

Nous ne pouvons comparer les discours politiques de Thucydide avec d'autres œuvres analogues de la même époque; mais nous pouvons les comparer avec l'idée que l'histoire nous a laissée de l'éloquence de certains hommes. Or, pour ne point parler de Nicias et de Cléon, il y en a au moins deux, Périclès et Alcibiade, qui nous sont assez connus pour avoir une idée nette, non-seulement de leur caractère, mais encore de leur esprit. Eh bien, qu'y a-t-il de plus conforme à ce que nous savons d'Alcibiade que les deux discours qu'il prononce dans Thucydide? Frivole et sérieux, homme de plaisir et homme d'affaires, plein de passions mesquines et des plus vastes ambitions, flatteur du peuple et affectant d'être au-dessus du peuple comme des lois, nous voyons cet enfant gâté de la démocratie athénienne vanter ses victoires à Olympie en même temps qu'il conseille l'expédition de Sicile, mêler la plus impertinente vanité aux considérations les plus sérieuses et les plus hautes sur la nécessité pour une ville souveraine d'abdiquer ou de s'agrandir sans cesse, et afficher insolemment son dédain pour tout ce qui n'est pas aussi noble et aussi riche que lui, devant cette multitude qu'il courtise et dont il capte les suffrages. Nous le voyons une autre fois, lui dont toute la vie ne fut qu'un long sophisme, prouver subtilement aux Spartiates, par des arguments dignes de Gorgias et d'Euthydème, qu'il aime sa patrie, puisqu'il fait tout pour la reconquérir, et en témoignage de ce patriotisme dont il se vante, conseiller aux ennemis les plus acharnés de son pays d'envoyer une flotte en Sicile et de fortifier Décélie contre l'Attique. Il n'y a pas jusqu'à l'embrouillement de la pensée trop active d'Alcibiade au début de tous ses discours, qu'on ne pourrait retrouver dans l'embarras et l'obscurité de l'exorde des deux harangues que lui fait prononcer Thucydide. Je ne nie pas qu'il soit possible à un habile écrivain d'imiter et de reproduire la nature à ce point. Il y a cependant ici un tel caractère de vérité, et si l'on peut le dire, de réalité, que l'historien paraît n'avoir fait que mettre en œuvre d'excellentes notes recueillies par ses amis de Sparte et d'Athènes.

Mais c'est surtout pour Périclès que les données de l'histoire éclairent d'une vive lumière les discours que Thucydide lui attribue. Nous connaissons ses actions et la hauteur de son caractère par Thucydide et par Plutarque; et de plus, Cicéron, cet écho retentissant et fidèle de la critique littéraire des anciens, s'est plu à nous conserver l'idée que non-seulement les rhéteurs, mais encore les contemporains de Périclès se faisaient de son éloquence. Cet homme extraordinaire, que les comiques appelaient l'Olympien, laissait, selon Eupolis, un aiguillon dans l'âme de ses auditeurs. Il tonnait, selon Aristophane, il lançait des éclairs et des foudres, et sa voix puissante bouleversait toute la Grèce. Les grâces enfin et la persuasion s'étaient déposées sur ses lèvres. Résumant l'impression que la renommée du grand orateur avait laissée dans son esprit, Cicéron finit par cette phrase dont l'énergie est intraduisible : « Athènes fut charmée de sa grâce et ressentit avec étonnement la force impétueuse de sa parole et ce frisson semblable à la terreur qu'elle faisait courir dans toute une assemblée : *Vim dicendi terroremque admirati sunt.* » Je ne crains pas d'avancer qu'on retrouve dans les discours rapportés par Thucydide toutes les qualités que signale Cicéron d'après les contemporains mêmes de Périclès, moins cette grâce enchanteresse dont il charmait ses concitoyens.

Prenons le premier discours de Périclès et écartons toutes les considérations qui, se rapportant immédiatement au décret à voter, ne sauraient être évidemment de l'invention de Thucydide : « Si les Péloponésiens, dit l'orateur homme d'État, envahissent notre pays avec des troupes de terre, nous attaquerons le leur avec nos flottes; et alors la dévastation d'une partie seulement du Péloponèse ne peut plus se comparer avec celle de l'Attique, même tout entière : car ils n'auront pas d'autre territoire qu'ils puissent occuper en échange sans combattre; nous, au contraire, la terre ne nous manquera pas, et dans les îles, et sur le continent. C'est une grande chose que l'empire de la mer. Examinez plutôt : Si nous étions insulaires, quel peuple serait plus inexpugnable? Il faut, par une sage résolution, nous rapprocher le plus possible de cet état, en abandonnant nos champs, nos habitations du dehors, et en nous bornant à garder la mer et notre ville, sans nous laisser entraîner par la colère à combattre les Péloponésiens, bien plus nombreux que nous, et sans gémir sur la perte de nos maisons et de nos terres; il ne faut déplorer que celle des hommes. Ce n'est point les objets qui procurent des hommes; ce sont les hommes qui procurent ces objets. Et si j'espérais pouvoir vous persuader, je vous conseillerais de sortir de la ville, de ravager vous-mêmes vos possessions et de montrer par là aux Péloponésiens qu'elles ne seront point pour vous un motif d'écouter humblement leurs ordres. » Ou bien l'âme de Périclès a passé dans Thucydide, ou nous devons avoir les paroles presque textuelles du grand orateur populaire. Cette parole si simple : « C'est une grande chose que l'empire de la mer », cette figure si frappante et qui est en même temps un raisonnement : « Si nous étions insulaires, quel peuple serait plus inexpugnable »; ce mouvement si beau par l'assurance qu'il témoigne : « Si même j'espérais vous persuader, je vous engagerais à ravager vous-mêmes vos propres possessions », tout cela me représente la discussion solennelle d'où sortit cette guerre du Péloponèse, d'ailleurs inévitable. Je vois, j'entends l'auteur principal de la décision qui fut prise; je suis suspendu à cette bouche souveraine d'où ces fortes paroles tombent avec une gravité impérieuse. Périclès est encore plus grand, lorsque les Athéniens, abattus par les maux de la guerre et par ceux de la peste, sou-

gent à le mettre en jugement et à envoyer des députés à Sparte avec des propositions de paix. Au lieu de descendre à des prières et à d'humbles justifications, comme le voudrait la rhétorique d'après Denys : « Je laisserais de côté, leur dit-il, des considérations qui peuvent paraître ambitieuses, si je ne vous voyais pas abattus outre mesure. Vous croyez ne commander qu'aux alliés, et moi je vous dis que des deux éléments départis à l'homme, la terre et la mer, il en est un soumis entièrement à votre domination, tant aux lieux qui sont en votre pouvoir, qu'à ceux où vous vous voudriez vous porter sur vos flottes. Avec les ressources actuelles de votre marine, il n'y a personne, ni peuple ni roi qui puisse vous arrêter. Voilà ce qui fait votre puissance, et non la jouissance de ces habitations et de ces champs dont vous déplorez la perte, comme si c'étaient de grandes choses. Au lieu de vous affliger de ces pertes, songez plutôt que l'objet de vos regrets n'est au prix de votre puissance que la parure et l'ornement de la richesse. Sachez aussi que la liberté, si nous la conservons par nos efforts, vous fera aisément recouvrer ces biens, tandis que si l'on se soumet à l'étranger, on compromet ce que l'on possède... L'inaction ne convient pas à une ville qui commande ; un État soumis à des maîtres trouve seul dans cette inaction la garantie d'un paisible esclavage. » C'est en s'oubliant ainsi lui-même pour ne voir que l'intérêt et la grandeur de la patrie, que Périclès inspirait aux Athéniens l'oubli de leurs maux, qu'il ranimait leur courage et leur passion de la gloire et laissait dans les âmes cet aiguillon dont parle Eupolis.

Thucydide, je crois, ne nous rend pas toute la belle imagination de Périclès. Son génie austère n'était point touché de cette vivacité populaire et de cette grâce si puissantes sur des Athéniens. Il n'aurait point appelé Egine « la chassie du Pirée », ni comparé les Samiens à « des enfants qui pleurent tout en prenant la nourriture qu'on leur donne », ou les Béotiens divisés et luttant entre eux à « des chênes verts qui se brisent en se froissant les uns contre les autres ». Peut-être même il eût dédaigné, s'il l'eût connu, ce mot célèbre : « La république, privée de sa jeunesse qui est tombée à la guerre, est comme l'année dont on retrancherait le printemps. » Mais il a dû admirer et su reproduire cette hauteur d'imagination qui donnait à Périclès un tel ascendant sur la foule : « Au prix de leur vie, sacrifiée en commun, lui fait-il dire, (ces braves) ont mérité chacun en particulier d'immortelles louanges et la plus glorieuse des sépultures, non pas seulement cette tombe où ils reposent, mais un monument dans lequel leur gloire restera toujours vivante... L'homme illustre a pour tombeau la terre entière ; ce ne sont pas seulement les inscriptions des colonnes élevées dans sa patrie qui transmettent sa mémoire : elle vit sans inscriptions dans la pensée des hommes bien mieux que sur les monuments. » C'est dans ces hautes et fières pensées que consistaient, selon moi, « ces éclairs et ces foudres », dont parle Aristophane : car Périclès remuait si puissamment le peuple, bien moins par des mouvements violents et passionnés que par la force et la grandeur des idées. Dans tous les cas, nous sommes si évidemment ici dans la réalité, que ceux qui parlent des fictions oratoires de Thucydide conviennent que cela ne s'applique pas aux harangues qu'il met dans la bouche de Périclès.

Ils en conviendraient aussi pour les autres discours de notre historien, s'ils en avaient examiné plus attentivement le contenu, s'ils connaissaient mieux la vraie nature de l'éloquence politique. Je m'assure qu'alors ils n'auraient pas donné tant de poids à certaines apparences très-faciles à expliquer et qui leur ont paru tellement inexplicables, qu'ils ont fait de Thucydide, non un historien qui rapporte des discussions réelles, mais un rhéteur ou un sophiste qui fabrique de beaux discours. Je n'ai pas le temps et il serait fastidieux de faire ici le relevé exact et complet de toutes les harangues qui remplissent les sept premiers livres de notre historien. Mais il importe d'en donner une idée. Si vous retranchez les allocutions militaires qui peuvent sembler trop nombreuses, parce qu'elles sont trop froides et trop uniformes, tous les discours que cite Thucydide sont des actes politiques, et l'on voit toujours au bout soit un décret, soit une résolution importante pour les affaires. Deux seulement appartiennent par un certain côté au genre judiciaire, l'apologie des Platéens par eux-mêmes et l'accusation dont les poursuivent les Thébains ; un seul est du genre démonstratif, cette célèbre oraison funèbre prononcée par Périclès à la fin de la première année de la guerre ; encore est-elle plus une exhortation politique qu'un éloge, un acte véritable qu'un discours d'étalage et d'ostentation. Les autres sont ou des débats de l'*agora*, ou des délibérations entre les confédérés ennemis d'Athènes, ou des ambassades, ou des conférences militaires et politiques à la fois. Or quel en est le contenu, quel en est le ton ? S'ils consistaient en brillantes invectives, où peuvent se déployer tous les artifices de la rhétorique, tous les trésors du style, tous les mouvements de la passion ; il est évident qu'un grand écrivain aurait pu être tenté d'abuser de son talent et de parler avec éclat au lieu de laisser la parole aux personnages et aux affaires. Je ne nie point la vérité de ces belles déclamations si nombreuses dans Salluste et dans Tite-Live, mais inconnues à Thucydide. Elles rendent un certain côté des délibérations publiques, et quiconque a suivi avec quelque attention les luttes des assemblées sait que les passions, que la haine, que l'envie, que les questions de partis et de personnes, se glissent continuellement dans la discussion des affaires et même des plus grands intérêts. Mais je crois avoir remarqué aussi que, si l'on écoute avec plaisir les parleurs brillants et passionnés, ce n'est pas eux pourtant qui mènent et dominent les assemblées. Les vrais orateurs politiques sont ceux qui discutent ou paraissent discuter sérieusement les questions, et qui, passionnés peut-être autant que les autres,

que dis-je? plus profondément passionnés, ne semblent pourtant prendre conseil que des affaires et de la raison, de sorte que ceux qui les écoutent croient entendre parler la raison et les affaires elles-mêmes. Voilà les orateurs dont Thucydide aime à rapporter les discours. Il n'est pas douteux que l'agora ne vît souvent des altercations et des emportements qui égaraient le débat loin de la question à vider; qu'il n'y ait eu, là comme ailleurs, beaucoup de paroles aussi ardentes que magnifiques, dépensées en pure perte; que les passions s'adressant soit à la témérité de la foule, soit à la malignité publique et à l'envie, cette plaie éternelle des multitudes, n'aient fréquemment jeté les esprits loin des intérêts mis en discussion ; mais dans toute assemblée délibérante, qui a l'habitude des affaires, il y a toujours quelque chose qui plane au-dessus de ces mouvements stériles et tumultueux, c'est l'intérêt présent. L'impérieuse nécessité de voter, lorsque les occasions pressent et n'attendent pas que toutes les petites querelles qui peuvent surgir soient vidées, ramène d'elle-même les esprits agités et incertains aux hommes qui paraissent s'occuper uniquement des affaires et qui exposent ou les avantages ou les dangers de la mesure qu'il s'agit de prendre.

C'est aux points essentiels et décisifs des délibérations, c'est aux orateurs qui les ont traités que Thucydide s'attache exclusivement. Ceux qui n'ont parlé que pour donner carrière à leur verve oratoire n'existent point pour lui; les mille questions secondaires ou inutiles qui ont traversé les discussions s'effacent devant l'objet principal; les passions particulières ou du moment, qui passent comme des bourrasques et qui agitent bruyamment une assemblée à la surface sans influer définitivement sur ses décisions, Thucydide les ignore la plupart du temps ou ne daigne pas les apercevoir; les passions générales et surtout les raisons pour ou contre la proposition que l'on débat attirent seules son attention et son intérêt. Aussi rien de pompeux ou de théâtral dans ses harangues; aucun de ces mouvements passionnés, ou, comme le disait Cicéron, aucune de ces tragédies auxquelles on est trop porté à réduire l'éloquence même, parce qu'on examine plus les artifices oratoires que les affaires, comme s'il s'agissait, dans les délibérations publiques, d'un prix de style ou d'esprit à obtenir, et non d'un décret, d'une décision à enlever. Une mesure à prendre, une assemblée qui délibère et qui va voter, des orateurs qui veulent faire triompher, non une opinion personnelle ou un homme, mais un intérêt public, les avantages ou les désavantages d'une proposition soumise à la raison et aux suffrages du peuple : voilà ce que le grand historien nous présente invariablement. Nous sommes ici dans la réalité ou nous en sommes bien près, et si l'ordonnance des idées et le style, comme je l'accorde, appartiennent à Thucydide, les raisons ou les arguments, qui sont le fond même du discours, me paraissent appartenir aux situations et aux personnages. C'est ce que Thucydide nous donne à entendre, ou plutôt ce qu'il nous dit formellement : il n'a point inventé les délibérations, il les a recueillies; sans doute, les notes que lui fournissait ou sa propre mémoire ou celle des auditeurs n'étaient pas suffisantes pour en tirer un discours textuel; sans doute l'historien a eu souvent à choisir entre des rapports contradictoires aussi bien qu'incomplets; mais sauf les mots et certaines généralités obscures, tout le reste doit être réel et conforme à la vérité historique, et ceux qui ont pris la parole, et le parti qu'ils ont défendu, et les principales raisons qu'ils ont fait valoir.

Deux choses ont étonné dans ces harangues, la richesse de la pensée et la correspondance qu'il y a entre quelques-unes d'entre elles. C'est qu'on a mal pénétré l'artifice de leur composition. En s'attachant au fond même de la discussion et aux deux principaux orateurs qui ont fait valoir les arguments pour ou contre, Thucydide ne nie pas que d'autres ont pu prendre la parole. Il indique, au contraire, plus d'une fois que les deux opinions en présence ont été soutenues par de nombreux discours qu'il ne cite pas. Or, je ne fais aucun doute que sciemment ou à son insu, involontairement ou de propos délibéré, il n'ait mis dans les discours de ses deux principaux orateurs tout ce qui, dans les discours de leurs partisans, était essentiel et allait droit à la question. Nicias, par exemple, dans la discussion sur l'expédition de Sicile, ne représente pas seulement Nicias, ni Alcibiade Alcibiade; ils représentent tous les orateurs de leur parti, et le sommaire de leurs raisons, grave inexactitude sans doute, mais inexactitude qui n'altère point la physionomie générale de la discussion, lorsqu'on réduit la discussion à ses arguments essentiels, comme le fait Thucydide, et comme cela se fait naturellement dans les esprits quand on est sur le point de voter. La force de raison et la science politique qu'on admire dans Thucydide lui viennent en partie de sa fidélité même et de l'intérêt avec lequel il a dû suivre les délibérations politiques de son pays. Au lieu d'avoir imaginé son époque, il a été formé par elle, et il n'a fait que rendre à ses contemporains, sous une forme plus condensée, ce qu'il leur avait emprunté. Et maintenant, pourquoi s'étonner qu'un orateur semble répondre à un discours qu'il n'a pas entendu et qu'il ne doit pas connaître, comme s'il l'avait sous les yeux? Les députés corinthiens, par exemple, pour encourager leurs alliés à la guerre, atténuent les causes de supériorité des Athéniens et exagèrent leurs propres ressources. Périclès fait le contraire, et ses arguments semblent la réfutation de ceux des Corinthiens, comme les arguments de ceux-ci sont la réfutation de ceux de Périclès. Il faut, en vérité, n'avoir jamais entendu deux avocats ou deux orateurs discutant une question en sens contraire, pour trouver là une difficulté et un sujet d'étonnement. Seulement, de même que Thucydide a donné naturellement plus de force aux raisons de ceux qu'il fait parler, il a dû appuyer plus nettement qu'ils n'avaient pu le faire eux-mêmes sur les arguments op-

posés qui se répondent. Cela ne prouve rien contre la vérité de ses discours.

Sa part, il est vrai, reste encore considérable dans la refonte de ces morceaux d'éloquence; et de là naissent nombre de détails assez invraisemblables, je l'avoue; mais je ne puis concevoir qu'on ait trouvé des discours tout entiers invraisemblables et déplacés. Denys d'Halicarnasse déclare que les harangues, où s'étale si crûment et sans détour le droit de la force, ne se peuvent comprendre qu'autant qu'on les regarde comme des calomnies et des vengeances de Thucydide contre les Athéniens qui l'avaient exilé. Des critiques modernes, trop intelligents pour répéter d'aussi sottes insinuations, supposent que l'historien a moins rapporté en pareille circonstance ce qui s'était dit réellement que ce qui était dans tous les cœurs sans que la bouche osât l'avouer, et que ce sont moins des discours où l'on fait impudemment parade de ses sentiments, que des jugements philosophiques de l'historien sur les principes de moralité qui avaient cours à cette époque de sophistique et de guerre civile. Vrais comme jugements, ils sont faux et invraisemblables comme discours. Très-bien; mais je demande quelle est l'espèce de vraisemblance dont on parle? Il y a une vraisemblance historique et une vraisemblance littéraire, une vraisemblance moderne et une vraisemblance antique. On ne veut pas qu'un Athénien ait pu dire dans l'assemblée des Péloponésiens : « Nous n'avons rien fait dont on doive s'étonner, rien qui ne soit dans l'ordre des choses humaines, en acceptant l'empire qu'on nous offrait, et en ne le laissant point échapper ensuite, dominés que nous étions par les plus puissants mobiles : la crainte, l'honneur et l'intérêt. C'est une loi que nous n'avons pas établie les premiers (car elle est de tous les temps), que le plus faible soit soumis au plus fort. » Mais on oublie la franchise de langage des Grecs; on veut qu'ils parlent comme nous, et non comme ils parlaient. Supporterait-on sur nos théâtres, où se débitent tant de choses qui auraient choqué les Grecs, cette terrible scène d'Oreste et de sa mère, où la justice ne parle pas avec moins de crudité que la force dans Thucydide? Ne serait-on pas révolté de la discussion d'Admète et de son père, ou de l'exhortation cruelle qu'Ulysse adresse à Hécube, lorsqu'on entraîne sa fille au sacrifice? D'un autre côté, qui a pu lire certains plaidoyers de Démosthène sans être frappé et rebuté, si je puis le dire, de l'impudence d'atrocité avec laquelle il réclame toujours la mort, et plus que la mort, si c'était possible, contre sa partie adverse. Je veux croire que les peuples modernes sont meilleurs, plus justes et plus humains que les anciens, et que, lorsqu'ils abusent de la force pour s'agrandir, ils rendent au moins hommage à la justice par l'hypocrisie de leurs prétextes et de leurs raisons. Mais les Grecs, moins moraux et plus sincères, ignoraient cette pudeur hypocrite toutes les fois qu'ils n'y étaient pas forcés. Il y a dans Thucydide un morceau qui me paraît un chef-d'œuvre, c'est le dialogue entre les sénateurs de Mélos et les généraux des troupes athéniennes, dialogue unique et incomparable, dans lequel les deux partis, sans se désister en rien de leur résolution première, discutent froidement les raisons que les Méliens ont de se rendre ou de ne pas céder. Les Athéniens parlent en maîtres sûrs de leur force, mais qui veulent bien descendre à écouter et à réfuter les raisons du plus faible, pour le ramener à la prudence et pour n'être pas réduits à l'exterminer. Les Méliens « tentent, comme ils le disent, toutes les voies de la pensée », moins sans doute dans l'espoir de convaincre leurs ennemis supérieurs en force, que pour ne point paraître insensés dans leur résolution de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Je ne connais rien de plus dramatique et de plus vrai que ce dialogue dans son ensemble. Les généraux athéniens ne dissimulent rien : la possession de Mélos assure leur domination maritime; voilà leur droit; c'est aux plus faibles de céder. Ils ne veulent pas employer de belles paroles et faire valoir la justice de leurs prétentions; ils ne veulent que donner aux Méliens un bon avis, utile aux uns et aux autres. Une pitié dédaigneuse et ironique perce partout dans leurs paroles, parce qu'ils se croient sûrs de leur fait; et lorsque les Méliens, à bout de raisons, mettent leur confiance dans les dieux pour sauver des droits sacrés contre l'injustice : « Nous croyons, nous aussi, leur répondent-ils froidement, que la faveur divine ne nous fera point défaut; car nous ne demandons rien, nous ne faisons rien qui ne soit d'accord avec les idées religieuses admises parmi les hommes et avec ce que chacun réclame pour lui-même. Nous pensons, en effet, d'accord en cela avec la tradition divine et avec l'évidence humaine, que partout où il y a puissance, la nécessité veut aussi qu'il y ait domination. » Impiétés, maximes infâmes, se récrie Denys. Quoi! Athènes, la ville la plus pieuse de la Grèce, Athènes, la ville de l'honneur et du courage, célébrer ainsi comme saintes et justes les iniquités de la force! J'en demande pardon à toute cette rhétorique, fort honnête sans doute, mais très-peu concluante. Il ne s'agit pas de savoir si Athènes était renommée pour sa piété, mais si elle voulait Mélos; si elle avait d'innombrables sacrifices et fêtes religieuses, mais si les Méliens n'étaient pas insensés de se défendre et de tenter les dieux; si les Athéniens parlaient fort bien de la justice quand il le fallait, et la pratiquaient quand c'était à leur convenance, mais si des généraux, athéniens ou autres, n'ont pas sans cesse menacé des dernières rigueurs de la guerre une ville ou une garnison, si elle résistait inutilement, quoiqu'elle ne fît en cela que ce qui était conforme au devoir et à l'honneur. Telle est la situation, et je dis que rien n'est plus vrai que les paroles de Thucydide, et que, si les généraux athéniens n'ont point réellement parlé ainsi, ils ont pu le faire. Je dis de plus qu'ils l'ont fait : un historien grave et véridique ne se permet pas d'inventer une telle scène et de tels discours.

Revenons aux caractères de l'éloquence politique dans

Thucydide. Soit qu'il ait calqué simplement ses harangues sur celles de la place publique et des assemblées, soit plutôt, comme nous le croyons, qu'il n'ait fait qu'arranger des discours réellement prononcés, il nous présente une image exacte de l'éloquence délibérative chez les Grecs. L'objet des délibérations publiques, selon Aristote, est l'utile, comme l'objet de l'éloquence judiciaire est le juste, comme celui de l'éloquence épidictique ou démonstrative est le beau ; non le beau, le juste et l'utile considérés abstraitement (car un discours n'est pas une dissertation métaphysique), mais le beau, le juste et l'utile dans des cas particuliers qui varient selon les circonstances. Aristote parle ici comme les sophistes sur l'objet des délibérations publiques, et Thucydide, soit qu'il ait étudié sous Protagoras et les autres maîtres de l'éloquence, soit qu'il n'ait fait qu'obéir à son propre génie tout politique et aux habitudes de l'agora, a continuellement mis en pratique ce qu'Aristote, plus fortement et plus nettement que ses devanciers, devait établir comme théorie. Même dans les situations les plus pathétiques, lorsqu'il s'agit, par exemple, de sauver toute une ville condamnée à l'extermination dans un moment de colère, les orateurs qu'il met en scène ne raisonnent que sur l'utilité ou le danger de la mesure qui se discute. « Si nous sommes sensés, fait-il dire à Diodote dans l'affaire des Mityléniens, ce n'est pas sur la faute des habitants de Mitylène que doit s'établir la discussion, mais sur le meilleur parti à prendre pour nous-mêmes. Quand j'aurais démontré qu'ils sont coupables d'une manière absolue, je ne demanderais pas pour cela leur mort, si elle nous est inutile ; et, fussent-ils dignes de quelque indulgence, je ne la réclamerais pas pour eux, si je n'y voyais avantage pour la république. Je crois que nous avons à délibérer sur l'avenir bien plus que sur le présent. Cléon invoque surtout l'utilité qu'il y aura, pour l'avenir, à infliger la peine de mort à Mitylène, afin de rendre les défections moins fréquentes ; et moi, la considération de vos intérêts à venir me conduit à une conclusion tout opposée. »

Il ne faut pas, se laisser tromper par les apparences : la considération de l'intérêt public domine et doit naturellement dominer dans les assemblées délibérantes, mais elle est loin d'exclure des considérations plus hautes, ou pour mieux dire, elle se confond avec elles. Voyez avec quelle grandeur Périclès prouve qu'il est utile de ne point céder aux injonctions impérieuses de Sparte. L'intérêt public n'est pas une chose mesquine comme l'intérêt personnel. Il s'accorde merveilleusement avec la passion de la gloire ; il la soutient, il la règle, il décide des occasions où il est opportun de se laisser aller à ses généreuses saillies et à ses témérités heureuses, et de celles où il serait insensé de sacrifier le bien des particuliers et celui de l'État à de belles et fallacieuses espérances. L'intérêt public, bien entendu, ne saurait jamais violer la justice, mais il la limite au possible et aux nécessités des conjonctures, tantôt apprenant à un peuple à se départir de son droit strict, tantôt à ne point se jeter dans des entreprises où l'on combattrait peut-être pour une cause juste, mais où l'on se jetterait par imprudence en d'inextricables difficultés.

Il résulte deux choses de cette manière d'envisager les délibérations publiques : c'est qu'il n'y a rien de plus sérieux que l'éloquence politique et que Thucydide échappe au lieu commun par la diversité même des intérêts et des affaires. S'occupant avant tout des chances de succès ou de revers de la résolution qu'on va prendre, il a peu de mouvements oratoires et beaucoup de raisonnements, et cette éloquence grave, forte, nerveuse, toute en raisons, est bien celle d'un homme d'État ou d'un orateur qui parle à une assemblée politique. Elle s'adresse non à des passions personnelles, mais au sentiment de l'intérêt public, non à des hommes que l'objet même du discours laisse indifférents et qui ont besoin d'être séduits, captivés par le talent de l'orateur, mais à des hommes délibérant sur des mesures dont ils doivent en bien ou en mal ressentir les effets et le contre-coup. Ce sérieux, cette vérité politique des discours de Thucydide devient encore plus sensible, lorsqu'on les compare à des œuvres analogues de Tite-Live et des historiens latins. Prenons, par exemple, la discussion entre Fabius Maximus et Scipion l'Africain qui peut se rapprocher de celle de Nicias et d'Alcibiade. De part et d'autre il s'agit d'un grand intérêt : ici, de l'expédition de Sicile qui doit faire la ruine d'Athènes, ou étendre et consolider sa domination sur la Grèce ; là, de cette diversion hardie qui, en attaquant au cœur la puissance de Carthage, arracha Annibal frémissant des entrailles de l'Italie ; de part et d'autre, c'est un vieux général, illustre par ses services, qui s'oppose à l'audace d'un jeune rival. On ne saurait d'ailleurs comparer Nicias et Alcibiade à Fabius et à Scipion. Fabius est bien supérieur à Nicias, et Scipion à cet Alcibiade qui, avec des qualités éminentes d'esprit et de courage, ne fut jamais qu'un aventurier et un brouillon. D'où vient cependant qu'il y a entre les discours de ces personnages si inégaux la même différence qu'entre une querelle particulière et un intérêt public, et que la discussion de Scipion et de Fabius ressemble plus à un débat personnel, et celle d'Alcibiade et de Nicias à un débat politique ? Quelle différence en effet, du discours de Nicias et de cette longue apologie de Fabius mêlée d'insinuations malveillantes contre Scipion ! A peine Nicias lance-t-il en passant quelques accusations contre son jeune et turbulent collègue, quelques plaintes amères contre ceux qui s'efforcent de troubler la paix d'Athènes et de Sparte. Tout le reste de son discours est consacré à la discussion approfondie des dangers d'une expédition si lointaine, des ressources de la Sicile, de la nécessité pour Athènes de se relever des maux d'une longue guerre et d'une épidémie terrible, au lieu de concevoir de vastes ambitions à peine sensées, si la république jouis-

sait de l'intégrité de ses forces. Alcibiade débute par des impertinences, mais bientôt, malgré sa légèreté, il s'occupe plus sérieusement que Scipion l'Africain de l'objet même de la question, lorsqu'il montre les populations de la Sicile divisées, chaque ville en proie à des querelles intestines, l'impuissance des Péloponésiens, et la puissance maritime d'Athènes ; et l'on croit entendre Périclès, mais Périclès avec moins de modération et de sagesse, lorsqu'il dit que la république abandonnée au repos s'usera contre elle-même et qu'une ville souveraine habituée à l'activité, ne peut que dépérir en passant à l'inaction. Fabius et Scipion nous font sentir, il est vrai, l'un, les dangers de l'expédition en Afrique et la témérité d'un pareil dessein en présence d'un ennemi tel qu'Annibal; l'autre, l'avantage de cette diversion hardie qui ne peut manquer de réussir comme l'ont fait toutes les témérités de ce genre contre la puissance douteuse de Carthage. Mais je vois surtout la querelle de Scipion et de Fabius, et leurs petites insinuations aussi spirituelles que malveillantes. En lisant Thucydide, j'oublie Nicias et Alcibiade, la vieillesse chagrine et trop circonspecte de l'un, la jeunesse insolente et trop audacieuse de l'autre, ainsi que les vieillards timides et que les jeunes téméraires qui s'agitent pour l'un ou pour l'autre de ces adversaires politiques. Je ne suis occupé que du grand intérêt qui va se décider. J'assiste à une vraie délibération, et je vois clairement ce qui pouvait détourner les Athéniens de leur entreprise, et ce qui les y précipitait presque fatalement. La même différence qui existe entre le récit de Thucydide et celui de Tite-Live et en général des historiens latins, me paraît exister entre leur éloquence. Les intérêts tiennent plus de place dans le récit et dans les discours de l'écrivain grec; les hommes et leurs passions, dans ceux des latins. Aussi les discussions peuvent être moins dramatiques dans Thucydide, mais elles sont plus conformes à de véritables délibérations politiques.

J'ajoute qu'elles sont plus variées, par cela même qu'elles donnent beaucoup moins aux passions qu'aux raisons tirées de l'état des choses. Le style seul y est uniforme; les arguments varient avec les circonstances plus encore qu'avec les hommes; et encore si la couleur du style est partout la même, le ton en est fort différent. Périclès, Hermocrate, Alcibiade, Cléon, Nicias, Archidamus, Brasidas sont loin de parler le même langage. Je crains d'exprimer un paradoxe; je crois pourtant que c'est une vérité. La passion en elle-même et dans son expression est fatalement monotone, surtout la passion politique. Tous les discours des tribuns et tous ceux des patriciens se ressemblent. Ce sont les mêmes mouvements, sinon les mêmes mots et les mêmes métaphores, et il a fallu tout le talent d'un Tite-Live pour jeter tant de diversité dans cette fureur uniforme. Du moment que la passion est au premier rang, elle tombe nécessairement dans la monotonie. Pour qu'elle soit variée, il faut qu'elle se cache sous les apparences de la raison, ou plutôt qu'elle ne soit que l'inspiratrice et l'auxiliaire de la raison, au moins dans l'éloquence délibérative. On sait combien elle est alors ingénieuse à trouver des arguments, combien elle abonde, selon les occasions, ou en sophismes ou en vues d'une justesse et d'une clarté remarquables. Voulez-vous être varié quand vous faites parler les hommes passionnés? Insistez moins sur la passion elle-même que sur les raisons qu'elle suggère. Périclès, Cléon, Alcibiade s'adressent également à l'ambition et à l'orgueil des Athéniens; Archidamus et Nicias aux craintes et à la circonspection de leurs concitoyens; les députés corinthiens, l'éphore Sténélaïdas et le Syracusain Hermocrate au sentiment de l'indépendance nationale et à la jalousie du Péloponèse et de Syracuse contre Athènes; les Corcyréens et les Lesbiens plaident également la cause en apparence honteuse de la défection; les députés d'Athènes font l'apologie et l'éloge de leur patrie, soit dans le conseil des confédérés péloponésiens, soit devant l'assemblée de Camarine. Ne faites parler que la passion, il y aura dans ces discours une fastidieuse uniformité; faites au contraire qu'elle ne soit que l'inspiratrice bonne ou mauvaise de la raison, et chacun trouvera un langage en rapport non-seulement avec son caractère, mais encore avec la diversité nécessaire des circonstances. Aussi le mouvement pourra être parfois le même; le discours n'en différera pas moins profondément. « Si j'espérais vous persuader, dit Périclès, je vous conseillerais de ravager vos possessions de vos propres mains et de prouver par là aux Péloponésiens que ces possessions ne seront pas pour vous un motif de fléchir sous leurs lois. » « Il y aurait, selon moi, dit Hermocrate aux Syracusains, une mesure décisive entre toutes; aussi, quoique votre apathie habituelle ne me laisse pas de chance de vous persuader, je vous la dirai néanmoins ; ce serait de nous entendre avec tous les Siciliens ou du moins avec la plus grande partie, de mettre en mer tous les bâtiments disponibles avec deux mois de vivres, d'aller au-devant des Athéniens à Tarente et au cap d'Iapygie, et de leur montrer qu'avant la lutte pour la Sicile, ils en auront une autre à soutenir pour le passage de la mer Ionienne. » C'est évidemment le même mouvement partant de la même ardeur généreuse, plus contenue chez Périclès, habitué au commandement et sûr de son ascendant sur les Athéniens, plus expansive chez Hermocrate qui n'a encore aucune autorité, et qui fait effort pour communiquer aux Syracusains sa brûlante énergie. Mais ce mouvement n'est qu'une hyperbole pour Périclès, qui n'a pas besoin que les Athéniens fassent ce qu'il dit; il lui suffit qu'ils soient persuadés de ne point s'inquiéter du dégât de leurs domaines, tant qu'ils auront les murs d'Athènes et la mer. Pour Hermocrate, au contraire, c'est toute une longue argumentation dans laquelle il expose un plan de campagne et qu'il termine par ces fortes paroles : « Les Athéniens nous attaquent dans la

pensée que nous ne résisterons pas; ils nous méprisent avec raison, parce que nous ne les avons pas écrasés de concert avec les Lacédémoniens; mais s'ils nous voient déployer une audace sur laquelle ils ne comptent pas, ils seront plus frappés de cette attitude imprévue que de nos forces effectives.»

J'ai touché incidemment la différence de l'éloquence politique dans Thucydide et dans Tite-Live, et en général chez les Grecs et chez les Romains. Si l'on compare la rhétorique de Quintilien et de Cicéron à celle d'Aristote, l'idéal qu'on peut se faire de l'orateur n'est pas le même dans celui-ci et dans ceux-là. Les Grecs me paraissent avoir porté beaucoup moins que les Romains, dans l'éloquence politique, les habitudes et les cris de l'éloquence judiciaire. Les Romains se complaisent, excellent dans l'invective: témoin les *Catilinaires* et les *Philippiques;* témoin tant de discours de Tite-Live et quelques fragments remarquables qui nous restent des Gracques, de Caton et de Crassus. Les Grecs, et particulièrement Thucydide et Démosthène, s'appliquent avant tout à exposer l'affaire; ils raisonnent, ils argumentent, ils délibèrent. Si vous faites des tragédies historiques, lisez Tite-Live; si vous voulez fortifier en vous toutes les qualités si multiples de l'avocat, lisez Cicéron; si vous aspirez à dominer les assemblées par l'ascendant de votre parole, lisez Thucydide et Démosthènes. Leurs discours sont un manuel excellent de l'homme d'État et de l'orateur politique.

J. Denis.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. CAMILLE DE CHANCEL.

Le théâtre de George Sand.

J'ai essayé, dans une première conférence (1), d'exposer la manière dramatique de George Sand, les procédés qui servent de ressorts à ses pièces; je voudrais indiquer aujourd'hui l'enseignement de son théâtre, la portée morale des caractères et des situations qui y sont développés.

Mais tout d'abord je dois peut-être prendre une précaution oratoire.

Je viens de prononcer, en les rapprochant, ce grand mot, Enseignement, et ce grand nom, George Sand; et j'ai peut-être dans cet auditoire quelques jeunes âmes que le grand mot va rebuter, et quelques consciences craintives que le grand nom, placé à côté, va inquiéter. Que les jeunes âmes et les consciences craintives se rassurent: les pièces de George Sand ne sont ni pédantes, ni agressives.

Elles ne sont pas pédantes, parce que George Sand est trop artiste pour ne pas préférer de belles fictions vivantes à de froides dissertations immobiles.

Elles ne sont pas agressives, parce que George Sand trouve le public d'aujourd'hui divisé en trop d'opinions philosophiques, morales, politiques, littéraires, et ces opinions elles-mêmes subdivisées en trop de nuances, pour tenter à la scène une œuvre de polémique. Elle a même là-dessus toute une théorie, avec des exemples à l'appui, et qu'on peut lire dans plusieurs de ses préfaces et de ses romans.

Ainsi, dans une charmante fantaisie intitulée le *Diable aux champs*, George Sand se demande ce qu'il adviendrait de *Tartufe*, si *Tartufe* était représenté aujourd'hui pour la première fois; et elle se dit que *Tartufe* aurait bien des chances de tomber à plat. Quand Molière eut composé *Tartufe*, sous Louis XIV, les bigots, vous le savez, persécutèrent la pièce; mais les philosophes la défendirent, et les hommes d'une piété sincère et éclairée se joignirent à eux dans cette défense. Cela faisait un public pour *Tartufe*, un public contre: au total, deux publics seulement, et la pièce, vigoureusement attaquée d'un côté, était de l'autre énergiquement soutenue. Aujourd'hui, au lieu de deux publics, il y en aurait dix; et au milieu de ces dix publics, *Tartufe* pourrait bien ne pas trouver d'appuis suffisants. Oui, que le Gymnase ou le Théâtre-Français, au lieu de la première représentation du *Demi-Monde* ou du *Fils de Giboyer*, annoncent la première représentation de *Tartufe:* que va-t-il se passer? Les bigots vont faire rage, comme sous Louis XIV; ils vont siffler, comme à *Gaëtana*. Mais les catholiques sincères iront-ils applaudir? et, pour *Tartufe*, voudront-ils se brouiller avec les bigots? C'est douteux. Mais les philosophes, qu'on nomme aujourd'hui les libres penseurs, ne trouveront-ils pas la morale de la pièce trop timide, et pour rester francs devant ce modèle d'hypocrisie, n'abandonneront-ils pas *Tartufe?* C'est bien possible. Par là-dessus, arriveront les politiques de toutes les oppositions, et les littérateurs de toutes les écoles, qui repousseront l'intervention du prince au dénoûment. Bref, je vois bien des gens qui sifflent, bien des gens qui s'abstiennent; je n'en vois pas qui applaudissent. Avouons-le, le vieux chef-d'œuvre pourrait bien tomber à plat, non pas tant à cause de la puissance des passions déchaînées contre lui, que par l'absence d'un parti assez nombreux pour en approuver et en soutenir l'esprit et la forme.

George Sand en conclut qu'elle ne peut oser au théâtre, comme dans le livre, des œuvres militantes. Elle sait bien que des dramaturges, ses contemporains, qui joignent beaucoup d'habileté à beaucoup de talent, ont obtenu de grands, de légitimes succès avec des pièces d'actualité très-accentuées, très-irritantes. Mais le génie de George Sand ne la porte pas naturellement, comme Dumas fils ou Émile Augier, vers la reproduction implacable des réalités vicieuses; ses croyances philosophiques lui donnent des interprétations plus indulgentes pour le

(1) Voyez cette conférence dans notre n° 23.

mal qui est dans les personnes, en même temps que des hostilités plus radicales contre le mal qui est dans les choses. C'est pourquoi George Sand ne vient pas discuter au théâtre, blesser des opinions, irriter des esprits; elle y vient avec une pensée plus douce et plus fine, avec la pensée d'élever les sentiments, d'attendrir les cœurs, de persuader par l'émotion.

Ceci dit, je vais parcourir rapidement l'œuvre dramatique de George Sand, en cherchant les leçons qui y sont contenues. Je suivrai autant que possible l'ordre chronologique des pièces, m'arrêtant seulement aux pièces les plus remarquables, et par préférence à celles dont il n'a pas été ou dont il n'a été que peu question dans la précédente conférence.

Je laisse *Cosima*, début malheureux, et je commence avec les drames rustiques, par lesquels George Sand a pris réellement possession de la scène. Dans ces drames rustiques, on trouve naturellement des paysans, et des paysans très-défiants, très-rusés; il y a du soupçon et de la finasserie jusque dans les plus amoureux, François le Champi, Sylvain Fauveau. On trouve aussi des Lovelace de clocher, et une fermière, une belle fermière que je vous recommande, la grande Rose, bonne et facile en amour, trop facile même, et que j'appellerai volontiers, — en me servant d'un nom qui exprime bien ce trop de facilité, qu'une grande bonté ne suffit pas à ennoblir ni à excuser, mais qu'elle rend souriante et sympathique quand même, — madame de Warens en coiffe berrichonne. Mais je laisse ces personnages; je laisse aussi les détails champêtres, les fêtes de campagne, la belle cérémonie de la gerbaude, heureusement encadrés dans ces drames, pour arriver tout de suite à la pièce et au caractère véritablement supérieurs de cette série, je veux dire *Claudie*.

J'ai défini *Claudie*, l'autre soir, une fille séduite qui s'efforce d'étouffer un nouvel amour, ne voulant ni tromper l'homme qu'elle aime, ni lui confesser le passé. Cette définition provisoire, suffisante pour l'explication des procédés dramatiques de George Sand, serait trop générale et trop vague, aujourd'hui qu'il s'agit de préciser le sens du personnage. Toute femme dans le cas de *Claudie*, et qui a gardé une valeur morale, répugne comme elle à tromper un honnête homme, et répugne aussi à faire connaître sa situation. Il n'y a dans ces sentiments rien qui différencie Claudie de la plupart des filles séduites qu'on rencontre dans les drames et dans les romans. L'originalité sympathique de Claudie, sa valeur littéraire et philosophique n'est pas là. Elle est dans un sentiment très-intime, très-énergique, très-enraciné chez cette petite paysanne, sentiment difficile à formuler, parce qu'il est si délicat, qu'une nuance de trop dans l'expression, une surcharge, le ferait paraître faux et criard, et qu'une nuance de moins, une atténuation, le rendrait pâle et indistinct. J'essayerai pourtant de caractériser Claudie; si dans son portrait quelque trait vous blesse, veuillez l'attribuer, non à la laideur du modèle, mais à la maladresse du copiste.

Claudie a aimé, et à quinze ans, pure, naïve, elle s'est donnée à un jeune homme qui promettait le mariage et jurait l'amour. En ce temps-là, Claudie devait hériter d'une tante qu'elle avait et qui était riche. Il prit à cette tante, malgré son grand âge, fantaisie de se remarier; et voilà Claudie devenue pauvre, et en même temps devenue mère; et, à cause de sa pauvreté, et malgré sa maternité, abandonnée par l'homme aux promesses duquel elle a cru. Dans cet écroulement de ses espérances, sous la réprobation des matrones du village, pendant que les jeunes filles de l'endroit, passant près d'elle, détournent la tête, avec l'orgueil de Marguerite, de Marguerite avant Faust, Claudie trouve un refuge dans sa conscience. Elle se dit que son malheur vient de sa droiture; qu'elle a été sans défiance, parce qu'elle était sans mensonge; qu'elle s'est livrée sans conditions et sans garanties, parce qu'elle était sans expérience et sans calcul. Elle se dit : Je ne suis pas une coupable, je suis une victime. L'œil du Dieu bon n'a pas cessé de me regarder avec douceur. Ma vie est gâtée, ma conscience est tranquille.

Ce jugement que Claudie porte sur elle-même ne sera peut-être pas ratifié par tout le monde. Quoi qu'il en soit, c'est le sentiment de son innocence injustement malheureuse, se manifestant chez Claudie avec la patience, le mutisme, la ténacité propres aux sentiments des gens de la campagne, qui fait la vaillance de cette petite paysanne et sa vertu désormais indiscutable. Claudie se fait respecter à force de se respecter elle-même. Elle est d'autant plus réservée avec les autres, sévère pour elle-même, qu'elle ne veut subir ni insulte ni pardon. Quand on la renvoie de chez les Fauveau, son grand-père, ancien soldat et paysan encore rude du poignet, se redresse menaçant, pour crier : « Vous êtes des malheureux plus malheureux que nous! de chasser ma fille comme une vagabonde, quand vous ne chassez pas à coups de fourche et de fourchat l'infâme qui l'a délaissée dans la misère ! » Quand Sylvain Fauveau lui dit : « Se taire, c'est mentir dans l'occasion, quand on souffre l'amitié de quelqu'un »; Claudie répond : « Oui, mais quand on ne souffre l'amitié de personne, on n'est obligé à rien envers personne. » L'accomplissement des devoirs accroît sa dignité muette. Bien jeune, à seize ans, deux charges lui sont échues, un enfant à élever, un aïeul à soutenir. Elle a élevé l'enfant, tant qu'il a vécu, sans confusion; et maintenant elle va aux champs travailler avec le vieillard. Devant le courage de ce jeune cœur qui a renoncé à l'amour, au mariage; devant le courage de ces faibles mains qui moissonnent le blé, lavent les assiettes, raccommodent le linge, on se rappelle cette grande et forte parole d'Honoré de Balzac : « Les simples, qui n'ont que peu d'idées; les pauvres, qui ne peuvent éparpiller leurs affections, arrivent à de prodigieuses concentrations d'énergie, à d'incroyables sublimités ! »

Voilà le sens du personnage et son originalité sympathique. Voici maintenant le dénoûment scénique et la conclusion morale de la pièce. Le dénoûment, c'est Claudie redemandée par son séducteur et le refusant comme indigne ; c'est Claudie acceptée par la famille de paysans qui l'avait d'abord repoussée et épousant Sylvain. La conclusion, c'est la tolérance pour les faiblesses naïves, loyales, désintéressées, et la glorification du travail, devoir universel, rachat des fautes, seconde innocence offerte à tous !

De *Claudie*, je passe à *Mauprat* et à *Flaminio*, en franchissant un intervalle de cinq pièces : *Molière*, le *Mariage de Victorine*, les *Vacances de Pandolphe*, le *Démon du foyer*, le *Pressoir*. Parmi ces pièces, les unes ont réussi, comme le *Démon du foyer* et le *Mariage de Victorine*, continuation du *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine, dans laquelle revit la forte moralité domestique des bourgeois raisonneurs du XVIIIe siècle. Les autres, comme *Molière* et les *Vacances de Pandolphe*, sont tombées.

A propos de ces pièces tombées, je dois faire une remarque. On ne les trouve pas dans l'édition en trois volumes du théâtre de George Sand publiée par Hetzel. Ni *Cosima* sifflée au Théâtre-Français, ni *Molière* tombé à la Gaieté, ni les *Vacances de Pandolphe*, ni *Marguerite de Sainte-Gemme* tombés au Gymnase, ne figurent dans ce recueil. Evidemment, ce n'est pas par oubli, c'est par système, par une sorte d'acquiescement aux jugements du public, que ces pièces ne sont pas réimprimées. Je ne veux pas paraître plus royaliste que le roi, je dois dire cependant qu'il y a là, de la part de l'auteur, trop de modestie, trop de soumission, pas assez d'indépendance. Les moins réussies des pièces de George Sand valent encore d'être lues, au moins par les critiques. Une œuvre manquée aide souvent autant qu'un chef-d'œuvre à se rendre compte du génie d'un écrivain et de ses procédés. C'est dans la préface de *Cosima* qu'on trouve, chose remarquable ! formulée dès 1840 sous les sifflets, la théorie dramatique que George Sand a appliquée dix ans plus tard au milieu des applaudissements. Dans *Molière*, il y a un poétique déjeuner sous les arbres, entre prince et comédiens. Dans *Marguerite de Sainte-Gemme*, la plus faible de toutes ces pièces, il y a un caractère de femme qui mérite l'attention, une femme qui impose toujours ses volontés et confisque constamment les goûts de son entourage, sans jamais rien exiger. Quant aux *Vacances de Pandolphe*, je dirai à l'auteur que ce n'était pas la peine de fortifier sa pièce avec une préface, d'écrire, pour la protéger contre les critiques, tout un système de défense, si la pièce devait être ainsi abandonnée un peu plus tard et rendue à discrétion.

Je reviens à *Mauprat* et à *Flaminio*. Les deux pièces, jouées à quelques mois de distance, sont sœurs par l'origine et par le but. Leur origine commune, c'est l'œuvre romanesque de George Sand : le drame de *Mauprat* est en effet une réduction du roman du même nom, et la comédie de *Flaminio* une continuation du roman de *Teverino*. Leur but commun, c'est la femme montrée comme la grande éducatrice de l'homme.

Une veuve anglaise patronant un bohème, tel est, vous le savez, le sujet de *Flaminio*. Une jeune patricienne dressant une bête fauve, tel est le sujet de *Mauprat*. Sous les fières excitations de l'Anglaise et de la patricienne, sous leur implacable mépris pour tout ce qui ressemble à une bassesse ou à une brutalité, le bohème et la bête fauve se métamorphosent. Flaminio sort de sa paresse, de son désordre, de son insouciance, et, sans espoir de fléchir jamais sa protectrice irritée, devient un homme utile. Bernard de Mauprat part pour l'Amérique, soldat de Lafayette, après avoir renoncé au bénéfice de la promesse qu'il avait imposée à sa cousine, à la Roche-Mauprat, dans une nuit de meurtre et d'ivresse, où les attentats sauvages se dressaient devant la jeune fille frémissante. Bernard et Flaminio ont été initiés par l'amour à la délicatesse, à l'abnégation. Edmée et Sarah ont été leurs institutrices d'honneur, leurs maîtresses de dévouement; elles seront leur récompense.

Mon sujet m'amène, sans qu'il me soit possible d'esquiver la difficulté, à vous dire, mesdames, le mérite des femmes..... de George Sand, de celles du moins, comme Edmée de Mauprat, dans lesquelles l'auteur a vu la légitime inspiration de l'homme.

Les romanciers, comme les peintres, ont presque toujours un type féminin favori, qu'on retrouve persistant sous les costumes, les poses, les aventures de toutes sortes avec lesquels ils en varient la continuelle reproduction. Le type de prédilection de George Sand, qu'elle a multiplié dans ses romans, et dont je reconnais plusieurs traits dans Edmée de Mauprat et dans quelques autres de ses héroïnes dramatiques, Caroline de Saint-Geneix du *Marquis de Villemer*, Camille du *Démon du foyer*, Françoise de la pièce de ce nom, c'est la jeune fille éprise du beau, trouvant le dévouement facile et la protection douce à exercer, mais sachant sa valeur, et raisonnant ses enthousiasmes.

Elle a, cette jeune fille, des élans spontanés qui jaillissent de sa nature; mais elle n'a pas, au gré des influences extérieures, des entraînements irréfléchis. Elle est assez indépendante : on ne la marie pas contre son goût, et elle se mêle à peu près seule de son mariage ; mais elle s'en mêle sans calculs et sans coquetterie, ne se faisant ni courtiser, ni conquérir après une faible résistance honorablement prolongée. Non ; elle a des simplicités plus fières, des franchises plus pudiques et des procédés plus raisonnables. Avec elle, c'est très-facile, il n'y a qu'à la mériter ; mais c'est très-difficile. Elle attend l'homme éprouvé, à une action généreuse, à une pensée délicate. Elle l'attend à ce rendez-vous d'honneur qu'elle lui a assigné dans le secret de son âme, pardonnant des retards, ne pardonnant pas une désertion ; et quand il arrive, ayant sauvé l'avenir d'une jeune fille, comme le marquis Paolino du *Démon du foyer*, ayant vaincu les préjugés de caste comme le marquis de Ville-

mer, ayant combattu pour l'indépendance américaine comme Bernard de Mauprat, elle a l'orgueil de se donner comme la récompense !

Cette jeune fille, vous le voyez, est à la fois sérieuse et romanesque, désintéressée et prudente; et il y a deux natures de femmes qu'elle ne comprendra jamais bien. Comme ces femmes ne sont pas représentées dans cet auditoire, nous pouvons bien dire ceci entre nous, sans inconvénient. Ce sont d'abord les femmes très-frivoles qui se voient passer en rêve, je ne dis pas quelquefois, mais souvent, dans des robes trop chères. Ce sont ensuite, les femmes très-positives, ou, pour parler le langage à la mode depuis quelques années, très-essentielles. Essentiel est un mot qu'on a détourné récemment de sa véritable et gracieuse signification. Comme vous ne connaissez peut-être pas tous le sens nouveau, spécial du mot, je vais l'expliquer tout de suite, au moyen d'un exemple. Il y a dans l'Évangile une scène célèbre. C'est chez Lazare. Marie Magdeleine verse des parfums sur les pieds de Jésus et écoute les enseignements du Maître; pendant ce temps, Marthe sa sœur, qui est restée à la cuisine, lui crie avec reproche : Tu ferais mieux de m'aider à préparer le repas et à dresser le couvert. Messieurs, la femme bénie et qui entend la parole sacrée, la femme qui prodigue les essences, c'est Magdeleine ! mais la femme que bien des gens trouvent aujourd'hui essentielle, c'est l'autre.

Je me résume et je poursuis. La femme pardonnée dans ses faiblesses loyales, voilà *Claudie*. La femme instruisant l'homme par l'amour, voilà *Mauprat* et *Flaminio*. Voyons maintenant les leçons contenues dans les pièces suivantes, et tout d'abord dans la pièce jouée immédiatement après *Flaminio*, je veux dire *Maître Favilla*.

Favilla est un maître de chapelle, un musicien enthousiaste, halluciné, qu'on dirait venu des contes fantastiques d'Hoffmann. Il habitait le château de son ami, le baron de Muldorff. Le baron est mort entre ses bras, et depuis cette catastrophe, Favilla, que la fièvre a tenu un mois dans le délire, se proclame sans preuve, sans testament à l'appui, l'héritier du baron, le maître du château, des bois, des prés, des fermes, des étangs, des moulins composant la seigneurie de Muldorff. Le véritable propriétaire, l'héritier naturel, se prête à cette idée, moitié par pitié, moitié par divertissement. Voilà donc, en face de ce véritable propriétaire, négociant qui calcule et qui lésine, qui additionne l'impôt et les charges, qui diminue les salaires et les secours, voilà un propriétaire imaginaire qui gère son rêve avec toute la douceur d'un sage et avec tout le désintéressement d'un artiste. La scène que je vais vous lire exprime bien ce contraste ingénieux, et donne bien le mouvement et le sens de la pièce.

KELLER, FAVILLA.

Keller, c'est le véritable propriétaire que Favilla prend pour un intendant. Vous remarquerez, pendant la lecture, qu'il y a du Don Quichotte dans Favilla, sage et supérieur en toute chose, hors son illusion. Vous remarquerez aussi qu'il y a du Sancho Pança dans le gros Keller, qui ne peut s'empêcher, par moments, d'admirer son fou.

KELLER.

On se ruine en tolérances et en prodigalités de tout genre, en travaux inutiles, en secours sans fin. En allant de ce train-là, il n'y a pas moyen ici de mettre un ducat de côté au bout de l'année. Le revenu de la terre passe tout entier à l'entretien de la terre. L'ordre est bien établi dans les dépenses, mais non pas l'économie. Il y a de quoi perdre la tête de voir ce gaspillage.

FAVILLA.

C'est bien, c'est bien, Keller, à votre point de vue; mais au mien...

KELLER.

Laissez-moi donc tranquille, vous, avec vos points de vue! Il faut réformer tout ça! Autrement avec les mauvaises années, les réparations et les impôts, j'aimerais autant envoyer le tout au diable.

FAVILLA.

Vous avez bonne intention, mais vous voyez les choses à votre manière. C'est tout simple! un négociant!

KELLER.

Eh bien! qu'est-ce que vous avez à dire contre les négociants, s'il vous plaît?

FAVILLA.

Moi? Rien. Pourquoi donc ça?

KELLER.

C'est que vous avez toujours l'air de me jeter ça à la tête!

FAVILLA.

Je n'ai rien à vous jeter, mon ami; j'estime toutes les professions où l'on est honnête, et je n'ai jamais mis en doute votre probité. Mais raisonnez donc un peu.

KELLER.

Ah! c'est vous qui allez m'apprendre à raisonner à présent.

FAVILLA.

Mais oui, puisque vous raisonnez mal.

KELLER.

Et comment ça, je vous prie? Je suis curieux de vos raisonnements, à vous!

FAVILLA.

Ils sont bien simples. Vous êtes négociant, vous n'existez que par le calcul des profits et des pertes. Ce n'est pas seulement une question de succès; c'est surtout, pour un homme de bonne foi comme vous, une question d'honneur.

KELLER.

Bien!

FAVILLA.

Mais il y a des devoirs relatifs aux diverses conditions de la vie. Dans les affaires où l'on vit d'estime et de crédit, il arrive souvent qu'on est forcé de faire taire le cœur, dans la crainte de compromettre des intérêts qui sont ceux d'autrui. Là l'économie, la rigidité, la méfiance même, sont des nécessités auxquelles vous n'avez pas toujours le droit de vous soustraire. La propriété n'est jamais qu'un dépôt dans nos mains, voyez-vous, et dans le commerce, le dépôt est si direct, si personnel, qu'il n'y a pas moyen de l'oublier un seul instant.

KELLER.

Très-bien. — Si cet homme-là n'était pas fou, il ne serait pas sot! — Alors, vous voyez donc bien que j'ai raison de crier.

FAVILLA.

Dans votre boutique, oui! l'économie est une vertu, mais, dans ce château, c'est différent, ce serait une petitesse, un ridicule. Dans ma position, j'ai à me faire pardonner l'opulence que je n'ai pas acquise par mon travail.

KELLER.

Ah! parbleu, vous! mais c'est de moi qu'il est question.

FAVILLA.

Eh bien, si vous étiez à ma place, ce serait la même chose. Supposez que vous avez hérité de la seigneurie.

KELLER.

Allons, oui! supposons, je veux bien.

FAVILLA.

Vous seriez, comme moi, un seigneur par aventure, et, ne fût-ce que par amour-propre, vous ne voudriez pas faire dire de vous : Voilà un baron qui sent fort le marchand de toile.

KELLER.

Hein?

FAVILLA.

Dame! ce serait comme ça. Vous ne seriez pas estimé de vos voisins, s'ils vous entendaient maudire l'impôt qui assure la protection de vos richesses; vous ne seriez pas respecté par vos serviteurs, s'ils vous voyaient tourmenté de méfiances blessantes et vaines; vous ne seriez pas aimé de vos vassaux, s'ils manquaient de tout pendant que vous accumuleriez vos revenus. Non! richesse oblige, mon bon ami, et c'est par une conduite noble que l'on devient digne de porter des titres, autrement on vous accable sous l'épithète de roturier, ce qui n'est point un affront par soi-même, mais ce qui le devient quand on a mérité de l'entendre prononcer avec ironie.

Comme je vous l'ai dit, cette scène exprime le sens de la pièce. C'est l'enthousiasme, le désintéressement faisant la leçon aux idées étroites, aux calculs mesquins. La leçon est d'autant plus vive, qu'elle est plus légère; elle peut aller d'autant plus loin, pendant tout le courant de la pièce, que la folie de Favilla la rend en quelque sorte inoffensive; mais au dénoûment, elle apparaît tout à coup singulièrement ferme et concluante, quand se révèle la plénitude des facultés du musicien. Il n'était pas fou : il était bien l'héritier. La fièvre n'avait pas laissé de chimère dans ce cerveau; elle y avait seulement effacé momentanément un souvenir, le souvenir d'une générosité immense qui complète bien le personnage et couronne noblement son enseignement. Il y avait un testament en sa faveur, il l'a brûlé.

Ce dénoûment était dans le temps très-applaudi à l'Odéon, et magistralement joué. Le rôle de Favilla avait dû être rempli à une époque par Frédérick Lemaître, à une autre époque par Bouffé, à une autre par Bocage, et il avait fini par échoir à un acteur digne de succéder à ces grands artistes, comme le pauvre Favilla était digne lui-même de succéder à son ami le baron de Muldorff. Cet acteur qui a fait de sa vie et de son talent une prédication de Shakspeare et un apostolat d'*Hamlet*, il faut le nommer toutes les fois que l'occasion s'en présente, car il a failli mourir cet hiver dans la misère et dans l'oubli : c'est Rouvière.

Le désintéressement plus sage que le calcul, voilà la leçon de *Maître Favilla*. Le dévouement plus heureux que l'égoïsme, voilà la leçon des deux pièces dont je veux encore vous parler : *Françoise* et le *Drac*.

Françoise, qui a été représentée avec succès, mais avec un succès moins grand que *François le Champi*, *Claudie*, le *Marquis de Villemer*, est cependant une des pièces les plus remarquables de George Sand. Elle contient une analyse très-fine et très-claire d'un caractère d'égoïste, et d'égoïste de cette espèce particulière que George Sand avait déjà exposée dans le personnage et le roman d'*Horace*. Ces égoïstes-là ne sont pas les doctrinaires de la chose, les odieux ou spirituels théoriciens du chacun pour soi; ils sont, au contraire, les Tantales du dévouement : la bonté est dans leur goût, et la générosité serait leur rêve, mais ils ont un tel besoin de ne pas se donner de la peine, une telle habitude de vie et de plaisirs faciles, une telle lâcheté devant l'effort et devant l'action, qu'ils sont condamnés à étouffer continuellement leurs aspirations et à vivre platement. Ils en souffrent; mais leurs remords sont stériles, comme les élans de leur cœur ont été impuissants.

La bonne Françoise est placée à côté d'un égoïste de ce genre, comme Edmée de Mauprat à côté de la bête fauve Bernard, comme Sarah à côté du bohème Flaminio. Mais Françoise ne peut arriver à corriger les défaillances, à arrêter les rechutes de ce faible jeune homme, cher compagnon de son enfance; et, lasse de pardonner sans profit pour personne, elle finit par arracher de son cœur, sans le stériliser, cette affection indigne. Où Sarah réussit, où Edmée triomphe, Françoise échoue; c'est qu'il y a quelque chose de plus résistant que la violence, et de plus insaisissable que la fantaisie : c'est l'égoïsme.

C'est leur grande aversion, à toutes ces héroïnes de George Sand, l'égoïsme; et c'est le contraire de leur nature. Elles, elles sont instinctivement dévouées. Quand Claudie va quitter la métairie des Fauveau, elle dit à Sylvain : « Je n'ai rien et je ne peux pas faire beaucoup; cependant si vous aviez à avoir besoin de moi, maître Sylvain, pour quelque service dans mes moyens et dans mon pays, je serais bien contente de vous obliger! » Quand le duc d'Aleria veut vaincre au profit de son frère les scrupules de Caroline, il dit à Caroline : « Vous ne savez pas! il a un enfant! un fils! vous serez la mère! Ça doit vous aller, à vous, qui ne vivez que pour faire des heureux! »

Je termine par le *Drac*, la dernière pièce de George Sand qu'on ait représentée. C'est un drame fantastique qui a eu le même sort, il y a quelques mois, au théâtre du Vaudeville, qu'au Théâtre-Français, il y a quelques années, une comédie romanesque intitulée *Comme il vous plaira*, idylle de Shakspeare, diminuée du côté des

violences, élargie du côté de l'amour. Les deux pièces ont charmé les délicats et ennuyé la foule.

C'était pourtant une noble et douce fantaisie que le *Drac*, et le directeur qui était allé chercher la pièce dans la *Revue des deux mondes*, qui lui avait ouvert le théâtre, qui lui avait prêté la merveilleuse interprétation de mademoiselle Jane Essler, avait eu ce jour-là une bonne pensée littéraire dont il faut lui savoir d'autant plus de gré, qu'elle était désintéressée et qu'il ne comptait guère sur le succès. Le *Drac* est une légende des bords de la Méditerranée, élevée par George Sand à la hauteur d'un mythe humanitaire, — ne vous effrayez pas du mot, — dans un drame fantastique qui revêt ses symboles philosophiques de toutes les poésies naïves et émouvantes de la tradition populaire.

Le Drac est un esprit des mers, maître des mirages et des tempêtes. La fille d'un pêcheur songeait un jour au bord des flots. Elle songeait à son amoureux voyageant au loin, du côté des Indes. Pendant sa rêverie, une larme glissa le long de sa joue et tomba à la mer. Le Drac la but, et dans son âcre saveur il goûta l'humanité. Il eut dès lors la curiosité de la vie humaine, qui est l'inconnu pour les dracs, comme la vie surnaturelle est le mystère pour les hommes. Il s'incarna sous les traits et sous le costume d'un petit matelot sombré dans un orage; et voilà le Drac, sous le nom de Fleur des Mers, faisant, au milieu des pêcheurs, l'apprentissage de l'humanité, ou plutôt, le voilà reproduisant rapidement en lui-même la longue éducation du genre humain. Naturellement il est amoureux, et amoureux de la jolie rêveuse dont il a bu une larme; mais comme il a revêtu les formes et les apparences d'un enfant, ni Francine, ni le père, ni les prétendants de Francine ne le prennent au sérieux. Alors la jalousie, l'envie, la haine, la vengeance, entrent en lui, et il commence son humanité, comme l'humanité a commencé son histoire, par les passions égoïstes et furieuses. Le Drac a gardé de sa nature première le pouvoir d'évoquer les illusions et les orages; il en use; il remplit de soupçons et de colères, il enfièvre, il fascine cette femme et ces hommes qui le traitent en enfant; il brouille tellement les choses, qu'un duel est convenu entre les pêcheurs, et qu'on va jouer du couteau dans la grotte de la Calebasse. Mais l'un des combattants présente sa poitrine sans la défendre; il a offensé injustement la femme aimée, et maintenant il veut mourir pour elle, soit dans ce duel, sans rendre, sans parer les coups, soit sous les flots, en allant chercher pour son amie un trésor perdu depuis des siècles. A ce spectacle, à cet exemple, le Drac frissonne; le petit être élémentaire et instinctif a, comme saint Paul, sa vision de Damas; il a, comme Polyeucte, l'éblouissement sacré; il s'écrie: « Je vois, je sais, j'ai compris! » La vie humaine lui apparaît dans la lumière. Dévouement! voilà le mot qu'il ignorait et que ne pouvait lui apprendre l'océan formidable. Dévouement! voilà le secret des hommes, et ce qui fait si fortes ces créatures si faibles. Le Drac a désormais terminé son apprentissage, l'humanité s'est complétée en lui; il se dévouera comme un homme: c'est lui qui ira chercher sous les flots, pour Francine, le trésor perdu. Il plonge donc dans le gouffre, il y plonge effaré, avec joie, mais avec stupeur, sachant bien que c'est la mort de son existence humaine, ne sachant pas si c'est la résurrection de sa vie surnaturelle. « Eh! tant mieux, tant mieux! s'écrie encore le Drac. Sans mon doute, où serait le mérite? avec la certitude, où serait le dévouement? »

Que des drames fantastiques dans le genre du *Drac*, que des idylles romanesques dans le genre de *Comme il vous plaira*, ne passionnent pas la foule, on le comprend. Bien que les sentiments qui y sont développés soient d'une grande vérité intime, d'une profonde humanité, le cadre choisi, l'intrigue, les personnages, sont trop imaginaires, trop impalpables pour pouvoir eux-mêmes saisir fortement un public qui a des habitudes aussi positives que le public d'aujourd'hui. Quand on songe cependant que des invraisemblances sans idées, que des chimères sans poésie réussissent tous les jours au théâtre; quand on songe que les féeries du décor tiennent l'affiche pendant six mois, on est attristé de voir les féeries de la pensée et de l'imagination comme le *Drac* ne pas aller au delà de vingt représentations.

Il y a là quelque chose d'humiliant pour la littérature; il y a là un mauvais goût contre lequel il faut réagir, ou plutôt une ignorance qu'il faut instruire. Le cercle des lettrés, des gens qui voient dans un théâtre quelque chose de plus auguste qu'un lieu de plaisir, et qui cherchent dans une représentation dramatique quelque chose de plus important qu'un passe-temps, est trop restreint, il faut l'étendre, l'élargir, et, dirai-je toute ma pensée? le prolonger dans les multitudes. Pour cela, il faut montrer et vulgariser les génies littéraires. Les bonnes volontés individuelles, les initiatives privées, peuvent beaucoup dans ce travail de diffusion. Un directeur de concerts populaires a su enseigner à la population parisienne, en quatre ans, plus de grande musique que le Conservatoire n'en avait fait connaître en soixante ans. Ce que les concerts du Cirque ont été pour la musique, les conférences qui s'organisent et se multiplient de toutes parts avec le précieux appui de M. le Ministre de l'instruction publique, les lectures, les cours libres, peuvent l'être pour la littérature.

Savez-vous ce que fait M. Pasdeloup au Cirque? Des admirateurs de Beethoven, de Mozart, de Mendelssohn. Oui; mais il fait en même temps des spectateurs pour l'Opéra et pour le Théâtre-Lyrique, et il ôte des consommateurs aux chanteuses des cafés-concerts. Eh bien, je serais, pour ma part, très-fier de mes modestes conférences, si elles avaient pour résultat d'envoyer, aux dépens d'une féerie ou d'un mélodrame, quelques spectateurs de plus à la prochaine comédie de George Sand.

J'ai fini. L'unité des tendances, l'harmonie des mo-

ralités exprimées dans *Claudie*, *Mauprat*, *Flaminio*, *Maître Favilla*, *Françoise*, le *Drac*, est trop manifeste pour qu'il soit nécessaire de l'exposer avec des développements. Le répertoire de George Sand conclut constamment à la générosité, au désintéressement, au sacrifice utile. On pourrait écrire au fronton de ce théâtre le mot révélateur qui explique au Drac la vie humaine : « Dévouement. »

CAMILLE DE CHANCEL.

Bibliographie.

SCIENCE ET DÉMOCRATIE, par VICTOR MEUNIER. — 1 vol. in-18 de 430 pages. Librairie de Germer Baillière.

L'auteur de la *Science et les savants*, ouvrage qui a eu au commencement de cette année un si grand et si légitime succès, publie sous ce titre : *Science et démocratie*, un nouveau volume.

Dans celui-là, l'auteur, mettant en pleine lumière un côté de la vie scientifique jusqu'ici tenu dans l'ombre, nous initiait aux luttes et aux souffrances des savants ; cette fois le point de vue est tout autre.

« Mettre la science à la portée de tout le monde n'est pas, selon moi, dit M. Victor Meunier dans sa préface, la seule tâche, et ce n'est même pas la tâche principale du vulgarisateur. S'attacher aux faits qui ont une portée sociale, les considérer surtout dans leurs conséquences philosophiques, politiques et économiques, et montrer qu'ils concluent tous à la constitution d'un ordre social d'où l'ignorance et la misère, et, par conséquent, d'où toutes les formes du mensonge et de l'oppression seront bannies ; telle est, à mon avis, la fonction spéciale de celui qui ne dédaigne pas d'écrire sur les découvertes faites par les autres. Et c'est parce que l'auteur de ce livre comprend ainsi sa fonction, qu'il a tenu à honneur de la remplir. »

La vulgarisation, vue de très-haut et comprise en publiciste, tel est, en effet, le caractère de ce livre, sans analogue dans la littérature scientifique, où l'auteur nous montre la science refaisant la société pièce à pièce, et renouvelant les esprits eux-mêmes en même temps qu'elle renouvelle tout l'organisme social. L'ouvrage que nous annonçons n'a de commun avec celui qui a précédé que l'éclat d'un style à la fois plein de nerf et d'images.

Science et démocratie s'ouvre par un morceau étendu où l'auteur met en regard l'une de l'autre la Science et la contre-Révolution, prouvant, par une accumulation de faits heureusement coordonnés, que la victoire est fatalement assurée à la première. Le volume tout entier n'est, à un certain point de vue, que le développement de cette thèse.

Voici un extrait de ce chapitre :

LA SCIENCE ET LA CONTRE-RÉVOLUTION.

« Pendant que les revenants des régimes défunts nous taillent, en pensée, des vêtements dans leurs suaires, qu'ils nous préparent des logements dans leurs sépulcres, et qu'avec la poussière du passé ils essayent de bâtir une digue contre la vie et le progrès ;

» Pendant qu'ils rêvent de transformer la France en une sorte de musée d'un genre nouveau où les choses passées, au lieu de figurer elles-mêmes, seraient représentées par des vivants dressés au rôle de morts :

» Nouvelle venue, et déjà sans rivale, ni royaliste, ni bigote, au contraire ! ennemie des oiseaux de proie et des oiseaux de nuit, voulant donner à tous les hommes la paix et le bien-être, et les établir dans la dignité de leur nature, la science va devant elle comme s'il n'y avait dans le monde ni adversaires du droit commun, ni obscurantistes, ni pelagistes gagés de la misère, sans plus se soucier des apostats et des traîtres que le voyageur ne s'inquiète des êtres infimes qui barbotent dans la fange sous la semelle de ses pieds. Les ombres ne lui font pas peur ; elle est lumière, et sa présence les dissipe. Elle a coutume de regarder les fantômes en face, c'est la manière de les mettre en fuite. A elle seule, elle suffirait pour rejeter dans le néant les restaurateurs d'oppression et de ténèbres, et ceux-ci ne l'ignorent point ; mais peut-être toute leur ambition se hausse-t-elle à reculer la défaite de leur parti jusqu'au lendemain de leur décès.

» Si elles ont pesé pendant tant de siècles sur le monde, ces deux puissances qui se partagèrent l'homme comme une propriété, à l'une la disposition de tous les biens, à l'autre le gouvernement des consciences, c'est que la foi les soutenait. On les croyait d'origine divine : elles étaient d'airain ; elles tombent en déliquescence depuis qu'on les discute. Mais parce que l'humanité répudiait de vieilles superstitions, elle ne restait pas sans croyance; si la foi antique s'évanouissait, c'est qu'une foi nouvelle était née.

» On avait dressé l'homme à se détester par-dessus toutes choses, et à détester le monde comme lui-même. Grâce à ce narcotique, le despotisme trônait. Mais voici que cet être si humble et si détaché des choses sublunaires se prend de respect pour sa dignité, d'attachement pour la terre ; voici qu'il rêve tout éveillé à une société fondée sur la liberté et le bien-être universels : de là les dominations ébranlées. Si donc les fondements du vieux monde ont vacillé, c'est qu'à de plus grandes profondeurs dans le sol les fondements d'un ordre nouveau surgissent.

» Cette foi audacieuse dans la dignité de l'homme et dans la sainteté de la terre, d'où vient-elle ?

» Elle vient de ce mouvement progressif qui est la vie même de l'humanité.

» En dépit des dogmes de compression et d'immobilité, impuissants contre la force des choses, l'homme a grandi, et du haut d'une expérience accumulée de siècle en siècle, il voit mieux et plus loin que du fond du sillon où s'est écoulée son enfance végétative.

» Cette foi nouvelle a pris naissance partout à la fois : dans les méditations du penseur, dans les expériences du physicien et du chimiste, dans les recherches du naturaliste, dans les récits de l'historien, dans les excursions lointaines aux régions inconnues, dans les voyages faits à l'aide de l'optique, dans l'infiniment grand des espaces célestes, et dans l'infiniment petit des populations microscopiques ; partout où l'homme, se trouvant en contact avec l'homme ou avec la nature, a trouvé l'occasion d'une faculté à développer, d'une notion à acquérir, et jusque dans ce dur labeur au prix duquel, pendant les siècles de ténèbres, l'humanité a gagné son pain quotidien.

» L'homme commence à ne plus s'ignorer complétement, le monde cesse d'être une énigme indéchiffrable. Celui dont la longue jeunesse n'a connu que les vagues rêveries, les imaginations folles, la foi béate, s'est mis enfin à chercher avec méthode ; il observe et il compare : c'est la plus grande révolution qui se soit jamais produite. Et des résultats de l'expérience, classés et ordonnés, il est résulté peu à peu un corps de notions qu'on ne peut appeler *Révélation*, puisqu'il est d'origine terrestre, ni *Philosophie* dans l'acception ancienne du mot, car il repose sur des moyens d'investigation dont l'antiquité n'a fait qu'un emploi secondaire ; c'est une chose nouvelle, qui s'appelle tout simplement *la science*, puissance fort humble à ses débuts, et qui ne semblait pas devoir faire courir de graves périls à l'ordre de ce temps-là.

» J'ai dit puissance ! On la prit d'abord pour la servante de la théologie et l'auxiliaire des arts. Grâce à la petite opinion qu'on en eut, elle ne fut pas étouffée à sa naissance, et put faire tout doucement son chemin.

» Avec son allure modeste et rassurante, la science n'en avait pas moins entrepris une œuvre de titans. C'est à s'emparer du monde qu'elle

visait, d'instinct, car le premier plan de conquête ne fut tracé par Bacon qu'après l'entrée en campagne.

» Et elle étendit à tout son empire, à la pensée, à la foi, à la matière brute, à la vie. Évoquant par voie d'observation le passé de l'homme et du globe, elle fit tout comparaître devant elle : croyances, traditions, institutions, le ciel et la terre. Elle leva des tributs en tous lieux et sur toutes choses, se transporta partout où il y avait une observation à faire, se mit à l'école de tous les faits, fréquenta les ateliers autant que les laboratoires. Si de hardis navigateurs allaient à la découverte des continents et des îles, c'était à son profit. Les choses mêmes que le vulgaire méprise devinrent pour elle de graves sujets d'étude : dans la chute d'une pierre, dans les oscillations d'une lampe suspendue, elle trouva la révélation des lois auxquelles les astres obéissent. Elle ramassait et étiquetait tout, décrivant, nommant, classant, analysant, décomposant et recomposant, et par une route interminable en apparence, mais la plus courte de toutes en définitive, elle s'élevait, de proche en proche, à la connaissance des lois de l'harmonie universelle.

» Puis, après avoir reçu des services du monde entier, elle s'acquittait envers lui au centuple, retournant dans l'atelier et dans les champs, non plus pour demander, mais les mains pleines, pour donner ; semant à profusion les procédés nouveaux, substituant partout un art positif à l'empirisme, enseignant à faire bien, vite et facilement. On lui dut dans toutes les branches du travail l'accroissement du nombre des produits, l'amélioration de leurs qualités, la diminution de la somme d'efforts que leur fabrication exigeait. Elle fit bien plus encore, elle renouvela complétement les esprits, elle leur inspira la passion du savoir, fondement de la puissance et du bien-être, et leur donna les moyens de la satisfaire. Et ainsi en accroissant incessamment le trésor intellectuel de l'humanité, en adoucissant progressivement sa condition, en lui faisant entrevoir une perspective infinie d'améliorations, et un rôle de plus en plus grand à jouer, elle lui donnait une idée toute nouvelle de sa destination terrestre et du globe auquel son existence est liée.

» A peine était-il besoin que les sciences eussent donné des fruits, pour qu'on pût pressentir les coups qu'elles porteraient à l'ancien ordre social. Il suffisait que le souffle dont elles devaient naître se fût fait sentir.

» Sur quoi, en effet, repose le système qui finit, sinon sur cette donnée que la terre est un lieu d'exil dont l'homme doit, sa vie durant, se tenir aussi détaché que possible, indifférent aux splendeurs de la création, n'étant ici-bas que pour s'efforcer de ne plus y être, et regardant le jour de la mort comme le plus beau de la vie? La science, par nature, allait à l'opposé de ce programme. Elle ramenait sur la terre les regards de l'homme. A cet exilé qui devait implorer la mort comme une amnistie, à ce nomade qui attendait avec impatience l'heure de plier sa tente, elle proposait une œuvre dont l'accomplissement demandait une longue suite de siècles. C'est donc que la terre cessait d'être considérée comme un lieu de passage.

» Non-seulement la science lui proposait de s'assimiler le monde par l'étude, mais elle voulait qu'il fît tourner cette acquisition à l'agrandissement de sa position. Finalement, si elle l'invitait à s'initier à la législation de l'univers, c'était afin qu'il en prît le gouvernement. Et l'homme, se laissant séduire, sortait de sa rêverie pour se livrer au travail des bras et de la pensée ; lieu d'exil ou lieu natal, il acceptait cette terre pour patrie. Il avait résolu de dessécher la vallée de larmes et d'en faire un séjour habitable. Est-ce à dire qu'il renonçait au ciel? Non. Un instinct sublime guidait ses premiers pas, car bientôt la science allait lui apprendre que la terre roule au sein du céleste séjour, et qu'il est dès cette vie citoyen de l'empyrée.

» Les fondements du monde étaient donc changés. L'homme n'aspirait plus à quitter la terre, mais à faire que la terre ne déparât pas le ciel. Il n'implorait plus le repos éternel, il assumait l'emploi d'administrateur de la cité céleste dont sa naissance l'a fait souverain. Dès lors il se trouvait jeté hors du vieux système, n'entendant plus rien à ceux qui l'invitaient à mépriser le roi de la terre et son royaume. Bientôt il s'aperçut qu'il en savait (sur les choses qu'on sait) beaucoup plus que ses anciens maîtres, et il les vit battus par la science, contraints d'enseigner, à la suite, des vérités victorieuses de leurs foudres.

» C'était donc fait de l'autorité spirituelle. Et elle n'était pas seule atteinte : par cela même que l'homme se fixait sur la terre, le jour devait venir où il demanderait des comptes à ces royales familles qui s'attribuaient la disposition de tous les biens. D'ailleurs le système théologique était la clef de voûte de l'édifice ; en s'écroulant, il entraînait forcément l'antique royauté. Enfin, après les avoir vaincus tous les deux, la science est venue de nos jours mettre le siége devant la misère ; elle la tient bloquée. Continuant de tout envahir, elle parcourt majestueusement son orbite, sans plus s'inquiéter des régimes défunts que le soleil, qui toujours se lève et se couche (catholiquement parlant) comme par le passé. »

— On lit dans le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique :*

« Le succès des *cours publics* de Rodez, si heureusement fondé par les conférences de MM. Petit, Mabille, Puech, Ardin-Deltheil, professeurs au lycée, et Magne, inspecteur des lignes télégraphiques, s'est soutenu jusqu'après les vacances de Pâques. La dernière leçon de M. Ardin-Deltheil, sur *la vie des animaux et des végétaux*, avait attiré l'élite de la société ruthénoise, qui a témoigné, par ses applaudissements, de son goût de plus en plus marqué pour « ces fêtes alternées de la science et de la littérature.

» La dépense occasionnée par les *cours publics* de la ville de Sens, et inscrite au budget additionnel, s'est élevée à 1,900 francs. Un crédit régulier de 1,200 francs sera demandé au conseil municipal pour la prochaine saison d'hiver. »

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Philosophie de la médecine, par le docteur T. C. E. Edouard Auber. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

La science des esprits. Révélation du dogme secret des kabbalistes. Esprit occulte des Évangiles. Appréciation des doctrines et des phénomènes spirites, par Éliphas Lévi. 1 vol. in-8 de 500 pages. Prix : 7 fr.

La crise philosophique : MM. Taine, Renan, Littré, Vacherot, par M. Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

Les lettres et la liberté, par M. Eugène Despois. — 1 vol in-18, chez Charpentier.

Tableau de la littérature allemande, discours prononcé à l'ouverture du cours de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Besançon, par M. C. Diez, chargé de la suppléance. — Chez Hachette.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 31. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 1er JUILLET 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	— 35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI (quatrième et cinquième leçons).

COLLÉGE DE FRANCE. — **Littératures slaves.** — Cours de **M. Chodzko :** L'épopée en Bohême (première partie).

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

IV.

LES PARLEMENTS (suite).

Reprenons l'histoire du parlement à l'avénement de Richelieu.

Ministre habile, né pour gouverner, mais à qui tout contrôle était désagréable, Richelieu, dans ses écrits, s'exprime avec amertume sur ces compagnies qu'il faut tenir en bride si l'on ne veut qu'elles vous mènent trop loin. S'il craignait le parlement, c'est qu'il commençait une guerre qui devait durer longtemps, la guerre du gouvernement contre la magistrature, de l'administration contre la justice.

Lorsqu'on veut faire, comme Richelieu, de grandes choses, il faut beaucoup d'argent. On n'a pas encore trouvé en politique le secret qu'Harpagon demandait à son cuisinier, de faire bonne chère avec peu d'argent. Pour avoir de l'argent, il faut toujours s'adresser au peuple ou à ses représentants. Dans l'ancien régime, pour un certain nombre d'impôts, cela obligeait le gouvernement à passer par la filière parlementaire. De plus, à cette époque, on prélevait cet argent de la façon la plus onéreuse pour le peuple. On créait des charges de justice ou de finance, et à ces charges étaient attribués des droits à percevoir, de sorte que chaque fois que le roi avait besoin d'argent, on créait des sangsues publiques; on envoyait dans les provinces cent, deux cents personnes, qui, sous des titres divers, avaient le droit de percevoir des redevances à leur profit; en d'autres termes, on aliénait une part d'impôts.

En 1636, on présenta d'un seul coup quarante-deux de ces édits bursaux; le parlement résista. Cinq ans après, en 1641, Richelieu fit un édit où les droits du parlement furent niés pour la première fois. Jusque-là, entre le roi et le parlement, il y avait eu des ménagements réciproques. Le parlement reconnaissait qu'il devait obéir, le roi reconnaissait que le parlement devait l'éclairer, et si sur le fond des choses les rois comme Henri IV n'écoutaient guère le parlement, on y mettait du moins plus de formes. L'édit de 1641 changea cela. Il était précédé d'un préambule qui contient en peu de mots les principes politiques du cardinal :

« Il n'y a rien qui conserve et maintienne davantage les empires que la puissance du souverain également reconnue par les sujets; elle rallie et réunit si heureusement toutes les parties de l'État, qu'il naît de cette union une force qui assure sa grandeur et sa félicité.

» Il semble que l'établissement des monarchies étant fondé sur le gouvernement d'un seul, cet ordre est comme l'âme qui les anime, et qui leur inspire autant de force et de vigueur qu'il y a de perfection. Mais comme cette autorité absolue porte les États au plus haut point de gloire, aussi lorsqu'elle se trouve affaiblie, on les voit en peu de temps déchoir de leur dignité.

» Or, comme l'autorité royale n'est jamais si bien affermie que lorsque tous les ordres d'un État sont réglés dans les fonctions qui leur sont

(1) Voy. les numéros 26 27, et 29.

prescrites par le prince, et qu'ils agissent dans une dépendance parfaite de sa puissance, nous nous sommes résolus de régler les fonctions (du parlement), afin qu'une chose établie pour le bien des peuples ne produise des effets contraires, comme il arriverait si les officiers, au lieu de se contenter de cette puissance qui les rend juges de la vie de l'homme et des fortunes de nos sujets, voulaient entreprendre sur le gouvernement de l'État, qui n'appartient qu'au prince. »

Ce préambule paraît « large et digne » au nouvel historien de Richelieu. Je ne puis être de cet avis. Ces déclarations ont beau être écrites dans cette belle langue franco-espagnole que parlait Richelieu, j'y trouve un défaut; je me demande quel autre langage un berger tiendrait à ses moutons s'il s'avisait de les haranguer. Ce serait la même largeur et la même dignité.

Voilà mon objection contre ce document, qui nie en très-beaux termes les droits de la nation. A ces grands mots qui cachent l'arbitraire, je préférerais le plus petit grain de liberté.

L'édit, composé de dix articles, renferme trois dispositions capitales. Par la première, le roi déclare que le parlement ne doit faire de remontrances que sur les affaires qu'on lui enverra, et qu'il n'a le droit de parler que quand on lui demande son avis. Il était certain qu'on n'abuserait pas de son zèle. Le second article stipule que le parlement doit enregistrer sans en prendre connaissance tous les édits concernant le gouvernement et l'administration de l'État. Il y avait cependant une exception pour les finances. On était trop près des états de 1614 pour ne pas reconnaître au parlement un certain droit de critique; mais si l'on permettait les remontrances; c'était à condition que si le roi insistait, elles seraient immédiatement supprimées. Enfin le roi s'arrogeait le droit de destituer les conseillers opposants, afin qu'on sût que la *subsistance des charges* ne dépendait que du roi. Par ce coup, il anéantissait l'inamovibilité. Cet édit termina légalement la querelle du parlement et de la royauté. Plus tard, à certains moments, le parlement fit sentir son autorité; mais les rois s'en tinrent toujours à l'édit de 1641.

Cet acte a été loué par un certain nombre de contemporains, et aujourd'hui c'est une chose reçue que d'admirer toujours ce ministre qui brisait toutes les résistances, qui fauchait tout ce qui le gênait, même les têtes de ses adversaires, et couvrait tout de son grand manteau de cardinal. Montesquieu, qui était clairvoyant, en jugeait autrement. Il dit quelque part, dans l'*Esprit des lois :* « Quand cet homme n'aurait pas eu le despotisme dans le cœur, il l'aurait eu dans la tête. » Dans ses *Pensées diverses*, il a écrit encore ceci : « Les deux plus méchants citoyens de France furent Richelieu et Louvois. » Malgré toutes les découvertes modernes, je m'en tiens au jugement de Montesquieu.

Je ne suis pas ennemi de l'unité, tant s'en faut. Mais quand on parle de l'unité comme d'une chose sainte, je demande laquelle. Il y a l'unité qui s'obtient par la liberté; il y en a une autre, qui s'obtient d'une façon brutale et mécanique, et qui s'appelle de son vrai nom l'uniformité; il ne faut pas les prendre l'une pour l'autre. La première, c'est l'harmonie des esprits et des cœurs, qui est la plus belle chose du monde; la seconde, c'est le triomphe de la force et du silence. Quelle était l'unité que Richelieu imposait au pays?

Lorsque éclata la Fronde, le parlement fut entraîné dans cette querelle de grands seigneurs, et la première chose qu'il demanda fut la suppression des intendances, que le cardinal avait établies pour gouverner la France par l'administration. Quoique le ministère se *sentît touché à la prunelle de l'œil*, comme disait le cardinal de Retz, il céda, mais ce fut pour peu de temps.

La Fronde fut bientôt oubliée avec sa turbulence stérile; Bossuet, dans son splendide langage, a beau l'appeler le travail de la France enfantant le règne miraculeux de Louis, ce n'en fut pas moins une triste époque. Elle inspira au jeune roi la haine des parlements qui l'avaient chassé dans son enfance, et il eut bientôt pour ministre Colbert qui les abhorrait.

Il ne faut pas croire cependant à cette anecdote qui nous représente le jeune Louis XIV entrant tout botté et éperonné dans le parlement, la cravache à la main. Les choses ne se sont pas passées ainsi; mais le sentiment qui enfante ces légendes est vrai. Je m'étonne toujours quand je vois des érudits se donner beaucoup de peine pour démontrer la fausseté de certaines traditions, par exemple, de ce mot fameux : « Tout est perdu, fors l'honneur. » Si François Ier ne l'a pas dit, il l'a pensé, et toute la France avec lui. Il est certain que si Louis XIV avait agi de cette façon hautaine, les historiens du temps n'auraient pas manqué de le raconter. Mais la légende n'en est pas moins véridique à sa manière. Elle nous donne non pas la parole, mais le sentiment du roi. Au reste, les idées de Louis XIV en fait de gouvernement nous sont connues; il a pris soin de les inscrire lui-même dans ses mémoires, et l'on y trouve cette définition de l'obéissance due par le sujet à son souverain : « La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement », c'est-à-dire sans remontrances ni réflexion. On voit bien que c'est là une maxime qui n'a pas été faite par un sujet.

Dans un autre passage, songeant sans doute à la révolution d'Angleterre, il dit : « L'assujettissement qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang. » Ainsi, un roi est pétri d'un autre limon que les autres hommes, et ne doit recevoir la loi de personne : opinion qui se retrouve dans la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, de Bossuet. Écoutez le grand orateur : « Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un personnage particulier, c'est un personnage public. Tout l'État est en lui, la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi, toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Que Dieu retire sa main, le monde retom-

bera dans le néant ; que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera en confusion.... Je ne sais quoi de divin s'attache aux princes et inspire la crainte au peuple... O rois, exercez hardiment votre puissance, car elle est divine et salutaire au genre humain. Vous êtes des dieux, c'est-à-dire vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin. Vous êtes les enfants du Très-Haut, c'est lui qui a établi votre puissance pour le bien du genre humain. » Quand on lit de pareilles choses, on se demande ce qui a pu amener un homme comme Bossuet à défendre une pareille doctrine?

Bossuet est un noble caractère ; ce n'est pas un évêque de cour, un flatteur. Je me garde de lui supposer des intentions basses. Je ne suis pas de ceux qui, pour réfuter une doctrine, supposent toujours que ceux qui l'ont émise sont des infâmes. C'était-là à peu près l'opinion de Sylvain Maréchal, qui met Bossuet et Fénelon au nombre des athées, « car, dit-il, ils avaient trop d'esprit pour croire un mot de ce qu'ils disaient. »

Voici le sophisme qui a égaré Bossuet : il a confondu deux choses distinctes, l'autorité et la personne qui en est revêtue. Prenez la phrase de Bossuet, appliquez-la à l'autorité, vous allez raisonner comme lui. L'autorité est divine, car sans l'autorité, la société est perdue. S'il n'y a pas une autorité qui assure le respect de la loi, la société n'est plus qu'une bande de brigands qui se déchirent entre eux. Magistrats, agissez donc, car votre autorité est divine et salutaire au genre humain.— Cela est aussi vrai d'une république que d'une monarchie. Les magistrats d'une république représentent également la souveraineté. L'erreur où tombe le grand orateur chrétien vient de son admiration pour la théocratie juive et pour Louis XIV. Il a confondu l'autorité et le prince qui n'en est que le représentant.

Pénétré de son infaillibilité, Louis XIV voulut abaisser le parlement : en 1665, il en change le nom. Les parlements s'appelaient des cours souveraines ; ils ne durent plus s'appeler que des cours supérieures, pour bien faire comprendre qu'il n'y avait de souveraineté que celle du roi. Puis la fameuse *Ordonnance civile* de 1667 décida que le parlement serait tenu d'enregistrer d'abord les ordonnances, et qu'il n'aurait le droit de faire d'observations qu'après l'enregistrement, en d'autres termes, quand il ne serait plus temps. Il est évident que si le parlement avait voulu faire des observations après la loi enregistrée, on lui aurait répondu que hier il était trop tôt, et qu'aujourd'hui il était trop tard. Le parlement fut très-étonné de recevoir cette ordonnance, et quelque admiration qu'on eût pour ce travail qui faisait honneur au premier président Lamoignon, il y eut quelques symptômes d'opposition. Le premier président déclara que le roi voulait être obéi. « Dieu aussi veut être obéi, répondit le président Miron, et cependant il permet qu'on le prie. » Un ordre royal exila le président Miron à Quimper-Corentin ; et, depuis lors, le parlement averti resta muet.

Comment se fait-il que, sous le règne de Louis XIV, le parlement ait accepté cette situation inférieure? C'est qu'il y a des époques dans l'histoire où souffle un vent de liberté, et d'autres où souffle un vent d'obéissance. C'est surtout après les époques d'agitation, quand la paix publique a été troublée, qu'on voit le peuple n'avoir d'autre désir que de s'abriter sous la puissance d'un homme ; l'obéissance universelle fait la grandeur du souverain. C'était la situation où était la France sous Henri IV et Louis XIV. Mais la différence entre un grand prince comme Henri IV, et un roi ordinaire comme Louis XIV, c'est que Henri IV ne se servit de ses courtes années de pouvoir que pour chercher comment il pourrait guérir les blessures de la guerre civile, et rendre au pays un peu de bien-être et de liberté, tandis que Louis XIV se fit le centre de tout, ramena tout à lui, et ne vit qu'une seule chose, la majesté du roi soleil, *Nec pluribus impar*. L'histoire admire et a raison d'admirer le jeune Louis XIV choisissant pour les mettre à la tête des affaires les hommes les plus capables, et même elle devrait être moins injuste pour la vieillesse d'un roi qui eut jusqu'à la fin des sentiments patriotiques ; mais cette admiration devrait être ramenée à de justes bornes. Il faut juger de tels souverains, comme l'a dit madame de Staël, non par leur règne, mais par celui de leur successeur. Nous n'avons pas toujours une bien grande admiration pour l'homme pauvre, qui travaille au milieu des difficultés, et qui, économe, moral, finit par amasser cent mille livres de rente ; mais nous en avons beaucoup pour son héritier qui dépense en quelques années le fruit de quarante ans de travail. Nous disons : Voilà un gentilhomme, un homme bien né. Et puis, que devient le fils de celui-là ? Il est souvent obligé de recommencer comme son grand-père. On lui laisse la banqueroute et quelquefois le déshonneur. Eh bien ! le règne de ces rois prodigues comme Louis XIV, c'est l'histoire de celui qui hérite des cent mille livres de rente et qui les perd. Il a laissé à son successeur la banqueroute financière, et aussi la banqueroute du pouvoir. Il avait tellement comprimé tout par son absolutisme, qu'il légua à Louis XV un gouvernement impossible à continuer, très-difficile à réformer. On s'en aperçut bien au lendemain de sa mort.

Dans son testament, Louis XIV disposait de la régence comme s'il lui appartenait de statuer sur le futur gouvernement de la France. Or, c'était un principe reçu en France que la tutelle, étant le gouvernement même, ne pouvait se partager. Louis XIV cependant avait établi un conseil de régence où figurait M. du Maine à côté du duc d'Orléans. A qui s'adresser pour faire casser le testament du roi? On ne pouvait s'adresser qu'au parlement. On alla donc le chercher, et le 2 septembre 1715, le testament fut cassé. Le duc d'Orléans, le régent, eut bien soin, en venant au parlement, de déclarer aux magistrats que toujours il se servirait de leurs conseils et de leurs sages remontrances. « Je ne veux être libre,

disait-il, que pour faire le bien, liez-moi pour m'empêcher de faire le mal. » C'est là un de ces discours qu'on tient toujours au lendemain d'un avénement. Le parlement le fit inscrire sur ses registres, et il eut raison; on ne peut trop conserver de telles paroles, ne fût-ce que pour les comparer aux actions ultérieures de ceux qui les ont prononcées.

Le parlement rendit encore service au régent et à la France, en faisant tomber la succession au trône des princes légitimés, et en reconnaissant avec le régent qu'il y avait des lois fondamentales, que les rois eux-mêmes étaient dans l'impuissance de changer. On avait donc relevé la situation, mais en cela on avait agi, comme toujours en France, pour les besoins du moment. On se sert d'un corps, on lui rend ses prérogatives, et le lendemain, s'il veut se servir du droit qu'on lui a restitué, on le brise.

Le parlement voulut user de ses droits, tout récemment reconnus, lorsque l'Écossais Law vint en France et fit accepter au régent son projet de banque royale. On sentait bien que le parlement s'effrayerait de ce projet. Les cours de justice ont l'horreur du changement. Jamais grandes réformes, grandes innovations n'ont été faites par des magistrats. La magistrature est éminemment un pouvoir conservateur. Elle respecte la loi telle qu'elle existe et a toujours peur de la loi telle qu'on veut la faire. Tantôt c'est un avantage, et tantôt c'est un défaut. Dans la circonstance on eût bien fait d'écouter le parlement : mais le régent ne le voulait pas, et croyait avoir trouvé un trésor dans le papier-monnaie. On envoya l'édit à la cour des Monnaies, cour subalterne, qui enregistra sans difficulté l'édit qui établissait la banque nouvelle. Le parlement rendit alors un arrêt, qui était un envahissement sur le domaine du pouvoir exécutif, et qui défendait à tous receveurs et percepteurs d'accepter le papier de la Banque en payement de l'impôt. Puis on adressa au régent des remontrances, qui étaient d'un tout autre caractère que celles du XVIe siècle. Le parlement consentait à reconnaître que toute la puissance législative appartenait au roi. C'est un point que personne ne contestait. Mais, ajoutait-il, le roi a décidé que le parlement vérifierait tous les édits pour s'assurer qu'ils ne contenaient rien de contraire aux lois fondamentales du royaume « dont nous sommes responsables envers le roi et la nation ». — Voici donc la nation qui paraît en 1718. — Or, comment pouvons-nous examiner si ces édits sont contraires aux lois fondamentales, si c'est par une autre cour qu'on les fait enregistrer? De plus, les rois en nous chargeant de cette fonction, ont très-justement pensé que nous étions plus à même de connaître les vrais besoins du peuple, que des corporations qui ne sont jamais préoccupées que de leurs intérêts. D'ailleurs il n'y a pas de corps constitué en France qui puisse se réunir sans convocation expresse du roi. Seul le parlement subsiste par lui-même ; c'est donc à lui qu'il faut envoyer les édits de finance, car lui seul est constitué en l'absence des états généraux.

Ainsi, à quatre-vingts ans de la Révolution, voilà la nation qui paraît, les états généraux qu'on rappelle. C'est là un thermomètre infaillible qui prouve que, cent ans avant la Révolution, les réformes étaient nécessaires.

Law fut très-irrité de cette opposition qui venait traverser ses projets. Il chercha d'abord si l'on pouvait acheter les membres du parlement. Cela se faisait couramment en Angleterre. Il fut étonné de voir que les magistrats français n'étaient pas corruptibles. Il imagina donc un autre plan, ce fut de rembourser toutes les charges du parlement en papier, puis de faire un parlement qu'on nommerait à volonté. Le régent qui, comme tous les d'Orléans, était opposé aux mesures violentes, refusa; mais le parlement ne pardonna pas à Law d'avoir voulu le renverser, et lorsque la banqueroute arriva, en 1720, il décréta Law de prise de corps.

Le régent exila tout le parlement à Pontoise. C'était la première fois qu'on exilait un corps tout entier; cette mesure jetait les affaires dans un embarras extrême. Supposez que demain le palais de justice soit fermé, et demandez-vous ce que deviendraient, je ne dis pas les débiteurs, mais les créanciers...

La suite du règne de Louis XV se passa dans les mêmes querelles. Il semble de loin que durant ces soixante années on ait vécu tranquillement; mais, à y regarder de près, on trouve chaque année troublée par de misérables disputes : la société s'agite, le respect de la royauté décline chaque jour. On l'appelle justement le règne des lits de justice et des lettres de cachet.

Les luttes de la cour et du parlement roulent sur trois points principaux : les querelles religieuses, les querelles financières et les querelles d'enregistrement.

Les querelles religieuses tiennent une grande place dans le règne de Louis XV. Je ne veux pas vous en fatiguer. Je laisse de côté la bulle *Unigenitus*. Il n'y avait guère en jeu que des passions. Aujourd'hui on raille le parlement, qui ordonnait à un curé d'aller confesser et faire communier un mourant. Ce fut tellement l'usage à cette époque, qu'il me semble avoir lu quelque part que Voltaire malade fit commandement par huissier à son curé de lui apporter l'extrême-onction. Il n'y a pas de railleries assez piquantes contre cette conduite du parlement mettant la main à l'encensoir, et l'on ne critiquera jamais aussi vivement que je voudrais cette intervention sacrilége. Mais quand on blâme là-dessus le parlement, on ne dit que la moitié de la vérité. Tout ce qu'on dit est juste, mais on ne dit pas tout. La conduite du clergé n'était pas moins intolérante que celle du parlement, et lorsqu'un curé refusait de donner l'extrême-onction à un mourant, que faisait-il au dernier siècle? Il infligeait au malade une marque d'infamie, une flétrissure civile. L'homme à qui le clergé refusait les derniers sacrements était enterré la nuit comme un malfaiteur. Souvenez-vous du cadavre de Molière insulté par ce peuple

qu'il avait instruit et amusé. Voilà ce qui doit nous rendre plus indulgents pour le parlement. Toutes les fois que le refus de sacrement entraînera l'infamie civile, que le refus du sacrement de mariage forcera les gens à ne pas se marier, que le refus de l'extrême-onction entraînera le refus de sépulture, il deviendra nécessaire que les magistrats s'occupent de la question religieuse, pour dire aux prêtres : « De quel droit allez-vous marquer cet homme d'infamie, le traiter comme un malfaiteur? D'après les canons? Examinons ce qu'ordonnent les canons. » Et alors les canons de l'Église deviennent une loi de l'État interprétée par les magistrats civils. Il est impossible qu'il en soit autrement. C'est le résultat qu'atteint nécessairement l'alliance du gouvernement et de l'Église. On fait bien de condamner le parlement et le clergé ; mais le vrai coupable, c'est cette union de l'Église et de l'État, qui enchaîne l'Église à l'État et l'État à l'Église, et qui aboutit à cette confusion dont nos neveux seront bien étonnés, le jour où l'on aura compris que les relations de l'homme à Dieu ne regardent que l'homme et Dieu.

Quant aux finances, le parlement s'en occupa continuellement; la question était toujours très-délicate. Le gouvernement, en règle générale, n'avait pas d'argent; et, d'ordinaire, s'il avait mangé une partie de l'année suivante au moyen d'anticipations, le parlement refusait d'enregistrer les ordonnances; il était dans son droit, et, en s'opposant à la création des nouveaux impôts, il se rendait populaire un peu trop aisément. Mais on n'a pas encore trouvé le moyen de faire marcher le gouvernement sans argent. Il fallait donc traiter, s'arranger mutuellement. On finissait toujours par là après quelques sacrifices. Au fond, il y avait un tiers qui ne paraissait pas sur la scène, et des droits duquel le parlement disposait assez légèrement, moins légèrement toutefois que le prince. Ce tiers, c'était le peuple.

Sur la question d'enregistrement, le parlement, toujours inquiet de ses priviléges, professa vers le milieu du XVIIIe siècle une doctrine toute nouvelle et qu'il faut certainement ranger parmi les causes de la Révolution. En 1756, le parlement se rappela une parole du chancelier de l'Hospital, qui disait : « Toute la justice en France ne forme qu'un seul corps. » Et de cette phrase juste en soi et fort innocente, il tira une conséquence politique des plus menaçantes pour la royauté. Il érigea en maxime que tous les parlements de France n'étaient que des démembrements, des *classes* du parlement de Paris, et que le parlement de Paris était le conseil nécessaire de la royauté. Ainsi, il rattachait à lui tous les parlements de province, et, le mot d'ordre partant de Paris, on pouvait à un jour donné interrompre le cours de la justice dans tout le royaume. D'un autre côté, le parlement appelait à lui tous les pairs de France, en disant que leur place était dans son sein, et l'on formait ainsi une espèce de représentation nationale fort bizarre, puisqu'elle n'avait reçu son mandat de personne, mais qui se constituait elle-même le mandataire de tous.

Cette prétention du parlement était étrange. On arrivait ainsi à une forme de gouvernement qui aurait été la monarchie tempérée par une aristocratie de juges et de quelques grands seigneurs. Aussi voit-on en 1756, le roi tenir un lit de justice et le chancelier d'Aguesseau invoquer contre le parlement un argument décisif : « Si le parlement, dit le chancelier, peut par les arrêts empêcher la loi donnée par le roi d'être appliquée, c'est le parlement qui est le pouvoir législatif en France, ce n'est plus le roi.» Historiquement, le chancelier avait raison, mais ces prétentions du parlement, qui se sentait poussé et soutenu par l'opinion, prouvent combien le pays avait besoin de réformes, combien il désirait qu'il y eût un frein à ce pouvoir dont l'arbitraire le fatiguait malgré la douceur ou l'indolence avec laquelle on gouvernait.

En 1766, le roi, poussé à bout par la résistance du parlement, tient à Versailles un lit de justice, et expose la situation dans un discours que je recommande à celui qui nous donnera un livre dont nous avons grand besoin : l'*Histoire civile de la France*.

Le parlement de Paris avait pris fait et cause pour les parlements de Pau et de Rennes, et menacé de suspendre le cours de la justice. Dans ses remontrances ou dans la discussion qui les avait préparées, le parlement se disait le siége, le tribunal, l'organe de la nation, le protecteur et le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits. Il affirmait que ce corps indivisible du parlement, distribué en plusieurs classes, était juge entre le roi et son peuple; et que, si l'on n'écoutait pas les magistrats, leur devoir était de suspendre l'administration de la justice. C'était, vous le voyez, la prétention de partager la souveraineté.

Voici maintenant la réponse du roi, lue par le chancelier :

« Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, c'est faire injure à la magistrature... et méconnaître les véritables lois fondamentales de l'État. Comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma *personne seule* que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison ; que c'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité ; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi, et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi ; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage... que l'ordre public tout entier émane de moi ; que j'en suis le gardien suprême ; que mon peuple n'est qu'un avec moi, et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens, et ne reposent qu'en mes mains. »

Vous voyez combien cette pièce est curieuse. Elle prouve que dès cette époque il y avait dans la nation ce que j'appellerai l'esprit de réforme, et qui fut plus tard l'esprit de révolution. C'est le parlement lui-même qui prévient le roi que le lien d'obéissance commence à se détendre; c'est le roi qui croyait se fortifier en déclarant que la nation et lui ne font qu'un. Déclaration qui

me rappelle cette maxime de la loi anglaise, que le mari et la femme ne font qu'une personne; mais que cette personne, c'est le mari.

Les querelles se renouvelèrent, et, après quelques années de luttes, le roi appela auprès de lui M. de Maupeou, le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray, qui le débarrassèrent du parlement.

M. de Maupeou avait été président au parlement; il s'était montré un des plus ardents à la résistance; puis, en homme sage, il avait fait réflexion qu'il lui serait plus utile de servir le roi, et il s'était rendu aux lumières nouvelles qui venaient de l'éclairer. A la cour, on disait de lui que c'était un homme plein de ressources et d'énergie; au parlement, on l'appelait un renégat. C'était un ambitieux, qui cherchait tous les moyens de parvenir. Un beau matin, par exemple, il découvrit qu'il était le cousin de madame du Barry: moyen qui n'est pas sans analogie avec ce mot d'un seigneur du dernier siècle, à qui l'on demandait s'il connaissait la liste nouvelle du ministère: « Je ne la connais pas; mais, quelle qu'elle soit, il est impossible qu'il n'y ait pas un ministre qui ne soit un peu de ma famille. » Puis Maupeou, pour racheter ses péchés, se rendait auprès de madame Louise, qui s'était faite carmélite, et communiait dévotement à ses pieds. C'est par ces moyens, que je ne veux pas qualifier, qu'il réussit à se mettre en bons termes avec le roi.

Le duc d'Aiguillon était un homme dur, hautain; l'abbé Terray était un cynique. A qui lui disait: « Mais vous prenez l'argent dans nos poches », il répondait: « Où voulez-vous que j'en trouve? »

En décembre 1770, nouveau lit de justice. Nous y trouvons les mêmes déclarations que dans celui de 1766; mais nous remarquons qu'on y attaque l'esprit de système, la philosophie nouvelle, quoiqu'il n'y ait rien de moins philosophique que le parlement. C'est, dit-on, l'esprit de système qui tourne la tête au parlement. A toutes les époques, il y a un mot d'ordre qui sert à mettre les gens hors la loi. Tantôt on vous proscrit parce que vous êtes patriote; tantôt, parce que vous êtes bleu, ou blanc, ou rouge. En France, on trouve tout naturel de crier *au loup* pour se débarrasser de qui vous gêne.

Le roi ordonnait qu'on enregistrât les édits immédiatement; il revenait aux traditions de Louis XIV, et défendait qu'à l'avenir on se mêlât des questions de gouvernement. Le parlement refusa de rendre la justice, et se déclara insulté. Quelques jours après il fut brisé. Nous raconterons, dans la prochaine leçon, comment il le fut. Pour aujourd'hui, je veux dire comment cette conduite fut appréciée par un des plus grands citoyens qu'ait eus la France, Lamoignon de Malesherbes. La cour des aides, dont il était président, ne pouvait se faire illusion; elle devait être brisée comme le parlement. Ce qu'on voulait, c'était l'arbitraire sans frein. Malesherbes crut qu'il était du devoir de la cour de protester, et il faut le dire à l'honneur des magistrats de cette cour: quoiqu'ils s'exposassent à une ruine certaine et à la perte de leurs charges, ils n'hésitèrent pas à faire des remontrances à Louis XV. Ces remontrances nous sont restées. Je vous demande la permission de vous en lire quelques passages, vous verrez comment s'exprimait, en 1770, un président de la cour des aides. En fait d'énergie nous n'avons pas beaucoup gagné sur nos ancêtres; il y a même des gens difficiles qui pourraient trouver que nous avons perdu.

« Sire,

».... Nous avons mis sous vos yeux les malheurs d'un peuple qui n'a pas mérité d'être la victime de ces tristes discussions et de ces débats d'autorité. Ce peuple avait autrefois la consolation de présenter ses doléances aux rois vos prédécesseurs; mais depuis un siècle et demi les états n'ont pas été convoqués.

» Jusqu'à ce jour au moins, la réclamation des cours suppléait à celle des états, quoique imparfaitement; car malgré tout notre zèle, sire, nous ne nous flattons point d'avoir dédommagé la nation de l'avantage qu'elle avait d'épancher son cœur dans celui de son souverain.

» Mais, aujourd'hui, l'unique ressource qu'on avait laissée au peuple lui est aussi enlevée.

» On a cru pouvoir anéantir la première cour de France par un seul acte d'autorité arbitraire.

».... Ceux qui vous ont déterminé à anéantir les magistratures, vous ont-ils persuadé, sire, qu'il fallait livrer à leur despotisme la nation entière sans lui laisser aucun défenseur, aucun intercesseur auprès de Votre Majesté?

» Par qui les intérêts de la nation seront-ils défendus contre les entreprises de vos ministres? Par qui ses droits vous seront-ils représentés, quand les cours n'existeront plus et seront remplacées par des tribunaux avilis?

» Le peuple dispersé n'a point d'organe pour se faire entendre. La noblesse, qui approche plus près Votre Majesté, est forcée de garder le silence...; l'accès du trône semble se fermer aux princes de votre sang....

» Interrogez donc, sire, la nation elle-même, puisqu'il n'y a plus qu'elle qui puisse être écoutée de Votre Majesté.

» Le témoignage incorruptible de ses représentants vous fera connaître au moins s'il est vrai, comme vos ministres ne cessent de le publier, que la magistrature seule prend intérêt à la violation des lois, ou si la cause que nous défendons aujourd'hui est celle de tout ce peuple par qui vous régnez et pour qui vous régnez.

» Ce sont là, sire, les très-humbles et très-respectueuses remontrances que présentent à Votre Majesté

» Vos très-humbles, très-obéissants, très-fidèles et très-affectionnés serviteurs et sujets, les gens tenant votre cour des aides.

» Arrêté en la cour des aides de Paris, ce 18 février 1771. »

J'aime, je l'avoue, à vous citer de pareils passages, pour vous montrer comment nos pères avaient quelque raison de se glorifier de leur liberté; comment cette liberté française avait une énergie et une grandeur que nous n'avons pas dépassées.

En même temps, j'appelle votre attention sur ce Lamoignon de Malhesherbes, qui reparaîtra souvent pendant le règne de Louis XVI. C'est peut-être l'idéal le plus parfait du magistrat et du citoyen. Nul homme n'a jamais été plus fidèle à son devoir. Dès le règne de Louis XV, nous le voyons faire des remontrances fort belles; dans une autre occasion, il en avait déjà fait, dont nous parlerons plus tard, sur la liberté des citoyens. Sous le règne de Louis XVI, nous le voyons toujours attaché aux intérêts du peuple, allant toujours droit devant lui.

C'était, disait-on dans ce temps-là, un très-honnête homme; mais, ajoutait-on tout bas, ce n'était pas un

homme pratique. C'est un esprit chimérique. Le chancelier, M. de Maupeou, voilà un homme qui entend les affaires! demandez-lui le prix de toutes les consciences, il vous le dira. Cette morale a ses représentants encore aujourd'hui. Vous entendez des gens, qui se croient beaucoup d'esprit, déclarer que pour réussir dans le monde il faut être un peu coquin. Ce sont des hommes qui ne sont pas aussi scélérats qu'ils se l'imaginent, et qui n'ont pas tout l'esprit qu'ils se croient. Ils se calomnient sous tous les rapports.

Lamoignon nous montre ce qu'eût été la France, si un roi eût écouté les voix qui parlaient au nom de la justice et des intérêts du peuple. Ces voix étaient prophétiques. Nous commençons à comprendre pourquoi à la fin du règne de Louis XVI les états généraux furent convoqués : c'est que personne ne savait plus où donner de la tête, et que, depuis vingt ans, on ne parlait plus que des états généraux comme étant seuls capables de sauver la monarchie de l'abîme où l'avait poussée Maupeou.

Nous reviendrons sur ces deux personnages, Maupeou et Malesherbes, l'un représentant l'arbitraire, le despotisme, et l'autre les principes nouveaux. Ils furent, du reste, tous deux fidèles à leurs principes, et jusqu'au bout. Maupeou, qui était un vieillard de quatre-vingts ans passés lors de la révolution, révéla tout à coup son existence par l'envoi d'un don de huit cent mille livres pour le peuple. A ce moment, les dons patriotiques étaient fort à la mode. Quand on était mal noté, cela pouvait servir. Quant à Malesherbes, il vit son roi abandonné, et demanda à le défendre, quand personne ne voulait s'en charger. Il savait bien qu'il jouait sa tête; mais il la jouait avec un stoïcisme admirable. Vous connaissez les paroles qu'il prononça le matin du jour où on le conduisit à l'échafaud. Il avait heurté du pied le seuil de la prison, et il dit avec un sourire à ses enfants et petits-enfants qui allaient mourir avec lui : « C'est un mauvais présage; un Romain ne serait pas sorti ce matin. »

Maupeou restait fidèle à ses doctrines. Quand le pouvoir était le roi : Vive le roi! Quand le pouvoir était le peuple : Vive le peuple! Il a laissé des héritiers. Malesherbes n'avait jamais connu que la justice. Il avait défendu le peuple contre le roi. Quand le roi fut accusé, il défendit le roi contre le peuple, ne connaissant qu'une seule loi : obéir à sa conscience. Et qu'on ne se demande pas : A quoi servent de pareils hommes? Ils servent longtemps après leur mort. Si durant leur vie on a pu les considérer comme des gens peu utiles, un siècle, deux siècles après leur mort, ils sont encore vivants; ils viennent nous réchauffer par la chaleur de leur vertu. Grâce à eux, tout n'est pas stérile dans notre ancienne histoire. Il y a une chose sainte, que les Français du vieux temps nous ont laissée en exemple : le culte de l'honneur et l'amour du pays.

V

LES PARLEMENTS (fin).

Terminons nos études sur le parlement par un aperçu de la situation de ce grand corps dans les dernières années du règne de Louis XV, au moment du coup d'Etat par lequel la monarchie crut assurer le triomphe définitif du pouvoir absolu.

Ce fut un de ces duels où les adversaires s'enferrent mutuellement. La royauté tua le vieux parlement, et le parlement, en tombant, entraîna dans sa ruine la vieille monarchie.

C'est le 17 décembre 1770 que, sur les instigations du chancelier Maupeou, Louis XV tint à Versailles, dans la salle des gardes du corps, un lit de justice pour en finir avec la résistance et les prétentions du parlement.

Dans un préambule habilement rédigé, le roi se plaignait de l'esprit de système qui avait, disait-il, gagné le parlement; il rappelait les nombreux exemples de désobéissance qu'avaient donnés les magistrats; il leur reprochait de fonder leur opposition sur des doctrines qu'ils poursuivaient quand elles étaient soutenues par d'autres que par eux; il leur interdisait de s'intituler dorénavant les représentants de la nation, et cassait l'arrêt par lequel le parlement de Paris avait déclaré qu'il ne faisait qu'un seul corps avec les parlements de province. En outre, le roi défendait au parlement d'interrompre la justice en faisant des chambres assemblées, c'est-à-dire des délibérations générales, qui l'empêchaient de vaquer aux affaires ordinaires, et il décidait qu'on ne pourrait plus faire de remontrances qu'après l'enregistrement, remontrances qui devaient d'ailleurs être respectueuses et tomber immédiatement devant l'insistance du roi. C'était, vous le voyez, réduire le parlement à des fonctions judiciaires, et par conséquent introduire un grand changement dans l'organisation de la monarchie. Le parlement reçut cette injonction avec sa fermeté ordinaire. Il enregistra comme contraint et forcé; le lendemain, il protesta et suspendit la justice.

Cette résistance entraîna la chute de M. de Choiseul, qui a été un grand ministre du XVIIIe siècle, et qui possédait à un haut degré les qualités et les défauts des gentilshommes de son temps. Il était plus hardi dans la conception de ses desseins que dans leur exécution, mais il avait cette noblesse, cette générosité de sentiments qui a toujours plu en France. Il dépensait beaucoup d'argent et aimait beaucoup les femmes : c'étaient deux qualités ministérielles au siècle dernier. Il était le soutien du parlement, dont il s'était servi pour expulser les jésuites. On craignait son influence sur le roi, on entreprit de se débarrasser de lui. M. de Choiseul avait eu le mérite de ne pas plier devant madame Dubarry, et même de ne plier devant personne, car on raconte qu'ayant eu des discussions avec le dauphin, fils de Louis XV, il lui dit : « Monseigneur, je serai un jour votre sujet, mais je ne serai

jamais votre serviteur. » On se servit de la favorite pour le renverser. M. de Maupeou devint le maître des destinées de la France avec l'aide de M. d'Aiguillon, qui le poussait, et avec l'appui du roi, qui ne demandait qu'une chose, c'est que le silence se fît partout.

Quand le parlement suspendait la justice, on avait recours aux lettres de jussion. On ordonnait au parlement de reprendre son service, lui rappelant que le serment prêté par les magistrats les obligeait à rendre la justice. Le parlement ne tenait aucun compte de ces lettres; on en envoyait de nouvelles, une seconde, puis une troisième fois, et d'ordinaire le conflit se terminait par l'exil du parlement, ce qui ne rendait pas la justice plus facile. Quand le parlement était en vacances, la position du plaideur n'en était pas plus commode.

En 1771, un incident prouva que le parlement n'était pas exclusivement composé d'hommes d'une sévérité antique; il est vrai que nous sommes au XVIIIe siècle.

Au moment où le parlement interrompit ses séances, la princesse de Monaco plaidait en séparation avec son mari. Le prince de Condé portait à la belle plaideuse un intérêt tout particulier. Tous deux imaginèrent de faire croire au parlement que la cour se contenterait d'une marque de déférence. Si le parlement voulait juger une seule affaire, celle de la princesse de Monaco, par exemple, le roi céderait, l'édit ne serait point exécuté, peut-être même serait-il révoqué. Séduit par cette ouverture, le parlement évoqua le procès, et le termina au gré de la princesse. Mais la satisfaction du prince de Condé fut le seul résultat de cette condescendance intéressée, qu'on appela la paix de Monaco. Le lendemain, le roi publia de nouvelles lettres de jussion, dans lesquelles il déclarait que l'édit était maintenu, « sans avoir égard aux espérances qu'ont pu donner ceux qui se sont ingérés de se mêler de cette affaire sans y avoir été autorisés ». C'était un soufflet donné au prince de Condé sur la joue du parlement.

Il fallait aviser. Exiler le parlement, on n'y pouvait guère songer; on l'avait déjà exilé trois ou quatre fois, et toujours on s'était vu dans la nécessité de le faire revenir. Le parlement avait pris une telle habitude de ces promenades forcées, qu'il voyait dans l'exil le prélude d'une victoire prochaine. Cependant Maupeou était décidé à ne point céder. Ce fut alors qu'il imagina de faire une réforme complète de la justice en France, et voici comment il s'y prit : il se proposa, d'une part, de se débarrasser du parlement, et, de l'autre, de gagner l'opinion.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, les mousquetaires gris et noirs, auxquels revenaient ces sortes de fonctions, se présentèrent chez tous les membres du parlement, en présentant à chacun d'eux un papier sur lequel il devait signer un engagement de reprendre ses fonctions. Sur cent soixante-neuf magistrats, cent vingt et un refusèrent immédiatement, trente-huit signèrent; mais, le lendemain matin, l'esprit de corps l'emporta, ils déclarèrent qu'ils ne siégeraient pas.

On avait ainsi constaté judiciairement le refus du parlement de remplir son devoir; on l'avait mis dans son tort. Le soir même, un arrêt du conseil lui interdit toute fonction judiciaire, et défendit aux conseillers de prendre désormais le titre de membres du parlement. En même temps des lettres de cachet ou ordres du roi, c'était la même chose au dernier siècle, exilèrent les magistrats, les uns dans leurs terres, les autres, ceux qui déplaisaient le plus au chancelier, dans les endroits où l'on supposait que le séjour leur serait le plus désagréable. C'était là un des abus de la puissance du roi, de pouvoir interner quiconque lui déplaisait, et ce privilége devait être recueilli plus tard par le premier empire, comme un héritage de l'ancienne monarchie. On pouvait vous prier d'aller habiter à Quimper-Corentin ou à Carpentras, sans autre explication.

En 1771, ces exécutions furent faites avec une grande maladresse; on exila des gens malades ou infirmes dans des lieux qui pouvaient leur être mortels. Chaque fois qu'on fait des violences semblables, la conscience publique relève des maladresses de ce genre. Pourquoi? La raison en est simple. Quand c'est la justice qui agit contre des prévenus, la police, lors même qu'elle les traite avec plus ou moins de rudesse et de sévérité, n'est dans ce cas que l'instrument de la loi. L'opinion publique n'en ressent que peu d'émotion. Si, au contraire, c'est au nom de l'arbitraire que la police malmène des innocents, le sentiment public se révolte. L'arbitraire est toujours maladroit, parce que la conscience publique proteste contre lui. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elle a raison.

Le parlement ayant été exilé, on dut pourvoir à l'administration de la justice. On avait sous la main un tribunal supérieur, appelé le grand conseil, qui ne faisait pas grand'chose. A une époque où l'on avait voulu ôter au parlement certaines affaires, telles que les procès entre évêques et archevêques ou entre ordres religieux, et les conflits entre le parlement et les présidiaux, pour les déférer à une justice placée dans les mains du roi, on avait démembré le conseil d'État, et de ce démembrement on avait fait le grand conseil. C'est à lui qu'on dévolut la charge de rendre la justice, et de remplacer le parlement; mais, comme nos pères étaient habitués à avoir des juges inamovibles, ce ne pouvait être qu'une mesure de transition.

Pour détruire le parlement sans le faire regretter, il fallait gagner l'opinion. Comment? Par une réforme des abus judiciaires. Le plan de Maupeou était fort habile. Notre ancienne administration judiciaire n'était pas sans défauts. Les corriger, c'était donner satisfaction à certaines demandes du public, et pourvu que le roi pût faire enregistrer ses édits comme il l'entendait, Maupeou ne demandait pas mieux.

Ce qui excitait les plaintes les plus générales, c'était

la vénalité des charges. Les charges se vendaient; les acquéreurs étaient agréés par le parlement. A la faveur de ce système, une espèce d'oligarchie s'était formée peu à peu. Les familles parlementaires conservaient entre elles le monopole des fonctions judiciaires. Cela déplaisait à beaucoup de monde et était contraire aux idées d'égalité, déjà fort puissantes dans notre pays. Maupeou abolit la vénalité des charges. Désormais les juges seraient nommés par le roi, sans autre recommandation que celle du mérite et du talent.

On déclara en même temps que la justice serait gratuite; en d'autres termes, que les juges l'administreraient gratuitement : et c'est en ce sens que nous l'entendons en France, car nous savons de reste que la justice n'est pas gratuite. En 1771, il restait encore un certain nombre de droits qui se payaient aux juges sous le titre d'épices ou de vacations. Ces droits profitaient aux secrétaires des magistrats, qui ne bénéficiaient en rien du produit de leur charge. Ce n'en était pas moins une gène pour le public; on la supprima. On décida en outre que la justice serait rapprochée du justiciable. En effet, un des grands défauts du parlement de Paris, était de s'être agrandi avec la monarchie. Ce n'est qu'assez tard qu'on avait admis dans quelques grandes provinces des parlements qui, sans avoir l'étendue et l'importance du parlement de Paris, limitaient sa compétence. Le ressort du parlement de Paris couvrait plus d'un tiers du sol de la France, et sa juridiction s'étendait sur presque la moitié des habitants. Ainsi Lyon, Arras, Poitiers, dépendaient de lui. M. de Maupeou établit six conseils supérieurs, nous dirions aujourd'hui six cours d'appel, qu'il plaça à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers. On réduisit ainsi de beaucoup le ressort du parlement de Paris. C'était une amélioration véritable contre laquelle il n'y avait pas sujet de réclamer.

Une autre mesure, bonne en elle-même, allait à l'adresse des grands propriétaires. Les justices seigneuriales existaient encore, mais elles étaient bien déchues. Elles se réduisaient à l'obligation imposée au seigneur de faire la police rurale de son canton; c'est à ses frais qu'il lui fallait arrêter les délinquants et commencer l'instruction; il y avait mille petits délits qu'il devait constater et dont il devait payer la poursuite. Beaucoup de seigneurs répugnaient à ces dépenses, et la police était assez mal faite. M. de Maupeou mit tous ces frais à la charge du gouvernement.

Ainsi, les juges désormais choisis d'après leur talent et leur mérite, et rapprochés des justiciables, les frais de justice réduits et mis à la charge du gouvernement, voilà les réformes que Maupeou offrait à la nation en échange de la garantie politique qu'il lui enlevait.

Il déclarait en outre que le parlement conserverait ses priviléges réguliers, qu'il serait toujours la cour des pairs; qu'il garderait même le droit de faire des remontrances, pourvu qu'elles fussent présentées d'un ton respectueux et qu'elles cédassent devant la volonté réitérée du roi. « Ainsi, disait l'édit en un langage pompeux, le parlement, dépositaire des lois, chargé de les promulguer, de les faire exécuter, de nous en faire connaître les inconvénients, et de faire parvenir jusqu'à nous les besoins de nos peuples, juge enfin de toutes les questions qui intéressent notre couronne et les droits des pairs, jouira encore de cette considération plus précieuse que donnent les vertus, les lumières, le zèle et le désintéressement. » Dans ce dernier mot il y avait une épigramme; mais, en fait de désintéressement, l'ancien parlement avait fait ses preuves, et ce fut le parlement Maupeou qui, rencontrant l'occasion de faire les siennes, laissa beaucoup à désirer. Vous avez tous lu les Mémoires de Beaumarchais, je n'ai pas besoin d'en dire davantage.

Quoiqu'on eût dit que pour chaque place de juge le nouveau parlement présenterait trois candidats, cette réforme pécha par le choix des magistrats. Le cardinal de Richelieu, qui ne saurait être suspect d'avoir manqué de zèle pour l'autorité royale, avait reculé devant l'abolition de la vénalité, parce que, selon lui, la faveur donnerait de plus mauvais choix, qu'on appellerait aux fonctions publiques une foule de gens qui n'y seraient appelés ni par leur talent, ni par une vocation de famille, et qu'on affaiblirait ainsi le commerce et l'industrie. Son opinion, qui a un peu vieilli, était donc que, d'une part, la faveur distribuerait les offices plus mal que la fortune, et de l'autre, qu'on ouvrirait la porte à une foule de médiocrités ambitieuses, qu'il était préférable d'écarter.

C'était aussi l'opinion de Montesquieu. « Dans les monarchies, dit-il, quand les charges ne se vendraient pas par un règlement public, l'indigence et l'avidité des courtisans les vendraient tout de même. Le hasard donnera de meilleurs sujets que le choix du prince. » Je crois que Montesquieu avait raison dans notre ancien régime. Ce mot de vénalité peut paraître odieux; au fond, c'était pour quelques familles le droit de se dévouer au service judiciaire. L'ancienne organisation avait créé une oligarchie qui possédait un privilége, mais qui, du même coup, y gagnait une indépendance de caractère, un amour de l'étude, un esprit de corps fort utile au pays. Eh bien, la réforme de M. de Maupeou avait l'inconvénient de remplacer un abus qui produisait quelque bien par un abus qui ne produisait que du mal. L'opinion publique ne devait pas s'y tromper.

C'est au mois d'avril 1771 que M. de Maupeou se mit en mesure d'exécuter ses projets. Jusque-là le grand conseil avait jugé. Le 13 avril, le roi tint à Versailles un lit de justice où il signifia que des conseils supérieurs seraient établis et la vénalité supprimée. En même temps on profita de ce lit de justice pour installer tout de suite le nouveau parlement. La difficulté, pour M. de Maupeou, c'était de trouver des juges. On avait vu trop de fois le parlement revenir, on se méfiait trop des faveurs ministérielles, pour que beaucoup de personnes

les acceptassent facilement. Pour éviter toute résistance, M. de Maupeou voulut faire des juges par un coup d'État. Il avait rassemblé le grand conseil à Versailles, sans lui dire pourquoi on le convoquait; il y avait joint quelques hommes décidés à accepter une place, quel que soit celui qui la donne, et enfin il avait réuni à cette foule un peu mêlée le premier président et l'avocat général Séguier, qui étaient destinés à faire la transition entre l'ancien parlement et le nouveau.

Le premier président, placé par ses sympathies entre la cour et le parlement, n'avait pas cru devoir se prononcer aussi nettement que ses collègues. Quant à l'avocat général, il avait trop d'obligations à la faveur royale pour aller aussi loin qu'il l'eût voulu.

Dans un discours solennel, le chancelier déclara que la résistance du parlement avait forcé le roi à punir la rébellion et à venger l'autorité; mais que, s'il avait fallu prendre des mesures rigoureuses, la France bénirait bientôt cette heureuse révolution. Des révolutions heureuses, il n'y en a pas beaucoup, et celle-là, notamment, devait tourner mal pour l'ancienne monarchie. Quand M. de Maupeou eut parlé, ce fut au tour du premier président. Son discours fut bref. « Sire, dit-il, dans un lieu, dans un jour où tout annonce l'usage le plus absolu de votre puissance, nous ne pouvons remplir d'autre devoir que celui du silence, du respect et de la soumission. »

Le chancelier dit alors aux gens du roi qu'ils pouvaient parler. Suivant l'usage, ils se mirent à genoux. Maupeou leur dit que le roi ordonnait qu'ils se levassent. Ils se levèrent aussitôt, et, debout et découverts, maître Antoine-Louis Séguier, avocat du roi, porta la parole en leur nom.

Avant de vous lire le discours de M. Séguier, faisons d'abord connaissance avec lui. Séguier appartenait à une famille de magistrats; c'est un de ses ancêtres qui avait été le premier avocat général en titre d'office, et, par une fortune singulière, c'est sur sa tête que devait s'éteindre cette charge d'avocat général, car elle finit avec le parlement, et Séguier mourut en 1793. A vingt-deux ans, il était devenu avocat au Châtelet, à vingt-quatre ans, avocat général au grand conseil; à vingt-six ans, le roi l'avait nommé son premier avocat général au parlement. Protégé dès le berceau par la faveur royale et par la fortune, sa vie, comme vous voyez, avait été infiniment douce. Toutes les portes s'étaient ouvertes devant lui. A trente et un ans, on l'avait nommé de l'Académie, en remplacement de Fontenelle. L'Académie tenait toujours à avoir un Séguier dans son sein pour rappeler que c'était un Séguier qui, après Richelieu, avait été son fondateur, et que c'était chez un Séguier que s'étaient tenues ses premières séances. Ce n'était donc pas un homme dont il semblait qu'on pût attendre beaucoup d'énergie. Les hommes d'énergie sont d'ordinaire ceux qui ont lutté, et non ceux qui dès le premier jour n'ont eu qu'à se laisser aller sur la pente où ils ont glissé mollement. Mais Séguier était un parlementaire de la vieille roche, fort religieux, fort opposé à la philosophie du XVIIIe siècle; il avait au plus haut degré les idées et les vertus des anciens magistrats. A ses yeux, la réforme de M. de Maupeou n'était rien de moins qu'une révolution. Rien ne lui eût été plus facile que d'accepter la position qu'on lui offrait. Le parlement même lui avait maintes fois témoigné quelque défiance; il avait été trop souvent l'homme du roi plutôt que l'homme du parlement. Il s'agissait donc pour lui de rompre avec la royauté, qui l'avait aimé et protégé. Il était dans la position d'un homme qui doit opter entre son devoir et son intérêt. Il n'hésita pas, il préféra son devoir. Son discours n'a pas l'âpreté des discours de Malesherbes. C'est plutôt une prière adressée au roi; mais il lui parle en face, et ne cède pas quand tout le monde plie autour de lui, et plie pour faire fortune.

« Sire, Votre Majesté étale en ce moment le spectacle de sa puissance. L'éclat du trône, la présence de votre personne sacrée, les princes de votre sang royal, les pairs de France, le choix des autres personnes qui composent cette illustre assemblée, le lieu même où elle est convoquée, tout, jusqu'à la défense qui nous a été faite de paraître devant Votre Majesté avec l'habit de notre état, le seul convenable à la dignité de cette auguste séance, tout annonce l'exercice le plus entier des droits de la souveraineté, tout semble fait pour intimider des magistrats déjà surchargés du poids de leur situation; mais l'amour et la fidélité surmontent en eux la crainte au milieu de cet appareil imposant.

».... Nous cherchons en vain au pied du trône les magistrats qui composent avec nous le premier parlement de votre royaume, nous ne les voyons plus. Votre bras s'est appesanti, un moment de courroux a décidé de leur sort; ils ont été dispersés par les ordres de Votre Majesté, et nous nous trouvons seuls aujourd'hui au milieu des princes et des pairs, étonnés comme nous de voir des étrangers remplacer les officiers de votre parlement.... Organes de la cour des pairs, qu'il nous soit permis de solliciter le rappel des magistrats qui lui étaient associés dans l'administration de la justice.

» Accusés à la face de toute la France d'être infestés de l'esprit de système *qui a porté de funestes atteintes à la religion et aux mœurs*, annoncés comme coupables d'avoir voulu s'approprier une partie de l'autorité du souverain, déshonorés aux yeux de leurs concitoyens par ces imputations flétrissantes, condamnés sans avoir été entendus, et jugés sans aucune instruction préalable, enlevés à leurs fonctions, privés de leur état, arrachés à leurs familles en larmes pendant la nuit, au milieu de leur sommeil, et dépouillés de leur patrimoine, est-il encore quelque genre de peine qu'on ait pu leur faire supporter?

».... Non, Sire, des ordres aussi rigoureux ne sont pas sortis de votre main bienfaisante; le ciel vous a doué d'une âme sensible et d'un cœur compatissant; votre caractère est étranger à la sévérité avec laquelle ces magistrats ont été poursuivis pour n'avoir écouté que le cri de l'honneur, la voix du devoir et le témoignage de leur conscience.

»... Il est affreux à tous les membres de votre parlement d'avoir eu le malheur de déplaire à Votre Majesté; mais, Sire, quel nouveau sujet d'affliction et pour eux et pour nous, si leur destitution allait influer, et sur le bien public, et sur l'intérêt de votre service, dont il est inséparable! Que serait-ce si tant de nouveaux établissements, destructifs de ces lois qui ont assuré si longtemps le bonheur et la tranquillité de la France, allaient devenir une source de fermentation dans les esprits et de troubles dans l'État.... Nous ne balancerons pas à supplier Votre Majesté de vouloir bien faire attention que vos peuples sont pénétrés de la douleur la plus profonde; que la dispersion des membres de votre parlement annonce l'anéantissement des formes les plus anciennes; que toute nouveauté est dangereuse; que l'interversion des lois a été plus d'une fois, dans les plus grandes monarchies, la cause ou le prétexte des révolutions, et que dans une monarchie la stabilité seule des magistrats peut leur assurer cette liberté qui doit être l'âme des délibérations, et garantir la sûreté des droits respectifs du souverain et de son peuple.

».... Assurés de retrouver toujours en Votre Majesté le père de vos sujets, guidés par notre seul devoir, nous ne craindrons pas de supplier Votre Majesté de vouloir bien retirer un édit qui forme un contraste aussi étonnant avec les lois et ordonnances du royaume, auxquelles il n'a pas même dérogé. »

Vous voyez que ce discours n'a rien de violent; on n'y

trouve que le ton de la plainte ; mais rien n'est plus fort dans le monde que les plaintes des gens timides, parce que quand les gens timides en sont là, c'est signe que la conscience et l'opinion publiques sont avec eux. Le roi Louis XV écouta, comme il faisait toujours, c'est-à-dire à peu près en dormant, les plaintes de M. Séguier, et le lit de justice se termina par la nomination du nouveau parlement. M. de Maupeou, qui avait amené avec lui les membres du grand conseil, et les tenait là, n'eut garde de les laisser partir. Il craignait qu'il n'y eût des défections sur la route de Versailles à Paris. Aussi les emmena-t-il dîner avec lui à Versailles; après quoi on les conduisit à Paris pour les installer, à peu près comme on eût conduit des malfaiteurs en prison.

Un seul magistrat, un vieillard, Lambert, doyen du grand conseil, se douta du piége, et, dès qu'il eut passé la barrière de Versailles, ordonna à son cocher de le ramener à l'hôtel. Une lettre de cachet lui enjoignit de se rendre au parlement le lendemain. En y entrant : « Je viens ici, dit-il, par l'ordre du roi, mais je ne siégerai pas; j'abandonne au roi ma fortune, ma liberté, ma vie, mais je garde ma conscience. » Le soir même il recevait un ordre d'exil; il l'attendait.

M. de Maupeou avait pris ce qu'il avait trouvé. Il n'avait pu être très-difficile, et s'était vu dans la nécessité de s'adresser à des gens plus ou moins tarés. Il leur tint un discours fort éloquent. Tous ses discours sont très-bien faits; ils étaient composés d'ordinaire par son secrétaire, qui devint plus tard troisième consul de la république française. Le futur duc de Plaisance se faisait ainsi la main, non à la liberté, mais à la monarchie administrative, qu'il devait servir avec autant de dévouement dans ses vieux jours que dans sa jeunesse.

Dans le public l'irritation fut très-grande. C'était quelque chose d'inquiétant que de voir disparaître ce parlement qui pendant tant de siècles avait été considéré comme une barrière contre les abus de la monarchie. En disparaissant, le parlement laissait un grand vide dans la monarchie.

Les princes du sang protestèrent contre ce qu'ils appelaient l'altération des lois fondamentales de la monarchie. Un seul fit exception, le comte de la Marche, et encore protesta-t-il à sa manière, en disant que, quand on n'avait pas cent mille hommes à mettre en ligne, il ne fallait pas résister au roi. Sur quoi, il alla demander à l'abbé Terray de lui payer ses dettes. Parmi les pairs, il y en eut treize qui protestèrent : c'était la minorité. Les parlements de province suspendirent la justice. Toulouse, Besançon et Rouen demandèrent les états généraux. Les bailliages, qui étaient des tribunaux inférieurs, en firent autant; le lieutenant civil de Meaux, Lanoue, écrivit à M. de Maupeou : « J'aime mieux mourir de faim que de honte. »

A Paris, les avocats refusèrent de plaider; de leur côté, les plaideurs ne se souciaient pas d'aller devant le nouveau parlement, qui pouvait ne pas durer longtemps, bien sûrs que l'ancien parlement, s'il était rétabli, ne leur pardonnerait pas d'avoir comparu devant ces intrus.

De partout pleuvaient les épigrammes les plus désagréables. Un mercier avait inventé des galons qu'on surnomma *à la chancelière*. Pourquoi? Parce qu'ils étaient faux et ne rougissaient pas. L'épigramme suivante courait tout Paris :

La cour royale est accouchée
De six petits parlementaux,
Tous composés de coquinaux :
Le diable emporte la couvée!

M. de Maupeou fut décoré du cordon bleu. Aussitôt on fit ce couplet :

Le grand vizir qui, dans la France,
Pour régner seul, met tout en feu,
Méritait le cordon, je pense,
Mais était-ce le cordon bleu?

Les femmes surtout se distinguaient par leur profonde connaissance des lois fondamentales de la monarchie. Il était impossible d'imposer silence aux salons, et l'on disait assez spirituellement que M. de Maupeou aurait gagné son procès s'il eût pu faire taire les femmes et parler les avocats. En général, la seconde partie du problème est moins difficile à résoudre que la première. Mais le mouvement d'opposition était si fort, que les avocats eux-mêmes restaient bouche close : grand symptômes de révolution.

Fort embarrassés de leur situation, voulant, suivant l'usage, garder leur place et se faire pardonner leur conduite, les nouveaux magistrats disaient, chacun de son côté : « J'ai eu la main forcée, je n'ai pu faire autrement. » Malesherbes leur répondait qu'en France, on n'a jamais coupé le cou à qui refuse une place, et que, lorsqu'on en accepte une, on sait bien ce qu'on fait. Il avait déjà dit dans ses remontrances : « Qui trouverez-vous pour remplir de pareilles fonctions? Des ambitieux qui braveront la haine publique; des misérables séduits par la perspective d'un traitement; en d'autres termes, des gens corrompus ou qui sont prêts à le devenir. Voilà à quels hommes vous allez confier l'administration de la justice. »

Les écrivains, à leur tour, se mirent de la partie. Il n'y avait pas de jour qui ne vît éclore un pamphlet. On a calculé que cette question du parlement donna naissance à cinq cents pamphlets pour le moins. Il y en avait trois cents qui attaquaient M. de Maupeou pour plaire au public. On ne lui ménageait pas les personnalités. Ainsi on répétait qu'il n'était pas de vieille noblesse, que son bisaïeul avait été notaire en 1540, ce qui assurément était en dehors de la question.

M. de Maupeou se pourvut de panégyristes dont quelques-uns parurent si vivement convaincus de la justice de ses réformes, qu'assurément ils avaient reçu des lumières d'en haut. L'un d'eux alla jusqu'à appeler le conseil du roi « l'assemblée des justes ». On se demanda si le mot était une épigramme ou un éloge excessif, et

l'on fit saisir le pamphlet comme dépassant les limites de l'éloge ministériel.

En désespoir de cause, on essaya de faire agir le nouveau parlement. On lui demanda de faire des remontrances, de s'essayer à une opposition respectueuse; mais tout le monde estima que ce n'était qu'une comédie.

Cependant M. de Maupeou rencontra un appui très-puissant dans un homme dont la France était habituée à écouter la voix. Voltaire, qui a été toute sa vie le partisan d'une monarchie administrative, telle que celle de Frédéric II, qui aurait voulu un roi actif, vigilant, s'occupant de son peuple, sans intermédiaire entre lui et la nation; Voltaire, qui comprenait moins la liberté que l'égalité, et qui détestait le privilége, Voltaire voyait dans la dissolution du parlement la destruction d'un abus. Il en voulait d'ailleurs beaucoup au parlement de la condamnation du chevalier de la Barre et de la mort horrible de Lally Tollendal. De bonne heure il y eut en lui une animosité très-grande contre le parlement, dont il ne comprenait pas l'utilité et dont il voyait tous les défauts. Déjà dans la *Henriade*, il met dans la bouche de Bussy ces vers, assez mauvais du reste, contre le parlement :

> Mercenaires appuis d'un dédale de lois,
> Plébéiens qui pensez être tuteurs des rois,
> Lâches, qui, dans le trouble et parmi les cabales,
> Mettez l'honneur honteux de vos vertus vénales,
> Timides dans la guerre et tyrans dans la paix,
> Obéissez au peuple et suivez ses décrets.
> Il fut des citoyens avant qu'il fût des maîtres!

Ces vers sont, à mon avis, assez mauvais, car les vers doivent faire image, et je voudrais bien voir en peinture les *appuis d'un dédale de lois*.

La question, d'ailleurs, était de savoir, non s'il y avait eu des citoyens avant qu'il y eût des maîtres, ce qui me semble douteux; mais qui on écouterait, ou de la loi représentée par le parlement, ou de l'arbitraire représenté par le roi et ses ministres.

C'est alors que Voltaire écrivit son *Histoire du parlement*, pamphlet médiocre, dans lequel il signale tous les mauvais côtés du parlement. Il n'y a jamais eu dans le monde d'institution parfaite, et c'est une remarque de Franklin dont on a souvent l'occasion de vérifier la justesse, que toutes les fois qu'on réunit des hommes, on réunit avec eux leurs passions, leurs préjugés, leurs faiblesses.

L'opposition de Paris étonna, indigna Voltaire. Il écrivit à son ami d'Argental la lettre suivante. Vous savez que les lettres de Voltaire étaient des journaux qu'on se passait de main en main :

« Presque tout le royaume est dans l'effervescence et la consternation. La fermentation est aussi forte dans les provinces qu'à Paris même. L'édit me semble pourtant rempli de réformes utiles. Détruire la vénalité des charges, rendre la justice gratuite, empêcher les plaideurs de venir à Paris des extrémités du royaume pour s'y ruiner, *charger le roi de payer les frais des justices seigneuriales*, ne sont-ce pas là de grands services rendus à la nation ? »

Voltaire était juge seigneurial, et très-fier de l'être.

« Ces parlements, d'ailleurs, n'ont-ils pas été souvent persécuteurs et barbares ? En vérité, j'admire les Welches de prendre le parti de ces bourgeois insolents et indociles. Pour moi, je crois que le roi a raison ; et, *puisqu'il faut servir*, je pense que mieux vaut le faire sous un lion de bonne maison, et *qui est né beaucoup plus fort que moi*, que sous deux cents rats de mon espèce. »

Le raisonnement paraît médiocre. La question n'était pas de savoir comment il faut servir, mais comment on pouvait arriver à ne plus servir, et à se débarrasser à la fois du lion et des rats.

Voltaire disait encore qu'il avait les reins peu flexibles, qu'il consentait à faire une révérence, mais que cent de suite le fatiguaient. Dans la circonstance, il n'en fit qu'une, mais, il faut le dire, elle était de trop. Il adressa une pièce de vers à l'*Adorable Égérie :* c'était la Dubarry qu'il flattait sous ce voile mythologique. Louis XV transformé en Numa, madame Dubarry en nymphe Égérie, c'était pousser un peu loin la licence poétique.

Comparez la conduite de Voltaire à celle de M. Séguier, et dites si la convenance est du côté du vieux poëte, qui fut souvent mieux inspiré.

Toute la coterie de Voltaire le suivit dans cette croisade. Condorcet écrivait : « J'aime la liberté; je ne puis souffrir les tyrans, de quelque espèce qu'ils soient, et je n'en connais pas de plus vils et de plus à craindre pour mon pays

> Que ce sénat barbare, et ses horribles droits
> D'égorger l'innocence avec le fer des lois.

Vers tout à fait paradoxal ; car toutes les fois que vous donnerez aux hommes le droit de juger, ils pourront toujours égorger l'innocence avec le fer des lois.

Vous trouverez sur le rôle du parlement les jugements les plus divers. Chacun sur cette question se place à un point de vue particulier. Les amis de la monarchie administrative, qui veulent un seul pouvoir agissant sans contrôle, trouvent que le parlement fut une institution absurde, une gêne pour l'ancienne royauté. D'autres, au contraire, identifient le parlement avec l'intérêt populaire; ils font des parlementaires les représentants de la nation, et trouvent que leur chute fut un grand malheur pour la liberté.

Je crois que dans ces jugements divers il y a partout des préjugés, des manières de voir qui ne sont pas celles de nos pères. Nous sommes habitués à des lois précises qui déterminent le rôle de chacun. Nos pères n'étaient pas si délicats; et, dans les affaires politiques, ils ne portaient pas aussi loin l'amour de la logique. Ils étaient gouvernés plutôt par des coutumes que par des lois, de même qu'on l'était à Rome sous la république, et qu'on l'est encore, à certains égards, en Angleterre. C'est à leur point de vue qu'il faut se placer pour juger le parlement.

Eh bien ! pendant de longs siècles, le roi et le parlement ont vécu paisiblement ensemble, sans que l'un songeât à se délivrer de l'autre. Le roi savait bien que le parlement finirait par céder, s'il l'exigeait impérieusement; le parlement, de son côté, savait que s'il résis-

tait trop longtemps, il entraverait la justice; mais il n'avait pas l'intention d'aller si loin, et ne songeait nullement à affaiblir la monarchie. Ce ne fut que sous le règne de Louis XV que le parlement mena les choses à un point où la royauté se trouva acculée, et crut sortir d'affaire par un coup d'État. Mais alors on sent que, dans la lutte, il y a une personne toujours présente, et dont on ne parle pas; c'est la nation. En 1771, le parlement était plus que le roi le représentant de cet intérêt nouveau; mais c'était un représentant qu'on ne choisissait que faute d'en avoir un autre, et parce que c'était le seul corps indépendant qui subsistât. On s'en aperçut bientôt. Le jour où l'assemblée constituante fut installée, où la nation eut une représentation légitime, le parlement s'effondra.

Ainsi la puissance légitime du roi dans notre ancienne monarchie était une puissance absolue en droit, limitée en fait. La limite était très-imparfaite : le parlement ne défendait pas toujours les intérêts du peuple; le roi eut quelquefois raison contre le parlement. En résumé, c'est une monarchie assez mal définie. Les droits du peuple n'avaient qu'une garantie des plus faibles. Mais pendant longtemps l'opinion n'en demanda pas davantage. Ce n'est guère qu'à partir du règne de Louis XV, lorsque les idées anglaises commencèrent à pénétrer en France, qu'on en vint à s'apercevoir que le gouvernement était insuffisant. Jusque-là, la France se trouvait aussi libre avec son parlement demi-judiciaire, demi-administratif, que l'Angleterre avec son parlement vénal.

Mais si l'introduction de la liberté en France devait faire disparaître le parlement, il serait injuste d'oublier les services qu'il a rendus, et les grands caractères qu'il a formés. Une institution qui, pendant quatre siècles, a donné à la France une suite de grands noms et de nobles familles, avait évidemment une séve généreuse. Or, quand nous cherchons dans notre histoire de grands exemples, des vertus héroïques, à côté des noms militaires nous trouvons des noms parlementaires, le nom de Molé à côté de celui de Condé.

Et quels noms que ceux des Lamoignon, des d'Aguesseau, des Talon, des Séguier, des d'Ormesson, et de tant d'autres! Ce sont les plus purs de l'ancienne monarchie. Si les mots de liberté et de justice ont été quelquefois prononcés dans notre ancienne France, si les droits du peuple ont été défendus, on le doit à ce vieux parlement. Aussi faut-il lui laisser une grande place dans notre histoire, car il a eu cette bonne fortune d'être souvent le représentant des droits populaires; et, il faut le répéter, en fait de grandeur d'âme, de générosité, de désintéressement, aucune magistrature, ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes, n'a brillé d'un plus noble éclat.

ÉDOUARD LABOULAYE.

COLLÉGE DE FRANCE.

LITTÉRATURES SLAVES.

COURS DE M. ALEXANDRE CHODZKO.

La poésie épique chez les Bohêmes.

Les siècles qui se sont écoulés depuis la chute de l'empire romain jusqu'au commencement des croisades forment une époque intermédiaire entre le monde païen et le monde chrétien, époque toute de déplacements, de guerres, d'invasions, où des millions d'hommes jusqu'alors inconnus, arrivant de l'Asie en Europe, se heurtent contre les peuples indigènes avec lesquels les uns ne tardent pas à se confondre, tandis que les autres s'efforcent de se constituer en États distincts et indépendants. C'est l'époque la moins connue dans les fastes de la chrétienté, surtout pour ce qui concerne la littérature vraiment nationale de ces peuples désormais réunis sous le drapeau de l'Évangile. Leurs chroniqueurs et leurs savants, pour la plupart élèves des écoles grecques ou latines, ne connaissent d'autres sources de renseignements ou d'inspiration que les auteurs classiques, et traitent avec indifférence, souvent avec dédain, tout ce qui sort d'une autre origine; ils n'auraient certes pas conservé le peu de témoignages que nous possédons sur les institutions païennes des Gaulois, des Germains et des Slaves, s'ils n'eussent pas été écrits dans la langue de César, de Tacite, et dans celle de Constantin Porphyrogénète. Il a fallu plusieurs siècles de tâtonnements et d'essais pour que chacun des peuples convertis au christianisme osât enfin être lui-même, et rompant en visière aux préjugés de l'université et du cloître, se développer dans le sens de sa propre nationalité. Par un hasard providentiel, le premier poëme écrit en langue vulgaire, l'épopée de Dante, fut en même temps une des productions les plus sublimes qu'ait enfantées le génie de l'homme. De tous les titres que l'initiative d'Alighieri s'est assurés à la reconnaissance des nations chrétiennes, le plus glorieux, c'est de les avoir encouragées à exploiter, chacune pour son compte, ce que leurs traditions et leurs langues offraient de richesses indigènes. Dès lors on n'ira plus évoquer l'ombre de Virgile; tous ces peuples finiront par trouver dans leur patrie même une Béatrix qui leur servira de guide dans le paradis des âmes.

Depuis Leibnitz jusqu'à nos jours, les recherches des savants ont amené d'abord la découverte de plusieurs épopées nationales et ensuite la création d'une science : la philologie comparée, grâce à laquelle tous les peuples de l'Europe moderne, à peu d'exceptions près, ont pu être rattachés à une seule famille qu'une certaine communauté d'aspirations et de besoins moraux fait graviter, pour ainsi dire, dans un même cercle d'idées. Une remarque suffira : Quand les chefs-d'œuvre de la littérature scandinave, relégués en Islande, ou gravés en runes sur des rochers d'Upland, quand les poëmes épiques de l'Allemagne et ceux des Slaves de Bohême

sortirent enfin du tombeau où ils gisaient, voués à l'oubli, ces monuments antiques de religion, d'histoire et de poésie révélèrent un fait curieux : l'indestructibilité du principe traditionnel chez tous ces peuples. Devenus chrétiens, ils vivaient, pour ainsi dire, d'une vie double. La civilisation latine, chez eux, ne faisait qu'effleurer la sommité des hautes classes. Le peuple vivait des débris de sa civilisation d'autrefois, antérieure au christianisme. On voyait même des princes tenir à honneur d'être célébrés par des poëtes aussi illettrés que les bardes celtiques, les scaldes scandinaves, les vaïdelotes lithuaniens, les guzlars slaves, etc. Eginhard, chancelier de Charlemagne, dit que cet empereur faisait recueillir et conserver des vieux poëmes germaniques. Trois siècles plus tard, Gallus, le plus ancien des chroniqueurs slaves, paraphrasa en latin des extraits de chants militaires de l'armée de Boleslas. Ainsi la poésie populaire, s'attribuant une mission dont elle s'acquitte aujourd'hui encore chez les Slaves de Serbie, s'était constituée l'interprète du passé historique en redisant les croyances et les xploits des aïeux. Chaque nation avait des épopées à elle,-témoin les Eddas, les Sagas, le chant des Niebelungen, les poëmes attribués à Ossian et ceux du manuscrit tchèque de Kraledvor. Le latinisme officiel, qui repoussait avec dédain toute expression libre et spontanée de la pensée nationale, a fait, à son insu, plus de bien que de mal à la littérature indigène, en provoquant une réaction qui eut pour effet la conservation des œuvres en langue vulgaire.

Il ne faut pas demander à l'épopée slave des modèles aussi parfaits que les chefs-d'œuvre de Valmiki, d'Homère, de Virgile, de Ferdouci, ni des compositions aussi vastes que certains poëmes scandinaves ou les Niebelungen. Non que les peuples slaves ne possèdent un immense fonds épique déposé dans leurs basnias (contes et traditions); mais il a manqué à tous ces récits oraux un Homère qui entreprît de les réunir et sût en former une œuvre d'art. L'épopée slave, telle que nous l'avons aujourd'hui, se résume dans une douzaine de poëmes épiques assez courts, et dont la majeure partie fut composée en langue tchèque.

Le plus ancien parmi ces derniers porte le titre de *Tribunal de Lubucha*. Le manuscrit en fut trouvé dans un vieux château de Zelena-Horn (Grünberg), en Bohême, (1818). L'écriture de ce précieux parchemin, examinée par des experts, semble dater du IXe siècle de notre ère, et les faits qui y sont relatés se rattachent à un événement historique qui eut lieu en 721. Jamais découverte littéraire ne fit plus de bruit dans le monde savant que l'exhumation de ce fragment d'épopée dont l'authenticité, contestée longtemps, fut enfin reconnue par les meilleurs juges, tels que Safarike, Palacki, Svoboda et autres. On peut dire que chaque ligne du poëme jette un nouveau trait de lumière sur l'histoire, l'ethnographie et les croyances des Slaves païens.

Il s'agit d'un attentat contre les lois nationales. Hrudoch, l'aîné de deux frères, veut s'approprier la totalité de l'héritage paternel au détriment de son frère cadet. Le droit d'aînesse et le majorat, sanctionnés par le code germanique, répugnaient à l'esprit des communes slaves, dont la législation stipulait que les biens d'une famille devaient ou rester indivis ou être partagés en lots égaux entre tous ses membres. Aussi l'usurpation de Hrudoch, soulève-t-elle l'indignation générale. La nature elle-même s'en émeut, car le panthéisme indo-slave, qui ne refusait l'âme à aucune des créatures de Dieu, confondait dans une vie et dans une sympathie communes la nature et l'humanité. C'est d'abord le Vletava, le plus grand fleuve de Bohême, dont les eaux ordinairement calmes et limpides se troublent et débordent, et qui dit à une hirondelle :

Comment mes eaux ne seraient-elles pas troubles en voyant la discorde entre les deux frères? Les deux frères, nés des mêmes parents, se querellent à propos de l'héritage paternel. Ils se disputent cruellement, Hrudoch et Stiaglav, ces deux frères Klénovich, ces descendants de l'antique famille de Popel, qui arriva dans nos fertiles contrées, avec des escadrons des Tchèques, après avoir franchi les trois fleuves.

L'hirondelle s'en afflige. Elle s'empresse de porter ces douloureuses nouvelles à sa sœur qui habite Vychchrad, le château de la princesse régnante, Lubucha. Celle-ci n'a pas plus tôt entendu le récit de l'hirondelle qu'elle fait convoquer la diète (*snem*) et y mande les deux frères, afin de les juger en présence de toutes les autorités compétentes. Dans la salle d'audience on voit réunis les représentants de trois classes de la nation : d'abord les sénateurs, *kmètes*, c'est-à-dire les chefs des communes; ensuite les *lehs*, ou les délégués de la classe guerrière et puis les *vladikas* ou gouverneurs des provinces. Chacun d'eux vient prendre place sur les bancs de l'assemblée selon son rang et sa naissance.

Rien de plus majestueux que l'entrée de la princesse qui arrive pour présider en personne la diète. Revêtue d'un manteau éclatant de blancheur, Lubucha s'asseoit sur le trône d'or de ses ancêtres; à ses côtés, on voit deux vierges (*déva*), espèces de vestales « éloquentes et initiées au mystère des oracles de la justice ». L'une d'elles « tient les tables de la loi », et représente le pouvoir législatif; l'autre, image du pouvoir exécutif, porte « le glaive vengeur des torts ». Devant elles brûle le feu des épreuves judiciaires; à leurs pieds est le vase qui contient l'eau lustrale.

La princesse ouvre la séance en ces termes :

« Mes kmèthes, lehs et vladikas! Jugez le différend entre deux frères qui se querellent pour l'héritage paternel. Décidez selon la loi et les dieux éternels. Prononcez si l'un et l'autre doivent posséder le patrimoine en commun, ou bien s'ils doivent se le partager en portions égales. Optez entre ces deux décisions, si tel est votre avis. Mais si vous l'entendez autrement que moi, rendez une sentence qui réconcilie les deux frères en discorde. »

L'assemblée délibère. On loue la modération de Lubucha et l'on procède au vote. Les vierges que nous connaissons déjà vont recueillir les suffrages dans un vase sacré. Les guerriers chargés du dépouillement du scrutin, comptent les voix et proclament un arrêt qui ordonne aux

deux frères de posséder leur patrimoine en commun, sans le partager.

Ainsi justice est faite conformément aux lois des dieux slaves, et tout le monde se tient pour satisfait, excepté le plaignant. « Hrudoch frémit de rage, il s'écrie : Malheur aux oiseaux du nid hanté par une vipère! Malheur à ceux qui se laissent gouverner par une femme! » C'est aux hommes qu'appartient le privilége de régir » des hommes, c'est au premier né d'une famille que » revient le droit d'hériter de la totalité du patri- » moine! »

Offensée de ces propos outrageants, la princesse ne veut plus régner. Elle résigne le pouvoir suprême entre les mains des représentants de la nation en leur disant : « Élisez parmi vous un homme qui vous gouverne avec le sceptre de fer. Le bras d'une fille est trop faible pour vous conduire. »

Il suffit de résumer ce beau poëme qui a été traduit entièrement en français. On voit combien de choses il nous révèle : la religion panthéiste des Slaves païens, leur organisation sociale, leurs idées sur le caractère sacré des femmes ainsi que sur l'hérédité, enfin ces empiétements de la législation germanique, par lesquels de dangereux voisins préludaient dès lors à d'autres conquêtes.

Le dénoûment du *Tribunal de Lubucha* est aussi plein de renseignements précieux pour l'ethnographie et l'histoire. Un des sénateurs, indigné du langage irrévérencieux du plaignant et de l'audace avec laquelle il foule aux pieds la loi slave, le réprimande en ces termes : « Tu as tort de te chercher des lois en Allemagne ; notre loi, à nous, est celle que les dieux nous ont donnée et que les ancêtres ont apportée..... » On a vu plus haut que ces ancêtres des Tchèques sont venus s'établir en Bohême « après avoir franchi les *Trois fleuves* ». Il s'agit évidemment de l'arrivée des Aryas de l'Asie en Europe. Les trois fleuves en question sont probablement les trois Elbes (en slave *Laba*), qui se trouvent sur le passage des migrations des peuples indo-européens, et qui portent encore tous trois leur ancien nom : la Laba du Caucase, celle de la Serbie et celle qui naît en Bohême, sur les confins de la Silésie. L'épopée slave nous a conservé aussi une page de ces lois communales que Lubucha et son assemblée appellent *divines ;* la voici :

« Chaque père de famille commande dans sa commune. Les hommes labourent la terre ; les femmes confectionnent des vêtements. Le chef communal vient-il à mourir? Tous ses enfants participent à l'héritage en commun. Dans leur famille, ils se choisissent un vladika. Celui-ci, pour le bien de tous, va siéger aux diètes (*snem*) générales (1), il y va avec les kmètes, les lehs et les autres vladikas. »

Tout cela est du domaine de l'épopée dans le sens antique du terme : tout cela est puisé dans l'histoire vraie et non pas dans la fiction. Les plus anciens chroniqueurs du pays, Cosmas, Dalémil, Haïék, rapportent que le fondateur de la première dynastie des rois nationaux de Bohême était un laboureur, Premysl, qui épousa Libocha, et qu'avant lui la Bohême avait été gouvernée par des femmes.

Trois autres poëmes épiques, *Zaboï*, *Neklan* et *Cestmir*, sont, comme *Lubucha*, des monuments qui ont trait au vieux paganisme bohémien. Ils font partie d'un recueil de manuscrits tchèques, que le hasard a fait découvrir au philologue Hanka, en 1817, au milieu d'un faisceau de flèches laissées par des guerriers hussites dans un donjon de la ville de Kralevdor. On sait combien les Hussites tenaient à dégager l'élément national de l'influence du clergé allemand, à rappeler au peuple la langue et les hauts faits de ses aïeux, et c'est probablement à leur patriotisme que nous devons la conservation de ces débris de l'épopée slave.

Zaboï, dont le manuscrit est du XIIIe siècle, est sans contredit le poëme le mieux fait du recueil. Le héros qui porte ce nom est le poëte et en même temps le héros sauveur de sa nation. Quelques slavistes croient reconnaître en ce personnage le célèbre Samo, qui, à la tête des Slaves réunis sous son drapeau, avait combattu victorieusement l'invasion des armées de Dagobert Ier, au VIIe siècle de notre ère (628-638). Quoi qu'il en soit, le poëme est heureusement conçu et conduit avec une vivacité entraînante. L'action vole avec la rapidité d'une flèche, et nous transporte en un clin d'œil d'une extrémité à l'autre de cette enceinte de monts qui forme autour de la Bohême comme un rempart continu de rochers et de forêts. Zaboï, qui va délivrer sa patrie, est préparé de vieille date à cette glorieuse mission. Lui et son frère Slavoï, dès leur enfance, allaient secrètement dans une forêt s'exercer au maniement des armes. Aujourd'hui il est fort et habile. Son talent poétique et son amour pour la patrie païenne sont déjà connus de ses concitoyens. Il n'aura qu'à parler pour les soulever contre l'ennemi commun. Quand le moment décisif approche, Zaboï, dit le poëme, monte sur un rocher; il contemple au loin les campagnes, et leur aspect afflige ses regards. Il n'a pas honte de pleurer sur l'esclavage de sa terre natale, et le poëte compare les gémissements de son héros au roucoulement d'une colombe inoffensive. Mais ce n'était qu'un moment de faiblesse. Zaboï se remet; et, avec l'impétuosité d'un élan, il s'enfonce dans les solitudes des bois. « Vite il court de l'homme à l'homme, du brave au brave, par toute la contrée. » A la troisième lune, ses hommes se réunissent dans les ténèbres d'une forêt. Zaboï vient à eux, il les conduit « dans un ravin, dans le plus profond des ravins boisés. Il saisit un luth harmonieux. »

Les savants les plus distingués, Mickiewicz, d'Eckstein, M. Edgard Quinet, ont reproduit en français cette harangue de Zaboï. Mais la traduction, quelque parfaite qu'elle puisse être, pâlit devant l'éclat, l'harmonie, la poésie de l'original. Chaque mot de Zaboï tombe

(1) Ce *snem*, comme institution et comme mot, rappelle le *consus* des Romains de l'antiquité. Plutarque, dans la vie de Romulus, § 16, dit que les Romains donnaient ce nom à leurs assemblées publiques et au dieu du conseil.

comme une goutte de rosée sur le cœur des siens. Subiront-ils plus longtemps la tyrannie d'un conquérant qui leur ordonne, dans une langue qui n'est pas la leur, de gouverner leurs maisons contrairement aux usages de leur patrie, qui leur impose violemment des coutumes étrangères?

« Ils ont chassé, dit-il, tous les éperviers sacrés (1) de nos forêts. On nous force d'adorer les dieux qu'on adore à l'étranger. Nous n'avons plus, prétend-il, à nous prosterner devant nos dieux, ni à leur porter nos offrandes du crépuscule. Là où notre père donnait de la nourriture aux dieux, là où nous allions leur chanter des hymnes, l'étranger fait couper tous les arbres, il fait briser tous les dieux! »

Les conjurés remercient Zaboï dont le chant, disent-ils, « va du cœur au cœur, comme le chant de Lumir, un de leurs poëtes antiques ». Ils ne doutent pas du succès de l'expédition conduite par un chef comme Zaboï, car « les dieux aiment un vaillant poëte ». Homère avait dit longtemps auparavant, presque dans les mêmes termes : « La muse elle-même a enseigné aux » poëtes leur art, et elle chérit la tribu des chantres » divins. » (*Odyssée*, chant VIII.)

Afin d'envelopper l'armée ennemie, campée derrière une montagne, les conjurés se divisent en deux troupes, l'une conduite par Zaboï et l'autre par Slavoï; elles n'arriveront à leur but qu'après cinq journées de marche. Slavoï, qui n'obéit qu'à la fougue de son impatience belliqueuse, veut courir sus aux ennemis sans tarder davantage. Mais Zaboï combine un coup plus décisif en attendant l'occasion de pénétrer dans le camp principal et de provoquer Ludek, le chef des troupes germaniques. « O Slavoï, dit-il, mon frère! Lorsque tu veux » écraser un serpent, marche-lui sur la tête. Or sa tête » est là, où bleuit la cîme de cette montagne que nous » voyons dans le lointain. » La tête du serpent, c'est ici Ludek.

La description du combat entre les deux chefs ne perdrait rien à être comparée à ce que l'Iliade a de plus beau dans ce genre. Les corps de troupe slaves, une fois arrivés à l'endroit indiqué, débouchent tout à coup des forêts. Zaboï détache une troupe pour couper la retraite aux ennemis, qu'il va attaquer de front.

« Slavoï, mon frère! Cours là-bas, à pas de renard; moi, j'irai leur briser le front.

» Comme un nuage de grêle, Zaboï s'avance tout droit; comme un nuage de grêle, Slavoï s'avance en flanc.

» Les voici, ô mes frères, les voici, ceux qui brisent nos dieux, ceux qui détruisent nos arbres, et chassent les éperviers sacrés de nos forêts. Voici la victoire que les dieux nous donnent!

» L'ardeur impétueuse de Ludek le pousse contre Zaboï. Et Zaboï s'avance en le toisant de regards enflammés. S'élevant au-dessus de toute l'armée, Zaboï fond sur Ludek.

« Ludek frappe de son glaive vigoureux, et, d'un seul coup, il tranche les trois peaux du bouclier: Zaboï saisit son marteau et le lance. Ludek esquive adroitement le trait; le marteau s'enfonce dans le tronc d'un arbre, et l'arbre, s'écroulant dans la mêlée, écrase trente guerriers qui vont rejoindre les mânes de leurs aïeux, » etc., etc.

Le combat se prolonge depuis le milieu du jour jusque vers le soir, sans que personne lâche pied. Les deux chefs ne pouvant réussir à se frapper de leurs glaives, Zaboï reprend son marteau et finit par briser le bouclier ainsi que la poitrine de Ludek. « L'âme eut peur d'un marteau si lourd, qui la chasse devant lui et la rejette à cinq coudées au delà du champ de bataille. »

Le chef de l'armée ennemie ainsi tué, ses troupes se débandent. Zaboï avait pourvu à tout ce qui était nécessaire pour la poursuite. Il fait amener les chevaux qui attendaient ses ordres dans un ravin. Une troupe de fuyards acculée contre une rivière s'y jette pêle-mêle avec les poursuivants, mais la rivière tchèque distingue les envahisseurs, qu'elle engloutit, des siens, qu'elle porte sains et saufs sur le rivage opposé. L'ennemi avait occupé toute la Bohême; il fallait achever la victoire. « On les pourchasse cruellement, la nuit » sous la lune, le jour sous le soleil, sans merci, et de» rechef dans les ténèbres de la nuit, et après la nuit » dans les brumes de la matinée. » On ne s'arrête que sur la limite montagneuse du pays.

« Poussez là, s'écrie Zaboï, en avant, vers ces monts grisâtres; là, faites éclater le dernier coup de foudre de notre vengeance!

» Slavoï le retient. « Frère, dit-il, nous ne sommes plus loin de la montagne, mais n'entends-tu pas les supplications des ennemis qui nous demandent grâce? Ce n'est qu'une poignée de malheureux! — Tu as raison, frère; rebroussons chemin!... »

La générosité que révèlent ces paroles est un des traits qui caractérisent les héros de l'épopée slave. Dans leurs poitrines de lions on entend toujours les battements d'un cœur d'homme.

Quel contraste avec les héros du paganisme grec ou germanique! Achille n'accorde point de quartier aux vaincus; il outrage cruellement le cadavre d'Hector et ne se laisse fléchir qu'après avoir assouvi sa vengeance et reçu la rançon du mort. Les héros des Niebelungen sont encore plus inhumains; jamais les assassinats d'une Kriemhild n'auraient trouvé de poëtes dans la race des Boïan ou des Lumir.

Zaboï, tout en renonçant à s'acharner contre des ennemis désormais trop faibles pour être dangereux, parcourt encore une fois son pays afin de s'assurer qu'il l'a délivré définitivement.

« Frères! dit-il enfin, voici la cîme bleue de la montagne. C'est là que les dieux nous donnèrent la victoire. Là, des âmes nombreuses perchent déjà sur les arbres, effrayant les oiseaux et les bêtes fauves; il n'y a que le hibou qu'elles n'épouvantent pas. Allons-y enterrer les morts et donner de la nourriture aux dieux. A nos dieux sauveurs, adressons des paroles qu'ils aiment, et offrons-leur les armes des ennemis vaincus! »

Aujourd'hui encore, dans certains villages slaves, le peuple croit que l'âme d'un trépassé ne peut parvenir dans l'autre monde avant qu'on n'ait prié pour son salut et accompli tous les détails des funérailles.

(1) L'oiseau *syéna* (sl. *kania*), le milan, joue un grand rôle dans les traditions de l'Inde. C'est lui qui a dérobé le feu sacré pour en gratifier la terre.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 32. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 8 JUILLET 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

AVIS. — Comme nous l'avions annoncé, nous donnons aujourd'hui, pour terminer la publication du cours de M. Valette, un supplément de SEIZE COLONNES.

SOMMAIRE.

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE ZURICH. — **Esthétique.** — Cours de **M. Semper :** De l'ornementation et du style ; de leur signification symbolique dans l'art (première partie).

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI (sixième leçon).

Droit civil. — Cours de **M. Valette** (suite et fin) : De la minorité et de la tutelle.

Paris, 7 juillet 1865.

M. Semper est un des architectes les plus distingués de l'Allemagne. Il a attaché son nom à des travaux du premier ordre, qui se distinguent par une exécution puissante et une originalité incontestable : nous citerons, entre autres, le Musée de Dresde, le Grand-Théâtre et la Synagogue de la même ville, deux monuments dont la conception est d'une remarquable nouveauté ; puis l'Institut polytechnique de Zurich, qui, malgré des économies fâcheuses imposées à l'architecte par la prudence républicaine du gouvernement, n'en est pas moins aujourd'hui le plus bel édifice moderne de la Suisse. M. Semper, professeur à cette même école, n'est pas seulement un architecte créateur, mais encore un théoricien profond. Il achève la publication d'un grand ouvrage sur la *Théorie du style*.

Quelques efforts que nous ayons tentés pour atténuer dans la traduction les formes un peu hérissées de l'érudition germanique, ils ont été limités par la crainte d'altérer le caractère des savantes leçons de M. Semper. Nos lecteurs auront donc par moments à surmonter l'appareil d'un langage technique servant à exprimer des idées ingénieuses qui méritent bien, de leur part, une attention soutenue ; mais ils seront amplement récompensés de cette peine par la découverte des bases toutes nouvelles sur lesquelles M. Semper établit la science du beau.

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE ZURICH.

ESTHÉTIQUE.

COURS DE M. SEMPER.

De l'ornementation et du style ; de leur signification symbolique dans l'art.

I.

La langue grecque, si riche et si précise, n'a qu'un mot pour désigner, d'une part, l'ornement dont nous parons notre personne et pour indiquer, d'autre part, l'ensemble des lois de la nature et l'ordre universel.

Tel est le double sens du mot κόσμος, et ce double sens est pour ainsi dire la clef du point de vue sous lequel les Grecs considéraient l'univers et l'art. A leurs yeux, l'ornement était, en raison des lois qui le régissent, le reflet de l'ordre universel tel qu'il apparaît à nos yeux ; il était dans les arts un symbole intelligible à tous des lois de la nature, un symbole qui apparaît en particulier dans l'art cosmique par excellence, l'architecture, comme un élément essentiel et un épanouissement de la forme

L'esthétique des Grecs, en ce qui concerne les lois de la beauté dans les formes, repose sur les principes simples que manifeste dans leur clarté originelle l'ornementation du corps humain.

L'homme n'emploie l'ornement que dans le but plus ou moins clairement aperçu de mettre en lumière, dans l'objet auquel il l'applique, une loi naturelle.

Les premiers essais tentés pour enrichir artificiellement l'extérieur du corps humain visaient, il est vrai, plutôt à inspirer l'effroi qu'à causer du plaisir; déjà pourtant on y découvre comme un sentiment obscur et vague des lois qui président à l'ornementation. Il s'y mêle aussi de bonne heure une tendance symbolique.

C'était une gloire, par exemple, de montrer un endurcissement héroïque aux douleurs corporelles : de là l'usage, non pas d'orner, mais de défigurer au contraire et de mutiler le corps ou certaines parties du corps par des moyens artificiels. Les Indiens de la prairie, dans leurs danses guerrières, se couvrent la tête de masques d'animaux les plus capables d'exciter la terreur, de ceux du bison, de l'alligator, de l'ours; on trouve ces masques employés aussi comme ornement chez les sauvages des îles du Sud. Les Botokudes se percent la lèvre inférieure, et introduisent dans cette incision des morceaux de bois, des os, des coquilles d'une dimension énorme, en sorte que la lèvre tirée par ce poids s'allonge d'une manière effroyable. Les sauvages de la Nouvelle-Hollande se font de profondes entailles dans la peau, ils se couvrent le corps, les bras, les jambes, de larges cicatrices, et cela sans égard à la symétrie. Ce qui est à remarquer, c'est que plus d'un reste de ces grossières manifestations de l'instinct décoratif s'est conservé à travers les siècles chez les peuples les plus civilisés, et subsiste au moins comme indication symbolique.

Ainsi, les masques d'animaux des guerriers indiens se retrouvent chez les Égyptiens sous une forme moins grossière, dans la coiffure mystique et hiératique du prêtre représentant de Dieu. Le masque est de bonne heure l'emblème du mystère et en même temps de l'effrayant. Souvent, dans un âge avancé de l'art, il ne reste du masque que le trait caractéristique de l'animal, par exemple, les cornes de bœuf qui décorent la mitre des monarques assyriens, les cornes de bélier qui ornent la tête des rois d'Égypte, et qu'Alexandre adopta, comme fils de Jupiter Ammon. La tête de Gorgone, qui orne l'égide de Pallas Athéné, est encore un masque.

Le masque de Gorgone, employé comme amulette contre les sortiléges, se retrouve dans un grand nombre de colliers ou d'autres bijoux que nous possédons; il sert en même temps de parure, d'emblème, et en marquant le point où deux parties se réunissent, il opère une transition qui serait difficile à réaliser autrement d'une manière satisfaisante au point de vue de l'art. Le masque était un symbole important, employé dans les arts plastiques longtemps avant que l'art dramatique s'en fût emparé.

Cette amulette, ou quelque objet analogue, est encore aujourd'hui portée par les Napolitaines comme parure de cou, pour écarter le mauvais œil. De tout temps, et partout, les bracelets, les anneaux, ont été portés comme préservatifs contre les sorts, et l'antiquité de cet usage permet de douter si le goût de la parure a suggéré l'idée de fixer au corps l'amulette protectrice, ou si, au contraire, l'idée et l'usage du talisman n'est pas l'origine du bijou.

Les trous aux lèvres et les os qu'on y suspend, chez les Botokudes, peuvent être considérés comme les rudiments des pendants d'oreilles; cette parure d'un si charmant effet, la parure favorite de l'antiquité, tant appréciée surtout chez les Grecs, a conservé sa vogue jusqu'à nos jours, et nous la voyons, après un discrédit injuste mais passager, remise heureusement à la mode.

Cet usage de percer les lèvres subsistait encore, mais probablement sous une forme moins repoussante, chez les Aztèques et les Toltèques du Mexique et du Pérou, au temps de la conquête espagnole. Mais de plus l'usage de percer la cloison du nez et les oreilles, et d'y suspendre des anneaux et de lourds croissants d'or et d'argent, était général.

Il en est de même des Arabes et des Bédouins, qui ne sont du reste nullement insensibles à la beauté et à la noblesse des formes. Les voyageurs disent que les femmes se suspendent au nez des ornements du même genre, et l'usage des pendeloques aux oreilles est universel.

Chez les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les hommes portaient aux oreilles de lourds camées incrustés de pierres précieuses : les exemples de ce genre se rencontrent avec une variété infinie dans les bas-reliefs de Ninive qui se trouvent aux musées de Paris et de Londres.

L'usage de se peindre et de se tatouer le corps, pratiqué chez les peuplades cannibales, et dont les commencements les plus grossiers apparaissent chez les sauvages de la Nouvelle-Hollande, qui se colorent la peau et se tailladent le corps, a pris également par degrés insensibles une forme plus civilisée : des coutumes qui en dérivent se sont perpétuées jusqu'à nos jours, et chez les peuples les plus cultivés. Chez les Égyptiens, dont la civilisation était si avancée, on se noircissait et l'on s'allongeait avec de l'antimoine les sourcils et le tour des yeux; de plus les femmes élégantes se couvraient, comme le font encore aujourd'hui les femmes en Orient, les mains, les ongles, la plante des pieds de toutes sortes d'arabesques. Le tatouage peut passer pour un perfectionnement de l'instinct, si développé chez les habitants actuels de la Nouvelle-Zélande et des îles du Sud, de se couvrir plus ou moins le corps de peinture, selon les différences du rang, de la fortune et des distinctions personnelles. Le goût qui se manifeste dans l'emploi de ces caustiques

appliqués à la peau, l'habileté à reproduire des formes de coquilles et à les relever au moyen de volutes et d'ornements, est vraiment admirable; il est impossible de méconnaître une analogie réelle entre ces formes ornementales et celles qu'on trouve sur les vases et les monuments assyriens, égyptiens, étrusques et grecs; et il n'y aurait rien de paradoxal à chercher dans l'art du tatouage l'origine de certains ornements traditionnels appliqués aux surfaces.

L'usage de se peindre la peau et de se tatouer n'est pas même entièrement étranger aux Grecs et aux peuples qui se rapprochent d'eux par leur civilisation. Sans parler de l'usage de se frotter le corps d'espèces odoriférantes et balsamiques, lequel avait passé d'Orient en Grèce et à Rome, ou de l'emploi du blanc, du rouge, du noir, des mouches si chères aux femmes grecques (on sait quelles railleries mordantes cette coquetterie leur a attirées de la part des écrivains), on rencontre partout, au moins comme tradition hiératique, des traces de l'habitude de se colorier le corps dans les cérémonies et les processions sacrées. Le triomphateur romain, d'après la coutume étrusque, se rougissait tout le corps avec de l'ocre à titre de représentant de Jupiter Capitolin, dont la statue de terre était tous les ans repeinte à neuf de la même manière. Les femmes de Thrace, dont la population était de la même famille que les Grecs, restaient encore plus fidèles que celles-ci à l'ancien usage. Le tatouage était chez les Thraces un signe de grande naissance. Leurs maris leur traçaient de larges bandes dans la peau; une femme qui ne portait pas de pareilles bandes, était considérée comme de basse naissance et d'un état infime.

Il est hors de doute que l'usage de se peindre la peau, de se tatouer, se rattache étroitement au principe de la polychromie dans les arts antiques, et en général au commencement de l'art.

Le goût naturel de l'ornement se manifeste aussi de très-bonne heure dans ceux qu'on attache aux animaux domestiques. Il se mêle également ici aux tendances symboliques et aux idées superstitieuses. Il n'apparaît dans sa pureté et ne trouve sa loi que plus tard. Je ne parlerais pas ici de ces ornements des animaux, si une certaine classe d'ornements, que je caractériserai dans un instant, n'apparaissait avec une clarté particulière et avec son caractère essentiel dans le cheval de course, et dans d'autres animaux de trait ou de somme, que la main de l'homme pare de houppes, de plumes et de rubans flottants.

Mon but, en vous rappelant ces faits, a été de montrer que l'instinct artistique qui se manifeste dans le goût des ornements, entre de bonne heure en action, mais qu'il reste longtemps un instinct aveugle, qu'il se manifeste très-tard pur et sans mélange; c'est sans avoir conscience de lui-même, ou avec une conscience plus ou moins obscure, qu'il obéit à la loi cosmique universelle, que les Grecs ont, selon moi, la gloire d'avoir les premiers reconnue dans sa généralité et appliquée dans l'art.

Quelle est cette loi cosmique?

Peut-être le moyen de la découvrir est-il de classer les ornements en catégories déterminées, et d'y considérer les différences qui caractérisent les éléments décoratifs.

Si l'on regarde à leur caractère le plus général, les objets décoratifs peuvent se ranger sous les trois chefs que voici : le pendentif, l'anneau, et cette sorte d'ornement que, faute d'un mot reçu pour le désigner clairement, je suis obligé de définir par une périphrase : je l'appellerai provisoirement ornement de direction, en me réservant d'expliquer plus tard cette dénomination.

Le pendentif se rattache principalement à cette propriété de la forme visible que nous nommons symétrie, et il est lui-même symétrique; il pare le corps, en faisant ressortir son rapport avec le principe général dont dépend le phénomène particulier, et en manifestant ce rapport il éveille l'impression de stabilité, de rapport exact de l'objet au sol qui le porte. En tant qu'il a pour effet de manifester le rapport de l'objet particulier à la base générale sur laquelle celui-ci repose, cette espèce d'ornement peut recevoir à bon droit le nom d'ornement *macroscomique*.

A l'ordre des ornements symétriques appartiennent les pendants de nez et d'oreilles, dont j'ai parlé; ces corps graves étant libres et flottants, éprouvent à chaque mouvement une série d'oscillations, et préparent ainsi le moment du repos et de l'équilibre qui suit chaque mouvement. En même temps, le contraste de la ligne verticale, que suit cet ornement, avec la ligne onduleuse des formes organiques, rehausse ce qu'il y a dans celle-ci de grâce vivante et en augmente l'effet. Ainsi, le pendant d'oreille, offrant une ligne verticale, puisqu'il obéit à la pesanteur, relève la courbe molle et gracieuse du cou, qui est indépendante de la pesanteur. C'est le même effet que recherche le bédouin, si sensible au beau, lorsqu'il suspend comme parure au cou de sa jument favorite le croissant, et à la selle une lourde bordure de clinquant et de franges bariolées.

L'effet esthétique de l'ornement symétrique est encore augmenté par la réaction morale qu'il exerce sur l'individu auquel il est attaché; il l'oblige, en effet, d'abord à garder une certaine attitude à l'état de repos, puis à observer dans ses mouvements la modération et la dignité nécessaires pour que l'ornement ne prenne pas des oscillations dont la rapidité, l'irrégularité ou les angles abruptes pourraient choquer le goût. Cet effet, l'ornement en question le produit même sur le cheval, dont la tête se dresse plus fièrement, lorsqu'il se sent paré de son harnais.— Aux mouvements particuliers qu'on remarque dans les pendants d'oreilles d'une femme, on peut dans une certaine mesure juger de son caractère et de son tempérament. Les pendants de

nez agissent peut-être à cet égard avec plus de force encore ; car toute attitude abandonnée, tout mouvement brusque et mal calculé de la tête, produirait des oscillations de nature à choquer le sentiment esthétique. Aussi ne trouve-t-on cet ornement que chez les peuples où les femmes sont tenues dans une dépendance étroite.

Un exemple de l'effet que nous analysons, c'est le plaisir tout artistique que cause la vue d'une femme qui porte un vase d'eau sur sa tête, lorsqu'elle est bien faite; ç'a été le type des canéphores et des cariatides qui jouent un si grand rôle en architecture, et ces statues symétriques à draperies nous amènent à mentionner les plis des vêtements comme ornement macrocosmique; les anciens en ont apprécié l'importance, et aujourd'hui ils n'ont rien perdu de leur valeur chez les peuples orientaux. L'aspect, et même le caractère moral d'un grand nombre de populations orientales est visiblement influencé par l'usage des vêtements à longs plis, et par la tenue à laquelle cet usage les astreint. Nous n'avons jamais eu, nous autres Européens, un sentiment très-délicat de ce genre d'ornement; il me suffit de signaler les corps de baleines, les crinolines, les falbalas, qui évidemment n'appartiennent pas à l'ordre des ornements annulaires. Mais dans quel ordre rangerons-nous le frac? Est-ce un ornement de direction, un pendentif disloqué, ou une combinaison bâtarde de l'une et de l'autre? Chez les Grecs et les Romains, la draperie, en tant qu'ornement macrocosmique et au point de vue de l'art, avait reçu un singulier développement; elle présente tous les degrés et tous les caractères, depuis le *chiton* aux plis riches et amples de la majestueuse Héra, depuis le peplos aux plis droits de Pallas Athéné, jusqu'à la tunique haut relevée d'Artemis Agrotera.

A côté de la draperie se place encore la coiffure et l'arrangement de la barbe. La chevelure et la barbe sont une parure naturelle, très-propre, en raison de sa flexibilité, à s'adapter aux buts les plus différents. Elles remplissent le rôle d'ornement symétrique ou macrocosmique, tant que le caractère dominant de l'être qui les porte reste le repos. Ainsi, la chevelure et la barbe qui pendent en boucles symétriques et verticales rehaussent la gravité du souverain oriental. La rigueur du principe constitutif de la nation égyptienne faisait repousser la barbe et les cheveux comme un symbole de désordre et de confusion; on les rasait, et ils étaient remplacés par une coiffure symétrique ou par une perruque de convention, à boucles rigides et verticales. Les Grecs, atténuant le principe assyrien, en avaient tiré la tête du Jupiter olympien à la chevelure parfumée d'ambroisie; mais Rhée, la mère de Jupiter et d'Héra, se trouve encore dans les bas-reliefs archaïques avec des tresses droites, et c'était une loi religieuse de ne pénétrer dans l'Herœum d'Argos qu'avec les cheveux tressés; c'est également un trait caractéristique de Déméter et d'Athéné, surtout dans le style primitif, d'avoir des tresses pendantes et des draperies à plis symétriques. Au contraire, Artémis et Apollon portent la chevelure flottante, relevée par devant et attachée en nœud sur le sommet de la tête : trait parfaitement en harmonie avec le caractère de ces divinités.

Je disais tout à l'heure que l'ornement dont il s'agit a pour caractère essentiel d'être symétrique ; il l'est, en effet, mais avec le progrès de l'art cette symétrie, conçue plus librement, s'est transformée dans les draperies en équilibre des masses. Transformation nécessaire, parce que la draperie appartient en même temps à une autre catégorie d'ornement dont je vais parler dans un instant, et réunit ainsi deux propriétés.

Du reste, la symétrie est une condition rigoureuse de tous les ornements de ce genre. Un seul pendant d'oreille, ou des pendants de longueur et de poids inégaux sont inadmissibles; au contraire, un seul bracelet, ou la réunion de plusieurs bracelets d'un seul côté, l'un des bras restant nu, ou encore, une parure fixée sur l'un des côtés de la tête, une ceinture nouée obliquement, ne choquent pas nécessairement, et sont même souvent d'un effet agréable.

Encore moins demande-t-on la symétrie à l'ornement du second genre, qu'à défaut d'une expression meilleure je désigne sous le nom d'ornement annulaire.

Il se distingue essentiellement du premier, en ce qu'il est avec le corps ou la partie du corps où il est attaché dans un rapport direct et unique; son effet est seulement de relever la forme ou la couleur, et d'accentuer les rapports que soutiennent entre elles les différentes parties de l'objet. L'ornement annulaire se rattache avant tout aux proportions. Il sert à mettre en évidence la proportionnalité de l'ensemble, à en corriger les défauts; dans d'autres cas encore, à marquer, moyennant des exagérations voulues, certains effets caractéristiques ou l'unité de but dans l'objet. Ce qui distingue d'ailleurs cet ornement, c'est d'être en général périphérique, ou de rayonner vers la périphérie autour de l'objet comme centre.

L'objet principal de ce genre d'ornement, que je désigne par opposition au premier sous le nom de *microcosmique* c'est encore la tête, c'est-à-dire cette partie qui représente symboliquement l'homme tout entier. La simple couronne de feuillage manifeste dans son étendue la loi de cette ornementation, à savoir : un enveloppement périphérique de la tête. De plus, la disposition des feuilles juxtaposées sur une tige indique déjà le principe radial; ce rayonnement dirige l'esprit, d'une manière toute naturelle et parfaitement intelligible, sur le centre d'où il part et autour duquel il s'épanouit. Pour que l'unité de rapport soit clairement manifestée, il faut que les parties soient ordonnées suivant une loi régulière, rangées d'après un rhythme convenable. La loi de l'eurhythmie apparaît donc comme élément efficace de l'ornementation microcosmique.

Cet effet se manifeste dans le plaisir que l'homme le plus primitif trouve dans une parure de perles. L'arran-

gement eurhythmique en couronne est plus naturel encore que le simple anneau périphérique; celui-ci est déjà une abstraction; aussi, en raison de son unité supérieure, était-il, sous la forme d'un cercle d'or, élevé chez les Grecs à la dignité de symbole de la puissance et de la majesté suprême, soit dans la κορώνη, soit dans le πόλος cylindrique.

La couronne qui entoure la tête prend une double signification, lorsque les éléments dont elle se compose apparaissent en même temps droits et dirigés de bas en haut. Peu importe d'ailleurs que ces éléments soient des feuilles d'arbres, ou des plumes, des objets empruntés à la nature ou des objets imités d'elle; par leur position droite ils indiquent qu'ils sont le point culminant, l'extrémité de la forme, que la partie à laquelle ils appartiennent est la tête. Telles sont, par exemple, les couronnes de plumes des caciques mexicains; telle est dans la mitre assyrienne le bouquet de plume qui en forme le centre et s'élève au-dessus du diadème qui l'enveloppe.

L'ethnologie générale signale une déviation de goût vraiment barbare dans les efforts de tout genre faits pour exagérer l'autorité de la tête et de la personne aux dépens de la proportionnalité, à l'aide de lourdes coiffures et d'additions de tout genre. Les Grecs seuls et les peuples de même civilisation ont échappé à ces écarts; cela suffirait pour leur donner le droit de s'opposer au reste des peuples comme à des barbares. Quant à nous, nous n'avons pas renoncé aux bonnets de grenadier, et nous continuons à porter les chapeaux tubulaires, formes dont la barbarie n'a jamais été surpassée.

Le collier (περιδέραιον, *monile*) présente également une disposition périphérique, et en même temps un rayonnement régulier. Les unités premières sont ou des plumes, comme dans le large col des anciens Égyptiens, type de l'égide de Pallas Athéné, ou, ce qui est plus fréquent, des corps inorganiques, durs et réguliers, des pierres, des dents, des os, des perles, ou des imitations de tout cela, d'abord tout simplement percés et enfilés, plus tard, enchâssés suivant un rhythme donné dans des montures de métaux précieux.

Les rayons mettent en lumière le centre auquel ils se rapportent. Un autre effet résulte encore du contraste de ces objets inertes et empruntés presque toujours au règne minéral, disposés en série régulière et géométrique, avec l'organisme dont ils rehaussent les formes onduleuses.

Les jeux de couleurs de l'ornement, l'éclat métallique, la réflexion des rayons lumineux sur les pierres polies, attirent aussi l'œil sur l'objet; l'effet de ces jeux variés peut être calculé soit pour relever par le contraste des couleurs la richesse de l'incarnat, soit pour en corriger le défaut par juxtaposition et assimilation. Chevreul donne à cet égard, dans son livre sur le contraste simultané des couleurs, des indications utiles dont l'art de la toilette peut profiter.

La ceinture qui entoure le corps, le plus ancien ornement de l'espèce humaine au témoignage de la Genèse, est analogue au collier; celui-ci marque la transition de la tête aux épaules, la ceinture la transition du torse à la partie inférieure du corps. Réunis, le collier et la ceinture renforcent et accentuent la proportion à trois termes du corps humain.

En même temps la ceinture, en raison de sa destination utile, est le symbole de la force, de la vigueur, l'expression d'un corps alerte et prêt au combat. Ainsi la ceinture de pourpre à franges d'or tombant jusqu'aux pieds, ζώνη πεζσεικη, était avec la mitre l'attribut inviolable du grand roi, et Alexandre, son vainqueur et son héritier, la prit dans une cérémonie solennelle. Aphrodite met la ceinture des Grâces pour assurer le succès de ses charmes. Les femmes grecques reçoivent des poëtes le nom de «belles aux étroites ceintures», preuve de la valeur que les Grecs attachaient à cet ornement. La ceinture tient une place presque aussi importante au temps de la chevalerie. Elle forme encore aujourd'hui l'objet le plus important de la toilette chez les peuples orientaux.

Je pourrais encore nommer ici la bordure du vêtement, ornement fort apprécié chez les Grecs. Elle est en un certain sens un ornement annulaire, elle termine la forme par en bas, comme la couronne par en haut. Le falbalas à plusieurs rangs, qui raccourcit et défigure, est inconnu aux anciens.

Les ornements de ce genre les plus importants après ceux que je viens de nommer servent à relever les proportions et le coloris des extrémités : chez nous tel est le bracelet, mais chez les anciens régnait l'usage, toujours subsistant en Orient, d'entourer d'anneaux non-seulement l'articulation de la main et de l'avant-bras, mais encore le haut du bras et l'articulation des pieds. L'ornement le plus insignifiant au point de vue esthétique, ce sont les anneaux aux doigts. Aussi les Grecs ne l'adoptèrent-ils que lorsque les mœurs asiatiques les eurent envahis; du reste, chez eux et chez les Romains, ces anneaux n'étaient usités que comme symboles, comme amulettes, comme signes distinctifs du rang, comme souvenirs, comme sceaux, etc.

Le principe dominant de l'ornement annulaire, c'est en général d'entourer étroitement ce qui doit avoir le caractère de la force, de l'ampleur, de la rondeur robuste, pour renforcer ce caractère par la pression que paraît exercer sur ces parties la chaîne d'or qui les entoure. Cette loi apparaît sous la forme la plus grossière dans les bracelets d'or des Cafres, qu'on met aux bras dans la jeunesse, et qui, à mesure que les membres se développent, entrent profondément dans les chairs. Les peuples les plus raffinés de l'antiquité, grâce à une plus noble conception de la même loi, aimaient à entourer l'avant-bras et la partie charnue du haut du bras d'un serpent en spirale, symbole qui remplit l'objet voulu, et d'une manière plus complète, sans aucune pression physique.

L'ornement tend à un effet inverse, lorsqu'il s'agit des parties qui doivent se distinguer par la mollesse et

la délicatesse, qui doivent être non pas charnues, mais élastiques. La chaîne ici doit être large, jouer librement, être flexible. C'est la loi que nous voyons suivre en effet par les femmes grecques, et par les femmes de l'Inde ; elles aiment à entourer l'articulation du pied d'un anneau libre et flottant. Le même principe s'applique entièrement au collier et à la ceinture.

Les formes du col et des épaules sont, quant au caractère et à l'expression, fort différentes. A chaque col convient un collier d'un style particulier, sous le rapport de la forme, de la combinaison des couleurs, surtout de la largeur et des attaches. Le col de cygne de l'Anglaise paraît plus fin encore lorsqu'il est entouré vers son milieu d'un étroit anneau. C'est là un ornement qu'une femme romaine, à la beauté plus opulente, se gardera de choisir, si la toute-puissance de la mode ne l'y contraint.

D'après cette loi, la ceinture doit être entendue de manière à paraître large, c'est-à-dire tomber en avant en se relevant sur les hanches. Ainsi, la finesse de la taille est mise en lumière. C'est là une règle que nous voyons de nos jours perpétuellement enfreinte. En Orient, la tradition a mieux respecté le véritable principe.

Enfin, cette loi s'applique également à l'ornement de tête. Une couronne quelconque ne sied pas à toutes les femmes. Cela est vrai surtout de la chevelure, qui, par sa mollesse, se prête aux arrangements les plus variés, et peut devenir le plus exquis des ornements ; c'est ce qui fait que les artistes en ont fait l'attribut de la pure beauté dans les formes, c'est-à-dire d'Aphrodite.

Reste enfin cette classe d'ornements qui a pour but d'accentuer la direction et le mouvement du corps : le plus intellectuel des ornements sans aucun doute, puisqu'il se rapporte plus directement que ceux dont je viens de parler, au mouvement, au caractère, à l'expression.

Il se distingue éminemment des précédents, en ce qu'il n'est pas nécessairement symétrique, et qu'il n'embrasse pas une partie quelconque circulairement et suivant un certain rhythme ; il repose en général sur le contraste de l'avant et de l'arrière, et est calculé principalement pour être vu de profil. Tel est le caractère essentiel de cette classe ; mais elle se subdivise en deux espèces, à savoir l'ornement fixe, immobile, et l'ornement flottant. Le dernier n'indique pas seulement la direction ; il est destiné à accentuer en même temps le mouvement et son degré de rapidité. A la première catégorie appartient cette parure, richement incrustée de pierres précieuses, qui est attachée à la mitre des souverains persans, le φαλαρον τιαρας, le serpent d'Ur placé sur le front de la divinité égyptienne, et une parure analogue quiétait fort à la mode au xve et au xvie siècle, travail favori des orfévres du temps, de Caradosso, de Benvenuto Cellini, et de beaucoup d'autres.

Puis vient l'agrafe, l'épingle, qui joint le vêtement devant la poitrine ou le maintient sur l'épaule, symbole de la dignité de grand prêtre chez les Aztèques et chez les Juifs. Les papes l'avaient également adopté, et le destinaient à orner le bouton qui retient le scapulaire, et les joyaux les plus grands et les plus beaux du trésor du Vatican, dont la monture fut confiée aux premiers artistes. Ce qu'on appelait au xvie et au xviie siècle les *faveurs* des dames étaient des bijoux de cette espèce, en général richement montés. Il subsiste de notre temps des restes appauvris de cet ornement, par exemple, les cocardes nationales et les broches.

La direction se manifeste d'une manière frappante dans les coiffures guerrières ; il semble qu'un sentiment naturel ait conduit tous les peuples à adopter des formes analogues. Le casque de l'habitant de la Nouvelle-Zélande est presque identique avec celui des Grecs des premiers âges. La crête du coq et de quelques autres oiseaux belliqueux en a fourni le type. Chez les Assyriens et les Égyptiens, l'ornement du casque (φάλος) était rigide, immobile comme l'ornement de tête de leurs chevaux, les *phaleræ ;* cependant les Égyptiens avaient coutume de se parer la tête, et de parer aussi celle de leurs chevaux de quelques plumes placées sur l'oreille droite. L'aigrette rigide distinguait également chez les Romains le légionnaire pesamment armé. Les Grecs et les Étrusques portaient au contraire à leurs casques de longues crinières tombant par derrière et flottantes. Le panache flottant était aussi, comme on le sait, le principal ornement du guerrier du moyen âge. Il s'est aussi conservé jusqu'à nous ; mais le panache est devenu une misérable aigrette roide et tondue ; elle n'indique plus la marche en avant, la rapidité, l'élan, qui s'exprime dans les ornements des casques antiques.

Nos chapeaux modernes indiquent bien moins encore la direction : on peut prendre indifféremment un côté pour l'autre.

J'ai pu appeler le vêtement à l'état de repos un ornement macrocosmique ; à l'état de mouvement, lorsqu'il flotte en l'air, il faut évidemment le ranger parmi les ornements de direction. Un moyen inépuisable d'accentuer avec grâce la direction et le mouvement d'un corps, ce sont les rubans, les cordons, les houppes, etc. On peut dire aussi de ces objets qu'ils se rattachent à deux principes d'ornementation ; seulement l'élément mobile dominant en eux l'élément tellurique, en raison de la légèreté des matières dont ils sont faits, leur mouvement reste plus ou moins indépendant de celui de l'individu, en sorte qu'ils n'indiquent pas les mouvements fortuits ou peu marqués, mais seulement la direction générale et la loi qu'il suit dans son mouvement.

Cette double propriété régit les principes qui président à l'application de cet ornement. De légers rubans, des bandelettes flottantes conviennent aux formes jeunes et féminines ; au contraire, cet ornement, convenablement approprié, fait ressortir le sérieux, la solennité, la gravité. On atteint ce but par des bandes larges, lourdes, garnies de bordures et de glands. Tels sont, par exemple, les appendices du diadème (παραγνάθιδες) qui

tombent en arrière sur les épaules, les *tæniæ* qui maintiennent la couronne de l'initié, symbole de la puissance souveraine et de la consécration sacerdotale. Les décorations, les broderies de cet ornement doivent répondre à son caractère, c'est-à-dire suivre son mouvement, se dérouler. Ici encore les peuples de l'antiquité, les Indous de nos jours et d'autres peuples d'Orient montrent plus de goût que nous.

Dans la même classe je range la chevelure, qui se prête à tout, qui peut ou flotter en liberté ou se relever en nœud sur le front, ou se former en réseau par derrière, coiffure charmante que les femmes grecques, étrusques et romaines ont mises en usage. La queue des Chinois et celle de nos ancêtres, aussi bien que les sacs à cheveux en vogue aujourd'hui, sont des caricatures de l'ornement de direction.

Les trois principes d'ornementation que je viens de parcourir doivent s'associer dans l'objet, de manière à produire un effet unique; je veux dire qu'ils doivent, dans l'impression totale qui en résulte, rehausser, refléter avec avantage l'essence et le caractère de l'objet. La première règle ici, c'est que l'ornement ne distraie pas l'attention par une surcharge maladroite, qu'il ne la détourne pas de l'objet, ou que par un mauvais choix ou un défaut d'ordonnance, il ne trouble pas l'harmonie générale.

Un moyen facile d'obtenir de cet ensemble d'ornements un effet unique, c'est qu'un des trois principes domine les deux autres. Il est intéressant d'observer comment les divers caractères des peuples se manifestent dans la domination de l'un ou de l'autre de ces trois principes.

L'élément tellurique, la fixité, qui est la loi de la civilisation égyptienne, se manifeste dans la domination de l'ornement symétrique. On reconnaît une tendance analogue dans l'architecture égyptienne. L'Assyrien avait une prédilection pour l'ornement annulaire enveloppant; ici se trahit le principe à la fois féodal et centralisateur de ce peuple, principe qui trouve également une expression dans l'architecture des Chaldéens, des Assyriens et des Perses.

L'Indien des forêts de l'Amérique du Nord, avec sa parure de plumes, a le sentiment particulier de l'ornementation non symétrique. Cette ornementation est la plus propre à relever le mouvement et la direction, trait caractéristique de la vie de chasseur qui est celle de l'Indien. J'ajoute que les Français ont plus de goût que tout autre peuple pour les rubans et les plumes.

Les Grecs, qui avaient un égal sentiment du beau dans tous les genres, nous présentent la fusion la plus libre des trois principes, l'emploi le plus juste de chacun d'eux dans sa sphère propre. A eux la gloire unique d'avoir rencontré la justesse parfaite dans l'harmonie la plus riche : c'est ce qu'on reconnaît dans toute la tectonique des Grecs, dont le principe est absolument identique avec celui de la nature créatrice, à savoir d'exprimer dans la forme la notion et le type de l'être. Elle emploie la matière inanimée à la formation d'un organisme idéal, produit de l'art; elle prête à chacun des membres qui le constituent une existence propre et le montre en même temps dans son rôle d'organe d'une fonction, de partie subordonnée au tout. Elle revêt la forme nue d'une symbolique qui l'explique et tend, en parant le corps, au but cherché, qui est d'accentuer la proportion normale et le caractère de la forme, de faire nettement ressortir les membres, leur individualité et leur destination fonctionnelle.

De là vient que le mot grec pour bâtir signifie aussi orner, par une duplicité de sens pareille à celle que je relevais tout à l'heure dans le mot κόσμος. Le pendentif la corniche et cet ornement sans nom spécial qui marque la direction, sont les plus importants qu'emploie l'architecture grecque pour atteindre le but indiqué. Ils n'ont pas d'analogies immédiates dans la nature; ils les ont presque exclusivement dans les ornements appliqués au corps humain. C'est ce qu'indique pour la plupart d'entre eux les noms mêmes qu'on leur a donnés.

Ainsi, par exemple, les gouttes de l'entablement dorique sont un pendentif qui contraste avec l'obliquité de la surface inférieure du faîte; on y reconnaît sous une forme ennoblie le même principe d'où dérivent les breloques et les clochettes, que le Chinois, dans son réalisme grossier, suspend au toit de ses pagodes.

La couronne du fronton a le nom, la destination et même l'ornementation du diadème, qui domine et couronne le tout. Le même symbole termine aussi les différents membres de l'édifice, et apparaît, quand il est chargé et qu'il semble opposer son élasticité à la pression qu'il supporte, comme symbole de conflit.

Les symboles qui lient et enveloppent, les spires, les tores, les tæniæ, les astragales sont tous des ornements annulaires et clairement indiqués comme tels dans l'ornementation, soit qu'ils se présentent sous la forme d'un anneau plat, d'un entre-lacs, d'une tresse de feuillage, d'un collier de perles, ou sous celle de méandres, de labyrinthes, soit qu'ils offrent quelque autre imitation du travail du tisserand.

De même que la corniche pare la tête du temple, la frise de métopes avec ses différents membres l'entoure au point où la partie supérieure et dominante finit et s'unit aux colonnes qui la supportent; c'est comme un large *monile*, composé de pierres précieuses disposées dans un ordre rhythmique, comme le collier de l'édifice.

Un large diazoma lui répond, sépare le soubassement du corps de l'édifice, marque le passage de l'appui à la base sur laquelle il repose; il peut se comparer à la ceinture de l'homme et se caractérise par des ornements qui rappellent une ceinture.

Enfin dans les palmettes des acrotères qui décorent le couronnement, comme dans l'arête du toit dentelée en forme de peigne, on ne saurait méconnaître l'analogie

la plus frappante avec la crête du casque qui indique la direction.

Traduit par P. CHALLEMEL-LACOUR.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

VI.

LES MINISTÈRES.

Dans la dernière séance, nous en avons fini avec l'histoire du pouvoir législatif. Nous avons vu qu'à l'avénement de Louis XVI, la question était tranchée en faveur de l'omnipotence de la royauté. Maintenant nous allons commencer l'étude de ce que nous appelons aujourd'hui le pouvoir exécutif; je dis aujourd'hui, car pour nos pères, la souveraineté comprenait tout à la fois ce que nous distinguons sous le nom de puissance législative et de puissance exécutive.

En tout pays, le pouvoir exécutif a des attributions considérables et nécessaires. Une société ne peut exister sans un pouvoir qui maintienne l'ordre et la paix publique. Il faut donc une autorité qui fasse la police, qui maintienne la tranquillité dans la rue. Il faut également que ce pouvoir défende l'indépendance nationale au dehors, en même temps qu'il est le défenseur du droit au dedans. Ainsi donc police, diplomatie, guerre, marine, voilà des attributions nécessaires au pouvoir exécutif en tout pays.

On a donné au pouvoir exécutif beaucoup d'autres attributions. On a remarqué que la sécurité, que la paix, n'est pas seulement une chose matérielle, mais une chose morale, et de cette observation qui est parfaitement juste, on a tiré une conséquence tout à fait fausse, c'est qu'il appartient à l'État de faire cette pacification, en protégeant une certaine religion, en donnant une certaine éducation. L'Église a été mise dans les mains de l'État; l'éducation, la charité, lui ont été aussi confiées. Voilà encore des attributions qu'on a données au pouvoir exécutif; et comme toutes ces attributions sont choses coûteuses et entraînent des dépenses considérables, il a fallu donner à l'autorité exécutive une puissance financière, celle d'établir l'impôt, de le percevoir et de le dépenser.

Telles sont les attributions qui, sous l'ancien régime, appartenaient à nos rois. Maintenir l'ordre dans la rue, être à la fois le maître de la législation et le chef de la justice, protéger l'Eglise, avoir l'éducation dans la main, et être en outre investi du droit d'établir des impôts, tout cela constituait la puissance exécutive du roi très-chrétien; à quoi il faut encore ajouter un des points les plus délicats, la protection des intérêts généraux, je dis un des points les plus délicats, car il est difficile de refuser à une société le droit de faire entreprendre certains grands travaux par le chef qu'elle a mis à sa tête, et d'un autre côté, on est là sur une pente glissante, et qui mène aisément à la violation des intérêts et même des droits particuliers.

Vous voyez quelle était la sphère du pouvoir exécutif; elle embrassait toute la vie de la nation. Pour étudier ce pouvoir complexe, il nous faut le diviser; et pour nous en faire une idée juste, et facilement acceptable, il faut le diviser suivant ce qui existe aujourd'hui chez nous. Historiquement, cette division serait contestable; mais c'est un moyen d'étude excellent; et nous ne devons avoir aucun scrupule de l'employer.

Ici j'ai besoin de toute votre patience et de toute votre attention; car il faut que je vous expose des usages qui vous sont étrangers. Rien n'est facile comme de retrouver le mécanisme de l'administration actuelle. L'uniformité y est complète. Il suffit d'avoir étudié ce qui se passe dans un coin de son département pour savoir ce qui se fait dans tous les coins de la France. Il en était autrement dans l'ancienne monarchie. Quoique son établissement eût été une grande victoire sur la diversité féodale, quoique nos rois eussent travaillé pendant cinq siècles à établir l'unité, et que, comparé au règne de Philippe-le-Bel, celui de Louis XV représentât une concentration extrême, cependant, si l'on compare les institutions administratives du dernier siècle avec celles d'aujourd'hui, on a peine à s'expliquer un système où il y avait une diversité infinie dans la condition des personnes et des choses, et pas la moindre unité dans l'administration.

D'abord, vous le savez, la nation était divisée en trois ordres, et dans le troisième ordre, ou tiers-état, on trouvait de nombreuses distinctions, puisque sous Louis XVI il y avait encore des serfs de la glèbe, des paysans héréditairement attachés au sol.

Le clergé avait des priviléges, par exemple celui de ne pas payer d'impôts. Il est vrai que le roi, tournant la question, exigeait de lui un don gratuit; mais, quand on établissait un impôt général, ce privilége était un obstacle; là où se trouvait une terre du clergé, s'arrêtait le droit d'imposition. De plus, le clergé avait ses tribunaux. Le prêtre était un personnage privilégié, et quoique la justice royale eût peu à peu ramené tous les crimes à la loi commune, il y avait encore certains cas où elle devait s'arrêter devant le délit d'un prêtre.

La noblesse avait également ses priviléges. Elle était supposée servir l'État de son épée, et elle en tirait cette conséquence, que payant l'impôt du sang elle devait être exempte de tous les autres. Ainsi, en théorie, l'impôt devait être entièrement payé par le peuple.

---

(1) Voy. les numéros 26 27, et 29.

comme si le peuple ne se battait pas, et comme si ce n'était pas dans son sein que se recrutait le clergé.

La noblesse avait aussi certains priviléges de justice. Le pair de France ne pouvait être jugé que par le parlement. Ce fut l'effort constant de Colbert et de ses successeurs, de ramener la noblesse au droit commun; mais sous le régime de Louis XVI, on n'était pas encore venu à bout de détruire tous ces priviléges.

Parmi les membres du tiers état, les diversités étaient grandes. L'industrie était divisée en corporations dont chacune constituait un monopole. Chaque industrie comptait un certain nombre de maîtres ayant seuls le droit de vendre et d'acheter. Les autres étaient forcés d'être compagnons. Il y avait donc pour la plupart des ouvriers obligation de rester dans une position inférieure. Des querelles perpétuelles éclataient entre toutes ces corporations, qui se disputaient, sans paix ni trêve, pour leurs priviléges ou pour leurs droits. On cite notamment, au XVIIIe siècle, un procès entre les boulangers et les patissiers, qui n'a guère duré que soixante-dix ans.

A cette diversité dans les personnes s'ajoutait la diversité dans les choses. Ainsi certaines terres étaient nobles, d'autres ne l'étaient pas. Il y avait des terres qui étaient nobles par elles-mêmes, fussent-elles possédées par un roturier, et qui jouissaient de tous les priviléges de la noblesse; d'autres terres étaient roturières et soumises à l'impôt, fussent-elles possédées par des nobles. Ces terres nobles avaient le droit d'avoir un colombier, c'est-à-dire d'élever des pigeons qui allaient se nourrir sur les terres des voisins. L'administration était obligée de s'arrêter devant tous ces priviléges qui l'entravaient; elle ne pouvait établir aucune règle uniforme.

Ce n'est pas tout. Les conditions variaient selon les contrées. La France était composée, en 1774, de 58 provinces; elle s'était formée successivement de 58 morceaux. Nos premiers rois en avaient possédé originairement un certain nombre, et vous savez comment, par conquêtes, cessions volontaires, mariages et confiscations, ils avaient successivement constitué la France pièce à pièce. Or toutes les provinces n'étaient pas entrées aux mêmes conditions dans le domaine de la couronne. Quelques-unes s'étaient données, ou étaient venues par mariages, comme la Bretagne, en réservant leurs priviléges, et en maintenant leurs droits d'être administrées et imposées par des états librement élus. D'autres pays avaient stipulé la liberté religieuse; Strasbourg s'était donné à la France volontairement, en faisant reconnaître à ses citoyens le droit de professer le luthéranisme. A l'époque où Louis XIV chassa tous les protestants de France, il s'arrêta devant les Vosges, parce que derrière la montagne il rencontrait des luthériens dont il avait juré de respecter la foi.

Voilà donc une nouvelle diversité. Plusieurs de ces provinces avaient des états et possédaient le droit de s'imposer elles-mêmes. D'autres, au contraire, n'avaient aucune espèce de défense contre l'autorité centrale. Pour effacer autant que possible toutes ces différences, pour constituer l'unité, il semble que nos rois, puisqu'ils disposaient de l'autorité, auraient dû au moins créer une administration uniforme. Point du tout. La Révolution a constitué ce que j'appellerai volontiers l'unité légale; elle a créé le département, qui est l'unité administrative, et l'arrondissement, qui en est une subdivision. Le département est en même temps l'unité financière et l'unité militaire; c'est même l'unité judiciaire, quoique le nombre des cours royales soit inférieur à celui des départements, mais chaque arrondissement a son tribunal civil. Il n'y a guère que l'unité ecclésiastique qui nous manque. Les évêchés ne correspondent pas exactement aux départements; cependant le concordat de 1817, accepté par la cour de Rome, mais qui ne le fut pas à la Chambre, stipulait que chaque département aurait son évêché. Une même division suffit donc à tous les services.

Au contraire, si nous remontons de 1789 à 1774, nous trouvons autant de Frances qu'il y a de services publics: une France militaire divisée en 40 gouvernements; une France judiciaire divisée en 13 parlements et 3 conseils supérieurs, subdivisée en 118 présidiaux; une France ecclésiastique divisée en 16 archevêchés et 121 évêchés; une France administrative qui se divise en 32 généralités ou intendances, avec 14 cours des comptes, 15 cours des aides et 10 cours de monnaies. Ainsi les divisions militaire, judiciaire et administrative ne se correspondaient pas. Ajoutez à cela les universités au nombre de 24, la police partagée en 32 départements de maréchaussée, les douanes intérieures et les gabelles, vous reconnaîtrez que les diverses parties de la France étaient avant la Révolution séparées les unes des autres par des barrières beaucoup plus fortes que celles qui séparent aujourd'hui la France de la Belgique.

Pour ne parler que des divisions financières, ce qu'on appelait les cinq grosses fermes occupait à peu près le centre de la France. Puis venaient les provinces «étrangères». Il y avait une douane entre les cinq grosses fermes et les provinces étrangères. Ensuite venaient les provinces « réputées étrangères » qui étaient à peu près dans les mêmes conditions. Ceux de vous qui ont descendu le Rhône ont rencontré, un peu au-dessous de Lyon, un pays qui s'appelle le *péage de Roussillon*. C'est le souvenir d'une ancienne douane. On pouvait être contrebandier en passant une marchandise d'un côté du Rhône français sur l'autre côté du Rhône français.

La gabelle brochait là-dessus. Pour l'impôt du sel, la France était coupée en petits districts dont la surveillance exigeait une quantité innombrable de ces employés que le peuple appelle encore aujourd'hui, fort improprement, les *gabelous*. Dans les grandes gabelles, le sel se payait 60 francs les cent livres; dans les petites, de 10 à 57 francs; la Normandie avait un canton, dit de

Quart-Bouillon, qui ne le payait que 13 livres; les provinces redimées payaient le quintal de sel entre 6 et 9 livres; les provinces franches, entre 1 livre 10 sols et 7 livres. Ainsi, en France, la même marchandise pouvait être taxée à 1 franc, à 6, à 30, à 50, à 60 francs. Quelle excitation à la contrebande! Dans une inspection des galères, on y trouva un très-grand nombre de malheureux dont le crime était d'avoir fait la contrebande du sel de France en France.

Vous voyez comment l'administration se trouvait arrêtée à chaque instant, et combien d'obstacles de tout genre gênaient et entravaient son action. Diversité dans la condition des personnes et des choses; diversité militaire, judiciaire, administrative, financière; partout des priviléges ou des charges qui entraînaient nécessairement l'arbitraire et la confusion. Aussi voit-on qu'aux premiers moments de la Révolution c'est un bonheur inouï d'être débarrassé de toutes ces entraves. Jamais peuple n'a demandé plus ardemment, plus vivement l'unité; et, lorsque la République prenait pour symbole le triangle et le niveau, voulant faire passer le niveau de la loi sur toutes choses, ce symbole qui pour nous n'a plus de sens, en avait un très-profond alors: c'était la fin de tout cet arbitraire, de toute cette confusion.

Ce qui mettait le comble à cette complexité, c'est le silence absolu qui régnait sur tous les actes de l'administration. Celle-ci sentait bien que, si on la discutait, elle serait perdue. Voltaire était obligé de se faire imprimer à Genève pour se permettre des critiques plus qu'innocentes de certains abus. Mais peu à peu la lumière se faisait, la nation tout entière se lassait de ce régime suranné qui n'avait plus de raison d'être. Aussi, lorsqu'en 1781 Necker fit à Louis XVI son premier compte rendu des finances et en obtint la publication en 1785, la publicité étant, disait-il, la condition nécessaire du crédit, il y eut un *tolle* général, qui opéra la révolution administrative dans les esprits avant qu'elle ne fût proclamée dans la constitution. Et en 1790, quand on établit l'uniformité des divisions administratives, celui qui s'intéressa le plus à cette réforme, ce fut Louis XVI. Nous avons une carte de France où le malheureux roi avait pris un plaisir extrême à marquer les départements tels que les avait tracés la Constituante. Il comprenait très-bien que c'était là un moyen de fortifier la monarchie, en lui donnant une action plus efficace et en même temps moins violente.

Comment, malgré toutes ces divisions, Richelieu avait-il pu gouverner par lui-même? Comment Louis XIV et Colbert avaient-ils constitué en France une centralisation puissante? Remarquons d'abord qu'il ne faut pas, quand on parle de l'ancien régime, donner à ce mot de centralisation le sens d'uniformité dans l'ensemble que nous lui donnons aujourd'hui.

Supposez vingt groupes d'intérêts particuliers, placés tous sous la même main. Sans avoir les mêmes lois, nous aurons une centralisation. Le centre dans l'ancienne monarchie, c'était le roi. C'est de lui que partait l'impulsion; c'est à lui que tout aboutissait. Ainsi s'explique l'énorme puissance de la royauté. Elle n'avait en face de soi que des classes divisées, hostiles entre elles, impuissantes, et toutes ces classes le reconnaissaient pour chef, et ne pouvaient rien que par lui.

Comment le roi gouvernait-il? A l'aide de son conseil appelé conseil d'État. C'était une idée constante en France que le roi ne pouvait rien faire sans conseil. Ce conseil était divisé en plusieurs branches, et pour exécuter ses volontés, il y avait à Paris un certain nombre de secrétaires d'État, et dans les provinces un certain nombre d'intendants; mais conseil, secrétaires d'État, intendants, n'avaient aucune autorité par eux-mêmes: c'étaient de simples exécuteurs des volontés du roi.

L'unité se faisait donc par le roi, son conseil, les secrétaires d'État ou ministres, et les intendants. Parlons d'abord des ministres.

Les ministres étaient au nombre de quatre; à côté d'eux se plaçaient deux personnages considérables, le chancelier et le contrôleur général. Ces quatre ministres étaient ceux des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de la maison du roi. Quel était leur rôle? Sur ce point nous avons l'avis du cardinal de Richelieu, et nous pouvons l'en croire; car ce sont les idées de Richelieu qui ont régné dans l'administration française jusqu'à la Révolution. Quatre personnes pour gouverner la France, cela lui paraissait suffisant, parce qu'on sait par expérience, dit-il, que la multiplicité des médecins ne sert qu'à tuer le malade. En outre, il fallait qu'un de ces ministres eût la suprématie sur les autres et fût « comme le premier mobile qui mène tous les cieux, sans être mû que de son intelligence ». C'est le Dieu d'Aristote descendu sur la terre sous les traits du cardinal. Un premier ministre et trois secrétaires d'État, voilà donc, selon Richelieu, le gouvernement nécessaire à la France. Le roi Louis XIV conserva cette division, mais il voulut être lui-même son premier ministre. Les quatre ministres placés sous ses ordres n'avaient entre eux rien de commun, si ce n'est qu'ils venaient au conseil pour faire des rapports et contresigner des ordres. Ils n'étaient que les agents de la volonté royale. Un homme aussi nécessaire et aussi habile que Colbert pouvait diriger la volonté royale; mais il ne fallait pas moins que le roi parlât et que tout passât par le conseil.

Le chancelier était le chef de toutes les cours, l'organe des volontés du roi auprès de tous les tribunaux de justice ou de finance. C'était la première dignité de l'État pour le rang et les prérogatives honorifiques. Il était grand officier de la couronne, tandis que les secrétaires d'État n'étaient d'ordinaire que de simples bourgeois, le roi tenant beaucoup à montrer qu'il pouvait se passer des nobles. Ainsi le chancelier était la première personne du royaume après le roi. Au conseil, il siégeait avant les ducs et pairs; il ne saluait per-

sonne, ne portait le deuil de personne, et quand il écrivait, il ne mettait jamais au bas de ses lettres la formule : *Votre serviteur*. Il était une personnification de la justice, et, à ce titre, il jouissait, comme vous voyez, d'honneurs singuliers. De plus, il avait un privilége énorme : il était inamovible. Le roi lui-même avait devant lui abdiqué sa toute-puissance. On ne pouvait ni le renvoyer, ni le remplacer. Ces prérogatives même avaient affaibli la situation du chancelier. Il se trouvait et on le trouvait un trop grand personnage dans une monarchie gouvernée tout entière par le souverain. Aussi, le chancelier étant toujours le président du conseil en l'absence du roi, les ministres s'étaient arrangés de façon à l'écarter peu à peu. Il fallait une invitation spéciale pour se rendre au conseil; quand le roi n'y était pas, on s'abstenait d'en adresser une au chancelier. De plus, comme il était inamovible, le roi qui souvent avait envie de se débarrasser de lui comme des autres ministres, avait inventé un moyen très-simple. Il respectait l'inamovibilité du magistrat, mais il envoyait à l'homme une lettre de cachet qui l'exilait à la campagne. En l'absence du chancelier, il fallait quelqu'un pour sceller les actes de l'État. On prenait un garde des sceaux qui, suivant l'expression du temps, avait l'exercice, c'est-à-dire faisait le service, et qui avait tous les priviléges du chancelier, sauf en ce point qu'on pouvait le renvoyer à volonté. Nous voyons le chancelier d'Aguesseau exilé en 1718, rappelé en 1720, exilé en 1722 et rappelé en 1737.

Je tenais à vous montrer comment on se débarrassait du chancelier, non pas en le destituant, mais en l'exilant. Cet exil n'était en réalité qu'une cessation de fonctions. Le chancelier pouvait revenir momentanément à Paris, comme d'Aguesseau qui habitait sa belle terre de Fresnes, à peu de distance de la ville, mais il revenait comme particulier, non comme chancelier.

Le chancelier ne ressemblait donc qu'imparfaitement à notre ministre de la justice. Il avait plus d'honneurs et moins de puissance. C'est lui qui d'ordinaire préparait les lois, et vous savez comment d'Aguesseau signala son passage aux affaires, par des ordonnances qui font aujourd'hui encore partie de la législation. Le chancelier scellait aussi les grâces, et vous connaissez tous la résistance si honorable du chancelier Voisin qui ne voulut pas sceller les lettres de grâce d'un gentilhomme assassin. Le roi lui dit : « Donnez-moi les sceaux, je scellerai moi-même. » Il prit les sceaux et voulut ensuite les rendre au chancelier qui répondit : « Sire, je ne les reprendrai pas, ils sont pollués. » Le roi déchira les lettres de grâce, et, ce jour-là, la justice l'emporta.

Comme les places judiciaires se transféraient par héritage ou par achat, le chancelier n'avait pas, de ce côté, grande action sur les fonctionnaires placés sous ses ordres. Mais le roi s'était réservé la nomination des premières places, celle des premiers présidents, des avocats généraux, etc. ; c'est là que l'influence du chancelier s'exerçait; son rôle consistait à choisir de bons présidents et à entretenir la bonne intelligence entre la royauté et le parlement, chose qui n'était pas très-aisée, comme vous avez pu en juger par la dernière leçon.

Après le chancelier venaient les ministres. Aujourd'hui les ministres ont un rôle plus actif, mais ils se meuvent dans une sphère plus étroite. Ceux de l'ancien régime n'avaient à subir aucun contrôle extérieur. Faire ce que voulait le roi, c'était tout ce qu'on exigeait d'eux. Le roi était considéré comme le représentant de la nation; servir le roi, c'était servir la France. Nos pères ne distinguaient pas entre le pays et son chef. Un exemple célèbre ne vous permettra pas d'en douter.

Vous savez que Louis XIV ayant des scrupules au moment d'établir un impôt foncier, il se trouva des théologiens pour lui assurer qu'il pouvait prendre jusqu'au dernier sou de ses sujets. Cette décision nous fait sourire; nous y voyons une marque de faiblesse; cependant on y rencontre un fonds de vérité. Identifiez le roi avec l'État comme faisaient nos pères, vous ne serez pas loin d'accorder que les citoyens doivent à l'État leur dernier écu, et moyennant ce changement de termes, vous voilà du même avis que les théologiens de Louis XIV; il ne faut donc pas trop les condamner.

Les ministres des affaires étrangères, de la marine et de la guerre avaient d'abord des attributions semblables à celles qu'ils ont aujourd'hui. Il est difficile qu'il en soit autrement pour des services dont l'objet est nettement déterminé.

Ce qui distingue ces anciens ministres des ministres actuels, c'est qu'ils avaient une part dans l'administration intérieure. On avait partagé les provinces entre les trois ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la maison du roi, car, dans l'origine, la marine n'avait pas d'administration spéciale. Cette répartition s'était faite de la façon la plus simple. On avait coupé la France en trois, et chaque secrétaire d'État administrait un tiers du territoire.

Sous Louis XIV, le ministre de la guerre avait pris dans son ressort les provinces frontières, Metz, Toul, Verdun, la Lorraine, le Barrois, l'Artois, la Flandre, le Cambrésis, l'Alsace, le Hainaut, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Roussillon, Sedan, qui était une petite principauté, et la Corse. L'administration de ces provinces était tout entière dans sa main. En voici un exemple.

Je suppose que, sous l'ancien régime, le conseil d'État n'autorisât pas la publication d'une bulle du pape; cette bulle devait-elle être publiée à Sedan? Cela dépendait du ministre de la guerre. C'était lui qui, dans la principauté de Sedan, était chargé de délivrer des lettres de cachet contre les religieux qui se conduisaient mal; lui encore qui nommait les professeurs de droit à l'École de Nancy, et les professeurs de médecine à l'École de Strasbourg. C'est lui qui donnait des passeports ou

permis d'exportation pour faire sortir des marchandises par le Rhin; en un mot, c'eût été un souverain au petit pied, s'il n'avait été, au fond, le simple exécuteur des volontés du conseil. C'est donc par le conseil qu'on évitait le despotisme de la volonté individuelle. Il fallait que le ministre fît approuver ses mesures par le conseil.

Le ministre des affaires étrangères avait dans son ressort la Guyenne haute et basse, le Berry, la Normandie, la Champagne, le Lyonnais, Dombes et Trévoux. Tout le reste de la France relevait du ministre de la maison du roi, qu'on appelait purement et simplement le « secrétaire d'État ». Le ministère de la maison du roi était des plus singuliers; outre la grande part qui lui était dévolue dans l'administration, il avait encore le clergé sous sa dépendance. Les nominations aux évêchés et aux archevêchés se faisaient dans ce ministère, qui était à la fois ministère des cultes, de l'intérieur et de la police. Mais le roi avait l'habitude de désigner un évêque qui dirigeait ces nominations. C'était aussi un évêque qui avait la feuille des bénéfices.

Au reste, presque toutes les places du clergé appartenaient à des patrons. Cela existe encore en Angleterre. On y peut voir dans les journaux qu'il y a une belle cure vacante dans tel ou tel endroit, avec une charmante rivière pour y pêcher des truites, et un bon revenu de deux ou trois cents livres sterling, et que ceux qui veulent avoir cette place, peuvent s'adresser à tel ou tel personnage. Ces cures appartiennent aux descendants d'anciens fondateurs qui se sont réservés le droit d'y nommer les titulaires. Dans notre ancienne monarchie, les patrons devaient présenter des personnes convenables, et la nomination devait être approuvée par l'évêque : mais, sauf ces réserves, c'étaient eux qui disposaient du bénéfice.

Comme ministre des cultes, le ministre de la maison du roi avait encore sous ses ordres ce qu'on appelait la religion *prétendue réformée*. Cette formule R. P. R., religion prétendue réformée, figure toujours dans les anciens actes pour désigner le protestantisme. Comment pouvait-il y avoir encore des protestants en France, puisque Louis XIV se glorifiait de les avoir exterminés, et quelle était la position de ceux qui s'y montraient encore? Nous verrons cela un autre jour; la question est trop grosse pour que je l'aborde aujourd'hui.

Le même ministre avait le département des lettres de cachet, ainsi nommées par opposition aux lettres patentes, aux lettres ouvertes. C'étaient simplement des lettres portant le cachet du roi; elles servaient à différents usages; mais il s'en trouvait qui ordonnaient de prendre telle ou telle personne, de l'exiler dans ses terres ou de la mettre à la Bastille, et c'est là le sens spécial qui s'attacha à ce mot. De quelque façon qu'elles fussent délivrées, c'était là de l'arbitraire le plus odieux. Alors même qu'il s'agit d'un coupable, rien n'est plus révoltant que de le faire disparaître, de le priver de sa liberté, souvent pour de longues années, sans le juger. Qu'est-ce donc, s'il s'agit d'un innocent? Nos rois étaient persuadés que c'était là un de leurs priviléges. Ils obéissaient à une idée qui n'a pas disparu, que j'entends souvent exprimer, et qui prouve combien le sentiment de la justice est peu énergique en France. Qu'un prêtre ou qu'un fils de famille commette quelque action coupable ou déshonorante, vous trouvez une foule de gens qui disent : « Ah! quel malheur! si l'on pouvait étouffer l'affaire! » Ce n'est pas ainsi qu'on doit parler. On doit dire : « C'est un coupable, une brebis galeuse dans le troupeau : il faut l'en ôter»; et plus on est sévère, plus on dégage la religion et la famille de toute solidarité avec cet homme. Soustraire un coupable à la justice, c'est épouser son crime, et cette protection de l'individu coupable retombe sur la société.

Après les ministres venait le contrôleur général, qui n'avait pas, d'ordinaire, le titre de ministre, et qui ne travaillait avec le roi que quand ce titre lui avait été conféré. Il avait la position la plus difficile qu'ait jamais eue ministre des finances. Il devait fournir de l'argent sans avoir aucun contrôle sur les dépenses. Aujourd'hui, le ministre des finances a un budget des recettes et des dépenses voté par la Chambre, et toute la difficulté consiste à équilibrer les unes avec les autres; quand il n'y peut réussir, la Chambre vient à son secours, vote au besoin des impôts ou un emprunt pour rétablir l'équilibre. Dans l'ancienne monarchie, la mission du contrôleur général était de trouver de l'argent à tout prix. Pour s'en procurer, on traitait avec les fermiers généraux, qui soutenaient l'État, disait-on, comme la corde soutient le pendu : en l'étranglant. On vivait dans un désordre perpétuel; personne ne connaissait au vrai l'état financier de la France, si bien qu'à la veille de la Révolution, Calonne trouvait qu'on était en pleine prospérité, et Necker qu'on était en plein déficit. C'était donc une rude besogne que de faire marcher cette vieille machine à force d'expédients.

A côté de ces ministres, il y eut de bonne heure des ministères, c'est-à-dire des bureaux parfaitement constitués et chargés de conserver les traditions. A la tête de ces bureaux, était placé un premier commis; on dit aujourd'hui un directeur général. Il y a un siècle *premier commis* était le titre d'honneur. On a vu des premiers commis devenir des hommes célèbres, comme M. de Rayneval, premier commis sous M. de Vergennes, et qui fut un de nos diplomates les plus considérables. C'étaient donc des personnages importants, bourgeois d'ordinaire : la noblesse se serait crue déshonorée en entrant dans l'administration.

Ces bureaux étaient déjà si forts, que, dès avant 1789, on définissait la France une *monarchie bureaucratique*. Ce qui ajoutait à leur puissance, c'était le système singulier d'après lequel nos rois choisissaient leurs ministres. Je vous ai parlé de la vénalité des charges. Nous serions bien surpris aujourd'hui qu'on demandât

à un homme cent mille livres pour en faire un juge, au lieu de lui demander : « As-tu étudié? » Mais, dans la magistrature, cet abus était corrigé par l'esprit de famille qui avait concentré les charges dans un certain nombre de maisons. Ce qui était plus bizarre, c'était de mettre l'hérédité dans le ministère même. Cela fut fait par Louis XIV, peut-être systématiquement. Louis XIV ne tenait pas à avoir de grands ministres, mais de bons commis; donc peu lui importait de choisir tel ou tel. Un ministre succédait à son père, comme aujourd'hui un commerçant succède au sien. Et comme les traditions de Louis XIV étaient sacrées, comme sous Louis XV on ne se demandait pas : « Est-ce bien? » mais : « Louis XIV le faisait-il? » on conserva cette espèce d'hérédité qui n'avait rien d'officiel, mais qui s'établissait par l'usage.

Sous Louis XIV, à M. de Colbert-Croissy succéda M. de Torcy son fils, auquel le roi avait promis la charge dès l'année précédente. Mais M. de Torcy avait alors trente ans. Il parut trop jeune; on donna l'intérim à M. de Pomponne, son beau-père, qui eut, dit-on, «la tutelle». Arnaud de Pomponne était un janséniste; on le renvoya bientôt, et M. de Torcy resta ministre jusqu'à l'époque du régent. Le régent, à qui il déplaisait, s'en débarrassa en l'accusant à son tour de jansénisme. De même, Louvois fut remplacé par Barbezieux; Colbert, par Seignelay. Ce qui faisait dire à Bolingbroke : « Heureux pays de France : les ministres y sont de grands hommes, depuis le berceau jusqu'à la tombe! »

Une autre famille a marqué par sa durée dans le ministère, bien plus que par le mérite de ses membres. Ce sont les Phélypeaux. Le premier, ministre de la marine sous Louis XIV, devient chancelier et laisse la marine à son fils. Et quand ce dernier perd sa position à la mort du roi, on donne presque aussitôt la place au petit-fils, M. de Maurepas, qui, à quatorze ans, est nommé ministre de la marine, et à qui l'opinion publique donne le nom qu'il mérite : *le comte Faquinet*. Plus tard, il est disgracié; mais sous Louis XVI il revient au ministère, et y apporte son incurable légèreté.

Cette fortune n'est rien auprès de celle des Phélypeaux de la Vrillière. C'est toute une dynastie. Le premier, secrétaire d'État sous Louis XIII, demeure en place pendant presque toute la durée du règne de Louis XIV; il est soixante-deux ans ministre; mais il a fait si peu de bruit, dit d'Argenson, qu'on ignorerait son existence sans la multitude d'édits, de déclarations et de lettres patentes qu'il a signés.

Il est remplacé par M. Phélypeaux de Châteauneuf, son fils, qui vit jusqu'en 1700, et qui, à son tour, est remplacé par son fils. Celui-ci reprend le nom de la Vrillière, et reste au pouvoir pendant toute la durée de la régence, jusqu'en 1725. Le régent, disait-on, avait besoin d'un homme nul; il a trouvé un la Vrillière. Son fils lui succède. C'est le quatrième de la dynastie. Il s'appelle M. de Saint-Florentin, et, dit d'Argenson, qui écrivait vers 1740 : « Il signe comme son père, expédie comme lui, et probablement signera et expédiera toute sa vie. » D'Argenson était prophète. Grâce à sa nullité héréditaire, le comte de Saint-Florentin resta en charge pendant tout le règne de Louis XV, qui disait : « Je ne peux me passer de lui, et il ne peut pas se passer de moi. » Le comte de Saint-Florentin ne quitta son poste que le jour où Louis XVI voulut avoir un ministre de sa maison qui fût un homme intelligent, et le remplaça par Malesherbes. Ainsi, pendant deux siècles et demi, une même famille se perpétue au ministère, ce qui prouve que les ministres avaient beaucoup moins d'influence qu'aujourd'hui; que certains d'entre eux n'étaient que des donneurs de signatures, qu'il y avait derrière eux des administrations parfaitement constituées, ramenant tout à elles, et que c'étaient déjà les bureaux qui gouvernaient la France. On s'en apercevait d'ailleurs vers le milieu du siècle dernier, et voici ce que d'Argenson écrivait :

« Les détails confiés aux ministres sont immenses. » Rien ne se fait sans eux, rien que par eux. Et, si leurs » connaissances ne sont pas aussi étendues que leur pou- » voir, ils sont forcés de laisser tout faire à des commis » qui deviennent maîtres des affaires, et par conséquent » de l'État. C'est par la connaissance des formes que les » subalternes sont toujours venus à bout de dominer les » principaux, et, pour me servir d'une expression popu- » laire, que *les garçons sont devenus maîtres de la bou-* » *tique.* »

On se plaignait d'ailleurs, comme aujourd'hui, que Paris absorbât tout; les nobles y venaient manger leurs biens; on abandonnait les campagnes (d'Argenson déplore ce mal avec une véritable éloquence); la France était gouvernée par une poignée de commis. D'Argenson nous dit qu'il est impossible de s'imaginer la situation de la France; il faut une décision, un arrêté pris à Paris pour réparer un trou fait dans un mur, une brèche faite dans une route à deux cents lieues de Paris.

La plainte est donc ancienne. Cependant, toutes les révolutions qui ont passé sur la France ont eu pour résultat de fortifier l'administration, la centralisation, quoique ces révolutions aient été faites dans des situations d'esprit très-différentes, et nous aient donné des gouvernements très-divers. Il faut, ou découvrir dans ce fait une maladie entretenue par un vice particulier, ou bien reconnaître quelque chose de bon dans ce courant qui porte la France vers une unité toujours plus étroite. On ne saurait dire que les bureaux ont profité de leur situation, car ils ont eu quelquefois le désir sincère de restreindre leur pouvoir. Cependant, ils ne l'ont pas restreint, et la centralisation a toujours augmenté, même quand on a fait des édits de décentralisation. Qu'y a-t-il donc là-dessous? Je ne suis pas suspect, à l'endroit de la centralisation. On m'a fait la mauvaise réputation de ne pouvoir la sentir, et j'ai peur de mériter un peu ma réputation. Mais je crois qu'il y a dans la centralisation

une partie qui est légitime, et une partie qui ne l'est pas. La partie légitime, c'est celle qui remet au gouvernement la protection du pays, la défense contre l'étranger, l'ordre à l'intérieur. En ce point l'État et la nation ne font qu'un ; il n'y a qu'un même intérêt. Pour le reste, il n'en est pas de même; il y a là plus d'un abus à corriger, quoiqu'on se fasse, selon moi, plus d'une illusion sur le résultat final. On parle beaucoup de décentraliser, de donner à la commune, au département le vote de leurs dépenses, le service des travaux qui n'intéressent que la commune et le département. Cela est bien. Quand on aura fait cette réforme, on aura supprimé un des abus de la centralisation, mais cela n'empêchera pas que la voix de Paris ne soit écoutée au fond des départements. Plus nous allons, plus nous voyons les peuples marcher vers une unité plus intense. La France est la première entrée dans cette voie, et je crois qu'elle y restera. Mais ce qui n'a rien à faire avec l'unité, et ce que, selon moi, la France peut et doit répudier, c'est la succession que nous ont laissée nos anciens rois; c'est l'absorption de toutes choses par la centralisation. L'ancienne monarchie avait mis la main sur tout, sur l'Eglise, sur l'école, sur le livre, sur la pensée, et les gouvernements qui l'ont suivi, ont fait de même. Voilà ce qu'il faut rejeter. De plus en plus il faut soustraire la conscience et la parole à la domination de l'Etat. Qu'elles relèvent de la justice, et qu'elles n'aient pas d'autre maître que la loi. Affranchir la tête et le bras de l'individu, c'est l'œuvre de la civilisation moderne dont la devise est pleine liberté, pleine responsabilité. Mais qu'on y réfléchisse bien, cet affranchissement n'affaiblira en rien ni l'unité politique de l'État, ni les influences naturelles des grands foyers, tels que Londres et Paris.

Vous voyez que je suis ami ou ennemi de la centralisation, suivant le sens qu'on donne à ce mot si disputé. Je crois qu'il ne faut pas rejeter entièrement la centralisation, mais qu'il faut la limiter, lui donner ce qui lui appartient, lui ôter ce qui ne lui appartient pas, et circonscrire l'État dans ses bornes naturelles. Alors ce qui restera de la centralisation sera excellent, parce qu'elle ne sera plus une usurpation des facultés humaines, mais la représentation de ce qu'il y a de plus respectable : l'unité de la patrie, l'ordre public, ou, sous un autre nom, le règne du droit et de la liberté.

ÉD. LABOULAYE.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL (1).

COURS DE M. VALETTE.

TITRE X. — De la minorité, de la tutelle et de l'émancipation.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MINORITÉ.

Le premier chapitre du titre X ne comprend qu'un article, l'article 388, qui fixe la majorité des personnes de l'un et l'autre sexe, en ce qui concerne les droits civils, à vingt et un ans accomplis (Comp. art. 488). Autrefois, la majorité n'était généralement atteinte qu'à vingt-cinq ans : il en est encore ainsi aujourd'hui dans une grande partie de l'Europe, et c'était avant la révolution de 1789 le droit commun de la France, non pas cependant d'une manière absolue, puisqu'en Normandie la minorité civile finissait à vingt ans accomplis.

Cette fixation de vingt et un ans, comme terme de la minorité civile se rencontre pour la première fois dans la loi du 20 septembre 1792, tit. IV, section première, art. 2. Le texte de cette loi qui s'occupait spécialement des actes de l'état civil, aurait pu être interprété dans un sens restrictif, comme s'appliquant simplement à la capacité de contracter mariage sans le consentement de ses parents. Mais l'esprit de la loi était sans aucun doute d'étendre cette règle à tous les actes de la vie civile, car le mariage est évidemment un des plus importants de ces actes. Quelques doutes s'étant cependant élevés sur ce point, un décret interprétatif de la Convention, du 31 janvier 1793, déclara que cette majorité fixée par la loi du 20 septembre 1792 était parfaite à l'égard de tous les droits civils, et que les majeurs de vingt et un ans devaient dorénavant être considérés, quant à leurs affaires privées, comme l'étaient auparavant les majeurs de vingt-cinq ans. Le décret de la Convention déclare du reste ne pas déroger aux règles qui déterminent « l'âge requis pour être admis à exercer des droits ou fonctions politiques ». On doit encore aujourd'hui faire la même restriction, et des dispositions particulières fixent l'âge avant lequel on ne peut exercer certaines fonctions. Ajoutons enfin que d'après l'article 151, le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis ne peut se marier sans le consentement de ses père et mère : c'est là une exception particulière aux règles qui fixent le terme de la minorité en ce qui concerne les actes civils, exception qui du reste n'existe pas pour les filles.

La minorité commencée à la naissance (dont l'heure a dû être constatée dans l'acte de l'état civil) se termine donc le jour où l'on complète sa vingt et unième année, et M. Valette pense qu'on devient majeur ce jour-là, mais seulement à partir de l'heure correspondante à celle de la naissance, c'est-à-dire que le délai se compte *de momento ad momentum*, et non pas de jour en jour. C'était du reste la solution du droit romain (loi 353, liv. IV, tit. IV, D.), et c'est encore l'opinion qui est généralement suivie aujourd'hui.

Quant aux individus qui sont nés dans une année bissextile,

(1) Voy. les n. 51 et 52 de la première année, et les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17 et 21 de la seconde.

le 29 février, M. Valette croit qu'ils deviennent majeurs le 28 février de leur vingt et unième année à minuit, parce que cette année ne contenant pas de 29 février (en effet elle ne sera jamais bissextile), on ne peut pas aller plus loin dans le comput du temps de la minorité.

CHAPITRE II.

DE LA TUTELLE.

La tutelle est une charge gratuite et obligatoire, soit légale soit dative, confiée à un individu qui doit prendre soin de la personne d'un incapable et le représenter dans les actes civils (art. 450). Sont en tutelle les mineurs qui ont perdu l'un au moins de leurs père et mère, et qui d'ailleurs ne sont pas émancipés (voy. art. 476 et suiv.). Tant que les père et mère d'un enfant mineur sont encore vivants tous les deux, le père est l'administrateur légal des biens personnels de cet enfant (art. 389), mais il n'est pas son tuteur. Enfin les majeurs interdits pour imbécillité, démence ou fureur, sont également en tutelle (voy. art. 505 et 509).

On pourrait distinguer trois classes de tutelles : tutelles légales quand le tuteur est indiqué par la loi elle-même ; tutelles datives, quand il est nommé par le conseil de famille ; et tutelles mixtes, quand il est choisi par le conseil de famille entre certaines personnes limitativement désignées par la loi (voy. art. 404). Mais le législateur s'inquiétant moins de la qualité théorique des tutelles que de l'ordre de préférence dans lequel elles se présentent, a suivi une autre division ; il traite successivement de la tutelle du survivant des père et mère, de la tutelle déférée par le survivant des père et mère, de la tutelle des ascendants, et enfin de celle qui est déférée par le conseil de famille, c'est-à-dire de la tutelle dative. Il n'y a point dans notre droit actuel d'autre tutelle légale des mineurs que celle des ascendants (ce qui comprend évidemment la tutelle du survivant des père et mère) ; nous n'avons donc rien qui ressemble à la *tutelle légitime des agnats* du droit romain. Du reste, en ce qui concerne les interdits pour imbécillité, démence ou fureur, il n'y a même plus de tutelle légale des ascendants, et la seule tutelle légale à laquelle un interdit puisse être soumis, c'est celle de son conjoint. En dehors de ces cas, toutes les tutelles sont datives, en réservant toutefois le cas de tutelle mixte compris dans l'article 404.

SECTION PREMIÈRE. — *De la tutelle des père et mère.*

Le premier article de cette section, l'article 389, a été ajouté au projet primitif du Code sur la demande du tribunat : il n'est point relatif à la tutelle proprement dite, et règle la position des enfants du vivant de leurs père et mère au point de vue de l'administration de leurs biens personnels (voy. art. 389). Du reste, il arrive assez rarement que les enfants mineurs aient des biens personnels du vivant de leurs père et mère ; ils peuvent cependant en acquérir dans certains cas, par exemple par donation ou legs, et il était dès lors utile de régler cette hypothèse.

« Le père est, durant le mariage, administrateur des biens personnels de ses enfants mineurs. » Mais nous avons déjà dit qu'il n'en était point le tuteur ; il n'y aura donc pas lieu à toute l'organisation qu'une tutelle entraîne après elle, et notamment on ne nommera pas de subrogé tuteur à place de moi le père pour le surveiller (voy. art. 420) : la même en remplit naturellement les fonctions. Il n'y aura pas non plus d'hypothèque légale sur les biens du père au profit de ses enfants (voy. art. 2121, 2°; 2135, 2137 1°; et 2194). On l'avait pourtant prétendu dans les premiers temps qui suivirent la publication du Code ; mais c'est une opinion qui est aujourd'hui généralement abandonnée. On ne doit pas étendre facilement une hypothèque légale qui est en définitive une exception à l'égalité entre les créanciers ; et dans notre espèce une nouvelle hypothèque légale placée sur les biens du père qui sont déjà grevés de l'hypothèque légale de sa femme (voy. art. 2121, 1°) apporterait une trop grande entrave aux transactions immobilières. Il serait du reste impossible de fixer un rang à cette hypothèque légale.

Il peut arriver que le père ait des intérêts contraires à ceux de ses enfants, par exemple qu'il soit appelé à recueillir une succession concurremment avec eux. Notre article ne dit pas ce qu'il faut faire dans ce cas ; mais la pratique y a facilement suppléé en appliquant ici par analogie ce que la loi décide pour la tutelle ; on nomme un administrateur *ad hoc*, comme on nommerait un tuteur *ad hoc* si le mineur était en tutelle et que son tuteur eût des intérêts contraires aux siens. En supposant que plusieurs enfants mineurs d'un même père administrateur légal de leurs biens, aient des intérêts contraires entre eux, il faudrait bien encore recourir au même expédient : le père pourrait seulement rester l'administrateur des biens d'un seul de ses enfants et le représenter.

Bien que le père administrateur ne soit pas un tuteur, ses pouvoirs relativement aux biens de ses enfants doivent cependant se modeler sur les pouvoirs d'un tuteur qui est évidemment dans une situation très-analogue. Le père représentera donc ses enfants dans les actes civils (art. 450) ; mais M. Valette pense que ses pouvoirs se bornent à la simple administration, et que, pour tout ce qui dépasse cette administration, il doit se faire habiliter par le tribunal ou autoriser par le conseil de famille comme le ferait un tuteur lui-même.

La seconde partie de l'article dit que le père est comptable soit de la propriété seulement s'il a la jouissance légale des biens de ses enfants (voy. art. 384), ce qui est le cas le plus ordinaire, soit de la propriété et des revenus s'il n'a pas cette jouissance légale (voy. art. 386 et 387). Cela du reste allait de soi, puisque tout administrateur du bien d'autrui est comptable de sa gestion (voy. art. 1993).

Remarquons enfin que la mère peut, dans des circonstances très-exceptionnelles, — disparition (art. 141) ou interdiction du père, — jouer le rôle d'administrateur légal des biens de ses enfants.

Nous supposons maintenant que l'un ou l'autre des père et mère vient à mourir. Il y a lieu alors à la tutelle légale du survivant des père et mère.

« La tutelle des enfants mineurs et non émancipés appartient de plein droit au survivant des père et mère », dit l'art. 390. Cela est parfaitement exact pour le père qui acquiert immédiatement tous les pouvoirs que la loi donne aux tuteurs. Mais le législateur n'a pas la même confiance dans la mère qui généralement n'a pas l'habitude des affaires, et peut d'ailleurs entrer dans une nouvelle famille en se remariant. Les articles suivants font donc, en ce qui la concerne, diverses distinctions importantes.

D'abord, en vertu de l'art. 391, le père peut, avant de mourir, donner à la mère un conseil sans l'assistance duquel elle ne pourra faire, soit aucun des actes de la tutelle, soit seulement les plus importants d'entre eux que le père aura spécifiés. Ce conseil n'est pas seulement une personne dont la mère doit

écouter les avis, sauf à prendre ensuite la décision que bon lui semble, à peu près comme le chef de l'État est obligé, dans certains cas, de consulter le conseil d'État, ou un préfet de prendre l'avis du conseil de préfecture. M. Valette n'a jamais douté que la mère tutrice ne fût obligée de s'arrêter quand le conseil désapprouvait l'acte qu'elle projetait. En effet, la fin de l'art. 392 dit que si le père a spécifié les actes pour lesquels le conseil était nommé, la mère pouvait faire les autres actes sans son assistance. Le conseil *assiste* donc la mère, ce qui ne peut s'entendre d'une personne donnant à la mère tutrice des conseils que celle-ci ne suit pas. Quel sens aurait d'ailleurs la nomination de ce conseil si la mère pouvait ne pas tenir compte de ses avis?

Le conseil dont il est question dans l'art. 392 ressemble beaucoup à celui qui est nommé aux prodigues, en vertu de l'art. 513, et en vertu de l'art. 499 aux faibles d'esprit dont le dérangement d'esprit n'est pas assez complet pour motiver une interdiction. Comp. aussi l'art. 480. Il s'agit toujours d'une personne qui peut par son *veto* empêcher certains actes particulièrement dangereux.

La mère tutrice qui n'a pas suivi l'avis du conseil à elle adjoint par son mari, s'expose à une responsabilité considérable, et lorsqu'elle rendra ses comptes de tutelle, on sera disposé à la traiter très-sévèrement si les actes qu'elle a fait ainsi d'une manière irrégulière ont eu des conséquences fâcheuses pour le mineur. Au contraire, lorsqu'elle aura suivi l'avis du conseil sa responsabilité sera fort allégée.

Mais le conseil lui-même est-il exposé à une certaine responsabilité, par suite de ses avis, si les actes qu'il a approuvés ont été nuisibles au mineur? Tout le monde reconnaît que si le conseil a donné un avis frauduleux, par exemple s'il a reçu de l'argent d'un tiers pour conseiller à la mère un acte qu'il sait être mauvais, il est responsable de toutes les conséquences de cet avis parce qu'il y a eu dol de sa part. Mais n'est-il responsable que de son dol? L'art. 1992 pose en principe général que tout mandataire même gratuit est responsable non-seulement de son dol, mais aussi des fautes qu'il commet dans sa gestion. Sans doute, le conseil dont il s'agit ici n'a pas, à proprement parler, d'affaires à gérer; cependant il a reçu un véritable mandat et il doit apporter aux avis qu'il donne à la mère la même attention qu'un tuteur apporte aux actes de sa gestion, car, en définitive, son avis lie la mère tutrice qui ne peut pas agir sans son assistance. M. Valette pense donc que le conseil de l'art. 392 est responsable de ses fautes comme un tuteur ou un curateur; seulement comme le mandat qu'il remplit est gratuit, on lui appliquera le tempérament indiqué par le second alinéa de l'art. 1992 et ses fautes seront appréciées avec une certaine indulgence.

Les actes que la mère ne pouvait faire qu'avec l'assistance du conseil sont-ils nuls lorsqu'elle les a faits sans cette assistance? Aucun texte ne prononce cette nullité; cependant M. Valette pense que les tribunaux ont le droit de valider ou d'infirmer ces actes suivant les circonstances, parce que le germe de la nullité se trouve suffisamment dans les mots *ne pourra* qu'emploie l'art. 392. Lorsqu'il s'agira d'actes faits au lendemain de l'ouverture de la tutelle et lorsque la nomination du conseil par le père ne pouvait pas être connue du public, on ne les annulera pas. Mais les actes faits à une époque ou la nomination du conseil étaient notoires pourront être annulés, car les tiers qui ont ainsi traité avec la mère tutrice auraient dû exiger qu'elle se fît assister du conseil.

D'après l'art. 392 cette nomination d'un conseil spécial peut être faite par le père, soit dans un acte de dernière volonté, soit par une déclaration faite par devant notaires ou devant le juge de paix assisté de son greffier (Comp. art. 398).

Du reste, les fonctions de ce conseil sont toujours purement volontaires, car aucun texte de loi n'oblige personne à les accepter, comme celles de tuteur, de curateur, de subrogé tuteur, etc.

Les nominations de conseil faites en vertu des art. 391 et 392 sont assez rares dans la pratique.

L'art. 393 traite d'une manière toute spéciale le curateur au ventre. D'après cet article, si la femme est enceinte lors du décès de son mari, il doit être nommé un curateur au ventre par le conseil de famille. A la naissance de l'enfant, la mère en devient tutrice et le curateur au ventre est de plein droit subrogé tuteur.

La logique conduit à décider que le curateur au ventre doit être chargé d'administrer la succession pendant la grossesse. En effet cet enfant conçu, mais non encore né, a les mêmes droits que s'il était déjà né, pourvu qu'il naisse ensuite viable : or à qui donner jusque-là l'administration de la succession? On ne peut la confier à la femme, car elle n'y a droit que si l'enfant naît viable et, par suite, recueille la succession, car elle en est alors la tutrice; au contraire, si l'enfant ne naît pas viable, la succession aura toujours appartenu aux héritiers du mari. Pendant la grossesse, le curateur au ventre, bien qu'il ait aussi d'autres intérêts à défendre, est cependant avant tout le curateur de l'enfant à naître, comme le disait le projet primitif du Code, tandis que la mère n'en est pas encore tutrice, car la fin de l'art. 393 dit qu'elle *deviendra* tutrice si l'enfant naît viable, et si elle accepte, devons-nous ajouter (comp. art. 394). Pour le compte de qui le curateur au ventre administre-t-il pendant la grossesse? On l'ignore pour le moment, et c'est l'événement de la naissance qui le décidera. Si l'enfant naît viable, c'est pour son compte que le curateur aura administré, et ce sera au contraire pour le compte des héritiers du mari si l'enfant ne naît pas viable. Du reste le curateur au ventre étant chargé d'une administration purement provisoire, doit se borner à faire les actes d'une nécessité urgente, et il rendra compte, soit à la mère tutrice, soit au tuteur nommé à sa place, soit aux héritiers du mari. Enfin le curateur au ventre n'étant point un tuteur, ses biens ne sont pas grevés de l'hypothèque légale de l'art. 2121, 2°.

Les fonctions du curateur au ventre ne consistent pas seulement à administrer, pendant la grossesse, les biens dépendant de la succession du mari; il doit aussi surveiller la mère pour empêcher, soit une supposition, soit une suppression de part, crimes fort rares sans doute, mais en vue desquels le droit romain et l'ancienne jurisprudence avaient pris une certain nombre de mesures préventives. La femme peut évidemment avoir intérêt à commettre une supposition de part pour empêcher la famille du mari de recueillir les biens dépendant de la succession de ce dernier, et pour s'assurer d'abord l'administration de ces biens en sa qualité de tutrice légale de son enfant supposé et ensuite la jouissance légale des mêmes biens jusqu'à ce que cet enfant ait atteint l'âge de dix-huit ans, comme conséquence de la puissance paternelle qu'elle exerce sur lui (V. art. 384). La femme peut également, quoique dans des cas beaucoup plus rares, avoir intérêt à une suppression de part. Quant à la manière dont le

curateur au ventre exercera sa surveillance sur la mère pour prévenir l'un et l'autre de ces deux crimes, c'est un point de fait que les tribunaux auront à juger souverainement s'il s'élève des difficultés (V. notamment un jugement du tribunal de Carcassonne du 1er mai 1855).

Le curateur au ventre devenant de plein droit subrogé tuteur de l'enfant, si celui-ci naît viable, nous en concluons qu'il ne peut pas être pris dans la ligne maternelle du futur enfant, c'est-à-dire parmi les parents de la femme. En effet, la mère est la tutrice légale de son enfant, et l'art. 423 décide que le tuteur et le subrogé tuteur ne peuvent jamais appartenir à la même ligne, hors le cas de frères germains.

Enfin, d'après M. Valette, l'art. 393 suppose que la femme, enceinte lors de la mort de son mari, n'a point d'ailleurs d'enfants déjà nés, mineurs et non émancipés; car alors ces enfants auraient un tuteur (qui serait soit la mère, soit une tierce personne, en supposant que la mère a décliné le fardeau de la tutelle) et un subrogé tuteur, et ce subrogé tuteur, avec le tuteur (en admettant que ce ne soit pas la mère elle-même) suffisent parfaitement pour surveiller la mère et administrer les biens pendant la grossesse. Le législateur n'a pu songer à organiser une petite tutelle particulière pour l'enfant à naître.

« La mère n'est point tenue d'accepter la tutelle », dit l'art. 394. Le législateur suppose, en effet, que la mère peut n'avoir pas l'habitude des affaires et être par conséquent très-impropre à la gestion d'une tutelle; mais il suppose qu'elle est meilleure juge que personne de ce point, il s'en rapporte à elle. Mais lorsque la mère refuse ainsi la tutelle, elle doit provisoirement en remplir les devoirs jusqu'à ce qu'elle ait fait nommer un tuteur pour la remplacer. La tutelle qui remplace ainsi celle de la mère, c'est toujours la tutelle dative décernée par le conseil de famille (Comp. art. 405). En effet, le dernier mourant des père et mère ne peut transmettre la tutelle à une personne de son choix que s'il l'a d'abord exercée lui-même (V. art. 397 et suiv.) et d'ailleurs cette désignation n'a de valeur que lorsque le survivant des père et mère est lui-même décédé. Pour permettre à la mère qui décline le fardeau de la tutelle de nommer elle-même un tuteur de son vivant, il faudrait également lui permettre de le révoquer, si sa gestion lui semble mauvaise : ce qui est inadmissible. Remarquons aussi que la loi écarte ici la tutelle des ascendants supérieurs : on n'a pas voulu que la mère, tout en se reconnaissant impropre à la tutelle, en gardât cependant les fonctions pour ne pas les voir passer entre les mains d'un ascendant dont elle se défierait. Mais le conseil de famille pourra choisir comme tuteur l'ascendant qui aurait été appelé à la tutelle légale en vertu des art. 402, 403 et 404 si les père et mère étaient morts tous deux.

Les art. 395 et 396 prévoient l'hypothèse du second mariage de la mère tutrice; ils lui imposent l'obligation de convoquer auparavant le conseil de famille qui décidera si la tutelle doit lui être conservée.

Deux cas sont à distinguer, celui où la femme a convoqué le conseil de famille, et celui où elle ne l'a pas convoqué. Si la femme ne convoque pas le conseil de famille, elle perd sans doute le droit d'être tutrice (art. 395, 2°); mais en définitive, elle reste tutrice de fait et elle est responsable de toutes les suites de la tutelle indûment conservée. L'hypothèque légale qui frappe les biens des tuteurs au profit des mineurs (V. art. 2121, 2°) peut être invoquée ici comme une garantie des dommages-intérêts dont la mère sera passible, le cas échéant, vis-à-vis de ses enfants. En effet, la faute que la mère a commise en ne convoquant point le conseil de famille, c'est comme tutrice qu'elle l'a commise. En épousant la mère, sans veiller d'abord à ce qu'elle se mette en règle, le second mari a participé à sa faute qui constitue un quasi-délit, et il en devient responsable, solidairement avec elle, en vertu des principes généraux posés dans les art. 1382 et 1383. Mais ce n'est pas à dire pour cela que le second mari devienne tuteur, et, qu'en cette qualité, il voie ses biens frappés de l'hypothèque légale de l'art. 2121, 2° comme l'ont cependant décidé quelques arrêts (V. notamment C. de cassat. 14 décembre 1836).

Le second mari est-il tenu dans ce cas, même des dommages et dilapidations déjà consommés antérieurement au second mariage? Certains auteurs soutiennent que le second mari n'est pas responsable du passé, car ce que l'art. 395 met à sa charge, ce sont les suites de la tutelle *indûment conservée;* or jusqu'au second mariage, la mère ne conservait pas la tutelle indûment. Et d'un autre côté, si l'on avait procédé régulièrement en convoquant le conseil de famille, le second mari n'aurait été solidairement responsable avec sa femme que de la gestion *postérieure au mariage* (art. 396 *in fine*). M. Valette croit en effet qu'il ne faut point faire de distinction radicale entre les deux cas, car si le tribunat a fait changer la rédaction de l'art. 395, 2° qui était d'abord conforme à celle de l'art. 396 *in fine*, c'était simplement pour qu'elle compsenne le défaut de gestion comme la mauvaise gestion. Si la mère tutrice était déjà insolvable lors du second mariage, et hors d'état de payer les dilapidations qu'elle avait antérieurement consommées, il est évident que la faute du second mari n'a fait aucun tort au mineur en ce qui concerne ces dilapidations. Seulement, la différence que M. Valette propose d'établir entre le cas où l'on a procédé régulièrement et celui où l'on n'a pas convoqué le conseil de famille, c'est que, dans cette dernière hypothèse, si la mère tutrice, encore solvable lors du second mariage, et en état de rembourser soit la totalité, soit une partie des pertes antérieurement consommées, est devenue ensuite tout à fait insolvable, le second mari sera responsable des dilapidations antérieures au second mariage dans les limites de la solvabilité encore existante à ce moment, car sans la faute à laquelle il a participé on aurait peut-être demandé à la femme en temps utile ses comptes de tutelle.

Si la femme procède régulièrement et convoque le conseil de famille, celui-ci peut lui enlever la tutelle pour la confier à une tierce personne à laquelle la femme devra rendre ses comptes. Mais s'il maintient la femme dans la tutelle, il devra nécessairement lui donner pour cotuteur son second mari qui sera ainsi soumis à l'hypothèque légale de l'article 2121, 2°, et à toutes les autres obligations des tuteurs; mais il ne sera responsable solidairement avec sa femme que de la gestion postérieure au second mariage.

Si une ascendante était nommée tutrice (voy. art. 442, 3°), le conseil de famille devrait nécessairement aussi lui donner son mari pour cotuteur.

Section II. — *De la tutelle déférée par le père ou la mère* (c'est-à-dire par le survivant des père et mère).

Après la tutelle du survivant des père et mère, vient la

tutelle qui est déférée par le survivant des père et mère (art. 397).

Tout le monde admet que le père ou la mère qui n'est pas tuteur (qu'il se soit excusé ou qu'il ait été écarté ou destitué), ne peut pas nommer un tuteur pour gérer la tutelle après sa mort, car autrement il pourrait également en nommer un pour gérer de son vivant, ce que nous avons déjà dit être inadmissible.

La nomination d'un tuteur par le survivant des père et mère peut se faire de deux manières (art. 398 et 392) : soit par acte de dernière volonté, soit par une déclaration faite devant notaires ou devant le juge de paix assisté de son greffier.

La mère remariée et qui n'a pas été maintenue dans la tutelle des enfants de son premier mariage perd le droit de leur choisir un tuteur (art. 399). Si elle a été maintenue dans la tutelle de ses enfants, elle peut désigner un tuteur qui lui succédera; mais son choix n'est valable qu'autant qu'il a été confirmé par le conseil de famille (art. 400). On a dit que cela revenait à faire nommer le tuteur par le conseil de famille; l'observation peut paraître fondée en théorie; mais, en fait, on n'écarte pas un tuteur désigné par la mère sans donner de motifs. La disposition de l'article 400 est du reste fort utile parce qu'elle permet à la mère d'écarter de la tutelle un ascendant mâle qui lui est suspect, ce que le conseil de famille ne pourrait jamais faire. Et lors même que ce conseil n'approuve pas le choix fait par la mère, il conserve toujours le droit de nommer lui-même un autre tuteur au détriment de l'ascendant (voy. art. 405), parce que la mère en usant de la prérogative qui lui est conférée par l'article 400, a écarté par cela même la tutelle légitime des ascendants.

M. Valette croit même que si le tuteur désigné par la mère et confirmé par le conseil de famille, venait à mourir avant la majorité du pupille, ce n'est pas l'ascendant, tuteur légitime, qui lui succéderait, mais bien un tuteur nommé par le conseil de famille.

En ce qui concerne les enfants naturels, M. Valette croit qu'ils ne sont jamais placés sous une tutelle légitime et qu'il faudra toujours recourir au conseil de famille pour leur nommer un tuteur (nous exceptons les règles particulières concernant les enfants admis dans les hospices). Dans tous les cas il ne pourrait être question pour l'enfant naturel que de la tutelle légitime de ses père et mère, car cet enfant ne se rattache par aucun lien civil à ses autres ascendants. Du reste c'est une question très-controversée. Les uns admettent la tutelle légale des père et mère sur leurs enfants naturels par analogie de ce que la loi décide pour les enfants légitimes; les autres rejettent cette tutelle légale en disant qu'elle n'est établie par aucun texte, et que les règles de la tutelle étant une création du droit civil, ne doivent pas être étendues sans texte précis comme on le ferait pour la puissance paternelle.

SECTION III. — *De la tutelle des ascendants.*

Lorsque les père et mère d'un enfant mineur sont morts tous les deux, et que le survivant d'entre eux ne lui a pas désigné de tuteur, la tutelle passe à l'ascendant le plus proche en degré, en préférant toujours l'ascendant paternel à l'ascendant maternel du même degré (art. 402). S'il y a concurrence entre deux bisaïeuls appartenant à la ligne paternelle, la tutelle appartient à celui dont le mineur porte le nom, c'est-à-dire à celui qui était l'aïeul paternel du père de ce mineur (art. 403). Si la même concurrence s'établit dans la ligne maternelle, c'est le conseil de famille qui choisit (art. 404). Nous avons déjà dit que c'était un cas de tutelle mixte, à la fois légale et dative.

SECTION IV. — *De la tutelle déférée par le conseil de famille.*

Le conseil de famille joue un rôle capital dans l'organisation du personnel de la tutelle. Nous l'avons déjà vu nommer le curateur au ventre (art. 393), autoriser la mère remariée à garder la tutelle (art. 395), confirmer un tuteur désigné par la mère survivante et remariée (art. 400), choisir le tuteur entre deux ascendants (art. 404). L'article 420 le charge, dans toute espèce de tutelle, de nommer le subrogé tuteur. Enfin nous allons le voir nommer directement le tuteur, et nous pouvons ajouter dès maintenant qu'il intervient aussi dans une foule de circonstances, en ce qui concerne le matériel de la tutelle, si l'on peut ainsi parler, notamment pour autoriser les actes les plus importants de la gestion du tuteur.

Il y a lieu de faire nommer un tuteur par le conseil de famille lorsqu'il n'y a plus aucun tuteur des qualités ci-dessus exprimées, ou bien lorsqu'un tuteur de l'une de ces qualités a été excusé (art. 394, 401 et 427 à 441), exclu ou destitué (art. 443 à 449). Si les tutelles légales se succédaient dans ce second cas, le vote du conseil de famille sur l'excuse, l'exclusion ou la destitution ne serait pas libre, car en écartant un individu de la tutelle, il y ferait arriver forcément un autre.

Les articles 406 à 416 déterminent la composition du conseil de famille, son mode de convocation et sa procédure.

Le conseil de famille siége au domicile des parents défunts du mineur (comp. les art. 361 et 363 pour la tutelle officieuse et aussi l'art. 353 qui donne une règle différente en matière d'adoption). C'est là qu'est le domicile de la tutelle et la cour de cassation (voy. notamment les arrêts des 4 janvier et 11 mai 1842), a plusieurs fois reconnu que ce domicile ne changeait jamais, malgré les variations que pouvait subir le domicile du mineur attaché à celui de son tuteur (art. 108). C'est donc toujours dans ce lieu qu'il faudra réunir le conseil de famille. En effet si le domicile de la tutelle et par conséquent le siége du conseil de famille, avait dû voyager partout avec celui du tuteur, il aurait été très-facile pour ce dernier, en allant s'établir au loin de modifier d'une manière grave la composition du conseil de famille par l'effet même des prescriptions de la loi. (voy. art. 407, 409 et 410).

Lorsque le mineur domicilié en France possède des biens dans les colonies (art. 417), on nomme un protuteur chargé de l'administration de ces biens; dans l'hypothèse inverse, si le mineur était domicilié dans les colonies et avait des biens en France, on nommerait un protuteur pour administrer les biens de France. La gestion du protuteur est indépendante de celle du tuteur et ils ne sont pas responsables l'un envers l'autre; le tuteur reste seul chargé de la direction de la personne du mineur; et toutes les économies que le protuteur peut réaliser dans l'administration des biens qui lui sont confiés, il doit les remettre au tuteur pour être employées aux besoins du mineur ou capitalisées. — L'institution du protuteur dérive de plusieurs déclarations du roi, et notamment de celle du 17 février 1743. D'après cette déclaration, le protuteur d'un mineur domicilié en France devait

tre nommé sur les lieux dans les colonies ; mais cette disposition conçue dans un système qui confiait aux juges le soin de nommer les tuteurs n'a plus de valeur, aujourd'hui que ce soin est remis au conseil de famille. Aussi, bien que le texte de la loi ne dise rien à cet égard, on est généralement d'accord aujourd'hui que le conseil de famille, réuni en France au domicile de la tutelle, doit nommer un protuteur pour les biens situés dans les colonies en même temps qu'un tuteur pour les biens de France.—Du reste, le protuteur étant un véritable tuteur, ses biens sont soumis à l'hypothèque légale de l'article 2121, 2°.

En général, — et sauf les cas de cotutelle (art. 396) et de protutelle (art. 417), — le droit français ne scinde pas la tutelle entre plusieurs personnes, comme le droit romain le faisait si souvent. Cependant, comme aucun texte ne décide qu'il n'y aura jamais qu'un tuteur, on peut dire que le législateur, en supposant toujours un seul tuteur a simplement prévu le cas le plus ordinaire. Un arrêt de la cour de Dijon du 14 mai 1863, confirmé par la cour de cassation le 11 décembre suivant, approuve la nomination de deux tuteurs pour le même mineur, l'un de ces tuteurs étant chargé de l'administration des biens du mineur, et l'autre de la direction de sa personne. Il n'y a là, en effet, rien d'illogique, et la cour de cassation remarque même dans son arrêt que la pluralité des tuteurs peut quelquefois être le seul moyen de sauvegarder tous les intérêts du mineur.

Une loi du 15 pluviôse an XIII, réglemente la tutelle des enfants assistés ; le conseil d'administration de l'hospice où ils ont été admis remplace le conseil de famille qui, le cas échéant, désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de tuteur ; quand ces enfants ont des biens, le receveur de l'hospice les gère comme les biens de l'hospice lui-même ; mais ces biens ne sont pas grevés de l'hypothèque légale de l'article 2121, 2°, le cautionnement qu'il doit fournir présentant une garantie qui a paru suffisante. A Paris, la loi du 10 janvier 1849, confie au directeur de l'administration de l'Assistance publique la tutelle des Enfants assistés et celle des aliénés admis dans les hospices.

Section V. — *Du subrogé tuteur.*

Le subrogé tuteur est d'origine coutumière ; il n'administre pas, et en conséquence ses biens ne sont pas grevés d'une hypothèque légale au profit du mineur (art. 2121, 2°). Son rôle est de surveiller le tuteur et de prendre des mesures de prévoyance dans certains cas ; il est chargé de défendre les intérêts du mineur lorsqu'ils se trouvent en opposition avec ceux du tuteur ; cependant lorsque le mineur a un procès à soutenir contre son tuteur, ce n'est pas le subrogé tuteur qui le représente, mais un tuteur *ad hoc* dont le subrogé tuteur doit provoquer la nomination. — Consultez sur les fonctions du subrogé tuteur les articles 450, 451, 453, 459 (aj. art. 962, Pr. civil), 470, 1442, 2137, 2143, 2194 du Code Napoléon et l'article 444, Pr. civil.

Dans toute espèce de tutelle il doit être nommé un subrogé tuteur, et cette nomination est toujours faite par le conseil de famille (art. 420, 421 et 422).

L'article 423 contient deux dispositions distinctes : 1° le tuteur ne peut jamais voter dans le conseil de famille lorsqu'il s'agit de nommer le subrogé tuteur : ce n'est pas à lui à choisir son surveillant ; le tuteur ne peut non plus voter lorsqu'il s'agit de destituer le subrogé tuteur (art. 426, 2°) ; 2° en principe, le subrogé tuteur ne doit pas être pris dans la même ligne que le tuteur ; le texte dit qu'il doit être pris dans l'autre ligne ; mais c'est là une mauvaise rédaction car tout le monde admet qu'on pourrait prendre un étranger pour subrogé tuteur, et d'un autre côté, quand le tuteur lui-même est étranger à la famille, dans quelque ligne que l'on prenne le subrogé tuteur, on le prend toujours dans une ligne à laquelle le tuteur n'appartient pas. Tout ce que la loi veut éviter, c'est que le subrogé tuteur n'appartienne à la même ligne que le tuteur, ce qui l'engagerait peut-être à ne pas dévoiler la mauvaise administration de son parent pour ne pas le contrarier.

On excepte de la seconde disposition de l'article 423 *le cas de frères germains*. C'est une phrase fort elliptique et qui comprend plusieurs hypothèses distinctes, d'abord celle où le tuteur et le subrogé tuteur sont tous les deux frères germains, puis celle où le tuteur seul est un frère germain, car appartenant à la fois aux deux lignes, il rendrait impossible le choix de tout subrogé tuteur dans la famille ; et, enfin le cas où le subrogé tuteur seul est un frère germain, cas sur lequel on peut faire la même observation qu'à propos du précédent.

Il peut y avoir d'autres parents germains que des frères. Par exemple lorsque deux cousins se marient, leurs enfants ont des parents qui, relativement à eux, appartiennent à la fois à la ligne paternelle et à la ligne maternelle. Mais la loi n'a point fait pour ces parents la même exception que pour les frères germains.

Le subrogé tuteur ne remplace pas de plein droit le tuteur mort, destitué ou excusé (art. 424). Il doit immédiatement faire convoquer le conseil de famille pour nommer un nouveau tuteur ; le conseil de famille ainsi réuni pourrait même remplacer le subrogé tuteur lui-même, car il ne convient peut-être pas pour surveiller le nouveau tuteur comme il convenait pour surveiller l'ancien. Ce remplacement deviendrait même obligatoire si le nouveau tuteur a été choisi dans la ligne à laquelle appartenait déjà le subrogé tuteur.

Les articles 425 et 426 ne présentent pas de difficultés.

Section VI et VII.

La section VI traite des causes qui dispensent de la tutelle, c'est-à-dire des excuses. Les excuses sont absolues (art. 427, 1° 2° et 3°, 428, 433, 434, 435, 1°) ou relatives à certaines tutelles seulement (427, dernier alinéa, 432, 435, 2°, 436). M. Valette pense aujourd'hui que les causes d'excuses sont énumérées limitativement dans nos articles, et que le conseil de famille ne pourrait en admettre d'autres. Les articles 437 à 441 règlent la procédure des excuses. Le tuteur dont le conseil de famille a rejeté les excuses peut se pourvoir devant le tribunal ; mais il est tenu d'administrer provisoirement.

La section VII traite de l'incapacité d'être tuteur dans l'article 442 et des causes d'exclusions ou de destitutions de la tutelle, ainsi que de la marche à suivre en pareil cas, dans les articles 443 à 449.

Section VIII. — *De l'administration du tuteur*

Cette section traite des pouvoirs du tuteur et de ses fonctions ; mais elle ne s'occupe pas de la valeur des actes passés par les mineurs (voy. à ce sujet les art. 1304 à 1314).

Le premier devoir que l'article 450 impose au tuteur, c'est de prendre soin de la personne du mineur, ce qui comprend son éducation physique intellectuelle et morale dont les frais seront généralement pris sur les revenus de ses biens. Mais ces

attributions rentrant également dans la puissance paternelle, le tuteur ne les possédera que si les père et mère sont tous deux décédés, à moins qu'il ne soit lui-même le père ou la mère du mineur. Remarquons aussi que la jouissance légale des père et mère (art. 384) s'exerçant sur les biens de leurs enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de dix-huit ans ou aient été émancipés, si le survivant des père et mère n'est pas lui-même tuteur, le tuteur nommé en sa place devra, jusqu'au terme indiqué plus haut, lui remettre l'excédant des revenus, défalcation faite des sommes nécessaires à l'entretien du mineur. — Il pourrait même arriver que le tuteur n'ait pas la direction de la personne du mineur, quoique les père et mère fussent tous deux morts, si le conseil de famille l'a décidé ainsi, sauf au tribunal à intervenir en cas de dissentiment entre le tuteur et le conseil de famille.

Le tuteur représente le mineur dans tous les actes civils (art. 450, 2°). En droit romain, au contraire, le mineur agissait lui-même avec l'assistance de son tuteur. Cependant il y a encore dans notre droit certains cas exceptionnels dans lesquels le mineur agit lui-même. Par exemple, nous le voyons dans l'article 1398 faire lui-même ses conventions matrimoniales avec l'assistance des personnes dont le consentement est requis pour son mariage (Comp. art. 1095). Le mineur qui a seize ans accomplis peut disposer par testament de la moitié de ce dont il pourrait disposer s'il était majeur (art. 904); ce testament est un acte essentiellement personnel et que le mineur fera seul sans avoir besoin d'aucune assistance. Le mineur qui contracte un engagement volontaire pour l'armée de terre ou de mer figure aussi personnellement dans l'acte; seulement s'il n'a pas atteint l'âge de vingt ans il doit, suivant la loi du 21 mars 1832, obtenir l'autorisation de son tuteur et celle du conseil de famille : c'est là, suivant M. Valette, le seul cas dans lequel le tuteur autorise le mineur à passer un acte. Enfin l'article 1308 nous prouve que le mineur peut contracter lui-même en ce qui concerne son art, s'il est artiste ou artisan, bien que cela ne suppose pas nécessairement qu'il soit émancipé comme il l'est toujours pour faire le commerce (voy. art. 487).

Au contraire, le contrat d'apprentissage se rattachant à l'éducation, c'est le tuteur seul qui doit y figurer comme contractant, absolument comme s'il s'agissait de faire entrer le mineur dans un collége.

Le mineur ne peut jamais être exécuteur testamentaire (Comp. art. 1028).

Le tuteur doit administrer les biens du mineur en bon père de famille, et il répond des dommages-intérêts qui pourraient résulter d'une mauvaise gestion (art. 450, 3°). Mais on ne doit pas apprécier ses fautes d'une manière bien rigoureuse, parce que la tutelle est une charge purement gratuite (comp. art. 1992, 2°), sauf peut-être certaines allocations, très-rares dans la pratique, mais dont la cour de cassation a reconnu la validité. Le tuteur peut, du reste, être autorisé par le conseil de famille à s'aider d'un ou plusieurs administrateurs salariés gérant sous sa responsabilité (art. 454, 4°).

Le tuteur, représentant le mineur, est chargé de faire en son nom tous les actes relatifs à la gestion de son patrimoine. Mais nous devons à cet égard distinguer trois classes d'actes : 1° ceux que le tuteur peut faire seul; 2° ceux qu'il ne peut faire qu'avec l'autorisation du conseil de famille; et 3° ceux qui exigent, outre l'autorisation du conseil de famille, l'homologation du tribunal. Nous ne parlons pas des actes que le tuteur ne peut pas faire du tout, comme des donations. Enfin il y a des actes qui sont interdits au tuteur par suite de sa qualité, et dont nous allons nous occuper en premier lieu.

Ces actes sont indiqués dans le dernier alinéa de l'article 450. Le tuteur ne peut acheter les biens meubles ou immeubles du mineur; comme administrateur des biens de ce mineur, il jouerait en effet deux rôles inconciliables, celui de vendeur et celui d'acheteur. Il semble cependant que cet inconvénient n'existerait pas lorsque la vente se fait devant un notaire ou un commissaire-priseur. Mais l'interdiction portée par l'article 450, *in fine*, est absolue, et la raison en est que, même dans ce cas, le tuteur pourrait, en donnant de mauvais renseignements sur les biens à vendre, écarter les amateurs qui voudraient lui faire concurrence (comp. art. 1596).

Il y a cependant des cas où l'article 450, *in fine*, ne pourrait évidemment s'appliquer. Ainsi, si le tuteur est copropriétaire avec le mineur du bien exposé en vente, il a un intérêt légitime à faire monter les enchères et pourra dès lors se porter adjudicataire, car le mineur n'a plus un droit de propriété complet, ce que l'article 450 suppose implicitement. Il en est de même, suivant M. Valette, lorsque le tuteur a un droit d'hypothèque sur le bien mis en vente, car il a encore un intérêt légitime à faire monter le prix de l'immeuble, et, d'un autre côté, le droit de propriété du mineur est encore, pour ainsi dire, écorné. Quand le tuteur a par exception le droit de se porter adjudicataire, il doit préalablement faire nommer un tuteur *ad hoc* pour représenter le mineur.

L'article 450 défend aussi au tuteur de prendre à ferme les biens du mineur, disposition qui embrasse également la location des biens urbains et celle des biens ruraux; mais le conseil de famille peut autoriser le subrogé tuteur à lui en passer bail.

Enfin le tuteur ne peut accepter aucune cession de droit ou créance contre son pupille. Il pourrait, en effet, être tenté de ne pas s'opposer assez soigneusement à lui-même, au nom du mineur, les divers moyens de défense, compensations, prescriptions, etc., que pourrait avoir ce dernier. Le tuteur ne pourrait même pas acquérir une prétention, par exemple, à l'usufruit d'un bien appartenant au mineur ou à une succession à laquelle ce mineur est appelé; en effet, c'est toujours un droit litigieux qui mettrait le tuteur en conflit avec son pupille. Il ne faudrait cependant pas pousser trop loin cette rigueur. Ainsi, le tuteur peut certainement acheter un champ ou une maison contiguë à la maison ou au champ du mineur, malgré les diverses obligations qui dérivent du voisinage, parce que ce ne sont pas ces obligations que le tuteur a principalement en vue dans son opération. Le tuteur pourrait également recueillir dans une succession ou recevoir par legs et même par donation entre-vifs, suivant M. Valette, une créance ou un droit litigieux contre le mineur. En effet, le mot cession, qui est employé dans notre article, signifie généralement une cession à titre onéreux (comp. art. 841, 1597, 1692, 1699, 1841), et il est même évident qu'en parlant du retrait litigieux (art. 1699), la loi ne suppose pas une cession à titre gratuit, car alors il n'y aurait rien à rembourser au cessionnaire pour éteindre la dette.

Qu'arrivera-t-il si le tuteur, au mépris de la disposition finale de l'article 450, a acquis à titre onéreux une créance contre son pupille? Entre le cédant et le tuteur, la cession est valable, et par conséquent le cédant n'est plus créancier. Mais le tuteur n'ayant pu le devenir, faudra-t-il dire que le mineur

n'a plus de créancier du tout? C'est la solution que donne une Novelle et qu'on a voulu appliquer chez nous. Mait comment admettre sans un texte formel un résultat aussi inique: car le tuteur peut être de très-bonne foi et ignorer complétement la disposition de l'article 450? La véritable solution, suivant M. Valette, c'est que le mineur dont on a voulu protéger les intérêts aura le choix entre les deux créanciers, le cédant ou le tuteur, et prendra celui des deux qu'il lui sera le plus commode ou le plus utile d'avoir, par exemple au point de vue de la compensation, de la prescription, etc.

Le tuteur peut aussi devenir créancier de son pupille en payant ses dettes. Celui qui paye pour une tierce personne acquiert contre elle une action de gestion d'affaire (art. 1375) qui est ici ce que les Romains auraient appelé une *actio tutelæ contraria*. En effet, l'article 474, 2°, suppose que, dans certains cas, le reliquat du compte de tutelle sera dû par le mineur au tuteur, ce qui ne peut évidemment arriver que si le tuteur a payé des dettes du mineur sur ses propres fonds. C'est alors non plus une spéculation, mais un acte de bon office qu'il faut encourager, loin de l'interdire. Le tuteur pourrait même être subrogé contre son pupille, de telle sorte qu'il conserve contre lui toutes les garanties attachées à la créance primitive, et notamment les hypothèques. Par exemple, s'il s'est porté caution du pupille et qu'il paye ensuite pour lui, il sera subrogé légalement dans tous les droits du créancier primitif (art. 1251, 3°), mais seulement jusqu'à concurrence de la somme qu'il a réellement payée, tandis que, s'il avait acquis la créance par une cession ordinaire, il pourrait en demander le remboursement intégral. Cette subrogation n'est donc pas la même chose qu'une cession, et, puisque la loi n'a interdit que la cession, nous ne devons pas étendre sa disposition à la subrogation, dont elle n'a pas parlé.

Nous arrivons maintenant aux mesures que doit prendre le tuteur au moment où il prend en main l'administration des affaires du mineur. C'est l'objet des articles 451 à 456.

Dans les dix jours de sa nomination, dûment connue de lui (comp. art. 795), le tuteur doit faire lever les scellés s'il en a été apposés, et commencer l'inventaire des biens du mineur, en présence du subrogé tuteur (art. 451); il doit déclarer, dans cet inventaire, sur la réquisition que l'officier public qui le dresse est tenu de lui faire, les créances qu'il pourrait avoir contre son pupille : de cette façon il n'osera pas déclarer une créance éteinte de peur qu'on ne retrouve dans les papiers inventoriés la preuve de cette extinction.

Dans le mois qui suit la clôture de cet inventaire, le tuteur doit faire procéder, toujours en présence du subrogé tuteur, à la vente des meubles autres que ceux dont le conseil de famille a autorisé la conservation en nature (art. 452). Les meubles sont, en effet, considérés par la loi comme étant fort périssables. Mais cette disposition ne s'applique pas aux meubles incorporels tels que des titres de rente sur l'État, des actions industrielles, etc., qui constituent un véritable placement et sont aujourd'hui fort répandus.

Par exception au principe de l'art. 452, les père et mère, tant qu'ils ont la jouissance légale des biens du mineur (art. 384), peuvent conserver les meubles en nature (art. 453). Les meubles sont alors estimés suivant la forme prescrite par l'art. 453, 2°, et les père et mère en rendent la valeur estimative s'ils ne peuvent les représenter en nature à la fin de la tutelle.

Une difficulté s'est élevée sur l'interprétation de cette dernière règle : Les père et mère sont-ils obligés de remplacer (en en payant l'estimation) les objets qui ont péri sans leur faute, soit par un accident, comme une voiture qui s'est brisée, soit par l'effet même du temps, comme du linge qui est usé, un cheval qui a vieilli, etc., en admettant d'ailleurs qu'il n'a pas été employé à un autre usage que celui auquel il était destiné? L'art. 589 ne met pas à la charge de l'usufruitier la responsabilité des accidents ou cas fortuits, et il semble difficile de traiter les père et mère plus durement qu'un usufruitier proprement dit. D'ailleurs il est impossible d'appliquer à la lettre le texte de l'art. 453, car alors il faudrait faire payer aux père et mère l'estimation de tous les meubles, si la maison qui les contient venait à brûler le lendemain de l'inventaire. Or tout le monde reconnaît que les père et mère remplissent leur obligation s'ils rendent le cheval, vieux sans doute, mais encore vivant, le linge fort usé, mais non en morceaux. Qu'un incendie survienne alors à la veille de la remise des objets, et détruise ce mobilier si détérioré, et le mineur recevrait alors l'estimation faite à l'ouverture de la tutelle, estimation qui est peut-être quatre ou cinq fois égale à la valeur actuelle de ce mobilier : il gagnerait donc à un accident, ce qui est impossible. Suivant M. Valette, il suffit que les père et mère rendent les objets en nature, c'est-à-dire encore propres à l'usage auquel ils sont destinés, ou bien qu'ils fassent la preuve des accidents qui les ont détruit, en établissant de plus qu'ils n'ont pas abusé de leur jouissance.

Les art. 454, 455 et 456 indiquent divers points que le conseil de famille doit régler à l'ouverture de la tutelle : fixation des dépenses annuelles d'entretien du mineur (c'est un moyen indirect pour le conseil de famille d'influer sur l'éducation de l'enfant), ainsi que les dépenses d'administration des biens (art. 454, 1°), autorisation; le cas échéant, d'employer des administrateurs particuliers salariés, gérant sous la responsabilité des tuteurs (art. 454, 2°); détermination de la somme à partir de laquelle le tuteur devra faire emploi des revenus (art. 455 et 456), cet emploi doit être fait dans les six mois, délai qui paraît bien long aujourd'hui, les facilités de placement s'étant beaucoup multipliées. Le législateur n'a point fixé de délai pour le remploi des capitaux remboursés; ce remboursement est presque toujours inattendu quand il s'agit du rachat d'une rente perpétuelle et souvent incertain quoiqu'il s'agisse d'une dette exigible. En l'absence de fixation légale, le tuteur doit faire le nouveau placement le plus tôt qu'il le peut et, s'il a employé les fonds à son usage, il en doit immédiatement les intérêts, parce qu'il est censé en avoir fait le placement sur lui-même : c'est une règle générale pour tous les mandataires (V. art. 1996) et le mineur est au moins aussi digne de faveur que les autres individus; nous voyons en effet que les intérêts du reliquat dû par le tuteur courent de plein droit sans sommation ni mise en demeure, ce qui n'a pas lieu pour les mandataires ordinaires (C. art. 1996, *in fine*).

M. Valette croit que les dispositions de ces trois articles 454, 455 et 456 ne s'appliquent pas aux père et mère tuteurs; cela est incontestable au moins en ce qui concerne l'art. 454, puisque le texte de cet article excepte formellement le père et la mère.

Actes que le tuteur peut faire seul. — Le tuteur peut faire seul, sans autorisation du conseil de famille et sans homologation du tribunal, tous les actes de pure administration : il

pourra donc requérir des transcriptions d'actes ou des inscriptions hypothécaires au profit du mineur, faire tous les contrats relatifs aux travaux d'entretien, à la culture, à la conservation ou à la vente des récoltes, à des assurances contre l'incendie, la grêle, les inondations ou autres catastrophes, etc. Il pourra également consentir des locations de biens urbains ou ruraux, mais pour neuf ans seulement (art. 1718, 1429 et 1430) avec faculté de renouveler les baux deux ans avant leur expiration pour les biens urbains, trois ans pour les biens ruraux. Les baux consentis pour une durée plus considérable peuvent être ramenés dans les limites légales et le tuteur lui-même peut demander cette restriction comme représentant du mineur qui a intérêt à voir le bail restreint. Enfin, le tuteur a le droit de recevoir seul les capitaux mobiliers dus au mineur et d'en donner décharge; les pouvoirs du tuteur à cet égard ont souvent été trouvés trop étendus, surtout comparativement aux précautions prises pour ce qui concerne les immeubles (comp. art. 457, 458 et 459). Quant aux meubles incorporels, comme des brevets d'invention ou des actions industrielles, M. Valette pense que, puisque la loi n'en a pas parlé, le tuteur pourrait les vendre seul, comme représentant du mineur (voy. art. 450). Il agira cependant prudemment en les faisant vendre aux enchères publiques (comme cela est exigé pour les meubles corporels par l'art. 452), s'il n'a pas de bonnes raisons pour agir autrement. Mais en ce qui concerne la rente sur l'État et les actions de la Banque de France, une loi du 24 mars 1806, et un décret du 25 septembre 1813 décident que le tuteur pourra également vendre sans autorisation du conseil de famille, soit une inscription de rente ne dépassant pas 50 fr. de revenu annuel, soit une seule action de la Banque ou des coupons d'action ne formant pas plus d'une action entière : mais au delà de ces limites l'autorisation du conseil de famille devient nécessaire.

Actes que le tuteur ne peut faire qu'avec l'autorisation du conseil de famille et l'homologation du tribunal. — Nous passons maintenant aux actes que le tuteur ne peut faire qu'avec l'autorisation du conseil de famille et en outre l'homologation du tribunal. Ces actes sont *l'emprunt*, *l'aliénation de biens immeubles* et le *contrat d'hypothèque* (art. 457). Les articles 457, 458, 459 et 460 indiquent la marche à suivre en ce qui concerne ces différents actes.

Cependant il peut arriver que le mineur perde la propriété de certains immeubles sans qu'on ait suivi toutes ces formes. D'abord l'article 460 excepte déjà (en ce qui concerne les dispositions des articles 457 et 458) le cas d'une licitation ordonnée par un jugement sur la demande d'un copropriétaire par indivis. En effet, la vente est alors inévitable. Il peut aussi arriver dans beaucoup de cas que le mineur ait des créanciers et ceux-ci auraient certainement le droit de faire saisir ses immeubles pour les faire vendre en se conformant à la procédure des saisies immobilières. L'article 2206 ne donne au mineur qu'un seul privilége, celui de la discussion préalable du mobilier, et encore faut-il excepter le cas de l'article 2207. Enfin les immeubles du mineur peuvent encore être expropriés pour cause d'utilité publique, en vertu de la loi du 3 mai 1841, et le tuteur aurait le droit d'accepter amiablement une certaine indemnité en se munissant seulement d'une autorisation du tribunal donnée sur simple requête.

Transactions. — En ce qui concerne la transaction (voy. art. 2044) dont parle l'article 467, il y a une formalité de plus que pour les trois actes que nous venons d'étudier, c'est-à-dire qu'outre le consentement du conseil de famille et l'homologation du tribunal, ce tuteur doit encore prendre l'avis de trois jurisconsultes : ce sont ordinairement trois avocats ayant au moins dix ans d'exercice et désignés par le ministère public. Mais il faut bien distinguer la transaction de l'acquiescement ou du désistement qui ne sont pas soumis aux mêmes formalités. Le tuteur paye sous sa responsabilité toutes les dettes mobilières qu'il croit légitimes. On lui a seulement interdit d'acquiescer aux demandes relatives à des immeubles sans une autorisation du conseil de famille (art. 464).

Compromis. — Le tuteur ne peut jamais compromettre, — c'est-à-dire convenir avec les adversaires du mineur de soumettre le procès à des arbitres (voy. art. 1003 et 1004, Pr. civil.), même en se conformant aux formalités exigées pour les transactions (voy. art. 467). En effet, le pouvoir de transiger ne renferme pas celui de compromettre (art. 1989), et il y a deux raisons pour que le tuteur ne puisse pas compromettre : la première c'est qu'il n'a pas la libre disposition des biens du mineur (voy. art. 1003, Pr. civ.) et la seconde c'est que les causes intéressant les mineurs sont toujours communicables au ministère public (voy. art. 1004 et 83, 6°, Pr. civile).

Actes que le tuteur peut faire avec la seule autorisation du conseil de famille.

Successions. — Le tututeur ne peut ni accepter ni répudier une succession échue au mineur sans une autorisation préalable du conseil de famille (art. 461, comp. art. 776). Cela s'explique très-bien en ce qui concerne la répudiation qui dépouille le mineur; mais il semble que les pouvoirs généraux du tuteur auraient suffi pour l'acceptation qui, en définitive, ne pouvant jamais avoir lieu que sous bénéfice d'inventaire (voy. art. 461, *in fine*), n'engage pas personnellement le mineur au delà de l'actif de la succession (art. 802); l'acceptation bénéficiaire peut cependant avoir des inconvénients et des dangers; d'abord la liquidation de la succession (voy. art. 803) est une source de tracas pour le tuteur qui le détournerait peut-être des affaires propres du mineur; puis il y a des dépenses dont il faut faire l'avance et qu'on ne recouvrera pas toujours; il y a surtout les droits de mutation que l'héritier bénéficiaire doit acquitter dans un délai relativement assez bref et que la jurisprudence lui permet, il est vrai, de retenir dans le compte qu'il rend aux créanciers et légataires (voy. art. 803, 1°). Enfin, il y a surtout un grand intérêt au point de vue du rapport, car le mineur en acceptant, même bénéficiairement, va se trouver obligé de rapporter à la succession tout ce qu'il avait reçu du *de cujus* sans dispense de rapport (voy. art. 843), tandis que s'il répudiait, il le conserverait dans les limites de la quotité disponible (voy. art. 920 et suivant) et même peut-être au delà dans l'opinion qui admet au profit des héritiers réservataires renonçants le cumul de la quotité disponible et de la réserve. Or l'importance des libéralités qu'il a reçues ainsi du *de cujus* dépasse peut-être de beaucoup la part héréditaire qu'il pourrait recueillir.

Peut-on revenir sur la répudiation faite au nom du mineur. — Oui, dit l'article 462, pourvu que la succession n'ait pas encore été acceptée par un autre successible (comp. art. 790). M. Valette croit que les actes faits régulièrement au nom du mineur sont inattaquables en principe, quand même on se

serait trompé (voy. art. 1314). Au contraire, avant le Code Napoléon, on pouvait toujours revenir sur les actes faits au nom des mineurs. L'article 462 est un reste de cette ancienne doctrine, puisqu'il permet de revenir sur la répudiation d'une succession régulièrement faite au nom d'un mineur. Du reste la disposition de notre article 462 a été étendue par l'article 790 à toute espèce d'héritier, tandis qu'auparavant la répudiation une fois faite restait définitive. Mais le mineur, ou le tuteur qui le représente, reprend la succession dans l'état où elle se trouve : les actes régulièrement faits pendant la vacance restent valables (voy. art. 462, *in fine*). M. Valette croit même que les débiteurs libérés par prescription pendant la vacance restent libérés, bien que certaines personnes aient prétendu le contraire en se fondant sur la rétroactivité des effets de l'acceptation (art. 777), qui remontent au jour de l'ouverture de la succession et qui devraient dès lors, suivant eux, entraîner à partir de ce moment la suspension de toutes les prescriptions courant contre la succession comme prescriptions courant contre des mineurs (voy. art. 2252 et 2278).

Acceptation de donations. — Art. 463. — Le mineur ne peut accepter une donation qu'avec l'autorisation du conseil de famille. Il faut, en effet, examiner l'importance des charges qui grèvent peut-être la donation et ensuite la convenance de cette donation elle-même. L'article 935, — après avoir renvoyé à notre article 463, — permet, en outre, aux ascendants même non tuteurs d'accepter la donation au nom du mineur, sans autorisation préalable du conseil de famille. Ils sont, en effet, d'excellents juges de la convenance de la donation. Mais l'article 935 n'ajoute pas dans ce cas, — comme le fait l'article 463 pour le cas d'acceptation par le tuteur autorisé du conseil de famille, — que la donation aura à l'égard du mineur le même effet qu'à l'égard d'un majeur.

Le but de la disposition de l'article 935 *in fine*, c'est de permettre aux ascendants de rendre immédiatement la donation parfaite et irrévocable, en l'acceptant de manière à en assurer le bénéfice au mineur si le donateur venait à mourir avant qu'on ait eu le temps de convoquer le conseil de famille pour autoriser le tuteur à accepter conformément à l'article 463. Aussi ne trouvons-nous pas de disposition semblable en matière de legs, parce que, lorsqu'il s'agira d'accepter une libéralité de cette nature, on n'aura plus à craindre d'éventualité semblable, le legs étant devenu irrévocable par la mort du testateur, et l'on aura dès lors tout le temps de réunir le conseil de famille.

Du reste, lorsque la donation a été acceptée par un ascendant en vertu de la disposition finale de l'article 935, M. Valette pense que le donateur pourrait se refuser à l'exécuter tant qu'on ne lui aurait pas donné la garantie d'une délibération du conseil de famille. En effet, s'il était ensuite dans le cas de réclamer l'exécution des charges imposées à la donation, ou même des aliments, le mineur pourrait lui répondre que les biens donnés ont été dissipés, qu'il ne lui reste plus rien entre les mains, et que, par conséquent, il n'est tenu d'aucune obligation envers le donateur.

Actions immobilières. — Art. 464. — L'autorisation du conseil de famille est encore nécessaire au tuteur pour intenter une demande relative aux droits immobiliers du mineur ou pour acquiescer à une pareille demande. A plus forte raison, cette autorisation serait-elle nécessaire pour intenter une action relative à une question d'état. Mais les actions possessoires rentrent dans la simple administration (comp. art. 1428), et le tuteur peut dès lors les intenter seul.

Actions en partage. — Art. 465. — Le tuteur peut défendre seul à une demande en partage, quoique les biens à partager comprennent généralement des immeubles. En effet, nul ne peut être contraint à rester dans l'indivision (art. 825), et il serait dès lors bien inutile de convoquer le conseil de famille, qui ne pourrait jamais qu'acquiescer; mais, lorsqu'il s'agit d'intenter une action en partage et non plus d'y défendre, le tuteur ne peut plus le faire qu'avec l'autorisation préalable du conseil de famille, car peut-être l'indivision est-elle plus favorable aux intérêts du mineur, ou bien le moment choisi par le tuteur pour intenter cette action est-il inopportun.

Partages. — Art. 466. — Les partages de biens de mineurs doivent être faits en justice. Les règles de la section du partage (art, 815 à 842; ajout. art. 966 et 967 C. proc. civ.), au titre des *successions*, s'appliquent aux partages dans lesquels sont intéressés, soit des mineurs, soit des interdits, soit des absents, et aussi aux partages entre majeurs quand les copartageants ne peuvent s'entendre amiablement. Le partage n'est pas *autorisé*, mais simplement *surveillé* par le tribunal; c'est un acte nécessaire (art. 815) que les représentants du mineur ne peuvent éviter, et qui n'a pas, du reste, dans notre droit actuel, le caractère d'un acte d'aliénation, car le partage n'est plus *attributif* de propriété, comme dans le droit romain, mais simplement *déclaratif*, de telle sorte que chaque copartageant *est censé* avoir succédé seul et immédiatement à tous les effets compris dans son lot ou à lui échus sur licitation, et n'avoir jamais eu la propriété des autres effets de la succession (art. 883).

Si toutes les formalités indiquées dans les articles précités n'ont pas été remplies, le partage sera considéré comme simplement provisionnel (voy. art. 466 *in fine*; comp. art. 840) et seulement relatif à la jouissance.

Lorsque le partage a été fait conformément aux règles posées dans tous les articles précités, il engage le mineur, au nom duquel il a été fait absolument comme s'il l'avait fait lui-même en état de majorité (voy. art. 1314). Dans l'ancien droit, au contraire, on ne pouvait jamais acheter ou partager sûrement avec un mineur, parce qu'il avait toujours le droit de se faire restituer en prouvant qu'il était lésé. Aujourd'hui la seule différence qui subsiste, quant à la validité des actes, entre un majeur et un mineur dûment représenté, n'est plus relative qu'à un cas de requête civile (voy. C. proc. civ., art. 481 et 484).

Droit de correction. — Art. 468. — Le tuteur peut exercer le droit de correction conféré aux père et mère par les articles 375 à 383, c'est-à-dire provoquer la réclusion du mineur pendant un certain temps, si ce mineur lui a donné de graves sujets de mécontentement; il doit préalablement réunir le conseil de famille pour lui porter ses plaintes et obtenir son autorisation, afin de provoquer la reclusion du mineur.

SECTION IV. — *Des comptes de la tutelle.*

La tutelle finit *a parte minoris* par l'émancipation, la majorité ou la mort du pupille; elle peut aussi cesser *a parte tutoris*, de telle sorte qu'il n'y a qu'un simple changement de tuteur, si le tuteur en charge meurt, est destitué ou se fait excuser, et aussi lorsque le conseil de famille ne l'avait nommé

que pour un certain temps, jusqu'au moment où une autre personne pourrait prendre en main la tutelle. Mais dans tous les cas possibles, le tuteur sortant doit toujours rendre ses comptes (art. 469). Le compte de tutelle est un relevé des recettes et dépenses faites pour le mineur. L'article 470 permet même d'exiger de tous les tuteurs, autres que les père et mère, des comptes partiels et provisoires pendant la durée de la tutelle. Au contraire, ce compte rendu à la fin de la tutelle est total et définitif.

Le tuteur sortant rend ses comptes, soit au pupille lui-même, seul, s'il est devenu majeur, et assisté de son curateur s'il n'est qu'émancipé (art. 480); soit au nouveau tuteur qui devra faire intervenir le subrogé tuteur. Il se pourrait même qu'il y eût un inventaire à faire si le tuteur était mort et que le mineur fût son héritier; on devrait alors se conformer à l'article 451. Mais pour tout ce qui n'échoit pas nouvellement au mineur, le compte de tutelle remplace l'inventaire.

Le compte de tutelle est rendu aux dépens du mineur; mais le tuteur doit avancer les frais (art. 471). On y alloue au tuteur toute dépense suffisamment justifiée dit l'article 471. Il n'y a du reste aucune règle absolue pour cette justification qui se fera par divers moyens suivant les cas.

L'article 472 est très-important. Il interdit tout traité entre le tuteur et le mineur devenu majeur avant la reddition d'un compte détaillé et la remise des pièces justificatives, le tout constaté par un récépissé de l'ayant-compte dix jours au moins avant le traité. Le traité dont il est ici question, c'est toute convention entre le tuteur et l'ex-pupille, par laquelle celui-ci le tiendrait quitte de tout ou partie de ce dont il est comptable envers lui à raison de ses fonctions, c'est-à-dire de ce que les Romains auraient appelé l'*actio tutelæ directa*. En un mot, ce traité qu'interdit l'orticle 472, c'est une décharge totale ou partielle, et la jurisprudence applique avec raison cette interdiction à toute main-levée de l'hypothèque légale qui grève les biens du tuteur au profit de son pupille, car si le pupille, en donnant cette main-levée, ne remet aucune partie de sa créance, il remet la garantie qui en assure le payement, ce qui revient souvent au même. Enfin l'article 2045 applique l'article 472 aux transactions entre le tuteur et le pupille sur le compte de tutelle.

Mais l'article 472 ne s'appliquerait pas à une convention intervenue entre le tuteur et le pupille, et relative à autre chose qu'au compte de tutelle.

On a souvent remarqué qu'il aurait été utile d'exiger pour l'application de l'article 472, la constatation de la date du récépissé par l'enregistrement qui lui aurait donné date certaine (art. 1328). Mais la date certaine n'est exigée que pour opposer un acte aux tiers, et non entre les parties contractantes elles-mêmes.

M. Valette croit que le délai de dix jours dont parle l'article 472 doit être observé lors même que le compte de tutelle est rendu non par le tuteur lui-même, mais par ses héritiers. En effet, ce que la loi redoute ce n'est pas le respect de l'ex-pupille pour son ancien tuteur, mais son empressement à entrer en possession de sa fortune. Cependant cette doctrine n'est pas acceptée par tout le monde.

M. Valette croit au contraire,— contrairement à l'opinion de M. Demolombe et de quelques autres auteurs,— que le délai de dix jours de l'article 472 n'est plus obligatoire lorsque le compte de tutelle se rend à un mineur émancipé, parce que dans ce cas le curateur est à côté de lui pour modérer son empressement.

Il est du reste, incontestable que le délai de l'article 472 ne doit pas s'appliquer lorsque le compte est rendu aux héritiers du pupille ou à un nouveau tuteur qui remplace l'ancien.

Si d'après le résultat du compte de tutelle, le tuteur se trouve reliquataire, le reliquat porte intérêt de plein droit au profit de l'ex-mineur et sans aucune demande; au contraire, si c'est le mineur qui reste débiteur du tuteur, les intérêts ne courent plus que du jour de la demande, conformément aux principes généraux (art. 474).

L'action du pupille contre son tuteur, pour les faits de la tutelle (*actio tutelæ directa*) est garantie par une hypothèque légale (art. 2121, 2°) qui prend rang, non du jour de la reddition de compte, mais du jour où la tutelle s'est ouverte. Cette action se prescrit par dix ans à compter du jour de la majorité (art. 475) contrairement au principe général qui fait durer toutes les actions trente ans; mais on n'a pas voulu forcer le tuteur à conserver pendant un temps aussi long un grand nombre de pièces justificatives. Du reste la loi n'ayant point parlé de l'action du tuteur contre son pupille (*actio tutelæ contraria*), nous en concluons qu'elle dure trente ans conformément aux principes généraux.

É. Alglave, avocat à la cour impériale de Paris.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

De la morale dans l'antiquité, par M. Ad. Garnier, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, précédé d'une introduction par M. Prévost-Paradol, de l'Académie française. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

La Crise philosophique : MM. Taine, Renan, Littré, Vacherot, par M. Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

Philosophie de la médecine, par M. le docteur Édouard Auber. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. Prix : 2 fr. 50

La Science des esprits. Révélation du dogme secret des kabbalistes. Esprit occulte des Évangiles. Appréciation des doctrines et des phénomènes spirites, par Éliphas Lévi. 1 vol. in-8 de 500 pages. Prix : 7 fr.

De l'exercice de la médecine. Nécessité de réviser les lois qui le régissent en France. Lettres adressées à M. Jules Simon par le docteur Delvaille (de Bayonne), précédées d'une lettre de M. Jules Simon. 1 vol. in-8 de 150 pages. Prix : 2 fr.

Critique et histoire de la philosophie, fragments et discours, par M. Emile Saisset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

La science de l'invisible, études de psychologie et de théodicée, par M. Charles Lévêque, professeur au Collége de France. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS.— IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 33. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 15 JUILLET 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an. 15 fr
Départements..	—	1[illegible]	— 18
Étranger.....	—	12	— 20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	— 26	— 3[illegible]	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Une brochure sur l'enseignement supérieur.

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE ZURICH. — **Esthetique.** — Cours de **M. Semper :** De l'ornementation et du style ; de leur signification symbolique dans l'art (suite et fin).

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. **Voyages.** — Conférence de **M. Guillaume Lejean :** Un voyage vers les sources du Nil.

Variétés. — Les conférences sous Louis XIV.

Paris, 14 juillet 1865.

M. G. de Dumast, correspondant de l'Institut, vient de publier une brochure sur l'*Enseignement supérieur tel qu'il est organisé, et sur le genre d'extension à lui donner.* M. de Dumast consacre une très-honorable et incessante activité à l'accroissement de l'enseignement supérieur sous toutes ses formes. Si Nancy, qu'il habite, a obtenu depuis plusieurs années la fondation de grands établissements littéraires et scientifiques, les habitants savent bien qu'ils en sont, en grande partie, redevables aux infatigables démarches de M. de Dumast. Aujourd'hui il ne s'agit plus seulement de Nancy. M. de Dumast, qui a pris pour devise le vers de Lucain sur César, et qui ne se repose pas tant qu'il voit qu'il reste à ajouter quelque chose à notre enseignement supérieur, y demande la création d'un assez grand nombre de chaires nouvelles. Dans l'ordre scientifique, nous nous bornerons à dire qu'il souhaite de voir toutes nos Facultés des sciences pourvues de chaires de zoologie, de botanique, de minéralogie, de géologie, de paléontologie et d'astronomie. Dans l'ordre littéraire, il propose de donner à l'enseignement des langues orientales, à Paris et en province, un très-grand développement. Sanscrit védique, zend, perse, pehlevi, celte, assyrien, éthiopien, copte, seraient professés au Collége de France. Toutes les Facultés des lettres s'enrichiraient de chaires de philologie comparée, de sanscrit classique et d'arabe littéraire. La Bibliothèque impériale enseignerait le tamoul, l'annamite ou cochinchinois, le bérébère, le basque, le bas breton, et même, si l'on voulait combler les vœux de M. de Dumast, le mexicain, le finnois et le magyar. Enfin, la chaire de sanscrit élémentaire que possède la Bibliothèque impériale serait transportée à l'École normale ; idée qui nous paraît excellente.

M. de Dumast appuie les fondations qu'il propose sur des raisons qui sont d'une incontestable valeur. Il est certain, par exemple, que l'importance des études orientales est devenue considérable ; c'est un monde à peu près nouveau dont la connaissance agrandit singulièrement le champ de la grammaire comparée, de la philosophie et de l'histoire. Donc il est bon d'initier à ces études le public intelligent, de lui en ouvrir toutes les voies, l'État dût-il y consacrer une forte somme. Sans doute ; mais il y a une objection bien facile à prévoir.

De ce qu'on aura établi partout des chaires d'orientalisme, s'en suit-il que l'orientalisme deviendra populaire en France et que les Français s'y adonneront à l'envi ? Si ce résultat était certain, le conseil d'État et le Corps législatif n'hésiteraient peut-être pas à grever le budget d'une dépense nouvelle qui serait si féconde. Mais il circule bien des anecdotes railleuses sur le peu d'auditeurs qui se rencontrent autour de quelques chaires de langues orientales au Collége de France. Vraisemblablement, le gouvernement, avant de proposer ces fondations, et nos députés, avant de les voter, se demanderaient si le nombre des auditeurs serait proportionné à la dépense,

et cette considération serait, croyons-nous, défavorable au projet élaboré par M. de Dumast.

Aussi bien, en matière d'enseignement supérieur, la question se présente toujours sous une double face; elle s'envisage de deux façons qui paraissent contradictoires et qu'il semble difficile de concilier.

Selon les uns, le nombre des auditeurs ne doit pas être considéré. Les chaires supérieures sont consacrées à la haute science; elles fournissent aux hommes d'étude, aux savants qui les occupent, une position qui, les soustrayant aux préoccupations matérielles, leur permet de se livrer tout entiers à des travaux désintéressés dont la plus grande part de profit est pour la France; car ces travaux ne sauraient guère rémunérer directement leurs auteurs, et ils honorent notre pays. Il suffit donc qu'un petit nombre d'auditeurs studieux se groupent autour de ces chaires, afin de recevoir et d'entretenir le flambeau de la haute érudition. Et lors même que les auditeurs feraient absolument défaut, n'est-ce rien, n'y a-t-il point d'avantage pour l'État à procurer à un savant d'utiles loisirs qu'il consacrera à élever le niveau de la science française? Canonicats, si l'on veut; mais si un pays veut de la science sérieuse et profonde, il ne peut guère l'obtenir qu'en la payant.

Selon les autres, au contraire, et cette opinion, quoique exprimée rarement, est plus répandue qu'elle n'en a l'air; selon les autres, une chaire fondée par l'État doit principalement servir à la diffusion des lumières, et le nombre des auditeurs est la mesure de son utilité. Pour justifier son existence, un cours, à les entendre, doit être suivi. Si cette idée prévalait chez nos professeurs, ils chercheraient à plaire plutôt qu'à instruire, et leur enseignement serait plus brillant que fécond.

Nous ne croyons pas, quant à nous, que le public français répugne aux études sérieuses; les exemples ne nous manqueraient pas pour prouver qu'il en est capable. Mais ce que nous admettons volontiers, et ce qu'il est encore plus facile de prouver, c'est que, pour que le public français aborde volontiers de graves études, il n'est pas inutile que quelque chose l'y porte. En d'autres termes, il faut qu'il sente un mouvement d'idées dans les matières d'érudition; partout où le mouvement paraît, le public français est attiré. Eh bien! le défaut de notre enseignement supérieur, c'est que le mouvement, quoiqu'il y soit très-réel, ne paraisse pas davantage. S'il était plus manifeste, nous sommes persuadé que nos chaires supérieures satisferaient à la fois aux deux opinions que nous venons de rappeler, et que même les plus savants réuniraient ces deux termes, qui ne sont pas inconciliables : enseignement profond et nombreux auditoire.

A notre avis, les chaires supérieures, celles même où se professe la même science, sont trop isolées les unes des autres; entre elles il n'y a aucun lien, aucune relation. Il arrive constamment que plusieurs professeurs de nos diverses Facultés traitent en même temps des sujets analogues, soit philosophiques, soit littéraires, soit historiques. Cependant, ni le public qui suit les leçons de tel professeur, ni le professeur lui-même, ne savent ce que dans une autre ville un autre professeur, tout aussi savant, aura dit sur les mêmes questions. Croit-on que cela n'ait aucun intérêt? En histoire, en littérature, en philosophie, il y a, à toutes les époques, certaines opinions qui tendent à prévaloir, ou certaines questions qui prennent de l'à-propos. Ainsi, pour ce qui concerne l'histoire de France, il s'est fait depuis quarante ans une révision constante. Certaines opinions vieillissent; d'autres, plus nouvelles, se font jour; vieilles et nouvelles sont en présence. Voilà ce que nous appelons un mouvement. Si l'on faisait tous les ans un tableau de l'enseignement de l'histoire de France tel qu'il est professé dans nos diverses Facultés, on y remarquerait à la fois la similitude des questions examinées de toutes parts, et la variété ou l'analogie des appréciations apportées par chacun. Et si les auditeurs de tel cours savaient que le même sujet, traité ailleurs, est envisagé de telle façon, d'une façon analogue ou d'une façon différente, peu importe; s'ils étaient mis en état de connaître les jugements des autres professeurs sur les mêmes points, et de les comparer à ceux du professeur qu'ils écoutent, nous pensons que l'enseignement de nos Facultés prendrait plus de vie, parce que chaque auditoire se sentirait associé à un mouvement général. Passons de l'histoire à la philosophie. Cette année, presque toutes les chaires philosophiques de nos Facultés s'emploient à la défense du spiritualisme et à la réfutation des doctrines qui l'attaquent. Mais il n'y a guère que les bureaux du ministère de l'instruction publique et les inspecteurs de l'enseignement supérieur qui sachent cela plus ou moins. Si les auditeurs de chaque cours de philosophie s'apercevaient davantage qu'ils assistent aux épisodes partiels d'une bataille générale, et s'ils pouvaient être en mesure de savoir comment le combat est soutenu partout ailleurs, il nous semble que la vue de cet ensemble les intéresserait plus vivement au cours particulier qui se fait au milieu d'eux.

Ce n'est pas tout, et l'on peut se mettre à un point de vue encore plus général. Voici, à Paris ou dans une autre ville, tel ou tel cours particulièrement distingué. En dehors des assistants, personne n'en profitera, à moins que le professeur n'en fasse un livre; et même dans ce cas, qui est rare, il faudra que ce livre prenne de la notoriété, ce qui ne laisse pas que d'être difficile. Veut-on un exemple? M. Fustel de Coulanges a tiré des leçons qu'il a faites à la Faculté de Strasbourg un livre très-remarquable sur la *Cité antique*. Combien de personnes, même parmi celles qui s'intéressent aux matières traitées dans les cours publics, ne sauront qu'un professeur de Strasbourg a dit sur la cité antique d'excellentes choses, et très-neuves, que le jour où l'Académie française couronnera solennellement le volume? Eh bien! supposons que les leçons de M. Fustel de Coulanges ne soient pas restées inconnues du grand public; de là

deux avantages pour l'enseignement supérieur, un avantage général et un avantage particulier. D'une part, le public aurait eu une preuve palpable qu'il se fait dans les Facultés de province des cours d'un rare mérite, tandis qu'aujourd'hui l'Académie française lui apprendra simplement que la librairie française compte un bon livre de plus. D'autre part, les Strasbourgeois, voyant les leçons de leur professeur connues et appréciées ailleurs, n'auraient pas manqué de s'y porter en grand nombre. Strasbourg est une des villes de France les plus intelligentes; elle a fait grand accueil à ce livre né dans ses murs; elle en a tout d'abord reconnu et proclamé la valeur; mais nous pensons ne pas offenser les Strasbourgeois en disant que la notoriété acquise à Paris par le volume de M. de Fustel de Coulanges augmentera son auditoire.

Il va sans dire que cet exemple n'est pas une exception. D'ailleurs, en écrivant cet ouvrage, M. Fustel de Coulanges a mis lui-même son enseignement en présence du grand public. Il n'en est pas toujours ainsi; d'excellents cours restent inédits, et nous regardons comme fâcheux pour l'enseignement supérieur qu'il ne puisse trouver d'écho en dehors des salles où il se professe qu'en se métamorphosant, en prenant une seconde forme, celle du volume. Transformation assez fréquente, et qui montre bien que nous avons raison quand nous disons que notre enseignement supérieur manque de rayonnement.

Ce rayonnement existe pour les universités allemandes. Il se publie à Leipsig un journal spécial qui enregistre en détail les programmes de tous les cours supérieurs de l'Allemagne entière, de façon à tracer un tableau continu et complet du mouvement intellectuel qui se développe par l'enseignement supérieur allemand. Nous ne croyons pas qu'en France un journal calqué sur le même modèle fût appelé à un grand succès; il donnerait des renseignements à la fois trop secs et trop sommaires; mais la publication de ce journal allemand marque assez que nos voisins aiment à savoir ce qui se traite dans toutes leurs universités à la fois, et qu'ils établissent entre elles cette sorte de solidarité que nous souhaiterions de voir naître entre tous les cours supérieurs français.

On nous dira : « Vous nous indiquez ce qui manque; mais c'est à vous d'y suppléer. Vous publiez une *Revue des cours*, faites-en le foyer central où viennent converger et se condenser tous les rayons partis de l'enseignement supérieur; faites-nous voir ces mouvements d'idées qui s'y trouvent et qui sont, selon vous, trop peu apparents. » La tâche n'est pas facile, et le but est trop haut pour être atteint au prix de quelques efforts; cependant nous ne désespérons pas d'y parvenir.

EUG. YUNG.

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE ZURICH.

ESTHÉTIQUE (1).

COURS DE M. SEMPER.

De l'ornementation et du style; de leur signification symbolique dans l'art.

II

Sur les faits qui ont été précédemment énoncés, on pourrait fonder une théorie particulière du beau; malheureusement une exposition claire de cette théorie présente de grandes difficultés. Vous me permettrez pourtant de vous présenter au moins quelques indications qui vous en donneront une idée.

Vous avez vu que l'instinct décoratif de l'homme tend dans ses manifestations premières à inspirer la terreur : de même la nature, en ses créations les plus anciennes, se complaît dans des produits informes, énormes, rudimentaires. C'est dans la création la plus récente, dans l'homme, que nous apparaissent les propriétés de la beauté des formes dans leur distinction et leur clarté la plus grande. La structure de l'homme bien fait remplit pleinement la condition radicale de la beauté formelle; elle apparaît comme unité dans la variété. En elle se déploient en même temps, de la manière la plus saisissable, ces deux éléments sous leurs aspects divers et dans leurs rapports réciproques. J'aurai donc en vue, dans les observations suivantes, je prendrai pour objet principal et immédiat la forme humaine.

L'esthétique du beau a sa base matérielle dans la dynamique et la statique.

Toute forme close et achevée tient en quelque sorte à un fonds corporel, dont le développement et la conservation dépendent de l'action de certaines forces. L'esthétique n'a affaire, il est vrai, qu'avec la pure forme, avec la portion d'espace dont les limites constituent une forme; quant au corps qui le remplit, à la substance des choses, elle ne s'en occupe pas. Mais cette forme doit refléter l'essence de ce qui lui sert de support, et d'abord la loi dynamique à laquelle ce support est assujetti.

Il en résulte cette conséquence : l'impression que la forme produit sur le sens par où nous percevons le beau, repose essentiellement sur le pouvoir inconscient de mesurer, de calculer, d'intégrer des fonctions trop compliquées pour notre esprit, et que le sentiment seul peut résoudre. Ceci concorde avec un mot très connu de Leibnitz sur la musique. Comme le plaisir qu'une forme nous procure provient essentiellement, sinon en totalité du conflit et de l'équilibre des forces qui se manifestent en elle, l'action de ces forces et leur direction est l'objet à considérer d'abord en esthétique.

Parmi les forces, celle dont l'action est la plus générale

(1) Voyez le numéro précédent

est l'attraction réciproque des masses, et pour le cas spécial de l'homme, la pesanteur. Normalement à la pesanteur, agit une force différente, la force vitale; j'entends cette force indépendante de la volonté, par laquelle s'opère de bas en haut, suivant une ligne verticale, la croissance de l'organisme. Ces deux forces entrent en conflit : de là résulte une modification nécessaire dans la forme, laquelle est une condition de son existence.

Cette existence dépend encore d'une troisième force; celle-ci procède du point qui est l'objet des perceptions de l'homme et vers lequel il dirige, en tant qu'être volontaire, ses vues et ses mouvements libres. Ce point peut, il est vrai, changer de position à chaque moment; mais l'homme, à l'état de veille et d'activité, a toujours un objectif déterminé.

Une quatrième force agit encore normalement à cette force volontaire d'une nature presque purement idéale, et il en résulte un conflit complétement analogue à celui de la pesanteur et de la force végétative. Les masses et les parties de l'organisation humaine, qui agissent comme corps graves, par suite de l'attraction terrestre, et qui entrent ainsi en conflit avec la force végétative, ces masses, dis-je, opposent aussi, en raison de la loi d'inertie, une résistance à l'activité volontaire, que cette activité se déploie d'ailleurs pour imprimer un mouvement au système ou pour l'arrêter. Comme exemples de symétrie dépendante soit de l'inertie, soit du mouvement des masses, on peut citer les belles Victoires de l'art antique avec leurs draperies symétriques et flottantes.

Je puis concevoir ces quatre forces comme procédant de quatre centres d'action, qui forment deux couples. Si je réunis deux à deux, par des lignes droites, celles qui s'opposent normalement l'une à l'autre, ces deux lignes forment deux axes qui, dans l'homme, se coupent à angle droit.

La première condition d'une existence susceptible de durée et d'activité, c'est que par rapport à ces deux axes cardinaux les masses dont le système se compose se fassent équilibre entre elles. Si l'homme était sans direction comme l'arbre, et s'il ne faisait que se développer verticalement en hauteur, les masses s'enrouleraient circulairement autour du tronc, de manière à satisfaire aux lois de l'équilibre.

Au contraire, si l'axe de croissance coïncidait dans l'homme avec l'axe de direction horizontale, comme dans le serpent d'eau, par exemple, il faudrait que les sommes de l'inertie et de la résistance du fluide se balançassent l'une l'autre autour de cette ligne, de manière qu'il ne se produisît par rapport à l'axe horizontal aucune déviation involontaire de la direction donnée, par suite d'une répartition inégale des masses.

Or l'homme participe de ces deux systèmes : il se développe en hauteur verticalement et il se meut dans le sens horizontal; il est donc, quant à l'organisme de ses parties, dans le sens de haut en bas, comme dans celui d'avant en arrière, indépendant de la loi de l'équilibre rigoureux. Dans le sens de droite à gauche, ou de gauche à droite seulement apparaît la symétrie, qui caractérise la disposition des organes selon les lois de l'équilibre. Dans le polyèdre, la symétrie est stéréométrique, dans l'arbre, elle est planométrique et horizontale; dans l'homme, comme dans tout ce qui est construit sur le même type, elle est linéaire et horizontale. L'axe symétrique horizontal coupe l'axe de direction également horizontal, aussi bien que l'axe vertical de croissance, à angle droit. Il est en quelque sorte l'aiguille invisible de la balance qui maintient l'attitude de l'être.

Pour l'homme comme pour les œuvres de l'art produites sous ce rapport sur le même type, il y a donc trois axes de formation qui répondent aux trois dimensions de l'espace. Les éléments divers de la forme devant réaliser une unité par rapport à ces trois axes de beauté, de là se déduisent trois propriétés du beau quant à l'espace, qui sont celles-ci : la symétrie ou l'unité macrocosmique, la proportionnalité ou l'unité microcosmique, la direction ou l'unité de mouvement.

Il est impossible de concevoir une quatrième dimension de l'espace; de même il est impossible de concevoir, outre les trois propriétés de la forme que je viens de nommer, une quatrième propriété de même ordre.

Cependant il existe un quatrième centre de rapports; aussi ce centre n'est pas homogène à ceux que j'ai nommés. Ce principe d'unité d'un ordre supérieur est le point cardinal de l'être, il réside en lui, il en est l'idée, l'ensemble. Cette propriété du beau, qui résulte de ce que toutes les parties actives de ce centre idéal sont ordonnées de manière à constituer une unité supérieure, c'est l'harmonie interne, laquelle peut s'élever jusqu'au *caractère* et jusqu'à l'*expression*. Elle manifeste dans la forme la bonté et la convenance en même temps que la beauté.

Pour que les éléments multiples s'associent et forment une unité supérieure, il faut que les divers centres de forces dont j'ai parlé se reflètent dans la constitution de l'être et y soient représentés d'une manière perceptible à l'œil. Ces représentants jouent en quelque sorte parmi tous les éléments de la forme le rôle de coryphées; les autres membres ne font que leur répondre à l'unisson. Ainsi quant à la symétrie, la représentation du centre de gravité s'obtient en mettant en relief un ensemble déterminé de parties situées autour de l'axe de croissance; ces parties sont distinguées des autres par la masse, le relief, l'exhaussement, l'élévation en pignon, la décoration ou par une combinaison de ces différents moyens, de manière à attirer l'œil et à mettre le regard à même de saisir d'un seul coup l'ensemble de l'ordonnance symétrique des parties.

On cherche souvent en architecture et l'on réussit, à l'aide d'un choix judicieux de ces *autorités* symétriques, à échapper à la symétrie rigoureuse de toutes ces parties.

L'essentiel à considérer dans la proportionnalité, c'est

si elle est verticale, comme dans l'homme, ou horizontale, comme dans les animaux inférieurs.

Si elle est verticale, deux points doivent nécessairement se refléter dans la forme, le centre de gravité, et le centre de développement individuel qui lui est opposé. Ce qui réfléchit le premier, c'est la base, le support du tout; ce qui réfléchit le second, c'est la dominante, le membre porté; ils sont rattachés l'un à l'autre par un membre intermédiaire, l'appui, qui participe de leurs propriétés à tous deux et résout en soi leurs oppositions.

La base répond à sa destination par la solidité de la masse, la simplicité de la construction, une couleur foncée, ou encore par la réunion d'un grand nombre d'appuis du genre des colonnes, enfin par l'expression évidente de la fermeté, de l'inertie, de l'élasticité.

La dominante répond à sa fin par la richesse de la construction et du détail, par l'ornementation, par l'éclat, la vivacité de la couleur. Elle est l'élément le plus petit par la masse, elle est la tête par l'importance. Le membre intermédiaire est par la construction et la couleur dans un rapport égal avec les deux autres.

Les conditions sont tout autres et bien plus complexes, lorsque l'axe de proportionnalité est horizontal comme dans les animaux qui volent, qui nagent, ou se meuvent horizontalement. Le milieu résistant, dans lequel ils se meuvent, est un élément à considérer. Le centre de direction coïncide avec le centre de développement et se réfléchit dans la tête; le centre de résistance tellurique se réfléchit dans le plus grand plan moyen vertical du corps, dans lequel se trouve le centre de gravité de tout le système.

De même que la tête du poisson représente clairement la coïncidence des deux axes de croissance et de direction, de même la tête humaine exprime visiblement la situation normale de ces deux axes principaux l'un par rapport à l'autre.

Ces diverses unités s'unissent comme éléments d'un ordre supérieur dans l'unité de but, qu'elles réfléchissent d'une manière différente; elles sont à l'égard de ce principe d'unité première et dernière le grand élément différentiel:

La combinaison la plus simple se rencontre lorsque les centres des différents rapports, qui sont tous distincts dans l'homme, coïncident en un même point, comme dans les formations qui résultent de la pure attraction moléculaire des atomes. Symétrie, proportion et direction, dans ce cas, sont tout un. Leur direction, c'est un rayonnement dans tous les sens, c'est-à-dire qu'elles sont sans direction. Leur caractère est une parfaite régularité. A cet ordre appartiennent toutes les formations cristallines; dans la sphère, la régularité devient uniformité absolue.

Le monde végétal et le monde animal se présentent, dans les premiers germes, sous des formes qui se rapprochent de la sphère, par exemple, la cellule des plantes, l'œuf des animaux; ces formes manifestent qu'ici la vie individuelle ne présente encore aucune différence, n'est dans aucun rapport avec le macrocosme.

Du sein de la graine, sans différences, se développe la plante; à mesure qu'elle se déploie, apparaissent des rapports plus variés, quoique l'axe de spontanéité lui manque. Le tronc, en jetant de tous côtés un grand nombre de branches et de rameaux, forme pour ceux-ci comme un terme immédiat des rapports macrocosmiques; il en est de même des branches par rapport aux feuilles. Toutes ces parties sont en relation directe avec le centre de la terre.

L'effort de la nature vers l'équilibre des masses et vers la symétrie, au milieu de tant d'influences compliquées, déploie en elle cette richesse de formes, cette infinie variété de phénomènes qu'offre le monde végétal; ici se devine, plutôt qu'elle ne s'aperçoit, la loi de la symétrie, mêlée qu'elle est à la loi de proportionnalité, qui l'assujettit en quelque sorte à la forme de spirale; de là, en partie, le charme romantique qui émane dans l'art des formes végétales.

J'ai énoncé, il y a un instant, ce qu'il y a d'indispensable à l'égard des animaux; leur caractère essentiel, c'est que l'axe de spontanéité coïncide avec l'axe de croissance. Cette coïncidence est le symbole visible de la force volontaire, appliquée uniquement dans les animaux inférieurs à la conservation de la vie; les animaux plus élevés dans l'échelle de l'organisation, forment un intermédiaire très-complexe entre ce type et l'homme.

Parmi toutes les formes naturelles, la forme humaine est la seule, comme je le remarquais tout à l'heure, où les trois axes paraissent radicalement séparés. J'ai déjà fait observer comment la complète indépendance, dont la force volontaire jouit dans l'homme à l'égard de l'élément tellurique et de l'instinct de conservation, s'exprime symboliquement dans la direction normale de ces trois axes, les uns par rapport aux autres.

L'architecture présente une diversité de combinaisons analogue.

Ainsi, dans certains édifices, l'aspect macrocosmique réfléchit la destination qui leur est propre : tels sont, par exemple, les *tumuli*, les pyramides, le tombeau de Napoléon sous le dôme des Invalides. Ils se développent de tous côtés, sans division proportionnelle, et par là même, comme monuments de dominateurs et de héros universels, ils sont pleins d'expression.

Dans d'autres édifices domine le principe microcosmique. On peut citer ici les temples carrés surmontés de hautes coupoles, et mieux encore les tours, où la symétrie et la direction sont en quelque sorte éclipsées par la proportionnalité. De là l'effet qu'elles produisent, leur puissance comme symboles de la tendance religieuse, de l'élan vers le ciel, du mépris de la terre, avec le désir de conserver, pourtant, jusque dans le ciel, son individualité et son moi.

Enfin, dans beaucoup d'ouvrages des arts industriel

et de l'architecture, le principe de direction se montre prépondérant. Par exemple, le vaisseau aux voiles rapides, le char de combat, les édifices de l'Église catholique, voyageuse ici-bas, et ambitieuse de propagande.

Dans le temple grec, au contraire, l'unité de but se manifeste comme dans l'homme, et d'une manière analogue. Le tympan du fronton qui le couronne est en même temps la dominante de la proportionnalité, l'expression de la symétrie, le réflecteur du cortége qui vient vers lui pour sacrifier.

Je crains fort que cette théorie architectonique de la beauté des formes, dont je n'ai pu vous présenter que quelques traits généraux, ne paraisse inacceptable à l'esthétique moderne. Celle-ci cherche à déduire toutes ces propriétés, toutes ces conditions de la beauté des formes, de la forme elle-même, considérée comme portant en soi son principe et son explication. Elle regarde la forme comme une portion d'espace entièrement clos et isolé, et par suite de cette abstraction, elle n'est jamais parvenue à établir comment il se fait qu'une forme entièrement développée ne peut être symétrique, ni de haut en bas, ni d'avant en arrière, mais seulement de gauche à droite ou inversement.

Ce n'est pas tout. L'esthétique moderne professe, sur la loi de la division proportionnelle, tout autre chose que les idées qui dirigent l'architecte. Un de ces théoriciens se flatte d'avoir découvert dans la division *dichotomique*, d'après laquelle une partie se rapporte à l'autre, comme celle-ci au tout, le secret et la loi universelle de la proportionnalité, et pourtant cette division dichotomique met bien en évidence le conflit des deux forces qui agissent sur l'axe de proportionnalité, mais elle n'offre pour la conciliation de ces forces aucun symbole correspondant. Au fond, et à le bien prendre, cette théorie dichotomique recèle une division trichotomique, et implique le sentiment obscur de celle-ci comme principe général.

Mais ce en quoi ma conception plastique et architectonique du beau s'éloigne le plus des idées reçues, c'est que je me représente les choses dans leur réalité corporelle, ou plutôt comme des solides, tandis qu'on ne les a généralement considérées que comme figures planes, comme des *images* offertes à la perception.

Ainsi la doctrine moderne ne considère que deux forces coordonnées dans la beauté; elle néglige la troisième, l'axe de direction. Aux deux premières, répondent les deux propriétés de la symétrie et de la proportionnalité; on y joint cette troisième qualité qui leur est supérieure et nullement homogène, le caractère ou l'expression. La théorie moderne n'a que deux Grâces, et pour compléter la triade, elle leur associe la déesse de la beauté comme conductrice du chœur; le groupe manque ainsi de centre. Je ne crains pas de me servir de cette image, parce que je suis très-sérieusement convaincu que les Grâces, dont par une idée très-singulière Ottfried Müller fait trois déesses des festins, étaient chez les Minyens, peuple architecte et inventeur de leur culte, le symbole de ces trois dimensions du beau, que j'ai tant de fois nommées, la symétrie, la proportionnalité et la direction. Elles entourent de leur ronde charmante Aphrodite, la puissance suprême du beau, et offrent, unies à elle, l'expression totale, le symbole ravissant de la théorie de la beauté chez les Grecs.

Les noms des Grâces, Thalie, Euphrosine, Aglaé, ne sont certainement pas leurs noms primitifs, ceux dont on les appelait à Orchomène, mais des noms poétiques qu'on leur a donnés plus tard; quant à leurs vrais noms, Pausanias semble dire qu'il n'était pas permis de les prononcer. Une chose à noter, cependant, c'est que Xénophon dans son livre sur l'équitation, appelle la crinière des chevaux, arrangée et parée, du nom d'Aglaé; cette expression se rapprocherait donc, pour le sens, de celle de *phalera*, le mot ordinaire pour désigner l'ornement de direction des chevaux. Aglaé est en outre l'épouse de Vulcain. Ce n'est pas sans raison que les Grâces portent dans leurs mains, non-seulement des couronnes de roses et de myrtes, mais encore le cube. Ce n'est pas sans raison qu'elles étaient adorées chez les Minyens d'Orchomène, sous la forme de pierres triangulaires. Les Grâces sont les divinités auxquelles Pythagore sacrifia, lorsqu'il eut résolu son fameux problème de géométrie, dont il ne serait pas difficile d'établir le rapport avec le sujet qui nous occupe.

Je ne puis m'empêcher, en finissant, d'appeler votre attention sur une loi du style, d'une valeur universelle et d'une importance de premier ordre dans les arts; elle apparaît dans l'ornementation de la manière la plus simple et la plus frappante.

L'ornement, de quelque genre qu'il soit (exceptons seulement le simple anneau périphérique), se compose de deux éléments radicalement différents. D'abord des unités qui, ordonnées symétriquement ou suivant un rhythme et une direction, forment l'essence de l'ornement, ensuite de ce qui embrasse ces unités, les relie, les fixe à l'objet.

Le premier élément est clos; il a un support, et sa fonction résulte uniquement de ses rapports aux parties analogues qui composent l'ornement et à l'objet; on n'aperçoit en lui aucun conflit de forces mécaniques. Le second élément est un élément de structure; il agit mécaniquement; il enveloppe, enchaîne, relie, et il doit contribuer en même temps à l'effet décoratif. A cette différence radicale entre le joyau et sa monture, correspond nécessairement la manière dont l'un et l'autre sont traités dans l'art; ce traitement doit les accentuer énergiquement.

Le premier élément a pour objet propre l'*autorité;* il l'atteint par l'éclat, la couleur, la beauté de la forme, la richesse des détails figurés. Ici, le champ qui s'offre à ces détails figurés est un champ neutre. Les objets représentés sur les joyaux qui forment l'élément en question, pourraient être pris partout indifféremment, n'étaient les

limites apportées à ce choix par la pensée naturelle de mettre le sens de ces joyaux et leur assemblage en un tout qui soit en harmonie avec l'objet qu'ils ornent. Peut-être faut-il ajouter encore que la matière dont l'unité est faite, et sur laquelle doit être portée la représentation figurée, assujettit le traitement de cette unité à certaines conditions de style.

C'est dans ces joyaux que l'ornementation caractéristique, l'art supérieur de manifester l'essence et la tendance de l'objet orné, trouve à se déployer.

Il n'en est pas de même du deuxième élément, de l'élément de structure. L'ornementation de cet élément doit se subordonner à celle du premier à tous égards; elle n'a, en effet, nul rapport immédiat avec l'essence et la tendance de l'objet, elle ne se rapporte directement qu'à l'unité qu'elle enveloppe, qu'elle relie à d'autres de même espèce, et qu'elle fixe à l'objet. Cette fonction explique, il est vrai, que cet élément secondaire de l'ornement répond également à l'essence et à la tendance de l'objet; mais la première impression qui doit en résulter, c'est toujours qu'il sert, qu'il embrasse, qu'il enchaîne, qu'il relie.

Le meilleur exemple qu'on puisse invoquer, ce sont certains types empruntés à la nature comme à l'industrie primitive. Ces types éveillent, par l'association d'idées la plus immédiate, le sentiment, l'intuition que ces parties qui, tout à la fois, enchaînent, relient, encadrent et ornent l'ornement, répondent à tous égards à la fonction qu'elles remplissent. La nature offre, en foule, de ces types qui sont des symboles parfaitement appropriés et à leur place, lorsque l'art de l'ornementation et du style les transporte dans la matière; tels, par exemple, le réseau qui décore l'écorce du melon; les organes par lesquels la vigne saisit, s'attache; les serres et les griffes des animaux; la gueule, les nœuds du serpent; le branchage d'arbre, etc. A côté de ces symboles naturels, se placent comme également significatifs les types empruntés à l'industrie primitive, par exemple, les couronnes et les guirlandes de feuilles, les bouquets, les cordes, les chaînes, les tissus et les rubans, les masques dont j'ai parlé ailleurs.

Que le rapport de dépendance de l'élément de structure à l'égard des matériaux employés, et que sa destination fonctionnelle se manifestent toujours dans le retour régulier et le rhythme de ces formes, dans l'ornement proprement dit, et que là où les figures de la vie individuelle apparaissent représentées dans l'intérieur de ces parties décoratives, l'imagination les traite toujours librement: ce caractère imaginaire leur permet seul de se développer à côté de l'art supérieur qui leur sert de cadre, sans envahir sur son rôle. Le grotesque seul permet de réaliser une combinaison, une fusion du principe idéal avec le principe fonctionnel.

C'est le principe premier, et le plus essentiel de l'ornementation et du style, principe qui, par malheur, n'est pas toujours observé de nos jours, et qui est souvent méconnu. Il est d'une application générale dans la céramique, dans les arts textiles, aussi bien qu'en architecture. Bien plus, il reste applicable jusque dans le domaine de la musique et de la poésie. Nous voyons cette loi observée dans la tragédie antique comme dans la comédie d'Aristophane. Le génie de Shakspeare en a reconnu toute la valeur. Sa *Tempête* offre, si j'ose dire, dans le contraste de l'élément historique et de l'élément fantastique, un modèle de la manière de traiter l'accessoire qui encadre, enchaîne et maintient le tout.

Ce principe se révèle encore avec une clarté splendide dans le temple grec. Le fronton, les métopes, la frise, les diaphragmes des colonnes sont comme des repos, des intervalles consacrés à la symbolique supérieure. Chez les Grecs, les murs de la *cella* agissaient en fait comme des appuis, mais non pas en idée; ils sont donc également un champ ouvert au grand art; partout ailleurs domine l'ornement pur.

La clarté des différences propres aux deux éléments dont se compose l'ornement, et la diversité qui en résulte nécessairement dans la manière de les traiter, fait éclater la haute importance qui appartient à l'ornement dans cette partie de la théorie qui traite du style dans l'art.

En effet, les idées de symétrie, de proportionnalité, d'unité, de direction, d'harmonie, sont toutes des idées collectives, puisqu'elles ramènent un ensemble multiple à l'unité. En second lieu, elles sont purement formelles, c'est-à-dire qu'elles sont inhérentes aux propriétés de la forme abstraite de l'objet donné, tandis qu'elles excluent entièrement l'histoire de la production de la forme comme les différences physiques des parties matérielles; au contraire, la théorie du style a pour objet propre l'engendrement du beau dans l'art; elle envisage le beau comme une résultante, produit d'éléments très-divers, comme la solution d'un problème artistique.

Le nombre des éléments qui concourent, dans la production de l'œuvre, est indéterminable; je ne puis indiquer ici que quelques-uns des plus importants.

Ils se distinguent d'abord en deux catégories : premièrement, ceux qui sont, jusqu'à un certain point, renfermés dans l'œuvre elle-même, et soumis à certaines lois d'une nécessité naturelle et physique, qui demeurent les mêmes dans toutes les circonstances et dans tous les temps; secondement, les éléments extrinsèques, qui agissent du dehors sur la production d'un type d'art.

A la première catégorie appartient avant tout la fin que l'art est chargé de réaliser par ses moyens propres, qu'il s'agisse d'ailleurs d'un fait matériel ou d'un fait idéal. Cette fin se ramène, dans la plupart des cas, sinon dans tous, à une fin réelle, envisagée d'un point de vue supérieur. Il faut ranger ici, en second lieu, les matériaux dont l'artiste dispose pour réaliser l'objet utile ou seulement, en certaines circonstances, pour en achever l'image; troisièmement, les moyens qu'il a de travailler la matière, les procédés à son usage pour traiter les ma-

tériaux donnés, lesquels influent de la manière la plus décidée sur les formes que reçoivent ceux-ci dans l'ouvrage que l'artiste est appelé à réaliser. Ainsi, par exemple, le métal se martelle, se forge, se coupe, se fond; dans chacune de ces trois ou quatre manières de le traiter, il détermine la forme d'une manière radicalement différente.

Les éléments qui forment la seconde catégorie, les coefficients externes de l'œuvre d'art sont plus variés. Il faut y ranger toutes les influences, toutes les conditions locales et personnelles de la forme. Telles sont, entre autres, le climat, le caractère physique du pays, la culture nationale, les souvenirs et les traditions historiques, les influences spéciales du milieu, comme par exemple si une maison est dans une vallée ou sur une hauteur; si c'est une maison de campagne ou une maison de ville.

Enfin, il faut signaler comme élément externe considérable, sinon prépondérant, la main de l'artiste, son talent, son caractère, son originalité.

Si l'on considère le beau dans l'art comme résultant de ces éléments et de plusieurs autres, comme un produit scientifique, on conçoit la question esthétique au point de vue de l'exécution pure, et ce point de vue est de beaucoup le plus utile et le plus intéressant pour l'artiste qui crée. L'artiste considère l'œuvre comme un produit, et demande qu'il y ait du style. La manifestation artistique du thème fondamental et de tous les coefficients, internes ou externes, qui ont contribué à la réalisation de ce thème, sous forme d'œuvre d'art : telle est la signification du mot style. Rien de plus.

Cette définition de l'idée du style embrasse les notions en apparence les plus hétérogènes qu'on s'est habitué à attacher à ce mot, et dont un instinct fort juste a reconnu la réelle parenté.

Ainsi nous disons avec une égale justesse : style gothique, style Louis XIV, style de Raphaël, style d'église, style rustique, style xyloïdique, style lourd, grand style, style léger, etc.

Il est d'ailleurs aisé de le voir, l'intuition esthétique du beau, quand elle s'appuie sur une loi naturelle d'une valeur générale, et l'intuition créatrice dans l'artiste, se donnent la main, et, sous un point de vue supérieur, se réunissent nécessairement dans une seule et même doctrine.

Traduit par P. CHALLEMEL-LACOUR.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. GUILLAUME LEJEAN.

L'Afrique inconnue.

Je voudrais vous conduire vers ces grandes régions équatoriales dont le centre est tout à fait inconnu, dont les extrémités le sont à peu près autant, et dans lesquelles j'ai fait, il y a quatre ans, quelques percées qui m'ont permis d'étudier à fond certaines choses, d'en apprendre beaucoup d'autres par les informations des indigènes, enfin de me faire une sorte de géographie provisoire de ces régions qui, je l'espère, dans vingt ans, seront aussi connues que les bords de la Méditerranée.

Vous connaissez tous de nom ce que l'on appelle le Sahara : c'est une sorte de mer de sable, avec des montagnes semées confusément, comme des écueils, sur la surface immobile : « c'est un pays, dit un proverbe arabe, où l'on ne trouverait pas de quoi faire un cure-dent. » Un autre proverbe l'appelle non moins énergiquement « le pays de la soif » (*Beled el Atech*). C'est là, en effet, le grand fléau de cette immense région, qui a une longueur de neuf cents lieues au moins, sur une profondeur de quatre cents. Il y a quelques rares oasis; ici un peu d'eau, là une blanche petite ville berbère ou un bouquet de palmiers. Ces oasis ressemblent à celles qu'ont décrites le général Daumas ou M. Fromentin.

Un autre trait caractéristique de cette région, c'est l'extrême chaleur, surtout à l'intérieur. On en a conclu qu'à mesure qu'on s'avancerait vers l'équateur, la chaleur deviendrait plus intense; on a supposé que l'Afrique centrale est une région brûlée et brûlante où l'homme ne peut pas vivre. Mais le centre de l'Afrique est un plateau d'une très-grande élévation ; cette hauteur compense sa position sous l'équateur. La température n'y est guère plus élevée que celle du midi de l'Italie.

Ajoutez l'action des pluies estivales. Depuis 16 degrés nord à peu près jusqu'à l'équateur, et même fort au delà de l'équateur (je ne sais pas exactement la limite dans la région du sud), commencent les pluies d'été, qui ne durent en moyenne que quatre mois, mais qui fournissent pour le reste de l'année un approvisionnement d'eau suffisant pour assurer à ces régions une prodigieuse fertilité.

Ces pluies sont tolérables dans le nord : sous le 15e degré, j'ai vu des étés où l'on n'avait pas plus de douze jours de pluie; eh bien! cela suffisait pour faire en vingt-quatre heures reverdir la végétation et gonfler les fleuves, et pour préparer la terre rafraîchie et imbibée au travail rudimentaire du fellah soudanien. Au contraire, sous l'équateur, au rapport du capitaine Speke, les pluies étaient journalières durant plusieurs mois. Dans une région qui est voisine, l'Abyssinie, mais dont les conditions climatériques sont tout à fait différentes, j'ai vu les pluies commencer vers le 5 ou 6 mai, durer jusqu'au 20 août, et être à peu près quotidiennes. Elles étaient d'une très-grande régularité, commençant en général à deux heures de l'après-midi ; par conséquent elles n'interrompaient ni les relations ni les travaux. On avait toute la matinée pour vaquer à ses affaires sous un soleil magnifique, et l'on se hâtait de rentrer quand arrivait l'après-midi.

La pluie, grâce à l'activité bienfaisante qu'elle imprime

à la végétation, passe pour divine aux yeux de toutes ces populations qui sont encore légèrement fétichistes. Dans la langue d'un très-grand peuple, qui occupe une région du Nil située entre le 12e degré et le 6e degré, les Denkas, le même mot signifie *Dieu* et *pluie*. Ce n'est pas précisément qu'ils adorent la pluie; car ils ont une idée assez nette de la divinité. Pour eux, la pluie en est comme une émanation; mais n'ayant pas un mot spécial pour désigner Dieu, ils lui donnent le nom de son plus grand bienfait : Den-did, *grande pluie*.

Là où il y a une végétation tropicale splendide, des eaux permanentes, il y a naturellement beaucoup de bétail et d'hommes. Tout cela va ensemble; ce n'est que par exception qu'on rencontre sur le continent africain un peuple agricole qui ne soit pas en même temps un peu pasteur et éleveur. L'homme, l'herbe et le bétail forment une sorte de trinité indivisible dans l'Afrique centrale tout entière.

Comment se fait-il que des régions aussi bénies de la nature, avaient été si peu connues jusqu'ici? Comment si peu de voyageurs y ont-ils pénétré, quand ils avaient traversé le terrible et formidable Sahara? Cela tient à trois causes : le climat, les animaux et les hommes.

Le climat n'est pas précisément un obstacle, c'est plutôt un épouvantail. Je suis très-convaincu que l'Afrique n'est pas plus malsaine que l'Europe. Mais, pour y pénétrer, il faut se faire une hygiène parfaitement appropriée à l'Afrique. Cette hygiène, les premiers voyageurs, ceux dont la mort ou l'insuccès ont épouvanté les autres, l'avaient malheureusement trop ignorée. Le capitaine Tuckey, qui a voyagé sur le Congo, a perdu, si j'ai bonne mémoire, trente-quatre hommes sur quarante-cinq blancs qui composaient son équipage. Celui du lieutenant Allen, qui a remonté la rivière de Tchadda, a été à peu près éprouvé dans la même proportion. Plus tard, les conditions hygiéniques ont été mieux connues. Le lieutenant Baikie, qui a remonté récemment la même rivière que le lieutenant Allen, n'a eu qu'*un seul cas de fièvre* et n'a pas perdu un homme. Il donnait à ses compagnons du vin quininisé, et leur faisait prendre de l'exercice.

Je maintiens qu'il y a des parties de l'Europe plus malsaines que l'Afrique. Ainsi, entre un voyage en Grèce dans une certaine saison, et un voyage en Afrique, le voyage en Grèce me paraîtrait certainement le plus dangereux. On parle de tous les voyageurs qui ont péri au Sénégal, mais on ne sait pas que nos officiers d'état-major chargés, il y a trente ans, de relever cette belle carte de la Grèce qui nous fait tant d'honneur dans le monde savant, sont morts pour la plupart, soit dans le pays même, soit des maladies contractées dans les marais de l'Attique et du Péloponèse. Ainsi, dans l'Afrique centrale, le climat est moins un obstacle qu'un épouvantail qu'il importe de bien regarder en face.

Les animaux ne sont guère plus redoutables. On aime chez nous, surtout dans le livre, le dramatique : et ces mots de chasses au rhinocéros, au lion, au tigre, à la panthère font frémir le lecteur. La vérité est que, s'il y a en Afrique un grand nombre de bêtes féroces, elles ne sont pas agressives. Quelques accidents sont survenus; d'intrépides voyageurs ont péri dans des rencontres avec les fauves propriétaires des solitudes, mais ils les avaient toujours provoqués. La plupart des voyageurs sont chasseurs, ou le deviennent en Afrique; c'est une passion qui fait souvent oublier les précautions de la plus simple prudence. Mais je ne connais pas d'exemple d'un voyageur qui ait péri dans une lutte de ce genre sans avoir été l'agresseur. C'est le Suédois Walberg, tué par un éléphant à la chasse; c'est le noble et vaillant baron Harnier, que j'ai connu à Kartoum, quelques mois avant sa mort, et qui est tombé victime du mouvement généreux qui le porta au secours d'un de ses chasseurs menacé de périr sous les coups d'un buffle énorme. Et encore ces accidents sont-ils extrêmement rares.

Un danger bien plus grave, c'est celui qui provient des indigènes. L'Afrique en général est *sauvage*; l'état transitoire qu'on appelle proprement la barbarie, n'a même pas été atteint par les Africains, à l'exception peut-être de quelques pays comme le Maroc ou le Zanzibar. Il faut donc, quand on va en Afrique, se dire qu'on a affaire à l'homme sauvage, étudier la conduite qu'on doit tenir à son égard, et de quelle manière on peut compter sur lui.

En général, quand un voyageur arrive chez un petit souverain, chez quelque tyran de l'Afrique, le premier sentiment de l'homme entre les mains duquel il tombe, c'est la curiosité. Il veut voir ce que c'est qu'un blanc, comment il s'habille, comment il mange, quels sont ses bagages, quelles sont ses armes surtout. L'homme blanc devient pour lui un jouet, comme un chat favori entre les mains d'un enfant. Affectueux et fantasque, il le blesse même en le caressant, sans avoir le moins du monde le dessein de lui faire mal. Le sauvage veut garder son voyageur auprès de lui, et c'est toute une diplomatie que de se tirer de ses mains. Le voyage de Speke en est la preuve.

Il a passé près de trois ans à faire un voyage qu'il eût pu effectuer en neuf ou dix mois, en moins de temps même, et presque tout le temps qu'il a perdu pour la science lui a été volé par Mtesa, Kamrasi, Rumanika, tous ces rois auxquels il a donné, dans son livre, une certaine célébrité qu'ils n'auraient certainement pas obtenue sans lui. C'est donc un grand obstacle pour l'étude de l'Afrique que ces caprices des souverains chez lesquels on doit passer.

En Afrique, il y a beaucoup de pays qui ne sont pas régis par des institutions monarchiques; là, le danger est plus grand encore. Dans telle région, chaque village a son gouvernement; les voyages y sont impossibles. Tous les villages sont ennemis entre eux. Il suffit que vous plaisiez à l'un pour que l'autre vous traite en ennemi. Vous ne pouvez trouver de porteurs pour vos ba-

gages parce que chaque tribu est en querelle avec la tribu voisine. Il n'y a donc moyen de voyager que dans les pays gouvernés par un souverain plus ou moins puissant. Ces quelques observations pratiques sont à l'adresse des voyageurs futurs.

J'avais été chargé, en 1860, de jeter quelque lumière sur la question des sources du Nil, question très-controversée alors, et qui, vous le savez, n'est pas encore résolue. J'avais pris pour point de départ un fait hypothétique, mais qu'il était important de vérifier : c'est que le fleuve Blanc, ce grand courant que les marchands d'ivoire avaient toujours regardé comme le vrai Nil, devait mener à ces sources fameuses. Du reste, la dernière découverte de Speke semble confirmer cette opinion.

Je remontai le fleuve Blanc aussi haut que je pus, c'est-à-dire, jusque près le 4e degré. Là malheureusement l'état du pays, et un peu aussi l'état de prostration où la fièvre m'avait mis, les guerres sanglantes qui avaient éclaté entre les marchands d'ivoire établis à Gondokoro, et les tribus très-belliqueuses de ces parages, m'obligèrent à retourner. Sous le 9e degré, le fleuve Blanc se divise en trois bras : c'était le bras du milieu que j'avais suivi. Celui de droite s'appelle le Saubat, celui de gauche, le fleuve des Gazelles. Des voyageurs qui avaient passé devant les embouchures du Saubat ou du fleuve des Gazelles avaient insinué que l'un ou l'autre pouvait être le vrai Nil. J'étais persuadé qu'il n'en était rien, mais encore fallait-il en acquérir la preuve ; le seul moyen était de remonter l'un ou l'autre de ces fleuves, et, autant que possible, tous les deux.

Je m'engageai d'abord dans le Saubat. Au bout d'une demi-lieue je m'aperçus que l'eau était stagnante et formait ce qu'on appelle dans nos colonies un *marigot*, c'était une sorte de lit plus ou moins profond pendant la saison des pluies, mais qui, pendant la saison sèche, ne recevait que quelques eaux apportées par des canaux du fleuve Blanc.

J'avais un équipage de trente hommes que les maladies avaient réduit à dix-huit hommes valides. Eussé-je eu le double, il m'eût été difficile d'avancer. Les bords du Saubat sont habités par une tribu assez guerrière; le fleuve est encaissé, le fond paraît un terrain argileux; les berges s'élevaient à douze ou quinze pieds au-dessus du pont de ma barque. Les naturels auraient très-bien pu, sans le moindre danger, du sommet de leurs berges, faire pleuvoir sur nous des flèches ou des pierres; nos hommes craignaient ce danger; ils se seraient mutinés, si je m'étais obstiné à aller plus loin. D'ailleurs je n'y voyais pas grand intérêt scientifique. Je pensai que l'intérêt devait être au fleuve des Gazelles, et me bornai à prendre des renseignements sur les peuplades qui occupaient le fond du Saubat.

Les tribus principales étaient les Bondjak et les Adjouba, elles étaient à l'état de sauvagerie absolue. Elles avaient été visitées deux ans auparavant par un marchand d'ivoire, un certain Andréa de Bono, un Maltais dont Speke parle dans son voyage, homme tout à fait illettré mais observateur fort intelligent, et qui tenait soigneusement un journal de bord. Ces observations avaient donc pour moi une certaine valeur, et je ne doute point de sa véracité. Je le vis, il me donna quelques détails curieux sur les Bondjak.

Il avait eu besoin de traiter avec le roi de cette peuplade pour obtenir le droit de faire le commerce d'ivoire dans sa tribu. On convint du lieu du rendez-vous, c'était sur les bords du fleuve. De Bono sortit de sa barque et alla au-devant du souverain qui l'attendait au seuil de sa hutte, assis sur une espèce de siége qui pouvait tenir lieu de trône, et ayant devant lui trois ou quatre de ses officiers couchés à plat ventre pour lui servir de tapis. De Bono vint jusqu'à quatre pas du roi; ce dernier se leva et fit deux pas à la rencontre de l'homme blanc, en marchant sur le dos de ses courtisans, et en crachant sur eux à droite et à gauche ; puis il regarda l'étranger bien en face et lui cracha à la figure. De Bono était Maltais, c'est-à-dire très-violent; et, sans être Maltais, qui ne sentirait, en pareille circonstance, son sang bouillonner? mais il eût été dangereux pour lui de prendre son revolver. Le drogman s'empressa de le calmer : « C'est un grand honneur que vous a fait le roi, et très-apprécié dans ce pays, lui disait-il; ne reçoit pas de ses crachats qui veut. » De Bono se recueillit un peu, puis il lança un formidable crachat en plein nez royal. Le prince se frotta la figure avec satisfaction, accorda au marchand tout ce qu'il désirait, et après la conférence il dit avec conviction au drogman : « Votre maître est un homme de savoir-vivre; jamais depuis dix ans, je n'ai reçu pareil crachat. Quelle poitrine ! »

Quant à la tribu des Adjouba avec laquelle de Bono voulait commercer, le roi l'en dissuada en lui disant que cette tribu était d'une férocité indomptable. En réalité, le bon roi voulait tout simplement monopoliser de Bono et accaparer ses verroteries. Il vit quelques individus de cette tribu ornés d'un supplément buccal assez bizarre. Les Adjouba qui visent à l'élégance, se coupent les deux lèvres et les remplacent par une tranche d'écorce, qui peut avoir deux pouces de large, ce sont des lèvres artificielles. L'individu ainsi orné, surtout quand on le voit de profil, est hideux, mais aux yeux de la tribu, c'est du meilleur genre. On a souvent plaisanté chez nous des excentricités des *gandins;* ces lèvres d'écorce, c'est du *gandinisme* chez les nègres.

L'embouchure du fleuve des Gazelles est située environ vingt-huit lieues à l'ouest de celle du Saubat. Le point où il débouche dans le fleuve Blanc est un lac de deux à quatre lieues de large, de neuf à dix lieues de long. Les eaux en sont basses et la perspective en est assez belle, surtout si on les compare aux eaux troubles et un peu laiteuses du fleuve Blanc. Elles sont d'un bleu magnifique, principalement pendant la belle saison, lorsque le fleuve est encadré dans les épais bouquets d'une

belle plante aquatique, qu'on appelle Ambadj en arabe, et dont le nom scientifique est *Ædemone mirabilis*.

L'horizon est très-bas et passablement vulgaire. Lorsque je montai sur la dunette de ma barque, je ne vis absolument rien, sinon au nord une montagne qui me sembla éloignée de quinze lieues; j'en demandai le nom, on me dit que c'était la montagne de Tekem, et qu'un homme que je connaissais beaucoup de nom, et j'étais heureux de ne le point connaître autrement, habitait en ce moment cette montagne : le sultan Nacer, de Tagali, qui avait été chassé de ses États par une révolution.

Me trouvant deux mois auparavant sur la frontière de ce sultan, j'avais eu la velléité d'aller le voir; c'était sans doute risqué, mais franchement on ne va pas en Afrique sans se risquer un peu. J'avais une très-vive curiosité de voir de près ce roi dont la férocité était devenue presque légendaire, même de son vivant. Tagali était un royaume nègre situé à l'ouest du fleuve Blanc, royaume à peu près égal en superficie à un tiers de la France, et dont la population qui paraît fort dense est intelligente, brave et industrieuse. Le sultan Nacer, comme tous les rois nègres de ce pays, était souverain absolu. Il avait l'habitude de faire jeter chaque jour quelques-uns de ses sujets aux panthères; quand il n'y avait pas de coupables, il prenait le premier venu parmi les gens de sa suite. Un soir qu'il rentrait chez lui, il entendit une panthère qui rugissait : « Comment, s'écria-t-il, une panthère a faim dans mes États ! C'est une honte pour moi !.... » Et d'un signe il désigna un homme au hasard, le fit lier et jeter à la panthère affamée.

Ce Nacer finit pourtant d'une façon fort bourgeoise. Détrôné par son neveu, jeune patriote très-brave et très-populaire : ce petit malheur l'a dégoûté de la politique. Il s'est soumis à l'Égypte, personnellement, bien entendu, car il n'avait plus de sujets, et aujourd'hui il vit aux environs du Caire, y mange tranquillement la pension que lui fait le gouvernement égyptien, et probablement ne songe plus à nourrir les panthères.

En sortant de ce lac, je continuai mon voyage vers le sud-ouest. Quelques lignes de mon journal de voyage vous donneront la physionomie générale de ce pays nouveau.

La navigation du fleuve est assez monotone. La contrée est marécageuse au sud, argileuse au nord, et les deux rives sont couvertes de papyrus, et surtout de cet arbre aquatique appelé *ambadja* qui, lors de la floraison, en février et mars, récrée un peu la vue de son beau feuillage verdoyant étoilé de fleurs d'un jaune éclatant qui rappellent celles de nos genêts. Les marais mêmes se rétrécissent au bout de douze ou quinze lieues, et des deux côtés, au delà d'une étroite lisière de plantes et de graminées aquatiques fort hautes, la terre ferme et solide vient presque toucher au fleuve. Cette lisière noyée rend l'abord de la savane très-difficile, à cause de la profondeur des eaux et des vases; mais de loin elle montre des solutions de continuité faites par l'érosion des eaux ou par la main des riverains, et les barques peuvent venir accoster à la terre ferme. Ces endroits, appelés en arabe *mechera* (abreuvoirs), sont les ports naturels où les indigènes, attirés par le premier besoin de la vie pastorale, viennent se grouper et créer des relations avec les traitants.

Je naviguai pendant quatre-vingts lieues environ. Au bout de ce temps, j'arrivai à une sorte de cul-de-sac qui n'offrait de passage que pour une simple pirogue, et où le courant cessait complétement. Je m'aperçus que ce fameux fleuve des Gazelles, qu'on avait supposé venir du centre de l'Afrique, était tout simplement une sorte de canal de drainage d'un immense marais dans lequel je naviguais depuis deux jours, et que par conséquent ce n'était pas par là qu'on arriverait aux sources du Nil.

J'avais levé hydrographiquement la carte exacte de ce fleuve; mais comme je voyageais depuis deux jours dans un pays sans habitants, je ne voulais pas m'en retourner avant d'avoir poussé jusqu'à un village quelconque, pour savoir à quelle distance j'étais encore du pays des Nyam-Nyam, autrement dit des hommes *à queue*. J'arrivai, après deux autres jours de navigation à travers des canaux où croupissait une eau noire et vaseuse, à une sorte de petit lac au bord duquel s'élevait un village nommé Toura. Là, j'appris que dans l'intérieur, à une distance de six jours, se trouvait un marchand d'ivoire dont j'avais beaucoup entendu parler et que je connaissais par correspondance, Alexandre Vayssière, qui avait publié des feuilletons très-intéressants dans le *Moniteur*, et des récits de voyage dans la *Revue des deux mondes*, en 1850. Il écrivait à ses moments perdus, tout en faisant le commerce de l'ivoire. Je lui adressai une lettre pour lui donner rendez-vous à Toura, en songeant à ce qu'avait de bizarre ce rendez-vous donné par deux rédacteurs de la *Revue des deux mondes*, à quatre-vingts lieues environ au delà de toute terre connue. Malheureusement Vayssière était très-malade, je l'attendis inutilement. Il mourut vingt jours après, tué par les fièvres paludéennes, et je recueillis ses papiers que j'ai transmis au consulat d'Alexandrie.

Pendant mon séjour à Toura, je m'informai des pays et des populations de l'intérieur. J'appris que j'étais à trente lieues environ de la frontière des Nyam-Nyam, et je recueillis sur eux des renseignements que confirma la vue de divers spécimens de cette tribu quasi fabuleuse.

Le nom des Nyam-Nyam a paru pour la première fois depuis une cinquantaine d'années, dans les relations de quelques voyageurs qui n'en avaient pas vu, mais qui en avaient entendu parler par les noirs plus rapprochés du Nil. On n'en faisait pas un portrait très-flatteur. Cela prouvait que les nègres les craignaient, et l'on en devait présumer qu'ils avaient une certaine puissance matérielle, physique ou intellectuelle. J'étais curieux de les connaître. Je vis quelques individus, deux jeunes gens et une femme. Je remarquai d'abord qu'ils n'avaient pas l'air plus sauvage que les autres, et que même, physiquement, ils étaient mieux faits que les autres nègres. La plupart des peuples nègres riverains du Nil ont la face *simique*, c'est-à-dire un peu semblable à celle du singe; les Nyam-Nyam ont la figure des peuples de race semi-caucasienne, leurs cheveux crêpent légèrement sans être laineux, le nez est plutôt gros qu'écrasé et les lèvres d'épaisseur fort ordinaires. Peu ou pas de prognathisme, c'est-à-dire, de saillie exagérée de la mâchoire : la cou-

leur de leur peau est une sorte de rouge-brique fuligineux.

Je les questionnai, mais ils parlaient un très-mauvais arabe, et me comprenaient encore moins. Je les fis interroger par les drogmans (avec prudence, bien entendu) sur toutes les merveilles qu'on racontait de leur tribu, et notamment sur la fameuse queue dont on les gratifiait.

Il y a, je crois, une douzaine d'années, qu'un voyageur qui avait visité la Mecque sous le déguisement d'un musulman, le colonel Ducouret, prétendit, dans une communication à la *France médicale* et à l'Académie des sciences, avoir vu à la Mecque un esclave venant du pays des Nyam-Nyam et portant *une queue !* Il montra même un dessin. M. Geoffroy Saint-Hilaire, à la vue de cette esquisse, fit observer que cette queue étaient anatomiquement très-mal conformée, et qu'au lieu d'être le prolongement de la colonne vertébrale, elle se greffait sur la troisième ou quatrième vertèbre ; il déclara que cette queue était une fable. L'affaire paraissait en rester là quand M. de Castelnau, voyageur honorable et fort sérieux, déclara qu'au Brésil il avait parlé à trois nègres *haoussa* de la région de Tombouctou qui lui affirmaient avoir vu cette queue, sans compter une quinzaine d'autres qui en avaient entendu parler. La querelle recommença plus vive que jamais : c'était en 1855. M. d'Escayrac de Lauture, si connu par les souffrances qu'il a héroïquement supportées en Chine, était, à cette époque, au Caire, où, préparant une expédition aux sources du Nil, il recueillait activement des renseignements de toute espèce sur l'intérieur du pays. Il ajouta aux renseignements que le monde savant connaissait déjà, ceux qu'il avait lui-même recueillis sur un peuple fabuleux de Mala-Gilagé (porte-queue), placé par la tradition au sud du Baghirmi, près de l'équateur. D'après ces renseignements que j'abrége, les Mala-Gilagé sont des nains de *couleur rougeâtre*, ils sont nombreux et belliqueux, ils vont nus, et ils portent une queue velue qui *se déploie en éventail derrière leur dos.* Ils font paître une race de chameaux qui ne sont pas plus grands que des ânes. Cela est évidemment un conte ridicule, dont M. d'Escayrac a raison de rire, mais je prie de noter provisoirement ces deux détails : la couleur rougeâtre de la peau, et la queue qui se déploie en éventail.

En 1855, M. P. Trémaux, dans une communication à l'Académie des sciences et à la Société de géographie, n'a pas affirmé l'existence des hommes à queue de M. Ducouret, mais il a proposé une hypothèse qui approche déjà beaucoup de la vérité. Se rappelant ce qu'il avait vu en 1848, dans ses voyages au cœur de l'Afrique orientale, il disait : « Cette queue de Nyam-Nyam pourrait à la rigueur exister, mais seulement sous la forme d'une peau d'animal, comme beaucoup de peuples nègres en portent avec la queue traînante derrière eux : vêtement fort primitif, et que des gens ignorants comme les Arabes auraient très-bien pu, à vingt pas de distance, prendre pour une véritable queue naturelle... » Une hypothèse, si raisonnable qu'elle fût, ne pouvait trancher la question. Il fallait, pour affirmer quelque chose, avoir vu, touché, palpé l'objet en litige, et un heureux hasard m'a procuré cet avantage.

La queue est simplement un de ces ornements imaginés par ce *gandinisme nègre* auquel j'ai déjà fait allusion. L'esquisse ci-jointe en donnera une idée :

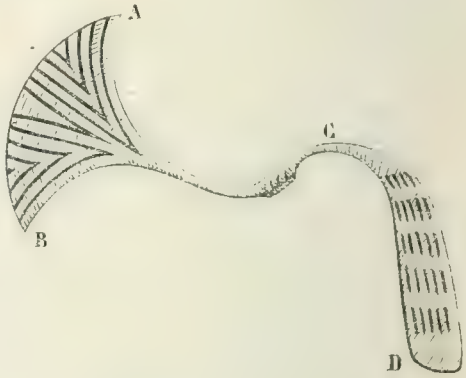

La fameuse queue, objet de tant de controverses, n'est autre chose qu'un ornement de cuir de la forme que voilà. Elle a exactement la même couleur fauve-rougeâtre que la peau de Nyam-Nyam. Elle se compose de deux parties bien distinctes : d'une partie rigide, durcie probablement par une espèce de macération, qui est la partie AB, et d'une partie flottante CD ornée de quelques petits objets de fer battu et qui sert en quelque sorte de tablier. Elle s'attache en C à un langouti (sorte de ceinture de cuir), que les Nyam-Nyam portent autour des reins, se passe entre les jambes et s'épanouit derrière le dos par cet éventail qui est ornementé selon le goût individuel du porteur. Ce dessin est fort grossier, mais si vous avez la curiosité de voir une queue de Nyam-Nyam, vous pourrez la satisfaire sous peu, quand j'aurai terminé le classement d'une collection ethnographique destinée au Musée du Louvre.

Reste encore une question non moins grave pour la physiologie : celle des prétendus Nyam-Nyam blancs, barbares et anthropophages.

Un voyageur que j'ai rencontré il y a quatre ans en Afrique, le marquis Antinori de Pérouse, excellent ornithologue, mais un peu crédule à l'endroit des histoires que lui contaient les indigènes, dit dans une communication à l'Institut égyptien que les Nyam-Nyam se divisaient en trois races ; il donne la description assez exacte des deux premières races, et il ajoute qu'un peu plus au nord il y en a une troisième fort curieuse. La peau est blanche, les cheveux sont longs, la barbe rousse, et elle est anthropophage. M. Antinori avait pris trop au sérieux une légende qui est très-ancienne en Afrique et qui court tout le monde nègre : celle des *chrétiens anthropophages.* Pour nous autres qui sommes blancs, quand nous voulons figurer un épouvantail quelconque, nous le faisons noir : notre diable est noir ; pour les nègres, au contraire, la blancheur est le signe

de la férocité, de l'extrême méchanceté; tout ce qui est diabolique doit être blanc, ou tout ou moins cuivré. Les nègres, qui se défendent beaucoup du reproche d'anthropophagie, ne manquent jamais, lorsqu'ils veulent parler d'une nation anthropophage, de la représenter comme blanche, avec de longs cheveux, et même ils ajoutent quelquefois, comme dans le cas dont je parle, blonds ou roux (1). Mais pourquoi se figurent-ils qu'il y a des chrétiens anthropophages? Comme en général ils ne sont pas en relation directe avec les chrétiens, cette fable n'est pas née de leur imagination. Elle a été inventée par les marchands d'esclaves (*djellab*) qui amenèrent dans les villes d'Égypte leurs cargaisons de nègres, et qui craignaient beaucoup de les voir s'enfuir chez les Européens, sachant bien que ceux-ci, la loi en main, protégent volontiers et délivrent les esclaves qui s'adressent à eux. Ils ont donc imaginé de leur dire que les chrétiens sont anthropophages; or, le malheureux nègre tient à la vie, quoiqu'elle soit si dure pour lui, et il a peur très-sérieusement d'être mangé par les *Nazaréens*.

J'avais remarqué chez un Égyptien auquel je faisais une visite, une petite fille de la race *fertit*, race assez singulière qui se lime les dents en pointe. Cette enfant qui était assez jolie montrait, lorsqu'elle souriait, un véritable râtelier de crocodile; je lui avais donné quelque verroterie, ce qui nous avait rendus bons amis. Elle tournait autour de moi et finit par me demander si je mangeais les enfants nègres. « Non, lui répondis-je, mais c'est toi qui pourrais en manger avec les dents que tu as. » Je m'informai d'où elle était, elle me dit le nom de sa tribu. « Est-ce que ta tribu mange de la chair humaine? — Je n'en sais rien, parce qu'à nous autres enfants, on ne nous permet pas d'assister aux banquets des guerriers; c'est possible cependant, mais je ne l'ai jamais entendu dire. Je me rappelle pourtant que j'ai mangé du chien; en avez-vous mangé? — Non. — Vous avez tort, car c'est excellent! » J'aimais mieux la croire que d'y goûter, quoique l'hippophagie m'ait rendu assez tolérant à l'endroit de toutes ces alimentations.

Les Nyam-Nyam, à part toutes ces histoires, m'ont beaucoup frappé par une certaine supériorité d'organisation et d'habitudes sur toutes les populations voisines. La vie agricole est un degré de civilisation supérieur à la vie pastorale, et les Nyam-Nyam sont tous agriculteurs. Leur organisation politique m'a paru être l'état monarchique tempéré par une féodalité rudimentaire. C'est à peu près le régime qu'on rencontre chez les Fellata, dans l'Afrique occidentale, population qui pourrait être du même sang, et qui est absolument de la même couleur.

A l'époque où je me trouvais dans le voisinage des Nyam-Nyam, ils obéissaient à trois rois qui passaient pour très-puissants, notamment le roi Moufio, qui, lorsqu'il réunissait ses vassaux, avait 60 000 hommes sous les armes. Il avait un sérail passablement nombreux : un millier de femmes!... Un voyageur qui se piquait de littérature l'appelait un nouveau Salomon. Ces femmes étaient enrégimentées par escouades de dix, et chaque escouade avait une présidente.

Quant aux idées religieuses des Nyam-Nyam et de leurs voisins les Djour et les Dinka, la plupart des gens qui se sont trouvés en relation avec eux étant des trafiquants qui ne s'intéressaient guère à ce détail, je n'ai eu que des renseignements très-incertains. Le premier voyageur qui se soit occupé d'éclaircir ce point affirme qu'ils sont athées. C'est bientôt dit, mais je doute qu'on puisse trouver dans la région du Nil une seule population qui n'ait une idée quelconque d'un Être suprême et d'une vie future. Il est vrai que j'ai trouvé des populations à qui cela importait très-peu. La première fois que les missionnaires autrichiens se rendirent chez les Dinka, vers 1850, ils commencèrent par apprendre leur langue, ce qui n'était pas petite affaire, puis ils essayèrent de les convertir. Les Dinka leur répondirent sans façon : « La vie céleste, c'est bien; mais la vie terrestre est ce qui nous touche de plus près. Si vous pouvez nous donner des sortiléges pour augmenter le lait de nos vaches, cela vaudra beaucoup mieux que tout ce que vous pouvez nous prêcher. » Du reste, c'est bien là l'esprit nègre pris sur le fait : sarcastique, malin et extrêmement positif : quelque chose d'à la fois ingénu et finaud, plus facile à saisir qu'à expliquer.

Un jeune missionnaire italien, don Giovani Bethrame (1), qui a vécu huit ans parmi eux, a fait causer les vieillards et est parvenu à recueillir des chansons et des traditions assez curieuses. L'une de ces chansons ne manque pas d'une certaine poésie mélancolique et naïve :

Au commencement, quand Dendid (Dieu) créa toutes choses,
Il créa le soleil :
Et le soleil naît, et meurt, et revient.
Il créa la lune :
Et la lune naît, et meurt, et revient.
Il créa les étoiles :
Et les étoiles naissent, et meurent, et reviennent.
Il créa l'homme :
Et l'homme naît, et meurt, mais il ne revient plus.

A ce chant, qui contient une sorte de négation de la vie future, chose assez rare chez les nègres, il est intéressant d'en comparer une autre qui semble inspirée par le vague sentiment d'une existence en dehors de ce monde. Les Djours, à certains jours de l'année, accomplissent des cérémonies devant une grande pierre rouge, qui a la forme brute d'un *menhir* celtique, et qui se trouve dans un de leurs bois sacrés; ils lui chantent des paroles dont voici à peu près le sens :

Dis-nous, homme rouge de pierre, que sais-tu? qu'as-tu vu?

(1) Les Turcs et les Albannis que le gouvernement égyptien employait à la chasse aux esclaves, ont souvent les cheveux blonds, couleur qui fait grande peur au nègre, peut-être parce qu'elle lui semble une monstruosité ou qu'elle lui rappelle le poil des bêtes fauves.

(1) Auteur du *Dictionnaire dinka*, manuscrit que l'Académie des inscriptions a distingué en 1862 (concours du prix Volney).

Toi qui as connu nos pères, qui sais où sont leurs os, où sont leurs âmes ; dis-le, que sais-tu? que sais-tu?

Toi qui vivais avant nos pères, et qui vivras après nous et nos enfants, que sais-tu? qu'as-tu vu?

Tu sais que la vie de l'homme est comme l'herbe sèche du steppe, que le vent balaye : ce que tu en sais, dis-nous-le ! dis-nous-le !

Tu sais ce que nous réserve l'avenir : est-ce la guerre? est-ce la famine? toi qui le sais, homme rouge de pierre, dis-nous-le ! dis-nous-le !

Vous trouvez là une certaine idée, un sentiment de la vie future, extrêmement rudimentaire il est vrai ; mais enfin il y a dans ce chant un certain souffle de poésie toute primitive, et qui indique en tout cas, chez ces peuplades, d'autres préoccupations que celles du boire et du manger.

Un missionnaire qui se trouvait à Kartoum quelques années avant mon arrivée, M. Angelo Vinco, était allé catéchiser une tribu parfaitement inconnue jusque-là et qu'on appelait la Beri. Cette tribu avait pour roi un brave homme fort simple qui le reçut très-bien et qui lui fit faire quelques tours de passe-passe. D. Angelo, voulant mettre à profit ces premiers moments de faveur, lui parla du ciel, de Dieu, de la vie éternelle. « Très-bien, dit le roi, prêchez, je n'y vois pas d'obstacle; mais si votre religion est bonne, elle doit être utile à quelque chose. Justement nous sommes sans pluie depuis plusieurs semaines, notre blé ne pousse pas, nos bestiaux n'ont pas de pâturage; il nous faut absolument de la pluie. Nos *bounits* (sorciers) n'ont encore rien obtenu par toutes leurs conjurations; si vous pouviez en faire quelqu'une qui nous procure de la pluie, nous nous convertissons tous en masse ». D. Angelo fut bien embarrassé. Il se mit cependant en prières — il a avoué depuis qu'il n'espérait guère opérer le miracle demandé — mais enfin on lui avait donné trois jours, et bien des choses peuvent arriver dans cet espace de temps. Les trois jours se passent, le ciel reste d'airain, pas une goutte de pluie : il craignait d'être mis à mort, selon l'usage du pays. Le roi lui dit : « Maintenant mes sorciers vont aussi commencer, et nous allons voir s'ils sont plus heureux que vous. » On apporte un mouton, on le dépèce, les *bounits* font des arabesques avec le sang de la victime : au bout de deux heures, toutes les cataractes du ciel semblent crever... D. Angelo disparut bien vite, et c'était ce qu'il avait de mieux à faire : depuis, aucun voyageur ne s'est hasardé à passer dans ce pays, et cela, parce que D. Angelo Vinco a manqué de deux heures une averse vers l'an de grâce 1852 !

Les Nyam-Nyam, malgré leur nom ridicule, sont bien plus intelligents que leurs voisins, et l'on pourrait, ce semble, agir sur eux avec fruit. Speke a observé que les régions équatoriales étaient un admirable terrain pour les cultures des pays tempérés et spécialement pour le coton dont nous avons tant besoin ; les races qui les habitent comprennent très-bien la nécessité d'entrer en relation commerciale avec les Européens, et je ne crois pas qu'elles soient inhospitalières pour les voyageurs qui les visiteront.

En Afrique, la science géographique doit être un acheminement, un moyen, un agent pour la civilisation et pour les progrès de l'humanité. Ce sont là des mots un peu vagues dont on abuse quelquefois, mais j'espère vous faire saisir ma pensée : je vois dans le progrès de la géographie en Afrique un moyen de combattre certains abus, certains maux des sociétés africaines, d'arriver peu à peu, en créant des relations régulières avec des populations intéressantes, à transformer un immense pays à son grand avantage et même, ajoutons-le, à notre avantage et à notre honneur.

Si, depuis dix ans, en Afrique, on avait vendu quelques milliers d'esclaves de moins et semé en coton quelques milliers d'hectares de plus, le monde en aurait tiré un grand profit. La question d'une influence civilisatrice sur l'Afrique est donc pratique au premier chef ; voilà ce que j'ai voulu dire. Et à côté des questions pratiques se placent aussi les questions d'honneur et d'humanité, auxquelles le public français n'est jamais insensible.

La France tient l'Afrique septentrionale par une série de points, qui sont, pour ainsi dire, comme des *pinces* destinées à saisir la moitié de ce splendide continent, et à le livrer, non pas à notre domination politique, qui pourrait susciter des jalousies, mais à notre influence morale, qui ne s'exercera jamais que pour le grand avantage de l'humanité. Nous avons le Sénégal, l'Algérie, le Gabon; notre influence, grâce à Dieu, va probablement se consolider dans la mer Rouge : tous ces points par lesquels nous sommes destinés à agir en Afrique nous dictent notre devoir et nous invitent à prendre en main la civilisation de ce continent, appelé enfin à sa part de vie sociale et morale qui lui a trop manqué durant tant de siècles.

GUILLAUME LEJEAN.

VARIÉTÉS.

Les conférences sous Louis XIV.

Notre sténographe en chef, M. Corby, réviseur des sténographies au sénat, nous a communiqué un volume publié en 1655, qui a pour titre : *Recueil général des questions traitées ès conférences du Bureau d'adresse, sur toutes sortes de matières, par les beaux esprits de ce temps, non encore mises au jour*. L'éditeur est Renaudot, médecin de Louis XIV. Ces conférences s'étaient tenues en 1641 et 1642, elles avaient lieu tous les lundis; l'ouvrage n'indique pas les noms de ceux qui les ont faites. Du reste, ce qui distingue ces conférences de celles que le public écoute aujourd'hui, c'est que chacune d'elles était faite par plusieurs *conférenciers*, pour nous servir d'un terme qui commence à entrer dans l'usage. Deux ou trois *beaux esprits* convenaient d'avance d'un sujet sur lequel ils se préparaient chacun de son côté pour le traiter ensemble au jour fixé. Le premier soutenait telle opinion, le second soutenait une opinion contraire, ou

au moins différente; le troisième tirait la conclusion des discours tenus par ses deux prédécesseurs, à moins qu'il ne rouvrît le débat en reprenant la première thèse; auquel cas un quatrième orateur reprenait la seconde. Ce système avait des inconvénients qu'il est facile de deviner. Il fallait choisir des sujets sur lesquels on pût, avec une égale vraisemblance, soutenir le pour et le contre; la conférence était une sorte de tournoi où les trois ou quatre joûteurs faisaient assaut d'esprit et d'érudition. Il s'agissait surtout de briller, et rien ne ressemble plus à ces vains et subtils exercices, appelés *declamationes*, auxquels se livraient les beaux esprits de Rome au temps de la décadence. Ce Bureau d'adresse n'était qu'un bureau d'esprit.

Cela est vrai surtout des sujets de morale et des questions littéraires traités dans les conférences que contient ce recueil peu connu. Pour les questions scientifiques, il en est un peu autrement, parce que là, il s'agit de discuter sur l'exactitude ou la signification de tel fait; et encore, il se mêlait aux discussions scientifiques de ce temps-là tant de considérations qui auraient dû y rester étrangères, on était si enclin à chercher la preuve des faits scientifiques ailleurs que dans l'observation, que le bel esprit pouvait s'y donner carrière librement. Voici les titres de quelques-unes de ces conférences :

Si la langue française est suffisante pour apprendre toutes les sciences;

Si la censure est nécessaire en un État;

De la comédie, et si elle est utile à un État;

S'il y a plus de valeur à bien attaquer qu'à bien se défendre;

Laquelle est la plus forte passion, l'amour ou la vengeance.

Si l'homme peut avoir trop de science;

Si la conversation des femmes est utile aux hommes;

S'il vaut mieux suivre les opinions communes que les paradoxes;

Du galimatias;

S'il vaut mieux citer les auteurs que s'en abstenir;

Des compliments, et si le sage doit en user;

S'il est plus aisé de se faire obéir par la douceur que par la crainte;

S'il vaut mieux se contenter d'un seul ami que d'en avoir plusieurs;

Qui a été le premier fait de l'œuf ou de la poule?

Qu'est-ce que la vérité?

Lequel aime le plus ses enfants, du père ou de la mère?

Est-il plus expédient dans une guerre civile de demeurer neutre que prendre parti?

Le sage doit-il quelquefois se mettre en colère?

Lequel vaut mieux, enterrer ou brûler les corps des défunts? etc.

Pour donner de ces conférences une idée plus exacte à nos lecteurs, nous en citerons une qui aura l'avantage de leur indiquer où en était, au dix-septième siècle, la notion de la liberté privée.

SI LA CENSURE EST NÉCESSAIRE EN UN ÉTAT.

« Les censeurs, à Rome, étaient des officiers qui avaient la charge de syndiquer toutes les actions des citoyens pour y donner ordre, afin que par la vigueur de la censure, chacun se rangeât à son devoir; tenant aussi registre des biens et revenus d'un chacun. Or, comme il n'y auroit point de raison d'empêcher le débit des drogues qui évacuent les mauvaises humeurs : ce serait une pareille faute de priver un État de la censure destinée à purger les vices et imperfections. Et si l'amour-propre est le vice général de tous les hommes et le premier péché d'Adam, il n'y a rien qui puisse mieux étouffer cette semence, qui produit de si mauvais fruits, que la censure faisant voir clairement les imperfections de cette complaisance. De fait, si les miroirs sont nécessaires pour remarquer les défauts d'un visage, à plus forte raison la censure dans laquelle on voit toutes les actions en leur pureté; car notre vice ne nous paroît jamais aussi grand qu'il est : au contraire nous le flattons du nom des vertus qui lui sont limitrophes, comme l'avarice du nom de bon ménage. Mais la censure désintéressée le représente en sa naïveté pour recevoir la correction qu'il mérite et amender son auteur, en considérant les mauvais effets qu'il produit. Et pour ce que le mal vient le plus souvent de l'ignorance, la censure, qui est une rude maîtresse, et qui ne flatte point, nous instruit suffisamment de sa nature. De sorte qu'il faudrait être amoureux de l'imperfection, contre les règles de l'amour, pour ne s'en détourner pas. La même censure nous fait reconnaître la beauté de la vertu par ce qui lui est opposé; nous donnant une appréhension de tomber dans ces fautes que la rigueur des lois punit. Car tout ainsi que les musiciens lorsqu'ils veulent accorder leurs instruments, pincent leurs cordes pour les réduire dans l'harmonie, de même les censeurs pincent les mœurs des citoyens pour les remettre au point capable de faire un accord moral. Cet office, au contraire, manquât-il dans un État, on ne sauroit le gouverner en paix, non plus que conserver un corps en santé dans la rébellion d'une humeur qui prend l'empire par dessus les autres; aussi les meilleurs législateurs ont estimé leurs ordonnances inutiles, s'ils n'établissoient en même temps un magistrat particulier pour la faire observer, c'est-à-dire pour censurer ceux qui y manqueroient. Or ce que les juges font à l'égard des lois, les censeurs le font à l'égard des mœurs: et sans la censure qui est le cautère et le rasoir des parties corrompues d'un État, on feroit toujours difficilement la distinction entre les vertueux et les vicieux : ce qui empêcheroit de bien distribuer le loyer et la peine, les deux pivots de la société civile. Et non-seulement les principes de la censure sont à estimer, mais encore sa fin, qui égale tous les citoyens par la proportion harmonique, pour en faire naître une union capable de les entretenir en paix et amitié, le but de tous les législateurs.

» Le second dit : La censure qui étoit autrefois établie à Rome pouvoit être utile en un État démocratique, dans lequel le commandement, étant divisé en plusieurs, laisse à tous les seigneurs une présomption qu'ils se peuvent gouverner à leur appétit. Ce qui, leur faisant craindre la sévérité des lois moins qu'il ne faut, rend d'autant plus nécessaire la répréhension des mauvaises mœurs; mais dans la monarchie, où un roi seul et indépendant a la conduite, cette censure serait inutile d'autant qu'il y a des lois pour punir les crimes et des prédications pour corriger les mœurs. Les premières contraignent les sujets à l'obéissance, par les peines qu'ils encourent, les

autres les retirent du vice par les remontrances. A quoi la censure ne parviendroit pas mieux, comme nous montrent tant de crimes qui se commettoient parmi les peuples qui en ont usé. De fait, la censure est une Lamie qui voit plus clair chez les autres que chez elle-même, et est tellement odieuse aux esprits libres qu'ils n'en peuvent seulement souffrir le nom, celui de critique et de censeur étant pris parmi nous pour injure. Car elle s'arrête seulement aux mauvaises actions, comme les mouches aux plaies; elle attaque les parties les plus faibles, comme les artusons ne percent que le bois le plus tendre; et, comme elle est diligente à rechercher le mal, elle n'est pas moins ingénieuse à déguiser le bien et à trouver vicieux ceux qui ne le furent jamais : voire comme les personnes plus vertueuses ne sont pas sans quelque tache, la censure tient de ces mauvais peintres, qui savent bien représenter les rides et autres défauts d'un visage, mais ne parviennent jamais à bien exprimer les grâces qui rendent ces défauts supportables; aussi, l'usage des maisons séparées de murs et couvertes de leurs toits seroit inutile, si les espions domestiques, qu'elle doit suborner à cette fin, rendoient manifeste ce qui doit être caché. Car la curiosité n'ayant point de bornes, posé qu'il soit permis de censurer ce qui se fait en nos maisons, jusqu'où ne s'étendra-t-elle point? Les riotes d'un mari et d'une femme n'en seront pas exemptes, le châtiment d'un valet ne sera pas trouvé à propos, l'indulgence ou la sévérité d'un père de famille sera de la partie; bref, il ne faudra plus blâmer Diogène de ce qu'il plantait les hommes en public, puisque toutes les actions seront publiques. Et tant s'en faut qu'elle produise la réformation, qu'elle aiguisera la liberté de pécher, non-seulement par la résistance naturelle à l'homme, qui s'arme puissamment contre ce qui s'oppose à sa liberté, mais encore par la connaissance qu'un chacun aura des fautes d'autrui, qui en diminuera la honte, et aura l'effet que les Romains appréhendoient dans la distinction des esclaves, de peur que, reconnaissant leur grand nombre, ils n'opprimassent les citoyens libres. Ainsi, celui qui cache son vice, venant à reconnoître la découverte de ceux des autres, qui sont toujours en plus grand nombre que les vertueux, que ce qu'il croyoit lui être particulier, est presque commun, il en prendra de là une licence de mal faire. Tant s'en faut donc qu'elle profite, qu'elle est capable d'empirer le mal, comme quelques médecines émeuvent les mauvaises humeurs, mais ne sont pas assez fortes pour les évacuer. Or, comme dans la médecine il est plus expédient de ne rien remuer en un malade, si l'on n'évacue, de même en un État, si l'on ne corrige. Joint aussi que la plupart des vices ne viennent pas tant de l'ignorance, que de l'inclination de la nature portée au vice; un homme n'ayant pas si peu de lumière de raison qu'il ne sache s'il fait bien ou mal; en un mot, la censure ne différant point de l'inquisition, de là on peut juger si elle seroit bien reçue des nations qui n'ont jamais pu goûter cette rigueur.

» Le troisième dit : Les offices des censeurs n'ont pas été établis à Rome seulement pour les mœurs, mais aussi pour tenir registre des biens et des possessions d'un chacun, et savoir s'il ne faisoit pas dépense excessive en habits et en banquets; contre lesquels excès ont été faites les lois somptuaires, et qui semblent moins nécessaires aujourd'hui qu'il se trouve plus d'avaricieux que de prodigues. Et quant à la censure des mœurs, pour être utile en un État, elle doit avoir toutes les conditions requises, et être principalement exempte de passion, comme d'inimitié et de vengeance; car si elles étoient mêlées dans la censure, ce ne seroit plus correction, mais une semence de division qui porteroit les peuples à d'autres extrémités plus pernicieuses que le vice, sous prétexte de l'en retirer. Et à la vérité cette grande perfection à laquelle la censure semble aspirer, tient de la nature de ce tempérament au poids que les médecins s'imaginent dans notre corps, mais qui ne s'y trouva jamais; et toutes fois qu'on a voulu remettre au jugement des particuliers le blâme de leurs concitoyens, il s'est trouvé tellement mêlé de l'intérêt des familles que c'étoit une pure brigue, plus capable de ruiner cette belle union à laquelle les législateurs tendent, que de l'entretenir et exciter en eux une louable émulation à la vertu.

» Le quatrième dit : Que par cette raison il n'y aurait rien à faire dans le monde, vu qu'il est tout plein d'imperfections : aussi les législateurs proposent la vertu à leurs citoyens, comme un blanc, non sous espérance que tous y donnent, mais afin que chacun en approche le plus près qu'il pourra, et ils ont planté la censure dans quelques États, comme les jardiniers des oignons près des rosiers pour attirer tout le mauvais suc de la terre, et des aulx pour fortifier l'odeur des roses : voire serait-elle possible, encore plus nécessaire en un État monarchique, pour l'opposer à la flatterie, laquelle y énerve ordinairement les esprits par des complaisances qui font du vice vertu. Celle-ci produiroit autant de bien que l'autre fait de mal en nous déguisant la vérité par des mensonges, que l'amour-propre reçoit par l'inclination qu'il a d'avouer ses défauts. »

Terminons en relevant le passage suivant de la conférence intitulée : *De la comédie, et si elle est utile à un État.*

« Comme on a défendu aux femmes l'usage des sciences avec raison, on leur doit aussi interdire la comédie : d'autant qu'il n'est pas expédient pour le bien du ménage que ce sexe se porte aux curiosités, qui les pourroient détourner des soins qu'elles doivent prendre pour les affaires domestiques. Car, outre la perte qu'elles y feroient du temps, l'oisiveté est grandement préjudiciable à ce sexe : lequel a eu en partage l'assiduité, l'épargne et la garde du logis, qui ne s'accorde pas avec les spectacles et les actions de la scène, lesquelles, plus elles sont instructives et capables d'apprendre beaucoup de choses aux femmes, et plus elles leur doivent être défendues; n'y ayant rien tant à craindre à un mari que la trop grande capacité de sa femme, qui lui donne de l'autorité sur lui contre l'institution du mariage, ou bien la rend son égale, ce qui n'est pas moins à craindre, et est entièrement ennemi du repos domestique. Ce qui se voit par l'exemple de deux hommes également savants, qui disputent d'ordinaire l'un contre l'autre et ne s'accordent jamais comme font un savant et un ignorant; lequel s'il vient à contredire est aisément convaincu et mis à la raison. »

On peut remarquer comme témoignage du progrès des idées depuis deux cents ans, qu'un conférencier qui exprimerait aujourd'hui la même opinion sur le compte des femmes risquerait fort d'avoir peu de succès, même auprès des hommes.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 34. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 22 JUILLET 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	— 35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — Législation comparée. — Cours de **M. Ed. Laboulaye** : De l'administration française sous Louis XVI (septième leçon).

SOIRÉES LITTÉRAIRES D'ANGOULÊME. — Littérature et morale.— Conférence de **M. H. Reynald** : Don Quichotte.

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE. — **M. Charles Duveyrier** : De la civilisation.

Bulletin des cours.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

VII.

LE CONSEIL D'ÉTAT.

Nous nous sommes demandé comment pouvait marcher cette grande machine de la monarchie française au milieu de toutes ces distinctions de castes, de tous ces priviléges de professions et de corporations, de toutes ces diversités d'administrations dont nous avons la preuve perpétuelle dans notre histoire.

Je vous ai dit que tout partait du centre; la centralisation est un mot très-moderne, mais la chose est très-ancienne. Tout partait du roi; c'était le roi qui tenait tous les fils du gouvernement et à qui tout aboutissait. Quand Louis XIV disait : « l'État, c'est moi », s'il pouvait le dire avec orgueil, il pouvait le dire aussi en toute sincérité. Dans la monarchie il n'y avait qu'un seul maître, le roi. Mais le roi ne pouvait agir seul. Un homme, quel que soit son génie, ne peut tout voir ni tout faire par lui-même; il lui faut des agents qui l'entourent, qui le conseillent et qui exécutent ses volontés. Ces agents, n'étant jamais que des instruments, n'avaient point de responsabilité. C'est le roi seul qui figurait dans tous les actes, c'est lui seul qui ordonnait, c'est à lui seul qu'on obéissait.

De très-bonne heure, les rois, quand ils n'étaient encore que des seigneurs féodaux, se sont entourés d'un conseil d'État. A l'époque de saint Louis, on en sépara la justice, et alors ce conseil, qui jusque-là accompagnait le roi partout, se trouva divisé en deux portions : une sédentaire, le parlement, et une autre mobile, qui continua de suivre le roi et garda le nom de conseil.

Sous Philippe le Bel, nouveau démembrement : la chambre des comptes se détache du conseil. Nos rois avaient encore le caractère de seigneurs féodaux; leurs revenus, c'étaient ceux de leur domaine. Ils en recevaient de toute espèce. Il fallut vérifier les recettes, et plus tard les dépenses. Un certain nombre de conseillers furent affectés à cet emploi, et un jour vint où il parut avantageux de séparer la comptabilité, comme on avait séparé la justice, en établissant la chambre des comptes. Dès lors les attributions du conseil se bornèrent à l'administration du dedans et du dehors, ce qui ne le préserva pas d'un troisième démembrement.

Les grandes affaires de l'époque étaient les querelles entre l'Église et l'État, qui tiennent une énorme place dans notre histoire. Du sein du conseil d'État on tira ce qu'on appela le Grand Conseil, sorte de pouvoir judiciaire chargé de tous les procès qui intéressaient le clergé et de toutes les questions de bénéfices. On lui renvoyait presque toutes les affaires religieuses. Quand on voulut faire recevoir la constitution *Unigenitus*,

(1) Voy. les numéros 26 27, 29, 31 et 32.

c'est au Grand Conseil qu'on en soumit l'adoption.

Ainsi réduit par ces démembrements successifs, que faisait le conseil d'État?

Nous avons vu que le roi gouvernait par lui-même. Les ministres n'étaient que des secrétaires chargés d'enregistrer les volontés du roi, et, plus tard, de les faire exécuter; les provinces étaient administrées par des intendants qui étaient, comme les ministres, membres du conseil d'État; ce conseil était ainsi le grand ressort, l'organe central de la monarchie. Son organisation va nous faire comprendre comment le roi exerçait effectivement sa puissance sur toutes choses; car il ne suffit pas qu'un prince soit tout-puissant en théorie; il lui faut des bras pour agir. J'imagine que le sultan, qui règne dans un pays sans routes, rencontre de grandes difficultés pour se faire obéir dans les provinces éloignées de son empire. Au contraire, à l'époque de Louis XIV, la volonté du roi est parfaitement exécutée partout. Examinons le système par lequel on obtenait cette complète obéissance.

Le conseil d'État a pris en France sa forme définitive sous Richelieu. C'est donc toujours de Richelieu qu'il faut dater ce qu'on appelle les institutions de Louis XIV. Et, chose singulière, ce sont ces institutions qui plus tard, relevées par le Consulat et par l'Empire, formèrent ce qu'on appelle les institutions impériales. Vous allez être tout étonnés de voir que le conseil d'État impérial, cette création dont on reporte l'honneur au génie de l'Empereur, n'est autre chose que le conseil d'État établi par Richelieu.

Dès l'origine, le conseil d'État était divisé en ce qu'on appelait cinq séances, ce que nous pourrions appeler cinq sections ou cinq comités, ainsi répartis : affaires étrangères, dépêches ou intérieur, finances, commerce, et enfin conseil des parties chargé de la justice administrative. Vous voyez combien cette division s'accorde avec nos idées actuelles. Cette organisation dura jusqu'en 1787, époque où Louis XVI trouva plus commode, sur la demande de l'assemblée des notables, de réunir le comité des finances avec celui du commerce.

Pour faire bien comprendre les attributions de chacun de ces comités, je dois dire d'abord que, si c'est toujours le même conseil, ce ne sont pas toujours les mêmes conseillers qui figurent dans les divers comités.

Le comité des affaires étrangères s'appelait aussi le « conseil d'en haut » ou le « conseil secret », ou le conseil d'État proprement dit. Il était généralement composé d'un très-petit nombre de personnes, bien que, sous les rois faibles, chacun tâchât d'y entrer. Dans la première partie de son règne, Louis XIV gouvernait avec trois personnes seulement : M. de Lionne, Colbert, et Letellier, remplacé plus tard par son fils le marquis de Louvois.

On voit même que c'est une habitude des rois de France de ne pas faire entrer le Dauphin dans ce conseil; en général, on ne l'y recevait qu'assez tard, quand le roi vieillissait. Il fallait que « le dauphin parût un homme inutile »; c'est le fils de Louis XIV qui a dit ce mot. En Angleterre, c'est le système contraire qui prévaut; il est de principe que l'héritier du trône soit toujours dans l'opposition. Dans quelque temps vous verrez le prince de Galles entrer dans les rangs de l'opposition anglaise. C'est une façon de rendre populaire l'héritier présomptif, sans que cet antécédent le gêne beaucoup quand il monte sur le trône.

Lorsqu'il fut question d'accepter le testament de Charles II, qui léguait la couronne d'Espagne au fils du grand Dauphin, élève de Bossuet, on appela ce prince au conseil d'État. Le grand Dauphin n'a pas grand renom dans l'histoire; il était brave cependant, et les soldats l'avaient surnommé Louis le Hardi. Dans le conseil il se prononça avec énergie; ce fut lui qui obtint que le testament fût accepté; et ce fut alors qu'il prononça une parole dont on n'a pas assez remarqué la beauté : « Je serai ravi de pouvoir dire toute ma vie : Père de roi, fils de roi. » On a traduit cette phrase en une autre fort différente : « Père de roi, fils de roi, jamais roi ! » La vérité est que ce prince eut un dévouement profond pour son père, et qu'il se réjouissait de vieillir obscur auprès de lui.

Le conseil des affaires étrangères était donc un conseil tout à fait à part, et l'on n'y admettait pas les conseillers d'État ordinaires. Quiconque siégeait dans ce conseil prenait le titre de ministre d'État, et le gardait toute sa vie. Le ministre des affaires étrangères, appelé devant le conseil (car les ministres n'avaient entrée au conseil qu'autant qu'on les y appelait), faisait son rapport, et la décision prise à la suite de ce rapport s'appelait un arrêt, dans le sens où nous disons aujourd'hui un *arrêté*. Pour le dire en passant, ce que nous appelons aujourd'hui une ordonnance ou un décret s'appelait alors un arrêt du conseil, et vous ne pouvez ouvrir un livre d'histoire sans voir qu'il est souvent question d'arrêts du conseil. C'est presque toujours avec des arrêts du conseil qu'on gouverne et non avec des lois. On évitait ainsi les difficultés qu'on pouvait avoir avec le parlement.

Après le conseil d'en haut venait le « conseil des dépêches, » ce que nous appelons aujourd'hui la section de l'intérieur. C'est là qu'aboutissait toute l'administration intérieure, et cette administration comprenait toutes choses, aussi bien les questions financières que l'entretien des gens de guerre. Le ministre faisait son rapport, le roi décidait, et l'on rédigeait une dépêche. C'était le seul conseil qui ne fît pas d'arrêts; car pour répondre à un intendant, comme pour répondre aujourd'hui à un préfet, il est évident qu'on n'a pas à prendre une décision légale; c'est un ordre particulier. De là ce nom de conseil des dépêches. Dire de quoi s'occupait le conseil des dépêches, c'est faire toute l'histoire de l'administration française.

Tout ce qui concernait les affaires intérieures était de sa compétence.

Ensuite venait le conseil des finances. Depuis longtemps on ne convoquait plus les états généraux; cependant il fallait avoir de l'argent, faire une espèce de budget. Nous possédons quelques-uns de ces budgets; ils sont établis de la manière la plus incomplète. En général, on a toujours mangé le revenu d'une partie de l'année avant qu'elle soit commencée. Quand Turgot arriva au pouvoir, en 1775, sous Louis XVI, le plus économe de tous les rois, les anticipations montaient déjà à 75 millions de livres, et il y avait un déficit certain de près de 30 millions.

C'est dans le conseil des finances qu'on arrêtait le rôle de la taille, c'est-à-dire la somme demandée à la propriété foncière, à celle du moins qui, n'étant pas privilégiée, devait payer l'impôt. C'est là aussi que se faisait l'adjudication de la ferme des impôts. Mais, même cette petite garantie d'une assemblée de douze ou quinze personnes qui dressaient le budget était intolérable à la monarchie absolue, et nous verrons tout à l'heure que les contrôleurs généraux trouvèrent plus commode de faire le budget tout seuls. Le premier qui donna ce mauvais exemple, c'est Sully, ou pour mieux dire, le marquis de Rosny. Mais le marquis de Rosny était guidé par cette bonne raison qu'il n'avait confiance qu'en lui seul. Il était plus sûr de son honnêteté que de celle des autres. Dans les mémoires de M. d'Ormesson, nous trouvons ce jugement sur Sully. « Sous Henri IV, il n'y avoit pas d'autre direction que la personne seule du marquis de Rosny, qui travailloit assidûment et étoit fort laborieux et exact, et si rude à ceux qui avoient à lui parler, qu'on appréhendoit de l'approcher, disant souvent de très-mauvaises paroles et des injures, et étoit fort haï et abhorré. »

Je ne m'étonne pas qu'il fût rude; on ne l'approchait jamais que pour lui demander quelque chose. Je m'étonne encore moins qu'il fût haï, quand il éconduisait des solliciteurs. Son maître en jugeait mieux. « Ce qui étoit cause, continue le bon d'Ormesson, que le roi Henri IV l'en aimoit davantage, étant fort avaricieux de son naturel, et croyant qu'il ménageoit fort sa bourse. »

Aujourd'hui nous trouvons qu'Henri IV et Sully n'avaient pas tout à fait tort. Mais un roi avaricieux, c'était pour les courtisans quelque chose de monstrueux. Le peuple était d'un autre avis.

Sous Louis XIII, Richelieu s'entend avec le contrôleur général et arrête le budget avec quelques intimes. Puis on porte le tout au conseil des finances qui ne fait qu'enregistrer. Sous Louis XIV, il en est de même, et voici ce que dit Saint-Simon avec son énergie ordinaire. On sait qu'il ne décolère pas, c'est son mérite quand il a raison; c'est son malheur quand il a tort.

« Tout ce qui s'appelle affaires de finances, taxes, droits, impositions de toute espèce, d'impôts nouveaux, augmentation des anciens, régies de toutes les sortes, tout cela est fait par le contrôleur général, seul, chez lui, avec un intendant des finances, dont la fonction est d'être son commis, quelquefois avec le traitant seul.

» Si la chose est considérable à un certain point, elle est rapportée au roi par le contrôleur général seul, dans son travail avec lui tête à tête, tellement qu'il sort des arrêts du conseil des finances, qui n'ont jamais vu que le cabinet du contrôleur général, et des édits bursaux les plus ruineux, qui, de même, n'ont pas été portés ailleurs, que le secrétaire d'État ne peut refuser de signer, ni le chancelier de signer et sceller sans voir, sur la simple signature du contrôleur général. Et ceux qui entrent au conseil des finances n'en apprennent rien que par l'impression de ces pièces devenues publiques, comme tous les particuliers les plus éloignés des affaires.

» Cela se passait ainsi en 1710, et s'est toujours continué de même depuis jusqu'à aujourd'hui. »

En effet, ce système a continué non-seulement jusqu'à l'époque où écrivait Saint-Simon, mais jusqu'à la Révolution. Sous la régence, Law émet 3 milliards de papier sans que personne puisse contrôler cette opération. Le Régent n'a qu'à donner une signature pour décréter l'émission du papier. Il en devait être ainsi tant qu'on n'aurait pas compris que l'impôt devait être établi, non par celui qui reçoit l'argent, mais par celui qui le donne.

Tel était le conseil des finances, qui pouvait être très-utile au roi pour lui donner un avis sur un impôt nouveau à créer, mais qui n'était d'aucune utilité pour les citoyens. Comme le conseiller d'État ne dépendait que du souverain, n'avait de devoirs qu'envers le souverain, sa présence était loin d'être une garantie pour la nation.

Le conseil du commerce avait beaucoup de besogne. Les rois, surtout Louis XIV et son ministre Colbert, partant de cette idée que la royauté était tout en France, estimaient qu'elle devait être la protectrice du commerce et de l'industrie comme elle était la protectrice de la religion et des lettres. Il existe des volumes tout pleins d'arrêts du conseil concernant tel commerçant, telle corporation, qui sont la chose du monde la plus ridicule.

On y voit des arrêts du conseil sur les rubans de soie, dont on fixe la longueur, la largeur et le poids. C'est un délit considérable que d'avoir mêlé ensemble des fils de diverses qualités; il semble que ce fût un horrible adultère de marier ensemble du coton et de la soie, car ceux qui commettent ce délit encourent des pénalités assez graves. Sous Louis XV, on proscrit aux frontières les toiles peintes. Une actrice, ayant paru sur la scène avec une robe d'indienne, est menée au Fort-l'Évêque, et cela pour protéger l'industrie nationale. Cela me rappelle qu'il y a quelque temps nous protégions l'alpaga national, et que les dames dont les maris allaient en Angleterre ne manquaient pas de les prier de leur rapporter de l'alpaga anglais. Les dames ont un penchant naturel pour ce qui vient de la contrebande. Aujourd'hui, qu'on a ouvert la France à l'invasion anglaise, ce sont nos fabricants de Roubaix qui fournissent de l'alpaga à nos voisins. Colbert, s'il revenait au monde, serait bien étonné de voir qu'il ruinait la France en croyant l'enrichir. Il apprendrait qu'en fait de commerce et d'indus-

trie, la science et la sagesse du plus grand ministre ne valent pas la clairvoyance intéressée du plus petit marchand. Mais de son temps personne n'avait une pareille idée.

Venait ensuite le véritable conseil d'État, ou plutôt, je m'explique mal, car le conseil de l'intérieur et celui des affaires étrangères étaient aussi des conseils d'État; venait, dis-je, ce qui répond le mieux à notre conseil d'aujourd'hui : le conseil des parties, le tribunal de la justice administrative. Celui-là a pour nous un intérêt particulier, parce que c'est son organisation qui nous explique le mieux comment l'administration fonctionnait sous l'ancien régime. Avant d'entamer cette question, il faut chasser de notre esprit une excellente idée dont nous sommes imbus aujourd'hui, mais qui nous empêche de comprendre l'histoire. Nous distinguons entre la justice et l'administration. Il a fallu beaucoup de temps pour arriver à l'intelligence de cette vérité. Nos pères ne faisaient pas cette distinction; pour eux, l'administration et la justice se confondaient. Ainsi, le parlement rendait bien la justice, mais c'était en l'absence du roi. La théorie française était que le roi devait à ses sujets la justice en personne. Quand il paraissait, le parlement disparaissait, *adveniente rege cessat magistratus.*

Le roi pouvait donc évoquer les affaires devant lui, et juger en personne. Or, c'était par le conseil d'État qu'il faisait ces évocations. Le pouvoir du roi portait les plus graves atteintes à la justice, telle que nous l'entendons aujourd'hui.

L'exercice de ce privilége royal devint très-difficile au XVIIIe siècle. On commençait à se faire une idée plus haute de la justice; cependant il se passe encore à cette époque des choses bien étranges. Ainsi, à la mort de Louis XIV, on intente un procès à un certain laquais parvenu qui avait fait une grande fortune et qu'on appelait Bourvalais. Il était propriétaire d'un très-bel hôtel, place Vendôme; c'est là, je crois, qu'est aujourd'hui le ministère de la justice. L'État l'a acquis en le confisquant. Ce laquais devenu si riche avait volé légalement. Il s'était fait adjudicataire des fermes du roi, et il en avait tiré beaucoup plus qu'il n'avait donné. On le taxa à 4 millions, on lui prit son hôtel et on lui laissa 450 000 francs pour lui et sa femme. Voici ce que dit Marais dans ses curieux Mémoires :

« On a jugé que la fortune de ce partisan *méritait d'être retranché comme un mauvais exemple dans l'État*, et que c'était assez de 450 000 francs pour sa femme et pour lui. *Mais on n'a jamais pu lui faire son procès.* »

J'avoue que l'exemple n'était pas bon, mais j'en connais un plus mauvais : c'est celui que donnait le conseil en confisquant les biens d'un homme *à qui on ne peut faire son procès.*

Autre fait non moins curieux. A l'époque où Law établit son système, un duc et pair, le duc de la Force, que tous les mémoires du temps traitent comme le dernier des misérables, et qui n'avait d'autre tort que de savoir l'économie politique quand personne ne la connaissait, avait compris que le papier qu'on lui donnait en payement ne valait rien. Alors qu'avait-il fait? Il avait acheté avec ce papier tout le sucre, le suif, etc., qu'il avait pu trouver, et au moment où le papier perdait toute valeur, où tout le monde était ruiné, il se trouva riche. Un duc et pair qui avait fait du commerce : voilà ce qu'on ne pouvait pardonner à cette époque. Le duc de la Force fut condamné par le Parlement pour avoir été le seul homme intelligent au milieu de la folie générale.

Je me trompe : un autre homme, à la même époque, se montra intelligent; ce fut je ne sais plus quel grand seigneur prodigue à qui Law disait : « Je vais vous expli- » quer mon système. — Bon, dit-il, il y a trente ans que » je le pratique. Il y a trente ans que je fais des billets » à tout le monde et que je ne les paye à personne. »

Sous cette forme administrative, le conseil d'État avait, nous l'avons vu, un nom particulier. Il s'appelait le conseil des parties. Ses attributions étaient à la fois celles de notre Cour de cassation et de notre conseil d'État : de notre Cour de cassation, parce qu'on lui renvoyait une foule de questions que notre cour de cassation juge aujourd'hui, par exemple les renvois pour cause de suspicion légitime. Quand dans un parlement ou un bailliage se trouvait une affaire très-grave, dans laquelle on pouvait craindre la partialité des magistrats, on renvoyait devant un autre parlement ou un autre bailliage, comme on fait aujourd'hui. De même pour la question de règlement des juges. La vénalité avait pour résultat de mettre les fonctions judiciaires entre les mains de certaines familles parlementaires, si bien qu'il y avait des tribunaux où tous les magistrats étaient unis par une certaine parenté. C'était le conseil des parties qui tranchait les questions de ce genre.

C'était encore lui qui cassait les arrêts. A ce propos, je vous rappelle que jusqu'à la Révolution on n'était pas dans l'usage de motiver les jugements. Ainsi dans l'affaire de Lally on a vu une condamnation pour les cas résultant du procès. Mais quelquefois la violation de la loi a été si éclatante qu'il en est résulté des cassations. Ces cas étaient assez rares. Il y avait à cela une assez bonne raison. Les pourvois n'étaient pas suspensifs, de façon qu'un condamné pouvait être acquitté, après avoir été pendu préalablement. Il n'y avait pas, par conséquent, un grand intérêt pour les parties à se pourvoir en cassation. Seulement il pouvait arriver que longtemps après la mort d'un individu, son innocence fût prouvée. Alors il y avait un intérêt d'honneur pour les familles à demander sa réhabilitation, et aussi un intérêt matériel, car la mort entraînait la confiscation des biens, et l'on avait l'espérance de rentrer dans les biens confisqués. C'est ainsi que furent revisés les procès de Calas et de Lally Tollendal.

On renvoyait ces affaires devant le conseil des parties, qui examinait si les formes avaient été observées, cassait

s'il y avait lieu, et faisait juger l'affaire devant une autre section du conseil d'État. Voilà ce qui constituait une espèce de Cour de cassation; nous en avons le réglement rédigé par d'Aguesseau, et qui est un chef-d'œuvre.

Le conseil d'État était aussi un tribunal des conflits et un conseil administratif. Le gouvernement et le parlement étaient souvent aux prises sur un fait d'administration publique. Ainsi, le parlement pouvait prendre un arrêté pour prohiber l'exportation du grain dans le ressort, au moment où le roi rendait un arrêt qui permettait l'exportation du grain dans la France tout entière. Qui décidait dans cette occasion? le roi; c'était le conseil des parties qui annulait les décisions du parlement.

Il n'était pas nécessaire que ce fût un particulier qui saisit le conseil. On voit souvent que le conseil est saisi par le roi directement. Il y a des arrêts du parlement cassés le jour même où ils sont rendus, par exemple dans le cas d'exportation des grains que je viens de citer, et qui est du temps de Turgot.

Souvent aussi des particuliers s'adressaient au conseil pour faire révoquer des arrêtés. Si vous savez ce qu'était un arrêté, vous devez comprendre que ce cas était assez fréquent. Dans notre ancienne monarchie, tous les actes de l'autorité étaient divisés en deux séries : les Lois, Ordonnances, Édits ou Déclarations, et les Arrêts du Conseil. Les Lois ou Édits, etc., se portaient au parlement et devenaient lois générales par l'enregistrement. Il n'en était pas de même des arrêtés du conseil, qui souvent statuaient sur des intérêts particuliers. Parfois le conseil, en décidant qu'on fabriquerait de telle ou telle façon ou en établissant des droits, gênait considérablement une branche de commerce. J'ai trouvé des exemples de pourvois pour ce motif. Ainsi des armateurs réclament contre un arrêt du conseil qui impose des droits considérables sur tous les vaisseaux qui auront navigué sur la mer du Sud. Un arrêté du 26 juillet 1717 les en décharge.

Il y avait encore des actes émanés directement du roi contre lesquels on pouvait se pourvoir. Ainsi les rois accordaient une foule de grâces qui nous paraissent singulières aujourd'hui. Un débiteur qui ne pouvait payer s'adressait au roi qui lui donnait des lettres de grâce ou de répit; moyen commode pour le débiteur, mais non pour le créancier, qui pouvait se pourvoir. De même le roi accordait des lettres de noblesse, de naturalisation, de légitimation, qui étaient sujettes à cassation. Ces lettres-là étaient données à un individu sans que les tiers eussent été appelés, et c'était une maxime constante de notre ancienne monarchie que les rois, en accordant ces faveurs, n'entendaient porter préjudice ni à leur propre droit, ni aux droits des tiers. On s'adressait donc au conseil d'État pour qu'il fît réformer les décisions dont on se plaignait.

Enfin le conseil des parties jugeait administrativement, comme fait aujourd'hui notre conseil d'État. De plus c'était une justice d'exception. Jugeant au contentieux, quand il s'agissait de questions administratives, les conseillers d'État étaient juges d'exception pour certaines personnes. Pour la compagnie des Indes, nous voyons qu'on ne pouvait plaider contre elle qu'en s'adressant au conseil d'État. De même les affaires des fermiers généraux sont jugées par le conseil d'État, je ne parle pas seulement des difficultés qu'ils peuvent avoir avec l'État à raison de leur contrat, je parle des procès qu'ils ont avec les contribuables.

Autre exemple qui ne manque pas d'intérêt. Un jour on demande aux acteurs de la Comédie Française de donner une part de leurs recettes aux auteurs dont ils jouent les pièces; ils prétendent qu'étant comédiens ordinaires du roi, ils sont de trop grands personnages pour comparaître devant les tribunaux ordinaires; et quand l'affaire est portée devant le conseil d'État, celui-ci répond qu'il a autre chose à faire, et se dispense de juger. C'est un véritable déni de justice.

Nous rencontrons ici la grande question des Domaines engagés. Les rois ne pouvaient aliéner les domaines, mais comme ils avaient toujours besoin d'argent, ils agissaient comme font les prodigues, qui disent : « Je ne puis vous vendre ma terre, mais je puis l'engager entre vos mains, jusqu'à ce que je sois en état de vous rembourser telle somme. » De temps en temps le roi engageait des domaines, et, comme tous les prodignes qui mangent leur bien d'avance, il n'était jamais en état de racheter ce qu'il avait engagé. Mais de temps en temps, quand on avait besoin d'argent, on recherchait quelles avaient été les conditions de l'engagement, on demandait une nouvelle finance aux engagistes, et l'on faisait ainsi rentrer dans le trésor de l'État des sommes considérables. On troublait ainsi de très-légitimes propriétés. Par exemple, celui qui aurait acheté sous Louis XIV, pour 100 000 livres, un domaine engagé aurait aujourd'hui une propriété d'une valeur de 300 000 francs. Eh bien, si nous étions encore sous l'ancien régime, on lui dirait : « Vous avez payé cette propriété 100 000 francs il y a deux cents ans. Voilà 100 000 livres, rendez-nous la propriété. »

C'était le conseil d'État qui était chargé de toutes ces liquidations. Il y en eut d'autres encore. Lorsqu'à la mort de Louis XIV on voulut, pour mettre de l'ordre dans les affaires royales, liquider toutes les charges que Louis XIV avait créées dans les dernières années de sa vie, on se trouva en face d'un déficit énorme, qui s'élevait environ à 750 millions, chiffre que nous pouvons doubler pour nous donner une idée de ce qu'il serait aujourd'hui. Le peuple de Paris prit mal la chose, et la foule, quand on célébra les funérailles du roi, se servit à son égard d'expressions énergiques qui n'étaient pas du style des oraisons funèbres. Le lieutenant de police alla trouver le régent et lui dit qu'il fallait faire cesser ce scandale. Il n'osait pas dire le mot dont le peuple se servait. Pressé par le régent : « Le peuple, dit-il, le traite de voleur et de banqueroutier. — Eh

bien, dit le régent, payons les dettes du défunt et tous ces gens-là se tairont. » C'est ce qu'il y avait de mieux à faire, mais pour cela il fallait de l'argent, et l'argent manquait. Voici ce qu'on imagina : on obligea chaque créancier à venir apporter ses titres et à dire à quel prix il les avait achetés. Ainsi il y avait des billets qu'on avait achetés à 50, 30, 20 pour 100. Puis on demanda aux créanciers avec quel argent ils avaient acquis le billet, de manière à savoir s'il n'y avait pas là-dessous une fraude cachée. Chacun devait dire : « J'ai acheté cela tel prix et je l'ai payé avec tel argent, » et l'on ne le remboursait qu'au prix réel d'acquisition. C'est ce qu'on appelait le *visa*, procédure odieuse et injuste s'il en fut, qui du reste fut renouvelée après le système. Au fond vous voyez là une banqueroute assez mal dissimulée. C'était le conseil d'État qui était chargé de toute cette besogne.

De même nous voyons des arrêtés du conseil qu'avec nos idées actuelles nous trouvons bien étranges. On fixait la valeur du louis, on disait qu'il vaudrait jusqu'à telle époque tant de livres, et qu'à telle époque il ne vaudrait plus que tant. On défendait aux femmes de porter des bijoux; on les obligeait de les envoyer à la Monnaie. Autant de délits imaginaires et de peines très-réelles créées par des arrêtés. C'est ainsi que le conseil d'État étendait partout l'action du roi.

Il nous reste à dire comment il était composé. Il se composait des ministres, de conseillers d'État et de maîtres de requêtes. Les ministres n'étaient pas toujours conseillers d'État; ainsi Necker fut chargé des finances sans entrer dans le conseil; mais ce fut une exception; l'usage était de faire entrer les ministres, dès leur nomination, dans le conseil d'État.

Sauf le cas où l'on devenait ministre, on n'arrivait pas au conseil directement; il y avait, comme sous l'empire romain, un *cursus honorum* à parcourir; il fallait passer préalablement par certains grades, avoir été avocat, puis conseiller au parlement. Quand on avait acheté une charge de conseiller au parlement, qui coûtait une centaine de mille livres, on achetait une charge de maître des requêtes qui se payait sous Louis XIV 150 000 francs, moyennant quoi on devenait intendant. Puis, vers cinquante ans quelquefois, en général vers soixante-dix ans, on était nommé conseiller d'État. C'était une honorable retraite, comme on disait; le traitement était assez considérable et l'on demeurait à Paris.

Comme les membres du conseil du roi, les conseillers d'État avaient le droit de siéger au parlement, et les membres du parlement les appelaient *Messieurs*. Vous savez que le parlement s'était toujours réservé le droit d'appeler ses membres *Messieurs*, et d'appeler les autres *sieur*, *un tel*. Il est resté quelque chose de cela dans nos usages judiciaires; on interpelle encore aujourd'hui les femmes devant nos tribunaux *femme une telle* et les hommes, *sieur un tel;* c'est une impertinence qui nous est restée de l'ancien régime.

Dans un almanach de la magistrature, publié en 1788, qui renferme beaucoup de choses curieuses, j'ai trouvé une diatribe sur le privilége qu'avaient les conseillers d'État de s'asseoir en face du roi. Il est très-naturel que ceux qui délibéraient avec le roi, et qui avaient à discuter pendant des séances de quatre ou cinq heures, ne demeurassent pas debout; mais cela paraît à l'auteur de l'almanach le triomphe de l'égalité.

« Il est bien naturel, dit le faiseur d'almanach, que dans ces mo-
» ments où le travail appelle ses sujets les plus honorés de sa confiance,
» le roi oublie un peu de cette étiquette qui pourrait nuire à l'effet de
» leur zèle ; *il ne faut pas que l'homme souffre ou que l'orgueil calcule,*
» *au moment où le citoyen travaille.* »

Voilà ce qu'on mettait dans un almanach en 1788. Quand toute une nation est montée sur ce ton, il n'est pas difficile de prévoir une révolution.

Ces conseillers d'État étaient au nombre de trente; il y en avait trois de robe, trois d'épée, et vingt-quatre qu'on appelait de robe courte; sur ces vingt-quatre, les uns étaient des conseillers ordinaires, les autres, ce qu'on appelait des conseillers semestres parce que dans l'origine ils ne siégeaient que tous les six mois. Il y a même eu, sous Louis XIV, des conseillers trimestres. C'est parmi les conseillers semestres qui sont les plus anciennement nommés qu'on choisit les conseillers ordinaires; cet ordre fut constamment suivi, sauf les cas où l'on arrivait directement au conseil d'État par le ministère.

Quant aux maîtres des requêtes, ce titre leur vint de ce qu'ils recevaient les requêtes adressées au roi; de là vient que jusqu'à la Révolution française le roi allant à la messe avait auprès de lui deux maîtres des requêtes. Il y en avait quatre-vingts. Joints aux trente conseillers d'État et aux six secrétaires d'État, ils constituent le véritable gouvernement. C'est parmi eux exclusivement que se prenaient les intendants. Sous Louis XV, un conseiller au parlement, ayant été nommé intendant, voulut se faire recevoir maître des requêtes; les maîtres des requêtes se pourvurent contre lui devant le parlement, parce qu'il aurait dû être maître des requêtes avant de devenir intendant.

C'étaient les maîtres des requêtes qui faisaient tous les rapports. Dans le conseil d'État on ne pouvait parler au roi qu'à genoux. Quand le roi n'assistait pas, il était toujours censé présent. Son fauteuil tenait sa place.

Voilà quel était le conseil d'État : pouvoir assez mal limité du côté de la justice, mais d'une compétence indéfinie du côté de l'administration. A cet égard il était tout et pouvait tout. C'était un grand instrument, il faut le dire, pour niveler; il a servi à abolir une foule d'abus, de priviléges; mais c'était aussi un grand moyen d'oppression. Il est remarquable d'ailleurs que ce conseil d'État n'a jamais pu donner à la France de lois uni-

formes pour la bonne administration des finances ou l'établissement du crédit. A quoi cela a-t-il tenu? Non pas au défaut de zèle de nos rois. On ne trouverait pas un souverain qui ait fait plus au sérieux son métier de roi que Louis XIV, et qui ait été plus honnête que Louis XVI. Mais il faut autre chose pour donner des garanties à un pays. Comme ces affaires sont les affaires de la nation, il faut que la nation y ait sa part, puisse parler, discuter, contrôler, savoir ce qu'on fait de son argent. C'est là ce qui manquait à l'ancienne monarchie. Il n'y eut assurément jamais un souverain plus honnête et plus habile que Henri IV; pour l'intelligence du gouvernement, il n'y eut pas de plus grand roi que Louis XIV; Quelle âme plus pure que celle de Louis XVI! Et cependant que de misères sous ces souverains! La faute en était au régime lui-même. On raille les politiques qui parlent de constitutions, d'équilibre des pouvoirs, etc.; ce sont, dit-on, de grands mots, mais derrière ces grands mots il y a des choses; toute théorie politique se ramène toujours à des questions de fait. Or vous ne pouvez avoir de sécurité si vous n'avez pas ce qui manquait sous l'ancien régime, un contrôle efficace, et une véritable responsabilité. C'est là ce que donne la division des pouvoirs, c'est par là qu'elle est ce qu'il y a de moins théorique, ce qu'il y a de plus pratique au monde. Elle n'est autre chose qu'une part donnée à la nation dans la défense de ses intérêts et de ses droits.

Ed. Laboulaye.

SOIRÉES LITTÉRAIRES D'ANGOULÊME.

CONFÉRENCE DE M. H. REYNALD.

Don Quichotte.

Les romans de chevalerie ne parurent en Espagne qu'assez tard. C'est seulement en 1500 qu'un Portugais, Vasco de Lobeira, publia le fameux *Amadis des Gaules*. Mais ce héros eut bientôt une nombreuse postérité. Il suffit de quelques années pour multiplier les romans de chevalerie, pour créer des paladins égalant en bravoure les pairs de Charlemagne, les compagnons du roi Artus. Après *Amadis* vinrent *Esplandian*, *Tirant le Blanc*, *Palmerin d'Angleterre*, *Galaor*, et mille autres que je n'ai pas le temps de nommer. L'Espagne alla même plus loin; les idées religieuses, qui dominent toute sa littérature, devaient lui faire entreprendre ce qu'on n'avait pas tenté dans d'autres pays. La France et l'Angleterre avaient donné à leurs chevaliers un profond amour pour la religion; tous allaient combattre Mahomet et les infidèles: c'était comme une croisade perpétuelle qui remontait jusqu'à Charlemagne. L'Espagne osa davantagne : elle accommoda l'Ancien et le Nouveau Testament au goût de la chevalerie. Dans un roman du XVIe siècle, intitulé les *Feuilles de la rose*, nous voyons Jésus-Christ lui-même sous la figure d'un chevalier, le chevalier du Lion; les douze apôtres sont ses douze pairs; saint Jean-Baptiste est le chevalier du Désert; Lucifer, le chevalier du Serpent. C'est entre le chevalier du Lion et le chevalier du Serpent que la lutte est engagée. Dans cette série de métamorphoses, le baptême de Jésus-Christ devient son admission dans l'ordre de chevalerie. Rapprochez de ces détails bizarres ce qu'on nous rapporte du fameux Ignace de Loyola. Blessé au siége de Pampelune, il lit pendant sa convalescence des romans de chevalerie, et se fait le chevalier de la Vierge. Il rencontre un Maure qu'il essaye de convertir, et, ne pouvant le persuader, il songe un moment à le provoquer au combat.

Le succès de ces romans fut grand en Espagne, et il devait l'être; la lutte des Espagnols contre les Maures avait donné à tout ce peuple, depuis des siècles, une attitude héroïque et chevaleresque. Tous ils avaient combattu pour la vraie foi, et leurs vieilles chroniques étaient pleines de récits qui n'auraient pas déparé un roman de chevalerie. Il y avait dans les légendes du Cid et de Bernard Carpio des traits dignes d'Amadis et de Galaor. Une des plus anciennes chroniques, *Il honroso passo*, racontait les faits d'armes de neuf chevaliers qui, en 1434, s'étaient tenus à la tête du pont d'Orbigo pour combattre contre tout venant. C'est exactement la conduite de Rodomont au pont de Montpellier. Dans la chronique de Jean II, il est question de plus de trente tournois qui tous ont des résultats sanglants. Sous le règne de ce prince, deux chevaliers quittèrent l'Espagne pour aller au loin chercher des aventures, et leur exemple fut suivi du temps même d'Isabelle la Catholique. Mexia, le biographe de Charles-Quint, déplore qu'on écrive des romans de chevalerie, parce que bien des lecteurs croyaient à la réalité de ces aventures, et Castillo, le secrétaire de Philippe II, nous assure gravement que ce prince, quand il épousa Marie d'Angleterre, voulut qu'on maintînt une réserve sur ses droits à la couronne en faveur du roi Artus. Comment à cette époque les romans de chevalerie auraient-ils trouvé des incrédules? On venait de découvrir le nouveau monde, et ce qu'on racontait des conquérants dépassait de beaucoup les traditions de la chevalerie. Fernand Cortès et Pizarre avaient-ils moins fait qu'Amadis ou Palmerin d'Angleterre? Leurs exploits étaient-ils moins brillants, les résultats moins vastes? Le Mexique et le Pérou valaient bien l'empire du Grand Mongol ou du Tibet. Le saut d'Alvaro, qui, resté seul dans la ville du Mexique, s'appuyait sur sa lance, et d'un bond franchissait le fossé de la ville, égalait les exploits d'Esplandian et de Tirant le Blanc. Ce fut alors comme une épidémie universelle. En 1533, une ordonnance royale défendait dans le nouveau monde la lecture des romans de chevalerie; en 1555, les Cortès furent saisies d'une pétition qui étendait la même mesure à l'Espagne. Charles-Quint songeait à promulguer la loi quand il abdiqua. Ce n'était qu'ajouter à la vogue des romans de chevalerie en leur donnant l'attrait du fruit défendu. Que

vaut d'ailleurs une loi qui a contre elle l'esprit public? Charles-Quint, l'auteur de l'ordonnance que je viens de citer, s'enfermait dans son cabinet pour lire *Don Belianis*.

Où était donc le danger de ces lectures? Au point de vue littéraire, il était grave; ces romans étaient remplis de fictions extravagantes, sans mesure, d'aventures extraordinaires, et pourtant toujours les mêmes, car l'imagination a ses limites, et les auteurs, malgré leurs désirs de surpasser leurs devanciers, arrivaient forcément au monotone dans l'absurde. Don Quichotte le savait bien; aucun fait, si simple ou si bizarre qu'il paraisse, ne le prend au dépourvu. Que la princesse de Micomina vienne implorer son assistance, il n'a pas à chercher ce qui en adviendra; car il sait ce qui est arrivé, en pareille occurrence, à Amadis, à Galaor ou à Renaud de Montauban. Une barque, placée sur le bord d'une rivière, lui révèle tout un roman. Il en compose un lui-même avec une facilité qui n'a rien de surprenant. Quand il raconte l'histoire du chevalier du Soleil, il raconte du même coup celle de tous les chevaliers errants. Quant au style, il est digne du sujet, et n'a pas moins d'extravagance : métaphores impossibles, pensées fausses; tout cela forme un amphigouri où l'on ne se retrouve plus. Voyez les passages cités par Cervantes.

Au point de vue moral, le mal était encore plus grand. Pour inspirer aux hommes l'amour de la vertu, il ne faut pas leur proposer des modèles impossibles et les désespérer par des exigences trop grandes. Or, les romans de chevalerie tombent tous dans ce défaut. Leurs héros se lancent dans des entreprises au-dessus des forces humaines; seuls, ils tiennent tête à toute une armée; ils franchissent les ponts-levis, renversent des tours d'acier, luttent contre vingt géants et en triomphent. Ils ont pour la dame de leurs pensées un respect qui dépasse l'idolâtrie; ils aiment vingt ans sans le dire; et, s'ils ont eu le malheur de déplaire, quelles pénitences ils s'infligent! Ils s'enfoncent au fond d'un bois, sans boire, sans manger, et peuvent tous dire avec le poëte :

> J'en ai fait pénitence, et, le genou plié,
> J'ai vingt ans au désert pleuré, gémi, prié,
> Vivant de l'eau du ciel et de l'herbe des roches,
> Fantôme dont le pâtre abhorrait les approches.

Il y a plus : la bravoure ne peut être digne d'éloges que si elle est réglée, si elle se met au service de la justice. Dans tout combat, ce qui m'intéresse, c'est moins la force du champion que la cause qu'il représente. Êtes-vous un défenseur du droit et de la liberté, je bénis vos armes, et je vous honore même dans la défaite. Voulez-vous opprimer une nation libre, faire triompher une sanglante iniquité, je n'admire plus votre valeur; tous les coups que vous portez m'atteignent au cœur, je ne puis que déplorer votre succès et me ranger du côté des victimes. Or, se placer à la tête d'un pont et défier tout venant, est-ce une action bien méritoire? Attaquer un chevalier uniquement parce qu'il passe sur la même route, se jeter au milieu d'une querelle sans savoir de quel côté est le bon droit, est-ce là un modèle à suivre, un exemple à proposer? Obliger tout le monde à reconnaître qu'on est le chevalier de la plus belle dame qui soit au monde, et vouloir que l'on confesse cette vérité, même sans avoir vu celle qu'on place ainsi au-dessus de toutes les rivales, cette folie pourra vous paraître plus excusable; mais pourtant, avouez-le, il y a là une exagération et une injustice. Ajoutez à ces torts déjà graves l'inconvénient plus fâcheux des armes enchantées, des épées-fées, des guerriers invulnérables, quelle place restera-t-il à la vraie bravoure? A force de vouloir des héros surnaturels, on arrive à les rendre incapables d'exciter le moindre intérêt. Les romans de chevalerie n'étaient pas moins funestes au véritable amour. Ils exigeaient trop de vertus chez le chevalier amoureux, et par cette exigence même ils finissaient par tout compromettre. Ou la passion disparaissait et se changeait, à force de subtilité et de délicatesse, en un véritable jeu d'esprit, ou bien pour avoir voulu s'élever trop haut, elle retombait beaucoup trop bas. Nous savons quels désordres se sont souvent produits à l'ombre des théories de l'amour pur, et une fois sur cette pente rapide, qui peut se flatter de s'arrêter à temps? L'histoire, d'ailleurs, nous indique le danger de ces lectures; ces récits passionnés devenaient de véritables leçons d'amour. Dans un des plus beaux épisodes de la *Divine comédie*, Francesca, parlant de sa faute, l'attribue à la lecture des amours de Lancelot et de Ginevra; «le livre et celui qui l'écrivit, dit-elle, furent pour nous un Galehaut»; et Froissard, au début de ses *Mémoires*, nous apprend que la lecture du roman de *Cléomades* eut pour lui les mêmes conséquences.

Il y avait donc péril pour la littérature, péril pour la morale à respecter le succès de pareils ouvrages, et Cervantes en les attaquant a fait l'œuvre d'un homme de cœur et de sens. Pour combattre les romans de chevalerie, il a recours à une arme très-puissante de tout temps, au ridicule. Il fait, au XVIe siècle, une imitation des poëmes de chevalerie. Dans une société disciplinée, qui n'a plus besoin de chevaliers errants, parce qu'elle se protége par des lois, et qu'elle oppose aux criminels les gendarmes et les tribunaux, moins poétiques peut-être qu'Amadis, mais plus utiles et plus sages; dans cette société, il lance un chevalier errant : l'idée est admirable de simplicité. Cet homme, qui, la lance à la main, va chercher partout des torts à redresser, des injustices à réparer, que pourra-t-il devenir? Il va se heurter contre les mœurs, les institutions de son pays, et, avec les meilleures intentions, accumuler bévue sur bévue, faute sur faute. Dans son zèle à secourir les opprimés, s'il rencontre des prisonniers enchaînés, il les délivre, et se trouve avoir mis en liberté des galériens dont il est la première victime; s'il entre dans une auberge, il sort sans payer son écot; s'il rencontre des religieux escortant un mort, il fond sur eux la lance à la main et les met

en fuite. Il arrête de paisibles voyageurs, et veut les forcer à rebrousser chemin pour aller rendre hommage à Dulcinée; il exige qu'on reconnaisse la supériorité de sa beauté, sans l'avoir vue, bien entendu, et prétend l'établir les armes à la main. Il abandonne à son écuyer les dépouilles de ses victimes, peu nombreuses à la vérité, car il est presque toujours battu; et cet émule des Roland et des Palmerin devient, sans s'en apercevoir, le plus querelleur, le plus insupportable des hommes, et, à l'occasion, un détrousseur de grands chemins. Ce qui fait la force de cette satire, c'est que dans ses moments de plus grande folie, don Quichotte reste toujours fidèle aux traditions des chevaliers errants. Il ne paye pas dans les auberges; mais dans quel livre de chevalerie a-t-on vu Galaor, Esplandian ou quelque autre payer son écot? Il veut se battre à tout propos, sans raison, sans discernement: ainsi faisaient les chevaliers errants; c'est pour faire comme eux qu'il adresse des défis à tout venant; c'est pour faire comme eux qu'il aime Dulcinée du Toboso, et qu'il commet de sang-froid les plus grandes extravagances. Jamais parodie ne fut mieux réussie. A chaque trait de folie, Don Quichotte cite ses textes, invoque ses auteurs. Il est impossible de déraisonner avec plus de logique et d'à-propos.

Dans cette attaque impitoyable tous les coups portaient juste; et, il faut le dire à l'honneur de l'Espagne, la victoire ne fut pas un instant douteuse. Le dernier roman de chevalerie parut en 1612. On n'en compose plus à partir de cette époque, et ceux qui naguère jouissaient d'une faveur sans égale tombèrent dans un tel oubli, qu'ils sont devenus aujourd'hui des raretés recherchées par les bibliophiles.

Quels sont donc les mérites d'un livre qui du premier coup obtient un succès aussi éclatant? Ils sont très-grands et faciles à saisir. Il y a d'abord chez Cervantes une qualité bien rare, celle qui fait les grands poëtes : le don de la création. Ses personnages ne restent pas, comme ceux de la plupart des écrivains, des figures indécises et sans vie, aux traits effacés, qu'il est permis d'oublier bientôt. Non, les héros de Cervantes ont une vie réelle; ce sont, non pas des portraits d'imagination, mais des créatures animées, des hommes comme nous, ayant les préjugés de leur temps, les faiblesses de la nature humaine, une physionomie parfaitement distincte. Le chevalier de la Manche et son fidèle écuyer sont devenus deux types populaires; Don Quichotte, la taille élevée, la figure maigre, à moitié coiffé par l'armet de Mambrin, la lance en arrêt, rêvant aux géants qu'il doit vaincre, à la cruauté de Dulcinée; Sancho Pança, tranquillement assis sur son âne, la figure large, les grosses lèvres, la barbe épaisse : ce sont deux figures que tous les artistes reproduisent avec le même bonheur; vous les avez vus, vous les reconnaissez à les voir passer. Ce n'est pas là, messieurs, un des moindres signes du génie; ne craignons pas de prononcer à côté de Cervantes les noms des plus grands poëtes, Homère, Dante, Shakspeare, Corneille et Molière. Ces grands écrivains ont surtout manifesté la puissance de leur génie en imaginant des personnages que nous ne pouvons pas oublier; aucun n'en a créé de plus vivants, de plus populaires que Cervantes. Les acteurs secondaires de cette comédie ne sont pas dessinés avec moins de force, et ils ont une grâce que les littératures du Midi ne savent pas toujours leur donner : le curé, le barbier, le bachelier Carasco, la vieille gouvernante et la cousine nous transportent dans un monde qui n'appartenait pas alors à la littérature, monde modeste, composé d'honnêtes gens aimables et bons, non sans quelque pointe de gaieté, et que je ne saurais comparer qu'à cette aimable famille de bourgeois que nous représente Gœthe dans *Hermann et Dorothée*. La peinture de ce monde inférieur est difficile partout; elle l'est surtout en Espagne, et c'est par là que nous pouvons mieux comprendre ce qui fait la véritable originalité de Cervantes. La littérature espagnole, vous le savez, se divise en deux grandes branches et deux écoles également riches, mais animées d'un esprit bien différent. Ses héros sont de deux espèces; elle chante avec enthousiasme les grands guerriers qui ont, dans une lutte héroïque de trois siècles, disputé pied à pied l'Espagne aux musulmans; les saints qui ont laissé partout l'empreinte de leurs vertus et le souvenir de leurs miracles; enfin, dans le monde de la fiction, ces chevaliers dont les noms sont consacrés par la poésie, les Amadis de Gaule, les Palmerin d'Angleterre, les pairs de Charlemagne et les compagnons du roi Artus; mais l'Espagne célèbre également une autre classe de héros moins respectable, des bohémiens, des enfants perdus, vivant dans le vice et la boue des ruisseaux, destinés à mourir aux *présides*, qui pourtant échappent quelquefois à leur étoile, pénètrent dans des maisons honnêtes sous l'habit d'un laquais, et, de l'antichambre, arrivent avec le temps à se glisser plus haut. Tout ce monde de voleurs et de mendiants a en Espagne une littérature qui lui est propre, et connue sous un nom particulier, la littérature *picaresque*. Ainsi d'un côté, le Cid et Bernard Carpio, de l'autre, Lazarille et Gusman d'Alfarache, des vertus dont la terre n'est pas digne, des vices qui déshonorent la nature humaine. De là deux défauts également funestes. La littérature picaresque tombe sans cesse dans la bassesse, la trivialité brutale; dans la littérature héroïque se perpétuent de siècle en siècle ces habitudes déclamatoires dont l'Espagne a souffert de tout temps. Les écrivains s'entretiennent dans la recherche des sentiments exagérés, des expressions grandioses et sonores, des métaphores les plus bizarres et les plus obscures. Dès lors la bravoure se change en bravade, et à la place d'un héros nous ne trouvons le plus souvent qu'un capitaine Matamore ou Fier-à-Bras.

Rappelez-vous la littérature espagnole depuis son origine; voyez parmi ces écrivains ceux qui s'étaient formés à l'école même de Rome; Sénèque et Lucain tombent dans la déclamation, comme le feront plus tard

Lope de Vega et Calderon, comme le font encore aujourd'hui tant d'écrivains et d'orateurs. Les dernières discussions des Cortès à propos de Saint-Domingue nous attestent que le goût pour la déclamation n'a pas encore disparu.

Ajoutons que dans cette langue sonore, harmonieuse, pittoresque, on arrive sans effort à des métaphores toujours plus hardies, à des conceptions toujours plus extraordinaires, et qu'un langage, même outré dans les traductions, nous paraît presque naturel, quand c'est un Espagnol qui parle. Vous pourrez vous en convaincre en comparant le Cid ou l'Héraclius de Corneille avec le texte même des auteurs espagnols que Corneille a voulu traduire.

Cervantes a vu fleurir ces deux écoles; il les a traversées toutes les deux, par ses particules, ses tragédies, et ses nouvelles dont quelques-unes appartiennent au genre picaresque; mais dans Don Quichotte heureusement il ne relève ni de l'une ni de l'autre; il s'appartient à lui-même, et se montre tel qu'il est, un écrivain d'un rare bon sens; à ce point de vue encore, il peut être rangé parmi les maîtres de la vie humaine. Dans tout son livre règne un ton parfait de modération et de sagesse; il voit le monde tel qu'il est, sans trop d'illusions et sans colère; toujours dans la vraie mesure; lors même qu'il s'irrite ou s'indigne, il ne déclame jamais.

Cervantes n'a pas seulement le bon sens; il a encore la gaieté, qualité rare, messieurs, qui a longtemps fait un des plus grands charmes de notre littérature, et qu'il ne faudrait pas laisser perdre. La gaieté est la santé de l'esprit. Nos aïeux en avaient beaucoup, et ils étaient plus sages que nous, quand nous affichons, je ne sais pourquoi, de grandes intentions à la mélancolie. Cervantes était gai, et il faut lui en savoir gré, car il aurait pu facilement ne pas l'être. Vous connaissez les misères de sa vie (1). Ce livre si amusant, qui n'est qu'un long éclat de rire, il est né dans une prison, et pourtant la gaieté qu'on y trouve n'a rien de commun avec l'ironie de Swift qui de raillerie en raillerie nous pousse bientôt au dégoût, à l'horreur, au désespoir. Ce n'est pas même la plaisanterie souvent cruelle de Pangloss, critiquant tout, triomphant de surprendre en défaut la sagesse humaine et les calculs de la providence, non! C'est une gaieté douce et sympathique, où l'on devine la tendresse d'un cœur généreux, qui connaît nos défauts et touche à nos blessures, sans appuyer. Quelle leçon pour quelques-uns des modernes qui, malades de vanité, se font un piédestal de leurs douleurs imaginaires, et cherchent à surprendre l'admiration par le récit de misères où ils se complaisent! Comparez la gaieté de Cervantes, par exemple, avec le désespoir de Manfred ou de Lara. Lord Byron, riche, honoré, plein de gloire, ne sait que se désespérer; Cervantes, pauvre, obscur, en prison, menacé de mourir de faim répand la gaieté à pleines mains. Il y a donc quelque chose de plus important que le hasard de la destinée; c'est la fermeté du caractère. Dans notre âme, et dans notre âme seulement, est la mesure de nos biens et de nos maux. Milton a eu raison de le dire : c'est elle qui peut à son gré transporter le ciel dans l'enfer, ou l'enfer dans le ciel.

Avec des facultés aussi diverses et aussi complètes, Cervantes ne pouvait manquer de produire un chef-d'œuvre, un de ces ouvrages qui vont à la postérité et voient leur popularité grandir de siècle en siècle. Quel est, en effet, le véritable caractère du Don Quichotte? S'il fallait en croire Cervantes, il n'aurait voulu qu'attaquer les romans de chevalerie. Il le déclare dès son prologue, il le répète aux dernières lignes de son ouvrage. Mais une simple parodie de livres si vite oubliés aurait-elle obtenu un succès aussi durable? Ne serait-il pas arrivé ce qu'on voit toujours, quand on combat un travers passager? Si brillant que soit l'attaque, le vainqueur ne survit pas au vaincu, et il tombe bientôt dans l'oubli, comme enlevé dans son triomphe. Il y a donc autre chose dans le livre de Cervantes. Don Quichotte n'est pas un fou ordinaire. Il a une monomanie, celle de la chevalerie errante, mais arrachez-le au sujet habituel de ses rêveries : sorti du pays des chimères, il redevient un homme des plus sensés, des plus généreux et des plus délicats. Sa bravoure est incontestable, il l'emploie mal, si vous le voulez, mais il montre un courage vraiment héroïque. Il ne recule devant aucun péril, il affronte avec la même ardeur les chevaliers, les géants, les bêtes féroces; rappelez-vous ses aventures avec les lions. Sur tous les sujets qui ne touchent pas à la chevalerie, sa raison est exquise. La littérature, la morale, la politique même, sont pour lui l'occasion de réflexions aussi justes que piquantes. Dans le château du duc, c'est un modèle de politesse et de courtoisie; les conseils qu'il donne à Sancho pour gouverner son île respirent la plus haute sagesse et les plus nobles sentiments. Quand il compare la carrière des lettres à celle des armes, s'il préfère le soldat à l'étudiant, n'indique-t-il pas en même temps que les meilleurs soldats sont ceux qui ont été enlevés aux lettres, parce que le courage profite de toutes les qualités de l'esprit? Nous partageons tous alors l'admiration de Sancho pour son maître, et nous nous demandons comment un pareil homme peut être atteint de folie. A mesure que Cervantes écrivait son livre, il se faisait en lui-même un travail secret; il s'est enfin épris d'une vive affection pour les *enfants de son intelligence*, et leur a communiqué, peut-être sans s'en bien rendre compte, les rares qualités qu'il possédait lui-même. A Sancho il a donné sa gaieté, son enjouement; à Don Quichotte ses vertus héroïques, sa bravoure, son désintéressement, son amour de la gloire. Dans la seconde partie de *Don Quichotte*, la transformation est complète. Sans doute ces deux personnages gardent de leur première folie tout ce qu'il faut pour ne

(1) Voy. sur Cervantes une conférence de M. Émile Chasles faite aux *Soirées littéraires de la Sorbonne*, dans notre n° 20 (15 avril 1865).

pas compromettre l'unité du roman, mais ils nous apparaissent sous un jour nouveau. Sancho Pança n'est plus le paysan avide et grossier, poltron et gourmand des débuts; il a de la raison et de la sagesse; il débite des proverbes piquants qu'il place à propos, il a des saillies originales et pleines de gaieté. Il ne déraisonne que s'il est question de son île, et encore, lorsqu'il est nommé gouverneur, de quel bon sens il fait preuve! Il se tire avec bonheur des questions les plus difficiles, se montre actif, perspicace, désintéressé, et quand il quitte ce gouvernement, avec quelle tendresse il revient à son fidèle grison! Il part enfin pauvre, comme il était venu, comprenant que les dignités ne sont pas faites pour lui; il leur préfère désormais une condition plus humble et plus tranquille. Son attachement à son maître est sérieux et profond; il finit par le suivre non pour les récompenses qu'il en attend, mais par affection.

Voilà comment ces personnages d'abord ridicules finissent par obtenir toutes nos sympathies. D'une parodie des romans de chevalerie, sort une peinture de la société espagnole au XVIe siècle. Don Quichotte et Sancho Pança représentent le caractère national, dont il ont, chacun dans sa sphère, toutes les qualités, tous les sentiments. Sancho Pança se vante lui-même à plusieurs reprises d'être *un vieux chrétien*; on sent à ces affirmations répétées qu'il appartient à la race héroïque qui a combattu si longtemps pour l'affranchissement de son pays; il déteste les Juifs, il déteste les Maures et se réjouit de leur expulsion, quoiqu'il s'attendrisse au besoin sur un malheur particulier. Quand il rencontre, déguisés en Allemands, des Morisques exilés de l'Espagne, et que parmi eux il retrouve son vieil ami Ricote, il s'attendrit au récit de ses malheurs, il le plaint, mais il refuse de l'aider à sauver sa fortune; ce serait trahir l'Espagne et son roi. Don Quichotte est un défenseur dévoué de l'Église et de la royauté; il ne parle qu'avec respect de ce que l'Espagne vénère; il a toutes les passions, tous les sentiments de ses contemporains; il est de son pays et de son temps; il les représente même par sa folie et son amour des chimères. Cet esprit chimérique, en effet, l'Espagne en était alors entièrement possédée; il inspirait jusqu'à la politique de ses souverains. Charles-Quint et Philippe II après lui ont ambitionné la monarchie universelle, et se sont souvent flattés d'espérances aussi folles que celles de Don Quichotte. L'expédition de Charles-Quint sur les côtes barbaresques, l'invincible *armada* de Philippe II destinée à venger la mort de Marie-Stuart semblent autant de souvenirs empruntés à la chevalerie. Les cruautés commandées ou autorisées par Philippe II dans les Pays-Bas, les secours qu'il fournissait aux ligueurs en France, tous ces efforts n'étaient-ils pas comme l'accomplissement d'une mission qu'il s'était donnée en se faisant le champion de la vraie foi, le chevalier de l'Église dans toute l'Europe? Ainsi par ce côté encore Don Quichotte est plus Espagnol qu'on ne le suppose. C'est à cet heureux mélange de qualités héroïques et d'actes ridicules, à ce piquant assemblage de défauts et de vertus qu'il dut sa popularité en Espagne d'abord, puis dans tous les pays où l'on sait lire.

On a voulu quelquefois comparer l'ouvrage de Cervantes à l'*Hudibras* de Butler. Il n'est pas possible de commettre une méprise plus grave. Poëte de la cour de Charles II, Butler a voulu se moquer des puritains alors en disgrâce et raconter les hauts faits de l'un d'entre eux, Hudibras, parcourant l'Angleterre sous prétexte de défendre la vraie foi, et tombant dans les aventures les plus ridicules. L'idée était juste et pouvait amener des effets plaisants. Vous savez combien fut odieuse la persécution des puritains pendant qu'ils eurent le pouvoir. Ils voulurent non-seulement soumettre l'Angleterre à toute la rigueur de leurs principes politiques, mais encore imposer à ses mœurs la plus dure des réformes. Tous les arts furent bannis de la nouvelle Jérusalem; il fut interdit de danser aux jours de fête, de planter des arbres de mai, de porter des mouchoirs brodés; on ferma tous les théâtres; on alla jusqu'à détruire les chefs-d'œuvre des beaux-arts; on voulut que le peuple entier se rangeât à une dévotion austère. Par malheur, comme il arrive toujours en pareil cas, la dévotion ainsi protégée adopta des signes extérieurs dont l'hypocrisie n'eut pas de peine à s'emparer. Les puritains portaient des chapeaux d'une forme particulière; ils nasillaient des psaumes, lisaient l'Écriture et invoquaient l'Esprit-Saint à tout propos, et donnaient pour nom de baptême à leurs enfants des versets entiers de la Bible. Choses bizarres assurément, ennuyeuses peut-être, mais faciles à imiter et moins pénibles que les pratiques d'une austère vertu. Ils avaient voulu faire des saints, ils ne firent que des hypocrites. Aussi, quand la nation fut délivrée de leur tyrannie, le débordement fut effroyable. La nouvelle cour favorisait cet entraînement vers le plaisir; la piété était de l'opposition; on prouvait son attachement à Charles II en ne croyant pas à Dieu, en se plongeant dans tous les vices.

C'est de ce monde corrompu que sortit Butler. Il fit d'Hudibras non-seulement un hypocrite, mais un imbécile et un lâche. Il eut deux fois tort; d'abord parce que les puritains n'avaient manqué ni d'intelligence ni de courage; ensuite, parce qu'on ne s'intéresse pas à un homme qui n'a que des défauts. La bassesse, la bêtise, l'hypocrisie ne causent que le dégoût, et les plaisanteries de Butler eussent-elles toujours été claires, piquantes, spirituelles, ce qui n'est pas, elles auraient été bientôt oubliées. Du reste, quelle œuvre sérieuse aurait pu produire une civilisation aussi corrompue? La restauration anglaise peut s'appeler le naufrage de la morale. Auprès de Charles II se pressaient les Rochester et ses compagnons de débauche; le théâtre était déshonoré par les indécences de Congrève, Wycherley, Farquhar et leurs émules; Butler n'avait pour s'inspirer aucun sentiment généreux; il fit une œuvre médiocre. A cette époque, il n'y avait plus de poésie en Angleterre que dans le cœur

des persécutés. La gloire d'écrire des ouvrages durables était réservée à deux hommes, l'un, pauvre et aveugle, l'autre, humble ouvrier jeté languissant au fond d'une prison; tous les auteurs alors applaudis par la cour sont oubliés de la postérité ; elle ne connaît que le *Paradis perdu* de Milton, et le *Voyage du pèlerin* de John Bunyan.

Non, ce n'est pas de l'Hudibras de Butler qu'il faut rapprocher le Don Quichotte de Cervantes. J'aimerais mieux le comparer avec le Roland furieux d'Arioste, ou avec le Pantagruel de Rabelais. Ces trois ouvrages en effet, si différents par la forme, sont au fond animés du même esprit. Tous trois font à des degrés divers une protestation contre le moyen âge et les idées qui lui étaient le plus chères. Rabelais prêchait contre l'enseignement de la scolastique, contre toutes les institutions du passé, sans en excepter la chevalerie qu'il attaque en passant; mais il fait un peu tort, avouons-le, à la cause qu'il défend par sa manière même de combattre. Les idées sont sérieuses et profondes, il les revêt d'un costume étrange, et justifie ainsi à chaque ligne le jugement de la Bruyère. Ce qui domine dans ce livre étrange, ce sont les bouffonneries, la grosse gaieté gauloise avec ses hardiesses que rien n'arrête. C'est le retour à la nature avec un triomphe assourdissant, il semble que tout un monde de chimères s'écroule aux bruyants éclats de rire de Gargantua; on assiste à une véritable orgie de gaieté, qui rappelle les kermesses de la Flandre, et souvent, au milieu de l'ivresse générale, personnages du poëme, auteur, lecteur lui-même, tous perdent le sentiment de la réalité.

Arioste s'attaque plus spécialement à la chevalerie, mais il semble ne lui porter que des coups détournés. Le poëte élégant de la cour de Ferrare, habitué à vivre dans une société polie et corrompue, chante les héros de l'ancien temps, les paladins et les preux, mais en leur enlevant une partie de leur grandeur. Ces chevaliers accomplissent des exploits prodigieux; dans toutes les rencontres leurs épées font leur devoir, les chevaux sont renversés, les cuirasses fracassées, les lances brisées, et les éclats montent quelquefois assez haut pour être embellis par les rayons du soleil. Mais au fond de ces récits quelle profonde ironie ! Roland, Renaud de Montauban, Ferragus, tous sont amoureux d'une femme qui leur échappe sans cesse, les réduit au désespoir, et finit par leur préférer un pauvre écuyer qui n'a que la jeunesse et la beauté. En vain Roland court à la poursuite de la belle Angélique; il traverse à la nage le détroit de Gibraltar, erre un instant sur la côte d'Afrique, laissant dans le plus grand péril Charlemagne et la chrétienté. Ses amis, ses adversaires ne sont pas plus sages. Tous courent les aventures, sans règle, sans discipline, jaloux seulement de prouver la force de leurs bras et de leurs épées. Leur caprice est leur seule loi. Le plus parfait de tous, Roger, l'amant de Bradamante, le fondateur de la maison d'Este a, lui aussi ses moments de distraction. Maître de l'hippogriffe, il en profite pour courir le monde, il s'arrête à la cour d'Alcine, oublie Bradamante, et ne retrouve son amour pour elle qu'au moment où l'enchantement est détruit, quand Alcine et ses compagnes lui apparaissent ce qu'elles sont en réalité, vieilles et laides. Le plus habile de tous ces chevaliers, le plus à l'abri de tout reproche, c'est Astolfe le rusé Normand, qui sait calculer tous ses pas, se sert de ses armes avec courage, mais ne dédaigne pas d'avoir recours à la ruse, et remplace le plus souvent la force par l'adresse. Avec quelle légèreté Arioste se raille de ce monde créé par le jeu de son imagination, et qu'il nous avertit lui-même de ne pas prendre au sérieux! « Heureux, dit-il quelque part, les chevaliers d'alors! ils trouvaient au fond des bois, dans les antres des bêtes féroces, ce qu'on ne rencontre pas toujours aujourd'hui dans les villes et dans les cours : des beautés admirables dont la vertu égale les attraits. » Arioste se rit donc avec grâce de ses héros et de ses lecteurs. Il raconte avec talent de vieilles légendes qu'il transforme pour les plaisirs de la cour de Ferrare; il donne à ses vieux héros du moyen âge les passions et les mœurs de ceux près desquels il vit, et qu'il veut amuser sans trop les émouvoir.

L'opposition de Cervantes ne va pas aussi loin que celle de Rabelais, mais elle est bien autrement sérieuse que les attaques d'Arioste. L'auteur espagnol appartient à un peuple qui pendant huit siècles d'une lutte acharnée n'a pas cessé de faire de grandes choses, à un peuple qui a conservé jusque dans ses derniers rangs le sentiment de sa dignité et de sa force. L'Espagne possède huit cent mille hidalgos, huit cent mille nobles qui se rattachent par leur origine aux anciens maîtres du pays, et l'ont reconquis pied à pied sur les Maures. Le paysan lui-même, aujourd'hui encore, garde dans ses manières une dignité froide qui l'élève au niveau des plus grands; il requiert le titre de *senor Caballero* comme un homme qui a la conscience de le mériter, et qui saurait le faire respecter. Il n'est pas de famille où quelque tradition ne conserve le souvenir de nobles exploits. Cervantes lui-même a passé sa vie dans les luttes héroïques qui demandaient un courage à toute épreuve; il a porté les armes contre les Turcs, il a laissé un bras sur le champ de bataille, souffert avec fermeté la prison et l'esclavage. C'était donc au nom de la bravoure réelle qu'il protestait contre des exploits imaginaires et ridicules; c'est au nom des vertus les plus sérieuses et les plus vraies qu'il s'élève contre ces sentiments exagérés, qui, sous prétexte d'agrandir la nature humaine, la faussent et la pervertissent. Aussi n'a-t-il pas fait de son héros un fou sans valeur et sans mérite; il lui donne toutes les qualités qu'il a lui-même : il en fait presque un sage, un héros, mais un héros inutile. Seulement ne l'oublions pas, c'est par ses côtés généreux et nobles qu'il nous a rendu Don Quichotte sympathique. C'est pour ses qualités qu'il l'a fait aimer de ses contemporains, qu'il l'a rendu cher à la postérité. Les travers de

Don Quichotte nous amusent; son courage, sa générosité, sa raison, l'ont rendu immortel.

Si Don Quichotte est populaire dans tous les pays, il y a, je crois, une nation qui doit particulièrement l'entourer de ses sympathies; cette nation, c'est la nôtre. Nous sommes tenus d'aimer Don Quichotte, ne serait-ce que par amour-propre national. L'Europe, vous le savez, nous accuse souvent de donquichottisme, elle nous soupçonne de partir volontiers pour le pays des chimères; dans les moments même où nous paraissons le plus tranquilles, elle nous surveille avec inquiétude, comme le curé et le barbier gardaient le pauvre chevalier de la Manche. Qui sait, en effet, si nous n'allons pas nous lever tout à coup pour prendre la défense de quelque idée généreuse, protégé quelque nation qui nous appelle à son secours? Cette inquiétude est pour nous un titre de gloire; ne rougissons pas de l'entretenir.

Le passé d'ailleurs nous justifie.... Combien de prétendues chimères n'avons-nous pas fait rentrer dans le monde de la réalité! Ces nobles idées de justice, de liberté, de tolérance, n'était-ce pas comme autant de précieuses captives que de malins enchanteurs renfermaient dans une affreuse prison? Nous les avons délivrées, et, grâce à nous, elles remplissent le monde; nul ne pourra plus les arrêter. Restons donc, s'il le faut, les Don Quichotte de l'Europe, à la condition d'être toujours les chevaliers errants du droit et de la liberté.

H. Reynald.

ASSOCIATION POLYTECHNIQUE.

CONFÉRENCES DE M. CHARLES DUVEYRIER.

De la civilisation.

I.

Les obstacles que la civilisation rencontre sur sa route ne lui sont pas tous suscités par la mauvaise volonté de ses adversaires. Beaucoup viennent de ses amis eux-mêmes qui apportent à son service un esprit encore imbu de vieux préjugés ou asservi à d'anciennes habitudes. Ce n'est pas seulement la théologie qui oppose à l'hypothèse généreuse et fortifiante du progrès indéfini la résistance de ses scrupules. La science elle-même s'attache avec une sorte de complaisance à supputer les chances de ruine qui peuvent menacer notre globe, à nous prédire, sur d'incertaines données, un naufrage qui engloutirait à la fois l'homme, son séjour et ses espérances. Mais un instinct de plus en plus fort protége l'homme civilisé contre l'influence funeste de ces prophéties alarmantes. Nous sentons, avec une énergie qui s'accroît de jour en jour, que nous tenons en nos mains la destinée de nos enfants. Ce ne sont point d'ailleurs les bonnes intentions qui nous manquent, en général, pour concourir efficacement à cette grande œuvre. Mais l'humanité ne sait pas encore s'entendre sur les moyens de mener à bonne fin sa tâche commune. Faut-il s'en étonner? Le sens même du mot *civilisation* est à peine connu : ou du moins ce qu'on peut appeler le mécanisme de la civilisation, du progrès, n'offre encore qu'une idée vague à l'esprit du grand nombre.

Il n'y a pas bien longtemps que cette idée, que ce mot ont fait leur entrée dans le monde. Pascal avait dit, il est vrai, dès le XVIIe siècle, que l'Humanité est un grand être qui subsiste et ne meurt jamais. Mais le XVIIIe siècle lui-même, jusqu'en ses dernières années, n'eut qu'une imparfaite conscience de la vraie nature de la civilisation. Ouvrez la grande Encyclopédie de Diderot : vous y chercherez en vain ce mot d'un usage à présent si général. Vous y trouverez, il est vrai, le verbe *civiliser*, mais comme *terme de palais*. Quant à l'idée que ce mot représente aujourd'hui pour tout le monde, à coup sûr, elle n'était pas étrangère aux hardis novateurs de cette époque, notamment à Voltaire, à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*. Mais le premier philosophe qui ait traité ce sujet à fond est Condorcet : le premier il conçut l'existence de l'humanité comme une vie collective, le premier il énonça la loi de progrès continu qui préside à son développement : faut-il s'étonner qu'il ait été lui-même ébloui et fasciné jusqu'à l'illusion et au vertige par la vue d'un horizon si nouveau. Volney conçut la pensée d'appliquer à la même étude les procédés moins hasardeux de la méthode historique. Dans son cours à l'École normale, il entreprit de déterminer à quel degré de civilisation l'humanité était dès lors parvenue. Cependant qui le croirait? Ce mot paraît presque oublié durant toute la Révolution, et quand en 1799, on entendit le général Bonaparte rappeler à l'Angleterre et à la France ennemies leur titre commun de nations civilisées, cette simple parole dut frapper tout le monde comme une nouveauté.

La première définition vraiment scientifique de la civilisation est due, chez nous, à M. Guizot. Cet historien, dans son cours de 1828, a parfaitement montré par quel double progrès, à la fois matériel et moral, les nations sortent peu à peu de l'état de barbarie : il a fait voir en même temps comment la société d'une part, l'individu de l'autre, doivent participer à ce perfectionnement, pour qu'il soit réel ou du moins complet. Mais il manque toujours quelque chose à ces théories déduites de l'histoire ; de même que l'étude de ce qui a vécu ne saurait suffire à quiconque veut se faire une juste idée du jeu des organes dans le corps vivant. Laissons donc l'histoire et considérons la société telle qu'elle s'offre à nos yeux. Négligeons de même les hypothèses philosophiques auxquelles manque le fondement solide de la démonstration. Dire perfectibilité, progrès continu, c'est formuler un système : dire civilisation, ce n'est qu'énoncer un fait.

En tant qu'elle est un fait, la civilisation est soumise à certaines lois que l'expérience suffit à révéler. Une de ces lois, c'est l'accélération constante des progrès sociaux. Il ne faut pas considérer ces progrès comme des nombres qui s'ajoutent, mais comme des nombres qui se multiplient. Les conquêtes de l'humanité n'étendent pas seulement son domaine, elles augmentent encore sa puissance, et la rapidité de sa marche croît en raison de l'espace qu'elle a parcouru.

Cette vitesse acquise étonne dès aujourd'hui l'imagination. Et pourtant on ne saurait dire que la conscience de l'homme, que sa légitime ambition soient, à l'heure qu'il est, pleinement satisfaites. A qui faut-il s'en prendre? aux gouvernements? Ce serait rejeter sur autrui une faute qui, à vrai dire, est la nôtre. Fortifions plutôt en nous cette idée que nous avons reçu en naissant un capital, fruit du travail de toutes les générations qui nous ont précédés, et que nous devons en

transmettre le dépôt, grossi des intérêts, à notre postérité. Il faut aussi que les peuples les plus avancés s'entendent et travaillent de concert, sans quoi la civilisation restera longtemps encore un fait purement local. De toutes parts la nature, l'ignorance, le fanatisme opposent des barrières infranchissables à la diffusion des idées européennes. En Europe même, que de malentendus funestes, soit au progrès intérieur des peuples, soit à la civilisation générale! Que de vies, de capitaux, de talents prodigués pour s'entre-détruire!

Que le progrès soit retardé, c'est toujours un malheur : mais ce peut être de plus et ce serait aujourd'hui surtout un grand danger. L'idéal du progrès est présent à tous les esprits. Chacun aspire au bien-être individuel; la soif du bien-être commun n'est pas moins vive dans les âmes noblement douées. Enfin le tempérament général de l'humanité est aujourd'hui si impatient, si irritable, que tout retard apporté à la satisfaction de ses besoins, à l'accomplissement de ses vœux, peut devenir une cause de perturbation. La civilisation est donc une œuvre conservatrice : le progrès est désormais pour les sociétés la condition même de l'existence.

Mais il faut envisager sans illusion et sans faiblesse la grande tâche à laquelle notre instinct, notre devoir, l'intérêt même de notre sécurité nous convient. On voit assez les bienfaits de la civilisation; on sait assez ce qu'elle rapporte : mais il n'est pas permis de se dissimuler ce qu'elle coûte. Osons considérer en face ce qu'elle exige de sacrifices et ce qu'elle cause de misères afin de l'aimer, non pour les douceurs trop chèrement payées qu'elle procure aux heureux du monde, mais pour le bien inappréciable qu'elle ne cesse de faire à la société. On compte les victimes de la guerre, celles des révolutions, celles des sinistres et des cataclysmes. Celles du travail pacifique, des industries paisibles qui assainissent nos rues ou qui les éclairent, sont trois ou quatre fois plus nombreuses. Voilà une autre condition, une autre loi de la civilisation, et il n'en faudrait pas davantage pour la rendre haïssable, si nous ne savions d'ailleurs qu'elle seule est capable de guérir les blessures qu'elle fait. Voir dans la civilisation une source de jouissances et rien de plus, c'est donc en méconnaître le vrai caractère. Les actions de grâces de l'égoïsme ne sont point le culte qu'elle réclame. Celui-là seul l'aime dignement, qui aspire avec passion à l'accomplissement des destinées collectives du genre humain : le vrai civilisé est un civilisateur.

Jusqu'ici le perfectionnement social a marché irrégulièrement et comme au hasard. Il appartient à la volonté de l'homme d'en prendre maintenant la direction. D'où viendra cette initiative? Peut-être n'est-il pas téméraire de la promettre à notre pays. La France compte d'heureuses rivales dans le commerce, l'industrie, l'agriculture. Mais elle a sur toutes les nations de l'Europe l'avantage d'une révolution qui l'a radicalement transformée par le renouvellement des rapports sociaux.

II.

Le génie du siècle, c'est l'industrialisme. Les intérêts matériels prévalent; les intérêts moraux sont relativement sacrifiés. Dans l'ordre des sciences, celles qui peuvent être directement appliquées à la satisfaction des besoins du corps, les sciences physiques, ont le pas sur les autres. La surface du globe se renouvelle à vue d'œil; mais le renouvellement moral du genre humain, n'est pas aussi prompt à s'accomplir. Très-préoccupé de fertiliser la terre et de l'embellir, notre siècle oublie trop qu'il importe également, sinon davantage, de cultiver les âmes et les intelligences. L'instruction publique, à l'heure présente, est à peu près au point où les travaux publics en étaient il y a une trentaine d'années. Pourquoi n'aurait-elle pas son tour? L'homme, il est vrai, l'enfant, ce qu'on peut appeler le capital humain, n'est pas une propriété dont l'amélioration intéresse directement tel ou tel particulier. L'utilité des écoles est une utilité générale, et qui ne se révèle d'ailleurs qu'à la réflexion; mais ne comprendrons-nous jamais tout ce que les forces productives de la population, pour ne rien dire du reste, ont à gagner au développement de l'instruction élémentaire? Et si la civilisation, comme j'ai cherché précédemment à l'établir, exige de tristes sacrifices en retour de ses bienfaits, ne devons-nous pas saisir avec empressement tous les moyens qui nous sont offerts d'atténuer la rigueur des conditions qu'elle nous impose?

En second lieu, les rouages de la civilisation sont insuffisants. L'industrie privée a nécessairement un caractère tout mercantile. On peut en dire autant de l'industrie publique, bien que ses spéculations soient à plus long terme. L'État, quelque bonne volonté qu'on lui suppose, ne peut jamais que suivre l'élan donné par l'opinion, et mettre en pratique les théories généralement acceptées. Les clergés ont pour but unique la propagande religieuse et l'exercice de la charité. L'action des assemblées politiques est lente et bornée. Celle des corporations savantes n'est guère plus efficace. La presse dispose d'un plus grand pouvoir; mais elle ne s'adresse qu'à l'opinion et n'émet que des opinions. Puissante pour convaincre, elle est sans force pour agir.

Un Institut du progrès social, voilà ce qui nous manque pour accélérer l'œuvre de la civilisation. La science, jusqu'ici, n'a pas été mise en demeure de faire elle-même son budget. Des expériences importantes, de grandes entreprises scientifiques demeurent en projet ou avortent faute d'argent. Les capitaux ne cherchent qu'à fructifier. La difficulté de vivre dans certaines carrières décourage souvent les aptitudes les plus heureuses, les plus impérieuses vocations. Les questions d'enseignement sont abandonnées soit aux gouvernants qui trouvent difficilement en eux-mêmes les lumières nécessaires pour les résoudre, soit à l'initiative privée, qui ne dispose pas toujours de ressources suffisantes. L'organisation d'un enseignement international, la participation des femmes sur une plus grande échelle à l'éducation des enfants (1), le perfectionnement des programmes d'instruction, voilà des questions qui pourraient être soumises avec avantage, ainsi que les précédentes, à l'examen d'une compagnie de savants, de philosophes, d'hommes de lettres, d'artistes dévoués à la cause du progrès.

Pour mener à fin tant de grandes œuvres, cet institut aurait besoin de faire appel au concours généreux des hommes de bonne volonté. Jusqu'ici, il faut le reconnaître (c'est un troisième point sur lequel il importe d'insister), la munificence privée, en France du moins, a fait défaut à la cause du progrès social. Il n'en a pas toujours été de même : on a vu dans les premiers temps du christianisme des patriciennes

(1) La guerre civile n'a pas empêché les États-Unis du Nord d'accomplir tout récemment cette heureuse réforme. La plupart des écoles d'enfants, dans le nord de l'Amérique, sont tenues aujourd'hui par des femmes.

romaines consacrer d'immenses fortunes à la propagation de la foi nouvelle. Au moyen âge les cathédrales, après l'affranchissement des communes beaucoup d'édifices publics durent également leur fondation à des contributions volontaires. Quand nous cotiserons-nous enfin pour fonder le budget de la civilisation ? L'Angleterre nous a précédés dans cette voie : elle sait trouver des centaines de millions pour encourager les grandes entreprises. Faisons comme elle, et bientôt nous ferons mieux qu'elle. Les particuliers ne s'entendent pas toujours très-bien à placer utilement leurs libéralités. Réunies entre les mains d'un Institut compétent, ces offrandes produiraient plus sûrement les effets que les donateurs en attendent. Ainsi la France consommerait une œuvre que l'Angleterre n'a fait qu'ébaucher, et aucune nation ne pourrait plus lui disputer l'honneur de marcher à la tête du progrès.

Notre société est-elle assez riche, assez éclairée, assez puissante pour accomplir une pareille tâche ? On pourrait hésiter à répondre affirmativement s'il y avait lieu désormais de considérer la démocratie comme concentrée dans une seule classe. Mais si le mot *civilisation* a changé de sens, à plus forte raison faut-il en dire autant du mot *démocratie*. Ce mot ne désigne plus aujourd'hui qu'un vaste groupe d'hommes réunis par le lien d'une même opinion, et les représentants de cette opinion sont partout : dans les corps savants, dans les classes riches, et jusque sur le trône. Un seul obstacle s'oppose encore à ce que la cause du progrès social puisse être plaidée au grand jour et librement : c'est que beaucoup d'esprits s'obstinent à la croire liée à celle du progrès politique. Du jour où cette fâcheuse confusion cessera, les missionnaires du progrès social sont assurés d'obtenir une tolérance dont on ne craindra plus de les voir abuser. — G. B.

BULLETIN DES COURS.

Dimanche 9 juillet, a eu lieu à Corbeil la distribution des prix aux élèves de l'Association philotechnique, sous la présidence de M. Glachant, directeur du personnel au ministère de l'instruction publique.

M. Glachant a prononcé sur l'état de l'instruction en France un discours remarquable, dont voici la conclusion :

« Avouons franchement qu'il nous reste beaucoup à faire, et mettons-nous résolûment à l'œuvre. Vous avez vu Paris et la province se couvrir, comme par enchantement, de chaires improvisées d'enseignement supérieur, au pied desquelles se pressaient des milliers d'auditeurs de tout âge, de tout sexe et de tout rang. Que le gouvernement, les municipalités, les nombreuses sociétés d'émulation et d'encouragement au bien, que les Sociétés savantes, et celles dont le type existe dans vos statuts ; enfin, que les particuliers, riches de leur patrimoine, de leurs bénéfices ou de leur dévouement, organisent partout des cours d'adultes, des leçons du soir, des écoles de manufactures et des classes du dimanche, selon les besoins des villes ou des campagnes. Quand la patrie est en danger, la France entière se transforme en un camp ; qu'elle se transforme en une école, et, dans deux ans, lorsque s'ouvrira le champ de mai du travail universel, elle aura fait un pas de géant, que suivra désormais un progrès continu. »

Dans la statistique des cours libres, l'Académie de de Douai, qui en a ouvert soixante-neuf, figure au premier rang parmi les Académies de province. Il y a deux mois, la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, a inauguré dans cette ville une série de lectures publiques. M. le recteur s'est chargé de prononcer le discours d'introduction, dans lequel nous remarquons le passage suivant :

« Qui a jamais pu croire, d'ailleurs, que les aspirations, que les pensées d'un grand pays comme la France dussent se renfermer dans les cadres restreints de l'enseignement officiel ? Qui peut penser que l'État veuille se constituer le régulateur exclusif et absolu du mouvement et de la direction des idées ? Qui ne voit, au contraire, que cette liberté qui, dans l'instruction secondaire, dans l'instruction primaire, a si largement profité à l'éducation du pays, devait aussi pénétrer un jour dans l'enseignement supérieur ? Qui ne comprend enfin que cette nouvelle manière de séculariser l'enseignement est conforme aux tendances générales de notre temps ? »

Après ce discours, M. Moy, professeur de rhétorique au lycée, a, dans une brillante improvisation, fait l'historique des lectures publiques chez les Romains.

Voici son exorde :

« Messieurs,

» Il y a seize cents ans, un grand seigneur, qui était en même temps un homme d'esprit, écrivait à un de ses amis :

« Les lectures publiques ont beaucoup donné cette année ; dans tout » le mois d'avril, il n'y a presque point eu de jour où quelqu'un ne fît » une lecture. Je m'en réjouis ; les lettres sont florissantes ; les talents » se montrent et se mettent en lumière. »

» Donc nous sommes à Rome, vers 120, sous Trajan, trois fois consul, père de la patrie : à l'extérieur, les barbares sont repoussés ; à l'intérieur, Rome oublie les horreurs du règne de Domitien, et les lettres jettent un dernier éclat.

» Ici, je l'avoue, le sujet véritable de cet entretien serait, non pas les lectures publiques à Rome, mais les lectures publiques chez nous ; de ces dernières je pense beaucoup de bien, plus de bien même que je n'aurais bonne grâce à en dire ; permettez-moi de prendre un détour, et de louer ce qui se fait aujourd'hui, en vous disant beaucoup de mal de ce qui se faisait autrefois. Pour moi donc, je m'enferme dans Rome et n'en veux pas sortir ; mais je chercherai à ramener vos esprits vers le présent, et à y faire naître une comparaison qui, je le répète, est le sujet véritable de cet entretien. Et puis j'ai tant de fois entendu des Nestors chagrins exalter le passé pour en accabler le présent, et établir entre eux des comparaisons désespérantes, que je ne suis pas fâché, n'ayant pas l'âge des Nestors, de montrer une bonne fois au passé, pièces en main, qu'ici comme en bien des choses nous valons mille fois mieux que lui. »

Puis M. Moy a retracé les points suivants :

1° Ce qui mit les conférences à la mode ; le grand nombre de talents pressés de se produire ; la difficulté de la publicité.

2° Ce qu'étaient les lectures ; les dispositions matérielles, le luxe chez les riches ; l'odyssée des pauvres en quête d'une salle, de banquettes, de rafraîchissements, de musiciens ; le souci de réunir un public, et l'attitude de ce public ; la lecture ; le portrait d'un lecteur ; les règles qu'il devait observer ; les applaudisseurs (variétés du genre) ; les ennuyés.

3° Les lectures publiques ont perdu la littérature. Causes diverses : 1° moyen trop facile, admirable pour tromper les gens sur leur propre valeur et donner la vogue au lieu de la gloire; 2° composition du public : des affranchis, des parvenus, des ignorants; quelques littérateurs, mais point de peuple, de vrai public; 3° sujets traités.

— M. Delsarte a fait, aux réunions de l'Association philotechnique (salle des cours de la Sorbonne), une éloquente conférence sur les *Sources de l'art*. Une circonstance imprévue nous a empêché de la faire sténographier; nous ne pouvons donc que constater le succès. M. Delsarte a exposé sur l'art des conceptions d'ensemble dont ses élèves avaient été à peu près les seuls confidents jusqu'à ce jour, et qui, exprimées dans le langage ample et poétique que donne une ardente conviction, ont vivement impressionné l'auditoire. Nous souhaitons, du reste, avec les auditeurs de M. Delsarte, que l'éclat de ce début l'engage à faire une nouvelle conférence, que nous aurons soin de reproduire.

— M. Émile Deschanel vient de faire des conférences littéraires à Nantes, avec le même succès qu'à Paris, à Enghien, à Chartres, à Reims, à Charleville, à Mulhouse, en Belgique et en Hollande. On annonce qu'il en fera prochainement au Croisic, à Bordeaux, à Nice et en Angleterre.

— M. Berlioux, professeur d'histoire, a fait à Troyes, sur la guerre de cent ans en Champagne pendant l'année 1358, une leçon qui n'a pas eu moins de succès que celle de M. l'inspecteur du télégraphe Blerzy sur l'électricité. Longtemps avant l'ouverture de la séance, la salle, qui peut contenir près de deux mille personnes, était remplie. La profonde et piquante érudition de M. Berlioux a tenu cette foule attentive pendant plus d'une heure.

— La Société nationale d'encouragement au bien a, dans sa séance solennelle du 29 juin dernier, décerné une médaille d'honneur de première classe à l'Association philotechnique. (*Revue de l'instruction publique.*)

— Voici la liste des conférences récemment autorisées par le ministre de l'instruction publique :

BORDEAUX. — M. *Deschanel* (Émile) : Portraits physiologiques et littéraires.

ENGHIEN. — MM. *Asseline* (Louis) : L'éducation d'une princesse au XVIIe siècle. — La grande Mademoiselle. — Lady Stanhope.

Bataille (Charles) : La musique. — Le chant.

Charnay (Désiré) : Le Mexique, Madagascar, États-Unis (souvenirs de voyage).

Cortambert (Richard) : Histoire anecdotique de trois illustres voyageurs. — Les aventuriers célèbres : Raousset-Boulbon, Walker, Pindray, etc.

Déclat (docteur) : L'hygiène d'après les découvertes modernes.

Desbarolles : Les mystères de la main.

Deschanel (Émile) : Portraits physiologiques et littéraires. — Madame de Sévigné. — Shakspeare. — Les grandes journées du Théâtre-Français : la bataille de Tartufe, la bataille d'Hernani. — Balzac (Honoré), sa vie et sa correspondance.

Desjardins (Ernest): Découvertes de Mariette dans l'ancienne Égypte. — Les catacombes de Rome, découvertes de M. de Rossi. — Les eaux minérales et thermales dans l'antiquité.

Gasperini (De) : Critique musicale.

Gourdault : Töpffer et ses œuvres.

Millet : Histoire naturelle des poissons et des oiseaux.

Morin (Ernest) : Jeanne d'Arc au point de vue moderne.

Parville (Henri de) : Pluralité des mondes habités. — Les générations spontanées. — Le magnétisme animal.

Samson : Les Plaideurs. — Fables. — Le Mariage de Figaro. — Les Précieuses ridicules. — Les Femmes savantes. — Le Festin de Pierre. — Le Dépit amoureux. — Le Misanthrope. — Fragments de poésie.

Sezzi (Madame Esther) : Étude du ridicule.

NANTES. — M. *Deschanel* (Émile) : Portraits physiologiques et littéraires.

NEMOURS. — M. *Daix*, ingénieur des mines : Les merveilles du monde ancien.

VICHY. — M. *Ballande* : Chefs-d'œuvre de la littérature française.

BIBLIOGRAPHIE.

Essais de philosophie hégélienne, par M. A. VÉRA.

M. Véra est un philosophe digne de ce nom qui ne se pique point cependant d'être chef d'école. Il aurait pu, sans se compromettre grandement, effacer du titre de ses *Essais* l'épithète qui rappelle le nom de son maître. Tout le monde, en France, a entendu parler de Hegel; mais combien se soucient de pénétrer dans la pensée de ce vaste esprit? On sera heureux du moins de retrouver dans cet écrit d'un de ses plus habiles disciples, l'empreinte de son enseignement. Les trois questions traitées dans ce volume sont fort diverses : une dissertation sur l'amour y forme antinomie avec une apologie de la peine de mort et une introduction à la philosophie de l'histoire, complète la triade. Un mot encore à la louange de M. Véra : il est hégélien, et il écrit clairement.

Matérialisme et spiritualisme, *étude de philosophie positive*, par M. ALPH. LEBLAIS, précédé d'une préface, par M. E. LITTRÉ, de l'Institut.

Cet ouvrage où le procès de la métaphysique est instruit non sans passion, sera goûté de cette partie toujours très-nombreuse du public qui préfère, même dans les écrits philosophiques, la verve à la modération. M. Leblais poursuit d'ailleurs un but nettement défini. Il se propose « de mettre en évidence un grand fait qui domine toute l'histoire de l'esprit humain, à savoir l'antagonisme perpétuel, le conflit constant entre la raison et le sentiment. » Une préface excellente où M. Littré défend le positivisme contre les attaques d'un de ses plus fermes adversaires, M. Janet, suffirait à elle seule pour recommander ce volume.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

En vente aujourd'hui :

PHILOSOPHIE DE L'ART, par M. H. TAINE. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

PHILOSOPHIE DE LA RAISON PURE, par M. SCHŒBEL. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

LA SCIENCE ET LES SAVANTS EN 1865 (premier semestre), par M. VICTOR MEUNIER, 1 vol. in-18 de 360 pages. 3 fr. 50

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 35. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 29 JUILLET 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Les conférences de la rue de la Paix, par **M. Eug. Véron.**

INSTITUT SUPÉRIEUR DE FLORENCE. — **Philosophie et morale.** — Cours de **M. L. Ferri :** Aristote et Machiavel.

ENTRETIENS LITTÉRAIRES DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN. — **Littérature anglaise.** — Conférence de **M. North Peat :** De la féerie en Angleterre.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Littérature du moyen âge.** — Conférence de **M. Adrien Viguier :** La chanson de Roncevaux.

Paris, 28 juillet 1865.

M. Louis Ferri est un ancien élève de l'École normale de Paris. Après de courts services dans l'Université de France, il est rentré, il y a environ dix ans, dans son pays natal, de même que deux autres membres de notre Université, Italiens d'origine, MM. Vera et Ferrari, qui sont devenus, l'un professeur à l'Université de Naples, l'autre député au parlement. M. Ferri a été nommé successivement professeur, puis inspecteur de l'enseignement secondaire en Piémont. Les services qu'il a rendus dans ces fonctions lui ont valu la croix des SS. Maurice et Lazare et la chaire de philosophie à l'Institut supérieur de Florence. Son origine et son éducation se retrouvent dans son talent et lui donnent un tour particulier; on peut dire que son esprit est franco-italien.

LES CONFÉRENCES DE LA RUE DE LA PAIX.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR de la *Revue des cours.*

Voilà le temps du silence revenu. M. de Boissy lui-même a cessé de parler, et dans presque toute la France les salles de conférence sont muettes. Puisque nous n'avons plus rien à entendre, c'est peut-être le moment de réfléchir sur ce que nous avons entendu. Nous sommes au début d'un mouvement d'enseignement mutuel général, qui aura probablement des conséquences considérables dans l'avenir, qui peut-être est destiné à transformer nos traditions universitaires. Cela me paraît suffisant pour que nous l'examinions avec quelque intérêt.

Je choisis comme sujet d'étude les conférences de la rue de la Paix, d'abord parce que ce sont les aînées de nos conférences, celles dont l'exemple a entraîné tout le reste, et aussi parce que c'est celles qui ont fourni jusqu'à présent le plus grand nombre d'entretiens à cette *Revue.*

Il faut tenir compte d'abord de la question d'emplacement. Il est bien clair qu'une conférence établie entre les Tuileries et l'Opéra, à égale distance du faubourg Saint-Germain, des Champs-Élysées et de la chaussée d'Antin, ne peut pas avoir le même caractère que si elle se trouvait au milieu du quartier latin ou du faubourg Saint-Antoine. La différence de public entraîne nécessairement une différence correspondante dans la nature et surtout dans la forme de l'enseignement. Les habitués des salons de la rue de la Paix ne demandent pas mieux que d'être instruits, mais à la condition que cela ne leur impose aucun effort. Il leur faut des causeries, non des leçons, et le plus savant homme du monde y risque-

rait fort de parler dans le désert, s'il ne savait pas revêtir sa science d'apparences aimables et faciles. Et même, pourquoi le dissimuler? la solidité sans l'agrément aurait beaucoup moins de chance d'attirer la foule que l'agrément sans la solidité. Des gens habitués pour la plupart aux causeries parfois spirituelles, mais souvent un peu vides du monde élégant, ne peuvent pas dépouiller tout d'un coup leurs habitudes au point de s'intéresser à la science pure, et de supporter sans bâiller ses doctes enseignements. Aussi les fondateurs et les continuateurs de ces conférences ont-ils compris que le seul moyen de réussir auprès du public auquel ils s'adressaient était de lui offrir surtout des récréations intellectuelles, qui pussent, sans trop de désavantage, soutenir la concurrence des spectacles, des concerts et des soirées. Le problème n'était pas des plus faciles à résoudre, et je ne prétends pas qu'il soit résolu complétement; mais la solution est en bonne voie, puisque les conférences de la rue de la Paix ont réussi. On peut espérer que d'ici à quelque temps elles seront entrées définitivement dans es habitudes du public et que la mode viendra d'aller à une conférence comme on va aux Italiens.

L'essentiel est de conquérir les femmes, et la chose serait sans doute déjà faite, si l'on avait trouvé un local qui permît de donner à la partie féminine de l'auditoire le plaisir qui est pour elle l'assaisonnement nécessaire de tous les plaisirs, celui de voir et d'être vue. Ces rangées parallèles de fauteuils ont l'inconvénient grave de ne laisser voir à chacun des assistants que des dos, et de dissimuler d'une manière fâcheuse les plus brillantes toilettes. Il en résulte un incognito des plus regrettables et des moins attrayants. Que l'on compte le nombre de femmes qui iraient aux Italiens ou à l'Opéra, s'il ne s'agissait que d'écouter de la musique! Enlevez aux théâtres leur disposition si bien imaginée pour mettre chacun sous l'œil de tous, pour donner aux toilettes et aux parures tout leur effet, et vous verrez qu'il n'y en aura guère plus qui resteront fidèles à Verdi ou à Meyerbeer qu'il n'y en a d'assidues aux causeries de la rue de la Paix. C'est là une faiblesse contre laquelle peuvent tonner tant qu'ils voudront tous les moralistes passés, présents et futurs, depuis Hésiode et Caton jusqu'à M. Dupin; mais c'est un fait qui n'est probablement pas près de n'être plus réel, et dont par conséquent il faut tenir grand compte quand on veut agir sur la plus belle moitié du genre humain. Lorsqu'on aura su l'intéresser au succès des conférences, elles seront bientôt à la mode et l'on n'aura plus rien à craindre pour leur avenir. Les femmes y entraîneront les hommes, et une fois l'habitude prise, nous pouvons espérer de voir renaître dans le monde des salons cet intérêt pour les choses de l'esprit, qui était si vif au dernier siècle dans la société polie, et qui est aujourd'hui si fort en décadence. Il est parfaitement certain que l'ennui est au fond la maladie générale des gens qui semblent passer leur vie dans les plaisirs. A force de ne rien lire et de ne rien entendre que leurs propres conversations, ils finissent par n'avoir rien à dire. Les hommes s'en vont dans leurs casinos et dans leurs clubs fumer et jouer, pendant que les femmes trônent dans leurs salons déserts, n'ayant pour se distraire entre elles que d'insipides commérages sur les modes ou des médisances de coterie. Quand elles sauront qu'elles peuvent aller écouter d'autres conversations plus intéressantes sans être obligées de faire des sacrifices de toilette et sans avoir à craindre d'être réduites à l'admiration d'un ou deux voisins, elles s'empresseront d'y aller. Je m'en remets pour les retenir à l'habileté et à l'esprit des *conférenciers*.

Vous allez peut-être m'accuser de spéculer sur des défauts qu'il faudrait bien plutôt chercher à corriger. Mais quand on veut corriger les gens, il faut bien commencer par les prendre comme ils sont; pour inspirer les goûts qui leur manquent, il faut s'appuyer sur ceux qu'ils ont. Je crois, pour mon compte, que toutes les récréations intellectuelles sont morales, par cela même qu'elles déshabituent des autres; je crois que, en rendant à l'esprit son ressort, elles doivent finir par le dégoûter de ces plaisirs plats et vides qui, par l'affaissement qu'ils causent, mènent souvent plus loin qu'on ne pense. S'il est vrai, comme j'en suis persuadé, que ce qui manque le plus à une bonne partie de la société française, c'est le goût et l'habitude des plaisirs de l'esprit, il est bien clair que ce n'est pas par le seul attrait de plaisirs qu'elle ne comprend guère qu'on pourra lui en inspirer le désir, tout comme pour faire aimer le travail aux enfants, il ne suffit pas de leur en vanter les avantages et les joies. Les femmes, et même les hommes, sont plus ou moins enfants par certains côtés, et si la meilleure méthode est sans contredit de les conduire au bien par leurs qualités, il peut être parfois nécessaire de les y mener par leurs défauts.

J'en trouve la preuve dans les conférences mêmes que vous avez publiées. Pourquoi ce soin constant d'éviter tout dogmatisme, tout appareil purement scientifique, si ce n'est pour s'accommoder à la faiblesse des auditeurs, qu'effaroucherait un enseignement trop sévère? Et si nous prenons la liste complète des conférenes qui ont été faites pendant toute l'année, quels sont les noms que nous voyons revenir le plus souvent? Sont-ce ceux des professeurs dont l'enseignement peut être considéré comme le plus solide et le plus profond? Non, ce sont ceux des causeurs les plus agréables et les plus spirituels, ceux qui connaissent et pratiquent le mieux l'art de parer leur science et presque de la dissimuler sous des dehors aimables et gracieux. Pourquoi cela, sinon parce que l'auditoire se compose en grande majorité de gens plus sensibles à l'agrément et au charme du langage qu'à la profondeur et à la nouveauté de l'enseignement? Évidemment les organisateurs de ces cours ont cru devoir tenir grand compte des caractères et, il faut bien le dire, des défauts particuliers de l'auditoire qu'ils voulaient attirer.

Est-ce à dire que ces conférences aient été inutiles, qu'elles n'aient rien de sérieux, que ce soient de simples exercices de beau langage pour amuser des désœuvrés? Faut-il n'y voir rien de plus, comme je l'ai entendu soutenir, qu'un essai de résurrection de ces lectures publiques dont vous nous parlez dans votre numéro du 22 juillet, et auxquelles M. Moy attribue une si détestable influence sur la littérature romaine? Pour moi je n'en crois rien, et quand l'institution des conférences de la rue de la Paix n'aurait eu d'autre résultat que de fournir à M. Weiss l'occasion de ses deux entretiens sur Favart et sur Piron et Gresset, deux vrais chefs-d'œuvre de grâce, d'esprit et de finesse, n'y aurait-t-il pas là de quoi fermer la bouche aux amateurs exclusifs de la critique austère et farouche? Où ont-ils vu des dissertations graves plus nourries de faits et d'idées? Croient-ils donc que pour être sérieux il suffise de manquer d'esprit? Il est vrai que pour bien des gens, l'esprit consiste à peu près uniquement dans l'art de placer des mots et de tourner des phrases; il est vrai également que le plus souvent les gens d'esprit se contentent de se jouer à la superficie des choses et de raviver par l'expression des banalités plus ou moins usées; mais pourquoi? Précisément parce qu'ils manquent d'esprit. Aussi ce jeu peut-il plaire un instant par une sorte d'excitation factice; mais l'on est tout étonné au bout de quelques heures de ne plus rien retrouver dans sa mémoire de ce charme si séduisant. C'était un parfum léger qui s'est évaporé au premier souffle, et dont il ne reste plus d'autre trace qu'un vague souvenir. Mais l'esprit de M. Weiss est d'une tout autre sorte. Outre l'expression et le tour spirituels et vifs, il a ce que j'oserais appeler l'esprit de l'intelligence, l'esprit qui pénètre et qui perce. Enlevez-lui son style si vivant et si personnel, ses hardiesses de mots, ses délicatesses de formes et traduisez le reste en bas-breton, en patagon, en quelque patois que vous vouliez : il vous restera encore un morceau de critique, non-seulement remarquable par la solidité du jugement, par la personnalité de l'appréciation, par l'absence de toute banalité, par la justesse des aperçus; mais ce qui est plus merveilleux, c'est que, à moins de tout bouleverser et de tout dénaturer, votre traduction restera spirituelle par la conception de l'ensemble, par la finesse des rapprochements et des points de vue, par le sentiment des nuances, par la disposition des développements, par la pénétration psychologique des causes, tant l'esprit qu'on n'est habitué à voir qu'à la surface, et à considérer comme un simple vêtement, a ici tout pénétré, façonné, imbibé jusqu'au cœur, jusqu'à la moelle, tant il fait corps avec le reste, ou plutôt tant il est le corps lui-même! Comptez combien nous avons dans notre critique littéraire de morceaux qui supporteraient cette épreuve, et cela vous donnera à peu près la mesure de ce que valent ceux-ci. M. Weiss a résolu le problème de satisfaire tout le monde, excepté ceux qui sont bien décidés à n'être satisfaits de rien. A ceux qui ne regardent que les dehors, il plaît par le ton enjoué, par l'esprit de saillie, par l'agrément du discours; aux délicats, par la nouveauté des vues, par la justesse de l'accent, par la vérité du sentiment, par la précision et la fermeté de la langue, par la haine du lieu commun, par l'absence de toute déclamation, par ce je ne sais quoi qui met l'auditeur en communication intime avec l'orateur, et qui donne à sa parole la personnalité et la vie. Quant aux esprits un peu étroits et même un peu grossiers, qui se croient solides et profonds parce qu'ils dédaignent tout ce qui plaît et tout ce qui brille, qui n'apprécient que la gravité et le sérieux, et qui en toutes choses recherchent le syllogisme fondamental, pour que ces entretiens les satisfassent, il suffirait d'en retrancher toutes les qualités de sentiment, d'esprit et d'imagination, qui leur déguisent l'anatomie du discours, et je suis convaincu qu'un résumé bien sec aurait encore de quoi les réjouir.

Je me suis arrêté longtemps sur ces deux entretiens, mais c'est qu'à vrai dire c'est la fleur du panier, et vous n'en seriez pas quitte à si bon marché, si je vous faisais part de toutes les observations que j'ai notées en les lisant. J'aurais bien voulu aussi pouvoir dire quelques mots des conférences de madame Esther Sezzi et de M. Camille de Chancel, car si je les trouve moins remarquables pour l'ensemble des qualités que celles de M. Weiss, il serait injuste de ne pas signaler au moins en passant l'élévation de pensée et la largeur de vues dont l'un a fait preuve dans l'examen du théâtre de George Sand, et l'érudition piquante de l'autre dans son entretien sur les *Femmes et la mode*.

Mais pour ne pas abuser de votre hospitalité, je me hâte d'arriver aux récits de voyage de MM. Lejean et Charnay, et à la curieuse leçon de M. Joly sur l'homme fossile et les habitations lacustres (voir la *Revue des cours scientifiques* du 18 mars 1865). Au fond, cette dernière leçon est encore un récit de voyage, seulement c'est un voyage dans le temps au lieu d'être un voyage dans l'espace. M. Joly nous amène à sa suite dans un pays bien plus mystérieux encore que les contrées inexplorées de l'Afrique, et où les surprises se succèdent à chaque pas. Mais quel compte M. Joly aurait eu à rendre à la Sainte Inquisition, s'il était venu nous faire le récit de son voyage anté-diluvien quelques centaines d'années plus tôt!

Les voyages de MM. Lejean et Charnay ne nous mènent pas aussi loin que ceux de M. Joly, et surtout ils ne soulèvent pas des questions aussi graves, au moins en apparence. Cependant, outre le plaisir qu'on éprouve toujours à entendre un homme parler des pays qu'il a vus, quand ces pays nous sont inconnus, et quand il peut dire :

J'étais là; telle chose m'advint,

il y a dans ces récits d'aventures plus ou moins extraordinaires, dans ces descriptions de mœurs plus ou moins étranges un intérêt sérieux, un enseignement grave et utile, qui se glisse et se grave d'autant mieux dans la

mémoire qu'ils affichent moins la prétention de nous instruire. Comment persister à croire à toutes les théories de nos psychologues éclectiques, quand on voit leurs affirmations sur l'éternité et sur l'universalité des principes rationnels démenties par l'observation directe de tant de populations primitives? Rien ne serait plus facile que de faire un volume de commentaires philosophiques sur la condition intellectuelle de l'humanité dans les siècles passés, comparée à son état présent, en s'appuyant tout simplement sur les cinq ou six leçons de MM. Joly, Lejean et Charnay; mais ces commentaires auraient l'inconvénient d'être longs et lourds à lire, et l'on ne les lirait pas, tandis que pour saisir les courtes observations et les descriptions rapides des narrateurs, il suffit d'avoir les oreilles ouvertes. Si l'Europe moderne doit avoir la gloire de civiliser l'Afrique, celle-ci nous rendra peut-être un service non moins essentiel, en nous délivrant à jamais des chimères, des préjugés et des erreurs que les défenseurs de la philosophie traditionnelle cultivent et propagent avec un zèle et un talent dignes d'une meilleure cause.

Donnez-nous beaucoup de récits de voyage. Cela ne nuira pas aux intérêts de la *Revue*, car il y a beaucoup de curieux dans le monde, et encore plus de gens qui aiment à être amusés. Par les récits de voyage, vous les amuserez, et, ce qui vaut mieux, vous les instruirez, presque sans qu'ils s'en doutent. Je sais bien qu'il n'est pas toujours commode de se procurer des voyageurs intelligents et amusants, mais il y en a, puisque MM. Lejean et Charnay existent, et que sans doute ils n'ont pas encore achevé de dire tout ce qu'ils ont vu.

En résumé, les conférences de la rue de la Paix me paraissent être dans une bonne voie. Je me doute bien qu'il ne faut pas juger de tous les entretiens par ceux que vous avez publiés, car il est à supposer que vous n'avez pas choisi les plus mauvais. Mais quand tout le reste serait médiocre, ce qui est loin d'être vrai, les habitués de ces cours n'auraient pas perdu leur temps. D'ailleurs, à mesure que le goût de ces récréations intellectuelles se répandra et que s'accroîtra le nombre des auditeurs, de nouveaux professeurs se formeront. Nous devons déjà nous estimer très-heureux d'en avoir du premier coup trouvé de si distingués pour un genre d'enseignement si nouveau. Puisqu'il a pu se soutenir et grandir malgré la défaveur évidente des circonstances, il n'a plus rien à craindre pour l'avenir, et pour peu qu'on lui laisse la liberté de croître, on peut prévoir que d'ici à quelques années nous n'aurons plus, sur ce point, rien à envier à l'Angleterre.

Eugène Véron.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE FLORENCE.

PHILOSOPHIE MORALE.

COURS DE M. LOUIS FERRI.

Aristote et Machiavel.

I.

On chercherait vainement, dans la *Politique* d'Aristote, une locution équivalente à ce que nous appelons la « raison d'État », mais si les mots n'y sont pas, l'idée qu'ils désignent s'y trouve tout entière, et remplit de ses développements plusieurs livres de ce grand ouvrage (1). En effet, les auteurs qui ont traité de la raison d'État d'une manière méthodique (voy. entre autres Botero, la *Ragion di Stato*, Venise, 1589), l'ont définie : l'art d'organiser, d'agrandir et de conserver les États, objets dont Aristote s'est longuement occupé, et sur lesquels il nous a légué de profonds enseignements.

Il est vrai qu'il ne s'est pas beaucoup arrêté sur les moyens d'accroître l'État; mais, loin de l'en blâmer, il faut peut-être lui en savoir gré, car cette lacune tient à ses principes, et ses principes sur ce point sont conformes à l'humanité et à la justice. Le but qu'il assigne à la société est la paix, et par la paix, le bonheur; les moyens qu'il propose d'y employer consistent dans le développement harmonieux de toutes les facultés humaines, et dans l'exercice régulier de toutes les vertus relatives à la vie pratique et intellectuelle, de sorte que pour lui, comme pour Platon, la grandeur des États dépend beaucoup moins de l'étendue du territoire et du nombre des citoyens que de leur caractère et de leurs mœurs. La guerre n'est donc, pour Aristote, qu'une nécessité passagère ou une mesure de prudence destinée à prévenir les dangers, ou à repousser les attaques. En général, il condamne la conquête, il s'élève même avec indignation contre ceux qui en font le but principal du gouvernement, et il ne l'approuve que lorsqu'elle remplit une mission civilisatrice en soumettant les barbares aux peuples policés.

Les enseignements d'Aristote relatifs aux moyens d'organiser et de conserver l'État sont beaucoup plus considérables. On peut réduire à trois les objets auxquels ils se rapportent : la *nature*, la *constitution*, l'*éducation*. La nature prédispose les peuples aux différentes formes de gouvernement; la constitution détermine et développe ces formes; l'éducation en assure le succès et la durée. Or, l'éducation suppose la constitution, et la constitution dépend des circonstances sociales et de l'esprit des peuples, c'est-à-dire de la nature. C'est donc par la nature qu'il faut commencer; elle est le premier anneau de la chaîne des faits politiques.

Les peuples ne sont pas tous également propres à être

(1) Les VIIe et VIIIe, outre une partie du VIe. Nous suivons l'ordre des livres de la *Politique* établi par M. Saint-Hilaire dans sa traduction.

gouvernés, ni capables de recevoir les mêmes formes de gouvernement; de grandes différences les distinguent. Aristote, en signalant après Hippocrate celles qui existent entre les Grecs et les barbares, les fonde comme le médecin de Cos sur le caractère et les mœurs; comme lui, s'inspirant de l'orgueil national, d'accord ici avec la vérité, il vante la supériorité de la race hellénique sur les races barbares; il fait remarquer la position de la Grèce, située dans une région moyenne, entre le nord de l'Europe et l'Asie, et il la regarde comme un pays privilégié où les hommes aiment la liberté et ont du goût pour les arts, sans être indisciplinés comme les septentrionaux, ou efféminés comme les Asiatiques.

Mais laissons ces considérations sur les climats, et l'esprit des nations, qu'Aristote ne développe pas, et où il a cependant le grand mérite d'avoir ouvert une voie parcourue plus tard par Montesquieu avec tant de gloire. Fidèle à sa logique, et avec ce coup d'œil supérieur qui distingue son génie, Aristote ramène au double principe de la *quantité* et de la *qualité* de la population toutes les causes extérieures et naturelles qui président à la formation des États. Il faut, avant tout, calculer convenablement leur rapport, si l'on veut fonder un gouvernement durable. Le nombre des masses, l'importance des classes supérieures, l'autorité et la puissance de certaines familles, que des titres spéciaux élèvent au-dessus des autres et placent naturellement à la tête de la société; les occupations habituelles du peuple, qui peut être agriculteur ou pasteur, propre à la marine ou à l'industrie, capable de fournir des armées de terre ou des flottes, suivant les pays et les circonstances, tous ces éléments doivent être étudiés et combinés de manière à assurer à l'État l'appui d'une force prépondérante et conservatrice. Selon le caractère de cette force, le gouvernement sera donc monarchique, oligarchique ou démocratique, et chacune de ces espèces devra se modifier en s'appliquant d'après les cas particuliers; par où l'on voit qu'Aristote est bien loin de vouloir ramener toutes les formes politiques à un type unique, mais qu'il cherche, au contraire, à rendre l'art de gouverner aussi varié que la nature et aussi multiple que les faits. Ce qu'il demande, avant tout, aux sociétés humaines, ce n'est pas la justice et la perfection, mais la force, et en cela aussi il est bien différent de Platon, qui subordonne complétement la force à la perfection et à la justice.

Il est vrai qu'Aristote admet et décrit un idéal politique, mais, tandis que son maître puise le sien dans la raison et l'impose aux faits comme une règle unique et invariable, celui d'Aristote n'est qu'un heureux mélange des éléments de la réalité, mélange qui est toujours désirable, mais n'est pas toujours possible, parce qu'il dépend des faits extérieurs et des accidents. D'où il suit aussi que pour Platon l'art politique poursuit un seul but, la justice absolue ou la perfection, et n'emploie qu'un seul moyen, la justice relative ou la forme approximative du gouvernement parfait, et voilà aussi pourquoi sa science politique se réduit à la description de deux États, l'un qu'il croit parfait et qu'il juge lui-même inapplicable; l'autre idéal aussi, mais applicable, c'était l'État de la *République* et l'État des *Lois*, tandis que l'idéal d'Aristote, étant considéré comme une tendance de la nature, n'est réalisable que dans la mesure mobile de cette tendance, et n'est obligatoire pour le législateur que dans les limites très-variables des faits où elle se manifeste. Il en résulte encore que, pour Platon, la raison d'État, c'est la raison même, qui regarde dans les idées, et, traçant ou croyant tracer l'image de la perfection politique, ne consent à la modifier qu'une seule fois pour la rapprocher de la faiblesse humaine, au lieu que pour Aristote c'est un art qui interprète ou prétend interpréter les fins diverses de la nature, qui détermine les rapports multiples entre le réel et le possible de même qu'entre le possible et le parfait, et n'est proprement qu'une transaction continuelle entre les faits et l'idéal.

Je n'entends pas examiner maintenant les mérites et les défauts de deux doctrines si différentes; je me contenterai de faire observer que le sens commun n'adopte ni ne repousse entièrement en politique, comme dans tout le reste, l'idéalisme et l'empirisme, la préférence exclusive de l'idée ou du fait. Tout le monde comprend qu'une politique qui bâtit l'État sur les idées abstraites du bien et du beau n'est pas pratique, et que celle qui ne reconnaît aucune règle supérieure aux faits est inique. Tout le monde sent que la vérité doit être également éloignée de ces deux extrêmes, et consister dans leur harmonie, mais jusqu'à quel point, dans quelle mesure et suivant quelle règle cette harmonie est-elle possible, c'est ce qu'on ignore généralement, et c'est ce qui perpétue les divisions et les malentendus dans la vie des peuples, et ce qui rend si difficile la tâche de l'histoire.

Sans traiter maintenant cette question, je vous y signale l'origine d'un problème non moins général qui regarde directement la raison d'État, et dont la solution est du plus haut intérêt, je veux parler des rapports de la morale et de la politique. La raison d'État, que Platon s'était efforcé d'identifier avec l'idée de la justice, s'en sépare dans Aristote pour faire alliance avec la force. Platon se trompe sans doute en interprétant les ordres de la loi morale; il lui arrive même d'en méconnaître tellement le sens qu'il tombe parfois dans la plus grande injustice, mais il n'en faut pas moins distinguer sa méthode des erreurs qu'il a commises en l'appliquant. Une critique éclairée doit reconnaître la grandeur du principe platonicien, tout en signalant les causes qui en ont fait dévier, malgré lui, l'auteur de la *République*. Sans doute Aristote recherche aussi l'harmonie de la force et de la justice, son idéal politique en est la preuve (voy. le livre IV), mais tandis que cet idéal n'est qu'un but supérieur et dernier, sa raison d'État embrasse tous les gouvernements possibles, les bons comme les mau-

vais, ceux qui sont conformes à la justice comme ceux qui la violent. Pourvu qu'un État renferme des germes de vie et de durée, Aristote y aperçoit une force qu'il faut développer, un système de moyens dont il faut reconnaître et calculer le rapport avec la fin de la nature. Si le bien y fait défaut, les conseils de son art l'y ajoutent ou l'augmentent, moins, il est vrai, pour détruire le mal que pour le tempérer, et pour empêcher la ruine de l'État plutôt que pour en hâter la transformation. Aussi ne comprend-on guère qu'un écrivain très-distingué pour son érudition dans cette matière, M. Ferrari (1), attribue à Machiavel le mérite spécial d'avoir fondé en politique un art universel, relatif à toutes les formes de gouvernement, indifférent aux théories et aux principes; or, la raison d'État, telle qu'Aristote l'a entendue, a précisément pour base la classification de ces formes, et embrasse dans ses préceptes tous les aspects possibles de l'État, et quant aux principes, si Machiavel les a trop souvent sacrifiés, Aristote ne les a pas toujours respectés non plus. Les divergences entre la morale et la raison d'État n'ont pas leur première source dans les livres de l'écrivain italien, mais dans ceux du philosophe grec.

Examinons rapidement jusqu'où vont ces divergences dans l'ouvrage d'Aristote, et d'abord notons immédiatament que ce philosophe ne donne pas pour base à l'État une force quelconque, mais celle qui, eu égard aux circonstances, est la plus convenable pour organiser la société et en consolider la constitution. Observons ensuite que si Aristote considère la force comme le premier fondement des États, et si le problème de leur organisation lui semble, pour ainsi dire, *mécanique*, plutôt que *juridique*, néanmoins, le point de vue moral n'en est pas absent; le bien et le mal sont mélangés et relatifs. Or les témoignages de l'histoire confirment que le bien est inégal dans le monde, qu'il diffère selon l'état des sociétés, et les degrés de la civilisation, de sorte que, suivant les maximes de la philosophie péripatéticienne, on peut, avec beaucoup de justesse, le comparer à une forme qui passe peu à peu de la puissance à l'acte, et qui se dégage successivement des liens de la matière et de la nécessité.

Ensuite, il est opportun de remarquer qu'Aristote, en nous apprenant comment se fondent les mauvais gouvernements, ne nous en conseille pas l'application, mais se propose avant tout de nous les faire comprendre et de nous indiquer les moyens d'en tempérer les excès dans l'intérêt de l'ordre et de l'humanité. Sa raison d'État ne doit donc pas être confondue avec l'arbitraire, car elle interroge les faits, elle examine les conditions des sociétés, elle tient compte de la nature et de la force, objets importants pour toute philosophie politique qui se fonde sur la réalité et n'élève pas ses théories sur des abstractions, mais insuffisant pour une science qui aspire à être complète, car ils ne renferment pas un critérium sûr du juste et de l'injuste, une règle invariable de ce qu'il y a d'essentiel et de constant dans les droits et les devoirs des hommes considérés en société. Pour trouver ce critérium, c'est proprement la conscience et non la nature extérieure qu'il faut consulter, c'est aux idées et non aux phénomènes qu'il faut s'adresser, et sur ce point il est impossible de retrouver les titres du genre humain sans corriger Aristote par Platon.

Le temps me manque pour suivre Aristote dans le développement de cette partie de la raison d'État qui regarde les règles à observer dans le plan des constitutions, et où d'ailleurs il faut reconnaître un accord assez soutenu entre la morale et la politique. Les nombreux préceptes qu'il offre aux fondateurs des républiques peuvent en somme se réduire au principe si connu de la *pondération des pouvoirs*, et ce principe lui-même peut se ramener à la définition de la vertu, dans laquelle Aristote aperçoit un milieu entre deux extrêmes, car, privée ou publique, chez l'individu ou dans l'État, l'activité n'est régulière que si elle est conforme au milieu, éloignée des exagérations, tempérée et pendante. D'où il suit que les gouvernements doivent craindre l'excès de leurs propres tendances, les combattre par les tendances opposées, et se rapprocher autant que possible d'une forme mixte et moyenne.

Ces conseils sont excellents, d'autant plus qu'ils sont en harmonie avec la morale, car ils tendent à augmenter la part de la justice et à diminuer celle de l'injustice dans les constitutions politiques, mais il ne faut pas se tromper sur le degré de leur pureté et de leur élévation, car ils n'ont pas pour but de préparer la voie au meilleur gouvernement, mais plutôt d'empêcher les moins parfaits de se perdre. Personne ne songe moins à transformer la société qu'Aristote. S'il examine les causes des révolutions, ce n'est pas pour nous apprendre à les guider par le progrès, mais à les combattre et préserver la forme de l'État de toute atteinte. Aristote est un conservateur à outrance, et, dans sa sollicitude pour le maintien de l'ordre établi, il ne distingue pas entre le bien et le mal, entre ce qui approche de l'idéal et ce qui s'en éloigne. Je n'en veux d'autre preuve que sa doctrine de l'éducation. Quel moyen plus puissant de transformer les mœurs et d'assurer l'accord de la politique et de la morale! Aristote en convient avec toute l'antiquité; il trace même un plan pédagogique pour les citoyens de sa république parfaite, mais cela ne l'empêche nullement de diviser l'éducation comme la justice et la vertu en un certain nombre d'espèces correspondantes aux formes de l'État, et le premier conseil qu'il donne aux gouvernements dans l'intérêt de leur conservation, est d'élever les jeunes gens conformément au principe de la constitution, et de leur apprendre les devoirs particuliers à leur cité (liv. VIII, chap. VII, et liv. V, chap. Ier de la *Politique*).

(1) Voy. le livre intitulé : *Machiavel juge des révolutions de notre temps*, imprimé à Paris en 1848, et le cours sur les écrivains politiques italiens, imprimé à Milan, 1862.

Du reste, il ne faudrait voir là ni une contradiction, ni une négligence; Aristote se rend parfaitement compte d'une difficulté qui découle de ses principes, car il déclare expressément (liv. III) que la destination de l'homme et celle du citoyen divergent l'une de l'autre dans les États imparfaits, et ne se concilient que dans la république parfaite, et nous savons qu'il ne peut en aucune manière ramener l'éducation et l'État à un seul plan, parce que, suivant sa doctrine, les constitutions dépendent des circonstances, et les mœurs doivent suivre le principe des constitutions.

Voilà bien la raison d'État en opposition avec la morale, car l'une veut que les mœurs se plient aux exigences des constitutions, et l'autre que les constitutions concourent à rendre les mœurs conformes à la fin de l'humanité.

Mais c'est surtout dans les moyens qui concernent la conservation des gouvernements qu'on aperçoit le côté le plus périlleux de la raison d'État chez Aristote. Je m'arrêterai un instant sur ceux qui se rapportent à la tyrannie, parce qu'ils touchent au point de la plus grande division entre la politique et la morale.

Il y a, suivant Aristote, deux plans à suivre pour conserver la tyrannie. L'un emploie surtout la violence et la terreur jointes à l'astuce; l'autre a recours à la dissimulation, et cache sous les dehors de moyens honnêtes un but inique.

Aristote lui-même a soin de vous avertir qu'il puise la plupart des règles relatives au premier système dans la conduite de Périandre, tyran de Corinthe, et dans les coutumes du gouvernement des rois de Perse. L'exposition qu'il en fait est tellement vive et saisissante, qu'on serait tenté de croire qu'il les approuve, si ses déclarations explicites n'étaient de nature à dissiper tous les doutes sur la rectitude de ses intentions. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que la conservation de la tyrannie fait partie de la *Politique*, et qu'Aristote, en étudiant les moyens de maintenir les mauvais gouvernements ressemble à un peintre qui s'inquiète moins de la moralité de son sujet que de l'effet du tableau et de la beauté de l'exécution. Sa politique est ici un art indépendant de la morale, un art dont tout le prestige consiste dans l'habileté, et toute la bonté dans le succès.

On connaît la conduite tenue par Périandre devant les envoyés de Thrasybule, qui lui demandait conseil contre les ennemis de son pouvoir. Pour toute réponse, l'astucieux despote les mena dans un champ où, en leur présence, il coupa les épis dont la cîme s'élevait au-dessus des autres. Aristote engage les tyrans à profiter de cette leçon; la mort et l'exil les débarrasseront des meilleurs citoyens; ils emploieront tous les moyens qui peuvent semer dans la cité la défiance, la division et la peur; ils favoriseront l'ignorance; ils ne permettront ni associations, ni institutions scientifiques, ni éducation publique; ils appauvriront leurs sujets avec les taxes; ils les occuperont avec la guerre; ils veilleront sur eux constamment; ils les entoureront de soupçons et de craintes; ils réserveront leurs faveurs pour les méchants; ils imiteront les démagogues qui flattent la populace et calomnient les hommes loyaux et indépendants.

Mais, comme on l'a vu, la dissimulation peut conduire au même but que la violence. Dans le plan qui la prend pour guide, il est essentiel que le tyran paraisse revêtu de toutes les qualités qui font les bons princes. Il faut qu'il passe pour administrateur habile, pour maître dans l'art de gouverner; qu'il s'entoure de splendeur et de magnificence; qu'il honore le talent, et que, remplissant publiquement les devoirs de la religion, il fasse en sorte d'être regardé comme l'objet de la protection spéciale des dieux.

II.

Vous le voyez, le machiavélisme est beaucoup plus ancien que Machiavel; le philosophe de Stagyre l'a décrit dix-huit siècles avant le secrétaire de Florence; les tyrans de la Grèce l'avaient mis en pratique bien avant ceux de l'Italie, et Périandre en avait été, à Corinthe, un maître aussi redoutable que César Borgia le fut plus tard dans les Romagnes. Il n'y a pas d'astuce ni de cruauté qui ne puissent rentrer dans les deux systèmes auxquels Aristote ramène toutes les règles relatives à la conservation de la tyrannie. Aussi la différence qui existe entre Machiavel et Aristote touchant la doctrine de la raison d'État me paraît-elle dépendre moins du fond des choses que de leur époque, de leur caractère, de leur esprit et des fins diverses qu'ils se sont proposées en écrivant leurs livres. Le génie d'Aristote est spéculatif, celui de Machiavel est essentiellement pratique; l'un fonde ou du moins organise la science politique sur de nouvelles bases, l'autre se sert d'une science faite pour composer un art nouveau; il en résulte que l'un s'élève par l'observation à la région du général et de l'abstrait objet de la science, tandis que l'autre se renferme presque toujours dans la sphère des règles et des maximes susceptibles d'une application immédiate. Dans le livre d'Aristote, la spéculation est l'essentiel, la règle pratique est l'accessoire, et lui-même a soin de nous avertir qu'il n'entend pas toucher à la tâche du législateur. Dans l'ouvrage de Machiavel, au contraire, la vérité générale est presque toujours renfermée dans le conseil, identifiée avec l'exemple, incorporée pour ainsi dire avec l'histoire, personnifiée avec les hommes célèbres qui sont le sujet de ses méditations. Ce côté de la pensée de Machiavel s'aperçoit d'une manière évidente dans les plus connues de ses maximes, dans celle-ci par exemple, que « pour sauver la liberté reconquise, il » est nécessaire de tuer les fils de Brutus, » et dans les suivantes : « qu'un prince doit savoir employer tour à » tour dans sa conduite la bête et l'homme; qu'étant » dans la nécessité de bien employer la bête, il doit ap» peler à son secours le renard et le lion, parce que le » lion ne se défend pas des piéges et le renard ne se

» défend pas des loups, et que ceux qui font toujours le » lion ne s'y connaissent pas. »

Les conseils fournis par Aristote aux gouvernements sont ingénieux et profonds. Ceux de Machiavel sans être moins habiles sont plus résolus. On y sent sous des formes différentes la diversité du caractère et de la situation; dans Aristote, la marche paisible de la spéculation philosophique n'est jamais troublée par l'écho des passions politiques; tandis que Machiavel ne parvient pas à cacher entièrement l'indignation contenue du grand citoyen dont la pensée séjourne constamment parmi les hommes et qui n'entreprend de fréquentes excursions dans le vaste champ de l'histoire que pour en revenir promptement avec plus de savoir au secours de sa patrie.

Tournant sa foi politique vers le passé plutôt que du côté du présent et de l'avenir, Aristote place son idéal dans la constitution des anciennes républiques de la Grèce. Son état modèle est une ville dont le territoire ne dépasse pas celui de Sparte ou d'Athènes; son gouvernement parfait est tiré des institutions des principaux législateurs grecs. L'empire d'Alexandre se forme en vain sous ses yeux; le philosophe ne semble comprendre ni son importance, ni la destinée réservée aux grandes monarchies après l'œuvre passagère d'Alexandre. Il y a, il est vrai, dans la *Politique*, plus d'une preuve que son auteur déplorait les divisions de la Grèce; il lui échappe même en faveur de son union un vœu que nous devons précieusement recueillir; mais que ce vœu est stérile et combien on regrette qu'il ne soit suivi d'aucune idée pour en préparer la réalisation! Machiavel gémit à son tour sur les malheurs de son pays, mais il recherche les causes et veut y porter un remède. Juge sévère de ses concitoyens, il connaît et condamne leur faiblesse; il admire les États puissants qui entourent l'Italie, divisée et menacée; il se débat contre l'adversité du sort, la lâcheté des esprits, la petitesse des hommes et des choses. Il a vu un grand nombre de principautés et de républiques tomber successivement après de faibles et inutiles efforts, sans rien fonder d'important et de durable, sans rien accomplir pour l'unité et la grandeur de la nation, par ignorance ou par imprévoyance, faute de courage ou de bonheur. Cette opposition entre les circonstances extérieures et son génie le tourmente et le détermine à écrire les pages immortelles des discours sur Tite-Live, ou ses idées profondes sur les questions les plus difficiles de la politique sont un reproche éloquent à l'incapacité ou à l'impuissance des contemporains. Le sentiment de la grandeur coule, pour ainsi dire, dans chaque page de ses écrits et déborde comme un fleuve qui renverse les digues et se forme un lit plus large, non sans avoir causé quelque dommage par l'impétuosité de son cours. Machiavel affirme plus d'une fois la distinction du juste et de l'injuste, du bien et du mal moral; mais, connaissant trop bien son siècle, il désespère des hommes, il leur reproche de ne savoir être ni tout à fait bon ni tout à fait méchants, de ne pas savoir saisir les occasions de mal répondre aux faveurs du sort, de ne pas savoir se rendre utiles à eux-mêmes et à la patrie. Le désir d'une force qui réponde à ses desseins identifiés avec les besoins de l'Italie le soulève violemment au-dessus des faits moraux et le rend indifférent au choix des moyens, pourvu qu'ils conduisent à ses fins. Aussi est-il d'avis que la patrie doit être défendue avec gloire ou avec infamie, et que de toutes les manières elle est bien défendue; maxime immorale trop semblable à l'antique adage : que le salut du peuple est la loi suprême; maxime inadmissible dans l'intérêt même de l'État; car la moralité publique est la partie la plus essentielle de la vie des peuples et il ne saurait y avoir au monde d'objet plus digne d'être protégé et conservé.

Son idéal politique est une république puissante et conquérante; Rome est le modèle de force, d'activité et de grandeur qu'il replace sous les yeux des Italiens faibles, divisés et trop dépourvus d'initiative; il comprend cependant que dans l'Italie de son temps la république et la monarchie sont également possibles et peuvent l'une et l'autre, grâce aux règles de l'art politique et aux conseils d'une expérience profonde, s'élever au faîte de la puissance. Voilà pourquoi pour chasser les étrangers de l'Italie, pour la délivrer des barbares qui la souillent, il appelle de tous ses vœux un prince absolu pour obtenir l'indépendance de la nation, il est prêt à déposer entre les mains d'un tyran les libertés publiques.

La raison d'État est donc chez Machiavel plus hardie et, qu'on me passe le mot, plus révolutionnaire que dans Aristote; il faut ajouter qu'elle est plus violente. Machiavel distingue comme le philosophe grec deux voies à suivre dans la conduite du tyran, la violence et la dissimulation; mais lorsqu'il pèse dans les balances de sa politique le gain et la perte qu'on en peut attendre, c'est trop souvent pour la violence qu'il penche, et pour assurer la puissance de son prince, il appelle à son secours le lion qui dévore les loups autant et plus volontiers que le renard qui découvre les piéges. C'est ainsi que dans les soulèvements il est, suivant lui, plus prudent d'exterminer les partis que de les diviser; on doit occuper en personne les pays reconquis ou les dévaster, il faut tuer les fils de Brutus dans les républiques et Brutus dans les monarchies.

Or quelle est la raison de ce surcroît de violence dans la politique de Machiavel? Pourquoi ces conseils impitoyables aux princes et aux républiques? C'est que les temps sont changés, c'est que l'Italie de Machiavel est dans une condition trop différente de celle où était la Grèce d'Aristote; c'est enfin qu'en présence de cette diversité de circonstances politiques, le penseur italien poursuit un but entièrement opposé à celui du philosophe grec. Tandis que la conquête macédonienne unit la Grèce et fonde un grand empire, Aristote ne pense

qu'à restaurer l'autonomie des villes helléniques; son idéal tout pacifique semble presque une réaction contre les conquêtes de Philippe et d'Alexandre; pour le réaliser, il n'a nul besoin d'un Périandre, la dictature et la tyrannie nuisaient à ses desseins; l'amour de la justice dans les Grecs et la modération dans leur chef lui suffisent (1). Machiavel, au contraire, tend à une fin pour laquelle la modération et la vertu sont insuffisantes, surtout à une époque comme la sienne. En effet, il ne s'agit pas pour lui de conserver, mais de détruire; ce n'est pas sur un passé stérile, mais sur un avenir glorieux que se tournent ses regards. Habitué à méditer sur les causes de la grandeur des Romains, gémissant sur la faiblesse de l'Italie, il est plus occupé des moyens de former un grand État que de ceux qui peuvent servir à conserver les petites puissances dont la vie s'éteint sans gloire, et pour réaliser ses idées, il ne repousserait pas le secours d'un scélérat audacieux; César Borgia serait son héros! Il lui pardonnerait tout s'il pouvait remplir ses espérances et satisfaire les aspirations de son patriotisme! Tant il est persuadé de la nécessité d'une force prépondérante; tant son pessimisme et son mépris pour les hommes de son temps sont profonds et fondés! Tant il lui semble impossible de faire le bien avec les moyens avoués par la morale à une époque où le poison et l'épée tranchent les questions politiques, où le droit et la justice sont foulés aux pieds par l'astuce et la violence. Observons aussi à l'appui de cette différence que nous avons établie entre Aristote et Machiavel, que l'écrivain italien s'occupe de l'organisation militaire dans tous ses ouvrages politiques et notamment dans le traité spécial qu'il a consacré à l'art de la guerre, tandis que le philosophe grec néglige complétement cette partie de la science du gouvernement. Et l'on comprend qu'il en soit ainsi si l'on réfléchit que la guerre est inutile à Aristote dont l'État idéal n'aspire qu'à la paix, tandis qu'elle est nécessaire à Machiavel qui distingue les cités en deux classes, les belliqueuses et les pacifiques, et dont l'admiration pour Rome et les grands États ne peut se passer des ressources militaires. Du reste, aucune ou presque aucune diversité entre eux à l'égard des différentes formes de gouvernement. Ils en admettent le même nombre, ils les rapportent aux mêmes origines; ils diffèrent cependant en un point, c'est que l'Italien, plus incliné à voir le mal que le bien, les déclare tous susceptibles de se corrompre et destinés à périr excepté un seul, c'est-à-dire celui qui résulte du mélange de tous les autres; voilà pourquoi Sparte lui paraît admirable, et Rome lui semble encore plus heureuse que la cité de Lycurgue, parce que les consuls, les tribuns et le sénat y joignent et fondent dans un ensemble harmonieux les institutions de la monarchie, de l'aristocratie et de la république. Enfin achevons ce parallèle déjà trop long en remarquant que Machiavel a reconnu ainsi qu'Aristote le rapport qui existe entre le caractère des peuples et leurs gouvernements, que, ainsi que lui, et d'une manière non moins opposée à nos sentiments, il a compris la religion parmi les ressorts de l'État et au nombre des instruments de la politique.

Voilà quelques-unes des raisons principales qui font d'Aristote et de Machiavel les deux plus illustres représentants de la raison d'État dans l'histoire de la philosophie politique; mais je crois interpréter les aspirations du sens commun devant le grand problème de la raison d'État, en disant que notre époque ne peut ni accepter sans restriction, ni repousser sans réserve les enseignements de ces grands hommes. Des principes nouveaux nous séparent de leurs tendances, une expérience plus large et des connaissances plus complètes nous ouvrent des horizons plus vastes. Les idées de droit et de devoir exprimées pour la première fois avec clarté par les stoïciens et les jurisconsultes romains et assujetties enfin par Kant à une analyse profonde, ont consolidé en la déplaçant la base de la justice. L'esprit partage aujourd'hui avec la nature l'autorité qui fonde et organise les sociétés; la raison arrache à la force le sceptre qu'elle a longtemps porté, ou plutôt la raison et la force, l'esprit et la nature manifestent à la science et à l'humanité régénérée un rapport nouveau. Les progrès de la civilisation et de la moralité publique n'admettent plus une politique qui pactise avec l'iniquité, qui sacrifie le droit à la gloire ou à la puissance. Sans doute la violence peut reparaître chaque jour et ne cessera peut-être jamais de faire partie de l'histoire, mais elle n'appartient déjà plus à la science et elle est bannie pour toujours de la sphère des idées. Il y a enfin cette différence profonde entre la raison d'État telle que la science et la politique l'ont conçue et pratiquée jusqu'à nos jours, et celle qui prévaut aujourd'hui dans les pays libres et éclairés de l'Europe civilisée, c'est que l'une admettait le *droit de la force* tandis que l'autre reconnaît la *force du droit*. N'oublions pas cette transformation de la loi fondamentale de la politique; opposons-la avec confiance à ceux qui s'obstinent à nier le progrès et les nobles destinées du genre humain; gardons surtout le précieux dépôt de cette vérité dans les idées pour en assurer le triomphe définitif dans les faits.

LOUIS FERRI.

(1) On sait que, d'après Plutarque (*Vie d'Alexandre*), Aristote avait donné à son élève le conseil de se conduire en maître envers les barbares, de se contenter de l'*hégémonie* à l'égard des Grecs.

ENTRETIENS LITTÉRAIRES DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN.

CONFÉRENCE DE M. NORTH PEAT.

De la Féerie en Angleterre.

Dans le vaste champ de la littérature européenne, il est un sujet qui a toujours intéressé toutes les nations,

captivé tous les âges, passionné tous les publics: c'est le roman.

Aucun pays, la France exceptée, n'a produit plus de romans que l'Angleterre. Nous en trouvons là pour tous les goûts, pour toutes les situations de la vie, pour tous les âges, pour toutes les croyances politiques, pour la foi et la forme religieuses. Il est même, parmi les autres, un roman d'une nature tout à fait particulière, et qui pendant longtemps a été fort à la mode de l'autre côté du détroit : c'est le roman-féerie.

L'illusion nous séduit, la fable nous distrait. Nous aimons à traîner, jusqu'à la dernière heure, la chaîne des fictions qui s'attache à notre berceau. Tous, les plus sérieux d'entre nous, comme les plus distraits ou les plus frivoles, alors que, les pieds sur les chenets ou tisonnant à l'âtre qui pétille, nous revoyons dans les étincelles qui jaillissent et voltigent les feux-follets de notre enfance, nous goûtons des jouissances ineffables, nous revivons la vie passée, nous nous redisons à nous-mêmes les contes bleus dont nous berçait notre mère! Nous avons commencé par laisser flotter notre esprit sur les flammes capricieuses, nous l'avons laissé courir follement sur leurs arabesques sans nombre; puis, avec un retour des joies du premier âge, nous nous sommes redit tout bas *Peau d'Ane* et le *Petit Poucet*, et tout doucement, sur une pente insensible, nous nous laissons dériver à toutes les exquises délicatesses du cœur, à la famille, et, je veux le répéter, à la mère, premier mot qu'on a bégayé, tout enfant, comme une caresse, dernier mot qu'on prononcera, vieillard, comme une prière.

En vérité, cette minute dans le passé n'est qu'une minute; mais quelle minute délicieuse! Oui, qu'on l'avoue ou non, tous, jeunes et vieux, petits et grands, nous en tenons pour le fantastique, et notre imagination, notre meilleure amie à tout prendre, est toujours prête à nous entraîner vers ces routes inconnues où l'âme jouit, par avance, des délices de l'avenir; révélations intérieures, harmonies suaves et sublimes dont nous avons tous la conscience sans en saisir les rapports.

En Angleterre, les fées, les magiciens et les sorciers datent de l'époque la plus reculée. Chaucer, dans un conte intitulé : *Wif of Bathe*, nous dit qu'au bon vieux temps du roi Arthur le territoire anglais en était tout peuplé. Merlin, cet enchanteur né du commerce du ciel et de l'enfer, est, on le sait, d'origine bretonne. De vieilles chroniques rapportent que ce fut lui qui transporta, d'Irlande en Angleterre, ces énormes rochers qui s'élèvent près de Salisbury et qu'on appelle *Stone Henge*. Dans le pays de Galles, auprès d'une montagne nommée *Montagne de Merlin*, est située une cave dont l'ouverture, visible à distance, devient invisible à mesure qu'on s'en approche. D'après une tradition, c'est dans cette grotte que sont enterrés les chevaliers de la Table ronde ainsi que le roi Arthur lui-même. De nos jours encore, la *Roche aux fées*, la *Grotte aux fées*, la *Fontaine aux fées*, ne sont point rares en Angleterre, particulièrement dans l'Oxfordshire, le Wilshire et le Cambridgeshire.

Cette croyance aux fées était tellement enracinée dans l'esprit du peuple, que le christianisme, en l'éclairant de sa lumière, ne put parvenir à la détruire complétement. Nous en retrouvons, presque à chaque instant, l'influence et les traces dans la littérature du pays. Le roi Jacques Ier a laissé, sous forme de dialogue, un ouvrage d'autant plus curieux, qu'il est presque impossible aujourd'hui d'en obtenir un exemplaire. Le monarque pusillanime s'attache à démontrer dans ce livre l'existence des démons, des sorciers et des enchanteurs en qui, du reste, il avait lui-même entièrement foi. On parlait alors d'apparitions comme d'une chose tout à fait naturelle, et les superstitions les plus étranges étaient en cours. Un peu plus tard, le sage Addison fit de grands efforts pour guérir ses compatriotes de la crainte des esprits, ce qui n'empêcha pas l'historien Robertson de croire aux sorciers, et le docteur Johnson d'avoir peur des revenants. Ne nous hâtons pas de trouver ridicules les bonnes gens de ce temps-là. Notre dix-neuvième siècle, qui ne saurait manquer d'être le plus éclairé des siècles, puisqu'il est le nôtre, a déjà eu, ne l'oublions pas, ses tables tournantes et parlantes, ses *mediums*, ses spirites. Certes, on lit d'étranges choses dans le livre du roi Jacques, mais on en dit, notez que je ne dis pas qu'on en voit, je ne veux pas me compromettre, de bien plus étranges encore par le fantastique qui court.

Les fées de l'Angleterre avaient le privilége, qui est d'ailleurs caractéristique de la profession, de se métamorphoser et de prendre à plaisir la forme qui leur convenait le plus. On en trouvait quelques-unes au caractère aimable, joyeux et bienveillant; d'autres, au contraire, de celles que les rois et les reines oublient toujours de convier à la naissance des enfants, et qui, méchantes et vindicatives, arrivent toujours avec quelque fâcheux correctif aux présents de leurs compagnes. Elles étaient toutes dirigées par un roi et une reine que Shakespeare, dans le *Songe d'une nuit d'été*, a immortalisés sous les noms d'Oberon et de Titania. Elles se rassemblaient dans les lieux les plus isolés, sous les bocages les plus touffus, et, la nuit, on pouvait les voir dansant gaiement, au clair de la lune, leurs rondes aériennes. Mais, malheur au voyageur égaré, aux curieux ou aux indiscrets qui s'avisaient de troubler la compagnie! Ils échappaient difficilement au ressentiment des sorcières.

Parmi les innombrables fées de l'Angleterre, Puck ou Robin Goodfellow, Robin le bon diable, mérite une mention toute particulière. C'est le prince des sylphes. Au temps de Ben Johnson, on redoutait beaucoup ce petit génie. Bien des gens même croyaient qu'il n'était autre que Satan en personne. Sa puissance de locomotion laisse loin derrière elle les fameuses bottes de sept lieues; car, s'il faut s'en rapporter à la chanson, Puck, en moins de quarante minutes, pouvait tracer un cercle autour du globe, *put a girdle round about the earth in*

forty minutes! Il habitait généralement les pans couverts de suie de la cheminée, ou les fentes de la muraille, à côté de la cellule harmonieuse du grillon. Non moins aimable et complaisant que le lutin allemand Herdekind qui, pendant trente ans, éplucha les légumes de son évêque, Puck se chargeait, lui aussi, des plus humbles soins de la maison. Il gardait les troupeaux et glanait les épis oubliés dans les champs. Les tours qu'il prenait plaisir à jouer aux bons habitants des campagnes n'étaient, à vrai dire, que des farces innocentes. Ainsi, nous le voyons traire le lait des vaches, chatouiller le nez des paysans endormis, égarer les voyageurs dans leur route, et se transformer en cheval, en bœuf ou en âne, selon les circonstances. Il aimait aussi à s'introduire furtivement le soir dans les chaumières, à éteindre les lumières et à dérober de doux baisers aux belles jeunes filles assises autour du foyer :

And out the candles I do blow
The maids I kiss.
They shriek, Who's this?
I answer nought but, ho, ho, ho.

Si nous jetons un regard sur la littérature fantastique de la Grande-Bretagne, nous y découvrirons de précieux trésors. Loin de moi l'idée d'en faire ici l'énumération complète. Permettez-moi, toutefois, de vous en signaler rapidement quelques-uns, les principaux.

En première ligne, du moins par ordre de date, je citerai les *Contes de Canterbury* qui ont assuré l'immortalité au nom de Chaucer. Mélange singulier de fables orientales et de légendes du moyen âge, cet ouvrage se compose d'une série d'histoires racontées par des pèlerins dans l'intention de se distraire d'un long voyage. Ces contes, pleins d'enjouement et de naïveté, montrent une imagination riante et féconde, mais capricieuse, procédant par bonds, très-peu réglée en un mot.

La *Reine des fées*, de Spenser, est une allégorie fort ingénieuse, dont le succès, lors de son apparition, fut très-grand, et qui, de nos jours encore, est considérée comme l'un des monuments les plus curieux de la littérature anglaise. Ce poëme, divisé en plusieurs chants, nous présente le récit d'un chevalier vertueux, le prince Arthur, qui aperçoit, en rêve, le reine des fées Gloriana, en devient électriquement amoureux et marche à la conquête de ses bonnes grâces, en livrant différents combats aux vices, ses adversaires. Suivant quelques commentateurs, ce prince n'est autre chose que Sir Philip Sydney, et Gloriana, la reine Élisabeth.

Le poëme de John Chalkhill intitulé : *Thealma et Clearchus*, qui chante d'une manière fort pittoresque l'âge d'or et tous ses attraits, mérite également de se ranger parmi les bonnes productions de la littérature qui nous occupe. La *Sorcière de l'Atlas* que nous devons à Shelley; la *Sorcière de Berkeley*, ballade des plus émouvantes où Southey a déployé toute la vigueur de son style et toute la puissance de son imagination; enfin, l'*Ancien matelot* et le *Christabel* du lakiste Coleridge, tels sont quelques-uns des meilleurs poëmes que la féerie a inspirés aux auteurs anglais.

Si, maintenant, nous passons aux romans, j'aurai à vous rappeler les histoires terribles de mistress Radcliff; les hommes volants, *Flyingmen* de Wilkins, qui présentent à l'imagination tant de tableaux gracieux et bizarres; le *Château d'Otronte*, d'Horace Walpole, avec son gigantesque spectre d'Alphonse, son portrait vivant et marchant de l'ancêtre de Manfred. Je n'en finirais point s'il me fallait nommer tous les livres de ce genre. Il en est un cependant que je ne dois point oublier : *Gulliver. Gulliver!* quel magique souvenir! Qu'il est puissant à évoquer les douces joies de notre enfance! Il y a des livres à destinée singulière qui font autour d'eux un tel bruit de renommée qu'ils empêchent d'entendre jusqu'au nom de leur auteur. Les *Mille et une Nuits*, par exemple, qui les a écrites? Qu'importe! Autant vaudrait demander qui ne les a pas lues. C'est tout au plus si une jeunesse railleuse se souvient, au travers des fumées du vin de Champagne, que cet excellent M. Galland les a traduites; et encore c'est pour le réveiller au milieu d'une des plus glaciales nuits de décembre, l'amener à sa fenêtre en nocturne costume, et lui demander de vouloir bien conter une de ces histoires qu'il sait conter si bien. Qui donc est l'auteur, je vous prie, du plus vieil ami de tout le monde, de *Robinson Crusoé?* Hors les savants, qui le sait? C'est ta faute aussi, mon pauvre Daniel de Foë. Eh quoi! tu t'avises d'écrire un livre qui entre si bien dans l'esprit de tous, qui répond si bien à l'imagination de chacun, que chacun se l'approprie, devient ton héros, s'enferme dans ton île, et, s'identifiant avec ton personnage, vivant dans l'intimité de tes délicieux détails, n'a garde de se soucier de toi pas plus que de mouche qui vole. Et qui donc a écrit *Gulliver?* Ah! *Gulliver*, c'est différent. Swift, on le sait généralement, en est le père. Et pourquoi le sait-on? Parce que *Gulliver* n'est pas une œuvre naïve et franche prise sur le fait, spontanée, en un mot; parce que *Gulliver* c'est une satire. Certes, on peut le dire hardiment, Gulliver, c'est Swift avec les qualités de son esprit et les défauts de son cœur; avec le désordre, la fougue et le brillant de son inspiration; avec son immense mépris des hommes et son profond désintéressement des choses. Que l'on ne vienne pas prétendre que c'est là un livre écrit seulement pour les petits enfants, une sorte de conte de *Ma mère l'Oie*, plus brillant par la forme et plus vif par l'imaginative. C'est un livre écrit aussi pour les grands enfants; et, tenez, les lèvres pincées du sarcastique doyen vous le disent à satiété. Serait-ce par hasard une satire politique? On l'a dit de son temps, et du nôtre on l'affirme. Walter Scott, qui serait plus grand peut-être s'il avait moins écrit, décide le problème en ce sens. En effet, Lilliput et Blefuscu c'est bien la France et l'Angleterre. Comment donc? Mais il y a là jusqu'au détroit qui sépare ce qu'avant la question d'Orient on

appelait encore les vieilles ennemies. Mais non, vous vous trompez, *Gulliver* n'est pas plus une satire politique qu'un conte d'enfants. En vérité, maître Jonathan ne se serait pas mis en frais de fine raillerie et d'esprit méchant pour si peu. Satire politique! Et que lui fait à lui la France? disons mieux : que lui fait l'Angleterre? Croyez-vous qu'il ne veuille prendre à partie que son pays et son temps? Oh! que non! Sa verve ira plus haut et frappera plus fort. *Gulliver!* Ce sera une satire philosophique s'attaquant au monde entier et à tous ses faux dieux, battant en brèche amis et ennemis, lilliputiens de toutes les tailles, de tous les pays, de tous les sexes, de tous les âges, de toutes les conditions, marchant bravement et droit à l'homme! Satire d'autant plus mordante et plus vraie, d'ailleurs, que l'auteur y déploie une sorte de naïveté et de bonhomie, la naïveté et la bonhomie de Swift s'entend, c'est-à-dire la griffe sous la patte de velours, la morsure sous la caresse, la brûlure sous le baiser. Ce livre, je le répète, n'est pas un simple laisser-aller de l'esprit et de la plume, une sorte d'école buissonnière de l'imagination, c'est un admirable procédé pour dire poliment aux gens de rudes vérités. Vieillissez un peu, la chose est facile, et relisez *Gulliver*, l'ami de vos jeunes années. Vous ne retrouverez plus les mêmes idées, les mêmes souvenirs, les mêmes impressions. Vous vous sentirez émerveillé de cette raillerie fine, délicate et juste. En posant le livre, on se secoue les oreilles, il est vrai, parce qu'on se sent un peu étrillé; mais on se console bientôt, et l'on rit à la charitable pensée que le prochain en a sa bonne part. Or, il est bien entendu, une fois pour toutes, que c'est toujours la part du prochain qui fait rire.

Les superstitions irlandaises ont toujours été plus nombreuses et, gloire qui n'est pas sans mérite, plus excentriques que celles de l'Angleterre. Dans la verte Erin, la croyance aux fées est partout répandue. Ces fées habitent des buissons sacrés. Si quelque propriétaire incrédule se permettait aujourd'hui de raser un de ces bosquets, il risquerait fort de voir ses tenanciers prendre en mauvaise part un pareil sacrilége. L'influence souvent maligne de ces divinités effraye beaucoup le pauvre Irlandais qui, pour s'en garantir, porte au cou des amulettes et cloue à l'entrée de sa demeure un vieux fer d'âne. L'une des fées les plus célèbres est connue sous le nom de Phooka. Son humeur est gaie, parfois même bouffonne, mais ses dehors sont peu séduisants. La tradition nous la représente, en effet, avec un œil au milieu du front, à l'instar de ce fameux nègre de Simbad le marin. Un œil au milieu du front, c'est là un accessoire indispensable pour un cyclope, peu gracieux pour une fée. Phooka est généralement mal disposée envers les hommes. Elle les attaque sur les routes écartées, pendant les nuits les plus sombres et aux heures les plus indues. On lui reconnaît un ricanement diabolique et un sourire infernal qui magnétise peu à peu la victime. Après l'avoir longtemps tourmenté, elle saute sur le dos du malheureux qu'elle poursuit, et se maintient ainsi en selle, jusqu'à ce qu'il tombe épuisé de fatigue et de terreur.

Un lutin d'une nature différente, c'est Shefro. Il passe sa vie dans les caves, s'introduisant furtivement dans les barils de vin, et en vidant le contenu. Il a une prédilection toute particulière pour le vieux Porto et le Madère sec. Si cette qualité suffisait, il y aurait encore des lutins de nos jours; mais Shefro n'a pas que cette vertu d'être ivrogne, il est encore, par supplément, vaurien, paresseux, vivant aux crochets du voisin, au demeurant le meilleur fils du monde.

Le *Banshee* est un génie de l'air. Son privilége est d'annoncer la mort. Quand un Irlandais sent approcher sa dernière heure, ses amis, ses parents, entendent autour de la cabane des cris, des gémissements et des battements d'aile. C'est le *Banshee* qui guette le dernier souffle du mourant pour s'emparer de sa proie.

Ces croyances et tant d'autres encore qui sont fort en honneur dans l'île aux vertes collines, ont naturellement donné naissance à une foule d'écrits intéressants et curieux. Un des contes les plus amusants peut-être de l'Irlande, c'est celui du *Voyage à la lune*, de Daniel O'Rourke. Il n'est pas sans ressemblance, je le sais, avec l'histoire de Simbad le marin, celle du baron Munchausen, et celle de Hans Plaal. Mais j'ose affirmer qu'il est plus humoristique.

L'Écosse a toujours été un terrain singulièrement fertile et merveilleusement approprié à la littérature fantastique. D'innombrables légendes fourmillent chez ce peuple superstitieux. Je vous recommande les *Lettres* publiées par Walter Scott sur la démonologie et la sorcellerie, elles vous mettront parfaitement au courant de toutes les prouesses des fées et des revenants de la Calédonie. C'est à Robert Burns, le Shakespeare de l'Écosse, que nous devons l'une des descriptions les plus vives et les plus animées du sabbat des sorciers. Je veux parler du conte intitulé : *Tam O'Shanter.*

Nous en avons presque fini, de notre temps, avec les sylphes, les fées et les sorciers. — Ils ne sauraient plus, en effet, dans le roman moderne, dans la poésie contemporaine, exciter le moindre intérêt. La raison en est facile à comprendre. Quelque surprenantes et prodigieuses qu'aient été les conceptions bizarres de nos ancêtres, le progrès des sciences, les découvertes modernes, les innombrables merveilles de l'industrie, les ont complétement éclipsées. On peut le dire hardiment, le fantastique des siècles passés s'est, de nos jours, métamorphosé en réalité. Nous savons maintenant qu'il y a quelque chose de plus surprenant, de plus audacieux et de plus téméraire que notre imagination; ce quelque chose, c'est le génie de l'homme, ou si vous le préférez, c'est le souffle de Dieu!

Ce serait, en vérité, un ouvrage bien curieux et bien attrayant, que celui qui s'attacherait à nous retracer tout ce qu'il y a eu de vérité dans les erreurs d'autrefois! Dans ces mondes enchantés, dans ces pays de chimères,

où nos pères aimaient à transporter leur pensée, que de faits impossibles et absurdes alors, qui se sont accomplis depuis! Vous vous rappelez la légende d'Alexandre qui, léguée aux trouvères par l'antiquité, finit enfin par prendre, sous la main de Lambert de Châteaudun et d'Alexandre de Bernai, une forme imposante. Eh bien! dans ce poëme du XIIe siècle, je lis que le héros macédonien s'élança dans les airs et que, protégé par une cloche de cristal, il descendit ensuite dans les profondeurs de la mer. L'aérostat et la cloche à plongeur n'ont-ils pas réalisé ce que l'antiquité n'avait entrevu que comme de simples fables?... Ah! messieurs, si dans notre première enfance, sous la forme d'un conte des *Mille et une Nuits*, l'on nous eût dit que le soleil, fatigué d'être toujours là-haut, descendrait ici-bas pour s'amuser à faire des portraits; si l'on nous eût dit qu'au moyen d'un fil métallique, l'Angleterre et la France se tâteraient le pouls et se parleraient à l'oreille; si l'on nous eût dit qu'en respirant un mystérieux liquide, le couteau du chirurgien serait pour nous sans douleur; si, enfin, promenant notre jeune curiosité au milieu d'un palais de cristal, l'on nous eût parlé de ces immenses machines qui mettent en mouvement tout un monde de roues, de poulies et d'engrenages pour suppléer, au besoin, la force de l'homme, qui de nous n'eût éprouvé un étonnement, un ravissement plus grand encore que celui que nous avons tous ressenti à la lecture des contes de *Ma mère l'Oie!*

J'ai dit que les fées ne figuraient plus guère dans la littérature contemporaine. Il ne faudrait pas en conclure cependant que les fées soient tout à fait mortes. Il n'en est rien, Dieu merci. Elles vivent encore. Mais elles sont revenues à leur véritable destination; elles se sont réfugiées dans ces milliers de contes charmants écrits pour l'enfance et qu'en Angleterre l'on a surnommés : *Contes de la nourrice*, *Nursery Tales*.

Sourira qui voudra de ces contes, je les aime de toute la poésie de mes premiers souvenirs. Je les considère, en outre, comme un excellent moyen d'éducation, comme un levier destiné à soulever les jeunes intelligences. Certes, je ne désire point que l'on entretienne les petits garçons de démons hideux, de sorciers ou de sorcières, de revenants ou d'anthropophages. Mais, dussé-je passer pour un grand enfant, je ne puis m'empêcher de confesser que j'aime ces fées qui se laissent traîner dans une coquille de noix attelée de scarabées verts ou dans un carosse d'écorce de potiron tiré par des rats harnachés en toiles d'araignées. J'avoue également que j'ai une prédilection toute particulière pour ces péris qui vivent dans les mille rayons de l'arc-en-ciel, et se nourrissent du parfum des fleurs. Et j'aime autant la tante Tirelire, la petite bergère du pays de Patapon, et la poule qui pond des œufs d'or, que le soleil qui s'appelle Apollon, et ce glouton de Saturne qui, en avalant des pierres de taille, les prend bêtement pour de la chair délicate d'enfants nouveau-nés. Quand je lis l'histoire de *John Gilpin*, celle de *Tom Thumb*, celle de *Jacques le Tueur de géants*, dont les terribles paroles : *Fe-Faw-Fum, I smell the blood of on Englishman*, sont dans la mémoire de tous; quand je lis : *Whittington et son Chat*, et tous ces délicieux petits livres dont la simplicité n'est jamais vulgaire, dont le langage est toujours pur, et où l'auteur sait s'oublier lui-même pour ne songer qu'à ses jeunes lecteurs, j'éprouve, je l'avoue, ce plaisir extrême qu'aurait pris le bon la Fontaine, si *Peau d'Ane* lui eût été conté.

On a prétendu que les contes de fées contribuaient à fausser le jugement des enfants. Il n'en est rien. Ils font naître au contraire une simplicité touchante, une exaltation candide, un amour du merveilleux qui ne s'éteindra que trop tôt sous le poids des réalités de la vie.

N'enlevons donc point aux enfants ces innocentes superstitions, ces symboles obscurcis d'aspirations et d'espérances inhérentes à notre destinée. Emportés par l'imagination comme par l'hippogriffe de la fable, laissons-les vivre, avec leur touchante crédulité, au sein de cette littérature simple et naïve; laissons leurs petites âmes, comme des cerfs-volants vers la nue, s'élancer gracieusement vers ces horizons bleus où tout est si calme, que cela fait involontairement penser au ciel! Assez tôt, je le répète, viendront les douleurs, l'amertume et le découragement; assez tôt sonnera l'heure de la réalité! Que la bataille humaine commence au moins pour nos petits enfants comme une amusante féerie..... Et, nous-mêmes, messieurs, tout sérieux que nous soyons, au milieu des tempêtes et des bouleversements de notre existence, comme repos aux études positives, en face de nos livres, nos vieux amis de tous les jours, *amemus meminisse*, n'oublions jamais ces mêmes contes qui, pour l'avoir tant charmée, nous rappellent notre jeunesse; n'oublions point ces premières et fraîches impressions du matin de la vie. Frappons de temps en temps, comme le Petit Chaperon rouge, à la porte de ce monde enchanté qui, torrent irrésistible, nous entraînera de nouveau vers les rives fleuries de l'impossible. Et, pour terminer enfin par un mot qui résume ma pensée tout entière : *Tirons la bobinette, la chevillette cherra!*

NORTH PEAT.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. ADRIEN VIGUIER

La chanson de Roncevaux.

Le 13 octobre 1066, deux armées étaient en présence dans les plaines d'Hastings, où allait se disputer entre Guillaume et Harold la couronne d'Angleterre. Un trouvère guerrier, du nom de Taillefer, poussa son cheval en avant du front de bataille, et entonna la *chanson de Roland*, lançant son épée en l'air et la recevant dans sa main tout en chantant. Et les Normands répétaient en refrain : « Dieu aide! *Diex aïe!* »

Cette chanson de Taillefer, était-ce le poëme de Théroulde ou une cantilène (1)? Était-ce le poëme que les soldats français

(1) M. Vitet, *Revue des deux mondes*.

chantaient encore au temps du roi Jean? « Pourquoi chanter Roland ? disait ce roi à un soldat. Il n'y a plus de Roland. — Il y en aura plus d'un, répondit le soldat, quand nous aurons un Charlemagne. »

Après des siècles d'oubli, en l'année 1822, M. Bourdillon s'occupa du poëme de Théroulde. M. Monin en fit le sujet de sa thèse. Sur un éveil donné par l'abbé de la Rue, M. Francisque Michel produisit en 1837 l'édition bodléienne. MM. Francis Wey, Delécluze, Lenormant, Génin, Vitet, Paulin Paris, d'Héricault, d'autres esprits travailleurs ont repris la Chanson de Roncevaux ou de Roland, et, tout récemment, le succès d'un opéra en a ravivé le souvenir.

Théroulde aurait été, d'après Génin, le précepteur de Guillaume le Conquérant ou, tout au moins, le fils de ce précepteur, abbé de Péterboroug, mort en 1098 : ce qui place la *geste* de Roland au XIe siècle. Un tel auteur pour un tel poëme, cela nous plaît. Nous aimons voir auprès l'un de l'autre le poëte et le roi conquérant. Mais au fond, on ne sait guère bien que le nom de Théroulde, et encore !... Du reste, c'est une conformité de plus avec Homère.

Quant au personnage même de Roland, « qu'était-ce, dit M. Sainte-Beuve, que ce préfet militaire de Charlemagne tué à Roncevaux dans une affaire d'arrière-garde? Un soldat quelconque, si peu illustre, si peu mémorable », qu'Éginhard lui donne quelques lignes, et c'est tout. D'où est venue à Roland cette popularité énorme dont il jouit, cette popularité qui remplit le monde entier? A quoi Roland doit-il tout cela? Pourquoi, par exemple, n'a-t-on pas préféré au téméraire, à l'aveugle Roland, Olivier, l'autre paladin, non moins vaillant et seulement plus sage? Roland l'a emporté précisément pour son défaut même, parce qu'il exprime ainsi plus complétement le caractère de la nation. Roland rend mieux le Français recherchant toujours, comme ses ancêtres gaulois et francs, le péril jusqu'à l'aveuglement, jusqu'à la folie. On aime Roland par la même raison que, dans Homère, bon gré mal gré, on s'attache à l'indomptable Achille.

Que voulez-vous? Nous aimons cette valeur impétueuse, aveugle, téméraire, sans raison. C'est la furie française, la valeur indisciplinée qui perdit Crécy, Poitiers, Azincourt, qui perdra toujours la France plutôt que de reculer. Défaut, grand défaut, mais dont le Français ne se guérira jamais, — nous l'espérons.

Donc jamais plus vraie, plus naturelle, plus éclatante et plus sympathique personnification de la France en aucun de ses fils que dans Roland. Aussi a-t-il été pour nous ce que fut Hercule chez les Grecs, Rustem chez les Perses, Antar chez les Arabes, Artus chez les Celtes, Odin chez les Scandinaves.

Nul nom, assurément, n'a eu plus de retentissement, et non pas seulement en France, mais dans le monde entier. « Quelle île si perdue, quel coin de terre si reculé, dit Génin, que l'histoire de Roncevaux n'y ait pénétré? » Les bardes islandais mentionnent souvent dans leurs poésies le cor de Roland, dont le son portait à vingt milles.

Les Turcs, chose étrange! les Turcs que Roland avait combattus, réclamaient Roland pour leur compatriote. « Ils gardent à Brousse, dit Belon, son épée, chère comme un reliquaire, car ils pensent que Roland était Turc. »

La même épée se conservait pareillement à Saint-Denis, à Blaye, au château de Roc-Amadour et ailleurs, comme l'urne de Cana et autres reliques. Enfin, la patrie de Médée, le pays de la Toison-d'Or, connaissait Roland, dont le nom sera sans doute aussi venu par les croisés de Godefroy. « Et probablement la Colchide fournirait aujourd'hui moins de renseignements sur Jason et Médée que sur Roland et la belle Aude. Le chef des Argonautes a cédé la place au neveu de Charlemagne. »

Mais c'est surtout vers les Pyrénées, au théâtre même de ses exploits, que nous trouverons des souvenirs multipliés de Roland.

« Ce Roland, nous dit le continuateur de l'*Histoire du Languedoc*, est encore aujourd'hui l'objet de récits fabuleux, de mythes poétiques, dans toute la chaîne des monts pyrénéens. C'est le *Pas de Roland*, la *Brèche de Roland* vers la Grasse, c'est la *Garde Roland* ; dans le Roussillon, le pâtre montre les empreintes de son cheval, *las ferraduras del cavall de Roland*; Toulouse possède le cor dont il tirait des sons si retentissants, plus loin est sa terrible Durandal et son tombeau. Des récits naïfs, des ballades en langue romane y rappellent encore ses exploits. »

Parmi les autres monuments qui rappellent les exploits et la mort du neveu de Charlemagne, il faut distinguer surtout le chant d'Altabiçar (*Atabiçaren cantua*), poëme en langue *Escuara* et qui aurait conservé chez les *Escualdunacs* le souvenir de la bataille de Roncevaux. Mais ce chant est-il ancien? Quel était ce prieur de monastère qui le donna à la Tour-d'Auvergne, commandant la *Colonne infernale* de l'armée des Pyrénées-Orientales, en 1794? Et pourquoi la Tour-d'Auvergne n'a-t-il pas dit un mot de ce chant dans ses *Origines gauloises?* Quoi qu'il en soit, il est curieux :

« Un cri s'est élevé du milieu des montagnes des Escualdunacs ; et l'Etchego-Jauna (1) devant sa porte a ouvert l'oreille, et il a dit : « Qui va là ? que me veut-on ? » Et le chien qui dormait aux pieds de son maître s'est levé et il a rempli les environs d'Altabiçar de ses aboiements.

« Au col d'Ibane'ta un bruit retentit... Ils viennent ! ils viennent ! Quelle haie de lances ! Comme les bannières versicolores flottent au milieu ! Quels éclairs jaillissent des armes !

« Combien sont-ils ? Enfant, compte les bien : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et des milliers d'autres encore !... »

Et puis, à la fin du chant :

« Ils fuient ! ils fuient ! Où est donc la haie de lances ? où sont ces bannières versicolores flottant au milieu ? Les éclairs ne jaillissent plus de leurs armes souillées de sang. Combien sont-ils ? Enfant, compte-les bien : vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, quinze, quatorze, treize, douze, onze, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois, deux, un ! Un ! Il n'y en a même plus un. C'est fini. Etchego-Jauna, vous pouvez rentrer avec votre chien, embrasser votre femme et vos enfants, nettoyer vos flèches, les serrer avec votre corne de bœuf, et ensuite vous coucher et dormir dessus. La nuit, les aigles viendront manger les chairs écrasées, et tous les os blanchiront dans l'éternité. »

Certainement il y a là un effet, et ce n'est pas l'œuvre du premier venu, mais d'un artiste habile; mais on peut trouver dans ce chant une certaine recherche précisément en ce qu'il a de plus original, cette numération symétrique qui n'est pas peut-être d'une naïveté primitive. Au pis aller, le nom de l'auteur de ce chant qu'a révélé M. de Montglave pourra s'ajouter à ceux de Macpherson et de Surville.

Le personnage de Roland a subi des modifications dans les âges comme dans les pays divers qu'il a parcourus, ce qui fait qu'on peut bien compter au moins trois Roland. Le premier, le Roland d'Eginhard, d'une existence bien courte, ne paraît qu'à Roncevaux au moment où il y périt. On a ajouté qu'il

(1) Le seigneur ou maître de la maison.

était neveu de Charlemagne, et cette parenté même a été difficile à établir.

Le second, c'est le Roland du chant guerrier, l'homme de fer et d'acier de Théroulde, bien autrement vivant que le premier, et dont l'existence n'est pas près de finir. De celui-ci diffère fort le troisième, le chevalier amoureux du poëte italien, le chevalier or et soie de l'Arioste, et aussi celui du Boïardo.

On pourrait ajouter un quatrième Roland, celui de la légende allemande, qui pourrait s'appeler *Roland le revenant*. Roland a échappé au désastre de Roncevaux; il vient sur les bords du Rhin pour épouser Hildegonde, autrement Théolda, que le comte son père a fiancée à Roland lorsque le paladin partait d'Aix-la-Chapelle pour l'Espagne. — On voit le rapprochement avec le nom d'Alde, la sœur d'Olivier, la fiancée du Roland de Théroulde. — Théolda a cru Roland mort et s'est faite nonne au couvent de Nonnenwerth. Mais le lendemain du jour où elle a prononcé les vœux, Roland arrive guéri de ses blessures. Il s'établit dans un ermitage sur la montagne qui s'appelle *Rolandseck*, en face du couvent. Il vit ainsi deux ans pouvant jouir à toute heure de la vue sinon de sa bien-aimée, du moins du séjour qu'elle habite. Un matin il voit creuser une fosse dans le cimetière du couvent. Troublé d'un pressentiment funeste, il se hâte de descendre à Nonnenwerth et apprend que la fosse est pour sa Théolda. Il lui dit le dernier adieu, remonte à son ermitage et le lendemain on le trouve mort, les yeux toujours fixés sur le couvent.

La *Chanson de Roncevaux* se distingue de tous les poëmes et chansons de geste qui ont suivi, où quelques fleurs se perdent dans de longs chapelets de quinze ou vingt mille rimes monochordes. Elle s'en distingue surtout par l'accent patriotique. Ailleurs les personnages sont Lorrains, Picards; ici, ils sont Français. Le poëme de Roland respire la France, la *douce France*, sentiment fier et tendre qui a quelque chose de particulièrement touchant dans ce poëme des hommes de fer; aussi, mériterait-il, pour cela seul, d'être le poëme de la France.

« Deux passions, dit Génin, remplissent ce poëme : la valeur et l'amour de la patrie. Nulle part ailleurs on ne retrouve cette tendresse émue, ce dévouement sans bornes pour la terre de France. Ce feu suffit à échauffer l'œuvre d'un bout à l'autre. A peine si le poëte laisse parmi cette noble flamme se glisser un rayon de l'autre amour.» C'est la fiancée de Roland, la belle Alde, sœur d'Olivier, qui ne paraît là qu'un instant. Car la femme ne joue là qu'un rôle discret, tel que celui des jeunes filles dans le drame grec, Iole, par exemple, qui ne dit même pas un mot dans *Hercule furieux*. Ce rôle de la belle Alde diffère singulièrement de celui des femmes qui vont paraître dans les poëmes du cycle carlovingien, et encore plus des dames et demoiselles des romans de la Table-Ronde, où elles vont tenir une place considérable, trônant là comme dans les cours d'amour. Il est vrai que les hommes ne changeront pas moins, et qu'il y a encore plus loin de Roland de Roncevaux à Roland furieux, à Roland l'amoureux, de Théroulde à Boïardo et à l'Arioste.

Franchissons le début du poëme, qui ne laisse pas d'offrir un vif intérêt, pour arriver à la rencontre des deux armées.

L'ennemi vient, il est là. Olivier, prévoyant la défaite des chrétiens, exhorte Roland à sonner de son cor pour rappeler Charlemagne et son avant-garde.

Compagnon Roland, sonnez votre cor
Compains Rollans, car sunez votre cor...

— Je ne sonnerai pas pour des payens.

Compains Rollans, car sunez votre cor...

— A Dieu ne plaise qu'on puisse jamais dire que j'aie corné pour des payens!

Compains Rollans, l'olifant car sunez...

— Ce serait un reproche éternel à toute ma race si j'avais corné pour des payens. Frappons, moi de Durandal et vous de Hauteclaire.

Roland refuse donc obstinément par trois fois.

Roland est preux, mais Olivier est sage.

Ainsi est préparé ce grand effet, si saisissant, lorsqu'après une si longue résistance, Roland, voyant tout perdu, se décidera à corner l'olifant; trop tard, quand il n'y aura plus qu'à mourir.

L'archevêque Turpin, l'un des douze pairs de France, qui unit la robe à l'épée, rappelant l'évêque de la croisade, Adhémar, ou Philippe de Dreux, ce prélat guerrier qui à la bataille de Bouvines assommait les ennemis avec une masse afin de ne pas répandre le sang, et en qui, s'il n'y avait pas quelque irrévérence, nous trouverions peut-être quelque chose du Jean des Entommures de Rabelais, — mais laissons ceci; le moment est trop solennel. — Turpin pique son cheval et monte sur un tertre. Il harangue l'armée qui s'agenouille; l'archevêque les absout tous, leur commande pour pénitence de bien se battre, et les bénit. Olivier s'est soumis à l'entêtement de Roland qui n'a pas voulu avertir le roi en sonnant du cor; il ne songe plus qu'à faire face vaillamment, avec une résignation admirable, à la mort certaine.

Le premier Sarrazin qui s'avance chevauchant est Altroth, neveu de Marsile. Roland le tranche en deux. Olivier tue Falseron, frère de Marsile; Turpin enfonce son épieu dans le corps du roi de Barbarie et le brandit mort au bout de son arme. Tous les pairs se signalent. Olivier dit : « La bataille est belle. » Roland chevauche à travers les rangs, taillant et tranchant avec Durandal les Sarrasins qu'il amoncèle autour de lui. Olivier ne lui cède pas en vigueur. *Montjoie*, le cri victorieux, retentit de toutes parts. Et la bataille chauffe, les coups pleuvent; ce sont casques brisés, épées rompues, hommes coupés en deux ou tranchés jusqu'à la ceinture, blessés et morts en monceaux, montagnes de chair humaine. Des plaisanteries éclatent au milieu de ce carnage : « Gente est notre bataille! » crie Olivier à Gerer qui vient de tuer un émir. « Un vrai coup de baron! » dit Turpin voyant le duc Sanche transpercer un Sarrazin d'outre en outre. « Vous n'avez pas la chance », dit Angelier, renversant mort Escremiz. « Le mal est sans remède! » s'écrie Gautier de Luz désarçonnant Estorgan. Dans quelle épopée française, s'il y en a une autre, dans quelle Henriade, trouvez-vous le caractère du Français ainsi peint, du Français riant, plaisantant au milieu de la plus sanglante mêlée! La poésie de Théroulde est plus vraie ici que l'histoire même.

Et pendant ce temps Charlemagne verse des larmes de douleur, craignant trop justement la trahison de Ganelon. — La bataille est merveilleuse et terrible. Les païens sont au plus bas; mais alors Marsile se présente lui-même avec sa grande armée. Le combat reprend plus acharné, et cette fois les Français font de grandes pertes. Le pair Angelier, le duc Samson, Anséis, Gérin et Gérer, les deux inséparables, sont tués, puis Bérenger et Guion et d'autres. Oh! disent les Français, comme les nôtres tombent! — Roland redouble de valeur,

secondé par Olivier et par l'intrépide archevêque. La bataille tourne bien pour les Français jusqu'à quatre fois; mais, à la cinquième, elle leur devient lourde et terrible. Tous les chevaliers sont tués à l'exception de soixante que Dieu conserve plus longtemps. Ils vendront cher leur vie.

A ce moment, Roland se décide à sonner du cor. « Maintenant ce n'est pas bien, dit Olivier. Quand je vous en ai prié, vous n'avez pas daigné le faire. Si vous m'eussiez cru, le roi serait ici, et nous aurions gagné la bataille. Par ma barbe, ajoute-t-il, si possible était que je revisse ma sœur Alde, elle ne serait jamais votre fiancée. »

Turpin intervient, dit aux preux de cesser la dispute et de ne songer qu'à combattre. Cependant Roland, criblé de blessures, perdant tout son sang, embouche sa trompe au prix de grandes douleurs. Un sang clair sort de sa bouche et ses tempes se rompent. Le son mortel perce les montagnes. Charles l'entend. « Hé! dit le roi, nos affaires vont mal. Roland, mon neveu, va nous manquer en ce jour. Qui veut le revoir promptement chevauche! » Les clairons sonnent, les Français partent pleins d'impatience et de chagrin. Tous versent des larmes et prient Dieu de garantir Roland jusqu'à ce qu'ils puissent combattre avec lui et le venger. Mais ils arrivent trop tard. Roland avant de succomber, par un effort surhumain, se montre plus terrible que jamais. Ses exploits ne se comptent plus. Mais la vie fuit toujours : le voici pâmé sur son cheval et Olivier blessé à mort.

Ici une scène d'une beauté touchante dans sa grandeur. Olivier, dont la vue est obscurcie par le sang qui remplit ses yeux, ne peut plus reconnaître aucun. Il rencontre son compagnon et le frappe sur son cimier d'or qu'il fend jusqu'au nazel. Le preux étonné ne se fâche point : « Sire compagnon, le faites-vous exprès? Vous ne m'aviez défié en nulle guise : c'est moi, Roland, votre ami. » Olivier lui répond : « Je vous reconnais au parler, car je n'y vois plus. Pardonnez-moi de vous avoir frappé. » Roland reprend : « Je n'ai point de mal, je vous pardonne ici et devant Dieu. » A ces mots, ils se saluent et se séparent pour aller mourir, chacun de son côté. Cette courtoisie, cette bonté à ce moment dans ces hommes, est-ce beau, est-ce grand?

Suit une autre scène, non moins grandiose, non moins originale, où la piété se montre magnifiquement héroïque. Olivier est mort, Turpin est blessé à ne pouvoir plus combattre; Roland fait face à tous les païens qu'il renverse autour de lui par monceaux. Son écu percé, son cheval tué, il va au secours de Turpin à l'agonie. Il l'embrasse, essaye de panser ses plaies; ensuite, il va chercher parmi les morts les cadavres de ses amis qu'il reconnaît tour à tour, avec attendrissement, dans l'affreuse boucherie : Gérin avec Gérer, ces deux jumeaux de l'amitié, Béranger, Anséis et Samson et le vieux Gérard de Roussillon. Le baron les prend un à un et les met en rang devant l'archevêque. Le compagnon, le frère de cœur et d'armes, Olivier se trouve dans le nombre de ces morts: Roland le pose à part sur un bouclier, et dit son oraison funèbre. Le vieux prêtre-guerrier, l'héroïque archevêque, pleurant de ce qu'il ne peut soulever son corps, lève la main et bénit, disant : « Vous fûtes malheureux, barons! Que Dieu puissant ait vos âmes et les mette au paradis parmi ses saintes fleurs! » Puis le bon archevêque achève de mourir.

Ce soin pieux, ce devoir suprême que rend aux héros morts le dernier survivant avant d'expirer lui-même, ces corps rangés autour de l'archevêque donnant comme la bénédiction de la tombe à cette phalange de héros : c'est là un tableau d'un pathétique nouveau, tout rempli d'un religieux attendrissement.

Voilà Roland resté seul, tout à fait seul cette fois, le dernier de vingt mille hommes. Il se prépare à la mort. Quel tableau encore! Le preux essaye d'abord de rompre son épée, afin qu'elle ne tombe pas aux mains d'un indigne ennemi. Il fait voler en éclats les rocs les plus durs; il abat des quartiers de granit; Durandal n'est pas même émoussée! Son maître alors, comme si elle pouvait l'entendre et s'associer à sa douleur, lui adresse les adieux les plus tendres et les plus touchants; il lui rappelle les hauts faits qu'ils ont accomplis ensemble au service de Charlemagne; il lui parle avec respect, car Durandal renferme dans sa poignée les plus précieuses reliques. Il supplie le ciel de ne pas laisser honnir la France et Durandal... Après quoi il se couche au sommet des Pyrénées, sous un pin, couvrant de son corps cette chère épée, et son olifant placé devant lui.

« Le comte Roland s'est couché sous un pin; vers l'Espagne il a le visage tourné. De maintes choses lui vient la souvenance : de tant de pays soumis par sa valeur; de la *terre majeure*, la tant douce France, des hommes de son lignage, de Charlemagne, son seigneur, qui l'a nourri. Il ne peut s'empêcher de pleurer et de soupirer. A Dieu il tendit le gant de sa main droite. Saint Gabriel le lui a pris de la main. Mort est Roland, Dieu a son âme au ciel! »

On remarquera ce gant tendu à Dieu, comme une arme que le combattant vient remettre à la fin de la lutte.

« Si ce n'est pas là de la grandeur épique, s'écrie Génin, où faut-il la chercher? Si, pour les sentiments, les images, pour l'expression même, toute cette partie n'est pas sublime, je renonce à jamais comprendre ce qu'on entend par ce mot.»

Le poëme devrait finir là. Il y a pourtant encore une scène admirable; c'est celle où la belle Alde « aux crins d'or et aux yeux d'azur pâle comme ceux des faucons après la mue », se présente devant Charlemagne : « Où est Roland, le capitaine qui me jura qu'il me prendrait pour femme? » Charles pleure à chaudes larmes, et tire sa barbe blanche : « Hélas! tu t'informes d'un homme mort. » Et il lui offre son fils Louis en échange. Alde répond : « Ce discours m'est étrange. Ne plaise à Dieu qu'après Roland je reste vivante! » Disant, elle blémit, et tombe aux pieds de Charles, morte à jamais. »

Telle est donc cette *Chanson de Roncevaux;* telle est cette œuvre fière, qui raconte une si belle et si forte race d'hommes héroïques pouvant aller de pair avec les hommes d'Homère. Race de fer, primitive, abrupte, de premier mouvement, ressemblant peu aux galants héros de la chevalerie qu'elle a engendrés, et dans lesquels elle aurait eu quelque peine à se reconnaître. On regrettait que le Tasse n'eût pas reproduit les hommes vrais de ces âges; Théroulde l'a fait dans son œuvre. Et cette œuvre, nous l'avons laissée des siècles entiers dans l'oubli. Ah! nous sommes bien les fils de ces prodigues Gaulois, vifs, légers, insouciants, semblables aux oiseaux du matin, que les Romains avaient si bien caractérisés en appelant leur légion la légion de l'*Alhouette*, et qui donnaient leur vie pour une coupe de vin qu'ils distribuaient à leurs amis. La France ne compte pas avec ses gloires.

Nous laissions perdre cette œuvre forte, qui est jusqu'ici l'épopée de la France, ce chant d'une bataille où le vaincu a gagné tant de gloire : Roncevaux, les Thermopyles de la chevalerie, le Waterloo de Charlemagne. Comme Charles VII, nous perdons on ne peut plus gaiement nos couronnes.

ADRIEN VIGUIER.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 36. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 5 AOUT 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye** : De l'administration française sous Louis XVI (huitième et neuvième leçons).

Variétés. — Des signes de la physionomie, par **M. Albert Lemoine.**

Paris, 4 août 1865.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

» Dans l'intéressante lettre de M. E. Véron, que vous avez publiée dans votre dernier numéro, je lis la phrase suivante :

« Je choisis comme sujet d'étude les conférences de la rue de la Paix, » parce que ce sont les aînées de nos conférences, celles dont l'exemple » a entraîné tout le reste, et aussi parce que ce sont elles qui ont fourni » jusqu'à présent le plus grand nombre d'entretiens à cette *Revue.* »

» Je suis convaincu, monsieur, qu'il me suffira de vous prier de consulter la page 428 du n° 31 de la *Revue des cours littéraires*, 1re année, pour que vous veuilliez bien reconnaître et publier que les premières conférences publiques ont été instituées par l'Association polytechnique, le 1er mai 1860, dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine, et que ce n'est qu'au mois de décembre suivant que se sont ouverts les salons de la rue de la Paix.

» De plus, si vous voulez consulter le recueil complet des deux *Revues* (*littéraire et scientifique*), vous verrez que vous avez publié des conférences de l'Association polytechnique dans 21 numéros, nombre précisément égal à celui consacré aux salons de la rue de la Paix.

» Très-dévoué à l'Association polytechnique, quoique je n'en fasse pas partie, et connaissant par expérience votre haute impartialité, je me suis trouvé très à l'aise pour vous prier, monsieur, de vouloir bien, dans votre prochain numéro, rendre à César ce qui appartient à César.

» Veuillez agréer, etc. ÉVARISTE THÉVENIN. »

Il est certain que les conférences de l'Association polytechnique se sont fondées quelques mois avant celles de la rue de la Paix. Cependant, quand M. Véron a dit que celles-ci étaient les aînées des conférences, nous pensons qu'il a voulu rappeler qu'elles ont été les premières, et même jusqu'à présent à peu près les seules, sauf les conférences de la salle Barthélemy d'il y a quinze mois, qui n'aient pas été gratuites. Le public, payant pour entendre, a prouvé là de la façon la plus incontestable son goût pour les conférences. Cette preuve significative une fois faite, le reste est venu, comme le dit M. Véron, car c'est alors que les conférences se sont multipliées. Nous nous empressons du reste de reconnaître le zèle désintéressé et le succès populaire des savants professeurs de l'Association polytechnique.

E. Y.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

VIII.

LES INTENDANTS. — FOUCAULT.

En étudiant l'organisation du conseil d'État, nous avons vu que c'était là que toutes les volontés du roi prenaient forme, et se changeaient en ordres qui se répandaient dans tout le royaume. Mais, pour les faire exécuter dans les diverses provinces, il fallait des instruments ; ces instruments de la volonté du roi, c'étaient les intendants. C'était avec le conseil, les ministres et les intendants que l'ancienne monarchie gouvernait.

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32 et 34.

Les intendants existaient sous un nom ou sous un autre dès l'origine de la monarchie. Quelle que soit la forme d'un gouvernement, il lui faut nécessairement des agents qui président à l'exécution de ses ordres sur tous les points du pays. Ainsi, sous le règne de Charlemagne, nous voyons les *missi dominici*, envoyés royaux, qui font de véritables inspections dans toutes les provinces de l'empire franc.

Au XVIe siècle, paraît déjà l'organisation des intendances, telle qu'elle sera établie plus tard. Du moins, nous en trouvons les premières traces. Ce sont des maîtres des requêtes du conseil d'État, qui font chaque année ce qu'on appelle des *chevauchées*. A cette époque, il y avait peu de routes; là où se trouvaient des routes, il n'y avait pas de voitures; c'était donc à cheval qu'on inspectait le pays. Ces maîtres des requêtes vont partout surveiller l'exécution des volontés royales, ainsi que la rentrée de l'impôt; ils reviennent ensuite faire leur rapport au conseil d'État, qui accompagne le roi partout. En général, chacun d'eux inspecte le ressort d'un parlement. Il y a donc au XVIe siècle six régions où les maîtres des requêtes font leurs chevauchées. Ils communiquent à chaque parlement les observations qu'ils ont faites dans son ressort, et rapportent leurs procès verbaux au conseil d'État. C'est une façon de surveillance assez incomplète, mais telle que la comportait la situation du pays.

En 1555, sous Henri II, un changement s'opère. Dorénavant ce ne sera plus par parlements, mais par généralités que les maîtres des requêtes feront leurs chevauchées. On appelait généralités les circonscriptions afférentes aux généraux de finance. Les maîtres des requêtes sont *départis* par recettes générales, « afin qu'ils puissent plus facilement servir et entendre à la justice et aux finances ». C'est par le fait un agrandissement de la puissance royale. Jusque-là le maître des requêtes était subordonné aux parlements, ou du moins, en sa qualité de membre du parlement, il agissait avec leur concours. Devenu l'instrument du roi, il n'est plus qu'un subordonné du pouvoir central. Le changement des institutions commence à se faire sentir; l'administration prend le pas sur la justice. C'est ce que nos vieux jurisconsultes appellent le triomphe des « maximes italiennes ». En effet, sous le règne des Valois, les idées romaines, encore plus que les idées italiennes, l'emportent sur les idées germaniques et féodales; le pouvoir royal tourne à l'omnipotence.

Ces chevauchées deviennent tout à fait insuffisantes, à mesure que la puissance royale grandit, et que l'ordre et l'administration s'établissent. Aussi voit-on, au commencement du XVIIe siècle, les maîtres des requêtes devenir sédentaires. Ce n'est pas une loi qui leur impose la résidence; cela se fait peu à peu. La pensée en a été conçue et réalisée par Richelieu, qui a le génie du gouvernement, et qui pousse la passion de l'unité au delà des limites légitimes. Il établit par toute la France des intendants de justice, de police, de finances, ou commissaires départis pour faire exécuter les arrêts du conseil. Comme commissaires départis, les intendants ont un pouvoir à peu près indéfini.

Cette autorité à poste fixe devient bien vite gênante pour les parlements. Habitué à rendre la justice et à se mêler aussi d'administration, le parlement accueille avec une certaine inquiétude ces puissants voisins, qui peuvent toujours lui enlever un jugement, car dès qu'il se commet un grand désordre public, une émeute, une sédition, le maître des requêtes écrit au conseil du roi, qui le charge de juger en s'entourant d'assesseurs qu'il choisira lui-même. Le parlement se sent entamé. Réclamer sous Richelieu n'était pas chose facile. Ne se voyant pas écouté, le parlement annule les ordonnances des intendants; il décrète les intendants de prise de corps, mais la royauté a le dernier mot. Un arrêt du conseil casse l'arrêt du parlement, et les intendants l'emportent.

Pendant les troubles de la Fronde, le parlement de Paris demande la suppression des intendants. C'était ôter au gouvernement toute action. La cour cède parce qu'elle est la plus faible; mais, sous le règne de Louis XIV, les intendants reviennent plus puissants que jamais; la France est, en réalité, gouvernée par le roi, assisté de ses ministres et servi par des intendants. Ceux-ci sont investis de toute la puissance royale; leur autorité n'a pas de bornes, car ils sont chargés de faire exécuter la volonté du roi, et la volonté du roi s'étend sur tout.

Il serait donc très-difficile de faire un tableau complet de leurs attributions. Mais, pour vous faire connaître ce qu'étaient les intendants, je me servirai d'un autre moyen qui vous sera plus agréable. Au lieu de vous faire une énumération qui est toujours une lettre morte, je vais vous faire pénétrer dans la vie de deux intendants. L'un a rempli cette charge sous Louis XIV, l'autre sous Louis XV, et son nom est resté célèbre, c'est Turgot.

Aujourd'hui, nous parlerons du premier, qui se nommait Joseph Nicolas Foucault. Il n'aurait laissé aucune trace dans l'histoire, s'il n'avait eu la bonne pensée d'écrire de temps en temps ce qu'il faisait. Et comme tout ce qui touche au règne de Louis XIV nous intéresse, il s'est trouvé un éditeur intelligent, M. Baudry, pour nous donner, dans les *Documents de l'histoire de France* publiés par le ministère de l'instruction publique, un grand volume in-4°, qui comprend les mémoires de Nicolas Foucault.

On y trouve une foule de détails intéressants sur la vie privée de l'homme et sur sa vie publique. Foucault a successivement exercé les fonctions d'intendant à Montauban, dans le Béarn, dans la généralité de Poitiers, dans la généralité de Caen, dans des *pays d'états* et dans des *pays d'élection*. L'expérience est donc complète; et cette intendance résume toutes les autres.

L'homme n'a rien d'extraordinaire; il est probe, il a des mœurs pures. De plus, il est instruit, lettré, grand ami de l'étude. Il s'était fait une collection de médailles précieuses, qui, plus tard, a été acquise par la Bibliothèque du roi. Homme du monde, il s'entendait à donner des fêtes galantes. Nous avons de lui des programmes pour les fêtes du collége de Poitiers. Il composait de petites pièces de théâtre en latin, aussi bonnes que celles des jésuites; il n'y manque ni les naïades ni les hamadryades pour célébrer le roi. En un mot, par son intelligence et son goût des lettres, il appartient à la première moitié du siècle de Louis XIV. Si maintenant nous regardons à l'intendant, nous nous apercevons que, chez Foucault, le fonctionnaire est de toutes les époques.

C'est un administrateur, ou, pour mieux éclaircir ma pensée, c'est un soldat de l'administration. L'administration, pour lui, c'est une armée civile commandée par un maréchal, qui est le roi, et par des généraux qui sont les ministres, campée dans un pays qui s'appelle la France et qu'il s'agit de gouverner pour le compte de Sa Majesté. La question n'est pas de savoir ce que veulent les habitants, mais ce que veut le roi. Foucault ne connaît ni bien ni mal. Sa morale, c'est la volonté de M. de Colbert. Il a mis sa conscience en dépôt entre les mains du ministre, qui ne peut se tromper. Qu'un ordre arrive de Paris, il l'exécute en toute sincérité, bien convaincu que le devoir suprême, c'est l'obéissance. Soumission fort bonne chez un soldat, lequel fait partie d'un corps qui n'a de force que par l'unité, et qui, d'ailleurs, représente une action énergique, violente, matérielle. Si le soldat réfléchissait, il affaiblirait la force de l'instrument, et pourrait même compromettre le salut du pays. Transportée dans la vie civile, cette obéissance aveugle, qui dompte, non pas l'ennemi, mais le citoyen, n'a plus le même avantage ni le même mérite. Cette soumission si absolue a fait de l'honnête Foucault un des agents les plus durs d'une des plus grandes calamités dont ait souffert la France : la révocation de l'édit de Nantes.

Quant à lui personnellement, je ne sais ce qui s'est passé dans son âme, mais il me fait l'effet d'un de ces hommes heureux qui vivent dans une tranquillité parfaite, et sans le moindre remords. Richelieu mourant est exhorté par son confesseur de pardonner à ses ennemis : « Je n'en ai jamais eu d'autres, répond-il, que ceux du roi. » Foucault aurait pu dire de son côté : « Adressez-vous à M. de Colbert; j'ai toujours fait ce qu'il a ordonné. »

Suivons Foucault dans ses intendances; nous verrons ce qu'il y avait dans ces fonctions de bon et de mauvais. Parlons d'abord de la justice et de la police.

Quand on lit les mémoires de Foucault, on voit que sous Louis XIV la civilisation n'est encore qu'à la surface. Il y a à Versailles une société des plus brillantes qu'ait vues le monde, et la plus admirable réunion de beaux esprits et d'hommes de talent qui se soit jamais rencontrée en France. Mais, quand on quitte Versailles, qu'on détourne les yeux de ces splendeurs un peu théâtrales, et qu'on pénètre dans les coulisses, on s'aperçoit qu'on n'est pas si loin des désordres du XVIe siècle qu'on pourrait le croire. Dans les provinces, on rencontre une foule de gentilshommes brutaux, violents, opprimant les paysans et les voisins; ils tiennent tête à l'autorité, tuent les huissiers qui osent leur faire des sommations, fabriquent de la fausse monnaie, et résistent, au besoin, à la force armée. Pour ranger ces personnages au devoir, pour les obliger au respect de la loi, il y a le parlement; mais il est rare que ces gentilshommes n'aient pas là des parents et des amis. Quelquefois les magistrats ont peur; d'autres fois, ils sont d'une complaisance excessive. Il faut donc une force qui vienne du dehors, et qui fasse justice. Cette force, c'est l'intendance. Quand le parlement n'agit pas, l'intendant évoque l'affaire, et, si le parlement résiste, il écrit à Paris, et obtient un arrêt du conseil. Quelquefois, le roi envoie des commissaires extraordinaires, — on le voit par les mémoires de Fléchier sur les *Grands jours d'Auvergne*, — qui vont promener la terreur parmi ces hobereaux et qui rassurent les populations.

Lorsque Foucault arrive à Montauban en 1674, le pays est ravagé par des bandits gentilshommes qui se réunissent dans la petite forteresse de Saint-Léonard. Foucault est obligé d'y mettre le siége. Il s'empare des coupables, et veut les faire juger. Mais là commencent les difficultés; il faut compter avec les parents, le gouverneur, l'évêque, qui s'intéresse à ces Saint-Léonard. Colbert lui-même écrit à Foucault qu'il est allé bien vite; ce sont des gentilshommes, et il faut laisser les gentilshommes à la justice du parlement, « à moins, dit-il, qu'il ne s'agisse de crimes extraordinaires contre les deniers du roi, auquel cas vous pourriez opérer immédiatement ». Je crois que les coupables furent grâciés. Bien prit à ces brigands d'être nés gentilshommes; quand on avait affaire à des vilains, on y mettait moins de façons. S'agit-il de bohémiens, de faux-sauniers, de vagabonds, le roi ordonne de purger les routes de toute cette canaille et de les envoyer aux galères, où il y a disette de rameurs. Arrêter la canaille, c'est-à-dire les pauvres gens, en faire ce qu'on veut, c'est là une maxime de l'ancienne monarchie, que personne ne se faisait scrupule d'appliquer. Dans le roman de Manon Lescaut, l'héroïne est enlevée et conduite à la Louisiane. La faute qu'elle a commise est sans doute un mal devant Dieu, mais assurément ce n'était pas un attentat à la liberté ni à la propriété. Du reste, sous Louis XV, chaque fois qu'on veut coloniser, on ramasse dans Paris tout ce qu'on peut trouver de femmes de mauvaise vie, de laquais sans maître, et c'est avec de pareilles gens qu'on va peupler l'Amérique française. Étonnez-vous si nos colonies n'ont rien donné !

En fait de justice, l'action des intendants était sou-

vent très-nécessaire ; car, d'après les détails que nous donne Foucault, le parlement était quelquefois d'une insuffisance, d'une faiblesse, d'une mollesse bien étranges. Quand Foucault arrive dans le Béarn, à Pau, le premier président est relégué en Poitou pour malversations ; sur trois présidents de chambre, un est trop vieux, un autre est trop jeune pour siéger. Ce sont les doyens qui président. Quant au procureur général, M. de Cazeaux, il a pour système de ne pas poursuivre quand les prévenus n'ont pas de quoi payer les frais du procès. En revanche, quand il arrête les gens, il les garde indéfiniment en prison, et ne remet pas les pièces au parlement, parce qu'il n'aime pas à s'occuper d'affaires. Il passe son temps « à causer avec les conseillers, à leur offrir du tabac », et c'est assurément ce qu'il fait de plus innocent. Il vit publiquement à Pau avec la fille d'un avocat qu'il a enlevée de force, exemple très-moral donné par un des chefs de la magistrature. L'évêque de Lescar vient dans le parlement lui déclarer que, s'il continue une vie aussi scandaleuse, il sera excommunié. « Oh ! lui dit le procureur général, je suis tout prêt à renoncer à cette fille, mais à une condition. — Laquelle ? — C'est que vous ne la prendrez pas pour vous ! »

Ce scandaleux personnage avait besoin d'être mis à la raison. Foucault finit par obtenir une lettre de cachet qui en débarrasse momentanément le Béarn.

Mais, quelquefois, les intendants usaient de leur toute-puissance pour le mal comme pour le bien. Un M. de Tarnault se rend à quatre lieues de Poitiers. Il a une querelle avec le maître de poste ; celui-ci répond vivement. M. de Tarnault lui brûle la cervelle ; sur quoi, il se réfugie chez Foucault, son ami. Foucault lui demande s'il a été reconnu. On offre 3000 francs au fils de la victime. On écrit à M. de Louvois que le maître de poste a été insolent ; on se garde bien de lui nommer le héros de l'aventure ; l'affaire est étouffée et Foucault se félicite de ce service rendu à un gentilhomme. Quelle justice !

En Normandie, nous le voyons intervenir dans un procès de sorcellerie. Sous Louis XIV, il y avait encore des procès de ce genre, mais le roi trouva qu'il valait mieux ne s'en point occuper, et, dès ce jour, les sorciers disparurent. Ce qui prouve que la sorcellerie a besoin de la loi et surtout de la torture pour subsister. Qu'on rétablisse la torture, et je suis persuadé qu'avec un petit brodequin de fer et un bon écrou, je ferai avouer aisément à quelques-unes des dames qui me font l'honneur de m'écouter qu'elles sont allées au Sabbat.

Une femme avait accusé un prêtre sexagénaire de l'avoir séduite par le moyen de la magie. Sur quoi il se trouva un lieutenant criminel pour torturer ce malheureux vieillard. On n'allait point au Sabbat sans que le diable vous imprimât son cachet sur quelque partie du corps, qui, touchée par lui, devenait insensible. Dès lors rien de plus aisé que de reconnaître un sorcier. Le magistrat vous enfonçait des épingles par tout le corps, et, s'il se trouvait un endroit qu'on trouvât privé de sensibilité, vous étiez condamné. Ainsi l'avaient inventé des juges qui, certes, n'étaient pas sorciers. Foucault arrêta cette procédure, qui se faisait « à grands frais, aux dépens du roi » ; dès lors la Normandie ne connut plus de sorciers.

Visitant la forteresse du mont Saint-Michel, en 1698, Foucault y rencontra un malheureux qui se mourait dans une cage de bois : c'était le fameux gazetier de Hollande. Louis XIV, peu partisan de la liberté de la presse, avait dépêché en Hollande un agent, lequel trouva moyen d'enlever le gazetier, au mépris du droit des gens ; on enferma ce pauvre diable dans une cage où il ne pouvait se tenir que plié en deux. Foucault en eut pitié, et lui donna tout le monastère pour prison. Le gazetier y mourut vingt ans après, sans avoir recouvré la liberté.

Passons aux finances. Il fallait beaucoup d'argent au roi, et Colbert entendait qu'on prélevât par l'impôt le plus d'argent possible, en faisant le moins de mal possible au peuple ; qu'on tondît le mouton de fort près, mais qu'on ne l'écorchât pas. Cette restriction fait toute la grandeur de Colbert. A l'égard des finances, les intendants avaient pleins pouvoirs, et pour que leur autorité fût absolue en ce point, on avait donné ordre aux gouverneurs militaires de ne jamais se mêler de questions financières.

Voici ce que faisait un intendant. L'impôt principal était la *taille*. On évaluait toute la fortune d'un individu et il payait en proportion de sa fortune. C'était donc là un impôt personnel ; mais dans beaucoup de provinces, l'impôt était réel, et ne portait que sur les terres roturières. Si les terres roturières étaient possédées par un noble, ce noble payait l'impôt. Si les terres nobles étaient possédées par un roturier, le roturier ne payait pas.

Chaque année un projet d'impôt, qu'on appelait *Brevet de la taille*, et que nous appellerions aujourd'hui un budget provisoire, était envoyé à l'intendant. On lui marquait le chiffre auquel sa province était taxée. L'intendant faisait ce qu'on appelait le département ; en d'autres termes, il répartissait l'impôt, puis il envoyait le brevet de la taille au conseil du roi, qui établissait alors le chiffre définitif. Après quoi, l'intendant réunissait ceux qu'on appelait les *élus*. Ces élus, qui n'étaient pas élus du tout, mais qui l'avaient été autrefois, faisaient la répartition entre les différentes paroisses. Quand cette répartition avait été approuvée par l'intendant qui avait à cet égard un pouvoir absolu, l'impôt était réparti, dans l'intérieur de chaque paroisse, par des habitants qu'on appelait des *collecteurs* et que l'intendant désignait. Les collecteurs étaient responsables, de façon que les riches étaient obligés de payer pour les pauvres, et que, dans un temps donné, ils étaient ruinés. C'était l'imitation de ce qu'il y avait de plus vexatoire dans le système romain, et nous verrons plus tard ce que fit Turgot pour corriger cet abus.

L'intendant avait un droit énorme, celui d'augmenter la taille. Et Colbert insistait toujours pour qu'on l'augmentât. Le chiffre qu'on envoyait était un *minimum*. Il y a sur ce sujet des lettres de Colbert dont la naïveté est parfaite : « Voyez s'il y a quelque augmentation qui vous ait échappé; faites-en beaucoup *d'office*, rien n'est plus avantageux au peuple que l'égalité. »

Les intendants n'avaient pas le droit de diminuer la taille; mais ils ne se faisaient aucun scrupule d'augmenter certaines paroisses pour en dégrever certaines autres. Foucault, par exemple, écrit à son père : « Je me suis arrangé pour diminuer la paroisse de M. Pussort, qui est la plus soulagée de toutes. Ses métayers ne payent presque point de taille. » M. Pussort était l'oncle de Colbert. Le père de Foucault lui répond : « Il est bon que M. Pussort soit informé de ce bon office; mais il faut que ce soit par tout autre que par vous, et que son fermier lui en donne avis. Il y a encore son secrétaire, M. Herson, qui est très-aimé de son maître; il sera bon de lui procurer aussi une diminution. » C'était là un arbitraire commode. On augmentait les ennemis ou les indifférents, on diminuait les amis. Quand les protestants furent persécutés, on se servit beaucoup de ce moyen pour obtenir leur conversion. On n'allait pas jusqu'à les écraser, mais peu s'en faut.

Comme pouvoir financier, les intendants avaient une mission singulière qu'on appelait la *recherche de la noblesse*. Comme les nobles ne payaient pas de taille, et que, d'ailleurs, la législation était très-favorable aux gentilshommes, et l'administration plus encore, le roi voulant toujours qu'on eût des égards particuliers pour les gentilshommes, chacun essayait de se faire noble. Certaines charges donnaient la noblesse : par exemple, les fonctions parlementaires et quelques charges municipales. Les fermiers généraux, quand ils obtenaient l'adjudication de quelque impôt, trouvaient presque toujours moyen de faire anoblir leurs principaux agents. Si bien qu'il y avait une multitude de nobles qui n'étaient que des *vilains décrassés*, et que chacun en France voulait entrer dans la noblesse.

C'est pourquoi, de temps en temps, on ordonnait la *recherche de la noblesse*, et je dois dire que l'administration trichait toujours. Après avoir créé des charges qui conféraient la noblesse, on déclarait que les titulaires n'étaient pas nobles, que le roi n'avait pu faire une telle concession, et l'on forçait les nouveaux titulaires à payer deux fois leur charge, sous peine de retomber dans leur roture, et de payer l'impôt.

Du commerce Foucault ne nous parle guère. Il nous dit seulement qu'après la révocation de l'édit de Nantes, les affaires tombèrent en Normandie, et qu'il n'y fut plus possible de constituer un tribunal de commerce, faute de commerçants. Du reste, si Foucault dit cela, ce n'est pas qu'il y attache la moindre importance, ou en éprouve quelques remords. Il constate le fait; voilà tout.

Les intendants jouaient cependant un grand rôle dans les affaires commerciales, puisqu'à cette époque le gouvernement prétendait régler l'industrie. Il n'y avait pas une fabrication qui ne fût surveillée. C'est le suprême effort du génie fiscal, que de rendre le souverain responsable de la fabrication d'un rideau, ou de la quantité de fil qui entre dans une étoffe. On n'avait pas compris qu'en laissant chacun travailler et produire à son gré, on est sûr d'avoir la plus grande somme de production possible, et c'est tout ce qu'on peut désirer de mieux au point de vue de l'impôt. On était loin de ces idées au XVIIe siècle. Foucault reçoit une dépêche de Seignelay, qui trouve qu'on éreinte toutes les juments venant de Poitiers en leur faisant produire des mulets, et qui donne l'ordre de tuer toutes les juments qui dépassent certaine taille : « J'aurais ruiné ce malheureux pays, nous dit Foucault, je me suis borné à faire tuer, pour paraître obéir, deux ou trois juments. » En 1693, autre dépêche qui enjoint à Foucault d'ordonner aux laboureurs de porter immédiatement tous leurs grains au marché, avec défense de les vendre à des traitants ou à des accapareurs. Remarquez-bien : Ordre au paysan de vendre son grain, et défense aux gens de l'acheter pour en faire commerce et les mettre dans la circulation. Foucault a grand soin de dire qu'il ne tint pas la main à l'exécution de cette loi, et que, grâce à sa tolérance, la basse Normandie souffrit moins de la disette que les autres provinces.

Les travaux publics rentraient aussi dans les fonctions de l'intendant. Un gouvernement comme celui de Louis XIV, qui se charge du bonheur universel, doit faire de grands travaux. Cela donnait fort à faire aux intendants. Foucault, par exemple, fait des canaux. Il améliore les rivières : le Lot, la Garonne, la Dive en Normandie. Il s'en va avec Riquet visiter le canal du Languedoc, et dit-il, ce jour-là : « M. Riquet me régala admirablement. » C'est le plus vif souvenir qu'il ait conservé de cette inspection. Partout où il va, il fait planter des promenades, des *Cours*, comme on disait alors. Il en fait planter à Montauban, à Poitiers, à Caen; en un mot on le voit occupé perpétuellement de l'amélioration matérielle, qui fut la grande œuvre du règne de Louis XIV. Les chemins, il s'en occupe également et beaucoup; Colbert, sur ce point, excite son zèle. Quelquefois ce sont de petits motifs qui font entreprendre de très-grands travaux. Ainsi, en 1675, au moment où le duc du Maine est envoyé à Baréges, Foucault reçoit l'ordre de nettoyer les bains, et de faire construire des routes. Dix ans plus tard, c'est le tour de Louis XIV, qu'on veut envoyer aux eaux pour le guérir de sa fistule. Louvois écrit qu'on élargisse les routes, « de manière qu'il y ait au moins douze ou quinze pieds de passage, et que, s'il y a des bourbiers qui ne puissent pas être raccommodés solidement, on ouvre les haies pour pouvoir les éviter ». Le voyage n'a pas lieu, Louvois écrit de ne faire aucune dépense pour accommoder les chemins. On voit dans quel état se trouvait le pays.

Une autre attribution des intendants, plus étrangère peut-être que toutes les autres à nos idées actuelles, c'est l'intendance militaire, L'intendant était donc à la fois un personnage civil et militaire. C'est lui, par exemple, qui était chargé de convoquer l'arrière-ban et les milices. L'arrière-ban, qui disparaît sous Louis XIV, était un souvenir de la féodalité. Sous le régime féodal, quand un danger était imminent, quand un seigneur avait besoin de ses vassaux, il convoquait le ban et l'arrière-ban; tous les vassaux devaient s'armer et accompagner leur seigneur en guerre. Sous Louis XIV l'arrière-ban est rarement convoqué. Les gentilshommes doivent s'armer eux-mêmes, faire la guerre eux-mêmes, et cette charge était ruineuse pour la noblesse. Cependant, quand il y avait menace de l'ennemi, on convoquait encore l'arrière-ban. Quant aux milices, Necker nous donne le chiffre de son temps, chiffre qu'il déclare énorme : c'était soixante mille hommes. Ces milices étaient composées de paysans que souvent les paroisses désignaient elles-mêmes. Il n'y avait aucune garantie pour ceux qui tombaient sous la désignation des officiers municipaux. On se débarrassait, disait-on, des mauvais sujets en les envoyant dans les milices, qui constituaient une espèce de réserve pour l'armée. On voit encore que pour le recrutement l'intendant est investi d'un pouvoir très-étendu. Un fils de Colbert est colonel, et Foucault se met en quatre pour lui trouver des soldats. Il lui en envoie cent trois en peu de temps. Colbert lui écrit qu'il faut un régiment tout entier, et Foucault donne à l'officier recruteur deux cent cinquante livres par cavalier et deux cents livres par fantassin.

L'intendant exerçait encore la police militaire, ce que nous appelons l'office de grand prévôt. Si les soldats pillent chez les habitants, c'est l'intendant qui les fait punir, tandis que s'ils se rendent coupables de délits militaires, c'est un tribunal militaire qui les juge. Mais cette distinction n'était pas absolue, et le châtiment de certains délits militaires était surveillé par l'intendant. Ainsi, pour les déserteurs. On avait établi une peine féroce; on leur coupait le nez. Louvois écrit à Foucault : « Qu'on ne leur coupe plus que le bout du nez, pour les marquer seulement. » La mutilation nuisait à la santé et au service du galérien. Chose triste à dire, sous Louis XV on a établi la peine de mort pour la désertion (elle a été abolie par Louis XVI), et Montesquieu en est venu à regretter l'ancienne peine de la mutilation.

L'intendant est chargé des logements militaires; les soldats avaient droit chez les habitants au feu et à la chandelle. L'intendant peut faire loger ces soldats où il veut, et, lors de la persécution des protestants, un des grands moyens de conversion qu'imaginèrent Louis XIV et Louvois fut de loger des dragons chez les récalcitrants, pour forcer ces *opiniâtres* à sacrifier leurs croyances au désir de se débarrasser de ces hôtes incommodes.

Voilà le rôle que joue Foucault. Aussi ne faut-il pas s'étonner de le voir relever des fortifications, quand on craint une descente des Anglais en Normandie. En Béarn, on veut faire une algarade, effrayer les Espagnols; on marche sur Roncevaux, Foucault dirige l'expédition. En Normandie, il assiste à la bataille de la Hogue, et envoie du rivage un rapport au ministre.

L'intendant avait encore la police ecclésiastique, ou pour mieux dire religieuse. Cela donnait beaucoup de besogne aux intendants. Dans les mémoires de Foucault, on voit que c'est ce qui l'occupe le plus. Il a beaucoup de peine à mettre la paix dans les couvents, surtout dans les couvents de femmes. Le roi se reconnaît trop souvent le droit d'installer une supérieure dans les couvents de femmes, et les religieuses ne veulent pas de cette intruse. Elles défendent leur organisation républicaine; on exile les plus mutines, et l'intendant oblige les autres à céder. Les évêques ont également à compter avec les intendants, et quand les droits du roi sont en lutte avec ceux des évêques, ceux-ci doivent céder.

C'est à propos des protestants que Foucault déploie le plus d'activité. Vous savez que vers 1680 le roi, se trouvant plus tranquille, ayant, comme il le dit dans la révocation de l'édit de Nantes, « plus de loisir par la paix générale », commença à songer sérieusement à se débarrasser des protestants ou à les forcer de se faire catholiques. Ce ne fut pas une inspiration de Rome; le pape était d'un avis différent. Ce ne fut pas non plus, autant qu'on en peut juger, une suite de l'intervention du clergé des provinces. Foucault se plaint au contraire de la tiédeur du clergé, et il est évident que, dans les provinces, le clergé, quelque rôle qu'il ait joué à Paris ne se souciait pas de se mettre une si grosse affaire sur les bras. Ce fut Louis XIV lui-même qui voulut qu'on agît, et le caractère même des mesures qu'il prit en est la preuve. Ces mesures sont quelquefois bien cruelles; mais, dans la pensée du roi, elles n'excèdent pas le droit de la puissance civile. Cela est visible dans une lettre de Louvois, où se trouve cette phrase significative : « Ne faites rien surtout qui ressemble à l'inquisition. »

Foucault était de ces hommes qui ont du zèle, et que leur conscience ne trouble pas. Et puis les protestants étaient un obstacle à l'unité; c'étaient des obstinés qui voulaient raisonner avec le roi. Foucault leur disait : « Vous parlez des droits de la conscience et de votre respect pour les droits du roi; cette distinction est une illusion; les deux devoirs sont inséparables, puisque Sa Majesté agit uniquement dans l'intérêt de la religion. » Si le roi avait ce droit ou non, ce n'était pas là une question pour Foucault.

Il était alors intendant en Béarn. Je vais vous laisser apprécier sa conduite. Quelques exemples vous la feront connaître.

Dans le parlement de Pau, il y avait des conseillers protestants; on les force à se retirer. Les protestants ont

aussi des places dans l'armée, mais on cherche à les exclure de toute fonction civile, et Colbert va jusqu'à défendre qu'on ait des garçons de recette protestants. Être avocat était une façon de vivre. Foucault s'adresse au conseil d'État et obtient un arrêt qui interdit cette profession aux protestants. Réduire les gens par la famine était un système très-enraciné chez Foucault. Dans le Poitou, il demande et obtient un arrêt du conseil qui empêche les médecins protestants d'exercer, et un autre qui défend aux protestants d'être apothicaires. On ne peut avoir que des remèdes orthodoxes.

Foucault vient à Paris en 1684. Il est présenté à Louis XIV et lui apporte une grande carte du Béarn, sur laquelle il lui montre vingt temples très-rapprochés les uns des autres. « Nous ne viendrons jamais à bout du protestantisme dans le Béarn, lui dit-il, si Votre Majesté souffre qu'il y ait un aussi grand nombre de temples; il faut en supprimer les trois quarts et n'en conserver que cinq, cela sera bien suffisant. » Le roi trouve qu'en effet c'est bien assez de cinq temples.

Foucault alors, en homme ingénieux, ferme quinze temples, et n'en laisse subsister que cinq, dont les ministres *sont tombés en contravention*, si bien qu'à l'aide de la loi et du parlement il fait détruire ces cinq temples, et assure le triomphe du catholicisme en Béarn. Admirable finesse dont il s'applaudit comme d'une œuvre qui lui vaudra, sinon le ciel, au moins la faveur du ministre ; et je crois que c'est là toute son ambition.

Quelques lignes plus loin, Foucault ajoute qu'à mesure qu'il ferme les temples, il en exile les pasteurs à dix lieues hors du Béarn, et il s'écrie naïvement : « Les ministres s'enfuient, et par leur désertion, ces faux pasteurs me laissèrent le champ libre pour les conversions. » Il fait alors avancer les dragons, et il raconte avec quelle facilité les conversions se font. « Sur le seul bruit de leur marche, il y a deux cents convertis. Quant aux femmes elles ont encore plus peur du couvent que des dragons; c'est pourquoi j'en ai envoyé dans les couvents un certain nombre. » Cependant le roi a des scrupules; il est allé plus loin qu'il ne voulait. On lui a fait faire évidemment beaucoup plus de mal qu'il ne croyait. Il fait décider par le conseil d'État, que les fils des protestants pourront être baptisés par des pasteurs protestants. « Si, disait-il, ces enfants étaient baptisés par de prêtres catholiques, je laisserais des enfants catholiques à des pères protestants ; leurs âmes ne se perdraient pas moins. Il vaut donc mieux laisser aux pères le droit de les faire baptiser protestants. » Mais Foucault ne l'entend pas ainsi. Il résiste. On lui envoie un arrêt du conseil. « Je l'ai reçu, dit-il, mais je ne l'ai pas fait exécuter. » D'ailleurs, qui se serait plaint ? Des protestants ! Et quand le roi aurait connaissance de cet excès de zèle, pourrait-il ne le point pardonner ? Foucault, en effet, quand il a obtenu ce succès, et fait frapper des médailles pour annoncer l'extinction de l'hérésie, reçoit une belle lettre de remercîments de Louis XIV. On est sur le point de lui donner de l'avancement en l'envoyant en Languedoc. Il est vrai qu'on y envoie M. de Bâville qui surpassera tout ce qu'aurait pu faire Foucault, Bâville, qui est une exception dans la famille des Lamoignons. Foucault ira dans le Poitou.

Il arrive précédé d'un régiment de dragons pour engager les religionnaires à se *faire instruire*. Foucault est un grand partisan de l'instruction; aussi met-il chez une femme seule une compagnie de soixante dragons. « C'est de la persécution », lui écrit Louvois; mais Foucault sait mieux que le ministre comment on plaît au pouvoir. Enfin, au mois d'octobre 1685, l'édit de Nantes est révoqué. Ce décret frappe de terreur les protestants; Foucault lui trouve un défaut énorme, c'est d'être un adoucissement. Il se sentait mieux armé avec cet arbitraire qu'il pouvait exercer à sa guise. Le décret permet aux ministres de se retirer. « S'ils se retirent, dit Foucault, ils iront à l'étranger ; il faut les arrêter. » Cependant Louvois a joint au décret des arrêts du conseil, qui en expliquent le texte. Les ministres ont la permission de se retirer, mais ils ne peuvent vendre leurs immeubles, ni emmener leurs enfants âgés de plus de sept ans. Tout le secret des rigueurs exercées contre les protestants consiste en ceci : ruiner les gens, les empêcher de sortir de France, et, par ce moyen, obtenir des abjurations. Si l'on a fait quelque violence aux pères, les enfants seront catholiques et tout sera pour la plus grande gloire de Dieu.

Par la dernière clause du décret, les protestants ont la permission de rester protestants à la condition de ne pas exercer publiquement leur culte. Cela ne fait pas l'affaire de Foucault. De cette façon ceux qui ne se convertiront pas diraient aux autres : « Vous n'avez qu'à attendre. » Moi, dit-il, je vais les faire arrêter, je les poursuivrai comme perturbateurs du repos public. Louvois lui écrit : « Ne faites pas de procès, contentez-vous de donner des dragons à ceux qui ne veulent pas se convertir; vous les détromperez en peu de temps. » Foucault a compris. Si un malheureux, gentilhomme ou paysan, chez qui on envoie des dragons, n'a pas de quoi les nourrir, l'intendant déclare qu'il a méchamment vendu son bien, et l'on rase sa maison.

« Persuadez à la noblesse, écrit Louvois, et par tous moyens, qu'ils ne doivent attendre aucun repos ni douceur chez eux tant qu'ils demeureront dans une religion qui déplaît à Sa Majesté, et que ceux qui voudront avoir la sotte gloire d'y demeurer des derniers, pourront encore, s'ils s'opiniâtrent à y rester, recevoir des traitements plus fâcheux. » Une religion qui déplaît à Sa Majesté! C'est le grand crime aux yeux de Louvois et de Foucault. Mais quand on obtient des conversions de cette façon, il faut s'occuper des relaps. Il y a une foule de vieillards, de femmes, d'enfants, qui se sont convertis pour échapper à la torture, aux dragons, et qui sont intérieurement restés protestants. Tant qu'ils se sentent en bonne santé, ils

dissimulent, mais quand vient le moment de la mort, ils veulent mourir protestants. Aussi fait-on une loi qui déclare que si un mourant refuse de recevoir le prêtre, et, quand le prêtre est appelé, de recevoir les sacrements, il sera condamné aux galères au cas où il en réchapperait, sa femme enfermée dans un couvent et ses biens confisqués; s'il meurt, on fait le procès à son cadavre, on le traîne sur une claie, on le jette à la voirie, on confisque ses biens. Foucault trouve la loi excellente; seulement il lui déplaît que le Parlement soit chargé de l'appliquer, parce que le Parlement est long à agir. « Donnez-moi, écrit-il, un arrêt du conseil. Ces exemples n'ont d'action qu'autant qu'ils sont prompts. » En effet il reçoit un arrêt du conseil, et il raconte qu'on a fait le procès au cadavre d'une vieille femme de quatre-vingts ans qui a refusé de recevoir le curé, et qu'on a traîné ce cadavre sur une claie par la ville. Ce ne fut que treize ans plus tard qu'on songea à s'arrêter enfin dans cette abominable persécution.

L'industrie était entre les mains des protestants, à qui l'on fermait toute autre carrière. Le commerce ruiné fit sentir qu'il fallait céder; vers 1687 ou 1688, on envoie moins de dragons. Cela irrite Foucault, qui écrit une lettre à l'archevêque de Paris, M. de Harlay, pour lui donner des conseils sur ce qu'il fallait dire au roi. Dieu sait ce qu'était M. de Harlay pour se charger de la conscience des autres! Dans cette lettre, Foucault énumère les mesures que, selon lui, le roi devrait prendre. Faire élever les enfants dans des couvents aux frais des pères et des mères, arrêter ceux qui veulent sortir du royaume, surveiller les marchands qui vendent trop de marchandises : c'est une manière de se faire de l'argent pour émigrer. Surveiller aussi les gens qui vendent leurs propriétés. Le plus sage serait de confisquer ces propriétés et de les réunir au domaine du roi. Ouvrir les lettres, et en revenir aux voies, « non pas de force et de violence, *mais de contrainte un peu plus que morale* », voilà les moyens qui sourient à l'habile Foucault. Mais avant d'envoyer cette lettre à l'archevêque, Foucault la communique à son père et lui demande son avis.

Son père lui répond ; sa réponse est admirable. C'est un vieux philosophe qui a longtemps pratiqué les ministres, et qui sait combien ils aiment peu à recevoir des conseils. Aussi ce qui l'étonne, c'est que son fils ait la prétention de faire quelque chose de lui-même, et qu'il veuille mettre en mouvement un archevêque pour qu'il aille se plaindre au roi. Il lui écrit :

« 5 janvier 1688. — Ce mémoire est fort bon entre deux amis, mais très-dangereux à être communiqué au ministre.... Contentez-vous de donner votre avis quand on vous le demandera. Ne vous avancez de rien, mais exécutez promptement et ponctuellement. Réservez-leur l'honneur de toutes choses; ils en sont passionnément jaloux. Avec toutes les précautions que vous y voudrez prendre, vous aurez assez de peine à vous conserver avec des esprits d'un si difficile gouvernement. Un ministre craint ce qui peut le rendre suspect, et la seule défiance en est mortelle. »

Ainsi Foucault père dit à l'intendant : C'est fort bien; pensez à part vous ce que vous voulez, mais vis-à-vis des ministres, n'ayez jamais d'opinion ; obéissez, soyez un instrument, mais pas autre chose. Voilà ce qu'étaient Foucault et son père, et si tous les intendants du temps de Louis XIV nous avaient laissé leurs mémoires, je crois qu'ils y paraîtraient fort semblables à Foucault.

Vous n'attendez pas que je prenne la défense de celui-ci; je dirai cependant que ses crimes, car ce sont de véritables crimes, appartiennent en partie à son temps et au régime sous lequel il a vécu. C'était, à ce qu'il semble, une de ces âmes qui ne sont ni bonnes ni mauvaises; mais l'arbitraire lui a faussé la conscience et lui a ôté tout caractère. Là est le vice irrémissible et la malédiction qui suit les pouvoirs absolus. Sous un gouvernement où l'administration est tout, où il y a deux nations, l'une administrant et l'autre administrée, on a des instruments, on n'a plus de magistrats, on a un peuple égoïste et sans énergie, on n'a plus de citoyens.

IX.

LES INTENDANTS. — TURGOT.

A l'histoire de l'intendance de Foucault, qui administra les généralités de Caen et de Poitiers de 1674 à 1708, nous allons faire succéder l'histoire de l'intendance de Turgot qui administra la généralité de Limoges de 1761 à 1774.

Ainsi, à cent ans de distance, nous pourrons nous rendre compte de ce qu'étaient les intendants. Et en même temps, par une coïncidence curieuse, il y a aujourd'hui un siècle que Turgot était intendant; nous pourrons donc, en étudiant Turgot, voir, d'une part, le chemin qu'on avait fait depuis Foucault, et, d'autre part, mesurer le chemin que nous avons fait depuis Turgot.

A l'époque où Turgot fut chargé de l'intendance, un grand changement s'était opéré dans l'administration et dans les esprits. Dans l'administration, le progrès était peut-être plus apparent que réel; mais la centralisation avait fait des progrès nouveaux; c'était bien de Paris ou de Versailles que partaient tous les ordres. En 1721, lorsque Law fut obligé de quitter la France, d'Argenson l'avait arrêté provisoirement à Valenciennes où il était intendant. Il s'étonnait qu'on laissât partir ainsi un contrôleur général; et, comme il causait avec Law, cherchant à le retenir en attendant des ordres de Paris, Law lui dit : « J'ai vu en France une chose bien singulière : tout votre gouvernement est dans la main de trente maîtres de requêtes. Gouverneurs et lieutenants généraux n'ont que l'apparence et les honneurs du pouvoir. C'est de l'intendant seul que dépend le bonheur et le malheur des provinces. » En 1761, les intendants n'avaient plus une autorité aussi absolue. Il leur fallait attendre des ordres du ministre. Seulement comme, on ne voyait que par leurs yeux, il en résultait que, si l'administration avait son centre à Paris, les ordres qui en partaient étaient provoqués par les intendants. Ils avaient

moins de responsabilité qu'autrefois, mais au fond leur puissance n'était guère moins étendue.

Quant au changement qui s'était fait dans les esprits et les mœurs, il était beaucoup plus considérable. Foucault, arrivant dans son intendance, est aussitôt chargé de poursuites criminelles. Il lui faut poursuivre et juger ces gentilshommes qui tiennent la campagne avec des coupe-jarrets, et dont les escapades sont à la fois la terreur des paysans et du parlement et une insulte constante à l'autorité du roi. Rien de pareil en 1761. Louis XIV, il faut lui rendre cette justice, passa le niveau sur toutes les têtes, et rétablit, ou pour mieux dire, fonda l'ordre en France. Au temps de Louis XV, il n'y a plus de ces gentilshommes insurgés contre la loi. Les routes se sont multipliées; la police est mieux faite, l'ordre est respecté. Le vieil esprit féodal est tombé; les querelles de religion sont complétement éteintes. Il y a bien des querelles entre les jansénistes et les molinistes, mais ce sont des querelles ridicules, qui peuvent rendre très-malheureux un certain nombre de gens, amener quelques persécutions, mais qui ne troublent pas le courant de la civilisation. La société tout entière veut jouir des bienfaits de la civilisation. A aucune époque peut-être on n'a eu en France un goût plus vif pour les beaux-arts, pour la littérature, pour les choses de l'esprit. C'est le moment où les philosophes font fureur dans tous les salons de Paris; où les femmes ont sur leur toilette du rouge d'abord, et l'*Encyclopédie* ensuite. C'est le moment où Paris exerce une influence énorme sur l'Europe, non par l'action du gouvernement, mais par l'influence des grands esprits qui s'y réunissent. C'est aussi le moment où l'on commence à prendre goût à l'agriculture et aux pastorales, où tout le monde est *sensible*. On ne peut lire un livre du XVIIIe siècle, sans trouver ce mot une fois au moins en deux pages. Cette mode nous donne les bergeries de M. de Florian qui ne sont pas très-naturelles, mais elle suscite en même temps des études comme celles de Quesnay. C'est Quesnay qui, le premier, dirige l'attention des gouvernants sur les classes laborieuses, leur montre que la prospérité des États est attachée à l'agriculture et dit à Louis XV avec sa rudesse accoutumée : « Pauvres paysans, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre souverain. » En un siècle animé de pareils sentiments, les intendants ont plus de facilité pour faire du bien qu'ils n'en ont eu à aucune autre époque de l'histoire, mais il y a toujours cette difficulté qu'il faut faire le bien sans toucher à l'impôt. Le gouvernement est un prodigue qui mange d'avance ses revenus, et qui est disposé à soulager le peuple, mais à condition que cela ne lui coûte rien, et même, s'il le peut, que cela lui rapporte. Voilà ce qui rend l'administration difficile; car, en général, le premier moyen de faire le bien du peuple, c'est de diminuer les impôts. On n'avait pas encore compris à cette époque une vérité dont les Anglais se sont aperçus les premiers, et que les calculs de l'économie politique moderne ont vérifiée, c'est que les impôts diminués finissent par rapporter plus que les impôts augmentés.

Turgot était né à Paris en 1727. Il descendait d'une noble famille de Normandie. Condorcet le philosophe, dans sa *Vie de Turgot*, a soin de relever comme une faiblesse indigne des grands esprits l'orgueil de la généalogie, l'amour de la noblesse; après quoi, il ajoute avec un certain plaisir que le nom de Turgot était le même que celui du dieu Thor; et que, suivant toute apparence, son héros descendait d'une de ces familles scandinaves qui étaient venues s'établir en Normandie sous les Carlovingiens. La famille de Turgot s'était distinguée dans les armes et les emplois de robe. Son père avait été prévôt des marchands de Paris, c'est-à-dire quelque chose comme le préfet d'aujourd'hui, avec moins d'attributions et plus d'honneurs. Il s'était distingué dans une échauffourée qui éclata entre des soldats et des gardes françaises; il y mit fin en se jetant au milieu des combattants.

Turgot était le troisième fils. Sa place était marquée d'avance. La tradition de la famille voulait que le fils aîné entrât dans la magistrature, que le second fils fût d'épée et le troisième d'Église. Quant aux filles, on les faisait religieuses. C'est ce qu'on appelait le bon ordre des familles. Bon ordre extérieur, je le veux bien, mais qui pouvait convenir très-peu à certaines religieuses et même à certains archevêques.

Turgot fit donc ses études de théologie, et, comme c'était un esprit réfléchi et laborieux; il s'y fit remarquer. En 1750, à l'âge de vingt-trois ans, il est *prieur de Sorbonne*. On appelait ainsi un étudiant choisi parmi les élèves en théologie les plus distingués par leur naissance ou leur crédit. Le *prieur* était chargé de faire un ou deux discours latins dans l'année. Turgot fit ses deux discours; tous deux démontrent un esprit singulièrement ouvert. Ce fut sa destinée de voir toujours trop loin. Il fut presque toujours d'un siècle en avant sur son époque. De là sa faiblesse comme homme politique et aussi l'admiration qu'il inspira à ses contemporains.

De ces deux discours, le premier soutenait que la civilisation moderne était sortie de la religion chrétienne; c'est ce que Turgot appelait « l'utilité de la religion chrétienne ». Le second était une démonstration de la doctrine du progrès, doctrine qui commençait à se produire, et qui introduisait un élément nouveau dans les études historiques, aussi bien que dans la législation. C'est dans ce discours, prononcé en 1750, qu'il annonça que les colonies d'Amérique se sépareraient un jour de la métropole, comme un fruit mûr tombe de l'arbre. Ainsi il prédisait la fondation des États-Unis vingt-cinq ans à l'avance. Ce n'était pas trop mal deviner pour un jeune homme de vingt-trois ans.

Sa théologie terminée, il ne voulut pas entrer dans les ordres. Ses idées philosophiques étaient chrétiennes, mais trop éloignées du catholicisme pour qu'il consentît à prendre un rôle qu'il ne pouvait jouer en toute sin-

cérité, ou, comme il le disait, à se mettre un masque sur la figure. Il y avait auprès de lui des hommes qui, plus tard, devinrent des personnages considérables, notamment M. de Cicé, qui fut archevêque de Bordeaux et ministre sous Louis XVI. Tous ces amis de Turgot lui dirent que ses scrupules étaient excessifs : « Tu es un cadet de famille, lui répétait-on, tu aimes l'administration; pourquoi ne pas entrer dans les ordres? Ta famille t'obtiendra un évêché. Il ne te sera pas difficile d'en trouver un dans un pays d'États, en Languedoc ou en Provence, et tu feras de l'administration. » On sait que les évêques jouaient un grand rôle dans les pays d'États. Turgot ne se laissa pas convaincre par ce beau raisonnement. Alors il fut décidé qu'on ferait de lui un intendant.

N'est-il pas singulier qu'un père de famille puisse dire à l'avance d'un de ses enfants : « Celui-là, j'en ferai un préfet », mais à cette époque tout s'achetait. En voulez-vous des exemples? La santé du roi était confiée à des médecins par quartiers : eh bien! on achetait la charge de médecin du roi, de façon que le roi était soigné par des gens qui pouvaient être plus ou moins ignorants, mais qui avaient payé pour soigner Sa Majesté Très-Chrétienne. De même les rôtis que le roi mangeait étaient faits par des gens qui avaient acheté la charge de rôtisseurs du roi. On achetait aussi les charges d'intendants. Il y avait une marche à suivre que je vous ai déjà indiquée. Il fallait d'abord acheter une charge d'avocat du roi qu'on échangeait ensuite contre une charge de conseiller au parlement; puis on achetait une charge de maître des requêtes, laquelle valait de 150 à 200 000 francs.

Turgot était conseiller au Parlement en 1752, au moment le plus vif de la querelle entre les molinistes et les jansénistes, alors que les molinistes triomphants refusaient de donner les derniers sacrements aux jansénistes. C'est à cette occasion qu'il écrivit une brochure intitulée : *Le conciliateur*. Il y émet des idées qui nous sont à peine devenues familières aujourd'hui, Il demande que les religions soient parfaitement libres, et que chacune d'elles s'administre à sa façon. C'était alors une idée si étrange que peu de gens y firent attention. Cependant la brochure eut un grand succès auprès des gens modérés, et parvint à sa quatrième édition. On y voit que la doctrine de l'Église, dans les trois premiers siècles, a été la liberté religieuse complète, et que par conséquent on est un bon et vieux chrétien quand on demande la liberté de conscience. Il est fâcheux que personne aujourd'hui ne songe à réimprimer cet écrit, et qu'on ne puisse le trouver que dans les œuvres complètes de Turgot.

Maître des requêtes en 1753, Turgot entra en grande intimité avec les rédacteurs de l'*Encyclopédie*. Il y inséra les articles *Existence*, *Étymologie*, *Expansibilité*, *Foires*, *Fondations*. Chacun est un traité complet. Dans l'article *Existence*, il est en progrès sur les idées de son temps; il a écrit sur l'expansibilité une théorie que l'avenir a confirmée; sur les mots *Foire* et *Marché*, il a fait un petit traité d'économie politique. Dans son fameux article sur le mot *Fondations*, il a traité une des plus délicates questions du droit et de la politique. Qu'est-ce qu'une fondation? Jusqu'à quel point un homme a-t-il le droit de léguer une terre ou un bien, pour qu'on en fasse éternellement un séminaire, une abbaye, un collége, etc.? Supposons qu'au temps de l'empire romain, on ait fait un nombre énorme de fondations en l'honneur de Jupiter et de Vénus. Est-ce que ces fondations pourraient subsister aujourd'hui? Il y a donc un moment où une fondation ne peut plus garder son premier caractère; autrement la terre n'appartiendrait pas aux vivants, mais aux morts. Si de temps en temps les biens de main-morte ne disparaissaient pas, ou ne se transformaient pas, la société serait asservie par les institutions et les idées du passé. Un jour viendrait nécessairement où, il n'y aurait plus moyen de vivre, à moins d'entrer dans les couvents. Le présent a donc des droits en face du passé. C'est ce que Turgot observait avec une fermeté d'esprit remarquable. Il déclarait qu'une société ne peut être liée indéfiniment. Vous avez voulu que votre propriété devînt un couvent de chartreux; un jour peut arriver où il conviendra de transformer ce couvent de chartreux en collége, en hôpital. En faisant cela, dit Turgot, on restera fidèle aux intentions du fondateur. Il a voulu faire du bien; respectez sa pensée, mais ne vous considérez pas comme liés à tout jamais par la lettre. Autrement, ce qui à l'origine était un bien deviendrait plus tard un mal incorrigible. Le droit du fondateur ne peut pas aller jusqu'à imposer sa volonté aux générations futures, quand tout a changé.

Ces articles avaient mis Turgot en vue. Cependant il se sépara des encyclopédistes. Il avait horreur des sectes; il trouvait que lorsqu'on mettait trente hommes d'esprit ensemble pour faire un livre, ces trente hommes devenaient des gens passionnés et capables de toutes les sottises possibles; que dans ce cas, c'est toujours la queue qui mène la tête; que d'ailleurs la société prend en haine toutes les sectes, et que ce ne sont pas les sectes qui en souffrent le plus, mais la vérité. Il pensait que dans l'intérêt de la vérité, il vaut mieux travailler isolément. « Quand on parle au public en lui disant *nous*, aimait-il à répéter, le public se détourne et répond : *Vous*. » On perd ainsi toute prise sur l'opinion.

Destiné à l'intendance, Turgot voulut s'y préparer en observant l'administration de plus près. Il s'était lié d'une étroite amitié avec M. de Gourmay, intendant de commerce. M. de Gourmay, dont Turgot a écrit l'éloge, est un des premiers en France qui ait compris que la liberté est l'âme du commerce. Avant lui cependant il faut citer un vieux négociant nommé Legendre, à qui Colbert demandait : « Que faut-il faire? — Monsieur le ministre, répondit-il, laissez-nous faire ». Et Turgot prit cette devise : Laissez faire, laissez passer.

Il suivit dans ses tournées un intendant célèbre alors comme administrateur, et qui a laissé son nom à une rue de Paris, M. de la Michodière. Enfin, en 1761, on le nomma intendant de la généralité de Limoges.

Cette généralité comprenait à peu près trois de nos départements actuels : la Charente, la Corrèze et la Haute-Vienne ; Limoges, Angoulême, Tulle, Bourganeuf en étaient les villes principales.

Turgot y arrivait âgé de 35 ans et animé du désir de faire le plus de bien possible. Il commença par faire le bien que les gouvernements laissent faire à tous les intendants, parce qu'il s'agit d'actes de philanthrophie générale qui ne font aucun tort au pouvoir, et lui donnent une auréole de popularité.

C'est ainsi que Turgot fonda une école pour les sages-femmes, qui servit plus tard de modèle à la Maternité de Paris. Il établit des médecins pour soigner le peuple en temps d'épidémie. Il combattit une épizootie en payant aux paysans les bœufs malades qu'il fallait abattre. Car, par ignorance et par avidité, le paysan aime mieux laisser empoisonner toute son écurie que de tuer un seul bœuf. Turgot payait les animaux malades : on lui en amena qui peut-être n'étaient qu'indisposés.

C'est alors qu'il tâcha de donner aux habitants du Limousin le goût de la pomme de terre. L'histoire de la pomme de terre est curieuse, parce qu'elle montre un des côtés les plus singuliers de l'esprit français et de nos mœurs administratives. L'histoire de ce tubercule est la satire de la centralisation. Rapportée d'Amérique au XVIe siècle par Drake, il s'écoula deux siècles avant qu'on en mangeât. Est-ce donc qu'à l'origine la pomme de terre avait quelque vice que la culture a corrigé? Non. C'est que le gouvernement avait fait examiner la pomme de terre par la Faculté, et que les médecins avaient déclaré qu'elle donnait la lèpre. Au XVIIe siècle les médecins se radoucirent; on décida qu'elle donnait seulement la fièvre. Ce ne fut qu'en 1771 que la Faculté se décida à reconnaître qu'on pouvait manger des pommes de terre sans danger. Alors l'administration crut pouvoir se relâcher de sa rigueur protectrice, et après s'être évertuée si longtemps à proscrire l'usage des pommes de terre, elle s'efforça de la répandre. Turgot eut à surmonter plus d'un préjugé. Cette pomme de terre qui donnait officiellement la lèpre ou la fièvre, on la faisait manger aux porcs, et l'on en concluait que ce n'était pas une nourriture pour les hommes. Cependant M. l'intendant mangeant des pommes de terre, on se résolut d'en goûter. Vous savez combien Parmentier eut d'efforts à soutenir un peu plus tard. Il eut recours à un moyen qui n'aurait probablement pas réussi en Angleterre. Aux quatre coins d'un champ où il avait planté des pommes de terre, il plaça quatre gendarmes pour empêcher qu'on ne les volât. Parmentier connaissait son peuple français ; les quatre gendarmes s'étaient à peine éloignés, le soir, que le champ fut pillé tout entier.

Lorsque Turgot arriva dans son intendance, ce qui le frappa, ce fut l'exagération et la mauvaise assiette de l'impôt sur le sol, de l'impôt foncier, comme nous dirions aujourd'hui, ou de la taille, comme on disait alors, quoique ces deux dénominations ne soient pas identiques. Il résulte des calculs officiels de Turgot que dans le Limousin l'État prenait, à divers titres, entre 50 et 54 pour 100 du produit brut, c'est-à-dire plus de la moitié.

De plus cet impôt si lourd était mal établi. Dans la plupart des paroisses la répartition était arbitraire. Le gouvernement envoyait à l'intendance ce qu'on appelait le brevet de la taille pour toute la généralité. On répartissait ensuite par commune, en bloc. On disait : telle commune, ou, selon le langage d'alors, telle paroisse payera tant. Dans l'intérieur de la paroisse on faisait ensuite la répartition au prorata des facultés de chacun. Cela changeait tous les ans. Il en résultait que, quand un paysan avait fait quelque effort pour améliorer ses terres, on l'imposait davantage. De là un découragement complet pour toute espèce d'efforts et d'améliorations.

Dans le tiers de la province, il n'y avait ni cadastre ni arpentage. Pour établir l'impôt, on prenait simplement les déclarations du propriétaire, et comme le gouvernement s'en défiait, il était passé en règle que toute déclaration de propriétaire était mensongère et qu'il fallait imposer au double, ce qui faisait que les propriétaires devaient mentir au triple pour tâcher d'être moins imposés.

Dans les deux autres tiers de la province, la taille était tarifée ; le chiffre restait le même pendant dix ans, jusqu'au renouvellement du cadastre, ce qui permettait aux paysans d'améliorer leurs terres. Cette taille tarifée avait été introduite en 1738 par M. de Tourny, celui qui a tracé les promenades de Bordeaux, et dont le nom est resté comme administrateur, mais qui n'avait pas tout à fait l'humanité de Turgot.

Comment faisait-on alors un cadastre? On s'étonne que le gouvernement n'ait pas eu un plus grand sentiment de son propre intérêt. Pour le cadastre que fit faire M. de Tourny en 1738 on procéda par arpentages qui furent consignés sur des feuilles volantes. Les feuilles se perdirent, les propriétés changèrent de main ; ce fut bientôt un chaos inextricable. Mais comme l'impôt était payé par la paroisse, le gouvernement ne s'occupait pas de ces détails.

Dans la paroisse, comment l'impôt était-il perçu? C'étaient des habitants, ceux qu'on appelait les *collecteurs*, qui devaient le recueillir. Désignés par l'intendant, ils étaient responsables solidairement; il fallait qu'ils avançassent l'argent, qu'ils payassent pour tout le monde. S'ils ne payaient pas, on les mettait en prison et la commune était responsable pour eux. Il en résultait

que lorsqu'un paysan avait un peu de bien, il se sauvait dans une ville pour éviter d'être collecteur, c'est-à-dire de se ruiner au profit de ses concitoyens. De plus, ces collecteurs, étant fort ignorants, ne savaient comment s'y prendre pour recevoir l'impôt. On leur apportait un à-compte, ils le mettaient dans leur poche, n'en donnaient pas quittance et plus tard ils l'avaient oublié. Ces collecteurs touchaient une remise; ce fut là-dessus que Turgot s'appuya pour réformer un abus intolérable. Il se dit : cette remise, si on la donnait à un seul homme qui se chargerait du recouvrement de l'impôt dans cinq ou six paroisses, il y trouverait là des appointements suffisants ; on pourrait même faire une économie ! Et il inventa les percepteurs.

On eut des percepteurs qui donnèrent des quittances, ce qui fut encore une innovation. Nous jouissons ainsi, sans nous en apercevoir, d'une foule de facilités dont l'habitude nous empêche de sentir le prix. En Espagne, il y a trente ans, on n'avait pas encore imaginé de donner des quittances pour les contributions, d'où il arrivait que souvent les petits payaient deux fois pour les grands, et les ennemis pour les amis. En Algérie, nous avons beaucoup étonné les Arabes en leur donnant des quittances. Mais aujourd'hui il n'y a pas un indigène qui laisse son argent au percepteur sans réclamer un reçu. Il ne sait pas le français, mais il sait qu'avec ce papier il ne payera pas deux fois, ce qui est l'essentiel.

Turgot nomma des commissaires des tailles pour répartir l'impôt régulièrement. Dans certains endroits on avait calculé l'impôt à un vingtième du produit, dans d'autres à un quart; de deux paroisses d'importance égale, l'une payait souvent cinq fois plus que l'autre.

C'est à cette époque que le maître et ami de Turgot, le docteur Quesnay, analysa l'impôt. Quesnay partit de cette vérité évidente que la terre ne peut produire rien sans qu'on la travaille. Mais on ne peut la travailler sans dépenser de l'argent; il faut donc commencer par retirer de la terre le travail et l'argent qu'on y a mis. Si j'ai travaillé vingt jours, je me suis nourri, j'ai fait une dépense; de plus, si ces terres appartiennent à un propriétaire, il faut que je paye le fermage. Si par l'impôt le gouvernement me prend une partie de ces avances nécessaires, je me trouverai en déficit à la fin de l'année; j'aurai mangé une partie de mon capital. Il n'y a donc qu'une partie du revenu des terres qui peut payer l'impôt, c'est celle qui reste, tous frais payés, autrement dit le *produit net*.

Un autre exemple vous montrera combien nos pères connaissaient peu ces questions qui intéressent l'État autant que les citoyens.

La dîme était fondée sur le plus faux calcul qui existe au monde. On disait : Voilà dix gerbes de blé; j'en prends une, par conséquent je prends le dixième du revenu du fermier. Erreur ! Vous prenez beaucoup plus, quelquefois le cinquième, quelquefois le quart; car si l'année a été mauvaise, si un grain semé n'en a rapporté que cinq, il faut donc par cinq gerbes commencer à en ôter une qui est la dépense en semailles. Mais sur les huit gerbes qui restent, combien y en a-t-il qui représentent les dépenses qu'il a fallu faire pour obtenir cette récolte? Peut-être cinq ou six, de façon que celui qui prend la dixième gerbe prend la moitié du revenu.

Voilà ce qu'on ignorait complétement en France; voilà le principe salutaire que Turgot essaya d'appliquer en répartissant également l'impôt. Grâce à lui, l'impôt dans le Limousin devenait un peu plus tolérable. Il fit ce qu'il pouvait, mais il pouvait peu de chose, le gouvernement ayant toujours l'oreille dure quand on lui demande de dégrever la propriété. Il prit encore l'initiative d'une autre réforme très-importante, l'abolition de la corvée. A l'origine de la monarchie, au temps de Charlemagne, il y avait une espèce d'impôt pour faire les chemins. Il restait encore assez de traces de l'administration romaine pour que l'on comprît que l'entretien des routes était d'intérêt public: l'Église elle-même y devait contribuer. Pendant la féodalité, les routes furent à peu près abandonnées. Sous Louis XIV on recommença à s'en occuper. Pour en ouvrir de nouvelles, on se mit à faire travailler les paysans, et l'on se crut le droit d'en agir avec eux comme on agit avec les nègres dans les pays à esclaves. On disait que les paysans étaient paresseux, qu'ils aimaient à ne rien faire. Il y a beaucoup de gens qui seraient paysans de cette manière-là, et qui n'aimeraient pas à travailler sans être payés. On forçait les paysans à réparer les routes trois fois par an, et à en construire de nouvelles. Naturellement on ne faisait concourir à ces travaux ni le clergé, ni la noblesse ; la corvée était une charge servile qu'on n'aurait jamais songé à imposer aux ordres privilégiés. Il en résultait qu'au XVIIIe siècle, la corvée était un impôt très-lourd dont la noblesse et le clergé étaient dispensés. Or, comme propriétaires et comme voyageurs, c'était surtout aux membres de ces deux ordres que les routes profitaient. Le paysan s'en servait bien pour transporter les produits de son champ, mais dans ces produits la moindre part lui appartenait.

Cette injustice commençait à frapper les esprits. Le marquis de Mirabeau dans son livre de l'*Ami des hommes*, s'était fait une grande réputation en attaquant la corvée. Le parlement commençait aussi à s'en plaindre. Turgot fit mieux que de perdre son temps en déclamations stériles. Il proposa aux paroisses de s'imposer et de donner une certaine somme avec laquelle on ferait les chemins, leur démontrant qu'il y avait dans la corvée une perte de temps, et par conséquent une perte d'argent, et qu'en consentant à sacrifier la somme qu'il demandait, leur perte serait moins considérable. Malheureusement, il n'était guère possible de faire comprendre une chose pareille au paysan. Le paysan limousin n'est pas aussi fin que le paysan normand, mais quand il vit son intendant se donner tant de soins pour l'empêcher de faire

la corvée, il se dit, comme le ferait le paysan de nos jours : « Il y a quelque chose là-dessous ; on veut sans » doute me faire payer d'une autre façon et davantage. » C'est là un défaut du paysan français. Sa devise est trop souvent : « notre ennemi c'est notre maître ». Ce défaut tient évidemment à la longue oppression qui a pesé sur lui. Ce n'est pas un vice naturel. Mais quand on a été tant de fois trompé, quand on a vu que tant de fois le bien public a servi de prétexte à la satisfaction d'intérêts particuliers, il n'est pas étonnant qu'on se défie.

Cependant Turgot avait pris ses précautions. Il s'était adressé aux curés. Nous avons de lui une série de lettres adressées aux curés; ce sont de vrais modèles de correspondance administrative. Les curés de ce temps-là étaient toujours propriétaires, ils possédaient un bénéfice et même souvent ils étaient ce qu'on appelait *décimateurs* ou propriétaires de dîmes. Si bien que le curé était d'ordinaire un des grands propriétaires de la paroisse, et à ce titre, sans parler des autres, il exerçait une grande autorité sur les paysans. C'était à la fois le ministre de la religion et un personnage important de la commune; de plus, c'était en général la seule personne qui y sut lire et écrire. Turgot écrit donc aux curés, les met entièrement de son côté, et parvient à faire faire des routes par adjudication. La commune allouait une certaine somme à des adjudicataires, les paysans venaient travailler et étaient payés.

Avec ce soin constant d'éclairer les paysans, cette activité qui lui permit de tout surveiller, Turgot arriva à faire des prodiges, et des prodiges qui nous prouvent combien nos pères, si civilisés à Paris, l'étaient peu dans les provinces. En douze ans, avec une somme qui ne dépassait pas 100 000 écus par an, Turgot fit cent soixante lieues de routes ferrées, routes qui auraient dû exister depuis longtemps, par exemple celle de Paris à Toulouse par Limoges, celle de Paris à Bordeaux par Angoulême. Ces routes n'existaient pas. Il y avait quatre-vingts ans qu'on les avait décrétées, mais avec la corvée on arrivait à faire en une année deux lieues de route. L'année d'après, on trouvait au lieu de la route un marais. On aurait pu continuer ainsi pendant toute une série de siècles sans avancer davantage.

Par d'aussi beaux résultats Turgot mérita et obtint les éloges, non-seulement des philosophes, mais du parlement et même du roi. Il avait fait cela de son chef. Rien ne l'y autorisait. Il avait dû s'y prendre d'une façon très-adroite pour faire rentrer ces dépenses dans la comptabilité générale, et ce fut ce succès qui le désigna à M. de Maurepas, lorsqu'il proposa à Louis XVI d'appeler au ministère l'intendant de Limoges.

Cependant, nous le verrons plus tard, ce fut l'abolition générale de la corvée qui causa la chute du ministre. L'homme qui avait fait la fortune des Limousins devint un rêveur dont il fallait se débarrasser. Dans les réformes qu'il avait faites en province, il n'avait pu toucher à la loi existante; il avait dû répartir la corvée entre les paroisses. Devenu ministre, il voulut la répartir entre les nobles, le clergé et les autres citoyens. Ce fut la coalition du clergé et de la noblesse qui le renversa pour avoir osé toucher à un privilége qui n'était fondé sur rien, et voulu faire concourir à l'entretien des routes ceux qui en profitaient.

Quand les armées passaient et qu'il y avait des équipages militaires à faire marcher, on prenait sans scrupule les chevaux et les voitures des paysans; on invoquait des lois romaines pour justifier cet abus. Turgot provoqua l'établissement d'une entreprise de convois militaires, qu'on payait et qui laissa les paysans tranquilles. Au dernier siècle on se croyait le droit de disposer des paysans comme on voulait. Ainsi une compagnie s'était fait adjuger la fourniture des bois de la marine. Quand on avait abattu ces bois dans les forêts, il fallait les amener à la rivière. On trouvait tout simple d'atteler le paysan, de lui mettre une corde au cou et de lui faire tirer les bois du gouvernement. Turgot mit un terme à cet abus; il prouva qu'on n'avait pas ce droit, et c'est ainsi qu'il débarrassa les paysans de toutes les corvées qui les faisaient malheureux et mécontents, et tout prêts à saluer une révolution qui les délivrerait de ce joug si pesant.

Une autre réforme de Turgot nous prouve quelle était l'ignorance de cette ancienne administration. On faisait du mal au pays, bien plus par ignorance que par méchanceté.

Vous savez que l'armée se recrutait par libres engagements; il n'y a aucun de vous qui n'ait entendu parler des *raccoleurs* et du *quai de la Ferraille*. Les romans du XVIIIe siècle sont remplis de ces histoires de jeunes gens qu'on grise et qu'on enrôle en leur faisant crier : Vive le roi !

A côté de l'armée régulière, il y avait des régiments provinciaux, recrutés par voie de conscription et qui devaient rester dans leurs provinces pour y servir de réserve. Les paysans qui en faisaient partie étaient soumis à quelques exercices militaires, afin qu'on pût, en cas de guerre, trouver là une armée disponible et diminuer d'autant les armées permanentes. C'est là un système dont j'ai toujours vu qu'on cherchait la réalisation et dont évidemment on peut tirer quelque chose.

Cette milice, qui n'avait même pas la consolation, comme l'armée, de porter un uniforme, était misérablement traitée. Aussi, quand arrivait le tirage de la milice, bon nombre de paysans se sauvaient-ils dans les bois. La loi déclarait miliciens tous ceux qui s'enfuyaient. Alors les autres paysans se disaient : Puisque ceux-là qui se sont sauvés sont miliciens, si nous pouvions les attraper, nous n'entrerions pas dans la milice à leur place. Et une partie de la population partait à la chasse de l'autre partie. On se battait pour se dispenser d'être soldat, on se tuait pour se soustraire aux chances de la guerre, et l'on avait une guerre civile en permanence.

Turgot voulut mettre fin à toutes ces misères; ce n'était pas chose facile.

Là encore il trouvait devant lui l'ignorance et les préjugés du gouvernement. Lorsque ces milices avaient été établies, les paysans avaient eu l'idée de faire entre eux une bourse commune, et peu à peu, si on les avait laissés continuer, ils auraient mis dans la bourse de quoi payer les hommes qui partaient. Le gouvernement s'y était opposé parce que, disait-on, cette cotisation aurait eu l'air d'un impôt. Admirable délicatesse ! Je crois que la vraie raison était la crainte qu'on avait à Paris d'être obligé d'augmenter les primes de l'armée, parce que le paysan aurait mieux aimé s'enrôler dans la milice que de se faire raccoler.

Turgot prit sur lui de faire taire la loi et de laisser ces cotisations s'organiser. Dès qu'on eût réuni un peu d'argent, des remplaçants, des hommes du pays, ne demandèrent pas mieux que d'entrer dans la milice, qui était sédentaire et ne les éloignait pas de chez eux. Nous avons une lettre de Turgot qui explique son système et d'où l'on pourrait certainement tirer des indications utiles pour remédier à ce grave défaut qu'a la conscription, de peser exclusivement sur les pauvres. Si l'on ne peut éviter l'impôt du sang, au moins pourrait-on trouver quelque indemnité pour celui sur qui tombe ce lourd fardeau.

Vous voyez à combien de questions pensait Turgot. Il fut bientôt appelé à en traiter une autre fort importante dans notre ancienne législation. Les prêts d'argent à intérêt étaient condamnés par le droit canonique, et la loi civile ne les reconnaissait pas. C'était la faute d'Aristote, qui, tenant un sac d'argent sur sa table, et voyant qu'il restait toujours dans le même état, en avait conclu que l'argent est stérile. Cette erreur d'Aristote avait traversé tout le moyen âge; il semblait que tirer un intérêt de quelqu'un pour un prêt d'argent, c'était quelque chose d'abominable.

En 1768, des gens d'Angoulême, prêts à faire banqueroute, imaginèrent de poursuivre leurs créanciers en leur disant : Vous nous avez prêté à intérêt; vous êtes des usuriers. Le commerce d'Angoulême s'émut vivement; on s'adressa au roi. Le gouvernement demanda un mémoire à Turgot. Ce mémoire est un chef-d'œuvre; Turgot y démontre jusqu'à l'évidence que l'or est une marchandise comme toutes les autres. Il a son prix de vente et de location comme tout autre objet.

Aujourd'hui, la question n'en est plus une pour quiconque se donne la peine d'y réfléchir. En empruntant eux-mêmes à gros intérêt, qu'ils payent exactement, les papes ont mis les consciences en repos, et fait taire les derniers scrupules théologiques. Et cependant, nous avons encore une loi qui prétend régler l'intérêt de l'argent, et faire violence à la nature des choses. Combien de temps durera-t-elle?

C'est en 1770 que Turgot a fait son mémoire. D'après un calcul que j'ai fait souvent, il faut un siècle en France pour qu'une idée juste triomphe. J'imagine que vers 1870 nous verrons l'abolition de l'intérêt légal.

Il y a une autre question que nous avons vu trancher un siècle après que Turgot l'avait soulevée. C'est la question du libre commerce des grains. Turgot, en 1770, se trouva en face d'une disette considérable. Dans notre ancienne monarchie, vous rencontrez à chaque instant la disette, la famine, les émeutes et le pillage des grains. Toutes ces disettes et toutes ces famines étaient le fait de l'administration. Voici comment. Quand la disette commençait quelque part, les officiers municipaux, les intendants, le parlement s'empressaient de prendre des précautions qui avaient pour résultat infaillible d'amener la famine. Défense d'accaparer, c'est-à-dire de faire des magasins; défense de transporter des grains d'un pays dans un autre, et, en même temps, ordre aux paysans de porter au marché une certaine quantité de de blé, et de n'en garder pour eux qu'une certaine quantité. De plus, on fixait le prix des grains et celui du pain. Vous comprenez quel était l'effet de ces mesures. Quand on dit à un paysan : Tu vendras ton grain aujourd'hui au marché, il se dit aussitôt : Non, je le vendrai dans quinze jours; il vaudra davantage. On lui dit : Tu le vendras tant; il s'obstine, et vous aurez beau faire, le grain n'ira pas au marché. Dans le cas même où vous réussiriez à le faire venir, il faut, pour le recevoir, des magasins; vous les avez interdits. De même, vous défendez de transporter le blé d'un pays dans un autre : « Je conçois très-bien, disait Turgot, que si vous empêchez la circulation des blés, cela ne vous empêchera pas de garder le blé que vous avez; mais cela empêchera qu'on ne vous en apporte. Vous êtes dans la disette, c'est du blé étranger qu'il vous faut. Prohiber le transport des grains, ce n'est pas le moyen d'en avoir. Quand la disette commence, laissez circuler tous les grains. » Mais, disait-on, on emportera le grain que nous avons, et il n'en viendra pas. Au contraire, c'est précisément parce qu'on peut emporter du grain de partout qu'on en porte partout. C'est ce flux universel qui ne laisse pas un point à sec. Laissez la circulation libre; peut-être payerez-vous le grain cher, mais vous en aurez, et la question, en cas de famine, ce n'est pas de payer le blé, mais d'en avoir. Telles sont les idées que défendait Turgot.

Il fit casser un arrêt du parlement de Bordeaux qui interdisait la circulation des grains, et le Limousin fut de toutes les provinces de France celle qui souffrit le moins de la disette. Turgot écrivit à tous les curés pour les engager à éclairer les paysans. Il fit répandre partout une lettre de son ami le Trosne, avocat au présidial d'Orléans, qui démontrait que la liberté du commerce des grains n'était jamais nuisible. Enfin il écrivit à l'abbé Terray sept lettres, qui sont un véritable traité sur la matière. C'est un chef-d'œuvre de bon sens. L'abbé Terray lut ces lettres; mais comme probablement il y avait autour de lui des personnes intéressées à spéculer sur les

grains, il rétablit en 1764 l'ancienne législation sur les grains.

Dans cette intendance, qui dura treize ans, Turgot fut souvent sollicité par les offres les plus séduisantes du ministère. On lui offrit l'intendance de Bordeaux, celle de Lyon, celle de Rouen. Il refusa toujours. Il s'était consacré à ces populations qu'il aimait; il avait donné son cœur à ses braves Limousins, il ne s'en sépara que pour entrer au ministère. C'est là que nous le retrouverons plus tard.

En écoutant cette histoire de l'intendance de Turgot, une réflexion se sera peut-être présentée à votre esprit : c'est qu'après tout, cet ancien régime avait du bon, car aujourd'hui un préfet ne pourrait faire autant de réformes que Turgot. Nous voyons d'ailleurs que Turgot ne s'exposa à aucune disgrâce et qu'il trouva des auxiliaires dans le conseil des ministres et dans le conseil d'État. Cela est vrai, mais, il faut le dire, son intendance est un exemple unique dans l'ancienne monarchie. Le Limousin a gagné le gros lot. Quand vous jouez à la loterie, vous avez des millions de chances contre vous, une seule pour vous. Le Limousin a eu la chance d'avoir Turgot. Mais la probabilité qu'il s'en rencontrât un second n'existait pas.

Remarquez en outre que si Turgot pouvait faire tant de choses, c'est que l'intendance était un pouvoir illimité, ce qui, habituellement, n'est pas un mince danger; la séparation des attributions administratives est un grand perfectionnement; grâce à elle, un pays est beaucoup moins écrasé. Aujourd'hui vous avez une administration financière qui ne s'occupe que de finances, des intendances militaires qui ne s'occupent que d'administration militaire, une administration des ponts et chaussées qui ne s'occupe que de routes, etc.; il y a là un contrôle mutuel qui empêche plus d'un abus. En règle générale, il serait très-fâcheux d'avoir des intendants comme Turgot, pouvant toucher à tout, parce que tout était confondu. Turgot n'a fait que du bien, je l'accorde; mais qu'ont fait les autres? Turgot était une exception. Aussi faut-il lui rendre une éclatante justice. La France n'a pas eu deux hommes comme celui-là; elle ne s'est pas montrée assez reconnaissante. On élève des statues aux généraux illustres; je n'y vois point de mal, mais je voudrais que l'on en élevât aux hommes tels que Turgot. Sacrifier sa vie pour son pays est une grande chose, mais sacrifier, comme Turgot, sa fortune politique au bonheur de ces paysans qui ne lui en savaient pas beaucoup de gré, c'est là, selon moi, une chose admirable. Turgot appelait les œuvres qu'il a écrites en ce temps-là « ses œuvres limousines ». Il en faisait moins de cas que de ses œuvres académiques et littéraires. Mais ces œuvres limousines, plus peut-être que toutes les autres, sont celles qui le font grand devant le peuple et devant Dieu.

Ed. Laboulaye.

VARIÉTÉS.

De la physionomie et de la parole (1).

A quoi se réduit la science positive de la physionomie chez Léonard de Vinci et chez Lebrun, chez Winckelmann et chez Burke, chez Bichat et chez Ch. Bell? A quelques notions générales, presque toujours dénuées de preuves, sans précision et souvent contradictoires.

Leur demande-t-on comment se traduit sur le visage une passion de l'âme, une passion quelconque; déjà commencent l'incertitude et le désaccord. Chaque passion, dit l'un, a son muscle et chaque ride sa signification; le sens d'un visage humain, dit l'autre, est moins dans chaque trait isolé de ce visage que dans l'ensemble, et l'interprétation n'en doit pas être l'association inintelligente d'une passion de l'âme avec un pli de la peau.

Veut-on savoir comment se traduit une passion déterminée, quel est le sens d'une ride, d'un trait, de tout un visage : le dédain siége sur ses lèvres, dit Winckelmann parlant de l'Apollon Pythien; entre ses lèvres, dit Lavater; il gonfle ses narines, dit M. Moreau; le dédain a pour interprètes les fibres de la houppe du menton, dit M. Duchenne. Le mépris, dit Lebrun, se représente par des sourcils froncés, des yeux fort ouverts. Le mépris, dit M. Duchenne, a pour muscles expressifs les palpébraux qui ferment ou rapetissent les yeux. Dans le mépris, dit enfin M. Moreau, un des angles des lèvres, une aile du nez est élevée, l'œil du même côté est fermé à demi. Est-il possible d'imaginer pour une même passion des expressions plus contradictoires?

Il est peu de passions où Lebrun ne fasse mouvoir, se dilater ou se resserrer les narines et se plisser d'une façon ou d'une autre la racine du nez; la colère, la douleur, la frayeur, le désespoir, la tristesse, la joie, la jalousie, par ses ailes ou par ses rides le nez concourt à exprimer toutes ces passions. Selon M. Moreau, les muscles du nez n'ont guère d'autre fonction physiologique que de traduire les passions, notamment l'orgueil, la volupté, la sévérité, le courage, la raillerie. Selon Bichat, au contraire, les muscles du nez n'ont presque aucune influence dans le langage des passions.

Pour exprimer un état de l'âme, chacun, avec le pinceau ou avec la plume, en termes poétiques ou anatomiques, propose son signe, son muscle, son modèle, et, pour toute preuve, nous mettant sous les yeux une image : n'est-ce pas, dit-il, que ce visage traduit bien par ses yeux ou par son front, par ses lèvres ou par ses narines l'orgueil ou la jalousie, l'amour ou le dédain? Et, en fin de compte, tous en appellent pour justifier leurs théories à notre expérience, lorsque nous demandions à leur science ou à leur art d'éclairer et de contrôler nos jugements.

Pierre de Cortone esquissait un visage immobile et inexpressif; puis, touchant légèrement de son pinceau le coin des lèvres et la pointe des sourcils, il le faisait rire ou pleurer en les relevant ou les abaissant. Ce coup de pinceau, c'est le principal secret de l'art de peindre, c'est aussi la meilleure part de notre science de la physionomie. Le sourcil et le coin de la bouche sont de tout le visage de l'homme les plus éloquents interprètes des états de son âme. Sauf peut-être Buffon, qui ne voit rien de plus expressif que l'œil lui-même, et Lavater, qui n'attache à aucun trait du visage mobile autant de

(1) Sous ce titre, M. Albert Lemoine est sur le point de faire paraître un volume, dont nous détachons d'avance un des chapitres qui ont trait à la physionomie.

vertu révélatrice qu'à la ligne que dessine sur le globe de l'œil la paupière supérieure, il n'est personne qui ne place au premier rang comme instruments d'expression le coin des lèvres et surtout le sourcil. Il n'est encore personne, pas même Lavater, qui ne fasse du front et du sourcil où s'insèrent les muscles frontaux les interprètes des pensées de l'homme plutôt encore que de ses passions, plus volontiers reléguées sur les lèvres. Nous autres ignorants, à force de voir le visage de nos semblables changer de forme sous l'influence de leurs pensées et de leurs passions, nous savions ces choses à peu près aussi bien que les savants.

Il faut nier, comme M. Darwin, toute prévoyance de la nature et prétendre, par exemple, que l'œil n'est pas construit comme il est afin de voir, mais qu'il voit parce qu'il est ainsi construit; il faut soutenir que dans les plus merveilleux phénomènes, il n'y a que des résultats obtenus sans fins poursuivies, pour prétendre aussi que les traits du visage remplissent fortuitement le rôle d'interprètes des passions de l'âme, sans être aucunement destinés à cet usage. Le bon sens, d'accord avec la science la plus sûre, reconnaît dans la structure du visage de l'homme et dans les traits qui s'y dessinent, une prévoyance et une destination spéciale de la nature; mais il ne faut pas tirer de ce principe général des conséquences qu'il ne renferme pas.

Il ne s'ensuit pas de ce que la nature a façonné le visage de l'homme pour que son jeu mobile remplisse l'office de langage universel, que, tout en ayant une valeur significative, les traits de l'homme aussi bien que des animaux n'aient pas une raison d'être physiologique et qu'il ne soit pas plus sage et plus instructif de s'enquérir de celle-ci que de s'en tenir paresseusement à la raison finale. S'il est, au contraire, une vérité que Ch. Bell ait clairement démontrée, c'est qu'avant d'être des organes de l'expression, les muscles de la face humaine remplissent d'autres fonctions animales, de sorte qu'avant de voir dans chaque contraction musculaire l'indice de quelque état de l'âme, il y faut voir un phénomène physiologique et que la raison finale est, en quelque sorte, greffée sur la raison physiologique, comme les organes de la parole et de l'expression faciale sur ceux de la respiration, de la mastication et de la vue. Ch. Bell ne va pas même assez loin dans la voie qu'il a tracée, et l'on peut lui faire le reproche de timidité, sinon d'infidélité à ses principes. En effet, après avoir employé sa science et son génie à expliquer comment les mouvements des narines, des lèvres, des joues, des yeux, de presque tout le corps, sont dans une dépendance étroite des fonctions essentielles de la vie, comment les muscles qui servent à l'expression des passions sont liés aux organes de ces fonctions, après avoir reconnu que le rictus du lion est le premier acte de la lutte à laquelle il s'apprête et que la rage humaine a son rictus, il semble abandonner son idée première et vouloir, par exemple, que les mouvements du front et du sourcil n'aient absolument d'autre objet que de révéler les mouvements intérieurs de l'âme. Cependant ne serait-ce pas profiter de ses leçons et appliquer sa propre méthode que de penser que les rides transversales qui sillonnent le front et arquent le sourcil dans l'admiration, sont un commencement et presque une partie essentielle de l'action d'admirer, puisqu'elles élèvent la paupière et font tout yeux le visage de l'homme, ou que les contractions musculaires provoquées par la colère et l'aiguillon de la douleur sont des actes ou des préludes d'attaque ou de défense?

. . . . . .

Les passions de l'âme ne se bornent pas toujours à exercer sur le corps cette passagère et bénigne influence qui consiste à crisper ou à détendre la lèvre ou le sourcil; quelquefois elles portent un trouble durable et dangereux dans l'économie. Or, quand une passion produit de tels effets sur la machine, ce n'est pas nécessairement et infailliblement sur un tel organe déterminé que s'abat la funeste influence; mais, suivant la structure et la susceptibilité de la machine individuelle, elle affecte cette partie plutôt que cette autre, l'estomac ou le foie, la tête ou le cœur. Pourquoi donc l'action habituelle et inoffensive des émotions de l'âme sur la machine corporelle ne se porterait-elle pas aussi de préférence, selon les caprices individuels de l'irritabilité des nerfs ou la mobilité des muscles, sur des parties différentes de l'organe principal de l'expression, sur les lèvres plutôt que sur les narines, sur les sourcils plutôt que sur les paupières? Ainsi une même passion actuelle se trahirait sur un visage par certains traits et par d'autres muscles sur la figure d'un autre homme. Comme le langage de la parole exprime de plusieurs façons différentes une même pensée, celui de la physionomie aurait à son service plus d'un signe et plus d'une construction, et n'exclurait pas même les idiotismes nationaux et individuels; la loi grammaticale y serait seulement remplacée par la loi physiologique. On s'expliquerait ainsi les divergences et les contradictions autrement incompréhensibles des physionomistes de tous états, artistes ou critiques, philosophes ou physiologistes.

Sur le sens de ce visage humain que nous sommes tous censés connaître dès la naissance, les plus habiles et les plus savants eux-mêmes s'entendent mal entre eux et cherchent encore. Si les signes en étaient compris de tous sans aucune expérience, s'il y avait entre eux et les signes de la parole une différence radicale dans la façon dont nous en avons la compréhension, il ne devrait pas être si malaisé de dresser un catalogue de ces signes spéciaux, d'en décrire exactement la matière, le lieu, la forme et d'en définir le sens. Pourquoi, si nous comprenons instinctivement les traits de la face humaine, pourquoi ces quinze années d'expérience que M. Duchenne déclare avoir employées à découvrir que le sourcilier est le muscle de la douleur et le pyramidal du nez celui de la méchanceté, ce qu'il aurait dû savoir dès le premier jour et ce que nous saurions aussi bien que lui? Pourquoi les incertitudes et les bévues des peintres et des statuaires quand il s'agit de plisser une lèvre ou de polir un front? Pourquoi surtout toutes ces contradictions? Il semble au contraire, à voir tant d'efforts et si peu de résultats, tant de prétentions différentes et si peu d'accord, que le visage de l'homme, malgré sa mobilité, soit comme le masque indéchiffrable d'un sphinx. Il est certain du moins que la science que possède le vulgaire du langage de la physionomie n'est qu'un mélange de notions empiriques et banales, sans ordre, et surtout sans précision; de telle sorte qu'il n'y a pas de langage à la fois plus expressif et plus obscur, dans la traduction duquel il soit plus facile de faire des contresens, qui renferme plus d'amphibologies, plus de dialectes et plus d'idiotismes, dont l'orthographe et la grammaire soient plus mal assises et plus mal connues des plus habiles. Ce n'est qu'un préjugé fondé sur l'apparence, invétéré par l'habitude et l'irréflexion, de croire que nous possédons l'intelligence innée du langage de la physionomie : c'est l'expérience de la vie commençant dès le berceau qui nous apprend à lire sur le visage de nos semblables les passions de leur âme.

Albert Lemoine.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 37. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 12 AOUT 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI (dixième leçon).

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX. — **Voyages.** — Conférence de **M. Désiré Charnay :** Souvenirs anecdotiques d'un voyage au Canada et aux États-Unis.

Bulletin des cours. — MM. J. Barni, Baudouin, F. Hément, Mézières.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

X.

LES IMPÔTS DIRECTS.

Nous avons vu quelle était l'organisation du pouvoir administratif, et comment le roi gouvernait avec son conseil, ses secrétaires d'État, et ses intendants. La féodalité avait livré à la royauté un pays ingouvernable ; la France était partagée en provinces, qui étaient plus distinctes les unes des autres que ne le sont aujourd'hui les différents royaumes de l'Europe. Partout régnait une diversité infinie dans la condition des personnes et dans la condition des choses, diversité de coutumes, diversité de gouvernement. La royauté avait dû, pour ainsi dire, faire son trou dans ce chaos pour y porter peu à peu l'ordre et la lumière. Il avait fallu pour cela une énergie peu commune, et l'on peut dire que depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV, ce fut un effort constant de la royauté, s'appuyant sur le peuple, d'imposer partout sa toute-puissante volonté. C'est ainsi que s'est organisée la centralisation. Cette centralisation, on l'a beaucoup admirée, aujourd'hui on la critique beaucoup. Qui a tort, qui a raison? J'ai grand peur que tout le monde n'ait raison, et que tout le monde n'ait tort, ou pour mieux dire, que chacune des deux opinions contraires n'envisage qu'un des côtés de la question. La vieille royauté en travaillant à établir l'unité en France a rendu au pays un grand service ; elle a fait de la France qui était le pays le plus divisé par les mœurs et par les races le pays le plus homogène et le plus compact. Par-dessus toutes les diversités provinciales elle a fait passer le niveau de l'égalité, et ce peuple, composé de Basques, de Bretons, de Bourguignons, d'Alsaciens, de Flamands, de Provençaux, etc., n'a aujourd'hui qu'un seul cœur, qu'une seule langue, qu'un seul nom.

Le pouvoir à qui l'on doit une pareille victoire des sentiments généraux sur les sentiments particuliers, a été assurément fort utile ; il serait injuste de ne pas reconnaître que nous devons à cette centralisation l'unité française et en même temps l'égalité devant la loi. Attribuer l'égalité à l'ancien régime, voilà qui peut sembler étrange ; mais c'est un fait certain que tout l'effort des rois fut d'abaisser l'ancienne aristocratie en s'appuyant sur la bourgeoisie. Cela explique pourquoi, en 1789, Louis XVI voulut que le tiers état eût deux fois plus de représentants que la noblesse ; il se défiait moins des bourgeois que des nobles ; il comptait sur les premiers pour maintenir les seconds dans le respect de la royauté. Ainsi l'unité et jusqu'à un certain point l'égalité : voilà ce qu'on doit à cette ancienne centralisation, et ce

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32, 34 et 36.

qui selon moi en fait le grand mérite; mais là où la critique commence, c'est quand on se demande à quel prix cette centralisation nous a vendu un bien aussi précieux que l'unité. Alors on s'aperçoit qu'en donnant l'unité à la France, la royauté a pensé fort peu au pays, et beaucoup à elle-même.

Elle a voulu gouverner seule en nivelant toutes choses, en abolissant toute vie locale et individuelle, en détruisant toute espèce de liberté. Et c'est ainsi qu'elle a fait un peuple auquel on a pu reprocher sa légèreté et son indifférence pour les affaires publiques. Il y a une grande raison pour qu'un peuple ne se soucie pas de ses plus grands intérêts, c'est quand il ne lui est pas permis de s'en mêler. Alors les affaires publiques ne sont plus que les affaires du gouvernement, on se trouve un peu comme ces Chinois qui, en voyant l'armée française entrer en Chine, disaient au lieu de se défendre : nous allons voir comment les mandarins vont s'en tirer. La royauté francaise eut aussi le tort de ne penser qu'aux mandarins; ce fut un crime aux citoyens de s'occuper du gouvernement, c'est ainsi qu'on déshabitua un peuple généreux du souci de ses propres affaires. On lui donna une grande sécurité, un certain bien-être, mais on détruisit ce qui fait la grandeur d'un peuple, c'est-à-dire l'initiative individuelle, l'élévation du caractère. La royauté fut la première victime de sa victoire. Le jour où elle eut besoin de donner la liberté au pays, elle trouva un peuple ignorant et passionné qui ne savait plus ce que c'était que la liberté et qui la confondit avec le désordre. En tombant, la monarchie nous laissa l'anarchie, et l'anarchie nous mena au despotisme; c'est le sort de tout peuple qui ne sait pas se gouverner lui-même. Comme vous le voyez, on peut dire de la centralisation beaucoup de bien et beaucoup de mal. Mais ce qu'on peut en dire de mieux, c'est qu'elle a joué son rôle dans le passé, qu'aujourd'hui l'unité est faite, et que l'avenir appartient maintenant à la liberté.

L'effet de cette centralisation et de cette toute-puissance du roi, n'a jamais été plus manifeste et en même temps plus désastreux qu'à l'égard des impôts. Examiner ce qu'était l'impôt en France sous l'ancien régime, c'est une étude ardue peut-être, mais certainement très-instructive. Il y a vingt ou trente ans, j'aurais eu besoin des précautions oratoires pour aborder un sujet d'apparence aussi aride. Mais aujourd'hui nous comprenons que l'impôt c'est notre argent, et qu'il est important pour un peuple de savoir ce qu'on en fait. C'est certainement le droit le plus précieux pour un peuple que de disposer lui-même de son argent. Qui a la bourse dans la main est toujours le maître. On a beau être général, prince, avoir l'armée sous ses ordres, on dépend toujours de celui qui a l'argent, si bien que le peuple est toujours le maître des libertés publiques, quand il l'est de l'impôt; le premier symptôme, le premier signe d'un peuple libre, c'est une chambre des représentants votant le budget. Ce vote est le plus important des droits politiques; c'est aussi le premier des droits civils. On a vu des peuples privés des libertés publiques, et l'on en voit encore; mais on n'a jamais vu de peuple vivre avec un impôt qui le ruine. Et comment un peuple empêchera-t-il qu'on ne le ruine, si ce n'est pas lui-même qui établit l'impôt? Quand on examine comment est tombé l'empire romain, on voit que ce fut par l'exagération de l'impôt, on voit que le nombre des employés, c'est-à-dire de ceux qui recevaient, était devenu plus considérable que le nombre de ceux qui payaient. Quand on demande au peuple plus qu'il ne peut payer, la dépopulation arrive bientôt. On ne se marie plus quand on ne doit enfanter que des misérables, on ne cultive plus la terre, quand on ne récolte pas ce qu'on a semé, et la destruction du pays s'en suit inévitablement.

Le malheur d'un pays sans représentation politique c'est que l'impôt y est écrasant sans nécessité. Quand nous avons dans la chair une épine qui nous blesse, nous savons bien trouver cette épine, mais quand il y a une épine dans la chair du voisin, nous ne nous en inquiétons pas beaucoup. Eh bien! le roi était dans cette position. Les ministres qui établissaient l'impôt avec lui lui disaient que le paysan était fait pour payer. Il y avait une maxime reçue sous l'ancien régime, c'est que le paysan devait supporter toutes les charges de l'impôt. L'impôt était-il bien ou mal établi? On ne s'en préoccupait guère. Pour avoir un million, en détruisait-on dix, cent? on n'en savait rien. Dans l'ancienne monarchie, toute la science financière se résumait en ce proverbe, qu'il fallait plumer la poule sans la faire crier. Cette malheureuse poule, on la traitait comme la poule aux œufs d'or de la fable, on l'éventrait.

L'impôt était donc très-mal réparti et d'une façon tout arbitraire. La perception en était très-lourde. Le peuple payait beaucoup, le roi recevrait très-peu : double dommage pour le peuple et pour la royauté.

Vous savez qu'il y a deux espèces d'impôts, l'impôt direct et l'impôt indirect. L'impôt direct est celui que l'on paye de la main à la main à l'État. Quant à l'impôt indirect, on nous le présente enveloppé d'une façon plus gracieuse. On nous vend un objet, et dans le prix de cet objet est compris l'impôt. On ne nous vend pas un grain de sel sans que le gouvernement ne touche sa part dans le prix. Si vous achetez un cigarre de cinq sous, il est vraisemblable que vous payez un sou ou deux à l'État.

Je ne veux pas discuter quel est le meilleur ou le moins mauvais de ces deux systèmes d'impôts. Je ne ferai qu'une remarque. Ce n'est pas le hasard seul qui fait que, dans tous les pays libres, on préfère l'impôt direct, et que dans les pays sans liberté on a toujours préféré l'impôt indirect. La raison de ce phénomène, c'est qu'on voit l'impôt direct en le payant; le citoyen peut se plaindre, si la taxe est trop lourde. Au contraire, on ne voit pas l'impôt indirect quand on le paye. Le salaire est réglé sur le prix de la vie; le prix de la vie se

règle lui-même sur l'impôt : il est facile ainsi de faire payer des impôts considérables à un peuple sans qu'il en ait un sentiment trop vif.

Quoiqu'il en soit, nous allons voir en étudiant les impôts de l'ancienne monarchie combien la charge était pesante faute d'un contrôle national. Il y avait en France trois impôts directs : la taille, la capitation et le dixième ou vingtième. Ce dernier impôt s'appelait d'abord le dixième, puis on le diminua de moitié et on l'appela le vingtième; mais bientôt on eut soin de mettre deux vingtièmes, en sorte que la nation n'y gagna rien. L'impôt indirect comprenait : les gabelles qui ont laissé un souvenir odieux (c'était l'impôt sur le sel auquel on adjoignit celui des tabacs); puis les aides, ce qu'on a appelé ensuite les droits réunis. En fait d'impôts, les mots changent mais les choses ne changent pas. Venaient ensuite les traites ou douanes extérieures et intérieures. Enfin venait un quatrième impôt, les domaines et droits domaniaux, ce que nous appelons aujourd'hui l'enregistrement, impôt qui est presque aussi direct qu'indirect en ce sens qu'on le paye à part, et non pas dans le prix d'un objet acheté. Mais d'un autre côté, comme on ne le paye qu'à l'occasion d'un contrat qui ne pèse pas également sur tous les citoyens, on le range quelquefois dans la classe des impôts indirects. Selon moi, c'est un impôt très-direct et fortement senti par le contribuable.

Voyons les impôts directs, la taille, la capitation et le vingtième.

La taille était un impôt de très-ancienne date. Si l'on voulait chercher l'étymologie de ce mot, je crois qu'on la trouverait dans un usage qui existe encore aujourd'hui. Dans plus d'une maison la cuisinière a un petit morceau de bois, le porteur de pain a de son côté un morceau semblable; on rapproche ces deux morceaux, et l'on y fait des entailles, qui se correspondent pour chaque pain livré à la maison. Cette quittance primitive, inventée en un temps où l'on n'écrivait guère, a, je suppose, donné son nom à l'impôt.

La taille était un impôt du sol; à ce titre c'était un impôt servile et il garda jusqu'à la fin ce caractère. Ceci demande une explication. Vous savez que parmi les serfs, il y en avait qui étaient obligés de payer ce que le seigneur leur demandait, et d'autres qui faisaient avec le seigneur un abonnement; les premiers étaient dits *taillables et corvéables à merci*, les autres s'appelaient serfs *abonnés*. Pour les uns, comme pour les autres, la taille était une charge de la concession du sol, la reconnaissance du domaine éminent qui appartenait au seigneur. A côté du serf était le vassal, qui tenait également des terres du seigneur, à charge de certains services, et qui lui devait un secours, une contribution qu'on appelait aussi une taille, dans les quatre occasions suivantes : Quand le seigneur faisait son fils aîné chevalier, quand il mariait sa fille, quand il faisait un voyage d'outre-mer, quand il était prisonnier et qu'il fallait payer sa rançon. Dans ces quatre cas, il fallait que les vassaux payassent une taille. Puis quand le seigneur s'armait, il fallait que les vassaux s'armassent, et que ceux qui ne pouvaient s'armer fournissent une lance ou un cavalier qui allait se battre pour eux. Voilà ce qu'était la taille *aux quatre cas*.

Remarquez que c'est toujours un impot payé par des gens qui dépendaient du seigneur, parce qu'ils en ont reçu des terres. Sans quoi nul n'est tenu de payer. Telle est la vieille maxime féodale, qui n'a rien de commun avec cette idée de l'antiquité que chaque citoyen doit quelque chose à l'État. Dans l'idée féodale, celui qui n'est pas tenancier ne doit rien payer sinon de son libre aveu. C'est pourquoi dans l'ancienne monarchie, quand on avait besoin de lever un impôt, il fallait consulter les états généraux. Il ne faut pas chercher une autre origine au parlement d'Angleterre. Le jour où le roi d'Angleterre eut besoin d'argent, il convoqua les chevaliers des comtés, les bourgeois des bonnes villes, et leur demanda une aide, un secours volontaire. C'est une faveur qu'il implora, ce ne fut pas un droit qu'il exigea. Voilà comment la Chambre des communes a conservé le privilége de voter seule l'impôt. La même cause est au fond de la révolution d'Amérique. Le jour où l'Angleterre a voulu imposer les colonies, sans leur aveu, elles ont répondu : « Vous ne le pouvez pas, car nous ne sommes pas représentées dans le parlement; or, impôt et représentation sont choses qui se tiennent. Donnez-nous une place dans votre parlement et nous nous imposerons, ou bien, demandez-nous notre consentement; nous avons des parlements dans les colonies, et nous vous donnerons librement notre argent. » Ce raisonnement était la reproduction du vieux principe qui a traversé tout le moyen âge; il n'y avait de taillable que le serf et le vassal.

En France, quand la royauté, sortant de la féodalité, commença à faire la guerre pour son compte, il fallut de l'argent. Ce fut en 1379, que Charles V mit pour la première fois un impôt sur tout le royaume ; je ne sais si c'est pour ce trait-là que l'histoire l'appelle le *sage*. Il mit un impôt sur chaque feu, et cet impôt s'appela *fouage*. Du mot latin *focus* on avait fait *focagium*, et la taille garda ce nom en Bretagne jusqu'à la révolution. Charles VI augmenta cet impôt en 1388, sous le nom de *taille* qui lui est resté. Mais si l'on en croit Philippe de Commines, Charles VII fut le premier qui imposa tailles à son plaisir, sans le consentement des états. Les seigneurs y consentirent, moyennant certaines pensions, comme dit Philippe de Commines. Autrement dit, le peuple payait à deux maîtres qui partageaient entre eux.

Ainsi fut établie la taille. Comment était-elle répartie? C'est ce qu'il nous faut examiner.

La taille avait deux formes. En certains pays, elle était réelle et répondait à notre impôt foncier, dans d'autres, c'est-à-dire dans la moitié de la France, dans vingt généralités sur trente-neuf, elle était personnelle ou mixte, le sol n'y était qu'un des éléments de l'impôt. La taille

réelle existait en Bretagne, en Languedoc, en Béarn, en Navarre, puis en Alsace et dans le Hainaut. On dressait un cadastre ou *compoix* qui était aussi bien établi que le permettaient les moyens d'alors. On évaluait les propriétés par voie d'arbitrage et l'on répartissait l'impôt demandé par le roi selon la valeur de la propriété. Dans le Languedoc aussi bien que dans la Provence, on avait divisé la propriété à la façon romaine. Le pays avait été divisé en feux, et chacuns de ces feux en étincelles; puis chacune de ces étincelles se divisait en quatre parties. Aussi le pays se divisait en six mille feux, chaque feu, en quatre étincelles, et les quatre étincelles en quatre parties, de façon que la répartition de l'impôt était faite par les habitants suivant les feux ou étincelles. Telle maison payait pour une, deux, trois et quatre étincelles, et c'était une affaire terminée.

Les provinces d'états tenaient beaucoup à cet antique privilége d'assemblée qui leur permettait de voter l'impôt; mais on voit de très-bonne heure que les rois sont tout-puissants, et qu'il faut que la Provence, le Languedoc, la Bretagne, votent un budget fait à Paris. Il suffit de lire madame de Sévigné, et ce qu'elle écrit à M. de Grignan, pour s'apercevoir que les états de Provence n'ont d'autre droit que de voter ce que veut le roi, en y joignant un cadeau considérable pour M. le gouverneur.

Mais c'était un immense avantage que de répartir soi-même l'impôt sur la population, et de n'avoir pas à craindre cette maladresse des agents inférieurs qui étaient le fléau des pays de taille personnelle. Aussi voyons-nous que, dans le Languedoc, on tenait à ces priviléges comme à une grande liberté. En 1629, le maréchal d'Effiat, surintendant des finances, veut faire du Languedoc un pays d'élection, le Languedoc s'agite, et quand arrive la révolte du duc de Montmorency, cette révolte ne trouve des éléments en Languedoc que parce que le duc s'appuie sur les états. La révolte est vaincue au combat de Castelnaudary; mais jusqu'à la révolution, le Languedoc conserve ses priviléges comme pays d'état.

Colbert eut toute sa vie la pensée de faire de la France un pays de taille réelle. Il y avait deux impôts qui écrasaient la France, la taille et les gabelles; impôts très-lourds qui faisaient beaucoup plus de mal qu'ils ne rapportaient d'argent. Colbert voulait avoir le plus d'argent possible en faisant le moins de mal possible, et en gênant le commerce le moins possible. C'est là ce qui fait sa grandeur. Il est vrai qu'il demande toujours de l'argent et qu'il en demande beaucoup, mais quand on voit ses efforts pour diminuer la gêne des citoyens, on ne peut que lui rendre justice et reconnaître en lui un vrai financier. Ce n'est pas un philanthrope qui s'écarte pour ne pas écraser une fourmi, mais c'est un homme qui, sentant que l'impôt est nécessaire, tâche du moins de l'alléger. Malheureusement Colbert n'eut pas le temps de réaliser ses idées, et dans le reste de la France la taille demeura personnelle. Comment cette taille personnelle était-elle établie? C'est ce que nous allons étudier.

Au commencement de l'année, le roi, dans le conseil des finances, énumérait ce que coûteraient les dépenses de l'année : maison du roi, guerre, travaux publics, etc., et c'est sur cette évaluation qu'on fixait ce qu'on appelait le brevet de la taille. On disait : L'année dernière, telle province nous a donné tant, cette année elle nous donnera un peu plus. On envoyait des extraits de ce brevet à chacun des intendants des pays d'élection. L'intendant y joignait ses observations, les envoyait à Paris, et vers le mois de juin, il recevait un extrait du rôle approuvé et vérifié, et des commissions étaient données pour percevoir l'impôt.

Restait à faire le *département*, ou répartition dans l'intérieur de la généralité. Les généralités étaient divisées par élections. Dans chacune de ces élections se trouvait un élu chargé de répartir l'impôt. Il ne faut pas que ce mot d'élu vous fasse illusion; l'élu était nommé par le gouvernement, et depuis le règne de Louis XIII, c'était un fonctionnaire qui achetait sa charge. Puis, dans chaque paroisse on avait un certain nombre d'assesseurs qui, en vertu d'un édit de Henri IV, étaient désignés pour faire le rôle et percevoir l'impôt.

On était bien sûr de leur zèle, parce qu'ils étaient responsables. Ces assesseurs, ou collecteurs étaient des paysans qui ne savaient ni lire ni écrire et qui avaient tous les préjugés de leur caste. Supposez qu'on réunisse demain les paysans d'un village, et qu'on leur dise : « Nous allons répartir l'impôt. Monsieur un tel est-il riche? — Oui. — Et celui-là? — Oh bien, celui-là, il pourra payer tant. — Et celui-ci? — Oh! celui-ci, c'est un ami, il payera moins. » Vous comprenez quel arbitraire en pourra résulter.

Notez que ces paysans avaient au-dessus d'eux des gens à qui ils désiraient plaire. C'était d'abord le seigneur du village qui n'entendait pas qu'on imposât son fermier d'une façon trop rigoureuse. Ajoutez l'arbitraire de l'intendant qui ménageait une paroisse et en écrasait une autre, comme nous l'avons vu dans les mémoires de Foucault, et songez à ce qui peut sortir d'une pareille répartition.

En tout ceci, aucun des intéressés, aucun de ceux qui payent n'a été consulté. La France est traitée en pays conquis. Le roi peut se tromper en faisant son brevet; personne n'est là pour l'éclairer, et l'on voit souvent que le brevet de la taille est augmenté sans que le roi le sache. L'intendant est un étranger dans le pays. D'ailleurs il désire être agréable à la cour, et il n'ira pas faire une diminution qui pourrait le compromettre. Vous êtes sûrs que si l'on demandait aujourd'hui à un préfet ce qu'un pays peut supporter d'impôts, la réponse du préfet ne serait pas celle du député de l'arrondissement.

Après l'intendant venait l'élu, qui était un grand personnage, non par le bien, mais par le mal qu'il pouvait

faire. Aussi voyons-nous que dans nos anciennes comédies il y a toujours des plaisanteries sur les élus et sur les baillis. Chansonner ceux qui lui font du mal, c'est là que se borne le patriotisme ou l'opposition des vieux Français.

C'était donc un arbitraire complet. Il n'y avait aucune règle qui indiquât clairement ce que chacun devait payer. A quoi cela tenait-il? Cela tenait à la personnalité de la taille. Si la taille avait été réelle, comme dans le midi de la France, la répartition eût été plus équitable. On ne peut évaluer indéfiniment une terre en trop ou en trop peu. Chacun sait à peu près ce que vaut un arpent cultivé, et l'on a bientôt fait dans chaque paroisse d'en faire l'évaluation. Mais dans les pays de taille personnelle, il n'en était pas ainsi; on établissait la taille suivant la fortune présumée de l'individu; ce n'est pas la terre qui payait, mais la personne. L'évaluation était infiniment arbitraire et tout à fait dénuée de contrôle; double cause d'injustices et d'abus.

Ajoutons que cet impôt ne portait que sur les paysans. Le clergé en était exempté pour ses terres à lui, non pour les terres qu'il faisait cultiver; là où il y avait un fermier, on payait la taille, mais le clergé était exempt personnellement. Le noble de son côté était exempt pour son château et les dépendances de son château, quelque grandes qu'elles fussent. Le paysan payait pour les deux arpents qu'il exploitait; le seigneur qui en avait trois ou quatre cents ne payait pas quand il exploitait ses terres lui-même. Puis, à la suite de la noblesse véritable, venait la classe des anoblis, où chacun se précipitait, bien moins par vanité que pour échapper à l'impôt. Étaient encore exempts, outre les anoblis, les officiers de l'armée, ce qui, dans la situation, était juste; puis tous ceux qui avaient acheté une charge de justice, de police ou de finance; puis tous ceux qui étaient officiers dans la maison des princes ou du roi. L'individu qui avait acheté une charge aussi importante que celle de hâter le rôti de Sa Majesté ne payait pas la taille.

L'abus de ces anoblissements était énorme, aussi voit-on que le roi était toujours occupé à contester les priviléges qu'il avait donnés lui-même, non pas qu'il souhaitât qu'il y eût moins de nobles; au contraire, cela menait à l'égalité qu'il désirait; mais ce qui ne convenait pas au roi, c'est la diminution de l'impôt. Aussi le voit-on, dix ou quinze ans après avoir vendu cette noblesse parasite, s'excuser sur les nécessités du royaume et retirer les priviléges, ou faire ce qu'on appelait la recherche de la noblesse, forcer les gens à apporter les pièces qui constatent comment ils sont anoblis, et à ce titre exempts de payer la taille.

C'est ainsi que, par un étrange renversement d'idées, on en était arrivé à glorifier l'oisiveté et le privilége, à déshonorer le travail et l'impôt. Être taillable était une marque de servitude; ne pas payer l'impôt était un signe de gentilhommerie. C'est le contraire de la justice et de la vérité.

Le mal de cet impôt si injustement réparti était encore aggravé par le mal de la perception. Aux États-Unis, c'est la paroisse qui perçoit l'impôt et qui transmet au gouvernement la part qui lui appartient. Sous l'ancien régime, on avait imaginé de prendre en chaque paroisse les plus imposés et de les transformer en percepteurs. Jusque-là il n'y avait pas de mal, quoiqu'on fît perdre aux gens un temps considérable, mais on avait emprunté aux plus mauvaises lois de l'empire romain l'idée de la solidarité des contribuables. Les collecteurs étaient responsables. S'ils ne pouvaient, à une époque donnée, verser l'impôt de la commune, ils devaient payer de leur bourse; s'ils ne pouvaient payer, on les mettait en prison. La maxime : « Où il n'y a rien, le roi perd ses droits, » n'avait pas cours dans l'ancienne monarchie; la maxime financière était que le roi ne pouvait jamais rien perdre. L'intendant choisissait donc dans les paroisses cinq ou six paysans un peu plus à l'aise que les autres, et ils étaient obligés, sauf à obtenir l'année suivante un dégrèvement, de payer pour la paroisse tout entière; on vendait leurs bestiaux et tout ce qui leur appartenait pour que le roi fût satisfait. Vous savez de quelle humeur est le paysan. Il n'est pas méchant, mais pour ne pas perdre son bien, il est capable de tout. Pour défendre son avoir, il n'hésitera pas à se battre contre l'ennemi, mais il est capable aussi de se battre contre son voisin. On payait par trimestre. Il fallait qu'à chaque trimestre, le malheureux collecteur s'en allât de porte en porte, disant aux gens de son village : « Donne-moi ton argent? — Je n'en ai pas. — Ah! tu n'en as pas! Il faut bien que tu en aies, je ne veux pas payer pour toi. » Vous voyez ce qu'était ce mode de perception dans les campagnes. C'était à peu près comme dans une bataille, où le général dit aux soldats : « Vous voyez ces gens-là : si vous ne les tuez pas, ils vous tueront. »

Sully avait voulu adoucir les rigueurs de ce système; il avait décidé que le collecteur ne pourrait vendre le lit et l'écuelle du paysan (l'assiette est une invention du luxe moderne), et qu'il lui laisserait aussi ses instruments de travail, et même son bœuf de labour. On ne pouvait pas, pensait Sully, ôter à un paysan ce qui l'aidait à vivre et à travailler; car s'il ne peut plus subvenir à ses besoins, il reste à la charge de la paroisse et de l'État. Eh bien, cette loi, on ne put l'appliquer. Colbert essaya de la renouveler; il ne réussit pas davantage. Les paysans vendaient le lit, l'écuelle; on arrachait les tuiles, la porte de la maison de qui ne pouvait payer la taille. On vendait tout ce qu'on pouvait. Dans chaque paroisse, un certain nombre de paysans étaient toujours occupés à poursuivre les autres. Bien plus, comme cette perception n'était pas facile, on avait donné aux collecteurs vingt-quatre mois pour percevoir l'impôt. Il y avait huit termes; mais quand on arrivait à la seconde année, et qu'on demandait aux paysans ce qui restait à

payer, le collecteur de l'année arrivait en même temps, et les paysans se trouvaient pris entre le collecteur qui leur demandait les derniers termes de l'année précédente, et le collecteur qui leur demandait les premiers termes de l'année présente. Évidemment, si l'on voulait trouver un moyen de rendre la vie odieuse dans les campagnes, on ne pouvait trouver rien de mieux que cette invention de l'ancienne monarchie.

Dans les villes, il n'en était pas de même; la plupart s'étaient rachetées, elles avaient établi des octrois, et avec ce revenu elles payaient l'impôt, et échappaient à toutes ces misères de la taille.

Voilà donc quel était le premier impôt. Il était considérable, puisqu'en 1784 Necker en estimait le revenu à quatre-vingt-onze millions, frais de perception déduits.

Le second impôt, de date plus récente, était la capitation.

La capitation fut établie par Louis XIV, en 1695, pour subvenir aux frais de la guerre qui se termina par la paix de Ryswick, en 1697. La France avait besoin d'argent. La guerre était terrible. Louis XIV cherchait comment il pourrait imposer tout le monde; car imposer les paysans seuls, ce n'était plus possible. On avait augmenté la taille autant qu'on le pouvait. Il fit une proclamation dans ce grand et noble langage dont il savait se servir, faisant appel au patriotisme des Français, et leur engageant sa parole de roi que trois mois après la guerre terminée, cet impôt qui allait peser sur tout le monde serait aboli. C'était la première fois qu'on soumettait la noblesse et le clergé à un impôt direct, et la promesse que faisait Louis XIV était une promesse sérieuse. Aussi, en 1698, l'impôt fut-il aboli; mais il advint ce qui arrive toujours : fermez bien la porte quand vous mettez un impôt hors du budget; mais ne le croyez pas parti, il rentrera par la fenêtre. Deux ans plus tard, les nécessités de l'État firent rétablir la capitation, et pour toujours.

Cette capitation, le clergé voulut y échapper. Rien n'est plus étrange que les prétentions du clergé français dans l'ancienne monarchie ; c'est ce qui explique comment il avait soulevé tant de haines. La pensée fondamentale du clergé était de faire un peuple à part dans la nation. Dans le payement de l'impôt, la question d'argent n'était pas pour lui la chose principale. Il consentait à voter, sous forme de dons volontaires, sa part d'impôt, et même quelquefois d'une façon assez large; mais, par-dessus toutes choses, il voulait conserver son immunité. Il voulait être un corps à part, le premier de l'État, un corps privilégié qui n'eût rien de commun avec les autres, et cela dura jusqu'à la révolution française. Nous voyons encore à l'assemblée constituante le clergé, au moment où les constituants veulent faire face à la situation financière, offrir soit un emprunt, soit une aliénation de domaine, à la condition que ce soit un secours volontaire. En 1695, moyennant un don de quatre millions, il échappa à la capitation.

La capitation ne pesa donc directement que sur les nobles et sur le peuple. Quant au peuple, on simplifia singulièrement le mode de perception du nouvel impôt; on l'ajouta à la taille, qui fut accrue de moitié. Les moindres journaliers, ceux qui gagnaient cinq sous par jour, étaient assujettis à la capitation. Cinq sous, six sous par jour, c'était le salaire du manœuvre en 1767. Vous voyez combien la valeur de l'argent a changé. Entre le paysan d'autrefois et le paysan d'aujourd'hui, il y a une différence en bien-être, mais elle n'est pas aussi énorme que le ferait supposer la différence du prix de la journée.

Pour le noble, il payait la capitation directement. C'était un impôt personnel, ou plutôt une espèce de patente. Tous les individus du royaume étaient divisés en différentes catégories dont la première payait vingt sous et la dernière deux mille livres. Le Dauphin seul figurait dans cette dernière; ce n'était pas pour lui que l'impôt était le plus difficile à payer. Les maréchaux payaient quinze cents livres; les généraux en payaient mille. L'impôt était léger pour les uns et très-pesant pour les autres. Les conseillers au parlement payaient cinq cents livres. Il pouvait se trouver que pour tel conseiller cette somme fut très-lourde, tandis que pour tel autre ce n'était rien. En 1789, la capitation rapportait environ quarante-trois millions, à peu près la moitié de la taille.

Venait ensuite le vingtième, qui dans l'origine portait le nom de dixième. L'origine de cet impôt est singulière.

En 1707, l'un des plus grands citoyens qu'ait eus la France, Vauban, touché des misères du peuple, présenta au roi un projet de réforme qu'il appela la *dîme royale*. Voyant combien la répartition de l'impôt était onéreuse, et quelles misères en entraînait la perception, Vauban avait conçu l'idée de n'avoir plus en France qu'un seul impôt, un impôt direct sur la terre, le commerce et l'industrie. Il recommandait qu'on épargnât le commerce et l'industrie autant qu'on les maltraitait. Quant à la terre, il fixait son nouvel impôt à 10 pour 100 du revenu brut, et c'est pour cela qu'il l'appelait la dîme royale. Il supposait qu'on pouvait supprimer toute cette armée de percepteurs, d'employés qui occasionnait des vexations et des misères énormes. Par malheur pour Vauban, Louis XIV était roi, et un peu roi de théâtre. Vouloir donner des idées à ses ministres, c'était supposer que le roi n'en avait pas. Il y avait là une insulte à l'infaillibilité royale. Vauban fut disgracié, mais en le disgraciant le roi lui prit son idée. Il n'y vit qu'une chose, une nouvelle forme d'impôt à ajouter à toutes les autres. Non pas qu'il voulût opprimer son peuple, mais la nécessité commandait. La guerre était partout, la misère effroyable. C'était peut-être la seule manière d'avoir de l'argent. Voilà comme en promettant de l'abolir un peu plus tard, on établit l'impôt du dixième. M. Desmarest venait de remplacer Chamillart, ce ministre qui fut longtemps si puissant, et qui avait mérité le pouvoir par le talent avec lequel il jouait au billard avec le roi.

Cette idée de prendre le dixième pesait jusqu'à un certain point au roi, et c'est alors que lui fut faite cette réponse, que tous les biens de ses sujets lui appartenaient. Les théologiens consultés étaient, j'imagine, disposés à donner au roi tous les biens du monde, hormis ceux du clergé qui appartiennent à Dieu.

A ce sujet, et pour mieux vous faire sentir la différence de l'Angleterre et de la France au XVIIe siècle, permettez-moi de vous conter une histoire qui nous a été conservée par Waller. Waller est ce poëte, qui avait chanté tour à tour Cromwell et Charles II, et à qui Charles II dit un jour : « Il me semble que vous avez mieux chanté l'usurpateur que votre roi légitime. — Sire, répondit le malin courtisan, c'est que nous autres poëtes, nous réussissons mieux dans la fiction que dans la vérité. » Waller raconte que Charles II convoqua les évêques de Durham et de Winchester pour leur demander s'il ne pouvait pas prendre l'argent de ses sujets autant qu'il en avait besoin, et sans passer par les formalités du parlement. L'évêque de Durham lui répondit : « Sire, sans nul doute, vous le pouvez, tous nos biens vous appartiennent. — Et vous, dit le roi à l'évêque de Winchester, qu'en pensez-vous? — Sire, je n'entends rien à la politique.... — Je ne veux pas de subterfuges.... — Eh bien, sire, je pense que vous pouvez prendre tous les biens de mon frère de Durham, puisqu'il vous les offre. » C'est bien la réponse d'un Anglais. Le roi n'a de droit que sur l'argent qu'on consent à lui donner. Voilà certes une théologie qui diffère singulièrement de celle de Bossuet et de ses confrères.

L'impôt du dixième, après la guerre, fut diminué de moitié et prit le nom de *vingtième*. Mais en 1766, il fut rétabli ; on prit alors deux vingtièmes, et plus tard trois vingtièmes. En 1784, Necker évaluait les trois vingtièmes à soixante-seize millions.

Vous voyez ce qu'était l'impôt direct dans l'ancienne monarchie. Une des causes qui ajoutait encore aux souffrances qu'il causait, c'était la condition du sol. Nous ne savons pas aujourd'hui ce que c'est que d'être gênés dans notre propriété. Nous avons une terre, elle est à nous ; nous l'entourons de haies, personne n'a le droit de venir nous y troubler. Quand nous avons payé l'impôt, nous sommes quittes. Il n'en était pas de même dans l'ancienne monarchie ; la terre appartenait à tout le monde, excepté au propriétaire. D'abord il y a la dîme, qui donne au curé ou décimateur le droit d'intervenir dans la récolte, d'en prendre le dixième, charge qu'il ne fallait pas, quand la récolte était mauvaise, évaluer au dixième, mais au quart. Il y avait aussi le *champart*, c'est-à-dire la part de revenu en nature que s'était réservée l'ancien propriétaire. C'était une seconde dîme à payer. On ne saurait imaginer quelque chose de plus décourageant pour celui qui veut améliorer sa terre. Aujourd'hui, on peut se dire : « Je vais dépenser tant en labours, en engrais ; je trouverai au bout de l'année tant de revenu. » Il fallait se dire alors : « Si j'améliore ma terre, la meilleure partie des améliorations profitera à mes voisins. Alors, autant vaut ne pas améliorer. » Puis venait le droit de chasse, privilége du seigneur. Il vous était défendu d'établir des clôtures. La chasse arrivait, qui en général ménage peu les campagnes. De plus, comme le seigneur voulait trouver du gibier dans ses chasses, et ce seigneur n'était pas toujours un gentilhomme, c'était celui qui avait acheté le château, peut-être un paysan de la veille qui avait fait fortune, il ne fallait pas qu'on détruisît le gibier. L'ancien régime, très-dur pour le peuple, était très-paternel pour les chevreuils et les lapins. Je me rappelle avoir vu dans ma jeunesse un monsieur condamné aux galères et obligé de se sauver pour avoir tué un chevreuil au duc de Bourbon.

Il semblait que tout fût combiné pour que le paysan fût misérable. Au fond, cette idée qui naguère encore persistait en Amérique, que l'esclave est fait pour cultiver le sol, régnait en France sur le compte du paysan. La pensée qu'il y avait une race faite pour cultiver la terre, comme il y en avait une pour aller à la guerre, et une troisième pour prier, était dominante dans les classes privilégiées. Aussi, quand on parlait de payer l'impôt, on s'écriait : Nous, clergé ; nous, gentilshommes, payer la taille ! mais cela ne se peut pas : c'est l'affaire des manants. Avoir déshonoré le travail et l'impôt, c'est la faute et le crime de l'ancien régime... J'entends par là, du reste, la féodalité plus que l'ancienne monarchie, qui eût volontiers soumis tout le monde à l'impôt. Il ne faut donc pas s'étonner si les paysans ont conservé une si grande horreur pour l'ancien régime, et une si grande tendresse pour la révolution. Ce n'est pas qu'ils payent moins qu'autrefois, au contraire, mais ils ont cessé d'être une race servile et sont devenus des hommes et des citoyens.

ED. LABOULAYE.

SALONS DE LA RUE DE LA PAIX.

CONFÉRENCE DE M. D. CHARNAY.

Le Canada et les États-Unis ; souvenirs anecdotiques de voyage.

Parler des États-Unis après tant d'autres, c'est venir un peu tard. Sur ce sujet, le livre de M. de Tocqueville a de quoi satisfaire la curiosité la plus inquiète, et dernièrement encore M. Laboulaye, dans son charmant ouvrage de *Paris en Amérique*, a tracé de l'organisation des États-Unis et de la vie américaine le tableau le plus vrai et le plus animé. Cependant le champ est si vaste qu'on y peut encore recueillir quelques études de mœurs, et glaner quelques anecdotes inédites. Je n'ai d'autre prétention, du reste, que de vous communiquer quelques impressions personnelles.

Deux mots d'abord sur le Canada. Ce sera un souvenir adressé à une contrée que j'ai parcourue avec beaucoup de plaisir, qui fut à nous, et que nous avons si légèrement abandonnée. Le Vénitien Cabot découvrit le Canada en 1497; des Espagnols vinrent ensuite qui cherchaient de l'or, mais n'ayant trouvé aucune trace de mines, ils se retirèrent en répétant, dit-on, le mot *aca, nada* (ici rien); ce mot, répété plus tard par les indigènes aux Français qui survinrent, aurait été pris pour le nom de la contrée, et ce nom, elle le garda. Quoi qu'il en soit, Jacques Cartier remonta le Saint-Laurent en 1535, et le Canada fut colonisé sous François Ier. A cette époque, nos colonies d'Amérique se donnaient la main par le Mississipi. Nous possédions de vastes territoires, notre colonisation se développait, pleine de promesses pour l'avenir; mais en 1763, sous Louis XV, le traité de Paris nous enleva cette belle possession; odieux traité qui n'est pas une des taches les moins honteuses de ce règne fatal.

Le pays se divise en haut et bas Canada. De ces deux provinces, la seconde, quoique cédée à l'Angleterre, est restée française, française par sa langue, par sa religion, par ses lois, ses mœurs et son esprit. Toute une jeune littérature, sœur cadette, écho affaibli de la nôtre, se développe dans ce coin de l'Amérique, et lorsque vous traversez cette petite place de Québec encombrée de voitures et peuplée d'enfants, vous retrouvez l'esprit gouailleur et léger dans les plaisanteries un peu salées du cocher, et dans les lazzi du gamin.

Il n'est pas jusqu'à cette campagne merveilleuse qui, par ses molles ondulations et ses riches cultures, ne vous rappelle la terre féconde de Normandie, avec ses fermes entourées d'arbres, et bordées de buissons épineux; tant il est vrai que chaque nation imprime au pays qu'elle habite le caractère de sa race et de son originalité propre. Le fait est si remarquable qu'il serait, je crois, facile à un observateur se trouvant au milieu d'un pays cultivé, sans en voir les habitants, de dire : Ce pays est habité par tel peuple. Les hauts plateaux du Mexique présentent le même phénomène; dans ses plaines dénudées, dans ses montagnes pelées, on reconnaît l'Espagne.

Si le Canada est resté français, ce n'est pas la faute de l'Angleterre. Il ne faut pas lui en savoir gré. Notre voisine n'a jamais eu pour nous que des procédés peu bienveillants, et nous avons bien le droit de lui dire, en parlant du passé, que les atroces persécutions des Canadiens, le spectre de l'Acadie dévastée, et l'extermination de tant de familles sont de ces mesures que l'oubli ne saurait atteindre, et que les siècles ne peuvent effacer.

L'Angleterre s'est donc efforcé de faire disparaître l'élément français; la lutte fut longue, violente, acharnée; tout fut vain, elle s'y était prise trop tard; la poignée de Normands était devenue nation, l'élément français triompha.

Nous nous trouvons ici en présence d'un fait excessivement remarquable, c'est que le bas et le haut Canada sont aussi peuplés l'un que l'autre. Or, le haut Canada est sans cesse ravitaillé par l'immigration; l'Irlande et l'Écosse lui envoient chaque année des milliers d'habitants, tandis que le bas Canada, borné à ses seules ressources, c'est-à-dire à 75 000 âmes au temps de la conquête, possède aujourd'hui un million d'habitants, et cela par la seule fécondité de la race. Il n'est pas rare, du reste, de voir des familles de vingt-trois et de vingt-huit enfants.

Je disais que les Canadiens étaient restés Français; ils sont si bien restés Français, ils ont conservé un tel amour pour leur ancienne patrie, que, lorsqu'en 1856, une corvette de guerre française vint jeter l'ancre devant Québec, le bruit s'en répandit immédiatement dans tout le bas Canada; il y eut comme une émigration en masse vers le port de Québec; les travaux des champs furent abandonnés; tout le monde se porta vers l'ancienne capitale pour voir les marins français. « Nos gens ont-ils repris Québec? » disaient-ils. Parole étrange, naïve, toute patriotique, et qui montre à quel point la fibre nationale vibre encore dans le cœur de nos vieux concitoyens. Je les admire et je les aime pour cela, et ce dut être un beau jour pour l'officier commandant la corvette que celui où il reçut à son bord la visite et les embrassements de tant de frères inconnus.

L'Angleterre n'eut point à regretter de n'avoir pu soumettre ni dénationaliser le Canada, car le Canada devint plus tard son boulevard en Amérique. Lorsqu'en 1812, à l'occasion des démêlés entre l'Angleterre et les États-Unis, le haut Canada ne demandait que l'annexion, le bas Canada soutint les intérêts de ses conquérants, battit les troupes américaines, et sauva la colonie. C'est que le Canadien comprend le danger d'une annexion aux États-Unis, il connaît l'Amérique et ses instincts envahisseurs; il sait que la grande république est une vaste cuve bouillante, métal en fusion qui dissout et s'assimile toute chose. Le Canadien sait qu'à la suite de l'annexion, il ne conserverait plus rien de ce qu'il a su garder; que sa langue, ses lois, ses mœurs, tout disparaîtrait emporté dans le tourbillon *yankee*.

Les Canadiens sont braves, hardis, entreprenants; c'est parmi eux qu'on trouve ces trappeurs illustres, célébrés par les romans. Le Canadien est le chef naturel des entreprises périlleuses, le héros des grandes pêches dans le nord et des vastes explorations dans l'ouest, et si les États-Unis s'arrêtent un jour dans leur œuvre d'absorption, il sera donné à cette vigoureuse race normande de perpétuer en Amérique les traditions de la vieille Gaule; le voyageur des siècles futurs retrouvera dans cette partie du monde une France nouvelle avec ses idées larges, ses instincts de dévouement, son esprit léger et sa politique d'émancipation universelle.

Pour ce qui regarde le paysage canadien, on pourrait dire que c'est un des pays les plus beaux du globe, et je m'étonne que Châteaubriand, dont je ne veux pas dire du mal, dont j'admire comme tout autre les magnifi-

cences de style, ait choisi, comme objets de sa verve poétique, le Mississipi et la Louisiane, au lieu du Saint-Laurent et du Canada.

Je demande pardon d'avance de la digression que je vais faire, mais j'ai gardé contre le grand écrivain une petite rancune. Je me rappelle que la lecture d'*Atala* me remplit d'une ardeur sans pareille; je m'élançai sur les traces du voyageur pour admirer après lui ces paysages américains, si délicieusement décrits. Hélas! quelle déception! Vous souvenez-vous de ce Meschacebé, ce père des fleuves, de ces îles flottantes, de ces rideaux de verdures? Vous rappellerai-je ce bison voyageur embarqué sur l'une de ces îles? « A son front chargé d'ans, à sa barbe limoneuse, on l'eût pris pour le dieu du fleuve satisfait de la majesté de ses rives et de l'abondance de ses ondes. » Eh bien! le Mississipi est le fleuve le plus plat, le plus boueux, le moins poétique qui se puisse imaginer; ses rives sont basses, dénudées, monotones. et quant à la Louisiane, ce pays auquel on a donné, dit encore le poëte, le doux nom de Louisiane, c'est une plage marécageuse, foyer de pestilence, peuplée de crocodiles et semée de cyprès funéraires.

Au Canada, Châteaubriand pouvait, au contraire, laisser le champ libre à son exubérante imagination. Il n'eût rien trouvé là qui fût au-dessous de la vérité poétique. Le Canada, c'est la contrée des grands lacs, des grandes chutes, des grands horizons; près de Québec, nous trouverons le Montmorency, ses rapides et sa chute, l'une des plus coquettes, des plus majestueuses en même temps, et dont la parabole décrit un arc de 70 mètres; sur la rive droite du fleuve, la Chaudière, Niagara en miniature. Plus au sud, on admire les merveilleuses cascades de Sainte-Anne, et plus loin encore le Saguenay, immense fissure, dont les berges perpendiculaires s'élèvent parfois à plus de 300 mètres. Quoi de plus beau, de plus grandiose que le Saint-Laurent lui-même, ce fleuve pittoresque, large quelquefois de plus de sept lieues, couvert d'îles, entrecoupé de rapides, et que descendent et remontent sans cesse des milliers de bateaux à vapeur.

Voilà ce qu'il fallait peindre; le sujet était à la hauteur de l'écrivain; mais non, et lorsque Châteaubriand nous parle du Niagara, voyez le poëte : il ne se contentera point de la grandeur et de la majesté du spectacle; il faut encore qu'il prête à la nature quelque création, fille de sa plume féconde. Sa merveilleuse description terminée, il ajoute : « Des aigles, entraînés par le courant » d'air, descendent au fond du gouffre et des carcajoux, » se suspendent par leurs longues queues, au bout d'une » branche abaissée pour saisir dans l'abîme les cadavres » brisés des élans et des ours. » Lorsque je visitai la cataracte, je me rappelai ce passage, et je me demandai quel pouvait être cet animal étrange muni d'une aussi formidable queue. Comme je ne suis point naturaliste, je pris un dictionnaire, lequel me répondit, suivant sa louable habitude : « Carcajoux, voyez *Blaireau*. » J'appris donc que l'être prodigieux qui, d'une élévation de deux cents pieds, allait saisir dans l'abîme les cadavres brisés des élans et des ours, était un simple blaireau, petit mammifère de deux pieds de long, à queue non prenante, et des plus inoffensifs. J'admire le poëte dans ses erreurs mêmes; cependant, en fait de voyage, le premier mérite est la vérité; l'imagination ne vient qu'en second lieu, et vous voyez jusqu'où peut nous conduire la folle du logis. Quant aux coutumes du Canada, elles sont à peu près françaises, et c'est à peine si le voisinage des États-Unis commence à les modifier.

Maintenant, puisque les États-Unis sont si proches, passons la frontière, entrons dans l'Amérique proprement dite; nous trouverons là des types originaux, des mœurs étranges, des coutumes bizarres, une manière de vivre insolite, des petitesses et de la grandeur, un tout unique enfin, et qui n'a pas de précédent dans l'histoire.

Le bateau qui devait nous conduire à Niagara était en partance au port de Québec. A peine en route, le bruit se répandit que le feu était à bord. Il y avait avec nous près de cinq cents personnes; le pont était encombré d'hommes, de femmes et d'enfants. Vous connaissez les Américains, leur audace, leur éternel cri de *Go a head*, En avant! Vous avez entendu parler de cette rivalité des vapeurs sur les fleuves, alors qu'au mépris de la vie des passagers, et, en dehors de toute prudence humaine, ils luttent de vitesse et de témérité; rien n'entrave cette rage homicide des capitaines. Les chaudières bourrées de charbon, de bitume ou de résine, le vapeur, semblable à quelque plésiosaure en délire, s'élance mugissant et rapide comme l'éclair; puis il éclate, ses débris couvrent le fleuve, et les cris des agonisants se mêlent aux hourras de triomphe des vainqueurs. Rien de plus; pas un remords, pas un regret, et le fleuve qui se referme paisible, voit dès le lendemain son onde troublée par les mêmes scènes.

Notre capitaine n'avait pas menti aux instincts de son pays. Le feu avait pris avant notre sortie du port; il avait dit : « On l'éteindra » ; et l'on était parti. Nous étions à l'arrière du bateau, dans le *bar room*, pièce réservée aux fumeurs. Le capitaine était avec nous; il fumait tranquillement, lorsque l'un des gens du bord vint lui parler à l'oreille. Il eut l'air contrarié, haussa les épaules, et continua de fumer. Quelques instants après, le même garçon revint l'air effaré; le capitaine poussa, en se levant, un effroyable *God dam*, et monta sur le pont. Deux minutes au plus s'étaient écoulées que des cris d'épouvante nous avertirent du danger. Nous nous précipitâmes sur le pont, les flammes s'élançaient de toutes parts. Je n'ai pas à vous dépeindre la scène; vous l'imaginerez facilement. Le pilote gouverna sur la côte; il était trop tard. Comme la marée était haute (elle se fait sentir jusqu'à Montréal), c'est-à-dire à 250 lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, le vapeur vint échouer sur des rochers, à 100 mètres à peu près de la plage. Il y eut trois cent quatre-vingts personnes noyées! Quoique bon nageur, je n'échappai qu'avec peine. Je crois que le capitaine

fut mis en prison quelques jours; mais ce fut tout. Et la bénigne enquête faite à propos du sinistre fut toute l'oraison funèbre de tant de malheureux.

Il faut distinguer deux hommes dans l'Américain : l'homme public, le citoyen et l'individu. Comme groupe, comme nation, si vous voulez, je l'admire; mais, comme individu, c'est l'être le plus antipathique à notre nature française. L'apprentissage de la liberté est rude, et plus rude peut-être aux États-Unis que partout ailleurs; on ne conquiert certains droits qu'en en perdant certains autres; quiconque se livre à la vie publique tombe sous l'œil de la multitude; il appartient à tout le monde et ne s'appartient plus à lui-même; c'est dire que la liberté politique est incompatible avec la liberté civile. Aussi pour nous, qui jouissons de celle-ci dans toute la plénitude de ses charmes, voyez quel contraste! Nous serons toujours le peuple le plus difficile à américaniser, et c'est aussi le Français qui conserve le plus longtemps son autonomie en Amérique.

L'Américain est grossier de manières, rude si vous préférez; son écorce est épaisse, et ses façons ont un si grand sans-gêne qu'il nous blesse à tout propos, et cela dans les plus petites choses. Il ne marche pas, il ne se promène point, il court; il ne mange point, il dévore; il ne boit point, il avale. Pour lui, le repas n'est point l'instant du repos et des douces causeries; il ne songe pas à causer, il vient remplir sa panse. Visitez une table d'hôte de Boston, vous verrez les pensionnaires groupés vers la porte de la salle à manger bien avant que le tamtam ait sonné l'heure, ce ne sont point des hommes qui attendent, mais des bêtes affamées qui vont se disputer leur nourriture! Ils se précipitent, et ne seront pas assis que tout aura disparu.

Je me rappelle quelle répugnance j'éprouvais à ce spectacle, et combien de temps il me fallut, pour rivaliser avec ces terribles modèles, et je suis forcé d'avouer que, malgré la meilleure volonté du monde, j'étais toujours des derniers dans ce *steeple-chase* gastronomique.

Me faut-il rappeler cette barbare coutume de chiquer! En quelque lieu qu'il se trouve, vous verrez l'Américain tirer de sa poche une longue tablette de couleur noirâtre, dans laquelle il mord à pleines dents : c'est du tabac. Il va chiquer; fuyez-le; prenez garde à vos robes, mesdames; des torrents de salive s'échappent de sa bouche; il la lance avec audace, avec élégance, avec cynisme; du fauteuil qu'il occupe au salon, il visera, sans le manquer jamais, l'énorme crachoir de porcelaine. Au dehors, il se livre à toute sa fantaisie grotesque, à droite et à gauche, devant lui, le liquide s'élance; il atteindra sans effort d'un trottoir à l'autre, c'est le jet d'une pompe à incendie.

L'Américain est doué d'un orgueil insensé, d'une suffisance bouffonne. Cette faiblesse s'explique par les éloges que lui prodiguent à tour de rôle ses publicistes et ses orateurs. Notez bien, messieurs, que je ne m'occupe ici que de la critique des mœurs, critique bien superficielle, qui peut faire saillir quelques ridicules, mais qui ne saurait atteindre la nation américaine, et si l'on me demandait mon avis sur la grande république, j'avouerais franchement que c'est le plus grand peuple de l'univers. Jamais race humaine ne respira dans de telles proportions l'amour de l'égalité, de la liberté, un tel respect de la dignité humaine; jamais race humaine ne s'élança d'un élan si formidable à la conquête de l'avenir, et, quoi qu'on fasse pour modérer son essor, rien ne saurait l'arrêter; rien n'empêchera qu'un jour nous ne voyions flotter l'étendard étoilé de l'Union, du détroit de Behring, à l'isthme de Panama. Mais, me direz-vous, en quelle estime tenez-vous votre qualité de Français? Messieurs, je la place au-dessus de tout; j'ajouterai seulement que, si je n'étais Alexandre, je voudrais être Éphestion.

Je vous parlais de cet amour-propre désordonné qui jette sur l'Américain un certain ridicule de fatuité patriotique; je puis vous conter à ce propos l'anecdote suivante. C'était pendant le siége de Sébastopol. Les Yankees se moquaient de la lenteur de nos troupes; ils accusaient, non pas leur courage, je n'ose le croire, mais leur manière de faire et leurs moyens d'action, et se vantaient publiquement que quelques milliers de leurs milices auraient eu bientôt raison de la forteresse russe. La discussion à laquelle je fais allusion se passait dans une maison particulière. Un Français, précepteur dans la famille, prit la défense de notre armée, et avança que les zouaves étaient les premiers soldats de l'univers. « Sortez, monsieur, s'écria en fureur le maître de la maison, je ne vous ai point reçu pour que vous veniez m'insulter jusque chez moi! »

J'ai dit que l'Américain était grossier. Sa rudesse lui vient précisément de cette vie publique, de cette vie d'assemblées, dont il a l'habitude. Il ne se frotte point assez à la société des femmes, et, partout où manque les femmes, vous le savez, on retrouve le juron, la brutalité, ces protubérances morales, et ces angles aigus qui heurtent et déchirent. Qu'est-ce qu'un hôtel américain? Un ensemble de petites pièces où l'on dort, et de grands salons où l'on vit. Mais, de ces salons, les uns ne se trouvent peuplés que d'hommes et les autres de femmes. L'entrée de ceux-ci est interdite; pour y pénétrer, il faut être ou marié, ou présenté, et messieurs les Yankees écriraient volontiers sur les portes de chaque salle : *Côté des hommes, côté des femmes.*

La vie publique est si bien dans les mœurs américaines, que les jeunes ménages vont souvent s'installer dans l'hôtel (*boarding-house*). Ils ne cherchent pas, comme nous le faisons, à se créer un intérieur, une douce retraite, nid charmant, où l'amour nous suit; ils acceptent sans y penser la chambre banale du garni, et le salon commun des tables d'hôte, où leurs amis arrivent en visite, sans s'inquiéter des étrangers qui viennent à toute heure de jour s'y reposer à leur côté. Les célibataires se cotisent pour louer une vaste chambre, espèce

de galerie au luxe douteux, dont ils font un dortoir, ménageant un côté libre pour la réception des amis. Peu leur importe; l'un se couche, l'autre s'habille pendant qu'un troisième, installé près du foyer, se livre à quelque grave discussion. Ils vivent, en commun, pour ainsi dire, sans préjugés qui les séparent, mais sans attachement qui les retienne, s'empruntant mutuellement ces menus objets de toilette qui ne peuvent décemment servir à d'autre qu'à vous-même.

Chose semblable m'advint sur un bateau à vapeur. Je procédais comme il convient à la toilette de chaque jour; j'étais à l'arrière du *Steam-boat*, et j'en arrivais (je vous demande pardon de ce détail) à la brosse à dents, lorsque je remarquai près de moi un grand individu qui semblait attendre avec impatience que j'eusse terminé; je lui demandai ce qu'il voulait, il me répondit qu'il me priait de lui prêter ma brosse à dents. Je la lui donnai, il s'en servit, puis me la rendit d'un air fort gracieux. Je la pris et la jetai dans le fleuve, ce qui parut l'étonner beaucoup.

En fait de tenue, vous connaissez l'habitude américaine de se reposer les jambes en l'air et plus haut que la tête. A cet effet, ils se placent ordinairement à proximité d'un mur, et le plus souvent près des grandes glaces qui forment la devanture des hôtels, offrant au flâneur le spectacle étrange de plusieurs centaines de pieds de toutes dimensions. A cette vue, ma surprise fut grande. Mais cette position bizarre est des plus confortables, et voyez la contagion de l'exemple!... Je dois avouer que je succombai bientôt à la même habitude, et que, tout en le condamnant, je me livrai sans remords au même exercice.

Cela ne serait rien, si l'on s'en tenait là, mais on va plus loin. Remontant un jour le Mississipi, je me trouvais dans le salon du bord; il y avait un piano, une jeune fille s'était assise et jouait; un Yankee vint, et le plus naturellement du monde posa ses bottes sur le piano, sous le nez de la jeune personne. Nul ne parut s'étonner d'une telle inconvenance; la jeune fille continua indifférente, et le Yankee garda la même posture jusqu'à l'achèvement du morceau.

Voici qui est plus fort. Me trouvant à la Nouvelle-Orléans, j'entrai chez un restaurateur, et je dînais, quand, tout auprès de moi, vint s'asseoir un homme fort proprement vêtu, qui posa, sans sourciller, ses deux pieds sur la nappe blanche, au milieu des verres et des assiettes, et ne croyez pas que j'invente, je parle *de visu*, et, quoique peu fréquent, le fait se renouvelle et peut se voir encore.

La femme aux États-Unis est l'être libre par excellence. Cette liberté, bonne ou mauvaise, suivant l'usage qu'elle en fait, lui vient du manque d'esprit de famille. Le *home* anglais n'existe pas en Amérique. La maison n'est qu'un oasis où mari et femme se reposent le soir des travaux du jour; mais ce cercle intime, cette réunion du foyer, cette communion de sentiments, la famille, en un mot, telle que nous la comprenons, je ne l'ai trouvée nulle part. Les enfants, une fois grands, quittent le toit paternel comme les oiseaux abandonnent le nid dès qu'ils sentent pousser leurs ailes. A peine adulte, le jeune Yankee part; il a, vous le savez, l'instinct des voyages, la soif des lointaines entreprises. Il ne songe point à ce qu'il laisse derrière lui. Un cœur vide d'affection se détache sans remords. Aussi quels adieux! Ni tendres embrassements, ni caresses, ni larmes, père et fils échangent un froid *good bye*. Ils se serrent la main, tout est dit! Puis, quand revient le voyageur, quelle que soit la durée de l'absence, de longues années parfois, la scène du revoir vaut celle des adieux. Le père est à son bureau; il travaille; l'absent arrive. « Ah! c'est vous? Bonjour, monsieur! » Et le père achève sans plus tarder le bill commencé. Eh bien! ce sont choses blessantes pour nous; nous avons le cœur plus faible, plus tendre, et si cette faiblesse est un préjugé, tant pis pour les préjugés; je n'ai pu les secouer jusqu'à ce jour. J'aime à pleurer ceux qui partent, et mon cœur ne saurait accueillir sans larmes de joie ceux qui reviennent.

Cette liberté d'action chez la jeune fille (car c'est d'elle surtout que je veux parler) est une compensation aux besoins affectueux qui lui manquent, et comme chez la femme ce besoin d'affection est bien plus grandement développé que chez l'homme, elle cherche de toutes manières à combler l'énorme vide de son cœur. Quelle vie étrange et dissipée! D'autant plus libre qu'elle se sent plus respectée, elle use et abuse; elle part, voyage, disparaît, revient, sans que personne lui en demande compte; elle écrit à l'un et à l'autre, noue et dénoue les liaisons les plus intimes, et quelquefois les plus compromettantes, sans que sa réputation en souffre notablement. Mais, chose admirable! elle est aussi religieusement respectée qu'elle est follement imprudente. A terre, elle est sous la protection du public; sur un vapeur, sous la garde du capitaine. L'anecdote suivante peut donner une idée de ces mœurs étranges.

Voyageant sur le Mississipi, je remarquai parmi les passagers une jeune fille de dix-huit ans à peine; elle était fort belle personne; c'était, du moins, l'opinion d'un Anglais, qui semblait disposé à lui faire une cour assidue. Vous savez qu'il n'est pas dans les mœurs anglaises d'adresser la parole à une femme sans lui avoir été présenté; les galanteries du soupirant étaient donc une injure faite à la dignité de la jeune fille. Tant qu'il se contint dans les bornes, les choses en restèrent là, jusqu'à ce que, fatiguée de ses obsessions, la voyageuse alla se plaindre au capitaine. Celui-ci fit immédiatement arrêter le navire; nous étions dans des parages déserts, loin de toute habitation, en pleine forêt, et, malgré les réclamations de l'Anglais, qui se prévalait de son titre d'agent consulaire, il fut, lui et ses bagages, bien et dûment débarqué, puis abandonné sur la plage. C'était bien fait.

Vous savez que la femme, aux États-Unis, se fait tour à tour publiciste, orateur; elle tient des *meetings* ou se livre aux conférences. Je me trouvais sur les bords du lac Champlain, dans un petit village de deux ou trois cents feux, dont le nom m'échappe. De grandes affiches annonçaient que le soir même mademoiselle X... ferait une conférence sur Shakspeare. J'attendis la nuit avec impatience, curieux d'assister à cette séance, également curieux de voir une jeune femme parcourant seule les villes et les villages pour expliquer à des paysans les beautés du grand poëte. La salle était pleine, et chacun se retira content. Pour moi, je vis bien que mes réflexions au sujet de l'auditoire étaient fausses; aux États-Unis, il n'y a que des hommes, et l'on pourrait à peine distinguer le citadin du campagnard; ce dernier, quelque modeste position qu'il occupe, reçoit un journal, quelquefois deux, se tient au courant des questions à l'ordre du jour, et saura lui-même, au besoin, monter à la tribune.

Je me demandais, en sortant de cette conférence, ce qu'il fût advenu dans un village français d'une jeune fille voyageant seule, et venant expliquer à ses compatriotes les beautés de Racine ou de Molière. Je crois, messieurs, que, dans un village, elle eût trouvé bien peu de gens capables de la comprendre. Je crois, en outre, qu'elle n'eût eu personne pour l'écouter, et je suis persuadé qu'on l'eût traitée d'aventurière, de coureuse, et autres épithètes malsonnantes. Au lac Champlain, la salle était pleine, c'est dire que les Américains éprouvent un grand besoin de réunion, qu'ils ont la soif d'apprendre, le goût de la publicité, et qu'ils possèdent la jouissance pleine et entière d'une liberté toujours inviolée.

Mais j'arrive à la *flirtation*. Flirtation est un mot intraduisible, qui résume les rapports mondains des jeunes gens des deux sexes; *flirter*, c'est faire la cour ou souffrir qu'on vous la fasse, ou la provoquer. Aux États-Unis, c'est souvent la jeune fille qui provoque.

A mon arrivée à New-York, je fus présenté par un de mes nouveaux amis dans quelques maisons où il était reçu. Un soir, entre autres, nous nous dirigeâmes vers Williamsburg; nous traversâmes la rivière de l'Est, et peu après, nous frappions à la porte d'une belle habitation à colonnes corinthiennes, comme on en voit tant en Amérique. Ici, messieurs, je vous prie de remarquer que j'arrive de France; que mes impressions sont neuves, vives, et qu'elles ont encore toute la naïveté d'un voyageur imberbe.

Nous frappâmes; la porte nous fut ouverte par une servante silencieuse; une seconde porte s'ouvrit, et nous nous trouvâmes en pleine lumière, au milieu d'un salon ravissant. Deux jeunes filles, belles toutes deux, fort belles, étaient à demi couchées sur des divans; elles se levèrent à notre approche. L'une était blonde, l'autre brune; deux types et deux contrastes. Étrangères par la physionomie, couvertes de soie toutes deux, elles étalaient, en outre, par le décolleté de leurs vêtements, des épaules d'une blancheur admirable. Je fus ébloui tout d'abord, et me livrai sans réserve; puis la réflexion vint, puis la défiance; qu'est-ce que ces jeunes filles seules recevant deux jeunes gens avec tant de complaisance? Où donc est le père? où donc les parents? où donc la mère qui chez nous garde si bien nos sœurs? Eh quoi! personne! Ces tapis, ces lustres, ces fleurs me parurent autant de preuves à l'appui de mes pensées mauvaises, et je me demandais naïvement si je n'étais point le jouet d'une absurde plaisanterie. L'anxiété me prit, et comme un escargot retire ses cornes, je me tins sur la défensive. Tout venait confirmer mes doutes injurieux, et l'humeur facile de nos charmantes hôtesses, et la familiarité choquante de leurs manières. Dix minutes ne s'étaient point écoulées que l'une d'elles me frappait amicalement les joues; en vérité, c'était à n'y rien comprendre.

Cependant il y avait dans la conversation de ces deux jeunes filles beaucoup de distinction, beaucoup d'acquit, presque de l'érudition; elles parlaient également le français et l'allemand, et la plupart de nos grands auteurs ne leur étaient point étrangers. Elles étaient bonnes musiciennes, et j'abandonnai toute arrière-pensée, lorsque mon ami me présenta l'une d'elle comme sa fiancée, m'annonçant que bientôt il serait le plus heureux des hommes.

On chanta, mais des poëmes religieux, car c'était un dimanche; on dansa, mais sans beaucoup de bruit, car, disaient nos belles Américaines, il ne faut point troubler les *vieux* (*the old ones*); cela voulait dire le père et la mère, qui sommeillaient à l'étage supérieur. Jugez, messieurs, de l'esprit de famille par ce petit aperçu d'intérieur, et par cette épithète, *les vieux*, appliquée à ce que nous avons de plus cher et de plus respectable au monde. J'ajouterai, pour compléter le tableau, que, plus tard, admis dans l'intimité de la maison, je sortis souvent avec l'une de ces jeunes filles; que je sortis seul; que plusieurs fois je dînai seul en ville avec elle, et que nous fîmes en tête à tête un voyage de deux jours à la campagne, sans que j'aie le droit de médire en rien de ma charmante amie, et sans qu'elle eût à se reprocher rien qui ne se puisse avouer sans rougir.

Voulez-vous quelque chose de plus étonnant encore? Écoutez : Vous savez que les Américains ont l'habitude de s'adresser à la publicité des journaux pour des demandes de toutes sortes, exhibitions, employés, théâtres, mariages, il y a de tout dans ces annonces bizarres, qui emplissent jusqu'à trente colonnes du *New-York-Herald*. J'avais un ami grand amateur d'études de mœurs, et qui suivait avec attention cette étrange comédie des faiblesses humaines; il avait un fort penchant pour les demandes de mariage, une spécialité si vous voulez, et pas une jeune fille ne réclamait un époux, sans qu'il ne se présentât aussitôt. Il eut bien des aventures, il éprouva

bien des désillusions; je ne citerai que l'anecdote suivante.

A la suite d'une réclame de l'espèce susdite, et pour ne nommer personne, il eut une entrevue dans un de ces grands hôtels américains où tout le monde a le droit d'entrée. Un signe de ralliement devait lui faire retrouver l'inconnue. Quelle ne fut pas sa surprise de reconnaître en elle une jeune personne qu'il avait rencontrée dans le monde! Son histoire était singulière; elle voulait fuir la maison paternelle; elle voulait n'y jamais rentrer; elle s'y était vue, disait-elle, outragée, et elle cherchait un ami qui voulût bien se charger de son avenir. Voilà donc une jeune fille qui s'adresse au public pour venger ses injures, et qui demande à son de trompe une affection, quelle qu'elle soit, pour remplacer l'affection de sa famille; et vous n'imagineriez jamais la raison de ces troubles et de ces colères; elle est grave. Entraînée par des goûts de dépense et des besoins de coquetterie, cette enfant de dix-huit ans avait fait 25 000 francs de dettes, sans que les parents en apprissent rien, que par les fournisseurs mécontents. Je ne vous dirai point comment cette jeune fille avouait ses torts, et cherchait à les excuser. Il y avait dans cette nature étrange l'expérience de la femme du monde, une audace que nous ne saurions qualifier; des naïvetés enfantines, une ignorance profonde de certaines choses, à laquelle on ne s'attendait pas; une honnêteté de cœur qui désarmait. On éprouvait à l'entendre un regret triste de voir se fourvoyer une nature si belle, et une compassion singulière de voir perdues tant de qualités naturelles, tant de beauté, et tant d'innocence vraie. Sa démarche ressemblait à celle d'un enfant gâté, qui fuit pour un caprice la maison paternelle, ou qui voudrait se laisser mourir de faim pour punir sa mère d'une faute qu'il a commise. Pour ma part, je n'éprouvais que de la pitié pour cette jeune fille égarée. Mon indignation s'adressait toute entière aux auteurs de cette effroyable éducation.

N'est-ce point assez de ce trait de mœurs pour peindre la famille aux États-Unis, et ne voyez-vous pas d'ici le père à ses spéculations et la mère toute à l'époux, abandonnant aux domestiques le soin de leurs enfants! Quel étrange intérieur! Le père est à son bureau faisant de l'argent, car vous connaissez cette maxime d'une élasticité sans égale : *Make money, my son, honestly if you can, but make money* (fais de l'argent mon fils, honnêtement si tu peux, mais fais de l'argent); il fait donc de l'argent, et lorsque le soir sa tâche est terminée, il vient s'asseoir au coin du foyer domestique. Ce faiseur d'argent a la tête bourrelée d'affaires; absorbé par la hausse et la baisse du coton et les préoccupations de l'élection prochaine il n'a point le temps de songer à sa fille. Connaissant ses mœurs je comprends cet homme sans l'excuser. Mais vous, madame, qui remplissez si bien vos devoirs d'épouse, que faites-vous donc de vos devoirs de mère? La vertu n'est pas seulement dans la foi gardée; pourquoi cette indifférence sacrilége à l'égard de vos enfants? suffit-il que votre fille soit belle, luxueuse, triomphante? et n'avez-vous jamais songé qu'une source impure pouvait alimenter ce luxe dont vous semblez vous inquiéter si peu? L'ayant souffert, vous l'avez approuvé; la faute en est à vous, et d'autant plus que vous ne l'avez trouvé coupable que lorsqu'il vous fallut en solder le compte.—Quoi qu'il en soit, messieurs, cette jeune fille était tombée entre les mains d'un homme d'honneur; un pardon péniblement arraché lui permit de rentrer dans sa famille. Mais qui eussiez-vous accusé en cas de chute?

Je vais plus loin : me trouvant à Niagara, nous habitions, mes amis et moi, une de ces pensions bourgeoises où se coudoient des gens de toutes les classes, on y remarquait, entre autres, une dame de Buffalo et sa fille. Cette jeune personne avait seize ans. Elle était belle à ravir, et coquette, cela va de soi; elle semblait n'avoir d'autre soin que de provoquer les hommages de chacun, et sa mère quelquefois y trouvait à redire. Martha (je pense que ma belle voisine me pardonnera de citer son nom) était fiancée avec un négociant de Chicago, ce qui ne l'empêchait pas d'entretenir une correspondance étrangère des plus volumineuses. « Martha, lui dit sa mère, vous êtes en vérité bien inconséquente. Où prétendez-vous aller avec une telle conduite! Ou brisez avec M. M....., ou cessez d'agir aussi légèrement. » Martha, pour toute réponse, se tourna doucement de mon côté, me disant : « Ne trouvez-vous pas étrange que ma mère se permette de me faire des observations? » Ce même jour, vers le soir, s'adressant à l'un de mes amis qui depuis quelque temps cherchait à se faire remarquer par ses assiduités : « Venez, dit-elle, venez m'offrir des bonbons. » Elle prit son bras et ils sortirent.

Quand ils rentrèrent nous étions à une table de whist, il y avait beaucoup de monde dans le salon; tous les siéges étaient occupés. Martha s'assit alors par terre, le plus naturellement du monde, fit signe à mon ami de s'asseoir auprès d'elle, et, sans plus s'inquiéter des gens qui l'entouraient que s'ils n'eussent point existé, elle appuya sa tête sur l'épaule de mon ami, puis ils se mirent à manger des bonbons de la façon la plus inconvenante. Notez que la jeune fille était la provocatrice, et que le pauvre adorateur, tout neuf en ces matières, avait l'air le plus malheureux du monde. Pour mon compte, la scène me troublait. Je n'étais point au jeu et je faisais école sur école; la mère voyait tout et ne disait rien. Vers les neuf heures la porte s'ouvrit, un gentleman parut, c'était le père; Martha, qui le reconnut, ne bougea point. Pour le coup je craignis un éclat.

« *My deur*, s'écria la mère en s'adressant à son mari et se tournant vers mon ami, je vous présente M. X... » J'eus une sueur froide, les deux hommes se serrèrent la main, Martha laissa échapper un « Bonsoir monsieur ». Quand à mon ami, il semblait plus mort que vif; ah! le pauvre amoureux.

La famille partait le lendemain pour Buffalo : « Vous

savez, dit la jeune fille à sa victime, que j'attends votre visite, vous n'y manquerez pas, je l'espère »? Comme le père et la mère n'avaient soufflé mot, mon ami, malgré l'envie qu'il en avait, ne crut point devoir se rendre à l'invitation. Cependant, désireux de revoir encore cette charmante personne, il se promenait, à notre passage à Buffalo, devant le square qui faisait face à la demeure de la belle jeune fille, lorsque Martha, mettant la tête à la fenêtre, l'aperçut. Elle envoya immédiatement une domestique le prier d'entrer, et mon ami passa toute la journée dans cette maison, il y déjeuna, il y dîna sans avoir reçu du chef de la famille ni invitation ni encouragement d'aucune sorte. Voilà qui n'a pas besoin de commentaire.

Avec de pareilles mœurs, on pourrait croire les séductions faciles; sauf quelques exceptions, il n'en est rien. Cette liberté défend les femmes mieux que les grilles les plus épaisses. Aux États-Unis le séducteur fait un métier de dupe; loin d'afficher ses triomphes, il les dissimule comme chose honteuse et criminelle, et d'ailleurs il est souvent la victime de sa mauvaise action. Il est noté, banni, chassé de partout, heureux encore s'il ne paye de sa fortune ou de sa vie l'outrage fait à une jeune fille.

La femme occupe dans la société une place si difficile, qu'elle a droit à toutes les protections, et j'oserai le dire, à une sorte d'impunité. On ne saurait l'entourer de trop de soin, de trop de respect, de trop d'amour, et je lui voudrais voir chez nous un peu des droits que nous avons en trop.

Si de la jeune fille nous passons à la femme, nous trouvons qu'un gouffre les sépare. Cette jeune fille a mené, suivant notre expression toute française, sa vie de garçon; quand elle se marie, elle fait une fin. En se mariant elle renonce à jamais à sa vie aventureuse, de ce jour ses instincts ont changé, le passé n'existe plus pour elle, elle est toute aux devoirs de sa nouvelle position. « Mon enfant, disait Sancho Panza à une petite fille qui lui demandait ce que c'était que le mariage, le mariage, c'est filer, enfanter et pleurer. » Nos mœurs plus douces ont retranché le troisième terme de cette phrase, mais pour l'Américaine les deux premiers ont conservé toute leur valeur; elle travaille, elle enfante, n'a d'autre joie que son intérieur, d'autre préoccupation que son ménage, d'autre bonheur que le bien-être de son mari.

Prenez-la, même dans la classe la plus élevée. Vous connaissez le caractère vagabond des Américains: il leur prend par hasard, et tout à coup, fantaisie d'aller coloniser dans l'Ouest, de quitter leurs brillantes maisons, leur confortable, pour devenir fermiers de l'autre côté du Mississipi, près des Montagnes Rocheuses; la femme les suit sans murmurer, elle passe de son salon à l'étable sans manifester un seul regret. Ceci est très-beau, mais pour mon compte, et malgré que je le veuille, le passé d'une compagne si fidèle me préoccuperait sans cesse; le préjugé est là, qu'on ne secoue point à volonté.

En somme, la conclusion de tout ceci est bien simple. La femme aux États-Unis est moins femme que chez nous. Cette liberté dont elle use ou abuse, suivant son caractère, lui fait perdre un des plus grands charmes de sa nature. On ne retrouve plus chez elle cette timidité, cette naïveté, cette pudeur qui ajoutent tant d'attrait au commerce des deux sexes. L'amour qui chérit le mystère, qui se développe par les entraves, qui s'épanouit dans l'ombre, fuit cette atmosphère bruyante; l'Américaine est trop mâle pour l'inspirer. C'est une amie, une charmante camarade si vous voulez, rien de plus, et malgré ses vertus tardives, je suis trop Français pour ne pas hautement proclamer que je préfère une chaste enfant dans sa gauche timidité à la plus séduisante aventurière.

Désiré Charnay.

BULLETIN DES COURS.

La *Bibliothèque d'histoire contemporaine* vient de s'augmenter du premier volume d'un ouvrage de M. Jules Barni, intitulé : *Histoire des sciences morales et politiques en France au* XVIIIe *siècle*. Cet ouvrage n'est autre chose que la reproduction d'un cours fait à Genève par M. Jules Barni, et dont les leçons successives forment les divers chapitres. A ce titre, la *Revue des cours* lui doit une mention spéciale. Ce volume s'ouvre par une introduction générale; puis il se consacre à l'abbé de Saint-Pierre, à Montesquieu et à Voltaire. La méthode de M. Barni, pour l'étude de chacun de ces écrivains, consiste à analyser d'abord sa vie, puis son caractère, puis ses idées morales, enfin ses idées politiques. Par là, il l'embrasse tout entier. L'extrait suivant nous dispensera de relever dans M. Barni les qualités de l'écrivain; elles frapperont suffisamment le lecteur.

Qu'un siècle enfante un Voltaire, c'est déjà une chose étonnante; mais qu'à côté de ce Voltaire il produise un Montesquieu, et à côté de tous deux, un Jean-Jacques Rousseau, puis un Diderot, puis un d'Alembert, puis un Turgot, sans parler de tant d'autres, puis enfin et surtout Kant, l'Aristote des temps modernes; et que tous ces génies, par une sorte de concert, poursuivent un même but : l'affranchissement de l'esprit humain et de la personne humaine, le rétablissement des droits de l'homme, l'amélioration de son sort, le perfectionnement de son espèce, voilà ce qui est vraiment admirable.

Voyons maintenant quel est le génie propre et le rôle particulier de chacun d'eux. Tous, dans ce siècle de la raison, représentent la puissance ou au moins l'effort de la raison, mais sous des aspects différents : Montesquieu, la raison tempérée par le sens historique le plus pénétrant et le plus sagace; Voltaire, la raison armée de l'esprit le plus vif qui fût jamais, la raison née pour le combat et pour l'action; Rousseau, la raison animée par le sentiment et colorée par l'imagination; Turgot, la raison illuminant l'homme d'État; d'Alembert, la raison mathématique; Diderot, la raison passionnée, pleine de feu et de fougue. La fougue, en effet, domine en lui, comme le raisonnement en d'Alem-

bert, la sagesse pratique dans Turgot, l'imagination et le sentiment dans Rousseau, l'esprit et le bon sens dans Voltaire, le sens historique dans Montesquieu. De là le genre de style propre à chacun d'eux : le stye varié et ingénieux, mais parfois un peu affecté de Montesquieu; le style alerte, net et clair, mais un peu trop uni, de Voltaire; le style éloquent, mais trop souvent déclamatoire de Rousseau ; le style simple, mais sans relief, de Turgot; le style précis, mais un peu froid, de d'Alembert ; le style impétueux, mais un peu négligé, de Diderot. De là aussi l'espèce particulière d'influence que chacun d'eux a exercée. C'est ainsi que Rousseau a surtout séduit et séduit encore les femmes, les jeunes gens, les hommes d'imagination ; Montesquieu, les esprits modérés et qui ont, comme lui, le sens historique ; Voltaire, un peu tout le monde.

Si nous cherchons maintenant quelles sont, parmi les idées morales et politiques du XVIIIe siècle, celles que chacun d'eux représente plus particulièrement, il est plus difficile ici de distribuer les rôles, car tous sont animés par le même sentiment et poursuivent le même but : ce que Voltaire dit de Montesquieu, qu'il a restitué au genre humain ses titres, on pourrait le dire de Voltaire lui-même, et de Jean-Jacques Rousseau, et de tous les autres; mais peut-être ne serait-ce pas trop forcer les choses que de dire que Montesquieu représente surtout l'idée de la *liberté politique;* Voltaire, celle de l'*humanité* dans ce qu'elle a de plus général; Rousseau, l'idée de l'*égalité* et de la *souveraineté du peuple*. Quant à Diderot et à d'Alembert, c'est à eux surtout que revient, à côté de Voltaire, la lutte contre la *superstition* et le *fanatisme;* Montesquieu est plutôt l'homme de la philosophie des lois positives, et Rousseau, celui de la spéculation idéale.

Dimanche, 16 juillet, a eu lieu, à Choisy-le-Roi, la distribution des prix aux élèves de l'Association philotechnique, sous la présidence de M. Baudouin, inspecteur général de l'instruction publique pour l'enseignement primaire.

Voici les principaux passages du discours du président :

« L'an dernier, j'ai parcouru l'Allemagne du Nord et du Sud, la Belgique et la Suisse, pour étudier l'état actuel de l'instruction publique dans les diverses parties de l'Europe centrale. Partout j'ai vu les gouvernements occupés à prendre les mesures les plus propres à répandre l'instruction, c'est-à-dire la lumière et la vie, et le peuple travaillant avec ardeur à son perfectionnement intellectuel, comme à la chose de laquelle doit dépendre désormais son avenir.

» En Allemagne, il n'est pas de village qui n'ait son école primaire, pas de bourgade qui n'ait son école primaire et sa *burgerschule*, c'est-à-dire son école supérieure ; pas de ville qui n'ait son gymnase, c'est-à-dire son collége ; son école commerciale, sa *realschule*, c'est-à-dire son école spéciale, dont les chefs de famille surveillent eux-mêmes la tenue et l'administration. Tout le monde s'intéresse à la jeunesse, grands et petits se font avec bonheur les instituteurs du peuple, et ce grand pays est comme une immense école revêtue d'un caractère obligatoire et sacré.

» La Suisse, un point par ses dimensions, mais un grand État par ses vertus civiques, rivalise avec sa voisine, dont elle a l'esprit, les aptitudes, et dont elle a emprunté les excellentes méthodes. Ses écoles sont aussi nombreuses, aussi attentivement surveillées, aussi généreusement dotées, et il est impossible de comparer entre eux les divers cantons dont elle se compose sans être frappé des résultats moraux, politiques et industriels qu'elle a obtenus.

» Et, après avoir admiré la transformation sociale accomplie dans ces contrées depuis trente ans par la législation qui a fait de l'instruction un devoir public en la mettant à la portée de toutes les bourses, je suis rentré en France.

» Vous le dirai-je, messieurs! c'est avec un serrement de cœur que j'ai comparé notre état scolaire à celui des pays que je venais de visiter; car j'ai dû reconnaître et m'avouer avec douleur qu'en fait d'instruction publique la France n'occupe que le quatrième ou le cinquième rang, elle qui porte le sceptre du goût, elle qui est la personnification de la civilisation moderne, elle dont le drapeau a flotté victorieux sur toutes les capitales du monde.

. . . . . .

» A la suite des expositions de 1857 et de 1862, l'Angleterre, notre ancienne ennemie, notre éternelle rivale, a bien compris de quelle importance est pour l'ouvrier la connaissance du dessin. Plus clairvoyante, ou plus patriote peut-être que certains grands pays qui se dissimulent leur infériorité pour ne pas se donner la peine d'en sortir, elle créa sur-le-champ quatre-vingt-dix, cent écoles de dessin, dans lesquelles aujourd'hui près de quatre-vingt-dix mille ouvriers se forment l'œil, la main et le goût, afin de prendre une éclatante revanche dans le champ clos de la prochaine exposition. Eh bien, nous laisserons-nous battre par l'Angleterre? Je n'en ai pas peur, parce qu'en France vouloir c'est pouvoir, et lutter c'est vaincre. Nous en avons d'ailleurs un récent exemple. Depuis longtemps, la superbe insulaire vantait ses chevaux rapides comme les vents, et célébrait avec éclat son habileté à faire des pur sang. Étonnés et fatigués de cette gloire qui nous manquait, nous avons voulu l'acquérir, et tout récemment, vous le savez, nous avons triomphé de ces fameux chevaux anglais sur le champ de course de l'Angleterre elle-même; et il ne s'agissait là que de faire des chevaux : que sera-ce donc quand il s'agira de former des hommes!

» Cependant le désir de vaincre notre rivale ne doit pas nous rendre injustes envers elle; elle a su former aussi des hommes, et son passé a été glorieusement fécond.

» Souvenez-vous de Stephenson, l'ouvrier pauvre et obscur, dont le nom devait devenir européen. Ses parents, employés à l'exploitation du charbon dans une mine du Northumberland, gagnaient douze sous par jour. Son père était devenu aveugle, et sa mère mourut peu de temps après lui avoir donné la vie. Lui-même, à douze ans, il gagnait trois sous, à dix-neuf ans, vingt-quatre sous par jour, et il ne savait encore ni lire ni signer son nom. A vingt ans, il devint amoureux, — c'est l'âge, — et épousa une jeune fille aussi pauvre que lui ; mais cette fille était une femme de cœur et d'énergie qui lui donna du courage et le soutint dans ses défaillances. Alors Stephenson commença son instruction. Pendant les heures de repos que lui laissait son service de nuit, il apprenait l'arithmétique et la géométrie; dans les courts instants qu'il pouvait économiser le jour, il étudiait le dessin et la mécanique. Bientôt, faisant l'application de ses connaissances, il se mit à raccommoder des horloges, des pompes, des tourne-broches, des pistons, pour augmenter les ressources du ménage; et il continuait à étudier; et un jour, il inventa la locomotive, ce cheval métallique qui devait révolutionner pacifiquement l'Europe. Plus tard, la construction du chemin de fer de Liverpool à Manchester, que les vieux ingénieurs avaient taxée de folie, lui apporta la gloire et la fortune, et Stephenson, le pauvre ouvrier, fils de ses œuvres, mourut dans sa villa, millionnaire et illustre, laissant à sa patrie des éléments nouveaux de puissance, et mieux que cela, son fils, Robert Stephenson, qu'il avait élevé pour elle, et qui devint l'un des premiers ingénieurs des deux mondes.

. . . . . .

» Depuis vingt ans, messieurs, une bataille pacifique, mais sérieuse, se livre dans toutes les écoles de l'Europe éclairée. Les peuples qui nous entourent sont convaincus que l'avenir appartiendra au plus instruit, et chacun d'eux travaille à le devenir. Il est temps que nous aimer de savoir

et d'entrer en ligne. Prenons la tête du mouvement, et montrons dans cette lutte intellectuelle le courage et l'élan irrésistible que nous avons sur les champs de bataille. Appliquons à notre situation scolaire les paroles mémorables de Douglas en Palestine. Le brave Douglas portait sur lui le cœur de Bruce : il voit un de ses chevaliers entouré de toutes parts et vivement pressé par les Sarrasins ; il ôte de son cou la boîte d'argent qui contenait le cœur du héros, et, la jetant au plus fort de la mêlée, il s'écrie : « Sois aujourd'hui comme toujours le premier au com- » bat, et que Douglas te suive ou meure. » Eh bien, messieurs, la lutte de l'instruction publique est ardente, le nom de la France est engagé, son cœur est au plus fort de la mêlée ; jetons-nous-y avec l'énergie et la résolution de gens qui veulent arriver les premiers ; il nous faut à tout prix reprendre la seule place qui convienne à notre pays. Notre passé, noblesse nationale, nous y oblige ; notre intérêt personnel nous le commande, et tous, oui tous, nous sommes solidairement responsables de l'avenir et de l'honneur de la France. »

M. Félix Hément, membre de la Société philotechnique de Paris, a fait à Bordeaux, dans les salons de la Société littéraire et artistique, une intéressante conférence sur *la force et la matière*.

Après avoir établi la différence qui existe entre les forces auxquelles la matière inorganique et la matière organique sont soumises, l'orateur aborde le règne végétal, et présente à ses auditeurs... une bûche.

« On a beaucoup médit des bûches, dit-il ; depuis bien longtemps on les calomnie, je le déclare, car les bûches, vous allez le voir, nous apprennent bien des choses.

» Ainsi, celle-ci me dit d'abord son âge ; je compte dix-sept cercles concentriques de la moelle à l'écorce : ma bûche a dix-sept ans ; l'arbre dont elle provient est resté dix-sept ans attaché à la terre. Continuant l'examen de ma bûche, je remarque que l'espace compris entre le cinquième cercle et le sixième est fort resserré : cela m'indique clairement que cette année-là, — la sixième de la naissance de l'arbre, — les végétaux ont eu à souffrir de la sécheresse, du froid, de la grêle, peut-être, et que la récolte n'a pas dû être abondante.

» Entre le dixième et le onzième cercle, il y a, au contraire, une grande distance. Oh ! cette année-là, pour sûr, a été une année heureuse ; la récolte a été abondante ; les greniers et les tonneaux se sont remplis ; le peuple a été dans la joie ; la fermière a pu se parer de frais rubans ; les oiseaux ont dû chanter leurs plus belles chansons !...

» Ma bûche me fait encore connaître la position, — sinon la place, — qu'elle occupait dans la garenne : ses dix-sept cercles sont généralement plus espacés ici que là : donc, c'est par ici que ma bûche recevait les caresses de l'auster et les chauds baisers du soleil ; le côté opposé faisait face au nord.

» Vous le voyez, — ajoute-t-il, — les bûches ne sont pas aussi bûches qu'on veut bien le dire.... »

M. Hément termine ainsi :

« Je suis spiritualiste, et je m'en fais gloire.

» On nous reproche de travailler depuis trois mille ans à résoudre des problèmes insolubles, et de n'avoir rien découvert depuis Platon. Il nous serait facile de prouver l'inanité de ces étranges reproches. Mais n'eussions-nous, en effet, rien découvert, rien trouvé ; nous fussions-nous, toujours sans succès, opiniâtrés à sonder les profondeurs de vérités entrevues, mais impénétrables, — nous serions encore fondés à croire que nos recherches n'ont pas été sans action sur les progrès moraux et intellectuels de l'homme.

» L'esprit humain est-il donc devenu si parfait qu'il soit inutile de l'exercer ? Qu'un homme, présumant de ses forces, aille, chaque jour, tenter de déraciner avec ses mains un des gros ormeaux de votre belle place des Quinconces, il n'en viendra pas à bout, évidemment, et, après un mois, deux mois, trois mois de vains efforts, l'arbre n'en sera pas moins solidement attaché au sol ; mais les muscles de l'homme auront grossi, et seront devenus plus puissants. L'arbre n'aura rien perdu : l'homme aura gagné ! »

M. Mézières, professeur de littérature étrangère à la Sorbonne, fait paraître aujourd'hui même, chez Dentu, une brochure où il rend compte des fêtes qui ont eu lieu récemment à Florence en l'honneur de Dante, et auxquelles il a assisté comme représentant de l'Université de France. M. Mézières saisit cette occasion pour exposer et discuter les points les plus intéressants et les plus controversés de la critique dantesque, comme il l'avait déjà fait dans son cours de cette année, consacré au même sujet. Voici le dernier paragraphe de cette brochure animée et savante :

« Personne, à Florence, ne doutait ni de l'existence de Béatrix ni de la réalité de l'amour d'Alighieri. La tradition s'en conserve pieusement dans le peuple, sans que les commentateurs les plus sceptiques parviennent à ébranler la croyance populaire. Les affiches qui annonçaient la *Béatrix révélée*, de M. Perez, c'est-à-dire la Béatrix dépouillée de son caractère féminin et réduite à un symbole, avaient beau s'étaler sur les murs, aux boutiques des libraires, la foule n'en continuait pas moins son pèlerinage de la rue Ricciarda au Corso, de la maison des Alighieri au palais des Portinari. Une émotion poétique agitait encore les témoins du jubilé, lorsqu'ils passaient par cette *voie d'amour* que le jeune Dante suivit avec son père, le jour où il rencontra pour la première fois sa bien-aimée ; lorsqu'ils cherchaient à travers les rues sombres de la vieille cité le lieu où Béatrix salua son amant ; lorsqu'ils pénétraient sous les voûtes de cette *Badia* où le poëte, à la faveur de l'office divin, venait contempler les traits de celle qu'il aimait, et où plus tard, désespéré, il vit apporter son cadavre. Poésie heureuse et poésie désolée, transports de joie et cris de douleur, tous les souvenirs de la *Vie nouvelle* repeuplaient ces lieux consacrés, et y faisaient revivre l'image de ce qu'il y a de plus chaste et en même temps de plus profond, de plus pénétrant dans la passion. »

M. Charles Duveyrier vient de publier sous ce titre : *La civilisation et la démocratie française*, les deux conférences qu'il a faites tout dernièrement à l'amphithéâtre de l'École de médecine, et dont nous avons donné une analyse dans notre avant-dernier numéro. Elles sont suivies d'un *Projet de fondation d'un Institut de progrès social*. Le tout forme une brochure de 160 pages environ.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

En vente aujourd'hui :

Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle, par M. Jules Barni, professeur à l'Académie de Genève. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 3 fr. 50

De la physionomie et de la parole, par M. Albert Lemoine. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 38. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 19 AOUT 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

L'ouvrage de M. Fustel de Coulanges sur la Cité antique, par **M. Ed. Tournier.**

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — Eloquence latine. — Cours de **M. Berger :** L'éloquence au temps d'Auguste.

Variétés. — Une visite dans un établissement d'aliénés en Angleterre, par **M. Elias Regnault.**

L'ouvrage de M. Fustel de Coulanges sur la Cité antique (1).

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Revue des Cours.*

Quand bien même le livre de M. Fustel de Coulanges n'aurait pas valu à son auteur une des plus brillantes couronnes qu'ait décernées depuis longtemps l'Académie française, l'origine de ce bel ouvrage le recommanderait encore à l'examen de la *Revue des Cours.* M. Fustel de Coulanges est professeur, depuis une dizaine d'années, à la Faculté des lettres de Strasbourg, où deux cents personnes environ, si nos informations sont exactes, suivent assidûment son cours d'histoire. La *Cité antique* n'est autre chose qu'une partie de ce cours arrangée, publiée par le professeur. La *Revue des Cours littéraires* ne doit pas laisser échapper une pareille occasion de montrer qu'elle sait reprendre son bien où elle le trouve.

Avant la *Cité antique*, M. de Coulanges, à notre connaissance, n'avait publié que deux thèses, l'une sur le *culte de Vesta*, l'autre intitulée *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains.* Ces deux écrits, très-remarqués dans le petit cercle des lecteurs qui prennent intérêt à cet ordre de travaux, mériteraient autre chose qu'une mention rapide, si la *Cité antique* n'était à elle seule un assez vaste sujet. M. de Coulanges s'annonçait dès lors comme un esprit vigoureux, original, absolu, bien déterminé à trouver ou à mettre partout la suite, l'unité, la symétrie; et en même temps comme un écrivain assez habile pour déguiser ses violences mêmes sous un air d'aisance et de courtoisie. De la conquête romaine au culte de Vesta, la distance est grande en apparence : la *Cité antique* est comme une troisième thèse destinée à combler cet intervalle.

Le culte de Vesta, du foyer domestique, tel est, en effet, pour M. Fustel, le point de départ de la société antique. Joignez-y le culte des morts, qui s'y rattache d'ailleurs par un lien naturel. Toute la civilisation de la race indo-européenne jusqu'au christianisme est en germe dans cette double superstition, comme toute la religion, à peu de chose près, paraît s'y être réduite à l'origine. M. de Coulanges, il est vrai, s'exprime moins nettement sur ce dernier point que sur l'autre. Il corrige même, en un endroit, ce que ses premières assertions pouvaient avoir d'excessif. On doit lui savoir gré de cet aveu et lui accorder en revanche que, s'il ne dit pas tout sur ce sujet, presque tout ce qu'il dit est également neuf et vrai. L'importance d'Agni, le feu du sacrifice, dans la vieille religion des Aryas est désormais expliquée : et l'antiquité du culte des morts, chez le même peuple, ne saurait plus être l'objet d'un doute. Il faut en dire autant de ce qui concerne les Romains. Hestia, la Vesta des Grecs, est beaucoup moins célèbre que la divinité romaine qui lui correspond; et les Grecs mêmes, dans les premiers temps au moins, n'en font mention que

(1) *La Cité antique*, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, par M. Fustel de Coulanges, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg, ouvrage couronné par l'Académie française). Paris, Durand, 1864.

rarement. S'il n'entrait pas dans le plan de M. Fustel d'insister sur ces différences, on aurait aimé du moins qu'il n'eût pas l'air de les négliger volontairement. Une apparence un peu moins géométrique n'ôterait rien à la solidité ni même à la beauté de cette étude, d'ailleurs si remarquable à tous égards. Jamais la grande histoire n'a su tirer un plus heureux parti des données éparses et obscures de la linguistique et de l'archéologie. Oui, même après qu'une religion a péri, une foule d'usages, de rites, de formules, de mots même, peuvent en conserver la trace durable, et en rendre témoignage, après des siècles, à la curiosité qui les interroge. L'importance primitive du culte des morts, celle de la religion du foyer, sont des faits acquis dès ce jour à la science : si l'honneur de la seconde découverte appartient peut-être pour une part à M. Mommsen, nous croyons que M. Fustel de Coulanges peut revendiquer la première, et que son nom doit y rester attaché.

Cependant, dès l'aurore des temps historiques, ces deux cultes essentiels et primitifs paraissent ne plus occuper, dans la religion même, qu'une place secondaire. A quelle cause faut-il imputer ce déclin? Selon M. Fustel, c'est aux progrès de la mythologie naturaliste, élément d'abord secondaire du culte, qui finit par y prendre le rôle principal. Une telle hypothèse a sa grandeur, sans doute : l'imagination trouve assez vraisemblable cette expansion progressive du culte, d'abord emprisonné, ensevoli dans le sanctuaire domestique, puis se propageant peu à peu de la famille à la race, en même temps qu'il s'habitue à chercher plus haut ses dieux. Et de fait, plus on recule dans le passé, plus l'horizon religieux paraît se resserrer. Le Dieu de nos jours est un Dieu impartial dont la providence s'étend avec une sollicitude égale sur toutes les parties de l'univers. Mais les idées les plus simples ne sont pas toujours les plus anciennes. Celle-ci a pu être exprimée dans l'antiquité même par des esprits qui devançaient leurs temps : mais le peuple et tout ce qui n'était point philosophe, quiconque était resté fidèle à la mythologie d'Homère, à la théologie d'Hérodote, au culte de Numa, n'adorait dans Zeus et dans Janus, dans Minerve et dans Athéné, que des divinités nationales, protectrices de la cité, de l'empire, où elles étaient honorées. L'histoire pénètre encore plus loin. Avant la cité, une association mal définie, mais certainement plus ancienne, la tribu, avait eu ses dieux. On sait aujourd'hui, à n'en pas douter, que la religion grecque, par exemple, telle que nous la trouvons fixée dans les monuments littéraires des temps historiques, dérivait tout entière de cultes locaux, propres à l'origine à de très-petites sociétés, et plus tard seulement, combinés ou confondus. Encore un pas : et nous arrivons avec M. Fustel à supposer un âge où un culte encore plus étroitement limité existait seul au sein d'une agrégation plus élémentaire encore, la famille. Ce pas, nous sommes tentés de le faire; une apparence de raisonnement nous y invite : mais l'histoire ne nous y aide pas. Et d'ailleurs, en admettant, ce qui est fort possible et même vraisemblable, que le culte ait été d'abord tout domestique, desservi par la famille et renfermé dans l'enceinte qu'elle habitait, s'ensuit-il nécessairement que tous les objets du culte aient été, à l'origine, des membres de la famille ou des choses de la maison? Pourquoi le père de famille aurait-il adoré ses ancêtres morts avant de rendre le même hommage aux éléments, aux forces impérissables de la nature? Pourquoi une flamme entretenue de ses mains au fond de sa pauvre demeure lui aurait-elle paru plus sainte, plus digne de sa vénération que l'inextinguible éther, que le foyer céleste qui éclairait tout son horizon d'une lumière éternelle? Sans doute, dès le temps d'Homère, la religion des morts et du foyer paraît en pleine décadence : la religion naturaliste au contraire est florissante, et partant elle a l'air plus jeune. Mais ce que nous trouvons chez Homère n'est déjà plus le pur naturalisme : c'est un naturalisme effacé, et déjà méconnaissable sous le voile d'anthropomorphisme qui le couvre et le déguise presque entièrement. Pour trouver le véritable naturalisme, il faut remonter jusqu'aux Védas. Or, rien ne prouve que la religion des Védas ne soit pas la forme la plus antique du paganisme indo-européen. M. Max Müller, en Angleterre, et chez nous M. Michel Bréal ont distingué parfaitement ces deux choses : autre est le culte qui s'adresse à un dieu personnel, à un être plus ou moins semblable à l'homme par ses passions, par la nature de ses facultés, par sa figure même, quelle que puisse être d'ailleurs son origine, sa parenté primitive avec le monde réel; autre est le culte rendu, sous leur propre nom, aux éléments, aux phénomènes, aux forces de la nature. Ce dernier culte remonte aussi haut que l'histoire peut aller : il a certainement précédé l'anthropomorphisme : nous ne dirons pas que rien ne l'a précédé, mais la science, du moins, ne connaît, n'entrevoit rien au delà.

M. de Coulanges a cru devoir laisser dans l'ombre tout ce naturalisme des premiers âges : et telle est peut-être l'origine des lacunes que l'on remarque dans son livre. Partant de prémisses incomplètes, un esprit rigoureux comme le sien ne pouvait arriver qu'à des conclusions incomplètes. Pour n'avoir considéré dans la religion primitive que le culte des ancêtres et le culte du foyer, il a été entraîné par la force même de ses déductions à ne voir dans les institutions de l'antiquité que ce qu'elles avaient d'exclusif, de tyrannique, d'inhospitalier. S'il eût pris pour point de départ tout ce que nous savons de la vieille religion européenne, sa méthode l'aurait conduit à d'autres conséquences. Les familles grecques et romaines avaient leurs dieux particuliers, mais elles en avaient d'autres en commun, je ne dis pas seulement avec leur voisinage, mais avec tout ce qu'elles pouvaient connaître de l'humanité. Sous des noms divers, dans l'Inde, à Rome, en Grèce, en Germanie, en Gaule, on adorait également le Ciel, dont la voûte fait de la terre

comme une grande maison ; le Soleil, qui luit également sur tout l'univers ; la Terre, nourrice de tout ce qui l'habite ; la Mer, dont l'immensité éveille chez l'homme l'idée d'un infini que son imagination ne saurait embrasser. Ainsi, tandis que la religion domestique tenait l'Hindou, le Romain, le Grec, enchaînés aux rites et aux préjugés de la maison, d'autres croyances les mettaient en communion avec le genre humain. Ingénieux à reconnaître leurs dieux dans les dieux d'autrui, ces peuples, persécuteurs, au dedans, de la liberté de conscience, au point de faire mourir quiconque refusait son hommage aux autels de la famille ou de la cité, respectaient pourtant les cultes étrangers à l'égal des leurs et finirent même par en adopter un grand nombre. Le seuil de la maison était inviolable, et l'on ne franchissait pas impunément le sillon qui marquait l'enceinte d'une ville future : les dieux domestiques le voulaient ainsi. Mais les dieux de la nature parlaient un autre langage non moins clair, non moins impérieux. Ils enseignaient aux hommes, habitants de la même terre, enveloppés du même ciel, éclairés par le même soleil à se regarder tous comme frères et concitoyens; aussi la maison et la ville, en dépit des dieux domestiques, ouvraient-elles spontanément leurs portes, la première à l'hôte, la seconde au métèque. La religion de la famille cloîtrait l'homme dans une enceinte gardée par le dieu Terme. La religion de la nature avait l'espace pour sanctuaire. Elle ne prescrivait, au moins dans ces premiers temps, ni rites invariables, ni formules traditionnelles; l'homme érigeait lui-même son autel, sacrifiait lui-même et priait à sa fantaisie. En ce moment il n'appartenait plus à sa famille, à sa patrie, mais à lui-même; et si la vue du foyer domestique lui rappelait sa dépendance, devant le tertre élevé en plein air par ses mains, il pouvait acquérir le sentiment de sa liberté. Ce sentiment a été comme absorbé plus tard dans celui de l'indépendance et de la souveraineté nationales; mais il l'avait certainement précédé : il n'y a que des hommes libres qui puissent s'aviser de former un peuple libre.

Il est aisé de trouver à reprendre dans la *Cité antique*, et plus aisé d'en dire du bien. Les chapitres qui concernent les origines du droit privé ne sauraient manquer de faire époque dans l'histoire de la science, quelles que puissent être sur certains points les objections des juristes. L'existence d'une coutume de droit privé, antérieure à toute législation proprement dite, mais aussi précise qu'une loi peut l'être, telle est la seconde vérité d'importance capitale qui ressort avec évidence de l'ouvrage de M. de Coulanges. Les anomalies abondent dans les législations de l'antiquité. On est frappé tout d'abord de ce qu'elles ont de despotique et d'arbitraire, de la tyrannie violente avec laquelle elles immolent à la stabilité, à la grandeur de l'État, les volontés de l'homme et jusqu'à ses instincts naturels. Mais si l'idée du but à atteindre avait seule présidé à cette organisation, s'il n'eût dépendu que des législateurs de créer une société de toutes pièces, comment concevoir que dans certaines parties de leur œuvre, non-seulement la justice, mais souvent l'intérêt même de l'État paraissent sacrifiés? Cette difficulté est aujourd'hui résolue, grâce à M. de Coulanges. Le législateur n'avait pas la liberté absolue qu'on lui prête; ses innovations avaient pour limite infranchissable un droit coutumier, mal défini, il est vrai, en ce qui regardait les rapports mutuels des citoyens, mais très-précis et très-impérieux en tout ce qui concernait l'organisation intérieure de la famille ; très-précis car il était lié étroitement à des rites conservés dans chaque maison comme un héritage sacré; très-impérieux, car il tenait son autorité de ce qui s'impose le plus puissamment à une société naissante, à savoir la religion.

Pour établir cette vérité, M. Fustel ne se contente pas d'une démonstration générale; il la déduit successivement d'un examen approfondi de toutes les questions qui se rapportent au droit ancien de la famille. Qu'était-ce que le mariage? Quel est le vrai caractère de cette institution fondamentale, antérieure à toutes les lois? Pourquoi le célibat était-il partout réprouvé, sinon partout défendu? D'où provient l'inégalité que la loi mettait entre le fils et la fille, et même entre les enfants mâles au profit de l'aîné? Comment s'expliquent les interdictions légales qui limitaient ou supprimaient le droit de tester? Beaucoup de ces institutions ont survécu aux Grecs et aux Romains ; mais ce n'est pas à dire que l'histoire soit dispensée d'en rechercher l'origine. Cette origine, M. de Coulanges la cherche et la trouve dans la religion. Les anciens croyaient à la nécessité d'un culte de famille qui assurât à la fois la stabilité du foyer, la conservation du feu sacré et la perpétuité des hommages indispensables au repos des morts. La force de cette croyance, dans le droit ancien, est telle, qu'elle prévaut sur la nature même. Si la femme est reléguée au second rang et tenue souvent dans un état humiliant d'infériorité, c'est que le sacerdoce domestique ne se transmet que de mâle en mâle. Si le père de famille est investi d'un si grand pouvoir, c'est qu'il est, chez lui, le seul dépositaire des rites du foyer et du culte des ancêtres. Il n'est point essentiellement le chef d'une famille, il ne l'est point nécessairement : il est avant tout, il n'est réellement que le propriétaire d'une maison, c'est-à-dire le gardien d'un foyer; le propriétaire d'un champ, c'est-à-dire le gardien de la sépulture commune des aïeux. A ce titre, il est seul prêtre et seul juge dans sa maison; on peut ajouter : et seul maître, car le despotisme de l'État s'arrête au seuil de chaque demeure, et l'enceinte domestique est sacrée pour la loi même.

Nulle part on ne trouvera une étude aussi approfondie, aussi neuve, aussi intéressante de la famille primitive que dans ce deuxième livre, modèle de cette critique à la fois sûre et hardie qui s'applique si heureusement de nos jours à étendre en tous sens le domaine de l'histoire. Il faut en dire autant de la partie de l'ouvrage de

M. Fustel qui concerne la naissance de la cité. Ici les données se multiplient, les textes abondent; l'histoire, jusqu'à présent conjecturale, commence à devenir positive. La cité, même à l'état de complet développement où nous la montrent les récits d'un Hérodote ou d'un Salluste, conserve, en dépit de tous les changements, de toutes les révolutions, une trace de son origine dans la permanence des éléments qui l'ont composée. Deux associations, outre la famille, subsistent dans son sein : la phratrie ou curie, la phyle ou tribu. M. de Coulanges montre parfaitement que ces petites sociétés n'étaient que des groupes factices qui devaient leur origine, non à un développement, mais à une simple agglomération. Des familles ajoutées l'une à l'autre formèrent la curie; des curies associées formèrent la tribu; des tribus, réunies de même, donnèrent naissance à la cité. Chacune de ces parties composantes a survécu, subdivisée comme elle l'était, à la constitution de la société générale. Les curies, les tribus conservent dans la commune patrie une vie distincte, chacune ayant son foyer spécial, ses héros particuliers, comme la famille, comme la cité même : car la religion n'a pas cessé de présider à tout, et les caractères de la première institution qu'elle ait organisée, la famille, se retrouvent dans tous ces établissements plus modernes.

Si la religion a constitué la cité, c'est elle aussi qui la gouverne. Qu'étaient-ce que ces rois que l'histoire nous montre à l'origine de presque tous les États du monde grec et romain? comment s'explique ce dépôt du pouvoir entre les mains d'un seul homme? Le roi était un magistrat religieux. Le foyer public avait besoin d'un prêtre qui l'entretînt : et ce sacerdoce, comme le sacerdoce domestique, dont il était l'image, ne pouvait être partagé. M. de Coulanges n'a eu garde de laisser échapper l'argument que lui fournissait, à l'appui de sa doctrine, le caractère déjà connu de cette royauté primitive, dont il a d'ailleurs, mieux que personne, éclairci l'origine et les attributions. Il rattache pareillement à la religion, bien qu'avec un peu plus de peine, l'origine de la loi. C'était d'abord, dit-il, une espèce de formule sacrée, souvent inexplicable pour la conscience, et impérieuse comme un arrêt du ciel. Il n'y faut chercher ni l'expression de l'équité, ni même celle de la pensée du législateur : ce n'est autre chose que la coutume des familles étendue à toute la cité et rédigée pour son usage.

Sujette de la tradition en toutes choses, enchaînée à des croyances, à des mœurs, à des institutions héréditaires, la cité formait un tout compacte dont la nécessité d'un culte et d'un foyer communs limitait l'extension possible entre des bornes très-étroites. Rien de comparable à l'empire romain n'a pu exister, l'idée même d'un pareil empire ne pouvait venir à personne, tant que le vieil esprit conserva quelque force. Divisée, morcelée, aussi longtemps qu'elle fut indépendante, en autant de cités, ou peu s'en faut, qu'elle comptait de villes, la Grèce demeura un type achevé du seul régime dont une société fondée sur de tels principes pouvait s'accommoder, le régime municipal. A cette organisation politique correspondait dans l'ordre moral, si l'on en croit M. Fustel de Coulanges, un esprit d'exclusion ou même d'hostilité contre tout ce qui était étranger. Nous ne nions pas absolument la vérité de cette dernière proposition : mais nous demanderons à M. Fustel de nous accorder, de son côté, qu'elle n'est pas absolument vraie, et qu'il aurait bien fait d'y mettre quelques restrictions. On peut même se demander s'il y avait lieu, ici, de généraliser, tant étaient nombreuses les distinction à faire, les différences qu'il importait de noter. Les Romains, dit M. de Coulanges, donnaient à l'étranger le nom d'ennemi (*hostis*). Soit : ce mot se trouve en effet avec cette acception dans la loi des Douze Tables et dans deux ou trois passages d'auteurs. Mais que répondrait M. de Coulanges, si, usant à notre tour du même raisonnement, nous lui mettions sous les yeux les textes autrement nombreux d'où il résulte que les Grecs se servaient d'un même mot pour désigner l'*hôte* et l'*étranger?* Ce que ces mêmes Grecs appelaient du beau nom, souvent prodigué depuis, de *philanthropie*, ne saurait être considéré comme une vertu philosophique, un fruit tardif de la civilisation et de l'enseignement des sages. Il suffit d'ouvrir Homère pour en trouver aussitôt la preuve. Que resterait-il de l'Odyssée, si Ulysse errant ne trouvait partout sur son passage que portes closes et remparts infranchissables ? Sans doute il rencontre des hommes cruels qui le repoussent et qui l'outragent. Mais la conscience publique, l'opinion, la religion même, le protégent. Trouvez-moi quelque part, à l'heure qu'il est, dans notre Europe civilisée, une hospitalité comparable à celle du bon Alcinoüs. Si Ulysse revenait au monde, et que le courroux divin le poursuivît comme autrefois, la cité moderne le condamnerait à quinze jours de prison pour vagabondage. La cité antique l'accueille, l'héberge, le comble de présents et le fait reconduire dans son pays. Pauvre, inconnu, vagabond, il n'a qu'à demander un asile pour l'obtenir : tant on redoute Jupiter hospitalier et les « Erinnys vengeresses du mendiant et de l'étranger ».

Ainsi les anciens, certains peuples anciens, du moins, étaient hospitaliers, plus hospitaliers que ne sont les modernes : et plus on remonte dans l'antiquité, vers le berceau des croyances et des institutions du vieux monde, plus on trouve impérieuse et stricte l'obligation attachée par la foi générale au précepte de l'hospitalité; tandis qu'elle semble se relâcher à mesure que l'esprit religieux décline, et que l'esprit politique fait des progrès. On est donc autorisé à croire que la religion primitive, loin de confiner l'homme, comme le prétend M. de Coulanges, dans le cercle des affections et des devoirs de famille, lui inspirait, au contraire, une justice et une charité universelles à l'égard de ses semblables : et que c'est l'esprit politique seul, qui, en réduisant de plus en plus l'homme à n'être que citoyen, a confisqué pour le

compte de l'Etat des vertus dont l'esprit religieux avait fait jouir l'humanité tout entière.

Il est un autre point sur lequel nous nous séparerions encore plus résolûment de M. Fustel, s'il ne fallait éviter les querelles, lorsqu'il suffit de quelques explications pour se mettre d'accord. M. Fustel prétend que « les anciens n'ont pas connu la liberté ». Avant tout, quelques éclaircissements seraient nécessaires. Par exemple, nous lisons dans le chapitre où l'auteur développe cette proposition : « Quand Athènes manquait d'argent, elle confisquait les biens de quelques riches. En Grèce, le droit de propriété était sans cesse limité ou violé par la loi (page 282). » Et dans un des chapitres précédents, où il s'agit de démontrer que la propriété était sous la sauvegarde de la religion des tombeaux et du foyer, nous trouvons (page 83) que « l'expropriation pour cause d'utilité publique était inconnue chez les anciens », et que « la confiscation n'était pratiquée que comme conséquence de l'arrêt d'exil (*ibid*). » Mais nous avons hâte d'arriver au point essentiel. « C'est, dit M. Fustel, une erreur singulière entre toutes les erreurs humaines que d'avoir cru que dans les cités anciennes l'homme jouissait de la liberté. » Il ne s'agit que de s'entendre. La liberté est susceptible d'un nombre infini de degrés. Elle est partout dans une certaine mesure : elle n'est complète nulle part. M. Fustel n'a pas voulu dire assurément que les anciens ne jouissaient d'aucune liberté, ce qui ne serait vrai d'aucun peuple connu. Il veut dire seulement qu'ils ont ignoré la vraie liberté, la liberté parfaite. Et en effet, parmi les institutions qu'il cite comme ayant enchaîné la liberté dans les sociétés antiques, nous en trouvons quelques-unes qui subsistent encore aujourd'hui, quoique modifiées : par exemple, celles qui regardent le service militaire. Il n'en faut pas davantage pour montrer que M. Fustel, usant de son droit d'historien philosophe, se place, pour juger la société antique au point de vue d'une société différente de celle qui est sous nos yeux. Il compare Athènes et Rome à Paris en Amérique. J'en trouve une autre preuve dans cette phrase : « Avoir des droits politiques, voter, nommer des magistrats, pouvoir être archonte, voilà ce qu'on appela la liberté. » Quand on songe que ces droits politiques étaient illimités, qu'une discussion libre et quotidienne éclairait l'opinion exprimée par ces votes, qu'enfin ces magistrats étaient responsables ou assujettis à rendre leurs comptes (car ces deux choses revenaient autrefois au même), on ne peut s'expliquer que d'une manière un jugement aussi dédaigneux : c'est que M. Fustel a eu dans l'esprit un régime où ces libertés fondamentales seraient si solidement établies, que personne n'y ferait plus attention.

Le livre de M. Fustel peut prêter à quelques objections, à quelques malentendus, et rester néanmoins un livre excellent : on peut y relever quelques imperfections, et en sentir tout le prix. Les éloges de MM. Villemain, Sainte-Beuve et Taine, un article chaleureux de M. Eugène Véron dans le *Courrier du Dimanche*, ont suffisamment désigné cette œuvre éminente à l'attention du public. Nous avons tâché seulement d'en rendre compte : si nous avions cherché l'occasion de la louer, nous nous serions arrêté de préférence au tableau vraiment admirable où est exposée la suite des révolutions qui ont précédé et préparé l'avénement de Rome à la domination universelle. Peut-être encore le chapitre où l'auteur essaye d'éclaircir, par des considérations nouvelles, le fait le plus mystérieux de l'histoire ancienne, la conquête romaine, laisse-t-il regretter çà et là les explications moins subtiles de Bossuet et de Montesquieu. Mais c'est trop marchander l'éloge à un livre qui séduit même aux endroits peu nombreux où il ne convainc pas. Si l'enchaînement rigoureux des idées, la hardiesse heureuse des vues, une érudition puisée tout entière aux sources, une savante et lumineuse ordonnance, un style exquis, suffisent pour faire un beau livre, nous en connaissons peu d'aussi beaux que la *Cité antique*.—Éd. Tournier, docteur ès lettres.

FACULTÉ DES LETTRES.

ÉLOQUENCE LATINE.

COURS DE M. BERGER.

L'éloquence sous le triumvirat.

Cicéron était mort, et avec lui se taisait l'éloquence latine. Je traduis le mot d'un poëte contemporain qui a écrit sous Auguste :

> Abstulit una dies ævi decus, ictaque luctu
> Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.
>
> (Corn. Sever. apud Senec. *Suasor.*, 7.)

« Un seul jour enlève la gloire du siècle, et, sous le » coup d'un tel deuil, l'éloquence romaine tombe dans » un morne silence. »

Le morceau tout entier, que le vieux Sénèque nous a conservé, est vigoureux; M. le Clerc l'a traduit d'une façon très-remarquable dans la préface de son Cicéron. Moi, j'ai un reproche à faire à ces deux beaux vers. Le poëte a l'air de dire que c'est l'éloquence elle-même, *ictaque luctu conticuit*, qui, dans son deuil, se condamne à un morne silence. S'il n'y avait plus d'orateurs, c'est qu'ils étaient tous morts. On les avait tués. Il ne faut jamais perdre de vue ce côté de la question. Quelques-uns sont morts dans leur lit, Curion le père, en 700, Hortensius en 703, Licinius Calvus en 706; pour les autres, il faut chercher leurs os sur tous les rivages. Au début même de la guerre civile, Calidius périt à Plaisance en 704. Après avoir eu le malheur de porter les armes contre sa patrie, Curion le jeune périt la même année en Afrique; Cœlius Rufus, l'élève chéri de Cicéron, en Italie, en 705. Que sais-je? Manlius Torquatus se noie dans la mer d'Afrique en 707; le vieux Sulpicius Rufus expire de fatigue en courant après Antoine qu'il veut réconci-

lier avec la république. Caton, Brutus, Cicéron, je n'ai pas besoin de dire comment ils sont morts. Voilà peut-être une raison suffisante pour expliquer que tout d'un coup la voix des orateurs se soit éteinte. Ainsi la mort de Cicéron ferme une grande époque. Si ce que raconte Dion est vrai, Popilius Lænas avait bien la conscience du grand coup qu'il frappait. Il porta la tête du grand orateur à Antoine et à Fulvie qui la reçut vous savez comment, et, lorsque cette tête et la main droite de Cicéron eurent été clouées sur la tribune aux harangues, il fit mettre à côté son buste couronné avec une inscription portant son nom et rappelant son crime. On ne dit pas combien de temps cette tête est restée sur la tribune, mais Dion ajoute que cela fit tant de plaisir à Antoine, qu'il augmenta de beaucoup la récompense promise.

Du reste, messieurs, la tribune sur laquelle fut clouée la tête de Cicéron n'était pas la tribune de la république. César avait eu le soin de la changer de place. La tête de Cicéron fut donc exposée sur les nouveaux Rostres. Quant à cette glorieuse tribune de la république qui était dans le *comitium*, tout près de la curie, et qu'on avait placée là, comme Cicéron l'indique admirablement dans un passage du *pro Flacco*, afin que la curie observât et serrât de près la tribune pour en réprimer les écarts et maintenir les orateurs dans le devoir, le Sénat n'ayant plus à s'inquiéter de la tribune, César l'avait transportée à l'autre extrémité du Forum.

Donc le silence se fit dans la république. Nous voyons commencer pour l'éloquence et les lettres une époque d'un caractère tout nouveau. Jusque-là des livres ont été écrits, ont circulé librement, on les a lus ou on ne les a pas lus, peu importe; on y a répondu quand on l'a voulu. Des orateurs ont parlé; les adversaires ont parlé au même endroit. On a échangé dans le Sénat des altercations. Dorénavant on parlera encore du haut de la tribune; des voix s'élèveront encore dans le Sénat, mais ce sera celles des maîtres de la république. Comment répondra-t-on? et d'abord répondra-t-on? On répondra, vous savez bien comment! Un beau matin, on trouvera des pamphlets dans les rues de Rome, affichés sur les murailles. Les sénateurs en prenant séance, trouveront des épigrammes répandues sur le sol de la curie; les princes en trouveront sur leurs chaises curules. De petits vers seront écrits qu'on se passera de main en main sous la toge. Littérature curieuse, difficile à saisir! Déjà elle avait peine à se produire au moment de sa naissance; mais la malignité humaine se charge toujours d'en conserver quelque chose, et dès aujourd'hui je vous apporte au début de cette nouvelle époque, et des monuments de l'éloquence des maîtres et des monuments de l'éloquence des sujets.

Le silence s'était donc fait au Forum. Les maîtres du jour, c'étaient ceux qu'on appelait les seconds triumvirs, Auguste, Antoine et Lépide. Ils avaient fait leur traité auprès de Bologne; ils avaient tracé là leur programme, puis ils étaient entrés dans Rome, en se faisant précéder d'un manifeste. Ce manifeste, c'est ce qu'on a appelé l'*édit de proscription*. Voilà le monument qui va inaugurer l'ère nouvelle de l'éloquence.

Il est fait de mains de rhéteur et d'autres mains encore. Les rhéteurs y ont mis leur habileté. Je vais l'examiner tout à l'heure au point de vue de la rhétorique. Il n'y manque rien; exorde par insinuation, pathétique habilement placé, rôles renversés. Les persécutés sont ces pauvres triumvirs qui sont bien obligés de prendre garde à eux; enfin, conclusion nécessaire, la voix du public s'élève; les triumvirs feront tomber peu de têtes, très-peu, aussi peu que possible, le simple nécessaire.

Voilà comment, au point de vue de la rhétorique, le manifeste peut s'analyser, mais il a été dicté par un autre esprit que celui du rhéteur.

Peut-être, messieurs, en avons-nous le texte; je dis peut-être; nous l'avons en grec, et je n'ai pas dans les historiens grecs une confiance absolue. Vous savez ce que Paul-Louis Courier a dit de Plutarque qui le mérite bien. Dion le mérite encore davantage, Appien aussi; il est bien rhéteur! Enfin, il donne sa parole, c'est quelque chose; il dit : « Voilà la teneur de l'édit de proscription autant que j'ai pu le traduire du latin en grec. Il dit donc que c'est une « traduction ». Prenons qu'il en soit ainsi et lisons. C'est au IVe livre, chapitre VIII des *Guerres civiles de Rome*.

« M. Lepidus, M. Antonius, Octavius César, élus pour » réformer et constituer la république font savoir... »

Il y a bien dans le texte d'Appien χειροτονητοί, et ce n'est pas tout à fait une contre-vérité; sans doute ils s'étaient constitués eux-mêmes, mais ils eurent soin, étant entrés à Rome avec leur armée, de faire confirmer la chose par un décret du peuple.

« Si le parti des méchants, bassement suppliant après » sa défaite, n'avait par une insigne mauvaise foi abusé » de sa sécurité pour fomenter contre ses bienfaiteurs » la haine et les complots; d'abord ils n'auraient point » assassiné Caïus César qui, ayant sur eux tous les droits » du vainqueur, avait eu pitié d'eux, les avait épargnés, » traités en amis et comblés sans exception de présents, » de dignités et d'honneurs; et aujourd'hui, ils ne nous » entraîneraient pas, nous qu'ils ont outragés, nous » qu'ils ont fait déclarer ennemis de la patrie, à prendre » contre eux une mesure générale. Mais instruits par les » périls que nous avons courus, instruits par la fin dé- » plorable de C. César, certains que leur scélératesse ne » peut être adoucie par la clémence, nous avons résolu » de prévenir nos ennemis, plutôt que d'attendre leurs » coups. La mesure que nous prenons ne sera donc » trouvée ni injuste, ni cruelle, ni excessive, si l'on veut » songer à ce que C. César et nous-mêmes nous avons » enduré. »

« César leur *maître*, αὐτοκράτωρ ». Je me suis demandé si αὐτοκράτωρ ne serait pas dans le langage d'Appien une manière de traduire *dictateur*, mais non; on trouve dans

le grec d'Appien le mot ἀκτάτωρ, par conséquent αὐτοκράτωρ n'est pas la même chose.

« César, grand pontife, César qui avait conquis les na-
» tions les plus redoutées des Romains, qui le premier
» des hommes avait affronté au delà des colonnes d'Her-
» cule une mer inexplorée, et découvert une terre jus-
» que-là inconnue, ils l'ont tué dans un temple, sous
» l'œil du dieu, et vingt-trois coups de poignard ont si-
» gnalé la fureur de ces hommes qu'il avait épargnés, les
» ayant pris les armes à la main, et dont plusieurs figu-
» rent parmi les héritiers qu'il s'était choisis. Le reste du
» parti, en présence d'un tel sacrilége, loin d'en punir
» les coupables auteurs, leur a décerné les magistratures
» et les commandements, et ceux-ci en usent non-seule-
» ment pour vider les caisses publiques, au moyen de
» quoi ils rassemblent contre nous une armée et ameu-
» tent les barbares, éternels ennemis de l'empire ; mais
» encore ils brûlent, dévastent, détruisent les villes de
» nos alliés quand ils n'ont pu les séduire, et celles qu'ils
» ont frappées de terreur, ils les entraînent contre la pa-
» trie et contre nous.

» Nous avons déjà puni quelques-uns d'entre eux et, si
» Dieu nous favorise, vous verrez bientôt le châtiment
» des autres. La plus grande partie de la tâche est accom-
» plie, et déjà nous avons dans les mains l'Espagne, la
» Gaule et cette terre même de la patrie. Il nous reste
» pour dernier travail à marcher contre les meurtriers
» de César qui ont passé la mer. Au moment même de
» partir pour une guerre lointaine, ce serait, il nous
» semble, compromettre votre salut et le nôtre que de
» laisser derrière nous des ennemis qui exploiteront notre
» absence, prêts à tirer parti contre nous des vicissitudes
» de la guerre, et il serait plus fâcheux encore de nous
» attarder à cause d'eux dans des circonstances si pres-
» santes, tandis que nous pouvons anéantir d'un seul coup
» ces hommes, qui les premiers nous ont déclaré la guerre,
» quand ils ont mis hors la loi et nous et les armées sous
» nos ordres.

» Oui, ils vouaient à la même mort que nous tant de
» milliers d'hommes, sans souci de la vengeance des
» dieux et de la haine des hommes. »

Vous le voyez. La pitié va être du côté des triumvirs. Les autres avaient déclaré ennemis de la patrie trois chefs et trois armées ; que de monde !

« Pour nous, loin d'en vouloir à des corps entiers », c'est habile, « nous n'inscrirons pas même au nombre de
» nos ennemis tous ceux qui se sont prononcés contre
» nous, tous ceux qui nous ont poursuivis, tous ceux que
» distingue leur richesse, leur puissance, leur dignité,
» tous ceux enfin que fit périr un homme qui fut avant
» nous maître absolu, chargé comme nous de constituer
» la république après les troubles civils, un homme que
» vous avez surnommé *l'heureux*, à cause de ses succès :
» et pourtant il est sûr qu'étant seul, il avait moins d'en-
» nemis que nous qui sommes trois. Mais notre ven-
» geance n'atteindra autour de nous que les plus per-
» vers et les plus coupables.

» Et ceci pour votre bien autant que pour le nôtre :
» car quand nous sommes en discorde, c'est sur vous que
» retombent les malheurs ; et aussi pour l'armée : car il
» faut bien une consolation à ces soldats qui ont été dé-
» clarés rebelles à la patrie par nos ennemis communs.
» Nous pouvions, notre liste étant faite, enlever d'un
» temps les coupables, avant qu'ils fussent avertis :
» nous avons mieux aimé publier leurs noms à l'avance ;
» cela dans votre intérêt, de peur que les soldats irrités
» n'outrepassent nos ordres quant au nombre et quant
» aux personnes, tandis que, s'ils ont le chiffre exact et les
» désignations nominatives, ils ne manqueront pas,
» comme il leur est enjoint, de respecter les autres.

» Donc, appelant sur cette mesure la faveur des dieux »,
ἀγαθῇ τύχῃ, dit Appien, nous décrétons :

« Ceux qui sont inscrits sur la présente liste, il est dé-
» fendu de les accueillir, de les cacher, de les faire éva-
» der, d'en recevoir de l'argent. Quiconque aura, auteur
» ou complice, sauvé ou secouru l'un d'entre eux, nous
» décidons, prévenant ainsi toute excuse et tout espoir
» de grâce, que par le fait même il sera proscrit. Les
» têtes nous seront apportées à nous-mêmes par ceux
» qui les auront coupées : pour chacune, l'homme libre
» recevra 25 000 drachmes attiques, l'esclave 10 000
» avec la liberté, et le droit de citoyen à la place de
» son maître. Mêmes récompenses pour les délateurs.
» Aucun de ceux qui recevront ne seront inscrits nomi-
» nativement dans nos comptes, afin qu'on n'en puisse
» faire une preuve contre lui ».

Telle est, ajoute Appien, la proscription des triumvirs, autant du moins que j'ai su la traduire du latin en grec.

Voilà le monument le plus considérable de l'éloquence à cette époque, et sa teneur explique bien d'avance pourquoi il est à peu près le seul : les proscriptions s'exécutèrent. L'histoire proprement dite les raconte : nous, nous passons. Ce sont surtout les mots que nous étudions, bien que sous la parole il nous soit permis d'étudier un peu les faits. Les triumvirs, vous le concevez, ont eu plus d'une fois l'occasion de commenter de vive voix leur célèbre écrit, et Dion nous a conservé une de leurs paroles. C'est au livre XLVII, chapitre XIII. Les triumvirs croient avoir pris un juste milieu entre la douceur de César (τὴν τοῦ Καίσαρος ἐπιείκειαν) et la cruauté de Marius et de Sylla (τὴν τοῦ Μαρίου τοῦ τε Σύλλου ὠμότητα), et ils y trouvent l'avantage de n'être pas méprisés comme César et haïs comme les deux autres. Et ce juste milieu consiste en une liste de trois cents sénateurs et de deux mille chevaliers. Mais le milieu trouva le moyen de s'étendre, comme il est naturel.

J'ai dit que ce morceau est à peu près le seul monument de l'éloquence d'alors. Chose curieuse, il y en a un autre. Vous allez entendre au forum même une voix pure s'élever contre les triumvirs. On cherche dans ses

souvenirs. On se demande quel est l'audacieux qui a osé parler dans le silence universel. Est-ce que Corvinus aurait débuté par là? Non! il était en Grèce dans l'armée de Brutus. Il y avait un autre orateur qui avait survécu à la guerre civile : c'était Pollion; mais Pollion était dans l'armée des triumvirs. Ce sera un de leurs premiers consuls. Nous épuiserions la liste des hommes capables d'avoir porté la parole en pareille circonstance que nous ne trouverions pas. Cet audacieux, c'est une femme!

Les triumvirs confisquaient les biens des proscrits, et par là se procuraient les sommes nécessaires pour satisfaire leurs armées, comme ils disaient dans une autre proclamation, et aussi pour subvenir aux frais de la guerre qu'ils allaient porter de l'autre côté de l'Adriatique.

Cela ne suffisant pas, ils imaginèrent de dresser une liste des quatre cents femmes les plus riches de Rome et de leur imposer un tribut, avec le cortége ordinaire des récompenses pour les dénonciateurs. Cela est raconté dans le livre IV d'Appien, chapitres XXXII et XXXIII.

Les femmes qui se trouvaient sur la liste imaginèrent de se réunir. Ce n'était pas la première fois que cela avait lieu. Rappelez-vous qu'au temps de Caton les femmes romaines descendirent dans la rue au sujet d'une loi Oppia qu'elles voulaient faire abroger. Caton, les ayant rencontrées, se garda de les apostropher. On respectait dans ce temps les matrones romaines. Caton aurait cru, s'il leur avait adressé la parole, les noter d'infamie, *ne a consule compellatæ viderentur*. Seulement ce qu'il leur aurait pu dire dans la rue, il le dit dans le discours qu'il prononça aux Rostres à cette occasion.

Les dames, le cas étant urgent, se décidèrent donc à descendre dans la rue, mais elles ne se rendirent pas d'abord au tribunal des triumvirs, et leur première pensée fut de solliciter l'intervention des femmes de leurs familles.

Elles allèrent d'abord chez la mère d'Antoine qui les accueillit très-bien; chez la sœur d'Octave qui fit de même, puis enfin elles se rendirent chez la femme d'Antoine. Celle-ci ne les accueillit pas du tout et leur fit fermer la porte au nez. Il faut dire que cette femme, c'était Fulvie, cette Fulvie qui avait été la femme de Clodius et qui fit la scène que vous savez sur le corps de son mari (il est vrai qu'on le lui rapportait assassiné); cette Fulvie qui fut l'instigatrice de l'émeute dans laquelle la salle du Sénat fut brûlée; cette Fulvie qui, après la mort de son Clodius, avait épousé Antoine pour ne pas décheoir. Clodius était un scélérat qui respectait encore certaines formes, certaines lois, qui aurait bien voulu que la république se maintînt comme elle était, parce qu'il y trouvait son emploi et son rôle; mais Antoine!

Fulvie donc ne reçut pas les dames romaines. Elles se décidèrent à aller au forum devant les triumvirs. Le peuple s'écarta devant elles et même les soldats, dit Appien.

Hortensia, la fille de Quintus Hortensius, le grand orateur, porta la parole. Voici ce que dit Quintilien de son discours (I, I, 6) : « Le discours de la fille d'Hortensius, » prononcé devant les triumvirs, est encore lu de nos » jours, et non pas seulement par considération pour le » sexe de l'auteur ». Quintillien est aimable.

Hortensia tira habilement parti des faits qui précèdent.

« Quand nous avons voulu, dit-elle, vous faire entendre nos prières, nous avons respecté la décence en » nous adressant à vos femmes : indignement traitées » par Fulvie, nous sommes forcées de paraître au forum. » Vous nous avez déjà privées de nos pères, de nos » enfants, de nos maris, de nos frères, sous prétexte qu'ils vous avaient offensés. Si de plus vous nous » enlevez nos biens, vous nous jetterez dans une situation indigne à la fois de notre naissance, de notre éducation et de notre sexe. Si vous prétendez avoir été » offensés par nous, comme par nos maris, proscrivez-nous comme eux : mais si jamais les femmes n'ont déclaré aucun de vous ennemi public, ou détruit sa » maison, ou séduit son armée, ou contribué à le » faire supplanter, à l'exclure d'un commandement ou » d'une charge, pourquoi aurions-nous part au châtiment, n'en ayant point eu à la faute? Et pourquoi contribuerions-nous de nos biens, quand nous n'avons pas » la moindre part aux consulats, aux magistratures, aux » commandements des armées, en un mot, à ce gouvernement que vous nous disputez au prix de tels désastres? Parce que, dites-vous, il y a guerre. Et quand » n'y a-t-il pas eu guerre? Et quand les femmes ont-elles » contribué? C'est une charge dont notre sexe est exempt » chez tous les peuples. Une seule fois malgré les droits » de leur sexe, nos mères ont contribué, c'est quand » l'empire, c'est quand Rome même fut en péril, pendant » l'invasion des Carthaginois : et encore contribuèrent-elles volontairement. La contribution ne porta point » sur leurs terres, leurs fonds, leurs dots ou leurs maisons; sans tout cela comment vivrait une femme » libre? mais seulement sur leurs bijoux et leurs » meubles précieux, sans qu'on leur en demandât l'évaluation, sans que l'on provoquât les dénonciations et » les accusations. Enfin, libres de toute contrainte, elles » fixèrent elles-mêmes le chiffre de leur don. Or quelle » crainte avez-vous maintenant pour l'empire ou pour la » patrie? Vienne une guerre avec les Gaulois ou avec les » Parthes, nous montrerons le même dévouement que » nos mères pour le salut de l'État. Quant aux guerres » civiles, loin de nous l'idée de contribuer jamais et de » vous aider les uns contre les autres. Nous n'avons contribué ni pour César ni pour Pompée. Marius n'a rien » exigé de nous, ni Cinna, ni Sylla qui, selon nous, » usurpa la tyrannie, et, selon vous, reconstitua la république ».

N'est-il pas vrai, messieurs, que ce discours d'Hortensia est tout viril, à la fois plein de dignité quand elle parle de son sexe et de réserve quand elle parle de l'autre. Elle

fait appel aux précédents, elle invoque les priviléges des femmes, et elle distingue admirablement leur cause de celle des hommes. Jamais elles ne se sont mêlées à la politique, et ce qu'elles demandent surtout dans les guerres civiles, c'est de n'y prendre point part. Il faut que les vainqueurs du jour sachent que toute histoire a un lendemain. Si la guerre civile, par le moyen des femmes, descendait dans les familles, les familles à leur tour entreraient en dissolution. Ces arguments firent impression sur les triumvirs eux-mêmes. Cependant ils ne cédèrent pas sur le principe. Mais Hortensia obtint que la liste fut réduite de quatorze cents à quatre cents femmes. Quelles furent ces quatre cents? L'histoire ne les nomme pas.

Je crois que les femmes avaient raison à tous égards. Il fallait bien qu'elles eussent cent fois raison, puisque les triumvirs le reconnurent. Aussi l'aventure est-elle restée très-célèbre. Valère Maxime fait le plus bel éloge du discours d'Hortensia. On est vraiment tout content d'avoir pour soi l'opinion de Valère Maxime! Après tout, cet éloge n'est pas trop mal tourné. Malheureusement il ajoute, pour finir, une réflexion qui gâte tout.

Après avoir dit que l'éloquence d'Hortensius semble revivre dans le discours de sa fille, il ajoute : « Si sa pos-» térité masculine eût voulu suivre ce brillant exemple, » son éloquence, un si grand héritage, n'eût pas péri » après cet unique plaidoyer, œuvre d'une femme. »

Oh! je suis fâché de cela. Ce Valère Maxime avait pu voir dans le Sénat le petit-fils d'Hortensius venir étaler sa misère. Tacite nous a conservé cette scène. Ses quatre enfants sont au seuil de la curie, et quand son tour vient d'opiner, il tend vers Tibère des mains suppliantes : il l'implore pour ses enfants. Mais il prévoit l'objection : pourquoi a-t-on quatre enfants quand on est pauvre? Il dit : Ce n'est pas ma faute ; mes ancêtres méritaient bien d'avoir des descendants, et le divin Auguste m'avait ordonné de prendre femme. Ils auront, César, les dignités et les richesses que tu leur donneras ; pour le moment, défends-les contre la misère ». Mais lui : « Si tous ceux qui sont pauvres venaient ici nous demander de l'argent, le trésor public n'y suffirait pas et l'industrie des particuliers périrait. »

Valère Maxime avait pu voir cela, et il osait demander pourquoi l'éloquence ne s'était pas perpétuée dans la maison d'Hortensius. Mais ce pauvre petit-fils d'Hortensius l'avait dit au Sénat :

« Pour moi, à qui la différence des temps n'a permis » de recevoir ou d'acquérir, ni la richesse, ni la faveur » du peuple, ni l'éloquence, ce patrimoine de notre » maison. »

Varietate temporum, voilà la grande raison. Ils étaient peut-être très-bien doués, les fils ou les petits-fils d'Hortensius! Mais les temps en effet avaient changé! Valère Maxime aurait peut-être répondu qu'on pouvait être très-éloquent, même à cette époque, et il aurait peut-être allégué son propre exemple. En effet, il aurait pu donner en preuve la préface de son livre, une préface adressée à Tibère, et si éloquente que je suis forcé de vous en lire quelque chose. En voici un fragment; c'est un morceau d'éloquence, tel qu'on en pouvait très-bien faire et qu'on en faisait du temps de Valère Maxime.

« Toi donc, dit-il à Tibère, à qui les hommes et les » dieux ont de concert déféré le gouvernement du » monde, toi sur qui repose le salut de la patrie, je t'in-» voque, ô César, pour le succès de cette entreprise, toi, » dont la divine sagesse encourage avec bonté les vertus » dont je vais parler et punit les vices avec rigueur. Si » les anciens orateurs commençaient avec raison leurs » discours par une invocation à Jupiter; si les plus grands » poëtes ont mis leurs vers sous la protection de la divi-» nité, avec combien plus de raison ne dois-je pas, pour » mon faible talent, implorer ta faveur? En effet, la divi-» nité des autres immortels n'a pour preuve que l'opinion » des hommes, et la tienne se manifeste par de sensibles » effets, égale en ce point à l'astre de ton père et à celui » de ton aïeul, dont les brillantes clartés n'ont pas ajouté » à notre culte une médiocre splendeur, car nous avons » reçu les autres dieux, nous avons donné les Césars. »

Cette dernière phrase est très-heureuse! Cela me rappelle un écrivain du même temps, Velleius Paterculus. Il donne la date de la naissance d'Auguste. Il naquit, dit-il, sous le consulat de Marcus Cicéron, « ce qui n'ajoute pas un médiocre éclat au consulat de Cicéron ».

Voilà donc ce qu'on pouvait trouver sous Tibère. Eh bien! cela même n'est pas nouveau. Ce n'est même pas de l'invention de Valère Maxime. Il nous reste, sans nom d'auteur, un chant en vers inégaux que les Athéniens firent retentir aux oreilles de Démétrius Poliorcète. Ce sont les mêmes épithètes. C'est presque mot pour mot la même chose. « Les autres dieux sont bien loin, ou peut-» être ils n'ont pas d'oreilles, ou peut-être ils n'existent » pas, et, dans tous les cas, ils ne s'occupent jamais de » nous; mais toi, nous te voyons présent; et tu n'es » pas en bois, tu n'es pas en pierre, mais tu es vérita-» ble, tu es en personne »! οὐ ξύλινον, οὐδὲ λίθινον, ἀλλ' ἀληθινόν, ce qui forme un affreux calembour.

Voilà les monuments les plus importants qui nous restent de cette époque. Les mémoires du temps n'ont pas péri d'ailleurs tout entiers. Auguste avait écrit un livre *De vitâ suâ*, et il poursuivit ce livre jusqu'à la guerre des Cantabres, qui fut terminée par lui-même en personne, l'an de Rome 729. Elle avait commencé en 727. Je n'ai pu savoir au juste si le livre finirait avant ou après cette guerre; Suétone dit : *cum cantabrico bello, nec ultrà, exposuit.*

Ces mémoires ont péri; si nous les avions, non-seulement ce serait un document précieux pour l'histoire du temps, mais un monument littéraire de première importance. L'œuvre a péri, mais les écrivains qui ont suivi ont pris soin de la citer souvent, et Auguste lui-même l'a reproduite dans un monument fameux qui a été de nos jours visité et publié de nouveau par de jeunes sa-

vants. Profitons dès aujourd'hui du beau travail de M. Perrot.

Voyons si, au moyen des mémoires et de l'inscription d'Ancyre, nous ne retrouverons pas encore quelque trace de l'éloquence de ce temps.

Voici un fragment de ces mémoires qui est très-curieux. Je le cite le premier, parce que c'est son rang par ordre de date, et il va nous faire savoir ce que nous devons penser de ces auteurs, qui doutent que les mémoires de ce genre soient des plaidoyers pour celui qui les fait. Nous avons perdu les mémoires de Sylla. J'en ai pourtant apporté ici quelquefois de beaux souvenirs d'après des historiens grecs et Plutarque en particulier : Sylla n'y dit pas de mal de lui-même.

Voici d'abord un fragment des mémoires d'Auguste que rapporte Suétone. Suétone le cite parce qu'il est sous l'empire d'une petite indignation. Certain Quintus Gallus, prêteur en charge, étant venu saluer Octave, le triumvir s'imagina qu'il avait un poignard caché sous sa robe. Le fait est qu'il avait des tablettes un peu volumineuses. Il n'osa le faire fouiller sur l'heure, mais à quelque temps de là il le fit saisir par des soldats, se jeta sur lui, lui arracha les yeux de ses propres mains et le fit égorger. Ce fait-là était embarrassant, pour ne pas dire plus, à rapporter dans des mémoires auto-biographiques. Voici comment Auguste s'en tira.

« Le pauvre prêteur Gallus lui ayant demandé un en-
» tretien, — c'était pour le frapper, — le triumvir le fit
» mettre en prison, puis lui rendit la liberté, se bornant
» à lui interdire le séjour de Rome ». Mais voyez le
» malheur! « Dans le voyage *naufragio aut latronum insidiis periit;* il périt dans une tempête ou dans une attaque de brigands ».

Vous avez là le même fait, d'une part raconté par l'historien Suétone, qui n'est pas malveillant, qui dit avec la même simplicité le bien et le mal, et d'autre part arrangé dans les mémoires d'Auguste. Cela veut dire que pour tous ces fragments il faut prendre garde.

Par exemple le monument d'Ancyre commence ainsi : « A l'âge de dix-neuf ans, je levai à mes frais et de ma
» propre inspiration une armée avec laquelle je renversai
» les factions qui opprimaient la république et rétablis
» la liberté ». Voilà comme il débute. Il est trop évident qu'ici il parle à son point de vue, et il est le seul des historiens de Rome, même les plus favorables à l'établissement de l'empire, et à Auguste lui-même, qui ait présenté les choses sous ce jour.

Un peu plus loin, parlant de la guerre qui s'est terminée à la bataille de Philippes, il dit : *Bellum inferentes reipublicæ vici.*

Eh bien! Tacite parlant des mêmes faits retourne la phrase et dit : *Bruto et Cassio exsis nulla jam publica arma.* Auguste met : *Publica arma* de son côté, et Tacite le met de l'autre.

Enfin, vous remarquerez ce mot singulier : *vici.* Est-ce que c'est Auguste qui a gagné la bataille de Philippes. Il y eut deux batailles de Philippes. La première, c'est celle où Auguste fut non-seulement vaincu, mais mis en fuite. Il perdit son camp. Mais les troupes de Brutus, ce fut un malheur, au lieu de se rabattre sur l'aile d'Antoine, s'amusèrent à piller le camp d'Octave. Puis Cassius, qui avait été vaincu, se tua. Seconde bataille de Philippes contre l'armée qui reste à Brutus. C'est Antoine qui la gagne. Auguste l'oublie tout à fait, il dit : *vici.* Mais loin d'avoir été vainqueur, il est fort heureux pour César qu'il n'ait pas été trouvé dans son camp lorsque Brutus l'attaqua. Ici j'ai un fragment de ces mémoires d'Auguste, que Plutarque nous a conservé dans la *Vie de Brutus.* Plutarque nous y raconte que Marcus Artorius avait eu un songe, par lequel il lui avait été ordonné de dire à César qu'il s'éloignât du retranchement au plus tôt. Certainement un homme éveillé n'aurait pas donné de meilleur conseil.

Le document tout entier mériterait d'être étudié dans tous ses détails. Je ne puis malheureusement vous en apporter que des échantillons.

Voici ce qui a trait à la clémence d'Auguste. Je crois qu'elle fut plus grande que ne l'avaient faite les interprétations. Ici c'est un service rendu à la science que d'avoir relevé l'inscription. Vous allez voir les vieilles traditions tomber d'elles-mêmes devant l'inscription d'Ancyre et le texte définitif se montre plus favorable à Auguste.

Autrefois on comblait ainsi la lacune : *Victorque omnibus principibus peperci.* « J'ai épargné tous ceux des principaux citoyens qui me sont tombés sous la main ».

Ce texte était d'autant plus fâcheux, qu'Octave les fit tous mettre à mort. L'histoire nous a conservé à cet égard les détails les plus douloureux. Vous savez que les prisonniers de la bataille de Philippes, quand ils furent amenés devant les triumvirs saluèrent Antoine : *Salve, Antoni imperator,* et se tournant vers les autres, ils leur dirent des choses qu'on ne rapporte pas. Tous furent mis à mort. On fit même trancher la tête au cadavre de Brutus : elle fut envoyée à Rome pour être mise aux pieds de la statue de César.

Quant à ceux qui n'étaient pas là, faisaient dire les commentateurs à Auguste, *Servare quam* OCCIDERE *malui.* Cela ravalait sa clémence à de bien petites proportions. Eh bien! le texte est bien plus honorable pour lui. Il est permis maintenant de le rétablir ainsi : *Victorque omnibus prœliis, omnibus civibus peperci, externasque gentes, quibus tuto irasci potuissem, servare quam* EXCIDERE *malui.* « Quant aux nations étrangères contre lesquelles j'aurais pu sévir impunément », *Servare quam excidere malui.*

Voilà ce que c'est qu'un texte exact. Vous voyez que dans certains moments la découverte de celui-ci joue un mauvais tour à Auguste, et que dans d'autres elle lui rend service.

Le texte ainsi éclairé lui est évidemment plus favorable que ne l'était l'ancien, qui remplaçait les *nations*

par des *hommes* et mettait *occidere* à la place d'*excidere*.

Parlant des soldats, « à trois cent mille d'entre eux, dit Auguste, j'ai donné des terres et de l'argent de ma bourse, *ex meo* ». Je ne chicanerai pas sur cet *ex meo*. Il a donné des terres, oui! et il est resté dans la littérature du temps quelque chose qui en consacre le souvenir. Lorsque Virgile publia ses *Églogues*, il mit en tête de ces poëmes : *Tityre tu patulæ recubans*. Je ne veux pas comparer le vers célèbre

...deus nobis hæc otia fecit !

qui n'est qu'une exagération poëtique, avec la divinisation de Tibère par Valère Maxime. Mais le *Tityre tu patulæ* n'est pas le premier acte du drame. Ce même acte, il faut l'aller chercher dans la neuvième églogue. Là nous sommes à une époque où les terres ont été prises, mais n'ont pas encore été rendues. Il n'y a donc pas encore de remercîments possibles.

Il y a la plainte. Oh! une plainte virgilienne, tout ce qu'il y a de plus doux. Si l'agneau qu'on égorge se plaignait, il ne le ferait pas plus timidement.

Oui! Virgile se plaint doucement! mais s'il n'avait pas émigré au plus vite, vous voyez de quoi nous étions privés! Ce sont ces plaintes qui, précisément parce qu'elles sont sans violence et sans fiel, retentissent le mieux dans la postérité. Virgile se vengea sans le vouloir; d'autres se vengèrent par des épigrammes.

Un jour, Auguste, en compagnie de cinq hommes et de six femmes, ayant représenté le banquet des douze grands dieux, le scandale fut complet. Suétone cite les vers sans nom d'auteur, je le crois bien! qui furent faits à cette occasion, mais qui s'étaient conservés comme vous voyez, jusqu'au temps d'Hadrien.

Le premier vers est assez difficile à comprendre. Enfin je traduis le mieux possible :

« Aussitôt que les convives dans leurs costumes de louage, firent voir à Mallia les six dieux et les six déesses, le jour où l'impiété de César se joua sous les attributs de Phébus, et renouvela, au compte des dieux, leurs anciens adultères, toutes les puissances célestes se détournèrent des hommes, et Jupiter lui-même s'enfuit de son trône d'or. »

Ce n'est pas un homme aussi doux que Virgile qui a écrit ces vers-là! Il y a là quelque chose de l'esprit de Juvénal et de Perse. Ce sont d'ailleurs des vers bien frappés!

Comme on était dans un moment de famine, le lendemain du banquet on fit circuler dans Rome un pamphlet sans nom d'auteur dans lequel il était dit que « les dieux » avaient mangé tout le blé ».

C'est de loin que Virgile avait fait entendre ses plaintes. Mais Horace était à Rome et faisait des vers contre le gouvernement.

Quand on les regarde de près, les premières compositions d'Horace qui appartiennent à ce temps, sont très-curieuses. Dans les premières satires du premier livre, il se trouve bien un certain nombre de noms insignifiants, Rufillus, Gorgonus. Ce sont des noms de fantaisies, c'est évident; mais quand on rencontre des noms historiques, on s'aperçoit qu'ils appartiennent tous à l'entourage des puissants du jour.

Cela commence par une moquerie contre le bouffon Tigellius qui venait de mourir. Il avait été le bouffon favori de Jules César, et il avait conservé la même faveur auprès d'Octave.

Le Galba de la deuxième satire appartient-il aux patriciens de ce nom? je n'en sais rien. Les commentateurs se livreraient à des colères terribles, si vous aviez le malheur de dire que c'est un Sulpicius qui a fait cette infamie! Oh non! je n'en suis pas sûr du tout! mais ailleurs, ce nom est accolé à celui de ce Sarmentus qui figure dans le voyage à Brindes. Ces deux bouffons qui donnent une représentation à Horace et à ses compagnons, c'étaient Galba et Sarmentus, et Sarmentus, c'était encore un bouffon de la cour d'Octave.

Voici maintenant le nom de Fabius! Non, cela n'est pas possible! cet homme n'est pas de la race du grand Fabius! Je le désire sincèrement. Mais le plus grand ami d'Auguste dans sa vieillesse était un Fabius Maximus. Comme il est là question d'adulateurs, ce pourrait être celui dont il est question dans Cicéron, et qui était un des amis de Clodius.

Salluste, d'après le vieux scholiaste Porphyrion, c'est l'historien. Il signalait assez mal sa vieillesse, car il est placé d'une manière qui me fait de la peine...

Puis, si l'on en croit Acron, Malthinus ne serait autre que Mécène. Savez-vous qu'Horace est allé assez loin. Le maître lui-même n'y est pas. Mais il y a jusqu'à Mécène?

Au moment où éclata la guerre de Pérouse, Horace écrit la seizième ode. Je ne puis vous la lire toute entière, je le regrette, mais je puis du moins en citer des extraits : cela me fournira l'occasion de faire quelques emprunts à la belle traduction de M. Patin.

Voilà la guerre qui commence. Que faire? Exciter les Romains à suivre le bon parti? Sous le même chef qui a déjà vaincu, ils vaincront encore! Non! le poëte qui évidemment n'est pas à cette époque dans la clientèle de Mœcenas, déclare que tout est perdu, et qu'il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est de suivre l'exemple des Phocéens, d'aller chercher ailleurs une nouvelle patrie. Cela évidemment ne devait faire plaisir ni à Octave, ni à Antoine, ni à aucun de ceux qui avaient besoin des Romains pour poursuivre la guerre qui commençait dans le nord de l'Italie.

« Encore, disait le poëte, une génération qui se con- » sume dans la guerre civile! C'est sous ses propres » forces que Rome va succomber..... Elle va périr et par » nous, génération impie et maudite. »

Et un peu plus loin : « Allons chercher les campagnes,

» les riches campagnes des îles Fortunées, où la terre » sans culture donne chaque année une moisson nou- » velle... C'est l'asile que Jupiter a ménagé aux âmes » pieuses lorsqu'il a souillé d'airain l'or du premier âge. » Après l'airain est venu le fer dont il a forgé ces siècles » si durs, auxquels, s'ils veulent m'en croire, les sages » sauront bien échapper. »

Certes, en lisant cette pièce, les triumvirs devaient reconnaître la main d'un ennemi et d'un ennemi redoutable. Je ne serais pas surpris que ce fût à la suite d'une pareille lecture que Mécène, par l'entremise de Virgile et de Varius, ait fait mander Horace.

Resterait à chercher dans les discours qui ont été prononcés dans les camps, les traces de l'éloquence de cette époque. Je m'arrête, comme vous voyez, à la guerre de Pérouse. Mais des indications de discours, je n'en trouve que bien peu ; des fragments de discours, je n'en trouve pas du tout. En revanche, je trouve une petite anecdote qui explique pourquoi il n'en reste pas. Suétone, au vingt-septième chapitre de sa biographie d'Auguste, nous dit, qu'un jour qu'il haranguait les soldats, sans empêcher la foule de s'approcher, il remarqua que Pinarius, chevalier romain, prenait des notes, *subscribere quædam....* Aussitôt il pensa qu'il avait affaire à un espion, et il le fit tuer sous ses yeux. Voilà pourquoi sans doute on n'a pas pris beaucoup de notes sur ses discours, et pourquoi il nous en reste si peu de vestiges. BERGER.

VARIÉTÉS.

Une visite à un asile de criminels aliénés.

Qu'est-ce qui constitue la folie? C'est là une question des plus difficiles à résoudre, surtout lorsqu'elle s'applique à un cas de jurisprudence, soit civile, soit criminelle. Les médecins prétendent la résoudre scientifiquement ; mais les contradictions et les obscurités de leurs solutions les ont fait accuser, par beaucoup de bons esprits, d'avoir en cette matière plus de prétentions que de savoir, et de notables dissidences ont souvent justifié ces doutes sur leur compétence.

Il est à remarquer que, soit au civil, soit au criminel, quoique par des motifs différents, les médecins se montrent toujours empressés de prononcer un verdict de folie. Dans les causes civiles, ils sont facilement disposés à condamner à la réclusion tout individu soumis à leur examen ; dans les causes criminelles, leur principale ambition est d'obtenir l'acquittement du meurtrier ou du criminel, sous prétexte de folie. De sorte que, dans tous les cas, la science orgueilleuse prétend dicter ses lois, sans que rien dans l'état actuel des connaissances autorise ces témérités.

Mais nous ne voulons pas aujourd'hui traiter à fond cette question, qui mérite une discussion spéciale.

Ce que nous nous plaisons à constater, c'est que si la médecine est aussi impuissante qu'auparavant à constater la folie lorsqu'il y a doute, elle a fait depuis cinquante ans d'immenses progrès dans les soins hygiéniques, dans le traitement moral appliqué aux infortunés qui lui sont confiés.

Autrefois elle torturait, aujourd'hui elle soulage. A la contrainte et aux mauvais traitements, elle a fait succéder la bienveillance et de douces distractions ; et si elle ne guérit pas plus que par le passé, au moins sait-elle adoucir les maux d'un emprisonnement forcé, et procurer même chez les malades l'oubli de leur triste situation.

Nous trouvons à cet égard un intéressant article dans le *Cornhill's Magazine*, qui rend compte d'une visite faite par un avocat dans un asile d'aliénés, situé près de Salisbury, et consacré spécialement à ceux qui ont commis quelque crime.

Nous traduisons ce récit tel qu'il est fait par l'avocat :

Dans une belle soirée d'automne de l'année passée, comme je me promenais sur la route de Fitherton, près de Salisbury, je fus rencontré par un médecin de mes amis qui allait passer la soirée dans l'asile des aliénés et qui m'invita à l'accompagner. Je lui objectai qu'il ne serait peut-être pas convenable de ma part de me présenter à un tel établissement sans autre motif que la curiosité.

« Au contraire, répliqua mon ami, les propriétaires seront enchantés de voir quelqu'un qui, comme vous, prend intérêt dans la question de la folie criminelle ; surtout quand ils sauront que vous appartenez au barreau : car ils verront en vous un adversaire consciencieux, qui formera son opinion honnêtement, d'après les faits placés sous ses yeux. Je vous garantis donc une cordiale réception.

» Mais n'est-il pas trop tard pour nous présenter ?

» Nullement, c'est une soirée de bal.

» Mais je ne suis pas en costume de bal.

» Ni moi non plus ; mais cela ne fait rien ; ce n'est qu'un bal pour les malades.

» Quoi ! pour les criminels aliénés ?

» Oui, pour les criminels aliénés. Une fois par semaine le docteur leur donne un bal. C'est une vraie fête pour ces infortunés.

» Mais n'y a-t-il pas quelque danger à mettre ensemble un grand nombre de fous criminels ? Ils pourraient assurément faire un mal immense, si quelque vertige s'emparait d'eux.

Mon ami se prit à rire. « Bien loin qu'il y ait quelque danger de trouble, je suis persuadé que vous avouerez n'avoir jamais vu une réunion plus convenable et mieux ordonnée.

« Voilà, dit-il, en me désignant une petite maison très-proprette, le commencement de l'asile.»

» Mais cette maison parait très-petite.

» Ce n'est que le commencement des bâtiments ; car il y en a beaucoup. En fait, l'asile de Fitherton est comme un village. Il s'y trouve beaucoup de maisons, quelques-unes très-grandes, et presque toutes plus grandes que celles que je vous ai désignée. Elles sont séparées par de hautes murailles, de manière que les malades soient distribués selon leur genre de folie et le traitement qu'ils exigent ; car il n'y a ici d'autres que des criminels, quoique naturellement séparés entre eux. Cependant on leur permet d'assister au bal, s'ils y sont disposés et si l'état de leur santé ne s'y oppose pas. »

Comme il achevait ces mots, nous arrivions à la grille d'une belle maison dont l'extérieur ne dénotait en rien une maison de santé. Elle avait l'aspect d'une belle villa, et des jardins bien entretenus ajoutaient à l'illusion. On nous fit entrer dans un salon en attendant qu'on ait averti le chef de l'établissement, le docteur Lush. En quelques minutes il fut près de nous et nous accueillit avec une grande cordialité.

« Je suppose, dit-il, que vous venez pour voir notre bal.

C'est certainement très-curieux pour des étrangers, quoique nous ne recherchions pas beaucoup leur présence; mais comme vous êtes un ami de X...., nous aurons plaisir à vous recevoir.

» Mon ami, dit X..., appartient au barreau.

» Je suis enchanté de l'apprendre; je voudrais qu'il nous vînt plus souvent des visiteurs de cette profession. »

En disant ces mots, il nous pria de le suivre; il nous fit traverser la maison et quelques jardins par derrière. Au premier aspect, il ne paraissait pas y avoir la moindre mesure de contrainte, dans aucune partie de l'établissement; seulement nous remarquâmes que chaque porte était soigneusement refermée à clef, à mesure que nous passions: à cette exception près, tout paraissait indiquer une maison privée. Enfin, nous arrivâmes à un bâtiment assez élevé, quoique n'ayant qu'un étage. Le docteur y appliqua sa clef, et nous nous trouvâmes dans la salle de bal. Elle avait environ soixante-dix pieds de long avec une largeur proportionnelle, et si élevée, du reste, que l'orchestre qui s'étendait dans toute la largeur, était à une hauteur de dix pieds; il se composait d'une douzaine de musiciens en uniformes. La salle très-bien disposée était éclairée au gaz; à l'extrémité était un piano, et, comme nous ne tardâmes pas à le voir, les plaisirs de la soirée se composaient alternativement de chants et de danses.

Avant que la danse ne commençât, j'étudiai l'étrange société où je me trouvais.

Les hommes se trouvaient d'un côté de la salle, les femmes de l'autre. Il y avait une singulière variété de costumes; surtout parmi les hommes: les uns vêtus aussi élégamment que dans les sociétés les plus choisies, les autres paraissant excessivement pauvres. On m'informa que parmi eux se trouvaient beaucoup de malades pauvres qui n'avaient pas commis de crime, tandis que d'autres, qui en avaient commis, avaient des amis ou des parents riches qui fournissaient généreusement à leurs dépenses.

Toutes les femmes avaient évidemment fait de grands frais de toilette. Plusieurs étaient surchargées de fleurs artificielles, la plupart de papier et de leur propre fabrique. Des deux côtés, chez les femmes comme chez les hommes, régnait un grand silence. Tout à coup l'orchestre joua un quadrille et les hommes choisirent leurs partenaires avec beaucoup de courtoisie. Tous dansaient assez régulièrement, mais ils conservaient la même gravité que lorsqu'ils étaient assis. La danse terminée, les hommes reconduisirent leurs partenaires à leurs places et se retirèrent de l'autre côté de la salle.

Puis une dame âgée prit place au piano pour accompagner une romance chantée par un des malades aux applaudissements de tous.

L'orchestre joua ensuite une mazurka, qui fut dansée aussi bien que le quadrille. J'étais vivement intéressé à ce spectacle, et je demandai à un des employés de la maison à quelle classe de malades appartenaient ces gens qui se comportaient d'une manière si convenable.

« Ils sont de toutes classes, répliqua-t-il, il y a là des prisonniers pour différents délits ou crimes, des filous, des voleurs, des assassins.

» Des assassins! Y a-t-il ici des assassins?

» Environ une trentaine, répondit-il d'un ton calme et sans manifester aucune répugnance. »

Après un moment de silence, pendant lequel je cherchais à recueillir mes idées, je dis :

Auriez-vous l'obligeance de me désigner une personne qui ait commis un assassinat?

» Certainement, monsieur. Voyez-vous ce jeune homme qui danse avec cette jeune personne à l'extrémité de la salle? » Montrant un jeune homme svelte, au costume de velours rayé, avec une jolie personne pour partenaire. « Autrefois c'était un filou renommé; devenu fou par suite de l'emprisonnement cellulaire, il tenta de tuer les médecins de la prison. Sa danseuse est ici pour avoir assassiné sa sœur. »

Ce renseignement me causa un tel saisissement que je regrettai presque ma visite.

« Tous vos malades sont-ils ici? demandai-je.

» Oh! pas la cinquième partie. Il n'y en a pas à présent plus de cent vingt dans la salle.

» Mais ne craignez-vous pas quelque désordre?

» Pas le moins du monde. Les musiciens sont tous des gardiens exercés; et il y en a d'autres dans la salle. Parmi les femmes, il y a aussi plusieurs gardiennes. »

J'attendis encore quelque temps, et j'assistai à plusieurs danses et à plusieurs morceaux de chant qui furent exécutés d'une manière très-satisfaisante; puis je pris le parti de me retirer, plutôt attristé qu'amusé de ce singulier spectacle. Le docteur Lush me reconduisit poliment jusqu'à la grille.

« Vous êtes, dit-il, quelque peu surpris de ce que vous avez vu?

» Certes je le suis, répliquai-je, mais pensez-vous que tous ces gens soient fous?

» Tous, dit-il, et d'une folie dangereuse. Vous en doutez, peut-être, mais c'est néanmoins un fait. Vous les avez vus ce soir dans leurs meilleurs moments. Il est étrange de voir avec quelle habileté ils parviennent par moments à dissimuler leur infirmité. Le médecin qui a chanté la première romance en est une preuve.

» C'est donc aussi un malade?

» Et un très-dangereux. Il fut enfermé il y a quelques années dans une maison d'aliénés; mais les magistrats, le jugeant parfaitement raisonnable, le firent relâcher. La semaine qui suivit sa libération, s'imaginant que sa servante voulait l'empoisonner, il la tua. On le soupçonna fortement d'en avoir tué une autre.

» Mais un bal n'est-il pas un singulier amusement pour de tels hommes?

» Sans doute, s'ils avaient leur raison; mais rappelez-vous qu'ils sont fous et ne doivent pas être traités en criminels. La danse est le seul plaisir qu'ils goûtent. Quelquefois nous avons des lectures, des scènes de magie et d'autres distractions; mais rien ne semble leur donner autant de plaisir que la danse. Je vois que vous êtes à peine convaincu; mais si vous voulez étudier plus à loisir le sujet, revenez demain: je vous montrerai tout l'établissement, et je pense que vous finirez par être persuadé qu'il n'y ait pas ici un individu à qui sans danger on pût rendre la liberté.

Quelque pénible que me semblât ce nouvel examen, je résolus d'accepter l'invitation du docteur. Nous primes rendez-vous pour le lendemain à onze heures, et je me retirai.

Le lendemain, fidèle à ma promesse, je trouvai le docteur qui m'attendait. Il me montra d'abord les offices domestiques, les vivres et les différents arrangements culinaires, le tout en très-bon ordre.

« Nous allons maintenant, dit-il, parcourir l'asile des hommes. Je vous prie de remarquer une chose: c'est que

bien que j'aie ici sous ma direction quelques-uns des bandits les plus intraitables du monde, je n'ai pas un gilet de force, pas un cachot, pas un instrument de châtiment dans tout l'établissement.

» Comment donc maintenez-vous l'ordre ?

» Surtout par la douceur, et une puissante escouade de gardiens. En leur qûalité de fous, mes pensionnaires ne savent pas combiner un complot, de sorte que ma police a peu de chose à faire pour se tenir au courant des périls ou pour les prévenir.

» Quelle autorité accordez-vous aux gardiens dans les cas d'insubordination.

» Aucune; même quand ils sont frappés, je ne leur permets pas de rendre le coup. Jamais ils ne sont seuls, même dans les cours les plus tranquilles, et leur influence est suffisante pour maintenir l'ordre sans violence. Quand je dis que je n'ai aucun châtiment, j'avoue que j'en ai un. Quand un homme se conduit mal, je lui interdis le bal pendant quelques semaines; et, quelque absurde que cela paraisse, c'est pour eux une marque de dégradation. »

Pendant qu'il parlait, nous fîmes rencontre d'une douzaine de malades accompagnés d'un gardien et d'un homme de bonne mine portant une pelle sur l'épaule.

« C'est la bande du jardinier allant au travail. Tous les légumes consommés dans l'établissement sont cultivés dans notre terrain.

» Leur travail est-il obligatoire ?

» Pas du tout ; on les appelle au travail ; mais pour peu qu'ils y répugnent, ils sont libres.

» Reçoivent-ils quelque rémunération, au moins ceux qui ne sont pas criminels ?

» Aucune, si ce n'est une pipe et un peu de tabac, quand leur besogne est terminée, et cela les satisfait pleinement.

» C'est un peu dur pour ceux qui ne sont pas criminels.

» Pas le moins du monde. Rappelez-vous que leur travail est moins pénible que celui d'un journalier, auquel la plupart d'entre eux ont été accoutumés. Ils n'ont ici qu'un travail de peu d'heures, à peine suffisant pour les maintenir en santé ; et, bien loin d'y voir quelque chose de pénible, ils s'y mettent de tout cœur. Parlez-leur et jugez par vous-même; vous pourrez alors décider si quelqu'un d'entre eux jouit de sa raison.

J'adressai donc diverses questions à quelques-uns d'entre eux. Mais hélas ! il n'y avait pas à se méprendre sur leur déraison. Si je recevais une ou deux réponses raisonnables, elles étaient suivies d'autres dénuées de sens. Ils semblaient contents de voir le docteur et lui faisaient des signes que je croyais se rapporter à moi; mais je me trompais. C'était simplement une manière muette de lui demander une prise de tabac qu'il leur donnait volontiers. Ils suivirent alors le gardien pour se rendre au travail.

« Maintenant, dit le docteur, nous allons visiter un dortoir des hommes, et vous m'obligerez infiniment en faisant avec franchise vos objections, en signalant les améliorations qui peuvent être introduites. Ne craignez pas d'ailleurs de demander des explications sur tout ce que vous ne comprendrez pas. »

Il me fit monter alors un étage, et nous entrâmes dans un vaste dortoir bien éclairé et bien ventilé, avec les lits alignés contre les murs. La salle était merveilleusement propre ; les murailles blanchies à la chaux et ornées de gravures coloriées représentant différents sujets de l'Écriture sainte et de l'histoire ancienne et moderne. En somme, la salle présentait plutôt l'aspect d'un hôpital bien tenu que d'une prison ou d'un asile d'aliénés. Les fenêtres mêmes n'avaient pas de barreaux; mais après examen, je trouvai que les encadrements des carreaux étaient de fer, et que la fenêtre ne pouvait s'ouvrir que dans un espace étroit qui ne permettrait pas à un malade d'y passer.

« Ceci, dit le docteur, est le dortoir des plus violents ou des plus dangereux de nos malades. Vous les verrez tout à l'heure en bas, et vous serez, je pense, étonné des forcenés auxquels nous avons affaire. Ils sont à présent dans la cour ou dans la salle commune.

» Vous disiez, repris-je, que si quelque chose demandait explication, je vous en fisse part; vous ajoutiez que vous n'aviez aucun endroit de châtiment. Voudriez-vous me dire alors ce que signifie cette cage de fer qui entoure un des lits au centre du dortoir.

» C'est là, dit le docteur, le lit du gardien de nuit. Je tiens à ce qu'un gardien couche dans le dortoir; d'autres sont à portée. Quand le gardien se couche, il ferme la cage à clef, afin de ne pas avoir le cou coupé pendant la nuit. »

Nous descendîmes alors dans la salle commune. Il ne s'y trouvait que peu de malades; car, le temps étant beau, ils se promenaient dans la cour. J'adressai la parole à quelques-uns. Le premier que j'accostai était le médecin qui la veille avait chanté la romance. Il était occupé à écrire; mais il posa la plume dès qu'il nous vit, et s'adressa au docteur d'un air de bonne humeur, et à moi avec beaucoup de politesse. A mon grand étonnement, il parla avec beaucoup de lucidité sur les différentes phases de la maladie de ses codétenus ; signalant une amélioration chez les uns, une aggravation chez les autres. Il n'y eut pas un mot déraisonnable dans toute sa conversation, et si je n'avais su que le docteur le faisait parler exprès pour fournir matière à mon observation, j'aurais cru qu'ils étaient en consultation. Après que le docteur eut quitté son infortuné collègue, je causai un instant avec un étranger, comte polonais, qui, étant condamné pour escroquerie, était devenu fou par suite de l'emprisonnement cellulaire. Il parlait si raisonnablement que personne n'eût soupçonné sa maladie, et remit au docteur une lettre avec prière de la mettre à la poste. Le docteur prit la lettre et nous nous disposâmes à quitter la salle, lorsqu'un homme de haute taille, avec une grande expression de douceur à la figure, se tenant debout à la porte, nous fit un salut militaire sans que le docteur daignât le regarder, ce qui m'étonna, car jusque-là il avait eu pour tous quelque parole bienveillante. Quand nous eûmes passé la porte et que le docteur se préparait à ouvrir la grille qui conduisait dans la cour, je lui demandai si le médecin auquel nous venions de parler était aussi malade, sa conversation m'ayant paru parfaitement raisonnable.

« Certainement qu'il l'est ; pour vous en assurer, vous n'avez qu'à lui parler du meurtre qu'il a commis, et il vous soutiendra qu'il a eu parfaitement raison d'agir ainsi, qu'on ne le comprend pas. Il persiste à déraisonner sur ce sujet, et certainement, avec de si étranges aberrations de morale, il serait dangereux de le rendre à la liberté. D'ailleurs, il n'est pas toujours aussi raisonnable que vous l'avez vu aujourd'hui.

» Et l'étranger ?

» Pauvre homme, il est à plaindre; il s'est produit, après que sa folie s'est déclarée, différentes circonstances qui peuvent faire croire que sa raison était atteinte au moment où il commit le délit pour lequel il avait été incarcéré. Ayant acheté des bijoux d'une grande valeur pour en faire cadeau à une dame, il donna en payement une traite sur un banquier chez lequel il n'avait aucun compte. On découvrit ensuite qu'il avait chez un autre banquier une somme suffisante pour couvrir le montant de la dette. A propos, voulez-vous lire sa lettre?

» Ne serait-ce pas une indiscrétion?

» Pas du tout. Je vois que, d'après sa conversation, vous pensez qu'il jouit de sa raison; mais il est plus que probable que sa lettre vous convaincra du contraire. »

En parlant ainsi, il ouvrit la lettre et me la donna à lire. A mon grand étonnement, la lettre n'était qu'un tissu d'incohérences. Quoiqu'elle fût très-longue, pas une phrase n'avait de rapport avec ce qui précédait; c'était trop évidemment l'œuvre d'un fou.

» Et quel crime a commis cet homme qui nous a salués à notre sortie?

» Il était sergent dans l'armée, en garnison dans l'île de Wight. Une nuit, dans un accès de manie, il a coupé la gorge à sa femme et à ses cinq enfants. Avez-vous remarqué que je ne l'ai pas regardé. Il s'est mal conduit récemment, et il lui est interdit d'assister aux bals, ce qui le contrarie beaucoup. »

Le docteur ouvrit alors la grille, et nous pénétrâmes dans la cour. Il y avait environ quarante prisonniers et plusieurs gardiens en uniforme. Ici, il n'y avait pas à douter qu'on ne fut dans une société de fous, et de la plus dangereuse espèce. C'était une véritable Babel. Dès que nous fûmes entrés, deux robustes gardiens se placèrent à mes côtés pour me protéger contre toute soudaine attaque. Plusieurs des aliénés s'avancèrent pour me parler, et d'un air fort menaçant. Quelques-uns apostrophèrent le docteur en termes outrageants; mais il recevait leurs insultes avec le plus parfait sang-froid. D'autres lui parlaient poliment, mais d'une manière si incohérente qu'on ne pouvait mettre en doute leur folie. Quand nous fûmes un instant à part, le docteur me dit :

« Nous avons ici les cas les plus graves et les plus grands coquins de l'Europe; au moins le seraient-ils, s'ils n'étaient pas fous. Si vous en aviez le loisir, ce serait une bonne occasion d'étudier cette question tant débattue entre votre profession et la mienne, à savoir s'il y a une folie morale.

» Pensez-vous que cela soit? demandai-je.

» Certainement, je le pense; et je crois que tout à l'heure vous aurez occasion d'en juger par vous-même. Voyez-vous cet homme à l'aspect sombre à l'extrémité du préau? Ses regards sont fixés sur nous, et je soupçonne qu'il va vous parler, comme il le fait à tout étranger. Répondez-lui, s'il vous en donne l'occasion. »

Le docteur parlait encore que l'homme s'avança vers nous d'un air de défi, mais sans aucune trace de folie; il me demanda si j'étais dans la magistrature, et je lui répondis que non.

« Etes-vous, monsieur, attaché au gouvernement?

» En aucune façon.

» Etes-vous lié avec quelque fonctionnaire? Si vous l'êtes, je vous prie de me protéger, car je suis traité de la manière la plus infâme, je ne suis pas plus fou que vous, monsieur; et cependant le docteur me retient ici pour en faire son profit.

» Vous savez bien, dit le docteur, que vous êtes prisonnier, et que ce n'est nullement de mon fait. Le gouvernement vous a envoyé ici et, sans son ordre, vous savez parfaitement bien que je ne puis vous relâcher.

» Mais vous savez, reprit l'homme, que vous n'avez qu'à dire la vérité en affirmant que je ne suis pas fou, et on me permettrait aussitôt de sortir.

» Pas du tout: vous ne seriez qu'envoyé en prison. D'ailleurs vous vous êtes adressé aux commissaires, et ils ont rejeté votre demande.

» Parce qu'ils s'entendent avec vous.

» Eh bien, dit le docteur, voici ce monsieur qui m'est tout à fait étranger et qui est versé dans la connaissance des lois; il peut, s'il le juge convenable, se charger de votre cause.

» Ah! monsieur, ce serait une œuvre de charité; car vous ne pouvez vous imaginer quelle terrible chose c'est, pour un homme sain d'esprit, de passer sa vie avec les affreux fous que vous voyez ici.

» Racontez à monsieur votre cas, dit le docteur, et il pourra juger par lui-même.

» Je vais lui dire tout, monsieur; je serai aussi vrai que l'Évangile, car je ne crains pas de raconter ce que j'ai fait.

» J'étais un honnête commerçant du nord de l'Angleterre. Un jour le collecteur d'impôts me fit appeler et dit qu'il avait à me réclamer douze schellings. Je lui demandai pourquoi; il me dit que j'avais un chien que je n'avais pas déclaré: et, pour cela, c'était parfaitement vrai. Eh bien, dit-il, vous devez l'impôt. — Je n'en ferai rien; aucun homme ne doit payer un impôt pour avoir un chien. — Soyez raisonnable, reprit-il, et payez, car vous le pouvez; sinon je serai obligé de vous assigner, ce que je ne ferai qu'avec répugnance. — Je ne vous le conseille pas, répondis-je. — Il le faudra, dit-il. Effectivement, quelques jours après, il m'envoya une assignation, sur quoi je le tuai à coups de couteau.

» Vous avez commis une action infâme, répondis-je, étonné d'un tel aveu. Il y a peu de temps, un homme fut pendu pour avoir tué un négociant qui avait fait saisir ses biens, et je ne vois pas une grande différence entre son cas et le vôtre.

» Oh! il méritait d'être pendu; mais moi j'étais assigné pour un chien.

» Qu'importe! vous êtes tenu de payer l'impôt pour un chien aussi bien que pour une maison.

» Est-ce bien réellement votre opinion, dit-il avec beaucoup d'exaltation?

» Certainement.

» Eh bien! je vous reconnaîtrai, et si jamais je sors d'ici, je vous éventrerai comme le collecteur d'impôts. »

Je fis des vœux sincères pour qu'il fût mis en liberté le plus tard possible.

ÉLIAS REGNAULT.

— La suite au prochain numéro. —

L'Allemagne, toujours si attentive aux choses de l'esprit, se dispose à fêter un anniversaire qu'elle tient pour très-glorieux. Le 16 mai 1866, il y aura cinquante ans que la première application de la méthode qu'on appelle « philologie comparative » a vu le jour dans un livre resté célèbre. L'auteur de

ce livre, M. François Bopp, vit encore, et une science qui compte parmi les grandes découvertes de notre siècle, qui a renouvelé en partie les études historiques, et jeté un jour tout nouveau sur le passé de l'humanité, révère en lui son doyen et son fondateur. L'Allemagne a voulu consacrer le souvenir de cette belle création, et elle invite les autres nations à prendre part à sa fête. En vue de cette solennité, il s'est formé un comité central, composé de MM. Bœrkh, Lepsius, Weber, Kuhn, et des principaux professeurs de l'Université de Berlin. Ce comité a pensé avec raison que, pour rendre la commémoration digne de M. Bopp, elle devait tourner au profit de la science : on a résolu d'attacher le nom de l'illustre philologue à une fondation perpétuelle (*Bopp-Stiftung*), dont le but sera d'encourager les travaux de philologie comparée. Une fondation de ce genre n'est pas sans exemple en Allemagne; il y en a deux, consacrées à l'étude du droit et à l'archéologie, qui portent les noms de Savigny et de Winckelmann. Par les travaux qu'elles provoquent, elles étendent au delà de la mort le patronage que ces illustres savants ont exercé sur la science.

La branche d'études créée par M. Bopp a porté ses fruits dans toutes les parties du monde. Aussi le comité central s'adresse-t-il « à tous ceux qui, directement ou indirectement, » se reconnaissent les élèves de M. Bopp, à tous ceux qui estimement la science, et qui s'intéressent aux progrès de l'esprit » humain ». La France, où les études d'histoire et de critique ont pris un si remarquable développement, figurera, on peut l'espérer, pour une large part sur les listes de souscription. Il s'agit de contribuer à un établissement utile, et d'honorer la vieillesse d'un homme qui a ouvert à l'esprit humain des voies pleines d'avenir.

Un comité, qui se charge de recevoir les souscriptions, s'est formé à Paris. Il se compose de MM. Egger, membre de l'Institut, rue Madame, 48; J. Molh, idem, rue du Bac, 120; Adolphe Regnier, idem, rue de Vaugirard, 22; Ernest Renan, idem, rue Vanneau, 29; Reinaud, idem, quai Conti, 15; Michel Bréal, chargé du cours de grammaire comparée au Collége de France, place du Palais-Bourbon, 3. (*Journal des Débats*).

Mercredi dernier, à deux heures, a eu lieu au palais de l'Institut la séance publique annuelle des deux Académies, sous la présidence de M. Ambroise Thomas, président de l'Académie des beaux-arts.

M. Ambroise Thomas était assisté de MM. Villemain, de l'Académie française, Egger, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Decaisne, de l'Académie des sciences, Beulé, de l'Académie des beaux-arts, Wolowski, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Voici l'ordre dans lequel les lectures ont été faites.

1° Discours du Président actuel des cinq académies de l'Institut; proclamation du prix biennal décerné au nom de l'Empereur, en 1865, sur la désignation de l'Académie des sciences, à M. Wurtz.

2° Rapport sur le concours de 1865 pour le prix de linguistique, fondé par M. de Volney.

3° *Rubens diplomate*, par M. Pelletier, de l'Académie des beaux-arts.

4° *Une Académie politique sous le cardinal de Fleury, de 1724 à 1731*, par M. Paul Janet, de l'Académie des sciences morales et politiques.

5° Mémoire sur l'*Ancienne chronique dite de Nennius* et sur l'*Histoire des Bretons de Geofroy de Montmouth*, par M. Paulin Paris, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

6° *Un fragment de poésie*, par M. Viennet, de l'Académie française.

7° *Note sur la reproduction des animaux et des végétaux microscopiques*, par M. Coste, de l'Académie des sciences.

— Voici les noms des membres de l'instruction supérieure dans la section des lettres qui ont été promus dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier : M. Bertereau, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers.

Au grade de chevalier : MM. Cabantous, doyen de la Faculté de droit d'Aix. — Véron Duverger, professeur à la Faculté de droit de Paris. — Lefranc, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — Michel Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de Montauban. — Maurial, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. — Mézières, professeur à la Faculté des lettres de Paris. — Thurot, maître de conférences à l'école normale.

BIBLIOGRAPHIE.

La Philosophie individualiste, *étude sur Guillaume de Humboldt*, par M. P. Challemel-Lacour.

« Il importe premièrement que l'individu se constitue lui-même; l'homme a fait ce qu'il se doit, mais en même temps ce qu'il doit aux autres, lorsqu'il a donné à sa nature tout le développement qu'elle comporte. » Telle est, selon M. Challemel-Lacour, la conclusion morale qui ressort des écrits de de Humboldt : et tel est aussi le principe qui a dirigé sa vie. On pourra être tenté de révoquer en doute, à priori, une aussi rare concordance entre les doctrines et les actes, et d'en faire honneur à l'écrivain plutôt qu'au sujet. Mais si l'inconséquence nous paraît une des conditions de la vie, n'est-ce pas que nous sommes nés médiocres ? Et pourquoi cette marque de faiblesse nous serait-elle commune avec les grands hommes? Personne peut-être, excepté Gœthe, ne fut au même degré que G. de Humboldt le maître de sa vie, et ne sut mieux conformer sa pratique à sa théorie. M. Challemel-Lacour n'a donc pas eu besoin de faire violence à sa matière pour associer à l'exposition d'une philosophie originale l'intéressante histoire d'une vie mêlée aux plus grands faits de notre siècle.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Récentes publications :

Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle, par M. Jules Barni, professeur à l'Académie de Genève. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 3 fr. 50

De la physionomie et de la parole, par M. Albert Lemoine. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Philosophie de l'art, par M. H. Taine. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

Philosophie de la raison pure, par M. Schœbel. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

La Science et les savants en 1865 (premier semestre), par M. Victor Meunier. 1 vol. in-18 de 360 pages. 3 fr. 50

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 39. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 26 AOUT 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er decembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — XI. Les impôts indirects ; la gabelle. — XII. Les aides et les traites.

Variétés. — Une visite dans un établissement d'aliénés en Angleterre (fin), par **M. Elias Regnault.** — Une scène de la Révolution française, par **M. Th. Carlyle.**

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

XI.

LES IMPÔTS INDIRECTS. — LA GABELLE.

Après les impôts directs, la taille, la capitation, le vingtième, abordons l'étude des impôts indirects, en commençant par celui qui a laissé les souvenirs les plus tristes, je veux parler de la gabelle, de l'impôt du sel.

Ce nom de gabelle vient probablement de l'allemand; il a pour racine le mot *Gabe* qui veut dire don. Nous trouvons ainsi une foule d'impôts qui sont décorés de noms flatteurs, le *don de joyeux avénement*, la *ceinture de la reine*, les *aides*, les *subsides*. En un mot, on a toujours doré la pilule. C'est assurément un bon sentiment. J'imagine que le mot de *gabelle* a une origine tout aussi aimable.

D'où viennent ces impôts indirects; quelle est leur généalogie? c'est ce qu'a expliqué un vieil auteur que malheureusement on ne lit plus, un de nos jurisconsultes du XVIe siècle, Pasquier. Quand on lit ces anciens jurisconsultes, on est étonné de voir combien les controverses religieuses avaient fait l'éducation des esprits. Les écrivains du XVIe siècle ne parlent pas comme ceux du XVIIe siècle une langue fixée par des chefs-d'œuvre ; mais ce sont en général des penseurs beaucoup plus profonds, et quand il s'agit de politique, ils examinent des questions devant lesquelles les auteurs du XVIIe siècle ont passé prudemment. Le livre de Pasquier a un inconvénient, il est in-folio. Je ne sais comment étaient faits nos ancêtres; ils étaient probablement d'une trempe plus forte que la nôtre. Aujourd'hui on recule effrayé devant la lecture de ces gros livres, et l'on a tort.

Vous savez que les rois de la troisième race étaient d'abord de simples seigneurs féodaux ayant pour tout héritage un domaine assez médiocre, mais ils étaient armés d'un grand souvenir et d'une grande espérance; car ils se croyaient tous les successeurs de Charlemagne et des empereurs de Rome ; à ce titre, ils ne doutaient pas que peu à peu tout le pays ne rentrât sous leur hommage. Ce fut longtemps une idée reçue en France que le domaine royal devait suffire aux dépenses publiques. Mais quand la France devint une nation en rassemblant ses tronçons dispersés par la féodalité, cette ressource fut insuffisante. Il fallut relever l'impôt, c'est-à-dire la dépense publique. L'impôt se proportionne nécessairement aux efforts que fait un pays, soit pour résister aux ennemis du dehors, soit pour améliorer sa situation intérieure, et je ne conçois pas comment un pays pourrait être puissant sans payer de grands impôts. Ce n'est pas

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, et 37.

tant le chiffre que le bon emploi de l'impôt qui fait la différence des pays libres et de ceux qui ne le sont pas.

Nous trouvons sous Philippe-Auguste la *dîme saladine*, et nous voyons saint Louis demander des impôts à ses sujets. Mais ce fut sous Philippe le Bel, que l'impôt commença à prendre toute croissance : jusque-là ce n'était qu'un enfant ; dès lors ce fut un jeune homme, qui depuis n'a pas cessé d'acquérir de l'embonpoint.

Philippe le Bel, dont toute la vie a été employée à fortifier la puissance monarchique ne pouvait y parvenir qu'avec beaucoup d'argent. Il imagina de réunir les états généraux en y convoquant le tiers état. Ainsi les libertés publiques et l'impôt sont de même date en France. Jusque-là les rois de la troisième race avaient eu le concours de leurs fidèles, des chevaliers, des évêques; mais le peuple des villes et des bourgs n'avaient pas été appelés. Philippe le Bel jugea nécessaire de le convoquer par cette raison toute simple, que sous le régime féodal on ne pouvait prendre à personne son argent sans qu'il y eût consenti, à moins qu'on n'eût affaire à un vilain ou à un vassal. Pour établir des impôts publics, il fallait donc réunir la nation et lui tenir des discours d'autant plus flatteurs qu'ils devaient se terminer par une demande d'argent. Pasquier avec sa naïveté très-fine, et une bonhomie à laquelle il ne faut pas se fier, nous raconte comment la taille et l'impôt indirect s'introduisirent le même jour en France, vers l'année 1302. Ce passage se trouve au chapitre I du livre II de ses *Recherches sur l'histoire de France.*

« Saint Louis, par son testament, commanda à son fils de ne lever tailles sur son peuple ; c'étoit de ne lever des deniers extraordinaires, levées que le peuple ne pouvoient goûter, les appelant *maltoutes*, comme deniers mal tollus et ôtés, et ceux qui se mêloient de les lever, *maltoultiers*. Ce qui causoit fort souvent des émeutes populaires.

» Pour auxquels obvier, les sages mondains qui manioient les affaires de France, furent d'avis *pour faire avec plus de douceur avaler cette purgation au commun peuple*, d'y apporter quelque beau respect.

» Ce fut de faire mander par nos rois à toutes leurs provinces que l'on eût à s'assembler en chaque sénéchaussée et baillage, et que le clergé, la noblesse et le demourant du peuple, qui fut appelé tiers état, avisassent d'apporter remède aux défauts généraux de la France, et tout d'une main, des moyens qui étoient requis pour subvenir à la nécessité des guerres qui se présentoient. Et qu'après avoir pris langue entre eux, ils députassent certains personnages de chaque ordre, pour conférer tous ensemble en la ville qui étoit destinée pour tenir assemblée générale.

» En laquelle, ainsi que nous usons maintenant, après que le chancelier, en la présence du roi, eut remontré le désir que Sa Majesté apportoit à la réformation de l'État, et les urgentes nécessités qui se présentoient pour le fait de la guerre, il les adjura d'y apporter chacun son talent, et de contribuer d'un commun vœu, à ce qu'ils trouveroient nécessaire pour la manutention de l'État.

» En ce lieu, quelques bonnes ordonnances que l'on fasse pour la réformation générale, ce sont belles tapisseries qui servent seulement de parade à une postérité. Cependant, l'impôt que l'on accorde au roi est fort bien mis à effet.

» De manière que celui-là a bien faute d'yeux, qui ne voit que le roturier fut exprès ajouté, contre l'ancien ordre de France, à cette assemblée, non pour autre raison, sinon que c'estoit celuy sur lequel devoit principalement tomber tout le faix et charge ; afin qu'étant en ce lieu, engagé de promesse, il n'eût puis après occasion de rétiver ou murmurer.

» Invention grandement sage et politique ! Car, comme ainsi soit que le commun peuple trouve toujours à redire sur ceux qui sont appelés aux plus grandes charges, et qu'il pense qu'en découvrant ses doléances on rétablira toutes choses de mal en bien, il ne désire rien tant que l'ouverture de telles assemblées.

» D'ailleurs se voyant honoré pour y avoir lieu, et chatouillé du vent de ce vain honneur, il se rend plus hardy prometteur à ce qu'on luy demande ; mais, ayant une fois promis, il ne lui est pas, puis après, loisible de résilier sa parole, pour l'honnête obligation qu'il a contractée avec son prince, en une congrégation si solennelle.

» Davantage, qui est celuy qui ne trouve un roy plein de débonnaireté, lequel, par honnêtes remontrances, veut tirer de ses subjets, ce que les esprits hagards penseroient pouvoir être exigé par une puissance absolue ?

» Tellement, que sous ces beaux et doux appâts, on n'ouvre jamais telles assemblées, que le peuple n'y accourre, ne les embrasse et ne s'en éjouisse infiniment, ne considérant pas qu'il n'y a rien qu'il dût tant craindre, comme étant le général refrain d'iceux, de tirer argent de luy.

» Et en ces générales convocations, il en prend à nos rois, tout d'une autre sorte qu'il ne fait aux papes, aux conciles généraux de l'Église ; car l'on dit qu'il ne se fait guères concile général auquel on ne retranche aucunement une partie des entreprises de la cour de Rome sur les évêques et les ordinaires. Au moins, le voyons-nous avoir été fait aux conciles de Constance et de Bâle.

» Au contraire, jamais on ne fit assemblée générale des trois états en cette France, sans accroître les finances de nos roys, à la diminution de celles du peuple. Chose que vous découvrez plus à l'œil ès provinces de Bretagne, Languedoc, Dauphiné, Provence, où jaçoit que l'on fasse souvent de telles assemblées provinciales, si est-ce qu'elles ne se font que lorsque nos roys leur demandent ayde d'argent.

» Le premier qui mit cette invention en avant fut Philippe le Bel, sous lequel advinrent plusieurs mutations tant en la police séculière qu'ecclésiastique. Cestuy avait innové certain tribut, qui était pour la première fois le centième, pour la seconde le cinquantième de tout notre bien.

» Cet impôt fut cause que les manants et habitants de Paris, Rouen, Orléans, se révoltèrent, et mirent à mort tous ceux qui furent députés pour la levée de ces deniers.

» Lors, par l'avis d'Enguerrand de Marigny, grand superintendant des finances, pour obvier à ces émeutes, le roy pourpensa d'obtenir cela de son peuple avec plus de douceur.

» Il convoqua les trois états, et leur remontra les urgentes affaires qui le tenoient assiégé pour subvenir aux guerres de Flandres, les exhortant de le vouloir secourir en cette nécessité publique, où il y alloit du fait de tous. Auquel lieu on luy présenta corps et biens, levant par le moyen des offres libérales qui lui furent faites, une imposition fort griève par tout le royaume.

» L'heureux succès de ce premier coup d'essai se tourna depuis en coutume.

» Voilà sur quoi les taille, aydes et subsides ont pris leur premier fondement, et ont, avec le temps, pris tel pied parmi nous qu'elles sont parvenues au sommet.

» Du commencement on procéda par impositions que l'on obtenoit des états, lesquelles ne duroient qu'un an, que l'on appela aydes et subsides pour ce qu'elles étoient mises sus pour ayder nos rois au defray des guerres qui lors se présentoient. Et afin de ne mécontenter le peuple, on créa des officiers populaires, les uns appelés *généraux* et les autres *ems*, et depuis, prenant leur accroissement pied à pied, d'un an on passa à deux et trois ans, et enfin à perpétuité. Encore ne fût-ce pas assez. »

Ainsi s'introduisit l'impôt dans l'ancienne monarchie. Vous remarquez que la liberté y entre en même temps. Les états généraux n'étaient jamais convoqués sans que nos pères s'y précipitassent avec une ardeur extrême, encore bien que le peuple pût voir que tous ces états se terminaient par une augmentation d'impôts : ce qui prouve que le goût de la liberté ne date pas d'hier. En second lieu, vous voyez qu'on demande l'impôt au peuple, tandis que sous le règne de Louis XIV, c'est le roi qui a le droit de disposer à son gré des biens de son peuple ; celui qui se soustrait à l'impôt attente aux droits du roi. Ce n'est, en effet, que sous les Valois que les rois se reconnurent le droit d'imposer arbitrairement le pays. Il en résulte qu'en 1789, ce sont nos pères qui

étaient dans la tradition quand ils réclamaient pour le peuple le droit de voter l'impôt; c'étaient les rois qui à cet égard avaient fait une révolution. Il y a des princes qui sont, en un certain sens, plus révolutionnaires que les peuples.

On ne peut cependant affirmer que la gabelle existât en 1302. Mais elle était certainement établie en 1345. Elle a donc eu plus de cinq cents ans de durée, ce qui constitue une grande noblesse. A ce compte, rien n'est plus noble que les impôts; en général on leur retrouverait aisément une généalogie qui les ferait remonter jusqu'aux Pharaons.

En 1349, Philippe de Valois reçoit les plaintes de son peuple sur les gabelles. Il convoque les principaux personnages de l'État. Tous, il faut le dire, se montrent enclins à les diminuer, si l'on peut trouver un autre moyen d'avoir de l'argent, mais les circonstances ne permettent pas d'en découvrir un autre. C'est ce même Philippe de Valois qui établit les greniers à sel, où les sujets sont obligés de prendre tous les ans le sel dont ils ont besoin, ce qui fait que son adversaire Édouard III l'appelle le véritable auteur de la loi *salique;* on faisait déjà des calembours dans ce temps-là.

Philippe de Valois promettait que l'impôt serait supprimé plus tard. Ce sont-là de ces legs magnifiques que le passé fait à l'avenir, et que l'avenir n'est jamais assez riche pour accepter. L'impôt ne fit que croître. Il quadrupla sous Louis XIII et Louis XIV, et figura parmi les principales ressources du budget de France. C'est l'impôt sur lequel les financiers fixent constamment leurs regards les plus attentifs. Le cardinal de Richelieu, dans son *Testament politique*, nous dit que, « entre les divers surintendants de finances qui ont été de son temps, les plus entendus égalaient le seul impôt du sel sur les marais aux Indes du roi d'Espagne, et conservaient ce secret comme le vrai fondement du soulagement du peuple, de la réformation et de l'opulence de l'État. Et en effet, ajoute-t-il, on ne saurait estimer la décharge et le contentement qu'aurait le peuple s'il lui était permis d'user du sel comme du blé, chacun n'en prenant qu'autant qu'il en voudrait consommer. » Belles paroles; malheureusement le cardinal en est resté là et ne nous dit même pas quelles réformes il avait projetées.

En 1774, Necker estimait le revenu de la gabelle à 54 millions, et je crois qu'à la veille de la révolution, l'impôt s'élevait à près de 60 millions. Ce chiffre ne représente que le revenu net; car, par la manière dont il était perçu, l'impôt coûtait bien davantage. Un économiste du dernier siècle, a calculé que cet impôt dont le roi retirait 54 millions en coûtait plus de 100 au pays. Cette assertion nous étonne au premier abord, mais elle nous est donnée par un homme de très-grand mérite, quoique son nom soit oublié aujourd'hui, et d'ailleurs vous verrez s'il y a rien d'exagéré dans ses calculs.

Cet homme, que je citerai souvent dans cette étude sur les impôts de l'ancien régime, est le Trosne, avocat du roi au présidial d'Orléans, ami de Pothier et disciple des économistes. Il a publié deux volumes sur l'*administration provinciale*, dont Necker tira un grand secours quand il réorganisa cette administration; il a publié aussi un ouvrage fort curieux sur la *réforme de l'impôt*. Le Trosne était un des meilleurs esprits du dernier siècle, un de ceux qui voyaient le plus clair dans le mécanisme de l'impôt. Ajoutons qu'il n'était pas le moins du monde un révolutionnaire. Il était très-dévoué au roi, et, comme tous les économistes, partisan d'un gouvernement concentré. Quand il nous dit que l'impôt du sel coûtait plus de 100 millions, nous pouvons donc l'en croire; mais il ne nous est pas défendu d'étudier après lui et de nous assurer qu'il n'a pas mal vu.

L'impôt des gabelles était établi d'une façon étrange. A cet égard, la France était divisée en six États différents : les grandes gabelles, les petites gabelles, les gabelles de salines, ce qu'on appelait le *quart bouillon*, les pays rédimés et les provinces franches. Notez de plus que ces gabelles n'étaient pas réparties par grandes circonscriptions, sauf les grandes gabelles qui formaient un morceau assez compacte dans le centre de la France. J'ai calculé sur la carte des gabelles que Necker a publiée en 1785, qu'il y avait en France quelque chose comme vingt arrondissements représentant vingt diversités dans l'établissement du même impôt. Et encore je ne parle pas des diversités de détail qui existaient dans le même pays, dans le même arrondissement, et qui étaient telles qu'en Bretagne, sur les frontières de la Normandie, on payait le sel 3 francs les 100 livres, tandis qu'on les payait 30 sous au bord de la mer.

Les grandes gabelles embrassaient les provinces centrales, l'Ile-de-France, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Berri, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, la Normandie, le Perche. L'impôt y était fixé à la somme de 50 à 60 francs le *minot*, mesure qui, par le mauvais mesurage, ne donnait guère que 96 livres. Le prix d'une livre était donc de 12 à 13 sous. C'était du sel gris, bien entendu, car le sel blanc se faisait à la maison. Les personnes de mon âge peuvent se souvenir qu'autrefois, dans toute bonne cuisine, il y avait une espèce de petit vase de bois, pour égruger le sel et transformer le sel gris en sel blanc. Aujourd'hui le sel gris, — j'ai demandé des renseignements à ma cuisinière — se paye 5 sous le kilogramme. C'est cinq fois moins. Ajoutez à cette différence de prix la différence de valeur dans la monnaie, et vous pourrez juger combien cet impôt était lourd. On a calculé qu'un homme consomme 5 kilogrammes de sel par an; d'où il suit qu'aujourd'hui la dépense d'un ouvrier pour sa consommation de sel pendant une année, ne s'élève pas à la valeur d'une journée de travail dans la campagne, tandis que l'ouvrier d'autrefois, dans les pays de grande gabelle, payant la livre de sel 13 sous, consommait pour 6 fr. 50 de sel par

an, et ne gagnait pas plus de 10 sous par jour. L'impôt du sel lui représentait au moins douze ou treize journées de travail.

Ces droits énormes ne se payaient que dans les pays de grande gabelle, de sorte qu'un tiers de la population environ payait à lui seul les deux tiers de l'impôt.

Les petites gabelles, comprenaient la province dont Lyon est la métropole : Mâconnais, Bresse, Bugey, Forey, Dauphiné, Provence, Auvergne, Rouergue, Languedoc, Roussillon. Là les 100 livres se payaient entre 15, 30 et 57 francs. Puis venaient les gabelles de l'Est, où l'on avait trouvé des salines que le roi s'était adjugées. Les gabelles de salines comprenaient la Lorraine, les trois évêchés, l'Alsace, la Franche-Comté. Le prix des 100 livres de sel y variait de 12 francs en Alsace à 35 francs dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Venait ensuite la Basse-Normandie, qu'on appelait le pays du quart bouillon. Les populations dans la basse Normandie avaient eu de tout temps l'habitude de ramasser des sables sur lesquels l'eau déposait du sel. Il suffisait de faire bouillir cette eau pour avoir du sel. Là le sel ne valait que 13 francs. C'était un privilége particulier à cette province.

Ce qu'on appelait les provinces rédimées comprenait le Poitou, la Saintonge, le Limousin, la Marche, le Quercy, la Guyenne, le pays de Bigorre. Sous François Ier, ces provinces s'étaient révoltées à cause de l'impôt du sel, et cela se comprend ; l'impôt y paraissait d'autant plus lourd, que s'il y a un pays au monde où la fabrication du sel soit une industrie naturelle, c'est l'Ouest. On y trouve les plus beaux marais salants. Sous Louis XIV, on n'y estimait pas le prix de revient des 100 livres à plus de 4 sous. Ainsi, les fermiers achetaient 4 sous ce qu'ils revendaient jusqu'à 60 francs dans les pays de grande gabelle.

L'insurrection de ces provinces avait été réprimée; mais on leur avait accordé le rachat de l'impôt moyennant finances ; et le sel ne s'y vendait que de 6 à 10 livres.

Venaient enfin les provinces franches, la Bretagne, la Flandre, le Hainaut, l'Artois, le pays de Gex, le Comtat d'Avignon, le Béarn, la Navarre, et certains districts de l'Aunis et du Poitou, dans le voisinage des marais salants. Le prix du sel variait de 30 sous à 7 ou 8 francs.

En somme, vous voyez qu'en France on pouvait payer dans certaines provinces les 100 livres de sel 30 sous, tandis qu'à Paris on les payait 60 francs. La livre de sel, dans certaines provinces, valait à peine 2 liards, tandis que dans d'autres, elle valait 2, 4, 8 et 13 sous.

Avant de blâmer tant d'inégalités, il faut se rappeler comment la France s'était faite. Nos rois n'auraient pas mieux demandé que d'établir l'uniformité de l'impôt ; mais la France s'était formée par morceaux, par additions successives. Aujourd'hui quand il se fait une annexion, tout va facilement. Ce sont des pays qui ont fait déjà partie de la France au temps du premier empire qu'on y réunit de nouveau, de petites provinces qui viennent s'adjoindre à un grand État, et qui acceptent la condition commune. Au moyen âge, le premier soin de chaque province, en se soumettant à la couronne, etait de réserver ses droits. Elle disait : « Oui, je me réunirai à la France, mais on me laissera tous mes priviléges. » Par exemple, l'Alsace avait réservé son privilége de liberté religieuse, et Louis XIV se crut le droit de persécuter les protestants dans tout le royaume, excepté en Alsace.

A l'égard de l'impôt, toutes les provinces s'étaient réunies sous des conditions diverses. Il fallut la révolution pour faire table rase. Je crois pourtant que de bonnes mesures auraient pu conduire beaucoup plus tôt à l'unité.

Un article de première nécessité, comme le sel, ne peut valoir dans une province 2 liards la livre et 13 sous dans une autre, sans que la fraude ne s'établisse sur une grand échelle. Maintenant qu'on a des idées plus saines sur l'impôt, on sait qu'avec un droit de 20 pour 100 la contrebande est à craindre, et qu'un droit de 10 pour 100 l'anéantit. A 10 pour 100, le profit que peut faire le contrebandier ne compense pas la chance qu'il court de voir ses marchandises confisquées et d'être pris et mené en prison. A 20 pour 100 il y a prime; à 50 pour 100, bénéfice clair. Or, le droit sur le sel était de vingt-cinq fois la valeur de la marchandise. Il est bien difficile que la cupidité humaine résiste à un attrait pareil. Aussi dans toute la France, il s'était formé des populations de contrebandiers ou comme on disait de *faux saulniers*. Partout où il y avait des frontières intérieures, la contrebande s'établissait parce qu'il n'y avait pas d'industrie aussi lucrative que celle-là.

Voilà, par exemple, la province du Maine, où le sel se payait 50 francs, qui se trouvait appuyée d'un côté sur la Bretagne où le sel valait 30 francs, et d'un autre sur le pays de quart bouillon où le sel valait 13 francs. Il suffisait de passer la frontière normande et d'acheter 1 livre de sel qui ne valait pas 3 sous pour la revendre 10 sous. On gagnait ainsi sa journée, puisque la journée d'un manœuvre à cette époque était de 7 à 8 sous. C'est chose bien commode de passer une livre de sel, et si l'on faisait ce manége dix fois par jour, on gagnait dix fois sa journée. Je ne doute pas qu'aujourd'hui tous nos manouvriers n'aient une vertu inébranlable : pourtant je ne voudrais pas la mettre à une pareille épreuve.

Pour empêcher cette vaste contrebande le gouvernement n'avait trouvé d'autre moyen que de mettre partout des cordons de soldats et de gardes des gabelles qui interceptaient la communication des provinces entre elles. Ces commis de gabelle, que le peuple appelaient impertinemment des *gabelous*, et qui gardaient toutes les frontières intérieures, formaient une armée de dix-huit

à vingt mille hommes, qui n'allait pas à la guerre et n'était occupée qu'à poursuivre les contrebandiers. En face de cette armée des commis de gabelles, se trouvait l'armée des contrebandiers, toute une population qui n'avait d'autre industrie que la moins morale de toutes. Non-seulement une grande quantité de femmes et d'enfants y était employée, mais la contrebande se faisait les armes à la main; de bonne heure les lois françaises décident que les commis qui tueront un contrebandier armé ne seront pas poursuivis. Il y avait donc des luttes, des batailles et une fraude perpétuelle.

Comme il était impossible d'empêcher la contrebande par la force, on chercha des voies détournées. Colbert se dit : Le sel est un objet de première nécessité; ce n'est pas un objet de luxe; on mange du sel pour accommoder son dîner, mais personne ne s'amuse à manger du sel comme on mange du sucre. Donc, si l'on trouvait une manière de fournir à chaque Français la quantité de sel qu'il peut consommer, il n'achèterait pas du sel de contrebande qui ne lui servirait de rien. Et Colbert imagina un système qui forçait chacun à faire ce qu'on appelait son « devoir de gabelle, » c'est-à-dire à venir prendre des mains de l'État la quantité de sel qu'il consommerait dans son année. Pour cela on établit dans les pays de grandes gabelles des dépôts, ou greniers à sel, avec des grenetiers, contrôleurs et mesureurs à chaque grenier. Chaque chef de famille devait aller deux fois par an prendre la quantité de sel que la loi jugeait nécessaire à sa consommation. Au reste, l'évaluation était assez modérée. Elle était fixée, je crois, à 7 livres par an. La science moderne estime à un taux plus élevé la consommation individuelle. 7 livres de sel, c'était peut-être suffisant pour un bourgeois; c'est une chose qu'on a remarquée depuis longtemps, que le pauvre consomme beaucoup plus de sel que le riche. Le sel que chacun venait chercher deux fois par an lui était remis dans des enveloppes timbrées, à peu près comme aujourd'hui le tabac.

Aux frontières (je parle des frontières intérieures), où l'on avait toujours à craindre que les fraudeurs n'importassent le sel d'un pays dans un autre, on avait imaginé de faire de l'impôt du sel une sorte d'impôt direct. On l'apportait chez vous, et le sel se répartissait comme la taille. Le fermier venait dans chaque paroisse, on lui remettait la liste de tous les contribuables, et l'énumération de chaque famille, chaque tête de femme et d'enfant était comptée. Puis les collecteurs de la taille venaient vous apporter en quatre termes égaux votre sel que vous payiez comptant. Si le contribuable ne payait pas, le collecteur était responsable, comme nous l'avons vu pour la taille; si le collecteur ne payait, pas le fermier choisissait les plus riches personnes du village, qui devaient payer pour les autres. Les citoyens avaient donc ce grand avantage de n'avoir pas besoin de se déranger pour payer leur sel, et d'être sûrs de ne pas être poursuivis pour défaut de payement puisqu'il leur était livré donnant donnant. Il est vrai que c'était là un double avantage dont beaucoup de gens se seraient passés volontiers.

Mais ce gouvernement paternel, qui vous apportait l'impôt à domicile se dit bientôt que ces 7 livres de sel destinés à la consommation individuelle pouvaient bien ne pas suffire, qu'il y avait d'autres usages qui exigeaient une consommation plus grande, et une ordonnance décida que ces 7 livres seraient réservées expressément à la consommation domestique *pour pôt et salière,* suivant l'expression légale. Exployer le sel à d'autres usages était un délit. C'était un vol fait à l'État, que de se servir du sel qu'on avait payé, si l'on en faisait une salaison. On avait organisé des visites domiciliaires. Ni rang ni noblesse, ne pouvait empêcher un commis des gabelles d'entrer chez vous pour voir à quel usage vous faisiez servir votre sel. Ainsi des paysans avaient un porc à saler, saler un porc avec du sel à 13 sous c'est bien cher. Ces pauvres gens disaient : nous en mettrons moins dans notre soupe, et avec le sel que nous économiserons, nous accommoderons notre porc. C'était un délit énorme. Si le capitaine des gabelles vous surprenait *flagrante delicto*, comme on disait alors, il y avait confiscation du porc et amende de 300 livres, de façon que le paysan qui n'était pas assez riche pour saler son porc était réduit à le vendre à vil prix.

Ce n'est pas tout : après qu'on eût établi qu'il y avait un sel véritable, celui que vendait le fermier, on déclara que le sel qui ne provenait pas des gabelles était un *faux sel.* Mais comment le reconnaître? Quand le sel avait été extrait du papier timbré qui l'enveloppait, il semble qu'il devait être assez difficile de découvrir son origine. On y parvint cependant. Toutes les fois qu'il y a monopole on est mal servi; en conséquence les experts qui venaient goûter le sel et décider si celui que vous avez chez vous était du sel des gabelles ou du sel de fraude, reconnaissaient à sa mauvaise qualité le sel que le fermier général avait livré. Et l'on était très-sévèrement puni quand on servait de ce faux sel, qui était le bon.

Notez que ce sel vous pouviez l'avoir payé, ne pas le tenir de la contrebande. Vous pouviez avoir acheté du poisson salé, de la morue, par exemple, avoir fait évaporer l'eau et retiré une petite quantité de sel. C'était un faux sel que vous aviez là. Vous aviez, il est vrai, payé le sel et le poisson, mais vous n'aviez pas le droit de vous servir de ce sel là. Voici à ce sujet ce que nous raconte Le Trosne.

« Je puis citer deux sœurs qui demeuraient à une lieue d'une ville où le grenier n'ouvre que le samedi. Leur provision de sel étant finie, pour passer trois ou quatre jours jusqu'au samedi, elles firent bouillir un reste de saumure, dont elles tirèrent 4 onces de sel. Visite et procès-verbal des commis. A force d'amis et de protections, il ne leur en a coûté que 48 livres. »

Vous le voyez : Ces pauvres femmes avaient été condamnées à 48 livres d'amende, pour un sel qu'elles avaient bel et bien acheté.

Toutes sortes de précautions étaient prises pour que

le citoyen ne pût se servir du sel qu'il obtenait ainsi. Ordre de jeter à l'eau comme immonde tout sel qui aurait servi à la saumure. « Mais, disait avec raison e Trosne, a-t-on jamais jeté une marchandise qui vaut 12 sous la livre? » Ce n'était pas un moindre crime de se servir du sel qu'on pouvait trouver au fond d'un pot de beurre salé.

Mais ce qui avait éveillé surtout la prudence de Colbert, c'est le mauvais usage qu'on pouvait faire du poisson salé. L'ordonnance de 1680 contient à ce sujet toute une série de règlements; après les avoir lus, on se demandait comment il se trouvait encore des gens assez maudits du ciel, ou assez hardis pour être pêcheurs et faire le commerce du poisson à cette époque. Quiconque se livrait alors à une industrie aussi honnête se trouvait par cela même sous la main de la police la plus odieuse et la plus intolérable. Allait-on à l'étranger chercher du poisson salé, il fallait payer au fermier le droit de rachat, pour le transporter à l'intérieur. Le poisson que salait le pêcheur ne devait pas être trop salé. C'était un délit de mettre plus d'une demi-livre de sel dans le ventre d'un maquereau. Les commis devaient s'assurer qu'il n'en contenait pas davantage. Puis le maquereau était encaqué; le commis scellait le baril, mais il était défendu de le faire circuler sans un congé des commis sur la déclaration signée du vendeur et de deux témoins, ou, si le pêcheur ne savait signer, par un notaire assisté de deux témoins. Ainsi le porte l'ordonnance. Le commis remettait alors au pêcheur le congé, lequel congé suivait la vente du baril et devait être rapporté au commis. Comme dit Le Trosne, « voilà des maquereaux qui peuvent se flatter de ne voyager qu'en bonne règle ».

Il y a beaucoup d'autres réglements aussi ridicules que celui-là. Ainsi la punition du paysan qui va prendre de l'eau à la mer est de 1000 livres d'amende, et ce règlement est tellement absurde que soixante ans plus tard on réduisait l'amende à 20 livres.

Les jambons de Bayonne sont salés; aussi ne pouvaient-ils voyager qu'avec un passeport constatant qu'ils avaient payé l'impôt. Mais les moutons qui vont paître au bord de la mer ont une chair légèrement salée. Ces brigands de moutons se salaient sans payer l'impôt; c'est pourquoi défense est faite de mener des moutons au bord de la mer sous peine de confiscation de chaque mouton et de 300 livres d'amende. Il semblerait que le génie de l'absurdité ait inspiré le gouvernement.

En même temps on déclare que le sel ne peut se fabriquer partout, quoique le sel soit un de ces dons merveilleux que la Providence a faits à la France. Lorsque vous êtes au Nord, il n'y a pas assez de soleil pour cristalliser le sel; lorsque vous allez au midi, passé le soixante-deuxième degré, le sel sale trop. Il n'y a pour ainsi dire que la France, avec certaines parties de l'Italie, le Portugal et la Sicile, qui soient placées dans de bonnes conditions pour faire du sel à marchand. On le savait et l'on s'arrangeait pour que cette industrie fût détruite. La richesse du pays eût ruiné le fisc. Il est vrai qu'à la même époque on faisait arracher la vigne sous prétexte que les vignobles nuisaient à la production du blé.

Voilà où allait un gouvernement paternel qui veut substituer son action à celle des citoyens.

Mais je n'ai parlé que de ce qui était ridicule, il faut arriver à ce qui était odieux.

Toutes les fois qu'une loi fait violence à la nature des choses, et assurément rien n'est plus naturel que de consommer du sel, on en vient, pour exécuter la loi, à écraser les gens. De même que sous la révolution, on prononçait la peine de mort contre ceux qui ne vendaient pas leurs grains, on prononçait de la même façon sous l'ancien régime la prison, la marque et enfin la mort contre les fraudeurs qui s'étaient laissés séduire par la perspective des beaux bénéfices qu'offrait la contrebande du sel à l'intérieur.

L'amende était de 300, 400 et même 1000 livres. Le juge ne pouvait la diminuer. Il était responsable. Et comme la plupart du temps le condamné ne pouvait payer une si forte amende, on avait pris l'habitude abominable de transformer l'amende en galères. On distinguait les fraudeurs des gabelles de ceux qui étaient aux galères pour crime véritable : on marquait les uns et non les autres. Il y avait donc aux galères des gens tellement innocents que le roi décida que s'ils obtenaient leur grâce, ils n'avaient pas besoin de lettres de rémission. Quant aux femmes, les peines édictées contre elles étaient la prison et le bannissement, et pour elles le bannissement se commuait en prison perpétuelle. Il y avait aussi un nombre énorme d'enfants arrêtés. On a calculé qu'à la veille de la révolution, six à sept mille personnes étaient arrêtées annuellement pour contrebande du sel, et que, sur ce nombre, trois cents environ étaient envoyées aux galères. Il y avait aux galères une quantité considérable de gens qu'aujourd'hui nous pouvons à peine considérer comme des fraudeurs.

Il faut bien le dire, ces monstrueuses pénalités demeuraient impuissantes. Enfin, à bout de violences, le gouvernement, vers la fin du règne de Louis XIV, conçut une idée des plus étranges. Je ne connais pas de chose plus curieuse dans notre ancienne monarchie que ce qui se passa alors, et qui puisse mieux vous faire comprendre ce qu'était l'ancien régime. Le gouvernement eut recours à la religion pour empêcher la fraude. Cette idée ne pouvait venir que dans un temps où l'on croyait que l'État et la religion étaient nés pour se servir mutuellement, et où c'était une idée courante que l'État devait forcer les gens à croire, et la religion forcer les gens à payer l'impôt. Voici la lettre que M. de Chamillant, contrôleur général des finances, adressa à tous les évêques du royaume :

« Monsieur, l'usage de frauder *les droits du roy*, particulièrement pour ce qui regarde la gabelle, s'est tellement indroduit depuis quelque temps dans le royaume, qu'il n'est pas possible de croire que les curés et les confesseurs fassent leur devoir, lorsque ceux qui font ce

commerce se présentent à la confession. Autrement, ils les obligeraient à la restitution, puisque c'est un vol fait à Sa Majesté que de lui dérober des droits légitimement acquis et établis par la puissance que Dieu a donnée aux souverains sur leurs sujets, qui ne s'en servent que pour maintenir la religion et la police dans leurs Etats. — Je ne doute point que ces vérités ne vous soient connues comme à moi, et Sa Majesté est persuadée, qu'étant informé des abus qui se commettent, vous donnerez ordre aux curés de votre diocèse d'instruire les peuples dans leurs exhortations et prédications des obligations dans lesquelles ils sont de restituer tous les profits illégitimes qu'ils pourraient avoir faits sur Sa Majesté en fraudant ses droits.

» Il n'est pas moins nécessaire que vous fassiez entendre aux confesseurs qu'ils *doivent interroger* ceux qui se présenteront au sacrement de Pénitence de la manière dont ils se sont conduits à cet égard. Que s'il en trouve quelques-uns qui aient fait des profits illégitimes par cette voie, vous les engagiez à se déterminer à la restitution. Je suis, etc. »

Le roi dit donc aux évêques : Vous chargerez vos curés de demander à tous ceux qui viendront se confesser : Avez-vous fraudé les droits du roi? avez-vous fraudé les gabelles? « Cette lettre, disait en 1769 un commentateur du *droit public* de l'abbé Fleury, n'est pas moins » nécessaire aujourd'hui qu'elle l'était alors, et d'ailleurs » elle contient des principes de droit public qu'on ne » peut trop inculquer au peuple. » Ce droit nouveau, on n'a, fort heureusement, point réussi à l'inculquer. Et c'est, en effet, tout ce qu'on peut imaginer de plus sacrilége que de transformer les curés en soutiens du percepteur d'impôt. Le devoir du prêtre est de demander à chacun d'examiner sa conscience, et non pas de devenir un suppôt du fisc. Ce n'est pas là son rôle. Plus le clergé sera le serviteur de Dieu, et de Dieu seul, plus il sera justement respecté.

Ce qui ajoutait encore au détestable caractère de cet impôt, c'est d'une part, le privilége du *franc-salé*, et, d'autre part, la mode de perception. Le roi concédait à beaucoup de personnes ce qu'on appelait le franc-salé, c'est-à-dire le droit d'avoir le sel en franchise. Cette franchise n'était pas absolue. Elle n'était pas la même pour tous. Elle abaissait le prix du sel pour certaines personnes à 10 francs les 100 livres, pour d'autres à 2 francs 50 centimes. Ce privilége avait été donné notamment à tous les magistrats de la cour des aides, et ce n'était pas la chose la moins étrange de voir le président de la cour des aides condamner les malheureux fraudeurs qui n'avaient pas voulu payer 50 francs ce qu'il payait, lui, 50 sous.

Ce privilége, qui rejetait le fardeau sur les pauvres, n'était pas facile à supprimer parce que ceux qui en jouissaient l'avaient acheté. Ce n'était pas un simple cadeau que la royauté avait fait à des sujets dévoués. Nos rois excellaient surtout en finances, à manger leur blé en herbe. On mangeait d'avance le capital de l'impôt. On créait des charges de police, d'administration, de justice, et l'on attribuait à ces charges le franc-salé. Or, un chef de famille donnait 1000 francs de plus d'un office à la condition d'avoir le franc-salé et c'est ainsi que ce privilége se multipliait.

Enfin l'impôt était donné à ferme. Aujourd'hui nous sommes sortis de ce détestable système de perception ; nous avons compris quels sont les devoirs de la puissance publique. Elle ne peut pas donner à un particulier le droit de spéculer sur l'impôt. A cette époque on transportait au fermier la puissance publique. C'était le fermier qui poursuivait; c'était lui qui profitait de l'amende et qui avait intérêt à multiplier les délits. Plus tard, à propos des *aides*, je vous montrerai combien ce système était abominable, car ce qui fait la perfection de la justice, c'est son désintéressement.

Le fermier avait tout intérêt à multiplier les poursuites, puisque chaque poursuite lui produisait de l'argent.

Tel était l'impôt du sel : Nous avons vu que le cardinal de Richelieu avait pensé qu'un des plus grands bienfaits dont on pût gratifier la France, était une répartition de l'impôt du sel faite de façon que chacun pût user de son sel, comme de son blé ! Ce projet, annoncé en 1639, n'était pas encore réalisé en 1784, et Necker, au milieu des inquiétudes que causait la guerre d'Amérique, était obligé d'ajourner une réforme dont il indiqua cependant les principaux traits. Il aurait voulu que le sel ne coûtât par toute la France que 5 à 6 sous la livre, et 25 à 30 francs le minot ou les 100 livres. Ce droit unique était possible peut-être au temps de Necker, mais il ne l'était pas encore à l'époque de Louis XIV.

Quelque temps avant 1789, le comte de Provence qui fut depuis Louis XVIII, homme d'esprit, mais qui n'a jamais été renommé pour la bonté de son cœur, s'éleva dans les bureaux de l'assemblée des notables contre les gabelles, disant qu'il n'y avait pas de bon citoyen qui ne fût disposé, même au prix de son sang, à contribuer à l'abolition d'un pareil régime. L'assemblée des notables vota donc l'abolition de l'impôt des gabelles. Il ne fut cependant supprimé que par l'assemblée constituante.

L'assemblée constituante ne voulut pas d'abord l'abolir complétement. Elle essaya d'une transaction. Il fut stipulé que l'amende ne pouvait jamais entraîner de peine corporelle ni mener un homme aux galères. On fit sortir des galères tous les contrebandiers, les faux saulniers, les braconniers. Malgré ces adoucissements, il y eut une espèce d'insurrection devant laquelle la Constituante plia, et l'impôt du sel disparut.

Cet impôt fut rétabli par le Consulat au moment d'une guerre avec l'Angleterre, à une époque où il fallait trouver de l'argent. Mais, établi d'une manière uniforme, il n'eut pas le caractère odieux des gabelles.

Comme vous voyez, l'histoire de l'impôt n'est pas dénuée d'intérêt; elle nous fait connaître bien des choses que nous ne trouvons pas dans les histoires de France ordinaires. L'histoire de France, surtout sous Louis XIV, est une belle tapisserie, mais elle a son envers qu'on ne regarde jamais. Il est utile cependant de savoir à quel prix le roi pouvait faire ces guerres brillantes, élever ces somptueux bâtiments, et de quelles souffrances le peuple payait toutes ces splendeurs.

L'histoire, ainsi envisagée, pourrait bien renverser nos enthousiasmes traditionnels. Je ne veux rien ôter à l'admiration qu'on peut avoir pour Louis XIV; il avait certainement de grandes qualités de roi, mais je voudrais bien qu'on nous fît ainsi l'histoire de ceux qui, comme Le Trosne, comme Quesnay, comme le marquis de Mirabeau, le père du grand orateur, ont eu le courage de plaider devant le pays la cause du peuple, d'attaquer l'impôt des gabelles, de flétrir ces procédés odieux, cette législation plus que barbare. Je voudrais qu'on nous fît l'histoire de ces hommes qui ont été traités à leur époque de novateurs, d'utopistes qui n'entendaient rien à l'art du financier, et que la postérité a oubliés avec cette ingratitude habituelle pour ceux qui nous ont fait du bien. Les peuples ne sont pas plus reconnaissants pour leurs vrais amis, que les enfants ne le sont trop souvent pour leurs pères. Il a fallu la fantaisie bizarre d'un professeur du collége de France pour évoquer le souvenir de ces hommes de bien qui ont réclamé et préparé la suppression des gabelles. Et cependant, comme dit Franklin, qui saurait dire ce qu'une mauvaise institution peut tuer de gens qui ne sont pas encore nés? Combien d'entre nous doivent l'existence au bien-être que ces prétendus rêveurs nous ont conquis? Qui saurait dire ce que les générations futures devront de richesses à ces bienfaiteurs qu'elles ne connaissent plus? Eh bien! ces hommes c'est notre devoir de les mettre en lumière, et non-seulement d'honorer ceux qui ont combattu le despotisme en face, mais ceux aussi qui ont servi la liberté d'une autre façon non moins efficace, en rognant les ongles de la fiscalité.

XII.

LES IMPÔTS INDIRECTS. — LES AIDES ET LES TRAITES.

Nous étudierons aujourd'hui le droit d'*aides*, c'est-à-dire l'impôt sur les boissons.

De très-bonne heure on a pensé à établir des impôts indirects. Il a fallu fournir aux dépenses de l'État; on s'est avisé, après avoir imposé la terre, de demander un concours d'argent à d'autres objets; et, parmi ceux qui paraissent imposables, le premier qui s'offre à l'esprit, c'est le vin. Il faut toujours imposer un objet de très-grande consommation si l'on veut que l'impôt soit productif; c'est pourquoi le vin, le blé, ont été, dès le principe, pris pour matière à impôts. Quand un gouvernement impose le luxe; il diminue la consommation, car on peut se passer de luxe, mais personne ne peut se passer de manger ni de boire et par conséquent se soustraire à l'impôt qui pèse sur ces denrées. L'impôt sur le vin, sur le pain, est donc une source de revenus considérables.

On imposa le vin de bonne heure; plus tard s'y ajoutèrent plusieurs impôts particuliers sur les savons, les huiles, les cuirs, les fers, les papiers; tout cela formait l'impôt indirect connu sous le nom de droit d'*aides*.

Quand nos rois mettaient des impôts, ils agissaient toujours comme des prodigues; pour subvenir aux besoins du premier moment, ils grevaient l'avenir. On traitait avec les provinces, on vendait à celle-ci le capital de l'impôt, à celle-là le revenu; en fait d'impôts, comme en fait d'administration, la France était une véritable mosaïque. Ce fut Colbert qui, après Richelieu, essaya de mettre quelque unité dans cette diversité infinie. Il est remarquable que sous le règne de Louis XIV on fit une codification administrative, commerciale et civile. En 1667, on codifia la procédure civile; en 1670, la procédure criminelle; en 1673, le droit commercial; en 1681, le droit maritime; en 1680, le droit des gabelles et des aides. Les historiens laissent de côté ces détails peu agréables; c'est là cependant qu'on trouve le gouvernement de la France; c'est là qu'il faut se donner la peine de le chercher.

Lorsque Colbert voulut établir l'unité des impôts sur le vin, il lui fallut compter avec les priviléges des provinces et celui des personnes; c'est ce qui fait que cette unité nous semble encore d'une très-grande variété. C'était cependant ce qu'on pouvait faire de mieux à cette époque, et, il faut le dire, la diversité du droit était un moins grand mal que le mode de perception, dont les abus laissèrent Colbert indifférent. C'est aux économistes que nous devons l'adoucissement de l'impôt, par sa meilleure assiette et sa meilleure répartition.

Il y avait, disons-nous, une assez grande diversité dans la perception de l'impôt. D'abord les nobles, les ecclésiastiques, les officiers du roi, les commensaux du roi, ne payaient point de droit pour le vin de leur cru vendu en gros; on donnait d'autres priviléges aux communautés religieuses, à la bourgeoisie de Paris que l'on considérait comme une petite noblesse. A Paris, une pièce de vin payait 12 francs de droit quand elle appartenait à une communauté religieuse; cette même pièce payait 36 francs quand elle était destinée à un bourgeois, et 48 francs quand c'était un marchand qui l'achetait; en d'autres termes, l'impôt était en raison inverse de la fortune. La communauté richement dotée payait son vin bon marché, le bourgeois de Paris qui avait femme et enfants payait un peu plus cher; le marchand, qui avait moins d'aisance que le rentier, payait plus cher encore; enfin l'ouvrier qui travaillait pour vivre et qui prenait son vin au détail payait quatre fois plus cher que la communauté religieuse et plus du quart en sus du bourgeois de Paris. C'était le contraire du bon sens.

Quant aux provinces, il y avait des priviléges locaux. Un certain nombre de provinces répartissaient elles-mêmes la perception des impôts. En payant au roi une somme fixe, elles parvenaient à se tenir en dehors de la ferme; elles étaient *abonnées*. C'était la Bretagne, la Bourgogne, la Provence, le Languedoc et l'Artois. Dans un moment où le roi avait besoin d'argent, ce qui arrivait souvent, elles avaient profité de l'embarras du roi pour lui offrir le capital de l'impôt. Cela plaisait fort au

gouvernement. Pour un impôt de 2 millions, il disait à une province : Donnez-moi 40 millions une fois pour toutes et nous ne vous demanderons plus rien. Mais qu'arrivait-il? c'est que les dépenses se succédaient et que plus tard on réclamait l'impôt. Alors même qu'on respectait la foi donnée, ces traites avaient l'inconvénient de troubler la production et le commerce. Sans doute les provinces qui avaient traité pouvaient répondre : J'ai payé le capital de l'impôt; mais peu à peu ce capital s'amortissait; puis on oublie volontiers ce que les pères ont payé. Il en résultait que, dans ces provinces qui ne payaient pas l'impôt du vin, les vignerons pouvaient vendre le vin meilleur marché qu'ailleurs. Cette exemption pouvait paraître juste; mais une égalité provenant d'une meilleure distribution de l'impôt eût valu beaucoup mieux.

Dans les provinces *non abonnées*, il y avait des droits multipliés et Le Trosne, dans sa *Réforme de l'impôt* qui est une critique très-judicieuse de l'ancien régime, a pris la peine de les compter. Il signale vingt-cinq droits locaux et vingt-cinq droits généraux : de façon, dit-il, que le vin ne peut faire un pas sans que le droit de perception ne le suive.

Tous ces droits nécessitaient de nombreux règlements; on en fait beaucoup dans la France moderne ; on en faisait encore plus dans l'ancienne. Lefebvre de Ballande, qui publia en 1770 un traité sur le droit d'aides, dit qu'il avait été obligé de consulter neuf ou dix mille règlements. Un voiturier, un vigneron ne pouvait pas connaître dix mille règlements; il en résultait des contraventions, et, comme le dit Le Trosne, c'était là que le fermier général trouvait sa principale source de bénéfices. Il avait tout intérêt à vous prendre; on transigeait, mais il fallait donner de l'argent; c'était un supplément d'impôt qui profitait au fermier général.

Voici une histoire que raconte Le Trosne: « Un voiturier conduisait deux charrettes de papier. D'après la déclaration, l'une devait contenir vingt-sept rames de papier qui étaient passibles d'un droit de 3 francs, l'autre trente-trois rames ayant à payer 5 francs. Il se trouva qu'il y avait trente rames dans chaque voiture. On dit au voiturier : Vous n'avez déclaré pour une voiture que vingt-sept rames : elle en contient trente ; donc la déclaration est fausse, nous confisquons les trente rames. Vous avez déclaré pour une autre voiture trente-trois rames devant payer 5 francs; elle n'en contient que trente; tant pis pour vous; votre déclaration est considérée comme véritable. Voilà comment on faisait justice, dans ce temps-là.

Le droit d'aides était aussi odieux que la gabelle. Au moment de la Révolution, on insista autant pour l'abolition de l'un et de l'autre. La Constituante eut la faiblesse d'abolir l'impôt sans avoir le moyen de le remplacer, ce qui l'obligea à créer le papier-monnaie. En 1804, ces droits furent rétablis sous le nom de *droits réunis*. En 1815, lorsque les Bourbons rentrèrent dans Paris, on criait : A bas la conscription! A bas les droits réunis! et le comte d'Artois promit l'abolition de ces deux lourdes charges : en effet, la conscription et les droits réunis furent abolis; mais on établit le recrutement et les droits indirects, qui sont absolument la même chose. En temps de révolution, on change la pièce et les acteurs, mais jamais le prix des places, à moins qu'il ne soit augmenté.

Comment était organisé le droit d'aides, et comment peut-on, sans se perdre dans les détails, le ramener à certains principes, ou du moins, à certains usages; car il ne faut pas parler de principes en fait d'impôt. On peut ramener tous ces droits à quatre chefs principaux. Le droit d'inventaire ou de *gros manquant*, le droit de circulation ou de vente en gros, le droit d'octroi à l'entrée des villes, le droit de détail sur le marchand qui vend aux consommateurs.

De ces quatre droits il y en a encore trois qui subsistent aujourd'hui. On a fait disparaître le premier, le droit d'inventaire. C'était le droit pour les commis de venir s'installer chez le propriétaire, pour inventorier et vérifier la récolte. Une fois que les commis avaient dressé l'inventaire, il se trouvait que le vigneron était l'associé du fisc; on faisait la part de consommation pour le propriétaire : l'excédant, qu'on le consommât ou le vendît, devait le droit, et tout ce qui n'était pas déclaré était confisqué. Ainsi il fallait que le propriétaire payât le droit pour boire son vin à sa propre table et qu'il comptât avec le fisc. Vous devez comprendre combien ce régime était insupportable; le propriétaire n'était plus maître chez lui : aussi le droit d'inventaire n'a-t-il pas été rétabli après la Révolution.

Venait ensuite le droit de circulation. Aujourd'hui on l'a simplifié, facilité ; mais c'est toujours le même système. Il faut prendre un congé pour déplacer une pièce de vin; le voiturier doit être accompagné d'un papier, et il lui faut, pour traverser une ville, un passe-debout, espèce de passe-port qui accompagne le vin comme une personne suspecte. Dans l'ancien régime, on n'avait pas affaire à des commis de l'État, mais à des agents choisis par les fermiers généraux; il en résultait des souffrances considérables. Il fallait souvent perdre une demi-journée pour obtenir un congé. Il y avait des routes fixées; on ne pouvait pas s'éloigner de telle ou telle direction, et, quand on vous trouvait dans une route fausse et oblique (c'était la phrase consacrée), on confisquait votre vin ; c'étaient des gênes perpétuelles et inutiles.

Il semble que nos pères n'avaient pas deux idées qui nous sont familières. La première c'est que l'impôt a une limite naturelle et qu'il se détruit lui-même quand on le pousse trop loin. Dès que l'impôt enchérit trop la marchandise, la consommation s'arrête. Si à cause du prix élevé le consommateur ne peut plus boire du vin, il boira de l'eau, il veut bien qu'on le chatouille, mais non pas qu'on l'écorche. La deuxième idée, c'est que le temps vaut quelque chose; les Anglais disent avec raison que le temps c'est de l'argent : en effet, le temps est le premier

élément du travail. Mais nos pères, en un siècle où la journée était de peu de valeur, trouvaient tout naturel qu'on éloignât le voiturier, qu'on dérangeât les citoyens de leurs affaires. Ils ressemblaient aux Siciliens. Lorsqu'il y a vingt ans on établit un bateau à vapeur qui faisait en deux ou trois heures le trajet du détroit de Messine, tandis qu'autrefois on y mettait une journée, les Siciliens demandèrent : Combien payera-t-on ? On leur répondit : « Pas plus cher. » — C'est indigne ! s'écrièrent-ils. Comment ? Vous nous promeniez autrefois toute une journée en mer, et, pour trois heures seulement, vous nous prenez le même prix ! » Nos pères raisonnaient à peu près de la même façon ; pour eux le temps n'avait aucun prix.

Après le droit de circulation venaient les droits d'octroi. De tout temps les villes ont eu des dépenses particulières et ont imposé la consommation pour trouver l'argent dont elles avaient besoin. Quoique cet usage remonte à une haute antiquité, je ne l'en crois pas meilleur. Mais voici un fait qui vous donnera une idée singulière de l'administration de nos rois. En 1663, Louis XIV pensa qu'il était commode de prendre l'octroi de toutes les villes ; naturellement les municipalités se plaignirent : comment suffiraient-elles à leurs dépenses ? Cela fut résolu avec une grande simplicité. Il suffira, dit-on, de doubler les droits d'octroi ; il y aura ainsi la part du roi, et celle de la ville ne sera pas diminuée. C'est ainsi que les octrois furent doublés.

A Paris, les droits d'octroi étaient considérables. Une pièce de vin, un muid, payait 47 livres. Si l'on tient compte de la valeur de l'argent, le droit était bien plus pesant qu'aujourd'hui ; je ne veux pas dire pour cela qu'il soit léger maintenant, mais il faut avouer que nos pères étaient plus imposés que nous.

Venait ensuite le droit de détail, qui était à Paris de 15 livres 6 sous, si l'on vendait à *huis coupé* et *pot renversé ;* on vendait aussi le vin *la fenêtre s'ouvrant*, en vous passant par la fenêtre le vin dont vous aviez besoin. Un bouchon de paille ou une branche d'arbre indiquait au consommateur qu'on vendait là du vin *à dépoteyer*, comme on dit encore en Normandie. Le débitant qui vendait assiette sur table payait 8 livres 2 sous, qui, ajoutés aux 46 livres de droit d'octroi, rendaient l'impôt fort lourd. Aussi voit-on que, sous l'ancien régime, les marchands de vin étaient déjà de l'opposition ; ce n'était pas précisément les libertés publiques qu'ils réclamaient. Les meneurs du temps de la Fronde, lorsque Mazarin fut chassé, étaient presque tous des marchands de vin.

En 1830, on a supprimé le droit de vente au détail ; aujourd'hui on l'a remplacé, presque partout, par le droit d'abonnement. Le droit de vente au détail entraînait l'*exercice :* le commis jaugeait la pièce de vin et vérifiait la quantité vendue. Quelquefois le marchand de vin plaçait une pièce à côté de celle qui était en perce, et avait soin de remplacer au fur et à mesure ce qui avait été vendu, de sorte que le commis s'étonnait de la lenteur avec laquelle le vin se débitait. Mais à cette ruse il y avait des risques ; à chaque instant on pouvait être surpris, et partout maintenant les marchands de vin traitent par abonnement.

Vous voyez combien l'impôt était gênant et mal établi. C'est une pensée constante chez nos anciens financiers, que pour 1 écu qui arrivait dans le trésor du roi il en avait été payé 10 par le peuple. Aujourd'hui, pour 10 écus tombant dans les caisses du trésor, le contribuable en aura payé 11 ou 11 et demi ; vous voyez la différence. Ainsi, pour 100 écus le peuple en payait 1000, aujourd'hui il n'en paye que 115 ; par conséquent l'impôt produit beaucoup plus pour l'État, quoique le peuple souffre moins ; ce qui rendait 60 millions sous l'ancien régime en rendrait aujourd'hui 160.

A côté de l'impôt sur le vin il faut mentionner l'impôt du tabac. Cet impôt ne jouait pas dans les recettes un aussi grand rôle qu'aujourd'hui, mais il était déjà assez important.

D'abord, le tabac avait eu cette grande fortune d'attirer les foudres du Vatican. Les fumeurs avaient été excommuniés par deux papes, Urbain VIII et Innocent XII, et les dames, j'en suis sûr, approuvent cette excommunication, qui pourtant ne réussit pas. Or, quand un vice ne peut pas être arraché d'un pays, il se trouve toujours des financiers qui se demandent s'il n'y aurait pas moyen d'en tirer de l'argent. Ainsi pour les loteries. Il y a quarante ans, on disait que la loterie était un grand malheur pour le pays, mais on ajoutait que si elle était supprimée en France, les joueurs iraient ailleurs se livrer à leur passion, et qu'il valait mieux, en conséquence, en tirer de l'argent que l'interdire. C'est ce qu'on fit pour le tabac. Ce fut Richelieu qui, en 1629, établit un droit sur le tabac ; en 1674 Colbert en fit un monopole qui fut vendu à un traitant pour une somme annuelle de 500 000 livres. On ne fumait pas beaucoup alors. A la mort de Louis XIV, cet impôt ne rapportait que 2 millions ; mais l'augmentation fut très-rapide sous la Régence. Vous n'avez jamais vu de marquis ou de financiers sur le théâtre sans une tabatière. Se rougir le nez de tabac d'Espagne était alors la marque du bon genre, comme aujourd'hui de fumer. On n'était gentilhomme qu'avec le nez barbouillé, et cette mode fit augmenter la consommation du tabac. A la veille de la Révolution, en 1784, cet impôt rendait 30 millions, dont la douzième partie était payée par les fumeurs et le reste par les porteurs de tabatières.

Une partie de la France était exempte de l'impôt sur le tabac : c'était la Flandre, le Hainaut, l'Alsace, la Franche-Comté, le pays de Gex et Bayonne. Aujourd'hui le tabac rapporte plus de 150 millions, et si cela continue nous arriverons à équilibrer le budget rien qu'en fumant des cigares.

L'impôt du tabac ne donnait pas lieu alors à plus de

plaintes qu'aujourd'hui. De toutes les habitudes, celle du tabac est la moins nécessaire. Sans tabac l'on peut vivre, et j'ajoute que c'est la denrée dont le monopole offre le moins d'abus. Le tabac est très-bien fabriqué en France; quand on va à l'étranger, on voit combien les tabacs français y sont estimés; les Anglais, qui ont la faculté d'acheter leur tabac où ils veulent, en font beaucoup de cas.

Après les impôts sur le vin et le tabac, passons aux *traites*, en d'autres termes, aux douanes. L'idée d'imposer les marchandises venant du dehors a existé de toute antiquité. Les Romains avaient leur *porteria*, la France aussi avait ses droits de douane sous le nom de *traites*. Le mot *douane* (*aduana*) est espagnol; du moins il vient de l'Espagne; il est, je crois, d'origine arabe. On appelait *traite* ce qu'on tirait du dehors, et le mot est assez juste.

Le premier droit de traite fut établi sous Philippe le Bel, qui lui donna pour motif la protection du travail national. Les tisserands se plaignaient qu'on faisait sortir les laines de France; pour un financier comme Philippe le Bel, l'occasion était excellente : non-seulement, se dit-il, j'empêcherai la sortie des laines, mais je vais mettre des droits pour les protéger. Et il chargea un nommé Geoffroy Coquatrix de la perception de l'impôt.

Sous Louis XIV nous retrouvons cet étrange système que je vous ai déjà signalé; le pays est coupé en divisions douanières; tout est frontière à l'intérieur. Déjà sous Henri IV on se plaignait de ces barrières *qui rompaient les veines et les artères de la France*. Mais, malgré tous ses efforts, Colbert ne put amener l'unité. Il laissa la France partagée en trois régimes douaniers. La France ressemblait alors un peu à l'Allemagne, où naguère certains pays fort rapprochés, comme le Hanovre et Hambourg, n'appartenaient pas au même régime douanier, où l'on rencontrait une douane toutes les heures. Ainsi, il y a trente ans, avant le *Zollverein*, pour passer du duché de Hesse dans celui de Nassau, ou de Bade en Würtemberg, on trouvait trois douanes en une heure.

Ce triple régime douanier séparait la France, en quinze morceaux, soumis à trois lois différentes. Le premier groupe, en venant de l'Est, se composait de ce qu'on appelait les provinces *à l'instar de l'étranger effectif*. C'était la Lorraine, l'Alsace, les trois Évêchés, puis un petit nombre de villes traitées comme villes étrangères : Dunkerque, Bayonne, Marseille et Lorient.

Le second groupe, situé au centre de la France, comprenait les provinces *réunies :* la Touraine, le Poitou, la Normandie, la Champagne, le Bourbonnais, etc. La réunion douanière de ces provinces avait été faite par Colbert qui avait formé de cinq fermes, où l'impôt était différent, une seule ferme générale. L'impôt des marchandises venant du dehors, et dont le titre était *domaine forain*, *traite foraine*, *traite domaniale;* l'impôt sur le blé, les toiles, les laines; la traite sur l'épicerie, les drogueries; la traite sur les draps d'or et la soie; enfin la traite sur les grosses denrées, non comprises dans le même tarif sous le nom de *cinq grosses fermes :* Colbert réunit tout cela et en adjugea l'administration à des fermiers généraux. Le centre de la France forma un seul tout devant l'impôt; mais il était couvert de bureaux de douanes, et l'on était arrêté à chaque pas. Il y avait donc une France intérieure qui, sous le rapport des douanes, était complétement séparée de la France de l'est et du midi.

Ensuite venaient les provinces *réputées étrangères* (ce titre bizarre voulait dire : traitées comme l'étranger), elles avaient plus d'avantage à faire des affaires avec le dehors, l'Italie ou l'Espagne, qu'avec l'intérieur de la France. Le gouvernement, par ses droits considérables sur les marchandises qui sortaient du centre de la France, condamnait les produits à périr sur place et paralysait ainsi les affaires commerciales. Ces provinces réputées étrangères comprenaient tout le midi de la France, la Franche-Comté, la Flandre, et enfin la Bretagne qui, jusqu'à la Révolution, forma un royaume administratif tout à fait distinct.

Mais ce n'était pas tout. Aux impôts qu'il fallait payer sur la limite de toutes ces divisions s'ajoutaient une foule de droits locaux. Quand on voulait trouver un revenu temporaire, on mettait une barrière au milieu d'un chemin, absolument comme si l'on mettait aujourd'hui une barrière de perception à l'entrée du bois de Boulogne. Une fois placée, cette barrière restait indéfiniment; d'où résultaient une foule de droits à l'intérieur des provinces, outre ceux qu'on devait payer quand on sortait.

Voici, d'après Boulainvilliers, quels étaient les frais d'une pièce d'étoffe partant de Valenciennes pour arriver à Bayonne. Elle avait cinq droits à payer. Un droit d'entrée en Picardie, un droit de sortie par le Poitou, un droit à Bordeaux, la *comptablie* dans les Landes, et enfin la coutume à Bayonne.

Nos rois, à qui les principes de l'économie politique étaient inconnus, croyaient faire la fortune d'une ville en ruinant le commerce. On avait imaginé de forcer toutes les marchandises qui passaient dans la vallée de la Saône ou du Rhône à toucher barre à Lyon, même pour retourner sur leurs pas. La loi étant ainsi, il fallait bien prendre cette route inutile, et, alors tout le long du Rhône, on avait établi de place en place des bureaux de douanes, véritables coupe-gorges commerciaux où l'on rançonnait sans pitié le travail et l'industrie.

En Provence, les pâtres avaient l'habitude de mener en été les bestiaux des plaines dans les montagnes, comme on le fait en Espagne, en Italie, quand les paturages d'en bas sont mangés. Au retour, ils trouvaient la douane qui disait : la laine qui est sur le dos de vos moutons, est un article tarifé; il faut nous payer le droit de deux livres de laine par mouton. «Il en résultait que les Provençaux envoyaient, sur les frais sommets de la montagne, les moutons tout tondus, pour ne pas payer au retour,

Dans la ville de Vienne, le clergé avait des vignobles situés sur la rive gauche du Rhône. On voulait lui faire payer un droit de passage sur ses vins. Il y a à ce sujet une histoire célèbre. Le clergé en grand pompe, bannière en tête, chantant je ne sais quel psaume, allait à l'époque des vendanges chercher sa récolte, et faisait passer les charrettes de vin, en narguant les douaniers qui s'inclinaient devant cette procession d'un nouveau genre.

Vous le voyez, la situation était singulière : on était étranger d'un château à un autre, dans son propre pays. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le peuple avait en horreur gabelles et douanes, et si une sorte de popularité s'est attachée à Mandrin, qui n'était pas un voleur comme Cartouche, mais un contrebandier faisant la guerre à main armée aux douaniers.

En 1614, les derniers états généraux demandèrent que, puisque la France avait un seul roi, on fît disparaître ces variétés de droit, et qu'un même peuple eût une même législation. La royauté pouvait trouver dans ce vœu national un point d'appui admirable; mais elle n'entendait faire les affaires du pays que pour elle-même et pour son propre compte. C'est ce qui fait qu'elle échoua. Il eût été facile à une assemblée nationale de poser les fondements de l'unité administrative; il aurait fallu des siècles à un souverain pour opérer une pareille réforme. Louis XIV s'imaginait qu'il pouvait seul faire quelque chose; mais il pouvait beaucoup moins que Louis XIII s'appuyant sur les états généraux. On ne voulut donc pas recourir à ce point d'appui. On négocia avec les provinces, qui refusèrent de lever les douanes, parce que chacun y croyait trouver quelque petit avantage particulier. Il ne faut pas demander aux gens de sacrifier leurs intérêts, quand ils ne savent pas ce qu'on mettra à la place de ce qu'ils auront abandonné. Colbert se contenta de ramener les impôts de douane à trois divisions.

Plus tard, on voulut faire un pas de plus dans la voie de l'unité. Pour y parvenir, en 1761, le contrôleur général demanda un mémoire à l'abbé Morellet. La difficulté n'était pas dans la réunion douanière : on commençait à en sentir l'importance, et, sans la guerre qui survint, on l'aurait faite; mais les gabelles, les douanes, étaient tellement enchevêtrées, qu'en reportant les douanes aux frontières on n'aurait pas dégagé la France. La gabelle serait restée avec toutes ses barrières et tous ses commis. C'est ce qui retarda jusqu'à la Révolution le transport des douanes aux frontières.

Nous n'avons pas encore parlé des abus qui accompagnaient le mode de perception. Une des idées les plus malheureuses de l'ancien régime, c'était de donner l'impôt par adjudication à des particuliers, qui, armés de toutes les forces publiques, mettaient le service de l'État à la disposition d'un intérêt privé. On appelait « sangsues publiques » les fermiers généraux; on les contrefaisait sur la scène : vous n'avez pas oublié Turcaret. Mais au XVIIIe siècle ils sont une puissance; il faut compter avec eux, et, chose triste à dire, plus d'un grand seigneur leur fait la cour et partage avec eux.

C'était déjà un inconvénient; mais le plus grave, c'est que les fermiers généraux, ayant à leur disposition les forces de l'État, en abusaient étrangement. Il était plus dangereux de déplaire à un fermier général qu'à un ministre. On le vit bien au dernier siècle, en 1770, dans l'affaire Monteran. Cet homme était accusé de fraude sur le tabac. On le jeta dans une basse fosse, on l'y laissa pendant vingt mois sans le juger ; quand il sortit, il déclara qu'on s'était trompé et s'adressa à la cour des aides pour obtenir justice. La cour des aides prit la chose au sérieux, trouva la réclamation fondée et condamna les fermiers généraux à payer 50 000 francs de dommages-intérêts. Les fermiers généraux se plaignirent au ministre ; ils trouvaient Monteran très-insolent. Demander justice en pareil cas, disaient-ils, c'était insulter le roi. La cour des aides insista et décréta un fermier général de prise de corps. Elle disait : « Déjà vous êtes armés d'une puissance énorme, vous avez le droit d'arrêter les marchandises, et même la personne, si vous craignez qu'elle ne s'échappe; nous ne vous demandons qu'une seule chose, c'est de livrer le coupable à la justice. »

Mais la justice n'était pas faite pour les fermiers généraux. Ils avaient fait arrêter Monteran par lettre de cachet, disaient-ils : cette première violation des lois leur assurait l'impunité. Dans un de ces moments où les ministres aux abois ne savent rien refuser à ceux qui ont le crédit dans leurs mains, l'abbé Terray fit casser l'arrêt de la Cour des aides par le roi en son conseil. Les fermiers généraux qui se plaignaient qu'on troublât les mystères de l'administration, les *arca imperii*, firent tant que le roi manda Malesherbes à Compiègne. Malesherbes y porta les remontrances de la cour. Vous le savez : il n'était pas homme à transiger avec la justice et il ne voulait pas que le despotisme fît de nouveaux progrès. Comme les remontrances étaient toujours écrites, il est probable que le roi ne lut pas celles de Malesherbes; mais nous pouvons les lire, et les admirer.

« Votre Majesté nous a annoncé qu'elle voulait anéantir une instruction criminelle commencée en Cour des aides; mais elle ignore que cette instruction a déjà mis en évidence un système réfléchi de despotisme et d'indépendance des lois, un projet nouvellement formé par quelques financiers, avoué par eux, et déjà mis à exécution, qui tend à substituer des actes d'autorité arbitraire aux procédures prescrites par les ordonnances pour la poursuite de la fraude, et cela, Sire, non-seulement dans quelques cas extraordinaires, mais toutes les fois qu'on trouvera trop embarrassant de s'astreindre aux formalités de l'ordre judiciaire.

» ..... On fermera la bouche à ceux qui oseront se plaindre avec cette maxime qu'*il ne faut pas soumettre à l'inspection des tribunaux le secret de votre administration et l'exécution de vos ordres*; maxime qu'on doit respecter, Sire, quand il est réellement question du secret de votre administration, mais terrible dans ses conséquences quand on voudra en inférer qu'il n'y a de recours contre aucun des ordres accordés par vos ministres.

» En effet, si un tel principe pouvait jamais être établi, ou si ceux qui surprennent des ordres à V. M. pouvaient échapper à l'action des opprimés par de semblables subterfuges, sous quelles lois vivrions-nous, Sire, aujourd'hui que ces ordres sont si prodigieusement multipliés, et s'accordent pour tant de causes différentes, pour tant de considérations personnelles ?

» On les réservait autrefois pour les affaires d'État, et c'est alors, Sire, que la justice a dû respecter le secret de votre administration.

».... Aujourd'hui on les croit nécessaires toutes les fois qu'un homme du peuple a manqué au respect dû à une personne considérable, comme si les gens puissants n'avaient pas déjà assez d'avantages?

».... Il est notoire qu'on fait intervenir des ordres supérieurs dans toutes les affaires qui intéressent des particuliers un peu connus, sans qu'elles aient aucun rapport ni avec V. M. personnellement, ni à l'ordre public, et cet usage est si généralement établi, que tout homme qui jouit de quelque considération, croirait au-dessous de lui de demander la réparation d'une injure à la justice ordinaire.

» Ces ordres signés de V. M sont souvent remplis de noms obscurs que V. M. n'a jamais pu connaître.

» Ces ordres sont à la disposition de vos ministres et nécessairement de leurs commis, vu le grand nombre que l'on expédie.

» On les confie aux administrateurs de la capitale et des provinces, qui ne peuvent les distribuer que sur le rapport de leurs subdélégués ou autres subalternes.

» On les remet sans doute en bien d'autres mains, puisque nous venons de voir qu'on les prodigue sur la demande d'un simple fermier général, nous pouvons même dire sur celle des employés de la ferme, car il n'y a que des commis de la ferme qui puissent connaître un prévenu de fraude et l'indiquer.

» Il en résulte, Sire, qu'*aucun citoyen, dans votre royaume, n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance, car personne n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis de fermes.*

» Un jour viendra, Sire, que la multiplicité des abus déterminera V. M. à proscrire un usage si *contraire à la constitution de votre royaume et à la liberté dont vos sujets ont le droit de jouir.* »

Vous voyez ici l'ancien régime accusé par lui-même.

Je ne suis pas de ceux qui n'ont que du mépris ou de la fureur pour le passé; il suffit d'y trouver un homme comme Malesherbes pour être moins sévère; mais il ne faut pas non plus laisser répandre sur cet ancien régime ce charme des années, ce fini d'antiquité avec lequel on rendrait le crime même vénérable : c'était l'arbitraire, et tel qu'on se demande comment un peuple pouvait vivre dans de pareilles conditions.

Il y a des gens qui vivent au pied du Vésuve. On peut s'habituer à vivre avec la perspective d'un certain danger, danger qui frappera, mais sur qui? De cette incertitude naît l'indifférence au péril, et presque la sécurité. Mais là où tout le monde peut craindre la haine d'un commis, là où tout le monde se remue et se plie pour plaire à un commis, à un ministre, ce n'est pas seulement la sécurité publique, c'est l'âme même de la nation qui est en danger. La liberté ne corrige peut-être qu'un petit nombre d'abus; mais comme elle substitue la loi aux caprices individuels, on ne se soucie plus de la haine d'un commis, parce que ce n'est plus l'homme qui commande, mais la loi. La liberté empêche les hommes de s'avilir, et c'est là peut-être son plus grand bienfait.

Ed. Laboulaye.

VARIÉTÉS.

Une visite à un asile de criminels aliénés (1). — **Fin.**

Comme nous nous préparions à quitter le préau, le docteur me dit que sans doute le spectacle auquel nous assistions devait être triste pour un étranger; et cependant, ajoutait-il, il y a ici des exemples de reconnaissance assez rares, même chez des sains d'esprit. « Voyez ce gardien; dit-il en me désignant un homme athlétique; il est remarquable par sa douceur et sa bienveillance: aussi est-il très-aimé de nos malades. Cependant, il y a quelque temps, un d'eux s'imagina que le gardien l'avait offensé, et, pour se venger, il affila un fragment de fer qu'il avait trouvé, puis le fixa sur une pièce de bois qui lui servait de manche. Saisissant une occasion, il se jeta un jour sur le gardien et lui porta à la gorge un coup violent de son arme. Heureusement il ne toucha pas à l'artère carotide; mais la blessure n'en était pas moins assez grave. Le gardien ne perdit rien de son sang-froid, mais il lui fallut toute sa force, et celle de deux autres qui intervinrent, pour protéger le maniaque contre l'indignation des autres malades, furieux de voir maltraiter leur gardien favori. »

A notre sortie du préau, le docteur appela mon attention sur les plantes et les fleurs qui le bordaient tout autour, dans un état de parfait entretien. « Je vous parlerai tout à l'heure, dit-il, des soins particuliers qu'y donnent les malades.»

Nous parcourûmes ensuite différentes autres salles des hommes, qui étaient tous réunis ou séparés selon l'intensité de leur folie; mais nulle part nous ne rencontrâmes autant de violence que chez les premiers.

« Nous allons, maintenant, dit le docteur, visiter l'asile des femmes. »

Nous pénétrâmes par un escalier de service au premier étage d'un long bâtiment. La chambre était aussi scrupuleusement propre que celle des hommes; il s'y trouvait une douzaine de femmes et deux gardiennes. En entrant, nous entendîmes de furieuses vociférations; et, après que j'eus regardé celle qui les proférait, je reconnus la vieille dame qui, dans la soirée, avait accompagné la romance du médecin, Elle ne m'eût pas plus tôt aperçu que toute sa colère retomba sur moi. Elle m'apostropha de la manière la plus violente, et paraissait dans une telle fureur que le docteur lui-même en fut étonné et demanda ce qui avait pu l'exalter de cette manière.

« Elle a remarqué, lui répondit-on, que ce monsieur a parlé hier soir pendant qu'elle était au piano, et cela la met toujours en colère. Elle n'a pas cessé de l'être depuis ce moment, et je pense qu'il ferait mieux de s'en aller, ou nous allons avoir beaucoup de mal avec elle. »

Je me préparai à faire des excuses, mais l'aspect de la vieille dame m'arrêta. Il est impossible de se faire une idée de la fureur qui régnait sur sa figure. C'était une grande et forte femme, et ce pouvait être un formidable adversaire, de sorte que nous jugeâmes à propos de nous conformer au conseil de la gardienne et de quitter la chambre. Comme nous descendions l'escalier, nous rencontrâmes une femme d'environ trente ans, bien avenante, à laquelle le docteur parla pendant quelques instants avec beaucoup de bienveillance.

(1) Voyez le numéro précédent.

Quand elle fut passé, il m'apprit que la vieille dame au piano était dans l'asile depuis vingt-cinq ans; que dans les premières années, quand le traitement n'était pas aussi bien entendu qu'aujourd'hui, son caractère était si violent et ses dispositions si dangereuses, qu'on jugeait nécessaire de lui mettre continuellement le gilet de force; mais qu'après, ayant essayé de la maintenir par la douceur, on avait beaucoup mieux réussi. Elle est encore dangereuse, ajouta-t-il, mais infiniment moins qu'auparavant.

« Et quelle est cette femme à l'aspect sidoux, que nous avons rencontré sur l'escalier?

» C'est la femme d'un sergent. Dans un accès de folie, elle a tué sa sœur à Kingston. »

Nous entrions alors dans le préau des plus dangereuses parmi les femmes.

« J'ai appelé votre attention, dit le docteur, sur les fleurs et les plantes du préau des hommes, et sur les soins donnés à leur culture; maintenant, regardez autour de vous, et vous ne verrez pas une fleur. Nous faisons ce que nous pouvons pour les faire soigner; tout est inutile, car les femmes détruisent toute plante à mesure qu'elle sort de terre.

» A quoi attribuez-vous cela? En général, les femmes aiment les fleurs.

» C'est difficile à expliquer; probablement à ce renversement des penchants naturels qu'amène habituellement la folie. »

Nous entendîmes en ce moment frapper à la porte extérieure, et une des gardiennes ayant ouvert, je vis entrer mon ami X.... qui m'avait servi la veille d'introducteur. Il venait voir un malade particulier confié aux soins du docteur. Il me demanda si ma visite m'avait appris beaucoup de choses. Je lui dis que c'était avec un profond intérêt que j'avais vu toutes ces choses; mais que, quant au degré de connaissances que j'y avais puisé, c'était encore à décider.

» Dans tous les cas, dit X..., vous devez voir qu'il y a entre la folie et le crime une plus grande affinité qu'on ne le juge généralement.

» D'accord: sur ce sujet, j'admets qu'il y a beaucoup à apprendre.

» Je vais plus loin, dit X...., je soutiens que souvent, il y a une grande affinité entre la folie et le mauvais caractère.

» Vous ne voudriez pas assurément soutenir sérieusement une pareille théorie.

» Si fait, je le voudrais. Docteur, ne pourriez-vous nous montrer un exemple de ce que je dis, dit X...., en désignant une femme robuste debout au milieu du préau. »

Le docteur se mit à rire. « Rappelez-vous, dit-il, que je ne donne pas d'avis sur ce sujet. Je vous présenterai à la malade que désigne X..., et je vous dirai ensuite son histoire. »

En disant ainsi, il nous conduisit vers la malade, qui nous accueillit très-gracieusement.

Quand nous eûmes quitté le préau, le docteur me demanda si j'avais lu les *Mémoires d'une matrone de prison.*

Je répondis que je les avais lus.

« Vous rappelez-vous la description qui y est faite de la femme K..... C'est à elle que je viens de parler. Elle est dépeinte, et très-justement, comme ressemblant plus, par son caractère comme par sa force personnelle, à une tigresse qu'à un être humain. Toutes les fois qu'il lui prenait une de ses colères, il fallait envoyer chercher pour la dompter plusieurs gardiens. La description qu'a donnée d'elle la matrone de prison est tout à fait exacte. Le châtiment ne semblait produire sur elle aucun effet, et elle était totalement insensible à l'indulgence. Son passage vers le cachot, où elle était fréquemment conduite, était marqué par les débris des vêtements des gardiens qu'elle arrachait de leur dos; et, lorsqu'elle y était enfermée, elle s'amusait généralement à dévaster le plancher de la cellule.

» Enfin, les autorités la considérant comme folle, elle me fut envoyée. J'avoue qu'en commençant je ne trouvai chez elle aucune trace de folie. Pendant quelques jours, en effet, elle se conduisit fort bien; mais enfin, elle eut un accès de fureur. Ici nous avons un système tout différent de celui que l'on suit dans les prisons. J'envoyai chercher trois gardiens des plus robustes; ils la placèrent dans un fauteuil, et lui tinrent les mains, en l'empêchant de se lever. Son impuissance augmenta sa fureur, et elle apostrophait ses gardiens avec les plus formidables jurements. De temps en temps elle s'interrompait, les regardant avec une vive surprise, tant cette répression était différente de celle à laquelle elle était habituée. Ils ne lui faisaient aucune menace, ne tentaient pas même de la calmer; mais se tenaient tranquillement à ses côtés, la regardant non-seulement sans colère, mais avec une parfaite indifférence. La rage continua jusqu'à ce qu'elle fut entièrement apaisée, et alors ils la livrèrent, sans dire une parole, aux soins des gardiennes. Quand elle eut repris ses sens, elle parut très-honteuse: elle ne pouvait comprendre qu'on ne l'eût ni punie ni grondée.

» Sa conduite assurément s'améliora: mais elle est encore dangereuse. Enfin, en la surveillant de près, nous découvrîmes que les accès de fureur étaient invariablement précédés de deux ou trois heures de bouderie, pendant lesquelles elle murmurait des menaces contre quelque être imaginaire. Nous résolûmes alors un traitement différent; et, quand venait l'accès de bouderie, nous excitions, à l'aide de quelque médicament, de légères nausées, et nous prolongions le traitement assez longtemps pour laisser passer la période de l'accès furieux. Maintenant, elle est assez paisible, mais demande encore à être surveillée. »

Nous entrâmes ensuite dans l'enceinte d'une des maisons destinées aux malades particuliers, dans laquelle était celui auquel X..... s'intéressait. La maison était meublée non-seulement avec élégance, mais avec un certain degré de luxe. Dans le parloir était une jeune fille de bonne mine qui mettait le couvert pour le second déjeuner. Je dis au docteur que je le trouvais heureux d'avoir une fille aussi avenante pour servir de domestique dans un asile d'aliénés. « C'est une prisonnière, dit-il, qui a été enfermée ici pour meurtre de son enfant. Son cas cependant était bien triste, et elle excite grandement la sympathie publique. Elle était indubitablement folle de désespoir quand elle commit l'acte coupable.

» Mais est-ce que ces meurtriers, quand ils retrouvent leur sens, ne se repentent pas du crime qu'ils ont commis?

» Jamais. C'est un fait singulier, et, dans mon opinion, très-significatif; car la nature, par là, semble tracer une ligne de démarcation entre le crime et l'infortune. Je n'ai jamais rencontré un cas dans lequel il y eut un repentir sincère chez une personne qui, dans un accès de folie, a commis un meurtre. Vous vous rappelez peut-être l'histoire de Célestine Sommers, qui a tué sa fille de la manière la plus cruelle. Elle paraissait d'une nature très-douce et était sincèrement affligée

si elle offensait quelqu'un; mais jamais elle ne montra le moindre regret du meurtre de sa fille. Un cas plus singulier est celui de cet homme que vous voyez travailler avec le jardinier. Il avait assassiné une femme. Comme sa folie n'était pas douteuse, le jury l'acquitta. Sa folie dura encore quelques mois, au bout desquels il recouvra la raison aussi brusquement qu'il l'avait perdue. Lorsqu'on lui apprit le crime qu'il avait commis, il fut grandement surpris. Étant très-religieux, il essaya de se repentir, mais n'y réussit pas. Il désire encore arriver au repentir, mais en vain. Cependant, il ne se permet aucun plaisir et refuse d'assister aux bals.

» Une chose digne de remarque, c'est qu'à côté de cette singulière insensibilité pour leurs propres crimes, ils éprouvent une grande horreur pour le même crime commis par d'autres. L'hiver dernier, pour les amuser, j'engageai un homme pour leur faire des lectures dramatiques. Il eut la maladresse de lire la scène du meurtre dans *Hamlet*. Tout l'auditoire y prit le plus grand intérêt, surtout ceux qui étaient détenus pour meurtre, et ils exprimaient leur horreur en termes très-sentis. Mais celui qui montrait le plus de répulsion était enfermé ici pour avoir coupé la tête à son médecin et en avoir fait dans son jardin un jeu de boule. »

Le docteur ouvrit ensuite la porte d'une belle chapelle, dont il me montra les différentes dispositions. Comme je lui demandais quelle était la conduite des aliénés à l'église, et quel était sur leurs esprits l'effet de la religion, il me répondit que les cérémonies religieuses avaient évidemment sur eux un grand effet, et qu'en général la tenue, même des plus exaltés, était excellente.

Je me préparai alors à prendre congé du docteur; mais il insista pour me reconduire jusqu'à la grille. Nous rencontrâmes en chemin un homme remarquablement beau et de très-bonnes manières. Il s'avança aussitôt vers le docteur.

« Je vous attendais, dit-il; je veux vous dire adieu et vous remercier de vos bontés pour moi.

» Et vous vous trouvez parfaitement bien?

» Tout à fait. Et je ne crains pas de rechute.

» Eh bien! dit le docteur, je ne désire pas vous revoir comme client; mais en toute autre qualité, cela me fera plaisir. »

Quand il fut un peu éloigné, je dis au docteur :

« Sûrement, vous ne le laissez pas sortir d'après sa propre décision?

» Si fait, dit le docteur. Son affection est une dipsomanie, ou une manie de boisson; quand l'accès se prononce, il vient de lui-même se renfermer ici jusqu'à ce que l'accès soit passé. Il est probable que plusieurs mois se passeront avant qu'il se représente.

» Mais quel bien pouvez-vous lui faire ici?

» En lui interdisant toute liqueur, quelles que soient ses supplications. Maintenant, dites-moi, croyez-vous que, vous autres avocats, vous soyez dans le vrai, en soutenant que l'ivresse ajoute à la gravité du crime, au lieu de la diminuer? »

Sans répondre à la question, je pris congé du digne médecin. Il est possible que ma visite n'ajouta que peu à mes notions scientifiques. Mais j'en tirai consciencieusement cette conclusion, que tous les détenus que j'avais vus devaient être à bon droit privés de leur liberté, et que les reproches incessamment adressés au gouvernement, sur la protection sympathique accordée aux criminels, sont souverainement injustes.

ÉLIAS REGNAULT.

Nous extrayons du second volume de l'*Histoire de la Révolution française*, par Th. Carlyle, qui est actuellement sous presse, le chapitre suivant :

JE LE JURE!

« Avec ces signes du temps, il n'y a pas à s'étonner que le sentiment dominant dans toute la France persiste à être l'espérance; ô bienheureuse espérance, seul présent fait à l'homme, avec lequel, sur les murs de son étroite prison de pierre, se peignent de beaux paysages dans une longue perspective, et sur la nuit même de la mort se verse un crépuscule enchanteur! Tu es une indestructible propriété dans le monde de Dieu; pour les sages, une bannière de Constantin, inscrite dans les cieux éternels et sous laquelle ils triompheront, car le combat lui-même est une victoire; pour les fous, un mirage séculaire, une ombre d'eaux tranquilles, peinte sur la terre desséchée, en vertu de quoi au moins leur poudreux pèlerinage, quoique hors de la bonne route, devient plus gai, devient possible. Dans les mortels tumultes d'une société croulante, l'espérance française ne voit que les efforts générateurs d'une nouvelle et meilleure société, et chante avec une foi pleine d'assurance son gai refrain que quelque ménestrel inspiré a dans ces jours mêmes composé pour elle : le fameux *Ça ira*. Oui, cela ira, et il faut savoir ce qui viendra. Tous les hommes espèrent, Marat même espère... que le patriotisme prendra le stylet et le manteau. Le roi Louis n'est pas sans espérance dans le chapitre des hussards, dans la fuite vers quelque Bouillé, dans le gain de la popularité à Paris.

» Le pauvre Louis, avec les meilleures intentions, peu de clairvoyance et encore moins de décision, est arrivé à suivre, dans sa marche incertaine, tout signal qui peut lui être donné, en cachette par le royalisme, officiellement ou en cachette par le constitutionnalisme, ou enfin par quiconque peut, durant un mois, dominer l'esprit royal. Si la fuite vers Bouillé et (chose horrible à penser) la lutte civile par le sabre sont méditées en théorie et deviennent une menace d'avenir, on est bien plus près du fait de ces douze cents rois qui siégent dans la salle du manége : rois qui échappent à son contrôle, mais qui n'en sont pas encore à l'irrévérence envers lui. Si d'habiles tempéraments avec ceux-ci pouvaient réussir, combien cela serait-il mieux que des émigrés armés, des intrigues de Turin, et l'aide de l'Autriche! Bien plus, est-ce que les *deux* espérances ne peuvent pas marcher ensemble? Les courses en carrosse dans le faubourg coûtent peu, et cependant ont toujours rapporté des *vivats*. De bonnes paroles coûtent moins encore et plusieurs fois elles ont désarmé les colères. Dans ces jours rapides, quand toute la France se partage en départements, quand le clergé est sur le point d'être réorganisé sur un nouveau modèle, quand surgissent les sociétés populaires, et que la féodalité et tant d'autres choses sont prêtes à être jetées dans le creuset, ne pourrait-on pas faire un essai?

» En conséquence, le 4 février, M. le président lit à son Assemblée nationale un court autographe, annonçant que Sa Majesté va se rendre dans son sein, tout à fait sans cérémonial, probablement dans l'après-midi. Songez, messieurs, ce que cela peut signifier, surtout comment vous pouvez arriver à décorer un peu la salle. Le bureau du secrétaire peut être descendu de la plate-forme; sur le fauteuil du président on peut glisser ce tapis de velours, d'un velours violet parsemé de fleurs de lis d'or, car le président a été préalablement averti sous-main, et il a pris conseil du docteur Guillotin. Ensuite quelque fraction de tapis, de même tissu et de même couleur, peut être placée devant le fauteuil à

l'endroit où habituellement s'asseoient les secrétaires. Ainsi l'a conseillé le judicieux Guillotin, et l'effet se trouve satisfaisant. D'ailleurs, comme il est probable, qu'en dépit du velours à fleurs de lis, Sa Majesté ne s'asseoira pas, le président lui-même, dans l'intérim, présidera debout. Et ainsi, au moment où un honorable membre discute sur la circonscription du département, les huissiers annoncent : *Sa Majesté!* En personne, avec une faible suite, entre la Majesté : l'honorable orateur s'arrête court : l'Assemblée se lève debout; les douze cents rois, presque tous, les tribunes faisant chorus, saluent le Restaurateur de la liberté avec des cris d'enthousiasme. Le discours de Sa Majesté, délayé dans une phraséologie conventionnelle, dit simplement ceci : Que lui, plus qu'aucun Français, se félicite de voir la France marcher à la régénération; il est convaincu en même temps qu'ils agiront en douceur avec elle dans ce travail, et ne la régénéreront pas trop rudement : tel était le discours de Sa Majesté; le grand exploit pour lui était de venir le prononcer, et de s'en retourner ensuite. Assurément, excepté chez un peuple plein d'espérances, il n'y avait pas beaucoup à édifier là-dessus. Et cependant, que n'édifièrent-ils pas? Le fait que le roi a parlé, qu'il est venu volontairement pour parler, n'est-ce pas un encouragement inexprimable? Est-ce que le rayonnement de la physionomie royale, comme des rayons du soleil concentrés, n'a pas enflammé tous les cœurs d'une auguste assemblée, et par suite d'une France enthousiaste et inflammable? Proposer une députation de remercîments ne peut être l'heureux privilége que d'un seul homme; faire partie de la députation, le privilége d'un petit nombre. Les députés choisis sont allés, et reviennent chargés des compliments les plus flatteurs; la reine même s'est présentée à eux, le dauphin à ses côtés.

» Alors survient chez un autre membre le bonheur d'une bien plus haute pensée. « Je propose que nous renouvelions tous le serment national. » Heureux membre auteur d'une proposition si bien de mise; trompette magique de toute une assemblée nationale impatiente de faire quelque chose, trompette de toute une France attentive! Le président prononce le serment, déclare que chacun doit le répéter en mots distincts : *je le jure!* Les tribunes mêmes lui font passer un écrit signé avec leur serment, et comme l'Assemblée porte alors ses regards vers cette partie de l'enceinte, tout le public des tribunes se met debout et jure encore. Et puis, au dehors, voyez à l'Hôtel de Ville comment Bailly, le grand jureur du Jeu de Paume, jure encore à la tombée de la nuit avec tous les municipaux et les chefs de district assemblés. Et M. Danton propose que le public prenne part au serment, sur quoi Bailly, avec une escorte de douze, descend le grand escalier, calme d'un geste de sa main la multitude effervescente, et reçoit les serments au milieu du roulement des tambours et d'acclamations qui déchirent le firmament. Et dans toutes les rues, le peuple joyeux avec des larmes et du feu dans les yeux, se forme spontanément en groupes, qui se prêtent serment l'un à l'autre, et toute la ville est illuminée. Ceci se passait le 4 février 1790, jour mémorable dans les annales constitutionnelles. Et les illuminations ne se bornent pas à une nuit, mais durent une série de nuits. Car, dans chaque district, les électeurs feront un serment spécial, et à mesure que les districts jurent, ils illuminent. Contemplez-les, district après district, sur une place ouverte, où les non-électeurs peuvent venir et voir, criant avec la main droite, *je le jure*, puis les roulements de tambours, les embrassades et la clameur infinie des affranchis dont peut être témoin tout tyran qui se rencontre là. Fidélité au roi, à la loi, à la constitution que l'Assemblée nationale *fera*.

» Imaginez, par exemple, les professeurs de l'Université paradant dans les rues avec leur jeune France, et jurant d'une manière enthousiaste, non sans tumulte. Par un plus grand effort d'imagination, donnez une suffisante extension à la petite formule : elle est répétée dans chaque ville, dans chaque district de la France. Il se trouve même une mère patriote, à Lagnon en Bretagne, qui assemble ses dix enfants, et donnant l'exemple avec sa main âgée, reçoit elle-même leur serment, vénérable vieille, portant une grande âme! De tout cela, d'ailleurs, une Assemblée nationale doit être éloquemment touchée. Trois semaines de serments! Jamais le soleil vit-il peuple aussi assermenté? Ont-ils été piqués d'une tarentule à serments? Non, mais ils sont hommes et Français, ils ont l'espérance, et, chose singulière à dire, ils ont la foi, quand ce ne serait que dans l'Évangile selon Jean-Jacques. O mes frères, plût au ciel qu'il en fût ainsi que vous pensez et que vous le jurez! mais il y a les serments d'amoureux, qui, dussent-ils être aussi vrais que l'amour lui-même, *ne peuvent* être tenus, sans parler du serment des joueurs, dont la nature aussi est bien connue. »

BIBLIOGRAPHIE.

Du plaisir et de la douleur, par M. Francisque Bouillier, inspecteur général de l'université.

Le livre de M. Francisque Bouillier est une de ces œuvres substantielles, méditées, composées, écrites avec scrupule, qui résument en un petit nombre de pages de vastes lectures et de profondes réflexions. Quiconque a dans sa bibliothèque Reid, Dugald-Stewart, Jouffroy, Garnier, voudra lire ce travail, désormais indispensable pour l'étude de la question particulière qui en fait le sujet. M. Bouillier paraît appartenir, lui aussi, à l'école écossaise; d'ailleurs la part qu'il sait faire dans l'examen de chaque question à l'exposition des idées de ses prédécesseurs, atteste qu'il a profité aussi des exemples de M. Cousin. Son ouvrage intéressera donc tout à la fois les personnes qui se préoccupent de l'avancement de la science, et celles dont la curiosité s'attache de préférence à l'histoire des systèmes. Celles mêmes qui sont le plus étrangères à la philosophie liront avec plaisir un livre écrit de ce style limpide et sain dont notre école spiritualiste paraît avoir dérobé le secret à ses deux chefs, MM. Cousin et Jouffroy.

L'esthétique anglaise, étude sur *M. John Ruskin*, par M. Milsand.

L'esthétique anglaise, à la considérer chez son représentant le plus distingué, M. John Ruskin, aboutit à des conclusions voisines de celles du réalisme, bien qu'elle parte d'un principe fort différent. Aussi bien que les théoriciens réalistes, M. Ruskin veut confirmer les peintres dans l'étude exclusive de la nature. Mais le principe, avoué ou non, sur lequel repose le réalisme, c'est l'identité supposée du réel et du beau; l'identité sur laquelle M. Ruskin fonde son système est plutôt celle du beau et de l'utile. Le peintre doit enseigner par le dessin, par la couleur et, comme tous les maîtres pour bien enseigner, il doit s'oublier. Milsant donnera l'idée la plus complète de ce système original.

Vient de paraître :

En vacance : Alsace et Vosges, par M. Évariste Thévenin. 1 vol. in-18 (Hachette). 2 fr.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 40. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 2 SEPTEMBRE 1865.

REVUE
DES
COURS LITTÉRAIRES
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois.... Paris, 15 fr. Départ., 18 fr. Étranger, 20 fr.
Un an..... — 26 — 30 — 35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

UNIVERSITÉ DE TURIN. — **M. J. Moleschott :** Origine des connaissances humaines.

SOIRÉES LITTÉRAIRES D'AMIENS. — **M. Ed. Bohn :** L'âme humaine dans l'histoire.

UNIVERSITÉ DE TURIN.

M. MOLESCHOTT.

Origine des connaissances de l'homme.

Tant que la science de la nature, chez les Grecs, ne s'étendit pas au delà de l'observation des trois états de la matière, que nous appelons solide, liquide et gazeux, les sages de la Grèce enseignèrent qu'il existait quatre éléments. A la terre, à l'air et à l'eau, ils ajoutaient le feu, qui a le pouvoir de transformer la glace en eau et l'eau en vapeur.

Plus tard, dans la chimie moderne, on conçut l'élément sous l'idée d'un corps que nos moyens artificiels ne peuvent décomposer en des substances de propriétés différentes. Le nombre des éléments, c'est-à-dire des corps simples, s'accrut. Il y a quelques années, on en connaissait cinquante. On en compte aujourd'hui plus de soixante.

Il en fut de même du nombre des planètes; chaque jour, il en est de même pour les plantes et les animaux. A mesure que se multiplient les observateurs, on voit s'accroître le nombre des corps, des éléments, des étoiles, des plantes, des animaux qui tombent dans le domaine des sens de l'homme.

Chose étrange et pourtant vraie, il y a des hommes versés dans les sciences qui font à la philosophie un reproche de ce que le flambeau des idées générales, qu'elle allume au centre du cercle des connaissances positives d'une époque donnée, ne projette pas sa lumière au delà du rayon de ce cercle.

Ce reproche est étrange, surtout de la part d'une école qui se donne avec complaisance le nom d'école historique. Comme s'il n'était pas tout naturel, autant que nécessaire, que la philosophie n'ait pas été autre chose que l'expression abstraite de la somme des faits conquis par les sens de l'homme dans le temps correspondant. C'est naturel et nécessaire, puisque l'histoire de tous les siècles nous le démontre d'une manière frappante.

Pour quelle raison porte-t-on si fréquemment cette accusation contre la philosophie? Il n'y en a pas d'autre que celle-ci : c'est qu'il est encore des savants qui séparent la philosophie de la science.

Tout le monde sait avec quelle rapidité l'humanité grandissante est sortie de cet âge d'or classique dans lequel la pensée la plus profonde était indissolublement liée au savoir le plus étendu. Philosopher, c'est penser; savoir, c'est connaître des faits dans le domaine de la nature, de l'art et de la politique. L'union de la philosophie et de la science ne s'est réalisée qu'une fois dans Aristote, qui donna à la science un système, à l'art des règles, à l'État des principes. Aristote pouvait accomplir cette triple tâche, parce qu'il avait appris à connaître à la fois les œuvres d'art, les hommes et les animaux par une étude personnelle, et qu'il avait converti le fruit de cette étude en idées générales.

Par la suite, la philosophie resta si longtemps serve des observations des prêtres et des adeptes de la magie, qu'il n'y a rien d'étonnant qu'on ait voulu en retour lui asservir l'expérience.

C'est la séparation des deux tendances dont l'union peut seule satisfaire les besoins d'un homme mûri, qui explique cette accusation, d'ailleurs si absurde, que la philosophie ne peut sauter par-dessus son ombre.

Au moyen âge, quand on délaissa la nature pour pousser jusqu'à l'extrême le délire de l'intelligence réduite à elle-même, les sens et la pensée se rabougrirent. La rigueur des prétentions ecclésiastiques et l'arbitraire des jeux de l'école régnèrent en maîtres sur la raison. Aussi ce fut un signe de rétablissement des esprits malades, quand on les vit tourner fièrement le dos à la tradition des anciens pour s'abandonner, avec toute la chaleur d'une fécondité nouvelle, aux affinités mystérieuses qui unissent la nature révélatrice aux sentiments de l'homme.

« Les vrais professeurs, disait Paracelse, ce sont les yeux qui se plaisent à l'expérience. » Il donnait en ces termes le mot d'ordre d'une époque qui estima comme son Luther le grand anatomiste de Bruxelles, Vésale, et sonda le cœur et les reins de l'homme.

Mais la route de l'expérience est longue, et nous ne savons pas jusqu'à quel point on l'a déjà frayée. Ne soyons pas trop étonnés si ceux qui la parcourent regimbent contre l'idéaliste qui lui obscurcit la lumière des faits.

D'un autre côté il était aussi naturel que la philosophie cherchât longtemps à esquiver le courant de l'expérience grossière pour tenter, à l'aide d'un fonds donné de faits constatés, de déterminer à elle seule les lois de la pensée.

Alors se formèrent l'alchimie et l'astrologie, et cette médecine qui, durant tant de siècles, a mis au jour beaucoup de symptômes et de remèdes, je l'accorde, mais à peine une seule loi. Alors naquit cette logique, formulaire de la philosophie scolastique, dans laquelle les meilleures têtes de l'Allemagne reconnaissent un chemin détourné et plein d'épines qui ne les a conduits qu'à travers bien des obstacles à leur développement intellectuel.

Heureux si cette déclaration mettait fin à l'antagonisme et si je pouvais dire simplement qu'on comprend le sens de la séparation de la philosophie et de l'expérience, et que, par conséquent, leur réconciliation est assurée.

Beaucoup de savants de notre ère, dont Vésale et Luther furent les initiateurs, séparent la philosophie de l'expérience parce qu'ils croient aux idées innées.

Depuis Kant, on s'est complu à considérer la mathématique comme une science pure. Elle serait à priori une manifestation de la pensée humaine indépendante de l'expérience.

On enseigne aux enfants qu'ils peuvent s'élever au sommet le plus élevé de la pensée affranchie des sens, s'ils veulent partir de quelques prémisses, qui seraient venues au monde avec eux en qualité de propriétés de leur entendement, et n'auraient besoin que d'être réveillées.

Le mathématicien les appelle axiomes, et il persuade les enfants et les hommes avec des propositions comme celles-ci : le tout est plus grand qu'une partie; le tout est égal à la somme de ses parties. Et pourtant l'enfant ne connaît pas ces vérités, à moins d'avoir vu cent fois disparaître une pomme quand on la coupe en quatre et qu'on en distribue les morceaux à quatre petits garçons.

L'espace et le temps ne sont rien moins que des idées indépendantes des sens. Pour Kant, ce seraient des concepts qui relèvent de la sensibilité. C'est trop peu dire. L'espace et le temps font plus que de relever de la sensibilité, ce ne sont pas de purs concepts. L'espace et le temps sont des notions, et des notions qu'on n'aurait jamais trouvées sans le secours des perceptions faites par les sens du *simultané* et du *consécutif*. Bien plus, on a dû percevoir un changement dans l'espace avant de concevoir une différence de temps. C'est en suivant le mouvement du sable dans le sablier et en comptant les oscillations du pendule qu'on a trouvé le moyen de mesurer le temps, en se servant des changements opérés dans l'espace. Et réciproquement, on mesura l'écartement de deux endroits par le temps, c'est-à-dire, encore et comme toujours, par la perception sensible du mouvement de l'aiguille d'une horloge, ou de l'ombre du cadran, ou du sable dans le sablier. Il fallait toutes ces perceptions des sens pour qu'on pût s'élever aux notions d'espace et de temps.

Pourtant Liebig parle des « sens bornés de l'homme » (1) et fait grand bruit de l'idée, parce que « personne ne sait d'où elle vient » (2).

Tant que cette opinion trouvera des défenseurs du génie et de la science de Liebig, il faudra que le monde nouveau travaille pour la conquête d'un principe élémentaire qu'Aristote possédait déjà, à savoir : que toute vérité vient des sens. Il n'y a rien dans notre entendement qui ne soit entré par la porte de nos sens.

Celui qui peut se reporter effectivement en arrière, au temps de l'enfance, y rencontre facilement une époque caractérisée par un impatient désir de penser. L'enfant mûrit. L'œil et l'oreille cherchent avec plus d'avidité à saisir les êtres nouveaux qui prêtent à la terre leur charme et leur fraîcheur. Mais cette pensée, dont on nous parle d'un air inspiré, ne veut pas se montrer. L'enfant croit n'avoir pas de pensée, parce qu'il s'imagine que c'est quelque chose de tout particulier, parce qu'il ne sait pas encore que tout travail qui se fait sur une sensation est une idée, qui l'exerce et en fait un penseur. Sans doute cette soif ardente qu'on a de penser ne provient pas seulement de cette ignorance. A cette période de la vie, les pensées nous paraissent pauvres, parce qu'il y

(1) Liebig, *Chemische Briefe*, p. 182.
(2) Id., *ibid.*, p. 71.

manque cette plénitude de faits qui engendre l'idée.

Tous les faits, l'observation d'une fleur ou d'un insecte, la découverte d'un monde ou l'examen des caractères de l'homme, que sont-ils, sinon des rapports des objets à nos sens? Si le rotifère a un œil composé d'une simple cornée, ne recevra-t-il pas d'autres images que l'araignée, qui nous présente un cristallin et un corps vitré? Voilà pourquoi le savoir de l'insecte, ou la connaissance des effets qui composent le monde extérieur pour l'insecte, n'est pas le savoir de l'homme. La connaissance de ces rapports avec les instruments de sa propre perception, voilà la limite qu'aucun homme, aucun dieu ne peut franchir.

De la sorte, nous savons comment le soleil brille pour nous, comment la fleur exhale son parfum pour l'homme, comment les vibrations de l'air frappent une oreille humaine. On a appelé cela un savoir borné, un savoir humain produit par les sens, un savoir qui ne connaît l'arbre que comme il est pour nous. C'est peu, dit-on, il faut savoir comment l'arbre est en soi, pour ne pas conserver plus longtemps la folie de croire qu'il soit tel qu'il nous paraît être.

Mais où est-il, cet arbre en soi qu'on cherche? Tout savoir ne suppose-t-il pas un sujet, et par conséquent un rapport entre l'objet et l'observateur? que l'observateur soit un ver, un scarabée, un homme, un ange même, s'il y en a. Du moment où il y a deux choses telles que l'arbre et l'homme, il faut nécessairement pour l'arbre aussi bien que pour l'homme, que le premier soit avec le second dans un rapport qui se manifeste par l'impression sur l'œil; sans un rapport avec l'œil, dans lequel il envoie ses rayons, il n'y a pas d'arbre; c'est précisément par ce rapport que l'arbre est en soi.

Tout être est un être par ses propriétés, mais il n'y a pas de propriété qui soit autre chose qu'un rapport.

L'acier n'est dur que parce qu'on l'oppose au beurre qui est mou, la glace n'est froide que pour la main chaude, l'arbre n'est vert que pour un œil sain.

Le vert n'est qu'un rapport de la lumière avec notre œil; donc la feuille verte est en soi par la raison qu'elle est verte pour notre œil.

Mais alors il n'y a plus de différence entre la chose telle qu'elle est pour nous et la chose en soi. Si un objet n'est que par son rapport avec d'autres objets, par exemple par son rapport avec l'observateur, si la connaissance d'un objet se réduit à celle de ses rapports, toute notre science n'est qu'une science objective.

Sans doute il ne faut pas oublier que l'impression produite sur les sens peut n'être qu'apparente et erronée. Un enfant croit qu'on peut prendre la lune avec les mains, et cependant la valeur du savoir humain n'en est pas amoindrie, car le savoir humain n'est pas le savoir d'un enfant, celui de tel homme ou de telle femme, c'est le savoir de l'humanité.

Il n'est ni dans Aristote ni dans Galien, pas davantage dans Newton ou Cuvier, il n'est pas dans le XIXe siècle, il n'est pas dans une période de temps isolée du reste.

Pourquoi? par une raison bien simple. D'abord la force des sens de l'enfant se développe, il apprend à voir et à prendre; de même pour l'espèce, l'humanité apprend à comparer la terre et l'air suivant leurs caractères les plus grossiers, puis l'animal avec l'animal et l'animal avec la plante; elle s'arrête longtemps aux formes extérieures, elle est toute heureuse de savoir par quels signes on peut distinguer sûrement le cheval de l'âne, et même l'âne le plus grand du cheval le plus petit.

Mais dès que l'œil est armé d'instruments, l'homme mesure l'éloignement des étoiles et examine les cellules et les fibres les plus déliées des viscères du cheval.

En un mot, le perfectionnement des sens est la base du progrès de la science.

Nous possédons d'excellents ouvrages sur l'histoire des batailles et des gouvernements, des journaux exacts des faits et gestes des rois, des catalogues minutieux des créations des poëtes; mais les matériaux qui serviraient le plus à une histoire de la civilisation de l'homme dans l'acception la plus complète du mot, personne ne les a encore rassemblés. Il nous manque une histoire du développement des sens. Et quelle superbe récompense ne serait pas le partage d'un auteur qui, avant tout, réunissant la connaissance de la nature, dont on ne peut se passer, et la faculté d'exposer avec vigueur et clarté, pourrait dépeindre comment le télescope a chassé la terre de la place privilégiée qu'elle occupait au centre du monde (1), comment le microscope a déduit la parenté de l'homme, des animaux, et des plantes de la parenté de leurs germes, comment la balance a démontré que la matière est impérissable, comment un appareil électrique nous apprend à voir dans l'homme une émanation des lois de la nature.

Je viens de laisser voir involontairement pourquoi nous n'avons pas d'histoire du développement des sens. Elle doit nécessairement nous manquer, puisque c'est à présent même que l'humanité accomplit, plus énergiquement que jamais, les faits de cette histoire. La conscience ne vient qu'après l'action.

En conséquence, on ne devrait pas se plaindre de l'extrême division des sciences. De notre temps, les conquêtes des sens se précipitent avec la même impétuosité dans le domaine des sciences que dans le torrent de la vie. D'une part, le courant électrique du télégraphe nous transmet avec la rapidité de l'éclair à travers la Manche la pensée des Anglais, et nos relations incessantes par les chemins de fer tournent les obstacles opposés à la presse et à la liberté de l'enseignement. D'autre part, le savant découvre dans les rapports de la lumière avec les cristaux un auxiliaire raffiné des yeux et des organes du

(1) Voy. Karl Snell, *Newton und die mechanische Naturwissenschaft*, Dresde et Leipzig, 1843, p. 21, 43, ou, mieux encore, tout le livre que devraient lire tous ceux qui veulent connaître la tendance dominante de la manière actuelle de considérer le monde.

toucher. Par ce moyen, il pénètre aussi profondément dans l'arrangement des molécules d'un corps régulier, qu'avec le courant électrique dans la texture délicate des nerfs, ces organes du mouvement, de la sensibilité et de la pensée de l'homme (1).

Nous connaissons des corps dont les formes cristallines présentent à peine une différence, mais qui ne se comportent pas de la même manière avec le rayon de lumière polarisée. Cette différence nous apprend positivement que leurs molécules sont arrangées autrement dans les deux cristaux (2).

Les procédés les plus délicats d'observation des phénomènes électriques démontrent que dans chaque mouvement qu'un nerf de notre corps produit, il se fait un changement dans le courant électrique de ce nerf. Ce fait a été découvert pour la première fois le 18 novembre 1847 (3).

Le perfectionnement des moyens d'observation, et en particulier celui des instruments de mesure, opère en silence ses créations dans le laboratoire du savant, tandis que la locomotive soufflante et mugissante qui dévore l'espace peut faire sentir aux yeux et aux oreilles des gens les plus incapables d'attention, la puissance croissante avec laquelle l'homme embrasse le monde.

La multiplication des instruments d'observation est au moins aussi utile que l'accroissement de leur finesse et de leur précision qui se rapproche toujours plus de la perfection. Il n'y a pas encore bien longtemps que de bonnes balances, de bons microscopes étaient la propriété rare de quelques privilégiés qui souvent se prévalaient de leur mystérieux trésor, et annonçaient au monde des oracles d'une profonde sagesse, que bien peu de gens vérifiaient. Aujourd'hui les microscopes sont partout en activité. Quand un observateur d'Europe se trompe, un observateur d'Amérique le redresse, et réciproquement. Et comme il y a plus de cinquante chimistes qui, au moyen de leurs balances de précision, pèsent le même corps desséché au même degré de température, et traitent de même les éléments qu'ils en extraient en le décomposant, nous ne pouvons pas douter qu'un petit nombre d'années ne nous fasse faire plus de progrès dans la connaissance de la composition intime de la matière que les plus hardis penseurs des siècles passés n'ont osé l'espérer.

Doit-on se plaindre de l'extrême division des sciences quand, grâce à ce perfectionnement de la force de préhension des sens, les faits s'accumulent au point qu'un individu en est trop souvent réduit à ne pouvoir, malgré ses efforts, rester maître, même dans un espace restreint, de ce mouvement sans relâche? Ou bien doit-on bâtir tranquillement sur l'idée unitaire qui tire tout savoir du rang de connaissance pour l'élever à celui de la philosophie et voir se préparer l'avenir dans lequel les gigantesques provisions de matériaux que rassemble la génération nouvelle s'agrégeront pour former un chef-d'œuvre organique?

Le développement des sens est la base du développement de l'intelligence humaine.

Dès que l'homme aura découvert toutes les propriétés de la matière qui peuvent faire impression sur ses sens développés, il aura embrassé l'essence des choses. Il possédera sa science, c'est-à-dire la science absolue de l'humanité. Pour l'homme, il n'y en a pas d'autre (1).

En démêlant le général dans les propriétés des corps, dans les caractères des divers phénomènes, nous arrivons à la loi.

D'après les vieilles idées des philosophes qui ne voyaient qu'un côté des choses, la loi serait un principe premier de l'entendement, l'observation des sens en procéderait. La loi serait une mesure indépendante que l'esprit, avec l'aide des sens, appliquerait aux phénomènes. C'est la vérification qu'on a pris pour la découverte des lois.

En dégageant d'une série de faits ce qu'il y a de général, je traduis les faits en une idée, les rapports des objets avec les sens en un rapport avec le cerveau. Le caractère d'une pensée, c'est qu'elle est la création du cerveau humain. Mais le principe fécondant est avant tout la perception par les sens.

Quand j'ai extrait l'idée générale des détails, j'examine ses titres au nom de loi. Si toutes les observations que je fais ensuite sont d'accord avec cette idée, la loi est trouvée. Souvent je vais de la sorte, armé d'une idée, à la recherche de nouveaux faits, j'éprouve par l'expérience la loi présumée, je la soumets à diverses conditions. Mais à la base de cette idée générale, de cette loi présumée, il y a toujours eu une idée d'observations.

Ainsi on ne peut trouver de loi que par l'expérience. Mais, dira-t-on, l'explication de la loi est cependant un pur acte de la raison, sans aucune intervention des sens. Nullement. Une bonne explication ne fait que nous ramener à la description d'un fait déjà connu. J'explique la loi de l'amour en décrivant la loi de l'affinité. L'expli-

(1) « La connaissance de la statique et de la dynamique des nerfs que nous pouvons acquérir par le moyen de simples opérations, en les piquant, coupant, pinçant, brûlant, liant, se complète par celle que nous révèle le courant électrique, à peu près comme la connaissance de la nature du cristal, qui résultait de la simple exposition de ses plans de clivage, s'est complétée par l'immensité de rapports subtils, que nous a dévoilés une exploration très-délicate, au moyen des molécules de l'éther en vibration. » — Du Bois-Reymond, *Untersuchungen über thierische Electricität*. Berlin, 1848, I, 407.

(2) Ainsi, par exemple, le malate acide d'ammoniaque qu'on peut extraire de l'asparagine et le malate acide d'ammoniaque que Dessaignes nous a appris à préparer avec le fumarate acide d'ammoniaque, ces deux combinaisons cristallisent en prismes réguliers à base rhomboïdale, mais la première dévie le rayon de lumière polarisée et la dernière ne le dévie pas. — Pasteur, *Comptes rendus*, t. XXXIII, 218, 219.

(3) Du Bois-Reymond, *Untersuchungen über thierische Electricität*. Berlin, II, 512.

(1) Jac. Moleschott, *Physiologie des Stoffwechsels in Pflanzen und Thieren*. Erlangen, 1851. Introduction, p. 12.

cation est juste quand l'une des descriptions concorde avec l'autre.

Quand toutes les lois seront décrites sans qu'il reste en arrière une seule contradiction, le monde sera expliqué pour l'homme.

Une fois pour toutes, il résulte de là que la loi est une idée générale induite des caractères sensibles. On ne pense, on ne trouve la loi qu'après des expériences. C'est donc à tort que Liebig s'écrie : « C'est la loi qui construit » le tout (1). »

Liebig et les philosophes de la nature, en prenant ce mot dans sa plus mauvaise acception, partent du même point de vue, qu'on a condamné justement, mais qu'on a trop souvent méconnu. Tant qu'on croira que la loi construit le monde au lieu d'en être le résultat et d'en recevoir sa lumière, l'esprit humain dormira dans les ténèbres et l'on opposera l'idée à l'expérience.

Parmi les savants qui croient à cette opposition, il en est qui s'imaginent faire une grande concession en adhérant à l'opinion, que la philosophie a besoin de l'expérience et qu'en revanche l'expérience ne peut exister sans la pensée.

Mais c'est peu. Pourvu qu'on accorde que la pensée n'est que la page sur laquelle viennent s'inscrire les faits, et qu'elle n'ait d'autre privilége que celui de les raconter, privilége qui relève de l'observation et des sens, la gloire de la science est fondée. Dès que l'observation est en même temps une idée, dès que l'entendement voit avec conscience, l'opposition entre la philosophie et la science est détruite.

Bref, il n'est pas ici question d'assistance mutuelle fondant la nouvelle alliance de la philosophie et de l'expérience. L'expérience doit se réduire à la philosophie, la philosophie à l'expérience.

On ne nous appellera donc plus avec dédain des manœuvres qui entassent comme des fourmis; mais en revanche qu'on ne flagelle pas du nom de rêverie philosophique la pensée qui vit partout dans la matière (2).

SOIRÉES LITTÉRAIRES D'AMIENS.

M. ÉD. BOHN.

L'âme humaine dans l'histoire.

Je viens vous parler de l'histoire de l'âme; je ne viens pas vous démontrer son existence. Je crois à l'âme, et cela par une raison aussi naïve que profonde, parce que je sens que j'en ai une. Je crois à l'âme, parce que je vois mon âme; je crois à l'âme, parce que je me sers de mon âme; je crois à l'âme, parce que je vis de mon âme.

Je ne me propose point de vous démontrer que l'âme existe; je suppose que vous le croyez comme moi. Je veux essayer de vous montrer comment elle s'est transformée à plusieurs reprises d'une manière profonde, et a transformé l'histoire du même coup; je veux essayer de constater la loi de son passé, pour vous faire pressentir la loi de son avenir. Tel est mon sujet, sujet fort lourd pour les épaules d'un débutant de la parole publique; mais je me souviens de cette maxime que je lisais un jour : « Ne considérez en toutes choses, surtout dans les choses de l'esprit, que l'extrême élévation du but, la distance où vous en êtes, et la nécessité d'en approcher le plus possible; cela vous rendra très-humble et très-fort. »

Le passé de l'âme humaine? l'avenir de l'âme humaine? On m'arrête ici, et l'on me dit : « Mais est-ce que par hasard l'âme humaine a changé avant nous, est-ce qu'après nous elle doit changer? Nous voyons bien dans l'histoire des peuples qui se remplacent, des races qui se poussent, des civilisations qui se détruisent; mais chez tous ces peuples, dans toutes ces races, sous toutes ces civilisations, c'est toujours la même âme, laquelle seulement traverse des circonstances différentes. Pour tout dire en deux mots, les faits changent, l'âme reste la même. »

Eh bien! vous avez raison : l'âme humaine reste la même; mais vous avez tort aussi : car l'âme humaine change, elle a changé, et, s'il plaît à Dieu, elle changera encore.

L'âme humaine reste la même. Oui, il y a dans l'âme un certain nombre de choses qui reparaissent sous tous les cieux, il y a un fond de passions éternelles qui se retrouvent partout où se trouve l'homme. Prenez Achille dans Homère, sous sa rude tente de guerrier, et prenez-le dans Racine, c'est-à-dire en plein salon de quelque hôtel de Rambouillet, ici comme là vous entendrez la fierté outragée, l'amour blessé pousser le même cri de vengeance.

Mais, s'il y a des parties de l'âme sur lesquelles l'action du temps ne peut rien, cela n'empêche point qu'avec le temps l'âme ne se transforme dans ses profondeurs, et qu'il n'y ait une histoire de l'âme humaine. Cette histoire, je n'ai point la prétention de vous la tracer en entier; je voudrais, du moins, vous l'esquisser par ses lignes principales, dans la civilisation européenne.

Il y a dans le monde deux êtres : l'Être qui est, « Je suis celui qui suis », et l'être qui devient. Le premier a la vie pleine, achevée, infinie; le second a la vie finie, inachevée, incomplète. Le premier, c'est Dieu; le second, c'est tout ce que nous connaissons en dehors de Dieu, les étoiles et les plantes, les pierres et les esprits.

Voici maintenant le rapport de ces deux êtres. L'être inachevé est tombé un jour du sein de l'Être achevé; comment? je ne puis vous le dire. Ce que je sais, c'est

---

(1) Liebig, *Chemische Briefe*, p. 32.

(2) Cette leçon, traduite pour nous par M. le docteur Cazelle, est extraite d'un ouvrage sur la *Circulation de la vie*, publié en Allemagne, et qui doit paraître prochainement en français.

que, étoile ou plante, pierre ou esprit, il tend à y retourner; c'est qu'il y a de l'être inachevé à l'être achevé une ascension continue qui s'appelle le progrès. Voilà le caractère du monde fini : il est progressif. Dieu a pour lui l'absolu, le parfait; nous, nous avons le progrès. Le progrès, c'est notre petitesse, car le progrès ne sera jamais le parfait, mais c'est aussi notre grandeur, car le progrès monte, monte toujours vers le parfait.

Tout est donc progressif dans le monde des existences finies, et le progrès ne s'arrêtera jamais.

Comment a-t-il commencé? Quel a été le point de départ de cet immense mouvement qui emporte tous les êtres vers l'Être? L'imagination essaye en vain de se le représenter; mais la science nous fait remonter, à travers les siècles, jusqu'à des lointains qui nous effrayent.

La chimie n'a-t-elle pas découvert hier que le soleil est composé des mêmes éléments que notre monde terrestre? Il y a donc eu, dans un temps où l'esprit se perd, des masses immenses et informes composées des mêmes éléments, qui se sont ensuite scindées, morcelées en tous ces corps que nous appelons aujourd'hui planètes et étoiles. Notre terre est un fragment de ce soleil qui a laissé aller dans l'espace tant de débris de lui-même, reliés cependant encore à lui par le lien mystérieux de l'attraction. Notre terre a été soleil, gaz enflammé; dans ses courses à travers les cieux, elle s'est refroidie; de gazeuse elle est devenue liquide, et elle a pris alors sa forme; puis cette forme s'est solidifiée; le liquide incandescent s'est peu à peu recouvert d'une croûte sur laquelle un jour un brin d'herbe est apparu, et après le brin d'herbe l'animal, et après l'animal l'homme. Mais que de transformations de la plante, et que de perfectionnements de l'animal avant d'arriver à l'homme! Dans l'homme, tous les règnes inférieurs se résument, et un règne nouveau commence, celui de l'esprit. Dans l'homme, toutes les forces matérielles se retrouvent, mécaniques, physiques, chimiques, vitales, et une force nouvelle se montre : l'âme.

> Être indéfinissable et douteux, âme humaine,
> Où volent tes désirs inconnus et flottants?
> Où vas-tu, d'où viens-tu, que veux-tu, qui te mène?
> Qui donc es-tu, d'abord? Réponds, si tu m'entends,
> Voyageur éperdu de l'espace et du temps,
> Qui vas dans l'infini comme sur ton domaine.

Messieurs, si la science du monde physique ne désespère pas de saisir dans ses inductions puissantes la loi du progrès de la matière, désespérerons-nous de déterminer la loi du progrès de l'esprit? A Dieu ne plaise, et, si vous le voulez bien, nous allons essayer ensemble une théorie où je ne prétends point que soit enfermée la vérité complète, mais où je trouve une explication plus profonde de l'histoire et du progrès de l'âme que dans tous les systèmes proposés jusqu'à présent.

Je considère avec Pascal toute la suite des âmes comme une seule âme qui subsiste toujours, et qui se développe continuellement. J'étudie alors cette âme de deux manières : je la prends d'abord en elle-même, et je la contrains, par l'analyse, à me livrer le secret de ses facultés essentielles; possédant ce secret, je poursuis alors l'âme dans l'histoire, et je demande à chaque fait quelle est celle de ces facultés qu'il me manifeste.

Par là, je parviens à découvrir, dans les limites que je me suis tracées tout à l'heure, c'est-à-dire dans les limites de la civilisation européenne, qu'après un premier développement confus où toutes les puissances de l'âme se mêlent, arrive le règne d'une faculté prépondérante, puis le règne d'une autre faculté également dominante, et encore un troisième, après quoi nous retombons dans une nouvelle confusion, d'où il s'agit de sortir aujourd'hui. Ainsi, chacune des trois civilisations grecque, romaine et chrétienne est le produit du développement d'une faculté spéciale, dont le trait caractéristique se démêle dans tous les faits, dans toutes les œuvres où s'est incarnée cette civilisation, et nous sommes arrivés à un point de l'histoire de l'humanité où ces trois civilisations exclusives, ayant achevé leur développement normal, doivent enfin s'unir dans une harmonie de laquelle dépend le salut de l'avenir.

I.

Messieurs, des savants du siècle dernier ont prétendu que l'homme a commencé par être poisson; si cela est vrai, je renonce à chercher les commencements de l'âme humaine, car j'avoue que les instruments et les méthodes me manquent pour analyser l'âme d'un poisson. Plus récemment, un philosophe fantaisiste que vous allez tous nommer, nous traçant l'histoire des époques primitives du monde, nous montrait l'homme en ces temps-là comme un sous-lieutenant d'avenir dans l'armée des singes. L'âme d'un singe! J'avoue que je n'y vois pas encore bien clair.

Ni poisson, ni singe; si l'homme a été quelque chose en commençant, c'est homme qu'il a été. Il y a dans nos consciences un instinct sûr qui proteste contre ces abaissements de nos origines. Je le veux bien, l'homme vient à sa place dans l'échelle des êtres, mais cette place est si haute que nulle espèce animale ne peut prétendre d'y monter. Prenez l'homme à peine ébauché, au dernier degré de la culture morale; eh bien! entre cet être si dénué que vous rougissez de l'appeler votre semblable, et l'animal le plus parfait, il y a un abîme. En voulez-vous un exemple? Un jour, des chasseurs trouvèrent, dans un bois de l'Aveyron, un être à demi sauvage qui grimpait dans les arbres et se sauvait à l'approche des hommes. Il était sans voix et sans intelligence. Quelques-uns le prirent pour un singe. Mais écoutez ce que le docteur, qui l'observait, a écrit sur son compte :

« Il descendait quelquefois seul dans le jardin, et allait s'asseoir sur le bord du bassin; alors son balancement diminuait par degrés; son corps devenait tranquille; sa figure prenait bientôt un caractère de rêverie mélancolique; il demeurait ainsi des heures entières, regardant

attentivement la surface de l'eau sur laquelle il jetait de temps en temps des brins de feuilles desséchées! Lorsque pendant la nuit, et par un beau clair de lune, les rayons lumineux venaient à pénétrer dans sa chambre, il manquait rarement de se lever et de se placer devant la fenêtre; il restait là une partie de la nuit, debout, immobile, le cou tendu, les yeux fixés vers la campagne éclairée par la lune, livré à une sorte d'extase contemplative. »

Messieurs, je ne sais, mais ce pauvre être qui s'en va mélancoliquement effeuiller des branches au-dessus de l'eau, et qui passe des nuits à chercher dans l'immensité du ciel un je ne sais quoi dont son intelligence avortée semble avoir l'obscur pressentiment, ce pauvre être, d'une si étrange poésie, me serre le cœur, et je sens à cette sympathie profonde qu'il y avait là une âme.

Ni poisson, ni singe; seulement, souvenons-nous que l'homme, c'est une âme unie à un corps, et, sans doute, dans ces lointaines origines où l'histoire ne peut nous faire remonter, mais dont l'étude des formes du langage nous révèle quelques secrets, sans doute dans ces lointaines origines, l'âme fut longtemps l'esclave du corps.

Ne la sentons-nous pas chaque jour au fond de nos entrailles, cette puissante domination de la matière? Pour y résister, il nous faut toutes les énergies de l'esprit. Quand donc ces énergies étaient à peine naissantes, tandis que toutes les forces du corps étaient dans leur plein développement, quelle ne dut pas être la tyrannie du corps sur l'âme! Voyez-vous cette lumière vacillante qu'à travers la nuit et le vent une main protectrice cherche en vain à maintenir? Voilà l'âme en ces premiers temps : une lueur dans une tempête. Nous trouverions dans les mythes primitifs l'histoire de ces luttes lointaines, de ces terribles assauts que livraient les forces inférieures à cette nouvelle souveraine du monde, si chétive alors. L'art aussi nous fournirait des témoignages sur cette période qu'on pourrait appeler l'enfance de l'âme humaine, et où sa clarté perçait à peine les ténèbres de l'organisme. Car, que sont toutes ces figures de pans, de satyres, de faunes, de centaures, si ce n'est des personnifications de cet homme primitif et sensuel?

Mais j'ai hâte de quitter cette vie crépusculaire de l'humanité où l'âme se cherche à travers les sens; j'ai hâte d'en venir à l'époque où elle ne se cherche plus, où elle se trouve; j'ai hâte de voir l'âme arriver à la pleine lumière.

II.

Elle y arrive sous le beau ciel de l'Attique. Quelqu'un me disait un jour à propos des romans grecs, qu'on a traduits dans ces derniers temps : « Il y a du soleil là-dedans. » Ce n'est pas des romans grecs seulement, mais de toutes les œuvres du génie grec qu'il faut le dire; la civilisation grecque, c'est la civilisation de la lumière. Imaginez, messieurs, une atmosphère si pure qu'on entend distinctement le cri des aigles que le regard n'aperçoit point, un air si limpide que depuis deux mille ans il n'a point encore sali le marbre du Parthénon, un ciel si lumineux que ce marbre dont je vous parle, tout imbibé en quelque sorte de soleil, en a pris des tons dorés qui ne le quittent plus. Et que dire de la terre elle-même en ce pays privilégié? Regardez, à l'horizon, ces sommets nus et purs, ces lignes harmonieuses qui se découpent dans l'azur pâle; quel dessin clair! quels fermes et souples contours! quelle grande et sévère élégance! Et ce n'est pas fini, il faut encore parler de la mer qui, pour prendre une très-exacte expression de M. Taine, s'étend « lustrée et bleue comme une tunique de soie, et de laquelle sortent les îles comme des corps de marbre. » Messieurs, ce pays n'était-il pas prédestiné à donner à l'âme la forme qu'elle prend d'abord, la forme de l'intelligence? L'*intelligence*, voilà le trait dominant de toutes les productions du génie grec, voilà la faculté maîtresse de cette civilisation.

J'écarte tout de suite une objection. On me dit : « Vous venez de décrire l'Attique; renfermez-vous donc la Grèce dans Athènes, et n'y a-t-il rien eu au delà? » Je le sais, il y a eu Sparte, mais Sparte ne peut prétendre à représenter la civilisation grecque. Sparte n'est pas une civilisation. Voulez-vous connaître Sparte? Elle est tout entière dans cette épigramme de l'*Anthologie* : « Je ne suis un lutteur ni de Messène, ni d'Argos; Sparte est ma patrie, Sparte féconde en héros. Que d'autres aient recours à la ruse; pour moi, comme il convient à un enfant de Lacédémone, c'est par la force que je triomphe. » Voilà Sparte : la force brutale; mais la force brutale n'est pas un élément de civilisation. La force réfléchie, la force organisée, à la bonne heure; il sera temps d'examiner le rôle de cette force dans le monde, quand nous en serons venus à Rome. Ici, nous avons à étudier l'intelligence, et l'intelligence, c'est Athènes.

J'ai dit tout à l'heure que nous entrions dans le pays de la lumière. « Il y a des cerveaux lumineux, a écrit Joubert, des têtes propres à recevoir, à retenir et à transmettre la lumière; elles rayonnent de toutes parts, elles éclairent, mais là se termine leur action. C'est ainsi que le soleil fait éclore, mais ne cultive rien. » Le cerveau des Grecs est un de ces cerveaux-là, et l'on peut dire que la Grèce est encore le soleil du monde actuel. Que sont les Grecs? Des artistes et des philosophes; ils cherchent le beau et ils cherchent le vrai; remarquez que les races poétiques sont en même temps les races philosophiques; le beau et le vrai se touchent, et c'est un Grec, c'est Platon qui a dit que *le beau est la splendeur du vrai*. Le mot est heureux, car en même temps qu'il exprime la vérité, il montre le génie grec; le génie grec ne veut pas du vrai sans sa splendeur : la lumière! la lumière!

La lumière! Ils s'appellent eux-mêmes *lumière*. Le mot que nous trouvons à l'origine de la langue grecque, dans Homère, pour désigner l'homme, c'est le mot lumière,

φῶς. Quand Iphigénie meurt : « O douce lumière du jour ! s'écrie-t-elle, je ne te verrai donc plus. » Aussi l'organe de la vue est pour eux le premier des sens. Cet organe, les dieux l'ont formé avec complaisance et avant tous les autres. Ils avaient répandu dans toute la nature la lumière, c'est-à-dire une sorte de feu qui ne brûle pas. Mais ils en ont enfermé au dedans de nous une partie qui trouve son issue par les yeux, et, passant à travers le fin tissu de la prunelle comme à travers un tamis qui l'épure, va rejoindre la lumière du dehors et nous donne ainsi toutes les sensations de la vue. Voilà ce que dit Platon, et voilà ce qui explique ce mot de tout à l'heure : φῶς. L'homme est vraiment une lumière par le dedans. Je crois qu'en optique cette théorie-là ne vaut pas grand'chose, mais au sens philosophique, messieurs, quelle profondeur ! L'homme lumière au dedans ! Toute la vérité sur nous est là.

Les Grecs, ce sont donc des hommes qui ont des yeux pour voir, pour voir le beau, et au delà du beau le vrai. Ce n'est pas tout, ce sont des hommes qui ont une voix, une parole, un langage pour montrer aux autres ce qu'ils voient ; c'est leur second caractère, et c'est le second mot par lequel ils se définissent eux-mêmes à l'origine : μέροπες, les hommes, des êtres qui ont la parole. Lumière et parole, voilà tout l'Athénien ! Il connaît et il parle. Mais remarquez le caractère dominant de la parole grecque ; ailleurs on parlera, les Romains parleront, les apôtres parleront ; mais les Romains parlent pour soumettre, les apôtres parlent pour persuader, le Grec parle pour éclairer : rien de plus. Joubert l'a dit excellemment encore : « Le Grec se regarde dire. » La parole à Athènes, c'est une lumière dont on s'enivre, et dont on enivre les autres. Je ne veux pas trop médire du patriotisme des orateurs grecs, je m'exposerais à blesser les intelligents admirateurs qu'ils comptent dans cette enceinte. Pourtant, je ne puis m'empêcher de croire qu'ils étaient plus orateurs que patriotes. Ne vous méprenez pas sur ma pensée. Je ne veux pas dire que ce fussent des charlatans de parole, comme les sophistes qui parcouraient les villes pour recueillir des applaudissements. Non, voici ce que je veux dire : ils avaient réellement devant les yeux, quand ils parlaient, l'image de la patrie, et cette image leur inspirait de beaux discours ; mais c'était tout. Ils avaient naïvement, si je puis parler ainsi, le patriotisme oratoire, mais le patriotisme réel, actif leur manquait. On s'étonne souvent, et il y a lieu en effet de s'étonner de l'impuissance de la parole de Démosthène sur les Athéniens pour les déterminer à défendre leur liberté contre Philippe. Mais je me l'explique : Démosthène était l'éloquence même, il n'était pas le patriotisme. Pour déterminer les autres à agir, il faut être capable d'agir soi-même. C'est très-beau d'invoquer les morts de Marathon ; il y a quelque chose de plus beau et de plus persuasif, c'est de mourir à Chéronée.

L'âme humaine en Grèce, c'est donc une intelligence qui parle ; mais elle s'exprime de plusieurs manières, par les arts plastiques, par la poésie, par l'éloquence, par la philosophie. De belles statues, de beaux poëmes, de beaux discours, de beaux systèmes, voilà la vie humaine en Grèce.

Je viens de parler un peu de leurs beaux discours ; quelques mots de leur art, de leur poésie, de leur philosophie. Messieurs, c'est partout l'intelligence, la pensée qui s'affirme, je ne dirai pas à l'exclusion, mais dans l'effacement des autres facultés.

Comparez un temple grec avec une cathédrale gothique. Ici, c'est le mouvement ; là-bas, c'est l'ordre ; ici, c'est la prière, là-bas la contemplation ; ici, c'est le sentiment, et là-bas la pensée. Le trait dominant, ce me semble, de l'architecture gothique, c'est la nervure au dedans ; celui de l'architecture grecque, c'est la colonne au dehors. Entrez dans une des grandes cathédrales de nos climats brumeux ; vous croyez voir monter avec toutes ces nervures les aspirations et les douleurs de notre âme. Maintenant, regardez là-bas, sur l'Acropole, dans la claire lumière de l'Attique, le Parthénon entouré de ses colonnes ; on dirait d'un beau chœur d'idées visibles, qui s'ordonne autour de l'invisible vérité.

De la peinture, je parlerai peu ; nous ne la connaissons guère ; les anciens nous ont laissé sur elle des témoignages qui sont assez nombreux, mais ce n'est pas dans les livres qu'on voit les tableaux. Pourtant nous pouvons nous en faire une idée ; les peintures importantes de Pompéi sont sans doute des copies de maîtres grecs ; or ce qui me paraît dominer dans ces peintures, c'est la ligne, c'est-à-dire l'élément intelligible. Je ne prétends point qu'il n'y ait pas de couleur, mais la couleur s'étale sans nuances ; elle ne vit pas et elle n'enlève rien à l'esprit de la perception de la ligne.

La sculpture n'est pas, comme la peinture, un art vivant surtout de réalité, et parlant aux sens par la magie puissante de la couleur. La sculpture, elle, dédaigne ce grossier prestige de la couleur ; elle efface tous les accidents de la réalité, et dans la blancheur immaculée du marbre cherchant les lignes harmonieuses, elle fait sortir de cette matière, où ne peut respirer que la vie sereine de l'Olympe, la statue même de l'Idéal. Eh bien ! cet art qui ne s'adresse qu'à l'esprit, qui n'est fait que pour montrer à l'esprit la beauté pure, la perfection même descendue dans la plus pure substance, cet art est par excellence l'art grec.

Que si vous passez de la frise du Parthénon à une tragédie de Sophocle, la différence n'est pas sensible. Une tragédie grecque, c'est un bas-relief, en mouvement ; ce bas-relief parle, il chante, il danse même, mais sans qu'un seul instant l'harmonie générale des lignes en soit troublée, et je suis convaincu que, pour les Grecs, c'était cette eurythmie, cette forme idéale du drame qui en faisait la principale beauté. Nous lisons ces pièces antiques avec nos sentiments modernes ; mais pour les bien comprendre, il faudrait les lire avec la pensée

d'un Athénien; avant d'être une émotion pour le cœur, c'était un spectacle pour l'intelligence.

J'arrive à la philosophie. Messieurs, vous connaissez le tableau de Raphaël, l'*École d'Athènes*. Ils sont là, sous un splendide portique, cinquante philosophes, rêvant, discutant, enseignant. Je me rends bien compte de l'impression que Cinéas, l'envoyé de Pyrrhus, éprouva à la vue du sénat romain : « Un sénat de rois, » dit-il. Pour moi, chaque fois que je regarde le tableau de Raphaël, je me dis que le sénat romain devait être moins beau que cette assemblée des rois de la pensée. Le génie d'Athènes est là. Il est là, ce génie, brillant dans tous ces regards, éclatant dans tous ces gestes, respirant sur toutes ces lèvres; le souffle d'Athènes circule d'un bout à l'autre de ce portique à travers ces rangs animés, et je le sens qui vient jusqu'à moi : c'est le souffle de la libre pensée.

Je voudrais du moins vous faire entendre un instant leur voix. Que dit Socrate, le maître des maîtres en philosophie, au milieu de ce groupe, où il me semble distinguer l'élégant et spirituel Alcibiade? Il leur dit que la vérité n'est ni dans les profondeurs des cieux visibles, ni dans les entrailles de la matière, qu'elle est au dedans de nous. Lui aussi il appellerait volontiers l'homme une lumière, car il croit que toute lumière est en nous, et il passe sa vie, parmi les rues, à l'Agora, au théâtre, dans les boutiques, au milieu des ateliers, à faire jaillir de ces foyers cachés les vives étincelles. En Athénien qu'il est, il ne connaît que la pensée; il y ramène tout, même la vertu; mais quel apôtre infatigable de la pensée, en attendant qu'il en soit le martyr!

Et Platon, le voyez-vous dans cette attitude calme, mais le visage inspiré et le doigt levé vers le ciel? Il parle, et c'est un charme autour de lui, car la poésie l'a baisé aux lèvres dès son berceau. Il parle des *idées*, toujours des *idées*. Il se souvient de les avoir contemplées ailleurs, les pures et éternelles idées. Elles sont là-haut au fond de l'Empyrée, visibles seulement aux dieux et aux âmes pures. Les dieux habitent le ciel; emportés par leurs coursiers immortels, ils accomplissent autour des suprêmes idées de merveilleuses évolutions. Puis, nourris de ces divines essences, ils rentrent dans leur palais, et le cocher, conduisant les coursiers à la crèche, répand devant eux l'ambroisie et leur verse le nectar. Telle est la vie des dieux. Les autres âmes se mettent à leur suite et essayent de fournir la même carrière. Mais peu y réussissent, car des deux coursiers attelés au char de l'âme qui le dirige, il y en a un mauvais et rebelle, qui souvent entraîne son compagnon. Alors l'âme précipitée va de chute en chute, et, ayant perdu une partie de ses ailes, elle arrive enfin sur la terre où elle est enfermée dans un corps, jusqu'au jour où, ses ailes ayant repoussé, elle s'échappera de sa prison et remontera vers les sphères éternelles. Voilà ce que dit Platon, et voyez-vous tout près de lui ce jeune et charmant Athénien qui semble rêver du ciel et des ailes de l'âme?

A côté de lui, écoutons Aristote, ne fut-ce qu'un moment, exposer dans un langage sévère, mais puissant, sa belle et large théorie du monde. Il y a un progrès continu dans la nature et comme une échelle d'existences qui monte, sans interruption, jusqu'au sommet de l'Être. C'est une même puissance qui se développe sans fin, et, de forme en forme, d'organisation en organisation, d'âme en âme, atteint à la perfection dernière. Au plus bas degré de la nature sont les corps élémentaires; au-dessus, les corps mixtes; au-dessus, les corps organisés. Avec l'organisation apparaît la vie, c'est-à-dire l'*âme*. La première forme de la vie est la végétation, et la nutrition, la première faculté de l'âme. L'être qui n'a que l'âme nutritive est la plante. Au-dessus de la plante est l'animal : ce qui fait l'animal, ce qui le rend supérieur à la plante, c'est la sensation, c'est l'âme sensitive. L'âme sensitive a une vie supérieure aux puissances aveugles de la végétation; elle connaît le plaisir et la peine, elle éprouve des désirs et des aversions. Cependant l'organisme se complique, se perfectionne; de progrès en progrès il devient plus mobile, plus apte à exécuter les volontés de l'âme; le corps se relève, l'animal se tient et marche debout; dans ce corps l'âme raisonnable peut venir : ce n'est plus l'animal, c'est l'homme. L'homme résume toutes les forces inférieures et les complète en lui : végétant comme la plante, sensible comme l'animal, il est homme et il *pense*. La nature, qui a tout fait et disposé pour l'homme, a donc tout fait pour la pensée : la pensée est le dernier terme et la perfection de la nature. Mais la pensée a elle-même un terme plus élevé, et c'est Dieu. La perfection de la pensée n'est pas de penser les choses mortelles, mais de penser les choses immortelles. La perfection de la nature est ainsi la pensée de Dieu. Tel est le progrès du néant à l'être, et ce n'est autre chose que l'ascension de la pensée, comme l'a dit un philosophe allemand, sommeillante dans le minéral, rêvante dans le végétal, éveillée dans l'homme, ajoutons avec Aristote, accomplie en Dieu. Car au sommet de cet univers, et à des abîmes au-dessus de lui, il y a la pensée par excellence, la pensée qui se pense, qui s'embrasse, qui se connaît tout entière, la pensée de la pensée, et c'est Dieu. — Messieurs, voilà quelques-unes des paroles de cette philosophie qu'on avait pourtant proscrite de nos écoles, et qui, Dieu merci, y revient triomphante.

Redescendons un peu de ces hauteurs. Chez les Grecs, il y a de l'art et de la philosophie partout, même à la cuisine. En voulez-vous la preuve? Je la tire d'un délicieux chapitre de l'*Économie* de Xénophon. Un mari, Ischomaque, voit sa femme chagrine de ce qu'elle n'a pu lui donner sur-le-champ un objet qu'il réclamait; aussitôt il la console : « Ne t'afflige point, ce n'est pas ta faute, mais la mienne, parce qu'en te livrant ma maison, je n'ai pas eu soin de ranger les objets à une place fixe, de telle sorte que tu connusses bien l'endroit où il fallait les placer et les reprendre. Or il n'est rien de plus

beau, femme, rien de plus utile pour les hommes que l'ordre. » Et il développe son idée par des comparaisons : sans ordre, que deviendrait un chœur, que deviendrait une armée, que deviendrait un vaisseau? Cela dure trois pages. Mais les Grecs, comme nous l'avons dit, aimaient à faire de beaux discours, et sans doute leurs femmes les supportaient. Il arrive donc assez lentement à sa conclusion. « Ainsi, femme, si tu veux trouver sans peine ce qui est nécessaire, et, à moi, m'offrir avec grâce ce que je pourrais te demander, choisissons une place convenable pour chaque chose, et chaque chose étant mise à sa place, indiquons à la femme de charge où elle doit la prendre et la remettre. Ainsi, la connaissance de la place réservée à chaque objet nous le mettra si vite sous la main que nous ne serons jamais pris au dépourvu. » Un autre s'arrêterait là, mais nous avons à faire à un Grec, et il repart : « D'ailleurs la belle chose à voir que des chaussures bien rangées de suite et selon leur espèce! la belle chose que des vêtements séparés, suivant leur usage! la belle chose que des couvertures! la belle chose que des vases d'airain! la belle chose que des ustensiles de table! la belle chose enfin (mesdames, remarquez qu'il y a gradation) la belle chose enfin, malgré le ridicule qu'y trouverait un écervelé et non point un homme grave, la belle chose, dis-je, que de voir des marmites rangées avec intelligence et symétrie! Tous ces ustensiles semblent former un chœur. » Ne vous l'avais-je pas dit, que le Grec voyait tout par le côté de l'intelligence?... Un chœur de marmites!

Dans ce coin de la terre, ils sont donc tous occupés à penser. Les riches ont des esclaves qui travaillent pour eux, et ils pensent à loisir. Les pauvres, à leur tour, ceux qui travaillent des bras... Écoutez ce que fit l'un d'eux. Un jour dans une traversée, à bord d'un vaisseau, un Grec, un homme du peuple écoutait depuis longtemps des gens instruits, des sages causer de choses de l'esprit; tout à coup il se précipita dans la mer. On parvint à le sauver, et on lui demanda pourquoi il avait voulu se noyer; il répondit que c'était de désespoir d'avoir entrevu de si belles choses et de sentir qu'il en était exclu par son ignorance. Ils sont donc *tous* préoccupés de penser; ils pensent trop et ils finissent par ne savoir plus penser : cette intelligence, si puissante au siècle de Socrate, de Platon, d'Aristote, cette intelligence dont rien ne tempère le jeu, tourne plus en plus son activité contre elle-même, elle se détruit à plaisir, et quand elle sort des mains des derniers sceptiques, elle est en pièces. Ils pensent trop, ils finissent par ne plus savoir agir; ils ont encore des héros, mais ils n'ont plus d'hommes : c'est la fin de la Grèce. On rapporte que sur les ruines de Corinthe, Mummius, le vainqueur, pour distinguer les enfants de condition libre des autres, ordonna à chacun d'eux de tracer quelques mots. L'un de ces enfants écrivit aussitôt ces vers qu'Homère met dans la bouche d'Ulysse. « Trois et quatre fois heureux ceux qui sont morts dans les champs d'Ilion! » La poésie protestait par la bouche d'un enfant : faible consolation d'une si grande ruine!

III.

Pendant qu'en Grèce l'*intelligence*, après avoir produit des œuvres impérissables, dépérissait elle-même par son excès, en Italie une faculté nouvelle avait poussé comme un rameau vigoureux sur ce tronc puissant de l'âme humaine : je veux dire la *volonté*. Le rôle de Rome dans le monde ne me paraît pas avoir été tant de civiliser les peuples en les unifiant que de révéler à l'humanité, par un héroïque exemple, cette puissance inouïe du vouloir.

Dès le premier mot le Romain s'annonce : comme le Grec s'appelait lumière, lui, s'appelle *force : vir* ou *vis*, c'est le même radical. C'est qu'il faut de la force ici. L'Athénien, lui, n'avait qu'à ouvrir les yeux et à regarder; tout lui était donné : c'est la facile et riante jeunesse de l'âme; mais ici il faut déployer ses bras; car tout est à conquérir au prix de l'effort : l'âme est à l'entrée de sa laborieuse virilité.

Salve, magna parens frugum, saturnia tellus,
Magna virûm.

Le ciel rappelle la Grèce par sa lumière éclatante et sereine; mais abaissez vos regards : le sol est inégal et rude, tout bossué par des soulèvements volcaniques; et depuis la mer jusqu'à l'Apennin, ce ne sont que broussailles, forêts et marécages; à travers les chênes et les hêtres, vous voyez s'étaler d'humides prairies, ou bien s'élancer quelques roches nues; de distance en distance s'élèvent des vapeurs sulfureuses, restes du feu souterrain, et de partout montent les exhalaisons des marais, apportant avec elles l'antique *malaria;* le *Forum* est un bourbier; sur le Palatin on sacrifie à cette divinité redoutable, la *Fièvre :* voilà le berceau de la force romaine.

Ce fut leur première conquête, la conquête du sol où ils allaient établir le siége d'une si grande puissance. Ce qu'ils acquirent d'énergie dans ce premier et lointain labeur se peut deviner; ils rasèrent les broussailles, ils abattirent les forêts, ils desséchèrent les étangs, et la ville aux sept collines commença à compter dans le monde. Mais ces durs commencements ont imprimé, pour toute la suite, à l'âme des Romains je ne sais quelle tristesse dont ils ne se déferont plus. Il y a point ou peu de gaieté dans leur littérature : Horace a été emprunter son doux sourire à la Grèce « *dulce ridentem* »; mais Virgile est mélancolique, et Lucrèce, le poëte romain par excellence, a des accents qu'on ne retrouvera plus que dans Pascal. Voici comment il décrit l'entrée de l'homme dans la vie : « Semblable au matelot que la tempête a jeté sur le rivage, l'enfant qui vient de naître est étendu à terre, nu, incapable de parler, dénué de tous les secours de la vie, dès le moment que la nature l'a arraché avec effort du sein maternel pour lui faire voir le jour; il remplit de ses cris plaintifs le lieu de sa naissance, et il

a raison sans doute, le malheureux à qui il reste à traverser dans la vie tant de maux. »

Cui tantum in vita restat transire malorum.

Entendez-vous le son lugubre de ce vers où semblent retentir sourdement toutes les douleurs de l'existence? Ils sont donc tristes, mais ils ont bu aux mamelles de la louve, ces fils du dieu Mars, et ils sont forts. La vie est quelque chose de sombre qui pèse sur leur esprit; mais ils veulent vivre. *It tristis arator :* ils sont tristes, mais ils vont. Avez-vous remarqué combien souvent revient dans la littérature latine cette image naturellement familière à une race rustique, l'image de la lourde charrue, *grave aratrum?* Toute l'histoire romaine est là. C'est une race qui trace péniblement un sillon dans le champ de l'humanité. Chez eux tout exprime le labeur. Leur front est bas et anguleux, leur physionomie dure jusqu'à l'excès. Leurs écrivains, sauf quelques-uns comme Horace, Térence, Ovide, Cicéron, sont tous tendus ; Lucrèce, Virgile, Salluste, Tite-Live, Sénèque, Lucain, Tacite, Juvénal, Perse, dans tous se trahit l'effort. On sent qu'ils ne sont pas nés écrivains, mais qu'ils le deviennent par l'étude, par l'imitation ; cette littérature ne peut compter comme la manifestation d'une qualité originelle de ce peuple : c'est une littérature qu'ils ont conquise, comme leur sol, à force de bras. L'art où ils excellent, c'est donc celui où l'on emploie les bras, c'est l'architecture. Ici ils sont créateurs : ils inventent la voûte. Leur essai en ce genre, la *cloaca maxima*, le grand égout qui allait du Forum au Tibre, est encore en partie debout : il y a deux mille quatre cents ans qu'il est bâti. J'ai vu fouiller au Palatin des constructions qu'on attribue aux premiers temps de la république ; ces vieux murs de pépérin portaient sans fléchir depuis tant de siècles deux étages de palais superposés. On voit au même Palatin un pan de muraille qu'Ampère, si compétent sur ce sujet, affirme avoir appartenu à l'enceinte de la Rome de Romulus. C'est en cela qu'ils excellent : dans tout ce qui demande de l'effort. On rapporte que Septime-Sévère, à l'heure de mourir, donnait ce mot d'ordre à ses soldats : « Travaillons, *laboremus.* » Ce mot d'ordre n'était pas nouveau; il avait été donné quelque neuf cents ans plus tôt, et pendant sept cents au moins, aucun ne l'avait intercepté.

Ils ont compris en effet que l'homme est une force, et que l'essence et le devoir de la force, c'est d'agir; donc point de plaisir : le plaisir, c'est le repos ; point de beaux-arts, point de littérature : car c'est du plaisir et par conséquent du repos. « On se repose en changeant d'action », comme disait lord Brougham, un Romain moderne. Agir ! agir ! Aussi ils n'ont que très-tard des artistes, des poëtes. Ceux qu'ils préfèrent, ce sont les orateurs et les historiens ; car l'éloquence, chez eux, c'est l'action en parole, et l'histoire, c'est l'action en récit. Ne leur parlez pas des pièces de Térence : spectacle d'oisifs ! Un bon combat d'ours, voilà ce qui leur va. Du moins c'est l'action en spectacle.

La vraie littérature romaine est ailleurs : c'est le droit romain. Le droit, n'est-ce pas bien la littérature de la volonté? Voilà, dans l'ordre des travaux écrits, le legs le plus original qu'ils nous aient fait. J'avoue le connaître fort peu, et me garderai par conséquent d'en parler ; mais je crois qu'avant l'influence qu'exercèrent sur lui la philosophie grecque d'abord et ensuite le christianisme, ce droit devait parfois faire à la justice éternelle de singuliers outrages. Il ne serait pas difficile d'en trouver des preuves dans les premiers temps de leur histoire. Car, au fond, ils ont le sentiment de l'utile bien plutôt que celui du juste. La préoccupation de l'utile est partout chez eux. Vous vous rappelez Horace : — « O mes concitoyens ! cherchez d'abord l'argent, la vertu vient après les écus, — qu'entend-on autre chose d'un arc de Janus à l'autre? Ce sont là les leçons que répètent les vieillards et les jeunes gens qui s'en vont portant leur registre et leur sac à jetons. » Les jeunes gens ! on s'aperçoit bien que nous ne sommes plus à Athènes. A Athènes, les jeunes gens s'en vont entendre sous les ombrages des jardins d'Académus, Platon parler du beau et du vrai ; mais voyez-vous ce jeune Romain affairé ? il court à la Bourse. Les fils ressemblent aux pères. Souvenez-vous du vieux Caton : « Que le père de famille vende les vieux bœufs, les veaux, les petites brebis, la laine, les peaux, les vieilles charrettes, les vieux fers, l'*esclave vieux*, l'*esclave malade;* s'il reste quelque chose d'autre, qu'il le vende ; il faut que le père de famille soit vendeur, non acheteur. » L'économe Ischomaque du moins nous égayait ; l'avare Caton nous terrifie.

Ils sont partout ainsi, persistants, âpres, tenaces. A la guerre, sur le champ de bataille, ce ne seraient pas eux qui lâcheraient pied. A Cannes, ils meurent cinquante mille hommes jusqu'au dernier. Mais les Grecs mouraient pour la renommée, pour un bien idéal; les Romains meurent pour le salut de la patrie qui les fait rois de l'univers : c'est encore le sentiment de leur intérêt. La cité, voilà leur plus constant et leur plus haut rêve; ils y feront entrer le monde entier, mais ce sera encore la cité, et ils seront les maîtres du monde entier. Étant donné le tempérament moral de cette nation, on comprend leurs conquêtes immenses et cette immense organisation politique. Un si grand mécanisme à mouvoir, quelle occupation pour ces actives volontés !

Excudent alii spirantia mollius æra ;
Tu regere imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes.

Mais je reviens à ce que j'ai dit en commençant : la domination, l'organisation du monde entier, ce n'est pas là la vraie gloire de Rome. Pour le philosophe, la gloire de la race romaine est d'avoir enseigné la puissance de la volonté, d'avoir essayé de donner à l'âme humaine la forme de la volonté, et d'avoir introduit dans le monde un des trois ou quatre grands types de l'homme, le stoïcien.

Je sais bien que le premier père des stoïciens est un Grec, Zénon. Mais Zénon avait inventé le stoïcisme, et c'est Rome qui a inventé le stoïcien. « Le stoïcisme, a dit profondément la Bruyère, est une idée semblable à la république de Platon », c'est-à-dire une chimère. Eh bien, cette chimère, les Romains ont eu la prétention de la réaliser. Le Grec avait fourni l'idée, le Romain a fourni la volonté.

Pour moi, je me suis toujours représenté le stoïcisme sous la forme de la statue d'un Romain drapé dans sa toge. Le stoïcien s'est fait une âme de bronze ou de marbre dans laquelle je sens une forte cohésion, mais où je ne sens plus le flot de la vie. C'est une force, mais ce n'est plus une force vivante ; car la force vivante souffre, crie, se lamente quand elle se heurte à sa limite, fût-elle la plus grande force qu'on puisse rêver. Or le stoïcien ne souffre pas, il ne crie pas, il ne se lamente pas. Regardez-le devant la mort ; cela vous donne le froid. « Voici le moment de mourir. — Comment dis-tu? — De mourir. — Point de déclamations. Dis que voici le moment pour ta substance de se décomposer dans les éléments dont elle a été composée. Et qu'y a-t-il là de terrible? » Je vous le disais bien : cette âme-là, c'est une cohésion d'éléments, ce n'est plus de la vie. Ah! rendez-nous la douleur, rendez-nous, s'il le faut, les cris et les lamentations : vous n'êtes plus dans l'ordre ; car tout gémit dans le monde, *omnis creatura ingemiscit*. Rendez-nous la douleur; car la douleur, c'est l'humanité ; vous êtes hors de l'humanité. Rendez-nous la douleur ; car la douleur, c'est le dévouement, et vous ne savez plus vous dévouer. Vous n'appellerez pas, je pense, dévouement la mort de votre Caton, qui n'est mort que pour lui-même. Vous le voyez bien : votre force, que vous avez développée toute seule dans votre âme, que lui reste-t-il à faire au jour des grandes catastrophes? A se briser elle-même. Ce n'était pas la peine d'être si fort. Il nous faut une force qui serve à autre chose : il nous faut la force du dévouement, du sacrifice ; il nous faut *l'amour*.

IV.

Ici, messieurs, il faut nous recueillir, car nous touchons au moment le plus solennel de l'histoire de l'âme, et il est impossible de se défendre d'une émotion religieuse en arrivant à cette crise suprême.

Chose remarquable ! les deux premières facultés se sont épanouies par l'énergie fatale d'une race ; celle-ci va apparaître, comme d'un seul coup, par l'effort libre d'un individu. La loi de l'histoire semble s'interrompre : car l'auteur de ce dernier développement, ce n'est plus un peuple, c'est une personne; et c'est là assurément un fait nouveau : l'âme humaine transformée en un instant par un seul homme.

Messieurs, je viens de nommer Jésus-Christ un homme ; ne vous effrayez pas : je n'ai pas dit qu'il ne fut qu'un homme. Mais j'étudie l'âme humaine, et dans Jésus-Christ y a-t-il eu, oui ou non, une âme humaine? Je lis dans un volume récent du P. Gratry cette phrase : « On découvre vraiment dans Jésus-Christ des beautés ravissantes et nouvelles, en le considérant comme l'un de nous, en contemplant son humanité seule, distincte de la divinité, *ce qui d'ailleurs est orthodoxe*... Et peut-être sommes-nous destinés, en ce siècle, à une étude plus approfondie, à une intuition plus intime et plus vraie du cœur humain, de l'*âme humaine*, de l'esprit humain du Sauveur. »

C'est dans cette âme humaine de Jésus que je vais étudier ce que j'ai appelé la crise suprême de l'âme.

En commençant l'histoire de l'âme à Athènes et à Rome, j'ai cru devoir décrire les deux sites dans lesquels elle avait successivement grandi ; car je crois que le pays et le climat n'ont pas été pour rien dans l'éclosion puissante de ces deux premières facultés. Mais ici je me garderai bien de procéder de la même manière ; et je vous avoue que je dirais volontiers des paysages de Galilée et de Judée dont M. Renan a orné son livre : *Pulchra! falsa!* charmantes descriptions, inductions fausses. Jésus, il est vrai, s'est promené parmi ces paysages, et il les a goûtés sans doute, car son âme a été ouverte à tous les beaux sentiments. Mais que le site ait influé, ici en un sens, là en un autre, sur sa doctrine, voilà ce que je ne puis admettre. L'âme intime et concentrée de Jésus-Christ n'a pas été soumise à de pareilles influences, et ce que je tiens à bien établir d'abord, c'est que dans l'œuvre du Christ, je vois une œuvre accomplie avec une parfaite conscience et une pleine et entière liberté. S'il a varié, s'il n'a pas su complétement ce qu'il faisait, je ne comprends plus alors cette puissante action qu'il a exercée sur l'humanité. Non, non, l'âme du Christ s'est pleinement possédée, et c'est dans la plénitude de cette possession d'elle-même qu'elle a accompli la grande transformation dont j'ai à vous parler.

Messieurs, la question qui se posait pour l'âme humaine, quand le Christ arriva dans le monde, était celle-ci : l'âme ne trouvera-t-elle pas un autre idéal que celui du stoïcien? Elle le cherchait, cet autre idéal ; elle l'entrevoyait dans ses rêves confus, elle l'appelait par les voix de ses philosophes et de ses poëtes, elle était impuissante à le saisir. Cet idéal, c'est Jésus qui vient le lui donner, et c'est lui-même, c'est sa personne qu'il donne en idéal. Jamais une pareille prétention ne s'était encore posée dans le monde : voyons au prix de quel effort et de quelle souffrance il avait acquis ce droit.

Il y a dans saint Jean un passage fort remarquable. Judas vient de sortir de la salle où a lieu le dernier repas de Jésus avec ses disciples : il va livrer le Maître. A peine est-il sorti que Jésus dit : « Maintenant le fils de l'homme est mis en lumière, et Dieu est mis en lumière en lui. » Maintenant, c'est-à-dire maintenant que je suis appelé à agir, on va me connaître. En effet, il y a deux parts distinctes dans la vie de Jésus et inégales pour leur effet dans le monde : sa prédication, sa mort. Supposez

qu'il ne fût pas mort, et demandez-vous ce qu'il serait arrivé peut-être de sa doctrine. Ce que je veux dire, c'est que la transformation de l'âme humaine par le Christ est venue bien moins de sa parole que de son exemple, de ses discours que de sa personne vivante, telle qu'elle s'est révélée à cette heure sacrée.

Observons de près cette grande âme. Le dernier repas vient d'avoir lieu : « J'ai désiré, leur a-t-il dit, j'ai désiré d'un grand désir faire cette Pâque avec vous, avant de souffrir. » Dès la première parole, on sent je ne sais quel attendrissement de l'âme, et comme un besoin de puiser dans le cœur de ses amis une force qu'il sent chanceler dans le sien. Il est entré calme, mais voici que tout à coup il se trouble, et, en proie à une douleur qui ne peut se contenir : « En vérité, en vérité je vous le dis, quelqu'un de vous doit me livrer. » Alors la scène que vous savez, sur laquelle s'est exercé le génie de Léonard de Vinci, l'émoi des disciples, les interrogations qui se croisent, la question effrontée de Judas, et la réponse de Jésus : « Fais vite ce que tu veux faire », où se trahit encore, malgré lui, une agitation fébrile. Judas sorti, Jésus retrouve son calme, et c'est là que l'évangile de saint Jean place dans sa bouche ces discours tour à tour si suaves et si sublimes, où les visions de l'éternité se mêlent sans effort aux tendresses humaines. Mais dans saint Luc cette effusion éloquente est remplacée par des détails dans lesquels se peint l'inquiétude croissante de Jésus. Je crois qu'on n'a pas assez relevé ce passage, et le P. Gratry lui-même, qui nous invite à étudier de plus près l'humanité de Jésus, ne le laisserait point échapper. Il dit donc à ses disciples : « Lorsque je vous ai envoyés sans bourse et sans sac ni sandales, avez-vous manqué de quelque chose ? » Ils dirent : « De rien. » Il ajouta donc : « Mais maintenant, que celui qui a une bourse la prenne, et de même celui qui a un sac, et que celui qui n'en a point vende sa tunique et achète une épée, car je vous dis qu'il faut que ceci qui a été écrit soit accompli en moi : il a été compté avec les malfaiteurs. » Et ils dirent : « Maître, voici deux épées. » Mais il leur dit : « C'est bien. » — Que viennent faire ici ces épées au moment même où il dit qu'il faut que sa destinée s'accomplisse ? Songe-t-il à se défendre ? Non, assurément ; alors pourquoi laisser entendre qu'on va avoir besoin d'épées ? Ne sentez-vous pas que l'âme a perdu son équilibre, que la volonté hésite et se contredit ? — Ils sortent ; ils traversent en silence le torrent de Cédron, ils entrent dans le jardin accoutumé des Oliviers ; et alors cette parole, cet aveu : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » — Ah ! ce n'est donc pas un stoïcien que ce futur modèle de l'humanité ; la mort est donc pour lui une épouvante, et il a une âme comme la nôtre, celui qui vient la transformer. Suivons-le ; car ce sont nos destinées qui s'agitent avec les siennes. — Il s'avance à la distance d'un jet de pierre de ses disciples et il tombe en avant sur le sol. « Mon père, toutes choses te sont possibles ; éloigne de moi ce calice. » Cet appel à la puissance du Père, qui peut changer même ce qui a été arrêté, quelle angoisse cela suppose ! « Mais que ce que tu veux se fasse et non ce que je veux. » — Voilà la crise. Le stoïcien supporte ; il courbe la tête sous la fatalité du destin. Cela ne sert à rien de résister : il se résigne. Mais ici comme tout est changé : « Je ne veux pas mourir, dit Jésus ; pourtant si tu le demandes, ô mon Père, je mourrai. » Il y a là plus que du support, il y a de l'amour ; il y a plus que de la résignation, il y a du dévouement. Mais ne nous hâtons pas : l'amour n'a point encore triomphé, et le dévouement n'est encore qu'en paroles. — Quelle nuit ! — Il va trouver ses disciples pour s'appuyer du moins sur quelqu'un : ils dorment. Il revient et cette fois sa prière est changée : « Mon père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que ta volonté se fasse. » Pourtant il n'en approche point encore ses lèvres. Il retourne vers ses disciples, mais il ne peut secouer leur sommeil ; et il faut qu'il en soit ainsi, il faut qu'il soit seul à faire le dénoûment. Et le voici, pour la troisième fois à la même place, et répétant les mêmes paroles : « Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que ta volonté se fasse. » Mais cette fois il se relève maître et vainqueur ; le sacrifice est accompli ; il redescend vers ses disciples : « Dormez maintenant et reposez-vous. » Puis apercevant aussitôt à travers les les arbres les torches des soldats : « Allons ! » dit-il. — C'était l'achèvement de l'âme humaine : l'*amour*, le véritable amour, celui qui se donne, celui qui se sacrifie, l'amour venait d'entrer dans le monde.

Ce n'était pas seulement une faculté nouvelle qui venait d'éclater dans toute sa puissance : ce serait restreindre l'œuvre de Jésus que de la réduire à cela ; c'était l'idéal complet de l'homme qui s'était manifesté au monde. Étudiez bien l'Évangile. Jésus vous apparaîtra infailliblement comme le type achevé au delà duquel il n'y a plus rien à rêver : intelligence, volonté, amour, toutes les facultés ont atteint en lui leur souveraine perfection et y ont trouvé leur parfait équilibre. Je n'invoquerai pas là-dessus le témoignage des croyants : il est inutile ; mais les critiques parlent comme les croyants : « Jésus, dit M. Ewald, réalise sous nos yeux dans l'histoire ce que l'on peut concevoir idéalement de plus haut. »

Seulement, aussitôt l'idéale figure disparue de la terre, ce qui resta dans la mémoire des hommes, ce ne fut guère que le type de cette faculté nouvelle dont l'antiquité avait senti le germe en elle, mais qu'elle n'avait pas su faire venir à la lumière : on ne vit dans Jésus que la personnification du dévouement et le modèle de l'amour. « Regardez comme ils s'aiment ! » disaient les païens des premiers chrétiens. C'était là en effet la grande nouveauté : les hommes devenaient les uns pour les autres des frères ; et cela suivait de ce qu'ils étaient devenus (nouveauté non moins grande) des fils de Dieu. Jusque-là Dieu n'avait été que l'Être inaccessible des philosophes ou le *Fatum* écrasant des poëtes. Mais voici que Dieu était

devenu un père et que le ciel souriait au monde. Aussi le monde s'enivre-t-il de ce sourire qui lui avait manqué si longtemps, et il se met à aimer.

Toutefois cette conversion de l'âme vers Dieu ne se fait pas sans déchirement. Car la terre a aussi son sourire, et il y faut renoncer : la religion nouvelle est la religion de l'amour, mais c'est en même temps la religion de la croix.

L'entendez-vous cette âme, encore plongée dans les enchantements de la vie grecque, demander, avec une inconséquente naïveté, au Christ lui-même, à celui qui a tout sacrifié jusqu'à mourir, lui demander les biens d'ici-bas ?

« Aux accents doriens des cordes attachées à l'ivoire de la lyre, j'élèverai une voix sonore pour toi, bienheureux Immortel, Fils glorieux de la Vierge. Conserve-moi des jours exempts de maux, ô roi, une vie fermée nuit et jour à la douleur. Fais briller à mon âme une lumière échappée de la source spirituelle ; donne à ma jeunesse la vigueur d'un corps sain et robuste, et la gloire de bien faire. Accorde-moi des ans fortunés, jusqu'aux derniers plaisirs de la vieillesse, en faisant croître en moi la prudence avec la santé. Conserve aussi ma sœur (c'est ainsi qu'il nomme sa femme) et le couple de ces jeunes enfants, et cache toute cette maison paisible sous l'abri tutélaire de ta main. La compagne de mon lien conjugal, ô roi, garde-la-moi saine et sauve, sans maladie, sans douleur, toujours aimée, toujours d'accord....., et mon épouse toujours avouée, ne sachant pas avoir avec moi de furtives amours. »

La santé, la vigueur du corps, la joie, la gloire, l'amour même, qui donc demande tous ces biens au Crucifié? Sans doute quelque Grec égaré dans une basilique, et qui prend Jésus pour Jupiter? Non, c'est un chrétien, c'est l'évêque Synésius.

L'âme fait effort pourtant, et essaye de se dégager. « Quand je serai élevé sur la croix, avait dit le Christ, je tirerai tout à moi. » L'âme est donc tirée vers le Calvaire, mais elle retourne la tête, et sur le mont des Oliviers, sur le mont des Oliviers, dis-je, les visions des chœurs antiques et des vierges lacédémoniennes viennent troubler l'âme austère de Jérôme :

O ubi campi,
Sperchiusque, et virginibus bacchata Lacænis
Taygeta.....

Alors les larmes, les sanglots du repentir, les jeûnes et les macérations.

L'âme arrive enfin au Calvaire, et, toute sanglante des coups de la pénitence, elle embrasse le bois sacré, et s'y tient attachée : c'est la sublime folie de la Croix, c'est le triomphe de l'amour.

L'amour, voilà le trait dominant du moyen âge. Il est bien évident que je n'ai pas la prétention, dans ce rapide discours, de porter un jugement complet sur une époque aussi variée d'aspects que celle du moyen âge. J'essaye seulement de caractériser l'allure principale de l'âme dans ces temps confus, et, comme le dit si bien Montesquieu : « L'allure principale entraîne avec elle tous les accidents particuliers. »

Il y a un livre anonyme dont on cherche depuis bien longtemps et bien inutilement, selon moi, l'auteur, c'est l'*Imitation de Jésus-Christ*. Pourquoi tant discuter les titres de Thomas Akempis, de Gerson ou d'autres à l'avoir fait? Ce livre, c'est le moyen âge tout entier qui l'a fait, et l'âme humaine s'est représentée là telle que le moyen âge l'a connue. Or, lisez ce livre : ce n'est qu'une plainte pieuse et une effusion d'amour; on l'appellerait bien l'Évangile du mysticisme.

Si vous voulez maintenant avoir une autre représentation de ce moyen âge, parlante aux yeux, vous n'avez pas besoin d'aller bien loin. Entrez dans notre cathédrale d'Amiens, arrêtez-vous à cette nef de gauche, et regardez cette image douloureuse du Christ : ici il n'y a plus rien de la beauté antique. Dans les Catacombes, Jésus, c'était Orphée avec la lyre, enchaînant les passions sous formes d'animaux, et il me semble apercevoir encore, au fond de cette sombre galerie de Saint-Calixte, cette pâle fresque aux tons verts et roses briller comme un reflet perdu de l'ancienne poésie. Mais, ici, il n'y a plus rien de l'homme que l'amour, le sacrifice et la mort. De là cet ardent mysticisme, où tout ce que l'antiquité avait fait verdoyer et fleurir se consume comme dans un brasier. Ce n'est pas moi qui parle ainsi, c'est un saint, le saint par lequel, je crois, le moyen âge est le mieux personnifié, un saint que quelques-uns, en ces temps d'exaltation mystique, allèrent jusqu'à mettre au-dessus du Christ; c'est saint François d'Assise.

In foco l'amor mi mise,
In foco l'amor mi mise,
In foco d'amor mi mise.

« Dans le feu l'amour m'a mis, dans le feu l'amour m'a mis, dans un feu d'amour. »

Tout ce qu'il y a d'original au moyen âge est, à des degrés divers et sous des formes qui sont loin de se ressembler, inspiration de l'amour. La vie monastique, la chevalerie, les communes, qu'est-ce autre chose que la fraternité dans la pénitence, la fraternité dans l'honneur, la fraternité dans la liberté? La grande épopée de ces temps, la *Divine Comédie*, est, au fond, un poëme d'amour, et la figure qui éclaire de sa radieuse auréole tous ces horizons si mélangés, est la figure d'une femme aimée, Béatrix.

Mais dans cet envahissement de l'amour, que deviennent les autres facultés? La volonté, la volonté romaine, la volonté qui se possède et continue son œuvre à travers tout, la vraie volonté, ne la cherchez pas. Il y a des élans puissants, comme tout ce qui vient du sentiment, il n'y a pas de volonté. Jugez-en par l'effet : rien ne dure, rien ne demeure au moyen âge; tout se renouvelle, tout se remplace incessamment. Que d'entreprises

que d'expéditions! que d'invasions! que de conquêtes! tous ces élans s'enlèvent avec la vigueur et se brisent avec la mollesse des vagues qui viennent mourir à vos pieds en été. Il n'y a pas de lecture plus affligeante, à mon avis, que celle de l'histoire des Croisades : tant de générosité, tant de beaux sentiments, tant de mouvements admirables, et tout cela pour finir comme l'écume du flot sur le sable. Ils ont la passion, ils n'ont pas la volonté; ils ont l'enthousiasme, ils n'ont pas la constance. La chevalerie est l'image parfaite de l'action au moyen âge. Le chevalier part sur son léger destrier pour les grandes aventures : il s'en va donner de grands coups d'épée aux félons, aux oppresseurs; c'est beau, c'est noble, c'est héroïque, c'est un sublime passe-temps; mais on ne fonde rien avec des coups d'épée. — On objectera les communes. Les communes furent, comme les croisades, le produit de mouvements spontanés et puissants, mais il y manqua la suite et le concert des volontés qui en eussent pu faire une durable organisation. Au lieu de s'unir, elles restèrent isolées, et souvent, comme en Italie, s'épuisèrent par leurs jalousies et leurs rivalités. Toujours des sentiments, des passions, des amours, des haines; nulle part la volonté, maîtresse d'elle-même et attachée à son dessein, *tenax propositi*.

Et la pensée? Assurément il y a de la pensée au moyen âge, comme il y a de la volonté; mais ce n'est pas la vraie pensée, pas plus que tout à l'heure ce n'était la vraie volonté. Au moyen âge, toute la vie de l'esprit s'est réfugiée dans la foi; toutes les forces de la pensée sont absorbées par cet acte : croire. Je ne blâme ni n'approuve, je constate. Mais il faut bien comprendre ceci, c'est que pour l'intelligence, au moyen âge, la vérité est trouvée, et, plus que cela, elle est formulée; en sorte que l'œuvre principale de l'intelligence, qui est de trouver la vérité, n'a plus à se faire. Le travail se retourne alors : au lieu de tendre à la vérité, l'intelligence part de la vérité; au lieu de produire la vérité, elle se contente de la démontrer. Dans cette œuvre secondaire, les grands esprits se montrent sans doute, et la puissance de pensée de saint Anselme et de saint Thomas se retrouve dans leurs démonstrations. Mais le grand, le vrai labeur de l'intelligence, qui est de chercher à ses risques et périls la vérité inconnue, je ne le vois se produire que rarement, par exemple avec Pélage et Abélard, et d'un bout à l'autre du monde intellectuel la philosophie est réduite au rôle de servante de la théologie : *ancilla theologiæ*. Or à force d'être subalterne, il y a chance qu'on devienne servile, et bientôt, en effet, sous cette livrée que porte la raison humaine, il n'est plus possible de reconnaître la royale ouvrière de la vérité.

M. Nisard a tracé un tableau spirituel de la vie de l'écolier en ces temps-là; je me garderai de le refaire :

« A neuf ou dix ans, il a appris et sait par cœur la *Doctrinale puerorum* de Villedieu, espèce de grammaire élémentaire. Quand il possède ses conjugaisons et ses déclinaisons, le professeur ne lui parle plus qu'en latin, et quel latin! afin qu'il apprenne la langue savante comme une langue maternelle. Devenu un peu plus fort, on lui apprend à faire la construction dans les petits auteurs latins arrangés et expurgés à cet usage, ensuite dans le bréviaire, ensuite dans la légende sacrée, enfin dans les historiens, et en dernier lieu dans les poëtes. — Les humanités achevées, il commence sa rhétorique; il étudie l'éloquence profane et surtout l'éloquence sacrée. Puis il entre en logique; et là, pour lui aiguiser l'esprit, et incidemment pour lui former le sens, on le tient longtemps sur les *catégories*, les *analytiques*, les *topiques*, les *sophistiques*, pour finir par les *éthiques* ou sciences morales. Le spectacle d'une classe de philosophie à cette époque est curieux. Il y a deux bancs : le banc des réalistes et le banc des nominaux; les uns accordent la majeure, et les autres la mineure; les deux partis se menacent, s'injurient, et se jettent à la tête, faute de mieux, des syllogismes, des antécédents, des conséquents, des cercles vicieux. Hors de la salle, les arguments deviennent quelquefois plus personnels, et les coups succèdent aux raisons. »

M. Nisard ajoute : « C'est presque la seule comédie du temps. » Comédie, soit; mais, après en avoir ri, on est bien tenté d'en pleurer, quand on songe à tout ce qui s'est perdu de force vitale pour l'humanité dans une pareille éducation.

Les philosophes en venaient à étudier sérieusement des questions comme celle-ci, qu'on trouve dans Pierre le Lombard : « Si Dieu peut savoir plus de choses qu'il n'en sait. » Duns Scott, qui mourut à trente-trois ans, laissant douze volumes in-folio en petit caractère serré, distinguait trois matières : la matière premièrement première, la matière secondement première, la matière troisièmement première, et selon lui, pour comprendre la production d'une sphère d'airain, il faut au préalable avoir compris ces trois matières. On s'explique après cela les plaisanteries de Rabelais sur les *abstracteurs de quintescence*. Voilà le vrai mot et le juste jugement sur ces philosophes : ils font des abstractions de quintessence. Ils ne regardent ni la nature, ni l'homme; ils regardent dans leur cerveau. Ils y découvrent des *entités*, des *quiddités*, des *catégories* : voilà le monde pour eux; là-dessus ils raisonnent, ils disputent, ils ergotent : voilà pour eux la science. Monde sans réalité, science sans clarté. Quand on y entre, il semble qu'on entre dans une région toute peuplée d'ombres et de fantômes : ce n'est plus la terre des vivants.

On rapporte que François d'Assise, ayant affaire un jour à un frère récalcitrant, fit creuser une fosse et ordonna qu'on y descendît le rebelle. Et d'en haut il lui disait (c'était tout le châtiment qu'avait imaginé cette âme candide et douce,) d'en haut il lui disait : « Frère, es-tu mort? es-tu bien mort? » — Pauvre âme humaine! à la fin du moyen âge, on est bien tenté de lui crier aussi au fond de sa tombe ouverte sous le ciel : « Sœur, es-tu

morte? es-tu bien morte? » mais l'âme ne meurt pas si facilement.

V.

Elle n'était qu'endormie. — Elle se réveille avec une puissance inouïe; toutes ses facultés s'élancent à la fois, comme ces coursiers frémissants qui, dans la grande fresque de *l'Aurore* de Guido Reni, emportent d'un même bond le char qui ramène la lumière.

Ce n'est pas de pensée seulement que les hommes de la Renaissance sont avides, c'est d'action, c'est d'amour, c'est de vie. Ils veulent vivre de la vie complète.

Il ne pouvait en être autrement. L'âme, à travers mille vicissitudes, avait accompli, depuis les premiers jours de la Grèce, trois grandes évolutions, et elle avait successivement déployé toute l'intelligence, toute la volonté, tout l'amour dont elle semblait capable. Mais, si puissante qu'eût été chacune de ces vies, comme elle les avait vécues successivement, elle n'avait connu que la vie partielle : la plénitude de la vie lui avait toujours échappé. Elle avait bien essayé, en exagérant la vie partielle, de remplacer la vie totale ; illusion ! erreur ! Vouloir faire passer toute la séve de l'arbre dans un rameau, c'est vouloir faire périr ce rameau par l'excès de la plénitude. Ces diverses tentatives de vie partielle avaient donc eu toutes la même issue : elles avaient abouti à la faiblesse et au dépérissement. Il n'y avait plus d'expérience partielle à faire : toutes les facultés étaient venues au jour. Restait l'expérience de la vie totale : c'est celle que tenta la Renaissance.

On présente souvent la Renaissance comme le réveil du paganisme; c'est l'entendre d'une manière bien étroite. Le christianisme est aussi vivant, à la Renaissance, que le paganisme. Peut-on dire que la foi chrétienne ait baissé, quand elle produit, dans des camps, il est vrai, opposés par le dogme, des âmes aussi passionnées pour le Christ que celles d'Ignace de Loyola, de François Xavier, de Luther, de Calvin. Si donc le paganisme renaît, c'est que l'homme veut revivre tout entier. L'homme ne songe pas à renier le christianisme qui a ouvert à son esprit les grandes perspectives de l'infini et qui a dilaté son cœur dans l'amour; mais il vient réclamer pour tout ce que le paganisme a eu de grand, de beau, de pur, droit de cité dans *la Cité de Dieu*. C'est le contre-pied de la pensée de saint Augustin. Saint Augustin, se contredisant lui-même, lui, le platonicien, met le paganisme hors de la cité de Dieu; la Renaissance veut l'y faire entrer, et elle l'y fait entrer triomphalement. Ce n'est pas assez que dans la salle *de la Signature* au Vatican, *l'Ecole d'Athènes* regarde *la Dispute du Saint-Sacrement :* au milieu des deux, le Parnasse antique s'élève, et la poésie de l'Olympe murmure ses hymnes entre une conversation de Socrate et une argumentation de saint Thomas d'Aquin.

Ils cherchent donc à réunir tous les éléments de la vie de l'âme; mais le corps lui-même doit entrer dans l'harmonie, et Sadolet, le cardinal Sadolet, dont le christianisme fut si sincère et si pur, demande, dans son traité de l'*Education des enfants*, qu'on revienne aux méthodes de la Grèce, à la gymnastique et à la musique, et qu'on entretienne ainsi cette fleur de jeunesse qui s'étiolait si vite dans l'école sans soleil et sans gaieté du moyen âge.

Saint Paul avait déjà dit que toutes choses sont bonnes étant rapportées à Dieu. C'est, sous une forme pieuse, la pensée de la Renaissance : tout embrasser pour vivre plus pleinement, pour réaliser davantage en soi la vie pleine de Dieu.

Malheureusement les temps n'étaient pas mûrs; — et l'œuvre est à reprendre.

C'est notre œuvre, messieurs : faire des âmes plus profondes et plus larges, en y réunissant hardiment Athènes, Rome et le Christ, c'est-à-dire l'intelligence libre, l'indomptable volonté, et la charité infinie. Messieurs, nous n'aurons des hommes qu'à ce prix; à ce prix seulement nous aurons la paix. On se plaint des divisions qui se perpétuent dans la société, et constituent une sorte de guerre permanente entre les âmes. Savez-vous d'où vient le mal? De ce que la division est au for intime de l'individu. C'est là qu'il faut attaquer le mal, dans l'éducation de l'individu. Quand l'éducation élèvera partout l'homme tout entier, au lieu d'élever des fractions d'hommes, les hommes se reconnaîtront alors tous entre eux, et ils se donneront la main. L'harmonie sociale se fera toute seule, quand nous serons harmonisés au dedans.

Ed. Bohn.

BIBLIOGRAPHIE.

La morale dans l'antiquité, par Ad. Garnier, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, précédé d'une *Introduction* par *M. Prévost-Paradol* de l'Académie française.

Ce livre, ouvrage posthume d'un philosophe éminent comble une véritable lacune dans l'histoire de la pensée grecque. Non que les progrès de la philosophie morale en Grèce n'aient été, à plusieurs reprises, l'objet d'importants travaux dont les titres sont présents à toutes les mémoires. Mais les sages de la Grèce n'étaient pas encore des philosophes. Socrate, le premier qui ait pris ce nom, suivant quelques-uns, en choisirait un autre s'il vivait de nos jours ; à plus forte raison, Xénophon, son élève, est-il étranger à tout système. Cependant tous ces hommes ont fait profession d'aimer la sagesse; et c'est peut-être dans leurs écrits ou dans les témoignages qui les concernent, qu'il faut chercher la plus véridique expression de ce qu'était la sagesse en Grèce avant que la morale y fût connue. Le livre de M. Garnier, riche en citations et en renvois, permettra à chacun de s'éclairer par lui-même sur cet intéressant sujet.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 41. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 9 SEPTEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — **Littérature grecque.** — Cours de **M. Egger :** Plutarque historien.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — XIII. Le domaine. — XIV. Les impôts (fin).

FACULTÉ DES LETTRES.

LITTÉRATURE GRECQUE

COURS DE M. EGGER
(de l'Institut).

Plutarque historien (1).

I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

En abandonnant, sans l'avoir épuisée, l'étude des *Œuvres morales* de Plutarque pour entreprendre celle des *Vies parallèles*, nous ne changeons, pour ainsi dire, pas de sujet. Il serait facile de montrer par le détail des biographies des Hommes illustres, et en examinant la nature des faits choisis par l'écrivain, l'esprit de sa critique, les idées générales qui dominent les événements racontés, que Plutarque y poursuit un but essentiellement et presque exclusivement moral. Mais nous avons là-dessus son aveu formel qui nous dispense d'une plus longue démonstration : « Lorsque je me suis mis à » écrire ces biographies, ce fut pour faire plaisir à d'au- » tres, et maintenant c'est pour moi-même que je persiste » avec un sentiment de prédilection, en essayant, l'œil » sur l'histoire comme sur un miroir fidèle, de régler » ma vie et de me former d'après les vertus de mes mo- » dèles... L'étude de l'histoire et l'habitude de ces com- » positions biographiques nous préparent, en recueil- » lant sans cesse dans notre âme les souvenirs des » hommes les plus vertueux et les plus illustres, s'il se » rencontre en nous par la contagion de la société où » nous sommes obligés de vivre, une disposition mau- » vaise, dépravée, » indigne d'un cœur bien né, à la re- » pousser et à la chasser par la vue de ces excellents » modèles, qui rendent notre pensée et plus calme et » plus douce » (2). (*Paul Émile*, c. I).

Voilà un premier trait d'originalité qui nous expliquera d'une part les lacunes que les historiens de profession signalent et regrettent dans les *Vies des hommes illustres*, et de l'autre, ce charme qu'y ont goûté, ce profit qu'en ont tiré les moralistes de tous les temps.

Plutarque écrivant des biographies et non une histoire, dessinant des portraits et non un tableau, a dû relever et mettre en lumière ce qu'il y avait de particulier, de caractéristique dans la physionomie de ses héros. De là cette profusion d'anecdotes, qui peignent si bien les hommes et les choses. « Il a, dit Jean-Jac- » ques Rousseau, une grâce inimitable à peindre les » grands hommes dans les petites choses, et il est si heu- » reux dans le choix de ses traits, que souvent un mot, » un sourire, un geste, lui suffit pour caractériser un » héros. »

Mais ce charme même a mis en défiance ceux qui cherchent dans l'histoire les idées générales, les vues d'ensemble, les lois du développement des institutions et des peuples. « Les vies des grands hommes dans Plu-

(1) Nous résumons dans cet article les leçons du deuxième semestre de cette année. — Voy. pour les leçons du premier semestre les numéros 9, 16 et 27.

(1) Traduction de M. Talbot.

» tarque sont, dit Voltaire, un recueil d'anecdotes plus » agréables que certaines; comment aurait-il eu des » mémoires fidèles de la vie de Thésée et de Lycur- » gue ? » Le reproche n'est pas sérieux. Plutarque n'a-t-il donc écrit que des vies de personnages fabuleux? Et les traditions mythologiques ne sont-elles pas, d'ailleurs, du domaine de l'histoire. La boutade de Paul-Louis Courier n'est pas plus concluante : « C'est un plaisant his- » torien... Il se moque des faits et n'en prend que ce qui » lui plait, n'ayant souci que de paraître habile écrivain. » Il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela » pouvait arrondir tant soit peu sa phrase. » Cette assertion d'un helléniste consommé est étrange. Plutarque, au contraire, soigne si peu son style qu'il garde les formes des auteurs qu'il a lus, des documents qu'il a consultés, et ne cherche point à effacer les disparates qui en résultent. Nulle part il ne montre un mépris des traits aussi grand que le dit Courier. Il rapporte des faits fabuleux ou douteux, mais en laissant bien voir qu'il n'y croit pas ou qu'il n'y croit guère, et quant aux faits vraiment historiques, il sait les discuter avec une sévérité très-attentive à la valeur des témoignages qui les appuient. Le dernier historien de Jules César se plaint de ce que « depuis » Suétone et Plutarque, on se plaise à donner de mes- » quines interprétations aux choses les plus nobles » (1). Il ne nous paraît pas équitable de placer sur la même ligne Suétone et Plutarque. Tous deux ont écrit des biographies, tous deux ont rapporté un grand nombre d'anecdotes : de là un rapprochement naturel à quelque égard et qui se trouve déjà sous la plume de Fénelon. Mais quelle différence dans l'emploi que font de ces matériaux de l'histoire le secrétaire d'Hadrien et le philosophe de Chéronée. Sauf en quelques pages qui font exception, Suétone ne peint ni les hommes ni les choses; il ne raconte ni ne juge les faits, il se borne à les énoncer très-brièvement, en les accumulant sans beaucoup de méthode. Il nous donne les éléments d'un livre à faire, et non pas un livre. Chez lui la conscience morale et le sentiment littéraire tiennent bien peu de place, et il manque tout à fait de l'imagination qui doit faire revivre dans leur pleine réalité ses personnages historiques. Il n'a que la curiosité de l'érudit et de l'archiviste. Il est vrai que son style simple et concis offre encore quelques qualités de la belle prose romaine et, grâce à l'absence complète de scrupules, il arrive jusqu'à l'éclat par la hardiesse. Ce sont là des parties estimables; ce ne sont pas les principales de l'historien. Plutarque, au contraire, fait revivre ses personnages; il les ressuscite. Il ne rapporte pas indifféremment tous les petits faits, toutes les paroles célèbres de ses héros. Il les recueillait, il est vrai, et l'on a conservé plusieurs de ces recueils (2), qui n'étaient évidemment pour lui qu'un travail préparatoire; il les tirait de là pour les mettre dans leur jour le plus favorable, à la place que leur assignait dans l'œuvre le goût et la raison. Tous ces traits, chez Plutarque, tendent à un même effet et concourent à produire une impression unique, celle qui a frappé l'écrivain et qu'il veut nous faire aussi ressentir. Et de même qu'un portrait dû au pinceau d'un grand maître offre un intérêt plus général et plus durable que celui de la ressemblance matérielle, parce que le peintre nous montre dans les traits heureusement choisis et habilement retracés d'un personnage, d'abord le caractère particulier de ce personnage et ses qualités dominantes, puis un caractère et des qualités qui appartiennent, à divers degrés, à tous les hommes, de sorte que le portrait est exact et idéal à la fois; de même Plutarque, par les traits dont il peint ses héros, non-seulement dessine pour nous des Grecs et des Romains célèbres, mais encore il fait ressortir les types du législateur et de l'homme de guerre, du politique prudent ou du novateur téméraire du citoyen ambitieux ou du citoyen obéissant aux lois de son pays. « Cela explique comment, parti des temps historiques, » il était arrivé à écrire la vie de Romulus et de Numa, » puis celle de Thésée, enfin celle d'Hercule; sur cette » limite de la fable et de l'histoire, la biographie n'était » plus pour lui qu'un exercice de morale, une sorte d'é- » tude allégorique de la vie humaine » (1). Mais quand il s'agit de personnages qui ont vécu dans les temps historiques, au sujet desquels Plutarque pouvait consulter des documents authentiques, ce don, qu'il possède à un degré suprême de voir revivre les hommes comme s'il était leur contemporain, fait de lui un historien très-estimable, et l'année dernière nous avons pu, en le comparant avec Thucydide et Xénophon, le placer sans désavantage à côté d'eux pour la peinture fidèle des événements.

Maintenant sa méthode, si supérieure qu'elle soit à celle de Suétone, a des défauts que nous ne voulons pas dissimuler. Le cadre de la biographie est trop étroit pour que l'image complète d'un grand homme ni surtout celle d'une grande époque y puisse entrer. Le portrait d'un personnage historique, de César, de Luther, de Louis XIV, de Napoléon, peut-il faire deviner l'histoire de ce personnage et de ses contemporains? Non, sans doute. Que, dans un tableau plus grand, ce personnage soit placé au milieu d'un groupe, on pourra déjà, si le peintre a choisi heureusement son sujet et habilement composé son œuvre, se faire une idée plus complète du rôle historique joué par son héros. L'histoire, telle que l'ont conçue Thucydide, Tite-Live et Tacite, est une suite de tels tableaux qui donnent, en effet, une idée du passé plus complète et plus vraie que la galerie de portraits de Plutarque. On y sent mieux l'ensemble et la suite des événements humains. Toutefois Plutarque n'est

(1) *Histoire de Jules César*, préface, p. v, passage avec lequel il faut comparer la page 257, où l'auteur emprunte précisément à Plutarque une anecdote destinée à faire ressortir l'humonité toute gracieuse de Jules César.

(2) *Dits mémorables des rois et des capitaines; Apophthegmes lacédémoniens.*

(1) Egger, *Historiens d'Auguste*, p. 231.

pas si étranger qu'on pourrait le croire, d'après ce qui précède, aux idées générales. D'abord la comparaison systématique de chaque personnage grec avec un personnage romain qui a joué un rôle analogue sur la scène du monde offre déjà matière à l'esquisse de théories politiques. Ces théories elles-mêmes, Plutarque leur a consacré des opuscules spéciaux (*Fortune d'Alexandre, Fortune des Romains, Gloire des Athéniens*). Enfin, dans les biographies mêmes le philosophe prend quelquefois la parole et jette sur le mouvement général des faits un coup d'œil profond et rapide. On sent qu'il n'était pas incapable de rivaliser, s'il l'avait voulu, avec les annalistes de profession.

II.

VALEUR HISTORIQUE DES BIOGRAPHIES.

Après ces considérations générales sur le génie historique de Plutarque, voyons quelle est, en définitive, l'autorité de son témoignage et la valeur de ses jugements. Nous devons d'abord condamner, avec presque tous les critiques, la classification très-défectueuse des *Vies parallèles*. Cette comparaison systématique a des inconvénients qu'il reconnaît lui-même au début de la vie de *Sertorius;* on voit qu'elle impose des rapprochements puérils ou forcés et des récits inutiles. Il est utile, en quelque mesure, mais il est plus souvent périlleux de comparer ainsi deux à deux des personnages dont la vie offre plus de différences encore que de ressemblances réelles. Tout le talent de Plutarque ne réussit pas à couvrir ou à diminuer les défauts essentiels de cette méthode. Elle lui fait oublier parfois ses plus sérieux devoirs d'historien. Ainsi Plutarque se montre en plusieurs passages peu soucieux de l'exactitude géographique. Par exemple il raconte des batailles (*Vie d'Eumène*, c. v, *Vie de Sertorius*, c. ii) sans dire où elles ont été livrées.

Son dédain pour la chronologie est plus grand encore. Voyez comment il en parle à propos de Crésus et de Solon :

« L'entrevue de Solon avec Crésus est considérée par » quelques-uns comme une invention, qui ne tient pas » devant la preuve d'anachronisme. Pour moi, je suis » d'avis qu'une conversation aussi célèbre, attestée par » tant de témoins, si conforme d'ailleurs, chose essen- » tielle, au caractère de Solon, si digne de sa grandeur » d'âme et de sa sagesse, ne doit pas être déclarée non » avenue, parce qu'elle ne s'accorde pas avec telles ou » telles tables chronologiques, quand des milliers de » gens ont entrepris jusqu'à notre époque de réformer la » chronologie sans avoir pu en concilier les contradic- » tions » (*Solon*, c. xxvii).

Parmi ces omissions, il en est une à laquelle nous avons peine à nous résigner : c'est celle des détails de l'histoire littéraire. Ne voir en Caton, en Cicéron, en Démosthènes, que des hommes politiques et non des orateurs, c'est là une exclusion trop bizarre pour n'être pas systématique. Comment l'expliquer?

Plutarque déclare (*Démosthènes*, c. ii) qu'il entend mal la langue latine. S'il a dit vrai, son incompétence à juger les écrivains romains est manifeste, et son équité semble n'avoir pas voulu relever chez les auteurs de sa nation des qualités qu'il se croyait incapable d'apprécier chez les Romains qu'il mettait en parallèle avec eux. Mais qui sait si Plutarque n'a pas plutôt, en cela, voulu s'épargner l'aveu pénible qu'arrachait au rhéteur Apollonius l'éloquence de Cicéron? Rome avait, au moins dans l'art oratoire, atteint ou dépassé la Grèce : un Grec ne pouvait se complaire à le reconnaître. On sait, et M. Egger a démontré dans un mémoire spécial (1), jusqu'où allait ce dédain, mêlé de quelque jalousie, que montrèrent toujours les Grecs pour la langue et pour la littérature du peuple devenu leur maître. D'ailleurs, en étudiant la vie de tant de généraux et d'hommes d'État, l'historien moraliste s'intéresse surtout à leur rôle actif dans les affaires de leur pays; il s'inquiète moins de leurs talents, de leur gloire, de leur ambition, s'ils en ont eu, dans les lettres.

Ces considérations ont amené M. Egger à discuter un intéressant problème récemment soulevé par la critique, celui de savoir si le *Traité du Sublime*, si célèbre sous le nom de Longin, n'est pas plutôt un ouvrage de Plutarque. Si ce dernier fait peu de place à la littérature dans ses biographies, s'il n'interroge les poëtes et les orateurs que comme des témoins de l'histoire, il avait écrit plusieurs ouvrages de critique littéraire, dont deux ou trois sont parvenus jusqu'à nous. A ces ouvrages, un savant professeur de Genève, M. Vaucher, croit, sur des indices fort séduisants, qu'on pourrait, qu'on devrait ajouter le *Traité du Sublime*. Le temps et l'espace nous manquent pour entrer dans le détail de cette curieuse controverse. Disons seulement que les recherches de M. Vaucher, si elles n'ont pas convaincu tous les philologues, nous ont valu du moins de ce précieux ouvrage une édition très-savante, la plus complète et la plus instructive collection des fragments de Longin.

Pour revenir à l'œuvre historique de Plutarque, les défauts que nous y relevons sont rachetés par des qualités solides, et d'ailleurs ils viennent plutôt d'une composition trop rapide que d'un parti pris par l'auteur. Nous avons relevé son insouciance en matière de géographie, et cependant il nous donne quelquefois d'utiles renseignements topographiques. Par exemple, c'est lui qui nous fait connaître le nom et la position de Cunaxa où fut tué Cyrus le Jeune (*Artaxerxès*, c. viii), et Xénophon dans l'*Anabase* avait omis cette essentielle indication. C'est encore Plutarque qui fixe le lieu où fut livrée la bataille d'Arbelles (*Alexandre*, c. xxxii). Nous l'avons vu, dans la biographie de *Solon*, montrer peu d'estime pour les recherches chronologiques; et pourtant dans la

(1) *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, chapitre x.

vie de *Thémistocle* (c. xxvi), il invoque l'autorité des chronologistes. On voit combien il est difficile de juger absolument un esprit si inégal et si capricieux; mais qu'importe? Ce qui nous intéresse avant tout dans son œuvre, c'est l'abondance et la variété d'une érudition toujours mise au service du bon sens et de la bonne foi.

Nous avons déjà vu, en étudiant les *Œuvres morales*, combien la passion de l'érudit était vive chez l'écrivain de Chéronée. Il a eu, pour l'histoire politique, des renseignements aussi nombreux que pour l'histoire philosophique. Outre tant de monuments qui couvraient la Grèce, et que Pausanias, un siècle après, trouvait encore debout, outre les grandes histoires de Thucydide et de Xénophon, de Salluste et de Tite-Live qui donnaient la suite des faits et la couleur des événements, Plutarque a eu sous les yeux toutes les histoires locales de la Grèce, et surtout les *Atthides*. Il a plus d'une fois comparé, contrôlé, discuté, ces divers témoignages (voir surtout le début de la vie d'*Aristide* et toute la biographie d'*Alexandre*). Il a pu consulter des ouvrages perdus pour nous et qui ne vivent plus que par extraits dans les *Vies parallèles*, par exemple, les autobiographies des hommes célèbres. Elles n'étaient pas rares à Rome. Depuis Scaurus jusqu'à Septime Sévère, on compte douze ou quinze auteurs de *Mémoires*. Qu'il suffise de citer ceux de Sylla et ceux d'Auguste dans lesquels Plutarque a largement puisé.

Tous les extraits et les comparaisons qu'ils provoquent nous suggèrent une observation importante sur la condition des lettres et sur les progrès de l'esprit humain à cette époque. On voit, en effet, que les lois du genre historique s'étaient alors modifiées dans un sens heureux pour l'impartialité et la fidélité de l'histoire. Sous la République, l'histoire romaine ne fut écrite que par des Romains ou des Grecs attachés à leur fortune, à qui la flatterie coûtait peu. Qu'on relise les *Décades* de Tite-Live : non-seulement les défaites de la République y sont atténuées ou dissimulées, mais le passé glorieux des peuples qui vont être absorbés dans l'unité romaine y est à peine indiqué d'un trait rapide. Rome seule a toujours été grande : « Que s'il est permis à un peuple » de consacrer des origines et de prendre des dieux » pour ses auteurs, c'est au peuple romain; et quand il » veut faire de Mars le père de son fondateur et le sien, » sa gloire dans la guerre est assez grande pour que les » nations de l'univers le souffrent comme elles souffrent » son autorité (1).» Sous l'Empire, le monde étant pacifié, ces préoccupations politiques disparaissent peu à peu de l'histoire pour faire place à des vues plus larges et plus généreuses. Les peuples vaincus entrent en même temps dans l'histoire et dans la cité. Que Josèphe attribue au peuple juif une importance que nous ne pouvons nous défendre de juger parfois ridicule, il ne perdra pas pour cela les bonnes grâces de Titus qui fait placer son livre dans les bibliothèques publiques. Appien raconte l'histoire des Espagnols, des Illyriens, des Carthaginois, de Mithridate, de tous ces ennemis de Rome qui ont lutté si noblement et si longtemps contre elle. Les écrivains latins eux-mêmes cèdent au courant nouveau. Tacite convient que Porsenna prit Rome (*Hist.*, III, lxxii). Suétone avoue que les Gaulois sénonais emportèrent chez eux la rançon de Rome (*Tibère*, iii) que Tite-Live leur fait arracher par Camille. Et les empereurs eux-mêmes favorisaient cette recherche désintéressée et plus complète de la vérité en ouvrant leurs archives, en établissant des bibliothèques, en multipliant les copies des actes officiels. Suétone, qui raconte tant de faits honteux pour la majesté impériale, nous aide aussi à comprendre ce progrès de la science historique. Un caprice du despotisme venait parfois en aide aux amis de la vérité. Ainsi Caligula permit et même encouragea la lecture des ouvrages de Crémutius Cordus, qu'un sénatus-consulte avait fait brûler sous Tibère.

Plutarque, bien qu'éloigné de Rome, a pu connaître la plus grande partie de ces monuments si divers et tous utiles à l'histoire. D'ailleurs il ne dédaignait aucun moyen d'information. Il savait, par exemple, combien de détails personnels renfermaient les élégies de Solon et de Théognis, et c'est là qu'il a souvent puisé pour sa biographie du législateur athénien. Seul peut-être des historiens qui nous sont parvenus il emprunte aux poëtes d'Athènes maint témoignage précieux sur l'histoire de leur temps. Ces documents si nombreux, était-il capable de les altérer par patriotisme? Son traité *Sur la malignité d'Hérodote* ne témoigne-t-il pas, par exemple, d'une jalousie municipale poussée à l'excès ? Nous ne le croyons point. Cet opuscule n'est guère qu'une œuvre de sophiste, peu digne de Plutarque, il est vrai, mais qui n'altère pas l'esprit général de sa critique et de son œuvre. Plutarque avait accepté, en optimiste, les révolutions politiques de sa patrie aussi bien que les modifications survenues dans le paganisme des Hellènes. Il a loyalement reconnu les bienfaits de la *paix romaine*. Dans son traité sur la *Fortune des Romains*, il compare la domination des Romains aux forces créatrices qui ont organisé l'univers en reliant des éléments mobiles et désordonnés. Puis il compare Rome à « une ancre qui fixe » à jamais au port le monde longtemps battu et errant » sans pilote au gré de la tempête. » Mais en admirant les conquêtes du génie romain, il n'oublie pas de plaindre sa patrie comme paraît l'oublier Polybe. Il sait que pour elle la domination politique est perdue sans retour : « Ne te dis plus comme Périclès : songe que tu commandes à des hommes libres, à des Grecs, à des citoyens » d'Athènes; dis-toi : moi qui commande, je ne suis qu'un » sujet, et je commande à une ville soumise au proconsul et au procurateur de César. » (*Préceptes politiques*, c. xvii). Rien, en effet, ne restait plus à la Grèce, que l'éclat impérissable de sa gloire passée. Plutarque a voulu

(1) Tite Live, Préface.

le raviver par ses fidèles peintures, et assurer, autant qu'il était en lui, la perpétuité de ces chers souvenirs. C'était alors pour les Hellènes la seule et vraie manière de servir leur patrie et de l'honorer.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

XIII.

LE DOMAINE. — LES DROITS DOMANIAUX.

Pour continuer nos études sur les impôts de l'ancien régime, parlons du domaine et des droits domaniaux.

Ces deux mots, quoique rapprochés par leur origine, n'ont pas la même signification. Ce qu'on appelait *domaine*, c'est ce que nous appelons aujourd'hui les propriétés ou domaines de l'État; les droits domaniaux étaient, au contraire, une certaine nature d'impôts qui n'avaient rien de commun avec les propriétés de l'État. Tel était, par exemple, l'impôt de l'enregistrement.

Henri III déclarait la *traite* un droit *domanial* pour affirmer que les seigneurs ne pouvaient établir des barrières ou douanes chez eux. En 1583, il déclarait que le travail était un droit *domanial*, c'est-à-dire que personne autre que le roi n'avait le droit d'en régler les conditions. Assertion juste quand il s'agit de défendre le travail du sujet contre les envahissements des seigneurs, mais très-fausse quand elle donne au souverain le droit de régler à sa guise le travail de ses sujets. A ce titre, disait le Trosne, il faudrait proclamer aussi que le droit de vivre est un droit domanial.

D'où vient la confusion des mots *domaine* et *droits domaniaux?* De ce que le mot *domaine* était alors synonyme de souveraineté. Cette confusion est un des points les plus curieux de notre ancienne histoire; il mérite de fixer notre attention si nous voulons pénétrer dans l'esprit de notre ancienne monarchie et comprendre des choses dont on n'a plus aucune idée aujourd'hui.

Nous ne sommes pas séparés de l'ancienne monarchie française par un long espace de temps; un siècle n'est pas encore écoulé depuis la révolution de 1789; cependant il nous est plus difficile de comprendre l'organisation de notre ancienne monarchie que celle de la république romaine; il nous faut quelques efforts pour faire revivre dans nos esprits une époque si loin déjà de nos traditions et de nos mœurs, et, pour cela, il faut se donner la peine de l'étudier.

Par malheur, en France, nous avons deux défauts. Quand nous étudions le passé en historiens, par curiosité, nous ne nous dégageons pas de l'esprit de notre temps. Nos pères ne faisaient pas comme nous, donc ils n'avaient pas le sens commun. Cela me rappelle la phrase naïve d'Anne d'Autriche : « Elle est belle, cette femme-là; elle me ressemble! » Au contraire, quand nous faisons de la politique, l'avenir nous effraye, nous invoquons l'ombre du passé, nous avons peur d'être de notre temps. Quand on étudie le passé, il faut en connaître l'esprit pour lui appliquer une juste mesure; quand on fait de la politique, c'est le présent qu'il faut tâcher de comprendre. Si l'on n'a pas soin de faire cette séparation, on est un érudit médiocre ou un politique arriéré.

Sous les deux premières races il n'y avait pas d'administration. Du temps de Charlemagne, qui fut cependant un très-grand prince, la France n'avait pas de gouvernement dans le sens moderne du mot, et il serait difficile de trouver, même à cette époque, un élément de budget. Quand la guerre éclatait, elle était faite par les Francs, qui servaient à leurs frais. D'administration centrale, il n'y en avait pas; d'administration municipale, le peu qu'il y en avait se suffisait à elle-même. Quant aux travaux publics, on n'y songeait guère. Il y avait quelques droits de douane, de passage; voilà de quoi se composaient les finances du temps des premières races. Comment donc vivaient les rois, et comment pouvaient-ils entretenir autour d'eux une cour de fidèles, de commensaux, qui les aidaient à gouverner?

Les rois possédaient des fermes qu'on appelait des *fiscs* ou des *villæ*, et dans ces fermes, peuplées de serfs, administrées par des maires, ou bien par des prévôts ou juges, ils faisaient récolter leurs grains, élever le bétail. Comme il y avait alors peu de routes, le roi s'embarquait dans un chariot traîné par des bœufs, et il allait ainsi consommer sur place les récoltes de sa ferme, traînant avec lui sa cour.

De là vient qu'on trouve dans les *Capitulaires* de Charlemagne cette fameuse ordonnance *de villis*, sur l'administration des fermes du roi : c'est un véritable traité d'agriculture, c'est le *Bon jardinier* du temps. Il y a dans ce traité les indications les plus détaillées sur les plantes qu'on cultive, sur les oiseaux et les animaux qu'on engraisse; c'est la description d'un ménage des champs au temps de Charlemagne. Montesquieu, qui s'est pris de passion pour cette ordonnance, y voit un chef-d'œuvre d'économie et de bon gouvernement. J'ai beaucoup d'admiration pour Charlemagne, je crois qu'il mérite les plus grands éloges; mais je ne puis pas l'admirer pour avoir vendu les œufs de ses basses-cours, attendu que tous les rois ses prédécesseurs, et tous les rois ses successeurs, en ont fait autant. Il n'y a là rien de merveilleux ou d'extraordinaire, car les souverains n'avaient pas d'autre moyen de tirer parti de ces domaines, qui formaient alors leur liste civile et leur trésor.

---

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, 37 et 39.

Sous la troisième race, la monarchie est un grand fief; le seigneur qui est devenu le maître de l'Ile-de-France a la prétention de réunir à son domaine tout ce qui a fait partie de la Gaule. Qu'est-ce qu'un fief? C'est une terre qui porte avec elle le droit de souveraineté. On y est souverain, parce qu'on la possède; le territoire donne la souveraineté. Voilà pourquoi *domaine* devient synonyme de souveraineté, et pourquoi le roi de France, à son sacre, jure de défendre son domaine, c'est-à-dire de conserver à la fois et la souveraineté royale et le sol de la France. Toute la monarchie française a été faite à l'aide de cette confusion.

Chaque fois que la monarchie s'agrandissait par mariages, achats ou testaments, le roi, comme propriétaire du fief, réunissait ces morceaux épars et les attachait à son domaine. C'est de là qu'est sortie l'idée de *légitimité*. Ce mot ne représente plus guère aujourd'hui que l'hérédité d'une famille royale qui a longtemps régné sur le pays; mais pour nos pères, pour Fénelon et Bossuet, c'était autre chose. Il est remarquable que ces deux philosophes regardaient la propriété comme étant sortie du droit de conquête et non pas comme étant née du travail. Nous voyons aujourd'hui dans la propriété l'extension de la liberté humaine; aux yeux de Fénelon et de Bossuet, c'était tout autre chose. Tout philosophes qu'ils étaient, ils raisonnaient comme l'enfant du dialogue de Gœthe : « A qui cette terre? — A mon père. — D'où lui vient-elle? — De mon grand-père. — Et comment est-elle venue à votre grand-père? — Il l'a volée. » Cette plaisanterie était prise au sérieux par Fénelon et Bossuet : pour eux, il n'y avait à toute possession d'autre fondement que l'antiquité du domaine. Comme la royauté est un fief, les racines de la royauté et de la propriété sont absolument les mêmes pour eux; Fénelon déclare que quiconque ébranle la royauté attaque la propriété, et qu'il ne comprend pas plus le raisonnement qu'un républicain pourrait faire à un souverain que celui qu'un voleur ferait à un propriétaire. L'idée de propriété attachée à la souveraineté a tout à fait disparu aujourd'hui, pourquoi? Parce que la souveraineté est aujourd'hui un mandat. Le prince est un magistrat; il n'est pas propriétaire de la France, il est roi ou empereur des Français.

Autrefois le droit de souverain donnait la supériorité sur tous les propriétaires; pour nos pères, le roi était roi de France dans le sens territorial du mot. De même l'idée qu'ils avaient, qu'on pouvait être propriétaire d'un office, d'une fonction, était sortie de l'idée du domaine. Ils trouvaient tout naturel que le roi donnât la justice ou la perception de l'impôt, puisque justice et impôt étaient une part du domaine. On a dit plus tard que fief et justice n'avaient rien de commun; mais la vieille maxime était, au contraire, que toute justice tenait au fief.

C'est par cette théorie si bizarre du domaine, soigneusement défendue par nos lois et nos jurisconsultes, que la France s'est formée; elle est sortie du fief et s'est ainsi répandue sur le territoire qu'elle occupe aujourd'hui. La confusion et l'inaliénabilité du domaine, deux mots qui n'ont plus de sens pour nous, nous ont fait ce que nous sommes. Le principe de la confusion, c'est que, dès qu'un roi arrivait sur le trône, tout ce que possédait ce prince appartenait à la couronne. C'était une union indissoluble. Rien ne pouvait sortir du domaine; nos rois étaient tout puissants pour acquérir, mais impuissants pour aliéner. Ce principe de la confusion a donné à la France de nombreuses provinces : la Champagne, le Béarn et bien d'autres contrées. Chaque fois qu'il y avait un changement de dynastie, le nouveau roi apportait au domaine ses possessions. Il en fut ainsi pour Philippe de Valois, Louis XII, François Ier, Henri IV. Louis XII a deux filles : quand il monte sur le trône, il voudrait leur conserver le domaine des ducs d'Orléans, et il fait faire un acte pour réserver leurs droits; le Parlement ne se refuse point à l'enregistrement, mais malgré cela l'acte est nul et ne sort point effet. Henri IV arrive à la couronne : il n'a pas d'enfants; mais il a une sœur qu'il aime beaucoup et des créanciers auxquels il voudrait faire une part qui soit plus assurée qu'elle ne le serait sur le domaine ruiné par les Valois; en 1590 il déclare se réserver son patrimoine; le Parlement refuse deux fois l'enregistrement, et enfin, en 1607, Henri IV rend un édit dans lequel il donne raison au Parlement et déclare qu'en vertu des lois fondamentales du royaume l'avénement à la couronne opère de plein droit la réunion du domaine privé.

Depuis, ce principe ne fut jamais contesté; voici une anecdote qui le prouve : c'est une conversation de Louis XIV avec M. de Harlay. Le roi venait de donner le Palais-Royal au duc de Chartres et d'acheter le Luxembourg : « En quel nom? demanda le procureur général. — Au mien, dit le roi. — Tant pis, car il n'est plus à vous, il est à la couronne. » Au reste, ceci était de peu d'importance, car, après tout, le roi avait payé le Luxembourg avec l'argent de la couronne, c'est-à-dire avec l'argent de la France et de l'État.

Si, à la suite de guerres désastreuses, on était obligé de céder une partie du territoire, il fallait l'intervention du Parlement et même des états généraux, car ce territoire faisait partie du domaine inaliénable : c'est ainsi que, sous François Ier, la Bourgogne resta à la France, malgré la cession faite à Charles-Quint. La conservation du territoire est due à la fermeté du Parlement. Toujours gagner et ne jamais perdre; c'est à l'aide de ce principe que les rois agrandissaient la France et ne pouvaient la diminuer.

Il y eut cependant une exception; mais il faut s'entendre : on permit au roi d'aliéner la propriété, mais non pas la souveraineté, et, comme ces deux choses étaient confondues dans la même main, il en résultait que l'aliénation n'était que temporaire, jamais absolue, tandis que les achats étaient faits à perpétuité.

On permit donc au roi d'engager le domaine, mais non pas de le vendre, et cela en deux cas : pour donner des apanages aux princes et pour se procurer des ressources. Les apanages ont joué un grand rôle dans notre ancienne monarchie : ils étaient donnés aux fils de France; mais ils étaient essentiellement réversibles à la couronne en cas de mort des apanagistes ou de leurs enfants mâles; le prince apanagé pouvait donc avoir de grands biens, mais non les aliéner. Le Parlement était là pour maintenir le droit de souveraineté. Quant aux filles de France, elles étaient dotées en argent, jamais en biens; elles les auraient portés dans des maisons étrangères. Aux reines veuves on donnait un fief pour leur douaire, mais elles n'en avaient pas la possession et n'en jouissaient que par usufruit. Enfin les filles des princes apanagés se trouvaient, à la mort de leur père, héritières, non pas de l'apanage, mais seulement des biens particuliers.

Ainsi l'apanage ne pouvait pas amener le démembrement de la couronne. Venons aux engagements.

Les premières conditions où avait vécu la royauté avaient laissé chez nos pères cette idée, que, si nos rois n'avaient pas aliéné leurs domaines, ils en auraient tiré d'assez grands revenus pour pouvoir se passer en grande partie de l'impôt. C'était une illusion : si l'on avait conservé ces domaines, on en eût tiré sans doute des revenus ; mais à un État qui se développe, il faut bien d'autres ressources. Cette illusion est analogue à celle des petits budgets. Je puis affirmer qu'on ne verra plus de petits budgets, par une raison toute simple, c'est qu'en supposant qu'on se bornât aux dépenses nécessaires et utiles, dans un grand pays comme la France il faudrait toujours beaucoup d'argent; et si l'on décentralise, si l'on donne aux départements ou aux citoyens plus d'action en les laissant gouverner leurs propres affaires, soyez sûrs que cela augmentera les dépenses : on construira plus d'écoles, plus d'églises, etc. C'est pourquoi toute la question, dans ces affaires de budget, c'est d'en avoir pour son argent.

On pensait donc qu'en ménageant beaucoup les domaines, l'âge d'or reviendrait; que les rois en tireraient des ressources suffisantes pour subvenir aux dépenses de l'État, si bien que le nom même d'impôt disparaîtrait de la langue française.

De bonne heure, au contraire, il fallut se procurer de l'argent. La première pensée fut d'engager le domaine à temps et en réservant le droit de rachat. Ce fut en octobre 1494, que Charles VIII, la meilleure créature du monde, dit Commines, *mais petit homme et peu entendu*, eut recours à ce moyen. Charles VIII était un de ces excellents garçons qui dissiperaient toutes les finances de la terre, ayant la main toujours ouverte pour donner, sans savoir si ces libéralités ne l'exposaient pas à être ruiné lui-même. Il était parti pour la conquête de l'Italie sans se préoccuper des moyens de se procurer de l'argent; alors il écrivit au Parlement pour vendre de son domaine jusqu'à 120 000 écus, avec faculté de rachat perpétuel.

« C'est à ce voyage, dit Pasquier en ses *Recherches*, liv. V, chap. XXVII, que nous devons le premier engagement du domaine de la couronne pour subvenir aux affaires de la guerre. Car le roi Charles étant sorti de France à la Vanvole, sans auparavant reconnaître quel était le fonds de ses finances, se trouvant en la ville de Plaisance court d'argent, décerna des lettres patentes en octobre 1494, pour engager de son domaine jusqu'à la somme de six vingt mille écus.

» Et parce que c'était un chemin non encore frayé par la France, il voulut autoriser ses lettres de l'avis de treize seigneurs, ses principaux conseillers. Ces lettres, envoyées au Parlement, furent du commencement trouvées *de très-fâcheuse digestion*. Toutefois la nécessité n'ayant point de loi, il fut trouvé bon, pour dégager notre roi de ce périlleux voyage, de tolérer cet engagement pour ce coup tant seulement, *sans tirer à conséquence*, portait la vérification du vingtième novembre, même an. Belle protestation sans effet! Et de moi toutes et quantes fois que je lis cette sage clause : *sans tirer à conséquence*, pour faire passer et donner cours à une ouverture nouvelle, je m'en ris comme étant une chose contrevenante au naturel de ce royaume, qui est un *royaume de conséquences*.

» Ce que nous avons depuis éprouvé en ce même sujet. Car, combien que le domaine de la couronne soit une chose sacro-sainte, et que l'aliénation n'en soit faite qu'à faculté de rachat perpétuel, sans aucune limitation de temps; toutefois ce ménage par succession de temps est arrivé à tel débord et désarroi entre nous que, hormis les titres généraux du domaine, pour le regard des terres particulières, à peine en trouverez-vous aujourd'hui aucune, èsquelles nos rois ne puissent héberger. »

En d'autres termes, une fois que Charles VIII eut donné l'exemple, les Valois, qui étaient fort peu économes, se mirent à manger le domaine avec une rapidité telle, que Henri IV, lorsqu'il monta sur le trône, trouva bien aux archives les titres des propriétés engagées, mais n'avait pas, en France, un toit pour s'abriter.

Sully songea à dégager les domaines; mais pour cela il fallait de l'argent, et c'était toujours ce qui manquait. On ne profitait pas des bonnes occasions, faute d'argent. Sous la minorité de Louis XIV, tout ce qui était rentré du domaine est de nouveau gaspillé. Colbert recommence la tentative de Sully, mais avec dureté. Au lieu de rembourser tout de suite, on commence par reprendre les propriétés engagées, en disant qu'à la liquidation le capital suffira pour payer. Souvent aussi on met l'affaire *en parti*, c'est-à-dire qu'on la donne à des compagnies qui viennent examiner ce que chacun possède pour savoir si l'on ne pourrait pas renchérir.

Il en résulta que les domaines engagés eurent en général peu de valeur, car on ne pouvait pas les améliorer, on avait toujours peur que l'État ne les reprît, que le roi ne vous fît un procès. De là résultait une situation étrange ; les plus belles terres de France étaient des propriétés incertaines; on essayait de les obtenir du roi, et une fois obtenues il fallait s'ingénier pour ne pas les rendre. D'après les mémoires de Saint-Simon, la cour de France est une *cour des miracles* sur une grande échelle : les seigneurs sont des mendiants en habits brodés; chacun demande au roi, on lui tend la main pour obtenir un domaine. Si un ministre veut faire rendre gorge à tous ces accapareurs, il a toute la cour contre lui.

Cela n'était pas fait pour arrêter Colbert; nous voyons qu'en 1667 le roi ne retire de tous ses domaines que

1 million, et qu'en 1681, grâce à son ministre, il en retira 6 millions.

Plus tard, nous voyons Necker, ministre d'un gouvernement plus doux, chercher comment il pourrait amener les engagistes à payer au roi une finance, de façon à transformer ces propriétés engagées en propriétés certaines. Quand une propriété est toujours rachetable du jour au lendemain, il est impossible qu'on s'occupe d'améliorations sérieuses. Necker voulait que le roi s'engageât à ne pas racheter tant qu'il vivrait; cet engagement fut accepté, et c'est dans cette voie qu'on marcha jusqu'à la Révolution.

A ce moment, le domaine rapportait au roi 9 millions, et, sur ces 9 millions, les forêts donnaient 7 500 000 francs; il y en avait 1 million d'arpents. Aujourd'hui les forêts rapportent 4 millions; mais des confiscations énormes faites sur les biens du clergé les ont singulièrement accrues. En outre, les lois de la Révolution ont amené la réunion de beaucoup de biens engagés, de sorte qu'on ne peut pas comparer le domaine actuel avec le domaine ancien.

Maintenant que nous avons vu comment on avait identifié la propriété et la souveraineté, je viens aux droits domaniaux ou régaliens. Ces droits, fort nombreux, étaient tous affermés; en 1774, ils rapportaient 15 millions au roi et 24 aux fermiers.

Au premier rang apparaît le droit de *franc fief*, qui était payé par les roturiers pour la possession d'une terre noble. Au temps de la féodalité, un roturier ne pouvait posséder de terres nobles, car la première condition attachée à la possession des terres seigneuriales était de faire le service de chevalier et d'avoir des hommes d'armes; or, les nobles seuls jouissaient de ce privilége. Plus tard on permit aux roturiers de posséder des fiefs moyennant finance : c'est ce qu'on appelait le droit de franc fief. Il était d'un an sur vingt, à chaque mutation, ou de 5 pour 100. Nous n'avions pas encore inventé le dixième de guerre; mais on payait dès lors 8 sous à la livre; le droit était donc de 72 pour 100, et de plus on était soumis à tous les impôts ordinaires.

Le résultat de ces droits était de ruiner la noblesse. Quand un noble voulait vendre une terre, les acquéreurs roturiers lui disaient : Nous aurons à payer les droits de franc fief, nous allons diminuer le prix d'autant. C'était un obstacle à la vente et une espèce de flétrissure pour l'acheteur, qui se retournait contre la noblesse qu'on croyait protéger. Mais la chose dont nos anciens rois semblaient le moins se préoccuper, c'était de favoriser les transactions; il semblait, au contraire, qu'ils cherchassent à immobiliser la propriété. De cette manière, disait-on, chacun restera à sa place. On ne sortira pas de sa condition.

Le Trosne, dans son livre sur la *Réforme de l'impôt*, fait remarquer combien il est dur et ruineux de payer 7 et demi pour 100 de droits de mutation. J'achète une propriété de 3000 livres de revenu, je payerai 4630 livres de droits de mutation, de sorte que le revenu d'un an et demi me sera pris une fois en vingt ans, en supposant qu'on ne meure que tous les vingt ans, et il ajoute avec une juste indignation :

« Jurisconsultes, vous qui prétendez être les organes de la justice, et qui n'êtes trop souvent que les fauteurs du pouvoir absolu et des institutions arbitraires, comment pouvez-vous de sang-froid qualifier un pareil droit de *droit royal inférent à la couronne, d'attribut inséparable de la souveraineté?* Mais, si la souveraineté n'est établie que pour le maintien des propriétés, si elle n'a d'autre titre, d'autre base que la propriété, comment pourrait-elle avoir le droit de la spolier? Oui, le franc fief est un droit royal, dans le sens où Samuel dit aux Israélites qui demandaient un roi : *Hoc est jus regis... Agros vestros et vineas et oliveta optima tollet et dabit servis suis.* »

Après le droit de franc fief vient le droit de *nouveaux acquêts* et d'*amortissement*.

Sous les premières races, le clergé, salarié par les fidèles, recevant de partout des donations, mettant les terres en culture, se trouva en possession de domaines immenses. On se rappelle à ce sujet la réflexion de Montesquieu : « A voir ce qu'on a donné au clergé, la France tout entière lui a passé deux ou trois fois par les mains.» Il est vrai qu'on le saignait de temps en temps; mais un corps qui acquiert toujours et ne vend jamais, qui ne cède ses biens que quand il est absolument forcé, se trouve dans des conditions toutes particulières. Comme il a reçu les terres pour rien, que les charges, s'il y en avait, ont disparu depuis longtemps, il est le maître du prix des fermages; en pesant sur ce prix, il peut, jusqu'à un certain point, empêcher la culture des terres voisines. En outre, en immobilisant le sol, il empêche la circulation des capitaux, et il gêne le travail.

On s'en était aperçu, et nos rois, dès le règne de Philippe le Long, voulurent s'opposer à l'extension des terres du clergé : on imagina alors de lui faire payer, sur les acquisitions qui n'étaient pas d'ancienne date, un droit qu'on appela le droit de nouveaux acquêts. Ce droit annuel était de 5 pour 100, à moins qu'il n'y eût amortissement. Malgré tout cela, les biens d'Église grandissaient toujours; en 1749, un édit célèbre défendit au clergé de France toute acquisition nouvelle en immeubles, à moins qu'il n'eût l'autorisation du roi par lettres patentes enregistrées au Parlement. Le clergé avait alors le cinquième du sol de la France.

Le Trosne approuve ces restrictions. Il aurait fallu seulement, dit-il, permettre au clergé de bâtir des maisons, car ce n'est pas arrêter la circulation des capitaux; c'est, au contraire, créer des propriétés avec des capitaux immobilisés. De plus, ajoute-t-il, bâtir des maisons est chose coûteuse, car les maisons ne rapportent point un intérêt suffisant. Il serait bon qu'une administration considérable se chargeât de construire ces maisons, car nous voyons des propriétaires détruire les leurs, ne pouvant pas les entretenir. L'assertion nous paraîtra étrange si nous songeons aux loyers de Paris; mais, dans quelques villes, où l'on a une maison pour soi, bâtir une maison pour la louer serait une spéculation peu profitable, et il semble qu'à cette époque, en France, ou

du moins à Orléans, où écrivait le Trosne, telle était la situation.

Vous voyez que, pour la législation du clergé, en 1749, la France était arrivée à une sévérité plus grande qu'aujourd'hui même, et je crois que nos pères, en 1749, avaient bien tranché la question. Ils avaient vu quel inconvénient il y a à ce que le clergé puisse acquérir, à un certain moment, le sol tout entier, et créer un État dans l'État. Pour ma part, je ne vois pas la nécessité que la terre appartienne à une main-morte, à une société qui acquiert toujours et ne vend jamais. Ne refusons au clergé aucune richesse légitime, mais laissons la propriété foncière dans la circulation.

Il y avait ensuite trois autres droits : l'*aubaine*, la *bâtardise*, la *confiscation*.

Le droit d'aubaine était le droit qu'avait le roi de prendre la succession de l'étranger mort en France sans femme et sans enfants. C'était un de ces droits qui étaient sortis de la barbarie féodale. Suivant une maxime coutumière : « En France, l'étranger vivait comme un homme libre et mourait comme un esclave. » Le droit d'aubaine était un droit singulier. Un étranger qui vient en France, qui y laisse des biens, c'est un bienfaiteur; car de deux choses l'une : ou il a apporté ses biens, son argent du dehors, ou il a gagné sa fortune par son travail : dans les deux cas, il a augmenté la richesse nationale. En récompense, on le traitait comme un malfaiteur; ses biens étaient confisqués à sa mort.

Sous la Restauration, l'étranger est entré en jouissance de tous les droits de succession. Depuis lors, il y a en France une foule d'étrangers qui apportent leur argent, le font valoir, et la France ne se trouve pas envahie.

Cependant, même autrefois, on savait qu'il y avait intérêt à attirer les étrangers. Quand Louis XIV voulait favoriser les foires de Lyon, il établissait que les marchands étrangers ne seraient pas soumis au droit d'aubaine; il en faisait autant pour les ouvriers qui travaillaient dans les manufactures de draps d'Abbeville. Le droit était aboli là où le roi y trouvait son intérêt; mais, si un étranger venait en France de son propre chef, et y mourait, on lui confisquait son bien, que le roi donnait à quelque favori. Il en est resté dans notre langue un mot proverbial; quand il nous arrive quelque profit inattendu, nous disons : Ah! la bonne aubaine! Cette expression est mauvaise; il ne saurait y avoir de bonne aubaine, puisque dans une aubaine il y avait toujours quelqu'un de volé.

Le droit de bâtardise était prélevé sur les enfants naturels. Le père qui légitimait un fils faisait tort au roi en se donnant un héritier; donc il était obligé de payer ce droit, qui, avec celui de confiscation, était le plus odieux de l'ancien régime.

On confisquait les biens non-seulement de ceux qui commettaient un crime, mais de ceux qui étaient plus malheureux que coupables, comme les suicidés, ou même qui étaient complétement innocents, comme le protestant qui sortait de France après la révocation de l'édit de Nantes. Ces biens confisqués, le roi en faisait largesse. Vous verrez dans Saint-Simon les seigneurs obtenir une confiscation : c'est un cadeau que le roi leur fait. Il raconte l'histoire suivante : Une famille avait vu tous ses biens confisqués. Arrive le nouveau possesseur; mais la fille de l'ancien est jolie, et, au moyen d'un mariage, la fortune ne sort pas de la famille; sans quoi la femme et les enfants étaient ruinés. La confiscation se donnait à celui qui avait plu au roi ce jour-là.

Il faut rendre cette justice à la famille des Bourbons : elle a eu la gloire d'inscrire dans la charte de 1814 l'abolition du droit de confiscation; depuis ce moment-là seulement la confiscation a disparu. C'est un grand bienfait. Du jour où le droit de confiscation n'existe plus, vous n'avez plus à craindre qu'il y ait des gens pour inventer un crime, vous en accuser et profiter ensuite de la dénonciation. Supprimer la confiscation, c'est supprimer le plus terrible stimulant de l'espionnage et de la délation.

Venaient ensuite les anoblissements, qui, en France, étaient une espèce d'abrégement du fief. L'homme anobli était exempt de certaines charges; pour obtenir cet avantage, il fallait des lettres royales que nos rois vendaient. Malgré le mot célèbre : « Quand le roi crée un titre, Dieu crée un sot pour l'acheter », celui qui achetait ce titre n'était pas si sot, car, à cette époque, la France était divisée en deux classes : l'une qui mangeait, l'autre qui était mangée. En achetant un titre de noblesse, on se disait : J'achète l'exemption de la taille, de la corvée, de la milice, des logements militaires; je payerai mon sel trois quarts de moins que les autres, et, quand j'aurai un procès, au lieu d'aller plaider devant quelque cour de province, j'aurai mon *committimus* au Parlement de Paris.

Si demain le gouvernement vendait des titres de marquis moyennant 20 000 ou 30 000 francs, et qu'il se trouvât beaucoup d'acheteurs, on dirait : Que la France est vaine! tout le monde y veut être marquis! Mais si le gouvernement disait en même temps : Tout marquis sera exempt de la conscription, ne payera plus d'impôts, de taxes ni de douanes; acheter ce titre serait un bon calcul. S'il y avait quelqu'un de sot, ce ne serait point celui qui pourrait dire : La noblesse n'est pas une chimère, car c'est une part de la souveraineté que j'achète, et désormais je suis plus que le commun des sujets.

A côté de ces anoblissements par lettres, il faut placer la noblesse que donnaient les offices. On dit aujourd'hui que la France est couverte de fonctionnaires. Je ne prétends point qu'elle n'en ait pas beaucoup, mais ce n'est rien à côté du nombre énorme qu'en possédait l'ancienne France. Il y en avait de toute sorte, depuis ceux qui étaient attachés à la personne du souverain jusqu'à ceux qui étaient chargés de surveiller la broche du roi ou d'examiner la langue des porcs. Le nombre des char-

ges allait à l'infini, parce que nos rois avaient vendu leur souveraineté, et cela peu à peu. On avait besoin d'argent, on créait des offices; on disait : nous allons charger des officiers de surveiller, de contrôler telle opération ou tel impôt, et puis ces contrôleurs, au bout de quelque temps, on les doublait. Ils n'avaient plus rien à faire, n'importe; on avait encore besoin d'argent. Si on les mettait par semestre ou même par trimestre, on avait des fonctionnaires qui n'étaient guère occupés qu'à toucher l'intérêt de leur charge et à se payer par leurs propres mains sur les nouveaux droits qu'on avait créés à leur intention.

La France, dit-on, ne comptait pas moins de cent mille *officiers;* admettons en seulement la moitié : supposons cinquante mille personnes qui guettent tout ce que vous faites pour chercher s'ils ne peuvent pas gagner quelque chose en vous gênant dans vos affaires. Lorsqu'il meurt à Paris un chef de famille dont les enfants sont mineurs, sa veuve peut faire mettre les scellés ou elle peut s'en dispenser; elle consulte en ce cas ses amis; supposez qu'il y ait trois contrôleurs de scellés, vous en auriez au moins deux qui viendraient revendiquer leurs droits; par cet exemple, rendez-vous compte de la gêne que pouvaient causer cinquante mille personnes exerçant, sous toutes les formes, des droits qui n'étaient qu'une entreprise sur la propriété ou la liberté des sujets.

Colbert nous dit que, de son temps, il y avait quarante-cinq mille sept cent quatre-vingts officiers, tant de justice que de finance, qui avaient acheté leurs charges 188 millions. Elles en valaient 459, quoiqu'elles ne rapportassent que 8 millions de gages. Le surplus, qui le payait? C'était le public.

En 1784, Necker évalue le capital des charges de finances à la somme de 109 millions rapportant 5 millions d'intérêt; celles de la magistrature et de la cour s'élevaient à 500 millions et rapportaient 10 millions d'intérêt.

Après avoir vendu ces charges on pensa qu'on pourrait les imposer. L'impôt prit le nom de *Paulette*, du nom du fermier Paulet, son inventeur. On faisait payer tant pour cent, chaque fois que la charge se transmettait et changeait de mains. De sorte que la justice, l'administration, la finance, tout cela payait impôt au roi.

Vous voyez que, dans notre ancienne monarchie, créer un impôt n'était pas comme aujourd'hui créer un revenu annuel pour l'État. Le roi était plus habile administrateur que cela. 100 000 livres de droits annuels représentaient un capital qu'on pouvait manger tout de suite. En vendant, sous forme d'office, le droit de toucher ces droits à des particuliers, on en retirait 2 millions; puis, quand le besoin revenait, on augmentait le nombre des charges, on en vendait de nouvelles et l'on mettait de nouveaux droits sur le public.

Parlons enfin de l'enregistrement, ou contrôle des actes. Cet impôt fut établi sous Henri III, en 1581, pour faire cesser les fraudes que commettaient journellement les notaires et les tabellions. On créa un contrôleur de titres dans chaque siége royal. On y joignit l'*insinuation* et *centième denier*, ce que nous appelons aujourd'hui transcription. Enfin, en 1654 (sous le règne de Louis XIV), vint le contrôle des exploits, pour éviter les fausses dates.

L'édit de Henri III, faisant suite à l'ordonnance de Moulins de 1560, changea tout notre vieux droit. Dans notre ancienne monarchie on avait pour principe que le témoignage était la preuve par excellence. On disait : *Témoins passent lettres*, maxime qui voulait dire que le témoignage valait mieux que les écrits. Mais, sous l'empire des idées romaines, l'ordonnance de Moulins fit défense d'admettre la preuve par témoins au delà de 100 livres. Pour toute somme supérieure, il fallut un acte notarié ou un acte sous-seing privé, déposé chez le notaire, et plus tard, en 1705, contrôlé.

Donner aux actes une date certaine est une bonne chose; on assure ainsi le respect des conventions et la bonne administration de la justice. Qu'il y ait là matière à un impôt, et qu'on puisse faire payer le service rendu, je ne le nie pas. En soi, l'enregistrement et la transcription des actes sont d'excellentes mesures, mais à la condition qu'on ne les fera pas payer trop cher. Profiter d'un service pour en tirer un gros impôt, c'est quelquefois une erreur économique, et souvent une injustice. Prenons pour exemple l'emprunt hypothécaire; voilà une de ces transactions qui ne sont un bénéfice pour personne : c'est un simple prêt avec garantie. Le fisc intervient pour fixer la date du prêt, rien de mieux; mais pour se payer de ce service assez mince, il exige un droit proportionnel; en d'autres termes, il glisse l'impôt sous le service rendu : qu'est-ce autre chose que détruire un capital et écraser un malheureux?

Un autre inconvénient, et qui n'est pas moindre, c'est de mêler le fisc à nos affaires; car dès qu'il fait autre chose que donner une date aux actes, il entend les apprécier, et veut savoir si une procuration ne cache pas une vente, si une donation n'est pas un payement. L'habitude, cette seconde nature, nous a rendus très-dociles, nous acceptons cette intervention, mais jamais on n'y habituerait un Anglais; l'Anglais dit : Je veux vendre, acheter, cela me regarde; maintenant il faut payer l'impôt; très-bien; je le payerai, mais je ne veux pas mettre le gouvernement dans mes affaires, c'est du temps perdu! Tel est le grand défaut de l'impôt de l'enregistrement, c'est de gêner, de troubler toutes les relations des citoyens.

Vous voyez combien ces questions sont intéressantes. Elles nous offrent un enseignement sérieux. En sortant d'ici vous devez emporter cette réflexion qui résume nos dernières études : sous le règne de Louis XIV, celui qui mettait l'impôt était celui qui le percevait; aujourd'hui celui qui consent l'impôt est celui qui paye; vous voyez combien les temps sont changés! Louis XIV disait :

L'État, c'est moi ! et il ne s'occupait que de ses affaires. Nous, il faut nous occuper des nôtres et dire : L'État, c'est nous !

XIV.

LES IMPÔTS (FIN).

Mentionnons encore quelques impôts de peu d'importance ; après quoi je vous soumettrai quelques considérations générales sur les abus de l'impôt dans l'ancienne monarchie.

Ces impôts de peu d'importance étaient des monopoles ou de certaines redevances payées par certains corps d'État. Les postes et les messageries rapportaient, en 1781, 7 millions ; la fabrication des monnaies rapportait 500 000 livres ; les poudres, 800 000 ; les jurandes, 7 400 000 livres ; les contributions particulières du clergé ou *don gratuit* produisaient 18 millions ; enfin la loterie, tous les cinq ans, fournissait 7 millions.

Les messageries sont aujourd'hui remplacées par les chemins de fer qui sont aussi des monopoles concédés à des sociétés particulières. Quant à la poste, l'État l'a gardée. Il en retire un impôt ; c'est un service qu'il rend, mais ce service il le fait payer un peu plus cher qu'il ne lui coûte ; la différence entre le service et le prix payé constitue l'impôt. Cet impôt-là a toujours paru légitime, et il est peut-être un des moins onéreux. Cependant, en Amérique et en Angleterre, une autre opinion commence à prévaloir. On voit surtout dans la poste un moyen de faciliter et de multiplier les transactions, les rapports commerciaux ; on en conclut que le prix du service rendu par la poste doit être abaissé le plus possible, et que l'État est sûr de retrouver, par le développement général de la fortune publique l'impôt qu'il sacrifie. Il est certain que si le prix du transport des lettres était assez élevé pour décourager la circulation, l'État se porterait à lui-même un préjudice beaucoup plus considérable que l'avantage pécuniaire qu'il en retirerait directement. Dans notre ancienne monarchie, il semblait naturel qu'on tirât de la poste un impôt élevé. On ne savait pas qu'en abaissant le prix des lettres, on en accroît considérablement le nombre, et l'on était bien loin de comprendre que l'impôt prélevé par la poste, pour prix de ses services, doit être réduit au minimum.

Parlons maintenant des monnaies, qui rapportaient 500 000 livres en 1781. Aujourd'hui le droit de fabrication figure dans notre budget pour un chiffre peu considérable ; on donne la façon à un adjudicataire, l'État prélève seulement un droit de contrôle, de garantie ; c'est un impôt justifiable. Pour le poinçon qu'il imprime sur ces monnaies avec la figure du prince régnant, l'État fait payer un petit droit. Dans l'ancienne monarchie, on allait plus loin ; on croyait que la figure du prince faisait la valeur de la monnaie, on en concluait que c'était au prince qu'il appartenait de fixer la valeur de l'argent. Même sous le règne de Louis XV, on voit encore paraître des édits qui font monter ou baisser la valeur des monnaies. Il en résultait que si l'on s'engageait, par exemple, pour cent louis, au moment de l'échéance ces cent louis valaient, suivant l'édit, 100 francs de plus ou de moins. Vous concevez sans peine combien les transactions souffraient de ces vicissitudes qui ne provenaient que du bon plaisir du roi.

Aujourd'hui, on sait que l'argent a une valeur intrinsèque et qu'il n'appartient à personne de la modifier à son gré. Mais ce qui montre combien notre esprit est capable d'inconséquences, c'est que, à notre époque où personne ne dit plus que le prince a le droit de fixer la valeur de l'argent, nous discutons encore pour savoir si le gouvernement a le droit d'en fixer le loyer. Nous n'admettrions pas que l'État pût demain augmenter ou diminuer le loyer des maisons, comme cela se vit sous Louis XV, qui s'avisa de diminuer les baux en quittant Versailles et de les augmenter à son retour, car le roi s'occupait alors en bon père de tout ce qui concernait ses administrés. Mais l'argent avec lequel je construis une maison, je ne pourrai le louer qu'à raison de 5 ou 6 pour 100 par an, ou je m'exposerai à passer pour un usurier et à être poursuivi en justice, tandis que j'aurai le droit de louer la maison à 10 ou 20 pour 100, si je puis. Eh bien ! dans l'ancienne monarchie, quand le roi disait : La valeur du louis changera, cela ne paraissait pas plus extraordinaire que de dire aujourd'hui : Le loyer de l'argent ne pourra pas dépasser 5 pour 100. Au fond, c'est la même erreur. Vous ne pouvez pas plus fixer le loyer d'un cheval ou d'une maison que celui d'une pièce d'or, par la raison que toutes ces valeurs sont sujettes aux fluctuations du marché.

Je ne dirai rien des droits perçus sur les offices et les jurandes, parce que nous trouverons l'occasion d'y revenir plus tard. Je passe à la contribution du clergé. Cette contribution était d'une nature particulière. Le clergé ne refusait point de payer l'impôt ; on lui a souvent reproché un égoïsme qu'il n'avait point ; ce à quoi il tenait par-dessus tout, c'était de former dans l'État un grand corps qui n'eût rien de commun avec la noblesse, ni surtout avec le peuple. Il tenait à constater que l'Église était un État dans l'État, ou plutôt une société dans la société, car en disant un État dans l'État j'aurais l'air de dire que le clergé ne voulait pas obéir au roi, et c'était tout le contraire. Le clergé voulait une existence privilégiée sous la protection du roi.

En 1749, M. de Machaut, contrôleur général, voulut faire de la taille un impôt foncier et y soumettre tout le monde, peuple, noblesse et clergé. Les contemporains l'ont comparé à Colbert. Malheureusement, il déplut à madame de Pompadour et il fut renvoyé. C'est l'inconvénient des gouvernements tels que celui de Louis XV. Dans les gouvernements libres on a le droit de déplaire à certaines personnes et même de les mépriser.

Machaut emporta avec lui ses réformes et le clergé ne

fut plus menacé dans les priviléges dont il jouissait à l'égard de l'impôt. Ce sont là des victoires qui sont souvent désastreuses pour ceux qui les remportent.

Cinquante ans après s'ouvrirent les états généraux. Si, à ce moment, les terres du clergé avaient été fondues dans le domaine général, elles auraient peut-être échappé à la confiscation; le droit commun eût pu les sauver, le privilége les tua.

Le clergé, nous l'avons vu, payait pour sa part une contribution annuelle de 3 600 000 francs. En 1781, Necker calcule que le clergé avait un revenu annuel de 110 millions, et qu'il s'en fallait de plus de 1 million que les charges du clergé fussent égales à celles de la nation. Le clergé avait donc le privilége fort injuste de payer moins que le tiers état. La propriété est partout respectable, mais ce qui est tout aussi respectable, c'est le travail; le revenu du clergé, qui était une rente acquise sans travail, payait une faible contribution; l'impôt pesait presque tout entier sur le labeur du peuple : c'était le contraire de la justice.

Parlons maintenant de la loterie. C'est toujours de l'Italie que nous sont arrivées les mauvaises inventions fiscales; c'est de là que la loterie nous est venue, sous le règne des Valois, avec son nom italien. Le parlement la repoussa : elle lui mettait trop d'affaires sur les bras, car c'est lui qui jugeait les filles de chambre, les voleurs, les cuisinières, qui déjà à cette époque faisaient danser l'anse du panier; souvent au fond de ces vols on trouvait la loterie. Le domestique se dit : « Je vois là sur la cheminée un écu que mon maître a sans doute oublié; demain on tire la loterie, je vais porter l'écu, je gagnerai, j'aurai 60 000 livres et je remettrai cet écu. » Voilà la tentation. Quand on n'y résistait pas, on s'en allait en police correctionnelle, devant la Tournelle, comme on disait alors, pour avoir payé trop volontairement un impôt au gouvernement.

Les jansénistes écrivirent contre la loterie; il n'en fallait pas davantage pour que les jésuites en prissent la défense. En 1742, un prêtre publia, sans nom d'auteur, selon l'usage d'alors, un écrit intitulé : *Dissertations sur la loterie*. C'est un petit ouvrage qui mérite d'être conservé dans une collection d'amateur.

Mirabeau attaque cet impôt dans le programme de gouvernement qu'il adressa au successeur du grand Frédéric. Il y disait : « La loterie est une royale filouterie qui empoisonne l'espérance et détruit le travail. » Mais d'autre part on disait : la loterie est un impôt si commode! Pour les autres il faut des avertissements, des poursuites; pour celui-là vous ouvrez un bureau, le contribuable arrive aussitôt et tant qu'il a de l'argent il vous le donne; c'est vraiment l'impôt par excellence!

On pourrait aller loin dans cette voie. Il n'y a pas une passion, une faiblesse, que le gouvernement ne pourrait exploiter avec de gros bénéfices. Quand un usurier capte un jeune fils de famille et le ruine en flattant ses passions, nous le regardons comme un être infâme. Il est singulier que le gouvernement ait pu faire ce que nous condamnons chez un particulier, en devenant le protecteur et le bénéficiaire d'une institution immorale. Mais les financiers ne songent point à ces choses-là.

Cependant, même en dehors de cette considération, la loterie aurait dû paraître le plus détestable des impôts, car pour avoir 10 il faut prendre au moins 100; c'était donc un impôt ruineux pour le pays, et peu profitable au gouvernement.

Comme on s'avouait qu'il était immoral, on s'imagina de le sanctifier en en tirant parti pour construire des églises, ce qui faisait l'affaire des jésuites, auxquels on reprochait de s'en être montrés partisans. A Paris, l'église Saint-Sulpice a été construite sous Louis XV au moyen d'une loterie qui rapporta 5 millions. Le curé qui conçut et mena à bien cette pieuse entreprise est considéré dans les mémoires du temps comme un homme d'État apte aux plus hautes fonctions. Il avait établi un bureau de loterie central chez lui et des succursales dans Paris et dans toute la France. Est-ce bien un rôle qui convienne à un prêtre que de solliciter ainsi une passion qu'il doit condamner dans le confessionnal? Les économistes ne le pensèrent point, et condamnèrent le curé de Saint-Sulpice; mais je vois que le sens de cette condamnation n'a pas été parfaitement comprise, puisqu'aujourd'hui nous recommençons à construire des églises au moyen des loteries. Il serait plus chrétien de donner notre argent sans en attendre rien, suivant le principe de l'Évangile; car gagner le ciel avec la chance de gagner du même coup un terne ou un quaterne, vous conviendrez que c'est là une façon peu digne d'entrer en paradis.

J'en ai fini avec les impôts de l'ancien régime. Je les jugerai d'un mot : ils étaient tous mauvais. Eh quoi! me dira-t-on, n'est-ce point exagérer? Mauvais, soit; mais c'était, paraît-il, un mal nécessaire, puisque sous le Consulat tous les anciens impôts ont été rétablis. N'avons-nous pas encore aujourd'hui la taille sous le nom d'impôt foncier? La capitation s'appelle impôt mobilier et patentes; la gabelle, l'impôt du sel; les aides, droits réunis; les traites, droits de douane; les domaines, l'enregistrement; enfin, nous avons les postes et nous avons eu jusqu'en 1830 la loterie.

Il faut l'avouer : on a repris les anciens impôts au lieu de chercher s'il n'y en avait pas de meilleurs. Cela tenait à deux causes, d'abord aux besoins d'argent, trop pressants pour qu'on ne recourût pas aux moyens connus d'ancienne date; puis au désir de se reprendre au passé. Toutes les fois qu'on change révolutionnairement les institutions d'un peuple on peut être sûr que, se rappelant la sécurité d'autrefois, il éprouvera l'envie de se rattacher de préférence à ce passé qu'on lui a enlevé; et il le reprendra en bloc, vices et vertus.

On a dit pendant la Révolution un mot terrible : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » C'est faux! Ceux qu'on tue reviennent toujours; il n'y a que ceux

qu'on laisse tranquillement mourir dans leur lit qui ne reviennent jamais! Louis XIV est resté dans sa tombe; Louis XVI revient toujours pour nous empêcher d'aimer la liberté. Il en est de même des institutions. Tuez-les, elles ressusciteront; laissez-les mourir dans l'opinion publique avant de les enterrer, elles ne ressusciteront pas.

Si donc on a repris ces impôts, ce n'est pas une preuve qu'ils étaient bons, mais seulement qu'on les avait détruits violemment et qu'on ne les avait pas remplacés. Il faut dire cependant que ces impôts n'ont plus le même caractère. S'ils ont le même fonds, la manière dont ils sont perçus a changé. Aujourd'hui nous avons l'égalité devant la loi; autrefois c'était une grande souffrance pour le pauvre de payer plus que le riche. Nous avons l'uniformité des tarifs qui a porté les douanes aux frontières; l'impôt du sel est uniforme; la France n'est plus cette espèce de damier où l'on trouvait à chaque case un douanier ou un *gabelou*. Aujourd'hui c'est l'État qui perçoit l'impôt, avantage énorme, si on le compare à l'ancien système des adjudications.

La perception par l'État, l'égalité, l'uniformité des tarifs, n'ont pas seulement amené un soulagement incalculable pour les contribuables, mais aussi une augmentation considérable pour l'État; car dans l'ancien système, une part considérable s'en allait dans les mains du fermier. L'abus de la perception était la plus grande souffrance du peuple sous notre ancienne administration. Le Trosne prétend qu'en France, les aides, les traites, les gabelles, l'enregistrement, etc., prenaient au peuple 2 pour donner 1 à l'État, et que ces impôts, rapportant 180 millions, en coûtaient 360. Le Trosne n'est pas financier; il écrit contre la finance et l'on s'en aperçoit en le lisant; pourtant je ne crois pas ce calcul exagéré. Sous Henri IV et Louis XIII, c'était l'opinion courante que, sur 10 écus payés par les contribuables, il n'en entrait que 2 dans les caisses de l'État. Admettons qu'on exagérât de moitié; je crois qu'on prenait au moins 5 sous Louis XIII et 4 sous Louis XV pour avoir 2. Le Trosne ajoute que ce n'est pas tout; que ces impôts empêchent une production énorme et qu'il ne croit pas exagérer en évaluant à 500 millions la production empêchée, anéantie par ces masses d'impôts. Ce chiffre nous paraît problématique, mais il est certain que la culture de la vigne était arrêtée, ainsi que la fabrication du sel, et que le commerce en était naturellement gêné. Ce déficit dans la production coûtait beaucoup plus au peuple que l'impôt. Aujourd'hui on essaye de ne point gêner la fabrication, et le gouvernement en est récompensé, car il récolte une part d'impôt dans l'augmentation des produits.

Que la perception fut l'abus dont on souffrait le plus, c'est ce qui résulte d'une pièce importante où nous retrouvons un homme que je cite toujours avec plaisir, Malesherbes.

Louis XVI, en 1775, rétablit le parlement et la cour des aides, que présidait Malesherbes. Le premier soin de la cour des aides rétablie fut de remercier le roi, et le deuxième de faire servir son rétablissement aux intérêts publics. A ce moment, les idées de liberté traversaient tous les esprits, un souffle nouveau passait sur la France, il était sage et patriotique d'avertir et de conseiller un jeune roi, plein de bonnes intentions et de vertus, et de lui montrer le chemin où il devait s'engager; car la Révolution n'a pas commencé en 1789, mais plutôt à la mort de Louis XV.

La cour des aides fit une remontrance au jeune roi; ce mot ne veut pas dire plaintes, je l'ai déjà dit. Ces remontrances, rédigées par Malesherbes, sont écrites avec beaucoup d'affection pour le jeune roi et une haine mal dissimulée contre la ferme; cependant il ne faut pas oublier que c'est un magistrat qui écrit, magistrat occupé uniquement à juger les procès d'impôts, et nous pouvons croire Malesherbes quand il nous fait la peinture des souffrances imposées au peuple,

Malesherbes commence par établir en principe, et non pas comme une vérité nouvelle, que la perception est la grande cause de souffrance. Remarquez, dit-il au roi, qu'elle vous enlève une partie de vos meilleurs sujets. Les hommes braves, bien constitués, robustes, habitués à la fatigue sont soldats, douaniers ou fraudeurs. Pour ces derniers, ils n'ont pas plus de souffrance à supporter que les soldats, mais leurs bénéfices sont plus grands; il y a en outre plus d'avantage à être fraudeur qu'à être douanier; ainsi le fisc vous prend la partie la plus vive et les forces les plus actives de votre État. De plus, la ferme met tout en monopole, détruit en germe toute richesse. Pour plaire au fermier, il faut repousser les bienfaits que la mer apporte sur nos rivages; la ferme a le droit de faire submerger le sel que la mer a déposé; la ferme craint que le paysan ne prenne le sel que Dieu lui offre, car cela diminuerait ses bénéfices. C'est pour défendre ce privilége qu'on a fait des lois d'une dureté extrême, qu'on inflige les galères, la fustigation et quelquefois la mort. Votre Majesté pourra-t-elle jamais croire que sous son empire on puisse prononcer la mort contre des citoyens pour un intérêt de finance?

Et ce n'est pas seulement le fraudeur, le coupable, mais aussi le citoyen qui souffre de la tyrannie de la ferme et de l'insolence constante de ses suppôts.

Ceux-ci ont le droit d'entrer chez le citoyen, de lui faire des procès verbaux pour des délits imaginaires; ils peuvent le retenir une journée avant de lui donner le passe-debout dont il a besoin, et le renvoyer avec ses chevaux le lendemain. Il n'y a pas de persécutions, pas d'ennuis que la ferme ne puisse faire éprouver. Se plaint-on, on est repoussé avec dédain, sauf le cas où c'est une personne considérable qui a souffert; alors le fermier s'empresse de désavouer ses subalternes; c'est l'art du despotisme; mais celui qui ne se plaint pas c'est le peuple, c'est lui qui a le plus besoin de la protection de

Votre Majesté, c'est lui par conséquent qui y a le plus de droit.

D'où vient cette servitude? De l'arbitraire et de la toute-puissance du fermier. Vous avez un procès ; qui irez-vous consulter? Vous cherchez la loi, vous ne pouvez pas la trouver; elle est enfouie dans des centaines de volumes et de règlements; il n'y a qu'une personne qui connaisse la loi, c'est le fermier. Il est donc législateur? On répète, comme une maxime d'État, qu'il est bon que le fermier puisse faire des grâces et qu'il soit nécessaire de venir les lui demander. En bon français, dit Malesherbes, cela signifie : il ne suffit pas que nous vous prenions votre argent, il nous faut vos bassesses pour flatter notre insolence.

Est-ce tout? non! On veut avoir justice; on s'adresse à un tribunal, mais comment obtiendra-t-on justice? D'abord la loi attache la présomption aux procès-verbaux : deux commis entrent chez vous, déclarent qu'ils y ont trouvé du tabac; il faut s'inscrire en faux, prouver qu'on n'a pas trouvé de tabac chez vous; comment faire cette preuve? comment l'avoir? Ce n'est pas l'accusé qu'on écoute, c'est l'accusateur, qui est gagé et intéressé.

Mais enfin il est possible que, par un concours fortuit de circonstances, je puisse prouver que les commis de la ferme ont imaginé une fraude; en ce cas je gagnerai mon procès. C'est ce que le fermier n'entend pas; il ne faut pas que la ferme puisse perdre un procès, même quand elle a tort. Que faire alors? On évoque l'affaire, on désarme la justice, on renvoie le procès à un commissaire. L'intendant, l'homme qui représente le gouvernement, qui a des rapports perpétuels avec les fermiers et le contrôleur général, tel sera mon juge. Cela veut dire que le fermier sera mon législateur et mon juge toutes les fois qu'il aura de l'influence dans les bureaux, et j'ajoute que dans un pays où l'on a à faire avec des spéculateurs qui apportent de l'argent, ces gens-là auront toujours raison et qu'on n'écoutera jamais le peuple qui paye, mais qu'on ne voit pas.

Enfin Malesherbes ajoute quelques pages que je vais lire. Je ne crois pas qu'on eût dit à un jeune roi des paroles plus belles, et je souhaite qu'en 1875 on en entende d'aussi nobles :

« Sire, il est nécessaire de venir au secours d'un peuple opprimé par cette monstrueuse régie, et s'il est vrai que l'économie seule ne suffise pas pour que V. M. puisse renoncer au produit entier de ses fermes, il est au moins bien des adoucissements qu'on pourrait apporter aux malheurs publics, si la diminution des dépenses permettait le sacrifice d'une partie des revenus. Voilà pourquoi nous avons dû mettre sous vos yeux le terrible spectable du plus beau royaume de l'univers, gémissant sous une tyrannie qui fait tous les jours de nouveaux progrès.

» On loue, sire, et l'on implore en même temps votre bienfaisance, mais nous, défenseurs du peuple, c'est votre justice que nous devons invoquer; et nous savons que presque tous les sentiments dont l'âme d'un roi est susceptible, l'amour de la gloire, celui des plaisirs, l'amitié même, le désir naturel à un prince de rendre heureux ceux qui approchent de lui, sont des obstacles perpétuels à la justice rigoureuse qu'il doit à ses peuples, parce que ce n'est qu'aux dépens du peuple qu'un roi est vainqueur de ses ennemis, magnifique dans sa cour, et bienfaisant envers ceux qui l'environnent.

» Et si la France, et peut-être l'Europe entière, est accablée sous le poids des impôts, si la rivalité des puissances les a entraînées à l'envi dans des dépenses énormes qui ont rendu ces impôts nécessaires; et si ces dépenses sont encore doublées par une dette nationale immense, contractée sous d'autres règnes, il faut que V. M. se souvienne que ses ancêtres ont été couverts de gloire, mais que cette gloire est encore payée par les générations présentes, qu'ils captivèrent les cœurs par leur libéralité, qu'ils étonnèrent l'Europe par leur magnificence, mais que cette magnificence et cette libéralité ont fait créer les impôts et les dettes qui existent encore aujourd'hui. »

Malesherbes concluait en disant que si l'on ne pouvait pas supprimer la ferme, il fallait établir des lois simples; car il n'y a de bon que les lois simples, et dans le lointain il montrait les états généraux.

Comment se laisse-t-on acculer à cette extrême nécessité? Comment les impôts, étant si mauvais, n'ont-ils pas été remaniés?

Si nous remontons à l'époque du cardinal de Richelieu, nous trouvons dans son *Testament* une idée qui n'est que la conclusion, la quintessence de toutes les idées du moyen âge: c'est qu'il est bon que le peuple soit chargé d'impôts. « Autrement, dit le cardinal, en perdant la marque de leur sujétion, les peuples perdraient aussi la mémoire de leur condition et, s'ils étaient libres de tributs, ils penseraient l'être de l'obéissance. Il les faut comparer aux *mulets* qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail. » Cela peut paraître étrange, mais c'était la conséquence de cette opinion que le travail est quelque chose de servile. Les nobles, quand ils s'étaient battus, croyaient avoir accompli tous leurs devoirs envers l'État. Ils se disaient que, si le peuple travaillait, c'était grâce à leur protection. Il appartient aux gentilshommes de se battre, au clergé de prier et au peuple de travailler et de payer. C'était la foi politique de l'ancienne monarchie.

Colbert pensait autrement que Richelieu. Le commerce commençait à renaître; on avait l'exemple de la Hollande et de l'Angleterre qui grandissaient au sortir de la guerre civile. Colbert n'aurait pas mieux demandé que de favoriser les travailleurs, mais le jour où l'on voulait réformer le système, on se trouvait en face de ces classes privilégiées qui ne voulaient pas payer d'impôt; on avait contre soi la noblesse et le clergé, les parlements, tout ce qui parlait, tout ce qui avait de l'influence à la cour, en sorte que, dès qu'un ministre voulait agir, il se brisait contre des obstacles sans nombre, il avait toujours contre lui des souvenirs, des partis, des intérêts.

Malesherbes avait bien senti que toute réforme d'impôts entraînait l'abolition des priviléges de la noblesse et du clergé; en d'autres termes, pour réformer l'impôt, il faut réformer la Constitution. Pour un changement pareil, il était nécessaire d'avoir un point d'appui. Ce point d'appui, où le trouver? Un roi, fût-il courageux comme Louis XIV, vertueux comme Louis XVI, n'aurait pu, sans courir le reproche de manquer à la foi de ses ancêtres, tenter une transformation aussi grave. Mais le peuple qui souffrait aurait été plus résolu; on pouvait

s'appuyer sur lui, et c'est pour cela que Malesherbes demandait les états généraux. On n'eut pas le courage de les réunir au commencement du règne de Louis XVI; le roi le plus honnête, le plus sincèrement dévoué à la cause du peuple, n'eut pas assez de volonté pour mettre un terme à ses souffrances. Volonté qu'acquiert facilement un prince qui rassemble son peuple et qui dit à ses courtisans : « Nous ne pouvons pas résister. »

En Angleterre, jamais un prince n'aurait aboli de sa propre volonté la loi contre les catholiques, mais il a pu le faire le jour où la nation l'a demandé. Nos rois se trompaient grandement. Tout ce qui leur aurait donné de la force, ils en avaient peur. Le nom seul d'états généraux faisait pâlir Louis XIV et Louis XV; en revanche, ils n'avaient de goût que pour ces privilégiés qui faisaient leur faiblesse; c'était à ce fragile appui qu'ils s'attachaient.

Il y a une page où tout cela est exprimé. Elle a été écrite par Necker, en 1791. Necker nous conte comment, dans son premier ministère, il était obligé d'aller trouver M. de Maurepas, et de solliciter de lui qu'il voulût bien, un instant, s'occuper d'affaires.

« Un ministre des finances, éperdu pour ainsi dire au milieu de la cour depuis longtemps étrangère aux idées d'ordre et d'économie, s'efforçait en vain de propager ces mêmes idées et se voyait dans la nécessité de combattre seul contre tous. On ne saura jamais la constance dont j'ai eu besoin. Je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étais occupé, et qui tendait le plus souvent à obtenir un accroissement de revenu par quelque opération juste, mais sévère. Je me rappelle encore ce cabinet en entresol, placé sous les toits de Versailles, mais au-dessus des appartements du roi et qui, par sa petitesse et sa situation, semblait véritablement un extrait, et un extrait superfin de toutes les vanités et de toutes les ambitions. C'était là qu'il fallait entretenir de réforme et d'économie, un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la cour. Je me souviens de tous les ménagements dont j'avais besoin pour réussir et comment, plusieurs fois repoussé, j'obtenais à la fin quelques *complaisances* pour la chose publique, et je les obtenais, je le voyais bien, *à titre de récompense* des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé lorsque je mêlais à mes discours et me hasardais à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé. Je semblais alors aussi gothique au vieux courtisan que Sully le parut aux jeunes, le jour qu'on le revit à la cour de Louis XIII.

» Je trouvais auprès du roi plus de courage. Jeune et vertueux, il pouvait et voulait tout entendre ; la reine aussi m'écoutait favorablement. Mais autour de Leurs Majestés, mais à la cour, à la ville, à combien d'inimitiés et de haines ne me suis-je pas exposé! C'était à tous les genres de crédit et de pouvoir que je devais opposer de la fermeté ; c'était avec toutes les factions de l'intérêt particulier que j'avais à combattre, et dans cette lutte continuelle je risquais à tout moment une fragile existence. Je le fis cependant et je marchai dans ma route sans reculer un moment. »

Necker compare ensuite la facilité avec laquelle l'Assemblée constituante a pu changer les impôts, soutenue qu'elle était par l'opinion populaire, et les difficultés qu'éprouverait à faire ces changements un ministre sans appui, ayant au contraire tous les intérêts conjurés contre lui et ne pouvant pas être soutenu par le peuple qui ne savait pas même ce qu'on faisait pour lui.

A ce ministre de l'ancien régime, permettez-moi d'opposer un ministre moderne. Je le prendrai dans un pays voisin pour ménager la modestie de ceux de ce pays-ci.

Sir Robert Peel s'est trouvé dans la position du ministre Necker et dans une position peut-être encore plus difficile. Deux fois dans sa vie il a rompu avec son propre parti ; deux fois il a pris la résolution la plus terrible pour un homme d'État; il est venu dire : « J'ai soutenu telle idée pendant vingt ans, je me suis trompé, c'était une erreur ; étant au pouvoir je l'ai pratiquée, et par là j'ai fait du mal à mon pays ! » Il y a peu d'hommes, surtout en politique, capables de faire un pareil aveu et de dire : « J'ai tort, je suis au pouvoir, j'en descends. » Robert Peel a fait cela deux fois : en 1830, quand il s'est agi de l'émancipation des catholiques; en 1846, lors de l'abolition des droits sur les céréales.

Les droits sur les céréales étaient considérés en Angleterre comme le *palladium* de l'aristocratie; tout le parti *tory*, auquel appartenait Robert Peel, soutenait que la propriété foncière serait sacrifiée si le grain étranger entrait librement en Angleterre. Pendant dix ans, M. Cobden et M. Villiers (lord Clarendon) soutinrent au contraire que cet impôt était abusif, qu'il était mis sur le pain du pauvre, ce qui était une injustice. — M. Cobden agita l'Angleterre, parla, écrivit; Robert Peel lui résista; mais comme c'était un esprit éclairé et un cœur honnête, il était capable de reconnaître qu'il s'était trompé. C'est ce qui arriva en 1846. Que fit alors sir Robert? Il déclara à ses adversaires que les raisonnements de M. Cobden l'avaient converti et il quitta le pouvoir.

Comme on ne put former un nouveau ministère, il y rentra, mais pour faire la réforme. On ne lui pardonna pas ce qu'on appelait sa *trahison*. La loi votée, on voulut se venger sur l'homme. Sir Robert Peel quitta de nouveau le pouvoir en adressant à ses adversaires, le 28 juin 1846, les paroles que je vais vous lire, paroles d'une incomparable dignité :

« Dans quelques heures, suivant toute apparence, le pouvoir que j'ai tenu durant cinq années sera remis entre les mains d'un autre, sans regrets, sans plaintes de ma part. Je garderai un souvenir plus vif de l'appui, de la confiance qu'on m'a données pendant plusieurs années, que de l'opposition que j'ai dernièrement rencontrée. En quittant le pouvoir, je laisserai un nom sévèrement critiqué, je le crains, par des personnes qui regrettent la rupture des liens de parti, qui la regrettent — non par des motifs personnels, — mais par la ferme conviction que la fidélité aux engagements de parti, que l'existence et le maintien d'un grand parti constituent un puissant moyen de gouvernement.

» Je quitterai le pouvoir, sévèrement blâmé par d'autres personnes, qui, sans motif personnel, adhèrent au principe de la protection, et en considèrent le maintien comme essentiel au bien-être et aux intérêts du pays.

» Je laisserai un nom *exécré* par tous les monopoleurs, qui, par des raisons moins honorables, réclament la protection parce qu'elle les enrichit.

» Mais peut-être laisserai-je un nom dont on se souviendra quelquefois avec bienveillance dans la demeure de ceux dont le sort est de travailler, et de gagner leur pain de chaque jour à la sueur de leur front. Peut-être se souviendront-ils de moi à l'heure où ils répareront leurs forces épuisées en prenant une nourriture abondante, une nourriture que l'impôt n'aura pas touchée et qui leur semblera d'autant meilleure qu'elle ne sera plus aigrie par le sentiment de l'injustice. »

Heureux l'homme qui prononce de telles paroles,

mais heureux aussi celui qui vit dans un pays où il lui est permis de les prononcer!

Le ministre Necker, solitaire, abandonné, sans puissance pour le bien, sans défense contre l'intrigue, voilà l'ancien régime; Robert Peel prenant son point d'appui en dehors du gouvernement, s'adressant à ce peuple qu'il aime, dont il est sûr, voilà le monde nouveau dans lequel nous entrons. D'un côté l'ancien régime : où allait-il? à la révolution; de l'autre côté le monde nouveau : où va-t-il? à la réforme qui élève, qui améliore. Vous voyez la différence du temps et des idées! Mais j'ajouterai un mot : cette différence, voyez à quoi elle tient. Quand on vous parlera de l'ancien régime, quand on vous dira que la France était autrefois un grand pays, une grande société, que nos aïeux ne se trouvaient pas malheureux, qu'ils étaient même heureux d'appartenir à la plus grande monarchie du monde, au plus beau royaume de la terre; vous saurez à quoi vous en tenir sur cette poésie du passé. Respectez vos pères, je l'approuve : le respect est une vertu. Mais n'admirez pas le régime qui les a écrasés, et surtout ne l'imitez pas. L'imitation ou le maintien d'un passé mauvais, c'est un vice!

Soyons respectueux pour le passé, mais n'oublions pas que dans les temps modernes, il y a un principe nouveau qui domine tout et qui vaut mieux que toutes les inventions de Richelieu et de Colbert : c'est la liberté, c'est la publicité. Ce principe ne consiste pas, comme on l'imagine, à dresser une tribune où de beaux avocats viennent parler de façon à renverser des ministres et à prendre leur place; ce n'est là que l'abus du système, ce n'est pas le système lui-même. La liberté est faite pour ceux qui ne sont pas dans le Parlement, pour les petits, pour les pauvres, pour les ouvriers. Leur travail sera diminué, leur pain sera taxé, leur vin sera taxé, leurs forces seront affaiblies au bénéfice de quelques courtisans; ils souffriront par la faiblesse même du gouvernement, s'ils ne trouvent pas une protection toute puissante dans la liberté, qui n'est autre chose que la voix de la nation tout entière se portant du côté du faible et de l'opprimé. ED. LABOULAYE.

BULLETIN DES COURS.

M. Courdaveaux a été nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Douai.

— M. Gaston Boissier, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, et M. Girard, professeur de rhétorique au lycée Bonaparte, viennent d'être nommés maîtres de conférences de littérature française et de littérature latine à l'École normale supérieure.

— Le village de Domremy-la-Pucelle célèbre tous les ans, le 10 septembre, le souvenir de Jeanne Darc. Cette année, M. Ernest Morin, professeur d'histoire au collége Chaptal, y fera ce jour-là une conférence sur l'héroïne, près de la chaumière où elle naquit.

— On écrit de Vienne, le 2 août :

« Hier a commencé avant midi la fête jubilaire de la 500e année d'existence de l'Université de Vienne. Après la grand'messe, qui fut célébrée dans l'église métropolitaine par S. Ém. le cardinal Rauscher, eut lieu dans la salle de la Redoute la réception solennelle des députations des Universités allemandes et étrangères. Un incident provoqua de vifs applaudissements. Le représentant de l'Université de Moscou, le docteur Warwinski, ayant lu son discours en langue latine, le recteur Hyrtl lui répondit immédiatement dans la même langue dans le style le plus coulant. » (*Gazette de Cologne.*)

— Les cartes murales sont indispensables dans les écoles, pour l'enseignement de la géographie; et les cartes de la France sont les premières que la jeunesse française doive avoir sous les yeux. Il est très-important qu'elles plaisent par leur aspect, en même temps qu'elles doivent être très-exactes, et frapper la vue par des formes largement accusées, par des couleurs fortement prononcées, par des caractères nets et lisibles de loin. Toutes ces qualités se trouvent à un haut degré dans une carte murale que vient de faire paraître M. Cortambert. C'est un véritable paysage géographique, lithographié en trois couleurs (bleu pour les eaux, bistre pour les montagnes, noir pour le reste). Nous croyons que cette nouvelle carte est éminemment propre à inspirer à la jeunesse du goût pour la géographie, et qu'elle est appelée à rendre un grand service à nos écoles et aux cours publics.

— Un prix de 1500 francs sera décerné en 1867, pour le concours de 1866, à la Société savante des départements ou de l'Algérie qui aura présenté le meilleur travail d'archéologie nationale, soit manuscrit, soit imprimé.

Les *répertoires archéologiques* de département ou d'arrondissement, rédigés conformément aux instructions du comité, seront admis à ce concours.

Les manuscrits ou volumes devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1866.

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1865.

BIBLIOGRAPHIE.

Philosophie religieuse. — La théologie naturelle en France et en Angleterre, par M. DE RÉMUSAT, de l'Académie française.

Après des considérations théoriques sur la légitimité de la théologie naturelle, l'éminent écrivain aborde l'exposition des derniers progrès de cette science, tant en France qu'en Angleterre, en Angleterre surtout; car la théodicée continue à fleurir dans le pays de Newton et de Clarke; elle est même encouragée, et un prix de 1600 livres sterling est décerné tous les quarante ans au meilleur écrit « sur l'existence de Dieu et l'excellence de la religion. » C'est l'Angleterre qui a enrichi la science d'une nouvelle preuve de l'existence de Dieu, due à M. Gillespie. M. de Rémusat juge cette preuve mauvaise, et beaucoup de personnes seront de son avis. L'inventeur ne pensait pas de même, car il défia deux sociétés d'athées, successivement, de réfuter sa démonstration. On la réfuta; mais M. Gillespie réfuta ses réfutateurs, non sans succès, si nous en croyons M. de Rémusat. La partie de l'ouvrage qui regarde la France a pour principal sujet la théodicée de M. l'abbé Gratry; ce qui n'empêche pas l'auteur de payer un juste tribut d'éloges à ceux de nos philosophes qui ont traité la même question au point de vue de la science pure, particulièrement MM. Jules Simon, Saisset, Bersot et Janet.

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 42. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 16 SEPTEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine.
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

INSTITUT. — **M. Paul Janet :** Une Académie politique sous le cardinal de Fleury.

COLLÈGE DE FRANCE. — Législation comparée. — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — XV. Les dépenses.

COLLÈGE DE FRANCE. — Littératures slaves. — Cours de **M. Chodzko :** L'épopée en Bohême (suite et fin).

INSTITUT DE FRANCE.

SÉANCE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES,

M. PAUL JANET

(de l'Académie des sciences morales.)

Une Académie politique sous le cardinal de Fleury.

Personne n'ignore qu'une société de gens de lettres se réunissant périodiquement chez l'un d'entre eux, le célèbre Conrard, est devenue, sous le cardinal de Richelieu, et grâce à sa protection un peu impérieuse, la plus ancienne de nos académies, l'Académie française. On ne sait pas aussi généralement que dans la première moitié du XVIIIe siècle, entre 1720 et 1730, une autre société, composée de publicistes, de diplomates et d'hommes d'État, essaya pour la politique ce qui avait si bien réussi dans les lettres, et aurait pu devenir le berceau de notre Académie des sciences morales, si la politique ombrageuse du cardinal de Fleury ne l'avait interdite, après l'avoir quelque temps protégée et encouragée : mais il ne faut pas se hâter d'accuser ce ministre de s'être montré en cette circonstance moins libéral que son illustre prédécesseur; car celui-ci, selon toute apparence, en eût fait tout autant, et même il l'eût fait beaucoup plus tôt : ce grand dominateur n'eût pas supporté même un instant cette intervention des particuliers dans les matières d'État, et ces premières velléités, encore innocentes, mais déjà inquiétantes, d'une opinion publique en éveil; il eût pensé sans doute de ces académiciens curieux et téméraires ce qu'il écrivait des hommes du Parlement : « Qu'ils sont aussi ignorants dans la pratique du gouvernement des États, qu'ils présument être savants dans leur administration. » Fleury, au contraire, laissa vivre plusieurs années librement et paisiblement la *Société de l'Entresol* (car c'est ainsi qu'elle s'appela), et si plus tard il la supprima, ce ne fut pas sans quelque regret.

Au reste, cette société ne paraît pas avoir été la première ni la seule Académie politique qui se soit formée en France. Le savant éditeur des *Mémoires de d'Argenson*, M. Rathery, nous apprend, d'après les papiers de l'abbé de Choisy, qu'en 1692, sous le règne même du grand roi, une Académie s'était établie au Luxembourg, et se réunissait tous les mardis chez l'abbé de Choisy lui-même. Parmi les membres célèbres de cette société, on cite les noms de Perrault et de Fontenelle. L'objet de l'*Assemblée du Luxembourg* était plus vaste que celui de l'Entresol. L'Entresol se bornait à la politique; le Luxembourg embrassait tout le domaine des sciences morales, y compris la théologie. Cette société ne paraît pas avoir été l'objet des rigueurs du gouvernement, probablement parce qu'elle sut s'en laisser ignorer; mais elle périt d'elle-même, et par suite de la passion et de l'aigreur qui se mirent dans les discussions. Une autre Académie politique (celle-ci mentionnée par d'Argenson) fut l'Académie du Louvre, qui se forma et qui fut dispersée par ordre du roi sous le ministère de M. de Torcy. Nous ne savons rien de cette société, si ce n'est que ces

membres paraissaient plus désireux de pousser leur fortune que d'étendre leurs lumières. Enfin, l'illustre auteur du *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, auquel rien de ce qui concerne ce temps n'est étranger, nous apprend ce fait curieux, qu'à côté de l'Entresol et probablement en concurrence avec lui, se tenait une autre Académie politique à l'hôtel de Rohan, présidée par un jésuite. On voit, par ces faits, que la pensée de fonder une Académie des sciences morales et sociales n'a pas été une conception arbitraire de la Révolution, mais une entreprise déjà plusieurs fois essayée, même sous Louis XIV, répondant à un besoin vif et légitime, et qui n'avait échoué que parce qu'elle était incompatible avec la constitution du pouvoir sous l'ancien régime.

Retournons à notre Entresol. Nous ne savons pas au juste en quelle année il fut établi : seulement nous le trouvons en pleine activité en 1724, sous le ministère du duc de Bourbon. Son fondateur était l'abbé Alary, personnage assez ignoré aujourd'hui, quoiqu'il ait été, de son temps, membre de l'Académie française. Il demeurait place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault, et y occupait un entresol, où l'on se réunissait toutes les semaines; c'est de là qu'est venu le nom de la Société. L'abbé Alary était intimement lié avec un personnage bien autrement célèbre, et qui pourrait avoir été pour quelque chose dans la fondation de l'Académie. Je veux parler du fameux Bolingbroke, alors à Paris en exil, mais qui précisément, en 1724, venait d'être rappelé dans son pays. Il écrivait de Londres à son ami l'abbé : « Chargez-vous de mes très-humbles compliments à toute notre petite Académie. Si je ne comptais pas les revoir dans le mois prochain, j'en serais inconsolable. » Ces mots nous apprennent que Bolingbroke, quoiqu'il ne figure pas dans la liste des membres de l'Entresol, était cependant de cœur avec eux, et s'y associait par l'esprit : peut-être même n'est-il pas téméraire de conjecturer que c'est sous son inspiration que l'abbé Alary avait formé cette institution, qui ressemblait, nous le verrons, à un club anglais autant qu'à nos académies. Si cette conjecture était vraie, ce serait là un de ces mille détails par lesquels se révèle l'influence de l'Angleterre sur la France au commencement du XVIIIe siècle. Mais il est temps de voir comment l'Entresol était organisé.

On y trouvait d'abord, s'il en faut croire le marquis de Paulmy, certains agréments qui ne se rencontrent pas tous dans les académies de nos jours : « Bons siéges, bon feu en hiver; en été, des fenêtres ouvertes sur un joli jardin. On n'y dînait, ni on n'y soupait; mais on y pouvait prendre du thé en hiver, et en été de la limonade et des liqueurs fraîches; en tout temps, on y trouvait les gazettes de France, de Hollande, et même les papiers anglais. En un mot, c'était un café d'honnêtes gens. » Par une coïncidence assez piquante, le jour de réunion était le samedi, qui est aujourd'hui encore le jour de l'Académie des sciences morales et politiques. La séance durait trois heures, de cinq heures à huit heures du soir. L'été, on allait souvent achever la séance aux Tuileries, sous les grands arbres; et, suivant la noble et libre méthode des anciens, on philosophait en se promenant.

La conférence était divisée en trois parties; et c'est ici le lieu de rappeler encore que la société de l'Entresol n'était pas seulement une académie semblable aux nôtres, mais aussi une sorte de club à la manière anglaise. La politique présente et active y était discutée en même temps que la politique spéculative. Elles se partageaient la séance. Dans la première heure, on recueillait les nouvelles politiques du temps; dans la seconde, on faisait des conjectures sur les événements; dans la troisième, on lisait des mémoires théoriques sur le droit public, l'histoire, l'économie politique. Cette troisième heure seulement, comme on le voit, correspondait à notre Académie actuelle. Les deux autres nous sont interdites. Les académies d'aujourd'hui, comme on sait, ne se mêlent plus de la politique du jour. Il n'en fut pas de même à l'Entresol; ce fut malheureusement ce qui le perdit. Au reste, l'entraînement de la politique contemporaine est toujours si vif, et déjà alors était si ardent, que d'Argenson nous apprend que l'on avait beaucoup de peine à s'arracher au second exercice pour passer au troisième, c'est-à-dire à quitter la pratique pour la théorie. Cependant d'importants travaux en tout genre y furent entendus; ce qui nous conduit à nous demander quelles furent les personnes qui composèrent cette intéressante académie.

Revenons d'abord en quelques mots sur son fondateur l'abbé Alary, qui paraît avoir été un homme d'esprit et un homme de goût, si l'on en juge par sa situation dans le monde, et par ses illustres amitiés. Il avait été l'élève d'un vieux et profond savant, l'abbé de Longuerue; et, nous dit le marquis de Paulmy, « il a laissé croire que, comme à un autre Élisée, cet Élie moderne lui avait pour ainsi dire légué son manteau, son esprit et sa gloire. » Cet héritage supposé le fit nommer à l'Académie française, quoiqu'il n'eût jamais écrit une seule ligne. Un mauvais poëte du temps, le poëte Roi, profita de cette occasion pour faire une satire contre le nouvel élu : le poëte fut mis à Saint-Lazare; il n'était pas permis alors de plaisanter sur les élections académiques. Il paraît avoir eu de nombreux amis. Bolingbroke lui attribue « beaucoup de probité dans le cœur, de douceur dans l'esprit, de politesse dans les manières ». D'Argenson, non moins bienveillant, mais un peu plus caustique, nous dit qu'il avait « quelques bons airs de cour, la mine affairée et de la légèreté dans ses démarches, l'air de se mêler de beaucoup de choses, tandis qu'il ne se mêlait de rien (1). » Ce fut probablement

(1) Une notice anonyme le dépeint enfin comme un épicurien aimable et délicat, qui était avec les femmes de la plus agréable coquetterie;

cette apparence d'intrigue qui le fit accuser, sous le Régent, de je ne sais quel complot politique : accusation qui, en lui donnant occasion de se justifier, fut le commencement de sa faveur (1).

C'était d'ailleurs certainement un homme très-instruit. D'Alembert, dans son éloge, nous dit « qu'il était beaucoup plus propre aux assemblées particulières de l'Académie française, que d'autres académiciens justement estimés par leurs ouvrages. » Il contribua aux travaux de l'Entresol par une histoire germanique, qui était, selon d'Argenson, « laborieusement recherchée dans les sources, et d'un style noblement orné ».

L'Académie de l'Entresol possédait encore un autre abbé que l'abbé Alary, mais d'une bien plus grande célébrité : membre comme lui de l'Académie française, il péchait par un défaut tout contraire, par une inépuisable fécondité. C'était le célèbre abbé de Saint-Pierre, dont le nom est resté attaché à la séduisante utopie de la paix perpétuelle, mais qui avait enfanté bien d'autres projets qui tous ne sont pas à dédaigner (2). Quoiqu'il fût, avec d'Argenson, l'homme le plus éminent de l'Académie, il jeta toutefois quelque discrédit sur elle, et par le ridicule qui s'attachait à sa naïveté, et par la défiance qu'inspirait son indépendance : « Vous avez là, disait le cardinal Fleury à d'Argenson, un bien triste politique, M. l'abbé de Saint-Pierre. » Ce n'était pas l'opinion de d'Argenson lui-même, qui nous parle de cet excellent homme, non sans quelque sourire, mais avec une sympathique admiration : « On ne connaît plus, dit-il, ce digne citoyen, et il ne se connaît pas lui-même... Il vise à un bien trop éloigné de nous... Mais il est bien au fait du présent et du passé moderne, il a beaucoup d'esprit, et s'est adonné à un genre de philosophie profonde, qui est la vraie politique destinée à procurer le plus grand bonheur des hommes. »

A coup sûr, si une académie politique était faite pour quelqu'un, c'était pour ce candide, fécond et ingénieux esprit. Aussi fut-il, si j'ose dire, le grand pourvoyeur de l'Entresol : il y lut mémoires sur mémoires, et la plus grande partie de ses œuvres a été inspirée et entendue dans ces réunions. Il était d'autant plus à sa place dans une académie de ce genre, que lui-même, parmi les innombrables projets que son imagination active enfantait sans cesse, avait proposé la création d'une académie politique : c'était même l'une des idées auxquelles il tenait le plus, et l'un des pivots de son système. Au reste, son plan était fort différent et de celui qu'on suivait à l'Entresol, et de celui qu'on a appliqué plus tard. L'académie qu'avait rêvée l'abbé de Saint-Pierre n'était pas seulement un corps scientifique destiné à éclairer et à instruire ; c'était un corps politique qui avait mission de fournir des sujets pour toutes les fonctions et de préparer des règlements pour l'administration : c'était un corps qui cumulerait à la fois les fonctions de notre Académie des sciences morales et de notre Conseil d'État. Elle serait juge des projets d'amélioration proposés par les individus, sauf vérification du Conseil du roi. Quant aux récompenses méritées par les auteurs de ces projets, l'abbé de Saint-Pierre est d'une extrême munificence. Il distribue les rentes avec profusion. Il en donne aux inventeurs; il en donne aux académiciens chargés de lire et de récompenser les inventeurs ; il en donne aux conseillers chargés de réviser le jugement des académiciens ; il va jusqu'à en donner aux ministres et à leurs enfants, que ces projets peuvent déposséder de leurs priviléges, et qui ont droit par conséquent à quelque dédommagement pécuniaire.

Il est facile de voir ici comment, dans l'esprit de l'abbé de Saint-Pierre, et en général dans la cervelle d'un utopiste, une idée juste devient rapidement une idée chimérique. Il avait entrevu l'utilité d'une académie qui répandrait peu à peu dans le pays de justes idées politiques et éclairerait les esprits. Mais il ne comprit pas qu'une telle académie, pour être vraiment utile, doit demeurer dans la pure spéculation; que récompenser les inventeurs politiques et les faiseurs de projets, c'était donner une prime à l'esprit de chimère; qu'un corps ne peut préparer des règlements utiles qu'à la condition d'être au courant des faits et des affaires; mais qu'une telle connaissance ne laisse plus de temps pour l'étude spéculative des principes ; enfin qu'il faut absolument séparer ces deux choses, la science et l'administration; non que l'une ne doive influer sur l'autre; mais que cette influence ne peut être que lente et indirecte, et elle est d'autant plus sûre qu'elle est moins indiscrète et moins impérieuse.

Parmi les membres les plus éminents de l'Entresol, il faut compter encore son historien (1), le marquis d'Argenson, celui qu'on appelait d'Argenson *la bête*, quoiqu'il eût infiniment d'esprit, parce qu'il était moins brillant et passait pour moins habile à suivre la fortune que son frère cadet, le comte d'Argenson, le ministre de la guerre. Saint-Simon caractérisait ainsi les deux frères : « l'un plein d'esprit d'ambition, et, de plus, fort galant ; et un aîné qui était et fut toujours un balourd ». Ce balourd fut un des esprits les plus originaux du XVIIIe siècle.

---

mais c'était tout. Son prieuré lui rapportait 40 000 livres de rentes, et son ambition n'allait pas au delà; il aimait, nous dit-on, les commodités de la vie et la bonne chère, mais sans s'écarter un seul instant de la mesure qui est entre le luxe et la simplicité. On dit que l'abbé Voisenon faisait dire son bréviaire par son laquais. Il n'en était pas de même de l'abbé Alary; il avait sur sa table un bréviaire doré dont les feuillets étaient fort propres, quoiqu'il le possédât depuis longtemps, mais dont le signet était toujours placé exactement à la date du jour. Voy. *Lettres de Bolingbroke*, trad. franç., 1808, t. III.

(1) *Nécrologe des hommes célèbres de France*, ann. 1771. Maestricht, 1775.

(2) M. Jules Barni a consacré dans son *Histoire des idées morales et politiques au* XVIIIe *siècle* un chapitre très-intéressant à l'abbé de Saint-Pierre, qu'il considère comme un des précurseurs de la philosophie du XVIIIe siècle.

(1) C'est dans les *Mémoires de d'Argenson* (t. I, éd. de la Société de l'Histoire de France), que l'on trouve tout ce que nous savons sur l'Académie de l'Entresol.

Ami et presque disciple de l'abbé de Saint-Pierre, il avait aussi un coin d'utopie et de chimère, mais il joignait à cela un sens pratique, une connaissance des hommes, une philosophie d'expérience que le candide abbé ne possédait pas. Comme écrivain, il compte aussi plus que l'abbé de Saint-Pierre. De style, celui-ci n'en avait pas et ne s'en souciait guère. D'Argenson ne s'en souciait pas non plus beaucoup, mais il le rencontrait sans y penser par une séve naturelle : « Ce n'est pas, dit un maître de la critique dans une de ces merveilleuses causeries que tout le monde connaît, ce n'est pas le style d'un académicien, ce n'est pas celui d'un grand seigneur, mais plutôt d'un gentilhomme campagnard nourri de livres, et qui s'exprime crûment, rondement et avec séve. Il nous rappelle le ton des pères et aïeux de Mirabeau (1). »

Nous avons dit qu'il avait ses utopies comme l'abbé de Saint-Pierre ; seulement elles étaient moins innocentes parce qu'elles touchaient aux mœurs. Il appelait le mariage « un droit furieux qui passera de mode », et se serait bien accommodé pour son compte de la république de Platon, dont le maréchal de Richelieu l'appelait le secrétaire d'État. Parmi les fantaisies de cette bizarre imagination, en voici une vraiment plaisante : « Le prince disait-il, devrait faire un beau matin, après avoir consulté l'Académie des sciences, une loi qui réglerait la distribution de la journée entre tous les sujets. Il y aurait une heure pour les visites, une autre pour le travail, une autre pour le délassement. Les cloches des églises sonneraient les fonctions principales, de même que celles d'un couvent, ce qui serait admirable pour l'effet dans une ville comme Paris. » Il ne faut pas du reste prendre au sérieux les rêves de d'Argenson, ni les confondre avec les utopies de l'abbé de Saint-Pierre : les uns ne sont que les jeux d'un homme d'esprit assez peu dupe des choses de ce monde ; les autres sont les illusions d'un enfant candide et généreux. Celui-ci ne séparait pas la spéculation de la pratique ; tout ce qu'il rêvait, il en voulait l'application, et les difficultés du monde réel n'étaient jamais pour lui des obstacles. Pour d'Argenson, au contraire, l'utopie restait dans le domaine de la fantaisie : quand il passait à la politique appliquée, il y portait un esprit pratique et pénétrant, tout moderne, et éminemment libéral dans le meilleur sens du mot. A dire la vérité, il ne s'élevait pas encore à cette grande idée que Montesquieu fera la science propre, l'idée de la liberté politique ; mais il défendait énergiquement, ce qui déjà était très-nouveau, la liberté communale ; il demandait, c'étaient ses expressions, « une administration populaire sous l'autorité royale. » Il critiquait déjà, comme on le fait beaucoup de nos jours, les abus de la centralisation, et se plaignait qu'il fallût un arrêt du conseil pour réparer un mauvais pas et reboucher un trou. « Les hommes, disait-il, ne font bien que ce qui les intéresse directement. Dieu, qui est le plus puissant des souverains, laisse aux hommes le soin des hommes qui les regardent. Il laisse agir les causes secondes, les surveille, mais il n'agit pas à leur place. Un médecin entreprend-il d'opérer lui-même les fonctions de son malade ? On ne pense pas assez à ce degré de liberté que les lois doivent laisser à ceux qui leur sont soumis. Il faut dans le gouvernement un juste mélange d'attention et d'abandon. L'indépendance agit avec cet esprit de maître qui s'applique tous les travaux et les projets sans détour et sans trouble ; tandis que la servitude, n'acquérant que pour autrui, n'est bientôt plus que paresse, stupidité et misère. »

Telles sont les idées que d'Argenson a exposées dans ses *Considérations sur le gouvernement de la France*, l'un des meilleurs écrits politiques du XVIIIe siècle. Il dut en donner les prémices à l'Académie de l'Entresol ; car il nous apprend qu'il y lut quelques Mémoires sur le gouvernement. Mais la matière dont il s'était principalement chargé était le droit public ; et encore cet objet lui paraissant trop vaste, et, comme il le disait, la mer à boire, il s'était borné au droit ecclésiastique, et avait même fort avancé son travail, quand la société fut dissoute. Ce travail ne fut pas perdu, et parut en 1737 sous ce titre : *Histoire du droit ecclésiastique français*. D'Argenson avait donné son plan, ses matériaux et son manuscrit à son ancien professeur, le P. de la Motte, jésuite qui, réfugié en Hollande, le publia sous le nom de M. de la Hode. D'Argenson s'exprime très-franchement à l'égard de cet ouvrage : « Tout ce qu'il y a de bon, dit-il, est de moi ; ce qu'il y a de hasardé et d'un style maussade est de cet auteur. »

Nous avons encore à signaler un des membres de l'Entresol, qui, sans avoir la même importance que les deux précédents, a joui cependant d'une certaine célébrité, et est une des physionomies les plus intéressantes de ce temps-là : c'est le chevalier de Ramsai.

Ramsai était un noble Écossais qui, attaché à la famille des Stuarts, fit de la France sa seconde patrie, et sut si bien s'y naturaliser, qu'il composait en français tous ses ouvrages, et cela dans un style noble, élégant et généralement pur. Il fit partie de la petite cour de Saint-Germain, dans laquelle végétait le prétendant, et ce fut là qu'il mourut en 1743. Sa plus grande gloire, il faut le dire, a été d'être l'ami, le disciple, le néophyte de Fénelon, qui l'avait converti à la foi catholique. C'est là un curieux épisode de la vie de Fénelon et de celle de Ramsai : que l'on nous permette de nous y arrêter quelques instants.

On sait qu'au commencement du XVIIIe siècle la disposition qui régnait le plus généralement soit à Londres, soit à Paris, était un scepticisme hardi, railleur, peu profond la plupart du temps, quelquefois s'arrêtant en deçà, mais le plus souvent s'arrêtant au delà des limites de la religion naturelle, mais surtout très-hostile au

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. XII.

christianisme. Ce n'est pas Voltaire qui a inventé cette sorte de scepticisme : il l'avait lui-même rencontré et respiré, d'abord à Paris, dans la société du Temple, puis à Londres, dans la société des beaux esprits de Collins, de Toland, de Bolingbroke; mais il se le rendit propre par son génie, il le répandit sur son siècle et lui donna son nom. Au milieu de ce libertinage, comme on l'appelait alors, n'est-ce pas un spectacle plein d'intérêt qu'un sceptique d'un tout autre genre, qui ne ressemble en rien à ceux de ce temps-là, un sceptique inquiet, tourmenté, avide de vérité, et qui, selon la grande parole de Pascal, la cherchait en gémissant? Tel fut le chevalier de Ramsai. Né en Écosse, dans ce pays austère que la religion de Calvin et de Knox a marqué d'une si profonde empreinte, son âme était insensible au scepticisme superficiel des cours et des villes; et cependant les contradictions des sectes, leur fanatisme, leur superstition, révoltaient son âme et le plongeaient dans la plus amère des angoisses. Un instant, nous dit-il, il fut sur le point de se précipiter dans l'athéisme; mais il en eût horreur. Le déisme satisfaisait davantage sa raison; mais il le trouvait nu, vague, froid, sans autorité. Il parcourut toutes les religions pour y chercher la vérité; il alla jusqu'en Hollande consulter le ministre Poiret, mystique célèbre qui lui donna peu de satisfaction; enfin sa bonne fortune le conduisit à Cambrai, et ce fut là que son âme vaincue, et en quelque sorte enchantée par la parole ravissante du plus spirituel et du plus tendre des prêtres chrétiens, abdiqua entre les mains de l'autorité catholique. Il nous a laissé le récit de ses entretiens avec le noble archevêque; ce récit, si j'ose le dire, est une sorte de profession de foi du vicaire savoyard retournée. Ramsai, comme un Rousseau anticipé, ouvre toute son âme avec effusion et candeur. Fénelon entre dans cette âme, la console, la caresse, l'enveloppe pour ainsi dire, et ne la laisse qu'abattue. Pouvait-on résister à de telles paroles, qu'aucun autre peut-être n'eût osé prononcer alors : « Celui qui n'a point senti tous les combats que vous sentez pour parvenir à la vérité n'en connaît point le prix. Ouvrez-moi votre cœur. Ne craignez point de me choquer; je vois votre plaie; elle est profonde; mais elle n'est point sans ressource, puisque vous la découvrez. » En parlant ainsi, le noble prêtre ne semble-t-il pas pressentir, et sans le savoir, flatter déjà ce doute de nos jours, doute sincère et profond, ému et fier, qui souffre de ne rien croire, mais qui se complaît et s'enorgueillit dans sa souffrance? Quant à Ramsai, il rendit les armes, il s'attacha à Fénelon, en goûta et en adopta les principes, en imita les écrits : par lui, quelques rayons affaiblis de l'âme et de l'esprit de Fénelon pénétrèrent dans la société de l'Entresol.

Le chevalier de Ramsai, ainsi que Bolingbroke, nous sert encore à rattacher l'Entresol à l'Angleterre, qui, à cette époque, était bien en avant de la France pour la science politique. Les grandes révolutions ont toujours eu pour effet de solliciter les recherches des penseurs sur les intérêts, les droits, les principes du gouvernement. Aussi voyons-nous en Angleterre toute une famille d'écrivains politiques, royalistes, absolutistes, libéraux, démocrates, utopistes, Hobbes, Harrington, Milton, Filmer, Sydney, Locke, creusant à l'envi et fouillant en tous sens les mystères de la politique, tandis qu'en France le grand Bossuet se contentait de développer, non sans fierté, mais en même temps avec une pieuse soumission, le principe du pouvoir absolu tempéré par les lois fondamentales. Fénelon seul, dans son *Examen de la conscience d'un roi*, manifestait le désir de quelques institutions de contrôle et de garantie. Ramsai a exposé les mêmes principes dans l'*Essai sur le gouvernement civil*, rédigé d'après deux entretiens de Fénelon et du prétendant. Ajoutons qu'il est à supposer que, dans quelques passages, Ramsai lui-même a été au delà de la pensée de Fénelon. On peut croire sans doute qu'un partisan du roi Jacques ne devait pas être très-favorable aux doctrines libérales en politique. Mais tout est relatif, et un jacobite anglais pouvait être alors beaucoup plus avancé, comme on dit aujourd'hui, que les esprits les plus hardis de France. Les habitudes de la discussion politique, de vieilles traditions d'indépendance aristocratique et de liberté parlementaire, devaient donner à un Anglais, même partisan de la légitimité, un sentiment de liberté que l'on n'était pas accoutumé à rencontrer parmi nous. Aussi, dans l'*Essai sur le gouvernement civil*, à côté de certaines doctrines qui nous paraissent ultra-royalistes, par exemple la possession de la couronne assimilée à la propriété privée, nous rencontrons, sur la liberté de conscience et sur les droits des sujets, des principes et même des expressions qui sentent un autre terrain, un autre souffle et des traditions plus hardies.

Indépendamment de son *Essai sur le gouvernement civil*, Ramsai a composé un autre ouvrage dont il lut des fragments à l'Académie de l'Entresol; c'est le *Cyrus*, ouvrage qui eut un grand succès à son apparition. Ce livre, inspiré par le souvenir de la *Cyropédie* et du *Télémaque*, peut aussi être comparé au *Voyage du jeune Anacharsis*, quoique l'érudition en soit, il faut le dire, très-superficielle et très-erronée. Ramsai fait voyager son héros dans tous les pays qu'a illustrés la civilisation antique, en Égypte, en Grèce, en Judée, et c'est pour lui une occasion d'exposer les institutions, les doctrines mythologiques et philosophiques des différents peuples de l'antiquité. Cet ouvrage appartient, comme on voit, à ce genre littéraire que l'on peut appeler le roman moral et politique, genre assez équivoque dont Xénophon nous a laissé, à la vérité, un charmant modèle, mais dont la plume merveilleuse de Fénelon lui-même a peine à faire supporter les inévitables longueurs.

Tels sont les noms des principaux membres de la société de l'Entresol, de ceux-là du moins dont l'histoire a gardé quelque souvenir. Je craindrais de lasser l'attention en énumérant les autres, auxquels ne s'attache, pour l'imagination, aucune marque distinctive, aucun

signe vivant. Rappelons seulement le nom du comte de Plélo, qui fut depuis ambassadeur à Copenhague, et qui mourut au siége de Dantzick avec un héroïsme aussi merveilleux qu'inutile. Disons encore que d'importantes matières furent traitées dans les assemblées. L'histoire du commerce, l'histoire des finances, l'histoire des traités, les principes et les ressorts des gouvernements provoquèrent de la part des différents membres de l'Académie des travaux qui ne furent pas tous achevés, et dont l'abbé Alary, président de la société, demeura le dépositaire. Ainsi se passèrent plusieurs années heureuses, où l'Entresol, sans susciter trop d'ombrages, et même vu avec quelque faveur, put se livrer en paix à ses recherches et à ses travaux; mais bientôt vint le moment des épreuves; la disgrâce et la suspicion succédèrent à la bienveillance : enfin la crise éclata; c'est ce qu'il nous reste à raconter : « Qu'on ne croie pas toutefois, dit d'Argenson, que notre rupture soit arrivée par décadence et dégénération; car nous n'avons jamais été si en fonds, et si engoués de notre assemblée que lorsqu'elle a fini. »

A l'origine, comme nous l'avons dit, le cardinal Fleury, bien loin de se montrer défiant à l'égard de la nouvelle Académie, lui témoigna au contraire une extrême bienveillance et une sympathie particulière. Il lui eût paru glorieux que son ministère, qu'il aimait à comparer à celui de Richelieu, s'illustrât comme celui-ci par la fondation d'une Académie (1).

Mais il était difficile que sous un régime arbitraire la confiance régnât longtemps entre le gouvernement et la critique libre des choses politiques. Ni le cardinal Fleury, ni les académiciens, dans leur inexpérience, n'avaient prévu ce qui devait inévitablement arriver. Il faut convenir aussi que l'Académie n'avait pas montré beaucoup de sagesse en mettant au nombre de ses exercices les conversations et les débats sur les affaires du temps, au lieu de se borner aux recherches historiques et spéculatives. Ce fut par là que le mal commença. L'Entresol, sans trop le vouloir, se trouva avoir pris une trop grande importance. On invoqua son autorité, on cita ses renseignements (2). L'abbé Alary se faisait trop une sorte de trophée d'avoir été le fondateur et le chef de cette aimable assemblée. Il en parlait partout. « J'enrageais, dit d'Argenson, qu'il allât ainsi divulguer nos plaisirs. » Les samedis soirs, dans toutes les bonnes maisons de Paris, on disait : « Quelles nouvelles? car vous venez de l'Entresol. »

Il se répandit peu à peu dans le monde une prévention contre notre petite académie : les bavards, les inquiets, les envieux, les routiniers, la tournèrent en ridicule. C'était un bureau de nouvellistes, c'était un État dans l'État. Ajoutons que les défiances n'avaient pas tout à fait tort, car d'Argenson nous dit dans son langage cru et expressif : « Nous frondions tout notre soûl. » La malveillance s'en mêla. Un candidat évincé, qui avait des amis et entre autres le garde des sceaux Chauvelin, tourna les esprits contre l'Entresol. Un autre personnage, bavard et brouillon, l'abbé de Pomponne, se laissa aller à de maladroites indiscrétions, après avoir dans l'intérieur même des assemblées troublé la douceur et la liberté des relations par son autorité pétulante. Enfin, lors des traités de 1731, le bruit se répandit que l'Entresol en avait parlé avec beaucoup de liberté, et quelques ministres étrangers crurent devoir se plaindre. « Qu'est-ce donc que cet Entresol, dirent-ils, qui blâme notre conduite et dont il est sorti de tels mémoires? » Là-dessus le cardinal Fleury, sans en venir tout d'abord à l'interdiction et n'étant pas encore tout à fait guéri de son faible pour nos politiques, se contenta de dire à l'abbé Alary : « Dites à vos messieurs de l'Entresol qu'ils prennent garde à leurs discours et que des étrangers mêmes sont venus s'en plaindre à moi. »

Ce n'était pas encore là une interdiction, et peut-être avec un peu de prudence, un peu de silence, en laissant passer l'orage, aurait-on pu éviter un coup plus grave. Malheureusement l'innocent abbé de Saint-Pierre crut avoir trouvé un excellent moyen de désarmer les défiances du gouvernement; c'était de ne plus s'occuper des affaires du temps, mais simplement de projets politiques, semblables aux siens, avec démonstrations, éclaircissements, objections et réponses. Rien sans doute n'eût été plus sage; et, si l'on s'était contenté de suivre ce projet sans rien dire, tout pouvait être sauvé. Mais l'abbé de Saint-Pierre voulut davantage; il voulut une permission expresse au moment où il était si important de ne pas s'attirer une défense expresse, et ce fut là précisément tout ce qu'il obtint.

A ses ouvertures en effet, le cardinal répondit : « Je vois par votre lettre d'hier, que vous vous proposeriez, dans vos assemblées, de traiter des ouvrages de politique. Comme ces sortes de matières conduisent ordinairement plus loin qu'on ne voudrait, il ne convient pas qu'elles en fassent le sujet. Il y en a beaucoup d'autres qui ne peuvent avoir les mêmes conséquences et qui ne sont pas moins dignes d'attention. Ainsi, supposé que vous jugiez à propos de continuer vos assemblées, je vous prie d'avoir attention à ce qu'il ne soit point parlé de choses dont on puisse avoir sujet de se plaindre. »

L'assemblée se le tint pour dit, et, après quelques tentatives infructueuses pour éluder la défense du ministre, elle se sépara.

(1) Un fait curieux qui prouve l'importance qu'il avait prise d'assez bonne heure dans la société, c'est qu'Horace Walpole, ambassadeur d'Angleterre, étant venu en France pour négocier une alliance, crut devoir se faire présenter à l'Entresol, et y fit une harangue de deux heures pour déterminer la société à entrer dans ses vues. Il croyait avoir affaire à un club anglais, et se figurait qu'en France c'était d'abord l'opinion qu'il fallait conquérir pour persuader le gouvernement.

(2) Lorsque l'abbé Alary fut nommé instituteur des enfants de France, le cardinal le prévint que cela n'interromprait pas les séances de l'Entresol, qu'il ne passerait que cinq jours par semaine à Versailles, et qu'il pourrait revenir tous les huit jours pour l'Académie. Enfin Fleury se faisait rendre compte des travaux et y applaudissait vivement.

Ainsi finit l'Académie de l'Entresol, dont le souvenir a laissé bien peu de traces, mais qui mérite cependant de ne pas être oubliée, car elle a été le premier symptôme de l'éveil de l'opinion publique, et de son intervention dans les choses du gouvernement. Elle coïncide à ce moment du règne de Louis XV où la curiosité, la critique, l'opinion s'éveille de toutes parts, où un air nouveau annonce la présence d'un monde inconnu. C'est à peu près le temps des *Lettres persanes*, des *Lettres anglaises*, les *Éloges* de Fontenelle. La critique et la science s'annoncent déjà comme les souveraines du siècle qui s'ouvre. L'Académie de l'Entresol s'associe à ce mouvement avec circonspection, mais avec indépendance. Ce n'est pas encore l'esprit de révolte, tel qu'on le voit après 1750 avec Rousseau, Diderot, l'Encyclopédie; c'est un noble esprit d'examen et de liberté. C'est déjà le XVIIIe siècle; mais le XVIIIe siècle dans sa jeunesse, dans sa fraîcheur, dans son innocence.

L'Entresol est encore un lien entre le siècle qui vient de finir et le siècle qui commence. Par Ramsai et l'abbé de Saint-Pierre, il se rattache à Fénelon, et à la petite cour du duc de Bourgogne, dont cet admirable génie était le guide et l'idole; par d'Argenson, au contraire, l'Entresol se relie à Voltaire, à Montesquieu, au siècle nouveau. Nous passons insensiblement, par des degrés que l'Entresol nous fournit, de Bossuet à Fénelon, de Fénelon à l'abbé de Saint-Pierre, de celui-ci à d'Argenson, et par lui à Montesquieu et à J.-J. Rousseau. Ainsi se comble l'abîme qui sépare à première vue la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, de l'*Esprit des lois* et du *Contrat social*. Tant il est vrai, comme le disait Linné, que la nature ne marche jamais par saccades et par bonds, et qu'elle suit, dans l'humanité comme dans le monde de la vie, la grande loi de continuité.

Mais si la société de l'Entresol a de quoi intéresser tous les amis de l'esprit humain, elle mérite de l'Académie des sciences morales et politiques un souvenir tout particulier. Elle est notre berceau; elle a fait, sous le pouvoir absolu, la première expérience d'une institution que la liberté devait plus tard recueillir et restituer. C'est l'honneur de notre siècle de laisser examiner, discuter, approfondir librement les principes de la société et de l'État. La politique n'est plus cette science occulte, qui, comme l'astrologie judiciaire, avait ses arcanes, ses prestiges, ses sorcelleries. Comme toutes les sciences, elle relève de la raison, de l'examen, de l'expérience, de la conscience publique : c'est donc par le concours de toutes les raisons, de toutes les expériences et de toutes les consciences qu'elle peut se former. Le rôle d'une académie des sciences morales et politiques est de recueillir toutes ces lumières, et d'y faire le partage de ce que l'ignorance et la superstition peuvent y mêler de chimères et de préjugés. C'est là le travail lent, mais sûr, que les sociétés éclairées ne craignent pas de confier à la liberté de la science, mais que les pouvoirs arbitraires ne peuvent supporter. Nos ancêtres de l'Entresol, un peu par leur faute, mais plus encore par la faute du temps, n'ont pas réussi dans leur généreuse tentative; pour nous, qui la poursuivons avec moins d'obstacles, nous leur devons cet hommage que rend une armée maîtresse d'une place à ceux qui ont succombé au premier assaut.

PAUL JANET.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

XV.

ADMINISTRATION DES FINANCES. — DÉPENSES. — CRÉDIT.

Après les recettes, les dépenses.

L'énormité des dépenses était le côté faible de notre ancienne monarchie. Je ne veux pas dire que ce soit aujourd'hui le côté fort des gouvernements modernes; mais dans un gouvernement où le peuple n'avait pas voix au chapitre, où le souverain n'avait à consulter que lui-même, les dépenses étaient naturellement illimitées. Il fallait un prince d'une énergie extrême et qui consentît à être appelé avare, pour que le peuple ne fût pas trop foulé. Or les princes sont comme les autres hommes, ils aiment à voir des figures heureuses autour d'eux, et, quand il en coûte si peu, quand on donne l'argent d'autrui, on se laisse aller très-aisément. Nos rois étaient ce qu'on appelle aujourd'hui de « bons enfants », ce que le roi Louis XII appelait de « gros garçons qui perdent tout ». Mais cette générosité tournait quelquefois contre eux : c'est là qu'était le vice du système; il semble que personne n'avait la force de le faire remarquer.

Quand on lit les sermons du temps, ceux de Bossuet, par exemple, on trouve les plus belles paroles du monde contre ces courtisans, ces grands seigneurs, qui sans nécessité demandaient toujours : c'est une injustice qui crie vengeance devant Dieu ! Vous lirez dans les sermons de Bourdaloue ou de Massillon des sévérités qui leur font le plus grand honneur. Mais prenez Bossuet quand il fait de la politique : vous verrez que le roi est le propriétaire de tout ce que ses sujets possèdent, qu'il ne rend de compte à personne, qu'il est le maître des impôts comme du reste. La plus belle morale du monde quand elle n'a pas de garanties n'est qu'un bruit de cymbales; elle n'a jamais corrigé un abus.

A la tête du gouvernement financier était le contrôleur général; personnage très-considérable, qui avait 100 000 francs d'entrée en fonctions pour frais de pre-

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39 et 41.

mier établissement, et 200 000 francs de traitement. Je ne parle pas du renouvellement des fermes générales qui lui valait un pot-de-vin estimé à 50 000 francs par année de bail, et d'autres cadeaux considérables, et regardés comme le privilége légitime de la place. C'était le bon peuple qui payait tout cela.

Le contrôleur général avait auprès de lui quatre intendants *en titre d'office*, qui avaient acheté leur place. C'était des conseillers d'État ou d'anciens maîtres de requête. Necker les supprima, mais plus tard on les rétablit.

Le contrôleur général était comme aujourd'hui le ministre des finances, chargé de la recette et de la dépense de l'État. Il y avait certaines dépenses qui lui échappaient, parce que tout n'était pas centralisé suffisamment, mais en somme il était le chef de l'administration financière; la Révolution ne se serait pas faite, que le régime financier n'aurait pas différé beaucoup de ce qu'il est aujourd'hui.

Quant à l'unité matérielle, elle a eu plus de peine à se constituer, on la doit à la Révolution; j'entends par unité matérielle l'unité de caisse. En France, tout l'argent arrive au Trésor, et tout l'argent en sort; c'est un côté excellent de la centralisation. Il importe de réunir dans une même caisse les fonds de la France pour pouvoir subvenir aux dépenses les plus pressées. S'il y avait une caisse de la guerre, une caisse de la marine, une caisse de l'instruction publique, il pourrait se trouver des moments où l'argent manquerait pour payer la marine, tandis qu'il serait surabondant pour payer la guerre. Avec l'unité de caisse, il y a promptitude dans le maniement des fonds et économie dans l'administration. Mais on n'est pas arrivé du premier jour à ce perfectionnement, on a marché du compliqué au simple. Il avait d'abord semblé tout naturel de mettre des trésoriers pour chaque nature d'impôt. Chacun de ces trésoriers faisait à la fois la recette et payait la dépense, de sorte que le nombre des caisses était infini. Par exemple, dans la seule maison du roi, sous Louis XIV, il y avait dix-huit trésoriers : chambre aux deniers, trésorerie des chasses, des écuries, des Cent-Suisses, etc. — Que de risques et quelle surveillance!

Necker fut le premier qui voulût l'unité de caisse. Il avait été banquier; il avait acquis par son intelligence une belle fortune dans la banque, et il voulait en transporter les usages dans l'administration des finances, Il avait raison, car l'État n'est lui-même qu'une immense banque qui reçoit et qui paye. Necker songea donc à former une seule caisse qu'on appela le Trésor et qui fût divisée en cinq départements.

Chaque division avait à sa tête un administrateur qui donnait une caution considérable, 1 200 000 francs, et qui recevait 50 000 francs de traitement. La caisse générale recevait tous les fonds, et acquittait toutes les dépenses. C'est elle qui fournissait les fonds à toutes les autres caisses particulières; — venait ensuite la caisse des rentes, des pensions et des effets au porteur; la caisse de la guerre, la caisse de la marine, et enfin la caisse de la maison du roi, des ponts et chaussées, de la police de Paris et des dépenses diverses. — C'était une division qui répondait, à peu près, à celle du ministère des finances d'aujourd'hui. Le fait essentiel, c'est qu'il n'y avait qu'une seule caisse où allaient tous les fonds.

Voyons maintenant comment tous les fonds arrivaient au Trésor.

Pour l'impôt direct, l'argent reçu par des percepteurs divers était porté chez le receveur particulier, et le receveur particulier le versait dans la caisse du receveur général.

Ces receveurs généraux étaient au nombre de quarante-huit pour la province, et de deux pour Paris; c'étaient de gros personnages qui achetaient des charges coûteuses, mais ces charges leur rapportaient de gros intérêts; pour la plupart ils vivaient à Paris. Necker essaya de les supprimer; il y parvint, mais plus tard on les rétablit, parce qu'on en avait besoin comme d'un instrument de crédit.

Dans l'ancienne monarchie, l'année financière durait deux ans. Les receveurs généraux, au début de l'année financière, signaient un certain nombre de lettres de change qu'on appelait autrefois des rescriptions. Ces rescriptions, au nombre de vingt-quatre, représentaient le payement, en vingt-quatre mois, de la somme qu'ils devaient verser au Trésor. C'étaient des valeurs circulantes dont le cours se proportionnait au crédit de l'État. Au moyen de ces rescriptions, l'État pouvait manger à l'avance ses revenus futurs. Quand les temps étaient bons, elles se négociaient à 5 pour 100, comme aujourd'hui les bons du Trésor; mais dans les mauvais temps on ne pouvait les négocier qu'à 7, 8 ou 10 et même parfois à 20 pour 100. C'est ainsi que le roi mangeait en herbe son blé, ou plutôt le blé d'autrui.

Après les receveurs généraux venaient les fermiers généraux, adjudicataires des impôts indirects, et qui versaient au Trésor une somme fixe par douzième. Au temps de Necker il n'y avait que trois fermes générales : les gabelles, les traites, les douanes, qui étaient entre les mains de cinquante-un fermiers généraux. Chacun d'eux verse un cautionnement de 1 560 000 livres; on donnait à chaque fermier général 30 000 francs de traitement, 3600 francs de frais de bureau, plus l'intérêt à 5 et 7 pour 100 sur le cautionnement. Ils retiraient donc tout d'abord 9 pour 100 d'intérêt de leur argent. Ils avaient en outre les bénéfices de leur adjudication qui ne pouvaient leur manquer. Le fermier général avait d'abord le bénéfice du commerçant qui achète en gros et revend en détail; ces bénéfices étaient quelquefois si considérables, et la main des fermiers généraux était si dure, que souvent il y avait des mouvements dans la population. Les grands seigneurs eux-mêmes avaient une certaine jalousie contre ces parvenus qui s'enrichissaient si vite; quand on ne

devenait pas le gendre d'un fermier général, on n'était pas fâché de l'envoyer aux galères.

Cette jalousie était injuste, car toutes les fois que vous administrerez mal vos finances, vous serez encore heureux de trouver des fermiers généraux qui se chargent de la perception de vos impôts; on n'aurait donc pas dû les accuser, puisqu'on ne savait pas faire ses affaires soi-même. Mais c'était une bonne fortune quand on pouvait livrer un fermier général à la vindicte publique. On trouve, dans un édit célèbre qui fut rendu en 1716, pendant les premiers jours de la Régence, les reproches qu'on faisait alors aux fermiers généraux; ce sont les mêmes que, de tout temps, on a adressés à ceux qui font trop vite leur fortune; sans se rendre compte que toutes les fois qu'un prodigue met une marchandise en vente, il se trouve toujours des gens qui font fortune en l'acquérant. Au lieu de reconnaître son imprévoyance et sa folie, le gouvernement aimait mieux détourner la haine populaire sur les gens qui s'enrichissaient à ses dépens.

Si l'on s'était contenté de poursuivre les fermiers généraux qui avaient volé et qu'on les eût livrés aux tribunaux comme voleurs, la chose eût été juste, mais le gouvernement, qui les dénonçait à la vindicte publique, ne les faisait pas juger; on nommait des commissaires pour *faire rendre gorge aux traitants*, c'est-à-dire pour leur arracher quelques millions en leur faisant peur; mais d'ordinaire, ce n'était qu'un moyen de leur extorquer de l'argent. Le peuple maudissait les *sangsues publiques;* le gouvernement traitait avec ces prétendus coupables, et ces scélérats, en sortant de la salle, refaisaient un nouveau bail et en profitaient pour recouvrer les bénéfices qu'ils avaient perdus.

Ces commissions avaient le même résultat que les lois sur l'usure : ces lois n'ont été faites que pour protéger ceux qui ont besoin d'argent et elles servent à les faire dépouiller davantage. Tout homme qui prête à un gouvernement ou à un fils de famille (les deux choses se ressemblent beaucoup) a un double intérêt : il faut qu'il retrouve d'abord l'intérêt de son argent et ensuite la compensation des risques qu'il court. Si, par impossible, M. de Rothschild demandait à emprunter de l'argent sur sa signature, on lui prendrait son papier à 2 pour 100; pourquoi? parce qu'il n'y a pas de risques à courir et qu'en conséquence on évalue l'intérêt au plus bas possible; mais s'il y a des risques, si l'on a affaire à un jeune homme qui mène la vie à grandes guides, comme la chance est énorme, on demande 8 et 9 pour 100. Maintenant vient la loi qui dit : Si vous prêtez de l'argent à ce monsieur à 10 pour 100, vous serez condamné à une grosse amende. Voilà un nouveau risque que l'usurier qui calcule estime à 10 ou 15 pour 100. 5 pour 100 d'intérêts, 10 pour 100 pour la chance qu'on court, et 10 pour 100 pour les risques judiciaires, font 25 pour 100. C'est ainsi qu'un usurier doit calculer, autrement il ferait un mauvais métier. On s'imagine qu'en condamnant les usuriers comme voleurs on arrêtera l'usure, c'est une erreur; le lendemain ils n'en sont que plus disposés à faire de nouveaux prêts, afin de faire rentrer l'argent qu'ils ont perdu, et ils font payer leur honneur compromis par-dessus le marché. C'est ce que faisaient les fermiers généraux.

Quant aux autres impôts indirects, aides et domaines, Necker les avait mis en régie. La régie fut le passage de la ferme générale à l'administration de l'État. Elle était composée d'anciens fermiers généraux qui administraient avec une part dans les bénéfices fixée par l'État. C'est ainsi qu'on est arrivé à comprendre qu'on pouvait avoir des employés de l'État payés par le gouvernement pour la perception de l'impôt. Sous le règne de Louis XIV, ce système était considéré comme impossible. Autrefois le percepteur était un marchand qui voulait gagner, maintenant c'est un fonctionnaire relevé à ses propres yeux par sa position même, il fait exécuter la loi. Je sais bien qu'aujourd'hui encore il n'est pas toujours agréable d'avoir à faire aux douaniers, mais ce sont d'honnêtes gens qui font leur devoir; autrefois c'était bien pis; il fallait ou les acheter ou essuyer des vexations sans nombre.

Voilà comment l'argent arrivait au Trésor; voyons maintenant comment il se dépensait.

De l'ancien régime, nous n'avons que des états de budget rectifié qui ne sont pas très-exacts; il y manque beaucoup de choses parce que tout n'était pas encore centralisé. Cependant Necker, qui en 1784 n'était plus ministre des finances, mais qui avait gardé ses papiers, a pu dire, à peu près, ce qu'étaient alors les dépenses de la France. C'est son exposé que nous suivrons.

Le premier article était la guerre, s'élevant à 124 millions, sur lesquels la masse, la solde, les hôpitaux, prenaient 44 millions, les officiers 46 millions, y compris 16 millions de pensions; l'administration prenait 33 millions. Avec cette somme de 124 millions on avait une armée de 140 000 hommes, plus 60 000 hommes de milice et 20 000 canonniers gardes-côtes.

Une armée de 200 000 à 210 000 hommes, à réunir dans un moment de guerre, était déjà un chiffre énorme. Sous Louis XIV, c'était l'effectif de l'armée en temps de guerre. Et déjà Montesquieu se demandait où allait l'Europe avec cette maladie des grandes armées. Dans son *Esprit des lois*, au livre XIII, chapitre XVII, Montesquieu écrit ce qui suit :

« Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe, elle a saisi nos princes, et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes. Elle a ses redoublements, et elle devient nécessairement contagieuse; car sitôt qu'un État augmente ce qu'il appelle ses troupes, les autres soudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune.

» Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger d'être exterminés, et l'on nomme paix cet état d'effort de tous contre tous (1).

» Aussi l'Europe est-elle si ruinée, que les particuliers qui seraient dans la situation où sont les trois puissances de cette partie du monde

(1) Il est vrai que c'est cet état d'effort qui maintient principalement l'équilibre, parce qu'il *contient* les grandes puissances.

les plus opulentes, n'auraient pas de quoi vivre. Nous sommes pauvres avec les richesses et le commerce de tout l'univers, et bientôt, à force d'avoir des soldats, nous n'aurons plus que des soldats, et nous serons comme des Tartares (1).

» Les grands princes, non contents d'acheter les troupes des plus petits, cherchent de tous côtés à payer des alliances, c'est-à-dire presque toujours à perdre leur argent.

» La suite d'une telle situation est l'augmentation perpétuelle des tributs, et, ce qui prévient tous les remèdes à venir, on ne compte plus sur les revenus, mais on fait la guerre avec son capital. Il n'est pas inouï de voir des États hypothéquer leurs fonds pendant la paix même, et employer pour se ruiner des moyens qu'ils appellent extraordinaires, et qui le sont si fort, que le fils de famille le plus dérangé les imagine à peine. »

Les critiques de Montesquieu sont des plus vives ; elles ont vieilli. On aura beau me dire qu'un grand pied de paix est nécessaire, je constate que la maladie est restée, et j'appellerai ce pied de paix le pied de guerre. Je ne comprendrai jamais ces luttes insensées entre nations, à qui aura le plus de dépenses stériles. A ce sujet, je citerai une autorité,— on m'a déjà permis ici tant de libertés que je puis bien me passer celle-ci, — je citerai un journal anglais, qui est philosophe à sa manière, le célèbre *Punch*. Il annonce que l'Angleterre ayant fait un suprême effort a mis toute sa fortune dans un vaisseau et un canon sans pareils. — Le vaisseau est devant Gibraltar, le canon est braqué à Douvres. Le canon éclate et sa charge va détruire le vaisseau qui est devant Gibraltar.— La guerre se détruit ainsi par sa propre folie.

Après l'armée venait la marine. Necker évaluait cet article à 45 millions, aujourd'hui elle s'élève à 203 millions ; cette dépense, la France l'a toujours faite avec plaisir. Elle croit très-justement que sa gloire est attachée à la possession d'une marine puissante, et, il faut le dire, de tous les rois de France, après Louis XIV, Louis XVI fut celui qui comprit le mieux que la France n'aurait de puissance assurée qu'à la condition d'être redoutable sur mer. Seulement je dois ajouter qu'à cette époque la France avait des ressources qu'elle n'a plus aujourd'hui. Pour avoir une bonne marine de guerre, il faut une bonne marine marchande, et pour avoir une bonne marine marchande, il faut des *retours*, c'est-à-dire des marchandises encombrantes qu'on puisse utilement importer. La France possédait sous Louis XVI Saint-Domingue et l'île de France, qui avaient élevé Bordeaux au plus haut degré de prospérité commerciale ; la marine était, à cette époque, très-forte, elle s'était distinguée dans les guerres d'Amérique, et cependant, au moment où la paix se rétablit, Necker n'évalue le budget de la marine qu'à la somme de 45 millions.

Ensuite venait le ministère des affaires étrangères dont les dépenses s'élevaient à 8 500 000 livres ; aujourd'hui elles s'élèvent à 13 millions. L'extension du commerce et des affaires a multiplié le nombre des consuls. Quant à la dépense diplomatique, elle était sous Louis XVI à peu près la même qu'aujourd'hui ; mais ces chiffres sont minimes si on les compare à ce qui existait sous Louis XIV. Le grand roi pensionnait les petits princes d'Allemagne et jusqu'au roi d'Angleterre. Ce fut l'honneur du duc de Choiseul de rompre avec cette dépense inutile, et qui, d'ailleurs, tournant en habitude, rendait ces princes plus exigeants chaque jour, et plus disposés à se vendre au plus offrant.

Après ces dépenses venaient celles de la maison du roi, qui se montaient à 18 millions. Ce chiffre nous semble peu considérable; mais à côté de la maison du roi il y avait la maison de la reine, dont la dépense était de 4 millions; puis celle du dauphin 3 millions et demi ; puis celle des frères du roi 8 millions, plus 2 millions du revenu des apanages. Tout cela faisait une grosse somme; mais il faut dire qu'une grosse part était prise, absorbée par des pensions, si bien que nos rois ayant beaucoup d'argent en avaient peu de disponible et n'en profitaient guère. Il y avait, à cette époque, une facilité si extraordinaire de s'accrocher à la personne royale et à tous ceux qui l'entouraient que nos rois ne pouvaient pas y résister. A côté des pensions de la maison royale, il y avait les pensions ordinaires qui montaient à 28 millions, dont 16 pour le ministère de la guerre et les 12 autres qui se donnaient. Ces 12 millions n'étaient point répartis entre d'anciens fonctionnaires, c'étaient de véritables cadeaux. Il semblait que le roi fût une véritable providence, qui n'eût qu'à ouvrir la main pour en laisser tomber la fortune. Aussi chacun l'implorait sans relâche. On lui demandait une dot pour marier une fille, établir un fils, acheter une charge; il semblait tout naturel que le roi, en sa qualité de père du peuple, fût chargé de doter tous ses enfants.

Comme le roi donnait tout ce qu'il pouvait donner quand le contrôleur général n'arrêtait pas ses prodigalités, on chercha comment on pourrait avoir encore des lambeaux de l'État, et l'on inventa les *croupes* ou pensions assignées sur les fermiers généraux. On disait : Puisque les fermiers généraux gagnent tant d'argent, ils pourraient bien nous en donner un peu; il faut les forcer à partager avec nous. On ne se rendait pas compte que si on leur demandait quelques millions de plus, le lendemain il y aurait des charges nouvelles pour le peuple. Le roi ne calculait pas cela et donnait des *croupes*. L'impôt se trouvait ainsi grevé sans cesse de charges innombrables ; on donnait des parts sur toute chose ; quelques personnes avaient des pensions sur le pain des prisonniers, sur les fournitures d'hôpitaux, etc. ; j'ai lu aussi, mais je n'affirme pas le fait, qu'il y avait des pensions *sur la lune*. La police éclairait Paris, mais on n'allumait pas les réverbères dans les nuits de clair de lune; c'était une économie sur laquelle on assignait des pensions.

Chose étrange, personne ne se faisait scrupule de prendre l'argent du peuple. Nous en trouvons un exemple dans les lettres de madame du Deffant. Elle avait une

(1) Il ne faut pour cela que faire valoir la nouvelle invention des milices, établies dans presque toute l'Europe, et les porter au même excès que l'on a fait les troupes réglées.

pension : à quel titre l'avait-elle? Parce que sa tante avait été l'amie de la reine. Cette pension était de 6000 livres; en 1770, on trouve juste de la réduire à 4000. Madame du Deffant perd donc 2000 livres de rente; elle raconte cela à son ami Horace Walpole et gémit sur la diminution de ses revenus. Horace lui répond : « Ma vieille amie, je suis riche; je vous donnerai ces 2000 livres sur ma fortune personnelle. » Immédiatement la conscience de madame du Deffant se réveille. Elle regrette ses 2000 livres de rente, mais en a-t-elle besoin? Elle écrit à Walpole une petite lettre dans laquelle elle fait ses calculs et lui dit : « Je dois vous avouer qu'en demandant au roi le rétablissement de ma pension, j'ai dissimulé quelques petites rentes qu'on ne me connaît pas; enfin, entre nous, je ne puis pas accepter votre argent, car j'ai 35000 livres de rente. »

Et elle ajoute ceci, qui prouve la naïveté de cette mendicité universelle à l'égard du gouvernement : « Vous voyez qu'au fond, je n'ai besoin de rien; mais on peut recevoir d'un ministre; ce qu'il ne me donnerait pas, il le donnerait à d'autres. Ce ne sont pas proprement des bienfaits qu'on reçoit d'eux, ce qu'ils donnent ne leur coûte rien. »

Ainsi, disait Necker, non-seulement on prenait l'argent du peuple, mais on n'en avait pas même de reconnaissance. C'était le pillage le plus ingénu qu'on pût imaginer.

Après les pensions venaient des dépenses moins considérables; ainsi la justice, qui coûtait 6 millions. Les magistrats n'étaient pas payés; la justice était gratuite dans le même sens qu'aujourd'hui, mais il y avait certaines pièces qu'il fallait extraire ou vérifier; pour cela, on payait des épices au juge, qui, en général, les abandonnait à son secrétaire. On évaluait ces épices à 9 ou 10 millions.

Si nous ajoutons les dépenses pour les ingénieurs, qui s'élevaient à 8 millions, tout cela faisait un total de 270 millions. C'est donc à ce chiffre que montaient les dépenses de la France. Il est vrai que le ministre Necker nous prévient que certaines dépenses ne figuraient pas dans son compte.

Ce chiffre de 270 millions nous semblera bien peu de chose; aujourd'hui nous sommes habitués à mieux que cela; mais remarquons une grande différence entre ces budgets anciens et les nouveaux. D'abord les dépenses du culte et de l'éducation n'y figurent pas, elles étaient payées par des bénéfices. Ensuite, les frais de perception d'impôts n'y sont pas compris. Enfin, nous faisons aujourd'hui certaines dépenses que nos pères ne connaissaient pas.

Nos budgets modernes sont divisés en deux parties : la première contient les dépenses de sécurité au dedans et au dehors, l'armée de terre, la marine, la justice, la police; ces dépenses sont utiles, mais elles ne nous rapportent autre chose que la sécurité et ne se traduisent pas par une augmentation directe de la richesse publique; c'est pourquoi les économistes les appellent des dépenses stériles, expression impropre selon moi. La seconde partie contient les dépenses fécondes : si vous faites des routes, des canaux, des chemins de fer, si vous ouvrez des ports, ces dépenses enrichissent tout le pays, la production devient plus abondante, la circulation plus commode, la consommation plus facile et par conséquent plus grande. Par là le pays, qui prépare le bien-être des générations futures, augmente la fortune présente.

Les gouvernements absolus suppriment cette seconde partie des dépenses, et alors, quand on fait la comparaison, on dit : « Voilà le budget d'un gouvernement absolu; il est bien moins chargé que celui d'un gouvernement libre. Donc on était bien plus heureux sous un gouvernement absolu que sous un gouvernement libre. Ainsi, sous Napoléon Ier, la rente était à 57 et 58; l'État ne dépensait presque rien. » Mais ces dépenses ne sont point une gêne, au contraire; il ne faut point regretter ces chiffres, car toute cette augmentation de dépenses se traduira par une augmentation de la richesse nationale. Il y a donc dans les dépenses générales une partie qui est féconde. L'essentiel, en fait de budgets, c'est ce qu'on fait avec l'argent du pays.

En outre, dans les anciens budgets ne figuraient pas une foule de dépenses qui étaient à la charge des provinces. Je crois que nous sommes moins grevés aujourd'hui qu'on ne l'était sous l'ancien régime. Les chiffres que nous connaissons, ne représentent que la moindre partie des dépenses qu'on faisait dans ce temps-là.

Les dépenses étant de 270 millions, les recettes de 460 millions, il y avait donc un excédant de 190 millions des recettes sur les dépenses; mais il y avait la dette publique, dont le service, d'après les calculs de Necker, absorbait 242 millions. Il s'en suivait un déficit de 52 millions. Ce déficit par le fait était beaucoup plus grand, car c'était un déficit sur un budget en équilibre. En fait, quand l'année commençait, on avait déjà mangé une part des ressources de l'année courante. Enfin, à côté de la dette, au moyen des anticipations, il y avait les acquits au comptant. Le roi pouvait donner un mandat sur le trésor, *pour causes à lui connues*, le contrôleur le payait. Grande ressource pour l'avidité des courtisans et des maîtresses. Par toutes ces causes réunies, le déficit était énorme. Lorsque Louis XIV meurt, la somme qu'on doit est de 2 milliards 600 millions, et l'on fait banqueroute. Aujourd'hui la balance du budget se fait d'une manière exacte; il y a des lumières pénétrant dans le budget et une supériorité sur le temps passé.

Quant à la dette privée, le chiffre de 242 millions nous prouve qu'on s'était servi du crédit dans notre ancienne monarchie. Les idées italiennes pénétrèrent en France au XVIe siècle, et nos rois saisirent avec empressement ce moyen d'avoir de l'argent; ils l'accueillirent avec d'autant plus d'empressement qu'ils étaient toujours à chercher comment ils pourraient s'en procurer. Ce fut

François Ier qui fonda la rente, en l'assignant sur les gabelles. C'est, je crois, l'exemple le plus ancien d'un impôt appliqué à un emprunt. Cet exemple fut suivi, mais comme tous les grands financiers se rendaient compte de ce que les rois pouvaient faire en abusant du crédit, ils étaient opposés aux emprunts. Sully en remboursa beaucoup; Colbert aussi, mais par des moyens violents que nous sommes obligés de blâmer.

Cette haine de Colbert pour les emprunts est visible dans une histoire souvent citée. Lorsque la guerre devint très-dure et que Colbert cherchait à arrêter le roi sur la pente des dépenses en lui remontrant que par les impôts il entrait dans la chair du peuple; Louvois, qui aimait à plaire au roi, et qui n'était pas obligé de payer, disait qu'avec un bon emprunt on suffirait à tout. Cela troubla la conscience de Louis XIV; il voulut consulter à ce sujet le premier président Lamoignon. Celui-ci, qui n'aimait pas Colbert, se prononça pour l'emprunt et il dit au roi que la France avait trop de dévouement pour ne pas donner tout l'argent dont Sa Majesté avait besoin. Quand on fut sorti du conseil, Colbert lui dit : « Vous triomphez; vous pensez avoir fait l'action d'un homme de bien. Eh! ne savais-je pas aussi bien que vous que le roi trouverait à emprunter. Voilà donc la voie des emprunts ouverte! Quel moyen restera-t-il désormais d'arrêter le roi dans ses dépenses? Après les emprunts, il faudra des impôts pour les payer, et quand les emprunts n'auront plus de bornes les impôts n'en auront pas davantage. » Colbert avait raison. Dans un gouvernement comme celui de Louis XIV, donner au roi la facilité d'emprunter c'était lui livrer la fortune de la France.

Sous Louis XV on passa son temps à faire banqueroute. L'exemple venait de plus loin. Boileau nous peint déjà un de ses personnages :

> ... le visage enfin plus pâle qu'un rentier,
> A l'aspect d'un édit qui retranche un quartier.

C'est qu'en effet, quand on n'avait pas d'argent au trimestre on disait : on ne paye pas, le roi n'a pas d'argent! C'était une affaire terminée, et pour peu que la guerre continuât, le deuxième trimestre ressemblait au premier. Vous voyez qu'à cette époque le métier de rentier n'était pas tout à fait couleur de rose.

Ce ne fut que sous Louis XVI que les rentes prirent un autre caractère et les emprunts une autre physionomie. Necker amena ce changement; aussi vous verrez que dans beaucoup d'histoires de la Révolution, on ne lui pardonne pas d'avoir fondé le crédit. Dans l'ancienne monarchie, la banqueroute était un moyen de gouvernement, une crise chronique pour remédier au désordre des finances. Le jour où l'on arrivait au crédit, on arrivait comme conséquence au régime représentatif.

Le crédit est comme la poudre à canon; c'est une invention qui a changé le monde. Est-elle bonne, est-elle mauvaise? Tout dépend de l'usage qu'on en fait. Avant tout, le crédit est nécessaire. Tant qu'on a pu faire la guerre avec les ressources de l'impôt, tout le monde était dans la même situation. Le jour où il s'est trouvé un peuple disant : « Je ferai la guerre non-seulement avec mon argent, mais avec les ressources de l'avenir », ce peuple a triplé, quadruplé ses forces. Supposez le courage égal entre deux peuples; le succès est assuré à celui qui durera le plus longtemps. Le vainqueur n'est pas toujours le plus brave; c'est celui qui peut le plus longtemps tenir ses soldats en campagne, les nourrir, leur donner des armes. La question n'est donc plus aujourd'hui de discuter le bon ou le mauvais côté du crédit; il faut l'avoir pour soi.

Crédit, d'où vient ce mot? Des Italiens, qui l'avaient tiré du latin, *credo*. Le crédit, c'est l'argent qu'on nous confie; crédit et confiance sont une seule et même chose. Si une personne n'a pas de crédit, c'est que personne n'a confiance en elle; au contraire, une personne a un grand crédit, quand elle inspire une grande confiance; alors on lui remet volontiers de l'argent.

A quel titre peut-on avoir confiance en un gouvernement? Necker essaya de le démontrer dans son *Compte rendu*, en 1781, au milieu de la guerre avec l'Angleterre. Il savait bien que la racine du crédit, c'est la confiance, et il disait au roi : « Si nous n'avons pas les mêmes ressources que l'Angleterre, cela ne tient pas à la fortune de l'Angleterre, ni au mérite de son souverain; son peuple ne lui est pas plus dévoué que le vôtre. Quelle différence y a-t-il? une seule, le crédit. A quoi tient-il? à la sagesse des dépenses, à la publicité des dépenses. » Necker n'osait pas conclure au contrôle de la nation. Il comprenait cependant que le contrôle des dépenses par le pays était nécessaire pour fonder le crédit, et c'est ce qui plus tard amena la convocation des états généraux.

Voilà comment le crédit entra dans notre ancienne monarchie. Napoléon a voulu faire la guerre à la façon antique, nourrissant la guerre par les contributions frappées sur l'étranger. Il avait pour lui son génie, les plus belles troupes du monde et le dévouement de la France; cependant, à la longue, c'est l'Angleterre qui finit par le briser. Ce n'est pas que l'Angleterre eût à sa tête un homme de génie, des troupes meilleures que les nôtres; non, les Anglais eux-mêmes ne se font pas cette illusion. Si l'Angleterre a pu durer si longtemps, s'il est venu un moment où elle l'a emporté, à quoi l'a-t-elle dû? à son crédit. Elle a pu emprunter 10 milliards pour faire la guerre; Napoléon, lui, n'avait pas de crédit; il n'aurait pu obtenir 1 milliard. Celui qui plaçait son argent sur l'Angleterre le plaçait à perpétuité; celui qui le plaçait sur la tête de l'empereur ne faisait qu'un placement viager; car on ne savait pas ce que serait le lendemain.

Le crédit d'un gouvernement repose sur l'empressement de la nation tout entière à lui porter son argent; mais, pour décider cet empressement universel, il faut que le gouvernement donne des garanties. Le crédit crée le contrôle et le contrôle crée le gouvernement représentatif, constitutionnel. C'est ce que disait le baron

Louis, au lendemain de la révolution de 1830. « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. » En effet, toute la question est là.

Je reviens maintenant à la question que je posais tout à l'heure. Le crédit est une puissance; cette puissance est-elle un bien ou un mal? Moi, je vois dans le crédit une force excellente et d'un bon effet moral. Les honnêtes gens, vous les conduisez avec leur conscience; les moins délicats, vous les conduisez par leur intérêt. Intérêt et conscience, voilà ce qui dirige les hommes; les uns écoutent leur conscience; les autres leur intérêt. Mais si la conscience et l'intérêt étaient d'accord, s'il était facile de démontrer que, pour une nation, les deux choses se tiennent, alors quelle objection peut-on faire au crédit? Il a ce double avantage d'être à la fois l'intérêt et la conscience du gouvernement.

Je n'ai pas, du reste, pour l'intérêt, ce dédain des philosophes qui ne connaissent pas les choses humaines; l'intérêt est une force dont le gouvernement ne peut pas plus se passer que de la conscience, c'est aussi une voix qui ne peut pas le tromper. Qu'un prince demande à ses courtisans s'il peut compter sur des ressources infinies, ses courtisans le tromperont; qu'il demande à un banquier s'il peut lui prêter de l'argent, le banquier ne le trompera pas; dans cette circonstance, sa conscience est d'accord avec son intérêt.

Tel est le grand avantage du crédit. Plus que toute autre chose, il a moralisé le monde moderne; il a mis des limites à des dépenses stériles; comment? parce que le peuple calcule et compte, et parce que le prince sent sa force baisser s'il veut se jeter dans des dépenses folles et ruineuses; aussi le grand mérite du crédit, c'est d'avoir introduit dans le monde moderne la responsabilité du pouvoir, en intéressant le pays à ses propres affaires. Il est donc incontestable que le crédit nous a rendu le grand service de forcer le prince à être sage, et qu'il est, à la fois, et la conscience et l'intérêt du gouvernement.

ED. LABOULAYE.

COLLÉGE DE FRANCE.

LITTERATURES SLAVES.

COURS DE M. CHODZKO.

La poésie épique chez les Bohêmes (1).

Dans un autre chant épique de la collection de Kraledvor, nous trouvons d'autres détails empruntés à l'histoire des Slaves payens. Ce chant porte le titre de *Neklau*, nom du septième prince de la dynastie de Prémysl, inaugurée par Lubucha, et l'événement est relaté dans la chronique de Kosmas : en 830, Vlaslav, un des vassaux du royaume de Bohême, s'étant révolté contre l'autorité de Neklau, celui-ci ne réussit à comprimer la sédition qu'à la suite de plusieurs combats meurtriers. On dirait que le poëte lui-même participait à l'expédition, et qu'il parle avec l'autorité et le savoir d'un témoin oculaire.

Voici, par exemple, un échantillon de stratégie rudimentaire chez les Slaves du paganisme. Cestmir, chef des troupes expédiées par Neklau, les conduit à l'assaut d'un château-fort, où les révoltés avaient enfermé leur butin et leurs prisonniers. La première attaque est repoussée, car les soldats du prince n'avaient point d'échelles de siége. Ils n'avaient que des boucliers pour protéger leurs têtes contre une avalanche de poutres et de pierres que la garnison ennemie faisait pleuvoir du haut des remparts, situés sur la cime d'un rocher à pic et de difficile accès.

Alors Cestmir change de plan d'attaque. Ayant aperçu un bouquet d'arbres qui couvrait les derrières de la place forte, c'est de ces arbres mêmes qu'il va se servir pour amortir le choc des projectiles des assiégés. En même temps, afin d'escalader les escarpements du rocher, Cestmir fait échelonner ses soldats les uns au-dessus des autres. Le poëte s'exprime comme s'il avait devant ses yeux les assiégés et les assiégeants :

« Cestmir ordonne à ses braves de sauter par dessus les ouvrages de retranchements, et d'aborder le rocher par derrière. Au bas du rocher se trouvait une forêt de haute futaie. Cestmir ordonne d'incliner les sommets des arbres contre les parois à pic du rocher. Or, tandis que sur cette voûte de branchages roulaient inoffensivement les poutres qu'on jetait du haut des remparts, Cestmir organise l'assaut : dessous, il place un peloton de soldats, les plus robustes de l'armée. Leurs larges épaules se touchaient.

» Des troncs d'arbres posés sur les épaules, en travers et en long, furent fixés avec des liens et appuyés avec des étais. D'autres soldats montent dessus, et, debout sur ces troncs d'arbres, ils étendent leurs lances sur leurs épaules, ils les rattachent entre elles avec des cordes.

» Un troisième rang monte sur les épaules du second, un quatrième sur le troisième. Le cinquième rang atteignit sans peine jusqu'à la hauteur du château.

» Là flamboyent les glaives, là sifflent les flèches, là roulent d'immenses poutres comme des nuages chargés de tonnerre, etc. »

La place aussitôt enlevée par les soldats du prince, ils font décapiter le chef de la garnison, et ordonnent de restituer tout ce que les révoltés avaient ravi au peuple des campagnes. Dans le donjon du château, on trouva Voïmir, un des voïévodes du roi. C'était une heureuse rencontre, car le gros de l'armée ennemie campait à quelques lieues de distance, et menaçait les troupes du prince. Cestmir propose à Voïmir de conduire son avant-garde sans perdre de temps. Voïmir brûle d'ardeur de combattre; mais, en homme pieux, il veut commencer par remercier les dieux de sa délivrance. « .... Voïmir veut offrir un sacrifice aux dieux, à l'endroit même, à l'heure même, et avant que le soleil n'ait fait un pas plus loin. »

La scène qui suit est une des plus originales du poëme. L'armée royale s'impatiente...

« En avant, Voïmir, courons au pas de charge! lui dit Cestmir.

(1) Suite et fin. — Voy. le n° 31.

Hâtons-nous d'achever notre victoire sur Vlaslav. Retarde le service des dieux. Les dieux veulent la mort de Vlaslav. Quand le soleil aura atteint la limite du midi, il faut que nous soyons arrivés déjà où les hourras des braves acclameront la victoire! Voici l'armure de ton ennemi; revêts-la et marchons!

» Grande, bien grande fut la joie de Voïmir. Il appelle du haut du rocher, et sa voix plonge dans les profondeurs de la forêt. Du fond de sa poitrine, Voïmir pousse un cri, et les arbres en frémissent. « Grands dieux! s'écrie-t-il, ne vous irritez point contre votre serviteur de ce qu'il n'allume pas ici le feu de vos offrandes sous le soleil d'aujourd'hui. »

Cestmir lui fait observer qu'il peut ne pas remettre le sacrifice jusqu'au lendemain. Il lui désigne un rocher qui domine le campement des troupes ennemies, et il lui conseille d'y conduire ses cavaliers, et d'y allumer le bûcher, qui servira en même temps de point de ralliement pour l'infanterie. Avant que celle-ci n'arrive le sacrifice sera accompli. Mais laissons parler le poëte :

« Cestmir dit : le sacrifice est dû aux dieux. Seulement hâtons-nous de fondre sur l'ennemi. Vite, montez sur vos coursiers rapides. D'outre en outre, et avec la vitesse du cerf, renversez la forêt jusqu'à cette chênaie qu'on voit dans le lointain. Là, sur votre chemin, tu trouveras un rocher que les dieux aiment à hanter. Sur sa cime, tu sacrifieras aux dieux, qui t'ont sauvé pour la victoire passée et pour la victoire à venir. Tu y arriveras avant qu'on n'ait vu le soleil faire un pas sur l'azur des cieux. Et avant que le soleil n'en ait fait un second et un troisième au-dessus des cimes pe la forêt, nos guerriers y arriveront aussi, en voyant ton sacrifice s'élever en colonnes de fumée. Et toute l'armée s'y prosternera en adoration devant les dieux. »

Cette façon de mesurer le temps mérite d'être remarquée. Le Vichnou des Indiens, *en trois pas*, franchit les espaces de l'univers; l'année des Slaves du paganisme n'avait que trois saisons, et leur jour comptait seulement trois divisions : le lever, le midi et le coucher du soleil. Le poëte poursuit :

« Voïmir s'asseoit sur un cheval à la course rapide. De bond en bond, avec la rapidité d'un cerf, le cavalier vole à travers le bois, jusqu'à la chênaie, où, à côté du chemin, s'élevait un rocher. Sur la cime du rocher, Voïmir allume le feu du sacrifice en l'honneur des dieux sauveurs, pour la victoire passée et la victoire à venir. Il leur sacrifie une génisse qu'il a achetée des bergers, dans les hautes herbes de la vallée, et en échange de laquelle il a donné un cheval avec sa bride.

» Le sacrifice s'allume et flamboie. Nos guerriers s'approchent aussi de la vallée. De la vallée ils pénètrent dans la chênaie, et gravissent le rocher. Leurs chants retentissent au loin. Un à un ils marchent autour du feu du sacrifice, proclamant la gloire des dieux et faisant résonner leurs armes. Et quand tous les soldats y sont arrivés jusqu'au dernier, Voïmir saute sur son cheval à la course rapide, et ordonne à six hommes de prendre les cuisses et les grasses épaules de la victime, et de les porter derrière l'armée. Ainsi la troupe suivait tous les pas du soleil jusqu'à midi, dans les plaines où le vaillant Vlaslav l'attendait de pied ferme. »

L'armée de Vlaslav étant de beaucoup plus nombreuse que les troupes royales, les chefs de ces dernières en cachent l'infériorité par des manœuvres habiles. Ils sont aidés d'en haut, et le dieu de la terreur (*Tras*) les conduit en personne à l'attaque. Nous renvoyons les lecteurs au poëme pour la description de la lutte. Nous n'en traduirons ici que le dénouement, où le chef des rebelles, Vlaslav, blessé mortellement, va rendre le dernier soupir :

« Vlaslav se roule sur la terre dans des convulsions affreuses. Il ne peut se relever ni sur le dos, ni sur le flanc. Morena (1) l'endort dans la nuit noire. Le sang bout en jaillissant des blessurs de Vlaslav le Fort, et, après avoir inondé les herbes verdoyantes, il s'écoule dans le sable aride. Ah! voici l'âme qui s'échappe de ses lèvres qui râlent! Elle voltige d'arbre en arbre, par-ci par-là, jusqu'à ce que le cadavre soit brûlé.... »

(1) Déesse de la mort dans la mythologie slave.

Les héros de l'épopée germanique ne mouraient pas ainsi. Leur *Norne*, à l'instar d'une Parque romaine, tissait leurs destinées avec un fil trempé dans le sang. Au contraire, l'agonie des héros de l'épopée slave, comme celle dont on vient de lire le récit, rappelle plutôt la tradition brahmanique. Le poëte nous dit que l'âme de Vlaslav ne peut pas s'envoler d'ici-bas avant que le corps qu'elle habitait ne soit livré aux flammes. Pour s'expliquer ce qu'il y a de mystérieux dans cette union du spirituel avec le matériel, d'une âme avec un cadavre, rappelons-nous que, selon la croyance indienne, il n'y a pas de mort absolue. Le cadavre qui se décompose ne fait que restituer à chacun des éléments de la nature ce qu'il leur a emprunté. Voilà pourquoi les Indiens regardent la crémation comme un acte souverainement religieux. Leur dieu Agni (le feu), en accélérant la dissolution du corps, délivre en même temps l'âme de ses entraves matérielles, et il la purifie. Dans un excellent article publié dernièrement par M. Muir (1), on trouverait plusieurs données qui aident à comprendre le passage en question du poëte bohême. Le dieu des régions souterraines, Yama, envoyait son messager Mrtyon (sl. *Moréna*), ou bien il arrivait en personne, auprès des agonisants, pour conduire leurs âmes jusqu'au lieu du séjour des aïeux (*pitris*). Durant ce voyage, l'âme avait à traverser un immense abîme de ténèbres (sl. *noc cerna*). Les âmes étaient pourvues d'ailes, comme le sont les âmes des guerriers tués dans les combats de Zaboï et de Cestmir.

Les trois poëmes dont nous venons d'esquisser le contenu, Lubucha, Zaboï et Neklau, appartiennent à la première époque de l'épopée slave, celle du paganisme, et semblent avoir été composés par des poëtes contemporains des événements qu'ils racontent. Il y en avait bien davantage dans le manuscrit de Kraledvor, dont les titres et les notes marginales prouvent que *Zaboï* appartenait au chapitre XXVII du livre III de la collection, et que *Neklau* se trouvait au commencement de ce IIIe livre. Malheureusement les deux premiers livres n'ont pas été découverts jusqu'à présent, et tout ce que nous possédons en fait de chants du IIIe livre se réduit à quatorze petits poëmes, dont six sont du genre exclusivement lyrique. Les pièces intitulées : *Oldrich*, *Bénech*, *Hermanov* et *Jaroslav*, sont du domaine de l'épopée chrétienne. Les héros de ces poëmes, convertis déjà au christianisme, ne regrettent plus le panthéisme de leurs aïeux; mais, dans la pensée du poëte, ils conservent intact le trésor de toutes les vertus de la Bohême antique, le dévoue-

(1) Voy. *Journal of the royal Asiat. Soc.*, 1865, vol. I, part. 2. *Future life according to the vedas.*

ment, l'esprit de sacrifice, l'amour des libertés nationales et le courage à toute épreuve.

Oldrich n'est qu'un débris, c'est-à-dire la fin seulement du poëme intitulé ainsi, et consacré à la commémoration d'un événement célèbre dans les annales de Bohême, arrivé en 1004. Les Tchèques ne pouvant pas supporter la tyrannie de Jaromir et d'Oldrich, princes de la dynastie de Premysl, offrirent la couronne à Vladivoï, frère du roi de Pologne, Boleslas. En attendant, les princes dépossédés s'enfuirent en Allemagne : l'Allemagne, alors comme aujourd'hui, était jalouse de maintenir ses prétentions à la suzeraineté de la Bohême. Après la mort de Vladivoï, qui régna quelques mois seulement, Boleslas Ier, appelé par les autorités de Prague, vint s'y établir. Il refusa de solliciter de l'empereur allemand Henri II l'investiture. Celui-ci lui déclara la guerre, et avec la coopération des partisans de la dynastie déchue, il rétablit Jaromir sur le trône, après avoir chassé de Prague la garnison polonaise de Boleslas Ier. L'expédition, composée principalement de sept seigneurs (*vladikas*) conjurés et de leurs cohortes, fut commandée par le prince Oldrich en personne. Cet heureux coup de main réussit, grâce à l'obscurité d'une nuit d'automne et à la trahison d'un pâtre qui fit ouvrir les portes du château de Prague, sous prétexte de conduire aux champs les troupeaux de la ville. Nous traduirons ici le dénouement du poëme :

« ..... Les conjurés debout, au sommet de la montagne, sur la lisière de la forêt, ont devant eux Prague toute silencieuse et plongée dans le sommeil matinal. La Veltava coule au milieu des brouillards du matin. Derrière Prague bleuissent les cimes des monts lointains, et derrière les cimes s'allument déjà les lueurs grisâtres de l'aube

» Ils descendent sans bruit, tout doucement; ils pénètrent furtivement dans Prague silencieuse, cachant leurs armes chacun dans son manteau.

» Un pâtre arrive dans le crépuscule du matin; il crie de lui ouvrir les portes de la haute ville. La garde entendant l'appel du pâtre, lui ouvre la porte qui conduit à la Veltava. Le pâtre arrive sur le pont, et fait retentir sa trompe sonore.

» Le prince (Oldrich) saute sur le pont. Les sept Vladikas marchent derrière lui, chacun d'eux à la tête de ses hommes. Les tambours tonnent bruyamment. Les trompettes retentissent comme la voix de l'orage. Les troupes arborent leurs étendards sur le pont, qui tremble et s'affaisse sous le poids de la foule. La terreur (*Tras*) frappe tous les Polanes.

» Ah! les Polanes courent aux armes. Ah! les Vladikas les sabrent et les abattent. Les Polanes se dispersent çà et là. Ils se précipitent en désordre vers la porte, vers les retranchements, fuyant de plus en plus loin du champ de carnage.

» Ah! Dieu a donné la victoire! Le soleil brille seul dans tout le ciel. Jaromir seul porte le front haut dans toute la terre, comme autrefois. D'écho en écho, la joie retentit à l'entour de Prague; partant de Prague joyeuse, elle parcourt toute la terre! »

Les chroniqueurs tchèques Kosmas et Dalémil, qui décrivent minutieusement tous les détails de cette prise de Prague, lui assignent la date du 1er octobre 1004. Le poëme aurait été composé peu de temps après l'événement, vu que le règne de Jaromir fut de courte durée.

Les élans lyriques qui animent les derniers vers de ce fragment épique se font remarquer aussi, et à un degré bien plus élevé dans le poëme intitulé : *Benech Hermanov*. C'est encore le récit d'une victoire obtenue par les Tchèques sur les Saxons de Dietrich, landgrave de Misnie, vers l'an 1203. L'historien Palacky a justement remarqué que chaque strophe de ce poëme porte en elle la preuve qu'elle n'a pu être inspirée qu'à un poëte contemporain des événements qu'il chantait. Le plus chaleureux patriote ne se passionnerait pas ainsi pour un événement dont il n'aurait pas été le témoin. Benech Hermanov est un personnage historique. Outre la gloire d'avoir repoussé l'invasion du landgrave de Misnie pendant l'absence du roi de Bohême, en ce moment retenu à la cour de l'empereur Othon IV, Benech compte au nombre des ancêtres du célèbre Wallenstein, chanté par Schiller.

Le poëte commence par une invocation au soleil :

« Oh! soleil, toi notre beau soleil! serais-tu ému de pitié? Pourquoi nous éclaires-tu, peuple d'infortunés que nous sommes?

» Où est notre prince? Où sont nos guerriers? Othon les retient loin de nous! Qui t'arrachera aux ennemis, ô patrie orpheline de tes défenseurs? »

Après avoir mentionné l'irruption des Saxons par Goerlitz en Bohême, le poëte décrit le pillage qu'ils y commettent.

Il reprend :

« Mais ne vous chagrinez pas, braves paysans, ne vous affligez plus! Voici que l'herbe se relève déjà dans vos prairies, l'herbe si longtemps foulée sous le sabot des chevaux de l'étranger! Tressez des couronnes de fleurs de vos champs, tressez-les pour votre sauveur. Vos blés vont reverdir, tout va changer!

» Oui, tout va changer, et dans peu de temps. Voici que déjà Benech Hermanov appelle le peuple, et le réunit contre les Saxons, etc., etc. Ils sont pourchassés et expulsés de la Bohême à coups de fléaux. »

Le reste du poëme conserve le même style saccadé et passionné, qui revêt parfois les riches couleurs de l'ode ou les teintes mélancoliques de l'élégie. Tout cela rappelle l'hymne plutôt que l'épopée. Parmi tous ces chants, il en est un qui, par l'unité d'action, se rapproche du type de l'épopée antique telle que l'art grec l'avait conçue. Ce poëme porte le titre de *Jaroslav*, nom du prince slave qui arrêta le progrès de l'invasion des Mongols dans l'Europe centrale, en les détruisant à Hoostynié, près d'Olmütz, capitale de la Moravie, le 25 juin 1241.

Les autorités les plus compétentes (1) s'accordent à reconnaître que la pièce fut écrite peu de temps après l'invasion; or, c'est le seul poëme contemporain de l'invasion tartare que les littératures européennes possèdent. Nous en donnerons ici une idée en nous servant de la version inédite d'un éminent slaviste de Paris, M. Louis Léger, qui a traduit de l'original tchèque en français toutes les poésies du manuscrit de Kraledvor, et se propose de les publier prochainement.

Voici d'abord le début :

« Je vais vous raconter une glorieuse histoire, de grands combats, des guerres sanglantes. Attention! rassemblez toute votre intelligence. Attention! oyez ce merveilleux récit :

» Dans le pays qui domine Olmütz est une montagne peu élevée : Hostaïnov est son nom; la mère de Dieu y accomplit des miracles. Pendant longtemps notre patrie vécut en paix; pendant longtemps l'abon-

(1) Voy. Sembera, *Vpad Mongolou do Moravy*, 1842; et aussi Palacki, *Der Mongolen Einfall*, etc.

dance fleurit parmi son peuple ; mais de l'Orient la tempête fondit sur nos contrées à cause de la fille du khan de Tartarie. Des chrétiens l'avaient assassinée pour s'emparer de ses pierres précieuses, de ses perles et de son or.

» La fille de Kublaï, belle comme la lune, avait appris qu'il est des contrées à l'Occident, et que dans ces contrées vivent des peuples nombreux. Elle résolut de connaître les mœurs des étrangers. Dix jeunes gens et deux jeunes filles se mettent sur pied pour l'accompagner. Ils rassemblent tout ce qui est nécessaire, montent sur des coursiers rapides, et partent pour les pays vers lesquels le soleil hâte sa course.

» Comme l'aurore brille au matin quand elle se lève sur les forêts brumeuses, telle brille la fille du khan Kublaï, belle par l'art et la nature. Elle est revêtue d'une robe d'or ; sa poitrine et sa gorge sont nues ; des pierres précieuses, des perles ornent sa tête.

« Les Allemands s'étonnent de cette splendeur ; ils envient ces richesses, poursuivent la princesse sur la route, fondent sur elle au milieu des bois, la tuent, et s'emparent de ses richesses. »

Le khan des Tartares, à la nouvelle de la mort de sa fille, s'emporte contre les chrétiens ; il rassemble ses troupes, traverse la Russie, la Pologne, et pénètre jusqu'en Moravie. Suit le récit du siége de la colline d'Hostaïnov, où l'armée morave s'est fortifiée, récit qui peut se comparer aux plus beaux chants de l'*Iliade* ou de la *Jérusalem délivrée*.

Pressés de toutes parts, épuisés par la soif et la fatigue, les chrétiens vont succomber. Enfin arrive Jaroslav, chef bohême.

« Il arrive, dit le poëte, comme un aigle : un acier solide couvre sa puissante poitrine ; sous cet acier palpite un cœur vaillant et audacieux ; son casque abrite une tête prudente ; son regard enflammé respire la fureur. Il s'élance terrible comme un lion... Les Bohêmes le suivent avec l'impétuosité de la grêle. Il fond vivement sur le fils de Kublaï : le combat est terrible. Ils s'attaquent avec leurs lances, et ces lances se brisent avec un grand bruit. Jaroslav, tout couvert de sang, saute de cheval, s'élance l'épée à la main sur le fils de Kublaï, lui fend obliquement le corps de l'épaule à la hanche. Le jeune homme tombe inanimé sur les cadavres. Son carquois et son arc résonnent derrière lui.

» Tout le peuple des Tartares sauvages s'épouvante ; ils jettent leurs longues lances, et ceux qui peuvent fuir se hâtent vers les lieux où se lève le brillant soleil. Ainsi la Moravie fut délivrée des Tartares. »

Tels sont le début et la fin de ce poëme, qui mériterait d'être cité tout entier. Pour compléter le cycle épique des littératures slaves, il faudrait maintenant faire suivre les poëmes du manuscrit de Kraledvor, qui sont les plus anciens de tous, de ce que possèdent dans le même genre les Ruthènes et les Serbes. En effet, on doit considérer comme autant de parties intégrantes du corps de l'épopée slave, le beau poëme ruthène *Stovo o Polku Igorevé*, expédition d'Igor, prince de la famille de Rurik, du XIIe siècle ; plusieurs des *Yunatchképesmé* (chants héroïques) du recueil de Vuk Karadjitch, comme les *Fiançailles de Zernoiévich*, les *Exploits de Marko Kralévitch*, ainsi que les admirables chants du XIVe siècle, consacrés à la mémoire des guerriers de Koçovo ; enfin les contes rhythmés en langue russe, célébrant Dobrynia, Ilia, Mourometz et autres preux chevaliers de la table hospitalière de Vladimir, grand duc de Kiovie.

Toutes ces poésies, nonobstant leurs nuances plus ou moins tranchées d'idiome et de localité, ont un air de famille. Leurs auteurs, animés d'un même esprit, appartiennent à un même peuple, dont la vie, les mœurs, la civilisation découlent d'une source identique. Emportés par le courant des siècles, ces chantres continuent ou refont l'œuvre de la vieille épopée nationale en la mettant dans un cadre plus moderne. On se la transmettait ainsi de génération en génération. Malheureusement, maintes fois le trésor des traditions sacrées a été gaspillé par des mains rapaces ou profanes, et il en est de l'histoire littéraire des peuples slaves comme de leur histoire politique. Ayant continuellement à lutter du côté de l'Asie contre les invasions des conquérants touraniens, et du côté de l'Europe contre les Germains, la Slavie subissait des influences étrangères, et ses mœurs s'altéraient au contact d'éléments souverainement hostiles à sa nature. Ainsi, par exemple, à voir les brigandages des chevaliers de la table hospitalière de Vladimir, on est révolté de leur culte de la force brutale. Le renégat serbe, Marko Kralévich, qui leur est supérieur par ses qualités morales, s'abandonne parfois à des excès de cruauté vraiment tartare, et dont on ne trouverait pas d'exemples dans les chants de ses frères de race, habitants des bords du Dniéper, de la Vistule ou de la Vletava.

Le premier des poëtes polonais, Mickiewicz, a dit que « l'idée de dévouement absolu appartient à l'épopée slave, qui n'est que l'histoire de grands malheurs, de grands désastres ». En effet, on voit cette idée, sous sa forme païenne, dans les poëmes de *Lubucha*, de *Zaboï* et de *Cestmir*. L'idéal qu'y poursuivent les héros est d'un ordre plus élevé que celui d'un Achille qui s'enrichit d'or et de butin, ou que celui d'un Siegfried qui verse des flots de sang, et ne recule devant aucun crime pour acquérir un trésor caché. Le trésor des héros du paganisme slave, c'est toujours leur patrie, leur religion. Ce même idéal, épuré par le christianisme, reparaît dans les gestes des guerriers serbes combattant à Koçovo. Il se manifeste plus sublime et plus parfait encore dans les œuvres modernes de Mickiewicz et de Krasinski.

BIBLIOGRAPHIE.

L'âme et la vie, *suivi d'un examen critique de l'esthétique française*, par M. Émile Saisset.

Ce volume peut être considéré comme le testament philosophique et littéraire d'un penseur justement regretté. Des deux morceaux qui le composent, l'un rappelle une vie consacrée tout entière aux études métaphysiques, l'autre, cette préoccupation de l'art qui n'abandonna jamais M. Saisset au milieu des plus graves travaux et qui restera peut-être le trait le plus caractéristique de sa physionomie ; le premier est consacré à l'examen de divers ouvrages sur l'animisme et le principe vital, en particulier ceux de MM. Francisque Bouillier et Albert Lemoine ; le second, d'une étendue à peu près égale, concerne presque exclusivement l'ouvrage capital de M. Charles Lévêque sur la *Science du beau*.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 43. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 23 SEPTEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

L'ouvrage de M. Martha sur les Moralistes romains, par **M. Ed. Tournier.**

COLLÉGE DE FRANCE. — Législation comparée. — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — XVI. Le docteur Quesnay ; les physiocrates.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE TROYES. — **M. Berlioux :** Une année de la guerre de Cent ans.

L'ouvrage de M. Martha sur les Moralistes romains (1).

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Revue des cours.*

Les moralistes romains de l'époque impériale n'ont été ni de très-grands philosophes ni des écrivains parfaits : et pourtant il est peu d'auteurs anciens qui comptent un aussi grand nombre de lecteurs. Cette popularité, ils la doivent sans doute, moins à des idées qui n'ont rien d'original, moins à un style qui est rarement naturel, qu'à de vives peintures de la société où ils ont vécu, au contraste de leur morale avec les mœurs contemporaines, enfin au rapprochement qu'on ne saurait s'empêcher d'établir, et que la chronologie même suggère, entre leurs doctrines et celles que le christianisme allait propager avec une efficacité incomparablement supérieure à celle de leur enseignement. M. Martha l'a bien compris : à propos de Sénèque, de Perse, d'Épictète, de Marc-Aurèle, de Dion Chrysostome, de Juvénal, de Lucien, il a su, dans l'intéressant volume que l'Académie française vient de couronner, aborder successivement toutes ces hautes parties de son sujet, avec quelle justesse exquise d'appréciation, de sentiments et de langage, M. Villemain l'a dit, et il serait au moins superflu de le redire après lui. Il est cependant un point sur lequel M. Martha ne nous a pas tout à fait convaincu. A l'en croire, les philosophes romains ont *prêché :* c'est l'expression dont il se sert, et il la répète avec insistance, à peu près dans tous les chapitres de son ouvrage. Cette idée est-elle aussi vraie qu'elle est neuve et séduisante? C'est ce que nous essayerons d'examiner, au risque de sembler prendre tout exprès un livre excellent par le seul côté qui prête à la contradiction.

En général, rien de plus antipathique au génie de l'antiquité, que la propagande religieuse et philosophique. On soutient que le paganisme n'aurait pas su faire une sœur de charité : il aurait été encore bien moins capable de faire un missionnaire. Les païens ne se sont jamais fait une idée bien nette de la différence des religions. Chaque cité avait ses dieux particuliers, et trouvait tout naturel qu'on en adorât d'autres ailleurs. On ne pensait pas que le bonheur présent ou futur de l'homme dépendît en rien du culte qu'il professait; si les dieux du paganisme étaient des dieux jaloux, c'était d'une autre façon: Jupiter n'enviait point à Osiris ses adorateurs, ni Osiris à Moloch. Entre les philosophes, un seul homme, par son désintéressement parfait et son zèle exclusif pour la justice et la vérité, a réalisé peut-être l'idée que nous nous formons aujourd'hui d'un prédicateur; c'est Socrate : et encore le livre charmant où Xénophon nous a conservé quelques-uns des entretiens de son maître ne ressemble-t-il guère à un recueil de sermons. Les autres philosophes exigeaient de l'argent pour prix de leurs leçons, ou n'admettaient dans leur école que des disciples

(1) *Les Moralistes sous l'empire romain (philosophes et poètes)*, par M. Martha, chargé du cours de poésie latine au Collège de France. (Paris, Hachette, 1864.)

assez bien doués pour leur faire honneur. Tous faisaient profession de mépriser la multitude, entendant par là non les pauvres et les prolétaires, qu'Antisthène et les siens instruisaient au Cynosarge, mais cette foule ignorante et livrée à ses passions, qui se souciait peu d'aller écouter les philosophes, et n'aurait pas su comprendre leur langage. Le stoïcisme grec ne différa pas en ce point des autres sectes : on peut même croire qu'il exagéra encore ce dédain du vulgaire. Son idéal du sage était fait pour effrayer l'humanité plutôt que pour la séduire; sous ce nom de sagesse, c'était, en réalité, l'héroïsme qu'il enseignait.

La philosophie romaine du temps de l'Empire, composée d'éléments divers, parmi lesquels prédominait le stoïcisme, fut plus accessible, en un sens, à l'intelligence de tous, parce qu'elle négligea presque entièrement la métaphysique pour se renfermer dans la morale. Est-ce à dire qu'elle fût populaire, ou même qu'elle ait fait effort pour se répandre? M. Martha s'attache à démontrer que le rôle de Sénèque auprès de Lucilius est celui d'un directeur de conscience. La remarque est neuve, intéressante, et M. Martha en a tiré un excellent parti. Il a dû cependant, pour établir sa thèse, négliger quelques différences assez sensibles. Les *Lettres à Lucilius*, dont un grand nombre pourraient sans inconvénient porter une autre adresse, rappellent plutôt certaines épîtres de Boileau dont la forme seule est épistolaire, et dont le sujet, très-général, tourne aisément au lieu commun, que les instructions tout intimes et personnelles par lesquelles un Bossuet ou un Fénélon éclairent la dévotion inquiète de leurs pénitentes. Sans doute, la pensée de Sénèque est sérieuse, et son but est de persuader : mais quand on n'en aurait d'autre preuve que son style, on ne saurait douter qu'il songe, en écrivant, au public et à lui-même encore plus qu'à Lucilius. D'ailleurs, les *Lettres* de Sénèque sont un monument à peu près unique en son genre : et un second exemple serait plus décisif que tous les témoignages pour établir ce que veut prouver M. Martha.

Il est certain que dans les premiers temps de l'Empire, beaucoup d'hommes riches ou puissants attachaient volontiers à leur personne des gens faisant profession de philosophie. Mais on est tenté de croire que M. Martha a surfait un peu le rôle de cette domesticité philosophique et les services qu'elle a pu rendre. Un tel office, pour être sérieusement rempli, exige une condition moins dépendante. Je me défie d'un maître de morale que son élève peut mettre au pain sec. Au XVIIIe siècle aussi, on a vu des philosophes devenir les hôtes de grands seigneurs ou même de grandes dames : mais ce n'était pas pour diriger leur conscience. La philosophie était alors à la mode. Rien n'empêche que la morale même n'ait eu ses jours de vogue : la vertu, c'est autre chose.

Les philosophes romains se sont-ils jamais flattés de propager leur doctrine hors du petit groupe d'esprits cultivés qu'une éducation forte et des goûts sérieux préparaient à l'accueillir? On est disposé à en douter quand on se représente l'état moral de la société qu'ils avaient sous les yeux, et qu'on essaye de la juger comme ils devaient la juger eux-mêmes. Sans doute c'était un spectacle digne de pitié et fait pour attendrir une âme chrétienne ou stoïque (car les stoïciens aussi ont enseigné le dogme de la fraternité humaine) que celui de cette multitude, romaine seulement de nom, qui, après avoir eu des tribuns pour idoles et déchiré la république au nom de la liberté, portait gaiement le joug des Césars, comme si l'unique objet de ses vœux avait été la servitude et cette égalité dérisoire que la tyrannie met toujours entre ses sujets. Mais cette décadence de l'esprit public intéressait trop directement les hommes capables d'en être touchés pour qu'ils pussent la considérer de ce point de vue purement philanthropique. Peu d'opprimés sont assez généreux pour compatir à l'endurcissement de leur oppresseur. Or, l'oppresseur en ce temps-là, ce n'était pas le despote brutal, incapable ou ridicule, qu'un jeu cruel de la fortune appelait à gouverner l'Empire; l'oppresseur, c'était la majorité servile qui, en acceptant avec joie pour elle-même un régime honteux, l'imposait du même coup à Rome et à l'univers.

C'est sous ce régime que l'aristocratie stoïcienne, si l'on peut désigner par ce mot une élite d'hommes sans pouvoir et supérieure au grand nombre en intelligence seulement et en vertu, commence à se distinguer nettement de tout ce qui l'entoure. Ce n'était pas un parti : car un parti a besoin d'espérances, et la multitude était trop contente de ses empereurs pour se laisser remettre en liberté. C'était encore moins une école : ces stoïciens étaient assez indépendants de tout esprit de secte pour exalter certaines maximes d'Épicure et citer ce maître à côté de Zénon. C'était tout ce qui restait encore de patriotes, de citoyens, d'honnêtes gens, qui, déshérités à jamais de leurs droits par l'alliance de la force et de la stupidité, s'entendaient pour demander à la sagesse une autre liberté inconnue du vulgaire et inviolable à leurs maîtres. Le stoïcisme grec ne cessait d'opposer les jugements de la foule à ceux du sage. A Rome, on se fit sage et stoïcien pour se distinguer de la foule. Les philosophes se reconnaissaient à leur démarche, à l'expression de leur visage, à leur mise négligée. Sénèque, qui professait leurs maximes, leur reproche quelque part d'affecter la singularité jusque dans leur costume. Il semble qu'ils aient tenu à montrer jusque dans ces choses indifférentes le cas qu'ils faisaient de l'opinion commune et des jugements d'un peuple déshonoré. Les âmes les plus fières ont leurs petitesses; et il y a quelque douceur à braver ce qu'on méprise.

Les moralistes romains du temps de l'Empire ont un style à eux, assez bien approprié à leurs doctrines et à leurs sentiments. M. Martha a touché ce point en critique des plus délicats : mais peut-être n'a-t-il pas tout dit. Par exemple, il est difficile de s'expliquer l'obscurité des

vers de Perse, si Perse est un prédicateur. Un tel style donne plutôt l'idée, ce me semble, d'un philosophe dégoûté du monde, qui écrit pour ceux de sa secte, et serait fâché d'avoir d'autres lecteurs. Perse voulait être admiré, sans quoi il n'aurait pas fait de vers; mais il voulait être admiré du petit nombre, et dédaignait une popularité qu'il aurait partagée avec Néron et les gladiateurs de l'amphithéâtre. N'est-ce pas une des raisons de sa concision pénible et de son obscurité volontaire? En des temps meilleurs, il aurait eu sans doute une ambition plus haute. Mais après un Caligula, un Claude, un Néron, c'en était fait pour longtemps de la gloire aussi bien que du ridicule. De grands noms déshonorés, le paisible esclavage d'un peuple qui se faisait encore appeler le peuple-roi, un sénat dont l'avilissement avait fait rougir Tibère, tant d'incroyables spectacles, surpassés encore par ceux que donnait le maître, avaient accoutumé les meilleures âmes à ne plus mettre de différence entre les choses que le vulgaire admire et celles qu'il décrie. Sénèque, Perse, Lucain, Juvénal, sont des écrivains formés à cette école de mépris. Tous ont du mauvais goût, parce que la crainte du ridicule ne les protége plus. Tous paraissent avoir en vue non la gloire qui est le privilége des œuvres simples et grandes, mais le suffrage d'un public lettré, studieux, éclairé sinon délicat, blasé même, et ennemi de la banalité jusqu'à tolérer la recherche. C'est peut-être l'origine de ces défauts qu'ils affectent. M. Martha remarque finement que Sénèque blâme en maint endroit un genre de style qui est justement le sien. Sénèque jugeait comme la postérité : mais il écrivait d'après l'idée qu'il se faisait de son temps.

Ce dédain du vulgaire, cette passion de s'en distinguer, sont encore bien plus sensibles dans la doctrine des philosophes romains que dans leur langage. Le stoïcisme, qui en fait le fond, est de toutes les philosophies la moins propre à devenir populaire. Le commun des hommes ne saurait accepter qu'une morale appropriée à sa faiblesse : ou bien, si on lui demande de grands sacrifices, il faut lui promettre de grandes compensations. Le stoïcisme érigeait en devoir une perfection impossible; il n'affirmait rien touchant l'autre vie ou se contredisait. Tout semblait calculé pour mettre une telle philosophie hors de la portée commune. Aussi avait-elle de quoi plaire à ces âmes restées romaines que le spectacle de l'abjection publique, par une de ces réactions que produit le dégoût, faisait aspirer de toutes leurs forces au sublime. La foule était esclave et lâche : elles voulurent être libres même des passions, courageuses même contre le destin. La foule adorait la fortune qui jette le pouvoir dans les mains les plus viles, et met la terre à la merci d'un fou furieux : elles s'efforcèrent de se persuader qu'il n'y a pour l'homme ni bien ni mal dans ce qui ne dépend point de sa volonté. La foule n'avait pas assez de titres d'honneur pour les Césars; elle n'attendait que leur mort pour les mettre au rang des dieux. Les stoïciens proclamèrent qu'il n'y a d'autre monarque ici-bas que le sage. En tout, ils prirent le contre-pied des idées communes; et leur vie protesta, aussi bien que leurs maximes, contre la corruption et la servitude universelles.

La philosophie romaine n'appartient point par son origine à l'époque impériale; mais c'est sous les empereurs seulement qu'elle prend un caractère bien déterminé, devient presque exclusivement stoïcienne, et s'oppose nettement, comme foi des âmes et des esprits d'élite, à l'épicurisme dégénéré qui est la philosophie de la cour, du sénat et de la multitude. L'aristocratie stoïcienne se recrute par l'éducation d'abord, dans quelques familles distinguées telles que fut celle de Perse; puis, par l'empressement spontané de tout ce qui gardait encore quelques vestiges des vertus romaines; enfin, par ces échanges d'idées que produit inévitablement, entre hommes capables de pensées sérieuses, l'amitié, la confiance, ou le seul désœuvrement. Elle paraît d'ailleurs plus fière de ses priviléges que désireuse d'en faire jouir autrui. On peut le regretter : et l'on comprend qu'une âme affectueuse, éprise de ces grandes âmes, se plaise à leur prêter un peu de ses propres qualités. Mais je ne me porterais pas garant, d'autre part, que tel ou tel esprit morose, comme il y en a même de nos jours, ne partira pas de là pour se plaindre qu'on lui a gâté ses stoïciens. Le monde moral était alors dans un de ces états désespérés, où *sauve-qui-peut* devient la devise des plus généreux. Heureux qui, dans une société pareille, garde assez de philosophie pour se préserver lui-même ! M. Martha reconnaît quelque part que Marc-Aurèle ne paraît pas avoir usé de son autorité pour propager le stoïcisme, et il est près de s'en étonner, car il en cherche la raison. Ce n'était pas, dit-il ou à peu près, l'affaire d'un empereur. L'explication est un peu subtile. En voici une qu'on trouvera peut-être plus simple : Marc-Aurèle, c'est M. Martha lui-même qui nous l'apprend, faisait du bien aux hommes et les méprisait.

Il y avait à Rome des philosophes de profession qui enseignaient leur doctrine; des familles de philosophes, où les maximes de la sagesse se transmettaient de père en fils; des sociétés de philosophes, où l'on s'édifiait entre convertis; des amis philosophes qui s'efforçaient de gagner à leurs croyances un ami sceptique ou épicurien. Mais tout cela faisait-il une véritable propagande, une prédication ? De tous les moralistes que nous fait connaître M. Martha, le seul qui paraisse avoir eu en vue l'instruction du grand nombre est le sophiste Dion Chrysostome. M. Martha consacre un des chapitres les plus intéressants et les plus nouveaux de son livre à cet orateur autrefois célèbre, aujourd'hui bien oublié, qui, après avoir exercé son talent sur les sujets puérils que le faux goût du temps avait mis à la mode, s'enflamma tout à coup d'amour pour la philosophie, et prit désormais la morale pour texte habituel de ses discours publics. Sous Domitien, il n'avait été qu'un froid déclamateur : il devint un moraliste sous les Antonins; et son

éloquence n'en continua pas moins d'attirer la foule et de la captiver. Disserter en public sur la morale et prêcher sont deux choses qui se ressemblent fort; et l'exemple de Dion Chrysostome est tout au moins le plus spécieux que M. Martha ait pu produire à l'appui de sa thèse. Mais Dion ne peut guère être rangé parmi les moralistes romains. Il était Grec, et parlait pour des Grecs, pour un peuple dont la liberté n'avait succombé qu'à la force, et qu'un reste de bon goût, un amour persistant pour les choses de l'esprit, maintenait d'ailleurs, jusque dans son abaissement, au-dessus de l'abjection profonde où étaient tombés les Romains. Et encore, est-il bien sûr que Dion devenu philosophe n'ait pas entendu plus d'une fois le public frivole dont il avait commencé par flatter les goûts l'interrompre tout d'une voix, pour lui redemander ce fameux *Éloge de la puce* qui lui avait attiré jadis, avant sa conversion, de si vifs applaudissements?

Des illusions qu'on ne peut s'empêcher de trouver nobles et touchantes, une foi peut-être excessive dans l'efficacité de la philosophie, dans le sérieux de l'esprit humain, voilà, selon nous, si c'est un défaut, le seul défaut du livre aimable, honnête et distingué dont nous avons tâché de rendre compte. L'initiative de la prédication, que M. Martha revendique pour la philosophie, doit être laissée, croyons-nous, au christianisme. Le stoïcisme romain n'a pas besoin d'ailleurs de ce surcroît de gloire. S'il n'a pas été populaire, s'il ne lui appartenait pas de l'être, s'il n'a pas essayé de le devenir, il a enrichi l'histoire d'un immortel exemple : celui d'une aristocratie morale se conservant libre et pure sous le despotisme, et au milieu d'un peuple dégradé qui ne savait plus comprendre ni la liberté ni la vertu.

Édouard Tournier,
docteur ès lettres.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
de l'Institut.

De l'administration française sous Louis XVI.

XVI.

LE DOCTEUR QUESNAY.

Nous avons vu comment l'impôt avait été une des plaies de l'ancienne monarchie. L'impôt direct, taille, capitation, vingtième, — impôt mal réparti, — épuisait la campagne ; l'impôt indirect, gabelles, aides, traites, coupait la France en provinces diverses, occupait une partie de la population, soit à empêcher, soit à faire la fraude, et stérilisait le commerce.

L'agriculture étant entravée par l'impôt direct, le commerce par l'impôt indirect, il s'ensuivait une souffrance inutile qui ne profitait à personne, sauf à quelques fermiers généraux.

Comment se fait-il que pendant tant d'années, des ministres animés des meilleures intentions, des hommes tels que Sully, Richelieu, Colbert, des rois comme Henri IV, Louis XIV et Louis XVI, n'aient pu remédier à un mal inutile? La faute en était à l'ignorance universelle. On voyait bien que l'impôt était un mal, mais on le considérait comme un mal nécessaire. Dans certains pays, où l'on est habitué à vivre avec la fièvre, demandez au paysan : « Est-ce qu'on a la fièvre dans ce pays? » Il vous rira au nez et vous répondra : « Partout on a la fièvre. »

On s'était donc habitué à souffrir; la seule habileté des grands ministres consistait à rendre l'impôt le moins lourd possible; mais on ne se demandait pas si tel impôt était bon ou mauvais, si tel impôt, qui ne rapportait que peu de chose, n'était pas une gêne énorme pour l'industrie, si tel autre, qui donnait beaucoup d'argent, n'était pas écrasant pour l'agriculture. Ces questions-là n'existaient pas. Il est même à remarquer que les philosophes du XVIIIe siècle, ceux qui ont commencé à répandre les idées de liberté, ne s'en sont pas occupés.

Prenons, par exemple, Voltaire : il a un très-bel épisode dans sa vie, c'est sa guerre en faveur de la tolérance. Toutes les souffrances du pays, pensait-il, viennent de la domination et de l'intolérance du clergé. Il voulait donc abattre le clergé, et même le christianisme par-dessus le marché. Mais donnez-lui la tolérance, il ne demandera pas d'autre réforme politique; un gouvernement absolu dirigé par un bon roi, c'est tout ce qu'il lui faut. Son idéal est Frédéric II. Quant à la question financière, elle n'a pour lui qu'une médiocre importance. Si nous prenons Rousseau et Mably, ils ont un souverain mépris pour le commerce, le luxe et les finances. Ils rêvent d'une société où il y aura absence d'impôts, par la raison toute simple qu'il n'y aura point de propriété. Ils veulent faire de la France une sorte de Sparte, et la condamnent à une servitude continuelle exercée par l'État, maître de l'âme et du corps de ses sujets. Voilà la politique de Rousseau et celle de Mably; ils tournent le dos à la civilisation. Ce sont là des rêveries qui ont coûté cher à nos pères! Montesquieu lui-même s'étonne que les modernes ne parlent que d'industrie et de commerce, quand les anciens ne parlent que de patrie et de liberté; toute son économie politique se résume en deux maximes fort justes, mais sans profondeur : il faut que l'impôt soit modéré, et que la richesse du particulier fasse la richesse de l'État. Voilà toute l'économie politique de Montesquieu; en général, sur toutes ces questions, il est fort arriéré.

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 41 et 42.

Comment la lumière s'est-elle faite? Il ne faut pas s'imaginer que la Révolution, en proclamant l'égalité, a, par cela même, réformé les vices de l'impôt. L'égalité a adouci les misères de l'ancien régime; mais, pour arriver à un meilleur système, il fallait se faire une notion plus nette de la nature de l'impôt, en connaître la portée, le caractère, les conditions d'établissement. Cette question de l'impôt, remarquez-le bien, c'est la question même du gouvernement, car on peut affirmer que tel sera le gouvernement, tel sera l'impôt. Dans un pays où le peuple fera lui-même ses affaires, il tâchera d'établir l'impôt le plus doux, tandis que dans un pays monarchique, absolu, comme la Turquie, l'impôt n'aura d'autre visée que de prendre le plus d'argent possible aux sujets.

Eh bien! cette question de l'impôt, qui tient essentiellement à celle du gouvernement,—car richesse et liberté se tiennent ensemble, et l'on peut dire avec raison que les peuples les plus libres sont les plus riches, — cette question a été résolue au siècle dernier par un homme dont le nom n'a pas la réputation qu'il mérite, par un médecin de Louis XV, François Quesnay, le fondateur de la secte des économistes physiocrates. C'était un homme de sens, un des esprits les plus profonds que la France ait produits, mais il a eu le tort immense de voir plus loin que son siècle.

Quand on a les préjugés de son temps, on est porté aux nues par la foule; quand on défend des vérités qui ne seront vraies pour tout le monde qu'un demi-siècle plus tard, il est rare qu'on soit compris. Quesnay a été le maître de quelques hommes supérieurs, tels que Turgot; cependant on ne voit pas que sa doctrine ait eu la moindre influence sur la masse des esprits pendant la Révolution. Condorcet, son disciple, a tourné aux idées de Mably, pour être populaire; la Constitution qu'il a rédigée pour les Girondins n'était pas faite pour un peuple moderne vivant de travail et d'industrie.

Quesnay était le fils d'un petit avocat de province; il était né dans les environs de Montfort-l'Amaury en 1694. Son père plaidait peu, mais c'était un très-honnête homme. Dans ce temps-là, ces petits avocats de province étaient des espèces de gens d'affaires qui ne pouvaient faire fortune qu'en mettant l'honnêteté dans un tiroir... et en fermant le tiroir à double tour. Toute la fortune de l'avocat consistait en un petit bien que sa femme faisait valoir. La mère de Quesnay pensa que, dans cette situation, le mieux était de faire de son fils un paysan, —l'avocasserie ne rapportait rien, — et avec cette idée que l'on a de ne pas trop instruire les gens qui sont destinés à cultiver la terre, elle ne lui apprit même pas à lire avant dix ans. Plus tard, elle lui mit quelques livres dans les mains : le premier fut la *Maison rustique* de Liébaud, ouvrage que peu de personnes connaissent; ce sont deux gros volumes qui se trouvent sur les quais, et que je vous recommande. Liébaud était le gendre de Henri Étienne, le fameux imprimeur; son livre a été écrit au XVIe siècle, dans un langage naïf et charmant; on peut le mettre à côté du *Ménage des champs* d'Olivier de Serres.

Quesnay fut fanatisé par cet ouvrage, il fut pris d'un goût très-vif pour la lecture; mais là où il vivait, il n'y avait pas de livres, et Quesnay avait peu d'argent pour en acquérir. Quelquefois il partait de grand matin pour chercher des livres à Paris et revenait le soir; il avait fait vingt lieues dans sa journée. C'est ainsi qu'il s'éleva lui-même. On observe toujours, comme signe caractéristique des grands hommes, que les plus remarquables se sont faits eux-mêmes, et l'on suppose qu'il leur a fallu un génie extraordinaire pour s'élever. On se trompe; j'en demande pardon à mon vieux collége Louis le Grand qui est bien près d'ici; c'est un très-grand avantage que de s'élever soi-même. On nous met fort jeunes dans un collége où des hommes remplis des meilleures intentions sont occupés sans relâche à verser dans notre cervelle tout ce que la mémoire peut absorber; la mémoire accepte tout, mais le raisonnement s'endort. Nous sortons du collége sachant tout, mais n'ayant rien compris; si bien qu'après avoir fait, en théorie, de la géographie, nous sommes tout étonnés de voir qu'une goutte d'eau, tombant sur un toit pointu, en Suisse, coule, d'un côté au Danube et de l'autre au Rhin. L'homme qui s'instruit lui-même est obligé de faire des efforts d'intelligence; il raisonne tout ce qu'il apprend, par là son éducation est beaucoup plus solide. Tout ce qu'il sait est gravé dans son esprit.

Une fois qu'il eut commencé d'étudier, Quesnay ne voulut plus être paysan; son ambition était de se faire médecin. Il se mit à étudier sous un chirurgien de campagne qui ne savait rien. Ce pauvre *frater* lui apprit à saigner; c'est tout ce qu'il pouvait lui montrer. Quesnay essaya d'apprendre la médecine à l'aide des livres qu'il achetait; il fit des cahiers et les montra à son maître. Celui-ci les lut, et fut étonné de la science de son élève; il avait besoin d'un diplôme, il vint à Paris, présenta au premier chirurgien du roi les cahiers de Quesnay comme lui appartenant, et reçut aussitôt des *lettres de maîtrise*. De sorte que ce fut l'élève qui fit passer le baccalauréat au professeur : c'est un exemple qui n'est pas commun.

Quesnay ne fut pas longtemps à s'apercevoir que son maître ne savait rien. Il vint étudier à Paris. S'il n'avait pas beaucoup d'argent, il avait beaucoup de bonne volonté. Il fit des études de chirurgie, de physique et de chimie; il apprit, en outre, les mathématiques et la philosophie. Le hasard l'avait mis en relation avec le célèbre Cochin. Il travailla dans son atelier, et acquit assez de talent pour dessiner et graver des planches d'anatomie.

En 1718, il se fit recevoir chirurgien, et alla s'établir à Mantes. Là il trouva un collége de médecins qui le repoussa. Toute corporation, étant un monopole, tâche toujours d'écarter les concurrents; c'est ainsi que Quesnay apprit à ses dépens ce que valaient les corporations

closes, et comprit les avantages de la liberté professionnelle. Toutefois, Quesnay parvint à triompher de la jalousie de ses confrères, et il exerça la chirurgie à Mantes.

Là il se trouva en rapport avec le maréchal de Noailles, qui avait été le chef du conseil des finances sous la Régence, avant le système de Law. Le maréchal accueillit avec beaucoup de bienveillance le jeune médecin, et quand il recevait la reine à Maintenon il avait obtenu d'elle qu'elle ne fit pas venir d'autre médecin que son protégé. Ce fut chez le maréchal que Quesnay connut Lapeyronie, chirurgien de Louis XV. Lapeyronie distingua ce génie original; en 1737, c'est-à-dire quand Quesnay avait déjà quarante-un ans, il l'engagea à venir à Paris et le fit nommer secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, fondée en 1731. Quesnay se trouva aussitôt chargé d'un procès entre les chirurgiens et les médecins. Le dernier siècle avait campé chacun dans sa profession. On n'avait pas le droit d'étendre son travail au delà d'une certaine borne. Le savetier n'avait le droit de réparer les souliers percés qu'au quart; s'il les raccommodait à moitié, il faisait acte de cordonnier, et commettait un délit puni par les lois. Il en était de même pour les médecins et les chirurgiens. Certain traitement était médical et tel autre chirurgical. Quesnay fut chargé de soutenir le procès des chirurgiens; pendant sept années de suite il écrivit et il plaida, et là encore il apprit par expérience les avantages de la liberté.

Vers 1740, la goutte lui attaqua les yeux et les mains, et comme un chirurgien privé de ses mains et de ses yeux est dans l'impuissance d'exercer son art, il se tourna vers la médecine. Il se fit recevoir médecin, tout en continuant à défendre les droits des chirurgiens, puis il acheta une charge de premier médecin ordinaire du roi. Tel était l'abus des charges, que le roi n'était pas même soigné par les gens de son choix.

Quesnay plut à Louis XV, qui l'appelait son *penseur*. Il le prit pour premier médecin consultant, lui accorda des lettres de noblesse, et, à ce propos, lui donna des armes : trois fleurs de pensée avec la devise : *Propter cogitationem mentis*. C'était un rébus. La plupart des armes ont des rébus qui ne valent pas celui-là.

Quesnay, médecin consultant, logé à Versailles, au-dessus des appartements du roi, ne faisait pas seulement de la médecine; il s'occupait d'études moins éloignées de la médecine qu'elles n'en ont l'air.

A la fin de 1758, il rédigea son *Tableau économique;* il y représentait par un diagramme comment tous les produits d'une année se distribuent dans la nation, comment circule la richesse. Il avait joint à ce tableau des maximes extraites des *Économies royales* de Sully, avec des notes plus considérables que le texte. Ce tableau fut imprimé à Versailles; Louis XV en tira, dit-on, lui-même quelques épreuves. Tiré à petit nombre d'exemplaires, le *Tableau économique* avait déjà disparu vers 1767. Personne ne l'a revu. Mais si nous n'avons plus le tableau, nous possédons du moins les maximes; elles ont été réimprimées en 1768 par un fidèle élève de Quesnay, Dupont de Nemours. Les maximes, les restes du *Tableau économique* et un ouvrage plus important, le *Droit naturel*, de Quesnay, sont réunis sous le titre de *la Physiocratie ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, avec cette épigraphe :

Ex natura jus, ordo et leges;
Ex homine arbitrium, regimen et coercitio.
F. Q.

ce qui veut dire : « C'est la nature qui donne le droit, l'ordre et la loi; ce sont les hommes qui ont établi le gouvernement, l'arbitraire et la contrainte. » — Signé :

François Quesnay.

Il eut bientôt une école dans laquelle ont figuré les hommes les plus distingués du XVIIIe siècle, tels que Mirabeau le père, Turgot, Trudaine, Malesherbes, Lavoisier, Raynal, Condillac, Morellet, le Trosne, Saint-Peravy, Abeille, Mercier, la Rivière, Condorcet, etc., et si quelque chose fait la supériorité de Mirabeau le fils, ce sont les idées économiques dont il était pénétré.

Quesnay continua à vivre en philosophe. On lui conseilla plusieurs fois de profiter de sa position et de demander au roi pour son fils une place de fermier général. Fagon n'avait pas manqué de faire de son fils un personnage. Il est évident qu'avec un roi comme Louis XV, il y avait certains moments où un médecin était tout-puissant. Quesnay refusa en disant qu'il préférait que son fils fît valoir une grande propriété; de cette façon, disait-il, il ne pourra s'enrichir que d'une façon utile à son pays.

Du reste, il avait son franc-parler. Un jour, dans le salon de madame de Pompadour, on parlait des querelles du clergé et du Parlement. Le roi en était fatigué, et il y avait là un de ces hommes dont l'espèce n'a pas disparu, toujours prêts à dire qu'avec un grand sabre on fait taire tout le monde. « Eh! mon Dieu, disait ce personnage, il faut prendre des hallebardes; c'est la hallebarde qui mène un royaume. — Avec quoi mène-t-on la hallebarde? demanda Quesnay. Avec l'opinion. Il faut donc commencer par gouverner l'opinion! » Il y avait tout le système des gouvernements modernes dans cette phrase du bourru patriote.

Quesnay vécut jusqu'en 1774; il eut la satisfaction de voir son élève Turgot proclamer le célèbre édit qui permit la circulation des grains dans le royaume. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans; sa mort fut celle d'un sage. Comme il avait auprès de lui son domestique qui pleurait, il lui dit : « Est-ce que tu crois que je ne suis pas né pour mourir? Regarde ce portrait; lis au bas la date de ma naissance; juge si je n'ai pas assez vécu! » En effet, il avait beaucoup vécu et bien vécu. Je crois que s'il y a jamais eu un philosophe dans le beau sens du mot, c'est-à-dire un sage qui ne recherche que la vérité,

et qui ne demande à aucun moyen artificiel le succès, c'est Quesnay. Et ce qui prouve la grandeur de son œuvre, c'est que ses idées, trop longtemps oubliées, vivent aujourd'hui et sont plus fortes que jamais.

Quelles sont ces idées? C'est dans son *Droit naturel*, un petit volume de 25 pages, qu'il les a exposées. En lisant ce petit ouvrage, on sent très-bien que ce n'est pas l'œuvre d'un jour, mais le résultat des observations d'une vie tout entière. Pour Quesnay qui a étudié l'homme et la nature, et qui a vu partout l'organisation et la loi, l'idée que la politique est astreinte aux jeux du hasard n'est pas admissible. Il comprend le monde comme un ordre universel. Pour lui il y a un Dieu créateur, une raison suprême qui a tout organisé et qui conserve tout par des lois générales. C'est un homme religieux dans le sens le plus parfait.

L'ordre universel comprend le monde physique et le monde moral. Le premier ne varie jamais; le second est soumis à des lois variables et pourtant certaines, car la liberté entre dans le calcul. Voilà pour Quesnay la conception de l'ordre universel, et c'est pour cela que, plus tard, ses disciples appelaient son système *physiocratie*, ou *gouvernement de la nature*, ou bien l'*ordre naturel et essentiel des sociétés humaines*.

Ces deux mondes se tiennent; les divisions qui existent entre eux répondent à peu près à la division de l'âme et du corps. L'individu ne peut pas plus vivre sans corps que sans l'âme; l'homme social ne peut pas plus se développer sans la matière que sans l'intelligence. Laissons de côté le monde physique. Dans l'organisation du monde moral, Quesnay découvre des lois, mais des lois faites pour un être libre, qui ne sont obligatoires que pour son bien. Ce ne sont plus des lois qui font que la terre tourne et qu'elle ne peut pas ne pas tourner; l'homme peut violer les lois que Dieu lui a données, mais il ne le peut qu'en se faisant du mal. Ainsi, c'est une loi que pour vivre il faut manger; l'homme peut se soustraire à cette loi; il est libre de ne pas manger, mais il mourra. C'est donc une loi naturelle qu'il lui faut observer sous peine de se détruire. De même, notre corps n'a qu'une force déterminée, notre estomac n'a qu'une capacité limitée. Il nous est facile de nous fatiguer au delà de nos forces, de manger plus que nous ne pouvons digérer, mais nous serons malades; la loi qui veut que la recette soit égale à la dépense nous infligera une souffrance. Il y a donc des lois physiques qu'un être libre ne peut pas violer impunément; il y a également des lois morales et qui s'imposent avec la même nécessité. Nous pouvons être égoïstes, ingrats, ambitieux, débauchés, mais ce qui nous est impossible, c'est de ne pas faire notre malheur et celui d'autrui par ces vices destructeurs. Il y a donc un ordre moral naturel qu'il nous faut respecter.

En quoi donc consistent les lois naturelles de la société? Elles consistent à user de la liberté, à condition de n'en pas abuser. Voilà le droit que Dieu a donné à l'homme; il doit s'en servir pour améliorer sa condition, développer son esprit, son âme, son corps. Chacun ayant le même droit, toutes les libertés se limitent les unes par les autres; le devoir commence pour tout le monde au point d'intersection où toutes ces lois se rencontrent; c'est là toute la morale sociale et toute la politique.

Voici comment Quesnay s'en explique, et j'insisterai tout à l'heure sur l'originalité de cette conception :

« La plus grande cause du mal physique et du mal moral, c'est le mauvais usage de la liberté. La liberté, cet attribut constitutif de l'homme, et que l'homme voudrait étendre au delà de ses bornes, paraît à l'homme n'avoir jamais tort. S'il se nuit à lui-même, s'il détruit sa santé, s'il dissipe ses biens et ruine sa famille par le mauvais usage de sa liberté, il se plaint de l'auteur de sa liberté, lorsqu'il voudrait être encore plus libre. Il ne s'aperçoit pas qu'il est lui-même en contradiction avec lui-même.

» Qu'il reconnaisse donc ses extravagances, qu'il apprenne à bien employer cette liberté qui lui est si chère; qu'il *bannisse l'ignorance et les déréglements*, source des maux qu'il se cause par l'usage de sa liberté. *Il est de sa nature d'être libre et intelligent*, quoiqu'il ne soit quelquefois ni l'un ni l'autre. Par l'usage aveugle et imprudent de sa liberté, il peut faire de mauvais choix; par son intelligence, il peut parvenir aux meilleurs choix et se conduire avec sagesse, autant que le lui permet l'ordre des lois physiques qui constitue l'univers.

» Le bien physique et le mal physique, le bien moral et le mal moral ont donc évidemment leur origine *dans les lois naturelles*. Tout a son essence immuable et les propriétés inséparables de son essence.

» La destination de ces lois naturelles est d'opérer le bien...; l'homme doué d'intelligence a la prérogative de pouvoir les contempler et les connaître, pour en retirer le plus grand avantage possible sans être réfractaire à ces lois et à ces règles souveraines.

» D'où suit que chacun a le *droit naturel* de faire usage, avec reconnaissance, de toutes les facultés qui lui ont été départies par la nature dans les circonstances où elle l'a placé, sous la condition de ne nuire ni à soi-même ni aux autres, *condition sans laquelle personne ne serait assuré de conserver l'usage de ses facultés, ni la jouissance de son droit naturel.* »

En d'autres termes, l'homme est fait pour être libre et développer son corps, son cœur, son esprit. User de sa liberté, c'est son droit; respecter l'intelligence, la liberté d'autrui, c'est son devoir. Droit et devoir, ces deux mots se tiennent; il n'y a point de droit sans devoir. La liberté personnelle est donc pour Quesnay le fondement même de toute politique et de toute économie politique.

Maintenant, qu'est-ce que la propriété? Ici, Quesnay diffère complétement de tous les philosophes du XVIIIe siècle; lui seul a conçu la société civile d'aujourd'hui. Il remarque que la propriété mobilière n'est qu'une conséquence de la liberté personnelle. Je prends un fruit, je le cueille; me nourrir et entretenir ma vie, c'est mon droit et mon devoir. Voilà l'origine légitime de la propriété mobilière. Celui qui prend un fruit pour se nourrir, des glands, un gibier pour vivre, celui-là constitue une propriété : est-il dans son droit de le faire? Oui. Pourquoi? Parce qu'il a fait un effort, parce qu'il a travaillé. En cueillant un fruit, en tuant un animal, il s'est *approprié* un aliment. — A-t-il fait tort à ses semblables? Oui, disent certains philosophes; il a appauvri la communauté. L'homme a droit à tout; chacun a droit à tout. Ceux qui disent cela, répond Quesnay, disent une chose ridicule. L'homme a droit à tout comme les

hirondelles ont droit à tous les moucherons de l'air, mais ceux-là seuls leur appartiennent qu'elles ont le talent d'attraper. Partout où il y a travail, il y a préférence sur le voisin. Voilà comment pour Quesnay le travail, la prévoyance, enfantent la propriété mobilière.

Qu'est-ce que la propriété foncière? C'est le sol, la terre. Eh bien! pourquoi cette terre, que je suppose n'avoir appartenu à personne, ne serait-elle pas à moi qui l'ai cultivée? Si vous voulez, pour l'avoir, me restituer la valeur de mon travail, de mes efforts, que vous restera-t-il? Rien du tout, une surface qui ne vous rapportera rien. Pour qu'elle vous rapporte il faudra que vous dépensiez la même peine, que vous fassiez les mêmes efforts que moi. Propriété de la terre et exploitation de la terre sont donc la même chose; la propriété, c'est la marque personnelle mise par le travail sur les objets extérieurs. Voilà pour Quesnay ce qu'est la propriété. C'est une chose sacrée. Qui attaque la propriété attaque la liberté, c'est-à-dire l'existence même de l'individu.

Qu'est-ce maintenant que la société? Les philosophes du XVIIIe siècle répètent sur tous les tons que l'homme, en entrant dans la société, a fait le sacrifice d'une partie de ses droits, qu'il a sacrifié quelque chose de sa liberté. Pour Quesnay cette idée est absurde. L'homme n'a qu'un intérêt, c'est de se développer personnellement, c'est de s'étendre sur la surface du globe en le transformant. Peut-il se développer en restant seul? C'est impossible. L'homme ne vit que dans la société; en y entrant il ne perd rien; au contraire, il gagne. La société est sa condition naturelle et fait partie de l'ordre essentiel. — Cette conception est très-juste et infiniment supérieure au système de Locke, qui tire la société d'un contrat et qui suppose que nous perdons quelque chose en y entrant. C'est une erreur. Prenez la condition du sauvage de l'Amérique et prenez celle du pauvre en France, vous verrez que la liberté de ce dernier est plus grande que celle du sauvage, esclave du froid et de la faim.

Quel est le rôle du gouvernement, selon Quesnay? Il est des plus simples. Le gouvernement doit protéger la liberté individuelle et la propriété, empêcher qu'on n'empiète sur le droit naturel de chacun. Tout le reste est inutile : trop gouverner est une gêne. La liberté est l'essence même du gouvernement; si un gouvernement ne conserve pas la propriété et ne protége pas la liberté individuelle, il est, selon Quesnay, détestable. Quesnay écrit à ce sujet les lignes suivantes :

« Là où les lois et la puissance tutélaire n'assurent point la propriété et la liberté, il n'y a ni gouvernement, ni société profitables; *il n'y a que domination et anarchie sous les apparences du gouvernement.* Les lois positives et la domination y protégent et assurent les usurpations des forts, et anéantissent la propriété et la liberté des faibles. L'état de pure nature est alors plus avantageux que cet état violent de la société. »

Un bon gouvernement est donc celui qui reconnaît les lois naturelles, constitutives de l'ordre le plus avantageux aux hommes réunis en société. Ce n'est pas là un problème compliqué.

La raison montre comment on protége la liberté et la propriété de l'individu; pas n'est besoin de théories extraordinaires ou de combinaisons compliquées. Il suffit de respecter les lois que Dieu même a gravées dans le cœur de tous ces hommes. Vous voyez que, suivant Quesnay, l'homme ne fait pas de lois, Dieu seul fait les lois; ce qui est permis à l'homme, c'est de les reconnaître et de les écrire dans ses codes.

Mercier Delarivière, qui a poussé plus loin cette théorie dans son livre *de l'Ordre naturel des sociétés*, a insisté outre mesure sur l'impossibilité de faire de mauvaises lois; car, dit-il, ces lois ne vivent pas. La chose est possible, dit au contraire Quesnay, comme il est possible de ne pas manger, comme il est possible de forcer la nature en mangeant trop, à la condition de s'exposer à mourir. Mais faire une loi bonne qui soit autre chose que la consécration de la loi naturelle, voilà ce qui est impossible pour Quesnay.

Le succès de Mercier Delarivière avait été très-grand. Catherine de Russie, qui tenait à être populaire et qui savait tout le profit qu'on pouvait tirer des philosophes français, capables d'applaudir au partage de la Pologne, fit venir cet excellent Mercier Delarivière, très-honnête homme, un peu pédant et très-lourdement convaincu. Elle lui demanda quel était le caractère d'un bon gouvernement. « Madame, lui dit-il, pour bien gouverner son peuple il faut respecter l'ordre essentiel de la nature et de la société. — Mais comment fait-on des lois? — Faire des lois, madame, on ne fait pas de lois; on peut déclarer les lois qui existent, mais on n'en fait pas. » Alors Catherine, qui n'avait rien compris, le regarda et lui dit : « Je vous souhaite le bonjour. » Et elle écrivit à Voltaire : « M. Mercier Delarivière croyait que nous marchions sur quatre pattes, et il est venu charitablement pour nous remettre sur nos pieds de derrière. » Je crois que Catherine traitait très-volontiers ses sujets comme des animaux à quatre pattes, comme des moutons qu'on fait paître à volonté et qu'on tond au besoin. Mercier de la Rivière avait plus d'esprit que ne lui en donnait la dédaigneuse impératrice.

Portalis a dit dans son discours sur le Code civil : « On ne fait pas les lois, on les écrit. » C'est une idée des plus justes. Nous pouvons bien faire une machine à vapeur, mais à condition d'avoir égard à la force de la vapeur. De même nous pouvons faire des lois, des codes, mais il nous faut respecter les conditions naturelles de la société. Ce principe est l'antipode de la politique révolutionnaire. Constituants, Girondins, Jacobins, s'imaginaient qu'avec une Constitution nouvelle, on peut constituer une société et un gouvernement. Ce n'est pas ainsi qu'on se sert de la nature. Elle ne se donne à nous que lorsque nous l'étudions et que nous la respectons. Elle est notre esclave quand nous commençons par lui obéir. C'est ce qu'a vu Quesnay. Sa gloire est d'avoir senti que, pour

arriver à la vérité, il n'y a pas deux méthodes différentes; ce qui est vrai dans le monde physique l'est aussi dans le monde moral; il y a partout des lois qu'il faut connaître : politique et droit sont des sciences d'observation.

De ce principe fécond, Quesnay tirait une doctrine économique plus profonde que celle de l'école anglaise; on la retrouve de nos jours dans une école à laquelle appartient M. Baudrillart et qui se rapproche beaucoup de celle des physiocrates. L'école anglaise s'occupe de la richesse au point de vue de l'utilité; Quesnay l'étudie au point de vue de la justice. Je crois que Quesnay est dans le vrai. Sur l'utilité, on peut toujours contester, mais non pas sur la justice. L'utilité est relative, la justice est un absolu; elle n'est autre chose que le ménagement et le respect de la plus pauvre créature, parce que cet homme a les mêmes besoins, les mêmes devoirs et les mêmes droits que nous. C'est la pensée fondamentale du système de Quesnay; il a fondé du même coup et la politique et l'économie politique, deux sciences qui, à vrai dire, ont le même principe et le même objet.

Après son *Droit naturel*, Quesnay fit imprimer les *Maximes économiques*. Ces trente maximes forment tout un plan de gouvernement. Les vérités qu'elles contiennent pourraient remplir un très-gros volume, si l'on voulait les comparer à toutes les erreurs qui régnaient au moment où ces maximes ont paru. C'est un défi jeté au XVIIIe siècle, ou plutôt c'est la négation de toutes les idées du temps. Quesnay ouvre un monde nouveau.

Point de propriété sans liberté, dit-il, point de liberté sans sécurité. Maintenir la sécurité, c'est la mission du gouvernement; à ce titre, il a droit à l'impôt, car l'impôt est le sacrifice nécessaire fait par chaque citoyen pour s'assurer la possession paisible de ses biens. Mais, ajoute Quesnay, la puissance publique a seule le droit d'exiger l'impôt; les droits seigneuriaux sont des abus; ni l'Église ni les seigneurs n'ont le droit de lever des impôts. Ce droit n'existe qu'à la condition que l'argent provenant de l'impôt serve à protéger celui qui le paye.

Qu'est-ce que l'impôt, et quelle est la part légitime de l'impôt? C'est ici que Quesnay fit en économie politique une découverte de premier ordre. La voici. Dans une culture il y a deux parts : une part d'avances et une part de fruits. Les avances, c'est ce capital roulant qui sert au fermier pour payer les salaires, acheter des bestiaux, des grains à mettre en terre et subvenir à tous les frais de la production. Cette avance que je fais à la terre, si je ne la retrouve pas, malgré mon travail, au bout de vingt ans je suis ruiné. Vous n'avez donc le droit, vous, gouvernement, d'imposer que ce qui reste entre les mains du fermier, déduction faite des avances. Ce qu'il peut partager avec l'État, ce n'est que le produit net; autrement, l'impôt est une *spoliation* et ruine l'État.

Ne croyez pas, ajoute Quesnay, que si l'agriculture est en décadence, c'est parce que le paysan ne travaille pas, suivant la maxime familière aux hommes politiques, que le paysan est naturellement paresseux et que si l'impôt n'était pas là, il ne travaillerait pas. Non, le paysan n'est pas paresseux, mais il ne travaille que lorsque la culture est rémunératrice. Pourquoi travaillerait-il si son travail ne doit pas le nourrir? « Pauvres paysans, pauvre royaume, répétait encore Quesnay, pauvre royaume, pauvre souverain! » Notez qu'il fallait avoir du génie pour émettre ces idées à cette époque. On disait toujours : le paysan est un paresseux, il faut des coups de bâton pour le faire travailler. La Révolution est venue; elle a donné au paysan la liberté, la propriété et la sécurité : les trois choses que demandait notre philosophe. Voyez si le paysan est paresseux aujourd'hui, s'il y a un homme plus désireux de faire produire à la terre tout ce qu'il peut en tirer. Pour lui, la terre passe avant sa femme, ses enfants. — Sa récolte d'abord! Qui a fait ce miracle? La liberté.

Je serai tout aussi prophète que Quesnay; je maintiens, j'affirme, rappelez-vous bien ceci, qu'en Amérique, le Sud sera bientôt dans une très-grande prospérité, que les gens qui ont résisté à l'émancipation reconnaîtront bientôt qu'ils ont eu tort de croire que le nègre affranchi ne travaillerait pas. Il travaillera; pourquoi? parce que sa femme, ses enfants seront libres; parce qu'il deviendra un homme; il travaillera, j'en réponds; je me porte garant pour lui.

Quand on demandait à Quesnay quelle serait donc la législation de l'agriculture, il répondait : la liberté.

Cela nous semble tout simple; mais à cette époque on en était à interdire la culture de la vigne, sous prétexte qu'elle nuisait à la culture du blé. Quesnay disait : « On vendra du vin et on achètera du blé. — Mais nous répondons de la vie du peuple. — Laissez faire la liberté, elle servira mieux que toutes vos lois. » Et Quesnay ajoutait : « Laissez exporter le blé. — Quoi? on va exporter ce qui fait vivre le peuple? — Oui! car, ajoutait-il (maxime si profonde que nous ne l'avons comprise que depuis quatre ans), si la France peut exporter son blé, elle se mettra sur le pied d'en produire un tiers ou un quart en sus dans les années ordinaires. *Tel est le débit, telle est la production*.

Quesnay ajoutait : « Vous pouvez servir l'agriculture; faites des routes, des chemins, des canaux, cela lui sera utile; ne craignez pas de dépenser ainsi de l'argent, car ce sera là une économie sur les frais du commerce qui accroîtra le revenu du sol.

Vous reconnaissez là la fameuse maxime : « Laissez faire, laissez passer », maxime que tous les négociants avaient défendue dès Louis XIV. Laissez-nous faire, telle est la devise du commerce, mais on suppose toujours que le gouvernement a des lumières supérieures pour savoir ce qu'il faut à chacun. C'est le contraire. Chacun est intéressé à tirer le meilleur parti possible de ce qu'il a, suivant ses facultés.

Je ne sais pas s'il y a parmi vous quelqu'un qui ait acheté

un bien de campagne, mais certainement, ce jour-là, il a commencé à trouver que son champ avait des qualités admirables, des avantages particuliers, et s'est mis à y dépenser de l'argent. Moi qui vous parle, j'ai été fabricant; je faisais des caractères d'imprimerie. Eh bien! ma pensée était constamment tendue vers cet unique objet. Est-ce que vous croyez que le gouvernement, par l'intermédiaire d'un chef de bureau, peut avoir l'intelligence et l'activité des millions de têtes qui sont occupées à chercher chacune ce qui peut être le plus avantageux? Du temps de Colbert, quand on supposait que le gouvernement avait toute science comme il avait toute puissance, on croyait favoriser l'industrie en défendant de mêler le fil avec la soie ou de mêler l'or et le crin. Si Colbert revenait, il s'apercevrait que toute sa science ne valait pas la maxime de Quesnay, de laisser chacun faire ses affaires tout seul et de ne point s'en mêler.

Quesnay avait aussi un plan de budget, et c'était que le gouvernement fût plus occupé à faire des dépenses utiles qu'à épargner sans raison, car de très-grandes dépenses peuvent cesser d'être excessives par l'augmentation de la richesse du pays; mais, ajoute-t-il, il ne faut pas confondre les abus avec les simples dépenses, *car les abus pourraient engloutir toutes les richesses de la nation et du souverain.*

Je ne sais pas si Louis XV a imprimé cette maxime, mais assurément il en a peu profité.

Venait ensuite la perception de l'impôt. Quesnay demandait que ce ne fût pas les fermiers généraux qui épuisassent ainsi le pays. Quant au crédit, il sentait très-bien que la fortune véritable est dans les petites bourses, et que quand un banquier promet de donner des millions, il doit les prendre dans la poche des petites gens. Il était opposé aux emprunts; il sentait que les emprunts ont cet inconvénient fâcheux de créer une classe de rentiers qui vivent sans rien faire et sans produire. Un pays qui n'aurait pas de dette publique serait très-heureux; aujourd'hui, c'est une maladie nécessaire; il faut nous y résigner; mais il ne faut pas écouter ces théoriciens hardis qui voudraient nous persuader qu'en empruntant beaucoup on s'enrichît énormément. Quesnay croyait qu'on s'enrichissait en payant ses dettes. Ce n'était pas là peut-être une grande découverte; mais il est vrai de dire qu'elle est neuve en ce sens que peu de gouvernements en ont profité.

Pourquoi ai-je parlé de Quesnay aujourd'hui? C'est que son témoignage confirme tout ce que nous avons dit sur l'impôt. Et puis, j'étais heureux de rendre justice à un homme qui a vu à la fois le mal et le remède, et de vous entretenir du remède après vous avoir parlé du mal. Enfin il y a encore une autre raison, que je vous dirai, ayant l'habitude de vous donner toute ma pensée.

Plus je vois les choses, plus il me semble qu'il y a dans le monde un courant d'idées passant au milieu de la foule qui se laisse aller tantôt à droite tantôt à gauche, mais qui finit toujours par se laisser emporter. Plus ces idées sont vraies, plus le nombre en est grand, et plus un peuple est civilisé. Jusqu'à présent l'histoire a été faite à la mode antique; elle s'est occupée des passions, de la gloire, de la domination de quelques hommes, de leurs batailles et souvent même de leurs amours et de leurs faiblesses; mais ces idées maîtresses, mais ces hommes qui sont venus, défenseurs du genre humain, apporter une vérité, combattre une erreur, s'opposer à la rapine, à la violence et à la guerre, leur histoire où est-elle? Les conquêtes d'Alexandre, on nous les raconte. Qu'est-ce qu'Aristote a apporté dans le monde? on ne nous en dit rien. Et cependant dans l'histoire du monde, si l'on regarde l'influence, que pèse un Alexandre à côté d'un Aristote?

Si nous voulons servir la civilisation, il faut peser du côté des idées, car il n'y en a pas une qui triomphe sans que tous les peuples en profitent.

Voilà pourquoi j'aime raviver la mémoire des bienfaiteurs du genre humain. Quand nous nous réunissons, quand, dans ce dialogue où je parle seul, mais où je vous entends tous, nous défendons la vérité, c'est avec le désir de la voir triompher. L'arbre est petit, mais j'ai l'espoir qu'avec le concours de toutes les âmes généreuses, nous en ferons un arbre magnifique, un arbre sous les branches duquel nous n'aurons pu nous abriter, mais qu'importe! il pourra servir à nos enfants qui en goûteront l'ombrage, et ce sera à leurs pères qu'ils le devront.

Ed. Laboulaye.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE TROYES.

CONFÉRENCE DE M. BERLIOUX.

Une année de la guerre de Cent ans. — Lutte des habitants de Troyes contre les grandes compagnies.

Oublions un instant que nous sommes au milieu du XIXe siècle, et revenons par la pensée en 1358.

Cette ancienne ville de Troyes, telle que nos pères l'ont connue, renaît sous nos yeux, avec ses nombreux couvents, ses rues étroites et ses remparts solidement bâtis. Nous sommes réunis dans le vaste réfectoire des Cordeliers, ou dans la salle du beffroi, réservée pour les assemblées générales. Écoutons.

A deux pas de nous, sur la porte de Preize, on entend marcher la sentinelle; par moment une trompe résonne: c'est le guetteur qui dans l'ombre a vu quelque forme insolite, ou deviné dans le lointain le galop d'un cheval; il avertit le poste voisin. Parmi nous brillent les armures; les piques pendent à la muraille, des gardes veillent aux portes, et au lieu d'une soirée littéraire, c'est un conseil de guerre qui va commencer. Cette foule intelligente et attentive qui remplit les tribunes a disparu;

sauf les chefs, tous les hommes veillent sur le rempart, ou bien ils ont suivi l'évêque Henri de Poitiers. Les dames, qui viennent si nombreuses à nos entretiens, et dont l'attention bienveillante encourage nos études, sont restées au fond de leurs demeures, causant de leurs dangers et priant pour les absents. C'est donc un temps bien malheureux que ce XIVe siècle ?

Oui, c'est une triste époque, et pour tracer un tableau dont les couleurs vous paraissent si sombres, l'imagination n'a rien à inventer : il suffit de lire nos vieux chroniqueurs. Quand on parcourt ces historiens des temps passés, qu'on revoit une à une toutes les misères éprouvées par nos pères, qu'on suit dans le détail les souffrances de chacun de leurs jours, l'âme est saisie d'une tristesse profonde. Il est des années sur lesquelles les archives de la ville sont très complètes : les comptes des armements, les délibérations des assemblées, remettent ses douleurs sous nos yeux. En étudiant ces vieux cahiers, qu'on n'a pas touchés depuis des siècles, dont l'écriture, couverte encore de la poussière du sablier, ne paraît qu'à moitié desséchée, on a l'esprit tellement ému, qu'il faut par moment se relever, regarder autour de soi, pour se débarrasser d'un souvenir poignant et reconnaître que ces maux ont disparu. C'est alors une jouissance, de comparer la sécurité qui nous entoure avec l'inquiétude qui troublait nos pères. Cette jouissance, vous l'éprouverez tout à l'heure, quand vous aurez parcouru avec moi les jours que nous allons étudier, quand vous en aurez vu les agitations, les luttes sanglantes, les tentatives malheureuses. Mais ne croyez pas que je veuille blâmer le passé pour vanter le présent, rapetisser nos ancêtres pour nous grandir nous-mêmes : c'est le procédé d'une pensée étroite. Partout où l'on rencontre l'homme, il faut louer et blâmer à la fois, et si nous sommes fiers de notre siècle, nous avons peut-être à regretter quelques vertus des siècles passés.

L'année 1358 vit tomber Marcel ; elle fut témoin de l'insurrection des Jacques et des ravages les plus affreux des grandes compagnies. La Champagne, entre toutes les autres provinces, eut des souffrances atroces à endurer ; mais bientôt, grâce au courage de ses habitants et surtout aux exploits des Troyens, elle put se débarrasser de ses ennemis et trouver un peu de repos. Depuis une trentaine d'années avait commencé cette grande lutte qu'on appelle la guerre de Cent ans, qui devait mettre entre la race anglaise et la nôtre une séparation si profonde, et allumer chez les deux peuples une haine que nous avons de la peine à éteindre. Les Anglais vivaient plus près de nous qu'aujourd'hui ; ils étaient à Bordeaux, ils avaient habité Rouen, et ils parlaient le français avec la prétention de s'en servir mieux que nous. Le prétexte de la guerre, ce furent les réclamations d'Édouard III, qui voulait la couronne de France ; mais le vrai motif, c'est que les deux voisins étaient d'humeur différente : tous deux avaient une tête ardente, des bras qu'il fallait occuper dans une nouvelle joute, puisque les guerres féodales avaient cessé, et qu'on trouvait les croisades trop pénibles.

D'ailleurs les Anglais désiraient conserver la Guienne, le pays au bon vin, reprendre la Normandie, et nous écarter de cette riche Flandre, où les cités de Bruges, Gand, Anvers, rivaliseraient avec Londres. Les coups seront terribles entre les deux lutteurs et le sang coulera à flots ; mais ne nous effrayons point : grâce à cette rivalité qui les force à grandir, ils deviendront les chefs des peuples. Seulement il nous faut oublier ce beau résultat pour ne voir aujourd'hui que les souffrances qui l'ont préparé.

La France surtout devait souffrir, car elle n'avait rien de ce qui procure le triomphe, sauf le courage de ses enfants. A l'époque où régnaient les Capétiens directs, elle avait compté des hommes distingués parmi ses princes ; mais les Valois, qui commandaient alors, étaient loin de leur ressembler. Ce sont de brillants chevaliers qui savent conduire les jeux d'un tournoi et faire les honneurs de leurs cours plénières ; ils jettent leur argent sans compter, et dépensent celui de leur peuple avec autant d'aisance. Dans la vie ordinaire, on nomme quelquefois ces gens-là des bons enfants. C'est peut-être l'explication du surnom de Jean II, qui régnait justement à l'époque dont nous parlons. Mais si pour les affaires sérieuses, vous n'aimez guère les bons enfants, vous permettrez à l'histoire d'être également sévère pour Jean le Bon. En cherchant l'explication de ce surnom assez peu mérité, j'ai soupçonné aussi les Anglais d'avoir fortement contribué à le faire accepter. Quel prince, en effet, fut meilleur pour eux ? Il leur permet de traverser, en le pillant, tout son royaume, d'enlever plusieurs provinces de l'ouest ; par surcroît de bonté, un jour qu'il a réuni cinquante mille hommes, il se laisse battre par huit mille soldats, et reste prisonnier. Vous croyez que j'invente cette plaisanterie. Elle est du vainqueur de Poitiers, du prince de Galles, un homme qui avait assez vécu sur les bords de la Garonne pour en adopter les mœurs : le soir de la bataille, il proclamait solennellement son prisonnier « le héros de la journée ».

Les Anglais pouvaient se permettre cette courtoisie un peu narquoise : la fortune leur souriait, et ils méritaient les faveurs de la fortune. En effet, la sagesse préside à leurs conseils comme elle dicte le plan de leurs batailles. Au sommet, c'est l'aristocratie unie avec les bourgeois, qui veille dans le parlement, pour compter au roi les subsides et les hommes ; sur le champ de bataille, c'est le chevalier qui s'aligne à côté de l'arbalétrier fourni par les corporations bourgeoises. Nos gentilshommes, voulez-vous savoir comment ils se battent ? Un jour, à Crécy, le roi de Bohême, notre allié, vrai Français de cœur et de caractère, prend la fantaisie d'assister au combat, quoiqu'il soit aveugle. Il fait attacher son cheval à ceux de ses écuyers ; puis le voilà parti, au milieu des ennemis, frappant à droite et à gauche, jusqu'à ce qu'il succombe. Une autre fois, contre les Flamands,

c'est toute la foule des gentilshommes qui se précipite en aveugle ; un canal les séparait de l'ennemi, personne ne l'a remarqué, et, les uns après les autres, tous les escadrons y viennent faire la culbute ; leurs adversaires n'ont que la peine de les massacrer. Ils étaient braves sans doute, ces vaincus de la guerre de Cent ans. Jusqu'au dernier, tous les chevaliers de l'Étoile se font tuer à Poitiers. Mais la bravoure ne suffit plus pour sauver la France.

Il y avait cependant un poltron à Maupertuis. Le dauphin Charles prit la fuite un des premiers, poursuivi par les blâmes de la chevalerie et les malédictions du peuple. Eh bien, c'est ce poltron qui doit sauver notre pays. Il aurait même assuré le triomphe définitif de la France, si le génie pouvait se transmettre avec la couronne. Il est faible de corps, son bras ne soutient qu'avec peine la hache d'armes, et son cœur faiblit sous l'armure de fer ; c'est pour cela qu'il sera un grand roi et qu'il méritera le surnom de Sage. En effet, vous le savez, il y a deux forces dans l'homme : celle de la tête et celle du bras ; celle qui fait les chefs et celle qui donne les soldats ; la force du patron, qui crée une industrie, et la force de l'ouvrier, qui exécute les projets. Toutes deux sont également nobles et indispensables ; mais il faut qu'elles restent unies ; il faut qu'elles s'entendent au lieu de se combattre : ce sont des jours malheureux pour tous, quand elles prétendent distinguer leurs intérêts et marcher séparément. Charles ne sait pas conduire ses valeureux soldats, il met à leur tête Duguesclin, qui les mènera à la victoire ; il ne peut supporter les fatigues d'une campagne ; enfermé dans son cabinet, il prépare les plans qui assurent nos succès.

Quand il partira pour aller à Saint-Denis se coucher à côté de ses pères, les Anglais ne posséderont plus que trois villes sur notre territoire. Il y avait de quoi confondre ces âges grossiers, peu faits pour comprendre la puissance de la pensée, et Charles passa pour un magicien.

Mais on ne connaissait pas encore tout ce qu'il y avait de ressources dans le jeune dauphin, au moment où il prenait l'administration du royaume pendant la captivité de son père ; et, à vrai dire, ses premiers actes font voir un esprit brouillon et retors plutôt que la sagesse d'un administrateur. La nation, indignée, ne compte plus que sur elle-même. Ses misères dépassent toute mesure ; elle a souffert au delà de tout ce qu'on peut imaginer, est-il étonnant que sa colère ait pu dépasser les bornes ? Une double tentative se fait presque en même temps contre l'autorité du prince et contre cette féodalité qui ne sait même plus combattre : la tentative de Marcel et la tentative des Jacques. D'un côté, c'est le rêve d'un homme intelligent qui cherche des institutions nouvelles ; de l'autre, c'est la fureur du paysan que la haine met hors de lui et qui ne veut qu'un plaisir, celui de la vengeance. Jacques Bonhomme a pu goûter cette vengeance qu'il souhaite : les châteaux brûlent après avoir vu des orgies épouvantables ; les nobles dames ont été massacrées sans pitié ; enfin, le gentilhomme est tombé le dernier sur le cadavre de ses enfants.

Dans le Valois, l'Ile-de-France, la Brie, les campagnes n'offrent plus qu'une vaste solitude. Les maîtres sont morts, et les serfs, enivrés de carnage, sont allés mourir à leur tour sous les remparts de la ville de Meaux. La mort, c'est tout ce qu'on retrouve au lendemain de ces révolutions sanglantes qui ont la haine pour mobile et la force brutale pour instrument.

Marcel n'a point voulu accepter de semblables alliés sans leur imposer une condition qu'ils n'ont pas remplie : c'était de renoncer à tout massacre. Pour lui, il a des vues bien plus élevées. La France n'a point d'institutions clairement définies, il veut lui en donner. Quelquefois les députés de la nation viennent dans de grandes assemblées qu'on appelle les états généraux ; mais ces états ne peuvent se réunir qu'au bon plaisir du roi, et leurs demandes sont souvent éludées. Le roi ne peut lever des tailles qu'avec le consentement de la nation ; mais il se passe de ce consentement. Les fonds sont votés pour la guerre contre les Anglais ; mais ils disparaissent au milieu des fêtes et des profusions de la cour. A tous ces maux Marcel cherche un remède, avec son ami l'évêque de Laon. Il faut que les officiers du prince soient nommés par les états et responsables de leurs actes ; les impôts votés doivent être répartis, levés et dépensés sous la surveillance des agents de l'assemblée.

Mais il n'y a qu'une manière légitime de faire les révolutions : c'est d'amener les changements en persuadant les esprits. Marcel, après avoir suivi cette voie, l'abandonna bientôt, et seul avec Paris, il voulut par la violence imposer des modifications que les provinces ne comprenaient point. C'est la première fois que la capitale essayait de dicter sa volonté au reste de la France. Mais en employant la violence, Marcel a ruiné ses projets, au lieu d'en assurer l'accomplissement. Alors il finit comme un trop grand nombre d'ambitieux ont fini leur carrière : il oublie les intérêts généraux pour ne songer qu'aux siens. Au moment où Jacques Maillard le massacre à la porte Saint-Antoine, il allait livrer la ville à Charles le Mauvais.

Ce nouveau venu, qui rôde autour de Paris, prêt à s'en emparer si l'occasion le favorise, également disposé à mettre la main sur la couronne si ses complots réussissent, joue un rôle trop considérable dans la guerre de Cent ans, pour que nous le laissions passer sans faire connaissance avec lui.

Il n'y a pas de crimes qu'on ne lui reproche, trahison, assassinat, empoisonnement : vous voyez qu'il a mérité le surnom de Mauvais.

Mais au milieu d'un siècle aussi étrange, des crimes ne suffisent point pour donner de l'originalité à un homme. Charles le Mauvais a cependant une physionomie à lui : c'est un prince révolutionnaire. L'histoire des siècles passés nous a montré quelquefois auprès du

trône de ces hommes qui ont cherché la popularité en se séparant de leur race, en se jetant dans les opinions extrêmes, et en flattant ceux qu'ils auraient dû combattre : ambition chez les uns, faiblesse chez d'autres, conviction parfois, je n'ai pas à l'apprécier. Charles est un ambitieux qui a compris la force de la foule. Les autres se battent seulement ; lui, après s'être battu, s'en va aux halles haranguer les Parisiens, et il manie la parole aussi bien que la lance. Il devait terminer d'une manière épouvantable sa longue carrière. Pour ranimer ses membres que l'âge avait alourdis, chaque soir il s'enveloppait dans un drap imbibé d'alcool. Une fois, son valet de chambre, afin de couper le fil qui avait servi à le coudre dans son linceul, approcha la lumière, et un affreux incendie s'alluma. Le malheureux expira dans d'atroces douleurs.

La mort de Marcel permet au dauphin et à Charles de Navarre de songer à un rapprochement. La paix se fit au moment où les Français assiégeaient Melun. C'est justement pendant ce siége, que l'évêque de Troyes forma le projet de débarrasser la Champagne des routiers qui la ravageaient. Henri de Poitiers était un « guerroyeur et durement entreprenant», comme disent les chroniques. On le rencontrait au milieu des camps, aussi bien que dans le chœur de sa cathédrale ; il savait conduire les manœuvres de ses chevaliers, comme les cérémonies de ses chanoines. Peut-être quelque scrupuleux observateur des canons condamnera-t-il ce prélat guerrier; pour moi, je serai moins sévère. Son premier devoir était de défendre son peuple, et puisque les prières ne protégeaient plus les cités, il fallait bien remplacer l'aspersoir des prêtres par la lance des chevaliers. Un autre de nos évêques, à un âge plus reculé, s'avançait entouré de son clergé au devant du fléau de Dieu, et Attila frappé de respect à la vue de saint Loup, emmenait ses hordes loin des champs troyens. Mais Attila n'était qu'un barbare. Les nouvelles hordes ont appris à braver le ciel, comme elles méprisent les hommes, et les successeurs eux-mêmes de saint Léon, n'ont plus de pouvoir sur leurs esprits. Un jour Cervolles, le plus fameux de ces bandits entre à Avignon, où le pape résidait alors. On le traite comme un prince, les cardinaux lui font des visites, et Innocent VI l'admet à sa table. Quand il se retire, pour témoigner sa reconnaissance de ce bel accueil, il exige quarante mille écus, puis une absolution de ses crimes, probablement de ceux qu'il devait commettre encore. Toute la France était couverte de ces bandits, mais plus particulièrement la Champagne. Ils aimaient cette riche province, qui leur donnait des provisions en abondance, du vin à discrétion, des villes à piller et les voyageurs de nos foires à mettre à la rançon. Ils la nommaient leur «chambre», c'est-à-dire une demeure bien garnie où l'on jouit de la vie plutôt qu'on ne combat. Eustache d'Aubrécicourt est à Pont-sur-Seine, et ses hommes occupent Nogent, Plancy, Arcis-sur-Aube. Chaufour s'est établi vers Langres dans le château de Montsaugeon. Robin Lescot rode autour de Reims; mais il doit être toujours sur ses gardes, car le chanoine Robertsart, le rival de Henri de Poitiers, laisse de temps en temps son bréviaire et son église, pour venir rompre une lance. Pierre d'Audelée voudrait prendre Châlons, et faire une visite aux trésors de l'abbaye de Saint-Pierre ; mais parfois la fortune abandonne ces hommes, et voilà justement que le sire de Grançay arrive, au moment où les Chalonnais se croyaient perdus.

Vous figurez-vous ce que devait être l'existence à une époque pareille ? Chaque village s'entoure comme il peut de murailles; les villes sont encombrées de malheureux, qui ont abandonné leurs champs et leurs demeures. On va moissonner comme on irait au combat, et il faut qu'un nombreux escadron batte au loin la campagne pendant qu'on enlève le peu de récolte que les maraudeurs ont épargnée. Tous les hommes sont enrôlés par compagnies. A Troyes, ils se distinguent en hommes de *pourpoint* et en hommes de *fer :* les premiers sont les simples *compagnons*, qui n'ont pas assez de ressources pour acheter une cuirasse, comme leurs patrons. Les postes sont fixés par quartiers, et au premier signal, les *connétablies* courent à la portion de rempart qui leur est assignée. Les portes restent fermées; des guetteurs veillent au sommet des tours, et chaque soir, à la lueur des incendies qui brillent à l'horizon, on peut savoir où campent les Anglais.

On les appelle des *Anglais*, mais ils appartiennent à toutes les races ; seulement pour être plus libres dans leurs brigandages, ils portent les couleurs d'Edouard III, prêts à les échanger contre celles du Navarrais et du dauphin, suivant qu'ils y sont forcés par les circonstances. On a expliqué l'existence de ces routiers. A cette époque, il n'y avait point d'armée régulière : les princes, au moment de la guerre, enrôlaient des bandes, qui plus tard, lorsque la paix était signée, n'avaient plus d'autre ressource que le brigandage. Ces hommes s'étaient habitués à la licence des camps; ils avaient désappris leur ancienne vie d'ouvrier ou de laboureur : que fallait-il devenir? Mais il y a une explication plus vraie, plus sérieuse, qui, mieux que tout le reste, nous fait comprendre ce qu'il y a d'intervalle entre notre époque et celle dont nous parlons. Aujourd'hui la société donne à tous un moyen assuré de se procurer une existence honnête, et même il n'est aucune position qui soit fermée à une volonté décidée. Vous êtes pauvre, mais vous avez le cœur noble, l'âme énergique;. eh bien, l'avenir est à vous. D'abord vous serez un ouvrier intelligent et appliqué, plus tard vous deviendrez maître à votre tour, ou bien vous réaliserez cette espérance pour vos enfants. Si je vous interrogeais, vous pourriez me montrer, aux premiers rangs de la société, des hommes vénérés de tous, qui ont débuté dans les conditions les plus modestes. A plus forte raison y a-t-il tout à espérer pour celui qui, à défaut de fortune matérielle, a reçu au moins la fortune de l'intelligence. Si votre père, sans vous

laisser d'héritage, vous a fait donner une éducation forte et honnête, vous pourrez tout espérer : la première place, réservée autrefois à la noblesse, c'est l'intelligence qui la prend aujourd'hui.

Mais alors il en était autrement. Le serf mourait serf, sur le sol qui l'avait vu naître, et qu'il ne pouvait quitter non plus que l'arbre de la forêt; l'ouvrier avait en face de lui des maîtres privilégiés qui, la loi à la main, lui imposaient des conditions nombreuses et difficiles avant de le recevoir dans leurs rangs. Que faire? Il y avait bien le monastère, où l'homme dégoûté de tant d'injustices allait enfermer son ennui et attendre du ciel une compensation contre les misères de la terre. L'Église, qui avait admis l'égalité, pouvait même offrir un vaste champ à l'ambition de ces âmes d'élite. Nous avons vu le fils d'un pauvre Troyen monter sur le trône pontifical, sous le nom d'Urbain IV, et donner une couronne au frère de saint Louis. Mais tous n'avaient pas le courage ou l'abnégation que le cloître demande. Les uns, découragés après un rêve d'avenir meilleur, courbaient la tête sous la main du sort ; d'autres, moins dociles, s'insurgeaient : ils allaient dans le fort voisin demander au chef de bande une épée et une existence moins malheureuse. Remarquez-le, je ne juge pas en elle-même cette société du moyen âge; je ne la condamne pas d'une manière absolue, car sous le rapport moral, elle était supérieure à celles qui l'avaient précédée; mais qu'il lui restait encore à faire pour offrir aux hommes le bien-être que nous trouvons aujourd'hui! Nous tenons la véritable explication de toutes ces agitations, des révoltes et des crimes, de l'insurrection des Jacques et du brigandage des routiers. Vous voyez tous les jours des machines à vapeur. Supposez qu'on veuille comprimer cette vapeur qui bouillonne dans la chaudière, fermer la soupape de sûreté et supprimer la cheminée : dans un instant ce sera une explosion épouvantable; la machine vole en éclats avec tout ce qui l'entoure, l'usine comme les ouvriers. La société avait des explosions pareilles.

Ce misérable, ce vilain, une fois qu'il avait une épée, quand il avait enlevé un cheval de guerre, semblait immédiatement transformé; non-seulement on le craignait, mais encore on le tenait pour un véritable gentilhomme, et on le traitait comme tel. Il est vieux le préjugé, qui confond la force avec la vertu. A nos yeux, un routier est un brigand digne de la potence; au XIVe siècle, c'était un héros et il pouvait aspirer à une couronne. Écoutons celui qui est à Nogent : « Seigneurs, dit Eustache d'Aubrécicourt aux bandits qui le suivent, j'ai plusieurs fois ouï conter qu'il y eut jadis un comte en Champagne; encore pourrais-je bien faire tant de services au roi d'Angleterre, que par conquet il me donnerait cette comté. » Il a raison d'être ambitieux et de vouloir devenir comte, cela s'est vu déjà. Vous vous souvenez de ce pauvre seigneur de Hauteville, qui pour toute fortune avait douze enfants. Cependant il put leur donner une épée à chacun, et avec cette épée ils allèrent fonder le royaume de Naples. Une autre fois, c'est Attendolo de Cotignola, un misérable qui travaille dans un champ lorsque des *condottieri*, en passant, l'invitent à s'enrôler. Il accepte et devient un chef redouté : son fils fonde à Milan la dynastie des Sforza.

Pour vous faire connaître cet Eustache d'Aubrécicourt, l'ennemi le plus redoutable des Troyens, j'emprunte à Froissard un récit que je n'oserais vous faire de moi-même. « Eustache, dit le chroniqueur, fit en Champagne plusieurs belles bachelleries et grands appertises d'armes; car il est jeune et amoureux durement. Il aimait très-loyaument une dame de grand lignage, et elle aussi lui... Isabelle de Juliers, nièce de la reine d'Angleterre, avait énamouré monsieur Eustache, pour ces grands bachelleries qu'il faisait et dont elle oyait recorder tous les jours. Elle lui envoya haquenées et coursiers plusieurs, par quoi le dit chevalier en était plus hardi et plus courageux. » Voyez-vous de quoi s'entretenaient ces belles dames de la cour d'Édouard, et comment, à leurs yeux, un vrai coquin se transformait en héros? Heureusement cela se passait en Angleterre. J'ai lu dans des philosophes maussades qu'il est des pays lointains où les femmes oublient quelquefois d'avoir des idées sérieuses : pour elles, il n'y a pas de bonheur plus grand que les satisfactions de la vanité, et dans les autres, ce qu'elles préfèrent, ce sont les qualités extérieures qui frappent les yeux et font causer la foule. On pourrait croire qu'ils ont raison, en voyant la duchesse de Juliers séduite par la réputation d'un routier. Mais gardons-nous de juger par ce fait la femme du moyen âge; rappelons-nous le beau rôle qu'elle a joué dans cette époque de barbarie, et l'heureuse influence qu'elle a exercée. Le nouveau chevalier, après la veille d'armes passée devant l'autel, quand il avait reçu les éperons d'or et la bénédiction du prêtre, promettait à sa dame de respecter toujours les lois de l'honneur. Ce cœur indomptable, qu'aucun danger n'avait épouvanté, avait peur de manquer à sa parole, et l'amitié le menait aux vertus les plus sublimes. Pour constater cette influence il n'est pas besoin de remonter aux vieux âges, et vous en trouvez la preuve ailleurs que dans les romans de votre poëte Chrestien de Troyes.

Malheureusement pour Aubrécicourt, Henri de Poitiers et les Troyens ne pensent pas comme la dame de Juliers : ils sont décidés à se débarrasser d'un pareil voisin. Pendant que l'armée royale assiégeait Melun, notre évêque enrôlait des hommes d'armes. Il arrive avec le comte de Joigny, messire Jean de Châlons, le comte de Brienne, et Brocars de Fénestrange, un gentilhomme lorrain que ses exploits ont rendu fameux depuis longtemps. C'est en tout plus de mille lances; on y joint quinze cents brigands ou fantassins de la milice troyenne. Les nobles seigneurs comptent pour peu de chose cette troupe de roturiers; ils se proposent de ne lui laisser que la part la plus mince dans le combat et dans le

triomphe. Leur calcul sera faux. Ajoutons, comme détail intéressant, que le drapeau qui flottait à cette époque sur les murailles de Troyes et au milieu de ses connétablies, présentait déjà ces couleurs glorieuses que la France devait adopter plus tard.

Peut-être quelques-uns d'entre vous, peu habitués aux choses du passé, s'étonneront-ils en voyant une ville lever des troupes, nouer des alliances et déclarer la guerre, comme l'aurait fait une république. Il est un préjugé que notre vanité nous a fait accepter sans peine. Nous croyons avoir inventé la liberté, et notre imagination, dans les siècles qui ont précédé 89, ne trouve que la tyrannie et l'esclavage. Ne faisons pas la liberté si jeune ; il est des gens disposés à la rudoyer du coude, quand ils la rencontrent : vous leur donneriez raison. La liberté a existé partout où il y a eu des hommes de cœur, et vos pères étaient de ces hommes. Vous allez juger de l'organisation des villes d'autrefois par celle de votre cité. Troyes, après avoir joui pendant quinze ans, sous les comtes de Champagne, d'une charte de commune, c'est-à-dire après avoir eu le droit de voter ses impôts, de dépenser ses revenus, de nommer ses magistrats, et de recevoir d'eux la justice du premier degré, perdit une partie de ces priviléges : ils ne lui furent rendus que par Louis XI, créateur de notre seconde commune. Dans l'intervalle, il lui resta des franchises encore belles. Elle avait un conseil de douze membres et un voyeur chargé de toutes les dépenses; mais par-dessus tout elle avait un privilége que nous ne comprenons plus : chaque année, le jour de la Saint-Barnabée, au son de la cloche du beffroi, l'assemblée générale des citoyens devait se réunir pour discuter les intérêts publics. Tous n'avaient pas le droit de prendre la parole et de voter ; mais la foule présente, par ses acclamations, exprimait ses désirs, qu'on ne méprisait pas souvent. Aujourd'hui, dans nos votes, nous nous présentons tous comme de simples unités qu'on additionne ; savants et ignorants, patrons et ouvriers, tout le monde a la même valeur. Le moyen âge procédait d'une autre manière, et c'est là surtout ce qui distingue les deux époques ; il cherchait à apprécier la personne tout entière : l'un était maçon, l'autre médecin, le troisième charpentier, et ils votaient comme tels. La seule chose que nous avons inventée, c'est l'égalité absolue. Vos pères n'avaient pas cette égalité, et en vrais grands seigneurs, peut-être ne l'auraient-ils point aimée. J'en juge par la manière dont ils traitaient la corporation des bouchers, l'une des plus puissantes cependant et des plus riches de la ville. Chaque année les maîtres de l'abattoir devaient amuser le peuple souverain, en traînant vingt-cinq porcs de l'église de Saint-Gilles à Bréviande sur un chariot neuf, dont ils faisaient ensuite présent à la communauté ainsi que de la charge.

Eustache d'Aubrécicourt, loin de fuir, s'est apprêté en brave à combattre l'armée troyenne. Monté sur la haquenée blanche, « que sa mie par amour lui avait envoyée », il encourage ses soldats, les dispose sagement sur un tertre couvert de vignes, près de Nogent, et leur promet la victoire. Ils ne sont que six cents, mais nos défaites leur ont appris à tout oser. Les trois corps de la cavalerie champenoise, commandés, le premier par Brocars et par l'évêque, le second par Jean de Chalons et le troisième par le comte de Vaudemont, sans attendre l'arrivée des fantassins, se hâtent d'aller l'un après l'autre heurter la petite troupe anglaise. Mais ils sont forcés de reculer ; les arbalétriers ennemis, avec leurs arcs d'acier longs de six pieds, envoient la mort autour d'eux. C'est en vain que Fénestrange a pu, avec sa hache d'arme, briser le casque d'Eustache et casser trois dents à son adversaire ; il faudra s'avouer vaincu. Mais enfin les brigands arrivent avec lances et pavois ; furieux de tous les maux qu'ils ont soufferts, ils se jettent sur les Anglais, rompent leurs rangs et les massacrent jusqu'au dernier. Seul Aubrécicourt est sauvé avec sa haquenée. Vous pouvez juger avec quelles fêtes la ville de Troyes célébra le retour des vainqueurs. Cependant, le soir, lorsque la nuit fut descendue sur le champ de bataille, du milieu de ces morts qui couvrent la colline, un Anglais ranimé par la fraîcheur se relève, et tout couvert de sang se traîne jusqu'à la tour de Nogent, restée entre les mains des routiers. Ce chevalier s'appelait Courageux de Mauny. Je vous le nomme parce que son oncle Gauthier de Mauny est un des héros de la guerre de Cent ans ; c'est le premier des Anglais qui ait foulé le sol français : avant de quitter Londres, il en avait fait la promesse aux dames de la cour.

Jean de Ségure, qui commande encore à Nogent, s'effraye bientôt, quand il voit ses adversaires décidés à ne lui laisser aucun répit, et au lieu d'une guerre devenue sans profit à cause du courage des Troyens, il aime mieux traiter. Il vend Nogent à l'évêque pour quantité de florins. Mais il a la malheureuse idée de venir lui-même chercher le prix de cette vente. Dès que la nouvelle s'est répandue par la ville, une foule furieuse accourt à l'évêché ; plus de six mille hommes en armes somment Henri de Poitiers de leur livrer Jean de Ségure. « Comment ! disent-ils, l'évêque se truffe de nous, qui soutient ainsi chez lui le plus fort pillard de France, et veut encore que nous lui donnions notre argent pour nous guerroyer. » L'évêque cherche inutilement à retenir cette multitude en furie et à garder la parole qu'il a donnée ; les forcenés ne l'écoutent pas et Jean de Ségure est mis en pièces.

Cette victoire des Troyens, dont ils ont eu tort de ternir la gloire par un crime, donnera à la Champagne un moment de repos ; c'est un beau jour au milieu de ces jours malheureux. Car la France doit souffrir encore, souffrir longtemps, presque un siècle, jusqu'en 1453. Elle doit voir la folie de Charles VI, le désastre d'Azincourt, les querelles sanglantes des Armagnacs et des Bourguignons. Notre ville doit être témoin du traité le plus honteux qui ait souillé l'histoire de la France. Un

jour, une reine misérable viendra au milieu de nos pères pour vendre aux Anglais la couronne de son mari, pour céder à un étranger l'héritage de son fils. C'est l'église de Saint-Jean qui a vu cette honte ; c'est là que le traité de Troyes a été signé.

Mais les souffrances de notre pays ne devaient point être inutiles. Rien ne se perd dans la vie, ni pour les peuples, ni pour les particuliers; les crimes restent, attendant la punition, et les larmes préparent une juste récompense. La compensation à toutes ces souffrances fut magnifique pour notre nation. Avant de les avoir éprouvées, la France n'avait point encore cette union qui donne la même pensée aux provinces les plus éloignées, cette union qui l'a rendue plus forte que tous ses voisins coalisés. Le sentiment du patriotisme se développe dans toutes les âmes. Aux premiers jours de la guerre, Eustache de Saint-Pierre mourait pour Calais; aux derniers jours de la lutte, ce sera pour la France que Jeanne d'Arc montera sur son bûcher. Avant d'aller à Reims donner à Charles VII la couronne royale, avant d'aller à Rouen prendre pour elle-même la couronne plus glorieuse du martyre, elle passera par Troyes, afin d'y effacer le souvenir d'Isabeau de Bavière.

J'ai fini, messieurs, mais j'ai oublié dans sa prison Eustache d'Aubrécicourt. Ses compagnons se cotisèsent : ils donnèrent vingt mille pièces d'or et le château de Conflans, pour le racheter lui et sa haquenée. Dès qu'il fut libre, il se hâta de regagner l'Angleterre pour aller épouser sa fiancée. Nous partirons avec lui.

Berlioux.

BULLETIN DES COURS.

On lit dans le *Journal des Débats :*

« Il y a à Rouen ce qu'on appelle le Donjon, dernier vestige du château construit par Philippe-Auguste comme rempart occidental des premiers Capétiens. Une tradition de plus de quatre siècles l'a baptisé du nom de *Tour de la Pucelle*. En effet, c'est là que Jeanne Darc subit le martyre de ce long procès qui fut son dernier triomphe; c'est là que la théologie condamna comme hérétique l'inspiration indépendante d'une paysanne qui avait sauvé la France; c'est là que, le 9 mai 1431, furent préparés ses instruments de torture. Jeanne Darc a gravi ces marches et s'est défendue dans cette salle. Un si grand souvenir n'est pas le seul qui s'attache à la vieille tour : elle a été témoin de presque tous les drames militaires de notre histoire, depuis Richard Cœur-de-Lion jusqu'à Henri IV; depuis Henri IV, elle a été témoin de quelques-unes des productions les plus glorieuses de l'esprit français. Corneille est né dans son voisinage ; Molière la voyait quand il puisait dans un séjour prolongé à Rouen, entre les deux Corneille, ses plus fortes inspirations ; Fontenelle la voyait quand il composait ses premiers écrits; Voltaire la voyait quand il lançait de Rouen, alors qu'on l'estimait réfugié en Angleterre, ses *Lettres philosophiques*. Affranchissement du sol national et de la pensée française, grandeur de la patrie dans la guerre et dans les lettres, voilà ce que raconte le Donjon de Rouen, ou, pour mieux dire, voilà ce qu'il raconterait s'il était permis de l'interroger.

» On n'y peut pénétrer. Aucun archéologue, aucun artiste, aucun érudit n'est parvenu à en franchir le seuil. La tour est gardée, et bien gardée, par les Dames Ursulines, qui l'ont enclose dans l'enceinte de leur communauté. Leur vertu s'effaroucherait de l'apparition d'un visiteur. Un seul homme, locataire de quelques poiriers alignés au pied du Donjon, a pu voir de ses yeux la chambre où Jeanne étonna ses juges par ses admirables réponses. Cette faveur, il n'entend la partager avec âme qui vive ; il s'est fait le paladin de ces dames, bienveillantes pour lui seul; et, comme il n'est tel chevalier qui ne soit obligé de prendre les armes de son temps, la lance qu'il a rompue pour elles a été une brochure qui est devenue l'entretien des Rouennais.

» Ce n'est pas qu'on songe à faire violence aux vénérables dames ; il ne s'agit que de leur acheter le monument national qu'elles tiennent en chartre privée. Le 24 août dernier, le conseil général de la Seine-Inférieure a manifesté hautement ses sympathies pour ce louable projet. Presque le même jour, le conseil général des Vosges a prié le gouvernement de consacrer quelques deniers de l'État à l'acquisition de l'édifice historique où fut jugée l'héroïne qui naquit à Domrémy. A Rouen, on ne va pas jusque-là; on veut ouvrir une souscription publique, et l'on espère que les particuliers soucieux de la gloire nationale se cotiseront afin d'acheter la fameuse tour pour le compte du pays. Assurément, un libre effort du patriotisme privé serait plus méritoire qu'une intervention du gouvernement. Un décret d'expropriation pour cause d'utilité publique, ajouté à tant d'autres, ne ferait honneur qu'au ministre qui l'aurait proposé ; une expropriation à l'amiable, obtenue par des souscriptions volontaires, ferait honneur à tous ceux qui y prendraient part, et serait d'ailleurs plus conforme à la façon dont cette affaire, qui préoccupe deux départements, et qui est digne de l'attention de toute la France, a été soulevée.

» D'où ce mouvement d'opinion, à propos de la *Tour de la Pucelle*, mouvement qui vient de naître et qui va croissant, a-t-il pris son origine? De l'initiative toute personnelle d'un professeur d'histoire qui, seul et sans appui, s'est mis en tête de restituer à la nation un monument si précieux. Sa tentative forme, dans l'histoire de ces conférences qui se multiplient à Paris et en province, un épisode qui ne manque pas d'intérêt. Le 29 avril dernier, M. Ernest Morin, professeur au collége Chaptal, tenait une conférence rue de la Paix. Parlant de la tour de Rouen, il exprima chaleureusement le vœu qu'on la tirât des mains qui l'ont renfermée dans un cloître, et que, par un achat opportun, on en assurât la conservation, laquelle n'est point assez certaine tant qu'elle dépendra du bon vouloir et des soins de quelques femmes détachées des choses d'ici-bas. Il crut s'apercevoir que ses auditeurs s'associaient à ce vœu. Fort de leurs applaudissements, il se créa une mission, et entreprit de saisir de son idée, non le gouvernement ni les autorités locales, mais l'opinion publique, qui est, en somme, plus accessible que l'administration. Le 8 mai, Orléans célébrait la fête annuelle de la sainte fille qui la délivra des Anglais ; M. Morin y va faire une conférence pour recommander le donjon où fut prononcé son arrêt de mort. Le 30 mai suivant, anniversaire du jour où Jeanne périt sur le bûcher, il en fait une à Rouen. Le 19 avril, il s'adresse aux habitants du Havre. Hier encore, il était à Domrémy, haranguant les villageois qui vivent auprès de la chaumière de Jeanne Darc. Le seul bénéfice clair qu'il ait recueilli de sa tournée oratoire, c'est d'être appelé par le *Monde* « un intrépide et bruyant démolisseur », parce qu'il veut mettre un vieux monument à l'abri de la ruine. Mais, selon toute apparence, il a atteint son but; l'agitation qu'il souhaitait et qui s'est produite ne restera pas stérile. »

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 44. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 30 SEPTEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois. . .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — Philosophie. — Cours de **M. Paul Janet :** La Philosophie ; sa définition, son caractère, son objet.

COLLÉGE DE FRANCE. — Législation comparée. — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — XVII. La justice civile.

Bibliographie.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

PHILOSOPHIE.

COURS DE M. PAUL JANET.

(de l'Institut.)

La philosophie : — sa définition, son caractère, son objet.

Qu'est-ce que la philosophie? Qu'est-ce que cette science si complexe et si vague, si attaquée de toutes parts et cependant éternellement vivante, dont l'homme ne peut se contenter et dont il ne peut se passer? Quelle est cette science qui tantôt est entendue d'une manière si large et si vaste qu'elle semble tout envelopper, et tantôt d'une manière si précise qu'elle semble exclure la plupart des sciences excepté elle-même?

Mais comme la philosophie est ou prétend être une science, la première chose, avant de savoir ce que c'est que la philosophie, sera de savoir ce que c'est que la science, et ainsi il me semble que ce sera procéder d'une manière très-méthodique que de nous poser ce problème : qu'est-ce que la science? Que doit-on entendre par ce mot : la science? Je ne vous dirai là-dessus rien que vous ne sachiez, mais enfin, résumer ce qu'on sait, c'est encore un bon moyen de s'instruire. Cherchons donc ce que c'est que la science.

La science peut se définir soit par elle-même, soit par ses différences d'avec d'autres objets qui la côtoient, l'avoisinent et sont toujours plus ou moins mêlés avec elle et dont elle diffère cependant essentiellement. Cherchons d'abord à nous rendre compte de ce que c'est que la science par le contraste; puis nous examinerons ce qu'est la science en elle-même. Nous verrons si l'une et l'autre manière de procéder aboutissent au même résultat.

La science, à son origine, a toujours été plus ou moins mêlée à la religion et à la poésie, et par conséquent le premier problème que nous ayons à résoudre, c'est de savoir ce qui la distingue de la religion et de la poésie.

Quoiqu'il soit en général très-périlleux de ramener un objet à une seule idée, que presque toujours ces efforts de définition et de délimitation pèchent par quelque côté, et que l'idée générale sous laquelle on peut insérer un objet en laisse toujours échapper un certain nombre d'éléments ; cependant il y a dans tout objet un élément principal qu'il est permis de mettre en relief. Eh bien! je crois qu'on peut dire que la religion, la poésie et la science se rapportent à trois faits parfaitement distincts de l'esprit humain : la religion à la foi, la poésie à ce que j'appellerai la fiction (je vous expliquerai tout à l'heure ce que j'entends par là), la science à l'examen.

Croire, imaginer, examiner, sont trois formes, trois mouvements, trois phénomènes particuliers de l'esprit humain.

Occupons-nous d'abord de la religion et de son fondement essentiel, de la foi. Qu'est-ce que la foi, et en général, qu'est-ce que croire? car la foi, c'est la croyance.

Croire, c'est considérer une chose comme vraie, sans s'être assuré de la réalité de cette chose par soi-même, par les méthodes qui conduisent à la découverte rationnelle de la vérité. Ainsi, par exemple, je sais qu'il se passe certaines choses en Chine ou en Amérique, sans y être allé. Je n'ai pas vu le fait par moi-même, mais j'y crois sur la parole d'autrui. Je sais qu'il y a telle distance de la terre au soleil, pourtant je ne l'ai pas mesurée; je ne sais même pas comment on s'y est pris pour résoudre ce grand problème scientifique, mais je crois que cette distance est telle parce que les hommes compétents me l'ont assuré. Je sais qu'un théorème géométrique est vrai, sans m'en rappeler ou même sans en avoir jamais connu la démonstration, mais je le tiens pour tel parce que les géomètres m'assurent que cela est. Ce sont là des actes de foi, de croyance; ce n'est pas de la science, de la connaissance. Vous voyez par là que la foi joue un très-grand rôle dans la vie de l'homme; que nous avons absolument besoin de foi et de croyance pour un très-grand nombre de choses que nous n'avons ni le temps ni le pouvoir d'expérimenter et d'examiner par nous-mêmes. C'est là ce que Bossuet appelait la foi humaine, qu'il distinguait de la foi divine, laquelle est le fondement de la religion. La foi divine consiste à croire non plus ce que les hommes disent, mais la parole de Dieu, telle sans doute qu'elle nous est transmise par des hommes, mais ayant néanmoins à nos propres yeux ce caractère spécial, originel, d'être la parole même de Dieu.

Quand Dieu parle, évidemment nous n'avons plus besoin de chercher par nous-mêmes si la chose est vraie, puisque Dieu a toute autorité pour nous apprendre ce qui est vrai. C'est là l'essence de la religion. Mais dans la religion il n'y a pas seulement une voix divine, il y a aussi une voix humaine. Ainsi à l'origine, nous commençons tous par croire à une religion parce que nous vivons dans un milieu où l'on y croit. Nous admettons certaines croyances parce qu'elles nous ont été données dans l'éducation, par nos parents, par nos maîtres, par les livres que nous avons lus, par tous ceux qui nous environnent. Voilà un premier fondement de la foi. C'est là une partie de la foi qui est entièrement humaine; l'habitude de s'en rapporter au plus grand nombre, à ceux qui sont censés en savoir plus que nous, est donc le premier degré de la foi religieuse. Le second est celui-ci : nous remarquons que parmi les hommes dont nous recevons cet enseignement, il y en a qui sont principalement marqués d'un caractère religieux, qui semblent par leur piété ou même par des fonctions spéciales avoir autorité pour nous apprendre les vérités religieuses : ce sont les hommes qui sont investis du sacerdoce. L'humanité est disposée à croire ce que certains hommes marqués de ce caractère religieux et sacré lui enseignent; le second degré de la foi, c'est de croire à la parole du prêtre.

Mais ce n'est pas encore là, si j'ose dire, le fond de la foi religieuse, car le prêtre lui-même, pourquoi croit-on à sa parole? pourquoi suppose-t-on qu'il est le véritable interprète de la divinité? Ce n'est pas au prêtre comme homme que l'on croit, c'est au prêtre considéré comme le représentant de Dieu, comme exprimant la parole divine. De là un degré plus profond de la foi qui consiste à aller jusqu'à la parole divine elle-même et à passer à travers le prêtre. C'est ainsi que dans certaines religions, le prêtre n'a plus la même autorité que dans d'autres, et que la vraie autorité appartient à un livre qu'on suppose avoir été immédiatement inspiré de la parole de Dieu. Ainsi la Bible, pour les Israélites, l'Évangile, le Nouveau Testament pour les chrétiens, le Coran pour les musulmans, le Zend Avesta pour les Perses, voilà des livres sacrés que la tradition donne comme ayant été directement inspirés par Dieu, et alors c'est à ces sources divines que les exigeants en matière de foi, ceux qui ne veulent pas se laisser égarer par les intermédiaires, s'adressent directement.

Mais nous remontons plus haut encore. Si nous nous demandons : d'où viennent ces livres? nous trouvons qu'à l'origine ils ont été faits par des hommes. Eh bien! ces hommes pourquoi les a-t-on crus? Ces hommes ont été crus parce qu'ils ont paru être immédiatement inspirés de la divinité. Ce n'est plus en qualité de prêtres, c'est-à-dire de membres d'un sacerdoce gardien d'une tradition qui de source en source remonte à une origine divine, qu'on les a crus, mais à titre de révélateurs, mais parce qu'on a cru que ces fondateurs de religion avaient été en contact immédiat avec Dieu.

Il y a plus : si nous remontons aussi haut que possible dans l'histoire, et que nous considérions les diverses religions qu'il y a dans le monde, nous voyons qu'elles n'apparaissent pas toutes avec ce caractère d'un livre sacré et d'une révélation. Ainsi par exemple, la religion des Grecs n'a pas eu à proprement parler de révélateurs, et l'on ne peut donner ce titre à des hommes comme Hésiode ou comme Homère qui n'ont fait autre chose que de rassembler les traditions mythologiques, les croyances populaires de leur temps. Si quelque chose ressemble plutôt à ce que nous appelons aujourd'hui de ce nom, ce sont ces personnages fort obscurs, d'une existence hypothétique, qui appartiennent à l'époque mythique de la Grèce, les Orphée, les Linus, ceux qui ont institué les mystères, c'est-à-dire cette partie de la religion hellénique qui ressemble beaucoup plus aux religions constituées que nous connaissons, que la religion naïve des premiers Grecs. Dans certaines religions, il n'y a donc pas de révélateurs, et si nous remontons plus haut encore, à ces religions de l'enfance des sociétés, où l'homme croit reconnaître la divinité dans un arbre, une plante, un morceau de bois, nous n'y découvrons pas non plus de révélation proprement dite. Sans doute, il y a toujours alors, il y a même encore aujourd'hui, au milieu des tribus les plus sauvages des déserts américains, certains hommes qui paraissent plus parti-

culièrement doués du privilége de faire parler l'invisible, l'inconnu; ce sont les magiciens, les sorciers, ceux qui évoquent les esprits, et tous ces personnages qui chez tous les peuples enfants sont respectés et consultés comme ayant entre leurs mains la disposition des lois de la nature, des puissances du ciel et de la terre. Mais enfin on ne peut dire que ce soient des révélateurs, et ici encore ce caractère que nous avons remarqué tout à l'heure dans nos grandes religions constituées, civilisées, disparaît plus ou moins. Nous arrivons donc à ceci, c'est qu'il y a un moment où les hommes (et comment cela a-t-il commencé, nous ne pouvons le savoir, car toute origine nous échappe), où les hommes, dis-je, se sont trouvés en contact avec quelque chose qu'ils ont appelé Dieu, avec certaines puissances surnaturelles, miraculeuses, qui leur paraissaient avoir le pouvoir de les rendre heureux ou malheureux, et ainsi, au fond même de la religion, nous trouvons, non plus cette foi traditionnelle qui existe aujourd'hui et qui consiste à croire à la parole d'intermédiaires, d'interprètes de plus en plus nombreux de la parole divine, mais cette espèce d'affirmation spontanée qui, en présence même des phénomènes, les divinise, les métamorphose, les anime, les personnifie.

Ici vous voyez que la religion à son origine se confond en quelque sorte avec la poésie, et qu'il est impossible de les distinguer. Leur source est la même; c'est le besoin qu'a l'homme d'animer toutes choses autour de lui. C'est ce même instinct que nous trouvons dans les petits enfants qui croient s'adresser à des êtres vivants quand ils parlent à leurs poupées. Qui a créé la religion et la poésie? Arrivés à cette source, tout se confond, tout devient indiscernable, de même que dans le germe d'où sortira plus tard cet être complexe qu'on appelle un être vivant, nous ne voyons qu'une cellule homogène, n'offrant pour ainsi dire pas trace d'organisation. Tel est l'état primitif dans lequel se sont trouvées toutes les grandes choses de l'humanité à leur origine : elles sont intimement et complétement mêlées. Et s'il est vrai que dans cet état primitif la poésie et la religion se confondent, il ne l'est pas moins que la science de son côté se confond avec la religion et la poésie. Car c'est une tentative confuse et obscure des sciences, un besoin de s'expliquer le monde extérieur qui donne à l'homme enfant la pensée et l'instinct irrésistible d'animer tout ce qui l'entoure.

Quoi qu'il en soit, et pour ne pas remonter trop haut dans cette généalogie des sentiments humains, où nous nous perdons tous, le fait essentiel et primitif de la religion, c'est la foi, qui dans les temps de civilisation n'est pas autre chose qu'une foi médiate, que la croyance à la parole d'autrui, et qui dans les temps primitifs est une foi immédiate, c'est-à-dire l'affirmation spontanée, non raisonnée, non démontrée, non prouvée, d'une communication directe avec la puissance divine. Voilà ce que c'est que la religion.

Qu'est-ce maintenant, messieurs, que la poésie? J'ai dit : l'élément essentiel de la poésie, c'est la fiction. Ce mot de fiction ne répond pas très-bien à ma pensée. L'usage lui a donné une signification un peu trop restreinte. Dans ce mot, dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, il y a toujours l'idée d'un jeu de l'esprit. Les fictions sont les amusements de l'imagination. J'entends cette expression dans un sens beaucoup plus sérieux. Fiction est pour moi synonyme de création. C'est le sens que les Grecs donnaient au mot poésie, ποίησις, et que je reprends. C'est l'action de créer. Et en effet, le poëte crée; il crée un monde qui n'est, si vous voulez, que l'image de celui qui nous entoure, mais transformé, transfiguré. Je ne cherche pas si ce monde transfiguré est plus ou moins beau que la réalité, peu m'importe, c'est un autre monde. Ce n'est pas seulement le beau que le poëte idéalise, c'est aussi le laid. Le vrai sentiment poétique consiste à tout transfigurer, à se représenter les choses d'une manière plus vive, plus intéressante que la réalité elle-même. C'est l'ennui que nous fait éprouver le monde lui-même par cela même qu'il est réel, qui nous pousse à la poésie, c'est le besoin de vivre dans un monde qui n'est pas celui où nous sommes; et ceux qui disent qu'il faut peindre la réalité comme elle est se trompent profondément, car c'est précisément pour échapper à la réalité qu'on fait de la poésie. Seulement ils ont raison de dire qu'il ne faut pas exclusivement choisir les belles choses et reculer devant la peinture du laid. Pourvu qu'elle soit faite avec un pinceau habile, avec d'harmonieuses couleurs, la peinture d'un grand crime, d'un vice, nous intéressera aussi bien que celle d'une belle action, d'une vertu. Ce que nous voulons, c'est nous transporter hors du monde où nous sommes.

Vous comprenez l'alliance qu'il y a entre la religion et la poésie. Ce à quoi la religion veut nous faire croire, c'est à l'autre monde; ce que la poésie veut nous faire aimer, c'est l'autre monde; c'est toujours l'autre monde que nous voulons quand nous croyons ou quand nous rêvons. La différence, c'est que le poëte n'a pas besoin que ce monde surnaturel existe, il n'a besoin que de le concevoir; bien plus, par cela seul qu'il serait réalisé, il ne donnerait plus satisfaction à l'instinct poétique. Mettez le poëte en possession de la réalité qu'il aime, il n'en voudra plus; il en voudra une autre, tandis que le croyant veut la réalité de ce monde auquel il croit, il veut que ce monde soit; qu'il soit d'ailleurs hors de la nature, comme dans les religions spiritualistes, ou mêlé à la nature comme dans les religions matérialistes, peu importe, pourvu qu'il soit, et l'homme religieux échappe par la croyance à la servitude du monde réel.

Le poëte au contraire se contente de ce qu'il a créé lui-même. A la vérité, il y a bien dans l'acte poétique une sorte de foi; le poëte croit dans une certaine mesure à ses propres rêves, et nous-mêmes, quand nous entendons ou que nous lisons ses vers, quand nous assistons par exemple à la représentation d'une pièce de théâtre, nous ajoutons

foi jusqu'à un certain point aux scènes qui sont mises sous nos yeux, nous savons que ce n'est pas vrai et en même temps nous croyons que c'est vrai. D'où vient, en effet, quand nous voyons des personnages qui se combattent, qui sont aux prises les uns avec les autres, que nous soyons si émus, si troublés? Il y a là une illusion toute volontaire; nous savons que nous nous y abandonnons, et c'est cet abandon volontaire à l'illusion qui fait le charme extrême de la poésie. Pour le croyant, au contraire, il ne faut pas qu'il y ait d'illusion. Du moment où il croirait à l'illusion, le doute remplacerait la foi dans son esprit. Pour lui le monde idéal existe comme il le conçoit et l'imagine.

Cette idée de la création considérée comme l'essence de la poésie peut-elle s'appliquer à tous les genres de poésie? Elle s'applique d'abord d'une manière évidente aux grands genres poétiques, à ceux qui sont comme la couronne de la poésie, l'épopée et le drame. Elle s'applique encore à la fable ou apologue; mais peut-on l'appliquer à l'ode, à l'élégie, à la satire, à l'épître, au poëme philosophique?

Ici il semble que notre idée va nous échapper, et qu'il y a un très-grand nombre de faits qui sortent de notre classification et de notre définition. Il ne faudrait pas beaucoup s'en troubler, car rien n'est plus difficile dans les choses morales que de rassembler tant de faits sous une seule et même idée. Mais je crois cependant qu'en examinant les choses de plus près, on verra qu'il y a toujours dans toute poésie ce que nous venons de dire.

D'abord dans toute poésie quelle qu'elle soit, il y a toujours quelque chose d'idéal, le rhythme poétique, et ne fût-ce que cela, ne fût-ce que le besoin d'exprimer ses idées et ses sentiments dans une langue qui n'est pas la langue commune, qui est une musique, par ce seul fait nous sommes transportés dans un autre monde. Et puis, même dans ce genre de poésie qui nous semble le plus près de la réalité et de la vie, il y a toujours un ensemble d'ornements qui ne sont pas seulement des ornements, mais la vie même du poëme, et ils nous transportent encore dans ce monde idéal. Est-ce que c'est la même chose, par exemple, de lire les *Géorgiques* de Virgile et un traité de jardinage? Sont-ce les règles pratiques de la culture que nous y cherchons? Non, sans doute; nous y cherchons la poésie de la nature, une poésie qui nous transporte dans un monde qui n'est pas ce monde dans lequel nous vivons. Toutes les poésies que nous venons de nommer ont pour but, soit d'exprimer les sentiments de celui qui parle, soit de peindre les sentiments, les passions des personnages qu'il met en scène. Eh bien! le poëte, le poëte lyrique, le poëte élégiaque, par exemple, quels sentiments expriment-ils? sont-ce leurs propres sentiments? Est-ce l'histoire personnelle, biographique de l'individu qui parle qui nous intéresse? est-ce la vie réelle du poëte qui nous émeut, nous passionne? Point du tout. Il s'idéalise lui-même dans sa poésie; il se conçoit lui-même sous une forme plus belle, plus délicate, plus dramatique que celle qui est la sienne en réalité. Tel poëte qui fait des adieux à la vie ne meurt pas pour cela, et cependant nous nous laissons émouvoir avec lui par ces regrets de la vie qu'il exprime en termes si touchants, si douloureux.

Le poëte lyrique chante les héros, les dieux, la patrie; tout cela est du domaine du monde idéal. La patrie, il la fait plus belle qu'elle ne l'est en réalité; les héros, il les fait plus grands qu'ils ne l'ont jamais été; les dieux plus vivants, plus passionnés, que le Dieu réel, qui est toujours un peu un Dieu abstrait. Voilà quelle est l'œuvre du poëte lyrique.

De même, le poëte satirique se fait un monde idéal. Il s'adresse à des vices plus laids que les vices réels; il les exagère, il présente en quelque sorte le monde comme un enfer, et c'est cette peinture de l'enfer qui nous intéresse, nous passionne, nous émeut, nous épouvante. Ainsi, c'est toujours par l'effort que fait le poëte pour nous transporter hors du monde qu'il nous intéresse et qu'il est poëte.

J'accorde d'ailleurs qu'il peut se mêler à la poésie des éléments qui ne sont pas la poésie elle-même. Par exemple, dans l'hymne religieux, il se fait une fusion entre la poésie et la religion. Le poëte croit, et, croyant, il exprime sa foi dans une forme plus ou moins fictive. La science peut aussi se mêler plus ou moins à la poésie. Dans le poëme moral, dans le poëme didactique, philosophique, c'est la vérité abstraite qui fait le fonds du poëme, mais la vérité abstraite se mêle ici à la forme poétique. Il y a donc des fusions, et quand on veut déterminer l'idée fondamentale de chaque chose, il ne faut pas se laisser troubler par les éléments mixtes qui sont sur les frontières et où les différents genres se mêlent.

Tel est le caractère de la poésie. Nous arrivons maintenant à la science. La science a pour caractère essentiel le libre examen. Par là elle se distingue de la poésie et de la religion.

Elle se distingue de la poésie par son objet. L'objet de la poésie, avons-nous dit, n'a pas besoin d'exister; bien plus, aussitôt qu'il existe, il semble qu'il lui échappe. L'objet de la science, au contraire, c'est quelque chose qui existe. Le savant veut connaître ce qui est, pas autre chose que ce qui est, rien que ce qui est; ce qui n'est pas n'est pas fait pour lui. L'objet de la science c'est donc l'être, la réalité à tous ses degrés, mais enfin la réalité. Ainsi le poëte conçoit et rêve, et le savant veut voir, percevoir, toucher, démontrer.

Il y a cependant un côté de la science par lequel elle côtoie la poésie, c'est par ce qu'on appelle l'hypothèse.

La science fait des hypothèses; elle est obligée d'en faire, elle en fait sciemment ou insciemment, volontairement ou involontairement, mais enfin elle ne peut se passer d'hypothèses, c'est-à-dire de suppositions, de conceptions plus ou moins à priori, par lesquelles elle essaye de se rendre compte de la nature des choses. Eh bien,

ces conceptions savantes, ne sont-ce pas aussi des créations, par conséquent des fictions? Souvent on les appelle ainsi; souvent on confond, par exemple, la philosophie avec la poésie, parce que la philosophie fait beaucoup d'hypothèses, plus que les autres sciences. Mais il y a une distinction fondamentale entre l'hypothèse scientifique ou philosophique et la fiction poétique. L'hypothèse scientifique a exclusivement pour but l'explication des choses. Je fais une hypothèse pour me rendre compte de la manière dont les choses se passent. Si je ne peux y arriver par l'expérience, je cherche à le deviner; la logique donne des règles pour cela, elle dit de quelles précautions il faut s'entourer pour faire des hypothèses, mais le but des hypothèses est toujours de chercher à comprendre comment tels faits se produisent. L'hypothèse philosophique a donc pour but l'explication des choses; l'hypothèse poétique au contraire ne cherche à rien expliquer. Elle nous satisfait par elle-même; il nous plaît d'être en présence d'une conception qui n'a pas d'objet, tandis que si l'on nous dit, en matière philosophique, scientifique, que notre hypothèse n'explique pas ce qu'elle prétend expliquer, et qu'elle est contraire à la philosophie et à l'expérience, elle perd sa réalité, son droit. Nous pouvons encore nous y tenir parce que nous l'avons inventée et qu'elle a longtemps occupé notre esprit; mais alors nous passons de la science à la poésie. Le savant qui se complaît dans une hypothèse, parce qu'il la trouve belle, agréable, séduisante, n'est plus un savant, c'est un poëte. Il n'est permis aux savants d'accepter une hypothèse que quand elle explique une chose; quand elle ne l'explique plus, il faut la changer.

Il n'est pas aussi facile de distinguer les hypothèses scientifiques des dogmes religieux, car le dogme religieux est aussi une explication. Dire que la science cherche à expliquer et que la religion ne cherche pas à expliquer, ce n'est pas tout à fait vrai. La religion veut aussi des explications; elle donne les dogmes comme des explications. Par ce côté, il y a donc quelque analogie entre la religion et la science, et je ne méconnais pas les rapports qui unissent les choses, tout en cherchant à les séparer. Seulement ici je trouve la différence dans la méthode et aussi dans l'objet. L'objet de la science, nous l'avons dit, c'est l'être, la réalité, mais toute la réalité, la réalité invisible aussi bien que la réalité visible. Ceux qui veulent exclure de la science la réalité invisible sont des esprits étroits qui mutilent arbitrairement le domaine de la science. Le monde tout entier, voilà son domaine, domaine qui lui appartient en propre. La religion le lui abandonne, *mundum tradidit disputationibus eorum;* elle ne s'occupe, elle, que de la réalité invisible. Il y a donc une différence dans l'objet, mais il y en a une surtout au point de vue subjectif, c'est-à-dire par rapport aux procédés qu'on emploie dans la religion et dans la science.

Pour la science, il n'y a d'objet vrai que ce qui est démontré, plus ou moins démontré, mais dans la mesure où une chose est démontrée elle est vraie, et elle n'est vraie que dans cette mesure. Et cette démonstration ne dépend en aucune façon d'un enseignement qui viendrait d'une source divine; elle dépend exclusivement de la raison, de la raison libre, sans obstacle et sans contrainte.

Voilà le principe de la science. Sans doute l'autorité joue aussi un rôle dans la science. Ainsi, par exemple, nous ne pouvons tout chercher par nous-mêmes; nous sommes plus ou moins obligés de nous en rapporter à autrui; de plus, il est incontestable qu'une haute raison, qu'un beau génie, que les grands hommes qui ont pensé avant nous ont le droit d'être écoutés respectueusement, qu'il ne faut pas faire fi de la raison traditionnelle, de la pensée des hommes qui nous ont précédés. Sous ce rapport, il y a peut-être un peu d'excès dans la réforme de Descartes, qui demande que tout le monde recommence à nouveau l'exploration du domaine de la science; mais toujours est-il que l'autorité joue là un rôle subordonné, et que si je m'y soumets, c'est seulement parce que ma raison me dit de m'y soumettre; que si je respecte les plus sages, c'est parce que ma raison me dit qu'il est bon d'écouter les plus sages; que si je fais une part aux opinions des autres hommes, c'est que je ne puis découvrir tout par moi-même. Ainsi, c'est toujours la raison libre, qui est le principe et la dernière autorité. On dit : c'est l'anarchie. Pas du tout, ce n'est pas l'anarchie. C'est le seul principe qu'il soit possible d'admettre quand il s'agit de reconnaître la vérité, et la preuve, c'est que ce principe, les religions elles-mêmes l'invoquent quand elles se combattent les unes les autres. Car, comment voulez-vous que les religions se fassent admettre de ceux qui ne les admettent pas? Ce n'est pas par la foi, puisqu'ils ne croient pas et qu'il s'agit de les amener à croire. Aussi les théologiens eux-mêmes se servent-ils des armes du libre examen contre ceux qui rejettent leurs dogmes. Par ce côté donc la religion s'unit à la science; la théologie, par ce côté, est aussi une science.

Mais ici l'examen a pour objet de faire accepter l'incompréhensible. Et c'est là le dernier trait par lequel nous allons séparer la science de la religion. L'objet de la science, en effet, est de comprendre. Celui de la religion est de croire ce qu'on ne peut comprendre; la science au contraire veut tout s'expliquer jusqu'à ce qu'elle arrive à ce qui ne s'explique pas. Arrivée là, c'est la limite. Il peut se faire qu'il y ait des domaines au delà de l'explicable. Il n'est pas absolument démontré que tout s'explique. Mais ces champs abandonnés à l'inconnu ne sont plus de son domaine. J'ajoute toutefois qu'elle a le droit de chercher à comprendre le plus loin possible, que rien ne peut être en dehors du domaine de la recherche libre et du droit de contrôle, qui est celui de tout être raisonnable. Voilà ce que c'est que l'esprit scientifique.

Et maintenant que nous avons distingué la science de ce qui n'est pas elle, pénétrons dans la science elle-même; demandons-nous quels sont ses caractères

essentiels et intrinsèques. Nous en avons déjà touché quelques mots dans tout ce qui précède ; mais il faut examiner les choses de plus près.

Sur ce point, tout a été dit par un des plus grands maîtres du monde ancien, par un des hommes qui ont possédé au plus haut degré l'esprit scientifique. Aristote a déterminé d'abord les deux caractères essentiels de la science, et puis un troisième qui leur est subordonné, et par lequel nous terminerons. Ces deux caractères essentiels sont : 1° la science ne recherche que le général ; 2° la science est la recherche des causes. Voilà quels sont les deux caractères essentiels de la science. Chercher le général, chercher les causes, c'est être un savant. Que faut-il entendre par ces deux formules, par ces deux caractères ? Prenons d'abord le premier. La science a pour objet le général.

Aristote exprime cette même pensée sous une autre forme en disant : Il n'y a pas de science de l'individuel, du particulier ; il n'y a que des sciences du général. En effet, messieurs, lorsque je fais une démonstration géométrique, lorsque j'expose les propriétés du triangle, de quel triangle est-ce que je parle ? Est-ce de celui qui me sert d'image pour vous mieux faire comprendre ce que je veux dire, de celui que je dessine sur le tableau d'une manière plus ou moins correcte ? Tout le monde sait que le triangle que j'ai dessiné sur ce tableau n'est pas un triangle géométrique. Dussé-je me servir des instruments géométriques les plus parfaits et tracer une figure telle que le microscope ne pût y découvrir la plus légère imperfection, je ne parviendrais jamais qu'à réaliser une image tout à fait infidèle du triangle général. Le triangle qui est sous mes yeux n'est donc qu'un exemple particulier, de même que dans la grammaire, pour faire comprendre aux enfants une règle générale, on met sous leurs yeux un exemple particulier. Or ce que je démontre est vrai de tout triangle dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que cette vérité est générale ; c'est-à-dire qu'elle est infinie, que je peux concevoir à l'infini des triangles semblables à celui que j'ai sous les yeux et que ma démonstration sera toujours vraie. Si elle s'appliquait à un triangle particulier au lieu de s'appliquer au triangle général, ce ne serait plus de la science : ce serait de la pratique, ce serait de la routine.

Il en est de même dans les choses de pure expérience, qui n'ont pas pour objet un *concept* de l'intelligence, mais les choses réelles qui nous entourent.

Par exemple, quand le savant fait une expérience, son objet est-il de nous faire voir cette expérience ou de nous apprendre quelque chose de général ? Il saute aux yeux de tout le monde que cette expérience particulière est comme le triangle dont je vous parlais tout à l'heure, que ce n'est que l'exemple, et que ce que le savant veut nous faire comprendre est que, dans les mêmes conditions, les mêmes corps présentent toujours les mêmes phénomènes. Vous pouvez alors généraliser les faits : vous avez la science. Lorsqu'en psychologie vous dites que l'âme a telle ou telle qualité, cela veut-il dire que dans celui qui s'observe, dans l'âme du psychologue pris individuellement, il se passe tel ou tel phénomène ? Le psychologue vous fait-il l'histoire de sa pensée, ses confessions comme saint Augustin ? Non. Ce qu'il veut découvrir, c'est l'âme en général, ce qu'il y a de commun et d'essentiel entre toutes les âmes, ce qu'il y a d'identique dans toutes les consciences humaines. Maintenant il y a plus ou moins de généralité ; il y a, outre cette généralité très-vaste et très-abstraite qui convient à tous les hommes, des généralités secondaires qui conviennent seulement à certaines races humaines. Ainsi vous distinguez les hommes de race blanche et les hommes de race noire ; vous cherchez s'il y a quelque chose de commun entre eux, c'est toujours du général que vous faites.

Ainsi partout la science ne recherche que le général, ne s'intéresse qu'au général. Il y a cependant une science particulière où il semble que la définition d'Aristote ne s'applique plus très-exactement : c'est l'histoire.

A la rigueur, on pourrait dire que l'histoire n'est pas tout à fait une science, qu'elle est un art en même temps qu'une science, qu'elle est mêlée de poésie. Ce n'est pas la vraie réponse à faire. L'histoire est une science et doit aspirer de plus en plus à être une science. Cependant elle s'occupe de l'individuel, de ce qu'a fait tel ou tel homme à telle époque, dans telle ou telle ville. Ainsi, il semble bien qu'en histoire ce soit l'accident, l'individuel, qui soit l'objet de la science et non le général. Il y a là une certaine difficulté à résoudre. A la rigueur, si nous ne pouvions pas la résoudre, il en résulterait seulement que cette définition d'Aristote ne pourrait s'appliquer à toute espèce de science ; voilà toute la conséquence qu'il en faudrait tirer. Mais je crois qu'on peut y faire rentrer l'histoire elle-même. En effet, il est clair que l'histoire, comme toute science, aspire à s'élever à des lois générales. Ainsi, il y a d'abord cette partie de l'histoire qui tend à représenter, sous une forme abstraite, les grandes causes qui produisent le mouvement historique. C'est là ce qu'on appelle la philosophie de l'histoire, et c'est aussi de l'histoire. Personne ne peut dire que les *Considérations* de Montesquieu *sur la grandeur et la décadence des Romains* ne soient pas de l'histoire. Évidemment c'est de l'histoire romaine généralisée. On peut dire encore qu'il y a une autre partie de l'histoire qui est encore, d'une façon indiscutable, une science du général : c'est celle qui, au lieu de considérer les événements en particulier, considère les grandes races, les grandes institutions, les arts, la religion, la littérature, qui prend enfin les grands faits et suit leur développement à travers les âges de l'humanité. Certes, cette partie si considérable de l'histoire, c'est encore du général. Enfin, je vais plus loin ; je prends l'histoire des événements, celle qui ne nous donne que des noms, des dates et des faits. Je dis que c'est là encore du général. Et, en effet, l'histoire vous reproduit-elle indifféremment toute espèce de faits ? tous les phénomènes individuels et acci-

dentels qui se sont passés à une époque sont-ils l'objet de l'histoire? Nullement; l'histoire choisit, elle prend certains faits qui se distinguent des autres. C'est que sous l'apparence de faits particuliers ce sont encore, en réalité, des faits généraux. Ainsi, par exemple, la liste des rois d'un pays... vous me direz: Ce sont des individus que les rois; que me fait que Clovis ait succédé à Chilpéric, Clotaire à Clovis ! Je vous demande pardon : un roi n'est pas seulement un individu, c'est un gouvernement, c'est toute une époque. L'homme revêtu du caractère royal prend un intérêt historique, parce qu'il est un intérêt général. Quelque peu de valeur qu'il ait comme être individuel, comme être accidentel ayant paru dans l'histoire du monde, peu importe : par cela même qu'il prend place dans une série qui représente la plus haute forme de la puissance publique chez un peuple, le dernier des hommes prend un caractère de généralité. De même, un général qui a commandé dans une bataille, ce n'est pas un individu, c'est encore un intérêt général ; c'est la puissance publique, la patrie tout entière qui se trouve, à un moment donné, concentrée dans les mains de cet homme. S'est-il trouvé au-dessous du grand rôle qui lui avait été confié, a-t-il perdu la bataille, ce n'est pas un accident individuel : c'est un fait général.

Je ne veux pas trop entrer dans cette philosophie de l'histoire qui va jusqu'à dire que dans une bataille il n'y a pas de vainqueurs ni de vaincus, il n'y a que des idées en présence. Cependant je dis qu'en définitive une bataille ne nous intéresse qu'à cause des grands intérêts qui y sont engagés. Demandez-vous ce qu'il y a sous une bataille. Il y a la chute ou l'affranchissement d'un pays, de ses institutions, la ruine d'une civilisation ou une conquête du progrès sur la barbarie. Quoi que ce soit, si particuliers que soient les faits que vous rencontrez en histoire, il s'y trouve toujours de la généralité. Est-ce à dire que l'accidentel, ce grain de sable dont parle Pascal, n'ait pas sa place en histoire? Oui, le grain de sable y a sa place, parce qu'il prend lui-même un caractère historique, parce qu'il amène comme conséquence des événements qui ont un caractère de généralité. Ce grain de sable qui a dérangé l'équilibre de l'Europe n'est plus un grain de sable, c'est un principe; et c'est en effet une des grandes lois de l'histoire que les événements les plus considérables sont souvent déterminés par des accidents. C'est pour cela que si les mémoires ne sont pas de la science, comme ils fournissent des matériaux à la science, ils prennent par cela même un caractère scientifique.

L'individuel joue un très-grand rôle non-seulement en histoire, mais dans toutes les sciences : par exemple, quand il s'agit de faits qui ne se produisent que très-rarement, quand par suite des circonstances particulières au milieu desquelles ces faits se produisent, ils prennent des proportions considérables. C'est ainsi que les mouvements d'une lampe suspendue au plafond font découvrir à Galilée la loi des oscillations du pendule; qu'une pomme qui tombe d'un arbre révèle à Newton la loi de la gravitation universelle. D'ordinaire, personne ne fait attention à des faits de ce genre, ne songe à méditer sur la chute d'une pierre, parce que c'est là un fait journalier. Mais qu'il s'agisse de la chute d'un aérolithe, alors l'événement prend des proportions énormes. Qu'est-ce qui nous intéresse dans un phénomène de cette nature? N'est-ce pas évidemment l'idée d'une communication du monde sidéral avec le nôtre? Dans la partie de l'astronomie la plus conjecturale, la science des comètes, il est évident que chaque comète qui apparaît prend d'autant plus d'importance que la possibilité d'observer ces astres avec précision et exactitude est moins grande. A toutes celles qu'on a pu suffisamment étudier, on a donné un nom ; on les connaît, on les attend, elles viennent ou elles ne viennent pas, mais enfin on les espère. Pourquoi leur donne-t-on des noms? Pourquoi leur retour est-il si vivement attendu, si désiré? Évidemment ce n'est pas telle ou telle comète en particulier qui nous intéresse, c'est la comète en général. Le général, comme vous le voyez, est toujours au fond de toute recherche scientifique.

Je passe au second caractère attribué par Aristote à la science, la recherche des causes. Aristote, avec sa langue si concise et si belle, dit que ce qui distingue la science de l'expérience, ou plutôt la science de ce que nous appelons aujourd'hui la routine, la pratique, la connaissance vulgaire, c'est la différence qu'il y a entre le τὸ ὅτι et le τὸ διότι.

Qu'est-ce que le τὸ διότι?

Il faut prendre garde de faire intervenir d'avance dans la définition générale de la science des analyses qui supposent qu'on a étudié une de ces sciences en particulier. Ainsi l'analyse de l'idée de cause suppose qu'on a fait l'étude de la métaphysique; il faut donc prendre l'idée de cause sous la forme la plus universellement comprise. Chercher la cause de quelque chose, c'est chercher à comprendre pourquoi cette chose a lieu. Il y a une grande différence entre connaître et comprendre : le vulgaire connaît et le savant comprend. Quand il ne comprend pas, il n'est pas savant. Là où s'arrête l'intelligence s'arrête la science. Ce n'est pas à dire que dans la science on soit toujours obligé de comprendre. Le savant, pour arriver à comprendre, est obligé de connaître plus que le vulgaire; c'est-à-dire de ramasser un plus grand nombre de matériaux; mais ce ne sont que des matériaux, et son but est d'aller plus loin. Son but, c'est avec ces matériaux de construire un édifice raisonnable. Souvent les savants se contentent de connaître, ils croient qu'ils méritent suffisamment ce titre, parce qu'ils savent plus de choses que les autres. Ce n'est pas là ce qui constitue la science. C'est être plus riche que le commun des hommes en connaissances vulgaires, mais ce n'est pas encore être arrivé à la connaissance scientifique. Ainsi, pour être savant, il faut connaître le plus possible pour arriver à comprendre; c'est une loi

que la logique nous apprend, que pour comprendre il faut connaître, et celui qui veut se rendre compte d'une chose avant d'avoir étudié cette chose sous tous ses aspects, celui-là arrive forcément à l'erreur, il fait de la divination. Or, le but de la science, c'est l'explication, et qu'est-ce que l'explication? Expliquer, c'est ramener une chose donnée à une chose plus générale. Je prends pour exemple ce théorème géométrique, que la mesure du rectangle est le produit de sa base multipliée par sa hauteur. C'est là un fait particulier que je peux connaître sans savoir un mot de géométrie ; je puis avoir eu un champ, un mur à mesurer ; ce fait, je le connais par la pratique, je ne le comprends pas. Le géomètre me le fait comprendre, en me reportant à la propriété générale du rectangle.

Si nous passons aux sciences empiriques, aux sciences physiques, nous voyons également que là encore comprendre un fait, c'est le ramener à un fait plus général. Comprendre la production de la vapeur sur les vitres, de la rosée, etc., c'est ramener ces phénomènes aux lois générales de l'hydrostatique.

En un sens, comprendre c'est donc généraliser, de telle sorte que le second caractère de la science rentrerait sous ce rapport dans le premier. Seulement il faut ici faire grande attention, car si l'on prenait trop à la rigueur cette seconde définition : comprendre, c'est généraliser, on se trouverait peu à peu entraîné sur la pente d'une théorie scientifique, aujourd'hui très-puissante, représentée par une très-grande école, et qui n'aboutirait à rien moins qu'à la suppression de la philosophie.

En effet, nous pouvons ramener une chose à sa cause de deux façons en la généralisant, en ramenant un cas particulier à un cas plus général, ou en le ramenant à la force ou puissance active productrice qui en est la véritable source. Aussi les phénomènes dans la nature peuvent être compris soit comme étant les cas particuliers de phénomènes généraux, soit comme la manifestation de puissances cachées et vraiment actives dont ils ne sont que les apparences. Ces puissances cachées et actives, ce sont ces causes dont s'occupe la métaphysique. Or, si à priori on définissait la science en disant qu'elle n'est autre chose que la recherche du général, et en confondant avec la recherche du général la recherche des causes, sans s'en douter on couperait court à la philosophie. Il faut donc, comme corollaire à cette idée de généralité, dire que comprendre c'est ramener une chose à son principe, ou bien un cas particulier à un cas général, un phénomène particulier à une cause première, énergique et active dont il est l'expression.

Tels sont, selon nous, les caractères essentiels de la science : 1° par la méthode, elle est le libre examen; 2° dans le fonds, elle est la recherche du général et des causes. Nous nous arrêterons là, et nous n'ajouterons pas d'autres caractères pour déterminer la nature de la science.

On pourrait le faire cependant, mais au risque d'exclure d'avance telle ou telle science. Suivant certaines personnes, par exemple, une science n'existe qu'à la condition que tout le monde soit d'accord sur les faits qu'elle enseigne. C'est d'après cette théorie qu'on soutient que la médecine n'est pas une science, parce que les médecins ne sont pas d'accord ; que la philosophie n'est pas une science, parce que les philosophes ne sont pas d'accord.

On veut aussi qu'une science ait toujours à sa disposition un moyen de vérification certain. C'est là une seconde raison pour laquelle on refuse encore à la médecine le nom de science. Le médecin, dit-on, va soigner un malade pour une maladie, il lui administre tel remède, le malade meurt. Est-ce la maladie ou le remède qui l'a tué? La vérification est impossible. Donc la médecine n'est pas une science. De même pour la métaphysique, parce qu'elle ne peut vérifier la justesse de ses théories. Y a-t-il un Dieu ou n'y en a-t-il pas? On ne peut y aller voir, on ne peut produire Dieu sous les regards, comme une expérience de chimie. Donc la métaphysique, elle, n'a plus, n'a pas le véritable caractère scientifique.

Par ces exigences on arrive à restreindre d'une façon singulière le domaine de la science. Ce sont là des délimitations arbitraires. Il y a des sciences rigoureuses, et d'autres qui ne le sont pas ; il y a des sciences très-parfaites, comme la géométrie, et d'autres qui font comme elles peuvent, et qui sont plus ou moins conjecturales ; c'est pour celles-ci sans doute une nécessité fâcheuse ; mais enfin la conjecture elle-même est un procédé scientifique. Lorsque l'histoire arrive à l'origine des races, des institutions, etc., elle fait de la conjecture, elle n'en fait pas moins de la science pour cela. Je ne suis pas du tout forcé de vous donner la certitude si je ne l'ai pas moi-même; mais à défaut de certitude, l'opinion raisonnée est un état d'esprit scientifique.

On ajoute encore que la science a pour objet l'étude des phénomènes et des lois, et que tout ce qui n'est pas étude des phénomènes et des lois n'est pas de la science. Il faudrait, pour prouver que cela est vrai, commencer par démontrer qu'après les phénomènes et les lois il n'y a plus rien; en le démontrant, il faudrait faire de la science, et cette science qu'on nie, la métaphysique, on serait obligé d'en faire pour la nier.

Il y a des sciences qui ont disparu, par exemple la magie, l'astrologie judiciaire, la cartomancie. Pourquoi ces sciences ont-elles disparu? Parce qu'il a été démontré qu'elles n'avaient pas d'objet réel. C'est en effet à la condition de démontrer qu'une science n'a pas d'objet qu'on peut la condamner. Mais tant qu'il reste à une science un objet possible, dans quelque mesure qu'on puisse l'atteindre, et quand même on ne pourrait arriver qu'au seuil de cet objet, c'est de la science ; et

vouloir dire à l'esprit humain : Tu n'iras pas jusque-là, et tu te borneras à ce qui tombe matériellement sous tes sens, c'est mutiler l'esprit humain. C'est encore restreindre le domaine de la science que de dire que l'esprit humain ne peut connaître que le milieu des choses, et ne peut en atteindre ni le commencement ni la fin.

Il y a des esprits qui excluent une science sous prétexte qu'elle ne leur convient pas. Eh bien, qu'ils ne s'en occupent pas, mais qu'ils laissent les autres s'en occuper ! Je comprends qu'on ne soit pas séduit par cette sorte de sciences dans lesquelles on est toujours sur la brèche, occupé à l'attaque ou à la défense ; ce n'est pas une situation scientifique agréable ; ceux qui ne se plaisent pas à ces luttes de tous les instants, qu'ils fassent autre chose ; mais qu'on laisse du moins suivre leur voie à ceux qui ont le courage de s'y livrer.

Je termine par un dernier caractère qu'Aristote signale comme distinctif de la science. Il est implicitement contenu dans ceux que nous avons cités plus haut. La science, dit Aristote, est essentiellement désintéressée. Je n'ai pas besoin, messieurs, de dire qu'ici, quand Aristote parle du désintéressement de la science, il ne s'agit pas du désintéressement individuel des savants, qu'il n'entend point par ces paroles que le savant ne doit rechercher ni l'or ni l'argent. Il ne s'agit pas de cela. La science est désintéressée, c'est-à-dire qu'elle ne recherche aucun but pratique. La science n'a d'autre objet que la vérité. La science ne recherche aucune utilité, quelle qu'elle soit, matérielle ou morale. Nous verrons tout à l'heure à restreindre ou du moins à expliquer cette proposition. Mais enfin l'objet de la science, c'est de connaître la vérité purement et simplement. Le savant est satisfait quand il sait qu'une chose est vraie.

A cela on objecte : mais c'est bien stérile ! c'est bien inutile ! qu'importe ! C'est comme cela. Ceux qui n'ont pas ce goût-là, qui n'aiment pas la science pour la science, la vérité pour la vérité, qu'ils ne fassent pas de la science ! Il y a autre chose que la science dans le monde, il y a l'art, l'industrie ; il y a mille occupations pour l'esprit humain ; mais, parmi les occupations de l'esprit humain, il y en a une qui consiste en ceci : connaître pour connaître.

Or, Aristote fait comprendre que c'est un besoin plus général qu'il ne paraît. Ainsi la vue nous fait connaître beaucoup de choses qui ne nous sont utiles en rien, et cependant elle nous procure de très-grands plaisirs. La vue sans doute nous est utile, elle nous fournit les moyens d'éviter les obstacles, de chercher notre nourriture ; mais en même temps elle nous fait jouir par elle-même. Représentons-nous les souffrances que nous éprouverions si nous étions privés de la vue. Voir, pour voir, est un plaisir infini ! Et pourquoi la vue est-elle, dit Aristote, si belle, si bienfaisante ? C'est parce qu'elle nous fait connaître beaucoup de différences, puisque c'est elle qui, de tous les sens, nous fait connaître le plus de choses. Voir, c'est connaître. Il y a des esprits qui aiment à voir par l'intelligence, et qui trouvent autant de plaisir dans la vue intellectuelle que nous en trouvons tous dans la vue des sens.

On dit qu'une science doit être utile, et que si elle n'est pas utile, c'est quelque chose de frivole et de méprisable. Mais qu'est-ce qu'une chose utile ? C'est une chose qui sert à nous procurer un bien. Ce bien, que la chose utile nous procure, est-il bon par lui-même, ou nous plaît-il comme étant lui-même un moyen de nous procurer encore un autre bien ? Supposons qu'il ne soit un bien que parce qu'il peut nous conduire à un autre ; ne voyez-vous pas qu'il faut aboutir à une autre chose, qui soit un bien par soi-même, sans servir à autre chose et parce qu'en soi c'est un bien. Ainsi, nous aimons la nourriture ; pourquoi ? Parce que la nourriture nous conserve la santé. Pourquoi la santé ? Parce que la santé est agréable en elle-même, et parce que c'est la garantie de la vie. Pourquoi la vie ? Mais parce que c'est la vie ! Nous finirions donc à arriver à une chose que nous aimons pour elle-même, et l'objet de tous nos travaux, c'est d'arriver aussi à quelque chose de bon en soi.

Les choses ne sont donc utiles qu'autant qu'elles nous conduisent à des objets bons par eux-mêmes, et la science est un de ces objets, de même que la vue.

L'activité, le développement de toutes nos facultés nous plaisent par eux-mêmes, et la science est le développement de notre faculté la plus haute, de la pensée. Direz-vous qu'elle n'est pas également bienfaisante pour tous les hommes ? Mais d'abord tout le monde, dans des mesures différentes, il est vrai, aime à savoir, et enfin chaque homme a sa fonction, son aptitude, ses goûts particuliers ; les uns aiment les beaux tableaux, les autres la musique, celui-ci une vie active. Lorsque vous rencontrez ces hommes qu'on appelle des hommes pratiques, et qui se donnent beaucoup de mal pour arriver à certains résultats, croyez-vous que ce soient ces résultats qu'ils aiment ? Non, c'est leur propre activité. Ainsi le savant aime la science pour elle-même.

C'est donc une grande erreur de vouloir absolument que la science soit utile. Maintenant, est-ce à dire que la science, parce qu'elle est désintéressée, soit inutile ? Nullement ! La science est extrêmement utile, mais elle l'est à la condition qu'on ne cherchera pas son utilité. Il en est de la science comme de la vertu. La vertu conduit au bonheur, mais à la condition qu'on ne cherchera pas le bonheur en la pratiquant. L'art également améliore les mœurs, mais à la condition que l'art ne se donnera pas pour objet de répandre les maximes de morale, car alors il manquerait son objet. L'art n'améliore les hommes qu'à la condition de n'y pas penser. La vertu n'atteint le bonheur qu'à la condition de n'y pas penser ; la science n'est utile qu'à la condition de n'y pas penser.

Et comment cela ? Parce que la science donne le moyen d'atteindre les idées générales. Or, les idées gé-

nérales sont la source de toutes les applications de la vie pratique. Ce qui fait la différence de l'homme et de l'animal, ce qui fait que l'homme a pu toujours améliorer sa vie, perfectionner la société, c'est qu'il peut s'élever à des idées générales, tandis que l'animal ne sort jamais du particulier : or, une idée générale enfante des milliers d'applications.

Aujourd'hui, il y a beaucoup d'esprits qui pensent qu'il faut que la science abandonne l'abstraction et qu'elle fasse de l'application. C'est demander de tarir dans sa source le génie de l'invention ; c'est sacrifier le capital au revenu. — La science, c'est le capital ; l'application, c'est le revenu. Plus vous aurez d'idées générales, plus vous agrandirez le champ de l'application.

Le fait capital de la société actuelle, c'est ce mouvement merveilleux vers l'application qui entraîne l'humanité. Or, ce mouvement, où a-t-il pris naissance ? Évidemment, dans ce grand concours d'idées générales qui s'est produit pendant les deux derniers siècles. C'est à cette masse d'idées que le XVIIe et le XVIIIe siècle ont répandues dans le monde que nous devons cette puissance d'améliorations pratiques qui nous enthousiasme.

Ce serait prendre l'effet pour la cause que de supposer que ces applications peuvent se suffire à elles-mêmes. Elles se maintiendront tant qu'elles auront une source féconde ; mais, du jour où la source des idées générales qui les alimente aura donné tout ce qu'elle contient, le progrès pratique s'arrêtera.

On oppose perpétuellement la théorie à la pratique : c'est une erreur. La pratique est la fille de la théorie. Ce qui s'oppose à la théorie, c'est la routine ; ce qui est à craindre dans une société qui manque de théorie, ce n'est pas l'exagération du sens pratique, c'est qu'elle tombe dans la routine ; c'est que, n'ayant plus de source féconde où puisse s'abreuver le génie de l'invention, après avoir modifié ses applications et les avoir fait passer par toutes leurs formes possibles, elle soit un jour obligée de s'arrêter et de retomber dans le même cercle. Il faut donc que la société actuelle se rende compte du mal dont elle est menacée ; ce mal, ce n'est pas le développement de l'esprit philosophique, de la théorie, c'est le sacrifice de tout cela. Il faut que la société d'aujourd'hui se défie de son impatience à jouir, à réaliser, à appliquer, et qu'elle maintienne intact ce grand principe, cette vraie source du génie moderne, qui est la civilisation par la science.

PAUL JANET.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE

(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

XVII.

LA JUSTICE CIVILE.

Dans nos précédentes leçons, nous avons étudié le pouvoir législatif sous l'ancien régime ; nous avons vu qu'il était entre les mains du roi. Les parlements avaient bien certains droits, une certaine autorité, mais ces droits, fondés sur la coutume, se bornaient à des représentations bénévoles, qui pouvaient arrêter un souverain faible, mais qui n'avaient aucune action sur un souverain fort et décidé à passer outre. Au-dessus du parlement, il y avait les états généraux ; mais on les laissait depuis longtemps dans l'ombre, précisément à cause de leur puissance, en face de laquelle le roi n'aimait pas à se trouver.

Nous avons ensuite étudié le pouvoir exécutif. Nous avons vu que l'administration était entre les mains du roi et de ses agents ; que la centralisation était une institution aussi ancienne que la troisième dynastie ; qu'elle était bornée par les priviléges qui étaient la liberté pour ceux qui en jouissaient et la servitude pour ceux qui en étaient exclus. Peu à peu, ces priviléges allaient diminuant. Dans l'intérêt de leur pouvoir, les rois effaçaient les différences qui en provenaient, si bien qu'à la Révolution on arriva sans trop de peine à l'égalité devant la loi.

Après l'administration, nous avons étudié l'impôt ; nous sommes entrés, à ce sujet, dans de longs détails, parce que rien ne révèle mieux le gouvernement de l'ancienne France que la mauvaise condition de l'impôt. L'ancienne France, si brillante par sa noblesse, si remarquable par ses écrivains, ses artistes, ses soldats, était toute en surface. Dès qu'on descendait au fond, dès qu'on arrivait aux classes populaires, aux laboureurs, aux ouvriers, on trouvait misère et ignorance, et ce mal était entretenu par les excès et les injustices de l'impôt.

Aujourd'hui nous aborderons le pouvoir judiciaire, et d'abord la justice civile.

Pour expliquer ce qu'était la justice en France à la veille de 1789, il faut remonter un peu haut, car l'administration française au XVIIIe siècle n'était que le résidu des temps antérieurs. Cette vieille monarchie avait vécu sur ses souvenirs ; ce qu'on appelait alors les abus était un reste d'anciens usages, devenu une chaîne pour un

(1) Voy. les n°s 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 41, 42 et 43.

peuple qui avait grandi. Le malheur, pour un roi fainéant comme était Louis XV, c'est que la nation qui a grandi ressent le besoin de s'émanciper; la chrysalide devient papillon. Si vous ne perfectionnez pas peu à peu vos institutions, votre législation devient un corset de force; le peuple se trouve étouffé par ce qui autrefois l'aidait à vivre.

Au plus bas degré de la justice civile se trouvait la justice seigneuriale, reste de l'ancienne féodalité. Au commencement de la troisième race, chaque seigneur est souverain sur ses terres. Il est chargé de la police, de l'administration et même de la défense nationale; il a ses impôts ainsi que sa justice qui est administrée par des gens à lui, qu'on appelle des baillis.

Ces justices sont affaiblies peu à peu par la royauté; cependant, dans les campagnes, les baillis persistent jusqu'à la Révolution. Les attributions des seigneurs ont été diminuées, on leur a défendu d'avoir la haute et la moyenne justice; mais ce bailli, qu'on trouve à chaque instant dans les comédies du XVIIIe siècle, a gardé la police de la campagne et la perception des droits seigneuriaux. Le paysan ne sait guère ce qui se passe à Paris; les lois, la politique ne l'intéressent pas, mais il peut être en contravention parce que ses bestiaux auront été dans le champ d'un voisin, parce qu'il aura eu une querelle au cabaret. Eh bien! jusqu'à la veille de la Révolution, il se trouve toujours exposé à la toute-puissance du bailli.

Quelle était cette justice administrée par des hommes qu'on ne pouvait prendre dans des rangs bien élevés, qui n'étaient guère que des praticiens ruinés ou des huissiers retirés? Elle était des plus dures. Au XVIe siècle, un homme dont malheureusement les ouvrages sont peu lus, Loyseau, a fait un traité sur les *Justices de village;* c'est la peinture naïve de ce qu'il appelait les *mangeries* de village.

« En France, dit Loyseau, nous voyons aujourd'hui qu'il n'y a presque si petit gentilhomme qui ne prétende avoir en propriété la justice de son village ou hameau. Tel même qui n'a ni village ou hameau, mais un moulin ou une basse-cour près sa maison, veut avoir justice sur son meunier ou sur son fermier. Tel autre qui n'a ni basse-cour ni moulin, mais le seul enclos de sa maison, veut avoir justice sur sa femme ou sur son valet...

» De sorte qu'en France la confusion des justices n'est guère moindre que celle des langues lors de la tour de Babel, confusion qui consiste non-seulement en la division des territoires de chacune justice, mais aussi en ressort, et par conséquent en la coutume qu'il y faut suivre, parce que dans l'enclave d'une province il y a telle petite justice entrelacée qui a pris coutume de ressortir en une autre province où est la seigneurie dont elle relève. »

Ainsi, il n'y avait pas seulement différence de tribunal, mais différence de lois, et, d'un village à un autre, les personnes et les propriétés sont soumises à des lois diverses. Voilà un grand inconvénient. Cette justice était placée si bas qu'on avait dû songer à l'appel; mais, comme chaque seigneur avait eu soin de conserver le ressort en démembrant son fief, il en résultait qu'en France il y avait certains endroits où l'on pouvait aller cinq fois en appel, c'est-à-dire que le dégât causé par une vache pouvait être jugé six fois; et Loyseau disait : « Est-il possible que dans ce cas la vache ne soit pas mangée et le propriétaire lui-même?» De plus, les juges en sabots étaient gens peu délicats, et Loyseau nous en fait une peinture qui prouve qu'ils tenaient peu de la pastorale.

« Et ne faut point dire que c'est le soulagement du peuple de luy rendre la justice sur les lieux. Car, à bien prendre, les frais sont plus grands en ces petites mangeries de village qu'aux amples justices des villes où premièrement les juges ne prennent rien des expéditions de l'audience; et au village, pour avoir un méchant appointement d'audience, il faut *saouler* le juge, le greffier et les procureurs de la cause en belle taverne, qui est le lieu d'honneur, *locus majorum*, où les actes sont composés, et où bien souvent les causes sont vuidées à l'avantage de celui qui paye l'écot. »

Ajoutez que le seigneur se trouvait maître de cette justice; il ne fallait pas lui faire procès, car le bailli dépendait de lui. Il en était de même du tabellion; aussi le seigneur pouvait-il, au besoin, se faire donner des actes antidatés et obtenir d'un notaire faussaire des actes signés par deux témoins qui, étant morts, ne pouvaient pas réclamer. C'était à la fois une justice méprisable et très-coûteuse.

Au-dessus de cette justice des seigneurs venait la justice des villes, les échevinages. Ici encore, il faut oublier nos idées d'aujourd'hui. Nous supposons que, sous Philippe le Bel, Paris, ville enfermée dans une enceinte, était une unité : pas du tout. Chaque partie de Paris appartenait à un propriétaire différent qui avait sa justice. Ainsi, il y avait l'abbaye de Sainte-Geneviève, l'abbaye du faubourg Saint-Germain des Prés, et chaque abbé avait sa justice, son pilori : c'était un seigneur. Sous le règne de François Ier, on voulut se débarrasser de toutes ces justices. En voici la liste, sans compter celle du roi : le Fort l'Évêque, dont la prison servit plus tard à enfermer les comédiens; le Chapitre, qui faisait partie de la Cité; Montmartre, Sainte-Geneviève, Saint-Victor, Saint-Martin, le Temple, Saint-Éloi, Sainte-Opportune, Saint-Magloire, Saint-Méry. Sous le règne de François Ier, il y avait seize juridictions appartenant à des abbés dans Paris, et plusieurs de ces juridictions ont duré jusqu'à la Révolution. Jusqu'en 1789, l'enclos du Temple fut un séjour de franchise; on ne pouvait y arrêter ni poursuivre personne pour causes civiles.

La ville proprement dite avait aussi sa juridiction : l'échevinage, qui était de très ancienne date. La justice d'échevinage tenait à ce principe que chacun doit être jugé par ses pairs : les seigneurs qui tenaient du roi, par les seigneurs de même rang; les bourgeois par les bourgeois, les paysans par les paysans. Le jury n'est pas autre chose qu'une application de ce principe. Jusqu'à la Révolution, les villes ont conservé un droit de jugement en matière criminelle. La royauté leur avait pris la juridiction civile, et, chose étrange, elle leur avait laissé la juridiction criminelle, comme s'il était moins important de ménager la vie et la liberté des gens que leurs propriétés.

En dehors des villes, au-dessus des justices seigneu-

riales, planait la justice royale. Elle avait été exercée, dans l'origine, par des baillis, des sénéchaux, qui n'étaient autre chose que des officiers d'épée ; c'étaient des espèces de gouverneurs à la romaine qui commandaient dans les provinces, rendaient la justice, tenaient les plaids et présidaient aux assises.

Plus tard, l'administration des baillis s'affaiblit, les intendants civils paraissent ; cependant, le bailli resta un officier d'épée, c'est un titre qu'il se donne et que vous retrouvez dans quelques comédies. Pour la justice, il est presque partout remplacé par un lieutenant civil et un lieutenant criminel, ainsi que par les présidiaux.

Au-dessous du baillage, on trouve la prévôté, et quelquefois la sénéchaussée, qui jugeait certains délits. La prévôté était pour les petites gens, de sorte que, dans certaines villes, à Angers, par exemple, on trouvait, pour rendre la justice civile et criminelle, quatre tribunaux : le présidial, le baillage, la sénéchaussée et la prévôté ; c'était une confusion étrange ; il y avait des querelles perpétuelles entre tous ces tribunaux, tant leurs juridictions respectives étaient mal déterminées.

Au XVIe siècle, en 1551, le roi Henri II établit des tribunaux réguliers, intermédiaires entre les baillages et le parlement, qu'on appela les *présidiaux*. Ces présidiaux, au nombre de soixante, ressemblaient à nos tribunaux de première instance. Ils jugeaient en dernier ressort jusqu'à concurrence de 250 livres, ou 10 livres de rente, et, par provision, jusqu'à 500 livres. En 1774, on élargit cette compétence ; ces tribunaux purent juger jusqu'à 2000 livres sans appel. Nous rencontrons les gens les plus considérables parmi ces simples conseillers : ainsi Domat était avocat au présidial de Clermont ; Pothier, Le Trosne, Jousse et Prévôt la Jannès étaient conseillers au présidial d'Orléans.

Voilà quelles étaient, à l'origine, les justices inférieures en France ; les parlements formaient les cours supérieures.

A la veille de la révolution, il y avait quatorze parlements ; ceux de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Rouen, Aix, Dijon, étaient les plus anciens ; venaient ensuite les parlements des provinces conquises ou réunies : Rennes, Colmar, Douai, Besançon, Nancy, Metz et Pau ; en outre, par respect pour certains priviléges, on avait maintenu trois conseils supérieurs en Artois, en Alsace et en Roussillon.

Ces parlements différaient singulièrement par l'étendue de leur ressort. Celui de Paris comprenait les deux cinquièmes du territoire, 10 millions d'habitants. Celui de Pau, qui n'avait dans son ressort que 250000 habitants, avait une juridiction quarante fois moindre que celui de Paris, qui comprenait Amiens, Troyes, Lyon, Limoges, Poitiers, Tours, etc. Cette étendue était excessive, surtout à une époque où il n'y avait pas de chemins de fer, où les communications étaient fort difficiles, où la diligence ne voyageait guère que de jour, mettant deux journées pour venir d'Orléans à Paris, et neuf au moins pour aller à Strasbourg. C'est sur cet inconvénient qu'avait spéculé Maupeou lorsque, pour populariser ses réformes, il divisa le parlement de Paris en six conseils supérieurs. L'erreur, l'illusion de tous les malhonnêtes gens est de s'imaginer qu'on peut acheter tout un peuple avec des oignons d'Égypte ; qu'à un moment donné on pourra dire à une nation inquiète : Nous te prenons tes libertés, mais nous te donnerons une justice plus commode et moins chère ! C'est la grandeur de la nature humaine que de faire passer les idées avant les intérêts.

Vous savez comment étaient nommés les membres du parlement ; ils achetaient leurs charges, qui devinrent ainsi la propriété d'un certain nombre de familles. Elles rapportaient aux acheteurs 2 1/2 à 3 pour 100 ; c'était donc un sacrifice d'argent. Quelques-unes de ces charges étaient d'un prix énorme ; celle de premier président se vendait de 7 à 800 000 livres ; celle de conseiller, 300 000 livres. C'était la position qu'on achetait. Presque toutes les familles parlementaires étaient nobles ; d'autres étaient la fleur de la bourgeoisie. Quelques parlementaires étaient ducs ; ainsi les Pothier, les Séguier étaient ducs. Mais jamais un membre du Parlement ne prenait son titre nobiliaire ; il s'appelait M. le président ou M. le conseiller. Cette fierté judiciaire donnait au parlement une grande force et une grande popularité. C'était une noblesse à part, honorée de porter la robe comme l'autre noblesse était fière de porter l'épée.

Le parlement de Paris était composé de dix chambres où l'on arrivait par droit d'ancienneté : la Tournelle civile et criminelle, cinq chambres des enquêtes, deux chambres de requêtes, et enfin la Grand'Chambre. Le tout formait un ensemble de deux cent dix magistrats, et là se trouvaient les noms que la France a été habituée à respecter : les Séguier, les Lamoignon, les d'Aguesseau, les Molé. Notre histoire compte peu de grands noms qui n'aient figuré dans le parlement.

A côté du parlement agissait un parquet, composé d'un procureur général, de quatre avocats généraux et de douze substituts. Le procureur ne parlait pas ; c'étaient les avocats qui portaient la parole, et, chose singulière, ces charges mêmes étaient achetées. La vénalité des charges était un mal ; mais elle avait ce bon résultat qu'une fois vendue, la charge était la propriété de celui qui l'avait achetée, et que, par conséquent, l'avocat du roi était un homme indépendant. On ne pouvait pas lui dire : « Vous défendrez telle cause, ou vous donnerez votre démission. » L'avocat général, était l'avocat de la loi plus encore que l'avocat du roi.

Voilà quel était le parlement. Au-dessus de lui il y avait un conseil privé ou *des parties*, véritable cour de cassation. Vous voyez comme cette organisation ressemble à notre système judiciaire actuel. Les membres de cette cour de cassation étaient des conseillers d'État,

c'est-à-dire des membres de ce conseil privé dont je vous ai déjà parlé dans une précédente leçon.

Ce conseil des parties, qui fut réorganisé par un règlement de d'Aguesseau, en 1738, se composait de trente membres, qui cassaient les arrêts dans lesquels les formes n'avaient pas été observées. Quant à casser un arrêt dans lequel la loi avait été violée ou mal interprétée, la chose était fort difficile, parce que, dans ce temps-là, les arrêts n'étaient point motivés.

Tel était l'ancien système judiciaire, dont nous avons tiré le nôtre; mais la France n'aurait pas été le pays de la diversité s'il y avait eu la même justice pour tout le monde. Outre les tribunaux réguliers, il y avait toute une série d'exceptions et de priviléges. J'appelle tribunaux d'exception ceux qui sont établis pour juger une espèce particulière d'affaires. L'institution de quelques-uns de ces tribunaux est parfaitement fondée; ainsi nous avons la cour des comptes qui juge les questions de comptabilité : le comptable de l'État ne peut pas se plaindre de ce qu'un tribunal examine si ses comptes sont en règle, s'il a exécuté la loi. Voilà une exception parfaitement justifiée. Mais, dans l'ancienne monarchie, il y en avait beaucoup d'autres qui l'étaient moins.

Citons d'abord les tribunaux fiscaux. En première instance siégeaient les *élus*. Dans l'origine, ces magistrats avaient été choisis par le peuple; plus tard ils étaient des officiers ayant acheté leurs charges. Leur fonction était de juger, en première instance, toutes les causes civiles et criminelles jusqu'à l'amende pour les tailles et les aides. De là on allait en appel devant la cour des aides.

Les grenetiers et contrôleurs au grenier à sel étaient chargés de juger sommairement et à l'audience tous les procès de la gabelle. De là on allait également en appel devant la cour des aides.

Il y avait plusieurs cours des aides comme il y avait plusieurs parlements, sans que les ressorts se répondissent. Elles avaient été établies en forme définitive par Henri II, en 1551. Ce sont les Valois qui ont inauguré l'ère des grandes monarchies et grandi outre mesure l'autorité royale. On avait imaginé la cour des aides afin de retirer au parlement la connaissance des impôts; on espérait avoir meilleur marché d'une compagnie spécialement instituée pour ce genre d'affaires, mais comme le besoin d'argent fit bientôt vendre les emplois de la cour des aides comme les charges du parlement, il en résulta que la cour des aides fut bel et bien un parlement indépendant qui ne s'occupait que des impôts. Elle sut défendre, en certaines occasions, les droits du peuple français. Vous vous rappelez les remontrances de Malesherbes. Aussi essaya-t-on de s'en débarrasser comme on avait fait du parlement. Tout contrôle était insupportable à Louis XIV et à ses successeurs. C'est par là qu'ils ont perdu la monarchie.

Venaient ensuite les chambres des comptes, démembrement du conseil du roi. Il y en avait sept : Paris, Bretagne, Dijon, Montpellier, Dauphiné, Provence, Rouen. Elles fonctionnaient à peu près comme la cour des comptes d'aujourd'hui. Il y avait procès engagé sur chaque compte; un rapporteur l'examinait; un juge le déclarait exact ou non, puis l'arrêt était rendu.

On se servait de la chambre des comptes de Paris pour éluder, de temps à temps, la nécessité de faire enregistrer les édits par le parlement. Sous prétexte qu'elle s'appelait chambre des comptes, on lui apportait les édits financiers et les créations d'offices, afin qu'elle les enregistrât; mais le parlement protestait et finissait par avoir raison.

Nous trouvons encore une autre juridiction assez mal définie : celle du grand Conseil, qui était aussi un démembrement du Conseil du roi. On lui renvoyait tout ce qu'on voulait soustraire aux tribunaux ordinaires; c'était une pépinière de commissaires. Quand Maupeou voulut supprimer le Parlement, c'est là qu'il trouva des conseillers. En outre, le grand Conseil était chargé de toutes les contestations pour cause bénéficiale; il avait ses conseillers procureurs, toute une organisation judiciaire : c'était un parlement au petit pied.

Voici encore deux autres tribunaux : la Table de marbre et la Cour des monnaies.

La Table de marbre est très-célèbre dans notre histoire; c'était une immense table où, aux jours de fête, selon un ancien usage, nos rois dînaient en présence du peuple. Cet usage dura encore sous la Restauration. Un jour par semaine, le peuple était admis à défiler devant le roi; ce bon peuple se réjouissait de voir son roi manger. Nous en avons la preuve dans une lettre de Franklin qui nous raconte comment il avait été reçu par le roi Louis XV. C'est aussi sur cette table que se donnaient les représentations de la Basoche. En 1618, elle fut brûlée, et l'on fit ce mauvais jeu de mots : « Si dame Justice s'est mis le palais tout en feu, c'est qu'elle a mangé trop d'épices. »

La Table de marbre servait à l'exercice de trois juridictions : amirauté, connétablie, eaux et forêts.

L'amirauté jugeait les crimes de mer; la connétablie ou maréchaussée jugeait ce qu'on appelait les cas prévôtaux. C'est là un des plus tristes côtés de l'ancienne monarchie. On avait alors un profond dédain pour les misérables; on croyait qu'il était nécessaire de les traiter durement, cruellement; c'étaient, pensait-on, des animaux dangereux plutôt que des hommes. La juridiction prévôtale jugeait les gens sans aveu, les déserteurs tous ceux enfin qui se mettent en dehors de la société; elle punissait les délits commis à main armée sur les grandes routes, enfin tout ce qui sentait la violence et le vagabondage. Pour ces délits ou ces crimes, le prévôt des maréchaux réunissait sept juges ou avocats du tribunal le plus voisin, et jugeait sans appel. L'arbitraire de ces tribunaux avait laissé, par tradition, de tels souvenirs que le nom de cour prévôtale est toujours

resté odieux, et avec raison. Rien de plus antipathique à toutes les idées de justice que ces tribunaux mi-partie civils et militaires qui ont joué un si triste rôle dans les premières années de la Restauration.

Les poursuites pour délits de chasse étaient un des plus grands fléaux des pauvres sous l'ancien régime. Lorsque la Constituante mit en liberté plusieurs milliers de galériens, un grand nombre de ceux qu'elle délivra étaient des braconniers, voleurs au petit pied, qui assurément ne méritaient pas les galères pour avoir entrepris sur les plaisirs du roi. Cette juridiction était très-dure; la France était divisée en capitaineries et il était défendu de chasser aux endroits que le roi se réservait. La mort d'un chevreuil était punie de galères. C'était là un tribunal d'exception qui avait le droit de prononcer la peine de mort comme la Cour des aides, qui avait son pilori dans la cour du Palais, au pied de l'escalier de la Sainte-Chapelle, comme le Parlement, qui avait le sien du côté de la Tour de Nesle.

La Cour des monnaies pouvait de même prononcer la peine de mort. Elle punissait spécialement la falsification de l'or et de l'argent. Il y avait donc une dizaine de tribunaux armés du droit de faire périr les accusés et cela sans autre garantie que la conscience des juges.

Après les tribunaux d'exception, venons à ce que j'ai appelé les tribunaux de privilége.

Les villes avaient des justices spéciales pour la police et certains délits. Ces magistrats s'appelaient d'ordinaire les échevins; à Bordeaux, ils s'appelaient les jurats; à Toulouse, les capitouls.

Les corps de métier avaient également leur juridiction propre. Il en reste quelque chose dans nos conseils de prud'hommes; mais nous n'en avons gardé que ce qu'il y avait de bon. Les prud'hommes sont aujourd'hui les arbitres volontaires chargés de terminer les différends entre l'ouvrier et son patron. Dans l'ancienne organisation, c'est entre les diverses corporations, qui vivaient toutes du privilége, que les différends éclataient. Entre elles les jalousies étaient violentes et les procès se multipliaient pour empêcher l'empiétement d'une corporation sur l'autre. Les chirurgiens luttaient contre les médecins qui leur faisaient tort en étendant leur clientèle; les pâtissiers plaidaient contre les boulangers; les rôtisseurs contre les traiteurs. Chaque profession se querellait, au nom de son privilége, contre la profession voisine.

Il y avait aussi la juridiction des juges consuls, en d'autres termes, des tribunaux de commerce; cette justice fut établie par Charles IX en 1563; elle était très-populaire. A Paris elle n'avait pas une grande importance, car le commerce, à Paris, ne date guère que de la Restauration. Sous l'ancien régime, elle se composait d'un juge et de quatre consuls, et elle avait le mérite, déjà remarqué sous Louis XIV, de se rendre à bon marché.

On appelait *officialités* les tribunaux chargés de juger les prêtres. Dans le beau temps des XIIIe et XIVe siècles, l'Église avait sa juridiction; elle ne permettait pas qu'on touchât à un clerc; mais, comme la couronne ne voulait pas se laisser braver par une foule de gens qui n'avaient souvent de religieux que la tonsure, les juges royaux s'emparèrent de cette juridiction. Toutefois, jusqu'à la Révolution, certains délits étaient encore du ressort des tribunaux ecclésiastiques, tels par exemple que la mauvaise conduite d'un prêtre. Les officialités étaient organisées comme nos tribunaux, ou plutôt nos tribunaux se sont modelés sur elles. C'est à la procédure établie par l'Église dans ses tribunaux que nous avons emprunté le ministère public.

L'Université avait aussi sa justice spéciale, qu'on trouve encore dans les universités anglaises et allemandes. Le conservateur de ce privilége était, à Paris, le prévôt de Paris.

Une classe de privilégiés beaucoup plus gênante, c'était celle des commensaux du roi, c'est-à-dire des personnes qui vivaient à la cour et suivaient le monarque. Leur privilége provenait des idées féodales. Au moyen âge, nous voyons le roi entouré de ses vassaux; ils ne le quittent pas; on boit, on se querelle, on se donne des coups d'épée; c'est là le bonheur suprême. Les commensaux du roi étaient jugés par trois juridictions.

Il y avait d'abord la prévôté de l'hôtel. Le grand prévôt de l'hôtel était chargé de juger tous les crimes et délits commis dans la résidence royale ou à six lieues à la ronde. Quand la cour était en marche, on prenait au hasard sept juges de présidial pour composer un tribunal qui jugeait l'affaire séance tenante. Le grand prévôt jugeait aussi les procès civils et criminels des gens de la maison du roi, sauf appel au grand conseil.

Tout ceci s'explique par des souvenirs et des usages féodaux; mais ce qui rendait le privilége vraiment onéreux, c'était le droit de *committimus*. On appelait ainsi le droit accordé à certains privilégiés de n'être jugés qu'à Paris, devant les requêtes de l'hôtel ou les requêtes du palais. Il y avait ainsi deux tribunaux entre lesquels les privilégiés pouvaient choisir; et en achetant une charge on devenait très-aisément privilégié. Quel trouble dans la justice, vous pouvez vous en faire une idée. Supposons qu'un créancier habitant Marseille eût un procès avec un fonctionnaire ou un seigneur quelconque : si ce fonctionnaire ou ce seigneur était commensal du roi, il avait le droit de venir plaider sa cause à Paris devant des juges ses amis.

Dieu sait combien il y avait d'officiers commensaux du roi! Le roi donnait ce privilége à des ordres entiers. L'ordre de Malte avait des propriétés dans toute la France; il est difficile que vous ayez un peu voyagé sans avoir entendu dire : « Ici était une commanderie. » Une commanderie se composait de belles fermes données à des chevaliers de Malte. Soumise à toutes les péripéties des propriétés ordinaires, elle pouvait donner lieu à des procès de toute espèce avec les propriétaires voisins. Eh bien! quand les chevaliers de Malte avaient un

procès, ils pouvaient le faire juger à Paris par des gens disposés en leur faveur; c'était là un abus contre lequel on protesta plus d'une fois.

Cette nomenclature un peu sèche peut vous faire comprendre ce qu'était l'organisation judiciaire en France sous l'ancienne monarchie.

La Constituante voulut mettre ordre à tout cela et elle donna satisfaction au pays. Elle abolit toutes les justices seigneuriales sans indemnité. Je n'aime pas qu'on abolisse un privilége sans indemniser le propriétaire : c'est se donner tort quand on a raison; mais il faut dire que la justice seigneuriale était devenue une charge pour les seigneurs eux-mêmes. La Constituante abolit la vénalité, qui faisait des charges de justice la propriété de certaines familles; elle abolit les tribunaux d'exception et de privilége. A leur place, elle établit dans les cantons un certain nombre de justices de paix, et des tribunaux de première instance dans les chefs-lieux d'arrondissement. Plus tard, on établit un certain nombre de cours d'appel, qui ont remplacé les parlements.

Cette réforme nous donna ce qui nous est si cher en France : l'unité de la justice, l'égalité pour tout le monde devant les tribunaux; mais on en pouvait espérer mieux encore.

D'abord la Révolution commença par établir la justice élective ; ce furent les justiciables qui choisirent leurs juges pour un temps donné. C'était, pensait-on, une conséquence nécessaire du changement politique qui établissait la souveraineté du peuple. Je n'ai jamais compris comment la souveraineté du peuple pouvait aller jusqu'à nommer les magistrats, car aux États-Unis, où un juge est obligé de mendier son élection, qu'arrive-t-il? C'est qu'en certains procès il est tenté de se dire : « Si je ne sacrifie pas la loi, je ne serai pas réélu. » Il ne faut jamais placer un magistrat entre son devoir et son intérêt. En France, les inconvénients de ce système éclatèrent bientôt; aussi la constitution de l'an III, et surtout celle de l'an VIII, remirent-elles au gouvernement la nomination des magistrats, — mais le juge resta amovible. Sous l'Empire quelques juges furent destitués. Quand il faut que le magistrat calcule quel sera pour lui et pour sa famille la conséquence de son jugement, il n'y a pas de justice certaine. La Restauration s'honora en établissant l'inamovibilité des juges; mais il ne faut pas s'y tromper : l'inamovibilité actuelle n'est pas celle de l'ancien régime, et c'est par ce côté-là que nous lui sommes inférieurs. Celui qui, dans l'ancien régime, achetait une charge de juge, y vivait et ymourait. Il n'avait rien à craindre ni rien à espérer.

Aujourd'hui les juges n'ont rien à craindre, il est vrai, mais ils ont beaucoup à espérer. Tel magistrat se dit : « J'avancerai, j'irai à Paris! » Vous donnez ainsi au juge une ambition et une mobilité peu compatibles avec la nature de ses fonctions. S'il y a quelque chose de remarquable en Angleterre, c'est la position faite aux juges. Les Anglais ont compris ce que Montesquieu a répété : que la justice est un pouvoir dont l'indépendance est aussi nécessaire à un État que celle du pouvoir législatif.

En Angleterre, la magistrature est un pouvoir, en d'autres termes, il n'y a pas possibilité pour le gouvernement d'exercer une pression quelconque sur des juges qui n'ont rien à craindre ni rien à espérer; il en résulte que la loi, en Angleterre, est plus respectée qu'en France. Pourquoi cela? On suppose toujours que nous sommes un peuple révolutionnaire qui attend qu'on mette une barrière devant lui pour sauter par dessus, c'est une erreur. J'ai beaucoup voyagé, j'ai vu beaucoup de peuples, et je crois qu'il n'y en a pas de plus doux, de plus facile à gouverner que le peuple français. Mais je trouve qu'à l'égard de certaines parties de la justice on lui laisse trop à désirer. Vous vous rappelez le procès de ce maire qui avait dit à un de ses subordonnés : « Surtout ne confondez pas les poules de l'ami avec celles de l'ennemi. » Quand l'administration a deux poids et deux mesures, il n'est pas étonnant que nous Français, le peuple le plus spirituel de la terre, comme on dit, voyant que la justice passe son niveau sur les uns et oublie de le passer sur les autres, nous n'ayons pas pour la loi un respect exagéré. En Angleterre, c'est autre chose. L'Anglais sait bien que personne, fût-ce la reine, ne pourra faire pencher la balance de la loi et que la loi est faite pour le voisin comme pour lui. Il respecte la loi, je le crois bien! c'est sa protection; personne ne se fait la guerre à soi-même.

Justice et liberté sont deux choses qui se tiennent; à vrai dire c'est la même chose, car la liberté n'est pas le droit de faire tout ce qu'on veut, mais de faire régulièrement tout acte qui ne porte pas atteinte au droit du voisin. Quand une loi est juste, quand elle est faite par les citoyens, elle est la justice en principe, de même que la justice est la loi en pratique. En ce cas, respecter la loi, ce n'est autre chose que respecter la justice. De là un grand élément de sécurité dont le gouvernement profite le premier. Quand on croit avoir à se plaindre du pouvoir, en France on fait une révolution ; en Angleterre on fait un procès. Franchement le second système est le meilleur pour tout le monde; mais, qu'on y songe bien, il n'est possible que là où la justice, toujours impartiale, est la loi vivante, et, à ce titre, a la confiance et le respect du citoyen aussi bien que du gouvernement.

Ed. Laboulaye.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Positivisme anglais, étude sur Stuart Mill,
par M. H. TAINE.

Le nom de M. Stuart Mill est aujourd'hui presque populaire en France. Son système pourrait bien avoir la même fortune, grâce à la belle analyse que nous en donne M. Taine. Il ne faut pas demander à M. Stuart Mill ce qu'il pense de l'origine des choses ou de la destinée humaine. Sa métaphysique, s'il en a une, est des plus rudimentaires. Toute sa philosophie se réduit à une théorie de la science, ou, pour mieux dire, de ces sciences anglaises d'origine, si elles sont devenues européennes par adoption, qui ont pour base l'expérience et l'induction pour méthode. Circonscrire entre ces limites le domaine de l'esprit humain serait assurément téméraire, et si M. Stuart Mill a eu cette prétention, on peut, avec M. Taine lui-même, affirmer hardiment qu'il s'est trompé. Mais s'il n'a voulu qu'aider au progrès des sciences expérimentales en leur montrant la route, en éclairant leur marche, il a pleinement accompli sa tâche, et ce mérite est assez grand pour justifier aux yeux des adversaires les plus déclarés du positivisme l'admiration de M. Taine, qui ne craint pas de dire en propres termes : « On n'a rien vu de semblable depuis Hegel. »

L'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle,
par M. H. TAINE.

On se sent dépaysé devant une nature aussi étrange et aussi complexe que celle de Carlyle. Ni le cynisme, ni l'enthousiasme ne sont notre fait, à nous Français, surtout quand ils sont réunis : et le *Catéchisme des cochons* nous paraîtra toujours une production singulière de la part d'un fanatique historien de Cromwell. A travers tout cela, on sent chez Carlyle, à en croire M. Taine, une profonde inspiration morale qui est chez lui comme un reste du vieux puritanisme anglais. La vertu, représentée ici-bas par les grands hommes, est à ses yeux le grand ressort de l'histoire. A cette idée qui lui est propre, Carlyle joint un sentiment religieux assez difficile à définir, peu orthodoxe, à coup sûr, et qui n'est guère au fond que l'adoration de l'idéal. L'idéalisme anglais est peut-être un mot un peu général pour désigner une doctrine aussi personnelle.

Philosophie de l'art, leçons professées à l'École des Beaux-Arts,
par M. H. TAINE.

Nous ne manquons pas d'écrits distingués sur la théorie des arts : ce qui n'empêche pas beaucoup de personnes de révoquer en doute la possibilité d'une pareille théorie. Le volume de M. Taine renferme assez d'idées précises et fortement liées pour convaincre sur ce point les plus incrédules. Ce n'est qu'un programme, mais un programme admirable, quand on songe à la difficulté du problème, prouvée par les solutions contradictoires qu'il a reçues. Un tel livre satisfera les philosophes les plus difficiles en fait de démonstration ; et, quoique M. Taine paraisse se défendre, par modestie sans doute, d'une telle prétention, il sera aussi utile aux artistes qu'intéressant pour les gens du monde, qui retrouveront là tout le talent et les qualités de style de l'auteur, appliqués à une exposition plus nette et plus complète de son système qu'il n'avait eu encore l'occasion de la donner

Les problèmes de la nature,
par M. AUGUSTE LAUGEL.

Rendre la science accessible en lui laissant sa majesté, lui prêter un langage clair pour tous qui soit en même temps digne d'elle, c'est ce que plusieurs ont su faire avant M. Laugel. Mais cet écrivain s'est proposé un autre objet. Le domaine de l'originalité scientifique n'est point circonscrit dans les bornes de la découverte. Les matériaux de la science se rassemblent dans les laboratoires, mais le travail de coordination qui seul peut constituer la science véritable est une tâche à part et d'un tout autre ordre. M. Laugel ne s'est point borné à exposer dans un beau langage les lois physiques déjà connues ; sur beaucoup de points il a émis des aperçus aussi nouveaux qu'élevés, et il n'a touché aucun sujet sans y graver l'empreinte originale d'un philosophe et d'un écrivain.

Philosophie de la médecine,
par M. le Dr ÉD. AUBER.

Un louable respect de la tradition, un attachement honorable aux doctrines spiritualistes, une foi dans la science qui s'arrête en deçà de l'illusion, un sentiment élevé des devoirs inhérents à la profession médicale, telles sont les rares qualités qui préviennent tout d'abord en faveur du livre de M. le docteur Auber le lecteur le moins compétent. Un intérêt très-général et très-vif s'attache d'ailleurs à une publication de ce genre. Le temps n'est plus où la médecine était un art plein de mystère comme celui des augures. On veut savoir si elle guérit, savoir même, du moins en gros, comment elle guérit. Le livre de M. le docteur Auber répond à ces questions. Il s'adresse à quiconque est malade, ou croit l'être, ou peut le devenir : c'est dire que beaucoup de gens feront bien de le lire, et l'on peut ajouter que personne ne se repentira de l'avoir lu.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

CLAUDE BERNARD. LEÇONS SUR LES PROPRIÉTÉS DES TISSUS VIVANTS faites à la Faculté des sciences de Paris, par M. CLAUDE BERNARD, membre de l'Institut, recueillies et publiées par M. ÉMILE ALGLAVE. 1 fort vol. in-8, avec 94 figures intercalées dans le texte. 8 fr.

VÉRA. PHILOSOPHIE DE LA NATURE DE HÉGEL, traduite pour la première fois en français, avec une introduction et un commentaire perpétuel. 3 vol. in-8. 1864-1866. 25 fr.

VÉRA. LOGIQUE DE HÉGEL, traduite pour la première fois en français, avec une introduction et un commentaire perpétuel. 2 vol. in-8. 12 fr.

VÉRA. INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE DE HÉGEL. 1864, 2e édit., 1 vol. in-8. 6 fr. 50

TISSOT. L'ANIMISME ou la matière et l'esprit conciliés par l'identité du principe et la diversité des fonctions dans les phénomènes organiques et psychiques, par M. TISSOT, doyen de la Faculté des lettres de Dijon. 1865, 1 vol. in-8 (Victor Masson et fils). 7 fr. 50

Le propriétaire-gérant : GERMER BAILLIÈRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE L. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 45. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 7 OCTOBRE 1865.

REVUE
DES
COURS LITTÉRAIRES
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.		
Un an.....	-- 26	— 30	— 35		

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — **Philosophie.** — Cours de **M. Paul Janet :** La Philosophie ; sa définition, son caractère, son objet (deuxième leçon).

HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES. — **M. Charles Potvin :** La peinture flamande ancienne et moderne.

Bibliographie.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

PHILOSOPHIE (1).

COURS DE M. PAUL JANET
(de l'Institut).

La philosophie ; — sa définition, son caractère, son objet.

II.

Vous savez combien le mot *philosophie* est un terme complexe et vague, combien d'objets divers il a compris aux diverses époques. Il est donc utile de nous demander d'abord ce qu'on entend par là, et de fixer avec quelque exactitude le sens précis de cette expression.

La philosophie étant généralement considérée comme une espèce de science, nous avons dû examiner ce que c'est que la science, quels sont les caractères essentiels de la science. Aujourd'hui, nous devons chercher quelle espèce de science est la philosophie, de quoi elle s'occupe, à quoi elle s'applique, et quel est son objet.

Il est clair que la science en général a pour objet tout ce qui est susceptible d'être connu. Ainsi les objets mesurent en quelque sorte la science elle-même. Autant d'objets, autant de sciences. Telles sont les limites de l'objet connaissable, telles sont les limites de la science. S'il n'y a pas d'objet, il n'y a pas de science ; s'il y a un objet, il peut y avoir une science. D'après ces principes, voici la méthode à laquelle j'aurai recours pour déterminer l'objet de la philosophie.

Nous passerons en revue, d'une manière très-rapide, tous les principaux objets de la connaissance humaine ; tout ce que l'homme peut connaître en étudiant, et à chacun de ces objets, nous ferons correspondre la science qui l'étudie.

Lorsque nous aurons ainsi passé en revue tous les objets auxquels correspondent les sciences incontestées et incontestables, toutes les sciences qui sont autorisées, qui portent un nom consacré, et qui, précisément, contestent l'existence de la philosophie ; lorsque nous aurons ainsi énuméré et épuisé, si nous pouvons, tous les objets auxquels correspondent les sciences particulières, nous verrons s'il reste encore quelque chose. Supposons en effet que tous les objets possibles de la connaissance aient été passés en revue, qu'à chacun de ces objets nous ayons trouvé une science qui lui soit précisément correspondante et qu'il ne reste plus rien à étudier : il est clair alors qu'il faudra renoncer à cette science que nous appelons la philosophie, puisqu'il n'y aura plus rien pour elle. Toutes les autres sciences s'étant partagé le champ de la connaissance, c'est-à-dire tout ce qu'il est possible à l'homme de connaître, de concevoir, de penser, de percevoir, la philosophie sera obligée de se retirer, n'ayant plus rien à faire.

Supposons au contraire, messieurs, que tous les objets parfaitement certains, incontestés, ayant chacun leur science, ayant été comptés, énumérés, épuisés, classés, il reste encore quelque chose : pourquoi donc ne s'oc-

(1) Voyez le précédent numéro.

cuperait-on pas de ce quelque chose? pourquoi le laisserait-on entièrement de côté? pourquoi n'y aurait-il pas aussi une étude de ce quelque chose? et alors nous verrons si ce quelque chose qui demeure quand tout le reste a été bien classé, bien constaté, n'est pas précisément ce que dans tous les temps, avec plus ou moins d'intelligence et de détermination dans les limites, on a appelé philosophie.

Voilà, il me semble, la vraie méthode critique à employer, et c'est celle que n'ont jamais employée avec précision ceux qui mettent en question l'existence de la philosophie, son droit, sa légitimité. Ils emploient toujours, en effet, de ces arguments vagues, généraux, auxquels je faisais allusion dans la dernière leçon. Ils disent que c'est une science incertaine, divisée, qui n'arrive à rien de précis; ils mettent aussi en avant toutes sortes de considérations qui ont leur valeur, mais qui ne prouvent point qu'il n'y ait pas quelque chose qui mérite d'être scientifiquement étudié. La seule démonstration scientifique de la non-existence de la philosophie consisterait à prouver la non-existence d'un objet en dehors des objets auxquels se rattachent toutes les sciences positives. Mais ce n'est pas ainsi qu'on procède. Les sciences particulières, au nom de leurs propres objets et par la raison qu'elles ne s'occupent que de ces objets, se croient le droit de refuser à la philosophie la permission de s'occuper d'un autre objet. Quoi de moins scientifique, de moins rationnel! La physique, ou du moins les savants qui s'occupent des choses matérielles refusent à d'autres, parce qu'eux-mêmes s'occupent de choses matérielles, le droit d'expliquer des choses qui ne sont pas matérielles. Les savants qui s'occupent de choses qui tombent sous l'expérience se croient le droit, au nom de la science expérimentale, de nier à d'autres savants le droit d'examiner s'il n'y a pas d'objet en dehors de l'expérience. Vous voyez que rien n'est moins logique. Pour établir qu'il n'y a pas de choses en dehors et au-dessus de l'expérience, il faut se transporter dans le domaine du non matériel, du spirituel, et dans ce domaine prouver que tel objet n'existe pas. Mais faire cela, c'est précisément faire de la philosophie.

Et maintenant la méthode générale que nous voulons employer étant décrite, commençons-en l'application. Dans ce vaste domaine qu'on peut appeler le connaissable, je distingue tout d'abord deux grands objets principaux d'étude et de recherche, la nature et l'humanité, le monde dans lequel vit le genre humain, l'espèce humaine, et puis cette espèce humaine elle-même. Cette division établie, je trouve deux groupes de sciences correspondant à ces deux grands objets; je trouve des sciences de la nature et des sciences de l'humanité.

Mais déjà cette première division pourrait donner lieu à quelque objection : on pourrait dire qu'elle est artificielle, et que c'est déjà obéir à des théories préconçues que d'opposer l'une à l'autre, comme deux objets égaux, équivalents, parallèles, la nature et l'humanité. On pourrait dire que l'humanité n'est pas un objet qui s'oppose à la nature, mais qu'elle est un objet de la nature. On pourrait dire que l'homme est dans la nature comme les autres êtres; qu'il en fait partie; qu'il n'y a donc qu'un seul objet de la connaissance, à savoir la nature dans laquelle l'espèce humaine, l'homme, vient à sa place; qu'il y a dans la nature des minéraux, des végétaux, des animaux, et enfin des hommes. Il faudrait se représenter, d'après cette vue, l'ensemble des sciences non comme un tout divisé en deux parties égales et parallèles, mais comme une série qui va progressivement d'un objet à un autre, et embrassant tout ce qui est contenu dans la nature. La science de l'humanité viendrait à sa place dans cette série, et ne serait autre chose que la continuation de la série des sciences précédentes.

Je ne ferai pas de difficultés, quant à moi, à admettre cette vue, et il n'est pas important pour mon sujet, quant à présent, de la contester. Il n'importe pas que nous considérions ici les sciences de l'humanité et de la nature comme deux catégories équivalentes, parallèles, ou comme les deux parties d'une même chaîne et d'une même série. Il me suffira de dire que dans cette série qu'on appelle la nature, il y a un moment où se trouve, en quelque sorte, une solution de continuité, et où, par la vertu d'un fait entièrement nouveau et absolument incomparable à quoi que soit, recommence une série nouvelle. En d'autres termes, nous admettrons, si vous voulez, un développement progressif des sciences, correspondant à un développement progressif de la nature. Mais dans ce développement progressif, nous devrons, à un certain moment, recommencer une nouvelle série, la série des sciences morales. Et quel est ce fait en vertu duquel la série recommence, non à la vérité en ce sens qu'il y a interruption absolue, et qu'il n'y a nulle liaison entre ce terme nouveau et le terme précédent, mais en ce sens qu'il y a un fait assez nouveau, assez original, pour donner naissance à une série tout à fait nouvelle? Ce fait, c'est la pensée. L'homme pense la nature. L'homme se représente la nature comme un objet; l'homme s'oppose à la nature et oppose la nature à lui-même. Eh bien! par ce fait de la pensée, il se produit dans la série des êtres un développement entièrement nouveau, et qui même, envisagé d'un certain point de vue, pourrait être considéré comme absorbant tout le reste. Aussi est-il arrivé souvent qu'en se plaçant précisément à ce point de vue de la pensée, au lieu de considérer l'homme comme n'étant qu'un moment dans la série de la nature, on a considéré la nature comme un produit de la pensée humaine.

C'est trop sans doute que de dire avec les Allemands que l'homme crée la nature en la pensant, mais il est certain que cette expression peint énergiquement ce caractère de la science, de se suffire à elle-même, en ce sens que la science de la conscience est le commencement de tout, et qu'il n'y a de nature pour moi qu'à la condition que je la saisisse par mes sens et que

j'en aie connaissance dans l'intérieur de ma pensée.

Voilà donc une raison suffisante pour admettre la division des sciences humaines en deux grandes classes : les sciences de la nature et celles de l'humanité, soit qu'on veuille, avec M. Ampère, faire de ces deux grandes classes de sciences deux groupes parallèles et divergents, soit qu'on veuille en faire, avec Auguste Comte et son école, les moments différents d'une même série ; mais je me sépare de cette dernière école par cette affirmation fondamentale que, selon moi, les sciences morales ne sont pas une continuation d'une série antérieure, mais un recommencement d'une nouvelle série.

Quoi qu'il en soit, voilà donc deux groupes de sciences séparées : les sciences de l'humanité et les sciences de la nature. Commençons par les sciences de la nature ; énumérons rapidement les divers objets que ces sciences se proposent et les différentes sciences qui correspondent à ces objets.

Par la nature, nous entendons évidemment ici l'ensemble des corps, c'est-à-dire tout ce qui est connu par les sens. Or, les corps se présentent à nous sous deux aspects. Il y a, d'une part, des corps qui ne sont doués que de certaines propriétés générales qui sont communes à toute espèce de corps, et puis il y a des corps doués de certaines propriétés particulières qui n'appartiennent qu'à eux. Ces propriétés particulières sont celles qu'on appelle d'ordinaire propriétés vitales, et qui viennent toutes se réunir dans l'idée générale de la vie. Il y a donc des corps qui ne vivent pas et des corps qui vivent, des corps inorganiques et des corps organisés.

Nous n'avons nul besoin ici, messieurs, d'entrer dans la métaphysique pour distinguer la vie de ce qui ne l'est pas. Nous nous plaçons au point de vue de la pure expérience ; nous savons tous qu'il y a des êtres qui vivent et d'autres qui ne vivent pas. Ce sont là deux grands objets de la connaissance. Et de là deux classes de sciences : la science des corps qui ne vivent pas, des corps inorganiques, et la science des corps qui vivent, des corps organisés.

Nous réunirons toutes les sciences qui s'occupent des corps inorganiques sous le titre de sciences physiques, et toutes les sciences qui s'occupent des êtres vivants sous le titre de sciences naturelles.

Les sciences physiques seront, en vertu de cette définition, les sciences qui s'occupent de la matière brute, par exemple la physique, la géologie, la minéralogie, la mécanique céleste, l'astronomie ; et les sciences qui s'occupent de la matière vivante sont la botanique, la physiologie, etc... Ces distinctions ne correspondent pas précisément à ce que, dans l'usage, on est convenu d'appeler les sciences physiques et les sciences naturelles. Ainsi, on désigne par le nom commun de naturalistes toutes les personnes qui s'occupent non-seulement de botanique et de physiologie, mais de minéralogie et de géologie ; mais, vous le savez, d'ordinaire les mots ne correspondent pas exactement aux choses. Les mots sont faits avant que les objets auxquels ils s'appliquent soient bien distingués. Ainsi le terme d'histoire naturelle est un terme très-ancien qui ne correspond pas exactement à l'état des choses. J'admettrai donc les vues de M. Ampère, qui, dans sa classification des sciences, propose d'établir ainsi la division des sciences de la nature (qu'il appelle sciences cosmologiques) en sciences des corps inorganiques et sciences des corps organisés.

Aujourd'hui, on commence à employer une expression nouvelle, on appelle ces dernières sciences les sciences biologiques, expression qui, il faut le dire, est meilleure que celle de sciences naturelles. Il y aura donc la physique, qui est l'étude de la matière inorganique, et la biologie, qui est la science de la vie.

Il est inutile d'entrer dans un détail plus complet ; mais, avant de passer au second groupe de sciences, les sciences morales, il y a encore une classe d'objets dont il faut parler, et qui donnent naissance également à une classe de sciences extrêmement importantes. Ces objets ne sont pas faciles à bien définir ; j'en donnerai d'abord des exemples : les mouvements, les figures, les nombres, voilà les principaux objets dont s'occupe cette classe nouvelle de sciences qu'il s'agit de caractériser. Qu'y a-t-il de commun entre ces différents objets, les nombres, les figures, les mouvements ?

Les objets de la nature, ou pour mieux dire tous les objets qui tombent sous nos sens, se présentent à nous avec un certain caractère qui est d'être susceptibles d'accroissement ou de diminution. Étant donné un corps, ce corps peut être plus grand ou plus petit. Le grand et le petit, *το μεγα και το μικρον*, comme disait Platon, voilà le caractère le plus général de tous les objets perçus par les sens : c'est ce qu'on appelle, en mathématiques, grandeur ou quantité. Si maintenant, prenant une de ces grandeurs, quelle qu'elle soit, vous la considérez comme un terme de comparaison avec des grandeurs de même espèce, vous avez alors une certaine grandeur qu'on appelle une unité, et si vous réunissez plusieurs unités, vous avez une certaine grandeur qu'on appelle un nombre. Lorsque vous comparez plusieurs grandeurs entre elles, ou par rapport à l'unité, vous faites ce qu'on appelle un calcul, vous mesurez. La mesure consiste dans la comparaison de plusieurs grandeurs les unes avec les autres, ou dans la comparaison des grandeurs avec l'unité. La mesure, c'est donc la comparaison des grandeurs. Voilà, messieurs, le fonds des mathématiques ; leur objet, ce sont les grandeurs ; leur procédé, c'est la comparaison des grandeurs, la mesure. Vous voyez que vous êtes arrivés à considérer cet objet en dégageant des choses de la nature ce caractère unique, exclusif, d'être susceptible d'augmentation ou de diminution. Peu importent, du reste, les autres caractères de l'objet : c'est un cheval, une pierre, un astre, tout ce que vous voudrez ; c'est une chose qui a ce caractère général et abstrait d'être susceptible d'aug-

mentation ou de diminution. C'est donc un objet abstrait qui ne tombe plus sous les sens, car ce qui tombe sous les sens, c'est une certaine chose concrète et matérielle qui, outre cette qualité, en a un certain nombre d'autres; tandis que les mathématiques font abstraction de tout autre caractère des objets, excepté de celui-là, la capacité d'être augmenté ou diminué. Voilà pourquoi on appelle ces sciences des sciences abstraites. Les sciences abstraites ont donc cet objet qui est la capacité et la grandeur, et ce procédé qui est la mesure.

A la vérité, si l'on s'en tenait à ces idées générales et abstraites, les mathématiques devraient se borner à l'arithmétique, et même à l'algèbre, qui est l'étude de la grandeur prise en elle-même : cependant, dans la géométrie, dans la mécanique, interviennent des éléments nouveaux, car en géométrie on ne s'occupe pas seulement de la quantité en général, mais d'une certaine quantité, la ligne, la figure, et en mécanique des mouvements, de telle sorte que certains esprits très-vigoureux ont nié que la géométrie et la mécanique fussent des sciences mathématiques; ils y voient le commencement des sciences physiques, parce qu'il y intervient un élément emprunté aux sens. Mais cet élément est si peu de chose, peut être si facilement ramené à l'idée de la quantité abstraite, que rien n'est plus naturel que de réunir la géométrie et la mécanique à l'arithmétique et à l'algèbre dans cette formule générale : sciences des grandeurs ou des quantités. Des mathématiciens éminents ont, à la vérité, dit que la quantité n'est pas le seul objet des mathématiques, qu'il y a un autre objet plus profond encore que la quantité et qui est étudié dans certaines parties des mathématiques, l'ordre. Descartes déjà, et de nos jours M. Poinsot ont pensé que l'objet des mathématiques n'était pas la quantité toute seule, mais la quantité et l'ordre. Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans le développement de cette idée très-importante, mais qui est au-dessus de notre compétence. Il suffit de mentionner cette vue qu'à certaines parties très-profondes de la géométrie on dépasse la sphère de la quantité et qu'on entre dans la sphère supérieure qui touche à la science de la métaphysique. Quoi qu'il en soit, la science mathématique fait encore partie des sciences de la nature. C'est la nature qui nous montre des choses faites avec poids et mesure, *cum pondere et mensura*, qui nous montre des grandeurs et des mesures de grandeurs. Les mathématiques, c'est de la physique abstraite la plus générale et la plus élevée, mais c'est encore de la physique.

Passons maintenant aux sciences de l'humanité.

Et d'abord reconnaissons, comme je le faisais tout à l'heure, qu'il n'y a pas un abîme, quoiqu'il y ait un intervalle, entre les sciences de la nature et celles de l'humanité; car certainement l'homme, par un côté de lui-même, fait partie de la nature au même titre que les autres choses qu'il étudie. L'homme, par son corps, fait partie des êtres organisés et vivants, et il n'est pas très-différent des animaux les plus élevés. Les lois de l'organisation dans les classes les plus élevées de l'animalité s'appliquent parfaitement à l'espèce humaine. L'homme, considéré comme être organisé, fait donc partie de la nature, et la science de l'homme, considéré comme être organisé, fait partie de la science de la nature. Aussi la physiologie a-t-elle parfaitement le droit de réclamer l'homme comme une partie de son objet. Mais quel homme? L'homme matériel seul. Est-ce à dire que nous ayons besoin ici, pour établir des classifications, d'entrer dans la question métaphysique et de nous demander s'il y a dans l'homme autre chose que la matière, s'il y a une substance appelée âme, esprit? Pour le moment, c'est inutile; il me suffit de demander ce que c'est que l'homme pour lui-même, ce qu'il est à ses propres yeux. Je dis qu'il est autre chose que son propre corps, et, quoique cette vue, au premier abord, ait l'air d'une vue mystique, métaphysique, ardue, elle exprime au contraire ce qu'il y a de plus vulgaire dans la connaissance de l'homme; car à ceux qui disent que le corps est quelque chose qu'il ne faut pas mépriser, que c'est une guenille si l'on veut, mais une guenille qui nous est chère, il suffit de demander s'ils tiendraient beaucoup à cette guenille, dans le cas où elle resterait toujours absolument intacte et dans un état de santé parfaite, à la condition de perdre la pensée et la conscience d'eux-mêmes. Il suffit de leur demander si la matière ne leur deviendrait pas indifférente le jour où on leur assurerait que le corps vivrait éternellement dans des conditions de vie végétative, si ce corps ainsi conservé serait pour eux quelque chose de bien intéressant. Et par cette seule observation je fais voir que l'homme, si matérialiste qu'il soit, ne tient pas à son corps, mais ne tient qu'à sa conscience, qu'au sentiment qu'il a de lui-même, sentiment qui ne fait pas partie de la masse des organes et qu'on ne rencontre pas dans l'organisme par les moyens matériels. Eh bien! c'est ce fait là, ce fait de la pensée, peu importe, quant à présent, l'objet auquel elle s'applique (fût-ce même le dernier des objets sensibles), pourvu qu'elle soit sentie, c'est-à-dire accompagnée de conscience; c'est, dis-je, le fait de la pensée, si basse qu'elle soit, qui fait que l'homme est un homme, c'est par là qu'il est une personne. Le reste, à savoir le corps, n'est pas plus intéressant pour nous que les autres corps qui nous entourent, si ce n'est en tant que lié à cette pensée. Par conséquent, quoique les sciences de l'humanité soient liées aux sciences de la nature par le fait de l'organisme, elles sont, je le répète, un recommencement, car elles ont pour objet d'étudier ce quelque chose de nouveau par lequel l'homme est l'homme. C'est là le fondement des sciences morales. Vous voyez que, si nous voulions, nous pourrions dès à présent affirmer que nous avons trouvé l'un des objets dont s'occupe la philosophie, c'est-à-dire l'étude de l'homme.

de l'esprit humain. Mais j'aime mieux retarder encore avant de vous faire atteindre à cet objet lui-même ; et continuant à procéder par voie d'exclusion et d'élimination, chercher quelles sont les sciences qui s'occupent de l'humanité morale, et si toutes ces sciences réunies peuvent en venir à absorber cet objet de telle sorte qu'il ne reste plus rien pour le philosophe lui-même. En effet, le philosophe n'a pas seulement contre lui les sciences de la nature, mais souvent aussi les sciences de l'humanité. Et l'on voit des économistes, des jurisconsultes, des historiens, qui croient utiles à leurs sciences de contester l'existence de la philosophie. Eh bien ! voyons s'ils ont quelques raisons pour cela.

Si je considère l'humanité morale par le dehors, l'humanité morale se manifestant nécessairement par des faits extérieurs, voici les différents traits par lesquels se produit, à mes yeux, cette manifestation.

D'abord, je vois que l'espèce humaine est susceptible de modifications. Elle n'est pas toujours la même. Elle n'est pas la même dans un pays que dans un autre, dans un temps que dans un autre. Cela tient probablement à l'extrême complication des phénomènes de la nature humaine. Plus les êtres sont simples, plus leur existence est homogène et identique. A mesure que l'être se complique, que de nouveaux éléments viennent s'y ajouter, ces éléments amènent des manifestations diverses. Ainsi la vie des derniers êtres de l'animalité est absolument identique dans tous les individus. Si vous prenez, au contraire, les espèces les plus élevées, vous trouvez des différences entre les individus. Ainsi, un cheval n'est pas tout à fait semblable à un autre cheval, et chacun d'eux, en raison de la plus ou moins grande perfection de sa nature, peut avoir déjà une petite histoire, à plus forte raison lorsque ces espèces entrent dans le commerce de la vie humaine, que l'homme s'en empare et leur communique une partie de sa personnalité. Eh bien! l'homme étant un être extrêmement complexe, il en résulte que les rapports de l'individu avec l'espèce varient d'homme à homme jusqu'à l'infini. Considérez ces accidents d'une manière générale, vous avez ce qu'on appelle les événements dont se compose la vie de l'espèce humaine. Il y a donc lieu d'étudier les événements par lesquels se manifeste la vie de l'espèce humaine.

Puis, parmi les individus, il y en a qui par suite de circonstances particulières arrivent à se faire remarquer. Il y a donc des personnages plus importants les uns que les autres, et l'on s'occupe de la vie de ces personnages, ce qu'on ne fait pas dans aucune autre espèce de science. De tout cela résulte des changements de conditions dans l'espèce humaine. Et le plus grand de ces changements qui paraît aujourd'hui bien constaté par l'histoire, c'est le perfectionnement, sinon le perfectionnement moral, que d'ailleurs je ne mets pas en doute, au moins le perfectionnement dans les conditions d'existence physique, de bien-être, de lumières. Ainsi le changement et le perfectionnement, voilà les deux faits qui caractérisent l'espèce humaine. L'espèce humaine est une espèce changeante et perfectible. A ce point de vue, elle est l'objet d'une science particulière qu'on appelle l'histoire.

Autre point de vue. Les hommes vivent en société; y a-t-il eu un temps où ils vivaient isolés? Se sont-ils rencontrés dans les bois, et ont-ils fait par une sorte de convention des sociétés comme celles que nous connaissons? Cela est fort douteux; mais ce qui est, ce qu'il y a de certain, c'est que l'homme est sociable, soit qu'il l'ait été dès l'origine ou qu'il y soit arrivé plus tard. La sociabilité n'est pas sans doute un caractère exclusivement propre à l'espèce humaine, puisqu'on sait qu'il y a des espèces animales qui vivent en groupes; mais si vous combinez ce caractère avec ceux que nous avons examinés tout à l'heure, le changement, le perfectionnement, la faculté de penser, de vouloir, de choisir, de discerner le bien du mal, l'utile de l'inutile, de prévoir l'avenir par l'expérience du passé, vous reconnaîtrez que l'espèce humaine offre des caractères tellement originaux, si nouveaux, si importants, que ce caractère de sociabilité peut être considéré à juste titre comme un de ses caractères constitutifs.

Il y a donc lieu ici à se demander ce que c'est que la société, dans quelles conditions les hommes se trouvent quand ils vivent en société, quels sont les faits qui résultent de leur existence en société, et vous avez là tout un groupe de sciences très-considérable, et qui sont devenues de plus en plus importantes, à mesure que l'homme a réfléchi davantage sur les conditions des êtres sociables, et qu'il a vu qu'il pouvait quelque chose sur la société. A mesure que l'homme a vu cela, toute une catégorie de sciences nouvelles s'est développée : ce sont les sciences de la société, auxquelles se rattachent évidemment la science des lois, la jurisprudence, la science du bien-être, l'économie politique. C'est cet ensemble de sciences qu'on appelle les sciences sociales et politiques, second groupe de sciences de l'humanité, correspondant à un second point de vue de la nature humaine.

En troisième lieu, l'homme se distingue encore de toutes les espèces connues sur la terre par un caractère bien remarquable : l'homme est un être religieux. Aristote disait que l'homme est un animal politique; nous pouvons dire à fortiori qu'il est un animal religieux. On a pu trouver quelques traces de civilisation sociale et politique chez les animaux, la république des abeilles par exemple, celle des fourmis, mais on n'y a pu trouver quoi que ce soit qui ressemble à la religion. Toutes les fables que l'antiquité nous a transmises sur certains animaux qui paraissent avoir le sentiment religieux et notamment sur les éléphants, auxquels on prêtait une sorte de culte pour le soleil, ne sont évidemment rien autre chose que des fables; il n'y a chez les animaux absolument rien qui corresponde au sentiment religieux. Hegel a dit avec raison : « L'homme est le seul être qui

» pense l'infini ; c'est pourquoi il est le seul être capable » de religion. » La religion, voilà donc encore un fait caractéristique de l'espèce humaine. Jusqu'ici on n'a pas connu de société sans une religion au moins rudimentaire. Et quoi qu'on ait pu dire sur certaines peuplades sauvages chez lesquelles on n'aurait pas trouvé trace de doctrines religieuses, quand les voyageurs ont observé avec soin ces peuplades, ils ont toujours reconnu chez elles le germe de sentiments religieux.

Voilà donc une classe de sciences nouvelles, les sciences religieuses, c'est-à-dire qui étudient les religions, soit au point de vue purement critique et scientifique et en quelque sorte en les considérant du dehors, soit au point de vue intrinsèque, c'est-à-dire du sein d'une de ces religions considérée comme vraie ; ce deuxième point de vue vous donne la théologie.

Enfin un dernier caractère de l'espèce humaine aussi important que le précédent, c'est le langage ; et de même que certains naturalistes de nos jours, M. de Quatrefages, par exemple, a cru pouvoir distinguer l'homme des animaux par le caractère de la religiosité, un grand philologue contemporain, M. Max Müller, croit pouvoir distinguer l'homme des animaux par le langage. Eh bien ! ils ont raison tous les deux. Le langage, et j'entends par là non le langage naturel du cri, de la passion, de la souffrance ou de la joie, mais le langage articulé comme expression des pensées ou des sentiments, c'est encore là un des caractères constitutifs de l'espèce humaine.

De là encore un groupe de sciences, que nous rangeons parmi les sciences morales, à savoir les sciences philologiques et grammaticales, qui ont pris de nos jours de très-grandes proportions. Quelques personnes, entre autres M. Max Müller dans son dernier et bel ouvrage, demandent à classer la science du langage parmi les sciences naturelles, et sans doute si vous considérez la science du langage par un de ses côtés, le phénomène vocal, la science du langage rentrera dans la physiologie ; mais il est évident que ce n'est pas là ce que le philologue étudie. Il laisse à l'anatomiste à étudier le mécanisme vocal ; mais ce qui constitue la philologie, c'est le rapport du langage avec la pensée et la conscience. Ainsi un perroquet ne parle pas quoiqu'il articule, parce que les sons qu'il exprime ne représentent pour lui aucune pensée. Quand un perroquet veut exprimer un besoin, il crie, mais quand il articule, aucune pensée ne correspond à ce qu'il dit. Certainement aucun philologue ne s'avisera d'étudier le langage du perroquet. D'où je conclus que la pensée étant le caractère constitutif de toute science morale, et étant aussi ce qui fait le côté caractéristique du langage, la science du langage rentre dans les sciences morales.

Voilà, messieurs, je crois, divisées, distinguées, toutes les sciences qui prennent l'humanité par le dehors, qui étudient l'homme moral, en tant qu'il se manifeste par des actes et des phénomènes que l'observation extérieure peut saisir : la vie extérieure, les événements, les lois, les religions écrites, ou les dogmes religieux exprimés par des mots, le langage exprimé par des sons.

Maintenant je vous demanderai si tout est fini avec ces sciences que nous venons d'énumérer, et je dirai hardiment : Non, tout n'est pas fini.

En effet, nous avons bien constaté quatre caractères parfaitement distincts qui distinguent l'espèce humaine des autres espèces de la nature : le changement ou le perfectionnement, la sociabilité, la religion et le langage ; mais il y en a un cinquième que nous avons déjà nommé, et qui est le principe de tous les autres, c'est la conscience, le sentiment de soi-même. J'entends par conscience, et vous le savez tous, non le discernement du bien et du mal, mais le sentiment que nous avons de nous-mêmes, la connaissance de ce qui se passe en nous. Eh bien ! l'homme est un être conscient, voilà le caractère fondamental : le minéral n'est pas conscient, le végétal ne l'est pas non plus : me direz-vous qu'il en est autrement de l'animal ? Je le veux bien, je ne dis pas non, mais qu'importe ! L'animal, en tant que conscient, est lui-même l'objet des sciences morales, et l'étude de l'animal dans ses éléments moraux ne peut être faite que par un retour de la psychologie de l'homme sur la psychologie animale. Jamais vous ne comprendrez ce qui se passe dans un animal, si vous n'avez d'abord conscience de vous-même, cela est évident. Ainsi qu'importe que la conscience existe dans une certaine mesure chez l'animal, je maintiens qu'elle existe chez l'homme. L'homme est un être conscient ; et voici comment il se distingue de l'animal, c'est qu'il est en même temps un être réfléchi. Il est non-seulement averti de ce qui se passe en lui-même, quand le phénomène se passe, car quand il souffre il sait qu'il souffre, quand il jouit il sait qu'il jouit, il est capable de reconnaître tout cela et de s'intéresser à tout cela comme à un objet distinct de lui-même, il est capable de se demander : qu'est-ce qu'un être qui souffre, quelle est la liaison des divers sentiments qui naissent dans l'âme humaine, comment se développent-ils, et non-seulement les sentiments, mais les pensées, mais les opérations intellectuelles? Et ce n'est pas là une particularité propre au seul philosophe, tous les hommes font cela, tous éprouvent de l'intérêt à le faire et continuellement. Nous analysons nos sentiments, nous aimons à entendre l'analyse des sentiments d'autrui, nous savons distinguer les sentiments des autres, même quand nous ne les éprouvons pas, par la simple curiosité que nous éprouvons pour l'esprit humain, pour l'âme humaine. La conscience réfléchie, voilà donc le caractère fondamental de l'homme. Eh bien ! cette conscience réfléchie, qui donc l'étudie? Quelle est la science qui s'occupe de cela? Ce n'est pas l'histoire, ce n'est pas la religion qui s'enferme dans ses dogmes manifestés, exprimés dans des livres. Ce n'est pas la philologie. Au delà de tout

cela, il y a l'homme intérieur, se pensant lui-même, se réfléchissant lui-même. Voilà un objet réel et incontestable. Dites-moi maintenant que cet objet est très-difficile à étudier, que nous n'arrivons pas dans l'étude de cet objet à des résultats aussi concluants que dans les autres sciences, dites tout ce que vous voudrez, cela n'importe pas, il y a là un objet, il y a là quelque chose : pourquoi le supprimer, l'anéantir? Jusque-là toutes les sciences morales que nous avons citées, étudient l'homme dans de certaines conditions de temps, de lieux, et dans de certaines circonstances particulières. Cela est évident pour l'histoire, dont c'est le caractère propre. Mais toutes les autres sciences sont toutes plus ou moins historiques. La politique ne peut classer les différents gouvernements, étudier les différents systèmes de lois, sans avoir préalablement recueilli dans l'histoire les faits auxquels correspondent ces divers systèmes de lois et de gouvernements. C'est l'histoire qui lui a appris qu'il y avait ici des gouvernements patriarcaux, là des gouvernements aristocratiques, plus loin des gouvernements théocratiques que la société est régie ici par certaines conditions, là par des conditions différentes. Tout cela, c'est toujours de l'histoire. Il en est de même pour les langues. Ces langues que vous étudiez diffèrent, par quoi? Par le temps ou par le lieu. Ainsi toutes les sciences morales étudient l'humanité dans certaines conditions spéciales de temps et de lieu.

Mais n'y a-t-il pas une humanité indépendante des conditions de temps et de lieu, qui est toujours la même dans tous les temps et tous les lieux, n'y a-t-il pas certains éléments plus ou moins rudimentaires ou plus ou moins développés, mais enfin qui sont éternellement les mêmes? Y a-t-il des facultés différentes dans un temps ou dans un autre? Non, il y a chez les hommes de toutes les époques et de tous les pays des facultés plus ou moins confondues, mais qu'on peut toujours retrouver. Il y a donc un homme abstrait qui est caché sous toutes ces manifestations de l'humanité concrète, c'est-à-dire vivant dans le temps et dans le lieu, et qui se manifeste par une forme générale. Il y a donc un homme général qui se manifeste sous toutes ces apparences que l'histoire nous conserve. Cet homme général, aucune de ces sciences que nous avons citées ne l'étudie en-lui-même; sans doute elles recherchent plus ou moins cet homme général, mais toujours à un certain point de vue, et toujours circonscrit dans des conditions de temps et de lieu. Il y a donc à se demander s'il y a un homme général de tous les temps et de tous les lieux. Voilà un second point de vue dont aucune science ne s'empare. Eh bien! pourquoi ne s'emparerait-on pas de ce point de vue? Pourquoi ne serait-il pas l'objet d'une science?

Enfin en voici un troisième. Toutes les sciences de l'humanité étudient l'homme tel qu'il est, se développant dans les conditions de sa vie terrestre. La religion seul l'étudie dans ses rapports avec l'ordre futur, mais, à part toute considération religieuse, est-ce que l'homme ne se conçoit pas lui-même comme pouvant être meilleur qu'il n'est, et pouvant s'élever à un plus haut degré de science, de beauté, de vertu que celui auquel il est arrivé? En un mot, l'homme ne conçoit-il pas un idéal? ne l'applique-t-il pas à lui-même? Oui : de même que nous venons de montrer qu'il y a un homme abstrait constamment le même dans tous les temps et dans tous les lieux, il y a un homme idéal qui est le type vers lequel l'humanité doit tendre et ne peut s'empêcher de tendre. Or, cet homme idéal, quelle est la science qui l'étudie? Ce ne sont pas les sciences concrètes, positives, ce n'est pas l'histoire, la philologie, ce n'est pas mieux la religion, si ce n'est à un point de vue supérieur à la nature. Mais je ne parle que de l'homme idéal en tant qu'il est conçu dans des conditions fixées par la nature.

Ainsi, nous n'avons pas embrassé toute l'étude de l'homme quand nous l'avons considéré comme capable de changement, de sociabilité, de religion et de langage. Il nous reste à l'étudier comme capable de conscience, comme étant soumis à des lois générales universelles, et enfin, comme se concevant lui-même sous une forme idéale. Eh bien! ces trois points de vue se confondent en un seul, car c'est dans la connaissance de soi-même que l'homme puise cette connaissance de l'homme idéal. Ces trois points de vue concentrés en un seul, voilà l'objet nouveau, voilà l'objet qu'il sera possible d'étudier. Donnons un nom aux sciences qui s'occupent de cet objet. Cette nouvelle classe de sciences, c'est ce qu'on appelle les sciences psychologiques, les sciences de l'homme considérées comme esprit : or un esprit c'est un être qui se pense soi-même.

Ces sciences philosophiques se divisent maintenant en deux groupes : d'abord la psychologie proprement dite, qui considère l'homme en général dans ses facultés, en tant qu'il a conscience de lui-même; puis un certain groupe de sciences qui étudient l'homme idéal, à savoir : la logique, qui recherche les conditions idéales de la science; la morale, qui recherche les conditions idéales de la vertu; l'esthétique, qui recherche les conditions idéales de la beauté. Ainsi, tandis que la psychologie étudie l'homme tel qu'il est dans sa généralité, ces trois dernières sciences étudient l'homme sous ces trois formes en rapport avec l'idéal, la vérité, la beauté et la sagesse. Eh bien! peut-on contester de pareils objets, nier qu'il y ait là quelque chose à étudier, par conséquent un domaine de science?

L'existence de la psychologie avec tous ses aboutissants et ses développements étant une fois donnée, voyons comment on pourrait mettre en doute, contester et supprimer les sciences que nous venons vous demander d'admettre dans le domaine des sciences reconnues.

Voici comment on procède. — On fait rentrer ou du moins on essaye de faire rentrer la psychologie dans les autres sciences; d'une part, dans les sciences de la na-

ture par la physiologie; de l'autre, dans les sciences de l'humanité, de manière que la psychologie ne soit plus une science distincte ayant ses titres et ses droits, mais un chapitre des autres sciences.

Ainsi présentée, la question me paraît peu intéressante, car qu'est-ce que cela fait? J'admettrai, si vous voulez, que la psychologie est un chapitre des autres sciences, pourvu qu'elle puisse prendre des développements assez considérables pour mériter de constituer une science particulière. Qu'est-ce que toutes les sciences en effet, si ce n'est des chapitres d'une science universelle, la science de l'être en général?

Mais cela a beaucoup plus d'importance si l'on veut arriver à cette conclusion, que c'est la physiologie qui doit absorber les sciences de l'homme moral, et si ce sont les sciences concrètes qui doivent également absorber l'étude de l'homme intérieur.

Que font les physiologistes, quand ils veulent absorber la psychologie? Ils ont un procédé bien simple. Ils introduisent dans un traité de physiologie un ou deux chapitres empruntés aux philosophes, dans lesquels ils parlent de ces fonctions intellectuelles, et de cette manière la psychologie devient une partie de la physiologie.

Par exemple, Müller, dans sa belle *Physiologie*, a un chapitre intitulé : *des Passions*. Qu'est-ce en définitive? C'est un chapitre de Spinoza littéralement reproduit. Il en a un autre sur l'association des idées, emprunté aux psychologues allemands.

Rien de plus légitime sans doute entre les sciences que de s'emprunter réciproquement des chapitres, mais cela ne suffit pas pour amener à les confondre. Que les sciences, tout en restant toujours indépendantes, libres, se prêtent mutuellement leurs découvertes, rien de mieux. C'est là de la fraternité scientifique, mais il ne faut pas que cela devienne de l'usurpation scientifique.

Allant au fond des choses, je demanderai si la physiologie peut résoudre une seule question de psychologie? Pas une seule! Un moraliste, la Rochefoucauld, soutient que tous nos sentiments se réduisent à l'égoïsme; qu'il n'y a pas dans l'homme de sentiments bienveillants; que tous nos sentiments bienveillants ne sont que des formes de l'amour de soi. Je demanderai à la physiologie de me trouver dans le système nerveux une preuve que les sentiments humains sont ou ne sont pas des modifications de l'amour de soi; je lui demanderai de me démontrer qu'il y a des nerfs égoïstes ou des nerfs désintéressés. Je la défie de me trouver la différence. Dans l'étude de l'intelligence, il y a une faculté qu'on appelle la mémoire, qui se représente le possible; la prévision, qui se représente l'avenir. Tout le monde comprend la différence qu'il y a entre rêver, se souvenir et prévoir. Je demanderai au physiologiste le plus profond, à celui qui a pénétré jusqu'aux dernières profondeurs du système nerveux et du système cérébral, de me trouver une différence entre la fibre qui se souvient et celle qui rêve ou qui prévoit. Cela est impossible. Tout ce que pourra faire le physiologiste, ce sera de me montrer des coïncidences. Par exemple, je suppose que la physiologie découvre que telle partie du cerveau correspond à la mémoire, telle autre à l'imagination; il y aura là la satisfaction d'une légitime curiosité scientifique, mais cela ne constituera pas une explication physiologique de la pensée, et rien n'est plus faux que d'appeler physiologie de la pensée la recherche des conditions naturelles et organiques auxquelles la pensée peut être assujettie. La pensée ne peut être étudiée que par la pensée : par conséquent l'absorption de la psychologie dans la physiologie est chose absolument impossible.

J'en dirai à peu près autant des prétentions des sciences morales à absorber la psychologie, mais avec plus de réserve, car je reconnais que l'homme moral se manifeste dans les faits extérieurs, et que la politique, la jurisprudence, rencontrent des lois applicables à l'homme moral.

Mais à quelles conditions ces faits nous apparaissent-ils comme des faits moraux? C'est à condition que nous ayons une connaissance préalable de ces faits moraux eux-mêmes qui se manifestent par des faits extérieurs. Supposez que nous n'ayons jamais réfléchi sur nous-mêmes, que nous ne nous soyons jamais considérés comme des hommes capables de justice, de droit, de société, etc. : est-ce que vous verrez dans les faits matériels par lesquels se manifestent ces facultés morales, autre chose que des faits matériels? Par exemple, vous voyez des peuplades qui ont une religion, qui s'inclinent devant certaines idoles. Tout cela ne signifiera rien pour vous, si vous n'avez préalablement connaissance en vous-même de sentiments auxquels pareils faits peuvent répondre. Que signifient les phénomènes du langage, séparés de la pensée qui les anime? Absolument rien. Ce ne sont plus que des faits mécaniques de l'organe vocal, que le physiologiste pourra étudier, mais qui n'ont en réalité de valeur que parce que nous retrouvons en nous des faits analogues ou semblables, par lesquels se manifestent nos pensées. Ainsi nous-mêmes nous manifestons notre personnalité par des actes plus ou moins semblables à ceux des autres hommes vivant en société. Et ce sont ces différents actes interprétés par la conscience qui peuvent devenir plus tard l'objet des sciences morales.

Par conséquent, les sciences psychologiques doivent conserver leur domaine propre et indépendant, leur autorité légitime, et ne se confondre avec aucune autre classe de sciences. Maintenant, est-ce là tout ce qu'on appellera la philosophie? Les uns disent oui, les autres disent non. Eh bien! examinons encore cette question et demandons-nous s'il n'y a pas encore d'autres objets que ceux que nous avons nommés jusqu'à présent, qui pourraient devenir l'objet d'une science nouvelle. C'est ce que nous rechercherons la prochaine fois.

Paul Janet.

HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES.

CONFÉRENCE DE M. CH. POTVIN.

La peinture flamande ancienne et moderne.

I.

Une légende raconte qu'en l'an 714, deux filles d'un seigneur de Denain, Herlinde et Rhenilde, élevées dans un couvent de Valenciennes, allèrent fonder à Maeseyck un monastère et s'y livrèrent avec ardeur à l'art d'enluminer les manuscrits. Ces deux saintes filles, venues du Hainaut, préparent, dans le pays de Liége, le berceau des deux peintres qui doivent illustrer la Flandre : les Van Eyck. Comme, plus tard, l'histoire de la littérature nous montrera Jean le Bel venant de Liége à Valenciennes pour être le maître de Froissart, comme l'histoire de la peinture nous montrera l'école de Maestricht et celle de Tournai précédant l'école de Bruges, et la peinture flamande recrutant ses élèves dans tout le pays, à Dinant, à Liége, à Bruxelles, à Malines, à Anvers, à Bruges; — ainsi la légende paraît symboliser l'unité artistique des provinces belgiques, et lorsque je conserverai à la *peinture flamande* son nom historique, vous comprendrez qu'il s'agit d'une des gloires du pays.

Des religieuses de Maeseyck aux Van Eyck, il s'écoulera environ sept siècles; mais, dans la miniature comme dans les premiers essais de sculpture et de peinture, les archéologues rencontrent déjà le premier trait de l'art flamand : le sentiment du réel.

Dès les premiers siècles de l'Église, l'art avait été condamné, traqué, détruit : il avait trop illustré le polythéisme pour que la religion nouvelle ne vît pas un danger dans ses traditions glorieuses. Quand les peintres et les sculpteurs, d'abord excommuniés, se risquèrent à reprendre le ciseau ou le pinceau chrétiens, ce ne fut qu'avec des réserves ennemies de l'art. Le symbolisme domina; il fut défendu de représenter Dieu sous la figure humaine, de peur qu'il ne ressemblât à Jupiter. La naïveté des premiers chrétiens des catacombes avait peint le Christ en Orphée et en Apollon; l'Église triomphante ne pouvait tolérer cette promiscuité : *Cesset superstitio!* La beauté physique parut dangereuse, on n'osa pas donner des muscles à la statuaire, ni des grâces au corps humain. Le nu, cette beauté supérieure, fut proscrit. Le culte du laid sembla triomphant. La femme, type de grâce et de beauté qui avait représenté toutes les splendeurs et toutes les fécondités de la vie : l'amour, la sagesse, la vaillance, l'agriculture et les arts; Vénus, Minerve, Cérès, Flore, Pomone, les Muses, — la femme, — on alla jusque-là — fut souvent et longtemps réduite à représenter tous les péchés et tous les vices.

« Qu'est-ce qu'Homère et que Platon, s'écrie saint » Grégoire de Nazianze, auprès de ces moines héroïques, » errants par le monde, sans os, sans chair et sans sang, » pour ainsi dire, pour mieux ressembler à Dieu? » Vous l'entendez! *Sans os, sans chair et sans sang*, tel fut le type de l'homme sous le pinceau chrétien.

Quand l'art byzantin, qui avait conservé quelques restes de traditions antiques, fut chassé de l'Orient par les Iconoclastes, et se réfugia en Italie où il créa l'école de Cimabuë, on crut l'art fourvoyé : il commençait à peine de naître et l'on criait à la décadence. « C'est à Cimabuë, dit encore de nos jours M. Rio, que commence la décadence de l'art chrétien. »

La poésie moderne au berceau fut laïque, et l'on peut remarquer que, dans nos provinces surtout, les trouvères restent dans la réalité de la vie. Il en fut de même de la peinture et de la sculpture : on reconnaît nos miniatures à leur sentiment du vrai. A Cologne, l'école de peinture est mystique; en Belgique, sur les pierres tombales de Tournai, comme dans les souvenirs de l'école de Maestricht, comme dans les anciennes fresques retrouvées de nos jours, tous les savants s'accordent à voir percer le caractère opposé : le réel.

II.

Cependant les communes sont fondées; le chaos des invasions germaniques a senti tressaillir la vie; tout renaît, l'esprit humain se sent des ailes et s'envole du nid féodal; saluons la naissance du génie moderne!

Au moment où la poésie renaissante offrait aux mœurs farouches de la féodalité un idéal dont le nom est resté glorieux, la chevalerie, des corporations d'artistes donnent à la société nouvelle un art nouveau : l'architecture ogivale.

De grandes lois président aux arts comme aux lettres; on peut les résumer en quelques mots : — Par rapport à l'artiste : liberté, science, conscience; par rapport à l'œuvre : harmonie de la matière et de l'esprit, de la vie individuelle et de la vie générale, du réel et de l'idéal.

Quel sublime élan de liberté artistique que cette lente et sûre révolution de l'art nouveau, qui transforme si complétement tout ce qui existe, qui s'impose et se superpose aux édifices commencés d'après d'autres types, et qui crée tout un monde dans les cathédrales, les beffrois, les halles et les hôtels de ville! Il n'est rien qui ne semble facile à son audace! Faut-il ouvrir d'immenses nefs où puissent se presser les multitudes; faut-il élever d'audacieux transsepts comme des cieux assez larges pour recueillir les aspirations et les chants de tout un peuple; faut-il tailler des façades, des rosaces, des colonnades à la fois fortes et légères; faut-il asseoir, sur des cryptes immenses, de vastes halles, de larges tours puissantes comme des remparts, symboles de force et de durée, images du réel; ou faire monter jusqu'au ciel des flèches légères comme des peupliers, représentations de l'idéal? L'art gothique se joue des difficultés avec une verve incomparable, avec une audace qui nous étonne encore.

Cette audace ne fut pas seulement artistique, elle fut

politique et religieuse. Les hôtels de ville, les beffrois et les halles sont des monuments de liberté, et que de fois les maçons et les architectes ne durent-ils pas prendre les armes avec les bourgeois, combattre autour de leurs édifices en construction et défendre les idées qu'ils représentaient dans la pierre! Et pour élever les cathédrales, ne fallut-il pas aussi rompre avec les combinaisons de la routine et renverser tout l'ancien symbolisme de l'Église? « L'esprit du monde s'oppose à l'esprit du Christ dans l'art, » dit M. Didron.

Aussi, dès le XIIe siècle et surtout dans le XIIIe siècle, les corporations sont laïques. Les maçons, architectes et peintres, sont francs-maçons. L'esprit moderne bâtit sa bible de pierre, et l'opposition signalée par le savant M. Didron va jusqu'à la satire. Voyez sur les bas-reliefs, sur les gargouilles, sur les stalles, ces renards en froc prêchant des dindons ou croquant des poulettes; ces moines aux oreilles d'ânes, ces porcs en habits sacerdotaux; voyez ces naïves sculptures qui prêtent des obscénités aux moines! Le génie du moyen âge aime, comme Shakspeare, à mêler le sarcasme au drame et le grotesque au sublime; il s'impose aux maîtres de l'époque, rois ou prêtres, fondateurs de cathédrales. L'esprit qui anime le *Roman du Renard* et les fabliaux prend corps dans la pierre.

Les légendes font nettement ressortir cette opposition. S'il faut les en croire, les cathédrales romanes sont toutes bâties par des anges; mais, c'est à l'enfer qu'on arrache les secrets nouveaux, et les cathédrales gothiques sont l'œuvre du diable. Croyons-en la légende, car le diable ici, c'est la liberté de l'art.

C'est aussi la science! Quelle science du beau et de la construction, dans ces combinaisons si compliquées et si fortes; dans ces moyens adroits et gracieux, solides et grandioses de prolonger les nervures des colonnes comme des arêtes de l'immense voûte ogivale; de changer les contreforts en ornements et de composer avec des arcs-boutants une harmonie architecturale!

Et quelle conscience aussi! Quelle haute conscience des besoins moraux et des gloires matérielles de la civilisation! Quel sentiment élevé de la grandeur du commerce, dans les halles et les maisons hanséatiques; de la puissance du droit, dans les beffrois et les hôtels de ville; de la foi religieuse et de l'amour universel, dans les cathédrales! On prêtait alors à l'Évangile de sublimes interprétations de liberté et de charité; c'est l'époque des rêves de fédération et de fraternité universelles : l'art gothique élève des temples au génie d'une époque démocratique, moderne dans toutes ses manifestations : au commerce cosmopolite, à la liberté communale et fédérative, à une religion d'amour et de paix.

Les cathédrales, monuments d'un art sublime, présentent aujourd'hui deux caractères qui forment avec ces grandeurs un triste contraste : presque toutes sont inachevées, plusieurs sont en ruines. A la plupart il manque la flèche gigantesque ou la seconde tour dessinées dans le plan primitif; un grand nombre portent les marques de la hache révolutionnaire. L'explication de ces faits est facile à saisir : la foi qui bâtissait de pieux monuments n'était pas celle des quêteurs d'indulgences ou des prédicateurs de l'Inquisition. Quand le peuple vit ses aspirations trahies, il laissa l'œuvre interrompue, et plus d'une fois de sanglantes provocations lui mirent en mains la torche et la hache contre des édifices où des prêtres d'oppression remplaçaient son dieu d'amour. Inachevées ou ébréchées, nos cathédrales ont perdu aujourd'hui la séve de l'avenir; elles sont des œuvres du passé, elles ressemblent aux rêves de la démocratie chrétienne étouffés sous l'étreinte des Grégoire XIII.

La foi n'a pas failli aux hôtels de ville. Nos hôtels de ville sont achevés; ils ne portent d'autres cicatrices que celles de la défense nationale ou des luttes pour le droit. C'est l'étranger ou le despotisme qui les a marqués de stigmates glorieux : ils représentent la liberté victorieuse!

Quelquefois l'hôtel de ville et le temple, le beffroi ou le perron et l'église étaient en présence, comme à Liége : Le monument du peuple est resté debout, la cathédrale a disparu. C'est que la liberté n'a pas été trahie par le peuple, comme Dieu par l'Église. Nos hôtels de ville avec nos franchises communales ont survécu aux orages; ils restent debout comme l'arche maîtresse de nos institutions. Gloire donc à nos hôtels de ville, si beaux pour l'art, si glorieux pour l'histoire, si précieux pour la civilisation! L'architecture gothique a pour berceau principal le nord de la France, l'ouest de l'Allemagne et la Belgique. L'architecture des hôtels de ville nous appartient surtout; ils illustrent, ils instruisent notre pays, ils sont comme l'incarnation de nos vieilles franchises. Quand un peuple a ainsi éternisé ses droits dans la pierre, il ne doit point déchoir. Ces édifices solides semblent la clef de voûte de son avenir; à voir ces flèches hardies, on dirait que l'amour de la liberté monte incessamment du cœur de la nation jusqu'au ciel libre, et, si l'on voulait attenter à ce peuple, chaque pierre de ces monuments, chaque pierre de cette tour sublime que je sens au-dessus de nos têtes se détacherait pour écraser les profanateurs.

III.

Les édifices de vie nouvelle s'élèvent; qui va les décorer? La peinture est là, exercée depuis des siècles dans les manuscrits, sur les parois des temples, dans les riches demeures des bourgeois; citant des noms célèbres, ardente au progrès, inspirée du sentiment du vrai et prête à couvrir les cathédrales de compositions qui soient en harmonie avec leur grand style. L'école des Van Eyck va illustrer la Flandre.

Cet art s'épanouit aussi dans la liberté. Il peint l'homme, même dans la divinité; il cherche la beauté de la femme, il s'inspire des splendeurs de la chair. Place au sentiment de la réalité pittoresque!

Les moines avaient d'abord cultivé l'art de l'enluminure. En Italie, l'école de Cimabuë continue à être mystique. Fra Angelico est un moine, humble, timide et triste, qui pleure en peignant le martyre de Jésus et Notre-Dame aux Sept douleurs, et qui refuse l'archevêché de Florence; Savonarole prêche une croisade contre l'art profane.

La Flandre n'aura pas de Savonarole. Élèves de l'école mystique de Cologne, les Van Eyck deviennent en Flandre les peintres du réel; nos artistes ne portent pas le froc, ils s'associent en corporations bourgeoises, ils mènent une vie active de voyageurs, de soldats, de révolutionnaires ou de grands seigneurs; ils sont comédiens et poëtes, comme Karl van Mander; on les anoblira comme Rubens et Sprenger; ils ne seront pas moines, ils seront ambassadeurs comme Rubens.

Le sentiment de l'idéal ne manque pas à cette première école, mais il est naïf et primitif comme sa couleur et son dessin, comme l'enfance de l'art. Pour placer leur sujet dans la vie générale, les peintres ne trouvent rien de mieux que de représenter l'univers, de diviser le tableau en nombreux compartiments, où chaque côté de l'idée puisse trouver une place, le symbole comme le fait, le surnaturel à côté de l'humain; ici les origines, là les résultats. Dans nos vieux mystères, le théâtre était partagé en trois étages : le ciel, la terre et l'enfer; l'architecture employait les mêmes procédés. Ces divisions d'un tableau, qui vont jusqu'à douze dans le rétable des Van Eyck à Gand, s'harmonisaient avec l'architecture, et les cadres de ces retables, comme le *triomphe de l'Église* de J. Van Eyck à Madrid, sont de véritables chapelles gothiques. Ainsi le réel s'unit à l'idéal avec une naïveté grandiose.

Ces caractères appartiennent à l'époque. Trois traits seulement distinguent et honorent l'école flamande : le sentiment du réel, le coloris et le perfectionnement de la peinture à l'huile.

Par là la peinture flamande marche en tête de l'art, et bientôt son influence s'étend partout avec sa gloire. Grâce à son éclat, grâce à la munificence de nos princes, grâce surtout à la richesse de nos bourgeois et au grand mouvement de notre commerce qui attire et héberge en Flandre toutes les nations, l'amour de la peinture se propage dans toute l'Europe; les écoles du Rhin, de Westphalie, de Franconie, de Souabe et d'Alsace acceptent l'invasion de l'art des Van Eyck, des Memling et des Roger Vanderweyden. L'influence s'étend au delà des Alpes, au delà des Pyrénées; l'école vénitienne acceptera bientôt l'impulsion; et le père de Raphaël va célébrer en vers la gloire de l'école flamande :

A Bruggia fu tra gli altri lodato
El gran Joannes, el discipol Rugero (1).

Les premières corporations de Saint-Luc datent du commencement du XIIIe siècle. Cent cinquante ans s'étaient à peine écoulés que l'Europe entière admirait le génie de la Flandre.

(1) Jean Van Eyck et Roger Vanderweyden.

IV.

Ne nous méprenons pas cependant et n'exagérons rien, messieurs. Nos peintres sont en tête de l'époque; ils ont perfectionné le procédé matériel, ils ont créé l'école du coloris comme le reconnaît Vasari; pour la science comme pour la pratique, ils valent, ils surpassent tous les autres et ils sont eux-mêmes; mais l'art est encore dans l'enfance, et il faut quelque chose de plus pour constituer une de ces écoles dont les autres procèdent et qui imposent à l'histoire un grand nom. La peinture flamande existera; mais attendons! La peinture flamande, c'est l'école de Rubens.

Nos artistes semblent avoir l'instinct de ce qui leur manque, car ils vont se jeter dans toutes les innovations et frapper à toutes les portes du progrès.

Premièrement, le réel est poussé plus loin. L'étude de la physionomie, de la main, de l'anatomie, du nu, de la perspective, fait l'objet de préoccupations sérieuses. Quentin Metsys érige presque en système une tendance instinctive jusqu'alors. A Cologne et dans l'école monastique d'Italie, les vierges idéales avaient été à peine des femmes; quand la renaissance a triomphé, Raphaël peint la madone avec la beauté sereine et matérielle de la statuaire antique. En France, un tableau religieux qu'on attribue à Jean Fouquet représente la mère du Christ sous les traits d'Agnès Sorel allaitant l'enfant d'une façon presque indécente. En Flandre, la mère du Christ est la femme dans la beauté de l'innocence et de la modestie; ce n'est ni la maîtresse sensuelle, ni la Vénus antique, c'est la jeune mère.

Secondement, ce sentiment du réel divise les genres et partage la scène. Le portrait sort des tableaux religieux où l'on aimait à le placer; il redevient un genre à part, humain et profane. Les spectacles de la nature se débarrassent des saints, des anges, du doigt de Dieu et de l'homme même : genre profane qu'illustreront bientôt les Ruysdael, les Bril, les Wynauts et tant d'autres. La vie universelle cesse de remplir la toile, l'épisode l'emporte. On cherche des moyens plus simples, plus artistiques d'exprimer l'idéal et, faute de les trouver, on sacrifie l'idéal.

Troisièmement, les scènes populaires et grotesques vont prendre une importance réelle. On ne peignait que les saints, les rois ou les héros; on peint le peuple dans sa vie privée, dans son échoppe, à la danse, au cabaret. Jérôme Bosh avait préparé Callot, Breughel annonce Teniers.

Enfin, l'Italie a grandi au soleil de la renaissance et elle nous surpasse; tous nos peintres se tournent vers cette splendide lumière. Van Orley et Venius imitent Michel-Ange, Sprenger l'exagère; Michel Coexie et Franz Floris aspirent au titre de Raphaël flamand et l'ob-

tiennent. Calewart va jusqu'à se faire naturaliser Italien; il aura pour élève l'Albane, le Dominiquin et le Guide. L'influence fut si grande que la peinture française se perd dans l'engouement, et que l'on put croire la peinture flamande séduite, entraînée, subjuguée, perdue. Cependant l'étude de la nature, le paysage, les scènes populaires gardent encore quelque chose du génie flamand. L'école de Van Eyck a disparu, faisant place aux éléments modernes, et déjà le concile de Cambrai de 1565, faible écho de Savonarole, a protesté contre l'invasion de l'art profane; déjà Karl van Mander, peintre et poëte, a prononcé ces paroles : « Le dessin est le corps de la peinture, mais la couleur en est l'âme. » Rubens est né. Italie! glorieuse Italie! tes séductions menacent en vain notre originalité, Rubens va te ravir le feu céleste et créer la peinture flamande.

V.

Mais Rubens pourra-t-il seulement habiter sa patrie? Son père est en exil; Pierre-Paul naîtra sur la terre étrangère; la Hollande est fermée à sa famille par une faute de son père; la domination espagnole chasse de la Belgique tout ce qui garde un caractère indépendant; le duc d'Albe règne dans le sang, et les peintres ne sont pas épargnés : Jean Van Kuyck a été brûlé vif en 1572; en vain il avait offert de racheter sa vie en peignant un jugement de Salomon; les enfers de Pluton ont rendu la belle Eurydice au poëte Orphée, mais le bûcher de la Sainte-Inquisition ne lâche point sa proie à la voix des beaux-arts.

Le sanguinaire exécuteur des hautes œuvres de Philippe II protége les peintres; protection terrible! Un élève de Franz Floris excellait dans la ressemblance, il s'appelait Guillaume Key; le duc d'Albe lui commande son portrait, l'artiste accepte cet honneur; il commence à étudier cette physionomie où l'inflexibilité de la tyrannie semble moulée dans du bronze, et il s'effraye. Que sera-ce quand le duc parlera? Le duc, ne s'imaginant pas que le peintre sache l'espagnol, s'entretient dans cette langue avec un membre du Conseil des troubles et lui annonce que l'ordre d'exécuter les comtes d'Egmont et de Horn est signé d'avance à Madrid. Le peintre a compris, le pinceau va lui tomber des mains, il se domine et s'enfuit, atteint d'une fièvre qui devient bientôt le délire; le jour même de l'exécution des deux martyrs, il meurt. Un rugissement du tigre avait tué le malheureux artiste. La peinture ne mourra-t-elle pas aussi dans cette atmosphère de sang et sur les ruines du pays? Ne désespérons point! le duc d'Albe est tombé sous le poids de ses crimes. Philippe II ne peut conserver sa conquête qu'en y renonçant pour lui-même; le bourreau est obligé de rendre à sa victime un simulacre de vie nationale. Charles-Quint avait abdiqué dans le faste et la gloire. Philippe II n'était homme à abdiquer que par la ruse et le mensonge. La cession du pays aux archiducs Albert et Isabelle ne fut qu'une comédie; mais, quelles que fussent les causes secrètes qui la rendaient illusoire, cette cession parut une victoire pour les Belges, fut un aveu d'impuissance pour ses maîtres. La Belgique, ignorant la trahison cachée, put croire à des jours meilleurs; ses penseurs et ses hommes d'État ne pouvaient pas encore la relever, mais Rubens vient poser sur les cicatrices de la patrie le divin baume de la gloire!

Arrêtons-nous à ce Shakspeare de la peinture flamande.

Rubens a été préparé par tous les tâtonnements et tous les progrès de l'art du xvie siècle, mais il sera lui-même. Rubens s'appropriera toute la science des écoles italiennes, mais il a pour maître Otto Venius et Van Noort : il restera flamand.

Franz Floris avait la hardiesse sans l'âme, Breughel la vérité sans grandeur, Metsys l'épisode sans l'idéal, Venius la science sans l'audace; Van Noort, le coloris sans le sentiment héroïque. Rubens aura la fougue et la vérité, la science et le génie.

La peinture italienne l'attire, de Rome à Florence, de Florence à Venise; il va de Raphaël et de Michel-Ange au Titien et à Véronèse; il prendra aux uns la science de la composition et du dessin, aux autres le clair-obscur, à celui-ci le sentiment de l'harmonie, à celui-là la fougue de la mise en scène; mais il garde de l'art flamand son puissant coloris et son sentiment du réel; il ne sera ni Raphaël, ni Michel-Ange, ni Titien, ni Véronèse; il sera Rubens.

Jamais la liberté de l'art n'a été portée à ce comble de hardiesse et de force; jamais peintre n'a connu comme lui — que dis-je! connaître n'est rien — n'a possédé, n'a rendu siennes, n'a fécondé, n'a transfiguré toutes les ressources du génie; jamais la splendeur des chairs et des couleurs n'a été jetée ainsi dans un rayon de soleil; jamais la fougue des passions, l'exubérance de la vie n'ont palpité dans les groupes ou sur les figures avec cette puissance; jamais la conscience de la dignité de l'art et le sentiment du genre héroïque n'ont vivifié à ce point la composition et l'exécution d'un drame confié à la toile. Il n'est pas un sujet, si simple, si modeste qu'il fût, que cette largeur de composition, cette fougue d'exécution, cet éclat des couleurs, n'aient élevé au premier de tous les genres : chaque toile de Rubens est une page d'épopée.

Le vrai et le beau pittoresques, voilà, à ce qu'il semble, le caractère du génie de Rubens. Avant lui, on avait pris l'exact, le fini, le réel pour le vrai. En peinture, le vrai n'est ni l'exact, ni le fini, ni le réel. L'art qui s'adresse aux yeux pour arriver à l'âme ne doit pas prendre la vie comme elle est, mais comme on la voit. Or, il n'est pas une ligne, pas une couleur, pas un groupe, dans la nature ou dans la vie, qui soit perçu par les yeux d'une manière exacte et indépendamment des choses environnantes. Les lignes se perdent dans le jeu des ombres et des lumières; les traits se fondent dans les contours et dans l'air ambiant; les couleurs va-

rient selon le degré d'intensité des lumières et selon les reflets des couleurs voisines. Par le mouvement tout change encore; le vrai n'est pas le repos; l'œil saisit-il jamais une scène immobile, la vie changée en statue, comme des modèles qui se roidissent au signal d'un photographe? Non. Le dessin exact n'est pas le vrai; le fini qui trace les briques d'un monument, les feuilles d'un arbre, les lignes d'un parquet, n'est pas le vrai. La couleur, telle qu'elle est quand l'objet est isolé, n'est pas la couleur véritable. Le regard saisit dans une scène qui passe quelques points saillants, le reste vague, inaperçu, fugitif. On rapporte qu'un peintre grec, Protogène, avait placé une perdrix dans un de ses tableaux et l'avait si bien peinte qu'elle paraissait vivante et détournait l'attention du sujet principal; malgré ce succès, le peintre effaça la perdrix de son tableau. La peinture cherche à faire illusion aux yeux, à leur rendre ce qu'ils ont vu, de la façon dont ils ont cru le voir; à leur représenter des scènes qu'ils se figurent voir d'un coup d'œil : le vrai pour elle n'est pas la chose comme elle est, mais comme on la voit; le vrai n'est pas la vie en arrêt, mais le mouvement.

Tel est, me semble-t-il, le premier secret de l'art de Rubens et ce qui donne à son dessin une supériorité qu'on voudrait nier en vain. Raphael dessine le vrai exact, la vie au repos; ses tableaux ont le calme serein et fixe de la statuaire; Michel-Ange dessine le mouvement avec le trait exact; Rubens dessine la chose comme on la voit quand elle se meut, et pour cela il dessine avec la couleur, il fond le trait exact dans le modelé et le clair-obscur; il ne dessine pas seulement, il fait mieux : il peint; il peint, non pour le compas, mais pour les yeux; il peint le mouvement et la vie.

Mais le vrai n'est pas tout dans l'art; il ne suffit pas de produire l'illusion, il faut plaire, dans la grande acception du mot : il faut charmer les sens, élever l'âme. Le vrai n'est qu'une des conditions du beau.

Ici éclate encore la grandeur de Rubens. La supériorité de son coloris n'est pas contestée; la supériorité de sa mise en scène est incontestable. — Quel plus riche élément du beau pour la peinture que ces couleurs prodiguées par la nature avec tant d'éclat et tant de variété et résumées dans la gamme magique de l'arc-en-ciel! Ressources trop souvent négligées par le peintre. De cette opulente palette, l'école française ne prend que les tons faibles; l'école espagnole, les tons sombres; l'école de Raphaël, les tons exacts, tranquilles, monotones, avec peu d'harmonie de couleurs et peu de clair-obscur; l'école hollandaise, les tons puissants avec un clair-obscur trop souvent artificiel et une harmonie sombre et forte; l'école vénitienne, les tons harmonieux, mais d'une harmonie sobre et dans une gamme peu élevée. — Rubens seul réunit l'éclat, la puissance, l'harmonie; Rubens seul emprunte à la nature toutes ses richesses : aussi brillant, aussi varié, aussi frais, aussi primesautier, aussi vrai qu'elle dans ses oppositions et dans ses fusions, et combinant ses effets, les faisant ressortir par le contraste, avec une facilité due à une science profonde et à un maniement incomparable du clair-obscur.

Raphaël semble trop souvent ignorer pourquoi il se sert d'une couleur plutôt que d'une autre; ses tableaux font l'effet de bas-reliefs sublimes, enluminés au hasard. Michel-Ange ignore les ressources du clair-obscur; il est obligé de diviser son *Jugement dernier* en espèces de compartiments, encadrés dans les nuages d'un ciel bleu. On peut détacher d'un tableau de Michel-Ange, du Titien, de Véronèse, une figure entière et la couleur en reste possible, en est exacte encore. La couleur de Rubens n'est vraie qu'à sa place, dans le degré de lumière où elle se trouve, au milieu des teintes environnantes, comme une note dans un accord; ce n'est pas seulement l'exact, c'est le vivant; ce n'est pas seulement une vérité, c'est une harmonie.

Le beau ne se borne pas non plus à la couleur. — La peinture flamande a aussi ses règles de composition; elles peuvent s'exprimer en deux termes : le vrai et l'héroïque, le mouvement et la grandeur, la vie et l'idéal.

L'esthétique établit une différence entre le beau, plus calme, plus serein, plus mélodieux, et le sublime, plein de fougue, de puissance et d'harmonie. Raphaël réunit l'exact et le beau; Michel-Ange, sublime dans ses compositions, n'est qu'exact dans l'exécution; Rubens unit le vrai pittoresque au sublime.

Regardez une grande œuvre du maître d'assez loin pour ne distinguer rien qu'un ensemble confus : déjà vous apercevez l'harmonie, une incomparable harmonie de couleurs; déjà vous voyez la vie dans ce chaos qui s'agite : une gamme de couleurs et de grandes lignes, conformes à l'idée, représentent le mouvement général, et la première impression annonce le sujet. Approchez: les masses d'ombre et de lumière s'enchaînent dans ce mouvement, les groupes se dessinent; il n'est pas un groupe, pas une figure qui vive à part; tout concourt à l'effet d'ensemble; il n'est pas un détail qui ne soit à sa place; les détails secondaires s'effacent, vaguement esquissés comme dans une scène qui passe; aucun n'attire les regards que dans la mesure de son importance; tous se rattachent à la masse principale de lumière et ramènent les yeux au point culminant du drame. C'est une idée, une scène, un drame, comme on les saisit d'un coup d'œil; c'est-à-dire l'unité dans le mouvement, c'est la vie.

Regardez la composition : le sujet est toujours si bien choisi, si bien mis en scène en vue des effets pittoresques, qu'il semble fait exprès pour la peinture : c'est encore le vrai. Le sujet est toujours placé si haut dans les sommets de l'art, toujours rendu avec tant de majesté épique ou de fougue dramatique, qu'il semble descendu des sphères supérieures de l'idée: c'est le grand. Ce n'est plus l'univers des Van Eyck, c'est l'épisode de Metsys; mais l'épisode est tout un poëme. La façon primitive de placer le sujet dans la vie générale est aban-

donnée; mais l'idéal ne manque point et, cette fois, les procédés artistiques de l'exprimer sont trouvés : tantôt, c'est la pompe de l'allégorie, comme dans la galerie des Médicis; tantôt, c'est l'intervention céleste, comme dans le *Martyre de saint Liévin;* tantôt, la manière épique de mettre le sujet sur la toile suffit pour l'élever au faîte de l'art, comme dans la *Descente de croix :* c'est l'héroïque, c'est l'idéal.

Il existe une collection de gravures italiennes retouchées par Rubens; l'artiste y étudiait son art par la comparaison avec les grands maîtres. Plusieurs tableaux de Rubens sont des imitations; ainsi, la *Descente de Croix* rappelle Daniel de Volterre, et la *Communion de saint François* ressemble à la *Communion de saint Jérôme* du Dominiquin. Rubens comme Molière prend son bien où il le trouve. Mais, dans ces plagiats du génie, comme dans ces études sur les gravures des maîtres, Rubens cherche toujours plus de vérité, plus de mouvement, plus de grandeur; où il voit l'exact, il met le vrai; où il voit le talent, il met du génie; où il trouve le beau, il crée le sublime.

Ainsi, grâce à cet homme extraordinaire la peinture flamande s'appropria toutes les ressources artistiques d'une époque où l'art était en pleine maturité, pour les compléter, les féconder, les harmoniser. Ainsi, la peinture flamande eut son dessin, sa couleur, sa composition, et elle acquit en tous ces points une supériorité incontestable, glorieuse, immortelle.

Honneur donc à Rubens! Honneur à la pléiade de grands artistes qui formèrent et continuèrent son école, aux Van Dyck, aux Jordaens, aux Teniers!

L'école flamande, de Van Eyck à Rubens, fut largement féconde; tous les genres furent cultivés, depuis la peinture à l'huile jusqu'à la peinture sur verre, depuis la statuaire en marbre jusqu'à la sculpture en bois, depuis la ciselure sur or et sur argent jusqu'à de merveilleux ouvrages de fer et de cuivre, depuis la gravure jusqu'à la tapisserie. L'art était puissant, il vivifiait l'industrie. Gloire donc, à tous les titres, à l'école flamande! Ses grands artistes seraient plus nombreux encore si plusieurs d'entre eux n'avaient cherché dans le Nord une atmosphère plus libre et ajouté leur gloire à celle de l'école hollandaise; et l'école de Rubens se serait perpétuée à travers les siècles si l'indépendance du pays n'avait pas été illusoire.

Cependant, pour ma part, messieurs, l'école hollandaise, malgré Rembrandt, ne m'inspire aucune envie : Rubens est plus grand de dix coudées. Mais quand je songe qu'au sortir d'une révolution si riche en hommes et en événements, tant de sujets héroïques se présentaient à l'esprit du peintre, quand je me souviens que Jordaens fit un de ses chefs-d'œuvre : le *Triomphe de Frédéric Henri*, en peignant pour les héros de la république batave ce que Rubens peignait pour les Médicis, j'ai l'intime conviction que celui-ci, sous un régime meilleur, n'eût pas négligé l'histoire contemporaine, comme l'école hollandaise l'a fait trop souvent; je me figure quelle grandeur il eût donnée à cette épopée de la liberté de conscience, et je ne puis m'empêcher de maudire un régime qui a dit à ce génie : Tu n'iras pas plus loin!

Rubens cependant fut bon citoyen; il aima, il servit sa patrie. Cette brillante école d'artistes, qui illustrait le pays vaincu, adoucissait les mœurs du vainqueur, fraternisait avec nos frères suspects de la Hollande et eut une véritable influence civilisatrice. C'est alors qu'on vit deux peintres belges, Balthasar Gerbier pour l'Angleterre, Rubens pour les archiducs, négocier la paix de l'Europe. Rubens croyait à la renaissance de son pays, il put l'illustrer. Il était permis à la Belgique de respirer un instant; Rubens en profita pour lui donner une gloire immortelle.

VI.

Mais bientôt le charme fut rompu; la Belgique, sacrifiée secrètement par les clauses de la cession, fut sacrifiée publiquement par le traité de Munster. La domination espagnole-autrichienne encourageait les arts en opprimant les lettres; on nous permettait de peindre, il nous était défendu de lire et de penser. Mais c'est ainsi qu'on tue les arts comme les lettres; le génie a besoin d'air, de lumière et d'espace. Un siècle de ce régime *protecteur* n'avait pas pesé sur le pays que l'école de Rubens n'existait plus; elle était tombée d'inanition. Quelques rares peintres tiennent un pinceau dégénéré. Après une longue série d'artistes qui va des de Crayer et des Segers, aux Ommeganck et aux Van Orley, et qui continue glorieusement la puissance et la variété de l'école, Rubens est délaissé par des artistes qui ne savent plus être Flamands. On voit même des artistes belges suivre les campagnes de Louis XIV pour peindre les victoires de l'envahisseur de leur pays! Des Belges! oh! non pas, messieurs! car le hasard de la naissance ne suffit point; la loi prive de ce nom tout citoyen qui met son épée au service de l'étranger; la gloire doit frapper du même ostracisme l'artiste ou l'écrivain qui met son talent au service de l'ennemi. Non! les peintres du bombardeur de Mons, de Namur et de Bruxelles sont des étrangers pour nous; ils ont trahi leur école comme leur patrie; qu'ils illustrent le despotisme de Louis XIV; ils ne sont ni des citoyens belges, ni des peintres flamands.

Les arts renaîtront avec la patrie.

Je passe l'époque de transition où l'école de David domine, mais où les Heereyns, les Van Bree, les Lenz gardent une étincelle de l'art flamand. La Belgique artistique moderne ne date pas de loin; cependant elle a déjà une réputation universelle.

Tout d'abord, nos artistes maintiennent la renommée du pays. Ils se sont mis au niveau de leur époque; ils marchent de pair avec tous les autres. Ils gardent la su-

périorité de la couleur et restent dans le vrai. Tandis que trop de peintres, en France et en Allemagne, négligent l'âme de la peinture, la couleur, et sortent du domaine de leur art pour chercher le beau philosophique, symbolique, idéaliste ; tandis qu'une autre école se jette dans les débauches d'un faux réalisme, la plupart des peintres belges restent dans la dignité de l'art et sont fidèles au coloris et au pittoresque.

En second lieu, ils sont de leur pays; ils en peignent l'histoire et les mœurs. Grâce à la permission de ses despotes, la Belgique n'a pas cessé de croire à ses peintres, mais deux siècles de compression lui ont ôté toute foi dans ses écrivains. Ce préjugé antipatriotique, tout en faveur de nos artistes, nos artistes en ont usé en patriotes. Nos librairies sont fermées à la pensée du pays; ils lui ont ouvert nos musées. On ne croit pas que notre plume puisse illustrer nos héros; ils les illustrent avec le pinceau, le ciseau et le burin. Nos théâtres servent exclusivement à l'histoire et aux mœurs étrangères ; ils mettent notre histoire et nos mœurs en scène sur la toile ou sur nos places publiques. Honneur à eux! Quand Van Brée peint *la Mort de d'Egmont;* Van Bedaff, la *Confédération des Nobles* et la *Dernière entrevue de d'Egmont et du Taciturne;* quand Paelinck traite, avant Gallait, l'*Abdication de Charles V;* quand François Cautaerts et après lui Hamman peignent *Vésale;* quand Daems peint aussi d'Egmont ; quand de Keyser peint la *Bataille des éperons d'or;* Mathieu, la *Mort de Marie de Bourgogne;* Wappers, un *Épisode de* 1830; Slingeneyer, *Ambiorix*, etc.; Decaisne, les *Belges illustres;* quand Kremer met en scène *Lamarck jurant de venger d'Egmont*, la *Mort de Marnix*, etc.; quand Brakelaer père et Van Severdonck peignent la *Comtesse de Lalaing;* Dillens, la *Camisade d'Anvers;* Debroux, le *Prêche de Junius;* Wauters, *Montigny;* Staellaert, la *Mort de T'Serclaes;* Leys, la *Proclamation de l'Inquisition à Anvers*; quand Gallait représente avec grandeur l'*Abdication de Charles V* et les *Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn;* quand Debiefve glorifie le *Compromis;* Pauwels, les *Proscrits du duc d'Albe* et la *Veuve de J. d'Artevelde;* quand J. Gérard peint l'histoire entière du pays sur des cartons destinés aux écoles; quand Madou, Dillens, Braeckelaer, de Block et vingt autres illustrent nos mœurs flamandes; Verbochoven, nos pâturages et nos troupeaux ; quand nos maîtres paysagistes peignent les Ardennes, les bords de la Meuse ou les Flandres; quand s'élèvent sur nos places publiques les statues de Rubens, de Vésale, de Thierry Martens, de Simon Stévin, de Roland de Lattre, de Grétry, de d'Artevelde, savez-vous ce que font nos artistes? Ils font de la littérature nationale ; ils ont compris que l'art doit être national autant qu'humain ; ils n'ont pas voulu parler une langue morte, ni une langue étrangère; ils parlent la langue de l'histoire, de la liberté et de la patrie.

Ces deux points suffisent à la gloire extérieure et à la civilisation intérieure ; mais cela ne suffit pas pour être à la hauteur de la peinture flamande. Ce que j'ai dit de la peinture en Belgique avant Rubens peut s'appliquer à l'école belge moderne.

Pour être digne de Rubens, il faut le comprendre et ne pas laisser se disperser, s'émietter ses grands principes à tous les vents de l'individualisme, ce faux semblant d'originalité, ou à tous les caprices du mercantilisme, cette profanation de la noble profession des arts. Pour être digne de Rubens, il ne faut pas, eût-on du génie, descendre à Memling, à Albert Durer, à Holbein, à Murillo, même à Raphaël ! Il faut rester Flamand comme lui. Il ne faut pas faire de l'archéologie ou de l'idéalisme, de la mignardise ou du réalisme, mais de la peinture; car Rubens avant tout était peintre. Il ne faut pas se borner à la pratique du procédé, au perfectionnement de la brosse, au matériel de l'art; car Rubens était artiste par la puissance de la pensée autant que par la magie de la couleur. Pour être digne de Rubens, il faut s'approprier tout son art, pour le faire progresser, comme il a fécondé l'art de ses devanciers. Pour être digne de Rubens, il faut aborder les idées modernes avec cette hauteur de conception, ce sentiment de l'héroïque dans l'art, qu'il a prêtés aux sujets de son temps.

On dit la Belgique fière de sa peinture; pour être digne de Rubens, il faut qu'elle soit plus fière encore; nous avons répudié les peintres du grand Louis, il faut qu'elle renie les peintres du quartier Bréda.

Pour être digne de Rubens, il faut le comprendre et le surpasser, procéder de lui et être soi-même. Rubens à notre époque, libre d'aborder les grandeurs de l'histoire et de la philosophie moderne, maître de la science du passé et du présent, serait encore plus grand, plus patriotique, plus héroïque; Rubens voudrait résumer en lui toutes les aspirations d'une époque de rénovation et de progrès; Rubens voudrait porter au front et jeter sur la toile toutes les fiertés de la démocratie.

Un homme représente ces tendances de notre pays: c'est Wiertz (1). Lorsqu'il y a vingt-cinq ans, un poëte fit monter ou descendre Rubens sur la tour de la cathédrale d'Anvers pour y chercher son école, c'est lui, s'il faut en croire ce poëte, que Rubens reconnut pour son successeur. Mais ce poëte était Flamand, plus que Flamand, *flamingant;* il fait dire à Rubens : « C'est dommage que Wiertz soit un Wallon ! »

Avec de pareilles traditions, avec le droit à d'aussi hautes visées, avec un si grand avenir devant soi, l'école belge ne peut pas déchoir. Non, l'école belge vivra; car elle a déjà la gloire, et elle sera bien forcée d'acquérir toute la science. L'école belge vivra, car elle a déjà, comme au temps des Van Eyck, son procédé nouveau pour la peinture monumentale (2).

(1) Mort récemment.

(2) La peinture mate sur toile inventée et employée pour de nombreux tableaux, par M. Wiertz.

L'école belge vivra, car elle a une patrie et elle comprendra chaque jour davantage que le pinceau ne peut pas être en Belgique et la pensée ailleurs, et que faire de la peinture flamande d'après des romans étrangers, avec de la couleur étrangère, serait enfanter une chimère sans avenir. Oui, l'école belge vivra, car la Belgique a une école littéraire qui relève son histoire, étudie ses traditions, célèbre ses gloires, et nos peintres eux-mêmes prennent part à cette renaissance. Jean de Stavelot, Lucas de Herre, Otto Venius, Karl Van Mander ont tenu la plume et le pinceau. Lorsqu'en 1840, la ville d'Anvers mit au concours l'éloge de Rubens, qui remporta le prix? Un peintre belge (l'*Éloge de Rubens*, par A. Wiertz). Lorsqu'en 1863, l'Académie eut à couronner un mémoire sur les caractères distinctifs de l'école flamande, qui rédigea ce beau livre qui fera époque dans l'histoire de l'art flamand? Un peintre encore (*École flamande de peinture; caractères constitutifs de son originalité*, par A. Wiertz. Mémoire couronné le 24 septembre 1863).

VII.

Bien des révolutions, bien des réactions ont passé sur notre pays, détruisant ou dispersant nos richesses artistiques : nos maîtres qui rasaient nos villes insurgées, les étrangers qui les bombardaient et les pillaient, les iconoclastes qui saccageaient les temples, les montagnards qui les dévastèrent et les pillèrent, et plus encore peut-être l'incurie, la pruderie ou la vénalité des fabriques d'église, ont continué, de siècle en siècle, l'œuvre du vandalisme. Qui sait, messieurs, qui sait quelles révolutions passeront encore sur l'Europe et quelles épreuves menacent notre libre, notre chère patrie! Alors, que la Belgique défende ses monuments et ses chefs-d'œuvre! Ces temples, œuvres d'un art sublime et peu clérical, ces tableaux d'histoire religieuse, chefs-d'œuvre d'un art profane, sont au-dessus de l'esprit étroit d'une église despotique. Elle représente une caste de ténèbres et de mort, ils représentent l'histoire, le progrès, la vie! Ces larges nefs semblent avoir été bâties pour réunir toutes les consciences dans un saint *revival;* ces épopées ont été inspirées par le génie même de l'humanité. Ne laissez pas s'éteindre le feu sublime de l'école de Rubens! Achevez plutôt, achevez ces cathédrales pour les rendre à leur primitif esprit, pour en faire des temples de la fraternité et de la justice! Alors, il s'y trouvera place pour tous les génies! Et déjà nous avons des toiles et des marbres dignes de représenter dans ce panthéon national, à côté des chefs-d'œuvre du passé, qu'il ne faut pas détruire, les grandeurs de notre histoire et les idées de l'avenir; déjà, nous pourrions y mettre, à côté de la *Descente de croix*, le *Triomphe du Christ* (1); à côté des tombeaux d'évêques et de la *Madeleine*, de Duquesnoy, l'*Harmonie des passions humaines*, de Simonis; auprès du *Martyre de saint Liévin*, les *Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn*, par Gallait; auprès du *Jugement dernier*, par Rubens, le *Dernier canon* et le *Triomphe de la lumière*, par Wiertz.

Ch. Potvin.

(1) Par Wiertz.

BIBLIOGRAPHIE.

La science de l'invisible, par M. Ch. Lévêque, membre de l'Institut, professeur au Collége de France.

Ce titre indique parfaitement l'esprit général et l'unité de la dernière publication de M. Lévêque, composée d'études de psychologie et de théodicée, et dogmatique au fond, bien que la polémique et l'histoire y aient aussi leur place. Y a-t-il une science de l'invisible, en d'autres termes, une science de l'âme, une science de Dieu, la première partant de l'expérience, la seconde trouvant dans la première son point d'appui principal? Voilà pour le dogme. Une étude sur le panthéisme de Proclus, plus semblable au panthéisme moderne que ne le ferait supposer la différence des dates, ne nous éloigne qu'en apparence des questions très-actuelles que se plaît à traiter l'auteur. Enfin, la discussion des doctrines de MM. Stuart Mill, Huet, Destrem, permet à M. Lévêque d'éclaircir et de fortifier l'expression de sa pensée sur divers points importants. On remarquera encore dans ce volume la notice consacrée à la mémoire d'un philosophe qui fut un sage, M. Damiron.

Philosophie du droit ecclésiastique : *Des rapports de la Religion et de l'État*, par M. Ad. Franck.

L'éminent professeur de droit naturel passe en revue dans cet ouvrage les différentes solutions données soit en pratique, soit en théorie, à la question si grave et si controversée aujourd'hui des rapports de la religion et de l'État. Toutes ces solutions peuvent se réduire à trois principales : absorption de l'État dans la religion ; absorption de la religion dans l'État ; indépendance mutuelle de l'État et de la religion. La première constitue ce que M. Franck appelle le système théocratique ; la deuxième, le système des religions politiques; la troisième, le système américain. Enfin les transactions nommées concordats forment une classe nouvelle de combinaisons que M. Franck juge préférable à tous les systèmes exclusifs. Il est inutile d'ajouter que toutes les pages de ce remarquable travail attestent un inébranlable attachement à la cause de la liberté de conscience.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

FABRE. Choléra-morbus, Guide du médecin praticien dans la connaissance et le traitement de cette maladie, suivi d'un Dictionnaire de thérapeutique appliquée au choléra-morbus, et d'un Formulaire spécial. 1 vol. in-8 de 380 pages. 5 fr.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 46. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 14 OCTOBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — XVIII. La justice criminelle.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — **Philosophie.** — Cours de **M. Paul Janet :** La Philosophie ; sa définition, son caractère, son objet (fin).

Variétés. — Épisodes de la guerre des États-Unis, par **M. Auguste Laugel.**

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

XVIII.

LA JUSTICE CRIMINELLE.

Étudions aujourd'hui la législation criminelle de l'ancienne France; nous verrons ensuite quels furent les efforts des philosophes et des publicistes au XVIIIe siècle pour effacer de nos lois ce qu'elles contenaient d'inhumain et d'abominable. La législation criminelle est une des plus tristes pages de notre ancienne histoire. La justice civile nous a légué d'honorables souvenirs; le parlement, comme juge des contestations civiles et comme dépositaire des ordonnances, a laissé une mémoire glorieuse; comme juge criminel, au contraire, son passé est odieux.

A quoi cela tient-il? C'est ce que je voudrais vous expliquer en quelques mots. Quand on voit, pendant tout un siècle, des hommes qu'on ne peut soupçonner d'intérêts particuliers tenir une conduite étrange, on peut être sûr qu'il y a là quelque erreur fondamentale qu'il importe de rechercher.

Si l'on prend la France au XIIIe siècle et même plus haut, on trouve des institutions criminelles qui ressemblent singulièrement à ce que nous essayons d'établir aujourd'hui. Les Germains avaient apporté le principe que chacun a le droit de se défendre en public devant ses concitoyens et d'être jugé par eux : c'est l'institution du jury. « Le jury, a dit Montesquieu, est sorti du fond des bois »; cela n'est pas tout à fait vrai; partout où il y a des institutions libres, le jury apparaît; nous le trouvons chez les Romains, chez les Grecs, chez les Germains; en d'autres termes, dans un pays qui se gouverne lui-même, la société garde pour elle le soin de veiller sur l'honneur et la liberté du citoyen.

Mais cette vieille liberté germanique, le droit d'être jugé par ses pairs, le noble par douze nobles, le bourgeois par douze bourgeois, le vilain par douze vilains, ce droit disparaît au XIVe siècle. Plus tard, au XVIe siècle, il fait place aux réformes des Valois, réformes presque toutes italiennes. L'Italie, par sa civilisation, par l'éclat de ses beaux-arts, avait séduit la France, et les Valois avaient compris le parti qu'ils pouvaient tirer de ce goût général pour les choses d'Italie. Au même moment, tous les peuples éprouvaient un vif besoin de sortir de la féodalité pour arriver à une sorte d'unité nationale; dans tous les pays, on les voit se jeter sous la puissance des rois, en Espagne, en France et en Angleterre, au

(1) Voy. les nos 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 41, 42, 43 et 44.

temps de Ferdinand et d'Isabelle, de François Ier, de Henri VIII. Le besoin d'unité fait verser les esprits et les institutions d'un seul côté.

Pour la législation criminelle, les Valois ont emprunté à l'Église la procédure de l'inquisition. En 1539, ils retranchèrent tout ce qui, dans nos lois, pouvait servir de garantie à l'accusé, et ils donnèrent à la France un système calculé sur le seul intérêt de l'État. Dans ce système, l'accusé est présumé coupable ; la loi peut dire encore qu'elle le présume innocent, mais toutes les mesures sont prises pour qu'il soit forcé de s'avouer coupable et ne puisse se défendre. Système exécrable, horrible, qui ne se comprend qu'à une époque où l'idée des droits individuels avait disparu. Que dans un temps de troubles, de mœurs violentes, la nation ait un pressant désir de la paix à tout prix et lui sacrifie des droits qu'on ne doit jamais abandonner, on peut ne s'en point étonner ; mais ce qui égare les jurisconsultes, les magistrats du XVIe siècle, ce n'est pas une nécessité transitoire, c'est une erreur fondamentale. L'accusé est suspect, parce que l'État est infaillible et, par un renversement d'idées singulier, la procédure criminelle diffère de la procédure civile. Ainsi, dans la procédure civile, on ne force jamais quelqu'un à reconnaître une dette ; le défendeur n'a rien à prouver : au contraire, dans la procédure criminelle, c'est l'accusé, c'est-à-dire celui qu'on attaque, qui doit prouver son innocence. Cela a duré jusqu'à la révolution. Sous Louis XIV, l'ordonnance de 1670, qui fut une réforme de la procédure établie en 1539, ne fit que l'aggraver.

A quoi cela tient-il ? A deux erreurs qui troublaient les esprits. La première, c'est que le roi est le père de ses sujets ; qu'il a sur eux une entière puissance, et que c'est à lui d'administrer la justice à sa façon. Il n'y a pas besoin que le roi juge le crime suivant des lois fixes ; le roi peut trouver dans la cause une raison de punir. De même les peines sont arbitraires ; ainsi qu'un père de famille punit son fils, le juge peut punir le criminel suivant la gravité des circonstances. Ainsi le roi est maître absolu de ses sujets, comme un père du temps de l'époque romaine était maître de ses enfants ; par conséquent il peut disposer d'eux.

Aujourd'hui, nous savons très-bien qu'il n'y a de criminel que celui qui attaque les droits d'autrui ; nous ne reconnaissons plus comme crimes les actions immorales. Il est très-mal à un ouvrier de s'abrutir par l'ivrognerie et de laisser mourir de faim sa femme et ses enfants par suite de sa mauvaise conduite ; mais quelque coupable qu'il puisse être aux yeux de Dieu, il n'est pas puni par la loi. On peut dire qu'en France, aujourd'hui, la société n'a le droit de punir que ceux qui l'attaquent directement. Mais au dernier siècle, on ne doutait pas que la loi ne dût punir toutes les actions immorales ; la morale entrait dans la législation, intrusion qui était singulièrement favorisée par l'union de l'Église et de l'État. Le roi se considérait comme chargé de faire respecter les prescriptions de l'Église. Or, ces prescriptions sont à leur place dans l'Église où elles sont toutes morales, et il est tout simple que, dans une communauté, on exclue de la communion et même de l'Église l'homme qui manque aux obligations religieuses qu'il a contractées en y entrant ; mais si vous transportez ces prescriptions dans l'État, c'est l'inquisition tout entière venant se mêler de ce que vous faites, de ce que vous dites et même de ce que vous pensez. Alors la société tout entière se trouve confisquée au profit des inquisiteurs, qui, en général, ne sont pas plus moraux que les autres, quoiqu'ils se reconnaissent le droit de juger le reste de l'humanité.

Ce sont ces deux erreurs, la toute-puissance du roi et la confusion de la morale et de la loi, qui aveuglaient les magistrats et les jurisconsultes de l'ancien régime. Selon moi, on ne s'aperçut pas, que vers la fin du XVIIIe siècle, quand un roi aussi bienveillant que Louis XVI arrivait sur le trône, rien n'était plus facile que de corriger ces erreurs et de réformer la législation criminelle.

Pour réformer les impôts, il aurait fallu remanier toute la constitution de la France, toucher aux priviléges de la noblesse et du clergé ; si utile que fût cette œuvre, elle rencontrait de grands obstacles. Mais la réforme de la législation criminelle aurait été plus aisée. Depuis longtemps les lois criminelles étaient les mêmes pour tous : pour le bourgeois, les prêtres, les paysans ; il y avait des tribunaux d'exception à abolir, mais non des priviléges à ménager. Par malheur l'opposition vint du parlement.

C'est une chose triste à dire ; mais dans toute notre histoire je n'ai jamais vu de grandes réformes introduites par des jurisconsultes ; elles ont toujours été faites malgré eux. Les jurisconsultes s'habituent à vivre avec la loi existante ; ils en contractent le respect, et à moins d'avoir un esprit très-cultivé, ils se font illusion ; ils se figurent que ce qui existe aujourd'hui ne saurait être modifié sans entraîner une révolution. Et ils ne s'aperçoivent pas que l'industrie, la civilisation, se développent ; ils se cantonnent dans les idées du passé. Les jurisconsultes sont utiles ; c'est un élément modérateur ; ils maintiennent les droits du passé ; mais quant aux droits de l'avenir, ce n'est jamais eux qui les réclament, mais des gens qui ne sont pas du métier et qui viennent du dehors. Et quand ces gens s'écrient qu'il est abominable de faire languir un homme en prison pendant des mois entiers sans qu'il puisse se défendre, les jurisconsultes disent que Farinaccius et Clarus ont déclaré que c'était nécessaire, et alors que voulez-vous qu'on oppose à Farinaccius et à Clarus ? Heureusement pour nous que les philosophes ne furent pas de l'avis du parlement.

Quelles sont les réformes qu'ils demandèrent ?

Toute législation criminelle contient : la division des crimes, l'établissement des juges, la procédure, la pénalité.

Commençons par la division des crimes. Il n'est douteux pour personne qu'une attaque à la vie, à la pro-

priété d'autrui, constitue un crime. S'il n'y avait que cela, toutes les législations se ressembleraient; car, dans toutes, on trouve des lois qui punissent les attentats contre les personnes et les propriétés. Mais il y a en outre, dans chaque société, des crimes que j'appellerai politiques; j'entends par ce mot les crimes réputés tels, suivant l'état de civilisation. Par exemple, aujourd'hui ce n'est pas un crime, mais c'est un délit, que de se réunir au nombre de plus de vingt personnes pour parler religion, politique ou littérature; vous comprenez que ce délit pourrait être effacé de nos lois sans que le monde fût changé. Eh bien, dans notre ancienne législation, il y avait beaucoup de ces crimes qui auraient pu disparaître sans que la société fût ébranlée, et qui n'étaient autres que des crimes imaginés par le législateur.

Jousse, conseiller au présidial d'Orléans et ami de Pothier, a fait des commentaires sur les lois criminelles de Louis XIV et de Louis XV; on peut dire qu'il est naïvement féroce; il ne se doute pas que ce qu'il dit est horrible; il ne ressemble pas à Muyart de Vouglans, qui a publié sur le même sujet deux volumes in-quarto et qui est féroce par instinct, s'il n'est pas fou par éducation.

Jousse divise les crimes en quatre classes : lèse-majesté divine, lèse-majesté royale, attentats contre les particuliers, crimes contre l'ordre public. La première catégorie, celle des crimes de lèse-majesté divine, n'existe plus, mais elle a été maintenue jusqu'à la Révolution. On s'imaginait qu'il appartenait à l'homme de venger la Divinité.

Au premier rang des crimes de lèse-majesté divine, je trouve le blasphème. Sous saint Louis, le blasphémateur avait la langue percée, et, en cas de récidive, coupée; chose étrange! cette ordonnance était restée dans nos lois. Sous Louis XV, en 1724, en vertu d'une déclaration de Louis XIV de 1666, un arrêt du parlement de Paris condamna un certain Charles l'Herbé, nourrisseur de bestiaux, à être conduit en place de Grève dans un tombereau, en chemise, avec la corde au cou, et un écriteau portant ces mots : *Blasphémateur impie, exécrable, abominable.* On lui coupa la langue; il fut brûlé vif, et ses cendres furent jetées au vent. Cela se passait en 1724. En 1765, un commentateur déclare que cette pénalité subsiste toujours; mais il ajoute qu'elle n'est plus appliquée.

Le sacrilége était puni comme le blasphème.

C'est en 1765, il y a juste un siècle, et cela nous permettra de mesurer le chemin que nous avons parcouru, c'est en 1765 que le chevalier de la Barre fut condamné. Vous le savez, le chevalier de la Barre était un jeune officier de vingt ans qui fut accusé d'avoir chanté une chanson injurieuse pour sainte Marie-Madeleine, et, de plus, d'avoir mutilé avec son épée un crucifix de bois sur le pont d'Abbeville. On le mit à la torture, et trois juges d'Abbeville le condamnèrent au dernier supplice : un d'eux était son ennemi déclaré, un autre un marchand de porcs. Leur arrêt fut confirmé par le parlement de Paris. Il ne fallut rien moins que les vives protestations de Voltaire pour remuer, à ce propos, le public français; cependant la loi n'a disparu qu'après la Révolution.

Il y avait aussi les crimes de magie, de sortilége. En plein règne de Louis XIV, en 1697, des bergers de Passy en Brie furent accusés de mettre des substances dans l'eau pour faire mourir les bestiaux. Il est évident que ces substances contenaient du poison, et n'avaient rien de magique; ils furent cependant condamnés comme ayant usé de sortilége. Assurément leurs juges n'étaient pas sorciers. En 1725, un médecin de Louis XIV, Saint-André, fit imprimer un livre dans lequel il essayait de démontrer que le diable n'empoisonnait personne. On en était encore là sous le règne de Louis XIV et même de Louis XV.

Parmi les crimes religieux, était toujours maintenu le crime d'hérésie. En 1724, année où Louis XV atteignit sa majorité, le jeune roi voulut appeler sur lui la bénédiction du ciel en persécutant les hérétiques. Cela faisait un compte en partie double avec Dieu. On dit que sous Louis XIV certaine dame de la cour faisait jeûner ses domestiques en pénitence de ses péchés. C'est le même procédé; mais le moyen employé par Louis XV était plus cruel. Pour fêter sa majorité, il déclara que les protestants qui tiendraient une assemblée seraient condamnés, les hommes aux galères perpétuelles, les femmes à être rasées et enfermées pour le reste de leur vie. Quant aux pasteurs qui parleront dans ces réunions, ils seront punis de mort.

Dans ses *Considérations sur la révolution française*, madame de Staël fait remarquer que les lois rendues contre les émigrés étaient épouvantables, mais qu'il ne faut pas s'y tromper : ces lois sont exactement celles que Louis XIV et Louis XV dirigèrent contre les protestants. La peine de mort contre le pasteur devint la peine de mort contre le prêtre; les galères perpétuelles contre ceux qui donnaient asile aux protestants devinrent la peine de la déportation ou de la mort contre celui qui reçoit chez lui un émigré. Cette opinion de madame de Staël révoltait les royalistes sous la Restauration; c'est cependant la vérité.

Il y avait encore, en 1724, une loi contre les protestants qui, au moment de mourir, ne voulaient pas se confesser. Sur la simple dénonciation du curé, l'impénitent, s'il guérissait, était condamné aux galères perpétuelles; s'il mourait, son corps était traîné sur la claie, ses biens confisqués; la loi allait jusqu'à punir ceux qui l'avaient soigné, parce qu'on les soupçonnait de l'avoir encouragé à mourir dans la foi de ses pères. Était également puni des galères perpétuelles le protestant qui consentait au mariage de ses enfants protestants, même quand ils étaient à l'étranger. Tout cela se faisait en vertu de la déclaration du 24 mars 1724. Ces prétendus crimes ont été effacés de nos lois; cependant, sous la Restauration, on fit encore, vous le savez, une loi de sacrilége qui punissait de mort quiconque volait

un vase sacré dans une église. On disait que de là il était renvoyé devant son juge naturel, sans s'apercevoir que par ce raisonnement on se condamnait soi-même. Puisque le juge naturel était dans le ciel, il n'appartenait à personne de se substituer à lui sur la terre.

Les offenses à la majesté royale ont aujourd'hui changé de caractère. Ce sont sans doute des crimes des plus graves; ils offensent le prince et l'État; mais, dans l'ancien temps, le roi était un personnage sacré, moitié prêtre, moitié laïque; vous savez qu'à son sacre il communiait sous les deux espèces. Quiconque attentait à ses droits commettait un crime qui tenait du sacrilége : de là une série de punitions particulières qui aujourd'hui ne s'expliquent plus. Par exemple, la fabrication de la fausse monnaie est punie aujourd'hui comme un vol; dans les idées anciennes, le falsificateur de la monnaie attentait aux droits du roi; il profanait sa figure, qui était en relief sur la pièce : c'était un crime de lèse-majesté royale, qui entraînait par conséquent la mort. Et même, sous les Valois, le faux monnayeur était brûlé tout vivant. Bien plus, celui qui déformait une pièce d'or était également puni de mort; le joaillier qui fabriquait une bague avec une pièce d'or était condamné aux galères perpétuelles.

Un autre crime bien plus étrange encore résultait d'une ordonnance royale de 1726. A la suite des crises monétaires provoquées par le système de Law, le roi, suivant une vieille erreur, s'attribua, en vertu de sa majesté royale, le droit de fixer le prix de l'or et de l'argent. On ne fait pas violence à la nature des choses; quand la valeur réelle était supérieure à la valeur stipulée, des spéculateurs se procuraient de l'or pour bénéficier de la différence en l'exportant; opération qui se fait communément aujourd'hui et qui n'est plus interdite par aucune loi. Mais l'ordonnance de 1726 punissait le spéculateur qui aurait négocié l'or et l'argent à un prix plus haut que le prix établi. En d'autres termes, si le roi de France avait décidé que la pièce d'or ne vaudrait plus que 24 livres, et qu'un étranger vînt dire : Moi, je vous en donne 26, le vendeur était condamné aux galères perpétuelles et à l'amende.

Le vol dans les maisons royales, quel qu'il fût, était puni de mort. Le parlement délibéra longtemps pour savoir s'il fallait punir de mort un vol commis dans le Palais-de-Justice. Un homme avait, je suppose, volé un mouchoir dans la poche de son voisin pendant l'audience : fallait-il considérer ce vol comme ayant été commis dans une maison royale? Je dois ajouter, à l'honneur du parlement, qu'il se prononça pour la négative; mais Voltaire assure qu'il a vu des hommes mis à mort pour vol commis dans une maison royale.

Les contrebandiers étaient mis aux galères et quelquefois à mort. Ce n'étaient pourtant que des voleurs ordinaires, peut-être même plus excusables que les autres. Celui qui passait du sel d'un pays dans un autre n'était qu'un simple fraudeur; il était puni comme un voleur de grand chemin. C'est que, pensait-on, les contrebandiers s'attaquaient aux droits du roi.

Ceux qui braconnaient sur les chasses du roi étaient punis tout aussi rigoureusement; on peut dire que, dans cette ancienne législation, la vie d'une bête était plus précieuse que celle d'un homme. Parmi les malheureux condamnés à ramer sur les galères du roi, il y en avait qui, pour se soustraire à ce dur labeur, se mettaient dans l'impossibilité de ramer en se coupant les doigts. Si aujourd'hui un prisonnier se mutilait, assurément, on trouverait qu'il est le premier puni; dans ce temps-là, le galérien volontairement mutilé était accusé d'avoir, en se mutilant, porté atteinte aux droits du roi, par suite condamné à mort. Notez que c'est le grand roi qui, en 1677, donne cette preuve d'inhumanité.

Venons maintenant aux crimes commis contre les particuliers. J'insisterai seulement sur ceux qui ont quelque chose de spécial, ou qui ont disparu de nos lois.

D'abord le duel. Louis XIV s'était donné pour mission de l'extirper; l'édit de 1679 est d'une extrême dureté. J'ai lu souvent qu'une dureté pareille était nécessaire pour abolir le duel; tous les poëtes du temps ont loué Louis XIV; quant à moi, je ne comprends pas l'utilité de ces rigueurs. Il y avait là le préjugé de l'honneur à combattre, et pas autre chose. Nous voyons l'habitude des duels disparaître quand on devient plus raisonnable, mais l'édit de Louis XIV n'y pouvait rien. L'homme qui joue sa vie en duel la jouera également devant un tribunal. La loi était d'une excessive sévérité; elle interdisait au roi de faire grâce; il fallait condamner à mort sans merci; de plus, le crime était imprescriptible; à quelque époque qu'on se fût battu en duel, on pouvait être saisi pour ce chef, et l'inculpation de duel faisait revivre toute espèce de crimes. Les témoins encouraient des peines très-rigoureuses. Pourtant, cette loi n'arrêta pas le duel.

Un crime qui vous étonnera, c'est le rapt de séduction. Dans toutes les sociétés féodales, un grand abus avait régné; les seigneurs ne se faisaient pas scrupule d'enlever les jeunes héritières par force, afin de les épouser. Bussy-Rabutin enlève de force madame de Miramion, celle-là même qui se fit religieuse et fonda le couvent des Miramiones de Paris. Louis XIV punit de mort le rapt de violence. Alors on eut recours à d'autres moyens pour épouser une jeune héritière. On fut avec elle le plus aimable possible pour la décider à fuir ensemble; c'est ce qu'on appelait *le rapt de séduction*. Ce crime pouvait être commis par des femmes, comme par des hommes; il y avait des jeunes personnes très-capables d'enlever de jeunes ducs pour se faire épouser. En ce cas encore, la loi prononçait la peine de mort. Le but était atteint; la mort du coupable rendait le mariage impossible. Quand la peine de mort n'était pas prononcée, le mariage était annulé, et les enfants issus de ces relations étaient déclarés indignes et déshonorés. Le parlement de Bretagne trouva la loi bien dure; il condam-

nait à mort le ravisseur, mais il ajoutait : « Si tu peux réparer ta faute, si la femme que tu as enlevée consent à t'épouser, au lieu de te pendre, on te mariera », et on le mariait. Louis XV, plus vertueux que le parlement de Bretagne, rétablit la loi dans son ancienne dureté, et interdit ces adoucissements. Son ordonnance se terminait par une explication bien singulière. Ce qu'on punissait, disait-il, c'était le rapt employé comme moyen d'épouser une jeune fille; si on l'enlevait sans intention de l'épouser, on était innocent. De quoi il résultait que l'honnête homme égaré par la passion était condamné à mort, tandis que le drôle qui avait suborné une jeune fille n'était pas atteint par la loi. Et, s'il se trouvait quelque honnête fille qui se fût laissée enlever par amour, elle était obligée de venir déclarer qu'il n'y avait eu dans cette fuite aucune intention de mariage; de cette manière, elle sauvait son amant. Voilà quelle était l'absurdité de cette loi.

Voici une autre loi du même genre, et qui est effroyable. Supposez qu'une femme ayant commis une faute, et étant devenue grosse, perdit son enfant; si elle n'avait pas déclaré d'avance aux juges qu'elle était grosse, elle était réputée avoir tué son enfant; pour échapper au supplice, il lui fallait prouver que l'enfant était mort naturellement. On a, au sujet de cette loi, d'étonnantes explications données par Louis XIV. L'Église n'en voyait pas la nécessité; Louis XIV se fâche :

« Cette loi, l'Église devrait nous la demander puisqu'elle tend à assurer non-seulement la vie mais le salut éternel de plusieurs enfants conçus dans le crime, qui périraient malheureusement sans avoir reçu le baptême, et que leurs mères sacrifieraient à un faux honneur, par un crime encore plus grand que celui qui leur a donné la vie, si la crainte des châtiments ne faisait en elles l'office de la nature. »

C'était donc pour que l'enfant ne fût pas privé du baptême que la mère était mise à mort.

Venons au suicide. Se tuer était un crime, mais un crime qu'on ne pouvait punir, le coupable ayant pris les devants. Alors, par une barbarie étrange, on punissait la veuve et les enfants. Le corps du suicidé était traîné sur une claie et ses biens confisqués, de sorte que la mort de celui qu'on ne pouvait plus faire souffrir, entraînait le déshonneur et la ruine de ses enfants. On avait supposé que ces conséquences arrêteraient la main de l'homme qui voudrait se tuer ; mais celui qui en est tombé à ce degré de désespoir qu'il se décide, en s'arrachant la vie, à se séparer de ceux qu'il aime, ne s'inquiète guère de leur situation future.

Le vol domestique était puni de mort. Vous connaissez tous l'histoire de la pie voleuse et de la servante de Palaiseau; la malheureuse fut condamnée à mort, exécutée et reconnue plus tard innocente. Voltaire raconte qu'il a vu pendre une jeune fille de vingt ans, domestique d'une cabaretière, pour avoir pris à sa maîtresse, qui ne lui payait pas ses gages, dix-huit serviettes. Pareille loi est restée en vigueur en Angleterre jusqu'en 1820.

Voilà donc une nomenclature des crimes qui, n'étant plus punis aujourd'hui, ou l'étant moins rigoureusement, entraînaient jadis la mort. Parlons maintenant des juges.

Les juges ordinaires étaient de deux degrés. Le premier degré, c'était le baillage, la sénéchaussée, tribunal de trois ou quatre personnes, généralement très-ignorantes, qui pouvaient ordonner jusqu'à la torture. De là on allait en appel, devant un tribunal composé de trois juges. Dans le procès du chevalier de la Barre la majorité était de deux voix.

Ajoutez les tribunaux d'exception. Je vous en ai donné la liste; je n'y reviendrai pas. Voici cependant un détail concernant la justice exceptionnelle établie contre les pauvres gens, les vagabonds, les mendiants. Ceux qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle sans autorisation préalable, étaient arrêtés, envoyés aux galères, et au besoin déportés ou pendus.

On déployait une dureté extrême contre tout ce qui était pauvre. Pour ceux qui étaient à la tête de la société, on procédait d'autre façon, mais non pas moins sûre : il y avait des commissions. Quand le roi craignait que le parlement ne fît bonne justice, c'est-à-dire ne fît justice contre un grand seigneur, il le faisait juger par une commission qu'il composait de gens à lui.

En revanche, il agissait de même quand il voulait se débarrasser de quelque personnage qui lui faisait ombrage. Lorsque François Ier, visitant les Célestins de Marcoussis, alla voir le tombeau de Jean Montaigu qu'il plaignit d'avoir été condamné par justice. — Non, sire, lui dit le Célestin qui l'accompagnait, mais par une commission. » Alors le roi jura de ne jamais recourir à ce moyen; mais, à peine de retour, il oublia son serment.

Sous Louis XIII, nous voyons Richelieu nommer une commission pour se débarrasser du maréchal de Marignan, et y mettre Laubardemont que ses contemporains avaient si bien nommé *vir bonus, strangulandi peritus.* Sous Louis XIV et Louis XV, la justice n'avait pas davantage de compétence régulière. Quand un crime inquiétait le souverain, l'accusé était jugé en dehors des tribunaux établis.

Occupons-nous maintenant de la procédure. C'était celle de l'inquisition, qui était elle-même empruntée aux plus mauvais temps de l'empire romain. L'individu une fois accusé est séparé de la société et retenu dans l'isolement; il ne faut pas qu'il sache de quoi il est accusé, on lui arrache un aveu par tous les moyens et toutes les ruses possibles; on tâche de le perdre par sa propre confession.

On commençait par intéresser la conscience des gens à la perte de l'accusé par ce qu'on appelait des *monitoires.* Les curés annonçaient au prône que tel crime avait été commis, et que ceux qui avaient des révélations à faire devaient les apporter au confessionnal sous le secret de la confession. C'était stimuler la curiosité, les bavardages. Les dépositions pleuvaient. On cachetait tout cela et on l'envoyait au procureur du roi. Il n'en était donné aucune connaissance à l'accusé, qui était au

secret, en prison préventive, et Dieu sait quelle prison! Vous comprenez maintenant pourquoi M. de Harlay, premier président, qui connaissait son temps, ses prisons et ses hommes, disait que si on l'accusait d'avoir emporté les tours de Notre-Dame, il commencerait par passer la mer avant de se défendre; car, restant à Paris et mis en prison, il eût risqué d'y rester pendant un temps indéfini.

On interrogeait le prévenu, mais sans lui dire de quoi il était accusé. J'ai chez moi les procédures de l'inquisition : quand elle vous avait pris, elle vous tenait fraîchement; au bout de quelque temps, l'inquisiteur vous faisait venir, et il vous disait : « Savez-vous pourquoi vous êtes ici?... Cherchez! » Il fallait chercher soi-même quel crime on avait commis. Si vous l'ignoriez, on vous ramenait en prison, et au bout d'un mois on vous interrogeait de nouveau; de cette façon vous pouviez vous accuser et même accuser une foule de gens d'un crime que personne ne connaissait. Eh bien! dans notre ancienne monarchie, la procédure était à peu près la même. On interrogeait l'accusé sans lui apprendre le crime dont il était accusé, de sorte que sa défense le faisait tomber dans mille embûches. Après l'interrogatoire, on le ramenait à sa prison et l'on interrogeait les témoins en particulier, à deux reprises. Ce double interrogatoire s'appelait le récolement des témoins; après quoi, le témoin ne pouvait plus se dédire. Aujourd'hui, avec la publicité de nos cours d'assises, un témoin peut dire à l'audience : « C'est vrai, j'ai déclaré qu'à telle heure j'étais à tel endroit; mais à présent je me rappelle que j'étais en tel autre. » Il y a des exemples de témoins qui se sont rétractés ainsi sans qu'on pût suspecter leur bonne foi. Dans l'ancien temps, le témoin qui se rétractait était poursuivi comme faux témoin; une fois déposition faite, lors même qu'il se serait trompé, il ne pouvait plus la modifier. Après que le témoin était ainsi récolé, on le confrontait secrètement avec l'accusé, à qui on disait : « Connaissez-vous telle personne? Avez-vous quelque chose à dire contre elle? » L'accusé devait répondre instantanément sans savoir si le témoin avait parlé pour ou contre lui. Plus tard, il ne pouvait plus dire : « C'est mon ennemi, » ni lui adresser aucun reproche.

La loi refusait à l'accusé l'assistance d'un avocat, et Jousse s'écrie naïvement : « Un conseil, c'est un complice; il n'en faut pas! » Lamoignon, lorsqu'on discuta l'ordonnance de 1670, s'éleva contre cette interdiction. Il disait :

« Ce n'est point un privilége accordé par les ordonnances ni par les lois, *c'est une liberté acquise par le droit naturel qui est plus ancien que toutes les lois humaines.....* Si l'on veut comparer notre procédure à celle des Romains et des autres nations, on trouvera qu'il n'y en a point de si rigoureuse que celle qu'on observe en France, particulièrement depuis l'ordonnance de 1539. »

C'était le chancelier Poyet qui avait rendu l'ordonnance par laquelle le droit d'avoir un conseil avait été retiré à l'accusé. L'année suivante, Poyet fut accusé lui-même; il perdait la tête, il demanda un conseil; on lui répondit : « *Patere legem quam ipse tulisti* ». C'était très-bien pour répondre à Poyet, mais qu'y gagnaient les malheureux accusés?

En Angleterre, au XVIIe siècle, on discuta un projet de loi qui refusait un conseil à l'accusé dans les procès de haute trahison. Le comte de Shaftesbury l'attaqua par toutes les raisons possibles; tout à coup il s'embarrassa, la parole lui fit défaut, mais il tira parti de cette absence d'une façon très-heureuse. Il dit : « Vous le voyez! je me trouble; pourtant je ne suis pas accusé, et vous voulez qu'un homme qui défend sa tête ne se trouble pas? Cela vous montre toute l'injustice de votre loi! » Ce qui n'empêcha pas que la loi ne fût votée.

Après les interrogatoires, le procureur du roi donnait ses conclusions non motivées; on délivrait copie des déclarations des témoins, on lisait la procédure du procès, car tout était écrit; dans l'affaire du chevalier de la Barre, il y avait quelque chose comme six mille rôles. Puis on amenait l'accusé; on le mettait sur la sellette. Alors commençait la visite du procès, l'accusé pouvait proposer les faits justificatifs; c'était à ce moment seulement qu'il pouvait dire, par exemple : On m'accuse d'avoir tué tel homme, à Paris, à telle heure; j'étais le même jour à Amiens. Cette visite du procès arrivait au bout de quinze mois, à moins que le juge n'eût consenti à écouter les faits justificatifs pendant l'interrogatoire de l'accusé. Ces faits pouvaient être un *alibi*, quelque chose qui détruisait le procès; mais Jousse déclare que si le juge est assez instruit, il n'a pas besoin de faits justificatifs; parce qu'il ne s'agit plus alors d'accuser, mais de juger.

En 1699, sous le règne de Louis XIV, une femme fut accusée d'avoir tué son mari. La prétendue victime était un sieur de la Pivardière. Marié à Tours à une femme qu'il n'aimait pas, il en avait épousé une autre à Sens, de sorte qu'il avait deux ménages, l'un à Sens et un autre à Tours. De temps en temps il venait à Tours, lorsque un beau jour il disparut. On accuse madame de la Pivardière d'avoir, avec l'aide de son confesseur, tué son mari. Deux domestiques, deux filles, avaient, disaient-elles, entendu les cris, vu du sang. Les accusés sont arrêtés, mis en prison, et l'on entend les témoins. La Pivardière qui, quoique bigame, était honnête homme, trouvait un peu dur de laisser condamner sa femme; mais il n'osait pas se présenter, craignant d'être puni pour sa bigamie. Enfin il trouva moyen de faire parler au roi, d'obtenir sa grâce comme bigame; il vint alors trouver les juges, leur disant : « Me voilà; ma femme ne m'a pas tué. » On lui répondit qu'on ne le connaissait pas, que l'heure des faits justificatifs n'était pas venue et que d'ailleurs si la justice était suffisamment renseignée on n'avait que faire de son témoignage. Il lui fallut plaider là-dessus, et ce n'est qu'au bout de dix-

huit mois qu'il obtint un arrêt constatant comme quoi il n'était pas mort.

Sur cette affaire, on peut lire les conclusions de d'Aguesseau; on y voit où l'innocent amour des formalités peut conduire les hommes, et l'on en est épouvanté.

L'audience était secrète. Le public, *ce juge des juges*, était absent. L'accusé n'avait personne autour de lui. A Paris, ses juges étaient quelquefois au nombre de vingt ou vingt-cinq; pour lui, il n'avait pas un conseil, pas un ami; il était comme une victime qu'on va égorger. La procédure était-elle vicieuse ou nulle, il n'en savait rien; c'était aux juges, à leurs lumières, à leur prudence qu'on s'en remettait pour voir si la loi était bien appliquée. Naturellement le juge ne s'amusait pas à lire quatre ou cinq mille rôles de procédure, il écoutait le rapport et cela suffisait. Toutes les fois qu'on a fait des procédures de cassation, comme dans l'affaire Calas ou dans l'affaire Lally, il a été prouvé que jamais les procédures n'ont été regardées.

« Quand la preuve est suffisante, dit Jousse, on ne doit jamais condamner un accusé à la question préparatoire; il faut passer de suite à la condamnation », car, ajoute-t-il, « il est inutile, quand un homme est coupable, de lui imposer des souffrances superflues. » Fort bien, mais suivant l'ordonnance de 1670, « si, dans un procès qui entraîne la mort, il y a des preuves qui, bien que considérables, ne sont pas suffisantes, tous juges peuvent ordonner que l'accusé soit appliqué à la question». Qu'est-ce que c'est que des preuves considérables qui ne sont pas suffisantes? C'est, par exemple, quand on a trouvé chez un individu l'objet volé au mort, ou bien quand on a vu l'accusé l'épée à la main et qu'ensuite on a trouvé la personne assassinée. En ce cas, la loi ordonne de donner la torture *sur des indices violents;* ainsi dans l'affaire de Montbailly. Montbailly est un petit fermier; sa mère a pour habitude de boire beaucoup; un matin on la trouve morte : elle est tombée de son lit sur un coin de meuble; on croit d'abord à une attaque d'apoplexie. Montbailly se trouve mal; on suppose qu'il a intérêt à tuer sa mère; c'est un indice, et comme cette femme a un œil ensanglanté, l'indice est violent; on met ce malheureux à la torture et on lui fait avouer ce qu'on veut. Il est condamné à mort ainsi que sa femme; mais celle-ci est grosse, on ne l'exécute pas; on s'intéresse à elle et son innocence est reconnue. Voilà cependant un homme qu'on a tué en commençant par lui infliger un supplice avant de savoir s'il est coupable...

Madame de Sévigné, à propos de l'affaire de la Brinvilliers, nous décrit la torture. L'accusé était étendu sur deux étais; on lui mettait un cornet dans la bouche, on y versait de l'eau, de l'eau jusqu'à ce que le patient eut le corps gonflé; c'était un supplice atroce. Si, après l'avoir subi, l'accusé n'était pas mort (on prenait des précautions pour qu'il ne mourût pas), on le mettait sur un matelas, on le laissait respirer; s'il n'avait pas avoué, on n'était plus en droit de le condamner à mort, mais on l'envoyait aux galères perpétuelles. En d'autres provinces, on vous donnait la question avec des brodequins; on vous disloquait : le chevalier de la Barre était estropié quand on le mena à l'échafaud.

Pourquoi la torture? Quel était l'avantage qu'on en espérait? C'était d'arracher l'aveu du crime. Il semblait que, pourvu qu'on eût un aveu, le juge était à couvert et vous sentez qu'on l'avait quand on voulait. Je ne crois pas que personne aille aujourd'hui au sabbat. Autrefois il y avait des femmes qui avouaient qu'elles y étaient allées. On les mettait à la torture et on leur disait : « Vous venez du sabbat? — Oui, oui. — A cheval sur un balai? — Oui, oui. » C'était la chose du monde la plus simple. Ainsi se formait la conviction des juges. La question préparatoire ne fut supprimée que sous le règne de Louis XVI.

Quel était l'effet de la question sur les juges? Vous vous rappelez les *Plaideurs :*

DANDIN. — N'avez-vous jamais vu donner la question?

ISABELLE. — Non, et ne le verrai, que je crois, de ma vie.

DANDIN. — Venez, je vous en veux faire passer l'envie.

ISABELLE. — Ah! monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux?

DANDIN. — Bon! Cela fait toujours passer une heure ou deux.

Cette plaisanterie n'est que trop vraie. Rien n'est plus terrible que les effets de l'éducation sur les hommes; on peut les habituer à voir souffrir, à verser le sang, à contempler des supplices; avec les combats de gladiateurs les Romains étaient devenus féroces.

Toutes les condamnations étaient arbitraires. On pouvait condamner le prévenu, ou bien, si l'on voulait, ordonner un plus ample informé, c'est-à-dire ne pas l'acquitter, mais le laisser sous le poids de la poursuite, ou même le retenir ainsi en prison. Le tribunal pouvait à sa guise vous retenir en prison, vous renvoyer ou vous condamner.

De toute façon il fallait accepter l'arbitraire de la peine. Point d'appel à cet égard. Les circonstances particulières du procès permettaient aux juges d'aggraver la peine, de sorte que sur tous les chefs on pouvait toujours aller jusqu'à la mort; elles permettaient aussi de l'abaisser. Un grand seigneur avait-il commis un adultère, il pouvait en être quitte pour une admonition. On lui disait : « Vous avez séduit madame une telle, ce n'est pas bien! » Si c'était au contraire un valet qui avait plu à sa maîtresse, on le condamnait à mort. Un paysan avait coupé du bois sur un terrain qui ne lui appartenait pas : aujourd'hui il aurait quelques jours de prison, dans l'ancien temps on pouvait le condamner à mort. On pouvait même condamner le prévenu, non pour le crime dont il était accusé, mais pour les faits résultant du procès. Les arrêts n'étaient pas motivés. Un Anglais voyant que la réunion des faits résultant du procès avait entraîné la condamnation à mort de M. de Lally, tandis que pas un de ces faits isolés ne méritait la mort, dit : « Je

n'aurais jamais cru qu'avec trente lapins blancs on pouvait faire un cheval blanc. »

Comme on prononçait la mort pour tous crimes ou délits, on avait inventé différents supplices pour rétablir une sorte de proportion. Ceux qui étaient coupables de crime contre le roi étaient écartelés. Ainsi Damiens; mais auparavant on lui rompit les reins avec une barre de fer. La canaille puisait dans ces spectacles des habitudes de cruauté.

Aujourd'hui on fait des conférences pour les ouvriers: ils en sortent plus éclairés et plus instruits. Menez-les, au contraire, où le sang coule, où des hommes sont égorgés; ils deviendront cruels. L'éducation a une prise énorme sur l'homme, et il semblerait que l'ancienne monarchie eût pris à tâche de rendre ses sujets féroces par le spectacle de tant d'horribles souffrances.

Voici une lettre de madame du Deffant, à propos du procès de Lally-Tolendal, qui vous prouvera combien la bonne société était peuple en ce point :

« Lally fut exécuté avant-hier, vendredi, à cinq heures du soir. Le roi avait accordé à sa famille qu'il le serait à la nuit. Il fit plusieurs tentatives pour se tuer... La crainte qu'il ne trouvât quelque moyen de fuir avant l'exécution et de perdre une telle occasion pour l'exemple, fit que le roi ordonna qu'on avançât l'exécution. *Comme on eut peur qu'il n'avalât sa langue, on lui mit un baillon.* Il est mort comme un enragé ; on le mit dans un tombereau ; il a reçu deux coups ; *le peuple battait des mains pendant l'exécution.....* Le public voulait le supplice de Lally ; on a été content de tout ce qui l'a rendu plus ignominieux, du tombereau, des menottes, du baillon ; *ce dernier a rassuré le confesseur qui craignait d'être mordu...* Lally était un grand fripon, *et de plus il était fort désagréable ;* il a été condamné tout d'une voix. »

Notez qu'en 1778, c'est-à-dire douze ans plus tard, les juges déclarèrent que Lally avait été injustement condamné. A cette lettre de madame du Deffant, Walpole, qui était un honnête homme, répond ainsi :

« Ah! madame, madame, quelles horreurs me racontez-vous là! Qu'on ne dise jamais que les Anglais sont durs et féroces. Véritablement ce sont les Français qui le sont. Oui, oui, vous êtes des sauvages, des Iroquois, vous autres. On a bien massacré des gens chez nous, mais a-t-on jamais vu battre des mains pendant qu'on mettait à mort un pauvre malheureux, un officier général qui avait langui pendant deux ans en prison? Un homme si sensible à l'honneur qu'il n'a pas voulu se sauver; si touché de sa disgrâce qu'il cherche à avaler les grilles de sa prison, plutôt que de se voir exposé à l'ignominie publique ; et c'est exactement cette honnête pudeur qui fait qu'on le traîne dans un tombereau et qu'on lui met un baillon à la bouche comme au dernier des scélérats. Mon Dieu! que je suis aise d'avoir quitté Paris avant cette horrible scène. Je me serais fait déchirer ou mettre à la Bastille. »

D'où vient que la société française a supporté si longtemps de pareilles atrocités? Car enfin, ce n'était pas une société de sauvages; madame de Sévigné, parlant si légèrement des pendaisons qui continuaient en Bretagne n'était pas une méchante femme; c'était même une femme très-honnête et une excellente mère. Mais à cette époque on n'avait pas encore un sentiment, une idée qui appartient au XVIIIe siècle, l'idée d'humanité. La pitié pour ceux qui souffrent est étrangère au XVIIe siècle; il suffit de voir comme, dans les comédies de Molière, on se raille des souffrances physiques et des difformités, et, dans tous les romans du temps, des tourments infligés au coupable; on ne parle que de coups de bâton, de pendaisons, et fort gaiement.

Les sentiments d'humanité se sont fait jour au dernier siècle ; c'est au point que Voltaire était obligé d'expliquer ce qu'il entendait par le mot : *humanité.* Ce n'était pas «le genre humain», mais la «sensibilité». Quand ces idées-là ont fait explosion, il y a eu séparation entre la société et la législation. Des hommes comme Voltaire et Beccaria se sont élevés contre des abus qui existaient depuis deux cents ans ; c'est là le plus beau titre de gloire des philosophes du XVIIIe siècle. On peut leur faire bien des reproches, on peut reprocher à Voltaire ses attaques contre la religion, on peut relever dans sa vie certaines choses qui ne sont pas excusables, mais il lui restera toujours cet honneur de s'être mis en travers de la législation criminelle, d'avoir tenu en main le drapeau de l'humanité, d'avoir fait reculer les juges eux-mêmes en leur montrant tout ce qu'il y avait d'exécrable dans les lois, d'avoir ameuté toutes les consciences contre les abominations d'une procédure barbare, jusqu'au jour où, à l'applaudissement universel, la Constituante abolit cette détestable ordonnance de 1670 qu'on dirait écrite par la main de l'inquisiteur et du bourreau.

Ed. Laboulaye.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

PHILOSOPHIE (1).

COURS DE M. PAUL JANET

(de l'Institut).

La philosophie ; — sa définition, son caractère, son objet.

III.

Les sciences que nous avons énumérées étudient chacune un certain nombre d'objets. Mais la nature n'est pas seulement une accumulation d'objets divers, c'est un ensemble harmonieux qui, avant toute espèce de réflexion philosophique, se manifeste à l'âme sous la forme de l'unité. Il est certain que l'esprit humain, anticipant sur toute espèce de démonstrations et de distinctions, perçoit d'abord qu'il y a une unité générale qui enveloppe les choses, que toutes les choses sont unies les unes aux autres par un lien secret, intime et profond.

Eh bien ! après avoir ainsi étudié tous les objets de la connaissance séparément, les uns d'un côté, les autres de l'autre, après que les savants, en vertu de cette grande loi de la division du travail, aussi vraie dans l'ordre de la science qu'en économie politique, se sont ainsi partagé les objets, afin de les mieux connaître, il reste encore à se demander si cette division correspond à la vraie nature de l'objet total, en un mot, s'il y a une

(1) Voyez les n°s 44 et 45.

unité dans les choses, un lien général qui en embrasse, en enveloppe la totalité. Il reste à chercher, à étudier l'unité de la nature et de l'humanité, à faire une synthèse générale de tous les phénomènes et de toutes les choses que nous pouvons connaître. C'est là incontestablement un besoin, une des nécessités de notre esprit. Qu'il puisse éprouver beaucoup de déceptions, quand il voudra atteindre sous sa forme précise cette unité qu'il cherche, c'est possible; mais qu'il sente la nécessité de le faire, et qu'en la sentant il ait besoin d'y satisfaire, qu'il en ait le droit et qu'il y ait certaine classe de personnes qui se préoccupent du point de vue général des choses, c'est un fait incontestable, et vouloir faire disparaître de l'esprit humain ce concept de l'unité générale des choses, ce serait le mutiler.

Remarquez que je présente ces vues sous l'aspect le plus général possible, ne disant pas d'avance que l'unité consiste en ceci ou en cela, mais seulement me contentant d'affirmer que nous avons besoin de cette unité générale, et qu'avant toute espèce de science nous pressentons une unité dans les choses. Il en résulte qu'il doit y avoir une science qui se préoccupe de ce point de vue de l'unité. C'est un fait tellement sensible que personne ne pourrait le contester.

Il est vrai qu'à examiner les choses d'un peu près, chaque science en particulier ne se contente pas du point de vue exclusif dans lequel nous la parquons quand nous voulons la classer, qu'elle essaie toujours de se rattacher aux sciences voisines, et qu'il y a perpétuellement sur les frontières de deux sciences des questions mixtes où l'on se rencontre, et qui quelquefois sont l'objet de grands combats. Cela même, pour le dire en passant, est une preuve de ce besoin d'unité qui est dans l'esprit humain. Mais il ne faudrait cependant pas confondre cette espèce d'effort par lequel les sciences essaient de se rattacher les unes aux autres avec le grand effort général dont je parle, et qui ne consiste pas à lier une science avec une autre, mais toutes les sciences entre elles, toute la série des phénomènes dont se compose l'unité; en un mot, l'esprit scientifique tout seul suffit pour faire sortir le savant de son isolement et le pousse nécessairement à porter ses regards sur les phénomènes avoisinants. C'est ainsi, par exemple, que nous ne voyons guère un physiologiste qui n'ait plus ou moins touché à la chimie; que dans les sciences morales, nous voyons l'historien, l'économiste, le jurisconsulte, le moraliste se donner souvent les mains, et souvent aussi se combattre les uns les autres pour la possession de ce domaine neutre qui les divise et les unit. Cet effort scientifique ne doit pas se confondre avec le grand effort que j'appelle l'effort métaphysique, par lequel nous voulons lier tous les phénomènes de l'univers. Souvent même cet effort scientifique, qui se place au point de vue de l'expérience, veut lier forcément telle série de phénomènes avec telle autre, comme s'il était absolument nécessaire *à priori* que toutes les séries de phénomènes dont se compose l'univers soient liées entre elles. Il est clair que quand les savants veulent faire cela, ils obéissent à ce qui leur est le plus antipathique, à l'esprit métaphysique. Ils ne voient pas qu'ils confondent l'esprit métaphysique avec l'esprit scientifique. Mais cela a de grands inconvénients, car il n'est pas démontré d'avance que telle série de phénomènes soit liée avec telle autre série. Il peut se faire que l'unité des choses soit bien au-delà, et qu'on ne puisse passer d'un point de vue à un autre tout à fait voisin, sans violer les lois de la réalité et de l'expérience. C'est ainsi que nous voyons certains physiologistes, certains penseurs, vouloir à toute force passer de la matière inorganique au domaine de la vie, et y vouloir passer par des phénomènes de cet ordre qui tombe sous l'expérience; vouloir enfin qu'il y ait un lien physique entre les phénomènes de la vie et les phénomènes de la nature morte; d'autres, au contraire, pour passer des phénomènes de l'organisme au domaine de l'esprit, veulent qu'il y ait un lien physique entre les deux séries, et par ces prétentions ils ôtent aux phénomènes psychologiques leur caractère essentiel; ils n'y voient plus que des phénomènes organiques; dans les phénomènes biologiques, ils ne voient plus que des phénomènes chimiques. C'est ainsi encore que, dans un autre ordre d'idées, au lieu de se dire que peut-être l'unité ne peut tomber sous l'expérience, au lieu de se contenter, par exemple, d'une idée typique de l'animal, de l'idée générale et universelle de l'animal, certains savants veulent saisir le lien historique, matériel, physique, entre les différentes espèces d'animaux; ils veulent que tel organisme ne soit que la dérivation de tel autre, de telle sorte qu'ils n'admettent plus qu'un seul animal, non plus, au sens de Platon, un animal qui est le type de tous les animaux, mais, au sens matériel, un seul animal.

Eh bien! il n'est pas démontré d'avance que les choses soient ainsi. Il est bien possible, je le répète, que l'unité des choses soit purement intellectuelle, transcendentale, comme disent les Allemands, et non pas une unité physique qu'on pourrait saisir par les moyens de l'expérience. De telle sorte que, bien loin de me contenter de cette espèce d'effort par lequel les sciences cherchent à se rattacher les unes aux autres, et tout en reconnaissant ce qu'il y a de légitime dans cet effort, je crains qu'on ne fasse violence aux phénomènes, quand on essaye ainsi de faire que tout soit la même chose.

Cela vient précisément de ce qu'on oublie qu'il y a une science qui a pour objet cette recherche de l'unité, la métaphysique. On oublie que la physique, étant la science de la nature telle qu'elle tombe sous l'expérience, doit se contenter exclusivement de nous faire connaître les choses comme elles se présentent à nous, nous dire qu'elles sont semblables quand elles le sont, et, quand elles sont différentes, nous dire qu'elles sont différentes. Mais vouloir que toutes choses

soient semblables est une hypothèse métaphysique qui se cache sous les apparences scientifiques, et c'est une manière de vicier la science.

Quoi qu'il en soit, il y a donc un besoin d'unité dans l'esprit. Voilà un premier point de vue évidemment légitime et qui autorise une certaine science à se préoccuper de ce point de vue et à résoudre les questions qui en dérivent.

Un second point de vue, c'est que toutes les sciences que nous avons nommées, toutes les sciences de la nature et de l'humanité,—et remarquez que j'embrasse dans ce cycle même les sciences psychologiques — toutes ces sciences s'occupent des êtres ou des causes secondes, et des causes provisoires. Le point de départ de ces sciences, c'est la réalité telle qu'elle s'offre à l'expérience. Cette réalité, on cherche à l'expliquer. On va du phénomène à la cause. Puis, quand on a trouvé cette cause, on en cherche une autre; quand on a trouvé cette nouvelle cause, on en cherche encore une autre, et l'on va ainsi perpétuellement, de cause en cause. Tel est le caractère de ces sciences, et c'est ce qui fait qu'elles marchent sur un terrain si sûr, car, partant d'un point de vue incontestable, l'existence du phénomène, elles remontent de phénomène en phénomène, d'après les lois déterminées par l'expérience.

Mais je me demande s'il n'y a pas aussi dans l'esprit humain un besoin de découvrir quelque chose qui dépasse précisément toute cette série de causes qui ne sont en réalité que des effets, puisque chacune d'elles à son tour devient effet relativement à la cause supérieure qu'on cherche. Je me demande si l'esprit humain n'est pas préoccupé du dernier fonds des choses, d'une dernière cause, d'une dernière raison, d'un dernier principe au-dessus duquel il n'y a plus rien. L'antique apologue que l'on prête aux Indiens, lesquels auraient imaginé que la terre, pour se soutenir dans l'espace, est portée sur le dos d'un éléphant, et que cet éléphant est porté sur le dos d'une tortue, apologue par lequel on essaie de démontrer la vanité des sciences humaines, et en particulier de la métaphysique, prouve cependant qu'il y a un besoin de l'esprit de remonter à quelque chose de primitif, quoiqu'il ne soit guère possible de le connaître d'une manière claire et distincte. Ainsi, tout en faisant cette réserve que je ne sais quel sera le succès des efforts dont il s'agit, tout en n'affirmant pas qu'on trouvera ce premier principe, je dis qu'il est dans la nature de l'esprit humain de le chercher, que nous avons besoin de chercher ce dernier fonds des choses, que ce soit le dos d'une tortue, ou l'Être infini, éternel. En d'autres termes, l'ensemble des sciences ne connaît que les causes intermédiaires, et il y a dans l'esprit humain un besoin suprême de connaître les causes premières, supérieures, générales, et aussi les causes finales; c'est-à-dire de savoir d'un côté d'où viennent les choses, et en second lieu où elles vont, d'un côté par quoi elles sont, et de l'autre pourquoi elles sont.

On veut exclure aujourd'hui les causes premières, ou du moins la recherche de cette sorte de causes, mais ceux qui raisonnent ainsi ne voient pas qu'ils font la même confusion que tout à l'heure, qu'ils confondent la physique avec la métaphysique. Sans doute la physique ne doit pas s'occuper des causes premières ni des causes finales; mais précisément parce que ce domaine est interdit à la physique, elle n'a aucune espèce d'autorité pour nier ni les causes premières ni les causes finales; et quand elle nie, elle est aussi téméraire que si elle affirmait; car, pour nier, il lui faut se transporter dans ce domaine des causes finales, c'est-à-dire en pleine métaphysique. La métaphysique peut être négative ou affirmative; mais qu'elle soit affirmative ou négative, elle n'est pas la physique. Lorsque, par conséquent, les savants ou les physiciens veulent exclure de l'esprit humain les causes premières ou finales, ils ne voient pas que ce sont leurs sciences qui doivent se renfermer dans le domaine des causes secondes, provisoires, que c'est là leur domaine exclusif; mais, pour démontrer qu'il ne faut pas sortir de ce domaine, il faut en sortir. Il faut se demander quelle différence il y a entre des causes premières et des causes secondes, des causes finales et celles qui n'en sont pas.

Voici donc encore un nouveau point de vue qui se trouve dans l'esprit humain; il y a à se demander quelle est la raison dernière, quel est le but suprême des choses. C'est extrêmement ambitieux, je ne dis pas le contraire, mais enfin l'esprit humain est ambitieux, voilà tout ce qu'il faut en conclure; il veut absolument savoir quelque chose là-dessus, ne fût-ce que savoir qu'on ne peut rien savoir, comme disait Socrate.

En troisième lieu, les sciences de la nature et de l'humanité étudient toutes les matières qui sont l'objet de leurs recherches dans certaines conditions particulières : conditions de temps, d'espace, de lieu, et sous certaines formes spéciales. Les unes étudient la matière inorganique, les autres la matière vivante, celles-ci l'esprit humain et ses facultés, celle-là la société et ses lois; ce sont toujours certains êtres et certaines conditions particulières de ces êtres qu'elles étudient. Mais outre ces conditions particulières aux différents êtres, il y a des conditions générales qui sont communes à tous les êtres. Ainsi, par exemple, le temps et l'espace, voilà deux conditions générales de toute existence. Nous ne connaissons rien qui ne soit dans le temps et dans l'espace. Puis, il y a encore d'autres idées à l'aide desquelles nous classons tous les êtres de la nature et dans lesquelles nous les faisons rentrer tous, comme, par exemple, la cause et l'effet. Les idées de cause et d'effet s'appliquent à toute espèce de choses; nous les considérons toutes tantôt comme causes, tantôt comme effets. Ce sont là ce qu'on peut appeler les lois générales de l'être, de l'être considéré non à tel ou tel point de vue, comme vivant ou comme matière, mais de l'être en général.

Eh bien! il y a encore là un objet de recherches pour l'esprit humain. Qu'est-ce que ces conditions générales que suppose toute existence? que signifient ces termes de temps, de cause, d'effet, de substance, de mode, de phénomène, de nécessité, etc. ? Ce sont là des catégories qu'on ne supprimera jamais. Personne ne peut faire que ces catégories ne soient dans l'esprit humain : que ce soient d'ailleurs des catégories *à priori*, comme dit Kant, des catégories que l'homme apporte avec lui en naissant, et qui sortent du fond de notre pensée comme de son essence, ou, comme le veut Locke, des notions abstraites tirées de l'expérience, peu importe. Ce sont là les conditions nécessaires pour toutes choses.

Pour nous résumer, il y a trois points de vue auxquels aucune science particulière ne satisfait : 1° l'unité générale des choses; 2° les causes premières et finales; 3° les lois et les conditions générales de l'être.

De ces trois points de vue, le premier peut facilement se ramener aux deux autres. Car il est certain que l'unité générale des êtres a sa raison dans la cause universelle générale, et aussi dans les lois générales de l'être, de telle sorte que nous pouvons réduire les trois points de vue à deux : d'une part, le premier principe des choses, et d'autre part, les lois générales de l'être, ce qui nous conduit aux deux grandes et immortelles définitions qu'Aristote a données de la métaphysique : « La métaphysique est la science des principes et des premières causes. — La métaphysique est la science de l'être en tant qu'être, c'est-à-dire des conditions générales et universelles de l'être. »

Il n'est pas non plus difficile de voir que ces deux points de vue se réunissent en un seul, et que c'est dans la cause première, s'il était permis de l'atteindre, que nous trouverions les conditions générales et universelles qui sont le fonds même de toute existence.

Voilà ce que c'est que la métaphysique. Vous voyez qu'Aristote en a formulé la définition avec une précision telle qu'il est difficile d'y rien ajouter. Elle n'est pas, comme on est tenté de le croire, une théorie *à priori* de la nature, en opposition avec la science expérimentale. Envisagée de la sorte, la métaphysique serait, en face de la science qui considère les choses par le point de vue de l'expérience, la science qui veut les deviner. Ainsi l'hypothèse de Ptolémée, suivant laquelle les autres tournent autour de la terre, centre du monde, serait une hypothèse métaphysique, et la doctrine de Galilée serait au contraire, une doctrine scientifique. La métaphysique et la science se distingueraient donc en ce que l'une serait la divination et l'autre l'examen. C'est là une erreur La métaphysique n'est pas du tout une théorie *à priori* de la nature, autrement dit une physique conjecturale : elle est la science de l'absolu, ce qui est tout autre chose. Ce qui est certain, c'est qu'en dehors de la nature et peut-être dans la nature, il y a un premier fonds de conditions générales et universelles. Voilà l'objet de la métaphysique.

La métaphysique étant ainsi décrite dans les termes les plus généraux, il faut maintenant la diviser. Elle se divise naturellement en trois parties. Étant la science des premiers principes et des premières causes, elle peut chercher, soit les premiers principes et les premières causes de la nature considérée comme nature, abstraction faite de l'humanité, soit les premiers principes et les premières causes de l'humanité, abstraction faite de la nature, soit enfin les premiers principes et les premières causes communes à la nature et l'humanité. Il y a donc une métaphysique de la nature, une métaphysique de l'humanité et au-dessus de ces deux métaphysiques la métaphysique en soi, qu'Aristote appelait la philosophie première, qui est de la manière la plus expresse la science des premiers principes et des premières causes, car les premiers principes de la nature et de l'humanité ne sont pas encore les premiers principes absolus, à moins qu'on n'arrive à prétendre que la nature est Dieu, et que l'homme n'est qu'un accident dans la nature. Dans ce cas, la métaphysique en général se confondrait avec la métaphysique de la nature. Mais, à ne rien préjuger, nous trouvons là le germe de trois sciences : la science de la nature en soi, la science de l'humanité en soi, et enfin la science de l'être en soi. De là, la division excellente de l'école allemande : philosophie de la nature, philosophie de l'esprit, philosophie de l'absolu. Cette division me paraît la plus simple de celles qu'on peut introduire dans la philosophie.

La métaphysique de la nature traite des questions les plus générales que soulève l'observation de la nature : la matière, la force, l'espace, le plein, le vide, le mouvement, le nombre, etc., tels sont ses différents objets.

La nature a-t-elle un commencement, une fin? présente-t-elle des signes d'intelligence, d'harmonie, de prévoyance? y a-t-il des causes finales dans la nature? Qu'est-ce que la vie? Voilà encore quelques-unes des questions qu'embrasse la philosophie de la nature.

La philosophie de l'esprit comprend ce qu'on appelait autrefois la psychologie rationnelle. Qu'est-ce que l'homme? L'homme est-il un être matériel ou spirituel? Quelles sont les attributions essentielles de l'humanité? Quelle est sa destinée, d'où vient-elle, où va-t-elle? etc.

Et enfin, au-dessus de ces deux métaphysiques, restent encore à résoudre ces questions : D'où viennent toutes choses, quel est le fonds commun de toutes choses? Ce fonds, on l'appellera Dieu, si on croit à l'existence de Dieu, on l'appellera la matière si on est athée ou matérialiste. Mais enfin, quelle que soit la solution qu'on donne à ces questions, il y a une dernière pensée, une dernière raison des choses que recherche la philosophie de l'être.

Vous le voyez, et c'est une dernière observation que je dois faire, il est assez difficile de limiter d'une manière précise où finissent les sciences proprement dites, et où commence la métaphysique. En effet, lorsque la physique proprement dite s'élève à de très-hautes généralités, elle arrive à la métaphysique. Lorsque la métaphysique

descend de généralité en généralité, elle arrive à la physique. Il se rencontre un point où la philosophie de la nature se confond avec la haute physique, de même la haute physiologie se confondra en un certain point avec la psychologie expérimentale; il n'est pas facile de limiter d'une manière précise le point où commence la psychologie métaphysique et où finit la psychologie expérimentale. Mais cela n'a rien de nouveau pour nous. Nous savons bien que les sciences se pénètrent les unes les autres; ce phénomène se rencontre partout. Partout nous voyons les sciences se pénétrer sur leurs frontières. Il est parfaitement certain qu'il y a d'un côté les causes et de l'autre les effets, d'un côté les principes en soi, de l'autre les causes secondaires avec lesquelles nous vivons dans une familiarité tout intime; les principes descendent dans les choses, et les choses s'élèvent vers les principes. La métaphysique se confond donc sur les frontières avec le point de vue physique ou psychologique, cela est vrai, mais ce n'est pas une raison pour dire qu'il n'est pas nécessaire de faire une métaphysique de la naiure, la physique suffisant, de faire une métaphysique psychologique, la psychologie suffisant. Il est évident, en effet, que la physique, que la psychologie sont beaucoup plus préoccupées des choses particulières que de la raison dernière dans laquelle toute chose va se perdre. Nous ne voulons pas du tout prétendre que la métaphysique soit toute seule sur un trône solitaire, et qu'au-dessous flotte la science dans un milieu obscur et aveugle, nous voulons seulement prétendre qu'il y a un ordre de points de vue auxquels les sciences particulières ne sont pas préparées, et dans l'examen desquels elles se laissent facilement égarer quand elles veulent s'y élever.

Je ferai remarquer cependant, messieurs, que nous nous éloignons un peu du point de vue qui a généralement régné dans l'école française depuis le commencement de ce siècle. Ce point de vue très-solide d'ailleurs, et qui laissera sa trace dans l'histoire de la science, n'en était pas moins un peu exclusif. Il consistait à ne lier la métaphysique qu'à la psychologie, à faire de la psychologie le centre des études métaphysiques, à abandonner aux savants le monde tout entier, comme a fait Dieu, dit l'Écriture, *mundum tradidit disputationibus eorum.* Le *moi* se replia sur lui-même et essaya d'atteindre à ses dernières profondeurs. Ce point de vue avait beaucoup de solidité et de fonds. Il avait surtout ce très-grand avantage de constituer la métaphysique d'une manière indépendante, de lui donner pour base un point de vue exclusivement philosophique, de n'avoir pas à s'occuper du point de vue scientifique, et de laisser les savants expliquer la nature comme ils l'entendaient; concentré en soi-même, l'esprit se prenant dans l'intimité de sa propre conscience, établissait d'une manière indestructible son existence personnelle et spirituelle, et là-dessus on construisait une métaphysique qui s'élevait usqu'à l'idée la plus haute de l'être parfait, considéré lui-même comme le plus haut degré de la personnalité.

Mais ce point de vue, quelque excellent qu'il fût, avait beaucoup d'inconvénients. Sans doute, si on avait pu faire que les choses restassent dans ces termes, si la métaphysique restant liée d'une manière intime à la psychologie, les savants d'un autre côté se fussent renfermés dans l'étude expérimentale de la nature et ne se fussent pas préoccupés en quoi que ce soit du commencement ni de la fin des choses, questions qu'ils auraient laissées aux métaphysiciens comme étant leur seul domaine, cela aurait eu des avantages; mais comme l'esprit métaphysique est indestructible, qu'il existe même chez ceux qui le nient, il s'est trouvé que les sciences de la nature n'ont pas voulu se contenter de ce domaine purement empirique, et qu'elles ont eu, tout en niant la métaphysique, leur métaphysique à elles. Il s'est formé ainsi, en dehors du point de vue psychologique qui se croyait inattaquable, une métaphysique de la nature, qui s'est affirmée comme la métaphysique absolue, celle au-dessus de laquelle il n'y a rien. Le *moi* avait cru le sauver de toute atteinte du côté des sciences positives, en se concentrant dans l'intimité de la conscience. On s'était dit : La nature, le corps humain, tout cela c'est le *non-moi;* cela ne nous regarde pas : notre domaine, c'est le *moi*, qui se connaît par la conscience, fonds de toute réalité, commencement de toutes choses, certitude des certitudes, et on répétait avec Descartes : *Cogito, ergo sum.* Mais il est arrivé que les sciences de la nature ne se sont pas du tout tenues pour satisfaites de cette fin de non-recevoir. Peu à peu elles se sont avancées jusqu'aux dernières limites du *moi*, et à un moment donné elles s'en sont emparées. Elles ont dit que l'esprit humain n'était pas une chose incomparable avec toute autre, une chose qui fût la base première de toutes les autres, mais que c'était un phénomène comme tous les autres, lié avec les autres dans la série universelle des choses, se rattachant dans la partie la plus haute de l'organisme à l'organisation du système nerveux, et dans le système nerveux à l'organisation cérébrale. Et alors les sciences positives, physiologie, chimie et physique, se sont emparées du *moi*, et au lieu de considérer le *moi* comme une sorte d'absolu dans l'absolu, ils y ont vu une petite modification du système nerveux; et voilà pourquoi, pour avoir voulu sauver le *moi* de toute atteinte, et faire un désert entre le *moi* et le *non-moi*, on s'est trouvé tout à coup débordé. Vous voyez donc que ce système métaphysique qui a voulu qu'on ramenât tout à la seule psychologie, s'est trouvé, à un moment donné, avoir de très-grands inconvénients. Indépendamment de ces inconvénients, il y en a un autre. La nature, comme tout le reste, demande à être expliquée dans ses premiers principes. Or, une métaphysique qui n'explique pas la nature dans ses premiers principes n'est qu'une métaphysique incomplète. Il est certain que toute grande métaphysique a eu sa philosophie de la nature, comme sa philosophie de l'es-

prit, de l'absolu. Il faut donc considérer la métaphysique, non-seulement comme une science morale particulière, appartenant au domaine des sciences morales; il faut aussi la considérer, suivant l'idée de Descartes et de Leibnitz, comme la science générale, universelle des choses, comme la science de la nature et de l'humanité, comme la science absolue. Ce point de vue est celui de la philosophie allemande, et dans ces limites je trouve qu'elle est dans le vrai, qu'elle a raison de considérer comme le dernier point de vue philosophique la conciliation de l'objectif et du subjectif, de la pensée et de l'être, du réel et de l'idéal. Remarquez que je ne préjuge absolument rien relativement à la solution.

Arrivés ici, nous rencontrons une opinion qui a été émise par un des esprits les plus brillants, les plus ingénieusement téméraires de notre temps. Cette opinion, beaucoup plus spécieuse que celle des positivistes, qui nient purement et simplement tout ce qu'ils ne savent pas, consiste à dire qu'il y a bien de la métaphysique, mais qu'il n'y a pas une métaphysique, et que la métaphysique n'est pas distincte des autres sciences. La métaphysique ainsi envisagée, c'est l'esprit général des sciences, c'est ce qui anime les sciences, ce sont ces vues générales, universelles, mêlées à toutes les sciences particulières; c'est l'âme des sciences; mais de même que l'âme n'est pas séparée du corps, que l'âme est répandue dans le corps, que l'âme n'est pas d'un côté, tandis que le corps serait d'un autre, de même la métaphysique est partout dans les sciences. Elle est l'esprit, la flamme et la fleur des sciences. Enfin, on ne tarit pas en belles métaphores pour couronner et détrôner en même temps cette belle ambitieuse qui veut ainsi s'élever au-dessus de toutes les sciences.

Il résulte néanmoins de ce point de vue qu'il y a une métaphysique. Seulement cette métaphysique ne serait autre chose que l'ensemble des considérations générales qui sont plus ou moins mêlées à toutes les sciences particulières. En d'autres termes, la métaphysique serait la préface de chaque science. Voyez en effet les traités scientifiques des hommes les plus éminents. Il est rare que dans la préface les savants n'éprouvent le besoin de s'élever, et de présenter les sciences dont ils vont nous parler sous une forme très-générale. La métaphysique serait donc la préface de ces sciences, c'en serait aussi la conclusion, car vous voyez que quand les savants ont terminé leurs ouvrages après être restés, dans tout le cours de ces ouvrages, fidèles à la discussion scientifique, ils ne sont pas fâchés à la fin de montrer qu'ils ont des idées. Ainsi quelques pages au commencement et à la fin des livres de science, voilà la métaphysique, d'après la donnée dont nous parlons. De toutes ces préfaces ne pourrait-on faire une grande préface à toutes les sciences, préface qui se composerait de toutes ces métaphysiques particulières par lesquelles on aurait commencé chaque science. Eh bien! cette grande préface à toutes les sciences, c'est précisément ce qui constituerait la métaphysique.

Mais je réponds : de deux choses l'une; ou ce que vous appelez des considérations métaphysiques, ce sont des vues plus ou moins arbitraires, des fantaisies, des rêveries, des finesses d'esprit, des éclats d'imagination, par lesquels on s'essaiera soi-même à penser sur la nature des choses; alors ce n'est pas quelque chose de bien nécessaire et de bien utile, et on peut le supprimer, comme le veulent les positivistes; ou bien ce sont des considérations qui ont pour objet la vérité. On voudra savoir les vérités les plus générales, soit sur la physique, soit sur la chimie, la physiologie ou la psychologie, puis on voudra savoir quelle est la vérité la plus générale qui résulte de toutes celles-là, et quand on en sera là, on sera bien aise de creuser ces idées pour voir si elles sont bien fondées; on poussera plus loin l'analyse; on essayera de les relier entre elles et de remonter à la première de toutes, en un mot on fera un système de métaphysique sans doute, je ne veux point défendre aux esprits éminents dans les sciences spéciales de rêver sur la nature des choses, de semer çà et là dans leurs œuvres un certain nombre de pensées, de considérations; souvent des vues jetées au hasard sont plus neuves et plus fécondes que des vues arrêtées, telles qu'on les enseigne dans les écoles. Mais il n'en est pas moins vrai que cela ne suffira jamais, et que d'autres esprits éprouvent toujours le besoin de pousser cet ordre de questions générales au plus haut degré de rigueur qu'il est possible, par conséquent la métaphysique recommence toujours, de telle sorte que cette définition de la métaphysique n'exclut rien, ne change rien à ce qui est.

Après les développements ou les analyses que nous avons donnés, il est fort peu important de savoir quel sera le sens qu'on donnera au mot de *philosophie*. Nous pourrions même, si nous faisions un cours de philosophie théorique, abandonner ce mot, en faisant remarquer qu'il est employé de la manière la plus générale, la plus complexe, et dire qu'il est inutile de conserver un mot qui représente tout ce qu'on veut. Ce qui importe, c'est de savoir quels sont les objets de la connaissance, et quelles sont les sciences qui correspondent à ces objets. Or, nous avons, je crois, nommé tous les objets qu'il est possible de connaître, la nature, l'humanité et l'absolu. Que voulez-vous de plus? Voilà les sciences humaines classées, les objets des sciences humaines également classés. Mais, en faisant l'histoire de la philosophie, nous ne pourrons laisser entièrement de côté la question du sens donné au mot de philosophie, car ici il y a une question historique, c'est de savoir en fait ce qu'on a entendu par ce mot, et quelles sont les parties de la science humaine que nous embrasserons dans l'histoire de la philosophie. Eh bien! si nous écartons deux points de vue qui ont plus ou moins régné à différentes époques, le premier que la philosophie est identique à la science elle-même, que

la philosophie c'est l'ensemble de toutes les sciences, définition beaucoup trop générale, et cette autre définition beaucoup plus étroite, celle du XVIIIe siècle, que la philosophie c'est l'analyse des idées, de l'esprit humain; si nous écartons, dis-je, ces deux définitions, l'une trop générale et l'autre trop particulière, nous voyons que l'on a presque toujours entendu sous le nom de philosophe deux grandes classes de sciences, les sciences psychologiques et les sciences métaphysiques. L'un de ces points de vue prédomine sur l'autre, et cela alternativement. Tantôt le point de vue métaphysique prédomine sur le point de vue psychologique, tantôt c'est le contraire. Ainsi, on est presque toujours convenu de donner ce nom de philosophie à un ensemble de spéculations comprenant d'un côté la nature humaine, surtout dans les généralités, et de l'autre côté les premiers principes des choses.

Si nous voulions discuter, nous pourrions dire : il y a là quelque chose d'arbitraire, car la métaphysique est la science universelle; elle n'est pas liée exclusivement aux sciences psychologiques, elle est liée aussi aux sciences naturelles; elle est, comme disait Bacon, la science de l'homme, de la nature et de Dieu. Nous pourrions donc discuter le droit qu'on a eu de lier d'une manière aussi étroite les sciences métaphysiques et psychologiques. Mais j'aime mieux vous faire remarquer qu'il y a des raisons très-graves et très-solides pour lesquelles on a procédé de cette façon. En effet, voici une première observation, c'est que la psychologie joue dans l'ordre des sciences morales précisément le même rôle que la métaphysique joue relativement à toutes les sciences humaines en général. Ainsi, où cherchera-t-on les principes de la politique, de la jurisprudence, de l'économie politique? dans la nature humaine. Où cherchera-t-on les principes de l'histoire? dans la nature humaine. Les principes de la religion? dans la nature humaine. Les principes du langage? toujours dans la nature humaine. Vous verrez que toute histoire, toute politique, toute jurisprudence, toute science religieuse ou philosophique fait toujours intervenir dans son préambule des faits psychologiques plus ou moins profondément étudiés. Ainsi la psychologie est le centre commun de toutes les sciences morales, de toutes celles qui étudient l'humanité comme un être moral. Elle est donc, par rapport à ces sciences, une science de principes, et très-souvent vous voyez les divers savants dans l'ordre des sciences morales, faisant allusion à la psychologie, l'appeler la métaphysique. C'est en effet une sorte de métaphysique rationnelle qui donne des principes à une autre science. C'est une métaphysique relativement aux autres sciences. Et on peut par extension considérer comme métaphysique tout ce qui fournit des principes à un ordre inférieur de recherches.

En second lieu, lorsque la métaphysique cherche les premiers principes de l'humanité, elle se lie intimement à la psychologie, elle est une psychologie plus élevée, elle est ce qu'on appelait autrefois la psychologie pure; et la limite entre la psychologie pure et la physiologie phénoménale ou empirique est presque impossible à trouver.

En troisième lieu, quoique la métaphysique de la nature ait absolument besoin, pour se constituer d'une manière solide, de s'appuyer sur les sciences positives; quoique vouloir faire une métaphysique de la nature sans avoir préalablement étudié les sciences physiques, soit impossible; cependant, d'un autre côté, la métaphysique de la nature elle-même est impossible sans psychologie, car le fondement dernier de la physique, c'est un certain nombre d'idées générales dont l'analyse et la discussion appartiennent à la psychologie elle-même ou à la partie rationnelle de la psychologie. Par exemple, l'idée de force, à laquelle aujourd'hui tout semble devoir se ramener dans les sciences physiques, est une idée dont le point de départ est, de l'aveu des savants, pris dans la conscience de l'effort que nous faisons quand nous voulons soulever un poids ou tirer un objet à nous, c'est-à-dire en nous-même. L'idée de force a donc un fondement psychologique. Toutes les autres idées de la physique générale, les idées d'espace, de mouvement, d'unité, de diversité, d'identité, de différence, toutes les grandes idées qu'Aristote analyse dans ce qu'il appelle sa physique et qui n'est autre chose que la métaphysique de la nature, toutes ces idées ont leur fondement dans la psychologie. Il n'y a donc pas de métaphysique possible sans psychologie. Cela seul montre le lien étroit et profond qui attache la psychologie à la métaphysique. Ce n'est pas seulement parce que la philosophie en général a presque toujours essayé de faire prédominer le point de vue de l'esprit sur le point de vue de la matière, et qu'on a pu dire que la philosophie c'est la science de l'esprit; ce n'est pas pour cela que la métaphysique s'est toujours liée d'une manière particulière à la psychologie; c'est parce que les premiers principes de la connaissance sont en nous, et que nous ne pouvons les trouver ailleurs qu'en nous-mêmes.

Or, la recherche de ces premiers principes se divise en deux parties. Il y a la recherche des principes de l'être, et la recherche des principes du connaître. Dans l'ordre de l'être, le premier principe c'est l'être absolu, universel. Dans l'ordre de connaître, c'est ma conscience. Je ne puis aller au delà de ma raison. Ceux qui veulent s'absorber dans l'être absolu par le moyen de l'extase ou par tout autre, sont des fous. Ainsi la dernière limite du connaître est en moi. Métaphysique et psychologie sont donc profondément et intimement liées par ce caractère commun, d'être l'une et l'autre des sciences de principes. Voilà la raison pour laquelle dans tous les temps les grands philosophes ont toujours eu à la fois une métaphysique et une psychologie, pourquoi toutes les grandes écoles philosophiques ont eu l'une et l'autre. Les écoles qui n'ont pas eu l'une et l'autre, l'école de Condillac et l'école écossaise, par exemple, ne sont pas

de grandes écoles, parce qu'elles se sont concentrées exclusivement dans l'étude de l'intelligence, tandis qu'au contraire l'école allemande a peut-être le tort de ne pas tenir assez de compte de la psychologie. Ce sont deux points de vue que l'histoire a toujours réunis, et qu'il faut toujours réunir. En un mot, et pour finir, la philosophie proprement dite, c'est la psychologie et la métaphysique étroitement unies.

PAUL JANET.

VARIÉTÉS.

Épisodes de la guerre aux États-Unis.

Sous ce titre : les *États-Unis pendant la guerre*, M. Auguste Laugel est sur le point de faire connaître un volume qui retrace les souvenirs personnels qu'il a recueillis en Amérique pendant la crise épouvantable que vient de traverser la république de Washington. Il a pu observer de près le fonctionnement des institutions américaines, notamment lors de la dernière élection présidentielle; il a suivi les opérations militaires auprès du général Grant. Ses relations avec les principaux chefs du gouvernement américain lui ont permis d'apprécier les hommes et les choses avec toute la justesse et l'élévation qu'on devait attendre d'un écrivain aussi distingué. Nous pouvons donner par avance l'extrait suivant de cet ouvrage :

TROIS ANS DE GUERRE.

Le 12 avril 1861, le premier coup de canon fut tiré contre le fort Sumter. Le major Anderson, qui commandait les troupes fédérales à Charleston, quand la Caroline du Sud se détacha de la Confédération, avait renforcé le fort Sumter de la garnison du fort Moultrie, une autre défense du port. Cette précaution fut regardée par les rebelles comme un acte d'hostilité. Ils osèrent demander au président Buchanan l'abandon du fort Sumter ; celui-ci n'eut pas l'impudeur d'obéir à cette injonction : retrouvant un reste de courage et d'honneur, il annonça même qu'il enverrait des renforts au fort Sumter. Jefferson Davis considéra cette réponse comme une déclaration de guerre, et envoya le général Beauregard, la veille encore officier de l'armée régulière, diriger des opérations de siége contre le fort de Charleston. Le 11 avril, Beauregard demande à Anderson de se rendre : celui-ci refuse. Quelques navires fédéraux se montrent au large : la folle-colère des rebelles est au comble, et les premières bombes tombent sur la forteresse. Que n'eût pas découvert un œil prophétique derrière leur traînée de flamme et leur fumée impie ! que de sang, de ruines, de champs de carnage, tout un monde bouleversé, la fière Charleston enfin livrée elle-même aux flammes, pillée par ses derniers habitants, le pavillon étoilé, relevé au bout de quatre ans sur les ruines du fort Sumter, en présence de Garrison, le vieil abolitionniste, et aux applaudissements de régiments nègres! Tout cela, ni Beauregard ne le vit, ni Anderson, qui, après une défense de trente-six heures et à bout de munitions, se rendit avec les honneurs de la guerre. Pas un homme tué, du reste, ni d'un côté ni de l'autre. Singulier début pour une guerre qui devait faire répandre des fleuves de sang !

L'émotion qui parcourut les États du Nord, à la nouvelle de la prise du fort Sumter, peut mieux s'imaginer que se peindre. A sa colère et sa douleur, le peuple américain sentit qu'il était bien un peuple et non pas un total arithmétique : la même vibration ébranla comme une seule âme tous ces millions d'âmes. Avant que le président appelât 75 000 miliciens sous les drapeaux, on courait déjà de toutes parts aux armes. Des gens de campagne, apprenant la nouvelle, partirent pour s'enrôler dans la ville voisine, sans dire adieu ni à leurs femmes ni à leurs enfants. On reconnut les fils des fermiers qui avaient couru le siècle dernier à Bunker-Hill. Ces spasmes ne durent point, chez les nations non plus que les individus : à l'éclair de la passion doit succéder l'effort lent, patient, pénible de la volonté. Il faut que le niveau régimentaire passe lourdement sur l'ardeur martiale ; une fois dans le rang, le soldat n'est plus qu'une fraction infinitésimale.

Pendant qu'on fait des régiments dans le Nord, le Sud en fait aussi : la Virginie, l'Arkansas, la Caroline du Nord, le Tennessee, jusqu'alors hésitants, suivent l'élan ; le Kentucky, entre l'enclume et le marteau, proclame vainement sa neutralité. Le Missouri se divise, le Maryland reçoit à coups de fusil, dans les rues de Baltimore, les soldats du Massachusetts, qui volent avec Butler à Washington. On remue la terre autour de la capitale, sur les hauteurs d'Arlington, et la hache dépouille les riants coteaux du Potomac.

La guerre commence en Virginie ; on entend parler pour la première fois de Mac Clellan, qui chasse les rebelles des hautes vallées de la Virginie occidentale. L'astre du « petit Napoléon » se lève. La presse a embouché la trompette guerrière : on veut une bataille, une grande bataille. Qui parle d'organiser l'armée, d'apprendre l'exercice et les manœuvres aux soldats, de former des brigades, des divisions, des corps, des cadres de réserve, une administration militaire ? Qu'a-t-on besoin de ces vieilleries, bonnes pour l'Europe ! En marche ! en avant sur Richmond ! Tout va reculer devant le flot des volontaires ! Mac Dowell suit ce flot plutôt qu'il ne le dirige ; le 21 juillet 1861, il rencontre Beauregard sur les bords d'un torrent nommé Bull Run. Il a quelques régiments de réguliers ; tous ses autres soldats sont des recrues qui n'ont jamais senti la poudre. Les confédérés sont rangés sur la rive méridionale du torrent. Par derrière, ils touchent au chemin de fer qui sert à leurs communications. Mac Dowell fait une fausse attaque sur la droite pour détourner leur attention, pendant qu'une division va tourner leur flanc gauche. Les conscrits fédéraux franchissent la vallée, se battent bravement et repoussent la gauche ennemie jusqu'à de grandes forêts de pins. En vain Johnston, accouru de la vallée de la Shenandoah, en vain Beauregard, viennent se montrer sur le champ de bataille ; leurs troupes continuent à lâcher pied, à reculer. Mac Dowell peut se croire vainqueur. Mais voici que les troupes fraîches de Kirby Smith arrivent à l'heure décisive. Toute la ligne confédérée se remet en branle ; l'oscillation change de sens : les fédéraux, après plusieurs heures de marche et de combat, sont las. Le désordre se met dans leurs rangs, et le désordre dans une multitude armée dégénère en panique : on jette les armes, on abandonne voitures, canons, blessés ; la marée, qui devait rouler jusqu'à Richmond, recule jusqu'à Washington. Beauregard, étonné de sa victoire, ne songe même pas à suivre les fuyards.

L'effet moral de ce désastre était déjà assez grand. Un moment le Nord douta de lui-même, et l'Europe, depuis ce jour, ne cessa de douter du Nord. Il y eut depuis vingt, il y eut cent batailles plus sanglantes que Bull Run,; mais Bull Run était la première : on y crut voir le doigt de Dieu. M. Lincoln, dès le lendemain, appelle 500 000 volontaires sous les armes : premier défi à la fortune qui insultait le pavillon étoilé. Les volontaires arrivèrent en foule; il ne s'agissait plus seulement de punir l'arrogance du Sud, mais de sauver la capitale des États-Unis et, plus que cela, l'honneur de la nation. Il fallait un général : qui prendre? Scott, le héros de la guerre du Mexique, était trop vieux; on ne pouvait plus songer à Mac Dowell. On choisit Mac Clellan; on ne savait trop pourquoi : on savait qu'il était jeune, qu'il avait visité Sébastopol pendant la guerre de Crimée; qu'il avait vu des armées. D'emblée on le nomme commandant en chef des armées des États-Unis : il organise les nouvelles levées, lentement, laborieusement, comme s'il se préparait à une guerre de sept ans, de trente ans, passant revues sur revues, trompant l'impatience du congrès par de grands spectacles militaires, s'enivrant des applaudissements de ses soldats, auxquels commençaient à faire écho ceux des ennemis de l'administration. L'automne de 1861 fut perdu; un mouvement commencé en Virginie se termina d'une manière désastreuse pour les fédéraux à Ball's Bluff. Mac Clellan se rebute, il n'a pas encore confiance dans son armée; il l'enferme, toute bouillante de patriotisme et de passion, dans les quartiers d'hiver. Pendant cette longue attente, il fait des plans : ira-t-il à Richmond par terre, ira-t-il par eau? Hélas! il n'ira ni d'une façon ni de l'autre.

Nous voici en 1862 : Mac Clellan se décide enfin à tenter la fortune; il songe d'abord à se porter sur Annapolis et le Rapahannoch, pour se placer sur les derrières de Manassas, où l'ennemi avait campé tout l'hiver. Son plan à peine adopté dans un grand conseil de guerre, l'ennemi évacue Manassas. Que faire? Le suivre dans les boues de la Virginie, ayant devant soi tant de larges fleuves, des forêts impraticables, des ponts rompus, de mauvaises routes; on revient au mouvement par eau.

. . . . . .

.....Bien triste fut la fin de cette année 1862, plus triste que celle de 1861; alors on s'amusait à compter les régiments de l'armée grossissante du Potomac : qu'étaient devenues et cette armée, et la gloire naissante de Mac Clellan, et l'espérance de foudroyer la rébellion? Comment formerait-on autour d'elle le cercle de fer? Où prendrait-on prise sur cette fatale Virginie, l'âme et le bouclier de la confédération? Rien ne pouvait consoler le Nord des revers de la péninsule et de Fredericksburg, ni la victoire défensive d'Antietam, ni le brillant combat du *Monitor*, ni même la hardie capture de la Nouvelle-Orléans, où depuis avril flottait de nouveau le drapeau fédéral, ni la victoire de Rozencranz à Corinthe, dans l'État de Mississipi, ni la défaite de Bragg, qui, battu à Perryville, avait dû fuir après avoir un moment parcouru triomphalement le Tennessee, le Kentucky méridional, et osé menacer le nord du Kentucky et Cincinnati même.

. . . . . .

.....Lee et Grant commencent la lutte le 6 mai 1864, dans une vallée nommée *the Wilderness*, la Vallée sauvage, nom bien choisi pour ces scènes sanglantes. Deux armées immenses se cherchent tout un jour dans le bois, se déciment sans se voir; dans ces fourrés épais, la bataille n'est qu'une fusillade, une canonnade continuelle, une gigantesque escarmouche. On se bat de la même façon le 7, le 8, le 9, le 10, le 11; Grant ne recule pas d'une semelle et avance lentement sur sa gauche, ne pouvant percer la ligne toujours mobile et toujours solide de son adversaire. Il avance ainsi en obliquant jusqu'au Chickahominy. Là il fait un circuit, franchit tranquillement ce fleuve, arrive au James et va rejoindre l'armée de Butler, établie en face de Petersburg et de Richmond, au confluent du James river et de l'Appomatox.

Pendant ce temps, Sherman commence sa campagne de Géorgie, la plus étonnante de la guerre. Ce que d'autres demandent à la masse des bataillons, à la force de l'artillerie, il ne le demande qu'à la vitesse de leurs mouvements; le génie de la stratégie se développe spontanément et pleinement chez ce soldat ardent, qui se trouve capable de remuer une armée aussi facilement que d'autres un bataillon. Il force d'abord Johnston, qu'on lui a opposé, à se retirer de Tunnel-Hill à Dalton, de là à Resaca; Rome est le premier prix de ses efforts. Il ne s'y arrête qu'un moment, tourne son adversaire, le fait reculer à Marietta, le force d'abandonner les montagnes de Kenesaw, et enfin de passer le Chatahotchee. Il arrive enfin devant Atlanta, l'objectif de sa première campagne et la clef de la Géorgie.

Telle était la situation militaire aux États-Unis, quand je m'embarquai en Angleterre pour aller les visiter; il me reste à montrer quelles avaient été les conséquences politiques de ces grands événements, quelles transformations l'opinion et les partis avaient subies pendant un drame si long déjà et si émouvant.

Auguste Laugel.

Le Spiritualisme dans l'art, par M. Ch. Lévêque.

Parmi nos philosophes contemporains, personne jusqu'à ce jour n'a mieux mérité de la science du beau que M. Lévêque. Lorsqu'on voudra savoir le dernier mot du spiritualisme français en matière d'esthétique, c'est à ses livres qu'il faudra recourir. Ce dernier mot ne contentera pas tout le monde, M. Lévêque doit s'y attendre. Les artistes lui reprocheront d'avoir un système, les philosophes de n'avoir pas leur système. M. Lévêque est un peu dur pour tout ce qui s'éloigne en fait d'art de la tradition française, autrement nommée spiritualiste. Poussin est à coup sûr un grand peintre; mais il compte bien une douzaine d'égaux qui ne lui ressemblent guère. Un peu exclusif peut-être lorsqu'il expose sa propre doctrine, M. Lévêque réfute à merveille le réalisme théorique. Les contradictions qu'il signale chez Émeric David sautent aux yeux; mais c'est grâce à ces contradictions que le livre d'Émeric David (ses *Recherches*) n'est pas faux d'un bout à l'autre.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Mouvement circulaire de la matière dans les trois règnes, tableau comprenant un aperçu des fonctions nutritives dans les êtres organisés, par M. A. Longet, membre de l'Institut, professeur de physiologie à la Faculté de médecine, avec fig. coloriées; cartonné. 7 fr.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 47. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 21 OCTOBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

UNIVERSITÉ D'IÉNA. — **Philologie comparée.** — Cours de **M. Aug. Schleicher :** Morphologie des langues.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS. — **Exégèse biblique.** — Cours de **M. l'abbé Dourif :** Le système de Herder.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye :** De l'administration française sous Louis XVI. — XIX. Protestations contre la procédure criminelle : Montaigne, — Pierre Ayrault, — Lamoignon, — Augustin Nicolas, — Montesquieu, — Voltaire.

Doctorat. — Némésis et la jalousie des dieux.

Paris, 20 octobre 1865.

M. Aug. Schleicher est un des professeurs les plus éminents de l'Allemagne. Ce qui caractérise avant tout son enseignement et ses travaux, c'est, à nos yeux, la méthode qu'il y apporte et qui résulte du point de vue même auquel il se place. Partant de ce principe que le langage est un organisme naturel, comme tous ceux qui nous entourent, considérant par conséquent la science du langage comme une partie de l'histoire naturelle de l'homme, il soumet cette science aux procédés en usage dans les sciences physiques et naturelles. Par là il a donné à la linguistique une impulsion toute nouvelle et l'a mise sur une voie où elle a rencontré plus de progrès qu'elle n'en avait jamais fait depuis Fr. Schlegel. Par là les principes, les lois de la linguistique ont été définitivement posés et la philosophie des langues reportée sur son véritable terrain. M. Schleicher n'est pas seulement un théoricien distingué, il a remonté lui-même aux sources. Tous les faits qu'il apporte, les exemples qu'il donne, ont été scrupuleusement soumis au contrôle de sa méthode, et il s'est rendu lui-même en Lithuanie pour étudier sur les lieux les restes de ce vieil idiome *letton* qui, de toutes les langues indo-germaniques, a le mieux conservé les caractères de la plus haute antiquité. Aussi est-ce à ce savant que nous devons la première grammaire lithuanienne.

Enfin le mérite des cours et des nombreux ouvrages du savant professeur (1) ne consiste pas seulement, selon nous, dans des recherches originales, dans une vaste et profonde érudition, fruit d'études infatigables, mais aussi dans une exposition claire et précise. Savant de premier ordre, il est encore vulgarisateur, et il aura contribué, comme le prouve entre autres son remarquable ouvrage sur la langue allemande, à rendre familiers au public d'outre-Rhin l'esprit et la méthode de la linguistique moderne.

UNIVERSITÉ D'IÉNA.

GRAMMAIRE COMPARÉE.

COURS DE M. AUG. SCHLEICHER.

Morphologie des langues.

I.

Qu'est-ce que le langage? La définition vulgaire qu'on en donne : « Parler, c'est penser tout haut », est parfaitement juste. Arrêtons-nous-y un instant.

(1) Voici la liste de ses principaux ouvrages :
Études de philologie comparée. Bonn, 1848.
Tableau systématique des langues de l'Europe. Bonn, 1850.
Langue sacrée des Slaves. Bonn, 1852.
Grammaire de la langue slavonne, 1860.
La langue allemande. 1860.
Abrégé de la grammaire comparée des langues indo-germaniques.
Importance de la linguistique pour l'étude de l'histoire naturelle de l'homme. Weimar, 1865.
Recherches sur la nature du verbe et du nom, etc.

Le langage est l'expression de la pensée, sa forme extérieure, sa manifestation par le son. Les faits de la sensibilité, sentiments ou sensations, et ceux de la volonté ne s'expriment pas de prime abord par le langage. Veut-on, pour rendre les faits de la sensibilité et de la volonté, recourir au langage, on ne peut y arriver qu'indirectement, médiatement, à la condition de les transformer en une pensée. L'expression naturelle du sentiment, de la sensation, celle de la volonté, de la passion, se produit par des sons naturels, irréfléchis, spontanés comme les cris, le rire, par des signes et des gestes, par les interjections pures : *oh! eh! aïe*, etc., *pst! chut! st!* etc. Ces sons, qui expriment spontanément le sentiment, la volonté, ne sont pas des mots; ce ne sont pas des éléments organiques du langage, mais seulement des sons de la voix analogues à ceux des animaux, que nous possédons indépendamment de la langue et qui nous révèlent le côté le moins élevé, le moins caractérisque, le moins humain en quelque sorte de notre organisme.

Ces signes sont plus fréquents chez l'homme purement instinctif (chez l'enfant, chez l'homme sans culture, ou dominé par une affection quelconque comme la douleur), que chez l'homme cultivé, placé dans un milieu civilisé, et sous l'influence des mœurs plus calmes d'une société policée. Ils n'ont ni la fonction, ni la forme des mots, ils sont inférieurs à la langue.

Il est vrai que ces sons, surtout ceux qui sont imitatifs, passent aisément à l'état de mots. Réciproquement, les mots peuvent prendre une forme interjective : par exemple, dans nombre de langues, le vocatif et l'impératif, qui, destinés à servir d'expression à la sensibilité et à la volonté, ne constituent pas à proprement parler de véritables termes de la proposition, des membres indispensables de la phrase.

La transmission des sentiments, devenant perceptible à l'oreille d'une manière plus suivie, plus développée, ce n'est pas la langue, c'est la musique.

Quand nous exprimons nos sentiments par l'intermédiaire de la langue, il faut qu'ils revêtent la forme d'une pensée. Le cri de douleur : *ah! oh!* se traduit dans le langage parlé par des exclamations telles que : « Quelle douleur! Miséricorde! » et d'autres semblables. Le son *ch(u)t!* servant à imposer le silence se traduit par : « Taisez-vous! demeurez donc tranquille! » etc., etc. La langue est donc l'incarnation de la pensée, et rien que de la pensée, rendue sensible par des sons, comme aussi la pensée est un langage silencieux, pour ainsi dire à l'état latent : chacun peut éprouver par lui-même qu'on ne pense clairement qu'à l'aide de la langue.

II.

Le son est un produit de l'activité de ceux de nos organes qui servent à l'exercice de la faculté de la parole ; et la nature du son, ses espèces, ses modifications, sa composition, dépendent de la nature même de ces organes (le poumon, le larynx, la gorge, la bouche et le nez). La pensée est une opération dont le siége est le cerveau; c'est un acte de l'esprit. Ces deux éléments, conditions du langage, la pensée et le son, ont un caractère temporaire et ne s'exercent pas constamment. La diversité des sons et de leurs combinaisons entre eux, la facilité et l'agilité avec lesquelles ils se produisent, les transformations rapides et les nuances multiples dont le son est susceptible, le rendent éminemment propre à servir de véhicule à la pensée qui ne saurait se mouvoir aussi librement et aussi aisément par le secours d'aucun autre instrument. Combien le geste nous semble confus, combien l'écriture lente, quand il nous faut recourir à ces moyens pour rendre notre pensée! La voix, le langage parlé, le son, en un mot, a donc pour but ou plutôt pour fonction de manifester la pensée au dehors, de lui donner une existence, une substance réelle et sensible.

III.

La pensée établit de certains rapports entre les diverses idées ou notions (que nous supposons préalablement existantes dans l'esprit). Nous pouvons donc diviser l'acte de la pensée, tout simple et un qu'il soit en réalité, en deux éléments distincts : les *notions*, les idées qui forment comme le matériel de la pensée, et les *rapports* que l'esprit aperçoit entre ces notions, rapports que nous regardons comme le principe *formel* de la pensée. Ces deux éléments sont inséparables; ils constituent dans la pensée un tout étroitement uni, comme en général tout ce qui est fond et forme.

Le langage aura par conséquent pour mission de représenter des idées et notions par des sons, et d'indiquer les rapports dans lesquels elles sont conçues ; il donne un corps dans le son à l'élaboration intérieure de l'esprit, à la pensée. Ce calque de la pensée peut sans doute être plus ou moins achevé ; la copie peut en être imparfaite et ne consister qu'en des indications très-restreintes, des allusions vagues, générales. La langue enfin peut s'aider de formes indigentes et grossières, mais elle peut aussi refléter avec une précision, une fidélité photographique la marche, le mécanisme de la pensée dans ses tournures les plus variées, dans ses nuances les plus délicates : elle peut la suivre dans tous ses mouvements et la reproduire sous toutes ses faces, disposant d'un instrument aussi mobile et aussi flexible que celui de la parole.

Comme la pensée ne peut se passer des idées, des notions, la langue ne peut non plus se passer d'un premier élément : l'expression des idées elles-mêmes par le son; c'est là le fondement du langage, toujours nécessaire, toujours immuable, sans exception. L'expression du rapport seule peut varier, et même faire totalement défaut; mais quand le langage la possède, il est susceptible de se graduer, de se nuancer à l'infini.

Les idées, les notions, sont donc rendues par des sons

qui en sont le signe, et la fonction du son est conséquemment double : il contient la *signification* et exprime un *rapport*.

Les sons et les compositions de sons dont la fonction est purement et simplement d'exprimer la signification se nomment dans la langue *racines*. La racine peut aisément dans toutes les langues connues, du moins pour les mots qui sont étymologiquement clairs, s'extraire par la voie scientifique, bien que la plupart du temps elle soit enveloppée de sons exprimant le rapport, sons qui l'accompagnent de diverses manières et l'absorbent.

Prenons pour exemple le mot gothique *sununs* (acc. plur. du nom. sing. *sunus*, « fils », en allemand *Sohn*). La racine, l'élément de signification est *su;* cette racine renferme l'idée de « enfanter, produire ». Tout le reste du mot sert à exprimer des rapports. Ainsi *nu* indique le fait accompli, le passé; *n* exprime le rapport accusatif, le régime; *s* est le signe du pluriel. Ce mot se décompose par conséquent ainsi : *su-nu-n-s*. Au nominatif singulier *sunus*, l'*s* indique le nominatif singulier d'un masculin ou d'un féminin.

Soit le mot grec *léloipa* (λέλοιπα, j'ai laissé), à la fin duquel un *m* a sans doute disparu. *Lé* est le reste du redoublement primitif de la racine *lip*, pour marquer une gradation; il indique ici le parfait. L'*o* de *l-o-ip* est un allongement analogue de la voyelle radicale *i*; *i*, dans les racines grecques, se change en *ei*, *ai*, et *oi* pour désigner divers rapports. Enfin *a* est le reste de la terminaison primitive *ma* qui désignait la première personne du singulier.

Dans le mot grec *eimi* (εἶμι, je vais), *e* est encore un augment, ajouté à la racine *i* pour lui faire exprimer la durée et indiquer le rapport du présent; et *mi* indique la première personne du singulier (primitivement *ma*, «je, moi ») et ainsi de suite.

Dans les exemples cités, les racines sont donc *su*, *lip*, *i*, éléments de signification ; toutes les autres parties de ces mots sont des éléments de rapport.

IV.

Les signes de l'idée et du rapport réunis donnent le *mot;* et comme la langue se compose de mots, le caractère du mot, par conséquent de la langue en général, c'est de produire extérieurement la signification ou le sens, et le rapport. Le caractère de chaque langue en particulier se conclut de la manière dont elle rend le sens et le rapport.

La formation du mot, sa composition, ou si l'on veut la structure organique du mot, tel qu'il apparaît réellement dans la phrase, présente des différences, non-seulement par la manière de combiner les éléments de signification et de rapport, mais encore et avant tout par le son lui-même. Une langue emploie un son ou une réunion de sons pour exprimer une fonction, et telle autre langue en emploie d'autres : il n'y a donc pas de loi universelle pour l'expression de l'idée ou du sens et pour celle des rapports. Dans une même langue aussi, un seul et même sens est représenté souvent par des signes entièrement différents. Ainsi l'indo-germanique désigne l'idée « d'aller » aussi bien par *ga* que par *i;* il emploie pour *éclairer*, « *div* » aussi bien que « *ruk* », etc. En admettant des nuances de sens pour chacune de ces racines, il est pourtant impossible de leur donner une importance telle, qu'on puisse s'expliquer la différence si remarquable des sons par celle des idées. Réciproquement, des sons identiques peuvent signifier des choses entièrement différentes, même dans une seule langue; ainsi la racine *i* « *aller* » possède encore dans l'indo-germanique un sens démonstratif, etc.

Les langues se distinguent encore les unes des autres selon que le rapport est ou n'est pas exprimé. Lorsqu'il l'est, l'élément de rapport tantôt précède, tantôt suit l'élément de signification (la racine), tantôt se combine et se fond avec ce dernier, s'incorpore dans le mot. Le signe du rapport peut aussi être placé de plusieurs de ces manières à la fois.

V.

Outre le son, outre le matériel des signes servant à exprimer le sens ou le rapport (la fonction), et outre la fonction, il faut considérer le mot, et par conséquent la langue, sous un troisième point de vue.

La diversité des langues repose en partie non sur le mot, ni sur sa fonction, mais sur l'absence ou la présence des éléments de rapport, et sur la place que l'expression du sens et l'expression du rapport occupent respectivement. Ce point de vue de la langue se nomme sa *forme*. Nous avons donc dans la langue, et tout d'abord dans le mot, trois distinctions à établir ; ou plutôt l'existence du mot, par suite celle de la langue tout entière, est marquée par trois moments distincts : le *son*, la *forme*, la *fonction*.

Rendons sensible par des exemples la différence de ces trois aspects que l'observation scientifique retrouve dans chaque mot, car chaque mot forme comme un membre vivant de l'organisme de la langue.

Si je n'emprunte pas ces exemples aux langues qui sont le plus rapprochées de nous, au français, à l'anglais, ou à l'allemand actuel, la raison en est que ces langues ne sont plus à cette période de leur vie où le mot se présente encore intact, dans sa plénitude, dans son état primitif, et pur de toute altération; nos langues européennes, nées d'une civilisation moderne, sont comparables dans leurs sons et dans leurs formes à des plantes vieillies qui ont fini de fleurir.

Le grec ancien, au contraire, répond encore d'une manière très-satisfaisante à notre objet. Prenons les deux mots de l'ancien grec εἶμι, *eimi*, « je vais », et ὄψ, *ops* « la voix » (ὄψ *vops*). Nous savons avec certitude que la forme primitive de ces deux mots était : *aimi* et *vâks*. Rapprochons ces deux mots.

Quant au son, *aimi* (εἶμι) est entièrement différent de *vâks* (ὄψ); on peut en dire autant de la fonction. Ce premier mot renferme la notion « *aller* », le sens du second mot est « *parler* ». Dans le premier mot, la racine apparaît avec un rapport verbal *aller;* dans l'autre mot c'est un rapport de substance, de nom : *voix*. Ceci concerne la partie du mot constituant la racine, à savoir *ai* (εἶ) allongement de *i* pour exprimer le présent, et *vâk* (Fοπ) allongement de *vak* (Fεπ) pour former le radical d'un nom.

Les désinences de rapport *mi* et *s* ont également une fonction complétement différente ; *mi* est une flexion de *ma*, qui signifie *je*, et désigne par conséquent la première personne singulière ; *s*, dans *ops* est le reste du pronom *sa* qui est un démonstratif pour les êtres animés (masc. et fém.) et indique le nominatif singulier des noms d'êtres animés.

On voit que les fonctions de ces deux mots et des éléments qui les composent n'offrent pas la moindre analogie.— Mais quant à leur forme, quant au point de vue morphologique, les deux mots sont identiques. Tous deux se composent d'une racine régulièrement variable qui apparaît ici dans la première forme d'allongement (*i* devenu *ai*, et *vak* devenu *vâk*), et d'un supplément, d'une terminaison (*mi* et *s*). Le mode de composition de ces deux mots est donc le même. Le point de vue sous lequel ces deux mots se ressemblent est leur forme.

Le mot arabe *maktûbun* a la même signification que le latin *scriptus* « *écrit* ». Ces deux mots coïncident dans leur fonction, mais non dans leur son, ni dans leur forme. *Scriptus* pour *scrib-tu-s*, contient, outre la racine (*scrib*), deux parties supplémentaires : *tu*, qui forme le participe, et *s*, que nous connaissons déjà comme signe du nominatif. Toutes deux sont à la suite de la racine ; mais dans *ma-ktûb-un*, l'un des éléments correspondants, à savoir *ma*, qui sert à former ce participe, se trouve avant la racine, et par conséquent les deux mots *scriptus maktûbun* sont, quant à leur forme, diamétralement opposés.

Ces exemples suffiront pour expliquer clairement la différence du son, de la forme et de la fonction.

Quand l'observation s'étend au delà du mot pris isolément, considéré en lui-même, si l'on considère le mot comme membre de la phrase, puis la phrase elle-même, on arrive à un nouveau point de vue de la langue, celui de la *syntaxe*.

VI.

Les langues parlées par les hommes sur notre globe sont encore bien loin d'être toutes connues ; mais bien que celles qu'on connaît exactement, c'est-à-dire scientifiquement, à fond, soient peu nombreuses, ce que nous en savons suffit pourtant pour nous permettre de reconnaître que les systèmes des langues diffèrent plus ou moins aux différents points de vue que nous avons considérés, le son, la forme, la fonction, la syntaxe ; il y a souvent entre elles des divergences très-marquées.

Quant à la nature du son, la différence qui existe entre les langues est notoire. Tout Allemand qui veut apprendre la langue qui est la plus rapprochée, qui est la sœur de la sienne, l'anglais, ou celle des Français ou des Slaves, éprouve bien qu'il s'y trouve des sons qu'il n'est pas habitué à produire, et réciproquement les autres peuples en rencontrent dans l'allemand qui leur sont étrangers. Souvent encore la forme, la fonction, la phrase diffèrent extrêmement.

Il y a, par exemple, des langues qui n'ont que des mots tout à fait invariables, dans lesquels, par conséquent, la seule racine doit exprimer elle-même divers rapports, par exemple le chinois. Il y a des langues qui font précéder la racine de tous les éléments de rapport ou du moins d'une grande partie d'entre eux, tandis que d'autres les placent exclusivement à la suite de la racine, etc.

Si ces variations dans la forme sont en général faciles à observer, les différences dans la fonction touchant à l'esprit même, à l'essence, à l'âme de la langue, présentent à l'observation de grandes difficultés. Les différences que l'on rencontre dans la construction de la phrase sont également très-notables.

On pourra donc observer et classer les langues suffisamment connues d'après chacun de ces aspects, bien qu'une exposition rigoureusement scientifique et naturelle des organismes du langage dût, à vrai dire, embrasser à la fois tous les aspects que la langue offre à l'observation. En considération de la facilité avec laquelle on peut observer les coïncidences et les divergences au point de vue de la *forme* du mot et aussi parce que, sous ce point de vue, le génie même de la langue se manifeste tout particulièrement, nous prendrons l'étude des phénomènes morphologiques comme point de départ d'une classification scientifique des langues, classification qui, ne l'oublions pas, n'embrasse qu'un certain côté de la langue.

Résumé, avec l'approbation de M. Schleicher, par
Louis Kock,
docteur de l'Université d'Iéna,
professeur au lycée Saint-Louis.

— La suite très-prochainement. —

FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

EXÉGÈSE BIBLIQUE.

COURS DE M. L'ABBÉ DOURIF.

Le système de Herder.

L'un des premiers écrivains bibliques qui appliquèrent les règles de Eichhorn fut Herder. J'ai nommé un des plus grands noms de l'Allemagne, un homme de génie, philosophe et théologien, mais artiste et poëte avant

tout. La nature l'attirait et il sentait avec une émotion profonde tout ce qui est humain. Le nom seul de ses deux principaux ouvrages l'indique. Herder, comme vous le savez, est l'auteur du *Génie de la poésie hébraïque* et des *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. Il disait qu'il faut lire humainement la Bible, comme un livre écrit dans une langue humaine. Ce mot trahit sa pensée et nous donne la clef de son système d'interprétation. C'est une exégèse *naturelle*, que l'on pourrait appeler *poétique*, car l'imagination y domine, et Herder y voit avant tout les choses au prisme de la poésie. Herder, suivant l'expression de M. Ed. Quinet, a horreur de la métaphysique et un peu aussi de la logique. Ses idées apparaissent dans un clair-obscur qui leur ôte toute netteté. En un mot, sa pensée a les formes indécises de la poésie, bien plus que les lignes fermes et arrêtées de la philosophie. Je me propose d'examiner aujourd'hui ses vues sur l'Ancien Testament.

Herder admet la cosmogonie et l'histoire primitive de Moïse : la création de la matière, son organisation par la formation successive des êtres, et enfin la création de l'homme, « l'image la plus parfaite d'Élohim, la couronne qui complète l'univers (1) ». Il accepte cette histoire de l'homme telle que Moïse la raconte, avec l'antiquité qu'il lui donne sur la terre et sa création dans la plénitude de ses facultés. Il croit également au déluge. Moïse, à ses yeux, est un homme divin, un homme puissant en œuvres et par qui Dieu s'est manifesté. Il est impossible de trouver un plus grand législateur. — Mais a-t-il fait des miracles?

Herder, avec la manière poétique qui caractérise sa pensée et son expression, ne dit point formellement le contraire, mais il l'insinue. Moïse a dû se proportionner aux exigences d'un peuple avide de manifestations extraordinaires. De là le caractère merveilleux qu'il a donné à ses œuvres ; et quant au mystère de la chute, par lui raconté, c'était un symbole, un symbole de l'humanité avide de science, d'une science parfaite et divine, et ne recueillant souvent de ses longues et pénibles investigations que le fruit amer de l'erreur et les conséquences ufnestes qui en découlent.

Quant aux prophètes, c'étaient « des hommes d'un » grand bon sens, d'une haute raison; ils ont fait pour » leur nation ce que tous les anciens sages ont fait pour » les œuvres de Dieu dans la nature. Ces derniers observaient, étudiaient la nature, ses lois, sa marche, son » but. Les prophètes en ont fait autant à l'égard de l'alliance de leur éternel et fidèle Dieu, Jéhovah. Ils ont » approfondi la promesse et la parole de Dieu, étudié » les mœurs et le caractère antique, et c'est en appliquant les faits du passé à l'époque où ils vivaient, » qu'ils ont trouvé les germes de l'avenir dans le présent » et dans le passé (2) ».

(1) *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, t. II, liv. X, c. VI.

(2) *Génie de la poésie hébraïque*, liv. II, chap. XII.

Mais Herder n'aime pas à approfondir ces questions. On sent que la critique répugne à son génie. Il se trouve en présence du plus magnifique monument de poésie qui ait jamais existé, et du plus ancien, supérieur sans conteste à Homère et à Ossian, et il se livre tout entier au plaisir de le contempler. Il s'épanouit à la lumière de cette poésie primitive avec une joie naïve, comme Adam, le père de l'humanité, a dû s'épanouir au soleil de l'Éden, sous les tièdes effluves de ses rayons printaniers.

Ici Herder est admirable.

Et puisque cette occasion se rencontre de jeter un regard sur la poésie de nos livres saints, donnons-nous le plaisir d'assister à ce merveilleux spectacle. Nous n'avons pas toujours la bonne fortune d'avoir dans une pareille étude un guide aussi compétent. Herder, avec la puissance d'intuition et la forte imagination qui sont le trait saillant de son génie, s'est assimilé l'esprit des temps et des civilisations dont parlent nos saints livres, et nul n'a compris mieux que lui la poésie qui les fait revivre pour nous après tant de siècles passés.

Toutefois, en vous conviant à ce spectacle, je dois vous prévenir que mon intention n'est pas de vous procurer seulement une jouissance littéraire, mais que je me propose d'en tirer, au moyen de quelques observations, un argument, à mon avis sans réplique, contre la théorie qui retranche le surnaturel de la Bible.

Voici d'abord une idée du plan adopté par Herder. Avant d'entrer en matière, il examine les trois points principaux sur lesquels la poésie des Hébreux s'est fondée dès son origine : 1° la structure poétique et la richesse de leur langue; 2° les idées primitives qui leur ont été transmises par les temps les plus reculés, et qui forment, pour ainsi dire, une cosmologie aussi noble que simple et poétique; 3° l'histoire de leurs patriarches jusqu'à Moïse, et les points principaux de cette histoire, qui ont servi de fondement aux traits caractéristiques de l'ensemble de la nation, de ses Écritures et de ses poésies.

L'ouvrage proprement dit commence avec le grand législateur des Hébreux. Herder se demande quelle est l'influence qu'ont exercée sur l'esprit de son peuple et de ses descendants ses actions, ses lois, et la reproduction de ces lois et de ces actions par une poésie et par une histoire qui leur sont propres; quelles sont les idées antérieures qu'il a reproduites ou modifiées; sous quel aspect il a montré à son peuple les pays et les nations dont il était entouré; par quel moyen enfin il a fait de la poésie de ce peuple une poésie qui est à la fois le chant du pâtre et de l'agriculteur et la voix du sanctuaire et des prophètes.

Après cet examen, Herder continue l'histoire du peuple hébreu depuis son législateur jusqu'au plus puissant de ses rois; car, c'est sous ce roi et son fils que commence et fleurit la seconde phase de la poésie hébraïque. Il explique ses plus belles productions par les causes qui l'ont fait naître, et il s'efforce de la montrer dans l'éclat

de sa lumière orientale, tout en expliquant son action continuelle à travers la marche du temps.

C'est en suivant cette route qu'il arrive à la troisième période de la poésie hébraïque, qui précéda la chute de la nation, c'est-à-dire l'ère des prophètes. Tout en développant avec soin le caractère de ces instituteurs divins et patriotiques du peuple, il donne des éclaircissements sur leurs écrits, dont il insère les morceaux les plus touchants et les plus sublimes.

Herder passe ensuite à l'époque où raisonne la voix plaintive de la nation et qui se fit entendre quelque temps encore sur ses ruines; il redit les chants d'espérance qui l'encouragèrent et l'excitèrent à se relever; il montre les effets de ces écrits réunis qui commencèrent à se mêler avec les écrits des autres langues, surtout à ceux de la langue grecque, et il fait connaître l'influence qu'ils ont exercée jusqu'à nos jours à l'aide des écrits et des enseignements du christianisme.

Il est aisé de voir, par ce qui précède, que la poésie des Hébreux embrasse tous les genres de poésie, depuis l'idylle gracieuse qui se déroule autour de la tente du patriarche jusqu'à l'épopée grandiose dont Moïse est le héros principal et qui, commencé en Égypte, se développe à travers les flots de la mer Rouge, sur le sommet de l'Horeb, sous la tente du désert et sur les bords du Jourdain, depuis la fable racontée par Jothan aux anciens de Sichem jusqu'au drame de Job, en passant par l'ode ailée du psalmiste, les magnifiques oracles des prophètes, consolations terribles, le gracieux épithalame du roi de Jérusalem et ses sentences proverbiales, inspirées par la sagesse elle-même. Tous les tons s'y rencontrent et toutes les couleurs s'y marient, le simple et le sublime, le noble et le touchant, le gracieux et le pathétique; et Herder a raison d'affirmer que nulle langue au monde ne peut se glorifier d'avoir enfanté un pareil ensemble de poésies.

Cette langue, Herder l'analyse avec une sagacité remarquable et un amour qui lui donne comme une seconde vue pour en pénétrer les beautés.

Il commence par poser en principe que les qualités d'une langue poétique sont l'action, la représentation, la passion, le chant et le rhythme, et que par conséquent la plus poétique est celle qui réunit ces qualités au plus éminent degré. Il n'a pas de peine à montrer que la langue hébraïque est cette langue.

Dans toute langue humaine, c'est le verbe qui représente l'action : or, les verbes ont dans la langue hébraïque une richesse et une abondance qui en font la langue vivante par excellence. Leurs racines sont des images, des sensations; les noms, encore à l'état de verbes, sont des personnages agissants.

Cette langue a été formée par des poitrines profondes et des organes neufs et robustes, mais sous un ciel pur et léger et par une poésie vive et pénétrante qui, saisissant toujours la chose en elle-même, la marque du sceau des passions. Les Allemands parlent entre la langue et les lèvres et ouvrent à peine la bouche, comme s'ils vivaient dans une atmosphère de brouillard et de fumée. Les Italiens et surtout les Grecs, — la langue des premiers abonde en voyelles, celle des seconds en diphthongues, — parlent *ore rotundo*. Les Orientaux vont chercher les sons au fond de leur poitrine et de leur cœur. La langue hébraïque est la respiration de l'âme; elle ne résonne pas comme celle des Grecs, mais elle respire, elle vit.

Une de ses plus grandes beautés est le chant et le rhythme qui résultent du *parallélisme*. Le cœur n'a jamais tout dit; il a toujours quelque chose de neuf à dire. A peine la première vague s'est-elle doucement écoulée ou superbement brisée contre un rocher, qu'une vague nouvelle lui succède. Le parallélisme est l'âme des chants les plus simples, et la poésie moderne l'a imité par l'alexandrin et par la rime. Il produit parfois des effets sublimes. Quoi de plus sublime que ce parallélisme :

Dieu dit : Que la lumière soit!
Et la lumière fut.

La poésie hébraïque, ajoute Herder, est l'aurore de la civilisation du monde. Elle expose aux yeux de tous la première logique du sens, l'analyse la plus simple de la morale, et, pour tout dire en un mot, l'histoire la plus ancienne de l'esprit et du cœur humain.

On conçoit qu'après avoir ainsi exprimé son enthousiasme pour la langue hébraïque, Herder tienne à le justifier par des exemples. Ceux qu'il apporte sont nombreux.

Voici d'abord une description de la nuit antique, pour me servir de l'expression de Herder, et la malédiction lancée par Job contre celle où il fut conçu. C'est un cri d'angoisse dans la douleur :

« Qu'il s'anéantisse le jour où je naquis! Périsse à jamais la nuit où il fut dit : Un fils vient de naître! Que ce jour se convertisse en ténèbres! Que jamais Dieu ne demande d'en haut : qu'est-il devenu? Que jamais aucun rayon de lumière ne brille au-dessus de lui!

» Que l'obscurité, que la nuit de la mort le saisissent! Que de sombres nuées demeurent sur lui! Que toutes les terreurs l'effrayent à la fois!

» Et la nuit? Eh bien, que les ténèbres l'anéantissent! qu'elle ne s'unisse jamais à un jour de l'année, qu'elle ne compte jamais dans le nombre des lunes!

» Cette nuit? qu'elle soit une nuit solitaire! que pas une voix joyeuse ne resonne en elle! qu'elle soit maudite par tous ceux qui maudissent le jour, et qui sont toujours prêts à réveiller des monstres assoupis!

» Que l'aube de ses étoiles s'obscurcisse! qu'elle espère la lumière et que la lumière ne vienne jamais! qu'elle ne voie jamais s'entr'ouvrir pour elle les paupières de l'aurore, car elle n'a point fermé le sein de ma mère; elle n'a point dérobé à mes yeux les souffrances que j'endure! (1) »

Vous venez d'entendre la plainte la plus amère qui soit sortie d'une âme ulcérée par le malheur. C'est de la poésie intime. Voici maintenant un chant de délivrance et de liberté :

CHUTE DU ROI DE BABEL.

« Au jour où Jéhovah te donnera du repos, où il mettra un terme à tes angoisses, à tes tourments, à ton dur esclavage, ce jour-là

(1) *Job*, III.

tu entonneras un chant sur le roi de Babel. C'est ainsi que tu chanteras :

» Comme il est tranquille maintenant le grand chasseur ! L'extorqueuse d'or est oisive! Jéhovah a brisé le sceptre de l'opposition! Il a brisé la verge de la tyrannie !

» Elle a fouetté le peuple avec une colère enflammée ; pas un n'a pu échapper à ses coups ; elle a durement régné sur eux, personne n'a pu arrêter son oppression.

» Maintenant le monde est calme ; il se repose, et les pays chantent des hymnes de fête ; les hauts sapins se réjouissent et les cèdres du Liban chantent : « Depuis que tu es tombé, personne ne se lève plus pour nous abattre ! »

» Le royaume de la mort qui, dans ses profondeurs, s'est ouvert devant toi en tremblant, est venu à ta rencontre lorsqu'il t'a vu arriver; les ombres se sont émues, tous les héros de la terre, tous les rois des nations se sont levés de leurs trônes devant toi ; ils t'ont souhaité la bienvenue, ils t'ont dit : « Toi aussi, tu es devenu ombre comme nous ; toi aussi, tu es devenu pareil à nous. »

» Il a été abaissé, ton orgueil, jusqu'au fond du séjour des morts! Les sons de victoire de ta harpe y sont descendus ! Des vers rongeurs forment ton lit, la moisissure est ta couverture.

» Tu es tombé du haut des cieux, étoile du matin! Fils de l'astre du jour, te voilà jeté sur la terre, toi qui as fait tomber tant de peuples!

» Tu t'es dit au fond de ton cœur : « Je veux m'élever jusqu'au ciel ! je veux construire mon trône au-dessus des étoiles de Dieu, et je siégerai haut sur la montagne des dieux, au point le plus élevé du Nord! »

» Je gravirai jusqu'au delà des nuages et je deviendrai semblable au Très-Haut! » Et tu as été précipité au fond des enfers, dans l'abîme du tombeau !

» Et tous ceux qui peuvent te voir, te regardent, ils abaissent leurs yeux jusqu'à toi et s'écrient : « Est-ce là l'homme qui a fait trembler la » terre ? l'homme qui a renversé des royaumes?

» Autour de lui il a converti le monde en désert! il a détruit » les cités; jamais il n'a ouvert la porte des cachots à leurs prison- » niers! »

» Tous les rois des peuples dorment glorieusement, chacun dans le tombeau de sa maison ; toi seul, tu as été jeté hors du sépulcre comme une branche pourrie!

» Couvert des cadavres de tes victimes égorgées par le glaive et descendues dans la fosse au milieu des décombres, tu es là gisant et écrasé! Appât révoltant des oiseaux de proie! tu ne devais pas partager la tombe du soir, car tu as dévasté ton propre pays, tu as égorgé ton propre peuple !

» Elle ne sera point éternellement nommée la race des malfaiteurs! cause des crimes de leurs pères, mettez les fils à mort, afin qu'ils ne puissent plus relever la tête, se faire déclarer héritiers du pays, et remplir de nouveau le monde de cités orgueilleuses !

» Je veux me lever et marcher contre eux, dit Jéhovah Sabaoth ; de Babel je veux détruire le nom et la race, le fils et le petit-fils! ainsi dit Jéhovah. Je veux en faire une demeure de hérissons, un marais fangeux; je veux la balayer au milieu d'un amas de ruines et de décombres! dit Jéhovah Sabaoth (1). »

Passons à un morceau d'un genre différent. C'est un chant qui exprime le regret de la patrie absente :

« Assis sur le bord du fleuve de Babel, nous pleurions en pensant à Sion ; c'est dans les pâturages de ce mont sacré que nous avions suspendu nos harpes.

» Ceux qui nous retenaient captifs nous demandaient des chants; nos oppresseurs voulaient que nous fussions joyeux ! Chantez-nous donc quelques-uns de vos chants de Sion, nous disaient-ils. Pouvions-nous dans un pays étranger chanter des chants à Jéhovah !

» Si je pouvais t'oublier, ô Jérusalem, que ma droite m'oublie ! que ma langue reste attachée à mon palais, quand je ne penserai plus à toi ; quand toi seule, ô Jérusalem, tu ne seras plus ma joie la plus grande !

» Souviens-toi, ô Seigneur, souviens-toi des filles d'Edom, lorsqu'au jour de malheur pour Jérusalem, elles s'écrièrent : Renversez, renversez tout jusque dans ses fondements !

» Fille de Babel, toi la détruite ! gloire à celui qui te fera connaître l'expiation, à celui qui te fera expier ce que tu nous a fait souffrir ! gloire à celui qui saisira tes nourrissons et qui les lancera contre le rocher (2)! »

(1) *Isaïe*, XIV, 2 et suiv.
(2) Ps. CXXXVII.

La fable suivante est une satire de la tyrannie. Abimélech, fils de Gédéon, s'était emparé du pouvoir contre le droit et il opprimait Sichem. En cela il n'avait point imité la conduite de son père, qui, après avoir délivré Israël de l'oppression de Madian, avait refusé la couronne qu'on lui avait offerte par reconnaissance, avec une modération qui n'avait fait qu'ajouter à sa gloire. Jothan, fils de Gédéon et frère d'Abimélech, étant monté un jour de fête sur le sommet du Garizim, au pied duquel était Sichem, prit tout à coup la parole et raconta d'une voix forte la fable que voici :

« Vous tous, hommes vénérables, seigneurs en Sichem, écoutez-moi, et Dieu aussi vous écoutera.

» Un jour les arbres se mirent en route pour oindre un roi sur eux. Ils arrivèrent près de l'olivier : « Sois notre roi, » et voilà ce que leur répondit l'olivier : « Abandonnerai-je le suc onctueux qui m'a fait honorer par les dieux et par les hommes pour aller planer au-dessus des autres arbres ? »

» Alors les arbres s'en allèrent dire au figuier : « Viens et sois notre roi, » et voilà ce que leur répondit le figuier : « Abandonnerai-je ma douceur et mes beaux fruits de chaque année pour aller planer au-dessus des autres arbres ? »

» Alors les arbres s'en allèrent dire au cep de vigne : « Viens et sois notre roi, » et voilà ce que leur répondit le cep de vigne : « Abandonnerai-je ma saveur si douce qui réjouit les dieux et les hommes pour aller planer au-dessus des autres arbres? »

» Alors les arbres s'en allèrent dire au buisson d'épines : « Viens et sois notre roi, » et voilà ce que répondit le buisson d'épines : « Si vous voulez m'oindre afin que je sois votre roi, venez et confiez-vous à mon ombre. Si vous ne le faites pas, que le feu sorte de mes épines, et qu'il dévore les cèdres du Liban (1)!... »

Les arbres précieux ou utiles qui refusent la couronne représentent Gédéon. Abimélech, qui l'accepte, est figuré par le buisson d'épines, qui n'a point d'ombre, point de fruits, et qui déchire au lieu de protéger. Les anciens de Sichem ont consacré l'usurpation ; il sortira du buisson qu'ils ont choisi un feu qui les consumera. — Cette fable est probablement la plus ancienne de toutes et on ne peut nier qu'elle soit fort belle.

Enfin, je termine ces citations par une touchante élégie. C'est le chant funèbre de David sur la mort de Jonathan.

« DAVID. — Chevreuil d'Israël ! tu as été blessé sur les hauts lieux !

» LE CHŒUR. — Hélas ! les héros sont tombés ! comme ils sont tombés les héros !

» DAVID. — N'allez pas le dire à Goth ! ne portez pas cette nouvelle dans les rues d'Askélon, afin qu'elles ne se réjouissent point, les filles des Philistins; afin qu'elles ne tressaillent pas de joie, les filles des incirconcis !

» Montagnes de Guilboah, que la pluie et la rosée ne tombent plus sur vous! qu'elles ne tombent plus jamais sur vous, montagnes qui recélez la malédiction ; car c'est sur vous qu'a été brisé le bouclier du héros, le bouclier du roi, comme si jamais l'huile royale ne l'avait sanctifié !

» Jamais l'arc de Jonathan ne s'est détourné devant le sang des victimes, devant la graisse des forts. Le glaive du roi aussi n'est point resté oisif; il revenait toujours teint du sang des morts !

» Unis pendant la vie par de doux liens d'amour, Saül et Jonathan sont descendus ensemble dans l'empire des ombres ! Héros intrépides, ils surpassent l'aigle par la rapidité et le lion par la valeur.

» Pleurez sur Saül, filles d'Israël, il ne vous parera plus de vêtements de pourpre, il ne vous couvrira plus de parures d'or !

» LE CHŒUR. — Hélas ! comme ils sont tombés les héros ; ils sont tombés au milieu du champ de bataille ! Jonathan, aimable chevreuil, tu as été blessé sur les hauts lieux !

» DAVID. — Pour toi, mon frère Jonathan, mon cœur est plein d'an-

(1) *Juges*, IX, 7.

goisses! Combien je te regrette! Tu faisais tout mon bonheur! Je t'ai tant aimé! d'un amour plus grand et bien au-dessus de celui qu'on éprouve pour une femme!

» Le chœur. — Hélas! comme ils sont tombés les héros; et leurs armes de guerre brisées gisent autour d'eux (1). »

On ne peut rien lire de plus tendre et de plus touchant.

Voilà, messieurs, un très-petit échantillon des morceaux cités par Herder comme pièces justificatives de son admiration pour la poésie hébraïque. On ne saurait nier que ce soit là de la poésie. Mais la question qui se présente est plus haute.

N'est-ce là que de la poésie, et ne faut-il voir dans les livres qui la contiennent que l'œuvre du génie humain; ou bien, devons-nous y révérer l'empreinte d'une plus haute inspiration?

Telle est la question qui nous reste à résoudre. Je me contenterai de deux réflexions.

I. — Herder admet avec tous les grands philosophes que le langage n'est pas d'invention humaine, mais que l'homme a dû le recevoir tout fait. Il est d'accord avec Platon qui, dans le *Cratyle*, regarde la chose comme évidente. « Les mots, dit le philosophe grec, n'ont pu » être imposés primitivement aux choses que par une » puissance supérieure à l'homme, et de là vient qu'ils » sont si justes. » La poésie, puisqu'il s'agit ici de poésie, vient à l'appui de cette assertion.

Herder regarde comme une poésie achevée le discours de Lamech à ses deux femmes, après le meurtre de Caïn, son trisaïeul. Il trouve dans cette petite pièce un parallélisme admirable et la rime elle-même. Ce n'est donc plus ici de la prose poétique, mais un vrai poëme en vers. Voici ce poëme :

D'après la tradition des Hébreux, Lamech, étant à la chasse, aurait tué, sur l'indication de son écuyer, Caïn, son trisaïeul, qu'il prenait pour une bête fauve. Irrité de cette méprise, il tourna ses armes contre le jeune homme qui l'avait induit en erreur, et lui porta le coup mortel, après un combat où il fut lui-même blessé. Ses deux femmes, — car il était polygame, malgré la défense de la loi primitive, — vivement effrayées, craignirent pour sa vie, et il les rassura par ces paroles :

Entendez ma voix, femmes de Lamech,
Ecoutez ce que je vais vous dire :
J'ai tué un homme qui m'a blessé,
Un jeune homme qui m'a couvert de plaies.
On vengera sept fois la mort de Caïn,
Mais on vengerait septante fois sept fois celle de Lamech (2).

La raison de cette différence est que Caïn avait tué volontairement son propre frère, tandis que Lamech était innocent du meurtre de Caïn, qu'il avait frappé sans intention; et quant à son écuyer, il avait agi sans préméditation, et il n'avait tué dans sa personne qu'un étranger, et encore au péril de sa propre vie.

(1) *Samuel*, L. II, c. 2.
(2) *Gen.*, ch. IV.

Ce petit poëme, dit Herder, est un chef-d'œuvre.

Mais voici la conséquence. Lamech vivait aux premiers jours du monde, au temps d'Adam, et avant qu'Adam ne fût devenu le père de Seth. Si le langage était d'invention humaine, la langue primitive eût été à cette époque encore grossière et informe, et elle n'eût pas pu produire une petite pièce achevée comme celle-ci.

Je sais bien que l'hébreu n'est pas la langue primitive. Cette langue a été violemment démembrée et l'hébreu n'est que l'un de ses rejetons. Cela est certain, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que ce rejeton est celui qui a conservé le plus de ressemblance avec le type paternel. Maintenant, si l'on veut bien se rappeler que Moïse, de l'aveu de Herder, est un historien exact et qu'il a fidèlement rapporté l'histoire de la cosmogonie et des temps primitifs, on sera en droit de conclure qu'il rapporte avec une égale fidélité l'aventure de Lamech et son discours à ses femmes. Suivant des philologues modernes très-distingués, Fréd. de Schlegel, le chevalier de Paravey, G. de Humboldt et Herder lui-même, l'écriture est contemporaine du langage, et l'homme a dû écrire dès qu'il a parlé. Rien donc n'empêche d'admettre qu'à côté de la tradition orale, que la longue vie des hommes rendait facile à cette époque, il y a eu des mémoires écrits, composés par des hommes antédiluviens et conservés dans l'arche pendant le déluge. Moïse, selon toute apparence, avait ces mémoires sous les yeux lorsqu'il écrivait, et cela expliquerait les différences que l'on rencontre dans son style, et dont on a fait un argument contre l'authenticité de ses ouvrages. Il a lu le discours de Lamech dans sa langue originale, avec sa forme poétique, le parallélisme et la rime, et il s'est contenté de le traduire en conservant la rime et le parallélisme, chose d'autant plus aisée que la langue hébraïque se rapproche davantage de la langue primitive.

Ce qui aiderait à le croire, c'est que, suivant la remarque de Herder, le parallélisme et la rime servent merveilleusement à exprimer les sentiments et les sensations d'un peuple jeune; ils auraient donc été en parfait accord avec la situation intellectuelle des hommes primitifs. Et si l'on objecte qu'ils supposent un art savant, qu'on ne peut pas raisonnablement accorder à un peuple au lendemain de sa création, il suffit de se rappeler que, dans notre hypothèse, le langage n'a pas été inventé, mais que l'homme l'a reçu tout fait de celui qui l'a créé, avec ses qualités essentielles et ses beautés fondamentales, de telle sorte que le temps qu'il aurait dû passer à l'inventer, a pu être employé à en développer les richesses et la fécondité naturelles (1). Herder est obligé d'en convenir, et il finit par admettre que la langue primitive a été

(1) Le savant et judicieux Molitor, qui a recueilli une collection immense de morceaux de littérature rabbinique pour appuyer la démonstration de la religion catholique qu'il a embrassée, reconnaît que la tradition des Juifs, qui fait de l'hébreu la langue des premiers patriarches et même d'Adam, est inadmissible, prise dans son sens littéral; quoique, ajoute-t-il très-judicieusement, il suffit de reconnaître l'inspiration de la Bible pour être forcé de confesser que le langage dans lequel elle

donnée toute faite à l'homme. Il ajoute seulement, sans expliquer clairement sa pensée, qu'elle a été donnée par intermédiaire. Nous ne pouvons pas admettre cette atténuation, et voici pourquoi.

L'homme, d'après l'axiome de M. de Bonald, ne peut point parler sa pensée avant d'avoir pensé sa parole. La parole est nécessaire à la pensée. Sans la parole, les évolutions du raisonnement ne pourraient pas se produire, parce que l'esprit manquerait des signes qui peuvent seuls le fixer. Nous en avons la preuve dans le sourd-muet. Avant d'avoir été initié à la vie intellectuelle par un langage artificiel, il y reste complétement étranger. Il résulte de là que l'homme, avant de penser, ou si vous l'aimez mieux, au moment où la pensée a jailli de son intelligence, a dû entendre un langage articulé ou voir un langage artificiel. Or, ce double langage ne peut avoir lieu sans une communication directe avec un être intelligent. D'où il suit que la nature et ses énergies primitives ne suffiraient pas pour le produire. — Il faut donc de nécessité que Dieu, ou un esprit supérieur au nom de Dieu, ait parlé préalablement à l'homme, pour que l'homme ait été capable de parler lui-même. D'où il suit, par conséquent, que la Bible dit vrai quand elle nous enseigne cette communication primitive. — Et c'est là, sans contredit, un fait surnaturel.

II. — Une seconde observation, également déduite des principes de Herder, en corroborant la première, va confirmer notre conclusion.

D'après Herder, Moïse, comme on l'a dit déjà, est un historien exact, dont les récits sur la création et ses différentes époques sont vrais. Il compare la cosmogonie mosaïque avec celle des autres peuples, et il n'a pas de peine à montrer la supériorité de la première. Aujourd'hui nous savons que Moïse a dit vrai sur ce point. Les sciences, la géologie en particulier, sont venues, d'une manière inattendue, témoigner en faveur de l'historien sacré. C'est elle qui, par l'examen des différentes couches de la terre et des débris qu'elles renferment, nous a donné comme la contre-épreuve du récit mosaïque. Les terrains géologiques sont des médailles frappées à l'effigie des jours de la création. Or, à l'époque où Moïse écrivait, la géologie était parfaitement inconnue. La géologie est une science toute moderne et qui n'est pas même achevée.

Moïse n'a donc pu savoir ces choses que par une révélation immédiate ou par une tradition remontant au premier homme. Mais celui-ci n'a pu l'apprendre que de Dieu, car il n'est venu au monde qu'après toutes les créations successives qui sont racontées dans la *Genèse* et attestées par la géologie, créations qui étaient nécessaires pour que l'homme fût en état de vivre sur le globe.

Donc Dieu a parlé au moins au premier homme. Donc, au moins une fois, il y a du surnaturel dans la Bible. Mais le surnaturel une fois introduit, il n'y a pas de raison pour qu'il soit évincé dans les autres cas où l'historien sacré nous le présente. S'il est prouvé que Dieu a parlé à Adam, il n'y a pas plus de difficulté à admettre qu'il a parlé à Moïse, à David, aux prophètes, et qu'il a fait tant d'autres miracles qui ne coûtent pas davantage à sa toute-puissance.

Conclusion : Il y a dans la Bible de la poésie et une poésie admirable. — Mais il y a plus que de la poésie, et il faut y reconnaître le miracle et le surnaturel.

est écrite est une image fidèle, bien que terrestre, de la langue du Paradis, de même que l'homme, malgré sa chute, conserve quelques traces de sa grandeur originelle. — Voy. Wiseman, *Disc. sur les rapp. entre la science et la religion.*

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

XIX.

PROTESTATIONS CONTRE LA PROCÉDURE CRIMINELLE : MONTAIGNE, — PIERRE AYRAULT, — LAMOIGNON, — AUGUSTIN NICOLAS, — MONTESQUIEU, — VOLTAIRE.

Nous avons vu quel était l'état de la législation criminelle en France au XVIIIe siècle; le tableau est triste; mais il faut le dire, si dans toute l'Europe, hormis l'Angleterre, on veut étudier la législation criminelle de cette époque, on y trouvera les mêmes erreurs, pour ne pas dire les mêmes cruautés.

Cette législation était fondée sur certaines idées, sur certains principes qu'on regardait comme les supports de l'État. Il n'était point permis d'y toucher sans ébranler les fondements de la société. Aujourd'hui nous estimons que ces idées, ces principes, sont inutiles au salut de l'État, et, qui plus est, faux et dangereux.

Voici ces principes.

L'accusé est présumé coupable. Non pas que les jurisconsultes criminels, quoiqu'ils redoutassent peu de choses, aient jamais exprimé crûment cette pensée qui eût révolté l'opinion publique, mais toute la procédure est calculée sur l'admission tacite de ce principe. Ainsi le premier acte de l'instruction est de demander à l'accusé qu'il jure qu'il est innocent; on le place entre le parjure ou la damnation éternelle et la mort.

Le deuxième principe, c'était le secret qui, comme on le disait, était l'âme de la procédure. Ce qu'on semblait craindre par-dessus tout, c'est que la lumière se fît, c'est

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 44

que l'accusé pût reconnaître ce dont il était accusé, qui l'accusait et quels étaient les circonstances de son crime. Notez que le secret n'était appliqué qu'aux pauvres gens; l'homme riche mis en prison avait des amis pour lui prêter assistance; eût-il manqué d'amis, il avait ce nerf puissant qu'on appelle l'argent, grâce auquel il lui était toujours facile d'obtenir communication de la procédure. Sans qu'il y eût intention formelle du législateur, la procédure était organisée contre les pauvres, et elle était cruelle.

La troisième maxime était celle-ci : la procédure était faite pour les juges, et par conséquent, s'ils étaient suffisamment éclairés, ils ne devaient pas rechercher des preuves inutiles. L'accusé avait beau avoir en réserve une preuve qui manifestait clairement son innocence, le juge, s'il était ignorant, sot ou prévenu, pouvait la refuser, non-seulement pour lui qui faisait l'instruction, mais pour les magistrats qui devaient plus tard juger sur pièces.

Le quatrième principe était celui-ci : tout est permis contre l'accusé. Ce principe était logique et absurde; il était logique dès qu'on admettait que tout accusé était présumé coupable. En outre, dans les idées du temps, la chose importante était d'avoir son aveu; on allait pour l'obtenir jusqu'à la torture, c'est-à-dire jusqu'à la férocité.

Cinquième principe. Les peines étaient arbitraires; au juge appartenait le droit de les fixer. Il avait devant lui le clavier de toutes les peines et touchait la note qu'il voulait. Il pouvait à sa guise, suivant son caprice ou ses convictions, acquitter l'accusé, le retenir en prison, le renvoyer en laissant l'infamie peser sur lui, lui administrer la question et même le condamner à mort, tout cela à propos du même délit. Dès qu'un homme était accusé, il ne savait pas quelle peine lui serait infligée. Si léger que fût le délit qu'on lui reprochait à tort ou à raison, ce pouvait être la mort. Au XVIIIe siècle, on a exécuté un charretier pour avoir proféré un blasphème, des paysans pour avoir coupé des arbres dans une forêt.

Nous avons aujourd'hui en matière criminelle des principes tout à fait opposés. Dans l'ancienne procédure, l'accusé était réputé coupable; dans la nôtre, il est réputé innocent. C'est là une maxime constante en Europe; mais peut-être l'Angleterre est-elle le seul pays où elle ait été parfaitement comprise. Vous accusez un homme, c'est à vous de faire la preuve; autrement vous pourriez troubler la vie du citoyen le plus honnête et donner carrière à toutes vos vengeances. En Angleterre, on dit à l'accusé : ne réponds pas, c'est à l'accusation à prouver son dire. Devant la justice civile, si l'on vous réclame 100 francs, il faut prouver la dette, à plus forte raison faut-il prouver le crime devant la cour d'assises. En France, nous n'agissons pas tout à fait de même; nous commençons une enquête sur les antécédents de l'accusé, et nous le pressons de questions de toute espèce, ce qui est excessif, car cette voie est glissante et peut nous conduire à considérer l'accusé, non plus comme un innocent, mais comme un coupable. Il y a sur ce point quelque chose à refaire dans nos lois.

Le secret était l'âme de l'ancienne procédure; la procédure actuelle, du moins en Angleterre, a pour principe la publicité. Chez nous la procédure n'est pas publique en ce qui touche l'instruction. On craint encore que la publicité ne profite au prévenu. En Angleterre, dans un procès récent, celui de Muller, qui avait commis un assassinat dans un wagon, c'est la publicité qui, en éveillant l'attention générale, a fait découvrir le coupable; un journal ayant parlé de l'affaire, un bijoutier se souvint d'avoir acheté une montre à l'assassin. Pour moi, je pense avec les jurisconsultes anglais que la publicité de l'instruction a de grands avantages, et qu'elle est loin d'être un obstacle à la découverte de la vérité.

Quant à la façon dont se forme la conviction du juge, nous avons aujourd'hui plus de défiance; nous n'admettons pas qu'on refuse à l'accusé de faire la preuve de son innocence; ce qui nous intéresse, c'est moins la conviction du juge que la facilité donnée à l'accusé de se défendre comme il le voudra.

Pour arriver à la preuve de culpabilité, tous les moyens ne nous paraissent pas légitimes; la torture a été supprimée; grâce à la publicité, on ne peut pas tourmenter l'accusé au delà de certaines limites; en veillant sur lui, l'opinion publique le protége.

Enfin, chez nous, les peines ne sont pas arbitraires; nous avons, il est vrai, les circonstances atténuantes, mais le maximum est scrupuleusement fixé par la loi. Les Anglais permettent au juge de modifier, en certains cas, la qualification du délit; c'est une espèce d'échelle dans laquelle peuvent se mouvoir les membres du jury, mais il ne leur est pas permis de passer de l'impunité à la mort. Dans les législations modernes, il n'y a point de place pour de telles cruautés.

D'où venait cette dureté de l'ancienne législation? Comment s'est-elle répandue sur le continent européen? Elle y est venue par les lois romaines; ce sont les lois romaines qui, en se superposant aux coutumes germaniques, ont introduit la torture et la procédure secrète. L'admiration traditionnelle pour les lois romaines était fondée à l'égard des lois civiles, mais très-peu justifiée pour ce qui regarde les lois criminelles, qui ont été faites sous le pire despotisme que le monde ait jamais vu. Le droit criminel des Romains a doté l'Europe, pendant trois siècles, de ses lois détestables et de cette procédure qu'on connaît sous le nom de procédure inquisitoriale.

Ces lois, déjà vantées par les jurisconsultes du XIIIe et du XIVe siècle, ont prévalu à l'avénement des grandes monarchies. C'est vers la fin du XVe siècle que les rois, voulant tout mettre sous le joug, font triompher partout les lois romaines. L'Angleterre a fait exception, parce que ayant éprouvé dès le XIIIe siècle que sa force résidait dans les lois germaniques, elle ne voulut pas les échanger contre les lois romaines qui envahissaient l'Europe.

Elle échappa ainsi à la cruauté judiciaire; elle en fut un peu atteinte, mais non pas au même degré que les autres peuples. Elle garda toujours le jury et la publicité des débats; elle ne fit qu'un très-court usage de la torture.

Quand on voit dans l'histoire le règne universel d'institutions aussi condamnables, on est souvent disposé de notre temps à une indulgence assez dédaigneuse pour le passé, mais qui me paraît dangereuse pour l'avenir. Au XVIIIe siècle, nos pères n'avaient qu'un mot pour désigner le moyen âge, c'était la barbarie ! Nous sommes devenus si tolérants que nous ne blâmons plus rien : ces lois, disons-nous, étaient bonnes de leur temps; ce qui suppose qu'il y a eu un temps où l'humanité n'avait rien à voir dans les choses de ce monde, où la justice était chose inconnue. C'est là une illusion fâcheuse. Assurément il y a chez les peuples des épidémies morales comme il y a des épidémies physiques; il y a des moments où l'esprit de cruauté envahit toute une nation. Pour que tout le monde ait cru à la sorcellerie, il fallait bien qu'il y eût une sorte d'épidémie superstitieuse. L'hérésie, le fanatisme religieux ou politique, voilà encore une maladie des peuples. Quand on voit la Convention établir le tribunal révolutionnaire au lendemain de la Constituante, qui a fait les meilleures lois criminelles, on ne peut pas dire que c'était une nécessité du temps. Il faut bien reconnaître que ce sont là des maladies. Les circonstances les expliquent, mais ne les justifient pas. Telle est la grande différence des deux écoles, l'une fataliste, qui excuse tout ce qui a été, comme s'il n'y avait jamais de crime ou d'erreur sur la terre, l'autre qui condamne les erreurs et les crimes, tout en expliquant les causes qui ont pu les amener, et qui d'ailleurs peut prouver que la faute n'en est pas à la conscience humaine; car, à toute époque, il s'est trouvé des esprits droits pour protester contre les mauvaises institutions.

La preuve que l'on a protesté contre les cruautés judiciaires, je vais vous la donner.

J'ai souvent insisté sur le service qu'on nous rendrait en nous faisant l'histoire des idées, en nous montrant comment, à chaque époque, une idée venant au monde est faible d'abord, puis grandit insensiblement et devient peu à peu le patrimoine du genre humain. Il en est des idées comme des inventions mécaniques. Nous avons vu naître les machines à coudre; eh bien ! soyez sûrs qu'avant cinquante ans on en rencontrera dans toutes les maisons, comme un meuble de ménage; mais qui songera à l'inventeur? Il en est de même pour les idées. Elles se répandent avec le temps. Le malheur, c'est que l'on oublie cette croissance des idées; nous sommes disposés à croire que les Romains avaient les mêmes idées que nous et que l'esprit humain a été le même de tout temps. Il n'est pas plus vrai qu'à toutes les époques les manifestations de l'esprit et de la conscience ont été les mêmes qu'il n'est vrai que toutes les époques ont connu les mêmes inventions mécaniques. Il est donc fort intéressant d'observer la génération des idées, en même temps c'est une étude morale, car elle nous permet de reconnaître quels ont été les vrais amis de l'humanité, quels sont ceux qui ont élaboré ces idées dont nous avons hérité. Je veux faire cette histoire et rechercher les protestations qu'on rencontre dans nos anciens écrivains contre la procédure criminelle. Nous verrons ainsi par qui et comment l'idée d'humanité a été introduite dans la loi criminelle.

La procédure inquisitoriale a été établie en France en 1539, par François Ier et le chancelier Poyet. Dès 1580, Montaigne fait des réflexions très-justes sur nos lois criminelles. Je ne sais si jamais on a bien jugé Montaigne; il y a plus à dire à la louange de Montaigne qu'on ne le suppose généralement; il a la réputation d'un sceptique qui doute de tout pour le plaisir de douter. Voilà bien longtemps que je lis Montaigne. J'en fais ma lecture habituelle, et l'impression qu'il me laisse, c'est qu'il était sceptique en religion et en politique par tolérance et par humanité. Quand les gens sont imbus du fanatisme religieux et veulent tuer ceux qui ne partagent pas leurs croyances, quel moyen plus sûr pour les adoucir que de leur prouver que leur certitude n'est pas aussi grande qu'ils le pensent? Leur apprendre à douter d'eux-mêmes, c'est le moyen de les rendre humains. Dans les lois criminelles, si l'on montre tout ce qui prête au doute dans les preuves en apparence les plus certaines, tout ce qu'il y a de perfide et de dangereux dans la torture, on arrive par le doute à rendre les magistrats plus timides et plus humains. Je crois que ce fut l'intention de Montaigne; s'il était sceptique, c'était surtout dans l'intérêt de la tolérance et de la raison.

Voici ce qu'écrivait Montaigne; vous savez qu'alors les supplices étaient horribles :

« Quant à moi, en la justice même, tout ce qui est au delà de la mort simple me semble pure cruauté, et notamment à nous qui devrions avoir respect d'envoyer les âmes en bon état, ce qui ne se peut, les ayant agitées et désespérées par tormens insupportables. »

(*Essais*, liv. II, ch. XI.)

Et un peu plus haut il écrit ceci contre la torture :

« C'est une dangereuse invention que celle des gehennes, et semble que ce soit plutôt un essai de patience que de vérité. *Et celui qui les peut souffrir cache la vérité, et aussi celui qui ne les peut souffrir* : car pourquoi la douleur me fera-t-elle plutôt confesser ce qui en est qu'elle ne me forcera de dire ce qui n'est pas? Et au rebours, si celui qui n'a pas fait ce de quoi on l'accuse est assez patient pour supporter ces tormens, pourquoi ne sera-ce celui qui l'a fait, un si beau guerdon que de la vie lui étant proposé?

» Je pense que le fondement de cette invention vient de la considération de l'effort de la conscience; car, au coupable, il semble qu'elle aide à la torture pour lui faire confesser sa faute, et qu'elle l'affaiblisse, et de l'autre part qu'elle fortifie l'innocent contre la torture. Pour dire vray, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger. Que ne diraiton, que ne ferait-on pour fuir à si grièves douleurs?

» *Exiom una centes cogit mentiri dolor* (1), d'où il advient que celui que le juge a gehenné pour ne le faire mourir innocent, il l'a fait mourir *et innocent et gehenné*.

» C'est, dit on le moins mal que l'humaine faiblesse ait pu inventer, bien *inhumainement* pourtant, et bien *inutilement* à mon avis.

» Plusieurs nations, moins barbares en cela que la grecque et la ro-

(1) Un poëte moderne a exprimé la même pensée dans un beau vers :

« La torture interroge et la douleur répond. »

maine qui les appellent ainsi, estiment horrible et cruel de tourmenter et de rompre un homme *de la faute duquel vous êtes encore en doute. Que peut-il mais de votre ignorance?* Êtes-vous pas injustes, qui, pour ne pas le tuer sans *occasion*, lui faites pis que le tuer? Qu'il soit ainsi, voyez combien de fois il aime mieux mourir sans raison, que de passer par cette information plus pénible que le supplice, et qui souvent par son âpreté devance le supplice, et qui l'exécute. »

(*Essais*, liv. II, ch. v.)

A côté de Montaigne et peut-être au-dessus il faut citer un de ses contemporains, fort connu des jurisconsultes qui se sont occupés de l'histoire du droit criminel, mais seulement de ceux-là. C'est cependant le plus grand criminaliste qu'ait produit la France : il s'appelle Pierre Ayrault.

Il était simple lieutenant criminel au présidial d'Angers et il a publié, en 1587, un gros volume intitulé : *Ordre, formalité et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs et Romains ont usé ès accusations publiques, conféré au style et usage de notre France.*

Ce livre est écrit en très-bon style du XVIe siècle ; c'est un ouvrage spécial, et cependant je conseillerai à tout homme qui veut s'instruire de le mettre dans sa bibliothèque, car c'est certainement un de ceux qui font le plus d'honneur à notre langue et à l'humanité. Ayrault est de cette grande école du XVIe siècle, à la fois politique et religieuse, qui se serra autour d'Henri IV quand Henri IV apporta la tolérance. Il est l'émule des Pithou, des Loiseau, des Pasquier. Jamais, à aucune époque, les jurisconsultes n'ont joué un plus grand rôle dans notre pays.

Ayrault, dont le livre a été fort célèbre, car j'en ai vu quatre éditions publiées en vingt ans, ne se fait pas d'illusion sur le système français; seulement, pour le combattre, c'est dans l'antiquité qu'il va chercher des exemples et qu'il trouve ce qui manque à la procédure française : un conseil pour l'accusé et la publicité. Ayrault ne dit pas *la publicité* (le mot est moderne); mais il demande que l'audience soit publique. La publicité est une condition de la procédure, sans elle il n'y en a pas. Ayrault cite à ce propos un bon mot de M. de Thou qui, faisant passer un examen à un magistrat (il fallait passer un examen pour être reçu membre du parlement), demande à ce juge ce que veut dire le mot *information*. C'était alors le nom de l'instruction. Comme le juge hésite, M. de Thou dit que, dans ce mot, *in* est négatif et que par conséquent *information* veut dire preuve sans forme, autrement dit violence, injustice.

Je vais vous faire une citation un peu longue, mais je crois que vous ne serez pas fâché de faire connaissance avec un homme qui dit les meilleures choses du monde dans un langage excellent. La publicité, pour Ayrault, est dans l'intérêt des juges, de l'accusé, des témoins, du public.

« Toute sorte d'instruction a bien avec elle ses inconvénients, mais l'une plus, l'autre moins. Qui en a moins, c'est la meilleure. Parlons en premier lieu pour l'antiquité, car elle a cette prééminence et privilége d'être le guide et l'exemple de ses successeurs.

» Les anciens ont tenu pour constant que ce qui se faisoit en public, à la vue et en présence de tout le monde, se faisoit avec plus de *majesté*, plus de *sincérité* et plus d'*exemple*.

» Plus de majesté, car en privé, à plus forte raison en secret, le Magistrat perd une grande partie de sa qualité. *Il est privé en privé. Sed et neque judicis adeundi facultas esse dicitur, nisi is sit in publico*, dit l'Empereur.

» Plus de sincérité, car on y craint plus de faillir, et il y a trop de témoins pour débattre la foi de ce qui y aura été fait et passé.

» Plus d'exemple, car il y a plus de discipline et de terreur... Il est facile à huis-clos d'ajouter ou diminuer, de faire brigues ou impressions. L'*audience*, au contraire, *est la bride des passions, c'est le fléau des mauvais juges*. Qui est-ce qui ne les siffleroit, mais qui est-ce qui les souffrirait, si publiquement ils failloient?

» ..... Certainement il est aisé au Magistrat, qui lui seul sait le secret d'un procès, d'en faire accroire aux parties et au peuple ce qui lui plaît, *aisé de pallier sa cupidité et son injustice*. Mais quand l'auditoire participe à tout le fait, il juge autruy, mais à l'instant ses actions sont louées ou condamnées sans appel. Qui contient donc plus ce juge que cette peur et honte d'être blâmé?

» Il ne faut point dire que tous ceux qui écoutent faire un procès ne sont pas doctes ni avocats, et que comme au sermon et aux jeux la plupart ne comprend point ce qu'il écoute. Car de toute autre chose, il n'y a guère que les experts qui en puissent juger. Mais au fait de la justice (dit Plutarque) chacun en est capable.

» C'est belle chose quand les loix sont tellement établies que leur seul ordre, leur composition seule maintient plus étroitement les ministres que leurs sanctions, leurs amendes; quand elles sont tellement ordonnées que, où la volonté prendroit de mal faire, la commodité en est ostée.

» Si cette institution publique sert de bride aux mauvois, elle engendre un incroyable los (louange) et repos aux bons juges. En un moment, leur valeur, leur industrie est vue et connue d'un chacun, et, ce qui contente le plus, *la porte est bouchée aux calomnies*. Car qui oseroit mentir si impudemment quand le public est juge... Qui l'aura voulu aura lui-même vu le procès, aura lui-même ouï les accusés, pesé et balancé les preuves, au lieu que chacun en devine et fait des contes à son plaisir, aussi effrontément et hardiment que s'il avoit été rapporteur ou président au procès.

» Venons aux parties et aux témoins. Cette instruction publique leur étoit pareillement très-utile; car l'innocent ne sera jamais pleinement absous, ni le coupable puni trop justement; il y aura toujours quelque chose à redire si leur procès n'a été vu, fait et examiné en public. Estimeroit-on Caton plus innocent pour avoir été absous cinquante ou soixante fois... (toute absolution n'est pas fondée sur innocence), sinon que tant d'accusations avoient le témoignage public pour dire et attester quelles elles étoient.

» Comme en la guerre le comble de la victoire, c'est le triomphe, aussi être absous, c'est l'être au dire et au consentement d'un chacun. Qui n'a son absolution qu'en papier, la publie tant qu'il voudra, il ne publie *que ce qui est écrit*. Mais quand à tous venants on a ouy quelle apparence il y avoit de l'accuser, l'arrêt est non-seulement public, mais l'innocence..; innocence qui réside au cœur de tous ceux qui l'ont vue impugner et vérifier.

» Au contraire, quelque condamnation qui puisse être, il est toujours facile de présumer pour l'innocence et qu'il y a eu peut-être de la surprise ou animosité des juges, si l'on n'a vu la charge toute déployée et à découvert... Quand la preuve est ensevelie en un sac et qu'elle a été traitée entre des murailles muettes et sourdes, il est facile d'en imaginer ce que l'on veut, et facile encore d'y apporter du changement. »

Et les témoins? Voici ce qu'en dit Ayrault :

« De plusieurs des juges qui voient au procès, celui qui l'a instruit le juge *testibus*, les autres *testimoniis*. L'un a informé sa religion et conscience par tout le cours du procès, les autres en croyent autant que des choses mortes et muettes leur en présentent. Les contenances dont les parties et leurs témoins ont usé le long de l'instruction, tantôt en une cour, tantôt en l'autre, maintenant devant un juge, maintenant devant un autre, sont-elles au sac? A tout le moins sont-elles peintes *et en figure* pour en juger?

» Il n'en est pas d'un procès dont on lit les écritures comme d'une comédie. En jugement les paroles et les gestes ne se suivent pas, bien souvent. La langue dit une chose, l'épaule une autre. Même parole, la voyant proférer, emporte la négation ; la lisant seulement, emporte confession.

» Et puis, la farce jouée se peut réitérer et jouer tout de même plusieurs fois, mais l'action vraie ne se répète jamais d'une même façon. Celuy qui a rougi, qui a pasli, qui a tremblé, saigné du nez à la pre-

mière demande et inquisition qu'on lui a faite, ne le fera pas à la seconde, et à la troisième encore moins.

» Et le *public* a plus d'intérêt que les parties que cette instruction soit publique.

» Cette face composée de plus d'yeux, de plus d'oreilles, de plus de têtes que celles de tous les monstres et géants des poëtes, a plus de force, plus d'énergie, pour pénétrer jusques aux consciences et y faire lire de quel côté gist le bon droit, que notre instruction si secrète. »

Vous voyez combien tout cela est bien dit; mais songez à la force d'esprit qu'il fallait pour trouver ces choses-là dans l'antiquité. Cela n'a plus rien de nouveau pour nous; nous savons tous que la publicité est la garantie de l'accusé; cependant, il y a cinquante ans à peine tous les procès se passaient dans l'ombre. Ayrault insiste encore avec une rare fermeté sur la liberté de la défense.

« La défense, tuition et conservation de soi est de droit naturel. On ne la peut donc oster. Mêmement qu'au fait de la justice, on n'y parle point d'autre défense que celle qui gist en la parole. Qu'on lui oste donc l'épée, qu'on lui restreigne sa liberté. Si on veut plus, qu'on lui retranche tout artifice. Mais la parole, qui est-ce qui la pourroit bonnement et justement dénier?

» ..... Verres ayant refusé à un accusé qu'il fût ouy par avocat, Cicéron lui reproche qu'il lui avoit osté ce que la nature donne à tous genre humain, qui est la défense.

» *La donner, mais non pas libre, c'est tyrannie.* »

Cette phrase a été plusieurs fois citée, notamment par M. Dupin, dans le procès du maréchal Ney : on pourrait l'inscrire en lettres d'or au mur de toutes les cours d'assises.

Au XVIe siècle, la politique a donné le goût de l'antiquité politique. Les discours et les agitations de la Ligue aident à comprendre Cicéron. Si nous passons au siècle de Louis XIV, nous assistons à la floraison de l'art et du beau; mais la vie politique a cessé. Il n'est question que du roi, du roi-soleil qui illumine son empire; le reste, ce sont des étoiles qui fuient devant l'astre resplendissant. Des gens énergiques qui réclament en faveur de l'humanité, qui protestent contre les souffrances des malheureux qu'on torture, il n'y en a point. Madame de Sévigné plaisante sur les paysans qu'on pend; un cri du cœur contre ces barbaries, elle n'en a pas. Tout le monde admire le roi, on n'a pas d'autre occupation. Faisons cependant une exception honorable pour le premier président Lamoignon.

Étant un des commissaires chargés de rédiger l'ordonnance criminelle de 1670, il eut pour adversaire M. Pussort, oncle de Colbert, un de ces hommes qui, s'ils étaient les maîtres, tiendraient les peuples dans une éternelle enfance, et les gouverneraient par la terreur.

Lamoignon demandait des garanties qui n'étaient pas considérables; Pussort l'empêcha de les obtenir. Lamoignon demandait, non pas la publicité, mais les trois réformes suivantes : la première, qu'on ne fît pas prêter serment à l'accusé, car disait-il, vous mettez ainsi un homme entre la mort et le parjure, et il ajoutait : « Rappelez-vous que pour conserver la tutelle aux mères, on leur fait jurer qu'elles ne se remarieront pas; or, vous savez combien les parjures de ce genre sont nombreux. Mais quelque pente que les femmes aient pour se remarier, elle n'égale pas la passion qu'un accusé a d'échapper à la mort. »

La deuxième amélioration qu'il réclamait, et qui fut également refusée, c'est que le témoin eût le droit de modifier sa première déposition quand on le confrontait avec l'accusé. Aujourd'hui une simple observation de l'accusé peut faire tomber une déposition; on a pu déposer qu'on avait vu tel homme à telle heure, à tel endroit, et dire ensuite : non! je me suis trompé, je me souviens maintenant que c'était la veille, dans telle circonstance. Dans l'ancienne procédure, le témoin qui à ce moment se rétractait était poursuivi pour faux témoignage, il était lié par sa déposition, et, après le recollement, ne pouvait plus se dédire. Lamoignon demandait qu'on réformât la procédure sur ce point, parce qu'on s'exposait en agissant ainsi à faire mourir un innocent.

La troisième réforme qu'il demandait et qui fut également refusée, c'était que l'accusé pût avoir un défenseur. On répondait : un avocat est un complice. Mais, dit Lamoignon, si un avocat a fait acquitter des coupables, vous m'accorderez bien qu'il y a des innocents qui sont morts faute d'avoir été défendus, et, dans tous les cas, il vaut mieux acquitter des coupables que de faire périr un innocent; de plus, la défense est un droit naturel.

Toutes ces propositions furent rejetées et l'ordonnance de 1670 ne fut guères moins barbare que celle de 1539. La torture y brille au premier rang.

Un seul homme protesta contre la torture. Cet homme peu connu, ou pour mieux dire parfaitement inconnu, était un conseiller au parlement de Bourgogne, Augustin Nicolas. Excepté M. Faustin Hélie, qui lui a consacré un article il y a six ans, et moi qui ai parlé de lui il y a vingt-cinq ans, dans le *Droit*, jamais, que je sache, on n'a rien dit de cet homme, dont j'ai trouvé la trace dans le *Ménagiana*. Cependant si vous rencontrez ce petit livre sur les quais, je vous engage à l'acheter; c'est un petit chef d'œuvre d'ironie et de bon sens. On n'y trouve point autant de profondeur que dans celui de Ayrault, mais il y a beaucoup d'esprit, de finesse, de courage. Imprimé en 1681 et dédié au roi, cet ouvrage a pour titre : *Si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets, dissertation morale et juridique, par laquelle il est amplement traité des abus qui se commettent partout en l'instruction des procès criminels, et particulièrement en la recherche du sortilége.*

Louis XIV ayant supprimé les procès de sorcellerie, ce qui supprima les sorciers, Augustin Nicolas profita de cette circonstance pour demander la suppression de la torture. Si, dit-il, vous forcez l'accusé à avouer un crime qu'il n'a pas commis, vous le forcez à dire un mensonge et, dans ce cas, c'est vous qui êtes le coupable. Augustin Nicolas se sert d'un argument qui, sous le règne de Louis XIV, devait produire de l'effet. Sous Néron, on accusa les chrétiens d'avoir incendié Rome, et quelques-uns, vaincus par la torture, avouèrent ce crime, qui avait été commis, comme on sait, par Néron.

« Si ces premiers chrétiens, dit Nicolas, ne purent tenir contre la force des tourments qu'ils ne se chargeassent d'un faux crime pour être plutôt exécutés, pouvons nous espérer que de simples innocents les puissent souffrir? Si l'on dit que les tourments de notre âge sont plus doux que ceux dont on usoit autrefois, c'est ignorer l'usage de ceux d'aujourd'hui. Nos veilles, nos chevalets et nos estrapades sont les mêmes que ceux des Romains. Il s'en trouve même de plus cruels, et, *en matière de tourment, il n'y a rien à distinguer*. Dès qu'une fois vous en permettez l'usage, la cruauté humaine n'y fait point de fin. S'ils sont trop doux, ce ne sont pas des tourments, et les robustes s'en jouent. S'ils sont trop cruels, l'innocent et le robuste y demeurent opprimés. Les juges, dans l'empressement de trouver des criminels, les font redoubler et en qualité et en durée et en répétition, jusqu'à faire dire au patient ce qu'ils souhaitent. Ils perdent l'idée de la vérité, qui est la fin régulière de leurs recherches, et ne s'apaisent point qu'ils n'aient arraché une confession de la bouche du patient.

» Marsile se vantoit de faire confesser les plus robustes; mais il ne dit pas ce que nous saurons un jour, trop tard pour beaucoup de juges, combien de martyrs il a fait, croyant avoir rencontré des criminels. »

Et il écrit plus loin ces belles paroles, où il se met en avance de son temps :

« Il faut haïr le crime, mais non l'accusé, qui peut n'être pas coupable, et, même après qu'il est convaincu, il ne faut pas le traiter avec passion, mais avec justice. »

A la même époque, je trouve encore une petite note de l'abbé Fleury, à qui nous devons un ouvrage sur le droit français. Précepteur du duc de Bourgogne, l'abbé Fleury avait beaucoup étudié notre ancien droit. Voici comment il qualifiait notre procédure :

« Réformer notre procédure criminelle, tirée de celle de l'inquisition. Elle tend plus à découvrir et à punir les coupables qu'à justifier les innocents. »

Avec le XVIIIe siècle, on sent un souffle nouveau; l'humanité paraît. Non pas que la vraie charité ait attendu le XVIIIe siècle pour entrer dans le monde; mais c'est alors un besoin universel d'être sensible, humain. Ce qui était une vertu chrétienne devient un sentiment général.

Montesquieu le premier a eu l'honneur et le bonheur de porter la lumière dans ces ténèbres. Suivant toute apparence, c'est la lettre 80 des *Lettres persanes* qui a inspiré Beccaria.

C'est là que Montesquieu établit en principe que la cruauté des peines est inutile, sinon même dangereuse : car, dit-il, ce qui fait la valeur d'une peine, c'est surtout sa certitude. Montesquieu a raison. L'homme qui ne risque que cinq ans de prison pour vol domestique respectera plus la propriété de son maître, s'il a dix chances pour une d'être pris, que l'homme qui, sachant qu'il peut être condamné à mort, garde l'espoir de n'être point arrêté. En d'autres termes, ce qui peut empêcher un homme de commettre un délit ou un crime, ce n'est pas la gravité du châtiment, mais la certitude de le subir. Ce qu'il faut donc, ce n'est pas une législation cruelle, mais une bonne police. La dureté des peines va quelquefois contre son but. Ainsi, chez les Chinois et chez les Moscovites (c'est ainsi que Montesquieu appelle les Russes), les vols sur les grandes routes sont punis de mort; en conséquence, il n'y a pas de voleurs de grand chemin, il n'y a que des assassins; les voleurs tuent ceux qu'ils dépouillent, parce que les morts ne racontent rien. Cette pensée de Montesquieu est dans son *Esprit des lois*. C'est aussi dans l'*Esprit des lois* qu'il insiste sur la corruption des mœurs par les lois elles-mêmes. Il entend par là ces horribles spectacles qui rendent féroce un peuple égaré par la curiosité. Et, dit-il, le remède est impossible, puisque c'est la loi qui corrompt le pays. En effet, ces supplices avaient habitué le peuple de Paris à la vue du sang, ce ce fut une des causes des crimes de la révolution.

Au moment où tout était prêt pour une explosion d'humanité, Voltaire apparaît. En 1762, dans le procès de Calas, il se fait l'interprète de la conscience publique; de 1762 à 1771, il se constitue l'avocat de toutes les victimes d'une barbare législation. Dans un de ses dialogues, dont on ne peut, malheureusement, recommander la lecture à tout le monde, parce qu'on y rencontre quelques-unes de ces ordures dont il assaisonne volontiers les meilleures choses suivant le goût du temps, Voltaire a jugé avec une poignante vérité les folies de notre justice criminelle. Ce dialogue est intitulé *André Destouches à Siam;* j'y renvoie les curieux, en regrettant qu'on ne puisse mettre entre toutes les mains cet écrit inspiré par un sentiment généreux. Voltaire avait pour principe qu'il faut frapper fort plutôt que juste ; il se trompait : il n'y a que ce qui est juste qui produise une durable impression. Qu'il poursuive de ses injures les juges qui ont condamné le chevalier de la Barre, cela peut être accepté; on peut partager son indignation, mais il est fâcheux qu'il y mêle des détails grossiers. Il aurait assuré la durée de ses *Dialogues*, s'il avait eu plus de respect pour ses lecteurs, car c'est, selon moi, manquer de respect au public que de lui mettre sous les yeux des choses qui corrompent le cœur et qui gâtent l'esprit.

Tout en blâmant le cynisme de Voltaire, je ferais une réflexion qui, jusqu'à un certain point, atténuera sa faute.

C'est une chose curieuse que, dans notre beau pays de France, jamais on n'a eu de prise sur nous qu'en se moquant de nous. Si vous cherchez quels sont les auteurs qui ont remué les Français, qui les ont poussés en avant, ce sera Rabelais, Montaigne, Pascal avec son ironie violente, Molière, Montesquieu par ses *Lettres persanes*, Voltaire de toutes les façons. Nous aimons à être à la mode; nous ne voulons pas être ridicules, et quand Voltaire nous appelle des sauvages et nous montre que les Hurons valent mieux que nous, il prend le bon moyen de se faire écouter; peu à peu tout le monde s'enrôle sous son drapeau. Ce que je blâme en Voltaire, ce n'est donc pas l'âpreté de son ironie. Il fallait peut-être mordre de cette façon nos bons ancêtres pour les décider à être humains.

Comment ces observations de Voltaire étaient-elles accueillies? Nous avons de gros volumes in-quarto écrits par des jurisconsultes du temps qui déclarent que toutes ces idées-là seraient dangereuses si elles n'étaient pas absurdes, mais qu'heureusement elles sont absurdes.

C'est toujours ainsi que j'ai vu accueillir les idées nouvelles. Quand on a parlé de l'abolition de la traite des noirs, « comment supposer, disait-on, qu'il n'est pas bon et humain de prendre des nègres barbares en Afrique pour les transporter en Amérique? C'est une grande absurdité. La traite est la meilleure société des missions ». Si je voulais, je pourrais vous montrer bien des idées qu'on déclare aujourd'hui absurdes et même dangereuses, et qui, je l'espère, seront demain des vérités. Toutes les fois qu'un homme apporte une idée nouvelle, il dérange un préjugé ou un abus. L'abus, c'est la propriété de quelqu'un ou de quelques-uns; le préjugé, c'est un oreiller, tout le monde dort là-dessus tranquillement; on vient nous secouer la tête, c'est désagréable; alors s'élève un *tolle* contre le nouveau venu; on dit : c'est un perturbateur, il faut s'en débarrasser. Mais comme de nouvelles générations s'élèvent et que c'est le rôle de la jeunesse de s'emparer des idées nouvelles, ces générations en grandissant les apportent avec elles et les font triompher.

Il est sans doute contrariant de mourir et de s'en aller de ce monde, mais il importe évidemment que nous nous en allions pour faire place à ceux qui apportent autre chose que ce que nous pouvons donner. Attendez vingt ans; il se trouve alors que ces utopistes que l'on traitait de dangereux ont été des novateurs utiles. Bien plus, tout le monde revendique la priorité de l'invention. On ira plutôt jusque chez les Grecs, on remontera jusqu'aux temps les plus anciens pour prouver que l'idée n'est pas neuve et pour dépouiller de l'honneur qu'il a mérité celui qui l'a défendue le premier. Depuis que l'abolition de l'esclavage a prévalu, il se trouve que tout le monde l'avait souhaitée, et que la nécessité de cette grande mesure n'avait été contestée par personne.

Si vous voulez faire fortune, les anciens vous ont donné un secret excellent : écoutez l'écho, criez avec tout le monde. Si au contraire vous voulez servir votre pays, cherchez la vérité, et quand vous l'aurez trouvée, défendez-la hardiment; vous serez d'abord seul, puis vous serez deux, plus tard quatre, dix, et un jour ce sera votre voix à laquelle le monde fera écho. Vous ne serez plus là; mais qu'importe?

Un blasphémateur comme Socrate, un intrigant comme Franklin, un solliciteur fatigant comme Wilberforce, un orateur remuant comme Cobden, sont insupportables aux grands hommes d'État leurs contemporains, et quelquefois même au peuple de leur temps; mais la lumière se fait peu à peu; ils sont tenus pour gens de bien par les générations nouvelles et salués enfin après leur mort comme de véritables amis de leur pays et de l'humanité.

Ed. Laboulaye.

BIBLIOGRAPHIE.

Némésis et la jalousie des dieux, par M. Édouard Tournier. (Paris, chez Durand.

Les études historiques sur le développement des idées religieuses font chaque jour en France de nouveaux progrès. On ne saurait croire combien de penseurs s'y sont livrés dans ces dernières années, et ont trouvé, pour les suivre avec un intérêt passionné, un public considérable. Parmi les remarquables productions nées de ces recherches, il faut compter une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. Ed. Tournier, œuvre mûre et approfondie d'un jeune écrivain.

L'auteur distingue en théorie l'idée, belle et vraiment grecque, de la *némésis*, et la désolante croyance à la jalousie des dieux; mais comme ces notions étaient confondues en fait, et aussi inséparablement unies que la lumière et l'ombre, il ne les sépare pas dans son exposition. Il les considère comme formant le centre et le noyau même de la conscience religieuse des Grecs; par suite, l'histoire de ces deux idées, étroitement liées, s'élargit dans le livre de M. Tournier, en une histoire des croyances grecques ramenées à l'idée générale des rapports qui existent entre les dieux et les hommes, abstraction faite des personnifications mythologiques si variées et si multiples.

Dans cette histoire, M. Tournier distingue trois périodes : la première est la période mythologique; la seconde, la période théologique; la troisième, la période philosophique.

La première période présente des fables et des légendes où se trouve en germe la doctrine de la jalousie des dieux. La seconde période exprime cette doctrine en une formule claire et l'incarne dans une personnification populaire; la troisième, la discute et l'épure au point de vue philosophique.

Le point de départ de ces recherches, c'est la détermination de ce que c'était que la μοῖρα, mot que l'auteur traduit exactement, non par « *destin* », mais par « *loi de partage* », loi qui fixe la part ou le lot que sa nature propre attribue à chaque être. Non-seulement cette loi, qui condamne les hommes au malheur et à la misère, à la vieillesse et à la mort, leur permet de se mouvoir librement dans leur sphère; mais encore, la force et l'ambition humaines peuvent lui porter parfois de passagères atteintes. Les immortels, qui lui doivent leur situation privilégiée, ne sont pas les auteurs de la loi; mais ils veillent sur elle, tantôt avec l'impartialité de la justice, tantôt avec l'esprit intéressé et égoïste d'une aristocratie jalouse de ses priviléges. Ils ne peuvent pas toujours prévenir les empiétements de l'homme, mais ils interviennent par le châtiment pour rétablir l'ordre troublé. C'est ce que démontrent la fable de Prométhée et les actions des dieux, de Jupiter surtout, dans Homère. Des deux motifs qui déterminent ces répressions divines, l'un est la *nêmésis*, la désapprobation, le mécontentement qu'excite toute infraction à la loi de partage, tout excès (ὕβρις); l'autre ne porte pas encore le nom de *jalousie des dieux;* mais il se révèle dans les paroles et les actions divines.

Cette croyance exerce sur l'homme une influence bienfaisante, en ce sens qu'elle lui enseigne à garder la mesure en toutes choses; mais d'autre part, elle ne laisse pas le sentiment de l'amour monter vers ces dieux sans amour ou malveillants, et elle ravale la piété à n'être plus que la crainte servile d'êtres supérieurs en force : le sentiment religieux est

chez les héros d'Homère aussi imparfait que les êtres qu'ils adorent.

Ces propositions sont aussi exactes qu'heureusement développées par l'auteur ; elles réclament pourtant, ce me semble, quelques restrictions : le rapport entre les dieux et les hommes n'a pas toujours un caractère aussi tranché, et l'anthropomorphisme répare dans le détail le mal qu'il fait dans l'ensemble. La race des dieux est sans doute placée comme une rivale soupçonneuse en face de la race humaine ; mais chaque dieu particulier a pour la ville, pour l'industrie, pour l'homme qu'il protége des sentiments affectueux, et dès lors chaque homme se sent en un rapport intime, sinon avec les dieux en général, du moins avec une divinité spéciale dans l'assistance de laquelle il a foi.

Dans la seconde période qui, d'après les sources que nous possédons, commence vers l'an 500, la doctrine de la jalousie des dieux se révèle pleinement et clairement à la conscience populaire. Tout malheur qui ne trouve pas son explication dans la faute de l'homme ou dans la justice divine, est imputé à cette jalousie. Tout bonheur extraordinaire la provoque, indépendamment de toute insolence, de toute faute : talents, richesse, force, beauté, gloire, dépassant l'ordinaire mesure. L'auteur établit avec évidence la nature quelquefois contestée de la jalousie divine. Puis il énumère les espèces d'empiétements qui la provoquent en général. Dans le nombre figurent (et c'est là le point le plus intéressant) les progrès de l'industrie et de la science humaines, et ces efforts titaniques que la théologie grecque regardait comme impies.

Vient un chapitre sur le culte, les images et les symboles de la déesse Némésis, dont l'identité originaire avec Aphrodite paraît plus douteuse à notre auteur qu'à Walz ; chapitre où se trouve aussi une discussion relative à Adrastée, devenue plus tard identique avec Némésis. Ici pourtant reste encore mainte obscurité.

Le chapitre intitulé : *L'idée de némésis dans la littérature* (p. 120-166), est plus clair, et il ne se distingue pas moins par la connaissance approfondie du riche sujet dont on sent que l'auteur est maître que par le talent de l'exposition. C'est avec raison que M. Tournier fait remarquer que la doctrine de la jalousie des dieux n'a pas pris naissance dans des temps malheureux, où elle aurait pu exercer une si oppressive et si décourageante influence, mais qu'elle a été imprimée dans les esprits par Pindare, Eschyle, Hérodote, au milieu des plus glorieuses victoires, comme une leçon de modération et d'humilité qui porta les plus heureux fruits.

En ce qui touche le *Prométhée* d'Eschyle, l'auteur exprime l'opinion que le poëte a pu représenter la conduite de Jupiter comme tyrannique et injuste au point de vue humain, et la révérer cependant comme émanant d'une sagesse divine incompréhensible à l'homme ; tout comme, d'autre part, son admiration pour l'héroïsme du Titan ne l'empêche pas de rattacher à cette légende une leçon pratique de soumission aux décrets d'une puissance supérieure. L'auteur présente aussi sur la tétralogie à laquelle appartiennent les *Perses*, une conjecture que je crois neuve. L'unité d'action, selon lui, n'est pas supposable ; le lien était peut-être l'idée de la *némésis* divine qui a pu être glorifiée dans *Phinée*, dans *Glaucus de Potnies* et dans le drame satyrique de *Prométhée*, comme dans les *Perses*.

De belles et éloquentes pages sont consacrées à l'œuvre historique d'Hérodote. Il est incontestable que la jalousie des dieux est l'idée capitale qui explique à l'historien les vicissitudes de la vie des peuples comme des individus. Mais l'auteur me semble aller trop loin quand il prétend qu'Hérodote a vu dans la défaite des Perses, non la victoire de l'énergie morale sur la force brutale, de la civilisation sur la barbarie, mais exclusivement un résultat de l'action de la *némésis*. A côté du rêve de Xerxès, des avertissements d'Artaban à Suse, des réflexions mélancoliques qui suivent la revue d'Abydos, ne trouvons-nous pas l'entretien, non moins significatif, du roi avec le Spartiate Démarate, qui montre en si beaux traits combien un petit nombre d'hommes libres, n'obéissant qu'à la loi, l'emportent sur une tourbe d'esclaves tremblants ? La même indication se rencontre aussi dans les *Perses*, à la première scène entre Atossa et le chœur. L'auteur a négligé ces traits, ou n'en a pas tenu un compte suffisant : ayant à lire un grand nombre d'auteurs, il était naturel qu'il eût toujours les yeux fixés uniquement sur l'objet de sa recherche.

L'étude de cette période est terminée par un chapitre extrêmement ingénieux : *L'idée de némésis dans la vie*. Les actions, les discours, la manière d'être d'un véritable adorateur de Némésis, nous y sont représentés dans un tableau expressif dont une grande quantité d'auteurs ont fourni les traits : c'est un travail de mosaïque qui témoigne d'une vaste lecture et d'une grande habileté.

Dans la troisième période enfin, la philosophie oppose une contradiction décidée à la partie mauvaise de la vieille doctrine. Socrate reconnaît que l'amour de l'humanité, φιλανθρωπία, trait distinctif, dans Eschyle encore, du rebelle Prométhée, est un attribut de la suprême divinité elle-même. (Xén., *Mém.*, IV, 3). Platon déclare « que la jalousie reste loin du chœur des dieux » et fait du bien l'attribut fondamental de l'essence divine (*Phèdre*, stallb. p. 247 ; *Timée*, p. 29). Aristote fonde tout son système de morale sur le côté salutaire de la croyance à Némésis, sur la sagesse vraiment grecque qui a pour principe *rien de trop* (μηδὲν ἄγαν), en définissant chaque vertu comme le milieu entre deux extrêmes opposés. Mais, tandis que la philosophie dégage ainsi le noble grain des scories de l'anthropomorphisme, la vieille idée populaire se conserve avec persistance à travers maintes modifications et altérations jusqu'à la fin de l'antiquité et même au delà. L'auteur suit ce double mouvement d'épuration et de décadence dans les trois derniers chapitres de ce livre vigoureux (1).

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Philosophie de la nature de Hégel, traduite pour la première fois en français, avec une introduction et un commentaire perpétuel, par M. A. Véra, professeur de philosophie à l'Université de Naples, t. III. 1 vol. in-8. 8 fr. 50

Prix de l'ouvrage complet en 3 vol. 25 fr.

(1) Nous avons extrait et traduit cet article des *Annales de philologie*, revue allemande publiée à Leipzig sous la direction de M. Fleckeisen. L'auteur de cette savante appréciation, qui se donne ainsi la tâche utile de renseigner l'Allemagne sur les progrès de l'érudition française dans l'étude de l'antiquité, est M. H. Weil, le philologue éminent que la Faculté des lettres de Besançon s'honore, comme on sait, de compter au nombre de ses professeurs. — Le nom de M. Ed. Tournier n'est pas inconnu de nos lecteurs.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 48. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 28 OCTOBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

COLLÉGE DE FRANCE. — **Législation comparée.** — Cours de **M. Ed. Laboulaye:** De l'administration française sous Louis XVI. — XX. Lois criminelles (fin). — Voltaire, Beccaria, Marat, Brissot, Servan.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA ROCHELLE. — **M. Louis Audiat :** Bernard Palissy (première partie).

Variétés. — Philosophie de la musique, par M. CHARLES BEAUQUIER.

Paris, 27 octobre 1865.

Nous approchons à peine de l'hiver et voilà déjà des conférences qui s'ouvrent. C'est une femme, Mme Esther Sezzi, dont nous avons publié une conférence sur *les Femmes et la mode*, qui donne le signal. Sa première séance aura lieu le dimanche 29 octobre, à deux heures précises, dans la salle Herz. Mme Sezzi y parlera du *Luxe des femmes.*

Un journal annonce la réouverture des conférences de la rue de la Paix pour les premiers jours de novembre.

M. Émile Chasles, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, est autorisé à faire, pendant l'année scolaire 1865-66, à la Sorbonne, un cours complémentaire de langues et littératures du Midi.

M. Chotard est chargé de la suppléance de la chaire d'histoire, à la Faculté des lettres de Besançon, pendant le congé accordé à M. Monin.

M. Reynald est chargé de la suppléance de la chaire de littérature étrangère, à la Faculté des lettres de Caen, pendant le congé accordé à M. Hippeau.

Nous donnons aujourd'hui une première conférence de M. Louis Audiat sur *Bernard Palissy.* La ville de Saintes s'occupe d'élever une statue au grand artiste qui a fait dans ses murs sa plus fameuse découverte. Une souscription a été ouverte; une commission a été formée; M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine, en est le président; l'évêque du diocèse, le préfet et les députés du département, le sous-préfet et les conseillers généraux du département, le maire et presque tous les conseillers municipaux de la ville de Saintes en font partie; des noms illustres y figurent; M. Louis Audiat en est le secrétaire. Une assez forte somme a été recueillie; il ne manque plus guère que trois ou quatre mille francs, mais encore faut-il les faire venir. La commission avait compté échauffer le zèle publicet augmenter ses recettes au moyen de conférences. M. Louis Audiat en a fait une à la Rochelle; mais on n'a pu en faire davantage, nous ne savons pourquoi, et nous nous contentons de reproduire le regret exprimé tout récemment par l'*Indépendant de la Charente-Inférieure :* « On ne peut s'empêcher ici de faire un triste retour. M. Ernest Morin a pu faire des conférences partout en faveur de Jeanne Darc; la commission de la statue de Bernard Palissy n'a pas obtenu l'autorisation d'en faire à Saintes en l'honneur de l'émailleur saintongeais. »

Le *Bulletin administratif* du ministère de l'instruction publique contient une instruction adressée aux recteurs pour la préparation des budgets des établissements d'enseignement supérieur.

COLLÉGE DE FRANCE.

LÉGISLATION COMPARÉE (1).

COURS DE M. ED. LABOULAYE
(de l'Institut).

De l'administration française sous Louis XVI.

XX.

LOIS CRIMINELLES (FIN). — VOLTAIRE, BECCARIA, MARAT, BRISSOT, SERVAN.

Madame Roland, dans ses *Mémoires*, raconte qu'elle passa une nuit dans une hôtellerie de province où on la fit coucher dans un lit couvert d'un baldaquin magnifique. Au milieu de la nuit, elle poussa de tels cris qu'on vint à son secours : — le ciel de lit était tombé sur elle ; elle fut sur le point d'étouffer. Elle fit des reproches à l'aubergiste sur son peu de soin; à quoi l'aubergiste répondit : « Ah ! madame, qui se serait attendu à une » chose pareille? Il y a quarante ans que ce ciel-de-lit » n'a bougé ! »

J'ai toujours trouvé que cette anecdote avait une grande portée politique. On a des institutions; on les maintient parce qu'elles existent, sans songer qu'elles s'usent aussi bien que les baldaquins, et quand, un beau jour, elles étouffent le peuple et qu'on vient à son secours, il se trouve aussi des gens pour s'écrier : « Qui » aurait jamais pu croire à un événement pareil? Il y a » des siècles que ces institutions n'ont pas bougé ! »

C'est précisément ce qui arriva, en France, pour notre législation criminelle; il y avait trente ou quarante ans qu'on en demandait la réforme, lorsque tout à coup la condamnation de Calas fut un de ces événements que je compare à la chute du baldaquin; on s'aperçut alors qu'on était en pleine barbarie; Voltaire jeta le cri d'alarme, et l'on peut dire que la réforme fut faite, sinon dans les lois, du moins dans les esprits.

Dans ma jeunesse, l'histoire de Calas était connue de tous, comme les contes de fée; aujourd'hui les générations nouvelles s'inquiètent peu du passé; j'entrerai donc dans quelques détails sur cet épisode important.

En 1762, Toulouse, la ville catholique par excellence, célébrait l'anniversaire du 7 février 1562, jour où les catholiques avaient égorgé les protestants, et fait une Saint-Barthélemy, dix ans avant celle de Paris. Quelques jours plus tard, on pendait sur la place publique un homme habillé de noir; sa poitrine était couverte d'un écriteau sur lequel on remarquait les lettres : *M. R. P. R.*, — *ministre de la religion prétendue réformée.* — Ce fut le dernier martyr protestant; il y a donc à peine un siècle que les condamnations à mort pour cause d'hérésie ont pris fin.

En ce temps vivait à Toulouse un négociant protestant du nom de Calas. Le 12 octobre 1761, il avait à souper deux de ses fils : l'aîné qui s'appelait Marc-Antoine, et un autre, qui se nommait Pierre. Il avait en outre avec lui un jeune homme du nom de Lavaisse, fils d'un avocat de Bordeaux. Marc-Antoine était triste, il sortit du salon ; la servante lui dit : « Monsieur l'aîné — c'était ainsi qu'on le désignait, — vous ne voulez pas vous chauffer? » Marc-Antoine s'éloigna en disant : « Non, je brûle! » Quelques instants après on le trouvait pendu.

On courut chercher à la fois un chirurgien et la justice. A Toulouse, personne ne douta qu'il y avait un assassin, et que cet assassin devait être le père : il était protestant! Telle est la force des préjugés. Aujourd'hui encore, en Orient, c'est chose reconnue que les juifs tuent des enfants pour célébrer la Pâque.

A la tête du capitoulat de Toulouse, qui était le tribunal de première instance, se trouvait un certain David très-désireux de montrer son ardeur catholique; il fit arrêter et jeter en prison toute la famille Calas, sans entreprendre la moindre recherche, sans même se rendre compte si Marc-Antoine avait été pendu ou étranglé. Si jamais vous vous pendez, la pression de la corde montant derrière les oreilles amènera l'apoplexie; mais si l'on vous étrangle, la corde sera serrée autour du cou, et la lésion portera sur la colonne vertébrale. La médecine légale ne saurait s'y tromper. Mais David n'y eut point recours; il était convaincu qu'il tenait l'assassin. Pourquoi Calas aurait-il tué son fils? Parce que son fils voulait, disait-on, se faire catholique. Il avait une grande facilité de parole; donc il désirait se faire avocat; mais la législation de Louis XIV, aggravée par Louis XV, interdisait aux protestants l'exercice des professions libérales; ainsi on avait défendu aux protestants d'être médecins, avocats et même apothicaires, aux protestantes d'être sages-femmes; en un mot, un protestant était tenu en dehors de la société. Marc-Antoine devait donc se faire catholique pour devenir avocat. Avait-il donné des signes de cette intention? Aucun. On prétend même qu'en fouillant dans ses poches on y aurait trouvé des chansons peu chrétiennes; néanmoins le peuple de Toulouse décida que Marc-Antoine avait été tué par son père parce qu'il voulait se faire catholique, et qu'il était un martyr. On lui fit faire des funérailles solennelles par les pénitents blancs; au-dessus du catafalque on mit un squelette tenant d'une main une palme et de l'autre une plume avec laquelle il devait signer son abjuration. Marc-Antoine eut ainsi les honneurs d'un saint tandis que, suivant la loi, son corps aurait dû être traîné sur la claie comme celui d'un suicidé.

Calas avait soixante-huit ans; il est peu présumable qu'il eût étranglé seul son fils, jeune homme vigoureux; cependant on ne put trouver de charges contre son autre fils, ni contre la vieille servante, ni contre l'ami qui était là au moment de l'événement. Cette absence de complicité suffisait pour justifier le vieillard; néanmoins, et

(1) Voy. les numéros 26, 27, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 44, 46 et 47.

quoiqu'il n'y eût point de preuves, Calas fut déclaré coupable. Le parlement, à la majorité de huit voix contre cinq, ordonna qu'il fût soumis à la question préparatoire ordinaire et extraordinaire avant d'être roué en place publique, et que son corps fût jeté au feu.

Deux fois Calas fut soumis à la torture; la première fois, il subit les brodequins, on lui écrasa les jambes; la seconde fois on lui fit avaler dix cruchées d'eau : on ne put obtenir de lui aucun aveu. Pour concevoir l'horreur de cette ancienne législation, notez que ce qu'on lui demandait, c'était de déclarer ses complices; car, pour lui, il était condamné et n'avait plus qu'à mourir. Je suppose qu'il eût pour complices sa femme et son fils : quelle était sa situation? D'un simple mot, il envoyait sa femme et son fils à la mort. Peut-on demander à un père, à un mari, si coupable qu'il soit, de violer le sentiment le plus naturel, de désigner pour le supplice ceux qu'il doit aimer par-dessus tout? Voilà cependant ce que la législation ancienne croyait devoir exiger de l'accusé. Calas eut la force de résister à ses douleurs; il répondit à toutes les questions: « Là où il n'y a pas de crime, comment y aurait-il des complices? » Enfin, quand, brisé et mutilé, on l'envoya à la mort, il fut escorté par un moine qui devait insister encore pour lui arracher des aveux. Quand ce moine lui dit : « Vous allez mourir, vous allez paraître devant Dieu, avouez votre crime! » Calas lui répondit : « Et vous aussi, mon père, vous croyez qu'on peut tuer son fils? » On l'étendit sur une croix, on rompit son corps en onze parties différentes avec une barre de fer, puis on l'étendit sur la roue pendant deux heures, et au bout de ces deux heures, grâce à l'humanité du parlement, comme il respirait encore, on l'étrangla.

Tel fut le supplice de Calas, supplice qui devait révolter tous les cœurs généreux, et qui, il faut bien le dire, étonnait moins dans ce temps-là par la longue habitude qu'on avait du spectacle des exécutions. Mais il y avait, en Suisse, au château des Délices, un homme, qui à mesure qu'il vieillissait, sentait dans son cœur s'échauffer davantage le sentiment de l'humanité et la haine de l'intolérance : cet homme, c'était Voltaire.

A la nouvelle de cette horrible exécution de Calas, Voltaire crut d'abord que Calas était coupable; mais un voyageur lui amena un des jeunes fils de Calas, qui lui démontra l'innocence de son père. Toute la famille était très-unie et du caractère le plus honorable; il s'y trouvait même une vieille servante catholique qui avait converti un des enfants; elle y était depuis quarante ans, et elle était regardée comme une fille de la maison, suivant l'ancien usage. Rien, dans les mœurs de cette famille, ne rendait présumable un crime si inutile et si odieux.

Voltaire écoute le fils de Calas, il s'étonne, il s'indigne; puis, avec une prudence qui n'était pas dans ses habitudes, il écrit à Toulouse et à Paris. Il flatte les uns pour obtenir des renseignements, afin, dit-il, de confondre ce protestant; il insiste auprès des autres pour avoir des détails exacts, et il finit par recueillir la vérité avec plus d'exactitude qu'il n'a coutume de le faire. Il découvre là l'occasion de faire un grand acte de justice. Comme il le dit : « Cette tragédie m'a fait oublier toutes les autres, jusqu'aux miennes ! » Et Dieu sait si Voltaire pensait à ses tragédies !

Grâce à Voltaire, à ses lettres, à ses amis, voici tout Paris et bientôt toute la France et toute l'Europe qui s'intéresse à Calas et qui proteste contre la barbarie des lois françaises. Vous savez quelle puissance Voltaire avait à Paris; chacune de ses lettres, adressée à son *bon ange* M. d'Argental, était copiée par lui, à dix ou douze exemplaires, et communiqué à d'autres amis, copistes non moins ardents; si bien, que dans ce siècle où il n'y avait pas de journaux, il y avait cependant un journaliste, Voltaire. C'est ce qui explique son immense popularité: il était la voix du pays.

Voltaire fit tant, qu'en 1763, deux jours avant l'anniversaire de la mort de Calas, le conseil d'État, saisi de l'affaire, ordonne que le Parlement de Toulouse envoie son arrêt *motivé*. C'était déclarer qu'il y avait présomption que le jugement était injuste. Alors Voltaire publie un de ses écrits les plus remarquables intitulé : *Traité de la tolérance*. Ce n'est pas sur l'affaire elle-même que Voltaire insiste, c'est sur la barbarie de la législation; ce qu'il veut c'est que cette horrible persécution soit flétrie, qu'elle soit abolie et que l'on traîne dans la boue ces Vandales, ces Visigoths, qui n'ont pas de sang humain dans les veines. Comme ce *Traité de la tolérance* fait sensation, l'autorité ordonne de le saisir partout. M. Florentin en écrit immédiatement à M. de Saint-Priest, gouverneur du Languedoc. « On dit que ce livre est partout; n'en croyez rien, j'ai donné les ordres les plus précis pour qu'on l'arrêtât aux frontières. » Et il ajoute, ce qui prouve combien les esprits les plus endurcis sont pénétrés eux-mêmes par les idées du temps : « Ce livre ne m'étant pas connu, je vous prie de m'en envoyer une couple d'exemplaires ». Le livre n'est saisi que pour le peuple; le ministre en veut quelques exemplaires pour lui, ses amis et connaissances. En général, le résultat le plus clair de toutes les proscriptions de livres, c'est de les faire lire par le ministre, ses amis et les amis de ses amis.

Deux ans plus tard, à l'anniversaire même de la mort de Calas, quatre-vingts magistrats du Conseil d'État déclarent que la famille Calas était innocente, qu'elle a été tortionnairement et abusivement jugée par le parlement de Toulouse; ils réhabilitent la mémoire de Calas et réservent à madame Calas le droit de poursuivre les juges qui ont condamné son mari. Ce droit de poursuite, on ne l'exerça pas, car à Toulouse les passions étaient tellement excitées, qu'aujourd'hui encore on y croit généralement que Calas était l'assassin de son fils. J'ai même vu, dans des ouvrages très-sérieux, des magistrats défendre cette opinion; cependant, il y a quelques années, M. Athanase Coquerel fils a prouvé, par la

publication de toutes les pièces du procès de Calas, qu'on refusa à ce malheureux de produire des faits justificatifs, les juges se déclarant suffisamment éclairés.

Cet acquittement rendit l'honneur à la famille Calas, mais non sa fortune confisquée. On essaya d'exciter la pitié de Louis XV, laquelle s'éveillait difficilement; il donna 36 000 livres qui furent remises à la famille ; mais cette somme était loin de représenter les 80 000 livres auxquelles se montaient les biens qui lui avaient été pris ; madame Calas resta ruinée.

Tel fut ce procès, dont les frais dépassèrent 50 000 livres. Voltaire en tira un de ses plus beaux titres de gloire, et il attira l'attention publique sur la procédure criminelle, si barbare qu'elle avait permis de tuer un père de famille sans l'entendre. Dès ce moment, la cause était gagnée, la législation criminelle ne pouvait plus durer.

Ce fut au milieu de cette émotion, en 1764, que parut un petit livre italien imprimé hors d'Italie; car c'était là l'avantage du temps, que les livres italiens étaient imprimés en France et les livres français en pays étranger. Ce petit livre, imprimé à Monaco, était intitulé : *Des délits et des peines*. Il n'avait pas de nom d'auteur, mais on sut bientôt que c'était l'ouvrage d'un jeune homme de vingt-sept ans, le marquis César Beccaria, de Milan.

Ce jeune homme était évidemment un adepte de la philosophie française ; toutes ses idées lui venaient de ce côté des monts. Lui-même disait qu'il s'était inspiré du chapitre des *Lettres persanes*, où Montesquieu soutient que les peines tirent leur force non pas de leur dureté, mais de leur certitude. Il avait beaucoup lu Helvetius, J. J. Rousseau, Voltaire, et de ses lectures il avait tiré un pamphlet qui se recommandait par la générosité des sentiments. Il demandait l'abolition de cette législation criminelle qui était si odieuse ; il demandait qu'on y substituât une procédure équitable qui prît soin en même temps de l'accusé et de la société.

C'est surtout dans le premier chapitre qu'on reconnaît un disciple de la philosophie française ; j'insiste sur ce point : si j'introduis Beccaria dans cette leçon, c'est qu'il nous appartient comme s'il était né en France. Il est si uniquement imbu des idées françaises qu'il sait à peine ce qui se passe en Angleterre, où la législation était bien en avance sur la nôtre.

« Si les lumières de notre siècle ont déjà produit quelques avantages, elles sont loin d'avoir dissipé tous les préjugés qui nous restent. On ne s'est élevé que faiblement contre la barbarie des peines en usage dans nos tribunaux. On ne s'est point occupé de *réformer l'irrégularité des procédures criminelles*, de cette partie de la législation aussi importante que négligée dans toute l'Europe. On a rarement cherché à détruire, dans leurs principes, ces suites d'erreurs accumulées depuis plusieurs siècles, et bien peu de personnes ont tenté de réprimer, par la force des vérités immuables, les abus d'un pouvoir sans bornes, et de faire cesser les exemples trop fréquents de cette froide atrocité que les hommes puissants regardent comme un de leurs droits.

» Et pourtant les douloureux gémissements du faible, sacrifié à la cruelle ignorance ou aux lâches opulents ; les tourments affreux que la barbarie prodigue pour des crimes sans preuve ou pour des délits chimériques ; ce hideux aspect des prisons et des cachots, dont l'horreur s'augmente encore par le supplice le plus insupportable pour les malheureux : l'incertitude ; tant d'usages odieux partout répandus, auraient dû éveiller l'attention des *philosophes*, de cette sorte de magistrats dont *l'emploi est de diriger et de fixer les opinions humaines*.

» L'immortel Montesquieu n'a pu traiter que par occasion ces matières importantes. Si j'ai suivi les traces de ce grand homme, c'est que la vérité est une et partout la même. Mais ceux qui savent penser (et c'est pour ceux-là seulement que j'écris) sauront distinguer mes pas des siens. Heureux si, comme lui, je puis être l'objet de votre reconnaissance, ô vous, disciples obscurs et paisibles de la raison ! Heureux si je puis exciter quelquefois ce *frémissement* par lequel les âmes *sensibles* répondent à la voix des défenseurs de l'humanité. »

Vous voyez combien cela porte le cachet de notre XVIIIe siècle ; il y a de ces mots qui ont leur date et leur lieu d'origine. Ces philosophes, *magistrats dont l'emploi est de diriger et de fixer les opinions humaines*, ces gens qui «écrivent pour ceux qui pensent», tout cela sent son Paris d'il y a cent ans. Tout le monde voulait penser au XVIIIe siècle. Vous connaissez le mot de Louis XV : « Marquis, d'où venez-vous? — De Londres. — Qu'avez-vous été faire en Angleterre. — Apprendre à *penser*.... — Les chevaux, » dit le roi. De plus, tout le monde était sensible au dernier siècle. Aujourd'hui vous ne lirez pas une page sans trouver le mot *progrès ;* au dernier siècle, c'était la sensibilité que l'on mettait partout.

Je ne veux pas diminuer le mérite de Beccaria, mais il était tellement de l'école philosophique française qu'un père Fachinei le dénonça comme ennemi du trône et de l'autel. Je ne sais pas quelles idées se font les défenseurs de ces deux meubles, mais il semble que ce soit une arche sainte dans laquelle ils enferment toutes les erreurs et toutes les infamies. De même que Montesquieu avait écrasé sous sa raillerie ses charitables adversaires, Beccaria écrasa son Dominicain.

Ce petit volume sur les *Délits et les peines* épuisa l'énergie de Beccaria; il vivait dans un pays où il n'était pas très-commode d'être philosophe ou libéral, il fut presque effrayé de son succès ; il voulait bien être le défenseur de l'humanité, mais il ne désirait pas en être le martyr.

L'impératrice Catherine qui, à cette époque, pensionnait des philosophes, ce qui lui permettait de conquérir la Pologne pendant que la philosophie exaltait le libéralisme russe, invita Beccaria à venir à Saint-Pétersbourg et lui offrit une pension. Ce fut alors que le prince de Kaunitz, ministre habile, pensa qu'il fallait faire quelque chose pour Beccaria et lui donna une chaire d'économie politique. Dans cette position, il fut quelquefois consulté sur certaines réformes et mourut à l'âge de cinquante-six ans sans avoir rien ajouté d'important à l'œuvre de sa jeunesse.

Malesherbes fut le premier que frappa le mérite du volume de Beccaria. Il pria l'abbé Morellet de le traduire. L'abbé Morellet, fort oublié aujourd'hui, était l'ami des économistes et de Franklin; sa plume était toujours prête à propager les bonnes idées. La traduction parut en février 1766 ; elle eut rapidement sept éditions, tirées chacune à mille exemplaires. Nous avons des lettres écrites par l'abbé Morellet à Beccaria, dans lesquelles il dit que le livre a été chaleureusement

accueilli par Diderot, Buffon, Helvetius et surtout par Voltaire. En effet, en 1766, Voltaire fit un commentaire sur le livre de Beccaria. Il parle plutôt au nom de l'humanité que comme jurisconsulte, et il se résume en ces quelques paroles :

« De quelque côté qu'on jette les yeux sur nos lois criminelles, on trouve la contrariété, la dureté, l'incertitude, l'arbitraire. Nous cherchons dans ce siècle à tout perfectionner; cherchons donc à perfectionner les lois dont nos vies et nos fortunes dépendent. »

Aujourd'hui, quand on lit ce livre que commentait Voltaire et qui excita tant d'enthousiasme, on est un peu désappointé; mais il en est de même pour tous les livres qui demandent des améliorations politiques ou sociales. Il faut, pour les juger équitablement, se reporter au moment où ils ont été écrits. Telle idée nous est devenue familière ; ce n'est pas une raison pour croire que l'homme à qui nous la devons et qui l'a eue il y a cinquante ans, n'a eu grand mérite à la trouver. Assurément, les générations futures ne comprendront pas qu'il y ait eu des restrictions commerciales, cela n'empêche pas qu'il a fallu combattre longtemps et dépenser beaucoup de courage et d'esprit pour obtenir la liberté du commerce.

On ne trouve dans Beccaria rien de plus que dans Montesquieu ; comme lui, il demande la publicité de la procédure; comme lui, il se prononce contre la cruauté des peines, les délations, la torture. Mais, en outre, il se prononce contre la peine de mort, non pas qu'il ne l'admette dans quelques cas extraordinaires; mais à une époque où elle était prodiguée, il se demande si elle est légitime, et il y avait un grand mérite à poser ce grand et terrible problème.

Ce qui distingue particulièrement Beccaria, selon moi, — quoique personne ne lui ait donné cet éloge — c'est qu'il est un de ceux qui ont le mieux signalé, au dernier siècle, la confusion du droit et de la morale. Les idées de la société d'autrefois étaient toutes différentes des nôtres, je ne parle pas des mœurs et des habitudes. L'union de l'Église et de l'État avait enfanté cette idée, que l'homme est l'éternel pupille de ces deux puissances et qu'il est du droit de l'Église et de l'État de régler toute la vie humaine. Le roi et l'évêque sont maîtres de notre vie et même de nos pensées. Grotius, au XVIIe siècle, est le premier qui ait posé en principe que la société n'avait le droit de punir que les attentats à l'ordre public, et que, pour les actes qui ne concernaient que l'individu lui-même, c'était une espèce d'impiété de les punir, car à Dieu seul appartenait le jugement et la punition. C'est là une idée très-vraie qui distingue le dernier siècle et le nôtre des siècles précédents; et, à vrai dire, le problème politique est le même que le problème criminel soulevé par Beccaria.

En France, d'où vient la division profonde qui sépare les deux écoles dont l'une défend la centralisation et l'autre l'attaque? Supposez deux hommes de bien discutant ce problème, vous verrez que le défenseur de la centralisation part toujours de ce principe : qu'il appartient à l'État de prévenir, d'empêcher certaines actions, de diriger l'individu, de le protéger contre lui-même; il accepte une tutelle protectrice, la tutelle de l'administration. Au contraire, son adversaire soutient que le citoyen doit respecter l'ordre public et le droit d'autrui, mais que pour le reste il s'appartient à lui-même. Ainsi, il a le droit de se ruiner, de ruiner son esprit et son corps, de rechercher la fortune et la vérité comme il l'entend.

Dans cette divergence réside toute la question de la liberté. Toutes les fois que l'homme voudra substituer sa sagesse à la liberté de son voisin, il appartiendra à l'école centralisatrice; toutes les fois qu'il respectera le droit d'autrui, il sera de l'école libérale. Dieu ayant fait l'homme libre, c'est à l'homme à se comporter en conséquence. On dit : « Vous laissez aux gens le droit de se perdre. » Quand j'entends cette réponse, je pense toujours que Socrate a été condamné comme athée ; Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas été condamné comme blasphémateur, lui qui a dit cette grande et sublime parole : « Ne jugez pas les autres si vous ne voulez pas être jugé! » Nous ne sommes pas juges de ce qui se passe dans la conscience d'autrui ; à la société appartiennent les actes qui la troublent, mais les pensées, mais les actes qui ne compromettent pas directement, matériellement la paix publique, ne sont pas du ressort des lois; telle est la pensée de Beccaria; c'est ce qu'il y a de plus original et de plus vrai dans son livre.

Quant à sa philosophie du droit criminel, Beccaria la résume en une maxime que tout le monde accepte aujourd'hui, c'est celle-ci :

« Pour qu'un châtiment ne soit pas un acte de violence d'un seul ou de plusieurs contre un citoyen, il doit être *public*, *prompt*, *nécessaire*, le moins *rigoureux* possible, *proportionné au delit* et *fixé par les lois*. »

C'était le contre-pied d'une procédure secrète, lente, arbitraire, cruelle, et qui s'occupait moins du tort fait à la société que de certaines considérations religieuses et politiques qui n'ont rien à faire avec le droit criminel.

Le succès du livre de Beccaria ne peut être évalué que relativement; aujourd'hui nous sommes dans une tout autre situation qu'au XVIIIe siècle. Il y a des livres qui ont un succès énorme ; on en a vu se vendre à 70 000 exemplaires, mais, malgré cette vente considérable, l'effet est moins grand qu'au dernier siècle. De notre temps, les personnes instruites sont plus nombreuses, mais les sentiments politiques et religieux sont en contradiction les uns avec les autres. Un livre, si grande que soit sa popularité, ne touche pas aujourd'hui les âmes d'un seul côté ; s'il réussit auprès des uns, il est attaqué par les autres, et selon moi, c'est une bonne chose que les vues soient partagées; cela donne place à la critique. Mais au dernier siècle, et par là s'explique la puissance des philosophes, l'Europe était divisée en deux camps : d'une part, les prêtres défendant les droits de l'Église, les privilégiés et les gens timides qui avaient peur de l'orage ; de l'au-

tre côté les philosophes, qui allaient à la conquête de l'avenir avec une sécurité parfaite, ne songeant pas que la révolution pouvait éclater sous leurs pas. Tout ce qui était jeune, intelligent, était réformateur et formait une espèce de franc-maçonnerie qui a été prise au sérieux par les écrivains de toute l'Europe. Je me rappelle qu'un certain abbé Barruel a fait un livre sur la conjuration des Jacobins et explique par là toute la révolution. Quand un livre paraissait en France, il était immédiatement accueilli comme l'œuvre d'un frère, et chacun en faisait l'éloge.

L'ouvrage de Beccaria fut accueilli de cette façon, et il eut le plus grand succès auprès de l'impératrice Catherine et du roi Frédéric II. Ils avaient supprimé la torture dans leurs États, et adouci des lois pénales; grande réforme, car une loi portée par l'impératrice Marie Thérèse, en 1768, conservait encore cinq espèces de torture, et punissait de mort le mariage entre chrétiens et juifs, comme un inceste spirituel, un sacrilége.

Catherine annonça qu'elle allait faire réformer toutes les lois de son royaume, et pour cela elle nomma une commission. Ces commissaires rédigèrent des instructions en allemand et l'impératrice les traduisit en français; le manuscrit écrit de sa propre main est encore à l'Hermitage. De cette traduction il y a eu trois ou quatre éditions publiées en Suisse et tout le monde admira une si grande âme. Quand on lit de près cette œuvre de Catherine, on n'y trouve qu'une compilation de morceaux tirés de Montesquieu et de Beccaria, et coupés avec des ciseaux. Il y a une phrase toute entière qui est de Montesquieu : « Il faut être circonspect avec les procès de magie. » L'impératrice se l'est appropriée. Le mérite de Catherine comme auteur est donc assez mince; mais cette publicité mit en pleine lumière les idées de Beccaria. Quant à la réforme annoncée par l'impératrice philanthrope, il en fut comme de toutes les réformes russes. On fit beaucoup de bruit, on ne réforma rien. Mais l'élan était donné aux esprits. Les sociétés savantes, les académies qui pullulaient au XVIIIe siècle, contribuèrent à entretenir dans les provinces cet esprit nouveau qui, à l'exemple de Paris, s'attachait aux questions de réforme criminelle : ce fut une mode. Au commencement du XVIIIe siècle on n'était pas bien venu si l'on n'avait pas fait sa tragédie; dans le courant du siècle chacun faisait sa petite constitution, comme aujourd'hui chacun fait sa société par actions. A la fin du XVIIIe siècle, on s'occupait de la réforme criminelle tout autant que de la tragédie.

En 1777, la société économique de Berne établit un prix de 1200 francs pour l'auteur du meilleur mémoire rédigé d'après ce programme :

« Composer et rédiger un plan complet et détaillé de législation criminelle sous ce triple point de vue :

» 1° Des crimes, et des peines proportionnées qu'il convient de leur appliquer;

» 2° De la nature et de la force des preuves et des présomptions;

» 3° De la manière de les acquérir par la voie de la procédure criminelle, en sorte que la douceur de l'instruction et des peines soit conciliée avec la certitude d'un châtiment prompt et exemplaire, et que la société civile trouve la plus grande sûreté possible pour la liberté et l'humanité. »

Quand Voltaire vit ce programme, dont on l'a soupçonné d'être l'auteur, il se prit d'enthousiasme, envoya 50 louis de plus, et publia lui-même une réponse à ces questions. Son livre est intitulé : *Prix de la justice et de l'humanité*.

C'est ce que Voltaire a fait de mieux; il y traite toutes les questions dont nous nous sommes occupés, la cruauté des peines, la torture, le refus d'un avocat à l'accusé, et il discute tout cela avec l'esprit et la facilité qui font le charme de son talent.

De toutes parts on se mit à concourir; la société de Berne, après avoir ajourné le prix, le donna, en 1782, à deux Allemands, Von Globig et Hulster. Leur livre a été imprimé en allemand. Je ne crois pas qu'il ait grande importance; on ne paraît pas lui avoir attaché de valeur en Allemagne.

Parmi les concurrents se trouvèrent deux hommes qui devaient jouer plus tard, dans la Révolution, un grand rôle, et qui, à cette époque, se disputaient le prix de la justice et de l'humanité : Brissot, qui fut le publiciste des Girondins, et un autre personnage, moins connu par son humanité, Marat. Ce dernier fit imprimer son ouvrage en 1781 et le publia à Paris en 1790. J'ai un exemplaire de 1790 qui porte ce titre : *Plan de la législation criminelle*, par M. Marat, auteur de l'*Ami du peuple*, du *Junius français*, etc.

En tête du livre, on voit un assez beau portrait qui ne ressemble pas au Marat traditionnel. Il est trapu, son front est renversé, son nez très-prononcé et sa bouche avance. Au-dessous du portrait se lisent les deux vers suivants qui sont assez mauvais pour être de Marat :

Peuple, vois ton ami, qui pour ta liberté,
Aux dépens de ses jours te dit la vérité.

Cet ouvrage est d'une rare médiocrité. Ouvrant un livre de Marat, j'espérais y trouver quelque chose d'original. C'est un disciple de J. J. Rousseau, mais de quatrième ordre.

Il y a de grandes déclamations contre les propriétaires, une magnifique prosopopée pour prouver que dans un vol c'est le volé qui est coupable. Le propriétaire est un voleur, un barbare..... « Vous me condamnez à mourir de faim! s'écrie l'innocent filou, c'est vous qui êtes un criminel..... » Ce serait piquant si Marat avait eu seul une pareille idée; mais de son temps ces paradoxes étaient des lieux communs. Là où Marat se distingue, c'est lorsqu'il se fait le champion des dames. Il a, pour les faiblesses de la plus belle moitié du genre humain, une indulgence extrême. Il veut qu'on punisse les séducteurs d'après cette maxime : que jamais femme ne se rend que lorsqu'elle est séduite. Le séducteur est donc plus coupable que l'infortunée qu'il déshonore. C'est une idée de Rousseau. « Que de jolis corrupteurs,

s'écrie Marat, dont l'unique occupation est de tendre des pièges à la vertu des femmes! *N'en sommes-nous pas même tous logés là!* » On voit là un peu de talon rouge, en attendant le bonnet.

Quant aux peines capitales, Marat n'en est pas partisan. Il aurait bien dû persister dans cette conviction. Et il ajoute en note :

« Une considération qui devrait bien engager le législateur à renoncer à tant de peines capitales, c'est qu'il n'est pas encore démontré si, *dans l'état actuel des choses*, le souverain a droit de mort sur les sujets, *vu l'origine injuste de tous les gouvernements de la terre*.... Mais ne déchirons pas le voile, contentons-nous d'en soulever le coin. »

Ainsi, pour Marat, la royauté qui frappe un coupable n'en a pas le droit ; mais la république a des droits qui n'appartiennent pas à la monarchie.

Voici encore une autre idée qui n'est pas particulière à Marat, qui était très-répandue au XVIIIe siècle et qu'on trouve dans le *Contrat social*. C'est la tolérance religieuse, entendue d'une façon qui n'est plus la nôtre :

« Dans tout ce qui ne nuit point aux autres, chacun est maître de faire ce qu'il veut. Un des plus dignes usages que l'homme fasse de sa liberté, c'est de l'appliquer à la recherche du vrai. Juger de tout par soi-même est donc le droit incontestable d'un être raisonnable ; interdire certains objets à sa curiosité, serait prétendre le priver de sa raison. Mais s'il s'égare dans cette pénible recherche, il est à plaindre, non à blâmer. Ainsi, en travaillant à remonter à la cause des causes, si l'auteur lui échappe, plaignez son ignorance. S'il vous parle de ses doutes, cherchez à l'éclairer.

» L'athéisme n'est point un crime... Tant que l'athée ne fait que raisonner, qu'il vive en paix. Mais au lieu de s'en tenir au ton sceptique, s'il déclame, s'il dogmatise, s'il cherche à faire des prosélytes, dès ce moment, devenu sectaire, il fait de sa liberté un usage dangereux et il doit la perdre. Qu'il soit donc renfermé pour un temps limité dans une prison commode et qu'il y soit entretenu à ses dépens. Si telle doit être la punition de l'athée qui cherche à faire secte, aucun hérésiarque n'en mérite une plus grande. »

C'est écrit avec une telle fermeté, que je soupçonne Marat d'avoir pris cela quelque part.

Vous ne trouvez pas là l'idée de la liberté. On respectera l'athée, mais à condition qu'il ne parlera pas. Je n'ai aucun goût pour les athées, mais si nous avons le droit et le devoir de renfermer un homme parce qu'il ne croit pas en Dieu, je ne vois pas pourquoi les catholiques ne feraient pas enfermer les protestants. Dès que les hommes se mettent à se juger les uns les autres, il n'y a plus de limites. Il faut s'arrêter, comme incompétent, devant les erreurs de la conscience humaine, ou, sinon, toute violence s'appellera zèle, et tout fanatisme s'intitulera passion de la vérité. Il faut respecter tout le monde ou tout condamner, car, pour qui voit le fond des choses, le droit de se tromper c'est le droit même de rechercher la vérité.

Tel est le livre de Marat ; ce n'est qu'une curiosité ; il n'y a aucune espèce d'originalité ni en bien ni en mal ; c'est un livre très-mal écrit par un écolier très-médiocre.

Il n'en est pas de même d'un ouvrage qui a eu plus de succès, dont l'auteur est Brissot, et qui est intitulé : *Théorie des lois criminelles*, ouvrage qui ne fut pas admis au concours de la société de Berne, parce qu'il avait été publié ; vous savez qu'on ne couronne que des travaux inédits.

Ce livre, qui a été réimprimé de nos jours, en 1836, est déclamatoire ; en quoi il porte le cachet de l'auteur et du temps. Brissot était allé en Amérique et en Angleterre ; il voulait qu'on se rapprochât des institutions anglaises. Il est plus dans le vrai, il connaît mieux la pratique judiciaire que Beccaria. Brissot demande la publicité des débats ; Beccaria veut bien que l'accusation ne soit pas secrète, mais il n'a pas l'idée de la publicité ; au contraire, pour Brissot tout est là ; la publicité est l'âme de la défense. L'avocat, le jury, ne sont des garanties pour l'accusé qu'avec la publicité, qui, dans le procès du plus pauvre, du plus misérable, permet au pays tout entier de juger. La publicité des journaux, c'est la garantie de l'accusé et de la société : car supposez que le jury, la défense, fussent accordés à l'accusé, mais qu'il fût interdit de rendre compte du procès, il serait très-facile, dans les moments de révolution, d'avoir des tribunaux qui ne vaudraient pas mieux que ceux de l'ancien régime. Au contraire, avec des juges permanents, la grande publicité nous semblerait une garantie plus certaine que le jury jugeant en secret. De même que Beccaria a marqué la séparation du droit et de la morale, Brissot a défendu la publicité.

Brissot composait son livre en 1780. A cette époque, l'Académie de Châlons-sur-Marne qui, disait-elle, s'occupait spécialement des moyens de rendre les hommes heureux — je désire qu'il y en ait beaucoup en France comme elle — mit au concours ce sujet : *Déterminer quelles pourraient être en France les lois pénales les moins sévères et cependant les plus efficaces pour contenir et réprimer le crime par des châtiments, prompts et exemplaires, tout en ménageant l'honneur et la liberté des citoyens.* » L'ouvrage de Brissot fut couronné, l'accessit fut donné à Bernardi qui a été membre de l'Académie des Inscriptions.

L'année suivante, Brissot concourut à la même Académie. Son mémoire est intitulé : *Le sang innocent* ou *Discours sur les réparations dues aux accusés innocents.* C'est une question très-délicate de savoir si la société doit une réparation à l'individu acquitté ; car s'il y a des innocents manifestes, il y a aussi des gens que vous n'acquittez que faute de preuves, et qui ne méritent pas de réparation ; si vous ne distinguez pas, vous récompensez des gens véreux ; si vous distinguez, vous établissez une pénalité nouvelle, un acquittement qui est infâme. Là est la difficulté.

En 1782, Brissot prit part à un troisième concours sur ce sujet : *De la meilleure éducation.* Quand on s'occupe de droit criminel en législateur, on en arrive bientôt à la question de l'éducation. Les actes qu'on punit, il faut tâcher de les prévenir, mais on ne peut y parvenir qu'en transformant le citoyen, qu'en le moralisant. La liaison des deux problèmes est visible. On allait couronner Bris-

sot quand le ministre déclara que l'Académie n'avait pas le droit de récompenser un ouvrage sans l'avoir soumis à la censure préalable. Le prix ne fut pas donné; mais vous voyez combien le mouvement était général, avec quelle vivacité on s'occupait de cette question. Ce ne sont pas seulement des hommes comme Brissot ou comme Marat, se mettant en quête de célébrité, qui s'occupent de ces réformes; des magistrats entrent à leur tour dans la lice ; Dupaty fait son célèbre mémoire pour trois hommes condamnés à la roue; le Trosne, ami de Pothier et son confrère au présidial d'Orléans, écrit sur la justice criminelle un ouvrage où il se montre fidèle aux idées de son illustre confrère. Vous savez que Pothier se refusait à juger un procès criminel. Enfin, voici un jeune homme, avocat-général à Grenoble, Servan, un d'Aguesseau au petit pied, qui, s'il n'a pas la philosophie de d'Aguesseau, s'exprime en beau et harmonieux langage. Voltaire, qui sent qu'il peut tirer parti de ces brillantes dispositions, se met sans cesse aux pieds de ce débutant ; Voltaire appartient à l'école de ceux qui, recevant quatre vers de la première personne venue, répondent bien vite : « Monsieur, je ne suis rien; c'est vous qui êtes le plus grand poëte des temps modernes. » C'est une façon de se faire des partisans.

Servan a fait les réquisitoires les plus curieux, car, en général, ils ne sont pas dirigés contre l'accusé, mais contre la loi. Son plaidoyer pour une femme protestante est resté célèbre, mais tout cela est trop pompeux, trop boursouflé pour moi. Je ne crois guère à cette éloquence ajustée qui mesure et cadence la passion. Malgré cela Servan n'est pas sans mérite. Vous allez en juger. Voici un passage d'un *Discours sur l'administration de la justice criminelle*, qui n'a rien perdu de sa vérité. Ce chapitre est intitulé : *L'accusé devant ses juges.*

« Le moment critique est arrivé où l'accusé va paraître aux yeux de ses juges. Je me hâte de le demander : quel est l'accueil que vous lui destinez ? Le recevrez-vous en magistrat ou bien en ennemi ? Prétendez-vous l'épouvanter ou l'instruire ? Que deviendra cet homme, enlevé subitement à son cachot, ébloui du jour qu'il revoit, et transporté tout à coup au milieu des hommes qui vont traiter de sa mort ? Déjà tremblant, il lève à peine un œil incertain sur les arbitres de son sort, et leurs sombres regards épouvantent et repoussent les siens. Il croit lire d'avance son arrêt sur les replis sinistres de leurs fronts. Ses sens, déjà troublés, sont frappés par des voix rudes et menaçantes; le peu de raison qui lui reste achève de se confondre, ses idées s'effacent, sa faible voix pousse à peine une parole hésitante, et pour comble de maux, ses juges imputent peut-être au trouble du crime un désordre que produit la terreur seule de leur aspect. Quoi ! vous vous méprenez sur la consternation de cet accusé, vous qui n'oseriez peut-être parler avec assurance devant quelques hommes assemblés !

» Éclaircissez ces fronts sévères ; laissez lire dans vos regards cette tendre inquiétude pour un homme qu'on désire de trouver innocent ; que votre voix, douce dans sa gravité, semble ouvrir avec votre bouche un passage à votre cœur. Contraignez cette horreur secrète que vous inspirent la vue de ces fers, et les dehors affreux de la misère; gardez-vous de confondre ces signes équivoques du crime avec le crime même, et songez que ces tristes apparences cachent peut-être un homme vertueux. Quel objet ! levez les yeux, et voyez sur vos têtes l'image de votre Dieu, qui fut un innocent accusé. Vous êtes homme, soyez humain. Vous êtes juge, soyez modéré. Vous êtes chrétien, soyez charitable. Homme, juge, chrétien, qui que vous soyez, respectez le malheur. Soyez doux et compatissant pour un homme qui se repent, et qui peut-être n'a point à se repentir. »

Après Servan, je pourrais citer beaucoup d'autres jurisconsultes ou publicistes qui se sont occupés de la réforme des lois criminelles, Mirabeau, Lacretelle, etc., mais j'en ai dit assez pour vous faire comprendre qu'au moment où nous sommes la législation criminelle croule sous le blâme universel. Louis XVI abolit la question préparatoire; en 1788, il annonce une complète révision des lois criminelles, mais ce n'est pas lui qui la fait; c'est à l'Assemblée constituante que revient la gloire de réformer notre législation.

Par malheur cette réforme n'a pas duré.

Il faut l'avouer, la Révolution nous fait tort aujourd'hui. Elle a remédié à une foule d'abus, d'injustices, mais elle a déchaîné les passions les plus violentes; le souvenir de ces excès pèse aujourd'hui sur toutes nos réformes libérales.

D'où vient le bien qu'a fait la Constituante? Sans diminuer le mérite de cette assemblée, on doit reconnaître que ses réformes avaient été préparées par les philosophes du XVIIIe siècle. Il faut bien le dire, à la Constituante il n'y avait aucun homme extraordinaire, il n'y avait pas de penseurs, pas d'idées nouvelles, non ! Les constituants appliquaient les idées du XVIIIe siècle, mais non pas comme le XVIIIe siècle eût voulu les voir appliquer.

Beccaria et d'autres avaient bien senti que toute réforme est une éducation, qu'il ne suffisait pas de changer les lois, qu'il fallait changer les esprits par l'éducation et non par la force. La Constituante avait au début les intentions les plus droites ; jamais on n'a vu une assemblée plus désireuse de bien faire, mais elle a fini par échouer sur un écueil terrible, la violence; je ne veux ni blâmer ni justifier; mais c'est un malheur que tout se soit fait dans le pêle-mêle des passions soulevées. Toutes les fois que vous imposez des réformes, il y a une réaction qui vous fait perdre le chemin que vous avez parcouru. Le code de 1791 était juste et humain, il donnait une bonne législation, sauf quelques défauts qui furent corrigés dans le code de brumaire an IV qui était excellent, mais qui lui aussi avait le tort d'avoir été fait au milieu d'une révolution. Aussi que voyons-nous ? Le code de 1810 multiplie les détentions préventives, et ressuscite ce secret de la procédure préparatoire qui est, selon moi, le vice de notre législation.

Je suis pour la liberté autant que personne, mais c'est justement parce que je l'aime, que j'ai peur pour elle dès que la violence apparaît. Je dis toujours : Défendez-la, mais avec calme. Vous ne savez pas à quel point, avec de l'énergie, de la persévérance, de la douceur, on parvient à convertir les hommes, à faire une transformation dans les âmes. Lors même que la Révolution n'eût pas éclaté, la législation criminelle serait tombée d'elle-même, et nous serions certainement plus avancés qu'aujourd'hui. La violence trouble tout; elle persuade aux princes que toute réforme est une révolution, aux gens timides que c'est la ruine, et qu'on ne peut ré-

parer la maison qu'en la jetant par terre. Pour assurer le triomphe de la liberté, il faut, au contraire, démontrer avec patience et persistance que telle réforme est utile, nécessaire et le commun profit de tous. Il n'y faut ni menaces ni violences, il faut user de raison pour changer les convictions. Cela est long, mais cela est sûr; et une fois avancé, on ne recule pas.

On nous fait, il est vrai, une éducation qui nous inspire d'autres sentiments. Tout jeunes, on nous enseigne que les conquérants ont dû leurs succès à la force ; on nous fait admirer le jeune Alexandre tranchant le nœud gordien. Je ne vois là qu'un homme violent qui détruit ce qu'il ne comprend pas ; nos révolutionnaires font de même, ils tranchent le nœud faute de savoir le défaire ; le grand mérite de la liberté, c'est de dénouer les difficultés, de convertir les hommes, de changer les idées, et le jour vient où tout le monde, voulant la même chose, embrasse la même cause sans tumulte et sans bruit. Il y a bien des passions, des intérêts qui résistent; mais les intérêts s'usent et les passions se calment. Parlez, éclairez, agissez sur les esprits, et vous finirez par l'emporter.

Y a-t-il en Angleterre une passion plus violente que la passion religieuse? Et cependant à force de discussions et sans émeutes on a fait voter l'émancipation des catholiques par un parlement protestant. Y a-t-il des propriétaires plus jaloux que les Anglais? On a cependant établi la libre circulation des céréales sans provoquer de révolution. Le peuple anglais s'est habitué à voir et à juger toutes choses au grand jour de la discussion ; dès lors le mot de révolution a disparu ; le mot de réforme est venu le remplacer.

Nous avons des souvenirs révolutionnaires qui me fâchent. La déesse de la Raison et celle de la Liberté ont de mauvaises physionomies. La Raison, c'est cette créature qu'on allait prendre je ne veux pas dire où, et qu'on installait à Notre-Dame; la Liberté, on la mettait à une autre place..., sur l'échafaud! Cette Raison, cette Liberté, je ne les connais pas. La Liberté que je veux a une tout autre figure; elle ne porte ni bonnet rouge ni pique; c'est une femme charmante, mère de famille, parlant doucement, instruisant ses enfants, ayant à ses côtés deux sœurs qui ne la quittent jamais : la Justice et l'Humanité.

ED. LABOULAYE.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA ROCHELLE.

CONFÉRENCE DE M. LOUIS AUDIAT.

Bernard Palissy.

Transportons-nous par la pensée, messieurs, au milieu de ce XVIe siècle, si grand et si malheureux, en 1545. Nous sommes dans la capitale des *Santones*, reine déchue qui pleure son Capitole tombé et n'a plus, pour traces de sa grandeur évanouie, que des arènes en ruine et un vieil arc de triomphe complétement remis à neuf. Presque en face du monument de Germanicus s'élève une maison d'assez pauvre apparence. C'est le soir : l'ombre en grandissant descend des collines qui bordent la Charente. Une porte s'ouvre ; un homme sort furtivement comme à la dérobée. D'un pas hâtif il cherche à gagner la campagne. Son extérieur est misérable. Il est maigre, hâve, décharné. Les vêtements ne tiennent plus sur son corps; ce ne sont plus même des habits, mais des haillons qui tombent en lambeaux, quelques loques sales et pendantes.

Accoutré comme un homme qu'on aurait traîné par tous les bourbiers de Saintes, il excite la compassion des uns, les risées du plus grand nombre. Les commères, sur le pas de leur porte, voyant passer ce grand corps délabré, haussent les épaules et se signent presque à son approche : « Voilà Maître Bernard ! Il fait mourir de faim sa femme et ses enfants. On dit qu'il fabrique de la fausse monnaie. C'est un homme dangereux. » Bien dangereux en effet, et malfaiteur émérite ! D'abord il n'a pas un sou et beaucoup de dettes; puis il cherche un secret bien criminel : il veut être utile. Il passe, l'œil oblique, inquiet, évitant la rencontre d'un homme, car cet homme est peut-être un créancier! Il fuit sa maison ; il a besoin d'un peu de calme. D'autres trouvent au foyer domestique ce tranquille asile, où la voix affectueuse d'une femme, les baisers sonores des enfants, ramènent la sérénité dans leur âme et la joie sur leur visage. Pour lui, ce qu'il rencontre en sa maison, ce sont des persécutions et des déboires. Sa femme lui reproche de s'obstiner à la recherche d'une chimère et de négliger son gagne-pain. Le chais est vide, l'armoire est vide, la huche est vide. Certes la maison n'est pas gaie, quand les marmots en haillons grelottent, et qu'on n'a pour eux ni bois flambant dans l'âtre, ni habits en réserve; quand ils demandent du pain et qu'on n'a rien à leur donner. Il fuit donc les lamentations de son épouse, les cris affamés de ses enfants, les doléances méchantes de ses voisins, les réclamations pressantes de ses créanciers.

Mais parfois s'il rencontre une troupe de gamins — cet âge est sans pitié! — il est assailli de brocards et d'injures; on le poursuit de huées : « C'est Maître Bernard le fou! » Oui c'est un fou. Fou Galilée, fou Christophe Colomb, folle Jeanne Darc, fou le Christ lui-même, fous tous les bienfaiteurs de l'humanité, hommes ou Dieu !

C'est pourtant de ce fou que je voudrais vous raconter la vie, je veux dire les misères.

I.

Bernard Palissy est né au commencement du XVIe siècle. Agrippa d'Aubigné, l'historien saintongeais, fixe sa naissance en 1499; mais Pierre de l'Estoile, qui l'avait particulièrement connu, donne le millésime de 1510. C'est cette date qu'il faut accepter. Pierre de l'Estoile

devait être mieux renseigné qu'Agrippa d'Aubigné lui-même.

Mais où est-il né? La question est grave. Plusieurs biographes ont essayé d'y répondre. Ils n'ont pu s'accorder. Sept villes réclamaient Homère; quatre provinces environ se disputent Bernard Palissy. On peut placer son berceau en Périgord, en Limousin, en Saintonge, en Agenais. Quelle que soit la province qu'on adopte, nul ne pourra prouver que ce n'est pas celle-là. Aussi chacun de ces pays, par la bouche de ses érudits, a-t-il revendiqué la gloire de lui avoir donné le jour. Mais à chacun d'eux on pourrait dire: « Vous êtes orfévre, monsieur Josse! »

Je comprends cette rivalité généreuse et je l'admire. L'auréole qui couronne la tête d'un grand homme laisse toujours tomber quelques-uns de ses rayons sur le coin de terre où il est né. On veut s'éclairer à sa gloire, s'illustrer à son génie. Toujours on essaye de tirer à soi un pan du manteau du prophète, eût-on d'ailleurs traité ce prophète comme tout pays traite les siens.

Le mal est que dans les quatre provinces qui s'attribuent Bernard Palissy, il y en a bien trois qui se trompent, peut-être quatre. A mon avis les Limousins sont ceux qui y prétendraient avec le plus de raison. D'abord, ils trouvent peu de biographes pour soutenir leur opinion. Puis, Maître Bernard dit d'eux tant de mal qu'il pourrait bien être leur compatriote : témoin ce Limousin « grand mixtionneur et augmentateur de drogues » dont il parle. Il achetait 35 sous la livre de bon poivre à la Rochelle, et la vendait 17 à la foire de Niort, et encore gagnait-il beaucoup à ce petit commerce. Ce marchand était assurément frère ou cousin de celui qui vendait ses denrées au prix coûtant et qui espérait se rattraper sur la quantité. Quant à la qualité, c'était l'affaire des chalands.

Dans toutes les biographies il est question pour lieu de naissance de Palissy de la Chapelle et de Biron. Or, la Chapelle et Biron sont en Agenais; mais ils existent aussi en Saintonge. Pourquoi les avoir placés sur les bords du Lot et de la Garonne, plutôt que sur ceux de la Charente? Les écrivains ont-ils confondu ces localités? C'est très-possible : ils en font bien d'autres. On objecte — ce sont ceux d'Agen, je n'ai pas besoin de le dire — qu'il y a eu à la Chapelle-Biron une tuilerie appelée *tuilerie de Palissy*. Donc c'est là qu'est né maître Bernard, potier et fils de potier. Malheureusemont, Palissy, qui, à trente ans, n'avait jamais vu cuire de vases et ne distinguait pas l'argile de la terre ordinaire, n'avait pu naître près d'un four de tuilier ou de potier. Que prouve ce nom de *tuilerie de Palissy?* N'y a-t-il pas à Saintes un *quai Paliss?* Sur la fin de sa vie, quand Catherine de Médicis le logea aux Tuileries, ne fut-il pas surnommé *Palissy des Tuileries?* Si cette dénomination de *tuilerie de Palissy* prouve que la fabrique appartenait à son père, ces mots *Palissy des Tuileries* devraient prouver aussi qu'il était propriétaire des Tuileries.

Maître Bernard a souvent parlé de lui; jamais il n'a indiqué le lieu de sa naissance. S'il nomme Saintes ou la Saintonge, il ajoute : « pays de mon habitation. » Est-il né dans notre province? Je ne le crois pas : son silence sur ce point important est significatif. La Saintonge n'est que le pays de son habitation. Or, s'il y eût vu le jour, s'il y eût passé sa jeunesse, n'aurait-il pas dit plutôt : « pays de ma naissance »? N'aurait-il pas essayé par ce seul mot de rappeler tous les doux souvenirs qu'il évoque : un père, une mère, des frères, les jeux et les amitiés de l'enfance, les amours de la jeunesse?

Il faut donc accepter la tradition la plus répandue et croire qu'il est sorti du diocèse d'Agen. L'expression *Palissy Xaintongeois*, qu'on trouve dans quelques chroniques, ne doit s'appliquer qu'à son long séjour dans notre pays. Le berceau des grands hommes est souvent comme la source des grands fleuves, caché et inconnu. On franchit d'une enjambée la Charente à Chéronac; qui découvrira les sources du Nil?

C'est la Saintonge qui le reçut enfant. On veut qu'il ne soit venu à Saintes qu'à l'âge de trente ans. C'est impossible. Un point n'a pas été assez étudié : c'est la langue de Palissy. Palissy n'a point fréquenté beaucoup les écoles; il n'a point appris à lire dans les livres latins ou grecs. L'éducation commune n'a point fait passer sous son niveau cette intelligence vive et primesautière. Enfant du peuple, il parle la langue de sa mère, et cette langue qu'on suce pour ainsi dire avec le lait, cette langue de l'enfance et de la jeunesse, il l'aura dans l'âge mûr. Il n'est point si facile qu'on croit de se défaire des provincialismes. Est-ce que l'accent ne subsiste pas en dépit de continuels efforts? Si Palissy a passé dans l'Agenais trente ans de sa vie, vingt ans même, ces années de l'enfance où les impressions et les idées se gravent si facilement dans l'esprit encore tendre, il parlera la langue de l'Agenais. Ce sera un homme du Midi. Dans ses mots, dans ses pensées, dans ses tournures, on retrouvera quelque chose qui sent le terroir. Or tout en lui est Saintongeais, à part peut-être son énergie. Il a des expressions qu'on ne rencontre qu'en Saintonge; et les *santonismes* frappent tellement l'étranger, qu'il faut être indigène pour s'en servir. Palissy ne les eût pas employés s'il en avait été choqué, et partant s'il ne les avait appris au berceau. Et cela prouve évidemment que maître Bernard a été apporté tout jeune, peut-être au maillot, dans nos contrées.

Comment y vint-il? Je sais bien que les Gontauts, barons de Biron, en Agenais, possédaient Brisambourg en Saintonge. J'indique le rapprochement. Je n'en veux pas tirer des conclusions qui seraient peut-être risquées.

Nous ne possédons aucun renseignement sur sa famille. On le fait naître de parents très-pauvres. La misère au berceau des grands hommes est un joli thème et un beau prétexte à déclamations. Comme on maudit l'indigence, cette marâtre qui étouffe parfois le génie dans

ses rudes étreintes! La pauvreté, c'est une dure nourrice il est vrai; mais elle n'étouffe ordinairement que l'enfant qui n'était pas né viable. Le génie, pressé par les nécessités de la vie, ressemble à l'eau qui, serrée dans un étroit canal, jaillit plus fort en gerbes plus étincelantes.

Un document daté de 1558 nous parle de Palissy. C'est un acte notarié relatif à une fabrique de poteries fines, qu'il avait établie à Fontenay-le-Comte. Il y est qualifié « d'*honorable homme*, peintre, demeurant en la ville de Xaintes. » Les expressions *honorable homme* qui n'étaient point prodiguées à tous, prouvent que Palissy n'était point le premier venu, quelque ouvrier vagabond, un beau jour tombé du ciel en Saintonge, sans considération héréditaire ou personnelle. D'autre part, il apprit à lire, à compter, il sut la géométrie. En voilà plus qu'il ne faut pour supposer que ses parents lui purent donner une certaine éducation assez étendue pour ce temps-là. Aussi, je suis porté à admettre qu'il appartint à une famille bourgeoise ou tout au moins tenant de près à la bourgeoisie.

Son enfance cependant fut laborieuse. Il apprit la science « avec les dents », selon son énergique expression. Outre la lecture et l'écriture, il posséda le dessin, les mathématiques et la géométrie; tout ce qu'il fallait pour devenir un bon arpenteur. Vint l'âge de prendre un état; il choisit la vitrerie.

La vitrerie n'était pas seulement un métier : c'était un art. Il ne faudrait pas voir dans le vitrier du XVIe siècle, l'humble ouvrier nomade ou sédentaire, chargé de réparer les dégâts des orages ou des coups de pierre des polissons. Le vitrier alors devait savoir colorier le verre, le découper en losanges nuancés et former ces mosaïques transparentes qui attirent encore notre admiration. Examinez les splendides verrières de Saint-Étienne de Bourges, de Saint-Gatien de Tours, ou de la Sainte-Chapelle. Certes, ceux qui les ont dessinées sont d'éminents artistes, quoique inconnus, et ceux qui les ont peintes sous leur direction sont plus que des artisans. N'oublions pas d'ailleurs que l'industrie du verre était la seule que les gentilshommes pussent exercer sans déroger. Palissy va jusqu'à dire et ce fut longtemps une croyance : « L'estat est noble et les hommes qui y besognent sont nobles. » La vitrerie était sœur cadette de la verrerie, et un peintre verrier qui connaissait le dessin, le modelage, un peu de sculpture, ne pouvait être mis au simple rang de manœuvre.

L'apprentissage terminé, Bernard Palissy partit. Il s'en allait faire ce que nous appelons aujourd'hui le tour de France. A cette âme avide de connaître, il fallait des horizons plus larges, et le spectacle varié des différentes provinces. Le pays natal n'offrait pas à son désir d'études un champ assez étendu et assez divers, surtout si, comme je le crois, il avait passé sa jeunesse en Saintonge. Là, le pays est plat; point de montagnes, à peine de légères ondulations de terrain, partant point de ces perspectives grandioses comme en offre la nature alpestre ou pyrénéenne; des sites charmants, un sol plantureux, une rivière au cours capricieux, de vastes prairies où de grands troupeaux de bœufs paissent l'herbe haute, des échappées gracieuses entre deux vertes collines vêtues de pampre, tout ce qui suffit à la satisfaction peu ambitieuse des habitants; ce n'était pas assez pour développer un génie observateur. Les voyages de Palissy furent pour lui une sorte d'émancipation. Aussi peut-on affirmer que s'ils n'ont pas créé Palissy, ils l'ont formé.

Il partit comme partent les ouvriers, léger d'argent, riche d'espoir, avide de voir et de connaître. On sent bien, au moment décisif, une grosse larme sourdre dans l'œil. On songe à ce qu'on laisse, objets doux et chers; mais les camarades sont là qui vous accompagnent un bout de chemin, jusqu'au dernier bouchon du village ou du faubourg. Là on remplit sa gourde, on vide un dernier verre, on échange une dernière poignée de main, une dernière recommandation, et l'on se sépare. Les cris d'adieu s'entendent encore un peu jusqu'au détour de la route. Alors on se salue du geste, on jette en l'air les casquettes, et bientôt celui qui s'en va disparaît. Les nouveautés de la route ne tarderont pas à lui faire moins songer à ceux qu'il quitte; peut-être même les oublierat-il. Le chagrin du départ, comme l'a dit un poëte, est pour celui qui reste. Ainsi s'en alla Palissy.

Où dirigea-t-il ses pas? Son itinéraire serait difficile à retracer exactement. Il y a lieu de croire cependant qu'il prit la route du Midi. C'est la partie de la France dont il parle avec le plus de plaisir. Pourquoi? Sans doute parce que les beautés de la nature méridionale, ayant frappé les premières ses regards, se fixèrent plus profondément dans son esprit. Il est certain qu'il y séjourna : « Je me suis, dit-il, tenu quelques années à Tarbes, principale ville de Bigorre. » Imaginons-lui donc un itinéraire, sinon vrai, du moins vraisemblable : il nous sera de cette sorte plus facile de le suivre. Dans tous les cas, comme la plupart du temps il ne rend « témoignage sinon des pays qu'il a fréquentez », nous sommes presque sûr de ne le mener qu'en des contrées où il aura mis le pied.

Dans les Pyrénées, il examine les sources thermales. Cauterets et Bagnères lui révèlent un feu central qui, depuis tant de siècles, maintient leurs eaux à une même température, et il trouve là une explication des tremblements de terre. Mais la vertu curative des eaux thermales le trouve aussi sceptique qu'un médecin homœopathe. Comme il raille ceux qui vont aux bains d'Aix en Savoie, d'Aix en Provence, d'Aix en Allemagne, pour y trouver la guérison! Spa cependant fait exception. Il accorde à ses sources une grande propriété : l'argent qu'elles font couler de la bourse des naïfs étrangers dans la poche des habitants. « Plusieurs, dit-il, sont allés boire de ladite eau qui eussent eu plus de profit de boire du vin. » Et après cette réflexion on viendra dire que maître Bernard n'était pas saintongeais!...

A Nîmes, à Avignon, la beauté des ouvrages romains

le captive. Il s'extasie devant le pont du Gard et se rappelle avec tristesse l'aqueduc détruit de Saintes, dont le chancelier de l'Hospital visita les débris. Je regrette de le dire, mais je ne partage pas l'admiration de Palissy. Quoi! exécuter ces prodigieux travaux pour aller chercher de l'eau à dix lieues! Ah! comme nous sommes bien moins délicats que les Romains! Nous nous contentons des eaux vaseuses de nos fleuves où vont se déverser les égoûts de nos villes. Il leur fallait une eau limpide, ces petits maîtres! Ils se baignaient souvent, les malpropres! C'était un luxe inutile, insensé. Les concitoyens de Palissy continuent bien à le prouver.

L'Auvergne, la Bourgogne, la Champagne, la Flandre, reçoivent sa visite. Je n'en finirais pas si je voulais énumérer les différentes contrées qu'il parcourut et les observations qu'il y fit. Il passe, examinant tout : productions de la terre, mœurs des habitants. En Champagne, c'est la marne dont il signale les propriétés bienfaisantes; en Lorraine, le sel qu'on obtient en faisant bouillir l'eau de certains puits. Dans les Ardennes, ce sont des pétrifications curieuses ; en Touraine, les *faluns* dont l'illustre Réaumur donnera plus tard la description. Plus loin, ce sont des méthodes d'agriculture ; ailleurs, c'est l'utilité des forêts. Le tout est semé de traits heureux, de réflexions sages, de pensées profondes. Nos agriculteurs seraient étonnés de la foule d'idées qu'ils doivent à Palissy sans se douter que l'honneur lui en revient.

Par la Touraine et le Poitou, Palissy revint en Saintonge; on ignore à quelle époque. Il y était pour le sûr en 1538. Il y continua son métier de peintre verrier. La ville épiscopale de Saintes comptait alors vingt édifices religieux dont six paroisses, une abbaye, une cathédrale. Il y avait là de quoi fournir du travail à un ouvrier laborieux et intelligent. La magnifique cathédrale surtout, élevée sur la basilique romane de Pierre de Confolens par les trois Rochechouart, évêques de Saintes, n'avait pas achevé à ce moment sa décoration, puisque son clocher est toujours demeuré imparfait. Il est probable que les chanoines et l'évêque, ayant près d'eux un artiste habile, lui commandèrent des vitraux. Cependant cette ressource ne tarda pas à lui manquer.

Le vent néo-payen qui soufflait alors d'Italie devait dessécher promptement cet art de la peinture sur verre si catholique et si français. Les luttes de la Réforme n'étaient guère propre à lui rendre sa vigueur première. Enfin, Palissy embrassa le calvinisme quelques années plus tard, et ses nouveaux coreligionnaires le raillèrent, c'est lui qui nous apprend ce détail, de sa condescendance, lui reprochant de consacrer son pinceau à la glorification de l'idolâtrie papiste.

Il savait la géométrie, il se fit arpenteur. Souvent on l'appelait pour dresser le plan des propriétés. Dans les procès surtout, on avait recours à ses lumières. Ces fonctions d'arpenteur-géomètre-juré lui rapportaient beaucoup. Malheureusement il n'avait pas tous les jours à lever le plan de domaines litigieux.

Palissy s'était marié. On a dit que le supplice d'une femme c'est son mari. Maître Bernard aurait pu dire que chez lui le supplice du mari fut la femme. Avec une discrétion de bon goût, du reste, l'écrivain a peu parlé d'elle : il en dit assez cependant pour nous révéler en elle un de ces esprits qu'on appelle positifs, aimant le solide, le réel, condamnant tout ce qui ressemble à l'idéal.

Pourtant, je ne veux trop blâmer l'épouse de Palissy. Sans doute, elle avait l'esprit peu ouvert aux choses de l'intelligence, elle ne comprenait rien aux rêves sublimes du pauvre potier. Mais était-ce sa faute si sa capacité se bornait

A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse ?

Heureux l'homme de labeur ou d'étude qui trouve dans sa compagne un appui pour les jours d'orage, un encouragement pour la prospérité, parfois un conseil pour ses travaux! Mais la femme de Palissy était mère. Tandis qu'il était à ses fourneaux, absorbé par ses incessantes recherches, c'était sur elle que retombait le fardeau domestique, c'est à elle que les enfants demandaient à manger, à elle que les fournisseurs s'adressaient pour être payés. Elle devait pourvoir à tout : faut-il donc s'étonner qu'elle ait été souvent de mauvaise humeur? Le père et la mère aimaient tous deux tendrement leurs enfants. Mais celui-ci leur voulait procurer quelque jour une fortune considérable; il rêvait l'avenir. L'autre songeait à les empêcher de mourir de faim sans y réussir toujours. Elle voyait le présent.

Dans un humble ménage d'ouvriers, chaque jour amène son pain et chaque année un enfant. Chez le peintre-arpenteur l'enfant arrivait bien à point nommé; le pain quotidien se faisait parfois désirer. Sa famille fut nombreuse; la mort lui enleva six enfants et il lui en resta. Il fallait suffire aux besoins toujours croissants de la maison.

Maître Bernard était dans cette situation pleine d'inquiétudes et avec la perspective d'un avenir bien sombre, lorsque le hasard lui fit tomber entre les mains une coupe émaillée. C'était en 1539 ou 1540.

D'où venait cette coupe? On a cherché, on a émis diverses opinions. Un drame représenté à Saintes l'année dernière fait dire à Palissy : « Pourquoi ne t'ai-je pas laissée à ton humble possesseur, pauvre pâtre des Alpes, pour qui tu n'étais bonne qu'à tenir du lait?... Et je t'ai portée pieusement sur mon sein à travers les avalanches et les torrents, comme j'eusse porté l'un de mes fils... » L'idée est très-poétique. Mais est-elle exacte?

D'autres ont voulu voir dans cette coupe une des faïences trouvées en 1542 dans un vaisseau espagnol qu'avaient pris des corsaires de la Rochelle. Le vaisseau fut conduit au port, à l'époque où François Ier fit un assez long séjour dans cette cité, c'est-à-dire en décembre 1542 et janvier 1543. « Il y avait dans ce vaisseau, dit Amos Barbot, grand nombre de terre de Valence et plusieurs cou-

pes de Venise. Le roi commanda qu'on luy en apportast; ce qu'ayant fait, jusqu'au nombre de six grands coffres pleins, il en donna à plusieurs dames de la Rochelle, et, pour la grande beauté qu'il y trouvait, il retint tout ce qui estoit de ladite vaisselle, qui estoit vingt grands coffres qu'il fit payer, et commanda qu'on les fist charger pour les porter à Rouen ou à Dieppe. » Mais à cette date (1542), Palissy était déjà à l'œuvre. Les faïences de la Rochelle ne purent donc avoir sur lui d'autre influence que de l'encourager et d'épurer son goût.

Il y a une autre version, et c'est à celle-là que je m'arrête.

La coupe venait bien d'Italie, mais elle avait passé par Pons. Avant d'être un modeste chef-lieu de canton du département de la Charente-Inférieure, Pons fut le siége d'une puissante sirerie. Les sires de Pons, que les rois de France qualifiaient de cousins, étaient suzerains de deux cent cinquante fiefs et seigneurs de cinquante-deux paroisses. Ils avaient établi là une véritable petite cour. Pons avait son imprimerie, ses poëtes, ses littérateurs. Il y avait des jeux, des fêtes, des tournois. Les vassaux étaient heureux : ils n'étaient tenus qu'à une redevance annuelle de deux sous ou d'une anguille, que la Seugne leur fournissait aisément. La plus forte redevance s'élevait à quatre chapons blancs. Et encore les habitants de la ville, s'ils payaient, riaient au moins pour leurs chapons. Le lundi de Pâques, en effet, le prévôt de la justice seigneuriale, suivi de toute la noblesse des environs, branche de houx en main, sans éperons aux pieds et la queue des haquenées pendantes, sous peine d'amende, parcourait les quartiers de la ville, recevant de chaque vassal un coq auquel il ne devait manquer aucune plume. Tous les coqs recueillis ainsi en grande pompe étaient lancés en l'air l'un après l'autre, et les sergents, les huissiers devaient poursuivre et rattraper les volatiles. Pauvres bêtes! malheureux sergents! Les oiseaux volaient partout, les huissiers devaient les suivre. De là des incidents comiques, des aventures grotesques et des cris de joie frénétiques. Ah! messieurs, c'était là l'heureux temps! Une fois l'an, les huissiers faisaient rire!

Le châtelain de Pons était alors Antoine, comte de Marennes, baron d'Oleron, qui avait fait de Maître Bernard un de ses amis. Le sire de Pons avait en 1533 épousé à Ferrare, chez la femme du duc d'Este, Rénée de France, dont il fut le chevalier d'honneur, Anne de Parthenay-l'Archevesque, fille de la douairière de Soubise, et s'y était fait calviniste. En 1538, il revint en France. La duchesse d'Este avait comblé de présents madame de Pons, et dans les fourgons de voyage se trouvèrent ensemble, très-probablement, et la majolique italienne, qui causa tant de tourments à Palissy, et aussi le protestantisme, qui plus tard faillit trois fois lui coûter la vie.

Du moment qu'il l'eut en mains il n'eut plus de repos. « J'entrai, dit-il, en dispute avec ma propre pensée. » Que de douleurs jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'émail désiré, et combien le récit en est émouvant dans les termes où il nous l'a fait!

Palissy ne connaît aucune des matières dont se font les émaux; il n'a même jamais vu de terres argileuses. Mais il sait un peu de dessin, et, l'émail trouvé, il saura modeler une tête, tracer un marécage, façonner un poisson. Il ne veut d'abord que l'émail blanc, principe de tous les autres; quand il l'aura, il saura bien lui donner toutes les colorations et toutes les teintes nécessaires. Mais comment l'obtenir cet émail blanc? Il prend toutes les substances qu'il imagine, les pile et les broie. Il achète des pots de terre, met sur chacun d'eux, dûment numéroté, une matière différente, qu'il note avec soin. Il a besoin d'un four, et le construit à sa guise. Mais il n'a jamais vu cuire la terre, et ne sait quel degré de chaleur le four doit avoir; une fois le feu, trop fort, brûle ses drogues; une autre fois, trop faible, il ne peut les fondre. C'est aux matières qu'il attribue cet insuccès; il en cherche d'autres. Peut-être seront-elles bonnes. Plusieurs années se passent ainsi; le pauvre artisan gémit, soupire, s'afflige, mais ne se décourage pas.

Un jour, il s'avise qu'il ne sait pas conduire le feu, et que des hommes du métier sauront mieux que lui diriger la cuisson de ces substances. C'est d'ailleurs une dépense de combustible de moins, et l'argent se fait rare à la maison. Il achète de nouveaux vases, en couvre trois ou quatre cents d'émail, et prie les potiers de la Chapelle-des-Pots de vouloir bien les enfourner avec leurs vaisseaux. Entre ouvriers on s'oblige. Les potiers de la Chapelle, un peu par complaisance, beaucoup par curiosité, acceptent très-volontiers. Mais la fournée cuite, ils assaillent de brocards leur outrecuidant camarade. Rien n'est bon. Pourquoi se mêler de ce qu'il ne sait pas faire? Que prétend-il?

Il prétend nous doter de l'émail, il veut que nous ayons des vases d'argile qui rivaliseront avec la vaisselle d'or ou d'argent des riches. Mais, hélas! ces chefs-d'œuvre de grâce et de coloris, qui semblaient devoir être la joie des artistes, ne feront un jour que l'orgueil des millionnaires.

Palissy qui ne voit pas que le feu des potiers n'est pas assez violent, ou qu'ils n'ont point enfourné ses épreuves en temps convenable, achète de nouveaux vases, prépare de nouvelles drogues, adresse aux potiers de nouvelles pièces. On cuit une seconde fois, puis une troisième, puis une quatrième. Les frais sont énormes, la perte de temps est immense; la confusion qui rejaillit sur lui de ses échecs répétés l'accable, et la tristesse, conséquence de tant de déboires, l'envahit. Il cesse.

Il cesse, parce qu'il n'y a plus de pain à la maison, et qu'il en faut à des bouches affamées. La femme se plaint; mère, elle pleure; les enfants crient. Palissy reprend son métier d'arpenteur.

C'est alors que les commissaires députés par le roi pour ériger les gabelles au pays de Saintonge, arrivent à Saintes. On leur parla de l'habileté de maître Bernard

Maître Bernard est envoyé sur la côte pour dresser le plan des marais salants. La commission achevée, il revient chez lui avec un peu d'argent; il y retrouve la coupe émaillée, son désespoir et sa joie, cause de ses souffrances et but de ses efforts. Le voilà de nouveau à la recherche de l'émail.

Les expériences antérieures n'avaient point été perdues. Palissy soupçonna que les fours des potiers n'étaient point assez chauds. Il résolut d'en essayer d'autres.

Il existait alors, à une lieue et demie de Saintes, sur la route de Saint-Jean-d'Angély, une verrerie qui a donné son nom au village nommé aujourd'hui la Vieille-Verrerie. L'artisan, voyant qu'il n'avait pu réussir ni à ses propres fourneaux, ni à ceux des potiers, eut recours à ceux des verriers. Il rompt trois douzaines de pots. Trois cents tessons sont couverts de diverses substances à émail qu'il étend au moyen d'un pinceau.

Avez-vous essayé parfois de deviner le mot qui doit ouvrir un cadenas à secret? Avec quatre ou cinq lettres quel nombre prodigieux de combinaisons! C'est à ce jeu de patience que l'artisan semblait s'exercer. Plus de cent compositions différentes étaient étendues sur ses lopins d'argile. Il les porte lui-même à la cuisson. Nuit d'angoisses, d'espoir et de craintes. Le lendemain, quand on tira ses épreuves du feu, il vit avec une joie indescriptible qu'une partie de ses drogues avait fondu. Enfin, une lueur paraissait dans ses longues ténèbres : c'était l'aube précédant le jour, c'était le phare dans la nuit annonçant le port, la lumière de la lampe aimée qui révèle au voyageur longtemps absent la maison natale.

Maître Bernard avait obtenu un résultat faible, il est vrai, mais encourageant. Son rêve n'était donc plus une illusion! Il poursuit ses essais avec une ardeur plus vive et un espoir plus assuré. Pendant deux ans, il ne fait qu'aller et venir de Saintes à la Verrerie, y transportant des vases et en revenant chaque fois un peu moins content. Deux ans de travaux sans relâche! Deux ans ajoutés à tant d'autres! C'était plus qu'il n'en fallait pour éteindre la plus robuste foi en soi-même. Aussi, après deux nouvelles années, il s'arrête effrayé, découragé, n'en pouvant plus. Dieu semble pourtant le regarder d'un œil plus doux. Il va tenter un dernier coup, et puis renoncer à des tentatives dont l'inutilité lui sera désormais démontrée.

Il se rend à la Verrerie; il a avec lui un homme chargé de plus de trois cent sortes d'épreuves. Au bout de quatre heures de fourneau, une des épreuves fond, blanche, polie, admirable! Quelle joie pour l'ouvrier! En voyant ce tesson sortir du four couvert du vernis cherché, il ne se sent pas d'allégresse. Il nous le dit lui-même : « Ie pensois estre deuenu nouvelle créature. »

Dès lors le voile impénétrable que la nature mettait devant lui était soulevé; il avait entrevu le but de ses désirs. Il fallait maintenant régler, d'après des principes fixes, les procédés de la fabrication de l'émail, déterminer exactement les éléments qui devaient entrer dans une opération régulière. Jusque-là l'expérimentation avait été un peu conduite au hasard. L'épreuve tentée sur un têt n'avorterait-elle pas sur un vase! Ce débris de pot pouvait n'attester qu'une fusion fortuite. L'incident devait devenir règle. Palissy veut essayer sa trouvaille en grand. Mais, pour des vases entiers et nombreux, il ne peut plus user des fours complaisants des potiers ou des verriers. Il se construira lui-même un fourneau.

Le voilà maçon, briquetier, gâcheur, goujat, que dis-je? bête de somme. Pas d'argent, pas de manœuvre. Il va quérir la brique sur son dos, il tire lui-même son eau du puits, il détrempe son mortier, il maçonne tout seul. Le four achevé, et avec quelles fatigues pour un homme peu habitué à ces sortes d'ouvrages! il a besoin de vases. S'il lui manque quelques livres pour payer un aide, il n'en a pas davantage pour acheter des pots. Il les fabriquera lui-même. Auparavant, il apprendra ce que c'est que l'argile et qu'un tour de potier. Ce qu'il lui fallut endurer de labeurs est vraiment effrayant.

Au bout de huit mois son four était prêt, ses pots étaient prêts, mais les matières à émail ne le sont pas. Au lieu de se reposer, il se remet au travail. Nuit et jour, pendant plus d'un mois, il est autour de son mortier; nuit et jour, il pile les substances qui lui avaient donné l'émail blanc au four des verriers; nuit et jour, pendant un mois, il broie, il espère, il doute, sans repos, sans sommeil. Enfin, il enfourne les vaisseaux et l'émail dont ils sont couverts; le feu est mis au four par les deux gueules, comme il l'avait vu faire aux verriers. Le moment est solennel. Là, dans ce four, est tout son avenir; là est le fruit de neuf mois de fatigues surhumaines. Six jours et six nuits, seul, sans soutien, sans conseils, il se tient devant son fourneau, jetant du bois par les deux gueules. L'émail ne fondait pas. Désespéré, ahuri, il s'imagine qu'il n'a pas mis dans son émail assez de substances fusibles; il écrase, il met en poudre de nouveaux ingrédients, courant de son four à son mortier; l'émail ne fondait pas. Il n'y a plus à hésiter; il prend le dernier écu, achète des pots, les enduits de l'émail qu'il vient de composer, et jette le tout au four. L'œil fixé sur la fournaise, il guette la fusion avec terreur. Encore quelques instants, la gloire est à lui, la richesse est à lui; l'émail sera trouvé. Mais, horrible déception! affreux supplice! il s'aperçoit que le bois va lui manquer. C'était à rendre fou! Éperdu de douleur et de désespoir, haletant, couvert de sueur, il jette à son four ce qui lui tombe sous la main. Au feu les étais de ses treilles! au feu les arbres de son jardin! au feu sa table, ses chaises, tous ses meubles! au feu le plancher de sa chambre! La ruine est complète! Les voisins vont criant par la ville qu'il met le feu à sa maison et qu'il est devenu insensé. Heureusement, l'émail a fondu : le secret est trouvé; Palissy est sauvé; l'artisan est devenu artiste, le fou est passé génie.

Tel est ce récit, d'après le potier lui-même.

Nulle part on ne trouvera plus d'obstination, plus de persévérance, plus de confiance en soi; nulle part on ne trouvera un morceau plus intéressant et plus éloquent; chaque ligne est un soupir, un sanglot, un déchirement. Ce n'est pas de l'encre qui coule ici, c'est du sang qui tombe goutte à goutte.

En présence de tant de douleurs et de tant d'héroïsme, de quelle admiration ne devons-nous pas être saisis, nous les enfants bien-aimés de la civilisation, qui avons toutes nos aises et que froisse un pli de rose? Quelle reconnaissance ne devons-nous pas avoir pour ces pionniers sublimes qui ont déblayé la route! Ils ont gravi l'âpre sentier, et leurs pas nous en ont adouci la pente. Vouons-leur donc un pieux tribut de gratitude et d'amour.

LOUIS AUDIAT.

VARIÉTÉS.

Philosophie de la musique.

Sous ce titre, M. Charles Beauquier est sur le point de faire paraître, dans la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, un volume dont nous pouvons publier par avance les deux extraits suivants :

LA MUSIQUE ET LA SENSIBILITÉ PHYSIQUE.

..... De tout temps on a cherché dans la musique un agent de médication. Au moyen âge, on assurait déjà que l'épilepsie, la rage, les convulsions, l'hystérie, la fièvre nerveuse, pouvaient être guéries par les sons. Tout le monde a entendu parler de cette singulière maladie qui régnait jadis, la danse de Saint-Witt ou de Saint-Jean. Cette névrose bizarre, en Italie avait pris le nom de *tarentule*. Les gens qui en étaient atteints, continuellement animés de mouvements convulsifs des jambes, dansaient avec fureur jusqu'à ce qu'ils tombassent sur le sol. Ils ne pouvaient être guéris que par la musique (encore un argument pour l'homœopathie), et par une musique fortement rhythmée qui accrût le mouvement de la sensibilité et les excitât à la danse. Dans les pays où cette maladie affectait le caractère endémique, des troupes de musiciens ambulants parcouraient les villages pour offrir leur secours à ces singuliers malades, et les airs de danse excessivement rapides qu'ils leur jouaient sont restés dans la langue musicale sous le nom de *tarentelles*.

A notre époque, la musique est utilement employée par les médecins aliénistes dans les affections du cerveau, pour calmer, rasséréner les malades.

Il faut reconnaître cependant que cette tradition, qui date du roi Saül, aurait pu recevoir un plus grand développement. On devrait organiser une thérapeutique musicale plus complète, dans le siècle où l'électricité est devenue un agent aussi habituellement employé par la médecine. Sans agir aussi directement peut-être sur l'organisme que le fluide électrique, il est incontestable néanmoins que la musique a une influence notable sur nous. Personne ne pourra contester en effet qu'elle ne produise différents degrés d'activité, nous l'avons suffisamment montré à propos du rythme, et qu'il n'y ait une musique *excitante* et une musique *calmante*. Qu'on songe seulement aux effets si différents d'une berceuse ou d'un pas redoublé! La musique lente, étouffée, aux modulations douces ralentit la circulation, repose, calme, endort. La musique rapide, violente, heurtée, fouette le sang, ébranle tout l'organisme, pousse à l'action. Certainement une telle musique ne conviendra pas à un homme qui a déjà la fièvre, ou dont le système nerveux est surexcité par la maladie. De même qu'on défend aux malades de cette catégorie les émotions violentes, on leur défendra la musique excitante qui agit sur la sensibilité comme les passions, qui donne de l'activité aux nerfs, au sang, qui influe sur la respiration, sur les mouvements des muscles.

Il est évident qu'au moyen d'un judicieux emploi de l'ébranlement des nerfs plus ou moins accentué par les rhythmes, avec les timbres d'un effet si différent dans les instruments à cordes et dans les instruments à vent, avec les tonalités, les dissonances ou les consonnances de l'harmonie, on pourrait obtenir des résultats excellents. Les maladies nerveuses n'étant qu'un désordre dans les fonctions des nerfs, dans leurs mouvements, il semble clair que la musique apportant précisément l'ordre et la régularité, l'harmonie dans ces mouvements, et pouvant les modérer ou les exciter à son gré, doit plus que tout autre moyen être propre à guérir ces affections pour lesquelles du reste la science médicale n'a aucun spécifique certain. Puisque nous avons des homœopathes, des électriseurs, des magnétiseurs, pourquoi n'aurions-nous pas des *musicopathes?*

Sur les enfants, — on sait qu'ils ont le système nerveux des plus excitables, — la musique agit aussi très-heureusement en développant leurs nerfs ou en les apaisant. Les rhythmes réguliers et la monotonie des chansons de nourrices produisent chez eux l'effet du balancement du berceau pour les endormir, au point même de le suppléer.

D'autres airs moins fortement rhythmés et moins monotones leur procure une certaine agitation douce qui les réjouit et les fait comme s'épanouir. On peut citer l'exemple historique de Montaigne, que son père faisait toujours éveiller au son de quelque instrument pour le tenir en sereine et joyeuse humeur.

La femme, plus nerveuse en général que l'homme, avec un corps plus lymphatique, plus vibratile par conséquent, est très-impressionnable à la musique, très-apte à subir l'action dynamique des sons, et dans les cas particuliers où sa sensibilité nerveuse est plus développée, dans la gestation, par exemple, elle doit être encore plus accessible à ces influences.

LA MUSIQUE ET L'INTELLIGENCE.

.....Nous avons suffisamment démontré que la musique n'est point une langue, que les notes ne sont point des mots, ni les phrases mélodiques des phrases comme celles que la logique analyse et où elle doit trouver le sujet, le verbe et l'attribut. Le compositeur ne peut donc se proposer de faire un discours aux auditeurs, de leur prouver une vérité philosophique ou scientifique, ou de leur raconter une histoire. S'il veut absolument éveiller dans leur esprit des pensées étrangères à celles de l'art musical, il devra s'adresser alors à cette faculté spéciale qu'on appelle l'association des idées. Ainsi, pour faire songer aux champs, aux frais ombrages, il introduira dans sa

musique un rhythme cadencé régulièrement comme le murmure des ruisseaux, il emploiera le hautbois, il fera entendre des mélodies naïves, un peu semblables à celles que chantent les paysans. Si dans le cours de son œuvre il veut rappeler le sentiment de la liberté, l'air de la *Marseillaise* lui fera l'office de tout un programme; mais la musique en elle-même n'aura été ni champêtre ni républicaine, elle n'aura été employée que comme moyen indirect de rappeler la campagne ou la liberté.

Napoléon Ier voulant donner du courage et de la patience à ses soldats, écrivait à l'armée du Caire : « Tous les jours à » midi, il sera joué sur les places, vis-à-vis des hôpitaux, par » la musique des corps, différents airs qui inspirent de la » gaieté aux malades en leur *retraçant* les beaux moments des » campagnes passées. »

La musique peut directement, nous l'avons vu, inspirer de la gaieté; mais pour retracer le souvenir d'une expédition militaire, elle doit avoir recours à l'association des idées. Elle pourrait, par exemple, si telle marche avait été jouée à l'entrée de l'armée dans une ville d'Italie, rappeler en la jouant encore ce triomphe. Mais si ce souvenir n'est pas présent à l'idée du soldat qui écoute, jamais la musique ne lui fera entendre qu'il s'agit de guerre d'Italie ou de victoire.

L'effet du *Ranz des vaches* sur le Suisse ne réside pas dans l'arrangement intime des notes, dans leur succession ou dans le ton, mais en ce que la physionomie de cet air est liée intimement à la silhouette des pics, aux images des Alpes vertes et des glaciers. Le sens, les idées qu'on rattache à certaines productions musicales, dépendent toujours des circonstances, des temps et des lieux. Vous préférez tel air à tout autre, non pas souvent parce qu'il est le plus beau, mais parce qu'il vous rappelle votre enfance, le pays où vous l'avez entendu, l'être aimé qui le chantait. En dehors de la valeur musicale qu'ils peuvent avoir en eux-mêmes, les airs nationaux empruntent leur plus grand charme aux idées accessoires qu'ils évoquent même pour ceux qui ne sont pas du pays. Quand on nous joue un boléro espagnol, c'est comme un voyage en Espagne qu'on fait faire à notre imagination. Nous sommes charmés par la vivacité du rhythme et par le dessin original de la mélodie, et en même temps nous voyons dans une cour de posada rayée d'ombre et de lumière les danseuses aux fières allures, cambrer leur torse exubérant, et il nous semble que nous sentons courir dans nos veines la chaleur du soleil andaloux. Il n'y a pas longtemps, au milieu des dernières manifestations du sentiment patriotique en Hongrie, les jeunes gens de Raab découvrirent que Berlioz avait fait entrer dans son *Faust* une de leurs marches nationales. Ils lui écrivirent aussitôt une lettre de chaleureuse sympathie en lui envoyant une couronne d'or. Cet air représentait pour eux la patrie avec ses mœurs et ses traditions, luttant contre l'étranger. Mais si la contexture de cette marche, l'ensemble qu'elle peut offrir de rhythme et de tonalité exprimaient nécessairement le sentiment patriotique hongrois, cet air n'aurait pu prendre place dans l'œuvre du compositeur qui ne se proposait pas le moins du monde d'appeler la Hongrie à briser le joug autrichien. On en peut dire autant de la *Marseillaise*, qui ne rappelle évidemment le sentiment de la liberté française que parce qu'elle a été le chant des armées de la république.

Grâce à cette tendance naturelle à l'analogie, combinée avec l'association des idées, des accords de certaine nature, des phrases musicales particulières ébranlent en nous toute une chaîne d'idées et de sentiments. C'est de là en grande partie qu'a pris naissance cette opinion erronée qui qualifie la musique de langue du sentiment. L'impression physique seule, mettant en branle le système nerveux, fait qu'il se dégage en nous, au hasard des différentes individualités organiques et morales, comme une poussière d'idées et de sentiments. Le fait du reste est commun à un grand nombre de sensations. Certaines impressions des sens, saveurs, odeurs, couleurs, etc., se trouvent liées souvent à des phénomènes moraux qui n'ont que des rapports accidentels avec elles.

BIBLIOGRAPHIE.

Nouveaux essais de critique et d'histoire, par M. H. Taine (Hachette).

Ce nouveau volume de M. Taine, faisant suite à un premier volume d'*Essais* du même genre, contient quelques-unes des études qui ont le plus contribué à fixer sur lui l'attention du public. Celle qui a trait à Jean Reynaud et à son système de *Ciel et Terre*, révélait une grande vigueur d'argumentation; celle qui concerne *Balzac*, et qui est un morceau capital, dénotait avec une singulière clarté les idées philosophiques qui dirigeaient, nous dirons même forçaient les jugements du jeune écrivain, déjà prêt à s'affirmer réellement; le style même rappelle au lecteur que cette apologie de Balzac, pleine d'un enthousiasme énergique et presque illimité est à peu près contemporain des *Philosophes français au XIXe siècle*. Les *Essais* sur *la Bruyère* et sur *Racine* ont, par divers points de vue très-profonds, renouvelé la critique à l'égard de la littérature du XVIIe siècle, et annoncé le fonds de doctrines littéraires du futur historien de la *Littérature anglaise*. Le livre, après avoir touché à l'Amérique, avec *Jefferson* d'abord, puis avec les *Mormons*, aux passions du moyen âge avec *Renaud de Montauban*, au stoïcisme avec *Marc-Aurèle*, se termine par une grande étude sur le *bouddhisme*, composée récemment. En le lisant, on goûte le plaisir de suivre, dans le temps et dans l'espace à la fois, le développement du talent et de la pensée de M. Taine, depuis ses débuts jusqu'au moment où sa nomination de professeur à l'École des Beaux-lui a ouvert une veine nouvelle.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

Devant paraître mardi prochain :

Les États-Unis pendant la guerre (1861-1865), par M. Auguste Laugel. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 3 fr. 50

La circulation de la vie, lettres sur la physiologie en réponse aux lettres sur la chimie de Liebig, par M. J. Moleschott, professeur à l'Université de Turin; traduction de l'allemand par M. le docteur Cazelles. 2 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 5 fr.

Le congrès de Berne et la morale indépendante, discours de M. Edmond de Pressensé. (Meyrueis.)

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 49. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 4 NOVEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	1[illegible]	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. Eug. Yung
DIRECTEUR

M. Émile Alglave
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

UNIVERSITÉ DE NAPLES. — **M. A. Véra :** M. Cousin et sa philosophie, à propos de ses *Fragments et Souvenirs*.

UNIVERSITÉ D'IÉNA. — Philologie comparée. — Cours de **M. Aug. Schleicher :** Morphologie des langues (suite et fin).

Doctorat. — *Les Scandinaves en Palestine*, thèse de M. Riant ; *Le principe de la vie suivant Aristote*, thèse de M. H. Philibert, par **M. Ed. Tournier**.

Paris, 3 novembre 1865.

Une réunion publique en faveur des nègres affranchis d'Amérique a lieu ce soir vendredi dans la salle Herz, sous la présidence de M. Laboulaye. — On sait qu'un comité de dames françaises, correspondant avec la *National Freedmen's Association* de New-York, s'est formé il y a quelques mois, avec Mme Laboulaye pour présidente, Mmes Augustin Cochin et Edmond de Pressensé pour vice-présidentes, et Mme C. Coignet pour trésorière-secrétaire. Son but est d'envoyer principalement des vêtements confectionnés aux nègres affranchis, qui sont pour la plupart dans un affreux dénuement. Déjà plusieurs envois fort importants ont été faits à New-York par les soins du comité.

On dit que de nouvelles conférences vont s'ouvrir à Paris sous le patronage de la Société des gens de lettres.

Un congrès international d'étudiants s'est ouvert à Liége le 29 octobre dernier.

Nous avons annoncé que M. Émile Chasles était autorisé à faire un cours complémentaire de langues et de littératures du Midi près la Faculté des lettres de Paris. Cette mesure n'est pas une innovation. M. Villemain, quand il organisa l'enseignement supérieur des littératures étrangères, proposa à la Chambre la création de deux chaires, l'une pour le Nord, l'autre pour le Midi. A la Sorbonne comme au Collége de France, la nécessité de dédoubler ce vaste enseignement fut toujours reconnue. Il a fallu le talent et le zèle des professeurs qui en sont chargés pour suffire jusqu'ici à leur tâche. L'arrêté du ministre ne restreint ni les droits de ceux-ci, ni leur programme ; il crée simplement un cours auxiliaire.

Nous n'avons pas besoin de présenter M. Véra à nos lecteurs. Docteur ès-lettres de la Faculté de Paris, M. Véra, Italien de naissance, a été professeur de philosophie en différents lycées de France d'abord, puis au lycée (alors collége) Charlemagne comme suppléant de M. Franck. Il a été ensuite professeur à Londres, où il a publié plusieurs ouvrages en anglais, et où le prince Albert a songé un moment à lui confier l'éducation du prince de Galles. Après la guerre de 1859, il est devenu professeur de philosophie à l'Académie de Milan ; aujourd'hui il est professeur à l'université de Naples, où il fait école. Un de ses disciples, M. Raffaele Mariano, a publié récemment un volume d'un certain mérite intitulé : *Lassalle e il suo Eraclito, saggio di filosofia eghe-liana*. On sait que M. Véra est, avec M. Charles Michelet, de Berlin, et M. Rosencranz, de Kœnigsberg, le représentant le plus fidèle et le plus autorisé de l'hégélianisme. Ses principaux ouvrages sont une *Introduction à la philosophie de Hégel*, et des traductions avec commentaire perpétuel de la *Logique* et de la *Philosophie de la nature* du philosophe allemand, en attendant celle de la *Philosophie de l'esprit*, qui doit paraître dans le courant de l'année prochaine.

UNIVERSITÉ DE NAPLES.

M. A. VERA.

M. Cousin et sa philosophie, à propos de ses Fragments et Souvenirs.

Parmi les monomanies qui affligent notre époque, une des plus répandues et des plus violentes est l'autobiographomanie (qu'on me passe l'expression, je n'en trouve pas de plus juste). C'est une maladie qui, comme toute autre maladie, attaque et ronge l'homme moral de différentes manières, sous forme de *confessions*, de *mémoires*, de *souvenirs*, ou sous n'importe quel autre nom créé par l'imagination de l'écrivain. Et, de même que dans toute maladie c'est un seul genre qui engendre les diverses espèces, et que, par exemple, la fièvre quarte, la fièvre tierce, la fièvre accompagnée de frissons, la fièvre accompagnée de chaleur, sont des formes diverses d'une seule et même fièvre, ainsi toutes ces productions littéraires, quels que soient leur nom et leur frontispice, remontent à la même origine et découlent de la même source. Nous demandera-t-on quelle est cette source? Si nous étions en ce moment disposé à nous lancer dans les régions de la spéculation, nous pourrions peut-être résoudre cette difficile question, et voir l'autobiographomanie nous apparaître comme une des formes les plus pures, ou plutôt les plus impures, — car ici c'est tout un, — de l'individualisme qui envahit le domaine des lettres; et nous rappelant la célèbre théorie de Fichte, nous dirions que c'est le *moi* qui se crée son *non-moi*, qui le modèle et le façonne à son désir, afin d'y contempler, comme le jeune homme de la fable, sa propre image; ou qui, impatienté par la froideur de ses contemporains, lesquels ne veulent ni brûler de l'encens, ni entonner des hymnes en son honneur, ou, craignant que la postérité ne le mette de côté, ou ne lui accorde pas la mesure de louanges et de gloire à laquelle il croit avoir droit, se substitue à ses contemporains et à la postérité, s'approprie leur rôle, et montre ainsi combien est fausse ou de peu de valeur l'antique maxime que nul ne saurait être en même temps juge et partie. Nous pourrions dire cela et autre chose; mais comme nous ne nous sentons aujourd'hui aucune envie de nous engager dans les régions arcanes de la science, et que d'ailleurs le sujet dont nous allons nous occuper ne l'exige point, nous traiterons ce cas d'autobiographomanie d'une manière empirique. Et puisque les formes sous lesquelles une maladie peut se manifester sont, ainsi que nous l'enseigne la médecine, en nombre infini, nous nous bornerons à en décrire les caractères et les symptômes, ainsi que les défaillances et les paroxysmes qui l'accompagnent.

Les *Fragments et Souvenirs* de M. Cousin sont, comme l'indique le titre, un mélange de différents écrits déjà publiés dans des revues et dans d'autres livres, et que l'auteur a réunis en un seul volume, en y faisant de légères additions et variantes (1). Ne pouvant et ne voulant pas les examiner tous, nous en choisirons deux, les *Souvenirs d'Allemagne* et l'*Essai de philosophie populaire*, qui ont pour nous une importance particulière, et auxquels nous limiterons notre examen.

Les *Souvenirs d'Allemagne* ne sont pas, à proprement parler, une autobiographie, puisqu'ils ne renferment qu'un épisode ou un fragment de la vie du philosophe français; mais ils en contiennent, en un certain sens, et la fleur et l'essence. En les lisant, nous nous sommes involontairement souvenu des célèbres *Mémoires d'outre-tombe* de son illustre confrère, mémoires que le lecteur n'a pas sans doute oubliés, qui firent tant de bruit il y a quelques années, et excitèrent une surprise universelle. La seule différence que nous y avons trouvée, c'est que Châteaubriand a délayé dans plusieurs volumes la matière que M. Cousin a condensée en quelques pages. Mais les deux écrits proviennent d'une même pensée, ont la même origine et visent au même but, l'apothéose de l'auteur par l'auteur lui-même. Il y a cependant, dans l'ouvrage de M. Cousin, un trait caractéristique qui le distingue; nous voulons dire que le trépied qu'il s'élève à lui-même, et sur lequel il s'assied pour rendre ses oracles, n'est pas posé sur les ruines d'étrangers inconnus ou de ses adversaires, mais sur celles d'anciens maîtres et amis. Ces *Souvenirs d'Allemagne*, si on les examine sérieusement, sont une production vraiment surprenante, une production *sui generis* qui, à notre connaissance, n'a point sa pareille.

I.

Après avoir laissé passer vingt ou trente ans, notre philosophe a jugé le moment opportun pour communiquer au public les impressions de deux visites qu'il fit à l'Allemagne dans sa première jeunesse. L'objet principal de ces visites fut la philosophie. Tourmenté par le *démon de la philosophie*, M. Cousin ne put résister à la tentation de toucher de ses propres mains et de goûter de sa propre bouche les fruits que la philosophie avait produits sur ce sol classique de l'Allemagne. Il partit donc pour un voyage d'exploration spéculative. La première question qui se présente naturellement à l'esprit est celle-ci : pourquoi, au lieu de nous faire partager les jouissances et les charmes de ses impressions, alors qu'elles avaient encore toute leur fraîcheur et tout leur à-propos, M. Cousin les a-t-il gardées si longtemps dans son sein? Comment comprendre qu'un homme de sa trempe, dont l'esprit, pour nous servir de ses propres expressions, est rempli de *sombres problèmes* (c'est ainsi

(1) Les principaux sont : *Les dernières années de Kant; Souvenirs d'Allemagne; Santa Rosa; Fourier* ou *Discours de réception à l'Académie française; Essai de philosophie populaire, préface du Vicaire savoyard; Études sur le style de Rousseau.*

qu'il baptise les problèmes métaphysiques), et dans lequel se pressent des *torrents* de pensées, ait pu condescendre à publier, après tant d'années, un pareil écrit?

Nous ne trouvons certes pas étrange qu'un chercheur ardent et sincère de la vérité s'en aille à sa poursuite sur la terre étrangère; mais il doit le faire sérieusement, sans bruit et sans ostentation, pour son propre perfectionnement et pour l'amour de la vérité, et non pour y trouver un prétexte de se pavaner et de nous donner une représentation théâtrale. Qu'on se figure un jeune homme entreprenant un voyage sous le prétexte de s'instruire, mais en réalité pour avoir l'occasion de critiquer tout ce qu'il rencontre, hommes et choses, de donner des coups à droite et à gauche, et de montrer à tout le monde que ces penseurs allemands si profonds ne sont, au bout du compte, que poussière et fumée s'évanouissant devant un grand luminaire, — il n'est pas nécessaire de nommer ce grand luminaire (1), — qu'on se figure, disons-nous, un tel personnage, et il pourra se faire une idée, si imparfaite qu'elle soit, de ces *Souvenirs*.

C'est un spectacle vraiment affligeant et instructif.

Qu'est-ce que Schleiermacher? Oh! Schleiermacher est un grand homme, un orateur, un philologue, un hardi métaphysicien, un théologien profond; c'était du moins sous ces couleurs que l'imagination l'avait dépeint jusque-là à M. Cousin. Mais qu'est-il, en effet, quand il se trouve face à face avec ce dernier? Un pygmée de corps et d'âme qui oppose un silence opiniâtre aux assauts métaphysiques de M. Cousin, ou, s'il laisse échapper quelque rare parole, ses réponses sont des nuages denses et impénétrables d'où il ne sort pas la moindre étincelle, — *rien de net*, — qui puisse nous éclairer l'esprit. Et que dirons-nous de d'Ancillon? Il résiste lui aussi aux tentatives que fait M. Cousin pour l'entraîner sur le terrain de la métaphysique. Il a cependant la courtoisie de lui faire don de ses ouvrages, courtoisie que M. Cousin récompense d'une seconde visite; le lecteur croira peut-être que c'est pour le remercier. Point du tout; c'est uniquement pour lui dire qu'ayant lu ses ouvrages, il en avait conclu que ni lui (d'Ancillon), ni Jacobi, qui parlait tant de Platon, n'avaient compris un *iota* de la doctrine de ce philosophe; que de plus, lui, d'Ancillon, professait maintenant une doctrine s'accordant mal avec sa doctrine d'autrefois; que, quoique opposées, ces deux doctrines étaient fausses toutes deux, et que s'il voulait connaître une doctrine infaillible et irréfutable, il n'avait qu'à ouvrir l'oreille, et sur cela il se mit à lui débiter sa leçon.

(1) Il dit, en parlant de la philosophie allemande : « Qu'est-ce que la philosophie d'outre-Rhin peut *m'offrir* dont *la France* puisse utilement se servir? » Et Hégel, à qui, comme on le verra plus loin, il prodiguait autrefois les noms de maître et de génie, et qu'il comparait, pour ainsi dire, à Napoléon, il l'appelle toujours, avec une affectation étudiée et pédantesque, *monsieur* Hégel.

C'est là le ton, ce sont là les traits délicats et modestes avec lesquels M. Cousin nous trace son portrait et celui de ses amis d'Allemagne.

Ces *Souvenirs* doivent être rangés parmi les voyages du genre de ceux de Gulliver et de Don Quichotte. En réalité, cette promenade en Allemagne (1) n'a eu lieu que dans l'imagination de l'auteur, vers l'an de grâce 1857, et dans l'enceinte de la Sorbonne, et son titre devrait être : *Promenade dans les espaces imaginaires* ou *Promenade autour de ma chambre*. Nous ne voulons pas dire, bien entendu, que M. Cousin ne s'est pas promené en Allemagne à l'époque où il place ces événements, parce qu'il est bien connu qu'il y est allé (2); mais qu'il nous mette sous les yeux un récit exact, simple et fidèle de son voyage; qu'il ait connu ces hommes illustres, ou, s'il les a connus, qu'il leur ait parlé comme il nous le représente, c'est là ce que nous ne pouvons admettre, et nous sommes certain que tous ceux qui liront attentivement ces *Souvenirs* partageront notre opinion. Mais quelle raison a pu conduire M. Cousin à se jouer à un tel point de la vérité et du public, demandera peut-être un lecteur étonné? Ce lecteur ignore probablement que l'Allemagne est devenue pour M. Cousin une plaie, un ulcère qui le ronge et ne lui laisse pas de trêve, et que les noms de Schleiermacher, de Schelling et de Hégel, — de Hégel surtout, — se dressent devant lui comme l'ombre de Banquo, et transforment en songes épouvantables, en cauchemars ses plus riantes visions.

Et cependant il n'en a pas toujours été ainsi. Il fut un temps où l'Allemagne faisait ses délices, et c'était précisément à l'époque de sa *Promenade*, alors que la tête lui en tournait, et qu'il débordait d'enthousiasme pour Hégel et son enseignement, comme le prouvent ses paroles et ses écrits (3). Quelle a donc pu être la cause d'un tel changement? Serait-ce peut-être une connaissance plus intime de la philosophie allemande en général, et de la philosophie hégélienne en particulier, qui aurait éveillé des doutes, des regrets et des remords dans son esprit? Mais il est bien connu qu'il n'en sait maintenant ni plus ni moins qu'autrefois, et, quant à la

(1) *Promenade en Allemagne* : c'est sous ce titre que M. Cousin avait publié ce même écrit dans la *Revue des deux mondes*, octobre 1857.

(2) Il y est allé une première fois en 1817, pour y accompagner le fils du duc de Montebello, et une seconde fois en 1824. C'est pendant ce second voyage qu'il fut soupçonné de menées politiques, arrêté à Dresde et envoyé en prison à Berlin. A peine Hégel en fut-il informé, qu'il écrivit au ministre de l'intérieur et de la police, M. Schuckmann, pour lui démontrer que ses soupçons n'étaient pas fondés; et M. Cousin fut relâché sur sa prière.

(3) *Messieurs*, disait-il à son retour d'Allemagne, *j'ai trouvé un homme de génie* (voir ses *Fragments philosophiques*). Dans sa correspondance avec Hégel, il l'appelle tantôt son *seigneur*, tantôt son *maître*. A propos de l'*Encyclopedie*, il lui dit : « *J'attends votre Encyclopédie, j'en attraperai toujours quelque chose, et tâcherai d'ajuster à ma taille quelques lambeaux de vos grandes pensées.* » Et dans une autre lettre : « *Je veux me former, Hegel : j'ai donc besoin, tant pour ma conduite que pour mes publications, d'avis austères, et je les attends de vous;* » et plus loin, dans la même lettre : « *Si vous n'avez pas le temps de m'écrire..., faites rédiger, comme l'empereur Napoléon, votre pensée, et corrigez-en la rédaction, que vous m'enverrez.* » Voy. Rosenkranz, *Vie de Hegel*.)

philosophie de Hégel, il ne la connaît que très-peu. Et si quelqu'un trouvait notre assertion téméraire, il nous serait facile d'en prouver l'exactitude en examinant le peu qu'en dit M. Cousin dans ses *Fragments philosophiques ;* nous pourrions même profiter de cette occasion pour faire voir combien ses critiques sont inexactes et trompeuses, et comme il juge un système en se fondant sur une ou deux notions qu'il a, pour ainsi dire, recueillies au hasard, et dont il n'a point saisi la valeur et le véritable sens. Mais c'est M. Cousin lui-même qui nous dispense d'un tel examen, car il confirme lui-même notre assertion quand il dit, en parlant de l'*Encyclopédie des sciences philosophiques* de Hégel, « qu'il a reçu de la main même de l'auteur un exemplaire de ce livre devenu célèbre depuis, qu'il s'est jeté sur cet ouvrage (ce sont ses propres expressions), mais que l'ouvrage a toujours résisté à tous ses efforts, et qu'il n'y a pas compris grand'chose. » A merveille. Confesser qu'on ne comprend pas est chose rare, mais c'est doublement rare et digne d'admiration chez un homme du poids de M. Cousin (1). Cependant, de quelque manière que nous devions entendre ce : *je n'y ai pas compris grand chose* (car cela peut signifier que réellement il n'y a rien compris, ou bien que le livre est tellement vide de sens que, malgré toute sa perspicacité, M. Cousin n'y a vu que ténèbres); de quelque manière, disons-nous, que nous devions entendre ces paroles, au lieu d'y trouver la solution que nous cherchons, nous voyons augmenter notre embarras et nos doutes; car s'il est vrai qu'on ne peut ni admirer, ni désapprouver ce qu'on ne comprend point, comment nous expliquer l'enthousiasme d'autrefois et l'opinion actuelle de notre auteur? Nous sommes donc forcé de nous demander de nouveau quel a pu être le vrai motif qui a poussé M. Cousin à publier ces *Souvenirs*, qui, ne l'oublions pas, ont sommeillé si longtemps dans sa mémoire ou dans son imagination, ces deux facultés sœurs et étroitement unies, mais qui, à notre avis, ne l'ont jamais été au même degré que dans le *moi* du philosophe français? Quant à nous, après avoir bien examiné la question, après avoir tourné et retourné l'énigme dans tous les sens, nous n'avons pu trouver d'autre explication que la suivante. Lorsque M. Cousin visita l'Allemagne, il n'était pas ce qu'il est devenu depuis, mais un jeune homme inconnu et sans nom. Depuis ce temps les choses ont bien changé. Comme on le sait, il a maintenant un nom, il a des disciples et une doctrine, du moins il le croit, bien que nous voudrions qu'on nous dît où sont ces disciples, et quelle est cette doctrine. Or, il y a une loi naturelle qui veut que la présence ou même l'ombre d'un grand homme incommode et trouble un autre grand homme; c'est peut-être pour cette raison qu'il n'y a qu'un soleil autour duquel des astres plus petits, *minora sidera*, sont forcés de tourner.

Voilà le voile soulevé et l'énigme déchiffrée. En publiant ces mémoires imaginaires, M. Cousin se fournissait l'occasion d'exhiber sur la scène ses vieilles connaissances d'Allemagne, de les faire mouvoir et parler comme des marionnettes, et de les dresser sur leurs pieds pour se donner le plaisir de les culbuter (1). En nous présentant ensuite ses jugements et ses impressions d'aujourd'hui comme l'impression ingénue et spontanée de ce qu'il aurait pensé et senti sur les lieux mêmes, et dans sa première jeunesse, il a voulu nous donner à entendre qu'il n'a jamais eu la moindre sympathie pour l'Allemagne, qu'il ne doit rien à la philosophie allemande, et se débarrasser ainsi du reproche d'ingratitude et d'oubli qu'on lui a souvent adressé.

II.

Nous venons de parler de l'homme, étudions maintenant le philosophe. La philosophie occupe une petite place dans ce livre. Mais quand même les autres écrits de M. Cousin nous seraient inconnus, nous trouverions dans ce livre des données suffisantes pour nous faire une idée exacte de sa valeur comme philosophe. En 1848, il publia un court *Essai de philosophie populaire*, qu'il ajouta en guise de préface et de commentaire au célèbre *Vicaire savoyard*. C'est cet écrit qu'il a reproduit dans ce nouveau volume. Il ne faut pas oublier que c'est le dernier ouvrage philosophique qu'il a publié, et que, par suite, on peut le considérer, au moins jusqu'à ce jour, s'il ne le révoque pas ou s'il n'y ajoute pas quelque codicille, comme son testament philosophique et comme le dernier mot de sa philosophie. S'il a placé cet *Essai* en tête du *Vicaire savoyard*, c'est qu'en effet l'idée d'une philosophie populaire appartient à Rousseau. C'est une idée que tous ceux qui examineront sérieusement cette question, et qui ne se laisseront pas fasciner par la beauté du style et par l'appareil théâtral au milieu duquel le philosophe de Genève a, en quelque sorte, placé sa doctrine, mettront au nombre de ces paradoxes qu'on rencontre fréquemment dans ses écrits (2). Un

(1) Si l'on désire savoir ce que Hégel pensait de M. Cousin, on pourra en juger par ce mot : « Cousin, disait Hegel, a pêché quelques » poissons dans mes eaux, mais il les a habilement noyés dans sa » sauce (*Cousin hat mir einige Fische genommen, aber in seiner » Sauce tüchtig ersaüft*). »

Je crois que ce mot de Hégel a été publié pour la première fois par M. Ch. Michelet dans le numéro de mai 1862 du *der Gedanke* (la Pensée), revue qui paraît à Berlin, et qui est l'organe de la Société philosophique de cette ville.

(1) Il faut remarquer qu'il ne parle que des personnes qui ne vivent plus. Quant aux vivants, il n'en est pas question. Par exemple, pourquoi M. Cousin, qui semble avoir connu intimement tous les hommes illustres d'Allemagne, ne nous dit-il rien de de Humboldt, qui vivait encore quand ce livre parut? Il nous répondra peut-être qu'il n'est pas obligé de les connaître tous. C'est vrai. Mais c'est là une exception singulière, et qui doit surprendre, surtout quand on se rappelle que de Humboldt a passé la moitié de sa vie à Paris.

(2) Pour parler plus exactement, Rousseau a voulu identifier la religion et la philosophie, pour en faire une *religion philosophique populaire*. Cette identification est la confusion dans laquelle on tombe chaque fois qu'on n'examine pas la question méthodiquement et systématiquement ; et elle s'est perpétuée en France et dans la philosophie française,

prêtre, un curé, l'homme de la paix, comme l'appelle Rousseau, qui, par une belle matinée d'été, dans je ne sais quelle délicieuse retraite de l'Italie septentrionale, s'entretient avec son disciple dans un langage mélodieux, simple et sublime, de Dieu, de la Providence, de la vertu, des merveilles de la création et d'autres sujets qui agitent si vivement l'âme humaine, nous offre un spectacle fait pour intéresser et émouvoir. Et cependant cette même mise en scène donne lieu à des objections; car nous voyons, d'un côté, un prêtre qui inculque ses doctrines non pas au nom d'une religion positive, mais au nom de la raison et de la philosophie, et, d'un autre côté, un disciple qui est incapable de comprendre les paroles du maître; ou qui, s'il les comprend, le doit à l'éducation la plus minutieuse et la plus artificielle qu'on puisse imaginer, et par suite ne peut, en aucune façon, représenter le peuple. M. Cousin a non-seulement adopté la théorie de Rousseau, mais il l'a exagérée et poussée jusqu'à l'absurde. Écoutons-le : « Il y a, dit-il, deux espèces de philosophie, une philosophie artificielle, faite pour quelques-uns, pour les savants, et une philosophie naturelle, humaine, qui convient à tous. Le peuple a sa métaphysique, et c'est cette métaphysique qui constitue le *point de départ* et le *critérium* de l'autre, — de la métaphysique artificielle, — et qui la juge. Cette dernière est plus sublime, mais plus périlleuse, et elle ne devrait jamais perdre de vue la première, afin que de vaines spéculations ne la détournent pas du droit chemin. »

C'est sur ces prémisses que M. Cousin fonde sa singulière doctrine.

En réalité, l'idée d'une philosophie populaire, et d'une philosophie populaire érigée en critérium absolu de la science et du vrai, est une des plus étranges que l'on puisse imaginer. Si quelqu'un venait sérieusement nous dire : Il y a deux espèces de mathématiques et de physique : d'un côté, les mathématiques et la physique de Galilée et de Newton; de l'autre, les mathématiques et la physique de l'homme ignare et inculte. C'est sur ces dernières que Galilée et Newton ont toujours fixé leur regard, parce qu'elles marquent le droit chemin qui conduit à la vérité, et ce sont elles qui ont, en effet, conduit Galilée à la découverte du mouvement de la terre, et Newton à celle du calcul infinitésimal ou de l'attraction universelle. Si quelqu'un nous tenait un pareil langage, ne nous ferait-il pas penser ou qu'il se moque de nous ou que sa raison vacille, surtout si c'était un physicien ou un mathématicien? Et pourtant c'est là, ni plus ni moins, le sens de la doctrine de M. Cousin. Mais il nous semble que, sans entrer bien avant dans l'examen de cette question, qui renferme, ou, pour mieux dire, constitue le problème même de la science, M. Cousin aurait dû être détourné d'une pareille théorie, si toutefois elle mérite ce nom, par une réflexion bien simple, et cela d'autant plus que la chose le touche personnellement. S'il est vrai, en effet, comme il l'affirme, qu'il y a deux métaphysiques, la métaphysique naturelle et la métaphysique artificielle, celle du peuple et celle du philosophe, et si la première est destinée à fournir à la seconde la règle et la lumière qui doivent la guider, la philosophie et M. Cousin qui parle en son nom n'ont plus de raison d'être, et nous ne voyons pas ce qu'ils peuvent nous enseigner; nous ne voyons pas pourquoi, lorsque nous éprouvons le besoin de nous livrer au plaisir d'une conversation socratique ou d'éclaircir quelque problème ardu de la science, au lieu de recourir à M. Cousin, nous ne nous adresserions pas à notre barbier ou à notre boucher, qui aura peut-être médité sur la Providence et sur l'admirable arrangement des choses en contemplant les proportions harmonieuses suivant lesquelles le gras et le maigre sont combinés dans un bœuf ou dans un mouton. Parlons sérieusement : serait-ce pour nous inculquer une si haute idée de la philosophie à la fin de sa carrière, que M. Cousin s'est livré pendant quarante ou cinquante ans à l'étude de cette science? La profession la plus modeste, le plus simple métier, une adresse quelconque, manuelle ou corporelle, doivent être, pour ainsi dire, conquis par de longs efforts, par une application incessante, sans parler de l'aptitude naturelle qu'ils exigent, et la philosophie, qui, si elle est quelque chose, est la science des sciences, qui comprend toutes les parties de la connaissance et embrasse des problèmes qui effrayent les intelligences les plus sublimes, la philosophie serait, s'il fallait en croire M. Cousin, un je ne sais quoi, un être sans nom, qu'un ignorant, un homme entièrement dépourvu d'esprit et de culture intellectuelle posséderait au même degré, plus complétement même que le philosophe, par la raison que, comme le philosophe, il est doué d'une forme humaine, d'un cerveau pour penser et d'un estomac pour digérer ! M. Cousin a traduit Platon; mais, à en juger par cet écrit, il a tiré peu de profit de son éducation platonicienne. Représentons-nous Platon devant cette multitude confuse, dont il nous a laissé une peinture si vive, et la haranguant de la manière suivante : « Mes amis, j'ai là avec moi quelques recherches, quelques spéculations que je suis venu soumettre à votre approbation. Elles m'ont coûté, je vous l'assure, des jours et des nuits, et j'y ai dépensé tous les dons que Dieu s'est plu à m'accorder, et qui, je crois pouvoir le dire sans vous offenser, ne sont pas communs parmi vous. Mais je n'ignore pas en même temps que tous mes travaux et tous

ainsi que le montre le livre de M. Saisset publié récemment, et intitulé : *Essais de philosophie religieuse*. En réalité, il y a une *philosophie de la religion*, mais il n'y a pas de philosophie religieuse ou de religion philosophique où la religion et la philosophie ne seraient plus qu'une seule et même chose. Il y a une philosophie de la religion de même qu'il y a une philosophie de l'art, une philosophie de la nature, etc.; d'où il ne résulte pas que l'art et la philosophie, ou la physique et la philosophie, puissent s'identifier. La religion, l'art, la nature, etc., sont des parties de la philosophie, mais ils ne sont pas la philosophie, et leur objet n'existe, ni ne peut exister en lui-même comme il existe dans la connaissance ou dans l'esprit philosophiques. (Voy. sur ce point notre *Introduction à la philosophie de Hegel*, ch. VI, §§ 3 et 4; et notre *Introduction à la philosophie de la nature de Hégel*, ch. X.)

mes labeurs sont de pures bagatelles, des vapeurs qu'un souffle dispersera si vous n'y apposez le sceau de votre sagesse. » Voilà le Platon de M. Cousin.

III.

M. Cousin jouit maintenant d'une réputation qu'on peut dire européenne. Il y a près d'un demi-siècle que son nom est devant le public, son début comme professeur de philosophie à la Sorbonne remontant, si nous ne nous trompons, à l'année 1816. Son cours de 1828-1829, qui eut lieu en même temps que les cours également célèbres de MM. Guizot et Villemain, ne sera jamais oublié, et, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, il marquera une des pages les plus splendides dans les annales de cet antique et vénérable sanctuaire de la science. Son activité d'écrivain, d'administrateur et d'homme d'État a été infatigable. Il fut un temps où il était pair de France, membre du conseil de l'instruction publique, et comme tel il avait sous sa direction toutes les chaires de philosophie de l'Université de France. Par son autorité, par ses conseils et par son exemple, il a éveillé dans l'âme de la jeune génération française qu'il a vu grandir, non-seulement l'amour de la philosophie, mais, dans le champ des lettres, un goût plus pur et des aspirations plus élevées. Il a écrit des ouvrages de tout genre, et qui embrassent les sujets les plus variés, puisque sa plume a su retracer avec la même élégance et la même facilité les profondes spéculations de Platon, l'austérité ascétique de la mère Arnauld, les traits gracieux et la nature ardente et fière de madame de Longueville. Certes, c'est là une longue carrière, et une carrière bien remplie, et l'estime qui entoure son nom ne saurait être, en un certain sens, plus méritée. Reste maintenant à examiner la valeur intrinsèque et absolue de ses travaux, et le rang qu'il occupe parmi les philosophes de notre époque. C'est là la question la plus importante, la plus décisive, la seule, pouvons-nous dire, qui ait un véritable intérêt pour nous. Notre vie a pu être active et laborieuse, et cependant notre œuvre peut n'avoir qu'une valeur médiocre. Il y a même lieu de craindre que des occupations multiples et une vie trop affairée ne nuisent à la concentration de nos facultés, et à cette unité de pensée et de but sans laquelle aucune œuvre sérieuse et durable ne saurait s'accomplir. Eh bien! nous qui avons accordé, nous pouvons le dire, une attention longue et non interrompue à la carrière de M. Cousin, et qui l'avons suivie à travers toutes ses évolutions, — platonicienne, écossaise, kantienne, hégélienne, etc., — si nous devons dire franchement notre opinion, nous sommes de l'avis de ceux qui ne voient en M. Cousin que le professeur qui expose les doctrines philosophiques des autres. On a dit que Cousin est l'Arago de la philosophie, et qu'Arago est le Cousin des sciences physiques. La comparaison est juste, en ce sens que tous les deux ont possédé la faculté de s'assimiler la pensée des autres, de la revêtir d'une belle forme, et d'exprimer dans un langage lucide et populaire; mais ni l'un ni l'autre, — et, à notre avis, M. Cousin moins qu'Arago, — n'a été doué de cette faculté qui est le signe distinctif d'une grande intelligence, de cette faculté qui, découvrant dans les profondeurs de la nature ou de l'esprit quelque vérité inconnue, quelque principe nouveau ou quelque nouvelle méthode, fait jaillir une étincelle qui illumine et transforme l'intelligence, et avec l'intelligence le monde matériel et visible. Il est évident pour nous que cette faculté fait défaut à M. Cousin. Son imagination est brillante et active, — nous dirions presque inquiète, — mais elle n'est point créatrice, et elle n'est point créatrice parce qu'elle n'est pas convenablement combinée avec cette faculté suprême qui seule peut lui donner l'énergie véritable, la beauté et la perfection : nous voulons parler de la faculté de s'élever dans la région des idées, de déduire les idées, de les ranger en un système et de les contempler dans leur essence invisible et éternelle, faculté que nous admirons dans Platon et Aristote, et que de nos jours Hégel a possédée à un degré si extraordinaire. Cela fait que M. Cousin n'a rien découvert, ni méthode ni principe; qu'il n'a même pas perfectionné, étendu ou corroboré les doctrines des autres, soit en y ajoutant des arguments nouveaux, soit en les considérant sous un nouvel aspect, ou en en tirant des conséquences nouvelles. Nous répétons donc qu'à notre avis ce n'est que pour son talent d'exposer les doctrines philosophiques que M. Cousin a le droit d'être compté parmi les philosophes. Mais force nous est d'aller plus loin encore, et de dire que, si son exposition a de grandes qualités, elle n'a pas moins de grands défauts. M. Cousin dispose d'une parole simple et vigoureuse, dans laquelle la sobriété des grands écrivains du XVIIe siècle marche de pair avec l'exubérance et la vivacité de l'éloquence plus populaire des temps postérieurs. Il saisit et sait mettre en relief les points les plus saillants d'une théorie et les disposer de manière à attirer et fixer l'attention de l'auditoire, ou du lecteur; mais, d'un autre côté, on sent dans son style l'étude et l'artifice, et il y a dans sa diction comme dans sa manière en général un je ne sais quoi, un ton, un appareil qui fait naître la pensée que l'auteur a plutôt visé à l'effet théâtral qu'à la science et à la vérité. Ajoutez que sa critique et ses analyses manquent de profondeur et d'ampleur. C'est une critique sans synthèse, une critique que n'anime ni n'ordonne un seul et même but, un seul et même esprit. Il est rare qu'il embrasse et développe les différents aspects d'un problème, et le plus souvent, au lieu d'affronter la difficulté, il l'élude, ou la met de côté, ou la dissimule, ce qui, suivant lui, est simplifier, mais ce qui, en réalité, n'est que tronquer et déguiser la pensée et l'essence des choses. Cela nous montre pourquoi le problème de la science, de son universalité et de son unité, qui est l'objet propre et essentiel de la philosophie, semble ne s'être jamais

présenté à son esprit, et pourquoi, au lieu de procéder d'une manière systématique dans son enseignement et dans ses investigations, il a, au contraire, décrié les systèmes et les philosophies systématiques, nous ne savons dans quel but ni au nom de quelle philosophie, à moins que ce ne soit au nom et au profit de son éclectisme, c'est-à-dire au nom d'une doctrine qui, chose étrange! ne possède ni méthode ni principes propres, et qui cependant prétend former un corps de doctrine en recueillant çà et là, et comme au hasard, des lambeaux de vérité. Comme si l'univers n'était pas un système! comme si le besoin le plus intime et le plus profond de l'intelligence n'était pas l'unité de la science! comme si enfin penser, dans l'acception scientifique et élevée du mot, et penser l'absolu et l'unité, n'étaient pas une seule et même chose (1)!

On a dit, et lui-même l'a dit, que, de ses œuvres philosophiques, sa traduction de Platon est celle qui a le plus de chance de lui survivre et de durer. C'est aussi notre opinion, bien que nous fassions nos grandes réserves sur ce qui concerne les arguments et la manière dont il expose et interprète les théories de Platon. Mais, laissant de côté ce point, nous demanderons, en répétant ce que d'autres lui ont déjà demandé: pourquoi, si c'est là le monument le plus important qu'il ait élevé à la philosophie, ne l'achève-t-il pas, surtout s'il considère que ce qui reste à compléter est peut-être ce qu'il y a de plus essentiel? Et après avoir juré sur l'autel de la philosophie de lui vouer sa vie (2), pourquoi, maintenant que les événements l'ont débarrassé du soin des affaires publiques, occupe-t-il, nous dirions presque gaspille-t-il son temps et son esprit à retracer, avec une exactitude et une minutie anatomiques, les charmes et l'embonpoint de madame de Longueville, à se promener avec mademoiselle Scudéri dans *le Royaume de Tendre* (3), ou à dépeindre la jeunesse de Mazarin (sujet intéressant, très-intéressant même pour nous autres Italiens, par la raison que Mazarin était Italien, et plus encore parce que M. Cousin nous apprend comment « cette illustre et très-antique maison de Savoie se sentait, même dans ces temps, prise d'un appétit démesuré de territoires et de conquêtes, » — appétit qui, nous l'espérons, va être complétement apaisé), pourquoi, demanderons-nous de nouveau, n'achève-t-il pas ce monument et ne nous donne-t-il pas l'introduction à la *République* et au *Timée*, et surtout l'introduction générale à la *Philosophie* de Platon? Il en est qui prétendent que ce n'est ni le désir ni l'intention qui manquent à M. Cousin, mais qu'un religieux respect pour le *quid valeant humeri, quid ferre recusent*, l'a décidé à laisser à la postérité le soin d'achever son œuvre. On comprend que nous nous abstenions d'émettre une opinion sur ce point.

A. Véra.

(1) Sur l'éclectisme, voy. notre livre : *l'Hégélianisme et la philosophie*.

(2) Le 7 avril 1828, il écrivait à Hégel : « J'ai pris mon parti. Non, je ne veux pas entrer dans les affaires ; ma carrière est la philosophie, l'enseignement, l'instruction publique. Je l'ai déclaré une fois pour toutes à mes amis, et je soutiendrai ma résolution. J'ai commencé dans mon pays un mouvement philosophique qui n'est pas sans importance ; j'y pense avec le temps attacher mon nom, voilà toute mon ambition. J'ai celle-là ; je n'en ai pas d'autre. Je désire, avec le temps, affermir, élargir, améliorer ma situation dans l'instruction publique, mais seulement dans l'instruction publique. Qu'en dites-vous, Hégel ? » (Rosenkranz, *Vie de Hegel*.)

(3) Le roman de mademoiselle Scudéri, que M. Cousin a publié avec des commentaires, des annotations, etc.

UNIVERSITÉ D'IÉNA.

GRAMMAIRE COMPARÉE (1).

COURS DE M. AUG. SCHLEICHER.

Morphologie des langues.

VII.

Il est des langues dont les formes sont très-simples; chez d'autres, les formes sont plus complexes et se montrent susceptibles d'un extrême développement. Il en est qui ne tolèrent pour tous les mots qu'une forme unique; d'autres admettent plus ou moins de variété dans la forme des mots.

1. Certaines langues — nous citions le chinois — n'ont que des racines, des éléments invariables, bruts en quelque sorte; le mot, c'est la racine; l'un se confond avec l'autre, et il n'y a entre eux aucune différence. En chinois, le mot (la racine) *ta*, par exemple, désigne aussi bien l'adjectif « grand » pour tous les cas, tous les genres, tous les nombres, que le substantif « grandeur », ou se prend aussi comme verbe neutre : « être grand », ou comme verbe actif : « agrandir », et il peut encore s'employer comme adverbe : « grandement, très, beaucoup. »

A ce degré de l'échelle des langues, il n'y a absolument aucune formation des mots, pas de déclinaison, pas de conjugaison, pas de flexion, etc. La simple racine immobile peut être n'importe quelle partie du discours : substantif, ou adjectif, ou verbe, etc.; elle sert pour tous les cas possibles, sans variation de temps ni de mode.

Si nous désignons une racine invariable quelconque par *R* (*radix*), nous aurons donc aussi *R* pour formule de la constitution du mot en chinois et dans les langue, qui, en ce point, ressemblent au chinois (le siamois, l'annamite, le barman, etc.). Plusieurs mots qui se suivent, se représenteront par la formule générale : $RR'R''$...

Mais dans aucune de ces langues encore vivantes, du moins de celles que l'on connait, les mots ne demeurent entièrement et absolument indépendants les uns des autres. Dans le chinois même, un mot peut être déterminé de plus près par un autre ou plusieurs autres. C'est une

(1) Voy. le n° 47.

suite de racines qui se modifient les unes par les autres; telle racine exprime un sens, telle racine exprime un rapport. Ces racines, qui en déterminent d'autres, nous les désignons en morphologie par : r, r', r''..., etc.

Par exemple : (*i*) «employer», (*li*) «violence» ; c'est-à-dire «avec violence» ; nous désignerons un tel assemblage en général par : $r + R$, etc.

La racine (*ył*) (1), qui signifie «enfant», sert à former des diminutifs ; par exemple :

(*schi*), « pierre » ;

(*ył*), « enfant » ;

c'est-à-dire « petite pierre ». Cette suite de mots et les analogues, nous les indiquons par la formule : $R + r$, etc.

Dans le premier cas, la racine auxiliaire, le mot déterminant précédait, et dans le second cas, suivait la racine principale. Il est des racines auxiliaires, de rapport, de modification, entre lesquelles se trouve la racine principale indiquant le sens. On a alors : $r + R + r$.

Tandis que le chinois possède toutes les formes qui sont possibles à cette période du développement des langues (à savoir : $R; r + R; R + r; r + R + r$), il existe d'autres langues de la même classe qui n'ont à leur service que l'une ou l'autre de ces manières de construire les éléments de la langue.

En kassia, par exemple (langue de l'Inde transgangétique, au sud d'Assam, à l'ouest de Katschar), tous les mots déterminants, toutes les racines destinées à exprimer le rapport, doivent précéder la racine principale, l'élément de signification, de sorte que la forme $r + R$ (ou avec plusieurs éléments de rapport: $r + r' + r''$...R, etc., ce qui, au fond, ne change en rien le caractère morphologique) est la seule exclusivement et strictement observée dans toute la langue.

L'expression « au (mur) crépi, au blanchi, » en latin *dealbato*, se dit, par exemple, en langue kassia : *ia''u* (ou) *ba la pyn-lih*, mot à mot à peu près : «à il qui avoir faire-blanc» ; *pyn* indique la cause, forme des mots causatifs; ainsi *pyn-lih*, « faire blanc » ; *la* est possessif, mais indique aussi, comme souvent les mots possessifs, le passé, le prétérit ; *ba* est relatif et forme des participes ; *u* est l'article pour le masculin singulier; *ia* signifie «à» et indique le datif. Voulons-nous représenter par une formule générale ces éléments qui, évidemment constituent un seul tout et les séries analogues, nous aurons : $r + r' + r'' + r''' + r'''' + R$; c'est-à-dire cinq racines, passées à l'état d'expressions de rapports devant une racine principale.

D'autres langues sont restreintes à la forme opposée ($R + r$...), comme, par exemple, le *namaqua* (langue des Hottentots).

En général, la position des éléments de rapport, avant ou après le terme de signification, constitue une des différences fondamentales des langues. Nous allons voir que le terme du rapport peut aussi trouver place dans le corps même de la racine. Quant à cette classe morphologique de langues dont nous venons de parler, son caractère est de ne pas étroitement fondre le terme du rapport dans celui de la signification, mais de passer sous silence le rapport ou de le circonscrire au moyen des racines elles-mêmes. On conçoit qu'ici l'intercalation du terme du rapport dans la racine n'est pas possible.

Les langues de cette espèce se nomment, à cause de ce démembrement, de cet isolement de leurs éléments, *langues isolantes*.

2. Les termes destinés à exprimer un rapport peuvent aussi se souder à la racine principale d'une manière plus étroite, et, dans ce cas, ils perdent ordinairement (en s'abrégeant et en s'altérant plus ou moins) leur intégralité primitive. Par là naissent des mots se composant d'éléments divers, tandis que jusqu'alors chaque mot formait une unité invariable. A ces éléments de rapport, simplifiés pour la plupart et absorbés par la racine principale, donnons, suivant leur position devant, après ou dans la racine principale, les signes *p* (*præfix*), *s* (*suffix*), *i* (*infix*). On voit aisément—et c'est là un des avantages que procurent nos formules — qu'ici les sept cas suivants seront les seuls possibles : 1° *pR*, c'est-à-dire un ou plusieurs préfixes devant une racine ; 2° *Rs*, un ou plusieurs suffixes après la racine ; 3° *Ri*, l'élément de rapport dans la racine même, c'est-à-dire une racine avec un infixe. Tels sont les trois modes simples de réunion. Puis viennent les quatre combinaisons de ces éléments entre eux : 4° *pRs*, 5° *piR*, 6° *Ris*, 7° *piRs*.

Les langues dont les mots présentent ce caractère de formation et procèdent par une sorte d'agrégation, d'agglutination, nous pouvons les nommer langues *agglutinantes* ou *agglomérantes*.

Il arrive fréquemment qu'à côté des formes de mots qui caractérisent cette seconde classe de langues, se rencontrent encore les formes de la première classe morphologique ($R, r + R$, etc.). L'alignement successif et libre de la classe isolante et la fusion étroite de cette seconde réunis peuvent donner lieu, on le concevra sans peine si l'on songe à toutes les combinaisons que rendent possibles ces deux modes de réunion des éléments du mot, à plusieurs milliers de formes (par exemple : $Rs + r$, $ri + R + r$, etc., etc.). Et, en effet, la classe agglomérante présente une très-grande abondance de ces formes diverses.

Cette classe est très-nombreuse. Elle comprend, à beaucoup près, la plupart des langues de la terre. On doit y rattacher les nombreuses langues que l'on comprend ordinairement sous le nom de langues oural-altaïques ou finnoises-tatares. Ainsi le finnois avec l'estonien et le lapon, le magyar, etc. ; le turc, le mongol, le mandchou, etc. ; puis, les langues dites dekhaniennes (du Dekhan) ou drawidiennes, dont le tamoul est bien la plus connue et la plus citée ; les langues de

(1) *l* barrée (*ł*) indique ici l'*l* guttural comme celui des Polonais.

l'Afrique méridionale, les langues des aborigènes de l'Amérique, etc., etc.

Citons seulement quelques exemples pour rendre claire la structure de ces langues agglomérantes. Empruntons-les d'abord aux langues finnoises et tatares. A part la forme *R*, qui s'y rencontre encore exceptionnellement çà et là (par exemple, en magyar, *vágy*, prononcez *vády*, « le désir » ou aussi « il désire » ; *ír*, « il écrit », ou « encre, onguent », etc.), c'est la forme *Rs* qui y domine exclusivement. Par exemple, en magyar, *ír-at-ok*, « je fais écrire ». *Ir*, racine, « écrire » ; *-at*, indiquant un rapport de causalité ; *-ok*, désignant la première pers. sing. *Kés-ek-nek*, « aux couteaux » ; *kès* (prononcez *kèche*) « couteau » ; *-ek*, signe du pluriel ; *-nek*, postposition du datif.

Soit encore un mot de la langue turque : « *sev-in-isch-e-me-mek*, « ne pas pas pouvoir se réjouir mutuellement l'un de l'autre ». *Sev*, racine, « aimer, réjouir » ; *-mek*, le dernier membre, est la terminaison de l'infinitif ; ainsi *sev-mek*, « aimer » ; *in*, mot réfléchi, « se, soi » ; ainsi *sev-in-mek*, « se réjouir » ; *isch*, indique réciprocité « mutuellement » ; ainsi *sev-in-isch-mek*, « s'aimer réciproquement » ; *e*, exprime le « pouvoir » ; *me*, la négation ; ainsi *sev-e-me-mek*, « ne pas pouvoir aimer ».

Les formes où les signes des rapports précèdent la racine (par conséquent *pR* et les analogues) sont principalement fréquentes dans le grand réseau (dont les limites ne sont pas encore bien définies) d'une famille de langues dans la partie de l'Afrique qui s'étend au delà de l'équateur, à l'exclusion toutefois de l'extrême sud. M. W. Bleek, l'un des quelques rares savants qui connaissent exactement les langues africaines, et compétents dans cette question, nomme cette famille de langues celle des langues bántou. Ces langues, qui divisent les noms en des espèces ou genres, bien plus nombreux que les nôtres, ont la propriété d'indiquer le genre au moyen d'éléments pronominaux placés devant le nom, à peu près comme si le latin au lieu de dire *bonus, bona, bonum* ; plur. *boni, bonæ, bona*, disait : *usbon, abon, umbon* ; plur. *ibon, æbon, abon*.

Ainsi en zoulou (cafre), par exemple, femme se dit *um-fazi* ; homme, *in-doda*. Le plur., *aba-fazi*, femmes ; *ama-doda*, hommes, etc.

Les formes où les éléments de rapport se trouvent au-dedans de la racine (*R* et les analogues), ne sont pas très-fréquentes, se trouvent pourtant çà et là ; par exemple, en lazien (langue se rattachant à la famille ibérienne, par conséquent parente du géorgien, au sud-ouest du Caucase sur la mer Noire). Ici, tandis que de la racine *dis*, par exemple « rire », on forme la première pers. prés. *b-dis-are* (*pRs*), « je ris » ; d'autres racines placent le *b*, indiquant la première pers., dans le corps même de la racine ; par exemple, de *bris*, « arracher, déchirer, » on dérive *do*-(préfixe)-*bri*-b-*s-are*, qui a donc la forme *Rs*.

Les langues malaises sont la véritable patrie des infixes ; les infixes y sont en usage non-seulement dans les racines principales, mais même encore dans les préfixes. Par exemple, *chachcho* (pron. le *ch* comme le *ch* allemand, « lessive »), que nous désignerons simplement, pour abréger, par *R*, bien que ce mot semble être une forme réduplicative. De là vient *ch-umm-acho* avec l'infixe *umm* « je lave la lessive ». *R. Bachas*, « sécheresse, » d'où avec le préfixe *ma*, qui forme des verbes neutres, *ma-bachas*, « être sec, » et de ce *ma-bachas* le prétérit *m-in-a-bachas* ; le préfixe *ma* a ici lui-même reçu l'infixe *in* (*PR*), etc.

Les langues du sud de l'Afrique, le copte, le tibétain, le basque ont, selon notre opinion, à leur disposition le double mode de réunion de la première classe isolante et de la seconde classe dont il s'agit ici. Par exemple, en hereró (l'une des langues bántou du sud de l'Afrique) *tu-sut-a*, « nous payons, » c'est-à-dire $r + Rs$; mais *a-tu sut-u* « nous payâmes » $= pr + Rs$; *tu-a sut-u* « nous payions » $= rs + Rs$, etc.

VIII.

Nous avons donc vu jusqu'ici les langues suivre deux routes opposées. Le terme du rapport pouvait, dans les langues de forme isolante (classe I), faire totalement défaut ; le signe ne donnait que la signification ; le rapport n'a pas d'expression dans le langage, qui se contente de communiquer le matériel de la pensée, l'idée, le sens, et laisse à l'auditeur le soin d'établir le rapport entre les idées. A ce degré de son développement, la langue ne réfléchit pas dans la forme le mécanisme de la pensée tout entier ; elle n'en donne que le cadre, une empreinte sans liaison et sans jeu, une simple esquisse. Puis, nous avons trouvé le rapport rendu par la langue d'une manière très-sensible et avec un développement excessif. Ici, rien de sous-entendu, rien de passé sous silence ; tout rapport a son expression, son terme correspondant. Mais ces termes marchent à côté de la racine d'une manière plus ou moins détachée et indépendante, tandis que la pensée saisit tout d'un coup l'idée et le rapport. Ici donc nous n'avons non plus une fidèle reproduction de la pensée. Le problème du langage n'est pas complétement résolu. Dans cette classe agglomérante, l'unité du mot manque dans l'acception la plus rigoureuse ; le mot est un entassement d'éléments isolés, juxtaposés, et non un véritable organisme ; chacune de ses parties est une portion, une fraction que l'on peut détacher, sans craindre pour cela de détruire un tout.

Dans la première classe, il y avait une sorte d'unité sévère, indivisible, immuable et sans vie ; ainsi pas d'organisation du mot. Dans la seconde, le mot consiste en une quantité souvent considérable de diverses parties existant chacune en elle-même, et qui, en se multipliant, compromettent précisément la véritable unité du mot. Celui-ci n'a pas de bornes, d'étendue fixe ; il peut arriver qu'on voie apparaître des formations de mots vraiment gigantesques, qui, notamment dans le verbe, peu-

vent admettre tant d'allongement qu'ils font en quelque sorte un seul mot de toute la phrase.

Cette propriété de développer le mot aux dépens de la phrase se manifeste surtout dans les langues qui peuvent indiquer avec le verbe lui-même les régimes direct, indirect et même la personne à qui l'on parle. Ce fait se rencontre isolément dans certaines langues, mais cette incorporation de la phrase dans le verbe est un principe, une loi surtout dans la plupart des langues américaines et dans le basque. On a voulu voir ici une classe à part de langues, auxquelles, en vertu de cette singularité, on a donné le nom de classe « incorporante ». Au point de vue de la morphologie, cette distinction ne peut guère se justifier. Un mot grec, par exemple, φέρομαι (*phéromai*), primitivement *bharâ-ma-mi*, « je me porte », a encore la forme *Rs* (plus exactement $R^x s$, voy. plus bas), tout aussi bien que *phérò*, primitivement *bhâra-mi*, « je porte. » Au point de vue morphologique, le nombre d'éléments ajoutés importe peu. D'après cet exemple, en admettant cette classe incorporante, l'indo-germanique pourrait y être rattaché ; nous la comprenons donc dans la classe II. Dans les langues où règne ce mode de composition en règle générale, le verbe contient d'ordinaire en réalité plus ou moins toute la phrase ; le reste est une sorte d'apposition, et sert à préciser, à expliquer, à déterminer de plus près ce qui était déjà renfermé et annoncé dans le verbe.

En magyar qui, comme d'autres langues finnoises, emploie de ces formes verbales, bien que d'une manière relativement restreinte, pour dire : « Vous écrivez le livre », il faut dire : « Vous écrivez le (lui) le livre, » *ir-ja-tok a kœnyvet;* dans ce cas, le régime se trouve donc en double emploi, une fois d'une manière vague générale, comme pronom compris dans le verbe *ir-ja-tok*, « vous l'écrivez, » et puis une seconde fois dans la phrase, comme apposition à ce qui précède : *a kœnivet*, « le livre. »

Dans le Cree (Amérique du nord), il faut, pour dire : « Je vois son fils », employer la tournure suivante, quelque peu compliquée : « il (lui) fils = son (nominatif) je vois = lui = le = sien ». Ainsi : *oo goosis-a ne wâppa = m-im-owa.* Le verbe « vois = lui = le = sien est un seul mot, proprement toute la phrase ; « fils = son » (nom.) c'est-à-dire « son fils » (*acc.*) est une explication du régime (lui, le sien) contenu dans le verbe, et le pronom « il » qui précède est à son tour une apposition au pronom poss. « son » ajouté à « fils ». Il est difficile de se faire une idée de la complication qu'entraînent toutes les formes verbales nées de cette manière. La langue pullule de formes, et la difficulté d'apprendre un pareil idiome est extrême. Faire des grammaires pour ces langues est, on le conçoit sans peine, une tâche pénible, et l'on s'explique ce titre que Lacramendi, auteur d'une grammaire basque, donnait à son livre : « El imposible vencido. Arte de la langua bascongada. » (L'impossible vaincu. Art de la langue basque.) Quoi qu'il en soit, la raison morphologique de toutes ces formations ne diffère en rien de celle des langues agglomérantes.

Un tel empiétement du mot sur la phrase est bien loin de donner aux langues le caractère d'un développement harmonique. Une unité sévère et suffisante du mot, une forme complète sans superfluité, peut seule produire l'harmonie de la phrase, et lui prêter une allure légère, claire, concise, précise en même temps que noble : c'est là le dernier degré du développement, la suprême perfection à laquelle une langue doit tendre. La notion de langue, pour être juste, veut que la fusion intime qui existe dans la pensée entre l'idée et le rapport se retrouve également dans le mot.

IX.

Or, cela n'est possible qu'à la condition que le signe de l'idée, la racine elle-même se modifie, se transforme pour rendre le rapport, et exprime les modifications de l'idée par celles des racines. Cette opération, qui consiste à varier une seule et même racine, s'appelle *flexion*. Les langues qui l'admettent sont les langues *fléchissantes* ou *à flexion*, et constituent la troisième classe morphologique. Nous indiquerons ce changement régulier de la racine pour exprimer le rapport, au moyen d'exposants. L'expression abstraite d'une racine variable suivant le mode indiqué, est donc R^x; (R^1, R^2, etc., désignent les diverses transformations, en quelque sorte les puissances d'une même racine). Ce principe n'exclut pas les formes de la classe précédente ; celles-ci s'appliquent aussi bien aux racines à flexion (R^x) qu'aux racines invariables (R). A côté de la forme R^x nous pourrons donc rencontrer pR^x, $R^x s$, etc. Montrons, par un exemple, le rôle important que joue dans toute l'existence du langage ce procédé qui en marque comme un nouveau moment, et mettons en lumière ce qui distingue la flexion des autres modes de formation étudiés jusqu'à présent.

Dans plusieurs langues on peut former des radicaux et notamment des radicaux verbaux qui expriment l'activité, la transition à l'état désigné par la racine. Ce sont les verbes connus sous le nom de *verba causativa*, verbes actifs, transitifs. Pour former de tels verbes, comment s'y prend le chinois, ce type, ce représentant de la classe isolante? Nous pouvons le conclure d'avance : il laisse d'ordinaire le rapport de causalité, comme les autres, à l'état latent; il ne l'exprime pas — si l'intelligence de la phrase n'en souffre pas — ou bien il a recours à la périphrase. Ainsi *seng* signifie aussi bien « naître » que « faire naître, engendrer » ; *fŭ*, aussi bien « retourner » que « faire retourner, rendre » ; *tà* tout autant « être grand, » que « rendre grand, agrandir », etc., etc. — Comme le rapport de causalité est une sorte de gradation, de progression ascendante de la notion du verbe, et comme à la période isolante la manière la plus simple, la seule possible de marquer une gradation, c'est la

répétition du mot, des langues de cette classe peuvent employer ce moyen pour ajouter au verbe le sens actif (1). Ainsi fait la langue namaqua *an* (le signe ǂ indique ici le son produit par le claquement de la langue contre les dents), signifie « savoir, » ǂ*an*-ǂ*an* répété, signifie « faire savoir, apprendre ».

La deuxième classe morphologique des langues agglomérantes usera naturellement de son moyen d'assimilation, de fusion. Conformément à ce principe, on ajoutera à la racine un élément qui primitivement signifie à peu près « faire », et exprime l'action. Par exemple, en magyar : *ír*, « il écrit », mais *ír-at*, « il fait écrire » ; *keres* (pron. *kèrèch*), « il cherche » ; mais *keres-tet* (pron. *kèrèch-tèt*) « il fait, il laisse chercher ». Le principal élément de cette syllabe qui, en magyar, s'ajoute dans le sens de causalité est *t*, que nous croyons reconnaître comme la consonne fondamentale de la racine *te* (par exemple dans l'inf., *te-nni* « faire, rendre »).

La causalité s'exprime encore d'une manière analogue dans d'autres langues de la même classe. Dans le *mandschou*, *bu* s'ajoute aux mots avec la même signification (*bu* est une racine dont le sens est « donner, faire présent »); par exemple, *gene*, « aller », *gene-bu*, « laisser aller, envoyer, expédier ».

Ainsi au sud de l'Afrique, dans le zoulou, par exemple: *is* ajouté aux mots exprime encore la causalité. La racine *bon*, signifie « voir » (infin. : *uku-bon-a*); mais le radical *bon-is*, signifie « faire voir » (infin. : *uku-bon-is-a*).

Les langues de la troisième classe (à flexion) suivent une tout autre marche. L'indo-germanique fléchit la voyelle de la racine pour exprimer le rapport de causalité; en même temps il ajoute une désinence, mais qui n'est pas essentielle à ce rapport de causalité. Ainsi, le sanscrit : *vid-másí*, « nous savons », de la racine *vid;* mais *vêd-ajâ-masi* (pour *vaidajâmasi*), « nous faisons savoir, nous publions ». Ici *vid* est devenu *vêd*, c'est-à-dire *vaid*.

On forme par exemple du gothique, *sitan*, « s'asseoir, se placer »; allem. *sitzen*, le causatif goth. *sat-jan;* allem. *setzen*, « mettre, asseoir ». *Sit* est devenu *sat*. En allemand encore, même relation entre *trinken*, « boire », et *trœnken*, « faire boire, abreuver », etc.

Cette propriété de désigner symboliquement le rapport dans la racine même, et non par des éléments hétérogènes annexés ou amalgamés constitue la flexion. Dans les langues fléchissantes d'ailleurs, les autres modes de formation se retrouvent encore; la juxtaposition simple des langues isolantes y a laissé des traces dans les racines qui entrent dans les mots composés; on fait aussi usage de l'agglomération, surtout des suffixes et préfixes, rarement des infixes. Ce n'est à vrai dire qu'un troisième procédé qui est venu s'ajouter aux autres. En variant la racine régulièrement, le problème du langage est trouvé; une vraie unité, une fusion intime et une action réciproque de ses éléments entre eux s'introduit dans le mot. Dans la première classe, l'existence du rapport ne se révèle pas au dehors; dans la deuxième, l'idée et le rapport sont distincts, empruntés et factice-ment liés, et par suite pas d'unité dans le mot; dans la troisième classe, le mot revient à une unité complète et plus élevée. La forme du langage est achevée; la langue est constituée, organisée. Telle est la troisième classe; ou plutôt pour considérer historiquement, chronologiquement la question dans son développement progressif, la troisième période de la vie des langues, qui achève le travail et couronne l'œuvre du langage en général.

A cette période donc se rattachent seulement deux familles de langues, la famille sémitique et la famille indo-germanique, les langues des deux races qui représentent la civilisation dans l'histoire de l'humanité jusqu'à nos jours.

Toutes les langues qui forment les rameaux de ces deux groupes et qui sont comprises sous ces deux noms, descendent toutes d'une langue mère unique pour chacun des deux systèmes; nous nous contentons de dire : l'indo-germanique et le sémitique pour indiquer la langue primitive ou la famille entière. Si les deux langues primitives de ces deux familles nous étaient connues, c'est elles que nous prendrions en considération; mais comme elles ne le sont pas, nous empruntons nos exemples aux langues qui en descendent.

Donc l'indo-germanique et le sémitique appartiennent à cette troisième classe à flexion. Mais tout en se ramenant à un même principe morphologique, les deux langues sont tellement en raison inverse l'une de l'autre, et d'une manière si tranchée, qu'il ne faudrait pas pour cela songer à établir la moindre parenté entre elles. Même au point de vue morphologique, les deux langues s'écartent extrêmement à certains égards l'une de l'autre.

X.

Avant de poursuivre l'étude morphologique de ces deux systèmes de langage, mettons en relief quelques autres contrastes plus ou moins en rapport avec les considérations morphologiques qui nous occupent.

Le sémitique, pur déjà dans son plein développement, dans sa forme primordiale, le type enfin de la famille, c'est-à-dire peu avant sa dissolution dans les langues sémitiques particulières, hébreu, chaldéen, arabe, etc., le sémitique, disons-nous, ne possédait dès lors pas de racines nues pour l'oreille, existant dans le son une fois extraites du mot. Contrairement à l'indo-germanique, ses racines ne contenaient pas de voyelles. La racine dépendait des consonnes seules; or, sans le secours des voyelles elles ne se prononcent pas, et dès que vous ajoutez des voyelles en sémitique, vous exprimez un rap-

(1) Certaines langues ont à leur service non-seulement la répétition simple, la réduplication, mais encore une triple, une quadruple répétition, triplication, quadruplication ; on en trouve même une quintuple, quintuplication, bien qu'exceptionnellement, il faut le dire.

port. Une idée ne s'énonce pas purement et simplement en sémitique sans exprimer en même temps tel ou tel rapport. Articulez, prononcez le son, c'est plus qu'une racine, c'est nécessairement un mot : l'expression d'une idée et d'un rapport.

Soient par exemple les mots sémitiques suivants : hébreu, *qâtal*, arabe, *qatala*, « il a tué »; arabe, *qutila*, « il fut tué »; hébreu, *hiqtîl*, « il fit tuer »; arabe, *maqtûlun*, « tué », etc. La racine de tous ces mots consiste dans les trois consonnes, *qtl*; à part cela, rien dans les mots cités qui ait pour fonction d'indiquer la signification pure et simple.

Il en est tout autrement dans l'indo-germanique. Par exemple les mots allemands, *lieb*, « cher », plus anciennement *liubs* (forme primitive, **liub-as* (1); *glauben*, « croire », plus anciennement *ga-laub-jan* (*ga* est une préposition inséparable; *laubjan* signifie à peu près « avoir pour agréable, juger digne »); *lob*, « louange », forme primitive **lub-am;* la racine principale de ces mots peut s'obtenir sûrement ici d'après les lois de la langue allemande. Cette racine est *lub* (prn. *loub*) et a pour fonction d'exprimer l'idée de « désirer, aimer », puis aussi celle « d'être agréable, être digne ».

Dans les mots grecs, λείπω (*leípo*, je quitte, je laisse); *léloipa*, « j'ai quitté », *élipon*, « je laissais », *loípos*, « laissé de reste, restant », on reconnaît encore à coup sûr la syllabe *lip*, comme étant la racine avec la signification de « laisser, abandonner ». Ici donc l'idée est représentée par des syllabes existant réellement et prenant un corps dans le son; la racine est articulée.

La racine sémitique, peut admettre tous les sons de voyelles, suivant les besoins de la formation du mot; elle n'est pas déterminée par une certaine voyelle fixe, et le nombre de transformations dont elle est susceptible est très-considérable. Nous avions déjà plus haut : *qâtal*, *qutila*, *mâ-qtûbun*, *hi-qtîl*, résultant d'une seule et même racine; on peut encore y ajouter beaucoup d'autres *jiqtol*, « il tuera »; *qôtel*, « tuant »; *qetel*, « meurtre », etc. Il n'en est pas de même dans l'indo-germanique. La racine a ici une voyelle fondamentale qui la détermine, et qui sert de point de départ à des transformations qui s'élèvent tout au plus à une triple gradation (nous reviendrons ailleurs plus en détails sur ce point). Chaque son de la racine suit une carrière limitée, régulière, qui lui est prescrite, qu'elle ne peut dépasser d'aucun côté. Les racines que nous venons de citer, *lub* en allemand, *lip* en grec, ne peuvent outre ces formes n'adopter que les suivantes : *liub* et *laub*, *leip* et *loip*. Des formes telles que : *lib*, *lab*, *alb*, *leba*, ou *lap*, *loup*, *lop*, etc., seraient impossibles. L'expression des rapports par la transformation de la voyelle même est donc dans l'indo-germanique infiniment plus restreinte que dans le sémitique, où nous voyions la racine s'avancer avec un cortége varié d'exposants.

A côté de cette grande mobilité de la racine sémitique quant au choix des voyelles, il y a une particularité étrange dans la forme de la racine. Nous voulons parler des trilitères ou de la composition de la racine par trois, invariablement. Cette singularité peut être regardée comme un fait produit dans le cours des temps par analogie; car rien n'autorise à la regarder comme essentielle à l'esprit de la langue, et elle n'a aucune raison d'être dans la nature même des langues. Toute racine sémitique n'a que trois consonnes, et ce fait existait déjà dans la langue primitive des peuples sémitiques, puisqu'il se retrouve dans toutes les langues de cette famille. Nous avions cité plus haut la racine *qtl*, citons-en quelques autres, par exemple : *ktb*, « écrire »; *qdš* (*š* = *sch*, *ch*), « être saint, être pur »; *gdl*, « être grand »; *dbr*, « parler », etc. (Nous donnons ici les significations d'après l'hébreu.) Dans l'indogermanique, la forme de la racine est très-libre, seulement elle doit toujours être monosyllabique; on trouve ici des racines comme : *i*, « aller »; *da*, « donner »; *sta*, « se tenir debout »; *ad*, « manger »; *vart*, « se changer, devenir », etc.

La formation des mots, dans le sens ordinaire, leur filiation est très-développée, achevée dans le sémitique; au contraire, les formes grammaticales ne s'y sont qu'imparfaitement développées. L'indo-germanique, dès les temps les plus anciens, admet huit cas, à savoir : le nominatif, l'accusatif, le locatif, le datif, l'ablatif, le génitif, deux cas nommés l'instrumental et un vocatif; le sémitique ne connaît que trois cas, il n'a en outre que deux temps, tandis que l'indo-germanique en a primitivement au moins cinq, à savoir : présent, imparfait, parfait, aoriste, futur. Les rapports de modes sont aussi dans l'indo-germanique bien plus variés et mieux déterminés que dans le sémitique. Ainsi donc le sémitique s'élève à un haut degré de développement, sans posséder l'harmonie et l'unité de l'indo-germanique, dont les formes et partant la syntaxe sont bien plus parfaites que celles du sémitique.

XI.

Contentons-nous de mentionner d'autres contrastes dans la forme des deux langues. Le sémitique, bien plus souvent que l'indo-germanique a recours au redoublement de la racine; mais la racine ajoutée se place après l'autre; et en indo-germanique, elle se place avant la première.

Le caractère un de l'indo-germanique se révèle encore, en ce que tous les mots indo-germaniques n'ont qu'une seule et même constitution morphologique. Ils se composent nécessairement d'une racine qui varie régulièrement selon le rapport de l'idée, et d'une désinence à la fin du mot pour exprimer les divers rapports. La formule $R^{x}s$ s'applique donc à tous les mots indo-germaniques sans

(1) Le signe * indique des formes logiques, déduites, que l'on conclut, mais qui ne se rencontrent pas en réalité dans les langues.

exception. La considération que dans le cours du développement de la langue des éléments à la fin des mots se sont usés, altérés, en ont très-souvent disparu, nous préoccupe tout aussi peu aussi, que le botaniste dans la description d'une plante se préoccupe de chercher, si par circonstance la plante à diverses périodes de sa vie a perdu sa fleur ou ses feuilles. Nous considérons toujours ici la langue à son point de perfection, dans son développement normal et non dans sa période de vieillesse et de décrépitude, alors que les sons et les formes en décadence ont perdu leur force et leur fonction.

Ainsi des mots comme le grec *zeus*, le latin *dieu* (forme primitive *dauk-âmi*), le gothique *liub-s*, *su-nu-n-s* (voy. pl. h.) et tous ceux que l'on voudra citer ont tous la forme $R^r s$. Que si des hellénistes et des sanscritistes m'objectent l'augment, je répondrai que l'augment, d'après des données certaines de linguistique, était primitivement un mot existant par lui-même, une particule, signifiant « alors, autrefois », particule qui ne s'est fondue étroitement dans le verbe que dans la suite des temps. L'augment n'est donc pas un préfixe, et l'on peut croire qu'il n'est pas un élément essentiel à la formation du mot : ce qui ressort d'ailleurs de cette observation (dans l'ancien indien comme dans l'ancien grec) qu'il est permis de l'omettre, et que dans plusieurs langues indo-germaniques il n'existe même pas. Un élément essentiel du mot ne saurait jamais être ainsi absolument rejeté, comme on peut le faire pour une particule indépendante du mot que l'on y ajoute pour déterminer plus exactement le sens, et qui est ici, par exemple, à la forme verbale ce qu'est une préposition aux cas (déjà indiqués par les désinences) dans le nom.

Il n'y a qu'une seule véritable exception à la forme $R^r s$ dans l'indo-germanique ; mais considérée de plus près, elle n'appartient probablement pas aux formes primitives ; c'est la forme R^r_s qui s'observe dans quelques formes du présent. Par exemple, lat. *tu-n-d-o* et de semblables, où la nasale marquant le présent ne s'est introduite que plus tard, après avoir quitté sa place dans la terminaison (on se serait donc attendu à **tud-no*). Une autre forme naît quelquefois du vocatif de quelques noms peu nombreux, à savoir R^r sans suffixe. Le vocatif par exemple de *vox*, c'est-à-dire *voc-s* qui originairement a dû être **voc* sans l's, signe du nominatif (voc=R^r). Mais le vocatif quant à sa nature grammaticale est à proprement parler en dehors de la langue, comme il est en dehors de la phrase. C'est un mot passé à l'état d'interjection.

Le sémitique au contraire admet diverses formes de mots : ainsi avant tout, et très-fréquemment R^r sans aucun allongement, par exemple, hébreu, *qâtal*, arabe, *qatala*, « il a tué » ; puis la forme pR^r, diamétralement opposée à celle de l'indo-germanique. Le sémitique aime à placer de préférence les éléments de rapport avant la racine, par exemple, hébreu, *ji-qtol*, arabe, *ja-qtu-lu*, « il tuera », etc. Il a, en outre, la forme $R^r s$. par exemple, hébreu, arabe, *qatal-ta*, « toi, homme, as tué », etc.

En présence des contrastes si frappants que nous avons observés dans le fond même de la langue entre le sémitique et l'indo-germanique, les rapprochements que l'on croyait pouvoir faire entre les sons des racines de ces deux familles ne suffiraient guère pour justifier l'hypothèse d'une parenté entre les deux systèmes de langage, d'une communauté d'origine. Des coïncidences, telles qu'on en rencontre dans l'indo-germanique et le sémitique se retrouvent également entre des langues entre lesquelles personne ne reconnaîtra jamais d'ailleurs aucun lien de parenté.

Nous terminerons ce rapide aperçu des différentes formes des langues avec cette remarque, que les deux points extrêmes du développement morphologique, les classes isolante et à flexion ne sont que très-faiblement représentées dans le domaine du langage, tandis que la très-grande majorité des langues appartient à la seconde classe agglomérante. Quelque intéressant que fût le parallèle de la forme des langues avec le caractère psychologique des peuples qui les parlent, nous nous abstiendrons ici d'aborder cette question. Elle sortirait des bornes de ce court résumé, et nous conduirait d'ailleurs hors des limites dans lesquelles se renferme le champ de la science qui seule peut nous occuper, celle du langage. C'est à la philosophie, spécialement à la psychologie des nations, à la philosophie de l'histoire, que nous laisserons le soin de comparer et d'exposer la double manifestation qui révèle l'existence de toute famille de peuple, à savoir la langue et l'histoire (dans l'acception la plus étendue, dans le sens philosophique); c'est à cette science qu'il appartient de déterminer les rapports qui existent entre ces deux modes d'activité, et de montrer comment la langue et l'histoire constituent à elles deux l'essence de la nationalité.

Résumé, avec l'approbation de M. Schleicher, par
LOUIS KOCH,
docteur de l'Université d'Iena,
professeur au lycée Saint-Louis.

DOCTORAT.

Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre sainte au temps des croisades, par M. Paul RIANT, docteur ès-lettres. Thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris.

Le livre de M. Riant, un des meilleurs et des plus instructifs dont se soit enrichie depuis longtemps notre littérature savante, résout d'une manière définitive une question fort débattue. La Scandinavie a-t-elle fourni son contingent aux croisades, comme les autres pays européens? La position géographique de cette contrée, contiguë par un petit nombre de points seulement au

reste de l'Europe, l'état moral de ses habitants adonnés à la piraterie, et à peine convertis au christianisme, à l'époque où fut prêchée la première croisade ; enfin et surtout, la destruction presque complète des documents les plus sûrs, et la difficulté de faire dans ceux qui nous restent la part de la légende et celle de la vérité : tout cela explique suffisamment que les Scandinaves eux-mêmes soient mal fixés sur ce point de leurs annales, et que la crédulité aveugle de leurs premiers chroniqueurs ait fait place, chez leurs historiens modernes, à une défiance souvent excessive. M. Riant a voulu ne rien laisser à dire sur ce difficile sujet : il y a réussi, et l'on peut avancer hardiment que son ouvrage deviendra classique, même en Suède et en Danemark. L'auteur paraît connaître à fond la vieille langue norraine, cette souche commune des idiomes aujourd'hui parlés en Scandinavie : c'est dans les monuments écrits en norrain, dans les *sagas* ou chroniques, dans les *drapas* ou chants, source encore plus ancienne, dans les inscriptions runiques, qu'il a puisé les éléments de son beau travail; les chroniques latines et grecques du temps des croisades lui ont fourni à la fois le complément de ces premières informations et le moyen de les contrôler.

Les recherches de M. Riant s'étendent à la Scandinavie tout entière, en ce qui regarde les relations de ce pays avec la Terre sainte : mais à ce point de vue même les trois royaumes diffèrent notablement entre eux. Le christianisme avait eu peu de peine à s'établir en Danemark ; et les rois de ce pays avaient converti de bonne heure leurs attributions de chefs militaires en un pouvoir vraiment monarchique. En général, les Danois qui allèrent à la croisade se mêlèrent aux croisés allemands ; aussi la part qu'ils ont prise certainement aux expéditions en Terre sainte n'est-elle pas toujours facile à déterminer. En Suède, la royauté avait en face une aristocratie puissante et séditieuse, tout occupée de discordes civiles et encore trop peu chrétienne pour songer à la guerre sainte. La Norvége, qui était alors, et de beaucoup, le plus important des États scandinaves, était aussi le moins discipliné. Les anciennes mœurs, le vieil esprit normand y conservaient toute leur force. La royauté, élective en droit, bien qu'elle se perpétuât, de fait, entre les mains d'une seule famille, y était presque nominale, et bornée à peu près au droit de recueillir l'impôt, que le roi allait percevoir en personne, et à celui de convoquer la nation dans l'intérêt de la défense commune. Une législation très-précise garantissait tout citoyen contre le péril d'être arraché à sa pêche, à sa piraterie ou à son commerce, et enrôlé malgré lui pour une expédition lointaine. L'immense majorité des Norvégiens était propriétaire d'alleux ; et tout propriétaire d'alleu prétendait traiter d'égal à égal avec le roi. Jusque dans les deux autres États subsistaient, d'ailleurs, de nombreux vestiges des vieilles libertés normandes : et l'on conçoit dès lors pourquoi les croisades entreprises par les Scandinaves ont passé pour ainsi dire inaperçues au milieu des grands armements que la discipline monarchique ou féodale organisait à la même époque et pour le même objet dans le reste de l'Europe.

Plusieurs routes s'offraient aux Scandinaves qui désiraient visiter les lieux saints. M. Riant en signale particulièrement trois comme ayant été les plus fréquentées. Au moyen des itinéraires que les pèlerins composaient souvent à leur retour pour faciliter à d'autres le même voyage, ou, à défaut, des abrégés composés plus tard d'après ces itinéraires, M. Riant a pu marquer presque toutes les étapes de ces trois routes. Beaucoup s'embarquaient d'abord pour Visby dans l'île de Gottland, et de là, pour Polotzk, où résidait une dynastie scandinave. Puis ils se dirigeaient par la rivière Lowat jusqu'à un district boisé, où ils débarquaient, et transportaient ensuite par terre leur vaisseau jusqu'au Dniéper. Novgorod, Kiev, Varna, étaient, après cela, les points les plus importants du chemin qui les conduisait à Constantinople. Toute cette route d'Orient (Austrvegr) n'était, pour ainsi dire, qu'une suite de postes fortifiés soit commandés par des chefs scandinaves, soit même habités par des colonies norraines, de sorte que le pèlerin du Nord, en achevant ce parcours de plus de cinq cents lieues, pouvait s'imaginer qu'il n'avait pas quitté son pays. A Byzance même, il trouvait encore des compatriotes : dès le commencement du XIe siècle, ou le règne de Romain III Argyre (1020-1034), les empereurs grecs avaient à leur solde une garde de Vaeringues (Βάραγγοι); or ces vaeringues étaient des Scandinaves, particulièrement des Suédois. La route occidentale, ou route de mer, a moins d'intérêt pour nous, et les étapes en sont aussi plus difficiles à déterminer avec précision. Les navigateurs longeaient, comme il est naturel, les côtes de France et d'Espagne, puis entraient dans la Méditerranée. Là s'élevait au-dessus des flots un colosse, reste bien authentique du monument sans doute phénicien, qui avait été fameux dans l'antiquité sous le nom de *colonnes d'Hercule*. Les géographes arabes parlent de trois colonnes : il n'y en avait plus qu'une au temps du moine Maurice, auteur d'un itinéraire inédit que l'on conserve aux archives de Christiania. La statue colossale qui la surmontait indiquait du doigt aux voyageurs, une fois parvenus en vue de Cadix, le chemin de Constantinople. La troisième route, ou route du Sud, fut suivie surtout lorsque les papes eurent prescrit aux pèlerins de venir chercher à Rome la permission de s'embarquer pour Jérusalem.

Des pèlerinages célèbres, en particulier celui du premier apôtre de l'Islande, Thorvaldr Kodransson, sous Olaf Ier (de 987 à 994), avaient précédé la première croisade. On est moins bien renseigné sur la part que prirent les Scandinaves à cette expédition, bien que, dans plusieurs passages des chroniques, il soit fait mention de *Dani*, de *Northmanni*, et que le Tasse, après Albert d'Aix et Guillaume de Tyr, ait raconté la mort tragique du danois Suénon. Le roi de Danemark, Erik le Bon, qui partit ensuite pour la Palestine à la tête de trois mille

hommes, avait sans doute d'autres projets que celui de visiter les lieux saints : mais une mort prématurée l'empêcha de rien tenter contre les infidèles. La première croisade, proprement scandinave, fut celle du roi de Norvége, Sigurd Ier. Rien de mieux attesté que cette brillante campagne, qui eut pour résultat la prise de Sidon, et dans laquelle un jeune roi scandinave, âgé de dix-sept ans, éblouit la cour des Comnènes par sa magnificence et l'étonna, dit-on, par la facilité avec laquelle il s'exprimait en grec, en même temps qu'il effrayait les Sarrazins par sa valeur intrépide.

Toutes ces expéditions paraissent avoir été entreprises spontanément par les Scandinaves. C'est le 22 juin 1152 qu'arriva en Norvége le premier légat romain, Nicolas Breakspeare, cardinal d'Albano, Anglais d'origine, depuis pape sous le nom d'Adrien IV. Peu après, Rögnvaldr III, comte des Orcades, prit la croix. On ne sait pas si Rögnvaldr contribua, oui ou non, à la prise d'Ascalon, qui signala cette guerre : ce qui est plus sûr, c'est qu'il était poëte, et qu'on a sous son nom de jolis vers à la louange d'une Ermengarde qu'il avait vue lors de son passage en France. Il mourut en 1164, et fut canonisé. La papauté paraît n'avoir été pour rien dans l'expédition suivante, celle de 1189. Dès 1160, pour mettre un frein aux déprédations des Slaves païens de la Baltique, il s'était formé à Roeskild, sous les auspices de l'Église une association à moitié religieuse, à moitié militaire. C'est à cette chevalerie maritime, connue sous le nom de *Piratica*, que paraît appartenir l'initiative de la nouvelle croisade dont nous parlons. A Messine, les croisés du Nord, jusque-là sans chef, rencontrèrent le vaillant Jacques d'Avesnes, et le prièrent de se mettre à leur tête. Sous ses ordres, ils prirent part avec le reste de l'armée chrétienne à la sanglante et désastreuse bataille de Ptolémaïs (1189) : au moment où fut conclue la trêve avec Saladin (1192), c'est à peine s'il restait en Terre sainte une centaine de Scandinaves. Une nouvelle flotte dano-norvégienne, conduite par Ulf de Laufnaes, trouva à son arrivée la paix rétablie entre Richard Cœur-de-Lion et Saladin, et dégénéra, par suite de ce contre-temps, en un simple pèlerinage. En 1197, Adolphe de Holstein en conduisit une autre, qui ne tarda pas à se disperser après quelques succès. Une expédition norvégienne, en 1210, fut plus sérieuse. Mais c'est la prédication de la cinquième croisade (1215), par Innocent III, qui paraît avoir causé en Scandinavie le plus grand ébranlement : c'est celle-là que les *Annales d'Islande* appellent « la croisade par excellence ». Outre la malheureuse *Croisade d'enfants* qui la commença si tristement, et à laquelle le Danemark avait fourni un contingent considérable, elle fut signalée, en ce qui concerne la Scandinavie, par la part inusitée qu'y prirent les bourgeois et les commerçants des villes. Les croisés du nord s'arrêtèrent longtemps en Portugal, et guerroyèrent d'abord contre les Maures de ce pays, à qui ils prirent la redoutable forteresse d'Alcacer do Sal ; puis ils rejoignirent le reste de l'armée chrétienne, les uns à Acre, les autres seulement en Égypte (1218). Dès lors, on les perd de vue : on sait seulement que la campagne finit à leur avantage. Il n'en fut pas de même pour la croisade dano-frisonne de 1227, qui demeura sans effet. A partir de ce jour, il y eut encore beaucoup de prédications et de projets d'armements, beaucoup de pèlerinages : mais il n'y eut plus de vraies croisades ; et la Scandinavie ne contribua plus guère que de son argent aux entreprises dirigées contre les Sarrazins de Palestine. M. Riant note cependant dans cette dernière période un fait singulier, et qui peut, dit-il avec raison, sembler au premier abord paradoxal : il s'agit d'une croisade prêchée en Amérique au XIIIe siècle. En 1276, l'archevêque Jôn, autorisé par le pape, fit porter au Groenland les décrets du onzième concile œcuménique de Lyon.

Les Scandinaves avaient pris une assez grande part aux croisades pour en ressentir l'influence. Par elles, ils entrèrent définitivement dans la société européenne, dont ils avaient été comme isolés jusque-là. Des communications plus fréquentes et plus suivies avec les autres peuples chrétiens, le spectacle même de ces civilisations raffinées et vieillies que l'Orient avait offertes à leurs regards curieux, agirent sur eux au point de transformer leur constitution politique aussi bien que leurs mœurs. En Suède, en Norvége, les rois commencèrent à trouver importune l'égalité dont le moindre de leurs sujets, pour peu qu'il possédât un arpent de terre, se prévalait à leur égard : ils s'entourèrent d'une cour, et se proclamèrent monarques de père en fils, et par la grâce de Dieu. L'Église, forte du gage que la Scandinavie venait de donner à la foi, fit tourner ce zèle pieux au profit de sa domination ; les relations avec Rome devinrent plus étroites ; les archevêques acquirent une puissance supérieure à celle des plus nobles maisons. D'autre part, les seigneurs qui avaient été en Terre sainte prétendirent se faire un titre de leurs services à la croisade ; la hiérarchie s'introduisit peu à peu dans cette innombrable aristocratie norvégienne qui avait été d'abord toute composée d'égaux, et avec la hiérarchie, la féodalité. Enfin les bourgeois des villes et les paysans, dans les rangs desquels s'était autrefois recrutée la noblesse, tombèrent dans l'état d'infériorité d'où les manants et les vilains du continent commençaient dès lors à sortir.

Du principe de la vie suivant Aristote, par M. Henri Philibert, ancien élève de l'École normale, professeur agrégé de philosophie, docteur ès-lettres. Thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris.

L'histoire des idées est liée à celle des mots : tant qu'on n'aura pas énuméré et distingué soigneusement toutes les acceptions par lesquelles a passé le mot *âme*, en particulier, et ceux que nous avons coutume de traduire ainsi dans notre langue, on ne se fera qu'une idée imparfaite de la succession des opinions et des doc-

trines sur une des questions les plus importantes qui divisent encore aujourd'hui les hommes. Pour ce qui regarde Aristote, en particulier, de nombreux travaux avaient déjà éclairci la matière : mais nous les croyons tous effacés par la thèse de M. Philibert, l'une des plus remarquables (nous ne faisons que reproduire les termes d'un jugement exprimé en Sorbonne) qui aient été soutenues depuis longtemps devant la Faculté des lettres de Paris. Il restait d'ailleurs à définir, d'une part, le rôle assigné par Aristote à ce principe qu'il appelait ψυχή et que l'on appelle aujourd'hui principe vital; de l'autre, la place qui lui appartient dans le système général du monde, tel qu'Aristote l'a conçu; il restait enfin à comparer la théorie péripatéticienne avec celles des physiologistes modernes. Sur toutes ces questions, le travail de M. Philibert nous paraît aussi complet que définitif, hormis peut-être en un point sur lequel nous reviendrons.

Dans le langage de la science contemporaine, ce mot « principe vital » représente une chose à part, qui ne rentre dans aucun genre connu, et qu'il est, par conséquent, très-malaisé de définir. C'est ce qui donne au vitalisme moderne une apparence quelque peu chimérique, et le rend suspect à bon nombre d'esprits judicieux. Le vitalisme péripatéticien ne tombe pas sous le coup des mêmes objections. Pour Aristote, l'*âme* ou principe vital n'est qu'une *essence* particulière : et comme il a préalablement défini l'essence avec beaucoup de soin, il lui suffit de nommer ainsi le principe vital, de le ranger dans cette catégorie, pour nous en donner une première notion.

L'essence n'est pas pour Aristote une détermination primitive, innée, qui distingue les substances avant tout développement. A ses yeux, la matière qui constitue le fond des choses et la trame de l'univers, est un substratum inerte, homogène, sans forme ni propriété, et par là même susceptible de les recevoir toutes indifféremment. L'âme n'est autre chose que l'essence ou la modification première qui constitue les êtres organisés. D'ailleurs, elle n'est pas la même à tous les degrés de la nature vivante. On peut résumer cette partie de la psychologie péripatéticienne, telle que l'expose M. Philibert, en disant qu'il y a ici-bas deux espèces d'âmes, l'âme animale et l'âme végétale, dont la différence consiste en ceci, que la première joint des attributs spéciaux à tous les attributs de la seconde.

Cette théorie du principe vital a d'abord l'inconvénient de supposer entre les règnes une distinction profonde et tranchée qui n'existe pas dans la nature. De plus, elle entraîne une confusion complète des phénomènes de conscience et des phénomènes purement physioloques. Aristote rapporte au même principe la digestion et les faits de sensibilité ou d'intelligence. Sa doctrine serait donc ou celle des animistes, ou celle des matérialistes, s'il n'attribuait à l'homme le privilége d'une faculté toute spirituelle, la raison (νοῦς).

C'est ici que l'on demanderait volontiers quelques éclaircissements à M. Philibert. La théorie de la raison tombe au milieu de ce système, si fortement construit d'Aristote, comme un vrai *deus ex machina :* et, quelque satisfait qu'on puisse être de l'y rencontrer, on se demande involontairement ce qu'elle y vient faire. La raison ne nous fait connaître que des vérités nécessaires : par là, elle est essentiellement passive et impersonnelle, et n'existe en nous que comme un reflet de l'esprit divin. D'autre part, elle est associée sans restriction aux destinées du principe vital, c'est-à-dire qu'elle s'éteint à l'heure de la mort en chaque individu, et ne se conserve que dans l'espèce. Dès lors, est-il possible d'en faire une substance distincte? Telle est pourtant la doctrine que M. Philibert attribue à Aristote : et son analyse est si satisfaisante dans tout le reste, qu'il y aurait quelque hardiesse à ne pas déférer en cela même à son autorité. Mais ce chapitre de son livre nous paraît exiger de nouveaux développements.

Nous n'avons exposé que la première partie, et la moins importante, du beau travail de M. Philibert. L'auteur ne se borne pas, en effet, à nous faire connaître les idées d'Aristote. Il rapproche la théorie péripatéticienne des doctrines modernes, et il conclut de cette comparaison que si, sur maint point de détail, grâce à des méthodes plus sûres, à des instruments perfectionnés, notre science actuelle dépasse de loin celle des anciens, nous en sommes restés à peu près, pour ce qui concerne les lois générales de la vie au point où Aristote en était, il y a deux mille ans. Humboldt, dans la préface de son *Cosmos*, appelle l'antiquité classique « une source éternelle d'instruction et de vie. » On sait gré d'un tel langage à un homme qui a contribué pour une si belle part à l'avancement de la science comme à la gloire de son temps : mais on peut être tenté d'en faire honneur à sa modestie plutôt qu'à sa sincérité. Le livre de M. Philibert nous paraît le meilleur commentaire de cette parole bonne à méditer.

Éd. Tournier.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

LAUGEL (Auguste). Les États-Unis pendant la guerre (1861-1865). 1 vol. in-18 de 360 pages faisant partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine.* 3 fr. 50

MOLESCHOTT (Jac.). La circulation de la vie, lettres sur la physiologie en réponse aux lettres sur la chimie de Liebig, traduit de l'allemand, avec autorisation de l'auteur, par le docteur E. Cazelles, ancien interne des hôpitaux de Paris. 2 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 5 fr.

BEAUQUIER (Charles). Philosophie de la musique. 1 vol. in-18 faisant partie de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 50. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 11 NOVEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements. .	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois... .	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.
Un an.....	— 26	— 30	— 35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

SALLE HERZ. — **MM. Laboulaye, Leigh, E. de Pressensé, Sunderland, Ath. Coquerel fils, Crémieux, Rosseuw Saint-Hilaire, Th. Monod :** Les nègres affranchis d'Amérique.

Variétés. — Recherches de M. HALLÉGUEN sur l'Armorique bretonne par **M. Ed. Tournier.**

Bibliographie. — Bulletin des cours.

Paris, 10 novembre 1865.

Les conférences de la rue de la Paix sont à la veille de se rouvrir dans un nouveau local : 5, rue Scribe. Voici les noms de quelques-uns des *conférenciers* qui ont l'intention de s'y faire entendre : MM. Émile Deschanel, Legouvé, Henri Martin, Ferdinand de Lesseps, Charles Lemonnier, J. J. Weiss, Alfred Assollant, Taxile Delord, Victor Borie, Félix Mornand, Camille de Chancel.

L'ouverture de ces conférences aura lieu à la fin de ce mois. Nous publierons celles qui nous paraîtront offrir le plus d'intérêt.

Nous donnerons dans nos plus prochains numéros les trois dernières leçons de M. Laboulaye sur l'*Administration française sous Louis XVI.* Ajoutées aux vingt premières leçons que nous avons déjà reproduites, elles achèveront la publication *in extenso* du cours que M. Laboulaye a fait au Collége de France, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler. Nous craignons malheureusement qu'il ne puisse remonter dans sa chaire cette année, par suite d'un mal d'yeux qui le condamne au repos.

E. Y.

SALLE HERZ.

PRÉSIDENCE DE M. LABOULAYE.

Meeting en faveur des esclaves affranchis des États-Unis.

Longtemps avant l'heure fixée, la salle était déjà pleine. A huit heures, M. Laboulaye a pris place au fauteuil, ayant à sa droite et à sa gauche M. Leigh, délégué de la société de New-York, et M. Sunderland, pasteur américain à Paris, et autour de lui les orateurs ainsi que les dames du comité.

M. LE PRÉSIDENT.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis ici, ce soir, pour nous occuper d'une cause qui nous intéresse tous, la cause des esclaves affranchis aux États-Unis. C'est là une des grandes questions du jour, et un des plus grands problèmes à résoudre que le monde ait jamais vus ; quatre millions d'hommes, de femmes, d'enfants, qui jusqu'ici ont vécu dans la condition de la brute, et qu'il faut transformer, dont il faut faire des hommes, des chrétiens, et j'ose l'espérer, des citoyens.

C'est là assurément une des plus grandes expériences que jamais l'histoire ait rencontrées; mais heureusement, dans les expériences de cette nature, la conscience du genre humain tout entier est avec ceux qui ont le courage de les entreprendre. Toutes nos divisions de partis, toutes nos divisions de sectes n'ont rien à faire en présence d'une pareille question.

Sa grandeur est telle qu'elle jette tout dans l'ombre. Ce soir, il n'y a pas de place ici pour la politique. Quel que soit le drapeau de chacun de nous, quel que soit notre passé, il y a un terrain commun sur lequel les Français sont toujours heureux de se réunir, et sur lequel nous nous trouvons ce soir, c'est le terrain de l'humanité. Et quant à nos croyances, qu'il y ait ici des chrétiens, des juifs ou des libres penseurs, des catholiques ou des protestants, des orthodoxes ou des

libéraux, tous, ce soir, peuvent se donner la main, car tous reconnaissent le grand principe de l'ancienne loi dont Jésus-Christ a fait la base de la loi nouvelle : « Aime ton prochain comme toi-même. »

Tous peuvent s'entendre quand il est question de charité, de la charité qui n'est qu'un nom mieux choisi pour la fraternité ; car il exprime tout amour pur et désintéressé, tout sacrifice et tout dévouement.

Dans un instant, je donnerai la parole à M. Leigh qui vous dira quelles sont les misères des esclaves affranchis, quel est leur courage en présence des épreuves qu'ils traversent, quel est l'espoir qu'ils donnent à tous les gens de bien ; mais avant de lui céder la parole, je voudrais examiner avec vous, au point de vue français, si nous n'avons pas un intérêt visible à prendre parti dans cette question, et si même nous n'avons pas un devoir à remplir.

Lorsque la guerre éclata, lorsque le Sud se sépara du Nord, orsque la grande république parut s'effondrer, et qu'il semblait à tous que c'en était fini de la démocratie américaine, un homme d'un beau talent et d'un noble caractère, que je m'honore d'avoir pour ami depuis plus de quarante ans, M. de Gasparin, publia un livre dont le titre était singulièrement hardi : *Un grand peuple qui se relève.*

C'était le moment où chacun croyait entendre sonner l'agonie de l'Amérique, que M. de Gasparin, plein de confiance dans la justice, c'est-à-dire dans la loi même de Dieu, choisissait pour lui prédire un plus grand avenir. Jusque-là, l'Amérique dévorée par la lèpre de l'esclavage ressemblait à ces malheureuses jeunes femmes, belles encore, richement vêtues, mais dévorées par un mal intérieur qui les perdra, tandis que l'Amérique en proie à la guerre civile, c'est un malade qui a transformé son mal en un ennemi extérieur, visible, avec lequel on peut se prendre corps à corps, et dont on se débarrasse en l'étouffant. C'est là pour M. de Gasparin la situation. Aujourd'hui nous voyons les Américains rétablir l'Union et abolir l'esclavage : ses prévisions ne l'avaient pas trompé.

Mais le jour où l'esclavage a été aboli, on s'est trouvé en présence de difficultés extrêmes. Que faire de ces foules qu'on avait devant soi? Je ne voudrais rien dire de désagréable à personne ce soir, mais enfin on ne doit aux morts que la vérité, et puisque l'esclavage est mort, nous pouvons lui dire son fait.

Qu'est-ce que l'esclavage? C'est la confiscation de l'homme. On prend à un homme sa personne, si bien que, s'il se sauve, dans la loi romaine on le punit comme voleur, voleur de sa propre personne, il s'est dérobé lui-même ! On lui prend sa femme, ses enfants, il n'a qu'un croît qu'on porte au marché quand on a besoin d'argent.

Les Grecs disaient qu'on ne pouvait demander à l'esclave ni vices ni vertus, car son âme ne lui appartenait pas, et Wesley, le pieux méthodiste, proclamait l'esclavage le résumé de toutes les infamies.

Eh bien ! c'est à cet homme, courbé sous le fardeau d'aussi monstrueuses iniquités, c'est à cet homme qu'on vient dire brusquement : Aujourd'hui ton travail est à toi, mais des devoirs que tu n'a pas connus jusqu'à présent pèsent sur toi. On te donne ta femme ; cette femme, il faut la nourrir, la défendre ; on te donne tes enfants, ces enfants il faut en faire des hommes, des chrétiens, des citoyens. On te donne ton âme, tu es le maître des facultés que Dieu a mises en toi, mais ces facultés il faut les développer ! C'est là, vous le voyez, un grand problème, surtout quand du jour au lendemain ces hommes sont jetés de l'esclavage dans la liberté. Comment résoudre ce problème ? Les Américains ont abordé résolûment la question. Aussi hardis dans la paix que dans la guerre, ils ont vu qu'il y avait là une création à faire, des hommes à transformer, du jour au lendemain. Dans la Nouvelle-Angleterre, on a fait une conscription d'une nouvelle espèce, on a recruté des maîtresses d'école, des femmes dévouées qui, en six mois, un an, puissent transformer les esclaves en hommes et leur donner le sentiment de la responsabilité.

Voilà ce qu'ont fait les Américains, et c'est une des plus grandes choses qu'on puisse voir, quand on prend pour objet de ses admirations, non le triomphe de la force, mais le triomphe du bien. Mais pour fonder des écoles, il faut de l'argent, il faut nourrir les écoliers. Il faut du pain pour vivre, et le nègre abandonné à lui-même n'a rien. C'est alors que, suivant l'habitude américaine, de faire par soi-même ses propres affaires et les affaires publiques par-dessus le marché, des hommes se sont réunis, ont formé des sociétés pour secourir les affranchis. C'est à une de ces sociétés qu'appartient M. Leigh, et il vient vous dire ce que font ces sociétés.

Devons-nous nous y associer? Nous n'y avons pas réfléchi. Le sentiment nous a dit qu'il y avait du bien à faire, et la première place a été prise immédiatement par les dames. Ce sont les dames qui ont fait des collectes, des quêtes, recueilli de l'argent pour les affranchis. J'ai toujours eu bonne opinion des causes auxquelles s'intéressaient les femmes. Ma longue expérience m'a appris que les pères font toujours ce que veulent leurs filles, que les fils pensent toujours comme leurs mères, et quant aux maris, je ne voudrais pas troubler leur sécurité, chacun de nous sait que sa femme fait la volonté de son mari, mais chacun de nous sait également que le voisin fait toujours la volonté de sa femme.

Ces dames se sont donc mises en avant, et j'espère que fils, pères ou maris, tout le monde les suivra.

Un grand diplomate a dit : Méfie-toi de ton premier mouvement, c'est le bon. Je crois beaucoup à l'esprit d'observation des diplomates, mais pas du tout à leur logique, et prenant l'observation et non la conclusion, je dis : C'est bien souvent ce premier mouvement qui est le mobile du bien qu'on fait. C'est le premier mouvement qui fait qu'on se jette à l'eau pour sauver celui qui va se noyer ; après, on réfléchit qu'on pourrait s'enrhumer. Qui commence à penser à soi-même ne fera jamais le bien. Lorsque nous suivons cet instinct qui n'est que la conscience enveloppée, nous sommes étonnés de nous apercevoir qu'en nous occupant des autres nous avons pris le bon parti. C'est, je crois, ce qui a eu lieu dans cette circonstance, et je pense que s'associer à la destruction de l'esclavage, à la réhabilitation des nègres, c'est faire un grand acte et un acte fécond.

Voici mes raisons. J'ai longtemps étudié l'histoire, et si je voulais résumer l'histoire en quelques mots, je dirai que j'y ai toujours vu la lutte de la force contre le droit. Il y a pour ainsi dire un combat perpétuel, qui peu à peu réduit l'empire de la force et étend celui du droit, et c'est ce qu'on appelle le progrès de la civilisation. Plus la civilisation est avancée, plus on protége les femmes, les enfants, les misérables, moins on donne à celui qui peut se suffire à lui-même parce qu'il est le plus fort.

Eh bien! la forme la plus monstrueuse et aussi la plus tenace qu'ait pris le triomphe de la force, c'est l'esclavage. Depuis le commencement du monde, par un renversement d'idées étrange, c'est le travail qui est la chose servile, c'est l'oisiveté qui est la chose noble. Il semble que l'espèce humaine aurait dû comprendre que son intérêt est de protéger le travail, car un homme ne produit pas une gerbe de blé de plus sans que tout le monde n'en profite, n'invente pas une machine sans qu'elle ne soit utile à tous. L'Américain qui a inventé la machine à coudre a pu faire sa fortune, mais comptez à combien de pauvres femmes sa découverte profitera. Il aura donc rendu service à l'humanité. Eh bien! par un renversement d'idées étrange, c'était le travail qui était déshonorant, parce qu'on avait dû charger du travail les esclaves. En considérant la condition de ces êtres misérables, dont on faisait ce qu'on voulait, on ne pouvait avoir d'estime pour leur œuvre. Voyez au moyen âge, dans son château fort, ce baron dont tout le bonheur est de se battre; il est honoré, il est puissant; d'autre part, regardez ce paysan, il est taillable et corvéable à merci, on peut tout lui prendre, et le fait est qu'on ne peut prendre qu'à lui, parce que c'est lui seul qui produit. J'avoue que je me prends de colère quelquefois contre ceux qui nous racontent les événements de ces temps, et à penser qu'on devrait mettre en bas ce qui est en haut, et en haut ce qui est en bas. Par exemple, lorsque je descends le Rhin, ce beau fleuve sur les bords duquel on admire tant de ruines de petits châteaux, mon impression est singulière, je pense à tous ces petits voleurs intallés dans ces petits châteaux, et qui attendaient les marchands au passage pour les dépouiller, et j'avoue que je me console volontiers de voir ces ruines, et que je pense avec satisfaction à ces braves marchands de Lubeck qui, un beau jour, organisèrent une croisade pour détruire tous ces nids de vautours.

Eh bien! de nos jours, il restait une forteresse à l'aristocratie qui ne fait rien, il y avait un coin du monde où le travail était déshonoré à ce point que le petit blanc, celui qui ne possédait rien, aimait mieux tendre la main que de travailler, car travailler la terre, c'était œuvre d'esclave.

Cette dernière forteresse, elle est détruite, et par un de ces hasards dans lesquels on pourrait voir un symbole providentiel, ces deux hommes qui détruisent l'esclavage, qui glorifient le travail, sont deux ouvriers que leurs efforts, l'éducation qu'ils se sont donnée eux-mêmes, a fait parvenir au premier rang de la République. Celui qui a donné le premier coup à l'esclavage, c'est l'honnête, je ne lui donnerai pas d'autre nom, c'est l'honnête Abraham Lincoln, cet ancien fendeur d'échalas, devenu avocat à force de volonté et de persévérance. Celui qui a porté le dernier coup, c'est M. Johnson, un ancien tailleur!

Croyez-vous que nous n'ayons pas d'intérêt à voir cette victoire s'achever, que parce que les choses se passent en Amérique, elles ne nous concernent pas? Pour moi, je vois les maux qui environnent l'espèce humaine comme des palissades, pour ainsi dire, comme des enceintes qu'il faut détruire les unes après les autres. Aujourd'hui on a détruit l'esclavage aux États-Unis, et déjà nous avons du Brésil et de l'Espagne les plus heureuses nouvelles. Quand cette dernière forteresse sera détruite, nous nous trouverons en face d'une nouvelle barrière à franchir. Il faudra s'occuper de la misère, de l'ignorance de l'ouvrier. Ce sera une suprême victoire à remporter. Et alors le travail sera honoré, et l'égalité entrera dans les cœurs et dans les âmes.

Cette destruction de l'esclavage est donc, je le répète, une chose qui nous intéresse comme Français, je dirai plus, c'est une chose qui nous intéresse comme chrétiens. Quand je vois l'esclavage tomber ainsi après tant de siècles, je ne peux m'empêcher d'y reconnaître un triomphe de l'Évangile, et c'est pour moi une véritable marque de son origine divine, que de penser qu'au milieu de l'antiquité qui déshonore le travail, dont l'organisation sociale tout entière a pour base l'esclavage, Jésus-Christ est né charpentier, c'est-à-dire ouvrier. Enfin, je finirai par une dernière considération.

Comme Français, comme chrétiens et comme hommes, nous avons un intérêt dans cette question. Comme Français encore, nous en avons un autre. Les Américains ne sont pas des étrangers pour nous; il y a longtemps qu'une vieille amitié unit les deux pays, et c'est aujourd'hui, plus que jamais peut-être, le moment de prouver que, de notre part, nous sommes restés fidèles à cette alliance. Les Américains certainement n'ont pas besoin de notre argent, ils ont fait face à de plus grandes dépenses que celles qui les menacent aujourd'hui; mais les Américains, comme tous les hommes, ont besoin de quelque chose de plus précieux que l'or, de sympathie, d'affection. Croyez-vous que pour un Américain venant en Europe, il y a six ans, il n'y avait pas quelque chose de poignant, s'il voulait défendre les institutions de son pays, à voir un sourire d'incrédulité sur toutes les lèvres, et à entendre dire: « Oui, vous avez la liberté, mais vous avez l'esclavage. » Et aujourd'hui que l'Europe, qui avait poussé l'Amérique à l'affranchissement des esclaves, ne l'a pas suffisamment soutenue, aujourd'hui que l'Amérique fait une œuvre sublime pour régénérer ces quatre millions d'hommes, croyez-vous qu'elle n'ait pas besoin d'être soutenue encore? Mais alors les Américains ne seraient pas des hommes, ce seraient des êtres stoïques, vivant en dehors de l'humanité! Quant à moi, je crois à ce besoin pour l'homme d'être en communauté de sentiments, de pensées avec ses semblables, et quand c'est un pays comme la France qui vous encourage, on se sent doublement fort et doublement soutenu.

Il y a quatre-vingt dix ans, lorsque l'Amérique se souleva contre les prétentions de l'Angleterre, elle était seule, comme elle a été seule pendant la guerre qui vient de se terminer. Elle regardait avec une certaine inquiétude cette Europe qui ne la connaissait pas, et à qui elle demandait aussi de la sympathie. Tout à coup, en France, un jeune homme, presque un enfant, il avait dix-neuf ans, quitte sa famille, sa femme qui allait le rendre père, qui était près d'accoucher; il s'embarque sur un petit navire à la Corogne, et va se battre à ses frais.

Cet homme, c'était le marquis de Lafayette. Le secours qu'il apportait aux Américains était en réalité bien peu de chose; son expérience de la guerre n'était pas grande; sa fortune n'était que celle d'un particulier; c'était un million qu'il mettait à la disposition du Congrès; mais il emportait avec lui bien plus: il emportait les sympathies de la vieille Europe, il venait dire aux Américains: Nous sommes avec vous, et deux ans après le départ de cet enfant perdu qu'on avait voulu rattraper à tout prix, la cour de France s'engageait après M. de Lafayette, et M. de Maurepas, ce vieux courtisan, disait en maugréant que pour plaire à M. de Lafayette on déménagerait le palais de Versailles. Deux ans

plus tard c'était l'Europe, c'était le vieux monde tout entier qui suivait le marquis de Lafayette. Voilà ce qu'avait fait ce jeune homme ; il était parti devant, il avait entraîné le monde après lui.

Je ne vous demande pas de passer en Amérique comme Lafayette ; je vous demande de faire une de ces démonstrations qui entraînent tous les cœurs. Quand on saura que nous nous sommes réunis pour une cause aussi généreuse, on pensera alors que nous sommes restés les mêmes, l'Amérique se sentira soutenue, encouragée, fortifiée dans son œuvre si grande, et jusqu'au dernier moment, tant que l'Océan, qui nous unit plus qu'il ne nous sépare, roulera ses vagues entre la France et l'Amérique, une étroite amitié réunira les petits-fils de Lafayette aux petits-fils de Washington et de Lincoln.

M. Leigh.

(Ce discours, prononcé en anglais, est traduit immédiatement en français par M. Guillaume Monod.)

Laissez-moi d'abord exprimer la profonde joie qui remplit mon cœur en voyant l'intérêt sympathique que l'on prend en France à la cause à laquelle je me suis consacré, et le bonheur que j'éprouve en voyant des hommes connus en Amérique comme en Europe, se mettre à la tête de cette œuvre parmi nous.

Ce n'est pas au nom d'un gouvernement que je me présente devant vous ; je viens ici comme l'ambassadeur des nègres affranchis.

Je suis leur représentant, c'est leur cause que je viens plaider. Ils ont passé subitement des ténèbres de la prison de l'esclavage à la lumière céleste et brillante de la liberté. C'est dans ce passage, dans cette transformation dont notre président vous a parlé avec tant de clarté et d'éloquence, qu'il s'agit de les aider. Il s'agit de faire que ce peuple créé d'hier, que ce peuple délivré de la chaîne soit enfanté à la civilisation, que ces affranchis d'hier deviennent les égaux de leurs anciens maîtres.

Les besoins sont immenses, car ils sont proportionnés aux souffrances qui les ont précédées. Eh bien ! pour ces besoins, vos frères d'Amérique ont pensé que ce n'était pas trop d'aller solliciter la sympathie de ceux qui, de loin, avaient réclamé l'émancipation des esclaves. Nous sommes allés en Angleterre, où nous avons été reçus si favorablement, qu'en peu de temps nous avons recueilli environ cinquante mille livres sterling (1 million et demi de francs). Je suis allé en Hollande, en Allemagne, en Suisse, et mon cœur a été ému en voyant ces peuples, qui jadis se sont rencontrés sur tant de champs de bataille, se réunir, se coaliser pour cette magnifique œuvre du complet affranchissement des hommes de couleur aux États-Unis.

Je n'ai pas cru que ma mission dût s'arrêter à ces petites lignes qui séparent les pays et que nous appelons des frontières; je n'ai pas cru qu'elle dût s'occuper davantage de ces frontières morales qui séparent les peuples : les religions, les sectes, les systèmes divers : partout où bat un cœur d'homme, je suis sûr de rencontrer de la sympathie pour la cause que je viens plaider devant vous. Il s'agit de retirer de la barbarie ceux qui ont été si longtemps les victimes du despotisme ; il s'agit de les relever et d'en faire les égaux de leurs concitoyens des États-Unis.

M. le Président.

On va vous lire une traduction d'un rapport de M. Leigh sur la situation actuelle des esclaves affranchis. C'est de l'histoire prise sur le fait.

M. Henri Monod.

Voici le rapport de l'honorable M. Leigh :

« C'est avec un sentiment sincère que je désire témoigner publiquement ma reconnaissance envers le gouvernement pour la permission qu'il m'a donnée de tenir un meeting, et remercier le bon peuple de Paris et de France pour la chaude réception que j'ai reçue et l'affectueux empressement avec lequel on a répondu aux cris de détresse et écouté le récit des misères de quatre millions et demi d'hommes affranchis, qui passent de l'état le plus abject et le plus dégradant au plus glorieux que l'homme puisse posséder, celui de la liberté.

Je dois dire tout d'abord que je ne suis pas envoyé ici par le gouvernement ou le peuple des États-Unis ; je viens au nom des esclaves émancipés. Je me suis rendu au milieu d'eux, dans plusieurs États du Sud, et j'y ai vu des infortunes épouvantables que j'étais bien impuissant à soulager, et pour lesquelles mes ressources s'épuisèrent bientôt. Je suis alors retourné vers mes compatriotes des États du Nord, et j'ai plaidé la cause des nègres de ville en ville ; j'ai reçu des dons par centaines de mille et des vêtements par cargaisons. Les habitants du Nord se sont montrés compatissants pour leurs frères noirs ; mais quoique leur générosité soit grande, elle est loin de suffire aux besoins actuels, et c'est pourquoi j'ai traversé la mer, et je viens appeler sur eux l'intérêt de l'Europe. Je ne viens pas au nom de la politique ou de la religion, mais de l'humanité. Je ne tiens pas grand compte des lignes qui forment les limites des nations et des empires, et des différentes sectes religieuses ainsi que des partis qui les divisent ; je m'adresse à tous les cœurs bienveillants et généreux, je leur demande aide et secours pour sauver un peuple entier de l'ignorance et de la mort.

Pour l'accomplissement de ma mission, je suis allé en Angleterre, où j'ai reçu de l'argent et des dons pour 50 000 livres sterling ; l'Allemagne s'est montrée généreuse, et la Hollande et la Suisse ont formé des associations qui font des quêtes et envoient des vêtements en Amérique. Et maintenant je viens à Paris, où de charitables dames ont, par leur énergie et leur zèle infatigables, recueilli une quarantaine de mille francs ; c'est en leur nom et au nom de ces pauvres noirs que je viens supplier les habitants de Paris de venir en aide à de si cruelles afflictions.

J'ai visité ces malheureux, et la parole ne saurait donner qu'une faible idée de l'étendue de leurs souffrances. Il y a environ 4 millions d'affranchis dont 800 000 enfants au-dessous de douze ans et au moins 100 000 orphelins privés de tout protecteur naturel ; des multitudes d'infirmes et de vieillards sans ressources, de femmes et d'enfants nouveau-nés qui sont littéralement dénués de tout, sans argent, sans abris pour se préserver des intempéries, sans vêtements, sans hôpitaux et sans médecins, et presque sans nourriture ; et ce chiffre de 4 millions épouvanta bien des gens qui s'écrièrent qu'il était impossible de les secourir tous ; mais de grands cœurs ne se sont pas laissés rebuter par cette énorme tâche, et ils espèrent réussir avec l'aide de Dieu.

Voici quel a été notre plan : nous avons ouvert des écoles tenues par des femmes qui habitent les campements des noirs, entrent dans leurs cabanes, leur donnent des habitudes d'économie, leur enseignent à bien élever leurs enfants, leur fournissent les vêtements dont ils ont besoin. Tous ceux qui sont en état de payer l'école, nous les engageons à le faire, leur démontrant qu'il est indigne d'un homme libre de recevoir sans donner quand il peut faire autrement.

Avant la guerre, le petit État de Delaware avait 1758 esclaves; l'État voisin, le Maryland, en avait 87 185; dans le district de Colombie on en comptait environ 40 000. Beaucoup de possesseurs d'esclaves entassèrent sur des chariots les noirs âgés et infirmes et les envoyèrent à Washington en leur disant : « M. Lincoln vous a rendus libres, allez lui demander des vêtements et de la nourriture. » Ils les firent déposer devant la Maison-Blanche.

A Norfolk et dans les environs, nous avons cinquante instituteurs; mais leurs écoles manquent de livres. Dans le grand État de Virginie, 378 104 affranchis tendent leurs mains vers vous. Dans la Caroline du Nord, ce pays marécageux, 400 000 affranchis font ce soir un appel aux habitants de Paris, ainsi que les 920 000 nègres de la Caroline du Sud, cette terre du riz et du coton. Le long des côtes de la Floride il y avait 61 745 esclaves. A Saint-Augustin, à Jacksonville, Keywest et Fernandina nous avons de florissantes écoles; dans la dernière ville il y a un asile d'orphelins. Dans le grand État d'Alabama, il y a 435 080 affranchis; dans le Mississippi, 436 631; dans la Louisiane, 331 726; dans le Texas, 182 566; dans tous ces États de grandes souffrances existent, ainsi que dans l'Arkansas, le Missouri, le Kentucky et le Tennessee.

Quelquefois on me demande : pourquoi le gouvernement des États-Unis ne nous aide-t-il pas? A ceci je réponds que le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour notre association de secours en faveur des nègres; il a nourri nos instituteurs, leur a donné des logements, il a payé leurs transports d'un point à l'autre du royaume; de plus il a fait remise des droits d'entrée sur toutes les marchandises envoyées d'Europe pour les esclaves affranchis; le gouvernement ne pouvait légalement faire davantage. Quant à mes compatriotes, ils se sont montrés des plus généreux; l'association dont je suis le représentant a collecté l'année dernière 1 150 000 fr.; mais il est impossible que, vu leur état actuel d'épuisement, ils fassent dans l'avenir ce qu'ils ont fait par le passé.

Pendant l'excitation produite par la guerre, de rapides et brillantes fortunes se sont formées, et nous avons pu aller avec confiance trouver ces hommes prospères et leur demander du secours qui nous a été donné libéralement; mais nous sommes dans un état de transition; le commerce et l'industrie n'ont pas repris leur situation normale. Le pays est fortement imposé; nous avons à prendre soin des soldats blessés, des orphelins et des veuves de nos soldats morts pour sauver la patrie; et maintenant, si la libéralité française veut venir à notre aide jusqu'à ce que, chez nous, l'industrie et le commerce aient repris leur essor, nous pourrons augmenter le nombre de nos instituteurs, agrandir la sphère de leurs opérations, au lieu de restreindre leurs efforts.

Mais on dit : l'Amérique est riche. Je dois reconnaître que nous avons beaucoup de biens, mais qui ne sont malheureusement pas toujours placés dans les mains de cœurs bienveillants; je dois même ajouter que nos quêtes sont surtout alimentées par la classe moyenne de la société.

Il n'est pas juste non plus de juger d'un peuple entier par le petit nombre d'Américains qui visitent l'Europe; il n'y a que les possesseurs d'opulentes fortunes qui arrivent jusqu'à votre capitale, et se mêlent aux plaisirs de votre monde élégant; ceux qui roulent dans de splendides équipages, qui vivent dans de grands hôtels, qui donnent des réceptions somptueuses, ne sont pas les représentants de notre république, et ne vous donnent aucune idée des solides qualités du peuple américain; par leurs folles dépenses et leur extravagance, ne jugez pas de notre caractère national. Mais vous avez aussi parmi vous des Américains qui sont des chercheurs sincères de la vérité, modestes dans leurs manières, zélés dans leurs études, soigneux et prudents dans leurs dépenses; ceux-là, vous les trouverez dans vos librairies, fréquentant vos cours scientifiques, littéraires et philosophiques, avides d'entendre tout ce qui est beau, bon et utile, désaltérant leur esprit aux sources élevées de l'antiquité et des temps modernes. Il y a des étudiants avides d'enrichir leur esprit, qui retourneront en temps voulu communiquer à leur tour les leçons qu'ils ont reçues à leur mère patrie et mériter les éloges de leurs compatriotes.

Pour en revenir aux nègres, disons que le colonel Eaton, gouverneur des affranchis, nous écrivait de Vicksbourg, après la prise de cette ville, en août 1863, que ce qu'on voyait était épouvantable; que ces malheureux noirs étaient entassés les uns sur les autres, désespérés, mourant dans la rue, que 10 000 étaient disséminés sur l'autre côté du fleuve; pas une famille d'entre eux abritée, vêtue et nourrie, point de médecins, d'hôpitaux, beaucoup de ceux qui étaient chargés de les nourrir malades ou morts, et que de telles scènes pouvaient presque faire douter de la justice de la cause de l'émancipation. Et cependant, en juillet 1864, après un an de labeurs, le colonel écrit :

« Maintenant tous ceux qui considèrent sans préjugés cette » même population, ne peuvent manquer de reconnaître » que l'émancipation réussit. Les affranchis s'améliorent, ils » sentent le prix de la liberté; mieux encore ils comprennent » qu'il y a devant eux un avenir prospère. Leur adresse à » cultiver ce sol fertile, surtout pour la culture du coton, » donne des bénéfices considérables; la liberté rendra leur » travail plus productif encore en le rendant plus intelligent; » elle ouvrira à leurs efforts de nouveaux horizons en leur » procurant des instruments d'agriculture perfectionnés et » des moyens d'action plus étendus. Les faits indiquent que » dans un temps très-limité (le dirai-je, cinq ans peut-être), » cette contrée sera couverte de fermes et cette terre plus » féconde qu'elle ne l'a jamais été. »

La lettre suivante du chapelain J. E. Thomas fut envoyée par les esclaves affranchis de l'île n° 63 Mississippi au président Lincoln, le jour de l'anniversaire de la proclamation de l'affranchissement :

« Pour l'anniversaire de leur liberté, quelques affranchis » reconnaissants désirent envoyer au président Lincoln comme » cadeau de jour de l'an une balle de coton, le premier fruit » de cette liberté qu'ils lui doivent; on a mis en doute que la » race noire pût devenir indépendante : une petite colonie » montre ce qu'elle peut faire. »

M. Thomas continue ainsi :

« Quand le général Buford prit le commandement de Sainte- » Hélène, au mois de septembre 1863, il trouva la ville en- » combrée par les esclaves affranchis; ces malheureux étaient

» dans la plus affreuse misère, et tous les jours les privations » en faisaient périr un grand nombre. Il était impossible » d'employer tous ces bras, et le général se décida à en » envoyer quelques-uns à l'île n° 63, afin de voir s'il y avait » moyen d'établir une colonie indépendante, moyennant qu'il » se trouvât quelqu'un qui se chargeât de les diriger. Il me le » proposa ; j'y consentis, et le 26 novembre 1863 je m'em- » barquai pour l'île avec une cinquantaine d'entre eux. Ils » ne prirent avec eux que quelques tentes, des haches, des » munitions pour quelques semaines. Aussitôt leur arrivée, » ils se mirent à couper du bois pour les bateaux à vapeur ; » une compagnie de soldats noirs fut mise en garnison dans » l'île pour la protection de la colonie, et afin que les bateaux » à vapeur pussent sans danger s'y approvisionner. Au bout » de trois semaines, les colons purent s'acheter des munitions » et des instruments de travail. Six semaines après leur in- » stallation dans l'île, deux cents nouveaux colons venaient » se joindre à eux ; ce n'étaient pas pour la plupart des » hommes vigoureux, propres au service militaire, mais des » vieillards, des femmes et des enfants. Ils travaillèrent sans » relâche à couper du bois, et quand la saison de planter le » coton fut venu, ils se mirent tous d'un même cœur à l'ou- » vrage ; leur activité fut récompensée ; ils recueillirent à peu » près 30 balles de coton, qui sont maintenant prêtes pour le » marché. Ils ont acheté et payé les cabanes qu'ils habitent ; » beaucoup s'en sont construit ainsi que pour leurs institu- » teurs ; chacune de ces petites maisons a son jardin, dans » lequel ils cultivent des légumes, non-seulement pour leur » consommation, mais aussi pour l'approvisionnement des » bateaux à vapeur. Ils ont construit un spacieux bâtiment » qui leur sert d'église, d'école, d'hôpital, dont tous les » accessoires furent fournis par la Société sanitaire de Saint- » Louis, et d'infirmerie où les vieillards et les orphelins trou- » vent un logement. Avec leur coton et les terres qu'ils ont, » ces nègres possèdent maintenant la valeur de 22 000 dollars » (121 000 francs). »

Le juge Underwood écrit d'Alexandrie, en Virginie, au mois de juillet 1865 :

« Je suis heureux de pouvoir rendre témoignage à la bonne » conduite de mes compatriotes noirs pendant les deux der- » nières années ; ils se sont réfugiés au nombre de 8 à 10 000 en » cette ville ; et par leur sobriété, leur industrie et leur écono- » mie, ils ont dépassé toute notre attente. Ils ont, dans l'espace » de trois ans, bâti plus de mille maisons qu'ils ont meublées » confortablement, trois églises dont une de bois et deux de » briques ; deux bonnes écoles de bois ; et ils ont mis à la » caisse d'épargne environ 8000 dollars. Ils ont, à l'heure qu'il » est, vingt instituteurs dans les îles qui environnent la Caro- » line du Sud ; ils sont non-seulement dans l'aisance, mais » quelques-uns possèdent des terres, et plusieurs sont devenus » les propriétaires des plantations de leurs anciens maîtres, » qu'ils cultivent avec succès. A la dernière vente ils ont » acheté les deux tiers du Real-Estate, où se trouve la belle » ville de Beaufort, qui, avant la guerre, était une ville d'eaux » fort à la mode de la Caroline du Sud. »

Mais pendant que telle est la condition de quelques colons qui, par le privilége de leur situation géographique, ont échappé aux persécutions des guérillas et aux ravages de la guerre, des milliers de ces infortunés qui sortent de l'esclavage se sont trouvés exposés à toutes les déprédations de la guerre et à des maux de toute espèce ; ils sont restés sur le sol sans savoir que faire ; leurs anciens maîtres ruinés ne peuvent pas les employer, n'ayant pour les payer que du papier sans valeur à leur offrir ; et ces malheureux nègres sont sans pain, sans vêtement et sans argent. Voilà ceux que nous avons à secourir, et sans délai.

Et maintenant que je vous ai fait connaître la triste situation dans laquelle se trouvent ces pauvres affranchis, je m'arrête, mais avec la conviction profonde que votre générosité ne restera pas sourde aux cris de détresse que poussent vers vous plus de 4 millions d'hommes, et le cœur de la mère noire bondira de joie en couvrant son nouveau-né des vêtements chauds que vous lui aurez envoyés, et ses prières monteront jusqu'au ciel pour bénir la belle France. »

M. de Pressensé.

Bien que je sois heureux et fier de prendre la parole pour appuyer une cause qui m'est sympathique entre toutes, je regrette de devoir la prendre en ce moment, car je remplace deux orateurs que vous auriez eu un plaisir infini à écouter, et dont je dois vous expliquer l'absence.

Le premier de ces orateurs est M. Cochin, qui avait tant de droits à élever la voix au milieu de nous aujourd'hui, après le plaidoyer si éloquent et si puissant qu'il a présenté, on peut le dire, à l'Europe et au monde, en faveur de l'émancipation des esclaves et de l'abolition de tout ce qui ressemble à la servitude.

M. Cochin a écrit à notre honoré président qu'il était empêché d'assister à notre réunion de ce soir ; il nous envoie avec l'expression de ses regrets sa vive et sympathique adhésion. Moi-même je viens de recevoir à l'instant une lettre de M. le prince Albert de Broglie, qui désirait très-vivement prendre part à cette grande assemblée, et qui est retenu chez lui par une raison de santé.

« Je suis désolé, écrit-il, de ne pouvoir témoigner tout mon intérêt pour cette œuvre, et entendre les détails qui seront donnés sur l'une des plus étonnantes et des plus heureuses transformations dont l'humanité ait mémoire. » Je partage entièrement cette impression.

En effet, messieurs, je crois qu'engagés comme nous le sommes dans les luttes et dans les préoccupations du présent, nous ne nous rendons peut-être pas un compte suffisant de la grandeur de l'événement qui vient de s'accomplir au delà des mers. Ce sera un de ceux qui honoreront le plus notre époque. Quelle joie pour la conscience humaine de voir réussir sitôt la bonne cause, la cause de la justice et du droit ! C'est un spectacle auquel elle est peu accoutumée, et une consolation pour bien des froissements intimes. Quel événement que celui auquel nous assistons ! Quatre millions d'esclaves affranchis ! plus encore, le droit le plus sacré reconquis et inscrit dans la constitution américaine, la liberté lavée d'une souillure qui désolait ses amis et réjouissait tous ses adversaires. Maintenant, ce qui reste de fers dans le monde sera bientôt brisé ; nulle part l'esclavage ne pourra résister à l'impulsion qui vient d'être donnée en Amérique à la cause de la liberté humaine.

Messieurs, l'illustre chancelier de l'Échiquier en Angleterre, M. Gladstone, prononçait cette belle parole il y a deux jours à peine, dans une grande réunion tenue à Glascow : « Le XIXe siècle peut s'appeler le siècle des ouvriers. » Qu'entendait-il par là ? Il voulait dire, sans doute, que ce qui caractérise notre siècle c'est ce mouvement généreux qui tend à

élever ce qui est en bas, mieux encore à rapprocher ce qui est en haut de ce qui est en bas. Or, s'il y avait dans le monde un être misérable et avili qui fût l'indigent par excellence, c'était bien l'esclave, puisqu'il ne s'appartenait pas à lui-même. Certes l'Amérique peut revendiquer la première place dans cette grande œuvre de réhabilitation humaine. C'est là, messieurs, un résultat dont on ne saurait exagérer l'importance. Voilà le côté chrétien de la démocratie : car ce généreux mouvement d'affranchissement a une double date dans l'histoire : une date humaine, qui est le XVIIIe siècle, parce que c'est alors que cette grande idée a fait son explosion dans le monde avec le plus d'éclat ; la date divine : c'est le jour où sur le gibet des esclaves est mort le Fils de Dieu représentant de l'humanité nouvelle, le jour où on a pu dire avec saint Paul : Devant le Christ il n'y a plus ni esclaves ni hommes libres ; toutes les distinctions de rang et de position disparaissent. Eh bien ! c'est ce noble mouvement qui vient d'obtenir l'un de ses plus signalés triomphes.

Mais, messieurs, je ne pourrais qu'affaiblir les considérations si éloquentes qui nous ont été présentées tout à l'heure sur le même sujet, et qui nous ont remués jusqu'au fond du cœur. Je reviens donc à ce qui fait l'objet de cette réunion : il s'agit d'une grande œuvre de charité, de sympathie internationale, si je puis ainsi parler, et cette œuvre on ne peut non plus en exagérer l'importance.

Deux phases devaient se succéder dans cette lutte immense pour assurer l'émancipation des esclaves. Il fallait d'abord conquérir le droit, et c'était l'œuvre des généraux et des armées ; ça a été le résultat de ce grand et magnifique mouvement national qui a prouvé que la liberté suffit à tout, et qu'elle possède d'inépuisables ressources, tellement qu'elle n'a qu'à frapper le sol pour en faire sortir les armées, et pour en faire sortir aussi cette autre armée de la charité, plus dévouée peut-être, qui accompagne les soldats au feu pour les relever quand ils sont tombés au champ d'honneur et pour panser leurs blessures.

Cette première campagne s'est terminée sous les murs de Richmond, et cette grande bataille du droit a été gagnée avec éclat pour notre plus grande joie. Tant pis pour ceux qu'elle n'a pas réjouis !

Mais voici, messieurs, la seconde période qui commence, celle où le droit écrit doit passer dans les faits.

L'autre jour, le président des États-Unis, s'adressant à un régiment noir qui défilait devant lui, disait avec un bon sens exquis :

« Un décret ne peut faire un homme libre du jour au lendemain. Pour devenir un homme libre il faut une transformation morale, et c'est vous, disait-il à ces noirs, qui conquerrez cette émancipation effective par votre développement moral et intellectuel. »

J'ose espérer que, dans sa difficile situation, le président ne pouvait tout dire, et qu'au fond sa pensée était bien que la cause du droit était entièrement gagnée, et que toute distinction injuste disparaîtrait entre les noirs et les blancs. C'est là mon vœu le plus ardent, et je ne doute pas que les États-Unis ne tirent la conséquence logique de cette première conquête que la liberté vient de faire au milieu d'eux, je crois fermement qu'ils arriveront bientôt à fonder cette pleine et entière égalité entre les deux races. Toute la question est là ; il me suffit de me rappeler que c'est un régiment noir qui passait devant le président pour compter sur le triomphe de cette égalité complète ; car comment ceux qui ont versé leur sang pour la patrie commune seraient-ils traités en ilotes, comment ceux qui ont été bons pour mourir ne seraient-ils pas bons pour voter et pour déposer en justice ? Ainsi donc je suis convaincu que la question de droit sera promptement vidée, quelles que grandes que soient les difficultés actuelles.

Mais il s'agit maintenant, pour les nègres affranchis, d'arriver à la liberté effective et véritable. Le président Johnson parlait bien comme un représentant de sa race, quand il disait qu'on ne fait pas des hommes libres comme on signe un décret sur une feuille de papier, que chacun doit conquérir sa liberté par ses propres efforts, et que le seul moyen sûr de l'obtenir c'est de la mériter. C'est ici, messieurs, qu'une tache immense se présente devant la république des États-Unis et devant le monde entier. Il faut travailler au rachat moral de la race si longtemps opprimée en lui offrant l'éducation intellectuelle et religieuse, en lui mettant entre les mains les instruments de travail, en offrant enfin à ces noirs, dépourvus de toute ressource, les moyens de s'élever à la liberté effective.

Messieurs, cette seconde campagne a commencé. Je vous félicite d'être appelés à travailler à cette grande et sainte cause, et quant à moi je serai heureux d'en être le plus obscur soldat, et de contribuer pour ma faible part au gain de cette bataille qui se livrera péniblement, jour par jour, contre les habitudes de l'ignorance, de la servitude et de la tyrannie. Ne nous faisons pas d'illusion, le triomphe sera payé par des efforts gigantesques. Considérez quel abîme de misère il faut combler ! Au lieu de nous étonner de ce que nos frères d'Amérique réclament notre concours, remercions-les de ce qu'ils nous font l'honneur de nous convier à une tâche si sainte et si grande. J'espère que nous comprendrons notre devoir, et que nous n'obéirons pas seulement à ces élans du cœur si faciles à provoquer dans notre chère France, mais que nous y mettrons de la persévérance. Notre cher et honoré président nous le rappelait au commencement de cette séance, le nom de la France a brillé sur la première page de l'histoire de la république des États-Unis. J'espère que notre patrie tiendra à ce qu'on n'écrive pas sans elle cette seconde et glorieuse page, consacrée à l'émancipation d'une race ; j'espère que sur cette page on verra autre chose que la réserve froide et méticuleuse de la diplomatie, si bien caractérisée tout à l'heure. J'espère que la France y mettra sa sympathie et tout son cœur.

M. LE DOCTEUR SUNDERLAND.

(Ce discours est immédiatement traduit par M. Fisch.)

Quand notre ministre M. Livingstone, qui était sourd, fut présenté à Napoléon Ier, la première question que celui-ci lui adressa fut : « Comment va M. Jefferson ? » La réponse vint promptement. « Très-orageuse, très-orageuse, » dit M. Livingstone. Le pauvre ministre, n'ayant pas entendu distinctement, pensait que la conversation devait rouler sur sa traversée et sur la joie qu'il éprouvait à se trouver sur la terre ferme. — S'il est désagréable d'être sourd, je pense qu'il est aussi désagréable pour un auditoire français d'écouter un discours en anglais, et, que vous trouviez le temps orageux ou non, je suis sûr que vous serez bien aise d'avoir fait la traversée.

Cependant pour l'amour de la cause, et pour tenir ma

parole, me fiant à votre indulgence, j'essaierai d'exprimer quelques idées que mon bon ami le docteur Fisch voudra bien vous traduire.

En premier lieu, on pourra nous demander pourquoi nous, Américains, nous sommes venus en Europe et en France pour chercher de la sympathie et du secours. Singulière question ! Si l'Europe et la France nous ont reçus avec empressement et hospitalité, quelle observation peut-on faire? Qui pourrait contester à un pays comme la France et à un peuple comme le peuple français le privilége de secourir 4 millions et demi d'hommes qui, au milieu de la plus terrible convulsion, ont été soudainement affranchis de l'esclavage? En outre, nous sommes venus en France parce qu'en Amérique nous considérons le « don » comme un principe de réciprocité que nous avons toujours été prêts à mettre en pratique, soit envers les Grecs, soit envers les Irlandais, ou tous autres qui ont pu faire appel à notre humanité. L'homme qui est trop orgueilleux pour recevoir, ne sait pas donner, et comme nous avons connu l'orgueil de donner, nous devons maintenant faire l'expérience de recevoir, non pas comme pays ou gouvernement, mais comme des hommes s'adressant à leurs semblables. Est-ce une chose si étrange qu'au milieu de nos difficultés présentes, nous tournions nos yeux vers la France? La France ne nous a-t-elle pas déjà aidés? Nous n'oublions pas le passé, nous n'oublions pas que dans les premières luttes de nos pères, les Français furent nos premiers et nos plus secourables alliés. Après la guerre d'émancipation, les États-Unis ont prospéré et notre territoire s'est étendu d'un océan à l'autre. En 1803, nous avons acquis à prix d'argent une vaste province, et celui qui nous l'avait vendue, un des plus grands hommes de l'histoire, avait aboli dans les limites de son pouvoir l'horrible traite des nègres.

Nous sommes devenus ainsi une famille de frères unis dans un même gouvernement et une même liberté, mais une erreur commise dans le principe troubla bientôt la paix de toute la famille. La pomme de discorde était le fléau de l'esclavage. Ceux du Sud commencèrent par nier l'existence légale de certains de leurs frères. Ils prétendirent que l'acte d'indépendance avait été seulement rendu en faveur des blancs, et que l'esclavage était une institution divine que le Sud avait pour mission spéciale de propager. Si l'on s'opposait à la réalisation de cette théorie; ils menaçaient de diviser la famille et de renverser le toit commun sur nos têtes. Ceux du Nord répondirent : Nous ne pouvons pas consentir à l'extension d'un tel mal. Gardez l'esclavage là où vous l'avez, mais ne l'étendez pas, pour notre honte à tous, dans des régions où il est maintenant inconnu. Le Sud dit alors : « Nous renverserons le gouvernement, nous briserons le contrat de nationalité, la guerre civile consumera le temple de la liberté, et nous érigerons sur ses débris un empire dont la pierre angulaire sera l'esclavage. » (Alex. H. Stephens, vice-président du Sud.) Le Nord répondit de nouveau : « Vous ne détruirez pas la maison de nos pères, nous ne désirons pas la guerre, mais si elle vient nous la soutiendrons, et puisse le Dieu fort défendre la juste cause ! » Ainsi la guerre a commencé, et ainsi elle a continué; mais je ne m'arrêterai pas sur ces horribles détails. Laissons les morts ensevelir leurs morts.

Pendant le cours de la guerre, la première voix amie qui nous a apporté de l'Europe des encouragements a été celle d'un groupe de pasteurs et de laïques français, qui ont compris l'importance et prédit le résultat de la guerre.

Voilà certainement des témoignages de la sympathie française, et quand une triste nécessité nous force à chercher un secours en dehors de notre pays, à qui nous adresserons-nous avec quelque espoir, sinon à ce peuple qui a partagé nos premières douleurs et nos premières joies?

Quelques esprits découragés ne croient pas que ce mouvement puisse être fructueux. A ceux-ci, je raconterai une parabole. Un certain roi d'Angleter e, avait proposé à ses courtisans cette énigme : Comment se fait-il que lorsque vous mettez un poisson dans un vase d'eau, l'eau ne se répand pas? Et ses courtisans, après avoir cherché longtemps l'explication d'un si curieux phénomène, s'imaginèrent d'en faire l'expérience. Mais l'expérience ne réussit pas et les eaux se répandirent.

Maintenant, je répondrai aux esprits chagrins que le poisson de la sympathie est déjà dans les eaux généreuses de la bienveillance française, et qu'il les fait déborder.

En outre, je suis contraire à cette théorie de fraternité qui commence et finit chez soi, car cela signifie qu'elle ne finit ni ne commence. La fraternité ne connaît pas les distances, son champ est universel.

Mais quelques-uns nous disent : Pourquoi donc avez-vous émancipé les esclaves? Ne pouviez-vous prévoir les misères que vous êtes forcés de reconnaître maintenant? Ne pouviez-vous pas du moins procéder par une émancipation graduelle? Je réponds que ceci eût été impossible avant la guerre, parce que le Sud n'y eût pas consenti, et c'est précisément cette proposition qui alors a le plus irrité le Sud. Maintenant, une fois la guerre engagée, nous pouvions bien moins encore songer à y revenir; car, comme chacun le sait, les événements de la guerre ne sont ni paisibles ni graduels. La question d'ailleurs est nettement posée, il s'agit de secourir 4 millions et demi d'êtres humains plongés dans la plus affreuse misère, et de témoigner en même temps contre l'horrible institution, première cause de leur détresse actuelle.

Les dames françaises ont compris cela, et tandis que les voix de quelques nobles philanthropes nous ont donné un appui moral, elles sont allées au delà.

Il y a une maison dans cette ville, une résidence privée cependant (1), qui est devenue le dépôt de toutes les contributions envoyées de toutes les parties de la France. Dans ce noble travail, les femmes ne font que resserrer les liens qui uniront un jour le genre humain tout entier. Au nom de mes compatriotes et spécialement des esclaves affranchis, je les remercie, et vous avec elle, et je remercie aussi tous ceux qui, en Europe, pensent et agissent comme vous.

J'ai eu le privilége de me trouver sur les lieux mêmes où fut d'abord proclamé l'affranchissement. J'ai entendu de la bouche des noirs le premier chant de délivrance. J'espère que je vivrai assez pour voir le triomphe définitif de ce grand mouvement, et que vous, mes amis, vous pourrez le voir avec moi.

M. le Président.

Messieurs, vous venez d'entendre un charmant apologue, mais à tout apologue il y a toujours une morale, demandez aux mères qui font apprendre des fables à leurs enfants.

(1) La maison de madame C. Coignet, 22, rue de Berri, où les dons en argent et en nature sont reçus et centralisés pour être expédiés à New-York.

Nous avons ici de jeunes amis qui vous tendront une bourse pour les esclaves d'Amérique. Ce sera la morale de l'apologue.

Cela ne nous empêchera pas d'entendre M. Athanase Coquerel fils, à qui la parole appartient.

M. Athanase Coquerel fils.

Je demande à insister un instant sur une idée qui vous a été déjà présentée. Et après avoir considéré cette idée d'une manière générale, je vous demanderai la permission d'en faire une application très-directe.

Cette idée générale est celle-ci : n'avez-vous pas senti, en entendant les discours que nous venons d'écouter, que Dieu nous fait vivre dans une grande époque ?

Il se passe autour de nous et loin de nous dans notre temps de grandes choses dont Dieu nous fait témoins, et auxquelles nous avons l'honneur d'être appelés à participer en quelque mesure, comme le disait M. de Pressensé en toute vérité. En effet, aujourd'hui on se demande si l'on rêve, et s'il est vrai que l'esclavage soit mort, soit aboli. Pendant tant d'années, nous avons senti le rouge nous monter au front quand nous pensions qu'il y avait quatre millions d'hommes possédés par d'autres hommes, quand nous avions le sentiment que toute justice, toute pudeur, toute humanité étaient foulées aux pieds, violées d'une manière permanente, que cela s'appelait une institution. Cette institution, les anciens nous avaient répété à satiété qu'elle était nécessaire, les plus sages d'entre eux ne pensant pas qu'une société civilisée pût exister sans avoir l'esclavage à sa base. Cette institution, des chrétiens même croyaient lui trouver une sanction dans l'Écriture ; elle semblait devoir durer toujours. Il semblait qu'il ne pouvait y avoir de fin à l'esclavage ; mille et mille fois, on en avait démontré l'énormité ; tout ce qu'il y avait à dire contre elle, avait été mille et mille fois répété ; mais il semblait qu'on parlât à des sourds ! On ne parle jamais à des sourds, quand on parle de vérité, et il se trouva que le monde avait entendu et compris. Je n'oublie pas qu'il a fallu une longue guerre pour en finir ; oui, Messieurs, mais quelque douleur que nous éprouvions quand nous songeons à ces champs couverts de cadavres, il n'en est pas moins vrai que ce sang n'a pas été dépensé en vain, et que la grande victoire obtenue valait ce qu'elle a coûté. En effet, c'est chose bien cruelle de combattre, de s'attaquer, de se déchirer les uns les autres ; mais cela vaut mieux que de rester inertes, accablés, énervés sous le poids d'erreurs, de mensonges, d'abus qui dégradent les hommes. Quand l'homme se sent abattu sous les préjugés, sous les abus, sous les erreurs du passé, de manière à ne pas oser se remuer et se relever, il est un cadavre. Eh bien, il valait mieux n'être pas un cadavre, il valait mieux vivre pour souffrir et arriver au triomphe.

Bien heureux, dit-on quelquefois, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! C'est une erreur. Ce serait dire : Bienheureux les siècles qui ne laissent rien après eux, les siècles qui passent sans apporter aucune transformation aux destinées de l'humanité, sans que rien de grand s'y soit accompli ! Ce n'est pas vrai, c'est un mensonge ! Il vaut mieux qu'un siècle soit rempli de douleurs, d'agitations, de souffrances pour laisser au siècle qui suit plus de bonheur, plus de liberté, plus de charité, et notre siècle a souffert beaucoup, inondé de sang beaucoup de champs de bataille. Les siècles qui suivront le béniront et rendront grâces à Dieu.

Nous voici donc occupés à régler les comptes de l'esclavage vaincu, et qui ne se relèvera pas du coup mortel qui lui a été porté ; nous voici occupés à payer les dettes qu'il a laissées après lui, et je voudrais que nous comprissions bien tous que c'est là notre affaire.

Il s'agit de ce qui est arrivé chez un peuple éloigné de nous, dont une grande distance nous sépare, qui habite de l'autre côté du vaste océan, et bien des personnes ont pu avoir cette idée : C'est trop loin, cela ne nous regarde pas ! Les peuples ne trouvent jamais qu'ils sont trop loin l'un de l'autre alors que leurs passions sont en jeu, et qu'il s'agit d'aller s'égorger sur des champs de bataille. Oh ! alors ils savent toujours se trouver, fallût-il pour cela aller chercher leurs adversaires aux extrémités du monde. Je dis qu'il faut qu'ils sachent aussi se rencontrer, quand il s'agit de se faire du bien. Assez longtemps les peuples n'ont eu l'occasion de se rencontrer que pour se faire du mal, et il est bon d'avoir maintenant des ambassadeurs de la paix comme ces vénérables frères qui sont ici et qui viennent nous dire : Je ne suis envoyé ni par un pouvoir ni par une nation, mais par des gens qui souffrent. Il est bon qu'un peuple vienne vers un autre pour lui dire : Il y a trop de gens chez moi qui souffrent ; aidez-moi, et soulageons-les ensemble.

Eh bien ! si c'est là l'œuvre des peuples, c'est aussi l'œuvre des individus. Les peuples ne font jamais que ce que font les individus qui les composent. Malheureusement, cette vérité si simple, nous sommes un peu trop disposés à l'oublier, nous sommes trop disposés à croire que c'est l'affaire du public, et nous oublions que nous faisons partie du public. Or, quand Dieu nous appelle à l'honneur de vivre dans une de ces grandes époques où il remue le monde, où il répand des germes nouveaux de liberté, d'union, d'amour, il faut que chacun puisse se dire : J'ai fait quelque chose pour cette cause.

Et maintenant, Messieurs, je vous le demande, qu'avez-vous fait ? Ce n'est pas vous qui êtes morts sur les champs de bataille en Amérique, qui avez versé votre sang, et cependant il faut que chacun puisse se dire : le tribut que j'ai pu payer, je l'ai payé, et je l'ai payé largement. On vous a dit que quelques juges un peu sévères avaient averti les ambassadeurs de la charité qu'en France ils n'auraient pas beaucoup de succès. Faisons mentir ces mauvais prophètes, et que le succès soit assez beau et assez grand pour montrer qu'en France le luxe ne rogne pas la part de la charité, et qu'un peuple qui aime le plaisir sait aimer, sait pratiquer la charité quand il le faut ! Ce sont des sacrifices que je vous demande, il ne s'agit pas de laisser tomber de nos doigts distraits la première pièce de monnaie venue, il s'agit de donner largement, de donner quelque chose qui nous coûte, que nous aimerions mieux garder, et dont nous aurions l'emploi pour nous-mêmes. C'est ainsi que nous prouverons que nous avons la conscience de notre temps, que le grand cœur de l'humanité bat dans notre poitrine, que nous ressentons le mal dont souffrent nos frères, et que nous sommes disposés à le diminuer en en prenant notre part ; ainsi nous prouverons que nous sommes en communion avec cet esprit de Dieu, avec cet esprit du Christ qui, il y a si longtemps, a déclaré aux hommes que nous sommes tous enfants du même Dieu, tous frères ! Et puis, il ne s'agit pas seulement de le sentir, mais de le montrer, il ne s'agit pas de dire à des frères : Vous êtes bien loin, vous êtes d'une autre couleur que nous, nous vous aiderons autant que nous pourrons ! Non, ce n'est pas avec des paroles vagues qu'on vient en aide à l'humanité ! C'est

d'une manière active qu'il faut servir la vérité et la charité. La vérité et la charité, on se les représente trop souvent comme des abstractions, qui planent dans une région supérieure, indéterminée; la vérité et la charité sont des combattants qui luttent sans cesse. Il faut lutter avec elles. Nous n'avons le droit de parler que si nous faisons quelque chose pour elles, fussions-nous le plus humble de tous leurs serviteurs! Chacune des gouttes qui tombent sur la pierre, et qui finissent par la traverser, a eu son utilité; chacun des grains de sable que nous apporterions, si nous voulions élever une montagne, servirait à élever la montagne. Il faut que nous comprenions bien ce grand principe de la responsabilité individuelle. Si vous avez un devoir, vous n'avez pas le droit de le faire peser sur les épaules de vos frères, et vous devez vous dire : Voilà ma tâche ; vous devez vous dire : Je dois la faire aussi grande que possible. Oui, si la vérité n'était qu'un mot, nous pourrions dire : Cela ne nous touche pas, et rester indifférents ; mais la vérité est un grand fait que nous devons bénir Dieu de nous avoir fait comprendre ; l'humanité est une famille de frères dont Dieu est le père; Dieu nous recommande nos frères, nous ordonne de nous dévouer pour eux. Dans ces sentiments, nous devons reconnaître que l'accomplissement de notre tâche nous impose autant d'obligations que si chacun de nous devait la faire tout entière. Oui! le peu que je fais est aussi obligatoire pour moi que si j'étais celui qui tranche le problème, l'homme haut placé qui décide du sort des nations. Quand Dieu juge le moment venu, il se trouve toujours quelqu'un pour accomplir sa volonté. Quand Dieu veut que l'esclavage tombe, il est déjà mort; il est condamné par la conscience publique. Or, tout ce que la conscience du genre humain a condamné peut sembler vivant quelque temps encore, mais en réalité n'est plus qu'un cadavre.

La plume qui devait signer l'édit d'abolition s'est trouvée dans la main de celui que notre président a si bien caractérisé tout à l'heure par le beau titre que ses concitoyens lui ont donné, et que la postérité lui gardera toujours, le titre d'Abraham l'honnête homme; et quand l'esclavage lui a répondu en l'assassinant, il ne s'est pas dégradé davantage, cela n'était pas possible, mais il a donné à la sainte cause de l'affranchissement la seule consécration qui lui manquât, celle du martyre.

Cette grande cause, nous devons nous dire que notre tâche à tous est de l'aider à conquérir le monde, et de la pousser en avant. Chaque fois qu'une mère de famille tenant dans ses bras son petit enfant lui apprend à prier, à remporter sur ses défauts naissants quelque petit triomphe que son œil maternel distingue seul, elle travaille pour l'humanité tout entière, elle crée une âme vivante et la met dans les véritables conditions où cette âme est faite pour se développer et grandir. Chaque fois que l'un de nous contribue d'une manière quelconque, de sa sueur, de son argent (mais quant à l'argent il faut être plus exigeant que pour tout le reste), à l'amélioration du sort de ses semblables, il est en alliance avec Dieu, avec le genre humain, avec le Christ, il est porté par le grand courant de l'histoire, par le grand courant du progrès.

M. Crémieux.

Je vous demande beaucoup d'indulgence : je n'avais pas la pensée de porter la parole, et je cède à une aimable et pressante invitation du président qui a si bien parlé tout à l'heure.

Je dois dire d'ailleurs que deux motifs m'ont décidé, que deux réflexions m'ont frappé pendant le cours de cette soirée, et qu'aucune des deux n'a pu disparaître, parce que la soirée tout entière s'est passée sans que personne ait dit un mot jusqu'à présent qui se rattache à un fait glorieux pour notre France et que je vais moi-même vous rappeler.

S'il y a entre l'Amérique et la France une vieille et noble amitié qui date de ce bon, de ce généreux, de ce noble citoyen qui s'appelait Lafayette, que notre jeunesse a appris à aimer et que nous nous rappelons avec bonheur dans l'âge avancé où nous sommes, il y a aussi, entre l'Amérique restituant la liberté aux esclaves et la France, un point de rapprochement qu'il ne faut pas oublier. Est-ce que nous n'avons pas, nous aussi, proclamé l'abolition de l'esclavage? Est-ce que nous n'avons pas donné la liberté à tous les esclaves en 1848? Est-ce que nous n'avions pas déjà proclamé cette sainte liberté de l'homme en 1792?

Comment, messieurs! Nous sommes Français, nous célébrons avec un enthousiasme et avec un bonheur qui s'échappe de notre cœur et de notre poitrine, cette grande et magnifique mesure de la liberté rendue aux esclaves par l'Amérique, et nous ne disons rien de la France! Nous ne disons pas à ce brave Leigh qui a fait traduire son voyage pour que nous le comprenions tous, nous ne lui disons pas : Si vous aimez les esclaves, si vous applaudissez à leur liberté, donnez-nous la main; car, nous aussi, nous avons donné la liberté à nos esclaves!

Notre France est si grande! Quel est le sentiment généreux que vous pouvez lui refuser? L'esclavage, elle ne l'a jamais admis chez elle, jamais; vous ne sauriez trouver un temps dans notre histoire où un Français ait possédé des esclaves en France! Vous vous rappelez cette grande et heureuse époque de 89 qui ne se renouvellera pas; car si Dieu a créé le monde, la révolution de 1789 l'a régénéré : rappelez-vous donc qu'à cette grande époque, deux solennelles déclarations ont été faites par nos assemblées, la première c'est que tout individu qui foulerait le sol français, s'il était esclave, cesserait de l'être; la seconde, que l'esclavage était aboli dans les possessions françaises. Voilà ce que nous avons fait en 1792, et voilà ce que nous avons renouvelé en 1848, donnant deux fois à l'Amérique, notre sœur, un glorieux exemple. Il est vrai qu'en 1802, après cette cession de la Louisiane qui, parce qu'elle a été un bonheur pour l'Amérique, n'a pas cessé d'être pour nous un triste souvenir, le gouvernement de cette époque a rétabli l'esclavage dans nos colonies comme avant 1789. 1848 a effacé cela.

Et maintenant, messieurs, ma seconde réflexion. Il y a eu bien du mal en Amérique pour arriver à ce grand bien. Non! ne disons pas simplement et sans désespoir que tout ce sang a coulé pour amener le triomphe d'une sainte cause. Cette guerre fratricide qui a couvert de cadavres tant de champs de bataille, qui a dévoré tant d'hommes aussi braves les uns que les autres, déplorons-la, demandons à Dieu, qui dirige les choses humaines, que, même pour arriver à la liberté, il ne faille pas subir d'aussi misérables, d'aussi cruels événements!

Pour moi, messieurs, je vous le déclare, j'ai autant de larmes pour ceux qui ont péri dans ces batailles impies, où des frères égorgeaient leurs frères, que j'ai de bonheur à exprimer ma joie à ceux qui, aujourd'hui, se trouvent libres, après avoir été si longtemps abrutis par l'esclavage.

Et laissez-moi vous dire ceci, messieurs, l'horreur de l'esclavage, savez-vous où je l'ai prise? Dans le livre qui est le symbole, qui est la base de la foi que je professe, dans la Bible, où il est écrit : « Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai retiré de la terre d'Égypte, de la maison de l'esclavage. »

Messieurs, la plus grande partie de cette assemblée est chrétienne ; il y a peut-être bien peu de juifs dans cette enceinte, et j'en suis un. Eh bien! vantez la charité chrétienne, je vous le permets; mais pourquoi laisser dans l'ombre la charité juive? Ceci me rappelle la fable du lion qui voyait une grande et belle statue d'un homme foulant un lion sous ses pieds; son conducteur la lui faisant remarquer, le lion lui répondit : « Ah! si nous avions des sculpteurs! »

On a cité tout à l'heure un apologue, en voilà un autre.

Vous avez dit que tous les cultes, toutes les opinions devaient se réunir pour faire une grande et sainte aumône. Il n'est point, en effet, de culte, point de religion révélée qui n'ait pour principe la charité, qui n'ait pour base l'humanité. Voyez comme la charité musulmane vient de se signaler dans de récents désastres!

La Bible nous apprend qu'Adam était le premier homme, et Adam a donné la vie a toute cette postérité que nous voyons aujourd'hui descendant du même père, créée par le même Dieu. Comment peut-il y avoir encore quelques différences entre nous, puisées dans les différences du culte? Charité chrétienne, charité juive, charité musulmane, charité de tous les cultes, accourez, venez en masse, appelez-vous charité universelle, ou simplement charité, venez, prodiguez l'or et l'argent pour parfaire cette sainte et grande œuvre qui vient de s'accomplir!

Et voyez comment elle s'est accomplie, cette œuvre sainte. On n'a pas proclamé l'abolition de l'esclavage d'un coup, dans un instant, par une grande loi obligeant tous les États-Unis, ceux qui ne s'étaient pas séparés de l'Union aussi bien que les autres. Non! non! C'est comme mesure de guerre qu'elle a été d'abord proclamée. Les esclaves ont dû leur liberté à cette guerre qui était faite contre eux. On a voulu faire la guerre pour le maintien de ce qu'il y a de plus odieux et de plus déplorable au monde : l'homme maître d'un autre homme; eh bien! c'est une mesure de guerre, prise par le grand président, dont le nom immortel est allé se placer à côté de celui de Washington, qui a déclaré la liberté des noirs.

Enfin, la voilà conquise; enfin, il n'y a plus d'hommes qui soient les maîtres d'autres hommes; enfin, tous les hommes sont égaux, sinon de cette égalité impossible qui ferait que tout le monde se trouverait au même rang, du moins de cette sainte égalité qui fait que chaque homme est regardé comme un frère par celui auprès duquel il se trouve; qui fait que l'humanité tout entière ne forme qu'une seule et même famille; enfin, la voilà conquise! Qu'est-ce qu'il faut maintenant? Il faut, comme on vient si bien de le dire, il faut donner et donner beaucoup, parce qu'il n'y a pas seulement quatre à cinq millions d'individus à qui la liberté a été rendue et qu'il faut diriger, mais c'est qu'il faut encore diriger leur postérité qui continue à venir depuis l'abolition de l'esclavage; car Dieu a dit : « Croissez et multipliez, » et, devenus libres, les esclaves aussi croissent et multiplient. Il faut donc songer aussi à cette postérité, il faut se dire que, pendant des années encore, il y aura beaucoup à faire. Faisons-le, et parce que nous sommes Français, faisons-le grandement. Et comme ce sont des Françaises qui se sont mises à la tête de ce mouvement si doux et si beau, je n'ai pas besoin de dire que cela sera fait délicatement, et avec une sympathie généreuse qui entraînera les maris, qui entraînera les fils, et qui fera que chacun se poussant en quelque sorte l'un l'autre dans les ménages, nous donnerons à cette sainte et grande institution un secours vraiment digne d'elle et de nous.

Amérique, nous t'avons aidée à devenir puissante, grande et libre; nous allons t'aider à constituer la liberté de ceux à qui tu l'as toi-même restituée!

M. Rossew Saint-Hilaire.

Venant tard et après tout le monde, je suis condamné à deux choses : à tâcher de ne pas répéter tout ce qu'on a dit, et surtout à ne pas vous tenir longtemps. Je ferai tous mes efforts pour y réussir.

Au milieu de toutes les choses excellentes, éloquentes qui ont été dites ici, il y en a une dont on a bien peu parlé, suivant moi, ce sont les noirs.

Permettez-moi de vous rappeler une impression de jeunesse.

Il y a quarante ans, on ne parlait guère des nègres, et quand on en parlait, quand nos romanciers, Eugène Sue par exemple, mettaient un noir en scène, c'était pour le montrer attaché pendant de longues années à sa vengeance, la distillant lentement, la savourant goutte à goutte contre son vieux maître muet, infirme et paralysé, et recevant à la fin, par une amère dérision, le prix Monthyon, pour avoir soigné et torturé sa vieillesse désarmée.

Longtemps après, un livre d'un autre genre, celui de mistress Beecher Stoove, *la Case de l'oncle Tom*, nous a révélé ce qu'était véritablement le noir, les trésors d'affection désintéressée, de piété enfantine et tendre que renferment ces âmes naïves, plus sensibles au bienfait qu'à l'injure. Oh! ce livre, comme me disait un Américain, *ce n'est pas un livre, c'est une œuvre!* En effet, c'est une grande œuvre, c'est une grande action que ce livre-là. Il a commencé la guerre contre l'esclavage, c'est la première bataille livrée dans cette guerre sainte.

Je ne vous raconterai pas cette guerre. Le docteur Sunderland l'a fait avec une vérité, une profondeur d'émotion qu'un Américain seul pouvait ressentir; mais je vous dirai : permettez-moi une autre impression personnelle. Il y a quelques temps j'étais chez moi. Le matin, je vois entrer deux personnes, dont l'une est ici, c'est le secrétaire de la grande Société abolitionniste de Londres; l'autre était un vieillard vénérable, un quaker. Je vois encore la sainte et douce figure de cet homme, qui avait consacré sa vie entière à sauver les noirs; qui, vivant près de la frontière du Canada, les voiturait, grâce à des relais d'amis, jusqu'à la frontière d'une maison à l'autre, en les dérobant ainsi aux poursuites par ce que l'on appelait *le chemin de fer souterrain*. C'est ainsi que de main en main, de charité en charité, ils étaient conduits sur la terre de la liberté.

Eh bien! messieurs, c'est ce digne homme, je puis le dire, qui est venu commencer en France l'œuvre que M. Leigh vient achever aujourd'hui. Quand je l'ai entendu invoquer l'appui, la sympathie de la France, j'ai juré que le peu que je puis faire, ma parole, ma plume, je mettrais tout au service de cette sainte et noble cause.

Et maintenant, messieurs, je me demande encore quelle a été l'attitude de mon pays pendant cette guerre. On a parlé de la sympathie de la France. J'ai été heureux ce soir, car je l'ai sentie vibrer dans vos cœurs; mais, permettez-moi de le dire, pendant cette longue guerre, la France a été partagée, d'un côté par ses vieilles affections pour l'Amérique, par la mémoire de ce grand jour où elle a prêté Lafayette et Rochambeau aux États-Unis, par tous ces souvenirs étroits et intimes qui nous unissent à cette grande liberté, à cette grande république d'Amérique. Mais elle a été partagée aussi par son entraînement pour le courage qu'il faut reconnaître des deux parts, pour le courage des gens du Sud, et, permettez-moi de le dire avec franchise, pour ce qu'on a appelé la chevalerie du Sud. Étrange chevalerie dont je pourrais dessiner les armoiries : des chaînes et un fouet sur champ de sable semé de larmes! Mais je ne veux pas accabler les vaincus; je ne suis ici pour accuser personne; et si j'avais à accuser quelqu'un, ce serait, non les planteurs élevés dans des croyances, des traditions héréditaires que je leur pardonne maintenant que l'esclavage est brisé; ce serait ceux qui, à côté d'eux, allaient chercher, en les torturant, des textes de la Bible pour justifier l'esclavage; ce serait, car je veux dire ici la vérité à tout le monde, dans les États du Nord, ceux qui ont voté, fait accueillir ces lois impies qui ordonnaient l'extradition des esclaves fugitifs pour les renvoyer à leurs maîtres, c'est-à-dire au fouet et à la torture. Voilà ceux que je pourrais accuser. Mais la guerre a passé là-dessus. Des milliers, des centaines de milliers d'hommes sont restés sur les champs de bataille pour effacer de la face de l'Amérique ce qu'elle me permettra d'appeler son péché national, ce qui entravait le magnifique avenir de ce pays, l'obstacle, la pierre d'achoppement contre lesquels il s'était brisé.

Maintenant, longue vie, longue gloire à l'Amérique! Maintenant, elle peut marcher vers ses destinées, l'esclavage ne l'arrêtera plus en chemin.

Mais, j'ai hâte de sortir des généralités pour arriver à un rapport que j'ai entre les mains. Rassurez-vous, je ne vous le lirai pas.

Il faut cependant dire un mot de ce Comité des dames qui, avant les hommes, comme nous le disait notre cher président, s'est constitué, parce que ces dames ont compris qu'il y avait là une œuvre de charité, c'est-à-dire une œuvre essentiellement féminine, et que c'était à elles à la commencer. Eh bien! cette œuvre a été accomplie avec modestie, presque dans l'ombre, et des résultats ont été obtenus. L'heure avancée ne nous permet pas même de résumer ce rapport. J'en ferai seulement ressortir l'idée qui le domine, mais auparavant je veux dire le chiffre des dons qui ont été remis jusqu'à ce jour. Mme la présidente du Comité a bien voulu me donner ce chiffre. Jusqu'à ce jour, il a été reçu, en argent et en vêtements, 45 000 francs, et, de plus, il est dû encore 2500 francs qui sont promis, et qui seront certainement payés.

Voilà des chiffres bien pauvres et bien modestes, et cependant, messieurs, c'est un commencement. Dieu qui poursuit son œuvre dans l'histoire tout en cachant sa main, Dieu ne dédaigne pas les humbles, les petits commencements. Il y a, dans ce rapport, une idée qui m'a frappé, un fait qui m'a fait grand plaisir. Dans l'action que les dames de Paris ont exercée sur toute la France, partout, presque sans exception, je ne dirai pas que les comités qui se sont constitués ont été pris dans les classes ouvrières; non! ce ne serait pas exact. Mais c'est surtout dans les classes ouvrières que les dons ont été recueillis, et cette somme de 45 000 francs, qui vous paraît si faible, vous paraîtra sans doute plus forte quand vous saurez que presque tout cet argent a été ramassé sou par sou par de pauvres ouvriers, par de pauvres ouvrières; qu'un maçon, par exemple, a récolté parmi ses camarades la somme énorme, pour eux et pour lui, de 125 francs; que des femmes qui ne pouvaient apporter de l'argent se sont dépouillées d'une partie de leurs vêtements; qu'une cuisinière demandait, dans une ville du Midi, à ses maîtres quelques heures, quelques instants le matin, pour aller collecter de maison en maison. Ah! il y a là quelque chose de bien beau. Je ne vois pas ici d'ouvriers, je suis donc heureux de pouvoir parler d'eux dans la plénitude de mon cœur, et je vous dirai, en finissant, que quand vous voulez éveiller les véritables sympathies d'un pays, ce n'est pas au sommet, c'est à la base qu'il faut s'adresser. Oh! quand cette bourse s'est promenée ici tout à l'heure, puisse-t-elle avoir recueilli beaucoup d'or et d'argent, mais puisse-t-elle se promener ensuite dans les ateliers du pauvre, et y recueillir des sous, des humbles sous, dont il sera tenu compte, comme de l'obole de la veuve!

Maintenant, messieurs, que les riches ont fait leur offrande, bien que, je le pense, ils ne doivent pas s'en tenir là, j'en appelle aux pauvres. J'espère que cet appel sera entendu, et rappelez-vous que si vous voulez atteindre au cœur des nations, il faut descendre, comme le fit Jésus-Christ. Quand il a voulu donner son Évangile au monde, ce n'est pas aux grands, c'est aux humbles qu'il a fait appel; eh bien! c'est à cette classe aussi que je fais appel, et je sais, par ce qui a déjà été fait, que cet appel sera entendu.

M. le Président.

Messieurs, je vais terminer la séance en donnant la parole à M. Théodore Monod, qui arrive d'Amérique et qui nous donnera des renseignements intéressants.

Mais auparavant j'ai à vous rendre compte de ce que vous avez donné ce soir : vous avez donné 1102 francs 60 centimes, et je crois être l'interprète de mes deux voisins (MM. Leigh et Sunderland), en vous exprimant leurs vifs remercîments.

M. Théodore Monod.

Vous venez d'entendre, messieurs, quel est mon seul titre à prendre la parole pour un instant ce soir, c'est que j'arrive d'Amérique; car ma sympathie profonde pour cette œuvre ne peut compter pour un titre à vous en parler; s'il en était ainsi, vous seriez tous sur l'estrade.

J'ai débarqué il y a huit jours; j'ai passé ces huit jours au Havre, où j'ai été invité à donner une conférence sur ce sujet, et où j'espère qu'une société auxiliaire de la vôtre se formera dans peu de jours.

Et, permettez-moi de le dire en passant (et prenez-vous-en à mon séjour aux États-Unis si je me permets de faire, dès l'abord, une proposition tout à fait pratique), il me semble que nous ferions un très-grand bien, si chacun de ceux qui sont ici, et qui ont des connaissances dans une ville de province, même une petite ville, où cette société n'est pas connue, écrivait à ses amis, au sortir de la séance, pour leur donner ses impressions toutes chaudes et les engager à fonder là une société auxiliaire.

Envoyé en Amérique pour une mission spéciale, et obligé

d'être de retour à une date déterminée, j'ai été empêché de visiter le Sud, je n'ai pu même aller jusqu'à Richmond. Par conséquent, je ne peux vous donner sur les esclaves eux-mêmes les informations d'un témoin oculaire. Ce que je puis vous dire, c'est que j'ai vu des membres de cette société dont M. le pasteur Leigh est le représentant parmi nous, et notamment notre ami, M. Haynes, qui était ici au printemps dernier, et qui est pasteur à Oswego, dans l'État de New-York. j'ai vu des personnes qui se sont dévouées elles-mêmes à l'éducation des esclaves, et qui se trouvaient momentanément dans le Nord. L'œuvre se poursuit avec plus de courage que jamais; il en faut plus que jamais maintenant, car elle a perdu le premier attrait de la nouveauté, et elle est plus importante et plus pressante qu'elle ne l'était aux premiers jours. Nos amis y travaillent de toutes leurs forces. Il y a plusieurs sociétés, plusieurs journaux. Quelques-uns de ces journaux s'adressent au public, d'autres aux affranchis eux-mêmes.

J'ai ici un de ces journaux, et certes, dans toute la presse américaine et française, je ne sais rien de plus touchant que cette petite feuille. Elle s'appelle *the Freedman*,—l'*Affranchi*. Cela se publie une fois par mois et se distribue par milliers et par centaines de mille parmi les affranchis. Le premier article du numéro que je tiens dans ma main est intitulé *Abraham Lincoln*; le texte parle de sa mort; la gravure le représente lisant la Bible avec son jeune fils. Un peu plus loin, il y a une espèce de premier-Paris, c'est un alphabet : A, B, C, D, et ainsi de suite. L'alphabet se trouve dans chaque numéro. Puis vient une leçon de lecture, d'écriture, l'oraison dominicale, de petits récits instructifs et religieux. Tel est le journal qu'on rédige pour les affranchis, et ceux-ci en sont très-fiers. Un d'eux, pour en engager un autre à apprendre à lire, lui disait : C'est très-amusant, on entend avec les yeux !

Mais pour travailler à cette œuvre-là, les Américains ont besoin de notre concours, de notre sympathie, de notre appui moral. Ils en ont besoin pour deux raisons, non-seulement, comme on nous le disait tout à l'heure, parce qu'il ne faut pas les laisser travailler seuls, mais pour une raison plus profonde et plus grave encore : ce n'est pas l'Amérique tout entière qui travaille à cette œuvre,—et je ne fais pas allusion ici à la distinction entre le Nord et le Sud. Non-seulement le Sud presque tout entier y est opposé, mais, dans le Nord même, elle ne rencontre pas un appui unanime. Elle a, grâce à Dieu, une grande majorité pour elle, mais il y a une minorité, et une minorité avec laquelle il faut compter, qui a ses journaux, ses assemblées, et qui cherche à déprécier, à entraver cette entreprise. Cela est triste à dire, mais c'est un fait, et je ne dois pas vous le cacher. Ceux qui travaillent là-bas à cette œuvre auront de plus en plus à lutter contre un élément d'opposition tout près d'eux. Il y en a qui disent que si l'esclavage est aboli, il faut accepter le fait comme inévitable et irrévocable, mais qu'il ne faut pas élever le nègre au-dessus de sa condition, qu'on doit faire de lui un paysan vivant du fruit de son travail, mais qu'on ne doit pas l'instruire. La question de l'esclavage est résolue; la question du nègre reste à résoudre.

Une fois de plus, en dépit des terribles leçons du passé, il y aura des hommes qui s'opposeront à toute tentative pour le relèvement de la race noire; il y en aura d'autres qui seront prêts à toutes les concessions pour éviter de nouvelles luttes, oubliant de nouveau qu'il y a un amour de la paix qui conduit à la guerre, un conservatisme qui est destructeur.

J'ai vu une jeune personne qui revenait du Sud où elle avait consacré plusieurs mois à l'instruction des affranchis, et qui m'a dit qu'il y avait là beaucoup de gens qui la regardaient avec dérision, sinon avec mépris. Eh bien ! je dis qu'il faut que ceux qui se dévouent à cette œuvre sachent, à n'en pouvoir douter, que nous sommes avec eux, et qu'au milieu des préjugés et des antipathies qu'ils rencontreront ils se sentent soutenus par nous. Tant que l'aristocratie de race sera aux prises avec la fraternité chrétienne, tant qu'il se trouvera d'un côté des hommes qui diront : Instruisons les affranchis, élevons-les, et, d'un autre côté, des hommes qui diront : Ce n'est pas notre affaire, laissons-les dans leur dégradation, — que dans ce conflit-là, du moins, il n'y ait pas un Français qui soit neutre !

La séance, fréquemment interrompue par les applaudissements et les marques d'approbation de l'auditoire, est levée à dix heures trois quarts.

VARIÉTÉS.

L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, par M. le docteur E. Halléguen (t. I).

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on voulait que l'Armorique ou Bretagne française eût formé, vers 400 avant Jésus-Christ, un royaume indépendant, gouverné par un certain Conan. Cette thèse paraît à peu près abandonnée aujourd'hui; mais beaucoup d'érudits bretons persistent à affirmer l'existence d'un royaume indépendant d'Armorique, sinon au IVe siècle, du moins au Ve. On n'ose plus guère parler du roi Conan; mais on parle beaucoup, même à l'heure qu'il est, du roi Gradlon, qui a du moins sur son fabuleux prédécesseur l'avantage incontestable d'avoir existé.

C'est contre ces deux erreurs, et particulièrement, comme il est naturel, contre celle des deux qui compte aujourd'hui le plus de partisans, que s'élève M. le docteur Halléguen, dans un livre où les contemporains sont trop souvent cités, avec ou sans éloges (tel a été l'avis de l'Académie des inscriptions, et nous ne pouvons nous empêcher d'y souscrire), mais que distingue d'ailleurs, il faut le reconnaître avec la savante compagnie, une érudition de bon aloi, et une critique judicieuse même aux endroits où la polémique est le plus passionnée. M. Halléguen fait dériver de trois sources distinctes les légendes qui se sont mêlées de bonne heure à l'histoire armoricaine. En premier lieu, les Bretons insulaires, comme pour consoler leur patriotisme humilié par l'invasion saxonne, affectèrent, par compensation, d'ériger en conquête leur immigration successive et toute pacifique chez leurs frères, déjà chrétiens de la péninsule armoricaine. Cette fable, dont la rédaction première peut être attribuée à Nennius (vers 823), paraît avoir été ensuite augmentée et embellie (de 925 à 941) par un

Breton armoricain dans le *Brut-y-Brenninet;* Geoffroy de Monmouth, au XIIe siècle, ne fit autre chose que broder sur ce texte du Brut : et de là procèdent, plus ou moins directement, les romans de la *Table ronde.* Enfin, dans l'âge intermédiaire entre la naissance de la légende et son parfait développement, le cartulaire de Landévennec, rédigé par Gurdestin dès 883, mais dont nous n'avons qu'une copie du XIe ou XIIe siècle, contient une phrase qui rattache l'introduction de la règle de saint Colomban dans les monastères armoricains à la prétendue domination de Gradlon sur l'Armorique entière. Quoi qu'il en soit, le règne de Gradlon n'aurait pas dû être placé au Ve siècle, puisque saint Colomban n'a vécu que de 540 à 605 ; et, de plus, Gradlon paraît n'avoir régné que sur une très-petite partie de l'Armorique, comme le prouvent d'autres passages du même cartulaire.

En somme, et pour exposer seulement les conclusions de M. Halléguen sans reproduire ses arguments, l'Armorique a été associée aux destinées de notre pays bien plus tôt que ne le feraient croire les traditions acceptées aveuglément par les Bénédictins et même par certains érudits de nos jours. Gallo-romaine au IVe siècle, elle n'est devenue indépendante que par accident et postérieurement à l'époque assignée par la légende soit à Conan, soit même à Gradlon. Les Bretons insulaires ne s'y sont établis qu'avec le gré des anciens habitants, et un accroissement de population a été le seul résultat de cette invasion prétendue. Si les nouveaux venus étaient chrétiens, les hôtes qui les accueillirent l'étaient également : le premier évêque du pays des *Osismiens* qu'on puisse rapporter à une date certaine est un gallo-romain, Litharedus, qui assista au concile d'Orléans en 511.

Éd. Tournier.

BIBLIOGRAPHIE.

Le matérialisme contemporain. Examen du système du docteur Büchner, par M. Paul Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Beaucoup de personnes ne verront dans la discussion ouverte par M. Janet contre les doctrines de M. le docteur Büchner que le conflit de deux hypothèses. Mais un pareil débat est propre à intéresser ceux mêmes qui n'espèrent pas le voir aboutir. Le talent de M. Janet comme polémiste est assez connu. Son exposition du système de M. Büchner ne se distingue pas seulement par une clarté parfaite, mais encore par une bonne foi vraiment rare entre métaphysiciens. M. Janet a l'excellente habitude de ne réfuter aucune doctrine sans l'avoir préalablement résumée du ton dont il exposerait la sienne : de telle sorte que son livre peut tenir lieu jusqu'à un certain point de celui qu'il réfute. C'est un jeu qui a ses périls ; mais c'est un jeu loyal, et M. Janet d'ailleurs est de force à y gagner.

Théodicée. Études sur Dieu, la Création et la Providence, par M. A. de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy (2 vol. in-12, Librairie académique de Didier, 2e édition).

Ce livre, qui renferme la profession de foi d'un philosophe chrétien, sera lu avec fruit par les croyants et par les incrédules. Les premiers y recueilleront d'excellents conseils, avec l'exemple d'un respect pour les efforts de la science libre qui leur fait trop souvent défaut. Les seconds, qui reprochent quelquefois aux catholiques de commencer par dénier tout pouvoir à la raison humaine pour se dispenser de raisonner, trouveront à qui parler dans la personne de M. de Margerie, qui discute avec force et généralement avec modération. Dans un endroit seulement, M. de Margerie attaque les doctrines d'un célèbre et très-honorable philosophe de nos jours en des termes qui nous ont paru regrettables. Il faut passer quelque chose aux entraînements de la polémique, surtout lorsqu'il s'agit de matières aussi graves ; mais nous croyons que les épithètes *affligeant, curieux*, et autres pareilles, appliquées à un système qui, aux yeux de la science, est tout uniment vrai ou faux, n'appartiennent pas au vocabulaire de la discussion sérieuse.

Nous détachons du livre de M. de Margerie le passage suivant, qui résume une longue argumentation contre le positivisme :

« Qu'est-ce que le positivisme ? C'est, on le voit bien maintenant, le sensualisme pur, éliminant Dieu et l'âme parce » qu'ils ne sont pas donnés par la perception extérieure, et ne » sont point susceptibles d'une vérification qui parle aux sens. » Or, le sensualisme n'est pas seulement enfermé dans le sensible, il est enfermé aussi dans le particulier. Il sait que tel » corps, à un moment donné, possède telle propriété, par » exemple la pesanteur ; il ne sait pas si cette propriété est » permanente ; il ne sait pas, avant d'en avoir fait l'épreuve, » si un autre corps la possède également. Il peut constater » que tel phénomène se produit d'une certaine manière qui » s'exprime par une formule mathématique ; il peut répéter » cent fois la même observation sur d'autres phénomènes » semblables et retrouver toujours la même formule ; mais » cette accumulation d'expériences ne lui donnera rien de » plus qu'elle-même, je veux dire rien de plus que la loi des » phénomènes observés. Pour les dépasser, pour étendre cette » loi à tous les phénomènes de même ordre, pour lui attribuer le double caractère de la constance dans la durée et de » la généralité dans l'étendue terrestre, ou planétaire, ou » stellaire, il faut quelque chose que l'expérience ne donne » pas, une idée qui, avant d'être confirmée par elle, l'éclaire » et la dirige, une idée absolue dans son essence et rationnelle » dans son origine, l'idée de l'ordre. Supprimez cette idée » qui est l'âme et le fondement de l'induction, tout le travail » de l'esprit humain aboutit à dresser des catalogues de faits » individuels, et la science, qui a pour objet le général, est impossible à constituer. »

L'animisme, par M. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, 1 vol. in-8°, chez V. Masson et fils.

Le but de M. Tissot est de prouver les cinq points suivants : 1° Que le matérialisme de notre temps est superficiel, inconséquent, inadmissible ; 2° que le spiritualisme contemporain n'est guère plus solide ni plus acceptable ; 3° qu'il est par

conséquent nécessaire de ramener la question à un point de vue supérieur et plus général, en tenant compte des progrès des sciences physiques et naturelles : 4° que le matérialisme, s'il était conséquent, professerait en réalité, sans qu'il s'en doutât, un spiritualisme universel, et qu'à son tour le spiritualisme étroit qui nous vient de Descartes pourrait bien impliquer à son insu un matérialisme véritable ; 5° enfin que le nœud de la question tient à celle de l'animisme. Grâce à cette doctrine, en effet, on échappe aux deux inconséquences que nous venons de signaler, et qui ne ressemblent pas mal à des contradictions ; la matière et l'esprit sont alors réduits à leur rôle respectif. De plus, on se trouve garanti par là contre le double danger soit de tomber dans un panthéisme matérialiste ou dans un matérialisme qui y ressemble si fort qu'il n'en diffère que de nom, soit de glisser dans un mysticisme qui n'est guère moins dangereux.

M. Tissot fonde ses conclusions sur l'examen approfondi des théories physiques de Grove et de Tyndall, du matérialisme de Büchner et de Virchow, du naturalisme de Darwin et de Scheffler, de la physiologie empirique de M. Longet, et du vitalisme de M. Bouchut. Il se prévaut des doctrines de MM. Joire, Dupuy, Cl. Bernard, Coldings, Jacob, Franceschi. Il termine son ouvrage par une réponse aux principales objections récemment dirigées contre l'animisme, et qui ont pour principaux auteurs MM. Peisse, Lévêque, Cerise, Delasiauve, Maximin Legrand, Chauffard, Gruyer, Jourdan et Saisset.

Cet ouvrage, fortement raisonné, mérite l'attention du public savant.

Le vitalisme et l'animisme de Stahl, par M. Albert Lemoine, maître de conférences à l'École normale supérieure.

Stahl, qui a fini par égarer la science dans les voies de l'hypothèse, avait commencé par être un observateur exact et méthodique. Il n'arriva à sa théorie célèbre de l'animisme qu'après avoir passé par une doctrine moins conjecturale, que M. Lemoine regarde comme un vitalisme anticipé, mais qu'il serait peut-être plus naturel de rapprocher de l'organicisme, en se fondant sur le titre même d'un des premiers ouvrages du grand professeur de Halle : *Disquisitio de mechanismi et organismi vera diversitate*. En effet, Stahl, comme l'auteur de ce livre le démontre fort bien, n'est pas moins l'aïeul de Bichat et de Broussais que celui de Bordeu et de Barthez. Un lien occulte unit les deux écoles, en apparence si divisées, de Paris et de Montpellier ; ce lien, c'est précisément l'idée fondamentale du stahlianisme, à savoir qu'il existe des lois spéciales à la vie. L'ouvrage de M. Lemoine, extrait des annales de l'Académie des sciences morales et politiques, jette le jour le plus vif sur toutes les parties d'un sujet imparfaitement étudié jusqu'ici tant par les philosophes que par les physiologistes, bien qu'il intéresse également les uns et les autres.

Philosophie du droit pénal, par M. Ad. Franck, membre de l'Institut, professeur au Collége de France.

S'il est une question philosophique à laquelle toute conscience d'honnête homme doive un sérieux examen, c'est assurément celle qui regarde le droit de punir. D'où procède ce terrible pouvoir accordé à l'homme, dans certains cas, sur la liberté ou même sur la vie de son semblable ? Est-ce une délégation du ciel ? une fonction morale ? une conséquence du droit de légitime défense ? car toutes ces opinions ont trouvé des partisans. Aux yeux de M. Franck, le but de la peine est l'intimidation, et sa légitimité dérive du droit incontestable qu'à la société de pourvoir à sa propre conservation. L'auteur traite ensuite des délits, et particulièrement de certains délits controversés, comme le suicide, le duel, la diffamation contre les morts, l'usure. La question de l'imputabilité amène un intéressant examen du livre de Victor Hugo, les *Misérables*. Enfin l'ouvrage se termine par deux chapitres d'une importance capitale : l'un sur la peine en général, l'autre sur la peine de mort.

Les moralistes français, par M. Prévost-Paradol, de l'Académie française (1 vol. in-12, chez Hachette).

Cet ouvrage montre sous un jour tout nouveau le talent de M. Prévost-Paradol. Si l'on en retranchait une étude sur la Boétie, dont la première partie seule a paru dans le *Journal des Débats*, pour des raisons ignorées du public, et quelques pensées qui terminent le volume, on aurait peine à reconnaître, dans ces pages doucement et noblement inspirées, le polémiste incisif dont les articles politiques sont au nombre des curiosités que la mode actuelle recherche avec le plus d'empressement. Jamais peut-être on n'a aussi bien décrit la grande âme de Pascal, défini avec plus de bonheur le genre de doute où se plaisait Montaigne, ni mieux distingué la Bruyère des grands écrivains dont il approche sans les égaler. Si M. Prévost-Paradol n'avait écrit que ce volume, sans doute il ne ferait pas encore partie de l'Académie française ; mais il est sûr aussi que chacun de ses nouveaux confrères serait heureux de compter un pareil livre au nombre de ses propres ouvrages.

BULLETIN DES COURS.

Faculté des lettres de Nancy. — M. Gebhard, docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes, est chargé, à titre de suppléant, du cours de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Nancy pendant la délégation de M. Chasles (Émile), chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des lettres de Paris.

Conférences nouvellement autorisées.

Avize et Épernay (Marne). — M. Deschanel (Emile) : Portraits physiologiques et littéraires.

Enghien-les-Bains. — M. Emmanuel (Ch.) : Sur l'astronomie.

Le Havre. — M. Morin (Ernest) : Jeanne d'Arc.

Marseille. — M. Foucher de Careil : Sujets littéraires.

Strasbourg. — MM. Ponthieu, professeur au lycée : Histoire de France. — Lichtenberger, professeur à la Faculté de théologie : Littérature française, — Grün : Littérature allemande. — Stromwald : Physique expérimentale. — Madame Naviaux : Sujets littéraires.

On lit dans le *Journal des Débats*, à propos du nouvel ouvrage de M. Auguste Laugel *les États-Unis pendant la guerre* (1861-1865) :

« ....M. Laugel a vu ce qu'il raconte et ce qu'il juge. Esprit très-ouvert à toutes les impressions d'art, d'économie politique et de science pratique, il ne l'est pas moins à toutes les larges idées et à tous les sentiments généreux de notre civilisation libérale aussi loin qu'elle peut s'étendre. Ai-je besoin de dire qu'il n'a jamais épousé les passions et les préjugés de

la confédération rebelle ? Ce qui ne l'a pas empêché de juger très-librement les Américains du Nord. Voici, par exemple, dans l'*Introduction* qui précède son livre, le portrait qu'il fait de ces rudes jouteurs de l'Amérique fédérale, dont le gouvernement a si admirablement concilié, dans cette longue et sanglante épreuve de trois années de guerre civile, ce qu'au sein des périls publics les meilleurs gouvernements d'Europe ont tant de peine et si peu de goût à mettre d'accord, l'autorité et la liberté :

« .....A la fois ardent et froid, irritable et patient, vindicatif » et généreux, communicatif et réservé, avide et prodigue, » l'Américain semble d'abord un tissu de contradictions. On » s'étonne de trouver tant de ruse avec tant de bonhomie, » des desseins si suivis sous une nonchalance si facile, des » habitudes si simples au sein de la richesse, des raffinements » si grands dans les conditions obscures, tant de diplomatie » au village et tant de rusticité à la ville. L'Américain n'est » point systématique : il subordonne toujours les moyens au » but ; il sait tirer profit des circonstances, des hommes, des » hasards mêmes. Ce qu'il ne peut emporter de vive force, il » l'obtient par la patience, mais il n'use point sa patience où » l'audace peut réussir. Il n'y a point pour lui de fictions : il » a des sentiments profonds, et point de sentimentalité. On » ne lui en impose jamais : dans l'homme d'État, dans le » prêtre, dans l'écrivain, dans l'orateur, il cherche toujours » l'homme.

» Aussi dépasse-t-il, je crois, toutes les nations et toutes les » races dans la connaissance du cœur humain. C'est là sa » grande, sa seule, son insatiable curiosité ; l'art, les idées » abstraites, la nature, la philosophie, ne passent qu'après et » bien loin. Sa mémoire semble capable d'embrasser tous les » noms, toutes les généalogies, toutes les anecdotes, toutes les » dates ; s'il étudie une doctrine, le sectateur l'intéresse au- » tant que la secte. Il aime le poëte au même degré que le » poëme. Longfellow, Bryant, Lowell, sont, pour tout Améri- » cain, des amis personnels, ils peuvent s'asseoir à chaque » foyer, tout leur appartient : ce sont les vrais rois de cette » démocratie, qu'on dit si vulgaire, si rapace, et qu'on peint » à genoux devant le dieu Dollar. Si l'Américain voyage, c'est » encore pour rencontrer des hommes ; il lui faut toujours, » comme au Poussin, quelques personnages dans un tableau ; » ce qu'il trouve en tout lieu de plus étonnant, c'est de s'y » voir. Il n'en est pas encore à se fuir lui-même, à chercher » le demi-sommeil des tristes contemplations : il est éminen- » ment sociable, mais sa sociabilité n'est pas cette banale » complaisance, qui joue avec de vaines formules ; elle est » plus exigeante : elle dit au nouveau venu, à l'inconnu : qui » êtes-vous ? que m'apportez-vous ? que pouvez-vous m'appren- » dre ? êtes-vous meilleur que moi ? êtes-vous un homme ? » excellez-vous en quelque chose ? savez-vous couper ce tronc » d'arbre ou traduire Homère ? Il jette la sonde dans toutes » les consciences, et méprise par-dessus tout l'être inutile, la » niaiserie, la sottise, la paresse d'esprit.

» Si imbu qu'il soit de l'esprit d'égalité, il cherche toujours » des supérieurs, mais il sait reconnaître un supérieur dans » une maison de bois du Maine comme dans un palais de la » cinquième avenue de New-York, sous la veste d'un fermier » comme sous la robe d'un pasteur. »

» La citation qui précède peut donner une idée de son style et de sa manière vive, rapide, originale. L'émotion n'y manque pas, comme on le verra en lisant ce curieux livre, produit d'une observation si franche et d'une conviction si généreuse. Nous n'avons voulu que l'annoncer aujourd'hui. Très-prochainement nous y reviendrons avec l'attention que mérite le sujet, et dont l'auteur est digne. — Cuvillier-Fleury. »

LIBRAIRIE GERMER-BAILLIÈRE.

Volumes publiés de la Bibliothèque de philosophie contemporaine.

In-18 à 2 fr. 50.

H. TAINE..... Le Positivisme anglais, étude sur Stuart Mill.
H. TAINE..... L'Idéalisme anglais, étude sur Carlyle.
H. TAINE..... Philosophie de l'art.
PAUL JANET.... Le Matérialisme contemporain. Examen du système du docteur Büchner.
P. JANET..... La Crise philosophique : MM. Taine, Renan, Littré, Vacherot.
ODYSSE-BAROT. Lettres sur la philosophie de l'histoire.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit pénal.
AD. FRANCK.... Philosophie du droit ecclésiastique : Des rapports de la religion et de l'État.
ALAUX..... La Philosophie de M. Cousin.
ÉMILE SAISSET. L'Ame et la vie, suivi d'une étude sur l'Esthétique française.
ÉMILE SAISSET. Critique et histoire de la philosophie (fragments et discours).
CH. LÉVÊQUE .. Le Spiritualisme dans l'art.
CH. LÉVÊQUE. . La Science de l'invisible. Études de psychologie et de théodicée.
AUG. LAUGEL... Les Problèmes de la nature.
CHALLEMEL-LACOUR. La Philosophie individualiste, étude sur Guillaume de Humboldt.
CH. DE RÉMUSAT. Philosophie religieuse : De la théodicée naturelle en France et en Angleterre.
ALB. LEMOINE.. Le Vitalisme et l'animisme de Stahl.
ALB. LEMOINE.. De la physionomie et de la parole.
MILSAND..... L'Esthétique anglaise, étude sur M. John Ruskin.
A. VÉRA..... Essais de philosophie hégélienne.
BEAUSSIRE.... Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française.
TH. BOST..... Le Protestantisme libéral.
FRANCISQUE BOUILLIER. Du Plaisir et de la Douleur.
ED. AUBER.... Philosophie de la médecine.
AD. GARNIER... De la morale dans l'antiquité, précédé d'une introduction par M. Prévost-Paradol, de l'Académie française.
LEBLAIS..... Matérialisme et spiritualisme, précédé d'une préface par M. Littré (de l'Institut).
SCHŒBEL..... Philosophie de la raison pure.
BEAUQUIER.... Philosophie de la musique.
TISSANDIER.... Du Spiritisme et des Sciences occultes.
J. MOLESCHOTT. La Circulation de la vie. Lettres sur la physiologie en réponse aux lettres sur la chimie de Liebig. 2 vol., traduits de l'allemand par M. le docteur Cazelles.

Volumes publiés de la Bibliothèque d'histoire contemporaine.

In-18 à 3 fr. 50.

CARLYLE..... Histoire de la Révolution française, traduite de l'anglais par M. Élias Regnault. Tome Ier : la Bastille.
VICTOR MEUNIER. Science et démocratie, 2 vol.
JULES BARNI... Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle. Première partie.
AUG. LAUGEL... Les États-Unis pendant la guerre (1861-1865), souvenirs personnels, 1 vol.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 51. UN NUMÉRO : 30 CENTIMES. 18 NOVEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE — THÉOLOGIE — ÉLOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois...	Paris,	15 fr.	Départ.,	18 fr.	Étranger,	20 fr.
Un an.....	—	26	—	30	—	35

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

Mort de M. Victor le Clerc.

L'Ecole des chartes. — I. Ses antécédents et son histoire.

SOIRÉES LITTÉRAIRES D'ÉVREUX. — **M. Hippeau :** Fontenelle et les salons du XVIIIe siècle.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA ROCHELLE. — **M. Louis Audiat :** Bernard Palissy (suite et fin).

Paris, 17 novembre 1865.

Nous ne saurions mentionner la mort du vénérable doyen de la Faculté des lettres de Paris, sans nous faire les interprètes de tous les membres de l'enseignement supérieur français et étranger, qui ne nous récuseront pas si nous apportons à sa mémoire le tribut de leurs hommages unanimes et de leurs communs regrets. Il n'y a rien à ajouter aux discours que MM. Egger et Patin ont prononcés sur sa tombe, au milieu d'un grand concours d'assistants recueillis et émus; tous deux ont retracé la vie et les travaux de M. Victor le Clerc, avec cette sûreté d'appréciation et ces traits saisissants et précis qu'inspire le sentiment profond d'une grave perte, d'un vide irréparable. Le voilà bien, tel qu'il était, « dans la plénitude d'une intelligence que n'avaient affaiblie ni les infirmités de l'âge, ni les fatigues d'une carrière constamment laborieuse », — « rappelant, en plein XIXe siècle, l'école des Estienne et des Casaubon », — « mêlant par moments à ses conseils une verdeur apparente de langage, qui cachait un fonds de solide bonté, se plaisant à encourager les jeunes gens, à les diriger, à préparer en eux de futurs continuateurs de ses travaux », — « formant avec passion et autorité la jeunesse à l'admiration intelligente des grands modèles anciens et modernes, au sentiment du vrai et du beau, à l'art de penser et d'écrire », — « donnant une attention vigilante à la collation des grades, animant ces actes solennels de sa parole abondante que relevaient d'originales saillies, empressé à aider professeurs et candidats de ses conseils, et, dans son grave cabinet de la Sorbonne, quittant sans regret le volume ouvert, la page commencée, pour se livrer au plaisir d'un amical entretien avec la simple bienveillance, la bonne humeur innocemment caustique du vieux temps. »

M. le Clerc a occupé pendant dix ans sa chaire d'éloquence latine à la Sorbonne, et si une *Revue des Cours* eût alors existé, elle eût été bien inspirée et eût rendu un grand service aux lettres en reproduisant ces savantes leçons, qui sont restées inédites, et dont M. le Clerc, détourné par son importante collaboration à l'*Histoire littéraire de la France*, n'a pas trouvé le temps de faire un livre. Il y suivait, dit M. Patin, d'époque en époque, jusqu'à son dernier terme, le développement de la prose latine, « avec tant de science, de critique, de verve spirituelle, et dans un langage qu'animaient souvent les élans d'une âme généreuse. » Malheureusement ce cours n'a laissé de traces que dans les souvenirs fugitifs de ceux qui l'ont entendu.

Il y avait trente-trois ans que M. le Clerc exerçait le décanat; et il semblait presque aux générations actuelles que la Faculté des lettres n'eût jamais connu d'autre doyen; elles auront peine à s'accoutumer à l'idée que le président des examens littéraires n'est plus celui qu'en se succédant les unes aux autres, elles ont toujours connu. C'est comme doyen qu'il a élevé de plus en plus le mérite des thèses de doctorat, en demandant à ceux qui

les composaient des efforts toujours plus méritoires, en leur facilitant par ses indications et ses conseils ce devoir de faire une œuvre distinguée ou remarquable qu'il leur imposait par une sorte de serviable exigence; et c'est ainsi qu'il a su mettre à plus haut prix l'accès de l'enseignement supérieur à des candidats qui, mieux préparés par cette première épreuve, ont porté plus de mérite et plus d'érudition dans nos chaires de Faculté.

Grâce à M. le Clerc, notre doctorat ès-lettres est devenu un titre précieux. Des étrangers sont venus passer leurs thèses à Paris afin de l'obtenir, et des thèses reçues en Sorbonne ont été remarquées par des savants étrangers. Il s'est formé là une sorte de libre échange du savoir européen.

On a dit avec raison que M. le Clerc était de ceux qui ont prouvé qu'une vaste érudition peut se trouver ailleurs que chez les Allemands. Ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un esprit très-français, français de toutes façons. Il joignait à l'érudition de nos savants du XVIe siècle l'esprit à la fois sensé et piquant de nos lettrés du XVIIIe; et ce mot de M. Patin : « c'était un homme d'un autre âge », n'a jamais paru un plus grand éloge, appliqué à M. le Clerc.

E. Y.

L'ÉCOLE DES CHARTES ET SON ENSEIGNEMENT.

Qu'est-ce que l'École des chartes? C'est là une question qui peut paraître singulière, car elle s'applique, en définitive, à un établissement d'enseignement supérieur qui représente à lui seul en France tout un ordre d'études très-importantes. Et cependant, il faut bien l'avouer, cette école est loin d'être appréciée par tous les esprits cultivés aussi bien qu'elle devrait l'être. Sans doute, son nom n'est pas tout à fait inconnu; mais l'objet, la nature et le but de son enseignement donnent souvent lieu aux plus singulières méprises. Il y a de cet état de choses plusieurs raisons qui seront indiquées dans la suite de cette étude. Mais, comme il faut d'abord que le lecteur sache en gros de quoi nous allons l'entretenir, nous lui dirons, — pour le cas où il ne le saurait pas, — que l'École des chartes a pour objet principal l'étude des manuscrits du moyen âge, soit en eux-mêmes, soit au point de vue de l'histoire politique, littéraire, artistique, économique et juridique.

I.

Le mouvement de la renaissance fut, à beaucoup d'égards, sinon à tous, une réaction contre le moyen âge qui finissait. L'antiquité gréco-latine, qu'on venait de retrouver, accaparait alors toutes les admirations, et l'esprit humain, fier de son émancipation récente, ressemblait un peu à ces jeunes gens qui sourient dédaigneusement aux souvenirs de leur enfance d'hier et en écartent volontiers l'image puérile dans la personne de leurs frères cadets : s'il jetait par hasard un coup d'œil en arrière sur ces huit ou dix siècles qui représentent l'enfance du monde moderne, la pitié et le mépris étaient les seuls sentiments que pussent éveiller en lui le spectacle d'une époque où il ne voyait alors, — peut-être à tort, — qu'oppression, ignorance et misère. Aussi le XVIe siècle, si ardent pour l'érudition classique, ne s'occupa-t-il guère du moyen âge. Lorsqu'il s'agit d'Athènes ou de Rome, les savants d'aujourd'hui se parent encore bien souvent des dépouilles des Estienne, des Casaubon, des Ramus, des Cujas, des Scaliger, etc. Sur le moyen âge, au contraire, on ne cite guère du XVIe siècle que quelques opinions émises presque à priori sur nos origines nationales et les formes primitives de notre gouvernement, opinions qui s'inspiraient de l'esprit de parti bien plus que de l'étude des documents originaux.

Dès le XVIIe siècle, on constate un retour marqué vers l'étude du moyen âge; mais il est inutile d'ajouter que cette tendance reste circonscrite dans un cercle fort étroit, et que l'opinion générale, toujours entichée des traditions classiques, ne s'occupe guère de ces recherches savantes.

Le mouvement partit de l'Église, et cela était naturel. L'Église, en effet, par la nature même de son institution est essentiellement conservatrice; elle n'aime à oublier aucune époque de son histoire, et elle devait éprouver un plaisir tout particulier à reporter ses regards en arrière sur une glorieuse période pendant laquelle elle avait dominé l'Europe entière avec un pouvoir presque souverain. D'ailleurs, les archives ecclésiastiques avaient toujours été beaucoup mieux tenues que les archives civiles; l'Église la première avait commencé à tout écrire et à tout conserver; les ordres religieux notamment collectionnaient avec le plus grand soin les titres de propriété de leurs immenses domaines, titres qui remontaient souvent à une époque extrêmement reculée. Le frère chartrier, chargé de la garde de ces parchemins, devait quelquefois consacrer à leur étude une partie des larges loisirs que lui laissait la vie monacale, et il en résulta que la connaissance des vieilles écritures et du style des actes du moyen âge ne se perdit jamais complétement dans les congrégations religieuses ou au moins dans certaines d'entre elles.

Mais les moines furent souvent accusés, — et plus d'une fois par des ordres rivaux, — d'avoir fabriqué des pièces fausses, afin de légitimer et de mettre hors de conteste des prétentions plus ou moins fondées. Pour se défendre ou pour attaquer leurs confrères, ils sentirent donc le besoin de déterminer les caractères auxquels on pourrait reconnaître l'authenticité des actes des différents siècles et en distinguer les pièces plus ou moins habilement imitées. Ce problème est celui que se propose la critique diplomatique.

Le premier ouvrage important publié dans ce sens est

l'œuvre d'un jésuite flamand nommé Papebrok. Ses conclusions n'étaient guère favorables à l'authenticité des diplômes mérovingiens, et attaquaient ainsi directement les bénédictins, dont les plus belles propriétés avaient pour origine les donations des rois de la première et de la seconde race. La congrégation de Saint-Maur, menacée comme les autres, chercha naturellement à se défendre, et c'est en partie à cette circonstance que nous devons le chef-d'œuvre de Mabillon, *De re diplomatica*, qui est resté l'Évangile de la science diplomatique. Mabillon avait rempli successivement dans son ordre différents emplois. C'était un esprit actif, tenace, doué d'un sens critique très-développé et qui ne manquait pas d'indépendance, surtout pour un moine. Chargé à Saint-Denis de montrer aux étrangers des reliques de saints et de martyrs, il avait osé en suspecter l'authenticité, ce qui lui valut son changement. Mais il n'y perdit rien. Envoyé dans un autre couvent, il fut bientôt adjoint comme aide au moine qui prenait soin des archives et s'occupait des vieux manuscrits. Le travail intellectuel avait toujours été en honneur dans la congrégation de Saint-Maur, et l'on y avait toujours étudié les vieilles pièces du moyen âge. Dans un milieu aussi favorable, les heureuses dispositions de Mabillon se développèrent rapidement, et c'est lui qui fut jugé le plus capable de répondre à l'ouvrage de Papebrok et de défendre l'authenticité des diplômes attaqués.

Le *De re diplomatica* eut un grand retentissement parmi les personnes qui s'occupaient de ce genre d'études, et le nom de son modeste auteur, sorti de l'enceinte du cloître, acquit bientôt une autorité qui ne devait plus être contestée désormais. L'adhésion fut si universelle que Papebrok lui-même se déclara convaincu.

L'influence de Mabillon fut décisive; la diplomatique était fondée, et elle ne cessa plus d'être cultivée avec le plus grand zèle dans la congrégation de Saint-Maur et dans quelques autres. Les moines qui s'étaient consacrés à ces études en instruisaient de plus jeunes pour les aider dans leurs travaux; ceux-ci, à leur tour, transmettaient à d'autres les connaissances qu'ils avaient recueillies, de sorte qu'il y avait alors parmi les bénédictins un véritable enseignement privé de la diplomatique, une école renfermée dans l'enceinte du cloître, mais dont les travaux n'en étaient que plus sérieux. C'est là que l'École des chartes doit chercher, pour ainsi dire, ses premiers ancêtres. Grâce à ces patients et laborieux bénédictins, dont le nom n'est pas sans raison passé en proverbe, les monuments originaux de notre histoire nationale furent pour la première fois étudiés de près, comparés entre eux, critiqués méthodiquement et en partie publiés. Sans parler des monographies et histoires locales ou provinciales, écrites exclusivement avec les sources, l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette par exemple, ils entreprirent la publication de plusieurs ouvrages d'une étendue qui effrayerait les auteurs d'aujourd'hui, ouvrages qui nous servent encore de guides dans nos recherches et nous permettent de travailler presque sans effort : l'*Art de vérifier les dates*, l'*Histoire littéraire de la France*, la *Gallia christiana*, comprenant l'histoire et la chronologie de toutes les institutions ecclésiastiques de la France, ce qui équivaut presque à une histoire générale pour une époque où l'Église se trouvait mêlée à tout; le recueil immense des *bollandistes*, contenant les vies des saints rangées à la date de leur fête, et remplies d'indications précieuses sur l'histoire, les mœurs et les institutions du moyen âge (1), etc.

Malheureusement, ces ouvrages si utiles ne devaient pas être menés à leur terme par ceux qui les avaient commencés. La tourmente révolutionnaire, comme toutes les bonnes choses, eut ses mauvais côtés : les bénédictins de Saint-Maur furent dispersés, et avec eux périt cette tradition d'études infatigables et de recherches savantes qui n'avait pas été interrompue un seul instant depuis Mabillon.

En réorganisant l'enseignement supérieur, la Convention ne songea pas aux études historiques et diplomatiques du moyen âge. L'Académie des inscriptions avait bien été rétablie sous un nouveau nom; mais comment aurait-on pu instituer une école pour mettre au jour et critiquer les actes et les manuscrits du moyen âge quand on ordonnait de détruire dans les archives toutes les pièces qui consacraient les droits féodaux, afin d'en abolir jusqu'au souvenir. Mais lorsque la paix intérieure amena une sorte de renaissance des études, on ne tarda pas à remarquer combien la suppression de la congrégation de Saint-Maur et des autres ordres religieux consacrés aux mêmes travaux avait été funeste aux progrès des études historiques. Les connaissances paléographiques ou diplomatiques se perdaient de plus en plus, et les grandes collections commencées par les bénédictins restaient inachevées. Il semblait même que leur continuation fût désormais très-difficile, car un savant est rarement disposé à entreprendre une tâche dont il est sûr de ne pas remplir la dixième ni même la vingtième partie et sans savoir s'il aura un successeur. Dans un ordre religieux, au contraire, la personnalité de l'individu disparaît devant celle de la congrégation; c'est elle qui entreprend l'œuvre, et l'immensité de la carrière à parcourir ne peut plus l'effrayer, puisqu'elle se renouvelle sans cesse et vit ainsi éternellement. D'un autre côté, les vœux monastiques assuraient au religieux chargé de diriger un tel ouvrage des aides actifs, obéissants et modestes, prêts à se charger de travaux minutieux, rebutants et peu glorieux, qui conviendraient rarement aux personnes du monde.

Dès 1806, le secrétaire-général du ministère de l'intérieur (2), M. de Gérando, avait déjà conçu le projet d'é-

(1) La collection des Bollandistes est l'œuvre d'une série de jésuites belges qui se sont succédé régulièrement et dont le premier, Bollandus, lui a donné son nom ; elle se continue encore aujourd'hui.

(2) Il n'y avait pas alors de ministère de l'instruction publique.

tablir une école spéciale pour continuer les traditions des bénédictins et préparer des érudits instruits dans toutes les choses du moyen âge et capables de continuer les grands travaux entrepris sur cette période de notre histoire. Le plan de M. de Gérando était fort vaste, et, comme presque toutes les conceptions d'alors, il avait je ne sais quoi de théâtral visant à l'imitation de l'antique. Voici comment il l'expose lui-même : « .....Je voulais » un grand établissement national où des savants âgés » fussent appelés à jouir d'une honorable aisance, réunie » à tous les moyens d'études, avec le loisir et le calme » qu'ils exigent, lorsque ce genre d'existence leur con- » viendrait. *J'y réunissais au sénat de l'érudition son novi- » ciat*, par des pensionnaires pris parmi de jeunes savants » qui se seraient préparés sous la direction des premiers, » avec sécurité et indépendance. »

Au commencement de l'année suivante, c'est-à-dire en 1807, le duc de Cadore (Champagny), ministre de l'intérieur, présente à l'empereur un rapport sur les moyens d'encourager la culture des lettres, rapport qui avait été rédigé par M. de Gérando, et l'on y propose de créer *une espèce de nouveau Port-Royal* pour la culture des sciences historiques, sur le plan que nous venons d'indiquer. Napoléon accueillit cette idée en demandant de plus grands développements qui lui furent donnés par M. de Gérando, et un second rapport du ministre, du 18 mars 1807, proposait, en outre, la fondation d'une école spéciale d'histoire de France, qui devait être établie au Collége de France, et dont un projet du décret du 2 avril 1807, annonçait même le programme : « Le » goût de l'érudition s'est affaiblie parmi nous, disait le » ministre, à mesure que celui des productions fri- » voles s'est développé. Les grandes recherches ne sont » plus entreprises..... Cet enseignement pourrait em- » brasser quelques parties de la biographie, de l'archéo- » logie; il ferait mieux observer les révolutions de la » langue; *il protégerait le maintien des traditions;* il » rendrait à l'étude quelques précieux débris de notre » ancienne littérature. »

L'Empereur apporta quelques modifications à ce nouveau projet, et le 19 avril 1807, il dictait à Finckenstein des observations fort intéressantes à beaucoup d'égards : « La manière de lire l'histoire, disait-il, est, à elle seule, » une véritable science..... La connaissance et le choix » des bons historiens, des bons mémoires du temps, est » une connaissance utile et réelle. Si dans une grande » capitale comme Paris, il y avait une école spéciale » d'histoire et que l'on y fît d'abord un cours de biblio- » graphie, un jeune homme, au lieu d'employer des » mois à s'égarer dans des lectures insuffisantes ou » dignes de peu de confiance, serait dirigé vers les meil- » leurs ouvrages; il arriverait plus facilement et plus » promptement à une meilleure instruction..... On pla- » cerait au premier rang l'histoire de la législation : le » professeur aurait à remonter jusqu'aux Romains, et à » descendre de là, en parcourant les différents âges des » rois de France, jusqu'au code Napoléon. Le second » serait occupé par l'histoire de l'art militaire : de quel » intérêt ne serait-il pas, par exemple, de connaître les » moyens employés à diverses époques pour l'attaque et » la défense des places de notre territoire !..... » Cette dernière préoccupation sent un peu l'ancien élève de Brienne; l'histoire de l'art militaire n'est qu'une des parties de l'archéologie, et l'on doit d'autant moins lui sacrifier toutes les autres, qu'elle n'est pas la partie la plus importante. En ce qui concerne l'histoire du droit, l'Empereur signalait avec raison une lacune des plus regrettable dans notre enseignement supérieur, lacune qui n'est pas encore remplie aujourd'hui d'une manière suffisante malgré les développements qu'a pris chez nous et en Allemagne, cette branche si intéressante de l'histoire. Enfin, aux chaires consacrées à l'histoire politique, archéologique ou juridique, Napoléon voulait joindre une chaire d'histoire littéraire et critique que l'École des chartes attend encore aujourd'hui, de même que le cours de bibliographie.

Au point où nous en sommes arrivés, il semble que l'École des chartes va être inaugurée en 1807. L'instruction de ce projet avait été menée avec l'activité toute militaire qu'on avait su imposer à la bureaucratie d'alors. Il ne restait plus qu'un décret à signer, et la France était dotée d'une grande et utile institution, établie sur de larges bases, et que l'École des chartes avec ses perfectionnements successifs ne représente encore que très-imparfaitement aujourd'hui. Malheureusement le ministre de l'intérieur fut changé; M. de Gérando fut chargé d'une suite de missions en Italie et en Espagne, et l'Empereur, occupé d'autres soins, oublia un projet, dont personne ne lui parlait plus pour provoquer une décision définitive.

Cependant, M. de Gérando n'avait pas complétement perdu de vue ses idées de 1807. Il était devenu conseiller d'État sous la Restauration, et, vers la fin de 1819, il remit en avant, auprès du comte Siméon, alors ministre de l'intérieur, son projet de création d'une école des chartes. L'année suivante, il lui soumettait un plan détaillé. Mais tout échoua encore grâce à l'opposition de M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et administrateur de la Bibliothèque royale.

Malgré ces entraves, le comte Siméon persista, et le 22 février 1821, une ordonnance de Louis XVIII instituait l'École des chartes. Le parti libéral crut voir dans cette institution une annexe de la Commission du sceau, et nous ne voudrions pas affirmer qu'il ait eu tout à fait tort. Mais, en admettant que le gouvernement de la Restauration ait eu quelque arrière-pensée de ce genre, toujours est-il que le grand mouvement d'études historiques qui signala le premier tiers de notre siècle, rendait plus que jamais cette fondation indispensable.

L'ordonnance de 1821, n'était qu'une copie très-réduite de l'organisation proposée l'année précédente par M. de Gérando. Deux professeurs, l'un à la Bibliothèque royale,

l'autre aux Archives du royaume, devaient enseigner *à lire les divers manuscrits et à expliquer les dialectes français du moyen âge ;* les élèves, au nombre de douze, étaient nommés sur la présentation de l'Académie des inscriptions, et devaient recevoir un traitement. Les cours duraient deux ans; mais dès la première fois qu'il y eut à renouveler les élèves, en 1823, M. de Corbières qui avait succédé au comte Simeon, se dispensa de le faire, de sorte que la première École des chartes, ne tarda pas à s'éteindre. Cependant on trouve déjà parmis ses élèves un grand nombre de noms illustres ou au moins remarquables : Eugène Burnouf, Levaillant de Florival, Caussin de Perceval, Benjamin Guérard, Barbié du Bocage, Capefigue, Lacabane, Floquet, de Petigny, Paulin Paris, Littré, etc.

Mais l'École des chartes devait renaître. Elle fut réorganisée par une ordonnance du 11 novembre 1829, sous le ministère du comte de la Bourdonnaye, et grâce à l'influence de M. Rives, directeur du personnel. L'École devait désormais comprendre deux cours, et deux professeurs (l'abbé Lespine et Champollion-Figeac): un cours élémentaire d'une année, ayant exclusivement pour objet d'apprendre à déchiffrer et à lire les chartes des diverses époques; et un cours supérieur de deux années consacré à la diplomatique et à la paléographie française : on devait y expliquer *les divers dialectes du moyen âge, la science critique des manuscrits de cette époque, ainsi que le mode d'en constater l'authenticité et d'en vérifier les dates.* Deux recueils périodiques étaient destinés à recevoir les travaux des élèves. Mais cette dernière disposition porta ombrage à l'Académie des inscriptions qui tenait à se réserver le monopole de toutes les grandes publications d'histoire ou d'érudition faites aux frais de l'État, sans être cependant capable de leur imprimer une activité suffisante. Les élèves de l'École des chartes furent donc simplement chargés de continuer la *table chronologique des diplômes concernant l'histoire de France*, commencée par Bréquigny en 1765; et encore l'Académie ne tarda-t-elle point à *se charger* elle-même de ce travail.

Quelle distance entre cette organisation mesquine et le vaste projet conçu par M. de Gérando en 1807 ! Les divers ministres de l'instruction publique qui se succédèrent sous le gouvernement de juillet, comprirent presque tous l'insuffisance d'un pareil régime. Mais les Chambres n'étaient pas toujours disposées à octroyer de nouveaux crédits, et on leur en demandait déjà tant, pour d'autres objets, — souvent moins utiles et moins honorables, —que les intérêts de l'instruction publique et de la science étaient quelquefois oubliés. Mais enfin l'ordonnance du 31 décembre 1846, rendue sous le ministère de M. de Salvandy, vint reconstituer l'École des chartes sur des bases un peu plus larges, et, tout en laissant encore subsister bien des lacunes, en faire enfin un établissement d'enseignement supérieur mieux en rapport avec l'importance des études qu'il représente en France. C'est cette ordonnance, modifiée sur quelques points de détails, qui régit encore aujourd'hui l'École des chartes.

ÉMILE ALGLAVE,
Archiviste-paléographe.

— La suite prochainement. —

SOIRÉES LITTÉRAIRES D'ÉVREUX.

M. HIPPEAU.

Fontenelle et l'esprit de conversation au XVIIIe siècle.

Je ne me propose pas de raconter la vie de Fontenelle, qui a été l'objet de nombreux et sérieux travaux depuis les mémoires de l'abbé Trublet, son contemporain et son panégyriste, jusqu'aux ingénieuses appréciations de MM. Villemain, Flourens et Sainte-Beuve. Les *Mémoires de l'Académie de Caen* se sont enrichis d'une biographie du célèbre et spirituel écrivain normand, et ce travail, d'un de mes collègues de la Faculté des lettres ne peut avoir été oublié. Je me livrerai encore moins à l'analyse ou même à l'énumération complète de ses ouvrages, sur lesquels s'est épuisée depuis longtemps la critique. Je ne ferai que glisser enfin sur les mille détails disséminés dans les écrits consacrés aux philosophes du XVIIIe siècle, où sont relevés avec soin les particularités d'une existence toujours heureuse, calme, exempte de passions, étrangère à l'enthousiasme, et dont, pour certains appréciateurs, le plus grand avantage (avantage qui n'est nullement à dédaigner) serait d'avoir duré un siècle entier.

Je veux envisager l'homme qui a vécu en effet cent ans moins un mois (du 11 février 1657 au 9 janvier 1757), au point de vue de l'immense service qu'il a rendu à la société de son temps et par suite à la nôtre, en enlevant à la science ce qu'elle pouvait avoir encore d'obscurité, de rudesse et de pédantisme. Il eut la gloire de la mettre à la portée de tous par une exposition, d'abord seulement élégante et spirituelle, mais à laquelle il donna plus tard cette clarté, cette précision heureuse, qui ont fait école et qu'ont su imiter avec succès les illustres vulgarisateurs dont l'honore la France moderne.

I.

Bernard le Bouyer de Fontenelle, fils d'un avocat de Normandie, eut pour mère Marthe Corneille, sœur de Pierre et de Thomas Corneille. Il fit de brillantes études chez les Jésuites de Rouen, remporta à treize ans le prix de poésie latine, tourna des vers grecs considérés par ses maîtres comme dignes d'Homère (ce qui n'était pas étonnant, disait plus tard leur malin disciple, puisqu'ils étaient d'Homère lui-même). Il suivit ensuite les cours de droit, un peu malgré lui, fut reçu avocat, plaida et eut le bonheur de perdre sa première cause, ce qui lui permit de se livrer exclusivement à son amour pour les lettres. En 1674, il était à Paris, où nous le rencontrons

avec quelques jeunes compatriotes, l'abbé de Saint-Pierre, auteur du *Projet de paix perpétuelle*, le géomètre Varignon et le futur historien Vertot. Le plus riche des trois était l'abbé de Saint-Pierre : c'était une grande fortune pour un étudiant d'alors que de posséder 1800 livres de rentes ! Sur ces 1800 livres, l'excellent abbé en donnait 300 à Varignon, pour qu'il pût continuer à Paris ses savantes études. Les quatre étudiants avaient, ce qui vaut mieux que la fortune, la jeunesse et l'amour du travail. «Nous nous rassemblions avec un extrême plaisir, dit Fontenelle, jeunes, pleins de la première ardeur de savoir et, ce que nous nous ne comptions pas alors pour un assez grand bien, peu connus ! »

Fontenelle, de retour à Rouen en 1676, envoyait des vers au *Mercure galant*, que rédigeaient Visé et Thomas Corneille. En 1680, il fit paraître une comédie composée à propos de la comète qui parut alors, « pour essayer, dit-il, de ruiner la croyance que Dieu faisait tout exprès pour nous la dépense d'une comète ». L'intention était meilleure que la pièce. L'année suivante, il fit représenter sa tragédie d'*Aspar ;* elle tomba tout à plat, on ne le sait que trop, cette comédie du *sieur de Fontenelle*, si durement traitée dans une épigramme qui était un arrêt de mort, puisqu'elle était signée par Racine. Mais accoutumé déjà à ne se fâcher de rien, l'auteur se remit tranquillement au travail.

Les qualités et les défauts de son esprit se montrèrent dans les *Dialogues des morts* (1683), suivis du *Jugement de Pluton*, dans lequel il ne s'épargna pas lui-même. Sa sévérité n'alla pas cependant jusqu'à lui imposer le sacrifice de son œuvre. La manie du bel esprit, dont il ne sut jamais se corriger entièrement, était alors assez à la mode pour lui donner des admirateurs. On trouvait fort piquants ses entretiens entre des personnages entre lesquels il était difficile de trouver le moindre rapport : *Alexandre et Phryné, Brutus et Faustine, Artémise et Raymond Lulle*. La belle Phryné oppose ses conquêtes à celles du roi de Macédoine ; elle a eu la gloire de les faire seule, tandis que le vainqueur de Darius a été, dans les siennes, accompagné par une armée. Brutus a assassiné César pour épouvanter tous les usurpateurs par l'exemple de ce grand homme, que sa douceur et sa modération n'ont pu garantir du poignard des assassins ; Faustine a voulu épouvanter les maris trop indulgents, de manière que personne ne songeât à l'être, après l'exemple de Marc-Aurèle, dont la bonté avait été si mal récompensée. Veut-on savoir enfin en quoi se ressemblent la fameuse Artémise, reine d'Halycarnasse, et le savant Raymond Lulle? C'est que tous deux ont obtenu une gloire qu'ils n'avaient pas méritée. On a vanté dans Artémise une fidélité au moins douteuse, malgré le fastueux monument élevé par elle en faveur de son époux, et l'on a faussement attribué à Raymond Lulle, sur la foi des historiens, la découverte de la pierre philosophale, qu'il n'avait nullement trouvée.

Ce rapprochement artificiel et forcé des personnages, donnant lieu à des jeux d'esprit inutiles, sans portée et sans but moral, devaient singulièrement impatienter l'irascible Boileau, qui avait bien d'autres griefs contre le neveu de Corneille, cachant sous une apparence tranquille un esprit peu docile. Dans son *Éloge de Pierre Corneille* (1685), l'écrivain normand n'avait pas craint de placer l'auteur du *Cid*, de *Polyeucte*, de *Cinna* et d'*Horace* au-dessus de l'auteur d'*Andromaque*, de *Britannicus*, de *Bérénice* et de *Phèdre*. Il devait plus tard exciter au plus haut degré la mauvaise humeur de Boileau et celle de Racine, en prenant parti contre tous deux en faveur de la Motte, dans la fameuse querelle des *Anciens et des modernes*. L'année suivante (1686), l'apparition d'un ouvrage tout autrement important et célèbre, les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, suivis de l'*Histoire des oracles*, de Van Dale, traduite comme un Français peut traduire l'œuvre d'un savant Hollandais, c'est-à-dire en le refaisant, jeta le plus vif éclat sur le nom de Fontenelle. Il vint alors s'établir à Paris.

Ses poésies pastorales et ses *Discours sur l'églogue*, ses opéras de *Téthys et Pélée*, d'*Énée et Lavinie*, sa tragédie de *Brutus* ajoutèrent peu à sa renommée. Il entra véritablement dans la gloire en 1699, lorsqu'en sa qualité de secrétaire de l'Académie des sciences, il commença son *Histoire des travaux* de cette académie, à laquelle il travailla seul jusqu'en 1739, et qui, jointe aux *Éloges des académiciens*, ne forme pas moins de 40 volumes in-4°.

II.

Au moment où Fontenelle venait à Paris pour y prendre, en quelque sorte, dans la société lettrée, le sceptre de la conversation, les traditions de l'esprit des salons formés à l'imitation de celui de la célèbre marquise de Rambouillet, n'avaient pas entièrement disparu malgré le ridicule jeté par Molière sur les Précieux et les Précieuses. Elles se conservaient dans les hôtels de Richelieu, d'Albret, de Brancas. Ce furent celles que recueillit tout d'abord l'aimable Fontenelle, que la nature semblait avoir formé tout exprès pour être le favori des cercles polis où régnaient les femmes les plus distinguées de la fin du XVIIe siècle. Il y arrivait un peu en retard, comme les nouveaux débarqués de la province, et avec les habitudes de galanterie affectée, pincée et maniérée, qui avaient été longtemps en honneur. L'influence de Louis XIV avait donné depuis à la cour un peu de cette gravité étudiée et de cette délicatesse de goût qui devaient à la longue substituer le *bon esprit* au *bel esprit ;* mais ce bon esprit devait attendre, pour devenir général, la venue d'un homme bien supérieur à Fontenelle. Les écrits de Voltaire seuls pouvaient opérer une réforme qui consisterait à bannir toute recherche, toute recette d'art, toute emphase ; à donner au style de la conversation cette propriété dans les termes, cette simplicité, cette netteté, et en même temps cette aisance et cette familiarité qui ne sont rien autre

chose que le génie de la langue française elle-même, arrivée à son plus haut degré de perfection.

Ces qualités que Fontenelle possédera plus tard, étaient celles que la Bruyère demandait en vain aux entretiens de quelques salons de son temps. Il se moquait agréablement de ce Cydias qui, après avoir relevé sa manchette, étendu la main et ouvert les doigts, débitait gravement des pensées quintessenciées et des raisonnements sophistiques. « Fade discoureur, il n'a pas mis plus tôt le pied dans une assemblée, qu'il cherche quelques femmes auprès de qui il puisse s'insinuer, se parer de son bel esprit ou de sa philosophie, et mettre en œuvre ses belles conceptions ! »

Ce Cydias, qui était précisément Fontenelle lui-même, avait cependant un mérite qui avait échappé au grand observateur moraliste. C'est que, sous la coquetterie de la forme, l'aimable discoureur cachait un esprit supérieur, libre, dégagé de toute espèce de préjugés, abordant les questions les plus délicates ou les plus ardues, en appuyant légèrement, en glissant avec adresse sur les vérités dont sa main était pleine, mais qu'il ne laissait échapper que d'une manière ingénieuse et discrète.

Le salon qu'ouvrit madame la marquise de Lambert à la conversation, au badinage ingénieux, aux discussions savantes, au milieu même des débordements de la régence, réunit autour de Fontenelle, la Motte, Mairan, d'Argenson, l'abbé de Choisy et le président Hénault. Si l'on en croit ce dernier, indépendamment de ces soirées littéraires auxquelles présidait l'historien, et des entretiens sur la pluralité des mondes, il y avait chez madame de Lambert des soupers dans lesquels « elle prêchait la belle galanterie à des personnes qui allaient un peu au delà ». Le président fort indiscret en sa qualité d'ami intime, s'accuse d'avoir été des deux ateliers : comme les hôtes de la marquise, il dogmatisait le matin et il chantait le soir.

Ce fut par suite d'une spirituelle épître anonyme qui lui fut adressée de la petite cour que tenaient à Sceaux le duc et la duchesse du Maine, que Fontenelle fut mis en rapport avec une femme bien distinguée, mademoiselle de Launay, depuis madame de Staal, auteur de mémoires justement estimés. Ce n'était pas au milieu des fêtes tumultueuses de ces célèbres *nuits de Sceaux* que Fontenelle pouvait montrer ce calme, cette dignité qu'il recherchait avant toute chose. Le besoin de causer et d'être écouté ne pouvait recevoir une satisfaction suffisante dans la demeure de l'aimable et sémillante princesse, dont madame de Staal a tracé si finement le caractère. Elle voulait que *la joie eût de l'esprit*, sans doute, mais elle voulait avant tout une joie bruyante, et ses hôtes n'étaient les bien-venus chez elle, qu'autant qu'ils contribuaient à embellir et à charmer sa vie. Elle disait ingénument qu'elle avait le malheur de ne pouvoir se passer des personnes dont elle ne se souciait point. Du reste, d'un égoïsme à faire peur! Dans un souper qu'elle donnait à l'Arsenal, dit le président Hénault, elle proposa à madame Dreuilles de chanter, ce qui était l'ordinaire ; mais ce soir-là, comme cette dame ne se portait pas bien, la princesse la fit chanter dès le potage. « Je représentai à madame du Maine que, devant rester quatre ou cinq heures à table, madame Dreuilles ne pourrait pas aller jusqu'au bout. — Vous avez raison, président, répondit-elle, mais ne voyez-vous pas qu'il n'y a pas de temps à perdre et que cette femme peut mourir au rôti ! »

Fontenelle se trouvait bien plus à son aise dans les cercles plus littéraires que réunirent successivement, pour la grande joie des gens d'esprit et des gens du monde, madame de Tencin, madame du Deffand et madame Geoffrin. Madame Geoffrin, voilà bien la femme qui convenait à Fontenelle ! Aussi est-ce dans le salon de cette femme célèbre qu'il put déployer à son aise toutes ses facultés et exercer cette fascination irrésistible et ce charme dont profitèrent ceux qui eurent le bonheur de l'entendre. C'est dans ce salon que l'on put admirer ses fines réparties, sa fécondité ingénieuse, son vaste savoir, la grâce et la justesse de son esprit.

Il avait, pour un causeur, une qualité bien précieuse : il n'interrompait jamais personne ; il écoutait jusqu'au bout, sans rien perdre ; il n'était jamais pressé de parler. Si vous l'aviez accusé, disait madame Geoffrin, il aurait écouté tout le jour sans rien dire. Autre qualité plus rare encore chez un homme d'esprit : il ne lui était jamais arrivé, a-t-il dit lui-même, de jeter le moindre ridicule sur la plus petite vertu. « Diseurs de bons mots, mauvais caractère », a dit Pascal. Fontenelle était un discoureur plein de finesse, mais non un de ces méchants diseurs de bons mots dont s'est aussi moqué la Fontaine. Par quel art, lui demanda-t-on un jour, vous êtes-vous fait tant d'amis et pas un ennemi ? — Par ces deux axiomes, répondait-il : tout est possible, et tout le monde a raison.

Il tenait plus à son repos qu'à une opinion et même qu'à un trait d'esprit. Intelligence libre, dégagée, nette, impartiale et étendue, il était si disposé à considérer l'ignorance et la sottise comme un fait des plus naturels et des plus universels, que rien en ce genre ne pouvait l'étonner ni l'irriter. Il combattait l'erreur et l'ignorance sans impatience et sans aigreur ; toujours plein d'aménité, de froideur et de patience, même à l'égard des choses qui le choquaient le plus. Avec de pareilles dispositions, il n'est pas étonnant qu'on ne l'ait jamais vu en colère.

Il n'avait jamais couru : on disait qu'il allait toujours *à l'amble*, là où les autres suaient sang et eau pour arriver plus vite. « Vous n'avez jamais ri, lui dit un jour madame Geoffrin. — Non, répondit-il, je n'ai jamais fait : *ah! ah! ah!* » On pourrait ajouter avec un éminent critique, M. Sainte-Beuve, qu'étranger au sentiment de l'admiration, il n'avait jamais exprimé par un oh! oh !

cet enthousiasme qui saisit l'âme à l'aspect de quelque événement imprévu ou de quelque action grande ou généreuse. Il faut bien avouer que cette tranquillité d'âme, à l'épreuve de tout ce qui touche les autres hommes, est le côté faible de Fontenelle. « Ce n'est pas un cœur que vous avez là, lui dit un jour madame de Tencin, en lui mettant la main sur la poitrine, c'est de la cervelle, comme dans la tête. » Je ne veux pas insister trop sur point ; on a dû attribuer à l'égoïsme les précautions qu'il a prises pour conserver aussi longtemps que possible sa frêle existence ; car il était né à peine viable, ce philosophe qui a vécu cent ans, et pour lequel la vie, a dit la Harpe « n'a été qu'un siècle de repos ». Qu'il ait aussi poussé la précaution et la prudence jusqu'à éviter dans sa conversation ou dans ses écrits ce qui pouvait lui susciter de fâcheuses affaires en irritant les puissances, on ne pourrait sans injustice lui en faire un crime à une époque où les lois les plus rigoureuses pouvaient frapper et frappaient bien souvent les hommes de lettres, malgré l'immense liberté dont ils semblaient jouir et qui n'était que tolérée par le pouvoir entraîné par l'opinion publique. Cette crainte a pu lui faire dire que s'il avait la main pleine de vérités, il se garderait bien de l'ouvrir ; que la tranquillité d'esprit est préférable à toutes les puissances et à toutes les racines possibles des nombres. Il imitait en cela la sagesse de Newton, qui aurait mieux aimé être inconnu que de voir le calme de sa vie troublé par les orages littéraires. Le disciple de Descartes a semé ses écrits de tant de vérités nouvelles, il a porté si fermement le drapeau du libre examen et enrichi les sciences naturelles d'un si grand nombre d'observations qu'il s'est appropriées en leur donnant un tour heureux, que nous ne devons pas attacher une importance trop sérieuse à quelques paroles échappées à l'improvisation, dans ces cercles animés, où l'expression dépasse plus d'une fois la pensée. Je repousse, par exemple, comme étant indigne d'un si noble esprit, cette maxime qui lui a été attribuée : « *Que pour être heureux, il faut avoir l'estomac bon et le cœur mauvais.* »

L'autorité de M. de Croismare ne me fera pas croire non plus à l'authenticité d'un mot cruel qui attesterait chez Fontenelle une insensibilité vraiment effrayante. M. Daube, dans la maison duquel Fontenelle avait eu un appartement pendant vingt ans, n'aimait pas les asperges au beurre, dont Fontenelle était très-friand. M. Daube meurt subitement. « Bien, dit tranquillement Fontenelle, nous mangerons désormais nos asperges au beurre. »

Il est probable que Fontenelle ne s'est jamais vanté du bien qu'il avait fait malgré cette insensibilité apparente. Il disait souvent qu'il faut se refuser le superflu pour se procurer le nécessaire : cette maxime n'atteste pas un mauvais cœur. On sait quelle vive et constante affection il eut pour son ami M. Brunel. Il a connu les douceurs de l'amitié ; il n'était donc pas incapable d'un sentiment profond.

Pour les cœurs corrompus, l'amitié n'est pas faite,

a dit Voltaire.

Continuons à le suivre dans cette société dont madame Geoffrin fait les honneurs et où il occupa jusqu'à sa mort une si grande place. Les discussions auxquelles présidait la maîtresse se maintenaient toujours dans ce calme et cette dignité qui plaisaient tant à Fontenelle. Elle n'avait pas trop de toute son habileté et de toute sa prudence pour faire régner la paix dans ce salon devenu plus tard le rendez-vous de tous les étrangers de distinction qui venaient en France, et où elle réunissait une foule de littérateurs, de philosophes et d'artistes assez disposés à s'émanciper, comme ils le faisaient ailleurs et principalement dans les salons du fameux baron d'Holback. Avec un seul mot : *Voilà qui est bien*, elle arrêtait, dit Marmontel, les conversations qui allaient s'égarer sur des sujets hasardeux.

On se moquait bien un peu quelquefois de certains personnages qui, à commencer par le maître de la maison, offraient prise au ridicule. On se racontait, non sans sourire, qu'un des habitués de la maison ayant prêté à l'excellent M. Geoffrin le premier volume des *Voyages du père Labat*, lui apporta ensuite ce premier volume avec un titre qui indiquait que c'était le second, qu'il en fit de même pour le troisième, puis pour le quatrième, et que M. Geoffrin avait lu quatre fois de suite, sans s'en apercevoir, ce premier volume, en faisant cependant la judicieuse remarque que l'auteur se répétait quelquefois. Un autre plaisant lui fit lire un volume de Bayle, imprimé sur deux colonnes. M. Geoffrin le lut comme si les deux lignes placées en face l'une de l'autre n'en faisaient qu'une, ce qui devait être, on en conviendra, une lecture assez peu divertissante. Il avoua, après avoir terminé le volume, que cet ouvrage lui avait paru un peu abstrait.

Il faut croire que les contes, les récits et les anecdotes que Fontenelle trouvait dans sa riche mémoire pour en amuser les brillants auditeurs faisant cercle autour de lui étaient d'une autre nature. Nous nous ferions une idée bien avantageuse du charme répandu dans ces conversations, si nous nous en rapportons à ce qu'en dit Jean-Jacques Rousseau, peu disposé de sa nature cependant à rendre hommage aux raffinements de la société polie. « Le ton de la conversation, dit-il, y est coulant et naturel ; il n'est ni pesant ni frivole ; il est savant sans pédanterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur, badin sans équivoque. Ce ne sont ni des dissertations, ni des épigrammes ; on y raisonne sans argumenter, on y plaisante sans faire de jeux de mots ; on y associe avec art l'esprit et la raison, les maximes et les saillies, la satire aiguë, l'adroite flatterie et la morale austère. On y parle de tout, pour que chacun ait quelque chose à dire ; on n'y approfondit point les questions, de peur d'ennuyer.... ; on les propose comme en passant, on les traite avec rapidité ; la précision mène à

l'élégance; chacun dit son avis et l'appuie en peu de mots; nul n'attaque avec chaleur celui d'autrui; nul ne défend opiniâtrement le sien; on discute pour s'éclairer, on s'arrête avant la dispute; chacun s'instruit, chacun s'amuse; tous s'en vont contents, et le sage même peut remporter de ces entretiens des sujets dignes d'être médités en silence. » Comment Fontenelle n'aurait-il pas aimé la douce existence que lui avaient assurée, au milieu de ce monde instruit et élégant, son caractère aimable et son esprit incomparable?

Cette fraîcheur d'imagination et cette grâce séduisante, il les conserva jusqu'au dernier jour de sa vie. A l'âge de quatre-vingt-quinze ans, il se trouva tombé par hasard aux pieds d'une femme jeune et charmante: « Ah! si je n'avais que quatre-vingts ans! » dit-il, en se relevant et en lui baisant la main.

Cependant il continuait à vivre, c'est-à-dire à penser et à converser. Un jour, une de ses anciennes connaissances, madame de Grimaud, le rencontre : « Comment, c'est vous M. de Fontenelle ! s'écrie cette dame. — Chut! lui dit le spirituel vieillard, en lui mettant le doigt sur la bouche, chut ! Ils nous ont oubliés !... »

Il perdit successivement l'ouïe, puis la vue. « J'envoie devant moi, dit-il, mes gros équipages. » Il ne souffrait pas; il n'avait d'ailleurs jamais souffert. Rien, dans sa nature physique comme dans sa nature morale, n'avait été pénible. Ses maladies même avaient quelque chose d'indolent et de tranquille. Il avait eu la goutte, mais sans douleur; seulement son pied devenait *de coton.* Il le posait sur un fauteuil, et voilà tout. Quand le terme de sa vie arriva, il répondit à ceux qui lui demandaient s'il souffrait : « Non, je ne souffre pas, je ne sens qu'une difficulté d'être. » Il mourut enfin, parce qu'il faut bien que l'homme rende à Dieu la vie qu'il en a reçue.

III.

On ne se fait qu'une idée très-imparfaite des agréables et savantes causeries faites par Fontenelle dans ces salons dont il contribua à former l'esprit. Cette parole vive, légère et pétillante, comparée par Voltaire à la mousse qui remplit le verre où l'on a versé du vin de Champagne, était pour ainsi dire insaisissable, et ce ne sont pas les recueils d'*Ana* plus ou moins authentiques qui nous pourraient rendre ce charme ineffable que répandait sur tout ce qui sortait de sa bouche cet esprit toujours en éveil et toujours prompt à la répartie. Heureusement ses œuvres nous restent. La plupart de ses livres ne sont encore que des conversations. Presque tous les écrivains du XVIIIe siècle, à l'exception de Montesquieu et de J. J. Rousseau, sont encore des improvisateurs, de spirituels causeurs de salon (quel causeur que ce Diderot, par exemple !) lorsqu'ils mettent la plume à la main.

Qu'il écrive des vers ou de la prose, Fontenelle croit se toujours dans les brillants salons de mesdames de Tencin, du Deffant et Geoffrin, auprès desquelles il faut pour réussir de l'esprit, de l'esprit et toujours de l'esprit. Dans ces vers, c'est donc l'esprit qui tient lieu de poésie. Je n'en citerai qu'un seul échantillon.

Sonnet. *C'est un sonnet.*

« Je suis, » criait jadis Apollon à Daphné,
Lorsque tout hors d'haleine il courait après elle;
Et lui contait pourtant la longue kyrielle
Des rares qualités dont il était orné,
« Je suis le dieu des vers, je suis bel esprit né, »
Mais des vers n'étaient point le charme de la belle,
« Je sais jouer du luth, arrêtez. » — Bagatelle !
Le luth ne pouvait rien sur ce cœur obstiné.
« Je connais la vertu de la moindre racine,
Je suis, par mon savoir, dieu de la médecine; »
Daphné fuyait encore plus vite que jamais.
Mais s'il eût dit : « Voyez quelle est votre conquête;
Je suis un jeune dieu, toujours beau, toujours frais;
Daphné, sur ma parole, aurait tourné la tête!

L'esprit, la facilité et la grâce introduits dans les recherches de l'érudition devaient avoir des conséquences trop heureuses pour que l'on ne pardonne pas à Fontenelle même l'abus qu'il en a fait. Sa traduction de l'*Histoire des oracles* du Hollandais Van Dale est le premier service de ce genre qu'il ait rendu. Le but de cet ouvrage était de combattre l'opinion généralement répandue que les oracles du paganisme étaient dus aux démons et qu'ils ont cessé à la venue de Jésus-Christ. Les arguments appartiennent à l'auteur hollandais, mais la forme piquante sous laquelle ils sont présentés ne pouvait appartenir qu'à Fontenelle. Il y a répondu à pleines mains, ces traits incisifs et inattendus qui font oublier l'aridité du sujet et qui instruisent en amusant.

La critique peut révoquer en doute la plupart des histoires recueillies sans discernement par les érudits. Toutes ressemblent à celles que raconte finement le traducteur de Van Dale. En 1559, on signale un petit enfant né en Sélisie, à qui, à l'âge de sept ans, une dent d'or était venue à la place d'une grosse dent. Le savant Horstius, professeur en médecine à l'université de Helmstadt, écrit, en 1825, l'histoire de cette dent et prouve qu'elle a été envoyée par Dieu à cet enfant pour consoler les chrétiens affligés par les Turcs. Aussitôt parut un autre livre écrit par Rollandus, auquel répond par un autre gros livre le savant Ingolstenius. Un autre grand érudit, Libarius, se met de la partie et combat à la fois les opinions de Rollandus et d'Ingolstenius pour établir la sienne, qui n'est pas plus raisonnable. Un orfèvre enfin, s'avise d'examiner la dent; il s'aperçoit qu'elle a été recouverte avec beaucoup d'art d'une feuille d'or. Voilà bien, dit Fontenelle, la marche de l'esprit humain! On commence par faire des livres, puis on consulte l'orfèvre.

Malgré toute la réserve avec laquelle Fontenelle avait traité ce sujet, quelques-unes de ses opinions, dont l'expression élégante ne pouvait entièrement voiler la hardiesse, lui attirèrent quelques attaques, et l'exposèrent même à un danger réel, dont il fut préservé par l'amitié du père Tournemine. Le jésuite Baltus et, ce qui était

plus grave, le père Lefellier, confesseur du roi, s'étaient montrés d'abord fort irrités contre le sceptique, âgé seulement alors de vingt-trois ans. Fontenelle se tint tranquille, fuyant avec art et cédant à l'orage. Il se contenta de dire à ses ennemis : « Ce serait plutôt à M. Van Dale qu'à moi de répondre, il est mon garant ; je ne suis que son interprète; et j'aime mieux convenir que le diable a été prophète, puisque le père jésuite le veut et qu'il trouve cela plus orthodoxe. » Et il se mit à travailler à son *Discours sur la patience*, que couronna l'Académie française.

Les *Entretiens sur la pluralité des mondes* (vous le voyez, toujours des entretiens), nous donnent l'esprit de Fontenelle dans tout son éclat; encore aujourd'hui, quand on les lit, on peut croire avec quelque raison qu'on a le bonheur de l'entendre parler lui-même.

Ce livre est dans toutes les mains. Quelques mots me suffiront donc pour en caractériser la forme et le but.

Fontenelle se promène en compagnie d'une belle et spirituelle marquise dans un parc; pendant plusieurs soirées d'été, dont la fraîcheur succédait aux chaudes exhalaisons d'un soleil brûlant. Beau texte aux digressions galantes. Le jour est moins beau que la nuit. La beauté du jour est une beauté blonde, plus brillante; la beauté de la nuit est une beauté brune, beaucoup plus touchante. — « Pourquoi le soleil nous cache-t-il l'azur du ciel si admirable à voir pendant la nuit? demande la marquise. — Je lui reprocherais plutôt de nous dérober la vue de tous ces mondes répandus dans l'immensité des cieux. — Tous ces mondes! s'écrie la marquise; mais il y en a donc plusieurs? Je croyais qu'il n'y en avait qu'un seul. « Et voilà la conversation engagée. La marquise veut qu'on lui explique toutes ces merveilles de l'astronomie. Le philosophe s'en défend. Il ne sera pas dit que dans un bois, à dix heures du soir, il ait parlé philosophie à la plus belle personne qu'il connaisse. Cette fin de non-recevoir est écartée par l'impatiente marquise, et Fontenelle se voit obligé de remplir sérieusement ses fonctions de professeur d'astronomie.

L'astronomie est fondée sur deux choses : on a l'esprit curieux et les yeux mauvais; nous admirons les merveilles de l'opéra, nous ne voyons pas les machines qui les font mouvoir. L'Astronomie est donc fille de la Curiosité, comme la Géométrie est fille de l'Intérêt, et la Poésie de l'Amour. «Tenons-nous en à l'astronomie», dit la marquise.

On conçoit quel peut être le sujet de cette aimable conversation. Fontenelle examine tour à tour les systèmes proposés par les astronomes pour expliquer les mouvements des astres, réfute celui de Ptolémée qui, plaçant la terre au centre du monde, faisait tourner tout le ciel autour d'elle; puis il met avec Copernic le soleil au centre de notre système planétaire, envoyant la lumière à la Terre qui la renvoie à son tour à la lune, son humble satellite.

Comme il ne s'agit pas en ce moment d'exposer le système du monde, mais de faire apprécier la méthode employée par Fontenelle pour donner plus d'attrait aux matières scientifiques, je me contenterai de lire un court fragment dans lequel il explique précisément ce phénomène de la lumière venant du soleil sur la terre et renvoyée successivement de l'une à l'autre.

« Serait-il possible, s'écrie la marquise, que la terre fût lumineuse comme la lune?.... — Hélas, madame, répliquai-je, être lumineux n'est pas si grand chose que vous pensez, il n'y a que le soleil en qui cela soit une quantité considérable. Il est lumineux par lui-même et en vertu d'une nature particulière qu'il a, mais les planètes n'éclairent que parce qu'elles sont éclairées de lui..... Mais, dit la marquise, la terre est-elle aussi propre que la lune à renvoyer la lumière du soleil? Je vous vois toujours, repris-je, pour la lune un reste d'estime dont vous ne sauriez vous défaire. La lumière est composée de petites balles que l'on visse sur ce qui est solide et retournent d'un autre côté, au lieu qu'elles passent au travers de ce qui leur présente des ouvertures en ligne droite comme l'air et le verre. Ainsi ce qui fait que la lune nous éclaire, c'est qu'elle est un corps dur et solide, qui nous renvoie ces petites balles. Admirez donc ce que c'est d'être posté avantageusement. Parce que la lune est éloigné de nous, nous ne la voyons que comme un corps lumineux, et nous ignorons que ce soit une grosse masse semblable à la terre. Au contraire, parce que la terre a le malheur que nous la voyons de trop près, elle ne nous paraît qu'une grosse masse propre seulement à fournir de la pâture aux animaux et nous ne apercevons pas qu'elle est lumineuse, faute de nous pouvoir mettre à quelque distance d'elle. Il en irait donc de la même manière, dit la marquise, que lorsque nous sommes frappés des conditions élevées au-dessus des nôtres et que nous ne voyons pas qu'au fond elles se ressemblent toutes extrêmement. C'est la même chose, repris-je : nous voulons juger de tout, et nous sommes toujours dans un mauvais point de vue.

Fontenelle expose ensuite comment ont lieu les éclipses, non sans assaisonner ses explications de traits d'esprit et d'anecdotes intéressantes. Il peint, par exemple, la terreur que la vue d'une éclipse répand chez les Indiens qui croient que c'est un immense dragon aux longues griffes s'étendant sur le soleil et en cachant la lumière. Pour la ramener, ils ne connaissent pas de moyen plus efficace que d'aller s'enfoncer dans l'eau, et l'on voit une multitude de têtes d'Indiens s'élever à la surface de toutes les rivières. Situation très-dévote, dit Fontenelle, et très-propre à obtenir du soleil.

La marquise voudrait bien savoir comment la lune est faite, si elle est habitée, et dans ce cas, de quelle nature sont ses habitants. Fontenelle, qui n'a pas oublié le jésuite Baltus, engage la marquise à demander des nouvelles de la lune, non à MM. de l'Observatoire, mais à Astolfe qui, au dire de l'Arioste, y fut conduit par saint Jean. Il y a dans la lune un vallon où se trouve tout ce qui perd sur la terre : couronnes, richesses, renommée, argent perdu au jeu, vers offerts aux princes, soupirs des amants. « Je ne sais pas si du temps de l'Arioste il en était ainsi, dit la marquise, mais en ce temps-ci je n'en connais pas qui aillent dans la lune. — Tout y est, répond Fontenelle, tout jusqu'à la donation de l'empereur Constantin. »

Le style de Fontenelle ne peut pas ne point s'élever lorsqu'il arrive peu à peu, après la description des planètes, à examiner ce que font les astres, ces soleils en nombre infini, dont chacun éclaire un système planétaire sans doute analogue à celui dont la terre fait partie. Cet admirable, cet effrayant spectacle, dirait Pascal,

étonne et trouble la marquise, dont la vue se perd au milieu de l'infini des cieux et de l'infini des mondes.

Pour moi, c'était quand le ciel n'était que cette voûte bleue où les étoiles étaient clouées, que l'univers me semblait trop étroit, j'y étouffais, je m'y sentais comme oppressé; mais je respire et je me sens à l'aise maintenant au milieu de cet univers agrandi par la science, où la pensée de l'homme peut s'élever sans jamais craindre de se heurter contre des limites.

A la fin de la troisième soirée, la marquise se trouve suffisamment instruite, et Fontenelle, avec cette aisance un peu sceptique qu'il apporte en toutes choses, la laisse, en lui disant qu'elle est libre de ne rien croire de tout ce qu'il lui a dit.

Je suis bien loin de présenter comme un modèle à suivre dans l'exposition des vérités scientifiques cette prétention d'être toujours léger et mondain, ce style agréable et piquant sans doute, mais gâté par les sous-entendus, les demi-mots et les petites grâces de salon.

Hâtons-nous de le suivre dans un autre ordre d'écrits, le secrétaire de l'Académie des sciences. J'ai déjà signalé comme l'œuvre capitale de Fontenelle son histoire de cette Académie, l'analyse de ses travaux et les éloges de ses membres.

Physique générale, anatomie, chimie, botanique, mathématiques, astronomie, optique, hydrographie, acoustique, mécanique, Fontenelle rend compte de tous les points de ces différentes sciences traités dans les discussions, la correspondance ou les mémoires de l'Académie. Et quel admirable interprète entre l'obscurité des sciences inaccessibles et la curiosité du monde !

C'est le premier essai dans un homme seul de cet esprit encyclopédique auquel aspira le XVIIIe siècle, et qui plus tard, pour embrasser toutes les sciences en partagera l'étude entre mille observateurs différents.

Ici, nous avons le vrai Fontenelle, le disciple de Descartes, en liberté d'esprit et en étendue d'horizon, exempt de toute prévention dans l'ordre de la pensée, comprenant le monde moderne, et l'instrument en partie nouveau alors du raisonnement exact et perfectionné qu'on y exige, s'en servant avec finesse, avec justesse et précision, y insinuant, comme le dit si bien M. Sainte-Beuve, l'agrément qui fait pardonner la rigueur et qui y réconcilie les moins sévères.

J'ajouterai que dans ses éloges des savants où éclatent un amour sincère de la science, une confiance en ses progrès et le sentiment des avantages qu'elle procure à l'humanité, on trouve une foule de pensées justes pour l'usage de la vie et des vues morales d'une haute valeur sur le caractère des hommes.

Voltaire a résumé dans le vers suivant le principal mérite, selon moi, de Fontenelle :

L'ignorant l'entendit, le savant l'admira.

Satisfaire à la fois les savants et la foule est un problème dont la solution n'est nullement facile. C'est précisément le cachet qui distingue tout ce qu'a écrit Fontenelle. Il a fini par écrire pour *tous* et non pas seulement pour ce petit nombre d'auditeurs dont sa conversation avait fait pendant soixante ans les délices. La science est comme la bénédiction du saint Père ; elle s'étend à la ville et au monde, *urbi* et *orbi* !

Il faut de nos jours faire ce qu'a fait Fontenelle, mais encore le faire mieux que lui, à l'exemple de ces illustres vulgarisateurs de la science qui se nomment Haüy, Lavoisier, Cuvier, Arago, Leverrier. N'ouvrons pas seulement la main; ayons l'esprit, le cœur, l'âme tout entière ouverte, pour communiquer tout ce qui est beau, vrai, grand, généreux, et le répandre à larges flots dans cette société chez laquelle la culture de l'intelligence et la connaissance exacte des choses sont devenues les conditions essentielles du bonheur et de la stabilité ; dans une société qui, dans ses chambres de commerce, dans ses conseils municipaux, dans ses conseils généraux, dans ses grandes assemblées politiques, est appelée à se prononcer elle-même sur toutes les questions qui l'intéressent, — ce qu'elle ne peut faire que si elle est armée des moyens nécessaires pour juger en connaissance de cause.

Je voudrais, dirai-je en terminant, que tous les hommes appelés par la nature même de leurs fonctions à étudier à fond quelques-unes des sciences, qui ont consacré de laborieuses veilles à se rendre familières d'utiles et bienfaisantes vérités, cédassent à la bonne pensée de les répandre dans ces grandes réunions publiques, qui en profiteraient sans avoir besoin de les acheter au prix des mêmes efforts. Je voudrais enfin, qu'ils ne se contentassent pas d'être savants, mais qu'ils voulussent être à leur tour les Fontenelles de la science.

HIPPEAU.

SOIRÉES LITTÉRAIRES DE LA ROCHELLE.

M. LOUIS AUDIAT.

Bernard Palissy. — Suite et fin.

II.

La contrée de la France que Bernard Palissy a le plus minutieusement parcourue est la Saintonge. D'abord il y passa la plus grande partie de sa vie. Son métier d'arpenteur-juré l'appelait fréquemment dans toutes les directions. Enfin, en 1542, il fut chargé de lever le plan des marais salants On sait à quelle occasion. Au milieu des fêtes nuptiales du duc de Clèves et de la princesse de Navarre, François Ier avait publié le fameux édit sur les salines des pays maritimes de l'Océan. Cet édit soumettait à l'impôt onéreux de la gabelle — 30 livres tournois par muid — le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, les îles de Ré et de Marans, qui ne payaient que 7 sous

(1) Voyez le numéro 48.

6 deniers par livre. Grand émoi par tout le littoral ! et quand les commissaires, nommés en exécution de l'édit, se mirent en devoir d'exiger le tribut, ce fut une explosion de murmures, de menaces et d'imprécations. François Ier dépêcha en Saintonge le général des finances Boyer, et le gouverneur du Poitou, Louis III de la Trémouille, vicomte de Thouars, comte de Taillebourg, avec un corps d'infanterie. La Rochelle, avec son indépendance municipale, se souleva. Le roi parut en ses murs, et tout mouvement fut apaisé, au moins pour quelques années. Les arpenteurs purent travailler paisiblement.

La réputation d'habileté de Palissy avait attiré sur lui l'attention des commissaires royaux; il fut chargé de cadastrer les côtes de Marennes et d'Oleron. Cette levée de plans lui rapporta une somme assez forte qui ne lui fut pas inutile pour achever de trouver l'émail. Elle lui donna en outre l'occasion de poursuivre ses observations sur différents points de la Saintonge. Dans les îles, il remarqua des puits salés et des puits d'eau douce, d'où il conclut que les eaux de source ne venaient pas de la mer, comme on le croyait, et qu'elles descendaient d'un lieu plus élevé; théorie heureuse, dont l'application donnera les puits artésiens. Sur la côte, il remarque des débris de coquilles; cette vue lui fera concevoir plus tard son système des fossiles créés sur place, que Cuvier appellera « le fondement de la géologie ». Le voici à Soubise, où il prend un fragment de rocher coquiller qui lui servira de démonstration parlante. Voici l'îlot de Broue avec ses tuileries, qui y sont encore, et son église qui n'y est plus. Un propriétaire a achevé de la démolir en 1863 pour en faire un four à briques. Voici Saintes et son arc de triomphe « fondé dedans l'eau » comme il dit, mais qu'on a depuis transporté ailleurs, pour lui éviter un éternel bain de pieds. Voici Brouage, la grande ville, siége d'une amirauté, à qui il veut donner de l'eau, et à qui l'on pourrait aujourd'hui donner des habitants, ville dont l'aspect glace le cœur. Combien d'autres endroits qu'il cite et qu'il aime, dont il serait fastidieux de faire l'énumération !

L'amour est communicatif; l'affection appelle l'affection. Palissy aima la Saintonge; aussi y trouva-t-il de chauds amis et de fidèles protecteurs. Il en eut à Saintes, il en eut à la Rochelle. Il serait injuste d'affirmer ou de croire que, dans nos contrées, Maître Bernard ne trouva que des persécuteurs et des indifférents. Tant qu'il chercha, il eut le sort des chercheurs. Il marchait en avant de son siècle, l'œil fixé sur un but que personne n'apercevait. On refusa de le suivre, et il subit le sort de tous les initiateurs.

Dès que l'on vit qu'il ne s'acharnait pas opiniâtrément à la poursuite d'un rêve, que ses travaux n'étaient point les efforts stériles d'un esprit malade, et que sous le mépris apparent des lois de la société il y avait au contraire un désir sincère d'être utile, alors on apprécia son caractère, on admira son talent. Ne soyons donc pas injustes envers ses contemporains. Pouvaient-ils croire que le génie allât se nicher dans un chrétien aussi misérablement nippé? Et nous, ne jugeons-nous pas trop les gens sur l'apparence? Apprenons à être indulgents !

Un des premiers protecteurs du potier saintongeais, fut le redoutable et puissant connétable de Montmorency. La tentative de révolte, provoquée par l'impôt du sel en 1542, avait été facilement comprimée; mais le mécontentement subsistait, accru encore par la rigueur avec laquelle les percepteurs levaient les nouveaux droits. En 1548, on en vint à une rébellion ouverte. Le mouvement éclata à Jonzac, et gagna promptement la Saintonge du Sud. 16 000 hommes se trouvèrent bientôt rassemblés au cri de : *Mort aux gabelous!* La horde ravagea Archiac, Pons, Saintes. De là, grossie des insurgés de Marennes, de la Tremblade et d'Arvert, elle va piller Cognac; puis, ramassant sur son passage les bandes de l'Angoumois, du Périgord, de l'Agénois, du Bordelais, elle arrive à Bordeaux, et pendant plusieurs jours la capitale de la Guienne fut livrée au plus affreux carnage. La répression ne se fit pas attendre; elle fut terrible. Anne de Montmorency châtia par d'atroces supplices les auteurs et les complices du mouvement. Les chartes des communes furent lacérées, les cloches qui avaient sonné le tocsin furent brisées; la Guienne, l'Angoumois, le Périgord et la Saintonge purent répéter longtemps le mot que cite Brantôme : « Dieu nous garde des patenostres de monsieur le connétable ! »

C'est ce terrible justicier qui fut le Mécène de Bernard Palissy. Pendant un séjour à Saintes, il vit les ébauches déjà étonnantes du potier. A ce moment il faisait construire et décorer le château d'Écouen, à quatre lieues de Paris. Il y employait tout ce que la France comptait d'artistes éminents, Jean Bullant pour architecte, Jean Goujon pour sculpteur. Il commanda à Maître Bernard des terres et des pavés émaillés. Depuis ce jour, il le prit sous sa protection et lui témoigna une amitié qui ne se démentit pas.

Après le connétable, il faut citer Antoine, sire de Pons, comte de Marennes, baron d'Oleron, seigneur de Pérignac, Plassac, Royan, Mornac et autres lieux, gouverneur de Montargis, de Saintes et de Saintonge; puis, sa première femme, Anne de Parthenay, et bientôt sa seconde, Marie de Montchenu, dame de Massy et de Guercheville. C'est à lui que Bernard dédia son beau livre *Discours admirables*, comme il avait dédié sa *Recepte véritable* au maréchal de Montmorency. Tous les puissants seigneurs de la contrée se font un devoir d'aider et de favoriser l'artiste. C'est le comte de la Rochefoucauld, gouverneur de Guienne, Saintonge et Poitou; c'est le gouverneur général des provinces maritimes d'Aquitaine, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, qui lui donna une sauvegarde pour son atelier; c'est son lieutenant, le valeureux Charles de Coucis, comte de Burie, un des meilleurs hommes d'armes de François Ier; c'est le baron de Jarnac, Guy Chabot, sénéchal d'Aunis, gouver-

verneur de la Rochelle, que son duel avec la Châtaigneraye a rendu si fameux; c'est enfin la reine mère, Catherine de Médicis.

En même temps, des amis plus voisins de sa modeste condition, et par conséquent plus près du cœur, s'attachaient à lui procurer les douceurs d'un commerce familier, et à lui faire oublier la douleur d'avoir été si longtemps méconnu. Le corps de ville de Saintes, pour favoriser ses travaux et agrandir son atelier, lui accorda une des tours des remparts de la cité. Les maires Pierre Goy, Pierre Lamoureux l'ont en grande considération. Dans son atelier, pendant qu'il pétrissait l'argile, modelait ses plantes, moulait ses médailles, dessinait ses reptiles et ses poissons, cuisait ses vases, se rassemble un humble cénacle d'esprits cultivés; ils devisaient de choses et d'autres, ils l'encourageaient de leurs conseils et de leur approbation. Voulez-vous connaître quelques-uns de ces personnages? Ils sont bien obscurs, bien oubliés maintenant; mais ils ont eu leur moment. Ce petit monde-là a vécu. Sur lui rejaillit un peu de la gloire de Palissy. Saluons-les d'un souvenir.

C'est un avocat fameux en ce temps-là. Hélas! les avocats sont semblables aux ténors et aux virtuoses : ils emportent avec eux tout le bien qu'ils ont fait. Il ne reste d'eux qu'un écho lointain qui va toujours s'affaiblissant, comme les ondes sonores qui grandissent en diminuant d'intensité et finissent par se perdre entièrement. Celui-ci s'appelait Babaud. Palissy nous le représente comme un amateur de lettres et d'art. C'était lui qui prétendait que les fossiles étaient fabriqués de main d'homme. Palissy essayait bien de lui montrer son erreur, mais ne se fâchait pas trop de lui voir défendre une mauvaise cause. Il était amateur d'abord, et ensuite avocat.

Près de l'avocat, le médecin. Voici Pierre Lamoureux. Il avait aidé Maître Bernard de sa bourse et de sa science, et c'est par égard pour lui que Palissy ne veut pas dire des médecins tout le mal qu'il en pense. Lamoureux finit tristement. Maire de Saintes, il livra la ville aux huguenots. Condamné à mort, en 1561, par le parlement de Bordeaux, il fut gracié; mais, trois ans plus tard, surpris de nouveau en flagrant délit de trahison, il fut arrêté et pendu en 1574.

Après le médecin, l'apothicaire. C'est Pierre Sanxay. Pierre Sanxay était poëte; il mit en tête de la *Recepte véritable* une pièce à la louange de Palissy, dont quelques stances sont charmantes. Plus tard, il fut pasteur à la Rochelle.

Je ne veux citer que les noms de Pierre Goy, Ives Rouspeau, poëte et pasteur de Pons; Samuel Veyrel, le père du célèbre antiquaire saintongeais. Donnons, enfin, une mention à Nicolas Alain. C'était encore un médecin. Il a composé un *Traité du Sel*, que Maître Bernard a copié. Entre amis on s'emprunte ce dont on a besoin, et parfois on ne le rend pas. Alain a écrit, en outre, un opuscule curieux sur la Saintonge, ses productions, ses villes, ses hommes célèbres. Permettez-moi de vous lire quelques lignes de ce qu'il a écrit sur la Rochelle :

« La Rochelle est le plus vaste marché de la France. Deux fois par jour, au moment du flux, la mer entre dans l'intérieur de la ville, où elle forme le fameux port des Santons (assertion plus que contestable). Les navires ont coutume d'y passer l'hiver, et les marchandises y sont en lieu sûr; car les vaisseaux ne peuvent entrer dans le port, qui est fermé, et une fois entrés ne peuvent en sortir si les habitants s'y opposent. En effet, outre les murs de cette ville ancienne, qui sont pourvus d'une immense quantité de machines de guerre de tous genres, outre de hautes tours pour la défense de la ville, on a fait choix de quelques positions où l'on a élevé avec art des terrassements imitant des remparts; on les appelle boulevarts. Je crois qu'il serait difficile de les renverser avec des canons. Des deux côtés de l'entrée du port, sous le règne de Charles le Sage, on a bâti avec les débris d'un fort deux tours puissantes, armées de grandes machines de guerre, pour effrayer et repousser les ennemis et les pirates qui, à la faveur de la nuit, voudraient avec des barques se glisser dans le port. On tend une chaîne de fer, qui forme un obstacle puissant. Quant à l'étymologie de la Rochelle, Tiraqueau prétend que c'est un participe féminin qui, en hébreu, signifie *marchande*. Cette ville, si célèbre par ses murailles et son port, a de nos jours étendu au loin sa renommée par son commerce, qui fait d'elle ce qu'il y a de plus beau et de plus riche dans l'Aquitaine. »

On voit que, pour un Saintongeais, Alain rend pleine justice à la Rochelle. Le docteur Alain n'oublie pas les simples qui peuvent servir à sa profession. Il cite particulièrement la fameuse absinthe saintongeaise. Les *maigres* ont une mention particulière. Ces animaux, dit-il, ont sur la tête deux petites pierres que quelques personnes portent au cou comme une amulette pour se guérir de la colique. Et il ajoute qu'on les appelle *maigres*, parce qu'ils ne sont pas *gras*. Le jovial docteur aimait à plaisanter.

Tous ces amis, tous ces protecteurs furent utiles à Palissy. Au plus fort de ses recherches céramiques, Maître Bernard, croyant aller à un christianisme plus pur, avai quitté le catholicisme pour la religion de Luther et de Calvin. Tant qu'il se borna à être protestant en secret, on ne dit rien; mais il réunit dans son atelier quelques personnes à qui il prêchait, ce qui le fit mettre par d'Aubigné au rang des ministres de Saintes. Les édits étaient formels : il fut arrêté.

On le conduisit dans les prisons de Bordeaux. Le corps de ville de Saintes décida que l'atelier du potier, qui avait servi de réunion clandestine, serait jeté bas. La foule courut à sa maison, curieuse de voir les chefs-d'œuvre qui s'y fabriquaient et d'en surprendre peut-être le secret. Mais alors se montrèrent clairement les sympathies qu'avait su inspirer Maître Bernard. Antoine de Pons, quoique revenu à la religion de ses pères, intercéda avec sa nouvelle épouse catholique pour son ancien coreligionnaire. Les échevins et le maire n'osèrent pas exécuter la délibération, et respectèrent l'atelier.

De leur côté, le baron de Jarnac, le comte de Burie, le duc de Montpensier, le comte de la Rochefoucauld, n'oubliaient pas le prisonnier. Anne de Montmorency obtint pour lui, de Catherine de Médicis, le brevet d'inventeur des *rustiques figulines du roi*. Ce titre l'enlevait à la juridiction du parlement de Bordeaux. Désormais il ne relevait plus que du grand Conseil. Son procès était indéfiniment ajourné. Son art lui sauvait la vie. La paix

d'Amboise (9 mars 1563) acheva de lui enlever toute crainte.

Palissy, délivré, vint retrouver son fourneau.

On a prétendu qu'il avait habité à la Rochelle. Je n'ai aucune preuve de ce séjour. Peut-être y a-t-il demeuré. La capitale de l'Aunis attirait alors tous les regards. Ses luttes, son activité, sa valeur, avaient répandu partout son nom. Les poëtes et les écrivains la célébraient à l'envi. J'ai cité les pages de Nicolas Alain. Voici les vers d'un autre contemporain, André Mage de Fiefmelin, natif de l'île d'Oleron. Ces rimes sont inédites; elles n'ont été publiées que par l'auteur et par moi (1).

A cette époque florissaient à la Rochelle Pierre Bouchet, le peu galant traducteur du peu galant poëme de Jean Olivier, évêque d'Angers, *la Pandore*, ou « l'origine des femmes, cause des maux qui sont survenus au monde »; le jurisconsulte Jean Imbert, qui avait pour devise : *Quasi* IMBER *super petram* (*Deutéronome*, 32), et adressait des vers à Christophe de Thou; le médecin Olivier Poupard, auteur d'un traité sur la *peste*, ouvrage entremêlé de vers; Jean Coytard (de Thairé), qui, dans son *Traité sur les fièvres pourprées*, attribue pour cause à ces maladies les divers aspects des constellations et l'apparition des comètes; Louis Launay, qui composa un traité sur l'*antimoine;* le botaniste Mathurin Motaye, qui découvrit près de la Rochelle la scorsonère, plante fort utile contre la morsure des serpents; le magistrat Jean Pierres, qui dédiait au chancelier de l'Hospital un traité par une épître latine fort médiocre; Jean Lezeau, auteur de quatrains moraux à la façon de Pibrac, et d'un poëme en l'honneur de Charles IX, où les poissons eux-mêmes s'ébattent de joie de voir le souverain; Jean de Sponde, qui, à vingt ans, avait déjà commenté Homère. J'en passe, et ce ne sont pas les plus illustres.

Un de ceux qui furent certainement des amis de Palissy fut François Bauldouyn, sieur de l'Ouaille. François Bauldouyn était l'un des hommes les plus honorés de son temps. Il était conseiller au présidial de la Rochelle, pair et échevin, c'est-à-dire conseiller municipal de cette ville. Et pourtant il faisait des vers! et des vers qui n'étaient pas plus mauvais que leurs pareils! J'ai retrouvé de lui des sonnets et une ode à la manière antique, avec strophe, antistrophe et épode. Aussi un de ses contemporains, Olivier Poupard, l'appelle-t-il « grand luminaire de littérature », et un de ses compatriotes, André Mage de Fiefmelin, déjà nommé, dit-il de lui :

> Bauldouyn va devant, qui, comme esprit plus rare,
> D'un diamant est né sous le jet du cailloux.
> A travers sa lanterne on voit l'éclair du phare,
> Et son éclat brille entre tous

Idée lumineuse s'il en fut, mais qui empruntait de son éclat au mot d'Olivier Poupard : « grand luminaire de littérature ». C'est étonnant le nombre de poëtes que produisaient nos petites villes au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle! J'ai compté à cette époque une demi-douzaine de maires à Saintes qui faisaient des vers latins; quant aux avocats et aux conseillers municipaux, j'ai renoncé à les dénombrer. La ville même avait des poëtes à gages, et je la vois en 1578 (2 septembre), à l'entrée de la reine de Navarre, charger François Eschassériaux et Jehan Aymar de recevoir et de revoir les hommages poétiques des rimeurs de la cité. La poésie semblait être une institution sociale. La Rochelle agissait sans doute de même. En 1756, elle publiait à ses frais l'histoire du père Arcène, qu'on tirait à 6000 exemplaires, et faisait à son historiographe une pension viagère de 600 livres. Plus tard, elle donnait son nom à une de ses rues. En 1574, une femme même, Catherine de Parthenay, au milieu des troubles civils, fit représenter une tragédie d'*Holopherne*, ce pauvre Holopherne si méchamment mis à mort par Judith.

L'amour des vers, surtout des vers latins, a un peu diminué aujourd'hui.

> Il ne faut que ce faible à décrier un homme!

Qui oserait maintenant, comme François Bauldouyn ou Dominique du Bourg, signer un sonnet ou des strophes asclépiades en ajoutant ce titre : *conseiller municipal de la Rochelle* ou *maire de Saintes?* Au XVIIe siècle, disait l'autre jour un spirituel causeur dont vous connaissez, messieurs, le talent, M. J.-J. Weiss (1), « Turcaret lui-même avait ses heures de poésie et composait tout seul ce triomphant quatrain :

> Recevez ce billet, charmante Phillis,
> Et soyez assurée que mon âme
> Conservera toujours une éternelle flamme,
> Comme il est certain que trois et trois font six.

De nos jours, Turcaret, s'il ressuscitait à la Bourse, rimerait-il des madrigaux, même saupoudrés d'arithmétique?

Donc, Bauldouyn, conseiller au présidial de la Rochelle, faisait des vers comme tous ses contemporains, comme Charles IX lui-même. Il en adresse à Bernard Palissy, qu'il appelle « son singulier et parfait ami ». On a voulu lui contester cet honneur; et, parce qu'il n'a signé ces deux quatrains que de ces initiales *F. B.*, comme il faisait souvent, les biographes ont prétendu que cet octave était de François Béroalde, sieur de Ver-

(1) *Les Oubliés*, I. André Mage de Fiefmelin. Paris, chez Aubry.

> Sur le bord d'une terre à la mer aboutie,
> Pour plus plaisant séjour une ville est bastie.
> Elle est ceinte à l'entour de murs et de fossez.
> Et forte d'hommes forts et de remparts dressez.
> L'Océan d'un costé, les palus, les salines,
> L'encernent à demy, et la gardent de mines.
> De l'autre, on voit les prés, les plaines et les cousteaux,
> Qui luy portent chaque an bleds, pains et vins nouveaux.

(1) *Revue des cours littéraires* du 29 avril 1865, conférence sur Piron, par M. Weiss, ancien professeur à la Rochelle.

ville, l'auteur du *Moyen de parvenir*. Mais François Béroalde aurait pu répondre :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?

A dire vrai, il était né, mais il l'était si peu! Il avait cinq ans à l'époque où furent publiées ces rimes. Il ne peut y avoir doute : *F. B.* signifie bien *François Bauldouyn*.

C'est sans doute à la sollicitation de ses amis rochelais que Palissy choisit son imprimeur à la Rochelle. Peut-être aussi ne trouva-t-il pas à Saintes de typographes huguenots. Barthélemy Berton lui publia en 1563 son premier ouvrage : « *Recepte véritable*, par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs thrésors, par Maître Bernard Palissy, ouvrier de terre et inventeur des rustiques figulines du roy et de monseigneur le duc de Montmorency, pair et connétable de France, demeurant en la ville de Xaintes. La Rochelle, de l'imprimerie de Barthélemy Berton, 1563. »

Le typographe rochelais, comme tous les typographes d'alors, et un peu comme ceux de notre époque, avait une marque. Pour les Marnef, à Poitiers, c'était un pélican; pour Étienne Bichon, de Saintes, c'était une biche et ses faons. Berton avait une vignette représentant un homme dont le bras gauche est retenu à terre par une grosse pierre, et dont le bras droit, orné de deux ailes, semble voler vers Dieu, qu'on aperçoit dans un nuage. En légende il y a : *Povreté empesche les bons esprits de parvenir*. De ces mots on a fait la devise de Palissy. C'est simplement une marque d'imprimeur, puisque les *emblèmes* d'Alciat la donnent dès 1555 et qu'elle figure sur l'édition princeps des *Histoires* d'Agrippa d'Aubigné, imprimées en 1616 à Saint-Jean-d'Angély sous la rubrique de Maillé.

La *Recepte véritable*, volume in-12 d'une centaine de pages, se divise en deux parties; la seconde, *De la ville de forteresse*, est très-peu importante. La première contient toute espèce de choses : géologie, agriculture, histoire, minéralogie, philosophie. C'est un pêle-mêle curieux; l'intérêt est varié, trop varié. Les idées s'y suivent, mais ne s'y enchaînent pas. Elles ressemblent à des ombres chinoises. A peine commencent-elles à prendre forme que déjà elles s'évanouissent pour faire place à d'autres qui ne feront de même qu'apparaître et disparaître. On pourrait pourtant diviser cet ouvrage en trois parties : agriculture et géologie, description du fameux jardin délectable, et histoire de l'Église réformée à Saintes. Je n'ai pas le dessein de vous fatiguer de la minutieuse analyse de ces divers traités. Il y a d'excellentes idées dont nous pouvons faire encore notre profit. Ce qu'il dit des forêts, des eaux, des engrais, des sels végétaux, n'a pas cessé d'être vrai. Il veut qu'on recueille soigneusement les détritus des plantes, le purin des étables, le liquide qui s'échappe des fumiers. D'abord, il y a là des principes fertilisants dont la terre a grand besoin, ensuite on évite ces cloaques infects, ces mares fangeuses et puantes où vont s'amonceler dans nos villages les débris du ménage et la litière fétide des animaux, et d'où s'exhalent en retour des miasmes empestés, foyer permanent d'épidémies et d'épizooties.

Il veut qu'on apporte grand soin à la coupe des arbres. Écoutez ces lignes pleines de raison et de sensibilité :

« Va, dit-il, va à un chirurgien, et luy fay un interrogatoire, en disant ainsi : « Maître, il est advenu à ce jourdhuy, que deux hommes ont eu chacun d'eux un bras coupé; et y en a un d'yceux à qui on l'a coupé d'un glaive tranchant, du beau premier coup, tout nettement, à cause que le glaive estoit bien esguisé. Mais à l'autre, on luy a coupé d'une serpe toute esbreschée, en telle sorte qu'il luy a fallu donner plusieurs coups, devant que le bras fust coupé : dont s'ensuit que les os sont froissés et la chair meurtrie et lambineuse ou serpilleuse à l'endroit où le bras fut coupé. Ie vous prie me dire lequel des deux bras sera le plus aisé à guérir. » Si le chirurgien entend son art, il te dira soudain que celui qui a eu le bras coupé nettement par le glaive tranchant est beaucoup plus aisé à guérir que l'autre. Semblablement ie te puis assurer qu'une branche d'arbre coupée par science, la playe de l'arbre sera plustost guérie que non pas celle qui par violence et inconsidéremment sera froissée. »

L'écrivain explique ensuite l'origine des fontaines; il examine avec détail les pierres calcaires, cherche comment se forment les cristaux, les pierres précieuses, les métaux, et disserte sur les marnes. C'est là que se trouvent les germes de ses principales découvertes en minéralogie, chimie, physique. La réflexion et l'expérience devaient les mûrir et leur faire porter des fruits.

Maître Bernard ne se borne pas à être jardinier ou agronome, le voici qui devient presque phrénologue et satirique. En ce génie se réunissent les contrastes les plus surprenants : Lucien après Théocrite; Lavater et Broussais après Olivier de Serres et Lenôtre. Tout à l'heure il admirait la nature; il va s'emporter contre les hommes. Il prend plusieurs cervelles et les distille. Tout passe à son creuset, et chez tous il reconnaît des vices dont ils sont pourris : le jeune homme est vaniteux et insensé, le prêtre est gourmand, le juge est prévaricateur, le Limousin est voleur. Quant aux dames, je leur laisse à lire ce que le malin Saintongeais dit de la crinoline du temps.

On le voit, Palissy est un peintre, mais son pinceau énergique aime les couleurs sombres. Chacun passe par l'étamine.

Il n'en épargne point et chacun a son tour.

Le livre de l'artiste saintongeais contribua à fixer sur lui l'attention. Déjà ses émaux étaient dans toutes les mains; on se les disputait, non pas peut-être avec autant d'engouement que de nos jours, mais avec un empressement qui attestait à la fois leur mérite et le goût des acheteurs. Vous connaissez quelques-uns des plats de Palissy : les plus originaux sont les bassins rustiques, pièces ornées de lézards, d'escargots, d'écrevisses, d'anguilles, de couleuvres et d'herbes fluviales. « On dirait, écrit M. de Lamartine, à propos de ces merveilleux ouvrages, qu'une ménagère, en lavant son dressoir, a enfoncé un de ses plats dans le lavoir et l'a retiré rempli

jusqu'au bord de sable, de coquilles, de débris d'herbes et d'animaux aquatiques. »

Examinez ces vases, vous y retrouverez la faune et la flore de la Saintonge. Aussi les pièces de cette série, on peut l'affirmer, ont toutes été, au moins les plus remarquables, façonnées dans notre province.

A la vue de ces chefs-d'œuvre, on comprend ce mot d'un artiste, plus artiste qu'épicurien : « Je préférerais le brouet le plus lacédémonien sur un émail de Bernard Palissy au plus fin gibier sur une assiette de terre. »

Les émaux de Palissy, qui devraient se trouver très-nombreux dans nos départements, y sont très-rares. Longtemps on en a méconnu la valeur ; quand on les apprécia plus justement, les brocanteurs les vinrent chercher, et les collections particulières s'en sont enrichies. C'est au musée de Cluny, c'est au musée de Sèvres qu'il faut voir les plus remarquables. Au musée de Sèvres se trouve cette fameuse nourrice allaitant son enfant. On a voulu y reconnaître l'épouse de Palissy. Mais regardez au Louvre une femme maussade, grognon et rechignée, vous n'hésiterez plus, c'est elle. On y remarque encore une délicieuse figure d'enfant qui emporte dans un pan de sa chemise une nichée de petits chiens ; la mère suit, inquiète, et adresse en vain un regard suppliant à l'impitoyable ravisseur. C'est délicieux.

Malgré sa réputation cependant et la vogue de ses émaux, maître Bernard était toujours besogneux. En 1564, on le voit contracter un emprunt. L'année suivante, un événement important vint changer son sort. Catherine de Médicis appela son protégé à Paris.

Elle le chargea de décorer le jardin des Tuileries, qu'elle faisait alors élever. L'artiste s'y logea en face de la Seine et y établit ses fours (1). C'est à la protection de Catherine de Médicis que le potier huguenot dut d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy ; mais il ne devait pas éviter les fureurs de la Ligue. Entre ces deux époques, il profita de quelques moments de répit pour travailler, achever ses observations sur la géologie, et publier en 1580 ses *Discours admirables*, où il résume ses connaissances. En 1588, sur la dénonciation d'un coreligionnaire, il fut jeté à la Bastille. Son génie, la protection du duc de Mayenne, l'arrachèrent à la mort. C'était la troisième fois qu'il y échappait. Agrippa d'Aubigné, son très-peu exact compatriote, a raconté une visite que lui fit Henri III pour l'engager à se convertir, et la conversation qu'ils eurent. Ce n'est pas ici le lieu d'établir une discussion historique ; mais ce fait, au sujet duquel j'émis un doute timide lorsque je publiai mon volume sur Bernard Palissy (2), me paraît aujourd'hui complétement apocryphe : ce n'est qu'une légende. Palissy mourut dans sa prison à l'âge de plus de quatre-vingts ans.

Louis Audiat.

(1) Des fouilles récentes ont fait découvrir les fours de Palissy.

(2) *Les Oubliés.* — II. Bernard Palissy, 1 vol. ; chez Aubry. Paris.

BULLETIN DES COURS.

Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« ...On ne saurait maintenant, quand on écoute M. Laboulaye, se défendre d'une certaine émotion. Ses yeux sont atteints gravement, et le savant médecin qui le soigne ne permet à aucun prix qu'il lise ou qu'il écrive. Il ne doit pas reprendre son cours du Collége de France cette année, faute de pouvoir préparer ses leçons ; il ne doit pas cette année remonter dans la chaire où l'attendait tous les ans, avec tant d'empressement et de sympathique assiduité, une foule d'auditeurs ou plutôt d'amis connus ou inconnus. Il reste oisif au milieu de ses livres, qu'il lui est défendu de toucher, et sa main ne doit pas se laisser tenter par cette plume qui lui a servi à exprimer tant d'idées généreuses. A la salle Herz ou chez madame Luscombe, il ne parle pas seulement pour instruire et charmer l'assistance ; il parle, hélas ! pour tromper son ennui. Parler, dernière ressource et précieuse consolation quand on ne peut plus tracer sur le papier ses pensées ni prendre connaissance de celles que d'autres y ont tracées autrefois ou aujourd'hui ! Cet éloignement du monde intellectuel où vous relègue l'interdiction de lire et d'écrire, la parole seule peut le diminuer en quelque chose ; elle peut du moins en soulager les mornes tristesses, et, comme le soldat à qui il ne reste qu'une arme tronquée, M. Laboulaye met encore la sienne au service des nobles causes qui sollicitent son concours accoutumé ; il leur apporte ce que lui fournit sa mémoire, que de nouvelles études ne viennent plus enrichir, et il le donne dans le même langage élevé et calme, mais sans pouvoir fixer ses regards sur ce public qui le voit. »

On lit dans l'*Avenir national* :

Il y a peu de jours, M. Gladstone, depuis trois ans recteur de l'Université d'Édimbourg, lui a fait ses adieux. Ces fonctions se renouvellent tous les trois ans. M. Disraëli s'était mis sur les rangs pour remplacer son éminent adversaire politique. Mais l'Université a fait un choix qui sera approuvé de tout le monde, en nommant le célèbre historien M. Thomas Carlyle. Ce dernier a obtenu 657 voix contre 310 accordées à son rival.

Nous avons eu dernièrement occasion de rappeler les mérites éminents de M. Carlyle en rendant compte de son *Histoire de la Révolution française*, traduite par notre collaborateur M. Elias Regnault. — J. Mahias.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

AVIS.

En même temps que le dernier numéro du mois de novembre, qui termine la deuxième année de notre publication, les abonnés recevront quatre tables : une par noms d'établissements, une par noms d'auteurs, une table analytique et très-détaillée par ordre alphabétique des matières, enfin une table générale et sommaire des matières contenues dans nos deux premières années. Nous enverrons également un titre, un faux titre et une couverture pour le brochage de l'année entière. Ce supplément au 52e numéro sera envoyé *franco* à nos abonnés, et vendu 30 centimes sur la voie publique.

Les abonnés dont l'époque de renouvellement échoit à la fin de novembre, et qui désirent, à cette occasion, changer les conditions de leur souscription, et profiter des avantages que leur présente, soit l'abonnement d'un an, s'ils ne sont abonnés qu'au semestre, soit la souscription aux deux *Revues des cours littéraires et scientifiques*, sont priés d'avertir immédiatement M. Germer Baillière, en lui envoyant un mandat sur la poste ou des timbres-poste.

Les abonnés qui d'ici au 25 novembre n'auront fait parvenir aucun avis au bureau de la *Revue* seront considérés comme désirant continuer leur abonnement dans les mêmes conditions ; en conséquence, ils recevront par l'entremise des porteurs, soit à Paris, soit dans les départements, une quittance analogue à celle qui leur a été déjà remise lors de leur première souscription.

A partir du numéro du 1er décembre, qui inaugurera notre troisième année, nos livraisons, sans changer de format, seront brochées avec couverture de couleur et imprimée. Cette amélioration importante nous permettra de donner une plus large place au texte dans l'intérieur du numéro.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DEUXIÈME ANNÉE. — N° 52. UN NUMERO : 30 CENTIMES. 25 NOVEMBRE 1865.

REVUE DES COURS LITTÉRAIRES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

LITTERATURE — PHILOSOPHIE — THEOLOGIE — ELOQUENCE — HISTOIRE
LÉGISLATION — ESTHÉTIQUE — ARCHÉOLOGIE

Paraît tous les Samedis.

Paris.....	Six mois.	8 fr.	Un an.	15 fr.
Départements..	—	10	—	18
Étranger.....	—	12	—	20

Prix de l'abonnement avec la Revue des cours scientifiques.

Six mois....	Paris, 15 fr.	Départ., 18 fr.	Étranger, 20 fr.	
Un an.....	— 26	— 30	— 35	

M. EUG. YUNG
DIRECTEUR

M. ÉMILE ALGLAVE
CHEF DE LA RÉDACTION

On s'abonne
A LA LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, rue de l'École-de-Médecine,
Et chez tous les libraires, par l'envoi d'un bon de poste, ou d'un mandat sur Paris.

L'abonnement part du 1er décembre ou du 1er juin de chaque année.

SOMMAIRE.

L'Ecole des chartes. — II. L'enseignement.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — Histoire de la philosophie. — Cours de **M. Paul Janet** : L'ancienne philosophie de l'Inde.

Variétés. — Les Spirites, par **M. Tissandier.**

Bulletin des cours.

Paris, 24 novembre 1865.

A partir du prochain numéro, qui inaugurera notre troisième année, nos livraisons paraîtront dans le même format, mais brochées, avec une couverture de couleur et imprimée. Voici les avantages que nos lecteurs retireront de cette importante modification : les sous-titres intérieurs et le sommaire passeront sur la couverture, ce qui laissera vides sur la première page deux tiers de colonne, dont le texte s'accroîtra ; c'est donc un supplément de trente-quatre colonnes par an, et, pour les abonnés des deux *Revues des cours littéraires et scientifiques*, de soixante-dix environ. De plus, grâce à ce changement apporté à son exécution matérielle, notre publication, malgré son bon marché exceptionnel, prendra, à un plus haut degré qu'auparavant, les apparences d'une *Revue*.

L'animation des cours publics et des conférences libres commence à se produire de toutes parts, et tout annonce qu'elle sera plus grande encore que l'an dernier. Les cours du Collége de France et de la Sorbonne doivent s'ouvrir, conformément aux règlements, le premier lundi de décembre. Quelques chaires seront remplies par de nouveaux professeurs. M. Guillaume Guizot est nommé suppléant de M. de Loménie dans la chaire de littérature française pendant le premier semestre 1865-1866. M. Patin, nommé doyen de la Faculté des lettres de Paris, se fera suppléer, dit-on, dans sa chaire de poésie latine, par M. Martha, qui sera sans doute remplacé au Collége de France dans la chaire de M. Sainte-Beuve. M. l'abbé Adolphe Perraud, docteur en théologie, est nommé professeur d'histoire et discipline ecclésiastiques à la Faculté de théologie de Paris, comme successeur de M. l'abbé Perreyve. Les *Soirées littéraires* de la Sorbonne s'ouvriront le 11 décembre prochain. Les *Entretiens et lectures* de la rue Scribe, n° 5, où sont transférées les conférences de la rue de la Paix, commenceront, les 27 et 29 novembre, par des conférences de M. Ferdinand de Lesseps et de M. Deschanel. Une nouvelle section de l'Association polytechnique se fonde à Montmartre, et des conférences littéraires y seront faites le dimanche par des hommes distingués.

La magnifique salle que fait construire M. Bischoffsheim, derrière le nouvel Opéra, pour y instituer des conférences littéraires et scientifiques au profit d'œuvres de bienfaisance, n'est pas encore terminée. On espère qu'elle le sera vers la fin du mois de janvier. En attendant, les loges de première galerie trouvent déjà des abonnés dans la haute société parisienne, et plus d'un homme très-éminent dans les lettres ou les sciences s'est proposé spontanément pour faire une conférence, ce qui, dans ce cas, veut dire une bonne action. La société d'organisation est constituée depuis le printemps dernier, le conseil d'administration nommé ; le comité des conférences, qui compte dans son sein des hommes tels que MM. Laboulaye, Legouvé, de Rémusat, etc., a tenu des séances régulières, il y a quelques mois, et les reprendra prochainement.

La *Revue des cours* n'est pas restée étrangère à une

œuvre si belle et qui promet d'être si brillante. Son directeur a été nommé membre du conseil d'administration et secrétaire du comité des conférences.

Nous nous mettons en mesure de publier la première leçon de M. Guillaume Guizot dans notre second numéro de décembre; celles de MM. Martha, Émile Chasles, Paulin Pâris, Franck, etc., dans le courant du même mois, et quelques leçons de M. Taine à l'École des beaux-arts dans le mois de janvier, dès que son cours sera ouvert, sans préjudice d'autres leçons de MM. Berger, Janet, Lévêque, Caro, Mézières, Havet, Michel Bréal, Alfred Maury, etc.; des dernières leçons de M. Laboulaye, des *Soirées littéraires* de la Sorbonne, et des conférences libres les plus remarquables. La place plus grande faite au texte par l'innovation de la couverture, augmentée encore à l'occasion par des suppléments, sera facilement remplie; elle le sera, à coup sûr, du mieux que nous pourrons.

Nos abonnés, dont le nombre n'a cessé de s'accroître pendant le cours de cette année, recevront, sous très-peu de jours, le numéro supplémentaire contenant les tables, les titres et la couverture du volume. Ils peuvent compter sur nos efforts pour améliorer constamment notre publication, et tout nous fait espérer qu'ils nous sauront assez de gré des efforts que nous avons déjà faits pour nous demeurer fidèles. Déjà un nombre considérable d'abonnés nouveaux se sont fait inscrire pour la troisième année. La prospérité nous est venue; mais nous savons que le plus sûr moyen de la garder, c'est de la mériter de plus en plus. E. Y.

L'ÉCOLE DES CHARTES ET SON ENSEIGNEMENT.

II.

Les cours de l'École des chartes sont maintenant répartis en trois années d'études; ils sont publics, mais il y a des élèves titulaires, dont le nombre n'est pas limité et dont l'admission n'est plus subordonnée en réalité qu'à une seule condition, le diplôme de bachelier ès-lettres; ils devaient autrefois subir un examen sur l'histoire de France. A la fin de chaque année, les élèves passent un examen à la suite duquel il est dressé une liste par ordre de mérite de ceux qui sont admis à passer dans l'année suivante. Enfin, au commencement de la quatrième année, ils doivent présenter une thèse contenant des recherches originales et la soutenir en séance publique. Contrairement à ce qui se pratique pour le doctorat dans les Facultés, l'usage est de ne pas faire imprimer ces thèses pour la soutenance, ce qui les tient souvent un peu dans l'ombre; mais il en est plus d'une qui a été couronnée par l'Institut. L'élève sorti triomphant de ces épreuves successives reçoit un diplôme d'archiviste-paléographe, fort honorable sans doute, mais qui ne lui donne guère d'autre droit que de demander une place d'archiviste dans un département, chose dont très-souvent il ne se soucie guère. Aussi est-ce une grande erreur que de voir dans l'École des chartes une école professionnelle spéciale comme l'École des ponts et chaussées, l'École des mines, etc.

L'enseignement est distribué par sept professeurs, trois professeurs titulaires et quatre professeurs adjoints; mais il n'y a guère entre eux d'autre différence importante que celle du traitement, les premiers recevant 4000 francs et les seconds 2400, depuis leur récente augmentation.

La première année comprend deux cours.

Le premier est consacré à l'étude de la basse-latinité et des principaux dialectes du moyen âge, tant du nord que du midi de la France. Le professeur, M. Guessard, s'attache surtout à montrer dans les pièces originales le mécanisme et les différentes phases de la constitution de la langue française par la déformation du latin. Sur une charte française il calque une traduction dans ce latin barbare qu'on parlait au moyen âge, et il montre ensuite chacune des étapes par lesquelles le type latin est devenu un mot français en éclairant sans cesse la langue du nord, qui l'a emporté dans l'usage grâce à l'influence sans cesse croissante de la capitale, par la comparaison des différents dialectes du midi de la France, ainsi que des autres langues néo-latines.

La science étymologique a souvent été accusée d'être purement conjecturale; cela était vrai quand on imaginait à priori les transformations au lieu de les chercher dans les vieux textes, et Dieu sait où peut mener une pareille méthode : Ménage ne prouve-t-il pas ainsi que *haricot* vient de *faba*? Mais, grâce à ces nouveaux principes, que M. Guessard applique si heureusement, et à cette patiente observation des faits, la linguistique du moyen âge est devenue une science vraiment rationnelle, fondée sur la méthode expérimentale, et capable de résoudre les intéressants problèmes qu'elle s'est proposés.

C'est là le point de départ du cours. En avançant, M. Guessard expose ce qu'on est convenu d'appeler la déclinaison du moyen âge. Raynouard, qui l'a le premier mise en lumière, en a peut-être fait trop de bruit, et elle ne mérite pas les regrets dont elle a été l'objet de la part de quelques défenseurs passionnés du moyen âge. Ses règles furent toujours assez mal observées et elles étaient peu en harmonie avec le génie essentiellement analytique de la langue française; aussi ne tardèrent-elles pas à disparaître presque complétement. La déclinaison du vieux français était d'ailleurs fort simple et se réduisait à deux cas, un cas direct servant de sujet et un cas oblique servant de régime direct ou indirect. Au singulier le nominatif ou cas direct s'indiquait par un *s*: *li rois*; et on retranchait cet *s* quand le mot devenait régime; au pluriel, c'était précisément le contraire: l'*s* caractérisait le cas oblique. Cette règle ne s'appliquait qu'aux noms

(1) Voyez le numéro 51.

masculins ; les noms féminins ne se déclinaient point et présentaient une forme invariable. C'est, du reste, une question que de savoir si l'*s* ainsi ajouté aux noms masculins se faisait sentir dans la prononciation. Enfin, on rencontre des modifications plus tranchées dans les noms dérivant de substantifs latins imparisyllabiques : *imperator, imperatoris : emperer, empereor.*

Ces derniers faits nous montrent d'une manière aussi accusée que possible, le rôle considérable qu'a joué l'accent tonique latin dans la formation du français (1) ; toutes les syllabes qui suivent la syllabe accentuée sont tombées dans le passage d'un idiome à l'autre ; quand l'accent tonique reculait d'une syllabe au génitif et à l'accusatif du mot latin, le cas oblique du mot français, calqué sur eux, dut donc également s'allonger et prendre une syllabe de plus que le cas direct : *emperer, empereor.* Cette influence de l'accent tonique était inévitable et facile à prévoir; car, lorsque les Gaulois s'essayèrent à parler latin, ils durent nécessairement, pour se faire comprendre des légionnaires romains, prononcer distinctement la syllabe accentuée qui seule fixait la physionomie propre de chaque mot dans les langues anciennes ; mais, cette syllabe une fois prononcée, les autres n'étaient plus aussi indispensables, et il est probable que dans la bouche des Romains eux-mêmes elles glissaient presque inaperçues. La conséquence de ce mode de formation, c'est que les mots français eurent tous uniformément l'accent tonique placé sur leur dernière syllabe, et l'habitude que nous avons ainsi contractée d'élever toujours la voix à la fin des mots est tellement forte, que nous la transportons dans l'étude des langues étrangères où l'accent tonique est mobile, ce qui les défigure complétement. Il est incontestable que cette uniformité a privé la langue française d'un élément prosodique et harmonique fort important dans les idiomes de l'antiquité, bien que très-peu remarqué chez nous, grâce à la prononciation monotone en usage dans nos écoles.

Les leçons de M. Guessard affectent plutôt les libres allures d'une causerie, que l'appareil magistral d'un cours dogmatique ; mais ce n'est pas à dire que les grandes questions philologiques n'y soient pas abordées ; seulement, au lieu d'exposer chacune d'elles en une heure, dans un ordre systématique et souvent arbitraire, le professeur les laisse se présenter incidemment d'une manière toute naturelle dans les chartes qu'il explique, et, grâce à cette méthode, il ne les étudie théoriquement que lorsque leurs principaux éléments sont déjà passés sous les yeux de l'auditoire. C'est ainsi que la question de la langue romane se trouve pour ainsi dire résolue avant que le professeur en ait parlé. En effet, on a déjà suivi pas à pas dans les chartes des différents siècles, les phases successives de la formation des mots français, et nulle part on n'a aperçu cette prétendue langue romane, imaginée par Raynouard sur des indices insignifiants, idiome qui aurait succédé dans toute l'Europe romaine au latin proprement dit, et aurait lui-même servi de souche commune à toutes les langues néo-latines. Comment admettre, en effet, que les peuples de l'Europe occidentale, au moment où leurs langues et leurs traditions nationales, si différentes les unes des autres, étaient encore vivaces, se soient tous entendus pour déformer le latin d'une manière identique ; puis, que quelques siècles plus tard, ils se soient mis à transformer chacun à leur manière ce type intermédiaire, lorsque leurs mœurs avaient été si profondément modifiées par la domination romaine, et que les barbares germains avaient apporté au milieu d'eux un élément nouveau, presque partout le même, et très-différent de celui qui présidait à la formation des nouveaux idiomes ? Combien n'est-il pas plus simple de supposer que les différences qui séparent aujourd'hui les diverses langues néo-latines se produisirent à l'origine, et sont un effet du tempérament propre et de l'éducation particulière de chacun des peuples qui s'essayèrent alors à parler latin ? Aussi la langue romane ne compte-t-elle plus que de bien rares partisans parmi nos érudits ; mais elle règne encore dans l'enseignement secondaire où les idées nouvelles ont toujours beaucoup de peine à se faire accepter, ce qui le tient souvent en retard de plus de vingt ans sur le mouvement intellectuel.

Un des points sur lesquels M. Guessard insiste le plus volontiers, c'est le double procédé de formation dont la langue française porte encore l'empreinte, le procédé populaire et le procédé savant. Le premier, qui est le véritable procédé français, fléchit et contracte vigoureusement les mots latins, éteint leurs finales sonores, et laisse tomber les dernières syllabes : c'est à lui seul que s'applique la règle indiquée plus haut sur l'influence de l'accent tonique latin. Ce procédé fut seul en usage tant que le mouvement de formation du français resta en quelque sorte latent, sans autre règle que les tendances instinctives du peuple. Mais le jour où les savants s'aperçurent qu'une langue nouvelle avait pris naissance à côté de l'idiome officiel, et consentirent à s'en occuper, ils trouvèrent bien barbare ce langage *vulgaire*, comme on l'appelait alors, et s'essayèrent à le réformer. Alors prit naissance un procédé tout différent du précédent, tout artificiel, le procédé savant ; on ne tint plus compte de l'accent tonique, et, pour habiller un mot latin à la française, on se contenta de lui enlever la desinence qui marquait le cas : *advocatus* avait donné *avoué* dans la formation populaire ; les savants en tirèrent *advocat.* On voit par cet exemple, que la forme populaire et la forme savante continuèrent souvent à coexister, et quelquefois même s'établirent toutes les deux d'une manière définitive en prenant chacune une acception différente.

(1) L'accent tonique indique dans chaque mot la syllabe sur laquelle doit s'élever la voix ; il diffère donc complétement des accents aigu, grave ou circonflexe dont le véritable rôle est de transformer une voyelle en une autre ; ainsi *é* correspond à l'ε des Grecs et *ó* à leur ο, en admettant la prononciation érasmienne, universellement en usage dans nos écoles, bien qu'elle ne soit pas acceptée par les Grecs modernes

En parlant de cette influence des savants sur la formation de la langue française, nous ne faisons pas seulement allusion à la Renaissance. Il y eut des savants en France, des *clercs*, bien longtemps avant le XVIe siècle ; la cour de Charlemagne en comptait de fort illustres, qui n'eussent pas manqué de s'occuper de l'idiome vulgaire, s'il était vrai, — comme l'a prétendu un érudit de nos jours, — que Charlemagne avait parlé français. Mais dès le XIIIe siècle l'influence des clercs devient manifeste ; et, lorsqu'ils écrivent des chartes dans l'idiome vulgaire, ils mettent tous leurs soins à rendre le plus possible aux mots français leur physionomie latine primitive : la vanité scientifique est de tous les temps, et si maigre que soit le bagage d'un érudit, il aime à en faire étalage aux yeux du vulgaire.

La Renaissance, en donnant un nouvel essor aux études classiques qui préoccupaient alors tous les esprits, augmenta singulièrement l'influence des savants sur la formation de la langue ; les traces de l'originalité populaire furent partout poursuivies et condamnées comme des indices de barbarie ; beaucoup de mots expressifs disparurent, et il se trouvait encore au XVIIe siècle de grands écrivains qui sentaient vivement cette perte ; enfin, un grand nombre de formes empreintes du génie national furent *corrigées* par les savants qui en calquèrent l'orthographe sur des étymologies latines, déterminées avec un bonheur fort variable (1). Ce travail ne tendait à rien moins qu'à détruire la langue française : elle n'aurait bientôt plus été que du latin sans désinence. On connaît la tentative hardie faite dans ce sens par Ronsard et son école,

Et leur muse en français parlant grec et latin.

Les livres les plus *gaulois* du XVIe siècle portent les traces de la même influence ; Montaigne, et plus encore Rabelais, sont remplis à chaque page de mots latins déguisés sous une finale française, bien qu'à cette parure étrangère s'ajoutent chez eux des restes incontestables du vieux langage de nos pères.

L'excès même de ces tendances devait amener une réaction : elle eut lieu en effet, mais dans des limites assez restreintes ; si la plupart des mots étranges forgés par la Pléïade furent bannis de la langue, les orthographes savantes subsistèrent presque toutes, et le latin conserva chez nous une grande partie de son empire. Aussi, quand Vaugelas disciplina la grammaire, consacra-t-il un grand nombre de nouveautés qui eussent singulièrement étonné les écrivains du moyen âge ; et la longue phrase pleine d'incidentes des grands prosateurs du XVIIe siècle semble la traduction littérale d'une période cicéronienne. C'est seulement à la fin de ce siècle, et au commencement du suivant, qu'apparaît la véritable phrase française, courte, vive, sans replis sinueux, en un mot, conforme au génie analytique de notre langue et à l'esprit facile et primesautier du peuple qui la parle.

On le voit, les grandes questions ne manquent pas dans ce cours qui est, à tous égards, un des plus intéressants de l'École des chartes. Il nous promène de diplôme en diplôme jusqu'aux premiers monuments de notre langue, le serment de Lothaire, la cantilène de sainte Eulalie, la prose de Jonas, etc., qui remontent au IXe siècle ; chaque pièce nous révèle une particularité curieuse de la vie du moyen âge ou nous montre un progrès dans la formation de notre idiome, et, chemin faisant, l'esprit plein de verve du professeur sait relever l'austérité du sujet par des saillies toutes gauloises.

Le second cours de la première année est partagé entre deux professeurs. Son principal objet est d'apprendre à déchiffrer les écritures des divers siècles du moyen âge. Les professeurs font donc lire un certain nombre de chartes sur des fac-simile lithographiques ; ils exposent en outre les diverses formes qu'affectent les lettres suivant les âges, les différentes matières employées aux diverses époques à recevoir l'écriture, les instruments et les liquides qui ont servi à tracer les caractères, la valeur des principales abréviations, etc. En un mot, ce cours est consacré à l'étude des caractères extrinsèques ou physiques des chartes et des manuscrits, sans s'inquiéter de leur contenu. C'est là ce qu'on peut appeler la paléographie pure.

En seconde année, on aborde la diplomatique proprement dite, c'est-à-dire les caractères intrinsèques des chartes et des diplômes.

Un professeur (1) expose la diplomatique royale ; il passe en revue le mode de rédaction, les formules d'actes, les différents moyens d'authentification usités à la chancellerie des rois de France, depuis les Mérovingiens jusqu'à la fin du XVe siècle. Chaque changement notable dans l'administration, chaque progrès de l'autorité royale se révèle d'une manière en quelque sorte matérielle dans les formules de la chancellerie. Sous les Mérovingiens, on voit mentionner les grandes assemblées populaires sanctionnant les mesures que le diplôme a pour but de consacrer et les grands officiers qui y prennent une part plus directe ; ces mentions sont plus brèves ou plus développées suivant le progrès ou la décadence du pouvoir royal. Sous les Carlovingiens, l'indication du consentement subsiste encore ; mais elle prend généralement peu de place tant que les empereurs sont puissants, comme s'ils avaient cherché à la dissimuler. Lorsque la décadence arrive de nouveau, on voit reparaître dans les diplômes royaux, à côté du nom du roi ou de l'empereur, la mention du concours des grands feudataires ; et, plus tard, lorsque la féodalité s'est

(1) C'est ainsi que, pendant trois cents ans, nous avons écrit *sçavoir* parce que l'on s'était imaginé, au XVIe siècle, que ce mot venait de *scire*, tandis que les gens du moyen âge avaient toujours écrit *savoir*, orthographe parfaitement en rapport avec l'étymologie véritable *sapere*.

(1) M. Jules Quicherat qui est également chargé du cours d'archéologie du moyen âge dont nous parlerons tout à l'heure avec détail.

définitivement constituée, vers la fin du Xe siècle, ces diplômes prennent la forme des actes synodaux et sont signés au même titre par tous les seigneurs présents. Enfin, lorsque la royauté se reconstitue avec Louis le Gros et ses successeurs, on peut suivre chacun de ses progrès dans le style de ses diplômes, en même temps qu'on voit apparaître des formes d'actes plus rapides et plus simples pour l'expédition des affaires courantes, indice évident du perfectionnement de l'administration et de l'extension de son cercle d'activité. L'esprit de chaque siècle se reflète donc dans les actes qu'il nous a laissés, et l'étude de la diplomatique n'est pas moins intéressante à ce point de vue que sous le rapport de la critique des pièces historiques qu'elle permet d'établir sur une base solide.

Après la diplomatique royale vient l'étude des actes émanés des juridictions les plus importantes ainsi que des principaux actes privés tels que les rédigeaient notamment les notaires apostoliques.

Quelques leçons sont consacrées par un autre professeur à la diplomatique pontificale, c'est-à-dire aux différents actes que la chancellerie du pape expédiait alors en si grande quantité dans toute l'Europe. Ce cours se termine par l'examen des divers modes de supputation du temps employés dans les chartes du moyen âge; ce sont là des notions indispensables pour déterminer la date d'une pièce, car, sans parler de toutes les complications d'ères, d'indiction, etc., la fixation du commencement de l'année suffirait à elle seule pour amener bien des erreurs. En France, en effet, il était très-rare au moyen âge qu'on fît partir les années du 1er janvier, comme cela se pratique aujourdhui; l'année commençait quelquefois à Noël, quelquefois à l'Annonciation, mais le plus souvent à Pâques, de telle sorte qu'il faut souvent corriger la date d'une charte afin de la ramener au nouveau style, et pour cela déterminer d'abord la date à laquelle tombait la fête de Pâques dans l'année de la charte.

Enfin la seconde année comprend un cours spécial sur le classement des bibliothèques et des archives; mais les questions pratiques de classement n'en occupent que la plus petite partie. Le professeur fait l'histoire du livre et de ses différentes formes dans l'antiquité et au moyen âge, puis celle des principales bibliothèques qui sont restées célèbres. Arrivé à la fin du moyen âge, il raconte la découverte de l'imprimerie et les curieuses tentatives faites avant Guttenberg dans le même sens. A propos des archives, il classe et décrit les principales pièces qu'on peut y rencontrer, ce qui lui fournit l'occasion de donner une foule de détails intéressants sur la vie, les institutions et les mœurs du moyen âge.

Jusqu'ici nous n'avons guère dépassé les limites des connaissances indispensables à tout conservateur d'un dépôt d'archives. En troisième année, nous sortons de ce cercle un peu étroit, et l'enseignement prend un caractère plus large et plus élevé. Nous y trouvons d'abord un cours consacré aux institutions politiques ou administratives, et à la géographie de la France au moyen âge. Voilà certes un beau programme, et qui peut donner lieu à des leçons aussi solides qu'intéressantes. Nous aurions malheureusement quelques réserves à faire sur la manière dont il a été jusqu'ici entendu et appliqué.

Vient ensuite un cours d'histoire du droit français au moyen âge, qui n'est complet qu'en trois années, de sorte que chaque génération d'élèves en entend un tiers seulement. Une année est consacrée à la législation des deux premières races, c'est-à-dire aux coutumes germaniques, loi salique, loi ripuaire, loi des Wisigoths ou bréviaire d'Alaric, loi des Burgondes, etc., aux capitulaires carlovingiens, et au droit romain plus ou moins modifié qui gouvernait encore les anciennes populations gallo-romaines; dans une seconde année, le professeur expose le droit de la féodalité, la réaction de la royauté contre les principes féodaux, et la formation du droit coutumier, qui, après s'être progressivement modifié, en partie sous l'influence du droit romain, entre les mains des grands jurisconsultes français Dumoulin, Domat, d'Aguesseau, Pothier, etc., a fini par devenir le droit qui nous régit encore actuellement; enfin, une troisième année est consacrée tout entière au droit canonique, et il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer à cette occasion que c'est actuellement, dans l'enseignement public parisien, la seule chaire où l'on s'occupe avec quelque détail de cette partie si importante de l'histoire de notre droit, le cours de droit ecclésiastique, fort intéressant du reste, de la Faculté de théologie étant forcément limité, par suite des exigences de son auditoire, à l'exposition de questions générales.

Il y aurait certainement dans ces leçons bien des questions qui intéresseraient vivement nos lecteurs; mais nous avons hâte d'arriver au dernier cours de troisième année qui nous arrêtera un peu plus longtemps. C'est le cours d'archéologie du moyen âge professé par M. Jules Quicherat.

L'Église catholique était le centre de la vie politique et morale au moyen âge. Cette influence prédominante devait également se traduire dans le domaine de l'archéologie, et nous voyons en effet que l'édifice religieux a inspiré et dominé toutes les manifestations de l'art depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la Renaissance; pendant cette longue période, tous les progrès, toutes les variations de l'architecture religieuse se sont aussitôt réflétés dans l'architecture civile. L'étude de l'édifice religieux par excellence, de l'église, forme donc nécessairement la base d'un cours d'archéologie du moyen âge.

L'évolution de l'église chrétienne est un des faits les plus intéressants de l'histoire de l'art. Quelle différence entre l'édifice antique correct et simple jusqu'à la nudité, qui s'étale complaisamment sur le sol, cherche le soleil et ne fait penser qu'aux beautés de la nature; et

l'église gothique pleine d'ombre et de mystères, aux formes compliquées, aux détails irréguliers et sans cesse changeants, si élancée qu'elle semble vouloir atteindre le ciel, si bien close de toutes parts qu'elle fait oublier la terre, et qu'on la croirait habitée par les esprits d'un autre monde! La différence des deux religions se peint tout entière dans ce contraste, et il semble qu'on ne puisse pas en imaginer de plus complet. Mais rien dans le monde ne périt; tout se transforme. L'église du moyen âge, qui paraît et qui est effectivement si originale et si différente de ce qui l'a précédé ou suivi dérive cependant de l'architecture antique, et elle n'est arrivée que lentement, par degrés successifs, à sa forme la plus parfaite et la plus expressive.

Les premières églises chrétiennes ne prirent point pour modèles les temples de l'ancienne religion; elles étaient avant tout des lieux de réunion qui devaient être spacieux et commodes sans exiger de grandes dépenses de luxe, auxquelles répugnait l'humilité des chrétiens primitifs, en même temps que leur pauvreté aurait été incapable d'y suffire. L'architecture civile comprenait alors un édifice qui pouvait se plier à ces diverses exigences; c'était la basilique. La religion nouvelle l'adopta et se l'appropria si bien, que le nom de basilique est resté aux grandes églises chrétiennes.

Comme son nom l'indique, la basilique ou portique royal, βασιλικη στοα, est d'origine grecque. Elle fut introduite en Italie à l'époque de la guerre de Macédoine, et c'est Paul-Emile qui fit construire la première qu'on ait vue à Rome; mais il s'en éleva bientôt d'autres, car on n'avait pas tardé à reconnaître les avantages que présentait cet édifice pour recueillir en cas de mauvais temps la population du forum, et elles étaient assez nombreuses lors de la propagation du christianisme.

La basilique civile avait la forme d'un rectangle divisé, dans le sens de sa longueur, en trois ou cinq galeries par des rangées de colonnes; mais la galerie centrale, *plaga mediana*, était toujours plus haute et plus large que les autres: les marchands s'y réunissaient pour traiter leurs affaires et y tenaient ce que nous appellerions aujourd'hui une *Bourse*. Au fond de cette galerie centrale, en face de la porte d'entrée, on voyait un hémicycle, *camera*, dans lequel siégeait le juge avec ses divers assistants, *tabelliones*, *exceptores*, *causidici*, etc.; à droite et à gauche de cet hémicyle, à l'extrémité des galeries latérales, se trouvaient deux petites salles extérieures en appentis servant pour les dépôts du greffe et l'attente du juge; la partie de l'édifice qui avoisinait l'hémicycle ou *camera*, était surélevée de quelques marches et s'appelait *suggestus*. C'est là que prenaient place les personnes qui voulaient suivre les divers actes judiciaires. Enfin les galeries latérales étaient occupées par des marchands étalagistes qui vendaient une foule de petits objets de luxe ou d'amusement, et elles devaient ressembler assez aux bazars que nous avons maintenant en si grand nombre à Paris.

Les chrétiens ne changèrent pas grand'chose à cette ordonnance. La *camera*, qui prit bientôt le nom d'abside, reçut le chef de la communauté et les prêtres ordonnés; les petites salles latérales en appentis servirent de dépôt pour les offrandes (*oblatorium*) et les titres de propriété de la basilique (*archivium*); tout le *suggestus* devint un sanctuaire au milieu duquel s'élevait l'autel, et des deux côtés de ce *suggestus*, dans la partie répondant aux galeries latérales, se trouvaient des places réservées pour les personnages de distinction, d'un côté le *senatorium* pour les sénateurs, de l'autre le *matrimoneum* pour leurs femmes. Les galeries latérales étaient livrées au peuple; les hommes occupaient un des côtés et les femmes l'autre, les sexes étant toujours divisés dans les églises primitives, comme cela se pratique encore dans beaucoup d'églises de campagne; des portes spéciales permettaient d'entrer directement dans les galeries latérales sans passer par la galerie centrale (appelée maintenant *navis*, nef, ou *capsus*, coffre), dont l'accès était interdit au peuple par des balustrades joignant les colonnes entre elles; cette galerie centrale était consacrée aux ordres inférieurs, alors fort nombreux, et à son extrémité, vers la porte principale, se trouvait un endroit réservé, *pronaos*, où l'on admettait les catéchumènes et les pénitents pendant les instructions et les lectures, en les faisant sortir lors de la consécration.

Au-devant de la basilique, et en dépendant, se trouvait une cour entourée de portiques; le portique du fond, adossé à l'édifice principal contre le *pronaos*, s'appelait *nartex*, et servait à recevoir les catéchumènes et les pénitents pendant les moments où l'accès du *pronaos* leur était interdit. Au-dessus des portiques se trouvaient généralement un ou plusieurs étages habités par des ecclésiastiques ou des personnes adonnées à la vie contemplative. La cour elle-même se nommait *atrium*, ou aussi *paradisus*, parce qu'on ne tarda pas à y ensevelir les personnages morts en odeur de sainteté; et au milieu de cette cour se trouvait une fontaine, *nymphæum*, à laquelle on allait accomplir les ablutions d'usage avant d'entrer à l'église. Enfin devant la porte de l'atrium se trouvait un petit auvent, soutenu par deux colonnes, protégeant les pauvres et les malades en attendant qu'on vînt leur ouvrir.

Voilà quel était le plan de la basilique, telle qu'on la construisait sous Constantin, et, jusqu'au triomphe complet des barbares, on n'y apporta d'autre modification notable que l'adjonction du transsept. Les basiliques voulant avoir trois autels au lieu d'un, on dut placer les deux nouveaux à droite et à gauche de l'autel principal, et transformer les petits appentis (*oblatorium* et *archivium*) en absides pour les recevoir; enfin, pour retrouver la place du *matrimoneum* et du *senatorium*, qu'on avait ainsi perdue, on dut élever une construction coupant à angle droit la construction principale (d'où son nom de *transsept*), et faisant de chaque côté une saillie appelée *bras*.

L'édifice prenait ainsi la forme d'une croix, si ce n'est

que la branche verticale supérieure était simplement représentée par l'abside principale. Mais cette restriction disparaît à l'époque mérovingienne. En effet, on ne se contenta bientôt plus de trois autels. On allongea donc en quelque sorte l'abside de manière à ce qu'elle fût précédée par une pièce carrée que nous appelons aujourd'hui le chœur, et qui se nommait alors *cancellum*, *chancel*. Très-exigu dans les premiers temps, le chœur prit plus tard un développement considérable et servit à recevoir les armées de moines et de prêtres séculiers (c'est l'expression des chroniqueurs du temps) qui desservaient alors chaque église : il y en eut quelquefois jusqu'à quatre cents. Le chœur, et l'abside qui le terminait, furent percés de fenêtres, ainsi que les bas-côtés ou nefs latérales, qui étaient complétement privées de jour dans les basiliques romaines; enfin, pour mieux éclairer le maître-autel, la pièce carrée résultant du croisement du transsept par la nef principale est surélevée au moyen d'une tour ou lanterne à plusieurs étages percée de fenêtres.

Du reste cette tour ne contenait point de cloches. Lorsque les cloches prennent un développement suffisant pour nécessiter une construction à part, c'est-à-dire vers le règne de Pépin, on éleva pour les contenir soit une, soit deux, soit même quatre tours ou clochers indépendants de la lanterne du transsept, mais qui n'eurent jamais de place bien déterminée. Quant à l'atrium entouré de portiques qui précédait la basilique romaine, il disparaît et n'est remplacé que par un enclos fermé de murailles à hauteur d'appui, et qui porte toujours le nom de *paradisus* ou *parovisus* (d'où parvis). Il arrive même que l'entrée de l'église est transportée sur les flancs; on place alors sur l'ancienne façade une abside faisant face à l'abside du chœur et qui reçut les fonts baptismaux; quelquefois cette abside est pourvue aussi de son transsept, et possède également une lanterne, ce qui modifie complétement l'aspect extérieur de l'édifice. Enfin, à l'aisselle du transsept, on plaça deux cours entourées de portiques, servant l'une à l'habitation de l'évêque ou de l'abbé, et l'autre à celle des religieux qui desservaient l'église.

Jusqu'à la fin du xe siècle, les églises furent construites d'après le plan que nous venons d'exposer, et elles étaient couvertes en charpentes avec des plafonds dans le genre de ceux qu'on peut voir à Paris, à Notre-Dame-de-Lorette et à Saint-Vincent-de-Paul. Une pareille disposition les exposait singulièrement aux ravages du feu, et, les invasions des Normands y aidant, les chroniques du temps mentionnent à chaque page des incendies d'églises Mais au réveil des terreurs de l'an mille, qu'elle croyait devoir marquer la fin du monde, l'Europe chrétienne, dans l'élan de son enthousiasme et de sa reconnaissance, se mit de toutes parts à bâtir des églises, et, sûre désormais que le jugement dernier ne la menaçait plus, elle voulut avoir des temples à l'abri de ces incendies continuels qui avaient fait la désolation des trois siècles précédents. Pour cela il fallait remplacer la charpente de bois par une voûte de pierre, et c'est la réalisation de ce programme de l'an mille qui fut l'œuvre de l'architecture romane.

La voûte la plus simple, et qui fut d'abord employée, c'est la voûte en plein cintre ou berceau qui est une sorte d'arcade indéfiniment prolongée. Mais cette voûte exerce une pression, une *poussée* considérable sur les pieds-droits qui la supportent, et qui tendent dès lors à s'écrouler chacun en dehors. Cette poussée est d'autant plus grande que la voûte est plus large et que ses pieds-droits sont plus élevés; or, les proportions de l'architecture antique, qui donnait à ses édifices à peu près autant de largeur que de hauteur, rendaient le problème insoluble; il fallait nécessairement sacrifier la largeur ou l'étagement architectonique, et c'est ce dernier que l'on préféra conserver dans toutes les grandes églises. Il y eut donc sur la largeur de chaque nef une diminution de plus du tiers; comme les hauteurs restèrent les mêmes, l'architecture prit aussitôt un nouveau caractère et tendit à s'élever de plus en plus; par suite des mêmes nécessités, les fenêtres se rétrécissent, les colonnes se rapprochent et s'élancent davantage, en un mot, toutes les parties verticales de l'édifice se développent en même temps que les parties horizontales et notamment les moulures sont de plus en plus négligées.

Mais les premiers essais tentés dans cette voie ne furent pas heureux; le poids de la voûte écrasait l'édifice lorsqu'on enlevait les étais qui avaient servi à la construire, et l'on compte autant d'écroulements d'églises après l'an mille, qu'il y avait d'incendies auparavant. Il fallait donc songer à parer aux désastres de la poussée, et l'on imagina pour atteindre ce but un certain nombre de moyens dont le principal fut l'arc-doubleau. Cet arc-doubleau consiste en une sorte d'arcade placée en dessous de la voûte, indépendante d'elle, et en supportant le poids. Il y avait un doubleau correspondant à chaque paire de piliers, et il se prolongeait des deux côtés jusqu'au bas de ces piliers par une sorte de pied-droit ou dosserai. De l'autre côté du pilier, c'est-à-dire en dehors de l'église, se trouvait un contrefort pour résister à la poussée exercée par l'arc-doubleau. Par son pied, ce contrefort descendait naturellement dans la nef latérale, beaucoup moins haute que la nef principale, et y faisait vis-à-vis à un dosserai supportant également un doubleau et équilibré à l'extérieur par un autre contrefort plaqué contre la nef latérale, et dont aucun obstacle ne gênait plus cette fois les dimensions.

Pour compenser la perte de place résultant de la diminution du tiers dans la largeur de l'édifice, on plaça un étage au-dessus des bas-côtés, — comme on peut le voir encore à Notre-Dame de Paris, — ce qui força à relever de toute la hauteur de cet étage les fenêtres éclairant la grande nef. Cette galerie placée au-dessus des bas-côtés avait vue sur la grande nef par des ouvertures très-surbaissées qu'on partagea en deux petites arcades pour les

rendre moins disgracieuses. Enfin la façade est pourvue de quatre contreforts, entre lesquels on trouve généralement trois portes dont les dimensions sont exagérées par l'artifice d'arcs-doubleaux superposés figurant des moulures en retraite les unes sur les autres ; le plus souvent la porte principale est en outre divisée en deux par un linteau. L'ensemble de la façade est dominé soit par un clocher unique placé au milieu de la façade, comme à Saint-Germain-des-Prés à Paris, soit par deux clochers surmontant les parties latérales.

Telles étaient les églises du temps du roi Robert, le second des Capétiens. Mais sous Philippe Ier, c'est-à-dire vers le déclin du XIe siècle, on appliqua à la voûte de la grande nef un nouvel artifice pour parer aux inconvénients de la poussée; c'est la voûte d'arête, qui résulte de l'entrecroisement virtuel d'un berceau par un berceau semblable à intervalles aussi rapprochés que possible. Chaque partie de la voûte comprise entre deux colonnes semble alors résulter de la juxtaposition de quatre triangles tracés sur un tronc de cylindre et se réunissant par leurs pointes. On peut ainsi faire porter toute la poussée sur les quatre piliers ou pieds-droits, et de plus on détruit la solidarité des différentes travées en les séparant par des arcs-doubleaux. On ne s'arrêta point là et l'on fit pour la voûte d'arête ce qu'on avait fait pour le berceau simple, c'est-à-dire qu'on la remplaça par deux arcs doubleaux obliques formant entre eux une croix et décrivant les diagonales du rectangle constitué par chaque travée; il était alors très-facile de construire de très-petites voûtes légères reposant sur les arcs-doubleaux. Ce système est appelé par les documents du temps *arcs ogifs* ou *croisées d'ogives*, et, par un singulier contre-sens, on crut, au siècle dernier, que cette expression désignait les fenêtres pointues du moyen âge.

L'évolution de l'architecture romane était terminée. Au commencement du XIIe siècle, sous le règne de Louis-le-Gros, elle se transforme tout à coup en une architecture nouvelle qui prit naissance entre l'Oise et l'Aisne, c'est-à-dire précisément dans la région où s'était développée la forme la plus compliquée de l'art roman, celle qui employait la croisée d'ogives. Cette architecture successivement appelée *allemande*, *gothique*, *arabe*, *ogivale*, n'a évidemment droit à aucun de ces noms, et nous l'appellerons gothique, parce que c'est encore le terme le plus employé, et qu'il ne servirait à rien d'en inventer encore un nouveau.

L'architecture romane n'avait pu échapper à cette contradiction d'un édifice élancé reposant sur des piliers courts et massifs avec une grande lourdeur d'aspect dans toutes les ouvertures. L'architecture gothique para à cet inconvénient par un artifice qui la caractérise, l'arc-boutant. Les contreforts par lesquels on détruisait les poussées de la voûte de la nef principale descendaient nécessairement le long des piliers qui séparaient cette nef de la nef latérale et les alourdissaient beaucoup en augmentant leur volume. On transporta donc ces contreforts au-delà des bas-côtés et l'on en fit partir des arcs-boutants qui arrivaient à l'origine même de la voûte de la grande nef et en détruisaient facilement toute la poussée puisqu'on pouvait maintenant augmenter sans inconvénient la force des piliers de maçonnerie sur lesquels ils reposaient.

Grâce à cet artifice, la voûte se trouvait pour ainsi dire supportée en l'air, et on se mit à alléger de plus en plus toutes les pièces de l'intérieur. Les colonnes s'amincissent et se découpent de plus en plus; les fenêtres s'agrandissent sans mesure et envahissent toute la largeur des travées; partout les murs se découpent en dessins de remplage si légers qu'on a pu les appeler de la dentelle de pierre; d'admirables vitraux, que nous savons à peine égaler aujourd'hui, laissent pénétrer partout un jour qui éclaire sans éblouir, et l'église semble n'être plus qu'une vaste carcasse de pierre, à peu près comme les édifices de fer que nous élevons depuis quelques années.

L'espace nous manque pour suivre M. Quicherat dans l'étude des diverses transformations de l'architecture gothique qui s'imposa rapidement à toute l'Europe et régna pendant cinq cents ans, car la première église gothique dont on ait la date certaine est Notre-Dame de Noyon, reconstruite en 1131, et c'est seulement de 1625 à 1630, par la seule influence des jésuites, que l'architecture gothique fit place tout à coup à une maladroite imitation des églises italiennes de la Renaissance, qu'on a souvent appelée le style jésuite.

Après avoir étudié l'église dans son ensemble, M. Quicherat consacre la seconde partie de son cours à l'examen des parties les plus importantes qui en dépendent : autels, baptistères, sépultures, etc.; à l'histoire de l'architecture civile, de l'architecture militaire, du costume, des monnaies, des armes, etc. Mais nous ne pourrions, sans dépasser les bornes d'un article, le suivre dans cette longue excursion à travers ces points si curieux de la vie et des mœurs du moyen âge, et ce que nous avons dit de son cours suffit certainement pour montrer qu'il peut intéresser aussi bien les gens du monde que les savants.

Émile Alglave,
Archiviste-paléographe.

— La fin prochainement. —

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

COURS DE M. PAUL JANET
(de l'Institut).

Philosophie de l'Inde.

Il y a, vous le savez, dans l'Inde, six grands systèmes, d'abord le *Sankia* de Kapila, qui passe pour athée, et le *Sankia yoga* de Patantjali, qui est un mysticisme exagéré ; puis viennent quatre grandes écoles : l'école du *Niaya*, ou système de logique, dont l'auteur est Gotama ;

l'école du *Vaiseschika*, ou système de physique, dont l'auteur est Kanada; enfin les deux *Mimansa*, qui ont pour objet l'explication des Védas. Attachons-nous au dernier, au *Védanta*. C'est l'explication métaphysique de la grande religion de l'Inde, religion qui dure encore, interprétée par ses plus grands métaphysiciens.

En dehors de ces six systèmes, il y en a encore un qui est à la fois une grande religion et une grande métaphysique : c'est le bouddhisme.

Le brahmanisme et le bouddhisme nous représentent les deux grands côtés du génie indien, et si nous rappelons que le bouddhisme, d'après les nouveaux critiques, se rattache au premier *Sankia*, et le brahmanisme au *Sankia* de Patantjali, nous aurons étudié les deux grands côtés de la pensée indienne, le côté déiste et le côté athée, c'est-à-dire l'ensemble de cette pensée sur les plus grands problèmes que puisse se proposer l'esprit humain.

Nous examinerons aujourd'hui la métaphysique du brahmanisme.

Colebrooke a consacré une partie de son ouvrage à l'analyse du *Védanta*, en y joignant de nombreuses et importantes traductions. M. Windischmann a publié à Bonn, en 1833, un ouvrage plus développé encore, sous le titre de *Sankara*. Ce Sankara était un brahmane qui vécut vers le VIIe ou VIIIe siècle de l'ère chrétienne. M. Windischmann a donné un texte de ce brahmane avec une traduction latine, et des notes philologiques très-importantes. Cependant ce qu'il y a de plus précieux pour nous dans son livre, c'est une exposition très-étendue, très-détaillée, du *Védanta* ou de la théologie brahmanique, avec un grand nombre de textes et de traductions latines à l'appui. Nous signalerons encore, parmi les ouvrages à consulter sur cette matière, le livre de M. Émile Burnouf sur le *Véda*, et celui de M. Weber, de Berlin, sur l'*Histoire de la littérature indienne*.

La théologie brahmanique a pour source les *Védas*, qui sont les livres saints de l'Inde. Les Védas se divisent en quatre parties. Il y a quatre Védas, dont le premier et le plus important, le *Rig-véda*, a été traduit en français par M. Langlois. Chaque Véda est divisé à son tour en trois parties.

Il y a d'abord des hymnes, ou *samhbitas*, qui sont la partie véritablement primitive des Védas; les *brahmanas*, contenant les principes qui viennent à l'appui des hymnes : c'est le développement de la doctrine. Enfin la troisième partie, les *upanischads*, renferme vraiment la théologie et la doctrine brahmanique.

Les upanischads et les brahmanas, c'est là le commentaire naturel des Védas. Quant aux hymnes, ils contiennent très-peu de métaphysique. Ces hymnes, adressés aux différentes divinités de l'Inde, sont beaucoup plus poétiques que philosophiques. Ce qu'on y voit surtout, c'est une espèce de polythéisme. Il est manifeste que la religion indienne a commencé par là; tous ces dieux de l'Inde ne sont autre chose que des personnifications des forces de la nature, et principalement des phénomènes célestes. C'est du reste un caractère commun à toutes les religions que d'avoir commencé par la divinisation des forces naturelles. Ce fait, parfaitement conforme à la nature des choses, et contraire à l'hypothèse qui placerait à l'origine des religions de grandes conceptions métaphysiques, lesquelles auraient fini par se dénaturer avec le temps, l'étude attentive des religions orientales semble le confirmer de plus en plus, et l'on voit bien plutôt la métaphysique sortir du sein d'un polythéisme grossier que le polythéisme sortir d'un mouvement métaphysique.

Cependant, dans ce polythéisme même, on voit une tendance nouvelle se manifester peu à peu, et cette tendance est la même qui s'est produite dans le polythéisme grec. Elle consiste à établir une hiérarchie dans le monde céleste, et à la subordonner à un dieu supérieur, plus puissant que tous les autres. Il y a aussi dans la mythologie des Védas une progression évidente vers l'unité divine. Un de ces dieux qu'on adorait est devenu le dieu suprême. Pour les Indiens, ce fut d'abord le dieu *Agni* (*ignis*), le dieu du feu. Le feu est un phénomène si considérable, si important dans la nature, qu'il n'est pas extraordinaire que, dès l'origine de la réflexion philosophique, on ait vu dans le feu le véritable principe de la vie universelle.

Trois formes surtout frappaient les regards des adorateurs du feu : d'abord le feu qui brûle dans le foyer, puis le feu de la foudre et de l'éclair; et au-dessus un autre feu permanent et continu, le soleil, qui est le principe de la vie dans l'univers, qui anime et réchauffe toutes choses. Mais ces trois feux ne sont que les différentes manifestations d'un seul et même principe, qui est le feu éternel. Peu à peu on voit le feu se spiritualiser de plus en plus et devenir le symbole d'une substance idéale qui sera le principe immatériel des choses (1).

Quand on est arrivé là, on voit apparaître dans les Védas, mais seulement à la fin, très-peu dans les hymnes, et seulement dans les brahmanas et les upanischads, un nouveau dieu qui absorbe tous les autres, Brahma, qui a donné son nom à la religion même. Nous trouvons dans le *Rig-véda* un seul hymne, un seul, mais d'une très-grande beauté et d'une très-grande profondeur, consacré à ce dieu suprême, à Brahma. Et cet hymne est important, parce qu'il est en quelque sorte le résumé de toute la métaphysique du brahmanisme. Est-il d'ailleurs de la plus haute antiquité, c'est ce qu'il n'est pas possible de déterminer, mais ce qui n'est guère probable. Il est vraisemblable, au contraire, que c'est un des plus récents que nous ayons. Toute la cosmogonie brahmanique s'y trouve en quelques mots.

« Alors rien n'existait, ni le non-être, ni l'être, ni » monde, ni air, ni région supérieure. Quelle était donc » l'enveloppe de toutes choses? Où était, quel était le ré- » ceptacle de l'eau? Où était la profondeur impénétrable

(1) Voyez Émile Burnouf, le *Véda*.

» de l'air? Il n'y avait point de mort, point d'immortalité, » pas de flambeaux du jour et de la nuit. Mais lui seul respi- » rait sans respirer, absorbé dans la svadha, dans sa propre » pensée. Il n'entendait rien, absolument rien autre que lui. » Les ténèbres étaient au commencement enveloppées de » ténèbres; l'eau était sans éclat. Mais l'être reposait dans » le vide qui le portait, et cet univers fut enfin produit » par la force de sa dévotion. D'abord son désir se forma » dans son esprit, et ce fut là la première semence.

» C'est ainsi que les sages méditant dans leur cœur » ont expliqué le lien de l'être au non-être dans lequel il » est. Le rayon lumineux de ces sages s'est étendu par- » tout, il a été en bas, il a été en haut. C'est qu'ils étaient » pleins d'une semence féconde, c'est qu'ils avaient une » grande pensée. La svadha de l'être survivra à tout, » comme elle a tout précédé.

» Mais qui connaît exactement ces choses? Qui pourra » les dire? Ces êtres, d'où viennent-ils? Cette création, » d'où vient-elle? Les dieux ont été produits parce qu'il » a bien voulu les produire. Mais lui, qui peut savoir d'où » il vient lui-même? Qui peut savoir d'où est sortie cette » création si diverse? Peut-elle, ne peut-elle pas se sou- » tenir elle-même? Celui qui du haut du ciel a les yeux » sur ce monde qu'il domine, peut seul savoir si cela est, » ou savoir si cela n'est pas. »

Dans ce magnifique morceau vous remarquerez d'abord cette doctrine métaphysique, qui est aussi près que possible de la doctrine de la création, un dieu absorbé dans sa pensée, un dieu qui existe seul sans que rien existe à côté de lui, ni le monde, ni l'être, ni le non-être, — l'être et le non-être étant des expressions qui, dans la philosophie brahmanique, ne s'appliquent qu'au monde et ne peuvent s'appliquer à Dieu. — Rien n'existe, ni mort ni mortalité, excepté Dieu, tout absorbé dans sa propre pensée, respirant sans respirer, c'est-à-dire ayant une action tout intérieure, mais qui ne s'est pas encore manifestée au dehors. Puis ce dieu produit enfin le monde par la force de sa dévotion, c'est-à-dire de son amour ou de son désir; car c'est un dogme des plus essentiels de la philosophie brahmanique que la création du monde a lieu par le désir divin.

Voilà le premier point établi. Mais aussitôt après l'auteur s'arrête comme suspendu dans le doute; il se demande si son hypothèse est la vraie, et il déclare que Dieu seul pourrait dire s'il en est ainsi ou autrement, ce qui prouve qu'à l'époque où cet hymne a été composé, il n'y avait pas de dogme arrêté sur ce point. L'hypothèse commence à sortir de l'ombre et du silence; elle va bientôt s'emparer de tous les esprits, mais ce n'est encore qu'une hypothèse individuelle que l'orthodoxie n'impose pas et n'enseigne pas.

C'est de là qu'est sortie toute la philosophie brahmanique.

Comment s'est développée cette doctrine du *Védanta*, quels en sont les principaux dogmes, les principales phrases, les principales évolutions? Suivant un très-grand indianiste de l'Allemagne, M. Weber, le brahmanisme aurait passé par trois phases différentes, et il croit retrouver ces trois phases dans les livres védiques, et non-seulement dans les hymnes, mais dans les brahmanas et les upanischads. Primitivement le monde aurait été conçu comme se suffisant à lui-même, et comme se développant par une force intime, sans l'intervention d'un agent extérieur. Voilà le premier moment. Puis on aurait senti l'insuffisance de cette explication, on aurait compris que la matière ne se suffit pas à elle-même, qu'elle n'a pas en elle-même un principe suffisant d'ordre, d'organisation, de fixation; et alors on se représenta le monde comme soumis à l'action d'une cause extérieure. Cette cause agissant sur le monde devait être nécessairement considérée comme supérieure au monde, comme étant dieu. Non que dans cette seconde phase, le monde soit considéré comme créé; mais il reçoit de la cause organisatrice la *fixation;* il est fixé. Jusque-là il aurait été dans un mouvement désordonné et aveugle, sans principe d'organisation. La cause organisatrice, ou Brahma, ayant fixé le monde, la doctrine brahmanique entrerait dans son troisième moment. On reconnaîtrait que ce monde qui a besoin d'une cause extérieure pour subsister, ne se suffit en aucune façon, ni dans la forme, ni dans le fond, ni dans son activité, ni dans sa substance, et alors ce monde ne serait plus une chose en soi, mais une émanation d'un être divin qui serait la seule substance. Ce serait, dit M. Weber, la troisième époque, celle de la création. Non qu'il faille entendre ce mot de *création* appliqué à l'Inde dans le sens chrétien, dans le sens d'une création *ex nihilo*. Il n'y a rien de semblable dans les doctrines indiennes. Jamais aucune école indienne n'a conçu le monde comme créé de rien, quoique nous voyions dans l'hymne que je viens de vous lire un commencement de cette hypothèse, mais extrêmement vague et confuse. Dans le troisième moment de la philosophie indienne ou brahmanique, le monde n'existerait plus par lui-même, et serait tout entier le produit de la Divinité, non par voie de création mais d'émanation. Il n'aurait pas lui-même aucune réalité substantielle. Brahma, l'éternel Brahma, serait à lui seul la cause et la substance.

Ainsi, d'après M. Weber, il y a dans la doctrine brahmanique trois moments, un moment qu'on pourrait appeler celui du matérialisme, et dans lequel la matière est considérée comme se suffisant à elle-même, un second moment qu'on pourrait appeler la phase du dualisme, dans lequel à côté de la matière envisagée comme une espèce de chaos, il y a une cause organisatrice qui l'aurait fixée (*stabhita*). Ce mot sanscrit *stabhita* signifie *fixer*, et M. Weber fait remarquer que le mot allemand qui signifie *créer* a la même origine. Ainsi la création ne serait qu'une fixation. Au troisième moment, le monde disparaît comme substance propre, il n'est plus qu'une émanation de Dieu; et enfin, par une nouvelle et dernière transformation de cette doctrine de l'émanation, suivant M. Weber,

le monde finirait par n'être plus qu'une pure illusion. C'est la doctrine de la *maïa*, dont nous allons parler tout à l'heure.

Cette explication hypothétique de M. Weber est assurément très-probable. Rien de plus naturel à l'esprit humain que cette évolution philosophique. Nous ne connaissons pas cependant, et lui-même ne nous fournit pas de textes qui autorisent une pareille interprétation d'une manière certaine. Sans doute il est présumable qu'à l'origine le brahmanisme a considéré le monde comme se suffisant à lui-même, et qu'il a fini par le considérer comme émané de la Divinité ; mais y a-t-il eu dans le brahmanisme, comme dans la philosophie grecque, un moment de dualisme, un moment où l'on a admis une cause active en dehors de la matière et lui donnant la vie? C'est ce qu'il ne nous est pas permis d'affirmer d'après les textes que nous avons à notre disposition. Tout au plus trouverait-on quelques traces de ce dualisme hypothétique dans la poésie que je vous lisais tout à l'heure, au passage où il est dit : « Les ténèbres » étaient au commencement enveloppées de ténèbres; » l'eau était sans éclat. Mais l'être reposait dans le vide » qui le portait, et cet univers fut enfin produit par la » force de sa dévotion. » Peut-être y a-t-il là quelque vestige, quelque pressentiment du dualisme, mais aussitôt nous sommes en présence d'affirmations contraires, telles que celle-ci : « Il n'existait rien, absolument rien » autre que lui. »

Le seul texte que j'aie trouvé qui pourrait se rattacher à l'hypothèse du dualisme, c'est un passage du *Bhagavadgita*, où Brahma est considéré comme une espèce de matière aveugle dans laquelle Wichnou, le dieu vivant, actif et intelligent, vient déposer la force qui émane de son intelligence. Ce texte excepté, je n'en ai vu aucun qui puisse venir à l'appui de cette hypothèse; et soit dans Colebrooke, soit dans Vindischmann, je n'ai jamais pu rencontrer la théologie brahmanique que sous sa troisième ou quatrième forme : l'hypothèse de l'émanation ou de l'illusion.

Arrivons donc à l'exposition du brahmanisme tel qu'il s'est constitué dans les textes du *Védanta* et dans les écritures orthodoxes de l'Eglise brahmanique.

Le premier point à établir dans toute doctrine religieuse ou philosophique, dans toute doctrine philosophique surtout, c'est l'existence de Dieu. Comment les védantistes ont-ils démontré l'existence de Dieu? Eh bien, ils ne l'ont pas même essayé; ils n'emploient aucune démonstration, aucune preuve. Suivant eux, c'est une vérité évidente par elle-même et dont chacun a la connaissance. Ils trouvent la preuve de l'existence de Brahma ou de l'Être suprême dans la conscience individuelle.

Voici en effet un texte extrêmement profond où se trouve cette doctrine : « L'existence de Brahma est crue » et connue de tous, car tous ont un *soi*. » M. Windischmann traduit cette expression par le latin *ipsum*, et par l'allemand *ein selbst*.

« Chacun, dit-il, a conscience de son existence. Il est » impossible que je ne sois pas (*non ego non sum*). Si l'on » ne croyait pas à sa propre existence, tout le monde » percevrait sa non-existence (*ego non sum*). Or, le soi de » chacun est Brahma. Si donc Brahma est connu par la » conscience, il est suffisamment connu, et n'a pas be- » soin d'une connaissance plus ample. » Brahma, c'est donc la connaissance de l'être. Nous avons tous la conscience de notre propre existence. Eh bien! cette conscience de l'existence de chacun de nous prouve qu'il y a de l'être, que l'être, l'*esse*, est répandu partout.

Vous voyez que dès les premiers mots de cette doctrine, son caractère panthéiste se trouve profondément accusé; mais, comme il y a beaucoup de formes du panthéisme, ne nous hâtons pas de juger le panthéisme brahmanique sans l'avoir un peu plus étudié.

Quoiqu'il semble résulter de ce que nous venons de dire que Brahma est suffisamment connu, je dois ajouter immédiatement qu'il n'en est rien, parce que, si personne ne doute de son existence, c'est-à-dire de l'existence de l'être, on se trompe sur ses attributs. Ainsi, suivant les uns, la seule substance des choses, ce serait le corps ; suivant d'autres, ce serait les sens vitaux; suivant d'autres, ce serait l'âme vivante. En un mot, chacun entend ce principe universel des choses à son point de vue. Ainsi l'école sankia avec laquelle l'école védanta est constamment en querelle, admet la matière aveugle, inconsciente de soi-même, par conséquent tout à fait inférieure à l'idée qu'il se faut faire de la Divinité.

Quoique la connaissance de l'être donne à tous la certitude qu'il y a un être d'où tout sort et où tout retourne, cependant on peut disputer sur la nature de cet être, et c'est là-dessus que les différentes écoles se contredisent et se séparent. Il faut donc arriver à la véritable science de Brahma.

Cette science a pour objet la délivrance. Vous savez que toutes les écoles indiennes cherchent la délivrance et le salut. Dans l'Inde, le salut, c'est d'être affranchi des éternelles migrations de l'âme de corps en corps, et d'arriver au repos absolu. Et une fois qu'on possède la science de Brahma, tous les péchés sont par cela seul effacés; la science de Brahma les détruit, comme le feu détruit la matière. Voici un texte bien caractéristique.

« Celui qui vole l'or, celui qui boit des liqueurs eni- » vrantes, celui qui viole la chasteté, celui qui assassine » un brahmane, ces quatre-là vont en enfer, et de même » celui qui a commercé avec eux ; mais celui qui a com- » mis ces cinq crimes, s'il a la science de Brahma, est » saint, et il va dans les mondes purs. »

» De même que les peignes du tisserand se nettoient » dans le feu, ainsi tous les péchés s'effacent dans la science » de Brahma. » Quelle est donc cette science de Brahma qui produit de si merveilleux effets? en d'autres termes, qu'est-ce que Brahma?

Le premier point consiste à séparer Brahma de la matière inintelligente, aveugle, livrée à la fatalité de l'école

Sankia. Le premier caractère de Brahma, c'est la personnalité (car il ne faudrait pas croire que la personnalité divine soit toujours absente dans les systèmes panthéistes); il est la cause active et le maître du monde. Le voici, messieurs, défini d'une manière bien précise :

« La cause toute-puissante, omnisciente et percevante » de l'univers est essentiellement heureuse. Elle est la » personne brillante, dorée, vue dans l'orbe solaire et » dans l'œil humain. Cet être est l'élément éthéré dont » toutes choses procèdent, et auquel elles retournent » toutes. Il est le souffle dans lequel se plongent tous les » êtres, au sein duquel ils naissent tous. Il est la lumière » qui brille dans le ciel et dans tous les lieux hauts et » bas, partout, à travers ce monde et dans la personne » humaine. Il est le souffle et la personnalité intelli- » gente, immortelle, impérissable et heureuse, avec la- » quelle India s'identifie. »

Dans cette grande définition de Brahma, vous voyez se produire deux points de vue : un point de vue panthéiste, puisque Brahma est tout, et un point de vue parfaitement déiste, car Brahma n'est pas un maître aveugle, une force inconsciente, c'est une personnalité intelligente et heureuse; il jouit donc des attributs essentiels de la personnalité : la conscience, l'intelligence, la joie et le bonheur.

De très-nombreux textes viennent à l'appui, celui-ci par exemple : « Éternel, connaissant tout, pénétrant » tout, toujours plein de joie, toujours pur, plein de » raison, affranchi, Brahma est l'intelligence et la féli- » cité. »

Aussi on ne peut avoir de doute sur le caractère personnel de la divinité brahmanique; personnel, entendons-nous, non pas dans le sens que cette personne serait individuelle et séparée du monde, comme dans la doctrine chrétienne de la création, mais en ce sens qu'il posséderait l'intelligence et la félicité. Voilà Brahma. Ce n'est donc pas une matière confuse comme la *prakriti* du sankia, nature infiniment inférieure à l'âme. Brahma, c'est l'âme suprême avec ses attributs essentiels d'intelligence et de félicité.

Voilà le premier point de la doctrine brahmanique. Le second point, c'est la création. Dans l'hymne des Védas que nous avons cité, nous avons vu que Dieu créait le monde par la force de sa *dévotion ;* que Dieu, absorbé d'abord en lui-même, dans la solitude de sa pensée, produisait le monde par son désir. C'est là le second dogme de la théologie védique ou brahmanique, la création du monde par le désir divin. Or, le désir divin, c'est la volonté. C'est donc par l'action de sa volonté que Dieu créa le monde. Voici un texte ou cette doctrine se trouve établie de la manière la plus précise :

« A l'origine, l'être était unique..... Il existait seul au » commencement, sans second. Il éprouva un désir : » *Plût à Dieu*, dit-il, que je fusse plusieurs et que j'en- » gendrasse ! Et il créa la lumière. La lumière éprouva » le même désir et créa les eaux. Les eaux désirèrent » également, et elles dirent : Plût au ciel que nous soyons » multipliées et fécondes ! Et elles créèrent la terre. »

Ainsi nous voyons Brahma créer la lumière, la lumière créer les eaux, les eaux créer la terre. Cette filiation des éléments n'est pas très-bien fixée dans la doctrine brahmanique, l'ordre de la création y est souvent interverti; mais ce qui nous intéresse, c'est ce principe actif et énergique qui, résidant d'abord dans la substance unique et éternelle, Brahma, et enfermé dans la solitude de sa pensée, y éprouve un désir. Il se parle à lui-même, il se dit : « Si je devenais plusieurs, si je mul- » tipliais, si je créais ! » Puis c'est la lumière qui reçoit communication du désir; à son tour elle désire créer, elle crée l'eau, qui à son tour crée la terre. Ainsi chacun des éléments reçoit de l'être la puissance du désir. Or, ce désir, c'est incontestablement un fait de personnalité. Il n'y a pas là une substance aveugle qui crée sans savoir pourquoi, et qui se développe sans conscience, mais une volonté accompagnée d'intelligence, manifestée par la parole, se comprenant soi-même et comprenant la création. Sur ce point les textes sont très-nombreux : « L'esprit » était seul à l'origine, et nulle autre chose avec lui. Il » désirait. Je créerai des mondes, dit-il, et il a créé des » mondes. » Ainsi, vous le voyez, toujours le désir et la parole, c'est-à-dire deux faits de personnalité.

Le troisième point de la doctrine védantine, c'est l'alternative éternelle de la création et de la dissolution des choses. Dieu crée le monde, il le crée par un développement de lui-même. Ce n'est pas la création dans le sens chrétien, dans le sens de la philosophie spiritualiste, c'est l'émanation. Tous les éléments naissent de la substance divine, et naissent ensuite les uns des autres, et puis quand cet ordre de création est fini, tous les éléments rentrent les uns dans les autres, en suivant exactement l'ordre inverse de celui dans lequel ils ont été créés. Ainsi Dieu se développe, et peu à peu il réabsorbe toutes choses, et fait rentrer l'univers tout entier dans la même solitude et le même vide où il était au commencement de la création, et après cela il recommence une nouvelle phase de développement extérieur dans lequel l'univers recommence ses évolutions, et ainsi à l'infini. Ainsi, mouvement de manifestation ou d'activité, mouvement d'engourdissement, de retour au vide, mouvement de sommeil et de réveil, car ce sont là les deux expressions dont on se sert pour exprimer cette double face de la vie universelle des choses : tel est le troisième dogme de la théologie brahmanique.

Ici nous avons encore beaucoup de textes; celui-ci par exemple : « Le feu, l'eau et la terre procèdent im- » médiatement de Brahma, étant développés successive- » ment l'un de l'autre. » Écoutez bien ceci, voici le caractère personnel dont je vous parlais tout à l'heure : « C'est par la volonté de Brahma, non pas par l'acte » propre des éléments, qu'ils sont ainsi développés; et » ils pénètrent réciproquement l'un dans l'autre dans un

» ordre inverse, et sont réabsorbés à la dissolution géné-
» rale des mondes, qui précède la rénovation de toutes
» choses. »

Cette doctrine se trouve exposée aussi dans les Lois de Manou, qui sont le premier livre consacré de la théologie brahmanique : « L'être éternel fait revivre ou mourir » éternellement tout cet assemblage de créatures mo- » biles et immobiles. » Et nous lisons dans le *Bhagavadgita :* « Je suis l'âme de la création et de la dissolution » de cet univers. » Et aussi : « Apprends que toutes » choses reposent en moi, comme l'air qui pénètre tout » repose dans l'espace éthéré. A la fin de la période..... » toutes choses retournent dans ma source primordiale, » et au commencement d'une autre..... je les crée de » nouveau. »

Ainsi, troisième dogme parfaitement défini, appartenant essentiellement à l'Inde, et dont nous trouvons en Grèce des traces très-importantes dans l'école stoïcienne et dans la philosophie alexandrine : double mouvement d'expansion et de réabsorption.

Le quatrième dogme de la philosophie védantine, c'est que Dieu ou Brahma n'est pas seulement la cause des choses, mais qu'il en est aussi la substance.

Dans la doctrine sankia, il y a une cause matérielle, un élément dont la transformation forme les choses, de même qu'en Grèce nous voyons, dans la philosophie ionienne, le feu, l'eau, la terre, se transformer successivement.

Dans la philosophie brahmanique, Dieu est à la fois ce qui produit le monde et ce dont le monde est produit. Voici un texte très-important, et dans lequel ce double caractère est exposé avec précision :

« De même que par un seul globe d'argile tout le » genre argile est connu, et que ce n'est qu'en parole et » quant au nom que le changement s'est fait, mais qu'en » réalité il n'y a là rien autre chose que de l'argile ; de » même, mon ami, que par un seul ornement d'or tout » l'or est connu, de même que par un seul couteau tout » le fer est connu ; ainsi en est-il de Brahma. »

Brahma est donc à l'univers ce que l'argile est au vase d'argile, ce que l'or est à l'ornement d'or, ce que le fer est au couteau, c'est-à-dire la matière même des choses.

Voici encore quelques textes : « Lui l'invincible, le » sage, se contemple comme la source ou la cause de tous » les êtres. » Ainsi il est à la fois source et cause. « Comme » l'araignée projette et retire son fil, comme les plantes » sortent du sol et y retournent, comme les cheveux de » la tête et les poils du corps croissent sur un homme » vivant, ainsi l'univers sort de l'inaltérable. » L'inaltérable, c'est-à-dire Brahma, est donc au monde ce que la terre est aux plantes qu'elle produit, ce que l'homme vivant est aux cheveux de sa tête et aux poils de son corps ; en un mot, la source d'où tout sort par un développement fatal. « Sur qui sont tissus et cousus le ciel qui est au-dessus de nos têtes, la terre qui est sous nos pieds, et la région transparente qui les sépare, et tout ce qui a été, est, ou sera? — C'est par l'éther. — Et sur quoi l'éther a-t-il été tissu et cousu? — Sur l'être toujours le même et invariable, que les brahmanas affirment n'être ni épais, ni subtil, ni court, ni long ». L'être invariable, toujours le même, c'est Brahma. L'éther, le premier des éléments, le plus subtil de tous, est cousu sur Brahma comme le feu, la terre et tous les autres sont cousus sur l'éther.

Brahma est donc la trame primitive sur laquelle tout a été cousu. Enfin, « comme le lait se change en caillé, » et l'eau en glace, ainsi Brahma est divinement trans- » formé et modifié » ; il est la propre cause de sa transformation, il est la matière qui se transforme. La comparaison de l'araignée revient très-souvent : « L'araignée » forme sa toile de sa propre substance. »

Ce texte est évidemment contraire à toute hypothèse dualiste. La substance est à la fois mâle et femelle, active et passive, elle est la matière et la cause. « Le lotus » croît de marais en marais, sans organes de locomo- » tion. »

Voilà donc les quatre dogmes essentiels du brahmanisme : 1° Brahma est la cause efficiente du monde, cause essentiellement intelligente, heureuse et active. 2° La création a sa cause dans le désir et la volonté de Dieu. 3° La création est soumise à une alternative éternelle d'existence et de réabsorption. 4° Dieu n'est pas seulement la cause des choses, il en est la matière, il est l'unité de substance.

A cette dernière théorie, les adversaires de la doctrine védantine faisaient des objections fort intéressantes. La première se tirait de la dissemblance qui existe entre la cause et l'effet. La cause est intelligente, divine, immatérielle, et l'effet c'est la matière. Or, la matière a-t-elle pu sortir de l'esprit? La seconde objection se tire de la distinction des êtres, entre celui qui possède et qui est possédé ; en un mot, de la distinction du sujet et de l'objet. Enfin, la troisième objection se tire de l'existence du mal. Si Dieu est la cause universelle des choses, c'est Dieu qui est responsable du mal, et alors pourquoi cette inégalité dans les conditions humaines ? pourquoi cette distribution inégale et capricieuse du bonheur et du malheur entre les hommes et les créatures de l'univers ?

Voilà trois objections puissantes contre la doctrine de l'unité de substance. Ne croyez pas que ces objections aient été soulevées par un spiritualisme bien entendu. Ce n'est pas le spiritualisme, c'était le naturalisme, c'étaient les atomistes de ces temps-là, les athées, ou du moins tous ceux qui peuvent être plus ou moins rangés dans cette catégorie, qui reprochaient au brahmanisme cette explication insuffisante de l'univers.

Voici ce que répondaient les Védantins. Pour la première objection qu'une cause ne peut produire un effet différent d'elle-même, ils disent que rien n'est plus fréquent qu'un pareil phénomène. Les cheveux et les ongles, qui sont insensibles, croissent

sur un animal sensible; la vermine, qui jouit de la faculté de sentir, naît d'une cause inanimée (du fumier de vache). C'est la génération spontanée, comme vous voyez. Au surplus, disaient-ils encore, l'argument peut être rétorqué. Ainsi vous autres, qui admettez une cause matérielle, vous êtes obligés d'admettre que cette cause produit l'intelligence; or, si une cause matérielle peut produire l'intelligence, pourquoi l'intelligence considérée comme cause primitive ne produirait-elle pas la matière aveugle et insensible? Ceci était dirigé contre l'école sankia, selon laquelle la matière aveugle produisait en effet l'intelligence et la sensibilité.

Quant à l'objection tirée de la distinction des choses, les Védas répondent encore par des exemples. La mer est la même chose que ses eaux, et cependant la vague, l'écume, et toutes les modifications qu'elle subit diffèrent l'une de l'autre. Il n'y a qu'une seule mer, qu'un seul Océan, et dans cet Océan il y a des vagues, de l'écume, de l'eau, et ces vagues, cette écume sont distinctes les unes des autres. De même Dieu en soi est indistinct, et, dans ses manifestations, toutes les formes qu'il produit se distinguent les unes des autres.

Quant au mal, la philosophie védantine a été sur ce point aussi embarrassée que toutes les autres philosophies du monde, et elle répondait comme elle pouvait. Elle disait que Dieu ne faisait que créer l'activité des êtres, et qu'ensuite ces êtres, une fois créés, subissaient les conséquences de leurs actions, et étaient heureux ou malheureux, récompensés ou punis, selon leurs mérites.

Il y a d'ailleurs dans toute la philosophie indienne un dogme qui facilite l'explication du mal, c'est le dogme de la transmigration et de l'éternité des êtres. On pouvait expliquer le mal en disant qu'un être subissait dans une de ses existences la peine des fautes commises dans une de ses existences antérieures. A ce point de vue donc, la théologie brahmanique n'est point aussi embarrassée que le sont les autres métaphysiques, surtout pour expliquer le mal chez les animaux, dont les souffrances ne peuvent facilement s'expliquer par la doctrine de la chute et du péché originel, ni par celle de l'épreuve. Mais toujours est-il qu'on finit par arriver à Brahma comme cause efficiente et matérielle et comme substance des choses, et par conséquent qu'au fond c'est Brahma qui est la véritable cause du bien et du mal, qui même fait les bonnes et les mauvaises actions. A quoi les docteurs du brahmanisme ont répondu par une dernière hypothèse, que je n'ose considérer comme la forme essentielle de la doctrine védantine, et qui paraît assez récente. C'est la doctrine de la *maïa*, de l'illusion.

Les Védantins, poussés dans leurs derniers retranchements, disaient : Le monde n'existe pas; le monde n'est autre chose qu'un rêve, un pur concept de la Divinité. Dieu éprouva le besoin d'animer et de vivifier en quelque sorte son existence solitaire, et alors il se représenta lui-même sous des formes variées. Le monde est cette espèce de fantasmagorie, de spectacle que Dieu représente en soi. Admettra-t-on que le monde est à Dieu, comme les branches sortant de l'arbre sont à l'arbre? Les brahmanistes repoussent ce réalisme grossier. Le monde n'est qu'une pure pensée, et c'est une illusion de croire qu'il existe réellement; que l'effort, l'action sont quelque chose de réel, qu'on arrive au salut par des actions, des œuvres; rien de tout cela n'existe, ce sont de pures illusions, le monde est le rêve de Dieu.

A cette doctrine les adversaires du brahmanisme faisaient encore des objections. On voit à quel point on discutait dans l'Inde, et les controverses dont il nous reste encore quelques débris nous font assister à des luttes analogues à celles de notre scolastique.

Mais s'il en est ainsi, disait-on, les Védas sont des illusions, la parole sainte est une illusion; la religion elle-même, le culte et tout ce qu'on nous impose, tout ce qu'on nous ordonne, tout cela est une illusion. Les Védantins répondaient par une distinction qui nous est aujourd'hui très-familière, et que nous trouvons dans la philosophie entière : c'est la distinction du subjectif et de l'objectif.

Ils disaient : Oui, tout cela est de la réalité, mais une réalité purement subjective. Quand un homme rêve qu'il a été blessé par un serpent, à son réveil il reconnaît que c'est une erreur, mais il n'en a pas moins la réalité de la perception. Les Védas existent de cette manière; nous avons une connaissance subjective de l'existence des Védas. Mais quel est précisément l'objet de la science théologique? C'est de se passer de cette connaissance illusoire suivant laquelle nous croyons que le monde, que les actions sont quelque chose de réel, semblables à cet homme qui, ayant pris un serpent par la main, crut que c'était une corde. (C'est la fable de la Fontaine.) Ce sont là des illusions qui ont toutes une certaine réalité comme état subjectif de l'esprit. Eh bien! l'objet de la science, c'est de passer de l'illusion à la connaissance véritable, qui nous fait reconnaître que tout cela est illusion, et qu'au fond de toutes ces illusions il y a un être toujours identique avec lui-même et ne pouvant se diviser en plusieurs éléments; en un mot, à la connaissance de l'unité de l'âme avec Brahma. Arrivée là, la religion extérieure, la religion qui repose sur l'univers, tout cela disparaît devant le dogme capital de la religion brahmanique, à savoir, l'existence de l'âme dans la Divinité, et notre identité avec Brahma.

Ainsi, nous avons commencé par affirmer l'existence de Brahma, de la cause, de l'être; nous terminons par la connaissance de l'être. Brahma est à l'origine, Brahma est à la fin. La substance des choses elle-même finit par disparaître et par s'absorber dans l'unité de Brahma. Tels sont les dogmes essentiels de la religion brahmanique.

Paul Janet.

VARIÉTÉS.

Les spirites.

M. Tissandier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Douai, est sur le point de faire paraître, dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, un volume intitulé : *Des sciences occultes et du spiritisme.* Les extraits suivants, que nous détachons par avance, en donneront quelque idée au lecteur :

.....Les tendances matérialistes d'une société peuvent tenir à deux causes fort différentes, ou à l'abaissement des mœurs, ou à l'envahissement des esprits par les sciences physiques et naturelles. C'est à cette dernière cause que j'attribuerais volontiers le matérialisme contemporain dont on se plaint amèrement. Quoi qu'il en soit, quand la foi aux choses invisibles et infinies se perd, quand s'affaiblit l'empire de la philosophie sur les âmes, cette foi est bientôt remplacée par la superstition, par la croyance à un certain merveilleux qui atteste que l'homme est un être essentiellement religieux, comme l'affirmait Aristote.

La crise philosophique à laquelle nous assistons, nous donne, ce me semble, à ce sujet, une grande et instructive leçon. Il se produit, pour remplacer les enseignements des religions positives, une foule de doctrines nouvelles, ou renouvelées, qui tiennent souvent du spiritualisme et du matérialisme, de la foi et de la science, de façon à s'accommoder aux tendances les plus diverses de notre nature, à satisfaire tous nos penchants, à flatter cette orgueilleuse raison qui veut se rendre compte de tout, à séduire cette inclination au merveilleux, qui accepte en aveugle les assertions les plus étranges. Pour mener à bonne fin cette entreprise, il faut beaucoup d'habileté, un peu de science ne nuit pas, je ne sais s'il faut beaucoup de convictions.....

Quelles sont les conditions d'une bonne observation, d'une expérimentation fructueuse, d'une étude impartiale du spiritisme? Les voici : nous devons appeler les esprits *avec recueillement et pour des motifs sérieux.* « L'appel des esprits, dit » M. Allan Kardel en un autre passage, l'appel des esprits se » fait au nom de Dieu, avec respect et recueillement. »

Quand nous disions que le spiritisme a plus d'une ressemblance avec une religion, il me semble que nous ne nous avancions pas trop. Je sais que les protestations abondent, mais les traits de ressemblance aussi : en tous les cas ce recueillement et ces invocations à Dieu sont peu dans les habitudes de la science. Quant aux *motifs sérieux*, je n'en connais pas d'autres que l'amour de la vérité, le désir d'expliquer le mystère ; j'aime à croire que c'est ainsi que l'entendent les spirites. Mais il faut convenir que ce n'est point là un côté original, et le spiritisme se pique un peu d'originalité.....

Mais pour la science des spirites, l'observation n'est point aussi facile et aussi sûre. Les phénomènes qu'on étudie ne *peuvent obéir à notre gré.*

« Celui qui veut observer avec bonne foi, doit, je ne dis pas croire sur parole, mais se dépouiller de toute idée préconçue ; ne pas vouloir assimiler des choses incompatibles ; attendre, suivre, observer avec une patience infatigable..... » D'ailleurs, *les esprits ne tiennent pas à convaincre certaines personnes*, comme nous l'assurent les spirites. Vous comprenez quel embarras ces Esprits doivent donner à la science. Enfin, nous le verrons plus loin, il y a des esprits trompeurs, menteurs, qui se jouent de nos désirs et de nos recherches, se dérobent à nos prises, et ne consultent que leurs caprices. Singulières conditions, il faut en convenir, pour la science, conditions uniques ! Et l'on nous répète sans cesse que le spiritisme n'est pas une religion, mais une philosophie. Quelle certitude pour une science ! Quel moyen de s'assurer de la vérité ! Je commence à croire qu'il est, pour bien observer les phénomènes spirites, des conditions dont ne parle pas l'auteur que nous étudions.

Supposons que l'observation des phénomènes spirites, bien que difficile, on en convient, ait réussi à un certain nombre d'intelligences supérieures.

Voici les résultats vraiment remarquables qu'elle aurait donnés à ces heureux *initiés ;* qu'on me passe le mot, il revient si souvent en des sens si divers, que l'on ne sait plus si c'est une métaphore ou le mot propre.

Le nombre des Esprits est illimité, mais on peut les grouper et en former des classes et des ordres d'après les caractères qu'une observation attentive leur reconnaît.

Il est des Esprits *moqueurs*, qui se jouent de nos désirs, qui répondent par l'ironie et le persiflage à nos questions indiscrètes : néanmoins, dans notre commerce avec eux il nous est toujours possible d'apprendre quelque chose ; « leurs imperfections, leurs défauts, leur insuffisance, leur ignorance même, sont autant de sujets d'observation qui nous initient à la nature intime de ce monde. »

Les Esprits *éclairés* nous apprennent beaucoup, mais dans la limite du possible ; il faut se contenter de ce qu'ils nous disent ; vouloir aller au delà, c'est s'exposer aux mystifications des Esprits *légers*, toujours prêts à répondre à tout et pour tous.

Il est des Esprits *vulgaires* qui, sans être mauvais, peuvent avoir des préférences, des opinions, bien différents des Esprits *supérieurs*, qui ne touchent point aux questions de détail. Quand ils se font entendre, ils se contentent de nous parler de la bonté et de la justice de Dieu, sans nous faire connaître le moyen dont il le faut adorer.....

Il en est, peut-être, qui verront dans cette classification une parodie des traditions chrétiennes sur les anges et les démons. Les auteurs du spiritisme protestent.....

Les Esprits que nous venons de faire connaître, les livres des spirites à la main, ne sont point des êtres abstraits, vagues et indéfinis, mais des êtres concrets et circonscrits. Ils se transportent partout avec la rapidité de la pensée, ils pénètrent tout : aucune substance ne leur fait obstacle ; ils ont toutes nos perceptions à un degré plus subtil, et perçoivent des choses qui échappent à la grossièreté de nos organes.

L'Esprit n'est pas absolument immatériel, il est enveloppé d'une substance vaporeuse, *fluidique*, légère, servant de lien et d'intermédiaire entre l'esprit et le corps. Cette espèce de corps se nomme *périsprit.* C'est quelque chose d'éthéré et de subtil, de forme humaine qui paraît être la forme type.....

... Ce qui constitue le médium proprement dit, c'est *la faculté.* La faculté de quoi? — La faculté d'être médium, sans doute. Alors la phrase reviendrait à celle-ci : Ce qui distingue surtout le médium de ceux qui ne le sont pas, c'est la faculté d'être médium. Il me semble que c'est en ces termes que l'on a parlé de M. de la Palisse.

On lit dans l'*Avenir national :*

« M. Amédée Jacques vient de mourir. Fils d'un miniaturiste distingué, et élève de l'Ecole normale, il débuta dans la carrière philosophique par une étude sur la polémique d'Aristote contre la théorie des idées platoniciennes.

» Plus tard, appelé au poste important de professeur de philosophie dans un des grands lycées de Paris, il se lia avec MM. Jules Simon et Saisset, et écrivit avec eux un *Manuel de philosophie*, qui est resté, depuis dix-huit ans, l'ouvrage le plus complet et le plus clair à la disposition de nos élèves.

» La même année, il fonda avec MM. Jules Simon, Deschanel, Despois, Renan, la *Liberté de penser*, revue philosophique, mais aussi politique, qui obtint un légitime succès, qu'on lit encore aujourd'hui, et qui proposa nettement, dès 1847, le suffrage universel.

» En 1848, M. Jacques fut nommé membre du jury pour l'agrégation de philosophie, et déploya en cette occasion la largeur d'esprit et l'exquise tolérance d'idées qui l'avait toujours distingué.

» Destitué deux ans plus tard, il quitta la France après le 2 décembre, et se rendit à Montevideo, où il fit, avec succès, des cours publics. Enfin, après un voyage dans la province de Tucuman, il s'était établi depuis six ans à Buenos-Ayres. Le gouvernement le chargea d'y créer un collége. M. Amédée Jacques l'organisa, en dépit de toutes difficultés et sut le faire prospérer au delà de toutes les espérances.

» Il est mort subitement le 13 octobre, et pour ainsi dire, dans les bras de ses élèves.

» Le gouvernement lui a décerné des obsèques magnifiques, et presque tous les journaux d'Amérique renferment une note ainsi conçue : « La jeunesse argentine a perdu en M. Jacques un maître qu'elle rem- » placera difficilement. »

» Il nous sera permis d'associer ici nos regrets les plus profonds et les plus sympathiques à ceux des journaux américains. — Frédéric Morin. »

— L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 18 novembre, a proposé pour sujet du concours fondé par M. Victor Cousin, en faveur de l'étude de la philosophie ancienne, la question suivante :

Socrate considéré surtout comme métaphysicien.

Programme.

I. Méthode à suivre pour arriver à quelque chose de certain sur la philosophie de Socrate parmi les témoignages si différents de Xénophon et de Platon; secours à tirer du témoignage trop peu employé d'Aristote.

II. Les concurrents se rendront compte de l'état de la philosophie grecque avant Socrate.

III. Ils rechercheront quels ont été les maîtres de Socrate et ses premières études.

IV. Impression profonde produite sur l'esprit de Socrate par la lecture du livre d'Anaxagore, qui pose l'*Intelligence* comme le premier principe de toutes choses. Nouvelle direction des études de Socrate, et ce qu'il ajoute à la doctrine d'Anaxagore.

V. Du caractère essentiel de la révolution introduite dans la philosophie par Socrate. L'étude de l'homme établie comme le point de départ et la condition de toute saine spéculation philosophique.

VI. Diverses théories propres à Socrate.

1. Ce qu'on appelle la maieutique et l'ironie socratique.

2. Théorie de la définition fondée sur un élément général, premier germe de la doctrine platonicienne des *Idées*.

3. Théorie des causes finales et de la Providence.

4. Théorie du bien. Harmonie du bien et de l'utile.

5. Théorie de l'amour.

6. Du démon de Socrate.

7. Socrate et la religion de son temps.

VII. Lutte de Socrate contre les sophistes.

VIII. Des causes du procès de Socrate. Accusation portée contre lui. Sentence de l'Aréopage telle qu'elle nous a été conservée.

IX. Conclure en recherchant et en déterminant ce que la philosophie du dix-neuvième siècle peut encore emprunter à la philosophie de Socrate.

Le prix est de la valeur de 3000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1867, terme de rigueur.

BULLETIN DES COURS.

— Voici, d'après des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, la liste des *Soirées littéraires* de la Sorbonne, qui auront lieu, comme les années précédentes, le lundi à 8 heures :

11 décembre. — M. Franck : Du droit de succession.
18 décembre. — M. Bertin : Les Mémoires de Beaumarchais.
8 janvier. — M. Frédéric Passy : Histoire du travail.
15 janvier. — M. Gaston Boissier : Pompéi. Une ville romaine au Ier siècle.
22 janvier. — M. Colincamp : Hamilton, Mémoires de Gramont.
29 janvier. — M. Émile Levasseur : Les assignats.
5 février. — M. Aderer : Éducation des femmes au XIVe siècle.

— M. Feer ouvrira le Cours de Tibétain à l'École des langues orientales (Bibliothèque impériale, rue Neuve des Petits-Champs, 8), lundi, 4 décembre prochain, à midi, par une leçon sur les deux grands pontifes du Tibet, le Dalaï-Lama de Lhassa, et son collègue de Tashilhunpo.

CONFÉRENCES ET ENTRETIENS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

(Anciennes Conférences de la rue de la Paix), rue Scribe, 5.

Lundi 27 novembre. — M. Ferdinand de Lesseps : Les travaux de l'isthme de Suez.

Mercredi 29. — M. Émile Deschanel : Des Cours libres et des Conférences publiques.

Jeudi 30. — M. Camille de Chancel : Le théâtre d'Émile Augier.

Vendredi 1er décembre. — M. Samson : Corneille et Molière.

Samedi 2 décembre. — M. Gasparini : L'Opéra en Italie et en Allemagne.

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE.

AVIS.

Au commencement de la semaine prochaine les abonnés recevront quatre tables : une par noms d'établissements, une par noms d'auteurs, une table analytique et très-détaillée par ordre alphabétique des matières, enfin une table générale et sommaire des matières contenues dans nos deux premières années. Nous enverrons également un titre, un faux titre et une couverture pour le brochage de l'année entière. Ce supplément au 52e numéro sera envoyé *franco* à nos abonnés, et vendu 30 centimes sur la voie publique.

Les abonnés dont l'époque de renouvellement échoit à la fin de novembre, et qui désirent, à cette occasion, changer les conditions de leur souscription, et profiter des avantages que leur présente, soit l'abonnement d'un an, s'ils ne sont abonnés qu'au semestre, soit la souscription aux deux *Revues des cours littéraires et scientifiques*, sont priés d'avertir immédiatement M. Germer Baillière, en lui envoyant un mandat sur la poste ou des timbres-poste.

Les abonnés qui d'ici à la fin de novembre n'auront fait parvenir aucun avis au bureau de la *Revue* seront considérés comme désirant continuer leur abonnement dans les mêmes conditions; en conséquence, ils recevront par l'entremise des porteurs, soit à Paris, soit dans les départements, une quittance analogue à celle qui leur a été déjà remise lors de leur première souscription.

A partir du numéro du 1er décembre, qui inaugurera notre troisième année, nos livraisons, sans changer de format, seront brochées avec couverture de couleur et imprimée. Cette amélioration importante nous permettra de donner une plus large place au texte dans l'intérieur du numéro.

Le propriétaire-gérant : Germer Baillière.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

TABLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

PARIS.

Institut de France.

M. Paul Janet.

Collége de France.

MM. Bréal. — Chodzko. — Franck. — Havet. — Laboulaye. — Lévêque. — Munk. — Paulin Pâris.

Faculté des lettres.

MM. Berger. — Caro. — Egger. — Gandar. — Geoffroy. — Himly. — Janet. — Mézières. — Patin. — Wallon.

Faculté de théologie.

M. l'abbé Freppel. — M. l'abbé Dourif.

Notre-Dame de Paris.

Le père Hyacinthe.

Ecole des beaux-arts.

MM. Léon Heuzey. — H. Taine.

Faculté de Droit.

MM. Batbie. — Ortolan. — De Valroger. — Valette.

Bibliothèque impériale.

MM. Brunet de Presle. — Léon Feer.

École des Chartes.

M. Paul Meyer.

Congrès des Sociétés savantes.

MM. Quénault.

Soirées littéraires de la Sorbonne.

MM. Aderer. — Gaston Boissier. — Emile Chasles. — Deltour. — Levasseur. — Alfred Maury.

Association polytechnique.

MM. Ch. Duveyrier — Franck.

Entretiens et lectures de la rue de la Paix.

MM. Camille de Chancel. — Charnay. — Jules Gourdault. — Guillaume Lejean. — Ernest Morin. — Mme Esther Sezzi. — Vignier. — J. J. Weiss.

Entretiens littéraires de la Chaussée-d'Antin.

MM. Bersier. — North Peat. — De Pressensé.

Salle de la rue Cadet.

M. Victor Chauvin.

Salle Herz.

MM. Laboulaye, Sunderland, Leigh, de Pressensé, Coquerel fils, Crémieux, Rosseuw Saint-Hilaire, Th. Monod.

Exposition du boulevard des Italiens.

M. Alexandre Dumas.

DÉPARTEMENTS.

AMIENS. — **Soirées littéraires.**

M. Bohn.

ANGOULÊME. — **Soirées littéraires.**

M. Reynald.

CAEN. — **Faculté des lettres.**

M. Jules Denis.

DOUAI. — **Faculté des lettres.**

M. Karl Hillebrand.

ÉVREUX. — **Soirées littéraires.**

M. Hippeau.

LA ROCHELLE. — **Soirées littéraires.**

M. Audiat.

LYON. — **Faculté des lettres.**

M. Hignard.

LYON. — **Enseignement professionnel.**

M. Jules Simon.

POITIERS. — **Faculté des lettres.**

M. Paul Albert.

STRASBOURG. — **Soirées littéraires.**

M. Schnitzler.

TROYES. — **Soirées littéraires.**

M. Berlioux.

VERSAILLES. — **Soirées littéraires.**

MM. Fleury. — Edouard Sayous.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE. — **Université de Gœttingue.**

M. Ernst Curtius.

ALLEMAGNE. — **Université d'Iéna.**

M. Schleicher.

BELGIQUE. — **Hôtel-de-Ville de Bruxelles.**

M. Charles Potvin.

ITALIE. — **Institut supérieur de Florence.**

M. Ferri.

ITALIE. — **Université de Naples.**

M. Véra.

ITALIE. — **Université de Turin.**

M. Moleschott.

SUISSE. — **Académie de Genève.**

MM. Jules Barni. — Bétant.

SUISSE. — **Institut polytechnique de Zurich.**

M. Semper.

VARIÉTÉS.

MM. Charles Beauquier. — Th. Carlyle. — Auguste Laugel. — Albert Lemoine. — Victor Meunier. — Tissandier. — H. Weil.

ARTICLES DES RÉDACTEURS.

MM. Emile Alglave. — Challemel-Lacour. — Elias Regnault. — Edouard Tournier. — Eug. Véron. — Eug. Yung.

TABLE DES AUTEURS

ADERER. Les femmes dans Molière.
Paul ALBERT. Du rôle des gens de lettres au XVIIIe siècle, 117.
ALGLAVE. L'enseignement de l'École des chartes, 826, 841.
AUDIAT. Bernard Palissy, 785, 835.
Jules BARNI. De la morale publique, 342.
BATBIE. Influence de l'économie politique sur l'histoire des peuples, 17.
BEAUQUIER. Philosophie de la musique, 791.
BERGER. L'éloquence sous Auguste, 621.
BERLIOUX. Une année de la guerre de Cent ans, 706.
BERSIER. Wilberforce, 390.
BÉTANT. Pausanias, 240.
BOHN. Descartes, 372. — L'âme humaine dans l'histoire, 653.
BOISSIER. Lettres de Cicéron et de madame de Sévigné, 19.
Michel BRÉAL. De la méthode comparative appliquée à l'étude des langues, 20, 43.
BRUNET DE PRESLE. M. Hase et les savants grecs émigrés en France sous le premier Empire et sous la Restauration, 317.
CARLYLE. Une scène de la Révolution française, 647.
CARO. Situation actuelle du spiritualisme, 53.
CHALLEMEL-LACOUR. Les Universités anglaises, 133, 165, 181.
Camille de CHANCEL. Le théâtre de George Sand, 378, 489.
CHARNAY. Voyages à Madagascar, au Mexique, aux Etats-Unis, 205, 318, 607.
Émile CHASLES. Cervantes, 326.
V. CHAUVIN. Les vrais Robinsons, 294.
CHODZKO. L'épopée en Bohême, 509, 693.
COQUEREL (fils). Discours en faveur des esclaves affranchis, 817.
CRÉMIEUX. Discours en faveur des esclaves affranchis, 818.
CURTIUS. La parole et l'écriture chez les Grecs, 385.
DELTOUR. Éducation des femmes au XVIIe siècle, 249.
Jules DENIS. Valeur historique des discours de Thucydide, 481.
L'abbé DOURIF. Le système de Herder, 764.
Alexandre DUMAS. Delacroix et ses œuvres, 61.
Ch. DUVEYRIER. De la civilisation, 565.
EGGER. Des lettres attribuées à Xénophon, 9. — Du grec ancien et du grec moderne, 143, 261. — Le paganisme au temps de Plutarque, 445. — Plutarque historien, 665.
EICHOFF. Poésie indienne primitive, 111.
FEER (Léon). Le bouddhisme tibétain, 289.
FERRI (Louis). La raison d'État dans Aristote et Machiavel, 572.
FLEURY. L'Angleterre et son organisation politique, 329.
FRANCK. Philosophie du droit civil, 101. — Le droit naturel et la famille, 452, 475.
L'abbé FREPPEL. Les Pères de l'école d'Alexandrie et la papauté primitive, 217.
GANDAR. Montesquieu, 233.
GEFFROY. Le monde romain et les barbares, 34.
J. GOURDAULT. Les romans de Ch. Dickens, 333.
HAVET. Le christianisme philosophique, 137.
F. HÉMENT. Force et matière, 616.
HEUZEY. Le paysage en Grèce, 5.
HIGNARD. Progrès de l'érudition moderne, 275.
HILLEBRAND. Dante, son apostolat, son influence, 371.
HIMLY. Les États slaves et scandinaves, 77.
HIPPEAU. Fontenelle et les salons du XVIIIe siècle, 829.
Le père HYACINTHE. Le déisme, 107.
JANET. Caractère et définition de la philosophie, 713, 729, 752.— Une Académie sous le cardinal Fleury, 681. — La philosophie indienne primitive, 848.
LABOULAYE. Législation criminelle en Angleterre, 23. — De l'administration française sous Louis XVI, 417, 437, 468, 497, 520, 553, 585, 601, 633, 669, 687, 700, 722, 745, 769, 778. — Discours en faveur des esclaves affranchis, 809.
LAUGEL. Épisodes de la guerre des États-Unis, 760.
LEIGH. Discours en faveur des nègres affranchis, 812.
Guillaume LEJEAN. Voyages en Égypte, en Abyssinie, vers les sources du Nil, 91, 342, 544.
LEMOINE. Physionomie et parole, 599.
LEVASSEUR. Découvertes récentes en Afrique, 47.
Ch. LÉVÊQUE. Le fatalisme et la liberté, 197.
LOUISE. Corneille et Racine, 279.
Alfred MAURY. La société romaine au temps des premiers empereurs comparée à la société française de l'ancien régime, 297.
MEYER. De la poésie provençale, 404.
MEZIÈRES. Dante et ses œuvres, 70. — Addison, 316.
MOLESCHOTT. Origine des connaissances de l'homme, 649.
Th. MONOD. Discours en faveur des esclaves affranchis, 820.
Ernest MORIN. L'Afrique et l'esclavage, 397.
MUNK. Du monothéisme juif, 184.
NORTH PEAT. De la féerie en Angleterre, 577.
ORTOLAN. Du droit de punir, 67.
PATIN. Lucrèce et Catulle, 85.
Paulin PARIS. L'enseignement officiel et l'enseignement populaire au moyen âge, 155.
De PRESSENSÉ. Discours en faveur des esclaves affranchis, 814. — Du sentiment religieux dans la Révolution française, 366.
Ch. POTVIN. La peinture flamande ancienne et moderne, 737.
QUÉNAULT. Siége de Granville par les Vendéens, 412.
Élias REGNAULT. Les professeurs des universités allemandes, 2.— Une visite à un asile de criminels aliénés, 628, 645.
REYNALD. Don Quichotte, 559.
ROSSEUW SAINT-HILAIRE. Discours en faveur des esclaves affranchis, 819.
Édouard SAYOUS. Frédéric le Grand et sa politique, 233.
SCHLEICHER. Morphologie des langues, 761, 799.
SCHNITZLER. Catherine II et sa cour, 95.
SEMPER. Esthétique, 513, 539.
Mme Esther SEZZI. Les femmes et la mode, 457.
Jules SIMON. Les bibliothèques populaires, 174.
Philibert SOUPÉ. La littérature et le peuple, 364.
SUNDERLAND. Discours en faveur des esclaves affranchis, 815.
TAINE. L'œuvre d'art, 149, 168. — Léonard de Vinci, 423.
TISSANDIER. Les spirites, 855.
TOURNIER. La Cité antique, par M. Fustel de Coulanges, 617. — Les moralistes sous l'empire romain, par M. Martha, 697. — L'Armorique bretonne, par M. le docteur Halléguen, 821. — Les Scandinaves en Palestine, thèse de M. Riant, 805. — Du principe de la vie suivant Aristote, thèse de M. Philibert, 807.
VALETTE. Droit civil, 12, 28, 49, 65, 81, 96, 112, 145, 162, 179, 194, 211, 228, 267, 346, 413, 526.
De VALROGER. Les libertés municipales de l'empire romain, 125.
VÉRA. M. Cousin et sa philosophie, 79.
Eug. VÉRON. L'enseignement supérieur français, 401, 433, 449, 465. — Les conférences de la rue de la Paix, 509.
VIGUIER. La chanson de Roland, 581.
WALLON. Guerres de France et d'Italie au XVIe siècle, 281.
H. WEIL. Némésis et la jalousie des dieux, par M. Ed. Tournier, 775. — J. J. WEISS. Piron et Gresset, 350. — Le théâtre de Favart, 190.
YUNG. Une brochure sur l'enseignement supérieur, 537.

TABLE DES MATIÈRES

A

Absents. Question de droit, 118, 179.

Abyssinie. C'est un coin de la vieille Europe égaré en Afrique, 242, 599. Son gouvernement depuis 400 ans, 245.

Académie politique sous le cardinal de Fleury, 682, 599.

Accent tonique latin dans la formation du français, 843 ; — d'où vient l'uniformité de l'accent tonique en français, 843.

Accusation. Actes d'accusation en Angleterre, 27.

Actes de l'état civil, 96.

Acquêts. Droits de nouveaux acquêts et d'amortissement, 672.

Addison, fondateur du journalisme en Angleterre, 316.

Administration française sous Louis XVI, 433, 687, 722, 599, 769, 5 99, 778, 784.

Afrique. Découvertes récentes en Afrique, 47 ; — l'Afrique une assiette renversée, 48 ; — l'homme, première cause de son mal, 48 ; — où se voient des hommes de six pieds ; ce que ces géants font des fusils, 95 ; — esclavage en Afrique, avenir de l'Afrique, 397 ;— Afrique inconnue, 544; — climat, un épouvantail, animaux moins redoutables qu'on ne le dit ; — danger provenant des hommes, 545 ; — impossibilité des voyages dans certaines contrées, 546 ; — voyage aux sources du Nil, le sultan Nacer, 547 ; — les Nyam Nyam ;— l'influence civilisatrice sur l'Afrique, question de pratique possible et d'honneur, 548, 550.

Alexandrie. (Pères de l'école d'), 218.

Aliénés. Visite à un asile de criminels aliénés, 628 et suiv., 645 et suiv.

Allemagne. Univer-ités, voy. Professeurs.

Ame humaine dans l'histoire, 653; — cette âme, en elle-même ; cette âme, comment manifestée dans chacun des faits de l'histoire ;—Grèce, intelligence ; Rome, force; — crise suprême de l'âme dans Jesus, 654, 660 ;— le moyen âge au point de vue de l'âme humaine, l'Imitation et la Divine Comédie, 662 et suiv. ; — la Renaissance, 664.

Analogies. Caisses de retraite, crédit foncier, bureaux pour distribution d'aliments aux indigents, bons de pain, à Rome, 301 ; — société française sous Henri IV, Louis XIII, les premières années de Louis XIV, et la société romaine sous les premiers Césars, *ibid.*

Andrianampouine, grand père de Radama II, 210.

Androgyne. Sens profond de cette fable, 476.

Anecdotes. Le tableau d'Eugène Delacroix sur *le 28 juillet* 1830, singulière fortune, 62. — 1000 francs et plus pour cinquante centimes, 93; — le Maltais de Gondokoro; — un inconvénient de la fraternité européenne, 95; — les frères Poncet en Afrique ; — hommes de six pieds;— faki, chef de bandits, 95;—douze Français contre six cents Malgaches, 205, — le gouverneur qui veut marier ses administrés malgré eux, 208;— le baptême et les maris qui ont changé de femmes, 207; — le jeune Cassar, officier abyssin, 245; — le Négous, le ballon et le mystificateur mystifié, 247 ; — l'abbé Ménage servant de femme de chambre à madame de Sévigné, 253;— la cuisine de mademoiselle de Scudéri, 254; — Boileau et Henriette, duchesse d'Orléans, 258 ;— les étrennes de madame de Thianges au duc du Maine, 259 ; — le matelot espagnol Pedro Serrano ;— le Malouin Jacques Cartier, 295 ;—Léguat et ses neuf compagnons, 295 ; — M. Ernest Charton, 296 ; — le chien de l'Inde et les crocodiles, 312 ; — il ne faut pas payer d'avance des Indiens, 312; —une nuit dans un cabildo parfumé de l'odeur *sui generis* des Indiens en chemise, 314 ; — Wilberforce et miss Hannah Moore, 395 ;—Pitt, ses convives et leurs chapeaux, 391 ; — le maître de danse philosophe, 441 ; — la rosette à la tyrrhénienne, 460 ;—on a vu un homme ayant une queue, 548 ;—le poète Waller et Charles II d'Angleterre, 607 ;— Charles II consultant ses évêques pour un cas de conscience, 607 ; — mésaventure d'un galant sur le Mississipi, 611; — histoire d'une jeune fille égarée, 613; — Louis XIV et M. de Harlay, 670; — Catherine de Russie et Mercier Delarivière, 704; — la femme qui a tué son mari sans lui ôter la vie, 750. — La duchesse du Maine et madame de Dreuilles, 831 ; — l'enfant qui a une dent d'or, 833 ; — mort aux gabelous ! carnage de Bordeaux et les patenostres de monsieur le Connétable, 836.

Anglais. Ce sont des agents préposés à la dispersion de la race blanche sur la surface du globe, 206; — les Anglais en Afrique, 48.

Angleterre. Législation criminelle, interrogatoire, police, grand et petit jury, 23 ;— son organisation politique, 329; — Ses universités, voy. *Oxford* ; — de la féerie en Angleterre, 577 et suiv. ; — en Angleterre, la magistrature est un pouvoir indépendant de la royauté, 727.

Animisme, par M. Tissot, 822.

Archéologie du moyen âge, son intérêt, 845.

Argenson (le marquis d'), la bête, l'historien de l'entresol, 983 ;— les deux frères, 683, 684.

Aristocratie féodale, justifiée par les services qu'elle a rendus, et qui ont fait sa raison d'être, 480.

Aristote. Étude de sa politique; — ne s'occupe pas des moyens d'accroître l'Etat, ne pense qu'à l'organiser et le conserver ; médite sur la nature qui prédispose les peuples, la constitution, l'éducation ; — son idéal politique, heureux mélange des faits de la réalité ; — rapprochement avec Platon et Montesquieu ;— difficulté qui découle de ses principes ; — précurseurs de Machiavel, 572, 575; — du principe de la vie, suivant Aristote, 807 et suiv.

Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, 821 et suiv.

Art. L'œuvre d'art tient à l'ensemble de l'œuvre de l'artiste; — l'artiste, à son école; l'école, au monde qui l'entoure, 150 et suiv. ; — essai de définition, 154 ; —dernière définition, importance de l'art, 173.—L'édifice religieux domine toutes les manifestations de l'art, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la Renaissance, 845.

Artésiens (Première conception des puits), 836.

Aubaine (Du droit d'), 51, 673.

Authenticité. Difficulté pour établir l'authenticité des harangues et lettres des personnages grecs, 10.

B

Bal. Un bal sous Louis-Philippe ; — le même soir, bal d'Alexandre Dumas ;—pourquoi ? 63.

Ballets. Leur vogue sous Louis XIV jusqu'en 1672, 257.

Banqueroute. Sous Louis XV, on passe le temps à faire banqueroute, 692.

Basilique. La ou portique royal, son origine; — à quelle époque introduite en Italie ;— la basilique civile, 846.

Bauldouin (François), un des hommes les plus honorés de son temps, ami de Palissy, 838 ; —« grand luminaire de littérature». 846.

Batardise (Droit de), 663.

Bavière (Roi de) et Lolla Montès, 3.

Beauté plastique et beauté morale, de leurs rapports, 383.

Beccaria, son ouvrage sur les délits et les peines, — Malesherbes le premier à en reconnaître le mérite, 780 ; — raison du succès de son livre, 781 et suiv.

Bénédictins. Religieux de la congrégation de Saint-Maur ; leurs études sur la diplomatique; origine de l'École des chartes ; (principaux ouvrages des) ; comment dispersés, 827.

Bharatide (La). Voy. *Poésie*.

Bible. Grande épopée; — rapprochement de l'Ecclésiaste et d'Horace, 189.
Bibliothèques populaires; — conférences, 174.
Bodel, trouvère contemporain de Philippe-Auguste; quelques-uns de ses vers, 155.
Bohèmes, leur poésie épique, 509 et suiv., 693, 696.
Bollandistes, jésuites belges, 827.
Brahma. Son origine dans le polythéisme indien, 849.
Brahmanisme et bouddhisme, les deux grands côtés du génie indien; — la théologie brahmanique a pour sources les Védas; — les Brahmanas, contenant les principes à l'appui des hymnes, 849; — trois phases différentes du brahmanisme, selon M. Weber, 850; — les quatre dogmes essentiels du brahmanisme, 850, 853.
Bouddhisme. Ses origines; — 340 millions de sectateurs; — bouddhisme du Nord, bouddhisme du Sud; — sa destruction dans l'Inde; — bouddhisme tibétain, — son histoire est la base la plus solide de l'histoire générale de l'Inde, 289 et suiv.
Buche de M. Hément, 616.
Büchner (Examen du système du docteur) par M. Paul Janet, 822.

C

Cabales contre Racine et Boileau, leurs protecteurs, 258.
Calas (Déplorable histoire de), 778.
Calembour, affreux calembour sous Tibère, à lui adressé, 625.
Cambrai (Traité de) plus fatal à la France que le traité de Madrid, 284.
Canada et Canadiens, le pays et les habitants, 607 et suiv.
Caractères (Affaissement des), grand mal dans l'ancienne monarchie française, 440.
Caractère essentiel dans l'objet de l'art, 170.
Cargador, individu débarquant au Mexique les bagages des voyageurs, 310.
Carmen, grande île plate et boisée du Mexique, 311.
Catherine II et sa cour, 95.
Catulle. Détails divers, 86 et suiv.
Cent ans (Une année de la guerre de), histoire, 706, 712.
Centralisation, son caractère, son origine, 423.
Cervantes, principaux traits de sa vie, ses œuvres, 326; — son bon sens, sa gaieté; — Don Quichotte ne doit pas être comparé avec Butler; — l'opposition de Cervantes ne va pas aussi loin que celle de Rabelais, mais elle est bien autrement sérieuse que les attaques d'Arioste, 559, 565.
Chanson de Roncevaux, 581.
Charles-Quint, sa lutte contre François Ier, son originalité comme politique, 284 et suiv.
Chartes (École des) et son enseignement; son origine, en idée; son institution longtemps en projet, décidée enfin sous Louis XVIII, 826, 828, 842 et suiv.; — intérêt des divers cours de l'École, 844.
Chatiment; chez les Indiens, tout châtiment lave la faute et réhabilite, 315.
Chine. Mouvement remarquable qui semble, du ve au xe siècle de notre ère, porter la Chine sur l'Inde, 292.
Christianisme philosophique; — définition de l'esprit chrétien; — de la dévotion chrétienne et de la dévotion païenne, 137; — le christianisme fondé depuis plus de quinze cents ans dans l'Abyssinie.
Cicéron. Ses lettres comparées à celles de madame de Sévigné, 19.
Citoyens. Les deux plus méchants citoyens de France furent Richelieu et Louvois, dit Montesquieu, 498.
Civilisation, obstacles qu'elle rencontre, son but, 565.
Clercs ou savants, en France, à une date ancienne; clercs de Charlemagne; leur influence manifeste dès le xiiie siècle.
Clergé. Dans l'Abyssinie, 246.
Clergesses (Subtiles et grandes). Nom donné aux femmes au xiie siècle, 157.
Cloches. Origine des clochers, vers le règne de Pepin, 847.
Colbert. Sa haine pour les emprunts, 692.
Colleges. Comment fondés au moyen âge, à Paris, à Louvain, en Italie, en Allemagne, 135.
Colonisation. Pourquoi les Français n'y réussissent pas, 206.
Conception plastique et architectonique du beau, 539, 544.
Conciliation entre la science hellénique et la foi chrétienne. Elle ne pouvait être l'œuvre ni de Saint-Irénée, ni de Tertullien, ni de Saint-Cyprien, 220.
Conférences sous Louis XIV: — questions, sujets, état des esprits, 550, 552.
Conférences de la rue de la Paix, 15, 572, 581.
Confiscation (Droit de), 673.
Confluent du fleuve Bleu et du fleuve Blanc en Afrique, où Méhémet-Ali voulait bâtir une ville qui changerait toutes les conditions commerciales et politiques de l'Afrique orientale, 92.
Congrégation de Saint-Maur. Voy. *Bénédictins*.
Connaissances de l'homme (Origine des), 650.
Conseil d'État. Son origine en France, ses divers comités, 554; — affaires de son ressort; — maîtres des requêtes, 558, 559.
Conseillers de parlement, leur vie, leur caractère, Pasquier, Loisel, Tiraqueau, 472.
Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains, appréciation; — grand mérite de ce livre; — Montesquieu fait descendre Rome de son piedestal, 237, 238.
Consulat. Démenti donné à la Constituante, et retour énergique à l'ancienne administration, 420.
Contrôleur général, en France, après les ministres, ses fonctions, 524.
Conversation (Esprit de), au xviiie siècle, 829.
Corneille. Sa sublimité, cause de la décadence de son talent, 153; — aurait dû s'inspirer de nos vieilles annales, 279 et suiv.
Correspondance. Très-rare chez les Grecs avant l'époque d'Alexandre, 9.
Cours libres, 700 foyers de lumière qui n'allumeront aucun incendie, 250, 297, 349, et suiv. Voy. *Départements*, 777, 810.
Cousin (Monsieur). Son admiration pour les femmes du xviie siècle, 250; — sa philosophie, fragments, souvenirs, 794, 799.
Création du monde, par le désir divin, dogme essentiel de la philosophie brahmanique, 850; — rien, dans les doctrines indiennes, qui ressemble à une création *ex nihilo*; discussion de cette assertion, 851; — citation d'un texte sur la création par le désir, 852.
Crédit. Comme la poudre à canon a changé le monde, 692; — est-un bien, un mal? 693.
Cunningham (Le colonêl). Ses voyages et ses travaux dans le Tibet, 292 et suiv.

D

Danemark. Détails géographiques 78.
Dante, ses œuvres, 70; poésie de son amour pour Béatrix; — n'est l'homme d'aucun parti; au-dessus de toutes les considérations de l'intérêt présent; l'Eglise libre dans l'Etat libre; Enfer, Purgatoire, Paradis, 71 et suiv. Six centième anniversaire de sa naissance, 366. Son apostolat, son influence sur la littérature, les artistes, l'Italie moderne, 377. Voyez Divine Comédie.
Debra. Tabor, résidence actuelle de l'empereur d'Abyssinie, 244.
Déclinaison des noms au moyen âge, réduite à deux cas, 842.
Dédain pour les choses de la terre, excessif dans les Pères de l'Eglise, 140.
Dégradation civique, question de droit, 81.
Déisme, 107.
Delacroix. Détails anecdotiques sur Eugène, sa vie, ses œuvres, 61.
Délivrance. But que poursuivent toutes les doctrines indiennes, 851.
Démocratie. La bonne et la mauvaise, 342.
Denys d'Halicarnasse. Mauvaise critique qu'il fait des harangues de Thucydide, 481.
Départements. Conférences dans les. 15, 32, 52, 266, 380 et suiv. Voyez Cours libres.
Dépenses. Enormité des dépenses de l'ancienne monarchie, 687.
Descartes a fondé la philosophie de la vie, 362.
Dévotion avant le christianisme, 138; — dans Sénèque; direction de conscience dans les philosophes anciens, 139; — à Rome, 301.
Dickens (Charles). Vie intime des pauvres gens, des privilégiés de la fortune; — poétise le train monotone de la vie commune, 333 et suiv.; — extraits divers, 334-341.
Dieu (Démonstration de l'existence de), pas même essayée dans l'Inde, par ce que cette vérité est évidente d'elle-même, 851; — personnalité, activité, désir de Dieu; cause unique de création et de dissolution; unique substance de tout, 852, 853.
Diplomatique. *De re diplomatica*, sur l'authenticité des diplômes mérovingiens, chef-d'œuvre de Mabillon, 827.
Dissolution. Alternative éternelle de la création et de la dissolution des chose dans la philosophie indienne, 852.
Divine Comédie. Poëme didactiques, passages qui le prouvent, 372. Dante, réformateur, a pour but de rétablir l'harmonie troublée de la vie humaine, 374. Voy. Dante.
Dolu, président du Parlement sous Louis XIV. Sa noble fermeté. 472.
Domaine. Droits domaniaux, 669-674.
Domicile civil, 145.
Droit civil (Principes philosophiques du) ne subsiste que par le devoir, 103; le droit suppose l'existence de Dieu, 105; priva-

tion des droits civils par la perte de la qualité de Français, 52.
Droit naturel. Principes et rapports de ce droit avec la famille, 452, 475.
Droit pénal philosophie du, 823.

E

Ecrivains du xvie siècle, énumération de divers auteurs et ouvrages, 838; — du xviiie siècle; presque tous, excepté Jean-Jacques Rousseau et Montesquieu, d'aimables improvisateurs, des causeurs, 833.
Ecriture. Son rôle très-restreint en Grèce, 386; répugnance des Grecs pour l'écriture, 387.
Education des femmes. Son importance; Molière n'a combattu que la pédanterie, 259.
Eglises d'Asie mineure, attachées surtout à la tradition, 220.
Eglises de France devant l'Assemblée nationale, 367.
Églises (Architecture des premières); à quelle époque et comment elles prirent la forme d'une croix; églises mérovingiennes; construction des églises dans les terreurs de l'an mille; leurs plafonds; incendies par les Normands; origine de la voûte de pierre; autant d'écroulements d'églises, après l'an mille, que d'incendies auparavant; origine de l'arc-doubleau; — origine de l'arc-boutant, 848; — style jésuite, son origine, son caractère, 848.
Elmire du Tartuffe. Honnêteté, beauté de ce caractère, 275.
Eloquence latine sous le triumvirat, 621.
Empêchements de mariage, 228.
Enseignement. Deux enseignements au moyen âge, celui de l'école et celui de la place publique, 155-158; — but, caractère, supériorité de l'enseignement en France, 402, 404; — réforme désirable, 436 et suiv. De la liberté d'enseignement aujourd'hui en France, 449; inconvénient de l'excès dans la réglementation des esprits, 450; besoin de sortir du cercle étroit où l'enseignement est renfermé, 467; de suivre l'exemple de l'Allemagne, 468.
Enthousiasme du surnaturel, avantages et dangers, 140, 141.
Entresol (Société de l'), 681-687.
Erudition. Progrès de l'érudition moderne, 275.
Esclavage condamné par une bulle de Grégoire XVI, 397.
Espagne à l'époque de Cervantes, 327.
Esthétique du beau à sa base matérielle dans dynamique et la statique, 539.
Etats-Unis. Un voyage dans ces pays, mœurs grossières, orgueil insensé, les faiseurs d'argent, 607-614; épisode de la guerre en 1862, 759.
Etrangers. Leur condition en France, 65; — dans l'ancien droit, 51; — en 1789 et depuis, ibid.; — dans l'ancienne Rome; — comment nommés par la loi des douze Tables; le consul Moulins.
Etudiants allemands, 4, voy. Professeurs; — d'Oxford, 166 et suiv., 181 et suiv.; peines appliquées aux étudiants en Angleterre, 183.
Étymologies (La science des), nullement conjecturale, mais rationnelle, 842.
Excuses légales en Angleterre; développements curieux, 23, 24 et suiv.

F

Fable malgache, 210.
Fa-Hian et Houen-Tsang, les deux plus célèbres pélerins chinois et docteurs bouddhistes; le Fo-Koué-Ki, relation des voyageurs du Fa-Hian, le Si-Yu-Ki, relation de Houen-Tsang, 292.
Faidherbe (Le général). Ses grands services au Sénégal, 48.
Fakis. Espèce de clergé séculier de l'intérieur de l'Afrique; leurs métiers et professions diverses, 93.
Famille. L'amour et le devoir dans la famille, 474.
Fatalisme, 198.
Favart. Son théâtre et son temps, 190; comment il pèche contre la réalité des choses, 192 et suiv.
La Fayette (Mme). Son talent; cause de ses progrès à une certaine époque, 259.
Femme. Son rôle dans la famille; l'égale de l'homme, 475 et suiv.
Femmes au xiie siècle en France, mêmes études que les clercs, 157; leur éducation littéraire au xviie siècle; leur salutaire influence dès le xvie siècle; femmes illustres par les grâces de leur esprit, 249 et suiv. — dans l'ancienne Rome, leur part dans le ministère sacré, 302; leur éducation, 307; — aux Etats-Unis, 612.
Feu. Culte du feu dans l'Inde primitive, ce qui frappait surtout ses adorateurs, 849.
Fichte. Démissionnaire à l'Université d'Iéna, 3.
Finances de la France sous l'ancienne monarchie, 687-693.
Fleuves. Le Blanc et le Bleu, principales artères de l'Afrique centrale, 92.
Folie par rapport à la loi anglaise; la folie complète difficile à séparer de la folie partielle, 23.
Fonctionnaire chargé de couper la gorge au roi; avantages de cette institution, 243.
Fontenelle. Sa jeunesse, quelques-uns de ses ouvrages; sa vraie gloire, histoire des travaux de l'Académie des sciences, 829, 830; — son égoïsme, ses habitudes; — le Cydias, dont se moque a Bruyère; supériorité de son esprit; société de Fontenelle dans le salon de la marquise de Lambert, 831; — trois mots charmants, sa mort, 833; — citations de la pluralité des mondes, 834.
Forme. D'où résulte l'impression qu'elle produit sur les sens, 539.
Foucault. L'intendant, son administration, ses mémoires, 586-592.
Français. Des personnes qui naissent françaises et de celles qui le deviennent, 28; comment se perd et se recouvre la qualité de français, 49.
France. Guerres au xvie siècle avec l'Italie, 281; — avait une constitution sous l'ancien régime; preuves par l'histoire; garantie de la liberté, limite des pouvoirs publics; traditions nationales, 439-444; pouvoir exécutif en France, 520-526; — la France formé successivement de 58 morceaux, 521.
François Ier. Son caractère, sa lutte avec Charles-Quint, 282 et suiv.; état de l'Europe à cette époque, fautes politiques, 284 et suiv.
Frédéric le grand. Son caractère, sa politique, 223.
Fréret. Son mémoire sur la pureté des langues de l'Europe, 20.
Fustel de Coulanges. Son ouvrage sur la cité antique, 618.

G

Gallabad, ville d'Afrique, 243.
Garnier (Adolphe), 54; son caractère, sa vie, ses travaux, 55; son livre de la morale dans l'antiquité, 664.
George Sand comparée à Dickens, 340; son théâtre, 378 et suiv.; sources diverses de ses inspirations dramatiques; la vie quotidienne par ses beaux côtés, 382; grand paysagiste, 383. Portée morale des caractères et des situations, 489; enthousiasme et désintéressement, 490 et suiv.
Germanie de Tacite; appréciation, 38.
Germaniques, peuples; — leur part dans la construction de la société chrétienne, 43.
Gothique (Caractère de l'église); la première église gothique d'une date certaine, Notre-Dame de Noyon, l'an 1131, 845, 848.
Grammaire comparée, services qu'elle a rendus à l'histoire, 46.
Grammaire des Védas, singulière variété de formes, 45.
Granville (Siége de) par les Vendéens, 411.
Grec ancien et grec moderne, 143; par qui la langue grecque introduite dans l'Université de Paris au xve siècle, 321; — origine du cours de grec moderne en France, de 1772 jusqu'à nos jours, 319 et suiv.
Grèce. Son sol, son paysage, 5 et suiv.; pays de montagnes au milieu de la mer; grand élément de décoration, la lumière; végétation; double vocation dans les populations, 6, 8. — Ce qui a manqué au génie de la Grèce, 34. — Usage de la correspondance en Grèce, 9; de la manière de correspondre des généraux; témoignage de Thucydide, ibid.
Grégoire (Courage de), évêque de Blois, quand on lui demande d'abjurer, 370.
Gresset. Sa vie a été trop longue de moitié; il avait eu son heure de génie; le Méchant, 350-361.
Grignan (Mme de), 256.
Grimm (Jacob). Son opinion sur les examens d'étudiants, 4.
Guerres de France et d'Italie au xvie siècle, 281.

H

Habitude. De l'intervention de la liberté dans la formation des habitudes, 202.
Halleguen. Son ouvrage sur l'Armorique bretonne, 821.
Harmonie dans le style, 384.
Hase. Ses travaux, son Thesaurus, 20; — et les savants grecs émigrés, à Paris, sous le premier Empire et la Restauration, 347; — a, le premier, le mieux montré l'union de l'histoire et de la philologie; — sa vie, 318, 319.
Hellènes, ont tort de vouloir rétablir le grec ancien, en renonçant au grec populaire, 145; — abandonnés de l'Europe en 1770, répandus par tous les pays pour l'étude et le commerce, 319 et suiv.
Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Son influence, 258.
Herder. Appréciation de son système, 764.
Hindous. Ancêtres des peuples de l'Europe, et le sanskrit, langue mère du grec et du latin; supposition fausse, 21.
Homme. Son corps considéré comme œuvre

d'art; trois axes de formation répondant aux trois dimensions de l'espace, 540.
Hortensia, fille du grand orateur Hortensius. Son discours aux triumvirs, 624.
Hudibras de Butler. Double tort de l'auteur, 563 et suiv.
Hymnes ou Samhbitas, partie primitive des Védas, 849; — hymne important, résumant toute la métaphysique du brahmanisme, citation, 849, 850.

I

Idées. Trois idées dominantes au xviiie siècle, nature, raison, progrès, 419.
Ignorance française. Nous sommes plus ignorants que les Allemands, les Suisses, les Hollandais, les Ecossais, 177.
Imitation dans l'art, 154; quels en sont les caractères, 168 et suiv.
Impôts directs sous l'ancienne monarchie, 601-607, et indirects, gabelles, aides, traites, 634-644; — 675, 680; — sur les salines dans les pays maritimes de l'Océan, 835.
Incendie inutile de vingt-deux villages en Afrique, 249.
Inconvénient d'assister à l'échec d'un prince, 247.
Inde. Six grands systèmes de philosophie, avec leurs noms, 848; — a commencé par le polythéisme; conformité avec le polythéisme grec, 849.
Indo-Européenne (Langue) primitive, sonore, harmonieuse, d'une rare délicatesse, 45.
Intendants en France. Ce que faisaient les intendants, 585-599.
Intolérance du clergé, intolérance du parlement sous Louis XV, 500.
Isolement dans l'enseignement supérieur; les chaires de même enseignement, étrangères l'une à l'autre; nécessité d'un rapprochement, 538.
Italie. Guerres au xvie siècle avec la France, 281.

J

Jacques (Amédée). Ses travaux, sa mort presque subite à l'étranger; regrets de l'Amérique et de la France, 856.
Jongleurs du moyen âge; leur influence sur l'Europe entière, 157.
Jury en Angleterre, 27.
Justice civile, 722-727.
Justice criminelle, 746.

K

Kant. Pourquoi il écrivit sa critique de la raison pure, 3; curieux détails sur sa vie privée.
Khartoum, ville qui existe, oubliée par les faiseurs de cartes; la plus considérable de l'Afrique centrale; — la propriétaire de Khartoum, 92.

L

Lally Tolendal. Son exécution; lettre de madame du Deffant à ce sujet, 752.
Lamoignon. L'idéal le plus parfait du magistrat et du citoyen, 502.
Langue d'Oïl. Epopée, narration, poésie lyrique impersonnelle; tout, au contraire, personnel dans la langue d'Oc, 406.
Langue française; double procédé de sa formation, populaire et savant; conséquences, 843.
Langue romane; n'a jamais existé que dans l'imagination de Raynouard, 843.
Le Clerc (Obsèques de M.) Ses travaux; ce qu'est devenu, par lui, le doctorat ès lettres, 825.
Lettres associées, au temps de César, aux violences des guerres civiles, 87. — Gens de lettres sous Louis XV, 117.
Lettres persanes, 234.
Liberté (de la), 198; sa fin, l'accomplissement du devoir, 103; de la liberté de conscience, 106; la liberté n'est pourtant pas, en France, une étrangère arrivée d'Amérique en 1789! 474.
Lisants et non lisants, au moyen âge, en France, 157, 158.
Livingstone, voyageur, 47 et suiv.
Loi. Effets et application de la loi; interprétation de la loi, 12; — sous sa forme la plus belle, c'est la libre nécessité, 56.
Loterie, mauvaise invention fiscale venue d'Italie, attaquée par Mirabeau, 676.
Louis XIV au moment de la paix de Nimègue, 418; — et les Parlements, 499.
Louis XV. Son égoïsme prévoyait l'avenir, 119.
Louis XVI. Un petit homme perdu dans d'immenses bottes, mot de Wilberforce, 392; son avénement, état de la France à cette époque, 420.
Louvre (Académie du), 681.
Lucrèce. Sa passion littéraire, détails divers; analyse de son poëme, 86-88, 89.

M

Machiavel. Génie essentiellement pratique, ce qui le distingue d'Aristote, 575-577.
Madagascar (découverte de) en 1506, par un Portugais; étendue, position, richesse du sol, population, végétation, histoire, 205 et suiv.; insuccès des Français pendant deux cents ans, 207; population d'une intelligence bornée, rebelle à toute espèce de religion; tristes et cruelles superstitions, funestes aux nouveau-nés; hospitalité généreuse; sorciers, funérailles, 209.
Maïa (Doctrine de la), ou de l'illusion, dans la philosophie indienne, 854.
Mal (Origine du), d'après Dante, 373.
Malgache. Mœurs des Malgaches; ils n'en ont pas, 208.
Malesherbes. Son rôle politique, 502; ses nobles remontrances; une citation, 644; 677-678.
Manava. Voy. Poésie.
Manou (Lois de), premier livre consacré de la théologie brahmanique, 853.
Marat. Son plan de législation criminelle, médiocrité rare de cet ouvrage, 783.
Marche. Ce que c'était au moyen âge. 243.
Marguerite d'Angoulême, écrivain plein de délicatesse, 249.
Mariage au point de vue du droit, 194 et suiv.; — au point de vue civil, 211; opposition, 278, 346, 413.
Mariage à Rome, comment célébré, 308.
Marie Mancini, nièce de Mazarin. Ses rapports avec Louis XIV, 257.
Marques d'imprimeur au xvie siècle, 839.
Matérialisme inconciliable avec la liberté, 104; — contemporain, 822, 855.
Maupeou (Le président). Indignité de son caractère, 502 et suiv.; son plan pour détruire le Parlement, 504-505.
Ménage (L'abbé). Son caractère, 252.
Messageries considérées comme impôts, 675.
Méthode comparative dans l'étude des langues, 20
Métromanie de la société romaine au temps de César, 87.
Métromanie de Piron, citations, 350 et suiv.
Mexique à vol d'oiseau, 311.
Michel-Ange. Appréciation de son génie, 170.
Millénarisme sorti de l'Asie mineure, 222.
Milonos (Nicolas). Grec littérateur et guerrier, détails intéressants, 324.
Ministères en France, leur histoire, 520, 526.
Minorité au point de vue du droit, émancipation, 526.
Mode (La). Expression d'un règne, 461-464; les femmes et la mode, 457.
Molière (Les femmes dans), 266.
Monnaies considérées comme impôts, 675; cour des monnaies, 726.
Monothéisme juif. Où les Juifs l'ont-ils puisé? 184. 188 et suiv.
Montesquieu. Son opinion sur les lettres de Cicéron et de ses amis, 9; passages où il attribue au climat une influence considérable sur la sensibilité et sur le caractère de l'homme, 203; son génie, son style, ses Lettres persanes, 234; Grandeur et décadence des Romains, 237, 238; ses vives critiques contre les grandes armées, 689.
Montmorency (Connétable de). Un des premiers protecteurs de Bernard Palissy, 836.
Morale publique, 342; indispensable soutien de la politique démocratique, 345.
Moralistes français, de M. Prévost-Paradol, de l'Académie française, 823.
Morphologie des langues, 762 et suiv;—799-805.
Mots. De leur formation, 763-764.
Moutons. Les moutons qui se salent sans payer l'impôt, 638.
Moyen age. Deux littératures : la littérature latine, d'une part; de l'autre, les littératures vulgaires, 404; — méprisé du xvie siècle; mieux appréciée des savants du xviie siècle, 826.
Mungo-Park. Date de ses ouvrages, 47.
Municipales (Libertés) dans l'empire romain, 125.
Musique. Philosophie de la musique; la musique et la sensibilité physique; la musique et l'intelligence, 791, 792.

N

Napoléon Ier. Ses observations sur la manière d'étudier l'histoire, 828.
Nature. Ce qu'on entend par là au xviiie siècle, 419.
Naturel dégrossi. Citation d'une scène de Favart, 191.
Necker obligé de solliciter Monsieur de Maurepas de vouloir bien s'occuper, 679; détails divers, 672-692.
Nègres affranchis, réunion en leur faveur, 794-810.
Némésis et la jalousie des dieux, par M. Edouard Tournier; appréciation de cet ouvrage, 775-776.
Nicolopoulos, poëte grec. Ses nobles efforts pour relever la Grèce, sa vie, sa mort à l'Hôtel-Dieu, 324.

Nil blanc. Populations, 91.
Nil. Ses sources toujours inconnues, 92.
Noblesse (La). Noblesse en France, de Louis XIV jusqu'à nos jours, 418.
Nyam Nyam (Hommes, barbares et anthropophages, 547-550.

O

Objections très-intéressantes adressées aux védantins, ou sectateurs du védanta ; réponses à ces objections, 853, 854.
Officiers ministériels sous l'ancienne monarchie, jusqu'à cent mille : supposons en la moitié, guettant tout ce que vous faites, pour tâcher de gagner quelque chose sur vous en vous gênant dans vos affaires, 674.
Opéra comique (Origine de l'), 190.
Originalité au moyen âge. Cause : la complète insouciance des premiers auteurs français pour l'enseignement des écoles.
Origine (Questions d'). Ethiopiens, Phéniciens, Hébreux, 186
Ornementation et style. Leur signification symbolique dans l'art, 513, 539-544.
Ornements chez les Indiens, les Egyptiens, les Arabes, les Romains ; de l'instinct artistique qui y préside ; draperie, coiffure, chevelure, barbe, comme ornements ; plaisir de la symétrie ; couronne, collier, ceinture, 516, 517, 520.
Orthographe savante du français ; inconvénients, quand les savants se trompent d'étymologie, 844.
Oubié. Le renard abyssin, gouverneur du Tigré, 246.
Oubliés (Les). Vers sur la ville de la Rochelle, 838.
Oxford (Université d'), 134 et suiv., 166 et suiv., 181 et suiv.

P

Paganisme en Europe à l'heure présente ; des millions de païens, 79.
Palenqué, village indien, description, 312.
Pali. Sanskrit populaire du pays de Magadha dans l'Inde, 290.
Palissada, comptoir dans le Mexique, 311.
Palissy (Bernard). Sa vie, ses travaux, 785-790 ; — ses protecteurs ; arrêté comme partisan de Luther et de Calvin, 835, 837 ; — sa *Recepte véritable*, détails sur cet ouvrage, 839 ; — comment il échappe à la Saint-Barthélemy ; ses *Discours admirables* ; jeté à la Bastille ; échappe à la mort pour la troisième fois ; — mort en prison, à plus de quatre-vingts ans, 840.
Panthéisme inconciliable avec la liberté, 104.
Panthéisme indien, son caractère propre, n'exclut pas la personnalité divine, 852.
Papauté. Action modératrice de l'Eglise de Rome sur les Eglises de l'Asie mineure, sur l'Eglise d'Afrique, sur l'Ecole d'Alexandrie, 222 et suiv.
Papebrok, jésuite flamand, attaque l'authenticité des diplômes mérovingiens, 827.
Paris absorbe tout, plainte ancienne, 526.
Parlements. Leur histoire, leur résistance, leur autorité, d'où leur venait-elle? Lois fondamentales, respectées même des rois, 468-469 ; — sous Louis XIV et sous Louis XV, 500. Création du Parlement de Maupeou, protestations, irritation du public, épigrammes, embarras des nouveaux magistrats, 506-507 ; le vieux Parlement, modèle de grandeur d'âme et de désintéressement, 509.
Parler, c'est penser tout haut, 761.
Parole (La) et l'écriture, 386 et suiv., 585 et suiv.
Parti philosophique au XVIIIe siècle, 122 et suiv.
Pasquier. Passage du livre II de ses recherches sur l'histoire de France, origine des impôts indirects, 634 ; passage sur le premier engagement des domaines de la couronne, 671.
Paulette (Impôt de la), 674.
Pausanias. Sa description de la Grèce, 240. Il aspire, avant tout, à dresser l'inventaire des richesses artistiques que la Grèce, dépouillée par les Romains, contenait encore, 241. Une preuve de son exactitude dans la description des lieux, ibid.
Pays-Bas (Étude naturelle de la formation des). Conséquences curieuses, 171.
Peinture. Ecole italienne, 170 ; école flamande, 170 ; — en Belgique, 742 et suiv. — flamande ancienne et moderne, 735 et suiv.
Philosophie, définition, caractère, objet, 713, 722, 730-735, 752 ; de l'Inde, 848 et suiv.
Physionomie et parole, 599.
Physionomie (Grande variété de) dans l'Occident ; masque universel chez les Orientaux, 244.
Piron. Sa vie, ses œuvres, excusables par les mœurs du temps ; son désintéressement ; la Métromanie, 350, 353-354.
Las Playas, gros village indien ; description, 311.
Poésie dans l'Inde primitive et poésie homérique, 111 ; — hébraïque, nombreuses citations, 766, 767 ; — latine, au temps de César, 85 ; l'âge de César et l'âge d'Auguste distincts au point de vue poétique, 86 ; immense développement de la poésie épique, en France, au XIIe siècle, 405.
Poetes (Nombre prodigieux des), des petites villes aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, 838.
Poissons, bien pensants, se pâmant d'aise à la vue de Charles IX, leur souverain, 838.
Police anglaise. La police de Londres et celle de Paris, 25.
Polonais de même race que les Russes, 79.
Ponsard. Un mot sur Laure et Lucile de l'Honneur et l'Argent, 274.
Plutarque. De ses œuvres morales et de leur utilité pour l'histoire religieuse de son temps ; sa vie, sa famille, son caractère, 445-448 ; valeur historique de ses biographies ; défauts de ses parallèles, 666-667.
Priviléges, clergé, noblesse, corporations en France, avant et sous Louis XVI, 520.
Procédure en Angleterre, 26 ; comparaison avec le système français, ibid.
Professeurs. Supériorité des professeurs français sur ceux des autres nations, et sur les Allemands en particulier, 401-402 ; — en Allemagne, leur action sur l'opinion ; — dans l'insurrection nationale de 1813 ; — de 1815 à 1830 ; — en 1848 ; tout grand écrivain professeur ; contemporains illustres ; les morts, en remontant jusqu'à Goëthe, 2 ; comment on les paye, on ne les paye pas. Destitution, en Prusse, d'un professeur de médecine ; à Goettingue, de sept professeurs, pourquoi? Suspension en Bavière, pourquoi? 3. Rapports avec les étudiants, 4. Liberté complète d'enseignement. Puérilités, originalités, détails divers, 5. Voy. Prusse et Universités allemandes.
Programmes. Sorbonne, 15 et 416 ; Collége de France, 15, 415 ; Conférences de la Sorbonne et de la rue de la Paix, 15, 47, 581. Ecole impériale des Chartes, 52, 68. Cours de M. Valroger, 14, 32, 68, 100, 125, 196, 248. Bibliothèque impériale, 68.
Progrès de la royauté, faciles à suivre dans le style des diplômes, 844, 845.
Prononciation du grec ancien et du grec moderne ; de la prononciation érasmienne ; détails historiques sur cette question, de 1528 jusqu'à nos jours, 261, 262.
Proportionnalité dans l'art ; l'essentiel à considérer, c'est si elle est verticale comme dans l'homme, ou horizontale comme dans les animaux ; la proportionnalité dans l'homme, dans les animaux, dans les plantes, dans l'architecture, 540-541.
Protestations contre la procédure criminelle ; Montaigne, Pierre Ayrault, Lamoignon, Augustin Nicolas, Montesquieu, Voltaire, 769-774.
Provençale (Littérature), 404.
Provinciales de Pascal. En quoi appropriées au temps où elles ont paru, 234.
Prusse. C'est elle qui paye le mieux ses professeurs, 3.
Publicité dans la procédure anglaise, 26 ; — des mariages, garanties par le Code exige, 277.
Punir (Du droit de), 63.

Q

Querelles religieuses sous Louis XV, 500.
Quesnay (Le docteur), médecin de Louis XV, fondateur de la secte des économistes physiocrates ; — sa vie, ses disciples, 701, 706.
Questions philosophiques ; — comment l'intérêt s'en déplace ; — le problème fondamental, il y a 25 ans ; — ce qu'on cherche aujourd'hui, 56.
Quichotte (Don), 326 ; — ne doit pas être comparé à l'Hudibras de Butler, 563.

R

Race. Des influences de race ; — notre civilisation dérive en grande partie de la race romaine, 403.
Radama I et Radama II, 210.
Raison d'Etat, d'après Aristote et Machiavel, 572, 576.
Ramaïde, voy. *Poésie*.
Rambouillet (Hôtel de). Son déclin ; — causes de sa fermeture, 253, 254.
Ramsai, noble Écossais, un des membres de l'Entresol, 684, 685.
Ranavolo, femme de Radama I, faisant couper à la fois de mille à trois mille têtes, 210.
Ravenal. Espèce de palmier éventail de Madagascar, 207.
Réception des Français par l'empereur d'Abyssinie, 247.
Remontrances du parlement à Louis XV, 502.
Rentes. Leur nouveau caractère sous Louis XVI, 692.
Respectueux (Origine des actes), 213.
Restauration (Fautes de la), 421.
Révolutions. A qui la faute si elles ne sont pas seulement des réformes? 422.

Révolution française (Du sentiment religieux dans la), 366;— situation religieuse de la France à la veille du concordat, 871.
Revue des cours littéraires, aperçu général du premier semestre, 433,
Richelieu nie l'autorité des parlements, 497, 498.
Rig-Véda, le premier et le plus important des quatre Védas, 849.
Robespierre et son école, 491.
Robinsons (les vrais), 294.
Rochelle (la), célébrée à l'envi, au xvie siècle par les écrivains et les poëtes; énumération de divers ouvrages. 838.
Rome. Sa conduite envers les peuples étrangers; — première manière, seconde manière dans ses rapports avec eux; sa mission, 34, 35 et suiv; — sous Trajan, 37; — après le second siècle, 39 et suiv; — célébrée par Dante, Pétrarque, Machiavel, avec amour, avec adoration; les Romains même pour Montaigne, des demi-dieux; — fascine Shakespare, Corneille, Bossuet, 237 et suiv.; le sacerdoce, le culte; le sénat, conservateur de la religion; mélange de superstition et de philosophie dans les classes éclairées, 302, 304; — rapports des patriciens et des plébéiens; maîtres cruels, par exception, la servitude supportable à Rome, 305.
Rousseau, son rôle au xviiie siècle, 124.
Royauté en France jusqu'au xvie siècle, les rois n'avaient pas d'avocats en titre, 473; — son histoire de Louis XIV jusqu'à la Révolution, 418.
Rubens. Son génie, 170; — premier secret de son art, 740 et suiv.
Russie. Détails géographiques; son histoire au xve et au xvie siècle, 77, et suiv.

S

Saint-Irénée. Caractère qui le distingue; il est, par excellence, l'homme de la tradition, 220.
Saintes. Une demi-douzaine de maires y faisant des vers latins; avocats et conseillers municipaux poëtes impossibles à énumérer; des poëtes aux gages de la ville, 838.
Salons de mademoiselle de Scudéri, 254; — de mademoiselle, 255; — de madame de Sablé, *ibid*;—hôtels de Richelieu, d'Albret, de Brancas; salons de la fin du xviie siècle et du xviiie siècle, 830, 831.
Sankara, brahmane du viie ou viiie siècle.
Sankia (École du), de Kapila, école matérialiste, athée dans l'Inde; ses querelles avec l'école du védanta, 853, 854.
Sanskrit. Ressemblance frappante avec les langues anciennes de l'Europe; — (service rendu aux études grammaticales par la découverte du); — rapports des infinitifs de cette langue avec les supins du latin, 21, 22, 43, 44.
Scandinaves en Terre-Sainte, expéditions et voyages, 805, 807.
Schiller. Sa misère, n'a plus que quatre sous, nommé, sur la recommandation de Goëthe, professeur à Iéna, 2.
Science du droit, n'est-elle pas une partie de la religion même? 105.
Séguier, avocat du roi; sa vie, ses plaintes à Louis XV, 506, 507.
Sémitiques (Langues); pourquoi ainsi nommées, 185.
Sénat. Le sénat et le noviciat de l'érudition, style de 1807, 828.
Sénégal (Les Français au), 48.
Sens. Double sens de certains passages de l'Écriture; rationnel et historique, d'une part, et, d'autre part, allégorique ou dogmatique, 185.
Sennar, ville d'Afrique; — son empire s'étend depuis la mer Rouge jusqu'à Dongolah, 243.
Sept Sages (Le livre des), 155, 159 et suiv.
Servin, avocat du roi Louis XIII, belle vie et belle mort, 473 et suiv.
Servitude à Rome, sinon toujours douce, supportable du moins dans la majorité des familles, 305.
Sévigné (Madame de). Sa naissance, sa première éducation, 251 et suiv.; — ses lettres comparées à celles de Cicéron, 19.
Signet (Je suis un), mis à la page de la Révolution; après moi, elle recommencera où je l'aurai laissée. Napoléon Ier, 421.
Slaves et Scandinaves, 77.
Sonnet de M. du Raincy, toute une histoire, 255.
Sources du Nil (Voyages aux), 546 et suiv.
Souverain (Définition du), par Bossuet, ce qui l'a égaré, 499.
Speke, voyageur, 47 et suiv.
Spirites, initiés, esprits divers, périsprit, médium, et M. de la Palisse, 855.
Stephen, l'inventeur de la locomotive, noble vie, 615.
Sublime (Le traité du), serait-il de Plutarque? 667.

T

Tabasco (État de). Nul n'y a de travailleurs, s'il n'endette l'individu, 311.
Table de marbre, 725.
Tacite. Son livre de la Germanie, 38; — guide de Montesquieu, 239.
Tamatave. Description de cette ville, détails divers, 206; — tout le monde voleur, grâce au contact des Européens, 210.
Tananarive. Un joli usage, 211.
Télémaque. Raison du succès de ce livre, 235.
Tertullien. Curieuse péroraison de son écrit sur les spectacles, 141; ce qui le préoccupe avant tout, 220.
Théodicée, par M. de Margerie, 822.
Théodore II, souverain actuel de l'Abyssinie, son histoire, 245, et suiv.
Theophilanthropes. Date de leur apparition, appréciation, 371.
Thiers (Monsieur). Son histoire de la Révolution dominée par une idée fausse, 422.
Thucydide. Valeur historique de ses discours, 481; — échappé au lien commun par la diversité même des intérêts et des affaires, 487;—différence de l'éloquence politique dans Thucydide et dans Tite-Live, 487, 488.
Tibet. On s'y réunit pour n'avoir qu'une seule femme, par économie, 208; — position, configuration, religion, 289; résidence sacrée des bouddhistes du nord, 291.
Tibétain (Importance de l'étude du), 289; — comment il a remplacé le sanskrit comme langue sacrée dans le nord, 290.
Torture, décrite par madame de Sévigné, à propos de la Brinvilliers, 751.
Tour de la Pucelle, 712.
Trajan. Ses victoires, sa gloire, détails intéressants, 37.
Transmigration, ou éternité des êtres, dans la philosophie indienne, 854.
Tribunal de Lubucha, poëme épique bohémien, précieux pour l'ethnographie et l'histoire, 511.
Trouvères français (État de la société à l'époque des premiers), 156.
Troyes (Lutte des habitants de), contre les grandes compagnies, 707 et suiv.
Tumbula, village indien; description; le curé maître absolu; éventuel satisfaisant, de 30 000 francs; détails curieux sur l'administration des sacrements, 315.
Turgot, intendant; son administration, 592, 598; sa confiance dans le progrès, 419.
Tutelle. Différentes espèces, 527, 529: — subrogé-tuteur, 531; — comptes de tutelle, 535.
Tuteurs des étudiants en Angleterre, 167

U

Unité de l'Église, miracle que les divisions de race ne font que rendre plus éclatant, 219.
Université de Paris, au xiie siècle; auteurs grecs ou latins faisant autorité à cette époque; — grand tort de l'Université, de s'obstiner à former une nation dans la nation, 156, 157.
Universités allemandes, programmes de théologie, de droit, de médecine, de philosophie, 2. Voy. *Professeurs*.
Universités anglaises, 134; — par quelles raisons la véritable Université a péri, 135 Voy. *Oxford*.
Uzumasinta, fleuve du Mexique, 311.

V

Védanta. Analyses, traductions, ouvrages à consulter sur cette matière, 849.
Védas, divisés en quatre parties; chacune de ces parties, en trois, Sambhitas, Brahmanas et Apanischads; détails divers, 849.
Véra-Cruz. Ville toute marchande, nullement poétique, n'a d'oriental que le climat, 300.
Vie domestique des Romains, 309.
Villaison, érudit, maître de Hase, avocat chaleureux des Grecs modernes, à l'Académie des inscriptions, 319.
Vinci (Léonard de). Sa vie, son caractère, son esprit, son œuvre, 423, 429.
Vitalisme et animisme de Stahl, 823.
Volonté (Empire de la). Triomphant des climats et de la nature, 204.
Voltaire. Son rôle au xviiie siècle, 124; — partisan toute sa vie d'une monarchie administrative, appuie M. de Maupeou, 508; — à propos de Palas, 779.
Voyageurs (en Afrique, peinture intéressante des dangers des), 91.
Werner Mantringer, voyageur illustre, 91.
Wilberforce, l'apôtre infatigable, pendant quarante ans, de l'abolition de l'esclavage; sa naissance, son enfance, les luttes de sa vie, son courage, ses deux grands projets: abolition de la traite des noirs, réforme des mœurs de son pays, 390, 393.

X

Xénophon (Des lettres attribuées à), 9.

Z

Zaboï. Le meilleur des poëmes épiques qu'ait inspirés le paganisme bohémien, 511.
Zalyk (Grégoire de) de Thessalonique, auteur d'un dictionnaire français-grec.
Zopilote, vautour noir du Mexique, détails curieux, 311.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES

Le chiffre I renvoie au volume de la première année, le chiffre II à celui de la seconde.

PHILOSOPHIE.

Sa définition et son objet, par M. Paul Janet, II. — Origine de la connaissance humaine, par M. Moleschott, II. — Distinction de l'âme et du corps, par M. Janet, I. — Le principe de la vie suivant Aristote, par M. Philibert, II. — Phénomène de la sensibilité; idée d'une géographie et d'une ethnographie psychologiques, par M. Ch. Lévêque, I. — Du bonheur et des plaisirs vrais, par le même, I. — L'âme des bêtes, par M. Busebarre, I. — Le fatalisme et la liberté, par M. Lévêque, II. — L'âme humaine dans l'histoire, par M. Bohn, II. — Situation actuelle du spiritualisme, par M. Caro, II.

Philosophie de l'Inde, par M. Paul Janet, II. — Démocrite, par M. Lévêque, I. — Socrate et les sophistes; double origine de la sophistique, par M. Lorquet, I. — Du monothéisme juif, par M. Munck, II. — Le christianisme philosophique, par M. Havet, II. — Descartes, par M. Bohn, II. — Saint-Simon, ses idées morales et religieuses, par M. Ch. Lemonnier, I. — M. Cousin et sa philosophie, à propos de ses *Fragments et Souvenirs*, par M. Véra, II. — Les spirites, par M. Tissandier, II.

THÉOLOGIE.

Vie de Jésus, par M. de Pressensé, I. — Du témoignage des martyrs en faveur de la divinité de Jésus-Christ, par M. l'abbé Perreyve, I. — Les Pères de l'école d'Alexandrie et la papauté primitive, par M. l'abbé Freppel, II. — L'Afrique à l'époque de Tertullien, par le même, I. — Le système de Herder, par M. l'abbé Dourif, II. — Le déisme, par le père Hyacinthe, II.

LÉGISLATION.

Introduction générale à l'étude du droit, par M. Beudant, I. — Philosophie du droit civil, par M. Franck, II. — Cours de droit civil (première année), par M. Valette, I et II. — Du droit de punir, par M. Ortolan, II. — La législation criminelle en Angleterre, par M. Laboulaye, I et II. — Du droit administratif, par M. Batbie, I. — Du droit international, par M. Beltrano, I.

Les libertés municipales dans l'empire romain, par M. de Valroger, II. — Les origines celtiques du droit français, par le même, I. — Une académie politique sous le cardinal Fleury, par M. Paul Janet, II. — Publicistes du XVIIIe siècle : Locke, Montesquieu, Mme de Staël, par M. Franck, I. — De la constitution des Etats-Unis, par M. Laboulaye, I. — De l'administration française sous Louis XVI, par le même, II.

MORALE.

De la morale publique, par M. J. Barni, II. — La raison d'État dans Aristote et Machiavel, par M. Ferri, II. — La paix et la guerre, par M. Franck, I. — De la civilisation, par M. Ch. Duveyrier, II. — Le droit naturel et la famille, par M. Franck, II. — La question des femmes au XVe siècle, par M. Campaux, I. — Du progrès social par l'instruction des femmes, par M. Thévenin, I. — Les femmes et la mode, par Mme Sezzi, II. — L'amour platonique, par M. Waddington, I. — L'éducation littéraire des femmes au XVIIe siècle, par M. Deltour, II. — Les femmes dans Molière, par M. Aderer, II. — Une visite dans un établissement d'aliénés en Angleterre, par M. Elias Regnault, II. — Les nègres affranchis des Etats-Unis, par MM. Laboulaye, Leigh, de Pressensé, Sunderland, Coquerel fils, Cremieux, Rosseuw Saint-Hilaire, Th. Monod, II.

ENSEIGNEMENT.

L'enseignement officiel et l'enseignement populaire au moyen âge, par M. Paulin Pâris, II. — Des progrès de l'érudition moderne, par M. Hignard, II. — Des études classiques latines, par M. Tamagni, I. — Les conférences sous Louis XIV, II. — Une brochure sur l'enseignement supérieur, par M. Eug. Yung, II. — De l'enseignement supérieur français, par M. Eugène Véron, II. — Les universités anglaises, par M. Challemel-Lacour, II. — Les professeurs des universités allemandes, par M. Elias Regnault, II. — Revue des cours de la Faculté de théologie de Paris, par M. l'abbé Bazin, I. — L'enseignement de l'École des chartes, par M. Em. Alglave, II. — Les conférences de la rue de la Paix, par M. Eug. Véron, II. — Les bibliothèques populaires, par M. Jules Simon, II.

PHILOLOGIE COMPARÉE.

Considérations générales, par M. Hase, I. — La science du langage considérée comme science physique; différence entre le développement du langage et son histoire; période empirique de la science du langage; les éléments constitutifs du langage, par M. Max Muller, I. — Morphologie des langues, par M. Schleicher, II. — De la méthode comparative appliquée à l'étude des langues, par M. Michel Bréal, II.

Les éléments fédératifs des Aryas européens, par M. Duchinski, I. — Histoire du déchiffrement des inscriptions cunéiformes; alphabet cunéiforme arien, par M. Oppert, I. — L'article, par M. Hase, I. — Du grec ancien et du grec moderne; de la prononciation du grec ancien et du grec moderne, par M. Egger, II.

ARCHÉOLOGIE.

Origines de Rome, le Latium, l'art romain sous les rois, explication du mythe de Janus, l'art romain sous la république, topographie de Rome, par M. Beulé, I. — Antiquités du Mexique et de l'Amérique centrale, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, I.

HISTOIRE.

La cité antique, par M. Fustel de Coulanges, II. — De l'état de la civilisation grecque à l'origine, entre Homère et Hésiode, aux VIe et Ve siècles avant J. C., à Athènes; rôle civilisateur de la philosophie grecque, par M. Alfred Maury, I. — Némésis et la jalousie des dieux, par M. Ed. Tournier, II. — Le paganisme au temps de Plutarque, par M. Egger, II. — État moral des Romains sous la république, sous l'empire, par M. Alfred Maury, I. — La société romaine du temps des premiers empereurs comparée à la société française de l'ancien régime, par le même, II. — Recherches de M. Halléguen sur l'Armorique bretonne, par M. Ed. Tournier, II. — Le monde romain et les barbares, par M. A. Geoffroy, II. — De l'état social au moyen âge, d'après les archives des couvents, par M. Valet de Viriville, I. — Les Scandinaves en Palestine, par M. Riant, II. — Une année de la guerre de Cent ans, par M. Berlioux, II. — Relations de la France avec l'Italie au XVIe siècle par M. Wallon, I et II. — La Réforme, par M. Bancel, I. — L'organisation politique de l'Angleterre, par M. Fleury, II. — Frédéric le Grand et sa politique, par M. Ed. Sayous, II. — Catherine II et sa cour, par M. Schnitzler, II. — Wilberforce, par M. Bersier, II. — Une page de la Révolution française, par M. Carlyle, II. — Siége de Granville par les Vendéens, par M. Quénault, II. — Du sentiment religieux dans la Révolution française, par M. de Pressensé, II. — Episodes de la guerre des Etats-Unis (1861 à 1865), par M. Auguste Laugel, II.

GÉOGRAPHIE.

Géographie de la Gaule avant la conquête romaine et sous les deux premières races, par M. Bourquelot, I. — Histoire des découvertes géographiques au XIXe siècle, par M. Himly, I. — Les États slaves et scandinaves, par le même, II. — L'Algérie et les colonies françaises, par M. Jules Duval, I.

LITTÉRATURE GRECQUE.

La parole et l'écriture chez les Grecs, par M. Curtius, II. — De la langue et de la nationalité grecques, Hésiode, les poëtes cycliques, origine de la prose, la science historique chez les Grecs, les prédécesseurs d'Hérodote, Hérode, Thucydide, Xénophon, Plutarque, par M. Egger, I et II. — Valeur historique des discours de Thucydide, par M. J. Denis, II. — Pausanias, par M. Bétant, II. — M. Hase et les savants grecs émigrés à Paris sous le premier Empire et sous la Restauration, par M. Brunet de Presle, II.

LITTÉRATURE LATINE.

Lucrèce et Catulle, par M. Patin, II. — Cicéron après le passage du Rubicon, par M. Berger, I. — Étude de la société romaine d'après les plaidoyers de Cicéron, tableau d'un gouvernement de province au temps de Verrès, histoire du procès de Verrès, par M. Havet, I. — L'éloquence au temps d'Auguste, par M. Berger, II. — Tacite, par M. Havet, I. — Juvénal et ses œuvres, le turbot de Domitien, par M. Martha, I. — Les moralistes sous l'empire romain, par le même, II. — La jeunesse de Marc-Aurèle, par M. Gaston Boissier, I.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Les romans de la Table ronde, par M. Paulin Pâris, I. — La chanson de Roncevaux, par M. A. Viguier, II. — De la poésie provençale, par M. Paul Meyer, II. — La musique, la poésie et l'art dans la Provence moderne, par M. Philarète Chasles, I. — Rabelais, par M. Lenient, I. — Histoire du théâtre en France, par M. Thévenin, I. — Rotrou, par M. Saint-Réné Taillandier, I. — Lafontaine et ses fables, par M. Saint-Marc Girardin, I. — Lafontaine et ses critiques, par M. J. Claretie, I. — Saint-Simon, par M. Deschanel, I. — Du rôle des gens de lettres au XVIIIe siècle, par M. Paul Albert, II. — De l'influence des salons sur la littérature du XVIIIe siècle, par M. de Loménie, I. — Fontenelle et les salons du XVIIIe siècle, par M. Hippeau, II. — Montesquieu, par M. Gandar, II. — Le théâtre de Favart, Piron et Gresset, par M. J.-J. Weiss, II. — Le théâtre de George Sand, par M. C. de Chancel, II.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES.

La poésie épique en Bohême, par M. Chodsko, II. — Dante et ses œuvres, par M. Mézières, II. — De l'apostolat de Dante, par M. Hillebrand, II. — Cervantès, par M. Émile Chasles, II. — Don Quichotte, par M. Reynald, II. — De l'histoire des lettres en Belgique, par M. Potvin, I. — Les autobiographes et les voyageurs anglais, par M. Philarète Chasles, I. — Les romanciers et les journalistes anglais, par M. Mézières, I. — La féerie en Angleterre, par M. North-Peat, II. — Les romans de Ch. Dickens, par M. J. Gourdault, II.

LANGUES ORIENTALES.

De l'histoire philologique et littéraire de la Turquie, par M. Barbier de Meynard, I. — Le bouddhisme tibétain, par M. Léon Feer, II.

BEAUX-ARTS.

L'œuvre d'art, par M. Taine, II. — De l'ornementation et du style, par M. Semper, II. — Philosophie de la musique, par M. Ch. Beauquier, II.

L'art indien, égyptien, grec, romain, gréco-romain, par M. Viollet-le-Duc, I. — Le paysage en Grèce, par M. Heuzey, II. — De l'intérêt que les sujets tirés de l'histoire grecque offrent aux artistes, par le même, I. — Léonard de Vinci, par M. Taine, II. — Bernard Palissy, par M. Audiat, II. — La peinture flamande ancienne et moderne, par M. Potvin, II. — Histoire de la musique aux XVIIIe et XIXe siècles, par M. Debriges, I. — Delacroix et ses œuvres, par M. Alexandre Dumas, II.

VOYAGES.

Les découvertes récentes dans l'Afrique centrale, par M. Em. Levasseur, II. — Les populations du Nil Blanc, Un voyage vers les sources du Nil, l'Abyssinie, par M. Guillaume Lejean, II. — L'Afrique et l'esclavage, par M. Morin, II. — Madagascar, Souvenirs du Mexique, Souvenirs du Canada et des États-Unis, par M. Désiré Charnay, II. — Les vrais Robinsons, par M. Victor Chauvin, II.

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.